



**HAL**  
open science

# Réparer l'histoire : les combattants de l'Union française prisonniers de la République démocratique du Vietnam de 1945 à nos jours

Julien Mary

## ► To cite this version:

Julien Mary. Réparer l'histoire : les combattants de l'Union française prisonniers de la République démocratique du Vietnam de 1945 à nos jours. Histoire. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2017. Français. NNT : 2017MON30019 . tel-01695592

**HAL Id: tel-01695592**

**<https://theses.hal.science/tel-01695592>**

Submitted on 29 Jan 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# THÈSE

Pour obtenir le grade de  
Docteur

Délivré par **Université Paul Valéry Montpellier 3**

Préparée au sein de l'école doctorale **58 LLCC**  
Et de l'unité de recherche **EA4424 CRISES**

Spécialité : **Histoire – Histoire militaire**

Présentée par **Julien Mary**

« Réparer l'histoire »

Les combattants de l'Union française prisonniers de  
la République démocratique du Vietnam  
de 1945 à nos jours

Soutenue le 24 novembre 2017 devant le jury composé de

Luc CAPDEVILA, Professeur, Université Rennes 2  
Pierre JOURNOUD, Professeur, Université Paul Valéry  
Marie-Claire LAVABRE, Directrice de recherche, CNRS  
Frédéric ROUSSEAU, Professeur, Université Paul Valéry  
Sylvie THÉNAULT, Directrice de recherche, CNRS

Rapporteur  
Membre du jury  
Membre du jury  
Directeur  
Rapporteuse





# REMERCIEMENTS

J'aimerais tout d'abord remercier mon directeur de thèse, Frédéric Rousseau. Patiemment, avec bienveillance, il m'a mis le pied à l'étrier, accompagné et soutenu – ce depuis de nombreuses années – dans toutes les étapes de mon travail. Merci Frédéric, je ne serais pas là aujourd'hui sans ton appui.

Je voudrais également remercier les membres du CRID 14-18, à l'école duquel j'ai fait mes premières armes, et qui m'a tant appris.

Un merci tout particulier à Cécile Jouhanneau et François Buton, pour la relecture attentive et stimulante des quelques chapitres qu'ils ont bien voulu travailler, critiquer, enrichir ; à Raphaëlle Branche, Pierre Journoud, Éric Soriano et Sylvain Bertschy, pour les fructueux échanges que nous avons pu avoir, et qui n'ont pas manqué de nourrir cette thèse ; à Denis Leroux et Nicolas Séradin, qui m'ont gentiment transmis d'utiles documents ; à Françoise Brette, de l'EA CRISES, dont l'aide et la complicité m'ont beaucoup aidé dans cette aventure.

A ma famille évidemment, ma mère, mon père, ma sœur, et tout particulièrement mes cousins Evelyne, Sylvain, ainsi que Nathalie, pour l'accueil chaleureux, sans oublier le gîte et le couvert lors de mes séjours archives ; à mes collègues ainsi qu'à mes amis. Avec indulgence, compréhension, parfois même compassion, souvent avec humour, ces derniers ont eu la patience d'attendre la fin de ma thèse sans rayer mon nom de leur répertoire.

Enfin, je voudrais adresser un grand, un très grand merci à celle qui partage mon quotidien et supporte (parfois difficilement) mon choix de vie, Aurore, sans le soutien de laquelle rien n'aurait été possible ; à mes trois enfants également, Roman, Ania et Louise, à qui je ne dirai plus à l'avenir : « Non, pas maintenant, papa doit finir sa thèse... »



# Introduction

« Rien n'est plus difficile à connaître et à comprendre que le passé récent. »<sup>1</sup>

## CE SUJET : POURQUOI ? COMMENT ? EXERCICE D'EGO-HISTOIRE

---

« En s'efforçant d'intensifier la conscience des limites que la pensée doit à ses conditions sociales de production [...], elle travaille à offrir la possibilité d'une liberté réelle à l'égard des déterminations qu'elle dévoile. »<sup>2</sup>

15 octobre 2009, au Carré d'art, à Nîmes : je découvre ce qui va devenir mon nouveau sujet de thèse. Quelques anciens prisonniers français de la République démocratique du Vietnam (ci-après RDV)<sup>3</sup> capturés durant la « Guerre d'Indochine »<sup>4</sup> sont réunis devant nous. Quelques dizaines de personnes sont venues les entendre. Pour l'essentiel, le public relève

---

<sup>1</sup> Tony Judt, *Retour sur le XX<sup>e</sup> siècle, Une histoire de la pensée contemporaine*, Paris, Editions Héloïse d'Ormesson, 2010 (1<sup>e</sup> éd. en anglais, William Heinemann, 2008), p. 15.

<sup>2</sup> Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 2003 (1<sup>e</sup> éd. 1997), p. 175.

<sup>3</sup> À l'expression « prisonniers du Viet-minh », nous préférons celle de « prisonniers de la RDV », conformément à la terminologie employée du côté des instances dirigeantes de la RDV. En effet, parler de « prisonniers du Viet-minh » après l'été 1945 – comme le font les autorités militaires et politiques françaises jusqu'en 1954, parlant également de « prisonniers des rebelles » – revient à nier la déclaration d'indépendance du 2 septembre 1945 et disqualifier la portée nationale du combat vietnamien.

<sup>4</sup> Nous employons « Guerre d'Indochine » entre guillemets car, s'il nous semble difficile d'opérer, de par notamment la prégnance des différents cadres d'interprétation occidentaux sur la « Guerre d'Indochine », l'étendard communiste clairement affiché par la RDV, la poursuite du conflit après 1954, mais aussi les traumatismes liés à la guerre, à la défaite et à la captivité, un renouvellement de prisme semblable à celui opéré par Sylvie Thénault pour la « Guerre d'Algérie », préférant parler de « Guerre d'indépendance algérienne » (Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Flammarion, 2005), parler de « guerre d'Indochine » sans guillemets revient à valider une certaine forme de lecture du conflit tendant à occulter la dimension nationale du combat vietnamien, et ce d'autant plus que, entre 1945 et 1954, l'essentiel des combats se situe dans le seul Vietnam.

du petit monde des communautés de réservistes et autres associations patriotiques locales : un entre-soi que je fréquente alors, comme passager clandestin, depuis plusieurs années.

J'ai fait les quelques kilomètres séparant Montpellier de Nîmes à l'invitation de l'Association régionale 12 des auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) dont je suis membre. Quelques années auparavant, ma curiosité pour les expériences extrêmes m'avait fait m'intéresser au fait militaire. Je me souviens de ce jour de l'automne 2001, où j'étais venu trouver celui qui allait devenir mon directeur de maîtrise, de DEA, puis de thèse, en lui proposant divers sujets, l'un touchant à l'alpinisme, un autre aux explorations polaires, un autre encore au fait guerrier en 1914-1918... Quelques années plus tard, le hasard des rencontres m'avait fait participer à une session « jeunes » de l'IHEDN ; de retour à Montpellier, j'étais rapidement devenu – faute d'autres candidats – délégué régional de l'Association nationale des auditeurs jeunes de l'IHEDN. « La guerre est une affaire trop grave pour la confier à des militaires »<sup>5</sup> ; ainsi aimais-je pompeusement me rappeler des mots de Georges Clemenceau pour justifier mon engagement dans ce cercle de réflexion visant à diffuser « l'esprit de défense » dans la nation.

À la fin des années 2000, après quelques années à travailler sur la guerre de 1914-1918, un peu perdu, j'hésitais à entrer dans les armes. Sans militaires dans ma famille proche, mais fils de médecin, je n'imaginai bien entendu pas être « moins » qu'officier. J'avais commencé à remplir des dossiers ; je m'imaginai dans les Chasseurs alpins, dans les montagnes afghanes, tentant de concilier « servitudes et grandeurs militaires »<sup>6</sup> et passion pour les cimes. Développer une expérience empirique de ce sur quoi je travaillais depuis mon mémoire de maîtrise me chatouillait. Je voulais connaître l'expérience combattante, la camaraderie que j'avais pu lire sous la plume de divers poilus, les cas de conscience face aux ordres absurdes, la révolte face à tout ce que j'imaginai de révoltant dans l'expérience du feu. En tout état de cause, j'envisageais une expérience qui m'aurait aidé à me révéler à moi-même.

C'est dans cet esprit que je suis venu à Nîmes. Assis dans l'amphithéâtre, j'entendais sans trop écouter les témoignages se succéder. Puis... : « Dachau, par rapport au camp numéro 1, c'était le Club Med ! »<sup>7</sup> Cette phrase, lancée par l'un des témoins, claquant comme un

---

<sup>5</sup> Phrase attribuée à Georges Clemenceau (1886).

<sup>6</sup> *Servitude et grandeur militaires* est un recueil de nouvelles d'Alfred de Vigny publié en 1835.

<sup>7</sup> Pour cet ancien déporté à Dachau et prisonnier du camp n°1 en Indochine (réservé aux officiers), qui répéta

fouet au-dessus de nos têtes, suivie par un silence dans lequel résonnaient encore ces quelques mots bientôt répétés par le témoin, visiblement satisfait de l'effet produit, me heurta assurément. Comment comparer un camp de prisonniers français au Vietnam au premier camp de concentration mis en place par le régime nazi, où plusieurs dizaines de milliers de déportés moururent ? Comment comparer le « Viet-Minh », luttant pour l'indépendance vietnamienne face au colonialisme français, aux nazis, incarnation de l'anti-Lumières ? Comment oser ? J'ai fait toute ma scolarité dans les années 1980-1990, à l'époque où les programmes scolaires étaient réaménagés afin de faire une place importante à l'enseignement de l'histoire des crimes et génocides nazis<sup>8</sup> ; des témoins vinrent témoigner devant ma classe ; je participai au concours de la Résistance, visitai divers musées de la Résistance, etc. : cette phrase ne pouvait que chambouler ce qui restait de l'élève *captivé* par ce nouveau grand récit.

Ce n'est qu'aujourd'hui que je mesure à quel point ces quelques mots lâchés par ce témoin attinrent finalement leur cible. Dénonçant le « génocide » et le « lavage de cerveau » dont ils avaient été selon eux les victimes, dénonçant surtout l'oubli dans lequel ils étaient tombés dès leur libération, le plateau de témoins réunis devant nous en octobre 2009 appelait en réparation à un véritable « devoir de mémoire » de leur expérience<sup>9</sup>, sur le modèle, quelques décennies auparavant, des mémoires des crimes et génocides nazis. Quelques mois plus tard..., je devenais l'un de ceux qui, dans les années 2000-2010, avec Katryn Edwards<sup>10</sup>, Hugo Génin<sup>11</sup> ou Nicolas Séradin<sup>12</sup>, allaient s'emparer de l'expérience de ces « grands oubliés » et tenter de la ramener au cœur de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle.

---

cette phrase à deux reprises, Dachau était « le moins difficile » des camps allemands ; dans les camps de la RDV, outre des conditions d'internement particulièrement sévères, le prisonnier était en plus soumis au « lavage de cerveau ».

<sup>8</sup> Voir Floriane Schneider, « À l'école de la Shoah. De l'enseignement de l'histoire à la pédagogie de la mémoire », *Les Cahiers de la Shoah*, 1/2005 (no 8), p. 57-85.

<sup>9</sup> Dès les années 1990, l'essor du « devoir de mémoire » exprime en effet « l'idée qu'une reconnaissance est due à ceux qui ont eu à souffrir du passé qu'il s'agit de commémorer ». Sarah Gensburger et Marie-Claire Lavabre, « Entre "devoir de mémoire" et "abus de mémoire" : la sociologie de la mémoire comme tierce position », in Bertrand Müller (dir), *Histoire, mémoire et épistémologie. A propos de Paul Ricoeur*, Paris, Payot, 2005, p.76-95, [En ligne], <halshs-01068977>, p. 4.

<sup>10</sup> Maura Kathryn Edwards, *Le Mal Jaune: The Memory of the Indochina War in France, 1954-2006*, thesis for the degree of Doctor of Philosophy, under the direction of Eric Jennings, University of Toronto, Department of History, 2010, [En ligne], URL :

[https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/33806/11/Edwards\\_MauraKathryn\\_201011\\_PhD\\_thesis.pdf](https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/33806/11/Edwards_MauraKathryn_201011_PhD_thesis.pdf)

<sup>11</sup> Hugo Génin, *Mémoire de captivité des soldats français de Diên Biên Phu. Entretiens et récits anthropologiques*, thèse de doctorat en anthropologie sous la direction de Jean Lorant, Université de Nice-Sophia Antipolis, 2007.

<sup>12</sup> Nicolas Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine face à leur passé : stratégies mémorielles et écriture de l'histoire*, thèse pour le doctorat d'histoire, sous la direction de Luc Capdevila,

Pour l'heure, l'activisme mémoriel déployé par le plateau de témoins réunis devant moi et sa conjonction évidente avec mes dernières lectures – *L'ère du témoin* d'Annette Wieviorka (Paris, Plon, 1998) et, surtout, *L'empire du traumatisme, Enquête sur la condition de victime*, de Didier Fassin et Richard Rechtman (Paris, Flammarion, 2007), et *Mémoires d'empire, La controverse autour du « fait colonial »* de Romain Bertrand (Clamecy, éd. du Croquant, 2006)<sup>13</sup> – aiguïsèrent ma curiosité et me conduisirent à m'intéresser plus en profondeur à ce pan d'histoire auquel je ne connaissais alors que très peu de choses. Ce fut d'abord pour un colloque<sup>14</sup>, puis dans le cadre d'un programme ANR consacré aux mises en mémoire des guerres et conflits contemporains dans les musées européens<sup>15</sup>. Finalement, l'avenir de ma thèse sur la formation à l'obéissance des combattants de 1914-1918 en amont du conflit (à l'école, dans le monde du travail...) étant remis en question par la soutenance, en 2008, d'Emmanuel Saint-Fuscien, aujourd'hui Maître de conférences à l'EHESS, sur un sujet trop proche du mien pour que je puisse sereinement poursuivre mon travail, je laissais passer l'année 2010 et décidai, en 2011, de réorienter mon sujet sur la question des anciens prisonniers de guerre de la RDV durant la « Guerre d'Indochine ».

Un sujet dans lequel je n'entrais cependant pas vierge de tout prisme. Si rien en particulier, dans mon roman familial, ne me liait à la « Guerre d'Indochine », je suis *entré en Indochine* formaté par plusieurs années de recherche sur la Première Guerre mondiale au sein du Collectif de Recherche et de Débats sur la guerre de 1914-1918 (CRID 14-18). Lors de mes premières lectures sur la « Guerre d'Indochine », il me fut par exemple difficile d'envisager les combattants de l'Union Française en Indochine comme de *simples* « volontaires » mus par un esprit patriotique ou anticommuniste : l'école de 1914-1918 fut pour moi celle de la complexité. Du « consentement » patriotique des poilus de 1914-1918 au « volontariat » anticommuniste des combattants d'Indochine, l'historiographie du fait guerrier au XX<sup>e</sup> siècle a fréquemment eu recours aux montées en généralité à partir de points de confluence relevés dans des discours d'archive et de témoins. Confondant récits et expériences, cette historiographie a souvent amalgamé convergence et représentativité. Fort de cette analyse, j'ai appris à chercher dans les métadiscours testimoniaux, et autres

---

Université de Rennes 2, 2015.

<sup>13</sup> Je préparais alors pour mes étudiants de prépa SciencesPo un cours sur les mémoires impériales, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours, cours qui allait bientôt nous servir pour préparer les étudiants au concours d'entrée à l'IEP de Grenoble (2012).

<sup>14</sup> Voir Julien Mary, « Prisonniers du Vietminh: fabrique d'un regard historico-traumatique et sanctuarisation d'une mémoire oubliée », in Marie-France Badie, Michèle-Caroline Heck et Philippe Monbrun (dir.), *La Fabrique du regard*, Paris, Michel Houdiard, 2010, p. 294-304.

<sup>15</sup> Il s'agit du programme ANR-08-BLAN-0071 « Les présents des passés » (2009-2012).

éléments de contexte, les sources d'une connaissance plus en profondeur des trajectoires des combattants et des prisonniers d'Indochine. Ainsi compris, « engagement » et « volontariat » ne pouvaient être pris comme synonymes d'« *assentiment* » et d'« *enthousiasme* », toute situation sociale ressortissant d'une multiplicité de facteurs *explicatifs*, à la nature difficilement saisissable. En Indochine comme ailleurs, seule la prise en compte de la complexité des situations peut conduire l'historien à percevoir la pluralité et la richesse d'un monde social en mouvement, fait d'une multitude de matériaux humains agglomérés.

Venant de l'histoire sociale de la Grande Guerre, il me fut également difficile de considérer le petit monde des prisonniers d'Indochine comme un groupe social homogène : de la captivité à nos jours, cet univers s'est construit autour de compositions et recompositions sociales complexes, variant au gré des contextes et circonstances. Élevé par le CRID 14-18, c'est ainsi que je regardais avec soupçon les productions relevant d'une histoire trop unilatéralement culturelle sur le conflit indochinois, gommant les nombreuses aspérités des différentes trajectoires sociales des témoins. C'est ainsi également que, à la suite des spécialistes de la Grande Guerre remettant en cause l'existence durable et performative d'une « haine de l'ennemi » en 1914-1918, je tentais de considérer les interactions entre troupes de l'Union française (ci-après UF)<sup>16</sup> et combattants adverses, souvent passées sous silence dans l'historiographie de la captivité française en mains vietnamiennes. La culture critique des séquençages chronologiques par trop téléologiques acquise lors de mes travaux sur la période 1914-1945<sup>17</sup> m'a également conduit à observer avec circonspection les découpages par séquences de la « Guerre d'Indochine ». Quant au « lavage de cerveau » prétendument subi par les prisonniers dans les camps et ses mises en leçon par les anciens prisonniers d'Indochine, ils firent résonner en moi une autre culture critique : celle du

---

<sup>16</sup> Instaurée par la Constitution de la IV<sup>e</sup> République en 1946, l'Union française est l'organisation politique regroupant la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer, et les territoires et Etats associés. Nous comprenons dans l'Union française le Maroc et la Tunisie qui, bien que n'ayant officiellement pas adhéré, sont néanmoins liées à elle de par l'article 61 de la Constitution de 1946. Notons néanmoins d'emblée – nous y reviendrons – que, largement absents de la scène testimoniale et plus globalement de la construction de la cause des anciens prisonniers de la RDV, les soldats coloniaux sont peu présents dans notre thèse, qui tâche pour autant de ne pas les considérer comme des « supplétifs historiographiques », ce dans la limite des archives mises au jour.

<sup>17</sup> Voir notamment Julien Mary et Yannis Thanassekos (coord.), dossier « XX<sup>e</sup> siècle : d'une guerre à l'autre ? », *En Jeu. Histoire et mémoires vivantes*, revue interdisciplinaire de la Fondation pour la mémoire de la Déportation (FMD), n<sup>o</sup> 3, juin 2014.

« consentement patriotique », décrite par certains historiens comme animant les combattants de la Grande Guerre<sup>18</sup>.

Au-delà, mes travaux au sein du CRID 14-18 m'ont apporté une culture militante de l'usage des témoignages en histoire : l'histoire que j'écris depuis n'est pas une machine à disqualifier la mémoire portée par les témoignages ; bien au contraire, elle est une histoire dont les témoignages forment le matériau *essentiel* – cependant non unique – (voir sources et bibliographie), en cela notamment, pour reprendre les mots de Marc Bloch, qu' « ils écartent de nos études un danger plus mortel que l'ignorance ou l'inexactitude : celui d'une irrémédiable sclérose »<sup>19</sup>, et contribuent de ce fait à faire de l'histoire une véritable science humaine-et-sociale.

Mon premier projet de thèse, allié à mon travail de commissaire de l'exposition « Algériens et Français au miroir de la Grande Guerre »<sup>20</sup>, m'ont enfin conduit à envisager les nombreux croisements fertiles entre les historiographies du fait guerrier et du fait colonial, qui ont considérablement nourri mon travail de thèse :

« Historiens, politistes, sociologues..., les spécialistes du fait colonial et du fait guerrier partagent en effet – sans toujours le savoir – nombre de questionnements. Les configurations théoriques, historiographiques et même éthiques et idéologiques internes à chacun des deux champs sont relativement proches ; les deux historiographies s'ordonnent sur des lignes de force souvent très similaires au point de vue des axes thématiques – la violence, le contrôle social, les phénomènes de totalisation, les identités sociopolitiques –, et des morales politiques prédisposant leurs développements. Tous deux génèrent aussi des espaces de controverses particulièrement animés et souvent analogues, aux vues notamment de la sociologie des acteurs en lice et des usages publics sous-tendus de l'histoire. [...]

Quelles questions le champ colonial pose-t-il aux problématiques actuelles sur le fait guerrier, autour par exemple de la manière dont les États s'emparent, sur le temps long, des individus et des sociétés coloniales, des questions liées aux identités sociopolitiques des sociétés impériales ou à la violence coloniale, etc. ? Inversement, comment les réflexions des spécialistes du fait guerrier sur le contrôle social des mobilisés, la violence de guerre, l'espace public et la sociabilité du front et des arrières, etc., permettent-elles de renouveler nos interrogations sur le fait colonial ? [...] La confrontation des deux champs bouleverse d'ailleurs jusqu'à leurs périodisations mêmes ; la prise en compte de l'empire colonial dans l'histoire de la France contemporaine brouille en effet, en même temps qu'elle élargit considérablement, le cadre structurant traditionnellement son histoire nationale, tendant à lisser les périodes de "paix" au profit d'une séquence guerrière quasi continue. En définitive, c'est la spécificité et la pertinence même d'un *champ* colonial, mais aussi d'un *champ* guerrier, qui est mise en question par ce croisement historiographique. »<sup>21</sup>

---

<sup>18</sup> Voir notamment Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, *14-18, Retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000.

<sup>19</sup> Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Librairie Armand Colin, 1952 (1<sup>e</sup> éd. 1949), document produit en version numérique par Pierre Palant, bénévole, dans le cadre de la collection « Les classiques des sciences sociales », fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi, 2005, p. 38.

<sup>20</sup> Exposition qui ne vit jamais le jour, eu égard à l'abandon, en 2014 par le nouveau maire de Montpellier Philippe Saurel, du projet de Musée d'histoire de France et d'Algérie.

<sup>21</sup> Julien Mary, « Quand deux historiographies dialoguent. Fait colonial et fait guerrier : Algériens et Français au miroir de la Grande Guerre », in Frédéric Rousseau, *La Grande Guerre des sciences sociales*, Outremont

Toutes ces expériences, préalables, parallèles..., m'ont ouvert à mon sujet ; elles l'ont également révélé sous une forme plus riche et plus complexe, dont ces quelques lignes témoignent du caractère personnel de la genèse. Soumettant l'ensemble des productions du champ des anciens prisonniers UF de la RDV à une socio-histoire critique de leurs conditions de production et de réception, il m'a en effet semblé plus honnête de commencer cette thèse par un exercice de « réflexivité critique »<sup>22</sup>... avec toutes les limites que cette démarche implique.

## **DEFINITION DE L'OBJET : SOCIO-HISTOIRE DE L'EXPERIENCE DES PRISONNIERS UF DE LA RDV ET DE LA CONFIGURATION DE LEUR(S) CAUSE(S) (1945-2016)**

---

Ce travail porte sur les combattants des troupes de l'UF faits prisonniers par la RDV durant la « Guerre d'Indochine », plus précisément sur leur expérience de captivité *et* la généalogie et les variations de leur cause – dans toute sa diversité –, de 1945 à nos jours, au sein des différents espaces sociaux et politiques dans lesquels la question a pu être travaillée. À la suite de Maurice Halbwachs, nous partons en effet du postulat, avec Sarah Gensburger et Marie-Claire Lavabre, que « la mémoire portée par les individus se formule dans un contexte social, soumise à une pluralité d'influences sociales »<sup>23</sup>.

Entre 1945 et 1954, près de 20 000 combattants français, légionnaires, nord-africains et africains sont portés disparus et présumés prisonniers par la RDV. En captivité, ils connaissent une expérience hors-norme : soumis à l'ancien colonisé – et avec lui à ses conditions d'existence –, ils subissent également une forme d'éducation politique et connaissent une forte mortalité. Ce qui nous intéresse ici, au-delà de l'expérience même de la captivité dont notre travail permet pour partie de renouveler l'historiographie, c'est la manière dont cette expérience de la captivité devient une question et une cause : une cause

---

(Québec), Athéna éditions, 2014, p. 239-283, p. 240-242.

<sup>22</sup> P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, *op. cit.*, p. 171.

<sup>23</sup> S. Gensburger et M.-Cl. Lavabre, « Entre "devoir de mémoire" et "abus de mémoire"... », *op. cit.*, p. 11.

non statique, variant au gré de ses interactions avec le contexte historique et les grands régimes mémoriels et politiques contemporains.

Quels sont les éléments qui structurent la question des prisonniers UF de la RDV, sur le temps long de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle ? Comment expliquer cette hypermnésie de la captivité en Indochine chez ces derniers ? Quelles en sont les contreparties en termes de zones d'ombre et d'amnésie structurelle ? Pourquoi la question des prisonniers de guerre et des disparus de la « Guerre d'Indochine », en France, ne prend-elle pas la même ampleur sociale et politique qu'aux États-Unis après la guerre du Vietnam ? Pourquoi, à un moment donné de son histoire, la question des prisonniers UF de la RDV prend telle direction plutôt que telle autre ? Quels sont les éléments qui structurent les grandes vagues testimoniales, et conduisent au déploiement de la question dans tel ou tel ordre paradigmatique, à la conjonction d'autres espaces de discours ? Que recouvre véritablement la quête de reconnaissance menée par certains ex-prisonniers de la RDV après leur libération ? Quels en sont les ressorts internes ? Les relais extérieurs ? Les contre-discours ? Les variations et les enjeux ? Comment les modes de qualification de la captivité évoluent-ils des années 1950 à aujourd'hui ? Mais d'abord, qu'est-ce qui, en amont, pendant et après la captivité, favorise les conditions de possibilité de cette expérience en tant qu'elle est singulièrement marquante ? Cette expérience est-elle d'ailleurs également saillante pour tous les prisonniers ? Qu'est-ce qui, dans les conditions de la captivité et de libération des prisonniers, favorise aujourd'hui la lecture de cette expérience, par les prisonniers eux-mêmes comme par certains de leurs relais, au jour d'une grille de lecture traumatique ?

Pour répondre à ces interrogations, la question des prisonniers UF de la RDV est ici structurellement considérée comme un « champ »<sup>24</sup> spécifique, autrement dit comme un espace de discours<sup>25</sup> et de pratiques circonscrit par les témoignages, prises de position, controverses, actions et interactions des différents acteurs de la « nébuleuse »<sup>26</sup> des anciens

---

<sup>24</sup> Au sens de Christian Topalov de « système autonome de positions, d'acteurs et d'institutions, organisés par des enjeux et des rapports internes spécifiques ». Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle, La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, coll. « Civilisations et sociétés », 1999, p. 461.

<sup>25</sup> Beaucoup d'auteurs ont travaillé cette idée d'espace de discours : Marx avec les « idéologies », Durkheim avec les « représentations collectives », Bakhtine avec les « genres » (Voir Mikhaïl Bakhtine, *Les genres du discours, Esthétique de la création verbale* (traduction de A. Acouturier), Paris, Gallimard, 1984), les sociolinguistes avec les « registres de langue », Foucault avec les « formations discursives » (Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969), Bourdieu avec les « champs » (Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard-Le Seuil, 2001). Pour une présentation générale, voir François Leimdorfer, « Registres discursifs, pratiques langagières et sociologie », *Langage et société*, n° 124, juin 2008, p. 5-14.

<sup>26</sup> Ch. Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle, op.cit.*

prisonniers UF de la RDV (ex-prisonniers ou non), inscrit dans un contexte influençant largement son développement. Suivant la sociologie bourdieusienne, le champ des anciens prisonniers de la RDV peut être objectivé en cela qu'il présente une forme – relative – d'autonomie<sup>27</sup>. L'essentiel de l'espace de discours sur les « prisonniers UF de la RDV » étant constitué de témoignages d'anciens prisonniers, qui souvent se répondent, à tout le moins entrent en résonance, l'espace de discours ainsi constitué forme une sorte d'implicite communautaire – ou « sens commun »<sup>28</sup> –, faisant autant référence à une expérience plus ou moins commune de la captivité, qu'il contribue, progressivement, à en construire une mémoire sociale tendant à lisser les mémoires individuelles – et potentiellement conflictuelles – de la captivité, au profit d'un combat fédératif – avec ses moments de rupture et de remobilisation, formant différentes strates – pour une reconnaissance plus ou moins collective et unifiée. Plus encore, les configurations successives de la question des prisonniers UF de la RDV, de 1945 à nos jours, offrent autant de boîtes à outils pour différentes stratégies sociopolitiques de légitimation, de commémoration, de réparation et de réhabilitation.

Cette autonomisation et cette fédéralisation sont cependant relatives : s'il tend en interne à l'homogénéisation et en externe à la différenciation, le champ des anciens prisonniers UF de la RDV est également animé par des controverses intérieures interagissant le plus souvent avec des espaces de débat extérieurs. Or c'est précisément lors de ces moments d'interaction, où les acteurs du champ tendent à sortir de leurs frontières, que se produisent les *flashpoints*<sup>29</sup>, plaçant, pour un temps plus ou moins long, avec une intensité plus ou moins forte, la question des prisonniers dans l'espace public. Certaines de ces connexions, comme avec le champ des crimes et génocides nazis lors de l'affaire Boudarel, produisent même des ruptures au sein du groupe des anciens prisonniers.

Ces moments correspondent également à des formes de cristallisation du discours des anciens prisonniers, de leur collectif et de son répertoire d'action. Ce mouvement commence dès la libération des prisonniers d'Indochine avec la mise à profit des retours d'expérience des officiers ex-prisonniers dans l'édification d'une doctrine française de

---

<sup>27</sup> Voir P. Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, op. cit.

<sup>28</sup> Pour P. Bourdieu, « le sens commun est un fonds d'évidences partagées qui assure, dans les limites d'un univers social, un consensus primordial sur le sens du monde, un ensemble de lieux communs (au sens large), tacitement acceptés, qui rendent possibles la confrontation, le dialogue, la concurrence, voire le conflit, et parmi lesquels il faut faire une place à part aux principes de classement, tels que les grandes oppositions structurant la perception du monde. » P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, op. cit., p. 141.

<sup>29</sup> Kathryn Edwards, « Traître au colonialisme ? The Georges Boudarel Affair and the Memory of the Indochina War », *French Colonial History*, vol. 11, n° 1, 2009, p. 193-209.

guerre psychologique et contre-insurrectionnelle dont la « Guerre d'Algérie » marque l'apogée. C'est à nouveau ce que permet d'opérer, en 1985, la création de l'Association nationale des anciens prisonniers d'Indochine (ANAPI) : en délimitant la communauté des prisonniers (comptage des morts et des survivants, inclusion / exclusion d'individus, incorporation de captivités parentes), en faisant une place à toutes les catégories de prisonniers (du simple soldat à l'officier), en lissant leurs mémoires singulières, mais aussi en leur donnant sens et puissance au travers d'un combat commun, la collectivisation associative de la mémoire des anciens prisonniers et son violent jaillissement dans l'espace public lors de l'« affaire Boudarel » – se poursuivant sous une forme atténuée jusqu'à nos jours –, permettent de catalyser et de coaliser des discours plus ou moins isolés, en une ultime offensive pour une reconnaissance (relativement) unifiée de leur cause, sous la bannière des victimes des totalitarismes du XX<sup>e</sup> siècle.

Ainsi compris, sont placés au cœur de cette thèse non seulement la mémoire sociale des anciens prisonniers UF de la RDV – en tant que registre d'expression, dans le présent, de l'« espace d'expérience »<sup>30</sup> des anciens prisonniers de la RDV et « système de stockage [de leur] ordre social »<sup>31</sup> –, mais, plus largement, l'ensemble des autres registres à l'intersection desquels se situe, en creux, leur mémoire collective :

- l'« histoire », au sens de l'ensemble des productions académiques cherchant avec méthode à rendre ce passé intelligible ;
- la « mémoire historique », autrement dit, les usages de l'histoire à d'autres fins (politiques, identitaires...) que celle de la connaissance ;
- et la « mémoire commune », au sens des souvenirs de ce qui a été réellement vécu par les anciens prisonniers de la RDV.<sup>32</sup>

Au-delà, ce sont les interactions de ces différents « registres de la présence du passé »<sup>33</sup> avec le contexte global de l'après-guerre et jusqu'à nos jours qui nous intéressent au premier plan. Une approche sociologique de la mémoire, écrit en effet Sylvie Thénault,

---

<sup>30</sup> Nous empruntons ce concept à Reinhart Koselleck, *Le futur passé, Contribution à la sémantique des temps historiques* (traduit de l'allemand par J. et M.-C. Hooek), Paris, Editions de l'EHESS, 1990. Avant d'être traduits, les travaux de cet historien allemand avaient été introduits en France par Paul Ricoeur, *Temps et récit III, Le temps raconté*, Paris, Editions du Seuil, 1985 ; ce dernier parle non pas de « champ d'expérience » mais d'« espace d'expérience ».

<sup>31</sup> Pour Mary Douglas, « la mémoire collective sert de système de stockage à l'ordre social ». Mary Douglas, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 2004 (1<sup>e</sup> éd. en anglais, 1986), p. 106.

<sup>32</sup> D'après Marie-Claire Lavabre, « La "mémoire collective" entre sociologie de la mémoire et sociologie des souvenirs ? », 2016, [En ligne], <halshs-01337854>.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 12.

« implique d'en livrer une analyse dotée d'un fondement empirique (avec des sources de toutes natures), socialement ancrée (par l'identification des groupes ou des entités concernés), située dans l'espace (précisant notamment l'échelle, locale ou nationale), et attentive au temps (en tentant de restituer les rythmes de la présence ou de l'absence du passé). »<sup>34</sup> Ainsi compris, les situations sociales des acteurs, mais aussi le contexte historique et les variations de régimes mémoriels et politiques, impactent largement le développement de la question des anciens prisonniers UF de la RDV. Guerres coloniales, « Guerre froide », paradigmes résistancialiste et génocidaire, « Guerre d'Algérie », mai 1968, union de la gauche, montée de l'extrême-droite, dissolution des grandes idéologies, ères « du témoin » et « de la victime », chute du soviétisme, déverrouillage du tabou sociopolitique des mémoires des nostalgiques de l'empire... : tels sont quelques-uns des cadres *par lesquels* la question est conduite à évoluer des années 1940 à nos jours, où la question – ce fut là le point de départ de notre travail – est désormais essentiellement structurée autour de trois grands espaces de discours :

- « La controverse autour du "fait colonial" »<sup>35</sup> ;
- Les mémoires de la « Guerre froide » et plus largement du « fait totalitaire » au XX<sup>e</sup> siècle ;
- Et ce que d'aucuns, historiens, sociologues, psychanalystes, anthropologues<sup>36</sup>, identifient comme l'avènement contemporain d'une « ère des victimes », faisant suite à une ère du soupçon, et dont le paradigme serait essentiellement fourni par les mémoires des crimes et génocides nazis.

C'est toute cette complexité que nous souhaitons restituer dans cette thèse.

---

<sup>34</sup> Sylvie Thénault (sur la base des travaux de Marie-Claire Lavabre et de Maurice Halbwachs), « La guerre d'indépendance algérienne. Mémoires françaises », *Historiens et Géographes*, n° 425, février 2014, p. 75-90, p. 77.

<sup>35</sup> Pour reprendre le sous-titre de la synthèse de Romain Bertrand, *Mémoires d'empire. La controverse autour du « fait colonial »*, Broissieux, Éditions du Croquant, 2006.

<sup>36</sup> Voir notamment l'article de Michel Wieviorka, « Les problèmes de la reconstruction identitaire », *Le Coq-héron*, 1/2005, n° 180, p. 122-131 ; Micheline Labelle et al. (dir.), *Le devoir de mémoire et les politiques de pardon*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005 ; Didier Fassin et Richard Rechtman, *L'Empire du traumatisme, Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007.

## L'ESPACE DE DISCOURS DES ANCIENS PRISONNIERS UF DE LA RDV : ETAT DES SOURCES

---

Pour Jack Goody<sup>37</sup>, l'écriture a bouleversé les sociétés humaines en cela qu'elle a permis une médiation beaucoup plus large des modes de communication ; surtout, elle a fourni aux sociétés qui l'utilisent un système d'archivage de la pensée humaine à même d'éclater les espaces-temps de la pensée, permettant par exemple aux lecteurs d'entrer en relation avec un auteur mort il y a parfois plusieurs siècles, ou vivant à l'autre bout du monde. Et puis l'écriture fixe et laisse des traces : elle autorise des références précises et des croisements qui, sans elle, seraient particulièrement complexes. Elle permet de qualifier ou disqualifier tel écrit par rapport à tel autre, valider ou invalider telle ou telle théorie ou interprétation : elle fait preuve et est source de pouvoir. Elle occasionne également des phénomènes d'accumulation, sur un même thème, permettant ainsi la constitution d'espaces discursifs. En ce sens, l'écriture produit du social<sup>38</sup> ; tout au moins participe-t-elle à modifier les situations sociales. Si la proposition peut paraître un peu radicale (notamment du fait que l'écrit a précisément tendance à fixer et réifier les situations sociales et à en exagérer les potentialités performatives et systémiques), l'écriture, en tant qu'acte social permettant la constitution de champs discursifs, fournit au chercheur un point de vue intéressant pour qui veut observer un phénomène social sur un temps plus ou moins long.

L'objet de cette thèse porte précisément sur un espace discursif : celui des anciens prisonniers UF de la RDV. Or, le déterminant commun à l'ensemble de cet espace est son origine essentiellement testimoniale : des années 1940 à nos jours, les témoignages de prisonniers représentent la source essentielle – quasi-unique – de connaissance des camps de la RDV. Sans les témoignages en effet, pas d'histoire des camps de la RDV – à tout le moins pas d'histoire *française* de la captivité UF en mains vietnamiennes<sup>39</sup> – ; pas plus de *mémoires historiques* ou de *politiques de la mémoire* de la captivité. Ce sont les témoignages qui permettent aux autorités militaires et politiques de mesurer l'importance

---

<sup>37</sup> Jack Goody, *La Raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Editions de Minuit, 1978 (1977) ; *La logique de l'écriture. Aux origines des sociétés humaines*, Paris, Armand Colin, 1986.

<sup>38</sup> Voir les dernières mises au point de Jack Goody in Jack Goody, *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, trad. Claire Maniez et coord. Jean-Marie Privat, Paris, La Dispute, 2007.

<sup>39</sup> Une toute autre histoire pourrait sans doute être construite en ayant recours aux archives vietnamiennes – absentes de l'espace de discours « anciens prisonniers UF de la RDV » –, ce que nous n'avons pas été en mesure de faire dans le cadre de cette thèse.

de la question de la captivité française en mains vietnamiennes dans les années 1940-1950 ; ce sont aussi les témoignages qui permettent, après 1954, de donner sens – de nombreux sens – à l’expérience des prisonniers de la RDV ; ce sont également les témoignages qui, dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, portent la question des prisonniers de la RDV sur le terrain médical, historique, législatif... À l’orée du XXI<sup>e</sup> siècle, ce sont à nouveau les témoignages qui sont chargés de susciter dans la société civile « des affects doués d’effets politiques, comme l’horreur, la culpabilité »<sup>40</sup> et ainsi instaurer les « conditions de possibilité du deuil »<sup>41</sup> des anciens prisonniers français de la RDV dans la société française.

« C’est le mérite des déportés d’avoir, à leur retour, révélé les rouages du système concentrationnaire, et empêché le refoulement collectif et l’oubli », écrit Michael Pollak. « Nous leur devons les bases de l’historiographie des camps »<sup>42</sup> : il en va de même pour les anciens prisonniers UF de la RDV, dont les témoignages fournissent à l’historien un double point d’observation :

- ils permettent de caractériser l’expérience de la captivité, leur croisement permettant notamment de dégager certaines constantes, tout autant que des décalages et des lignes de fractures entre les époques, les camps et les individus ;
- dans la perspective sociohistorique sur le temps long qui est la nôtre, ils permettent également d’aborder, non plus les prisonniers, mais les témoins eux-mêmes, en tant qu’acteurs d’une « nébuleuse »<sup>43</sup> dont l’administration du témoignage constitue le principal mode d’action.

Le caractère déterminant, pour nos travaux, de ce deuxième point d’observation nous a imposé de ne procéder à aucune discrimination *a priori* dans les témoignages d’anciens prisonniers, excluant par exemple tel ou tel témoignage sur des critères de représentativité du témoin ou de crédibilité du récit – ce qui ne nous a évidemment pas empêché, selon la méthodologie historique, de passer ces témoignages au crible de la critique interne et externe. Plus précisément, nous avons choisi de constituer notre corpus en prenant en considération non pas les témoignages, mais les témoins eux-mêmes. Autrement dit, il suffit qu’un homme ait expérimenté réellement les camps de prisonniers de la RDV pour que sa production, touchant à l’expérience par lui vécue, entre pour nous dans le champ du

---

<sup>40</sup> Judith Butler, *Ce qui fait une vie, Essai sur la violence, la guerre et le deuil*, Paris, La Découverte, Zones, 2010, p. 29.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>42</sup> Mickael Pollak, *L’Expérience concentrationnaire*, Paris, Métailié, 2000, p. 9.

<sup>43</sup> Voir Ch. Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*, *op.cit.*

*témoignage*. Dans cette thèse, c'est en effet le statut du témoin – oculaire<sup>44</sup> – qui donne son statut au témoignage, qui nous intéresse pour sa part en tant qu'acte social alimentant la construction d'une cause<sup>45</sup>.

Ainsi compris, tous les genres<sup>46</sup> s'expriment dans notre corpus de témoignages : du manifeste politique produit par les prisonniers dans les camps – contraints par leurs geôliers – au témoignage confié à l'ANAPI sur sa demande dans les années 2000 ; des rapports et autres interrogatoires par les officiers du renseignement militaire à la libération des prisonniers aux volumes de mémoires produits par certains anciens prisonniers une fois leur retraite prise ; du récit « brut » de captivité pondu pour une conférence ou un article au roman « basé sur des faits réels et vécus » ; du simple paragraphe dans un volume collectif de témoignages à l'ouvrage de plusieurs centaines de pages ; du témoignage oral donné à l'occasion d'un colloque aux témoignages publiés sur Internet, DVD ou muséalisés ; de l'essai analytique et proactif tentant de modéliser les grandes lignes de l'action psychologique subie – pour la dénoncer ou s'en inspirer –, au mémoire de médecine ou à la thèse d'histoire ; de la mobilisation de l'expérience vécue dans un débat législatif à la déposition judiciaire ; de l'intervention dans une classe au tract politique... Certains témoignages ne sont publiés qu'une fois ; d'autres sont réédités ; d'autres ont été confiés directement à divers dépôts d'archives – notamment aux Archives départementales du Rhône, dans le fonds de la Commission d'histoire de la guerre, dans lequel nous avons pu dépouiller les archives testimoniales constituées par l'ANAPI. Tous les genres de captifs sont également présents : de celui ne comptant que quelques jours de captivité à celui y ayant passé huit ans ; de l'otage civil au prisonnier militaire ; du simple soldat à l'officier supérieur. En ne comptant que les témoignages publiés sous forme d'ouvrages papier (récits de captivité, ouvrages collectifs, mémoires...), la masse de témoignages à ce jour découverte représente ainsi près de 80 références qui, avec les nombreux autres témoignages parus sous d'autres formes (articles, DVD, musée...), s'organisent en différentes strates successives, au sein desquelles ils sont administrés différemment selon les « horizons d'attentes »<sup>47</sup> des témoins au moment où ils s'expriment.

---

<sup>44</sup> Voir Renaud Dulong, « Qu'est-ce qu'un témoin historique ? », [En ligne], URL : <http://www.vox-poetica.org/t/articles/dulong.html>, consulté le 8/07/2013.

<sup>45</sup> D'où l'exclusion du témoignage oral, recueilli par l'historien, du champ de cette thèse.

<sup>46</sup> Au sens de Mikhaïl Bakhtine de types d'énoncés, avec leurs normes et leurs formes langagières (plaidoirie, débat, affiches, musées, etc.). M. Bakhtine, *Les genres du discours*, *op. cit.*, p. 265.

<sup>47</sup> Voir R. Koselleck, *Le futur passé*, *op. cit.*

Les témoignages de prisonniers ne sont cependant pas le seul matériau de cette thèse, dont le cadre englobe également, en contre-point, témoignages de combattants d'Indochine et d'Algérie non-prisonniers, témoignages de captivité et de déportation durant d'autres conflits, témoignages vietnamiens ou de « ralliés » européens ou africains à la RDV. Participent également du corpus de cette thèse les productions des principaux scrutateurs de la captivité UF en mains vietnamiennes entre 1945 et 1954, autrement dit les archives militaires du Service historique de la Défense (SHD) ainsi que celles conservées aux Archives nationales d'outre-mer (ANOM) ou au Centre d'histoire et d'études des troupes d'outre-mer (CHETOM), qui permettent utilement – avec les archives diplomatiques constituées à la fin de la guerre américaine du Vietnam pour éclairer le sort des *missing in action* états-uniens au jour de celui de leurs homologues français durant la « Guerre d'Indochine » (conservées au Centre des archives diplomatiques de La Courneuve) –, de réévaluer les trois grands piliers organisant la mémoire sociale des anciens prisonniers de la RDV : les prisonniers auraient été victimes de « lavage de cerveau », « exterminés » par leurs geôliers, et « abandonnés » puis « oubliés » par la mère-patrie.

Après-guerre, nous le verrons, cette expérience est ainsi loin d'être oubliée. Considérée comme riche d'enseignements, elle est réinvestie par les témoins eux-mêmes et leurs relais dans divers terrains, à commencer par ceux de la « Guerre d'Algérie » et de la « Guerre froide ». Elle fournit ainsi un matériau essentiel à l'élaboration et la pratique de l'« action psychologique » en Algérie – jusqu'à la séquence 1958-1961 et à l'OAS –, comme face à la menace « subversive » en France métropolitaine et à l'étranger ; en témoignent notamment les conférences prononcées dans les années 1950-1960 conservées au Collège d'enseignement supérieur de l'armée de terre (CESAT), à Paris, dans l'enceinte de l'Ecole militaire.

De manière plus globale, jusqu'à nos jours, la question est tout particulièrement investie dans le champ militaire et le milieu ancien-combattant ; les archives du CHETOM, ainsi que celles du musée militaire de Lyon et celui des Troupes de marine de Fréjus – musées de témoins – sont sur ce point particulièrement éclairantes. Ont également été sondées ou dépouillées certains journaux ou revues animés par ou pour le monde ancien combattant (*Le combattant d'Indochine, La voix du combattant, Maolen Info, Bulletin de l'ANAI, Képi Blanc, Les Chemins de la Mémoire...*), permettant de suivre les évolutions des discours dans l'entre-soi de différentes communautés d'expérience.

L'expérience de la captivité éclaire également les suites de carrière des anciens prisonniers, dans le monde de l'entreprise ou de l'administration ; dès les années 1960, la cause des anciens prisonniers UF de la RDV est aussi relayée à l'Assemblée nationale et au Sénat par quelques députés ou sénateurs anciens combattants, prisonniers, ou proches du milieu ancien-combattant ; le *JORF* permet de suivre leurs débats. De même, la presse accompagne évidemment les développements de la question jusqu'à nos jours, de l'extrême-gauche (avec notamment *L'Humanité*) à la droite (avec tout particulièrement *Le Figaro*), et jusqu'à l'extrême-droite, tout particulièrement au moment de l'« affaire Boudarel » (avec par exemple *National Hebdo*). *Le Monde* et *Paris Match* consacrent également plusieurs articles à la question dès les années 1950 ; quant à la presse quotidienne régionale (PQR), *Le progrès de Lyon* et *Midi libre*, tout particulièrement, comptent quelques journalistes pour relayer, à partir des années 1980-1990, le combat des anciens prisonniers de la RDV. N'oublions pas également les archives de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), offrant un échantillon d'émissions consacrées à la question au moment de tel ou tel anniversaire ou de la sortie de tel ou tel ouvrage.

À partir des années 1970, les revues de vulgarisation historique (*Historia*, *Histoire magazine*, *Le Figaro Histoire*) deviennent également un terrain privilégié pour le développement de la question, illustrant le passage d'une sorte de mémoire active à une mémoire disons plus victimaire de la captivité. Dans les années 1980, les mémoires des anciens prisonniers de la RDV prennent en effet le chemin d'un activisme mémoriel apte tout à la fois à assurer la *reconnaissance* nationale de leur douloureuse expérience et à *réparer* l'injuste occultation dont ils s'estiment les *victimes*. Le témoignage devient alors, tour à tour, un matériau d'expertise historique avec la thèse de l'ancien prisonnier Robert Bonnafous en 1985, d'expertise médico-légale après la loi n° 89-1013 du 31 décembre 1989 donnant un statut aux ex-prisonniers, et d'expertise judiciaire lors de l'affaire Boudarel (1991-2003). Les anciens prisonniers de la RDV se constituent alors en association, et leurs productions redoublent, sur tous supports ; en témoignent leurs publications individuelles et collectives, leur investissement dans les musées ou bien encore, plus récemment, dans l'Internet – producteurs de nouvelles archives –, et jusqu'aux supports audiovisuels et au roman<sup>48</sup>.

---

<sup>48</sup> Ici, quelques entretiens avec divers relais ou héritiers de la cause des anciens prisonniers de la RDV nous ont aidé à préciser tel ou tel pan de la question.

Constitue ainsi le matériau de cette thèse *tout* ce qui peut se rapporter à l'espace de discours des anciens prisonniers UF de la RDV. Or, depuis les travaux fondateurs de Bernard Fall, la question des anciens prisonniers de la RDV est également travaillée dans le champ universitaire. Dans la lignée de Pierre Bourdieu et des *controverses studies* (avec notamment Romain Bertrand), cette thèse considère la bibliographie scientifique comme une source à part entière<sup>49</sup>, participant de la configuration globale du champ. « Car c'est bien là, au moins pour partie », écrit Marie-Claire Lavabre, « dans cet enchevêtrement des traces et des évocations du passé, de l'histoire comme discipline régie par l'exigence de la preuve et des usages publics et politiques de l'histoire, du collectif et de l'individuel ou du social et du psychique, que réside l'énigme de la mémoire collective. »<sup>50</sup> Plus encore, gageons avec Pierre Bourdieu qu'à « tout progrès dans la connaissance des conditions sociales de production des "sujets" scientifiques correspond un progrès dans la connaissance de l'objet scientifique, et inversement. [...] les conditions de possibilité de la connaissance scientifique et celle de son objet ne font qu'un. »<sup>51</sup>

L'ensemble de ces sources nous permet d'offrir un contre-point à « la logique mémorielle des acteurs-témoins »<sup>52</sup>, sans lequel, contrairement à Nicolas Séradin, auteur en 2015 d'une précédente thèse intitulée *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine face à leur passé : stratégies mémorielles et écriture de l'histoire*, nous pensons qu'il est difficile de comprendre, dans toute leur complexité, les « méandres que la mémoire utilise avant de devenir histoire. »<sup>53</sup>

---

<sup>49</sup> Pour des impératifs de clarté, nous avons néanmoins indiqué cette bibliographie sous le chapeau « Bibliographie » et non « Sources ».

<sup>50</sup> M.-Cl. Lavabre, « La "mémoire collective" entre sociologie de la mémoire... », *op. cit.*, p. 6.

<sup>51</sup> P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, *op. cit.*, p. 173-174.

<sup>52</sup> Nicolas Séradin, « Indochine : du soldat-héros au soldat humanisé », *Inflexions*, « Civils et militaires : pouvoir dire, En revenir ? », La documentation française, p. 187-199, p. 193.

<sup>53</sup> *Id.* Pour construire sa thèse, Nicolas Séradin s'est passé des archives publiques.

## APPROCHE METHODOLOGIQUE

---

« Je n'ai pas de méthode que j'appliquerais de la même façon à des domaines différents. Au contraire, je dirais que c'est un même champ d'objets, un domaine d'objets que j'essaie d'isoler en utilisant des instruments que je trouve ou que je forge, au moment même où je suis en train de faire ma recherche, mais sans privilégier du tout le problème de la méthode »<sup>54</sup>.

« La méthode dont on nous rebat les oreilles n'existe pas, il n'y a pas plus de méthode de l'histoire qu'il n'en existe de l'ethnographie ou de l'art du voyage »<sup>55</sup>.

### IDENTIFIER LES CONDITIONS DE « RECONNAISSABILITE »<sup>56</sup> DES ANCIENS PRISONNIERS DE LA RDV

La « quête de reconnaissance » est-elle ce « nouveau phénomène total » évoqué par Alain Caillé<sup>57</sup> ? Les théories de la reconnaissance<sup>58</sup>, diverses et plastiques, popularisées notamment suite aux travaux d'Axel Honneth<sup>59</sup> et de Charles Taylor<sup>60</sup>, ont pris beaucoup d'ampleur depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle dans les sciences sociales<sup>61</sup>, contribuant à structurer nombre d'analyses autour de la question identitaire<sup>62</sup>. Au cœur de la pensée culturaliste états-unienne, la problématique de la reconnaissance est souvent lue, en France :

« comme une tentative pour démontrer que les luttes sociales n'ont pas (seulement) le pouvoir ou la

---

<sup>54</sup> Michel Foucault, à propos de la méthode et de son *Archéologie du savoir* (DE, III, 404), cité in Jean Claude Zancarini, *Lectures de Michel Foucault*, vol 1, Lyon, ENS Editions, coll. « Theoria », 2001, p. 54.

<sup>55</sup> Paul Veyne, *Comment ont écrit l'histoire, essai d'épistémologie*, Paris, Seuil, 1971, p. 23.

<sup>56</sup> J. Butler, *Ce qui fait une vie, op. cit.*, p. 11.

<sup>57</sup> Alain Caillé (dir.), *La quête de reconnaissance, Nouveau phénomène social total*, Paris, La Découverte, 2007.

<sup>58</sup> Avec Paul Ricoeur, nous préférons parler de « théories de la reconnaissance » au pluriel, tant elles sont nombreuses et peu univoques. Ainsi Ricoeur choisit-il de donner comme titre à son ouvrage « Parcours de la reconnaissance » plutôt que « Théorie de la reconnaissance ». Paul Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance, Trois études*, Paris, Gallimard, coll. Folio essais, 2005 (1<sup>e</sup> éd. Stock, 2004), p. 11 ; 14.

<sup>59</sup> Voir notamment Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Le Cerf, 2002 (1<sup>e</sup> éd. en allemand, 1992).

<sup>60</sup> Voir notamment Charles Taylor, « La politique de la reconnaissance », in Amy Gutmann (dir.), *Multiculturalisme : différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 1997 [1<sup>e</sup> éd. en anglais, 1992].

<sup>61</sup> Voir notamment les travaux d'A. Honneth, de C. Taylor, de P. Ricoeur, de N. Fraser, de J. Butler, d'A. Caillé et Ch. Lazzeri, etc. Pour un aperçu général du travail de cette notion dans les sciences sociales (essentiellement philosophie, sociologie, droit, psychologie et psychanalyse ; l'histoire est étonnement absente du périmètre de l'ouvrage), voir Haud Guéguen et Guillaume Malochet, *Les théories de la reconnaissance*, Paris, La Découverte, coll. Repères – Sociologie, 2012.

<sup>62</sup> Nancy Fraser parle même de la « lutte pour la reconnaissance » comme de « la forme paradigmatique du conflit politique à la fin du XX<sup>e</sup> siècle », au sens où dans les conflits « postsocialistes » contemporains (sous la bannière de la « race », du « genre », de la « sexualité », etc.), « l'identité collective remplace les intérêts de classe comme lieu de la mobilisation politique, et l'injustice fondamentale n'est plus l'exploitation mais la domination culturelle ». Nancy Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte / Poche, 2011 [2005], p. 13.

défense d'intérêts catégoriels pour moteur, mais qu'elles procèdent d'expériences *morales*, qui découlent du non-respect d'attentes de reconnaissance profondément enracinées en chacun de nous. Celles-ci déçues, l'expérience du mépris ouvre dans la personnalité une sorte de brèche psychique, par laquelle s'introduisent des émotions négatives comme la honte ou la colère ; dès lors que celles-ci peuvent être interprétées comme une expérience commune à un groupe, la possibilité d'une lutte s'ouvre. »<sup>63</sup>

Cependant, « le concept de reconnaissance est si plastique qu'il est difficile d'en extraire un enjeu focal à même d'en résumer l'histoire et la problématique »<sup>64</sup> ; pour Paul Ricoeur, qui met en doute l'existence d'une conception commune et univoque de la reconnaissance, c'est précisément cette absence de définition qui en assure une part essentielle du succès<sup>65</sup>, tant du point de vue des sciences sociales que de ses échos sociopolitiques. *A minima*, il est néanmoins possible de trouver un socle commun à cette polysémie. L'exigence de reconnaissance est d'abord celle d'une plus grande justice sociale ; ce faisant, il s'agit d'une véritable pensée de l'action, ainsi définie par Ricoeur en un « parcours » composé de différentes stations. Articulant sens lexicographiques et significations philosophiques, la « reconnaissance » est d'abord pour lui *identification* – (re)connaître le sens particulier et donc la singularité d'un quelque chose – ; c'est aussi *se reconnaître soi-même* – reconnaître ce quelque chose de différent comme étant soi – ; ainsi qu'une *reconnaissance mutuelle* – faire reconnaître sa différence par autrui. Le tout s'articule avec les notions complémentaires de *méconnaissance* / *mépris*<sup>66</sup> – dimensions (potentiellement) conflictuelles des luttes pour la reconnaissance – et de *reconnaissance-gratitude* – savoir gré à l'autre d'avoir été reconnu. Ainsi, résume Ricoeur : « Être reconnu, si cela arrive jamais, serait pour chacun recevoir l'assurance plénière de son identité à la faveur de la reconnaissance par autrui de son empire de capacités. »<sup>67</sup>

De prime abord, la quête des anciens prisonniers UF de la RDV nous a paru particulièrement intéressante à envisager sur ce modèle de la *reconnaissance* : ils affichent en effet depuis les origines une expérience singulière, conçue comme absolument étrangère à la société dans laquelle ils évoluent et par laquelle ils veulent être reconnus – en tant précisément que cette expérience serait porteuse de sens pour leur communauté et même l'humanité toute entière –, et réclament en même temps – depuis les années 1980 tout

---

<sup>63</sup> Estelle Ferrarese, « Introduction », in *ibid.*, p. 5-6. Pour une discussion critique des théories de la reconnaissance, voir dans le même ouvrage la postface d'Estelle Ferrarese, « La reconnaissance, le tort et le pouvoir », p. 159-177.

<sup>64</sup> H. Guégnet et G. Malochet, *Les théories de la reconnaissance*, op. cit., p. 111.

<sup>65</sup> P. Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, op. cit.

<sup>66</sup> Ricoeur joue sur la proximité lexicale entre « méprise », figure de la méconnaissance, et « mépris », expression conflictuelle des combats pour la reconnaissance.

<sup>67</sup> P. Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, op. cit., p. 383.

particulièrement – une égalité de statut et de traitement. Ce faisant, ils exigent tout à la fois une reconnaissance de leur *inégalité* – c’est-à-dire de ce qui distingue leur expérience en tant qu’elle est radicalement singulière – et de leur *égalité* – c’est-à-dire du droit de leur collectif d’expérience à intégrer équitablement la société plus large à laquelle ils appartiennent. D’où notamment leur utilisation tout à la fois différenciée et amalgamée, dès les années 1950 et *crescendo* jusqu’à nos jours, de la matrice mémorielle des crimes et génocides nazis, représentant tout à la fois un mode d’individuation de leur expérience, fondant la valeur unique de leur collectif d’expérience et justifiant par conséquent leur reconnaissance spécifique, et un mode d’intégration dans les politiques de réparation (égalité juridique) et le panthéon mémoriel (égalité morale) nationaux.

À ce point de notre réflexion, les apports de Nancy Fraser, croisant les théories culturelles de la reconnaissance avec celles de la redistribution économique, pour construire ce qui prend autant la forme d’« une théorie qu[e d’]une critique de la reconnaissance »<sup>68</sup>, nous ont apparu éclairants. Pour l’auteure, en effet, « le glissement de la redistribution vers la reconnaissance se produit malgré, ou peut-être à cause d’une accélération de la mondialisation économique, à une époque où un capitalisme agressif exacerbe les inégalités économiques. Dans ce contexte, les luttes pour la reconnaissance servent moins à compléter, complexifier et enrichir les luttes pour la redistribution qu’à les marginaliser, les éclipser et les évincer. »<sup>69</sup> En réalité, ajoute-t-elle, les deux ne doivent nullement être considérées comme contradictoires, mais doivent au contraire être articulées dans un modèle bidimensionnel de la justice sociale, visant la *parité de participation* des « exclus » à la vie sociale et politique et une *juste distribution* du capital économique ; autrement dit à ré-envisager et limiter les formes de subordination sociale et d’injustice économique<sup>70</sup>. Dans le cas de l’exigence de reconnaissance portée par les anciens prisonniers de la RDV, ces derniers recherchent en effet tout à la fois une *reconnaissance culturelle* de leur collectif en tant qu’il serait porteur d’une expérience et d’une culture propres – c’est notamment l’exigence qu’ils portent, depuis les années 1950, d’une reconnaissance de l’expertise acquise en captivité, érigée en une véritable culture les distinguant de ceux qui n’ont pas connu la captivité –, et, pour reprendre la théorie marxisto-bourdieusienne, une *redistribution du capital symbolique* mais aussi *financier* qui aurait été jusque-là monopolisé par les générations du feu précédentes (ou postérieures avec la « Guerre

---

<sup>68</sup> E. Ferrarese, « Introduction », in N. Fraser, *Qu’est-ce que la justice sociale ?*, op. cit., p. 6.

<sup>69</sup> N. Fraser, *Qu’est-ce que la justice sociale ?*, op. cit., p. 72.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 44-48.

d'Algérie »), via des politiques de réparation adéquates, visant à restaurer l'égalité de tous les anciens combattants. Pour Nancy Fraser en effet, « les personnes qui sont objets simultanément d'injustice culturelle et d'injustice économique ont besoin à la fois de reconnaissance et de redistribution ; elles ont besoin à la fois de revendiquer et de nier leur spécificité »<sup>71</sup>. C'est tout le sens du combat des anciens prisonniers de la RDV, dans les années 1950-1960, contre la suppression de leur prime d'alimentation et pour une reconnaissance des savoirs acquis en captivité et, plus récemment, pour le « statut de prisonnier du Viet-Minh » de 1989, la réparation de leurs blessures et la reconnaissance mémorielle de leur cause, soit un véritable combat de justice sociale, dans toute sa palette d'expressions.

L'analyse des effets de la reconnaissance des anciens prisonniers de la RDV, tout particulièrement à partir des années 1980, ne doit en effet pas être limitée à leur *reconstruction identitaire*. Certes, « cette souffrance qui s'exprime lors des entretiens ou dans les récits » d'anciens prisonniers, estime Nicolas Séradin, « nous renvoie aussi à la question de l'identité »<sup>72</sup> ; certes, leurs témoignages peuvent « être considérés comme de véritables instruments de reconstruction de l'identité »<sup>73</sup> ; c'est d'ailleurs ce qu'exprime très bien l'ancien prisonnier Jean Carpentier en préambule de son témoignage :

« Ce récit sans fioriture raconte l'essentiel des épreuves vécues. Il pourra peut-être faire taire ceux qui affirment que les camps de prisonniers du Viet Minh n'étaient pas si terrible [sic]. Le rédiger m'a fait replonger dans des souvenirs que je voulais oublier à tout prix. Mais finalement, il m'a aidé ; en m'obligeant à écrire certaines choses, il me semble les avoir un peu effacées, et ça m'a fait du bien. »<sup>74</sup>

Mais se limiter à cette lecture traumatologique ; insister sur la « figure du soldat humanisé, qui n'hésite pas à mettre en avant ses souffrances »<sup>75</sup>, et l'opposer à la figure du héros dont la présence et la puissance auraient préalablement empêché la reconstruction psychologique des anciens prisonniers de la RDV ; mettre de côté les « nombreux arguments relevant du champ politique » pour insister sur cette « libération de la parole qui n'avait pu s'effectuer avant » ; cela revient pour partie à confondre les objectifs et les résultats et, de fait, à dépolitiser la question des anciens prisonniers UF de la RDV dans

---

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>72</sup> Nicolas Séradin, « Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine dans l'espace public : de l'affaire Boudarel à la reconnaissance mémorielle », *Modern & Contemporary France*, 19 : 1, 2011, p.17-36, p. 33.

<sup>73</sup> *Id.*

<sup>74</sup> Jean Carpentier, *Voilà*, ANAPI, AD du Rhône, 31 J 201.

<sup>75</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont tirées de N. Séradin, « Indochine : du soldat-héros au soldat humanisé », *op. cit.*, p. 187.

l'espace public. C'est tout le problème d'une lecture trop psychologisante de la reconnaissance ; or, en posant avec Nancy Fraser le problème de la reconnaissance et du déni de reconnaissance en termes de justice sociale, on minimise précisément les risques d'une psychologisation outrancière :

« Quand on identifie déni de reconnaissance et déformation de la structure de la conscience de soi de l'opprimé, il ne manque qu'un pas pour en arriver à blâmer la victime, et ajouter l'insulte à l'injure. [...] Dans ma conception en revanche, le déni de reconnaissance est affaire de manifestations publiques et vérifiables, d'obstacles au statut de membres à part entière de la société imposés à certaines personnes, et ces obstacles sont moralement indéfendables, qu'ils distordent ou non la subjectivité. [...] Pour toutes ces raisons, il vaut mieux concevoir la reconnaissance comme relevant de la justice que de la réalisation de soi. »<sup>76</sup>

Pour nous, les anciens prisonniers de la RDV qui s'expriment depuis les années 1950 doivent ainsi être considérés comme des acteurs sociaux menant un combat politique ; *idem* dans les années 1980-1990, où leur maître-mot demeure l'exigence de *justice* ; en témoignent autant :

- leur combat pour le « statut de prisonnier du Viet-Minh » de 1989, à savoir une *égalité statutaire* avec les générations du feu précédentes ;
- leur combat pour une *reconnaissance mémorielle*, à travers l'exigence d'un « devoir de mémoire » de la « Guerre d'Indochine » et de ses prisonniers sur le modèle de ce qui s'est mis en place pour la Deuxième Guerre mondiale et ses déportés ;
- ou encore leur implication dans l'« affaire Boudarel », dans laquelle ils recherchent une justice similaire à celle appliquée aux criminels nazis et à leurs complices français. Tout comme le procès Eichmann pour les témoignages des crimes et génocides nazis, instrumentalisés par leurs auteurs pour « faire l'histoire »<sup>77</sup>, l'« affaire Boudarel » confère en effet à partir de 1991 aux témoins-et-entrepreneurs de la cause des anciens prisonniers de la guerre d'Indochine un nouveau rôle social : celui de rendre justice.

Comme l'écrit Nicolas Séradin, reprenant l'idée hégélienne d'une construction dialogique de l'identité dans laquelle les hommes seraient idéalement appelés à se percevoir à la fois comme égaux et autres, dans une forme de reconnaissance mutuelle : « Le rapport entretenu

---

<sup>76</sup> N. Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ?*, *op. cit.*, p. 50-51 ; voir aussi p. 74-75. Pour Estelle Ferrarese, « la propre finalité de Nancy Fraser est bien d'écarter de sa théorie de la reconnaissance, qu'elle veut être une théorie de la *justice*, la souffrance en tant que telle, parce que celle-ci ne procure pas de critère de légitimité pour distinguer entre des prétentions élevées en son nom, et afin d'éviter ses corrélats compassionnels, avec ce qu'ils impliquent d'improvisé, de fluctuant, de dangereusement subjectif. » Estelle Ferrarese, « Introduction », in *ibid.*, p. 10.

<sup>77</sup> Voir Annette Wieviorka, *L'ère du témoin*, Paris, Plon, 1998, et tout particulièrement son chapitre II, « L'avènement du témoin ».

par l'acteur-témoin à la souffrance participe à la reconstruction d'une identité marquée par l'évènement, mais cela ne peut se faire que par le biais de la sollicitude d'autrui et de sa reconnaissance. »<sup>78</sup> Le problème surgit lorsque l'on traduit ce modèle identitaire de la reconnaissance en termes politico-culturels. Pour les tenants du modèle identitaire en effet :

« appartenir à un groupe déprécié par la culture dominante, c'est subir un déni de reconnaissance, connaître une relation déformée à soi-même. [...] Dans cette perspective, la politique de reconnaissance vise à réparer la dislocation de soi en contestant l'image dégradante du groupe imposée par la culture dominante. Le projet qui l'anime est que les membres des groupes souffrant d'un déni de reconnaissance substituent à de telles images de nouvelles représentations de soi, en se débarrassant des identités négatives intériorisées et en se rassemblant pour produire et affirmer une culture propre, qui, manifestée publiquement, obtiendra le respect et l'estime de la société dans son ensemble. »<sup>79</sup>

Sous cet angle, conclut Nancy Fraser, au-delà de ses incontestables apports, le modèle identitaire est sérieusement problématique du point de vue social et politique, en cela qu'« en superposant politique de reconnaissance et politique de l'identité, il encourage à la fois la réification de l'identité de groupe et l'évincement de la redistribution »<sup>80</sup> ; en cela également, plus encore, qu'il tend à déshistoriciser les processus de reconnaissance au profit d'une lecture psychologisée de l'identité s'émancipant du temps et de l'espace sociopolitiques<sup>81</sup>.

Car contrairement à ce que l'on trouve souvent écrit, les anciens prisonniers n'ont jamais cessé de parler depuis leur libération et, s'il est vrai qu'à partir des années 1980 et surtout 1990-2000, la masse des témoignages se densifie considérablement [voir annexe 31], la question est moins celle d'une soi-disant libération de la parole qui n'aurait pu s'effectuer préalablement, que celle des conditions de possibilité de cette massification. Plus que la question de la reconnaissance des anciens prisonniers de la RDV, c'est ainsi celle de ce que Judith Butler appelle la « reconnaissabilité »<sup>82</sup> que nous souhaitons placer au cœur de cette thèse, c'est-à-dire, tout à la fois, ce qui prédétermine, en amont, qu'un groupe social puisse ou non être reconnu, et le travail fourni par ce groupe pour parvenir à cette reconnaissance. S'inspirant de la théorie foucauldienne, Judith Butler montre en effet que la reconnaissance, et la non-reconnaissance, sont éminemment contextuelles : « tout acte de reconnaissance

---

<sup>78</sup> N. Séradin, « Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine dans l'espace public... », *op. cit.*, p. 33.

<sup>79</sup> N. Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ?*, *op. cit.*, p. 75.

<sup>80</sup> *Id.*

<sup>81</sup> Sur les liens difficiles entre psychanalyse et histoire, notamment quant au rapport au temps et aux contextes sociopolitiques, voir Michel de Certeau, *Psychanalyse et histoire, entre science et fiction*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2002 ; voir également Michel Tort, *La fin du dogme paternel*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2007.

<sup>82</sup> J. Butler, *Ce qui fait une vie*, *op. cit.*, p. 11.

est en réalité préparé et conditionné par des dispositifs de pouvoir »<sup>83</sup>, produisant des cadres de (com)préhension à même de décréter la reconnaissabilité d'un groupe social. Autrement dit, l'exigence de reconnaissance, pour être prise en compte, doit se conformer en amont à un moule sociopolitique – ou tout au moins entrer en résonance avec lui – prédisposant sa reconnaissabilité. Dans le cas des anciens prisonniers de la RDV, c'est ce qui explique la reconnaissance de la mémoire opérationnelle de certains officiers anciens prisonniers par les tenants de la Doctrine de guerre révolutionnaire en Algérie. C'est aussi ce qui implique le phénomène de réduction, épuration, uniformisation et collectivisation de leurs témoignages, qui va *crescendo* jusqu'à nos jours, et la marginalisation des quelques récits n'entrant pas dans le moule<sup>84</sup>. C'est enfin ce qui explique, à partir des années 1980, la production par l'ANAPI d'un cadre interprétatif unifié parvenant (enfin) à entrer en résonance avec le contexte et les cadres de reconnaissabilité nationaux et internationaux.

## UNE APPROCHE SOCIOLOGIQUE DE LA MEMOIRE

Cette thèse ne s'arrête ainsi pas au champ étroit d'une histoire des mises en récit – une histoire des représentations ou histoire trop unilatéralement « culturelle » pourrait-on dire – pour s'intéresser de manière privilégiée à celui des acteurs et de leurs pratiques (actions, interactions, réseaux), proposant ainsi une sociologie historique de la configuration sociopolitique d'un champ, soutenant et soutenu par une question que nous nous interdisons de réduire ici au seul discours mémoriel lui donnant sa (maigre) visibilité dans l'espace public. Ce faisant, nous adoptons délibérément le prisme halbwachsiens de la « mémoire collective » – mâtiné par les apports de March Bloch et Roger Bastide<sup>85</sup> –, ainsi défini par Marie-Claire Lavabre :

---

<sup>83</sup> H. Guéguen et G. Malochet, *Les théories de la reconnaissance*, op. cit., p. 103.

<sup>84</sup> Pierre Journoud, dans *Paroles de Dien Bien Phu, Les survivants témoignent* (coécrit avec Hugues Tertrais, Paris, Tallandier, coll. Texto, 2012), relève bien cette difficulté à se faire entendre des anciens prisonniers dont les retours d'expérience, moins traumatiques et revendicatifs, cadrent mal avec le discours majeur promu notamment par l'ANAPI.

<sup>85</sup> March Bloch, note Marie-Claire Lavabre, « avait attiré l'attention sur les "faits de communication entre individus" qui constituent la mémoire collective (Marc Bloch, « Mémoire collective, tradition et coutume. À propos d'un livre récent », *Revue de synthèse historique*, XL (nouvelle série XIV), 1925, n° 118-120, pp. 73-83). Et Roger Bastide note encore que, si Halbwachs n'est jamais arrivé à se détacher de "l'idée d'une conscience collective extérieure et supérieure aux individus", les textes qui constituent *La mémoire collective* témoignent de l'intuition de "l'interpénétration des consciences" et permettent de penser la mémoire comme "un lieu de rencontre" (Roger Bastide, « Mémoire collective et sociologie du bricolage », *L'année sociologique*, n° 21, 1970, pp. 65-108) ». Marie-Claire Lavabre, « Usages et mésusages de la notion de

« Le propos de Halbwachs articule trois propositions. Le passé n'est pas conservé, il est reconstruit à partir du présent. Parce que l'individu isolé est une fiction, la mémoire du passé n'est possible qu'en raison des cadres sociaux de la mémoire ou, en inversant le point de vue, la mémoire individuelle n'a de réalité qu'en tant qu'elle participe de la mémoire collective. Enfin, il existe une fonction sociale de la mémoire. Dès les premières réflexions de Halbwachs dans *Les cadres sociaux de la mémoire*, ces thèses justifient la notion de « mémoire collective ». En conséquence, la définition de la mémoire collective ne cessera d'osciller entre une conception qui met l'accent sur le groupe en tant que groupe et une conception qui, au contraire, met l'accent sur les individus qui composent le groupe, et réalisent la mémoire collective. »<sup>86</sup>

Ainsi comprise, la mise en mémoire de l'expérience des anciens prisonniers de la RDV est envisagée dans une triple dimension :

- Dans les témoignages, il s'agit d'abord d'identifier un socle plus au moins commun relevant de l'expérience des combattants-prisonniers, permettant l'élaboration d'un système de références plus ou moins partagées. Ainsi s'agit-il d'abord de pister, par le croisement des témoignages constituant notre corpus, les faits relevant de *l'expérience perçue* par les témoins : les faits qui leur furent accessibles et dont ils témoignèrent ;
- Dans un deuxième mouvement, c'est *l'expérience vécue* qui nous intéresse : la captivité transcrite par le chercheur comme un fait social complexe, les données non immédiatement accessibles aux témoins, soit qu'elles leur paraissent trop évidentes, soit qu'elles sont difficilement accessibles aux témoins eux-mêmes, à charge pour l'historien de les mettre au jour par les matériaux archivistiques ;
- Après la « communauté expérimentée », c'est donc la « communauté imaginée »<sup>87</sup>, c'est-à-dire la construction sociale et politique du collectif des anciens prisonniers UF de la RDV jusqu'à aujourd'hui, qui est placée au centre de ce travail, avec *l'expérience témoignée*, autrement dit l'expérience revendiquée et porteuse de sens sociaux et politiques complexes.

Ce faisant, cette thèse s'inscrit notamment dans un chantier de recherche contemporain, celui de la « prise de parole publique », participant de cette « "topographie" contemporaine des modalités d'interventions publiques : topographie du réel (ce qui advient, ce qui fait effet) mais aussi du possible (ce que la configuration contemporaine autorise), voire du souhaitable »<sup>88</sup>. De quelle manière les *postures* adoptées par les témoins (manières dont les

---

mémoire », *Critique internationale*, « Culture populaire et politique », vol. 7, 2000, p. 48-57, p. 54-55.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>87</sup> Benedict Anderson, *L'imaginaire national, Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996.

<sup>88</sup> Renaud Pasquier, David Schreiber et Laurent Dubreuil, « Prologue », *Labyrinthe*, « Le petit théâtre intellectuel », [En ligne], 32 / 2009 (1), p. 13. URL : <http://labyrinthe.revues.org/3980>, mis en ligne le 1<sup>er</sup> février 2011, consulté le 27 février 2013.

auteurs autorisent leur discours et structurent leur position dans le champ) évoluent-elles avec le temps ? Qui est autorisé à parler ? Y a-t-il véritablement un droit à la parole accordé à *tous* les anciens prisonniers conféré par l'expérience ? Parmi les ex-prisonniers, certains sont-ils plus autorisés que d'autres ? Les anciens prisonniers ne sont pas tous égaux devant la prise de parole ; les conditions de possibilité de cette dernière sont fonction de nombreux facteurs : la position sociale (grade, origines, carrière...), la nationalité (anciens prisonniers africains, légionnaires), l'habitus de la prise de parole, l'accès à la langue et à l'écriture, la sollicitation par un tiers, l'accès aux moyens de communication (édition, etc.), les stratégies de légitimation ou de disqualification d'un locuteur... Comment circulent les codes et autres éléments composant l'ossature des récits de prisonniers ? Qui en sont les « inventeurs » ? Les « passeurs » ? Existe-t-il une sorte de label informel du bon témoignage de prisonnier ?

Pour répondre à ces questions, nous avons d'abord cherché à circonscrire la « place sociale » de chacun des témoins au moment où il s'exprime, autrement dit à mettre en relation « des productions langagières et des situations, des activités, des rapports ou des regroupements sociaux »<sup>89</sup>. Le ton et le registre employé par Claude Baylé dans *Prisonnier au camp 113*<sup>90</sup>, par exemple, nous renseigne sur la place revendiquée par son auteur dans l'« affaire Boudarel ». Les préfaces, références et citations, quant à elles, nous renseignent sur les relations internes au petit monde des anciens prisonniers, en même temps qu'elles contribuent à construire un ensemble discursif plus ou moins homogène : un ensemble discursif non statique, qui se compose et se recompose, autour de paradigmes dominants successifs, illustrant les variations de la cause sociopolitique des anciens prisonniers UF de la RDV.

Les différentes strates de configuration et reconfiguration de la question des anciens prisonniers UF de la RDV sont en effet contraintes par la situation sociale des anciens prisonniers, elle-même fonction du contexte les entourant : dans les moments où un nombre significatif d'entre eux se retrouve dans une même relation à une situation donnée, leur discours tend à se *stabiliser* et s'unifier et leur collectif à s'*institutionnaliser*. Ainsi, à partir de la libération des prisonniers et jusqu'à 1962, le « registre discursif »<sup>91</sup> des anciens prisonniers est essentiellement orienté par une situation sociale des anciens prisonniers

---

<sup>89</sup> F. Leimdorfer, « Registres discursifs, pratiques langagières et sociologie », *op. cit.*, p. 6.

<sup>90</sup> Claude (Jean) Baylé (préface de Jean-Jacques Beucler), *Prisonnier au camp 113*, Paris, Librairie académique Perrin, 1991.

<sup>91</sup> Pierre Achard, « Formation discursive, dialogisme et sociologie », *Langages*, n° 117, 1995, p. 82-96.

*contrainte* par la « Guerre d'Algérie » et la « Guerre froide », et *normée* par la hiérarchie militaire et la pratique de la guerre psychologique ; *idem* dans les années 1970-1980 avec la fin de la « Guerre froide », l'arrivée à des postes de responsabilité d'anciens prisonniers, l'avènement de la Gauche en France – et le danger que le nouveau régime peut représenter pour leur modèle politique et socio-symbolique, déjà mis à l'épreuve dans les camps – ; *idem* encore après la création de l'ANAPI en 1985. À ces différents moments de l'histoire des anciens prisonniers UF de la RDV, des strates de textes se forment, composant un registre discursif plus ou moins homogène. Plus le rapport de ces différents auteurs à la situation présente est proche, plus le registre discursif se distingue et s'homogénéise, contribuant ainsi à structurer l'espace de discours dans lequel les locuteurs suivants sont appelés à prendre place. C'est ainsi une certaine forme de *répétition* – élément fondamental définissant la notion de *traumatisme* –, dans des cadres et des contextes faisant résonner l'expérience de la captivité et la reconfigurant de manière sensiblement différente selon les époques – mais initiant généralement une tacite solidarité entre les témoins –, qui forme le lit des différentes strates de la question des anciens prisonniers UF de la RDV.

Au-delà, il s'agit également de poser la question des modes d'accès à cet espace de discours, à commencer par la question des publics visés par les différentes productions animant le champ : communauté de souffrance ; armée ; descendants ; nation... Le public visé n'est pas toujours le même ; il n'est pas non plus toujours explicite. Certains textes semblent être ainsi destinés à des initiés (l'implicite y est souvent important, le contexte est peu présent, etc.) ; d'autres au contraire s'attachent à planter un décor connu de tous les anciens prisonniers, pouvant le cas échéant traduire une tentative de parler à un public plus large. À l'instar de Spinoza avec ses corpus canonique, il s'agit de déterminer non seulement « la vie et les mœurs de l'auteur de chaque livre, le but qu'il se proposait, quel il a été, à quelle occasion, en quel temps, pour qui, en quelle langue enfin il a écrit », mais aussi « en quelles mains [le livre] est tombé [...], quels hommes ont décidé de l'admettre dans le canon, comment les livres reconnus comme canoniques ont été réunis en un corps »<sup>92</sup>.

Qu'en est-il notamment des locuteurs extérieurs à la communauté d'expérience : doivent-ils au préalable être « homologués » ? Existe-t-il un apprentissage minimum permettant à un locuteur de parler *au nom* des prisonniers de la RDV ? La question a d'autant plus

---

<sup>92</sup> Baruch Spinoza, « Autorités théologiques et politiques », in *Œuvres*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, p. 716-717 et 725-726, cité in P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, *op. cit.*, p. 72.

d'importance que le « collectif » des anciens prisonniers d'Indochine semble à certains moments à ce point autonome qu'il tend à fabriquer lui-même, dans la communauté d'expérience ou bien dans celle de ses héritiers, ses experts et agents d'investigation ou de diffusion, dans tous les domaines et disciplines : théoriciens militaires, historiens, publicistes, experts médico-légaux, écrivains et journalistes, cinéastes, responsables politiques, etc.

Pour répondre à ces questions, nous avons travaillé notre sujet de manière empirique et constructiviste, allant là où nos sources nous conduisaient, papillonnant d'une discipline à l'autre pour trouver les outils conceptuels les mieux adaptés à la réalité étudiée. Nous nous sommes de ce fait nourris « à tous les râteliers », de l'histoire – sociale, politique, militaire, culturelle, économique et diplomatique – à la sociologie – sociologies de la mémoire, critique et pragmatique –, en passant par la science politique, et ne négligeant pas certains apports de la psychologie, de la psychiatrie et de la psychanalyse, de même que des Lettres, de l'analyse de discours et plus largement de la linguistique.

## **PRESENTATION DU PLAN**

---

L'histoire des prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine » est faite de compositions, décompositions et recompositions d'un ordre sociopolitique et idéologique complexe, fluctuant au gré du contexte historique, des situations sociales et du répertoire d'action des acteurs, dont l'irréductible enjeu, cependant, fait preuve d'une remarquable stabilité : *(ré)habiliter l'expérience* des prisonniers de la RDV.

Dans notre première partie, visant à retracer la trajectoire des acteurs et mettre en situation les locuteurs, nous nous intéressons d'abord aux cadres spatiotemporels et sociopolitiques – parfois difficilement accessibles aux combattants – englobant l'expérience des combattants et des prisonniers de la « Guerre d'Indochine ». C'est toute la tension, pour les combattants et prisonniers, entre mémoire et anticipation qu'il s'agit de retrouver ici, avant de s'intéresser, dans un deuxième chapitre, à la sociologie des combattants d'Indochine et à ses effets sur l'expérience de la captivité. Il s'agit enfin de mieux comprendre l'expérience de la captivité elle-même, au cœur de la jungle vietnamienne, où les prisonniers se

retrouvent soumis – hors du cadre national et international – à un régime alimentaire et sanitaire qui fait des ravages dans leurs rangs. Mais l’affreux rythme des morts n’est pas le seul choc qui les attend en captivité : taxés de « criminels de guerre » pour leur participation à une guerre coloniale, ils se voient « graciés » par la « politique de clémence » du président Hô Chi Minh, du fait qu’ils auraient été trompés par le colonialisme français à la solde de l’impérialisme états-unien. En captivité, leurs geôliers leur offrent de « racheter leurs fautes » *via* une éducation politique visant à faire d’eux des « combattants de la paix ». Les prisonniers voient ainsi leurs repères sociaux et moraux singulièrement mis à l’épreuve : au contact de leurs geôliers et des populations vietnamiennes, ils vivent une expérience internationale hors-normes ; dans chaque camp également, des microsociétés de captifs se reconstituent sur un mode sensiblement différent d’avant la capture ; un climat de méfiance généralisée s’installe rapidement entre eux, poussant au renforcement de groupes primaires dont les membres élaborent de véritables stratégies de contournement. Leur apparente soumission à la propagande de la RDV est alors fréquemment sublimée en un nouvel arrangement de leur combattivité, où les prisonniers estiment généralement avoir « fait semblant de jouer le jeu » imposé par leurs geôliers, prévenant de ce fait le soupçon dont ils anticipent devoir faire l’objet à leur libération.

Dans notre deuxième partie, intitulée « Les camps de la RDV : une nouvelle "éducation concentrationnaire" ? », nous démontrons d’abord que la lecture traumatique de la captivité qui s’impose dès les années 1950 est largement fondée sur une analyse partielle et partielle de l’expérience des prisonniers UF de la RDV, le plus souvent par les prisonniers eux-mêmes, se présentant comme « exterminés » par leurs geôliers, fortement « soupçonnés » par leur hiérarchie, et immédiatement « oubliés » de leurs compatriotes. Installée dès la guerre elle-même, cette lecture, que nous nuancions sensiblement en réexaminant notamment les taux de mortalité exagérés généralement avancés dans les travaux sur la question, est tout particulièrement intéressante en cela qu’elle forge, pour les décennies à venir, les conditions de possibilité, pour les anciens prisonniers UF de la RDV, de s’ériger en *victimes*. Dans un premier temps cependant, pour beaucoup d’anciens prisonniers, officiers en tête, il s’agit d’abord, à leur libération, de comprendre l’extraordinaire expérience qu’ils viennent de vivre. Pour les cadres de l’armée française, un premier « *devoir de mémoire* » semble en effet immédiatement s’imposer après leur libération, déjà sous-tendu par un « *Plus jamais ça !* » que l’on retrouvera jusqu’à nos jours, réagencé et paré de significations plurielles. Plus jamais pareille défaite réclament ainsi nombre

d'anciens d'Indochine basculant dans la « Guerre d'Algérie », modélisant « l'action psychologique » subie en captivité dans la perspective de la « contre-insurrection » française en Algérie. L'Algérie apparaît en effet comme l'un des tout premiers terrains d'expression des mémoires actives de la captivité en RDV : les prisonniers ayant résisté au « lavage de cerveau » dans les camps de la RDV auraient acquis en retour un savoir « psychologique » mobilisable en Algérie où ce dernier, proclament-ils avec le soutien du gouvernement français, pourra les aider à gagner la guerre. Au-delà de l'application de cette « mémoire opérationnelle » en Algérie, la plupart des prisonniers sont ressortis de cette expérience dotés d'un si virulent anticommunisme qu'il sert d'assise, à partir des années 1960-1970, à la réaction anti-mai 1968 et face à l'Union de la Gauche, et contribue – aujourd'hui encore – à occulter la dimension indépendantiste des luttes vietnamienne ou algérienne. Pour certains – à l'image de Jean-Jacques Beucler – l'expérience des camps de la RDV sera même sublimée en une forme d'éthique pratique qui le conduira jusqu'à l'Assemblée nationale et au gouvernement, d'où il participera aux débuts du combat des anciens prisonniers de la RDV pour la reconnaissance et la réparation.

Dans notre troisième et dernière partie, nous nous interrogeons sur ce qui, dans la nouvelle configuration des années 1980-1990 issue de la confrontation entre conditions de captivité et contexte du dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, favorise la lecture de cette expérience, par les prisonniers eux-mêmes comme par certains de leurs relais – historiens compris –, au jour d'une grille de lecture *traumatique*. Après avoir étudié le traumatisme en tant qu'évènement source, il s'agit de l'envisager en tant que catégorie clinico-politique et ressource dans des mobilisations au nom de la mémoire. À partir des années 1980, les mémoires des anciens prisonniers de la RDV prennent en effet le chemin d'un activisme mémoriel apte tout à la fois à assurer la *reconnaissance* nationale de leur douloureuse expérience et à *réparer* l'injuste occultation dont ils s'estiment les *victimes*. Le témoignage devient alors, à la fois, un matériau d'expertise historique avec la thèse de l'ancien prisonnier Robert Bonnafous en 1985, d'expertise médico-légale après la loi du 31 décembre 1989 instaurant un « statut de prisonnier du Viet-Minh », et d'expertise judiciaire lors de l'affaire Boudarel (1991-2003). La chute du bloc soviétique, l'affaiblissement du prestige du tiers-mondisme et de l'anticolonialisme et l'avènement de « l'ère de la victime », autorisent en effet les anciens prisonniers de la RDV, dont le collectif tend à s'institutionnaliser et s'élargir avec la création en 1985 de l'ANAPI, à se reconnaître en tant que victimes et à travailler à être reconnus comme tels. Cette lecture victimaire de la captivité de guerre en Indochine semble

au final offrir la clé d'une *patrimonialisation* de leur expérience sur le mode paradigmatique de la mémoire des crimes et génocides nazis ; le tout sur fond de réhabilitation de la colonisation française dans son ensemble.



# Première partie

## Les prisonniers UF de la RDV : trajectoires et mise en situation des locuteurs

### **1 AUX SUS ET A L'INSU DES COMBATTANTS- PRISONNIERS : LES CADRES ET CONTEXTES DE L'EXPERIENCE**

---

La question des prisonniers de la RDV est, dès ses origines, prise dans différents contextes, dans lesquels la chronologie et l'espace considérés tiennent une place essentielle. Durant la « Guerre d'Indochine » en effet, les acteurs en présence s'ancrent dans des temps et des espaces foncièrement différents, éclairant tout aussi diversement leurs trajectoires, avant, pendant, comme après le conflit. D'où l'intérêt – et même la nécessité – de s'intéresser ici aux cadres spatiotemporels et sociopolitiques englobant l'expérience des combattants<sup>93</sup> : c'est donc à l'articulation entre les contextes pesant en amont sur les expériences des combattants-prisonniers de la RDV, dans toute leur diversité, et les cadres d'interprétation qui leur sont d'emblée disponibles pour se saisir de leur expérience et lui donner sens, que nous souhaitons placer ce premier chapitre.

Pour les combattants-prisonniers d'Indochine, ces cadres et contextes ne sont pas toujours intelligibles ; ainsi ignorent-ils généralement, par exemple, l'ancienneté du combat national et/ou anticolonialiste vietnamien, ou bien encore le sort des prisonniers indochinois du CEFEO. Au contraire, les combattants-prisonniers d'Indochine – tout au moins les Européens – connaissent, parfois empiriquement, certaines expériences préalables

---

<sup>93</sup> Nous ne faisons pas ici précisément référence aux « cadres de l'expérience » chers à Erving Goffman (*Les cadres de l'expérience*, Paris, Editions de Minuit, collection Sens commun, 1991), même si sa sociologie, et notamment la différence qu'il fait entre cadres primaires et cadres transformés, *a fortiori* entre cadres sociaux et cadres fabriqués, nous a aidés à construire notre propre grille d'analyse.

d'internement, comme celles subies par les prisonniers de 1940 ou les déportés raciaux et politiques dans les camps nazis. En Indochine, s'ils disent peiner à trouver un cadre et un sens à leur combat – tout au moins jusqu'au commandement de Lattre –, ils se font une certaine idée, sous contrainte notamment de leur appareil militaro-national, du sens du combat mené par leur adversaire. Qu'ils soient sus ou inconnus, ces cadres et contextes vont ainsi directement participer à configurer l'expérience des combattants-prisonniers et la mémoire qu'ils en conserveront, *a fortiori* en captivité, dans la proximité imposée avec l'ennemi, dont les référentiels sont souvent très différents mais qui leur destina une propagande précisément assise sur une analyse socio-historicisée de leur expérience préalable.

C'est toute cette tension entre su et insu, qui est aussi tension entre mémoire et anticipation, qu'il s'agit de retrouver ici, afin d'introduire les expériences de la guerre et de la captivité elles-mêmes, dans toute leur complexité, et de mieux comprendre leur dimension « traumatisante ». La présence et l'absence de ces cadres et contextes aux combattants préfigurent en effet largement, outre les conditions de possibilité de leurs traumatismes, leurs « horizons d'attente » au combat et en captivité, mais aussi leurs « champs d'expérience » après-guerre<sup>94</sup> ; bref tout à la fois, un futur (anticipation) et un passé (mémoire) vus du présent, les deux étant intimement liés et contraignant leurs capacités d'agir dans ce même présent. Ce faisant, c'est au « continuum reliant l'expérience du feu aux expériences de socialisation préalables puis aux parcours de démobilisation »<sup>95</sup> et, ajouterons-nous, de remobilisation après-guerre, que cette démarche nous conduit, introduisant par là-même la dimension du *temps long*, au fondement de cette thèse.

---

<sup>94</sup> Nous empruntons ces concepts à R. Koselleck, *Le futur passé, op. cit.*

<sup>95</sup> François Buton et Laurent Gayer, « Sociologie des combattants », introduction au Théma « Sociologie des combattants », *Pôle Sud, Revue de science politique de l'Europe méridionale*, n° 36, 2012/1, p. 5-8, p. 8.

## 1.1 A LA RECHERCHE DE L'ESPACE-TEMPS DES EXPERIENCES DE LA « GUERRE D'INDOCHINE » (1940-1946)

### 1.1.1 De l'empire à la nation...

La période coloniale de « l'Indochine française » est singulièrement courte comparée à l'histoire de la péninsule indochinoise et de la France. Dans la péninsule indochinoise, elle s'inscrit à la suite de la déliquescence de l'empire chinois et précède la guerre américaine du Vietnam et l'unification politique d'un Vietnam indépendant. Faut-il pour autant ne considérer « l'Indochine française » que comme un simple *intermède* ? À l'opposé, a-t-elle signifié « l'entrée forcée dans ce qu'il est convenu d'appeler la « modernité », l'univers de la marchandise, du travail salarié et de l'État moderne »<sup>96</sup>, « modernité » nationale<sup>97</sup> et libérale qui a quoiqu'il en soit touché, aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, la quasi-totalité des régions du monde, colonisées ou non ? Le siècle de présence française en Indochine a de fait existé et cela suffit à légitimer qu'on le considère en tant qu'objet, en prenant soin de l'inscrire dans une histoire bien plus longue, au sein de laquelle la *présence* dans le temps colonial ne peut pas ne pas être prise en compte.

Difficile ainsi de débiter ce chapitre et cette thèse par l'éclatement de la « Guerre d'Indochine » proprement dite, ou même par la Deuxième Guerre mondiale, bref par ce qu'il est convenu d'appeler, dans un prisme occidental-centré, le « déclin » ou la « déliquescence » de l'empire français en Extrême-Orient. Ce serait perdre ce temps long qui précisément donne toute son ampleur à la « Guerre d'Indochine », en tant qu'elle est d'abord un conflit d'indépendance, sur lequel se greffent des enjeux de « Guerre froide », et qu'elle met en jeu les multiples hybridations, ou « mixte »<sup>98</sup> franco-indochinois, engendrés durant la période coloniale. Ce serait également passer outre la *première* « première Guerre d'Indochine »<sup>99</sup>, celle courant du milieu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et

---

<sup>96</sup> Pierre Brocheux et Daniel Hémerly, *Indochine, La colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, Editions La Découverte, collection Textes à l'appui / série histoire contemporaine, 1994, p. 13.

<sup>97</sup> Pour Romain Bertrand, l'Asie du Sud-Est avant la colonisation est déjà dans une certaine forme de modernité nationale. Voir notamment son article, « Islam, pouvoir et modernité en Asie du Sud-est : de la "première modernité islamique" aux radicalismes contemporains », *Mouvements*, 2004/6no 36, p. 32-41.

<sup>98</sup> L'expression est empruntée à l'historien de l'Algérie à la période coloniale René Gallissot, qui parle de la constitution au XX<sup>e</sup> siècle d'une sorte de « mixte franco-algérien » nouant, par les migrations notamment, « le véritable lien ombilical entre les deux sociétés, métropolitaine et colonisée, fondant un espace algéro-français de relations familiales et de générations francophones ». René Gallissot, *La République française et les indigènes, 1870-1962*, Ivry-sur-Seine, L'Atelier, 2007, p. 64.

<sup>99</sup> On parle généralement de « première » et de « deuxième » Guerres d'Indochine pour distinguer les guerres « française » (1945-1954) et « états-unienne » (1955-1975, et plus précisément 1965-1973, années

débouchant sur la colonisation française de cette péninsule coincée entre l'Inde, via les « tampons » birman et thaïlandais, et la Chine.

En 1858, la France de Napoléon III continue d'affirmer son leadership dans les affaires du monde, concurrentement à l'empire britannique, sur fonds de conflit sino-européen et de mise à bas du système tributaire chinois en Asie, en intervenant dans l'empire d'Annam, officiellement pour protéger les chrétiens et autres missionnaires occidentaux, considérés depuis le règne de l'empereur Minh Mang (1820-1841) comme des facteurs de déstabilisation de l'ordre classique et confucéen vietnamien, et comme tels en proie aux « persécutions ». Dans un contexte de crise du christianisme européen, où l'Asie offre à l'Eglise un nouveau terrain d'évangélisation à même de relancer son universalisme, les missionnaires vont alors progressivement accréditer, en France, « le mythe d'un peuple « tonkinois » prêt à se soulever contre le gouvernement de Huê, d'une conquête « libératrice » en quelque sorte »<sup>100</sup> : c'est la première manifestation tangible du poids politique de la Société des missions étrangères<sup>101</sup> et des communautés catholiques au Vietnam<sup>102</sup>, que nous retrouverons tout au long de la « Guerre d'Indochine » et jusqu'à aujourd'hui<sup>103</sup>.

Le discours faisant de la France la championne de la chrétienté en Indo-Chine<sup>104</sup> et le pays défenseur des peuples opprimés correspond d'ailleurs généralement au récit mythique de l'Indochine française auxquels se réfèrent encore, en France, nombre de témoins-anciens combattants d'Indochine jusqu'à aujourd'hui. Pour ces derniers, comme à Hanoi en décembre 1946 où des colons français sont massacrés par le Viet-minh, la France de 1858 n'attaque pas : elle défend ses ressortissants. Ces récits font généralement l'économie des événements, qui en amont, inscrivent ces massacres dans un contexte plus large de réaction face aux chocs provoqués par les ingérences occidentales : les débuts de la conquête coloniale européenne en Asie au XIX<sup>e</sup> siècle ; le bombardement du port d'Haiphong par la

---

d'intervention massive des forces américaines au Vietnam).

<sup>100</sup> Daniel Hémerly, « Le moment colonial : la formation de l'Indochine française (1858-1897) », in P. Brocheux et D. Hémerly, *Indochine, La colonisation ambiguë, op. cit.*, p. 28.

<sup>101</sup> Voir Claude Prudhomme, *Missions chrétiennes et colonisation, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Cerf, 2004.

<sup>102</sup> Sur ce sujet, voir notamment Vo Duc Hanh, *La place du catholicisme dans les relations entre la France et le Vietnam de 1870 à 1886*, Publications universitaires européennes, Berne, Peter Lang, 1993.

<sup>103</sup> Daniel Hémerly fait même de l'aventure coloniale, par son caractère universaliste, l'un des principaux points conciliation de l'Eglise avec la France républicaine. Daniel Hémerly, « Le moment colonial... », in P. Brocheux et D. Hémerly, *Indochine, La colonisation ambiguë, op. cit.*, p. 25-72.

<sup>104</sup> Il faut attendre la fin des années 1900 pour que le terme « Indochine » s'impose dans le discours colonial français.

marine française, le 23 novembre 1946<sup>105</sup>, voire les premiers affrontements entre le corps expéditionnaire français et le Viet-minh en 1945<sup>106</sup>, ou encore, nous allons le voir, les politiques indochinoises de Vichy et de la III<sup>e</sup> République. La France se défendant, ce sont ainsi les Vietnamiens, et parmi eux certaines élites politiques plus ou moins bien socialement relayées, qui en définitive apparaissent comme les véritables responsables des guerres de conquête de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et de la « Guerre d'Indochine » entre 1945 et 1954.

Dans les discours de ces témoins-anciens combattants d'Indochine, cette posture défensive est souvent associée avec le récit républicain de la mission civilisatrice développé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle afin de distinguer la colonisation républicaine, dans le discours, « d'une rhétorique de souveraineté impériale à consonances monarchistes » et, dans les faits, « de ne pas devoir ni pouvoir déchoir face aux autres grandes puissances »<sup>107</sup>. Nous verrons plus loin (voir infra) que l'action sociale entreprise par certains anciens prisonniers français de la RDV, à partir de la fin du XX<sup>e</sup> siècle au Vietnam, est fréquemment revendiquée comme s'inscrivant à la suite de cette « œuvre civilisatrice » entamée au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>108</sup>, menée *par* universalisme républicain et *pour* la grandeur de la France, et/ou par charité et solidarité chrétiennes. Ainsi comprise, cette action humanitaire prend la relève de l'action sociale de la France coloniale, et ne soumet pas plus les Vietnamiens qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : elle les émancipe au contraire, de l'illettrisme, de l'isolement, de la maladie... et désormais du communisme.

Se couper du temps long de l'Indochine coloniale reviendrait également à oublier l'ancienneté et la multiplicité des mouvements nationaux vietnamiens et la longue liste d'insurrections contre le pouvoir colonial français en Indochine, tout particulièrement au Vietnam : de l'opposition globale des lettrés vietnamiens à la résistance de guérillas paysannes dans le Vietnam du Sud<sup>109</sup> des années 1860 ; des Pavillons Noirs<sup>110</sup> dans le

---

<sup>105</sup> Voir notamment Stein Tønnesson, *1946 : le déclenchement de la « Guerre d'Indochine », Les vèpres tonkinoises du 19 décembre*, Paris, L'Harmattan, 1987 (ouvrage issu de la thèse de doctorat de l'auteur).

<sup>106</sup> Voir notamment Michel Bodin, *Dictionnaire de la guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, Editions Economica, collection Hautes études militaires, 2004, p. 282.

<sup>107</sup> Romain Bertrand, « Vérités d'empire(s). La question des continuités du colonial au prisme de l'histoire impériale comparée », Working paper, Fonds d'analyse des sociétés politiques, Les rapports du FASOPO, décembre 2006, [En ligne], URL : <http://spire.sciencespo.fr/hdl:/2441/1d1vlhp8p7t3k7k96gtc66mao>, p. 17-18.

<sup>108</sup> Mission civilisatrice dont Francis Garnier est pour l'Indochine le représentant le plus souvent cité. Voir notamment Francis Garnier, *La Cochinchine française*, Paris, E. Dentu éd., 1864, p. 44-45.

<sup>109</sup> Au Cambodge, ces insurrections sont contemporaines des soulèvements de l'achar Sua (1864-1866) et du bonze thaumaturge Poukombo (1866-1867).

<sup>110</sup> Troupes chinoises sur lesquelles s'appuient, dans les années 1870-1880, les autorités vietnamiennes pour

Tonkin des années 1870 aux confrontations directes franco-sino-vietnamiennes au moment de la « crise tonkinoise » des années 1880<sup>111</sup> ; etc. Comme au Cambodge<sup>112</sup>, la résistance vietnamienne à la colonisation se poursuit en effet après l'instauration du protectorat français sur le Tonkin en 1884. Connue sous le nom de *Can Vuong* (« Soutien au roi »)<sup>113</sup>, cette résistance a tout d'« une véritable insurrection nationale »<sup>114</sup>, assise cependant sur l'ordre classique confucéen. Sa répression, particulièrement longue et terrible, menée par les troupes françaises coalisées avec certains mandarins annamites « ralliés », aidées par des troupes cochinchinoises et supplétives locales (dont le recrutement est déjà assis sur une politique des ethnies minoritaires), va durablement marquer les consciences vietnamiennes et la *manière* française de faire la guerre en Indochine, et ailleurs dans l'empire colonial. Car c'est une véritable guérilla qui s'installe, bien organisée et commandée, et la longue et impitoyable guerre de « pacification » qui lui répond, tenue en échec jusqu'en 1891 malgré l'engagement d'effectifs importants<sup>115</sup>, voit sa violence répressive s'intensifier jusqu'à la fin du conflit en 1897, où le *Can Vuong*, divisé et privé cette fois de l'aide chinoise<sup>116</sup>, finit par s'essouffler. La vision d'un *Can Vuong* vaincu par une certaine forme de « vietnamisation » du conflit et de politisation de la réponse coloniale, via l'implication directe des élites vietnamiennes dans le conflit, va marquer durablement les autorités militaro-coloniales, jusqu'au général de Lattre de Tassigny qui, durant la « Guerre d'Indochine », achèvera de consacrer la solution dite « Bao Dai », inventée en 1948 par les accords de la baie d'Along, de création d'un Vietnam « libre » concurrentiellement à la RDV, et intensifiera la politique de « jaunissement » de l'armée opposée aux troupes du Viet-minh.

---

lutter contre les Français et leurs rivaux asiatiques.

<sup>111</sup> Pour une « dénonciation » contemporaine des méthodes coloniales françaises dans les années 1880 au Vietnam, par un témoin militaire français privilégié, voir le roman d'Albert de Pourville, *L'Annam sanglant*, Paris-Pondichéry, éditions Kailash, 1999 (1<sup>e</sup> éd. 1890) ; voir aussi l'article de Pierre Loti, « Trois journées de guerre en Annam », *Le Figaro*, 1883 (l'article relate les trois jours de violent bombardement des forts de la rivière de Hué, en 1883).

<sup>112</sup> Le Laos est quant à lui intégré à l'Union indochinoise française en 1899 ; cette dernière est composée de la colonie de Cochinchine et des quatre protectorats de l'Annam, du Tonkin, du Cambodge et du Laos.

<sup>113</sup> Voir Charles Fourniau, *Annam-Tonkin 1885-1896, Lettrés et paysans vietnamiens face à la conquête coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1989 (ouvrage issu de la thèse de doctorat d'Etat de l'auteur).

<sup>114</sup> P. Brocheux et D. Hémerly, *Indochine, La colonisation ambiguë, op. cit.*, p. 56.

<sup>115</sup> Effectifs importants mais réputés de piètre qualité et, comme en 1945-1954, ravagés par les épidémies et autres maladies endémiques.

<sup>116</sup> La convention franco-chinoise du 7 mai 1896 vient parachever le rapprochement opéré entre la France et la Chine depuis la guerre sino-japonaise de 1894 et ainsi couper le ravitaillement du *Can Vuong* par la frontière sino-vietnamienne ; frontière qu'achèvera de rouvrir la défaite française sur la RC4 en octobre 1950.

Dès les années 1900-1910, le *Can Vuong* est relayé par des mouvements nationalistes, tel que le *Viet Nam Zuy Than Hoi* (« Société pour un nouveau Vietnam ») de Phan Boi Chau, rebaptisé *Viet Nam Quang Phu Hoi* (« Société pour la restauration du Vietnam ») en 1912, suite aux répressions subies à la fin des années 1900. Comme plus tard dans l'Algérie coloniale post-1918, le développement de ces mouvements, sans équivalent dans le monde colonial français de l'époque<sup>117</sup>, initie un virage vers une politisation et une modernisation – en partie sur le modèle de la puissance coloniale – des luttes de résistance, via « un transfert d'allégeance de la légitimité du roi à la nation »<sup>118</sup>.

Dans les années 1910, le *Quang Phu Hoi* est à l'origine d'attentats, de complots, soulèvements et autres rébellions contre la présence française en Indochine : tentative d'initiation d'une dynamique d'insurrection nationale à laquelle la France coloniale répond, sous l'impulsion notamment d'Albert Sarraut<sup>119</sup>, en s'appuyant – comme plus tard dans les années 1940-1950 – sur une politique dite de « collaboration franco-annamite »<sup>120</sup>. Cette dernière tente d'associer le nationalisme démocratique et réformiste vietnamien de Phan Chu Trinh, qui voit là les chances d'une décolonisation progressive appuyée sur les élites vietnamiennes ; réformisme bientôt contesté dans les années 1920-1930 par une nouvelle génération d'intellectuels, tel Nguyen An Ninh, formés à l'école coloniale de la modernité mais bloqués dans la hiérarchie vietnamienne par ce même système colonial.

Ce nationalisme révolutionnaire, qui conteste à la fois la mainmise du pouvoir colonial français sur l'Indochine et la voie « constitutionnelle » choisie par les élites vietnamiennes réformistes – élites accusées de ne représenter qu'elles-mêmes, c'est-à-dire la hiérarchie « traditionnelle » lettrée du Vietnam impérial –, cherche désormais à asseoir sa base sur les classes populaires de la société vietnamienne. À la fin des années 1920, quantité de partis nationalistes révolutionnaires voient ainsi le jour, dont le plus connu, le *Viet Nam Quoc Zan Dang* (« Parti national du Vietnam », *VNQZD*) de Nguyen Thai Hoc, est à l'initiative de plusieurs actions terroristes contre le pouvoir colonial français.

---

<sup>117</sup> Voir notamment David G. Marr, *Vietnamese Anticolonialism, 1885-1925*, Berkeley, University of California Press, 1981 (1<sup>e</sup> éd. 1971).

<sup>118</sup> P. Brocheux et D. Hémery, *Indochine, La colonisation ambiguë, op. cit.*, p. 291, d'après David G. Marr, *Vietnamese, Tradition on Trial, 1900-1945*, Berkeley, University of California Press, 1984, p. 304.

<sup>119</sup> Albert Sarraut est gouverneur général d'Indochine de 1911 à 1914 et de 1917 à 1919.

<sup>120</sup> Voir Agathe Larcher-Goscha, *La légitimation française en Indochine : mythes et réalités de la collaboration franco-vietnamienne et du réformisme colonial*, thèse de doctorat, Paris, Université de Paris VII, 2000.

Parallèlement, le mouvement communiste s'organise et se développe sous la houlette de Nguyen Ai Quoc (« Nguyen le patriote », futur Hô Chi Minh), l'un des premiers membres coloniaux du parti communiste français (désormais PCF)<sup>121</sup>. Ce dernier, on le sait, participe notamment au congrès de Tours de la SFIO en 1920, où il est « délégué de l'Indo-Chine »<sup>122</sup> et choisit d'adhérer à la III<sup>e</sup> Internationale ; il séjourne ensuite à Moscou, avant de fonder à Canton, au milieu des années 1920, le *Thanh Nien Cong San Doan* (« Brigade de la jeunesse communiste »), par laquelle passeront plusieurs centaines de Vietnamiens qui retourneront ensuite en Indochine organiser des cellules communistes, dès lors soumises à une sévère répression.

Après cela, il semble difficile de soutenir que : « Après soixante ans de "paix française" – le gros de l'époque coloniale –, cette histoire devenue tragique commence en 1940 : la guerre vient alors de l'extérieur et de l'expansion japonaise. »<sup>123</sup> Si l'histoire de *l'Indochine française*, « fleuron » ou « perle » de l'empire colonial français selon la formule consacrée, connaît effectivement – vu d'une certaine France – un dénouement « tragique » à partir des années 1940 – sonné par le « réveil asiatique » confisqué pour un temps par l'expansionnisme du national-impérialisme nippon –, le drame vietnamien, cambodgien et laotien connaît ses précédents sous la colonisation française, s'inscrivant elle-même à la suite d'un temps précolonial plus long encore. Vu du Vietnam, ce « drame français d'Indochine » qui commencerait dans les années 1940 revêt d'ailleurs tout autant les habits de la *tragédie* que ceux de l'*épopée* nationale.

Ce bref aperçu historique nous permet ainsi de constater à quel point certains questionnements souvent présumés comme *spécifiques*<sup>124</sup> à la « Guerre d'Indochine » ou plus globalement aux conflits de décolonisation, sont de fait intrinsèquement liés, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, à la « question coloniale » et au contexte indochinois dans leur ensemble. Ainsi en va-t-il, nous l'avons rapidement évoqué, des « questions » chrétienne et chinoise au

---

<sup>121</sup> Voir notamment Daniel Hémerly, *Révolutionnaires vietnamiens et pouvoir colonial en Indochine*, Paris, Maspero, 1975 ; Huynh Kim Khanh, *Vietnamese Communism*, Ithaca, Cornell University Press, 1983.

<sup>122</sup> Voir l'intervention de Nguyen Ai Quoc, le 26 décembre 1920, au XVIII<sup>e</sup> congrès national du parti socialiste SFIO, initialement publié dans le compte-rendu sténographique du congrès (Paris, 1921) et reproduit in Hô Chi Minh (textes présentés par Alain Ruscio), *Le procès de la colonisation française et autres textes de jeunesse*, Pantin, Le temps des cerises, 2007, p. 167-170.

<sup>123</sup> Hugues Tertrais, *Atlas des guerres d'Indochine, 1940-1990, De l'Indochine française à l'ouverture internationale*, Paris, Autrement / Mémorial de Caen / ministère de la Défense, 2004, p. 5.

<sup>124</sup> L'on retrouve ici les questions de *spécificité* intrinsèquement liées à la construction des champs historiographiques. Pour un aperçu de ces questions, voir notamment les travaux du programme de la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier piloté par Sylvie Thénault, François Buton et nous-mêmes : « Fait colonial et fait guerrier : jeux de miroir et perspectives croisées » (2014-2015).

Vietnam et, surtout, de la construction nationale de l'indépendance vietnamienne. Ainsi en va-t-il également de la militarisation politique ou de la politisation militaire de la réponse coloniale à la contestation de l'ordre français en Indochine. Ainsi en va-t-il encore du climat souvent décrit comme nauséabond entourant les opérations militaires françaises en Indochine. Le fameux « scandale des piastres » (1950-1953)<sup>125</sup> par exemple, point d'orgue de la « sale guerre d'Indochine » comme la dénonce en France le PCF, doit être inscrit dans le temps long des innombrables spéculations que le système monétaire indochinois n'a pas manqué de déclencher depuis la mise en place de la piastre en 1858, ou bien des multiples malversations égaillant le développement d'un capitalisme colonial anarchique et débridé<sup>126</sup>, depuis les guerres de l'opium et les traités inégaux imposés à la Chine et autres protectorats européens en Asie à partir du XIX<sup>e</sup> siècle.

Autre question essentielle pour notre objet d'étude, l'absence de consensus national autour de l'Indochine française. En l'occurrence, il s'avère que cette absence, tant du point de vue social et politique, ne naît pas avec cette IV<sup>e</sup> République tant honnie par les anciens cadres militaires français de la « Guerre d'Indochine ». Si l'approfondissement de la conquête de l'Indochine répond en partie à la « crise nationale » ouverte par la défaite de 1870, « jamais l'Indochine ne fera l'unanimité dans l'opinion française »<sup>127</sup> rappelle Daniel Hémery, pour lequel « l'on ne serait trop souligner l'importance décisive qu'a eue pour l'avenir de l'impérialisme colonial français l'enjeu indochinois dans les années 1880, comme d'ailleurs soixante-cinq ans plus tard, au crépuscule de l'Empire. »<sup>128</sup> L'Indochine française est et a toujours été une ligne de clivage dans la société métropolitaine, ou tout au moins parmi ses représentants politiques, et ce dès avant la célèbre crise politique de Lang Son qui, en 1885, conduit à la chute de « Ferry le tonkinois ». Si un consensus républicain s'établit progressivement autour de l'idée que la colonisation, et notamment celle de l'Indochine, permet à la France de tenir son rang face aux grandes puissances, ce « ciment républicain » est d'abord lié à l'objectif d'établir et de manifester au monde la grandeur de la France. L'Indochine française n'en est cependant qu'un outil parmi d'autres, et lorsque

---

<sup>125</sup> En 1945, le taux de change pour les transferts monétaires entre l'Indochine et la France métropolitaine fut fixé à 17 francs, alors que sa valeur était au plus de 10 francs sur les marchés asiatiques. A la fin des années 1940, un trafic sur la base de factures falsifiées et de fausses exportations s'était ainsi mis en place, dénoncé dès 1950 ; l'affaire proprement dite éclata en 1952-1953, quand l'on se rendit compte que le trafic profitait également à la RDV.

<sup>126</sup> Dans son travail, Jacques Marseille a bien montré l'extraordinaire rentabilité de nombre d'investissements privés en Indochine. Voir notamment Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français, Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, collection L'aventure humaine, 1984.

<sup>127</sup> P. Brocheux et D. Hémery, *Indochine, La colonisation ambiguë, op. cit.*, p. 47.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 39.

les objectifs stratégiques jugés prioritaires de la France se recentrent en Europe, comme c'est le cas dans les années 1870, en 1914-1918 ou dans les années 1940-1950, l'Indochine coloniale paraît alors « sacrifiée », pour reprendre un vocable souvent avancé par les associations d'anciens combattants des « guerres de l'après-guerre »<sup>129</sup>, sur l'autel de la *realpolitik* métropolitaine.

À ce stade, une donnée supplémentaire doit encore être introduite, une donnée essentielle dont l'apparente évidence cache une réalité très complexe : la distance. 9 000 km séparent Hanoi de Paris à vol d'oiseau ; il faut à l'époque 15 à 20 jours pour relier par bateau Marseille ou Toulon à Saïgon ou Haiphong ; ce sont ainsi toujours des « corps expéditionnaires » que l'on envoie de France en Indochine, cette Indochine dont le caractère « français » provient moins de l'importance de la communauté française (34 000 citoyens français pour une population totale indochinoise de 22 655 000 en 1940<sup>130</sup>), composant essentiellement – contrairement à l'Algérie par exemple – un « peuplement d'encadrement »<sup>131</sup>, que de son administration et son exploitation de fait par la métropole.

Au bilan, ce que permet l'inscription de la « Guerre d'Indochine » dans le temps long colonial, c'est aussi de « *recouvrer les possibles historiques disqualifiés par le triomphe, idéologique et donc historiographique, de la forme nationale au 20<sup>ème</sup> siècle* »<sup>132</sup>. Car les années 1950-1960 consacrent tout autant l'avènement des États-nations issus des mondes historiquement dominés que celle des États-nations dans les mondes dominants. Frederick Cooper le rappelle très bien :

« L'Europe des années 1870 n'était pas une Europe des nations, mais bien une Europe des empires – empires anciens autant que prétendants au titre. [...] Dans les années 1960, un monde d'États-nations vint finalement à voir le jour, trois siècles après la Paix de Westphalie, 180 ans après les révolutions américaine et française, et 40 ans après l'affirmation wilsonienne du droit à l'auto-détermination nationale »<sup>133</sup>.

La France qui colonise l'Indochine à partir de 1858 le fait ainsi depuis une Europe profondément impériale ; celle qui reprend pied en Indochine en 1945 le fait depuis une

---

<sup>129</sup> Sir Robert Thomson, *Les guerres de l'après-guerre, Conflits et guerres civiles dans le monde depuis 1945*, Paris, Tallandier, 1983 (1<sup>re</sup> éd. en angl. 1981).

<sup>130</sup> Recensement de 1940, cité in P. Brocheux et D. Hémery, *Indochine, La colonisation ambiguë, op. cit.*, p. 175. Cette population est composée pour moitié de fonctionnaires et fortement concentrée dans les villes (essentiellement Saïgon-Cholon, Hanoi et Haiphong).

<sup>131</sup> *Id.*

<sup>132</sup> Romain Bertrand, « Vérités d'empire(s)... », *op. cit.*, p. 66.

<sup>133</sup> Frederik Cooper, *Colonialism in Question. Theory, Knowledge, History*, Berkeley, University of California Press, 2005, p. 182, 190 ; cité et traduit par Romain Bertrand, in « Vérités d'empire(s)... », *op. cit.*, p. 24.

France métropolitaine défaite en 1940 et largement régénérée depuis son empire<sup>134</sup>. Entre ces deux dates, le cadre de pensée impérial des Français – tout particulièrement chez les militaires, de plus en plus souvent confrontés aux terrains coloniaux – s’est considérablement affirmé, comme en témoignent notamment les affiches visant, à la Libération, à recruter des hommes pour l’Indochine :



Fig. 1

R. Danyach, « Il manque l’Indochine à l’Empire. Français, pensez-y ! », Alger, Comité français de Libération nationale, La Typo-Litho J. Carbonnel, 1943

« Hier Strasbourg, demain Saïgon. Engagez-vous dans les Forces expéditionnaires Françaises d’Extrême-Orient », Paris, FEFEO, s. d. (septembre 1945)

Pour le pouvoir gaulliste, préjugant de l’existence d’une conscience impériale française, nul besoin d’entrer dans les détails : l’empire français doit être libéré, de la même manière que le territoire métropolitain national, et recouvrer son intégrité d’avant 1940 ; c’est d’ailleurs ce qu’expriment aujourd’hui nombre d’anciens combattants d’Indochine<sup>135</sup>.

<sup>134</sup> L’ampleur de la participation des troupes coloniales à la libération du territoire métropolitain est cependant largement occultée par le GPRF dès 1944, promouvant une politique de « blanchiment » de l’Armée d’Afrique (remplacement des soldats d’Afrique par des combattants métropolitains issus des FFI), afin tout à la fois d’étouffer les revendications naissantes des soldats coloniaux et d’accréditer et de populariser l’idée d’une France métropolitaine et nationale s’étant libérée par elle-même. Pour un focus sur la question au travers de la mutinerie de soldats coloniaux à Versailles, en 1944, voir notamment Emmanuel Blanchard, « Quand des soldats coloniaux se révoltaient », *Plein Droit*, juillet 2006, n° 69, pp. 36-40.

<sup>135</sup> Pour un aperçu, voir Amédée Thévenet (dir.), *La « Guerre d’Indochine » racontée par ceux qui l’ont vécue*, Paris, Editions France-Empire, 2001, p. 274-280. Après la « Guerre d’Indochine » et sa libération des camps de la RDV, Amédée Thévenet entamera une carrière de haut fonctionnaire au ministère de la Santé ; il sera membre du cabinet Bérégovoy, inspecteur général des affaires sociales et président-fondateur de Sida Info

Ainsi, écrit André Saint-Georges<sup>136</sup> – ancien secrétaire général de l'ANAPI et président de son comité de lecture dit de « mémoire historique » – à propos de ses camarades de combat en Indochine :

« Ils reçurent, fin 1946, l'ordre d'aller défendre, au bout du monde, "l'intégrité et l'œuvre civilisatrice de l'empire colonial français". Il s'agit là d'un point dramatiquement méconnu, le plus souvent, de ceux qui ne sont pas de leur âge. En 1946, la nation les envoyait défendre le droit, reconnu comme tel par tous. [...] toute la presse confortait leur bon droit, faisant confiance à leur courage et notamment le journal *Le Monde*, qui l'affirmait au fil des éditoriaux, dont voici quelques extraits : "Le général de Gaulle déclare que l'Indochine, occupée jusqu'à leur défaite par les Japonais doit, comme Strasbourg ou Clermont-Ferrand, être ramenée dans l'Empire français". Les anticolonialistes y étaient comparés à Doriot [...].

Et le gouvernement français leur demanda d'aller défendre la France, son empire et son œuvre civilisatrice. Et ils partirent le cœur léger, forts de se savoir dans le droit, certains d'aller défendre un idéal moralement incritiquable.

Quelques mois plus tard, cette vaillante jeunesse qu'on avait incitée au sacrifice n'était plus qu'"une bande de soldats perdus perpétuant une sale guerre", une guerre honteuse. »<sup>137</sup>

Les combattants du CEFEO, lorsqu'ils débarquent en Indochine en 1945 et jusqu'en 1954, sont précisément confrontés au moment où l'espace des possibles coloniaux se réduit : ils débarquent en *soldats de l'empire*, libérateurs du joug japonais, et quittent l'Indochine *défaits* de cette identité première. Le virage théoriquement opéré à la fin des années 1940, nous allons le voir, visant précisément à inverser la dialectique d'entrée en guerre, et à faire de cette *armée d'empire* une *armée anticoloniale* se battant contre l'impérialisme communiste en Asie, n'a pas permis de *faire* d'eux des vainqueurs.

### 1.1.2 La Deuxième Guerre mondiale et l'Indochine nippo-vichyste : une réduction de l'espace des possibles ?

Du côté vietnamien, nous l'avons vu, la lutte engagée en 1945 s'ancre tout autant dans une chronologie locale, dans laquelle l'aventure coloniale française débutée en 1858 vient faire intrusion, que dans le temps long, régional et international, des insurrections populaires contre l'arbitraire dictatorial, les pouvoirs coloniaux et le *diktat* capitaliste. L'espace de référence, quant à lui, court du petit village de la haute région au bloc communiste, en

---

Service.

<sup>136</sup> André Saint-Georges est décédé le 6 mars 2014, à Mèze (Hérault), à 88 ans. Il était inspecteur départemental honoraire de l'Éducation nationale, ancien professeur à l'Institut national pédagogique de Phnom-Penh (Cambodge) et à l'École normale supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire), lieutenant honoraire des troupes de marine, ancien secrétaire général et président régional de l'Association nationale des anciens prisonniers d'Indochine, chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, croix de guerre 1939-1945, officier de l'ordre ivoirien de l'Éducation, chevalier de l'ordre royal du Sahametrei et de l'ordre royal du Moniseraphon (Cambodge). Avis de décès publié dans *Le Figaro*, Hérault (34), 20 mars 2014.

<sup>137</sup> André Saint-Georges, « La mémoire historique », in Association nationale des anciens prisonniers internés et déportés d'Indochine, *ANAPI notre histoire, 1985-2003*, s.l., Atlante éditions, 2004, p. 115.

passant par les trois Ky – désignant le découpage administratif créé par la France entre, du Nord au Sud, Tonkin, Annam et Cochinchine –, et l’aire d’influence vietnamienne en Indochine et dans la zone Asie-Pacifique, disputée par les impérialismes « locaux » chinois et japonais, les colonialismes français, britannique, hollandais, et les « néo-impérialismes » soviétique et surtout états-unien. En Indochine, s’entrecroisent ainsi « les ruptures nationales, les tensions entre Etats voisins et les influences – souvent contraires – des grandes puissances ; s’y mêlent aussi, dans une logique de guerre qui parfois dépasse les acteurs eux-mêmes, les griefs du moment et les résurgences de l’histoire plus ancienne »<sup>138</sup>. Cette imbrication des échelles spatiales, vietnamienne et indochinoise, régionale et mondiale, cet entrelacs d’intérêts et d’enjeux conflictuels, prennent une ampleur toute nouvelle avec la Deuxième Guerre mondiale.

Entre la fondation du Parti communiste indochinois (PCI) en 1930, sorte de cadre politique internationaliste et vietnamo-centré, sur le modèle soviétique, visant à faire tomber la tutelle coloniale française sur le Cambodge, le Laos, et d’abord le Vietnam, et la création en mai 1941 de la Ligue pour l’indépendance du Vietnam<sup>139</sup>, plus connue sous l’abréviation « Viet-minh » et visant à réaliser l’union des forces nationales – sous la direction du PCI – en vue de libérer le Vietnam des occupants japonais et français, la situation a en effet évolué de manière spectaculaire<sup>140</sup>. Avec la Deuxième Guerre mondiale et la composition d’un front asiatique, la réanimation du nationalisme russe par le « grand frère » soviétique dans sa « grande guerre patriotique » contre l’Allemagne et, surtout, l’occupation japonaise et sa composition, puis sa violente rupture, avec l’Indochine vichyste de l’amiral Decoux, le contexte est désormais tout à la fois propice à une nationalisation de la question vietnamienne et à une internationalisation de la question indochinoise.

Après l’échec de l’insurrection de Bac Son, en septembre 1940, les communistes vietnamiens prennent la tête de l’Armée pour le salut national et reconstituent, avec le soutien des États-Unis en lutte contre le Japon, leurs forces dans le Nord du Vietnam, et ce malgré les opérations de « pacification » menées par les troupes françaises. Après l’éclipse de ces dernières suite au « coup de force » japonais du 9 mars 1945, date à laquelle les Japonais s’attaquent brutalement aux garnisons françaises, rompant avec l’équilibre précaire de la cohabitation nippono-vichyste en vigueur depuis septembre 1940, afin de

---

<sup>138</sup> H. Tertrais, *Atlas des guerres d’Indochine*, op. cit., p. 5.

<sup>139</sup> Au même moment, sont également créées les ligues pour l’indépendance cambodgienne et laotienne.

<sup>140</sup> Voir notamment D. Hémerly, *Révolutionnaires vietnamiens...*, op. cit.; Huynh Kim Khanh, *Vietnamese Communism*, op. cit..

s'emparer de toute l'Indochine et d'organiser au mieux leur résistance à la contre-offensive états-unienne dans le Pacifique, le champ est désormais libre pour le Viet-minh qui s'empare d'Hanoi le 19 août 1945, sans que les troupes japonaises n'opposent de réelle résistance. Le 2 septembre 1945, Hô Chi Minh proclame ainsi l'indépendance de la République démocratique du Vietnam, discours immédiatement suivi, raconte Vo Nguyen Giap, par un serment que la foule est invitée à répéter : « Si les Français reviennent pour conquérir le Vietnam, nous jurons : de ne pas nous battre à leur service ; de ne pas travailler pour eux ; de ne pas les ravitailler ; de leur barrer la route. »<sup>141</sup> La lutte pour l'émancipation nationale des Vietnamiens est ainsi consacrée au grand jour de la plus puissante des manières, par un acte politique fort assorti d'une manifestation d'adhésion sociale parfaitement orchestrée.

Les années 1940-1945 sont également marquées, bien avant l'avènement de la République populaire de Chine (RPC) en octobre 1949, les débuts de la « Guerre de Corée » en 1950 et l'accroissement sensible, en réponse, de l'effort militaire états-unien en Asie – tournant généralement avancé pour marquer le basculement du conflit dans le champ international de la « Guerre froide » –, par une première internationalisation de la question indochinoise. La globalisation de la problématique indochinoise ne peut en effet être aussi limitativement reliée à l'intensification du conflit Est / Ouest au début des années 1950 ; elle est de fait beaucoup plus ancienne et s'inscrit d'abord dans une autre guerre mondialisée : la Deuxième Guerre mondiale. Depuis septembre 1940 en effet, et les combats franco-nippons de Lang Son à la suite desquels l'amiral Decoux autorise les troupes japonaises à stationner en Indochine, les Français ne sont plus les seuls maîtres à bord de l'Indochine<sup>142</sup>. Pour le Viet-minh, « les trois verrous qui, depuis près d'un siècle, préservaient la mainmise de la France sur la péninsule – la puissance militaire française, l'absence de réelle menace extérieure contre l'Indochine, la supériorité de l'appareil répressif colonial sur tous ses adversaires vietnamiens – viennent de sauter. »<sup>143</sup> La France est même temporairement,

---

<sup>141</sup> Vo Nguyen Giap, « Un matin sur la place Ba Dinh », *L'ère de la liberté commence*, p. 400-401, cité in P. Brocheux et D. Hémerly, *Indochine, La colonisation ambiguë, op. cit.*, p. 342.

<sup>142</sup> Le protocole signé à Vichy, le 29 juillet 1941, entre l'amiral Darlan et l'ambassadeur Kato (représentant du Japon en France) parachève la série d'accords franco-japonais conclus en Indochine entre les deux puissances depuis la défaite française de juin 1940. Pour les Japonais, l'enjeu est triple : couper les voies d'approvisionnement de la Chine, stationner des troupes sur les côtes vietnamiennes afin de contrer un éventuel débarquement allié, et puiser dans les ressources indochinoises ; la France, elle, voit confortée sa souveraineté sur l'Indochine (cependant amputée de 70 000 km<sup>2</sup> au Laos et au Cambodge, suite à la médiation nipponne dans la négociation du traité de paix du 9 mai 1941 concluant la guerre franco-thaïlandaise).

<sup>143</sup> Daniel Hémerly, *Hô Chi Minh, De l'Indochine au Vietnam*, Paris, Gallimard, coll. Découvertes, 1990, p. 76.

mais non moins rudement, chassée d'Indochine par le « coup de force » japonais du 9 mars 1945, renversant le pouvoir colonial français pour lui substituer, au Vietnam, une administration mixte nippo-baodaïste<sup>144</sup>. Entre temps également, afin de « reprendre l'"angle de l'Asie" aux Japonais, les Alliés britanniques et américains se partagent le "théâtre" selon des critères géopolitiques », marquant selon Hugues Tertrais l'acte de naissance d'un nouveau concept de la géopolitique occidentale en Asie : « l'Asie du Sud-Est »<sup>145</sup>. Aux Britanniques la zone située entre l'Inde et la Chine, Cambodge et Vietnam du Sud compris ; aux États-Unis le Pacifique ; à l'axe sino-américain la moitié Nord du Vietnam et le Laos : un partage de l'Indochine entériné au plus haut niveau diplomatique lors de la conférence de Potsdam d'août 1945. Ainsi, estimait le colonel (ER) Hesse d'Alzon en 1985 :

« Par-delà les péripéties de combats sur un front secondaire de la Seconde Guerre mondiale, la dislocation de l'appareil militaire français dans cette lointaine colonie d'Asie constitue le signe avant-coureur de la disparition du pouvoir colonial. L'effacement militaire de la nation protectrice [*sic*], au cours du printemps et de l'été 1945, crée un vide politique et administratif dont profitent les ambitions conjuguées d'une coalition antifranaïse hétéroclite »<sup>146</sup>.

Japonais, Vietnamiens, Chinois et Américains : tous, pour l'historien-et-ancien combattant d'Indochine Claude Hesse d'Alzon, veulent la disparition de la France en Indochine.

L'effacement des Britanniques du Sud de l'Indochine au profit des Français réarmés fin septembre 1945, peu avant le débarquement du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient (désormais CEFEO) du général Leclerc, lui-même échelonné durant tout l'automne 1945 et le début de l'année 1946, marque le retour de la puissance coloniale ; mais le rapport des forces interne s'est entre-temps considérablement modifié. La France, qui plus est, doit désormais compter sur deux « nouveaux » acteurs de poids dans l'internationalisation de la question indochinoïse : la Chine nationaliste puis la RPC à partir d'octobre 1949, et les États-Unis. Dès 1945, le Vietnam représente ainsi un double défi aux yeux de la France impériale et de l'occident libéral : premier pays à déclarer et manifester tangiblement son indépendance au sein de l'empire français, via la mise en place d'un appareil d'Etat certes encore embryonnaire mais sociopolitiquement significatif, il

---

<sup>144</sup> Le 11 mars 1945, l'empereur Bao Dai proclame une première fois l'indépendance vietnamienne, mais en réalité, l'administration française est remplacée par une administration japonaise et le nouveau gouvernement vietnamien est, de fait, réduit à l'impuissance.

<sup>145</sup> H. Tertrais, *Atlas des guerres d'Indochine, op. cit.*, p. 15.

<sup>146</sup> Colonel (ER) Claude Hesse d'Alzon, *La présence militaire française en Indochine 1940-1945*, Paris, SHAT, 1985, 383 p., p. 248.

représente également « la première prise de pouvoir réussie par un parti communiste depuis 1917, la seule qui l'aura jamais été dans un pays colonial »<sup>147</sup>.

Un défi d'autant plus difficile que la France de 1945 n'est pas celle de 1939 : elle sort en effet « miraculeusement » victorieuse d'un conflit ayant débuté par une déroute militaire et un effondrement politique de son appareil d'Etat. Pour le général de Gaulle cependant, dans son célèbre discours de Bar-le-Duc du 28 juillet 1946 :

« Le drame de la guerre de trente ans, que nous venons de gagner, a comporté maintes péripéties et vu entrer et sortir maints acteurs. Nous autres, Français, sommes de ceux qui restèrent toujours sur la scène et ne changèrent jamais de camp. »<sup>148</sup>

L'on sait combien les opérations de séquençage chronologique, en histoire, permettent de remodeler politiquement le présent<sup>149</sup>. Pour le général félon de 1940, l'inscription de la France, en 1946, dans une séquence courant de 1914 à 1945 permet d'établir tangiblement la France dans les rangs des vainqueurs de ce que d'aucuns, aujourd'hui, tendent à identifier comme une même séquence de l'histoire interne du vieux continent<sup>150</sup>, dont le bilan servira bientôt d'assise mémorielle à la *construction européenne*.

Dans l'empire colonial français, entre 1940 et 1945, une certaine France reste effectivement « sur la scène », pour prendre à contrepied le discours gaullien ; mais une France singulièrement affaiblie et divisée, dominée par le gouvernement de Vichy jusqu'en 1942 au moins, et peu à peu gagnée à la France libre, exception faite, précisément, de l'Indochine restée fidèle à la France du maréchal jusqu'au renversement du régime. Or cette autre France, celle de Vichy, change sensiblement « de camp » : en métropole comme dans les colonies qui lui restent fidèles, elle cherche, au prix de compromis et d'une politique de collaboration lourds de conséquences, à établir un *modus vivendi* avec les puissances de l'Axe, qui voient dans son régime un moyen d'économiser des forces d'occupation. Elle lutte également au grand jour contre les gaullistes, les communistes et les Alliés ; elle épure son administration des Juifs, francs-maçons et résistants ; elle redouble également d'énergie à l'encontre des communistes vietnamiens, exécutés ou condamnés au bagne. Dans l'Indochine de Vichy, des prisons spéciales sont notamment créées à l'intention des gaullistes (cachots de Hanoi et de Saigon, camp d'internement administratif de Long

---

<sup>147</sup> D. Hémerly, *Hô Chi Minh, op. cit.*, p. 75.

<sup>148</sup> Extrait du discours du général de Gaulle, à Bar-le-Duc, le 28 juillet 1946.

<sup>149</sup> Sur ces questions, voir notamment J. Mary et Y. Thanassekos (coord.), dossier « XXe siècle : d'une guerre à l'autre ? », *En Jeu. Histoire et mémoires vivantes, op. cit.*

<sup>150</sup> Voir bibliographie, section « Séquençages chronologiques ».

Xuyen) : une expérience à l'origine des premières vagues de témoignages de prisonniers français en Indochine.

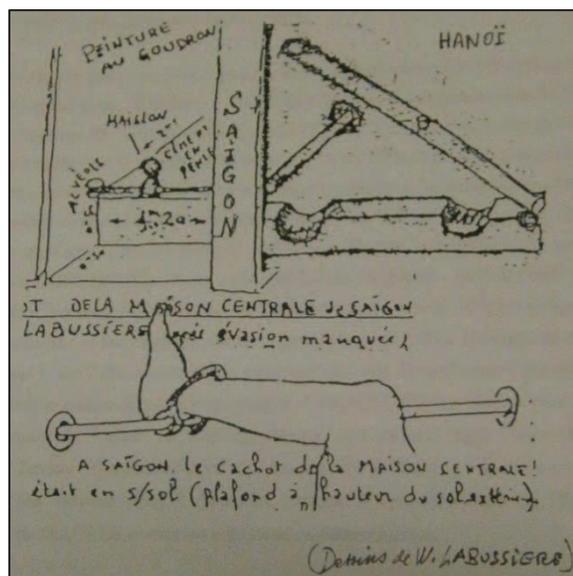


Fig. 2 – Dessin de William Labussière (FFL), incarcéré au cachot de Saïgon fin 1943<sup>151</sup>

Si Vichy inscrit sa politique répressive dans la continuité de celles menées par la France de la III<sup>e</sup> République, elle innove au moins sur un point : des procédés de détention réservés hier aux seuls Indochinois (voir infra) sont désormais utilisés sur des citoyens français soupçonnés de gaullisme<sup>152</sup>. Ainsi, écrit René J. Poujade<sup>153</sup>, envoyé en août 1942 comme garde au tristement célèbre bagne colonial de Poulo Condore, suite à un différend avec son supérieur vichyste lui reprochant sa proximité avec le lieutenant

E. Robert<sup>154</sup>, du Service de renseignements gaulliste au Tonkin :

« Le bagne avait été créé pour les condamnés de droit commun à temps ou à perpétuité mais, à cette époque, il y avait un certain nombre de "politiques" enfermés là surtout depuis les révoltes du Tonkin et de Cochinchine, souvent qualifiées de "communistes", qui avaient éclaté au moment où les Japonais et les Siamois attaquaient l'Indochine. [...]

Dans les cachots, on connaît la "Barre de l'Indochine", instrument moyenâgeux transmis par les marines, et que l'Amiral-Gouverneur DECOUX a remis à l'honneur, jusques et y compris pour punir les "dissidents" Français comme le Lieutenant de Corps Franc du 2<sup>o</sup> RIC E. ROBERT qui la conservera plusieurs mois<sup>155</sup> [...] au nom de l'Etat Français ! »<sup>156</sup>

En Indochine, Vichy lutte ainsi avec énergie tout à la fois contre les gaullistes français et les communistes vietnamiens. Entre l'armistice franco-japonais de 1940 et juin 1941, pas moins de 108 « Indochinois » auraient été – officiellement – exécutés, en plus de ceux

<sup>151</sup> Ancien pilote des AVG, il fut emprisonné en 1943. Dessin inséré dans l'essai de R.J. Poujade, entre les pages 2 et 3 de *La France libre \*1940-1945\* Honneur de la France dans le Pacifique, Deuxième Guerre mondiale, Pour servir le devoir de mémoire*, CHETOM, 18 H 227, fonds Poujade (Essai entre parenthèses relativement nuancé dans ses propos sur la barbarie des Japonais, qui varia selon l'auteur considérablement d'un camp à l'autre).

<sup>152</sup> Avant le coup de force japonais du 9 mars 1945, puis les prisonniers français de la RDV, des militaires et civils français connaissent ainsi déjà une captivité – politique – en Indochine.

<sup>153</sup> R.J. Poujade est secrétaire général de la Fédération des réseaux de la Résistance en Indo-Chine FFL-FFC (1940-1945), voir bibliographie.

<sup>154</sup> E. Robert est l'ancien chef de section de R. J. Poujade au 2<sup>o</sup> colonial, en France en 1940 ; il est capturé sur la route le menant en Chine en possession de documents sur les Japonais destinés aux alliés.

<sup>155</sup> Le lieutenant Eugène Robert fut enfermé au cachot de Hanoi en 1942.

<sup>156</sup> René J. Poujade, « Description du bagne de Poulo Condor en 1942-1943 », 1970, CHETOM, 15 H 105. Pour une description antérieure, voir Jean-Claude Demariaux, *Les secrets des îles Poulo-Condor, le grand bagne indochinois*, Paris, J. Peyronnet, 1956.

condamnés au bagne suite à l'insurrection du Tonkin et de la Cochinchine, malgré les appels à la retenue des autorités vichystes métropolitaines<sup>157</sup>. Du point de vue colonial, l'amiral Decoux s'ingénie ainsi, par sa répression, à déconsidérer la « politique des égards » qu'il mène par ailleurs vis-à-vis des élites « indigènes »<sup>158</sup>.

Pour Sébastien Verney et Eric Jennings<sup>159</sup> en effet, en reconnaissant officiellement l'entité socioculturelle vietnamienne, et avec elle le drapeau et le nom même de Viet-Nam ; en promouvant les « petites patries » indochinoises ; multipliant les écoles, les stades, les mouvements et camps de jeunesse<sup>160</sup> ; en ouvrant certains postes administratifs aux Indochinois ; et plus généralement en soutenant la réémergence des élites et mandarins traditionnels, la politique de Decoux en Indochine joue la carte de l'ouverture aux « Indochinois », terme d'ailleurs désormais préféré à celui d'« indigènes », parallèlement à la traditionnelle partition de la répression. Pour les deux historiens, cette politique aurait ainsi durablement marqué de son empreinte l'Indochine et ses habitants ; ainsi Jean-Jacques Beucler, dans ses mémoires, racontant comment, prisonnier de la RDV au camp n° 1, perdu dans la jungle tonkinoise, il rencontre un paysan qui, voulant lui témoigner son amitié, lui montre « une photographie du maréchal Pétain avec la légende : "Je hais les mensonges qui nous ont fait tant de mal."<sup>161</sup> »<sup>162</sup> De ce point de vue, la lutte impitoyable menée par l'amiral contre le communisme et le soutien à un national-traditionalisme vietnamien apparaît même comme une forme de prélude à l'action menée par le général de Lattre de Tassigny au début des années 1950 – qui s'entoura d'ailleurs de deux anciens adjoints de Decoux, Georges Gautier<sup>163</sup> au gouvernement général et Jean Aurillac à l'administration –, et poursuivie par

---

<sup>157</sup> Eric Jennings, *Vichy sous les tropiques, La Révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine, 1940-1944*, Paris, Editions Grasset, collection Essais français, 2004 (ouvrage issu de la thèse de l'auteur), p. 225.

<sup>158</sup> Voir A. Larcher-Goscha, *La légitimation française en Indochine*, *op. cit.*

<sup>159</sup> E. Jennings, *Vichy sous les tropiques*, *op. cit.* ; Sébastien Verney, *L'Indochine sous Vichy, Entre Révolution nationale, collaboration et identités nationales, 1940-1945*, Paris, Riveneuve éditions, 2012 (ouvrage issu de la thèse de l'auteur).

<sup>160</sup> Ainsi la politique de d'amiral Decoux contribua-t-elle notamment à discipliner et militariser une frange relativement importante de la jeune génération vietnamienne... mûre pour entrer dans les rangs du Viet-Minh, dans les troupes supplétives françaises ou dans la future armée nationale du Vietnam créée en mars 1949 et développée par le général de Lattre. Voir E. Jennings, *Vichy sous les tropiques*, *op. cit.*, p. 272 ; Jean-Michel Pedrazzani, *La France en Indochine de Catroux à Sainteny*, Paris, Arthaud, 1972, p. 111.

<sup>161</sup> Cette phrase est extraite de l'appel du maréchal Pétain du 25 juin 1940, plus exactement : « Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal ».

<sup>162</sup> Jean-Jacques Beucler (préface de Jacques Chirac), *Mémoires*, Paris, Editions France-Empire, 1991, p. 165.

<sup>163</sup> Georges Gautier, ancien directeur de cabinet du Gouverneur général puis secrétaire général de l'amiral Decoux, sera gouverneur général de l'Indochine sous le haut-commissariat de Lattre de Tassigny. Il est notamment l'auteur de *9 mars 1945, Hanoï au soleil de sang, La fin de l'Indochine française*, Société de production littéraire SPL, 1978. Sur les relations l'unissant à l'amiral Decoux, voir Michel Huguier, *De Gaulle, Roosevelt et l'Indochine de 1940 à 1945*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 40-41.

les États-Unis durant la guerre du Vietnam. Sorte d'« action psychologique » avant l'heure, elle fut menée contre toutes les autres propagandes agitant l'Indochine entre 1940 et 1945, japonaise, communiste, alliée, mais aussi évidemment gaulliste, préfigurant ainsi un après-guerre potentiellement conflictuel : « Une des armes de la propagande vichyste est que la « dissidence » [gaulliste, nda] veut rétablir le régime défunt »<sup>164</sup>, analyse en effet une note secrète gaulliste de juin 1941.

Loin de pouvoir être résumée à une simple « période japonaise »<sup>165</sup>, ou à un simple prélude à la « Guerre d'Indochine »<sup>166</sup>, l'Indochine de 1940-1945 est marquée par l'empreinte vichyste. Vichy modifie en effet, avec une ampleur sensiblement différente en fonction des territoires considérés, le système de domination alors en place : développant une politique coloniale divergeant d'avec celle de la Troisième République, elle radicalise certains de ses aspects, rompt totalement avec d'autres, et propose surtout un colonialisme sensiblement différent, à la fois plus proche des revendications des colons et, tour à tour, foncièrement paternaliste et sensiblement plus dur vis-à-vis des colonisés (travail forcé, répression de la dissidence).

Certains historiens insistent aussi, s'agissant du gouvernement de Vichy, sur la conversion globale du régime colonial français au progressisme économique, voire soulignent un certain desserrement de la contrainte coloniale<sup>167</sup> ; pour d'autres au contraire, à l'image d'Eric Jennings, dont l'exemple indochinois nous paraît globalement conforter la thèse, Vichy représente surtout l'apogée du système colonial français dans ce qu'il a de plus dur et de plus injuste, mais aussi de plus réactionnaire. Revanche sur 1936, le régime de Vichy rompt en effet avec l'égalitarisme et l'universalisme de la gauche républicaine française. Si la rupture est brutale en métropole, elle revêt une autre dimension dans l'empire colonial : revenant sur les maigres acquis des réformes menées dans l'Entre-deux-guerres,

---

<sup>164</sup> « Extrait du rapport du sous-lieutenant Esnault », juin 1941, ANOM, INF 1198, cité in E. Jennings, *Vichy sous les tropiques*, *op. cit.*, p. 252.

<sup>165</sup> Voir par exemple Jean-Louis Margolin, *Violences et crimes du Japon en guerre (1937-1945)*, Paris, Hachette littératures-Grand Pluriel, 2009 (2007), ou « Entre haine inassouvie et nippostalgie : la trace des violences japonaises dans les pays d'Asie colonisés ou occupés (1895-1945) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 88, 4/2007, p. 26-34 ; ou Ralph Smith, « The Japanese Period in Indochina and the Coup of 9 March 1945 », *Journal of Southeast Asian Studies*, n° 9, septembre 1978, p. 268-301 ; ou Kiyoko Nitz, « Independence without Nationalists? The Japanese and Vietnamese Nationalism during the Japanese Period, 1940-1945 », *Journal of Southeast Asian Studies*, n° 15, 1, mars 1984, p. 108-133.

<sup>166</sup> Voir par exemple Martin Shipway, *The Road to War, France and Vietnam, 1944-1947*, Oxford, Berghan Books, 1996 ; David J. Marr, *Vietnam, 1945. The Quest for Power*, Berkeley, University of California Press, 1995.

<sup>167</sup> Voir notamment J. Marseille, *Empire colonial et capitalisme français*, *op. cit.*, p. 338-342 ; Daniel Lefeuvre, « Vichy et la modernité de l'Algérie, intention ou réalité ? », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 42, avril-juin 1994, p. 7-16.

la politique impériale de Vichy réussit de fait à résoudre les contradictions entre pratiques coloniales et discours colonial métropolitain..., généralement au bénéfice des colons<sup>168</sup> et donc au détriment des « indigènes », pour lesquels l'espace des possibles achèverait ainsi sa réduction vers le seul combat qui vaille : celui de l'indépendance.

Par là même, c'est la vision d'une Deuxième Guerre mondiale comme pivot tout désigné entre *apogée* et *déclin* de l'empire colonial français qui est renouvelée. Dans les discours publics sur « les guerres de l'après-guerre »<sup>169</sup>, la Seconde Guerre mondiale, et avant elle, dans une moindre mesure, la Première, apparaissent en effet généralement reliées aux décolonisations par une chaîne de causalité composée essentiellement de deux éléments : la perte de prestige du colon européen et la mobilisation d'importants contingents coloniaux. Durant les Première et Deuxième Guerres mondiales, les colonisés auraient ainsi appris, dans une téléologie quasi-psychanalytique, à faire le deuil de la surpuissance du colon en faisant l'expérience de leur solidarité nationale sous occupation étrangère et/ou sous uniforme européen. C'est l'histoire freudienne de la horde tuant le père<sup>170</sup> : le patriarche doit être détruit pour que puisse naître la société<sup>171</sup>.

Le tout contribue à alimenter une certaine historiographie des « occasions manquées »<sup>172</sup>, incarnée pour l'Indochine par l'historiographie de la séquence 1945-1947<sup>173</sup>. Quelques (rares) témoins s'en font d'ailleurs l'écho ; ainsi, estime R. J. Poujade :

« On a beaucoup écrit sur un antagonisme entre d'ARGENLIEU<sup>174</sup> et LECLERC, cela entre dans les arguments spécieux prétendant que "l'Indochine aurait pu être sauvée si...". En fait, ces deux officiers généraux, comme au Nord les représentants Pierre MESSMER et M. SAINTENY<sup>175</sup>, ont

---

<sup>168</sup> Pour l'exemple algérien, voir Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002 (ouvrage issu de la thèse de doctorat de l'auteur).

<sup>169</sup> R. Thompson (dir.), *Les guerres de l'après-guerre*, *op. cit.*

<sup>170</sup> Sigmund Freud, *Totem et Tabou*, Paris, Éditions Payot, collection Petite bibliothèque Payot, 2004 (1<sup>er</sup> éd. en allemand 1912) ; voir également Eugène Enriquez, *De la horde à l'Etat. Essai de psychanalyse du lien social*, Paris, Folio Essais, Gallimard, 2003 (1983).

<sup>171</sup> A notre sens, cette vision témoigne cependant moins de la justesse du cadre d'analyse psychanalytique, que de la puissance des schèmes interprétatifs occidentaux plaqués sur les sociétés colonisées.

<sup>172</sup> Ce type d'historiographie positiviste est tout particulièrement sensible dans les contextes d'après-guerres... surtout quand ils représentent également des avant-guerres. S'agissant de l'Algérie pré-1954, Gilbert Meynier préfère ainsi parler d'« occasions non tentées » entre la métropole et sa colonie. Voir Gilbert Meynier, « France-Algérie (1830-1962). Des antécédents historiques aux "occasions manquées" », article communiqué par l'auteur.

<sup>173</sup> Voir notamment Martin Shipway, *The Road to War, France and Vietnam*, *op. cit.*

<sup>174</sup> Français libre de la première heure, l'amiral Thierry d'Argenlieu, ancien chef des Forces navales françaises libres durant la guerre, est nommé Haut-commissaire de France et commandant en chef pour l'Indochine en août 1945. En désaccord avec Leclerc et désapprouvant les accords Hô-Sainteny du 6 mars 1946, il est considéré comme l'un des principaux responsables de la détérioration de la situation, à la fin de l'automne 1946 (bombardement d'Haiphong en novembre et insurrection Viet-Minh en décembre), qui ne tarde ainsi pas à accoucher d'une véritable guerre. Le 5 mars 1947, il est remplacé en Indochine par Emile Bollaert.

<sup>175</sup> Tous deux ont été envoyés par le pouvoir gaulliste, en 1945, comme commissaires de la République dans le Nord du Vietnam ; lors de cette mission, Pierre Messmer sera d'ailleurs fait prisonnier : l'un des premiers

exprimé des visions concordantes de la situation, chacun dans son style. Celui de l'Amiral, pour être poétique, n'en est pas moins très lucide. Il a des instructions mais il sait qu'il faudra aller plus vite, malgré nos institutions contraignantes. On est loin de l'image généralement donnée et particulièrement par des "Anciens d'Indochine". Dans un Extrême-Orient où toutes les puissances coloniales avaient rendu leur indépendance à leurs possessions, il était illusoire que la France, qui avait donné d'elle en Indochine l'image d'une nation vaincue par une "race jaune", puisse être la seule [à] garder une souveraineté obsolète ; prétendant imposer son "indispensable administration". »<sup>176</sup>

Cette historiographie des « occasions manquées » oublie notamment de considérer les deux guerres mondiales comme une véritable et profonde force de mutation des sociétés. Pour Eric Jennings, l'empire colonial serait en effet marqué, durant la Deuxième Guerre mondiale, par une véritable « évolution de l'idéologie impériale »<sup>177</sup>, l'idéologie coloniale vichyssoise reposant notamment sur un essentialisme primitiviste débarrassé des grands idéaux républicains, promu par un paternalisme exalté au jour d'un passé mythifié et de traditions précoloniales (ré)inventées et folklorisées<sup>178</sup>. Si l'on suit jusqu'au bout cette analyse – sans vouloir cependant surdéterminer l'importance de la séquence vichyssoise dans l'histoire coloniale française –, les mouvements d'indépendance se nourriraient précisément de cette politique en puisant dans le passé « authentique » – réinventé par Vichy – des peuples colonisés, contre lequel la Troisième République coloniale avait construit son pouvoir. Ce faisant, l'idéologie de Vichy favoriserait « la renaissance nationale et l'authenticité, deux éléments essentiels des luttes de libération nationale. »<sup>179</sup> N'oublions pas cependant que des luttes de libération nationale préexistent à la période vichyssoise de l'Indochine française ; la paternité du combat de la RDV de 1945 à 1954 ne peut en aucun cas être attribuée, même en creux, à l'amiral Decoux. L'administration de ce dernier ne fait que réduire un peu plus le champ des possibles vers l'indépendance nationale.

Plus sûrement encore, la gestion paternaliste de Decoux est largement disqualifiée par la persistance et même la consolidation d'un cadre colonial particulièrement sévère, répressif et raciste, qui, combiné aux autres incohérences de la politique vichyste en Indochine, aux déficits de cadres et de moyens et au soutien sans faille de Decoux au colonat, vont profondément bouleverser l'ordre colonial. A fin de la Seconde Guerre mondiale, la grande

---

prisonniers français de la RDV. Voir infra.

<sup>176</sup> R. J. Poujade, *La France libre \*1940-1945\**, op. cit.. Notons que Poujade donne raison à Jennings, pour lequel la période vichyste de l'Indochine fut loin d'être une simple parenthèse.

<sup>177</sup> E. Jennings, *Vichy sous les tropiques*, op. cit., p. 9.

<sup>178</sup> Voir Eric J. Hobsbawm et Terence Ranger, *L'invention de la tradition*, Paris, Editions Amsterdam, 2012 (1<sup>e</sup> éd. en anglais 1983).

<sup>179</sup> E. Jennings, *Vichy sous les tropiques*, op. cit., p. 309.

famine de 1945 (qui fit selon les sources un à deux millions de morts<sup>180</sup>) et un contexte international faisant des empires coloniaux l'objet de luttes d'influence entre puissances de l'Axe et Alliés, mais surtout de plus en plus entre les alliés eux-mêmes, achèvent de préfigurer l'impopularité du retour de l'autorité française coloniale et républicaine.

Côté français, la marque indélébile de la défaite de 1940<sup>181</sup> et les choix opérés dans les années 1940-1944 vont aussi considérablement peser sur les futurs acteurs français des conflits de décolonisation. Ainsi, pour l'ancien combattant et prisonnier d'Indochine André Saint-Georges, si les prisonniers UF de la RDV ont « connu un sort si exceptionnel »<sup>182</sup>, c'est non seulement dû au fait qu'ils ont subi des « conditions inhumaines »<sup>183</sup> de captivité, largement inconnue des Français, mais plus encore parce qu'en amont déjà :

« Leur adolescence avait été bouleversée par une accumulation de faits tragiques : l'effondrement de cette belle armée française, que tous croyaient invincible, en quelques semaines, l'occupation de la France pendant quatre années par un ennemi redoutable, implacable, la remise en cause et la dilution de nombreuses valeurs morales dont ils avaient été imprégnés. »<sup>184</sup>

En Indochine, cette empreinte de la Deuxième Guerre mondiale est d'autant plus sensible que le *modus vivendi* trouvé par Vichy et l'amiral Decoux<sup>185</sup> avec les autorités japonaises instaure les conditions de possibilité du maintien d'un *semblant* d'autorité de la France sur l'Indochine, et avec lui l'occasion d'étendre la « révolution nationale » à la colonie asiatique, plus librement même qu'en métropole<sup>186</sup>.<sup>187</sup> Ce faisant, le contexte spécifique indochinois favorise pour les Français « l'illusion d'un maintien durable de leur souveraineté »<sup>188</sup> ; ce d'autant plus que, du côté gaulliste : « Le gouvernement de la France libre, qui fonde sa politique de réforme de l'Empire sur la déclaration de Brazzaville

---

<sup>180</sup> Voir D. J. Marr, *Vietnam, 1945*, *op. cit.*, p. 104.

<sup>181</sup> Laurent Beccaria, « Soldats perdus des guerres orphelines », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 22, avril-juin 1989, p. 103-110.

<sup>182</sup> A. Saint-Georges, « La mémoire historique », in *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 115.

<sup>183</sup> *Id.*

<sup>184</sup> *Id.*

<sup>185</sup> L'amiral Decoux fera d'ailleurs partie de l'Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain (ADMP), créée le 6 novembre 1951 à la suite du « comité d'honneur » pour la libération de Pétain fondé dès 1948.

<sup>186</sup> Il s'agit de l'analyse d'Eric Jennings, in *Vichy sous les tropiques*, *op. cit.*, pour lequel « Vichy sous les tropiques » représente « peut-être la seule forme d'autorité vichyste non entravée » (p. 307), particulièrement en Indochine (voir p. 183-272).

<sup>187</sup> L'Indochine fut en effet, jusqu'au 9 mars 1945, la seule colonie asiatique européenne relativement épargnée par les Japonais ; et ce malgré la peur des autorités vichystes d'une alliance nippo-indochinoise suscitée par le coup de force de Lang Son, en 1940, qui voit déjà certaines troupes « indigènes » se joindre aux Japonais.

<sup>188</sup> P. Brocheux et D. Hémy, *Indochine : la colonisation ambiguë*, *op. cit.*, p. 325.

(destinée essentiellement à l’Afrique), agit comme si le processus de l’effritement n’était pas engagé en Asie. »<sup>189</sup>

Or si la fin de la Deuxième Guerre mondiale semble consacrer en Europe – occidentale – l’émergence d’une ère plus policée, la guerre n’en continue pas moins – voire plus encore – à se jouer à une échelle mondiale. La « Guerre d’Indochine », et sa postérité, offrent en ce domaine un terrain d’étude des plus intéressants : un conflit bilatéral, dit « colonial », mené par des acteurs inscrits dans un contexte mondialisé ; un conflit d’une guerre mondiale, dite « froide », mené localement<sup>190</sup>.

### 1.1.3 Guerre coloniale ou conflit de « Guerre froide » ?

D’un point de vue sémantique, commençons d’emblée par préciser qu’il nous semble particulièrement difficile de parler de « Guerre froide »<sup>191</sup>, en Asie, alors que les conflits qui s’y déroulèrent entre 1945 et 1989 firent plusieurs millions de morts<sup>192</sup> : il y a là pour nous quelque chose de fondamentalement *indécent*. Au-delà de ce constat éthique, cette incongruité sémiotique, nous allons le voir, est cependant très révélatrice des focales – occidentales – au travers desquelles nous questionnons généralement l’Asie, et tout particulièrement la « Guerre d’Indochine ».

Concrètement d’abord, la globalisation du « problème indochinois », nous l’avons dit, ne peut être exclusivement reliée à l’intensification du conflit Est / Ouest au début des années 1950 ; elle remonte *a minima* à une autre guerre mondialisée : la Deuxième Guerre mondiale, où la dimension « idéologique » du combat est déjà très marquée. Pour Stein Tønnesson<sup>193</sup> en effet :

« La "Guerre d’Indochine" a commencé avant ou parallèlement avec la "Guerre froide". Elle ne peut donc pas être considérée comme un "enfant" de la guerre froide. Si l’on veut parler de parenté, la "Guerre d’Indochine" a plutôt été, comme la guerre civile en Chine de 1946-49, des *sœurs* de la guerre froide. »<sup>194</sup>

---

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 326.

<sup>190</sup> Ce qui est vrai pour l’expansion coloniale européenne au XIXe siècle demeure d’actualité dans les conflits de décolonisation du XXe siècle : la question coloniale est toujours intimement liée à la géopolitique européenne et au-delà mondiale.

<sup>191</sup> Pour cette raison, nous emploierons l’expression « Guerre froide » toujours entre guillemets, avec une majuscule à « Guerre ».

<sup>192</sup> De fait, la « Guerre froide » ne fut « froide » au mieux qu’en Europe occidentale et en Amérique du Nord.

<sup>193</sup> Voir S. Tønnesson, *1946 : le déclenchement de la « Guerre d’Indochine », op. cit.*

<sup>194</sup> Stein Tønnesson, « La "Guerre d’Indochine" a-t-elle été un enfant de la guerre froide », Exposé à la mairie de Montreuil, 8 juin 2004, [En ligne], URL :

Selon Tønnesson, la « Guerre d'Indochine » est ainsi tout à la fois un conflit contre le pouvoir colonial français, une guerre civile, un conflit révolutionnaire, le théâtre d'affrontement des définitions des espaces nationaux viet, khmer et lao..., avant de recouvrir, pour partie, la dimension d'un conflit de « Guerre froide » ; pour lui, c'est précisément l'agrégation de ces cinq types de guerre qui expliquerait l'ampleur et la durée des conflits indochinois. Pour autant, il est difficile de partager l'ensemble de ses conclusions, et notamment celle faisant de la Deuxième Guerre mondiale la « mère »<sup>195</sup> commune de la « Guerre froide » et des conflits asiatiques. Nous l'avons vu, si la Deuxième Guerre mondiale est bien marquée par une « mondialisation des questions stratégiques »<sup>196</sup> que l'on retrouvera s'exprimant plus pleinement encore durant la « Guerre froide », et si le Japon a bien essayé de construire une Asie japonaise contre l'Occident, faire de la Deuxième Guerre mondiale la *matrice* de la « Guerre d'Indochine » revient en effet à sous-estimer le temps long de l'avant-guerre, et notamment les multiples contestations, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, du système colonial français en Indochine<sup>197, 198</sup>.

Inversement, les questionnements autour de la dimension impériale de la « Guerre d'Indochine » doivent aussi être reposés. Car si cette guerre a très tôt été comprise par la France comme un conflit de reconquête de l'une de ses marges coloniales en perdition, Christopher Goscha a depuis très bien montré combien « le concept français d'Indochine »<sup>199</sup> avait également pu, dès l'Entre-deux-guerres, être investi par les révolutionnaires communistes vietnamiens. Répondant en partie aux préconisations formulées en 1929 par le Komintern, selon lesquelles le cadre colonial devait désormais primer sur le cadre national dans la formulation des luttes contre l'impérialisme français, le comité central du Parti communiste vietnamien fait muer ce dernier en Parti communiste indochinois (PCI) dès octobre 1930. En effet, estime Goscha, « étant donné que la forme de la domination coloniale était indochinoise, les communistes devaient adopter le même

---

<http://www.cliostein.com/documents/2004/04/%20lec%20guerre%20froide.pdf>, consulté le 28/02/2011.

<sup>195</sup> *Id.*

<sup>196</sup> *Id.*

<sup>197</sup> Sur cette question des résistances à la colonisation et de la genèse des nationalismes vietnamiens, voir notamment Daniel Hémerly, « Résistances, nationalismes, mouvements sociaux (1900-1939) », in P. Brocheux et D. Hémerly, *Indochine la colonisation ambiguë*, *op. cit.*, p. 275-324.

<sup>198</sup> Des débats similaires ont lieu entre historiens de la Première Guerre mondiale au sujet de son caractère matriciel de la Deuxième. Voir notamment les articles de Frédéric Rousseau, André Loez & Nicolas Mariot, Julien Mary et Yannis Thanassekos, in J. Mary et Y. Thanassekos (coord.), dossier « XX<sup>e</sup> siècle : d'une guerre à l'autre ? », *En Jeu*, *op. cit.*, p. 47-63 ; p. 21-44 ; p. 9-19.

<sup>199</sup> Christopher E. Goscha, *Going Indochinese : Contesting Concepts of Space and Place in French Indochina*, University of Copenhagen-Nordic Institute of Asian Studies, NIAS Press, 2012, p. 75 (traduit par nos soins) ; voir aussi Daniel Hémerly, « Inconstante Indochine... L'invention et les dérivés d'une catégorie géographique », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1<sup>er</sup> semestre 2000, p. 137-158.

modèle géopolitique pour leurs opérations révolutionnaires »<sup>200</sup>. Contrairement à ce que l'on trouve parfois écrit, parler de Guerre d'« Indochine » entre 1945 et 1954 n'a donc rien d'un paradoxe. En effet, même si l'essentiel des combats effectifs a lieu au Vietnam, et même au « Tonkin », et que l'enjeu essentiel du conflit demeure l'indépendance du Vietnam, deux conceptions d'une Indochine fédérative s'y affrontent de manière tangible : une fédération soumise à la France d'un côté ; de l'autre un ensemble obéissant au centralisme révolutionnaire vietnamien ; toutes deux étant contestées au Cambodge, au Laos, et par certaines minorités vietnamiennes.

Lorsque les Français abandonnent l'idée d'une Fédération indochinoise pour développer celle d'États associés (Cambodge, Laos et Vietnam), officiellement créés en juillet 1949, le PCI évolue en Parti des travailleurs du Vietnam (officialisé en 1951) ; mais Français et Vietnamiens n'abandonnent pas pour autant leurs visées d'union indochinoise.<sup>201</sup> Bien au contraire, conclut Goscha au jour de l'histoire vietnamienne sur le temps long du XX<sup>e</sup> siècle, « le communisme vietnamien a plus en commun avec le colonialisme français que l'on veut aujourd'hui bien l'admettre au Vietnam. [...] Plus que n'importe qui dans l'histoire, les communistes vietnamiens furent les plus proches du « *going Indochinese* ». »<sup>202</sup>

Pour poser notre sujet dans toute sa complexité, il convient donc de réinterroger les schèmes et paradigmes d'interprétation « traditionnels » de la « Guerre d'Indochine », en cela même qu'ils pèsent lourdement sur les expériences des combattants-prisonniers d'Indochine et, au-delà, sur les mémoires qu'ils en conservent. Guerre coloniale et conflit de « Guerre froide », la « Guerre d'Indochine » correspondrait donc tout à la fois, également, à une confrontation entre deux projections impériales, à une guerre civile et révolutionnaire, à un affrontement de nationalismes asiatiques antagonistes, etc. Pourquoi cette complexité est-elle généralement peu présente dans l'espace de discours français sur la « Guerre d'Indochine » ?

Depuis la France et dans les rangs du CEFEO, l'idéologie politique du Viet-minh et de la RDV est très tôt appréhendée – et dépolitisée – au prisme de l'essentielle alternative : sont-ils d'abord communistes ou d'abord nationalistes<sup>203</sup> ? Cette question révèle d'abord la

---

<sup>200</sup> Ch. Goscha, *Going Indochinese, op. cit.*, p. 83 (traduit par nos soins).

<sup>201</sup> Pour de plus amples développements, voir *ibid.*, p. 146.

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 149 (traduit par nos soins).

<sup>203</sup> Sur les formes du nationalisme asiatique, voir notamment Hans Antloöv et Stein Tønnesson (eds), *Asian Forms of the Nation*, Londres, Curzon Press, 1996.

prégnance des cadres de pensée occidentaux, souvent inadaptés à saisir une réalité étrangère (elle est d'ailleurs présente dans de nombreux autres conflits de décolonisation)<sup>204</sup> : les termes mêmes de « communisme » et de « nationalisme » sont nés en Europe, dans le contexte de la révolution industrielle et de la construction de ce que nous appelons l'Etat-nation. Ils font partie du paquetage de tous les soldats européens du CEFEO et nous verrons combien la confrontation de cultures politiques différentes, en Indochine, va s'avérer pour eux l'un des principaux éléments structurant leur expérience et sa mémoire, *a fortiori* dans la proximité avec l'ennemi imposée par la captivité.

Cette fausse alternative – en cela qu'elle est le plus souvent considérée comme exclusive – , contribue ainsi très tôt à structurer l'espace de discours français sur la « Guerre d'Indochine », en le clivant en deux positions opposées :

- Pour les adversaires de la « Guerre d'Indochine », valoriser la dimension *nationale* du combat par rapport à sa dimension *communiste* permet de stigmatiser l'intervention française ; ainsi est-elle fréquemment disqualifiée – par le PCF notamment – sous l'expression de « sale guerre coloniale » ou de « guerre colonialiste », contribuant par là-même à l'élaboration d'un discours de la *cause juste*, susceptible de pénétrer un espace public nationalisé, récemment re-sensibilisé à ces discours par l'Occupation, Vichy et la Résistance.
- Dès la fin des années 1940, on observe une dialectique généralement inverse chez certains combattants français de la « Guerre d'Indochine » et leurs relais sociopolitiques, pour lesquels le combat communiste prime largement sur sa dimension de lutte d'émancipation nationale : là est pour nous l'une des sources, nous allons le voir, du caractère de moins en moins audible, jusqu'à aujourd'hui, de leur discours dans l'espace public.

« Ce qui émerge de cette étude », résumait en effet Kathryn Edwards dans l'introduction de sa thèse consacrée aux mémoires de la « Guerre d'Indochine » en France, « est le fait qu'il existe finalement deux récits distincts de la guerre qui ont donné lieu à différentes "mémoires", et que cette division coïncide souvent avec des positions politiques. D'un côté, il y a ceux qui interprètent la guerre comme une guerre de reconquête coloniale, illégitime

---

<sup>204</sup> Dans le « camp communiste », cette question organise pour partie les relations de l'URSS – épicerie européen autoproclamé de la révolution mondiale – avec le reste des « mondes communistes », représentant notamment un mode courant de disqualification des « petits frères » s'écartant de la voie soviétique, comme en attestent par exemple les schismes soviéto-yougoslave et sino-soviétique, où « nationalisme » est rapidement devenu synonyme de « déviationnisme ».

tant dans ses objectifs que dans sa tactique. De l'autre, il y a ceux qui maintiennent que cette guerre fut avant tout une bataille contre le communisme. Qui plus est, ces récits ont très peu évolué avec le temps : ils ont été remarquablement statiques. »<sup>205</sup>

Or, au sein de ce clivage discursif et politique, l'espace de discours sur les prisonniers UF de la RDV tient une place essentielle, en cela notamment qu'il permet d'attester, *empiriquement*, du bon fondement du discours de la « bataille contre le communisme ». Ainsi, écrit dans ses mémoires l'ancien jeune résistant et officier-prisonnier d'Indochine Robert Bonnafous :

« Nous avons réalisé que notre présence dans ce pays n'était pas justifiée par des raisons économiques, mais pour préserver un peuple d'un homme dont l'idéologie marxiste consistait à promettre la liberté à un peuple disparate, entre le Nord et le Sud, en commençant par en mettre une bonne partie dans des camps de concentration. »<sup>206</sup>

Un peu plus loin, celui qui est devenu, dans les années 1980, l'un des principaux artisans de la cause des anciens prisonniers de la RDV<sup>207</sup> (voir infra), poursuit : « Le conflit du Viêt Nam ne fut jamais basé sur un désir de libération du pays, mais plutôt sur la conquête des esprits par un mouvement minoritaire basé sur l'argumentation prolétarienne aussi envahissante et dévastatrice que certaines algues en Méditerranée. »<sup>208</sup> Avec la « Guerre d'Indochine », l'anticommunisme se cheville intimement et durablement au corps des officiers de terrain, participant pour beaucoup à l'oubli des réalités d'une guerre coloniale, ou tout au moins en « situation coloniale<sup>209</sup> », sous le masque unique d'un conflit de Guerre froide.

Ainsi comprise, et bien qu'elle soit très réductrice, nous pouvons d'autant moins éluder la question de la « Guerre d'Indochine » comme guerre coloniale ou conflit de « Guerre froide »<sup>210</sup> que cette dernière est, tout à la fois, déjà au cœur de la dialectique croisée des prisonniers de guerre et de leurs geôliers et, qu'au-delà, elle tend à structurer l'espace même des discours mémoriels et historiques sur la « Guerre d'Indochine ». Cette structure est d'abord repérable dans les scissions chrono-thématiques le plus souvent opérées par

---

<sup>205</sup> K. Edwards, *Le Mal Jaune*, op. cit., p. 3-4 (traduit par nos soins).

<sup>206</sup> Robert Bonnafous, *Le compte des faits*, Paris, Editions des écrivains, 2001, p. 81.

<sup>207</sup> Robert Bonnafous est notamment l'auteur d'une thèse d'Université sur l'expertise de laquelle s'appuiera pour partie le combat pour la reconnaissance statutaire des anciens prisonniers français de la RDV dans les années 1980 : *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps Viêt Minh, 1945-1954*, Université Montpellier III, mai 1985.

<sup>208</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits*, op. cit., p. 126.

<sup>209</sup> Gerges Balandier, « La situation coloniale : approche théorique », in *Cahiers internationaux de Sociologie*, n° 11, 1951, p. 44-79.

<sup>210</sup> Voir Mark Atwood Lawrence and Fredrik Logevall (eds), *The First Vietnam War: Colonial Conflict and Cold War Crisis*, Cambridge, Harvard University Press, 2007.

l'historiographique classique de la « Guerre d'Indochine », dans laquelle cette dernière serait ainsi décomposable en deux phases : la première, de 1945/1947 (selon les auteurs) à fin 1949-début 1950, serait essentiellement marquée par une tentative française de retour à l'ordre colonial ; la seconde, dont la borne de début s'articule autour de la naissance de la RPC et qui courrait jusqu'à la défaite française de 1954 (voire la défaite américaine de 1975 et l'ex-Indochine comme théâtre du paroxysme de la rivalité sino-soviétique à la fin des années 1970<sup>211</sup>), consacrerait l'internationalisation de la question indochinoise dans un contexte de « Guerre froide »<sup>212</sup>. Le problème est que, ce faisant, le conflit est toujours regardé à travers le prisme occidental. Autrement dit, la dimension coloniale de la première phase et l'internationalisation caractérisant la deuxième confisquent de fait, vu du Vietnam, la raison première du conflit : un combat politique et militaire pour l'indépendance du Vietnam et de l'Indochine.

Or c'est précisément dans la posture indépendantiste du combat que réside, en grande partie, l'essence du succès du Viet-minh auprès des populations vietnamiennes, depuis le ralliement officiel du PCI à l'indépendance nationale (opéré lors de la 8<sup>e</sup> session du Comité central, à Pac Bo, entre le 10 et le 19 mai 1941) et le monopole progressivement acquis sur elle par le PCI : pour Hô Chi Minh en effet, le parti qui saura exploiter la défaite du Japon et le nationalisme de masse animant la jeunesse vietnamienne dans les années 1930-1940 « s'adjugera l'hégémonie pour longtemps... »<sup>213</sup> Ce combat pour l'indépendance nationale se poursuit tout au long du deuxième XX<sup>e</sup> siècle, contre plusieurs adversaires successifs, et demeure la *raison d'agir* première avancée par la RDV ; en attestent d'ailleurs les prisonniers UF de la RDV eux-mêmes dans leurs rapports de libération : parmi ceux qui évoquent les discours politiques auxquels ils ont été soumis en captivité, la plupart – nous y reviendrons – soulignent que leur essence reposait sur l'exigence de départ des Français d'Indochine ; nombreux sont également les témoins à dresser, souvent subrepticement, le

---

<sup>211</sup> Voir notamment Laurent Cesari, *L'Indochine en guerres, 1945-1993*, Paris, Belin, coll. Belin Sup Histoire, 1995.

<sup>212</sup> Scansion chronologique par exemple adoptée par les grandes synthèses de Jacques Dalloz, *La « Guerre d'Indochine », 1945-1954*, Paris, Seuil, 1987 ; Philippe Franchini, *Les Guerres d'Indochine, tome 1 De la conquête française à 1949 & tome 2 De 1949 à la chute de Saïgon*, Paris, Tallandier, coll. Texto, 2011 (1<sup>e</sup> éd. Pygmalion, 1988) ; L. Cesari, *L'Indochine en guerres, op. cit.* ; P. Brocheux et D. Hémerly, *Indochine la colonisation ambiguë, op. cit.* Même chez Alain Ruscio, dans *1945-1954, La Guerre française d'Indochine* (Bruxelles, Editions complexe, coll La mémoire du siècle, 1992), le découpage (original) des deuxième et troisième parties en « La guerre impopulaire (France, 1947-1954) » et « La guerre populaire (Indochine, 1947-1954) » surexpose de fait les années 1950-1954.

<sup>213</sup> D. Hémerly, *Hô Chi Minh, op. cit.*, p. 82.

portrait de quelque soldat ou cadre de la RDV rencontré en captivité, engagé dans le Viet-minh plus par volonté indépendantiste que par conviction communiste.

Qu'ils soient considérés ou se considèrent eux-mêmes en soldats de l'empire ou en combattants du camp démocratique et libéral, les combattants du CEFEO luttèrent de fait contre l'indépendance d'une République démocratique du Vietnam. Mais la prégnance des différents cadres d'interprétation occidentaux – guerre de reconquête coloniale, conflit de « Guerre froide » –, l'étendard communiste clairement affiché par la RDV, la poursuite du conflit après 1954, mais aussi les traumatismes liés à la guerre elle-même, au sentiment d'abandon des troupes du CEFEO, à la défaite et à la captivité, rendent peut-être plus difficile encore un renouvellement de prisme semblable à celui opéré notamment par Sylvie Thénault pour la « Guerre d'Algérie » – dans laquelle la dimension de conflit de « Guerre froide » eut également son importance –, qui préfère ainsi parler de « guerre d'indépendance algérienne »<sup>214, 215</sup>. La qualification de la « Guerre d'Indochine » comme « guerre d'indépendance vietnamienne » est de fait l'un des enjeux essentiels des « discussions politiques » animées par la RDV dans les camps de prisonniers UF : amener les combattants du CEFEO à reconnaître la légitimité du combat mené par la RDV contre l'agression coloniale et pour l'indépendance nationale. Mais ces discussions politiques étant généralement vécues comme des agressions, dans un climat particulièrement mortifère et au milieu d'une population souvent considérée comme asservie, une partie de l'*esprit de résistance* et de la *capacité de résilience* des prisonniers va durablement se loger dans l'affirmation inverse, contribuant à alimenter les discours anticommunistes qui, par leur internationalisation dans le contexte de la « Guerre froide », permettent aux anciens combattants-prisonniers de redonner du sens et une valeur à leur expérience indochinoise.

Plus globalement en effet, une part importante de l'historiographie et des productions testimoniales – qui souvent se confondent (voir infra 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> parties) – sur la « Guerre d'Indochine » est plus ou moins directement sous-tendue par le souci d'administrer la preuve que la « Guerre d'Indochine » est bien à comprendre comme un conflit de « Guerre froide ». Cette question fournit par exemple la matière à l'introduction inédite de François

---

<sup>214</sup> S. Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, *op. cit.*

<sup>215</sup> L'expression « guerre d'indépendance vietnamienne » est néanmoins parfois employée, notamment par Pierre Brocheux et Daniel Hémerly, mais elle n'est guère reprise plus largement dans l'historiographie. Voir notamment Daniel Hémerly, « Aux origines des guerres d'indépendance vietnamiennes : pouvoir colonial et phénomène communiste en Indochine avant la Seconde Guerre mondiale », *Le Mouvement social*, n° 101, octobre-décembre 1977, p. 3-36.

Joyaux<sup>216</sup> au recueil *La « Guerre d'Indochine » (1945-1954)*<sup>217</sup>, réunissant une série de textes parus dans le hors-série d'*Historama/Historia* n° 28 (1994) consacré aux « vraies raisons » de la défaite de la « Guerre d'Indochine »<sup>218</sup>, accompagnés de compléments, annexes et inédits. Intitulée « La guerre d'Indochine : guerre coloniale ou crise Est-Ouest ? », ce texte conclut à « une crise de décolonisation, doublée, dès le départ, d'une crise entre deux blocs » : telle serait la « spécificité de la guerre d'Indochine » dans le champ des conflits de décolonisation<sup>219</sup>. Là encore, pensée dans une géopolitique globale, le conflit d'indépendance disparaît sous le poids des relations internationales franco-sino-soviéto-américaines...

Comme dans de nombreux autres ouvrages, l'auteur part en effet du « vide politique »<sup>220</sup> que la défaite de 1940, l'internement des forces françaises par les Japonais depuis le 9 mars 1945, puis la défaite des Japonais et l'arrivée tardive des « libérateurs » chinois et britanniques auraient créé : un « vide politique » propice à la révolution menée en août 1945 par le PCI d'Hô Chi Minh. Le premier problème de cette lecture, révélatrice des cadres d'analyse de nombreux autres ouvrages, revient à occulter la période vichyssoise de l'Indochine : or, nous l'avons vu, la puissance coloniale française n'a pas cessé d'administrer l'Indochine en 1940 ; bien au contraire, l'administration vichyste marque le contexte indochinois de son empreinte en activant un certain nombre de facteurs favorisant, après 1945, l'éclatement du conflit pour l'indépendance vietnamienne.

L'insistance sur la conjonction entre « vide politique » et débuts de la « Guerre froide » revient surtout à taire le fait que les luttes d'émancipation nationale ne sont pas nouvelles au Vietnam, et qu'elles se construisent politiquement dès l'Entre-deux-guerres. Ainsi, si l'on relocalise le point de vue, il apparaît plus juste d'évoquer en 1945, non pas un « vide politique », mais bien plutôt un bref moment de « vide colonial », entre le débordement de l'administration de l'amiral Decoux par les Japonais en mars 1945 et le « retour » des troupes françaises du général Leclerc à la fin de l'été de la même année. Surtout, il est

---

<sup>216</sup> Né en 1938, François Joyaux est professeur émérite de civilisation de l'Asie (INALCO). Il est notamment l'auteur de *La nouvelle question d'Extrême-Orient, tome 1 : L'ère de la guerre froide, 1945-1959*, Paris, Payot, 1985. L'ouvrage reprend le titre et s'inscrit à la suite du célèbre ouvrage de Pierre Renouvin, *La question d'Extrême-Orient, 1840-1940*, Paris, Hachette, 1946.

<sup>217</sup> *La Guerre d'Indochine (1945-1954)*, Les dossiers Historia, Paris, Editions Tallandier, 1999.

<sup>218</sup> Le numéro est quasiment entièrement rédigé par des témoins des Guerres d'Indochine et d'Algérie, combattants, personnels non combattants, ou journalistes.

<sup>219</sup> François Joyaux, « La Guerre d'Indochine : guerre coloniale ou crise Est-Ouest ? », in *La Guerre d'Indochine, op. cit.*, p. 20.

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 19.

difficile de parler de « vide politique » étant donné que le coup de force opéré par le Viet-minh à l'été 1945 s'appuie précisément sur un appareil politique déjà bien en place, soutenu par un parti organisé, construit patiemment depuis l'Entre-deux-guerres et à la ligne politique bien arrêtée ; un parti également déjà bien implanté sur le territoire et dans la population, via par exemple les associations de « salut national » fondées dans l'ombre l'année précédente. Sous la « période vichyso-japonaise », ce dernier a pu se forger une réelle expérience guerrière et politique, et ainsi installer – et tester – une véritable administration révolutionnaire dans les zones qu'il a pu conquérir, qu'il saura mettre à profit durant la « Guerre d'Indochine ». C'est donc une force à la maturité politique déjà bien affirmée qui prend le contrôle du Vietnam, sous la « neutralité bienveillante »<sup>221</sup> des Japonais mais hors de vue du corps expéditionnaire français qui s'apprête à la combattre, et qui proclame, le 2 septembre 1945, à la tête d'une coalition nationaliste, l'indépendance de la République démocratique du Vietnam, et donc son opposition manifeste au retour de la France coloniale.

Dans l'introduction de François Joyaux, également, se lit très bien l'implacable fatalité au cœur de nombre d'ouvrages sur la « Guerre d'Indochine » – et notamment, nous le verrons, dans les témoignages d'anciens prisonniers de la RDV –, cette idée de « piège »<sup>222</sup> dans lequel la France se serait laissée prendre dès août 1945, puis à nouveau lors des conférences de Dalat et de Fontainebleau au printemps et à l'été 1946, et après le *modus vivendi* inventé en septembre<sup>223</sup>. Dès lors que la situation indochinoise de 1945 mêle si intimement décolonisation et « Guerre froide », « la guerre d'Indochine pouvait-elle être évitée » se demande l'auteur ?

« La France ne comprit que très lentement [après la proclamation de la République populaire de Chine, la défaite de la RC4 et les débuts de la guerre de Corée, nda] et très imparfaitement le caractère double du conflit d'Indochine, à la fois crise de décolonisation et crise Est-Ouest. [...] Il était déjà trop tard. La décolonisation ne pouvait plus être négociée, du moins sur le plan politique ; elle serait forcément militaire. »<sup>224</sup>

Et de conclure :

« Certes, en 1945, la question de l'indépendance des États d'Indochine se posait de façon grave et urgente. Mais réduire le conflit de 1946-1954 à une simple guerre d'indépendance, de toute évidence,

---

<sup>221</sup> L. Cesari, *L'Indochine en guerres*, op. cit., p. 31.

<sup>222</sup> A noter que le hors série n° 24 d'*Historia*, datant de 1972, portait précisément comme titre : « Notre guerre d'Indochine, 1/ Le piège (1945-1951) ».

<sup>223</sup> Voir Jean Sainteny, *Histoire d'une paix manquée*, Paris, Amiot-Dumont, 1953.

<sup>224</sup> François Joyaux, « La Guerre d'Indochine... », in *La Guerre d'Indochine*, op. cit., p. 21.

ne résiste pas à l'analyse. Il s'agissait aussi, et peut-être même surtout, d'un affrontement entre les deux blocs [nous soulignons]. »<sup>225</sup>

Ainsi, que l'on considère la « Guerre d'Indochine » comme une guerre coloniale ou un conflit de « Guerre froide », le point de vue demeure toujours occidental ; autrement dit, l'inscription de la « Guerre d'Indochine » dans une géopolitique plus globale, le fait que cette dernière s'insère dans l'ère des décolonisations d'après-guerre ou bien dans celle de la « Guerre froide », contribue à la déterritorialiser et à la dépolitiser, et par là-même à la déréaliser. La guerre et ses combattants deviennent les jouets de forces qui les dépassent. Ce qui s'efface ainsi, c'est rien moins que le vainqueur de cette guerre – la RDV – effacée de son rôle d'actrice de l'histoire par l'historiographie du vaincu. Car ce que semble masquer cette insistance sur la « Guerre d'Indochine » comme conflit de « Guerre froide », c'est aussi une certaine difficulté à admettre la défaite, *a fortiori* peut-être vis-à-vis d'un ennemi *a priori* inférieur : cette difficulté qui, précisément, connaît son premier acte dans les camps de prisonniers.

Ainsi contextualisée, notre thèse entend redonner leur statut d'actrices aux différentes forces en présence, combattants vietnamiens comme combattants du CEFEO ; c'est ce que permet la focale micro-historique sur les camps de prisonniers de la RDV : donner consistance à ce qui se joue en Indochine entre 1945 et 1954, retrouver l'évènement sous le « traumatisme », incontournable mot clé de l'expression historique actuelle, dont l'un des effets les plus problématiques est souvent de produire une « histoire sans véritable histoire ou encore une histoire sans évènement »<sup>226</sup>. Prolongeant, dans les années 1990-2000, les enquêtes collectives menées par les témoins eux-mêmes, tels Roger Bruge<sup>227</sup> ou l'ancien prisonnier de la RDV Amédée Thévenet<sup>228</sup>, et s'inscrivant à la suite de travaux d'historiens comme ceux de Pierre Journoud et Hugues Tertrais sur Dien Bien Phu<sup>229</sup>, il s'agit de retrouver la complexité du sensible historique se nichant au cœur d'une histoire sociale des combattants, en s'intéressant à « leur vécu, leur mémoire, leurs contradictions,

---

<sup>225</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>226</sup> Jean-Daniel Causse, « Evènement, traumatisme et répétition », in Frédéric Rousseau et Jean-François Thomas (dir.), *La fabrique de l'évènement*, Paris, Michel Houdiard éditeur, 2008, p. 46-53, p. 24.

<sup>227</sup> Roger Bruge, *Les hommes de Diên Biên Phu*, Paris, Editions Perrin, collection Tempus, 2004. L'ouvrage a été réalisé essentiellement à partir de témoignages de combattants, notamment de lettres envoyées par les combattants à leurs familles.

<sup>228</sup> A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue*, op. cit. Sur Amédée Thévenet et son action, voir infra.

<sup>229</sup> Pierre Journoud et Hugues Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu, Les survivants témoignent*, Paris, Editions Tallandier, coll. Texto, 2012 (2004).

aux leçons qu'ils ont tirées de leur singulière expérience, et finalement aux destins très variés qui furent les leurs après »<sup>230</sup>.

Ce tropisme vers la « Guerre froide », dominant dans l'historiographie de la « Guerre d'Indochine », témoigne ainsi peut-être au final de la difficulté de préhension d'un objet aussi complexe que l'Indochine en guerres, par ses acteurs contemporains comme par ses analystes ultérieurs (qui sont souvent les mêmes), pour lesquels la « Guerre froide » paraît représenter une porte d'entrée – et de sortie – des plus intéressantes afin de donner sens à cette guerre « tragique et inutile », pour reprendre le mot célèbre de John Keegan à propos de la Première Guerre mondiale<sup>231</sup>. C'est toute la raison du succès de la dialectique du général de Lattre après sa double nomination, le 6 décembre 1950, aux postes de gouverneur général et de commandant en chef en Indochine, et jusqu'à son départ le 15 novembre 1951 : l'insertion de la « Guerre d'Indochine » dans un schéma de conflit de « Guerre froide » permet de donner du sens à cette guerre dont personne ne veut assumer la paternité, ni même la conduite, en même temps qu'elle contribue à renforcer la solidarité de fait entre la France et les États-Unis d'Amérique<sup>232</sup>. Tel est ainsi l'objectif de la tournée du général de Lattre aux États-Unis en septembre 1951 : convaincre l'opinion américaine, et par voie de ricochet l'opinion française, que la guerre de Corée et la « Guerre d'Indochine » sont sœurs, et ont comme enjeu commun l'Asie tout entière.

« Pour traduire sous une forme imagée le fond de ma pensée », explique en octobre 1951 le général au Comité France-Amérique à propos de sa mission outre-Atlantique, « j'ai lancé la formule : la guerre d'Indochine n'est pas une guerre colonialiste, elle est une guerre anti-colonialiste, une guerre contre le seul colonialisme actuel, le colonialisme rouge. Ainsi se trouvait amorcé le second terme de la démonstration que j'avais à poursuivre, à savoir que cette guerre était, par sa nature, identique à celle qu'au nom des Nations unies l'Amérique poursuit avec un si magnifique courage en Corée. »<sup>233</sup>

Un schéma de pensée que l'on retrouve souvent repris par les anciens combattants-prisonniers français de la « Guerre d'Indochine », qui vouent pour nombre d'entre eux un véritable culte au maréchal de France à titre posthume. C'est le cas par exemple de Pierre Schoendoerffer<sup>234</sup>, arrivé en Indochine en 1952, fait prisonnier à Dien Bien Phu comme caporal-chef du service de presse des armées, qui n'a donc pas servi sous les ordres de De

---

<sup>230</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>231</sup> John Keegan, *La Première Guerre mondiale*, Paris, Editions Perrin, 1998, p. 11.

<sup>232</sup> N'oublions pas en effet que la « Guerre d'Indochine » est aussi posée comme conflit de « Guerre froide » car les deux principaux acteurs en présence, la RDV et la France, jouent sur cette carte pour s'assurer du soutien soviétique et chinois pour la RDV et états-unien pour les Français.

<sup>233</sup> Allocution du général de Lattre publiée sous le titre « Indochine 1951 », *Revue des Deux Mondes*, novembre 1951 ; article reproduit in Maréchal Jean de Lattre, *La ferveur et le sacrifice, Indochine 1951*, textes réunis et présentés par Jean-Luc Barré, préface de Pierre Schoendoerffer, Paris, Plon, 1988, p. 356.

<sup>234</sup> Voir Bénédicte Chéron, *Pierre Schoendoerffer*, Paris, CNRS Editions, 2012.

Lattre, mais que Mme la maréchale sollicite pour écrire la préface<sup>235</sup> du recueil de documents et d'archives personnelles composant le volume posthume dont est tirée la citation précédente : « Par écho, j'ai été marqué définitivement, pour le meilleur et jusqu'à ma mort, du sceau du "Roi Jean" »<sup>236</sup>, écrit Schoendoerffer. Pour lui, celui qui, en 1944 à la tête de la première armée française, réussit l'« amalgame » des FFL, FFI et FTP, forçant ainsi les Français « à cette sorte de miracle qu'est l'unité nationale, à nous aimer les uns les autres »<sup>237</sup>, répond à nouveau présent après l'écrasante défaite de la RC4 fin 1950 :

« La plus grande défaite française outre-mer depuis la mort de Montcalm devant Québec<sup>238</sup> ! Toutes les défaites sont tristes mais celle-ci est lamentable : la France en mai 1940 ! La fuite honteuse de Langson, les abandons en chaîne ! [...] il n'y a plus de commandement ! Il n'y a plus que l'humiliation, la rage, le dégoût de jeunes capitaines et de leurs troupes qui tiennent toujours, ici et là, se battent, se font tuer pour ?... pour ?... »<sup>239</sup>

Et l'homme providentiel arrive, « sacrifiant », selon la légende, sa carrière (il était alors commandant en chef des armées de l'Europe occidentale) et même sa vie (il meurt le 11 janvier 1952), s'adressant ainsi aux officiers rescapés de la RC4, dans des mots restés célèbres, attestés ici par deux témoins privilégiés, le général Louis d'Harcourt et le colonel Coustaux, présents à Hanoi, le 19 décembre 1950<sup>240</sup>, deux jours après l'arrivée de De Lattre à Saigon : « C'est pour les lieutenants et les capitaines que je suis venu ; désormais, vous serez commandés »<sup>241</sup>, propos quasi-mythiques, répondant en partie aux vœux de son fils Bernard (mort le 30 mai 1951)<sup>242</sup>, repris, déformés, « arrangés » dans nombre de

---

<sup>235</sup> Avec notamment Hélié de Saint Marc, Pierre Schoendoerffer figure parmi les grands préfaciers des ouvrages parus sur la « Guerre d'Indochine », notamment de la part d'anciens combattants-prisonniers ; nous y reviendrons.

<sup>236</sup> Pierre Schoendoerffer, « Préface : "Un chef militaire est un chef de jeunesse" », in J. de Lattre, *La ferveur et le sacrifice*, op. cit., p. 7.

<sup>237</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>238</sup> Pierre Schoendoerffer reprend ici la comparaison initiée par Bernard Fall, *Guerres d'Indochine, France 1946-54, Amérique 1957-...*, Paris, Editions J'ai Lu, collection L'aventure aujourd'hui, 1970 (initialement paru en anglais, en 1961, sous le titre *Street Without Joy*), p. 40.

<sup>239</sup> P. Schoendoerffer, « Préface... », in J. de Lattre, *La ferveur et le sacrifice*, op. cit., p. 8.

<sup>240</sup> La date n'est pas choisie au hasard : il s'agit de la date anniversaire de l'insurrection Viet Minh du 19 décembre 1946.

<sup>241</sup> A notre connaissance, il ne reste pas trace du discours de De Lattre dans les archives. L'extrait cité ici provient de deux témoins privilégiés, le général Louis d'Harcourt et le colonel Coustaux, présents à Hanoi le 19 décembre 1950, et ayant pris la parole au colloque des 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1998 sur l'armée française en Indochine, organisé par le Centre d'histoire de la Défense et l'Union nationale de l'arme blindée cavalerie chars. Voir Maurice Vaïsse (dir.), *L'Armée française dans la guerre d'Indochine (1946-1954) : adaptation ou inadaptation*, Bruxelles, Editions Complexe, 2000, p. 197.

<sup>242</sup> Dans sa lettre du 15 octobre 1950 à ses parents, Bernard de Lattre écrit : « nous avons besoin de savoir pourquoi nous sommes là et d'être commandés autrement qu'à la petite semaine ». J. de Lattre, *La ferveur et le sacrifice*, op. cit., p. 47.

publications sur la « Guerre d'Indochine » et la fameuse « année de Lattre », l'année 1951<sup>243</sup>. Sous la plume de Pierre Schoendoerffer, les propos se transforment en :

« Je suis venu pour vous, pour vos lieutenants, pour vos capitaines. J'ai entendu votre appel. Vous serez commandés. Je vous apporte la guerre ! Pas la "sale guerre", une guerre juste et noble, digne de vous... D'entreprise aussi désintéressée il n'y en a pas eu, pour la France, depuis les Croisades.  
244 »<sup>245</sup>

« Cette cérémonie de communion, ce rite de possession », marquerait ainsi, selon un proche collaborateur de De Lattre en Indochine, Jean-Pierre Dannaud, ancien chef du service presse information en Indochine (SPI)<sup>246</sup>, de 1950 à 1954, et auteur du célèbre *Guerre morte... Il y avait une guerre d'Indochine*<sup>247</sup>, « le début de la grande année de la guerre d'Indochine, celle de l'espoir, celle de De Lattre »<sup>248</sup> : l'année 1951. Et Pierre Schoendoerffer de conclure sa préface, en s'adressant directement, avec émotion, au maréchal de France :

« vous nous avez rendu notre fierté d'homme et vous avez réhabilité notre combat. Grâce à vous notre guerre a cessé, à tout jamais, d'être qualifiée de guerre coloniale. Vous avez donné sa première et, peut-être, sa dernière chance à l'Indochine et ce n'est pas votre faute si elle n'a pu, su ou voulu la saisir, si aucun Clemenceau ne s'est révélé là-bas pour achever ce que vous aviez commencé. »<sup>249</sup>

Nous aurons l'occasion de revenir sur la centralité du personnage de De Lattre, tellement sensible qu'il tend à ordonner, nous l'avons vu, la chronologie même de la « Guerre d'Indochine » – ultime victoire, mais pas des moindres, de sa dialectique de « Guerre froide » –, de même que sur la personnalité et l'œuvre de Pierre Schoendoerffer, ainsi que sur le rôle et l'importance des préfaces dans cette sociohistoire de la cause des anciens prisonniers UF d'Indochine. Intéressons-nous ici à la *fatalité* de cette guerre, avec laquelle l'épisode de Lattre permettrait temporairement de rompre, par l'adroite substitution opérée entre une

---

<sup>243</sup> Voir par exemple, outre la présentation de Jean-Luc Barré, in J. de Lattre, *La ferveur et le sacrifice*, op. cit., p. 72 ; Général Paul Vanuxem, 1951, *Le général vainqueur, Le destin exemplaire de de Lattre en Indochine*, Paris, SPL, 1977, p. 110 ; A. Ruscio, *La guerre française d'Indochine*, op. cit., p. 151 ; L. Cesari, *L'Indochine en guerres*, op. cit., p. 79 ; Georges Fleury, *La guerre en Indochine*, Paris, Editions Perrin, collection Tempus, 2003, p. 412 ; Gérard-Gilles Epain, *Indoc-Chine, Une histoire coloniale oubliée*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 398 ; Philippe Franchini, *Les guerres d'Indochine, tome 2, De 1949 à la chute de Saïgon*, Paris, Editions Tallandier, coll. Texto, 2011, p. 104-107 ; etc. La liste est loin d'être exhaustive.

<sup>244</sup> Nous n'avons pas trouvé trace de la dernière phrase extraite de cette citation dans les autres références au discours de De Lattre du 19 décembre 1950. Cette phrase est en revanche présente, mot pour mot, dans le célèbre discours prononcé par le général de Lattre lors de la distribution des prix du lycée Chasseloup-Laubat de Saïgon, le 11 juillet 1951. Voir J. de Lattre, *La ferveur et le sacrifice*, op. cit., p. 286.

<sup>245</sup> P. Schoendoerffer, « Préface... », in *ibid.*, p. 11.

<sup>246</sup> Le SPI est conçu comme un véritable outil tactique par de Lattre, à même, par la photographie notamment, de diffuser une image positive du CEFEO, tout en contribuant à la guerre psychologique contre le Viet-Minh.

<sup>247</sup> Livre de photographies édité par *Revue Sud-Est Asiatique* en 1954.

<sup>248</sup> Jean-Pierre Dannaud, « 1951 : l'année de Lattre », *Historia spécial*, n° 28, 1994 ; reproduit in *La Guerre d'Indochine*, op. cit., p. 133.

<sup>249</sup> P. Schoendoerffer, « Préface... », in J. de Lattre, *La ferveur et le sacrifice*, op. cit., p. 13.

« sale guerre » coloniale et un glorieux conflit de « Guerre froide », mené par et pour le monde libre.

Sous commandement de Lattre, l'armée française aurait ainsi repris confiance, et par là même son destin en mains, réhabilitant son action ainsi que la guerre elle-même, face aux campagnes contre la « sale guerre d'Indochine » intensifiées par le PCF à partir de 1950<sup>250</sup>. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que de Lattre soit un personnage aussi central dans les mémoires de la guerre – perdue – d'Indochine : il est le saint patron de ses mémoires parce qu'il fut d'abord, sur le terrain, le « roi » de ses combattants français. La mort de De Lattre fait d'ailleurs revenir ce sentiment d'implacable fatalité avec d'autant plus de violence qu'il avait fait la synthèse entre commandement militaire *et* politique – un modèle dont la panthéonisation militaire s'avèrera lourde de conséquences en Algérie –, jusque-là généralement pensés comme tous deux défailants. « Notre malheur », résume le colonel (ER) Norbert Delpon, ancien militaire résistant, membre de l'ORA, artisan de la libération du Tarn, ancien d'Indochine (lieutenant au 27<sup>ème</sup> Bataillon de Tirailleurs Algériens puis au 6<sup>ème</sup> Spahis Marocains de 1949 à 1952) et d'Algérie<sup>251</sup>, aujourd'hui proche de l'ANAPI<sup>252</sup>, « fut la mort prématurée du Général De LATTRE de TASSIGNY, avec lui, cette guerre ne se serait pas terminée à DIEN BIEN PHU. »<sup>253</sup> Dès lors, l'« incompétence » des pouvoirs politiques, à laquelle se serait ajoutée la « défaillance » des autorités militaires – vision intensifiée par la contingence de crises militaires et politiques à partir de 1953<sup>254</sup> –, le tout inséré dans le désormais « grand jeu » de la « Guerre froide », auraient fini d'embarquer la France et son armée, en Indochine, dans une aventure dont ils ne seraient plus que les jouets. Pour ce qui nous intéresse, ce terrain instaure les conditions de possibilité de l'essor immédiat du discours victimaire des anciens combattants d'Indochine, *a fortiori* chez les anciens prisonniers. Durant toute la guerre – exception faite de « l'année de Lattre » –, l'image d'une armée française ballotée entre flou politique et décisions militaires absurdes s'installe intimement dans ses rangs, jusqu'à la bataille métonymique de Dien Bien Phu

---

<sup>250</sup> Voir Alain Ruscio, *Les communistes français et la guerre d'Indochine, 1944-1954*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1985 (ouvrage issu de la thèse de doctorat de l'auteur).

<sup>251</sup> Les mémoires du colonel Delpon (Deuxième Guerre mondiale, Guerres d'Indochine et d'Algérie) sont consultables en ligne : Norbert Delpon, « Un soldat au service de la France », [En ligne], URL : <https://sites.google.com/site/norbertdelpon/> Consulté le 16/01/2015.

<sup>252</sup> *Id.*

<sup>253</sup> « La GUERRE d'INDOCHINE », Point de vue du Colonel (ER) Norbert DELPON, Militarial – Musée-mémorial pour la Paix de Boissezon (Tarn).

<sup>254</sup> Sur ce point, voir notamment J. Dalloz, *La guerre d'Indochine, op. cit.*, p. 213 et suiv.

autour de laquelle tend immédiatement à se cristalliser la mémoire de la « Guerre d'Indochine » toute entière.

En témoigne notamment l'affiche « *Dien-Bien-Phu... ils se sont sacrifiés pour la liberté* » (vers 1954, cf. fig. 3 ci-contre), l'une des plus célèbres composées par le maître affichiste Paul Colin<sup>255</sup>, exposée aujourd'hui encore en bonne place dans les musées militaires français<sup>256</sup>. Dans ces musées d'arme, rien n'est dit du commanditaire de l'affiche, le mouvement anticommuniste « Paix et Liberté », fondé en 1950 en réponse à l'appel de Stockholm<sup>257</sup> afin de lutter à armes égales contre la propagande communiste<sup>258</sup>. Comme toute bonne affiche, son message est frappant et aisément compréhensible : le long et douloureux martyr (bras droit arraché) du combattant (arme



toujours à la main) français (saignant en bleu-blanc-rouge), sacrifié tel le Christ (le soldat est éroulé sur une croix blanche) pour assurer le salut de l'humanité ou tout au moins de l'Occident chrétien (« *ils se sont sacrifiés pour la liberté* »)... La guerre d'Indochine n'a donc ici rien d'un – *honteux* – conflit de décolonisation, mais tout d'un – *glorieux* – conflit de guerre froide.<sup>259</sup>

À ceux qui cherchent à voir dans Dien Bien Phu une sorte de « Verdun asiatique »<sup>260</sup>, arguant de l'analogie du terrain, des modalités du combat défensif et de l'héroïsme des

<sup>255</sup> Paul Colin (1892-1985), *Dien-Bien-Phu, ils se sont sacrifiés pour la liberté*, Paix et Liberté, lithographie coloriée, papier, 1,605 x 1,116 m, ap. 1954, coll. MUCEM.

<sup>256</sup> Ainsi aux musées des Parachutistes de Pau, de l'Infanterie (anciennement à Montpellier, aujourd'hui en caisses), des Troupes de marine de Fréjus, et dans le Musée militaire de Villeneuve-Loubet (musée privé) ; notons que si l'affiche n'est pas exposée sur les murs du musée de la Légion étrangère, elle revient à trois reprises, comme un obsédant leitmotiv, dans le film diffusé dans la salle des campagnes. L'affiche est en revanche absente de la nouvelle muséographie, plus consensuelle, du Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus.

<sup>257</sup> Lancé en 1950 par le Mouvement mondial des partisans de la paix – d'obédience communiste –, l'appel de Stockholm entendait réunir plusieurs centaines de millions de signatures contre l'armement nucléaire.

<sup>258</sup> Voir Pierre Grémion, *Intelligence de l'anticommunisme. Le congrès pour la liberté de la culture à Paris : 1950-1975*, Paris, Fayard, 1995.

<sup>259</sup> Voir Patrick Louvier, Julien Mary et Frédéric Rousseau (dir.), *Pratiquer la muséohistoire, La guerre et l'histoire au musée, Pour une visite critique*, Outremont (Québec), Editions Athéna, 2012, p. 53-54.

<sup>260</sup> Voir Alain Ruscio, *Diên Biên Phu, la fin d'une illusion*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 309 ; Pierre Journoud, « Diên Biên Phu : naissance et destin d'un mythe héroïque », in Claude d'Abzac-Epezy et Jean Martinant de Préneuf (dir.), *Héros militaire, culture et société (XIXe-XXe siècles)*, Villeneuve d'Ascq, IRHIS, coll. Histoire

combattants, on oppose rapidement, comme le fait Pierre Schoendoerffer dans la préface précitée, « la fermeté de Clemenceau face à la trahison et la mollesse du pouvoir en place »<sup>261</sup> dans le cas indochinois. Entre un « Verdun sans la profondeur et surtout sans la Voie sacrée »<sup>262</sup>, pour reprendre la formule du général de Castries, et sans autocratie républicaine à la mode Clemenceau pour mener la guerre, la « Guerre d'Indochine » a peut-être d'abord en commun avec la Première Guerre mondiale ce sentiment d'implacable fatalité notée par nombre de contemporains des deux guerres. C'est toute la difficulté de la postérité de ces guerres qui ne servent soi-disant « à rien »... , à part à entériner le déclin de l'un ou de plusieurs de leurs protagonistes. De même que la première historiographie de la Grande Guerre est essentiellement politique, diplomatique et militaire<sup>263</sup>, une série d'ouvrages paraissent rapidement après la « Guerre d'Indochine », dénonçant le manque de fermeté politique et l'insensibilité de la nation aux sacrifices accomplis par l'armée française d'Indochine<sup>264</sup> ; ces ouvrages entérinent le plus souvent le déclin de la puissance française, que certains « anciens d'Indochine », nous le verrons, essayeront d'« enrayer » par la suite en Algérie sur la base de leurs mémoires immédiates. Une vision décliniste également centrale, en Europe, après la Première Guerre mondiale ; depuis, et jusqu'à aujourd'hui, le souvenir sociopolitique de la Grande Guerre s'est essentiellement cristallisé autour de l'union et du sacrifice des combattants. *Idem* pour la « Guerre d'Indochine », à ceci près – et la nuance est de taille – que les combattants du CEFEO étant pour la plupart des soldats engagés (et non des conscrits, sauf parmi les quelques conscrits volontaires) et l'« union nationale » n'ayant jamais été réalisée derrière cette guerre, sa mémoire ne semble d'emblée n'appartenir qu'à ses anciens combattants, leurs relais familiaux et les milieux militaires.

---

et littérature de l'Europe du Nord-Ouest, 2012 [En ligne], mis en ligne le 1<sup>er</sup> juin 2012, URL : <http://hleno.revues.org/251>, consulté le 10/11/2014 ; et Alain Ruscio et Serge Tignères, *Diên Biên Phu, Mythes et réalités, 1954-2004, Cinquante ans de passions françaises*, Paris, Les Indes savantes, 2005, p. 128-129.

A noter qu'en 1962, Ferhat Abbas parle quant à lui de « Valmy des peuples colonisés » (cité par Daniel Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette, 2002, p. 382) et que Jean Pouget évoque pour sa part un « 14 juillet de la décolonisation » (*Nous étions à Diên Biên Phu*, Maisons-Alfort, Presses de la Cité, 1964) ; cités in P. Journoud, « Diên Biên Phu... », in C. d'Abzac-Epezy et al. (dir.), *Héros militaire, op.cit.*

<sup>261</sup> J. Dalloz, *La « Guerre d'Indochine »*, *op. cit.*, p. 249.

<sup>262</sup> Lettre du colonel de Castries au général Cogny, 22 mars 1954, citée in Pierre Rocolle, *Pourquoi Diên Biên Phu ?*, Paris, Flammarion, 1968, p. 344.

<sup>263</sup> Voir Antoine Prost et Jay Winter. *Penser la Grande Guerre, Un essai d'historiographie*, Paris, Editions du Seuil, collection « Points histoire », 2004.

<sup>264</sup> Voir notamment Henri Navarre (commandant en chef des forces françaises en Indochine de mai 1953 au 3 juin 1954), *Agonie de l'Indochine, 1953-1954*, Paris, Librairie Plon, 1956 ; Jean Lartéguy, *Les Centurions*, Paris, Presses de la Cité, 1960.

Dans ces différents contextes, rien d'étonnant ainsi à ce que la « Guerre d'Indochine » soit différemment qualifiée, par l'un ou l'autre des adversaires, voire à l'intérieur de chaque « camp », de guerre coloniale, de guerre d'indépendance nationale, de guerre civile, de conflit régional ou de conflit de « Guerre froide ». Une guerre n'exclut pas l'autre, elles dialoguent, se confrontent, s'associent, dans une alchimie singulière qui fait toute la complexité de la « Guerre d'Indochine ». Caractériser, périodiser et spatialiser une lutte revient en effet à lui donner un sens politique ; à ce jeu-là, les cadres de pensée des combattants se sont construits et continuent de se construire au sein de nombreuses instances de socialisation : la famille, l'école, l'usine, le maquis, l'armée..., et jusqu'au camp de prisonniers.

## 1.2 ENTRE *MATRICES* ET *SPECIFICITES* : UN SIECLE DE CAPTIVITE

Comment la captivité en Indochine, au sortir de la Seconde Guerre mondiale et au début de la « Guerre froide », s'inscrit-elle dans ce XX<sup>e</sup> « siècle des camps »<sup>265</sup> tel que qualifié par Joël Kotek et Pierre Rigoulot ? C'est tout à la fois la question des *matrices*, des camps de prisonniers de la RDV comme des expériences françaises de la captivité, ainsi que celle de la *spécificité* même de la captivité aux mains du Viet-minh que nous souhaitons poser ici.

Les combattants-prisonniers d'Indochine connaissent, parfois empiriquement, certaines expériences préalables d'internement, à commencer par celles des prisonniers de 1940 ou des déportés raciaux et politiques dans les camps nazis. De quelle manière la présence et l'absence aux combattants de ces référentiels impactent-elles leurs « horizons d'attente » en captivité, leur expérience de prisonniers, les conditions de possibilité de leurs traumatismes et plus largement leurs « champs d'expérience » pendant et après-guerre<sup>266</sup> ? La notion de « champ d'expérience » fait en effet autant référence à l'expérience vécue par les hommes, qui en conservent diverses mémoires, qu'aux expériences transmises par les générations précédentes et les institutions encadrantes : elle forme un espace complexe où dialoguent et s'associent, dans une structure singulièrement dynamique, complexe et

---

<sup>265</sup> Joël Kotek et Pierre Rigoulot, *Le siècle des camps : emprisonnement, détention, extermination, cent ans de mal absolu*, Paris, Jean-Claude Lattès, 2000, 805 p.

<sup>266</sup> Nous empruntons les concepts d'« horizons d'attente » et de « champs d'expérience » à R. Koselleck, *Le futur passé, op. cit.*

stratifiée, des traces et des représentations d'expériences individuelles et collectives, directement vécues ou bien transmises, s'apparentant au final à une sorte d'*habitus*. C'est donc à l'*habitus* premier de la captivité pré-Indochine qu'il s'agit ici de s'intéresser, en tant qu'il fonde une sorte de référentiel plus ou moins partagé, *a minima* par les Européens – Français et légionnaires – prisonniers de la RDV<sup>267</sup>.

Ceci posé, c'est toute la question des hybridations de ce « champ d'expérience » préalable avec la captivité en Indochine qui permet d'être initiée, et notamment la forte présence, dès les années 1940-1950, du paradigme des déportations nazies. La captivité en Indochine, dont nombre de témoins prétendent qu'elle est irréfutablement singulière, partage-t-elle des traits communs avec les pratiques et expériences de l'internement pré-1945 ? D'où vient le cadre organisationnel de la captivité en Indochine aux mains de la RDV ? Peut-on parler de système ? Si oui, quels liens entretient-il avec le « modèle bolchévique » ; avec d'éventuels contextes et héritages proprement « asiatiques » ? Ce faisant, nous nous intéressons tout autant à l'empreinte de modèles antérieurs de captivité dans l'organisation des camps de la RDV, qu'à la trace de divers précédents empiriques (les captivités de guerre en 1914-1918 et 1939-1945, les déportations raciales et politiques, l'internement colonial...), dans d'autres terrains conflictuels, dans l'expérience de la captivité aux mains du Viet-minh.

Ainsi, écrivait Jean-Marie d'Hoop dès 1987 dans un numéro de *Guerres mondiales et conflits contemporains* consacré à la captivité de guerre :

« Ces captivités, une fois admis leur point de départ commun, la défaite et la reddition au vainqueur, ont chacune leur originalité. En 1914-1918, comme le souligne Odon Abbal, joue la règle de la réciprocité entre les belligérants; en 1940-1945, ce n'est plus le cas pour les Français, qui sont avant tout des otages et un enjeu [...]. Quant aux prisonniers du Viêt-minh, dont la condition matérielle a sans doute été la pire de toutes, ils ont connu de plus le supplice de la propagande et de l'endoctrinement, ce que notre langage quotidien a qualifié de "lavage de cerveaux" et qui était inconcevable aux époques précédentes. »<sup>268</sup>

Surtout, nous verrons que, plus que la forte mortalité ou les tentatives d'« endoctrinement » subies, c'est bien la configuration inédite de différents caractères déjà connus dans d'autres

---

<sup>267</sup> Pierre Bourdieu définit l'*habitus* comme une « loi immanente, déposée en chaque agent par la prime éducation, qui est la condition non seulement de la concertation des pratiques mais aussi des pratiques de concertation, puisque les redressements et les ajustements consciemment opérés par les agents eux-mêmes supposent la maîtrise d'un code commun et que les entreprises de mobilisation collective ne peuvent réussir sans un minimum de concordance entre l'*habitus* des agents mobilisateurs [...] et les dispositions de ceux dont ils s'efforcent d'exprimer les aspirations. » Pierre Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Editions du Seuil, collection Essais, 2000, p. 272.

<sup>268</sup> Jean-Marie d'Hoop, « Présentation », in « La Captivité », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 147, juillet 1987, p. 3-4, p. 4.

temps et d'autres lieux qui forme le caractère relativement nouveau de la captivité en mains vietnamiennes, tout au moins dans l'histoire militaire française. Au-delà, c'est bien le terrain colonial dans lequel l'expérience se déploie qui paraît former la spécificité réelle de ces camps : aucune autre armée coloniale n'a en effet vu autant de ses soldats tomber aux mains d'un ennemi colonisé. A cette échelle, l'expérience des prisonniers UF de la RDV est singulièrement inédite.

### **1.2.1 Deux préalables empiriques en Europe : les prisonniers de guerre des Première et Seconde Guerre mondiale**

*La captivité de guerre au XXe siècle*<sup>269</sup> : nous sommes ici face à une historiographie en plein renouvellement, tout particulièrement s'agissant des deux conflits mondiaux<sup>270</sup>. Selon John Horne, quatre grandes dynamiques organisent les captivités de guerre au XXe siècle, et par là même leur historiographie :

- le renforcement du « sens de l'appartenance nationale », dont la Première Guerre mondiale marquerait une étape essentielle, et donc – en principe – un renforcement de l'hostilité entre nationalités, tempérée par des logiques de réciprocité prélude à l'élaboration d'un droit international en matière de prisonniers de guerre ;
- l'essor de systèmes carcéraux fondés sur des « idéologies de classe et de race », et donc sur une hiérarchie sociale plus ou moins exclusive débouchant le cas échéant sur des pratiques génocidaires : un exemple paroxystique nous est fourni par la Seconde Guerre mondiale ;
- l'utilisation de plus en plus importante, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, des PG dans l'effort de guerre ennemi, dans une logique de totalisation économique ;
- enfin l'évolution du statut des prisonniers issus de mouvements de guérilla et de résistance, discuté, dès avant les conflits de décolonisation, durant la Seconde Guerre mondiale, voire même avant avec par exemple les partisans français de la guerre franco-prussienne de 1870.<sup>271</sup>

---

<sup>269</sup> Anne-Marie Pathé et Fabien Théofilakis (dir.), *La captivité de guerre au XXe siècle, Des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin / ministère de la Défense, collection Recherches, 2012.

<sup>270</sup> Voir bibliographie.

<sup>271</sup> John Horne, « Introduction : captivité de guerre au XXe siècle », in A.-M. Pathé et F. Théofilakis (dir.), *La captivité de guerre au XXe siècle, op. cit.*, p. 25-28.

Sans pour autant surdéterminer l'importance de la captivité aux mains de la RDV dans l'histoire de la captivité de guerre au XXe siècle, ou bien encore en occulter la singularité en en faisant une sorte de laboratoire de synthèse des grandes dynamiques organisant la captivité de guerre au XXe siècle, il est frappant d'observer à quel point la captivité de guerre en Indochine contribue, dans des modalités qui lui sont propres, à chacun de ces domaines. Elle surgit en effet à la fin de la Seconde Guerre mondiale, dont la France serait ressortie vainqueur grâce au sursaut national de certaines de ses franges, au moment où l'appartenance nationale est remise en débat par les conflits de décolonisation – la RDV militant notamment pour le détachement de l'« Indochine » de l'Union française –, et où s'élabore, après les crimes et génocides nazis et japonais, la nouvelle convention de Genève de 1949 (ratifiée par la France en 1951 et par la RDV en 1957). Elle apparaît également sur un terrain où se mêlent intimement considérations de classe, portées notamment par la grille de lecture marxiste *de et prêtée* à la RDV, et de race, portées pour partie par l'armée française, une armée dotée d'une forte composante coloniale, se battant contre un ennemi lui-même en voie de décolonisation, et comme tel racialement différencié. Elle s'incarne aussi dans une guerre où les deux belligérants, peinant socio-économiquement à soutenir leur effort de guerre, recourent à la main-d'œuvre offerte par leurs prisonniers, souvent en dehors de tout cadre légal. Elle prend enfin place dans un conflit initialement insurrectionnel, où l'ennemi est nommé « rebelle » par la France, là où la RDV y voit une « résistance »...

Cette thèse entend donc pleinement contribuer aux débats traversant cette historiographie qui place la captivité au cœur de l'analyse des conflits, envisageant cette dernière comme un point d'observation privilégié des transformations de la guerre<sup>272</sup>. Pour ce faire, l'historiographie de la captivité de guerre au XXe siècle bénéficie depuis la fin du siècle dernier d'une triple dynamique : « d'une part, de la crise des récits nationaux, peu propices à la prise en compte des vaincus, au profit d'histoires transnationales qui s'intéressent aux coulisses des champs de bataille ; d'autre part, de l'intérêt croissant pour les sorties de guerre qui placent le prisonnier au cœur des dynamiques de démobilisation, militaire et culturelle, politique et idéologique, publique et privée »<sup>273</sup> ; bénéficiant également, ajouterons-nous, du renouveau initié dans l'histoire de l'internement depuis le boom de l'historiographie de la déportation par les nazis, essentiellement depuis les décennies 1970-

---

<sup>272</sup> Voir notamment Hew Strachan and Sybille Scheipers (eds), *The Changing Character of War*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 394-409.

<sup>273</sup> A.-M. Pathé et F. Théofilakis (dir.), *La captivité de guerre au XXe siècle, op. cit.*, p. 13.

1980, s'étendant dès les années 1990-2000 à d'autres historiographies, à commencer par le champ colonial et l'historiographie du soviétisme<sup>274</sup>. Depuis les années 1990, point culminant du paradigme de la Shoah et du traumatisme vietnamien dans la société américaine<sup>275</sup>, puis dans les années 2000 après les attentats de 2001 et les révélations autour des conditions d'internement dans les prisons états-uniennes de Guantanamo et d'Abu-Graïb, un nombre important de grandes synthèses ont abordé la captivité de guerre<sup>276</sup>, tout particulièrement outre-Atlantique<sup>277</sup>.

D'emblée, la question des prisonniers de la RDV, en tant que phénomène social et politique, donne une image singulièrement radicalisée de ces dynamiques. D'abord les prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine » sont doublement, voire quadruplement vaincus, au moment de leur capture et au terme de cette guerre qui voit la défaite retentissante des troupes française, mais aussi en captivité et après-guerre, dans les efforts déployés pour que leur cause pénètre l'espace public. La fin de la « Guerre d'Indochine » annonce également les débuts de la « Guerre d'Algérie » : difficile ainsi de parler de sortie de guerre et de « démobilisation » pour ces soldats engagés, d'autant que les prisonniers sont loin d'être *démobilisés* en captivité... Enfin, mêlant d'emblée historiographies de la déportation nazie, du champ impérial, du Goulag et de la « Guerre froide », ils apparaissent – à tort ? – comme un point de synthèse au cœur même du renouveau historiographique initié à la fin du XX<sup>e</sup> siècle autour de la question de l'internement.

Certaines questions que nous nous posons dans cette thèse, à la suite des anciens prisonniers français de la RDV eux-mêmes qui tendent souvent, pour leur part, à les présenter comme spécifiques à leur expérience, ne s'écartent ainsi guère de la grille de questionnement globale de l'historiographie de la captivité de guerre :

« Les occupants des camps se démobilisent-ils par rapport à la guerre ou restent-ils mobilisés ? [...] De quelles marges d'autonomie pour se construire une vie culturelle et politique les prisonniers disposent-ils ? [...] Mais à quel point la simple survie prime-t-elle sur toute autre considération ? [...] la puissance détentrice se trouve-t-elle en mesure de retourner une partie des prisonniers contre le régime au pouvoir dans leur pays, voire contre leurs camarades de captivité ? » [... En principe libres de l'obligation de travailler, les officiers] deviennent-ils pour autant des figures particulièrement aptes à incarner une certaine vision du prisonnier de guerre et de l'esprit du camp comme noyau de la culture nationale ennemie et lieu de résistance ? »<sup>278</sup>

---

<sup>274</sup> Voir bibliographie.

<sup>275</sup> Voir notamment D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme, op. cit.*

<sup>276</sup> Voir bibliographie.

<sup>277</sup> Fait intéressant, ces ouvrages se sont d'abord intéressés aux prisonniers américains, avant de s'étendre progressivement dans les années 2000 aux prisonniers des Etats-Unis. Voir bibliographie.

<sup>278</sup> J. Horne, « Introduction... », in A.-M. Pathé et *al.*, *La captivité de guerre au XXe siècle, op. cit.*, p. 29-30.

Si en effet « les distinctions entre classes sociales gardent toute leur place dans l'univers carcéral du temps de guerre »<sup>279</sup>, les « champs d'expérience » et autres « horizons d'attente », avant la captivité, ne sont pas en reste. De quelle manière les captivités précédentes ou contemporaines de la « Guerre d'Indochine » contribuent-elles – ou non – à donner un cadre préalable à l'expérience des prisonniers de la RDV ?

### **1.2.1.1 Les prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine » au miroir de ceux de la Première Guerre mondiale**

Nous aurions pu remonter plus loin encore, à la Grèce antique<sup>280</sup>, aux « pontons » anglais de la fin du XVIII<sup>e</sup>-début du XIX<sup>e</sup> siècles<sup>281</sup>, voire à la guerre de 1870 et ses 370 000 prisonniers<sup>282</sup>..., mais avec la Seconde Guerre mondiale, une autre guerre est très présente dans le champ d'expérience des combattants d'Indochine : la Première Guerre mondiale, dont les pères et grands-pères des soldats français d'Indochine sont souvent d'anciens combattants. 600 000 Français ont été faits prisonniers en Allemagne durant la Première Guerre mondiale ; mais que sait-on de ces prisonniers, hormis, si l'on suit l'analyse d'Odon Abbal, qu'ils sont des « soldats oubliés »<sup>283</sup>, comme le seront plus tard leurs fils et petits-fils en Indochine<sup>284</sup> ?

L'on sait que c'est avant cette guerre que sont codifiées les Conventions de Genève de 1864 et 1907 – essentiellement axées sur le sort des prisonniers blessés – et de La Haye de 1899

---

<sup>279</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>280</sup> Voir Pierre Ducrey, *Le traitement des prisonniers de guerre dans la Grèce antique des origines à la conquête romaine*, Paris, Editions de Boccard, 1999.

<sup>281</sup> Les « pontons » (navires désarmés) sont une sorte de baignoire flottant utilisés notamment par les Britanniques durant les guerres napoléoniennes pour interner les prisonniers français. Les témoins – voir notamment le récit du peintre de marines Louis Garneray, prisonnier dix ans après la bataille de Trafalgar, *Un corsaire au baignoire, Mes pontons*, Paris, Editions Phébus, 1985 – évoquent une mortalité importante ainsi que de mauvais traitements : ils formeraient une sorte de « système carcéral inhumain, inventé par la « perfide Albion » pour châtier ses ennemis préférés, c'est-à-dire les Français ». Pour une approche critique de ces témoignages, voir Patrick Le Carvèse, « Les prisonniers français en Grande-Bretagne de 1803 à 1814. Étude statistique à partir des archives centrales de la Marine », *Napoleonica. La Revue*, 2/2010, n° 8, p. 3-29.

<sup>282</sup> La guerre de 1870 a suscité une très importante littérature de témoignages de la part des prisonniers français des Prussiens, très bien diffusée avant la guerre de 1914-1918 (voir par exemple le témoignage d'Alfred Quesnay de Baurepaire, *De Wissembourg à Ingolstadt (1870-1871), souvenirs d'un capitaine prisonnier en Bavière*, Paris, Editions Firmin-Didot et Cie, 1891). Voir Evelyne Gayme, *Les prisonniers de guerre français, Enjeux militaires et stratégiques (1914-1918 et 1940-1945)*, Paris, Economica, 2010.

<sup>283</sup> Odon Abbal, *Soldats oubliés, Les prisonniers de guerre français*, Bez-et-Esparon, Editions Etudes & Communication, 2001, p. 183 (ouvrage issu de la thèse de doctorat d'histoire de l'auteur).

<sup>284</sup> Voir le récit de captivité de Louis Stien, fait prisonnier sur la RC4, en Indochine, en octobre 1950, *Les soldats oubliés, De Cao Bang aux camps de rééducation du Viêt-Minh*, Paris, Editions Albin Michel, coll. « Les combattants », 1993.

et 1907 – plutôt intéressées au sort des prisonniers valides – : « les Conventions de La Haye », résume Heather Jones, « visaient à accroître le pouvoir de l’Etat moderne sur l’armée et sur la manière dont l’armée traitait ses prisonniers (et menait la guerre), alors que les Conventions de Genève visaient à internationaliser le siège du pouvoir et à diluer les pressions que les gouvernements exerçaient sur les prisonniers »<sup>285</sup>. Toutes quatre visaient quoiqu’il en soit à réduire la part d’arbitraire de l’armée détentrice vis-à-vis de ses prisonniers, et à garantir leur bon traitement. La convention de La Haye de 1907 prévoyait ainsi qu’un prisonnier de guerre interrogé n’ait à donner que son nom et son grade, qu’il soit traité conformément à ce dernier et qu’il soit nourri, selon le principe de réciprocité, comme les soldats de la puissance détentrice ; dans tous les cas, les prisonniers devaient être traités avec toute l’humanité requise. Si le prisonnier s’évade, des mesures disciplinaires pouvaient être prises, mais toujours dans le respect de la personne humaine : « Il est en effet considéré comme normal qu’un soldat cherche à redevenir combattant »<sup>286</sup>. Ces principes, souvent inconnus des combattants de 1914-1918 mais rappelés après-guerre par la Convention de Genève de 1929, sont en revanche parfaitement intégrés par les combattants français de la « Guerre d’Indochine », qui sont ainsi nombreux à s’étonner qu’un évadé soit considéré comme « déserteur »<sup>287</sup> et, repris, qu’il soit châtié en conséquence (corvées, diminution des rations de nourriture, mise à l’écart), ou bien encore que les geôliers exigent de leurs prisonniers d’autres confessions – plus politiques – que leur simple nom et grade (voir infra)<sup>288</sup>.

---

<sup>285</sup> Heather Jones, « Droit international et prisonniers de guerre occidentaux durant la Grande Guerre », in A.-M. Pathé et F. Théofilakkis (dir.), *La captivité de guerre au XXe siècle, op. cit.*, p. 48-58, p. 49.

<sup>286</sup> Evelyne Gayme, « L’image des prisonniers de guerre de la Grande Guerre en France », [En ligne], mis en ligne le 13 novembre 2014, URL : <http://centenaire.org/fr/espace-scientifique/societe/limage-des-prisonniers-de-guerre-de-la-grande-guerre-en-france#3>, consulté le 14/07/2015.

<sup>287</sup> Voir par exemple l’un des premiers témoignages publiés à évoquer la captivité de guerre aux mains de la RDV : Claude Goëldhieux (pseudonyme de Claude Bergerat), *Quinze mois prisonnier chez les Viets*, Paris, Editions Julliard, 1953, p. 25. Claude Bergerat est né à Paris en 1928. Engagé pour la durée de la guerre en 1945, il est libéré 5 mois après, au moment de la capitulation japonaise. Puis, parcourant l’Europe (France, Suisse, Angleterre, Tchécoslovaquie), il est tour à tour employé de bureau, comédien amateur et représentant. En 1948, il devance l’appel et part en Indochine ; il est fait prisonnier deux ans plus tard sur la RC4 (libéré en 1952). A sa libération, sans travail, il entre dans l’industrie du disque – il se fait notamment embaucher dans la petite maison de disques Concerteum parce qu’il avait été prisonnier, comme ses patrons anciens déportés (*Piégée la chanson ?*, Entente, 1994) –, gravit petit à petit les échelons et devient, sous le nom de Claude Dejacques, directeur artistique chez Philips. Il réédita notamment les albums de Boris Vian, et notamment la chanson « Le déserteur » (également le titre de l’un de ses propres ouvrages *Le déserteur*, Nalis, 1968), écrite dans le contexte de la « Guerre d’Indochine » ; il sera aussi le producteur de Barbara, Claude Nougaro, Serge Gainsbourg, Brigitte Bardot, Guy Béart, Michel Legrand, Jacques Higelin, Yves Duteil, Bobby Lapointe, Yves Simon, etc.

<sup>288</sup> Voir par exemple les déclarations de prisonniers libérés entre 1950 et 1954 conservées in SHD, 10 H 316 : la plupart s’attardent en effet sur le sort de leurs camarades évadés repris ou sur la propagande subie et les déclarations extorquées, soulignant parfois explicitement que ces pratiques violent les conventions internationales.

En 1914-1918, si les conventions internationales sur le sort des prisonniers sont mal connues de ces derniers, elles sont néanmoins globalement appliquées par les belligérants ; ainsi, sur le front de l'Ouest, la mortalité dans les camps de prisonniers, tous Etats détenteurs confondus, resta toujours en-dessous de 10 %, quand elle monta jusqu'à 17,6 % en Russie et même 25 % en Serbie<sup>289</sup>. Mais partout, « la majorité des prisonniers survécut à la captivité »<sup>290</sup>, ce qui témoigne tout autant, rappelle Heather Jones, du succès de ce droit humanitaire balbutiant que de la bonne protection offerte par les lois militaires des Etats détenteurs, faisant des camps de prisonniers de 1914-1918, à l'inverse des camps de concentration de la Seconde Guerre mondiale, « des espaces d'hyper-juridiction régis par un enchevêtrement de codes légaux »<sup>291</sup>, censés incarner la modernité de la civilisation européenne. Nous verrons qu'en Indochine, si la RDV n'a pas signé les Conventions de Genève ou de La Haye – et pour cause, elle n'est pas reconnue comme l'adversaire légal et légitime de la France –, ses lois militaires tâchent d'en respecter l'esprit (voir infra), ce qui lui permet notamment de légitimer son existence aux yeux du monde. Ainsi les ordres du haut commandement viet-minh prévoient-ils que les prisonniers soient traités avec humanité, et d'abord correctement nourris et habillés. Dès juillet 1950, soit quelques mois avant la bataille de la RC4 – première capture massive de militaires français –, une « synthèse de documents rebelles » réalisée par les services de sécurité français en Indochine et précisant les nouvelles « directives données par les échelons supérieurs » de la RDV vis-à-vis des prisonniers militaires français, révèle le chemin parcouru par rapport au début de la guerre :

- « bien veiller à la vie des prisonniers français
- Il faudra sauvegarder leur existence
- Augmenter leur prise d'alimentation
- Rendre normales leurs conditions de vie
- Leur fournir suffisamment de vivres et d'habillement
- Mettre en œuvre la propagande à l'adresse des prisonniers afin d'obtenir d'eux des déclarations favorables avant leur libération »<sup>292</sup>.

Des ordres à leur mise en pratique, se nichent souvent des écarts importants, tout particulièrement dans une zone où les populations civiles elles-mêmes peinent à se nourrir et dans un environnement hostile propice aux maladies, expliquant pour partie la mortalité

---

<sup>289</sup> Heather Jones, *Violence Against Prisoners Of War in the First World War: Britain, France and Germany, 1914-1920*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p. 19-26.

<sup>290</sup> H. Jones, « Droit international ... », *op. cit.*, p. 50.

<sup>291</sup> *Id.* L'historienne s'appuie ici sur les travaux de Giorgio Agamben, « 7. Le camp comme *noms* de la modernité », in *Homo Sacer I, Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Editions Le Seuil, collection L'ordre philosophique, 1997 (1<sup>e</sup> éd. 1995), p. 179-191.

<sup>292</sup> « Synthèse de documents rebelles », juillet 1950, ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE// 33.

importante que subirent les prisonniers français en captivité (voir infra). Ces ordres vont en revanche sciemment à l'encontre des conventions internationales en cela que la RDV prévoit, dès les premières années du conflit, de faire connaître à ses prisonniers le sens du combat qu'elle poursuit, le problème résidant essentiellement dans les modalités de l'administration de ce discours, souvent qualifiées par les témoins de tentative de « viol psychologique », d'« endoctrinement », de « lavage de cerveau », et à tout le moins de « propagande ».

Mais ces transgressions ne sont pas pour autant fondamentalement nouvelles. En 1914-1918, si les blessés placés sous la protection des conventions de Genève furent généralement bien traités, les conventions de La Haye, elles, furent également violées sous certains aspects : chez tous les belligérants, les prisonniers furent contraints d'exercer divers travaux – exception faite, la plupart du temps comme plus tard en Indochine, des officiers –, ou bien directement au front ou tout au moins au profit de l'effort de guerre de la puissance détentrice – comme en Indochine, nous le verrons, tant du côté français que vietnamien –, ou bien encore sous-nourris et même battus<sup>293</sup>. En Allemagne, en 1915, le principe de réciprocité fut également levé, les prisonniers étant soumis au même régime alimentaire que les civils, non plus que les soldats allemands<sup>294</sup>. Quant au retour des prisonniers, les vainqueurs mirent parfois près de deux ans à les rapatrier<sup>295</sup>... Les prisonniers français connaissent ainsi des conditions de vie éprouvante entre 1914 et 1918 : transportés en Allemagne dans des wagons à bestiaux – les Conventions de La Haye ne faisaient en effet aucunement référence à la question du transport des prisonniers –, internés dans des camps ceinturés de barbelés et bien gardés, affectés dans des *kommandos* de travail souvent très difficiles, envoyés dans des camps de représailles après évasion, ils sont 20 000 à trouver la mort durant la guerre<sup>296</sup>.

Autre violation des droits de la guerre, qui formera plus tard l'un des principaux piliers des mémoires des anciens prisonniers d'Indochine, les Allemands destinent parfois à leurs prisonniers de guerre une propagande spécifique, tout particulièrement s'agissant des prisonniers coloniaux : les prisonniers et déserteurs musulmans des armées alliées sont ainsi regroupés dans le camp de Halbmondlager (croissant en allemand), à Zossen, à 40 km au sud de Berlin ; là, les Allemands ont établi une mosquée et un cimetière musulman et,

---

<sup>293</sup> H. Jones, « Droit international ... », *op. cit.*, p. 51-53.

<sup>294</sup> *Id.*

<sup>295</sup> *Id.*

<sup>296</sup> E. Gayme, *Les prisonniers de guerre français*, *op. cit.*

avec l'aide d'imams turcs, essayé de provoquer des engagements du côté ottoman, via une propagande adaptée<sup>297</sup>. La guerre de 1914-1918 connaît même son lot de « ralliés », comme le lieutenant Rabah Boukabouya, ancien instituteur constantinois qui déserte avec sa section en avril 1915 et devient, sous le nom d'El-Hadj Abdallah, une sorte de porte-parole des Allemands auprès des soldats musulmans de l'armée française. Dans son livre, *L'Islam dans l'armée française*<sup>298</sup>, largement diffusé en Algérie-Tunisie et sur le front, l'auteur s'en prend à l'armée française, décrite comme colonialiste, non respectueuse des préceptes de l'Islam et foncièrement discriminante. Les soldats musulmans sont ainsi dépeints dans une situation de profonde inégalité vis-à-vis des combattants français, liée à leur situation de colonisés, quant à la montée en grade, aux permissions, au respect de la religion (absence d'aumônier musulman) et autres coutumes liées (les corps des soldats musulmans seraient enterrés pêle-mêle et habillés, etc.)... Dans l'ensemble cependant, estime Gilbert Meynier, malgré quelques « ralliés », les musulmans sont peu nombreux à désertier ; en Allemagne, ils préféreraient pour la plupart rester prisonniers et échapper ainsi aux dangers de la guerre<sup>299</sup>. Jugée peu efficace, la propagande germano-turque se serait ainsi petit à petit éteinte à partir de 1916-1917... bientôt relayée par un autre type de discours, dont on retrouvera les traces jusqu'en Indochine : la propagande bolchévique.

« Pourtant, en définitive », estime Heather Jones à propos des captivités de guerre en 1914-1918, « aucune de ces violations des Conventions de La Haye ne peut être considérée comme catastrophique »<sup>300</sup>, même si c'est l'image qui s'imposa dès la guerre elle-même – en témoigne notamment la multiplication des conventions bilatérales sur la question des prisonniers – et plus encore dans l'Entre-deux-guerres, avec la réévaluation de la Convention de La Haye – dénoncée comme inadaptée aux conflits modernes – opérée par la troisième Convention de Genève de 1929. « Comme les statistiques le montrent », poursuit l'historienne, « la majorité des hommes survécut à la captivité. La Première Guerre mondiale ne généra pas d'anéantissement délibéré de prisonniers de guerre telle qu'on le vit, pendant la Seconde, en Allemagne et au Japon, ainsi que, dans une grande mesure à cause d'une négligence délibérée, dans la Russie soviétique. »<sup>301</sup>

---

<sup>297</sup> Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée, La guerre de 1914-1918 et le 1<sup>er</sup> quart du XX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat d'Etat soutenue à l'Université de Nice sous la direction d'André Nouschi, 1979, p. 1194-1195.

<sup>298</sup> Constantinople, 1915, 40 p.

<sup>299</sup> G. Meynier, *L'Algérie révélée, op. cit.*, p. 1188-1193.

<sup>300</sup> H. Jones, « Droit international ... », *op. cit.*, p. 53.

<sup>301</sup> *Id.*

Cette mortalité peu importante peut être aussi mise à l'actif, pour partie, des pressions exercées par les arrières des pays belligérants ; en 1915, rappelle en effet Laurent Quinton, « une violente campagne de dénonciation réciproque des deux côtés du Rhin »<sup>302</sup> a même lieu. Si la presse française, comme plus tard en Indochine, parle globalement peu des prisonniers en 1914-1918<sup>303</sup>, les articles qu'elle y consacre n'excluent pas la propagande, noircissant au besoin le portrait fait sur leur sort, afin de démontrer la barbarie de l'ennemi, et donc tout à la fois peser sur l'Allemagne, soutenir l'effort de guerre de l'arrière et dissuader, au front, les désertions : on parle notamment de prisonniers attachés à un poteau au milieu du camp, sous toutes conditions climatiques, sans eau ni nourriture, châtimement ancestral que l'on retrouvera en Indochine et jusque dans les guerres les plus contemporaines. Menée des deux côtés du Rhin, cette campagne aurait eu, selon Laurent Quinton, des effets quant à « l'humanisation des conditions de détention des prisonniers de guerre »<sup>304</sup>. Nul doute que les contextes très différents de la Seconde Guerre mondiale puis de la « Guerre d'Indochine » ne favorisèrent pas le développement de telles campagnes de dénonciation réciproque, les pressions étant à sens unique, de Vichy vers Berlin, durant la Deuxième Guerre mondiale, et manquant de relais métropolitains ou restant généralement lettre morte pour la « Guerre d'Indochine ». Cependant, en 1914-1918, comme durant la Seconde Guerre mondiale et la « Guerre d'Indochine », des associations – appelées « Comités départementaux de secours aux prisonniers » en 1914-1918 – se montent un peu partout en France afin d'envoyer lettres, colis de vêtements et de vivres aux prisonniers ; afin également d'appuyer en vue de leur libération anticipée. Durant les guerres, les prisonniers ne sont généralement pas oubliés des arrières – nous verrons qu'en 1940-1944, ils figurent même au cœur des préoccupations du gouvernement de Vichy –, et ce même pour l'Indochine, comme en témoignent notamment les efforts constants du haut commandement français pour recueillir un maximum d'informations sur leur compte et obtenir leur libération, ou encore l'action, en métropole, de Mme La Croix Vaubois, mère d'un officier prisonnier et principale coordinatrice de l'action des familles de prisonniers et disparus (voir infra).

Durant la Première Guerre mondiale cependant, les pressions du commandement et de l'arrière ne s'exercèrent pas seulement pour veiller au bon traitement des prisonniers par les puissances adverses ; elles s'exercèrent également sur les combattants eux-mêmes, afin

---

<sup>302</sup> *Id.*

<sup>303</sup> O. Abbal, *Soldats oubliés*, *op. cit.*, p. 183.

<sup>304</sup> H. Jones, « Droit international ... », *op. cit.*, p. 53.

de les dissuader, en amont, de se rendre. Comme durant toutes les guerres – *a fortiori*, nous le verrons, durant la « Guerre d’Indochine » –, difficile de distinguer les « prisonniers » des « déserteurs », et même des « disparus » au combat. Dès le 28 novembre 1914, après la reddition de la garnison de Maubeuge et les débâcles de l’été, l’ordre général n°28 du général Joffre prévoit ainsi que :

« tout militaire non blessé fait prisonnier sera, à son retour de captivité, l’objet d’une enquête à l’effet de déterminer s’il y a lieu de prendre, envers lui, des sanctions disciplinaires [...] notamment pour capitulation, désertion à l’ennemi ou abandon de poste en présence de l’ennemi »<sup>305</sup>.

Le *soupçon* de l’autorité militaire vis-à-vis de ses combattants-prisonniers, essentiel à la compréhension des mémoires traumatiques des anciens prisonniers UF de la RDV (voir infra, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> parties), est un élément ancien, structurant les politiques militaires probablement depuis des temps immémoriaux. A la fin de la Première Guerre mondiale, note cependant Evelyne Gayme, le gouvernement français opère un virage afin de présenter les prisonniers, non plus seulement comme des suspects de désertion ou des victimes de la barbarie allemande, mais « comme des éléments essentiels de l’armée, continuant le combat en sabotant le travail ou en pratiquant une résistance passive, des soldats donc, au même titre que les Poilus. »<sup>306</sup> En 1937, *La Grande illusion* de Renoir fixera d’ailleurs ce portrait-type du prisonnier : patriote et désirant plus que tout s’évader, opérant par là-même une tentative de « réconciliation du prisonnier de guerre et du combattant »<sup>307</sup>. Mais cette tentative de réconciliation n’est pas plus caractéristique de la Première Guerre mondiale qu’elle l’est de la « Guerre d’Indochine » : (re)faire du prisonnier un combattant est l’un des grands topoï organisant la plupart des récits des anciens prisonniers, quelle que soit la guerre, et structurant leur cause dans un espace public où le conflit passé, dans l’immédiat après-guerre tout au moins, est généralement perçu comme une sorte de martyr héroïque excluant de fait, pour un temps, les lectures pouvant aller à rebrousse-poil du mythe. Pour la Première Guerre mondiale – et nous verrons qu’il en va de même pour la « Guerre d’Indochine » –, Odon Abbal a cependant bien montré que cette représentation n’empêchait pas la suspicion dont les prisonniers s’estiment à nouveau victimes à leur retour en France en 1919 ; du fait de leur contact prolongé avec les Allemands, ils sentent une attitude de

---

<sup>305</sup> Ordre général n° 28 du général Joffre, 28 novembre 1914, SHD, 16 N 2477, cité in Evelyne Gayme, « L’image des prisonniers de guerre... », *op. cit.*

<sup>306</sup> Evelyne Gayme, « L’image du prisonnier de guerre français, 1911-1946 », *Historiens et géographes*, n° 399, juillet-août 2007, p. 195-202, p. 196.

<sup>307</sup> *Ibid.*, p. 198.

méfiance à leur égard, jusqu'à être parfois suspectés d'avoir été « retournés » en captivité<sup>308</sup>.

S'établissant dès le temps de la captivité elle-même, cette hypersensibilité au *soupçon* et ce passage rhétorique du *combattant-prisonnier* au *prisonnier-combattant*, loin de s'exclure l'un l'autre, sont les deux piliers d'une même dialectique visant à redonner toute leur place aux prisonniers, dans la guerre et ses mémoires. Placés « hors de combat », ressortissant de la catégorie militaire des « pertes », les prisonniers appréhendent en effet d'autant plus le soupçon et par là-même l'oubli dont ils seraient les victimes que les circonstances de la guerre les ont brutalement désincorporés des ensembles sociaux plus vastes auxquels ils appartenaient – l'armée, la famille, la nation –, et qui seront appelés à les juger. Isolés en captivité – cet isolement est tout particulièrement sensible durant la « Guerre d'Indochine », là où, durant les deux conflits mondiaux, les échanges entre les prisonniers, leurs armées et leurs arrières, ne furent presque jamais rompus –, confrontés à une expérience leur paraissant « hors-normes » – en Indochine, c'est le cas paroxystique de l'éducation politique subie en captivité, qui implique une part de renoncement et même de compromission –, ils se construisent eux-mêmes, petit à petit, comme des étrangers à leur propre communauté militaro-nationale. Se saisissant comme isolés et compromis, leur champ d'expérience en captivité tend ainsi d'emblée à configurer leurs horizons d'attentes, après leur libération, autour de deux appréhensions majeures : le soupçon et l'oubli, qu'ils anticipent, exagèrent, et par là-même construisent eux-mêmes dès leur capture. Si ce raisonnement faisant des prisonniers des acteurs à part entière de la fabrique de leur propre soupçon et de leur oubli vaut sans doute pour la plupart des captivités de guerre au XX<sup>e</sup> siècle, à commencer par la Première Guerre mondiale, en Indochine, l'extrême isolement des prisonniers et leur compromission de fait, attestée par des déclarations signées suscitées par leurs geôliers, en font un exemple paroxystique, expliquant pour partie la radicalité, après-guerre, de leur lutte contre le soupçon et l'oubli, et des efforts mobilisés pour s'administrer comme combattants *et/ou* victimes.

A une échelle différente, un processus comparable est déjà repérable pour les prisonniers de la Grande Guerre. Soupçonnés au moment de leur capture puis à nouveau après leur libération, exclus de fait, durant la guerre, de la communauté de sacrifice front / arrière, et ne cadrant que très difficilement, après-guerre, avec l'image d'une nation française

---

<sup>308</sup> O. Abbal, *Soldats oubliés*, *op. cit.*, p. 239 et suiv.

résiliente et victorieuse, parce qu'unie par-delà le front et les usines de guerre, leurs revendications ont d'emblée beaucoup de mal à pénétrer l'espace public ; et ce malgré la constitution, dès 1921, d'une Fédération nationale des Anciens Prisonniers de guerre regroupant les associations d'évadés et de prisonniers créées durant la guerre ou à partir de 1919, d'emblée soutenue par l'Union nationale des combattants (UNC).

Comme pour les prisonniers d'Indochine cependant, la discrimination des prisonniers français de 1914-1918 par rapport aux autres combattants et à l'ensemble national n'est pas uniquement de l'ordre de la perception ou du symbolique ; elle s'établit également dans un corpus juridique tangible de mesures discriminatoires, et même d'exclusion. Jusqu'au 28 décembre 1918, seuls les officiers et sous-officiers à solde mensuelle ont par exemple droit au rappel de solde ; obligation est faite aux autres prisonniers de justifier les circonstances de leur capture, ou bien d'une tentative d'évasion, ou bien encore d'une blessure. Nous retrouverons des considérations relativement similaires dans les débats autour de la loi du 31 décembre 1989 conférant un statut légal aux anciens prisonniers français d'Indochine (voir infra). Les anciens prisonniers de 1914-1918 sont également exclus des distinctions militaires – notamment exclus de la Médaille de la Victoire – et n'obtiennent, pour leurs camarades décédés en captivité, la mention « Mort pour la France » qu'en 1922, garantissant enfin aux enfants de ces derniers la qualité de pupilles de la nation.<sup>309</sup> Enfin, à l'instar des prisonniers d'Indochine qui se verront supprimer leur prime d'alimentation – ils sont en effet considérés comme ayant été nourris en captivité (voir infra) –, les prisonniers de 1914-1918 se voient privés à leur retour de la prime de démobilisation : ils sont en effet regardés comme démobilisés à partir de leur capture et n'ont donc pas droit aux primes ainsi qu'à une pension. Il faut ainsi attendre la loi du 11 mars 1930, douze ans après la fin de la guerre, pour que l'allocation aux combattants nouvellement créée voit entrer dans son périmètre les anciens prisonniers...

### ***1.2.1.2 Les prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine » au miroir de ceux de 1940***

L'histoire des prisonniers de guerre de la Seconde Guerre mondiale offre un terrain de comparaison également très intéressant afin de poursuivre nos questionnements sur les *spécificités* réelles de la captivité française aux mains de la RDV.

---

<sup>309</sup> *Id.*

A la suite des combats de 1940, environ 1 850 000 soldats français sont faits prisonniers, dont 1 500 000 sont internés dans les *Stalags* et *Oflags* allemands<sup>310</sup> ; les autres sont soit relâchés (blessés et malades), évadés, parfois intégrés de force à l'armée allemande dans le cas des Alsaciens-Mosellans, ou bien encore internés en France, comme pour les 90 000 soldats coloniaux déployés en métropole en 1940<sup>311</sup>. « 95 % des prisonniers de guerre », rappelle Helga Bories-Sawala, « furent immédiatement transférés des *Stalags* dans 82 000 kommandos de travail dans l'industrie, l'agriculture ou l'artisanat qui avaient eux-mêmes souvent leur propre camp [...] Le nombre des prisonniers de guerre français détenus dans les camps allemands diminua au fur et à mesure pour atteindre 940 000 fin 1944. Ce chiffre correspond à 70 000 évasions réussies, 90 747 remises en liberté dans le cadre de la « Relève » et 324 000 autres remises en liberté pour des raisons diverses. 21 000 prisonniers de guerre français trouvèrent la mort ou sont portés disparus jusqu'en 1944. »<sup>312</sup> Ces chiffres ont peu à voir avec la « Guerre d'Indochine », et même la Première Guerre mondiale : phénomène massif pour la Seconde Guerre mondiale, il est relativement minoritaire pour 1914-1918 et la « Guerre d'Indochine ».

Différente, mais aussi sur certains points très semblable, est la situation des prisonniers de guerre de 1940 en regard de la société et de l'Etat français, ainsi que des conventions internationales. Soumis à la convention de Genève du 27 juillet 1929, l'Allemagne leur garantit en principe des conditions d'existence décentes et, selon son article 86, contrôlées par une puissance neutre, en l'occurrence les Etats-Unis. Mais l'article 20 de l'armistice de Rethondes de juin 1940 précisant que les prisonniers français le resteront « jusqu'à la conclusion de la paix », ces derniers vont d'emblée être placés au cœur des préoccupations du gouvernement de Vichy, et ce tant pour des raisons économiques, que démographiques et idéologiques ; ainsi la figure du prisonnier de guerre, et sa souffrance d'exilé, deviennent-elles dès les premiers mois du régime l'un des piliers de la « Révolution nationale ». « Cette souffrance », écrit Alain Alexandra, « idéalisée et sublimée par le gouvernement du maréchal Pétain, est présentée aux Français comme un passage obligé de la Révolution

---

<sup>310</sup> Voir Yves Durand, *La captivité, Histoire des prisonniers de guerre français, 1939-1945*, Paris, Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre, 1980 ; François Cochet, *Les exclus de la victoire, Histoire des prisonniers de guerre, déportés et STO, 1945-1985*, Paris, Kronos, 1992.

<sup>311</sup> Voir Armelle Mabon, *Prisonniers de guerre « indigènes », Visages oubliés de la France occupée*, Paris, Editions La découverte, Hors collection Sciences humaines, 2010 ; Raffael Scheck, *French Colonial Soldiers in German Captivity during World War II*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

<sup>312</sup> Helga Bories-Sawala, « Les prisonniers français dans l'industrie de guerre allemande : une composante parmi la main-d'œuvre forcée, composite et hiérarchisée », in Jean-Claude Catherine (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre (1939-1945), Histoire, art et mémoire, Pour une approche européenne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection Histoire, 2008, p. 95-104, p. 96.

nationale, où la régénération de la nation ne peut se faire que dans la repentance et la douleur. »<sup>313</sup> Le 28 juillet 1940, une Direction des services des prisonniers de guerre (DSPG) est ainsi créée, remplaçant le Service des prisonniers de guerre mis en place dès 1939 : elle est chargée d'acheminer lettres et colis, d'entretenir les liens entre les prisonniers et leurs familles, d'aider matériellement et moralement les prisonniers, de faire le lien entre le CICR et les institutions gouvernementales ayant affaire au problème des prisonniers. Loin d'être oubliés, les prisonniers de guerre sont encore plus présents dans l'espace public que lors de la Première Guerre mondiale ; Laurent Quinton rappelle ainsi que pas moins de « 21 lois, décrets et arrêtés concernant les P.G. parurent au Journal Officiel de 1940 à 1945 ; 50 structures (légalées ou non) dédiées aux P.G. furent créées sur cette même période, en zone libre ou occupée »<sup>314</sup>. En métropole, des messes leur sont organisées, des ventes aux enchères sont réalisées à leur profit, des élèves adoptent certains prisonniers, des chanteurs comme Maurice Chevalier, Edith Piaf ou Charles Trenet viennent chanter pour eux...<sup>315</sup>

Mais cette attention toute particulière envers les prisonniers de la part de la société française et surtout du gouvernement de Vichy va aussi contribuer, paradoxalement, à moins les protéger. La sous-commission des prisonniers de guerre de la délégation française auprès de la commission d'armistice de Wiesbaden a été dissoute par les Allemands et, conformément à la convention de Genève, la liaison entre les prisonniers français et les autorités françaises a été confiée à la puissance protectrice américaine ; Pétain, qui souhaite continuer de négocier pour obtenir la libération des prisonniers, confie alors à l'automne 1940 à Georges Scapini un Service diplomatique des prisonniers de guerre (SDPG) : la célèbre « mission Scapini ». Composante de ce service, la Délégation française à Berlin (DFB) connaît des débuts difficiles, mais dès 1941, elle est en mesure de visiter les camps, pour apporter un soutien moral et vérifier la bonne application des conventions de Genève ; à partir de mars 1942, l'action des officiers-conseils français en Allemagne permet encore

---

<sup>313</sup> Alain Alexandra, « Les prisonniers de guerre de la campagne de France. Un enjeu majeur pour Vichy », in Nathalie Genet-Rouffiac (dir.), *Des prisonniers de guerre aux personnes capturées*, Actes de la journée d'études organisée par l'Etat-major des armées et le Service historique de la Défense en mai 2007, Service historique de la Défense, 2010, p. 25-38, p. 26.

<sup>314</sup> Laurent Quinton, *Digérer la défaite, Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale (1940-1953)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection Histoire, 2014, p. 13 (ouvrage issu de la thèse de doctorat en Littérature française de l'auteur).

<sup>315</sup> Cette attention continue dans l'immédiat après-guerre avec la création par le pouvoir gaulliste d'un ministère spécifique, le Secrétariat général provisoire aux prisonniers, déportés et réfugiés créé le 19 août 1944, qui devient en 1946 le ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre. Nathalie Genet-Rouffiac, « Introduction », in N. Genet-Rouffiac (dir.), *Des prisonniers de guerre aux personnes capturées*, *op. cit.*, p. 11, note 5.

d'accroître les efforts déployés, en multipliant les visites dans les camps de prisonniers des régions militaires qui leur sont attribuées<sup>316</sup>. Ce faisant, le gouvernement de Vichy, en rupture avec l'ordre international, opère un retour aux relations bilatérales sur la question du traitement des prisonniers français, qui échappent ainsi progressivement, dès 1940, à la protection américaine et au cadre des conventions de Genève : une situation qui, si elle est relativement éloignée de la Première Guerre mondiale, est sous certains aspects proche de celle des prisonniers de la « Guerre d'Indochine », qui échappent en effet largement, dans les deux camps, à la protection offerte par les conventions de Genève (voir infra). « En plaçant le rapatriement des prisonniers de guerre au cœur du marchandage et en l'instrumentalisant auprès de la population française, le gouvernement de Vichy a fait de ses prisonniers de guerre les complices involontaires d'un chantage d'où les Allemands ne pouvaient sortir que vainqueurs »<sup>317</sup>, résume Alain Alexandra : en témoignent notamment la mise en place, dès juin 1942, de « la relève », consistant en l'envoi de trois travailleurs français en Allemagne pour la libération d'un prisonnier, du Service du travail obligatoire (STO) en février 1943, de même que la transformation, la même année, de 250 000 prisonniers plus ou moins volontaires en « travailleurs libres » – souvent méprisés par leurs anciens camarades de captivité, qui les appellent les « transformés » –, échappant toujours plus au cadre des conventions de Genève et devenant les otages, tout à la fois, de l'Allemagne nazie et du gouvernement de Vichy<sup>318</sup>.

En Allemagne, dès 1941-1942, les délégués de la DFB reçoivent pour mission d'organiser à l'intérieur de chaque camp des « Cercles Pétain », chargés d'entretenir le moral et la cohésion nationale des prisonniers, mais aussi d'œuvrer à la cause maréchaliste, fournissant à leurs animateurs toute la documentation nécessaire et offrant des débouchés en France aux productions effectuées dans ce cadre par les prisonniers. Des chansons, écrites par les prisonniers, sont ainsi largement diffusées, telle la chanson « Malgré tout », dont les paroles et la musique ont été écrites par André Girard, prisonnier au stalag II A :

« Nous avons tout perdu, la guerre et la Liberté  
 Nous avons tout perdu nous sommes les Prisonniers.  
 Combien lointaine est ta campagne paysan de chez nous !  
 [...] Combien lointaines sont nos femmes nos foyers nos bambins !  
 [...] Combien lointaine est la tendresse combien l'Amour est loin !  
 Dont nos pauvres cœurs en détresse ont un si grand besoin !  
 Combien lointaine est ton église bon curé de chez nous !  
 [...] Combien lointaines sont nos mères et leurs baisers si doux !

<sup>316</sup> A. Alexandra, « Les prisonniers de guerre de la campagne de France... », *op. cit.*, p. 25-38.

<sup>317</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>318</sup> Voir *ibid.*, p. 38.

Combien lointaine cette terre, la terre de de chez nous !  
Malgré tout Nous avons foi dans les destins de la France  
[...] Malgré tout chaque matin quand nous partons en cadence,  
Nous rythmons notre pas sur le mot France  
Malgré tout Nous »<sup>319</sup>

Une chanson qui témoigne très bien de la tentative de récupération vichyste des préoccupations des prisonniers. « La pensée de l'enracinement », écrit en effet Laurent Quinton, « est primordiale dans la rhétorique pétainiste, et on la retrouve bien souvent dans les récits de captivité. [...] La « vraie » France selon Pétain ne se sauve pas dans l'exil, contrairement à la « vraie » France de De Gaulle : elle subit l'exil et toutes les pensées des P.G. exilés sont tournées vers la patrie. Cette vectorisation des attentions et des pensées des P.G. exilés est entretenue aussi bien par la rhétorique pétainiste que par les désirs nostalgiques du foyer des récits de captivité. En fin de compte, l'absence des P.G. et leur désir de retourner chez eux sont engloutis par l'idéologie qui les récupère. »<sup>320</sup>

Dans les camps de prisonniers français en Allemagne, la propagande vichyste est ainsi rapidement rodée : un groupe d'animateurs se forme dans chaque camp, chargé de relayer l'esprit de la « Révolution nationale » à partir d'une importante masse documentaire fournie par le SDPG, développant les causeries morales, encourageant à la rédaction d'articles dans les journaux du camp – tel le journal *Pour Nous* au stalag VI A<sup>321</sup> – et même à la tenue de petites stations de radio, de pièces de théâtres et de manifestations musicales. Cette propagande se met d'autant plus vite en place que des équipes s'étaient déjà autosaisies de l'entretien moral des combattants avant l'intervention de Vichy, équipes au sein desquelles les « cercles Pétain » recruteront pour partie leurs animateurs<sup>322</sup>. « Prendre en main l'organisation du camp pour la faire échapper aux Allemands et donner corps à la communauté P.G. », écrit Yves Durand, « tel fut bien le sens, sinon toujours l'origine, de l'évolution progressive de l'administration française des camps. »<sup>323</sup>

Cette organisation passe d'abord par les « hommes de confiance » du camp : instaurés par l'article 43 de la Convention de Genève de 1929, ils sont en principe désignés par leurs

---

<sup>319</sup> « Malgré tout », Parole et musique d'André Girard, Lyon, Béal et Cie Editeurs, [1942], collection personnelle de l'auteur.

<sup>320</sup> L. Quinton, *Digérer la défaite*, op. cit., p. 20.

<sup>321</sup> Journal de captivité au stalag VI A du comte Tanguy de Courson, ex-officier de liaison détaché auprès du 98th Field Regiment R.A. Surrey and Sussex Yeomanry Queen Mary's Regiment, [En ligne], URL : [www.stalagvia-16032.com/wp.../Captivité-par-Tanguy-de-Courson.odt](http://www.stalagvia-16032.com/wp.../Captivité-par-Tanguy-de-Courson.odt), consulté le 14/07/2015. Tanguy de Courson poursuivra sa carrière diplomatique après-guerre, jusqu'au poste d'ambassadeur de France, notamment au Zaïre, au Congo et en Norvège.

<sup>322</sup> Y. Durand, *La captivité*, op. cit., p. 344.

<sup>323</sup> *Ibid.*, p. 242.

camarades avec la mission de « les représenter vis-à-vis des autorités militaires et des Puissances protectrices »<sup>324</sup>. En Indochine, la RDV, qui n'a évidemment pas signé la Convention de Genève de 1929, en respectera là encore une partie de l'esprit en instaurant dans ses camps des « Comités de paix et de rapatriement » ; mais une partie de l'esprit seulement, puisque, servant d'interface entre les autorités du camp et les prisonniers, et ayant en charge l'organisation de la communauté des captifs, ces comités se verront également imposer, comme leur nom l'indique, un rôle d'animation politique, en violation de la Convention de 1929 dont l'article 3 précise que « les prisonniers de guerre ont droit au respect de leur personnalité et de leur honneur »<sup>325</sup>, et dans une application pour le moins déviée de l'article 17 prévoyant d'encourager « le plus possible les distractions intellectuelles et sportives organisées par les prisonniers de guerre »<sup>326</sup>.

Dans les camps de prisonniers français en Allemagne, le principe des « hommes de confiance » est plus fidèlement respecté. « Parmi ceux qui sont devenus hommes de confiance », écrit l'ancien prisonnier Jean Védrine, futur secrétaire général de la Fédération nationale des prisonniers de guerre et compagnon de route de François Mitterrand, « il y en a qui n'avaient aucun grade dans l'armée mais qui avaient des capacités de direction, de commandement effectives, surtout dans des circonstances si particulières. »<sup>327</sup> Comme en Indochine, nous le verrons, la captivité bouleverse en effet souvent les hiérarchies établies. Mais ces hommes peinent bien souvent à organiser la communauté des prisonniers ; c'est tout le succès, en Allemagne, des « cercles Pétain ». Ainsi au stalag VI A où, écrit Tanguy de Courson, à la petite équipe qui s'organise autour de l'homme de confiance – un aumônier militaire –, il manque rapidement « une plate-forme, un tremplin pour nous permettre de bondir en avant », « améliorer la situation matérielle des P.G. » et « relever leur moral »<sup>328</sup> – des préoccupations classiques, communes à tous les camps de prisonniers – ; ainsi, poursuit-il :

« le tremplin nous fut procuré peu après.

Ce furent, au cours de ce même mois d'octobre [1941, nda], d'abord une conférence que nous firent certains officiers de l'Oflag VI A, de passage à Hemer, en route vers la France<sup>329</sup> ; puis, une visite

---

<sup>324</sup> Article 43 de la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre, Genève, 27 juillet 1929, [En ligne], URL : <https://www.icrc.org/dih/INTRO/305?OpenDocument>, consulté le 23/07/2015.

<sup>325</sup> *Ibid.*, article 3.

<sup>326</sup> *Ibid.*, article 17.

<sup>327</sup> « M. Jean Védrine, premier secrétaire de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre, raconte », entretien réalisé par Armelle Mabon, in J.-C. Catherine (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre*, *op. cit.*, p. 154.

<sup>328</sup> Journal de captivité au stalag VI A du comte Tanguy de Courson, *op. cit.*

<sup>329</sup> Visite organisée par le SDPG et autorisée par les autorités allemandes.

d'un délégué de la mission Scapini, le capitaine Devaux, qui fit aux notables du camp un petit laïus sur la révolution nationale.

Il est sans doute difficile aux Français restés en France de comprendre les espoirs qu'a pu faire naître dans les camps la révolution nationale. [...] Capturés en plein désastre, vivant depuis lors en vase clos, nous n'osions plus croire à rien. [...]

Et voilà que, tout à coup, l'on nous donnait les messages du Maréchal. Des paroles simples, un langage propre, net, clair, qui nous parlait de travail, de famille, de patrie, d'espoir, de renouveau. [...] Nous sentions qu'il avait bien vu le véritable problème, que ce n'était pas tant les institutions qui étaient coupables que les hommes et que c'étaient eux qui devaient être remaniés, rééduqués complètement. Nous décidâmes alors de nous employer à fond à cette tâche dans le cadre de notre camp. »<sup>330</sup>

Un arsenal en partie similaire à celui des « cercles Pétain » (meetings, journaux de camp, radio, scénettes théâtrales...), nous y reviendrons, sera employé dans de nombreux camps de prisonniers de la RDV, cette fois mis en place par les geôliers vietnamiens, s'appuyant également sur une certaine forme d'autogestion de ces activités par les prisonniers, à commencer par la sélection, parmi les prisonniers, de certains responsables, désignés par le chef du camp ou bien par leurs camarades. Si le message est différent, les efforts pour faire évoluer politiquement les prisonniers – qualifiés de tentative de « conversion » par certains prisonniers d'Indochine, qui en font ainsi une spécificité propre à leur expérience ou tout au moins à l'internement dans les mondes communistes –, sont avérés dans les deux cas. En Allemagne cependant, cette propagande est administrée par le gouvernement français, tandis qu'en Indochine, elle est aux mains de la puissance – ennemie – détentrice. Ce qui fait que, selon Yves Durand, un nombre important de prisonniers français en Allemagne s'y soit soumis, tout particulièrement entre 1941 et 1943 : « Les cercles Pétain n'ont pu s'implanter que dans la mesure où ils se montraient pétainistes et non collaborationnistes. »<sup>331</sup> Ce qui fait également qu'en Indochine, la plupart des prisonniers ressentirent cette propagande comme une véritable agression, tout comme la plupart des prisonniers français en Allemagne vis-à-vis cette fois de la propagande allemande.

En Allemagne, les prisonniers français furent en effet soumis, à la différence des déportés jugés inassimilables ou irrécupérables, à une propagande visant à faire d'eux des individus capables de s'intégrer dans la nouvelle Europe allemande<sup>332</sup>. Comme en Indochine, cela commence dès la capture, préalable aux longues marches que connaissent la plupart des captifs vers les premiers lieux de cantonnement et les gares de transit<sup>333</sup> :

---

<sup>330</sup> Journal de captivité au stalag VI A du comte Tanguy de Courson, *op. cit.*

<sup>331</sup> Y. Durand, *La captivité, op. cit.*, p. 344 ; voir aussi, du même auteur, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les stalags, les oflags et les kommandos (1939-1945)*, Paris, Editions Hachette, collection La vie quotidienne, 1987, p. 212.

<sup>332</sup> Y. Durand, *La captivité, op. cit.*, p. 348-361.

<sup>333</sup> *Ibid.*, p. 46-47.

« Les Allemands ne refusent pas le contact et en profitent pour répandre quelques-uns des premiers « bouthéons » de la captivité : propos lénifiants ou porteurs d'espoirs sur la libération prochaine, l'Angleterre bientôt vaincue, le retour prochain de tous dans les foyers après une démobilisation en règle. Ils expliquent aussi la guerre : affaire de Juifs et d'Anglais, dans laquelle les Français sont des victimes auxquelles les Allemands et leur Führer ne veulent aucun mal. »<sup>334</sup>

En Indochine, l'armée vietnamienne, qui promet d'emblée aux prisonniers une libération anticipée, leur indique également, dès leur capture, qu'elle n'a aucune haine envers eux et qu'ils seront « bien traités » : « Vous n'êtes pas responsables, vous êtes la chair à canon au service des colonialistes qui vous exploitent comme ils exploitent le peuple vietnamien. En conséquence, vous serez bien traités »<sup>335</sup>, déclare un commandant vietnamien à Claude Bergerat et ses camarades, le jour de leur capture, le 14 octobre 1950 sur la RC4. Si Yves Durand ne sait si cette propagande des premiers jours est spontanée ou orchestrée s'agissant des prisonniers français de 1940, en Indochine, les témoignages de capture sont trop semblables pour qu'il en soit autrement. En Allemagne comme en Indochine, cette propagande se poursuit quoiqu'il en soit en captivité : d'abord improvisée puis systématisée, dès la fin des années 1940, en Indochine ; « longuement préparée à l'avance »<sup>336</sup> dans le cas allemand. En Allemagne, cette propagande est orchestrée par le bureau IV « *Ausland Propaganda* » de la *Propaganda Abteilung* de l'OKW, dont la tâche principale est, à l'image du *Dich Van* en Indochine<sup>337</sup> :

« 1°) la mise en place dans chaque camp d'un encadrement spécialement chargé de contrôler, surveiller, inspirer toute la vie politique et intellectuelle des camps ;  
2°) la fabrication et la diffusion d'un journal de propagande destiné aux prisonniers : "le Trait d'Union". »<sup>338</sup>

Comme plus tard en Indochine avec notamment les périodiques *Frères d'armes* puis *Paix et rapatriement*, organes destinés aux combattants du CEFEO et servant notamment de tribune pour les manifestes rédigés par certains prisonniers UF de la RDV (voir infra)<sup>339</sup>, *Le trait d'union* permet à l'Allemagne d'effacer, sous des citations de la presse collaboratrice et collaborationniste métropolitaine ou plus directement des signatures

---

<sup>334</sup> *Ibid.*, p. 45-46.

<sup>335</sup> C. Goëldhieux (pseud. De C. Bergerat), *Quinze mois prisonnier chez les Viets*, *op. cit.*, p. 25

<sup>336</sup> Y. Durand, *La captivité*, *op. cit.*, p. 348.

<sup>337</sup> Le *Dich-Van* est un élément de la doctrine militaire de la RDV visant « la destruction de l'esprit ennemi, l'éveil de la masse populaire, des troupes ennemies », au combat comme en captivité. *Le concept du Dich-Vân*, traduction d'une brochure du Bureau Politique du Nambo, n° 1946/2S, Commandement des forces terrestres du Sud Vietnam, 2° bureau, 12 mars 1952, SHD, 10 H 298, cité par Paul et Marie-Catherine Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif", Guerre et action psychologique, 1945-1960*, Paris, Les Indes Savantes, 2005, p. 220-221.

<sup>338</sup> Y. Durand, *La captivité*, *op. cit.*, p. 348.

<sup>339</sup> Voir notamment les nombreux exemplaires du périodique conservés dans les archives du Musée des Troupes de marine de Fréjus.

françaises, dont de nombreux prisonniers de guerre, la provenance réelle de la propagande que le journal véhicule<sup>340</sup>. Si les prisonniers de guerre sont décrits comme très critiques à l'égard de ce journal, tant l'origine de la propagande paraît visible<sup>341</sup>, il a pour résultat d'amener certains prisonniers, souvent en mal d'écriture, à se compromettre<sup>342</sup> : 470 prisonniers français auraient ainsi écrit dans ce périodique, pour la plupart un seul et unique article<sup>343</sup>.

L'existence des journaux de camp n'est pas le seul point commun, entre les propagandes allemande et vietnamienne. Dans chaque camp de prisonniers français en Allemagne en effet, une sorte d'officier-commissaire politique, le « *Betreuer* », était chargé de la « prise en charge idéologique »<sup>344</sup> des prisonniers, afin de les surveiller et au besoin les censurer, s'agissant notamment de l'organisation des activités confiées, comme plus tard en Indochine, en autogestion aux prisonniers eux-mêmes (écriture de journaux, lectures, causeries, loisirs...). Le *Betreuer* pouvait également inciter plus directement les prisonniers à la collaboration, via l'organisation de cours d'allemand, de séances de films de propagande ou d'écoute de la radio allemande en langue française, animée notamment par Jean Ferdonnet (le fameux « traître de Stuttgart », également surnommé « Merdonnet »)<sup>345</sup>. En Indochine, quelques déserteurs de l'armée française seront également chargés de missions similaires sur la radio de la RDV, comme Albert Clavier, sympathisant communiste engagé dans l'artillerie coloniale à la Libération, qui déserte fin 1949 et est employé, en 1951-1952, comme speaker de l'émission en langue française de « La voix du Vietnam » – autre tribune de choix pour les manifestes de prisonniers –,

---

<sup>340</sup> Sur le journal *Le trait d'union*, voir Y. Durand, *La captivité*, *op. cit.*, p. 350-353.

<sup>341</sup> Yves Durand note ainsi que ce journal avait le plus souvent « un usage fort éloigné des hautes pensées intellectuelles et politiques », servant de papier-toilette ou bien à allumer le feu ; comme dans les camps de prisonniers de la RDV où les livres et périodiques distribués dans les camps de prisonniers, rapportent un grand nombre de témoins, serviront bien souvent de papier à cigarette. Y. Durand, *La captivité*, *op. cit.*, p. 352.

<sup>342</sup> L. Quinton, *Digérer la défaite*, *op. cit.*, p. 59.

<sup>343</sup> Les thèmes de cette propagande étaient ceux en vigueur à Vichy, Paris et Berlin : antisémite, anti-franco-maçonne, antibolchévique, anti-anglaise et anti-américaine, anti-Résistance, anti-IIIe République, anti-Front populaire..., cette propagande s'affirmait également pour le retour à la terre voulu par Vichy, la collaboration et la nouvelle Europe germanique promues par Paris et Berlin. Y. Durand (d'après un mémoire de maîtrise de Philippe Goldmann, soutenu à Paris I), *La captivité*, *op. cit.*, p. 351.

<sup>344</sup> *Politische Information für die Betreuung*, établie suite aux entretiens du printemps 1941 entre les autorités allemandes et l'amiral Darland, Archives militaires allemandes de Fribourg, citée par Y. Durand, *La captivité*, *op. cit.*, p. 348.

<sup>345</sup> Voir notamment Laurent Joly, *Les collabos, Treize portraits d'après les archives des services secrets de Vichy, des renseignements généraux et de l'épuration*, Paris, Editions Les Echappés, 2011.

destinée tout spécialement aux combattants du CEFEO<sup>346</sup>. Plus globalement, écrit Yves Durand :

« le *Betreuer* devait agir de telle sorte qu'il apparût autant que possible comme en retrait par rapport aux initiatives françaises. D'où la recherche parmi les P.G. des éléments collaborationnistes, pour les pousser en avant et leur confier des tâches de propagande inspirées en fait par les Allemands. D'où l'espoir d'utiliser les hommes de confiance comme agents d'une propagande collaborationniste. Espoir qui eût permis aux Allemands de faire passer leur propre propagande pour une propagande d'origine française, mieux acceptée par les P.G. »<sup>347</sup>

Des objectifs similaires étaient déjà poursuivis dans les camps de prisonniers de la Première Guerre mondiale, notamment de prisonniers coloniaux. En Indochine, c'est tout l'objectif de Ky Thu, commissaire politique du camp n° 1 pour officiers, lorsqu'il met en place, le 22 septembre 1951, le « Comité de paix et de rapatriement » :

« Il comprenait 7 membres représentant les différents grades et unités des officiers. Le lieutenant Jean-Jacques Beucler, du 3<sup>ème</sup> Tabor, en fut le secrétaire jusqu'au jour du rétablissement de la paix au Vietnam en 1954.

A la suite des discussions engagées par les prisonniers eux-mêmes, le Comité de paix et de rapatriement du Camp N° 1 s'est assigné les tâches suivantes :

- Lutter pour la paix au Vietnam par le rapatriement du Corps expéditionnaire français.
- Lutter pour la paix mondiale.

A cette fin, le Comité dirigera la lutte entreprise par les prisonniers du camp, rédigera les manifestes, déclarations, appels, lettres ouvertes... Il organisera des causeries, séances d'information, conférences, ce en vue de mettre les prisonniers au courant de la guerre au Vietnam et des actualités dans le monde. »<sup>348</sup>

L'insistance à administrer la preuve, dans ses mémoires, que ces actions furent réalisées à l'initiative des prisonniers eux-mêmes souligne bien la préoccupation de Ky Thu, plus de quarante ans après les accords de Genève et quelques années seulement après le déclenchement de l'« affaire Boudarel »<sup>349</sup> (voir infra), de minorer les responsabilités vietnamiennes dans la rédaction de ces textes – « manifestes, déclarations, appels, lettres ouvertes » –, ainsi présentés comme de *vrais* témoignages<sup>350</sup>, là où la plupart des témoins-anciens prisonniers d'Indochine, de retour en France, prirent un soin tout particulier à

---

<sup>346</sup> Albert Clavier sera par la suite nommé responsable du camp des « ralliés » originaires d'Europe (Français et légionnaires) et d'Afrique subsaharienne. Voir Claude Collin, « Albert Clavier : "j'ai choisi le Viêt-Minh" » (entretien avec Claude Collin), *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 4/2004, n° 216, p. 71-87 ; Albert Clavier, *De l'Indochine coloniale au Vietnam Libre, Je ne regrette rien*, Paris, Editions Les Indes savantes, 2008.

<sup>347</sup> Y. Durand, *La captivité*, op. cit., p. 349.

<sup>348</sup> Ky Thu, *Refermer le passé douloureux, Mémoires du camp n° 1 des officiers français faits prisonniers dans la guerre au Vietnam*, Hanoi, Editions Culturelles, 1995, p. 25.

<sup>349</sup> Nous mettons des guillemets car il s'agit d'une expression employée par les acteurs de l'époque, dans les années 1990-2000. De plus, dans l'« affaire Boudarel », une pluralité d'enjeux sont à l'œuvre, qui font que l'on pourrait tout aussi bien parler d'« affaire de l'ANAPI », des « combattants d'Indochine », de la « réhabilitation des passés coloniaux de la France », etc.

<sup>350</sup> En témoigne l'ouvrage lui-même, dont plus de la moitié offre une retranscription de ces manifestes, laissant "librement" « les officiers français prisonniers parler de leur séjour au camp N° 1 ». Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit., p. 55.

administrer la preuve contraire. Les mémoires de Ky Thu fourmillent de phrases et d'anecdotes visant à démontrer l'absence de contrainte dans la politique de la RDV vis-à-vis de ses prisonniers. Ainsi lors de la visite au camp n° 1, à l'automne 1951, de l'envoyé spécial du Département général des affaires politiques de l'armée, Nguyen Phong, afin de contrôler la mise en application de la « politique de clémence » du président Hô Chi Minh ; précisant à Ky Thu le rôle exact de ces « Comités pour la paix et le rapatriement », ce dernier entérine le rôle de premier plan joué par leurs secrétaires :

« En se proposant ces objectifs de lutte, les officiers français ont reconnu le caractère injuste de cette guerre coloniale dont le CEFEO est l'instrument d'exécution. A partir de maintenant, la lutte entreprise par eux entre dans une phase nouvelle, organisée, sous la conduite du Secrétariat de leur comité. Pas de pression de notre part. Nous ne faisons que leur fournir des documents et témoignages pour leur permettre de réfléchir sur les problèmes ayant trait à la guerre d'agression du Vietnam. »<sup>351</sup>

Quelques mois plus tard, si l'on suit les mémoires du Ky Thu, la tâche paraît déjà accomplie, le tout soi-disant avec le concours actif des prisonniers et sans contrainte aucune ! Autocélébrant son travail au camp n° 1, où il serait donc parvenu à convertir de farouches chefs de guerre en ardents militants de la paix et de l'amitié entre les peuples, Ky Thu n'oublie pas de saluer ses principaux « collaborateurs » parmi les prisonniers ; ainsi le capitaine André Feugas et surtout le lieutenant Jean-Jacques Beucler qui, écrit-il, « m'ont été de bons assistants dans le travail de rééducation politique des prisonniers »<sup>352</sup> : « Par sa modestie, sa sincérité, sa franchise, ce qui lui a valu l'estime de tous ses camarades, le lieutenant Beucler est arrivé à convaincre les esprits les plus obstinés. »<sup>353</sup>

Ce même Jean-Jacques Beucler (voir infra) dont Jean Lartéguy<sup>354</sup>, Jean Pouget<sup>355</sup> et le père Albert Stihlé<sup>356</sup> notamment, feront l'un des principaux héros de leurs récits, en en faisant un portrait bien différent : ils en souligneront en effet le constant double-jeu, l'intelligence et le dévouement total à la communauté des prisonniers, sans lesquels la survie et la sauvegarde de l'honneur du collectif des prisonniers – malgré « l'ambiguïté de ses rapports avec le commissaire politique »<sup>357</sup> – auraient été fortement compromis. Car de l'autre côté, les témoins survivants des camps de prisonniers de la RDV ne manquent pas de souligner

---

<sup>351</sup> *Ibid.*, p. 106-107.

<sup>352</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>353</sup> *Id.*

<sup>354</sup> J. Lartéguy, *Les Centurions*, *op. cit.* Le personnage de Marindelle emprunte bien des traits à Jean-Jacques Beucler.

<sup>355</sup> Jean Pouget, *Le Manifeste du camp n° 1*, Paris, Editions Fayard, 1969. L'on peut retrouver Jean-Jacques Beucler dans le personnage de Leyrieux.

<sup>356</sup> Albert Stihlé, *Le prêtre et le commissaire*, Paris, Editions Grasset, 1971. Jean-Jacques Beucler est ici campé par le personnage de Grandperrin.

<sup>357</sup> *Ibid.*, p. 133.

l'importance du contexte, singulièrement mortifère, pour expliquer leur soumission de fait au jeu imposé par leurs geôliers.

L'on retrouve la même nuance chez les anciens prisonniers français de 1940 et leur historien « patenté », Yves Durand, à propos des hommes de confiance<sup>358</sup> dans les camps de prisonniers français en Allemagne, qui, s'ils ne peuvent par essence échapper à de fréquents contacts avec les Allemands, et notamment avec le *Betrauer*, ne peuvent pour autant être taxés de collaboration. « La ficelle [de la dialectique du *Betrauer*, nda] toutefois était grosse et les P.G. se méfiaient d'autant plus de leur partenaire forcé allemand qu'il était plus subtil. Le réflexe de rejet de tout ce qui était propagande allemande, même indirecte était [...] très répandu chez les P.G. »<sup>359</sup> Ainsi, conclut Yves Durand, à l'image des tentatives allemandes pour diviser la communauté des prisonniers de guerre<sup>360</sup>, cette propagande a globalement échoué à rallier les prisonniers français au IIIe Reich<sup>361</sup>, et ce malgré l'attitude de quelques-uns qui, comme plus tard en Indochine, ont pu voir dans cette collaboration « le moyen de se faire rapatrier sur une liste de complaisance pour "services rendus" »<sup>362</sup>. Globalement, estime Yves Durand, « le jeu était trop dangereux et trop contraire aux sentiments profonds de la majorité des P.G. pour tenter beaucoup d'amateurs »<sup>363</sup>.

Dans les camps de prisonniers de la RDV, les témoignages des libérés sont également nombreux à souligner le peu de collaborateurs notoires ; généralement dénoncés par leurs « camarades » de captivités, ceux-ci seront d'ailleurs l'objet d'enquêtes après leur libération, tout particulièrement chez les officiers (voir infra). Si « collaboration » il y eut, elle se fit davantage dans une logique d'intérêt que par réelle conviction. Ainsi le lieutenant Michel des Bouillons, fait prisonnier le 14 septembre 1953 lors de la chute du poste de Le Khu, estime-t-il à sa libération devant la Sécurité militaire, à « 90 % » la proportion

---

<sup>358</sup> Les « hommes de confiance » étaient souvent des sous-officiers de carrière, des prêtres ou des militants des mouvements catholiques d'avant-guerre, ou bien encore déjà des cadres dans la vie civile. Y. Durand, *La captivité, op. cit.*, p. 247-248.

<sup>359</sup> *Ibid.*, p. 349.

<sup>360</sup> Des tentatives ont été initiées, dans les camps de prisonniers français en Allemagne, afin notamment de séparer les Alsaciens-Mosellans, les Bretons ou les Corses du reste des prisonniers (comme pour les prisonniers coloniaux durant la Première Guerre mondiale), en les internant séparément et en tentant d'encourager leur autonomisme. Y. Durand, *La captivité, op. cit.*, p. 353-360. En Indochine, nous y reviendrons, les prisonniers français seront séparés en fonction de leurs grades (officiers et adjudants / sous-officiers et hommes de troupe), de leurs origines (Français, légionnaires et coloniaux) et parfois de leur attitude en captivité (fortes-têtes, « ralliés », etc.).

<sup>361</sup> Y. Durand, *La captivité, op. cit.*, p. 353 ; 360.

<sup>362</sup> *Ibid.*, p. 352-353.

<sup>363</sup> *Ibid.*, p. 353.

d'officiers d'emblée réfractaires à la propagande de la RDV, puis ayant fait semblant de jouer le jeu, par « lassitude – [sans] aucun intérêt » pour elle<sup>364</sup>. L'intérêt du témoignage de des Bouillons réside dans le fait que celui-ci avait préalablement été interné, avant son envoi début 1954 au camp n° 1, dans divers camps de troupe dans lesquels, s'il avait pu constater un « intérêt chez les petits cadres indigènes (Africains et Nord-Africains), [la] propagande V.M. leur démontrant qu'ils se devaient d'être les promoteurs de la libération de leur pays du joug colonialiste », selon lui « l'indifférence chez beaucoup » dominait<sup>365</sup>. Plus globalement, rapporte-t-il :

La troupe « ne voyait dans les causeries politiques qu'une façon facile d'avoir du repos – Intérêt non soutenu – Parfois cris de slogans ou autres uniquement par esprit de tranquillité et peut-être aussi dans l'espoir de libération anticipée »<sup>366</sup>.

Dans cet espoir, note-t-il, les délations auraient été, chez la troupe, « fréquentes, particulièrement chez les Européens » ; chez les officiers en revanche, cette attitude aurait été « très rare, quelques individus seulement »<sup>367</sup>. Observation confirmée par de nombreux témoins, dont le capitaine Emile Lepage au camp n° 1 pour officiers :

« L'esprit d'entraide et l'union existèrent malgré tout, et quelques-uns mis à part, de gens fatigués physiquement, hantés par la mort et prêts à tout pour sortir de cet enfer, nous [n']eûmes que très peu de désaccords. En ce qui concerne cette catégorie d'individus il est difficile de porter un jugement certain. Il y a eu des délations à plusieurs reprises. [...] Seuls 2 P.G. collaborèrent ouvertement avec le V.M. ce fut le Lieutenant JEGO et le Lieutenant BAUDET qui s'affichèrent publiquement comme appartenant au P.C.F. »<sup>368</sup>

Si l'apparente soumission à la propagande ennemie et les actes de délation semblent avoir été plus fréquents dans les camps de prisonniers de la RDV que dans ceux, en Allemagne, des prisonniers de 1940, c'est aussi dû au fait que les conditions étaient loin d'être les mêmes. Ainsi Tanguy de Courson conserve-t-il « presque un bon souvenir »<sup>369</sup> des années 1941-1942 au stalag VI A. Cuisine améliorée par les colis envoyés par les familles, lectures des nombreux livres de la bibliothèque du camp – en Indochine, pénurie oblige, leurs pages, racontent de nombreux témoins, servront souvent de papier à cigarette –, pièces de théâtre, entretien d'orchestres, respect de la religion, pratiques sportives, ateliers artistiques, cours et « universités » de camp, jeux de société... : autant d'activités illustrées par le film de

---

<sup>364</sup> Rapport du lieutenant Michel des Bouillons à la Sécurité militaire, Hanoi, 5 septembre 1954, SHD, 10 H 315.

<sup>365</sup> Rapport du lieutenant Michel des Bouillons à la Sécurité militaire, Hanoi, 5 septembre 1954, SHD, 10 H 315.

<sup>366</sup> *Id.*

<sup>367</sup> *Id.*

<sup>368</sup> Rapport à la Sécurité militaire du capitaine Emile Lepage (1<sup>er</sup> BEP) sur sa captivité chez le V.M., Saigon, 1<sup>er</sup> septembre 1954, SHD, 10H316, dossier 2, sous-dossier « PG Synthèse SM ».

<sup>369</sup> Journal de captivité au stalag VI A du comte Tanguy de Courson, *op. cit.*

propagande vichyste *Prisonniers*, réalisé en 1941 dans les camps de prisonniers français en Allemagne, avec l'autorisation du Haut commandement de l'armée allemande et présenté au bénéfice des familles de prisonniers. Pour son instigateur Georges Scapini, ce film, tout à la gloire de l'esprit de résilience et de la solidarité nationale des prisonniers, est ainsi « l'une des plus belles leçons d'énergie que nous connaissons. Avec des documents authentiques, crus, ne s'embarrassant d'aucun figolage, d'aucun artifice de cinéma, il montre la volonté tenace de ces hommes qui veulent vivre, qui ont mis tout leur espoir dans la liberté qu'ils recouvreront un jour et, qu'en attendant, ils chantent et célèbrent en parlant un peu de Paris... et de toute la France. »<sup>370</sup> Au-delà de la propagande – des films seront également réalisés par la RDV afin de montrer au monde le soin tout particulier qu'elle prend de ses prisonniers<sup>371</sup> –, et bien que les conditions de vie des prisonniers français en Allemagne varièrent d'un camp à l'autre et furent en réalité bien plus difficiles que ne le montre la propagande<sup>372</sup> – notamment en 1940 et à nouveau en 1944-1945 où les prisonniers souffrirent singulièrement de la faim –, rien de comparable avec les conditions d'existence dans les camps de la RDV.

« 30 à 40.000 P.G. morts en Allemagne, sur un total de 1.850.000 au départ [soit environ 2 % des prisonniers, nda], statistiquement, ce n'est pas un chiffre considérable »<sup>373</sup>, estime Yves Durand ; c'est en effet peu comparé aux plus de 40 % de Français morts en captivité en Indochine (voir infra)<sup>374</sup>. Autrement dit par Jean-Jacques Beucler, dans ses mémoires :

« Peut-on comparer cette captivité à celle des militaires français en Allemagne de 1940 à 1945 ? La réponse est donnée par l'un de nous qui réalisera le triste exploit de totaliser neuf années d'emprisonnement en quatorze ans de services, depuis sa sortie de Saint-Cyr en juin 1940. Un matin, il se réveille, réjouit :

- J'aurai voulu que cette nuit ne se terminât point. J'ai fait un rêve merveilleux : je me croyais encore prisonnier en Allemagne.

Que cette boutade ne soit pas mal prise, car rien n'est pire que d'être privé de liberté ! Toutefois nous éprouvons en plus le sentiment d'être perdus, rayés du monde. La vie normale, nos familles, nos pays appartiennent à un autre univers, qui nous concerne de moins en moins ; nous en avons le souvenir, nous n'en avons plus la sensation. »<sup>375</sup>

---

<sup>370</sup> Dossier de presse du film *Prisonniers*, Paris, S.I.P.E., 1941, collection personnelle de l'auteur.

<sup>371</sup> Voir notamment le film *Vie dans les camps de prisonniers vietminh*, bout-à-bout muet de séquences réalisées par des opérateurs de la RDV dans les camps de prisonniers français, 1954, ECPAD (ACT 2788), [En ligne], URL : <http://fresques.ina.fr/independances/impression/fiche-media/Indepe01060/vie-dans-les-camps-de-prisonniers-vietminh-muet.html> Consulté le 28/07/2015.

<sup>372</sup> Voir Y. Durand, *La captivité*, op. cit., p. 197-220.

<sup>373</sup> *Ibid.*, p. 214.

<sup>374</sup> Robert Bonnafous initie dans sa thèse une comparaison similaire, concluant pour sa part à près de 60 % de Français morts en captivité. Voir R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire*, op. cit., p. 222-224.

<sup>375</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires*, op. cit., p. 164.

Sans compter la mortalité importante, tout particulièrement dans les camps de troupe... Dans ces conditions, il est aisé de comprendre que la promesse d'une libération anticipée, et plus globalement la relative amélioration de l'ordinaire des prisonniers en échange de leur apparente soumission au jeu imposé par leurs geôliers, aient suscité plus de renoncements, de compromissions, de dénonciations en Indochine qu'en Allemagne.

Pourtant, là-bas aussi, les listes de libérables étaient établies par les autorités allemandes, avec le concours des hommes de confiance (et les services des prisonniers de guerre de Vichy)<sup>376</sup>, suscitant comme en Indochine toutes sortes de rancœurs, de tractations et de bassesses<sup>377</sup>... Pour Alain Alexandra en effet, « l'attitude arbitraire dont les Allemands ont fait preuve dans l'élaboration des listes de libérables, renforça chez les prisonniers de guerre restés en Allemagne le sentiment d'abandon, sans compter les jalousies et les rivalités qui ne manquèrent pas d'attiser le sentiment d'injustice qui frappait ceux qui étaient écartés ou rayés des listes. »<sup>378</sup> Nous parvenons aux mêmes conclusions s'agissant des prisonniers de la RDV, dont une partie au moins des libérables étaient proposés par les « Comités pour la paix et le rapatriement », la décision finale revenant aux autorités du camp qui pouvaient modifier les listes à leur guise : nombreux sont ainsi les prisonniers qui verront proposés leurs noms puis, dénoncés par l'un de leurs camarades, qui seront retirés de la liste des libérables ; certains seront même contraints de rebrousser chemin à quelques kilomètres des lignes françaises, finalement jugés insuffisamment « évolués ». L'écœurement suscité par ce genre d'agissement sera tel, chez les autres prisonniers, qu'ils seront nombreux, une fois libérés, à dénoncer à leur tour les dénonciateurs ; tel par exemple le capitaine Morichère à propos du capitaine Chabert :

« Dénonciateur systématique des "états d'esprit réactionnaires". A exercé ses activités dans tous les camps de la région et a causé, en particulier, beaucoup de ravages dans les camps de troupe. Est responsable de la mort de plusieurs officiers et hommes de troupe dont il a fait refuser la libération parce qu'insuffisamment "évolués" et qui sont, depuis, morts en captivité. »<sup>379</sup>

Dans les camps de prisonniers, en Allemagne comme en Indochine, face à l'ennemi et au dénuement, le répertoire des conduites possibles est en effet sensiblement proche :

- Résistance ouverte : attitude d'autant plus minoritaire en Indochine qu'elle condamne le prisonnier à une mort probable ;

---

<sup>376</sup> A. Alexandra, « Les prisonniers de guerre de la campagne de France... », *op. cit.*, p. 35.

<sup>377</sup> Y. Durand, *La captivité*, *op. cit.*, p. 346-347.

<sup>378</sup> A. Alexandra, « Les prisonniers de guerre de la campagne de France... », *op. cit.*, p. 36.

<sup>379</sup> Rapport du capitaine Morichère à la Sécurité militaire, Hanoi, 13 septembre 1954, SHD, 10 H 315.

- Résistance-et-soumission passive : c'est la posture globale des anciens prisonniers d'Indochine comme de 1940, comme de la plupart des captivités de guerre en général ;
- Collaboration active : conduite également minoritaire qui, en échange d'un accroissement probable des chances de survie, engage l'honneur et la solidarité nationale du collaborateur, et le condamne généralement à l'opprobre du groupe carcéral.

En effet, nuance Robert Bonnafous dans ses mémoires, comparant sa captivité en Indochine avec son expérience dans la France « captive » de 1940-1944, otage de Vichy et de l'occupant :

« Lorsque je pense à cette période de ma vie, je me demande si ce fut la plus mauvaise. Je conserve encore dans ma mémoire les images en noir et blanc de la famine pendant la guerre [...] J'allais revivre en captivité les mêmes angoisses et les mêmes interrogations. Je découvrais exactement les comportements identiques des individus devant la pénurie et la peur. L'attitude de cette nouvelle forme de collaborateurs se manifestait de la même manière en faisant de leur asservissement à l'ennemi le principe inéluctable d'une libération anticipée. »<sup>380</sup>

D'une captivité à l'autre, seuls semblent ainsi changer le contexte et l'intensité des situations conditionnant le recours à ce répertoire d'actions, la barrière morale distinguant le *résistant* du *soumis*, et même du *collaborateur*, restant quoiqu'il en soit difficile à établir. En Indochine, dans les conditions de dénuement extrême connues en captivité, où les prisonniers furent qui plus est contraints, pour continuer à vivre, de jouer le jeu propagandiste imposé par leurs geôliers, nous verrons que le chemin vers la qualification de la simple *survie* du prisonnier en un acte absolu de *résistance* commence dès la guerre elle-même. *Idem* pour les prisonniers français en Allemagne qui, « favoris du Maréchal, furent parfois soupçonnés d'avoir été trop peu combattifs et trop conciliants avec l'ennemi. Conscients de ce danger, les P.G. ont voulu se réapproprier l'image de la captivité donnée par les pétaino-collaborationnistes en insistant sur la lutte contre l'oppression nazie. Ils ont montré qu'eux aussi avaient, avec les moyens dont ils disposaient, résisté à l'ennemi, qu'ils appartenaient au "camp des vainqueurs". »<sup>381</sup>

Pour autant, la résistance des prisonniers de 1940 n'est-elle qu'une représentation ? Elle fut aussi vécue comme telle par certains prisonniers<sup>382</sup>, ainsi que le rappelle Jean Védrine (stalag VIII C, en Pologne), qui rejoindra en 1942, avec François Mitterrand, le

<sup>380</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits*, op. cit., p. 102.

<sup>381</sup> L. Quinton, *Digérer la défaite*, op. cit., p. 325.

<sup>382</sup> Sur les rapports des prisonniers de guerre français de 1940 et la Résistance, voir Y. Durand, *La captivité*, op. cit., p. 362-386.

Commissariat général aux prisonniers, à Vichy, afin de s'occuper « des copains qui étaient restés prisonniers et de leurs familles »<sup>383</sup> :

« les prisonniers sont convaincus que la captivité a été, parfois même indépendamment de leur volonté, la continuation du combat sous une autre forme. Ils ne se considèrent pas moralement démobilisés et beaucoup trouvent normal, après un temps de repos qui suit leur retour, de poursuivre la lutte avec leurs camarades de combat. »<sup>384</sup>

A l'image du « vichysto-résistant »<sup>385</sup> Jean Védrine lui-même, qui deviendra après-guerre le premier secrétaire de la Fédération des anciens prisonniers de guerre et l'un des premiers mémorialistes de la captivité de guerre des prisonniers français de 1940<sup>386</sup>, certains prisonniers vont ainsi rejoindre, en France, la Résistance et notamment les réseaux d'anciens prisonniers<sup>387</sup> : le Mouvement de Résistance des Prisonniers de Guerre et Déportés (MRPGD), le Rassemblement National des Prisonniers de Guerre (RNPG) ou le Comité National des Prisonniers de Guerre (CNPG), qui fusionnent le 12 mars 1944 pour donner naissance au Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés (MNPGD)<sup>388</sup>.

Après-guerre, comme pour les prisonniers d'Indochine, témoignages et romans inspirés de faits vécus se chargeront d'illustrer ce passage de la condition de prisonnier à celle de résistant..., qui prend aussi bien souvent la forme, dans le cas des prisonniers de 1940, d'une évolution d'un pétainisme défait vers un gaullisme triomphant, via parfois la transition giraudiste. Ainsi dans le roman de l'ancien officier prisonnier Guy Deschaumes, *Vers la Croix de Lorraine*, où le personnage de Berthier, qui reprend son poste de professeur à son retour de captivité en 1942, fait part au lecteur des états d'âme l'ayant progressivement conduit à embrasser la Résistance :

« J'ai été victime d'une propagande qui abusait mon ignorance. La vue réelle des choses a modifié mon jugement. C'est naturel. J'étais de bonne foi ! [...] Je suppose que des dizaines et des centaines de prisonniers sont passés par les mêmes doutes, les mêmes hésitations, les mêmes épreuves avant

---

<sup>383</sup> « M. Jean Védrine... », entretien réalisé par A. Mabon, *op. cit.*, p. 155.

<sup>384</sup> Jean Védrine, *Dossier P. G.-rapatriés, 1940-1945*, Asnières, 2 t., 1980, p. 7, cité in L. Quinton, *Digérer la défaite*, *op. cit.*, p. 65.

<sup>385</sup> « Les vichysto-résistants peuvent être définis comme des hommes dont l'expérience vichyste marque, d'un point de vue idéologique, organisationnel, stratégique et/ou relationnel, les formes de leur résistance. » Johanna Barasz, « De Vichy à la Résistance : les vichysto-résistants 1940-1944 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2011/2, n° 242, p. 27-50. L'expression a été forgée par Jean-Pierre Azéma et Denis Peschanski : Jean-Pierre Azéma et al., *Mission d'analyse historique sur le système de statistique français de 1940 à 1945*, Paris, Insee, 1998 ; Laurent Douzou et Denis Peschanski, « La résistance française face à l'hypothèque Vichy », in Denis Peschanski (dir.), *Vichy 1940-1944*, Milan, Fondazione Giangiacomo Feltrinelli, 1996, p. 3-42.

<sup>386</sup> Voir J. Védrine, *Dossier P. G.-rapatriés*, *op. cit.*

<sup>387</sup> Sur Jean Védrine et la Résistance, voir L. Quinton, *Digérer la défaite*, *op. cit.*, p. 68-70.

<sup>388</sup> Y. Durand, *La captivité*, *op. cit.*, p. 382-383.

de se résoudre à brûler ce qu'ils avaient adoré... Là-bas, nous avons mal situé notre idéal de justice, de paix, de patriotisme et d'amour. »<sup>389</sup>

Cette « résistance » commence parfois dès les camps de prisonniers ; en témoignent notamment les 70 000 évasions réussies – historiquement l'un des principaux modes de résistance à la captivité – recensées après-guerre par le ministère des Anciens combattants<sup>390</sup>, ou bien encore les nombreux évadés repris envoyés dans les camps de représailles de Rawa Ruska ou de Colditz, dans lesquels les conditions de vie furent particulièrement difficiles<sup>391</sup> et dont la mémoire – preuve de leur relative intégration au panthéon de la Résistance française – est souvent entretenue, aujourd'hui encore, dans les nombreux musées associatifs de la Résistance et de la Déportation que compte le territoire national<sup>392</sup>.

En captivité, des opposants à Pétain et à l'Allemagne nazie commencent également à se regrouper dès 1940, notamment parmi les victimes de la discrimination vichyste : communistes, francs-maçons, groupes laïcs..., bientôt rejoints, notamment, par les mouvements de jeunesse catholiques et notamment les scouts<sup>393</sup> – comme en Indochine, nous le verrons, la religion, notamment catholique, fut « une force idéologique non négligeable en captivité »<sup>394</sup>. Balbutiante en 1940-1941, cette résistance prend de l'ampleur à partir de l'hiver 1942-1943, après la « Relève » et le débarquement allié en Afrique du Nord<sup>395</sup>.

« Mais à quoi ont-ils résisté », se demande Michèle Touret, « sinon à la faim, l'humiliation, la honte ? »<sup>396</sup> De quelle manière les prisonniers français de 1940 ont-ils cherché à continuer la lutte, sinon en jouant à troubler l'appel, en se moquant des sentinelles, en envoyant une masse importante de courriers insignifiants pour déborder la censure allemande, en écoutant la radio alliée ou encore en refusant de travailler<sup>397</sup> ? Des questions similaires, nous le verrons, se poseront pour les prisonniers de la RDV, condamnés

---

<sup>389</sup> Guy Deschaumes, *Vers la Croix de Lorraine*, Paris, Editions Flammarion, 1945, p. 178, cité in L. Quinton, *Digérer la défaite*, *op. cit.*, p. 66.

<sup>390</sup> Y. Durand, *La captivité*, *op. cit.*, p. 156.

<sup>391</sup> Sur Rawa-Ruska et Colditz, voir *ibid.*, p. 179-185.

<sup>392</sup> Voir P. Louvier et al. (dir.), *Pratiquer la muséohistoire*, *op. cit.*

<sup>393</sup> Y. Durand, *La captivité*, *op. cit.*, p. 368-374.

<sup>394</sup> L. Quinton, *Digérer la défaite*, *op. cit.*, p. 78.

<sup>395</sup> Y. Durand, *La captivité*, *op. cit.*, p. 362.

<sup>396</sup> Michèle Touret, « Préface : Des Ulysse sans Ithaque », in L. Quinton, *Digérer la défaite*, *op. cit.*, p. III.

<sup>397</sup> Pour un échantillon d'attitudes « résistantes » de prisonniers français dans un camp allemand, voir Andreas Kusternig, « Entre université et résistance : les officiers français prisonniers au camp XVII à Edelbach », in J.-C. C. (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre*, *op. cit.*, p. 55-77. Sur les refus de travailler, voir aussi le cas des sous-officiers réfractaires in Y. Durand, *La captivité*, *op. cit.*, p. 61-67.

essentiellement à résister à leurs geôliers par des armes somme toute bien peu meurtrières dans les rangs ennemis : l'ironie, le mensonge, l'entretien de leur solidarité militaro-nationale... En 1945, la résistance des prisonniers de guerre français, le plus souvent passive et en exil, ne pèse pas lourd face à celle, active et au grand jour, affrontant ouvertement le danger et recueillant toute la gloire, des résistants de l'intérieur. A la Libération, les prisonniers de guerre sont ainsi rejetés dans une sorte de zone grise, entre pétainisme et gaullisme (avec les multiples sous-espaces entre les deux), entre vainqueurs et vaincus, handicapés par une complexité trop encombrante pour le présent héroïque de l'après-guerre. « Se croyant purifiée par la pieuse purgation des camps, puis par son élan de cœur vers la Résistance, la communauté des P.G. ne fut pas, dans les circonstances françaises, *tout à fait* dans le camp des vainqueurs, de ceux qui avaient combattu pour la libération de la France. »<sup>398</sup> Dans l'esprit des Français, l'expérience des prisonniers fut rapidement recouverte par celle des résistants-déportés, pourtant minoritaires, mais qui servaient mieux – comme avaient pu le faire les prisonniers sous le gouvernement de Vichy – les objectifs politiques du nouveau régime<sup>399</sup>. En effet, résume Michèle Touret, les années passant, l'on assiste après-guerre à « l'exténuation des récits des prisonniers de guerre, cependant que ceux des déportés se multiplient, trouvent des formes nouvelles, voire inspirent des fictions, ce qui garantit leur permanence. [...] Seuls à exister dans un premier temps, pour des raisons compréhensibles, sollicités pour témoigner des accords entre la France vichyste et l'occupant, et condamnés ensuite pour cette raison, les récits de prisonniers sont relativement nombreux dans les années de guerre et dans les premières années de paix. Mais ils offrent une image d'hommes peu portés à l'héroïsme – sauf à jouer le rôle de résistants dans leur for intérieur, seule ressource du dominé. »<sup>400</sup>

Comme pour les deux guerres l'encadrant chronologiquement, Première Guerre mondiale et « Guerre d'Indochine », la cause des anciens prisonniers de guerre de la Seconde Guerre mondiale a pourtant d'emblée pris le chemin associatif pour pénétrer l'espace public, avec la constitution, dès 1944-1945, de la Fédération nationale des prisonniers de guerre (FNPG). Pour son premier secrétaire, Jean Védrine, dès les années 1940 : « La volonté d'unir les prisonniers s'explique par la captivité. La captivité c'est une expérience formidable qui en a marqué beaucoup et que je ne souhaite à personne. C'était presque

---

<sup>398</sup> L. Quinton, *Digérer la défaite, op. cit.*, p. 326.

<sup>399</sup> Et ce malgré la célébration gaullienne du personnage du prisonnier de guerre résistant et évadé, comme en témoigne notamment la présence, dans ce haut lieu de la mémoire gaullienne et résistante qu'est le Mémorial de la France combattante (Mont Valérien), de la dépouille d'un prisonnier de guerre fusillé.

<sup>400</sup> M. Touret, « Préface... », in L. Quinton, *Digérer la défaite, op. cit.*, p. III.

naturel de vouloir regrouper ceux qui l'on vécue. »<sup>401</sup> Un autre ancien prisonniers, Lucien Houé, ajoute :

« Après quelques oppositions et affrontements entre anciens prisonniers de guerre, les frictions se sont très vite « rodées » pour permettre une coexistence indispensable qui est vite devenue fraternelle. La faim, la misère et les angoisses partagées, les souffrances vécues en commun ont fait naître une camaraderie et une solidarité exceptionnelles. »<sup>402</sup>

Les anciens prisonniers français de 1940 ne sont ainsi pas restés inactifs une fois libérés ; dès les années 1940, ils tentent de faire (re)connaître leurs droits et leur expérience : comme pour 1914-1918 et la « Guerre d'Indochine », cette quête a largement recours aux témoignages. Contrairement aux conclusions d'Annette Wieviorka sur les récits testimoniaux des exilés de la Seconde Guerre mondiale, qui voit dans la vitalité des témoignages de déportés une spécificité liée à leur petit monde<sup>403</sup>, Laurent Quinton a en effet bien montré que les témoignages d'anciens prisonniers sont particulièrement nombreux : l'auteur en dénombre ainsi pas de moins de 191 (témoignages, journaux et romans) édités entre 1940 et 1953, 48 entre 1940 et 1944, d'essence principalement pétainiste voire collaborationniste<sup>404</sup>, mais surtout 143 entre 1945 et 1953, essentiellement inspirés par la Résistance<sup>405</sup>.

Largement effacé de la mémoire collective par les récits des déportés politiques puis raciaux, ce deuxième flot de témoignages a souvent été publié dans de petites maisons d'édition ou en autoédition, à l'image de nombreux récits d'anciens combattants-prisonniers d'Indochine ; d'où pour partie leur manque de visibilité. Comme pour les prisonniers UF de la RDV également, dont Kathryn Edwards écrivait encore récemment – à tort – que « rares sont les anciens détenus à avoir raconté cette expérience traumatisante »<sup>406</sup>, les récits des prisonniers français de 1940 « ont essentiellement circulé dans les milieux des P.G. eux-mêmes, notamment après-guerre »<sup>407</sup>. C'est bien d'abord pour cela que « le drame qu'ils ont vécu reste donc peu connu du grand public »<sup>408</sup>, pour

---

<sup>401</sup> « M. Jean Védrine... », entretien réalisé par Armelle Mabon, *op. cit.*, p. 156.

<sup>402</sup> « Témoignage de Lucien Houé, ancien prisonnier de guerre, Stalag I A-I B », in J.-C. Catherine (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre*, *op. cit.*, p. 162.

<sup>403</sup> Annette Wieviorka, *Déportation et génocide, Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Editions Hachette, collection Pluriel, 1995 (1<sup>er</sup> éd. 1993), p. 168-170.

<sup>404</sup> L. Quinton, *Digérer la défaite*, *op. cit.*, p. 104-109.

<sup>405</sup> *Ibid.*, p. 110-115.

<sup>406</sup> Maura Kathryn Edwards, « Les prisonniers du Viêt-minh », in Christophe Bertrand, Caroline Herbelin et Jean-François Klein (dir.), *Indochine, Des territoires et des hommes, 1856-1956*, catalogue de l'exposition éponyme présentée au musée de l'Armée du 16 octobre 2013 au 26 janvier 2014, Paris, Gallimard / Musée de l'Armée, 2013, p. 300.

<sup>407</sup> L. Quinton, *Digérer la défaite*, *op. cit.*, p. 111.

<sup>408</sup> K. Edwards, « Les prisonniers du Viêt-minh », *op. cit.*, p. 300.

reprennent les mots de Kathryn Edwards à propos des anciens prisonniers de la RDV, et non, comme l'écrit en substance l'auteure, car ils n'auraient guère témoigné. Comme pour les prisonniers de 1940 – dont la dimension traumatisante de l'expérience n'a par ailleurs rien de comparable avec celle des anciens prisonniers d'Indochine – ou même les déportés politiques et raciaux, l'expérience des captifs de la RDV s'apparente en effet moins à l'*indicible*<sup>409</sup> qu'à l'*inécouté*, à tout le moins à l'*in-transmis* à une communauté sociale plus large. Dans la première partie de *L'ère du témoin*, « Témoigner d'un monde englouti », Annette Wiewiorka a d'ailleurs bien montré le phénomène s'agissant des déportés juifs de la Seconde Guerre mondiale : nombre d'entre eux souhaitent en effet parler à leur retour des camps nazis, mais ils ne sont guère écoutés<sup>410</sup>.

Si dans les années 1940-1950, la captivité des prisonniers français de 1940 n'intéresse plus les grandes maisons d'édition, auxquelles nombre de témoins ont par ailleurs difficilement accès, et que les récits circulent essentiellement au sein de la communauté des anciens prisonniers, c'est aussi parce que ce groupe social – comme les prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine » – s'est essentiellement construit en captivité, et donc extérieurement à l'espace d'expérience métropolitain. Pour Jean Védrine :

« l'expérience de la captivité, de ses découvertes psychologiques, sociales et politiques, plus que de ses misères pourtant réelles, a créé une communauté profonde, une solidarité et une confiance réciproques entre tous ceux qui l'ont connue et les a incités à demeurer unis pour travailler au service du pays et le faire bénéficier des fruits de cette épreuve. »<sup>411</sup>

Si ce discours très unioniste tient pour partie aux convictions politiques et aux engagements associatifs de l'auteur, l'historien François Cochet arrive à peu de chose près aux mêmes conclusions<sup>412</sup> ; conclusions que nous pourrions reprendre pour partie à notre compte s'agissant de la solidarité créée en captivité entre certains prisonniers UF d'Indochine, qui subsiste bien après la guerre et permet notamment d'entretenir les premiers réseaux de témoins, durant la « Guerre d'Algérie » puis les années 1960-1970, jusqu'à la constitution de l'ANAPI en 1985.

---

<sup>409</sup> Pour une mise au point récente sur le caractère prétendument indicible de l'expérience des déportés raciaux et politiques dans les camps nazis, voir notamment Sébastien Ledoux, « Silence et oubli de la mémoire de la Shoah : une "illusion" historiographique? », in Thomas Fontaine, Bertrand Hamelin et Yannis Thanassekos (dir.), « Les erreurs historiographiques », *En Jeu*, FMD, n° 2, décembre 2013, p. 76-93 ; Philippe Mesnard, *Témoignage en résistance*, Paris, Stock, coll. Un ordre d'idées, 2007.

<sup>410</sup> Annette Wiewiorka, *L'ère du témoin*, Paris, Editions Hachette, collection Pluriel, 2001 (1<sup>e</sup> éd. 1999).

<sup>411</sup> Jean Védrine, Dossier P. G.-rapatriés, 1940-1945, Asnières, 2 t., 1980, p. 2, cité in L. Quinton, *Digérer la défaite*, op. cit., p. 111

<sup>412</sup> F. Cochet, *Les exclus de la victoire*, op. cit., p. 229.

Pour autant, malgré cette solidarité entretenue par un collectif se reconnaissant une véritable responsabilité sociale, malgré l'édition d'un nombre important de témoignages, malgré l'arrivée au pouvoir, après-guerre, de nombreux anciens prisonniers de 1940 – le plus connu d'entre eux étant évidemment François Mitterrand –, etc., les anciens prisonniers français en Allemagne furent largement impuissants à faire (re)connaître leur cause dans l'espace public. Il a même fallu attendre trente-cinq ans, à l'initiative qui plus est de leur propre Fédération, pour que « soit rédigée l'histoire de leur captivité<sup>413</sup> »<sup>414</sup> ; trente et un ans après les accords de Genève, et à l'initiative d'un membre actif, Robert Bonnafous, du collectif de prisonniers à l'origine de la fondation, en 1985, de l'ANAPI : les délais et porteurs sont du même ordre pour les anciens prisonniers d'Indochine.

Après-guerre, conclut en effet Yves Durand, la « misère, matérielle et morale, [des prisonniers de 1940] a été éclipsée d'emblée par celle des camps de concentration où furent déportés opposants politiques et résistants, puis par celle des Juifs, voués par le nazisme à l'extermination »<sup>415</sup>. Comme plus tard les prisonniers de la RDV, les prisonniers français de 1940 furent aussi impuissants à pénétrer l'espace public en empruntant, dans l'immédiat après-guerre, la voie du paradigme résistancialiste, que quelques années plus tard, en prenant celle du paradigme victimaire avec pour modèle le génocide juif<sup>416</sup>. Ainsi, appelait le communiqué de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre-Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, pour le 70<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps de prisonniers, le 8 mai 2015 :

« Des millions de personnes ont subi, souffert, péri dans un génocide planifié : Déportés, Résistants, Prisonniers de guerre, Requis au Service du Travail Obligatoire, Malgré-nous Alsaciens, Lorrains, incorporés de force.  
Ces crimes barbares et inhumains doivent demeurer dans nos mémoires, ne jamais oublier, nous le devons à toutes les victimes des bourreaux nazis. »<sup>417</sup>

En 2015, tous les exilés de force par les Allemands sont ainsi devenus les victimes du « génocide » nazi, devenu une sorte de label, seul jugé capable de faire reconnaître les souffrances subies... « La Shoah », écrivait encore en 2008 Yves Durand, l'historien reconnu des anciens prisonniers français de 1940, « dans son horreur et dans sa conception

---

<sup>413</sup> Y. Durand, *La captivité*, op. cit.

<sup>414</sup> Yves Durand, « Préface », in J.-C. Catherine (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre*, op. cit., p. 13

<sup>415</sup> *Id.*

<sup>416</sup> Voir D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme*, op. cit.

<sup>417</sup> Communiqué de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre-Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, mis à disposition des associations départementales et destiné à être lu devant les monuments aux morts, 8 mai 2015, [En ligne], URL : <http://www.fnpcg-catm.org/index.php/lactualite/communiqués>, consulté le 30/07/2015.

même, doit être reconnue comme unique. Elle ne fut pas cependant l'unique misère engendrée par la guerre. Les prisonniers ont connu la faim, les brimades, l'humiliation de la défaite, la privation de liberté, la déshumanisation comme simples numéros matricules, la promiscuité des baraques et, surtout, le long exil sans terme défini loin de leur pays, loin des leurs, au cœur du pays ennemi. »<sup>418</sup> Pourtant, ils paraissent aujourd'hui encore largement oubliés. « Paradoxe de l'histoire et de la mémoire », conclut Laurent Quinton, « la captivité, vécue massivement par les hommes français, et au cœur des préoccupations familiales, sociales, idéologiques entre 1940 et 1945, semble aujourd'hui n'avoir laissé que peu de traces dans la mémoire collective. En comparaison, la déportation, la Résistance et la Collaboration, qui ont été directement vécus par peu de Français, sont des réalités dont on se souvient bien et sur lesquelles on parle et on écrit encore beaucoup. Facilement identifiables, elles sont devenues notre mémoire et notre fonds culturel commun. »<sup>419</sup>

Les anciens prisonniers d'Indochine suivront un chemin sur bien des points similaire : héroïsée, leur expérience sera notamment mise à profit durant la guerre d'Algérie, durant laquelle leur mémoire paraîtra pour partie servir les objectifs du pouvoir militaro-national en place ; disqualifiée après 1961, leur mémoire cherchera ensuite à pénétrer l'espace public en empruntant essentiellement les voies ouvertes par les crimes et génocides nazis et soviétiques, avec le succès que nous évaluons ci-après (voir infra 3<sup>e</sup> partie).

## **1.2.2 Des expériences vietnamiennes largement inaccessibles aux Européens**

« Nous étions des garçons dévoués, acceptant de nous battre contre une armée animée d'une envie de vaincre parce que motivée par une politique démonique, certes, mais lui promettant la lune, alors que nous vivions ce qu'avait été l'occupation de notre pays mais en tenant un rôle pour lequel nous n'étions pas moralement préparés. [...]

Cette interrogation me poursuit depuis mon retour d'Indochine dont j'ai profondément aimé la population, et je me demande encore si nos gouvernants de l'époque n'auraient pu trouver une solution moins sauvage et plus adaptée aux sentiments de nos deux populations proches d'une fraternité partagée. »<sup>420</sup>

### ***1.2.2.1 La répression coloniale***

Dès le début des années 1930, au Vietnam, la contestation sociale et politique s'amplifie. Dans la nuit du 9 au 10 février 1930, éclate la célèbre mutinerie de Yen Bay initiée par le

---

<sup>418</sup> Y. Durand, « Préface », in J.-C. Catherine (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre*, op. cit., p. 13.

<sup>419</sup> L. Quinton, *Digérer la défaite*, op. cit., p. 323.

<sup>420</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits*, op. cit., p. 78

VNQZD : 40 soldats<sup>421</sup> du 2<sup>e</sup> bataillon du 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs tonkinois, aidés par une soixantaine d'insurgés extérieurs, se mutinent contre leurs 29 officiers et sous-officiers, tuant cinq d'entre eux et en blessant trois autres sérieusement<sup>422</sup>. Pendant six heures, 24 officiers et sous-officiers français sont prisonniers d'insurgés nationalistes vietnamiens..., jusqu'à ce que la contre-attaque franco-indochinoise ne les disperse au petit matin. Jusqu'au 21 février, date de l'arrestation de Nguyen Thai Hoc – exécuté le 17 juin 1930 au cri célèbre de « Vive le Vietnam ! » –, une vague d'insurrections et d'attentats est orchestrée par le VNQZD. La répression est à la hauteur du caractère brusque et inédit du mouvement ; comme en Algérie, elle est également proportionnelle à la sous-administration coloniale<sup>423</sup>. La Commission criminelle du Tonkin, juridiction spéciale créée pour l'occasion, juge 547 accusés<sup>424</sup> : 80 peines de mort sont prononcées (cependant pas toutes exécutées), 104 peines de travaux forcés ou de détention à vie, 243 déportations, 38 condamnations à 20 ans de travaux forcés ou d'emprisonnement ; pour 18 acquittements et 58 non-lieux<sup>425</sup>. Des tribunaux provinciaux sont également impliqués dans la répression, de même que l'armée elle-même, qui procède à des purges, à une reconstitution des unités « indigènes » ainsi qu'à un renforcement de leur surveillance<sup>426</sup>.

Cette répression suscite déjà un certain écho en France, notamment de la part du PCF ; mais cet écho prend plus d'ampleur encore avec la répression des grèves insurrectionnelles et des soulèvements paysans entre 1930 et 1932, au Quang Ngai, au Nord-Annam et en Cochinchine, en partie orchestrés par le parti communiste vietnamien (désormais PCV) unifié en 1930. La foule s'en prend aux notables et bâtiments officiels, et les accrochages sont nombreux avec la garde indigène. Dans les campagnes du Nghê Tinh, des soviets ruraux sont formés ; le mouvement prend une telle ampleur que la direction du PCV paraît elle-même dépassée. La répression est là encore à la hauteur de l'ampleur populaire du mouvement et de la terreur obsidionale ainsi déclenchée dans les milieux coloniaux ; elle

---

<sup>421</sup> Pierre Brocheux et Daniel parlent de 200 tirailleurs. P. Brocheux et D. Hémerly, *Indochine, La colonisation ambiguë*, op. cit., p. 306.

<sup>422</sup> Tobias Frederik Rettig, « French Military Policies in the Aftermath of the Yên Bay Mutiny, 1930: Old Security Dilemmas Return to the Surface », *South East Asia Research*, 10 (3), 2002, p. 309-331, p. 310 [En ligne], URL: [http://ink.library.smu.edu.sg/soss\\_research/274](http://ink.library.smu.edu.sg/soss_research/274) ; voir aussi Hy van Luong (avec la collaboration de Nguyen Dac Bang), *Revolution in the Village, Tradition and Transformation in North Vietnam, 1925-1988*, Honolulu, University of Hawaii Press, 1992.

<sup>423</sup> Voir sur ce point Sylvie Thénault, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Paris, Odile Jacob, 2012.

<sup>424</sup> Pierre Brocheux et Daniel parlent de 1 086 accusés. P. Brocheux et D. Hémerly, *Indochine, La colonisation ambiguë*, op. cit., p. 306.

<sup>425</sup> Patrice Morlat, *La répression coloniale au Vietnam, 1908-1940*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 122.

<sup>426</sup> T. F. Rettig, « French Military Policies in the Aftermath of the Yên Bay Mutiny... », op. cit., p. 316.

donne d'abord lieu, comme à l'époque de la répression du *Can Vuong* ou des débuts de la « Guerre d'Indochine » dans les années 1940, à de vraies opérations de guerre, mêlant mitraillages et bombardements de l'aviation et ratissage au sol d'unités de légion et de la garde indigène. Des manifestants sont mitraillés, des villages brûlés, des prisonniers fusillés... ; cette montée de la répression se combine à des émeutes de la faim qui radicalisent encore la violence des affrontements. Patrice Morlat parle ainsi d'une « militarisation » de la réponse française au développement du communisme indochinois<sup>427</sup>, exerçant selon Milton Osborne une violence encore pire que dans les autres empires coloniaux<sup>428</sup> – si tant est que l'on puisse hiérarchiser les violences ; si tant est également que l'on puisse trouver une réponse coloniale qui ne soit pas un tant soit peu militaire, tant l'armée représente la colonne vertébrale de l'ordre colonial dans l'ensemble des mondes dominés. En 1931, des milliers de paysans et d'ouvriers sont arrêtés ; l'appareil du PCV, devenu entre-temps Parti communiste indochinois (PCI), est quant à lui démantelé ; ce sont ainsi des milliers de Vietnamiens qui viennent grossir les effectifs des prisons et bagnes coloniaux, dont ceux du plus célèbre d'entre eux, le bague de l'île de Poulo Condore<sup>429</sup>, au large de la Cochinchine.

En France, la réaction s'organise. Après la lecture de l'ouvrage de son collègue Louis Roubaud sur les révoltes de 1930-1931<sup>430</sup>, qui décide son voyage en Indochine en marge de la délégation accompagnant la visite officielle de Paul Reynaud, alors ministre des Colonies, la journaliste vedette « du reportage social et politique du *Petit Parisien* »<sup>431</sup> Andrée Viollis publie son célèbre *Indochine S.O.S.*, dénonçant la violence de la répression coloniale contre « les pacifiques cortèges et les diverses manifestations d'un peuple désespéré »<sup>432</sup> et du système ségrégatif colonial en général, la lourdeur de l'impôt et les famines qui en découlent pour les populations indochinoises et, surtout peut-être,

---

<sup>427</sup> P. Morlat, *La répression coloniale au Vietnam*, *op. cit.*, p. 137.

<sup>428</sup> Milton Osborne, *Southeast Asia*, Sydney, Allen and Unwin, 1988, p. 124.

<sup>429</sup> Voir notamment J.-C. Demariaux, *Les Secrets des îles Poulo-Condore*, *op. cit.* ; ouvrage basé sur une série de voyages du journaliste sur l'île de Poulo Condore dans les années 1930 ; voir aussi Daniel Hémerly, « Terre de bague en Indochine, Poulo Condor (1862-1953). Châtier, expier en situation coloniale », *Europe solidaire sans frontière*, janvier 2008, [En ligne], URL : <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article8969>, consulté le 8/07/2013 ; et Peter Zinoman, « Colonial Prisons and Anti-Colonial Resistance in French Indochina: The Thai Nguyen Rebellion, 1917 », *Modern Asian Studies*, vol. 34, n° 1, février 2000, p. 57-98.

<sup>430</sup> Louis Roubaud, *Viet Nam*, Paris, Librairie Valois, coll. Enquêtes, 1931. Il est ainsi l'un des premiers Français à prononcer le mot « tabou » de Viet-Nam.

<sup>431</sup> Emmanuelle Radar, « Présentation », in Louis Roubaud, *Viêt-Nam, La tragédie indochinoise*, Paris, L'Harmattan, coll. Autrement Mêmes, 2010 (1931), p. XXIX.

<sup>432</sup> Andrée Viollis (préface d'André Malraux), *Indochine S.O.S.*, Paris, NRF, 1935, avant-propos, p. XIII. L'ouvrage d'Andrée Viollis est publié après le scandale du procès d'Hanoï de 1933 qui s'acheva sur l'acquiescement de cinq légionnaires accusés d'avoir torturé et exécuté onze prisonniers vietnamiens.

« l'horreur »<sup>433</sup> des conditions d'existence dans les prisons et bagnes coloniaux qu'elle visite et sur lesquels elle recueille une multitude de témoignages, objet central de l'ouvrage. Le 12 octobre 1931, elle rapporte ainsi un entretien avec trois jeunes Vietnamiens venus à sa rencontre<sup>434</sup> :

« C'est justement pour me parler des prisons que ces jeunes gens ont désiré me voir. Dans cette prison centrale de Saigon, derrière le décor que j'ai vu, se passent, paraît-il, des choses insoupçonnées en France. [...]

Français et Indiens couchent dans des lits avec paillasses, draps, oreillers, couvertures. Ils sont convenablement nourris et ont droit deux fois par semaine à la cantine ; ils portent des vêtements blancs, gardent des boys à leur disposition, peuvent posséder des livres, écrire quand il leur plaît ; ils reçoivent la visite de leur famille, de leurs amis, ont une à deux heures de récréation par jour et la faculté d'aller à l'infirmerie chaque fois qu'ils le désirent.

- Mais ce n'est rien auprès des tortures que subissent les prévenus au cours de l'instruction, intervient l'un d'eux. Et il parle... »<sup>435</sup>

On retrouve cette idée, chère aux élites colonisées de l'Entre-deux-guerres, qui pour un certain nombre d'entre-elles ont eu une expérience en France, que les Français – les « vrais », ceux de métropole – doivent être informés de ce qui se passe dans les geôles françaises au Vietnam : surnombre, insalubrité, malnutrition, répression par la privation de nourriture, isolement du reste du monde, absence de soins, mauvais traitements, etc. Autant d'éléments qui deviendront, quelques décennies plus tard, les points-clés autour desquels s'articuleront les témoignages d'anciens prisonniers UF de la RDV dénonçant leurs conditions de captivité, de la privation de nourriture – la fameuse « ère sans lipide »<sup>436</sup> décrite par Jean Pouget – aux infirmeries unanimement désignées comme des « mouirois », en passant par les coups de tige de bambou – tige de bambou qui deviendra l'un des éléments clés de la symbolique associative des anciens PG français de la République démocratique du Vietnam (désormais RDV)<sup>437</sup>.

---

<sup>433</sup> *Ibid.*, p. XIV.

<sup>434</sup> Déclarations qu'en bonne journaliste elle ne manque pas de vérifier, en les confrontant à des témoignages « européens » émanant notamment de policiers et de médecins coloniaux, et en recevant, « courageusement signées, avec adresse et profession, plusieurs dépositions d'anciens détenus politiques ». *Ibid.*, p. 19.

<sup>435</sup> Andrée Viollis (préface d'André Malraux), *Indochine S.O.S.*, Paris, NRF, 1935, p. 18.

<sup>436</sup> Jean Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, Paris, Fayard / Le Livre de Poche, 1971 (1<sup>er</sup> éd. 1969). Dans ce roman, Jean Pouget, qui a connu les camps Viet-Minh après la chute de Diên Biên Phu, fait le récit de la captivité de ses camarades capturés en amont, après la bataille de la RC4 en 1950. L'« ère sans lipides » qui forme le pivot de son ouvrage marque « l'inauguration du système d'éducation politique » (p. 242), par une mise en condition axée sur un accroissement du travail et une sorte de chantage à la nourriture (p. 246-251).

<sup>437</sup> Ainsi Roger Cornet raconte-t-il l'origine du logo ornant la première page du bulletin de liaison des membres de la l'ANAPI, *Maolen Info* dont il est le secrétaire de rédaction-fondateur : « L'en tête était orné de notre logo rond et de la mention *Maolen Info* soulignée d'une tige de bambou, symbole de la baguette dont j'avais reçu un certain nombre de coups en diverses circonstances de ma captivité. » Roger Cornet, « La communication », in Association nationale des anciens prisonniers internés et déportés d'Indochine, *ANAPI notre histoire, 1985-2003*, s.l., Atlante éditions, 2004, p. 104.

À la parution de ses articles dans le *Petit Parisien* et la revue *Esprit*, dont est issu son témoignage publié sous le titre *Indochine S.O.S.*, certains reprochent à Andrée Viollis, désormais membre du Comité d'amnistie des prisonniers politiques d'Indochine<sup>438</sup>, « de faire œuvre antifrançaise en négligeant les résultats considérables de notre œuvre en Indochine pour n'en souligner que les défauts et les tares, et de donner ainsi une idée fautive tant de l'Indochine que de la France »<sup>439</sup>. Viollis se défend en répétant que son enquête « ne porte guère que sur les causes et la répression des troubles » de 1930-1932, et qu'elle « laisse aux lecteurs le soin de situer [ses] impressions sur un plan plus général et d'en tirer eux-mêmes leur conclusion ». Ce faisant, cet ouvrage introduit à nouveau, en creux, une partie des codes d'administration des témoignages des anciens prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine », dans lesquels le lecteur sera bien souvent invité à lire « entre les lignes » pour découvrir toute l'étendue de « la barbarie de l'appareil viet-minh »<sup>440</sup>, tel Norbert Héry qui laisse ainsi ironiquement « au lecteur le soin de répondre à [sa] question : étais-je (étions-nous) tu-binh or not tu-binh? »... , en ayant pris lui-même soin, au préalable, de « contextualiser » cette transcription du mot vietnamien signifiant « prisonnier » en soulignant que : « Dans la langue parlée au Nord-Vietnam [...] Les noms d'animaux, eux, sont précédés du préfixe "tu" »<sup>441</sup>.

Aux conditions épouvantables d'internement, renchérit Andrée Viollis, il faut ajouter le sadisme et la torture : supplices du poteau<sup>442</sup>, de la tenaille appliquée sur les tempes, de l'entonnoir, de la presse à bois, de l'épingle sous les ongles, de la privation d'eau, taillades et brûlures, introduction de corps étrangers dans les organes génitaux, gégène<sup>443</sup>, etc. Le 4 novembre 1931, elle observe dans les postes militaires du sud de Vinh des prisonniers enchaînés dans des cages de bois..., une image popularisée des décennies plus tard par le cinéma états-unien à propos des prisonniers américains au Vietnam<sup>444</sup>. Un peu plus loin,

---

<sup>438</sup> Avec Louis Roubaud, Romain Rolland, Victor Basch, Madeleine Paz, Henri Barbusse, Francis Jourdain, René Maran, Félicien Challaye et André Malraux. Voir Peter Zinoman, *The Colonial Bastille. The History of Imprisonment in Vietnam, 1862-1940*, Berkeley, University of California Press, 2001, p. 269-270.

<sup>439</sup> A. Viollis, *Indochine S.O.S.*, *op. cit.*, p. XV.

<sup>440</sup> Norbert Héry, *Tù-Binh, 1446 jours au camp n° 1, septembre 1950-septembre 1954*, Panazol-Paris, Lavauzelle, 1996, « Avertissement », p. 12.

<sup>441</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>442</sup> Si les cas de torture sont relativement absents des témoignages d'anciens prisonniers français de la « Guerre d'Indochine », mis à part lors des interrogatoires suivant la capture, certains rapportent cependant des cas de supplices du poteau. Voir notamment le cas d'un marsouin, récidiviste de l'évasion, attaché à un pilot au centre du camp 113 jusqu'à ce que mort s'en suive. Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, *op. cit.*, p. 140-143.

<sup>443</sup> Andrée Viollis détaille par le menu les cas de torture qu'on lui a rapportés. A. Viollis, *Indochine S.O.S.*, *op. cit.*, p. 19 à 22.

<sup>444</sup> Voir notamment le film de Michael Cimino, *The deer hunter* (en français : *Voyage au bout de l'enfer*),

un médecin colonial avec lequel elle converse à propos de la répression du début de l'année 1931, près de Quong-Nai, constate que, « dans les conditions sanitaires des prisons qui ont été improvisées dans la région des troubles, [l'enfermement] équivaut presque à une sentence capitale »<sup>445</sup> ; une mise en équivalence captivité-condamnation à mort qui formera là encore la lie des récits de captivité des prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine ».

Les témoignages de PG français de la RDV ne sont ainsi pas les premiers à dénoncer, chiffres à l'appui, les épouvantables conditions de la captivité en Indochine : en novembre 1931, Viollis rapporte les dires d'un employé français de l'hôtel dans lequel elle réside à Hué, qui estime qu'à Dât-Tua-dât-Xuaot, « région très malsaine », « sur 500 prisonniers politiques, 200 sont morts en dix-huit mois »<sup>446</sup> ; le 30 novembre 1931, elle accompagne le docteur Z...<sup>447</sup> pour une inspection médicale dans la prison de la citadelle de Phu-Dien-Chau, où sont incarcérés 6 à 800 prisonniers « politiques », hommes, femmes, vieillards et enfants :

« Un instant pour m'habituer à l'obscurité – il n'y a pas de fenêtres – et j'aperçois peu à peu, assis ou couchés, étroitement serrés sur des bat-flanc de bois, deux longues files de prisonniers, les pieds pris dans des anneaux de fer<sup>448</sup>. Il y en a 200 par baraquement. Ils nous regardent tous les yeux fiévreux et désespérés, en tendant vers nous des mains suppliantes. [...] Presque tous sont galeux, dévorés par la vermine. On ne les déchaîne que deux fois par jour, dix minutes chaque fois, pour des raisons hygiéniques. Et ils n'ont le droit de se laver qu'une fois par semaine. [...] leur déchéance physiologique est toutefois telle qu'ils ne résistent pas à la dysenterie dont beaucoup d'entre eux sont atteints. Chaque matin, on doit enlever les cadavres. La moyenne des morts est de deux ou trois par jour dans chaque baraquement. »<sup>449</sup>

Hygiène déplorable, maladies endémiques, taux de mortalité épouvantable... : le médecin insiste pour en faire libérer certains pour raisons de santé ; il en désigne une centaine, à qui le *Ton-Doc* (gouverneur vietnamien de la province) s'adresse en ces termes :

« - Nous, Gouvernements français et annamite, jugeons que vous avez suivi les meneurs, par crainte des repréailles plutôt que volontairement. Nous savons qu'il y a parmi vous des ignorants dignes de pitié parce qu'ils ne distinguent point le bien du mal. Puisque le docteur assure que vous êtes malades, les deux Gouvernements sont d'accord avec lui pour vous accorder votre libération. Soyez reconnaissants à la France de sa générosité, et ne recommencez pas : vous seriez sérieusement punis. [...] une lueur de joie anime les tristes masques [...]. Mais le Tong-Doc étend encore le bras :  
- Naturellement, il est indispensable que les notables de votre village vous acceptent. Ceux d'entre vous que l'on refusera seront remis en prison...

---

1978, connu comme le premier film à aborder de front le « traumatisme vietnamien » dans la société américaine. Les trois héros et amis, Steven (John Savage), Nick (Christopher Walken) et Mike (Robert de Niro), sont capturés par le Vietcong, enfermés dans des cages de bois sur pilotis et contraints de s'affronter à la roulette russe.

<sup>445</sup> A. Viollis, *Indochine S.O.S.*, op. cit., p. 69.

<sup>446</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>447</sup> Anonyme dans le texte original.

<sup>448</sup> Dans les prisons civiles de RDV, les prisonniers – dont certains prisonniers pour un temps plus ou moins court – seront menottés d'une manière analogue. Voir par exemple le témoignage du lieutenant Pierre Richard (préface du général Weygand), *Cinq ans prisonnier des Viets*, Paris, Éditions de la serpe, 1964, p. 60-62.

<sup>449</sup> A. Viollis, *Indochine S.O.S.*, op. cit., p. 109-110.

Les malheureux se regardent, hésitants. Leur espoir semble tombé.

Le docteur hausse encore les épaules :

- Voilà mon geste inutile : une circulaire du gouverneur général rend les villages responsables des troubles politiques qui s'y passent. Les notables [...] désavoueront ces indésirables auxquels on va d'ailleurs remettre leurs chaînes aussitôt après notre départ. »<sup>450</sup>

Des geôles françaises aux camps de prisonniers de guerre de la RDV, la symétrie de la dialectique est quasi-parfaite : dans un camp comme dans l'autre, les prisonniers auraient été abusés par les communistes d'un côté, les colonialistes français de l'autre<sup>451</sup> ; l'autorité carcérale, dans sa grande bonté – la fameuse « clémence » d'Hô Chin Minh pour les PG français à laquelle ces derniers doivent également rendre hommage –, décide de procéder à la libération de certains prisonniers ; mais les espoirs suscités par ce retour entrevu à la liberté sont souvent rapidement déçus, comme en attesteront, durant la « Guerre d'Indochine », les fréquents retours de « libérés » dans les camps de prisonniers français.

Viollis raconte également comment certains prisonniers politiques, « communistes », sont jugés « récupérables » par les services de sécurité français, et en tant que tels soumis à des entretiens dirigés visant à les « retourner », dans ce qui n'a pas encore pris le nom d'« action psychologique », mais que Nord-Vietnamiens et Français pratiqueront sur leurs prisonniers respectifs durant la « Guerre d'Indochine », pour partie source de l'hypermnésie de la captivité chez de nombreux anciens PG français de la RDV. Ainsi Viollis rapporte-t-elle l'entretien croisé auquel elle assiste entre un haut fonctionnaire de la Sûreté politique, à la prison centrale de Saigon, et un jeune prisonnier communiste issu d'une famille vietnamienne influente et ralliée à la France :

« - Si c'était un communiste ordinaire, m'avoue le grand fonctionnaire, l'affaire serait vite réglée ; mais celui-ci, c'est autre chose : je vais essayer de le "récupérer".

[...] On introduit le prisonnier [...]

Les fers se croisent aussitôt. Gronderie paternelle du directeur : "Voyons... beaucoup trop intelligent pour ces billevesées... Vos parents sont très malheureux... avec un garçon loyal comme vous, toujours moyen de s'entendre, etc." [...]

- Je vous demande pardon, monsieur le Directeur, mais il n'y a rien à faire ; je suis communiste, je resterai toujours communiste. [...] Du reste, je ne suis pas anti-français, je suis anti-impérialiste. Je suis pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Et comme tous les communistes, je ne suis point partisan de l'action directe, ni de la violence.

[...]

- Allons ! Allons ! ne faites pas la mauvaise tête... Si vous restez dans la théorie, et vous engagez à n'être ni incendiaire, ni meurtrier, nous allons vous relâcher. Mais après un petit séjour à Hanoï où, à la direction de nos services, l'on serait heureux de causer avec vous... [...] vous arrivez de Moscou.

---

<sup>450</sup> A. Viollis, *Indochine S.O.S., op. cit.*, p. 111-112.

<sup>451</sup> Ainsi par exemple, peu de temps après sa capture le 14 octobre 1950, un commissaire politique vietnamien confie à Claude Goëldhieux (pseud. de Claude Bergerat), sergent parachutiste, et ses camarades prisonniers : « Nous savons que beaucoup d'entre vous, pris à la gorge par le chômage, pensent trouver un débouché dans l'armée. Vous avez de la chance, croyez-moi, d'être du côté de la liberté et bientôt vous vous révolterez contre le joug qui a pesé si longtemps sur vos épaules. » C. Goëldhieux, *Quinze mois prisonnier chez les Viets, op. cit.*, p. 33-34.

Vous avez certainement vu là-bas des choses intéressantes que vous pourriez nous raconter, comme ça, en ami... »<sup>452</sup>

À la fin de son voyage, le 17 décembre 1931, de visite au siège central de la Sûreté politique d'Hanoï, Viollis ajoute :

« Dans un bâtiment annexe, qui sert de prison, se trouvent les "moutons", ceux qui "parlent" spontanément ou ceux qu'on veut amener à parler, c'est-à-dire à trahir leurs camarades. On choisit parmi les meneurs ceux que l'on suppose capables de faiblir. Il n'est plus question de fers aux pieds ni de tortures. Ils sont enfermés dans des pièces éclairées, aérées, reçoivent la nourriture qu'ils désirent, sont choyés, flattés... »<sup>453</sup>

Se dessine alors le visage du héros, en l'occurrence de l'héroïne :

« c'est une jeune institutrice. De ses grands yeux de biche traquée, elle nous dévisage avec une terreur hostile et serre les lèvres, farouchement silencieuse. Elle servait, paraît-il, d'émissaire entre les réfugiés politiques du Yunnan et les militants du Tonkin. Rien à faire avec elle. J'imagine qu'on la changera bientôt de régime. »<sup>454</sup>

Et celui du traître, tout aussi stigmatisé :

« Au contraire, ce gamin de dix-huit ans, au visage pointu de fouine, est prêt à "se mettre à table". Il tremble de tout son corps.  
- Je me repens d'avoir fait des bêtises, balbutie-t-il. Je demande pardon à la France. Je suis prêt à la servir...  
Pitoyable. »<sup>455</sup>

Cet ordre socio-éthique de la captivité dégagé par Viollis sera particulièrement structurant dans les témoignages de nombre d'anciens prisonniers français de la « Guerre d'Indochine », particulièrement dans les premières vagues de témoignages (1950-1980) : confrontés à l'action psychologique ennemie, ces derniers connaîtront également leur lot de « ralliés » et de « résistants », de héros et de lâches, de traîtres et de martyrs... et toute la palette des situations intermédiaires.

Si ce propos n'a pas pour intention de mettre sur le même pied captivité française durant la « Guerre d'Indochine » et captivité vietnamienne suite aux répressions coloniales des années 1930, il a pour mérite de souligner que la captivité des prisonniers de guerre français en Indochine n'*apparaît* pas, en Indochine, dans un contexte vierge. Bien au contraire, si la captivité française en mains vietnamiennes marque un « tournant », c'est d'abord parce qu'elle renverse un système établissant, par l'internement colonial notamment, la domination du « fort » sur le « faible ». Plus encore, il est remarquable de constater que le contexte « insurrectionnel » des conflits en Indochine favorise d'emblée, dès les années

---

<sup>452</sup> A. Viollis, *Indochine S.O.S., op. cit.*, p. 12-13.

<sup>453</sup> *Ibid.*, p. 128.

<sup>454</sup> *Id.*

<sup>455</sup> *Id.*

1930 (et même dès le début de la colonisation française), la soumission des prisonniers faits en contexte colonial, d'un côté comme de l'autre, au pouvoir discrétionnaire de leurs geôliers, empêchant notamment l'application des conventions de Genève du 27 juillet 1929 et du 12 août 1949 relatives aux prisonniers de guerre<sup>456</sup>. Enfin, nous pouvons nous demander avec Peter Zinoman<sup>457</sup> si cette expérience de la captivité *par* les insurgés « communistes » des années 1930 ne sert pas de laboratoire *pour* la guerre d'indépendance qu'ils mèneront contre la France puis les Etats-Unis dans les années 1940-1970. Si l'on insiste souvent sur l'influence des modèles bolchévique et surtout chinois sur le système carcéral vietnamien, la captivité « politique » en mains françaises dans les années 1930-1940 ne servirait-elle pas également de modèle au système carcéral mis en place par la RDV durant les « guerres d'Indochine » ? Au Vietnam, cette expérience a en effet une assise sociale bien plus déterminante que la théorie carcérale bolchévique ; et il est aujourd'hui largement établi que le bagne colonial de Poulo Condore a servi de véritable « université rouge »<sup>458</sup> au mouvement nationaliste-communiste vietnamien. Au passage, on retrouve ici la pensée de Michel Foucault, pour lequel le pouvoir disciplinaire est absolument central dans toute société moderne<sup>459</sup>, et l'œuvre de l'un de ses principaux introducteurs aux Etats-Unis, Paul Rabinow, pour qui l'entreprise coloniale française aurait de ce point de vue servi de véritable laboratoire de la modernité<sup>460</sup>.

Dernier rapprochement possible avec l'expérience des prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine », mais non des moindres, celle de la mémoire testimoniale de la captivité elle-même. Dans les années 1930-1950, la plupart des meneurs communistes vietnamiens furent en effet emprisonnés par les Français. Les difficiles conditions d'existence dans les geôles coloniales devinrent rapidement, au Vietnam, un mode classique de dénonciation de la colonisation française dans son ensemble : Peter Zinoman dénombre ainsi plus d'une vingtaine de témoignages de prisonniers vietnamiens, certains publiés dès les années 1930, la plupart après 1954<sup>461</sup>. Ici, la mise en regard diachronique des expériences françaises et vietnamiennes de la captivité atteint l'une de ses principales limites. Les prisons coloniales

---

<sup>456</sup> Dans les années 1930, les « communistes » vietnamiens, en tant que civils insurgés contre l'ordre colonial établi, ne peuvent ainsi bénéficier du statut de prisonnier de guerre ; non reconnus par la France en tant que force armée ennemie légitime et légitime, ils ne sont pas plus soumis aux conventions de Genève, dans les années 1940, en tant que geôliers.

<sup>457</sup> P. Zinoman, *Colonial Bastille*, *op. cit.*

<sup>458</sup> D. Hémerly, « Terre de bagne en mer de Chine... », *op. cit.*

<sup>459</sup> Voir Michel Foucault, *Surveiller et punir, Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, coll. Tell, 1993 (1<sup>e</sup> éd. 1975).

<sup>460</sup> Paul Rabinow, *Une France si moderne, Naissance du social (1800-1950)*, Paris, Buchet-Chastel, 2006.

<sup>461</sup> P. Zinoman, *The Colonial Bastille*, *op. cit.*, p. 9-11.

françaises occupent en effet une place centrale dans le roman national de la RDV, à la fois universités de la révolution et lieux de martyre du patriotisme révolutionnaire vietnamien. La plupart des témoignages de prisonniers vietnamiens publiés – tout comme les témoignages des prisonniers états-uniens de la RDV, nous y reviendrons –, s’insèrent ainsi dans un projet politique global, porté par les plus hautes sphères de l’Etat vietnamien postcolonial : la célébration du patriotisme et de la solidarité de la nation en lutte, parfaitement – car radicalement – incarné par la microsociété des prisonniers vietnamiens résistant à la répression coloniale française. Au Vietnam, comme aux Etats-Unis à partir des années 1970, la mémoire de la captivité est donc sociopolitiquement bien assise car elle participe à la formation et à l’entretien même des consciences nationales ; rien de tel en France où la mémoire de la « Guerre d’Indochine », et *a fortiori* celle de ses prisonniers, n’est investie par le pouvoir politique qu’à la marge, et même à ses marges politiques souvent les plus extrêmes. Pour le dire autrement, la mémoire de la « Guerre d’Indochine » n’a jamais servi d’assise morale aux politiques mises en place par les gouvernements successifs des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques ; elle semble en revanche parfois les avoir embarrassés. S’agissant de la fabrique mémorielle et sociopolitique de la cause des anciens combattants-prisonniers de l’ex-Indochine, la mise en regard des expériences françaises et vietnamiennes – et même états-uniennes – de la captivité au Vietnam aboutit ici à un point essentiel de divergence.

Une première limite à la rencontre de ces deux espaces d’expérience est d’ailleurs atteinte en amont de la mise en mémoire de la captivité française en mains vietnamiennes. Si les PG français comparent en effet parfois leur sort, dans leurs témoignages, à celui des civils et militaires réguliers qu’ils rencontrent en zone contrôlée par la RDV, soumis à des conditions d’existence difficiles de même qu’à une propagande parfois intense, aucune trace d’identification aux prisonniers vietnamiens faits par la France depuis sa conquête de l’Indochine n’a pu être relevée, si ce n’est souvent pour constater que les prisonniers ennemis en mains françaises – qu’ils ont pu observer lors des échanges de prisonniers ou même fréquenter sur le terrain d’opération – ont été traités avec « l’humanité » que la RDV aurait précisément refusé aux prisonniers UF<sup>462</sup>. Sur ce point, la sociologie des anciens combattants français d’Indochine est capitale : lorsqu’ils débarquent en Indochine à partir de 1945, ils ignorent généralement tout des réalités de la « situation coloniale »<sup>463</sup> dans la

---

<sup>462</sup> Pour une discussion de cette thèse, voir *infra*

<sup>463</sup> G. Balandier, « La situation coloniale... », *op. cit.*

péninsule. Nous l'avons vu, leur terrain d'expérience, avant la guerre, n'est en effet pas l'Indochine, mais l'Europe ; aussi leur domaine de comparaison est-il généralement limité aux prisonniers de guerre faits par les Allemands durant la Deuxième Guerre mondiale et, surtout, aux déportés « politiques » résistants dont nombre de combattants d'Indochine sont directement issus. Après-guerre, cet aspect participera d'ailleurs grandement, nous y reviendrons, à radicaliser leur expérience témoignée et politiser leur cause.

L'expérience des prisonniers vietnamiens du pouvoir colonial français n'est ainsi accessible qu'à de rares anciens combattants français de la « Guerre d'Indochine » dont, notamment, certains prisonniers de la RDV auxquels il est distillé des discours sur « les exactions, les mauvais traitements et les atrocités »<sup>464</sup> commises par la France en Indochine, pour partie fondés sur le discours de Jeanne Vermeersch prononcé le 27 janvier 1950 à l'Assemblée nationale, « dont l'argumentation reposait [elle-même] sur le livre de Mme. A. Violis [sic] "S.O.S. Indochine" »<sup>465</sup>. Robert Bonnafous, fait partie de ces exceptions ; son recul sur sa propre expérience et sa capacité à la réflexivité le conduiront d'ailleurs, en 1985, à soutenir une thèse d'Université sur la question des anciens prisonniers français de la RDV durant la « Guerre d'Indochine ». Ainsi, écrit-il dès 1981 :

« Ce que les prisonniers du corps expéditionnaire français ont subi pendant leur captivité ne doit pas être considéré comme étant une des conséquences de la haine farouche à l'encontre de tout ancien colonisateur mais bien plus comme la réprobation d'une méthode brutale pratiquée par quelques individus sans scrupules souvent en rupture de ban. C'est pourquoi le tort de la révolution vietnamienne a été de charger inconsciemment d'un péché capital la jeunesse occidentale qui venait la combattre sur son sol et de l'identifier à ces anciens bagnards, interdits de séjour, qui avaient monopolisé le commerce d'Indochine et domestiqué la colonisation pour leurs profits.

Certes qui veut la fin veut les moyens et on est bien obligé de reconnaître que le Viet-minh s'est montré le plus cruel dans le traitement infligé aux prisonniers, mais mettre tous les œufs dans le même panier conduit irrémédiablement à confondre les bons et les mauvais. Le peuple Viet-minh a secoué une tutelle qui le contraignait, tout en reconnaissant les bienfaits d'une civilisation. La situation en Indochine aurait pu être tout autre si l'entêtement et l'incompréhension réciproques n'avaient desservi la décolonisation toute proche. »<sup>466</sup>

Avant que de témoigner d'une impossibilité « culturelle » ou « idéologique » à s'identifier aux colonisés « dominés » ou aux insurgés « communistes » – option difficilement prouvable et reposant largement sur un schème de représentations postcoloniales ou de « Guerre froide » –, cette difficulté à entrevoir la captivité vietnamienne en mains françaises comme un domaine de comparaison possible avec l'expérience des prisonniers UF aux

---

<sup>464</sup> « Rapport d'ensemble sur les camps de prisonniers », s.d. [1952], SHD, 10 H 314, dossier « Suppression de l'office du prisonnier (1955) ».

<sup>465</sup> *Id.*

<sup>466</sup> Robert Bonnafous, « Deux camps de prisonniers dans le Thanh Hoa (Indochine 1954) », *Les cahiers de Montpellier, Histoire et Défense*, n° 3, 1981, p. 5-38, p. 37.

mains de la RDV est d'abord, et même essentiellement, d'ordre sociohistorique, comme en témoigne d'ailleurs, en creux, les mouvements d'identification, durant la « Guerre d'Indochine » et après-guerre, des combattants français aux combattants vietnamiens. La chose a déjà été soulignée par nombre de spécialistes de la Grande Guerre remettant en cause l'existence durable et performative d'une « haine de l'ennemi » en 1914-1918<sup>467</sup> : les combattants ne sont généralement pas imperméables au sort de leurs adversaires, et il tend souvent à s'établir, au front, une sorte de « communauté de souffrances », à tout le moins d'expérience, entre les soldats des deux camps. Dans les témoignages d'anciens combattants d'Indochine, cet aspect est également sensible, tout particulièrement à partir de 1950 et de la normalisation du champ de bataille indochinois : les Français ont face à eux des soldats ennemis qu'ils peuvent observer et avec lesquels il partagent une même expérience guerrière, facilitant ainsi les phénomènes identificatoires. Inversement, l'identification à ce qui sort de leurs horizons d'expérience est bien plus difficile ; ainsi, rapporte le lieutenant de Biré :

« L'image que j'ai de l'ennemi est contrastée. Pour qui nous faisait face, le soldat régulier d'une grande division, contre lequel on s'est battu à Dien Bien Phu, l'on éprouvait un grand respect. Pour les forces de la guérilla (partisans, commissaires politiques...), infiniment plus politiques que militaires, ainsi que pour tout l'encadrement communiste, l'on n'avait aucune indulgence. »<sup>468</sup>

Il n'entre naturellement pas dans le cadre de cette thèse de retracer par le menu les représentations de l'ennemi chez les anciens combattants français, encore moins les étapes de la conquête coloniale française, particulièrement féroce, ni celle des structures de la domination coloniale, spécialement répressives. À l'image de ce qu'a fait Sylvie Thénault pour l'histoire de l'internement en Algérie<sup>469</sup>, ce propos a pour objet d'initier l'inscription de la captivité française en mains vietnamiennes dans le temps long des systèmes carcéraux en Indochine, ainsi que des luttes d'émancipation nationale et plus largement de résistance au colonialisme français.

### ***1.2.2.2 La captivité vietnamienne en mains françaises***

Les archives françaises sont pauvres s'agissant des prisonniers vietnamiens des troupes françaises dans les premiers temps de la « Guerre d'Indochine ». Nombre de personnes

---

<sup>467</sup> Voir notamment les travaux des historiens membres du Collectif de recherche international et de débat sur la guerre de 1914-1918 (CRID 14-18), [http://www.crid1418.org/a\\_propos/charte\\_ini.html](http://www.crid1418.org/a_propos/charte_ini.html)

<sup>468</sup> Lieutenant de Biré, cite in P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Dien Bien Phu*, op. cit., p. 250.

<sup>469</sup> S. Thénault, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale*, op. cit.

capturées les armes à la main paraissent de fait avoir été exécutées – c’est du reste généralement le cas, également, des premiers prisonniers de la RDV – : les témoignages sont nombreux sur le sujet. Ils fourmillent tout particulièrement dans *Vietnam ! La Guerre d’Indochine 1945-1954*<sup>470</sup>, ouvrage rédigé par Jean-Luc Einaudi, « écrivain-historien »<sup>471</sup> – tel que le qualifie Henri Pouillot – bien connu des guerres d’Indochine et d’Algérie. Ainsi le témoignage de Christian de Larquier qui, dès le débarquement de 1945 avec ses hommes, font des prisonniers : « ils les remettent à l’arrière et n’ignorent pas qu’ils y sont torturés et victimes d’exécutions sommaires, les "corvées de bois". »<sup>472</sup> *Idem* pour René Liégeois, observant en 1945-1946 « [c]es patrouilles, envoyées dans les villages, [qui] fouillent les paillettes, recherchant les suspects conduits ensuite à l’interrogatoire sous la torture »<sup>473</sup>, puis le plus souvent exécutés. A en croire Pierre-Alban Thomas, ancien FTP devenu lieutenant en Indochine<sup>474</sup>, il s’agit là d’un véritable système, ainsi que le confirme l’ordre reçu de son capitaine, le 29 novembre 1945 :

« - Les conventions de Genève s’appliquent aux soldats d’une armée régulière, en uniforme, mais pas aux hors-la-loi, aux rebelles, aux terroristes qui, s’ils sont pris les armes à la main, doivent être exécutés.

Il me semble avoir déjà entendu pareil discours sous l’occupation allemande... Ces ordres ne nous sont pas transmis par écrit. Ils ne peuvent pas émaner de cadres subalternes qui courraient de trop gros risques s’ils en prenaient l’initiative. Ils ne peuvent donc provenir que du haut-commissariat et du commandement des troupes françaises en Indochine, avec l’aval ou les directives du gouvernement français. »<sup>475</sup>

« Rebelles », « terroristes », « hors-la-loi »..., les premiers combattants vietnamiens prenant les armes contre le retour de la présence française en Indochine ne sont pas considérés comme des « réguliers » et, comme tels, semblent avoir été le plus souvent victimes d’une « justice » expéditive, passés par les armes immédiatement après leur interrogatoire<sup>476</sup>. « La lutte pour le rétablissement de l’Ordre », reconnaît en effet Léon Pignon, Haut-Commissaire de France en Indochine, en juin 1949, « a conduit à l’emploi de moyens de répression que pouvaient justifier les nécessités militaires ou politiques mais qui

---

<sup>470</sup> Jean-Luc Einaudi, *Vietnam ! La Guerre d’Indochine 1945-1954*, Paris, Le Cherche-Midi, 2001.

<sup>471</sup> Henri Pouillot, « Jean-Luc Einaudi », *Cahiers d’histoire. Revue d’histoire critique* [En ligne], 126, 2015, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 03 mars 2017. URL : <http://chrhc.revues.org/4200>

<sup>472</sup> Témoignage de Christian de Larquier (25 mai 1993), in J.-L. Einaudi, *Vietnam !, op. cit.*, p. 30.

<sup>473</sup> Témoignage de René Liégeois (14 septembre 1993), in J.-L. Einaudi, *Vietnam !, op. cit.*, p. 32.

<sup>474</sup> Voir le volume de ses mémoires de guerre consacré à la Résistance et à la « Guerre d’Indochine », Pierre-Alban Thomas, *De la Résistance à l’Indochine, Les cas de conscience d’un FTP dans les guerres coloniales*, Paris, L’Harmattan, coll. Graveurs de mémoire, 2010.

<sup>475</sup> Témoignage du lieutenant Pierre Alban Thomas (7 mai 1993), in J.-L. Einaudi, *Vietnam !, op. cit.*, p. 59-60.

<sup>476</sup> Voir *ibid.*, p. 53-74 ; témoignage de l’aspirant Roger Rey (14 mai 1993), in J.-L. Einaudi, *Vietnam !, op. cit.*, p. 75-83.

s'avèrent trop souvent contraires aux règles qui définissent cet ordre même que l'on veut restaurer. »<sup>477</sup>

Petit à petit, avec le déclenchement de véritables opérations militaires visant à reconquérir le terrain sur la RDV – notamment à partir de la campagne d'automne 1947 déclenchée par le général Salan afin de détruire le réduit de la RDV –, ces pratiques ne sont plus adaptées à l'accroissement sensible du nombre des prisonniers. Rapidement débordés par le nombre des personnes arrêtées, les armes à la main ou suspectées de complicité avec l'adversaire, les forces françaises sont en effet contraintes, à l'orée des années 1950, d'interner ces individus arrêtés, pour reprendre les mots de Léon Pignon dans sa circulaire du 6 juin 1949 relative au régime des individus arrêtés par les forces françaises, « dans des camps placés sous le contrôle et la surveillance des autorités militaires »<sup>478</sup>. « Ce sont donc les Français », estime Robert Bonnafous, « qui, les premiers organisent des centres de triage, puis des camps d'internement. Ce sont eux qui institutionnalisent l'état de prisonniers dans cette première phase des hostilités. »<sup>479</sup>

Institutionnalisation ne veut cependant pas dire respect des conventions internationales ; en effet, affirme Léon Pignon dans sa circulaire de juin 1949, « il est bien entendu que ces rebelles restent des rebelles et qu'ils ne sauraient réclamer le statut juridique des prisonniers de guerre. »<sup>480</sup> Autrement dit, les personnes arrêtées par les autorités militaires françaises échappent de fait à la protection des Conventions de Genève, et si les autorités françaises affirment en respecter autant que possible l'esprit<sup>481</sup>, l'augmentation croissante des effectifs d'internés, la faiblesse des moyens alloués à leur hébergement et leur entretien, et les « nécessités » de la guerre contre-subversive en Indochine font que ces « rebelles » internés le sont fréquemment en dehors de tout cadre légal, victimes de conditions d'internement particulièrement difficiles. En effet, reconnaît à demi-mot en avril 1951 une note de service du 2e Bureau de l'état-major opérationnel au Tonkin relative à la gestion des prisonniers,

---

<sup>477</sup> Circulaire n° 6.081/BAG de Léon Pignon, Haut Commissaire de France en Indochine, relative au régime des individus arrêtés soit au cours d'opérations militaires soit comme auteurs d'attentats terroristes, soit comme coupables de manœuvres subversives, 6 juin 1949, SHD, 10 H 309, dossier « Questions relatives à ce qui se rapporte aux PIM indochinois, 1951-1954 ».

<sup>478</sup> *Id.*

<sup>479</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire*, *op. cit.*, p. 22.

<sup>480</sup> Circulaire n° 6.081/BAG de Léon Pignon, *op. cit.*

<sup>481</sup> L'article 25 de l'Instruction portant statut des prisonniers et internés militaires du 2 octobre 1951 prévoit que le régime d'internement doit « respecter dans leur esprit, et, pour autant que l'autorisent les conditions particulières de la lutte en Indochine, dans leur lettre, les stipulations des Conventions de Genève du 12 août 1949 ». Inspection centrale des prisonniers et internés militaires, Instruction portant statut des prisonniers et internés militaires, Saigon, 2 octobre 1951, SHD, 10 H 309, dossier « Questions relatives à ce qui se rapporte aux PIM indochinois, 1951-1954 ».

« [l]es prescriptions [de la circulaire du 6 juin 1949] ont été perdues de vue »<sup>482</sup> dès leur promulgation :

« L'augmentation rapide du nombre des détenus qui en est résultée a provoqué de nombreuses difficultés pour l'entretien des prisonniers, en particulier pour leur hébergement. Par ailleurs, dans bien des cas la simple légalité n'a pas été respectée et certains individus ont été conservés dans les camps d'internés militaires sans décision préalable des organismes compétents. »<sup>483</sup>

A Robert Bonnafous qui, comme la plupart des anciens prisonniers de la RDV s'étant exprimé dans l'espace public, dès le début de sa thèse consacrée au problème des prisonniers durant la « Guerre d'Indochine », oppose « l'improvisation »<sup>484</sup> côté RDV à « l'organisation côté français »<sup>485</sup>, prétendant que « côté français tout est mis en place rapidement pour accueillir les détenus en provenance des centres de triage »<sup>486</sup>, nous pouvons sans doute objecter que le système français plie de fait, d'emblée, sous les mêmes contraintes que celui de l'adversaire : crédits et approvisionnement insuffisants pour nourrir et soigner les captifs, encadrement pas assez nombreux et déficient, mais avant tout débordement par le nombre des personnes arrêtées... Au printemps 1951, plusieurs milliers de personnes sont ainsi internées suite aux opérations Méduse et Reptile<sup>487</sup> ; à l'automne suivant, ce sont 12 à 15 000 individus qui sont arrêtés après les opérations Citron et Mandarine<sup>488</sup>. Au 1<sup>er</sup> janvier 1952, les forces françaises détiennent déjà, pour le seul Nord du Vietnam, 39 276 « Prisonniers et Internés Militaires », plus connus sous le sigle de « PIM » (PIM), dont 2 579 prisonniers de guerre (PG)<sup>489</sup>.

La légalité des mesures d'internement pose également problème. En effet, estime en avril 1951 M. Berthier, pressenti pour être nommé Inspecteur des camps de prisonniers et d'internés, l'internement des individus arrêtés « tend à se prolonger, sans que l'on tienne

---

<sup>482</sup> 2<sup>e</sup> Bureau de l'état-major opérationnel au Tonkin, Note de service sur la gestion des prisonniers VM, Hanoi, 3 avril 1951, SHD, 10 H 309, dossier « Questions relatives à ce qui se rapporte aux PIM indochinois, 1951-1954 ».

<sup>483</sup> *Id.*

<sup>484</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire*, *op. cit.*, p. 26-33.

<sup>485</sup> *Ibid.*, p. 34-37.

<sup>486</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>487</sup> Colonel Husson, Inspecteur des prisonniers et internés militaires, Rapport sur l'activité de l'Inspection centrale des prisonniers et internés militaires, Hanoi, 8 juin 1951, SHD, 10 H 309, dossier « PIM (1951-1954) ».

<sup>488</sup> Inspection centrale des PIM, Fiche sur la situation des PIM au Nord-Vietnam, Hanoi, 24 octobre 1951, SHD, 10 H 309, dossier « PIM (1951-1954) », sous-dossier « PIM – Etude sur l'action psychologique à mener ; Identification (1952) ».

<sup>489</sup> Prisonniers auxquels il faut ajouter 10 415 PIM dont 1 598 PG dans le Sud du Vietnam et 3 743 PIM dont 495 PG pour le Centre-Vietnam, sans compter le Laos et le Cambodge. Inspection centrale des PIM, Liste des camps de PIM et effectifs de ces camps au 1<sup>er</sup> janvier 1952, Hanoi, 14 janvier 1952, SHD, 10 H 309, dossier « PIM (1951-1954) », sous-dossier « PIM – Etude sur l'action psychologique à mener ; Identification (1952) ».

compte du motif initial de l'internement, et, sauf cas particulier, décision gracieuse ou inaptitude physique accentuée, à devenir indéfini pour tous. »<sup>490</sup> Plus encore, dans son rapport préliminaire écrit après une première visite rapide de quelques camps d'internés, Berthier estime que :

« l'évolution de la situation militaire a occasionné, au moins au Tonkin – et amènera de plus en plus – un afflux de militaires des troupes régulières, avec leurs cadres politiques, qu'il est difficile, même en faisant bon marché des conventions internationales, de ne pas considérer comme de véritables prisonniers de guerre, et de ne pas traiter comme tels. Bien que l'adversaire n'ait pas reconnu les conventions internationales, le fait qu'il détient à l'heure actuelle bon nombre des nôtres ne peut que nous inciter à nous engager dans cette voie. »<sup>491</sup>

Il faut cependant attendre encore six mois, et l'Instruction n° 123/Cab Mil. IPM du 2 octobre 1951<sup>492</sup>, pour qu'un texte officiel encadre réellement la situation des PIM. Au tournant des années 1950, les forces françaises sont en effet contraintes d'institutionnaliser plus en profondeur le statut de leurs prisonniers sous l'effet d'une triple conjonction : la progressive régularisation des soldats de l'APVN, la signature par la France des nouvelles Conventions de Genève de 1949, et le fait que l'adversaire détient un nombre de plus en plus important de leurs hommes. Pour le colonel Husson, Inspecteur des prisonniers et internés militaires, ce nouveau statut doit en effet « permettre des conversations fructueuses avec la partie adverse, au minimum pour améliorer le sort des nôtres qui sont entre ses mains, et si possible pour obtenir leur libération et leur échange »<sup>493</sup>. Du début des années 1950 à 1954, l'institutionnalisation du régime des PIM est en effet censé servir de levier pour obtenir une libération ou à tout le moins une amélioration des conditions de captivité des prisonniers UF de la RDV ; ainsi par exemple, lorsque la note de service de l'Inspection centrale des PIM du 16 mai 1952 rappelle l'autorisation faite aux PIM de correspondre avec leurs familles, elle ne manque pas d'en rappeler l'un des objectifs principaux : « favoriser par réciprocité la transmission des lettres entre nos prisonniers détenus par le V.M. et leurs familles »<sup>494</sup>.

---

<sup>490</sup> Rapport préliminaire « secret » de l'Inspecteur des camps de prisonniers et d'internés sur le problème des prisonniers et internés, Hanoi, 7 avril 1951, SHD, 10 H 309, dossier « Questions relatives à ce qui se rapporte aux PIM indochinois, 1951-1954 ».

<sup>491</sup> *Id.*

<sup>492</sup> Instruction portant statut des prisonniers et internés militaires, 2 octobre 1951, *op. cit.*

<sup>493</sup> Col. Husson, Rapport sur l'activité de l'Inspection centrale des PIM, *op. cit.*

<sup>494</sup> Inspection centrale des PIM, note de service n° 331/ICPIM sur l'envoi des correspondances des PIM dont les familles résident en zone non contrôlée, Hanoi, 16 mai 1952, SHD, 10 H 309, dossier « Questions relatives à ce qui se rapporte aux PIM indochinois, 1951-1954 ».

Pour l'heure, suivant les vœux de M. Berthier qui en avait appelé à la rédaction d'un nouveau statut distinguant *a minima* deux catégories de prisonniers, les internés sont désormais classés et séparés en :

- « ralliés », regroupés dans des « centres d'hébergement pour les rebelles ralliés »<sup>495</sup> (art. 53).
- « prisonniers de guerre » (PG), correspondant aux « membres des forces régulières se réclamant de l'autorité rebelle »<sup>496</sup>, eux-mêmes séparés « entre les officiers et la troupe »<sup>497</sup>, de même qu' « entre la troupe et ses cadres politiques »<sup>498</sup> (art. 29) ;
- « internés militaires » (IM), regroupant tout à la fois les « individus armés ou non, appartenant aux formations populaires de résistance constituées sous l'égide des autorités rebelles, et participant effectivement à la lutte armée ou susceptibles d'y participer »<sup>499</sup>, les « membres actifs des organisations et associations se rattachant au mouvement rebelle »<sup>500</sup> et les « individus coupables ou suspects d'activités dites subversives : propagande, trafic avec les rebelles, etc... »<sup>501</sup>, eux-mêmes séparés entre :
  - « individus dangereux » et « internés ordinaires » (art. 42)
  - Hommes, femmes et mineurs de moins de 16 ans (art. 44)

Autrement dit, peut-être arrêté comme IM tout individu, homme, femme ou enfant, suspecté d'activités « subversives » – soit tout élément de la population vietnamienne ! –, à la seule exception des soldats réguliers de l'APVN..., ouvrant ainsi la porte à toutes les dérives, à commencer par un engorgement encore plus important des camps d'internés.

Pour limiter les abus cependant, une Inspection centrale des prisonniers et internés militaires (PIM) a été officiellement créée quelques mois auparavant, le 20 avril 1951<sup>502</sup>, rattachée directement au Cabinet militaire du général en chef en Indochine et subdivisée en trois Inspections territoriales (Nord, Centre et Sud du Vietnam). « En faisant cela », estime Robert Bonnafous, « le général de Lattre de Tassigny désire superviser directement le

---

<sup>495</sup> Instruction portant statut des prisonniers et internés militaires, 2 octobre 1951, *op. cit.*

<sup>496</sup> *Id.*

<sup>497</sup> *Id.*

<sup>498</sup> *Id.*

<sup>499</sup> *Id.*

<sup>500</sup> *Id.*

<sup>501</sup> *Id.*

<sup>502</sup> Général de Lattre, Haut-commissaire de France en Indochine et commandant en chef en Extrême-Orient, Décision n° 326 Cab.Mil/2D, Hanoi, 20 avril 1951, SHD, 10 H 309, dossier « PIM (1951-1954) ».

problème des prisonniers viêt minh et remettre de l'ordre dans les camps. »<sup>503</sup> Mais l'étendue des responsabilités de l'Inspection paraît d'emblée disproportionnée eu égard à la faiblesse de ses moyens : l'Inspection a en effet pour mission de contrôler le bon respect du statut des PIM, la gestion des effectifs et leurs conditions d'emploi ; elle doit également veiller à l'organisation matérielle des camps, à leur encadrement ainsi qu'aux conditions d'existence des PIM ; elle est enfin également considérée comme un organe d'étude (conseil, par exemple sur l'action psychologique à mener sur les PIM) et de coordination entre les différentes autorités ayant affaire aux problématiques des PIM<sup>504</sup>. Or pour mener à bien ces missions, résume Robert Bonnafous, « le personnel désigné pour assurer le fonctionnement de ce nouvel organisme est réduit au minimum »<sup>505</sup> : l'Inspection centrale est dirigée par un colonel, assisté d'un capitaine et d'un personnel féminin de l'armée de terre dactylographe.

S'agissant du « triage » des individus arrêtés, l'Instruction du 2 octobre 1951 maintient les dispositions précédentes : en principe, le placement dans un camp d'internement est décidé par une Commission de triage, qui décide aussi de la durée de l'internement. En réalité, l'internement, depuis la fin des années 1940, est souvent laissé à la discrétion des officiers de renseignement des unités ou des officiers du 2<sup>e</sup> bureau<sup>506</sup>. Plus encore, depuis la capture et le rassemblement dans un camp temporaire jusqu'à l'envoi dans des camps permanents ou des unités françaises (où certains PIM sont employés comme coolies, voir infra) après passage devant une commission de triage, l'ensemble du processus est aux mains de l'autorité militaire. Ainsi, énonce dès l'été 1950 le général Chanson, commandant les Forces françaises du Vietnam du Sud et commissaire de France au Sud-Vietnam :

Les membres des commissions de triage, magistrats et administrateurs civils et personnels militaires, « ne doivent jamais oublier qu'ils sont les auxiliaires du Haut commandement, chargé du maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure dans ce Pays. [...] En bref, les Commissions ne renonceront à la mesure de sûreté qu'il est en leur pouvoir de prononcer qu'au bénéfice de poursuites judiciaires susceptibles d'aboutir au même résultat. »<sup>507</sup>

Autrement dit, l'impératif d'ordre doit *absolument* primer sur celui de la justice ; on comprend dès lors mieux pourquoi, comme l'écrit Robert Bonnafous, les magistrats

---

<sup>503</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire*, op. cit., p. 37.

<sup>504</sup> Général de Lattre, Décision n° 326 Cab.Mil/2D, 20 avril 1951, op. cit.

<sup>505</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire*, op. cit., p. 37.

<sup>506</sup> Rapport préliminaire « secret » de l'Inspecteur des camps de PIM, 7 avril 1951, op. cit..

<sup>507</sup> Lettre du général Chanson, commandant les FFVS et commissaire de France au Sud-Vietnam, aux présidents des commissions de triage, Saigon, 19 août 1950, SHD, 10 H 316, dossier « Prisonniers des VM – Déclarations de prisonniers libérés (1950) ».

désignés pour ces commissions de triage « semblent bouder ces commissions »<sup>508</sup> et, malgré les ordres reçus, se font jusqu'à la fin de la guerre « tirer l'oreille prétextant que cela ne relève pas de leurs attributions »<sup>509</sup>. Dans la première moitié des années 1950, certains magistrats tenteront d'ailleurs de dénoncer l'arbitraire et l'illégalité du système, à l'image de M. Donnier, avocat général près de la Cour d'appel mixte de Saigon, s'insurgeant en novembre 1951 contre l'internement de 251 PIM au pénitencier civil de Poulo Condore, « en dehors de tout mandat de justice et de toute décision judiciaire [... et devant donc] être considérés comme détenus arbitrairement »<sup>510</sup> à la suite de la simple demande du Haut-commissaire de France – alors que ces hommes devraient être internés dans un établissement relevant de l'autorité militaire. Pour le magistrat, cette affaire est l'occasion de protester plus globalement contre l'internement militaire, qu'il considère comme « un abus intolérable contre lequel nous nous élevons avec véhémence »<sup>511</sup> :

« Il est inadmissible qu'une simple décision administrative fasse litière des principes intangibles régissant la liberté individuelle [...] A notre avis, l'internement dans un bagne, d'individus simplement suspects, contre lesquels aucun mandat judiciaire n'a été lancé et qui n'ont fait l'objet d'aucun jugement ou arrêté de condamnation, constitue un très grave manquement aux Conventions internationales de La Haye et de Genève. »<sup>512</sup>

Cherchant à détruire l'argumentation de l'avocat général près de la Cour d'appel mixte de Saigon, l'autorité militaire réagira à ce rapport d'inspection, non en déplaçant ces internés militaires vers un autre camp..., mais en créant officiellement un camp de PIM sur l'île de Poulo Condore, administré directement par l'autorité militaire. En Indochine déjà, comme plus tard en Algérie, l'internement constitue de fait « un système de détention échappant au contrôle judiciaire, interférant dans le cours des procédures et consacrant le règne de l'arbitraire »<sup>513</sup>.

L'assertion de Robert Bonnafous selon laquelle, dans ce système, « les intérêts des internés ou prisonniers paraissent mieux défendus côté français que côté viêt minh »<sup>514</sup>, nous semble donc pour le moins discutable. Remarque identique en ce qui concerne la durée de l'internement – non communiquée au principal intéressé –, au sujet de laquelle les

---

<sup>508</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire*, *op. cit.*, p. 23

<sup>509</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>510</sup> Rapport d'inspection du pénitencier de Poulo-Condore de M. Donnier, avocat général près de la Cour d'appel mixte de Saigon, Saigon, 30 novembre 1951, SHD, 10 H 309, dossier « PIM (1951-1954) ».

<sup>511</sup> *Id.*

<sup>512</sup> *Id.*

<sup>513</sup> Voir Sylvie Thénault, *Une drôle de justice, Les Magistrats dans la Guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, coll. L'espace de l'Histoire, 2001, p. 99. L'ouvrage est issu de la thèse de doctorat d'histoire de l'auteure.

<sup>514</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire*, *op. cit.*, p. 24.

dépassements arbitraires sont très tôt dénoncés comme particulièrement fréquents pour les IM<sup>515</sup>. L'article 59 de l'Instruction du 2 octobre 1951 prévoit d'ailleurs que :

« La date de fin d'internement n'étant qu'une indication, il peut y avoir intérêt, pour des raisons de propagande, à grouper un certain nombre de mises en liberté. Dans ce cas, et particulièrement à l'occasion des dates marquantes (Têt, 14 juillet, etc...), le commandement de zone a qualité pour retarder ou avancer, dans la limite de quelques semaines, les libérations à intervenir. »<sup>516</sup>

Les autorités françaises, dont l'obsession, tout au long du conflit – comme chez leur adversaire –, est de désengorger leurs camps de PIM, ont en effet retenu la leçon « psychologique » des récentes libérations, par la RDV, des convois Henri Martin (juillet 1951) et Léo Figuières (septembre 1951), et bientôt des convois de Noël (janvier 1952) et anniversaire du président Hô Chi Minh (juillet 1952)<sup>517</sup>. A ceci près que, du côté de la RDV, il s'agissait là de libérations de prisonniers de guerre, pour l'essentiel capturés lors des combats de la RC4 à l'automne 1950 ; les autorités militaires françaises, quant à elles, réservent jusqu'en 1954 la libération anticipée aux seuls IM<sup>518</sup>. Autrement dit, pour les PG, la durée d'internement est en principe illimitée : leurs seules possibilités de libération anticipée sont l'échange de prisonniers ou l'incapacité physique. Or, estime en mai 1953 un ancien officier de l'APVN « rallié » aux Franco-vietnamiens en captivité, cette limitation des libérations anticipées aux seuls IM est notablement contreproductive s'agissant de l'action psychologique menée sur les PG :

« Ainsi donc la libération ne présente pas en réalité l'issue, le résultat final d'une propagande réussie auprès des PG. Ainsi, le PG n'éprouve point d'intérêt à écouter la propagande, ne voit point l'utilité d'un revirement politique, puisque leur situation n'en change pas pour cela. La propagande se trouve donc sans poids, dépourvue de son plus puissant atout. »<sup>519</sup>

De ce fait, remarque l'ancien officier prisonnier, « les PG ne manquent pas de commencer par comparer cette sévère restriction à la libération en masse des PG du VM pour en tirer des déductions peu favorables. »<sup>520</sup> Et l'homme d'en tirer les conclusions qui semblent selon lui s'imposer : sur le plan de l'éducation politique des PG, écrit-il, « nous sommes [donc] très en retard sur le VM »<sup>521</sup>... Le 24 octobre 1953, une fiche émanant du Cabinet

---

<sup>515</sup> Rapport préliminaire « secret » de l'Inspecteur des camps de PIM, 7 avril 1951, *op. cit.*

<sup>516</sup> Instruction portant statut des prisonniers et internés militaires, 2 octobre 1951, *op. cit.*

<sup>517</sup> L'article 61 de l'Instruction prévoit d'ailleurs que des « libérations gracieuses » d'IM pourront être prononcées. Instruction portant statut des prisonniers et internés militaires, 2 octobre 1951, *op. cit.*

<sup>518</sup> Il s'agit pour la plupart de vieillards, de femmes et d'enfants, ainsi que d'IM employés comme travailleurs ou porteurs opérationnels et jugés méritants.

<sup>519</sup> Anonyme, ancien officier vietnamien prisonnier des Français (camps 40, 13, SVH, de juillet 1952 à janvier 1953), Rapport intitulé « Education politique des PG », mai 1953, SHD, 10 H 314, dossier « Office du prisonnier – Organisation – Education politique des PG ».

<sup>520</sup> *Id.*

<sup>521</sup> *Id.*

du Commandement en chef en Indochine reconnaît d'ailleurs elle-même que, si la France a libéré jusqu'ici plus de Vietnamiens que la RDV de Français, le ratio s'inverse lorsque l'on examine en détails les catégories de libérés, la France ayant choisi « de libérer massivement des internés Militaires, et parcimonieusement, des Prisonniers de Guerre »<sup>522</sup> :

« La conclusion est que, lorsqu'en 1952, les Viet-Minh ont libéré 1515 Prisonniers de Guerre de l'Union Française, les Autorités Françaises ont libéré 358 militaires Viet-Minh. En 1953, 1205 Prisonniers de l'Union Française libérés par les Viet-Minh, contre 397 Prisonniers Viet-Minh libérés par les Autorités Françaises. Les Autorités Viet-Minh se désintéressant des Internés Militaires libérés par les Autorités Françaises (59 000 en 1952 et 49 000 en 1953), il est apparu que les Autorités Viet-Minh sont habilitées à formuler certaines critiques concernant la libération suivie par les Autorités Françaises. »<sup>523</sup>

Là n'est d'ailleurs pas la seule critique qui puisse être légitimement adressés aux autorités françaises quant à la gestion de leurs PIM. Si l'article 30 de l'Instruction du 2 octobre 1951 prévoit en principe que les PG sont dispensés de tout travail en dehors des limites de leur camp ou pour leur propre compte, les IM, quant à eux – à l'exception des femmes et des enfants – peuvent être mobilisés comme main-d'œuvre, et ce en contradiction flagrante avec les conventions internationales. De fait, depuis la fin des années 1940, nombre de PIM – parmi lesquels certains PG non répertoriés comme tels – échappent à l'internement dans un camp, employés comme manœuvres ou coolies en opérations ou dans des zones dites d'insécurité. Dès mars 1952, le général Salan reconnaît qu'il s'agit là d'« errements »<sup>524</sup> problématiques, « cette forme d'utilisation des internés militaires constitu[ant] en effet l'entorse la plus évidente aux interdictions des Conventions »<sup>525</sup>. C'est du reste ce que constatent eux-mêmes certains combattants d'Indochine, comme par exemple le capitaine Claude Le Borgne, ayant eu sous leurs ordres des PIM :

« ces gens étaient en taule [...] ils avaient été capturés lors d'opérations militaires, prisonniers de guerre en quelque sorte. L'organisme qui les avait en charge les mettait à la disposition des unités combattantes, lesquelles en faisaient des coolies. Les intéressés ne s'en trouvaient pas mal. Sans doute mieux nourris en opération que dans leur geôle, [...] partageant l'intimité de nos soldats, ils n'étaient pas loin de se considérer, fût-ce temporairement, comme des leurs [...] Ces heureuses dispositions n'auraient sans doute pas satisfait quelque inspecteur des droits de l'homme enquêtant sur le respect des Conventions de La Haye en ce qu'elles concernent le sort des prisonniers de guerre. »<sup>526</sup>

---

<sup>522</sup> Cabinet du Commandement en chef en Indochine, Fiche au sujet des libérations de prisonniers faites par les Autorités Françaises et par les Autorités Viet-Minh, Saigon, 24 octobre 1953, SHD, 10 H 313, dossier 1.

<sup>523</sup> *Id.*

<sup>524</sup> Général Salan, Note « secret confidentiel » concernant les conditions d'emploi en main d'œuvre des prisonniers et internés militaires, Saigon, 15 mars 1952, SHD, 10 H 309, dossier « Questions relatives à ce qui se rapporte aux PIM indochinois, 1951-1954 ».

<sup>525</sup> *Id.*

<sup>526</sup> Claude Le Borgne, *Routes de sable et de nuages, Saint-Cyr, Sahara, Indochine, Liban, Algérie... une*

Car ce travail de coolie, en plus d'être illégal en regard des conventions internationales, peut s'avérer très dangereux, voire mortel ainsi que le confie Bernard Grué à ses mémoires. Jeune lieutenant, il est à Dong Khê le 16 septembre 1950, au moment du déclenchement de la célèbre « bataille de la RC4 ». Inspectant son poste après une première attaque, il s'approche d'une pièce dans laquelle « ont été enfermés les prisonniers Viêt-minh qui nous ont été donnés en guise de main-d'œuvre – en contradiction totale avec la Convention de Genève »<sup>527</sup> :

« Ce sont les PIM (Prisonniers internés militaires). [...] Le spectacle que je découvre est horrible. Plusieurs obus de mortier sont tombés au milieu de ces hommes. [...] Je dois dire que, pendant toute la durée des combats, pas un seul de mes supérieurs ne manifestera le moindre souci à l'égard de ces malheureux. »<sup>528</sup>

Certains officiers se désintéressent effectivement, voire abusent ouvertement de leurs PIM ; ainsi, se rappelle Claude Le Borgne à propos d'une opération menée en 1951 dans la Haute Région durant laquelle un PIM, œuvrant comme homme de tête de sa première section, a sauté sur une mine :

« A l'évidence, le lieutenant l'avait placé en tête de sa colonne, éclaireur de pointe pour notre compte, vivant détecteur de mine, mort aussitôt que détectant. [...] je pris conscience, et de façon la plus aiguë qui soit, de ce que, si toute guerre est sale, la saleté de celle-ci allait être exemplaire. »<sup>529</sup>

Devant de tels errements, le général Salan préconise en mars 1952 de limiter l'emploi des PIM en opération, rappelant tous les échelons de la hiérarchie à leurs « responsabilités humanitaires et juridiques à l'égard des PIM »<sup>530</sup>. Mais de l'ordre à la pratique se situe un monde que la crise chronique des effectifs en Indochine contribue à élargir : sans les PIM, « pas d'opération d'envergure, sans eux pas de ravitaillement »<sup>531</sup>, rappelle ainsi Michel

---

*aventure humaine*, Paris, Albin Michel, 2015, p. 278-279. « C'est même en considération de cette hypothèse », poursuit-il, « que, bien des années après, je déconseillai aux camarades désireux d'intenter un procès à l'infâme Boudarel de se laisser aller à leur indignation. » (voir infra)

<sup>527</sup> Bernard Grué (préface de René Cagnat), *L'espoir meurt en dernier. Guerre et captivité en Indochine avec la Légion étrangère, 1949-1954*, Monaco, Editions du Rocher, 2014, p. 90. Né en 1924 à Bordeaux, Bernard Grué sort de Saint-Cyr en 1947 (promotion « Nouveau Bahut ») et intègre la Légion étrangère. En mai 1949, il rejoint le 3<sup>e</sup> REI en Indochine ; blessé et fait prisonnier à Dong Khê le 18 septembre 1950, en compagnie du lieutenant Norbert Héry, il va passer quatre ans en captivité au camp n° 1. Libéré le 28 août 1954, il rejoint l'Algérie comme capitaine, après avoir été diplômé de l'Ecole des langues orientales (en Persan) et de l'enseignement militaire supérieur. Il intègre ensuite le Centre militaire d'études slaves puis les cours de l'Ecole de guerre iranienne, à Téhéran. Attaché militaire adjoint à Moscou, de 1968 à 1971, il commande ensuite, de 1972 à 1974, le 46<sup>e</sup> RI, à Berlin, avant de prendre la direction du renseignement du SDECE, à Paris. Ayant quitté l'armée avec le grade de colonel, en 1978, il entame ensuite une deuxième carrière dans un grand groupe pharmaceutique (Servier).

<sup>528</sup> *Id.*

<sup>529</sup> C. Le Borgne, *Routes de sable et de nuages*, *op. cit.*, p. 279-280.

<sup>530</sup> Général Salan, Note concernant les conditions d'emploi en main d'œuvre des PIM, 15 mars 1952, *op. cit.*

<sup>531</sup> Michel Bodin, « L'adaptation des hommes en Indochine (1945-1954) », in M. Vaïsse (dir.), *L'Armée française dans la guerre d'Indochine*, *op. cit.*, p. 111-136, p. 124.

Bodin. De fait, les PIM continueront d'être employés en opération jusqu'à la fin du conflit<sup>532</sup> – ils seront parfois même cachés aux inspecteurs militaires français par certaines unités<sup>533</sup>. Quand la situation s'inverse, et que leurs geôliers sont à leur tour fait prisonniers, certains PIM tentent de régler quelques comptes, d'autres prennent au contraire la défense de certains prisonniers UF, lorsque ces derniers ont su se montrer bons envers eux. Ainsi, raconte Jacques Chêneau dans ses mémoires de captivité, se souvenant d'un homme venu à sa rencontre, sur la route le menant vers son camp de prisonniers après sa capture comme médecin-lieutenant le 7 janvier 1954, et lui ayant déclaré avec colère :

« "Moi ancien PIM, Français pas bons." Immédiatement, un autre Vietnamien sortit du couvert, invectiva l'homme et disparut de nouveau. Le premier se mit au garde à vous et me dit : "Pardon mon lieutenant. Cet homme est un de vos anciens PIM. Il m'a dit que vous êtes très bon". Quelques jours après, mes anciens PIM libérés me quittaient. Je ne pourrai plus profiter de leur protection occulte. »<sup>534</sup>

Plus globalement, l'emploi des PIM pour des travaux ou en portage opérationnel témoigne de ce que, « à la notion de "sécurité", prépondérante à l'origine [pour justifier l'internement d'individus jugés dangereux tout en niant aux internés leur qualité de prisonniers de guerre, nda], s'est peu à peu ajoutée, sinon substituée, la notion d'"utilité". Les prisonniers », estime en effet M. Berthier, « constituent une main d'œuvre bon marché, qui n'a pas à discuter du choix de son travail, qu'il s'agisse de portage en opérations, de travaux de fortifications ou de corvées diverses. »<sup>535</sup> Le 26 novembre 1951, le colonel Husson, en tant qu'Inspecteur des prisonniers et internés militaires, reconnaît effectivement que « les conditions d'internement n'échappent souvent pas à l'arbitraire : délais considérables avant l'interrogatoire et avant la présentation aux Commissions de triage, abus manifestes dans l'emploi des travailleurs »<sup>536</sup>.

La situation dans certains camps de PIM n'est pas meilleure que celle connue par certains prisonniers confiés comme manœuvres ou coolies à des unités combattantes ou du génie. Sur certains aspects – nourriture insuffisante, manque de soins, conditions d'hygiène déplorable... –, elle paraît même proche de celle connue par les prisonniers UF dans les camps de la RDV. Les articles 31, 32 et 35 de l'Instruction du 2 octobre 1951 prévoient pourtant que les PIM doivent être correctement nourris, logés, habillés et soignés. Il est

---

<sup>532</sup> On les retrouvera jusqu'à Diên Biên Phu, où ils subiront de lourdes pertes.

<sup>533</sup> Ainsi que le déclare le légionnaire Ainley, cité in Georges Boudarel, *Autobiographie*, Paris, Jacques Bertoin, 1991, p. 368.

<sup>534</sup> Jacques Chêneau, *Au Viet-Nam, 1954*, AD du Rhône, 31 J 241, p. 12.

<sup>535</sup> Rapport préliminaire de l'Inspecteur des camps de PIM, 7 avril 1951, *op. cit.*

<sup>536</sup> Colonel Husson, lettre au général chef de l'EMOTCC sur les camps de désintoxication, Hanoi, 26 novembre 1951, SHD, 10 H 313, dossier 2.

également attendu que leurs camps soient visités régulièrement, pour vérification, par une « Commission de visite », composée d'un officier supérieur, d'un magistrat, du chef de province et d'un représentant du service de santé. Mais là encore, de l'instruction à la pratique se cache un véritable continent, du reste repéré dès le début des années 1950. Ainsi dans le rapport préliminaire sur les camps de PIM de M. Berthier, daté du 7 avril 1951, pointant une situation « grave en soi, du simple point de vue humain, et aussi pour des motifs psychologiques évidents »<sup>537</sup>, l'inspecteur dénonçant notamment les « conditions matérielles de vie des internés : cantonnements insuffisamment spacieux et non adaptés, conditions d'hygiène sommaires, nourriture souvent insuffisante en quantité et en qualité, couchage et habillement défectueux, que seul un "dégonflement" des effectifs permettrait d'améliorer. »<sup>538</sup>

Là encore, on remarque que les problématiques souvent données comme spécifiques à la question des prisonniers UF de la RDV, telle ici celle du débordement des autorités par le nombre des captifs, sont également repérables côté français. Insuffisamment nourris, non soignés, logés dans des conditions sommaires et l'insalubrité la plus complète, victimes d'un effroyable taux de mortalité dans les premières semaines de captivité..., les prisonniers UF de la RC4 ignorent pour la plupart que leurs homologues vietnamiens prisonniers des troupes françaises vivent des conditions de captivité non pas semblables, mais pour partie comparables. Appelant leurs geôliers au respect des Conventions de Genève, les prisonniers UF de la RDV ignorent qu'au même moment, de l'autre côté, des hommes comme M. Berthier appellent les autorités militaires françaises à construire en urgence des camps dignes de ce nom pour leurs PIM, de même qu'à améliorer la nourriture (en qualité et en quantité), l'hygiène et l'encadrement des prisonniers, afin de mettre la France « à l'abri des critiques souvent justifiées des représentants de la Croix Rouge Internationale et des Vietnamiens »<sup>539</sup>.

Les prisonniers UF de la RDV ignorent aussi que la « rééducation » politique dont ils sont les objets en captivité – et dont ils font généralement une spécificité de leur expérience – est également pratiquée sur leurs homologues vietnamiens prisonniers des troupes françaises. Au jour des archives, difficile en effet de prétendre avec Robert Bonnafous que « seuls les prisonniers français font l'objet d'une tentative d'endoctrinement politique

---

<sup>537</sup> Rapport préliminaire de l'Inspecteur des camps de PIM, 7 avril 1951, *op. cit.*

<sup>538</sup> *Id.*

<sup>539</sup> *Id.*

auquel les internés vietnamiens ne sont pas soumis côté français »<sup>540</sup>. Dès le début des années 1950 en Indochine au contraire, les services français de guerre psychologique s'inspirent des leçons de la « *psywar* » états-unienne en Corée ainsi que des retours d'expérience des prisonniers de la RDV libérés<sup>541</sup> afin d'instituer un embryon de système de « rééducation politique »<sup>542</sup> visant, selon les termes mêmes de l'Instruction du 2 octobre 1951, à « permettre le "redressement" de ceux qui, ayant adhéré à l'action ou aux idées rebelles par contrainte, par crainte ou par intérêt, sont susceptibles cependant d'être rendus sans danger à la vie normale, ou même de lutter activement contre les rebelles »<sup>543</sup>.

Dès le 28 mai 1951, soit un peu plus d'un mois à peine après sa création, la première étude, à notre connaissance, conduite par l'Inspection centrale des prisonniers et internés militaires concerne d'ailleurs l'action psychologique à l'égard des prisonniers et internés militaires rebelles, afin de « permettre la récupération de tous les individus susceptibles d'être "redressés". »<sup>544</sup> Les objectifs de cette « action psychologique », et par là-même de l'Inspection centrale, sont d'emblée clairement énoncés :

- « - le retour, à la communauté relevant du Gouvernement Vietnamien légal, du maximum de prisonniers et d'internés ;
- L'utilisation, au profit du Gouvernement légal Vietnamien, et de l'action commune franco-vietnamienne, des éléments qualifiés – généralement les plus dynamiques – notamment dans les domaines :
  - de la propagande,
  - de l'action militaire. »

Pour ce faire, l'Inspection centrale invite à distinguer en premier lieu les « individus "curables" », à désintoxiquer, « des irréductibles fanatiques », à neutraliser (envoyés par exemple à Poulo Condore), autrement dit les « mous » des « durs ». Afin que le travail de « désintoxication » et de « rééducation » puisse porter ses fruits, les auteurs de cette étude invitent également à recruter des cadres français bien formés, ainsi que des « autochtones » – en cela qu'ils seraient mieux acceptés des PIM – recrutés parmi les militaires réguliers ou supplétifs de l'armée française, les rebelles ralliés et, reprenant une recette qui semble

---

<sup>540</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>541</sup> Voir pour plus de détails Marie-Catherine Villatoux, « Conception et organisation de la guerre psychologique française en Indochine (1945-1955) », *Enjeux Atlantiques*, n° 16, décembre 1998, p. 55-62.

<sup>542</sup> Action psychologique sur les PIM, note no 1321/EMIFT/GP/SC, 28 décembre 1953, SHD, 10 H 342, cité in M.-C. Villatoux, « Traitement psychologique, endoctrinement, contre-endoctrinement en guerre d'Algérie : le cas des camps de détention », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2002/4, n° 208, p. 45-54, p. 45.

<sup>543</sup> Article 25 de l'Instruction portant statut des prisonniers et internés militaires, 2 octobre 1951, *op. cit.*

<sup>544</sup> Cette citation, et celles des paragraphes suivants, sont tirées de : Inspection centrale des prisonniers et internés militaires, Etude « secret » sur l'action psychologique à l'égard des prisonniers et internés militaires rebelles, Hanoi, 28 mai 1951, SHD, 10 H 309, dossier « Questions relatives à ce qui se rapporte aux PIM indochinois, 1951-1954 ».

avoir fait ses preuves chez l'adversaire, « parmi les prisonniers eux-mêmes : "Cais" ou autres ayant fait leurs preuve ». « Ces propagandistes », poursuit en effet l'étude, « devront être recherchés aussi parmi les prisonniers ou anciens prisonniers, déjà rompus à la propagande par leurs fonctions ou leur formation antérieure. » Prisonniers ou anciens prisonniers qui fourniront également l'essentiel des troupes des « commandos spécialisés dans la recherche du renseignement qui se multiplient après 1951 » et qui, comme le célèbre commando Vandenberghe, « sont composés quasi exclusivement de ralliés et d'anciens prisonniers et internés militaires »<sup>545</sup>.

Pour parvenir à « retourner » certains prisonniers, qui serviront d'auxiliaires, et en « rééduquer » la majorité des autres, il faut, prescrit l'Inspection centrale, éviter « de leur donner l'impression qu'ils entrent dans une sorte de bagne, sans espoir d'en sortir un jour »<sup>546</sup>. Au contraire, comme du côté de la RDV, l'encadrement des camps est invité à servir une alimentation correcte en quantité et en qualité, à soigner les prisonniers le plus consciencieusement possible, à leur permettre d'envoyer des messages à leurs familles, à leur organiser des loisirs, notamment des loisirs « dirigés (cours de lecture, écriture, français, etc... ou application proprement dite du programme d'action psychologique : causeries, films, etc...) »<sup>547</sup>. L'ordinaire du prisonnier assuré, aucun médium de propagande ne doit être négligé : haut-parleurs, radio, diffusion de journaux<sup>548</sup> et ouvrages choisis, tracts et affiches – dont certains rédigés par des anciens prisonniers UF de la RDV<sup>549</sup> –, photographies et films, organisation de pièces de théâtre « à thèse »<sup>550</sup>, pour lesquelles « les troupes sont à rechercher parmi les prisonniers eux-mêmes »<sup>551</sup>... Ces recommandations sont reprises presque mot pour mot dans l'Instruction du 2 octobre 1951, l'article 38 prévoyant que soit « installé dans chaque camp un hall d'information où sont exposés des photographies ou tout autre élément d'information ou de propagande. En

---

<sup>545</sup> Jean-Marc Le Page (préface de Maurice Vaïsse), *Les services secrets en Indochine*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2012, p. 194.

<sup>546</sup> Etude sur l'action psychologique à l'égard des PIM rebelles, 28 mai 1951, *op. cit.*

<sup>547</sup> *Id.*

<sup>548</sup> A l'automne 1951, est lancé par le 2e bureau de l'EMIFT un journal par et pour les PIM : *Doi Song Moi*.

<sup>549</sup> Le 17 mai 1952, le lieutenant-colonel Bertin, chef de l'état-major particulier du Haut-commissaire de France en Indochine, confirme au colonel de Brebisson, demandant si d'anciens prisonniers français avaient été chargés de faire de la propagande auprès de prisonniers vietnamiens, que « deux prisonniers libérés par le Vietminh (et deux seulement à ce jour) ont été chargés de faire de la propagande anti-vietminh. Leur action d'ailleurs a été limitée à des articles ou des dessins sur des tracts. Ils n'ont pas été en contact avec des Vietminh. Ils vont être rapatriés dans les prochaines semaines. » Lieutenant-colonel Bertin, note sur les « Prisonniers » pour l'état-major particulier du ministre d'Etat chargé des Relations avec les Etats associés, 17 mai 1952, SHD, 10 H 315.

<sup>550</sup> Etude sur l'action psychologique à l'égard des PIM rebelles, 28 mai 1951, *op. cit.*

<sup>551</sup> *Id.*

principe », ajoute l'Instruction, « chaque camp dispose également d'une installation radiophonique avec hauts parleurs »<sup>552</sup> devant diffuser une propagande adaptée, également distillée sous forme de causeries par certains cadres français ou vietnamiens, de même que par certains prisonniers choisis. Quant aux thèmes de cette propagande à diffuser auprès de chaque PIM, les annexes de l'étude de l'Inspection centrale précisent qu'ils doivent s'organiser en deux axes : « Compromettre sans douleur le V.M. aux yeux de ses anciens chefs comme vis-à-vis de lui-même »<sup>553</sup> ; « Lui faire quotidiennement toucher du doigt les avantages d'un comportement le conduisant à la libération »<sup>554</sup>. Autrement dit, il s'agit de prendre systématiquement le contrepied de la propagande ennemie en tentant de faire comprendre, par exemple, que la politique française en Indochine entraîne l'estime de tous les Vietnamiens, que le gouvernement de Bao Dai est le seul gouvernement légal et légitime du Vietnam, que le PCI a trompé le nationalisme vietnamien, qu'il n'y a pas de colonialisme français en Indochine... et que « le Vietnamien acceptant le fait français est un véritable patriote »<sup>555</sup>.

Le 28 décembre 1953, une note de service du chef de bataillon Fossey-François, chef du bureau de la Guerre psychologique, précise à nouveau l'objectif recherché : « le ralliement [des PIM] à la cause nationale des Etats associés »<sup>556</sup>. Pour ce faire, estime Fossey-François, qui n'a pas manqué de s'inspirer des déclarations des prisonniers UF libérés par la RDV, les PIM « doivent être soumis à une action psychologique intense et sérieusement étudiée »<sup>557</sup>. L'action générale doit se faire non seulement par des photographies et des périodiques diffusés dans les halls d'information des camps, mais également, comme dans les camps de la RDV, par des « journaux édités par les camps importants »<sup>558</sup> ainsi que par des émissions radiophoniques pour partie conçues par les PIM eux-mêmes...

Dans les camps, les progrès de l'éducation politique des PIM sont en principe évalués et notés par la direction des camps, sur des fiches individuelles ; ce faisant, les Français se défendent cependant de procéder « à leur désintoxication par une intoxication à

---

<sup>552</sup> *Id.*

<sup>553</sup> Colonel Husson, Annexes au rapport n° 9/Cab.mil/IPM du 28 mai 1951, SHD, 10 H 309, dossier « PIM (1951-1954) », sous-dossier « PIM – Etude sur l'action psychologique à mener ; Identification (1952) ».

<sup>554</sup> *Id.*

<sup>555</sup> *Id.*

<sup>556</sup> Chef de bataillon Fossey-François, Note de service sur l'action psychologique sur les PIM, 28 décembre 1953, SHD, 10 H 309, dossier « PIM (1951-1954) », sous-dossier « Décision du 20 avril 1951 ».

<sup>557</sup> *Id.*

<sup>558</sup> *Id.*

rebours »<sup>559</sup>, mais à un prétendu « réveil de conscience »<sup>560</sup> leur permettant « de distinguer le faux du vrai »<sup>561</sup> : la nuance est subtile, si subtile qu'elle résiste difficilement au travail de l'historien. A partir de 1951, analyse en effet Marie-Catherine Villatoux, un véritable plan de « désintoxication » et de « rééducation » politique a bel et bien été initié dans les camps de PIM en Indochine, dans lesquels les prisonniers étaient « "conduits par étapes au ralliement" sur une période de trois mois<sup>562</sup>. Ceux-ci [...] étaient répartis en trois groupes selon leur niveau intellectuel et placés sous la responsabilité d'un "cadre propagandiste" puis soumis à une action psychologique "intense" : séances de discussions politiques et d'instructions générales, participation à diverses activités artistiques (orchestre, théâtre), littéraires (rédaction d'un journal du camp) et sportives. » Un ancien officier de l'APVN « rallié » à la cause franco-vietnamienne en captivité, dans un rapport de mai 1953 destiné au pouvoir nationaliste qu'il « considère comme responsable de l'éducation de ses sujets dont font partie les PG »<sup>563</sup>, confirme, au jour de sa propre expérience de prisonnier dans les camps 40, 13 et SVH, qu'« il nous suffit d'entrer dans n'importe quel camp de PG pour nous rendre compte à première vue qu'il existe une propagande auprès des PG »<sup>564</sup> : halls d'information, cinéma, phonographe, cadeaux lors des visites d'inspection, loisirs, etc. Et de poursuivre :

« A l'occasion des fêtes traditionnelles officielles, où ont lieu les cérémonies de libération de PG, les Autorités du Gouvernement Nationaliste se rendent aussi dans les camps. Des allocutions sont prononcées, définissant aux PG la ligne politique et louant les mesures de clémence du gouvernement. »<sup>565</sup>

« Clémence du gouvernement » car cette action doit en principe se traduire, comme dans les camps de la RDV, par un ralliement des prisonniers à la cause de leurs geôliers. A en croire Marie-Catherine Villatoux, « près de 9 500 prisonniers [auraient ainsi] ralli[é] jusqu'au cessez-le-feu la cause nationaliste vietnamienne, à titre civil ou militaire. »<sup>566</sup> Comme pour les prisonniers de la RDV cependant, la sincérité de ces « ralliements » ne

---

<sup>559</sup> Chefs de bataillon Fossey-François et Valliet, capitaines Giraud, Colonna et Nguyen-Phung, *La Guerre psychologique en Indochine de 1945 au « cessez-le-feu »*, Secret confidentiel, Bureau de la guerre psychologique, 1955, p. 88-90.

<sup>560</sup> *Id.*

<sup>561</sup> *Id.*

<sup>562</sup> Action psychologique sur les PIM, note n° 1321/EMIFT/GP/SC, 28 décembre 1953, SHAT, 10 H 342.

<sup>563</sup> « Education politique des PG », mai 1953, *op. cit.*

<sup>564</sup> *Id.*

<sup>565</sup> *Id.*

<sup>566</sup> M.-C. Villatoux, « Traitement psychologique, endoctrinement, contre-endoctrinement en guerre... », *op. cit.*, p. 45, d'après *La guerre psychologique en Indochine. Ses opérations et ses résultats*, conférence du capitaine Prestat prononcée le 14 septembre 1955, Cours de guerre psychologique « Centre-Europe » de Boblingen, p. 19, Centre de documentation du SHAT, Carton Stratégie II.

peut qu'interroger l'historien, ce d'autant plus que ce dernier ne dispose d'aucune source pour l'évaluer. Ont-ils rejoint les forces nationalistes par conviction ou pour échapper à l'enfer de la captivité ? Pour l'ancien officier de l'APVN « rallié » à la cause franco-vietnamienne, la réponse est claire et sans appel : « leur conversion était motivée, plus par le désir de la liberté que par conviction politique »<sup>567</sup>.

Dès son développement au tournant des années 1950 jusqu'à la fin du conflit, l'« action psychologique » sur les prisonniers – du côté français comme de celui de la RDV – paraît de fait buter sur deux grandes limites, bien repérées par l'Inspection centrale à sa création :

- « - L'insuffisance des conditions matérielles d'internement ;
- L'insuffisance en nombre et en qualité du personnel d'encadrement. »<sup>568</sup>

« Toute amélioration dans le domaine de la propagande », conclut ainsi l'Inspection centrale dès mai 1951, « est conditionnée à une amélioration préalable ou tout au moins concomitante sur ces deux points. »<sup>569</sup> Pour autant, de 1951 à 1954, les rapports continuent d'affluer, dénonçant tour à tour les difficultés à faire le « tri » dans les personnes arrêtées et à classer efficacement les prisonniers en différentes catégories ; l'encombrement permanent des camps d'internés, causant d'importants problèmes d'hygiène et de salubrité, source d'épidémies meurtrières ; les nombreux dépassements de durée d'internement ; le manque de personnels qualifiés ; et surtout les graves difficultés d'approvisionnement des camps se soldant par une sous-nutrition chronique des prisonniers et un taux de mortalité important dans de nombreux camps.

Tout comme du côté de la RDV, qui orchestre politiquement les libérations de ses prisonniers UF, la propagande française ne doit pas cacher la réalité des conditions d'internement des PIM vietnamiens. Tout comme dans les camps de prisonniers de la RDV, estime l'ex-officier de l'APVN « rallié » en captivité aux nationalistes vietnamiens, dans les camps franco-vietnamiens :

« La majorité des PG, les IM (internés civils) pensent beaucoup plus aux misères de leur existence qu'à la propagande et les discours. Si on aperçoit un PG dévorer avidement les journaux du hall, on peut être assuré que c'est plus pour tuer le temps que pour en assimiler le contenu. Les discours sont reçus d'ordinaire avec froideur. Les commentaires qui s'en suivent tournent la plupart du temps en railleries et dérisions, leur fournissant un bon moyen d'égayer leur vie morose. [... Quant aux PG, ils] prennent encore la propagande à la légère et n'y accordent aucune foi. »<sup>570</sup>

---

<sup>567</sup> « Education politique des PG », mai 1953, *op. cit.*

<sup>568</sup> Etude sur l'action psychologique à l'égard des PIM rebelles, 28 mai 1951, *op. cit.*

<sup>569</sup> *Id.*

<sup>570</sup> « Education politique des PG », mai 1953, *op. cit.*

Que penser alors des manifestes signés par certains PIM à leur libération, sur le modèle des textes soumis aux prisonniers UF de la RDV ? Ainsi le 8 janvier 1954, lorsqu'en réponse à la libération par la RDV de 300 prisonniers, le commandement en chef en Indochine décrète la libération équivalente de 300 PIM, qui préalablement s'étaient engagés, par écrit – documents incinérés devant eux avant leur libération... mais dont une copie est secrètement conservée –, « à ne pas retourner en zone V.M. et ne pas reprendre les armes contre les armées de l'Union Française et celles des Etats-Associés »<sup>571</sup>. A cette occasion, une campagne de propagande est organisée dans chacun des cinq territoires de libération, s'appuyant essentiellement, comme le pratique la RDV depuis le début des années 1950, « sur les déclarations de prisonniers, à exploiter dans la presse et à la radio »<sup>572</sup>. Le bureau de la guerre psychologique insiste ainsi tout particulièrement pour que soient médiatisés les éléments de discours suivants :

Les prisonniers libérés « se sont engagés à travailler à la réconciliation nationale. Plusieurs d'entre eux ont demandé à s'engager dans l'armée nationale vietnamienne.

C'est spontanément qu'ils ont tenu à faire après leur libération, des déclarations à la presse et à la radio, afin d'informer leurs camarades demeurés en zone V.M. de ce qu'ils ont pu constater eux-mêmes en zone nationale. [...]

La vie dans les camps de P.I.M. est organisée dans des conditions de confort qui ont été reconnues par toutes les délégations de Croix-Rouge [...], alors qu'aucune délégation de Croix-Rouge n'a jamais pu pénétrer dans un camp de nos prisonniers chez les V.M.

Les prisonniers reconnaissent eux-mêmes qu'ils y sont bien nourris, et qu'ils y sont traités humainement. [...]

Leur libération est toujours possible s'ils s'engagent à rentrer dans la communauté nationale. »<sup>573</sup>

Le communiqué de presse accompagnant la libération de ces prisonniers précise encore, afin de peser sur la RDV s'agissant du traitement réservé aux prisonniers UF, et de se gagner les faveurs de l'arrière métropolitain ainsi que de l'opinion internationale :

« Les prisonniers de guerre VM relâchés ont été traités pendant leur captivité selon les règles de la Convention de GENEVE, dont l'application a été contrôlée par la Croix Rouge Internationale chaque fois qu'elle l'a demandé. Ils sont tous dans un état de santé satisfaisant. Ils n'ont jamais été soumis à aucun endoctrinement au cours de leur séjour dans nos camps. [...]

Par contre, nos prisonniers qui rentrent de la zone VM sont pratiquement tous dans un état de santé déficient. Cet état ne paraît pas être la conséquence de carences ou de négligences de la part de l'adversaire dans l'organisation des camps et de la vie de nos prisonniers. Mais il est évident que le climat de l'Indochine et surtout du Haut-Tonkin ainsi que les conditions de vie des populations autochtones, ne conviennent absolument pas à des Européens ou à des Africains qui, même en temps normal, doivent faire ici l'objet de soins spéciaux.

D'autre part, le Commandement VM publie lui-même que, dans leurs camps, nos prisonniers sont soumis à une rééducation politique qui constitue, en réalité, une violation de leur liberté de

---

<sup>571</sup> « La quasi-totalité des prisonniers dont la libération a été envisagée », ajoute la Note, « a signé, seuls 7 officiers sur 20 ont refusé. » Bureau de la guerre psychologique, EMIFT, « Note de service – Directives spéciales d'action psychologique, pour la libération de 300 prisonniers V.M. », 8 janvier 1954, SHD, 10 H 309, dossier « Questions relatives à ce qui se rapporte aux PIM Indochinois, 1951-1954 ».

<sup>572</sup> *Id.*

<sup>573</sup> *Id.*

pensée. »<sup>574</sup>

Au même moment, à mille lieues de cette propagande, une fiche de l'Inspection centrale des prisonniers de guerre et internés reconnaît que de nombreux PIM « très malades (béri-bériques, cachectiques, tuberculeux graves) »<sup>575</sup> sont présents dans les camps de prisonniers UF, pouvant « prêter la main au Viet-Minh pour une contre propagande adroite et inévitable »<sup>576</sup> au cas où ces prisonniers seraient libérés en échange des blessés graves de Dien Bien Phu, « faisant ressortir sur le plan international la mauvaise façon dont nous traitons les PG, particulièrement les malades »<sup>577</sup>. La note estime plus globalement que les autorités françaises détiennent « actuellement près de 1.500 internés, très malades, dont beaucoup sont momentanément intraitables ou incurables avec nos moyens »<sup>578</sup>. Le 18 juillet 1954, une nouvelle fiche de l'Inspection centrale confirme : évoquant à nouveau un « encombrement des camps de PGI du Nord-Vietnam »<sup>579</sup>, le lieutenant-colonel Rémy constate, dans de nombreux camps, « les conditions fort peu satisfaisantes qui y règnent actuellement, du fait de l'afflux massif des prisonniers à la suite des opérations récentes. Ces conditions », souligne-t-il, « ne sauraient se prolonger longtemps sans préjudice grave, au point de vue matériel et sanitaire d'abord, mais surtout au point de vue psychologique »<sup>580</sup>. Dans toute l'Indochine, au 1<sup>er</sup> juillet 1954, 69 782 PIM sont internés dans les camps français (62 035 IM et 7 747 PG) pour seulement 55 781 places d'hébergement – et ce sans compter les prisonniers et internés des FAVN (12 449 pour 10 733 places)<sup>581</sup>. Malgré ce contexte, les conditions de libération se durcissent encore : « plus de relaxation inconsidérée d'individus n'appartenant pas d'une manière indubitable à la catégorie des "non dangereux" ou des inaptes à porter les armes »<sup>582</sup>, ordonne le général Navarre en mars 1954, qui sinon risquent de retourner dans les rangs des forces ennemies.

---

<sup>574</sup> Bureau de la guerre psychologique de l'EMIFT, Communiqué à la presse et à la radio – Libération de 300 prisonniers VM, 14 janvier 1954, SHD, 10 H 309, dossier « PIM (1951-1954) », sous-dossier « Libération de PIM – Janvier 1954 ».

<sup>575</sup> Lieutenant-colonel Schneider, Inspecteur central des prisonniers de guerre et internés, Fiche à l'attention du général chef de l'EMIFT sur la libération de prisonniers de guerre et internés très malades, Saigon, 11 juin 1954, SHD, 10 H 313, dossier 1.

<sup>576</sup> *Id.*

<sup>577</sup> *Id.*

<sup>578</sup> *Id.*

<sup>579</sup> Lieutenant-colonel Remy, Inspecteur central des prisonniers de guerre et internés, Fiche sur le recasement des PG et internés du Nord-Vietnam, Saigon, 18 juillet 1954, SHD, 10 H 309, dossier « Questions relatives à ce qui se rapporte aux PIM indochinois, 1951-1954 ».

<sup>580</sup> *Id.*

<sup>581</sup> *Id.*

<sup>582</sup> Lettre du général Navarre, commandant en chef en Indochine, sur le statut des Prisonniers et internés militaires, Saigon, 4 mars 1954, SHD, 10 H 309, dossier « Classification Prisonniers et Internés Statut ».

Les rapports des services de santé sont encore plus explicites : dès le 11 janvier 1951, le médecin-capitaine Merveille, chargé des prisonniers militaires du Tonkin (PMT), constate que, nourris essentiellement de riz blanc et de quelques légumes verts, privés le plus souvent de viande et de riz rouge, nombreux sont les PIM à être atteints de béri-béri<sup>583</sup>. Deux mois plus tard, après une inspection du camp de Khe-Tu, le médecin-capitaine Rayjal surenchérit : « Les prisonniers qui s’y trouvent internés sont dans un état de misère physiologique assez difficile à imaginer. »<sup>584</sup> La principale raison, écrit-il dans son rapport, est « l’alimentation insuffisante et mal équilibrée »<sup>585</sup>, associée à une trop forte charge de travail et une hygiène quasi-inexistante. Le 31 mars 1951, le médecin-colonel Richet, directeur du service de santé de la zone opérationnelle du Tonkin (ZOT), tire une nouvelle fois la sonnette d’alarme auprès du commandement des Forces françaises du Vietnam du Nord (FFVN), invitant les autorités compétentes en matière de PIM « à faire les quelques gestes qui permettraient un traitement humain et décent touchant leur cantonnement, leur hygiène générale et, surtout peut-être, leur alimentation. »<sup>586</sup> Et de constater « deux décès environ par mois mais ce chiffre peu élevé », tempère-t-il immédiatement, « est en "trompe l’œil". En fait, tous les "morituri" sont évacués sur l’hôpital provincial d’Haïduong qui est une formation civile vietnamienne »<sup>587</sup>. Ainsi, conclut gravement le médecin :

« Il y a, désormais, urgence cruciale [...] Il y va par ailleurs du bon renom de notre politique et peut-être de la possibilité d’obtenir que nos propres prisonniers soient traités, par le parti adverse, d’une façon plus humaine et plus décente. »<sup>588</sup>

Le 24 avril 1951, en réaction au rapport de l’un de ses subordonnés, le médecin-colonel Richet enfonce le clou. Dans une lettre adressée au général commandant les FFVN et la ZOT, au ton particulièrement accusatoire, il écrit :

« Le commandement local, employeur de cette main-d’œuvre, doit être mis en demeure de nourrir correctement les PMT et doit être rendu entièrement responsable de la morbidité et de la mortalité par béri-béri.

Ces pratiques inhumaines qui consistent à se désintéresser totalement du sort des prisonniers sont d’un autre âge et parfaitement indignes d’officiers d’un pays qui se prévaut à juste titre d’un haut degré de civilisation.

[...] cette négligence et cette ignorance sont criminelles puisque aboutissant stupidement :

- à de nombreux décès ;
- à des séquelles irréversibles par béri-béri [...]

<sup>583</sup> J.-L. Einaudi, *Vietnam !, op. cit.*, p. 167-168, d’après le rapport du médecin-capitaine Merveille au médecin-chef de la place de Hanoi, 11 janvier 1951.

<sup>584</sup> Rapport du médecin-capitaine Rayjal, médecin-chef de la zone côtière, 19 mars 1951, cité in J.-L. Einaudi, *Vietnam !, op. cit.*, p. 168.

<sup>585</sup> *Id.*

<sup>586</sup> Rapport du médecin-colonel Richet au général commandant les FFVN et la ZOT, 31 mars 1951, cité in J.-L. Einaudi, *Vietnam !, op. cit.*, p. 169.

<sup>587</sup> *Ibid.*, p. 170.

<sup>588</sup> *Id.*

- à un discrédit de nos méthodes et de l'œuvre humanitaire que nous réalisons par ailleurs ;
  - possiblement à des représailles sur nos propres prisonniers.
- Ces errements sont donc graves, stupides, nuisibles à tous égards. Rien ne saurait les excuser. »<sup>589</sup>

Le 26 novembre 1951, le colonel Husson reconnaît qu'il est difficile de « rééduquer » correctement les prisonniers dans de telles conditions : « avant de créer un camp modèle [de désintoxication, nda], il faut remédier aux déficiences criantes et parfois scandaleuses qui existent encore ailleurs et alimentent la propagande hostile à notre cause. »<sup>590</sup> Assertion confirmée par l'ancien officier de l'APVN « rallié » à la cause franco-vietnamienne en captivité – dont les enseignements sont jugés « précieux »<sup>591</sup> par le chef de bataillon Fossey-François – : pour développer une action psychologique efficace sur les PIM, il ne suffit pas de quelques visites officielles et distributions de « cadeaux », il faut d'abord veiller à les nourrir et les loger correctement :

« Le but que l'on se propose est d'améliorer l'existence du PG. Mais leurs conditions matérielles sont tellement misérables que le délégué des PG O du camp SVH s'était exprimé ainsi à un colonel du Service social de l'armée française : "nous serions bien heureux d'échanger ces boules de pétanque en un même poids de riz pour chacun !" »<sup>592</sup>

Et l'ancien officier « rallié » de pointer les nombreuses autres lacunes de l'action psychologique sur les PIM : pas assez de cadres formés, moyens très insuffisants, documents de propagande trop abondants et remis aux seuls « Cais » (pour mémoire, PG choisis par la direction du camp pour diriger les autres), sans note de service, absence de méthode, littérature trop compliquée et peu adaptée au public des PIM, cinéma quasi-uniquement disponible en langue étrangère, visites des autorités françaises et vietnamiennes limitées aux seules inspections, sans réel contact avec les prisonniers, contraste démesuré entre l'éducation politique ambitionnée et les conditions d'existence réelles des PIM, sous-alimentés, peu soignés et mal logés... Pour lui, ces graves lacunes révèlent en fin de compte « que les autorités supérieures n'avaient pas en perspective l'éducation politique des PG »<sup>593</sup>, tâche importante qui selon lui doit revenir aux autorités vietnamiennes<sup>594</sup>, invitées à considérer les PIM non pas comme des ennemis, mais comme

---

<sup>589</sup> Lettre du médecin-colonel Richet au général commandant les FFFVN et la ZOT, 24 avril 1951, citée in J.-L. Einaudi, *Vietnam !*, *op. cit.*, p. 172.

<sup>590</sup> Col. Husson, Lettre sur les camps de désintoxication, 26 novembre 1951, *op. cit.*

<sup>591</sup> Chef de bataillon Fossey-François, Note de service sur l'action psychologique sur les PIM, 28 décembre 1953, *op. cit.*

<sup>592</sup> « Education politique des PG », mai 1953, *op. cit.*

<sup>593</sup> *Id.*

<sup>594</sup> Pour l'ancien officier de l'APVN, les autorités françaises étant aux yeux des PIM trop associées au colonialisme, seule une action psychologique menée par le gouvernement nationaliste a des chances d'aboutir.

des « fils égarés »<sup>595</sup>, en s'en tenant pour ce faire à un programme en trois points :

- « prendre soin d'eux »,
- « entreprendre leur éducation politique »
- et « leur ouvrir une issue dans le gouvernement »<sup>596</sup>.

Dans ce but, prescrit-il, il faut d'abord « élever leur niveau de vie à un degré, non pas opulent, mais au minimum vital, surtout en matière d'alimentation »<sup>597</sup>, voire leur accorder, comme dans certains camps de prisonniers UF de la RDV, l'autogestion<sup>598</sup>. Au lieu de cela, observe l'ancien officier de l'APVN :

« partout les conditions alimentaires sont effectivement insuffisantes. Dans la zone nationaliste, de beaucoup plus riche que la zone VM, le PG reçoit une ration bien inférieure à celle accordée par les VM à leurs PG (en dépit de leur pauvreté économique, minimum 700 grammes de riz par jour) qui, elle, ne représente que le strict minimum vital, scientifiquement parlant. On ne peut évidemment pas gagner les sentiments de quelqu'un en le plongeant dans la faim et les privations extrêmes. »<sup>599</sup>

Mais ces alertes et conseils répétés semblent rester lettre morte, les rapports des médecins militaires continuant jusqu'en 1954 à alarmer le commandement sur les conditions d'hygiène et d'alimentation déplorables dans les camps de PIM, et notamment sur les épidémies de bérubéri causant de nombreux décès<sup>600</sup>. Le 24 décembre 1953, la situation est telle que le directeur des services sanitaires en Extrême-Orient en personne, le médecin-général inspecteur Jeansotte, adresse une ferme mise en garde au lieutenant-colonel directeur des prisonniers et internés militaires :

« Des faits comme ceux du camp de Séno constituent une véritable expérimentation humaine. Dans les laboratoires on se sert de pigeons nourris au riz blanc pour montrer aux étudiants les résultats des carences vitaminiques. [...] Alimentation, hygiène, vêtements sont des questions de commandement. Il ne suffit pas d'avoir les taux de ration ou des dotations : il faut que les prisonniers les perçoivent. »<sup>601</sup>

Le 29 juillet 1954, après une visite des camps de Cam-Ranh, Ban-Me-Thuot et Pleiku – l'état de ce dernier étant jugé « lamentable »<sup>602</sup> –, le général Gillot, Inspecteur général des points sensibles en Indochine, confirme : « Il faut que les commandants de territoire

---

<sup>595</sup> « Education politique des PG », mai 1953, *op. cit.*

<sup>596</sup> *Id.*

<sup>597</sup> *Id.*

<sup>598</sup> Dans les camps de PG autogérés, les prisonniers étaient autorisés à cultiver la terre et se voyaient dotés d'un pécule leur permettant de réaliser eux-mêmes une partie de leurs achats dans les marchés locaux.

<sup>599</sup> « Education politique des PG », mai 1953, *op. cit.*

<sup>600</sup> D'après le rapport du médecin conventionné Macsay au médecin-colonel directeur du service de santé des FTSV, à propos de la situation sanitaire du camp de PIM de Cay-Dua, 22 septembre 1953, cité in J.-L. Einaudi, *Vietnam !, op. cit.*, p. 173-174.

<sup>601</sup> Lettre du médecin-général inspecteur Jeansotte au lieutenant-colonel directeur des services sanitaires en EO, au sujet de l'hygiène et de l'alimentation des camps de PIM, 24 décembre 1953, citée in J.-L. Einaudi, *Vietnam !, op. cit.*, p. 174.

<sup>602</sup> Rapport du général Gillot, inspecteur général des points sensibles en Indochine, sur les camps de PGI des FTSC, Saigon, 29 juillet 1954, SHD, 10 H 314, dossier « Divers ».

prennent sérieusement en mains les camps de PGI implantés chez eux et que les inspecteurs PGI ne se contentent pas d'une surveillance purement administrative. »<sup>603</sup> Nous sommes une semaine après la signature des accords de Genève...

Ici encore, de la consigne à la pratique, le décalage semble plus que jamais important..., si important, même, qu'il place en 1955 le chef de la mission française de liaison auprès de la Commission internationale de contrôle de l'application des accords de Genève, le général de Beaufort, dans l'impossibilité d'appuyer la plainte française auprès de la Commission internationale au sujet des nombreux prisonniers UF de la RDV non rendus. Cette demande, écrit-il en effet au général Ely, Haut-commissaire et Commandant en chef en Indochine, « entraîne, suivant la loi de la réciprocité, la nécessité pour nous de publier des listes analogues »<sup>604</sup> ; or, poursuit-il :

« les renseignements que je reçois du BDPGI [le Bureau Des Prisonniers de Guerre et des Internés, nda] – s'ils venaient à être connus – risqueraient de nous placer dans une situation désagréable, sinon difficile, puisqu'ils comportent une liste de plus de 4 500 détenus morts en captivité. Des renseignements officieux donnés par l'officier de la commission mixte centrale chargé de ce problème, me permettent de penser que le nombre de PGI décédés ou exécutés dépasse au total 9 000. »<sup>605</sup>

En conséquence, le général de Beaufort demande à ce que « des mesures soient prises pour que les registres des prisons et des camps soient mis à l'abri de toute indiscretion »<sup>606</sup> et qu'il lui soit autorisé d'« essayer d'éviter un échange des listes de PGI décédés »<sup>607</sup>. Le 16 mars 1955, un télégramme du colonel Vallier, secrétaire permanent de la Défense du COMIGAL, au général de Beaufort, confirme que « des démarches sont actuellement entreprises pour que les registres des camps soient mis à l'abri de toute indiscretion »<sup>608</sup>, et que de Beaufort est autorisé à « éviter un échange des listes de PGI décédés »<sup>609</sup>...

Par les témoignages, l'on sait en effet que les cas de prisonniers exécutés ont été nombreux, particulièrement au début du conflit<sup>610</sup> ; l'ennemi le sait aussi. Dès le 31 août 1950, une note du Service de sécurité avertit le commandement que, « selon les renseignements

---

<sup>603</sup> *Id.*

<sup>604</sup> Lettre du général de Beaufort, chef de la mission française de liaison auprès de la Commission internationale, au général Ely, Commissaire général de France et commandant en chef en Indochine, Hanoi, 11 mars 1955, reproduite in R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire*, op. cit., p. 290-291, p. 290.

<sup>605</sup> *Id.*

<sup>606</sup> *Ibid.*, p. 291.

<sup>607</sup> *Id.*

<sup>608</sup> Télégramme du colonel Vallier, secrétaire permanent de la Défense du COMIGAL au général chef de la mission française de liaison auprès de la Commission internationale de Hanoi, 16 mars 1955, SHD, 10 H 315, dossier « 10 H 315 ».

<sup>609</sup> *Id.*

<sup>610</sup> Voir notamment J.-L. Einaudi, *Vietnam !*, op. cit., p. 31-92.

recueillis, [...] les V.M. auraient l'intention, en vue de faire échec aux négociations entre les Autorités légales et les délégués V.M., de réclamer la libération des leurs qu'ils savent avoir été fusillés. Ils amèneraient ainsi d'autres nations à accuser la France d'avoir massacré des résistants vietnamiens. »<sup>611</sup> Les témoignages de combattants français confessant avoir eu recours à ce type de pratiques sont du reste relativement fréquents ; l'ouvrage de Jean-Luc Einaudi – dont la lecture est souvent difficilement soutenable – en est littéralement envahi<sup>612</sup> ; publié en 2001, le recueil de témoignages coordonné par l'ancien combattant-prisonnier Amédée Thévenet – fait remarquable – consacre également un chapitre entier aux « exactions »<sup>613</sup> de l'armée française en Indochine (assassinats, viols, pillages, tortures...).

Ce type de comportement n'est évidemment pas le fait de tous les combattants d'Indochine, loin s'en faut. Certains combattants s'insurgent d'ailleurs ouvertement contre ce genre de pratiques, *a fortiori* contre la torture des prisonniers ; ainsi l'adjudant-chef Fraticelli, des tirailleurs tonkinois, que le souvenir de son attitude passée par un ancien PIM à qui il était venu en aide a bien failli faire libérer quelques temps après sa capture, le 24 décembre 1953. En effet, se rappelle-t-il à propos de sa marche vers son camp de prisonniers, croisant une colonne vietnamienne :

« Un Commissaire politique de cette colonne m'a reconnu, s'est avancé vers moi, a parlementé avec les autres responsables, m'a fait détacher et m'a fait retourner. Je pense qu'il voulait me faire libérer. "Moi-même je l'ai reconnu c'était un civil qui avait été capturé par mon unité quelques temps avant notre propre capture, qui pour le faire parler lui tordaient les parties. Je passais par-là à ce moment, détestant ce genre de procédé d'un autre âge, j'ai donné deux coups de pieds [sic] au responsable et lui ai ordonné de le laissé [sic] partir." »<sup>614</sup>

Pour certains, les exactions de l'armée française au Vietnam sont même à l'origine de leur décision de désertir ; ainsi pour le soldat Albert Clavier, racontant avoir vu un jour, peu après son arrivée en Indochine, des têtes coupées exposées à l'entrée d'un marché, munies d'un écriteau sur lequel était inscrit « Viêt-minh » :

---

<sup>611</sup> A. Moret, Chef du service de sécurité du Haut-commissariat au Sud Viet Nam, Note n° 14126 sur l'échange de prisonniers, Saigon, 31 août 1950, ANOM / HCI / SPCE//31, dossier « 1950 – Entrevues entre Croix-Rouge Française et Viêt-Minh ».

<sup>612</sup> Voir notamment les témoignages de Jean Chaunac (31 janvier 2000), de Pierre-Alban Thomas (7 mai 1993), d'Aimé Palisse (27 avril 1993) ou de Georges Gavelle (7 juin 1993), in J.-L. Einaudi, *Vietnam !, op. cit.*, p. 37-39 ; 53-74 ; 85-87 ; 133-134.

<sup>613</sup> A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue, op. cit.*, p. 453-458.

<sup>614</sup> Simon Fraticelli, *Séjour en Indochine et captivité chez les Viets après avoir participé activement à la guerre 1939-1945 et aux événements graves de Madagascar*, p. 6, AD du Rhône, 31 J 223.

« je me retrouvais face à des têtes coupées par l'armée française. Et immédiatement, cela m'a renvoyé à ce qui s'était passé en France au temps de l'Occupation et notamment aux atrocités qui avaient été commises dans le Vercors dont on avait beaucoup parlé à Grenoble et dans la région. »<sup>615</sup>

Désertion... ou à tout le moins démission, comme pour le cas connu de Jules Roy, confessant avoir vu, au cours d'une opération dans le delta du Tonkin, « une compagnie de la Légion pass[er] sous [s]es yeux tout un village par les armes parce qu'on avait découvert des francs-tireurs cachés dans des galeries. [...] ces bavures-là étaient monnaie courante »<sup>616</sup>, conclut-il. Plus encore :

« Sur toutes les bases aériennes, à l'écart des pistes, étaient construites des cahutes qu'on évitait et d'où, la nuit, montaient des hurlements qu'on feignait de ne pas entendre. [...] Un jour, au cours d'une nouvelle opération, comme je parcourais la zone en jeep, j'aperçus devant une pagode un troupeau de paysans accroupis sous la garde de soldats. Je demandai à l'officier qui m'accompagnait ce que c'était. "Rien. Des suspects." Je demandais qu'on s'arrêtât. J'allai à la pagode, j'entraï : on amenait des files de *nhia-quê* devant des tables où les spécialistes leur brisaient les couilles à la magnéto. Je me fis reconduire à l'hôtel Métropole et restai enfermé deux jours. Quand je sortis, j'avais décidé de quitter l'armée. »<sup>617</sup>

« A présent, les nazis c'était nous, hélas »<sup>618</sup>, conclut le colonel démissionnaire... Tout au long du conflit, les articles de presse, de *L'Humanité* à *Témoignage chrétien*, sont nombreux<sup>619</sup> à dénoncer ces pratiques rappelant « les supplices de la Gestapo : la baignoire et l'électricité »<sup>620</sup> ou bien encore celles en vigueur au « camp de Buchenwald »<sup>621</sup>. Dans les témoignages de certains anciens combattants, l'on reconnaît les arguments de justification qui seront repris plus tard en Algérie<sup>622</sup> ; ainsi chez Alfred Vanhecke :

« Face à un adversaire peu regardant sur les "méthodes" employées pour obtenir le succès, il fallait bien faire abstraction parfois d'une certaine forme classique du combat. J'ai été témoin d'interrogatoires "musclés", pourquoi le nier ? Mais nous n'avions pas d'états d'âme, l'exploitation de renseignement est souvent cause de vies humaines épargnées. »<sup>623</sup>

Chez certains autres, cette question de l'*utilité* et de l'*efficacité* de la torture apparaît moins tranchée, interrogeant le militaire conduit à la pratiquer. « Jusqu'à quel point a-t-on le droit de faire souffrir une personne », s'interroge Louis Delmasure, écrivant à son frère se

---

<sup>615</sup> Claude Collin, « Albert Clavier : "j'ai choisi le Viêt-Minh" », *op. cit.*, p. 74.

<sup>616</sup> Jules Roy, *Mémoires barbares*, Paris, Albin Michel, 1989, p. 395.

<sup>617</sup> *Ibid.*, p. 395-396.

<sup>618</sup> *Ibid.*, p. 470.

<sup>619</sup> Voir J. Dalloz, *La « Guerre d'Indochine »*, *op. cit.*, p. 164-165 ; A. Ruscio, *La guerre française d'Indochine*, *op. cit.*, p. 117-123 ;

<sup>620</sup> Jacques Chégaray, « Les tortures en Indochine », *Témoignage Chrétien*, 29 juillet 1949, in Pierre Vidal-Naquet (dossier réuni par), *Les crimes de l'armée française, Algérie 1954-1962*, Paris, La Découverte/Poche, 2001 (1<sup>e</sup> éd. Paris, François Maspero, 1975), p. 15-20, p. 20.

<sup>621</sup> *Id.*

<sup>622</sup> Voir Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Gallimard, 2001 (ouvrage issu de la thèse de doctorat d'histoire de l'auteure).

<sup>623</sup> Témoignage du soldat Alfred Vanhecke, in A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue*, *op. cit.*, p. 456.

préparant à devenir prêtre, « pour lui arracher des renseignements qui permettront de prévenir une attaque ennemie et de sauver des tas de gens ? »<sup>624</sup> Un questionnement du reste également travaillé en captivité, par les prisonniers UF de la RDV contraints par leurs geôliers d'avouer certains crimes commis envers le peuple vietnamien ; ainsi le capitaine Jean-Jacques Beucler, racontant au journaliste Lucien Bodard à sa libération :

« Notre tactique fut donc de reconnaître les faits évidents, et de nier le reste. L'on parla des PIM – c'étaient des prisonniers vietminh que l'on employait indûment comme coolies dans nos unités combattantes. L'on reconnut que dans certains de nos camps, les prisonniers vietminh n'avaient pas été bien traités. »<sup>625</sup>

Dans les camps transitoires ou permanents de PIM en effet, outre la sous-nutrition et le manque de soins, le traitement réservé aux prisonniers peut être particulièrement sévère, jusqu'à s'apparenter clairement au crime de guerre. Ainsi, témoigne le 9 octobre 1951, dans une lettre adressée à sa famille (lettre interceptée par les autorités militaires françaises), le père André Vieville, des Missions étrangères de Paris, à propos du traitement réservé aux prisonniers des unités de la région de Sontay :

« vous ne pouvez vous imaginer dans quelle abime d'abominations je suis plongé ! [...] ça concerne ceux dont je suis venu à m'occuper. Je vous ai parlé l'autre jour de "mes" prisonniers. [...] L'autre jour j'en ai trouvé un en train d'agonir, un vrai squelette, j'ai cru me trouver à Dachau ou Buchenwald. [...] Dimanche en faisant un tour dans un poste, j'en ai trouvé un qui venait de succomber des suites de ses tortures, quelque chose d'affreux. Les officiers à qui j'en parle me disent : "Nous sommes d'accord avec vous que c'est immoral, mais c'est une nécessité pour les faire parler..." Nous n'avons pas encore les chambres à gaz ni les fours crématoires, mais nous n'avons pas grand-chose à envier des méthodes de la Gestapo ! Quand je vais dire la messe dans leur camp infecte, j'ai honte d'être Français et le rouge me monte à la pointe des cheveux. Excusez-moi de vous raconter ces horreurs, mais je n'ai pas le droit de les cacher. Il faudrait que je rencontre une grosse huile à Hanoï, mais ils savent tout cela aussi bien que moi puisqu'ils le pratiquent eux-mêmes... »<sup>626</sup>

Saisi de cette affaire, le colonel Husson, Inspecteur des prisonniers et internés militaires, est prié d'enquêter par le général Cogny<sup>627</sup>, mais les renseignements dont il dispose sont rapidement jugés insuffisants. Husson estime cependant qu'il y a dans cette affaire « le moyen de faire cesser un comportement inadmissible et peut-être aussi l'occasion de faire

---

<sup>624</sup> Lettre du lieutenant Louis Delmasure à son frère, s.d. [v. 1950-1954], in général Marcel Bigeard (dir.), *Paroles d'Indochine*, Monaco, Editions du Rocher, 2004, p. 152. Cet ouvrage est composé de récits originaux (lettres et carnets de guerre) confiés au général Bigeard par des anciens combattants d'Indochine ou bien par leurs proches ; ces récits ont également paru dans un ouvrage précédent, *Lettres d'Indochine* (tome 1 et 2), Paris, Editions n° 1, 1998-1999.

<sup>625</sup> Lucien Bodard (entretien avec le capitaine Jean-Jacques Beucler), « Souvenirs des temps de l'horreur (suite et fin) », [été 1954], p. 6, SHD, GR 1 S 43, document communiqué par Denis Leroux, que nous remercions pour son aide.

<sup>626</sup> Extrait d'une lettre du Père Vieville, adressée à M. Vieville, à La Fère (Aisne), 9 octobre 1951, SHD, 10 H 309, dossier « PIM (1951-1954) », sous-dossier « PIM Encadrement (1951-1952) ».

<sup>627</sup> Général Cogny, Note pour le colonel Inspecteur des prisonniers et internés militaires, 23 octobre 1951, SHD, 10 H 309, dossier « PIM (1951-1954) », sous-dossier « PIM Encadrement (1951-1952) ».

un exemple. Ce dernier », ajoute-t-il, « serait plus efficace que les rappels aux principes élémentaires d'humanité diffusés à plusieurs reprises, mais dont certains n'ont cure. »<sup>628</sup> L'affaire semble néanmoins en rester là, les commandants de secteur et d'unités faisant l'objet d'un simple rappel des prescriptions concernant le traitement des PIM. Et près de deux ans plus tard, le 20 août 1953, la situation semble inchangée : ayant « constaté à diverses reprises que l'interrogatoire des suspects et des prisonniers n'était pas conduit avec le doigté, l'impartialité et la dignité qui s'imposent »<sup>629</sup>, une note de service du Bureau du personnel de l'EMIFT rappelle une énième fois que « le général commandant en chef exige formellement le respect des détenus, des prisonniers et, en règle générale, de tous ceux qui sont entre les mains des autorités militaires françaises »<sup>630</sup>... Quelques mois auparavant, l'ancien officier de l'APVN prisonnier et « rallié » aux autorités franco-vietnamiennes avait à nouveau dénoncé « l'arbitraire du personnel de certains camps et le despotisme de certains "cais" qui leur font de la prison un enfer »<sup>631</sup> :

« Ainsi dans quelques blocs du camp 13, les PG sont obligés de se coucher tassés les uns sur les autres [...] Les conditions d'hygiène sont déprimantes (Juin, Juillet 1952). Le VM quoique déjà bien entraîné à la souffrance et aux privations, se trouve incapable d'endurer un tel train de vie. En outre, beaucoup d'autres traitements défectueux portent une grande atteinte au moral du PG : exposition au soleil en plein été du matin au soir, peines corporelles outrageantes et arbitraires (camp 13, juin, juillet 52), viol de prisonnières (camp 13, camp de SVH). »<sup>632</sup>

De nombreuses plaintes de ce type sont d'ailleurs formulées par les PIM lors des opérations d'échange de l'été 1954. Alors que beaucoup de prisonniers UF échangés voient dans les PG adverses rendus à la RDV des hommes « visiblement bien nourris et en parfaite santé »<sup>633</sup>, dont l'état physique et moral contraste douloureusement avec leur propre état de délabrement<sup>634</sup>, c'est tout le continent invisible de certains autres PG et plus globalement

---

<sup>628</sup> Lettre du colonel Husson au général Cogny, directeur du cabinet militaire du Haut-commissariat, Hanoi, 8 novembre 1951, SHD, 10 H 309, dossier « PIM (1951-1954) », sous-dossier « PIM Encadrement (1951-1952) ».

<sup>629</sup> Général Navarre, Note de service n° 9176/EMIFT/BP/2/JM sur l'interrogatoire des suspects et des prisonniers, 20 août 1953, SHD, 10H313, dossier 2.

<sup>630</sup> *Id.* La note rappelle que « les auteurs de sévices et d'exactions seront déférés à la justice et des sanctions disciplinaires impitoyables seront prises à leur égard ». Certains officiers témoignent d'ailleurs avoir livré certains de leurs hommes à la justice militaire pour de tels agissements ; voir par exemple Hélié de Saint Marc (avec la coll. de Laurent Beccaria), *Mémoires, Les champs de braises*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2002, p. 134.

<sup>631</sup> L'homme avait conseillé d'abolir ce système et de le remplacer « par une organisation légale et juste (permettre aux PG le choix de leurs représentants) ». « Education politique des PG », mai 1953, *op. cit.*

<sup>632</sup> *Id.*

<sup>633</sup> André Boissinot (préface du général Yves de Sesmaisons), *Armé pour la vie, De Chemillé à l'enfer de Dak Doa, Indochine 1953-1954, Mémoires*, Paris, Indo-Editions, 2008, p. 117.

<sup>634</sup> Voir à ce sujet le témoignage du marin P.-J. Yvon encadrant l'échange de prisonniers blessés du 14 juillet 1954 : Pierre-Jean Yvon, *Un marin au cœur de l'exode indochinois, 1954-1955, Récit*, Saint-Malo, Pascal Galodé éditeurs, 2010, p. 113-115.

encore des IM qui se dérobe à leurs yeux. Pour exemple, parmi les 2009 PIM remis à la RDV le 21 août 1954, à Ninh Giang, 35 hommes manquent par rapport aux listes établies préalablement ; 42 malades sont également rendus, dont deux ayant « perdu la sensation des jambes et déclar[a]nt avoir été envoyés à l'hôpital pendant 1 mois sans médicaments. Un autre déclare avoir été frappé jusqu'à avoir les dents déchaussées. Un autre déclare avoir été poignardé sur la main par un soldat français ; la plaie existe encore »<sup>635</sup>, atteste le chef de la délégation UF chargé avec son homologue vietnamien de veiller au bon déroulement de l'échange. Le lendemain, 928 prisonniers et internés sont rendus, dont 142 internées dangereuses (parmi elles, 47 malades) et 678 internés ordinaires (parmi eux, 61 malades) – là encore, des PIM manquent à l'appel, au nombre de 26. Se fondant sur les témoignages des libérés, la délégation de l'APVN demande une enquête sur les points suivants :

« a) D'après les déclarations des femmes restituées :

- La ration alimentaire quotidienne entre le 25 juillet et le 1<sup>er</sup> août est de 300 grs de riz par personne, d'un poisson sec pour 3 personnes et un peu de viande tous les 3 ou 4 jours. [...]

b) Les prisonniers du Camp n° 55 déclarent que le 30 juillet 1954, les soldats du 2<sup>ème</sup> Bataillon ont fusillé deux prisonniers [...]

Les 108 malades ont été classés après accord des médecins des deux délégations en 6 graves, 60 moyens, 42 légers. [...]

- 90 % des malades déclarent devant les deux médecins avoir été frappés

- parmi les 108 malades, 53 sont atteints de béri-béri [...]

Parmi les prisonniers non malades remis, 41 ont été trouvés malades dans l'ensemble légers dont 17 atteints de béri-béri.

Cas exceptionnels :

- 4 femmes déclarent avoir été soumises au courant électrique ; l'une d'entre elles déclare en plus avoir reçu un mélange d'essence et de nuoc-mam sur le visage entraînant une conjonctivite grave qu'elle a encore actuellement.

- Un homme a perdu la sensation complète des 4 membres.

Un malade atteint de béri-béri et de fièvre, rendu hier, est mort aujourd'hui. »<sup>636</sup>

Systématiquement, les autorités françaises émettent « toutes réserves en ce qui concerne les déclarations des intéressés »<sup>637</sup>, et s'il faut bien en effet considérer qu'il existe une part de propagande dans ces déclarations, visant à administrer auprès de la Commission internationale les preuves des « mauvais traitements auxquels certains des prisonniers auraient été soumis »<sup>638</sup>, les déclarations de ce type sont trop nombreuses et concordantes pour nier l'existence de tels sévices dans les camps de PIM.

---

<sup>635</sup> Chef de bataillon Aussudre, chef de la délégation des forces UF, et Thiêu-Ta Phan Huyen, chef de la délégation de l'APVN, Feuille d'observation jointe au procès-verbal de remise de prisonniers du 21 août 1954, Ninh Giang, SHD, 10 H 2761, dossier « Remise de PGI ».

<sup>636</sup> Chef de bataillon Brissaud, chef de la délégation des forces UF, et Thiêu-Ta Phan Huyen, chef de la délégation de l'APVN, Feuille d'observation jointe au procès-verbal de remise de prisonniers l'après-midi du 22 août 1954, Ninh Giang, SHD, 10 H 2761, dossier « Remise de PGI ».

<sup>637</sup> *Id.*

<sup>638</sup> *Id.*

En face, du côté des prisonniers UF de la RDV, la plupart des témoins s'accordent pour dire que les cas de torture ont été relativement rares ; *idem* pour les exécutions – tout au moins à partir de la fin des années 1940. Tous soulignent en revanche les souffrances liées au manque chronique de nourriture et de soins, ainsi qu'aux conditions d'hygiène déplorables, se soldant par une mortalité élevée dans les rangs des prisonniers. Tous soulignent également la pesanteur de l'éducation politique subie en captivité, tournant pour certains à la véritable torture. Pour la plupart, à l'image de Robert Bonnafous lui-même, les survivants pensent cette expérience comme une *spécificité radicale*, l'opposant au besoin à celle des prisonniers vietnamiens de l'armée française, qu'ils imaginent – et pour certains observent au moment des échanges de l'été 1954 – comme ayant été traités par les autorités françaises en conformité avec les conventions de Genève. Or, par rapport à la captivité UF en mains vietnamiennes, il apparaît que la captivité vietnamienne en mains françaises pliait d'emblée sous les mêmes contraintes – débordement par le nombre des personnes capturées, crédits et approvisionnement insuffisants pour nourrir et soigner correctement les captifs, encadrement pas assez nombreux et déficient... –, desservait des objectifs relativement similaires – déclarations des prisonniers servant la propagande de leurs geôliers, emploi des prisonniers comme main-d'œuvre, « rééducation » des prisonniers en vue de faire de nouvelles recrues... – et se soldait par des résultats pour partie comparables – arbitraire et illégalité de l'internement, échec global de l'éducation politique et taux de mortalité important chez les prisonniers des deux camps.

Au bilan, si le cadre de cette thèse ne nous a pas permis de traiter plus en profondeur de la problématique des prisonniers vietnamiens des forces françaises, nous avons voulu montrer que, pour les prisonniers UF de la RDV, la relative symétrie de leur sort d'avec celui de leurs homologues vietnamiens ressortit de fait d'un continent invisible : un *inconnu* immédiatement comblé par le *préconçu*, en partie véhiculé par la propagande franco-vietnamienne, que les prisonniers vietnamiens des forces franco-vietnamiennes auraient été traités avec l'humanité que, précisément, la RDV aurait refusé à ses prisonniers. Ce faisant, sans rien nier des souffrances subies et du taux de mortalité important des prisonniers, c'est la spécificité même de la captivité UF aux mains de la RDV qui se retrouve posée sur de mauvaises bases, contribuant d'emblée à radicaliser la mémoire de leur expérience.

### 1.3 « PRODIGES ET VERTUS DE L'ANALOGIE »<sup>639</sup> : ENTRE *NN*<sup>640</sup> ET *ZEK*<sup>641</sup>, LA NAISSANCE D'UN CADRE AU LONG COURS

Dans la deuxième moitié des années 1940, à l'époque où la France est confrontée au retour des déportés de la Seconde Guerre mondiale et entame, à l'autre bout du monde, sa « Guerre d'Indochine », que sait-on du « Goulag »<sup>642</sup> soviétique, ce système complexe de camps d'internement aux natures très différentes, de la prison pour criminels de droit commun au camp de concentration pour adversaires politiques, du camp de travail au camp de rééducation<sup>643</sup> ; ce Goulag qui amorça après-guerre « une phase d'expansion pour atteindre son plus haut niveau au début des années 1950 »<sup>644</sup> ? En France, quelques ouvrages paraissent sur l'internement en URSS dès l'Entre-deux-guerres<sup>645</sup> ; un livre, surtout, tente dès 1927 d'alerter l'opinion française sur la réalité des camps soviétiques<sup>646</sup>, déjà connue dans certains milieux, notamment dans les rangs des socialistes européens qui voient certains de leurs camarades disparaître en Russie<sup>647</sup> ; « mais, alors, l'attention de l'opinion publique était surtout focalisée sur les grands procès de Moscou »<sup>648</sup>. La donne change

---

<sup>639</sup> Nous empruntons l'expression à l'essai du philosophe Jacques Bouveresse, développant, à la suite de « l'affaire » Sokal et Bricmont déclenchée par la publication de leurs *Impostures intellectuelles* (Paris, Odile Jacob, 1997), un point de vue épistémologique global sur la pratique de l'analogie et de la métaphore dans les Lettres et les Sciences humaines et sociales. Jacques Bouveresse, *Prodiges et vertus de l'analogie, De l'abus des Belles-Lettres dans la pensée*, Paris, Raisons d'agir, 1999.

<sup>640</sup> *NN* pour *Nacht und Nebel* (« Nuit et brouillard »), du nom du décret du 7 décembre 1941 ordonnant la déportation de tous les opposants à l'Allemagne nazie sur le territoire du Reich ou dans les territoires occupés. Certains anciens prisonniers de la RDV, à commencer par le général Yves de Sesmaisons, président de l'ANAPI de 1991 à 1995, reprendront ces termes à leur compte. Voir notamment général Yves de Sesmaisons, *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet-Minh (1946-1954), Chronique de l'horreur et du Goulag*, mai 2001, AD du Rhône, 31 J 201, p. 21 (chapitre « La vie au camp : Nuit et brouillard : la mise en condition ») ; site Internet de l'ANAPI, <http://www.anapi.asso.fr/index.php/vie-dans-les-camps/l-emploi-du-temps>, consulté le 26/10/2015.

<sup>641</sup> *Zek* (ou *Ze-ka*) pour *zaklioutchonii*, signifiant « détenu » et désignant par extension l'ensemble des prisonniers du Goulag soviétique.

<sup>642</sup> Le terme de « Goulag », acronyme russe signifiant « Direction générale des camps », s'est répandu à la suite de la publication de *L'archipel du Goulag* d'Alexandre Soljenitsyne, pour désigner l'ensemble du système pénitentiaire soviétique. Alexandre Soljenitsyne, *L'Archipel du Goulag 1918-1956 : essai d'investigation littéraire*, Paris, Fayard, 1973.

<sup>643</sup> Voir notamment Yves Hamant, « De la "terreur rouge" à l'"archipel du Goulag" », in Anne-Marie Pailhès, *Mémoires du Goulag, Déportés politiques européens en URSS*, Paris, Le Manuscrit, 2004, p. 25-41, p. 34.

<sup>644</sup> Anne Applebaum, *Goulag, Une histoire*, Paris, Gallimard, collection Folio histoire, 2008 (1<sup>e</sup> éd. en anglais 2003), p. 743-744.

<sup>645</sup> Voir notamment Ivan Solonievitch, *Barbelés rouges, Trois Russes s'évadent des bagnes soviétiques*, Paris, Editions J. Tallandier, 1928 (rééd. Ed. de la France, 1938) ; U. Bezsononov, *Mes 26 prisons et mon évasion de Solovki*, Paris, Editions Payot, 1926 ; Anton Ciliga, *Au pays du mensonge déconcertant*, Paris, Editions Gallimard, 1938.

<sup>646</sup> Raymond Duguet, *Un bagne en Russie rouge, Solovki, l'île de la faim, des supplices et de la mort*, Paris, Editions J. Tallandier, 1927.

<sup>647</sup> A. Applebaum, *Goulag, op. cit.*, p. 73-74.

<sup>648</sup> Y. Hamant, « De la "terreur rouge" à l'"archipel du Goulag" », *op. cit.*, p. 33.

après-guerre, après le retour des déportés de la Seconde Guerre mondiale et dans le cadre nouveau de la « Guerre froide », avec le développement d'un espace de discours à part entière<sup>649</sup> qui, s'articulant d'emblée intimement avec les mémoires des crimes et génocides nazis, va donner un certain cadre aux témoignages des prisonniers UF de la RDV.

### 1.3.1 L'après-nazisme et le renouveau militant des matrices interprétatives du système « communiste »

#### 1.3.1.1 *Le goulag inconnu*

Le Goulag ne touche pas que des ressortissants soviétiques ; Pierre Rigoulot a montré que, « depuis les années 20, des milliers de Français ont ainsi disparu en Union soviétique »<sup>650</sup> : otages de la guerre civile, communistes en visite en URSS et accusés de déviationnisme<sup>651</sup>, prêtres et autres ecclésiastiques, Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans la Wehrmacht et faits prisonniers par l'armée rouge<sup>652</sup>, diplomates et hommes d'affaire internés suite à la rupture des relations diplomatiques entre Vichy et Moscou, travailleurs en Allemagne, déportés ou prisonniers de guerre d'origine russe libérés par les Soviétiques<sup>653</sup>... Certains de ces Français rentrent dès 1945, plus souvent dans les années 1950-1960<sup>654</sup> ; « ils font des conférences devant de maigres assistances, écrivent quelques livres – vite oubliés »<sup>655</sup>. Dans la France de l'immédiat après-guerre, l'« effet Stalingrad »<sup>656</sup> semble en effet toujours fonctionner, tout au moins jusqu'en 1947 : avant les débuts « officiels » de la « Guerre froide » et la fin du « tripartisme », l'image positive de l'URSS paraît sociopolitiquement bien établie. Ainsi « les matériaux renseignant sur la

---

<sup>649</sup> Voir notamment Elinor Lipper, *Onze ans dans les bagnes soviétiques*, Genève, Zurich, Oprecht, 1950 ; Julius Margolin, *La condition inhumaine, Cinq ans dans les camps de concentration soviétiques*, Paris, Editions Calman-Lévy, 1949.

<sup>650</sup> Pierre Rigoulot, *Des Français au goulag, 1917-1984*, Paris, Fayard, 1984, p. 11.

<sup>651</sup> Voir par exemple le témoignage de Jacques Rossi, *Fragments de vie, 20 ans dans les camps soviétiques*, Paris, Editions Elikia, 1995.

<sup>652</sup> Ainsi 15 000 Alsaciens-Lorrains « malgré-nous », envoyés selon Pierre Rigoulot au Goulag durant la Seconde Guerre mondiale. P. Rigoulot, *Des Français au goulag, op. cit.*, p. 169-212 ; voir aussi Pierre Rigoulot., *La Tragédie des Malgré-nous, Tambov, le camp des Français*, Paris, Editions Denoël, 1990.

<sup>653</sup> P. Rigoulot, *Des Français au goulag, op. cit.*

<sup>654</sup> Voir par exemple le témoignage d'Andrée Sentaurens, française, épouse d'un diplomate soviétique qu'elle quitte dans les années 1930 pour un enseignant russe, suspecté par le régime ; tous deux sont arrêtés et déportés en 1937 ; elle restera 17 ans au Goulag. Andrée Sentaurens, *Dix-sept ans dans les camps soviétiques*, Paris, Editions Gallimard, 1963.

<sup>655</sup> P. Rigoulot, *Des Français au goulag, op. cit.*

<sup>656</sup> Pascal Ory et Jean-François Sirinelli, *Les intellectuels en France de l'Affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Editions Armand Colin, 1986, p. 151.

Terreur soviétique » sont-ils dans un premier temps « distribués, sinon clandestinement, du moins discrètement »<sup>657</sup> ; c'est le cas de l'ouvrage de deux réfugiés polonais en France, Sylvestre Mora et Pierre Zwiermiak (de leurs vrais noms Kazimierz Zamorski et Stanislas Starzewski), écrit en français mais publié en Italie, dès 1945 : *La Justice soviétique*<sup>658</sup>.

Essentiellement écrit à partir de témoignages – dont ceux des deux auteurs –, *La Justice soviétique* est la première véritable étude, méthodique et documentée, sur le système pénitentiaire soviétique ; il semble d'ailleurs que ce soit dans cet ouvrage que le mot « Goulag » soit pour la première fois défini aux yeux de l'Europe occidentale<sup>659</sup>. Quelques années avant la publication des travaux d'Hannah Arendt sur l'URSS et l'Allemagne nazie<sup>660</sup>, les auteurs pointent la dimension totalitaire du régime soviétique ainsi que sa parenté avec l'Allemagne nazie<sup>661</sup>, s'arrêtant notamment longuement sur le principe de responsabilité collective des citoyens soviétiques, pouvant conduire au Goulag des familles entières, dénoncées par leurs voisins, leurs amis, victimes d'un système pervers de délation généralisée. Les auteurs dénoncent également la sous-alimentation chronique des déportés ainsi que, plus globalement, la mise à profit de cette main-d'œuvre gratuite, réduite en esclavage, au service du développement économique de l'Etat soviétique.

Mais au moment où l'Europe découvre l'horreur des camps nazis, et où l'URSS, victorieuse du nazisme et chantre de l'antifascisme, est à l'apogée de sa gloire et jouit de la sympathie de nombre d'« intellectuels »<sup>662</sup>, les auteurs savent que cette déclaration au monde dénonçant la dimension criminelle du régime soviétique, s'étendant après-guerre à toute l'« Europe de l'Est » – à commencer par la Pologne –, a peu de chances d'être entendue. L'ouvrage est d'ailleurs absent, en 1951, de la bibliographie d'Hannah Arendt, et il faudra attendre 1975 – c'est-à-dire après la publication de *L'archipel du Goulag* de Soljenitsyne – pour que l'ouvrage soit réédité, sous le titre *La « liberté » des communistes, Police, prisons, et camps soviétiques*, cependant discrédité par sa publication aux éditions des Sept couleurs, fondées après-guerre par Maurice Bardèche, beau-frère et ardent défenseur de la

---

<sup>657</sup> Anna Maria Jackowska, « 1945-1947 : La Pologne vue de France », *Histoire & Liberté*, n° 57, juin 2015, p. 105-111, p. 106.

<sup>658</sup> Sylvestre Mora et Pierre Zwiermiak, *La Justice soviétique*, Rome, Magni Spiretti, 1945. Ce livre servira de source à Robert Conquest pour *La Grande Terreur*, Paris, Robert Laffont, collection Bouquins, 1995 (1<sup>e</sup> éd. en angl. 1970) ; ainsi qu'à J. Kotek et P. Rigoulot, *Le Siècle des Camps*, *op. cit.*.

<sup>659</sup> Y. Hamant, « De la "terreur rouge" à l'"archipel du Goulag" », *op. cit.*, p. 35.

<sup>660</sup> Hannah Arendt, *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Editions du Seuil/Gallimard, collection Points Essais, 2002 (1<sup>e</sup> éd. 1951).

<sup>661</sup> Sur les origines du terme « totalitaire », voir Philippe Bruneteau, *Le totalitarisme, Origine d'un concept, genèse d'un débat, 1930-1942*, Paris, Editions du Cerf, collection Politique, 2010.

<sup>662</sup> Voir P. Ory et J.-F. Sirinelli, *Les intellectuels en France*, *op. cit.*, p. 150-168.

mémoire de l'écrivain collaborationniste Robert Brasillach, par ailleurs connu pour son négationnisme du génocide juif<sup>663</sup>.

Avant les révélations du XX<sup>e</sup> (1956) puis du XXII<sup>e</sup> (1961) congrès du PCUS puis la publication, en URSS, en 1962, d'*Une journée d'Ivan Denissovitch* d'Alexandre Soljenitsyne<sup>664</sup> ; avant surtout les années 1970 et l'énorme retentissement, en Occident, de *L'Archipel du Goulag*, le fameux « essai d'investigation littéraire »<sup>665</sup> d'Alexandre Soljenitsyne<sup>666</sup>, à partir de son propre témoignage et ceux de 227 de ses camarades – précédé par la publication des *Récits de Kolyma* de Varlam Chalamov<sup>667</sup> et suivi, pour la Chine, de *Prisonnier de Mao, Sept ans dans un camp de travail en Chine* du français Jean Pasqualini<sup>668</sup> –, les ouvrages et témoignages se multiplient, dès l'immédiat après-guerre en Occident, sur l'univers concentrationnaire soviétique<sup>669</sup>. Les multiples contacts engendrés lors de la Seconde Guerre mondiale ont en effet contribué à révéler aux yeux de quelques occidentaux – dont certains futurs combattants d'Indochine<sup>670</sup> – une certaine réalité du système soviétique ; ainsi André Moynet, ancien de l'escadrille Normandie-Niemen, qui témoignera en faveur de Kravtchenko lors du procès éponyme, en 1949 (voir infra). Mais à l'image de *La justice soviétique*, la plupart de ces publications<sup>671</sup> demeurent confidentielles, « l'opinion publique », selon Leona Toker, « n'éta[nt] pas assez mûre pour accueillir ce type de témoignages » et aucun d'entre eux n'étant doté « d'une qualité littéraire propre à influencer sur les esprits et à refaçonner la mémoire collective »<sup>672</sup>. Ainsi, ne

---

<sup>663</sup> Sylvestre Mora et Pierre Zwiermiak, *La « liberté » des communistes, Police, prisons, et camps soviétiques*, Paris, Les Sept couleurs, 1975.

<sup>664</sup> L'ouvrage est traduit en français et publié en 1963 aux éditions Julliard.

<sup>665</sup> Il s'agit du sous-titre de *L'archipel du Goulag*, *op. cit.*

<sup>666</sup> Le livre paraît en russe, à Paris, en 1973 ; il est ensuite traduit dans de nombreuses langues, dont le français.

<sup>667</sup> Une première sélection de ces récits est publiée en 1969 aux éditions Denoël ; l'ouvrage est repris au début des années 1980 et édité en trois volumes non exhaustifs : *Kolyma I, Kolyma II, Kolyma III*, Paris, Maspero, 1980, 1981 et 1982 ; puis publié en un même volume : *Récit de Kolyma*, Paris, La Découverte, Fayard, 1986 ; il faut attendre 2003 pour que les récits complets soient édités aux éditions Verdier.

<sup>668</sup> Paru pour la première fois en anglais, aux Etats-Unis, en 1973, l'ouvrage paraît en France aux éditions Gallimard, collection Témoins, en 1975.

<sup>669</sup> Sur l'histoire de ces vagues successives de témoignages, voir notamment Leona Toker, *Return from the Archipelago: Narratives of Gulag Survivors*, Bloomington, Indiana University Press, 2000.

<sup>670</sup> Voir notamment l'épopée des 218 prisonniers français de 1940 évadés et internés par l'URSS en 1940-1941 : Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Prisonniers de la liberté, L'odyssée des 218 évadés par l'URSS 1940-1941*, Paris, Gallimard, 2004. Voir aussi l'épopée de la fameuse escadrille française « Normandie-Niemen » en URSS : Jean-François Muracciole, *Les Français libres, L'autre Résistance*, Paris, Editions Tallandier, 2009 ; Yves Courrière, *Normandie-Niemen*, Paris, Presses de la Cité, 1979.

<sup>671</sup> « A la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) à Nanterre », note Yves Hamant, « les références aux ouvrages parus dans la période d'après-guerre sur les camps soviétiques remplissent deux tiroirs du catalogue manuel » : les tiroirs n° 1157 et 1158. Y. Hamant, « De la "terreur rouge" à l'"archipel du Goulag" », *op. cit.*, p. 35.

<sup>672</sup> Leona Toker, « Les mémoires tardifs du Goulag ou l'amendement de contextes historiques », in A.-M. Pailhès, *Mémoires du Goulag*, *op. cit.*, p. 97-129, p. 102.

relève-t-on aucune référence à ces ouvrages dans l'espace de discours testimonial des anciens combattants-prisonniers d'Indochine.

Figurant au panthéon des « best-sellers de la guerre froide »<sup>673</sup>, deux ouvrages ont eu nettement plus de chances d'atteindre les combattants d'Indochine, et ce d'autant plus que leurs auteurs furent médiatiquement très exposés dans la deuxième moitié des années 1940, contribuant à la naissance, en France, du « contre-engagement »<sup>674</sup> anticommuniste. Le 16 avril 1955, *L'Express* publie la liste des plus forts tirages en langue française depuis la Libération ; en troisième et quatrième positions, avec respectivement 503 000 et 450 000 exemplaires édités : Victor Kravtchenko, *J'ai choisi la liberté* (Paris, Editions Cerf, 1947<sup>675</sup>) et Arthur Koestler, *Le zéro et l'infini* (Paris, Editions Calmann-Lévy, 1945<sup>676</sup>)<sup>677</sup>. Deux ouvrages donc, qui bien que non centrés sur l'univers concentrationnaire soviétique, contribuèrent tout particulièrement à en faire connaître l'existence et la perversité.

### **1.3.1.2 Broyer les âmes par « amour abstrait et géométrique »<sup>678</sup> de l'humanité : une vulgarisation romanesque du paradigme antistalinien**

Déçu du soviétisme, Arthur Koestler<sup>679</sup> quitte le Parti communiste allemand en 1938, à son retour d'Espagne ; après-guerre, atlantiste convaincu, il n'aura de cesse de dénoncer le stalinisme et ses soutiens européens. Paru dès 1940 en Angleterre sous le titre *Darkness at noon*, *Le Zéro et l'infini* participe de cette entreprise, dénonçant l'horreur et l'absurdité du système soviétique à travers les grands procès de Moscou et le destin d'un homme, Roubachof (personnage inspiré de Boukharine), communiste si convaincu qu'il accepte

---

<sup>673</sup> Pascal Balmand, « Les best-sellers de la guerre froide », *L'Histoire, Le temps de la guerre froide, Du rideau de fer à l'effondrement du communisme*, n° 151, janvier 1992, p. 74-76.

<sup>674</sup> Claire Blandin parle de « contre-engagement » pour souligner, dans le cadre de la « Guerre froide », la « logique négative de rejet du modèle stalinien » construisant la figure de « l'intellectuel de droite », par opposition avec « l'intellectuel de gauche ». Claire Blandin, « Les interventions des intellectuels de droite dans *Le Figaro littéraire*. L'invention du contre-engagement », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2007/4, n° 96, p. 179-194, p. 194.

<sup>675</sup> Victor Kravtchenko, *J'ai choisi la liberté, La vie publique et priée d'un haut fonctionnaire soviétique*, Paris, Editions Cerf, 1947 (1<sup>e</sup> éd. en anglais en 1946).

<sup>676</sup> Arthur Koestler, *Le Zéro et l'infini*, Paris, Editions Calmann-Lévy, 1945 (1<sup>e</sup> éd. en anglais sous le titre *Darkness at Noon*, 1940).

<sup>677</sup> Dominique Lejeune, *La France des Trente glorieuses*, Paris, Editions Armand Colin, collection Cursus, 2015, p. 58.

<sup>678</sup> Arthur Koestler, *Le zéro et l'infini*, Paris, Editions Calmann-Lévy / Le livre de poche, 1968 (1<sup>e</sup> éd. française 1945), p. 142.

<sup>679</sup> Voir Michael Scammel, *Koestler: The Literary and Political Odyssey of a Twentieth-Century Skeptic*, New-York, Random House, 2009 ; Michel Laval, *L'homme sans concessions, Arthur Koestler et son siècle*, Paris, Editions Calmann-Lévy, 2005.

d'être exécuté pour un crime qu'il n'a pas commis. En France, le livre est un des principaux bestsellers de la Libération, avec près de 200 000 exemplaires vendus en quelques mois<sup>680</sup> ; parmi ceux-ci, celui envoyé au sergent Amédée Thévenet (8<sup>e</sup> RTM), en Indochine, par son beau-frère André Mercier. La lecture de l'ouvrage lui revient en mémoire peu après sa capture, le 7 octobre 1950, sur la RC4 ; interrogé par le « commissaire politique » vietnamien de son camp de prisonniers, il lui semble en effet vivre les interrogatoires imposés par Gletkin à Roubachof, le héros de Koestler :

« Peut-être suis-je influencé par la lecture que j'ai faite il y a quelques mois, en garnison à Cao Bang, du livre d'Arthur Koestler, *Le zéro et l'infini*, que m'avait envoyé mon beau-frère André Mercier. Je sens que derrière le masque du commissaire politique il y a de la graine de Gletkin. De la graine de stalinisme plutôt. Nous n'en sommes peut-être pas encore là, mais ce pays, armé par l'URSS, est dans l'engrenage fatal. Et nous avec, fatalement... »<sup>681</sup>

Même référence à Koestler chez cet officier survivant des camps de la RDV, le capitaine de Braquilanges (voir infra) qui, à sa libération, résume et modélise en ces termes « la méthode marxiste » qu'il a subie en captivité ; avec cette dernière, écrit-il :

« on peut faire dire blanc à des gens qui pensent noir, et ce sans leur mettre le pistolet sur la nuque [souligné dans le texte]. Voilà pourquoi au retour de ma captivité j'ai compris pleinement "le zéro et l'infini" de Koestler. »<sup>682</sup>

Le même sentiment domine encore chez un autre prisonnier, cette fois de l'autre côté de la frontière nord-vietnamienne, dans les prisons de la RPC. Libéré en 1954 à la faveur des accords de Genève<sup>683</sup>, le père Dries Van Coillie, un prêtre missionnaire belge, sur le bateau qui le ramène en Europe, revient à la lecture du maître-ouvrage de Koestler qu'il avait lu quelques années auparavant :

« Cet ouvrage m'avait semblé fantaisiste, systématique, écrit à des fins de propagande. Je décidai d'en vérifier l'authenticité en le confrontant point par point avec mes propres et récentes expériences. Lorsque je le fermai, je dus conclure qu'il restait en deçà de la réalité. [...] Tous les livres que j'avais lus auparavant sur le communisme, avec un scepticisme qui me les avait fait qualifier d'exagérés,

---

<sup>680</sup> P. Balmand, « Les bestsellers de la guerre froide », *op. cit.*, p. 181.

<sup>681</sup> Amédée Thévenet, *J'ai survécu à l'enfer des camps viêt-minh*, *Témoignage*, Paris, Editions France-Empire, 2006, p. 35. Ce témoignage, avertit l'auteur dans sa préface, a été écrit immédiatement après sa libération, sur les conseils de Mme La Croix Vaubois, en 1952-1953, alors qu'Amédée Thévenet se rétablissait à l'hôpital. Amédée Thévenet publie ce témoignage en 2006 sur les conseils de l'ANAPI, après avoir publié un premier ouvrage, sur la base de son propre témoignage confronté à ceux de ses anciens camarades de captivité, sur les camps de prisonniers de la RDV – *Goulags indochinois, Carnets de guerre et de captivité, 1949-1952*, Paris, Editions France-Empire, 1997 – et dirigé un second plus globalement consacré à la « Guerre d'Indochine » – *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue*, *op. cit.*

<sup>682</sup> Capitaine de Braquilanges, *Méthode psychologique utilisée pour forcer l'adhésion des esprits*, conférence prononcée dans le cadre du cours de guerre subversive de l'école d'état-major, XVIII<sup>e</sup> promotion, 1956-1957, p. 10, CESAT, FV 702. Cet extrait – anonymisé – est également cité par le capitaine Prestat, dans sa conférence sur *L'endoctrinement des prisonniers de guerre*, Centre d'instruction de guerre psychologique, 1956, CESAT, Mel. G. XXIII (2).

<sup>683</sup> Dries Van Coillie (préface de Gabriel Marcel), *J'ai subi le lavage de cerveau*, Groede, Editions Mobilisation des consciences, coll. « Les attentats contre l'homme », 1964, p. 321.

défilèrent devant mes yeux : *J'ai choisi la liberté*, de Kravchenko, *Amour, Tcheka et mort* et *Fabrique d'Hommes nouveaux* d'Alja Rachmanova, 1984 de Georges Orwell. Et bien ! aucun ne brossait un tableau excessif ! »<sup>684</sup>

Publiés par des exilés volontaires (Kravtchenko, Rachmanova) et/ou à l'initiative d'anciens (sympathisants) communistes devenus des anticommunistes militants (Koestler, Orwell), ces ouvrages ont souvent été discrédités au moment de leur publication, à l'origine parfois de véritables affaires judiciaires (voir infra), et comme tels très médiatisés. Leurs lecteurs, souvent très nombreux comme dans le cas des ouvrages de Koestler, Kravtchenko<sup>685</sup> ou Orwell<sup>686</sup>, furent souvent partagés, à l'image de Dries Van Coillie, entre curiosité et incrédulité. A la libération des camps de la RDV ou de la RPC, tout avait changé : ils avaient été confrontés à une expérience qui donnait soudainement corps à tout ou partie de ce qu'ils avaient parfois lu sans trop y croire. Ainsi Amédée Thévenet, de retour en France en janvier 1952, pense-t-il « à ceux qui sont restés dans les camps, dans tous les camps de cette pauvre planète », dont ceux d'URSS, décrits dans « *J'ai choisi la liberté* de Kravtchenko [qui] venait de paraître [... et] révélait au monde, incrédule, les goulags soviétiques »<sup>687</sup>. Ce faisant, ces lectures leur donnaient un cadre pour l'expression de leur propre expérience, qu'ils eurent ainsi fréquemment soif de *comprendre* en la réinscrivant dans un contexte plus global :

- en se jetant, à leur libération, « sur les ouvrages fondamentaux de la doctrine marxiste afin de comprendre enfin ce qu'est le communisme »<sup>688</sup>, comme le confie le commandant Grand d'Esnon, ancien prisonnier de la RDV, dans une conférence à l'Ecole supérieure de guerre en 1956 ;
- en évaluant leur expérience au seuil de leur (re)lecture de quelques témoignages ou romans antistaliniens : ainsi Dries Van Coillie relit-il Koestler à sa libération, le jugeant « en deçà de la réalité » ; le capitaine de Braquillanges, quant-à-lui, dresse un portrait similaire de *La Vingt-cinquième heure*<sup>689</sup> de l'évêque orthodoxe roumain

---

<sup>684</sup> *Ibid.*, p. 322.

<sup>685</sup> En 1960, les Nouvelles Editions Debresse, clin d'œil à l'ouvrage de Kravtchenko, publieront le témoignage d'un proviseur français ayant fait le choix de demeurer au Nord du Vietnam après 1954 : Gérard Tongas, *J'ai vécu dans l'enfer communiste au Nord Viêt-Nam et j'ai choisi la liberté*, Paris, Nouvelles Editions Debresse, 1960.

<sup>686</sup> Voir George Orwell, 1984, Paris, Gallimard, 1950 (1<sup>e</sup> éd. en anglais 1949).

<sup>687</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 352.

<sup>688</sup> Commandant Grand d'Esnon et capitaine Prestat (sketch de), *L'application du système communiste dans les camps de prisonniers du Viet-Minh*, Ecole supérieure de guerre, 1956, p. 21, CESAT, FV 686.

<sup>689</sup> Virgil Gheorghiu (préface de Gabriel Marcel), *La Vingt-cinquième heure*, Paris, Editions Plon, 1949. Adapté au cinéma par Henri Verneuil en 1966, l'ouvrage raconte les destins croisés d'un jeune paysan, Iohann Moritz, et d'un intellectuel, Traian Koruga, tous deux roumains, broyés par les systèmes totalitaires ayant alors façonné l'Europe des années 1930 au début de la « Guerre froide ». *La Vingt-cinquième heure*, note

exilé Virgil Gheorghiu<sup>690</sup> – autre bestseller de la « Guerre froide » paru en 1949<sup>691</sup> qui, s'il « n'était pas centré sur le Goulag, [éclairait] la question de "l'univers concentrationnaire" [...] d'une nouvelle manière »<sup>692</sup> –, s'exclamant, à propos des deux héros Iohann Moritz et Traian Koruga :

« les corps sont prisonniers, mais les individus ont encore conservé leur dignité humaine : ils sont libres de penser et même de s'exprimer. Aussi à mon humble avis, le livre de Gheorghiu est largement dépassé par le communisme actuel et sans vouloir écrire la "26<sup>e</sup> heure" je vais essayer de vous montrer comment le communisme essaie de faire prisonnier les esprits. »<sup>693</sup>

- voire en reprenant à leur compte certains postulats, éléments d'analyse ou formules choc issus de ces ouvrages, à l'instar de Jean-Jacques Beucler qui, en 1977, place dans la bouche du commissaire politique de son camp de prisonniers, afin de dénoncer l'absurdité de son système de pensée, la célèbre morale de *La ferme des animaux* de Georges Orwell – sans pour autant faire référence ni à l'œuvre ni à l'auteur – : « Apprenez que chez nous, nous sommes tous égaux... mais il y en a qui sont plus égaux que d'autres. »<sup>694</sup>

Entrant en résonance avec leurs propres expériences, ces ouvrages initient également leurs lecteurs anciens prisonniers de la RDV ou de la RPC à la posture militante ; tout au moins leur ouvrent-ils la possibilité de s'associer à la cause du contre-engagement anticommuniste, en tant qu'il paraît donner sens à leur expérience, offrant ainsi un cadre

---

François Rastier, « a été traduit en français à peine achevé [...] et] célébré par la critique dès sa parution en 1949 ; il dépassait les 200 000 exemplaires en 1953, quand on s'aperçut que Gheorghiu avait été un journaliste collaborateur des nazis sur le front de l'Est. » François Rastier, « Témoignages inadmissibles », *Littérature*, 2010/3, n° 159, p. 108-129, p. 113.

<sup>690</sup> C'est le philosophe et dramaturge catholique Gabriel Marcel, engagé à la Croix Rouge en 1914-1918, considéré comme le maître français de l'existentialisme chrétien, militant du « Réarmement moral » (aujourd'hui « Initiatives et changement »), mouvement religieux fondé par le pasteur Frank Buchman en 1938, afin de créer un renouveau social, dans un idéal chrétien de paix, contre les haines déchaînant l'Europe des années 1930-1940 – et notamment contre le communisme –, qui en écrit la préface, avant d'écrire celle, quelques années plus tard en 1964, au moment de la reconnaissance de la RPC par Paris, de Dries Van Coillie, *J'ai subi le lavage de cerveau*, op. cit.

<sup>691</sup> « En une seule journée mille exemplaires sont vendus à Paris et l'on prépare en hâte – car Plon de s'attendait pas à un tel succès – le deuxième tirage, qui sera, lui aussi, épuisé. On n'avait rien vu de pareil depuis Koestler avec *Le zéro et l'infini* », estime à l'époque Monica Lovinescu [*La apa Vavilonului*, Bucarest, Humanitas, 1999, p. 65 (note du 14 juillet 1949)]. Un million d'exemplaires vont ainsi se vendre en France entre 1949 et 1992. » Florin Turcanu, « Un moment roumain à Paris – 1949 », in Mihail Neamtu et al. (ed.), *Memory, Humanity, and Meaning: Essays in honor of Andrei Plesu's Sixtieth Anniversary*, Bucharest, Zeta Books, 2009, p. 521.

<sup>692</sup> *Ibid.*, p. 520.

<sup>693</sup> Cap. de Braquillanges, *Méthode psychologique utilisée pour forcer l'adhésion des esprits*, op. cit., p. 1.

<sup>694</sup> Jean-Jacques Beucler (préface d'Edgar Faure), *Quatre années chez les Viets*, Paris, Editions Lettres du Monde, 1977, p. 44. La phrase est directement inspirée de la célèbre morale de *La ferme des animaux* de Georges Orwell : « Tous les animaux sont égaux mais certains sont plus égaux que d'autres. » Georges Orwell (trad. Jean Quéval), *La Ferme des animaux*, Paris, Editions Gallimard, collection Folio, 1984 (1<sup>e</sup> éd. 1945), p. 144.

d'expression et de réception plus large à leurs témoignages. Amédée Thévenet ou Dries Van Coillie ont certainement lu l'avertissement de Koestler, en ouverture de son roman, qui légitime ainsi ce dernier en écrivant que, si les personnages de son roman sont imaginaires :

« les circonstances historiques ayant déterminé leurs actes sont authentiques. La vie de N.-S. Roubachof est la synthèse des vies de plusieurs hommes qui furent les victimes des soi-disant procès de Moscou. Plusieurs d'entre eux étaient personnellement connus de l'auteur. Ce livre est dédié à leur mémoire. »<sup>695</sup>

Dans un entretien publié par le *Figaro littéraire* en 1946, Koestler explicite plus encore le caractère militant de sa démarche :

« En 1946, la gauche est muette sur les persécutions inouïes, sur les quelques vingt millions d'hommes dans les camps de travail forcé en Russie, tandis que l'opposition de l'Occident au stalinisme se cantonne sur le plan de la politique de puissance. Pour moi, on est anti-staliniens non pas à cause de Trieste ou du pétrole perse, ou du contrôle des Dardanelles, de même qu'on a été anti-hitlériens non pas parce que Hitler voulait l'Anschluss de l'Autriche et de la Sarre : nous étions anti-hitlériens et nous sommes anti-staliniens uniquement pour des raisons éthiques. La politique de puissance ne nous intéresse pas, ce qui nous passionne c'est l'insurrection de l'esprit contre le néomachiavélisme totalitaire. »<sup>696</sup>

Le paradigme de l'anticommunisme testimonial et littéraire est ainsi posé, qui donnera bientôt un cadre aux mémoires des prisonniers UF de la RDV : le stalinisme est un régime totalitaire qui brise les individus en broyant leurs esprits et leurs âmes ; comme tel, il est au moins comparable – si ce n'est pire – que le nazisme, et doit donc être combattu avec la même énergie.

### ***1.3.1.3 L'affaire Kravtchenko : première irruption du système concentrationnaire « communiste » dans l'espace public***

Adversaire direct de l'hebdomadaire communiste *Les Lettres françaises* et relais aussi important que durable du combat anticommuniste<sup>697</sup> – et en son sein, nous allons le voir, de la cause des anciens combattants-prisonniers d'Indochine<sup>698</sup> –, *Le Figaro* et son supplément *littéraire* se font évidemment l'écho, un an après les déclarations de Koestler, du troisième plus gros tirage de la décennie 1945-1945<sup>699</sup> : *J'ai choisi la liberté*, de Victor

---

<sup>695</sup> A. Koestler, *Le zéro et l'infini*, *op. cit.*, avertissement de l'auteur.

<sup>696</sup> « Arthur Koestler s'explique... », *Le Littéraire*, 32, 26 octobre 1946 ; et « Arthur Koestler juge l'URSS "le grand pays le plus réactionnaire de notre temps" », *Le Littéraire*, 33, 2 novembre 1946, cités in C. Blandin, « Les interventions des intellectuels de droite... », *op. cit.*, p. 190.

<sup>697</sup> C. Blandin, « Les interventions des intellectuels de droite... », *op. cit.*, p. 194.

<sup>698</sup> Jean Pouget y fut longtemps journaliste ; le journal prendra également clairement parti contre Georges Boudarel au moment de l'affaire du même nom.

<sup>699</sup> « Nouvelles révélations de Kravchenko », *Le Figaro littéraire*, 85, 6 décembre 1947, p. 1, 3, 4, cité in C.

Kravtchenko, dont la traduction française sort quelques mois à peine après sa première édition, en anglais, aux Etats-Unis. En avril 1944, en mission à Washington, ce diplomate et ingénieur ukrainien figure parmi les premiers citoyens soviétiques à demander l'asile politique aux Etats-Unis. Dans son témoignage, il dénonce entre autres, en URSS, les effets de la collectivisation, les purges, la famine provoquée en Ukraine, mais aussi le système d'internement soviétique. Peu après sa traduction française, le 13 novembre 1947, *Les Lettres françaises* publie un article intitulé « Comment fut fabriqué Kravchenko », signé d'un certain Sim Thomas, de nationalité américaine (en réalité inventé pour les besoins de la cause), certifiant que Kravtchenko n'est pas l'auteur de son livre : un livre qui aurait été écrit par des ennemis de l'URSS à la solde des Etats-Unis. Pendant plusieurs mois, *Les Lettres françaises* réitérent leurs attaques via une série d'articles signés notamment André Wurmser<sup>700</sup>.

Kravtchenko porte immédiatement plainte pour diffamation contre le journal : le procès, qui s'ouvre le 24 janvier 1949, lui servira de tribune. Dans le box des accusés : Claude Morgan, rédacteur en chef des *Lettres françaises*, et André Wurmser. Les 25 audiences du procès sont autant d'occasions d'entendre des témoins du Goulag, appuyés ou discutés par d'anciens déportés dans les camps allemands de la Seconde Guerre mondiale, dont les récits sont retranscrits dans les journaux<sup>701</sup>. Jusqu'au 22 mars 1949, les témoignages de Frédéric Joliot-Curie, de Vercors, de Roger Garaudy, de Jean Baby, de Jean Cassou... pour la défense des *Lettres françaises*, se heurtent aux récits des rescapés des camps soviétiques, décrivant les arrestations souvent arbitraires, les parodies de procès, et plus globalement l'horreur de la collectivisation forcée et du Goulag.

Un témoignage, surtout, va demeurer dans les esprits : celui de Margarete Buber-Neumann, militante communiste allemande réfugiée avec son mari, Heinz Neumann, membre du Komintern et député au Reichstag, en URSS, en 1935. Là, elle décrit le couple comme constamment surveillé ; son mari ne tarde ainsi pas à être arrêté, dès 1937, suivi pas sa femme l'année suivante, qui n'entendra plus jamais parler de lui. Déportée au Kazakhstan, elle s'insurge contre les conditions de vie dans ce camp sans barbelés, avec pour résultat un durcissement de ses conditions d'internement ; elle est finalement livrée aux nazis, avec

---

Blandin, « Les interventions des intellectuels de droite... », *op. cit.*, p. 190.

<sup>700</sup> Annette Wieviorka, « L'affaire Kravtcheko de Nina Berberova », *L'Histoire*, n° 351, mars 2010, p. 96.

<sup>701</sup> Pour un compte-rendu du procès par l'un de ses principaux observateurs, voir Nina Berberova (traduit du russe par Irène et André Markowicz), *L'Affaire Kravtchenko, Procès intenté par V.A. Kravtchenko aux « Lettres françaises », 1949-1950*, Arles, Editions Actes Sud, 1993.

près d'un millier de ses compatriotes réfugiés en URSS avant 1939, en application du pacte germano-soviétique. En Allemagne, elle est expédiée à Ravensbrück de 1940 à 1945 ; à sa libération, elle se réfugie en Suède, où elle rédige son témoignage, publié dès 1948 et traduit en français l'année suivante : *Prisonnière sous Staline et Hitler*<sup>702</sup>. Pour Nina Berberova, qui suit le procès, en 1949, comme jeune journaliste, le témoignage de Margaret Buber-Neumann au procès Kravtchenko, publié en exclusivité par *Le Figaro littéraire* sous le titre « Ce que j'ai vu dans les bagnes soviétiques et nazis »<sup>703</sup>, « vaut dix ans de propagande anticommuniste »<sup>704</sup>, puisqu'il parvient à établir une analogie empirique, et comme telle *a priori* indiscutable, entre les camps nazis et soviétiques.

Nous verrons qu'un témoignage similaire, illustrant qui plus est la force du paradigme antistalinien du broyage des esprits évoqué ci-dessus, sera mis sur le devant de la scène par les anciens combattants-prisonniers d'Indochine au moment de « l'affaire Boudarel », à partir de 1991, celui d'Eric Weinberger, ancien déporté juif de Transylvanie à Dachau et Buchenwald et prisonnier de la RDV après Dien Bien Phu (voir infra) pour lequel, rappellera expressément l'ANAPI sur la plupart de ses supports de communication (plaquettes, conférences, musées, ouvrages collectifs, DVD, site Internet) :

« J'ai eu l'occasion de comparer les méthodes des nazis et des Viêts. Juifs, Tziganes, résistants de tous bords, s'ils nous réduisaient en une sous-humanité, les nazis ne cherchaient pas à nous convertir. Par la faim, les privations, les Viêts nous amenaient au même état que les nazis, mais ils exigeaient en plus que nous adhérions à leur système, en reniant toutes nos valeurs »<sup>705</sup>.

Pour l'heure, les *Lettres françaises* sont condamnées, le 4 Avril 1949, à verser 150 000 francs de dommages et intérêts à Kravtchenko ; mais outre que le procès aura démontré la force sociopolitique du PCF, capable de mobiliser bon nombre d'intellectuels de son côté, et permis à l'opposé de révéler les premiers réseaux du contre-engagement anticommuniste, il aura surtout réussi à placer, pour quelques mois, le Goulag et les témoignages de ses survivants au cœur de l'espace public français, et à faire condamner ses « négationnistes ». Avec le recul, estime Michel Winock, « du point de vue de la connaissance du communisme soviétique, c'est indiscutablement une brèche qui est ouverte... On pourrait dire que le

---

<sup>702</sup> Cahiers du Rhône, 1949. Les éditions du Seuil ont depuis repris ce récit et l'on publié en deux volumes : *Déportée en Sibérie*, 1986 et *Déportée à Ravensbrück*, 1988 (édités en poche, collection Points, respectivement en 2004 et 1995).

<sup>703</sup> Margaret Buber-Neumann, « Ce que j'ai vu dans les bagnes soviétiques et nazis », *Le Figaro littéraire*, 151, 12 mars 1949, p. 1, 3, cité in C. Blandin, « Les interventions des intellectuels de droite... », *op. cit.*, p. 191.

<sup>704</sup> N. Berberova, *L'affaire Kravtchenko*, *op. cit.*, p. 148.

<sup>705</sup> Nous sommes difficilement parvenus à retrouver l'origine de ces propos d'Eric Weinberger, cités dans de nombreux écrits de l'espace de discours des prisonniers français de la « Guerre d'Indochine », mais jamais sourcés. Ces propos sont extraits de Colonel Eric Weinberger, interview in *Valeurs actuelles*, 25 mars 1991.

procès Kravtchenko est le canevas de *L'Archipel du Goulag* de Soljénitsyne »<sup>706</sup>. Les anciens combattants-prisonniers d'Indochine tenteront une aventure sur bien des points similaire, en 1991 au déclenchement de l'« affaire Boudarel », avec plus ou moins de succès (voir infra).

Quant à Kravtchenko, le procès renforce encore le succès de son livre, dont près de 500 000 exemplaires avaient déjà été écoulés en quelques mois<sup>707</sup>. A la fin des années 1940, l'ouvrage est ainsi présent dans bon nombre de foyers et de bibliothèques... et ce jusqu'en Chine (dans la bibliothèque du père Dries Van Coillie) et en Indochine (dans les bibliothèques de garnison). Ainsi le sergent Claude Bergerat, fait prisonnier sur la RC4 en octobre 1950, est-il amusé de se voir proposer en captivité, par ses geôliers, la lecture des « livres récupérés à Cao-Bang dans la bibliothèque de garnison »<sup>708</sup>... parmi lesquels *J'ai choisi la liberté*. Même remarque ironique chez un officier prisonnier du camp n° 1 cité par Claude Paillat (voir infra) en 1964<sup>709</sup>. « Détail paradoxal qui faisait la joie des hommes », résume Gérard Avelane dans son roman-enquête sur les officiers prisonniers de la RDV (voir infra) :

« les Viets, bien que minutieux dans le domaine de l'enseignement politique, n'étaient pas, chose étrange, au courant de la signification de certains livres cependant célèbres et, innocemment, avaient laissé tout d'abord entre les mains des prisonniers des ouvrages comme "Le zéro et l'infini" ou "J'ai choisi la liberté". »<sup>710</sup>

Evidemment, les Vietnamiens se rendent rapidement compte de l'erreur commise et ne manquent pas d'épurer les petites bibliothèques de leurs camps de prisonniers ; mais au-delà, l'anecdote montre bien que, non seulement le livre de Kravtchenko est encore si connu en 1953, année de publication du témoignage de captivité de Claude Bergerat, que l'auteur n'a guère besoin de développer sa référence au livre, mais, plus encore, que certains officiers et sous-officiers l'ont eu à disposition en Indochine, leur présence dans les bibliothèques de garnison attestant que sa lecture était conseillée par le haut-commandement français, qui validait alors les choix d'ouvrage à destination des bibliothèques militaires<sup>711</sup>.

---

<sup>706</sup> Michel Winock, interviewé pour le documentaire d'Emmanuel Blanchard et Bernard Georg, *L'affaire Kravchenko, La guerre froide à Paris*, diffusé le dimanche 13 janvier 2013 sur France 5.

<sup>707</sup> P. Balmand, « Les bestsellers de la guerre froide », *op. cit.*, p. 181.

<sup>708</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois prisonnier chez les Viets*, *op. cit.*, p. 151.

<sup>709</sup> Claude Paillat, *Dossier secret de l'Indochine*, Paris, Presse de la Cité, 1964, p. 380.

<sup>710</sup> Gérard Avelane, *L'enfer du camp 13, Le roman des officiers français prisonniers des Viets*, Paris, Nouvelles Editions Debresse, 1965, p. 211.

<sup>711</sup> Agnès Boishult, *Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercles d'officiers*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèques, sous la direction de Dominique Varry, Université de Lyon,

Plus globalement, la publication des mémoires de Kravtchenko, et surtout le procès qui s'en suit, contribuent, à la suite notamment des romans de Koestler et Georghiu, à développer les analogies entre systèmes concentrationnaires nazis et soviétiques, qu'Hannah Arendt travaille au même moment du point de vue de la science politique dans *Les origines du totalitarisme*<sup>712</sup>.<sup>713</sup> Surtout, cette comparaison s'étale alors dans les grands quotidiens français, à commencer par *Le Figaro* ou *Le Monde* qui, à l'époque, pointe ainsi « fréquemment les analogies entre la dictature stalinienne et celle d'Hitler »<sup>714</sup>. Après les années d'occupation, Vichy et la Résistance, note Daniel Lindenberg, « les intellectuels français restent "mobilisés". L'obsession de la catastrophe imminente ne les a pas abandonnés malgré la fin de la guerre. »<sup>715</sup> Et si cette mobilisation est d'emblée forte à gauche, autour notamment de Jean-Paul Sartre, elle se développe également à droite et au centre-gauche, la dénonciation des crimes du stalinisme étant l'un de ses terrains privilégiés de croissance et d'expression.

### 1.3.2 La cause des anciens prisonniers de la RDV au miroir de l'antitotalitarisme militant de David Rousset

Succédant au procès Kravtchenko, une autre affaire, là encore portée par *Le Figaro* et son supplément littéraire, va contribuer à développer plus encore l'analogie entre systèmes concentrationnaires nazis et soviétiques. Le 12 novembre 1949, *Le Figaro littéraire* offre son premier support à l'appel de David Rousset, ancien trotskyste exclu de la SFIO en 1935, résistant-déporté à Buchenwald et auteur à la Libération d'un essai reconnu sur *L'Univers concentrationnaire*<sup>716</sup> ; s'étant fait le défenseur, dès 1947, de l'ouvrage de Kravtchenko, et

---

janvier 2011, p. 48-50, [En ligne], URL : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49232-contribution-a-l-histoire-des-bibliotheques-de-cercle-d-officiers.pdf>, consulté le 12/08/2015.

<sup>712</sup> Le manuscrit original des *Origines du totalitarisme*, écrit Hannah Arendt dans sa préface de juin 1966-novembre 1971, a été achevé à l'automne 1949, la première édition étant parue en 1951. Hannah Arendt, *Les Origines du totalitarisme*, tome 3, *Le système totalitaire*, Paris, Editions du Seuil/Gallimard, collection Points Essais, 2002, p. 7. Hannah Arendt a évidemment connaissance du procès Kravtchenko ; surtout, elle s'inspirera beaucoup du travail de David Rousset (voir infra). Voir Olivier Le Cour Grandmaison, « Sur L'Univers concentrationnaire : remarques sur "tout est possible" », *Lignes*, 2/2000, n° 2, p. 26-46, p. 27.

<sup>713</sup> Voir aussi, au même moment, les approches historico-philosophiques de Maurice Merleau-Ponty, *Humanisme et terreur*, Paris, Gallimard, 1947 ; Raymond Aron, *Le grand schisme*, Paris, Gallimard, 1948 ; Albert Camus, *L'Homme révolté*, Paris, Gallimard, 1951 ; François Fétjő, *Histoire des démocraties populaires*, Paris, Le Seuil, 1952.

<sup>714</sup> Patrick Eveno, *Histoire du journal Le Monde, 1944-2004*, Paris, Editions Albin Michel, 2004, p. 80.

<sup>715</sup> Daniel Lindenberg, *Les années souterraines 1937-1947*, Paris, Editions La Découverte, 1990, p. 269.

<sup>716</sup> Avant d'être édité par les éditions du Pavois en 1946, *L'Univers concentrationnaire* est d'abord paru dans les trois premières livraisons de la *Revue internationale* de décembre 1945, janvier-février 1946 et mars 1946. En 1946, le livre obtient le prix Théophraste Renaudot. En 1951, l'éditeur fera valoir que 180 000 exemplaires de ce livre ont été vendus.

fort de sa célébrité d'après-guerre et de sa légitimité d'ancien déporté engagé<sup>717</sup>, David Rousset appelle en 1949 « tous les anciens déportés politiques » (et tout particulièrement ceux qui « en portèrent le témoignage »), leurs deux grandes organisations rivales (la « Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes » – FNDIRP – et la « Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance » – FNDIR), et plus largement « tous les anciens déportés étrangers » et « leurs organisations », à prendre conscience des parentés entre les « univers concentrationnaires » nazis et soviétiques, et à constituer une commission d'enquête sur les camps d'internement en URSS<sup>718</sup>. C'est là le début d'une démarche militante de longue haleine, qui portera un peu plus encore la question des analogies possibles entre systèmes concentrationnaires nazis et communistes au cœur du débat public, ouvrant par là-même un certain nombre de portes pour la cause des anciens combattants-prisonniers d'Indochine.

### ***1.3.2.1 De la nécessité d'une analogie entre systèmes concentrationnaires à sa capacité de dépolitisation : à propos des usages politiques de la « répétition »***

Pour David Rousset, depuis la Libération, la multiplication des témoignages sur le Goulag, « si pareils aux nôtres », ne peut laisser indifférents les anciens déportés du nazisme : si l'ancien procureur des procès de Moscou, Andreï Vychinski – celui dont s'inspira Arthur Koestler pour son personnage de Gletkin –, désormais représentant permanent de l'URSS au Conseil de sécurité de l'ONU, « nous dit qu'il s'agit de camps "correctifs", où l'on redresse l'homme par le travail », écrit David Rousset, « nous demandons à voir. Il n'y a pas si longtemps, Himmler dressait sur nos têtes cette pancarte de Sachsenhausen : LE TRAVAIL PAR LA JOIE. »<sup>719</sup> Ainsi, poursuit-il à destination de ses anciens camarades de déportation : « Vous ne pouvez pas récuser ce rôle de juge. C'est précisément votre tâche la plus importante à vous, anciens déportés politiques. [...] Nous ne parlons pas de

---

<sup>717</sup> David Rousset est aussi le fondateur, avec Jean-Paul Sartre et Jean Rous, en 1948, de l'éphémère, néogauchiste et anticolonialiste, Rassemblement démocratique révolutionnaire (RDR), qui disparaît dès l'année suivante, victime notamment de la mésentente entre Sartre et Rousset et du refus de la SFIO d'une appartenance commune de ses militants avec le RDR. Claude Liauzu, *Histoire de l'anticolonialisme en France, du XVIe siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 204.

<sup>718</sup> « Un appel de David Rousset aux anciens déportés des camps nazis », *Le Figaro Littéraire*, 186, 12 novembre 1949. Cet appel est reproduit dans le numéro spécial que la revue *Lignes* a consacré en 2000 à David Rousset : David Rousset, « Au secours des déportés dans les camps soviétiques. Un appel aux anciens déportés des camps nazis », *Lignes*, 2/2000, n° 2, p. 143-160, p. 143.

<sup>719</sup> *Ibid.*, p. 144.

l'injustice en général, mais de cette injustice précise qu'on nomme concentrationnaire. »<sup>720</sup>  
Car pour David Rousset, si les systèmes et logiques sont différents, les *victimes*, elles, sont bien les mêmes :

« Dans ce tumulte de coups et de vols se reproduit comme une hallucinante répétition [souligné par nous] le portrait de l'homme concentrationnaire. Il a faim. Toutes les maladies engendrées par la misère physiologique travaillent son corps. Il a peur. Il vit dans les mêmes baraques de bois que nous, ou sous la tente, ou dans des maisons de terre qui s'enfoncent comme des caves. Son destin s'enferme entre les mêmes barbelés, les mêmes miradors. Il peine jusque bien au-delà du pouvoir de ses muscles sous la menace des chiens et des fusils. Comme nous il porte des loques infâmes, comme nous il n'a ni les moyens ni le temps de se laver. Il se lève, lui aussi, avant le jour, et le soir, au retour épuisé des chantiers, il fera la queue, une queue interminable, aux abords d'un hôpital sans médicaments. Au milieu de la nuit, quelque temps qu'il fasse, on le réveillera à coups de trique pour décharger des wagons. Je vous affirme que je résume littéralement des centaines de rapports, et il en existe des milliers. »<sup>721</sup>

C'est dans cette *répétition* que se situe par définition le *traumatisme* de tous les écorchés des guerres et dictatures du XXe siècle ; et c'est dans cette peur de la répétition que se situe l'essence du « devoir de mémoire »<sup>722</sup> des survivants des camps nazis en gestation dans l'appel de Rousset<sup>723</sup>. Plus encore, c'est cette autorité de l'expérience et cette responsabilité sociale historique qui incombent au survivant, qui doivent pousser, selon Rousset, les anciens déportés des camps nazis à secourir leurs homologues dans le drame qui semble se rejouer dans les camps soviétiques. C'est cette même autorité empirique et cette responsabilité sociohistorique qui verra, quelques années plus tard, les anciens prisonniers d'Indochine appeler à secourir les boat-people vietnamiens et autres victimes du communisme dans l'ex-Indochine (voir infra) ; c'est aussi cette fraternité des victimes qui verra, dans les années 1970-1980, les Fédérations de déportés – et notamment la FNDIR – venir au secours des anciens prisonniers d'Indochine dans leur chemin vers la reconnaissance et la réparation, en se faisant les relais de leur cause, via le lobbying de leurs associations et de leurs revues, et en mettant à leur disposition leurs conseillers médicaux et juridiques en vue de leur passage devant les commissions de réforme (voir infra).

Pour Rousset, au-delà des différences de finalités entre les systèmes d'internement nazis et soviétiques, tous deux appartiennent par essence à l'« univers concentrationnaire »

---

<sup>720</sup> *Ibid.*, p. 146.

<sup>721</sup> *Ibid.*, p. 150.

<sup>722</sup> Sur la provenance de l'expression « devoir de mémoire », portée depuis les années 1990 par une sorte de « mémoire interdiscursive » (Sophie Moirand, *Les discours de la presse quotidienne, Observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF, 2008) politico-médiatique, voir Sébastien Ledoux, « Les lieux d'origine du devoir de mémoire », *Conserveries mémorielles* [En ligne], # 15 | 2014, mis en ligne le 10 mai 2014, URL : <http://cm.revues.org/1815>, consulté le 13/08/2015.

<sup>723</sup> Sur ce point, voir notamment Emmanuel Katan, *Penser le devoir de mémoire*. Paris, Presses universitaires de France, collection Questions d'éthique, 2002.

expérimenté par les survivants des camps nazis et dont il a défini les contours dans son ouvrage éponyme paru en 1945-1946. Aux « parfaits honnêtes gens » qui dénoncent « une confusion illicite »<sup>724</sup>, un amalgame niant les spécificités propres des deux systèmes, dont l'un viserait à l'extermination et l'autre à des finalités plus idéologico-économiques, Rousset répond que « les chambres à gaz ou le sadisme de la S.S. ne sont que les illustrations extrêmes de l'accomplissement concentrationnaire »<sup>725</sup>.

Le débat sur l'unicité des crimes et génocides nazis ne date en effet pas de l'essor des mémoires et de l'histoire de la Shoah dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle ; pour David Rousset, qui n'évoque que la déportation politique et fait silence sur la déportation raciale, l'essentiel est ailleurs, dans le fond commun liant les deux expériences. Or, à ce jeu-là, les camps soviétiques seraient une réalité presque « pire » que les camps nazis, en cela qu'ils ne pourraient être considérés comme « un accident de l'histoire »<sup>726</sup>, à l'inverse des camps de concentration nazis. Pour Rousset, les camps soviétiques sont en effet à comprendre comme une sorte de système pervers et pérenne d'exploitation de l'homme par l'homme. En d'autres termes, Rousset considère l'univers concentrationnaire nazi comme une pathologie circonstancielle, intimement liée au sort, en Allemagne, « des classes moyennes humiliées et menacées de mort sociale »<sup>727</sup> par leur déclassement d'après la Première Guerre mondiale et la crise de 1929 ; tandis qu'en URSS :

« La classe qui organise les camps n'est ni humiliée ni menacée de mort. Elle est, au contraire, en pleine possession d'un pouvoir considérable et fermement résolue à conquérir son avenir. Si bien que les camps ne se présentent plus comme une excroissance pathologique mais comme l'expression de rapports normaux, comme le développement naturel d'une société nouvelle. Et ce trait qui leur est propre, loin de rassurer, est bien fait pour accroître l'inquiétude. »<sup>728</sup>

De telles comparaisons ont lieu jusqu'à nos jours<sup>729</sup> et, on le sait, le débat historiographique est aujourd'hui encore plus que virulent sur la question des parentés entre les « déportations » et les « génocides » nazis et soviétiques. Nous retrouvons ici, sous la plume de David Rousset, la préfiguration de la symétrie qu'Ernst Nolte, annoncé sur

---

<sup>724</sup> « Un appel de David Rousset aux anciens déportés des camps nazis », *op. cit.*, p. 156.

<sup>725</sup> *Id.*

<sup>726</sup> *Ibid.*, p. 157.

<sup>727</sup> *Id.*

<sup>728</sup> *Id.*

<sup>729</sup> Au point que certains chercheurs avancent l'idée, dès la fin des années 1990, d'une « concurrence des victimes » (Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes, Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997) ou d'une « guerre des mémoires » (Daniel Lindenberg, « Guerres de mémoire en France », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, vol. 42, n°1, 1994 ; Benjamin Stora et Thierry Leclère, *La Guerre des mémoires, La France face à son passé colonial*, La Tour-d'Aigues, L'Aube, 2007 ; Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson (dir.), préface de Benjamin Stora, *Les guerres de mémoires, La France et son histoire*, Paris, Editions la Découverte, 2008 ; etc.).

certains points par Hannah Arendt et reprise plus tard par Stéphane Courtois, contribuera à produire en dressant une symétrie entre « génocide de race » (nazi) et « génocide de classe » (soviétique). Pour Ernst Nolte, le crime stalinien serait même plus élevé dans l'échelle des abominations sociopolitiques du XX<sup>e</sup> siècle en cela qu'il serait antérieur au crime hitlérien<sup>730</sup>, ainsi réduit, résume Enzo Traverso, à une forme de « "réaction" de l'Occident – malheureusement extrême et outrancière, criminelle dans ses aboutissements mais au fond légitime – contre la barbarie "asiatique" des bolcheviks »<sup>731</sup> : une hiérarchie de l'horreur qui sera reprise et développée dès les années 1970, nous le verrons, dans l'espace de discours des anciens prisonniers d'Indochine.

Or le nazisme n'est évidemment pas réductible à une réaction antimarxiste, et les formes de violence qu'il déploie sont radicalement différentes de celles du stalinisme ; pourtant, la tendance dominante dans l'historiographie, dont David Rousset pose ici les jalons, a jusqu'à nos jours consisté – conséquence des origines intrinsèquement militantes de cette historiographie, qui se développe dans le contexte de la « Guerre froide » ? –, à réduire *LE* totalitarisme, et donc ses deux régimes porte-étendards, le nazisme et le stalinisme, à la corrélation de plusieurs caractères communs : l'existence d'un système concentrationnaire, un dictateur au pouvoir absolu, la terreur érigée en système, une économie dirigée, un parti unique et une idéologie d'Etat, une censure généralisée et un contrôle totalisant des médias, etc. Ce faisant, cette historiographie s'en tient à une description des formes essentiellement extérieures de ces régimes, ignorant largement, outre leurs évolutions foncièrement différentes, leur contenu social<sup>732</sup>. Nous verrons que les prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine » auront recours au même mode de comparaison dépolitisante pour établir la place de leur expérience dans la longue liste des abominations du XX<sup>e</sup> siècle, s'en tenant principalement à une analogie reposant sur une description souvent formelle des camps nazis, soviétiques, chinois et vietnamiens, occultant généralement objectifs politiques et contenus sociaux de ces systèmes, aussi *fondamentalement* différents que les expériences en résultant paraissent *empiriquement* proches.

---

<sup>730</sup> Voir Ernst Nolte (préface de Stéphane Courtois), *La Guerre civile européenne, 1917-1945*, Paris, Editions des Syrtes, 2000.

<sup>731</sup> Enzo Traverso, *Le Totalitarisme*, Paris, Seuil, 2001, p. 100.

<sup>732</sup> C'est la conclusion à laquelle parvient Hans Mommsen, « National sozialismus und Stalinismus. Diktaturen im Vergleich », in Eckard Jesse (Hrsg.), *Totalitarismus im 20. Jahrhundert, Eine Bilanz der internationalen Forschung*, Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, 1996, p. 471-481, reprise in E. Traverso, *Le Totalitarisme*, *op. cit.*

De même que l'ANAPI ignorera les différences essentielles entre les camps de l'Allemagne nazie et de la RDV, David Rousset – sans doute malgré lui, « victime » de son engagement militant – et ses successeurs ignoreront les différences fondamentales séparant le système soviétique du système nazi :

- l'un est parvenu au pouvoir par la voie révolutionnaire quand l'autre y a accédé par la voie électorale, s'incarnant dans des chefs dont la source des charismes paraît elle aussi très différente (contrôle de la machine étatique pour Staline / représentation-incarnation pour Hitler) ;
- le soviétisme s'est effondré après de longues décennies de déclin débutées par un très court épisode révolutionnaire, quand le nazisme s'est petit à petit radicalisé jusqu'à son éclatement final, après « seulement » douze ans d'existence ;
- le premier s'est fondé sur une économie collectiviste, tandis que l'autre est parvenu au pouvoir en se ralliant les milieux capitalistes ;
- le soviétisme se réclame des Lumières, bref d'une philosophie humaniste et universaliste, tandis que le nazisme se revendique être l'incarnation de l'anti-Lumières, porté par une conception du monde s'articulant autour des idées raciales et nationalistes<sup>733</sup>.

La terreur, surtout, et les camps d'internement prennent d'un régime à l'autre une forme très différente. En URSS, la violence s'exerce essentiellement contre « l'entre soi » des citoyens soviétiques, qu'il s'agit de purger des éléments « bourgeois » dans une guerre contre la société traditionnelle et pour l'instauration d'une nouvelle économie porteuse d'un grand progrès collectif : c'est au nom de ce principe purgatif que les victimes du Goulag seraient mortes, de même que celles de la grande famine « pédagogique » russo-ukrainienne de 1931-1933, de la grande terreur de 1937-1938, de l'occupation soviétique de la Pologne orientale et des pays baltes en 1939<sup>734</sup>... C'est aussi au nom de ce principe que tant de prisonniers du CEFEO seraient morts dans les camps de la RDV. Dans l'Allemagne nazie au contraire, la quasi-totalité des victimes sont des individus considérés comme étrangers au corps social, car non-aryens (exceptée la minorité d'opposants allemands) ou nationalement étrangers au monde germanique, assassinés dans une guerre largement projetée à l'étranger, pour l'acquisition du *lebensraum*, la purification de la race

---

<sup>733</sup> E. Traverso, *Le Totalitarisme*, op. cit., p. 92-93.

<sup>734</sup> *Ibid.*, p. 94-95.

aryenne et la destruction du « judéo-bolchévisme »<sup>735</sup>. Ainsi estime Enzo Traverso, si l'URSS et l'Allemagne nazie ont toutes deux eu massivement recours à l'« univers concentrationnaire », les camps d'extermination raciale, industriels et visant à un remodelage biologique de l'humanité, demeurent quant à eux une singularité nazie : « L'extermination pour l'extermination, voilà un trait essentiel du nazisme absent du stalinisme<sup>736</sup>. »<sup>737</sup> Spécificité sur laquelle David Rousset garde le silence, ne considérant que les déportations politiques, mais que viendront disputer, après l'essor, dans les années 1970-1980, des mémoires et de l'histoire de la Shoah, conçue à la fois comme *unique* et *paradigmatique*<sup>738</sup>, les anciens prisonniers UF de la RDV regroupés au sein de l'ANAPI (voir infra) : là encore, la comparaison demeure un outil de militantisme politico-mémoriel.

### 1.3.2.2 Pour une mémoire active de « l'univers concentrationnaire »

Si, pour nous, nazisme et stalinisme doivent être historicisés au plus juste, afin d'éviter les contre-sens historiques, les écrans de fumée et autres instrumentalisation contestables, les comparaisons sont néanmoins utiles, en cela notamment qu'elles stimulent une mémoire active de ce XX<sup>e</sup> siècle d'horreurs sociales et de monstres politiques : là est bien l'essence de la démarche de David Rousset. Autrement dit par Enzo Traverso, étudier, comparer et critiquer les totalitarismes permet de « conserver un *garde-fou de la pensée* »<sup>739</sup>.

Une « mémoire-garde-fou [...], sorte d'] usage positif, qui fait de la référence au passé le fondement d'une action contre les injustices du présent »<sup>740</sup> : telle est également l'une des fonctions attribuées à la mémoire de leur expérience par certains anciens prisonniers de la RDV dès les années 1950, et plus encore à partir des années 1970, où les analogies entre leur expérience et les systèmes concentrationnaires nazis et soviétiques ont alors plus précisément pour mission d'ouvrir les yeux de la société sur certaines abominations

---

<sup>735</sup> *Id.*

<sup>736</sup> Enzo Traverso renvoie ici aux travaux de Dan Diner, « Nationalsozialismus und Stalinismus. Über Gedächtnis, Willkür und Tod », in *Kreisläufe. Nationalsozialismus und Gedächtnis*, Berlin, Berlin Verlag, 1995, p. 49-75 ; ou encore Alan Bullock, *Hitler et Staline. Vies parallèles*, Paris, Albin Michel/Fayard, 1994, vol. II, p. 445.

<sup>737</sup> E. Traverso, *Le Totalitarisme, op. cit.*, p. 95.

<sup>738</sup> Voir sur ce point E. Katan, *Penser le devoir de mémoire, op. cit.*

<sup>739</sup> E. Traverso, *Le Totalitarisme, op. cit.*, p. 110.

<sup>740</sup> E. Katan, *Penser le devoir de mémoire, op. cit.*, p. 73. Pour sa part, Tzvetan Todorov va jusqu'à identifier « devoir de mémoire » et exigence de « justice » ; Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Paris, Editions Arléa, 2004, p. 32.

sociopolitiques qui, à l'image des camps de la RDV, doivent être condamnées pour que leurs victimes puissent être :

- reconnues, selon le principe pointé par Tzvetan Todorov que « plus grande a été l'offense dans le passé, plus grands ser[ai]ent les droits dans le présent »<sup>741</sup> ;
- reconnues également dans leur statut d'experts empiriques, sortes de gendarmes de la mémoire dont l'expérience suffirait à établir, dans la société, la place d'autorité morale qui leur revient, légitimant par avance leur parole publique.

Les anciens combattants-prisonniers d'Indochine disposent pour ce faire des précédents offerts par les résistants-déportés, monde avec lequel de nombreux anciens prisonniers d'Indochine sont apparentés, par leur expérience propre ou bien celles de leurs proches (pères, mères, frères, amis...). Or, pour ces anciens résistants-déportés, écrit Olivier Lalieu, « l'engagement dans la Résistance, sanctionné par les épreuves de la déportation, leur confère une expérience unique, indispensable dans leur esprit à la reconstruction de la société française autour des valeurs pour lesquelles ils ont combattu et qu'aujourd'hui encore ils incarnent. »<sup>742</sup>

C'est un questionnement similaire qui anime David Rousset à la fin des années 1940 : pour lui, concevoir les camps de concentration nazis comme une incommensurable spécificité revient en effet à refuser d'en tirer les leçons politiques<sup>743</sup>. Ainsi David Rousset appelle-t-il à ce que ce *devoir de mémoire*, qui ne dit pas encore son nom mais qui est ici en gestation, soit aussi et peut-être d'abord *devoir de vigilance* (dans son appel, il préfère parler de devoir de « méfiance ») ; là doit être son utilité sociale, et même sa responsabilité politique : ériger le passé, comme l'écrit Tzvetan Todorov, en un « principe d'action pour le présent », c'est-à-dire le considérer de « manière exemplaire » et non plus « littérale » et « indépassable »<sup>744</sup>. Autrement dit par Emmanuel Kattan à propos des mémoires du judéocide, il s'agit de dépasser l'« unicité factuelle », interdisant toute comparaison de l'évènement considéré comme incommensurablement unique, pour se concentrer sur son « unicité catégorielle » qui, sans rien ôter à l'unicité qui définit par essence tout évènement, résulte d'une démarche constructiviste et permet d'entrevoir la possibilité de sa répétition

---

<sup>741</sup> T. Todorov, *Les abus de la mémoire*, op. cit., p. 56.

<sup>742</sup> Olivier Lalieu, « L'invention du devoir de mémoire », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, 2001, vol. 69, n° 1, p. 83-94, p. 85.

<sup>743</sup> Remarquons que là est aujourd'hui encore un ressort important des discours militants visant à dénoncer un certain nombre de crimes commis dans le monde, et ce tous azimuts, des crimes dictatoriaux en Amérique latine au génocide rwandais, et jusqu'à la colonisation par Israël des territoires occupés.

<sup>744</sup> T. Todorov, *Les abus de la mémoire*, op. cit., p. 30-31.

sous une autre forme<sup>745</sup>. David Rousset l'écrivait d'ailleurs dès 1945 dans *L'Univers concentrationnaire* :

« Ce serait une duperie, et criminelle, que de prétendre qu'il est impossible aux autres peuples de faire une expérience analogue pour des raisons d'opposition de nature. [...] Sous une configuration nouvelle, des effets analogues peuvent demain encore apparaître. Il s'agit, en conséquence, d'une bataille très précise à mener. Le bilan concentrationnaire est à cet égard un merveilleux arsenal de guerre. »<sup>746</sup>

C'est un « arsenal de guerre » du même ordre, nous allons le voir dans les pages qui suivent, que certains anciens prisonniers de la RDV emploieront en Algérie à travers « l'action psychologique », dans le monde économique avec la promotion de la « participation » des salariés à la gestion et la gouvernance des entreprises, dans la France d'après 1968 au travers de leurs appels à la mobilisation contre les « dangers » de l'union de la gauche et de la « subversion gauchiste », à l'Assemblée nationale et au gouvernement avec l'action de Marcel Bigeard et Jean-Jacques Beucler, en Asie et en France avec l'accueil des boat-people vietnamiens et la dénonciation du régime les ayant conduits à fuir, etc. Sans cette *mémoire active*, pas de « devoir de mémoire » possible ; autrement dit par David Rousset dans son appel aux déportés de 1949 :

« Ils sont, les nôtres, encore rescapés aujourd'hui, quelques milliers en Europe à répéter inlassablement, comme on se noie submergés par l'indifférence de la vie : il ne faut pas oublier. [...] Mais nous ne pouvons cependant ruser avec nous-mêmes au point de ne poser sans cesse l'interrogation : ces années qui aujourd'hui recouvrent toutes les autres années de notre passé, ont-elles cette valeur exceptionnelle que nous leur avons reconnue ? Nous savons que le don qui nous a été fait, cette autorisation à vivre (alors que la logique nous aurait voulu dans la fosse commune) ne peut s'accomplir que dans une signification : nous sommes les témoins devant les autres hommes de cet avertissement sur l'homme et sur sa société que furent les camps de concentration nazis. [...] Les autres, ceux qui ne furent jamais concentrationnaires, peuvent plaider la pauvreté de l'imagination, l'incompétence. Nous sommes, nous, des professionnels, des spécialistes. C'est le prix que nous devons payer le surplus de vie qui nous a été accordé. [...] Le silence même nous est interdit. »<sup>747</sup>

« En privilégiant la mémoire exemplaire », écrit Tzvetan Todorov, David Rousset « choisit de se servir de la leçon du passé pour agir dans le présent, à l'intérieur d'une situation qu'il ne connaît que par analogie ou de l'extérieur. C'est ainsi qu'il entend son devoir d'ancien déporté, et c'est pour cela qu'il s'adresse en priorité, cela est essentiel, à d'autres anciens déportés »<sup>748</sup>.<sup>749</sup> Et Rousset, en effet, d'appeler à la constitution parmi les anciens déportés

---

<sup>745</sup> E. Katan, *Penser le devoir de mémoire*, op. cit., p. 76-81.

<sup>746</sup> David Rousset, *L'univers concentrationnaire*, Paris, Les éditions de minuit / 10-18, 1965 (1<sup>ère</sup> édition 1945-1946), p. 120-121.

<sup>747</sup> « Un appel de David Rousset aux anciens déportés des camps nazis », op. cit., p. 159.

<sup>748</sup> T. Todorov, *Les abus de la mémoire*, op. cit., p. 44.

<sup>749</sup> L'appel de David Rousset n'est pas sans rappeler celui de Jean Norton Cru, deux décennies plus tôt, aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale. Voir Jean Norton Cru (préface et postface de Frédéric Rousseau), *Témoins*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2006 (1<sup>ère</sup> éd. 1929) ; Frédéric Rousseau, *Le*

politiques, tout particulièrement chez les quelques-uns ayant déjà publié un témoignage de déportation (sont nommément cités : Louis Martin-Chauffier<sup>750</sup>, Agnès Humbert<sup>751</sup>, Jean Cayrol<sup>752</sup>, Robert Antelme<sup>753</sup>, Eugen Kogon<sup>754</sup>) ou qui disposent d'une « tribune publique » (nommément cités : Rémy Roure, journaliste au *Monde* et au *Figaro*, et Claude Bourdet, journaliste à *Combat* jusqu'en 1950 et co-fondateur, la même année, de *L'Observateur*), toutes tendances confondue – et n'excluant surtout pas les communistes –, d'une commission d'enquête sur les camps soviétiques :

« Je vous demande non pas d'exiger une enquête, mais de la prendre en main et de la faire. Des questions aussi décisives intéressent tous les hommes libres et ils doivent y répondre. Mais nous, nous avons vécu ce malheur.

Je vous propose et je propose à nos organisations de constituer une commission d'enquête, une commission composée exclusivement d'anciens déportés politiques éprouvés. Eux ne pourront pas être dupes. Ils savent, pour l'avoir vécu jusque dans ses camouflages, ce qu'est le monde concentrationnaire. Ils savent ce qu'est un déporté. »<sup>755</sup>

Si la FNDIR (ouverte aux seuls résistants-déportés)<sup>756</sup> et l'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance (ADIR)<sup>757</sup> acceptent de rejoindre le combat initié par Rousset, la FNDIRP (d'emblée ouverte à tous les déportés, politiques

---

*Procès des témoins de la Grande Guerre. L'Affaire Norton Cru*, Paris, Le Seuil, 2003 ; voir également la thèse de Charlotte Lacoste, *Le témoignage comme genre littéraire en France de 1914 à nos jours*, Paris, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2011.

<sup>750</sup> Auteur en 1948 d'un témoignage de déportation intitulé *L'Homme et la bête*, Paris, Gallimard.

<sup>751</sup> Auteure en 1946 de *Notre guerre, Souvenirs de résistance*, Paris, Editions Emile-Paul Frères.

<sup>752</sup> Auteur en 1945 des célèbres *Poèmes de la nuit et du brouillard*, Paris, Editions Pierre Seghers, qui inspireront ses commentaires pour le film d'Alain Resnais, *Nuit et brouillard*, sorti en 1956 ; également auteur en 1947 de *Je vivrai l'amour des autres*, Paris, Le Seuil (prix Renaudot 1947).

<sup>753</sup> Auteur en 1947 de *L'espèce humaine*, Paris, Editions de la Cité Universelle.

<sup>754</sup> Auteur en 1946 de *Der SS-Staat, Das System der deutschen Konzentrationslager*, traduit en français en 1947, sous le titre *L'Enfer organisé, Le système des camps de concentration*, Paris, Editions La Jeune Parque.

<sup>755</sup> « Un appel de David Rousset aux anciens déportés des camps nazis », *op. cit.*, p. 159.

<sup>756</sup> La FNDIR est issue du Comité des Œuvres Sociales de la Résistance, le COSOR, dont la mission était d'apporter un soutien matériel aux familles de prisonniers et de déportés. Présidée initialement par Léon Mazeaud, assisté d'Edmond Michelet et d'Eugène Thomas, elle est d'obédience gaulliste matinée de socialisme, et s'affirme d'emblée comme anticommuniste. Excluant les déportés raciaux, sa posture est clairement patriotique, comme l'illustre son bulletin *18 juin*. Intégrée à l'UFAC (Union française des anciens combattants) dès mars 1946 – alors qu'il faut attendre juin 1947 pour la FNDIRP –, et bientôt associée à l'UNADIF du révérend père Riquet et au Réseau du Souvenir (petit réseau influent d'ex-déportés haut-fonctionnaires, militaires...), elle participe à faire reconnaître les civils résistants comme des anciens combattants et à obtenir la création en 1954 d'une Journée nationale de la Déportation (dernier dimanche d'avril, anniversaire de la libération de Buchenwald et Dachau).

<sup>757</sup> L'ADIR (et son bulletin *Voix et Visages*) ne regroupe que des femmes combattantes de la Résistance. Elle s'inscrit à la suite de l'amicale des Prisonnières de la Résistance, initiée à Ravensbrück (autour de Geneviève de Gaulle, Marie-Claude Vaillant-Couturier, Irène Delmas – la première présidente –, Germaine Tillion, Anise Postel-Vinay, Marie-José Chombart de Lauwe). Grâce à l'ADIR, 500 rescapées des camps bénéficièrent à leur libération de séjours en maison de repos, politique poursuivie par un service d'assistance médico-sociale interne ; l'association œuvra également pour la réinsertion professionnelle des anciennes déportées, en créant par exemple un atelier de couture (avril 1946). Voir Dominique Veillon, « L'Association nationale des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance », in Alfred Wahl (dir.), *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, Metz, Centre de recherche histoire et civilisation, 1984, p. 161-180.

comme raciaux)<sup>758</sup>, elle, refuse, ce qui accentue encore les clivages entre les deux fédérations de même que le processus de « communisation » de la FNDIRP, que certains adhérents, à l'image du père Riquet, décident alors de quitter pour fonder l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus (UNADIF). La division du monde déporté, qui se voulait uni en 1945, éclate ainsi au grand jour : la « Guerre froide » s'invite chez les survivants des camps nazis. A une échelle plus personnelle, c'est la rupture de David Rousset avec ses anciens camarades de déportation communistes, comme l'Allemand Emil Kunder à qui sont dédiés *Les Jours de notre mort*, et ses compagnons de lutte de l'immédiat après-guerre, tels Jean-Paul Sartre et Maurice Merleau-Ponty<sup>759</sup>.

Beaucoup d'anciens déportés, parmi les plus connus à la fin des années 1940, vont souscrire à l'appel de Rousset et le rejoindre au sein de la Commission internationale contre le régime concentrationnaire (la CICRC)<sup>760</sup>, créée en 1949 (commission française)-1950 (commission internationale) : Jean Cayrol, Louis Martin-Chauffier, Rémy Roure, Edmond Michelet, le professeur Léon Mazeaud, Claude Bourdet, le professeur Charles Richet... ainsi qu'un nombre important de femmes, anciennes résistantes-déportées regroupées au sein de l'ADIR : Agnès Götschel, Marguerite Billard, Elizabeth Ingrand, Hélène Maspero et Germaine Tillion. Une revue mensuelle est créée, *Saturne*, à laquelle contribueront les membres de la CICRC, et notamment l'historien tchécoslovaque Paul Barton (de son vrai nom Jiri Veltrusky), auteur en 1959 de *L'institution concentrationnaire en Russie* (Paris, Plon) – dont le principe avait été arrêté dès le printemps 1951 et dont David Rousset rédigera la préface.

Pour l'heure, l'appel publié par Rousset est dénoncé par *Les lettres françaises*. En novembre 1949, le journal édite une petite brochure (déjà parue sous forme d'article le 17

---

<sup>758</sup> La FNDIRP, d'emblée ouverte à tous les déportés et internés, politiques comme résistants, résistants comme raciaux, est officiellement créée le 7 octobre 1945, à la suite des Centres d'aide mutuelle – où le PCF avait pris une large place – et en réaction à la dissolution du ministère des Prisonniers, déportés et réfugiés d'Henry Frenay. De plus en plus proche du PCF, la FNDIRP, avec à sa tête le déporté communiste Marcel Paul, et son bulletin, *Le Patriote résistant*, soutiennent le Mouvement mondial des partisans de la paix et son appel de Stockholm contre l'armement nucléaire (mars 1950) ; au-delà, la Fédération œuvre pour l'union de tous les déportés, la défense de leurs droits et de leurs intérêts, leur soutien médico-social et pour une mémoire active de la déportation. Voir Roger Bourderon, « Principes fondateurs et mise en œuvre : l'activité de la Fédération nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP) », in Alfred Wahl (dir.), *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, Metz, Centre de recherche histoire et civilisation, 1984, p. 137-147 ; Serge Wolikow, *Les combats de la mémoire. La FNDIRP de 1945 à nos jours*, Paris, le Cherche-Midi, 2006.

<sup>759</sup> Tzvetan Todorov, « Une éducation concentrationnaire », *Lignes*, 2000/2 (n° 2), p. 71-81, p. 71.

<sup>760</sup> Voir Thomas Wieder, *La commission internationale contre le régime concentrationnaire, 1949-1959 : des rescapés des camps nazis combattent les camps de concentration*, Mémoire de maîtrise, Université Paris I, 2011.

novembre) : *Pourquoi M. David Rousset a-t-il inventé les camps soviétiques ? Une campagne de préparation à la guerre*<sup>761</sup>. L'opuscule est signé d'un ancien déporté, Pierre Daix, qui prend soin d'indiquer ses titres et références sur la couverture : « matricule 59807 à Mauthausen ». C'est donc à une bataille de « professionnels » ou de « spécialistes », pour reprendre les termes de l'appel de Rousset, autrement dit d'experts empiriques que la France va assister, avec comme enjeu la « mémoire exemplaire »<sup>762</sup> des déportés politiques du nazisme, hier réunis par l'antifascisme et aujourd'hui désunis sur la question des parentés entre nazisme et soviétisme.

Comme pour l'affaire Kravtchenko, Pierre Daix reproche à David Rousset d'accuser l'URSS sur la base de faux documents, bref d'être un faussaire ; là encore, l'affaire prend un tournant judiciaire lorsque David Rousset assigne Pierre Daix et Claude Morgan, directeur des *Lettres françaises*, pour diffamation : le procès sera une nouvelle tribune. Celui-ci a lieu de novembre 1950 à janvier 1951, soit au moment même où la RDV fait ses premiers contingents importants de prisonniers, après la défaite de la RC4. A nouveau, un contingent important de témoins se succède à la barre, dont notamment, pour David Rousset, Margarete Buber-Neumann, qui réitère son récit, et Julius Margolin, qui vient tout juste de publier son témoignage – *La condition inhumaine, Cinq ans dans les camps de concentration soviétiques* (Paris, Editions Calman-Lévy, 1949) – et œuvre déjà, depuis Israël, pour la libération des *Ze-Ka* (ou *Zek*), les prisonniers des camps soviétiques.

Le 25 décembre 1950, au début du procès, David Rousset prend la parole, soulignant que la bataille qui l'oppose à Pierre Daix n'a pas pour enjeu la « mémoire littérale » des camps nazis, mais bien leur « mémoire exemplaire »<sup>763</sup> :

« l'importance morale de cette affaire tient en ce que M. Pierre Daix est un ancien déporté de Mathausen et en ce que je suis un ancien déporté de Buchenwald et de Neuengamme. Mais non point par le rappel de notre passé mais par le rappel de notre présent. »<sup>764</sup>

Aux accusations de Pierre Daix, David Rousset répond que ce dernier a « brisé toute solidarité avec son passé de déporté et [s'est fait], en agissant ainsi, l'allié des bourreaux et

---

<sup>761</sup> Pierre Daix, matricule 59.807 à Mathausen, *Pourquoi M. David Rousset a-t-il inventé les camps soviétiques ?*, *Une campagne de préparation à la guerre*, Paris, Les lettres françaises, 1949.

<sup>762</sup> T. Todorov, *Les abus de la mémoire*, op. cit., p. 30.

<sup>763</sup> T. Todorov, *Les abus de la mémoire*, op. cit., p. 30.

<sup>764</sup> Déclaration publiée in David Rousset, Théo Bernard et Gérard Rosenthal (ses avocats), *Pour la vérité sur les camps de concentration*, Paris, Editions du Pavois, 1951 ; également reproduite, plus récemment, in David Rousset, « Procès contre les *Lettres françaises*. Première déclaration. », *Lignes*, 2/2000 (n° 2), p. 161-172, p. 161.

des organisateurs de camps »<sup>765</sup>. D'emblée, il insiste pour que la plus grande publicité possible soit faite autour des enjeux de ce procès, comme en témoigne d'ailleurs, en 1951, la publication des dépositions et débats du procès sous le titre *Pour la vérité sur les camps concentrationnaires*<sup>766</sup>. Car pour Rousset, qui gagne son procès en janvier 1951, travailler à dénoncer les camps soviétiques, ce n'est pas mener une « campagne de préparation à la guerre »<sup>767</sup> comme le prétend Pierre Daix, dénonçant de fait, dans l'appel de Rousset, une tentative de récupération de l'expérience des déportés des camps nazis au profit du « camp occidental » en train de se former dans le cadre de la « Guerre froide », c'est, proclame-t-il haut et fort, « préparer la paix véritable »<sup>768</sup>.

C'est toute la mission assignée à la CICRC, installée à Bruxelles ; entre temps, celle-ci a constitué un « tribunal public » sur les camps soviétiques et, suite au refus de l'URSS d'ouvrir son territoire aux enquêteurs de l'organisation, procède en mai 1951, trois mois après le verdict contre les *Lettres françaises*, à un « procès international » exclusivement fondé sur les nombreux témoignages recueillis par la Commission. Le procès aboutit à la publication d'un *Livre blanc sur les camps de concentration soviétiques*<sup>769</sup> – livre blanc dont le principe, qui se répand dans de nombreux domaines après-guerre, sera d'ailleurs repris en 1987 au profit de la quête de reconnaissance et de réparation des anciens prisonniers de la RDV<sup>770</sup> (voir infra) –, qui apporte la démonstration d'une concordance des camps soviétiques avec « l'univers concentrationnaire » nazi théorisé par David Rousset en 1945 :

« Le parallèle s'impose entre le régime existant dans les camps russes et celui qui existait dans les camps nazis : travail de masse au profit d'une organisation policière constituant un Etat dans l'Etat (Waffen SS et NKVD), détention arbitraire et mélange des catégories de détenus avec soumission des [prisonniers] politiques aux [prisonniers de] droit commun, déshumanisation morale et physique des individus. »<sup>771</sup>

Au sein de la CICRC, certains anciens déportés comme Louis Martin-Chauffier ou Claude Bourdet insistent pour que les travaux de la Commission soient étendus à tous les Etats liberticides. Les enquêtes se multiplient : en Espagne, en Roumanie, en Grèce, en

---

<sup>765</sup> *Ibid.*, p. 162.

<sup>766</sup> *Ibid.*

<sup>767</sup> P. Daix, *Pourquoi M. David Rousset a-t-il inventé les camps soviétiques ?*, *op. cit.*, sous-titre de l'ouvrage.

<sup>768</sup> D. Rousset et al., *Pour la vérité sur les camps de concentration*, *op. cit.*, p. 165.

<sup>769</sup> CICRC, *Livre blanc sur les camps de concentration soviétiques*, Paris, Editions Le Pavois, 1951.

<sup>770</sup> Tony Aparicio, président de l'association du Pas-de-Calais de l'UFAFACVG, vice-président national et président de la Commission de Défense des Droits, (dir.), *Livre blanc, Plaidoyer en faveur des ex-prisonniers du Viet-Minh*, Paris, Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre, [1987].

<sup>771</sup> CICRC, *Livre Blanc sur les camps de concentration soviétiques*, *op. cit.*, cité in Y. Hamant, « De la "terreur rouge" à l'"archipel du Goulag" », *op. cit.*, p. 36.

Yougoslavie, en Tchécoslovaquie, en RDA, en Amérique latine..., mais aussi en Algérie, durant la Guerre d'indépendance<sup>772</sup>, et d'abord en Chine<sup>773</sup>. Le procès sur les camps chinois se solde par un autre livre blanc<sup>774</sup>, qui consacre la singularité d'un modèle chinois ; celle-ci reposerait en effet essentiellement, selon Rousset, sur l'autocritique érigée en un véritable système autoritaire de contrôle social :

« Le premier but de la refonte de la pensée consiste dans l'aveu du crime par le coupable. Mais le but définitif consiste en ce que le coupable doit devenir un personnage conforme dans la totalité de son humanité au format mental que lui impose le pouvoir. Et c'est précisément ici que les staliniens chinois apparaissent dans toute leur originalité comme des créateurs, à l'encontre des Russes, indifférents, en vérité, au contenu réel de la rééducation. Les staliniens chinois prétendent obtenir du coupable une authentique reconnaissance de son crime. Autrement dit, et c'est là l'essentiel, il faut obtenir du prétendu coupable qu'il vive véritablement sa culpabilité, il faut créer de toutes pièces en lui un sentiment de culpabilité. C'est seulement ce sentiment authentique de culpabilité qui peut briser sa résistance intellectuelle et morale et en faire un être mentalement veule et politiquement soumis. Il faut que le détenu soit vidé de toute sa personnalité et que le vide ainsi créé soit comblé par des directives du pouvoir. C'est porter la destruction de l'individu infiniment au-delà de toutes les expériences jusqu'alors réalisées dans ce domaine. »<sup>775</sup>

Une lecture qui entre bien entendu en résonance avec les discours de certains anciens combattants-prisonniers d'Indochine, comme André Bruge (voir infra)<sup>776</sup>, qui pointent l'influence décisive du modèle chinois sur leurs conditions d'internement dans les camps de la RDV et, plus globalement, cherchent à prévenir l'Occident face aux risques que continuent de faire courir au monde les régimes concentrationnaires via leurs avatars communistes. Qui d'autre en effet que les premières victimes du communisme vietnamien pour mettre en garde le monde contre la « contagion » communiste ? Qui d'autre que les victimes du nazisme, avant elles, pour aider aujourd'hui les nouvelles victimes de « l'univers concentrationnaire » ?

---

<sup>772</sup> En Algérie, la CICRC reçoit l'accord du gouvernement Guy Mollet pour venir investiguer les centres d'hébergement et les prisons. La délégation, montée en 1957, est pilotée par Louis Martin-Chauffier et Germaine Tillon, secrétaires généraux, avec Alfred Balachowsky : elle conclut qu'il n'y a pas, en Algérie, de « régime concentrationnaire au sens propre du terme » (Rapport publié dans *Le Monde* du 15 mai 1957) – au sens où les trois critères d'arrestation arbitraire sans possibilité de défense, de travail forcé au profit de l'Etat détenteur et de déshumanisation, ne sont pas respectés –, tout en émettant néanmoins certaines réserves. Voir Sylvie Thénault, « Interner en République : le cas de la France en guerre d'Algérie », *Amnis* [En ligne], 3 | 2003, mis en ligne le 01 septembre 2003, URL : <http://amnis.revues.org/513> ; et *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale*, *op. cit.*

<sup>773</sup> La Commission spéciale sur la Chine était composée, en plus des représentants de la CICRC, par des délégués de syndicats ouvriers tunisiens, philippins, thaïlandais et japonais.

<sup>774</sup> CICRC, *Livre blanc sur le travail forcé dans la République populaire de Chine*, Paris, CIED, 1957. Joël Kotek et Pierre Rigoulot estiment pour leur part qu'il faudra attendre 1977 et la publication du témoignage de Jean Pasqualini (*op. cit.*) pour que le public français soit réellement informé de l'existence d'un univers concentrationnaire en RPC. J. Kotek et P. Rigoulot, *Le Siècle des Camps*, *op. cit.*

<sup>775</sup> CICRC, *Livre blanc sur le travail forcé*, *op. cit.*, t. I, p. 296-301.

<sup>776</sup> André Bruge fait référence aux travaux de la CICRC, et plus particulièrement à *L'institution concentrationnaire en Russie* et au *Livre blanc sur le travail forcé dans la République Populaire de Chine*. Voir André Bruge, *Le Poison rouge, La guerre psychologique... guerre sans frontières*, Nice, chez l'auteur, 1969, p. 145.

Entre les membres de la CICRC, écrit David Rousset, dressant en 1959 le bilan des travaux de la Commission, « un seul lien commun, ils sont tous survivants des camps nazis. [...] chacun d'entre eux est possédé par une vérité particulièrement contraignante. Ils ne peuvent oublier qu'ils ont vécu dans l'esclavage. [...] Ils savent enfin que là où sonne le glas concentrationnaire, il sonne pour eux. »<sup>777</sup> Attribuant à la CICRC une part du succès de la déstalinisation opérée par Khrouchtchev à partir de 1956, Rousset insiste sur le fait que ses membres furent les seuls à se saisir du problème concentrationnaire dans sa globalité, enquêtant sur tous les continents – à l'exception notable, à notre connaissance, du Vietnam<sup>778</sup>, dont la dimension anticolonialiste du combat éclipsait sans doute, pour Rousset, la dimension totalitaire du régime communiste<sup>779</sup>. Rousset célèbre également les victoires acquises, à commencer par l'écoute des plus hautes instances nationales et internationales qui permit de sauver « des milliers d'hommes, probablement des dizaines de milliers »<sup>780</sup>. Pour lui – cet aspect n'est pas sans rappeler le travail de Jean Norton Cru pour la Première Guerre mondiale<sup>781</sup> –, le succès de la CICRC est d'abord à mettre à l'actif des méthodes d'enquête employées, passant par une critique sévère des témoignages, qui permit ainsi de les crédibiliser et, au bilan, de « désacralis[er] le thème concentrationnaire »<sup>782</sup> en l'étendant à d'autres *territoires* que celui de la déportation nazie

<sup>777</sup> David Rousset, « Le sens de notre combat » [préface à P. Barton, *L'Institution concentrationnaire en Russie*, *op. cit.*, 1959], *Lignes*, 2/2000 (n° 2), p. 202-227, p. 203.

<sup>778</sup> Nous n'avons pas pu approfondir ce point ; notons néanmoins que les archives de David Rousset sont conservées à la BDIC, sous la référence FR BDIC F delta 1880, soit 177 boîtes dont nombre d'entre elles ont trait aux travaux de la CICRC. Selon l'inventaire de la BDIC, le carton 112/8 « Dossier Pierre Rousset », notamment, porterait pour partie sur l'Indochine en 1986 (notes manuscrites de David Rousset, rapport dactylographié de Pierre Rousset, « présenté au CEI par Roman ») ; ce carton renferme en outre quelques pièces sur la Chine en 1972 (lettre dactylographiée de David Rousset à Pierre Rousset du 23 février 1972) ainsi qu'un reportage sur les rapports politiques entre David et Pierre Rousset (*New York Times Magazine* du 29 septembre 1968).

<sup>779</sup> S'agissant des colonies françaises, le tropisme anticolonial de David Rousset l'a globalement plus incité à dénoncer les agissements de l'armée française, et notamment les politiques d'internement en AFN, qu'à s'intéresser aux politiques, en la matière, de la RDV ou du FLN. Cet engagement anticolonialiste sera d'ailleurs repris par son fils, Pierre Rousset, militant trotskiste, directeur de l'Institut international pour la recherche et la formation d'Amsterdam (1982-1992), assistant d'Alain Krivine au Parlement européen et conseiller pour la Gauche unitaire européenne (1999-2004), qui consacrera une série d'études au communisme vietnamien (voir bibliographie). Chargé des questions asiatiques pour le bureau de la Quatrième Internationale – Secrétariat unifié, Pierre Rousset est le fondateur et webmestre du site *Europe solidaire sans frontières*, qui offrira notamment une tribune de choix aux défenseurs de Georges Boudarel dans les années 2000-2010 (voir bibliographie). Pour un aperçu plus détaillé de la bio-bibliographie de Pierre Rousset, voir « Rousset Pierre », [En ligne], URL : <http://www.preavis.org/breche-numerique/auteur33.html> ; « ROUSSET Pierre », [En ligne], URL : <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?auteur2> ; consultés le 25/10/2015.

<sup>780</sup> D. Rousset, « Le sens de notre combat », *op. cit.*, p. 205.

<sup>781</sup> Voir J. Norton Cru, *Témoins*, *op. cit.*

<sup>782</sup> D. Rousset, « Le sens de notre combat », *op. cit.*, p. 207.

durant la Seconde Guerre mondiale<sup>783</sup> : un apport décisif, nous allons le voir, pour la cause des anciens prisonniers de la RDV.

### **1.3.3 Les anciens combattants-prisonniers d'Indochine, « soldats perdus » de la guerre des analogies ?**

Quelle que soit la sincérité de la démarche pacifiste revendiquée par David Rousset, *Le zéro et l'infini* de Koestler, *J'ai choisi la liberté*, de Victor Kravtchenko, l'appel aux déportés de David Rousset, les procès qui s'ensuivent en 1949 et 1950-1951, etc., s'inscrivent dans un contexte de « Guerre froide », au moment où les Etats-Unis cherchent à discréditer l'allié d'hier, l'URSS, au travers d'une intense campagne internationale d'opinion, dont l'un des principaux pivots repose précisément sur l'amalgame entre soviétisme et nazisme. Or cette mise en guerre de l'histoire va durablement marquer l'historiographie occidentale des communismes d'Etat, et à travers elle celle des anciens prisonniers UF de la RDV.

#### **1.3.3.1 Communisme = nazisme vs anticommunisme = néocolonialisme : la configuration d'une « guerre froide » durable entre systèmes d'analogie**

Dès 1948, les Etats-Unis, avec le soutien des gouvernements français et britannique, rendent publique une importante base documentaire, issue des archives allemandes, attestant du protocole secret de l'accord germano-soviétique de 1939, et plus particulièrement de la responsabilité écrasante de l'URSS dans le massacre de Katyn<sup>784</sup>. Inaugurant la fracture entre les nations unies contre le nazisme, hier rassemblées par l'antifascisme, cette première offensive américaine se double l'année suivante par le dépôt, à l'ONU, d'un rapport soutenu par les Etats-Unis appelant à faire la lumière sur les camps soviétiques<sup>785</sup>. Pour Pieter Lagrou, l'action initiée en France par David Rousset est ainsi également à comprendre dans ce contexte international : « L'action menée aux Etats-Unis

---

<sup>783</sup> Selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNTRL), David Rousset serait l'inventeur du mot « concentrationnaire » : <http://www.cnrtl.fr/definition/concentrationnaire>, consulté le 5/09/2015.

<sup>784</sup> Raymond James Sontag and James Stuart Beddie (ed. by), *Nazi-Soviet Relations, 1939-1941, Documents from the Archives of the German Office*, Department of State Publication, 1948. Pour une version électronique du document, voir : <http://www.ibiblio.org/pha/nsr/nsr-preface.html>, consulté le 14/08/2015.

<sup>785</sup> Pieter Lagrou, *Mémoires patriotiques et occupation nazie, Résistants, requis et déportés en Europe occidentale, 1945-1965*, Paris / Bruxelles, IHTP-CNRS / Editions Complexe, coll. « Histoire du temps présent », 2003, p. 259.

par la *Federation of Former Totalitarianism Prisoners* », écrit en effet l'historien, « fut poursuivie aux Pays-Bas par le Comité de lutte contre le système concentrationnaire de l'industriel socialiste et ancien déporté Van Staal et en France par l'ancien déporté et publiciste David Rousset »<sup>786</sup>. Lors de son procès contre *Les lettres françaises*, Rousset le reconnaît d'ailleurs lui-même ; on ne peut en aucun cas lui attribuer la paternité de la démarche :

« ce n'est pas moi, ce n'est pas nous, qui avons posé, devant l'opinion publique, le problème des camps de concentration soviétiques. Ce problème a été posé en dehors de nous à l'O.N.U. et devant l'opinion mondiale »<sup>787</sup>.

Dès 1949, résume en effet Pieter Lagrou, « la diplomatie américaine [...] se servit dans la propagande officielle du syllogisme goulag = camp de concentration nazi => communisme = nazisme<sup>788</sup> »<sup>789</sup>, et soutint, un peu partout, les initiatives – dont celles de David Rousset<sup>790</sup> – visant à développer l'analogie. Là est d'ailleurs la raison évoquée en 2000 par maître Joe Nordmann, avocat des *Lettres françaises* lors du procès de 1950-1951, pour expliquer les raisons de son engagement sincère à défendre le périodique communiste :

« la publication en 1949, dans *Le Figaro*, de l'article de David Rousset consacré aux camps soviétiques et au travail forcé, nous paraissait, à nous communistes, comme une action qui participait de l'offensive américaine contre l'U.R.S.S. et les partis communistes dans le monde. [...] Cela, je ne le crois plus aujourd'hui, même si je reste convaincu que les États-Unis ont pu se servir de cette initiative comme ils se sont servis, avant, du procès Kravchenko, pour lequel le gouvernement américain et la CIA avaient mobilisé des moyens importants à des fins de propagande antisoviétique. »<sup>791</sup>

Au même moment, David Rousset figure en effet parmi les signataires, en France (avec André Malraux, Gabriel Marcel, André Gide, Albert Camus...), du « Manifeste aux hommes libres » rédigé par Arthur Koestler et Manes Sperber, et que l'auteur du *Zéro et l'infini* présente à Berlin, le 26 juin 1950, comme charte fondatrice du Congrès international

---

<sup>786</sup> *Id.*

<sup>787</sup> D. Rousset et al., *Pour la vérité sur les camps de concentration*, op. cit., p. 164.

<sup>788</sup> « La première trace de l'officialisation de cette équation », note Pieter Lagrou, « se trouve dans l'article "U.S. asks U.N. study on slave labour in Soviet Union", *Department of State Bulletin*, 27.II.1949, p. 248-249, cité par Nolan, Cathal J., "Americans in the Gulag : detention of U.S. Citizens by Russia and the onset of the Cold War, 1944-49", *Journal of Contemporary History*, 1990 (XXV), p. 523-545. Pieter Lagrou, « La Résistance et les conceptions de l'Europe, 1945-1965. Anciens résistants et victimes de la persécution face à la Guerre froide, au problème allemand et à l'intégration européenne », *CHTP-BEG*, n° 2, 1997, p. 155-197, p. 170, [En ligne], URL : [http://www.cegesoma.be/docs/media/chtp\\_beg/chtp\\_02/chtp2\\_006\\_Lagrou.pdf](http://www.cegesoma.be/docs/media/chtp_beg/chtp_02/chtp2_006_Lagrou.pdf), consulté le 25/10/2015.

<sup>789</sup> *Id.*

<sup>790</sup> Sur la question du financement des activités de David Rousset par les États-Unis, voir Émile Copfermann, *David Rousset. Une vie dans le siècle*, Paris, Plon, 1991, p. 108-110.

<sup>791</sup> Joe Nordmann (entretien réalisé par A. Brossat et O. Le Cour Grandmaison le 30 septembre 1999), « David Rousset contre les *Lettres françaises*, après coup », *Lignes*, 2/2000, n° 2, p. 110-114.

pour la liberté de la culture<sup>792</sup>. Initialement organisé en réponse au Congrès mondial des partisans de la paix (ou Conseil mondial de la paix) de Paris, en 1949 – congrès qui verra, sous la présidence de Frédéric Joliot-Curie, les principaux intellectuels sympathisants communistes d’après-guerre adopter, comme symbole de leur combat uni pour la paix, la fameuse colombe de Picasso qui ornera bientôt les camps et les boutons des prisonniers UF en Indochine –, lui-même prélude à l’appel de Stockholm du 18 mars 1950 – ces deux événements fournissant nous le verrons matière aux discussions politiques organisées par la RDV dans ses camps de prisonniers –, le Congrès international pour la liberté de la culture, parrainé par Arthur Koestler, Karl Jaspers, Bertrand Russell, Raymond Aron, Léon Blum, André Gide, François Mauriac, Carlo Schmid, Eugen Kogon, John Dewey, etc., fait pour sa part rapidement figure de principal lieu de regroupement des intellectuels atlantistes et antitotalitaires (et donc antisoviétiques), occidentaux ou exilés depuis les « pays de l’Est ». Or, dès 1950, la thématique des camps occupe une place importante dans les discussions du Congrès, en cela notamment qu’elle constitue « la pierre de touche de la nature totalitaire du régime soviétique » et autorise de fait « la comparaison des totalitarismes soviétiques et nazis »<sup>793</sup>.

Après le congrès de Berlin, un mouvement tente de s’organiser avec l’appui et le financement des USA. Mais en 1953, devant les difficultés à unir les intellectuels anticomunistes occidentaux en une même structure, « le Congrès pour la Liberté de la Culture abandonne sa définition de mouvement de confrontation du communisme international pour devenir un réseau d’influence et une structure d’accueil ouverte aux progressistes déçus »<sup>794</sup>, avec son réseau international de revues. En France, c’est la revue *Preuves*, créée en mars 1951 à Paris, autour notamment de Raymond Aron<sup>795</sup>, qui s’oppose évidemment aux *Lettres françaises*, mais aussi à des revues moins directement liées au PCF, telles que *Les Temps modernes* ou *Esprit*. Antitotalitaires par essence et anticomunistes par les *preuves* apportées dans les années 1940-1950, animés par nombre d’intellectuels déçus de la gauche – *a fortiori* des partis communistes – ainsi que de nombreux exilés issus des « pays de l’Est », largement financés par les Etats-Unis dans leur

---

<sup>792</sup> Voir P. Grémion, *Intelligence de l’anticommunisme, op. cit.*

<sup>793</sup> Pierre Grémion, « Le Congrès pour la liberté de la culture, Origine, contraintes, orientations », in Saki Dockrill, Robert Frank, Georges-Henri Soutou et Antonio Varsori (dir.), *L’Europe de l’Est et de l’Ouest dans la Guerre froide, 1948-1953*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, collection Mondes contemporains, 2002, p. 249-256, p. 251.

<sup>794</sup> *Ibid.*, p. 255.

<sup>795</sup> Voir Pierre Grémion, « *Preuves* dans le Paris de guerre froide », *Vingtième Siècle, Revue d’histoire*, n° 13, janvier-mars 1987, p. 63-82.

tentative d'*endiguement* du communisme, le mouvement, ses réseaux et ses revues, surent pourtant selon Pierre Grémion faire la preuve d'une existence réellement autonome<sup>796</sup>, et ce malgré les multiples accusations de la presse et des intellectuels « de gauche », taxant le Congrès et ses revues d'organisation à la solde des Etats-Unis<sup>797</sup>.

Avec la « Guerre froide » en effet, qualifier l'adversaire d'atlantiste, d'anticommuniste « primaire » ou de néo-impérialiste devient en effet l'un des principaux contre-discours de disqualification opposés à la droite d'après-guerre, hier discréditée par son attitude sous Vichy et l'occupation, et qui tente pour partie d'opérer sa refonte, dans le contexte de la « Guerre froide », autour de la posture du contre-engagement anti-totalitaro-communiste (et donc de la dénonciation des systèmes concentrationnaires dont ces régimes seraient responsables). Se met ainsi en place une sorte de « guerre froide » entre systèmes d'analogies, le communisme étant identifié par les uns au nazisme, les autres répondant par une équation assimilant l'anticommunisme à nouveau colonialisme occidental.

### ***1.3.3.2 Prolepse : l'après-1989, un anticommunisme enfin victorieux... mais encore et toujours défait par la question coloniale***

Les mémoires de la « Guerre d'Indochine » participent pleinement de cette « Guerre froide » entre systèmes d'analogies : l'on y retrouve ainsi les mêmes réseaux et positionnements. L'espace de discours sur la « Guerre d'Indochine » – K. Edwards l'a bien noté – fait d'ailleurs preuve d'une remarquable stabilité depuis les années 1950<sup>798</sup>, opposant :

- ceux qui dénoncent la part coloniale et néo-impérialiste de l'engagement franco-américain, sous le masque de l'anticommunisme,
- à ceux pointant la dimension anti-soviético-maoïste, et donc anti-impérialiste et antitotalitaire, du combat français puis américain dans la péninsule indochinoise.

Ce clivage est évidemment très sensible, dans les années 1990, au moment de « l'affaire Boudarel » (voir infra), où la radicalité de la parole des anciens prisonniers d'Indochine

---

<sup>796</sup> P. Grémion, *Intelligence de l'anticommunisme*, op. cit., p.11.

<sup>797</sup> En 1966, le *New York Times* révélera leur financement par la CIA, créant un scandale tel que le Congrès pour la Liberté de la Culture disparaîtra pour laisser place à une Association internationale pour la liberté de la culture, qui disparaîtra à son tour à la fin des années 1970. P. Grémion, *Intelligence de l'anticommunisme*, op. cit.

<sup>798</sup> M. K. Edwards, *Le Mal Jaune*, op. cit., p. 3-4.

pour établir la légitimité de leur action en justice et, plus encore, pour pénétrer l'espace public, se voit opposer des discours de disqualification relativement proches de ceux servis aux prisonniers UF dans les camps de la RDV. L'action de l'ANAPI en justice, contre l'ancien commissaire politique adjoint du camp 113, sera en effet essentiellement discréditée sous le jour d'un combat de vieille garde, ayant pour objectif ultime, à travers les analogies entre nazisme et communisme vietnamien – via les bilans de leurs camps d'internement –, la réhabilitation du passé colonial français en Indochine. Là est notamment l'essence de la contre-argumentation de Georges Boudarel qui ira, dans ses mémoires, jusqu'à convoquer – et retourner – l'œuvre de David Rousset (et celle de Jean Norton Cru) pour disqualifier les témoignages d'anciens prisonniers de la RDV qui lui sont alors opposés, en dénonçant tour à tour – dans une symétrie quasi-parfaite avec l'argumentation des *Lettres françaises* au moment des affaires Kravtchenko et Rousset – : 1. les affabulations ; 2. les amalgames ; 3. leurs usages politiques :

« Sans mettre systématiquement en doute les allégations de témoins [...], puis-je rappeler que la seule mémoire n'est pas un moyen absolu de connaître la vérité ? David Rousset rappelait avec raison à propos des déportés – dont il fut – des camps nazis : "Chacun de mes interlocuteurs avait vécu une expérience exceptionnelle. Eh bien, malgré cela, ils fabulaient... [...]" (*Une vie dans le siècle*, Plon, 1990) »<sup>799</sup>

Une page plus loin, l'ancien commissaire politique adjoint du camp de prisonniers n° 113 poursuit son argumentation dans un ultime sous-chapitre limpidement intitulé : « Amalgames et politique »<sup>800</sup>. A l'association nazisme-communisme vietnamien dénoncée en début de chapitre, est ainsi opposée l'analogie déjà développée dans les camps de la RDV, ou bien encore lors des affaires Kravtchenko et Rousset : anticommunisme (re)devient alors synonyme de (néo)impérialisme. A l'éclatement de « son » affaire, écrit-il en effet :

« On a ainsi pratiqué le jeu des amalgames, un procédé aussi facile qu'efficace pour confondre les esprits. Mon assimilation, et à travers moi celle du Viet Minh, aux nazis est aussi odieuse que ridicule. [...]

Je ne nie pas que la mortalité dans les camps ait été importante et les souffrances des prisonniers considérables, mais ces derniers, du moins ceux du camp 113, ne sont morts ni de torture, ni de coups, ni d'exécutions sommaires, ni de travaux forcés. [...]

Amalgame aussi la dénonciation de mes "complices", au premier rang desquels l'Université, ce repaire de Rouges – j'allais écrire "bolcheviques", comme au bon vieux temps de la colonie triomphante. »<sup>801</sup>

---

<sup>799</sup> G. Boudarel, *Autobiographie, op. cit.*, p. 431.

<sup>800</sup> *Ibid.*, p. 433-436.

<sup>801</sup> *Ibid.*, p. 433.

Et de dénoncer ainsi les enjeux politiques, sur fond de réhabilitation du passé colonial français, pointant sous la démarche des anciens prisonniers de la RDV ayant déclenché l'affaire :

« Quoique prétendent les dirigeants des associations d'Anciens combattants ou prisonniers d'Indochine, les motivations de ceux qui ont déclenché l'affaire sont essentiellement politiques. Si Beucler [son accusateur, lors d'un colloque au Sénat sur le Vietnam, qui a déclenché l'affaire, nda] a fondé en 1984 un Comité d'entente des anciens d'Indochine, c'est avec l'objectif de lutter "contre la désinformation et pour le rétablissement de la vérité sur la guerre d'Indochine". Bravo pour la vérité ! [...] Ce n'est pas en occultant une partie des faits qu'on pourra "réconcilier la France avec son passé colonial", selon l'expression de Jacques Médecin. [...] Du même coup, on pourrait définitivement oublier ce qui s'est passé du côté français, où il y a eu des cas avérés de crimes de guerre, voire de crimes contre l'humanité. »<sup>802</sup>

À « crime contre l'humanité », « crime contre l'humanité » et demi... ; et Georges Boudarel de rappeler la « fin de l'histoire »<sup>803</sup> des années 1990, le triomphe final de l'anticommunisme et l'opportunisme des anciens combattants-prisonniers d'Indochine qui l'ont accusé :

« A l'évidence, la dérive politique voulue par ceux qui ont déclenché l'affaire leur a paru opportune à l'heure où, à l'Est, ce que le dissident communiste allemand Rudolf Bahro qualifie de "socialisme réellement existant" sombre dans la faillite. »<sup>804</sup>

Soviétisme dont Georges Boudarel ne nie d'ailleurs pas la défaite, reconnaissant au passage ses propres « erreurs et un certain aveuglement devant le dogmatisme stalinien, avant [qu'il] ne commence à subodorer les dangers du maoïsme »<sup>805</sup> ; mais ces torts sont reconnus pour mieux opposer aux anciens prisonniers de la RDV un autre discours de la « juste cause », déjà consacré dans les camps de la RDV, puis relancé en France dans le contexte de la « Guerre d'Algérie », avant qu'il ne monte encore en puissance, dans le monde des années 1960-1970, avec la tiers-mondisation de la « Guerre froide » et des tropismes intellectuels occidentaux (le tiers-mondisme), et plus globalement – fait majeur de l'après-guerre, on a tendance à l'oublier – l'arrivée sur la scène internationale, à commencer par l'ONU, des mondes décolonisés et de leur pléthore d'Etats :

« Je reconnais avoir eu surtout le tort de penser avec quelques années d'avance ce qu'a exprimé l'assemblée générale des Nations Unies le 12 décembre 1970 : "La persistance du colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations représente un crime qui constitue une violation

---

<sup>802</sup> *Ibid.*, p. 434.

<sup>803</sup> Nous faisons référence au titre du fameux ouvrage de Francis Ford Fukuyama, prophétisant, dans l'après-1989, une sorte de « fin de l'Histoire » au sens où le modèle de la démocratie libérale, après l'effondrement de l'URSS, serait désormais appelé à s'étendre durablement sur le monde, mettant ainsi fin aux instabilités des siècles précédents, nés de la déliquescence de l'Ancien régime, des nationalismes exacerbés, des fascismes et du communisme d'Etat. Francis Ford Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, collection « Champs essais », 2009 [1<sup>er</sup> éd. en américain 1992].

<sup>804</sup> G. Boudarel, *Autobiographie, op. cit.*, p. 435.

<sup>805</sup> *Id.*

de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et des principes de droit international<sup>806</sup>. »<sup>807</sup>

Si l'histoire a donné tort à l'engagement communiste de Georges Boudarel, cette même histoire semble avoir donné raison à son engagement anticolonial ; là est l'une des raisons premières de l'échec de l'analogie nazisme-communisme vietnamien, via l'amalgame entre leurs *camps*, (ré)opérée par les anciens prisonniers d'Indochine à partir des années 1980-1990, pour que leur cause puisse pénétrer l'espace public.

Certes, d'un côté le combat politico-mémoriel des anciens prisonniers de la RDV peut jouir d'un contexte favorable, évoluant à la suite des affaires Kravtchenko et Rousset, de la déstalinisation puis la répression des insurrections dans les « pays de l'Est », des récits de Soljenitsyne et de Chalamov, du phénomène des boat-people, des révélations des crimes commis au nom du communisme principalement en Asie et en Amérique latine, du printemps de Pékin, de la chute du mur de Berlin et de l'effondrement final du soviétisme... Dans les années 1980-1990, la condamnation des crimes des régimes communistes fait désormais quasiment l'unanimité – consacrant la victoire du libéralisme politique et économique –, ce qui a notamment pour résultat, progressivement, de « bris[er] les cadres sociaux de la mémoire communiste »<sup>808</sup>. L'historiographie elle-même s'attache au « roman noir » du communisme<sup>809</sup>, « souvent associée à des entreprises mémorielles ou à des enjeux politiques (disqualification des anciennes élites communistes et politiques de lustration, légitimation de la « démocratie », réhabilitation des victimes et réparation, etc.) »<sup>810</sup> L'« affaire Boudarel » arrive ainsi précisément à un moment, *a priori* favorable, « d'"enrôlement" du travail historique »<sup>811</sup>, pour reprendre le mot de Bernard Pudal :

« la focalisation sur la violence physique, les pratiques politiques de surveillance, l'espionnage, les pratiques de délation ou la violence psychologique est mise au service d'une famille d'interprétations du communisme dont le "totalitarisme" comme mot de ralliement sert à justifier la dénonciation des "illusions" et des "utopies", "nécessairement" meurtrières, qui en constitueraient l'impulsion démoniaque »<sup>812</sup>.

---

<sup>806</sup> U.N. Office of Public Information / 423-00649, January 1971.

<sup>807</sup> G. Boudarel, *Autobiographie*, *op. cit.*, p. 436. A sa parution, l'ouvrage était ainsi paré d'une jaquette sur laquelle l'on pouvait lire : « Traître... au colonialisme, mais... ni à la République, ni à la France ».

<sup>808</sup> Bernard Pudal, « Le communisme français : mémoires défaits et mémoires victorieuses depuis 1989 », in P. Blanchard et al. (dir.), *Les guerres de mémoires*, *op. cit.*, p. 117-127, p. 117.

<sup>809</sup> Quelques années après le déclenchement de l'affaire Boudarel, c'est la publication, en 1995, de l'ouvrage de François Furet, *Le Passé d'une illusion : essai sur l'idée communiste au XXe siècle* (Paris, Calmann-Lévy/Robert Laffont), puis en 1997, du célèbre *Livre noir du communisme : crimes, terreurs et répression*, de S. Courtois, N. Werth, J.-L. Panné, A. Paczkowski, K. Bartosek et J.-L. Margolin (Paris, Robert Laffont).

<sup>810</sup> B. Pudal, « Le communisme français... », *op. cit.*, p. 119.

<sup>811</sup> *Id.*

<sup>812</sup> *Id.*

Ainsi la préface du *Livre noir du communisme*, signée Stéphane Courtois, ne manque-t-elle pas, en 1997, de rapprocher les bilans des camps nazis et soviétiques<sup>813</sup>... Dans les années 2000, l'Europe ira même jusqu'à s'emparer du problème, à la suite du vœu formulé par un groupe d'eurodéputés des Etats baltes en 2005, à l'occasion du soixantième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, de faire voter une résolution européenne reconnaissant que la fin du conflit ne signifiait pas, pour « l'Europe de l'Est », une Libération, mais le début d'une autre occupation : celle des Soviétiques<sup>814</sup>. Le 25 janvier 2006, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe votait ainsi une résolution sur la « nécessité d'une condamnation internationale des crimes des régimes communistes » et instaurait une journée européenne de commémoration des victimes du stalinisme et du nazisme, fixée au 23 août<sup>815</sup>, date anniversaire du pacte germano-soviétique. L'année suivante, le programme 2007-2013 « L'Europe pour les citoyens » soutenait tout particulièrement les actions visant à souder les Européens autour d'une « mémoire européenne active », via notamment la « protection des principaux sites et archives ayant un lien avec les déportations et commémoration des victimes » du nazisme et du communisme<sup>816</sup>. Koestler, Kravtchenko, Rousset..., semblaient ainsi avoir gagné, et à leur suite les anciens combattants-prisonniers d'Indochine ayant configuré leur cause dans un cadre en partie défini par ces mêmes acteurs du contre-engagement antitotalitaire-et-anticommuniste.

Ainsi le général Yves de Sesmaisons, président de l'ANAPI de 1991 à 1995, revendique-t-il en 2001 avoir rédigé son témoignage « en témoin involontaire et victime de l'un des événements majeurs du vingtième siècle : le Goulag »<sup>817</sup>. Après les crimes et génocides nazis, la reconnaissance tardive des victimes du « Goulag » semble enfin en mesure d'offrir

---

<sup>813</sup> Pour une critique de cette analogie, et plus largement *du* communisme comme totalitarisme un et unique, voir Michel Dreyfus, Bruno Groppo, Claudio Ingerflom, Roland Lew, Claude Penner, Bernard Pudal et Serge Wolikow (dir.), *Le Siècle des communismes*, Paris, Édition de l'Atelier/Éditions ouvrières, 2004.

<sup>814</sup> Sur le fond, cette demande témoignait du vœu que ce ne soit pas aux nouveaux entrants de s'adapter à l'*acquis historique communautaire*, mais à l'*acquis historique communautaire* de s'adapter à eux, en intégrant la spécificité de leur passé.

<sup>815</sup> Résolution 1481 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 25 janvier 2006.

<sup>816</sup> Décision n° 1904/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 établissant, pour la période 2007-2013, le programme « L'Europe pour les citoyens » visant à promouvoir la citoyenneté européenne active.

<sup>817</sup> Gal Y. de Sesmaisons, *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet-Minh*, *op. cit.*, p. 1. Le général de Sesmaisons a développé son témoignage dans des mémoires de captivité publiés en 2011 (préface du général Bruno Cuhe), *Prisons de bambous, 1951-1952*, Paris, Editions Economica, collection « Guerres & Guerriers ». De Sesmaisons sera l'un des présidents les plus actifs de l'ANAPI, de 1991 à 1995, peu après le vote du statut de prisonnier d'Indochine en 1989 et au moment même du déclenchement de « l'affaire Boudarel ».

aux anciens prisonniers de la RDV une nouvelle porte d'entrée vers l'espace public ; et ce d'autant que l'expérience des camps de la RDV est en outre conçue, comme pire que les camps nazis et soviétiques. Ainsi, poursuit de Sesmaisons, conciliant notamment sa lecture du *Livre noir du communisme* avec les témoignages de son frère, ancien résistant-déporté à Buchenwald mort en Indochine en 1948, et du colonel Weinberger, jouissant comme nous l'avons vu d'un statut de « témoin "privilégié" »<sup>818</sup> :

« La comparaison est accablante, tant sont grandes les similitudes des modes concentrationnaires nazis et marxistes. [...] Toutefois dans les camps viêts la mortalité a dépassé largement en pourcentage celle des camps nazis, pourtant déjà considérés comme la honte de l'humanité. Enfin un point majeur mérite d'être souligné. Si les nazis hitlériens comme les communistes vietnamiens maintinrent les détenus dans un état d'asservissement total, de sous-alimentation généralisée, et de paupérisation de masse, jamais ils ne tentèrent de leur imposer leur idéologie ni de les rallier à leur cause. »<sup>819</sup>

Dans les années 1990-2000, les feux semblent donc au vert pour que ce type de discours soit enfin largement relayé dans l'espace public, et que la cause des anciens prisonniers de la RDV soit reconnue à la hauteur des sacrifices endurés en captivité. Pour autant, cette victoire de l'anticommunisme, pour les anciens combattants-prisonniers d'Indochine, est rapidement remise en question par l'autre pôle ayant configuré depuis les années 1940 leur espace de discours : la question coloniale. Il paraît en effet bien difficile de réhabiliter ces victimes de l'*autre* totalitarisme du XX<sup>e</sup> siècle, « soldats perdus » d'une « guerre coloniale », alors que l'esclavage et le colonialisme rejoignent progressivement, au cours des mêmes décennies, le nazisme et « le » communisme au panthéon des abominations humaines. « Au cours des années 1990 », écrivent Nicolas Bancel et Pascal Blanchard<sup>820</sup> :

Si « les associations de "rapatriés" revendiquent avec plus de vigueur stèles, mémoriaux et "signes" de l'État ; des "militants" (associatifs, antiracistes, chercheurs indépendants, etc.) appellent à un "autre regard" sur ce passé et à la reconnaissance des "crimes de la France", avant que ce discours ne soit repris par des collectifs se réclamant des "descendants des colonisés", formant les bases sociales d'une confrontation des mémoires. Simultanément, la colonisation est revenue à travers la rémanence de la mémoire de la guerre d'Algérie – et plus particulièrement de la torture –, posant les bases d'un débat national sur la question coloniale à la fin des années 1990 »<sup>821</sup> <sup>822</sup>

Dans les années 2000, l'ultime offensive politico-mémorielle des anciens prisonniers d'Indochine est ainsi d'autant plus liée à la remise en valeur du passé colonial français, que

---

<sup>818</sup> Gal Y. de Sesmaisons, *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet-Minh*, op. cit., p. 41.

<sup>819</sup> *Id.*

<sup>820</sup> Ces deux auteurs ont directement participé à la (re)mise en débat du fait colonial à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, alors amorcée par la polémisation des mémoires de la « Guerre d'Algérie » (débat sur la torture, le sort des harkis...).

<sup>821</sup> Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, « La colonisation : du débat sur la guerre d'Algérie au discours de Dakar », in Pascal Blanchard et al. (dir.), *Les guerres de mémoires*, Paris, La Découverte, collection « Cahiers libres », 2008, p. 137-154, p. 138.

<sup>822</sup> Ce débat a été étudié par R. Bertrand, *Mémoires d'empire*, op. cit.

la *victoire* finale de leur anti-totalitaro-communisme, qui paraît consacrée par la séquence 1989-1991, est à nouveau menacée de se muer en *défaite* par cette même question coloniale qui les avait vus être qualifiés, dans les camps de la RDV comme dans une certaine presse française d'après-guerre, de « soldats impérialistes » légitimement défaits par la juste cause du Vietnam libre. Ainsi comprise, nous le verrons (voir infra), « la controverse autour du "fait colonial" »<sup>823</sup>, dans les années 2000, et la posture consistant à défendre les « aspects positifs de la colonisation » en Indochine, pour reprendre les termes du polémique article 4 de la loi du 23 février 2005 (finalement abrogé), paraît être, pour les anciens combattants-prisonniers d'Indochine, après la *victoire défaite* de leur anti-totalitaro-communisme porté par l'analogie entre camps nazis et camps de la RDV, le dernier espace possible pour faire reconnaître la légitimité de leur cause et leur conférer un statut dans l'espace public.

Là est peut-être l'une des raisons pour laquelle « l'affaire Rousset » ne fait guère figure de matrice pour « l'affaire Boudarel », au contraire, nous le verrons, des procès Barbie, Bousquet, Touvier<sup>824</sup> et Papon<sup>825</sup> (voir infra). Dans les travaux de tous ordres sur « l'affaire Boudarel » et leurs corpus, nous n'avons en effet guère trouvé trace de référence à David Rousset. Nous ne sommes en effet plus dans le même temps, ni dans le même registre.

Dans le travail de Rousset<sup>826</sup> et dans celui de ses successeurs, reconnus ou non, l'on peut lire un appel à l'autodéfense du monde libéral et antitotalitaire, ainsi qu'un appel au secours des peuples opprimés par des systèmes concentrationnaires de tous ordres ; bref un appel à l'action. C'est dans un registre de cet ordre que se déploie principalement la mémoire opérationnelle des anciens combattants-prisonniers d'Indochine de 1954 à la fin des années 1970-début des années 1980 (voir infra 2<sup>e</sup> partie). En témoigne par exemple le colonel Bruge (voir infra), ancien prisonnier de la RDV et l'un des principaux responsables de l'action psychologique en Algérie qui, en exergue du premier chapitre (« In anima vili : Le "lavage de cerveau" ou "Je suis un criminel de guerre" »), consacré à la mise en leçon de son expérience de prisonnier dans les camps de la RDV, de son ouvrage *Le poison rouge*,

---

<sup>823</sup> Pour reprendre le sous-titre de *ibid.*

<sup>824</sup> Voir M. K. Edwards, *Le Mal Jaune*, op. cit., p. 58-60.

<sup>825</sup> Voir N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, op. cit., p. 77-78.

<sup>826</sup> David Rousset est en outre, rappelons-le, un anticolonialiste convaincu doublé d'un « gaulliste de gauche ». En 1957, David Rousset est ainsi l'un des fondateurs du comité Maurice Audin, du nom d'un jeune mathématicien français communiste, enlevé et *a priori* exécuté par les parachutistes du général Massu en Algérie. Soutenant la politique gaullienne de décolonisation de l'Algérie, il est élu député UDR de l'Isère en 1968, l'année où Jean-Jacques Beucler fait son entrée à l'Assemblée nationale (voir infra).

*La guerre psychologique... guerre sans frontières* (1969), cite un extrait du *Sens de notre combat* de David Rousset :

« Les staliniens chinois prétendent obtenir du coupable une authentique reconnaissance de son crime. Autrement dit, et c'est là l'essentiel, il faut obtenir du prétendu coupable qu'il vive véritablement sa culpabilité. Il faut créer de toutes pièces en lui un sentiment de culpabilité. C'est seulement ce sentiment authentique de culpabilité qui peut briser sa résistance intellectuelle et morale et en faire un être mentalement veule et politiquement soumis. »<sup>827</sup>

La référence à David Rousset sert ici à placer des mots perçus comme justes et reconnus sur l'expérience vécue par Bruge – autrement dit par celui-ci, celle du « "lavage de cerveau", déjà en usage dans la grande Chine populaire en pleine révolution et découlant, à travers l'expérience des pays totalitaires, des théories de Pavlov »<sup>828</sup> – et à inscrire son ouvrage dans le mouvement en partie initié par Rousset, forgeant ainsi la légitimité de son propre combat – celui d'un appel à l'auto-défense de l'Occident chrétien libéral contre la "pieuvre rouge"<sup>829</sup> – dans celle déjà acquise par David Rousset. La posture est la même chez le lieutenant Richard, camarade de captivité du commandant Bruge, qui, observant le spectacle qui s'offre à ses yeux dans la prison civilo-militaire dans laquelle il est brièvement interné en mars 1950, écrit : « il y avait des enfants dont certains avaient moins de 15 ans, des femmes âgées, pas d'hommes jeunes à l'exception du mouchard officiel, homologie des « kapos » des camps allemands, qui régentaient ce petit univers concentrationnaire. »<sup>830</sup> Nul besoin d'une référence plus explicite à David Rousset – Pierre Richard le connaît-il seulement ? –, la reprise de l'expression « univers concentrationnaire », associée à la référence aux « kapos » des camps de l'Allemagne nazie, suffit à faire son œuvre : un régime capable d'une telle monstruosité doit être dénoncé et combattu ; là est la posture de Richard, portée par la légitimité politique acquise, suite au travail de Rousset et de la CICRC par ces deux mots : « univers concentrationnaire ».

Mais au moment de « l'affaire Boudarel », la posture des requérants a changé ; si la mise à mal de l'URSS leur permet de trouver une oreille *a priori* attentive, ce n'est pas, par voie de conséquence, la dénonciation du communisme réalisé qui se trouve au cœur des enjeux de l'affaire, mais bien la dénonciation d'un « collabo » français, sur le modèle des affaires Touvier, Papon ou encore Bousquet. Le combat n'est plus celui de l'*autodéfense* et de la *contre-attaque*, dans un contexte mondialisé, mais de la *reconnaissance* et de la *réparation*,

---

<sup>827</sup> Col. A. Bruge, *Le poison rouge*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>828</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>829</sup> En référence au dessin choisi par André Bruge pour la couverture de son *poison rouge*, montrant une pieuvre rouge enserrant un globe terrestre.

<sup>830</sup> P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, *op. cit.*, p. 62.

dans l'espace franco-français. Au moment de l'effondrement du bloc soviétique, si la posture anticommuniste – en tant que combat – apparaît désormais victorieuse, elle est par là-même disqualifiée par la chute de l'adversaire ; et ce à l'heure où la figure de la *victime* est re-légitimée dans l'espace public occidental par l'essor et l'internationalisation, comme paradigme du mal absolu, des mémoires de la Shoah – qui fournirait le modèle essentiel de la victime –<sup>831</sup>, et d'une réévaluation des passés douloureux du XX<sup>e</sup> siècle au jour de la « traumatisation de l'expérience »<sup>832</sup> initiée par la psychiatrie militaire américaine suite au retour des vétérans de la « Guerre du Vietnam » (voir infra).

### 1.3.3.3 *Le legs sociopolitique de l'antitotalitarisme et du contre-engagement anticommuniste*

Pour autant, les procès aux *Lettres françaises*, les travaux de Rousset et de la CICRC, le Congrès pour la liberté de la culture, etc., et, plus globalement, la possibilité d'une analogie entre le nazisme et d'autres totalitarismes, accompagnant la reconstruction d'un anticommunisme militant après-guerre, essentiellement à droite, participent à la construction d'un champ de force dont pourront profiter les anciens combattants-prisonniers d'Indochine, dès les années 1960-1970.

Cette configuration lègue d'abord la possibilité d'une analogie *légitime* entre les camps nazis et d'autres « univers concentrationnaires », *a fortiori* lorsqu'ils sont inspirés par le communisme ; c'est en substance le « devoir de dénonciation publique »<sup>833</sup> de « l'enfer totalitaire »<sup>834</sup> communiste qu'assigne à son témoignage, à la fin des années 1990, l'ancien prisonnier Charles Jeantelot, diplomate habitué à observer et modéliser les relations internationales :

« On a dénoncé depuis un demi-siècle avec force et constance et tout à fait légitimement – comme un devoir primordial – l'enfer NAZI de la déportation-concentration-élimination politique et raciale, notamment dans le martyre des juifs d'Europe. La recherche et la condamnation des responsables figuraient d'ailleurs dans les volontés des Chefs des Nations Alliées [...]. Ce même devoir a commandé, il y a quelques années, à la conscience des Nations, la création à LA HAYE d'un tribunal Criminel de l'ONU pour juger les responsables des atrocités de la « purification ethnique » en BOSNIE notamment.

Mais d'autres massacres et atrocités cruelles et collectives, dégradantes et exterminatoires qui ne s'inscrivaient pas dans les affrontements militaires de l'état de guerre, ont étrangement échappé à ces préoccupations d'humanité et à ces efforts de justice. [...]. L'ENFER TOTALITAIRE

<sup>831</sup> Voir D. Fassin et R. Rechtman, *L'Empire du traumatisme*, op. cit.

<sup>832</sup> *Ibid.*, p. 39. Didier Fassin et Richard Rechtman définissent cette « traumatisation de l'expérience » comme l'« inscription du passé sous la forme d'une trace douloureuse, à la fois perceptible par le sens commun et repérable par le travail clinique ».

<sup>833</sup> Charles Jeantelot, *L'enfer totalitaire*, novembre 1997, p. 1, AD du Rhône, 31 J 201.

<sup>834</sup> *Id.*

COMMUNISTE a pu ainsi bénéficier d'une sorte d'immunité couvrant la tyrannie perpétrée en UNION SOVIETIQUE mais aussi dans les Etats satellites et dans les régimes de la même obédience révolutionnaire d'Europe de l'EST, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine, sous le masque des « luttes de libération ».

La dénonciation de l'enfer totalitaire reste donc un DEVOIR, sans haine ni esprit de revanche ni jérémiades, seulement pour rendre la dignité aux MARTYRS, témoigner pour l'HISTOIRE et en avertir les jeunes générations. Qu'il s'agisse du GOULAG bolchévique puis de la DEPORTATION nazie ou enfin d'autres TYRANNIES raciales ou confessionnelles, le concept s'identifie à un FORÇAGE des êtres pour le compte d'hégémonismes forcenés.

Pour cette raison, je tente de témoigner depuis de longues années sur les camps d'internement du VIETMINH, un satellite apparu dans la constellation du KOMINTERN (organisation policière internationale) sous l'impulsion du Parti Communiste d'URSS durant la Seconde Guerre mondiale. »<sup>835</sup>

La configuration ouverte par les procès aux *Lettres françaises* et les travaux de la CICRC introduit également le témoignage concentrationnaire dans le registre d'une histoire juridicisée et judiciarisée : cette dimension jouera tout particulièrement sur les développements de la question des anciens prisonniers UF de la RDV à partir des années 1980-1990, avec le travail de lobbying testimonial aboutissant au statut de 1989 (voir infra) et « l'affaire Boudarel » (voir infra).

Plus largement, participant de la construction du « devoir de mémoire » des déportés-résistants, cette configuration réintroduit le témoignage comme une arme, à tout le moins comme « un moyen d'action »<sup>836</sup>, une « mémoire exemplaire »<sup>837</sup>, un mode de défense de LA démocratie contre LES totalitarismes, de quelque nature qu'ils soient. Ce faisant, elle lègue peut-être d'abord un réseau de connaissances et de soutiens, celui ayant relayé d'emblée l'entreprise de Koestler et l'appel de Rousset, autour notamment du *Figaro* et du *Figaro littéraire* ; celui aussi pour partie de « l'Algérie française » ; celui, nous allons le voir, essentiellement construit à droite et aux droites extrêmes, du réarmement politique et socioculturel face à la « subversion communiste ».

---

<sup>835</sup> *Id.*

<sup>836</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 244. Pour l'ancien capitaine prisonnier de la RDV et ministre de Valéry Giscard d'Estaing, malgré l'effondrement de l'URSS, la société française se doit de rester sur ses gardes : « Que le confort de la paix retrouvée ne nous conduise pas à relâcher notre *vigilance* ! Un moyen d'action est le *témoignage*. La vie est porteuse de leçons. Nous n'avons pas le droit de garder jalousement ses enseignements. »

<sup>837</sup> T. Todorov, *Les abus de la mémoire, op. cit.*, p. 44.

## 2 LES COMBATTANTS-PRISONNIERS DU CEFEO : POUR UNE APPROCHE SOCIOLOGISEE DE L'ENGAGEMENT EN INDOCHINE

---

### 2.1 DE L'ENGAGEMENT A LA CAPTIVITE

#### 2.1.1 L'empreinte de la Deuxième Guerre mondiale

Côté français, exception faite de quelques cadres coloniaux, officiers et autres militaires français nés en Indochine ou y ayant été affectés avant 1940, les combattants du CEFEO s'ancrent généralement dans une histoire beaucoup plus immédiate que les Vietnamiens : celle de la Deuxième Guerre mondiale d'abord, puis des débuts de la « Guerre froide ». Dès les années 1940 en effet, la décision première d'envoyer l'armée française reprendre pied en Indochine est inscrite dans le contexte de la Libération globale des territoires français contre les puissances de l'Axe. La constitution d'un corps expéditionnaire pour l'Orient est ainsi incluse dans le plan d'action de guerre défini par le Comité militaire permanent d'Alger<sup>838</sup>, le 21 juillet 1943 ; et quand le Comité institue les « Forces expéditionnaires françaises pour l'Extrême-Orient » (FEFEO, sous le commandement du général Blaizot), le 4 octobre 1943, il est uniquement question de « libérer » l'Indochine des Japonais. Le 1<sup>er</sup> décembre de la même année, un Corps léger d'intervention est créé (CLI, initialement 500 commandos), sous les ordres du lieutenant-colonel Huard, afin de renforcer et d'encadrer la Résistance française en Indochine ; avec l'aide des Britanniques, une petite équipe s'installe aux Indes à partir de novembre 1943, qui comprend notamment le commandant Crèvecoeur (chef du service action en Indochine) et Paul Mus<sup>839</sup>, rejoint par Pierre Messmer, tous deux commissaires de la République chargés, aux ordres du gouverneur de Langlade, de préparer le retour de l'administration française en Indochine. Le détachement est petit à petit complété, au sein de la force britannique 136, pour atteindre 148 hommes à la fin de l'année 1944, à charge pour Crèvecoeur d'ouvrir la voie au retour

---

<sup>838</sup> Organe du CFLN, créé le 3 juin 1943 et co-présidé par les généraux de Gaulle et Giraud.

<sup>839</sup> Orientaliste de l'EFEO, il sera l'un des proches conseillers pour l'Indochine des généraux Leclerc et de Gaulle, puis d'Émile Bollaert, partisan d'une solution pacifique de conciliation avec Hô Chi Minh.

du CLI (puis des FEFEO), tout en préparant les conditions du combat de guérilla qui attend l'armée française en Indochine.<sup>840</sup>

Les premiers prisonniers français de la RDV sont d'ailleurs faits au sein de cette force, comme le lieutenant Michel de Bourbon-Parme, OSS-Jedburgh fait prisonnier le jour de son parachutage, le 28 août 1945 en Annam<sup>841</sup>, et évadé avec succès au bout de 6 mois<sup>842</sup>, ou Pierre Messmer, commissaire de la République parachuté le 25 août 1945<sup>843</sup>, également fait prisonnier le jour même<sup>844</sup>, évadé deux mois après (retour à Saïgon le 8 novembre 1945).

L'objectif est alors double : chasser les Japonais, quitte à s'assurer le support des guérilleros nationalistes et/ou communistes locaux, et rétablir l'autorité coloniale. Pour ce faire, la France doit à la fois lutter contre les Japonais et les Indochinois hostiles au retour de la France, mais aussi s'imposer face aux États-Unis et à l'URSS, tous deux ouvertement « anticolonialistes », à la Chine nationaliste qui s'érige en « protectrice » de l'Asie asiatique, et même au Royaume-Uni qui, s'il favorise le retour de la France en Indochine, la contraint au même moment, à l'autre bout du globe, d'évacuer la Syrie. La France de 1944-1945, dont la puissance et le prestige international ont beaucoup perdu depuis 1940, doit qui plus est se reconstruire avec un PCF devenu le premier parti de France... et à la tête d'un empire en pleine ébullition, comme en témoignent les événements du 8 mai 1945 en Algérie – véritable point de départ de la guerre d'indépendance algérienne pour Mohammed Harbi<sup>845</sup> – et bientôt les débuts de l'insurrection malgache, en 1947 : en 1944-1945, *tout* semble donc ligué contre le retour de la France en Indochine. Il faudra de fait attendre les débuts de la « Guerre froide » et le resserrement des liens occidentaux face au « bloc communiste », prétendument monolithique<sup>846</sup>, pour que l'intérêt d'une France-

---

<sup>840</sup> Voir Fabienne Mercier-Bernadet, « La force 136 et l'Indochine », *Les forces spéciales : concept et histoire*, actes du colloque des 11 et 12 Juin 2001 au Centre d'Etudes et d'Histoire de la Défense, Cahier du CEHD n° E1 (32), Paris, 2007.

<sup>841</sup> Réfugié à New York en 1940 avec sa famille, le prince Michel de Bourbon-Parme s'engage dans l'armée américaine, dès 17 ans, en 1943 ; il intègre rapidement l'OSS, rejoint les commandos Jedburgh en Angleterre et est parachuté en juin 1944 dans le Massif Central. A la Libération, il se porte volontaire pour l'Indochine ; parachuté le 28 août 1945 avec cinq autres officiers, il est fait prisonnier le jour même et passera huit mois en captivité, avant de réussir son évasion. Il quittera ensuite l'armée et fera carrière dans la société Zodiac.

<sup>842</sup> Voir Prince Michel de Bourbon-Parme (avec Jean-Louis Tremblais), *Un prince dans la tourmente, Des services spéciaux aux camps viêt-minh*, Paris, Nimrod / Movie planet, 2010.

<sup>843</sup> Pierre Messmer est parachuté avec deux autres hommes, le pharmacien capitaine Brancourt (qui mourra durant sa captivité) et le sergent-chef Marmont, au pied du Tam Dao, soit relativement loin de Hanoï où sa mission initiale était de délivrer les prisonniers français et alliés détenus par les Japonais et s'assurer qu'ils avaient été bien traités.

<sup>844</sup> Voir Pierre Messmer, *Après tant de batailles..., Mémoires*, Paris, Albin Michel, 1992.

<sup>845</sup> Mohammed Harbi, « La guerre d'Algérie a commencé à Sétif », *Le Monde diplomatique*, mai 2005.

<sup>846</sup> Pour une perspective déconstructiviste et toute en nuances de cette notion – sorte d'arme de guerre de

puissance asiatique soit réévalué par les USA ; pour le moment, la France gaullienne a toutes les peines du monde à unifier la petite résistance française en Indochine (unification finalement opérée à l'automne 1944, grâce notamment aux missions clandestines de De Langlade en juillet et novembre) et à s'assurer une aide – très limitée – de la part des USA, avides des quelques renseignements fournis à Washington par les services de renseignement français en Indochine.

La France est ainsi essentiellement remise à la barre de l'Indochine grâce au soutien des Britanniques qui, devant l'étendue de leurs missions dans le Pacifique, arrêtées lors de la conférence de Potsdam (17 juillet-2 août 1945) et, plus encore, par peur de se voir isolés après-guerre face aux deux grands anticolonialistes, s'effacent rapidement d'Indochine au profit de troupes de « libération » françaises : fin 1944, la 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> Divisions coloniales pour l'Extrême-Orient (DICEO) sont ainsi créées avec l'aval britannique, et difficilement constituées en 1945<sup>847</sup> ; en juin 1945, le général Leclerc prend le commandement des FEFEQ. Le 5<sup>e</sup> RIC, nouveau patronyme du CLI, débarque à Saïgon avec les troupes anglaises le 12 septembre. Les renforts s'accroissent : à l'automne 1945, alors que le 11<sup>e</sup> RIC, emprisonné par les Japonais, a été libéré et réarmé, le reste du 5<sup>e</sup> RIC, le célèbre commando Ponchardier et le groupement de marche de la 2<sup>e</sup> DB (aux ordres du lieutenant-colonel Massu), débarquent en Indochine sous le commandement du général Leclerc ; puis c'est au tour de la 9<sup>e</sup> DIC du général Valluy, de la 1<sup>e</sup> BEO (brigade d'EO, anciennement brigade de Madagascar) et du 2<sup>e</sup> REI.

En Indochine, c'est donc une armée rajeunie, résistancialisée et souvent sans connaissance du terrain extrême-oriental qui débarque en 1945-1946 : c'est l'armée victorieuse des campagnes d'Italie, de France et d'Allemagne. Le soldat Joseph Le Sayec se souvient :

« Je me suis engagé en 1943 pour libérer la France. J'avais vingt ans. En 1945, on a gagné la guerre. J'étais dans l'infanterie de marine. On nous a dit : "C'est très bien, les gars. Maintenant, il faut aller libérer notre Indochine qui est occupée par les Japonais." C'est comme ça que l'on est parti. »<sup>848</sup>

Ou sous la plume du caporal Paul Fiquet, qui note sur son carnet de guerre, le 12 juin 1945 en Allemagne :

---

l'« occident » contre « le communisme oriental » –, dont l'apparent monolithisme cache en réalité une complexité de situations très diverses selon les pays, voir Michel Dreyfus et *al.*, *Le siècle des communismes*, *op. cit.*

<sup>847</sup> Michel Bodin, *La France et ses soldats, Indochine, 1945-1954*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 1996, p. 14.

<sup>848</sup> Témoignage de Joseph Le Sayec, cité in A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée*, *op. cit.*, p. 275.

« Ce matin-là, alors que je participe au rassemblement à Schwörstadt, pour le rapport journalier, le capitaine fait une déclaration : "Les militaires volontaires pour combattre contre le Japon qui vient de faire un coup de force en Indochine, sont priés de se faire connaître sur-le-champ, ce qui suppose un rengagement d'une durée minimum de trois ans. Que les futurs engagés sortent du rang et se dirigent vers le bureau du major pour l'inscription !" »<sup>849</sup>

Sauf que la donne va bientôt changer – pour les premiers éléments du 5<sup>e</sup> RIC, elle change même sur le bateau qui les conduit en Extrême-Orient – : après le 2 septembre 1945 et la capitulation du Japon, le corps expéditionnaire n'est plus que « la force du rétablissement de l'autorité française »<sup>850</sup>. Parmi les 27 907 combattants français en Indochine fin 1945<sup>851</sup>, le capitaine Bigeard (9<sup>e</sup> DIC) débarque à Saigon en octobre 1945 ; devenu le général que l'on connaît, il note dans ses mémoires :

« Le Japon capitule le 5 août 1945. La 9<sup>e</sup> DIC n'ira donc pas au Japon, mais fera partie du Corps expéditionnaire pour l'Indochine. L'Indochine... partie de l'empire français. Pour moi, il s'agit de mon pays, de la France qui doit redevenir la Grande France. [...] j'irai là où l'Armée se bat, répondrai toujours présent... Nos gouvernants ont leurs raisons pour nous envoyer guerroyer si loin... tout au moins, je le supposais à l'époque. »<sup>852</sup>

Les renforts continuent d'arriver en 1946 : en février, c'est la 3<sup>e</sup> DIC du général Nyo (anciennement 1<sup>e</sup> DICEO) et le 1<sup>er</sup> BP SAS du chef d'escadron Mollat (le 2<sup>e</sup> arrive en juin) ; puis c'est au tour de la 13<sup>e</sup> DBLE suivie en juin par le 3<sup>e</sup> REI. Entre octobre 1946 et janvier 1947, 8 390 autres soldats débarquent ; autrement dit, en retranchant les rapatriements, les FTEO comptent 61 924 hommes au 31 décembre 1946<sup>853</sup>, quelques semaines après le déclenchement « officiel » de la « Guerre d'Indochine ».

C'est au sein de ces forces, débarquées en 1945-1946, que sont faits prisonniers, avec un groupe important de civils, les quelques militaires et anciens militaires récemment démobilisés du détachement de Vinh, en décembre 1946<sup>854</sup> ; parmi eux, trois ont témoigné :

- l'administrateur colonial René Moreau, qui, jeune lieutenant ayant participé aux campagnes de France, d'Alsace et d'Allemagne, débarque en Indochine avec la 9<sup>e</sup> DIC ; il est démobilisé et rendu à l'administration coloniale en 1946 et est nommé chef de la mission de liaison avec les autorités vietnamiennes, à Vinh<sup>855</sup> ;

---

<sup>849</sup> Extrait du carnet de guerre du caporal Paul Fiquet, *De la forêt noire au Mékong 1944-1948*, conservé au CHETOM de Fréjus, cité in Hélène Erlingsen, *Soldats perdus, De l'Indochine à l'Algérie, dans la tourmente des guerres coloniales*, Paris, Editions Bayard, 2007, p. 48.

<sup>850</sup> M. Bodin, *La France et ses soldats, op. cit.*, p. 15.

<sup>851</sup> *Id.*

<sup>852</sup> Général Marcel Bigeard, *Pour une parcelle de gloire*, Paris, Plon, 1975, p. 49.

<sup>853</sup> Feuillet sans référence, [fin 1946], SHD, 10H183, cité in M. Bodin, *La France et ses soldats, op. cit.*, p. 16.

<sup>854</sup> Dont le lieutenant Bianconi, l'un des hommes les plus admirés du panthéon des anciens prisonniers de la RDV.

<sup>855</sup> René Moreau, *8 ans otage chez les Viets, 1946-1954*, Paris, Editions Pygmalion / Gérard Watelet, 1982.

- Jacques Teisserenc, engagé volontaire à la 2<sup>e</sup> DB, acteur des campagnes de France et d'Allemagne, maréchal des logis entré à Saïgon en septembre 1945 avec les premiers éléments du Groupement de marche de la 2<sup>e</sup> DB avant de participer au débarquement d'Haiphong ; démobilisé à Hanoi, il est ensuite envoyé en mission à Vinh pour contrôler la gestion de la Centrale électrique<sup>856</sup> ;
- l'adjudant Paul Penninck, ancien des campagnes de la Libération, débarqué en Indochine le 13 juillet 1946 ; avec son petit détachement du 6<sup>e</sup> RIC (composante de la 9<sup>e</sup> DIC), il a pour mission d'assurer la garde de la Délégation militaire franco-vietnamienne de Vinh<sup>857</sup>.

En 1945-1946, la totalité des FTEO est ainsi formée d'effectifs européens (Français et légionnaires)<sup>858</sup>, et parmi eux essentiellement d'anciens des campagnes d'Afrique-du-Nord, d'Italie, de France et d'Allemagne [voir annexe 1] ; l'insurrection algérienne de 1945 diffère en effet de deux ans l'envoi des troupes nord-africaines en Indochine, en même temps qu'elle maintient sur place des effectifs européens initialement destinés à l'Extrême-Orient<sup>859</sup>. Les Français représentent la majorité des effectifs engagés en Indochine jusqu'en 1948<sup>860</sup> ; leur proportion diminue ensuite progressivement jusqu'en 1952 (41,3 % des effectifs)<sup>861</sup> pour se stabiliser ensuite entre 41,5 et 44,5 %, à mesure que les effectifs coloniaux (« Nord-Africains » et « Africains »<sup>862</sup>) et légionnaires augmentent – ces derniers représentent plus de la moitié du CEFEQ dès 1949 – et que les effectifs indochinois se renforcent.<sup>863</sup>

Les effectifs français évoluent également très sensiblement durant la guerre dans leur composition même : si les hommes de troupe débarqués en 1946 sont essentiellement français et représentent 75 % des effectifs engagés<sup>864</sup>, la part des non-cadres dans l'effectif

<sup>856</sup> Jacques Teisserenc, *Les oubliés du Nord-Annam*, Fontenay-sous-Bois, Les Editions de l'Orme Rond, 1985.

<sup>857</sup> Paul Penninck, *Le détachement de Vinh*, AD du Rhône, 31 J 284.

<sup>858</sup> M. Bodin, *La France et ses soldats*, *op. cit.*, p. 22.

<sup>859</sup> Michel Bodin, « L'adaptation des hommes en Indochine (1945-1954) », in Centre d'Etudes d'Histoire de la Défense, *L'Armée française dans la guerre d'Indochine*, Actes du colloque des 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1998, Paris, Editions Complexe, collection Interventions, 2000, p. 111-131, p. 120.

<sup>860</sup> M. Bodin, *La France et ses soldats*, *op. cit.*, p. 36.

<sup>861</sup> En valeur absolue, l'effectif le plus haut est atteint en 1947 (63 636 hommes) et le plus bas en octobre 1949 (43 213 hommes). M. Bodin, *La France et ses soldats*, *op. cit.*, p. 22.

<sup>862</sup> Le terme « Africains », selon la terminologie de l'époque, remplace progressivement celui de « Sénégalais » à partir de 1949-1951. Michel Bodin, *Les Africains dans la guerre d'Indochine*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 2000, p. 6.

<sup>863</sup> M. Bodin, *La France et ses soldats*, *op. cit.*, p. 22.

<sup>864</sup> Michel Bodin, *Soldats d'Indochine, 1945-1954*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 1997, p. 9. Dans cet ouvrage, deuxième volume issu de sa thèse, Michel Bodin croise un vaste corpus de témoignages oraux et écrits, certains recueillis par voie d'enquête, avec un solide travail d'archives (principalement du ministère de la Défense) et de nombreux sondages dans les archives administratives,

total des nationaux engagés diminue considérablement dès 1947-1948, qui plus est de moins en moins employés comme troupes combattantes. A mesure que le conflit dure, que l'armée d'Indochine a recours aux légionnaires et aux coloniaux, et que les armées nationales vietnamienne, laotienne et cambodgienne se développent, l'élément français s'affirme de plus en plus comme une force d'encadrement. Dès 1950 et jusqu'en 1954, l'encadrement constitue ainsi plus de 50 % des effectifs français débarqués, tandis que les « hommes de troupe décroissent régulièrement, passant de 75 % en novembre 1946 à 45 % en mai 1954, avec une rupture importante constatée en 1948 (71 % en octobre 1947 et 57 % en octobre 1948) : « la volonté de diminuer l'effort français », explique la « sociologie historique »<sup>865</sup> de Michel Bodin, « les difficultés de recrutement métropolitain et l'idée de faire participer massivement des effectifs indochinois et africains fournissent les grandes explications de cette situation. »<sup>866</sup>

Autrement dit, première leçon sociologique pour notre objet d'étude, la période où la RDV capture ses plus importants contingents de prisonniers, en 1950-1954, correspond à la fois :

- au moment où la part des Français dans l'effectif total est la plus faible, par rapport aux légionnaires, aux coloniaux africains et nord-africains, et aux Indochinois ;
- à la période où, à l'intérieur des effectifs français, la part des non-cadres est sensiblement moindre par rapport aux officiers et sous-officiers.

Le profil du militaire français prisonnier évolue en effet avec celui du combattant français : il devient « majoritairement celui des cadres, ce qui introduit des réactions spécifiques d'autant plus marquées », estime Michel Bodin, « qu'il s'agissait d'un corps expéditionnaire à caractère plus ou moins colonial »<sup>867</sup> ; nous y reviendrons (voir infra).

Autre évolution sensible à mesure que la guerre dure, l'empreinte du recrutement pour la Deuxième Guerre mondiale, très forte au début du conflit, est sensiblement plus faible à la fin du conflit. En France, dès 1945, on encourage les volontaires de la 1<sup>ère</sup> Armée, des FFI et des forces de l'Ouest à intégrer les FEFEO, comme en témoignent ci-dessus les itinéraires des membres de la mission française de Vinh. Tel est aussi le parcours suivi par le brigadier-chef Francis Turelier, fait prisonnier au début de la guerre, le 5 juillet 1947 au Nord-Ouest de l'embouchure du Song Giang :

---

portant sur 15 528 Français, 2 078 légionnaires, 2 758 « Africains » et 3 291 « Nord-Africains ».

<sup>865</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, op. cit., p. 6.

<sup>866</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>867</sup> *Id.*

« A la déclaration de guerre en 1939, je n'ai que 13 ans mais je participe à la défense civile de Bar-sur-Seine parce que je suis Scout. Ce sera ma première expérience douloureuse. Après l'armistice, le mouvement scout interdit, nous adhérons au Touring Club de France. Quelques actions individuelles contre l'occupant (inscriptions, sabotages) ne paraissant pas profitables, je participe à la Résistance organisée.

Fin 44, ma région libérée, je m'engage pour trois ans. Appelé le 27 décembre, je rejoins l'Alsace pour prendre part aux combats de la poche de Colmar, au sein d'une unité de Sherman d'artillerie. [...] La campagne d'Allemagne me conduit jusqu'à Innsbruck.

Après avoir suivi les pelotons de brigadier et de sous-officier, je suis artilleur. Sorti parmi les quatre premiers, je suis nommé brigadier-chef. Je me porte volontaire pour l'Indochine. »<sup>868</sup>

Ce sont en effet essentiellement des troupes de résistants (FFL et FFI), régularisées et « blanchies », amalgamées avec certains éléments de l'armée d'armistice et les premiers engagés de 1945, qui débarquent en Indochine en 1945-1946. Au début de la « Guerre d'Indochine », l'armée française s'est en effet allégée, estime Michel Bodin, d'environ un tiers de ses officiers, « dégagé des cadres » ou « épurés »<sup>869</sup> ; en Indochine, de nombreux cadres de l'ancienne armée, libérés des camps japonais, sont renvoyés en France : comme en métropole, ils sont soupçonnés de vichysme et de collaboration, et en tant que tels écartés au profit des nouveaux vainqueurs FFL et FFI. C'est rien moins, résume Raoul Girardet, qu'une « triple opération donc d'"épuration", de "dégagement" et d'"intégration" »<sup>870</sup> que l'armée française réalise après-guerre, essentiellement entre 1945 et 1947 (bouleversement relativement atténué ensuite par quelques mesures de réintégration) [voir annexe 2].

Dès le début de la « Guerre d'Indochine », le CEFEO est ainsi sociologiquement marqué par la Deuxième Guerre mondiale. Son recrutement conjugue en effet, selon Michel Bodin, géographies classique (importance des grands bastions traditionnels du recrutement et des réservoirs de soldats potentiels offerts par les régions en crise, voir infra) et circonstancielle. En témoigne notamment l'importance, dans l'armée d'Indochine, des contingents breton, marnais et haut-marnais, rhodanien, doubien, haut-saônois, bucco-rhodanien<sup>871</sup>, en partie recrutés sur place par l'armée de Lattre, à mesure de son avancée en 1944-1945, par fusion avec les FFI ; sans compter les contingents corse et français d'Afrique du Nord, recrutés dès 1942-1943. Pour Michel Bodin, si les effets de ce recrutement « pour la durée de la guerre » contre l'Axe s'effacent en partie en 1947, du fait que les engagés pour la durée de

---

<sup>868</sup> Francis Turelier, *66 mois prisonnier des Viêts Minh*, AD du Rhône, 31 J 201. Une version quelque peu abrégée du témoignage de Francis Turelier est consultable in ANAPI, *Les soldats perdus, Prisonniers en Indochine, 1945-1954, Mémoires*, Paris, Indo Editions, 2005, p. 333-361 ; ainsi que sur le site Internet de l'Amicale des Anciens d'Outremer et Anciens Combattants des Troupes De Marine de l'Hérault. URL : [http://www.atdm34.net/images/stories/souvenirs/Maj\\_Turelier.pdf](http://www.atdm34.net/images/stories/souvenirs/Maj_Turelier.pdf), consulté le 20/05/2015.

<sup>869</sup> M. Bodin, *La France et ses soldats*, op. cit., p. 26.

<sup>870</sup> Raoul Girardet (dir.), *La crise militaire française, 1945-1962, Aspects sociologiques et idéologiques, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques*, 123, Paris, Librairie Armand Colin, collection Sciences politiques, 1964, p. 21.

<sup>871</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, op. cit., p. 83.

la guerre dans la 2<sup>e</sup> DB, la 9<sup>e</sup> DIC, etc., qui n'avaient pas fait acte de volontariat pour l'Indochine, sont rapatriés<sup>872</sup>, ils demeurent sensibles durant toute la « Guerre d'Indochine » : une véritable dynamique de recrutement semble ainsi née en 1943-1945, confortée par un taux relativement important de rengagements après le premier contrat – généralement de trois ans<sup>873</sup> –, qui fléchit sans conteste en 1949 à l'issue des trois ans de contrat des combattants engagés en 1946, mais repart à la hausse dès 1950 et jusqu'en 1954<sup>874</sup>. Les rengagés représentent ainsi 58 % du CEFEO (officiers non-compris)<sup>875</sup> ; parmi eux, nombre d'entre eux ont commencé leur carrière militaire dans les maquis et/ou dans l'armée de Libération.

Ainsi, pour le colonel Jacques Jaubert (alors jeune lieutenant<sup>876</sup> fait prisonnier sur la RC4 le 14 octobre 1950), engagé en 1944 dans la libération de l'Europe, c'est bien cette prime expérience qui détermine son choix d'intégrer le corps des officiers français :

« Nous avons passé nos vingt ans dans les combats de la libération, de la Campagne de France et d'Allemagne. Beaucoup parmi nous avons connu la Tunisie, l'Italie, la Corse et le débarquement de Provence. En janvier 1946, nous nous sommes retrouvés dans la grisaille bretonne de Coëtquidan »<sup>877</sup>.

A l'image de Jacques Jaubert, de Marcel Bigeard, de Jean-Jacques Beucler, de Robert Bonnafous, etc., nombreux sont les jeunes cadres de l'armée d'Indochine, et parmi eux les futurs prisonniers de la RDV, à avoir découvert l'armée ou tout au moins la guerre dans les rangs de la Résistance et/ou de l'armée de Libération. Pour le colonel Jaubert, il en est d'ailleurs de même pour la troupe :

« Beaucoup de jeunes français de vingt ans "y allèrent" aussi. Les uns, trop jeunes pour participer à la résistance, avaient en quelque sorte une revanche à prendre au service de la France, de sa grandeur

---

<sup>872</sup> *Id.*

<sup>873</sup> 54 % des contingents français du CEFEO, officiers non-compris, se sont engagés pour trois ans. M. Bodin, *Soldats d'Indochine, op. cit.*, p. 12.

<sup>874</sup> Pierre Carles, « Le recrutement de l'armée de Terre sous la Quatrième République, 1945-1958 », in Jacques Aben (dir.), *Le recrutement militaire en Europe depuis 1945*, Actes du colloque international des 5 et 6 avril 1991, Université Paul Valéry-Montpellier III, Centre d'Histoire militaire, p. 97-106, p. 103.

<sup>875</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine, op. cit.*, p. 12. Les rengagés sont liés à l'armée par un rengagement soit de courte durée (6 mois, un an ou 18 mois), soit de trois ans pour la majorité, voire de 4 ou 5 ans pour les autres.

<sup>876</sup> Jacques Jaubert est issu de la promotion Indochine de l'ESMIA, comme Jacques Le Cour Grandmaison et Hélié de Saint Marc. Prisonnier au camp n° 1, il est libéré dans le même convoi que J.-J. Beucler, le 28 août 1954.

<sup>877</sup> Jacques Jaubert, *Ma guerre d'Indochine : Mémoires du Colonel J. JAUBERT*, n.p., [En ligne], URL : <http://jaubert.chez.com/indchine.htm>, consulté le 18/05/2015. Cette partie du témoignage du colonel Jacques Jaubert est également présente in Amédée Thévenet (coord.), *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue, 1945-1954*, Paris, Editions France-Empire, 2001, p. 279. Le témoignage de Jacques Jaubert est également en partie consultable aux archives départementales du Rhône, dans les dépôts de l'ANAPI, carton 31 J 241 (centré uniquement sur le séjour en Indochine jusqu'à sa libération) ; et in *Les soldats perdus, op. cit.*, p. 48-70 (récit de sa capture et de sa captivité).

et de son empire colonial. Les autres, la guerre faite et gagnée, écoutèrent le général Leclerc qui leur dit : "Après Strasbourg, Saïgon". »<sup>878</sup>

Ainsi, résume le colonel Jacques Allaire (jeune lieutenant de Bigeard, fait prisonnier à la chute de Dien Bien Phu), de nombreux combattants d'Indochine « ne faisaient que prolonger les campagnes d'Afrique du Nord, d'Allemagne ou de France auxquelles ils venaient de participer. Les engagés volontaires pour la durée de la Seconde Guerre mondiale ayant pris goût au métier « rempliaient » pour voir du pays et pousser plus loin leur soif de se dépasser. »<sup>879</sup> Tel par exemple Robert Ragouillaux, passé, avant sa capture comme caporal-chef au 6<sup>e</sup> BPC le 7 mai 1954 à Dien Bien Phu, par les maquis du Loiret en 1944, puis dans l'armée régulière avant de se rengager en 1952 dans les parachutistes coloniaux et de partir en Indochine<sup>880</sup>. Nombre d'entre eux ont en effet acquis, durant la Deuxième Guerre mondiale, une sorte d'habitus guerrier et militaire, avec la camaraderie qui l'anime, qui contribue à réduire, après-guerre, le champ des carrières possibles.

Il y avait aussi ceux de 1940 et de l'armée d'armistice, poursuit le colonel Allaire : « des militaires de carrière qui estimaient qu'il était dans la nature des choses de répondre à l'appel des armes d'autant qu'ils partageaient avec leurs camarades et anciens chefs. »<sup>881</sup> Tel André-Louis Tajan qui, avant l'Indochine et sa capture le 14 octobre 1950 sur la RC4 – il était alors adjudant à la 142<sup>e</sup> Cie des Forces indochinoises –, s'est engagé dès 1937 au 24<sup>e</sup> régiment d'artillerie de Tarbes, a fait la campagne de France de 1940, puis, en congés d'armistice en 1943, a rejoint le Corps franc Pommiès – où combat déjà le futur héros des commandos d'Indochine, Roger Vandenberghe –, avant de réintégrer l'armée régulière et de gagner l'Indochine en janvier 1950.<sup>882</sup>

Rejoignant les propos du colonel Jaubert, Allaire estime enfin que, parmi les volontaires pour l'Indochine, on pouvait compter, « et ce n'étaient pas les moins nombreux, [...] toute une partie de la jeunesse qui n'avait pas pu ou su se révéler dans la Résistance pour des raisons diverses et qui aspirait à rattraper le temps perdu. »<sup>883</sup> Selon lui, « après quatre

---

<sup>878</sup> *Id.*

<sup>879</sup> Colonel Jacques Allaire, cité in P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, *op. cit.*, p. 114.

<sup>880</sup> « Questionnaire : Prisonnier du Vietminh » rempli par Robert Ragouillaux en 2005, transmis par l'ANAPI à la demande de Marc Terracol, étudiant en maîtrise d'histoire. Marc Terracol, *Les soldats de l'Union Française prisonniers dans les camps du Viet Minh : les conditions de détention, la tentative de rééducation politique et ses conséquences*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jacques Cantier, Toulouse II Le Mirail, juin 2005 (mention TB), annexes, p. 134.

<sup>881</sup> Col. J. Allaire, cité in P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, *op. cit.*, p. 114.

<sup>882</sup> « Questionnaire : Prisonnier du Vietminh » rempli par André-Louis Tajan en 2005, transmis par l'ANAPI à la demande de Marc Terracol. M. Terracol, *Les soldats de l'Union Française prisonniers*, *op. cit.*, p. 146.

<sup>883</sup> Col. J. Allaire, cité in P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, *op. cit.*, p. 114.

années d'occupation, donc de privations pour la majorité des Français, partir pour l'Indochine, c'était un peu s'arracher à l'humiliation »<sup>884</sup>...

Deuxième leçon sociologique donc, l'importance du recrutement 1939-1945, et surtout de 1944-1945 pour les campagnes de la Libération, dans la composition sociologique du CEFEO, qu'il s'agisse des troupes métropolitaines ou, nous y reviendrons, de la Légion étrangère (beaucoup d'anciens combattants de 1939-1945, allemands, italiens, français, polonais, tchèques, hongrois, roumains...) et des troupes coloniales (nombre d'entre eux ont participé aux combats de la Libération). S'agissant des seuls Français, Michel Bodin estime ainsi que, globalement, 18 % au moins des combattants français d'Indochine ont servi durant la Deuxième Guerre mondiale, que ce soit dans les combats de 1940 (2 %), la Résistance (9 %) et/ou les campagnes de la Libération (13 %)<sup>885</sup> ; la majorité des autres, trop jeunes pour avoir combattu, ont vécu une enfance et une adolescence profondément marquée par les années de guerre, par l'occupation et les privations.

La proportion d'anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale dans le CEFEO est naturellement beaucoup plus importante au début de la guerre ; ainsi, 95 % des effectifs de la 9<sup>e</sup> DIC ont participé aux combats de 1944-1945, et parmi eux, 25 % sont issus de la Résistance.<sup>886</sup> A partir de 1946, un engagement spécial pour l'Extrême-Orient est mis en place, qui, d'après Michel Bodin, ne se montrait guère plus difficile sur le niveau des hommes<sup>887</sup> que le recrutement de 1944-1945 « pour la durée de la guerre contre l'Allemagne » ; c'est d'ailleurs ce dont témoigne le soldat Robert Dulin :

« C'était facile de s'engager à l'époque. Je suis allé à la caserne Valence à Agen. J'ai dit que je m'appelais Robert Dulin, que j'étais né en 1928, que j'avais un papier de mon père comme quoi il m'autorisait à m'engager. C'est tout ! Peut-être que je devais avoir une pièce d'identité... Il aurait fallu être boiteux ou aveugle pour ne pas partir. Ils avaient besoin de monde. N'importe qui pouvait partir là-bas dans n'importe quel état physique. »<sup>888</sup>

A partir de 1947 et du rapatriement des combattants débarqués en 1945-1946, il ne serait ainsi plus resté en Indochine que les engagés, souvent trop jeunes pour avoir combattu durant la Deuxième Guerre mondiale, et les rengagés du nouveau type.<sup>889</sup> S'interrogeant

---

<sup>884</sup> *Id.*

<sup>885</sup> Synthèse réalisée d'après les archives du BCAAM ; M. Bodin, *Soldats d'Indochine, op. cit.*, p. 20.

<sup>886</sup> *Id.*

<sup>887</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine, op. cit.*, p. 154.

<sup>888</sup> Extrait du témoignage oral du sergent-chef Robert Dulin, de la Fédération des anciens combattants d'Indochine, recueilli à Marmande, le 6 novembre 2002, par la journaliste Hélène Erlingsen, fille et nièce de deux anciens combattants de la Résistance et des guerres d'Indochine et d'Algérie dont elle a cherché dans sa thèse à retracer les trajectoires. H. Erlingsen, *Soldats perdus, op. cit.*, p. 29.

<sup>889</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine, op. cit.*, p. 154.

sur ce qu'il identifie comme un « redressement du niveau intellectuel » des combattants français du CEFEO entre 1948 et 1950, Michel Bodin en attribue la cause au retour des combattants débarqués en 1945-1946 pour leur deuxième séjour<sup>890</sup> ainsi qu'à l'accroissement de la proportion des cadres par rapport aux hommes de troupe, ceci afin d'encadrer les contingents coloniaux dont la mobilisation s'accroît considérablement à la fin des années 1940.<sup>891</sup> Après une nouvelle rechute en 1951-1952, due aux levées d'hommes nouveaux exigées par de Lattre et au retour des soldats de la tranche 1947 à leur deuxième séjour, le « niveau intellectuel » du contingent français remonterait à nouveau en 1952-1954 avec le retour des combattants débarqués en 1945-1946, à leur troisième séjour, et à un nouvel essor du nombre des cadres<sup>892</sup>, du fait de la mise sur pied des armées nationales indochinoises<sup>893</sup>.

Autrement dit, troisième éclairage sociologique, les années durant lesquelles sont faits les plus importants contingents de prisonniers correspondent aux années où l'effectif français apparaît à Michel Bodin comme le meilleur – au sens d'instruit et/ou de relativement élevé dans la hiérarchie militaire –, c'est-à-dire aux périodes où les combattants de 1945-1946, largement recrutés parmi les anciens de la Deuxième Guerre mondiale, sont de retour pour un deuxième ou un troisième séjour.

### **2.1.2 Une première approche de la ténacité des prisonniers : les groupes ethnico-militaires, l'âge et la situation familiale des combattants-prisonniers**

Trop souvent négligées par l'historiographie de la « Guerre d'Indochine », les données sociohistoriques ont leur importance au moment d'aborder les expériences des combattants français en captivité, dans tout l'éventail de leur diversité et de leur complexité ; et ce non seulement du fait que la notion d'*engagement* (pour ou contre la guerre, pour ou contre le « capitalisme colonial », avec ou contre « les fauteurs de guerre américains », etc.) est au cœur de la dialectique de leurs geôliers, mais plus encore que nombre de témoins-puisent

---

<sup>890</sup> « L'année 1945 est une exception puisque les troupes issues de la France Libre et de la Libération reflétaient la société française [...], de tous les horizons culturels » ; autrement dit, ce recrutement de 1944-1945 serait de meilleure « qualité intellectuelle » que les recrutements suivants. M. Bodin, *Soldats d'Indochine, op. cit.*, p. 154.

<sup>891</sup> *Id.*

<sup>892</sup> En mai 1948, les Français représentent 91,92 % des officiers ; 81,44 % des sous-officiers ; 35,04 % des hommes de troupe. En mai 1954, ils représentent 98,65 % des officiers, contre 69,79 des sous-officiers et seulement 16,1 % des hommes de troupe. M. Bodin, *Soldats d'Indochine, op. cit.*, p. 159.

<sup>893</sup> *Ibid.*, p. 155.

dans leur passé pré-militaire, leur situation familiale, leur âge, etc., les sources d'un discours de légitimation de leur attitude en captivité, voire celles de leur ténacité même face à l'extrême précarité de leur situation. Dans de telles circonstances, l'expérience préalable de la pauvreté peut par exemple devenir la plus grande des richesses. Ainsi, pour Georges Grimaldi, élevé à la dure dans un village de la montagne corse, puis travailleur de force dans les travaux publics quelques mois encore avant son engagement : « Cette vie très dure m'a permis de résister physiquement à pas mal d'embûches que ma carrière militaire a semées sur mon chemin »<sup>894</sup>, à commencer par une captivité éprouvante au camp 113.

Certains témoins, dans leurs récits, se livrent d'ailleurs à une description plus ou moins sociologisée du camp dans lequel ils sont internés, s'interrogeant notamment sur les sources de la ténacité de leurs camarades de captivité ; tel Jean Lomer, lieutenant au 61<sup>e</sup> bataillon du Génie à l'époque des faits, capturé sur la RC5 le 27 mars 1954 et libéré à Sam Son le 1<sup>er</sup> septembre suivant. Ayant observé la ségrégation *militaro-ethnique* reproduite par ses gèôliers au camp A de la 3<sup>e</sup> interzone en 1954, séparant les « Marocains » (en fait les Nord-Africains, à majorité Algériens), des « Sénégalais » (issus de l'Afrique subsaharienne et de toutes origines), des « Légionnaires » (essentiellement les légionnaires d'origine étrangère, les autres étant versés dans le groupe des Français) et des « Européens » (essentiellement composés de Français de toutes origines, civils comme militaires), il débute son témoignage, daté de février 2001, en tentant de modéliser le comportement des prisonniers à l'intérieur de chacune de ces « masses »<sup>895</sup>.

Pour lui, les « Nord-Africains » montraient une réelle unité en raison de leur langue et de leur religion communes. « Masse » ainsi considérée comme homogène et au sein de laquelle l'on trouvait les contingents de prisonniers les plus anciens, la RDV leur aurait réservé, nous y reviendrons, un traitement particulier, aidée notamment par des cadres communistes venus d'Afrique du Nord<sup>896, 897</sup>.

---

<sup>894</sup> Georges Grimaldi, *Camp 113. Camp du traître Boudarel, du 28 août 1952 au 4 janvier 1954*, AD du Rhône, 31 J 201.

<sup>895</sup> Jean Lomer, *La déshumanisation selon Marx, Lénine, et Hô Chi Minh*, AD du Rhône, 31 J 223. Son témoignage est également reproduit, allégé de certains paragraphes, in ANAPI, *Les soldats perdus*, op. cit., p. 388-400, complété p. 400-439 d'un long extrait de son ouvrage *Indochine 1954, Prisonnier dans le Than Hoa*, Poitiers, chez l'auteur, 1999.

<sup>896</sup> Jean Lomer parle ainsi d'un instituteur tunisien venu en juillet 1954 leur « dispenser des cours politiques ». Abdallah Saaf fait part d'exemples similaires dans sa biographie de M'hammed Ben Aomar, *Histoire d'Anh Ma*, Paris, L'Harmattan, 1996 (voir infra).

<sup>897</sup> J. Lomer, *La déshumanisation selon Marx, Lénine, et Hô Chi Minh*, op. cit.

S'agissant des « Africains » en revanche, Jean Lomer considère que le groupe était beaucoup plus hétéroclite et que, comme tel, il a donné du « fil à retordre aux viets » : encadré par des sous-officiers comptant souvent de nombreuses années de service, décrits comme « très patriotes » et n'ayant de cesse de déconstruire la propagande adverse servie à leurs hommes, ce groupe était composé d'une multitude d'origines, de langues et de confessions, qui rendait encore plus difficile le travail politique de leurs geôliers<sup>898</sup>, et ce malgré l'emploi d'interprètes. Jean Lomer parle même d'une véritable « résistance » des « Africains », en témoigneraient notamment les contacts maintenus<sup>899</sup>, au contraire des « Nord-Africains », entre certains d'entre eux et le contingent des prisonniers français<sup>900</sup>, souvent en cachette des geôliers.

Quant à la « masse légionnaire », provenant de nombreux pays mais à forte dominante germanique, une éducation politique particulière leur était également dispensée, parfois par un déserteur « rallié ». Pour Jean Lomer, seuls les légionnaires d'origine hispanique, au contraire de leurs homologues italiens, « paraissent porter une oreille attentive à la propagande marxiste » en raison notamment du « passé de certains n'entre eux s'étant battu dans les rangs des républicains espagnols » ; la plupart des « Allemands » et des « Slaves », quant à eux, auraient surtout été préoccupés d'être libérés au plus vite, en raison notamment de leur mauvaise adaptation au riz et au climat vietnamiens, et ce bien que la perspective d'un « rapatriement par voie démocratique » ait semble-t-il effrayé nombre d'entre eux, anciens de la Wehrmacht ou des SS ou bien originaires d'une « démocratie populaire » d'Europe de l'Est, convaincus que ce rapatriement aurait équivalu à de lourdes sanctions et *a minima* à un autre internement<sup>901</sup>.

Pour Jean Lomer, c'est ainsi sans conteste dans le groupe des légionnaires que l'on trouve les plus forts taux de mortalité, du fait de leur inadaptation aux conditions de la captivité et de leur manque de cohésion : pour lui, seuls ont pu survivre « les anciens de la guerre 1939-1945 restés sourds à l'offre du retour démocratique, qui avaient des souvenirs communs de très dures épreuves et qui ramenaient la cohésion dans leur groupe par des chants allemands

---

<sup>898</sup> Vision également partagée par M. Bodin, *Les Africains dans la guerre d'Indochine, op. cit.*, p. 177. Pour Michel Bodin en effet, la propagande fut moins soutenue vis-à-vis des « Africains » que des « Nord-Africains », « dans la mesure où le Viet Minh n'avait pas dans ses rangs de traducteurs pour les dialectes africains. »

<sup>899</sup> Contacts également attestés par Georges Boudarel au camp 113. G. Boudarel, *Autobiographie, op. cit.*, p. 344.

<sup>900</sup> J. Lomer, *La déshumanisation selon Marx, Lénine, et Hô Chi Minh, op. cit.*

<sup>901</sup> *Id.*

de cette époque auxquels les jeunes ne restaient pas insensibles »<sup>902</sup>. Observation que l'on retrouve chez de nombreux témoins, y compris dans la thèse de Robert Bonnafous<sup>903</sup>, et même sous la plume de Georges Boudarel, adjoint au chef du camp 113, pour lequel, contrairement aux Français, aux « Nord-Africains », et surtout aux « Africains » décrits comme bien adaptés aux conditions difficiles de la captivité<sup>904</sup> :

« La formation la plus démoralisée était celle des légionnaires. Ils étaient dix à quinze, d'origines diverses. Les Allemands entretenaient collectivement leur cafard en entonnant des *Lieder* empreints d'une infinie tristesse, pendant que les ressortissants d'autres pays, totalement coupés de leurs nationalités respectives, remâchaient leur amertume dans un isolement quasi-total. Déjà étrangers dans l'armée française, ils l'étaient ici au carré, pour ne pas dire au cube ! »<sup>905</sup>

Le groupe des « Européens » enfin, le plus détaillé en raison de l'appartenance même de Jean Lomer à ce groupe, est décrit comme très divers, « en raison des origines géographiques de ses membres, de l'étalement des grades (le plus élevé à partir du mois de mai était celui de lieutenant), des âges (de dix-neuf ans à trente-cinq ans environ) », sans compter que, « mêlés aux militaires, se trouvaient des civils »<sup>906</sup>. La survie des prisonniers aurait ici dépendu de leur intégration à l'un des multiples petits groupes composant l'ensemble, constitués relativement « à une origine géographique commune, à l'appartenance à une même arme ou à une même unité, aux anciennes activités professionnelles, aux combats menés et aux épreuves subies ensemble », soit donc en fonction d'une sociologie préexistante à la capture et – nous le verrons – survivant bien souvent à la libération, « ou tout simplement à des sentiments de sympathie »<sup>907</sup>.

Pour Jean Lomer, la capacité de résistance aux conditions de la captivité était très différente d'un prisonnier à l'autre ; cependant, deux groupes peuvent selon lui être distingués en fonction de l'âge des prisonniers :

« La première fraction regroupait ceux qui avaient vécu leur enfance et leur adolescence durant les années de privations de la guerre et de l'après-guerre, et leur résistance physique était amoindrie, de plus ces garçons n'avaient connu avant la captivité que l'école, l'apprentissage ou un emploi d'ouvrier agricole, sous l'autorité de leurs vrais parents, de parents nourriciers (pour ceux de l'assistance publique), des instituteurs, des employeurs, suivie d'une plus ou moins longue période militaire, encadrés par leurs gradés. Ils avaient perdu leurs repères et se trouvaient livrés à eux-mêmes sans aucune notion de ce que l'avenir leur réservait et sujets au désespoir. Ils devenaient une proie facile pour les agressions de la maladie et pour les agressions psychologiques des commissaires politiques qui voyaient là un bon terrain pour la propagande »<sup>908</sup>.

---

<sup>902</sup> *Id.*

<sup>903</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire français*, op. cit., p. 226.

<sup>904</sup> G. Boudarel, *Autobiographie*, op. cit., p. 343.

<sup>905</sup> *Ibid.*, p. 344.

<sup>906</sup> J. Lomer, *La déshumanisation selon Marx, Lénine, et Hô Chi Minh*, op. cit.

<sup>907</sup> *Id.*

<sup>908</sup> *Id.*

Cette troupe de jeunes hommes inexpérimentés et « séparés de leurs cadres », ajoute Robert Bonnafous, « issue d'une génération privée d'emplois au retour des prisonniers venant d'Allemagne [...], se trouvait désemparée et s'effondra rapidement »<sup>909</sup> : c'est du moins la conclusion à laquelle parviennent Robert Bonnafous et Jean Lomer, même si ce dernier estime qu'« il existait quand même parmi ces jeunes des éléments résistant mieux à ces agressions, ils se trouvaient en particulier parmi les gens issus des milieux ruraux et les anciens enfants de troupe »<sup>910</sup>, soit chez de jeunes Français habitués au grand air, à l'autonomie, aux travaux difficiles, à la discipline..., et parfois animés par la foi catholique. Ces deux officiers de carrière oublient cependant, nous le verrons, que des liens de solidarité très forts ont également pu être tissés entre simples soldats et sous-officiers, garants de la survie de leur petit groupe carcéral : sans chefs, les sans-grades, qu'ils soient français, légionnaires ou coloniaux, ne sont pas pour autant privés de tête et de cœur.

De l'autre côté, observe Jean Lomer au jour de son expérience au camp A de la 3<sup>e</sup> interzone :

« La deuxième fraction comptait dans ses rangs ceux qui avaient eu des commandements, donc des responsabilités, qui avaient dû prendre des initiatives pour mener leur vie professionnelle ou militaire, qui avaient parfois des charges de famille et se rendaient compte de la nécessité de réagir contre tout désespoir et de tout faire pour s'en sortir. [...] Ils étaient plus résistants à la maladie que les jeunes, mais un risque certain existait pour eux, c'était le coup de cafard en pensant à leur famille qui détruisait en eux le nécessaire ressort de résistance »<sup>911</sup>.

Une observation globalement confortée par l'étude de Robert Bonnafous<sup>912</sup> :

« On a pu observer [...] que les cadres, les officiers en particulier, s'étaient mieux « accrochés » à la vie que les hommes de troupe. [...] Mariés pour la plupart, pères de famille, ayant pour beaucoup participé à la Deuxième Guerre mondiale donc mieux aguerris, ils étaient plus motivés que les autres. »<sup>913</sup>

Seuls 22 % des officiers français étaient en effet célibataires, contre 48 % des sous-officiers et 87 % des hommes de troupe ; 66 % des officiers avaient au moins un enfant, contre 39,4 % des sous-officiers et seulement 10 % des hommes de troupe<sup>914</sup> : comme en 1914-1918, ces facteurs contribuent généralement à renforcer la ténacité des combattants-prisonniers les plus âgés. Au-delà de l'importance du contexte familial, et plus globalement de la question des « motivations », il convient de souligner que les officiers ont généralement été

---

<sup>909</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire français*, op. cit., p. 227.

<sup>910</sup> J. Lomer, *La déshumanisation selon Marx, Lénine, et Hô Chi Minh*, op. cit.

<sup>911</sup> *Id.*

<sup>912</sup> Observation également faite par P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, op. cit., p. 168.

<sup>913</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire français*, op. cit., p. 227.

<sup>914</sup> D'après le tableau de la situation familiale des militaires français à leur arrivée en Indochine (chiffres établis à partir des fiches de 7958 combattants français d'Indochine), in M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, op. cit., p. 168.

internés ensemble, en compagnie de la plupart des médecins militaires prisonniers, qui purent ainsi diffuser dans leurs rangs leurs consignes de survie (voir infra).

Plus globalement, les archives et les témoignages rapportent également que, « en climat tropical humide, en particulier au Viet Nam, à cause du genre de guerre, les combattants les plus résistants n'étaient pas les hommes de 20 ans mais ceux de 25 à 30 ans »<sup>915</sup>, voire au-delà. Or la moyenne d'âge des officiers français envoyés en Indochine ne fit quasiment que s'accroître de 1945 à 1954, avec l'instauration du tour de départ et les deuxième et troisième séjours : de 27 ans et 2 mois en 1945, la moyenne d'âge des lieutenants et sous-lieutenants était passée à 32 ans et 1 mois en 1954 ; de 33 ans et 8 mois à 37 ans et 10 mois pour les capitaines ; et de 36 ans et 4 mois à 42 ans et 4 mois pour les commandants<sup>916</sup>.

S'agissant des légionnaires allemands, nous l'avons dit, seuls 34 % des légionnaires allemands morts en Indochine avaient 18 ans révolus à la fin de la Deuxième Guerre mondiale ; sur les 2 625 décès répertoriés, plus des trois quarts étaient ainsi nés entre 1927 et 1936, dont plus de la moitié entre 1927 et 1930<sup>917</sup>. Du fait d'un nombre important de nouveaux engagés, la moyenne d'âge des soldats « africains » resta quant à elle globalement stable de 1948 à 1954, entre 24 ans et 6 mois et 26 ans<sup>918</sup>. Chez les « Nord-Africains », la moyenne d'âge augmenta d'approximativement 25 ans et demi en 1947-1948 à 27 ans pour les Algériens et jusqu'à 28 ans et 9 mois pour les Marocains en 1954, en raison du nombre important de deuxièmes séjours, tout particulièrement chez les Marocains.

Le vieillissement des soldats d'Indochine est encore plus sensible chez les soldats français, comprenant un grand nombre de rengagés et une proportion de plus en plus faibles de nouveaux engagés, compensée par la croissance de l'engagement légionnaire, colonial et indochinois. De 1946 à 1954, la moyenne d'âge des soldats français passe ainsi de 24 ans

---

<sup>915</sup> *Ibid.*, p. 165.

<sup>916</sup> D'après le tableau de l'âge des combattants du CEFEO de 1945 à 1954 selon leurs années de présence en Indochine (chiffres établis en croisant années de naissance et années de présence en Indochine, à partir d'un corpus composé de 33876 Européens, légionnaires compris, 3369 sous-officiers français, 1217 sous-lieutenants et lieutenants, 1675 capitaines, 687 commandants, 3543 « Africains », 7932 Marocains et Algériens), in *Ibid.*, p. 158.

<sup>917</sup> D'après le graphique des « Années de naissance des légionnaires de nationalité allemande morts en Indochine (sur un total de 2 625 décès répertoriés) » établi par Franck Mirmont à partir de la base de données des morts en Indochine « Mémoire des hommes » du ministère français de la Défense, in Franck Mirmont, avec la collaboration de Heinrich Bauer, Jean Carpentier, Jean Guêtre, Pierre Latanne, Bernard Ledogar et Jean-Louis Rondy, *Les chemins de Diên Biên Phu, L'histoire vraie de six hommes que le destin va projeter dans la guerre d'Indochine*, Paris, Editions Nimrod, 2015, p. 574.

<sup>918</sup> D'après le tableau de l'âge des combattants du CEFEO de 1945 à 1954, in M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, p. 158.

et 6 mois à 29 ans et 8 mois. La situation est différente chez les sous-officiers français, appelés non seulement à encadrer des troupes métropolitaines, mais de plus en plus, à mesure que le conflit dure, des effectifs légionnaires et coloniaux, y-compris « autochtones » : leur moyenne d'âge passe de 24 ans et 5 mois en 1946 à seulement 28 ans et 2 mois en 1954. En 1950, année de la bataille de la RC4 et des premiers contingents importants de prisonniers, la moyenne d'âge des sous-officiers français est à peine de 25 ans et 5 mois, contre 27 ans et 3 mois pour les simples soldats et 30 ans et 6 mois pour les lieutenants et sous-lieutenants<sup>919</sup>. Considérant leur captivité, il faudrait qui plus est distinguer les adjudants, généralement versés avec les officiers dans des camps spécifiques, du reste des sous-officiers ; ainsi comprise, la moyenne d'âge des sous-officiers internés avec les hommes de troupe est en réalité nettement plus basse, ce qui pourrait contribuer à expliquer leur plus forte mortalité.

L'adjudant Simon Fraticelli, débarqué en Indochine le 20 juillet 1952, à presque 31 ans et après une carrière déjà relativement longue dans l'armée<sup>920</sup>, estime ainsi que si le 2/4<sup>ème</sup> RTM dans lequel il est affecté est une « unité de combat constamment sur la brèche », livrée à un combat particulièrement « sanglant et meurtrier », « le bouleversement apparent semblait nous atteindre avec moins d'intensité avec l'accoutumance aux événements graves et l'âge qui affermissait le caractère »<sup>921</sup>. Cependant, conclut-il, malgré l'âge, malgré l'expérience, « il restait quand même des séquelles au fond de nous-mêmes »<sup>922</sup>..., à commencer par celles de la captivité, dont il reviendra vivant mais, à l'instar de nombreux autres prisonniers, du simple soldat au colonel, marqué au fer rouge.

---

<sup>919</sup> *Id.*

<sup>920</sup> Une carrière qui passe notamment par les combats de la Libération et la répression des troubles à Madagascar.

<sup>921</sup> S. Fraticelli, *Séjour en Indochine et captivité chez les Viets*, *op. cit.*

<sup>922</sup> S. Fraticelli, *Séjour en Indochine et captivité chez les Viets*, *op. cit.*

## 2.2 « POURQUOI VENIR EN INDOCHINE ? »<sup>923</sup> DERRIERE LE DISCOURS, UN CADRE SOCIOECONOMIQUE CONTRAIGNANT

### 2.2.1 L'insaisissable question des motivations

Difficile de résumer les *motifs* d'engagement pour l'Indochine à une simple suite logique, après le premier engagement en 1939-1945, ou bien encore aux quelques portraits impressionnistes dressés ci-dessus, *a posteriori*, par les colonels Jaubert et Allaire, deux officiers de carrière. Peut-on déduire du choc de 1940 et de l'héroïsme envié de la Résistance, et plus largement de la contiguïté chronologique des engagements dans la Deuxième Guerre mondiale et dans la « Guerre d'Indochine », les seules *vraies* raisons ayant conduit les soldats français à s'engager pour l'Extrême-Orient ? Sous-tendue par la question du recrutement, c'est ainsi la question du volontariat qui est posée : une question primordiale pour notre objet puisque les combattants-prisonniers, nous allons le voir, s'y retrouveront fréquemment confrontés en captivité, à l'instar d'une autre question essentielle, celle de la « contiguïté chronologique » entre le combat antifasciste de 1939-1945 et la « Guerre d'Indochine », dont les cadres de la RDV « ne cessent de jouer pour en souligner l'inversion »<sup>924</sup>. Posée par un commissaire politique après la capture ou bien à l'arrivée au camp, souvent retravaillée dans des jeux de questions-réponses animant l'« éducation politique » des prisonniers – jusqu'à l'absurde<sup>925</sup> –, la question du *volontariat* pour l'Indochine, et plus largement de la dialectique croisée comparant les *motifs* et *motivations* à combattre des soldats du CEFEO et de la RDV, ébranlera certains prisonniers, en confortera d'autres dans leurs diverses convictions, mais laissera généralement une trace pérenne dans la mémoire des captifs.

Ainsi le sergent Amédée Thévenet, du 8<sup>e</sup> RTM, fait prisonnier sur la RC4 le 7 octobre 1950 (libéré le 11 septembre 1951 dans le « convoi Léo Figuières ») : en novembre 1950, parvenu au camp n° 1 après une longue marche, il est interrogé par un « commissaire politique » ;

---

<sup>923</sup> Question-titre de l'un des chapitres de l'ouvrage collectif coordonné par A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue*, op. cit., p. 274-280.

<sup>924</sup> Adila Bennedjaï-Zou et Joseph Confavreux, *Passés à l'ennemi, Des rangs de l'armée française aux maquis Viêt-Minh*, Paris, Editions Tallandier, 2014, p. 248.

<sup>925</sup> Ainsi B. Crozes (grade inconnu, soldat ou sous-officier), du 2/6 RTM (fait prisonnier à Na San, interné au camp 114), à qui le commissaire politique du camp dans lequel il est interné, après avoir commencé leur « éducation politique », lui reproche de s'être porté volontaire pour une corvée d'eau destinée à son groupe... et à un petit groupe d'officiers : « Quoi, vous êtes encore volontaire pour servir ces officiers capitalistes qui oppriment le peuple et appliquent la politique colonialiste de la France ? » B. Crozes, cité in A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue*, op. cit., p. 361.

le soir, raconte-t-il dans un témoignage écrit à chaud en 1953, durant son hospitalisation post-captivité, et publié en 2006 sur les conseils de l'ANAPI, il est travaillé par les propos du commissaire politique auxquels viennent se mêler les souvenirs de sa lecture, quelques mois plus tôt, du *Zéro et l'infini* d'Arthur Koestler ; il s'imagine alors vivre un nouvel entretien, centré sur le *pourquoi* il est venu combattre en Indochine :

« mon esprit s'imagine que je suis en train de vivre un autre interrogatoire.

- Nous n'avons rien à cacher, monsieur le commissaire politique. Des milliers de Vietnamiens combattent à nos côtés. Nos intentions sont claires et nos interventions sans bavure. [...]

- Je suis né en Haute Savoie, dans une famille rurale catholique qui a envoyé des missionnaires aux quatre coins du monde. "Catholiques et Français, les Thévenet !" [...]

- Mais je voulais d'abord voir l'Afrique [...]

Servant, au Maroc, dans les rangs du 6<sup>e</sup> Régiment de tirailleurs marocains, dans la section du lieutenant Yves de Sesmaisons à peine sorti du peloton d'élèves gradés, j'entends le colonel me dire : "Sergent Thévenet, vous êtes affecté au Bataillon de marche du 8<sup>e</sup> RTM en partance pour l'Indochine."

Quand on est soldat, on obéit, d'autant plus lorsque l'on a la conviction que l'on doit contribuer à relever le prestige de son pays et de son armée. Mon père<sup>926</sup> pleura lorsque notre armée s'est écroulée comme un château de cartes devant la Wehrmacht en juin 1940. [...]

- L'instituteur de mon village, Clermont-en-Haute-Savoie, M. Bouchardy, nous parlait de la mission civilisatrice de la France dans ses colonies... »<sup>927</sup>

Réalité romancée ? Rêverie inventée pour les besoins de la narration ? L'épisode de l'interrogatoire a quoiqu'il en soit profondément marqué Amédée Thévenet, l'incitant à s'interroger sur les motifs de sa présence en Indochine : noblesse de la cause ; solidarité impériale avec les Vietnamiens ; héritage catholique et parenté avec des missionnaires ; attrait pour l'aventure et l'exotisme coloniaux ; obéissance aux ordres ; inscription dans le roman militaro-national, qui est d'abord bien souvent un roman familial ; fidélité à la mission civilisatrice de la France apprise à l'école... C'est en cela que la question du volontariat et des motivations pour l'Indochine, posée en captivité, ébranle profondément certains prisonniers : elle interroge et déstabilise *l'être capturé*, dans ce qui lui semble fonder son identité (ses origines, sa famille, son éducation, son engagement, etc.) ; par effet de résilience, elle détermine également pour partie *l'être libéré*, conforté dans un ordre moral le plus souvent opposé à celui inculqué en captivité.

C'est aussi sur cette question que Jacques Chêneau – médecin-lieutenant au 3<sup>e</sup> BPVN capturé à Bahn Hinh Siu, au Laos, le 9 janvier 1954, interné au camp LA 2 et libéré à Tanh Hoa le 1<sup>er</sup> septembre 1954 – choisit de débiter le témoignage que l'ANAPI lui demande en 2004 : « "Pourquoi venir ?" Cette phrase, je l'ai entendue si souvent en captivité, dans la

---

<sup>926</sup> Son père est un ancien combattant de la Grande Guerre, dans le souvenir de laquelle Amédée Thévenet, à l'instar de nombre de ses camarades d'Indochine, a été élevé.

<sup>927</sup> A. Thévenet, *J'ai survécu à l'enfer des camps viêt-minh*, op. cit., p. 35-36.

jungle, la rizière et les villages, que je voudrais y répondre encore une fois, comme je l'ai fait alors. »<sup>928</sup> Et d'évoquer en réponse – *a posteriori* –, la fierté impériale, l'obéissance aux ordres... l'anticommunisme et l'amitié franco-vietnamienne. A l'opposé, Georges Boudarel trouve également une multitude de motifs à son départ pour l'Indochine et à son ralliement à la RDV : « Je me suis souvent demandé », écrit-il rétrospectivement dans ses mémoires, « pourquoi ai-je franchi ce pas ? J'envie ceux qui peuvent répondre d'un mot à de telles questions, les gens d'un seul motif. Moi, je m'en sentais mille. »<sup>929</sup> Dans un camp comme dans l'autre, les « motivations » sont en effet complexes, difficilement sondables et peu généralisables. Cependant, écrit Boudarel dans ses mémoires :

« Ma motivation prenait avant tout sa source dans l'indignation de ce que j'avais vu et surtout senti à Saigon : le dégoût d'un monde de violence et de mépris que j'avais peine à concevoir, l'amour de ces gens doux et simples, nés semble-t-il pour se faire houspiller et exploiter à longueur de journée. Sans doute aussi la peur de devenir comme tant d'autres, ces autres que je désapprouvais. Fuite devant l'opium, course à la belle vie dans le farniente ? Fuite devant moi-même ? Je ne le nierai pas. J'ai en tout cas agi de mon propre chef, au grand jour, contrairement aux directives du PCF et aux principes du Kominform.

L'agence vietnamienne d'information ayant publié la nouvelle de mon passage en zone viêtminh, il y eu un entrefilet dans quelques journaux dont *Le Monde* : "J'ai décidé de rejoindre le Vietnam en lutte pour renforcer l'amitié entre le peuple français et le peuple vietnamien brimé par les colonialistes."<sup>930</sup> Telle était la déclaration que j'avais faite et à laquelle je souscris encore. »<sup>931</sup>

Autrement dit, si l'éventail des raisons *expliquant* le ralliement de Georges Boudarel à la RDV est si divers et touffu qu'il s'avoue lui-même incapable d'en donner le menu, celles *justifiant* son choix, elles, paraissent d'emblée bien mieux établies, en cela précisément qu'elles s'insèrent dans un cadre politique d'intelligibilité plus large, conçu extérieurement à l'auteur, et devenu dans les années 1940 l'essence même des discours de légitimation du combat de la RDV. « Fraternité entre les peuples » et « anticolonialisme » sont en effet deux des principaux mots d'ordre structurant le discours politique de la RDV. Dans l'autre camp, des justifications similaires sont d'ailleurs avancées dans les récits autobiographiques de quelques anciens combattants du CEFEO, comme Jacques Chêneau<sup>932</sup>, reprenant la dialectique inversée du général de Lattre : le CEFEO aurait

---

<sup>928</sup> J. Chêneau, *Au Viet Nam*, *op. cit.* Son témoignage, réduit au seul épisode capture-captivité-libération, est également publié in ANAPI, *Les soldats perdus*, *op. cit.*, p. 453-471 ; le présent paragraphe détaillant ses « motifs » de venir en Indochine est présent in A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée op. cit.*, p. 278-279.

<sup>929</sup> G. Boudarel, *Autobiographie*, *op. cit.*, p. 138-139.

<sup>930</sup> Viet Nam Information issued by *Viet Nam News Service*, Rangoon, April 7th, 1951.

<sup>931</sup> G. Boudarel, *Autobiographie*, *op. cit.*, p. 140-141.

<sup>932</sup> J. Chêneau, *Au Viet Nam*, *op. cit.*, partiellement reproduit in A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue*, *op. cit.*, p. 278-279.

combattu pour l'amitié entre les peuples français et indochinois et contre le colonialisme..., à ceci près que le colonialisme ici dénoncé n'est pas « capitaliste », mais « communiste ».

*A minima*, à l'image d'Amédée Thévenet et de Jacques Chêneau – ou dans l'autre camp de Georges Boudarel –, il convient donc d'insister, comme les historiens de 1914-1918 l'ont fait avant nous<sup>933</sup>, sur la multiplicité des facteurs *explicatifs*, mais aussi sur leur caractère souvent insaisissable – au contraire des raisons *justificatives* –, y-compris par les acteurs de l'époque. Ainsi, écrit le soldat Jean-Jacques Bailly à ses parents, sur le navire chargé de convoyer son unité en Indochine (*le Pasteur*) :

« Mes chers parents,  
Les raisons pour lesquelles je suis parti en Indochine sont variées, nombreuses, mais difficiles à vous expliquer : d'ailleurs j'ai mis cinq jours pour me décider. Je ne vous ai pas oubliés, loin de là, mais j'ai voulu faire une transition dans ma vie, pour passer de gosse à homme. Il me faut mesurer le danger pour connaître le prix de la vie, j'ai besoin d'aventure pour me ramener sur terre et pouvoir y vivre en homme. Enfin, je voulais momentanément quitter la France pour mieux connaître l'humanité. Excusez-moi de cet éloignement, et pardonnez-moi, je ne vous en aimerai que plus... »<sup>934</sup>

L'esprit d'aventure, c'est aussi ce qui semble avoir poussé, avec le prestige militaire et la camaraderie, le jeune lieutenant André Boissinot, après la Résistance et Coëtquidan<sup>935</sup>, à rejoindre l'Extrême-Orient (Corée puis Indochine, où il est fait prisonnier après le combat de Dak Doa en 1954) :

« Désigné pour un séjour de 27 mois en Indochine », raconte-t-il *a posteriori* dans ses mémoires, « je me suis porté volontaire pour la Corée pour les raisons suivantes :

- Une guerre de tranchées et de mouvement assez prestigieuse dans le milieu militaire.
- Un pays inconnu qui laissait présager une aventure exceptionnelle.
- Un voyage via le Japon avec des escales très touristiques.
- Un séjour prévu d'un an permettant normalement de participer ensuite au conflit indochinois.

Mais aussi et surtout parce que nous étions cinq camarades *Paras Colo* de Meucon qui avions fait la même demande, dictée par un esprit plutôt aventurier. »<sup>936</sup>

---

<sup>933</sup> Voir notamment Frédéric Rousseau, *La guerre censurée. Une histoire des combattants européens de 14-18*, Paris, Seuil, 2003 (1<sup>e</sup> éd. 1999) ; Frédéric Rousseau (dir.), *Guerre, paix et sociétés 1911-1947*, Paris, Neuilly, 2004 ; et plus largement les travaux du Collectif de Recherche International et de Débat sur la Guerre de 1914-1918 (CRID 14-18).

<sup>934</sup> Lettre de Jean-Jacques Bailly à ses parents, s.d., citée in gal Bigeard, *Paroles d'Indochine, op. cit.*, p. 22-23.

<sup>935</sup> Né en 1928, il grandit à Chemillé, en Anjou, d'une mère réfugiée belge de 1916 et d'un père ancien de 1914-1918. Entré en Résistance à l'âge de 15 ans (agent de liaison puis de renseignements) aux côtés de son père (membre des réseaux « Honneur et Patrie » et « Delbos-Phénix », l'un des principaux chefs de la Résistance en Anjou), il reprend sa scolarité à la Libération afin de préparer les écoles militaires. Il a 17 ans quand, à l'école, un officier parachutiste vient leur faire de la réclame pour une préparation militaire parachutiste : « Bercé par les histoires de mon père relatant la "Grande Guerre", puis mis en condition psychologique pendant la Résistance et enfin conditionné par la préparation militaire et pourquoi pas par le prestige de l'uniforme, c'est ainsi que tout naturellement je suis devenu militaire et parachutiste. » A. Boissinot, *Armé pour la vie, op. cit.*, p. 38.

<sup>936</sup> A. Boissinot, *Armé pour la vie, op. cit.*, p. 44.

« Pourquoi venir en Indochine ? » interroge l'un des chapitres de *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue*, « histoire mosaïque »<sup>937</sup> coordonnée par l'ancien combattant-prisonnier d'Indochine Amédée Thévenet, composée de centaines d'extraits de témoignages d'anciens d'Indochine, du général au simple soldat, mis en musique pour « préserver par l'écrit la mémoire des combats que nous avons menés »<sup>938</sup>. Sur sept pages, les témoignages s'enchaînent, soulignant les rêves d'épopée coloniale, le devoir de remplacer un camarade tombé, l'esprit patriotique, la résolution à délivrer l'Indochine du fascisme japonais, l'attrait de l'uniforme, la mémoire familiale de 1914-1918, la continuité de la Résistance, la volonté de pratiquer au combat le métier de soldat pour lequel on a été formé, l'obéissance aux ordres, la fidélité à l'œuvre coloniale, l'amitié pour les camarades et/ou les Vietnamiens, et surtout le goût de l'aventure, qui revient très souvent dans les témoignages<sup>939</sup>...

Pour les officiers de carrière et certains soldats et sous-officiers appartenant aux unités dites d'élite, il s'agit aussi de faire ses preuves sous le feu, loin de la vie morne de la caserne, pour grimper dans la hiérarchie militaire et son informelle échelle de valeurs, et s'adjuger une part de la gloire déjà acquise par les anciens. Ainsi pour le lieutenant Audema, du 2/1 RCP, qui débarque en Indochine le 2 octobre 1948, « la motivation était la même pour tous. Il s'agit de relever d'autres unités parachutistes qui ont acquis une certaine notoriété sur les champs de bataille d'Indochine. »<sup>940</sup> Certains appelés ont également pris goût au métier militaire durant leur service, tel le jeune sergent Jean Platteaux qui, à l'issue de son service militaire, à 22 ans en 1952, décide de s'engager au 27<sup>e</sup> BTA (fait prisonnier au Laos le 27 décembre 1953 et libéré le 16 octobre 1954 à Sam Son)<sup>941</sup>.

Dans les témoignages publiés – tout particulièrement dans les recueils collectifs – ces motifs d'engagement sont fréquemment mis en avant : la « ruse de la raison », écrivait Jacques Lacan en 1966, consiste en effet à faire croire aux individus que « le sujet, dès l'origine et jusqu'au bout, sait ce qu'il veut »<sup>942</sup>. S'affichant, *a posteriori*, comme *sachant*

---

<sup>937</sup> A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue*, op. cit., p. 19.

<sup>938</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>939</sup> Comme encore chez le général Schmitt, alors jeune lieutenant : « J'ai choisi ensuite de servir dans les troupes coloniales parce que enfant j'avais connu la vie outre-mer et que boulinguer, comme disait Blaiser Cendrars, m'a toujours attiré. » Général Maurice Schmitt, *De Diên Biên Phu à Koweït city*, Paris, Editions Grasset, 1992, p. 11.

<sup>940</sup> Lieutenant Audema, cité in Général Marcel Party (coord.), *1<sup>er</sup> Régiment de Chasseurs Parachutistes, Témoignages pour l'histoire*, s.l., ECPAD / 1<sup>er</sup> RCP / L'esprit du livre éditions, 2009, p. 78.

<sup>941</sup> Jean Platteaux, *Une carrière – un séjour – une évasion*, AD du Rhône, 31 J 282.

<sup>942</sup> Jacques Lacan, *Ecrits*, Paris, Le Seuil, 1966, p. 802, cité in Michela Marzano, *Je consens, donc je suis...*, Paris, PUF, 2006, p. 29.

pourquoi il s'est engagé, comme ayant arrêté son choix sur des critères rationnels, qui respectent les présupposés légitimes pour embrasser la carrière des armes – l'esprit de devoir et de patriotisme, le goût de l'exotisme et de l'aventure, le respect de la discipline et de la solidarité militaires, les rêves de gloire, la volonté de s'inscrire dans le roman militaro-national français –, le témoin tend à se présenter, *a posteriori*, comme maître de son destin. Ce faisant il s'affirme, dès avant son engagement, comme membre à part entière de la grande famille des exclus de la troisième génération du feu, tant les valeurs qui auraient motivé son engagement apparaissent comme profondément décalées avec l'ordre moral de la société civile, passée et contemporaine. « On était patriote en ce temps-là »<sup>943</sup>, résume le soldat Joseph Le Sayec...

Voilé par le prétendu volontariat unanime des combattants d'Indochine, c'est toute la sociologie réelle de l'engagement en Indochine qui se dérobe, à commencer par l'importance première de l'obéissance : quand on est militaire, on obéit aux ordres, que ceux-ci vous envoient en garnison de l'autre côté du Rhin ou bien à l'autre bout du monde. C'est aussi oublier tous ceux qui partirent pour l'Extrême-Orient par dépit ou plus globalement pour échapper à une situation difficile. Ces motifs sont-ils d'emblée minorés au prétexte qu'ils pourraient apporter de l'eau au moulin des discours qui, tant en France qu'au Vietnam, dénoncèrent le CEFEO comme une « armée de mercenaires » perpétrant une « sale guerre colonialiste » ? Sont-ils tus, *a posteriori*, car ils seraient susceptibles d'écorner le mythe construit autour de l'idée d'une armée solidaire dans ses rangs mais trahie, à l'arrière, par sa communauté nationale ; une armée ayant la conscience, seule contre tous, de mener un combat légitime contre le totalitarisme communiste et pour un Vietnam libre et indépendant ; une armée glorieuse et victorieuse sur le terrain, mais défaite sur le plan politique ? Toujours est-il que les témoignages pointant l'engagement pour l'Indochine comme résultant de la « simple » obéissance aux ordres et/ou, au moins en partie, d'une stratégie d'évitement d'une précarité parfois extrême en métropole sont rarement mis en lumière dans le discours majeur des anciens combattants d'Indochine<sup>944</sup> – pour en trouver trace, il faut essentiellement aller chercher dans les témoignages non publiés, publiés à compte d'auteur ou bien, comme l'écrit Nicolas Séradin, recueillis

---

<sup>943</sup> J. Le Sayec, in. A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée*, op. cit., p. 275.

<sup>944</sup> C'est aussi la conclusion de N. Séradin dans sa thèse, *Les anciens prisonniers français*, op. cit., p. 142.

oralement. Ils sont également rarement repris par l'historiographie, même la plus réfléchie<sup>945</sup>.

« En Indochine et en Algérie », écrit François Cochet, « l'armée de Terre française est hétérogène dans ses composantes et plus encore peut-être dans ses motivations. »<sup>946</sup> « Il en est ainsi de la motivation des combattants dans une bataille », résumant encore Pierre Journoud et Hugues Tertrais, « elle est souvent plurielle »<sup>947</sup>, avant d'ajouter :

« Servir la France, sa grandeur, apprendre son métier et faire son devoir de soldat, voilà un credo qui était certainement partagé par tous les combattants français en Indochine [...], et même par les légionnaires ou les parachutistes d'origine étrangère, à qui leurs parents avaient inculqué un respect presque sacré pour leur pays d'accueil. Pour les jeunes Français de vingt ou trente ans qui partaient en Indochine, bercés dès leur plus tendre enfance par les récits de leurs aînés sur la Grande Guerre [...], pétris d'épopée coloniale pendant leurs années d'école, et fortement secoués par le choc de la Seconde Guerre mondiale, à laquelle les plus âgés avaient participé les armes à la main dans l'armée de la France libre ou comme membres des réseaux de résistance, il était normal d'être là où « la France » avait besoin d'eux. »<sup>948</sup>

Mais ces faits, si justes soient-ils<sup>949</sup> – le métier de soldat implique en effet de combattre au service de son pays ; beaucoup de jeunes Français de l'époque ont effectivement été bercés, dans leurs familles et à l'école, par des récits sur la Première Guerre mondiale ou l'épopée coloniale ; le choc de 1940 et les exploits de la Résistance ont évidemment ébranlé nombre d'entre eux –, suffisent-ils à établir les *motivations* des combattants à s'engager pour l'Indochine ? Plus globalement, peut-on déduire d'un *a priori* (le soldat doit être patriote), d'un fait établi (les nombreux récits dispensés à la jeunesse sur le passé militaire français) ou de l'observation d'un comportement (la concordance entre engagement dans la Résistance et dans la « Guerre d'Indochine ») les motifs d'une action ? Connaissions-nous,

---

<sup>945</sup> Nous l'avons vu, Michel Bodin accorde une large place à ces motifs économiques dans sa thèse d'Etat publiée à la fin des années 1990, mais il fait quelque peu figure d'exception. Pour sa part, si Nicolas Séradin évoque l'importance de ces « motivations d'ordre économique », il n'y accorde que trois pages de développement, essentiellement composées autour des témoignages oraux d'Eugène Grenard, engagé pour partie afin de fuir des conditions de travail difficiles dans la restauration (entretien enregistré le 25 avril 2009), et surtout d'Yvon Beaurepaire, « engagé pour aider financièrement sa famille » (entretien enregistré le 6 août 2008). Plus important, Nicolas Séradin reconnaît qu'il serait probablement passé à côté de ces motifs socioéconomiques s'il n'avait pas eu recours aux enquêtes orales, tant les témoignages publiés tendent à cacher cette motivation jugée peut-être « moins honorable », et tant surtout la plupart des témoignages publiés sont centrés sur la captivité elle-même. N. Séradin, *Les anciens prisonniers français*, op. cit., p. 141-143.

<sup>946</sup> François Cochet, « Le combattant : des guerres de décolonisation aux "OPEX" », in Hubert Heyriès (dir.), *Histoire militaire, études de défense et politiques de sécurité des années 1960 à nos jours*, Paris, Economica/ISC, collection Bibliothèque stratégique, 2012, p. 341-358, p. 342.

<sup>947</sup> P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 113.

<sup>948</sup> *Id.*

<sup>949</sup> Ces mêmes mobiles sont d'ailleurs repris par Michel Bodin, mais pour les seuls volontaires français, associés encore à d'autres motifs parmi lesquels la rupture avec un milieu familial antimilitariste ou communiste. M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, op. cit., p. 18-22.

nous-mêmes, nos propres motivations à agir<sup>950</sup> ? Comment connaître en effet les crédos de chaque combattant ? Peut-on en déduire une dominante collective ?

En tant que telle, la question des motivations, parce qu'insondable et non généralisable, tendant à négliger l'importance des déterminants contextuels et des pressions auxquelles les acteurs sont soumis, nous paraît largement disqualifiée comme objet d'histoire. Au plus pouvons-nous corriger les angles morts du discours dominant en soulignant que les déterminants socioéconomiques tiennent certainement une place importante dans le « choix » de s'engager, *a fortiori* en Indochine. Autrement dit, il nous apparaît nécessaire ici d'opérer une distinction claire entre « raisons justificatives », qui permettent de comprendre si telle ou telle action apparaît comme légitime à l'éthique personnelle de l'acteur au moment où il témoigne, et « raisons explicatives », qui permettent de rendre plus intelligibles les circonstances, le contexte et les pressions de toutes sortes ayant conduit l'acteur à s'engager<sup>951</sup>. C'est à ces dernières que nous allons maintenant nous intéresser.

### 2.2.2 Tous volontaires ?

Le discours dominant sur le volontariat pour l'Indochine et sa noblesse de cœur cache d'abord une réalité de la « Guerre d'Indochine » bien étudiée par Michel Bodin<sup>952</sup> : la crise des effectifs. Le gouvernement, qui se refuse d'autant plus à envoyer le contingent en Indochine qu'il s'agit *a priori*, dans un premier temps, d'une simple opération de pacification, pourvoit difficilement aux demandes d'effectifs du commandement militaire en Indochine. Ce dernier tend quant à lui d'emblée à minimiser sa propre responsabilité dans la détérioration du climat en Indochine en attribuant essentiellement cette dernière au refus de l'arrière métropolitain d'accroître son effort de guerre<sup>953</sup>. Rappelons également que l'insurrection algérienne de 1945 diffère de deux ans l'envoi de troupes nord-africaines et maintient sur place des effectifs européens initialement destinés à l'Extrême-Orient<sup>954</sup> ; et qu'en 1947, c'est au tour de la révolte malgache de détourner une partie des effectifs

---

<sup>950</sup> Depuis les philosophes de la Grèce antique jusqu'à aujourd'hui, en passant par Spinoza, une vaste littérature scientifique existe sur le sujet ; voir notamment M. Marzano, *Je consens, donc je suis...*, *op. cit.*, p. 25-46.

<sup>951</sup> Nous suivons là un cadre d'analyse bien connu de la philosophie morale, retravaillé récemment, notamment, par M. Marzano, *Je consens, donc je suis*, *op. cit.*, p. 38 et suiv.

<sup>952</sup> M. Bodin, *La France et ses soldats*, *op. cit.*, p. 13-62.

<sup>953</sup> Ce sont là les prémices d'un divorce front/arrière lourd de conséquences pour l'après-guerre.

<sup>954</sup> M. Bodin, « L'adaptation des hommes en Indochine... », *op. cit.*, p. 120.

prévus pour l'Indochine. Durant toute la « Guerre d'Indochine », la France est également confrontée à la nécessité de conserver une part importante de ses effectifs en France et en Europe :

- pour répondre aux grandes grèves de 1947-1948 et surveiller les points vitaux de l'économie nationale<sup>955</sup> ;
- pour la sécurité de l'Europe occidentale, engagée dans les débuts de la « Guerre froide » contre l'URSS, dans le cadre du traité de Bruxelles (17 mars 1948) puis du Traité de l'Atlantique Nord est (4 avril 1949) ;
- pour maintenir son statut de première puissance militaire européenne, face notamment à une Allemagne dont la IV<sup>e</sup> République cherche à limiter et à encadrer le réarmement, comme l'illustre le projet français de Communauté européenne de défense (1950) et la « querelle » qui s'ensuit (1952-1954), jusqu'à son rejet définitif par le Parlement le 30 août 1954..., quelques semaines après Dien Bien Phu.

C'est dans un tel contexte que la France doit mener sa guerre en Indochine. Or, d'emblée, les engagements et le volontariat ne sont pas assez nombreux pour couvrir les besoins en hommes de la guerre qui s'amorce, d'autant que les maladies tropicales, en Indochine, consomment beaucoup d'effectifs. La France, en début de reconstruction et qui n'a pas encore touché les crédits du plan Marshall, n'a guère les moyens d'entretenir décemment son armée : soldes insuffisantes, alimentation et équipements médiocres, logements déplorables... Ces constatations, estime Michel Bodin, « avaient pour effet de détourner de l'Armée bon nombre de gens qui y seraient entrés. En Indochine, selon tous les rapports sur le moral, c'était la cause essentielle des refus de "rengager" ou de "prolonger". »<sup>956</sup> A ceci il faut ajouter, à mesure que la France se reconstruit dans la prospérité et la paix relatives des Trente glorieuses, l'attractivité des salaires civils. Plus globalement, ajoute Jean-Pierre Rioux, en métropole :

« l'intérêt des Français s'est fixé sur une ambition lancinante, bientôt hégémonique dans l'opinion, qui mobilise autrement mieux l'être national : survivre, surmonter les difficultés matérielles et alimentaires, reconstruire, travailler double pour encaisser au plus tôt du mieux-être ; sortir plus vivants encore du cauchemar, après une décennie 1935-1945 de crise et de malheur ; transmettre, *baby-boom* aidant, une soif de vie inapaisée, un désir de bonheur à domicile, sans souci de la grandeur et des alliances ; écarter définitivement, par la croissance de l'économie, des revenus et des consommations, le spectre d'un retour de toute guerre fautive de pénuries et de déchirements intestins. Cette France de la revanche économique et sociale, de l'Etat-Providence et des manches

---

<sup>955</sup> Non insurrectionnelles, ces grèves ont cependant souvent été perçues comme telles à l'époque. Robert Mencherini, *Guerre froide, grèves rouges : Parti communiste, stalinisme et luttes sociales en France, Les grèves « insurrectionnelles » de 1947-1948*, Paris, Syllepse, 1998.

<sup>956</sup> M. Bodin, *La France et ses soldats, op. cit.*, p. 26.

retroussées, ne pouvait que se détourner de l'enjeu indochinois qui troublait la fête annoncée et déjà planifiée »<sup>957</sup>.

Associés au prestige de l'armée terni par la défaite de 1940, puis, la guerre se poursuivant, aux réticences suscitées par le portrait médiatique fait de cette guerre dure et lointaine, malheureuse et meurtrière, dénoncée notamment par les communistes<sup>958</sup> et une frange de jour en jour plus importante de l'intelligentsia française, le manque d'attractivité sociale et économique de l'engagement firent que leur nombre, en métropole, fut singulièrement bas tout au long de la guerre. « Toutes armes confondues, il n'y eut guère, pendant toute la guerre », estime Michel Bodin, « qu'un engagement de 1 000 à 1 500 Français par mois. »<sup>959</sup>

D'où la nécessité de recourir à d'autres ressources. La IV<sup>e</sup> République ayant refusé d'engager le contingent en Indochine, il fut néanmoins autorisé d'y envoyer les conscrits volontaires ; tel Pierre Latanne (sous-lieutenant de 25 ans à la 1<sup>er</sup> Cie du 5<sup>e</sup> BPV, fait prisonnier le 7 mai 1954 sur Eliane 4, à Dien Bien Phu) : né le 11 mai 1929 à Lourdes, étudiant en droit à Toulouse et à ce titre sursitaire de la classe 1949, il est appelé en octobre 1951 dans un régiment d'élite, le 18<sup>e</sup> RIPC de Pau, comme soldat de 2<sup>e</sup> classe ; muté en novembre 1951 au peloton d'élèves officiers de réserve parachutistes au camp d'Idron, il est nommé aspirant en mai 1952 et réaffecté comme chef de section au 18<sup>e</sup> RIPC ; volontaire pour l'Indochine en octobre 1952, il est nommé sous-lieutenant de réserve en situation d'activité (ORSA) le 15 octobre 1952 et embarque pour l'Indochine le 14 décembre suivant.<sup>960</sup>

Comme pour les volontaires engagés, les « raisons explicatives » ayant conduit ces appelés à se porter volontaires pour l'Indochine sont très diverses. Le jeune lieutenant Alexandre Le Merre<sup>961</sup>, tout juste sorti de l'ESMIA et volontaire pour l'Extrême-Orient (qui sera fait

---

<sup>957</sup> D'après les sondages d'opinion réalisés en France durant la « Guerre d'Indochine », révélant une proportion de 75 % de Français se désintéressant de la guerre. Jean-Pierre Rioux, « Varus, qu'as-tu fait de mes légions », in *L'Armée française dans la guerre d'Indochine*, op. cit., p. 21-31, p. 24. C'est aussi, à peu de choses près, l'analyse d'A. Ruscio, *La Guerre française d'Indochine*, op. cit., p. 93-97.

<sup>958</sup> Voir notamment Alain Ruscio, *La CGT et la guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, Institut CGT d'Histoire sociale, 1984, et l'ouvrage issu de sa thèse, *Les communistes français et la guerre d'Indochine*, op. cit., 1985.

<sup>959</sup> M. Bodin, *La France et ses soldats*, op. cit., p. 28.

<sup>960</sup> « Questionnaire : Prisonnier du Vietminh » rempli par Pierre Latanne en avril 2004, transmis par l'ANAPI à la demande de Marc Terracol. M. Terracol, *Les soldats de l'Union Française prisonniers*, op. cit., p. 59. D'autres cas d'appelés volontaires pour l'Indochine ont été repérés par Marc Terracol, comme Eric Michel, lieutenant de 27 ans dans l'artillerie parachutiste (*Ibid.*, p. 102) ou André Mengelle, « appelé volontaire pour effectuer son service militaire en Indochine », à nouveau volontaire pour Diên Biên Phu, à 22 ans, comme sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> RCC, fait prisonnier le 7 mai 1954 (*Ibid.*, p. 93).

<sup>961</sup> Alexandre Le Merre naît en 1927 à Cruzy, dans l'Hérault, dans une famille de militaires. Il intègre l'ESMIA en 1946 (promotion « Indochine ») puis, jeune lieutenant, rejoint l'Indochine et le 3<sup>e</sup> bataillon Thaï

prisonnier le 18 novembre 1952, à Bay Lay), a eu l'occasion d'escorter certains de ces conscrits dans les « camps du Sud-Est », autour de Fréjus, avant leur départ pour l'Indochine :

« Les raisons de leur engagement étaient le plus souvent floues ; désir de voir le pays, une vraie solde, pas d'avenir en France, ennui de tourner en rond dans une cour de caserne, suivre un copain, mais certainement pas de raisons patriotiques ou politiques. »<sup>962</sup>

Pourquoi venir en Indochine ? C'est une question que certains combattants, nés en Extrême-Orient, n'eurent d'ailleurs même pas à se poser ; tel Charles Rogliano, ancien de l'école d'enfants de troupe eurasiens de Dalat, engagé volontaire pour 5 ans dans l'Infanterie de marine le 28 avril 1944, fait prisonnier comme sergent de la 4<sup>e</sup> Cie du 1<sup>er</sup> bataillon Thaï le 18 octobre 1952<sup>963</sup>.

Mais les engagés et quelques conscrits volontaires pour l'Indochine ou nés dans la colonie ne sont pas assez nombreux pour combler les besoins en effectifs. Pour Michel Bodin, ce manque de volontaires pour l'Indochine peut s'expliquer par de nombreux facteurs : les pressions familiales pour ne pas quitter la métropole ; l'incompréhension de la situation indochinoise ; le simple engagement pour la solde, qui fait bien souvent préférer une affectation moins risquée ; l'âge et la situation familiale ; les conditions d'existence difficiles en Extrême-Orient ; l'usure suite aux campagnes de la Libération ou bien aux camps de prisonniers de 1940<sup>964</sup> ; selon Michel Bodin, certains avaient « même une espèce de sympathie pour le Viet Minh qu'ils assimilaient à la Résistance »<sup>965</sup>... La liste est évidemment loin d'être exclusive.

Les volontaires faisant défaut, le commandement dut d'emblée faire appel, en plus des contingents de plus en plus importants de légionnaires et de coloniaux, « Africains » et « Nord-Africains », et d'Indochinois (voir infra), aux engagés français non-volontaires « désignés d'office » pour l'Extrême-Orient. Et si dans notre corpus de témoignages, rares sont ceux qui mentionnent avoir été, comme le note ironiquement le soldat Maurice

---

avec lequel il combat durant deux années, avant d'être fait prisonnier, le 18 novembre 1952, à Bay Lay Thaï, en compagnie de Charles Jeantelot. Interné au camp n° 1, il est libéré début septembre 1954. Puis il intègre la Légion étrangère et participe à la « Guerre d'Algérie ». Alexandre Le Merre, *Lieutenant en pays Thaï, Indochine 1950-1954, Mémoires*, Paris, Indo Editions, 2008.

<sup>962</sup> « Il n'était pas question d'envoyer le contingent en Indochine », ajoute-t-il, « mais les appelés, volontaires, pouvaient y faire leur temps de service, avec l'assurance qu'ils ne seraient pas versés dans les unités combattantes ; ceux que j'ai eu l'occasion de croiser plus tard s'étaient vite ennuyés [...] et s'étaient fait muter dans des bataillons plus guerriers. » *Ibid.*, p. 13.

<sup>963</sup> « Questionnaire : Prisonnier du Vietminh » rempli par Charles Rogliano en 2005, transmis par l'ANAPI à la demande de Marc Terracol. M. Terracol, *Les soldats de l'Union Française prisonniers, op. cit.*, p. 138.

<sup>964</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine, op. cit.*, p. 14-15.

<sup>965</sup> *Ibid.*, p. 15.

Vilagnès <sup>966</sup>, « volontaire d'office à dix-neuf et demi, comme nombre de mes camarades »<sup>967</sup>, ils sont pourtant les plus nombreux.

Dès le 27 janvier 1946, une circulaire vient en effet stipuler que tout militaire engagé est susceptible d'être envoyé en Indochine : c'est le « tour de départ », en moyenne tous les deux ans dans la Légion étrangère<sup>968</sup> et, pour les Français, trois ans pour les fantassins métropolitains ou les parachutistes coloniaux, quatre ans dans les autres armes, jusqu'à six à sept ans dans la coloniale (parachutistes exceptés).<sup>969</sup> Les militaires étaient classés, selon leur situation, dans trois listes : A s'ils n'avaient pas encore effectué de séjour (classés dans l'ordre inverse de l'ancienneté) ; B s'ils en avaient déjà effectué un et C s'ils avaient effectué deux séjours (classés dans l'ordre chronologique des rapatriements). Après avoir mobilisé les volontaires, l'armée mobilisait la liste A jusqu'à épuisement, puis la B, etc.<sup>970</sup>

Le risque d'être envoyé en Indochine est donc connu des engagés, cependant plus faible dans l'artillerie, la cavalerie, le génie ou les services. Au début de la guerre, ce risque peut être minoré selon les charges de famille de l'engagé, ses périodes de service déjà effectuées en temps de guerre (y compris en captivité), etc. ; mais dès 1949, devant le déficit chronique d'effectifs, tous les engagés sont soumis aux mêmes règles étant donné qu'ils sont dits avoir « librement choisi la carrière des armes et ses risques »<sup>971</sup>. Dans la pratique, estime néanmoins Michel Bodin, « sur trois désignés, deux partaient réellement. Les autres usaient de combines pour éviter l'Extrême-Orient »<sup>972</sup> : exemptions pour maladie, refus de rengager, passage d'un concours militaire, etc. Ces stratégies d'évitement, bien connues des historiens de 1914-1918, et contre lesquelles le commandement tente de lutter, ne connaissent cependant pas toujours le succès, ainsi qu'en témoigne par exemple la trajectoire de G. Gantheret, engagé en juin 1946 dans l'infanterie coloniale et revenu d'un

---

<sup>966</sup> La chose est encore plus vraie chez les officiers ; seule exception repérée : Alfred Martinais, lieutenant au 5<sup>e</sup> BPVN : « je n'ai pas été "volontaire" pour l'Indochine, mais je ne me suis pas dérobé. » Cité in P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 116.

<sup>967</sup> Soldat Maurice Vilagnès, cité in A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue*, op. cit., p. 277. Deux autres combattants confient leur désignation au questionnaire d'enquête remis par Marc Terracol pour son mémoire de maîtrise, *Les soldats de l'Union Française prisonniers*, op. cit. : le sergent Claude Baylé, engagé pour trois ans le 8 décembre 1948 et désigné pour l'Indochine en juin 1951, fait prisonnier sur la RC4 en octobre 1950 (annexes, p. 6) ; Jean Lequeux, engagé en 1945 et désigné d'office pour l'Extrême-Orient en août 1946, sergent au 1<sup>er</sup> bataillon Thaï, il est fait prisonnier le 18 octobre 1952 à Nghia Lo (annexes, p. 82).

<sup>968</sup> S'agissant des Africains et Nord-Africains, Michel Bodin note qu'il y eut tant de volontaires que les effectifs de désignés d'office furent, de fait, réduits à la portion congrue. M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, op. cit., p. 17.

<sup>969</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>970</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, op. cit., p. 16.

<sup>971</sup> AN JO / DP, question n°15181, réponse du 4 août 1950, p. 6778, cité in *Ibid.*, p. 16

<sup>972</sup> *Ibid.*, p. 17, d'après SHD, 10H350, F. n°13961 EMFAG/CAB du 20 novembre 1950.

premier séjour en Extrême-Orient (1947-1949) : « Ne voulant pas retourner en Indochine pour un second séjour parce que j'en avais trop "bavé" pendant trente mois et devant me marier, je rengageais dans la "Métro", au 45<sup>e</sup> régiment de transmissions à Maison carrée »<sup>973</sup> en 1951. Pensant avoir déjoué la machine, il est surpris d'être à nouveau désigné et s'en plaint à son commandement :

« Il m'a été répondu que si j'avais bien effectué un séjour au titre de la "Colo", il n'en était pas de même pour la "Métro". [...] j'embarquais, le 5 janvier 1954, pour un second séjour, sans grand enthousiasme, il faut bien l'avouer ! »<sup>974</sup>

Au terme d'un solide travail d'archives, Michel Bodin estime ainsi que, pour toute la durée de la guerre, 70 % des hommes de troupe et 41,5 % des cadres de carrière ont été « désignés d'office » ; de plus, écrit-il, « les pourcentages augmentèrent tout au long de la campagne »<sup>975</sup>. Autrement dit :

- même s'il est vrai que s'engager dans une armée en guerre revient implicitement à courir le risque d'être envoyé au combat – particulièrement dans la Légion ou l'infanterie métropolitaine et coloniale, dont la plupart des unités séjournèrent en Indochine au moins une fois<sup>976</sup> –, les stratégies d'évitement sont néanmoins nombreuses et relativement efficaces ;
- la question des motivations du volontariat de l'élément français pour l'Indochine ne se pose donc réellement au mieux que pour 30 % des hommes de troupe et 58,5 % des cadres de carrière ;
- et encore, nous allons voir que parmi ces « volontaires », nombre d'entre eux sont de fait confrontés à un champ des possibles particulièrement réduit.

En plus de ces « désignés d'office », il faut en effet compter sur ce que Michel Bodin appelle le « volontariat obligé »<sup>977</sup>, s'agissant de certains hommes préférant devancer leur désignation en se portant volontaires, ou contraints au volontariat pour être réintégrés (après avoir été délogés des cadres en 1945-1947) ou passer de la réserve à l'active.<sup>978</sup>

---

<sup>973</sup> G. Gantheret, in A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue*, op. cit., p. 277.

<sup>974</sup> *Id.*

<sup>975</sup> Statistiques établies d'après les archives du BCAAM, confrontées aux résultats de son enquête testimoniale par M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, op. cit., p. 18.

<sup>976</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>977</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>978</sup> Michel Bodin a également relevé quelques cas d'engagés recrutés dans les prisons, condamnés pour faits de collaboration et amnistiés en échange de leurs services en Indochine, ou bien condamnés de droit commun et servant dans le BILA. *Ibid.*, p. 19-20.

Il y a aussi ceux que nous pourrions classer dans les *volontaires par dépit*, tels ceux ayant échoué à un examen ou voyant leur échapper un poste convoité. Charles Jeantelot<sup>979</sup>, futur ambassadeur et ministre plénipotentiaire, est de ceux-là : né en Afrique du Nord, il participe aux campagnes de la Libération puis est affecté en Afrique du Nord comme officier des Affaires militaires musulmanes ; là, il est pressenti pour devenir attaché spécial auprès de Conseiller du gouvernement chérifien à Rabat ; mais un officier de l'Etat-major intervient pour qu'il ne soit pas dérogé en sa faveur à une circulaire arrêtant que les lieutenants, en cours de mutation entre deux postes des Services Spéciaux, aient à effectuer au préalable, un séjour dans un corps de troupe ; il est donc envoyé en garnison à Casablanca. Là, sans logement et dans des conditions d'existence particulièrement spartiates, il se décrit, dans ses mémoires, comme habité par un profond sentiment d'ennui et de désarroi : « De là à penser à partir pour l'Indochine, il n'y avait qu'un pas ou guère plus. [...] Je me porte volontaire pour servir en Extrême-Orient »<sup>980</sup> ; il débarque le 16 janvier 1951 en Indochine (où il sera fait prisonnier en 1952, à Ba Lay) :

« Le rêve de servir auprès du Haut conseiller chérifien était passé, ... inassouvi. Les brumes encombrant mon esprit s'étaient dissipées à l'éveil d'une autre vocation tournée vers la troupe. »<sup>981</sup>

Tel également le lieutenant André Boissinot (ancien résistant et combattant du bataillon de Corée, fait prisonnier en Indochine après le combat de Dak Doa, en 1954) qui, entre son affectation à la 1<sup>ère</sup> ½ BCCP après sa sortie de l'ESMIA et son départ pour la Corée, rencontre sa femme et envisage de se fixer et de fonder un foyer ; il décide alors d'intégrer la gendarmerie mais ce nouveau choix de carrière lui est refusé, sans qu'il comprenne

---

<sup>979</sup> Né au Maroc, ancien combattant des campagnes de la Libération, durant lesquelles il est blessé une première fois, Charles Jeantelot est nommé officier des Affaires musulmanes en 1945, poste qu'il exerce en AFN ; à ce titre, il débarque en Indochine en janvier 1951, où, blessé, il est fait prisonnier en 1952 avec un autre témoin, le lieutenant Alexandre Le Merre, lors la prise du poste de Ba Lay. A sa libération après deux ans de captivité, il reprend ses activités d'officier des Affaires militaires musulmanes en Afrique du Nord (État-major à Alger, Résidence puis Ambassade à Rabat) jusqu'en 1965, date à laquelle il intègre le Corps d'Orient des Affaires étrangères. Pendant 25 ans, il est conduit de Djeddah (Arabie Saoudite) à Paris, à la Direction économique (Pays de l'Est et Affaires pétrolières), en passant par Tripoli (Libye), Beyrouth (Liban) et Bagdad (Irak). Il est ensuite envoyé en tant que délégué du gouvernement à Moroni (Grande Comore), consul général à Tananarive (Madagascar), ambassadeur à Aden (Yémen), Khartoum (Soudan) et Mascate (Oman) ; ses missions le conduisent aussi dans le « bloc communiste », à Varsovie (Pologne), Tirana (Albanie), Prague (Tchécoslovaquie), Sofia (Bulgarie), Budapest (Hongrie) et Bucarest (Roumanie) ; avant de terminer sa carrière comme expert auprès de l'UE, à Bruxelles, en charge des accords d'association avec le Maroc et la Tunisie. Commandeur de la Légion d'honneur, il siège également à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer. Charles Jeantelot, *Repères au crépuscule, Espoirs irraisonnés*, Paris, Nouvelles éditions latines, 2005.

<sup>980</sup> *Ibid.*, p. 366.

<sup>981</sup> *Ibid.*, p. 371.

pourquoi, après enquête des renseignements généraux : il est alors contraint de regagner les « paras » et s'engage en Extrême-Orient.

En Indochine comme ailleurs, seule la prise en compte de la *complexité* des situations de chacun peut aider l'historien à percevoir la pluralité et la richesse d'un monde social en mouvement, et à entrevoir la *vérité* d'une expérience collective en tant précisément qu'elle est faite d'une multitude de matériaux humains différents. De ces derniers, l'historien ne retient trop souvent que les points de convergence, donnant ainsi à voir un portrait bien peu ressemblant de la complexité sociale qu'il observe. C'est ainsi que ce sont construits les grands mythes historiographiques, du « consentement » patriotique des poilus de 1914-1918 au « volontariat » anticommuniste des combattants d'Indochine, en opérant une montée en généralité à partir de points de confluence relevés dans des discours d'archive et de témoins, confondant par là-même récits et expériences, et par voie de conséquence convergence et représentativité. Il nous apparaît ici mieux fondé de chercher dans les métadiscours testimoniaux et autres éléments de contexte les sources d'une connaissance plus en profondeur des trajectoires des combattants-prisonniers d'Indochine. Ce faisant, nous allons voir qu'« engagement » et « volontariat » ne sont en aucun cas systématiquement synonymes d'*assentiment* et d'*enthousiasme*.

### **2.2.3 Classes populaires et « Trente glorieuses » : éléments pour une sociohistoire économique de l'engagement**

On le sait, les « Trente glorieuses »<sup>982</sup>, en France, sont loin d'être un bloc uniforme. Les historiens de l'économie ont bien montré qu'il fallait *a minima* décomposer la période 1945-1975 en deux blocs aux logiques différentes : l'un englobant la séquence 1945-1958/62, pendant laquelle la France se reconstruit, souvent difficilement ; l'autre, essentiellement organisée autour des années 1960 (1958/62-1973), durant lesquelles l'économie française s'ouvrirait plus largement vers l'étranger et, ce faisant, occasionnerait

---

<sup>982</sup> Entrée dans le langage commun, l'expression est de Jean Fourastié, *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1979. Pour Rémy Pawin, le succès de l'expression peut s'expliquer par le fait que, depuis les crises pétrolières des années 1970, la mise en exergue de l'expression « permet de compenser les souffrances présentes par l'invocation d'un passé héroïque. En outre, pour certains groupes de Français fort préoccupés du déclin de leur pays depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la locution offre le support d'un récit économique glorieux ». Rémy Pawin, « Retour sur les "Trente Glorieuses" et la périodisation du second XXe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2013/1, n° 60-1, p. 155-175, p. 156.

pour les Français un certain « boom » économique et socioculturel.<sup>983</sup> Or, rappelle Rémy Pawin, la première séquence – qui cadre avec la chronologie de la « Guerre d’Indochine » – est loin d’être une période faste pour les Français. Le contexte de pénurie et de restrictions persiste au moins jusqu’à la toute fin des années 1940 ; l’agriculture peine à satisfaire les besoins vitaux des familles ; l’industrie demeure peu productive et les biens d’équipement et de consommation font défaut aux Français, dont les salaires, souvent bas et obtenus au prix de conditions de travail parfois très difficiles (mines, industrie, certaines activités agricoles...), ne permettent de toute manière guère de profiter.

Une fois l’euphorie de la Libération passée, les visions du présent et de l’avenir se font d’ailleurs souvent pessimistes, voire déclinistes, tant en termes d’évaluation de la puissance française<sup>984</sup> (choc persistant du désastre de 1940, problèmes coloniaux et « Guerre d’Indochine », peur d’un nouveau conflit généralisé, voire d’une guerre civile...) que considérant l’évolution du niveau de vie. En raison des aléas climatiques, la France connaît aussi une pénurie de produits agricoles jusqu’en 1948, occasionnant parfois de véritables émeutes de la faim ; les produits industriels et les matières premières font également défaut ; le rationnement, par conséquent, reste en vigueur jusqu’en 1948-1949. Malgré les hausses de salaires de 1946-1946, les revendications salariales demeurent fortes, tout particulièrement jusqu’en 1949, du fait d’une inflation toujours très élevée et de conditions de travail souvent difficiles – René Rémond relève ainsi une moyenne de 45h 30 de travail par semaine<sup>985</sup> – : la « bataille de la production » est à ce prix. Cette « bataille » est ainsi très éloignée du consensus social souvent décrit dans les grandes synthèses sur l’après-guerre, comme en témoignent notamment les grandes grèves de 1947 et 1948, tout particulièrement dans les mines du Nord-Pas-de-Calais, souvent disqualifiées et repolitisées, dans le cadre de la « Guerre froide » naissante, sous le jour d’une tentative d’insurrection pilotée par un PCF exclu du gouvernement en mai 1947, dirigé depuis Moscou et hostile aux crédits états-uniens du plan Marshall<sup>986</sup>...

Après 1949, la situation financière de la France, malgré la hausse des impôts et les crédits du plan Marshall qui affluent à partir de 1948, reste tendue. La vie, et notamment le

---

<sup>983</sup> Voir notamment Jean-François Eck, *Histoire de l’économie française depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2004.

<sup>984</sup> René Girault et Robert Frank (dir.), *La puissance française en question, 1945-1949*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.

<sup>985</sup> René Rémond (avec la collaboration de Jean-François Sirinelli), *Notre siècle de 1918 à 1991*, Paris, Editions Fayard/Le livre de Poche, collection Histoire de France, 1991, p. 371.

<sup>986</sup> Voir R. Mencherini, *Guerre froide, grèves rouges*, op. cit., 1998.

logement et l'alimentation<sup>987</sup>, demeurent quant à eux très chers. Qui plus est, 60 000 postes de fonctionnaires sont supprimés entre le 31 janvier 1946 et le 1<sup>er</sup> avril 1950 pour soutenir les besoins de l'emploi industriel<sup>988</sup> ; pour autant, dans l'industrie, la production se réduit en 1948-1949 par manque de débouchés, tout particulièrement dans la sidérurgie et les industries de consommation, ralentissant par là-même la « croissance des effectifs employés »<sup>989</sup>.

L'on pourrait ainsi multiplier les données... ; pour Rémy Pawin, le constat est clair et sans appel : *a minima*, « la fin de la guerre n'a pas inauguré une embellie durable des perceptions vis-à-vis de l'évolution à court ou moyen terme de l'histoire économique et politique »<sup>990</sup>, comme en témoignent d'ailleurs les sondages d'opinion publiés en 1946-1950 [voir annexe 3], et pouvant indiquer selon lui « les tendances des choix qu'auraient faits des groupes plus larges »<sup>991</sup>. Si les avis pointant une amélioration de la situation augmentent sensiblement en 1948-1949, eu égard à une amélioration sensible des récoltes, à une hausse des importations en matières premières et en biens d'équipement, ainsi qu'aux progrès de la production industrielle, liés au rattachement de la Sarre à la France (approvisionnement énergétique), à la disponibilité des crédits Marshall (à partir du premier semestre 1948) et à la fin du rationnement en 1948-1949<sup>992</sup>, « les sondés », conclut Rémy Pawin, « sont toujours plus nombreux à estimer que la situation « personnelle » ou « générale » s'est détériorée. Si l'on suit les perceptions contemporaines, les « Trente Glorieuses » ne peuvent commencer en 1945. »<sup>993</sup>

Plus encore, selon un sondage de l'INED de juin 1950, sur un échantillon de 2 230 individus conçu comme représentatif de la population française<sup>994</sup>, à la question « Dans l'ensemble,

---

<sup>987</sup> La « sécurité sociale », elle, ne protège en 1946 essentiellement que les salariés.

<sup>988</sup> Guy Laroque, « La fin des restrictions : 1946-1949 », *Economie et statistique*, n° 129, janvier 1981, p. 5-16, p. 12.

<sup>989</sup> G. Laroque, « La fin des restrictions : 1946-1949 », *op. cit.*, p. 7.

<sup>990</sup> R. Pawin, « Retour sur les "Trente Glorieuses"... », *op. cit.*, p. 165.

<sup>991</sup> *Ibid.*, p. 164. Pour R. Pawin, ces sondages représentent une source intéressante du fait qu'ils ont été réalisés en respectant une solide méthodologie d'enquête et que leurs échantillons ont été construits afin de tendre vers la représentativité. Cela ne dispense pas l'historien de les critiquer, comme il le ferait avec n'importe quelle source.

<sup>992</sup> Voir G. Laroque, « La fin des restrictions : 1946-1949 », *op. cit.*, p. 5-16.

<sup>993</sup> R. Pawin, « Retour sur les "Trente Glorieuses"... », *op. cit.*, p. 166.

<sup>994</sup> Enquête de l'INED menée en juin 1950 auprès d'un échantillon de 2 230 individus âgés de plus de vingt ans, urbains et ruraux, et jugé représentatif de la population française (49 % d'hommes et 51 % de femmes ; 15,6 % d'ouvriers ; 12,4 % d'employés ; 8,5 % d'artisans et de commerçants ; 2,3 % de cadres et de fonctionnaires ; 1,6% de professions libérales ; 15,3 % d'exploitants agricoles ; 6,8 % d'ouvriers agricoles ; 6,9% de retraités et rentiers ; 30,6% de sans profession), afin de déterminer les besoins des familles les plus pressants (en l'occurrence nourriture et vêtements). Les résultats de l'enquête, menée avec une méthodologie travaillée (décrite dans l'article ci-dessous), ont été publiés in Alain Girard, « Une enquête sur les besoins des

le niveau de vie général en France est-il, à votre avis, supérieur ou inférieur au niveau de vie de 1939, ou sensiblement le même ? », 57 % des interrogés estiment que ce dernier a baissé et 20 % qu'il est « sensiblement le même » (17 % le jugent supérieur et 6 % s'abstiennent de répondre)<sup>995</sup>. Lorsque la question cible plus particulièrement leur « niveau de vie personnel », la majorité des interrogés pour lesquels la situation ne s'est guère améliorée croît encore<sup>996</sup> [voir annexe 4]. Cette diminution ressentie comme telle du niveau de vie, si elle concerne plus de la moitié des personnes interrogées, frappe tout particulièrement les classes les moins favorisées de la population, qu'elles soient rurales ou urbaines : sans profession, ouvriers, retraités et rentiers surtout, mais aussi employés, fonctionnaires subalternes et ouvriers agricoles.

Le sondage invitait également les 55 % de personnes interrogées ayant noté une détérioration de leur niveau de vie à en préciser les raisons ; leurs réponses sont synthétisées dans le graphique suivant<sup>997</sup> :

---

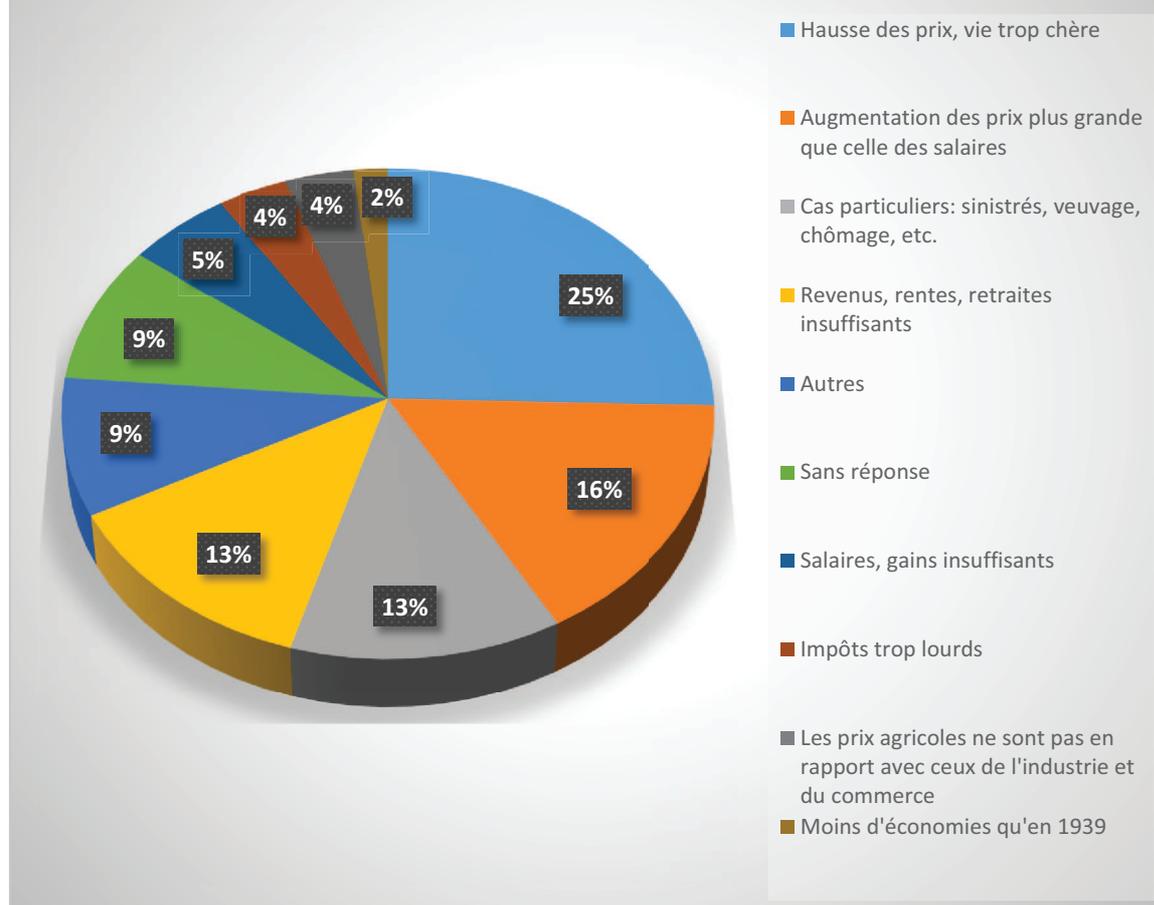
familles », *Population*, 5e année, n°4, 1950, p. 713-732.

<sup>995</sup> A. Girard, « Une enquête sur les besoins des familles », *op. cit.*, p. 715.

<sup>996</sup> Seuls les plus de 35 ans ont été sondés par cette question.

<sup>997</sup> D'après le tableau statistique des réponses à la question « Si votre niveau de vie est inférieur, donnez quelques précisions », in Alain Girard, « Une enquête sur les besoins des familles », *Population*, 5e année, n°4, 1950, p. 713-732, p. 716. L'article ne comportant pas de précisions à ce sujet, nous supposons aux vues des résultats que la question était ouverte.

**Fig. 4 - Raisons avancées par les individus interrogés à l'affaiblissement de leur niveau de vie**



Autrement dit, près de 60 % des individus interrogés pointent la cherté des prix et/ou l'insuffisance de leurs rentrées financières ; parmi les 13 % de « cas particuliers » qui plus est, l'on compte déjà des Français en situation de précarité liée au chômage : on est loin du boom économique et du plein emploi qui profiteraient à tous ! La situation ne s'améliore que très progressivement dans les années qui suivent. Six ans après l'enquête de 1950, en novembre 1956, l'INED renouvelle sa question : les sondés sont encore 39 % à estimer que « la vie est plus difficile qu'en 1939 » et 31 % qu'elle est identique (24 % d'amélioration et 6 % d'absence de réponse).<sup>998</sup>

En 1954, 1956 et 1957, trois autres études s'intéressent aux perceptions des Français de l'évolution de leur niveau de vie depuis 1950 : toutes se soldent par une proportion de 55 à

<sup>998</sup> Alain Girard et Henri Bastide, « Niveau de vie et répartition professionnelle : enquête sur la formation est les attitudes du public », *Population*, 12-1, 1957, p. 37-70, p. 41, enquête citée in R. Pawin, « Retour sur les "Trente Glorieuses"... », *op. cit.*, p. 167.

57 % d'individus pointant une absence d'amélioration<sup>999</sup>. Pour Rémy Pawin, ces perceptions négatives resteraient ainsi majoritaires jusqu'en 1962 ; si bien que la majorité des sondés semble avoir perçu « l'histoire des années 1948-1962 sous les auspices du déclin : sur les plans politique, économique et international, le pays connaît de graves difficultés, qui se traduisent subjectivement sous la forme d'anxiété et d'expériences négatives vis-à-vis du cours des choses humaines. Avant le milieu des années 1950, la majorité n'a pas l'impression d'avoir retrouvé un niveau de vie comparable à celui d'avant-guerre ; à partir de 1956, la guerre d'Algérie focalise les attentions. »<sup>1000</sup>

Pour la majorité des ménages interrogés dans l'enquête de juin 1950, les besoins en nourriture et autres produits de première nécessité (vêtements, charbon...) ne seraient ainsi pas satisfaits faute de ressources suffisantes<sup>1001</sup> : ils sont même 75 % chez les ouvriers, 74 % chez les sans profession, 72 % chez les ouvriers agricoles, 67 % chez les retraités et encore 57 % chez les employés et fonctionnaires subalternes<sup>1002</sup>. Plus encore, après les plus de 65 ans (68 % d'entre eux), ce sont les hommes de 20 à 34 ans (57 %) – c'est-à-dire ceux en âge de s'engager pour l'Indochine – qui pointent le plus ces besoins non satisfaits<sup>1003</sup>. Plus de 60 % des ouvriers, ouvriers agricoles et sans profession, estiment ainsi ne pas pouvoir s'habiller correctement faute de ressources ; un peu moins de la moitié jugent leur consommation de viande et de vin insuffisante ; ils sont près d'un quart à avoir des difficultés à se chauffer<sup>1004</sup> ; et ce d'autant que la crise du logement est encore très sensible, du fait de leur pénurie et du coût élevé des constructions et des loyers. Au bilan, près de 70 % des ouvriers et ouvriers agricoles jugent leurs ressources globalement insuffisantes ; ils sont mêmes 15 % de plus à les trouver très insuffisantes ; quant aux employés et fonctionnaires subalternes, ils s'estiment dans la même situation pour près des trois quarts<sup>1005</sup>.

Or ce sont précisément de ces milieux sociaux dont sont issus la majorité des combattants français engagés en Indochine : exception faite des officiers, estime en effet Michel Bodin,

---

<sup>999</sup> A la question : « Votre niveau de vie s'est-il amélioré ou non depuis 1950 ? », ils sont 32 à 37 % à répondre « oui » et 55 à 57 % à répondre « non » (entre 8 et 11 % d'absence de réponse). Commissariat au Plan, *Enquête sur les tendances de la consommation des salariés urbains. Vous gagnez 20 % de plus, qu'en faites-vous ?*, Paris, Imprimerie nationale, 1955, p. 27 ; *Sondages*, 1956/3, p. 12 ; *Sondages*, 1958 ; cités in R. Pawin, « Retour sur les "Trente Glorieuses"... », *op. cit.*, p. 166-167.

<sup>1000</sup> R. Pawin, « Retour sur les "Trente Glorieuses"... », *op. cit.*, p. 170.

<sup>1001</sup> A. Girard, « Une enquête sur les besoins des familles », *op. cit.*, p. 717.

<sup>1002</sup> *Ibid.*, p. 718.

<sup>1003</sup> *Id.*

<sup>1004</sup> *Id.*

<sup>1005</sup> *Ibid.*, p. 719.

« 27, 13 % des hommes (tous grades confondus) sortaient de milieux où l'on vivait à l'aise et 72,87 % provenaient des classes moyennes et des groupes sociaux modestes ou pauvres. »<sup>1006</sup> [voir annexe 5]

Pour les officiers, il convient de se reporter aux travaux de Raoul Girardet sur les origines sociales des élèves des promotions de l'ESMIA, de 1945 à 1958, qui révèlent, dans des proportions variant selon que ceux-ci sont issus du recrutement direct par les grandes écoles (« division Saint-Cyr », 28, 5 % du recrutement de 1950 à 1957<sup>1007</sup>) ou bien du recrutement indirect (« division corps de troupe », 28 % du recrutement de 1950 à 1957<sup>1008</sup>), une moyenne de près d'un quart de fils d'officiers supérieurs ou subalternes (au total 36 % de fils de militaires en comptant les fils de sous-officiers et gendarmes) – proportion qui va d'ailleurs grandissante dans les années 1940-1950 – et près de 21 % de fils de cadres moyens et supérieurs. Les fils d'ouvriers et d'employés ne sont quant eux qu'un peu moins de 10 % (à peine 6,5 % chez les saint-cyriens), 5,75 % pour les fils d'agriculteurs : une proportion de jeunes officiers issus des classes populaires cependant plus forte en début de période – donc chez ceux qui iront combattre en Indochine –, et qui va déclinante jusqu'en 1958 [voir annexe 6].

Aux souvenirs familiaux de 1914-1918 et au choc de 1940, à l'esprit d'aventure et à la conscience impériale, à la découverte du métier des armes dans la Résistance et/ou dans les armées de la Libération (cas par exemple du lieutenant Robert Bonnafous, issu du recrutement indirect), s'associe en effet souvent, chez les officiers, une prédisposition familiale pour le métier des armes<sup>1009</sup> ; ainsi le camarade de promotion de Jacques Jaubert

---

<sup>1006</sup> Statistique établie sur la base d'une enquête testimoniale par M. Bodin, *Soldats d'Indochine, op. cit.*, p. 150. La question de Michel Bodin était ici de « savoir si le Corps Expéditionnaire était un reflet de la société française, dans sa totalité ou d'une partie seulement » (p. 149) ; mais la démarche posait au moins deux problèmes : les fiches du CEFEO étaient souvent incomplètes et les cahiers de renseignements des bataillons ne comportaient que rarement la profession avant l'engagement. Dans ces sources « officielles », Michel Bodin a par exemple souvent relevé la mention « étudiant », alors même que le volontaire en question n'avait aucun diplôme et, visiblement, savait à peine écrire ; le nombre des « sans profession » était également très élevé, cette catégorie pouvant englober une multitude de situations. Michel Bodin a donc considéré que seuls les témoignages collectés, via des questionnaires envoyés par l'auteur, pouvaient apporter des indications solides à même d'apporter quelques éléments de réponse à sa question des origines sociales des combattants français d'Indochine.

<sup>1007</sup> R. Girardet (dir.), *La crise militaire française, op. cit.*, p. 29.

<sup>1008</sup> *Id.* Recrutement indirect par la « division corps de troupe » auquel il faut encore ajouter 28,5 % de recrutement par le rang (ainsi que les quelques officiers promus grâce au « concours unique des services », créé en 1954, ou à l'école de formation des officiers ressortissants des TOM, créée en 1956 à Fréjus).

<sup>1009</sup> Pour un aperçu de l'éventail des motifs ayant poussé quelques cadres d'Indochine et d'Algérie à épouser la carrière d'officier, voir les « vocations » décrites par dix officiers de la promotion « Extrême-Orient » de l'ESMIA (1950-1952) – qui n'ont donc connu, et pour certains d'entre eux uniquement, le combat en Indochine, voire la captivité, que tardivement – in Promotion Extrême-Orient (1950-1952), *Paroles d'officiers, 1950-1990, Des saint-cyriens témoignent*, s.l., Promotion Extrême-Orient, 1991, p. 17-36.

et d'Hélie de Saint Marc, le général Jacques Le Cour Grandmaison (jeune lieutenant fait prisonnier à Dien Bien Phu en mai 1954) : issu de la grande bourgeoisie catholique bretonne, né en 1924 d'un père ancien officier-pilote de la Grande Guerre, armateur et maire de son village de Coislin, et d'une mère issue d'une famille de polytechniciens, engagé très tôt dans le scoutisme puis dans les chantiers de jeunesse (septembre 1943), il intègre le bataillon de marche de la 1<sup>e</sup> DFL en 1944<sup>1010</sup>. Situation semblable pour le général Schmitt (également jeune lieutenant fait prisonnier à Dien Bien Phu), qui opte pour le métier de son père, officier de carrière, ancien de 1914-1918, membre de la Résistance (réseau Combat, tout comme sa mère) et évadé de France par l'Espagne pendant la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, confie-t-il dans ses mémoires : « Je n'ai pas eu à me poser tellement de questions pour choisir mon métier »<sup>1011</sup>.

Chez les simples soldats et les sous-officiers en revanche, seuls environ 15 % d'entre eux sont issus d'un milieu militaire (la majorité fils de simples gendarmes ou de sous-officiers) ; plus de 70 %, fils d'ouvrier, simple employé, petit fonctionnaire, paysan, gendarme..., proviennent ainsi des classes populaires, urbaines et rurales. Le constat est confirmé par l'étude des professions exercées au moment de l'engagement par l'échantillon de témoins de Michel Bodin [voir annexe 7] ; engagés pour la première fois auxquels il faut ajouter un peu plus d'un quart (27,47 %) de rengagés, cadres de carrière et gendarmes.

Majoritairement issus des classes les moins favorisées de la société française, exerçant déjà, dans le civil, une activité souvent difficile et peu rémunérée, les jeunes Français s'engageant en Indochine sont le plus souvent sans réelle qualification : 84 % n'ont d'autre

---

<sup>1010</sup> Là, confie-t-il à ses mémoires rédigées en 2004 : « Je suis convaincu d'avoir participé, certes de manière infime, à sauver la France. Ma voie est tracée : je serai militaire ! » Jacques Le Cour Grandmaison (rédigé par Bénédicte Helcége), *Parcours complet, Un officier se souvient*, préface d'Hélie de Saint Marc, Paris, Editions Christian, 2005, p. 43. Issu de la grande bourgeoisie nantaise, Jacques Le Cour Grandmaison s'engage en 1943 dans les Chantiers de jeunesse avant d'être incorporé dans la 1<sup>e</sup> DFL. A sa sortie de Saint-Cyr en 1949, il choisit, tout comme son camarade de promotion Hélie de Saint Marc, la Légion étrangère et part pour l'Indochine, où il est fait prisonnier à Diên Biên Phu. Interné au camp n° 1, il est libéré début septembre 1954 avec les autres « fortes têtes ». Très marqué par l'Indochine et la captivité, il embarque en 1955 pour le Maroc, avant de rejoindre l'Algérie et le 1<sup>er</sup> RCP en 1960 et participe au « putsch des généraux ». En 1961, il est affecté disciplinairement au 24<sup>e</sup> GCP, à Tubingen, en Allemagne, avant de rejoindre l'Angleterre, comme attaché militaire, en 1964. En 1967, il rejoint la France et les chasseurs alpins, avant que d'intégrer le Prytanée militaire comme commandant en second au début des années 1970 et de prendre sa retraite en 1978.

<sup>1011</sup> Gal M. Schmitt, *De Diên Biên Phu à Koweït City, op. cit.*, p. 13. Cependant, avait-il pris soin de préciser quelques lignes plus haut : « Je ne suis pas entré dans l'armée comme on rentre "en religion". Les choses sont plus simples. En fait je suis entré dans l'armée parce que j'avais vu, de mes yeux, une armée étrangère fouler le sol de ma patrie, et que je pensais "Plus jamais ça". » (p. 11)

diplôme que le Certificat d'études primaires<sup>1012</sup> ; seuls 2 % ont un CAP<sup>1013</sup> ; quelques-uns encore sont au chômage ou en situation d'échec vis-à-vis de leurs examens universitaires ou professionnels. Or la qualification paraît être un sésame de plus en plus indispensable afin de profiter des fruits de la reconstruction qui s'amorce après 1945. Parmi les 1 202 parents d'enfants âgés d'au moins 15 ans interrogés par l'INED en juin 1950, 51 % des ouvriers agricoles, 42 % des ouvriers et 31 % des employés et fonctionnaires subalternes estiment ainsi n'avoir pas pu donner à leurs enfants l'instruction qu'ils désiraient et/ou que leurs maîtres les jugeaient capables de recevoir ; la chose est encore plus sensible dans les familles nombreuses<sup>1014</sup>. « Dans ces milieux », reconnaît Alain Girard, « les enfants qui naissent au sein des familles nombreuses, semblent être victimes, de ce fait même, d'une inégalité au départ. »<sup>1015</sup> Autrement dit, un enfant naissant dans une famille modeste et nombreuse – soit la moitié des enfants d'ouvriers et les deux tiers des enfants d'ouvriers agricoles – a beaucoup moins de chances qu'un autre issu d'un milieu plus aisé d'acquérir une qualification solide et, par voie de conséquence, de trouver un travail moins pénible et plus rémunérateur que celui de ses parents.

Difficile pour ces jeunes Français d'espérer un avenir meilleur dans le cadre économique de la reconstruction de l'immédiat après-guerre, d'autant que cette dernière impose à ses ouvriers un rythme soutenu, des conditions de travail souvent pénibles, le tout pour un salaire peu important et notablement sous-évalué par rapport à l'évolution du coût de la vie. Nombre des combattants d'Indochine exerçaient ainsi avant leur engagement un travail difficile et peu rentable (ouvrier non spécialisé, travailleur agricole, manœuvre, métier du bâtiment...). L'espace des possibles ainsi réduit, l'engagement dans l'armée et la « Guerre d'Indochine » est un *possible* plus probable pour un fils d'ouvrier, de petit fonctionnaire ou de manœuvre agricole, aspirant à vivre un quotidien moins difficile et à connaître une certaine ascension sociale (voir ci-dessous les cas de Simon Fraticelli, Georges Grimaldi,

---

<sup>1012</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, p. 153.

<sup>1013</sup> *Ibid.*, p. 155. Un grand nombre de notes de l'époque mettent en accusation, pour expliquer le manque de succès des armes en Indochine, le « faible niveau intellectuel » des combattants du CEFEO, qui se traduirait notamment sur le terrain par un manque d'ardeur, de nombreux cas d'indiscipline voire de désertion, diverses fautes et délits (notamment vis-à-vis de la population autochtone), des excès d'alcoolisme, etc. Là encore, ce discours produit par les élites politiques et militaires contribue précisément à minorer, comme le soulignent nombre de témoins, la responsabilité de ces élites dans la conduite de la guerre.

<sup>1014</sup> A. Girard, « Une enquête sur les besoins des familles », *op. cit.*, p. 725.

<sup>1015</sup> *Ibid.*, p. 732. L'auteur note que ces conclusions sont analogues à celles dressées par deux autres études intitulées « Mobilité sociale et dimension de la famille » et publiées in *Population*, 1950, n° 3 et *Population*, 1951, n° 1.

des frères Creste, etc.), que pour les enfants de cadres, artisans, exploitants agricoles, commerçants, médecins et autres professions libérales, issus de milieux plus aisés.

## **2.3 FUIR LE PRESENT ET SE CONSTRUIRE UN AVENIR : UN « VOLONTARIAT DE LA MISERE » ?**

### **2.3.1 L'Indochine : une stratégie de rupture avec la précarité socioéconomique métropolitaine ?**

En Indochine, s'engagent un grand nombre d'individus que des conditions de vie difficiles (un travail pénible, une extrême pauvreté...) portent vers une autre voie, afin de rompre avec une précarité parfois extrême. Après-guerre, le marché du travail est en effet difficile pour de nombreux jeunes Français, et ce d'autant plus qu'ils ne bénéficient pas de la priorité à l'emploi accordée aux anciens prisonniers français rentrant d'Allemagne : l'armée est une solution connue de longue date pour ces jeunes désœuvrés.

Difficile cependant de prendre la dimension de ce mobile d'engagement, de nature essentiellement économique, tant les sources officielles et les témoignages sont avares en ce domaine. Ainsi aucun des témoins interrogés par Michel Bodin n'a évoqué quelque motif de cet ordre<sup>1016</sup> ; cependant, note-il, il est « fort probable que cela jouait sur la motivation des plus défavorisés car, à partir de 1947, les soldes appréciées depuis la métropole, paraissaient intéressantes »<sup>1017</sup> – les primes reçues, en moyenne, permettaient de doubler la solde métropolitaine –, et que les engagés n'avaient sans doute guère conscience du coût élevé de la vie en Indochine<sup>1018</sup>.

L'importance de ce déterminant économique nous paraît d'ailleurs entrer en concordance avec la géographie du recrutement dressée par Michel Bodin ; cette dernière relève en effet

---

<sup>1016</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, op. cit., p. 22 ; 27. « Est-ce pour cacher une motivation jugée peu honorable ou pour montrer que cela n'avait pas grand sens pour un soldat de métier » (p. 27), se demande-t-il ?

<sup>1017</sup> *Ibid.*, p. 27-28.

<sup>1018</sup> Afin de mesurer le coût de la vie par rapport à la métropole et à titre de comparaison, en Indochine, en 1948, la solde d'un sergent est deux fois inférieure au salaire d'un instituteur, lui-même un peu supérieur à la solde d'un capitaine ; quant à celle d'un soldat de 2<sup>e</sup> classe, elle est presque 8 fois inférieure à celle d'un simple employé sans diplôme de la société des charbonnages du Tonkin. *Ibid.*, p. 26.

que les combattants français d'Indochine sont majoritairement issus des grands bastions traditionnels de recrutement – déjà identifiés par Jean-Paul Aron, Paul Dumont et Emmanuel Le Roy Ladurie pour le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1019</sup> – et/ou proviennent des régions économiquement peu développées ou déjà en crise<sup>1020</sup>. Dans le peloton de tête, quelques grands ensembles territoriaux comme :

- la Corse ;
- tout l'Est de la France, à partir d'une ligne reliant l'Ain et le Rhône aux Ardennes (Alsace et Haute-Savoie exceptées), comprenant l'ensemble de la Franche-Comté, de la Lorraine et de l'actuelle région Champagne-Ardenne (Aube exceptée), ainsi que la moitié Est de la Bourgogne ;
- l'Ouest de la France – dont une partie a été singulièrement affectée par les bombardements du débarquement<sup>1021</sup> –, de la Dordogne à la Manche, comprenant l'ensemble de la Bretagne (Côtes-d'Armor exceptées) et de l'actuelle région Poitou-Charentes, plus l'Indre-et-Loire et la Vendée (actuelle région Pays de la Loire exceptée) ;
- et évidemment l'empire, de l'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie) à la Martinique, en passant par Madagascar, la Réunion, la Guadeloupe, l'AOF et l'AEF.<sup>1022</sup>

Les grands centres urbains comme Paris, Lyon, Lille ou Bordeaux, de même que trois départements du sud méditerranéen, les Pyrénées-Orientales, le Vaucluse et l'Aude, fournissent également d'importants contingents au CEFEO (région méditerranéenne qui, de 1945 à 1954, donnera d'ailleurs de plus en plus d'hommes pour l'Indochine). Viennent ensuite :

- le reste des départements du Sud-Est de la France, à partir d'une ligne reliant l'Hérault à la Haute-Loire (Bouches-du-Rhône et Alpes-de-Haute-Provence exceptées) ;
- les quatre départements de l'extrême Nord de la France (Nord, Pas-de-Calais, Somme et Aisne) ;

---

<sup>1019</sup> Jean-Paul Aron, Paul Dumont et Emmanuel Le Roy Ladurie, *Anthropologie du conscrit français d'après les comptes numériques et sommaires du recrutement de l'armée (1819-1826)*, Paris-La Haye, Mouton, 1972.

<sup>1020</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, p. 78 ; 76 (carte).

<sup>1021</sup> Certains habitants vivent encore dans des baraquements provisoires au début des années 1950.

<sup>1022</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, cartes p. 80, 81, 82.

- l'Ouest du bassin parisien, des deux départements normands du Calvados et de l'Orne à l'actuelle région Pays-de-la Loire ;
- le Sud du bassin parisien, comprenant l'actuelle région Centre (Indre et Eure-et-Loir exceptés), l'Ouest bourguignon (Yonne et Nièvre) et la Haute-Vienne ;
- l'Alsace ;
- trois départements du Sud-Ouest : la Haute-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et la Gironde.

Globalement donc, c'est la Corse et l'empire et, sur le continent, le grand-Ouest et le grand-Est de la France qui fournissent la majorité des combattants français d'Indochine, avec une relative montée en puissance du recrutement dans le sud méditerranéen<sup>1023</sup>. Nullement étonnant donc, nous le verrons (voir infra), qu'aujourd'hui en France, les principaux monuments réifiant la mémoire des anciens combattants-prisonniers d'Indochine, et revendiqués par eux (Fréjus, historique base de formation des troupes en partance pour l'Indochine, mis à part), se situent en Bretagne (Brest<sup>1024</sup> et Dinan<sup>1025</sup>), en Corse (Corte<sup>1026</sup>) et en Bourgogne (Dijon<sup>1027</sup>) ; rien d'étonnant non plus que, dans le répertoire – non exhaustif – dressé par l'Association Nationale des Anciens et Amis de l'Indochine et du Souvenir Indochinois (ANAI) des lieux de mémoire de l'Indochine en France métropolitaine, seuls deux départements comptent plus de dix lieux identifiés : le Nord, avec 13 lieux, et surtout l'Hérault, avec pas moins de 19 lieux<sup>1028</sup>.

Si notre corpus de témoignages de prisonniers de la RDV semble confirmer la sociologie historique de Michel Bodin, et notamment l'importance des contingents corse et breton – originaires de régions pauvres et à la tradition militaire ancienne –, il nous a été tout aussi difficile d'y trouver trace de quelque mobile économique à l'engagement. Presque totalement absents des publications testimoniales collectives<sup>1029</sup>, nous n'avons trouvé ces

---

<sup>1023</sup> Michel Bodin montre également que, dans l'Infanterie coloniale, les Nordistes, les Bretons et les Corses sont de loin les plus nombreux : ils sont « 17% au 6<sup>ème</sup> R.I.C., 16% au 21<sup>ème</sup> R.I.C., 12% au 43<sup>ème</sup> R.I.C.. » *Ibid.*, p. 79.

<sup>1024</sup> Site Internet de l'ANAPI, URL : <http://www.anapi.asso.fr/index.php/en-france/en-bretagne>, consulté le 22/05/2015.

<sup>1025</sup> Voir les pages Internet consacrées au monument et à son comité : <http://www.monumentindochine.fr/Pages/Presentation-du-comite-du-monument-indochine.htm> ; [http://www.bm-dinan.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=97&Itemid=172](http://www.bm-dinan.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=97&Itemid=172), consultés le 22/05/2015.

<sup>1026</sup> Site Internet de l'ANAPI, <http://www.anapi.asso.fr/index.php/en-france/en-corse>, consulté le 22/05/2015.

<sup>1027</sup> *Ibid.*, <http://www.anapi.asso.fr/index.php/en-france/en-cote-d-or>, consulté le 22/05/2015.

<sup>1028</sup> Site Internet de l'ANAI, « Les autres lieux de mémoire en France », URL : [http://www.anai-asso.org/NET/document/lieux\\_de\\_memoire/autres\\_monuments\\_1/index.htm](http://www.anai-asso.org/NET/document/lieux_de_memoire/autres_monuments_1/index.htm), consulté le 22/05/2015.

<sup>1029</sup> A l'exception notable de l'enquête publiée récemment par Franck Mirmont, où l'auteur cherche à restituer les trajectoires personnelles, en amont de Diên Biên Phu, de cinq acteurs de la bataille et d'un commando

déterminants que dans les archives de l'ANAPI et dans un volume de mémoires publié à compte d'auteur. Aux archives départementales du Rhône, quatre témoignages mentionnent en effet très explicitement cette motivation économique à s'engager : tous les quatre ont été rédigés par des combattants originaires de Corse, où les conditions de vie sont particulièrement difficiles, singulièrement dans les années 1940.

Tel Michel Cruciani, né à Pied'Orezza, le 18 octobre 1931, de parents petits paysans à la tête d'une famille de 13 enfants. « La vie était difficile et dure », raconte-t-il, si bien qu'après son Certificat d'études primaires, devant la « dureté de la vie de campagnard et d'agriculteur » et « sans possibilité d'emploi à Pied'orezza », il décide à 20 ans, en décembre 1951, de souscrire un contrat de trois ans dans les troupes coloniales, doublé, le 14 mars 1952, d'un volontariat pour l'Indochine où il débarque le 25 juillet 1952 (soldat au 3/1 RTM, il est fait prisonnier le 5 novembre 1952 ; gardé au camp 114, il est libéré le 28 avril 1953).<sup>1030</sup> Situation semblable chez Georges Grimaldi, qui s'engage à 19 ans, en novembre 1950, au 4<sup>e</sup> RIC de Toulon, après « déjà 6 bonnes années de travail, une grande partie dans une entreprise de travaux publics (casser les cailloux à la masse dans une carrière était ma principale occupation) [...] ; sans compter avant cet âge-là, les corvées quotidiennes dans un village de montagne qui était celui qui m'avait vu naître. A cette époque même l'eau pour boire représentait de la sueur »<sup>1031</sup>, résume-t-il.

Si les deux témoignages dont sont issus les éléments ci-dessus sont présents sous forme d'extraits dans l'ouvrage collectif coordonné par Amédée Thévenet<sup>1032</sup>, ils sont en quasi-intégralité reproduits dans le recueil publié par l'ANAPI en 2005, *Les soldats perdus*<sup>1033</sup>. Sauf qu'ils sont uniquement centrés sur la captivité : les circonstances ayant poussé Michel Cruciani à s'engager ont totalement disparu du récit ; quant à Georges Grimaldi, son itinéraire pré-capture est ainsi lapidairement résumé : « Je me suis engagé pour trois ans à Toulon en novembre 1950. A cette date, je n'avais que 19 ans. »<sup>1034</sup> Dans le volume édité

---

opérant au même moment au Nord-Vietnam. F. Mirmont, *Les chemins de Diên Biên Phu*, *op. cit.* Sur les cinq témoins nés en France interrogés par l'auteur, trois sont décrits comme issus de milieux très modestes : le second maître de la flottille 28 F de l'aéronavale Jean Carpentier, fils d'un mineur du Nord-Pas-de-Calais ; le commando Jean Guêtre, engagé en 1939, à 19 ans, dans les chasseurs d'Afrique afin de fuir un travail pénible de cuisinier que sa mère l'avait contraint à prendre dès 12 ans afin de subvenir aux besoins de sa famille ; et le soldat du 6<sup>e</sup> BPC Bernard Ledogar, dernier né d'une fratrie de six enfants orphelins de mère, d'abord élevé par sa sœur aînée puis confié au Secours national, travaillant dès 13 ans comme valet de ferme avant de rejoindre les forges de Strasbourg à l'âge de 19 ans.

<sup>1030</sup> Michel Cruciani, *Camp 114*, AD du Rhône, 31 J 201.

<sup>1031</sup> G. Grimaldi, *Camp 113*, *op. cit.*

<sup>1032</sup> A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue*, *op. cit.*

<sup>1033</sup> ANAPI, *Les soldats perdus*, *op. cit.*

<sup>1034</sup> Georges Grimaldi, « Camp 113 », in *ibid.*, p. 141.

par l'ANAPI, seule l'attestation de l'éprouvante expérience de la captivité importe ; évacué le contexte, *a fortiori* sociologique, occulté au profit de l'égalité fantasmée d'un collectif associatif devant la souffrance subie en captivité, que seul réunit *le* combat pour sa reconnaissance.

C'est ce contexte sociologique que permettent en partie de retrouver les témoignages conservés aux archives du Rhône ; ainsi ceux de Simon Fraticelli et Jacques Manca, combattants-prisonniers corses, dont les témoignages sont absents de toutes les publications testimoniales de l'ANAPI ou de ses relais. Ayant « vu la France notre pays occupé, maltraité, et enfin libéré » et surtout « sans possibilité de débouché », Jacques Manca s'engage pour trois ans au titre de la section des infirmiers le 31 octobre 1950 ; volontaire pour l'Indochine, le sergent-infirmier est fait prisonnier à Dien Bien Phu, le 8 mai 1954.<sup>1035</sup> Le témoignage de Simon Fraticelli est plus détaillé encore. Né à Olmeta-du-cap le 8 septembre 1921, Simon Fraticelli est l'aîné de quatre frères dans une famille de petits exploitants agricoles : « la vie était difficile et dure »<sup>1036</sup>, note-il ; d'autant que, orphelin de mère à 13 ans et de père à 16 – le pourcentage d'orphelins et de pupilles est estimé par Michel Bodin à 2,38 % dans l'ensemble du CEFEO et même à 7,65 % chez les militaires de carrière<sup>1037</sup> –, il quitte l'école à 13 ans pour embrasser la vie de berger « en région de montagne où tout le travail était manuel, le machinisme n'existant pas encore » :

« Certes, cette vie au grand air était saine, mais je ressentais une grande injustice. Cette injustice, je la ressentais principalement, lorsque je voyais mes camarades de même âge, qui eux pouvaient aller à l'école et surtout vivre avec leurs parents. [...] Je ne travaillais que pour la nourriture, il n'était pas question de salaire.

Face à une situation aussi pitoyable et pénible, à 20 ans j'ai décidé de m'engagé [*sic*] dans l'armée, la guerre 1939/1940 en était à l'occupation du pays par l'ennemi. [...] mon contrat débuta le 11 juin 1941 [...] dans les troupes coloniales. »<sup>1038</sup>

Le 16 août 1943, nommé caporal (caporal-chef le 1<sup>er</sup> février 1944) au 2<sup>e</sup> RTM, il confie s'être senti « pour la première fois de [sa] vie [...] quelqu'un qui avait des responsabilités »<sup>1039</sup> : l'armée lui avait en effet permis de rompre avec la vie difficile qu'il menait en Corse et de s'accomplir ; accomplissement également attesté par son compatriote Georges Grimaldi, quelques années plus tard en 1952, lorsque, nommé « fonctionnaire caporal », il est chargé, à la 3<sup>e</sup> Cie du 27<sup>e</sup> BMTS, au nord d'Hanoi, de l'encadrement des

---

<sup>1035</sup> Jacques Manca, *Ma participation à la désastreuse bataille de Diên Biên Phu et ma captivité par les troupes de Giap*, AD du Rhône, 31 J 241.

<sup>1036</sup> S. Fraticelli, *Séjour en Indochine et captivité chez les Viets*, *op. cit.*

<sup>1037</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, p. 21.

<sup>1038</sup> S. Fraticelli, *Séjour en Indochine et captivité chez les Viets*, *op. cit.*

<sup>1039</sup> *Id.*

supplétifs : « J'étais très content, pour moi c'était une promotion importante, il me semblait être revalorisé. »<sup>1040</sup> L'armée, pour de jeunes Français désœuvrés, représente en effet, non seulement un moyen de sortir de la misère économique, mais aussi de connaître une certaine ascension sociale<sup>1041</sup> : un aspect tout particulièrement sensible dans le contexte de crise et de pénurie des années 1940.

Simon Fraticelli, participe ensuite aux campagnes d'Italie, de France, d'Allemagne et d'Autriche, au cours desquelles il est blessé :

« Après la guerre j'ai été démobilisé le 25 février 1946. Ces cinq ans dont une bonne partie passée au combat ont été pénible [*sic*], c'est pour cela que je suis revenu à la vie civile. Mais sur un tout autre plan, celle-là aussi, pour quelqu'un sans instruction solide, n'était pas très enviable. J'ai donc décidé de rengagé [*sic*], et cela s'est concrétisé par un contrat au titre du 2/6<sup>ème</sup> RTM, pour une durée de 2 ans à compter du 6 mars 1947.

Après avoir fait l'objet d'une désignation collective, j'ai été dirigé sur Marseille pour embarquer à destination de Madagascar où sévissait une autre guerre. »<sup>1042</sup>

Nommé sergent-chef le 1<sup>er</sup> mars 1948, Simon Fraticelli est de retour au Maroc le 8 juin 1949, « où avaient débuté les événements qui devaient se concrétiser par l'indépendance de ce pays »<sup>1043</sup> ; promu adjudant le 1<sup>er</sup> juillet 1952, il est désigné d'office pour servir en Indochine, où il débarque le 20 juillet 1952 et est affecté au 2/4<sup>ème</sup> RTM. Adjudant-chef des tirailleurs marocains, il est fait prisonnier le 24 décembre 1953 ; deux fois repris après évasion, il est libéré le 12 septembre 1954.

La désignation ou même le volontariat pour l'Indochine ne sont en effet pas synonymes d'adhésion intellectuelle et morale aux motifs de guerre du CEFEO ; partir pour l'Indochine n'est généralement pas un *libre choix* : l'engagement est en effet déterminé par de nombreux facteurs largement contraints, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, par l'espace relativement limité des autres choix possibles. Le commandement en est d'ailleurs très conscient, comme en témoigne par exemple une note de 1949, jugeant « que non nombre d'hommes de troupe métropolitains sont en Indochine par incapacité de faire autre chose »<sup>1044</sup>.

---

<sup>1040</sup> G. Grimaldi, *Camp 113*, *op. cit.*

<sup>1041</sup> Michel Bodin note que la solde est généralement supérieure aux salaires moyens français à partir du grade de sergent (nettement inférieure en dessous, particulièrement avant son relèvement au début des années 1950), d'où pour partie l'espoir formulé par certains, au moment de l'engagement, d'une ascension hiérarchique rapide : une ascension plus facile en Indochine. M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>1042</sup> S. Fraticelli, *Séjour en Indochine et captivité chez les Viets*, *op. cit.*

<sup>1043</sup> *Id.*

<sup>1044</sup> SHD, 10H351, R/M des FTCVP du 4<sup>e</sup> trimestre 1949, citée in M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, p. 21.

Ainsi les frères Clovis et Klébert Creste, dont la journaliste Hélène Erlingsen, fille de Clovis, entreprenait de retrouver la trace dans un ouvrage publié en 2007 au terme d'une enquête doctorale de quinze ans dans différents dépôts archives<sup>1045</sup>, mais aussi en France et dans ses ex-colonies à la rencontre de nombreux anciens acteurs<sup>1046</sup>. Écrit dans un registre plutôt militant, l'ouvrage ambitionne de donner corps aux trajectoires, en tant qu'elles incarneraient celles de milliers d'autres engagés dans la Résistance puis dans les guerres coloniales d'Indochine et d'Algérie, de deux « soldats perdus » par des « hommes politiques [qui] les méprisaient », représentants de « cette France du déshonneur que l'on ne doit pas oublier »<sup>1047</sup>. Quatrième et cinquième d'une fratrie de six enfants, nés dans une famille de métayers du Lot-et-Garonne dont le chef de famille, rentré gazé de 14-18, décède en 1934, les frères Creste connaissent « la misère, dès leur plus tendre enfance »<sup>1048</sup>. Dès 9 ans, Clovis quitte l'école et travaille comme manœuvre agricole dans les fermes alentour, jusqu'à ce qu'il soit retiré à la garde de sa mère en 1938 par les services sociaux qui le placent dans une famille paysanne où il est employé à divers tâches agricoles ; son frère, quant à lui, est placé peu après, en 1942, en orphelinat. Tous deux rejoignent le maquis puis l'armée<sup>1049</sup> en 1944, comme beaucoup de « gamins pauvres, un peu abandonnés, placés çà et là, et qui devaient se débrouiller seuls »<sup>1050</sup> : en ville et dans les campagnes, tout particulièrement à partir de 1943 et la promulgation du STO, un nombre important de jeunes résistants provient déjà – avant les engagés d'Indochine – des milieux les plus modestes de la population<sup>1051</sup> ; ayant pris l'habitude de l'autonomie et n'ayant pas grand-chose à perdre, le maquis, son cadre et sa camaraderie, représentent pour eux un horizon sans doute plus immédiatement envisageable que pour d'autres. Dans le Var notamment, Jean-Marie Guillon a bien montré que la Résistance, promouvant les élites populaires –

---

<sup>1045</sup> Entre autres, le SHD, les Archives nationales, le CHETOM de Fréjus, les archives du musée de la Légion étrangère d'Aubagne... Une copie de toutes les sources consultées par l'auteure est conservée au CHETOM de Fréjus, dans la série de cartons du fonds Creste enregistrés sous la cote 18H450.

<sup>1046</sup> H. Erlingsen, *Soldats perdus*, *op. cit.*, ouvrage issu de la thèse de science politique consacrée à *La politique de défense de la IV<sup>e</sup> République à travers la vie des frères Creste*, soutenue en 2005 à l'Université Toulouse I Capitole sous la direction de Jean-Pierre Marichy.

<sup>1047</sup> *Ibid.*, avant-propos « 1990. Les funérailles de Kléber », p. 10-11.

<sup>1048</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>1049</sup> Clovis s'engage dans la coloniale et Kléber rejoint la Légion étrangère.

<sup>1050</sup> Extrait d'un entretien avec André Pradeu, ancien camarade de combat de Clovis Creste. H. Erlingsen, *Soldats perdus*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>1051</sup> Voir notamment sur ce point les travaux de Pierre Laborie, de François Marcot et de Laurent Douzou ; pour une première approche, voir le dossier « Pour une histoire sociale de la Résistance », in *Le Mouvement social*, 1997/3, n°180, juillet-septembre 1997, et notamment les articles de Laurent Douzou, « L'entrée en résistance », p. 9-20 ; et, surtout, de François Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance: intentionnalité et fonctionnalité », p. 21-41. Voir aussi Jacqueline Sainclivier et Christian Bougeard (dir.), *La Résistance et les Français, Enjeux stratégiques et environnement social*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995.

même si l'essentiel de ses cadres provenait des couches supérieures de la société –, avait d'une certaine façon joué pendant la guerre un rôle similaire à celui du PCF en temps de paix<sup>1052</sup>.

A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, il est difficile pour des hommes tels que les frères Creste de quitter cette armée qui leur a souvent permis de rompre avec la précarité de leur situation et de trouver une « petite nation des copains »<sup>1053</sup>, si ce n'est une famille. Ainsi, s'interroge avec une pointe d'angoisse le sergent-chef Nicolas, l'un des camarades de Clovis Creste au 6<sup>e</sup> RIC, après la fin de la campagne d'Allemagne :

« Cet épanouissement de la personnalité qu'apporte l'affirmation de soi, cette ambiance de camaraderie, poussée jusqu'au dévouement et à l'abnégation, cette communauté vraie, vont-ils se maintenir ? Aussi incroyable que cela puisse paraître, un regret tend à s'insinuer dans ma pensée et dans celle de beaucoup de camarades. »<sup>1054</sup>

Il est d'autant plus difficile pour ces hommes d'imaginer quitter leurs camarades que le retour à la vie civile, pour nombre d'entre eux, s'avère tout aussi précaire et incertain qu'avant leur engagement...

A la marge, la motivation économique a également pu jouer pour certains officiers, tels par exemple Robert Bonnafous. En 1950, après s'être marié et n'avoir pas renouvelé son contrat dans l'armée, l'ancien maquisard et sergent au 1<sup>er</sup> RCP est adjoint au chef du magasin d'approvisionnement de la mine de phosphate du M'zaïta, en Algérie. Peinant à faire vivre décemment son foyer, il décide de prendre un nouveau contrat dans l'armée, avec l'espoir d'être repris comme sergent-chef, son grade dans la réserve : sa solde aurait en effet représenté trois fois ce qu'il gagnait alors à la mine<sup>1055</sup>. Mais le bureau des engagements de Sétif ne lui propose que le grade de caporal-chef, à moins qu'il ne suive un stage de formation pour devenir officier. Après son passage par l'école de Cherchell, il est nommé sous-lieutenant de réserve ; la possibilité d'être titularisé comme officier d'active lui est alors offerte, mais sous condition de souscrire un volontariat pour l'Indochine. « N'ayant pas le choix », écrit-il dans ses mémoires, « j'avais accepté cette

---

<sup>1052</sup> Jean-Marie Guillon, *La Résistance dans le Var, Essai d'histoire politique*, thèse de doctorat d'Etat soutenue à l'Université d'Aix-Marseille I, 1989, p. 350.

<sup>1053</sup> Expression empruntée à F. Rousseau, *La Guerre censurée, op. cit.*, p. 114. « Les liens entre les soldats sont si forts », écrit Frédéric Rousseau à propos de l'importance décisive de la camaraderie comme facteur explicatif de la ténacité des combattants de 1914-1918 – mais la chose pourrait être étendue sans mal à beaucoup d'autres conflits, à commencer par la « Guerre d'Indochine » –, « que laisser les camarades, les quitter, équivalait à un abandon ; c'est pour beaucoup un déchirement. Pour certains, cela s'apparente presque à une trahison » (p. 114).

<sup>1054</sup> Extrait du carnet de guerre du sergent-chef Nicolas, conservé au CHETOM de Fréjus, cité in H. Erlingsen, *Soldats perdus, op. cit.*, p. 51.

<sup>1055</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits, op. cit.*, p. 62.

proposition avec l'approbation de Jacqueline [sa femme, nda]. C'était la seule solution pour sortir du trou dans lequel nous étions enlisés. »<sup>1056</sup> C'est ensuite une longue attente, durant laquelle la situation financière du couple devient plus « dramatique »<sup>1057</sup> encore, jusqu'à ce qu'en juin 1951, un gendarme viennois se présente à leur domicile, l'invitant à venir signer son engagement pour l'Extrême-Orient :

« J'étais au carrefour de ma vie car j'avais le choix. Ou j'acceptais de continuer de vivre cette vie éprouvante, ou je partais pour une période de vingt-sept mois avec la certitude de mettre immédiatement ma famille à l'abri de la famine avec la possibilité d'améliorer sa condition, Jacqueline n'ayant plus besoin de travailler. C'était un sacrifice énorme que mon épouse accepta sachant que nos enfants seraient désormais à l'abri des fins de mois difficiles. Nous étions jeunes et capables d'assumer un tel sacrifice. »<sup>1058</sup>

Ce « volontariat de la misère », dont la RDV envisage l'existence de par notamment ses liens avec le PCF<sup>1059</sup>, devient en captivité l'un des principaux thèmes d'accroche de l'« éducation politique » menée sur les prisonniers, tout particulièrement les hommes de troupe et sous-officiers. C'est ce que Georges Boudarel, lui aussi au carrefour de sa vie<sup>1060</sup>, raconte dans ses mémoires. En septembre 1952, sur la route qui le conduit vers le Nord où il est envoyé « faire de la propagande en faveur de la paix et du rapatriement du Corps expéditionnaire auprès des prisonniers de guerre français que le Viêt Minh entendait libérer unilatéralement pour faciliter la fin des hostilités »<sup>1061</sup>, Georges Boudarel rencontre un groupe de prisonniers faits récemment lors de la prise du poste de Lê Son. Ce groupe, composé d'un tirailleur tunisien et de trois Français, pour l'un originaire d'Algérie et les deux autres de Martinique, est l'occasion pour Boudarel de roder le discours, construit avec les cadres de la RDV à Saïgon, qu'il sera bientôt amené à parfaire dans les camps de prisonniers. Du Français d'Algérie qui lui raconte – c'est du moins ce que rapporte Boudarel – s'être engagé pour soutenir sa mère, « veuve et déjà vieille » et parce que « c'était la crise, pas de travail, même pour un Français d'Algérie »<sup>1062</sup> ; du Tunisien qui en a « marre » et des Martiniquais qui n'ont « presque pas mis les pieds à l'école » et qui

---

<sup>1056</sup> *Id.* L'attrait financier pour servir en Indochine est plus important encore pour les cadres : « En 1953 », rapporte Michel Bodin, « un adjudant-chef marié, père de 2 enfants, au 4<sup>ème</sup> échelon, touchait à Paris 69 965 francs, en AFN 77 906 francs et en Indochine 115 513 francs (sans tenir compte de certaines primes aléatoires). A la même date, un colonel marié recevait à Paris 121 690 francs, en AFN, 147 180 francs, en Orient, 191 906 francs. » M. Bodin, *Soldats d'Indochine, op. cit.*, p. 25.

<sup>1057</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits, op. cit.*, p. 62.

<sup>1058</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>1059</sup> Voir A. Ruscio, *Les communistes français et la guerre d'Indochine, op. cit.*

<sup>1060</sup> Voir G. Boudarel, *Autobiographie, op. cit.*, p. 138-142.

<sup>1061</sup> *Ibid.*, p. 247.

<sup>1062</sup> *Ibid.*, p. 293.

étaient confrontés au chômage<sup>1063</sup> ; Georges Boudarel tire une ébauche de sociologie communisante du CEFEO :

« Chez tous les quatre, même ton, misères différentes, misères semblables. Le CEFEO : un vaste collecteur de vies brisées par un monde inhumain et qu'on mène à la mort à pleins bateaux. [...] Le cadre vietnamien qui nous écoute [...] me prie de bien [leur] faire comprendre la politique de clémence du président Hô envers les prisonniers de guerre. On fait tout ce qu'on peut pour les aider, pour leur apprendre le sens de la lutte du Viêt Minh, après quoi on les libère. »<sup>1064</sup>

Le même jour – « hasard » organisé par le cadre vietnamien qui l'accompagne ? –, il rencontre deux légionnaires allemands, « engagés volontaires en 1942, faits prisonniers près de Bordeaux, en 1945, et engagés dans la Légion » ; tous deux n'ont qu'un souhait, raconte Boudarel, mettre fin aux guerres « entre nous, Français, Allemands et Vietnamiens », « chasser les capitalistes » fauteurs de guerre, et se faire « rapatrier en Allemagne démocratique »<sup>1065</sup>. Placés sur le chemin du jeune militant communiste et anticolonialiste français, ces six prisonniers, d'emblée considérés comme les *victimes* d'un système qui les exploite contre un peuple qui n'aspire qu'à se délivrer de ses chaînes, doivent être remis sur les rails du seul combat qui vaille d'être mené : la guerre à l'asservissement capitaliste et colonialiste<sup>1066</sup>.

En Indochine, cette réactivation militarisée de la lutte des classes, tentant d'opposer les prisonniers, et d'abord le « prolétariat » des soldats et sous-officiers à leurs officiers et, tous ensemble, aux autorités politico-militaires françaises – les premiers étant devenus des « criminels de guerre » involontaires, du fait de leur exploitation par un complexe politico-économico-militaire de dirigeants décrits comme au service du « capitalisme » et du « colonialisme », et donc coupables car conscients et volontaires –, devient dès la fin des années 1940 l'un des principaux pivots du discours servi aux prisonniers par les « commissaires politiques » de la RDV, et ce dès la capture. Ainsi le sergent Yves Chabrier, de la 2<sup>e</sup> Cie du 1<sup>er</sup> BPC, évoque-t-il dans son témoignage le tri effectué par les combattants de la RDV après sa capture, à Dien Bien Phu dans la nuit du 6 au 7 mai 1954, entre « d'une part "Les fauteurs de guerre" qui s'échelonnaient entre les grades d'Adjudant à Colonel,

---

<sup>1063</sup> *Ibid.*, p. 294.

<sup>1064</sup> *Id.* Même son de cloche chez Ky Thu, chef du camp n° 1 pour officiers, en 1951-1952 : « Notre tâche, à nous tous [membres du Bureau de rééducation des prisonniers, nda], consistait à améliorer le niveau de vie des prisonniers, à les rééduquer politiquement aux fins de fonder le Comité de lutte pour la paix du Vietnam ». Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>1065</sup> G. Boudarel, *Autobiographie*, *op. cit.*, p. 296.

<sup>1066</sup> Dans les mémoires de G. Boudarel, cet épisode introduit les derniers chapitres consacrés à son action au camp 113 – au centre de « l'affaire Boudarel », dans le cadre de laquelle ces mémoires sont publiées (voir infra) –, fournissant ainsi au lecteur contemporain un contre-discours à celui déployé dans les années 1990 contre lui par quelques anciens combattants victimes, selon lui, de manœuvres politiques. *Ibid.*, p. 433-436.

d'autre part "Les fils des braves travailleurs de France bernés par une politique mensongère" ». <sup>1067</sup> A Dien Bien Phu, le système est déjà bien rodé, travaillé et expérimenté depuis la fin des années 1940. Fait prisonnier le 27 décembre 1953, sur la RC 12 à la frontière entre le Vietnam et le Laos, le sergent Jean Platteaux, du 27<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs algériens, s'entend quant à lui dire par le « commissaire politique » qui les escorte, « que l'armée française crève la faim, que les troupes sont contraintes de manger les racines des arbres. Evidemment, tout le monde rit de cette affirmation. Nous déchanterons bientôt. Ce « leitmotiv » revenant plusieurs fois par jour, il faudra peu de temps pour qu'une grande partie des « TU BINH » soient convaincus de cette « réalité ». » <sup>1068</sup> Un discours à peu de choses près semblable est servi au sergent Claude Goëldhieux, fait prisonnier sur la RC4 en octobre 1950 :

« Nous savons dans quelle misère se débat la classe ouvrière française. Nous savons que beaucoup d'entre vous, pris à la gorge par le chômage, pensent trouver un débouché dans l'armée. » <sup>1069</sup>

Pour une part des combattants du CEFEO, le raisonnement tient ; c'est du moins ce que conclut Claude Goëldhieux <sup>1070</sup> et ce dont semble attester Jean Platteaux. Dans le recrutement du CEFEO, le motif économique paraît déterminant dans bien des cas ; en cela, une partie du discours de la RDV a pu avoir une certaine prise sur certains prisonniers, parce qu'assise sur une réalité empirique et objectivable.

Si c'est la Corse, le Nord-Est, le grand Ouest, la Martinique, l'Indochine, l'AFN (et notamment l'Algérie) et progressivement le sud méditerranéen qui procurent le plus d'hommes au CEFEO <sup>1071</sup>, ce n'est pas seulement parce que ce recrutement s'inscrit à la suite de celui de la Deuxième Guerre mondiale, par tradition régionale de recrutement, volonté de défense de l'empire, tradition familiale ou esprit d'aventure et de camaraderie, c'est aussi parce que les jeunes Français originaires de ces régions peinent souvent à s'y faire une situation, voire même tout simplement à se nourrir. Pour Michel Bodin, l'exode rural est d'ailleurs un important pourvoyeur d'engagés pour le CEFEO <sup>1072</sup>, même si certains

---

<sup>1067</sup> Yves Chabrier, *Le 75<sup>ème</sup> balancier*, AD du Rhône, 31 J 201. Son témoignage est également reproduit in ANAPI, *Les soldats perdus*, *op. cit.*, p. 71-76.

<sup>1068</sup> J. Platteaux, *Une carrière – un séjour – une évasion*, *op. cit.*

<sup>1069</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois prisonnier chez les Viets*, *op. cit.*, p. 33.

<sup>1070</sup> « Son raisonnement tenait, à condition d'en accepter les bases », écrit C. Goëldhieux, *ibid.*, p. 34. Pour Goëldhieux en effet, si ce discours disqualifiant le combat mené par le CEFEO et célébrant la légitimité de la lutte d'émancipation nationale menée par les combattants de la RDV s'entend, la prose marxiste dont il est entouré, elle, lui paraît d'emblée disqualifiée par un dogmatisme excessif.

<sup>1071</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, cartes p. 80 ; 81 ; 82.

<sup>1072</sup> *Ibid.*, p. 112. Michel Bodin note en effet que, sur toute la durée de la guerre, un peu plus de la moitié (53,07 %) des soldats d'Indochine se sont engagés hors de leur département de naissance (p. 110).

départements de départ, comme les Côtes-du-Nord, le Cantal ou l'Aveyron, donnent globalement peu de recrues<sup>1073</sup>.

Généralement, l'armée d'Indochine a davantage recruté ses hommes dans les zones où la natalité Entre-deux-guerres avait été la plus forte, notamment dans l'Ouest catholique ainsi que dans les aires d'expansion démographique liée au développement industriel, l'Est et le Nord de la France<sup>1074</sup>. Les taux d'engagement sont globalement plus forts dans les régions pauvres, où l'agriculture, en se modernisant, s'intensifiant et se concentrant, pousse les petits exploitants et les ouvriers agricoles à l'exode<sup>1075</sup> (Algérie, Corse<sup>1076</sup>, Bretagne, Midi méditerranéen<sup>1077</sup>...); ils sont également plus forts dans les régions industrielles avec une forte population à bas salaire, où le chômage sectoriel commence parfois à se faire sentir et/ou les ravages de la guerre ont été importants (Nord et Est de la France).

Le « volontariat de la misère » est peut-être plus sensible encore chez les légionnaires et coloniaux qui, dès 1949, représentent plus de la moitié des effectifs du CEFE<sup>1078</sup>, avec qui plus est un fort taux de rengagement<sup>1079</sup>, et ce malgré une mortalité importante et des conditions d'existence et de combat particulièrement difficiles. Autrement dit, à mesure que le conflit se prolonge, l'effort de guerre en Indochine est de plus en plus assuré par des hommes pour lesquels l'engagement a souvent représenté un choix singulièrement contraint par des contextes locaux peu favorables à d'autres possibles, soit qu'ils fuyaient la misère en Algérie, au Maroc, en Guinée, au Sénégal, au Tchad..., ou même en Allemagne, soit qu'ils cherchaient parfois à échapper à la justice, ou bien encore aux bouleversements politiques à l'œuvre dans ce qui allait devenir « l'Europe de l'Est ».

---

<sup>1073</sup> Dans les régions économiquement dynamiques en revanche, Michel Bodin note globalement peu de départs, mais le nombre important d'exceptions relevées relativise beaucoup l'explication.

<sup>1074</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, p. 100.

<sup>1075</sup> Voir Henri Mendras, *La fin des paysans, Innovations et changement dans l'agriculture française*, Paris, SEDEIS, 1967 (issu de la thèse de sociologie soutenue par l'auteur en 1967). Pour mieux cerner le cadre conceptuel de cette sociologie rurale qui naît après 1945 à mesure que son objet d'étude est bouleversé par la « culture du marché », voir Pierre Alphanéry et Yannick Sencébé, « L'émergence de la sociologie rurale en France (1945-1967) », *Etudes rurales*, 2009/1, n° 183, p. 23-40.

<sup>1076</sup> La Corse est une terre d'exode depuis le dernier quart du XIXe siècle, mais le dépeuplement s'accélère encore dans les années 1940-1950 comme l'écrit en 1957 Paul Lefèbvre, « La population de la Corse », *Revue de géographie alpine*, 1957, Tome 45, n° 3, p. 557-575, p. 574.

<sup>1077</sup> Dès la toute fin des années 1940, dans le Languedoc, « les viticulteurs sont confrontés à une surproduction chronique et à la concurrence des vins d'Algérie puis d'Italie et ce, alors que la consommation de vins de table décroît. » Jean-Philippe Martin, « Viticulture du Languedoc : une tradition syndicale en mouvement », *Pôle Sud*, n° 9, 1998, p. 71-87, p. 75.

<sup>1078</sup> M. Bodin, *La France et ses soldats*, *op. cit.*, p. 22.

<sup>1079</sup> P. Carles, « Le recrutement de l'armée de Terre... », *op. cit.*, p. 103.

Dès la deuxième moitié des années 1940, les Français « volontaires » ou « désignés d'office » pour l'Indochine sont en effet en nombre bien insuffisant pour combler les besoins en effectifs de l'armée d'Indochine, qui a largement recours à la Légion étrangère, aux coloniaux nord-africains et africains, ainsi qu'aux Indochinois eux-mêmes : en 1954, les « Africains » comptent ainsi pour 16 % du CEFEQ quand les « Nord-Africains » représentent 30 %<sup>1080</sup> – deux contingents composés à 90 % d'hommes de troupes<sup>1081</sup> – ; les « autochtones » des FTEQ sont quant à eux évalués à 30,46 % en 1954<sup>1082</sup>, sans compter les soldats de l'armée de Bao Dai, les PIM et autres partisans ; quant aux légionnaires, ils sont 17 à 18 % dès 1951<sup>1083</sup>. Qu'ils soient légionnaires ou coloniaux, on ne sait malheureusement quasiment rien de leurs origines sociales<sup>1084</sup> ; à peine connaît-on leurs origines géographiques..., parfois douteuses.

### 2.3.2 La Légion étrangère, refuge pour « tous les blessés des années trente et quarante »<sup>1085</sup> ?

Un certain nombre de légionnaires<sup>1086</sup> mentent sur leurs origines au moment de leur engagement : certains Français se font passer pour belges, monégasques, suisses ou luxembourgeois, pour faire oublier leur passé pendant la guerre, *idem* pour certains Allemands déclarés suisses ou autrichiens. Ces derniers sont de loin les plus nombreux parmi les différentes nationalités composant la Légion entre 1945 et 1954<sup>1087</sup> : on estime en effet qu'entre 45 et 60 % des effectifs étrangers (Français non-compris) sont d'origine allemande<sup>1088</sup>. Ils forment donc le noyau dur de toutes les compagnies, qui comptent en moyenne 40 % d'Allemands, 30 % de « latins » (essentiellement Espagnols et Italiens, soit

<sup>1080</sup> M. Bodin, « L'adaptation des hommes en Indochine (1945-1954) », *op. cit.*, p. 122.

<sup>1081</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>1082</sup> M. Bodin, « L'adaptation des hommes en Indochine (1945-1954) », *op. cit.*, p. 123.

<sup>1083</sup> *Id.*

<sup>1084</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, p. 149.

<sup>1085</sup> H. de Saint Marc, *Mémoires, Les champs de braises*, *op. cit.*, p. 92.

<sup>1086</sup> Sur la légion étrangère en Indochine, voir notamment la thèse de Mireille Nicoud, *L'emploi de la Légion étrangère en Indochine (1945-1955)*, soutenue à l'Université Montpellier III sous la direction de Jean-Charles Jauffret en 1997. Pour un aperçu global de l'historiographie sur la Légion étrangère, voir André-Paul Comor, « Légion étrangère : bilan historiographique et perspectives de recherche », in H. Heyriès (dir.), *Histoire militaire*, *op. cit.*, p. 393-405.

<sup>1087</sup> Voir l'article « Allemands, volontaires », in André-Paul Comor (dir.), *Dictionnaire de la Légion étrangère*, Paris, Robert Laffont, 2013, p. 97.

<sup>1088</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, p. 85.

26,56 % des légionnaires étrangers<sup>1089</sup>), 20 % de nationalités autres (en majorité issus d'Europe de l'Est, soit 12, 71 % des légionnaires étrangers<sup>1090</sup> ) et 10 % de Français.<sup>1091</sup>

Pourquoi ont-ils intégré la Légion ? « Les motivations réelles de leur volontariat », note Michel Bodin, « restent mal connues puisque la tradition veut qu'on ne s'occupe guère du passé du candidat, surtout dans ces temps de crise. »<sup>1092</sup> Cependant, au jour d'une enquête testimoniale auprès d'anciens légionnaires, confrontée aux souvenirs d'anciens officiers de la Légion ainsi qu'aux archives du SHD, Michel Bodin distingue – comme pour le cas français – deux types de soldats : « le volontaire pour l'Indochine » et « l'engagé »<sup>1093</sup>. Pour l'auteur, chez les « volontaires » pour l'Indochine, l'on trouvait des légionnaires motivés par le désir d'action ; par l'idée – notamment colportée par les anciens du 5<sup>e</sup> REI, dit régiment du Tonkin – que la vie en Indochine pouvait être particulièrement douce et les filles avenantes ; par le dévouement à un chef et/ou l'esprit de camaraderie ; par des préoccupations politiques, comme pour certains ex-soldats SS (qu'en principe la Légion n'acceptait pas..., à condition évidemment qu'ils se déclarent comme tels) ; voire dans certains cas pour regagner leur pays après désertion<sup>1094</sup>...

Pour le légionnaire engagé et « désigné d'office » pour l'Indochine, il convient évidemment de s'intéresser aux motifs premiers de son engagement dans la Légion. S'agissant des Français, certains auraient fui un passé pendant la guerre difficile à assumer revenu à la paix – certains condamnés pour collaboration auraient même été démarchés par la Légion en prison<sup>1095</sup>. Michel Bodin pointe également le profit tiré « de situations irrégulières d'immigrés pour encourager un enrôlement à la Légion ; des Italiens et des Espagnols furent confrontés à cette difficulté »<sup>1096</sup>, malgré les protestations, notamment du PCF. S'agissant des combattants issus d'« Europe de l'Est », selon le témoin Jean Lomer, ex-lieutenant au 61<sup>e</sup> bataillon du Génie capturé sur la RC5 le 27 mars 1954 et libéré à Sam Son le 1<sup>er</sup> septembre suivant, on comptait « quelques slaves survivants des combats menés

---

<sup>1089</sup> *Id.*

<sup>1090</sup> *Id.*

<sup>1091</sup> *Id.* Dans la Légion étrangère, il est réglementairement prévu d'équilibrer les différentes nationalités dans chaque régiment ; au sein de ces derniers, il ne peut y avoir en plus de 50 % de soldats d'une même origine.

<sup>1092</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>1093</sup> *Id.*

<sup>1094</sup> *Id.* « A partir de 1951-1952 », ajoute M. Bodin, « des étrangers originaires des pays de l'Est virent, dans un séjour en Orient, le moyen de quitter la Légion sans doute par suite d'informations envoyées par les familles. Après une désertion ou une capture, ils se déclaraient "ralliés" et espéraient, après une bonne conduite et une bonne rééducation politique, être rapatriés "par voie démocratique" via la Chine et l'URSS. »

<sup>1095</sup> *Id.*

<sup>1096</sup> *Id.*

aux côtés des alliés ou venus des camps de personnes déplacées ou travailleurs forcés établis sur le territoire allemand »<sup>1097</sup>. Ainsi le légionnaire Razvan, dont le cas est rapporté par le colonel Carrard, ancien attaché de défense à l'ambassade de France à Bucarest : ancien sergent de l'armée roumaine, ayant combattu contre les troupes soviétiques en 1941-1944 aux côtés de l'Axe puis, une fois la Roumanie ralliée aux occidentaux, contre l'ancien allié allemand, il voit la guerre s'arrêter à Vienne ; recherché par la police soviétique, il ne peut regagner la Roumanie et s'engage dans la Légion étrangère le 28 février 1948 : à 28 ans, il est déjà un vieux soldat lorsqu'il embarque pour l'Indochine. Fait prisonnier sur la RC4 à l'automne 1950, au sein du IIIe REI, avec les restes de la compagnie du lieutenant Jack Bonfils, il endurera une éprouvante captivité jusqu'au début de l'année 1952, où il aurait été « rapatrié par voie démocratique » en Roumanie et interné pour trahison jusqu'au milieu des années 1960<sup>1098</sup>. Autre exemple, le légionnaire Janos Kemencei, né en Hongrie le 27 décembre 1929, engagé à 16 ans dans la Légion étrangère après avoir connu sa première expérience du feu en 1945, à Budapest, contre l'armée rouge ; il sera fait prisonnier par deux fois en Indochine, en octobre 1950 sur la RC4 au sein du 1<sup>er</sup> BEP, et en avril 1954 à Dien Bien Phu avec le 2<sup>e</sup> BEP<sup>1099</sup>.

Le recrutement allemand et italien, le plus important, provenait pour une grande partie des camps de prisonniers de la Deuxième Guerre mondiale, depuis les campagnes d'Afrique du Nord jusqu'aux prisonniers faits durant la campagne d'Allemagne, et ce malgré les protestations des Anglo-américains et des Soviétiques, et, en France, du PCF dénonçant une armée de mercenaires anciens criminels de guerre nazis. Ainsi, rapporte l'écrivain Georges Blond, sur la base d'un entretien avec un ancien de la 1<sup>e</sup> Armée française qui avait visité à la fin de la guerre plusieurs camps de prisonniers en zone d'occupation française :

« Le recrutement pour la Légion s'y faisait ouvertement. Tout prisonnier désireux de s'engager était immédiatement séparé des autres. On avait organisé au milieu du camp un petit camp intérieur où étaient rassemblés ces engagés, qui jouissaient d'un traitement spécial : châlihs, même nourriture que celles des troupes françaises, c'est-à-dire extraordinairement copieuses, alors que celle des prisonniers allemands étaient au-dessous du médiocre. Le commandant du camp et d'autres officiers

---

<sup>1097</sup> Il s'agit de l'une des conclusions tirées de son observation des « masses » nord-africaine, africaine, légionnaire et française, fractionnées comme telles par l'administration du camp A de la 3<sup>e</sup> interzone dans lequel Jean Lomer fut interné en 1954. J. Lomer, *La déshumanisation selon Marx, Lénine, et Hô Chi Minh*, *op. cit.*

<sup>1098</sup> A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue*, *op. cit.*, p. 235-238. Après 1989, Razvan, désireux de faire reconnaître ses droits d'ancien légionnaire, ira taper à la porte de l'ambassade de France à Bucarest ; cette dernière confiera son dossier au bureau des anciens de la Légion étrangère, et notamment au colonel Jack Bonfils, l'ancien commandant de compagnie de Razvan en Indochine et désormais cadre de l'ANAPI, très actif pour trouver une solution aux difficultés éprouvées par les anciens légionnaires, jusqu'à ce que ce dernier puisse recevoir sa pension. *Ibid.*, p. 238-240.

<sup>1099</sup> Voir Janos Kemencei, *Légionnaire en avant ! De Budapest 1942, à Sidi-Bel-Abbès 1962*, Paris, Editions Atlante, collection Vécu, 2000.

venaient bavarder familièrement avec les engagés, leur tapaient sur l'épaule. Ce système vitrine-exposition donnait des résultats. »<sup>1100</sup>

Michel Bodin parle ainsi de « véritables tournées de recrutement dans les camps »<sup>1101</sup>, avec la promesse faite aux engagés, d'abord de sortir de la misère et de l'ennui du camp, puis de rentrer dans leurs familles à la fin de leur contrat. Pour François Cochet, « les visites de sergents recruteurs dans les camps de prisonniers de l'Axe [auraient] alimenté près de 50 % des engagements dans la Légion des débuts de la guerre. »<sup>1102</sup> Ainsi, comme certains Français anciens prisonniers de 1940 ou résistants-déportés, de nombreux légionnaires allemands ou italiens ont déjà connu la captivité avant l'Indochine ; certains même ont connu la déportation, comme le lieutenant Eric Weinberger, ancien déporté juif de Transylvanie à Dachau et Buchenwald et, comme tel, futur porte-étendard du combat politico-mémoriel des anciens prisonniers UF de la RDV dans les années 1970-1980 (voir infra), engagé en Indochine comme simple soldat puis, après Coëtquidan, nommé lieutenant au 1<sup>er</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> REI et fait prisonnier à Dien Bien Phu en 1954<sup>1103</sup>.

Certains anciens SS, cachant leur identité, ont parfois vu dans la Légion le moyen d'échapper à d'éventuelles représailles et/ou de poursuivre le rêve d'aventure et de de fraternité virile caressé dans les rangs de l'armée d'Hitler ; d'autres Allemands se sont engagés après avoir fui les régions orientales de l'ancienne Allemagne, devenues polonaises ou tchèques<sup>1104</sup> ; d'autant qu'une tradition de recrutement allemand existait déjà dans la Légion étrangère bien avant la Deuxième Guerre mondiale<sup>1105</sup>.

---

<sup>1100</sup> Georges Blond, *Histoire de la Légion étrangère, 1831-1981*, Paris, Librairie Plon / Editions France Loisirs, 1981 (1<sup>e</sup> éd. 1964), p. 286. Ancien lieutenant dans la marine marchande, Georges Blond s'est ensuite reconverti, dans l'Entre-deux-guerres, dans le journalisme, avant de se consacrer pleinement à sa carrière d'écrivain.

Le recrutement d'anciens combattants de l'Axe, souvent dans des camps de prisonniers, par la Légion étrangère est confirmé dans de nombreuses autres sources ; voir notamment Éric Dussault, « Politique culturelle et dénazification dans la zone d'occupation française en Autriche (Tyrol et Vorarlberg) et à Vienne de 1945 à 1955 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2006/1, n° 221, p. 83-92.

<sup>1101</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>1102</sup> F. Cochet, « Le combattant : des guerres de décolonisation aux "OPEX" », *op. cit.*, p. 344.

<sup>1103</sup> Allocution funèbre du colonel Eric Weinberger, décédé le 11 mars 1992, par le général Yves de Sesmaisons, le 16 mars 1992 à l'église du Val-de-Grâce, à Paris, archives du Musée militaire de Lyon, classeur 78. Eric Weinberger fut dans les années 1970-1980 l'un des plus ardents artisans de la cause des anciens prisonniers de la RDV, et notamment du statut de 1989 (voir infra) ; voir l'interview d'Eric Weinberger par Guillaume Fischer in « Les camps », *Hommes de guerre*, n° 18, avril 1989, p. 38-40 ; voir également la description de son action au sein de l'ANAPI par son camarade de libération et successeur au bureau national de l'ANAPI, C. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, *op. cit.*, p. 593.

<sup>1104</sup> Valérie Esclançon-Morin, « La légion étrangère, une particularité française », *Hommes et migrations*, 1306 / 2014, p. 133-137, p. 136, [En ligne]. URL : <http://hommesmigrations.revues.org/2844>, consulté le 15/06/2015.

<sup>1105</sup> « Entre 1830 et 1961, sur 600 000 légionnaires ayant servi dans la Légion, 210 000 sont allemands, 60 000 italiens, 50 000 belges et Français, 40 000 espagnols et 30 000 suisses. » *Ibid.*, p. 135.

Surtout, le désir d'échapper à la misère, dans une Allemagne dévastée par la guerre, fournit un grand nombre d'engagés à la Légion étrangère, tout particulièrement parmi les plus jeunes : seuls 34 % des légionnaires allemands morts en Indochine avaient en effet 18 ans révolus à la fin de la Deuxième Guerre mondiale<sup>1106</sup> ; autrement dit, 66 % d'entre eux étaient trop jeunes pour avoir déjà combattu<sup>1107</sup> – on est ainsi loin de l'armée d'anciens criminels de guerre nazis souvent dépeinte. C'est le cas notamment du sergent infirmier Heinrich Bauer<sup>1108</sup>, survivant de Dien Bien Phu et des camps de prisonniers de la RDV : né le 7 juillet 1930 à Kassel, dans une famille paysanne de six enfants<sup>1109</sup>, il rejoint la *Deutsches Jungvolk* (Jeunesse allemande) à 10 ans, en 1940, avant d'intégrer deux ans plus tard la NPEA (*Nationalpolitischen Erziehungsanstalten*) d'Ilfeld<sup>1110</sup>, où les Américains le trouvent en avril 1945 et l'emploient à divers travaux de force<sup>1111</sup>. Une trajectoire très proche de celle de l'une des icônes du combat mémoriel des anciens combattants-prisonniers d'Indochine, Rolf Rodel (voir infra), qui, avant de rejoindre la Légion et d'être fait prisonnier à Dien Bien Phu au sein du IIIe REI, avait vu mourir sa mère sous les bombardements de Leipzig, été enrôlé dans les jeunesses hitlériennes et fait prisonnier par l'armée américaine à la fin de la guerre<sup>1112</sup>.

Libéré et ne pouvant guère regagner sa famille faute de moyens de transports, Heinrich Bauer erre dans ce coin d'Allemagne évacué par les Anglo-américains en application des accords de Yalta, passant d'une ferme à l'autre, trouvant difficilement à s'employer comme

<sup>1106</sup> D'après le graphique des « Années de naissance des légionnaires de nationalité allemande morts en Indochine (sur un total de 2 625 décès répertoriés) » établi par F. Mirmont à partir de la base de données « Mémoire des hommes » du ministère de la Défense, in F. Mirmont, *Les chemins de Diên Biên Phu, op. cit.*, p. 574.

<sup>1107</sup> Exception faite, évidemment, des membres des jeunesses hitlériennes mobilisés comme derniers défenseurs du Reich en 1944-1945.

<sup>1108</sup> Notre corpus compte peu de témoignages de légionnaires d'origine étrangère. Nombre d'entre eux ont en effet regagné leur patrie d'origine après les guerres d'Indochine et d'Algérie ; les autres, naturalisés français tel Rolf Rodel ou Eric Weinberger, pour citer deux artisans ex-légionnaires parmi les plus connus de la cause des anciens prisonniers français de la RDV, n'ont guère laissé de témoignage écrit faisant état de leurs origines sociales : les quelques récits qu'ils ont laissés, comme ceux conservés aux AD du Rhône, sont essentiellement centrés sur la captivité et/ou les combats d'après-guerre pour la reconnaissance des prisonniers de la RDV. Outre celle de Janos Kemencei, seule la trajectoire du légionnaire d'origine allemande Heinrich Bauer, fait prisonnier à Diên Biên Phu, nous est précisément connue ; voir F. Mirmont, *Les Chemins de Diên Biên Phu, op. cit.*

<sup>1109</sup> Michel Bodin compte que, en Indochine, une nette majorité de légionnaires « Italiens » (72,65 %) et issus d'Europe centrale et orientale (76,60 %) provient des campagnes, tandis que la majorité des « Allemands » et « Espagnols » provient des villes (55,11 % et 53,52 %). M. Bodin, *Soldats d'Indochine, op. cit.*, p. 132.

<sup>1110</sup> Il s'agit d'une napola – école des commissaires politiques de l'armée allemande, élite de la Wehrmacht.

<sup>1111</sup> « Heinrich Bauer, Un Reich de mille ans », in F. Mirmont, *Les chemins de Diên Biên Phu, op. cit.*, p. 23-28.

<sup>1112</sup> « Devoir de mémoire : un Lyonnais a édifié à Diên Biên Phu un monument pour nos morts en Indochine », *Le Progrès de Lyon*, 12 février 1995.

manœuvre agricole<sup>1113</sup>. Les Soviétiques ne tardent pas à l'arrêter : accusé d'avoir fait partie du réseau des *Werwolf*<sup>1114</sup>, il est emprisonné, soumis à de longs et pénibles interrogatoires, et finalement libéré à l'automne 1945 après qu'un commissaire politique de l'armée rouge ait obtenu sa promesse de travailler à la reconstruction de la future RDA. A 15 ans, il a donc déjà été capturé deux fois, par l'armée américaine puis soviétique, et a été confronté à « l'éducation politique » nazie pendant trois ans, puis soviétique durant quelques mois d'internement.

Ayant trouvé un emploi dans une petite boutique de réparation de bicyclettes, Heinrich Bauer parvient à rejoindre Kassel et la zone américaine sur l'un des vélos qu'il a réparés, en juin 1946 ; il a alors 16 ans. Là, ne retrouvant pas trace de sa famille, il recommence à travailler dans des fermes ; parvenant difficilement à survivre, il se porte volontaire, un an plus tard, pour travailler dans les mines de charbon. Mais là encore, le travail est dur et peu rémunérateur ; dans les mines, il rencontre un camarade – son aîné de 4 ans, ancien combattant –, qui lui confie songer à s'engager dans la Légion : en 1948, ils se rendent à Kehl, dans un poste de gendarmerie français, où un sergent de la Légion passe bientôt les récupérer. Les deux hommes sont intégrés très rapidement et prennent le train en direction de Marseille, avec d'autres futures recrues, anciens combattants de 1939-1945 ou jeunes désœuvrés, dont plus de la moitié sont des Allemands, et pour le reste des Tchèques, des Italiens ou des Espagnols<sup>1115</sup> : à Marseille, on leur fait signer un engagement de cinq ans avec la promesse de faire deux ans en Extrême-Orient ou à Madagascar.

Heinrich Bauer se cache peut-être parmi ces jeunes recrues que le lieutenant Hélié Denoix de Saint Marc, jeune officier de la Légion fraîchement sorti de l'ESMIA, ancien résistant-déporté en partance pour l'Indochine, observe à peu près au même moment dans la cité phocéenne :

« Originaires de l'Allemagne, des pays Baltes et des pays de l'Est, ils sortaient à peine de la guerre. Ils paraissaient un peu perdus, vêtus de capotes trop grandes. Les visages étaient creusés, les regards las, mais ils semblaient soulagés d'avoir trouvé un endroit où renaître. »<sup>1116</sup>

Ayant rejoint Sidi Bel Abbès, Heinrich Bauer est désigné « volontaire » pour intégrer la nouvelle composante parachutiste de la Légion – il ne comprend en effet guère encore le

---

<sup>1113</sup> Ici et pour la suite du paragraphe, voir « Heinrich Bauer, Des prisons russes à la Légion étrangère », in F. Mirmont, *Les chemins de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 79-85.

<sup>1114</sup> Milice populaire créée par Himmler à la fin de guerre afin de seconder la Wehrmacht dans un combat subversif contre les troupes alliées et pour la défense du III<sup>e</sup> Reich.

<sup>1115</sup> « Heinrich Bauer, Des prisons russes à la Légion étrangère », in F. Mirmont, *Les chemins de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 82-83.

<sup>1116</sup> H. de Saint Marc, *Mémoires*, op. cit., p. 92-93.

français et ne sait pas même ce qu'est un « parachutiste »<sup>1117</sup>. Ayant intégré le 2<sup>e</sup> BEP nouvellement créé le 1<sup>er</sup> octobre 1948 (trois mois exactement après le 1<sup>er</sup> BEP), il part pour Sétif subir le – difficile – entraînement de la Légion étrangère ; là, il est désigné pour une formation d'infirmier avant de rejoindre Philippeville pour passer son brevet de parachutiste. Le 12 janvier 1949, il embarque pour l'Indochine... ; il sera fait prisonnier cinq ans plus tard, à Dien Bien Phu.

Ces « hommes sans nom »<sup>1118</sup>, qui ne tardèrent pas, selon le mythe légionnaire, à posséder « la fraternité de ceux qui n'ont plus rien et se raccrochent les uns aux autres »<sup>1119</sup>, ont *a minima* souvent intégré la Légion en quête de prise en charge<sup>1120</sup> – nombre d'entre eux étaient sans ressources et/ou sans bagage autre que leur expérience militaire en 1939-1945 ou durant la Guerre d'Espagne –, voire d'un nouveau cadre social englobant, tel cet ancien légionnaire d'origine hongroise qui confiait dans les années 2010 à Franck Mirmont, après avoir fui la Hongrie suite à l'assassinat de ses parents par les Soviétiques, s'être « engagé dans la Légion étrangère à 17 ans pour la simple raison que les légionnaires rencontrés à Vienne l'avaient nourri et habillé »<sup>1121</sup>. La Légion est en effet souvent considérée comme « une famille d'accueil pour des êtres brisés par la vie ou en quête d'une nouvelle patrie. Mais cette patrie n'est pas la France, c'est la Légion : « Legio patria nostra » est bien la devise des légionnaires. Elle absorbe les hommes en quête d'un nouvel idéal ou fuyant une vie éprouvante. »<sup>1122</sup>

Cette sociologie du recrutement de la Légion pour l'Indochine recouvre largement celle des prisonniers légionnaires de la RDV. Ainsi, si l'on s'attache aux régiments de légionnaires anéantis et en partie capturés lors de la bataille de la RC4 en septembre-octobre 1950, le 1<sup>er</sup> BEP – l'unité des lieutenants français Stien<sup>1123</sup> et Lepage<sup>1124</sup>, ainsi que du sergent Janos Kemencei<sup>1125</sup> – avait été créé un peu plus de deux ans plus tôt autour d'un noyau d'anciens parachutistes de la Wehrmacht. Quant au 3<sup>e</sup> REI – le régiment du capitaine Jacques

---

<sup>1117</sup> « Heinrich Bauer, Des prisons russes à la Légion étrangère », *op. cit.*, p. 83.

<sup>1118</sup> Expression populaire pour parler de la Légion tirée d'un roman éponyme de Jean des Vallières (Paris, Albin Michel, 1933), adapté au cinéma en 1937 par Jean Vallée.

<sup>1119</sup> H. de Saint Marc, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 96.

<sup>1120</sup> V. Esclangon-Morin, « La légion étrangère, une particularité française », *op. cit.*, p. 135.

<sup>1121</sup> F. Mirmont, *Les chemins de Diên Biên Phu*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>1122</sup> V. Esclangon-Morin, « La légion étrangère, une particularité française », *op. cit.*, p. 135.

<sup>1123</sup> Voir L. Stien, *Les soldats oubliés*, *op. cit.*

<sup>1124</sup> Voir le Rapport du capitaine E. Lepage sur sa captivité chez le V.M., 1<sup>er</sup> septembre 1954, *op. cit.*

<sup>1125</sup> Voir J. Kemencei, *Légionnaire en avant !*, *op. cit.*

Vollaire<sup>1126</sup>, des lieutenants Norbert Héry<sup>1127</sup>, David-Robert Briche<sup>1128</sup> et Jack Bonfils<sup>1129</sup>, ainsi que du légionnaire Razvan<sup>1130</sup> –, il était composé à 33 % d'Allemands et 17 % de Suisses (parmi lesquels beaucoup d'Allemands, de Français et d'Italiens), et pour le reste de 7 % d'Espagnols, 6 % de Polonais, 5 % d'Italiens et de Français<sup>1131</sup>. « Jamais, dans l'histoire de la Légion », estime ainsi Paul Bonnecarrère, « un régiment ne fut constitué par des éléments aussi disparates que ce 3<sup>e</sup> Etranger. Survivants du célèbre Afrika Korps, S.S. du front de l'Est, nazis de tout âge et de tout grade, avaient cherché un refuge au sein de la Légion »<sup>1132</sup> ; là, ils s'étaient retrouvés associés avec de jeunes Allemands sans ressources, des Italiens capturés en Afrique du Nord ou en Italie en 1942-1944, d'anciens républicains espagnols, quelques Polonais ayant fui la misère et/ou la recomposition politique et territoriale de leur pays après-guerre, et autres Français parfois anciens de la LVF : bref un mélange, de toutes nationalités, de jeunes hommes sans expérience et d'individus très aguerris, qui parfois s'étaient affrontés durant la Deuxième Guerre mondiale. Dans ses mémoires, Hélié de Saint Marc, alors jeune lieutenant désigné pour servir au 3<sup>e</sup> REI en Indochine, s'estime même *a posteriori* rassuré, à l'heure de connaître sa première épreuve du feu, d'avoir eu à commander à de tels hommes, « anciens du Frente Popular espagnol ou de l'armée allemande », connaissant « parfaitement leurs gestes et leurs sentiments » et sachant, « à la seconde près, ce qu'il fallait faire, ni moins ni plus »<sup>1133</sup> ; et ce malgré son passé d'ancien résistant-déporté :

« La légion porte en elle une mystique qui rejoint celle des grandes utopies. J'avais été élevé dans le rejet des « Boches ». Ma jeunesse s'était déroulée dans l'ombre portée, presque palpable de la guerre de 14-18. Ma génération a grandi contre un monument aux morts. Pas une famille n'échappait à son cadre noir sur la cheminée. Mon père avait connu le chemin des Dames. L'Allemand était pour nous l'ennemi.

Pendant deux ans de déportation, j'ai vu des milliers de squelettes pitoyables succomber sous les vociférations de nos bourreaux, dans une langue gutturale associée pour toujours à mes cauchemars. En 1947, lorsque je suis devenu lieutenant de la Légion, entouré d'Allemands, j'aurais pu avoir une appréhension. Leur accent parfois me troublait, à l'improviste. Il me semblait brutalement entendre quelques intonations du côté de Buchenwald ou de la plaine de Thuringe. Mais, si incroyable que cela puisse paraître, je n'ai pas eu un mouvement de recul, et c'est à la Légion que je dois ce bonheur. »<sup>1134</sup>

<sup>1126</sup> Voir Jacques Vollaire, *Deux ans de ka nha*, Paris, Indo éditions, 2011 (1<sup>e</sup> éd. 1953).

<sup>1127</sup> Voir N. Héry, *Tù-Binh*, *op. cit.*

<sup>1128</sup> Voir David-Robert Briche, *Au-delà de la jungle, la liberté, évadé des bagnes du Vietminh*, Clermont-Ferrand, G. de Bussac, 1982.

<sup>1129</sup> Voir Jack Bonfils, *Camp n° 1*, AD du Rhône, 31 J 259.

<sup>1130</sup> Voir A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue*, *op. cit.*, p. 234-240.

<sup>1131</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>1132</sup> Paul Bonnecarrère, *Par le sang versé, La Légion Etrangère en Indochine*, Paris, Librairie Arthème Fayard, collection Marabout université, 1968, p. 7.

<sup>1133</sup> Hélié de Saint Marc (avec la coll. de L. Beccaria), *Les sentinelles du soir*, Paris, Les Arènes, 1999, p. 159.

<sup>1134</sup> *Ibid.*, p. 145-146.

En Indochine, les compagnies de la Légion ont en effet ceci d'extraordinaire qu'elles rassemblent « tous les blessés des années trente et quarante : anciens du Frente popular, Allemands en masse, premiers exilés du rideau de fer »<sup>1135</sup>, commandées par des officiers qui bien souvent ont combattu certains de ces hommes quelques mois plus tôt, ou bien ont été faits prisonniers en 1940 ou déporté dans les années suivantes.

On retrouve ainsi une sociologie relativement proche chez les contingents de légionnaires faits prisonniers à Dien Bien Phu, au sein du 3<sup>e</sup> REI – le régiment du sergent Rolf Rodel, déjà très éprouvé en 1950 sur la RC4 –, et du 2<sup>e</sup> REI du lieutenant Eric Weinberger (le 2<sup>e</sup> REI comptait en 1946 34,40 % d'Allemands et 14,90 % d'Italiens<sup>1136</sup>), ou bien encore des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> BEP<sup>1137</sup> – au sein duquel combattent notamment Heinrich Bauer<sup>1138</sup> et le lieutenant Jacques Le Cour Grandmaison<sup>1139</sup>. Quant à la célèbre 13<sup>e</sup> DBLE<sup>1140</sup>, elle est essentiellement composée d'Allemands et d'Italiens ayant souvent été recrutés dans les camps de prisonniers en Afrique du Nord ou sur place, en Italie et en Allemagne en 1944-1945<sup>1141</sup>, auxquels s'ajoute un contingent important d'anciens républicains espagnols, mais aussi de Français (21 %<sup>1142</sup>) recrutés en métropole durant la campagne de libération. Quelques unités d'artillerie complètent le dispositif légionnaire à Dien Bien Phu, recrutées selon les mêmes modalités.

La naturalisation française « par le sang versé »<sup>1143</sup>, à laquelle tout légionnaire a droit à partir de cinq ans de service, paraît ainsi loin d'être la cause première des engagements dans la Légion après-guerre : l'histoire des légionnaires est là pour en témoigner, et ce depuis le XIX<sup>e</sup> siècle écrit Valérie Esclangon-Morin, qui pointe notamment comme indicateur le nombre important des désertions, certains de « ces hommes n'hésitant pas à partir lorsqu'ils estimaient ne plus trouver ce qu'ils étaient venus chercher »<sup>1144</sup>. Les engagements dans les régiments de la Légion étrangère qui combattent en Indochine sont

---

<sup>1135</sup> H. de Saint Marc, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 92-93.

<sup>1136</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>1137</sup> Il s'agit également de l'unité du lieutenant de Saint Marc, qui ne participa pas à la bataille de Diên Biên Phu.

<sup>1138</sup> Voir F. Mirmont, *Les chemins de Diên Biên Phu*, *op. cit.*

<sup>1139</sup> Voir J. Le Cour Grandmaison, *Parcours complet*, *op. cit.*, p. 43.

<sup>1140</sup> Voir André-Paul Comor, *L'épopée de la 13<sup>e</sup> demi-brigade de Légion étrangère, 1940-1945*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1988 (ouvrage issu de sa thèse de doctorat d'histoire).

<sup>1141</sup> Comme sans doute le légionnaire Helmut Seelig, fait prisonnier deux ans plus tôt, en février 1952, lors de l'évacuation de Hoa-Binh. Voir Helmut Seelig, *Témoignage*, AD du Rhône, carton 31 J 201.

<sup>1142</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>1143</sup> Paul Bonnacarrère en fait le titre de l'un de ses romans les plus connus, retraçant l'histoire de la Légion étrangère en Indochine, *Par le sang versé*, *op. cit.*

<sup>1144</sup> V. Esclangon-Morin, « La légion étrangère, une particularité française », *op. cit.*, p. 134.

d'abord la conséquence d'une géopolitique européenne particulièrement troublée dans les années 1940, à laquelle s'ajoute la misère régnant dans l'Europe dévastée de l'immédiat après-guerre.

En Indochine, note Michel Bodin, les désertions demeurent d'ailleurs relativement fréquentes, tout particulièrement chez les légionnaires d'origine allemande : si les rapports officiels et témoignages sont nombreux à souligner l'importance du déterminant de l'origine du recrutement dans la qualité des effectifs, *a fortiori* s'agissant des légionnaires d'origine allemande dont « le passé militaire au sein de la Wehrmacht ou de la Waffen SS sur tous les fronts et l'habitude de la discipline » sont particulièrement mis en avant pour qualifier la valeur et la solidité des combattants germaniques, ces « habitudes de la discipline n'empêchèrent pourtant pas les désertions en nombre proportionnellement plus nombreuses chez les natifs d'Outre-Rhin »<sup>1145</sup>, auxquels la RDV promettaient généralement, en captivité, une libération anticipée et un « rapatriement par voie démocratique »<sup>1146</sup>.

En Indochine, la loyauté des hommes à la Légion est d'autant plus éprouvée que cette dernière est particulièrement mise à contribution, envoyée dans les combats les plus durs, comme sur la RC4 en 1950 ou à Dien Bien Phu en 1954 : entre 1945 et 1954, la Légion perd ainsi 37,2 % de ses effectifs<sup>1147</sup>, soit le taux de perte le plus élevé de tout le CEFEO (27 098 hommes sur 72 833)<sup>1148</sup> ! Les légionnaires forment un réservoir d'hommes pour lesquels il n'existe en effet guère de groupe de pression à même de les soutenir en métropole ; comme tels, et considérés comme une troupe d'élite, ils sont employés sans guère de ménagement.

A ces conditions d'emploi particulièrement difficiles, s'ajoutent les conditions d'existence mêmes en Indochine : les rapports officiels et les témoignages sont unanimes à souligner que les légionnaires issus des pays de l'Est (Allemagne et Est de l'Europe) paraissent moins bien résister que leurs homologues du sud aux conditions de vie en Extrême-Orient. Leur

---

<sup>1145</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, p. 141. Parmi les déserteurs de la Légion étrangère en Indochine, quelques-uns rejoindront l'appareil militaire de la RDV et s'y feront un nom, comme Ernst Frey, qui deviendra colonel et l'un des principaux adjoints du général Giap. Voir Jacques Doyon, *Les soldats blancs d'Hô Chi Minh*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1973 ; Pierre Sergent, *Un étrange Monsieur Frey*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1982 ; et plus récemment, J. Confavreux et A. Bennedjaj-Zou, *Passés à l'ennemi*, *op. cit.* (voir infra)

<sup>1146</sup> Voir par exemple les conclusions de la fiche rédigée par la Sécurité militaire, le 25 août 1954, sur le moral et l'état d'esprit des prisonniers libérés le 18 août 1954, SHD, 10H316.

<sup>1147</sup> F. Cochet, « Le combattant : des guerres de décolonisation aux "OPEX" », *op. cit.*, p. 344.

<sup>1148</sup> André-Paul Comor, « La Légion étrangère dans la guerre d'Algérie, 1954-1962 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2010/1, n° 237, p. 81-93, p. 81.

« peau rose » les rendrait en effet inadaptés au climat tropical chaud de l'Indochine<sup>1149</sup> : une faiblesse physique, associée à l'inappétence globale pour le riz – repas de base du prisonnier –, que l'on retrouve fréquemment pointée du doigt comme responsable de la moindre résistance physique et morale des légionnaires – tout particulièrement allemands – en captivité ; généralement mis à part des autres prisonniers et « travaillés » par une propagande adaptée, à l'instar des « Africains » et « Nord-africains », leurs contingents s'effondrent rapidement.

### 2.3.3 Des supplétifs militaires aux supplétifs historiographiques<sup>1150</sup> : les combattants coloniaux

De 1947 au début des années 1950, les « Nord-Africains » et les « Africains » envoyés en Indochine sont souvent d'anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale. Pour l'ancien officier des Affaires musulmanes Charles Jeantelot, envoyé en Indochine pour veiller à la bonne gestion des troupes d'Afrique du Nord et débrouiller les éventuels problèmes posés par leur emploi, les tirailleurs nord-africains, décrits comme usés par la Deuxième Guerre mondiale, rengeaient « certes parce qu'ils se sentaient bien chez eux dans l'armée française, mais aussi parce que dans leur région d'origine, les mentalités et les considérants moraux et politiques avaient rapidement évolué, rendant aléatoire de reprendre place dans l'évolution d'une société envers laquelle le bédouin devenu soldat de métier n'éprouvait guère que dédain »<sup>1151</sup>.

Pour les anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale comme pour les nouvelles recrues, engagées ou appelées volontaires pour l'Indochine et dont la composante nord-africaine est décrite par Charles Jeantelot comme peu instruite et plus motivée par la solde que par le métier des armes<sup>1152</sup>, la (ré)insertion dans la société coloniale locale est d'autant plus difficile que cette dernière vit généralement dans un contexte de misère exacerbé par la guerre et le système colonial. En Algérie notamment, on le sait, l'explosion démographique et, sur le long terme, la confiscation des terres agricoles aboutissent après-guerre à « la libération d'un immense réservoir de main-d'œuvre, constitué par des paysans

---

<sup>1149</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine, op. cit.*, p. 142, d'après le « Rapport annuel de l'hôpital de Lanessan » de 1949, SHD, 10H1965.

<sup>1150</sup> Nous empruntons l'esprit de ce titre à Abdallah Saaf, *Histoire d'Anh Ma*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 16.

<sup>1151</sup> C. Jeantelot, *Repères au crépuscule, op. cit.*, p. 488.

<sup>1152</sup> *Id.*

sans terres ou possédant des micro-parcelles, dont une partie seulement trouve à s'employer dans les fermes coloniales moyennant le versement d'un salaire. Le reste n'a d'autre solution que l'exode vers les centres urbains. En l'absence d'une véritable politique d'industrialisation, cette masse de chômeurs trouve difficilement du travail, l'émigration reste alors la solution ultime »<sup>1153</sup>, avec l'engagement dans l'armée<sup>1154</sup>. À Rabat, rapporte Michel Bodin, « les Marocains couchaient devant la porte des bureaux de recrutement pour avoir une chance d'être pris, en Algérie la plupart des tirailleurs voulaient « faire partie du renfort ». Le prestige des armes et la misère aidant, il n'était guère difficile de trouver des volontaires. »<sup>1155</sup> Pour François Cochet, combinée avec l'attachement aux gradés de contact souvent développé durant la Deuxième Guerre mondiale, la solde constituait ainsi la « motivation » principale des engagements<sup>1156</sup>.

Pour autant, au-delà de la vaine question des « motivations », comment connaître *réellement* les motifs de l'engagement en Indochine des soldats « africains » et « nord-africains » ? Par le témoignage des acteurs ? Notre corpus ne fait état d'aucun témoignage d'ancien combattant « nord-africain » ou « africain » décrivant les motifs de son engagement<sup>1157</sup> ; tout au plus le SHD et les ANOM conservent quelques rapports de captivité datant de la fin des années 1940-début des années 1950 : plus encore que les Français, les légionnaires et les Vietnamiens, les combattants africains du CEFEO font véritablement figure de « soldats inconnus »<sup>1158</sup> de la « Guerre d'Indochine ». « Supplétifs

<sup>1153</sup> Ouanassa Siari Tengour, « 1945-1962 : vers l'indépendance », in Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour et Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris/Alger, La Découverte/Éditions Barzakh, 2012, p. 471. Sur l'émigration algérienne, voir également Benjamin Stora, *Les immigrés algériens en France, 1912-1962*, Paris, Hachette Littérature, collection Pluriel, 2009 ; plus récemment, voir Emmanuel Blanchard, *La police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Paris, Nouveau Monde, 2011.

<sup>1154</sup> Voir Belkacem Recham, *Les Musulmans algériens dans l'armée française, 1919-1945*, Paris, L'Harmattan, 1996.

<sup>1155</sup> M. Bodin, « L'adaptation des hommes en Indochine (1945-1954) », *op. cit.*, p. 122

<sup>1156</sup> F. Cochet, « Le combattant : des guerres de décolonisation aux "OPEX" », *op. cit.*, p. 345.

<sup>1157</sup> Seules sont quelque peu connues les trajectoires de quelques déserteurs coloniaux considérés comme « ralliés » à la RDV. Voir notamment A. Saaf, *Histoire d'Anh Ma*, *op. cit.* ; J. Confavreux et A. Bennedjaj-Zou, *Passés à l'ennemi*, *op. cit.* L'enquête d'Abdallah Saaf sur le personnage d'Anh Ma (nom vietnamien donné au militant du parti communiste marocain M'hamed Ben Aomar – alias Maarouf –, ancien sous-officier de l'armée française ayant fait la campagne d'Italie, envoyé en Indochine fin 1951 / début 1952 par le PC marocain pour expérimenter la guerre révolutionnaire et encadrer les prisonniers marocains) a recours aux témoignages de quelques anciens combattants d'Indochine marocains recueillis par l'auteur dans les années 1990. Mais l'ouvrage s'attarde peu sur les trajectoires de ces combattants avant la « Guerre d'Indochine » ; pour Abdallah Saaf, les anciens combattants qu'il a interrogés étaient tour à tour « des soldats à peine conscients de la signification de leur guerre indochinoise », quand d'autres apparaissaient au contraire comme « irrémédiablement atteints » (p. 90-91).

<sup>1158</sup> Nous empruntons l'expression à M. Bodin, *Les Africains dans la guerre d'Indochine*, *op. cit.*, p. 5, seul ouvrage à notre connaissance à traiter spécifiquement de l'apport au CEFEO des contingents coloniaux d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne. A l'exception de Michel Bodin, écrivait Abdallah Saaf au

sur le champ de bataille », selon la belle formule d'Abdallah Saaf, « ils le deviennent également dans la compréhension de cet épisode de l'histoire coloniale »<sup>1159</sup>.

Dans sa grande thèse sur les combattants de la « Guerre d'Indochine », Michel Bodin n'a cependant pas manqué de s'intéresser à eux. Ainsi, rapporte-t-il, les contingents issus d'Afrique-du-Nord étaient essentiellement composés de Marocains (58,5 %) et d'Algériens (37,5 %), les Tunisiens ne comptant que pour 4 % et ne formant qu'un seul régiment, le 4<sup>e</sup> RTT<sup>1160</sup>. Essentiellement employés comme tirailleurs (55 % des Marocains / 63 % des Algériens / 100 % des Tunisiens) et dans les spahis (17 % des Marocains / 9 % des Algériens), les 28 % de Marocains et d'Algériens restant servant comme forces d'appoint dans d'autres armes comme l'artillerie, le train ou le génie<sup>1161</sup>, les composantes marocaine, algérienne et tunisienne étaient organisées en régiments reflétant un recrutement essentiellement régional<sup>1162</sup> et principalement rural<sup>1163</sup>. Principale composante du contingent nord-africain, les Marocains provenaient essentiellement des régions de Marrakech (19,39 %), de Rabat (18,13 %), de Meknès (14,91 %), de Taza (14,66 %), de Fez (12 %) et de Casablanca (9,41 %)<sup>1164</sup>. S'agissant des Algériens, ils provenaient à 97 % des trois départements du Nord de l'Algérie : 43,5 % de l'Oranais, 30,5 % de l'Algérois et seulement 23 % du Constantinois<sup>1165</sup>, région au cœur des révoltes de mai 1945<sup>1166</sup> et des premières attaques du FLN en novembre 1954, dans l'Aurès où, dès mai 1945 selon Ouanassa Siari Tengour, « le tournant est pris en faveur d'un horizon d'attente articulé à l'idée d'indépendance et bien déterminé à rompre avec la condition coloniale »<sup>1167</sup>.

---

milieu des années 1990, « les historiens français de la première guerre du Vietnam restent dans l'ensemble étrangement indifférents au détail des sacrifices [...], des détentions et des désertions des éléments maghrébins de l'armée coloniale française. Ils ne les découvrent qu'à titre anecdotique. » A. Saaf, *Histoire d'Anh Ma*, op. cit., p. 16.

<sup>1159</sup> A. Saaf, *Histoire d'Anh Ma*, op. cit., p. 16.

<sup>1160</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, op. cit., p. 95.

<sup>1161</sup> *Ibid.*, p. 95-96.

<sup>1162</sup> *Id.* Ainsi, par exemple, les trois bataillons du 2<sup>e</sup> RTM de Marrakech étaient essentiellement composés de volontaires de la région ; quant au 4<sup>e</sup> RTM, ses effectifs provenaient essentiellement de Taza, également lieu de garnison du régiment. Chez les Algériens, même type de recrutement : le 1<sup>er</sup> RTA, par exemple, était essentiellement composé de combattants issus de l'Algérois, le 2<sup>e</sup> RTA de l'Oranais, le 3<sup>e</sup> du Constantinois et le 8<sup>e</sup> RSA était principalement formé à partir d'effectifs issus de l'Algérois et du Constantinois. Les Tunisiens ayant servi en Indochine s'étaient quant à eux essentiellement engagés à Tunis.

<sup>1163</sup> 73, 89 % de ruraux chez les Algériens, 82, 37 % chez les Marocains et 78, 87 % chez les Tunisiens. M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, op. cit., p. 132.

<sup>1164</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>1165</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>1166</sup> Voir Annie Rey-Goldzeiguer, *Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945, De Mers-el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, Paris, La Découverte, 2002 ; et Jean-Pierre Peyroulou, *Guelma 1945, Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Paris, Editions La Découverte, 2009.

<sup>1167</sup> Ouanassa Siari Tengour, « Aurès, 1<sup>er</sup> novembre 1954 », in A. Bouchène et al. (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, op. cit., p. 509.

Comparée au Maroc, la déjà remuante Algérie fournit d'ailleurs proportionnellement bien moins d'hommes (au plus 0,4 engagements pour 10 000 « musulmans » pour le département d'Alger)<sup>1168</sup>.

Les combattants issus d'Afrique subsaharienne envoyés en Indochine entre 1947 et 1954, également en majorité ruraux<sup>1169</sup>, provenaient à 78,43 % d'AOF contre seulement 21,57 % pour l'AEF : pour l'AOF, près de la moitié provenaient de Guinée (28,10 % du total des contingents « africains ») et du Sénégal (20,16 %), avec une présence également sensible de soldats originaires de Haute-Volta (8,12 %), de Côte-d'Ivoire (6,93 %), du Soudan (6,78 %), du Dahomey (4,35 %) et du Niger (3,19 %)<sup>1170</sup> ; pour l'AEF, la majorité des soldats provenaient du Tchad (10,30 % du total des contingents « africains »), d'Oubangui (4,89 %) et du Congo (4,06 %)<sup>1171</sup>.<sup>1172</sup> La plupart étaient employés comme fantassins, bien que quelques soldats issus de « vieilles » colonies comme le Sénégal aient également été versés dans l'artillerie. Également majoritairement composés, au moins jusqu'en 1950, d'anciens combattants issus du recrutement de 1939-1940 (80 000 hommes) ou de celui de 1941-1944 (100 000 hommes), les effectifs « africains » étaient généralement organisés en fonction de leur appartenance nationale voire ethnique<sup>1173</sup>.

Mais que sait-on de plus sur ces combattants ? En l'absence de témoignages directs, peut-on se fier à l'*expertise* de leurs cadres militaires et coloniaux ? L'essentiel des témoignages publiés par des cadres faits prisonniers par la RDV provient de fait d'officiers et de sous-officiers de la Légion ou des parachutistes métropolitains. Quelques témoignages d'officiers et de sous-officiers des troupes coloniales sont cependant accessibles, conservés notamment dans les fonds de l'ANAPI aux archives départementales du Rhône ; mais ces derniers parlent globalement peu de leurs hommes, encore moins des origines sociales de ces derniers. Ils aspirent parfois à restaurer l'honneur de ces troupes souvent critiquées en Indochine, et par là-même à redorer leur blason d'officier, tels les témoignages d'Yves de Sesmaisons<sup>1174</sup> ou de Jacques Jaubert<sup>1175</sup> sur leurs tirailleurs nord-africains. Le sergent

---

<sup>1168</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine, op. cit.*, p. 95.

<sup>1169</sup> De 72, 13 % de ruraux chez les Sénégalais jusqu'à 100 % pour le Togo, la Mauritanie et le Cameroun (la fourchette s'établissant généralement entre 86 et 95 %). *Ibid.*, p. 132.

<sup>1170</sup> Moins de 1 % provenaient de Mauritanie et du Togo.

<sup>1171</sup> Auxquels il faut ajouter 1,27 % de Gabonais et 0,76 % de Camerounais.

<sup>1172</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine, op. cit.*, p. 89-90.

<sup>1173</sup> *Ibid.*, p. 91.

<sup>1174</sup> Gal Y. de Sesmaisons, *Prisons de bambous, op. cit.*, p. 12.

<sup>1175</sup> Jacques Jaubert, *Témoignage*, AD du Rhône, 31 J 241.

Robert Barbaud<sup>1176</sup>, du 11<sup>e</sup> Tabor marocain, rappelle que les hommes de cette « unité bizarre, pas très régulière au sens propre du terme militaire, à savoir qu'ils étaient, hormis les cadres, des gens recrutés dans l'Atlas Marocain pour servir et faire la guerre avec les Français et la France [souligné dans le texte original] », s'étaient auparavant, « et de quelle manière, distingués en Tunisie, en Italie et Saint Raphaël, au repaire d'Hitler entre 1941 et 1945 »<sup>1177</sup>.

Certains autres pointent au contraire les faiblesses de ces troupes singulières, leurs problèmes de recrutement, l'insuffisance de leur instruction et leur inadaptation globale aux conditions de vie et de combat en Indochine. C'est le cas du témoignage de Pierre Mariani, alors lieutenant engagé sur la RC4 en 1950, à la tête d'une unité du 6<sup>e</sup> régiment de spahis marocains composée de « Marocains pris à Saumur parmi les « Palefreniers », experts en pansage des chevaux mais dont l'instruction militaire laisse à désirer. Leur moyenne d'âge est de 30 ans. Depuis neuf mois d'opérations sur la R.C.4 au Tonkin », conclut-il, « 12 sont indisponibles par la maladie et le climat hostile à des Nord-Africains. »<sup>1178</sup> Entre eux, les cadres européens rigolent d'ailleurs parfois des faiblesses réputées de leurs hommes – ici sous la plume de Jean-Jacques Beucler –, en caricaturant les directives du haut commandement :

« Le goumier en Indochine possède trois armes : sa moustiquaire, sa toile de tente et son fusil. S'il est fatigué, il abandonne son fusil. S'il est épuisé il jette sa toile de tente. Mais jamais au grand jamais il ne doit se séparer de sa moustiquaire. »<sup>1179</sup>

Dans les rapports du service de santé, les « Nord-Africains » sont en effet jugés inaptes à résister au paludisme, au typhus et autres maladies tropicales ; comme durant les deux guerres mondiales, les « Africains » sont quant à eux réputés peu résistants au froid hivernal, particulièrement le froid humide de l'hiver tonkinois<sup>1180</sup>.

Chez certains témoins européens, l'on devine sans peine la piètre estime qu'ils ont pour la combativité des soldats coloniaux ; ainsi le maréchal des logis Emile Chable, du 8<sup>e</sup> groupe de spahis algériens portés (essentiellement composé d'Algérois et de Constantinois), se souvenant du 14 janvier 1951 lors de la bataille de Vinh-Yen :

---

<sup>1176</sup> Le sergent Robert Barbaud est fait prisonnier sur la RC4 le 7 octobre 1950 ; blessé grièvement, il est libéré dès le 19 octobre 1950.

<sup>1177</sup> Robert Barbaud, *Témoignage*, AD du Rhône, 31 J 201.

<sup>1178</sup> Pierre Mariani, *La R.C.4*, AD du Rhône, 31 J 201.

<sup>1179</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 110.

<sup>1180</sup> M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, *op. cit.*, p. 143.

« j'étais le seul sous-officier européen encore en vie... On me confia les rescapés du peloton : seize hommes sur trente-cinq, et uniquement des Musulmans !... Avec cet élément, je devais couvrir le repli des survivants de mon escadron. »<sup>1181</sup>

Cette vision dépréciée des troupes coloniales est très présente chez les survivants de Dien Bien Phu ; ainsi chez Jean Pouget qui, dès 1964, popularise l'expression de « rats de la Nam Youn » :

« Tous les déserteurs algériens, marocains, quelques légionnaires, les Thaïs qui ne veulent pas se battre mais qui ont peur des Viets, toute une pègre s'est regroupée dans les trous qu'ils ont creusés dans les berges de la Nam Youn. [...] Ils récupèrent tous les parachutages qui tombent à proximité de leur gourbi et la nuit ils vont même sur la DZ ramasser les colis que les équipes n'ont pas eu le temps d'enlever »<sup>1182</sup>, et s'en nourrissent ou les revendent au marché noir aux combattants de la cuvette<sup>1183</sup>.

Quelques centaines début avril 1954, « certainement beaucoup plus à la fin de la bataille »<sup>1184</sup> – sans que l'on puisse exactement les dénombrer –, certains d'entre eux auraient été exécutés sommairement par leurs cadres<sup>1185</sup> ; mais aucune mesure d'envergure n'aurait été prise à leur rencontre. En effet, résume Bigeard dans ses mémoires, « une élite seulement se bat à cette date [avril 1954, nda]. Les autres se sont effondrés. Ils vivent terrés comme des rats un peu partout. De nuit, ils iront piller le ravitaillement parachuté. Langlais avait envisagé à un certain moment une expédition punitive contre ces déserteurs. Mais il y a déjà tellement de morts, de blessés... A quoi bon ? »<sup>1186</sup> Pour autant, le ressentiment vis-à-vis de ces déserteurs est fort : jusqu'à aujourd'hui, estiment précisément Pierre Journoud et Hugues Tertrais, « pour beaucoup d'anciens combattants, l'indignation ne

---

<sup>1181</sup> Emile Chable, *La bataille de Vinh-Yen*, AD du Rhône, 31 J 201. Engagé en 1946 dans les Spahis Marocains, il intègre la Légion étrangère en 1948 avant de rejoindre l'Indochine. Faisant retraite lors de la bataille de Vinh-Yen, le 14 janvier 1951, Chable gagne une pagode afin de constituer un point d'appui ; mais la pagode est déjà occupée par quelques autres rescapés : « Un mélange de Musulmans, de noirs, de jaunes et de quelques paras... Environ une trentaine d'hommes, chacun parlant une langue différente !... Véritable Tour de Babel... » Capturé peu après, il songe à s'évader ; cependant, écrit-il, « les contacts avec tous ces "étrangers" n'allaient pas faciliter mes projets d'évasion ». Il décide donc de s'évader en solitaire ; mais dans sa fuite, il tombe sur un prisonnier blessé abandonné par ses geôliers : « je découvris que l'homme allongé-là était musulman ! Un tirailleur algérien pitoyable qui "baragouinait" très mal le français. De ce fait, je ne réussissais qu'à le comprendre assez mal ! [...] je finis par le convaincre de me suivre. » Emile Chable parviendra à rejoindre les rangs de l'armée française. Il passera ensuite quatre ans en Algérie, avant de terminer sa carrière comme adjudant-chef et de travailler au Service des Pensions des Armées à La Rochelle.

<sup>1182</sup> J. Pouget, *Nous étions à Diên Biên Phu*, op. cit., p. 233-254, cité in capitaine Eric Warnant (alors conservateur du Musée des troupes de marine de Fréjus), « Les indigènes de la Nam Youn, de la ratière aux "rats" », in Antoine Champeaux (dir.), *Les maquis de l'histoire, Guerre révolutionnaire, guerres irrégulières, Mélanges offerts au lieutenant-colonel Michel David*, Panazol-Paris, Lavauzelle, 2010, p. 186-187.

<sup>1183</sup> On retrouve également cette vision chez Bernard Fall, *Diên Biên Phu, Un coin d'enfer*, Paris, Robert Laffont, 1968 ; Henri Le Mire, *Épervier, le 8<sup>e</sup> Choc à Diên Biên Phu*, Paris, Albin Michel, 1988 ; Erwan Bergot, *Diên Biên Phu*, Paris, Presses de la Cité, 1989 ; Pierre Accoce, *Médecin à Diên Biên Phu*, Paris, Presses de la Cité, 1992 ; R. Bruge, *Les hommes de Diên Biên Phu*, op. cit. ; etc.

<sup>1184</sup> P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 333.

<sup>1185</sup> *Ibid.*, p. 334-335.

<sup>1186</sup> Gal. M. Bigeard, *Pour une parcelle de gloire*, op. cit., p. 178.

vient pas tant du fait que ces « déserteurs » aient existé, mais qu'ils aient pu vivre, au détriment de ceux qui se battaient, une existence tranquille »<sup>1187</sup>.

Or ces déserteurs sont généralement présentés par les témoins et les historiens comme appartenant essentiellement aux troupes coloniales et indochinoises, et plus exceptionnellement à la Légion ; autrement dit, pas ou peu de Français. Si ces déserteurs forment « en quelque sorte », écrivent Pierre Journoud et Hugues Tertrais, « la mauvaise conscience de la garnison »<sup>1188</sup>, cette mauvaise conscience est essentiellement coloniale : l'honneur et l'héroïsme des combattants – français – de Dien Bien Phu n'est guère écorché. Peu nombreux sont en effet les témoins à dresser, à l'instar du célèbre écrivain combattant Erwan Bergot, lui-même ancien de Dien Bien Phu et des camps de prisonniers de la RDV, un portrait de ces déserteurs incluant des Européens, et notamment quelques Français « dont les motifs du « volontariat » pour l'Indochine », écrit-il, « ne devaient rien à l'enthousiasme ou au patriotisme. [...] Resquilleurs, faussaires ou voleurs dans le civil, ils avaient à Diên Biên Phu repris leur ancien métier. »<sup>1189</sup> L'ouvrage de Bergot fait exception ; chez la plupart des témoins, seuls les Indochinois, les légionnaires, et surtout les combattants originaires d'Afrique sont à ranger au rang de « rats de la Nam Youn ».

Ce faisant, les « rats de la Nam Youn » participent à l'oubli global de l'effort de guerre africain en Indochine – oubli que viendra renforcer la décolonisation de tout le continent africain dans les années qui suivent. *A minima*, ils renvoient en effet « non seulement aux contradictions propres à l'armée d'empire – la difficulté d'atteindre la cohésion au combat avec des unités aussi disparates, et le sous-encadrement structurel des troupes, mal endémique de la guerre d'Indochine –, mais aussi aux carences des cadres eux-mêmes : à leur impuissance, sur place, à réinsérer les « rats de la Nam Youn » dans leurs unités, ainsi qu'aux faiblesses longtemps occultées des comportements, au front (Dien Bien Phu) comme à l'arrière (Hanoi et Saigon). »<sup>1190</sup> Plus globalement, ces déserteurs coloniaux, et par-delà les contingents africains du CEFEO, condensent ainsi dans les témoignages tout ou partie des aspects les moins glorieux du combat en Indochine : privés de parole au sein de l'espace de discours sur les prisonniers de la RDV, et plus globalement sur la « Guerre

---

<sup>1187</sup> P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 334.

<sup>1188</sup> *Ibid.*, p. 333.

<sup>1189</sup> Erwan Bergot, *La Marche à la mort, Le calvaire des survivants de Diên Biên Phu*, Paris, Presses de la Cité, 1986, p. 24. Erwan Bergot fait même de l'un de ces déserteurs français, le soldat Georges Basquet, l'un de ses (anti)héros. Bergot explique également que les « rats de la Nam Youn » comptaient dans leurs rangs certains « dont les nerfs avaient lâché et qui, rejetés violemment par leurs camarades, n'avaient d'autre ressource que de se réfugier là » (p. 24).

<sup>1190</sup> P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 336.

d'Indochine » elle-même, ils semblent désignés pour expier presque à eux seuls certains maux ayant touché le CEFEO dans son ensemble : recrutement défectueux, encadrement insuffisant, manque de combattivité, indiscipline, désertions<sup>1191</sup>, etc.

Les témoignages français sur les soldats du CEFEO issus d'Afrique sont d'ailleurs généralement très empreints des stéréotypes militaro-coloniaux de l'époque ; ainsi une troupe de Marocains, d'Algériens ou de « Sénégalais », privée de son chef, est généralement décrite comme ne valant plus grand-chose. À Dien Bien Phu, Erwan Bergot lui-même explique la désertion des tirailleurs nord-africains par le fait que « c'était pour la plupart de pauvres bougres dont les cadres avaient été tués ou capturés et qui, ne recevant plus d'ordres, s'étaient retirés du combat. Ils y seraient probablement retournés pour peu qu'un de leurs gradés reconnus et respectés vienne les y contraindre. »<sup>1192</sup> Pour le sergent Barbaud, le point faible des goumiers était ainsi « le manque d'effectifs en officiers et sous-officiers, car, le Chef de Section tué ou blessé, c'était un peu le flottement. Néanmoins, ça ne marchait pas mal, car si l'encadrement n'était pas nombreux, il était de grande qualité. »<sup>1193</sup> Comme dans les deux guerres mondiales, seul l'attachement au chef est en effet réputé pouvoir en effet les faire avancer ; ainsi se souvient Jacques Jaubert, alors lieutenant au 8<sup>e</sup> RTM, lors d'un engagement sur la RC4 en mai 1950, les tirailleurs « n'en mènent pas large, mais je suis avec eux, ils ont confiance en moi et moi en eux. »<sup>1194</sup> Tout est ainsi donné comme une question d'encadrement pour ces hommes, qui ne paraissent obéir qu'à leur chef :

« La particularité des goumiers », poursuit le sergent Barbaud, « étant de ne reconnaître que son chef de section et son capitaine allait jusqu'à ne pas saluer les officiers qui n'avaient pas le képi bleu. Parallèlement à cet encadrement classique existait une hiérarchie marocaine, c'était le Moqqadem Maoun, soit sergent ou caporal. »<sup>1195</sup>

Pour Charles Jeantelot, alors jeune lieutenant employé en Indochine comme « conseiller pour l'analyse et la gestion des données humaines et des facteurs sociaux et moraux

---

<sup>1191</sup> Contrairement à ce que laissent à penser certains témoignages, le nombre de cas de désertion officiellement recensés par les autorités militaires dans les contingents « africains » et « nord-africains » entre 1948 et 1954 est relativement faible : après recoupement des différents rapports officiels afférant à la question, Michel Bodin évoque le chiffre de 338 « Maghrébins » et 78 « Africains », très peu – exception faite des Algériens – pour motif politique. M. Bodin, *Les Africains dans la guerre d'Indochine, op. cit.*, p. 194-195.

<sup>1192</sup> E. Bergot, *La Marche à la mort, op. cit.*, p. 23.

<sup>1193</sup> R. Barbaud, *Témoignage, op. cit.*

<sup>1194</sup> J. Jaubert, *Témoignage, op. cit.*

<sup>1195</sup> R. Barbaud, *Témoignage, op. cit.*

concernant la participation de nos troupes originaires d’Afrique du Nord »<sup>1196</sup>, l’obéissance du tirailleur nord-africain, dépend ainsi « de sa décision, son contrat d’engagement lui tient lieu de loi ; son devoir résulte de son choix gagé sur sa propre vie et encadré par les règlements acceptés, en posant l’empreinte de son pouce sur un papier qu’il ne pouvait pas lire ! Les tirailleurs disaient « *fi sabil Illah* », dans la *voie du Seigneur*, pour d’autres, c’était affaire de dignité et d’honneur. »<sup>1197</sup> Or sur le terrain, cette fidélité au devoir s’incarnerait d’abord, selon lui, dans une quasi-indéfectible loyauté au « bon » chef.

Globalement jugé comme inaccessible au raisonnement, le caractère de ces hommes, décrits comme n’obéissant qu’à leur cœur et à leur foi, peut également se révéler une force sur le terrain indochinois ; c’est du moins ce qu’écrivent certains de leurs anciens officiers, tels Jean-Jacques Beucler qui, peu avant la bataille de la RC4 durant laquelle il sera fait prisonnier, se réjouit des réactions de « Monsieur Goumier », « systématiquement contraires à la logique »<sup>1198</sup>, face aux pièges posés par l’ennemi : « avec naïveté », précise-t-il dans ses mémoires, « il évite les chausse-trapes »<sup>1199</sup>. La "science coloniale" de Beucler, élevé en Afrique-du-Nord, est déjà bien établie quand il débarque en Indochine avec ses goumiers marocains ; devenu fataliste « au contact de ces Nord-Africains persuadés d’être à chaque instant entre les mains de Dieu »<sup>1200</sup>, il les observe souvent, avec un regard empreint de paternalisme colonial : « Ils sont contemplatifs à leurs heures : quand l’Arabe enfonce un bâton dans le sol, il se demande, dit un proverbe, où a bien pu passer la terre du piquet. »<sup>1201</sup>

Très présents dans les quelques témoignages de notre corpus évoquant les combattants « nord-africains » et « africains » du CEFEO, ces stéréotypes coloniaux sont largement repris dans l’historiographie de la « Guerre d’Indochine ». Ainsi chez Michel Bodin, les combattants « africains » et « nord-africains » d’Indochine sont-ils dotés des mêmes forces – l’instinct du chasseur, la science du déplacement et de l’embuscade...<sup>1202</sup> – et des mêmes faiblesses – le manque d’autonomie, la peur des esprits et de l’eau, etc. – que dans les

---

<sup>1196</sup> Le lieutenant Charles Jeantelot sera fait prisonnier sur la fin de son séjour en Indochine, en novembre 1952 (avec un autre témoin, le lieutenant Alexandre Le Merre), à Ba Lay, alors qu’il est envoyé inspecter et remonter le 3/1 RTM en garnison à Ban Hoa.

<sup>1197</sup> C. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, op. cit., p. 524-525.

<sup>1198</sup> J.-J. Beucler, *4 années chez les Viets*, op. cit., p. 26.

<sup>1199</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires*, op. cit., p. 115.

<sup>1200</sup> *Ibid.*, p. 116.

<sup>1201</sup> *Ibid.*, p. 116.

<sup>1202</sup> Michel Bodin, « Les troupes africaines en Indochine », *Indochine, Revue historique des armées*, 1989/4, n° 177, p. 17-26, p. 19.

rapports conservés dans les archives du SHD ou les témoignages décrits ci-dessus. L'importance décisive du commandement direct est à nouveau consacrée<sup>1203</sup> : ainsi les « Africains » se révélaient-ils « valeureux s'ils se voyaient et se sentaient bien encadrés : un effectif de 20 % de Blancs eût été nécessaire ; on en était loin en Indochine », écrit par exemple Michel Bodin d'après un document du CMIDOM dont il semble reprendre à son compte les conclusions. *Idem* avec les classements ethnicisés de l'époque :

« La valeur dépendait de l'origine. Grâce aux rapports sur le moral, on peut définir ainsi la tenue des hommes :

- Guinéens : assez bien ou bien ;
- Soudanais : bien, mais les Mossis étaient très bons et les Bambaras capables du meilleur comme du pire ;
- Haut-Voltaïques : assez bien ;
- Sénégalais : assez bien ou bien ;
- Tchadiens : bien avec des éléments Sara très bons ;
- Gens d'Oubangui : bien ;
- Ivoiriens : excellent pour ceux du Nord – médiocre pour ceux du Sud ;
- Congolais : mauvais ;
- Dahomeyens : médiocre.

Cependant les rapports soulignent que lorsque les Ivoiriens et les Dahomeyens se montraient bons, ils étaient meilleurs que les autres Noirs. »<sup>1204</sup>

De telles typologies, racialisant et hiérarchisant les différentes mains-d'œuvre militaires en fonction de leur appartenance ethnique, sont directement importées des politiques coloniales de productivité construites depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à mesure que convergent le « racisme scientifique » et les discours coloniaux consacrant la supériorité de l'homme blanc. La critique de ce type d'énoncé a fait l'objet d'une importante littérature scientifique, en France, s'agissant notamment de ses usages durant la Première Guerre mondiale<sup>1205</sup> ; rien de tel à notre connaissance pour la « Guerre d'Indochine ». Bien au contraire, comme en 1914-1918, les tirailleurs originaires d'Afrique sont plus largement décrits en Indochine comme d'excellentes troupes d'assaut et de très médiocres effectifs dans l'immobilité et la monotonie du combat défensif, qui « accentuait leurs défauts latents comme la geignardise »<sup>1206</sup>. Difficile ainsi de deviner les acteurs marocains, algériens, sénégalais,

---

<sup>1203</sup> M. Bodin, *Les Africains dans la guerre d'Indochine*, *op. cit.*, p. 186-187.

<sup>1204</sup> M. Bodin, « Les troupes africaines en Indochine », *op. cit.*, p. 21, d'après le rapport sur le moral du 26<sup>e</sup> BMTS du 1<sup>er</sup> semestre 1952, SHD, 10 H 420, et le rapport sur le moral du 2<sup>e</sup> RIC du 1<sup>er</sup> semestre 1951, SHD, 10 H 363.

<sup>1205</sup> Voir notamment Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée, La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Denis, Bouchène, 2015 (ouvrage issu de la thèse de l'auteur soutenue à l'Université de Nice en 1979) ; Vincent Viet, *La France immigrée, Construction d'une politique (1914-1997)*, Paris, Fayard, 1998 ; Laurent Dornel, « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale en France pendant la Première Guerre mondiale », *Genèses*, n° 20, septembre 1995, p.48-72 ; Richard S. Fogarty, *Race and War in France: Colonial Subjects in the French Army, 1914-1918*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2008.

<sup>1206</sup> M. Bodin, « Les troupes africaines en Indochine », *op. cit.*, p. 21, d'après témoignages et un rapport sur le moral des Africains de la ZOT en 1951, SHD, 10 H 420.

etc., de cette guerre dans l'historiographie française de la « Guerre d'Indochine », très centrée sur les troupes européennes et à la marge vietnamiennes, souvent essentialiste dès qu'il s'agit des troupes coloniales issues du continent africain, donnant l'impression qu'il s'agit là d'« une sorte de matériau dans l'immense machine impériale française »<sup>1207</sup>.

Si les témoignages métropolitains et l'historiographie française ne nous disent que peu de choses sur ces hommes, faut-il alors se fier aux connaissances acquises sur ces troupes par la RDV, aidée notamment par les partis communistes français et marocain, qui leur destina une propagande adaptée, jouant sur la proximité des situations coloniales et la fraternité internationale des prolétariats coloniaux ?

« ALGERIENS, TUNISIENS, MAROCAINS !  
Vous vous rappelez ce qu'ont fait chez vous "les colons français".  
Vous connaissez leurs crimes.  
Ils vous ont volé vos terres. [...]  
Vous n'avez pas voulu supporter la famine et la servitude et vous vous êtes révoltés. Les Français colonialistes n'ont pas alors hésité à assassiner sauvagement vos compatriotes au Riff, à Sétif, à Constantine, à Gabès...  
Ces mêmes français vous envoient maintenant ici. [...]  
N'obéissez pas à leurs ordres.  
Soulevez-vous et venez à nous.  
Nous allons nous unir pour combattre ensemble notre ennemi commun : les colonialistes français. »<sup>1208</sup>

D'autres tracts du même type appellent en Indochine les Marocains à ne pas combattre « leurs frères vietnamiens » ; les Sénégalais, Malgaches et Marocains à « tourner [leurs] fusils » contre leurs « ennemis communs » français... ; parfois les tracts prennent la forme de « chèques d'amitié », valant laisser-passer – assorti d'un petit pécule – en zone contrôlée par la RDV<sup>1209</sup> ; la propagande est également directement distillée par haut-parleur, près des petits postes ou durant les batailles. Naturellement, cette propagande s'intensifie encore en captivité :

« A l'occasion des fêtes », rapporte à sa libération le soldat de 2<sup>e</sup> classe Rabah Oumani, du 6<sup>e</sup> RTA, fait prisonnier le 10 septembre 1949 dans la région de Rach-Gia et libéré en mai 1952, « un cadre politique nous rassemblait et faisait de la propagande en français ; ils

---

<sup>1207</sup> A. Saaf, *Histoire d'Anh Ma, op. cit.*, p. 99. Les coloniaux, poursuit A. Saaf, « sont évalués en fonction de leur aptitude à combattre comme des outils [...]. De toute manière, la situation est chaque fois perdue quand la tête militaire française est absente, lorsque l'officier français disparaît, est fauché par une balle ou un obus. »

<sup>1208</sup> Tract de la RDV destiné aux Nord-Africains servant dans le CEFEO, s.d. (v. 1950-1952). Ce tract appartient à la collection de documents de propagande vietnamiens collectés par le général Yves Jude dans la région de Ha-Dong, entre 1950 et 1952, et confiés en 2000 aux archives du Musée de troupes de marine de Fréjus.

<sup>1209</sup> *Id.* Ces tracts s'adressent également aux autres composantes du CEFEO.

étaient nos frères, ils étaient opprimés comme nous, pourquoi luttons nous contre eux qui voulaient leur liberté. »<sup>1210</sup>

À l'opposé des discours français, cette propagande sociologisée, en principe adaptée au public auquel elle s'adresse, généralement conçue par des envoyés de partis communistes « frères » ou des « ralliés » issus des différentes composantes du CEFEO (voir infra), cherche à décoloniser le combattant d'origine africaine, l'invitant à envisager son propre sort comme solidaire de celui des Vietnamiens qu'il combat. Ce faisant, elle suppose en lui l'existence d'un être politisé, à tendance indépendantiste. Or, en 1945-1954, il est tout aussi spéculatif de présupposer une tendance indépendantiste chez les combattants coloniaux du CEFEO originaires d'Afrique – même s'il semble avéré qu'au lendemain des massacres coloniaux de mai 1945, chez les Algériens tout au moins, « une partie des musulmans de l'armée cessa de se bercer d'illusions sur la réalité du régime colonial et bascula définitivement dans le camp nationaliste »<sup>1211</sup> – que, de l'autre côté, de compter sur leur fidélité impériale. Un tel postulat ressortit en effet bien moins d'une observation sociologisée que d'une posture véhiculant un discours politique d'adhésion à l'un ou l'autre des deux camps, confisquant ainsi la parole des acteurs.

En 1954, le commandement français ne semble d'ailleurs guère s'y tromper ; les prisonniers coloniaux libérés ne semblent pas plus « gagnés » par les discours de la RDV qu'ils paraissent heureux de retrouver leur patrie impériale française :

« Tous manifestent leur contentement d'être libérés et de manger comme des croyants et non comme des « chinois » disent-ils. Ils ont presque tous posé des questions relatives à leur solde et ne demandent qu'une chose : rentrer dans leur argent et retourner au Maroc. »<sup>1212</sup>

Autrement dit, les préoccupations essentielles de la plupart des combattants coloniaux après leur libération – du moins ce que les autorités militaires en ont perçu – paraissent avoir peu évolué depuis l'engagement : s'assurer des rentrées d'argent suffisantes afin de pouvoir vivre dignement dans leur région d'origine. L'historiographie considère d'ailleurs que la propagande de la RDV s'est globalement avérée inefficace sur les contingents coloniaux du CEFEO, excepté sur certains Algériens, déjà engagés dans un processus critique au moins depuis les massacres de 1945, qui auraient effectivement rejoint le combat

---

<sup>1210</sup> « Relevé des déclarations du 2<sup>ème</sup> classe OUMANI Rabah Mle N° 6.244 du 6<sup>ème</sup> RTA », [v. 1952], SHD, 10 H 316.

<sup>1211</sup> Belkacem Recham, « La participation des Maghrébins à la Seconde Guerre mondiale », in A. Bouchène et al. (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, op. cit., p. 462.

<sup>1212</sup> Fiche du 25 août 1954 de la sécurité militaire, op. cit.

indépendantiste algérien après l'Indochine, en particulier après leur libération des camps de prisonniers de la RDV<sup>1213</sup> (voir infra).

Largement absents de la littérature testimoniale et de la construction de la cause des anciens prisonniers de la RDV durant la « Guerre d'Indochine », les soldats coloniaux issus d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne sont donc peu présents dans notre étude ; de même que les soldats « indochinois » des forces françaises qui, recrutés localement, figurent à la marge de notre enquête essentiellement consacrée aux combattants-prisonniers des forces expéditionnaires. Si nous espérons, dans les années à venir, pouvoir travailler à retrouver la parole et la trajectoire de ces acteurs coloniaux de la « Guerre d'Indochine », leur absence de l'espace étudié nous dit dans l'immédiat déjà beaucoup sur notre objet : la cause des anciens prisonniers de la « Guerre d'Indochine » est d'abord une affaire franco-française ; essentiellement nationalisée, elle n'accorde d'ailleurs une véritable importance à la parole des ex-légionnaires<sup>1214</sup> ou soldats vietnamiens<sup>1215</sup> du CEFEO qu'en tant qu'ils sont devenus français. Les territoires de mobilisation et de développement de la cause, s'ils font une place importante au Vietnam en tant notamment qu'il permet de faire revivre le rêve de l'Indochine française, oublie ainsi largement les autres ex-territoires coloniaux en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord.

---

<sup>1213</sup> A. Saaf, *Histoire d'Anh Ma*, op. cit., p. 111 ; J. Doyon, *Les soldats blancs*, op. cit., p. 288 ; M. Bodin, *Les Africains dans la guerre d'Indochine*, op. cit., p. 195-197 ; P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 233-235. ; B. Fall, *Diên Biên Phu*, op. cit., p. 182

<sup>1214</sup> Voir les cas des ex-légionnaires devenus français « par le sang versé » : Janos Kemencei, Heinrich Bauer, et surtout Rolf Rodel et Eric Weinberger, véritables apôtres de la cause des anciens prisonniers de la RDV.

<sup>1215</sup> Voir le cas exemplaire du colonel (ER) Huynh Ba Xuan (préface du général André Loussouarn), *Oublié 23 ans dans les goulags du Viet-Minh, 1953-1976*, Paris, L'Harmattan, 2004. Officier français d'origine vietnamienne – son père, catholique, a été assassiné par le Viet-Minh en 1946 –, Huynh Ba Xuan, ancien aide de camp du général de Lattre en Indochine en 1951, est fait prisonnier sur la RP 39 en avril 1953 – il est alors capitaine –, interné dans un camp de « rééducation » puis gardé en résidence surveillée après les accords de Paris. Grâce au lobbying de certains anciens combattants et prisonniers français et de la Fondation du général de Lattre, il parvient à rejoindre la France en 1984, à retrouver sa nationalité française et à être réintégré dans l'armée française. Dans les années 2000, au sein de l'ANAPI, il est particulièrement mis en avant dans le combat politico-mémoriel de l'association comme un cas paroxystique de l'oubli des anciens combattants d'Indochine, et comme une invitation à renouer avec l'ancienne colonie orientale. Voir notamment la recension – très empathique – du témoignage de Huynh Ba Xuan par Jean-Louis Margolin, « Une tragédie ignorée », [En ligne], EspacesTemps.net, Livres, mis en ligne le 12.07.2005, URL : <http://www.espacestems.net/articles/une-tragedie-ignoree/> Consulté le 29/06/2015.

Voir également le cas relativement similaire de Déo Van Tun, ancien instituteur engagé comme sergent dans les FTNV en mars 1954, fait prisonnier à Diên Biên Phu, libéré le 20 novembre 1954 puis à nouveau interné en 1962-1973, arrivé en France en 1991. Soutenu par l'ANAPI (et notamment par Jack Bonfils), il est rétabli dans ses droits d'ancien combattant-prisonnier. Déo Van Tun, *La captivité d'un combattant d'origine vietnamienne*, 2004, AD du Rhône, 31 J 259.

### 3 LA CAPTIVITE : UNE EXPERIENCE COMMUNE HORS DU COMMUN ?

---

Dès 1946, la RDV peut compter sur une armée forte de 80 à 100 000 hommes ; de 1947 à 1949, au Nord, au centre, mais aussi au Sud du Vietnam, cette armée harcèle les troupes françaises par des opérations de guérilla qui, imposant souplesse et rapidité, conduisent généralement les combattants de la RDV à ne pas s’embarrasser de prisonniers. Dans les premières années du conflit, ces derniers sont le plus souvent mis à mort ou immédiatement libérés.

Dans le sud du pays, largement aux mains des Français, plusieurs directives de la RDV sur les prisonniers rappellent ainsi, dès le premier semestre 1948, de « les relâcher immédiatement après leur avoir fait connaître, sur les lieux du combat même, les buts que nous poursuivons »<sup>1216</sup>, et, pour les cadres, de les exécuter après interrogatoire. Pour les quelques prisonniers déjà aux mains de la RDV – estimés en septembre 1954 à seulement 260 prisonniers militaires et 245 civils<sup>1217</sup> –, ces derniers peuvent être exécutés en cas de danger immédiat<sup>1218</sup>. Pour ces prisonniers au sud, par ailleurs, le régime semble « très différent de celui des camps du Nord – tant du point de vue nourriture que travail. C’est à peine si les libérés se plaignent. »<sup>1219</sup> Ainsi le maréchal des logis Maurice Droal, libéré en mai 1952, n’a-t-il par exemple « assisté à aucun décès au cours de [s]a captivité »<sup>1220</sup>.

Dans le centre et le nord du Vietnam, la situation est plus complexe, la RDV étant maîtresse de pans entiers du territoire lui permettant d’héberger plus favorablement des prisonniers. Dans un premier temps, les circonstances des débuts de la « Guerre d’Indochine » font que ce sont essentiellement des civils qui sont faits prisonniers : après l’insurrection du 19

---

<sup>1216</sup> Document intercepté par les troupes françaises en Indochine du Sud en juin 1948, in Bulletin de renseignements du 21 juin 1948, ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE//33.

<sup>1217</sup> Capitaine H. Gueguen, directeur de l’Office du prisonnier, Note à l’attention de Monsieur le colonel Leclere, chargé de mission, Saigon, 7 septembre 1954, SHD, 10 H 316, dossier 2.

<sup>1218</sup> Instruction du 19 mars 1948 de Tran Van Giau, commandant de la zone IX, sur l’emploi des volontaires étrangers et des prisonniers, publié dans le journal *Chien-Dau (La Lutte)*, le 19 juin 1948, mentionné dans un bulletin de renseignements des troupes françaises en Indochine du Sud du 22 juin 1946, ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE//33.

<sup>1219</sup> Note manuscrite (anonyme et sans date) accompagnant les déclarations des soldats Dieffenthaler Eugène, Mellado Christophe, Hamadi Mohamed et Rabah Oumani, du maréchal des logis Droal Maurice et du caporal Hazel Mostapha, ex-prisonniers libérés par les rebelles le 25 mai 1952 du camp de X. Canh Den (Sud Viet Nam), SHD, 10H316, dossier Déclarations de prisonniers libérés / Office du prisonnier 1950-1954.

<sup>1220</sup> Relevé des déclarations du maréchal des logis Droal Maurice, in *id.*

décembre 1946, ce sont ainsi près de 450 hommes, femmes<sup>1221</sup> et enfants, d'origine métropolitaine ou vietnamienne (avec quelques dizaines de militaires des garnisons françaises attaquées), qui sont enlevés essentiellement à Hanoi et à Vinh<sup>1222</sup>, auxquels il faut ajouter encore quelques dizaines de civils faits prisonniers de manière isolée<sup>1223</sup>, notamment parmi les planteurs et les missionnaires<sup>1224</sup>, ainsi que quelques militaires capturés après la prise d'un petit poste ou une embuscade<sup>1225</sup>. Tel est le cas par exemple du brigadier-chef artilleur Francis Turelier, fait prisonnier le 5 juillet 1947 en « Centre Annam » : il pense alors qu'il va être torturé et décapité, à l'image de ce qu'il a déjà pu observer, mais le chef de l'unité ennemie qui le capture, se présentant à lui comme « le seul à faire des prisonniers quand [il] peu[t] intervenir avant le massacre »<sup>1226</sup>, le traduit devant un « tribunal du peuple » qui le condamne à mort tout en lui reconnaissant des circonstances atténuantes et lui accordant donc la vie sauve. Présenté comme le deuxième prisonnier de guerre fait au « Centre Annam »<sup>1227</sup>, Turelier rejoint ainsi la région de Vinh – après 900 km de marche – et les civils et militaires<sup>1228</sup> faits prisonniers à Hanoi et à Vinh l'année précédente<sup>1229</sup>.

Plus au Nord en effet, la RDV a établi son pouvoir dès 1945 sur une bonne partie de la grande plaine du delta du fleuve Rouge, le nord et le centre du « Tonkin », ainsi que le nord « Annam » ; les Français ont repris quant à eux le contrôle de l'essentiel de la bande littorale du Nord-Tonkin et d'une partie de la Haute-Région, sur les routes menant au Laos (région peuplée de minorités). La RDV est donc solidement implantée dans une portion importante

<sup>1221</sup> Captives pendant plusieurs années, certaines d'entre elles se marieront avec d'autres prisonniers, auront des enfants en captivité et, pour quelques-unes, s'uniront avec des cadres vietnamiens ou des déserteurs de l'UF.

<sup>1222</sup> Le 24 août 1953, une note des services de sécurité en Indochine évalue à 222 otages civils français internés après le 19 décembre 1946, auxquels s'ajoutent 67 disparus et 158 relaxés (libérés entre 1947 et 1953). ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE // 30.

<sup>1223</sup> Difficile de donner un chiffre clair concernant les otages civils ; comme pour les militaires, il est difficile de faire la part entre prisonniers et disparus. Le 15 juillet 1953, une note de l'Office du prisonnier évalue à 512 le nombre de disparus et d'otages civils non rendus (SHD, 10 H 314, dossier « Documentation sur les camps de prisonniers », 1952-1953) ; le 7 septembre 1954, ce chiffre est réévalué à 560 (SHD, 10 H 316, dossier 2).

<sup>1224</sup> L'importance des missionnaires et de l'Eglise catholique est une spécificité indochinoise qui se retrouve parmi les profils des prisonniers.

<sup>1225</sup> Et ce sans compter les civils indochinois des régions contrôlées – et surveillées – par la RDV, dont certains ressortissants peuvent être internés pour délits ou rébellion dans des « camps de rééducation ». Voir notamment R. Bonnafous, « Deux camps de prisonniers dans le Thanh Hoa (Indochine 1954) », *op. cit.*, p. 24. Robert Bonnafous est un des rares prisonniers français à avoir été interné, suite à une tentative d'évasion, dans un « camp de rééducation » dont les effectifs étaient en majorité composés de civils vietnamiens.

<sup>1226</sup> F. Turelier, *66 mois prisonnier des Viêts Minh*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>1227</sup> Après le sergent René Savart, *Ibid.*, p. 6.

<sup>1228</sup> Voir les témoignages de René Moreau, *8 ans otage chez les Viets*, *op. cit.*, de Jacques Teisserenc, *Les oubliés du Nord-Annam*, *op. cit.*, et de Paul Penninck, *Le détachement de Vinh*, *op. cit.*

<sup>1229</sup> F. Turelier sera libéré le 8 juillet 1953.

et souvent continue du Vietnam, dans laquelle elle peut développer sa politique et son administration. Dans le nord de l'« Annam », notamment dans la province de Thanh Hoa dont elle reste maîtresse tout au long de la guerre, mais aussi dans le nord (près de la RC4) puis l'ouest du « Tonkin », la RDV peut ainsi installer des camps pour ses prisonniers de l'Union française et les déménager quand ceux-ci sont repérés par l'aviation française ou au gré des changements d'effectifs [voir carte annexe 8].

L'existence même de ces camps, situés près des lieux des grandes batailles et dans les zones où la RDV a le mieux assis son autorité, témoigne du fait que la RDV est tout à la fois capable de dominer des parties entières du territoire indochinois, mais aussi, à partir de 1950, de livrer de véritables batailles rangées aux troupes de l'Union française, au terme desquelles elle procède à des captures parfois massives, comme sur la RC4 en octobre 1950 ou à Dien Bien Phu en mai 1954. A partir de 1950 en effet, tandis que les troupes françaises commencent à recevoir le Programme d'aide militaire états-unien (PAM), les troupes régulières de l'armée populaire, fortes de plus de 200 000 hommes, voient s'accroître l'aide sino-soviétique – une aide encore accrue à partir de la fin de la « Guerre de Corée », en 1953 –, permettant à la RDV de développer ses ambitions militaires et contribuant ainsi à changer le visage de la « Guerre d'Indochine ». Acheminés par les montagnes de la frontière sino-vietnamienne, canons et obus viennent armer le corps de bataille de la RDV, qui peut désormais livrer de véritables batailles rangées au CEFEO, au terme desquelles elle fait de nombreux prisonniers (auxquels continuent de s'ajouter les déserteurs, prisonniers faits après embuscade et autres enlevés). La première d'entre elles a lieu près de la frontière chinoise en septembre-octobre 1950, sur la RC4 : c'est l'évacuation de Cao Bang, qui tourne au drame pour l'armée française avec près de 1 800 tués et 2 500 prisonniers. Puis ce sont les batailles de Vinh Yen en janvier 1951, de Dong Trieu et Mao Khê (mars 1951), de Day (mai-juin 1951), de Nghia Lo (octobre 1951), de Hoa Binh (novembre 1951-février 1952), de Tu Lê (octobre 1952), de Na San (novembre-décembre 1952)..., et jusqu'à Dien Bien Phu (novembre 1953-mai 1954) et Ankhé (juin 1954), à l'issue desquelles, que les opérations tournent à l'avantage de la France ou de la RDV, le CEFEO compte de nombreux prisonniers et disparus. À la chute de Dien Bien Phu, notamment, environ 12 000 soldats de l'Union française sont estimés prisonniers ou disparus, outre près de 2 300 tués.

À partir de 1950, le nombre de captifs de l'Union française aux mains de la RDV augmente ainsi à mesure que l'armée populaire s'accroît, s'équipe et se modernise. Là où un

mouvement de guérilla ne fait des prisonniers que petits groupes par petits groupes, à l'occasion d'une embuscade réussie, d'un assaut ponctuel sur un petit poste ou d'enlèvements de personnes isolées (fermiers, conducteurs, etc.)<sup>1230</sup>, l'armée de la RDV est capable de capturer des unités militaires entières à l'issue d'une bataille victorieuse, d'autant plus que le corps de bataille français se bat souvent loin de ses bases arrières, après des opérations aéroportées ou dans des combats de résistance à la prise d'un secteur plus ou moins isolé, rendant ainsi plus difficile la récupération des soldats en déroute ou blessés.

### **3.1 EN DEHORS DU TEMPS ET DU MONDE CONNUS**

En captivité, le quotidien des prisonniers de la RDV se situe au cœur de la tension existentielle entre l'effrayante finitude d'un nouveau quotidien – à mille lieues de leurs conditions d'existence européennes (pour les prisonniers français et légionnaires) et à l'écart des conventions internationales –, et l'angoissant infini de l'espace-temps les enclosant, prisonniers de la jungle vietnamienne et d'un unique horizon d'attente : la mort ou la libération.

#### **3.1.1 Des prisonniers hors du droit international de la guerre ?**

Exemption de travail pour les officiers prisonniers, interdiction d'employer les prisonniers de guerre dans des travaux qui renforceraient l'économie de guerre ennemie, alimentation et soins calqués sur ceux alloués aux forces de la puissance détentrice, respect de la religion des prisonniers, maintien du contact des captifs avec leur pays... : par les conventions de La Haye de 1907 et de Genève en 1929 et 1949<sup>1231</sup>, le XX<sup>e</sup> siècle s'affirme comme une période faste pour l'élaboration d'un droit humanitaire international en matière de captivité de guerre. Et l'histoire n'est pas neuve : depuis la fondation du CICR en 1864, nul autre aspect de « la guerre » n'est aussi codifié que la question des prisonniers<sup>1232</sup>, et le bon

---

<sup>1230</sup> Raphaëlle Branche, in Raphaëlle Branche et Julien Mary, « Des prisonniers négligés ? Regards croisés sur les prisonniers français de la RDV et du FLN », *Monde(s), Histoire, Espaces, Relations*, à paraître en novembre 2017.

<sup>1231</sup> Il faudra attendre les protocoles additionnels de 1977 pour que soient reconnues les guerres anticoloniales.

<sup>1232</sup> Voir Caroline Moorhead, *Dunant's Dream. War, Switzerland and the History of the Red Cross*, London, Harper Collins, 1998 ; Geoffrey Best, *Humanity in Warfare. The Modern History of the International Law of*

traitement de ces derniers est en principe garanti par tout un arsenal de conventions internationales, dont la logique de réciprocité, entre les belligérants, est encore censée accroître l'efficacité.

Or de 1945 à 1954, la « Guerre d'Indochine » échappe très largement à ce droit international de la guerre<sup>1233</sup>. Cette guerre n'étant pas considérée comme internationale, aucune des parties n'est en effet juridiquement tenue d'appliquer les conventions de Genève. La RDV met pourtant en scène sa bonne volonté de la même manière que la France : en créant une société d'aide sur le modèle de la Croix rouge française (ci-après CRF), la Croix rouge vietnamienne (CRV), en 1946, et en déclarant respecter les conventions de Genève, ou tout au moins l'essentiel de leur esprit.

La France comme la RDV affirment en effet toutes deux respecter l'esprit d'humanité dans le traitement de leurs prisonniers ; c'est du reste ce que la RDV ne cesse de répéter durant tout le conflit, notamment sur les ondes de *La Voix du Vietnam*. « Les Français semblent oublier trop volontiers que leurs prisonniers sont traités suivant le code international et que ceci [est] assuré par les lettres des prisonniers français »<sup>1234</sup>, martèle-t-elle le 12 janvier 1949, deux jours après l'entrevue difficile entre la CRF et son homologue vietnamienne, puis à nouveau trois jours après le 15 janvier :

« Le Gouvernement du VIETNAM, à plusieurs reprises a indiqué qu'il n'était pas en guerre contre le peuple français mais contre les colonialistes. C'est parce qu'il n'a aucune haine particulière contre le peuple de France que la Croix-rouge française a pu constater, lors de sa dernière entrevue avec la Croix-rouge vietnamienne<sup>1235</sup>, que les prisonniers et les otages étaient traités par le gouvernement du président Hô Chi Minh, suivant les conventions internationales et sans aucune rigueur. Ceci prouve clairement que le peuple du VIETNAM n'a aucune animosité contre les Français. »<sup>1236</sup>

Mais si les troupes françaises acceptent les visites dans leurs camps de PIM (Prisonniers et Internés militaires) du CICR, présent en Indochine dès 1947, initialement afin de trouver une solution au problème des otages civils, bientôt compliqué par celui de la multiplication des prisonniers militaires<sup>1237</sup>, la RDV refuse quant à elle tout au long du conflit l'accès des

---

*Armed Conflicts*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1980.

<sup>1233</sup> Du reste comme le conflit ultérieur en Algérie ; voir R. Branche et J. Mary, « Des prisonniers négligés ?... », *op. cit.*

<sup>1234</sup> Extrait du « bulletin de presse vietminh » en date du 13/1/1949, ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE// 31, dossier Croix rouge, échanges et libérations, sous-dossier 1949.

<sup>1235</sup> Il s'agit de l'entrevue de Cha-Phan, le 10 janvier 1949.

<sup>1236</sup> Extrait du « bulletin de presse vietminh » en date du 16/1/1949, *op. cit.*

<sup>1237</sup> Sur le CICR en Indochine, voir Françoise Perret et François Bugnion, *De Budapest à Saigon, Histoire du Comité international de la Croix-Rouge, 1956-1965*, Genève, CICR, 2010 ; Jean-François Berger, *L'action du Comité international de la Croix Rouge en Indochine, 1946-1954*, Montreux, éditions Corbaz, 1982 ; Catherine Rey-Schyr, *De Yalta à Diên Biên Phu, Histoire du Comité international de la Croix-Rouge, 1945-1956*, Genève, CICR, 2007.

délégués du CICR à ses camps de prisonniers. De fait, tout au long du conflit, le rôle de la Croix-Rouge se limitera essentiellement à l'organisation difficile de rencontres avec la CRV, à quelques échanges de prisonniers, à de rares remises de lettres et de colis, à la radiodiffusion de messages familiaux destinés aux prisonniers (Radio France Asie, etc.)<sup>1238</sup>. Difficile également pour la Croix-Rouge d'obtenir des listes nominatives précises des militaires en captivité ; plus encore, les demandes d'entrevue entre la CRI et/ou la CRF et la CRV, souvent diffusées par radio, sont le plus souvent sans succès<sup>1239</sup>. C'est du reste ce dont témoigne le futur prisonnier Charles Jeantelot dans ses mémoires qui, comme lieutenant des AMM, a pu apercevoir « ce qu'est l'internement dans les camps du Viet-minh, puisqu'[il] participe avec le Deuxième bureau et la Délégation de la Croix-Rouge Française, à des tentatives (infructueuses, en dépit d'efforts conciliants dans les contacts, lieux et dates de rendez-vous, jusqu'à passer des nuits de vaine attente dans de dangereux no man's land), pour tenter de faire parvenir à nos prisonniers des médicaments, vivres et courriers. »<sup>1240</sup>

Les comptes-rendus de rendez-vous manqués de cet acabit ne manquent pas dans les archives<sup>1241</sup>. A partir de 1950, le commandement militaire français s'en sert notamment comme propagande, en faisant fuiter dans la presse ces entrevues – toujours présentées comme à l'initiative de la France – manquées ou improductives – échec toujours attribué à la RDV –, et en dénonçant les conditions de captivité des militaires de l'Union française dans les camps de la RDV ainsi que la complicité, en France, du PCF<sup>1242</sup>, exclu des gouvernements de la IV<sup>e</sup> République depuis 1947. Le tout permet au commandement français de disqualifier son adversaire « rebelle »... que tente au même moment de légitimer le PCF, à commencer par le directeur de l'*Avant-garde*, journal de l'Union de la jeunesse républicaine de France (UJRF), Léo Figuères, qui se rend en RDV au début de 1950 et en revient muni notamment de quelques centaines de lettres de prisonniers français, qu'il distribue aux familles, et d'un interview d'Hô Chi Minh :

« QUESTION [Léo Figuères] : Une certaine presse, en France, mène une vive campagne autour du sort des Français non combattants et des prisonniers de guerre internés sur votre territoire. Pourriez-

<sup>1238</sup> En Indochine, les témoignages sont unanimes pour dire qu'aucun message radio ne leur a jamais été adressé par la RDV. EMIFT, Bureau du personnel – 4<sup>e</sup> section, Fiche au sujet du fonctionnement de la Section Etat-civil de l'EMIFT en ce qui concerne les prisonniers français chez les Viet-Minh et le rôle de l'Office du Prisonnier au regard de ces personnels et leurs familles, 5 mai 1952, SHD, 10H314, dossier « Office du Prisonnier – Organisation et Fonctionnement ».

<sup>1239</sup> Dossier « Croix rouge, échanges et libérations », ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE// 31.

<sup>1240</sup> C. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, *op. cit.*, p. 505.

<sup>1241</sup> Voir dossier « Croix rouge, échanges et libérations », *op. cit.*

<sup>1242</sup> *Ibid.*, sous-dossier « 1950 ».

vous me fournir des précisions sur la situation de ces Français et sur les intentions de votre gouvernement à leur égard ?

REPONSE [Hô Chi Minh] : Nous faisons tout notre possible pour améliorer leurs conditions de vie. Ils sont mieux nourris que nous. J'ai reçu d'eux pas mal de témoignages de gratitude. »<sup>1243</sup>

Témoignages dont Léo Figuères fait la publicité à son retour en France dans un ouvrage intitulé *Je reviens du Viet-nam libre* – qui lui vaudra d'être condamné –, citant notamment le manifeste signé par le lieutenant Pierre Mariani – futur président-fondateur de l'Association nationale des anciens prisonniers d'Indochine (ANAPI) – attestant des bons traitements reçus en captivité et de l'injustice du combat français en Indochine<sup>1244</sup>. « Les meilleurs artisans du triomphe de la vérité », conclut-il, « seront sans nul doute les civils et les militaires libérés par les Viet-Namiens, et que, malgré ses affirmations, le gouvernement n'a aucune hâte de voir revenir en France, car ils feraient justice de toutes ces calomnies. »<sup>1245</sup> Autrement dit, si les entrevues entre la France et la RDV au sujet des prisonniers sont pour partie essentielle sans succès, la faute en reviendrait aux autorités françaises qui ne voudraient pas voir rentrer en France des hommes désormais convaincus de la justesse de la cause vietnamienne.

Ce à quoi Jean Letourneau, ministre chargé des Etats associés, répond à la tribune de l'Assemblée nationale le 31 juillet 1950 :

« Nous n'avons pas cessé de lancer des appels en faveur de l'échange des prisonniers. [...] Personne ne répondit. Personne ne répondit non plus à la Croix Rouge qui ne put accomplir aucune mission depuis 1947.

Je tiens à protester contre l'exploitation par le parti communiste de ce qu'il y a de plus sacré : l'angoisse des familles. »<sup>1246</sup>

Chacun se renvoie ainsi publiquement la balle de l'échec des négociations, s'accusant mutuellement de duplicité – ainsi la RDV reproche-t-elle par exemple à plusieurs reprises au commandement français de profiter des trêves et neutralisations de secteurs, afin de procéder aux discussions, remises de colis et de courrier, ou échanges de prisonniers, pour mener des raids meurtriers en RDV<sup>1247</sup> –, contribuant ainsi à faire de la question des prisonniers de guerre durant la « Guerre d'Indochine », et ce bien en amont des discussions

---

<sup>1243</sup> Léo Figuères (interview du président Hô Chi Minh), « L'avenir des relations entre mon pays et le peuple de France est dans une collaboration fraternelle et sur un pied d'égalité », *Ce soir*, xx/juillet 1950, in *ibid.*

<sup>1244</sup> Léo Figuères, *Je reviens du Viet-Nam libre, Notes de voyage*, Paris, Éditions de la Jeunesse, 1950, p. 110-111.

<sup>1245</sup> *Ibid.*, p. 112.

<sup>1246</sup> « Monsieur Letourneau répond aux communistes », *Journal d'Extrême-Orient*, 2 août 1950, ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE// 31, dossier « Croix rouge, échanges et libérations », sous-dossier « 1950 ».

<sup>1247</sup> Voir par exemple la protestation de la Délégation Vietnamienne pour l'échange des prisonniers de guerre de la 8<sup>e</sup> zone (Sud Vietnam) contre l'opération menée par les troupes française à Cao-Lanh, le 15 juillet 1951, en marge d'une entrevue sur l'échange de prisonniers, ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE// 31, Dossier « Croix rouge, échanges et libérations », sous-dossier « 1951 ».

de Genève, l'un des principaux points de friction diplomatique entre les deux belligérants : un point de crispation qui demeurera extrêmement vif bien après les accords de Genève et jusqu'à nos jours.

Quelques rencontres ont néanmoins lieu, afin de prendre langue, d'échanger des prisonniers ou remettre des colis et de la correspondance. Le 1<sup>er</sup> mai 1954, une note du cabinet militaire du Commissariat général de France en Indochine faisant suite à une demande du ministre des Affaires étrangères souhaitant rappeler, dans le cadre des discussions de Genève, « les conditions inhumaines de détention de nos soldats, le refus du Viet-Minh d'accepter les procédures prévues par la Croix-Rouge en ce qui concerne la correspondance, les colis, le traitement sanitaire, etc. »<sup>1248</sup>, énumère ainsi quelques éléments de réponse ; parmi ces derniers, l'« historique des demandes de contacts suivies d'effet ou non » de la part des autorités françaises vis-à-vis de la RDV<sup>1249</sup>, peu nombreux mais relativement efficaces jusqu'en 1949, beaucoup plus nombreux mais souvent peu suivis des faits à partir de 1950 [voir annexe 9]. Quant au « Régime de la correspondance et des colis » renseigné dans la même note, un seul échange de lettres a pu être réalisé sur toute la durée du conflit, les 11 et 12 février 1951 (150 colis, 2 968 lettres et 25 messages destinés aux prisonniers UF contre 70 lettres adressées aux familles des prisonniers français), en même temps que l'échange de 46 blessés et prisonniers issus des troupes françaises contre 48 blessés et prisonniers issus de la RDV<sup>1250</sup> ; après cet échange, seules trois opérations de remise de courrier, puis deux parachutages de lettres ont lieu jusqu'à la chute de Dien Bien Phu : le 15 octobre 1951, le 26 juillet 1951, le 15 mai 1952, le 3 avril 1953 et le 12 décembre 1953. Après Dien Bien Phu, quelques remises de blessés et de courrier ont également lieu, comme les 11 et 12 août 1954, alors que les opérations d'échange de prisonniers ont déjà commencé, lorsque l'Office du prisonnier reçoit quelques 1926 et 400 lettres de prisonniers<sup>1251</sup>.

Des lettres de prisonniers continuent cependant de parvenir aux familles de prisonniers, et réciproquement, en échappant au contrôle des autorités militaires françaises ou du CICR,

---

<sup>1248</sup> Lettre du ministre des Affaires étrangères au secrétaire d'État chargé des relations avec les États associés, 20 avril 1954, SHD, 10H313, dossier 1.

<sup>1249</sup> Cabinet militaire du COMIGAL, Note sur les prisonniers de guerre français en Indochine pour le secrétaire d'État aux États associés et le ministère des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> mai 1954, SHD, 10H313, dossier 1.

<sup>1250</sup> Général Salan, Note d'orientation pour les prisonniers du Corps expéditionnaire libérés par le Viet-Minh, [automne 1952], annexe 2, SHD, 10 H 313.

<sup>1251</sup> Notes du capitaine H. Gueguen, directeur de l'Office du prisonnier, à destination du commandement en chef en Indochine, sur le courrier des prisonniers, 12 et 13 août 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

après avoir transité par Prague<sup>1252</sup> ou sous couvert d'associations communistes comme l'Union des femmes françaises. Fait prisonnier le 20 novembre 1952, le sergent Wladyslaw Sobanski est ainsi autorisé à écrire une lettre à ses parents quelques semaines après sa capture ; la lettre, très orientée comme celles de tous les autres prisonniers, afin de déjouer la censure et respecter les prescriptions propagandistes vis-à-vis de l'arrière français communiquées par ses geôliers, met quatre mois à leur parvenir, accompagnée, écrit-il, d'« une note dactylographiée [...] précisant l'adresse à Prague où [s]es parents pourront envoyer leur réponse. Elle précisera également », ajoute-t-il – cette note ayant été visiblement conservée dans les archives de la famille –, « les modalités à respecter : "Vous pouvez écrire une fois par mois sur papier mince et moins de 300 mots. Nous ne transmettons pas de colis". »<sup>1253</sup> La chose est d'ailleurs confirmée dans une plaquette éditée au printemps 1952 par la CRF et l'Office du prisonnier :

« Les prisonniers ont d'autre part reçu des nouvelles de leurs familles par l'intermédiaire des "démocraties populaires". Il semble bien que tout le courrier passant par cette voie soit centralisé à Prague, chez un représentant Viêtminh, nommé TRAN THANH, à l'adresse suivante :  
3 ITALSKA – PRAHA XII  
Le courrier ainsi acheminé met 3 à 5 mois à parvenir. En sens inverse, certains prisonniers sont autorisés à écrire à leur famille par la même voie. »<sup>1254</sup>

Autrement dit, la RDV est prête à jouer le jeu des conventions internationales... mais selon ses propres règles et avec ses propres moyens. La RDV tend en effet à considérer le CICR « comme allié aux Nations Unies »<sup>1255</sup> – notons que l'URSS avait déjà repoussé son adhésion aux Conventions de Genève de 1929 pour des raisons similaires – ; quant à la CRF, qui accompagne – et parfois concurrence – l'action du CICR, elle est généralement assimilée à un simple vassal des autorités françaises. Nathalie Genet-Rouffiac se pose la question à propos des « conflits asymétriques » actuels, mais la question se pose de fait déjà en creux en Indochine :

« Les valeurs humanitaires qui fondent le droit international sont désormais perçues par certains belligérants comme des valeurs culturelles et non universelles. La conduite de la guerre, telle que

---

<sup>1252</sup> Note sur les prisonniers de guerre français en Indochine, 1<sup>er</sup> mai 1954, *op. cit.*

<sup>1253</sup> Wladyslaw Sobanski, *Camp 113, Se taire est impossible*, Nantes, Amalthée, 2015, p. 50-51. Pour d'autres exemples de lettres, voir A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue, op. cit.*, p. 255-256 ; Hubert Bapst, *Un taulard chez les Viets*, AD du Rhône, 31 J 259, p. 131-133. Certains de ces courriers sont mêmes interceptés par les autorités françaises ; voir par exemple la lettre du capitaine R. L. Gaude à sa femme, 26 novembre 1952, SHD, 10H314, dossier « Renseignements de source militaire sur mouvements de prisonniers).

<sup>1254</sup> CRF / Office du prisonnier, *La vie des prisonniers de l'Union française dans les camps Viet-Minh*, Paris, [printemps 1952], p. 5, SHD, 10 H 314, dossier Documentation sur les camps de prisonniers (1952-1953).

<sup>1255</sup> Il s'agit de l'avis formulé par l'un des délégués du CICR en Indochine, le Dr Marti, synthétisé par Yannicke Exrant, *Relations militaires-humanitaires : le cas de la guerre d'Indochine, 1950-1954*, mémoire de Master 1 d'histoire sous la direction d'Antoine Coppolani, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2010, p. 34-35, d'après ACICR, B AG 121 078-002.

pensée par les Occidentaux, repose sur l'idée que la conquête et la maîtrise de l'ennemi amènent à le faire renoncer à la lutte, or qu'en est-il lorsque l'adversaire ne suit pas le même schéma de raisonnement ? »<sup>1256</sup>

De l'autre côté, le jeu est d'autant plus compliqué que toute intervention directe du CICR auprès de la CRV contribue à légitimer l'adversaire vietnamien<sup>1257</sup>, entrant ainsi en conflit avec la stratégie de disqualification de l'ennemi menée par la France : une stratégie dont participe par exemple la création d'une *autre* « Croix rouge vietnamienne » le 25 décembre 1951 par ordonnance de Bao Dai<sup>1258</sup>, dénomination que les autorités françaises se sont toujours refusées à employer au sujet de la Croix-Rouge initiée par la RDV, généralement qualifiée de Croix-Rouge « viet-minh ». Côté français également, le jeu est souvent tendu entre les autorités militaires, un CICR plus ou moins indépendant, et une CRF profitant effectivement de moyens militaires français pour accomplir ses missions (appels radio, parachutages, rencontres...) et ainsi souvent tenue pour simple auxiliaire des autorités militaires françaises : une CRF dont les vellétés d'autonomie de son principal responsable en Indochine, le professeur Huard, vis-à-vis des autorités militaires françaises sont d'ailleurs fréquemment discréditées par ces dernières sous le jour d'accusations de tropisme « pro Viet-minh »<sup>1259</sup>. Ces tensions et querelles de responsabilité sont pour partie à l'origine de la création, le 15 janvier 1952<sup>1260</sup>, d'un « Office du prisonnier », organisme mixte armée-CRF chargé de collecter et centraliser les renseignements sur les prisonniers, et d'organiser les relations avec leurs familles : une création dont l'ambition est également d'offrir à la RDV un interlocuteur unique, officialisant ainsi l'association CRF-armée – au profit de cette dernière – et confortant par là-même la RDV dans son jugement vis-à-vis de la CRF, considérée comme subordonnée aux intérêts militaires français en Indochine.

Dans ce contexte, reconnue uniquement par le « camp socialiste », la RDV considère qu'elle ne peut être tenue au respect de conventions édictées par un droit international qui, précisément, dénie son existence. En janvier 1949, une rencontre entre les deux croix rouges est par exemple refusée au motif que « les Français [...] continuent à employer les

---

<sup>1256</sup> Nathalie Genet-Rouffiac, « Introduction », in N. Genet-Rouffiac (dir.), *Des prisonniers de guerre aux personnes capturées*, op. cit., p. 12.

<sup>1257</sup> Y. Extrant, *Relations militaires-humanitaires*, op. cit., p. 36.

<sup>1258</sup> Dossier « Croix rouge vietnamienne », ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE// 51. Cette création préfigure celle, quelques années plus tard en 1953, de l'Office du prisonnier vietnamien.

<sup>1259</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français*, op. cit., p. 64-66.

<sup>1260</sup> Création portée au public par un communiqué de presse du 24 janvier 1952, SHD, 10H314, Dossier « Office du prisonnier 1952 ». Un Office du prisonnier vietnamien est également créé le 1<sup>er</sup> décembre 1953, chargé spécifiquement de s'occuper des prisonniers civils et militaires vietnamiens.

termes de Viet-Minh et de rebelles pour désigner le gouvernement de la Résistance »<sup>1261</sup>.  
Nombreux sont également les témoignages d'anciens prisonniers UF de la RDV, à l'image ici d'Yves Chabrier, sergent du 1<sup>er</sup> BPC fait prisonnier à Dien Bien Phu le 7 mai 1954, à évoquer cette question, qu'ils mobilisent notamment au moment de leur capture, et à laquelle il est invariablement répondu de la même manière par un chef militaire ennemi ou autre « commissaire politique » :

« Dans une courte pause de notre régénérateur de conscience, une voix puissante s'élève : "Et les Conventions de Genève, qu'en faites-vous ?" [...] Notre bafouilleur se fâche, postillonne et affirme que les Conventions de Genève sont une invention des colonialistes à la solde de l'impérialisme américain. »<sup>1262</sup>

Si elle n'en respecte pas la lettre, la RDV affirme cependant honorer l'esprit des conventions de Genève, l'humanisme affiché par elle dans le traitement de ses prisonniers étant ainsi présenté comme ressortissant de sa seule volonté. En retour, les preuves de cette « bonne volonté » doivent en principe contribuer à l'insertion de la RDV dans le jeu policé des relations internationales ; c'est du reste l'analyse de Léo Figuères à son retour du Vietnam :

« Mais, demanderez-vous, l'attitude des Viet-Namiens à l'égard de leurs captifs français a-t-elle toujours été aussi bienveillante ? Oui, toujours ! Pour la bonne et solide raison que, faisant une guerre juste sur leur propre territoire, les Viet-Namiens ont tout intérêt à employer des méthodes humaines envers leurs prisonniers. »<sup>1263</sup>

C'est également ce que le gouvernement de la RDV ne cesse de rappeler à ses troupes au seuil des accords de Genève, à l'été 1954, ainsi que le retient une fiche du 2<sup>e</sup> bureau de l'EMIFT « relative à la question des Prisonniers établie exclusivement avec des documents de valeur A d'origine Viet-Minh » :

« Toujours soucieux de paraître irréprochable aux yeux des Puissances, en appliquant strictement les accords qu'il a signés, le Haut-Commandement Viet-Minh multiplie les recommandations aux autorités subordonnées pour que la remise des prisonniers se fasse dans les conditions et les délais prévus [...].  
Il définit ainsi sa ligne de conduite vis-à-vis des prisonniers : "être humain et servir la bonne cause", l'opposant à la nôtre qu'il qualifie [d']"inhumaine et mauvaise cause". »<sup>1264</sup>

Là encore, on voit à quel point la question des prisonniers de guerre, durant la « Guerre d'Indochine », est d'emblée et durablement politisée par les belligérants, contribuant avec

---

<sup>1261</sup> Sûreté fédérale au Tonkin, Bulletin de renseignements à propos de la rencontre à Châu-Phan entre la CRF et la CRV, 28 février 1949, ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE// 31, dossier « Croix rouge, échanges et libérations », sous-dossier « 1949 ».

<sup>1262</sup> Yves Chabrier, *Le 75<sup>ème</sup> balancier*, p. 2, AD du Rhône, 31 J 201.

<sup>1263</sup> Léo Figuères, *Je reviens du Viet-Nam libre*, op. cit., p. 112.

<sup>1264</sup> Lieutenant-colonel Guibaud, chef du 2<sup>e</sup> bureau de l'EMIFT, Fiche relative à la question des Prisonniers établie exclusivement avec des documents de valeur A d'origine Viet-Minh, Saigon, 25 août 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

force, jusqu'aux discussions de Genève, à disqualifier l'adversaire et asseoir la légitimité de son propre combat : voici là l'une des premières clés d'explication permettant de comprendre, nous allons y revenir, les premiers ressorts de la politisation de la question des anciens prisonniers UF de la RDV sur le temps long, jusqu'à nos jours.

Car le commandement français en Indochine dénie d'emblée à la RDV son respect de l'esprit de la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre du 12 août 1949 ; pour lui en effet, à tout le moins, « les articles 69 à 77 (relations des prisonniers de guerre avec l'extérieur) 109 à 117 (rapatriements directs et hospitalisations) 120 (décès des prisonniers de guerre) sont lettres mortes pour le camp adverse »<sup>1265</sup>. Cette lecture est également celle de nombreux anciens prisonniers UF de la RDV, et ce jusqu'à nos jours<sup>1266</sup>. Au regard des archives et des témoignages, cette lecture recouvre une grande part de vérité : ainsi par exemple, les cas d'« envois de secours » individuels ou collectifs prévus à l'article 72 sont rares ; les prisonniers blessés ou grands malades sont loin d'avoir été tous rapatriés comme le prévoient les articles 109 et 110 ; aucun registre de décès et d'inhumation (article 120) n'est également parvenu aux autorités françaises ; la tentative d'évasion, encadrée par les articles 91 à 94, fut généralement assimilée à une tentative de désertion, impliquant parfois des sévices ayant directement entraîné la mort ; quant aux captifs civils, les articles 34 et 49 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949 impliquent respectivement une interdiction de la prise d'otages – l'article 42 prévoyant cependant la possibilité de l'internement en cas d'insécurité – ainsi que la prohibition de la déportation de populations dans le territoire de la puissance détentrice...

Mais ce n'est pas parce que les Conventions de Genève ne sont pas formellement respectées par la RDV que le traitement qu'elle réserve aux prisonniers peut être pour autant qualifié d'« inhumain » ; réciproquement, l'adoption d'une norme n'est pas systématiquement le gage de saines pratiques. Difficile ainsi de considérer que les Conventions de Genève soient

---

<sup>1265</sup> Fiche au sujet du fonctionnement de la Section Etat-civil de l'EMIFT..., 5 mai 1952, *op. cit.*

<sup>1266</sup> On la retrouve par exemple dans le premier chapitre de la conférence prononcée le 10 mars 1956 devant les élèves du Centre d'instruction de guerre psychologique par le capitaine Prestat, *L'endoctrinement des prisonniers de guerre, op. cit.* (voir infra). Prestat s'est fait une spécialité de la question des prisonniers de la RDV en interrogeant nombre d'entre eux et en compulsant plusieurs dizaines de rapports ; pour lui, la captivité aux mains de la RDV aurait ainsi violé pas moins de 20 des principaux articles de la Convention de 1949 : les articles 13 (protection des prisonniers), 17 (capture), 25 (logement), 26 (alimentation), 27 (habillement), 29 (hygiène), 30 (soins), 33 (personnel médical et religieux), 34 (activités intellectuelles et physiques), 35 (aumôniers), 40 (discipline), 70 (relations avec l'extérieur), 71 (courrier), 78 (rapports avec les autorités), 79 (représentants des prisonniers de guerre), 87, 88, 89, 90 et 97 (sanctions).

totallement restées « lettres mortes » du côté de la RDV : si elles n'ont effectivement pas été respectées à la lettre, ses articles ont pour la plupart fait l'objet d'une lecture propre, singulière et partisane de la part de la RDV, comme d'ailleurs de la France. Si, des deux côtés, on se refuse généralement à communiquer des renseignements sur les prisonniers de chaque camp à la partie adverse, et si la RDV se refuse qui plus est purement et simplement à jouer le jeu du CICR, là où la France tente de concilier le cadre des Conventions de Genève avec ses intérêts propres, ouvrant notamment pour partie ses camps de prisonniers aux visites des délégués du CICR :

- la RDV autorise cependant ses prisonniers à écrire et à recevoir du courrier – de manière certes très limitée et encadrée, et selon ses propres canaux –, de même qu'elle diffuse sur ses ondes des messages – très orientés – écrits par des prisonniers pour rassurer leurs familles – et diffuser la propagande subie – ;
- elle accepte et délivre aux prisonniers une partie – le plus souvent très insuffisante – des colis collectifs envoyés par la Croix-Rouge ou les autorités militaires françaises ;
- elle libère également certains prisonniers gravement blessés, le plus souvent immédiatement après les combats et la capture – laissant néanmoins mourir le gros des prisonniers malades en captivité – ;
- s'agissant des décès en captivité, les morts sont généralement enterrés dans des tombes individuelles par les prisonniers eux-mêmes, qui sont le plus souvent libres de célébrer un semblant de rituel – nul indice ne nous permettant néanmoins de savoir si le commandement des camps de prisonniers entretenait des registres de décès et d'inhumation – ;
- de même, la RDV institue dans chaque camp des semblants d'infirmeries et des « camps-hôpitaux » – cependant très mal encadrés et approvisionnés, et ainsi bien vite qualifiés de mouiroirs par les prisonniers eux-mêmes –, certains prisonniers, comme le révérend-père Heinrich, saluant d'ailleurs l'esprit d'humanité avec lesquels ils ont été traités en captivité par « des infirmiers dévoués et sympathiques »<sup>1267</sup> – tranchant néanmoins avec l'attitude de ceux que Heinrich identifie comme les « grands responsables de cette hécatombe » connue par les

---

<sup>1267</sup> Révérend-père Yvan Heinrich, *A Diên Biên Phu*, AD du Rhône, 31 J 201.

prisonniers en captivité, « les chefs et principalement les commissaires politiques »<sup>1268</sup>...

C'est ce que le capitaine Jacques Vollaire, à peine libéré du camp n° 1, résume en ces termes – conscient que ses anciens geôliers pourraient être amenés à le lire – dans un ouvrage paru en 1953 afin d'informer les familles de ses camarades toujours maintenus en captivité sur la vie dans un camp de prisonniers de la RDV :

« Il se pourrait que cet album soit lu par les Viets. Une mise au point s'impose. De même que certains organismes risquent de me tenir rigueur de ne pas avoir présenté cette captivité comme un séjour dans un camp de concentration, ils auraient certainement préféré un panégyrique de leur hospitalité. [...]

En tenant compte de la différence de mentalité entre l'asiatique et l'europpéen, j'ai pu apprécier le souci qu'a eu le gouvernement V.M. de se conduire en nation moderne. Les blessés de Dong Khé ont été bien traités par les troupes régulières et soignés. En dehors de quelques incartades d'ex P.M.T. (prisonniers internés militaires Tonkinois) qui avaient peut-être des raisons de rendre ceux qu'ils avaient reçus, rares ont été les coups. En tout cas depuis juillet 1951 plus un prisonnier du camp 1 n'a été frappé. Dès que les autorités Viets se sont rendues compte, malheureusement trop tard pour certains, que c'était vital, des médicaments ont été distribués. [...] À partir de l'été 1951 les chefs de camp étaient animés par le souci de nous comprendre, d'améliorer notre sort et de suivre des directives humaines. Du courrier nous arrivait, plus ou moins vite mais j'ai personnellement reçu 40 lettres en deux ans. Nous avions droit à la même prime d'alimentation que l'officier ou le soldat V.M.. Mais des erreurs ont été commises. »<sup>1269</sup>

La RDV développe donc sa propre acception de l'esprit des Conventions de Genève, jusqu'à d'ailleurs dénier le statut de « prisonnier de guerre » à ses captifs, de la même manière que la France vis-à-vis de ses prisonniers indochinois considérés comme des combattants non réguliers et/ou des terroristes. Car ni l'un ni l'autre des belligérants n'a respecté à la lettre les Conventions de Genève ; la chose est encore soulignée au Sénat le 15 décembre 1989, quelques jours avant l'adoption du « statut des anciens prisonniers français du Viet-minh », par André Méric, alors secrétaire d'Etat aux Anciens combattants<sup>1270</sup>. Le motif invoqué par la RDV pour refuser à ses captifs le statut de « prisonnier de guerre », à l'image de la France qui qualifie son ennemi de « rebelle », et le désigne au mieux sous le nom de « Viet-minh », est également fondé sur une disqualification et une criminalisation de l'adversaire : qualifiés de « criminels de guerre » – en tant qu'ils participent à une guerre colonialiste et donc assassine –, ils n'ont à leur capture d'autre droit que de se soumettre à la « politique de clémence » d'Hô Chi Minh (voir infra).

---

<sup>1268</sup> *Id.*

<sup>1269</sup> J. Vollaire, *Deux ans de ka nha, op. cit.*, p. 17.

<sup>1270</sup> André Méric, lors de la discussion du projet de loi adopté par le Sénat sur le statut de prisonnier du Viêt-minh, *JORF, Sénat*, 15 décembre 1989, p. 5038.

Aucune des deux parties ne reconnaissant à l'autre la qualité de belligérant, l'« une des conséquences », écrit l'historien Pierre Brocheux, « est que le gouvernement de la République démocratique du Vietnam qui dirigea la résistance, ne signa que très tardivement (195[7]<sup>1271</sup>) la convention de Genève sur les prisonniers de guerre »<sup>1272</sup>, précisément après que les accords de Genève lui aient conféré une existence légale sur la scène internationale. Là encore, elle continue de vouloir jouer le jeu des conventions internationales, mais selon ses propres règles : ratifiant la 3<sup>e</sup> convention de Genève de 1949 sur les prisonniers de guerre en 1957, elle assortit en effet sa signature, à l'image de l'URSS, des réserves suivantes, expliquant bien des choses pour la captivité ultérieure des prisonniers américains durant la « Guerre du Vietnam » (voir infra) :

« A l'article 85. La République Démocratique du Viet-Nam déclare que les prisonniers de guerre poursuivis et condamnés pour des crimes de guerre ou pour des crimes contre l'humanité, conformément aux principes posés par la Cour de Justice de Nuremberg, ne bénéficieront pas des dispositions de la présente Convention ainsi que l'a spécifié l'article 85. »<sup>1273</sup>

Ainsi les pilotes américains faits prisonniers durant la « Guerre du Vietnam », eux aussi taxés de « criminels de guerre » pour leur bombardement au napalm et autre agent orange, pourront-ils continuer, à l'image de leurs aînés français d'Indochine, à échapper au statut de « prisonniers de guerre »... Au bilan, la captivité française aux mains de la RDV est donc bien, en première lecture, une captivité de guerre hors normes ; hors normes internationales tout d'abord, au sens où les prisonniers échappent très largement à la protection des Conventions de Genève, hors normes occidentales « traditionnelles » ensuite, au sens où les prisonniers sont activement soumis à la propagande de leurs geôliers. La norme internationale n'est pour autant pas étrangère au cadre d'expérience des camps de prisonniers de la RDV, au sens d'abord où la RDV en respecte pour partie l'esprit humanitaire – la « politique de clémence d'Hô Chi Minh » –, en l'adaptant à sa stratégie militaire et à ses buts de guerre, au sens également de la référence à une autre norme internationale, celle encadrant le « crime de guerre » ainsi défini dans la Charte de Londres le 8 août 1945 :

---

<sup>1271</sup> Pierre Brocheux mentionne 1954 mais la ratification a en fait eu lieu en 1957.

<sup>1272</sup> Pierre Brocheux, « Les prisonniers français du Viet Minh : rééducation improvisée ou "crime contre l'humanité" programmé ? », contribution présentée au 3<sup>e</sup> congrès du Réseau Asie-IMASIE, Paris, 26-28 septembre 2007, [En ligne], URL : <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article10539>, consulté le 2/10/2016.

<sup>1273</sup> « Réserves de la République démocratique du Viet-Nam relatives aux quatre conventions de Genève [...] en date du 12 août 1949 », 5 juin 1957, ADC, Asie-Océanie, Conflit Vietnam, 309 (consultation soumise à dérogation), dossier « Publication, communication – Juillet 1954-janvier 1976 ». Voir Henri Meyrowtiz, « Le droit de la guerre dans le conflit vietnamien », *Annuaire français de droit international*, volume 13, 1967, p. 153-201.

« violations des lois et coutumes de la guerre. Ces violations comprennent, sans y être limitées, l'assassinat, les mauvais traitements et la déportation pour des travaux forcés ou pour tout autre but, des populations civiles dans les territoires occupés, l'assassinat ou les mauvais traitements des prisonniers de guerre ou des personnes en mer, l'exécution des otages, le pillage des biens publics ou privés, la destruction sans motif des villes et des villages ou la dévastation que ne justifient pas les exigences militaires »<sup>1274</sup>

Autant de crimes reprochés à la France et à ses combattants par la RDV depuis le bombardement d'Haiphong de novembre 1946, et sanctionnés en principe par la peine de mort..., avec possibilité de diminution de peine en vertu de l'article 8 de la Charte de Londres prévoyant que « le fait que l'accusé a agi conformément aux instructions de son Gouvernement ou d'un supérieur hiérarchique ne le dégagera pas de sa responsabilité, mais pourra être considéré comme un motif de diminution de la peine, si le Tribunal décide que la justice l'exige. »<sup>1275</sup> C'est là tout l'esprit de la « politique de clémence de Hô Chi Minh », gracieux ses prisonniers en vertu de leur obéissance à leur gouvernement, considéré comme seul véritable coupable de ces crimes ; culpabilité dont les prisonniers doivent ensuite s'affirmer convaincus dans des manifestes, diffusés par radio ou imprimés dans la presse communiste internationale, et chargés à leur tour de peser sur le droit international ; ainsi par exemple le manifeste des officiers et sous-officiers du camp n° 1 du 16 avril 1954, diffusé à l'occasion de l'ouverture des discussions de Genève :

« Nous, officiers et sous-officiers du camp n° 1, au Vietnam libre, [...] tenons à définir, à l'occasion de la réunion de la Conférence de Genève, le 26 avril 1954, notre position vis-à-vis du problème indochinois [...].

Nous avons participé à la guerre d'agression du Vietnam et nous nous sommes ainsi rendus plus ou moins responsables des atrocités commises par le Corps expéditionnaire français, atrocités dont beaucoup d'entre nous ont été ou les auteurs ou les témoins.

[...] Depuis que nous avons été faits prisonniers, nous avons pu constater que le peuple vietnamien tout entier s'est rallié autour du président Hô Chi Minh, résolu à défendre sa souveraineté nationale. [...]

Nous croyons fermement que tout règlement correct du problème indochinois devra consacrer l'indépendance complète du Vietnam [...] dirigé par le président Hô Chi Minh, le représentant "de facto" et "de jure" du peuple vietnamien. »<sup>1276</sup>

---

<sup>1274</sup> Article 6 de l'Accord concernant la poursuite et le châtement des grands criminels de guerre des Puissances européennes de l'Axe et statut du tribunal international militaire, Londres, 8 août 1945, [En ligne], URL : <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Article.xsp?documentId=962C65484A4DC30CC12563BD002BDF8B&action=openDocument&SessionID=DTGALZDJZY>, consulté le 2/10/2016.

<sup>1275</sup> *Ibid.*, art. 8, [En ligne], URL : <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/ART/350-530016?OpenDocument>, consulté le 2/10/2016.

<sup>1276</sup> Résolution adressée par des prisonniers de guerre français à la conférence de Genève, Agence vietnamienne d'information, émission en anglais le 16 avril 1954, 13h 45, SHD, 10 H 316, dossier « Déclarations de prisonniers libérés / Office du prisonnier, 1950-1954 », sous-dossier « Déclarations de PG français non libérés ».

Dès la fin des années 1940, les prisonniers, via leurs manifestes publiés dans la presse française<sup>1277</sup>, sont mobilisés comme *objets* de la politique étrangère de la RDV ; et ce jusqu'à l'ouverture des négociations de Genève, sur lesquelles la question des prisonniers de guerre pèsera lourdement, offrant d'ailleurs son chapitre IV aux accords du 20 juillet 1954.

A plus long terme, il est remarquable de constater – observation essentielle pour la suite de notre développement –, que la mémoire des crimes et génocides nazis pèse d'emblée doublement sur l'expérience des prisonniers UF de la RDV : du point de vue de leurs geôliers, qui appellent la figure du « criminel de guerre » voire « contre l'humanité » pour circonscrire certains agissements de l'armée française en Indochine, et du point de vue du commandement et du gouvernement français, qui n'hésitent pas à convoquer l'image des « camps de concentration » et des « méthodes d'extermination » nazis pour décrire l'expérience des prisonniers UF et ainsi mieux discréditer, dans le cadre notamment des discussions de Genève, leur ennemi vietnamien. C'est là par exemple tout l'objet de la lettre du ministre des Affaires étrangères au secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil chargé des Relations avec les Etats associés en date du 20 avril 1954 :

« Parmi les questions d'ordre militaire qu'il pourrait être souhaitable d'évoquer à Genève figure celle de nos prisonniers en Indochine. Il est possible que, le moment venu, il apparaisse opportun de rappeler les conditions inhumaines de détention de nos soldats, le refus du Viet-Minh d'accepter les procédures prévues par la Croix-Rouge en ce qui concerne la correspondance, les colis, le traitement sanitaire, etc.... »<sup>1278</sup>

A Genève, discutant de l'application des accords du 20 juillet 1954, les deux camps s'accuseront d'ailleurs mutuellement de ne pas avoir restitué l'ensemble de leurs prisonniers..., la plupart des anciens prisonniers de la RDV ne retenant pour leur part que le chiffre de leurs propres camarades disparus en captivité et le spectacle, de l'autre côté, de prisonniers vietnamiens en apparence bien traités et nourris par la France, regagnant les leurs d'un pas alerte. Mais les accords de Genève signés, la France est déjà passée à autre chose, et mis à part quelques articles dans les journaux rappelant le sort des prisonniers UF

---

<sup>1277</sup> Voir notamment le journal *L'Humanité* et les comptes-rendus d'écoute radiophonique conservés au SHD et aux ANOM.

<sup>1278</sup> Lettre du ministre des Affaires étrangères, 20 avril 1954, *op. cit.* Le 26 août suivant, à la veille des derniers échanges de prisonniers, un dossier sur les prisonniers français de la RDV est encore demandé par le général Delteil, qui négocie cette question à Genève avec la délégation vietnamienne, afin notamment de faire pression sur cette dernière ; ainsi résume-t-il son propos au général Salan dans son télégramme : « la France plus que tout autre port[ait] un intérêt immense à cette question des prisonniers, et [...] si cette question n'était pas résolue dans le sens souhaité, cela serait justement le plus grand obstacle à l'établissement des relations confiantes entre les deux partis ». Télégramme du gal Delteil au gal Salan, 26 août 1954, SHD, 10 H 315, 2. Dossier « Prisonniers de guerre Genève 1954 ».

de la RDV et publiant quelques clichés de libérés squelettiques (voir infra), l'arrière métropolitain semble faire peu de cas de ces combattants-prisonniers libérés à l'issue d'une guerre appartenant déjà à l'histoire. Là encore, là déjà, les prisonniers de la RDV paraissent en décalage avec le monde qui les entoure : leur « Guerre d'Indochine » ne s'arrête en effet pas avec les accords de Genève, le 20 juillet 1954, mais plusieurs semaines plus tard, en août-septembre 1954..., alors que le Maroc s'embrase et que la presse se déchaîne sur le vote parlementaire du 30 août refusant de ratifier la CED ; quelques semaines plus tard, en Algérie, c'est la « Toussaint rouge ».

### **3.1.2 La finitude de l'expérience : la mort ou la libération**

#### **3.1.2.1 Enfermés à l'extérieur : quand l'environnement devient prison...**

Souvent hébergés, au début de la guerre, dans des villages vietnamiens sous contrôle de la RDV<sup>1279</sup>, les prisonniers, de plus en plus nombreux à partir de 1950, généralement séparés entre officiers et adjudants d'un côté – y compris les médecins, assimilés aux officiers –, sous-officiers et hommes de troupe de l'autre, eux-mêmes souvent séparés en fonction de leurs origines (Français, légionnaires, coloniaux), sont progressivement accueillis dans des camps à part entière. Si ces derniers semblent en apparence rapprocher les prisonniers de la RDV des prisonniers de guerre « classiques » tels que définis par la convention de Genève de 1929, ils ressemblent *physiquement* peu aux camps européens de la Deuxième Guerre mondiale.

Composés de paillottes que les prisonniers doivent le plus souvent eux-mêmes construire, gardés seulement par quelques sentinelles, les camps ne sont généralement guère entourés de barbelés ou de miradors, la jungle et la population civile – sous contrôle de la RDV – limitant en principe les possibilités d'évasion. « Ici », résume par exemple Jacques Teisserenc, civil fait prisonnier à Vinh le 20 décembre 1946, « nul besoin de clôture en fil de fer barbelé, de miradors : la jungle hostile est le meilleur gardien. »<sup>1280</sup> Autrement dit par le soldat Michel Cruciani, en route pour le camp 114 après sa capture en octobre 1952 sur le poste de Balay :

---

<sup>1279</sup> Comme le FLN le fera en Algérie. Voir Raphaëlle Branche, *Prisonniers du FLN*, Paris, Editions Payot & Rivages, 2014.

<sup>1280</sup> Jacques Teisserenc, in A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée, op. cit.*, p. 350.

« Nous étions libres de nos mouvements. Nos geôliers savaient très bien que la jungle qui nous entourait était plus efficace que les barbelés et les miradors des Allemands pendant la guerre de 1939/1945. Les postes français étaient trop éloignés, la nature, et la population hostile, les chances d'évasion nulles. »<sup>1281</sup>

Des jugements de ce type pullulent dans les témoignages consultés<sup>1282</sup> ; ils sont d'autant plus présents qu'il s'agit pour les témoins de justifier leur non-évasion, ou tout au moins l'échec de cette dernière. Evasion qui est rappelons-le le premier devoir de tout prisonnier militaire, ainsi que le prévoit le Règlement de discipline générale, ici rappelé par le général Yves de Sesmaisons dans son témoignage de captivité écrit dans les années 1990, qui tente alors d'assimiler le travail accompli par certains prisonniers pour obtenir leur libération anticipée à une forme d'« évasion intellectuelle »<sup>1283</sup> :

« Il y a lieu d'insister aussi sur le cas des prisonniers ayant "bénéficié" D'UNE LIBERATION INCONDITIONNELLE [en capitales dans le texte] [...] parce qu'ils avaient su jouer le jeu du lavage de cerveau et compris que, pour eux, c'était le moyen de rejoindre les forces françaises. [...] Il s'agit bien là en effet d'un type inédit d'évasion, conforme à l'esprit du Règlement de Discipline Générale des Armées, (Article 9), faisant "un devoir au militaire prisonnier d'échapper à la captivité" – ... le choix du moyen étant une question d'opportunité, dont lui seul peut être juge. »<sup>1284</sup>

En effet, conclut dès 1952 un « Rapport d'ensemble sur les camps de prisonniers », probablement rédigé par l'Office du prisonnier :

- L'évasion « est souvent jugée impossible par les prisonniers à cause :
- de l'isolement total et du manque de renseignements sur la zone amie.
  - du "mouchardage" pendant la préparation, du repérage facile par la population pendant le trajet.
  - de la distance énorme à parcourir en pays difficile, sans carte ni ravitaillement. »<sup>1285</sup>

Car si les prisonniers UF de la RDV ne sont pas enfermés dans des geôles de prison<sup>1286</sup>, leur expérience s'inscrit pourtant bien dans le cadre d'une situation carcérale. On pourrait prendre pour image celle d'un vaste « cube », immatériel et donc insaisissable, dans lesquels les prisonniers sont contraints de vivre et de survivre, enfermés à l'air libre entre les murs d'une jungle hostile, d'une population étrangère et d'une société carcérale encouragée à la délation, isolés du reste du monde, foulant à leurs pieds une terre difficilement nourricière et que viennent peu à peu nourrir les corps de leurs compagnons, soumis enfin aux aléas climatiques et autres nuisibles propageant les maladies... L'évasion quasi-impossible, les seules fenêtres de ce cube paraissent être la mort ou la libération, qu'il

---

<sup>1281</sup> M. Cruciani, *Camp 114*, *op. cit.*, p. 14.

<sup>1282</sup> Voir aussi C. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, *op. cit.*, p. 14.

<sup>1283</sup> Gal Y. de Sesmaisons, *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet-Minh*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>1284</sup> *Id.*

<sup>1285</sup> Rapport d'ensemble sur les camps de prisonniers, [1952], *op. cit.*

<sup>1286</sup> Mis à part quelques cas de prisonniers ayant, à un moment donné de leur captivité, été enfermés dans des prisons civiles.

faut alors gagner en participant activement à l'éducation politique et au jeu propagandiste dispensés par leurs geôliers.

Ces fenêtres sont d'autant plus étroites que, hormis les quelques lettres reçues par certains d'entre eux, les prisonniers vivent privés de tout contact avec l'extérieur. Leurs seules sources d'information sont la presse et la littérature qui leur sont fournies dans les camps, ainsi les discours de leurs geôliers, qui tentent d'exploiter l'appétit d'informations de leurs prisonniers en déformant certains faits afin de servir leur propagande ; en effet, résume le docteur Rondy, au camp n° 1, se rappelant l'été 1954 :

« Les câ-bô [commissaires politiques, nda] nous donne[nt] des nouvelles des événements survenus depuis notre capture, revues et corrigées à la sauce communiste, bien sûr, mais des nouvelles quand même. On écoute d'un cœur serré les nouvelles politiques, la conférence de Genève que les Américains torpillent, pour continuer cette guerre injuste d'oppression capitaliste au Viêt-Nam. [...] Enfin, on nous prête des journaux et revues communistes. *L'Humanité* sur le papier avion (très apprécié, surtout pour faire des feuilles de cigarettes), *La Chine Nouvelle*, *La Bulgarie Nouvelle*, *La Roumanie Nouvelle* [...]. Bien sûr, au début, personne ne lit les articles de fond politique, mais peu à peu, comme on n'a rien d'autre à lire, on y jette un coup d'œil, puis on en arrive à lire tout l'article. Le poison s'insinue lentement, le grain est semé ; tôt ou tard, il germera. »<sup>1287</sup>

Autre source d'information essentielle : les renseignements fournis par les nouveaux prisonniers, alors pressés de questions de toutes sortes..., corrigeant le cas échéant quelques fausses informations diffusées par leurs geôliers. Ainsi l'arrivée du sergent Robert Vidal dans son camp de prisonniers au printemps 1952 :

- « une dizaine de prisonniers me pressent maintenant de questions sur l'évolution de la guerre, la situation en France, la façon dont je me suis fait piquer. [...] »
- Et le gouvernement, que fait le gouvernement ?
  - Le gouvernement ? Des ombres qui se succèdent. Edgar Faure, Pleven, tous encombrés de leurs mic-macs de politique intérieure. L'Indochine ? Un élément de leur jeu. J'hésite à annoncer la mort de de Lattre.
  - On savait, mais pourquoi était-il si mal gardé ?  
Je m'étonne :
  - Tu te gardes comment contre le cancer ?
  - Les salauds ! [...] Les Viets ont prétendu l'avoir abattu sur un aérodrome ! »<sup>1288</sup>

Dans ce contexte d'isolement total, le moindre signe de « la vie d'avant » atteint souvent profondément les prisonniers, comme lors des passages de l'aviation civile ou militaire, qui semblent retisser une sorte de ligne de vie entre les prisonniers et le monde extérieur. Ainsi, écrit Robert Gallet, fait prisonnier en avril 1953 au Laos, alors qu'il était sergent-chef au 7<sup>e</sup> BCL, et interné au camp LA, « pour nous, des gens libres passaient à notre verticale dans l'ignorance du drame qui se déroulait à quelques milliers de mètres en-dessous, nous

---

<sup>1287</sup> Médecin en chef Jean-Louis Rondy, « Les méthodes Viet-Minh de lavage de cerveau », *Revue historique des armées*, « Guerre d'Indochine », n° 177, décembre 1989 (n°4), 1989, p. 74-81, p. 77-78.

<sup>1288</sup> Robert Vidal (récit recueilli par Robert Lalfert et Pierre Pavian), *Les îles de la nuit, Un Goulag jaune*, s.l., Editions Olivier Orban, 1976, p. 87-88.

plongions alors dans la nostalgie !... »<sup>1289</sup> Celle de l'arrière immédiat, de la ville et de l'ambiance de garnison, celle de l'arrière plus lointain, celui de la famille et du mode de vie occidental...

Pour les prisonniers, devant, derrière, à droite, à gauche... : tout n'est que territoire étranger, fait de jungle, de falaises de calcaire, de torrents de montagne, etc., sorte de « prison de bambous » pour paraphraser le titre des mémoires du général Yves de Sesmaisons<sup>1290</sup>, rendant quasiment impossible l'évasion. « La liberté retrouvée n'allait jamais au-delà de 4 à 5 jours avant la reprise »<sup>1291</sup>, estime ainsi Robert Gallet au camp LA :

« Le chef de camp ne semblait pas s'en inquiéter !... Pour lui c'était l'échec assuré compte tenu de la distance qui nous séparait de la zone Française. Pour avoir une chance de réussite les tentatives doivent être faites dans les premiers jours de la capture. Ensuite c'est trop tard et les candidats gaspillent le peu d'énergie qui reste inutilement et raccourcissent leur espérance de vie. »<sup>1292</sup>

Qui plus est, les camps sont enclavés en territoire contrôlé par la RDV, entourés par une population acquise de gré ou de force à la cause de Hô Chi Minh, et au mode de vie de laquelle les prisonniers sont contraints de se plier. « Dans ces forêts », estime avec ironie le sergent de la Légion Martin Langhaller, « un Européen était comme un homme nu qui se promènerait sur les Champs-Élysées »<sup>1293</sup> ; ou encore, résume le docteur Rondy, médecin fait prisonnier à Dien Bien Phu :

« Le camp [n° 1, nda] est perdu dans la jungle. Inutile de nous entourer de barbelés, nous sommes prisonniers de la couleur de notre peau. Impossible de passer inaperçu au milieu des Jaunes (sic) que nous dépassions d'une tête en moyenne, et comme il y a des primes pour ceux qui capturent un prisonnier évadé et que d'autre part il y a la peine de mort pour celui qui les cache ou seulement ne les dénonce pas, il est très difficile de tenter l'évasion. »<sup>1294</sup>

Dans les témoignages, on peut en effet lire en creux à quel point les prisonniers paraissent tout autant prisonniers de leur environnement que de leur non-indigénité : difficile de s'évader, comme certains d'entre eux l'ont fait d'Allemagne durant la guerre précédente, au beau milieu d'une nature hostile et lorsque l'on ne peut se fondre dans la population locale. D'autant que cette non-indigénité se traduit également par une adaptation particulièrement difficile aux conditions climatiques, sanitaires et alimentaires en vigueur dans ces régions tropicales.

---

<sup>1289</sup> Robert Gallet, *La révérence*, AD du Rhône, 31 J 280 ; voir aussi C. Goëldhieux, *Quinze mois*, *op. cit.*, p. 51-52.

<sup>1290</sup> Gal Y. de Sesmaisons, *Prisons de bambous*, *op. cit.*

<sup>1291</sup> R. Gallet, *La révérence*, *op. cit.*

<sup>1292</sup> Id.

<sup>1293</sup> Martin Langhaller, in A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée*, *op. cit.*, p. 338.

<sup>1294</sup> J.-L. Rondy, « Les méthodes Viet-Minh de lavage de cerveau », *op. cit.*, p. 80.

### 3.1.2.2 ... et cimetière : des prisonniers inadaptés ?

S'il paraît pratiquement impossible de s'enfuir, survivre aux conditions de la captivité est également une épreuve de taille. Là encore, les différences sont importantes avec la captivité de guerre précédente en Allemagne, et même avec l'internement dans les camps de concentration nazis. En effet, estime le médecin-commandant Martin en 1954, dans son « Rapport médical sur les prisonniers libérés » – rapport établi sur la base des constatations faites par le corps médical français sur les prisonniers libérés à l'été et l'automne 1954, ainsi que sur celle des déclarations des prisonniers libérés, des rapports des médecins internés, et enfin du dépouillement de plus de 5 000 dossiers d'hospitalisation et rapports d'examens divers – :

« La triste expérience des camps de prisonniers et de déportés d'Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale nous avait révélé de grandes misères et des états pathologiques lamentables, encore qu'en Europe les grandes endémies soient en nombre limité et que les prisonniers détenus dans des camps situés en régions civilisées (sic) n'aient pas à craindre les agressions climatiques ni le pullulement parasitaire et microbien des zones tropicales. »<sup>1295</sup>

Ainsi, conclut le docteur Martin en septembre 1954 : « l'on peut affirmer que tout PRISONNIER LIBERE [en lettres capitales dans le texte] est un paludéen, un amibien, un carencé, un polyparasité »<sup>1296</sup>. Planant au-dessus des prisonniers en effet, les éléments, le temps, le cycle des saisons, les moustiques ou maringouins, les mouches et autres amibes et parasites... – sans compter les bombardements par erreur de l'aviation française, comme ces jours d'août 1951 près de Quang-Uyen, où le camp n° 2 du sergent Claude Bergerat<sup>1297</sup> et du sergent Jean Bailly<sup>1298</sup> compte une trentaine de morts parmi les prisonniers et le double en blessés.

« Aux conditions psychologiques extrêmement dures de la détention chez un ennemi racialement étranger [sic] et fanatisé par une propagande subtile », résume Robert Bonnafous, fait prisonnier comme lieutenant au début de l'année 1954 et auteur en 1985 d'une thèse d'Université sur la question des prisonniers français de la RDV (voir infra),

---

<sup>1295</sup> Rapport du médecin-commandant Martin (professeur agrégé du Corps de santé colonial, médecin-consultant des Forces armées en Extrême-Orient) sur l'état sanitaire des prisonniers de guerre libérés par les autorités de la République populaire du Viet-Nam, [1954], p. 24, SHD, 10 H 317.

<sup>1296</sup> *Ibid.*, p. 26

<sup>1297</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois, op. cit.*, p. 204.

<sup>1298</sup> Rapport du sergent Jean Bailly, ex-prisonnier du Viet Minh, sur le bombardement par l'aviation Française, du Camp de Prisonniers de Guerre N° 2 les 15, 16, 17 août 1951, 27 février 1952, SHD, 10 H 316, dossier « Déclarations de prisonniers libérés – Office du prisonnier, 1950-1954 ».

« s'ajoutaient les effets de l'éloignement de la terre natale et ceux déprimants du climat tropical avec ses températures élevées, ses phénomènes météorologiques pénibles, tels que la mousson, et surtout les multiples causes de morbidité qui font la triste originalité de la pathologie exotique »<sup>1299</sup>, à commencer, précise le docteur Martin, par « les grands fléaux endémiques »<sup>1300</sup> :

« paludisme dans ses formes les plus sévères de paludisme montagnard, amibiase, parasitoses intestinales, aidés dans leur action par la survenue d'épidémies à plus ou moins vaste extension, où l'on retrouve les dysenteries bacillaires, les fièvres exanthématiques, les fièvres du groupe typho-paratyphique, les leptospiroses. »<sup>1301</sup>

Directement prises en mains par les médecins français prisonniers au camp n° 1, les mesures d'hygiène et de prophylaxie font en revanche généralement cruellement défaut dans les camps de troupe ; ainsi, estime le capitaine Lepage à sa libération du camp n° 1 :

« L'hygiène fut considérée par nous tous comme une question capitale dans notre existence de prisonniers, les règles élémentaires furent observées rigoureusement. C'est une des raisons pour laquelle [sic] la mortalité fut beaucoup plus faible dans le camp d'officiers que dans les camps de troupe où l'hygiène la plus élémentaire n'était pas respectée. »<sup>1302</sup>

C'est du reste ce dont atteste également son ancien compagnon de captivité au camp n° 1, l'adjudant Villecroze : « Aussi, et particulièrement dans les camps de soldats, beaucoup moururent faute de médicaments, et aussi, reconnaissons-le, par suite d'un laisser-aller total de la part des prisonniers : manque d'hygiène, prophylaxie nulle. »<sup>1303</sup>

A ce contexte sanitaire des plus inhospitaliers<sup>1304</sup>, ajoutons qu'à leurs pieds, la terre que les prisonniers foulent est également difficilement nourricière pour un Européen. Ne produisant quasiment que du riz, elle implique pour les prisonniers « des conditions alimentaires pour lesquelles nos soldats n'étaient pas faits », estime le médecin-commandant Martin : « un régime orizé quasi exclusif avec toutes les conséquences que comporte un pareil déséquilibre nutritionnel s'il se prolonge quelque peu. »<sup>1305</sup> Du riz, du riz, du riz... à tous les repas : certains prisonniers sont ainsi frappés d'inappétence, d'autant plus s'ils sont touchés par la dysenterie, le paludisme, ou s'ils ont contracté des ictères, des

---

<sup>1299</sup> Robert Bonnafous, « Les prisonniers du corps expéditionnaire français dans les camps viêt-minh (1945-1954) », Dossier « La captivité (1914-1945) », *Guerres mondiales et conflits contemporains, Revue d'histoire*, 37<sup>e</sup> année, n° 147, juillet 1987, p. 81-104, p. 93.

<sup>1300</sup> Rapport du médecin-commandant Martin, [1954], *op. cit.*, p. 25.

<sup>1301</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>1302</sup> Rapport du capitaine Emile Lepage sur sa captivité chez le V.M., 1<sup>er</sup> septembre 1954, *op. cit.*

<sup>1303</sup> Déclaration particulière de l'adjudant-chef Villecroze Auguste, Nhatrang, 22 octobre 1953, SHD, 10H316, dossier « Déclarations de prisonniers libérés / Office du prisonnier 1950-1954 ».

<sup>1304</sup> Voir les rapports des prisonniers et médecins-prisonniers in Rapports médicaux et chirurgicaux sur les prisonniers libérés, [1954], SHD, 10 H 317.

<sup>1305</sup> Rapport du médecin-commandant Martin, [1954], *op. cit.*, p. 25.

vers solitaires ou autres parasites, « toutes affections génératrices d'inappétence (notamment de riz) »<sup>1306</sup>. Jusqu'aux cas les plus graves, comme celui du lieutenant Hippert, au camp n° 1, qui, un matin, se serait réveillé « en déclarant : "J'en ai encore rêvé, j'en suis dégoûté, je n'en mangerai plus." [...] Au bout d'un mois », rapporte Jean-Jacques Beucler, « Hippert meurt : inappétence pour le riz ! »<sup>1307</sup>

Alimentation peu variée et inadaptée, conditions climatiques hostiles, maladies tropicales... ; dès lors, conclut le docteur Martin :

« Il n'était pas étonnant, alors, que se constituent ces états polypathologiques confus qui sont le propre de la pathologie tropicale, où les individus sont atteints simultanément de plusieurs affections, dont la symptomatologie intriquée rend l'inventaire extrêmement difficile et la thérapeutique particulièrement délicate. L'insuffisance notoire de cette thérapeutique a précipité l'évolution dans bien des circonstances et conduit ces pauvres gens à une déchéance progressive irréversible. »<sup>1308</sup>

Si la terre nourrit peu, elle est également source de souffrances. Lors des longues marches vers la captivité ou bien pour relier un camp à un autre, la terre des pistes met les pieds des prisonniers à rude épreuve, d'autant que les chaussures disparaissent rapidement, soit qu'elles ont été confisquées par les geôliers pour éviter les évasions, soit qu'elles rendent l'âme, victimes d'un usage trop intensif.



Fig. 5 – Dessin de Georges Suaudeau, sergent au 5<sup>e</sup> BPVN fait prisonnier à Dien Bien Phu, in G. Suaudeau, *Prisonnier du Viet-Minh*, AD du Rhône, 31 J 223.

<sup>1306</sup> Hubert Bapst, *L'alimentation du camp n° 1*, AD du Rhône, 31 J 201.

<sup>1307</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, op. cit., p. 54.

<sup>1308</sup> Rapport du médecin-commandant Martin, [1954], op. cit., p. 25.

« Il faut que [l]es pieds prennent de la corne pour être solides », résume Francis Turelier au début de sa marche de 900 km le conduisant en juillet 1947 vers son camp de prisonniers. « Ils sont fragiles sans chaussure et, dans la forêt vierge, la moindre écorchure se transforme en plaie suppurante et en ulcère. »<sup>1309</sup> C'est d'ailleurs ce qui lui arrive sur le chemin le menant au camp de Vinh :

« Mes pieds sont en mauvais état. Le matin avant le départ, il faut que je les vide de leur pus en appuyant fortement sur chacun d'eux. J'ai de plus en plus de difficulté à maintenir la cadence de marche. »<sup>1310</sup>

Le calvaire continue évidemment en captivité, où les prisonniers doivent parfois réaliser des marches de plusieurs dizaines de kilomètres pour réaliser leurs corvées (bois, riz...), pour partie accomplies sur de petites diguettes séparant les rizières, bref sur un terrain particulièrement glissant et piégeux pour un « pied européen ». Ainsi, résume ironiquement Jean-Jacques Beucler au camp n° 1 :

« Nos chaussures nous ont lâchés. Qui n'a pas pataugé dans la boue des diguettes ou buté contre les pierres des sentiers n'imagine pas la vulnérabilité des pieds colonialistes. Il faut sans cesse les surveiller, on ne peut pas leur faire confiance. »<sup>1311</sup>

Des vêtements aux mœurs culinaires, du couchage à la médication, en passant par une action aussi simple que celle de marcher : tout contribue ainsi à désoccidentaliser les prisonniers, nous y reviendrons.

Pour l'heure, la terre, c'est aussi celle que les corps de leurs camarades viennent nourrir, et que les survivants doivent eux-mêmes enterrer, au prix d'efforts harassants. « Les tombes étaient creusées par les prisonniers... souvent épuisés [...] », résume en effet une note de l'Office du prisonnier de mars 1952. « Dès que la fosse avait atteint 0m, 50 de profondeur, les sentinelles V.M. (toujours pressées de se libérer de ce genre de corvée) faisaient arrêter les travaux, le cadavre était déposé à même le sol et recouvert uniquement de terre. »<sup>1312</sup> Dans ce contexte, les désagréables déconvenues ne sont pas rares ; ainsi pour Robert Gallet au camp LA :

« Mon plus mauvais souvenir. Chargé avec un légionnaire d'aller enterrer un mort, je pense qu'il s'agissait du Sergent Simonain. Il pleuvait, les vêtements du mort avaient été récupérés, nous franchissons un fossé dont les pentes étaient particulièrement glissantes, je tenais le corps à hauteur des épaules, nous glissons et les deux

---

<sup>1309</sup> F. Turelier, *66 mois prisonnier des Viêts Minh*, op. cit., p. 9.

<sup>1310</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>1311</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, op. cit., p. 51-52.

<sup>1312</sup> J.-J. Reboul, directeur de l'Office du prisonnier, Fiche sur la sépulture des prisonniers décédés en captivité, 12 mars 1952, SHD, 10H316, dossier 2.

bras du mort se rabattent sur mes épaules, je me trouvais pratiquement enlacé ; c'est une impression qui me fait encore froid dans le dos. »<sup>1313</sup>

Ou comme lorsque les corps, enterrés trop en surface, ré-émergent suite à une intempérie..., et qu'il faut alors les ré-inhumer<sup>1314</sup>. La mort des camarades scande ainsi nombre de témoignages, depuis « notre premier mort »<sup>1315</sup> jusqu'au dernier, sur le chemin de la libération, en passant par les bilans d'étape, à chaque changement de camp ; ici dans les mémoires de captivité du sergent Claude Bergerat, le 25 novembre 1950, alors que leur camp s'apprête à déménager :

« Nous venions d'enterrer deux de nos compagnons morts dans la nuit lorsque les sentinelles nous rassemblèrent pour le départ. [...] Dans ce camp, depuis un mois, nous avons perdu plus d'un tiers de nos compagnons. »<sup>1316</sup>

Certains tiennent même une comptabilité, la plus précise possible, des décédés en captivité, comportant les noms, circonstances de capture, dates et causes des décès, ainsi que les lieux approximatifs d'inhumation de leurs camarades ; c'est le cas par exemple du lieutenant Yves de Sesmaisons, qui rédige peu après sa libération le 28 janvier 1952, un long rapport avec les noms de tous les camarades décédés en captivité dont il a connaissance – une vingtaine de noms –, depuis la prison de Thai-Nguyen jusqu'aux camps 15 et 113, accompagnant deux autres listes, de survivants et de déserteurs<sup>1317</sup>. Certains dressent même des statistiques ou retiennent un taux journalier record, comme ici le maréchal des logis René Mary au camp n° 1 à la fin de l'année 1950 :

« Pendant ce second mois de captivité la mortalité a été grande. Suicidés, palu pernicieux, dysentériques se sont groupés pour parvenir à une moyenne de trois décès par jour. Notre plus mauvaise journée a été marquée par 7 sépultures. »<sup>1318</sup>

Ou encore chez Claude Bergerat, toujours à la fin de l'année 1950, qui enterre tous les deux ou trois jours l'un de ses camarades de captivité, comptant ainsi « le pourcentage de morts et le temps qui nous restait à vivre »<sup>1319</sup>. Ce froid calcul, mené également au camp n° 1 par les médecins-prisonniers à l'été 1951, alors que la mortalité fait des ravages dans les

---

<sup>1313</sup> R. Gallet, *La révérence*, *op. cit.*

<sup>1314</sup> Les témoignages sont nombreux à ce sujet ; voir par exemple ceux de Joseph Le Sayec, in A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée*, *op. cit.*, p. 356, et surtout du second-maître Jean Carpentier, « Voilà... », in ANAPI, *Les soldats perdus*, p. 106-140, p. 127-129.

<sup>1315</sup> J. Teisserenc, *Les oubliés du Nord-Annam*, *op. cit.*, titre du chapitre III, « Le camp de Nam-Dan – Notre premier mort », p. 51-58.

<sup>1316</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, *op. cit.*, p. 67.

<sup>1317</sup> Déclarations à l'Office du prisonnier du lieutenant de Sesmaisons concernant les militaires du CEFEO connus en captivité (morts, vivants, déserteurs), Lanessan, 11 février 1952, SHD, 10H316, dossier « Déclarations de prisonniers libérés / Office du prisonnier 1950-1954 ».

<sup>1318</sup> René Mary (préface du colonel Pierre Charton), *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, Paris, Albin Michel, coll. « Les combattants », 1986, p. 121.

<sup>1319</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, *op. cit.*, p. 64-65.

effectifs, est pour beaucoup dans le choix des prisonniers, y-compris chez les officiers, de se soumettre au jeu propagandiste de leurs geôliers, avec la promesse d'une libération anticipée ; ainsi, résume Jean-Jacques Beucler au camp n° 1 : « Nous nous concertons : que faire ? Continuer à résister dignement au risque de disparaître ? Au rythme des décès, dans trois mois il n'y aura plus de camp n° 1. »<sup>1320</sup> Le compte des morts pose en effet en creux la question de la propre survie de ceux qui restent ; c'est ce qu'écrit encore l'aumônier Paul Jeandel en 1957 : « Nous prenons l'habitude de calculer le temps qui nous reste logiquement à vivre d'après le pourcentage des décès. »<sup>1321</sup>

A certaines périodes – tout particulièrement au début de la captivité –, la mort est à ce point fréquente qu'elle semble rythmer la journée-type du prisonnier, comme ici sous les plumes de Jean-Jacques Beucler (au camp n° 1 vers 1951) et du docteur Rondy (au camp n° 1 à l'été 1954) :

« Par respect de la vérité, je ne peux pas taire certaine pratique : quand l'un de nous mourrait, nous procédions à un simulacre d'enterrement. Très vite, nous étions parvenus à une telle insensibilité que l'obligation de porter le corps jusqu'au cimetière improvisé et d'y creuser un trou rendait notre tristesse un peu fonction du poids et de la taille du cadavre. Je ne "mélodramatise" nullement : la mort faisait partie des ennuis quotidiens. »<sup>1322</sup>

« La vie du camp se déroule monotone ; le matin : réveil au petit jour ; au coup de gong. L'appel on compte les vivants et les morts ce qui doit faire le total de la veille et on reprend l'effectif des vivants pour le lendemain. Les morts sont enterrés, première corvée du matin »<sup>1323</sup>.

Un espace, commun à tous les camps de prisonniers, semble d'ailleurs cristalliser l'essentiel des horizons d'attente, à court terme, des prisonniers : l'infirmerie, rapidement requalifiée en « morgue », « mouroir » ou encore « antichambre de la mort ». « De l'infirmerie aux sépultures »<sup>1324</sup>, tel est ainsi le titre que René Mary donne au chapitre de ses mémoires de captivité traitant de l'horizon immédiat de ce cycle infernal, commun à tous les prisonniers : la maladie, l'infirmerie, et la mort. Cycle qui apparaît quasi-inéluctable à la plupart des prisonniers – officiers du camp n° 1 exceptés, internés avec les médecins militaires français et dotés de médicaments depuis la fin 1951-début 1952 –, ici très bien décrit par Claude Bergerat dès 1953 :

« Il y avait une baraque du camp que nous portions comme une plaie, une baraque où l'on évitait d'échouer même lorsqu'il était presque impossible de faire autrement, c'était l'infirmerie. Régulièrement, une ou deux fois par jour, quelquefois trois ou quatre, les croque-morts enlevaient un cadavre de la paillote des isolés. Une équipe fossoyait sans arrêt tandis qu'une autre brûlait la

---

<sup>1320</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, op. cit., p. 56.

<sup>1321</sup> Paul Jeandel (récit recueilli par Paul Vincent), *Soutane noire et béret rouge*, Paris, Editions de la pensée moderne, 1957, p. 91.

<sup>1322</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, op. cit., p. 53.

<sup>1323</sup> J.-L. Rondy, « Les méthodes Viet-Minh de lavage de cerveau », op. cit., p. 78.

<sup>1324</sup> R. Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, op. cit., p. 118-123.

paille où les morts avaient séjourné. Ce spectacle nous avait déjà tellement affectés à notre arrivée au camp. Nous avons essayé d'oublier cette présence, qui nous guettait.

[...] Dès que l'un d'entre nous tombait malade, nous apercevions sur son visage la peur plus ou moins consciente d'échouer à l'infirmerie. Il aurait eu besoin d'être entouré, il ne l'était pas toujours, nous avons atteint un stade où il était difficile de s'occuper d'un autre que soi-même. »<sup>1325</sup>

Pour les prisonniers s'exprimant sur le sujet, la mort de leurs camarades semble inéluctablement appeler leur propre mort ; aussi s'attachent-ils d'abord à se nourrir, pour survivre. En effet, poursuit Bergerat : « Pour résister, il fallait manger coûte que coûte. [...] Nous étions au bras d'une sale misère et vivre était notre unique raison. »<sup>1326</sup> Dormir, si possible se soigner, ou tout au moins éviter les maladies, boire et surtout manger : pour la plupart des prisonniers, le moyen de survivre devient rapidement l'unique finalité de leurs journées.

Se concentrer sur la nourriture à absorber à tout prix et éviter les maladies, cela revient pour nombre de prisonniers à se tenir à distance des morts en suspens ; en effet, écrit Bergerat un peu plus loin, alors qu'ils ont laissé les officiers au camp n° 1 pour gagner leur camp de troupe : « Notre instinct nous poussait à nous éloigner des malades, à les oublier, comme si cet oubli pouvait conjurer le destin. »<sup>1327</sup> Ou encore à l'automne 1951 : « nous évitions de les voir, de nous lier à eux, de participer à leur destin, le nôtre en puissance. Seuls les enterrements que nous effectuions à tour de rôle nous montraient l'inévitable présence de la mort. »<sup>1328</sup> Ce « syndrome du survivant »<sup>1329</sup> hantera la plupart des témoignages des prisonniers libérés, depuis les années 1950 jusqu'à nos jours.

Parfois, certains décès sont plus difficiles que d'autres ; ceux des copains notamment, comme ici sous la plume du sergent Amédée Thévenet au camp n° 1, le 3 décembre 1950 :

« Il y a des morts tous les jours. Quatre, cinq, six par jour. Le pire, c'est quand on se réveille le matin, collé à son camarade [...] et que le corps de son camarade ne bouge plus. [...] Ce matin, c'est Le Guennec qui est mort. [...] Mon voisin m'a dit : "Ca y est, ton pote est mort." Je m'y attendais. [...] Il n'a pas voulu manger son riz – même grillé – et c'est moi qui l'ai mangé. Maintenant, j'en ai honte. J'aurais dû rester près de lui, même s'il voulait être seul. [...] Le "cimetière" n'est pas loin, juste au coin du bois.

Le trou était déjà fait. Je prie sur le petit tertre de terre qui, vite, a recouvert son corps décharné. Dans quelques mois la végétation aura tout couvert. Pauvre petit Breton. Si je survivais, j'irai voir ta famille. »<sup>1330</sup>

---

<sup>1325</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, op. cit., p. 103-104.

<sup>1326</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>1327</sup> *Ibid.*, p. 166.

<sup>1328</sup> *Ibid.*, p. 215.

<sup>1329</sup> Sur le syndrome du survivant ou du rescapé, voir Robert J. Lifton, *Death in Life*, New York, Simon and Schuster, 1967 ; Bruno Bettelheim, *Survivre*, Paris, R. Laffont, 1979.

<sup>1330</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, op. cit., p. 141.

Pour les familles des combattants morts en captivité en effet, impossible de se recueillir sur la tombe du cher disparu, à jamais enseveli en terre vietnamienne. Certains prisonniers tentent pourtant de garder la mémoire de ces cimetières dès le temps de la captivité elle-même ; ainsi René Mary et ses camarades. « Pendant longtemps », écrit-il, « nous avons gardé en mémoire l'emplacement des tombes de nos amis les plus proches, grâce à des repères pris sur la forêt. Les changements de camp, le travail intensif n'ont plus permis de conserver ce pieux souvenir. Nous avons, aussi, perdu nos morts. »<sup>1331</sup> Conscientes du problème dès le début des années 1950, les autorités militaires ne peuvent que faire le constat de leur impuissance ; ainsi, rapporte le capitaine J.-J. Reboul, directeur de l'Office du prisonnier, en mars 1952 :

« Les tombes ne comportent aucune inscription permettant l'identification des disparus... à tout jamais. [...] »

Compte tenu de l'exubérance de la végétation en Haute Région Tonkinoise, des intempéries, des conditions dans lesquelles les fosses ont été creusées et les corps inhumés, il semble "osé" de laisser espérer aux familles la possibilité de récupérer les corps des militaires décédés en captivité. »<sup>1332</sup>

Des morts que certains anciens prisonniers tenteront de retrouver à l'occasion de voyages du souvenir organisés dans les années 1990-2000 (voir infra), pour réparer l'oubli dont leurs camarades disparus dans les camps sont selon eux les plus grandes victimes.

### 3.1.3 L'infini espace-temps d'une prison sans barbelé

Dans ce contexte, les prisonniers, en proie comme leurs prédécesseurs de 1939-1945 et 1914-1918, à « la souffrance [et au] désespoir que procurent le déracinement et l'exil loin des siens »<sup>1333</sup>, se sentent très vite isolés et comme abandonnés ; ainsi Jacques Teisserenc, à l'été 1947 au camp de Cat-Ngan :

« L'isolement dans lequel nous vivons est terrible. Nous ne savons vraiment rien de ce qui se passe dans le monde. Littéralement coupés du reste de l'humanité, nous en sommes réduits à mener une vie uniquement animale et il devient de plus en plus difficile de lutter contre l'engourdissement progressif de nos facultés intellectuelles. »<sup>1334</sup>

Ce sentiment d'isolement, propre à cet *enfermement à l'extérieur* que vécurent les prisonniers de la RDV durant la « Guerre d'Indochine », est encore renforcé par le fait que la RDV oriente l'un des principaux axes de sa propagande sur le thème de la tromperie par

---

<sup>1331</sup> R. Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, op. cit., p. 122.

<sup>1332</sup> J.-J. Reboul, Fiche sur la sépulture des prisonniers, 12 mars 1952, op. cit.

<sup>1333</sup> O. Abbal, *Soldats oubliés*, op. cit., p. 77

<sup>1334</sup> J. Teisserenc, *Les oubliés du Nord-Annam*, op. cit., p. 62-63.

la France de ses combattants et de l'abandon de ses prisonniers. Un sujet d'autant plus sensible que ce sentiment d'isolement et d'abandon de la part du reste de la communauté militaro-nationale préexiste bien souvent à la captivité, indépendamment de la propagande de leurs geôliers ; c'est du reste ce dont atteste en creux la célèbre « Complainte du Tu binh » attribuée aux lieutenants Graziani et Chauvet (certains l'attribuent également au lieutenant Planet), composée sur l'air de « Aux légionnaires » au camp n° 1 [voir annexe 10].

En captivité, civils comme militaires souffrent d'autant plus de ce sentiment d'isolement qu'il est pour partie organisé par la RDV, concentrant les camps de prisonniers au plus loin des lignes françaises, souvent près de la frontière chinoise, ne faisant partir ou parvenir que très peu de courriers. Le sentiment d'isolement des prisonniers est d'autant plus fort que les camps sont également souvent déplacés, au gré des changements d'effectifs, en conséquence du repérage de leur emplacement par l'aviation française ou suite à des évasions ou des libérations. Ces changements de camps donnent alors lieu à d'éprouvantes et mortifères marches, qui désorientent un peu plus encore les prisonniers : « Où pouvions-nous être ? Où allions-nous ? »<sup>1335</sup>, se souvient s'être demandé, dépité, le sergent Claude Bergerat à la fin du mois de novembre 1950, après avoir été fait prisonnier un mois plus tôt sur la RC4, au milieu de la marche qui les conduit, lui et ses camarades, vers leur nouveau camp. Pour certains, ces marches – tout particulièrement celles immédiatement postérieures à la capture – n'ont d'ailleurs d'autre but que d'égarer les prisonniers, afin de les empêcher de s'évader ; ainsi, rapporte à sa libération le tirailleur de 2<sup>e</sup> classe Smain Bechiri, du 11/7<sup>e</sup> RTA, fait prisonnier le 12 février 1952 près de Bien Hoa :

« Sur les six jours de marche, quatre n'auraient servi qu'à parcourir des pistes dans le but de faire perdre toute notion de la distance exacte du lieu de capture au lieu d'internement qui, en fait ne semblerait pas très éloigné des lignes françaises. »<sup>1336</sup>

Jugements similaires chez de nombreux autres prisonniers, en particulier ceux de Dien Bien Phu<sup>1337</sup>. Certains, comme le colonel de Sury, président de la Commission de recherches de renseignements sur les prisonniers de guerre, vont jusqu'à parler de l'extrême mobilité des camps de prisonniers comme d'une véritable « méthode d'extermination » :

« Cette mobilité peut s'expliquer par le facteur sécurité extérieure (difficulté de repérage des Camps, zone d'opération), par le facteur sécurité intérieure (difficultés pour les prisonniers de connaître leur

---

<sup>1335</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois, op. cit.*, p. 71

<sup>1336</sup> Relevé des déclarations particulières du tirailleur Bechiri Smain, 27 mars 1952, SHD, 10H316, dossier « Déclarations de prisonniers libérés / Office du prisonnier 1950-1954 ».

<sup>1337</sup> Voir par exemple E. Bergot, *La Marche à la mort, op. cit.*

lieu de stationnement et les environs) mais elle s'explique surtout comme méthode d'extermination lente ne laissant pas de traces. »<sup>1338</sup>

Au-delà de la question des objectifs profonds de ces marches, sur laquelle nous reviendrons, notons que, durant ces dernières, l'apparition de repères connus est généralement l'occasion d'une sorte de renaissance de ces groupes de marcheurs harassés de fatigue, tout heureux de retrouver ces « lieux de connaissance » qui les font reprendre pied dans leur existence ; ainsi, poursuit Bergerat :

« Nous fûmes fixés peu de temps après avoir repris la piste. Du haut de la colline où nous arrivâmes, nous apercevions la route de Cao-Bang-Trung-Khan-Phu. Quelques hommes connaissaient l'endroit. Notre allure devint insensiblement plus rapide, les traînants rattrapèrent et, à peine arrivés sur la route, nous chantâmes. »<sup>1339</sup>

Durant les marches ou à l'arrivée au camp, ce travail de géolocalisation apparaît même comme une forme de résistance essentielle au travail parallèle de désorientation opéré par leurs geôliers. Parfois d'ailleurs, la rencontre de repères connus est l'occasion d'une tentative d'évasion ; ainsi celle du marsouin Gilbert Gentil, fait prisonnier le 15 octobre 1952, lors de la chute de son petit poste, dans le secteur de Ngnia Lô :

« Pendant deux longs mois nous cheminerons vers un camp de prisonniers hypothétique [...] Nous coupons la voie ferrée Hanoi-Lao Kay avant de rejoindre toujours par des pistes de montagne, la RC 2 – la route coloniale n° 2.

La RC 2 ? Nous sommes certains que c'est elle. Elle est jalonnée de bornes kilométriques indiquant le nord Ha Giang et, à l'opposé, Tuyen Quang. Ce qui nous met en joie, c'est que nous marchons vers le sud, vers Tuyen Quang. [...]

En suivant la route vers le sud, nous longeons la rivière Claire. Régis [un camarade de combat et futur compagnon d'évasion, nda] la désigne d'un geste du menton :

- Gilbert, si on se fait la malle, c'est par cette baille qu'il faudra foutre le camp. Elle rejoint Viétri, sur le fleuve Rouge. [...]

Le 15 décembre [1952], nous nous retrouvons dans ce camp "idyllique" promis par les Viets [...] Régis a glané une moisson de renseignements importants. J'ai appris que nous sommes au village de Lang Kieu ; le ravito se fait à Daï Thi, c'est là que nous avons quitté la rivière, et cette rivière est le song Gam. [...] Voilà des indices précieux pour organiser notre itinéraire d'évasion car ce song Gam ne peut que se jeter dans la rivière Claire, et la rivière Claire, c'est Viétri. »<sup>1340</sup>

Cette importance de se situer est également valable pour le temps, au sens du temps qui passe. Le prisonnier n'est en effet pas seulement « hors du "temps collectif" de la guerre »<sup>1341</sup> : s'il n'y fait pas attention, il peut également rapidement ne plus avoir de prise sur son agenda intime, celui qui le relie au monde des vivants et de l'arrière, celui dans

---

<sup>1338</sup> Colonel de Sury, Rapport sur le traitement réservé aux prisonniers UF par le commandement de l'APVN pendant leur captivité, 12 octobre 1954, SHD, 10 H 313, dossier « Questions relatives aux PG, 1954 ».

<sup>1339</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, op. cit., p. 71

<sup>1340</sup> Récit d'évasion de Gilbert Gentil, in René Mary (dir.), préface de Pierre Sergent, *Nos évadés d'Indochine, Des soldats français évadés des camps viets parlent...*, Escalquens, Jacques Grancher Editeur, 1992, p. 135-152, p. 137-138.

<sup>1341</sup> Henry Rousso, « En guise de conclusion », in A.-M. Pathé et F. Théofilakis (dir.), *La captivité de guerre au XXe siècle*, op. cit., p. 315.

lequel les dates anniversaire succèdent aux fêtes religieuses, etc. Ainsi, écrit Pierre Richard, fait prisonnier en 1949 comme lieutenant :

« Dès le début je pris conscience de ce que le souci de toujours savoir la date était, entre autres choses, indispensable pour ne pas sombrer, pour ne pas être ballotté comme une épave par les événements et les hommes qui me tenaient. Comment se raccrocher, en effet, à ceux dont on est séparé, comment célébrer les fêtes et les anniversaires, les célébrer seul et en silence mais les célébrer tout de même, si l'on ne sait pas exactement quel jour on est et ceci tous les jours. »<sup>1342</sup>

Difficile en effet de « tenir » sans fixer le temps qui passe ; c'est ce qu'écrit du reste le sergent Claude Hélot au camp 113, quelques mois après avoir été fait prisonnier, en décembre 1952, lors de la chute du poste de Sop Hao, en proie quant à lui au laisser-aller et à la désespérance :

« Nous étions arrivés au stade où plus rien ne pouvait nous atteindre. Nous vivions le jour pour le jour, l'heure pour l'heure, en laissant la routine tracer notre chemin : manger dormir écouter BOUDAREL<sup>1343</sup> [en capitales dans le texte], chanter l'internationale enterrer des amis, greloter de froid, avoir faim, les poux la galle le bérubéri la dysenterie le palud etc... plus rien ne nous touchait. Cette situation dura quelques mois, dont je [ne] puis définir la durée, car les montres nous ayant été retirées, nous avons perdu la notion du mois, du jour. Par moment l'un de nous passait nous dire que nous étions le lundi x. En effet AU RISQUE DE ME CONTREDIRE [en capitales dans le texte], un légionnaire tenait rigoureusement un calendrier de sa fabrication. Il nous ramenait ainsi dans le monde civilisé. »<sup>1344</sup>

En captivité, il est en effet très facile de perdre toute notion du temps qui passe, chaque journée semblant immuablement s'ajouter à la précédente pour former une sorte de jour sans fin, dont la répétition tend précisément à effacer la chronologie. Cela est tout particulièrement sensible dans notre corpus de témoignages, dont les différents récits le composant manquent souvent d'indications spatiales et surtout temporelles ; dans la plupart d'entre eux<sup>1345</sup>, les dates sont particulièrement rares, y compris même chez ceux publiés dès les années 1950-1960. Même chez Claude Bergerat et Jacques Vollaire<sup>1346</sup>, dont les récits ont été publiés en 1953, les dates ne semblent employées que par séquences – chez Bergerat, chaque chapitre porte pour titre une période « Du xx mois au xx mois 195x », les dates étant généralement absentes du corps du texte – ou par petites touches – chez Jacques Vollaire, dont l'objectif du récit n'est pas de décrire la chronologie de sa captivité au camp n° 1, mais d'accompagner les dessins humoristiques qu'il a réalisés en captivité. *Idem* encore chez Amédée Thévenet, dont les mémoires de captivité, s'ils ont été publiés

---

<sup>1342</sup> P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, op. cit., p. 26.

<sup>1343</sup> Sur Georges Boudarel et l'« affaire Boudarel », voir infra.

<sup>1344</sup> Claude Hélot, *Sop Hao ne répond plus*, [2007], p. 26, AD du Rhône, 31 J 306.

<sup>1345</sup> Voir par exemple J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, op. cit. ; C. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, op. cit., etc. ; *a contrario*, certains témoignages comme celui de Pierre Richard, *Cinq ans prisonniers des Viets*, op. cit., accordent un soin tout particulier à la chronologie.

<sup>1346</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, op. cit. ; J. Vollaire, *Deux ans de ka nha*, op. cit.

tardivement, ont pour l'essentiel été rédigés à sa libération en 1952 : les indications du type « vers le *xx mois* »<sup>1347</sup>, dans les sections de son ouvrage rapportant son expérience de captivité, ne sont pas rares ; *a contrario*, les franges du récit évoquant les combats, la capture, puis l'annonce de la libération, le chemin vers cette dernière et la libération effective sont généralement datées avec précision. Ainsi chez le sergent Robert Vidal, qui redécouvre le « temps officiel » avec sa libération à la Noël 1953 :

« Curieusement, pendant ma captivité, le temps officiel n'a pas laissé de trace. Toute cette période forme une espèce de bloc dans ma mémoire, une grande île noire ancrée quelque part. Aujourd'hui seulement j'entre dans le temps, je donne un sens aux jours et aux heures. »<sup>1348</sup>

Dans la plupart des témoignages, seules quelques dates d'évènements clés paraissent de fait scander le récit : une fête « occidentale » – Noël, le 14 juillet... du reste souvent célébrés en captivité –, une fête « vietnamienne » – le Têt, l'anniversaire d'Hô Chi Minh... –, un changement de camp, le départ d'un convoi de libérés, ou bien encore la mort d'un camarade – comme par exemple l'exécution du caporal Roger Journes pour Amédée Thévenet, le 28 février 1951. C'est du reste ce que reconnaît Jean Pouget, fait prisonnier à Dien Bien Phu comme capitaine, dans son roman pour partie autobiographique paru en 1964 :

« depuis trois mois [depuis la chute de Dien Bien Phu et le début de leur captivité, nda], nous n'avons plus de calendrier, seulement des points de repère dans le temps, marqués comme les étapes sur la route de la captivité d'humiliation, de souffrance et de mort »<sup>1349</sup>.

Plus encore, le temps qui passe, dans les témoignages d'ex-prisonniers de la RDV, est souvent administré de la même manière : les chapitres sur la capture et les premiers temps de la captivité sont généralement très longs, relativement circonstanciés et détaillés, *idem* parfois pour ceux allant de l'annonce de la libération à la libération effective. Difficile ainsi de saisir l'expérience du temps long de la captivité autrement que par ces chapitres ou paragraphes, particulièrement fréquents dans notre corpus de témoignages, s'attachant à décrire une « journée-type », valant pour toutes les autres ; et ce quelle que soit la « nature » du camp. Ainsi chez Claude Bergerat, dans son camp de troupe n° 3, en février 1951 :

« La vie suivait son cours stupide. Le matin, les cris des sentinelles qui activaient au bâton les retardataires, le rassemblement les pieds glacés par la rosée, les corvées, la soupe, la pause autour du feu où grillaient les boules de ceux qui ne pouvaient pas avaler autrement leur ration de riz, la pause où nous cherchions nos poux jusqu'à la reprise des corvées ; enfin, le soir, la veillée après le second repas, le feu bien centré dans l'obscurité qui faisait mur et nous groupait, un à un les chants qui

<sup>1347</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 128, 131, 142, 145, 169, 171, 174, 176, 178, 182, 187, 196, 199, 201, 207, 208, 213, 214, 218, 220, 223, 224, 225, 226, 230, 231, 233, 235, 236, 240, 241, 245, 250, 252, 265, 266, 269, 279, 281, 283, 285, 287, 295, 315.

<sup>1348</sup> R. Vidal, *Les îles de la nuit*, *op. cit.*, p. 187.

<sup>1349</sup> J. Pouget, *Nous étions à Diên Biên Phu*, *op. cit.*, p. 201.

s'éteignaient, quelques saluts, la nuit dans la paille à chercher le sommeil malgré la vermine et quelquefois, la lune sur tout cela »<sup>1350</sup>.

Ou chez son camarade de captivité, le sergent Amédée Thévenet, à la même époque et dans le même camp :

« Après le rassemblement de l'aube où, les pieds nus dans la rizière humide, l'on attend une demi-heure le chef de camp ou le commissaire politique, il faut partir en corvée chercher des branchages ou de la paille pour la construction d'une nouvelle baraque. Mais rien n'égale en souffrances physiques les corvées de riz qu'il nous faut faire généralement pieds nus, à plusieurs dizaines de kilomètres du camp. La ration de riz de midi est servie à 6 heures du matin et, un sac vide sur l'épaule, l'on part jusqu'au dépôt de riz, alimenté par des camions chinois ou par des prélèvements chez les Nha koues. Le soir seulement, on mange la seconde et dernière ration de riz de la journée. Le lendemain, il faut refaire le même trajet avec vingt-cinq ou trente kilos de charge. Lorsque la distance n'excède pas quinze kilomètres, nous revenons le jour même. »<sup>1351</sup>

*Idem* au camp n° 1 pour officiers, médecins, adjudants et aumôniers, dont la journée-type est ici décrite par l'adjudant Villecroze à sa libération en octobre 1953 :

« En principe la journée commence à cinq heures et se termine à 21 heures. Au réveil : toilette. A 6 heures : rassemblement (distribution des travaux divers) 10h. 30 repas. De 12 à 14 heures : sieste obligatoire. De 14 à 15 heures : travaux manuels à la volonté des P.G. (confection de nattes de couchage – chapeaux – paniers etc..) De 15 à 17 heures : cours politiques ou conférence. 18 heures : soupe. A 21 heures : extinction des feux. »<sup>1352</sup>

Des journées-types sont également décrites pour d'autres types de camps ; ainsi chez Robert Bonnafous, interné comme lieutenant-évadé, au printemps 1954, dans le camp de représailles n° 5 pour prisonniers UF insoumis, cadres militaires vietnamiens fautifs et civils condamnés [voir annexe 11]. Récit globalement confirmé – à quelques aménagements près s'agissant des horaires – par d'autres prisonniers du camp n° 5 de Kim Than, comme l'adjudant Maurice Leblanc, capturé le 12 mai 1950<sup>1353</sup>, ou le capitaine Barjot, fait prisonnier plus de deux ans plus tard, le 13 novembre 1952<sup>1354</sup>.

Ces journées-type seraient plus ou moins semblables d'un camp à l'autre ; c'est du moins ce qu'écrit le révérend-père Paul Jeandel en 1957, développant avec beaucoup d'ironie, sur 13 pages, un chapitre intitulé « Vingt-quatre heures dans un camp »<sup>1355</sup>, dans lequel il

---

<sup>1350</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, *op. cit.*, p. 158-159.

<sup>1351</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 197.

<sup>1352</sup> Déclaration particulière de l'adjudant-chef A. Villecroze, 22 octobre 1953, *op. cit.*

<sup>1353</sup> Déclarations de l'adjudant Maurice Leblanc (capturé le 12 mai 1950 et libéré le 25 mai 1952), 11 juin 1952, SHD, 10 H 316, dossier « Déclarations de prisonniers libérés / Office du prisonnier 1950-1954 ».

<sup>1354</sup> Capitaine Louis Barjot, *Deux ans chez Hô Chi Minh*, récit écrit à l'hôpital Grall, à Saigon, le 19 septembre 1954, p. 2, AD du Rhône, 31 J 241.

<sup>1355</sup> P. Jeandel, *Soutane noire*, *op. cit.*, p. 89-101 ; chapitre dont il dresse ainsi le sommaire (p. 87) : « Le jour se lève. Le rassemblement des morts. Jours sans cadavre. Le foie à gauche et la pharmacie de forêt vierge. Le relais gastronomique de midi et la bombe au riz. La sieste du malaise. Les corvées. L'heure du bain. Le dîner et le digestif aux chandelles. La veillée. Comment faire cuire les "huîtres en pyjama". La vie de famille. La danse du panier. Le jour se couche. »

évoque à la fois le camp n° 1, qu'il a connu de février 1953 à septembre 1954, et le camp 113 (camp de troupe), dans lequel il avait été précédemment interné suite à sa capture en octobre 1952. Tous deux obéissent selon lui « aux mêmes règles générales », ayant « la même façon de tuer le temps... et les hommes »<sup>1356</sup>. Pour Jeandel, la seule différence résiderait dans la nature des tortures subies : plus physiques que morales au camp 113, l'inverse au camp n° 1, soit une captivité effectivement moins difficile physiquement pour les officiers, non astreints au travail, à tout le moins à un autre travail que celui d'assurer leur propre survie, mais sans doute davantage travaillés par la propagande de leurs geôliers. Du temps long de la captivité, hormis ces journées-types, n'émergent des témoignages que certains épisodes rompant la monotonie des jours : une punition, une tentative d'évasion, un changement de camp, une corvée plus ou moins rocambolesque, l'agonie et la mort d'un camarade... ainsi que certaines étapes-clés marquant l'éducation politique des prisonniers (la signature du premier manifeste, une autocritique publique, etc.).

Car c'est bien cette éducation politique qui imprime pour une part essentielle le nouvel agenda de la vie des prisonniers, au sens où c'est elle qui en marque les différentes étapes et leur permet de se situer dans la chronologie de leur captivité. Dans les camps, les prisonniers sont en effet pris dans un calendrier entièrement nouveau, où chaque journée ressemble à la précédente : un cycle infernal et sans fin dont seule l'éducation politique paraît pouvoir permettre de sortir, en faisant varier les thèmes et moyens de la propagande, et en instituant surtout une finalité – la libération –, réinsufflant par là-même une part de linéarité au calendrier des prisonniers. Ainsi entendu, il n'est pas surprenant que les aspects touchant à la propagande marquent à ce point la plupart des témoignages de prisonniers, scandant d'ailleurs souvent ces derniers en différents chapitres : non seulement cette épreuve apparaît particulièrement insolite pour les prisonniers, notamment en ce qu'elle entre en conflit avec la plupart des règles encadrant leur être national et leur métier militaire, ce jusqu'aux normes les plus intimes et les mieux intériorisées, mais, plus profondément peut-être, elle permet aussi de donner sens à leur expérience, en commençant par lui imprimer une chronologie apte à faire sortir cette dernière de l'inlassable et morne répétition d'un jour sans fin. Ainsi comprise, l'éducation politique subie en captivité a également permis aux prisonniers de fixer leurs souvenirs et de les ordonner dans leurs récits, renforçant ainsi – voir exagérant ? – le caractère central de ce qu'ils identifient à un

---

<sup>1356</sup> *Ibid.*, p. 90.

« lavage de cerveau », que certains – c’est tout particulièrement le cas des officiers – ont après-coup tenté de modéliser, afin de le comprendre, voire de s’en inspirer, nous allons le voir, dans les suites de leur carrière (voir infra). *A contrario*, difficile d’éprouver, à la lecture des témoignages, la pesanteur de ce temps cyclique, à très court terme, enlevant les prisonniers à la linéarité d’un agenda occidental et les plongeant dans l’abîme de la désorientation et de l’infini espace-temps de la captivité. « Vingt-quatre heures au camp », résume l’aumônier militaire Paul Jeandel à propos de son expérience dans les camps 113 et n° 1, « c’est l’affreuse monotonie d’une éternité sans espoir. »<sup>1357</sup>

Menacés par la maladie et la mort, soumis à cette « éternité sans espoir »... « abandonnés de tous, privés de tout contact avec l’extérieur, sans aucune nouvelle de France », ajoute le capitaine Lepage à sa libération du camp n° 1 à l’été 1954, « nous ne pouvions plus compter que sur nous-mêmes »<sup>1358</sup> :

« Nous savions que c’était une sorte de renoncement, d’abandon, mais vivant depuis des mois, pieds nus dans la boue, n’ayant pas le plus petit morceau de savon, sales et couverts de poux, hirsutes et dépenaillés, transits de froid en hiver, obsédés par la faim, n’ayant plus aucun espoir d’entrevoir une libération, sachant que la moindre maladie pouvait être fatale, nous avons faibli et surtout nous avons voulu vivre. Ravalés au rang d’hommes sauvages et primitifs, nous ne connaissions plus que les seuls impératifs matériels. »<sup>1359</sup>

Impératifs matériels qui leur auraient dicté de se soumettre au jeu propagandiste imposé par leurs geôliers, afin de gagner leur libération anticipée, ou tout au moins assurer leur survie.

### **3.2 METTRE A PROFIT LA MASSE DES PRISONNIERS..., OU COMMENT TRANSFORMER DES « COUPABLES » EN « VICTIMES », PUIS EN « COMBATTANTS DE LA PAIX » ?**

Contrairement à ce que l’on trouve écrit en substance dans nombre de témoignages d’anciens prisonniers UF de la RDV, ce n’est pas la première fois, dans l’histoire des captivités de guerre, que des puissances détentrices cherchent à « retourner » leurs prisonniers ; ces tentations ne sont d’ailleurs pas l’apanage des régimes communistes : les

---

<sup>1357</sup> *Id.*

<sup>1358</sup> Rapport du capitaine E. Lepage sur sa captivité chez le V.M., 1<sup>er</sup> septembre 1954, *op. cit.*.

<sup>1359</sup> *Id.*

prisonniers coloniaux ont par exemple été tout particulièrement travaillés par l'Allemagne durant la Première Guerre mondiale<sup>1360</sup>, afin de porter atteinte à la France en dénonçant son caractère colonialiste ; ce fut aussi le cas des prisonniers de l'armée rouge à la fin des années 1910-début des années 1920 ; ce fut encore le cas des prisonniers italiens durant la Seconde Guerre mondiale, que les Alliés tentèrent de monter contre les Allemands<sup>1361</sup> ; c'est encore le cas des combattants de la RDV dans les camps français d'Indochine... ; la liste est longue.

Si l'on suit les travaux d'Erving Goffman, le camp de prisonniers ou de concentration est d'ailleurs loin d'être la seule forme d'« institution totalitaire » – au sens premier d'institution « totale » – de l'époque contemporaine, au sens de « lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées »<sup>1362</sup>. Hôpitaux psychiatriques, foyers pour personnes âgées, casernes et navires, communautés religieuses... : autant d'institutions, présentes dans les mondes « libéral » comme « communiste », caractérisées par une double coupure, d'avec l'extérieur et entre reclus et personnels ; autant d'institutions cassant les frontières séparant d'ordinaire les trois domaines d'activité du quotidien – habiter, travailler et avoir une vie sociale – et les réunissant en un même lieu ; autant d'institutions soumettant enfin leurs reclus, vivant dans une promiscuité totale, aux mêmes règles et programmes d'activité, ce afin d'infléchir leur « carrière<sup>1363</sup> morale », autrement dit la manière dont les reclus se représentent eux-mêmes ainsi que les autres<sup>1364</sup>.

Ces exemples de captivités de guerre antérieures ou émanant d'autres institutions totales sont évidemment peu connus des prisonniers UF de la RDV, qui tendent le plus souvent à circonscrire leur expérience dans le registre de la singularité. À tout le moins font-ils de ce type d'expérience une exceptionnalité « communiste » : l'« endoctrinement » des prisonniers de guerre est pour eux une spécificité du « totalitarisme communiste », dont ils seraient les seuls témoins français. Cette posture, on le verra, est lourde de conséquences

---

<sup>1360</sup> Sur ce point, voir G. Meynier, *L'Algérie révélée*, op. cit. ; et R. Fogarty, *Race and War in France*, op. cit.

<sup>1361</sup> Voir Kent Fedorowich, « Propaganda and Political Warfare: The Foreign Office, Italian POWs and the Free Italy Movement, 1940-1943 », in Bob Moore and Kent Fedorowich (eds), *Prisoners of War and their Captors in World War II*, Oxford, Berg, 1996, p. 119-147.

<sup>1362</sup> Erving Goffman, *Asiles, Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les éditions de Minuit, 1968 [1961], p. 41.

<sup>1363</sup> La notion de « carrière » signifie ici le contexte social dans lequel se déroule la vie de tout individu.

<sup>1364</sup> E. Goffman, *Asiles*, op. cit., p. 179-180.

pour la configuration de l'espace de discours testimonial des anciens prisonniers UF de la RDV. Pour l'heure, comment, pour l'historien, circonscrire empiriquement cette expérience ? Au-delà de la question des modèles, celle-ci s'inscrit d'abord dans une historicité<sup>1365</sup> propre, dont il convient d'interroger le contexte et le périmètre.

### 3.2.1 Pourquoi faire des prisonniers... et les libérer ?

S'ils représentent un coût important pour la RDV, les prisonniers peuvent s'avérer utiles dans de nombreux domaines. Ils servent d'abord « classiquement » à obtenir des renseignements, lors des interrogatoires conduits immédiatement après leur capture. Nous l'avons vu, les prisonniers servent également à établir et faire reconnaître la RDV comme un belligérant légitime dans le cadre du conflit : faire des prisonniers contribue en effet à conférer à la RDV une existence politique. Les prisonniers peuvent aussi servir comme monnaie d'échange, pour obtenir la libération de ses propres prisonniers, dans un rapport souvent proche du un pour un, la RDV détenant suffisamment de prisonniers, tout particulièrement à partir de la bataille de la RC4 ; c'est le cas par exemple le 17 octobre 1950, lorsque 59 « prisonniers vietminh » sont échangés contre 59 « otages et prisonniers français ou de la légion étrangère », ou encore le 30 octobre 1950<sup>1366</sup>, quand 17 « tirailleurs sénégalais » sont échangés contre 17 « soldats viêtminhs »<sup>1367</sup>. Rappelons cependant qu'il convient de relativiser cet aspect : si la France a libéré durant le conflit proportionnellement plus de Vietnamiens que la RDV de Français, le ratio s'inverse lorsque l'on examine en détails les catégories de libérés, la France ayant choisi « de libérer massivement des internés Militaires, et parcimonieusement, des Prisonniers de Guerre »<sup>1368</sup>.

Les prisonniers servent enfin à la RDV comme outils de propagande – c'est là l'un des aspects les plus connus du domaine « prisonniers de la RDV » –, l'éducation politique reçue par les prisonniers devant en principe les éclairer sur les buts de guerre de la RDV – à charge ensuite pour eux de répandre cette parole dans l'arrière métropolitain – ou tout au

---

<sup>1365</sup> Au sens de l'ensemble des facteurs composant l'histoire d'une question (temps long) et déterminant en partie sa dynamique propre, ses variations en fonction du contexte extérieur, et son comportement à un moment donné de son histoire (temps court).

<sup>1366</sup> Coupure de presse anonyme, 18 octobre 1950, ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE// 31, dossier « Croix-Rouge, échanges et libérations, sous-dossier 1950 ».

<sup>1367</sup> *Echo du Vietnam*, 31 octobre 1950, in *ibid.*

<sup>1368</sup> Cabinet du Commandement en chef en Indochine, Fiche au sujet des libérations de prisonniers faites par les Autorités Françaises et par les Autorités Viet-Minh, Saigon, 24 octobre 1953, SHD, 10 H 313, dossier 1.

moins se traduire dans des déclarations publiques à même de semer le trouble dans le dispositif de guerre français. Ce faisant, les prisonniers sont clairement conçus comme une *arme* : « Avec notre façon d'appliquer cette adroite tactique de propagande psychologique et politique », résume péremptoirement Dang Van Viet, le vainqueur vietnamien des combats de la RC4, « nous avons réussi à miner graduellement le moral et l'esprit de combativité de l'ennemi, puis à le vaincre un peu plus facilement »<sup>1369</sup>.

Qu'en est-il réellement ? Baladés de paillottes villageoises en baraquements de détention, les premiers otages civils et prisonniers militaires faits à partir de 1945-1946 vivent dans des conditions de précarité difficiles pour des Européens<sup>1370</sup> et pèsent également directement sur le budget de la RDV. Informée, celle-ci tente de réagir dès la fin des années 1940-début des années 1950 en préconisant notamment de « charger des responsables en culture et en politique »<sup>1371</sup> afin d'instruire les otages et prisonniers des buts de son combat, avant que de les libérer. Les cours politiques s'intensifient ainsi à mesure que les conditions de l'ordinaire de la captivité s'améliorent et les premiers contingents de prisonniers civils et militaires sont libérés de manière « inconditionnelle » – c'est-à-dire sans contrepartie française – et « anticipée » – c'est-à-dire avant la fin du conflit – au printemps 1950.

Jusqu'en 1950, seules quelques libérations d'individus isolés et/ou blessés avaient eu lieu ; et si les otages et prisonniers étaient travaillés politiquement – des manifestes politiques leur sont ainsi présentés dès 1948<sup>1372</sup> ; la même année, l'écriture d'un journal de propagande et de liaison entre les camps leur est imposée<sup>1373</sup> –, les cours politiques n'étaient pas encore systématisés en un programme cohérent devant petit à petit mener les prisonniers à la libération. Dans la deuxième moitié des années 1940, la démarche est encore relativement « artisanale » ; ainsi par exemple le brigadier Francis Turelier (fait prisonnier le 5 juillet 1947) et ses camarades de captivité du camp de Vinh, en 1947-1948, sont-ils simplement « relanc[és] », périodiquement, par leur « commissaire politique et chef de camp », essayant de « [les] faire crier des slogans auxquels [ils] ne répond[ent]

---

<sup>1369</sup> Dang Van Viet (préface de Charles-Henry de Pirey), *Souvenirs d'un colonel vietminh, 1945-2005*, Paris, Indo Editions, 2006 (1<sup>e</sup> éd. 2004), p. 239-240.

<sup>1370</sup> Voir notamment J. Teissereinc, *Les oubliés du Nord-Annam*, *op. cit.* ; R. Moreau, *8 ans otage chez les Viets*, *op. cit.* ; voir également, pour le Cambodge, Patrick Le Minor (capturé enfant avec sa sœur Françoise par les Khmer Issarak, le 13 août 1950, relâchés le 4 mars 1951), *L'apsara du tigre*, Nice, Bénévent éditions, 2006 ; et P. Le Minor, « L'enfant prisonnier », in ANAPI, *Les soldats perdus*, *op. cit.*, p. 161-191.

<sup>1371</sup> Document VM intercepté en mai 1950 par les services de sécurité français, ANOM/ INDOCHINE / HCI / SPCE //33.

<sup>1372</sup> R. Moreau, *8 ans otage chez les Viets*, *op. cit.*, p. 110

<sup>1373</sup> J. Teissereinc, *Les oubliés du Nord-Annam*, *op. cit.*, p. 101-102

pas », « rest[ant] allergiques à la politique »<sup>1374</sup>. Autrement dit par le lieutenant Pierre Richard, du 8<sup>e</sup> bataillon de chasseurs laotiens, fait prisonnier un an avant la bataille de la RC4, le 2 novembre 1949 à Xien Kho, dans le secteur de Sam Neua<sup>1375</sup> :

« Il est évident qu'il n'existait pas de consigne particulière me concernant, pas plus qu'à cette époque il n'y avait de directive sur l'endoctrinement des P.G. ; mais il existait une consigne générale : un "cadre" ne devait jamais laisser passer l'occasion, quelle que fut l'heure du jour ou de la nuit, quel que fût l'interlocuteur, "d'enfoncer le clou", d'inoculer une nouvelle dose de poison. »<sup>1376</sup>

De fait, il faut essentiellement attendre le printemps 1950, quelques mois après la naissance officielle de la RPC, de l'autre côté de la frontière sino-vietnamienne, et le renforcement des rapports entre dirigeants de la RPC et de la RDV, pour qu'un système d'éducation politique des prisonniers commence à s'organiser et à s'institutionnaliser de manière tangible. En juillet 1950, une « synthèse de documents rebelles » réalisée par les services de sécurité en Indochine précise ainsi les « directives données par les échelons supérieurs » de la RDV vis-à-vis des prisonniers militaires français : il s'agit alors expressément de « mettre en œuvre la propagande à l'adresse des prisonniers afin d'obtenir d'eux des déclarations favorables avant leur libération »<sup>1377</sup>.

Le problème réside dans le fait qu'au moment précis où un système d'éducation politique prélude à la libération des prisonniers commence à s'instituer, la RDV est rapidement débordée par le nombre de prisonniers ; en septembre-octobre 1950 en effet, c'est la bataille de la RC4 :

« En octobre 1950, le V.M. fit prisonnier sur la R.C.4 un nombre de combattants auquel il ne s'attendait pas. Ceci explique en partie les raisons pour lesquelles la propagande rebelle a mis un certain temps avant d'aborder un programme d'action psychologique. »<sup>1378</sup>

« Devant la nouvelle situation » ouverte par l'afflux massif de prisonniers suite à la défaite de la RC4, résume en effet Ky Thu, futur chef du camp n° 1, « la Direction [générale des camps de prisonniers de la zone frontière] a décidé de réorganiser les camps de prisonniers en fonction des routes à réparer<sup>1379</sup>, de renforcer les cadres gestionnaires et politiques. »<sup>1380</sup> Dans ce cadre, Ky Thu est d'abord envoyé au camp n° 4, dit « camp des Africains », avant de prendre la direction du camp n° 1 pour officiers et adjudants, au mois de septembre

---

<sup>1374</sup> F. Turelier, *66 mois prisonnier des Viêts Minh*, op. cit., p. 14.

<sup>1375</sup> Chef de bataillon Deguil (chef du secrétariat particulier du général Ely), Note pour le colonel Leclere visant à obtenir des nouvelles du lieutenant Pierre Richard, Saigon, 9 août 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

<sup>1376</sup> P. Richard, *5 ans prisonnier des Viets*, op. cit., p. 52.

<sup>1377</sup> « Synthèse de documents rebelles », juillet 1950, ANOM/ INDOCHINE / HCI / SPCE //33.

<sup>1378</sup> Rapport d'ensemble sur les camps de prisonniers, [1952], op. cit.

<sup>1379</sup> Suite à la défaite de la RC4, les camps 2, 3 et 4 étaient composés de sous-officiers et soldats prisonniers utilisés comme main-d'œuvre par la RDV.

<sup>1380</sup> Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit., p. 18.

1951. Ky Thu est alors très jeune – 24 ans – et, à l’image de la majorité des personnels des autres camps, n’a « suivi aucun cours d’agitation et de propagande auprès de l’ennemi »<sup>1381</sup>. Pour les prisonniers de l’Union française, la qualité de l’encadrement et de l’éducation politique dépendra donc essentiellement des qualités individuelles de leurs geôliers. Autrement dit en 1969 par le colonel André Bruge, ancien pensionnaire des camps de la RDV :

« Les prisonniers sont livrés à l’autorité de chefs de camp qui sont le plus souvent des hommes jeunes, parlant fort correctement le français appris au lycée de Hanoi. [...] Ils sont surtout préoccupés de faire disparaître les traces de leurs origines bourgeoises ou de propriétaires terriens et de se muer en parfaits marxistes. On sent que leur formation politique est encore incertaine. Mais ils la perfectionnent chaque jour. »<sup>1382</sup>

Dès 1950-1951, les instructions du haut commandement vietnamien se multiplient ainsi afin que les cadres prennent conscience de leurs devoirs vis-à-vis de leurs prisonniers, la répétition de cette consigne prouvant en elle-même ses difficultés à être correctement appliquée par un personnel souvent jeune, inexpérimenté et peu formé, en charge des camps de prisonniers. Début 1952, l’armée française met ainsi la main sur une Instruction de la RDV concernant l’organisation des camps de prisonniers de guerre<sup>1383</sup> ; signée Tran Qui Hai, commandant en chef du front du centre Vietnam (Tri-Thien), cette dernière répète à l’armée et aux cadres des camps de prisonniers de « bien traiter (bien traiter ne veut pas dire favoriser) » les prisonniers et de « les éduquer politiquement pour les convertir », afin qu’ils deviennent « des documents vivants de propagande parmi la population et dans les rangs ennemis »<sup>1384</sup>.

De fait, il faut véritablement attendre l’année 1952 pour que l’éducation politique des prisonniers se systématisent et s’organise en un programme relativement clair et cohérent : de véritables séances ont alors lieu dans tous les camps, dans l’après-midi et/ou en soirée, suivies de stages intensifs à destination des prisonniers en instance de libération anticipée. Dans les camps d’officiers comme dans ceux d’hommes de troupe et de sous-officiers, cette « éducation » et ses modalités marquent durablement les prisonniers, tout particulièrement les officiers chez lesquels elle entre violemment en conflit avec tout ou partie de leur être.

---

<sup>1381</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>1382</sup> A. Bruge, *Le poison rouge*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>1383</sup> Tran Qui Hai, Instruction du 26 janvier 1952 concernant l’organisation des camps de PG, SHD, 10H314, reproduite in R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français*, *op. cit.*, p. 258-260.

<sup>1384</sup> L’instruction prévoit également de libérer massivement les « rebelles » vietnamiens rééduqués et alloue en théorie une ration quotidienne de 1kg 200 de riz aux PG européens et africains (les témoins parlent plutôt de 700 à 800 g) ; un budget « prisonniers » est également prévu à la charge des régions pour les vivres et l’habillement.

C'est ce que le lieutenant Caldaïrou, ancien prisonnier du camp n° 1, résume en ces termes à sa libération, dans un rapport adressé à son colonel en février 1955<sup>1385</sup> : « ce dont nous avons le plus souffert » en captivité, écrit-il, « et qui fit » selon lui « sur les esprits bornés plus de ravages que tous les maux physiques [...], c'est le chapitre le plus triste de notre histoire, celui où les tortures morales s'ajoutèrent aux privations et à l'ennui »<sup>1386</sup> : celui où leurs geôliers essayèrent « de réaliser l'idée folle de nous convertir à leur cause, tentative identique à celle faite en Corée sur l'utilisation possible des prisonniers de guerre à des fins politiques et idéologiques »<sup>1387</sup>. Le « retard » pris par la RDV suite à l'afflux massif de prisonniers en septembre-octobre 1950 aurait été ainsi « vite comblé. Quelques mois plus tard, les prisonniers subirent une éducation politique intensive qui, dans l'état de détresse morale et physique où ils se trouvaient, les transformèrent en sujets dociles et relativement réceptifs »<sup>1388</sup> : c'est là du moins l'analyse du commandement français.

Les autorités de la RDV, quant à elles, ne sont pas dupes : si les mesures semblent suivies et donnent globalement satisfaction au camp n° 1, où les officiers font l'objet d'un traitement particulier et reçoivent généralement un personnel de « qualité » – ainsi Ky Thu, quasi-unanimement salué comme un bon chef de camp dans la plupart des témoignages d'anciens prisonniers du camp n° 1 –, dans les autres camps de prisonniers, « les mesures prises pour leur administration et leur éducation ne sont pas partout uniformément déterminées »<sup>1389</sup>. C'est du reste ce à quoi concluent également certains anciens prisonniers, comme le colonel André Bruge (fait prisonnier comme commandant en 1949), pour lequel on ne trouve parmi les cadres des camps de prisonniers de la RDV « aucun véritable spécialiste. On se contente d'appliquer, de manière empirique et maladroite, les techniques mises au point par les cadres de Mao Tsé-toung [...]. Ces méthodes vont s'appliquer au petit bonheur à des européens, des africains, des arabes, chrétiens, musulmans ou païens. »<sup>1390</sup> Ainsi, s'inquiètent début 1953 les responsables du Dich Van – organisme en charge de l'action psychologique destinée à l'ennemi<sup>1391</sup> – faisant le bilan de l'année écoulée à propos des prisonniers libérés les années précédentes :

---

<sup>1385</sup> Lieutenant Caldaïrou, in. Gal M. Bigeard, *Paroles d'Indochine*, *op. cit.*, p. 239-260

<sup>1386</sup> *Ibid.*, p. 249.

<sup>1387</sup> *Ibid.*, p. 256.

<sup>1388</sup> Rapport d'ensemble sur les camps de prisonniers, [1952], *op. cit.*

<sup>1389</sup> « Mission Dich-Van en 1953 », p. 4, document intercepté et traduit par les services français, Archives du musée militaire de Lyon, classeur 69.

<sup>1390</sup> A. Bruge, *Le poison rouge*, *op. cit.*, p. 24-25.

<sup>1391</sup> Voir Pierre Labrousse, *La méthode Vietminh, Indochine 1945-1954*, Panazol, Charles-Lavauzelle, 1996, p. 125-126.

« Dans les camps d'internement des européens et africains, pèse encore le militarisme. La non application par nos agents, nos troupes, nos envoyés en mission, nos Du-Kich, des mesures prescrites vis-à-vis des internés, font que ceux-ci nous restent encore sceptiques. »<sup>1392</sup>

En réponse, les cadres du Dich Van préconisent encore et toujours d'améliorer l'« instruction des cadres (surtout des cadres de l'armée, des cadres chargés de la surveillance des camps d'internement [...]) »<sup>1393</sup>. En particulier, ils invitent à instituer un « contrôle permanent de l'instruction et de l'éducation des cadres chargés de l'administration des camps de prisonniers et de soumissionnaires<sup>1394</sup> »<sup>1395</sup> et encouragent à la création d'un système de « récompenses ou sanctions à prendre contre les unités ou individus quant à l'application de ces principes sur les fronts ou dans la zone de l'arrière »<sup>1396</sup>. C'est du reste ce que constatent André Bruge et ses camarades :

« Les chefs de camp sont eux-mêmes soumis au régime sévère de l'autocritique, surveillés par les comités locaux, et fréquemment inspectés par des supérieurs venant vérifier leurs talents d'éducateurs. »<sup>1397</sup>

Les cadres du Dich Van encouragent également la circulation des bonnes pratiques quant à « l'éducation des intéressés – cette éducation étant primordiale avant leur libération »<sup>1398</sup>, en vue notamment de « l'organisation future par leurs soins des comités luttant pour le "Rapatriement du Corps Expéditionnaire Français et la Paix au Vietnam" »<sup>1399</sup>. Outre cet objectif de porter et d'organiser jusque dans les arrières français, par l'intermédiaire des prisonniers libérés, la propagande de la RDV, les libérations anticipées permettent également d'« alléger les charges du gouvernement »<sup>1400</sup>. L'objectif premier de l'éducation politique des prisonniers est en effet d'instaurer les conditions de possibilité d'une libération anticipée doublement profitable à la RDV, d'un point de vue politique évidemment<sup>1401</sup>, mais également dans l'optique, pragmatique, de libérer le maigre budget de la RDV de la lourde charge de l'entretien des prisonniers. C'est du reste l'analyse du commandement français dès les premières libérations de 1950 :

« Les mobiles qui ont amené les rebelles à libérer spectaculairement quelques prisonniers, procèdent vraisemblablement des difficultés matérielles découlant de l'alimentation très rare en zone VM, de la garde des prisonniers et de leur transfert incessant d'un point à un autre du territoire en fonction des opérations menées par les troupes franco-vietnamiennes.

---

<sup>1392</sup> « Mission Dich-Van en 1953 », *op. cit.*, p. 4.

<sup>1393</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>1394</sup> En d'autres termes, « déserteurs » ou « ralliés ».

<sup>1395</sup> « Mission Dich-Van en 1953 », *op. cit.*, p. 7.

<sup>1396</sup> *Id.*

<sup>1397</sup> A. Bruge, *Le poison rouge*, *op. cit.*, p. 21.

<sup>1398</sup> « Mission Dich-Van en 1953 », *op. cit.*, p. 7.

<sup>1399</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>1400</sup> *Id.*

<sup>1401</sup> Voir G. Boudarel, *Auobiographie*, *op. cit.*, p. 331.

En outre, nos adversaires ont vu également dans ces libérations la possibilité de renvoyer dans nos rangs des éléments gagnés à leur cause dont quelques-uns ont même reçu une ou plusieurs missions avant leur relâche : deux légionnaires libérés dans le Centre-Annam au début de septembre ont été, en effet, chargés dans ces conditions, de faire sauter un dépôt d'essence, de voler des documents et d'assassiner un officier supérieur.

D'autre part, depuis que l'URSS, ses satellites et la Chine ont reconnu le gouvernement Hô Chi Minh, celui-ci cherche à s'imposer à la considération du monde. Le fait de traiter d'égal à égal avec la France pour un échange de prisonniers est certainement, dans ce domaine, une grande satisfaction pour les rebelles.

Ceux-ci, enfin, par le jeu des libérations spectaculaires étalent les vertus humanitaires du peuple vietnamien et sa volonté de sceller une amitié loyale avec le peuple de France qui lutte aussi pour un idéal de paix et pour la victoire des démocraties populaires sous l'égide du parti communiste.

Cette propagande diffusée sur les ondes de la radio VM est reprise par la presse extrémiste de la métropole et appuyée par les déclarations des otages ou prisonniers libérés.

Sans crainte d'erreur, on peut conclure que ces libérations mises au compte d'un humanitarisme digne des grandes nations évoluées et des sollicitations de Léo Figuières sont, pour le VM, une nécessité politique, économique et militaire. »<sup>1402</sup>

Le phénomène n'est d'ailleurs guère marginal : si la plupart des survivants sont libérés à l'été 1954, malades et amaigris, près de 4 000 prisonniers européens et africains de la RDV sont ainsi libérés de manière anticipée au cours du conflit, de manière « inconditionnelle » ou au cours d'échanges<sup>1403</sup>. Ce faisant, en organisant un système d'éducation politique de ses prisonniers en vue de leur libération, la RDV répond à une double nécessité : *tactique*, celle d'éviter d'avoir trop de bouches à nourrir et de voir revenir ses combattants, échangés contre des prisonniers de l'UF ou rendus après une libération inconditionnelle de prisonniers<sup>1404</sup> ; et *stratégique*, la libération anticipée de prisonniers permettant à la RDV de se voir considérée positivement comme un acteur international à part entière – sur ce terrain, la RDV peut en effet jouer de ses relais dans le monde et notamment en France, dans la presse communiste, qui se fait souvent l'écho de ces libérations –, lui permettant également de semer la confusion dans les rangs français en ambitionnant ouvertement réinjecter dans l'armée française ainsi que dans les arrières métropolitains ou coloniaux des agents d'une sorte de Kominform asiatique.

A tout le moins, résume ironiquement Dang Van Viet dans ses mémoires, « les prisonniers libérés devinrent des porte-parole bénévoles, louant la politique humanitaire de notre armée

---

<sup>1402</sup> Lettre du 17 octobre 1950 du Haut-commissaire de France en Indochine au ministre chargé des relations avec les Etats associés, ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE// 33, dossier 1.

<sup>1403</sup> La durée de captivité des prisonniers de la RDV est ainsi variable, de quelques heures pour certains blessés à 8 ans pour les quelques prisonniers militaires et civils faits à Vinh en décembre 1946.

<sup>1404</sup> Ainsi par exemple en septembre 1950 : « Aux termes communiqué officiel publié aujourd'hui "quatre-vingt prisonniers originaires divers territoires Union Française furent libérés soit en groupe soit individuellement par vietminh depuis I/I/50". Communiqué précise "pour répondre à ce geste, autorités franco-vietnamiennes viennent à leur tour libérer quatre-vingt prisonniers [...]" ». Télégramme Franpresse, 27 septembre 1950, ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE// 31, dossier « Croix rouge & libérations », sous-dossier « 1950 ».

et de notre peuple envers les prisonniers de guerre »<sup>1405</sup> ; c'est du moins l'objectif poursuivi par la RDV qui, ambitionnant par ces « libérations inconditionnelles » imposer un rapport particulier au temps à même de la situer comme un belligérant légal et légitime, choisit tantôt de se couler dans le temps international de référence (libération de convois de prisonniers à Noël), dans le temps français (14 juillet), ou bien dans celui propre de la RDV (anniversaire d'Hô Chi Minh, fête du Têt...) <sup>1406</sup>.

### 3.2.2 Derrière le paradoxe d'une *captivité émancipatrice*, l'appareil disciplinaire d'une institution totale

Qu'en est-il des ressorts réels de cette « éducation politique » ? Sont-ils si puissants que le prétendent certains prisonniers ? Ont-ils au contraire été si mal conçus et/ou mis en pratique que les prisonniers seraient essentiellement demeurés imperméables à cette tentative de (ré)éducation ?

D'une certaine manière, nous sommes ici au cœur du panoptique de Foucault<sup>1407</sup>, dans une forme certes radicale et d'autant plus visible qu'elle apparaît de prime abord peu subtile. Tout commence par une entreprise de culpabilisation des prisonniers, racontée dans la plupart des témoignages. Les prisonniers sont en effet d'abord traités *de et en* « criminels de guerre » : tel est en général l'axe choisi durant les premiers échanges entre les prisonniers, appelant au respect des Conventions de Genève, et leurs geôliers. Ainsi au camp n° 1, à travers les propos de son chef, surnommé « Le Rongeur », ici rapportés par Louis Stien, fait prisonnier comme lieutenant de légion en octobre 1950 sur la RC4 :

« Vous n'êtes pas des prisonniers de guerre, mais tous des criminels de guerre [...], parce que vous participez à une guerre injuste et criminelle contre le peuple vietnamien et sa vaillante armée populaire. »<sup>1408</sup>

Ou encore chez le catholique sergent Amédée Thévenet, le 9 octobre 1950 après sa capture sur la RC4, échangeant avec un gradé adverse ayant repéré son chapelet :

« - Comment votre religion vous permet-elle de massacrer le peuple vietnamien ?  
- Je n'ai pas vu de massacres, lui dis-je le plus posément possible. »<sup>1409</sup>

---

<sup>1405</sup> Dang Van Viet, *Souvenirs*, op. cit., p. 239.

<sup>1406</sup> La France fait d'ailleurs de même avec ses PIM (voir supra).

<sup>1407</sup> Voir Michel Foucault, *Surveiller et punir; Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, coll. « Tell », 1993 (1<sup>e</sup> éd. 1975).

<sup>1408</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, op. cit., p. 102.

<sup>1409</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, op. cit., p. 95.

Pourtant des massacres et des tortures il y en eut (voir supra) : Jacques Chégaray, notamment, s'en est fait très tôt l'écho dans *Témoignage chrétien*<sup>1410</sup> ; *idem* pour Jules Roy, qui aurait précisément démissionné de l'armée, en 1953, face aux spectacles répétés de massacres et d'actes de torture<sup>1411</sup> ; et ce jusqu'aux témoins précisément réunis à la fin des années 1990 par Amédée Thévenet pour les besoins de sa *Guerre d'Indochine par ceux qui l'ont vécue*<sup>1412</sup>. Rares sont cependant les anciens prisonniers de la RDV à reconnaître que ces crimes, qu'ils durent confesser en captivité – quitte, disent-ils, à les inventer –, furent aussi les leurs.

Pour autant, les premières « autocritiques » que les prisonniers durent prononcer en captivité pour participer à la construction de l'acte d'accusation global de la RDV à l'encontre de l'armée française, en s'accusant de crimes commis envers le peuple vietnamien, en ébranlèrent certains ; ainsi Joseph le Sayec, confiant à Amédée Thévenet qu'il avait dû « écrire qu'on était des criminels. Il fallait avouer nos fautes. Parler, avouer. Après, on ne sait plus ce que l'on a dit, on ne sait plus ce qu'on pense. »<sup>1413</sup> On retrouve ici l'ébauche du processus propre aux institutions totales identifié par Erving Goffman sous le terme de « mortification »<sup>1414</sup>, soit l'idée que le reclus, après un travail de fragilisation de ses certitudes, doit finir par devenir ce que ses geôliers veulent qu'il devienne. Accompagnant la culpabilisation des reclus, la « mortification » a recours à différentes techniques auxquelles sont effectivement soumis les prisonniers de la RDV : isolement du monde extérieur ; ignorance des prisonniers du système de décision qui gouverne leur vie ; dépouillement des prisonniers de leurs objets personnels et dégradation de l'image qu'ils se font d'eux-mêmes, depuis la destitution des grades jusqu'aux tâches ingrates qui leur sont imposées, en passant par d'agressives et infantilisantes diatribes contre tout ce qui fonde leur identité militaire ; réglementation du quotidien jusqu'à l'absurde, avec punitions ; « contamination physique » par la vie en collectivité, dans une promiscuité continue du prisonnier avec ses camarades...

Les discours sur la « criminalité » des prisonniers, connus par tous en captivité, paraissent d'ailleurs, pour poursuivre l'analyse goffmanienne, comme autant de « cérémonies d'admission »<sup>1415</sup> des prisonniers. Ces discours sont en effet généralement immédiatement

---

<sup>1410</sup> Voir J. Chégaray, « Les tortures en Indochine », *op. cit.*

<sup>1411</sup> J. Roy, *Mémoires barbares*, *op. cit.*, p. 384 ; 395-396 ; 470.

<sup>1412</sup> A. Thévenet, *La guerre d'Indochine racontée*, *op. cit.*, p. 453-458.

<sup>1413</sup> J. Le Sayec, in *ibid.*, p. 458.

<sup>1414</sup> E. Goffman, *Asiles*, *op. cit.*, p. 56-78.

<sup>1415</sup> *Ibid.*, p. 57 et suiv.

suivis par l'énonciation de la célèbre « politique de clémence du président Hô Chi Minh », ici sous la plume de Claude Bergerat, le 14 octobre 1950, replaçant dans la bouche du commandant de l'unité qui les fit prisonniers, lui et ses camarades, les mots suivants :

« "Je pourrais vous abattre pour venger ceux que vous avez tués au Viet-Nam. Je ne le ferai pas. Vous n'êtes pas responsables, vous êtes la chair à canon au service des colonialistes qui vous exploitent comme ils exploitent le peuple vietnamien. En conséquence, vous serez bien traités." »<sup>1416</sup>

Selon les cas, cette « clémence » peut également ressortir d'un procès express ; ainsi le brigadier-chef Francis Turelier, fait prisonnier en juillet 1947 en Centre Annam, est-il contraint de s'avouer « victime des colonialistes français et des capitalistes qui [l'] ont entraîné dans cette sale guerre par leur propagande »<sup>1417</sup> pour avoir la vie sauve face au « tribunal du peuple » chargé de le juger peu après sa capture. C'est grâce à cet aveu qu'il obtient la « clémence » du président Hô Chi Minh, sa peine de mort étant alors commuée, soit en engagement dans l'armée vietnamienne, soit en incarcération dans un camp de prisonniers, solution qu'il choisit.

Ainsi comprise, l'éducation politique des prisonniers passe par plusieurs étapes, visant d'abord à les désocialiser ; c'est ce que le sergent des Tabors marocains Raoul Montaud résume en ces termes en décembre 1950, un peu plus de deux mois après avoir été fait prisonnier : « pour l'instant, en cette fin décembre, ils n'insistent guère pour nous endoctriner. Ils semblent surtout nous dé-conditionner, nous désolidariser d'avec les autres hommes, le passé, la France, nous désolidariser surtout du soldat bourgeois qui reste en chacun de nous, "le vieil homme" disent-ils. »<sup>1418</sup> Puis c'est la tentative d'impression aux prisonniers d'une nouvelle socialisation servant les objectifs poursuivis par la RDV, dont les prisonniers sont censés devenir des sortes d'ambassadeurs (voir figure infra).

---

<sup>1416</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois, op. cit.*, p. 25.

<sup>1417</sup> F. Turelier, *66 mois prisonnier des Viêts Minh, op. cit.*, p. 8.

<sup>1418</sup> Raoul Montaud (préface du général Vanbremeersch), *Les oubliés du Tocsin*, Montpellier, J.P. Hollender, coll. des armées, 1980, p. 124.

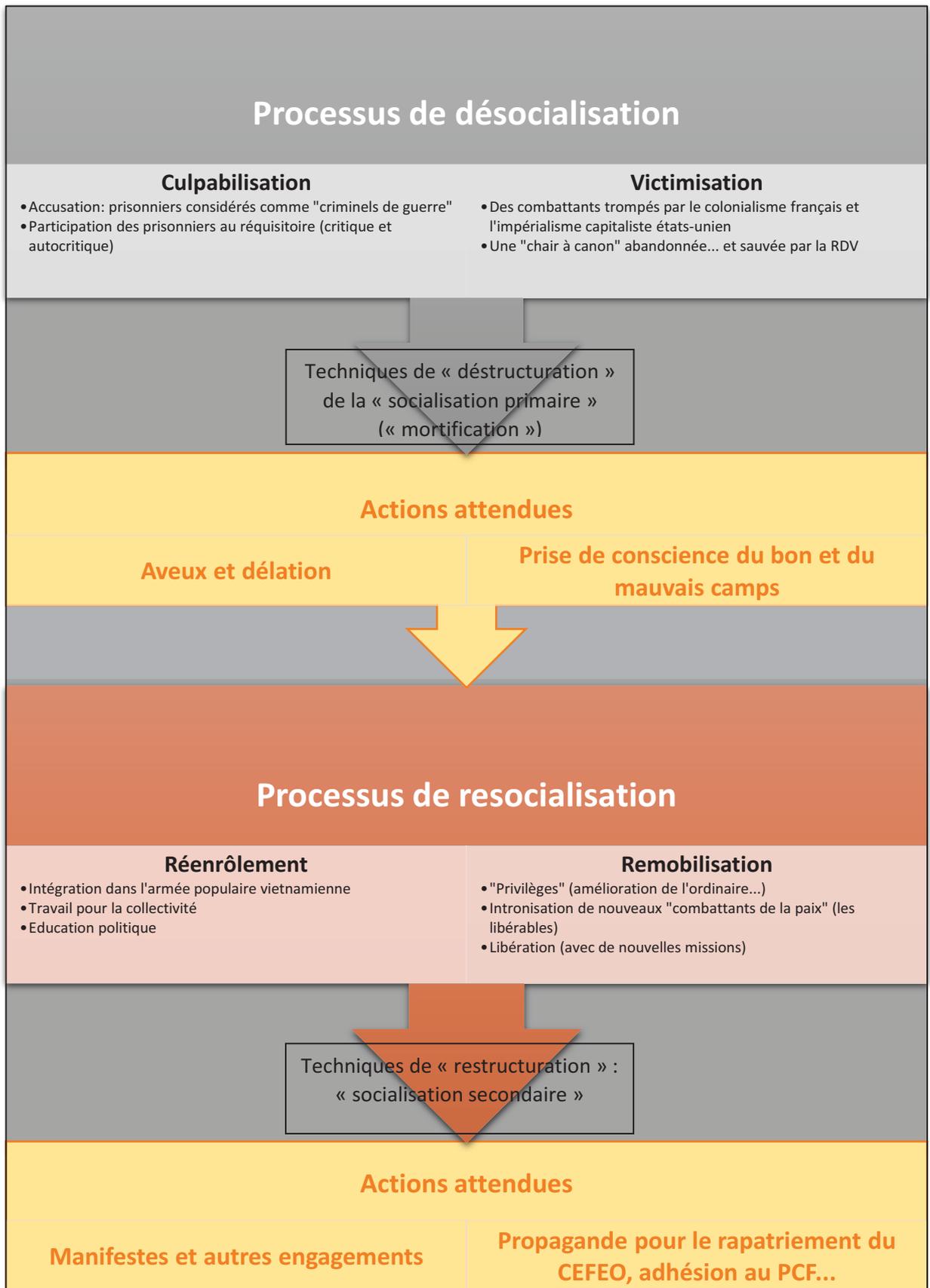


Fig. 6 – Schéma explicatif des procédés et attendus du plan d'« éducation politique » de la RDV vis-à-vis de ses prisonniers

Taxés de « criminels de guerre » pour leur participation à une guerre coloniale « injuste », les prisonniers de la RDV se voient ainsi "graciés" par la « politique de clémence » du président Hô Chi Minh : le "prolétariat" militaire qu'ils forment aurait été trompé et exploité par le gouvernement colonialiste français à la solde des impérialistes américains. Le raisonnement suivi part notamment d'une analyse à charge du plan Marshall :

« Sous couvert d'une aide généreuse, le plan MARSHALL vassalise ceux qui en sont bénéficiaires. Les conditions politiques et par conséquent militaires dépendent des conditions économiques ; d'où le Pacte Atlantique qui écoule les stocks américains, augmente la production et donne une apparence de prospérité aux masses des U.S.A. D'où chômage du "peuple de France", misère, nécessité pour vivre de s'engager dans l'Armée et de servir la cause impérialiste, évitant aux Américains de faire sacrifier leurs propres citoyens.

La France renouvelant cette politique, à son échelle et à son profit, se sert des peuples sous sa tutelle pour y lever la "chair à canon" destinée à maintenir son impérialisme sur d'autres peuples. »<sup>1419</sup>

Se présentant comme remplie de sollicitude envers ses prisonniers trompés, la RDV s'offrirait de les nourrir, de les soigner..., et de leur ouvrir les yeux sur leur exploitation. Le tout s'incarne donc dans la « politique de clémence »<sup>1420</sup> du président Hô Chi Minh ; « politique de clémence » ici résumée dans le premier message qu'il adresse aux prisonniers militaires français de la RC4 en juin 1951 :

« Le peuple vietnamien lui aussi, ne désire que l'unité et l'indépendance de sa Patrie. Mais les colonialistes français camouflent du nom de la France, de la civilisation et de la démocratie, les intérêts sordides des millionnaires français et américains, se servant de vous pour semer la mort, la ruine et la dévastation dans notre pays. C'est pourquoi, nous avons une haine, une haine sacrée et farouche contre les grands colonialistes. Mais cette haine n'est pas pour vous, victimes de la politique colonialiste criminelle qui signifie pour vous la servitude, la misère, la mort.

C'est pourquoi, répondant à l'appel des organisations patriotiques de France et familles de victimes, nous décidons, autant que faire se peut, de faciliter votre rapatriement afin que vous puissiez retrouver votre foyer, vos parents, vos femmes, vos enfants... »<sup>1421</sup>

Les prisonniers auraient ainsi été trompés par leur gouvernement à la solde du « capitalisme » et du « colonialisme » national et international, oubliés et abandonnés à une guerre « injuste et criminelle ». Autrement dit, la guerre que mène la RDV n'est pas une

---

<sup>1419</sup> Rapport d'ensemble sur les camps de prisonniers, [1952], *op. cit.*

<sup>1420</sup> Une « politique de clémence » encore célébrée aujourd'hui au Vietnam, comme lors des déclarations d'amnistie, ou par exemple sur le site Internet de l'ambassade du Vietnam en France, racontant l'histoire de la francophonie au Vietnam, ici durant la « Guerre d'Indochine » : « Au début des hostilités, une vague de haine anti-française a déferlé sur tout le pays [...]. Hô Chi Minh a su rapidement freiné ce chauvinisme aveugle en proclamant qu'il fallait faire la distinction entre les colonialistes français fauteurs de guerre et le peuple de France lui-même victime de la guerre. La guerre a ainsi pris le visage anticolonial et non racial comme c'était parfois le cas de la guerre d'Algérie. Cette ouverture d'esprit de Hô Chi Minh s'est aussi matérialisée dans sa politique de clémence à l'égard des prisonniers de guerre français, considérés aussi comme instruments des manucures [sic] coloniales. » <http://www.ambassade-vietnam.com/index.php/actualites/258-la-francophonie-au-vietnam-hier-et-aujourd'hui->, consulté le 5/02/2015.

<sup>1421</sup> Cité in Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, *op. cit.*, p. 21-22 ; également cité in Huu Ngoc, « Un aspect peu connu de notre guerre de Résistance : nos prisonniers de guerre », *Revue Viet Nam en marche*, Hanoi, n° 14, décembre 1957.

guerre contre la France – la « vraie » France, celle des Lumières et de la démocratie, celle de la Révolution et de la Résistance..., celle aussi du PCF –, mais une guerre à cette nouvelle « Anti-France », celle du colonialisme, de l'impérialisme capitaliste et de la lâcheté politique, une guerre contre ceux qui seraient précisément responsables de la situation actuelle des prisonniers et de la mort de leurs camarades de combat.

Il s'agit là d'un positionnement qui ne laisse pas tous les prisonniers indifférents, tant ils sont nombreux à commencer à s'être déjà sentis « abandonnés » au combat, par leur hiérarchie et l'arrière métropolitain. C'est ce que le sergent Raoul Montaud résume en ces termes dans son camp du col de Lea en 1951 :

« Les soirées, avant ou après la politique, nous donnent l'occasion de longues discussions, parfois acerbes malgré la détente. [...] Certains États-majors, commandements et naturellement les gouvernements, qui jouaient à cache-cache avec la guerre d'Indochine, n'ont pas le beau rôle dans nos discussions et cela sans avoir besoin d'interpréter une scène du "monde parallèle viet". Nous jouons notre propre rôle de gars qui ont profondément souffert, plus que la mort, à cause d'inconscients, d'égoïstes, de cons, de salauds... Ce sont les mots que nous employons et ils ne sauraient choquer. Comment qualifier autrement les responsables ? [...] Nous n'avons pas besoin de la dialectique marxiste du commissaire politique pour ressentir cela jusqu'à l'écoeurement. »<sup>1422</sup>

Sous les mots « propagande », « action psychologique », « endoctrinement », « lavage de cerveau », etc., se cachent en effet, non seulement des procédés de conditionnement, mais également une analyse (certes partisane) de situations vécues ou tout au moins connues par tous, pour partie d'ailleurs fondée sur une analyse du moral des troupes françaises. « Cette méthode reposant sur une série de fait contrôlables mais vus sous un certain angle », reconnaît ainsi un rapport d'ensemble français sur les camps de prisonniers datant de 1952, « semble avoir trouvée (sic) quelques échos auprès des intellectuels et en particulier chez quelques officiers »<sup>1423</sup>. Pour l'historien, il est d'ailleurs frappant de constater à quel point certains pans de cette éducation politique sont plus ou moins concordants avec l'historiographie la plus actuelle, tout au moins dans sa partie critique « négative » du système occidental. Ainsi sur la question de la politique européenne des Etats-Unis (voir par exemple supra les discours autour du plan Marshall), ou bien encore sur celle du colonialisme français – à remarquer que certaines questions abordées ici font aujourd'hui encore l'objet de débats de fond au sein de la communauté historique<sup>1424</sup> – :

---

<sup>1422</sup> R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, *op. cit.*, p. 160-161.

<sup>1423</sup> Rapport d'ensemble sur les camps de prisonniers, [1952], *op. cit.*

<sup>1424</sup> Voir par exemple les débats par publications interposées entre Daniel Lefeuvre (*Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion, Champs actuels, 2008 [1<sup>e</sup> éd. 2006]) et Catherine Cocquery-Vidrovitch (*Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, Marseille, Agone-CVUH, 2009).

« Buts économiques : nouveaux marchés – débouchés de pacotille refusée en Europe mais bonne pour les Indigènes – Afflux de matières premières à bon compte grâce à une main d'œuvre rétribuée arbitrairement, d'où édification de fortunes scandaleuses et possibilité, par voie de conséquence, d'inféoder les salaires et d'abaisser le niveau de vie des classes prolétariennes de la métropole.

Conséquences politiques : La misère créée par les bas salaires engendre l'impossibilité de se mettre en grève et amène l'asservissement total du colonisé.

Conséquences militaires : Les colonies fournissent "la réserve des chômeurs" dont le seul débouché est l'Armée. Elles permettront l'édification de bases militaires : bastion de l'impérialisme et menaces directes pour les "puissances pacifiques".

Niant bienfaits et améliorations, le V.M. considère les réalisations françaises comme une raison supplémentaire d'exploiter les populations qui semblent en être bénéficiaires. "Les routes ont été créées dans un but stratégique et les hôpitaux ne sont pas à la portée des indigents". »<sup>1425</sup>

Exaltant jusqu'à l'absurde la productivité et le niveau de vie de l'ouvrier soviétique, encensant jusqu'au ridicule le démocratisme communiste et son esprit pacifiste..., la contrepartie « positive » de cette critique du système occidental semble avoir été trop caricaturale pour avoir concrètement eu de l'effet sur la majorité des prisonniers. Il est néanmoins à noter que, nous le verrons (voir infra), certains anciens prisonniers de la RDV artisans de l'action psychologique durant la « Guerre d'Algérie » reprendront pour partie à leur compte cette critique acerbe du colonialisme français, tandis que d'autres s'évertueront en métropole à condamner le capitalisme et la société de consommation sans âme œuvrant selon eux à la désagrégation du lien social. Car les prisonniers ne font pas que subir leur captivité, ils savent également apprendre.

C'est là du reste la posture de la RDV, qui ne s'offre rien moins que de délivrer ses prisonniers de leurs chaînes, et de les renvoyer dans leurs familles moralement et intellectuellement plus riches que lorsqu'ils sont entrés en guerre. Pour ce faire, divers thèmes sont développés :

- « - étude du marxisme, du léninisme, du capitalisme, du colonialisme.
- la grandeur et la force de l'URSS.
- la volonté de paix du "bloc démocratique".
- comparaisons entre l'Amérique et l'URSS au profit de cette dernière.
- comparaison entre l'affaire de COREE et l'affaire d'INDOCHINE.
- nécessité de signer un armistice "comme en COREE".
- exiger le rapatriement afin que cesse la guerre d'INDOCHINE.
- ne plus reprendre les armes. »<sup>1426</sup>

Sans oublier une condamnation globale du colonialisme français et de l'impérialisme états-unien dans le monde, et une célébration de quelques « bienfaiteurs de l'humanité : LENINE, STALINE, MARX, THOREZ, MAO TSE TUNG, HÔ CHI MINH, etc. » ou militants français opposés à la « Guerre d'Indochine » (Henri Martin, Raymonde Dien, Léo Figuères, Jeannette Vermeersch...). A l'image de ces derniers – dont les convois de libérés

---

<sup>1425</sup> Rapport d'ensemble sur les camps de prisonniers, [1952], *op. cit.*

<sup>1426</sup> Note sur les prisonniers de guerre français en Indochine, 1<sup>er</sup> mai 1954, *op. cit.*

prennent parfois le nom –, les prisonniers libérés, devenus en principe des « combattants de la paix » de l'internationale anticolonialiste et communiste, sont invités à poursuivre le combat. C'est là ce que rapportent par exemple, dès octobre 1952, treize prisonniers libérés à propos des consignes reçues par eux, à appliquer après leur libération [voir annexe 12]. Là est l'apparent paradoxe de cette « captivité émancipatrice » promue par la RDV : les prisonniers sont en effet présentés comme plus libres en captivité que ce qu'ils l'étaient au combat ; tout au moins s'agit-il de leur apprendre *la liberté*, en « amis » du Vietnam, dans les rangs de l'armée de libération ; liberté qu'ils devront à leur tour enseigner à leur libération... : libération qui est ainsi tout sauf une démobilisation.

Les prisonniers comprennent en effet rapidement que, non considérés comme des « prisonniers de guerre », ils sont de fait enrôlés dans l'armée populaire de la RDV. En forçant un peu le trait, tous sont ainsi par défaut considérés comme des « ralliés » – « ainsi que les Viets appellent les déserteurs »<sup>1427</sup>, rappelle Robert Bonnafous –, d'où la frontière souvent mince entre « déserteurs » et « prisonniers », qui vivent parfois dans les mêmes camps ou à proximité ; ce d'autant plus que les déserteurs suscitent généralement la méfiance des autorités de la RDV, eu égard notamment aux motifs de leur désertion, généralement tout sauf idéologiques. « Prisonniers », « déserteurs »..., mais aussi civils et combattants de l'armée populaire : tous les individus placés sous l'autorité de la RDV doivent être politiquement éduqués et enrôlés au profit de l'effort de guerre. Ainsi Claude Bergerat, le jour de sa capture, apprend-il qu'il est « dorénavant soumis au règlement de l'armée démocratique du Viet-Nam et que la désertion y [est] punie de mort. »<sup>1428</sup> *Idem* pour Robert Bonnafous, à qui son nouveau chef aurait dit, à son arrivée au camp de redressement n° 5 suite à son évasion au printemps 1954 :

« Votre mauvaise conduite et votre tentative de désertion vous a amené à séjourner parmi nous. [...] N'oubliez pas que, comme prisonnier, vous faites partie intégrante de l'armée de libération et que toute tentative de désertion est sévèrement réprimée. »<sup>1429</sup>

Ainsi compris, les camps de la RDV – et plus largement le territoire contrôlé par la RDV dans son ensemble – offrent un exemple lui-même total de l'ensemble des « appareils disciplinaires » évoqués par Michel Foucault dans *Surveiller et punir* : la prison bien entendu, mais ici également l'armée – les prisonniers et déserteurs de l'Union française étant intégrés dans l'armée populaire de la RDV, bénéficiant des mêmes rations

---

<sup>1427</sup> R. Bonnafous, « Deux camps de prisonniers dans le Thanh Hoa... », *op. cit.*, p. 11.

<sup>1428</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>1429</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits*, *op. cit.*, p. 130.

alimentaires et subissant surtout une disciplinarisation doctrinale essentiellement similaire –, auxquels s'ajoutent l'école et l'atelier. Coupables de « crimes de guerre » et internés comme tels, les prisonniers peuvent en effet racheter leurs fautes par :

- le *travail*, consistant en des tâches simples, accomplies pour les besoins de la vie du camp, de la population locale ou de la RDV, ou bien encore à l'occasion de campagnes d'« émulation », afin de resocialiser les prisonniers : corvées de bois, de riz..., campagnes de propreté, lutte contre les nuisibles..., auxquelles s'ajoutent le travail en « brigades » (réparation des routes, travaux agricoles, etc.) pour les soldats et sous-officiers. Ce faisant, il s'agit pour partie de discipliner les esprits par les corps, non seulement en insistant sur les vertus du travail pour la collectivité (prisonniers et population vietnamienne), mais aussi en administrant aux prisonniers un régime de vie similaire à celui du colonisé (nourriture, habillement, couchage, travail...) : sont ainsi illustrés par l'exemple les vertus du *communisme* et de l'*anticolonialisme* ; autrement dit par le sergent Claude Bergerat au printemps 1951 : « nous nous trouvions pris dans un engrenage où le travail n'était qu'une méthode d'encadrement »<sup>1430</sup> ;
- et l'*instruction* : « En un sens, il est peut-être bon que vous soyez prisonniers »<sup>1431</sup>, aurait ainsi confié leur « commissaire politique » à Amédée Thévenet et ses camarades quelques jours après leur capture, le 17 octobre 1950 :  
« Je veux dire que votre captivité vous sera intellectuellement profitable... On vous ouvrira les yeux par une rééducation politique à laquelle vous adhérerez avec enthousiasme quand vous aurez compris la vérité sur nous [...] Je dis sur nous, mais aussi sur tous les peuples démocratiques. Vous verrez que la bonne opinion que vous avez de nous se confirmera et votre libération sera peut-être le fruit de votre docilité... »<sup>1432</sup>

La participation des prisonniers à cette éducation politique doit en principe permettre à ceux-ci de prendre conscience de leurs fautes, de les racheter, et de sortir de cette épreuve meilleurs qu'ils ne l'étaient en y entrant. Ce « travail de conscience » est attesté par la rédaction et/ou la signature de manifestes politiques, consistant en des déclarations pré-remplies ou travaillées par les prisonniers jusqu'à satisfaction du commissaire politique (lettres de remerciement à Hô Chi Minh, appels au peuple de France...). Ces textes sont à la fois utilisés à usage interne, affichés dans les camps sous la forme d'un journal, et externe, diffusés au Vietnam et en France par voie de tracts et de brochures (ainsi

---

<sup>1430</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois, op. cit.*, p. 185.

<sup>1431</sup> A. Thévenet, *Goulags indo-chinois, op. cit.*, p. 113.

<sup>1432</sup> *Ibid.*, p. 113-114.

le périodique destiné aux combattants français par les services de propagande de la RDV, intitulée de façon limpide *Rapatriement*<sup>1433</sup> [voir annexe 13], à la radio (*La Voix du Vietnam*) ou dans la presse écrite « progressiste » (*L'Humanité*, etc.).

Sortes de satisfécits à destination de la République démocratique du Vietnam, condamnant en contrepartie l'armée française et son engagement en Indochine, ces textes débutent fréquemment par un passage illustrant la bonté du peuple vietnamien à l'égard des prisonniers : les soins prodigués de bonne grâce aux blessés, la nourriture donnée aux PG sur les maigres rations journalières des Vietnamiens, etc. (voir infra) Remerciant la clémence d'Hô Chi Minh et l'accueil de la population nord-vietnamienne, appelant à une cessation immédiate des hostilités, au rapatriement du CEFEO, demandant pardon pour les atrocités commises, dénonçant l'aspect colonial et criminel de la guerre d'Indochine, voire l'abandon et la trahison du haut commandement français vis-à-vis de ses propres hommes ainsi que l'impérialisme américain, ces textes appellent ainsi, comme conclusion ultime, à l'amitié entre les peuples. Ce faisant, ces manifestes, dont les commissaires politiques insistent pour qu'ils soient « volontaires » mais qui sont en réalité rédigés – la situation de captivité suffit à obliger – sous contrainte morale, sont conçus comme un moyen de porter la parole du combat de la RDV au Vietnam et à l'étranger, à commencer par la France. La parole de la RDV, faite sienne par les signataires français des manifestes, est en effet supposée d'autant plus forte qu'elle émane de militaires à qui l'accueil réservé en captivité ainsi que l'éducation reçue auraient permis d'« évoluer ».

On mesure à quel point la signature de ces textes a pu représenter une véritable épreuve pour les militaires prisonniers, auxquels l'article 29 du Règlement de discipline générale interdit en principe :

« les officiers de tous grades de l'armée active et les officiers de réserve en situation d'activité [...] de] publier des écrits relatifs [...] aux puissances ou armées étrangères ; aux questions d'actualité portant sur la politique générale militaire [...] ou coloniale ; [...] à toute question [...] de nature à susciter des controverses d'ordre politique ou religieux. Les autres écrits, non soumis à autorisation préalable, engagent la responsabilité de leurs auteurs. [...] Par ailleurs, ces officiers ne peuvent, sans autorisation préalable du Ministre, faire, sur quelque sujet que ce soit, des conférences publiques ou radiodiffusées. »<sup>1434</sup>

---

<sup>1433</sup> La gestation de cette brochure et la substitution du mot d'ordre « rapatriement » à celui de de « ralliement » sont racontées in G. Boudarel, *Autobiographie, op. cit.*, p. 330-331.

<sup>1434</sup> *Décret du 1<sup>er</sup> avril 1933 portant règlement du service dans l'armée, 1<sup>ère</sup> partie, Discipline générale, mis à jour à la date du 15 avril 1940*, Paris-Limoges-Nancy, Charles-Lavauzelle & Cie, 1940, p. 39. Ce règlement est encore en vigueur durant toute la « Guerre d'Indochine » ; il ne sera réformé qu'en 1966. Sur le nouveau règlement de 1966, voir Henri Meyrowitz, « Le nouveau règlement de discipline générale de l'armée française », *Annuaire français de droit international*, vol. 12, 1966, p. 822-831, et notamment p. 830-831 pour le chapitre sur les nouveaux « Devoirs du prisonnier ».

Interdiction semblable est faite aux personnels non-officiers, qui « ne peuvent prendre la parole en public ni publier des écrits qu'après l'autorisation de leur chef de corps. Il leur est interdit de traiter tout sujet touchant à des questions politiques ou religieuses, ou intéressant des puissances ou armées étrangères. »<sup>1435</sup> Les signatures au bas de ces textes font en effet porter les soupçons de l'autorité militaro-nationale française sur la communauté des signataires captifs, à commencer par les officiers, par principe gardiens du temple du devoir militaire<sup>1436</sup>.

Dans ces conditions, pourquoi signer ? Rédigés et/ou signés par les prisonniers, ces manifestes leur ouvrent concrètement une perspective de libération anticipée. Car telle est la « carotte » au bout du « bâton » – la *libération* –, ressort essentiel de l'institution totale goffmanienne :

- si le reclus commet une faute, il est puni – ainsi les supplices de la cage japonaise, de la cage à buffles, ou encore du poteau dans les camps de prisonniers de la RDV, jusqu'à l'annulation de la libération promise et le retour au camp sur le chemin de la libération – ;
- si les reclus se soumettent, ils gagnent des privilèges : l'amélioration de l'ordinaire, les bénéfices de l'autogestion alimentaire..., jusqu'à la libération anticipée. C'est ce que le capitaine Jean-Jacques Beucler résume en ces termes à sa libération du camp n° 1 en 1954 :

« Notre raisonnement était simple. On avait été forcé de faire de la coopération. Autant en retirer tous les avantages possibles. Nous y avons déjà gagné la sécurité matérielle. Nous espérons que des mesures de "clémence" amèneraient notre libération avant la fin d'une guerre dont on ne voyait pas l'issue. »<sup>1437</sup>

Et, un peu plus loin :

« Cette promiscuité un peu étrange [entre les prisonniers et Ky Thu, nda], nous la supportons parce que nous avons alors de l'espoir. On se disait que l'on remplissait honnêtement à l'égard des Vietminh les engagements d'un contrat tacite. Nous attendions que, de leur côté, ils s'exécutent en nous libérant. »<sup>1438</sup>

Espoir déçu pour la majorité des officiers prisonniers, qui ne seront pour la plupart pas libérés avant août-septembre 1954. La « carotte » du « privilège » escompté peut même être plus ou moins explicitement formulée par les cadres du camp ; ainsi pour Claude Bergerat et ses camarades au printemps 1951, auxquels leur « commissaire politique »

---

<sup>1435</sup> *Décret du 1<sup>er</sup> avril 1933 portant règlement du service dans l'armée*, op. cit., p. 40.

<sup>1436</sup> Au camp n° 1, le premier en la matière est le manifeste publié le 6 septembre 1951 par *L'Humanité*, pour l'ouverture de négociations immédiates avec Hô Chi Minh et l'arrêt de la guerre.

<sup>1437</sup> L. Bodard (entretien avec J.-J. Beucler), « Souvenirs des temps de l'horreur... », [été 1954], op. cit., p. 8.

<sup>1438</sup> *Ibid.*, p. 12.

expose « le plan de travail en laissant entrevoir une éventuelle distribution de récompenses et une tout aussi éventuelle possibilité de libération »<sup>1439</sup>, provoquant ainsi un redoublement de leur ardeur à la tâche.

Ainsi comprise, la captivité française en mains vietnamiennes est essentiellement réglementée à des fins utilitaires ; autrement dit, en disant aux prisonniers ce qu'ils doivent faire pour s'amender et être dignes de la « clémence » d'Hô Chi Minh, et en leur faisant comprendre pourquoi ils doivent être volontaires pour le faire (« privilèges » et libération), les geôliers conduisent en principe les prisonniers à réaliser ce qu'ils doivent être. Tel est le défi de l'institution totale goffmanienne ; tel est aussi l'essence de l'appareil disciplinaire se cachant derrière le paradoxe de cette *captivité émancipatrice* promue par la RDV.

### **3.2.3 Des prisonniers « convertis » ? A propos de quelques techniques à l'œuvre dans le « panoptique hô-chi-minhien »... et de leurs limites**

Comment se traduit concrètement cette forme de totalisation de la contrainte imposée aux prisonniers ? Incarnée dans les séances de critique et d'autocritique publique, et plus globalement encore dans un contexte général favorable à la délation, elle implique en premier lieu une sorte de surveillance de tous par tous, érigée en véritable système politique – Erving Goffman parle de « contamination morale »<sup>1440</sup>. « Il est à noter », rapporte en effet une note française sur les prisonniers de la RDV de mai 1954, « que la présence des P.G. à "ces cours de rééducation" n'est pas obligatoire, mais un contrôle rigoureux étant effectué par le Commissaire politique de chaque camp, les P.G. ont tout intérêt à y assister afin que les dates de leur libération éventuelle ne risquent pas d'être reculées en raison de leur absence »<sup>1441</sup> : un contrôle pour partie conduit par les prisonniers eux-mêmes, chargés de rendre compte au chef de camp de l'attitude et de l'ardeur de leurs camarades de captivité. *In fine*, l'objectif est de se passer des murs de la prison ou de la capacité de contrainte des geôliers par la toute-puissance du regard, celui des autres tout autant que le sien propre : là est l'essence du panoptique de Foucault – et de la société disciplinaire moderne –, dans le passage d'une fonction punitive à une fonction normative, ici éclairée par le mirage de l'émancipation. C'est là tout le mécanisme repéré par le colonel André Bruge, ancien

---

<sup>1439</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, *op. cit.*, p. 183.

<sup>1440</sup> E. Goffman, *Asiles*, *op. cit.*

<sup>1441</sup> Note sur les prisonniers de guerre français en Indochine, 1<sup>er</sup> mai 1954, *op. cit.*

prisonnier de la RDV – fait prisonnier à la Noël 1949, Bruge connaîtra près de cinq ans de captivité, d’abord dans des camps de troupe puis au camp n° 1 pour officiers –, dans son essai sur la guerre psychologique paru en 1969 :

« En ce qui concerne les prisonniers, il faut parvenir à retourner leur état d’esprit. [...] Comme on s’est engagé dans la guerre totale on usera de tous les moyens permettant d’agir sur les esprits, c’est-à-dire :

- des moyens négatifs pour découdre et mettre à plat,
- des moyens positifs pour retourner et rebâtir.

Les moyens négatifs visent à rendre le prisonnier réceptif en le désarmant totalement devant la propagande communiste. [...]

C’est la peur de mourir de faim ou de ces maladies spectaculaires, telles le paludisme, la dysenterie, le béri-béri, le typhus des broussailles, qui emportent dans certains camps plus de la moitié des prisonniers.

C’est l’appréhension du châtement devant une menace non déclarée et non précisée, mais souvent évoquée.

C’est la crainte de la délation, dès que l’on constate que le chef de camp dispose, parmi les prisonniers, de "moutons" ou d’hommes de confiance. C’est la peur de soi-même, de faiblir, de se trahir, de s’effondrer moralement ou physiquement.

Et cette terreur, qui naît et se développe en chacun, devient contagieuse et donc collective. [...] C’est l’application parfaite du premier principe : isolement dans la terreur. »<sup>1442</sup>

Dans un tel climat, le seul espoir est la « libération anticipée » ; or, estime Bruge, « point n’est besoin d’être un grand clerc pour comprendre aussitôt qu’une bonne assimilation politique est la condition même de la libération »<sup>1443</sup> :

« Outre la pression psychologique proprement dite, basée sur la psychologie de groupe, on utilise l’attrait individuel de la "carotte". La carotte c’est l’espoir de la libération anticipée [...]

Cet espoir est suscité ou renouvelé à l’occasion de certaines dates "historiques", prévisibles à longue échéance, et relevée soit dans le calendrier français, soit dans celui du Viet-minh ou du communisme international. Par exemple la Noël, le 14 juillet, le 1<sup>er</sup> Mai, la Révolution d’octobre, l’anniversaire d’Hô Chi Minh, etc. »<sup>1444</sup>

Avec cet « espoir au bout du tunnel », seule fenêtre offerte par le panoptique « hô-chi-minhien », les conditions sont dès lors réunies pour mener le travail de resocialisation des prisonniers ; ainsi, analyse André Bruge en 1969, après s’être fait le promoteur de ce modèle dans les camps d’internés en Algérie (voir infra) :

« Le travail psychologique, comparable au travail d’explication de la technique marxiste, va se dérouler, plus ou moins régulièrement, selon un programme général s’appuyant sur des "campagnes" ou des "vagues", hebdomadaires ou mensuelles.

C’est d’abord la campagne visant la disparition des réactions individuelles et la création d’une mentalité collective et comportant des vagues successives d’hygiène, de travail, de camaraderie. [...] Puis vient la campagne d’étude, dont la première partie a pour but la désintégration de l’individu, au cours de laquelle on analyse, dans tous ses détails, la sale guerre, et qui débouche sur la vague d’autocritique.

Alors, l’individu étant psychologiquement mis à plat et intégré dans une mentalité de masse, va s’ouvrir l’action positive ayant pour but son engagement au sein d’un mouvement collectif. Ce sera la campagne de "lutte pour la paix".

---

<sup>1442</sup> A. Bruge, *Le poison rouge*, op. cit., p. 22-23.

<sup>1443</sup> *Ibid.*, p. 21

<sup>1444</sup> *Ibid.*, p. 23.

Pour garantir le bon déroulement de ces campagnes ou de ces vagues, les prisonniers sont classés par groupes restreints sans distinction de grade, d'âge ou de race. Ce "mélange" évite de voir se créer une psychologie de milieu social cohérente, défavorable au but poursuivi.

Chaque groupe est encadré par un moniteur qui devient en outre, consciemment ou inconsciemment, un meneur ou un indicateur. Il est désigné, en principe, par le groupe lui-même mais, en fait, par le chef de camp. [...]

Toutes les campagnes se déroulent normalement de la même façon. Le thème général est lancé par le chef de camp. Au cours de discussions, quotidiennes, on l'analyse, le tourne, le retourne inlassablement. Chaque discussion donne lieu à une décision et une manière d'agir définies par le groupe et faisant l'objet d'un slogan, cette pilule intellectuelle et verbale qui évite de penser.

On contrôle chaque jour que les décisions prises antérieurement sont bien respectées. C'est la critique et l'autocritique, prenant d'abord un caractère anodin et superficiel mais devenant de plus en plus sérieux.

La campagne est couronnée par un feu de camp, ou un "meeting" où, à la lueur de torches et de feux de bambous, on dramatise le thème et fixe les images désignant et symbolisant, au cours d'une saynète, les "traîtres", qui n'ont pas respecté la règle collective, et le "héros" qui s'est, au contraire, distingué par son enthousiasme et son esprit de masse. »<sup>1445</sup>

Ce travail implique notamment l'adoption par les prisonniers d'un code langagier nouveau, sorte de jargon d'institution, travaillé lors de cérémonies rituelles rythmant la vie du camp (écriture collective d'un journal de camp ou d'un manifeste, meeting politique, scénettes théâtrales, fêtes, compétitions...). Les principaux éléments de ces discours ont d'ailleurs tellement marqué les prisonniers qu'ils sont aujourd'hui encore capables d'en réciter les thèmes principaux. C'est ce que Jean-Jacques Beucler, pour le camp n° 1, résume ironiquement en ces termes dans son récit de captivité paru en 1977 :

« Nous nous familiarisons avec le vocabulaire conforme à l'orthodoxie communiste et que je retrouve, immuable, encore aujourd'hui. Ainsi les colonialistes sont... avides ; les capitalistes sont... cupides, et non pas l'inverse. Les impérialistes sont américains, leurs dessins sont... noirs et leurs produits... fabuleux. La guerre au Vietnam exige l'épithète... sale et, dans les grandes occasions, elle devient "injuste, criminelle et contraire aux intérêts du peuple de France." Ne vous risquez surtout pas à intervertir les termes : il faudra recommencer le manifeste jusqu'au moment où, à chaque pointillé, correspondra l'adjectif réglementaire. »<sup>1446</sup>

Certains, notamment les officiers, décrivent très bien l'irrésistible engrenage qui leur fit perdre pied, ce que la psychologie contemporaine appelle la technique du « pied dans la porte »<sup>1447</sup> : le premier petit « oui », donné par lassitude sur un point en apparence insignifiant, entraîne des renoncements beaucoup plus grands, touchant notamment à ce qui fait la part militaro-nationale de l'identité des prisonniers. C'est là tout le mécanisme repéré par le colonel André Bruge à propos de la « campagne d'hygiène » connue par lui au camp n° 1 :

« Sous des dehors inoffensifs, la campagne d'hygiène permet, sans éveiller la méfiance des prisonniers, d'amorcer le processus visant la disparition des réactions individuelles, la constitution

---

<sup>1445</sup> *Ibid.*, p. 24-25.

<sup>1446</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, op. cit., p. 64-65.

<sup>1447</sup> Jonathan L. Freedman et Scott C. Fraser, "Compliance without pressure: the foot-in-the-door technique", *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 4, n° 2, 1966, p. 195-202.

d'une mentalité de groupe et la mise au point des techniques de discussion, d'explication, de critique et d'autocritique.

C'est la première dent de l'engrenage dans lequel le prisonnier sera définitivement entraîné. [...]

La collectivité, qui vivait jusqu'alors dans la torpeur et le "chacun pour soi", s'anime et s'organise.

C'est l'amorce de la prise en mains, à la faveur d'un objectif collectif nécessaire et bénéfique à tous. »<sup>1448</sup>

Des passages similaires sont repérables dans de nombreux autres témoignages, à propos notamment de la signature des premiers « manifestes », afin d'améliorer l'ordinaire, d'engager les conditions de possibilité d'une « libération anticipée », et ainsi assurer la survie d'un maximum de prisonniers.

Mais « que faire de certains prisonniers malintentionnés et récalcitrants »<sup>1449</sup>, se demande Ky Thu au camp n° 1 ? Plus globalement, comment infléchir *réellement et durablement* la « socialisation primaire » des prisonniers, et revenir ainsi sur ce premier dressage ayant solidement inscrit les « structures sociales dans les corps »<sup>1450</sup> ? C'est là une question essentielle posée aux personnels de direction des camps de prisonniers ; pour Ky Thu, il convient d'abord de faire preuve d'empathie vis-à-vis des prisonniers, de leur expliquer toutes les nuances de cette révolution paradigmatique, et de toujours montrer l'exemple. Plus largement, la théorie dispositionnelle des pratiques de Pierre Bourdieu affirme que « seul un véritable travail de contre-dressage, impliquant la répétition des exercices, peut, à la façon de l'entraînement de l'athlète, transformer durablement les habitus »<sup>1451</sup>. C'est de fait à ce travail de « contre-dressage » que se livrent les cadres vietnamiens des camps de prisonniers, répétant inlassablement, sous diverses formes, la pensée distillée, l'incarnant dans certaines pratiques, du travail collectif et autres campagnes d'émulation aux séances de discussion collective et autres cérémonies rituelles rythmant la vie du camp ; ainsi pour les 13 prisonniers rendus à la France le 15 octobre 1952 dans la région de Tourane :

« Dès que le "camp" fut constitué des cours politiques commencèrent pour les présents :

- 2 heures le matin, en principe de 7 h. à 9 h. dans une salle d'école,

- 1 heure et demie l'après-midi dans le camp.

Les séances de l'après-midi consistaient en révision des questions traitées la matinée.

Le soir, auto-critique dans la "chambre" au sujet des questions étudiées dans la journée. [...]

Pendant les mois d'avril et mai, on fit lire et commenter aux prisonniers :

- "L'ouvrage" de Léo FIGUERES – Situation réelle en Indochine,

- des opuscules "Rapatriement" de 1951 et de janvier 1952,

- des articles du Capitaine CHABERT, du Colonel CHARTON et de LEPAGE.

\*\*\*

Le 18 mai, les prisonniers assistèrent à une fête à l'occasion du 19 mai (anniversaire de HÔ CHI

---

<sup>1448</sup> A. Bruge, *Le poison rouge*, op. cit., p. 26.

<sup>1449</sup> Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit., p. 37.

<sup>1450</sup> P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, op. cit., p. 248.

<sup>1451</sup> *Id.*

MINH). Le "responsable" français lut en public les messages que les prisonniers adressaient à HÔ CHI MINH et au commandement de son gouvernement.

Le message a été répété par un interprète vietnamien à la population.

Un "responsable" allemand des légionnaires et un "responsable" Nord-Africain lurent également en allemand et en arabe leurs messages qui furent traduits en vietnamien au fur et à mesure au public par un interprète.

\*\*\*

Au mois de juillet, quand il fut question à nouveau de libération un cours vraiment organisé eu (sic) lieu. Deux officiers V.M. vinrent spécialement au L.K. V accompagnés d'un déserteur Nord-Africain chargé d'instruire (en traduisant) les prisonniers Nord-Africains. [...]

\*\*\*

Avant de décider de la libération, un contrôle de l'instruction politique eut lieu sous forme d'interrogation écrite comprenant notamment les questions suivantes :

- Racontez votre vie, celle de vos parents.
- Avez-vous été aux Colonies ?
- Pourquoi avez-vous servi dans l'Armée ?
- Pourquoi êtes-vous venu en Indochine ?
- Quels crimes avez-vous à reprocher (pillage – tueries – viols, etc.) ?
- Par qui serez-vous libéré ? Expliquez les raisons<sup>1452</sup>.

[...] "L'interrogation de confession" une fois rédigée fut lue par les auteurs à tour de rôle, devant les autres et les officiers VM, qui le commentaient.

\*\*\*

#### Tracts et manifestations

[...] Etablissement au moment du départ de TAM KY de deux télégrammes de remerciements :

- un à HÔ CHI MINH (et engagement de ne plus reprendre les armes),
- un au Commandement du L.K. V (foi en la victoire finale du V.M.).

Signature de tous les prisonniers libérés. [...]

Des tracts furent remis à chacun pour être distribués dans les postes français où ils arriveraient (recommandation de ne pas les distribuer devant les chefs de poste, s'ils n'étaient pas sûrs). »<sup>1453</sup>

Critique et autocritique, veillées de discussion, fêtes et meetings politiques souvent en présence de la population civile, confessions et autobiographies de prisonniers incarnant la rupture biographique voulue par leurs geôliers, manifestes politiques, tracts à distribuer aux militaires français, engagements à poursuivre le « combat pour la paix »... : ce rapport offre un condensé de toutes les techniques mises en pratique par la RDV sur ses prisonniers – auxquelles ils ne manque que la dimension « physique » (marches, travail, campagnes d'émulation...) – afin qu'ils intègrent les discours distillés en une nouvelle économie morale. Ainsi comprise, l'action psycho-politique de la RDV sur ses prisonniers témoigne d'une tentative d'imposition d'un nouveau cadre de « violence symbolique », définie par Pierre Bourdieu comme « cette coercition qui ne s'insinue que par l'intermédiaire de l'adhésion que le dominé ne peut manquer d'accorder au dominant (donc à la domination) lorsqu'il ne dispose, pour le penser et pour se penser ou, mieux, pour penser sa relation avec lui, que l'instrument de connaissance qu'il a en commun avec lui et qui, n'étant que la forme incorporée de la structure de la relation de domination, font apparaître cette

---

<sup>1452</sup> On retrouve ces aspects in Tran Qui Hai, Instruction du 26 janvier 1952 concernant l'organisation des camps de PG, *op. cit.*

<sup>1453</sup> Fiche de renseignements concernant l'instruction politique des treize prisonniers libérés par le V.M. vers le 15.10.52 dans la région de TOURANE, 26 octobre 1952, SHD, 10 H 314.

relation comme naturelle »<sup>1454</sup>. La sociologie bourdieusienne nous invite en effet à penser cette forme de domination sous la condition expresse « de dépasser l'alternative de la contrainte par des *forces* et du consentement à des *raisons*, de la coercition mécanique et de la soumission volontaire, libre, délibérée »<sup>1455</sup> ; autrement dit :

« Le pouvoir symbolique ne s'exerce qu'avec la collaboration de ceux qui le subissent parce qu'ils contribuent à le *construire* comme tel. Mais rien ne serait plus dangereux que de s'arrêter à ce constat [...] : cette soumission n'a rien d'une relation de "servitude volontaire" et cette complicité n'est pas accordée par un acte conscient et délibéré ; elle est elle-même l'effet d'un pouvoir, qui s'est inscrit durablement dans le corps des dominés, sous la forme de schèmes de perception et de dispositions (à respecter, à admirer, à aimer, etc.), c'est-à-dire de croyances qui rendent sensible à certaines manifestations symboliques, telles que les représentations publiques du pouvoir. »<sup>1456</sup>

Ce travail, central dans la socialisation primaire aux différents âges de l'enfance, nécessite du temps ; en Indochine, il aurait également impliqué d'annihiler tout ou partie des cadres de socialisation préalables, susceptibles d'entrer en conflit avec le nouveau pouvoir symbolique : de ce point de vue, la politique de la RDV vis-à-vis de ses prisonniers a largement échoué. Autrement dit par le sergent Claude Bergerat dès 1953, peu après sa libération anticipée :

« Par la critique et l'autocritique, nous perdions la possibilité de conserver nos caractères individuels et nous trouvions obligés d'agir suivant les normes appliquées à la masse que nous formions. Toutefois, nos éducateurs étant nos geôliers, nous gardions un sens critique objectif qui nous laissait la possibilité de comparer, possibilité que les Viets avaient perdue depuis longtemps parce qu'ils s'étaient trouvés isolés et ne recevaient, du moins aux petits échelons, que des nouvelles dosées. »<sup>1457</sup>

La RDV n'a guère eu le temps d'annihiler l'autorité des cadres de pensée liés à la socialisation primaire de ses prisonniers, dont la plupart affirment d'ailleurs avoir eu conscience de leur soumission, et parfois même estiment l'avoir délibérément choisie, pour survivre. Autrement dit, la RDV n'a pas su faire en sorte que ses captifs incorporent *totalemment et durablement* la structure de la relation de domination, ce qui aurait impliqué que les schèmes que ces derniers mettent « en œuvre pour se percevoir et s'apprécier ou pour apercevoir et apprécier les dominants (élevé/bas, masculin/féminin, blanc/noir, etc.) [soient] le produit de l'incorporation des classements, ainsi naturalisés, dont [leur] être social »<sup>1458</sup> de *prisonniers reconvertis en combattants de la paix* serait le produit.

« Bien sûr, dire et répéter de tels discours à des adultes libres, bien nourris, et non contraints d'utiliser le même langage est sans doute peu efficace », écrit en 1993 Louis Stien à propos

---

<sup>1454</sup> P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, op. cit., p. 245-246.

<sup>1455</sup> *Ibid.*, p. 246.

<sup>1456</sup> *Ibid.*, p. 246-247.

<sup>1457</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, op. cit., p. 217.

<sup>1458</sup> P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, op. cit., p. 246.

de l'action psycho-politique subie par lui au camp n° 1. « Mais [...] quand au bout de la pensée orthodoxe, il y a la vie et en plus la liberté entrevue, la tentation est grande de se laisser tout simplement envahir par le vocabulaire et les idées. »<sup>1459</sup> Cette propagande, avance cependant dès 1952 un rapport français sur les camps de prisonniers de la RDV, « en général outrancière, trop spéculative et dialectique, ne toucha pratiquement pas la masse des prisonniers, dont le souci principal était de "tenir" jusqu'à la libération. D'autre part », ajoute pertinemment l'auteur, « les nombreuses tombes des P.G. qui situent l'emplacement des camps furent un élément définitif de contre-propagande. »<sup>1460</sup> Plus encore, cette tentative de socialisation secondaire ne résiste guère, à la libération, à l'empire retrouvé de l'habitus premier, « où sont inscrits les schèmes de perception, d'appréciation et d'action qui fondent, en deçà des décisions de la conscience et des contrôles de la volonté, une relation de connaissance et de reconnaissance pratiques profondément obscures à elle-même »<sup>1461</sup>. Autrement dit par la CRF et l'Office du prisonnier dès 1952 :

« [Le Viêt-minh] tente [...] de transformer les libérés en agents de propagande communiste. Il n'y réussit pas, car nos prisonniers, dès qu'ils ont retrouvé le "climat" occidental de liberté spirituelle, oublient les slogans que, par une répétition quotidienne on avait essayé de leur inculquer. »<sup>1462</sup>

La seule exception apparaît lorsque cette action psycho-politique parvient à s'articuler avec les cadres de la socialisation primaire, comme par exemple avec les prisonniers nord-africains, victimes des vexations de l'ordre colonial depuis l'enfance, chez qui la propagande de la RDV parviendrait à trouver quelque écho durable. C'est là au moins l'un des vœux exprimés par la RDV dès la fin des années 1940 [voir annexe 14] et, en 1954, alors que l'Afrique du Nord s'embrase, l'une des craintes essentielles du commandement français, recevant les témoignages d'anciens prisonniers européens signalant « qu'en cours de captivité, ils [avaient] pu constater que la propagande V.M. avait obtenu des résultats auprès des Nord-Africains et Africains prisonniers. Ces derniers », conclut un rapport du Service de sécurité militaire des forces terrestres en septembre 1954, « ont souvent fait preuve d'indiscipline, de mauvais esprit, voire de vexations dans leur comportement à l'égard de leurs camarades européens »<sup>1463</sup>, rendant on ne peut plus nécessaire leur « désintoxication », voire leur élimination de l'armée. C'est également l'analyse d'Albert

---

<sup>1459</sup> L. Stien, *Les Soldats oubliés*, op. cit., p. 161.

<sup>1460</sup> Rapport d'ensemble sur les camps de prisonniers, [1952], op. cit.

<sup>1461</sup> P. Bourdieu, *Méditations pascalienues*, op. cit., p. 246.

<sup>1462</sup> *La vie des prisonniers de l'Union française dans les camps Viet-Minh*, [printemps 1952], op. cit., p. 9.

<sup>1463</sup> Service de sécurité militaire des forces terrestres, Fiche sur l'état d'esprit et le moral des prisonniers libérés, actuellement au Centre d'Accueil de Dalat, 4 septembre 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

Clavier, déserteur en charge d'un camp de « ralliés » européens, observant le camp de ralliés nord-africains voisin :

« vis-à-vis de ces ralliés d'origine arabe, le travail politique a été un peu plus efficace et payant. [...] Un certain nombre de ralliés avaient quitté l'armée par rejet d'un commandement majoritairement européen et blanc. Par ailleurs, l'oppression coloniale, ça disait quelque chose aux ralliés d'Afrique du Nord, ça leur parlait directement. Ils pouvaient faire la comparaison entre la situation des Vietnamiens et celle de leur propre peuple. Et effectivement, un certain nombre de ces ralliés ont ultérieurement, dès qu'ils ont pu rentrer en Algérie, rejoint les rangs du FLN. »

Que reste-t-il alors de cette « éducation politique » chez les prisonniers libérés par la RDV ? Il reste avant tout le souvenir d'un « choc » social et politique majeur : un choc de cultures politiques différentes qui deviendra l'un des principaux éléments structurant leur expérience et sa mémoire. Plus spécifiquement, il demeure également une sorte d'impossibilité de penser la « Guerre d'Indochine » en termes de conflit de décolonisation, résultant pour partie du virage opéré à la fin des années 1940 par l'armée française, visant à faire de cette *armée d'empire* une *armée anticoloniale*, se battant contre l'impérialisme communiste en Asie et contribuant à cliver l'espace de discours français sur la « Guerre d'Indochine » en deux positions opposées :

- Pour les adversaires de l'intervention française en Indochine, à commencer par la RDV elle-même, valoriser la dimension nationale du combat permet de disqualifier l'intervention française, fréquemment qualifiée de « sale guerre coloniale », et contribue à l'élaboration d'un discours de la *cause juste* ;
- Dès la fin des années 1940, on observe une dialectique généralement inverse chez les anciens combattants français de la « Guerre d'Indochine » et leurs relais sociopolitiques, pour lesquels le combat communiste prime largement sur sa dimension de lutte d'émancipation nationale.

Mais cette impossibilité à penser la « Guerre d'Indochine » en termes de conflit colonial résulte également de la propagande communiste expérimentée par eux en captivité, ayant largement contribué à recouvrir la « question coloniale », pourtant au cœur de la dialectique employée par la RDV sur les prisonniers UF, visant à les conduire à reconnaître la légitimité du combat mené par les troupes d'Hô Chi Minh contre l'agression coloniale et pour l'indépendance nationale. Ainsi compris, ce qui prend en captivité la forme d'une authentique tentative d'éducation anticolonialiste est en généralement vécu par les prisonniers comme une sorte d'avatar du communisme international, et plus encore comme un véritable acte de guerre à l'encontre des prisonniers, cette éducation ayant été

couramment menée de manière grossière et inconsidérée, au milieu d'une population entendue comme asservie, et surtout dans un climat déplorable (mortalité, malnutrition, maladies...) : en attestent les nombreuses tombes de leurs camarades décédés en captivité. Ce faisant, une partie de l'*esprit de résistance* et de la *capacité de résilience* des prisonniers va durablement se loger dans l'affirmation inverse – la « Guerre d'Indochine » comme conflit de « Guerre froide » opposant le libéralisme occidental à l'impérialisme communiste –, contribuant à alimenter les discours anticommunistes – dont ils permettront empiriquement d'attester du bon fondement – qui, par leur internationalisation dans le contexte de la « Guerre froide », permettront aux anciens combattants-prisonniers de redonner du sens à leur expérience indochinoise, et même – sans pour autant aller aussi loin que Bernard Fall, pour lequel « il n'est pas inexact de dire que l'O.A.S. est née au Camp n° 1 près de Cao-Bang »<sup>1464</sup> – une valeur opérationnelle en Algérie chez les tenants de l'« action psychologique ».

### **3.3 PAR-DELA L'ENTRE-SOI ET L'ALTERITE RADICALE : LES DIFFERENTS VISAGES DE L'AUTRE**

#### **3.3.1 Le contact avec les geôliers et la population : « choc d'incommensurabilité »<sup>1465</sup> ou expérience internationale hors-normes ?**

Pour l'Algérie – mais cela vaut également pour l'Indochine –, Sylvie Thénault a montré combien les fonctions sociale et politique de l'internement des « indigènes » par les autorités militaro-coloniales françaises relevaient de fait d'une volonté de maintenir la hiérarchie coloniale, faisant de la majorité démographique une minorité sociopolitique.<sup>1466</sup> De ce point de vue, la captivité des prisonniers français aux mains de la RDV est intéressante en cela notamment qu'elle renverse le prisme : la majorité démographique & minorité politique impose son pouvoir à des représentants de la minorité démographique &

---

<sup>1464</sup> B. Fall, *Guerres d'Indochine, op. cit.*, p. 354.

<sup>1465</sup> Voir Tzvetan Todorov, *La conquête de l'Amérique, La question de l'autre*, Paris, Seuil, 1982. Pour une discussion de ce paradigme, voir Sanjay Subrahmanyam, « Par-delà l'incommensurabilité : pour une histoire connectée des empires aux temps modernes », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2007/5, n° 54-4bis, p. 34-53 ; voir aussi Romain Bertrand, *L'Histoire à parts égales*, Paris, Seuil, 2011.

<sup>1466</sup> S. Thénault, *Violence ordinaire en Algérie coloniale, op. cit.*

majorité politique. Pour autant, en France – mais c’est aussi le cas aux Etats-Unis avec les prisonniers états-uniens de la « Guerre du Vietnam » –, l’histoire de cette captivité a été essentiellement écrite du point de vue des seconds, faisant à nouveau des premiers une minorité... historiographique cette fois-ci.

Se pose ainsi la question, pour l’historien d’aujourd’hui, de la manière de retourner ce prisme et de produire *a minima* une histoire de la captivité française aux mains de la RDV – et plus largement de la « Guerre d’Indochine » dans son ensemble – non unilatéralement écrite du point de vue occidental. Comment cependant renverser le prisme alors que le cadre de cette thèse ne nous a guère permis d’écrire véritablement une « histoire connectée »<sup>1467</sup> de cette rencontre coloniale en situation carcérale, c’est-à-dire s’approchant le plus possible d’une symétrie de corpus, français et vietnamien ?

- D’abord grâce au fait que les prisonniers étaient au contact direct de la RDV et des populations administrées par elle : ils offrent ainsi un point de vue singulier – au sens de *relativement* internalisé – sur l’ennemi ainsi que sur les populations civiles.
- Ensuite, en ceci que ce contact permet de rendre un peu de leur statut d’acteurs aux soldats et petits cadres de la RDV ainsi qu’aux populations du Vietnam ; dans les témoignages d’anciens prisonniers UF, l’on parvient ainsi à percevoir certaines complexités sociales et politiques bien peu visibles dans l’historiographie occidentale de la « Guerre d’Indochine ».
- Notons enfin que cette « histoire connectée » de la « Guerre d’Indochine » est déjà de fait initiée et orientée dès la captivité elle-même, les autorités de la RDV travaillant précisément leurs prisonniers afin de les voir endosser cette mission d’interface entre « le peuple vietnamien » et « le peuple de France », à tout le moins entre les discours officiels *sur* le peuple vietnamien et l’arrière métropolitain.

C’est à ces conditions que notre sujet nous paraît propice à un décentrement du propos, permettant d’initier une histoire de la « Guerre d’Indochine » non unilatéralement écrite du point de vue occidental, et ce bien que, pour l’heure, nous ne soyons en mesure de mobiliser que des sources essentiellement françaises, matériaux principaux de notre thèse. Précisément, qu’en est-il dans ces matériaux de cette singulière « rencontre coloniale » – ici entendue « comme événement ponctuel situé dans un "moment historique" précis » mais

---

<sup>1467</sup> Voir S. Subrahmanyam, « Par-delà l’incommensurabilité... », *op. cit.* ; voir aussi R. Bertrand, *L’Histoire à parts égales*, *op. cit.*

s'insérant également dans un « processus long inscrit dans la durée d'une colonisation dite moderne (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) »<sup>1468</sup> – en situation carcérale ?

Après la bataille, le moment de la capture est d'abord généralement marqué par la surprise d'être relativement bien traité<sup>1469</sup> ; c'est du reste ce dont témoigne le 18 mars 1954, à Dien Bien Phu, le jeune Pham Thanh Tâm, soldat de l'armée populaire, racontant un assaut de son unité contre les troupes de UF s'étant soldé par la capture de trois français, ainsi que des Vietnamiens et des Thaïs, tous « très étonnés d'être bien traités »<sup>1470</sup>. En effet, reconnaît le médecin-lieutenant Rouault à propos de l'armée qui le captura en mai 1954 à Dien Bien Phu :

« Les divisions viets se sont toujours montrées correctes à notre égard. Cette attitude n'a pas été par la suite toujours constatée parmi la soldatesque de l'arrière qui nous (mal)menait ensuite vers le camp n° 1. »<sup>1471</sup>

La quasi-totalité des témoins de notre corpus ont été faits prisonniers par l'armée régulière vietnamienne – et rarement par des unités de supplétifs –, le plus souvent au terme de la bataille de la RC4 en octobre-novembre 1950, ou de celle de Dien Bien Phu en mai 1954. Les témoins sont ainsi nombreux à distinguer entre l'attitude des troupes combattantes les ayant fait prisonniers et celle de l'encadrement les ayant ensuite pris en charge lors des marches puis dans les camps ; ainsi chez le lieutenant de Biré :

« L'image que j'ai de l'ennemi est contrastée. Pour qui nous faisait face, le soldat régulier d'une grande division, contre lequel on s'est battu à Dien Bien Phu, l'on éprouvait un grand respect. Pour les forces de la guérilla (partisans, commissaires politiques...), infiniment plus politiques que militaires, ainsi que pour tout l'encadrement communiste, l'on n'avait aucune indulgence. »<sup>1472</sup>

Plus l'on remonte dans le temps cependant, plus les témoignages se font nuancés sur cet aspect<sup>1473</sup> ; ainsi chez le sergent Claude Bergerat, fait prisonnier sur la RC4 en octobre 1950, et qui publie son récit de captivité un an après sa libération, en 1953 : s'il partage avec Rouault, de Biré, et autres Bigeard, etc., un même sentiment d'admiration pour la troupe combattante de la RDV, « bien armée, d'une allure bizarre, mais incontestablement

---

<sup>1468</sup> Isabelle Merle, « Rencontre(s) coloniale(s) », *Genèses*, 2001/2, n° 43, p. 2-5, p. 2.

<sup>1469</sup> Quelques exceptions sont cependant repérables dans certains témoignages, où certains anciens prisonniers confient de véritables actes de torture. Voir par exemple J. Carpentier, « Voilà... », *op. cit.*

<sup>1470</sup> Pham Thanh Tâm (préface de Stéphane Audoin-Rouzeau), *Carnet de guerre d'un jeune Viêt-Minh à Diên Biên Phu, 21 février-28 août 1954*, Paris, Armand Colin, coll. « Le fait guerrier », 2011, p. 99.

<sup>1471</sup> Médecin-lieutenant Rouault, cité in P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu, op. cit.*, p. 250.

<sup>1472</sup> Lieutenant de Biré, cité in *ibid.*, p. 250.

<sup>1473</sup> Dans ce sous-chapitre, nous nous sommes particulièrement fondés sur les témoignages les plus anciens (C. Goëldhieux, J. Voltaire, J.-J. Beucler, A. Thévenet) et/ou prenant un soin particulier à développer les interactions vécues avec les civils et géôliers vietnamiens (A. Bruge, P. Richard, R. Montaud, R. Bonnafous).

fanatique »<sup>1474</sup>, il salue également les qualités individuelles de certains de ses geôliers, dont l'« humeur », résume-t-il, « était variable, tantôt "ami-ami", tantôt la "crosse-Martin" sur les côtes et un petit tour au carcan installé dans l'une des paillottes »<sup>1475</sup>, capables du plus grand dévouement<sup>1476</sup> comme de barbares assassinats d'évadés<sup>1477</sup>. Tel officier de la garde de leur camp est ainsi salué comme les « laiss[ant] tranquille, [leur] évit[ant] certaines corvées et aplaniss[ant] souvent les différends qu[']ils pouv[ai]ent avoir avec "Vipère lubrique", le commissaire chargé de la discipline du camp »<sup>1478</sup> ; tel autre plaisante avec eux<sup>1479</sup> ; tel chef de camp est décrit comme « arrogant et stupide »<sup>1480</sup> quand leur « commissaire politique » est dépeint comme « perspicace, brillant d'intelligence »<sup>1481</sup>... Observations similaires chez le colonel André Bruge, qui publie son récit de captivité en 1969, à propos des différents commissaires politiques qu'il connut durant ses 56 mois de captivité :

« S'ils disposent d'un vocabulaire officiel commun, chacun cependant marque son autorité de son tempérament et les mutations ou permutations sont fréquentes. Si Huyen se donne des airs autoritaires pleins de suffisance, Luong sera plus diplomate. [...] Ben se montre matois et rusé, Tung sensible et humain. Prosper, ainsi surnommé en raison de sa casquette et de ses airs apaches, se révélera nul, inconséquent et fort maladroit. Par contre Ki-Tu, qui recevra la direction d'un camp d'officiers, se montrera à la fois consciencieux, éclairé et compréhensif. »<sup>1482</sup>

Lorsqu'il prend en septembre 1951 la direction du camp n° 1 pour officiers, Ky Thu est pourtant tout aussi jeune et inexpérimenté que ses camarades dans les autres camps : « personne ne nous avait initié à ce travail de "gardien de prison" »<sup>1483</sup>, reconnaît-il. Pour les prisonniers de l'Union française, la qualité de l'encadrement dépend ainsi essentiellement des qualités individuelles de leurs geôliers. Difficile cependant de trouver trace de cette complexité dans les témoignages les plus récents, arasés sous le poids du paradigme traumatique et des crimes et génocides nazis – tout particulièrement après 1991 et l'éclatement de l'« affaire Boudarel » (voir infra) – : dans la plupart, les personnels des camps de prisonniers sont décrits comme indifférents au sort des prisonniers – dans certains témoignages, ils sont même quasi-totalement absents – ; quant aux « commissaires politiques », ils sont généralement dépeints comme de machiavéliques bourreaux des âmes

<sup>1474</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, op. cit., p. 45.

<sup>1475</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>1476</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>1477</sup> *Ibid.*, p. 63-64.

<sup>1478</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>1479</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>1480</sup> *Ibid.*, p. 215.

<sup>1481</sup> *Ibid.*, p. 160.

<sup>1482</sup> A. Bruge, *Le poison rouge*, op. cit., p. 20-21.

<sup>1483</sup> Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit., p. 21.

précipitant leurs prisonniers dans la déchéance physique et morale, voire comme des assassins. Et ce, même chez les anciens prisonniers les plus à la pointe du rapprochement franco-vietnamien des années 2000 (voir infra) ; « ainsi », écrit par exemple en 2006 Charles-Henry de Pirey à propos de son homologue vietnamien Dang Van Viet, vainqueur des troupes de l'UF sur la RC4 à l'automne 1950, « le colonel se révéla pour nous un adversaire rusé, implacable, dangereux mais soucieux de faire respecter les lois de la guerre », nuançant cependant immédiatement son propos : « quand il n'était pas court-circuité par des commissaires politiques déshumanisés. »<sup>1484</sup>

Rares sont ainsi les témoignages d'anciens prisonniers les plus récents à reconnaître une certaine bienveillance chez certains de leurs geôliers, *a fortiori* de la part de leurs « commissaires politiques ». Ils sont encore un certain nombre dans les années 1980 – ainsi Raoul Montaud, reconnaissant que son premier camp de prisonniers, le camp n° 3 en décembre 1950, est alors « dirigé par un Officier de "réguliers" fanatique mais assez juste et par un commissaire politique très sympathique, honnête, le seul que nous rencontrerons aussi droit et aussi compréhensif »<sup>1485</sup> –, mais après le déclenchement de l'« affaire Boudarel » en 1991, les traces de telles marques d'estime se font de plus en plus rares. Le « témoin-et-historien »<sup>1486</sup> Robert Bonnafous (voir infra) fait ici figure d'exception : interné comme lieutenant évadé au camp n° 5, il témoignait encore dans ses mémoires, parues en 2001, de la « droiture [et du] respect aux personnes »<sup>1487</sup> de l'un de ses « commissaires politiques » – qualités selon lui héritées de l'ancienne carrière militaire dans les tirailleurs tonkinois de ce dernier –, venant régulièrement le consulter « pour traiter certains cas épineux que présentaient des prisonniers européens et dont les conséquences pouvaient leur coûter de sévères représailles »<sup>1488</sup>, comme le cas d'un jeune tirailleur sénégalais accusé de tentative de viol et condamné à mort, sauvé *in extremis* du peloton d'exécution par l'intervention de l'ancien adjudant tonkinois<sup>1489</sup>. Plus encore, rares sont les témoignages publiés à partir des années 1990 à mettre ne serait-ce qu'en relief le personnage du geôlier : la plupart sont en effet centrés sur la figure de la victime, à savoir le prisonnier. Avec le temps, l'*autre-geôlier* semble avoir disparu, à tout le moins dans sa

---

<sup>1484</sup> Charles-Henry de Pirey, « Préface », in Dang Van Viet, *Souvenirs d'un colonel vietminh*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>1485</sup> R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, *op. cit.*, p. 116.

<sup>1486</sup> La formule est de Pierre Carles, « Témoins et historiens », in Jean-François Muracciole et Frédéric Rousseau (dir.), *Combats, Hommage à Jules Maurin*, Paris, Michel Houdiard, 2010, p. 460-465.

<sup>1487</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits*, *op. cit.*, p. 139.

<sup>1488</sup> *Ibid.*, p. 139.

<sup>1489</sup> *Ibid.*, p. 139-140.

singularité. C'est pourquoi nous nous intéresserons ici essentiellement à des témoignages écrits et/ou publiés avant les années 1990, et tout particulièrement dans les années 1950-1960.

Dans les témoignages les plus récents, l'autre-geôlier, l'autre-vietnamien, tend aussi à disparaître comme référentiel d'expérience : les témoins reconnaissant ouvertement que les prisonniers subissaient des conditions de vie (nourriture, travail, hygiène, soins, longues marches...) essentiellement similaires aux combattants de la RDV et aux populations civiles se font de moins en moins nombreux à partir des années 1990. Précédemment, il n'était pas rare de voir soulignée cette relative symétrie d'expérience, à tout le moins une certaine sollicitude pour la condition des Vietnamiens. Ainsi chez le capitaine Jacques Vollaire, ancien du camp n° 1 qui publie son témoignage dès 1953, conscient que la population chez laquelle les prisonniers logent « se plie à la loi du plus fort depuis des siècles, et se contente de peu »<sup>1490</sup>, ou chez le sergent Raoul Montaud, observant que les soldats de l'armée populaire « sont très pauvres, plus que nous l'étions dans la Résistance »<sup>1491</sup>. Au camp n° 3, Claude Bergerat et ses camarades sont conscients de la pauvreté des Vietnamiens, et du fait que les prisonniers pèsent sur le maigre budget de la RDV – le problème, résume l'un de ses camarades, est que si leurs geôliers « n'éprouvaient pas sans cesse le besoin de nous dire qu'ils se privent, on pourrait s'en rendre compte ; comme ça, on en doute »<sup>1492</sup>.

Il en va ainsi également des longues marches imposées aux prisonniers après leur capture, pour changer de camp, ou bien encore les conduire vers la libération : si dans les témoignages les plus récents ces marches sont fréquemment analysées comme des moyens d'extermination<sup>1493</sup>, elles prennent une autre tournure dans les témoignages les plus anciens, où elles sont généralement vues dans le registre de l'impréparation de la RDV, de l'incapacité logistique à faire autrement, ou bien encore de l'égarement volontaire des prisonniers, afin d'éviter les tentatives d'évasion. Nombreux sont aussi les prisonniers à se

---

<sup>1490</sup> J. Vollaire, *Deux ans de ka nha*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>1491</sup> R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, *op. cit.*, p. 67-68.

<sup>1492</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, *op. cit.*, p. 158. En face en effet – les témoignages concordent sur cet aspect –, les responsables des camps affirment aux prisonniers que la RDV se prive significativement pour entretenir ces derniers, la répétition finissant par avoir un effet contreproductif sur les prisonniers, qui plus est insuffisamment nourris et ne voyant arriver dans leurs camps qu'une infime partie des colis leur étant destinés par la CRF.

<sup>1493</sup> Voir par exemple E. Bergot, *La Marche à la mort*, *op. cit.* Une lecture déjà présente dès les années 1950, bien que relativement mineure ; voir par exemple colonel de Sury, Rapport sur le traitement réservé aux prisonniers de l'UF par le commandement de l'APVN pendant leur captivité, 12 octobre 1954, *op. cit.*

rendre compte que les combattants adverses et les populations civiles sont à peine mieux favorisées ; ainsi par exemple le sergent Claude Bergerat, à la fin décembre 1950, logé avec son équipe de travail (réparation des routes) en compagnie de Vietnamiens affectés au « travail obligatoire », « presque aussi misérables que nous »<sup>1494</sup>. Que les Français vivent ce que les Vietnamiens vivent : c'est ce que le jeune Pham Thanh Tâm semble d'ailleurs souhaiter en observant les colonnes de prisonniers de l'UF se rendant vers la captivité, après la chute de Dien Bien Phu, le 12 mai 1954 :

« Les prisonniers en guenilles transportent des sacs de riz sur les épaules. Arrivés au Viêtnam en avion, ils éprouvent ce que nos soldats ont éprouvé pendant les marches sans fin. Et encore, ils n'ont pas à se cacher dans la jungle pour éviter les bombardements ni à se préoccuper d'avoir assez à manger<sup>1495</sup> [sic]. Placés sous l'escorte de nos soldats, ils n'ont pas non plus à craindre la foule. Blancs ou Noirs, étrangers ou Vietnamiens, soldats ou officiers, tous marchent en une seule colonne. C'est probablement la première fois qu'ils sont égaux. »<sup>1496</sup>

La jungle, les conditions climatiques, la difficulté parfois à se nourrir, les maladies, le travail, les longues marches, etc., font d'abord partie du quotidien des Vietnamiens, *a fortiori* des combattants de la RDV – *idem* d'ailleurs pour « l'éducation politique ». Cette brutale rencontre entre deux réalités différentes s'incarne parfois dans des moments cocasses, comme ce jour où, peu après sa capture le 2 novembre 1949, le lieutenant Richard, discutant avec l'un de ses geôliers, lui confie habiter la ville de Rouen, « à environ 150 km de Paris »<sup>1497</sup>, l'autre lui répondant :

« - Oui, trois bons jours de marche, ajouta-t-il, très doctement après un rapide calcul mental. Mon sourire fut sans doute très éloquent, car il ajouta aussitôt :  
- Ah non ! On y va en locomotive. »<sup>1498</sup>

Nulle question de locomotive ou autre moyen de locomotion mécanique<sup>1499</sup> pour rejoindre les camps de la RDV : tout se fait à pieds, de la même manière que les unités vietnamiennes arpentent leur théâtre d'opération. Dès la capture, cette violente rencontre avec les conditions d'existence des populations et soldats vietnamiens marque profondément les prisonniers ; dans les premières semaines ou durant les premiers étés, insuffisamment préparés ou incapables de s'adapter, ils sont ainsi nombreux à décéder. Les prisonniers ne s'adaptant pas au riz – « alimentation à laquelle seuls les Vietnamiens étaient habitués »<sup>1500</sup>

---

<sup>1494</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, *op. cit.*, p. 113.

<sup>1495</sup> La nourriture leur est en effet fournie, bien qu'en quantité souvent insuffisante et surtout insuffisamment variée.

<sup>1496</sup> Pham Thanh Tâm, *Carnet de guerre d'un jeune Viet-Minh*, *op. cit.*, p. 156.

<sup>1497</sup> P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, *op. cit.*, p. 40.

<sup>1498</sup> *Id.*

<sup>1499</sup> A l'exception des officiers supérieurs de la place de Diên Biên Phu.

<sup>1500</sup> B. Fall, *Les guerres d'Indochine*, *op. cit.*, p. 342.

– sont en effet condamnés à mort, à plus ou moins brève échéance ; *idem* pour ceux ne parvenant pas à effectuer les longues marches les conduisant de camps en camps...

Mais « le traumatisme est [aussi] psychique », résume le sergent Raoul Montaud, ancien du camp n° 3. « Les fiers cavaliers, les orgueilleux chevaliers, les nobles croisés, les descendants des paladins », poursuit-il, « voient leur panache piétiné dans la gadoue, c'est plus dur à subir que la faim et la fatigue. »<sup>1501</sup> La capture des prisonniers s'accompagne en effet d'une certaine forme de dégradation, bientôt renforcée par une forme de « démodernisation », pour reprendre le concept forgé par Omer Bartov à propos de la démécanisation progressive de l'armée allemande sur le front russe dès l'automne 1941, due aux énormes pertes matérielles subies durant l'opération Barberousse contre l'URSS – l'énormité des pertes humaines se traduisant quant à elle par une dissolution des groupes primaires de combattants<sup>1502</sup> : un phénomène également repérable dans les camps de la RDV, nous y reviendrons (voir infra).

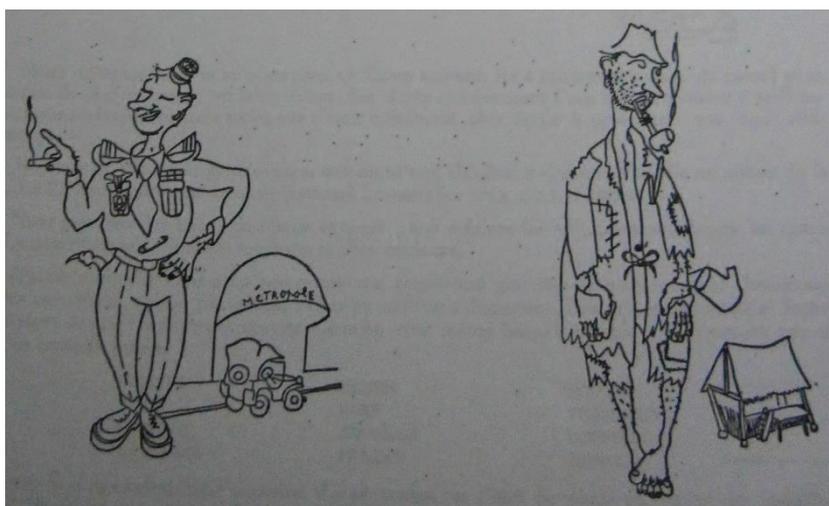


Fig. 7 – Légende : « il faut tuer le "VIEL L'HOMME" (sic) qui est encore en nous et que vous voyez à gauche. Celui qui aimait les bonnes tables, fumait le cigare et se déplaçait en jeep. Nous devons devenir des "HOMMES NOUVEAUX" (dessin à droite). » Textes et dessins de Jacques Vollaire, *Deux ans de Ka Nha*, chez l'auteur, 1953, p. 23, AD du Rhône, 31 J 241.

Les prisonniers UF de la RDV sont en effet démodernisés et même désoccidentalisés jusque dans leurs manières de se vêtir (voir ci-contre) : « Bien avant le quinzième mois de captivité », résume le capitaine Vollaire, « la tenue de combat s'est transformée en

un puzzle de pièces. Le pantalon et la chemise en coton distribués par les viets sont cuits à force de lessives à la cendre à bois. [...] nous marchons pratiquement pieds nus : C'est la plus dure vexation de la captivité »<sup>1503</sup>, à laquelle s'ajoute plus globalement celle de vivre

<sup>1501</sup> R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, op. cit., p. 124.

<sup>1502</sup> Omer Bartov, *L'Armée d'Hitler : la Wehrmacht, les nazis et la guerre*, Paris, Hachette, 1999.

<sup>1503</sup> J. Vollaire, *Deux ans de Ka Nha*, op. cit., p. 34.

le quotidien difficile des Vietnamiens du Nord (couchage sur des nattes, repas quasi-exclusivement à base de riz, manque d'hygiène, etc.). D'où la soif de Jacques Vollaire, à sa libération, de renouer avec la modernité, se lançant avec frénésie dans l'achat de toutes sortes de nouveaux objets de consommation facilitant son quotidien :



Fig. 8 – J. Vollaire, *Deux ans de Ka Nha*, *op. cit.*, p. 48.

Le prisonnier libéré « va vouloir mettre en application ses rêves de captivité. Nanti d'un bon pécule, il va remplir la maison de postes T.S.F., de frigidaires, d'aspirateurs et d'appareils plus ou moins saugrenus.

[...] il y a maintenant un an que je suis en France, la maison est pleine d'objets hétéroclites, mais je suis en pleine forme. [...] Il n'y a qu'une seule chose à laquelle je ne puisse me réhabituer c'est de marcher à pied [...]. Je vais à mon bureau en scooter. »

En captivité, les prisonniers sont projetés dans une autre réalité, inconnue et perturbante, mise tantôt sur le compte du « communisme », tantôt sur celui de la « mentalité asiatique » : elle est cependant toujours présentée comme difficilement saisissable. Ainsi le sergent Claude Bergerat, fait prisonnier le 14 octobre 1950 sur la RC4 : « Chaque jour, nous avons de nouvelles surprises. Ainsi, notre liberté d'allées et venues variait d'une heure à l'autre [...], d'après des lois inconnues, des impondérables – l'Orient »<sup>1504</sup> ...

Cette nouvelle réalité, dont les prisonniers doivent rapidement apprendre les codes, est d'abord celle du *colonisé*. C'est du reste ce que confie le médecin-capitaine Armstrong à Cyril Bondroit (voir infra) à la fin des années 1990, racontant la capture du capitaine Cazaux, le 15 octobre 1950 à 15 km au sud de That Khé, ce dernier refusant de serrer la main du colonel vietnamien le félicitant pour la combattivité de ses troupes :

« Cazaux était plus blessé que touché au fond de lui-même, pour lui qui avait déjà servi en Indochine, c'étaient toujours des Annamites, des tirailleurs annamites qui le faisaient prisonnier. Vous imaginez ce qui s'est passé dans le crâne de Cazaux et dans celui du Viet ! Dans le crâne de Cazaux battu, par ceux qui, autrefois, rampaient à ses pieds et dans le crâne du Viet qui se disait : *J'ai bien fini par*

<sup>1504</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, *op. cit.*, p. 61.

*avoir ces colonialistes !* »<sup>1505</sup>

Brusquement, le dominant est en effet soumis au dominé : un élément de poids dans le trauma subi par les prisonniers, *a fortiori* les officiers, au moment de leur capture. C'est ce que le colonel André Bruge résume ainsi, en 1969 :

« On bénéficie tout d'abord du choc psychologique initial, très profond. Celui-ci découle de l'humiliation, appartenant à une armée forte, de se voir vaincu par un peuple réputé faible, du passage physique dans un milieu humain et matériel totalement différent, comportant le retour à la vie primitive au sein de la forêt tonkinoise, de la surprise d'être traités dès l'abord en "amis" et non en ennemis, de la disparition des grades et des galons, supports de la confiance en soi. C'est aussi un grave désarroi moral devant un tour d'esprit, un vocabulaire, une règle de pensée entièrement nouveaux et incompréhensibles. »<sup>1506</sup>

Cette nouvelle réalité, présentée comme irréductible à celle ayant jusque-là formé le cadre d'expérience des combattants français d'Indochine, c'est aussi le *communisme réalisé*. C'est du reste l'une des idées maîtresses du célèbre roman-enquête de Jean Pouget, *Le Manifeste du camp n° 1*. Le roman s'achève en effet sur la mort du capitaine Cazaux, présenté comme l'homme ayant su maintenir « l'ordre classique » des officiers français de la RC4 durant toute la première année de leur captivité :

« Dans l'armée, l'ordre classique était parfois héroïque, mais toujours facile et glorieux. Il était semblable à une belle voie rectiligne, foulée au cours des siècles par une multitude d'hommes, tracée droite entre les hautes bordures de la discipline et de l'honneur. [...] Il suffisait de la suivre, d'aller de l'avant au pas régulier du fantassin. [...]

Le camp n° I était au milieu de l'immense forêt toute fissurée de pistes tortueuses, de sentiers glissants, sillonné par les passages des fauves et par des traces non identifiées et inquiétantes. [...] Depuis un an, les officiers français prisonniers s'étaient acharnés à maintenir leur direction. [...] Ils avaient refusé les pistes faciles, tracées d'avance qui, insensiblement, mènent dans les bas-fonds marécageux. [...]

Depuis un an le capitaine Le Riantec [pseudonyme du capitaine Cazaux, nda], l'officier le plus ancien du camp et le guide désigné pour cette marche, maintenait l'ordre classique par son exemple. L'ordre classique était tout entier contenu dans cette attitude, ce geste infime : refuser de signer les manifestes.

Cette nuit Martial [Le Riantec] comprenait qu'ils avaient épuisé toutes leurs ressources, toutes leurs ruses. Il savait maintenant que les prisonniers du camp n° I signeraient le prochain manifeste. [...] Et ils signeraient [...] parce que l'autre solution était de crever de liquéfaction. »<sup>1507</sup>

Après avoir donné à tous les officiers du camp n° 1 l'ordre de signer tous les manifestes qui se présenteront à eux, le capitaine Cazaux décède, « victime » de son irréductible résistance. Ainsi compris, ce sont deux réalités, *a priori* étanches l'une à l'autre, qui se confrontent soudainement dans les camps de la RDV, en même temps que l'ordre social colonial s'en retrouve chaviré. Ainsi peut-on lire entre les lignes de certains pans de l'historiographie comme de la littérature de témoignage, le contact prisonniers / geôliers-

---

<sup>1505</sup> Médecin-capitaine Armstrong, in Cyril Bondroit, *3e BCCP Indochine, 1948-1950*, Paris, Bondroit et Hexagone publications, 1998, p. 589.

<sup>1506</sup> A. Bruge, *Le poison rouge, op. cit.*, p. 2.

<sup>1507</sup> J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, Paris, Tallandier, coll. « Texto », 2014, p. 425-426.

population en termes de *choc d'incommensurabilité*<sup>1508</sup> – sans pour autant, évidemment, que le terme soit employé –, ici renversé ; en d'autres termes, les groupes idéologico-nationaux formeraient des blocs si rigoureusement étanches, c'est-à-dire deux aires culturelles farouchement différentes et vouées à une sorte de « choc de civilisation », que, dans ce contexte si particulier de la captivité, la rencontre conduirait, en un temps relativement bref, à un effondrement numérique et à tout le moins moral des groupes de prisonniers.

Pour autant, s'arrêter à cette appréhension de la captivité comme *choc d'incommensurabilité* reviendrait à gommer la complexité de la situation de captivité vécue par les prisonniers de la RDV. Il serait en effet trop simple de ne faire des prisonniers que de simples *objets* soumis à la politique de leurs geôliers et aux conditions d'existence difficiles de la jungle vietnamienne ; en captivité, ils deviennent également les *sujets* d'une expérience internationale hors normes. Les camps de prisonniers sont en effet organisés dans ou à proximité de villages nord-vietnamiens, les prisonniers vivant ainsi en contact étroit avec la population, qu'ils aident parfois en échange de l'espoir d'une amélioration de leur ordinaire ; ainsi le capitaine Jacques Vollaire au camp n° 1 :

« Maladroitement au début, (nous étions si peu qualifiés,) "l'aide à la population" devint rapidement fructueuse. Ces femmes et ces hommes besogneux nous faisaient pitié. [...] Cette activité nous changeait les idées, nous évitait de trop penser pendant quelques heures et sa conclusion logique, mis à part le cas du Nia-coué (paysan) particulièrement économe, était un solide et copieux repas qui variait de l'ordinaire. »<sup>1509</sup>

*Etrangère* aux prisonniers, acquise de gré ou de force à la cause de la RDV, la population civile est en effet également l'une de leurs principales sources de réconfort des prisonniers. Sur ce point, le témoignage de Robert Bonnafous offre une illustration des plus éclairantes. Capturé avec quatorze autres combattants le 21 janvier 1954 à la tête de son commando n° 20, anéanti près de Ninh Binh, le lieutenant Robert Bonnafous et son groupe de prisonniers sont conduits vers la région du Thanh Hoa, où ils seront internés. En chemin, Bonnafous a tour à tour l'occasion de mesurer l'emprise de la RDV sur la population – leur groupe est conduit dans un village dans lequel une manifestation d'hostilité de la population à leur égard a été organisée, les gardiens feignant de s'interposer entre les civils et les prisonniers, afin d'éviter que ces derniers ne soient agressés – et d'entrevoir un autre visage de cette

---

<sup>1508</sup> Voir notamment Tzvetan Todorov, « Cortés et Moctezuma : de la communication », *L'Ethnographie*, LXXVI-1/2, 1980, p. 69-83, article développé in *La conquête de l'Amérique*, *op. cit.*. Pour une lecture critique, voir S. Sanjay, « Par-delà l'incommensurabilité... », *op. cit.*

<sup>1509</sup> J. Vollaire, *Deux ans de Ka Nha*, *op. cit.*, p. 14.

population, dans lequel s'illustre tout particulièrement son caractère accueillant – un de leurs gardiens les fait en chemin séjourner dans « une famille de cousins », où « ils sont reçus comme des hôtes » et peuvent jouir d'une véritable « démonstration de chaleur humaine »<sup>1510</sup>. Pour sa part, dans un village dans lequel le camp n° 1 est installé, le capitaine Jacques Vollaire fréquente une grand-mère qui « [l']a à la bonne et [le] convoque dans sa chambre, en tout bien tout honneur ! pour trinquer, fumer et faire conversation »<sup>1511</sup>. Le sergent Claude Bergerat, quant à lui, n'a de cesse de raconter différents épisodes dans lesquels la population civile se montre particulièrement bien disposée à l'égard des prisonniers, les autorisant à cueillir des pamplemousses<sup>1512</sup>, à jouer avec leurs enfants<sup>1513</sup>, donnant en cachette aux prisonniers punis quelques patates<sup>1514</sup>, prenant soin d'un prisonnier souffrant<sup>1515</sup>, contribuant ainsi à « ré-humaniser » leur quotidien, comme ce jour de février 1951 où Bergerat et son groupe de corvée sont invités à se restaurer et se reposer par un paysan : « Très aimable, le paysan de l'endroit nous invita à sa table et nous céda des nattes pour nous étendre. C'était bien agréable d'être considéré comme d'autres hommes »<sup>1516</sup>, conclut ainsi Bergerat, pour lequel le peuple vietnamien, bien loin de constituer la source de leurs maux, en apparaît pour partie comme la solution. *Idem* encore chez le sergent Raoul Montaud, s'émerveillant au souvenir de cette « fleur de bonté »<sup>1517</sup>, ainsi qu'il qualifie le geste d'un jeune paysan aveugle distribuant aux prisonniers qu'il croise toutes les cigarettes de son paquet ; gestes qui se répèteront tout au long de sa captivité :

« Des amis de la France, des gars qui avaient du cœur, nous en rencontrons tous les jours et lorsque, en cachette, ils nous glissent un peu de riz, un morceau de canne à sucre, un peu de tabac... leur geste nous fait plaisir et nous réchauffe le cœur autant que le cadeau nous apporte un réconfort physique bien nécessaire. »<sup>1518</sup>

Certains prisonniers se représentent d'ailleurs très bien le poids qu'ils ont pu représenter pour la population locale, tel le capitaine Jacques Vollaire au camp n° 1, invitant son lecteur à se mettre à la place des villageois les ayant accueillis :

« Vous voyez-vous dans l'obligation de loger, dans votre appartement, dix ou quinze prisonniers vagabonds barbus, bruyants, et envahissants ? Il est admirable de constater que non seulement ils

---

<sup>1510</sup> R. Bonnafous, « Deux camps de prisonniers dans le Thanh Hoa... », *op. cit.*, p. 6.

<sup>1511</sup> J. Vollaire, *Deux ans de Ka Nha*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>1512</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, *op. cit.*, p. 55.

<sup>1513</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>1514</sup> *Ibid.*, p. 98.

<sup>1515</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>1516</sup> *Ibid.*, p. 164.

<sup>1517</sup> R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, *op. cit.*, p. 29.

<sup>1518</sup> *Ibid.*, p. 149-150.

nous supportaient – ils y étaient obligés – mais rapidement des liens sympathiques s'établissaient et certains villages nous ont vu partir à regret. »<sup>1519</sup>

À l'image de Claude Bergerat, certains prisonniers expriment même une certaine forme de sentiment de culpabilité, *a posteriori*, vis-à-vis de cette population pauvre qui les a accueillis, et à laquelle ils ont souvent causé des misères :

« A part certaines familles qui étaient à priori contre nous parce que nous faisons partie de la caste la plus inférieure, celle qui ose à peine mendier et des jeunes, à qui l'on avait inoculé les principes moteurs de la haine, les paysans Thôs, gens laborieux et tranquilles, n'étaient nullement indisposés à notre égard. Mais ils eurent bientôt des raisons de ne plus nous apprécier. Nous volions ce qui nous manquait ; les malades qui pouvaient à peine se traîner étaient sales ; nous les encombrions en venant nous chauffer ou placer nos gamelles près de leur foyer. »<sup>1520</sup>

Un peu plus loin après le vol et l'assassinat d'un chien, d'un cochon et de poules, il développe encore : « Nous étions fiers de nos larcins, sans penser aux paysans pauvres que nous avions détroussés de tout leur avoir. Nous aurions fait pire encore tant la misère nous talonnait. »<sup>1521</sup> À la fin de l'été 1951, revenant s'installer auprès des civils que leur groupe avait quittés à la fin de l'année 1950, il s'émeut ainsi que leur humeur a « bien changé depuis le temps où je les avais connus. Ils ne pouvaient plus supporter notre présence, nous étions pour eux de véritables bêtes nuisibles »<sup>1522</sup> – une situation que Bergerat et ses camarades lèguent en héritage aux prisonniers ultérieurs, dont certains exprimeront en effet avoir parfois souffert de l'hostilité de la population vietnamienne.

*Différente*, la population n'est en tout cas généralement pas étrangère au sort des prisonniers. Certains témoins en sont d'ailleurs fort bien conscients, tel le sergent Claude Bergerat qui, sur le chemin de la libération, a l'occasion de séjourner, avec ses camarades, dans une famille de paysans à la « personnalité totalement opposée à la nôtre [nous soulignons] »<sup>1523</sup> : des paysans qui prennent soin de l'un de ses camarades malades, « essay[ant] de le faire manger. Je n'oublierai jamais cette famille pauvre », conclut avec émotion le sergent parachutiste, « ses attentions délicates et désintéressées. »<sup>1524</sup> L'altérité des populations civiles rencontrées par les prisonniers est d'autant moins radicale que nombreux sont les témoins à souligner qu'ils ont souvent été aidés, durant leur séjour derrière les lignes ennemies, par d'anciens « tirailleurs tonkinois » ou Vietnamiens étant venus un temps étudier ou travailler en France. Ainsi Claude Bergerat, sur le chemin qui le

---

<sup>1519</sup> J. Voltaire, *Deux ans de Ka Nha*, op. cit., p. 13.

<sup>1520</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, op. cit., p. 101.

<sup>1521</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>1522</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>1523</sup> *Ibid.*, p. 229

<sup>1524</sup> *Id.*

mène vers son camp de prisonniers peu après sa capture, est-il nourri par un civil vietnamien, lui racontant avoir vécu à Lyon et ainsi « regrette[r] la guerre qui nous oppose et me sépare de mes amis »<sup>1525</sup> ; un peu plus loin, lui et ses compagnons sont nourris, contre l'avis de leur chef de camp, par un paysan qui « avait servi dans les tirailleurs et n'en gardait pas un mauvais souvenir »<sup>1526</sup>. Au camp n° 1, le capitaine Jacques Vollaire raconte également avoir rencontré beaucoup de sympathie parmi la population locale. « Beaucoup parmi les hommes », ajoute-t-il, « avaient été tirailleurs tonkinois et avaient gardé un excellent souvenir de leurs lieutenants ou capitaines, catégorie plus appréciée que celle des colons. »<sup>1527</sup> Jugement similaire chez Pierre Richard, fait prisonnier comme lieutenant à la fin 1949 :

« Dans les années qui suivirent, mes camarades et moi-même nous rencontrâmes de ces anciens tirailleurs ou gardes indochinois, reconnaissables parfois à une vieille vareuse militaire, mais toujours à la façon dont ils nous accueillait dans leur cagna. »<sup>1528</sup>

Les propos de ce type ne manquent pas dans les témoignages, traduisant l'existence d'un « mixte »<sup>1529</sup> franco-vietnamien préexistant largement à la « Guerre d'Indochine », sociologiquement suffisamment dense pour occuper une place significative dans le champ des interactions populations civiles / prisonniers, le plus souvent au profit d'une amélioration des conditions d'existence de ces derniers.

Les geôliers eux-mêmes savent se montrer bienveillants envers leurs prisonniers ; tout au moins certains d'entre eux. Ainsi Claude Bergerat, au camp n° 3, tient-il par exemple tout particulièrement à saluer l'un de ses gardes, « juste, humain [...], fais[ant] tout son possible pour [leur] rendre la vie supportable [...], compren[ant leur] état d'esprit et agiss[ant] sans arrière-pensée politique, remplissant ses fonctions avec bonté »<sup>1530</sup> ; plus encore, à la fin de l'été 1951, un « commissaire politique » est même salué comme un véritable sauveur :

« C'était un Viet comme les autres, mais c'était aussi l'homme qu'il nous fallait : Colonel commissaire politique Hoang, une forte carrure, souple, rasé, énergique, visage avenant, il bouscula notre désespoir, nous secoua je ne me souviens plus exactement comment, reforma les équipes, nous obligea à chanter, raconta des gaudrioles et entraîna notre colonne de malades au-delà de Trung-Khan-Phu, vers la frontière chinoise. »<sup>1531</sup>

Dans ces premières strates de témoignages, répétons-le, on est loin du geôlier quasi-

---

<sup>1525</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>1526</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, op. cit., p. 91.

<sup>1527</sup> J. Vollaire, *Deux ans de Ka Nha*, op. cit., p. 13.

<sup>1528</sup> P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, op. cit., p. 37.

<sup>1529</sup> R. Gallissot, *La République française et les indigènes*, op. cit., p. 64.

<sup>1530</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, op. cit., p. 120.

<sup>1531</sup> *Ibid.*, p. 208.

unilatéralement présenté comme un *bourreau* – même si de tels portraits sont déjà dépeints, mais de manière *individuelle*, dans la littérature de témoignage antérieure aux années 1990 –, comme ce sera le cas dans la plupart des témoignages publiés après l'éclatement de l'« affaire Boudarel » en 1991. Jean-Jacques Beucler lui-même, à l'origine de l'« affaire Boudarel » (voir infra), est beaucoup plus nuancé sur ses geôliers en 1954 qu'il ne le sera après 1991 ; en témoigne notamment le portrait qu'il fait de Ky Thu, responsable du camp n° 1, devant le journaliste Lucien Bodard peu après sa libération :

« KITU était encore beaucoup plus fanatique que les autres. Mais il était d'une sincérité beaucoup plus profonde. C'était un homme jeune, très doux, assez subtil, d'une patience infinie. [...] C'était un saint du communisme. Il y avait aussi chez lui tout un côté sentimental. »<sup>1532</sup>

« Côté sentimental » également repérable chez cet ancien cadre de l'armée populaire, le capitaine Le Quang Dat, confiant au début des années 1990 à la femme d'un ancien prisonnier de la RDV – prisonniers avec lesquels il souhaiterait renouer des contacts – :

« Vietnamien officier de seconde classe, j'ai eu pour attributions d'entreprendre des relations directes avec les ennemis, de les persuader sur la logique indéniable d'un peuple qui défend son territoire et la liberté de ses hommes contre l'invasion étrangère. [...] dans la réalité, j'ai eu maintes occasions de converser avec ces victimes [il parle des prisonniers, nda] presque toujours blessés, désespérés, sombres de s'attendre à des tortures, supplices évidemment très probables. [...] La plupart d'entre elles [il parle de ses conversations avec des prisonniers, nda] pesaient sur ma tâche, me donnaient à réfléchir, soulevaient en moi une sincère compassion me poussant des fois à des excès de zèle dans mes responsabilités. »<sup>1533</sup>

Comme dans la plupart des autres situations de captivité, les rapports entre prisonniers et geôliers varient effectivement en fonction des acteurs engagés et évoluent généralement au cours de la captivité, entre humiliation et hostilité, méfiance et soupçon, indifférence et curiosité, compassion et rapprochement effectif<sup>1534</sup>... Au bilan, surtout, cette sorte de « choc d'incommensurabilité » pointée dans certains témoignages semble davantage porter sur le « système communiste » en vigueur dans les camps de la RDV que sur la prétendue altérité radicale des Vietnamiens en tant que telle. À tout le moins, ce « choc civilisationnel » identifié comme tel par certains ex-prisonniers, est d'abord à comprendre comme un choc entre ce qu'ils voient comme un « esprit libéral européen ou occidental » – le leur – et « communisme » et « mentalité asiatique », alliance que ces soldats jugent tantôt, avec un mélange d'admiration et d'effroi, d'une efficacité redoutable, tantôt farouchement irréductible à leur réalité. Ainsi le sergent Raoul Montaud :

---

<sup>1532</sup> J.-J. Beucler (entretien avec L. Bodard), « Souvenirs des temps de l'horreur... », [1954], *op. cit.*, p. 1.

<sup>1533</sup> Cité in A. Boissinot, *Armé pour la vie*, *op. cit.*, p. 151.

<sup>1534</sup> Sylvie Caucanas, Rémy Cazals et Pascal Payen (dir.), *Les Prisonniers de guerre dans l'histoire, Contacts entre peuples et cultures*, Toulouse, Editions Privat, coll. « Regards sur l'histoire », 2003, p. 311.

« Notre monde à nous notre civilisation ont bien des défauts mais nous ne voulons pas envisager de les échanger contre ce que nous voyons et déduisons de leur morale et de la vie qu'ils mènent, de leur système. Nous sommes en France, trop libéraux peut-être mais le système des viets ne l'est pas assez. Pas plus que celui des pays de l'Est.

Tout ce dont ils parlent, pour moi comme pour ceux qui m'entourent c'est leur vie dans un monde différent du nôtre [...] Ils peuvent dire ce qu'ils veulent, LEUR [en capitales dans le texte] monde n'est pas le nôtre donc délibérément nous décidons que les Viets sont dans un MONDE PARALLELE [en capitales dans le texte] au nôtre. »<sup>1535</sup>

Sur fond de confrontation idéologique entre « communisme » et « libéralisme » politiques, c'est aussi un choc entre deux conceptions de la colonisation qui se joue : une colonisation synonyme d'exploitation de l'homme par l'homme du côté de la RDV, et une colonisation synonyme de progrès technique et social du côté de nombreux prisonniers, qui paraissent d'autant plus s'arc-bouter sur cette idée qu'une propagande inverse leur est imposée avec force dans les camps de prisonniers. Nombreux sont ainsi les témoignages à présenter les figures de Vietnamiens « regrettant » la colonisation française ou tout au moins positivement marqués par elle – c'est le cas par exemple de la figure de l'ancien « tirailleur tonkinois » –, ce rappel permettant par là-même de rattacher le prisonnier à un statut social perdu, et plus largement au cadre sociopolitique d'avant la captivité. Ainsi pour Pierre Richard, observant la réaction des populations civiles sur la route le conduisant vers son camp de prisonniers à la fin de l'année 1949 : « Curiosité chez tous, hargneuse et moqueuse chez les jeunes élevés par le parti et n'ayant jamais connu la présence française, compatissante et prévenante chez les vieux qui, eux, avaient cependant vécu de longues années sous la "botte des colonialistes". »<sup>1536</sup> Jugement similaire chez le sergent Amédée Thévenet, dont le convoi de prisonniers traverse en novembre 1950 de nombreux villages, dans lesquels la population est rassemblée afin de venir voir « les colonialistes qui [les] opprimaient »<sup>1537</sup> :

« Les paysans sont des montagnards thos et nungs. Ils nous regardent placidement avec plus de compassion que de haine. Ils n'ont pas eu à souffrir du colonialisme. Les vieux savent que les Français ont apporté la sécurité, des routes, souvent des écoles et des centres de soins. Que les missionnaires et religieuses prêchent une religion qui ne contredit ni l'enseignement de Bouddha ou de Confucius ni leur culte des ancêtres. »<sup>1538</sup>

C'est du reste ce qu'Amédée Thévenet oppose au gradé qui l'interroge, le 9 octobre 1950, après sa capture sur la RC4 :

« - Comment votre religion vous permet-elle de massacrer le peuple vietnamien ?  
- Je n'ai pas vu de massacres, lui dis-je le plus posément possible. J'ai vu des routes, des écoles, des hôpitaux...

---

<sup>1535</sup> R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, op. cit., p. 121.

<sup>1536</sup> P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, op. cit., p. 36

<sup>1537</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, op. cit., p. 126.

<sup>1538</sup> *Id.*

Sa voix se durcit :

- Au bénéfice de qui ? Des colonialistes et de leurs valets. Les peuples colonisés sont dans la misère et l'oppression. »<sup>1539</sup>

Dialogue le plus souvent de sourds, entre geôliers s'interrogeant, à la manière d'un Ky Thu observant les officiers-prisonniers du camp n° 1, sur les moyens d'« extirper de leur crâne cette "mentalité colonialiste" vis-à-vis des "indigènes" »<sup>1540</sup>, et prisonniers se sentant agressés par ce qu'ils identifient comme une propagande communiste se drapant du manteau de l'anticolonialisme. Ainsi Robert Bonnafous, résumant les propos que lui avait tenus un « commissaire politique » vietnamien immédiatement après sa capture :

« Pour lui, nous étions les hôtes du gouvernement du Viêt Minh, et ceci pour de nombreuses années, afin que nous fussions sensibilisés par les ignobles crimes que nous avons commis au nom de la colonisation. Ce terme n'ayant jamais été abordé pendant mon éducation militaire, j'avais du mal à en accepter les finalités puisque, dans nos écoles, il était représenté comme une aide aux pays sous-développés. J'apprendrai, plus tard, que nos accusateurs avaient fait preuve d'une lâcheté sans limite en utilisant des méthodes diaboliques pour asservir un peuple, que j'avais connu heureux pendant notre présence, en mettant dans des camps de rééducation, véritables enfers concentrationnaires, des hommes, des femmes et des enfants, tous les chevilles entravées par des chaînes de huit livres. »<sup>1541</sup>

En captivité en effet, nombre de prisonniers développent également une forme de commisération envers les civils vietnamiens – condamnés pour leur part à vivre durablement la réalité souvent dure du communisme vietnamien. A leur libération, nombreux sont ainsi les prisonniers à s'émouvoir que la population civile soit réquisitionnée et utilisée comme coolies par l'armée populaire de la RDV, ou que les individus surpris par exemple à donner de la nourriture aux prisonniers soient sévèrement punis<sup>1542</sup>. En captivité, les prisonniers ont pu en effet mesurer le joug sous lequel vivaient les populations sous contrôle de la RDV ; le lieutenant Pierre Richard, par exemple, a profité de la marche le conduisant vers son camp de prisonniers pour s'instruire sur l'état de soumission des populations au régime :

« A la façon dont j'étais reçu [...], je pouvais mesurer l'emprise viet sur le village, le degré de crainte ou de sympathie qu'inspirait le régime aux paysans. [...] Plus j'avançais au cœur du Tonkin, plus l'emprise viet était sensible. [...] Un malaise emplissait aussitôt la maison, on était beaucoup moins aimable avec moi. »<sup>1543</sup>

---

<sup>1539</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>1540</sup> Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit., p. 37.

<sup>1541</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits*, op. cit., p. 117.

<sup>1542</sup> Voir par exemple les déclarations auprès de l'Office des prisonniers de Jean-Claude Tkatch, René Mazé et Guy Masseneau, prisonniers libérés le 27 janvier 1952, Office du prisonnier, antenne de Nhatrang, 11 mars 1952, SHD, 10 H 316, Dossier « Déclarations de prisonniers libérés / Office du prisonnier, 1950-1954 ».

<sup>1543</sup> P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, op. cit., p. 31-32.

Chez certains prisonniers, cet intérêt pour les populations civiles confinait parfois à une émouvante compassion donne une nouvelle coloration à ce « mal jaune »<sup>1544</sup> dont expriment souffrir de nombreux anciens combattants d'Indochine. Il n'est d'ailleurs pas anodin que, parmi les premiers anciens combattants d'Indochine à effectuer un pèlerinage du souvenir au Vietnam dans les années 1990-2000, l'on compte de nombreux anciens prisonniers (voir infra). Tous les prisonniers ne portent en effet pas la même expérience de la captivité ; Pierre Journoud et Hugues Tertrais, notamment, l'ont bien montré dans *Paroles de Dien Bien Phu*<sup>1545</sup>. Certains, notamment parmi les artisans du rapprochement franco-vietnamien des années 1990-2000, ont au contraire souligné le bénéfice qu'ils avaient pu tirer de la rencontre avec la population vietnamienne. Ainsi Jack Bonfils, membre fondateur de l'Association nationale des anciens prisonniers d'Indochine (ANAPI) en charge des actions de l'ANAPI au Vietnam, insiste-t-il par exemple, dans son (très) court témoignage de captivité, sur le fait qu'il doit d'abord la vie, au moment de sa capture, au curé de Cao Bang ainsi qu'à un médecin militaire vietnamien. Pour lui, cette sollicitude des populations vietnamiennes ne s'arrête d'ailleurs pas avec la capture ; au camp n° 1, note-t-il, nommé avec son camarade Lucien Maury responsables de la bibliothèque en avril 1952, tous deux logent dans une baraque isolée du reste des prisonniers, en compagnie d'« une famille de paysans, avec de très nombreux enfants », famille avec laquelle ils entretiennent « de bons rapports »<sup>1546</sup>. Surtout, c'est à cette famille qu'il estime devoir le fait d'avoir survécu : un matin, dans un demi-sommeil, il raconte avoir attrapé et tué le coq de la famille. « C'est à cet instant que j'ai réalisé que je venais de commettre un "crime monstrueux" envers le peuple vietnamien !!! », écrit-il semi-ironique.<sup>1547</sup> Par peur de la réaction du paysan et des gardiens, il rejette le corps du coq en bas de la paillote ; pensant qu'il a été mordu par un serpent, le propriétaire se lamente sur cette perte et refuse de manger le coq par peur du venin et du mauvais-œil. Les deux prisonniers en héritent et reproduisent l'aventure à de multiples reprises :

« Ces vitamines nous donnèrent le coup de fouet dont nous avons besoin. Nous pûmes en faire profiter quelques camarades malades et elles nous permirent, à Maury et à moi, de mieux tenir le coup trois mois après, lorsque nous devions être libérés, et devoir effectuer plus de 800 km toujours sans chaussures, toujours de nuit et avec le riz comme seul aliment.

---

<sup>1544</sup> Jean Lartéguy, *Le mal jaune*, Paris, Presse Pocket, 1973 (1<sup>e</sup> éd. 1962).

<sup>1545</sup> P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, op. cit.

<sup>1546</sup> J. Bonfils partage le gîte avec cette famille de paysans pendant quatre mois, jusqu'à sa libération en août 1952.

<sup>1547</sup> Jack Bonfils, *Camps n° 1*, p. 151, AD du Rhône, 31 J 259.

Merci à ces pauvres volailles, qui de toute façon devaient disparaître un jour. Mes excuses à ces paysans fidèles à leurs traditions, lesquelles firent le bonheur de nos estomacs pendant trois bons mois. »<sup>1548</sup>

Prenant la direction de l'action sociale de l'ANAPI au Vietnam, Jack Bonfils y reviendra à de multiples reprises dans les années 1990-2000, pour assister ces Vietnamiens – tout particulièrement les catholiques – qui l'aidèrent à survivre durant sa captivité. Venu inaugurer une église, une école, un dispensaire, une route, etc., construits avec l'aide de l'ANAPI, il portera ainsi assistance aux enfants et petits-enfants des hommes auxquels il estime devoir la vie..., tenant par là-même sa revanche sur ses geôliers en reprenant à son compte, par son action, les principaux marqueurs de l'œuvre sociale coloniale en Indochine (voir infra).

### **3.3.2 L'ordre social des captifs : entre recompositions sociopolitiques et stratégies d'adaptation et d'évitement**

*Désorientés* par les mortifères marches vers les camps, la fatigue, les privations et les séances répétées d'éducation politique, les PG voient leurs repères sociaux et moraux singulièrement mis à l'épreuve de la captivité. Cependant, comme pour la captivité des prisonniers de guerre français durant la Deuxième Guerre mondiale, « le monde de la captivité n'a pas été immuable. Il a, au sens strict du terme, une histoire. La communauté P.G. s'est organisée ; elle a été créatrice ; elle a réagi à son propre sort et aux événements. »<sup>1549</sup>

Au camp 14 en novembre 1950, le lieutenant Pierre Richard, fait prisonnier un an avant la bataille des frontières, a l'occasion d'observer la gestation du système qui sera bientôt imposé à l'ensemble des prisonniers UF de la RDV. Pour Richard en effet, son camp fut une sorte de « camp "cobaye" et ceci dans plusieurs domaines, notamment dans celui de l'habitat, de l'alimentation et surtout dans celui de l'instruction politique »<sup>1550</sup>. En premier lieu, les officiers y furent séparés des hommes de troupe ; ce faisant, analyse Richard, leurs geôliers continuaient de poursuivre le même but que depuis leur capture : « essayer de [les] gagner à leur cause par un régime de faveur et soustraire les hommes à [leur] influence »<sup>1551</sup>. Non astreints au travail, les officiers du camp 14 – dont le lieutenant Pierre

---

<sup>1548</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>1549</sup> Y. Durand, *La captivité, op. cit.*, p. 29

<sup>1550</sup> P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets, op. cit.*, p. 93.

<sup>1551</sup> *Id.*

Richard et le commandant André Bruge – continuent cependant de vivre dans le même camp que leurs hommes, se débrouillant pour maintenir le contact avec eux, s’informer de leur sort et prendre soin des malades. C’est ainsi qu’ils apprennent que leurs hommes commencent à être travaillés par la propagande de leurs geôliers ; début 1951, un journal du camp – exclusivement écrit par et pour les non-officiers – est ainsi créé, dont un exemplaire tombe un jour sous les yeux du lieutenant Richard :

« L’éditorial était consacré à l’attitude à adopter vis-à-vis des officiers prisonniers. [...] Il fallait surveiller les officiers, ne leur rendre aucun service, repérer les hommes qui continuaient à avoir des relations avec eux et les dénoncer, enfin les "ridiculiser aux yeux des hommes de troupe". On ne pouvait être plus explicite. »<sup>1552</sup>

Malgré cela, estime Richard, « à l’exception de deux ou trois salopards connus, tous restèrent fidèles »<sup>1553</sup> : « les Viets ne parvinrent jamais à séparer les hommes des officiers [...] Mille petits détails de la vie de tous les jours nous prouvaient à quel point la fidélité des hommes était restée intacte et combien cela mettait les Viets hors d’eux »<sup>1554</sup>. Finalement transférés au camp n° 1 en janvier 1953, les officiers du camp 14 découvrent que la RDV a retenu la leçon : les officiers faits prisonniers sur la RC4 et leurs homologues capturés ultérieurement y vivent depuis janvier 1951 totalement séparés de leurs hommes, dans un camp spécifique, en compagnie des adjudants, médecins et aumôniers militaires. Les prisonniers y sont d’ailleurs privés de leurs grades et fonctions : médecins et aumôniers ont interdiction d’exercer jusqu’en 1953-1954, quant aux officiers et adjudants, ils doivent en principe renoncer à leurs grades, ainsi que résume avec ironie Jean-Jacques Beucler le premier discours de leur chef de camp, à la fin de l’année 1950 :

« - [...] Vous n’êtes plus des militaires : tous pareils, plus d’officiers, plus de sous-officiers, plus de galons, plus de grades... Avez-vous bien compris ?  
- Oui, répondent quelques-uns.  
- Bon. Alors, les capitaines dans la baraque 1, les lieutenants dans les baraques 2 et 3, les adjudants dans la 4. »<sup>1555</sup>

Les colonels, quant à eux, sont contraints de vivre à l’écart de leurs subordonnés jusqu’à la fin de l’année 1951. Ce faisant, il s’agit d’anéantir l’ordre socio-symbolique d’avant la capture, à commencer par la hiérarchie militaire, l’ordre militaire étant censé se décomposer avec d’autant plus de facilité que les grades sont théoriquement abolis, et les sous-officiers et hommes de troupe coupés de l’autorité de leurs officiers et adjudants ; se met alors en

---

<sup>1552</sup> *Ibid.*, p. 98.

<sup>1553</sup> *Id.*

<sup>1554</sup> *Ibid.*, p. 99-100.

<sup>1555</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, op. cit., p. 44 ; épisode également raconté in L. Stien, *Les soldats oubliés*, op. cit., p. 92.

place un semblant de nouvelle hiérarchie officielle, avec l'accord des autorités du camp, ici résumée par Raoul Montaud au camp n° 3 en décembre 1950 : « Je ne suis plus major "sous-officier supérieur" de la hiérarchie militaire mais le tou-binh (prisonnier) chef d'équipe »<sup>1556</sup>.

Notons par ailleurs que, dans les troupes de l'Union française, la hiérarchie militaire correspond également à une hiérarchie coloniale, qu'il s'agit aussi de corrompre. Au camp n° 1, par exemple, le lieutenant Jean-Jacques Beucler a l'occasion de « mesur[er sa] dégringolade sociale par une curieuse inversion des valeurs »<sup>1557</sup> :

« Dans ma compagnie, j'avais un vieux coolie, barbichu [...]. J'avais aussi un Marocain énorme qui portait le mortier de 60. Au camp, je retrouvais le vieux coolie et le Marocain. Le coolie était devenu l'intendant du camp. Le Marocain était cuisinier. Moi, je faisais les corvées. »<sup>1558</sup>

Corvées qu'effectue aussi le capitaine Gaude au camp de troupe n° 114, avant son transfert au camp n° 1 en avril 1953 : des corvées jugées particulièrement humiliantes par cet officier colonial, Gaude assumant « les fonctions de chargé des feuillées – construction et entretien – du personnel P.G. y compris les Sénégalais »<sup>1559</sup>, prend-il soin d'ajouter.

Cette tentative de destruction de l'ordre hiérarchique a cependant ses limites. Ainsi au camp n° 1, les officiers organisent des comités d'évasion et, en l'absence de leurs colonels<sup>1560</sup>, se soumettent pour la plupart au plus ancien d'entre eux, le capitaine Cazaux. C'est d'ailleurs cet officier qui, peu avant sa mort en octobre 1951, ordonne à ses camarades de signer les manifestes qui se présenteront à eux, ordre confirmé peu après par le colonel Le Page, couvrant ainsi par avance l'attitude des officiers du camp n° 1, dans le respect des règlements militaires, par un ordre ferme et direct. Dans les camps de troupe, ce sont le plus souvent des sergents qui se retrouvent chefs d'équipe ; ainsi pour Raoul Montaud au camp n° 3 :

« on élit et choisit des chefs d'équipes, des responsables de cuisine, des travaux. Au début ces chefs et responsables sont "élus démocratiquement par la masse" après avoir été désignés, par le commandant du camp. Certains resteront à leur poste, parfois bien difficile, d'autres seront désavoués par la masse, "dés-élus" et remplacés par de nouveaux chefs choisis par leurs copains, choix approuvé par l'Autorité. En fait, c'est le plus souvent une confirmation de notre hiérarchie d'avant... »<sup>1561</sup>

---

<sup>1556</sup> R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, op. cit., p. 117.

<sup>1557</sup> J.-J. Beucler (entretien avec L. Bodard), « Souvenirs des temps de l'horreur (2) », [1954], op. cit., p. 7.

<sup>1558</sup> *Id.*

<sup>1559</sup> Rapport du capitaine Gaude, fait prisonnier dans la nuit du 23 au 24 novembre 1952 et libéré le 3 septembre 1954, au colonel Hure, commandant l'artillerie des FTNV, 20 septembre 1954, SHD, 10H316, 20 septembre 1954, dossier « PG – synthèse SM ».

<sup>1560</sup> Les colonels Charton et Le Page sont de retour parmi les autres prisonniers à la fin 1951.

<sup>1561</sup> R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, op. cit., p. 125-126.

Quant aux rapports entre Français, « Sénégalais » et « Nord-Africains », la plupart des témoins sont unanimes à souligner qu'ils restèrent relativement bons tout au long de leur captivité, tout particulièrement avec les « Sénégalais » qui continuèrent généralement à rechercher le contact avec leurs officiers et sous-officiers européens, quelques cas d'insoumission étant en revanche constatés de la part des « Nord-Africains ». Ainsi par exemple le sergent Robert Vidal, tentant de préparer une évasion collective dans son camp de prisonniers :

« J'interroge aussi le responsable des Sénégalais et obtient son adhésion : pour lui, l'ennemi n'est pas le colonialiste blanc mais le geôlier jaune. Aucun problème non plus avec le sergent Mohamed Ouidid des tirailleurs marocains [...]. Il lui faudra seulement neutraliser trois ou quatre camarades catéchisés [...] qui préparent dans ce camp, pour leur retour au pays, une révolution par analogie. »<sup>1562</sup>

Dans chaque camp cependant, l'ordre militaire, s'il n'est pas radicalement perverti, est sensiblement mis à mal. Au camp n° 1, après la mort du capitaine Cazaux, regrette ainsi le lieutenant Georges Berthaud, du 1<sup>er</sup> BEP, fait prisonnier le 9 octobre 1950 près de That-Khé, « il n'y a pas eu un officier supérieur ou un capitaine ancien, ayant une volonté et une personnalité suffisante pour donner une orientation quelconque à la société que nous composions »<sup>1563</sup> : « le comportement dans une telle collectivité », confirme son camarade le lieutenant Emile Lepage, « n'a plus rien à voir avec l'ordre hiérarchique »<sup>1564</sup>.

Dans chaque camp, des microsociétés de captifs se reconstituent en effet sur un mode sensiblement différent d'avant la capture. Plus précisément, ces recompositions sociales et hiérarchiques se traduisent par l'émergence de nouvelles élites. De ce point de vue, le camp n° 1 pour officiers offre un observatoire des plus intéressants<sup>1565</sup>. Certains prisonniers vont y acquérir une carrure remarquable, tels par exemple le révérend-père Stihlé ou le commandant Ducasse, qualifiés par le lieutenant Lepage de « personnalités marquantes du camp »<sup>1566</sup>, auprès desquels les prisonniers prennent conseil, par exemple quant à la composition du « Comité de paix et rapatriement », l'organe de liaison entre les autorités et les prisonniers ; tels également le capitaine Feaugas et surtout le lieutenant Beucler, qui jouent un rôle de premier ordre au sein de ce comité, intervenant notamment « à plusieurs

---

<sup>1562</sup> R. Vidal, *Les îles de la nuit*, *op. cit.*, p. 102-103.

<sup>1563</sup> Rapport du lieutenant G. Berthaud (1<sup>er</sup> BEP), fait prisonnier le 9 octobre 1950 à That-Khé, sur les conditions de vie des prisonniers de guerre de la RDV, 29 août 1954, SHD, 10H315, Dossier « Camp n°1 – Doubles ».

<sup>1564</sup> Rapport du capitaine E. Lepage sur sa captivité chez le V.M., 1<sup>er</sup> septembre 1954, *op. cit.*

<sup>1565</sup> Observatoire intéressant car en principe très marqué par l'ordre hiérarchique et connu par de nombreux témoignages pouvant être confrontés.

<sup>1566</sup> Rapport du capitaine E. Lepage sur sa captivité chez le V.M., 1<sup>er</sup> septembre 1954, *op. cit.*

reprises pour provoquer des améliorations voire même morales (réunion de prières) »<sup>1567</sup>. Ces hommes se voient confier pour une large part la responsabilité de l'ensemble des prisonniers : une école de responsabilité bien dans l'esprit « Indo », « époque où les lieutenants commandaient des compagnies et les capitaines des bataillons de mille hommes assurant ainsi des responsabilités bien au-dessus de leur grade »<sup>1568</sup> tandis que les commandants et les colonels étaient réputés se trouver bien à l'abri à l'arrière. C'est du reste ce dont témoigne Jean-Jacques Beucler, à sa libération en 1954, devant le journaliste Lucien Bodard :

« Pour résister, il fallait redouter encore plus que les maladies du corps, les défaillances de l'âme. Il y eut une sorte de volonté de la masse, de pression collective qui agissait contre ceux qui s'abandonnaient. Nous fîmes une discipline parmi nous. Les galons ne comptaient plus. Une hiérarchie différente s'était établie, basée sur d'autres valeurs. Des forts étaient apparus – et aussi des veules, des faibles, des découragés. Il y eut des camarades qui ne se lavaient pas, qui restaient couchés, qui se refusaient à faire les corvées. Ceux-là auraient été les futurs morts ou les futurs dénonciateurs, si on les avait laissés faire. Mais nous intervenîmes, le plus amicalement possible. Contre la loi vietminh, il y eut une loi invisible des prisonniers. Comme cela, une solidarité totale fut maintenue dans notre résistance. »<sup>1569</sup>

« Loi invisible » dont Beucler, secrétaire du Comité de paix et de rapatriement et principal responsable de l'organisation du camp n° 1 entre 1951 et 1954, fut l'un des principaux gardiens et défenseur dans ses rapports avec les autorités du camp.

Mais le camp n° 1 n'est pas n'importe quel camp : les officiers et adjudants y forment un corps social relativement homogène, « parl[ent] tous la même langue », résume Beucler, « et so[nt] issus du même moule »<sup>1570</sup>. Plus encore, estime Pierre Richard à son arrivée au camp n° 1 en janvier 1953, après avoir séjourné dans plusieurs camps de troupe :

« Tout d'abord le camp 1 se composait uniquement d'officiers et d'adjudants, c'est-à-dire d'hommes dont l'âge moyen se situe aux environs de 30 ans, alors que dans les camps de troupe la moyenne était de 25 ans et qu'à cet âge – certains même n'avaient pas 20 ans – on résiste beaucoup moins bien à ce genre d'épreuve. Les officiers et sous-officiers du camp 1 étaient en majorité mariés et pères de famille, ce qui est un stimulant puissant pour vous aider à tenir le coup. [...] De plus, ils avaient parmi eux des médecins. [...] Enfin et surtout ils avaient la possibilité d'organiser eux-mêmes leur travail. Deux prisonniers, un capitaine [Beucler, nda] et un adjudant [Périgois, nda] faisaient fonction d'organisateur [...] Ces "organiseurs" avaient avec eux des prisonniers de même race, de même nationalité, intelligents et compréhensifs (au moins pour la plupart) et le travail était réparti suivant l'état de santé sans tenir compte d'aucune autre considération. Pour couronner cet ensemble de conditions favorables, il régnait dans le camp une camaraderie à toute épreuve. [...] Pour eux le problème était entièrement différent du nôtre. Ils étaient entre officiers. Cette comédie [de l'instruction politique, nda], ils la jouaient entre hommes qui étaient capables de comprendre que ce n'était qu'une comédie. Quant aux manifestes envoyés à l'extérieur il était évident qu'ils ne tromperaient personne. Que reste-t-il alors à leur reprocher ? N'avoir pas eu la vocation du martyr ? Seuls les martyrs pourront le leur reprocher au Jugement dernier. La comédie de "l'évolution" fut

---

<sup>1567</sup> *Id.*

<sup>1568</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits, op. cit.*, p. 79.

<sup>1569</sup> J.-J. Beucler (entretien avec L. Bodard), « Souvenirs des temps de l'horreur (2) », [1954], *op. cit.*, p. 8-9.

<sup>1570</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets, op. cit.*, p. 73.

donc adoptée. [...] Il n'en reste pas moins qu'il y avait des limites à ne pas dépasser : la comédie n'autorise pas la délation, mais rares furent ceux qui s'y adonnèrent. »<sup>1571</sup>

Contrairement à ce que l'on trouve parfois écrit dans les témoignages d'officiers prisonniers, décrivant avec une certaine condescendance les camps d'hommes de troupe dans lesquels, selon eux, les prisonniers se seraient rapidement effondrés, incapables de maintenir une certaine discipline ou à tout le moins un esprit de camaraderie, également victimes de « l'importance des effectifs et [du] mélange des nationalités »<sup>1572</sup>, cette « loi invisible » de la solidarité est également repérable chez les sous-officiers et hommes de troupe. Au camp 113 par exemple, au printemps 1950, elle est incarnée par un officier, le capitaine Roger Dupuis. Dépeint sous un jour particulièrement héroïque par son camarade de captivité Pierre Richard, l'homme se cachant derrière le pseudonyme de Lebus occupe « la lourde charge de représenter les prisonniers auprès des Viets »<sup>1573</sup> ; de fait, écrit Richard, « il ne pouvait pas grand-chose et il en souffrait affreusement »<sup>1574</sup>, son action se cantonnant essentiellement à tenter d'atténuer la peine des prisonniers punis, comme ce jour où, devant le spectacle d'un légionnaire en état d'extrême faiblesse condamné à trente coups de rotin, il interrompt le garde au bout du 10<sup>e</sup> coup en lui demandant de lui asséner les suivants, ce qui a pour résultat de mettre fin au châtiment. « Si Lebus était désespéré devant son impuissance auprès des Viets, par contre », conclut Richard, « l'affection et l'admiration que lui portaient les hommes lui étaient d'un grand réconfort. »<sup>1575</sup> Situations connues dans de nombreux autres camps, comme ceux par exemple fréquentés par Amédée Thévenet, autour de sous-officiers et simples soldats tentant de prendre en mains les destinées de leurs copains : « Beaucoup d'entre nous », écrit l'ancien sergent-prisonnier, « devons leur survie à des camarades comme André Dubus, Claude Bergerat, Georges Karakache. Ils surent composer avec les autorités du camp, donnant l'exemple de la dignité dans le malheur. »<sup>1576</sup>

Tous les prisonniers ne sont cependant pas unanimes à saluer l'attitude de ces prisonniers-intermédiaires entre les autorités du camp et la communauté des prisonniers. Au camp n° 1, par exemple, si tous les officiers-prisonniers interrogés à leur libération par les services de sécurité sur le comportement de leurs camarades en captivité sont d'accord pour saluer

---

<sup>1571</sup> P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, op. cit., p. 168-170.

<sup>1572</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, op. cit., p. 73.

<sup>1573</sup> P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, op. cit., p. 72.

<sup>1574</sup> *Id.*

<sup>1575</sup> *Id.*, p. 72.

<sup>1576</sup> A. Thévenet, *La guerre d'Indochine racontée*, op. cit., p. 245.

l'intelligence de Jean-Jacques Beucler, passé ce premier constat, les analyses divergent. Pour le chef de bataillon Ducasse, le rôle de Beucler fut de fait « assez confus »<sup>1577</sup>. Le colonel Charton et le capitaine de Braquilanges vont quant à eux plus loin encore : fortes têtes du camp n° 1, ils pointent le désir de Beucler d'être libéré comme le moteur principal de son attitude au camp n° 1. Charton le décrit ainsi comme « voulant à tout prix être libéré pour ne pas compromettre sa carrière »<sup>1578</sup> et obligé pour cela de « répondre à certaines questions indiscrettes du chef de camp »<sup>1579</sup>. Pour de Braquilanges, si Beucler « n'est peut-être pas complètement intoxiqué »<sup>1580</sup>, « à cause de sa "libérite aiguë" [il] a certainement été mis par les Viets dans des situations délicates »<sup>1581</sup>.

Certains, comme le lieutenant Lefébure – soulignant que Beucler « s'est trop avancé par désir de libération, mais n'a rien fait pour nuire à ses camarades »<sup>1582</sup> – ou le père Albert Stihlé, se font plus ambigus :

« son habileté diplomatique était hors pair ; il voulait éviter le pire ; s'il a joué le jeu, c'est en vue de sa libération, à mon avis BEUCLER a fait le maximum pour le camp, il a toujours renseigné ses camarades sur les agissements et les décisions du Commandement. Certains reprochent à BEUCLER des déclarations audacieuses. Peut-être. Elles trouvent une compensation dans les innombrables démarches faites en haut lieu, soit en faveur de la collectivité, soit au profit de cas particuliers. »<sup>1583</sup>

D'autres enfin, semblant privilégier la « loi invisible » de la solidarité à celle de la plus stricte discipline militaire – véritable frontière morale entre les prisonniers des camps de la RDV –, se font tout bonnement élogieux sur le comportement de leur camarade. Ainsi le colonel Le Page – celui qui donna l'ordre aux officiers prisonniers à la fin de l'année 1951 de signer tous les manifestes qui se présenteront à eux – dresse-t-il par exemple un portrait apologétique de Beucler, louant le fait que les prisonniers qui l'élurent au poste de secrétaire du Comité de paix et de rapatriement « voyaient en lui un élément pondérateur susceptible de défendre les intérêts de la collectivité »<sup>1584</sup> :

« BEUCLER a su gagner la confiance des cadres V.M. et obtenir des avantages matériels substantiels en évitant toute compromission. Son comportement à la fois de finesse, de tact et de droiture a forcé, malgré l'activité politique à laquelle il était obligé de se livrer, le respect et l'admiration de ses

---

<sup>1577</sup> Extrait du rapport du chef de bataillon Ducasse, 7 septembre 1954, in SSDN-FA en EO, Bulletin de renseignements sur le capitaine Jean-Jacques Beucler, octobre 1954, SHD, 10 H 315, dossier « Camp n° 1 – Officiers – Informations ».

<sup>1578</sup> Extrait du rapport du lieutenant-colonel Charton, septembre 1954, in *ibid.*

<sup>1579</sup> *Id.*

<sup>1580</sup> Extrait du rapport du capitaine de Braquilanges, 12 septembre 1954, in *ibid.*

<sup>1581</sup> *Id.*

<sup>1582</sup> Extrait du rapport du lieutenant Lefébure, septembre 1954, in *ibid.*

<sup>1583</sup> Extrait du rapport de l'aumônier-capitaine Stihlé, 25 septembre 1954, in *ibid.*

<sup>1584</sup> Extrait du rapport du lieutenant-colonel Le Page, 30 septembre 1954, in *ibid.*

camarades. »<sup>1585</sup>

Jugement similaire chez deux autres autorités morales du camp n° 1, le commandant Bruge et le capitaine Moreau, pour lesquels l'attitude de Beucler fut de fait « irréprochable »<sup>1586</sup> : il « a dû jouer honnêtement le jeu »<sup>1587</sup>, écrit Bruge, Moreau ajoutant que, ce faisant, il « a obtenu énormément d'avantages matériels pour l'ensemble du camp »<sup>1588</sup> tout en se refusant toujours « à toute trahison vis-à-vis de ses camarades »<sup>1589</sup>, et a su ainsi « conserver en toutes circonstances l'estime de tous les officiers du camp »<sup>1590</sup>.

A l'image de Jean-Jacques Beucler au camp n° 1, chaque camp compte son lot de *médiateurs* entre les autorités du camp et la communauté des prisonniers, l'existence même de ces interfaces invitant à nouveau à nuancer l'approche des camps en termes de « choc d'incommensurabilité », d'« acculturation » ou de tentative d'« extermination ». Désignés par les autorités du camp (souvent parmi les prisonniers membres du PCF, anciens FTP ou tout au moins affichant quelque sympathie pour le communisme) ou élus par leurs camarades, le plus souvent élus par les prisonniers *selon* les vœux présumés des autorités du camp, ces hommes font en général figures de personnages controversés dans les témoignages d'anciens prisonniers. Comme tels, ils révèlent cependant à l'historien une partie de la complexité des camps de prisonniers de la RDV, espaces de neutralisation et de confrontation, mais aussi espaces de négociation, voire d'hybridation<sup>1591</sup>, et donc de transformation sociale. Ces médiateurs font en effet figure d'intermédiaires garants du développement d'un espace de partage nécessaire aux interactions geôliers / prisonniers. Amenés à travailler à l'articulation entre lectures colonialistes et libérales *et* lectures anticolonialistes et marxistes, les médiateurs non désignés à ce type de poste en vertu de leur affiliation au PCF ou de leur soumission avérée à leurs geôliers – sorte d'équivalents

---

<sup>1585</sup> *Id.*

<sup>1586</sup> Extrait des rapports du chef de bataillon Bruge, 8 septembre 1954, et du capitaine Moreau, 7 septembre 1954, in *ibid.*

<sup>1587</sup> Extrait du rapport du chef de bataillon Bruge, 8 septembre 1954, *op. cit.*

<sup>1588</sup> Extrait du rapport du capitaine Moreau, 7 septembre 1954, *op. cit.*

<sup>1589</sup> *Id.*

<sup>1590</sup> *Id.* « Par ailleurs », ajoute Moreau, « il a toujours cherché à atténuer le plus possible la virulence des écrits qu'il a été appelé à rédiger. »

<sup>1591</sup> Un peu à la manière du « middle ground » de Richard White, sorte d'entre-deux où, dans la région des Grands Lacs canadiens au XVII<sup>e</sup> siècle, les Indiens Algonquiens et les Français se rencontrèrent afin de lutter contre leur ennemi commun, les Iroquois, et élaborèrent une sorte d'espace privilégié qui enfanta une société plus ou moins nouvelle, faite tout à la fois d'incompréhensions et de métissages culturels réciproques. A noter que les camps de la RDV correspondent à la définition de ces espaces privilégiés : lieux spéciaux, plus ou moins improvisés, organisés par les acteurs eux-mêmes et souscrits aux conventions ordinaires. Voir Richard White (traduit de l'anglais par Frédéric Cotton), *Le middle ground, Indiens, empires et républiques dans la région des grands lacs, 1650-1815*, Paris, Anacharsis, 2009 (1<sup>e</sup> éd. 1991).

des collaborateurs crypto-résistants pour la « Guerre d'Indochine »<sup>1592</sup> – se chargèrent plus précisément d'organiser un espace de compromis tentant de concilier « ordre classique » et « ordre nouveau » – autrement dit ce que les autorités militaires françaises *et* les autorités de la RDV attendent des prisonniers –, le tout afin d'assurer la survie des prisonniers dans la solidarité.

Besoin de se justifier, à tout le moins de s'expliquer ? Nécessité urgente d'exposer au monde extérieur la *révélation* des forces et des dangers du système par eux empiriquement expérimenté ? Continuation de l'habitude prise par eux en captivité d'écrire et de s'exprimer ? Approfondissement d'une nouvelle trajectoire sociale initiée en captivité ? Il est remarquable de noter que, parmi les premiers témoins à s'être publiquement exprimés sur la captivité dans les camps de la RDV (publication d'articles, édition de témoignages...), la plupart ont occupé des fonctions dans les comités de liaison entre les prisonniers et les autorités de leur camp, ayant notamment pour mission la rédaction de manifestes ou d'articles pour le journal du camp : Jean-Jacques Beucler<sup>1593</sup>, André Bruge<sup>1594</sup>, Pierre Richard<sup>1595</sup> – tous trois seront notamment membres du Comité de paix et rapatriement du camp n° 1 –, Raoul Montaud<sup>1596</sup>, Claude Bergerat (alias Claude Goëldhieux<sup>1597</sup>), etc. Nombre d'entre eux feront ensuite carrière : André Bruge sera l'un des principaux initiateurs de l'« action psychologique » à la française en Algérie (voir infra) ; Pierre Richard finira général ; Jean-Jacques Beucler député et ministre (voir infra) ; Claude Bergerat, aussi connu sous le nom de Claude Dejacques, sera directeur artistique pour Philips, Festival, puis Pathé Marconi EMI, rééditera les albums de Boris Vian<sup>1598</sup> et sera aussi le producteur de Barbara, Claude Nougaro, Serge Gainsbourg, Brigitte Bardot, Gilbert Bécaud, etc. Dans les camps, ils ont su révéler leurs talents de meneurs d'hommes, d'analystes, de communicants, de politiques en somme, ainsi que l'observe Edgar Faure dans la préface qu'il donne aux mémoires de captivité de son ami : « J.-J. Beucler est avant

---

<sup>1592</sup> C'est du reste ce qu'écrit Raoul Montaud à leur propos : « Ils me font penser à ces héros de la Résistance qui faillirent être fusillés (le furent parfois) parce qu'ils avaient trop bien joué le jeu de la collaboration pour Servir dans l'ombre ». R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, *op. cit.*, p. 126.

<sup>1593</sup> Voir J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, *op. cit.*.

<sup>1594</sup> Voir A. Bruge, *Le poison rouge*, *op. cit.*.

<sup>1595</sup> Voir P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, *op. cit.*, notamment p. 121-122.

<sup>1596</sup> Voir R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, *op. cit.*, notamment p. 177.

<sup>1597</sup> Voir C. Goëldhieux, *Quinze mois*, *op. cit.*.

<sup>1598</sup> Et notamment la chanson « Le déserteur », écrite dans le contexte de la « Guerre d'Indochine ». *Le déserteur* est également le titre de l'un des romans de Claude Dejacques (Nalis, 1968) : le roman se déroule pendant la Guerre d'Indochine et voit son héros, ébranlé par des scènes dont il a été le témoin, désertre et combattre avec la RDV aux côtés d'ex-légionnaires, rencontrant là encore de nouvelles désillusions.

tout un politique, qui a fait une analyse *politique* [en italique dans le texte], en termes réels, de la situation. »<sup>1599</sup>

Ces talents ne sont cependant pas reconnus unanimement par tous les prisonniers. Les microsociétés se recomposant dans chaque camp occasionnent en effet d'importants clivages – encore sensibles aujourd'hui – entre résistants actifs, résistants « passifs », tire-au-flanc, collaborateurs zélés, délateurs, « ralliés »... Dans une institution totale du type des camps de prisonniers de la RDV, si l'on suit la sociologie goffmanienne, il se développe en effet une « vie clandestine »<sup>1600</sup> riche et diversifiée parmi les reclus, s'illustrant par diverses dispositions ou stratégies d'adaptation mobilisées par les prisonniers :

- *l'adaptation primaire*<sup>1601</sup>, dans laquelle le reclus se transforme en « collaborateur » plus ou moins zélé de ses geôliers : devenu par conviction, crainte des sanctions ou espoir d'une amélioration de sa condition, un membre incorporé au système, il agit par principe comme ses geôliers attendent qu'il se comporte ;
- *l'adaptation secondaire*<sup>1602</sup>, dans laquelle, d'une manière ou d'une autre, le reclus s'écarte du rôle qui lui est assigné par ses geôliers : « le reclus y voit [alors] la preuve importante qu'il est encore son propre maître et qu'il dispose d'un certain pouvoir sur son milieu »<sup>1603</sup>.

Goffman distingue deux sous-ordres dans ces adaptations secondaires :

- *les adaptations désintégrant*<sup>1604</sup>, dans lesquelles les reclus sont résolus à fuir l'institution ou à lutter contre elle, et donc à briser l'organisation de l'institution ;
- *les adaptations intégrées*<sup>1605</sup>, dans lesquelles les reclus acceptent ou feignent d'accepter la structure de l'institution, en cherchant à en infléchir les forces.

Relativement peu fréquente dans les camps de prisonniers de la RDV, l'adaptation désintégrante concerne en premier lieu les évasions, peu nombreuses comme on le sait en Indochine, l'essentiel des constantes de la vie clandestine des prisonniers de la RDV

---

<sup>1599</sup> Edgar Faure, « Préface », in J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, op. cit., p. 8.

<sup>1600</sup> E. Goffman, *Asiles*, op. cit., [En ligne], <http://psycha.ru/fr/goffman/1968/asiles16.html#toc95>, consulté le 31/10/2016.

<sup>1601</sup> *Ibid.*, <http://psycha.ru/fr/goffman/1968/asiles17.html#toc101>

<sup>1602</sup> *Id.*

<sup>1603</sup> *Ibid.*, <http://psycha.ru/fr/goffman/1968/asiles8.html#toc39>

<sup>1604</sup> *Ibid.*, <http://psycha.ru/fr/goffman/1968/asiles17.html#toc104>

<sup>1605</sup> *Id.*

ressortissant de fait d'adaptations intégrées. Ces dernières s'illustrent par le développement de nombreux espaces de moindre contrainte dans lesquels les prisonniers tâchent de nourrir une certaine marge de liberté. Pour Claude Bergerat, en décembre 1950, c'est le choix d'une baraque de prisonniers un peu à l'écart du camp, « d'où la possibilité de faire du feu malgré l'interdiction, de faire du commerce avec les paysans, d'échapper à certaines corvées »<sup>1606</sup> ; c'est le « système de récupération »<sup>1607</sup> organisé en corvée de ravitaillement : « chute d'un petit sac au détour d'un sentier, non loin du camp, où se trouvait posté un comparse en corvée de bois, poches intérieures dans le dos, etc. Les astuces ne manquaient pas. »<sup>1608</sup> C'est le système D évoqué par le sergent Raoul Montaud sur un chantier de route particulièrement dur, près de la frontière chinoise, pour lequel des équipes de travail sont constituées afin de charrier un nombre défini de mètres cubes de pierres récupérées plus haut dans la montagne :

« Heureusement, les équipes de Français ont trouvé, comme toujours, le système D. Les pierres devant être entassées en tas réguliers par chaque équipe, le plus débrouillard se charge de les arranger de telle façon que l'intérieur du tas est une véritable grotte ; c'est toujours autant de pierres qu'il ne faudra pas apporter. Nous respectons trop les normes pour essayer de les violer ou les dépasser, mais les mètres cubes exigés, mesurés chaque soir, y sont. »<sup>1609</sup>

Ce sont ainsi de nombreuses stratégies d'évitement et de contournement qui se font jour dans les camps de la RDV, y compris même face à « l'éducation politique » entreprise par les geôliers, dont il s'agit précisément de déjouer la portée politique, en premier lieu par l'humour et la dérision. « Qui trompe qui ? », se demande ainsi Jean-Jacques Beucler au camp n° 1, confronté comme secrétaire du comité de paix et rapatriement à l'écriture de nombreux manifestes politiques :

« Nous avons tendance à forcer la note par humour et par précaution au cas où l'écho de nos nouvelles activités parviendrait chez nous. [...] Et nous n'hésitons pas [...] à utiliser des formules auprès desquelles le style de *l'Huma* paraîtrait bien mièvre. Nos outrances permettront à nos lecteurs occidentaux de douter de notre conversion »<sup>1610</sup>.

*Idem* lors des cérémoniaux d'autocritique, comme ici sous la plume de Bernard Grué, au camp n° 1, racontant comment ces séances tournaient parfois « à des jeux d'esprit et de mots que le commissaire politique ne comprend pas »<sup>1611</sup> :

« Par exemple, lorsque le lieutenant Chauvet du 1<sup>er</sup> BEP, dit "Big Boy", au cours d'une séance solennelle d'autocritique, s'accusera publiquement d'avoir été pris dans un champ alors qu'il volait un épi de maïs, et qu'il jurera qu'on ne l'y reprendrait plus... Il est bien vrai que les subtilités de la

<sup>1606</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, op. cit., p. 96.

<sup>1607</sup> *Ibid.*, p. 98.

<sup>1608</sup> *Id.*

<sup>1609</sup> R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, op. cit., p. 156.

<sup>1610</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, op. cit., p. 61-64.

<sup>1611</sup> B. Grué, *L'espoir meurt en dernier*, op. cit., p. 130.

langue française sont redoutables... »<sup>1612</sup>

Ou bien encore dans les manifestes et les lettres écrites à leurs familles, dans lesquelles les prisonniers cherchent à indiquer à leurs proches qu'ils sont « toujours en "vie" »<sup>1613</sup>, résume Hubert Bapst, lieutenant-prisonnier au camp n° 1, mais aussi que leurs « propos ne doivent pas être pris en compte »<sup>1614</sup> ; pour ce faire, afin de déjouer la censure, ils y incluent « des "énormités" ou des événements personnels, décelables par [leurs] seules familles »<sup>1615</sup>. Ainsi Bapst, profitant de l'inculture de leurs geôliers en matière de géographie parisienne, encourage-t-il par exemple ses proches « à soutenir sans faille la lutte des populations laborieuses de Passy et de Neuilly et à s'opposer par tous les moyens aux intrigues des capitalistes suppôts de l'impérialisme américain de La Courneuve et d'Aubervilliers »<sup>1616</sup>. Autre exemple chez le sergent Wladyslaw Sobanski, au camp 113, autorisé en juin 1953 à rédiger une lettre à sa famille :

« ma lettre n'est que compliments pour nos geôliers et piques contre la France. Pour que les miens ne me pensent pas devenu fou, j'utilise un subterfuge que me permet ma langue natale [le polonais, nda] : je termine la lettre par une allusion à deux voisins factices, MM. Doognia et Zmuszony, ce qui signifie en polonais "dans le feu" et "obligé". Mon père, ancien militaire, comprendra immédiatement le message. »<sup>1617</sup>

Plus globalement, au-delà de ces techniques de contournement, « représent[a]nt pour l'individu le moyen de s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui assigne tout naturellement »<sup>1618</sup>, semblent se dégager dans les camps de prisonniers de la RDV plusieurs grands types de tactiques d'adaptation semblables à celles identifiées par Erving Goffman, tactiques se heurtant bien souvent les unes aux autres et participant à faire des camps de la RDV de véritables espaces de conflictualité :

- « Le repli sur soi »<sup>1619</sup>, mode d'adaptation dans lequel le reclus cesse de prêter attention à ce qui se passe autour de lui, se tient à l'écart du groupe de reclus et en marge de la dynamique de l'institution. C'est le « phénomène »<sup>1620</sup> du capitaine

---

<sup>1612</sup> *Ibid.*, p. 130-131.

<sup>1613</sup> H. Bapst, *Un taulard chez les Viets*, *op. cit.*, p. 131.

<sup>1614</sup> *Id.*

<sup>1615</sup> *Id.*

<sup>1616</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>1617</sup> W. Sobanski, *Camp 113*, *op. cit.*, p. 74-75.

<sup>1618</sup> E. Goffman, *Asiles*, *op. cit.*, <http://psychia.ru/fr/goffman/1968/asiles17.html#toc101>.

<sup>1619</sup> *Ibid.*, <http://psychia.ru/fr/goffman/1968/asiles8.html#toc43>.

<sup>1620</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, *op. cit.*, p. 75 ; Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, *op. cit.*, p. 50.

Labignette<sup>1621</sup> au camp n° 1, ici décrit par Jean-Jacques Beucler et caricaturé par Jacques Vollaire :

« Dès le début de sa captivité, pour avoir la paix, L... s'est créé un personnage : celui du gâteaux précoce qui ne voit plus, n'entend plus, ne parle plus... ou presque. Il laisse pousser une barbe sauvage, vit en bonne intelligence avec ses poux, passe pour malade chronique et finit par bénéficier de la tranquillité à laquelle il aspirait. »<sup>1622</sup>



Fig. 9 – Le capitaine Labignette, par Jacques Vollaire<sup>1623</sup>

Les autorités vietnamiennes ne sont cependant pas dupes de ce qu'elles identifient parfois elles-mêmes comme une véritable stratégie d'évitement et de survie ; ainsi Ky Thu, chef du camp n° 1, condamnant fermement l'attitude de Labignette dans ses mémoires : « Il faisait le malade. [...] Pour avoir choisi l'oisiveté, il est devenu un parasite, vivant aux dépens de ses camarades. »<sup>1624</sup> Stratégie qui ne laisse également pas insensible les camarades de Labignette, certains condamnant globalement l'attitude de tous ceux « qui ont refusé de participer [aux] corvées prétextant une maladie [et qui] sont indirectement responsables de la mort de leurs camarades qui se tuèrent au travail »<sup>1625</sup>, d'autres, à l'image de Beucler, de Vollaire ou de Norbert Héry, saluant la comédie du « vieux farceur »<sup>1626</sup> comme une attitude confinant presque à la résistance.

- « L'installation »<sup>1627</sup>, mode d'adaptation dans lequel le reclus entend se construire une existence la plus stable possible en cumulant toutes les satisfactions que l'institution peut offrir. Ce sont les « planqués » et « embusqués » dénoncés dans les témoignages de combattants de 1914-1918<sup>1628</sup>, que l'on retrouve dans les récits de prisonniers de la RDV, comme ici sous la plume du sergent Claude Bergerat :

<sup>1621</sup> Capitaine au 3/3 REI fait prisonnier sur la RC4 en octobre 1950.

<sup>1622</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, op. cit., p. 75. N. Héry, *Tù-Binh*, op. cit., y consacre un chapitre entier (p. 139-142).

<sup>1623</sup> J. Vollaire, *Deux ans de Ka Nha*, op. cit., p. 36 (AD du Rhône, 31J241).

<sup>1624</sup> Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit., p. 50-51.

<sup>1625</sup> Rapport du capitaine E. Lepage sur sa captivité chez le V.M., 1<sup>er</sup> septembre 1954, op. cit.

<sup>1626</sup> N. Héry, *Tù-Binh*, op. cit., p. 141.

<sup>1627</sup> E. Goffman, *Asiles*, op. cit., <http://psycha.ru/fr/goffman/1968/asiles8.html#toc45>.

<sup>1628</sup> Voir notamment Charles Ridet, *Les embusqués*, Paris, Armand Colin, 2007.

« Les plus habiles des prisonniers s'étaient taillé des places intéressantes : secrétaire, infirmier, boy d'un officier du camp ou mieux encore porteur d'eau aux cuisines. »<sup>1629</sup>

- « La conversion »<sup>1630</sup>, mode d'adaptation dans lequel « le reclus semble alors adopter l'opinion de l'administration ou du personnel à son égard et s'efforce de jouer le rôle du parfait reclus [...], offrant l'image de celui qui met en toutes circonstances son enthousiasme pour l'institution à la disposition du personnel. »<sup>1631</sup> C'est le médecin-colonel Thomas-Duris au camp n° 1, surnommé « Tom Dur » par les autres prisonniers du camp n° 1 « parce que, justement », résume son ancien camarade de captivité Louis Stien, « il n'a rien d'un dur, il craint par-dessus tout de déplaire aux Viets »<sup>1632</sup> et a « choisi la servitude »<sup>1633</sup>, ajoute Jean Pouget. « S'est entièrement mis à la disposition des V.M. [...] », estime pour sa part le capitaine Morichère, « Très préoccupé de ses avantages personnels, s'est désintéressé du sort des malades "résistants". [...] En dehors de sa conversion au "progressisme" [...] a trahi les devoirs de la profession médicale et doit être considéré comme en partie responsable de la mort de plusieurs prisonniers qu'il a laissés sans soins »<sup>1634</sup>. Plus encore, c'est le cas honni du capitaine Chabert – surnommé le moujik et profondément détesté par tous les prisonniers l'ayant rencontré –, ainsi que des lieutenants Baudet, Jégo, etc., dénoncés dans la plupart des témoignages comme des « progressistes » plus ou moins convaincus et de vils collaborateurs de leurs geôliers, n'hésitant pas à dénoncer leurs camarades prisonniers, à établir des fiches sur leur évolution politique et à les faire ainsi rayer des listes de libérables, les condamnant de ce fait à mort<sup>1635</sup>.
- « L'intransigeance »<sup>1636</sup>, mode d'adaptation dans lequel le refus de collaborer avec le personnel de l'institution s'affirme ouvertement, entraînant souvent un enchaînement de sanctions. C'est le cas paradigmatique du capitaine Cazaux au

---

<sup>1629</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, op. cit., p. 102.

<sup>1630</sup> E. Goffman, *Asiles*, op. cit., <http://psycha.ru/fr/goffman/1968/asiles8.html#toc46>.

<sup>1631</sup> *Ibid.*, <http://psycha.ru/fr/goffman/1968/asiles8.html#bodyftn123>.

<sup>1632</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, op. cit., p. 140.

<sup>1633</sup> J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, op. cit., p. 124. Le médecin-colonel Thomas-Duris y est représenté sous le pseudonyme de Durantomme.

<sup>1634</sup> Déclarations recueillies auprès du capitaine Morichère au retour de sa captivité au camp n° 1, Hanoi, 13 septembre 1954, SHD, 10 H 315, dossier « Camp n° 1 – Doubles ».

<sup>1635</sup> Voir leurs volumineux bulletins de renseignements SSDN établis sur la base des témoignages de leurs camarades prisonniers, in SHD, 10 H 315, dossier « Camp n° 1 – Officiers – Informations ».

<sup>1636</sup> E. Goffman, *Asiles*, op. cit., <http://psycha.ru/fr/goffman/1968/asiles8.html#toc44>.

camp n° 1, dont l'intransigeance finit par entraîner la mort. Cette intransigeance, note Goffman, correspond « dans la plupart des cas à l'une des premières phases transitoires de réaction, avant que le reclus ne se laisse aller au repli sur soi ou à toute autre forme d'adaptation » ; au camp n° 1 en effet, le décès du capitaine Cazaux annonce un deuxième âge de la captivité des officiers français, un âge notamment incarné par celui qui a compris, dès sa capture, qu'il « entrai[t] dans un monde différent – un univers marxiste, qu'il [lui] fallait comprendre si [il] voulai[t] survivre »<sup>1637</sup> : le capitaine Jean-Jacques Beucler (voir infra).

- « Le mélange des styles »<sup>1638</sup> : dans la majorité des cas, selon Goffman, le reclus veut à la fois profiter des circonstances et ressortir indemne de l'institution, adoptant ainsi l'attitude du docile face au personnel et du résistant avec ses camarades. Cette conduite, observe avec pertinence Goffman, « suppose un dosage quelque peu opportuniste d'adaptations secondaires, de conversion, d'installation, ainsi que de loyauté à l'égard du groupe des reclus, de manière à s'assurer le maximum de chances eu égard aux circonstances, et d'en sortir à la fin du compte indemne physiquement et moralement. »<sup>1639</sup> C'est là en effet l'attitude de la majorité des prisonniers de la RDV, cherchant d'abord à survivre sans rompre les liens indispensables de solidarité les unissant à leurs camarades – *solidarité* devenant l'ultime planche de salut de leur morale d'homme et de militaire<sup>1640</sup>.

Dans les camps de la RDV, ce « mélange des styles » correspond à ce que les prisonniers désignent généralement sous les termes de *faire semblant de jouer le jeu* ou *jouer honnêtement le jeu*, c'est-à-dire affecter de se soumettre au jeu imposé par leurs geôliers en restant intraitables sur certains principes. Les prisonniers apprennent en effet « à ne couper des liens qui les unissent au monde extérieur que ce qu'il faut pour conférer au monde institutionnel et à sa culture une réalité positive, sans pour autant "s'installer" vraiment »<sup>1641</sup>. Parmi ces principes, le premier est sans doute l'interdiction absolue de la délation malveillante ; la loyauté à l'égard du groupe, au-delà de la question de sa réalité tangible, « fait partie de la culture des reclus et est à l'origine de l'hostilité témoignée à

---

<sup>1637</sup> L. Bodard (entretien avec J.-J. Beucler), « Souvenirs des temps de l'horreur (1) », *op. cit.*, p. 3.

<sup>1638</sup> E. Goffman, *Asiles*, *op. cit.*, <http://psycha.ru/fr/goffman/1968/asiles8.html#toc47>.

<sup>1639</sup> E. Goffman, *Asiles*, *op. cit.*, <http://psycha.ru/fr/goffman/1968/asiles8.html#bodyftn145>.

<sup>1640</sup> Rappelons que deux vertus fondent l'ordre moral militaire : la discipline, réduite à néant par les conditions de captivité en vigueur dans les camps de la RDV, et la solidarité.

<sup>1641</sup> E. Goffman, *Asiles*, *op. cit.*, <http://psycha.ru/fr/goffman/1968/asiles8.html#bodyftn145>.

ceux qui rompent la solidarité du groupe »<sup>1642</sup>. Ainsi pour Claude Bergerat et ses camarades, au fond de leur misère, « il n'y a plus que cela [la dénonciation] qui soit salaud et c'est encore pas mal d'avoir ce critère. Au fond, il nous reste encore de la dignité. »<sup>1643</sup>

Plus encore – cela est tout particulièrement sensible dans les stratégies d'énonciation des témoins-officiers –, la dignité des prisonniers est également fréquemment contenue dans l'affirmation d'une forme sublimée de leur soumission à leurs geôliers en un nouvel arrangement symbolique de leur combativité. « Il nous fallait contrecarrer la propagande viet », estime Pierre Richard, l'un des rares officiers – avec le commandant Bruge et deux autres camarades – présents au camp de troupe n° 14 :

« Mais avions-nous le droit de retirer aux hommes cette chance qui leur était "offerte" d'en "sortir", c'est-à-dire de les condamner à une mort quasi certaine à plus ou moins longue échéance, en nous plaçant dans une opposition systématique où beaucoup n'auraient pas manqué de nous rejoindre ? [...] notre opposition déclarée n'aurait fait qu'exciter la fureur des Viets contre eux et contre nous. J'avoue humblement n'avoir pas eu une âme de martyr et n'avoir pas voulu aller crever comme une bête dans un camp de représailles. Il nous fallait trouver un équilibre. »<sup>1644</sup>

Parce que les camps de prisonniers « se présentent comme un monde à part au sein de la guerre », écrit John Horne, « ils sont un lieu où l'enjeu national et même idéologique s'exprime sous une forme originale »<sup>1645</sup>. C'est tout spécialement vrai pour les camps d'Indochine, dans lesquels « l'enjeu national et même idéologique » est tout particulièrement travaillé par les geôliers. « A quel moment le désarmement devient-il renoncement au combat ? Dans quelle mesure l'acceptation de la contrainte subie est-elle compromission ? »<sup>1646</sup> De telles questions se sont posées de tout temps pour les prisonniers de guerre.

Et qu'est-ce que résister ? La question est encore fraîche dans l'esprit des prisonniers, qui ont connu pour la plupart l'occupation allemande. Or, estime François Marcot, « on ne peut qualifier de résistance un sentiment ou une réflexion intellectuelle. On ne résiste pas "dans sa tête", la résistance est une action. »<sup>1647</sup> Précisément, en Indochine, certains témoins anciens prisonniers estiment avoir surmonté le cap de la tension entre leur imaginaire du devoir militaire et leur désobéissance de fait en concevant leur apparente soumission à l'ennemi en une forme intériorisée et ironique de résistance, ici résumée par le capitaine

---

<sup>1642</sup> *Ibid.*, <http://psycha.ru/fr/goffman/1968/asiles8.html#toc42>.

<sup>1643</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, *op. cit.*, p. 202.

<sup>1644</sup> P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, *op. cit.*, p. 129-130.

<sup>1645</sup> J. Horne, « Introduction... », in A.-M. Pathé et *al.*, *La captivité de guerre au XXe siècle*, *op. cit.*, p. 29.

<sup>1646</sup> N. Genet-Rouffiac, « Introduction », in N. Genet-Rouffiac (dir.), *Des prisonniers de guerre*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>1647</sup> F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance... », *op. cit.*, p. 21

Emile Lepage à sa libération du camp n° 1 : « Nous nous étions aperçus que pour lutter contre le V.M. il fallait employer la même arme que lui : le mensonge »<sup>1648</sup>. Autrement dit par le sergent Amédée Thévenet au camp n° 3, il faut « faire semblant de devenir communiste »<sup>1649</sup>. D'ailleurs, au camp n°1, si les tutélaires figures du capitaine Cazaux ou du colonel Le Page sont si fréquemment convoquées dans les témoignages, c'est aussi que, autorisant leurs subordonnés à entrer dans le jeu de la RDV pour survivre, ils permettent de délivrer les officiers signataires de manifestes pour la paix du poids de leur culpabilité : en signant tous ensemble et de concert, les officiers ont obéi à leurs supérieurs ; en mentant tous ostensiblement, ils ont fait la preuve de leur discipline ; en survivant, ils auraient fait collectivement la preuve de leur résistance<sup>1650</sup>.

La RDV n'est évidemment pas dupe de ces stratégies de contournement élaborées par les prisonniers ; ainsi, aurait déclaré en septembre 1951 Nguyen Phong, envoyé spécial du Département général des affaires politiques de l'armée vietnamienne, à Ky Thu, alors chef du camp n° 1, résumant les propos qu'il avait entendus de la part des officiers-prisonniers lors de l'une de ses précédentes tournées d'inspection au camp n° 1 :

« Au cours de l'une de ces réunions à laquelle j'ai assisté, l'un d'eux a dit : "L'union fait la force. Si tous nous signons les déclarations ou manifestes exigeant la fin de la guerre au Vietnam, le Gouvernement et le Commandement français ne pourront rien faire contre nous". Un autre ajouta : "Si tout le monde signe, cela veut dire que personne n'en est responsable, et nous atteindrons toujours notre but". Des officiers m'ont dit franchement leur appréhension : "Si nous signons, nous serons jetés sur le pavé à notre retour". »<sup>1651</sup>

Ce « faire semblant de jouer le jeu » prévient en effet le *soupçon* dont les prisonniers anticipent devoir faire l'objet de la part des autorités militaires françaises – suspicion qui contribuera, nous le verrons (voir infra), à faire de leur libération elle-même l'un des principaux points de fixation de leur mémoire blessée – ; d'autant que ce soupçon est déjà observé par les prisonniers de la RC4 chez leurs camarades faits prisonniers ultérieurement, de 1952 à 1954, à l'issue des batailles de Hoa-Binh, de Nghia-Lo, de Na-San, et jusqu'à Dien Bien Phu. En effet, résume Jean-Jacques Beucler à sa libération en 1954 :

« Tout de suite, le décalage entre les nouveaux et les anciens fut énorme. Les nouveaux arrivaient au camp, ils ne comprenaient pas. Ils étaient stupéfaits, ils avaient tendance à nous prendre pour des traîtres. Alors nous leur expliquions longuement, méticuleusement. [...] La plupart, en fin de compte, nous dirent qu'ils comprenaient notre attitude. Mais ils n'étaient pas entièrement convaincus [...]. Pourtant, il y en eut une dizaine qui demeurèrent absolument réfractaires à nos thèses. Les discussions avec eux devinrent passionnées et tendues. [...] L'unité était rompue. [...] Ce fut une

<sup>1648</sup> Rapport du capitaine Emile Lepage sur sa captivité chez le V.M., 1<sup>er</sup> septembre 1954, *op. cit.*

<sup>1649</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois, op. cit.*, p. 217-218.

<sup>1650</sup> D'où par la suite, pour certains témoins, l'importance capitale par la suite de présenter la captivité en mains vietnamiennes comme une tentative d'extermination (voir infra).

<sup>1651</sup> Ky Thu, *Refermer le passé douloureux, op. cit.*, p. 108.

chose grave que la fin de l'unité. Pendant deux ans tous les officiers du camp s'étaient tenus ensemble. [...] Cet esprit de corps, c'était notre force. Nous faisons un bloc vis-à-vis des Vietminh. Et voilà maintenant que le camp, divisé contre lui-même, allait à vau-l'eau. »<sup>1652</sup>

*Idem* avec les prisonniers de Dien Bien Phu : « l'incompréhension fut complète, encore plus grande qu'un an auparavant avec ceux de Na-San »<sup>1653</sup>... Au-delà de ces dissensions entre anciens et nouveaux prisonniers, particulièrement sensibles au camp n° 1, on imagine sans mal les tensions pouvant exister entre acteurs des différents types d'adaptation à la captivité : les collaborateurs par intérêt, les réfractaires déclarés, les « cryptocommunistes » se révélant en captivité, les « opportunistes », les « tire-au-flanc », les « mouchards »... Devant la peur des châtements et de la mort, analyse en effet Robert Bonnafous, « les rancœurs apparaissent, des choses ignobles sont dites lorsque les disputes éclatent, quelque fois pour trois grains de riz. Les meilleurs camarades se dénoncent. Ces délateurs occasionnels seront responsables de la mort de beaucoup de leurs camarades. »<sup>1654</sup>

En réalité, les relations entre prisonniers sont encore beaucoup plus complexes. D'abord, tout délateur n'est pas pour autant malveillant. Ainsi, rapporte Beucler au camp n° 1, « on arrivait à faire de la délation amicale »<sup>1655</sup>, quand leur commissaire Ky Thu questionnait par exemple l'un d'entre eux sur la sincérité d'un autre : le premier était bien obligé de « faire vraisemblable et complet »<sup>1656</sup>, avant que de courir « auprès de l'officier qu'il avait dénoncé pour lui rapporter minutieusement le dialogue. »<sup>1657</sup> *Idem* pour les « collaborateurs » et les « planqués » : là encore, les choses sont plus complexes qu'on veut souvent bien l'entendre ou l'écrire. Ainsi, pour Claude Bergerat, si certains prisonniers surent bien mener leur barque, en devenant secrétaire, porteur d'eau, infirmier, etc., et si parmi eux on trouvait « des individus dont il fallait se méfier, dans l'ensemble, ils nous rendirent service »<sup>1658</sup>. C'est le cas par exemple de son camarade Breugare (pseudonyme derrière lequel se cache vraisemblablement le sergent Karakach), désigné pour prendre la tête de l'équipe en charge du journal du camp, qui tient chaque jour au courant ses camarades de ses entrevues avec le « commissaire politique » de leur camp, cherchant « l'accord de [leurs] regards qu[']ils lui donn[ai]ent parce qu'il restait sincère [...] et surtout

---

<sup>1652</sup> L. Bodard (entretien avec J.-J. Beucler), « Souvenirs des temps de l'horreur (suite et fin) », *op. cit.*, p. 16-17.

<sup>1653</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>1654</sup> R. Bonnafous, « Deux camps de prisonniers dans le Thanh Hoa... », *op. cit.*, p. 11.

<sup>1655</sup> L. Bodard (entretien avec J.-J. Beucler), « Souvenirs des temps de l'horreur (suite et fin) », *op. cit.*, p. 11.

<sup>1656</sup> *Id.*

<sup>1657</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>1658</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, *op. cit.*, p. 103.

parce qu[’ils] ne craign[aient] pas sa trahison »<sup>1659</sup> ; tout le contraire par exemple des personnages de Goreux et Parraux (autres pseudonymes), choisis comme hommes de confiance et chefs de groupes de travail par les autorités du camp, qui sont décrits comme s’étant livrés une intense compétition afin d’obtenir les faveurs de leur « commissaire politique ». Ces derniers, résume le sergent Amédée Thévenet, « on les considère comme les âmes damnées de nos geôliers, contrairement à ceux qui savent donner des gages de "collaboration" sans perdre leur âme, ni l’estime de leurs camarades (Karakach, Bergerat...). »<sup>1660</sup>

Plus encore, pour nombre d’officiers, la majorité des hommes de troupe et sous-officiers prisonniers ne peuvent être tenus responsables de leur compromission. Après les premières hécatombes de 1949-1951, écrit par exemple Pierre Richard, et une fois que la libération anticipée est promise aux soldats et sous-officiers prisonniers, il ne leur resterait guère d’autre choix, pour survivre, que de se soumettre à l’action politique de leurs geôliers. « Comment s’étonner alors que les prisonniers se soient accrochés désespérément à cette possibilité de libération que les Viets leur offraient et que, pour en bénéficier, ils se soient laissés aller à des actes et à des paroles qui, en d’autres circonstances, auraient été répréhensibles »<sup>1661</sup>, s’interroge Richard ? Privés de leurs officiers, non préparés à ce qu’ils allaient devoir subir en captivité, confrontés surtout à une mort de masse et sans gloire, les soldats et sous-officiers prisonniers n’auraient pas eu d’autre choix que de trahir leur devoir militaro-national. Tous ne sont cependant pas aussi indulgents, et une frontière invisible semble d’ailleurs exister entre les prisonniers selon la durée de leur captivité. Ainsi les prisonniers les plus anciens paraissent globalement plus compréhensifs que les prisonniers les plus récents, comme Robert Bonnafous, fait prisonnier comme lieutenant au début de l’année 1954 et qui, impitoyable avec les prisonniers, quel que soit le grade, ayant pêché par excès de zèle avec leurs geôliers, estime avoir revécu en captivité les mêmes angoisses que durant les années sombres de la Deuxième Guerre mondiale :

« Je découvrais exactement les comportements identiques des individus devant la pénurie et la peur. L’attitude de cette nouvelle forme de collaborateurs se manifestait de la même manière en faisant de leur asservissement à l’ennemi le principe inéluctable d’une libération anticipée. »<sup>1662</sup>

Là n’est pas le seul stigmatisme de la Deuxième Guerre mondiale dans l’expérience des combattants-prisonniers d’Indochine : outre le passé récent de la Résistance auquel les

---

<sup>1659</sup> *Ibid.*, p. 156-157.

<sup>1660</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 281.

<sup>1661</sup> P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, *op. cit.*, p. 154.

<sup>1662</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits*, *op. cit.*, p. 102.

geôliers font souvent référence afin de légitimer leur propre lutte face à « l'occupation » française de l'Indochine, la sociologie des combattants-prisonniers est elle-même profondément marquée par les épisodes de la Résistance et des campagnes de Libération de l'Europe. Ainsi le CEFEO compte-t-il nombre d'anciens FTPF, officiers, sous-officiers et soldats ayant donc *a priori* au moins quelque sympathie pour le communisme. Souvent soupçonnés d'intelligence avec l'ennemi, voire de collaboration ouverte avec la RDV dans ses camps de prisonniers au détriment de leurs compatriotes, ils sont également parfois réhabilités par ces mêmes camarades de misère. Pour Louis Stien par exemple, forte tête parmi les fortes têtes du camp n° 1, la plupart des anciens FTPF « eurent un comportement irréprochable en Indochine et ensuite en Algérie »<sup>1663</sup>. Même quand leur comportement prête à caution, certains prisonniers continuent de leur trouver des circonstances atténuantes, comme ici Jean-Jacques Beucler, louant les conseils donnés à leur petit groupe de prisonniers par leur camarade Rémy Jégo, ancien FTPF, les enjoignant à se soumettre au jeu imposé par leurs geôliers au prétexte qu'il n'y aurait aucune autre échappatoire :

« certains d'entre nous avaient fréquenté les milieux communistes : deux lieutenants étaient même membres du Parti. L'un en tout cas ne s'en cachait pas [le lieutenant Rémy Jégo, nda] : ancien FTP pendant l'occupation allemande, il était devenu officier d'active. Envoyé en Indochine, il s'y était courageusement battu et collectionnait plusieurs citations. [...] Plus tard, il servira en Algérie et "cassera du fellagha" comme il avait "bouffé du Viet". Quelques-uns donc savaient que notre résistance était inutile : ils nous l'ont confié. »<sup>1664</sup>

Cet avis tout en nuance sur l'un des personnages les plus controversés du camp n° 1 est déjà formulé par Beucler dès sa libération en août 1954, à contre-courant de la plupart de ses camarades anciens prisonniers, Beucler estimant ne pas pouvoir croire que Jégo « aurait été capable de nuire à l'un quelconque d'entre [eux] »<sup>1665</sup>. A l'opposé, pour Louis Stien, Jégo est à ranger dans cette « faible minorité [d'anciens FTPF qui] furent de véritables agents du Parti »<sup>1666</sup> ; parmi ces derniers, quelques noms reviennent souvent dans les témoignages : le capitaine Tarrago, issu des Brigades internationales et des FTPF, ayant déserté et rallié la RDV en 1952, devenu « rapidement une personnalité en vue, tristement célèbre dans les camps de prisonniers ou déserteurs »<sup>1667</sup>, ou bien encore les capitaines

---

<sup>1663</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, op. cit., p. 117.

<sup>1664</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, op. cit., p. 56-57.

<sup>1665</sup> Extrait du rapport du capitaine Beucler, août 1954, in Bulletin de renseignement in SSDN-FA en EO, Bulletin de renseignements sur le lieutenant Rémy Jégo, octobre 1954, SHD, 10 H 315, dossier « Camp n° 1 – Officiers – Informations ».

<sup>1666</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, op. cit., p. 117.

<sup>1667</sup> Fiche SSDN/FA en EO n° 1762 établie en réponse à une question parlementaire sur les responsabilités du PCF dans les mauvais traitements infligés aux prisonniers français de la RDV, 8 mars 1955, p. 3, SHD, 10 h 315, dossier 9, sous-dossier « Camp n° 1 Officiers – Correspondances ».

Chabert et Deniel, les lieutenants Baudet, Guyomard, Anouilh<sup>1668</sup>..., les adjudants Radice, Lemire, Lafont..., les sergents Radou, Léandry, Clément, Robert... Certains comptes se régleront des années plus tard, en Algérie<sup>1669</sup> ou ailleurs, et ce jusque dans les années 1990 au moment du déclenchement de l'« affaire Boudarel », qui opposera par exemple l'adjudant Thomas Capitaine, ancien prisonnier du camp 113 et auteur en 1991 d'un témoignage contribuant à lancer l'affaire<sup>1670</sup>, et le sergent Robert – l'un des soutiens de Georges Boudarel dans les années 1990 –, décrit comme responsable, avec Georges Boudarel et l'adjudant Radice<sup>1671</sup>, du veto mis à la libération de certains prisonniers – comme Capitaine lui-même<sup>1672</sup> – jugés non suffisamment évolués politiquement.

Georges Boudarel ne fut en effet pas « le seul Français à prendre le parti de la résistance vietnamienne ni le seul qui mit en accord ses actes avec son idéal anticolonialiste »<sup>1673</sup>. Outre les cas connus d'Henri Martin, de Raymonde Dien, de Jeanne Bergé, de Hamou Kraba en Algérie<sup>1674</sup>, etc., condamnés parfois à de lourdes peines pour s'être opposés à la « Guerre d'Indochine », au sein du CEFEO, rappelle Pierre Brocheux, certains « désertèrent, ou s'opposèrent à la guerre pour mettre en accord leurs actes avec leurs convictions. Certains même passèrent dans le camp adverse », comme le capitaine Jean Tarrago (alias Ribera), le maréchal des logis André Clavier<sup>1675</sup>, le brigadier-chef Chapuis, le soldat Roger Serve (alias Robert Vignon), etc., les légionnaires Erwin Borchers (dit Chien Sy), Ernst Frey (alias Nguyen Dan), Rudy Schröder (alias Le Duc Nhan), Georges Wächter (alias Hô Chi Tho), Walter Ullrich (alias Hô Chi Long)<sup>1676</sup>, etc.<sup>1677</sup>, et de nombreux

<sup>1668</sup> Voir leurs bulletins de renseignement SSDN in SHD, 10 H 315, dossier « Camp n° 1 – Officiers – Informations ».

<sup>1669</sup> Voir par ex. N. Héry, *Tù-Binh, op. cit.*, p. 237-239 (règlement de compte avec Rémy Jégo).

<sup>1670</sup> Thomas Capitaine (préface de Jean-Jacques Beucler), *Captifs du Viet-Minh, Les victimes de Boudarel parlent...*, Paris, Centre d'étude et de diffusion de l'Union nationale inter-universitaire (UNI), 1991.

<sup>1671</sup> Si le récit de Thomas Capitaine est d'abord un témoignage à charge contre Georges Boudarel, l'adjudant Radice n'est pas non plus épargné, présenté par Capitaine comme capable de profiter « de toutes les circonstances pour arriver à ses fins, même s'il devait pour cela user de procédés peu recommandables tels que le mouchardage et les fausses accusations ». *Ibid.*, p. 20.

<sup>1672</sup> Voir à ce sujet l'extrait du témoignage du capitaine Boillot, dénonçant l'action du sergent Robert et surtout de l'adjudant Radice dans la non-libération de l'adjudant Capitaine. Fiche SSDN/FA en EO sur les responsabilités du PCF dans les mauvais traitements infligés aux prisonniers français de la RDV, 8 mars 1955, *op. cit.*

<sup>1673</sup> Pierre Brocheux, « Le cas Boudarel », *Indochine/Vietnam, Colonisation, guerres et communisme, Les collections de l'Histoire*, n° 23, avril 2004, p. 62-63, p. 62.

<sup>1674</sup> Voir William Sportisse (entretiens avec Pierre-Jean Le Foll-Luciani), *Le Camp des oliviers, Parcours d'un communiste algérien*, Rennes, PUR, 2012.

<sup>1675</sup> Voir A. Clavier, *De l'Indochine coloniale au Vietnam Libre, op. cit.*

<sup>1676</sup> Ces légionnaires allemands sont des militants antinazis allemands ou autrichiens engagés dans la Légion étrangère à la fin des années 1930, envoyés en Indochine dès 1940, puis ralliés à la RDV après 1945. Voir Heinz Schütte, « Les Doktors germaniques dans le Viet Minh », *Aséanie*, 15, 2005, p. 61-85.

<sup>1677</sup> Voir J. Doyon, *Les soldats blancs d'Hô Chi Minh, op. cit.* ; P. Sergent, *Un étrange Monsieur Frey, op. cit.* ; Claude Collin, *De la Résistance à la guerre d'Indochine*, Paris, Les Indes savantes, 2011 ; J. Confavreux

soldats coloniaux<sup>1678</sup>. Parmi ces « ralliés », certains occupèrent des fonctions dans les camps de prisonniers et/ou de déserteurs. Ainsi le maréchal des logis André Clavier, qui après avoir déserté en 1950 et servi comme propagandiste sur la radio vietnamienne, est affecté début 1953 à la direction adjointe du camp de ralliés européens et africains, poste auquel il succède au capitaine Tarrago<sup>1679</sup>, chargé pour sa part des camps de prisonniers européens. Ainsi également Erwin Borchers, ancien légionnaire allemand ayant déserté dès 1945, devenu « lieutenant-colonel et commissaire politique chargé de l'éducation politique et de la propagande en direction de l'ennemi ; il avait la responsabilité de la production de matériaux de propagande en français et en allemand et, à partir de 1951, de l'éducation politique des prisonniers allemands de la Légion étrangère. »<sup>1680</sup>

Soutenant l'action de ces « ralliés », certains hommes furent aussi dépêchés sur place par le PCF ou par l'intermédiaire du PCF, tel Léo Figuières, qui se rend en RDV au début de l'année 1950, rencontre Hô Chi Minh, visite certains camps de prisonniers, et publie à son retour le célèbre *Je reviens du Vietnam libre* qui lui vaut d'être condamné. Tel également M'hamed Ben Aomar (alias Si Marouf ou Anh Mà), ancien sous-officier de l'armée d'Afrique et de la campagne d'Italie, envoyé spécial du Parti communiste marocain en Indochine, à la fin de l'année 1951, afin d'encadrer les prisonniers nord-africains, améliorer leur sort – notamment par la création d'un camp-hôpital où furent affectés les médecins prisonnier Armstrong, Pérot et Weber – et leur donner le goût de l'action révolutionnaire<sup>1681</sup>. Tel enfin Jean Marrane<sup>1682</sup> (dit « André » ou Le Chinh), envoyé spécial du PCF au Vietnam en décembre 1950 afin d'« élabor[er] avec les Vietnamiens la politique à l'égard des prisonniers français, notamment ce qui concernait l'éducation politique donnée dans les camps »<sup>1683</sup>, son action étant ici résumée par l'ancien éducateur politique du camp 113 Georges Boudarel :

« Roland<sup>1684</sup> et lui avaient fortement contribué à infléchir l'orientation du service de propagande viêtminh qui accordait trop de place à des considérations d'ordre général du style "Rejoignez-nous

---

et A. Bennedjai-Zou, *Passés à l'ennemi*, op. cit.

<sup>1678</sup> Voir Nelcy Delanoë, *Poussières d'empire*, Paris, PUF, 2002 ; A. Saaf, *Histoire d'Anh Ma*, op. cit.

<sup>1679</sup> Voir A. Clavier, *De l'Indochine coloniale au Vietnam Libre*, op. cit..

<sup>1680</sup> H. Schütte, « Les Doktors germaniques dans le Viet Minh », op. cit., p. 76.

<sup>1681</sup> A. Saaf, *Histoire d'Anh Ma*, op. cit., p. 105. Marié à Camille Sigonney, française capturée à Hanoi en 1946, et devenu général dans l'armée vietnamienne, il quittera le Vietnam en 1960.

<sup>1682</sup> Article « MARRANE, JEAN (LE CHINH, ANDRE, 1923-) », in *La guerre d'Indochine 1945-1956, Un outil multidisciplinaire*, Université du Québec à Montréal (UQAM), [En ligne], URL : <http://indochine.uqam.ca/fr/le-dictionnaire/856-marrane-jean-le-chinh-andre-1923.html>, consulté le 15/12/2016.

<sup>1683</sup> « Albert Clavier : "j'ai choisi le Viêt-Minh" », op. cit., p. 81.

<sup>1684</sup> Envoyé du PCF en Indochine, mais incapable de s'adapter à la vie tonkinoise, Roland est contraint de rentrer rapidement en France.

dans la lutte pour une juste cause" ! [...] Il fallait parler aux hommes un langage qu'ils puissent comprendre, leur tenir un discours proche de leurs intérêts matériels et de leurs idées. Le ralliement [était un] thème inefficace [...]. En outre, d'après tous les rapports, les ralliés ne parvenaient pas à s'adapter aux conditions de vie du pays, si différentes de celles de l'Europe. [...] Roland et André avaient donc fait axer la propagande sur le thème-clé du rapatriement du Corps expéditionnaire, l'armée française n'ayant aucun intérêt à poursuivre une guerre cruelle, sans issue et préjudiciable à l'économie de notre pays par son prix de revient exorbitant. [...] Les engagés et les soldats de métier étaient des patriotes. Ils étaient donc capables de comprendre où étaient les véritables intérêts de leur pays, d'autant plus que le séjour était pénible, et les résultats des opérations décevants. »<sup>1685</sup>

Contribuant à réorienter l'éducation politique des prisonniers dans une direction selon eux plus efficace, ces hommes œuvrèrent également, avec un succès mitigé, à l'amélioration des conditions de captivité de leurs compatriotes prisonniers ou déserteurs, poussant les autorités vietnamiennes à la libération anticipée d'un maximum d'entre eux afin notamment de mieux servir leur propagande en métropole ou dans le reste de l'empire colonial français. Pour autant, c'est moins ce visage de médiateur que celui de complice des crimes de leurs géôliers que retiennent la majorité des témoins prisonniers à leur propos : si « la preuve matérielle de mauvais traitements – ou d'exécution – infligés dans les Camps Vietminh à des prisonniers à la suite de renseignements transmis au Vietminh par le P.C.F., ne peut être apportée », conclut en effet dès 1955 le SSDN sur la base des témoignages de prisonniers libérés, « la présomption d'une telle relation de cause à effet est très forte : la plupart des prisonniers interrogés en a l'intime conviction »<sup>1686</sup>. Cette conviction s'étalera au grand jour dans les années 1990 au moment de l'« affaire Boudarel », durant laquelle tous ces « ralliés » et autres envoyés spéciaux communistes en Indochine seront généralement présentés sous le jour de traitres infâmes, voire de complices de génocide.

L'action des hommes du PCF et autres « ralliés » à la RDV n'est cependant pas jugée de manière absolument négative par tous les prisonniers ; c'est tout particulièrement le cas dans les témoignages les plus anciens. Ainsi par exemple le lieutenant Richard est-il bien obligé de reconnaître que le voyage au Vietnam de Léo Figières a été suivi d'une « amélioration de la vie de [leur] camp ». Certaines interventions présumées du PCF ou de compagnons de route du parti ont également pu jouer positivement pour certains prisonniers en particulier, comme le lieutenant du Crest de Villeneuve, convaincu que sa libération anticipée est due à une intervention extérieure, ou le capitaine Pierre Batlle, le lieutenant Claude Daniel et le sergent-chef Vidal<sup>1687</sup>, ou bien encore les capitaines de

---

<sup>1685</sup> G. Boudarel, *Autobiographie, op. cit.*, p. 330.

<sup>1686</sup> Fiche sur les responsabilités du PCF dans les mauvais traitements infligés aux prisonniers français de la RDV, 8 mars 1955, *op. cit.*

<sup>1687</sup> Voir la lettre adressée le 24 mai 1953 par François Albert à M. Le Van Dai (Saigon), demandant la

Braquillanges et Devaux, persuadés pour leur part que leur nomination comme chefs d'équipe, malgré leur attitude résolument hostile aux thèses de la RDV, est à mettre à l'actif de Guy de Boisson (ex-secrétaire générale de la FMJD) pour de Braquillanges, et de Picasso pour Devaux<sup>1688</sup>, deux hommes que les deux officiers avaient fréquenté avant leur départ en Indochine<sup>1689</sup>. Parfois, la compréhension réciproque peut être également au rendez-vous avec les déserteurs ayant su se faire une place dans la hiérarchie de la RDV ; ainsi avec Erwin Borchers, devenu le colonel Chien Si, dépeint positivement par de nombreux témoins<sup>1690</sup>, tel ici le sergent Raoul Montaud, pour lequel il prendrait presque l'allure d'un véritable ami. Rencontré à deux reprises au camp de Bac-Khan, le colonel Chien Si va en effet tenter de peser sur les autorités vietnamiennes pour améliorer le sort des prisonniers, tout en échangeant très librement avec Montaud sur son parcours biographique, Montaud ne lui cachant pour sa part rien de sa situation et de ses opinions :

« C'est un personnage curieux, attachant même, que certains haïront sans savoir qui il est, et pourtant...

[...] Nous discutons un moment [...] Il m'offre des cigarettes pour mes gars, un paquet pour deux. Il faut avoir connu notre envie folle d'un petit mégot pour juger de la valeur du cadeau.

[...] Il a l'air de me trouver sympathique et pourtant je lui ai parlé en toute franchise des souffrances que l'on nous faisait subir, je ne lui ai même pas caché ma foi, mes opinions nettement anti-communistes [...].

[...] nos rapports sont devenus assez amicaux. [...] Il ignorait, avant notre rencontre, la condition réelle des prisonniers. [...] Par sa première visite et parce que nous avons un peu "rouspété", il commence à comprendre. Dans l'immédiat, cela nous a valu une augmentation de la ration de riz et de la viande de buffle pour une semaine. [...] Il saura gagner l'estime des P.G. car, étant européen, il peut comprendre mieux nos réactions. »<sup>1691</sup>

Plus globalement, nombre de prisonniers reconnaissent que le sort des déserteurs n'est souvent guère plus enviable que le leur, et la plupart des témoins sont unanimes pour analyser ces désertions, dans la majorité des cas, comme ne résultant guère d'un cheminement politique. Ces hommes sont en effet décrits comme ayant déserté pour échapper à la justice, par lassitude des combats ou bien encore par espoir de retourner plus rapidement chez eux (pour les légionnaires à qui la RDV avait fait la promesse qu'ils seraient rapatriés par « voie démocratique »). Jugés indisciplinés et peu loyaux par les autorités vietnamiennes, ils connaissent des conditions d'existence relativement proches de

---

libération de ces trois prisonniers, interceptée par les services français de sécurité, ANOM / HCI / SPCE// 30, dossier « 1953 ».

<sup>1688</sup> Extrait du témoignage du capitaine de Braquillanges, in Fiche sur les responsabilités du PCF dans les mauvais traitements infligés aux prisonniers français de la RDV, 8 mars 1955, *op. cit.*

<sup>1689</sup> S'agissant de la nomination du capitaine Devaux comme chef de groupe, Ky Thu raconte dans ses mémoires qu'il s'agissait avant tout de le tirer de sa paresse. Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, *op. cit.*, p. 40-42.

<sup>1690</sup> Voir aussi A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 199-201 ; 209.

<sup>1691</sup> R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, *op. cit.*, p. 130-131.

celles des prisonniers<sup>1692</sup>, se traduisant notamment par un taux de mortalité particulièrement élevé. Ainsi, résume Jean Sainteny en 1956, insistant pour que la question du rapatriement des déserteurs soit réglée dans les plus brefs délais :

« Les "ralliés" ont incontestablement connu ici, ceux du moins qui sollicitent leur rapatriement, une existence difficile. Beaucoup sont dans un état de santé déficient. D'un aspect misérable, cantonnés dans des activités mineures [...] en général méprisés par les Vietnamiens eux-mêmes, ils offrent au Nord-Vietnam l'image, désagréable pour nous, de la déchéance de l'européen. »<sup>1693</sup>

Aussi certains prisonniers, tel ici Claude Verzat, fait prisonnier à Dien Bien Phu comme lieutenant, les plaignent-ils sincèrement lorsque pour leur part ils finissent par retrouver le chemin de la liberté, à l'issue des accords de Genève : « Nous croisons des européens, déserteurs. Nous leur apprenons la signature des accords de Genève, les plaignant de leur situation. Ils font une pâle gueule. »<sup>1694</sup> Une certaine fraternité de condition peut parfois même s'installer entre prisonniers et déserteurs : là encore, les choses sont plus complexes qu'on veut souvent bien l'entendre ou l'écrire.

En captivité, l'*autre*, quel qu'il soit, présente généralement un visage ambigu : ami ou ennemi ? Marginal ou traître ? Vil dénonciateur ou habile manipulateur ? Barbare bourreau ou bienveillant berger ? « Où se cache celui qui deviendra son ami, son confident, peut-être son camarade d'évasion, celui avec lequel on partage tout », se demande Robert Bonnafous, résumant à la troisième personne ses interrogations à son arrivée au camp n° 5 ? « Existe-t-il parmi ces squelettes barbus, amorphes ou inconscients ? »<sup>1695</sup> La réalité des camps de la RDV cache une complexité rarement abordée dans les nombreuses études qui ont été consacrées au sujet : la bienveillance peut parfois avoir le visage du geôlier ou du déserteur, quand l'animosité peut prendre celle du camarade prisonnier..., ou bien encore sa propre figure.

Dans les camps, un climat de méfiance généralisée s'installe ainsi rapidement entre les prisonniers, climat de méfiance poussant au renforcement des *groupes primaires* que certains forment avec quelques compagnons d'infortune, respectant souvent – mais pas

---

<sup>1692</sup> Voir par exemple les renseignements recueillis le 6 août 1953 par l'Office du prisonnier sur le « centre d'accueil V.M. des ralliés du Binh-Thuan », SHD, 10 H 314, dossier « Office du prisonnier 1952-1953 », sous-dossier « Documentation sur les camps de prisonniers militaires, otages, internés civils, etc. (1952-1953) ».

<sup>1693</sup> Note secrète n° 1591/Dg/Cab de Jean Sainteny, délégué général de la RF au NV, au MAE, sur les déserteurs des troupes de l'UF au NV, 20 décembre 1956, ADC, Asie-Océanie, CLV-Généralités, 51, dossier « Questions administratives et contentieuses – Rapatriement des ralliés (anciens déserteurs du CEFEO et de leurs familles) ».

<sup>1694</sup> Claude Verzat, *Témoignage sur la captivité dans les camps du Viet-Minh*, AD Rhône, 31 J 307.

<sup>1695</sup> R. Bonnafous, « Deux camps de prisonniers dans le Thanh Hoa... », *op. cit.*, p. 26.

toujours – des chaînes de solidarité préexistant à la capture (camarades de promotion, communauté « paras » ou « légionnaire », etc.). Arrivé au camp n° 1 le 22 novembre 1950, le sergent Amédée Thévenet est ainsi tout heureux de retrouver ses camarades : « Michel Astolfi, qui a fait avec moi le peloton d'élèves gradés à El-Ksiba au Maroc [...], le sergent-chef Ducret de ma compagnie »<sup>1696</sup>, auxquels viennent se greffer d'autres camarades rencontrés en captivité. Le 27 janvier 1951, il est encore plus heureux de retrouver son ami d'enfance Robert Dequier :

« Avec Robert, c'est notre adolescence commune, au collège Sainte-Marie de La-Roche-sur-Foron. C'est aussi l'amitié réciproque de sa mère et de ma tante d'Annemasse. Elles se communiquent nos lettres. »<sup>1697</sup>

« On doit s'accoupler par affinité », résume avec ironie Jacques Vollaire au camp n° 1, « car, les gens mariés le savent, il faut beaucoup de patience et d'affection mutuelle pour surmonter les discussions entraînées par un déplacement égoïste de la couverture. [...] Il y a des attelages où l'un porte la culotte ; d'autres où les extrêmes se rencontrent : le grand maigre, cheveu planté dru et bas avec le petit tout rond à la calvitie naissante. »<sup>1698</sup> A deux ou dans des groupes un peu plus nombreux, ces individus s'entraident, luttent ensemble contre l'épuisement et la désorientation, élaborent de véritables stratégies de contournement et de survie... en éprouvant le moins possible leur honneur militaro-national. C'est Amédée Thévenet et Robert Dequier au camp n° 3 en février 1951 :

« Quand l'un a une crise de paludisme, l'autre va chercher à boire ; quand ce dernier a la dysenterie, le premier fait griller le riz et infuser la tisane de goyave. On partage même nos poux, puisque, comme tout le monde, on a une seule couverture pour deux. Quand je lui fais part de mes scrupules à faire semblant de devenir communiste, il me rappelle un adage latin [...] : "Primum vivere deinde philosophari" (d'abord survivre, on philosophera plus tard). »<sup>1699</sup>

Démoralisés en janvier 1951, quelques jours plus tard, sous l'effet d'un groupe élargi et solidifié, Bergerat et ses camarades – dont Amédée Thévenet et Raoul Montaud – s'estiment désormais « prêts à résister le temps qu'il faudrait parce qu'[ils] av[aient] à nouveau l'impression d'exister »<sup>1700</sup>. « Nous partageons tout », estime quant à lui le sergent Yves Vidal en marche vers le camp 113 en compagnie de trois bon camarades : « nos joies, nos peines, nos larcins, nos corvées et aussi nos parasites »<sup>1701</sup>, et c'est cette camaraderie qui fait leur force.

---

<sup>1696</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, op. cit., p. 136.

<sup>1697</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>1698</sup> J. Vollaire, *Deux ans de ka nha*, op. cit., p. 18.

<sup>1699</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, op. cit., p. 217-218.

<sup>1700</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois prisonnier*, op. cit., p. 153.

<sup>1701</sup> Yves Vidal, *Le poste de Nghia-Lo*, p. 3, AD du Rhône, 31J201.

Avec l'âge et la situation de famille des prisonniers (voir supra), la solidarité des groupes primaires de combattants-prisonniers est de fait l'un des principaux facteurs explicatifs de la ténacité des prisonniers. Au bilan, les différents registres potentiellement traumatiques évoqués ici, en cela que s'y manifeste une réelle rupture avec l'ordre sociopolitique précédemment établi, se combinent ainsi en une alchimie propre à chaque prisonnier, d'autant que les conditions de captivité sont très variables d'un camp à l'autre..., et même d'un groupe de prisonniers à l'autre.

### **3.3.3 Au-delà du sentiment d'abandon des prisonniers : les disparus, une préoccupation essentielle du commandement**

En captivité, le sentiment d'isolement et d'abandon de la part du reste de la communauté militaro-nationale est très sensible dans les témoignages des prisonniers de la RDV, et ce d'autant plus qu'il est en partie organisé par la RDV, concentrant les camps de prisonniers au plus loin des lignes françaises, ne faisant partir ou parvenir que très peu de courriers, et orientant l'un des principaux axes de sa propagande sur le thème de l'abandon par la France de ses combattants. Pourtant, et contrairement à ce que l'on trouve souvent écrit dans les témoignages d'anciens prisonniers, il suffit de jeter un œil aux nombreux et volumineux cartons conservés au SHD ainsi qu'aux ANOM pour voir que, suscitant un flot incessants d'échanges de lettres et de rapports, ils sont une préoccupation essentielle du haut commandement français.

#### **3.3.3.1 Des prisonniers abandonnés ? Une vision en trompe-l'œil**

Le 14 juillet 1952, Jean Letourneau, ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, résume à Antoine Pinay, président du conseil, « ce qui a été tenté pour les prisonniers »<sup>1702</sup> depuis 1951, après la défaite de la RC4 et la nomination au commandement en chef en Indochine du général de Lattre : échange de blessés, entrevues ponctuelles entre le CICR, la CRF et la CRV avec remise de courrier et de médicaments, appels à Hô Chi Minh et diffusion radio de demandes de renseignements sur les prisonniers, tentatives infructueuses pour obtenir de la RDV des listes de prisonniers UF ou mettre en place un programme de rencontres régulières entre les deux CR, parachutages de vivres et

---

<sup>1702</sup> Lettre de Jean Letourneau à Antoine Pinay, 14 juillet 1952, SHD, 10 H 315.

de médicaments sur les camps de prisonniers... Par cette énumération, Letourneau entend répondre aux critiques et témoigner de ce que les prisonniers UF de la RDV sont une préoccupation constante du gouvernement et du commandement français en Indochine.

Quelques cas de libération de prisonniers par les troupes françaises sont d'ailleurs à signaler, en général immédiatement après les combats ou lorsque des prisonniers sont repérés près des lignes françaises ; ainsi en octobre 1947, où une partie des otages européens et vietnamiens capturés en décembre 1946 est libérée<sup>1703</sup> ; autre exemple au début de l'année 1953, lorsque le lieutenant Robert Bonnafous est officiellement chargé avec sa section de délivrer une vingtaine de prisonniers à proximité de ses nouveaux quartiers, dans la ville de Xieng Kouang qu'il vient tout juste de reconquérir<sup>1704</sup>. L'opération est évidemment beaucoup plus compliquée lorsque les prisonniers ont déjà rejoint leurs camps, au loin derrière les lignes ennemies ; là, il n'y a plus guère que des raids parachutistes ou des opérations commando qui soient capables de les atteindre, opérations dont nous ne connaissons pas d'exemple<sup>1705</sup>. Mais si le commandement français semble globalement renoncer à délivrer militairement les camps de prisonniers dès le début des années 1950, il ne se désintéresse pas pour autant de la question des prisonniers : bien au contraire, note avec pertinence Wladyslaw Sobanski (ancien prisonnier du camp 113 et militant actif de l'ACUF et de l'ANAPI), le commandement français est conscient que la recherche de ces camps entraîne généralement « le transfert des prisonniers d'un camp à l'autre au prix de marches épuisantes provoquant de nombreux décès parmi ceux-là mêmes que l'on cherche à sauver »<sup>1706</sup>.

Durant toute la guerre, les autorités françaises ne ménagent cependant pas leurs efforts pour recueillir toutes les informations possibles sur leurs prisonniers aux mains de la RDV : au jour des observations aériennes et, surtout, des déclarations de prisonniers libérés, d'indicateurs ou d'adversaires capturés, les services français vont ainsi identifier plus d'une centaine de camps, prisons et hôpitaux, ayant pu abriter, à un moment ou à un autre, des prisonniers militaires ou civils [voir annexe 15]. Certains camps semblent cependant

---

<sup>1703</sup> W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 63.

<sup>1704</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits, op. cit.*, p. 85-90.

<sup>1705</sup> En décembre 1953 par exemple, alors que le lieutenant R. Bonnafous porte son commando de Vietnamiens volontaire pour aller libérer le camp n° 3, dans lequel il sera plus tard interné, la chose lui est refusée. *Ibid.*, p. 106.

<sup>1706</sup> W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 63.

intéresser les autorités militaires plus que d'autres ; c'est tout particulièrement le cas du camp n° 1 pour officiers, ici photographié par l'aviation française à l'automne 1953 :



Fig. 10 – Localisation du camp n° 1 à l'automne 1953<sup>1707</sup>

Les autorités françaises tentent également de secourir leurs prisonniers par l'envoi de vivres et de médicaments. Au début de l'année 1951, des colis à destination des prisonniers sont remis en mains propres à la RDV, suivis en 1952 et 1953 par cinq parachutages de vivres, de médicaments, d'effets d'habillement et de lettres près des camps de prisonniers de l'Union française : 3 tonnes sont parachutées le 15 février 1952, 3,4 tonnes le 30 avril, 4,8 tonnes le 1<sup>er</sup> mai<sup>1708</sup>, 8,3 tonnes le 3 avril 1953, 8,5 tonnes le 12 décembre 1953<sup>1709</sup> et plus rien jusqu'à la chute de Dien Bien Phu...

<sup>1707</sup> Photos aériennes n° 55 & 56 du camp de PG n° 1 ou 112 dit des « Officiers » situé exactement en 958-F-7,3 (Coordonnées Chasse), envoyées au COMIGAL par le capitaine J.-J. Reboul, directeur de l'Office du prisonnier, 2 novembre 1953, SHD, 10H314, dossier « Office du prisonnier 1952 ».

<sup>1708</sup> Télégramme de Jean Letourneau au président Pleven, 14 juillet 1952, SHD, 10H314, dossier « Suppression de l'office du prisonnier (1955) ».

<sup>1709</sup> Cabinet militaire du COMIGAL, Note sur les prisonniers de guerre français en Indochine pour le secrétaire d'Etat aux Etats associés, 1<sup>er</sup> mai 1954, SHD, 10H313, dossier 1.

Comment expliquer ce faible nombre de parachutages ? Pour certains anciens prisonniers, c'est là la marque d'un désintérêt des autorités françaises quant à leur sort ; en réalité, ce déficit est d'abord lié à la difficulté de repérer précisément les lieux d'internement des prisonniers UF. « Si aucun parachutage n'a été fait avant 1952 sur les camps de prisonniers », résume ainsi Jean Letourneau, « la raison en est simple : on ignorait leur emplacement. Nous n'en avons eu connaissance que lorsque, au début de l'année, d'importants contingents de prisonniers ont été libérés par le Vietminh. »<sup>1710</sup> L'emplacement des camps de prisonniers n'est en effet généralement connu qu'après la libération anticipée de certains prisonniers, ou bien – cas beaucoup plus rare – après une évasion réussie, telle celle des prisonniers Gentil et Aubert au camp 113 en février 1953, occasionnant quelques semaines plus tard un parachutage de vivres, de vêtements et de médicaments au-dessus du camp. « Mais », ajoute Jean Letourneau en juillet 1952, « il y a un [autre] fait qui empêche de donner une certaine régularité à ces parachutages : c'est que les camps de prisonniers sont mobiles [souligné dans le texte] »<sup>1711</sup>, les autorités françaises ayant d'ailleurs la certitude dès 1952 que les camps sont déménagés après chaque parachutage, voire même la libération anticipée d'un convoi de prisonniers. « Dans ces conditions », conclut Letourneau, « chaque fois que je connaîtrai l'emplacement exact d'un camp, vivres et médicaments seront aussitôt parachutés, mais l'opération ne sera recommencée plus tard sur le même camp que lorsque des indices sérieux me seront fournis sur son occupation. »<sup>1712</sup>

Dans les quelques camps touchés par ces parachutages, qui plus est, rares sont les colis effectivement distribués aux prisonniers ; c'est le cas par exemple au camp 113, où le parachutage d'avril 1953 est essentiellement considéré comme « prise de guerre » par la RDV. Il en va de même dans les autres camps : seule une partie infime des colis parvient effectivement aux prisonniers. Ainsi, résume le sergent Claude Bergerat peu après sa libération du camp n° 3 en 1953 :

« Sur les paquets envoyés par la Croix-Rouge, bien peu de chose parvint jusqu'aux malades : un biscuit par jour, la boîte de cinq cents grammes de confiture à quarante, etc... Les médicaments d'urgence, quinine, émétine, étaient, eux aussi, distribués en infimes quantités inutilement, irrégulièrement, aussi pouvait-on compter les guérisons sur les doigts d'une seule main. »<sup>1713</sup>

---

<sup>1710</sup> Lettre de J. Letourneau à A. Pinay, 14 juillet 1952, *op. cit.*

<sup>1711</sup> *Id.*

<sup>1712</sup> *Id.*

<sup>1713</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois*, *op. cit.*, p. 103-104.

Pour le haut commandement français, ces parachutages sont à ce point problématiques que, le 9 septembre 1953, le 2<sup>e</sup> bureau de l'état-major interarmées et des forces terrestres, après consultation de l'Office du prisonnier et des services de guerre psychologique, finit par s'estimer hostile à la reprise de ces derniers, au motif que :

- « 1) Les objets parachutés ne sont que très rarement remis aux P.G., mais dans la plupart des cas, utilisés ou consommés par les V.M. [...]
  - 2) Chaque opération de ce genre entraîne un surcroît de meetings et de conférences politiques. [...]
  - 3) Les manifestations "spontanées" que le V.M. organise chez nos prisonniers pour réagir contre ces parachutages (lettres de protestation au Commandement en Chef, lettres des P.G. à l'Union des femmes françaises, à leurs camarades de CEFEO, etc...) ne peuvent que créer un climat de suspicion et même de haine à l'intérieur des camps en divisant les prisonniers en classes : "ceux qui signent" et "ceux qui ne signent pas", etc...
  - 4) Enfin, au début de la campagne d'automne, il semble en particulier fâcheux de voir nos colis de pansements et de médicaments regarnir les armoires des hôpitaux Viets ou les trousseaux des infirmiers rebelles.
- [...] Il y a lieu de noter enfin que certains prisonniers capables de discuter de l'opportunité de ces parachutages demandent eux-mêmes que ces opérations soient suspendues. »<sup>1714</sup>

Pour ces prisonniers récemment libérés en effet, les parachutages, occasionnant un déplacement des camps de prisonniers, sont de ce fait responsables de fatigues inutiles pour les prisonniers, dont certains peuvent même mourir des suites de ces déplacements. Un parachutage-test a néanmoins lieu le 12 décembre 1953 à l'occasion des fêtes de Noël, accompagné d'une importante publicité<sup>1715</sup>, afin notamment de satisfaire les familles de prisonniers et de soulager ainsi la pression qu'elles font peser sur les autorités françaises. Ce sont ainsi 220 colis de 35 kg chacun, répartis en 25 kg de vivres, 5 kg de médicaments et 3 kg d'effets d'habillement, qui sont parachutés dans les provinces de Chiem Hoa et Thanh Hoa, auxquels s'ajoutent trois sacs de courrier<sup>1716</sup>. Les modalités de ce parachutage ont été fixées en tenant compte des « avis donnés, par les prisonniers français récemment libérés »<sup>1717</sup>, préconisant notamment un parachutage loin des camps, pour ne pas révéler aux geôliers que l'on sait où se situe le camp et ainsi entraîner son déplacement<sup>1718</sup>. Le commandement compte d'ailleurs recueillir des « informations sur [l]es résultats » de ces parachutages et en tirer des conclusions pour l'avenir<sup>1719</sup> à partir des déclarations des

---

<sup>1714</sup> Fiche du 2<sup>e</sup> bureau sur le parachutage de vivres et médicaments sur les camps de prisonniers de l'UF en zone VM, 13 septembre 1953, SHD, 10 H 314, dossier « Parachutage de colis aux PG sur camps VM (1953) ».

<sup>1715</sup> Louis Guilbert, journaliste à *France-Presse*, télégramme n° 585 du 12 décembre 1953, ANOM / HCI / SPCE// 30, dossier 1953.

<sup>1716</sup> Colonel Bastiani, chef d'état-major des FTNV, Rapport au général commandant en chef en Indochine sur le parachutage du 12 décembre 1953 sur les camps de prisonniers, Hanoi, 19 décembre 1953, SHD, 10 H 314, dossier « Parachutage de colis aux PG sur camps VM (1953) ».

<sup>1717</sup> Note à l'attention du capitaine de vaisseau directeur du cabinet militaire du COMIGAL, Saigon, 3 novembre 1953, SHD, 10 H 314, dossier « Parachutage de colis aux PG sur camps VM (1953) ».

<sup>1718</sup> Voir par exemple la Déclaration de l'adjudant-chef A. Villecroze, 22 octobre 1953, *op. cit.*

<sup>1719</sup> Note du colonel Revol, directeur du Cabinet, à l'attention du capitaine de vaisseau directeur du cabinet militaire du COMIGAL, Saigon, 25 novembre 1953, SHD, 10H314, dossier « Parachutage de colis aux PG

prisonniers que la RDV s’apprêterait vraisemblablement à libérer en janvier suivant. C’est le cas du sergent François Machetti, libéré du camp 113 en janvier 1954, qui rapporte ainsi dans ses mémoires de captivité à propos de ce parachutage :

« un jour nous avons entendu le ronronnement d’un avion, il a survolé le poste et effectué un parachutage. Les Viêts ont récupéré l’ensemble des produits, puis nous ont dit que les vivres et les médicaments envoyés [sic] par les colonialistes étaient empoisonnés. Nous n’avons pas eu le droit ni aux sandales ni aux médicaments, mais ils nous ont donné quand même avec beaucoup de générosité une boîte de sardines à cinq, et une cigarette à trois. »<sup>1720</sup>

Fortes de ce type de témoignages, les autorités françaises suspendent les parachutages jusqu’à la chute de Dien Bien Phu ; là encore, les parachutages destinés aux combattants-prisonniers de la cuvette seront pour partie pillés par la RDV – qui manque pour ses propres hommes des médicaments et autres denrées que les autorités françaises tentent de faire parvenir aux prisonniers –, ainsi qu’en témoigne ici le soldat vietnamien Pham Thanh Tâm, le 8 mai 1954 :

« Les blessés ennemis ont été rassemblés au Centre de Diên Biên Phu pour faciliter les soins. Sales et en haillons, ils font peine à voir. Quelques avions continuent de leur parachuter des vivres et c’est nous qui récupérons les caisses dans lesquelles on choisit ce qui nous plaît. »<sup>1721</sup>

Ainsi, s’il est difficile pour les prisonniers de percevoir, depuis leurs camps, les efforts déployés par les autorités françaises pour leur venir en aide, les parachutages, appels radio, échanges de blessés, entrevues avec la CRV, etc., témoignent de ce que le sort des prisonniers figure bien parmi les préoccupations essentielles du gouvernement et du commandement français en Indochine.

### **3.3.3.2 Preuves de vie / preuves de mort : les témoignages comme seule source d’enquête**

Prenant la suite du Service central d’action sociale, une structure à part entière est même entièrement dédiée aux prisonniers : l’Office du prisonnier, créé le 15 janvier 1952 à l’initiative, l’année précédente, du général de Lattre<sup>1722</sup>. Organisme mixte armée-CRF rattaché au Cabinet militaire du Haut-commissaire de France en Indochine et du Commandant en Chef en Extrême-Orient, l’Office du prisonnier a pour attributions

---

sur camps VM (1953) ».

<sup>1720</sup> François Machetti, *Camps 113 et 114*, p. 6, AD du Rhône, 31 J 201.

<sup>1721</sup> Pham Thanh Tâm, *Carnet de guerre d’un jeune Viêt-Minh*, op. cit., p. 152.

<sup>1722</sup> Sur la gestation de l’Office du prisonnier en 1951, voir la note de synthèse établie par François Valentin (secrétaire général de l’association Rhin et Danube, l’un des principaux collaborateurs du général de Lattre) pour le général de Lattre, sur la base des notes préparées par le secrétaire général de la CRF, M. Dillange, sur l’organisation de la CRF en Indochine, l’envoi de colis et l’action en faveur des prisonniers, intitulée « Problèmes Croix-Rouge », Paris, 10 avril 1951, SHD, 10 H 316, dossier 2.

essentielles de centraliser la correspondance des familles destinée ou relative aux prisonniers, d'assurer l'acheminement des lettres éventuelles provenant des camps, d'interroger les prisonniers libérés sur le sort de leurs camarades de captivité, et de collecter auprès des états-majors et transmettre aux familles, après traitement, les renseignements sur les prisonniers<sup>1723</sup>. « N'ayant pas le droit de renseigner directement les familles », explique en effet en juillet 1952 Jean Letourneau au président du conseil Antoine Pinay, « puisqu'en matière de prisonniers, je n'ai pas de pouvoir d'état-civil, j'ai jugé cependant nécessaire de leur transmettre officieusement les renseignements que je recueille sur les prisonniers ou disparus. À cet effet, j'utilise l'intermédiaire de la Croix Rouge Française, et c'est sous la signature d'un de ses représentants que les renseignements sont donnés aux familles »<sup>1724</sup>, l'Office du prisonnier étant de fait chargé de faire la liaison entre les autorités militaires et la CRF.

Pour ce faire, l'Office du prisonnier dispose d'un siège à Saigon et de deux annexes : la première d'abord à Nhatrang puis à Hanoi (au plus près des prisonniers et des zones de libération) et la deuxième à Paris (au plus près des familles des prisonniers). L'antenne de Hanoi est spécifiquement chargée de renseigner Saigon après collecte de renseignements auprès des états-majors, des services spéciaux, de la CRF, des commandants d'unité et des services de sécurité, mais aussi des prisonniers libérés eux-mêmes, interrogés sur leurs camarades décédés ou maintenus en captivité. A cette fin, l'officier chef d'antenne soumet à chaque libéré « les listes récapitulatives des prisonniers, disparus et des déserteurs militaires, ainsi que la liste des otages civils en vue de faciliter les recherches et l'identification »<sup>1725</sup>. Créée le 7 novembre 1952, rattachée au ministère des Relations avec les Etats associés, l'antenne de Paris est pour sa part destinée « à servir de trait d'union entre l'Indochine et les familles de prisonniers et des internés ou otages civils détenus par le V.M. »<sup>1726</sup> C'est donc cet organisme civil qui communique aux familles les renseignements recueillis par la section militaire à Hanoi et Saigon. Concrètement, en Indochine, la section militaire recueille les renseignements fournis par le Bureau du personnel-4<sup>e</sup> section « Etat civil » de l'EMIFT<sup>1727</sup> chargé d'établir les listes nominatives

---

<sup>1723</sup> SHD, 10H314, Dossier « Office du prisonnier – organisation ».

<sup>1724</sup> Lettre de J. Letourneau à A. Pinay, 14 juillet 1952, *op. cit.*

<sup>1725</sup> Instruction de l'état-major particulier du ministère des Relations avec les Etats associés du 25 septembre 1952, SHD, 10H314, Dossier « Office du prisonnier – organisation ».

<sup>1726</sup> *Id.*

<sup>1727</sup> Bureau du personnel, 4<sup>e</sup> section, EMIFT, Note de service sur l'Office du prisonnier, 9 février 1952, SHD, 10 H 314.

des militaires disparus et de centraliser les avis de capture, collecte les renseignements sur les prisonniers provenant des écoutes radiophoniques, des unités des prisonniers ou bien encore de la sécurité militaire, et interroge surtout les libérés, le tout afin d'établir une fiche relative à chaque prisonnier sur lequel elle a pu collecter des informations<sup>1728</sup>. Ces fiches sont ensuite transmises à la section CRF, à Paris, qui les transmet à son tour aux familles par courrier<sup>1729</sup>.

La tâche de l'Office du prisonnier est cependant difficile. En premier lieu, il apparaît particulièrement compliqué d'établir avec certitude que tel ou tel disparu a bien été fait prisonnier : la confirmation de « la capture d'un militaire est parfois longue à obtenir », estime en effet le Bureau du personnel de l'EMIFT, « son Unité d'origine n'ayant pu constater que sa disparition. »<sup>1730</sup> Plus difficile encore est l'obtention de renseignements ultérieurs de la part de la RDV, cette dernière se refusant à communiquer ses listes de prisonniers aux autorités françaises. De ce fait, conclut le Bureau du personnel :

« Devant cette attitude systématiquement négative de l'adversaire (refus de donner des nouvelles, refus d'échanger des correspondances, refus de rapports avec la Croix-Rouge) le Commandement se trouve réduit à accepter et vérifier, s'il se peut, les seuls renseignements provenant :

- Des déclarations des prisonniers libérés sans préavis par les rebelles,
- Des renseignements obtenus par les services spéciaux et les écoutes radios des émissions Viet-minh. »<sup>1731</sup>

« De ces deux sources », évalue pour finir le Bureau du personnel, « la première est la plus intéressante, car elle émane d'hommes ayant vu, vécu et parlé avec d'autres prisonniers. »<sup>1732</sup> De fait, en Indochine, c'est essentiellement des prisonniers libérés que proviennent les informations glanées par l'Office du prisonnier, dont la tâche est d'abord d'identifier les prisonniers décédés en captivité [voir annexe 16] et ceux maintenus en captivité [voir annexe 17]. Les déclarations des prisonniers libérés mentionnent aussi généralement les déserteurs rencontrés par ces derniers, ainsi que les prisonniers s'étant rendus coupables de crimes en captivité ; à partir de ces déclarations, des listings sont également établis sur les légionnaires signalés comme ayant été rapatriés par « voie démocratique »<sup>1733</sup>. Ainsi compris, rien ne peut être établi sur la captivité des prisonniers

---

<sup>1728</sup> Activités quotidiennes de l'office du prisonnier au Tonkin, reportage de Jean Lussan, août 1954, SCA – ECPAD, NVN-54-125, [En ligne], URL : <http://www.ecpad.fr/activites-quotidiennes-de-loffice-du-prisonnier-au-tonkin/>, consulté le 13/11/2016.

<sup>1729</sup> À Paris, seule la section militaire, installée rue La Boétie, est autorisée à recevoir les familles, la section CRF, rue Quentin Beauchart, étant chargée de la seule correspondance.

<sup>1730</sup> Fiche au sujet du fonctionnement de la Section Etat-civil de l'EMIFT..., 5 mai 1952, *op. cit.*

<sup>1731</sup> *Id.*

<sup>1732</sup> *Id.*

<sup>1733</sup> Voir par exemple la « Liste nominative des militaires détenus dans les camps Viet Minh signalés comme étant rapatriés par "voie démocratique" via Chine-Russie », in Rapport de mission du capitaine J.J. Reboul,

UF de la RDV sans leurs *témoignages* ; ici *preuves de vie* ou *preuves de mort*, ils sont d'emblée consubstantiels et indispensables à la construction de la propre histoire des prisonniers de la RDV, dont ils forment quasiment l'unique source : un caractère central – et même total – du témoignage qui ne sera jamais démenti, nous le verrons, dans les configurations et reconfigurations successives, des années 1950 à nos jours, de la cause des anciens prisonniers de la RDV.

Mais comment ces témoignages sont-ils réalisés ? En général, un représentant de l'Office du prisonnier se déplace dans les unités de transit ou les centres de repos, où il est seul habilité, avec le représentant de la guerre psychologique et celui de la Sécurité militaire s'il est français ou légionnaire, ou le représentant des Affaires militaires musulmanes ou des Affaires africaines si l'intéressé est Nord-Africain ou Africain, à interroger le ou les prisonnier(s) libéré(s)<sup>1734</sup>. Pour sa première mission le 24 janvier 1952, le capitaine Reboul est ainsi envoyé au centre de repos de Nhatrang, où il s'entretient avec les prisonniers libérés « en insistant sur l'importance – pour les familles – des renseignements qui leur étaient demandés »<sup>1735</sup>, leur remet « une liste des prisonniers identifiés à l'état-civil de l'EMIFT, en les priant de bien vouloir, éventuellement, la compléter »<sup>1736</sup>, et recueille les documents et autres récits de « plusieurs ex-prisonniers a[yant] entrepris – de leur propre initiative – un travail identique à celui qui leur était demandé »<sup>1737</sup> – c'est le cas par exemple du sergent Claude Bergerat. Appels à témoignage que l'Office du prisonnier renouvèlera à chaque libération, jusqu'en septembre 1954 avec les derniers contingents de prisonniers libérés :

« HIER, vous étiez prisonniers  
AUJOURD'HUI, vous goûtez cette grande joie d'être libre  
DEMAIN, vous serez dans votre foyer, près des êtres qui vous sont chers.  
Dans cette joie, nous vous demandons de PENSER A VOS CAMARADES qui ne sont pas revenus.  
Aidez-nous dans cette tâche à retrouver leurs traces. AIDEZ-NOUS en pensant à eux et à leur  
FAMILLE qui reste dans l'angoisse. VOUS SEULS POUVEZ NOUS DONNER les renseignements  
qui nous sont nécessaires [les passages en lettres capitales le sont dans le texte original]. »<sup>1738</sup>

---

directeur de l'Office du prisonnier, suite à sa visite au Centre de repos de Nhatrang auprès des prisonniers libérés le 10 janvier 1952, SHD, 10 H 316, dossier « Déclaration de prisonniers libérés / Office du prisonnier 1950-1954 ».

<sup>1734</sup> Commandement en chef des Forces terrestres, aériennes et navales en Indochine, Instruction relative à l'administration des militaires FTEO disparus, prisonniers de guerre ou déserteurs, Saigon, 7 août 1952, modifiée par les notes de service du 28 août et du 14 octobre 1952, SHD, 10H314, Dossier « Office du prisonnier – Création et organisation ».

<sup>1735</sup> Rapport de mission du capitaine J.J. Reboul suite à sa visite au Centre de repos de Nhatrang, *op. cit.*

<sup>1736</sup> *Id.*

<sup>1737</sup> *Id.*

<sup>1738</sup> Capitaine Suzineau, Chef de l'antenne de l'Office du prisonnier au Nord-Vietnam, Appel de l'Office du prisonnier, Hanoi, 8 septembre 1954, SHD, 10 H 314.

Ainsi comprises, les sources d'information du commandement français sur les prisonniers de la RDV sont extrêmement restreintes ; elles ne dépendent d'ailleurs au final que de la RDV, qui décide seule de procéder à des libérations ou de diffuser des appels radio, les moyens d'investigation directe de la France dans les camps étant nuls. Malgré cette situation, l'Office du prisonnier accomplit un travail important, ainsi salué en 1985 par l'ancien prisonnier Robert Bonnafous dans sa thèse d'université consacrée aux prisonniers français de la « Guerre d'Indochine » :

« Le 4 novembre 1952, soit moins de dix mois après sa création, l'office du prisonnier a effectué un travail de synthèse permettant de connaître le chiffre des prisonniers militaires, par Armée et par Etat, ainsi que celui des otages civils retenus par le viêt minh, hommes, femmes et enfants. Ce premier travail permet aux hommes politiques de prendre conscience de l'étendue du problème des prisonniers en Indochine. »<sup>1739</sup>

Rien qu'à la fin de l'année 1952, 2 048 fiches de renseignements ont déjà été envoyées aux familles sur les 6 686 établies par les services de l'Office du prisonnier sur les prisonniers européens<sup>1740</sup> ; 11,2 tonnes de vivres, de médicaments, d'effets d'habillement et de lettres ont également été parachutées sur les camps : difficile ainsi de considérer les prisonniers de la RDV comme *abandonnés* par les autorités françaises. Tel est pourtant, nous allons le voir, l'idée qui se met en place dès le temps de la guerre elle-même, et plus encore après-guerre.

D'emblée, l'Indochine soude nombre de ses jeunes anciens autour d'une commune expérience de guerre, d'une relation ambiguë à l'exotique terrain indochinois – le célèbre « mal jaune »<sup>1741</sup> de Jean Lartéguy –, d'une même exécution d'une IV<sup>e</sup> République *inconséquente*, abandonnant son armée sans moyens ni objectif précis et, surtout peut-être, d'un sentiment de divorce d'avec la métropole d'autant plus fort qu'il renforce le groupe d'exclus, bref d'une mémoire d'autant plus potentiellement traumatique que solidarisante, et réciproquement. Or, dès le milieu des années 1950, cette mémoire tend pour partie à se cristalliser autour de l'épreuve vécue par les prisonniers de la RDV, en tant qu'elle incarne tout à la fois :

---

<sup>1739</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire*, *op. cit.*, p. 60.

<sup>1740</sup> *Ibid.*, p. 259.

<sup>1741</sup> J. Lartéguy, *Le Mal jaune*, *op. cit.*

- L'énormité du sacrifice accompli – l'importance du taux de perte en captivité étant pris à témoin – ;
- Le sentiment d'abandon ressenti par nombre de combattants – sentiment renforcé à la vue de ces « squelettes vivants » libérés des camps de la RDV, rappelant la libération des camps nazis – ;
- Mais aussi, la singularité du combat contre-insurrectionnel et de guerre froide mené par l'armée française en Indochine – les prisonniers UF de la RDV étant là encore invités à témoigner de l'« action psychologique » qui leur fut directement infligée en captivité.



# Deuxième partie

## Les camps de la RDV : une nouvelle « éducation concentrationnaire »<sup>1742</sup> ?

« Je devais à ce goût nouveau pour le comportement animal de mon espèce de ne pas être mort par asphyxie mentale. Il me semblait au contraire m'enrichir. »<sup>1743</sup>

### 1 « EXTERMINÉS », « SOUPÇONNÉS » ET « OUBLIÉS » ? AUX SOURCES DE LA VICTIMALITÉ<sup>1744</sup> DES PRISONNIERS

---

Comment interroger les différentes échelles et temporalités de la *blessure indochinoise*, aujourd'hui fréquemment qualifiée de *traumatisme* en cela qu'elle est originellement réputée « occultée », mais qu'elle apparaît comme *vécue, construite et revendiquée* par les anciens d'Indochine, à commencer par les anciens prisonniers de la RDV ?

L'expérience des anciens prisonniers de la RDV apparaît ici une clé d'entrée intéressante, en cela notamment qu'elle tend d'emblée, dès le début des années 1950, à cristalliser la mémoire douloureuse des anciens combattants d'Indochine. Pour autant, la lecture traumatique de la captivité qui s'impose dès les années 1950 est largement fondée sur une analyse partielle et partielle de l'expérience des prisonniers UF de la RDV, le plus souvent par les prisonniers eux-mêmes, ainsi (auto-)présentés comme « exterminés » par leurs geôliers, fortement « soupçonnés » par leur hiérarchie, et immédiatement « oubliés » de leurs compatriotes. Installée dès la guerre elle-même, cette lecture – que nous allons tenter

---

<sup>1742</sup> T. Todorov, « Une éducation concentrationnaire », *op. cit.*

<sup>1743</sup> David Rousset, *Les jours de notre mort*, rééd. Hachette 1992, t. 2, p. 229, cité in *ibid.*, p. 81.

<sup>1744</sup> Nous définissons ici la « victimalité » comme un ensemble de facteurs dont l'analyse – à charge plus souvent qu'à décharge – permet à un groupe d'acteurs (et/ou à leurs porte-paroles, extérieurs ou non à la communauté d'expérience) de réunir les conditions de possibilité de s'ériger en victimes.

ici de nuancer – est notamment intéressante en cela qu’elle forge, pour les décennies à venir, les conditions de possibilité, pour les anciens prisonniers UF de la RDV (et leurs porte-paroles), de s’ériger en *victimes*.

## 1.1 DES PRISONNIERS EXTERMINÉS ?

Comme dans les nombreuses expériences sociales de mort de masse au XXe siècle, la mort des *leurs* hante les anciens combattants-prisonniers, et ce jusqu’à aujourd’hui : les livres des témoins leur sont en général dédiés, parfois nommément ; à partir des années 1990, les voyages au Vietnam d’anciens combattants (voir infra) auront d’abord pour objectif de rendre hommage à tous les « morts sans sépulture » laissés en terre du Vietnam, et non rapatriés en France malgré l’inauguration tardive du Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus en 1993...

Aujourd’hui encore, sur son site Internet, l’Association nationale des anciens prisonniers internés déportés d’Indochine (ANAPI) mentionne le chiffre de 69 % de morts dans les camps de la RDV<sup>1745</sup> : « sur les 40.000 prisonniers des camps Viêt Minh », estime l’ANAPI, « seulement 9.000 revinrent. A l’exception des exterminations, cette proportion de décès est au moins égale à celle des camps de concentration nazis »<sup>1746</sup>, conclut le site Internet de l’association [histogramme à l’appui, voir annexe 18]. Autre forme de discours public, les musées militaires que nous avons pu visiter entre 2010 et 2011 s’accordent pour leur part en moyenne sur un pourcentage de pertes de 71 % (sur un effectif total d’environ 37 000 prisonniers) [voir annexe 19]. Au musée des Parachutistes de Pau, comme sur le site Internet de l’ANAPI, le visiteur peut ainsi entendre que la mortalité dans les camps de la RDV a dépassé celle des camps nazis : plus de 7 prisonniers sur 10 seraient ainsi morts dans ce que les auteurs de la vidéo conviennent d’appeler une « extermination systématique des prisonniers »<sup>1747</sup> !

---

<sup>1745</sup> Site Internet de l’ANAPI, page « Les chiffres », URL : <http://www.anapi.asso.fr/index.php/les-chiffres>, consulté le 30/11/2016.

<sup>1746</sup> *Ibid.*, page « Présentation et rôle », URL : <http://www.anapi.asso.fr/index.php/presentation-et-role>.

<sup>1747</sup> Film consacré à la « Guerre d’Indochine » diffusé dans les espaces « Guerre d’Indochine » du musée des Parachutistes de Pau, visité le 11 février 2010.

Ce qui est vrai pour les musées militaires français et le site Internet de l'ANAPI l'est aussi pour une part importante de la littérature de témoignages. « 39 888 militaires français furent faits prisonniers. Ils connurent l'enfer ! Ils revinrent 9 934 », estiment ainsi en 1987 les auteurs du *Livre Blanc – Plaidoyer en faveur des ex-prisonniers du Viet-Minh. !* »<sup>1748</sup> (voir infra) Ou encore, dénonce l'ancien ministre et prisonnier de la RDV Jean-Jacques Beucler en 1991, alors qu'il vient tout juste d'initier l'« affaire Boudarel » (voir infra), « on a toujours conservé un silence pudique sur ce taux de mortalité, comparable à celui des camps de déportation nazis »<sup>1749</sup>, et même « dépass[ant] celui des camps de concentration nazis »<sup>1750</sup> affirme-t-il la même année dans la préface qu'il donne aux mémoires de captivité du sergent Claude Baylé. « Quelques chiffres s'imposent », renchérit un an plus tard le général Schmitt, ancien prisonnier de Dien Bien Phu devenu chef d'état-major de l'armée de terre, dans ses mémoires, « [...] sur les 37 000 prisonniers, 10 750 ont été libérés soit moins de trente pour cent. »<sup>1751</sup> De fait, confirme encore en 2005 l'ancien lieutenant-prisonnier Charles Jeantelot, devenu diplomate, « plus des trois-quarts des captifs des camps vietminh n'ont pas reparu, morts dans les convois, enterrés aux abords des paillottes ou décédés à leur retour »<sup>1752</sup>, soit une « mortalité dans les camps de prisonniers du Viêt-minh [...] située aux environs de 70 % »<sup>1753</sup>, résume son ancien camarade au camp n° 1 Bernard Grué. En 1993, Louis Stien reprend pour sa part le taux de mortalité de 69 % avancé par l'ANAPI<sup>1754</sup>, *idem* pour Yves de Sesmaisons, président d'honneur de l'ANAPI<sup>1755</sup>, pour lequel les camps de la RDV ne furent pas autre chose que des « camps d'extermination »<sup>1756</sup> – ainsi qu'il les qualifie dans la préface du témoignage collectif dirigé par Amédée Thévenet en 1997 –, autrement dit des « camps de la mort »<sup>1757</sup> – ainsi que l'écrit Jean-Jacques Beucler dans la postface du même ouvrage... Ce ne sont ici que quelques exemples parmi les plus connus des dénonciations chiffrées de ce qui prend la

<sup>1748</sup> T. Aparicio (dir.), *Livre blanc*, *op. cit.*, p. 34.

<sup>1749</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 135.

<sup>1750</sup> J.-J. Beucler in C. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, *op. cit.*, p. 10. Pour le camarade de Beucler au camp n° 1, Norbert Héry, il fut également « supérieur à celui des camps de concentration nazis » ; N. Héry, *Tu-Binh*, *op. cit.*, p. 244. Voir aussi J.-J. Beucler in A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée*, *op. cit.*, p. 580.

<sup>1751</sup> Gal M. Schmitt, *De Diên Biên Phu à Koweït City*, *op. cit.*, p. 42.

<sup>1752</sup> C. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, *op. cit.*, p. 592.

<sup>1753</sup> B. Grué, *L'espoir meurt en dernier*, *op. cit.*, p. 177.

<sup>1754</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, *op. cit.*, p. 310.

<sup>1755</sup> Gal Y. de Sesmaisons, *Prisons de bambous*, *op. cit.*, p. 179.

<sup>1756</sup> Gal Y. de Sesmaisons, « Préface », in A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>1757</sup> J.-J. Beucler, « Postface », in A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 386.

forme d'un « génocide oublié »<sup>1758</sup> ou « impuni »<sup>1759</sup>, qui explosent dans la littérature de témoignage à partir de la fin des années 1980 et jusqu'à nos jours, à mesure que le combat pour la reconnaissance et la réparation mené par les anciens prisonniers UF de la RDV s'affirme et cherche à pénétrer l'espace public.

De Bernard Fall à Robert Bonnafous, d'Erwan Bergot à Pierre Schoendoerffer, ils sont déjà quelques-uns à assoir l'idée, dès les années 1960 et jusqu'aux années 1980, que les taux de mortalité dans les camps de la RDV se situeraient bien au-dessus des 50 %. « Pour de nombreux auteurs », résume en effet Jean-Jacques Arzalier à propos des seuls prisonniers de Dien Bien Phu – mais l'observation vaut de fait pour l'ensemble des contingents de prisonniers –, « bien plus de la moitié des prisonniers meurt dans les camps »<sup>1760</sup>. « Dès après la fin de la guerre », confirme Pierre Journoud, « il est entendu, par une manipulation des chiffres dont il faudrait pouvoir préciser l'origine et le cheminement, que seulement "un prisonnier sur 4 est revenu vivant des camps vietminh", comme l'écrit, au début des années 1960, Bernard Fall, le spécialiste incontesté de cette guerre à l'époque<sup>1761</sup>. Entre 60 et 75 % de décès, telle est la fourchette qui va être reprise par tous les auteurs après lui »<sup>1762</sup>, conclut l'historien, des « témoins-et-historiens »<sup>1763</sup> comme Robert Bonnafous (voir infra) et Pierre Carles – pour lequel 30 000 des 40 000 prisonniers UF de la RDV ne sont pas revenus des camps<sup>1764</sup> – jusqu'aux historiens académiques les plus connus, comme François Cochet, pour lequel « il est possible de tabler sur une mortalité de l'ordre de plus de 60 % des prisonniers capturés »<sup>1765</sup>, ce qui en ferait une mortalité « comparable à celle des victimes de l'univers concentrationnaire »<sup>1766</sup>.

« Or », analyse Arzalier, pour ne parler que des seuls prisonniers de Dien Bien Phu – dont on a vu que l'ANAPI chiffrait le taux de perte à 72 % –, « la quasi-totalité des officiers et

---

<sup>1758</sup> R. Bonnafous, bandeau entourant l'édition de sa thèse aux éditions La Jonque, décembre 1991.

<sup>1759</sup> W. Sobanski, *Camp 113*, op. cit., p. 287.

<sup>1760</sup> Jean-Jacques Arzalier, « Diên Biên Phu : les pertes militaires », in Pierre Journoud et Hugues Tertrais (dir.), *1954-2004, La bataille de Diên Biên Phu, entre histoire et mémoire*, Paris, Publications de la Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 2004, p. 147-168, p. 167.

<sup>1761</sup> Bernard Fall, *Le Vietminh. La République démocratique du Viet-Nam, 1945-1960*, Paris, Armand Colin, 1961, chapitre 9, cité in P. Journoud, « Introduction », in A.-M. Pathé et F. Théofilakis (dir.), *La captivité de guerre*, op. cit., p. 227.

<sup>1762</sup> *Id.*

<sup>1763</sup> P. Carles, « Témoins et historiens », in J.-F. Muracciole et F. Rousseau (dir.), *Combats*, op. cit., p. 460-465.

<sup>1764</sup> Pierre Carles, *Des millions de soldats inconnus, la vie de tous les jours dans les Armées de la IV<sup>ème</sup> République*, Paris-Limoges, Charles-Lavauzelle, 1982, p. 167.

<sup>1765</sup> François Cochet, *Soldats sans armes. La captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles/Paris, Bruyant/LGDJ, 1998, p. 150.

<sup>1766</sup> *Ibid.*, p. 154.

la plupart des sous-officiers ont été en fait libérés. Si la mortalité des prisonniers de la bataille a été élevée, notamment chez les militaires du rang », conclut le médecin, « les valeurs habituellement citées méritent d'être nuancées »<sup>1767</sup> ; il en va de même pour les autres contingents de prisonniers. Ainsi, « s'il ne saurait être question de nier leurs souffrances et leurs ressentiments à l'égard de leurs gardiens, que trahissent tant de témoignages » d'anciens prisonniers, nous pensons avec Pierre Journoud qu' « il convient de revenir sur les chiffres erronés que les publications reprennent, l'une après l'autre, sans jamais s'interroger sur leur validité. »<sup>1768</sup> Nous établirons ainsi que le taux de mortalité dans les camps de la RDV des prisonniers UF, tous grades et origines confondus – exception faite des « autochtones » –, se situe vraisemblablement autour de 30 %, soit un rapport décédés en captivité / survivants globalement inversé par rapport aux proportions jusqu'ici généralement avancées.

### **1.1.1 Prisonniers..., déserteurs, morts au combat, rapatriés par voie démocratique et disparus : comment discriminer les absents en 1954-1955 ?**

#### **1.1.1.1 Des chiffres partiels...**

D'où viennent originellement ces estimations ? Elles prennent d'abord place dans le cadre du jeu de pouvoir animant la fin de la « Guerre d'Indochine », où chaque camp accuse l'autre de manquements aux protocoles d'application des accords de Genève. Le 25 août 1954, les généraux Salan, Jacquot, Noiret, Allard, les colonels Gracieux, Vallier, Pinsard, Leclere, Jacquot et de Rougememont, ainsi que Jean Daridan et Pierre Cerles, évaluent le nombre des disparus présumés prisonniers à 30 400 – une fois retranchés les 9 000 prisonniers dont la libération a été promise par la RDV –, ce qui implique pour eux que « les listes remises par le Viet-Minh sont donc incomplètes. »<sup>1769</sup> Autrement dit, dès l'été 1954, dans de nombreux rapports, la plupart des disparus – que le général Ely estime pour sa part, le 12 septembre, à 30 825<sup>1770</sup> – sont de fait considérés comme présumés prisonniers : approximation en l'absence de chiffres fiables, erreur d'appréciation due au

---

<sup>1767</sup> J.-J. Arzalier, « Diên Biên Phu... », in P. Journoud et H. Tertrais (dir.), *1954-2004, op. cit.*, p. 167.

<sup>1768</sup> P. Journoud, « Introduction », in A.-M. Pathé et F. Théofilakis (dir.), *La captivité de guerre, op. cit.*, p. 226.

<sup>1769</sup> Procès-verbal de la réunion du 25 août 1954 associant les généraux Salan, Jacquot, Noiret, Allard, des colonels Gracieux, Vallier, Pinsard, Leclere, Jacquot et de Rougememont, et de Jean Daridan et Pierre Cerles, sur la question des prisonniers, SHD, 10 H 315.

<sup>1770</sup> Rapport du général Ely à Guy La Chambre, 15 septembre 1954, *op. cit.*

contexte d'urgence, ou bien maximisation plus ou moins volontaire du nombre des présumés prisonniers dans l'objectif d'affaiblir la position adverse ? Aucun de ces scénarii ne s'exclut l'un l'autre ; au contraire, il semble qu'ils ont concouru, tous ensemble, à asseoir l'idée que la RDV avait laissé mourir près des deux tiers de ses prisonniers.

Laisser mourir ou assassiner ? Telle est la question à laquelle répond la Délégation générale de la documentation, le 8 septembre 1954, dans un rapport adressé à toute la haute hiérarchie civile et militaire, en France comme en Indochine, sous le chapeau « Assassinnats & mort lente » :

« Si nous mettons à part les Vietnamiens, nous constatons qu'à la date du 5 Septembre 1954, les V.M. ne nous ont rendu que 8.013 prisonniers, sur 16.429 prisonniers et disparus, soit moins de la moitié. Les 8.416 manquant, peuvent être considérés en majorité comme morts au cours de leur détention, en particulier presque tous ceux qui ont été faits prisonniers avant 1950. [...] les assassinats ne paraissent pas être la cause principale des disparitions de nos prisonniers. La véritable cause du décès des prisonniers est à chercher dans les conditions de vie de ceux-ci. [...] Jusqu'en juillet 1954, les prisonniers, après des marches forcées dans des conditions inhumaines, étaient enfermés dans des camps où ils manquaient de tout : vêtements, moustiquaires, soins et nourriture. [...] Rapidement affaiblis, et minés par la dysenterie, le paludisme et le béri-béri, les prisonniers étaient à la merci de la moindre maladie. »<sup>1771</sup>

C'est du reste ce que confirme le 14 octobre 1954 le colonel de Sury, président de la Commission de recherches de renseignements sur les prisonniers de guerre, dans un rapport sur le traitement réservé aux prisonniers de l'U.F. par le commandement de l'A.P.V.N. pendant leur captivité adressé au chef de la délégation française à la Commission mixte centrale pour le Vietnam (CMCV). Ainsi, peut-on notamment y lire, les marches imposées aux prisonniers peuvent être vues « comme méthode d'extermination lente ne laissant pas de trace »<sup>1772</sup>. Plus encore, selon la Délégation générale de la documentation :

« Pour les V.M., jusqu'à la fin du mois de juillet 1954, tous les prisonniers qui se refusaient à embrasser la foi communiste pouvaient mourir. Tout s'est donc passé comme si, par une véritable et odieuse politique de la mort lente, ils avaient escompté attirer dans leur camp de nombreux combattants de l'Union Française en leur faisant miroiter l'espoir d'un sort meilleur. »<sup>1773</sup>

En annexe à cette note, un tableau dresse un comparatif des prisonniers et disparus – disparus systématiquement assimilés à des prisonniers dans le texte de la note – et des libérés [voir annexe 20]. Les chiffres sont éloquentes : 80 % d'absents, toutes catégories de personnels confondues, dont 51,2 % pour les seuls Français, légionnaires, Africains et Nord-Africains... Ce faisant, il s'agit notamment de répondre, par des accusations en retour, aux charges portées par la RDV contre la France dans le cadre de l'application des

---

<sup>1771</sup> Délégation générale de la documentation, Note n° 1413 du 8 septembre 1954, SHD, 10 H 316, dossier 1.

<sup>1772</sup> Rapport du colonel de Sury sur le traitement réservé aux prisonniers de l'U.F., 12 octobre 1954, *op. cit.*

<sup>1773</sup> Cette citation et toutes celles du paragraphe suivant sont tirées de la note n° 1413 du 8 septembre 1954, *op. cit.*

accords de Genève, selon lesquelles « les Français [auraient] l'intention de conserver indûment de nombreux prisonniers » et auraient commis « de nombreuses atrocités » à l'encontre de leurs captifs. « Maintenant », conclut en effet le rapport de la Délégation générale de la documentation, « [...] nos adversaires [...] redoutent les explications qu'un jour ou l'autre ils auront à fournir sur la non restitution de milliers de prisonniers. Ils préparent d'ailleurs la parade, et ne négligent rien pour constituer des dossiers sur les nombreux cadres V.M. qui, d'après eux, auraient été exécutés par les Français ou les Vietnamiens "fantoques". [...] Par tous les moyens, ils cherchent à persuader leur peuple et le monde que nous nous sommes livrés, sur les détenus V.M. à des actes de barbarie innombrables. » Les taux exagérés de pertes dans les camps de la RDV sont donc d'abord à inscrire dans la bataille diplomatique de chiffres que se livrent la France et la RDV au lendemain des accords de Genève.

Mais ce seul facteur ne suffit pas à expliquer la moyenne haute de 50 à 70 % de prisonniers décédés en captivité souvent avancée dès l'été 1954 et filtrant dans les médias par l'intermédiaire de la Croix-Rouge française, composante de l'Office du prisonnier, de tel ou tel député sollicité par une famille de prisonniers, ou bien encore par les associations d'anciens combattants. Selon Georges Brouardel, président de la CRF de 1947 à 1955, dans une communication faite à l'Académie de médecine au début de l'automne 1954 sur la base du rapport du professeur Huard, délégué de la CRF en Indochine en 1954, « le taux de la mortalité générale dans les camps a été approximativement de 65 % »<sup>1774</sup> : un chiffre dont l'Association des anciens du CEFEO – dont le président d'honneur n'est autre que le général Salan –, future Association des Combattants de l'Union Française (ACUF), juge digne de foi<sup>1775</sup>. Pour Huard et Brouardel, ces hommes seraient essentiellement morts, rapporte Pierre Journoud, « à cause des conditions particulières de la guerre d'Indochine : climat, nourriture, difficulté d'acheminement des convois, rejet par les autorités communistes des conventions internationales et humanitaires... »<sup>1776</sup> Pour les Anciens du CEFEO cependant, ce rapport est « incomplet »<sup>1777</sup> quant aux causes réelles de cette

---

<sup>1774</sup> « Le professeur Huard », *Le combattant d'Indochine*, Revue mensuelle éditée et réalisée par l'Association des Anciens du CEFEO, n° 30, novembre 1954, p. 19.

<sup>1775</sup> « 20.000 mères attendent toujours leurs fils », *Le combattant d'Indochine*, op. cit., novembre 1954, p. 18-19 ; Lettre d'Yves Gignac, secrétaire général de l'ACUF, au ministre des Affaires étrangères, 15 septembre 1971, ADC, Asie-Océanie, Conflit Vietnam, 309 (consultation soumise à dérogation).

<sup>1776</sup> Tableau « très secret » sur la situation des disparus présumés prisonniers à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1955, SHD, 10 H 313, synthétisé par P. Journoud, « Introduction », in A.-M. Pathé et F. Théofilakis (dir.), *La captivité de guerre* op. cit., p. 228.

<sup>1777</sup> « Le professeur Huard », *Le combattant d'Indochine*, op. cit., p. 19.

effroyable mortalité, l'association affirmant tout à la fois que « les Viets n'ont jamais donné aux prisonniers la même ration qu'à leurs troupes »<sup>1778</sup>, « que les autorités Vietminh s'arrangeaient toujours pour que les prisonniers aillent chercher leur riz à plusieurs kilomètres (parfois 15 km) du camp [...] finissa[nt] par terrasser ces hommes mal nourris »<sup>1779</sup>, et que la mortalité fut également très importante durant « les marches forcées de 700 km [conduisant les prisonniers de Dien Bien Phu vers leurs camps, nda] au cours desquelles la moitié de la colonne enterrait l'autre, faute de soins et de nourriture. »<sup>1780</sup> Dès octobre 1954, l'association des anciens du CEFEO lancera d'ailleurs sur cette base « une campagne pour faire connaître les conditions inhumaines de leur détention ainsi que le scandale des trop nombreux disparus »<sup>1781</sup> (voir infra).

La presse (*Paris Presse, Paris Match, Le Monde, Le Figaro...*) est également là pour couvrir les libérations de prisonniers squelettiques, « hâves, maigres, barbus, [...] avança[nt] les yeux vides »<sup>1782</sup> – pour reprendre les mots de Jean Lartéguy, dans *Le Mal Jaune*, romançant les libérations qu'il eut lui-même l'occasion de couvrir comme journaliste. Immanquablement, ces scènes « rappellent les images des camps de concentration projetées après la guerre dans les écoles »<sup>1783</sup> et interrogent en retour sur le sort de ceux qui ne font pas partie des libérés.

Pour expliquer ces chiffres, il faut aussi compter sur l'écho, au sein de l'armée, dans les familles de disparus ou au sein de l'association des anciens du CEFEO, de témoignages d'anciens prisonniers libérés tels que celui du caporal Pierre Moebs, au camp 14, estimant le nombre de décès dans son camp à près de « 90 % »<sup>1784</sup>. Certains camps en effet ont connu, à certaines périodes, des taux de mortalité record. Bernard Fall cite par exemple le camp 5-E, qui aurait enregistré 201 décès sur 272 prisonniers entre mars et septembre 1952, le camp 70 qui aurait perdu 120 hommes sur 250 en juillet-août 1954, le camp 123 qui

---

<sup>1778</sup> *Id.*

<sup>1779</sup> *Id.*

<sup>1780</sup> *Id.*

<sup>1781</sup> Site Internet de l'ACUF, page « Historique », URL : <http://www.acuf.fr/historique.php>, consulté le 4/12/2016.

<sup>1782</sup> J. Lartéguy, *Le mal jaune, op. cit.*, p. 80.

<sup>1783</sup> P.-J. Yvon, *Un marin au cœur de l'exode indochinois, op. cit.*, p. 115. Marin, Pierre-Jean Yvon participe à l'évacuation des prisonniers libérés le 14 juillet 1954, accompagnant les journalistes de *Paris Match* Joël Le Tac et René Vital dépêchés sur place pour couvrir l'évènement et qui en rapporteront des clichés devenus iconiques. Voir Joël Le Tac et René Vital « 100 libérés des camps viets racontent leur captivité », *Paris Match*, n° 278, 24-31 juillet 1954, p. 36-39, p. 37.

<sup>1784</sup> Extrait de la déclaration du caporal Moebs Pierre, capturé le 27 mai 1950 aux environs du poste de Dong Khé et libéré le 27 janvier 1952, SHD, 10H316, dossier « Déclarations de prisonniers libérés / OP 1950-1954 ».

aurait perdu la moitié de son effectif entre juin et décembre 1953, le camp 114 où la mortalité moyenne aurait été de deux prisonniers par jour en 1952, et même le camp n° 1 pour officiers qui connut une importante mortalité en 1951<sup>1785</sup>. Ces chiffres sont repris en 1985 par Robert Bonnafous, dans sa thèse d'université consacrée aux prisonniers français de la RDV (ajoutant le camp n° 3 avec ses 300 morts entre août et octobre 1951)<sup>1786</sup>. Ces taux record constatés par certains témoins dans leurs camps à certaines époques sont d'autant plus ahurissants qu'ils tendent à être montés en généralité, renforçant encore l'idée selon laquelle bien plus de la moitié et jusqu'à 70 % des prisonniers de l'UF seraient morts en captivité.

Les rapports des médecins – médecins ex-prisonniers et médecins ayant pris en charge les prisonniers libérés –, confrontés aux récits des libérés et à leurs multiples pathologies, sont également pour beaucoup dans la publicisation de ces taux-records. C'est tout particulièrement le cas du rapport sur « l'état sanitaire des prisonniers de guerre libérés par les autorités de la République démocratique du Viet-Nam » établi fin 1954 par le médecin commandant Martin<sup>1787</sup> :

	Disparus & prisonniers à la date du 20 octobre 1954 (depuis 1945)	Libérés entre le 14 juillet 1954 et le 20 octobre 1954, faisant l'objet du présent rapport
Français	6 449	2 587
Légion	6 328	2 567
Nord-Africains	6 695	3 369
Africains	1 748	796
Autochtones	15 759	1 435
<b>Total</b>	<b>36 979</b>	<b>10 754</b>
<b>Pour mémoire : libérés depuis 1945, jusqu'au 14 juillet 1954</b>		<b>4 744</b>

Fig. 11 – Tableau des disparus & prisonniers à la date du 20 octobre 1954 (depuis 1945) mis en regard avec les libérés entre le 14 juillet 1954 et le 20 octobre 1954, in rapport sur « l'état sanitaire des prisonniers de guerre libérés par les autorités de la République démocratique du Viet-Nam » établi fin 1954 par le médecin commandant Martin<sup>1788</sup>

<sup>1785</sup> B. Fall, *Guerres d'Indochine, op. cit.*, p. 339-340.

<sup>1786</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français, op. cit.*, p. 224.

<sup>1787</sup> Rapport du médecin-commandant Martin, [1954], *op. cit.*

<sup>1788</sup> Rapport du médecin-commandant Martin, [1954], *op. cit.*

C'est ce rapport que l'on retrouve repris par Bernard Fall – qui ne cite pas sa source – dans sa célèbre histoire de la « Guerre d'Indochine » parue aux Etats-Unis dès 1961 et préalablement dans son essai sur le « régime vietminh » édité aux Etats-Unis dès 1954<sup>1789</sup>, concluant à une moyenne d'à peine 28, 5 % de prisonniers libérés<sup>1790</sup>, et donc à un taux de 71, 5 % de disparus et présumés prisonniers – oubliant au passage dans le calcul de son pourcentage les 4 744 prisonniers libérés entre 1945 et 1954. Etant donné les paragraphes précédents consacrés à la mortalité dans les camps de la RDV, le sous-entendu est relativement clair : pour Fall, seuls un peu moins de 30 % des prisonniers auraient survécu à leur captivité, pour plus de 70 % de décès.

En 1985, c'est également sur la base du rapport du docteur Martin que Robert Bonnafous établit ses propres statistiques. L'ancien prisonnier estime en effet que le rapport du médecin-commandant Martin « peut être considéré comme étant le plus près de la vérité »<sup>1791</sup>. Robert Bonnafous<sup>1792</sup> conclut ainsi à un pourcentage de 59, 89 % de « PG manquants présumés décédés » chez les Français, 59, 44 % chez les légionnaires, 49, 68 % chez les Nord-Africains et 54, 47 % chez les Africains – « soit un pourcentage moyen de 55, 87 % » –, qui, ajoutés aux « 100 % » des autochtones FTEO et « 90, 76 % » d'autochtones FAVN, donneraient « une moyenne totale de manquants de 69, 04 % [en gras dans le texte original] »<sup>1793</sup>. Pour Bonnafous, hormis les « autochtones » dont une partie significative aurait été intégrée dans les forces de la RDV, ces hommes « peuvent être considérés comme décédés »<sup>1794</sup>.

Initialement synthétisés par le médecin-commandant Martin – chargé à l'été 1954 de superviser, du point de vue médical, les opérations d'échange de prisonniers<sup>1795</sup> –, repris par Bernard Fall puis Robert Bonnafous, ce sont ces chiffres et analyses qui sont depuis avancés, jusqu'à nos jours, par la plupart des témoins et autres acteurs de l'espace de

---

<sup>1789</sup> B. Fall, *Le Vietminh. La République démocratique du Viet-Nam*, op. cit. (1<sup>e</sup> éd. en angl. 1954, sous le titre *The Vietminh Regime*).

<sup>1790</sup> Bernard Fall, *Guerres d'Indochine*, op. cit., p. 340.

<sup>1791</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français*, op. cit., p. 219.

<sup>1792</sup> En 1954, Robert Bonnafous envisage sa libération comme une mesure de compensation par rapport aux taux de pertes effroyables dans les camps de la RDV : une clé de lecture pour comprendre pourquoi, dans sa thèse, Bonnafous a retenu certains chiffres au détriment d'autres ? R. Bonnafous, *Le compte des faits*, op. cit., p. 142.

<sup>1793</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français*, op. cit., p. 222.

<sup>1794</sup> *Ibid.*, p. 224.

<sup>1795</sup> Voir pour illustration le récit de Jean Dollet (fait prisonnier comme brigadier chef au III<sup>e</sup> RACM le 5 mai 1954 et libéré quatre mois plus tard, le 30 août 1954), in Jean Dollet (dir.), *Devoir de mémoire de survivants des camps du Viet-Minh, du camp A – Dong-Tram, III<sup>e</sup> interzone, Tanh Hoa*, ANAPI, 1997, p. 49, AD du Rhône, 31 J 247.

discours des anciens prisonniers UF de la RDV. Des chiffres repris jusque dans les travaux académiques, comme ceux de François Cochet ou Alain Ruscio – ce dernier attirant l'attention de son lecteur, dans les années 1990, sur le fait que la thèse de Bonnafous représentait alors « le seul ouvrage universitaire [... et ainsi] la base de toute mise au point sur la question »<sup>1796</sup> des prisonniers de la RDV.

### *1.1.1.2 ... et partiels*

On a vu que les estimations chiffrées produites en 1954-1955 s'inscrivaient dans la bataille statistico-diplomatique que se livrent aux lendemains des accords de Genève la France et la RDV ; comme telles, elles sont donc à prendre avec circonspection. On a vu également qu'elles étaient l'objet d'une certaine publicisation de la part des prisonniers eux-mêmes, de leurs familles, des anciens combattants et autres relais métropolitains, nourrissant là-encore de nombreuses exagérations. Mais comment ces taux ont-ils été initialement calculés ?

Notons tout d'abord que les évaluations du nombre des disparus et présumés prisonniers produites durant la « Guerre d'Indochine » sont presque systématiquement discordantes : elles ont en effet été produites à différents moments du conflit et par divers organismes, avec des sources de renseignements elles-mêmes différentes. Les autorités, la presse et « l'opinion publique » ne manquent d'ailleurs pas de s'en alarmer ; ainsi, s'interroge par exemple l'état-major des armées le 9 septembre 1954 dans un télégramme à destination du général en chef en Indochine, les « chiffres fournis par presse et organismes officiels soit Paris, soit Saïgon, ne concordent pas » et l'« opinion publique [est de ce fait] inquiète »<sup>1797</sup>.

Plusieurs raisons expliquent ces différences entre les estimations. D'abord, les libérations de prisonniers français, légionnaires, africains et nord-africains s'échelonnent de fait jusqu'à fin octobre 1954 – ce sans compter les prisonniers « autochtones » et les déserteurs rendus à partir de 1955. Les chiffres avancés en août-octobre 1954 sont donc incomplets ; ce sont eux qui sont pourtant retenus dans de nombreuses publications, comme par exemple dans les mémoires du général Salan<sup>1798</sup>.

---

<sup>1796</sup> A. Ruscio, *La guerre française d'Indochine*, op. cit., p. 167-168.

<sup>1797</sup> Télégramme secret de l'EMA Paris au Génécchef en Indochine, 9 septembre 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

<sup>1798</sup> Général Raoul Salan, *Mémoires*, tome 2, *Fin d'un empire, Le Viet-Minh mon adversaire* (octobre 1946-octobre 1954), Paris, Presses de la Cité, 1971, p. 433.

Surtout, les modes de dénombrement des disparus varient généralement d'une estimation à l'autre ; parfois sont inclus les prisonniers « autochtones » FTEO et/ou FAVN ; parfois sont également inclus les chiffres des déserteurs identifiés, ou bien ceux des disparus finalement déclarés décédés au combat ou en captivité, ou bien encore ceux libérés avant la fin des hostilités, etc. Parfois l'une ou l'autre de ces catégories est exclue, sans que cela soit pour autant clairement mentionné dans le document. Ces estimations sont de fait un matériau extrêmement compliqué à manier, dans lequel personne ne semble réellement se retrouver. Ainsi compris, écrit Pierre Journoud, « le flou qui a entouré la comptabilité des pertes en captivité pendant la guerre d'Indochine a [...] facilité le processus de surenchère victimaire d'une partie des anciens d'Indochine. »<sup>1799</sup>

Dans une telle complexité, on comprend dès lors mieux pourquoi les chiffres présentés par le médecin-commandant Martin ont pu être retenus comme dignes de foi par Bernard Fall et Robert Bonnafous. Réalisé à la date du 20 octobre 1954, alors que la plupart des prisonniers non « autochtones » ont déjà été libérés, le tableau dévoilé par le docteur Martin présente des chiffres ordonnés selon les différentes catégories de troupes – Français, légionnaires, Nord-Africains, Africains et autochtones – et n'oublie guère les 4 744 prisonniers libérés avant l'été 1954. Ces chiffres paraissent donc vraisemblables aux deux auteurs-témoins, d'autant qu'ils entrent en résonance avec leurs cadres préalables de pensée.

Mais comment les chiffres du médecin-commandant Martin ont-ils été établis ? Le rapport est muet sur la question, du reste comme les travaux de Bernard Fall et Robert Bonnafous. Qu'en est-il notamment des modes de comptage de la colonne « Disparus & prisonniers à la date du 20 octobre 1954 (depuis 1945) » ? Que recourent exactement ces mots ? Faut-il comprendre qu'il s'agit là du chiffre des disparus et présumés prisonniers depuis 1945 dont on est toujours sans nouvelles à la date du 20 octobre 1954, donc un chiffre duquel auraient été retranchés les prisonniers libérés, évadés et récupérés jusqu'au 20 octobre 1954, ainsi que ceux ayant pu être classés avec certitude, à la date du 20 octobre, déserteurs ou bien décédés au combat ou en captivité ? L'ampleur du chiffre des disparus suffit à attester que le titre donné à cette colonne n'est pas à comprendre en ce sens, rendant l'interprétation d'autant plus ambiguë. Faut-il alors comprendre qu'il s'agit là d'une situation récapitulative du nombre total des disparus et présumés prisonniers depuis 1945 ? Si tel est le cas, le

---

<sup>1799</sup> P. Journoud, « Introduction », in A.-M. Pathé et F. Théofilakis, *La captivité de guerre, op. cit.*, p. 226.

problème – non soulevé par Bernard Fall et Robert Bonnafous – est qu’il est impossible de tenir une comptabilité précise des disparus durant la « Guerre d’Indochine ». En effet, précise fin 1954 une fiche relative au problème des militaires des forces françaises non rendus par l’APVN :

« Depuis le début de la campagne de 1945 le contrôle des disparus a été tenu à l’aide d’un fichier dont les fiches individuelles étaient mises à jour quotidiennement en fonction des renseignements précis obtenus. A titre d’exemple, la fiche d’un disparu était retirée du casier qui la contenait dès que la certitude était acquise d’un changement de position, prisonnier, déserteur, décédé, libéré, récupéré par son unité peu après sa disparition ou évadé. »<sup>1800</sup>

Tout état numérique des disparus et présumés prisonniers ne vaut donc qu’à l’instant T où il est rédigé ; autrement dit, le chiffre de 21 220 « disparus et présumés prisonniers » français, légionnaires, nord-africains et africains depuis 1945 mentionné par le médecin-commandant Martin a été établi à partir du total des 3 848 libérés « avant la cessation des hostilités » (1945-juillet 1954) ajouté aux 9 327 « personnels rendus en exécution des Accords » de Genève, lui-même ajouté aux 8 045 « personnels manquants » à la date du 16 octobre 1954<sup>1801</sup>. Or ces chiffres de « personnels manquants », précise la « Fiche relative aux effectif des prisonniers libérés par le Viet-Minh (Situation au 15 octobre 1954) » établie par le 1<sup>er</sup> bureau de l’EMIFT le 16 octobre 1954 – fiche de laquelle sont issus les chiffres avancés par le médecin-commandant Martin –, « correspondent aux nombres de fiches détenues à la date précitée par le Bureau du Personnel. Ils comprennent donc tous les militaires capturés qui n’ont pas été rendus encore par le Viet-Minh, les déserteurs, les ralliés et les décédés en captivité. »<sup>1802</sup> Ils comprennent également de nombreux cas de personnels n’ayant jamais connu la captivité ou la désertion, mais étant décédés au cours des combats (voir infra), ou bien encore ayant été libérés par d’autres voies que celle de la remise aux autorités françaises ou vietnamiennes, notamment celle du « rapatriement par voie démocratique » ou de la libération sur place pour les « autochtones » originaires des régions situées au nord du 17<sup>e</sup> parallèle.

Dans le tableau du médecin-commandant Martin, la catégorie des « libérés » oublie en effet celle des personnels effectivement « libérés » des camps de la RDV mais non rendus à la

---

<sup>1800</sup> 1<sup>er</sup> Bureau de l’EMIFT, Fiche relative au problème des militaires des FAEO non rendus par l’APVN, [fin 1954], SHD, 10H 315, dossier 6, sous-dossier « Fiche relative aux effectifs des PG libérés au 15/10/54.

<sup>1801</sup> Télégramme du lieutenant-colonel Deguil, chef du secrétariat particulier du Commissaire général de France en Indochine, au ministre des Etats associés, sur les modifications à apporter aux données numériques de la fiche du 16 octobre 1954, Saigon, 25 novembre 1954, SHD, 10 H 315, dossier « Télégrammes-Correspondance (1954) ».

<sup>1802</sup> 1<sup>er</sup> Bureau de l’EMIFT, Fiche relative aux effectif des prisonniers libérés par le Viet-Minh (Situation au 15 octobre 1954), [16 octobre 1954], SHD, 10 H 315, dossier 6, sous-dossier « Fiche relative aux effectifs des PG libérés au 15/10/54.

France ou au Sud-Vietnam, donc libérés hors-cadre légal des accords de Genève. Laissons pour l'instant de côté les « autochtones » (voir infra) et intéressons-nous aux légionnaires ayant été « rapatriés par voie démocratique » sur leurs pays d'origine. Le 21 février 1955, un télégramme du Commissariat général de Saïgon à l'état-major particulier du ministre des Etats associés, à Paris, avance le chiffre de 1 671 légionnaires « appartenant à un pays satellite de l'URSS (nationalité déclarée par les intéressés<sup>1803</sup>) »<sup>1804</sup> libérés en application des accords de Genève, dont 1 443 Allemands (Allemands de l'Est et de l'Ouest confondus). Le télégramme évalue également à 332 le chiffre des « rapatriés sur les pays de l'Est, d'après les renseignements actuellement connus »<sup>1805</sup> à la date du 26 février 1955 – sans qu'il soit possible de distinguer les prisonniers des déserteurs, mais dont « une partie importante [...] », estime le colonel Pinsard, « est composée de présumés prisonniers (3/4) »<sup>1806</sup> – sur les 1 234 légionnaires allemands et issus des pays d'Europe de l'Est toujours manquants à la date du 16 février 1955. Reste donc 902 légionnaires allemands ou issus d' « un pays satellite de l'URSS » dont la France est sans nouvelles au début de l'année 1955 ; parmi eux, un certain nombre ont été rapatriés sur leurs pays d'origine sans que les services de renseignements français aient pu en avoir la preuve, ou bien ont été tués au combat ; parmi eux également, certains sont à classer dans la catégorie des déserteurs.

Dans le tableau présenté par le médecin-commandant Martin, la catégorie des « disparus et présumés prisonniers » contient en effet nécessairement un certain nombre de déserteurs, évalués au 15 octobre 1954 à 1 674 personnels : 176 Français, 1 182 légionnaires, 281 Nord-Africains et 35 Africains ; ce sans compter les « autochtones » évalués à 11 031<sup>1807</sup>. Ces hommes ont-ils été défalqués des 21 220 « disparus et présumés prisonniers » avancés par le docteur Martin pour s'en tenir aux seuls personnels non « autochtones » ? D'après la « Fiche relative aux effectifs des prisonniers libérés par le Viet-Minh (Situation au 15 octobre 1954) » établie par le 1<sup>er</sup> bureau de l'EMIFT le 16 octobre 1954<sup>1808</sup>, la réponse est non. Or ces effectifs de déserteurs identifiés vont continuer d'enfler dans les mois suivants :

---

<sup>1803</sup> Il s'agit de Lettons, Litvaniens, Roumains, Bulgares, Hongrois, Estoniens, Yougoslaves, Polonais, Tchécoslovaques, Russes, Albanais et Allemands. « Le chiffre des Allemands », précise le télégramme, « comprend la totalité des Légionnaires de nationalité déclarée allemande, la différenciation Allemands de l'Ouest et Allemands de l'Est [étant] impossible ». Télégramme du colonel Pinsard, chef du cabinet militaire du commissaire général de France en Indochine, à l'état-major particulier du ministre des Etats associés, sur les « Légionnaires disparus présumés prisonniers », Saïgon, 21 février 1955, SHD, 10 H 315, dossier n° 8.

<sup>1804</sup> *Id.*

<sup>1805</sup> *Id.*

<sup>1806</sup> *Id.*

<sup>1807</sup> Fiche relative au problème des militaires des FAEO non rendus, [fin 1954], *op. cit.*

<sup>1808</sup> Fiche relative aux effectifs des prisonniers libérés par le Viet-Minh, [16 octobre 1954], *op. cit.*

le 13 décembre 1954, un tableau des effectifs des prisonniers, disparus, déserteurs et décédés les estimera à 2 516 pour les seuls personnels non autochtones (auquel il faudrait encore ajouter 11 972 « autochtones »)<sup>1809</sup>, un chiffre ramené à environ 2 000 par le lieutenant-colonel Bertrand, chef du BDPGI, le 21 juillet 1955<sup>1810</sup>. Aussi ne peut-on conclure avec Robert Bonnafous, analysant le rapport du médecin-commandant Martin, que « les déserteurs [non « autochtones »] ayant été dégagés de ces statistiques on peut donc en déduire que tous les manquants peuvent être considérés comme décédés »<sup>1811</sup> : dans le rapport du médecin-commandant Martin comme dans les autres évaluations faites à des époques antérieures ou postérieures, la plupart des « déserteurs » demeurent de fait mêlés aux « disparus et présumés prisonniers ». C'est tout particulièrement le cas des troupes « autochtones » (FTEO et FAVN), dont une partie significative s'est « ralliée » de gré ou de force à la RDV, « pour être plus tard intégrées dans les forces de l'APVN »<sup>1812</sup>. Qu'en est-il en effet de ces 15 759 « autochtones » des forces françaises<sup>1813</sup> portés disparus et présumés prisonniers entre 1945 et 1954<sup>1814</sup>, sans parler des plus de 15 000 disparus des armées nationales<sup>1815</sup> ? Ont-ils été tous massacrés comme on le lit souvent dans les témoignages ? Contrairement à ce qu'écrit Robert Bonnafous, pour lequel pas un seul prisonnier « autochtone » FTEO n'aurait été libéré<sup>1816</sup> avant la fin des hostilités, 896 ont déjà été rendus aux forces françaises avant l'été 1954, auxquels il faut encore ajouter 1 648 personnels rendus en application des Accords de Genève à la date du 25 novembre 1954<sup>1817</sup>. Un peu plus de 13 200 « autochtones » FTEO sont donc toujours portés disparus au 13 décembre 1954<sup>1818</sup> ; autrement dit, à peine 20 % des « autochtones » servant dans les FTEO ont été rendus à la France fin 1954. Que sont devenus les 80 % restants ? Comme pour les autres catégories de prisonniers, nombre d'entre eux n'ont sans doute jamais été faits

<sup>1809</sup> Effectif des prisonniers, disparus, déserteurs et décédés (captivité) au 13 décembre 1954, secret, SHD, 10 H 315, dossier n° 6.

<sup>1810</sup> Rapport (secret) du lieutenant-colonel Bertrand, chef du BDPGI, sur l'existence de prisonniers ou disparus en République Démocratique du Viet Nam, 21 juillet 1955, SHD, 10 H 315, dossier « Question des non rendus ».

<sup>1811</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français*, *op. cit.*, p. 224.

<sup>1812</sup> *Id.*

<sup>1813</sup> Dans sa thèse (*Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français*, *op. cit.*, p. 219), R. Bonnafous commet une erreur d'interprétation en attribuant ce chiffre aux forces armées vietnamiennes : il s'agit bien du nombre des autochtones FTEO calculé à partir du chiffre total des disparus au 15 octobre 1954 additionné au nombre de libérés à la même date.

<sup>1814</sup> Télégramme du lieutenant-colonel Deguil, 25 novembre 1954, *op. cit.*

<sup>1815</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français*, *op. cit.*, p. 215.

<sup>1816</sup> *Ibid.*, p. 222.

<sup>1817</sup> Télégramme du lieutenant-colonel Deguil, 25 novembre 1954, *op. cit.*

<sup>1818</sup> Effectif des prisonniers, disparus, déserteurs et décédés (captivité) au 13 décembre 1954, *op. cit.*

prisonniers, soit qu'ils sont morts au combat, soit qu'ils ont déserté. Surtout, s'il y eut probablement des massacres de prisonniers vietnamiens, il convient de noter que « le nombre des vietnamiens ex-prisonniers de guerre du Viet-Minh et "libérés" sur place par le Viet-Minh », estime un rapport sur les disparus de février 1955, « est très élevé. »<sup>1819</sup> Le 21 juillet 1955, un rapport secret du lieutenant-colonel Bertrand, chef du BDPGI affirme ainsi qu'« une masse de 12 à 15 000 autochtones, anciens prisonniers vit actuellement en RDVN sinon dans les camps, du moins en résidence surveillée. Cette 2<sup>ème</sup> catégorie peut être décomposée comme suit : 8 à 10 000 prisonniers autochtones/FTEO, 4 à 5 000 prisonniers autochtones/FAVN. »<sup>1820</sup> Pour Bertrand, tous ces personnels ont été d'office qualifiés de « ralliés », afin que la RDV puisse apparaître en règle vis-à-vis des accords de Genève, et ce même si, « d'après les interrogatoires des ralliés récupérés ou des évadés, le nombre de ralliements sincères paraît assez faible. »<sup>1821</sup> La chose est d'ailleurs confirmée par les contingents de prisonniers libérés européens, comme ici par certains membres du convoi de libérés du 18 août 1954, rapportant que « les Viets considéraient comme ralliés les anciens prisonniers vietnamiens U.F. et F.A.V.N. »<sup>1822</sup>, ou par d'anciens prisonniers vietnamiens eux-mêmes, comme le caporal Dang Van Dien, libéré le 19 octobre 1954, laissant derrière lui 800 de ses camarades :

« Les V.M. déclarent que ces hommes ne sont pas encore libérés parce qu'ils se montrent insoumis et encore attachés aux Français. Ils ne seront libérés qu'après l'évacuation des Français du Nord Vietnam. Les V.M. nous disent encore que ces hommes retenus seront envoyés travailler dans les mines à Thai-Nguyen. »<sup>1823</sup>

« Ces prisonniers », ajoute en effet le lieutenant-colonel Bertrand à l'été 1955, « à part ceux considérés par l'APVN comme dangereux, ne sont d'ailleurs plus dans des camps : ils ont été soi-disant "libérés" à des dates variant entre le 15.8.1954 et le mois d'avril 1955, mais pour être, soit incorporés dans des unités de travailleurs, soit placés en résidence surveillée sous le contrôle des autorités administratives (UBKC). » Dès le 25 août 1954, une « fiche relative à la question des prisonniers établie exclusivement avec des documents de valeur A d'origine Viet-Minh » rapportait déjà que la RDV avait pris la décision de ne remettre que ceux de ses prisonniers « résidant dans la zone ennemie provisoirement contrôlée »<sup>1824</sup>,

---

<sup>1819</sup> Fiche sur les disparus révisée au 1<sup>er</sup> mars 1955, 24 février 1955, ADC, Asie-Océanie, Conflit Vietnam, 309 (consultation soumise à dérogation).

<sup>1820</sup> Rapport (secret) du lieutenant-colonel Bertrand, 21 juillet 1955, *op. cit.*

<sup>1821</sup> *Id.*

<sup>1822</sup> Fiche du 25 août 1954 de la sécurité militaire, *op. cit.*

<sup>1823</sup> Déclaration du caporal Dang Van Dien à sa libération (traduction), Haiduong, 20 octobre 1954, SHD, 10 H 2761, dossier « Interrogatoire de PG libérés ».

<sup>1824</sup> Fiche relative à la question des prisonniers, 25 août 1954, *op. cit.*

soit au sud du 17<sup>e</sup> parallèle, les autres devant être directement « libérés » sur place. Les archives françaises étant beaucoup trop lacunaires sur le sujet, nous nous garderons d'avancer un chiffre sur les nombres de prisonniers vietnamiens décédés, gardés en captivité ou bien « libérés ». Néanmoins, si l'on s'en tient aux seules estimations du lieutenant-colonel Bertrand compilées aux chiffres des personnels effectivement rendus à la France, entre 67 et 80 % minimum des militaires « autochtones » FTEO faits prisonniers entre 1945 et 1954 seraient toujours en vie en 1955, soit qu'ils aient été directement rendus à la France (20 %), soit pour la plupart qu'ils aient été « ralliés » de gré ou de force au combat de la RDV.

### ***1.1.1.3 Derrière la problématique des disparus..., le problème de l'assimilation des morts au combat aux morts en captivité***

Les questions liées aux déserteurs et prisonniers « autochtones », ainsi qu'aux captifs de la RDV effectivement « libérés » mais non rendus aux autorités françaises, ne sont pas les seules à ébranler les statistiques des « disparus et présumés prisonniers » avancées au deuxième semestre 1954. Rappelons d'abord que, sur toute la durée de la guerre, le chiffre des prisonniers est particulièrement difficile à établir pour les autorités françaises. D'abord parce que la RDV ne respecte pas les Conventions de Genève quant aux listes de prisonniers qu'elle devrait établir et communiquer aux autorités françaises : elle n'honore notamment guère la section V du titre III de la Convention de 1949 relative aux relations des prisonniers avec l'extérieur (notification de capture, échanges postaux, de vivres et de médicaments), ainsi que les sections I et III du titre IV, sur le rapatriement direct et l'hospitalisation des prisonniers blessés et les décès des prisonniers de guerre, dont la liste reste ainsi difficile à établir. Pour le commandement français en Indochine, « il en résulte tout d'abord que la certitude de la capture d'un militaire est parfois longue à obtenir [... et que] l'obtention ultérieure de nouvelles le concernant (lieu de détention, état de santé) se heurte ensuite à une quasi-impossibilité »<sup>1825</sup>. Afin de qualifier avec certitude un « manquant » de « prisonnier », la France se trouve donc réduite « à accepter et vérifier, s'il se peut, les seuls renseignements provenant : des déclarations des prisonniers libérés sans préavis par les rebelles ; des renseignements obtenus par les services spéciaux et les écoutes radios des

---

<sup>1825</sup> Fiche au sujet du fonctionnement de la Section Etat-civil de l'EMIFT..., 5 mai 1952, *op. cit.*

émissions Viet-minh »<sup>1826</sup>. Après confrontation et recoupement de ces informations<sup>1827</sup>, elles sont transmises aux familles par l'intermédiaire de l'Office du prisonnier lorsqu'elles apportent la preuve que tel ou tel prisonnier est encore vivant, et seulement aux autorités militaires<sup>1828</sup> dans le cas contraire, le ministère des Anciens combattants étant seul autorisé à officialiser la mort d'un prisonnier. Mais les sources d'information du commandement français sur les prisonniers sont extrêmement restreintes ; elles ne dépendent d'ailleurs que de la RDV, qui décide seule de procéder à des libérations ou de diffuser des appels radio, les moyens d'investigation directe de la France dans les camps étant quasiment nuls, ce qui explique que seuls 1 706 jugements de décès en captivité ont pu être rendus au 15 octobre 1954 (autochtones compris)<sup>1829</sup>, pour 8 342 « disparus et présumés prisonniers » dont on est toujours sans nouvelles<sup>1830</sup>. Or, parmi ces derniers, certains n'ont jamais connu la captivité.

Si les circonstances ne permettent pas de « déterminer avec certitude » que tel ou tel militaire absent de son unité est bien « prisonnier de guerre » ou « déserteur », ce dernier est systématiquement qualifié de « disparu »<sup>1831</sup>. Dans les faits, ajoutent les généraux Salan, Jacquot, Noiret et Allard, les colonels Gracieux, Vallier, Pinsard, Leclere, Jacquot et de Rougemont, ainsi que Jean Daridan et Pierre Cerles, réunis le 25 août 1954 pour évoquer la question des prisonniers, « on a pris l'habitude de porter disparus tous ceux dont le décès n'avait pas été établi avec certitude »<sup>1832</sup>, ce qui implique donc que le chiffre de 30 934 absents (« autochtones » FTEO compris) qu'ils évoquent alors anticipant la totalité des 9 138 libérations promises par la RDV ne correspond guère à la réalité du nombre des prisonniers<sup>1833</sup>.

Plus encore, chacune des estimations de disparus produites aux différentes époques de la « Guerre d'Indochine » semble devoir elle-même prêter à caution : les états numériques

---

<sup>1826</sup> *Id.*

<sup>1827</sup> La première source est jugée par le commandement plus sûre que la deuxième, car émanant directement de membres de l'UF ayant pu constater ce qu'ils déclarent de *visu*.

<sup>1828</sup> EMIFT et ministère des Anciens combattants (télégraphiquement pour les officiers et par voie aérienne trois fois par semaine pour les sous-officiers et les hommes de troupe), ainsi que, pour information, SGPDN, ministère des Etats associés, Direction des troupes coloniales, Mission de liaison du commandement en chef en EO, et OP.

<sup>1829</sup> Fiche relative au problème des militaires des FAEO non rendus, [fin 1954], *op. cit.*

<sup>1830</sup> *Id.*

<sup>1831</sup> Instruction relative à l'administration des militaires FTEO disparus, PG ou déserteurs, 7 août 1952, *op. cit.*

<sup>1832</sup> Procès-verbal de la réunion du 25 août 1954, *op. cit.*

<sup>1833</sup> Ils s'entendent cependant sur un « chiffre réel des prisonniers », à peine minoré, de 30 400 au 25 août 1954 (5 000 Français, 5 300 légionnaires, 5 200 Nord-Africains, 900 Africains et 14 000 Vietnamiens), ce qui signifie pour eux que « les listes remises par le Viet-Minh sont donc incomplètes. » *Id.*

mensuels de disparus fournis par les unités pour le commandement, précise en effet fin 1954 une fiche relative au problème des militaires des forces françaises non rendus par l'APVN, « sont entachés d'erreurs à la source, étant donné les circonstances qui entouraient leur élaboration. Notamment, les récupérations des personnels portés disparus au cours du combat ou peu après n'ont pas fait l'objet d'un modificatif à l'état des disparus. »<sup>1834</sup> « La récapitulation de ces états », conclut gravement le premier bureau de l'EMIFT, « ne peut donc servir de fondement à une comptabilité à l'unité près, telle que doit être celle d'un organisme d'Etat-Civil. »<sup>1835</sup> Or c'est souvent précisément sur la base de ces états qu'ont été établis les chiffres globaux des « disparus ».

Surtout, il existe différentes gradations dans la catégorie des « disparus », dont chacune a des répercussions différentes pour les familles de militaires. Ainsi, rappelle une fiche sur les disparus datée du 24 février 1955, « le classement "disparu" sans autre précision entraîne une réduction sensible du montant de la délégation consentie par le militaire à sa famille »<sup>1836</sup>, alors que « le classement "prisonnier" ou "disparu présumé prisonnier" permet à la famille de continuer à percevoir la délégation volontaire intégrale », « d'où », conclut la note, « dans le doute [souligné dans le texte original], classement dans cette dernière catégorie par le commandement ». Autrement dit, certains absents classés « prisonnier » ou « présumé prisonnier » n'ont jamais connu la captivité : un état de fait dicté par le souci légitime du commandement direct des militaires disparus de veiller au maintien du niveau de vie des familles de leurs hommes contribuant encore à fausser les chiffres. De fait, poursuivent les auteurs de la note :

« Tenant compte des conditions des combats en Indochine, il est certain qu'un nombre important (de l'ordre du quart) des disparus a été en réalité tué au combat, ainsi qu'on l'apprend par des libérés longtemps après. Un autre quart à peu près n'a pu survivre en captivité ou est mort au cours de tentative d'évasion. Les déserteurs mis à part, il est très probable que la plus grande partie des autres a trouvé une mort sur laquelle il ne sera jamais possible d'avoir de précisions. »<sup>1837</sup>

C'est du reste ce que confirment certains témoins eux-mêmes, comme le caporal-infirmier Louis Radisson à propos de trois de ses camarades tués sur la RC4 le 14 octobre 1950. Libéré et évacué le 4 novembre 1950, il confie ainsi à Cyril Bondroit :

---

<sup>1834</sup> Fiche relative au problème des militaires des FAEO non rendus, [fin 1954], *op. cit.*

<sup>1835</sup> *Id.*

<sup>1836</sup> Les citations de ce paragraphe sont issues de la fiche sur les disparus révisée au 1<sup>er</sup> mars 1955, 24 février 1955, *op. cit.*

<sup>1837</sup> *Id.*

« par la suite, je n'ai pas eu le droit de dire qu'ils étaient morts. Pour attester une mort, il faut trois témoins, c'est pourquoi, je n'ai pas pu dire aux familles la vérité. Ils ont été considérés comme prisonniers. »<sup>1838</sup>

De telles situations se sont sans doute produites à plusieurs reprises au cours de la « Guerre d'Indochine », tout particulièrement durant les batailles de la RC4 – véritable hécatombe pour les troupes de l'UF, durant laquelle de nombreux combattants considérés comme disparus ou présumés prisonniers dans le désordre le plus complet de la bataille sont vraisemblablement tombés, sans témoins, sur la piste ou dans un coin de la jungle environnante<sup>1839</sup> –, ou de Dien Bien Phu, durant laquelle la violence des combats fit que nombre de combattants ne furent jamais retrouvés ou furent enterrés à la va-vite, sans que leur identité ait toujours pu être relevée. Envoyé en mission à Dien Bien Phu en juin 1955 pour reconnaître les cimetières de la bataille en vue du rapatriement des corps ou tout au moins de la création d'une nécropole sur le site – qui ne verra jamais le jour –, le capitaine Belmont relèvera ainsi plusieurs fosses communes, sur les collines *Claudine* et *Eliane 1*, renfermant les corps d'environ 2 300 hommes des deux camps, ainsi que 638 tombes individuelles dont seulement 162 identifiées<sup>1840</sup>.

À Dien Bien Phu comme dans de nombreuses autres batailles, difficile ainsi de discriminer les morts au combat des morts en captivité. Certains militaires un temps classés parmi les prisonniers sont en réalité morts au combat. « Tu vas sans doute te demander pourquoi Gérard a été porté prisonnier », écrit le beau-frère du père d'un jeune combattant en réalité mort dans les derniers jours de la bataille de Dien Bien Phu, servant lui-même en Indochine et ayant mené son enquête, « je vais t'expliquer, dans la confusion des combats et des replis difficiles, il n'a pas été possible de signaler tout dans les derniers jours, le seul poste radio fonctionnait entre de CASTRE [sic] & COGNY. Faute de renseignements et de transmission de ceux-ci, tous ont été portés prisonniers. »<sup>1841</sup> C'est d'ailleurs ce que souligne Jean-Jacques Arzalier dans son étude sur les pertes militaires de la garnison<sup>1842</sup> : les statistiques souvent avancées pour chiffrer la mortalité dans les camps de la RDV des prisonniers de Dien Bien Phu, allant jusqu'à 72 % de morts, sont le plus souvent faussées

---

<sup>1838</sup> Caporal-infirmier Louis Radisson, in C. Bondroit, *3e BCCP Indochine, op. cit.*, p. 590.

<sup>1839</sup> Sur la RC4, plusieurs témoins racontent d'ailleurs avoir vu des montagnes de cadavres auxquels l'ennemi mettait ensuite le feu ; voir notamment *ibid.*, p. 592.

<sup>1840</sup> La mission du capitaine Belmont est racontée in R. Bruge, *Les hommes de Diên Biên Phu, op. cit.*, p. 19-29.

<sup>1841</sup> Copie d'une lettre adressée à Monsieur Jean Dugnas par son beau-frère servant alors en Indochine, 10 septembre 1954, jointe à la copie de la lettre de M. Jean Dugnas au président du Conseil, Nevers, 18 septembre 1954, SHD, 10 H 313, 2<sup>e</sup> dossier.

<sup>1842</sup> J.-J. Arzalier, « Diên Biên Phu... », in P. Journoud et H. Tertrais (dir.), *1954-2004, op. cit.*, p. 147-168.

à la source, car ces pourcentages sont généralement établis à partir des effectifs initiaux de la garnison, sans qu'il soit possible de distinguer les morts en captivité des disparus et morts au combat. Reprenant et réexaminant les chiffres officiels des prisonniers, morts et disparus de Dien Bien Phu, Arzalier conclut ainsi, pour les seuls officiers et sous-officiers faits prisonniers, à une mortalité respective de 5, 4 et 17, 6 %, reconnaissant néanmoins que ce pourcentage est certainement bien supérieur pour la troupe<sup>1843</sup>.

Les analyses et statistiques avancées par Jean-Jacques Arzalier pour les seuls combattants de Dien Bien Phu sont globalement confirmées par les évaluations que nous avons pu trouver dans les archives au sujet des officiers disparus sur toute la durée de la guerre. Au 15 octobre 1954, une fiche relative au problème des militaires des forces françaises non rendus par l'APVN comptabilise un total de 21 781 disparus – dont 8 342 Français, légionnaires, Nord-Africains et Africains – ; parmi eux, 226 officiers, dont 187 de l'armée de terre<sup>1844</sup>. Or, précise la fiche, les renseignements depuis obtenus auraient permis de préciser le sort de 45 % des officiers de l'armée de terre, ainsi répartis en 20 % de décédés dans les camps de prisonniers, 5 % vus dans les camps mais non rendus, et 20 % de tués au combat – pour les 55 % restants, aucune précision n'avait pu être encore donnée à l'heure de la rédaction de la fiche<sup>1845</sup>. Une autre fiche vraisemblablement datée de la fin de l'année 1954 précise que, parmi les 194 officiers toujours manquants (incluant cette fois-ci la marine et l'armée de l'air), il y aurait 54 tués au combat, 54 décédés dans les camps, 11 vus dans les camps mais non rendus, 3 évadés mais n'ayant jamais rejoint, 72 sans aucune nouvelle<sup>1846</sup>, soit 37 % d'officiers dont on ne connaît pas le sort pour 35 % de décédés ou disparus dans les camps ou au cours d'une évasion et 28 % d'officiers décédés au combat. Considérant la baisse du chiffre des officiers dont le commandement est toujours sans nouvelles et l'évolution globalement parallèle des taux de morts au combat et de morts en captivité, on peut légitimement estimer que 40 à 60 % de ces 72 officiers toujours manquants sont en réalité morts au combat.

« Des recherches analogues », ajoute la fiche de l'EMIFT, « sont poursuivies pour les sous-officiers et les hommes de troupe mais les renseignements obtenus ne permettent pas de faire un bilan analogue ; ces renseignements », précise évidemment la note, « sont

---

<sup>1843</sup> *Ibid.*, p. 165.

<sup>1844</sup> Fiche relative au problème des militaires des FAEO non rendus, [fin 1954], *op. cit.*

<sup>1845</sup> *Id.*

<sup>1846</sup> Fiche relative aux échanges de prisonniers, [fin 1954], *op. cit.*

d'ailleurs moins nombreux et moins précis que pour les officiers. »<sup>1847</sup> « Parmi ces disparus », estime cependant le bureau études générales et plans de l'état-major du commandement en chef en Indochine, « il y a certainement un grand nombre de tués au combat et de décédés dans les camps, ainsi que des déserteurs (en particulier autochtones et légionnaires). »<sup>1848</sup> C'est du reste ce à quoi conclut le 1<sup>er</sup> bureau de l'EMIFT fin 1954, pour lequel « les disparus à la date du 15 octobre comportent vraisemblablement dans leur très grande majorité des tués et décédés en captivité pour lesquels aucun jugement déclaratif n'a pu être prononcé [...], des personnels volontairement passés à l'ennemi ou ralliés [...], des déserteurs ou rapatriés par la voie des démocraties populaires [...], des personnels sur lesquels on ne retrouvera aucune trace (tués ou décédés au combat dont les corps n'ont pas été retrouvés en particulier et pour lesquels devront être rendus des jugements de disparition). »<sup>1849</sup> « Aussi faut-il s'attendre, en exceptant les cas particuliers pour lesquels l'APVN ne voudra donner aucun renseignement », avertit dès le 15 septembre 1954 le général Ely, « à ce qu'il existe des disparus que l'APVN n'aura pas réellement connus et pour lesquels nous ne pourrons jamais obtenir aucune précision. »<sup>1850</sup> C'est du reste ce que confirme l'APVN elle-même dans ses réponses apportées aux demandes de renseignements adressées par la Commission de recherche par le biais de la CMCV : au 31 décembre 1954, si sur 20 555 demandes l'APVN n'a rendu que 614 réponses, ces dernières portent sur 31 % de décédés en captivité, 38 % d'inconnus (décédés au combat ou morts en captivité sans que la RDV n'ait pu ou voulu le constater) et 31 % d'hommes déjà remis à la France<sup>1851</sup>.

Ainsi, sur la base de ces considérations ainsi que des pourcentages calculés pour les officiers prisonniers, et en tenant compte des conditions bien plus difficiles imposées aux soldats et sous-officiers dans les camps de troupe – facteur pour partie compensé par le nombre probable de déserteurs et par le fait que la mort d'un soldat au combat est *a priori* plus difficilement attestable car moins visible que celle d'un officier –, il nous paraît vraisemblable d'estimer qu'entre 40 et 50 % des soldats et sous-officiers disparus seraient en fait décédés au combat, le reste ayant, soit pour une petite partie déserté, soit pour la plupart trouvé la mort en captivité. Au demeurant, nous pensons que la fourchette des morts au combat se situe probablement autour de 50 % des disparus : de nombreux soldats sont

---

<sup>1847</sup> Fiche relative au problème des militaires des FAEO non rendus, [fin 1954], *op. cit.*

<sup>1848</sup> Fiche relative aux échanges de prisonniers, [fin 1954], *op. cit.*

<sup>1849</sup> Fiche relative au problème des militaires des FAEO non rendus, [fin 1954], *op. cit.*

<sup>1850</sup> Rapport du général Ely à Guy La Chambre, 15 septembre 1954, *op. cit.*

<sup>1851</sup> Rappelons que les premières demandes de recherche ont été faites après la fin théorique des échanges de prisonniers, mais de fait avant leur terme effectif.

en effet morts au combat sans aucun témoin pour l'attester, là où un décès en captivité peut généralement compter sur plusieurs témoins pour en rendre compte. Les mois passant, les libérés étant de moins en moins nombreux à ne pas avoir été interrogés sur le sort de leurs camarades de captivité, il y a de fortes probabilités pour que la moitié au moins des disparus et présumés prisonniers restants fin 1954 n'aient en réalité jamais connu la captivité.

Notons pour finir que si des morts au combat sont donnés pour prisonniers<sup>1852</sup>, l'inverse est également vrai : des prisonniers ayant survécu à la captivité ont été donnés pour morts au combat ou en captivité. Le flou entourant la question des disparus en Indochine est en effet si dense que plusieurs survivants ont eu la surprise, à leur libération, d'observer qu'ils avaient été classés parmi les décédés. Ainsi le sergent René Mary, tout juste libéré, rencontrant l'un de ses anciens camarades de combat, sidéré de voir son ami qu'il pensait mort : « j'ai pris instantanément conscience », confie Mary à ses mémoires de captivité en 1986, « de ce que nous étions alors pour les autres. Nous étions morts »<sup>1853</sup>. C'est du reste ce que confirme sa visite au dépôt de la Légion étrangère de Tan Son Nhut, où il pense pouvoir trouver son dossier militaire qui, lui confie l'officier chef de service, a déjà été transmis au ministère des Anciens combattants avec les dossiers des autres combattants morts pour la France en Indochine<sup>1854</sup>. C'est encore ce que confirme à son retour en France la cérémonie qu'il parvient *in extremis* à interrompre et à l'issue de laquelle son nom doit être donné au mess de sa garnison d'origine, en l'honneur du premier mort du régiment en Indochine<sup>1855</sup>. Aventure plus ou moins similaire pour Robert Vidal, qui se voit remettre à sa libération la croix de guerre... qui lui avait été délivrée à titre posthume<sup>1856</sup>. C'est encore le cas de deux camarades de captivité de René Mary, René Rabut<sup>1857</sup> et Georges Moulard, ce dernier, notamment, étant rentré en France « le jour où ses parents faisaient dire un service religieux pour le repos de son âme. Son nom », ajoute Mary, « était déjà gravé sur le monument aux morts »<sup>1858</sup>, comme ceux du lieutenant Norbert Héry<sup>1859</sup> ou bien encore des médecins militaires Armstrong, Iehlé, Rouvière, Enjalbert et Pédoussaut<sup>1860</sup>.

---

<sup>1852</sup> Il en va de même chez les civils, voir par exemple ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE// 30, dossier « 1952 ».

<sup>1853</sup> R. Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, op. cit., p. 26.

<sup>1854</sup> *Ibid.*, p. 26-27.

<sup>1855</sup> *Ibid.*, p. 257-258.

<sup>1856</sup> R. Vidal, *Les îles de la nuit*, op. cit., p. 189.

<sup>1857</sup> R. Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, op. cit., p. 268-269.

<sup>1858</sup> *Ibid.*, p. 257.

<sup>1859</sup> N. Héry, *Tu-Binh*, op. cit., quatrième de couverture.

<sup>1860</sup> Pierre-Henry Quandieu, médecin-chef des services hors classe (E.R.) et maître de recherches au Service de santé des armées, *Les médecins des bataillons de la RC4, Mémoire*, chez l'auteur, 2001, p. 3, AD du Rhône,

### 1.1.2 Réviser pour ne pas nier

Forts des paramètres dégagés ci-dessus, et sans rien retrancher des souffrances endurées par les anciens prisonniers de la RDV en captivité, est-il possible de proposer une nouvelle estimation des prisonniers morts en captivité ? L'objectif est ici de *réviser* les chiffres exagérés souvent avancés en proposant une statistique consolidée au jour des archives consultées et d'une mise en perspective critique de leurs limites ; ceci *a fortiori* afin de ne pas fournir d'armes à ceux qui voudraient *nier* la réalité de la mort de plusieurs milliers de combattants français, légionnaires, nord-africains, africains et vietnamiens dans les camps de la RDV.

Pour ce faire, il convient d'abord de rompre avec l'habitude prise dans les décennies précédentes de choisir comme référentiel de départ le chiffre total des disparus ; celui-ci ne peut en effet en aucun cas être confondu avec le total de prisonniers. Pour obtenir un référentiel plus juste, nous proposons de partir du nombre total des libérés entre septembre 1945 et novembre 1954, ajouté à celui des jugements de décès en captivité, lui-même ajouté à la moitié des disparus restants – l'autre moitié pouvant être considérée, nous l'avons dit, comme décédés au combat ou déserteurs –, le chiffre obtenu devant approcher celui du nombre total des prisonniers faits par la RDV durant la « Guerre d'Indochine ». Le problème est que ces trois éléments de l'addition sont eux-mêmes difficiles à établir.

Pour commencer, comment aboutir au chiffre total des prisonniers libérés ? Sachant que la grande majorité des « autochtones » n'a pas été libérée de manière conventionnelle, il est illusoire de tenter d'incorporer les près de 3 000 militaires « autochtones » effectivement rendus à la France dans nos dénombrements, sous peine de les fausser dès l'origine. Nous nous en tiendrons donc aux seuls prisonniers militaires français, légionnaires, nord-africains et africains – en conservant à l'esprit que certains d'entre eux ont été libérés « par voie démocratique » ou sont en réalité des déserteurs. En se basant sur la situation au 17 novembre 1954 on obtient le chiffre de 13 169 prisonniers libérés<sup>1861</sup>, « autochtones » et civils non compris<sup>1862</sup>. La situation au 17 novembre 1954 peut être considérée comme la

---

31 J 227.

<sup>1861</sup> D'après la situation des prisonniers rendus et manquants à la date du 17 novembre 1954, in rapport très secret du général Ely au ministre chargé des Relations avec les Etats associés, Saigon, 26 novembre 1954, SHD, 10 H 315, dossier 9.

<sup>1862</sup> En compilant, pour vérification, les différentes situations dont nous disposons par ailleurs, nous obtenons un total approchant de 13 103 prisonniers appartenant à ces catégories de libérés entre 1945 et le 17 novembre

plus à jour étant donné notamment qu'elle tient compte d'un certain nombre de « remises en ordre » (homonymies, fausses classifications...) <sup>1863</sup>, incorpore les effectifs de disparus ou prisonniers de l'armée de l'air (121 Français) et de la Marine (91 Français) <sup>1864</sup>, et qu'« aucune libération n'a eu lieu entre le 17 novembre [1954] et le 1<sup>er</sup> janvier [1955] pour ces personnels » <sup>1865</sup>. À notre connaissance, les hommes qui seront rendus par la suite à la France sont ou sont considérés comme des déserteurs.

Il est beaucoup plus difficile d'établir un chiffre fiable pour les décédés en captivité et les disparus, d'autant que ces deux chiffres varient au rythme des jugements de décès en captivité et que nous ne disposons pas, en parallèle, du nombre des jugements de décès rendus pour les soldats disparus déclarés morts au combat. Au 13 décembre 1954 – statistique réalisée à partir de chiffres datant du 17 novembre réactualisés au 13 décembre au vu des jugements de décès rendus depuis –, le nombre des décédés en captivité pour les catégories de personnels susnommées est de 1 835 <sup>1866</sup>. Mi-décembre 1954, le nombre des disparus et présumés prisonniers pour les Français, légionnaires, Nord-Africains et Africains est quant à lui évalué entre 7 037 (13 décembre) <sup>1867</sup> et 7 466 (15 décembre) <sup>1868</sup>, sans qu'il nous soit possible de préciser la différence entre ces deux chiffres. En effectuant une moyenne arrondie à l'unité supérieure de ces deux chiffres, nous obtenons un total de 7 252 personnels militaires français, légionnaires, nord-africains et africains toujours portés disparus à la fin de l'année 1954, ce qui, en retranchant de ce chiffre une moitié d'individus estimés morts au combat (voir supra), nous donne approximativement un chiffre de 3 626 disparus présumés décédés en captivité <sup>1869</sup>.

---

1954. Il s'agit ici d'un chiffre reconstitué à partir de la situation au 15 octobre 1954 des personnels libérés de 1945 au 15 octobre 1954, in 1<sup>er</sup> Bureau de l'EMIFT, Fiche secrète relative aux effectifs des prisonniers libérés par le Viet-Minh, Situation au 15 octobre 1954, SHD, 10 H 315, dossier n° 6, sous-dossier « Fiche relative aux effectifs des PG libérés au 15/10/54 » ; le récapitulatif des PG rendus par le VM à la date du 30 octobre 1954, ADC, Asie-Océanie, Conflit Vietnam, 309 (consultation soumise à dérogation) ; la lettre du général Ely au ministre des Relation avec les Etats associés, 13 décembre 1954, SHD, 10 H 315, dossier 9.

<sup>1863</sup> Lettre du général Ely au ministre des Relation avec les Etats associés, 13 décembre 1954, *op. cit.*

<sup>1864</sup> Note du général Agostini, chef d'état-major du génèchef en Indochine, pour le Cabinet militaire du COMIGAL, 28 décembre 1954, SHD, 10 H 315, dossier 9.

<sup>1865</sup> Télégramme du Commissariat général de France en Indochine au ministre des Etats associés, Saigon, 12 janvier 1955, SHD, 10 H 315, dossier 9.

<sup>1866</sup> Effectif des prisonniers, disparus, déserteurs et décédés (captivité) au 13 décembre 1954, *op. cit.*

<sup>1867</sup> *Id.*

<sup>1868</sup> Effectifs des prisonniers et disparus FTEO (non autochtones) aux 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre, tableau joint à la note du général Agostini, 28 décembre 1954, *op. cit.*

<sup>1869</sup> 4 352 si nous retenons la proportion de 40 % de morts au combat ; 2 901 si nous retenons la proportion de 60 % de morts au combat.

Ces trois chiffres additionnés nous donnent un effectif approximatif de 18 630<sup>1870</sup> prisonniers sur toute la durée du conflit pour l'ensemble des catégories de prisonniers susnommées, pour un nombre de morts et présumés morts en captivité estimé à 5 461<sup>1871</sup>, soit un taux de mortalité de 29 %<sup>1872</sup>. Ces résultats obtenus par notre méthode de dénombrement ne sont guère éloignés des estimations produites *a posteriori*, dont on peut notamment trouver la trace aux archives diplomatiques de La Courneuve.

En 1971, alors que la guerre américaine du Vietnam se cherche une issue, et que le président Nixon exagère à dessein le nombre des prisonniers américains prétendument aux mains des Vietnamiens afin de retrouver une position de force dans la guerre et les négociations qui s'annoncent avec le Nord-Vietnam, l'ambassadeur de France aux Etats-Unis reçoit des demandes d'éclaircissement de jour en jour plus nombreuses émanant de la presse états-unienne ou de membres du Congrès, quant à la question des prisonniers UF de la RDV durant la « Guerre d'Indochine ». Les demandes portent plus précisément « sur les conditions dans lesquelles les accords de Genève avaient réglé la question des prisonniers, et sur le point de savoir si les dispositions prévues avaient été respectées par le Nord-Vietnam »<sup>1873</sup>. Elles font suite à la conférence de presse de Richard Nixon du 29 juin 1971, durant laquelle le président américain avait fait allusion « aux prisonniers français de la première guerre d'Indochine, citant le chiffre de 15.000 Français disparus dont le sort, après 1954, n'aurait jamais été éclairci »<sup>1874</sup>, rapporte l'ambassadeur de France. Aux Etats-Unis, ajoute Emmanuel de Margerie, ces chiffres « servent généralement à alimenter une polémique sur le thème : "peut-on faire confiance aux Nord-Vietnamiens pour rendre les prisonniers de guerre américains qu'ils détiennent ?" »<sup>1875</sup>

Pour répondre à ces questions, l'ambassadeur se tourne vers Paris en demandant que lui soient communiqués les chiffres des disparus, des tués, des morts en captivité, ainsi que des soldats vietnamiens faits prisonniers, libérés ou disparus. Le ministre des Affaires étrangères répond que les informations dont il dispose prouvent que tous les prisonniers de

---

<sup>1870</sup> 19 356 si nous retenons la proportion de 40 % de morts au combat ; 17 905 si nous retenons la proportion de 60 % de morts au combat.

<sup>1871</sup> 6 187 si nous retenons la proportion de 40 % de morts au combat ; 4 736 si nous retenons la proportion de 60 % de morts au combat.

<sup>1872</sup> Chiffre arrondi à l'unité inférieure ; 32 % si nous retenons la proportion de 40 % de morts au combat ; 26 % si nous retenons la proportion de 60 % de morts au combat.

<sup>1873</sup> Lettre de Charles Lucet, ambassadeur de France aux Etats-Unis, à Maurice Schumann, MAE, Washington, 25 mars 1971, ADC, Asie-Océanie, Conflit Vietnam, 309 (consultation soumise à dérogation).

<sup>1874</sup> Télégramme d'Emmanuel de Margerie au MAE, Washington, 30 juin 1972, in *ibid.*

<sup>1875</sup> *Id.*

l'UF aux mains de la RDV auraient été rendus ou bien seraient morts en captivité. Afin d'obtenir une confirmation chiffrée, il se tourne cependant vers le ministère de la Défense et revient vers l'ambassadeur de France quelques mois plus tard, le 5 juillet 1972, l'informant que, sur la base « d'approximations moyennes tirées de statistiques établies par les autorités françaises en 1954 et 1955 », il est possible d'estimer les pertes du CEFEO, sur toute la durée de la « Guerre d'Indochine », à 229 000 tués dont 53 000 Français – le chiffre ici communiqué est en fait celui des pertes réelles, bientôt corrigé en 38 244 tués dont 10 395 Français – ; à ces tués s'ajouteraient 6 900 disparus dont 2 200 Français, 12 900 prisonniers libérés dont 3 400 Français, 2 600 décédés en captivité dont 1 200 Français<sup>1876</sup>. Le ministère des Affaires étrangères en conclut que le chiffre de 15 000 Français disparus et présumés toujours prisonniers de la RDV « est donc fortement exagéré. En fait, il a été considéré que la totalité des prisonniers français a été restituée. Stricto sensu », ajoute-t-il, « on ne compte que 2 200 Français disparus, étant entendu qu'il ne s'agit pas de prisonniers non restitués, mais de pertes dans des circonstances qui n'ont pu être éclaircies. »<sup>1877</sup> Pour le ministère, les chiffres d'Européens demeurés au Vietnam sont donc extrêmement faibles ; pour la plupart – du reste comme pour les Vietnamiens –, il s'agirait de fait, de « ralliés ». « On ne saurait donc », conclut le ministère, « invoquer la manière dont le problème des prisonniers a été réglé après la première guerre d'Indochine comme un précédent inquiétant quant au sort futur des militaires américains capturés. »<sup>1878</sup>

Pour ce qui nous intéresse, cette affaire a ceci d'intéressant qu'elle révèle, près de vingt ans après la fin de la « Guerre d'Indochine », que le flou paraît toujours entourer la question du nombre des prisonniers français et désormais américains de la RDV : au début des années 1970 comme en 1954, difficile en effet de distinguer les présumés « *prisoners of war* » (*POW*) des personnels disparus considérés comme « *missing in action* » (*MIA*), deux catégories bientôt indissociablement liées dans un espace social et politique de controverse – « *the POW/MIAs issue* » – qui ira s'amplifiant dans les années suivantes, hantant jusqu'à nos jours les mémoires états-uniennes de la « Guerre du Vietnam » et des conflits postérieurs (voir infra). Mais s'il est effectivement difficile à lever, ce voile sur le nombre exact des prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine » permet en outre à l'administration Nixon, de manière bien plus sensible qu'au moment des accords de Genève, de servir une offensive diplomatique de vaste ampleur à l'encontre du Nord-Vietnam : une offensive qui

---

<sup>1876</sup> Télégramme du MAE à l'ambassade de France aux Etats-Unis, 5 juillet 1972, in *ibid.*

<sup>1877</sup> *Id.*

<sup>1878</sup> *Id.*

se traduira bientôt aux Etats-Unis, après les accords de Paris, par le développement d'un réseau important d'activistes convaincus que les Nord-Vietnamiens n'ont pas rendu tous leurs prisonniers et en ont conservé un nombre plus ou moins important en captivité<sup>1879</sup>.

Pour ce qui nous occupe directement ici, cette affaire, par la documentation militaire française qu'elle mobilise pour répondre aux demandes états-uniennes, permet enfin de se faire une idée plus précise et actualisée de la mortalité des troupes de l'UF dans les camps de la RDV. Les chiffres communiqués par le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France aux Etats-Unis – dont nous avons réussi à retrouver la source, non mentionnée, dans une estimation en date du 1<sup>er</sup> mars 1955<sup>1880</sup> –, sont globalement conformes – à l'exception évidemment du chiffre des disparus, entre temps revu à la baisse – à la Situation numérique rétrospective établie le 1<sup>er</sup> septembre 1955 par le Bureau du personnel à propos des prisonniers depuis le 22 septembre 1945 au 20 août 1954 (situation que nous avons pu trouver dans le même carton obtenu sous dérogation aux archives diplomatiques de la Courneuve<sup>1881</sup>) [voir annexe 21]. Au total, 12 895 personnels auraient ainsi été libérés – soit une différence de 274 hommes en moins par rapport à notre estimation précédente de décembre 1954, différence que nous ne savons comment expliquer – pour 2 611 décédés en captivité et 5 795 disparus ou présumés prisonniers : au 1<sup>er</sup> septembre 1955, en adoptant la même méthode de dénombrement que précédemment, consistant à ne retenir que la moitié des effectifs des disparus comme pouvant donner une idée des prisonniers non rendus et donc *a priori* décédés en captivité, nous parvenons donc à un chiffre total, sur toute la durée de la guerre, de 18 404 prisonniers<sup>1882</sup> pour 5 509 prisonniers décédés en captivité ou présumés comme tels<sup>1883</sup>, soit un taux de mortalité de 30 %<sup>1884</sup>.

---

<sup>1879</sup> Voir notamment Michael J. Allen, *Until the Last Man Comes Home: POWs, MIAs, and the Unending Vietnam War*, The University of North Carolina Press, 2009.

<sup>1880</sup> En 1955, une fiche sur les disparus établit le chiffre des disparus à 6 910 (2207 Français, 1767 AFN, 287 Africains, 2649 légionnaires), auxquels s'ajoutent 12 960 « autochtones ». Fiche sur les disparus révisée au 1<sup>er</sup> mars 1955, 24 février 1955, *op. cit.*

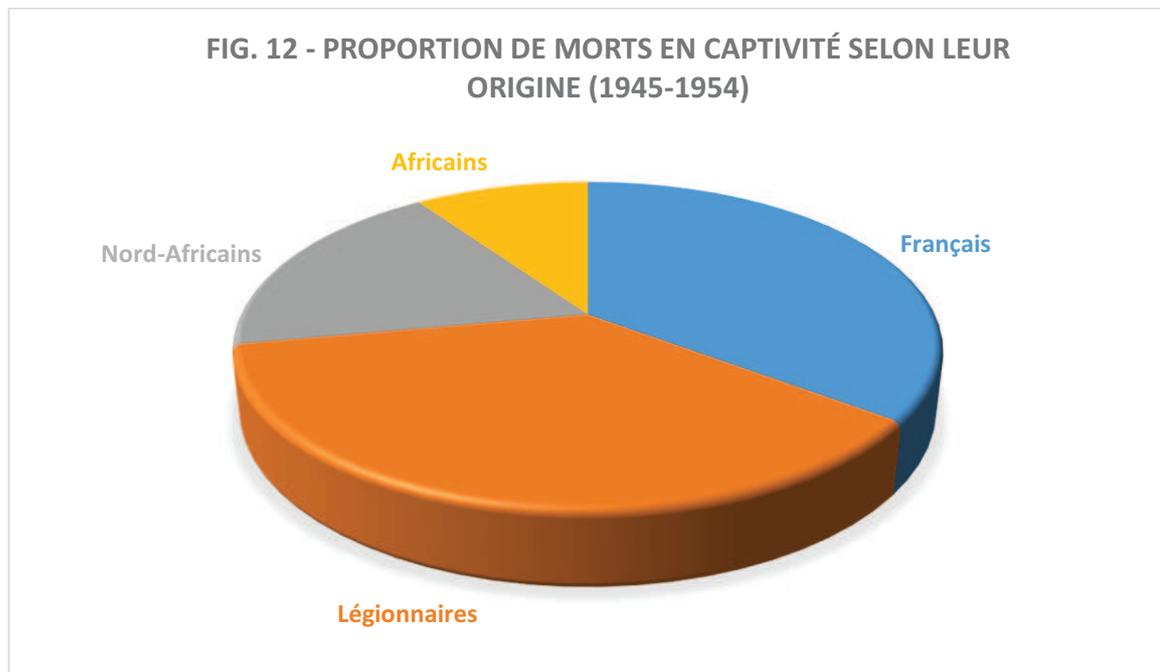
<sup>1881</sup> Situation numérique rétrospective établie le 1<sup>er</sup> septembre 1955 par le Bureau du personnel à propos des prisonniers depuis le 22 septembre 1945 au 20 août 1954, ADC, Asie-Océanie, Conflit Vietnam, 309 (consultation soumise à dérogation).

<sup>1882</sup> 18 983 si nous retenons la proportion de 40 % de morts au combat ; 17 824 si nous retenons la proportion de 60 % de morts au combat.

<sup>1883</sup> 6 088 si nous retenons la proportion de 40 % de morts au combat ; 4 929 si nous retenons la proportion de 60 % de morts au combat.

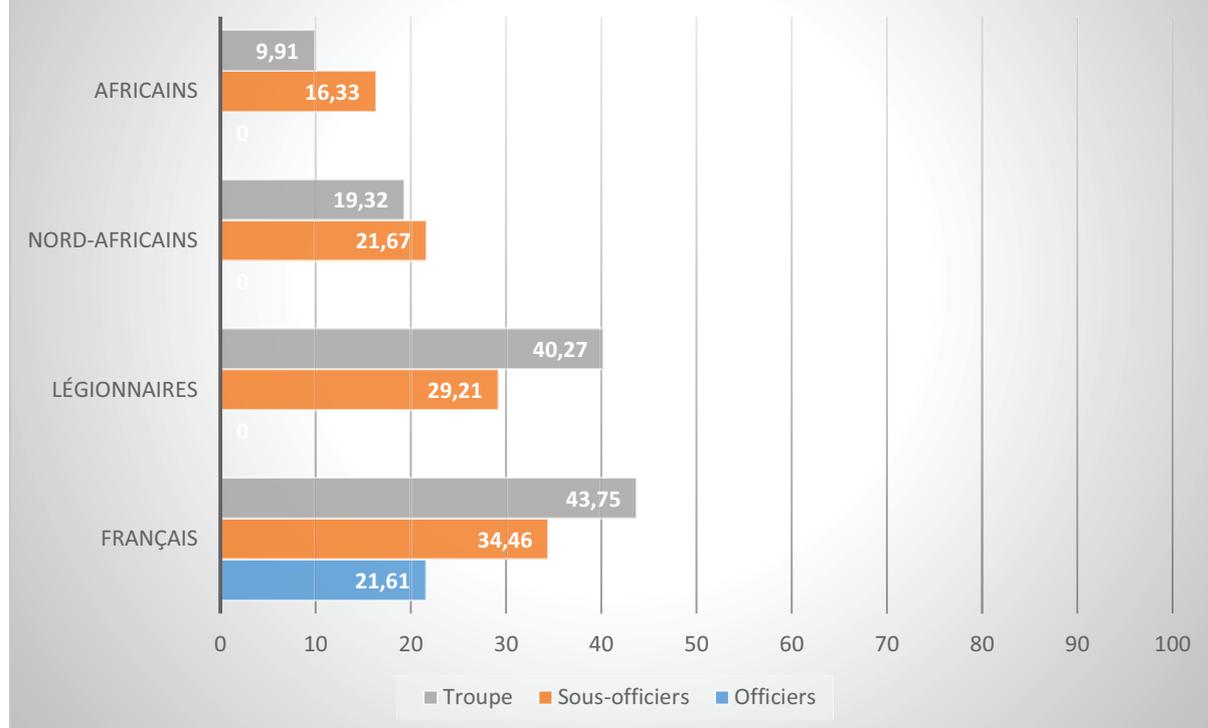
<sup>1884</sup> Chiffre arrondi à l'unité supérieure ; 32 % si nous retenons la proportion de 40 % de morts au combat ; 28 % si nous retenons la proportion de 60 % de morts au combat.

Ces chiffres globaux – 29 % de mortalité pour notre estimation de décembre 1954 et 30 % en septembre 1955, soit une moyenne de 29,5 % – cachent cependant d'importantes différences lorsque l'on distingue entre Français, légionnaires, Nord-Africains et Africains [voir annexe 22]. Ainsi compris, à peine un peu plus de six Français sur dix auraient survécu à la captivité (37,5 % de mortalité). Les statistiques sont globalement similaires pour les légionnaires (39 %), chez lesquels il convient cependant de conserver à l'esprit que plusieurs centaines d'hommes, sans qu'on puisse estimer plus précisément leur nombre, ne sont en réalité pas morts dans les camps mais ont été « rapatriés par voie démocratique » vers leur pays d'origine. Les Nord-Africains (19,5 % de mortalité) et Africains (10 %) seraient quant à eux entre huit et neuf sur dix à avoir pu regagner leur foyer, et ce sans compter les « ralliés » qui quittèrent pour certains le Vietnam près d'une décennie après la fin des combats.



Les différences sont également d'importance lorsque l'on examine la situation du point de vue hiérarchique [voir annexe 23].

**Fig. 13 - Moyenne des taux de mortalité des prisonniers UF ("autochtones" non compris) par origine et grade, 1945-1954**



Là encore, il convient de tempérer ces chiffres par l'importance relative des contingents de déserteurs ainsi que ceux des légionnaires rapatriés par voie démocratique. L'on observe cependant clairement que les Européens, à commencer par les hommes de troupe français, suivis de près par leurs homologues légionnaires, ont été les plus durement touchés par la captivité : dans ces catégories, plus de quatre hommes sur dix ne sont pas rentrés de captivité. Si les proportions sont globalement inversées par rapport aux chiffres avancés par Bernard Fall et Robert Bonnafous, on est loin de certaines estimations très basses comme celle de cette fiche non datée aux archives du SHD « au sujet des prisonniers du Viet-Minh durant la campagne d'Extrême-Orient de 1945 à 1954 », estimant « à environ 15 pour cent le chiffre des prisonniers décédés durant leur captivité pour raisons de santé »<sup>1885</sup>. Au jour de nos travaux, les taux de mortalité des troupes de l'UF dans les camps de la RDV apparaissent particulièrement dramatiques et sans équivalent dans l'histoire de la captivité de guerre française au XX<sup>e</sup> siècle – déportations exceptées –, ce jusqu'à la Guerre d'indépendance algérienne et ses 58 % de militaires français décédés aux mains de

<sup>1885</sup> Fiche au sujet des prisonniers du Viet-Minh durant la campagne d'Extrême-Orient de 1945 à 1954, sans date [après le 1<sup>er</sup> avril 1955], SHD, 10 H 316, dossier n° 7.

l'ALN<sup>1886</sup>, sur un effectif cependant beaucoup plus réduit qu'en Indochine, tournant autour de 400 prisonniers militaires<sup>1887</sup>.

On comprend dès lors mieux pourquoi la captivité aux mains de la RDV a pu prendre une place aussi centrale dans les mémoires militaires françaises. Non seulement l'expérience sociale et politique vécue par les prisonniers UF en captivité a agi pour certains comme une révélation et a quoiqu'il en soit renforcé leur sentiment d'étrangeté au monde qui les entoure à leur libération, mais, plus encore, cette difficulté à discriminer les morts et les vivants, les prisonniers et les disparus, paraît avoir profondément pesé, dès ses origines, sur la configuration même de la question des prisonniers de la RDV, consolidant ainsi leur sentiment d'injustice et d'abandon. Au-delà, l'importance du nombre de décédés en captivité – estimés à 3998 en 1972, d'après les régulations faites par le ministère des Anciens combattants<sup>1888</sup> – marque durablement les rescapés : tous les soldats et sous-officiers ont en effet perdu au moins un proche, un ami, à jamais enseveli en terre vietnamienne.

### 1.1.3 Pourquoi tant de morts ?

Les taux de mortalité dans les camps de la RDV – environ 30 % toutes catégories confondues, exception faite des « autochtones », et jusqu'à plus de 40 % pour les Français et les légionnaires –, s'ils sont en réalité moins importants que ceux avancés dans nombre de travaux précédents, révèlent quoiqu'il en soit une mortalité massive. Dès les années 1950, pour certains, nous l'avons vu, cette mortalité relève expressément d'un crime de guerre, voire d'une tentative d'extermination.

Ainsi s'interroge le médecin-capitaine Armstrong à sa libération, « le fait que le gouvernement V.M. n'ait pas été signataire de la "Convention Internationale de Genève" concernant les prisonniers de guerre signifiait-il que "ses captifs" étaient condamnés à mort [?] L'Humanité jugera »<sup>1889</sup>, conclut-il ! Si l'Humanité en tant que telle, au travers d'un

---

<sup>1886</sup> R. Branche, *Prisonniers du FLN*, *op. cit.*, p. 221. Quant aux civils, 70 % seraient morts en captivité.

<sup>1887</sup> *Ibid.*, p. 14. Quant aux civils, R. Branche les estime à environ 500 sur toute la durée de la guerre.

<sup>1888</sup> Ministère des Anciens combattants, « Récapitulation résumée de la situation au 12 novembre 1954 établie suivant les statistiques du Général commandant en chef en Indochine concernant les armées de terre, de l'air et de mer », in Note de la Direction des conventions administratives et des affaires consulaires du MAE pour la Direction des affaires politiques Asie-Océanie du MAE, Paris, 31 juillet 1972, ADC, Asie-Océanie, Conflit Vietnam, 309 (consultation soumise à dérogation).

<sup>1889</sup> Conclusion du rapport du médecin-capitaine Georges Armstrong, médecin-chef du 3<sup>e</sup> BCCP capturé le 15 octobre 1950 près de That-Khé, Saigon, 26 septembre 1954, p. 40, SHD, 10 H 317, dossier « Rapports

quelconque tribunal pénal international, n'a jamais été amenée à juger les conditions de captivité imposées par la RDV à ses prisonniers, de nombreux témoins s'en sont eux-mêmes chargés dans les décennies suivantes, à la faveur notamment de l'essor des mémoires du judéocide et du paradigme des crimes et génocides nazis dans les lectures mémorielles des grandes meurtrissures du XX<sup>e</sup> siècle. Des années 1950 à nos jours – et tout particulièrement à partir des années 1980 –, du récit de captivité au site Internet, du film documentaire au discours muséal, en passant par la presse, le discours historique et l'arène judiciaire avec l'« affaire Boudarel » (voir infra), tous les médias ont été mobilisés par les témoins pour instruire le procès pour « crime contre l'humanité » de la captivité française en mains vietnamiennes.

Le lien avec les camps de déportation nazis est du reste fait dès l'été 1954. « Les camps d'internement sont de véritables Buchenwald », déclare ainsi dès le 16 juillet 1954 à l'agence Reuter le capitaine de corvette René Bardet, commandant du chaland de débarquement envoyé à l'embouchure de la Song-Ma récupérer 63 Français, 27 légionnaire et 10 soldats vietnamiens libérés par la RDV. « J'estime », poursuit le capitaine, « qu'il y a deux mille squelettes vivants qui meurent de faim dans ces camps. Les hommes que les Viets ont renvoyés étaient ceux en meilleure santé, mais je ne me serais jamais attendu à voir des captifs dans un état si pitoyable »<sup>1890</sup>, conclut-il. Fin juillet, un article de *Paris Match*, illustré par des photographies devenues iconiques, enfonce le clou, racontant la libération d'une centaine d'« effrayants squelettes aux genoux énormes, aux os perçants une peau grise, aux visages creusés d'ombres, aux regards brûlants »<sup>1891</sup>. Le reportage raconte l'échange exceptionnel du 14 juillet 1954, durant lequel, pour des raisons humanitaires, « les plus mal-en-point des deux camps, malades ou blessés »<sup>1892</sup>, furent échangés. Pour la plupart anciens de Dien Bien Phu, Joël Le Tac et René Vital les décrivent comme survivants de « la marche de la mort »<sup>1893</sup> les ayant conduit vers leurs camps de prisonniers (camps 70, 73, 75 et 113), puis de « l'univers concentrationnaire imaginé par les Viets »<sup>1894</sup> ..., où ils eurent à subir la propagande de leurs geôliers, et notamment « les conférences d'un ancien professeur de philosophie au lycée de Saigon, âgé de trente-deux

---

médicaux et chirurgicaux sur les prisonniers libérés », Annexe 1 : « Rapports des médecins prisonniers ».

<sup>1890</sup> « Des prisonniers de Dien-Bien-Phu ont dû parcourir 700 kilomètres en quarante jours », *Le Monde*, 17 juillet 1954.

<sup>1891</sup> J. Le Tac et R. Vital, « 100 libérés des camps viets racontent leur captivité », *op. cit.*, p. 37.

<sup>1892</sup> P.-J. Yvon, *Un marin au cœur de l'exode indochinois*, *op. cit.*, p. 113. La réalisation du reportage est décrite dans les mémoires de P.-J. Yvon, p. 113-118.

<sup>1893</sup> J. Le Tac et R. Vital, « 100 libérés des camps viets racontent leur captivité », *op. cit.*, p. 38.

<sup>1894</sup> *Id.*

ans, un certain Boudarel, qui [...] se conduisit à l'égard de ses compatriotes en véritable inquisiteur et en garde-chiourme »<sup>1895</sup>.

Car ne nous y trompons pas, c'est d'abord en cela que, pour les premiers témoins s'exprimant, les camps de la RDV auraient été pires que les camps de concentration nazis ; ainsi chez l'aumônier Paul Jeandel en 1957 :

« J'ai eu beaucoup de camarades prêtres qui ont connu les camps de concentration politiques nazis. Ceux qui ont pu en revenir s'accordent tous pour en reconnaître l'horreur, mais en précisant que la torture était encore plus physique que morale, avec les mille supplices corporels de la faim et des coups. Dans les camps de prisonniers militaires du Vietminh, la torture était peut-être pire, précisément parce qu'elle était plus morale que physique. »<sup>1896</sup>

Et son camarade aumônier Albert Stihlé de surenchérir quelques années plus tard en 1971 : « Les Viets ont horreur des hécatombes. Aux fours crématoires ils préfèrent la malnutrition. Aux cerveaux consumés, les cerveaux lavés. Ils ne tuent pas. Ils endoctrinent notre anémie. La mort d'un camarade est [...] un combattant de la Paix en puissance qui leur échappe. »<sup>1897</sup> « A la différence des camps nazis (qui étaient un réservoir de main-d'œuvre constamment renouvelée) », confirme Hubert Bapst, ancien officier-prisonnier au camp n° 1, « nos camps n'étaient pas, dans l'esprit, des camps de travail. Pour les Viets, il s'agissait de soumettre leurs captifs, étiquetés "criminels de guerre", à une action psychologique qui les transformerait, une fois libérés, en propagandistes de "la bonne parole". »<sup>1898</sup> Car si l'analogie avec les camps de déportation nazis est initiée dès les années 1950, elle se concentre essentiellement, dans les premières strates de témoignages écrits dans le contexte de la « Guerre froide » – généralement sous la plume d'officiers ou d'aumôniers –, sur la tentative de « viol psychologique » dont ces témoins-anciens prisonniers s'estiment avoir été les victimes : un « lavage de cerveau » qui distinguerait de fait, *en pire*, l'expérience des camps de la RDV de celle des camps de déportation nazis.

Or si l'ambition de la RDV est la même dans les camps de troupe – éduquer politiquement les prisonniers –, la réalité est généralement bien plus difficile qu'au camp n° 1, se traduisant notamment par une mortalité bien supérieure. « Cour des miracles ou Buchenwald », se demande ainsi en 1969 le colonel André Bruge, se souvenant de la vision du camp 113 qu'il découvre en mars 1952 ? « C'est, en tout cas, un camp de la mort ! »<sup>1899</sup> Il faudra cependant essentiellement attendre les années 1980, la fin progressive de la

---

<sup>1895</sup> *Id.*

<sup>1896</sup> P. Jeandel, *Soutane noire et béret rouge*, *op. cit.*, p. 179.

<sup>1897</sup> A. Stihlé, *Le prêtre et le commissaire*, *op. cit.*, p. 195.

<sup>1898</sup> Hubert Bapst, *Quarante-deux mois au Camp n° 1*, [s.d.], AD du Rhône, 31 J 201.

<sup>1899</sup> A. Bruge, *Le poison rouge*, *op. cit.*, p. 17.

« Guerre froide » et plus particulièrement encore l'éclatement de l' « affaire Boudarel » en 1991, pour que l'analogie avec les camps de déportation nazis s'axe, sous la plume d'anciens sous-officiers prisonniers, sur la dénonciation d'un taux de mortalité au moins égal si ce n'est supérieur aux camps nazis (camps d'extermination exceptés).

Quoiqu'il en soit, quelle que soit l'époque, cette comparaison ne manque pas d'interroger l'historien. Ainsi, se demande Alain Ruscio en 1992, un an après l'éclatement de l' « affaire Boudarel », peut-on déduire des taux de mortalité dans les camps de la RDV et de la figure émaciée des survivants « que cet état de fait fut le fruit d'une politique délibérée d'élimination physique de la part des autorités Viet Minh ? Peut-on, doit-on, comme on l'a beaucoup fait en 1991, établir un parallèle camps nazis/camps Viet Minh ? »<sup>1900</sup> De quoi en effet l'importante mortalité des troupes françaises dans les camps de la RDV est-elle la preuve ? Peut-on parler de « génocide » ? Y a-t-il eu planification ? Cette mortalité est-elle le résultat ultime de la mise en application radicale, par la RDV, d'une idéologie de « race » – sur le modèle nazi – ou bien encore de « classe » – sur le modèle soviétique ?

Nous allons voir que cette mortalité ne laisse pas les autorités vietnamiennes indifférentes, bien au contraire. Impréparées, débordées par le nombre des prisonniers, dotées d'un personnel médical insuffisamment formé, la RDV s'avère cependant essentiellement incapable de juguler la mortalité des prisonniers, causée par la dysenterie, le paludisme, le bérubéri, et autres pathologies tropicales ; causée aussi par l'épuisement du à la bataille, aux longues marches vers les camps – au plus loin des lignes françaises –, ou à l'émulation entre prisonniers pour profiter d'une libération anticipée – trop parcimonieusement accordée – ; causée également par le manque d'hygiène et de prophylaxie, ainsi que, plus prosaïquement, par le manque de médecins – les médecins prisonniers sont pour l'essentiel internés avec les officiers au camp n° 1 – et de médicaments ; causée enfin par l'inadaptation des prisonniers au régime alimentaire vietnamien, et ses rations insuffisantes pour un étranger.

---

<sup>1900</sup> A. Ruscio, *La guerre française d'Indochine, op. cit.*, p. 169

### 1.1.3.1 La « politique de clémence » de la RDV vis-à-vis de ses prisonniers : de la théorie à la pratique

Dès la deuxième moitié des années 1940, afin de disqualifier son ennemi, les autorités françaises commencent à réunir les preuves de « crimes ou atrocités commis par les V.M. contre l'humanité »<sup>1901</sup>, allant de la petite escarmouche sans victime à l'assassinat collectif, en passant par l'enlèvement de civils et la capture de militaires<sup>1902</sup>, élargissant de ce fait de manière très exagérée le périmètre du « crime contre l'humanité » codifié par l'Accord de Londres du 8 août 1945 fixant le statut du tribunal de Nuremberg<sup>1903</sup>. L'on retrouve une dialectique similaire au moment des discussions de Genève, les autorités françaises cherchant à affaiblir la position vietnamienne : c'est par exemple, on l'a vu, le président de la Commission de recherches de renseignements sur les prisonniers de guerre, le colonel de Sury, dans un rapport adressé au chef de la délégation française à la CMCV, parlant des marches imposées aux prisonniers « comme [de] méthode d'extermination lente ne laissant pas de trace »<sup>1904</sup>. C'est encore la position de la Délégation générale de la documentation, pour laquelle l'ennemi aurait de fait pratiqué « une véritable et odieuse politique de la mort lente »<sup>1905</sup>, selon laquelle « tous les prisonniers qui se refusaient à embrasser la foi communiste pouvaient mourir »<sup>1906</sup>. Il s'agit là du reste d'un jeu dans lequel voient clair certains témoins, comme le capitaine Jacques Vollaire, dans un carnet illustré de captivité au ton humoristique publié peu après sa libération en 1953, faisant part à son lecteur – en note de bas de page – de sa crainte « que certains organismes français risquent de [lui] tenir rigueur de ne pas avoir présenté cette captivité comme un séjour en camp de concentration »<sup>1907</sup>, soulignant cependant immédiatement, en symétrie, que ses geôliers risquent également d'être déçus s'ils s'attendaient à « un panégyrique de leur hospitalité »<sup>1908</sup>. C'est également la conclusion du médecin-capitaine et ancien prisonnier Georges Armstrong, reprise dans la conclusion générale du rapport du docteur Martin<sup>1909</sup>,

---

<sup>1901</sup> Rapport confidentiel dressé par le chef de la Sûreté fédérale en Cochinchine en réponse à la note n° 885/SG du 24 janvier 1947 du directeur de la police et de la Sûreté fédérale en Indochine, Saigon, 11 février 1947, ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE// 33, dossier « Otages au Sud-Viêtname – 1947 ».

<sup>1902</sup> *Id.*

<sup>1903</sup> Sur les origines et mutations du concept de « crime contre l'humanité », voir Florent Bussy, « Le crime contre l'humanité, une étude critique », *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, 115, 2013, [En ligne], URL : <http://temoigner.revues.org/528>, consulté le 30 septembre 2016.

<sup>1904</sup> Colonel de Sury, rapport sur le traitement réservé aux prisonniers de l'U.F., 12 octobre 1954, *op. cit.*

<sup>1905</sup> Note n° 1413 du 8 septembre 1954, *op. cit.*

<sup>1906</sup> *Id.*

<sup>1907</sup> J. Vollaire, *Deux ans de ka nha*, *op. cit.*, p. 17.

<sup>1908</sup> *Id.*

<sup>1909</sup> Rapport du médecin-commandant Martin sur l'état sanitaire des PG libérés, *op. cit.*

refusant de voir chez ses geôliers une quelconque volonté d'assassinat de leurs prisonniers<sup>1910</sup>.

Pour Marc Lemaire, auteur en 1991 d'une thèse de doctorat en médecine sur le service de santé des armées en Indochine, la réponse à la question de l'intentionnalité d'un crime de masse commis par la RDV à l'encontre de ses prisonniers est claire : l'on ne peut que constater l'absence « d'une quelconque intention délibérée de réduire quantitativement la population [des] captifs »<sup>1911</sup>. Même jugement chez l'historien Alain Ruscio : « Pénurie, climat, cafard, cela ne suffit pas à instruire un dossier de crimes contre l'humanité. »<sup>1912</sup> *Idem* chez le « témoin-et-historien »<sup>1913</sup> Henri Le Mire, pour lequel « il n'y eut pas plus de volonté délibérée d'anéantissement qu'il n'y avait de haine viscérale délibérément entretenue »<sup>1914</sup> de la part de la RDV vis-à-vis de ses prisonniers.

Les directives de la RDV sont d'ailleurs très claires sur ce point, et ce dès la fin des années 1940. Baladés de paillottes villageoises en baraquements de détention, les premiers otages civils et militaires faits prisonniers vivent dans des conditions de précarité difficiles pour des Européens ; informée de la mortalité qui en résulte, la RDV tente de réagir :

« Nous devons changer l'ancienne politique : augmenter d'urgence les frais de dépenses vitales ; le nombre de vêtements, de médicaments, charger des responsables en culture et en politique ; les faire vivre à part, loin des militaires européens et africains. Il faut prévoir leur remise en liberté dans 5 ou 6 mois encore »<sup>1915</sup>.

En juillet 1950, soit quelques mois avant la bataille de la RC4 – première capture massive de militaires français –, une « synthèse de documents rebelles » réalisée par les services de sécurité en Indochine précise ainsi les nouvelles « directives données par les échelons supérieurs » de la RDV vis-à-vis des prisonniers UF. Celles-ci préconisent expressément de « bien veiller à la vie des prisonniers français », « sauvegarder leur existence », « augmenter leur prise d'alimentation », « rendre normales [sic] leurs conditions d'existence », « leur fournir suffisamment de vivres et d'habillements »<sup>1916</sup>... Le 20 septembre 1950, le président du Comité administratif du Nghê-An, le chef de la Sûreté de

---

<sup>1910</sup> Rapport du médecin-capitaine Georges Armstrong, 26 septembre 1954, *op. cit.*, p. 40.

<sup>1911</sup> Marc Lemaire, *Le service de santé militaire dans la guerre d'Indochine*, Paris, 1997, p. 82-84, cité in J.-J. Arzalier, « Diên Biên Phu... », in P. Journoud et H. Tertrais (dir.), *1954-2004, op. cit.*, p. 167.

<sup>1912</sup> A. Ruscio, *La guerre française d'Indochine, op. cit.*, p. 171.

<sup>1913</sup> P. Carles, « Témoins et historiens », in J.-F. Muracciolo et F. Rousseau (dir.), *Combats, op. cit.*

<sup>1914</sup> Henri Le Mire, *Épervier, le 8e Choc à Diên Biên Phu*, Paris, 1988, p. 302, cité in J.-J. Arzalier, « Diên Biên Phu... », in P. Journoud et H. Tertrais (dir.), *1954-2004, op. cit.*, p. 167.

<sup>1915</sup> Document VM intercepté en mai 1950 par les services de sécurité français, ANOM/ INDOCHINE / HCI / SPCE // 33.

<sup>1916</sup> « Synthèse de documents rebelles », juillet 1950, ANOM/ INDOCHINE / HCI / SPCE //33.

la province et son adjoint rendent visite aux prisonniers civils de Vinh regroupés au camp n° 15<sup>1917</sup>, leur promettant une amélioration rapide de leurs conditions d'existence. Dès novembre, les conditions s'améliorent effectivement : le commandant du camp est changé, les rations quotidiennes de riz sont augmentées, les baignades autorisées (de même que la pratique du volley-ball) ; la production de légumes et l'autogestion sont quant à elles développées<sup>1918</sup> – des prisonniers sont autorisés à se rendre dans les marchés voisins pour diversifier leur alimentation – ; bientôt, les cours politiques s'intensifient et avec eux les libérations de contingents de prisonniers civils et militaires « rééduqués ».

De fait, la captivité imposée aux otages civils ainsi qu'aux premiers militaires faits prisonniers entre 1946 et 1950 sert de laboratoire pour les contingents importants de prisonniers de la RC4 et leurs successeurs. Mais la RDV est rapidement débordée par le nombre de ses prisonniers : en octobre 1950, au lendemain de la bataille de la RC4, le futur commissaire politique du célèbre camp n° 1 réservé aux officiers-prisonniers, Ky Thu, intègre le bureau de rééducation des prisonniers au sein du service de la propagande auprès de l'ennemi. L'encadrement d'une masse sans précédents de plus de 2 000 prisonniers militaires, reconnaît-il, représente pour la RDV un « travail totalement nouveau »<sup>1919</sup> : un problème dont s'empare immédiatement le haut commandement de la RDV, de Giap à Hô Chi Minh. Ainsi, ordonne début décembre 1950 le général Giap, commandant en chef de l'Armée nationale et de la Milice populaire du Vietnam :

- « 1. La totalité des gradés et soldats français ou légionnaires faits prisonniers ou ayant volontairement rejoint les rangs vietnamiens bénéficient de la garantie de leur vie et d'un traitement de faveur.
2. Pendant la durée de leur séjour dans les rangs de l'Armée Vietnamienne, celle-ci assure leur existence matérielle, ainsi que les soins médicaux aux blessés.
3. Suivant les désirs de chacun d'eux, ils pourront :
  - a) obtenir leur libération ;
  - b) être rapatriés dans leur pays d'origine ;
  - c) recevoir une affectation de choix dans la Résistance vietnamienne. »<sup>1920</sup>

C'est la célèbre « politique de clémence » de Hô Chi Minh, ici résumée dans le message bienveillant que ce dernier adresse aux prisonniers à la Noël 1951 :

---

<sup>1917</sup> J. Teisserenc, *Les oubliés du Nord-Annam*, op. cit., p. 147-149.

<sup>1918</sup> *Ibid.*, p. 150 ; 155-158.

<sup>1919</sup> C'est ainsi que Ky Thu résume la conversation qu'il eut en novembre 1950 avec son supérieur Luu Thanh, directeur général des camps de PG de la zone frontière. Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit., p. 14.

<sup>1920</sup> Général Vo Nguyen Giap, Instruction sur le traitement à appliquer aux militaires français ou légionnaires faits prisonniers ou déserteurs, in traduction du bulletin n° 95 du 7 décembre 1950 édité par le Service d'information viêt-minh de Quang-Tri, ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE// 32, dossier « Otages au Centre-Viêt Nam – 1951 ».

« En ce jour de fête, ma pensée va vers vous, nos ennemis d’hier, nos hôtes forcés (et je puis dire nos amis d’aujourd’hui), car nous savons distinguer entre les impérialistes, valets des fauteurs de guerre américains et vous, fils de braves travailleurs de France et des autres pays [...] Soyez disciplinés  
Rendez-vous utiles  
Gardez votre santé. »<sup>1921</sup>

Ces messages généraux doivent en principe se décliner jusqu’aux plus petits échelons de la hiérarchie. Concrètement, le Dich Van défend expressément d’« abattre un adversaire lorsqu’il a déjà les mains levées », « de faire main basse sur les biens personnels des prisonniers », de « dépouiller [les morts] ou les mettre à nu, [...] de] découper leur cadavre en morceaux » ou d’« achever » les blessés ; au contraire, il est ordonné aux combattants de l’APVN de « donner des soins [aux blessés, d’] essayer ensuite de les convertir » et plus globalement de « bien traiter les prisonniers de guerre, tout en évitant de se montrer trop familier avec eux [...], de] ne pas les injurier ou blesser leur amour-propre (bien accueillir tous les prisonniers) »<sup>1922</sup>.

Il est également répété aux combattants de l’APVN de « ne pas considérer les Français mieux que les Vietnamiens »<sup>1923</sup> ; vis-à-vis de ces derniers, le commandement vietnamien n’a d’ailleurs de cesse :

« de combattre certaines idées et grands points faibles [...], autrement dit :  
- Interdiction formelle de les battre ou d’employer la manière forte (exécution de ralliés).  
- Faire abstraction de toute idée préconçue : fonctionnarisme et esprit de vengeance.  
- Combattre toutes pensées d’aide et d’assistance.  
[...] Arrêter les ralliés pour les rééduquer, puis les relâcher après une certaine période, c’est appliquer les directives du Gouvernement »<sup>1924</sup>.

Comme du côté français, cependant, de l’ordre à la pratique se cache souvent un continent ; ainsi, continuent de s’inquiéter début 1953 les responsables du Dich Van, faisant le bilan de l’année écoulée :

« L’inobservation des mesures prises envers les prisonniers et les soumissionnaires [déserteurs, nda] se perpétue aussi bien sur les fronts que dans la zone de l’arrière. Les massacres des soumissionnaires [...] continuent ; le mal traitement et le mépris des prisonniers autochtones libérés ou même de ceux qui d’eux-mêmes ont déserté des rangs ennemis pour rentrer chez eux, se prolonge. »<sup>1925</sup>

Difficile on l’a vu de se prononcer sur la mortalité dans les camps de rééducation destinés aux soldats vietnamiens de l’UF ; dans les camps de prisonniers UF non autochtones en

---

<sup>1921</sup> Cité in Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit., p. 22.

<sup>1922</sup> Traduction d’une brochure vietnamienne traitant du travail de Dich Van émanant du Lien Khu 3 (province de Thai Binh), SDECE / SM, Bulletin de renseignements n° 6.817, Tonkin, 26 octobre 1952, SHD, 10 H 314.

<sup>1923</sup> *Id.*

<sup>1924</sup> Traduction d’un ordre signé Bui Van Nho, Président de l’UBKC/HC, concernant la lutte contre le ralliement, Kim Son, 16 septembre 1952, SHD, 10 H 314.

<sup>1925</sup> « Mission Dich-Van en 1953 », p. 4, document intercepté et traduit par les services de renseignement français, Archives du musée militaire de Lyon, classeur 69.

revanche, l'on sait que, malgré la « politique de clémence » officielle, la mortalité a continué d'être importante tout au long du conflit. C'est que fin janvier 1952, près d'un an et demi après la bataille de la RC4 et ses 2 000 prisonniers, plus de cinq ans après la capture des civils et militaires français de Vinh, « la question des camps de prisonniers de guerre » est toujours qualifiée de « nouvelle question créée par le développement de la guerre »<sup>1926</sup> ; et si le commandement de l'APVN continue d'espérer « que les autorités régionales surmonteront toutes les difficultés pour réaliser une bonne organisation »<sup>1927</sup>, il est particulièrement difficile, pour ces mêmes autorités, de satisfaire aux besoins alimentaires et sanitaires des prisonniers. Début 1952, l'armée française met la main sur une Instruction ennemie en date du 26 janvier 1952 concernant l'organisation des camps de prisonniers de guerre ; signée Tran Qui Hai, commandant en chef du front du centre Vietnam (Tri-Thien), cette instruction en est réduite à un amer constat :

« Bien que l'organisation intérieure de ces camps présente quelques progrès, possède un programme d'activités etc. les prisonniers, par suite de leur situation dans les zones de Guerre qui manquent de tout, deviennent malades et sont malheureux. Ils commencent à douter de nous. C'est ce qui nous fait perdre notre influence sur eux. Ainsi nous n'avons pas bien réalisé notre politique à l'égard des soldats des troupes rebelles. Bientôt par suite du développement de la guerre, le nombre de prisonniers de guerre augmente et cette question devient plus compliquée. Nous devons en conséquence avoir une organisation plus parfaite. »<sup>1928</sup>

L'instruction insiste à nouveau sur l'obligation faite aux échelons inférieurs de « bien traiter (bien traiter ne veut pas dire favoriser) » les prisonniers et de « les éduquer politiquement pour les convertir »<sup>1929</sup>. Ces ordres sont répétés jusqu'aux dernières heures du conflit, preuve à la fois de l'importance que les autorités de la RDV leur accordent et de leurs difficultés, dans le climat de pénurie causé par la guerre, à être suivis d'effet. « Envers les officiers, surtout les Européens et les Africains, nous n'avons pas le droit de les maltraiter »<sup>1930</sup>, continue d'affirmer une directive officielle datée du 17 mai 1954 ; plus encore, synthétise le 2<sup>e</sup> bureau fin août 1954, après la signature des Accords de Genève, d'après des « documents de valeur A d'origine Viet-Minh » :

---

<sup>1926</sup> Tran Qui Hai, commandant en chef du front du centre Vietnam (Tri-Thien), Instruction du 26 janvier 1952 de la RDV concernant l'organisation des camps de prisonniers de guerre, SHD, 10H314, reproduite in R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire*, op. cit., p. 256-258, p. 258.

<sup>1927</sup> *Id.*

<sup>1928</sup> *Ibid.*, p. 256. L'instruction prévoit également de libérer massivement les « rebelles » vietnamiens ainsi convertis et alloue en théorie une ration de 1,2 kg/jour de riz aux PG européens et africains (en réalité, les témoins parlent d'un maximum de 700 à 800 g). Un budget « prisonniers » est prévu à la charge des budgets régionaux, pour les vivres, l'habillement, etc.

<sup>1929</sup> *Ibid.*, p. 256-257.

<sup>1930</sup> Document récupéré sur un combattant ennemi par un agent du 2<sup>e</sup> Bureau, 17 mai 1954, SHD, 10 H 5106, cité in N. Delanoë, *Poussières d'empire*, op. cit., p. 182-183.

« Toujours soucieux de paraître irréprochable aux yeux des Puissances, en appliquant strictement les accords qu'il a signés, le Haut-Commandement Viet-Minh multiplie les recommandations aux autorités subordonnées pour que la remise des prisonniers se fasse dans les conditions et les délais prévus et qu'aucune initiative locale ni aucun retard ne viennent lui créer des difficultés sur les plans politique et diplomatique.

Il définit ainsi sa ligne de conduite vis-à-vis des prisonniers : "être humain et servir la bonne cause", l'opposant à la nôtre qu'il qualifie [d']"inhumaine et mauvaise cause". »<sup>1931</sup>

Autrement dit :

« Pour manifester extérieurement sa volonté de rester dans la ligne des accords, l'adversaire tient à ce que le traitement matériel des prisonniers soit le meilleur possible, compte tenu des possibilités de ravitaillement V.M. et du but à atteindre qui est de remettre d'aplomb les Européens et les Africains avant leur restitution. »<sup>1932</sup>

D'ailleurs, reconnaît elle-même une note secrète de la direction des services de sécurité établie dès le 11 février 1952 à partir des renseignements fournis par les prisonniers libérés lors du convoi dit « de Noël » en janvier 1952 : « L'attitude de ces derniers [les rebelles] à l'égard des prisonniers a été humaine, dans l'ensemble. »<sup>1933</sup> La plupart des témoignages recueillis par l'Office du prisonnier à la libération des camps de la RDV vont dans le même sens, ne parlant guère du système carcéral vietnamien comme d'une tentative d'extermination comme ce sera souvent le cas à partir des années 1980. C'est du reste une analogie que souhaite à tout prix éviter la RDV ; ainsi, aurait confié Ky Thu<sup>1934</sup>, chef du camp n° 1, à l'aumônier Albert Stihlé : « Je ne veux pas faire de mon camp un camp de la mort. Comme Hitler, le fossoyeur de son pays »<sup>1935</sup>.

### ***1.1.3.2 Des prisonniers non maltraités... mais « pas traités du tout »<sup>1936</sup>***

La plupart des témoignages concordent sur ce point : exceptions faites de cas de blessés achevés sur le champ de bataille, de cadres de commandos ou des services de renseignement dont leurs compagnons perdirent rapidement la trace après leur capture, d'actes de torture accompagnant certains interrogatoires en début de captivité<sup>1937</sup>, d'assassinats de blessés et de trainards lors des marches conduisant vers les camps, de mise au carcan ou dans une cage à buffle, ou encore de quelques rares cas d'exécutions de

---

<sup>1931</sup> Fiche relative à la question des PG, 25 août 1954, *op. cit.*

<sup>1932</sup> *Id.*

<sup>1933</sup> Pierre Perrier, Direction des services de sécurité, Note au haut-commissaire de France en Indochine sur la libération de prisonniers militaires français accompagnant la note d'information secrète du 8 janvier 1952 de la Direction des Services de Sécurité, *op. cit.*

<sup>1934</sup> Ky Thu est désigné dans le témoignage romancé du père Stihlé sous le pseudonyme de Duong.

<sup>1935</sup> A. Stihlé, *Le prêtre et le commissaire*, *op. cit.*, p. 195.

<sup>1936</sup> Fiche du 25 août 1954 de la sécurité militaire, *op. cit.*

<sup>1937</sup> Voir par exemple le récit de Jean Keromnès, *Voilà*, AD du Rhône, 31 J 201.

prisonniers évadés ou jugés coupables de crimes, tel le caporal Roger Journès, exécuté devant ses camarades après avoir tenté de contacter les autorités françaises puis de s'évader<sup>1938</sup>, les « crimes de guerre », au sens de l'article 6 de la Charte de Londres du 8 août 1945 – « l'assassinat ou les mauvais traitements des prisonniers de guerre » –, ont à proprement parler été rares de la part de l'APVN. La surmortalité des prisonniers UF de la RDV ne peut s'expliquer par des exécutions massives ou des mauvais traitements du type torture ou réduction en esclavage.

De fait, à l'image du convoi du 18 août 1954<sup>1939</sup>, la plupart des prisonniers libérés « reconnaissent qu'ils n'ont pas été maltraités, mais qu'aussi ils n'ont pas été traités du tout »<sup>1940</sup>. La formule est couramment reprise dans les témoignages ; membre de ce convoi de libérés, Jean-Jacques Beucler, ancien prisonnier au camp n° 1 et artisan bien connu de la cause des anciens prisonniers de la RDV à partir des années 1970 (voir infra), la popularise dès les années 1960-1970. « Quand on me pose la question », écrit-il : « "Avez-vous été maltraités ?" Je réponds : "Pas réellement, sauf exceptions. Il serait plus juste de dire que nous n'avons pas été traités du tout" »<sup>1941</sup> : un « jeu de mot » vraisemblablement trouvé au camp n° 1, comme en atteste le révérend-père Stihlé, plaçant ces mots dans la bouche du médecin-capitaine Pierre Sauvet (alias Diolé dans le récit) : « Ici, on ne nous maltraite pas. On ne nous traite pas du tout, ce qui est pire, moralement ! »<sup>1942</sup>

« Une des causes essentielles de la mortalité », reconnaît lui-même Louis Stien, ancien lieutenant-prisonnier au camp n° 1, « fut l'absence de médecins dans les camps, alors que les médecins prisonniers étaient relativement nombreux. »<sup>1943</sup> Internés avec les officiers, les médecins militaires sont considérés comme appartenant à l'ancienne hiérarchie. « La raison officielle avancée par les commissaires politiques pour justifier cette interdiction d'exercer pour nos médecins », analyse Louis Stien, « était qu'ils avaient appris une médecine capitaliste, dont les bases étaient, aux yeux de nos maîtres marxistes,

---

<sup>1938</sup> Déclarations de Raoul Montaud (sergent-major au 11<sup>e</sup> Tabor), Maurice Bonfils (sergent-chef au 1<sup>er</sup> Tabor) et Jean Bailly (sergent au 1<sup>er</sup> Tabor), concernant l'exécution du caporal Roger Journès (11<sup>e</sup> Tabor marocain), 27 février 1952, SHD, 10 H 316, dossier « Déclarations de prisonniers libérés – Office du prisonnier 1950-1954 ».

<sup>1939</sup> Cette libération fait l'objet d'une couverture médiatique importante. Voir notamment l'article de J. Le Tac et R. Vital, « Premiers sourires aux portes de la liberté », *Paris Match*, n° 283, 28 août-4 septembre 1954, p. 14-16.

<sup>1940</sup> Fiche du 25 août 1954 de la sécurité militaire, *op. cit.*

<sup>1941</sup> J.-J. Beucler, *4 années chez les Viets*, *op. cit.*, p. 51.

<sup>1942</sup> A. Stihlé, *Le prêtre et le commissaire*, *op. cit.*, p. 53. La phrase est reprise dans de nombreuses autres sources ; voir par exemple R. Bonnafous, « Deux camps de prisonniers dans le Thanh Hoa », *op. cit.*, p. 8-9.

<sup>1943</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, *op. cit.*, p. 314.

nécessairement erronées. [...] En réalité », estime l'ancien lieutenant-prisonnier, « [...] les autorités vietminh voulaient éviter toute influence morale des médecins. Leur présence et l'exercice de leur activité auraient été une entrave à la "rééducation", tout comme ceux des aumôniers »<sup>1944</sup>, eux aussi séparés des sous-officiers et hommes de troupe et internés avec les officiers.

Dans un premier temps au camp n° 1, les médecins sont d'ailleurs interdits d'exercice : « de janvier à mai 1951 », rapporte le médecin-capitaine Armstrong, « 2 légionnaires plus ou moins infirmiers (plutôt moins que plus) seront chargés du Service Médical, les "Ex-Médecins" (ainsi sommes-nous désignés) ayant un rôle de balayeurs. »<sup>1945</sup> Jusqu'à l'été 1951, l'hygiène la plus élémentaire est même ignorée, les médicaments et la nourriture manquant quant à eux toute l'année 1951. Ainsi, résume Jacques Jaubert, fait prisonnier comme lieutenant sur la RC4 à l'automne 1950 :

« Sans aucun médicament préventif ou curatif, nos organismes de plus en plus affaiblis vont attraper toutes les maladies locales, et Dieu sait si elles sont nombreuses ! Elles seront la cause de bien des morts : la dysenterie amibienne (nous l'avons tous), le bérubéri (il s'étend lentement mais sûrement), le typhus des broussailles (donné par une tique), la spirochétose (donnée par l'urine des rats qui pullulent). A cela s'ajoutent les bestioles qui commencent à proliférer dans nos tripes (ascaris, anguillules, tricocéphales, ankylostomes, lamblies, etc.) et celles qui grouillent partout dans la nature à commencer par les sangsues des broussailles, qui, avec les moustiques, relèguent loin derrière les autres bêtes dites "sauvages et sanguinaires" comme le tigre. »<sup>1946</sup>

Résultat en 1951 : 16 morts au camp n° 1, sur un effectif de 120 officiers, soit 14 %<sup>1947</sup> ...

Dans les camps de troupe, la réalité est encore plus difficile. En octobre-novembre 1950, pour ne prendre qu'un exemple, quelques centaines de sous-officiers et hommes de troupe capturés sur la RC4 sont provisoirement internés au camp n° 1, à proximité des officiers. Débordée par le nombre, la RDV n'a guère eu les moyens de préparer une infrastructure d'accueil digne de ce nom. L'impréparation est totale, ainsi que le résume l'ancien sergent-prisonnier René Mary :

« Pas de W.C. ou même de simple feuillée, la chaux vive est inexistante. Les déjections diarrhéiques se trouvent partout. Les mains souillées ne sont pas lavées correctement faute de savon. L'eau que certains boivent, sans au préalable la faire bouillir, est polluée. Rien n'est fait pour assainir, pour prévenir la maladie. Le dysentérique est rapidement réduit à l'état de loque humaine. [...] C'est un mort-vivant que le médecin viet admet à la Morgue [surnom très explicite donné à l'infirmerie du camp, nda]. Sans soins, sans piqûre d'hémétine, le malade se vide lentement. La mort doucement le prend. »<sup>1948</sup>

---

<sup>1944</sup> *Ibid.*, p. 316.

<sup>1945</sup> Rapport du médecin-capitaine Georges Armstrong, 26 septembre 1954, *op. cit.*, p. 5.

<sup>1946</sup> J. Jaubert, in A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée*, *op. cit.*, p. 349.

<sup>1947</sup> Rapport du médecin-capitaine Georges Armstrong, 26 septembre 1954, *op. cit.*, p. 5.

<sup>1948</sup> R. Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, *op. cit.*, p. 119.

Comme après Dien Bien Phu, cette improvisation est la cause de très nombreux décès chez les prisonniers, blessés ou à tout le moins exténués par la bataille et la marche vers le camp. À proximité, les officiers prisonniers de la RC4 ont vent de ces décès en masse et s'en inquiètent :

« En début de captivité, nous étions à Na Leng, cinq kilomètres au nord-est de Quang Uyên, voisins (à quelques centaines de mètres) d'un camp d'hommes de troupe de 300 hommes environ. Pendant les deux mois de voisinage, octobre et novembre 1950, une cinquantaine de prisonniers de ce camp y moururent de dysenterie bacillaire. Or les conditions de lieu, d'alimentation et de régime de vie étaient absolument identiques à celles du camp des officiers. »<sup>1949</sup>

À ceci près que les sous-officiers et hommes de troupe ne bénéficient pas des conseils prodigués en douce par les médecins aux officiers-prisonniers. Rappelons en effet avec le Rapport de la direction du service de santé en Extrême-Orient cité en 1955 dans *Les enseignements de la guerre d'Indochine* du général Ely qu'en Indochine, « l'instruction de la troupe et des cadres est souvent nulle pour tout ce qui touche l'hygiène individuelle et collective »<sup>1950</sup>. De fait, conseille l'auteur du rapport : « L'instruction du soldat devrait comporter une partie consacrée à l'hygiène faite avec autant de soins que celle du combat. »<sup>1951</sup> C'est du reste ce à quoi conclut pour partie le médecin-capitaine Armstrong dans son rapport de captivité, soulignant que la mortalité dans les camps de la RDV ressortit à la fois de « responsabilités des autorités V.M. », mais également de « responsabilités des prisonniers » eux-mêmes, dont le « manque d'hygiène » et l'« insouciance de la conservation de leur santé »<sup>1952</sup>. Si les officiers disposent en la matière d'un bagage minimum et peuvent surtout compter sur les conseils des médecins militaires français, rien de tel pour les sous-officiers et hommes de troupe, dont les rangs s'éclaircissent à un rythme effrayant les premières semaines de captivité.

Cette mortalité, on l'a vu, ne laisse pas les autorités vietnamiennes indifférentes. À partir de la fin de l'année 1951-début de l'année 1952, résume Armstrong, « à la suite de plusieurs centaines de morts (chiffre approximatif : 1.500) depuis octobre 1950, il semble que le gouvernement V.M. se soit ému. La "Clémence" va donc se manifester »<sup>1953</sup>, au camp n° 1 comme dans les camps de troupe. Mais il faut de fait attendre décembre 1953 pour que le médecin-capitaine Armstrong, à la demande de Si Marouf, dépêché en Indochine par le PC

---

<sup>1949</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, op. cit., p. 317.

<sup>1950</sup> Rapport de la direction du service de santé en EO, cité in *Les enseignements de la guerre d'Indochine (1945-1954)*, Rapport du général Ely, tome 1, Paris, SHD, 2011 [1<sup>e</sup> éd. 1955], p. 316.

<sup>1951</sup> *Id.*

<sup>1952</sup> Rapport du médecin-capitaine Georges Armstrong, 26 septembre 1954, op. cit., p. 38.

<sup>1953</sup> *Ibid.*, p. 6.

marocain pour encadrer les prisonniers nord-africains, soit envoyé d'abord au camp 115 pour prisonniers nord-africains, puis au camp-hôpital 128, desservant les camps 115 (Nord-Africains, devenu 125), 113 (Français et Africains, devenu 122), 129 (Nord-Africains) et 42 (légionnaires), où il recevra bientôt l'aide des médecins-capitaines Pérot et Weber<sup>1954</sup>. Pour Armstrong, cette expérience confirme que le manque de soins fut bien la première des causes de mortalité en captivité. « L'hôpital 128 a-t-il été utile », s'interroge-t-il en effet à la fin de son rapport ?

« Il m'est difficile de répondre autrement que par l'affirmative et je reconnais que si certaines morts n'ont pu être évitées en raison du degré de gravité de la maladie, il n'en reste pas moins que nous avons fait œuvre utile, car je pense que grâce à l'existence de cet "Hôpital-Bambou" plus d'une centaine de vies humaines ont été sauvées. »<sup>1955</sup>

C'est du reste ce que confirme l'expérience préalable du camp n° 1. Fin 1951-début 1952, la « politique de clémence » d'Hô Chi Minh se traduit au camp n° 1 par une « amélioration très nette »<sup>1956</sup> des soins médicaux : les médicaments parachutés par les autorités françaises arrivent partiellement et les médecins français prisonniers sont plus ou moins autorisés à officier... avec les moyens du bord. Grâce à ces derniers, l'alimentation devient « plus équilibrée et rationnelle »<sup>1957</sup> et l'hygiène devient quant à elle « une réalité »<sup>1958</sup>, ainsi qu'en témoigne Louis Stien, l'un des bénéficiaires de cette amélioration des conditions alimentaires et sanitaires au camp n° 1 [voir annexe 24]. Bilan des années 1952-1953 au camp n° 1 : seulement deux morts en deux ans<sup>1959</sup>, puis plus aucun décès de février 1952 à février 1954<sup>1960</sup> ; le contraste est évidemment saisissant avec les camps de troupe<sup>1961</sup>, décimés par la malnutrition et les maladies tropicales, ainsi que le constatent certains prisonniers eux-mêmes, comme le sergent-chef Agostino Putzolu :

« Nous étions tous très affaiblis par la malnutrition, la fièvre, la gale, le béri-béri, la dysenterie. Beaucoup sont morts du choléra. [...] Pendant 15 mois, je n'ai mangé que du riz. J'ai failli mourir »<sup>1962</sup>.

Ou le soldat Augustin Gomez :

« Mis à part le manque de nourriture, les souffrances que nous avons subies furent surtout causées par les maladies suivantes : dysenteries, paludisme, malaria, dartres, annamites, eczéma, ong-ong fout [Hong Kong foot, nda] (maladie du buffle), béri-béri, dingue. Sans oublier les piqûres de

---

<sup>1954</sup> Voir le rapport du médecin-capitaine Georges Armstrong, 26 septembre 1954, *op. cit.*,

<sup>1955</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>1956</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>1957</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>1958</sup> *Id.*

<sup>1959</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>1960</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>1961</sup> Voir notamment Dr. Pierre Pédoussaut, « Le service médical d'un camp de prisonniers français au Nord-Viêt-nam », *Revue du corps de santé*, 4, 4, 1963.

<sup>1962</sup> Témoignage d'A. Putzolu, in T. Aparicio (dir.), *Livre blanc*, *op. cit.*, p. 10.

moustiques et surtout la succion des sangsues. Nous étions tous atteints par l'une de ces maladies ou même par plusieurs en même temps, y compris les ulcères qui ne cicatrisaient pas, et la gale qui nous rongeaient. Je n'aurais jamais pensé que l'on puisse survivre à de telles conditions de vie. »<sup>1963</sup>

Le taux de mortalité des prisonniers de la RDV, confirme Jacques Dalloz à propos des seuls prisonniers de Dien Bien Phu, « s'explique par la dureté des conditions de vie qui leur étaient imposées. L'épreuve commençait dès la capture par une longue marche vers les camps. [...] Beaucoup étaient blessés, tous étaient marqués par le siège. L'épuisement, la dysenterie, la déshydratation, l'infection rapide des plaies entraînèrent la mort de la moitié du contingent. [...] Paludisme, bérubéri, dysenterie firent des ravages dans une population quasiment privée de soins et d'hygiène, peu et mal nourrie, buvant de l'eau polluée, soumise aux rigueurs du climat et accablée de corvées. »<sup>1964</sup>

Capturé le 18 octobre 1952 à Nghia Lo et interné au camp de troupe n° 113 jusqu'au 10 janvier 1953, avant son transfert, avec les autres officiers du camp<sup>1965</sup>, au camp n° 1, le médecin-capitaine Pierre André a eu l'occasion d'observer, avec l'œil du médecin, les conditions alimentaires et sanitaires en vigueur dans un camp de troupe. Il confirme l'insuffisance et surtout le déséquilibre de la ration alimentaire<sup>1966</sup>, les « accès pernicieux » durant la marche vers le camp, les « nombreux troubles du transit intestinal à prédominance diarrhée et dysenterie » ayant souvent conduit à la mort, les cas de « paludisme de 1<sup>ère</sup> invasion pour certains, de reviviscence pour d'autres », ou encore les « dermatoses » (gales, eczéma, blessures infectées) et les « parasitoses intestinales » (ascaridiose, etc.)<sup>1967</sup>. C'est du reste ce dont atteste plus globalement le médecin-commandant Martin dans son rapport :

« Les grands fléaux endémiques se sont manifestés : paludisme dans ses formes les plus sévères de paludisme montagnard, amibiase, parasitoses intestinales, aidés dans leur action par la survenue d'épidémies à plus ou moins vaste extension, où l'on retrouve les dysenteries bacillaires, les fièvres exanthématiques, les fièvres du groupe typho-paratyphique, les leptospiroses. [...] Il n'était pas étonnant, alors, que se constituent ces états polypathologiques confus qui sont le propre de la pathologie tropicale, où les individus sont atteints simultanément de plusieurs affections, dont la symptomatologie intriquée rend l'inventaire extrêmement difficile et la thérapeutique particulièrement délicate. L'insuffisance notoire de cette thérapeutique a précipité l'évolution dans bien des circonstances et conduit ces pauvres gens à une déchéance progressive irréversible. »<sup>1968</sup>

À titre d'indication, mentionnons avec le docteur Martin que 57 % des prisonniers libérés à l'été 1954 durent être hospitalisés<sup>1969</sup>, dont 69,04 % chez les légionnaires, 66,79 % chez

---

<sup>1963</sup> Témoignage d'A. Gomez, in *id.*

<sup>1964</sup> J. Dalloz, *La « Guerre d'Indochine », op. cit.*, p. 253.

<sup>1965</sup> Exception faite, on ne sait pourquoi, du capitaine Yvan Tommasi.

<sup>1966</sup> Rapport du médecin-capitaine Pierre André (médecin-chef du 1<sup>er</sup> BT), capturé le 18/10/1952 à Nghia-Lo, Saïgon, 13 septembre 1954, p. 4-5, SHD, 10 H 317.

<sup>1967</sup> *Ibid.*, p. 7-8.

<sup>1968</sup> Rapport du médecin-commandant Martin, [1954], *op. cit.*, p. 25.

<sup>1969</sup> *Ibid.*, p. 10.

les Français, et tout de même 60,75 % chez les Nord-Africains<sup>1970</sup>. Ainsi, martèle avec force Martin, « on peut affirmer que tout PRISONNIER LIBERE est un paludéen, un amibien, un carencé, un polyparasité »<sup>1971</sup>.

À ces pathologies<sup>1972</sup>, rapporte le médecin-commandant Martin, « il faut ajouter les conditions alimentaires pour lesquelles nos soldats n'étaient pas faits : un régime orizé quasi exclusif avec toutes les conséquences que comporte un pareil déséquilibre nutritionnel s'il se prolonge quelque peu. »<sup>1973</sup> Les prisonniers ne disposèrent en effet que très exceptionnellement de viande ou de légumes, leur régime se composant quasi-exclusivement de riz, à raison d'environ plus ou moins 800 grammes par jour, agrémentés parfois de sel, de quelques dés de viande, de liserons d'eau, de racines de manioc, de feuilles de navet, etc. À ce régime, les prisonniers victimes d'inappétence pour le riz mourraient en quelques semaines ; quant aux autres, cette nourriture entraînait des carences causant un épuisement rapide. Ainsi comprise, estime l'adjudant Thomas Capitaine au camp 113, « la ration alimentaire quotidienne était nettement insuffisante pour maintenir les corps, déjà vidés de leur substance, en état de résister aux fatigues journalières, aux maladies, à la rigueur du climat. »<sup>1974</sup> Autrement dit, ajoute-t-il :

« En admettant que la totalité du riz absorbé fut assimilée par l'organisme, ce qui reste à vérifier, cette ration de famine fournissait à chaque prisonnier un maximum de 2.000 calories par jour alors qu'il lui en aurait fallu 4.000 pour se maintenir en condition en raison de ses activités et de la rigueur du climat, qui le classaient parmi les travailleurs de force de 2<sup>ème</sup> catégorie. [...] Durant les premiers mois de la captivité, ce processus de restitution par l'organisme d'une quantité d'énergie "travail" supérieure à la quantité d'énergie "aliment" reçue se concevait, mais plus après six ou neuf mois de détention. En effet, passé ce délai, il ne restait plus un gramme de graisse à brûler dans les organismes décharnés des prisonniers. C'est la raison pour laquelle, passé ce délai, la plupart mouraient. »<sup>1975</sup>

Difficile d'assimiler avec Thomas Capitaine les corvées et autres travaux accomplis en captivité à l'activité d'un travailleur de force tant ces activités ont de fait varié d'un camp à l'autre, voire d'un prisonnier à l'autre. En revanche, son estimation de la ration quotidienne du prisonnier à 2 000 calories nous paraît surévaluée. « En principe », rapporte en effet une brochure sur *La vie des prisonniers de l'Union française dans les camps Viet-Minh* éditée par la CRF et l'Office du prisonnier, « le prisonnier a droit à 1 200 grammes de riz. 800 grammes lui sont distribués, le reste est destiné aux "échanges" (achats aux

---

<sup>1970</sup> Contre un peu moins de 25 % chez les Africains et Indochinois. Rapport du médecin-commandant Martin, [1954], *op. cit.*, p. 16-17.

<sup>1971</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>1972</sup> Voir le tableau nosologique des rapatriés sanitaires in *ibid.*, p. 19.

<sup>1973</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>1974</sup> T. Capitaine, *Captifs du Viet-Minh*, *op. cit.*, p. 22.

<sup>1975</sup> *Ibid.*, p. 23.

gardes du camp ou achat au marché) pour se procurer de la viande ou des légumes. »<sup>1976</sup> En réalité cependant, les prisonniers peinent à percevoir en quantité suffisante autre chose que du riz<sup>1977</sup>. Aussi, en nous basant sur une ration quotidienne de riz brun de 800 g, agrémentée de sel et de 10 à 20 g de viande de buffle ou de quelques légumes – portions souvent citées dans les témoignages –, nous parvenons timidement à environ 1000 calories<sup>1978</sup>, là où les besoins alimentaires d'un individu moyen en climat tempéré sont actuellement évalués à 2 400 calories par jour. Cette ration quotidienne, la même que celle reçue par les combattants de l'APVN, se situerait aujourd'hui en-dessous du seuil de famine, fixé à 1 500 calories et 5 g de protéines animales : si elle « permet à un homme de subsister », estiment la CRF et l'Office du prisonnier, elle ne leur permet « pas de travailler au rythme où, dans certains camps, cela leur est imposé »<sup>1979</sup>. De fait, les prisonniers ne virent leurs rations augmentées qu'à de rares occasions, à l'heure de quelques fêtes ou bien de leur stage de pré-libération, généralement accompli dans un camp de transit, accompagnant l'intensification des conférences et autres exercices d'éducation politique prélude à leur libération effective. Ainsi pour le sergent Claude Bergerat en novembre-décembre 1951 :

« La ration alimentaire fut considérablement augmentée et devint très correcte. Sans être encore suffisante, la quantité et la qualité des médicaments qui furent mis à la disposition des infirmiers choisis parmi les prisonniers, permirent d'endiguer un peu le paludisme dont nous subissions tous les assauts avec le retour des premiers froids. Nous n'aurions certainement pas enregistré le quart de la mortalité si nous avions toujours été traités de cette façon. »<sup>1980</sup>

Durant leur captivité, les prisonniers ne reçurent, en règle générale, ni plus ni moins que la ration générique destinée aux soldats de l'APVN : une ration cependant inadaptée à leurs propres besoins. C'est du reste l'analyse du capitaine Jacques Vollaire, libéré du camp n° 1 en 1953 : « Nous avons droit à la même prime d'alimentation que l'officier ou le soldat V.M. », confirme-t-il. « Mais des erreurs ont été commises. Beaucoup venaient probablement de la pauvreté de l'Etat et du fait que les Viets calculaient nos besoins d'après les leurs. »<sup>1981</sup> Ce régime alimentaire trop pauvre et par trop orizé, confirme Alain Ruscio, « entraîna de graves carences nutritionnelles, provoquant scorbut, rachitisme, bériberi... [...] Les PG, enfin, burent souvent, à leur corps défendant, des eaux polluées, cause de

---

<sup>1976</sup> *La vie des prisonniers de l'Union française dans les camps Viet-Minh*, [printemps 1952], *op. cit.*, p. 2.

<sup>1977</sup> *Id.*

<sup>1978</sup> D'après United States Department of Agriculture, Agricultural Research Service, National Nutrient Database for Standard Reference Release 28, <https://ndb.nal.usda.gov/ndb/>

<sup>1979</sup> *La vie des prisonniers de l'Union française dans les camps Viet-Minh*, [printemps 1952], *op. cit.*, p. 8.

<sup>1980</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois prisonnier des Viets*, *op. cit.*, p. 226.

<sup>1981</sup> J. Vollaire, *Deux ans de ka nha*, *op. cit.*, p. 17.

dysenteries mortelles en de tels climats. Lorsqu'on y ajoute les corvées, les marches forcées [...], on peut imaginer ce que fut la vie des prisonniers européens. »<sup>1982</sup>

### 1.1.3.3 *Comment expliquer les différences de mortalité entre officiers et sous-officiers & hommes de troupe ?*

Semblant peser sur l'ensemble des prisonniers de manière égale, les conditions sanitaires et alimentaires furent cependant bien plus mortifères chez les sous-officiers et les hommes de troupe. Pour de nombreux officiers-prisonniers, l'absence de médecins dans les camps de troupe n'explique pas tout. Pour Robert Bonnafous, fait prisonnier comme lieutenant au début de l'année 1954, l'observation est on ne peut plus claire : « Séparés de leurs cadres, elle [la troupe] se trouvait désemparée et s'effondra rapidement. »<sup>1983</sup> *Idem* chez le lieutenant-prisonnier au camp n° 1 Bernard Grué, pour lequel la survie de l'essentiel des officiers prisonniers tient, non seulement à la présence des médecins, mais également :

« - Avant tout [à] la discipline que la plupart d'entre nous [les officiers, nda] ont su s'imposer au camp n° 1 dans tous les gestes de la vie quotidienne et, plus spécialement, dans le domaine de l'hygiène individuelle et collective. Et là, il faut bien reconnaître que ces comportements préventifs sont fonction du niveau de culture et d'éducation de chaque individu. Et les officiers ont été incontestablement avantagés par leur formation et leur éducation par rapport aux légionnaires, aux tirailleurs et aux goumiers. Mais leur mérite est d'avoir su s'organiser dans ce but en établissant une sorte de hiérarchie opérationnelle et parallèle, chargée d'essayer de résoudre les problèmes de la vie quotidienne [...]

- Enfin, il est clair que la camaraderie et l'entraide qui régnaient au camp n° 1 ont eu une action bienfaisante sur tous [...] C'était une grande famille, courageuse, saine et virile, parfois, il est vrai, un peu difficile à supporter. Mais cette chaleur et cette cohésion ne pouvaient pas exister dans les camps de troupe où les hommes privés d'un coup de leurs chefs, n'en ont que plus rapidement plongé dans l'anarchie, la désespérance et le laisser-aller. »<sup>1984</sup>

Passons sur les nombreuses divisions ayant émaillé la vie au camp n° 1 ici gommées par Grué, convenons également avec lui que les écoles d'officiers ont sans doute mieux appris aux officiers les règles minimales d'hygiène que la seule école du soldat ; il est en revanche une assertion discutable que l'on retrouve souvent formulée sous la plume des officiers survivants du camp n° 1, consistant à présenter « la troupe » comme une sorte de foule qui, privée de chefs, paraît condamnée à sombrer dans l'anarchie la plus complète, synonyme, en captivité, de désolidarisation et donc de mort. Cette vision condescendante de l'officier sur ses hommes est de fait largement battue en brèche par les témoignages de soldats et sous-officiers que nous avons pu consulter. Pour ne prendre qu'un exemple, celui des

---

<sup>1982</sup> A. Ruscio, *La guerre française d'Indochine, op. cit.*, p. 170.

<sup>1983</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français, op. cit.*, p. 227.

<sup>1984</sup> B. Grué, *L'espoir meurt en dernier, op. cit.*, p. 177-178.

quelques centaines d'hommes internés à proximité du camp des officiers en octobre et novembre 1950, ce groupe, après son départ du camp n° 1, est conduit près du village Tho de Na Sang, où ils ont pour mission de bâtir un nouveau camp, baptisé camp n° 3. Là, après avoir repéré l'endroit le plus ensoleillé afin d'orienter au mieux les casemates, raconte le sergent-chef René Mary :

« Dans ce nouveau camp tout le monde s'active à son confort. Michel confectionne un box délimité par quatre piquets pour contenir la petite équipe. Une bonne litière, deux couvertures pour quatre, un peu de paille dessus, le gîte est assuré. D'autres font preuve de plus d'ingéniosité en fabriquant avec la paille une couverture tressée.

Les jours qui suivent sont consacrés à parfaire notre installation individuelle et collective. [...] nous creusons des feuillées que nous camouflons avec des claies de branchages.

Les conditions d'hygiène évoluent. Nos gardes nous laissent toute la liberté nécessaire dans l'installation du confort collectif. Il semble un luxe à côté de ce que nous venons de vivre. »<sup>1985</sup>

Un peu plus loin, il poursuit :

« À Na Sang, au camp n° 3, la mortalité est beaucoup moins importante qu'au camp n° 1 [...]. L'hygiène collective est une des causes principales de notre survie. Les infusions du soir, absorbées pour nous désaltérer, pour tromper notre faim, ont été suffisamment bouillies. Les feuillées, pas toujours employées, trop peu souvent renouvelées et sans chaux vive sont tout de même là. Notre garde des rats a évité un retour massif de la spirochétose. Notre participation à l'assainissement du village, le curage des rigoles, ont permis l'évacuation plus rapide des eaux stagnantes et puantes. La "Morgue", construite avant notre arrivée à Na Sang par la population, a donc reçu moins de clients. [...]

Cependant, nous trouvons des poux chez ceux qui négligent leur toilette. Une toilette que nous faisons une fois par semaine, le dimanche, avec les cendres de bois, du bois de nos feux du soir. »<sup>1986</sup>

Les sous-officiers et hommes de troupe du camp n° 3 sont loin de cette troupe « désemparée » présentée par Robert Bonnafous ou de cette foule anarchique décrite par Bernard Grué. Ces hommes réfléchissent à organiser leurs conditions de survie, ils élaborent quelques mesures essentielles d'hygiène et de prophylaxie, ils forment avec leurs copains, nous l'avons vu, de petits groupes primaires qui savent s'entraider et élaborer toutes sortes de stratégies de contournement ou d'évitement... Comme au camp n° 1, ils bénéficient également de la « politique de clémence » d'Hô Chi Minh, se traduisant par exemple au camp n° 5 à l'été 1951, par la nomination parmi les prisonniers d'un « inspecteur général de l'hygiène » :

« Sous ce titre ronflant, il doit veiller à la propreté de tout ce qui touche à la survie des prisonniers. Les autorités du camp ont, en effet, décidé que le taux énorme de mortalité est dû uniquement au manque d'hygiène des détenus.

Mais comment résoudre ce problème [...] quand on ne dispose pas de la moindre parcelle de savon ? Comment éliminer les poux quand on ne peut pas faire bouillir les vêtements ? [...]

L'inspecteur général de l'hygiène organise des séances collectives et quotidiennes d'épouillage. [...]

L'inspecteur général passe dans les rangs, vérifie que chacun a satisfait à son devoir quotidien

---

<sup>1985</sup> R. Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, op. cit., p. 126.

<sup>1986</sup> *Ibid.*, p. 141.

d'épouillage, quel que soit le temps. Il veille à ce que les boîtes de conserve qui servent de gamelle soient bien lavées. »<sup>1987</sup>

De fait, la moindre efficacité de cette politique hygiéniste et prophylactique dans les camps de troupe semble essentiellement devoir tenir à l'absence de médecins, médecins « dont la présence », reconnaît Grué, « a beaucoup manqué dans les camps de troupe »<sup>1988</sup>. Pour le médecin-capitaine André en effet, interné successivement au camp de troupe n° 113 puis au camp n° 1 :

« Le Commandement V.M. s'est toujours attaché d'une façon générale à nous prescrire la prophylaxie en général (feuillées – soins corporels – moustiquaires – locaux, etc.) conseils 100 fois répétés mais il n'a pas toujours et bien loin de là permis l'application de cette prophylaxie (difficultés de toutes sortes) et a oublié volontairement que la meilleure prophylaxie était une alimentation, saine, équilibrée et un repos plus important (arguments présentés : difficulté de ravitaillement, pays pauvre, prix prohibitif des denrées diverses) [les passages soulignés le sont dans le texte original]. »<sup>1989</sup>

Au camp n° 1, il y avait des médecins pour rappeler aux officiers-prisonniers ces règles élémentaires, élaborer des régimes particuliers à destination de certains prisonniers ou en mettre d'autres au repos. Il en était tout autrement dans les camps de troupe, où « le travail physique », rappelle l'historien américain Fredrik Logevall, « était obligatoire, et ceux qui étaient trop malades ou trop faibles pour travailler étaient privés de ration »<sup>1990</sup> ou recevaient une ration diminuée – au motif qu'il convenait de privilégier les prisonniers consentant à travailler au profit de la collectivité –, s'enfonçant ainsi un peu plus dans la cachexie et la maladie, et ne tardant pas à rejoindre l'infirmerie. Là encore, l'absence de médecins a particulièrement fait défaut aux camps de troupe, dans lesquels les infirmeries sont vite qualifiées de « mouiroirs » au sein desquels officient quelques prisonniers ou personnels vietnamiens plus ou moins dévoués mais le plus souvent incompetents. Ainsi, reconnaît le révérend-père Yvan Heinrich, fait prisonnier à Dien Bien Phu :

« On ne peut nier sans mentir, le fait que le service de santé Viet-Minh s'occupait de nos blessés. Par orgueil "du vainqueur", certainement par ordre, il ne voulait pas que les français leur apportent leur concours et beaucoup de blessés comme plus tard, beaucoup de malades dans les camps, paieront de leur vie cette attitude.

Personnellement, je ne crois pas que l'exécuteur soit lui-même responsable : je me rappelle une discussion le 1<sup>er</sup> jour, après la chute, avec un médecin viet qui reconnaissait que ses connaissances étaient insuffisantes... mais que cela ne dépendait pas de lui de demander l'aide de ses confrères français – l'exécuteur à chaque niveau, faisait ce qu'il pouvait.

Nous connaissons en captivité, des infirmiers dévoués et sympathiques, mais ils ne possédaient presque pas de médicaments et leur formation était celle de petits infirmiers. »<sup>1991</sup>

---

<sup>1987</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, op. cit., p. 316-317.

<sup>1988</sup> B. Grué, *L'espoir meurt en dernier*, op. cit., p. 178.

<sup>1989</sup> Rapport du médecin-capitaine Pierre André, 13 septembre 1954, op. cit., p. 5-6.

<sup>1990</sup> Fredrik Logevall, *Embers of War: The Fall of an Empire and the Making of America's Vietnam*, New York, Random House, 2012, p. 541 (traduit par nos soins).

<sup>1991</sup> Y. Heinrich, *À Diên Biên Phu*, op. cit.

La chose est du reste confirmée par Georges Boudarel lui-même, envoyé comme instructeur politique au camp 113 en 1953 :

« Le camp n'avait qu'un médecin vietnamien dont le niveau était tout juste celui d'un infirmier. [...] Bien des cas qui se présentaient dépassaient sa compétence. L'aurait-il eue qu'il n'aurait pas eu les moyens thérapeutiques indispensables. [...] Notre infirmier fit néanmoins ce qu'il put pour trouver quelques médicaments locaux. Il fabriqua aussi des comprimés qui soulagèrent sans doute certains maux mais ne purent modifier sensiblement une situation sanitaire qui ne tarda pas à devenir catastrophique. »<sup>1992</sup>

Dans les camps, le résultat de cette incompetence et de ce manque de médicaments est en effet effroyable pour les prisonniers. Au camp 113, « la hantise du camp », résume l'adjudant Thomas Capitaine, « était dominée par la hantise de la mort. C'était un véritable mouvement continu, à sens unique, irréversible. Tous ceux qui étaient admis à l'infirmerie mouraient. [...] Le taux de mortalité variait entre 25 et 40 décès par mois, et même plus, selon les saisons. »<sup>1993</sup> C'est « l'horreur » que décrit le sergent Claude Baylé à sa découverte de l'infirmerie du camp 113 au printemps 1953 : « Des grabataires, des moribonds, abandonnés dans la saleté, sans hygiène, sans soins. Souvent inconscients, parfois déjà dans le coma. »<sup>1994</sup> « Quand j'entre dans cette longue paillotte », décrit à son tour le sergent Amédée Thévenet à son entrée dans le camp-hôpital dans lequel il est admis début janvier 1951, « [...] je pense aux déportés nazis. On est pris à la gorge, au nez, aux yeux, à tous les pores de la peau, par une odeur de pourriture. Inexorable, la mort est lente, interminable, pour ceux qui n'arriveront pas à s'en échapper. »<sup>1995</sup> La plupart des témoignages de soldats et sous-officiers que nous avons pu consulter contiennent au moins une description de ce type de l'infirmerie de leur camp. Prise en charge par un médecin français entre septembre et décembre 1950 puis à nouveau à partir de mai 1951 au camp n° 1, dans les camps de troupe, l'infirmerie est fuie comme la peste par les prisonniers effrayés à l'idée d'y finir leurs jours, laissant la plupart des malades désespérés s'enfoncer plus ou moins rapidement vers la seule issue possible.

Ainsi, pour le médecin-capitaine André, au camp 113, « le décès aurait évidemment pu être évité dans certains cas »<sup>1996</sup> : si les personnels vietnamiens avaient été mieux formés et avaient agi plus précocement dans le traitement des affections digestives principalement, s'ils s'étaient montrés capables de faire respecter une certaine discipline sanitaire et une

---

<sup>1992</sup> G. Boudarel, *Autobiographie*, *op. cit.*, p. 379-381.

<sup>1993</sup> T. Capitaine, *Captifs du Viet-Minh*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>1994</sup> C. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>1995</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 182.

<sup>1996</sup> Rapport du médecin-capitaine Pierre André, 13 septembre 1954, *op. cit.*, p. 9.

relative hygiène alimentaire, s'ils avaient pu disposer d'outils de diagnostic (comme le thermomètre) et de médicaments en plus grand nombre, au lieu de gaspiller le peu dont ils disposaient en les donnant de manière anarchique et désorganisée, ou au « au compte-goutte pour quelques grands malades »<sup>1997</sup>... Plus encore, estime le médecin ayant appris qu'après son départ début 1953 de nombreux prisonniers étaient décédés<sup>1998</sup> :

« Tous traînaient depuis des mois, apathiques sans moral, victimes du régime du camp, certes d'eux-mêmes aussi (moral – hygiène – volonté) et de la politique de chantage à la libération. Le 19 mai 1953, la libération tant attendue par les prisonniers du camp 113 n'ayant pas eu lieu, à partir de fin mai, jusqu'en juillet ce fût un effondrement des plus faibles moralement et physiquement. »<sup>1999</sup>

Car là est également l'une des causes principales de mortalité identifiée par les témoins, dans les camps de troupe, derrière ce qu'ils appellent le « lavage de cerveau » : l'éducation politique et travaux du camp comme chantage à la libération, qui conduisent les prisonniers à s'épuiser à administrer les preuves de leur « évolution politique » ou bien à s'éteindre dans diverses corvées afin d'être, pensent-ils, jugés dignes d'être libérés de manière anticipée, et qui les livrent au désespoir et à la déchéance lorsqu'ils observent que leurs noms, finalement, ne figurent pas ou ont été rayés suite à quelque mouchardage des listes de libérables. C'est du reste une raison reprise dans les conclusions du rapport du médecin-commandant Martin, pour lequel l'importante mortalité dans les camps de la RDV résulte au bilan : de « mesures prises par les autorités ennemies pour protéger ces prisonniers vis-à-vis [des] endémies [caractéristiques des régions tropicales...] tardives, irrégulières, fragmentées, hétérogènes, notoirement insuffisantes », de « fatigues physiques excessives », d'un « défaut de soins aux malades », d'un « manque de médicaments de première nécessité », d'une « absence d'évacuation ou de libérations qui auraient permis des soins corrects et le rapatriement », d'une « carence de médecins qualifiés dans la majorité des camps »..., mais aussi des « conditions psychologiques que l'ennemi a fait régner parmi les prisonniers par une action politique, [qui] ont été à l'origine de défaillances organiques fréquentes et de mortalité importante »<sup>2000</sup>.

Il se trouve enfin une dernière raison, concomitamment aux autres, contribuant selon nous à expliquer les différences de mortalité entre le camp n° 1 et les camps de troupe ; une raison que l'on ne trouve généralement guère avancée dans les témoignages : les officiers, représentant *a priori* pour la RDV un « butin » plus précieux que les autres prisonniers, ont

---

<sup>1997</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>1998</sup> Le fait est confirmé par G. Boudarel, *Autobiographie, op. cit.*, p. 381-383.

<sup>1999</sup> Rapport du médecin-capitaine Pierre André, 13 septembre 1954, *op. cit.*, p. 7-8.

<sup>2000</sup> Rapport du médecin-commandant Martin, [1954], *op. cit.*, p. 205-206.

été globalement mieux dotés en termes de médicaments, de nourriture, de liberté d'auto-organisation et même d'encadrement – en témoigne notamment la figure de Ky Thu, unanimement saluée par les prisonniers comme un bon chef de camp. D'ailleurs, rapporte Georges Boudarel à son arrivée au camp 113 en février 1953 comme chargé de l'éducation politique des prisonniers, le commandant du camp l'aurait averti que le camp se situait au beau milieu du "Pays des eaux contraires", « là où les sources et les ruisseaux sont empoisonnés »<sup>2001</sup>. « Les seuls endroits relativement sains de cette vaste zone » couvrant ce que les géographes français ont appelé la "Moyenne région", lui aurait alors déclaré son supérieur, « sont la région de Phu Tho, trop proche du delta pour qu'on puisse y installer un camp, et celle de Cao Bang, où se trouve déjà celui des officiers. »<sup>2002</sup> Autrement dit, le camp n° 1 pour officiers aurait été installé (et déplacé à plusieurs reprises) dans l'un des rares espaces salubres de la région, preuve s'il en était encore besoin du prix accordé par la RDV à ses prisonniers-officiers. Autrement dit également par Georges Boudarel et son chef de camp, si la RDV a contrevenu à l'article 9 de la Convention de Genève du 27 juillet 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre<sup>2003</sup>, elle n'est pas à proprement parler en cause : si ses prisonniers ont dû vivre dans « des régions malsaines ou dont le climat est pernicieux », attrapant des maladies endogènes qui causèrent la mort de nombre d'entre eux, c'est essentiellement du fait de la réalité géographique de la zone contrôlée par la RDV et donc de l'équilibre stratégique, sur le terrain, entre les forces de l'UF et celles de l'APVN.

#### **1.1.3.4 Au final, qui est responsable ?**

Pour de nombreux témoins, la géographie des camps ne peut en aucun cas être qualifiée de cause principale de la mortalité dans les camps de la RDV, cette dernière portant définitivement l'entière responsabilité de la mort de leurs camarades. Ainsi pour Louis Stien, s'« il faut admettre qu'il n'y avait pas, chez le Viêt-minh, de volonté délibérée de faire mourir, disparaître, les soldats adverses prisonniers »<sup>2004</sup>, la RDV n'en est pas moins coupable :

---

<sup>2001</sup> G. Boudarel, *Autobiographie, op. cit.*, p. 346.

<sup>2002</sup> *Id.*

<sup>2003</sup> L'article prévoit que « les prisonniers capturés dans des régions malsaines ou dont le climat est pernicieux pour les personnes venant des régions tempérées seront transportés, aussitôt que possible, sous un climat plus favorable ».

<sup>2004</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés, op. cit.*, p. 322.

« Nos prisonniers morts en captivité chez les Vietminh ne furent [...] pas victimes "d'un climat tropical" mal supporté. Ils sont morts de la rééducation, des conditions physiques et de l'isolement moral et médical que le gouvernement vietminh avait décidé de mettre en œuvre pour qu'elle aboutisse rapidement. »<sup>2005</sup>

L'un n'exclut cependant pas l'autre ; ainsi, estime l'historien Pierre Brocheux, « le traitement psychologique des prisonniers (une forme de torture morale) a potentialisé un milieu naturel tropical pathogène, pour les Européens en particulier, mortifère en lui-même »<sup>2006</sup>. La question de savoir si la mortalité en résultant fut volontairement administrée par la RDV reste cependant ouverte. « En quatre ans », répond Louis Stien, fait prisonnier sur la RC4 en octobre 1950, dans un récit publié en 1993, « leurs responsables avaient eu tout le temps d'en constater les effets mortels dans leurs propres camps. Ils ont criminellement persisté dans leur objectif de viol des cerveaux au prix de l'hécatombe. »<sup>2007</sup> Autrement dit par la CRF et l'Office du prisonnier au printemps 1952 :

« En laissant mourir les prisonniers faute d'une alimentation adaptée et faute de médicaments, en ne répondant pas aux appels que lui lance la Croix Rouge, en imposant parfois un rythme de travail excessif, en infligeant des châtiments corporels, le Viêt-minh enfreint les lois de la plus élémentaire humanité. »<sup>2008</sup>

Pour Louis Stien, cette malnutrition, ce manque de soins, ce maintien en autarcie, etc., s'inscrivent dans un plan précis et criminel, visant à mieux endoctriner les prisonniers :

« Il est évident que les prisonniers ont été volontairement amenés et maintenus dans un état de sous-alimentation pour les rendre psychologiquement plus vulnérables. Cela faisait partie de la "mise en condition", nécessaire au succès de la phase suivante, l'"endoctrinement", plus aisée avec des sujets dont la résistance morale et physique est diminuée. »<sup>2009</sup>

Pour d'autres, comme le sergent Claude Baylé en 1991, il ne s'agit là rien moins que d'un « génocide »<sup>2010</sup> :

« Ce n'est pas seulement dans les conditions climatiques redoutables pour un organisme européen, sans prévention médicale appropriée, ce n'est pas du côté des privations pourtant anormales ou des brutalités, qu'il faut chercher les causes de cette effrayante mortalité, mais bel et bien dans la persécution idéologique visant tout simplement à l'extermination. [...] Nous subissons bien une captivité spéciale, sous la coupe d'un ennemi raciste, décidé à détruire le plus grand nombre possible de ses adversaires. »<sup>2011</sup>

Évidemment, nous sommes en accord sur ce point avec François Cochet, « le déterminisme géographique ne saurait expliquer à lui seul la surmortalité captive. »<sup>2012</sup> En effet, estime

---

<sup>2005</sup> *Ibid.*, p. 323.

<sup>2006</sup> Pierre Brocheux, « Les prisonniers français du Viet Minh... », *op. cit.*

<sup>2007</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, *op. cit.*, p. 323.

<sup>2008</sup> *La vie des prisonniers de l'Union française dans les camps Viet-Minh*, [printemps 1952], *op. cit.*, p. 9.

<sup>2009</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, *op. cit.*, p. 315.

<sup>2010</sup> C. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, *op. cit.*, p. 92 ; 101 ; 181 ; 238 ; 252.

<sup>2011</sup> *Ibid.*, p. 114-115.

<sup>2012</sup> F. Cochet, *Soldats sans armes*, *op. cit.*, p. 153.

l'historien, « les conditions naturelles et le climat constituent incontestablement des catalyseurs de décès, mais bien davantage parce que la population captive est mal nourrie et mal soignée que comme une donnée en soi. »<sup>2013</sup> Pour autant, difficile de conclure avec lui que « la mortalité des camps de prisonniers français dans le camp Viet-Minh est comparable à celle des victimes de l'univers concentrationnaire »<sup>2014</sup> et que « les ressemblances avec l'idéologie nazie sont certaines même si les adaptations nécessaires à l'époque ont été effectuées, par le biais de la lutte des peuples pour la décolonisation »<sup>2015</sup>. À l'inverse des archives nazies, nous n'avons trouvé nulle trace d'ordre de mise à mort ou de préjugé raciste à l'encontre des combattants de l'UF, qu'ils soient Français, Européens, Nord-Africains ou Africains.

Des soins et une alimentation décentes ont-ils été expressément refusés aux prisonniers afin, selon les lectures, de mieux les « convertir » ou de les « exterminer », ou bien la RDV n'a-t-elle effectivement guère eu les moyens de nourrir et soigner mieux ses prisonniers ? La plupart des historiens spécialistes de la « Guerre d'Indochine » s'accordent à dire que « le taux de mortalité très élevé dans les camps de prisonniers français du Viet Minh n'est pas le résultat d'un génocide (entendu comme élimination programmée d'un groupe humain) ni celui d'un massacre intentionnel à grande échelle »<sup>2016</sup>. Pour Pierre Journoud et Hugues Tertrais, notamment, on peut légitimement supposer que l'apparente indifférence des geôliers à l'égard de leurs prisonniers « ne traduisait pas une intention cyniquement programmée, mais résultait d'une convergence de facteurs propres à la vie et à la guerre en Indochine : difficulté des organismes occidentaux, *a fortiori* très affaiblis et par conséquent d'autant plus réceptifs aux maladies tropicales, de s'adapter à un climat pernicieux et à une mono-alimentation au riz ; difficultés d'approvisionnement dans les camps de prisonniers, aggravées par le blocus économique imposé par les Français ; manque de préparation des autorités, confrontées à une victoire inédite par son ampleur et par le nombre de prisonniers ; fierté du vainqueur de ne pas recourir aux services extérieurs (Croix-Rouge), notamment pour les soins médicaux aux prisonniers, etc. »<sup>2017</sup>

De fait, au regard des témoignages des survivants, il semble bien que les époques les plus mortifères de la captivité correspondent d'abord aux lendemains immédiats des batailles,

---

<sup>2013</sup> *Id.*

<sup>2014</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>2015</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>2016</sup> P. Brocheux, « Les prisonniers français du Viet Minh : rééducation improvisée... », *op. cit.*

<sup>2017</sup> P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, *op. cit.*, p. 276.

notamment aux mois d'octobre à décembre 1950 pour les prisonniers de la RC4, accueillis dans des villages thos sans aucune infrastructure pour les accueillir, ni de logistique établie pour les nourrir et les soigner, ou aux mois de mai et juin 1954 pour les prisonniers de Dien Bien Phu, contraints de parcourir à pieds les 500 à 600 km les séparant de leurs camps dans le Nord du Vietnam. Autrement dit par Pierre Brocheux, entre 1950 et 1954, leurs geôliers se sont montrés incapables de maîtriser « une situation dont ils n'avaient prévu ni l'ampleur ni la rapidité »<sup>2018</sup> : la victoire et l'afflux massif de prisonniers. D'autres époques furent également particulièrement mortifères pour les prisonniers : la saison de la mousson, de la fin du printemps au début de l'automne, avec ses fortes chaleurs favorables au développement des bactéries et qui contraignent parfois les prisonniers à boire là où ils ne devraient pas boire<sup>2019</sup>, avec surtout son fort taux d'humidité propice aux poussées de paludisme et aux épidémies<sup>2020</sup>. Les taux de mortalité augmentent également avec l'arrivée de nouveaux contingents de prisonniers, contraints d'apprendre rapidement à survivre aux conditions de la captivité, ou bien suite aux nombreux déplacements de camps (fatigue due à la marche, mauvais choix dans le lieu d'installation du camp, incapacité à retrouver l'organisation d'avant...).

De 1950 à 1954, les prisonniers souffrirent également avec les populations civiles et les combattants de l'APVN du blocus imposé par la France. « Le fait est », écrit l'historien Alain Ruscio, « que les conditions de vie, dans les maquis de la Haute Région, étaient des plus précaires. Le paddy était récolté majoritairement dans les zones contrôlées par le CEFEO. [...] la disette régna en permanence dans les zones Viet Minh. L'absence de nuoc mam, [...] riche en vitamines, se faisait également cruellement sentir. Par ailleurs, les zones Viet Minh ne purent qu'exceptionnellement pourvoir à leurs besoins en médicaments, en particulier en quinine. »<sup>2021</sup> Autrement dit par Georges Boudarel lui-même :

« Si l'on va au fond des choses, force est de reconnaître que ces hommes furent victimes de la pénurie causée par le blocus même de l'armée française [...] L'armée française avait placé ses propres hommes dans des conditions épouvantables. Celles-là même qu'elle imposait aux Vietnamiens. Elle ne les avait certes pas ramenés à l'âge de pierre comme le souhaitera le général Curtis Le May aux alentours de 1965, du moins les avait-elle fait revenir au XIX<sup>e</sup> siècle sur le plan des conditions sanitaires et médicales. »<sup>2022</sup>

---

<sup>2018</sup> Pierre Brocheux, « Les prisonniers français du Viet Minh... », *op. cit.*.

<sup>2019</sup> Voir par exemple C. Goëldhieux, *Quinze mois prisonnier chez les Viets*, *op. cit.*, p. 188.

<sup>2020</sup> Voir par exemple les pics de mortalité de l'été 1951 pour les prisonniers de la RC4 et de l'été 1953 pour les prisonniers du camp 113, notamment, durant lequel, rapporte Georges Boudarel, « la chaleur réactiva tous les ennemis de l'homme tapis dans l'environnement végétal ». G. Boudarel, *Autobiographie*, *op. cit.*, p. 381.

<sup>2021</sup> A. Ruscio, *La guerre française d'Indochine*, *op. cit.*, p. 169-170.

<sup>2022</sup> G. Boudarel, *Autobiographie*, *op. cit.*, p. 385.

Pour certains témoins, au premier rang desquels Louis Stien, il s'agit là d'un mensonge éhonté :

« Pour excuser cette misère, génératrice de morts de prisonniers en nombre considérable, certains sympathisants inconditionnels du Viêt-minh (comme Georges Boudarel et ses supporters) expliquent maintenant que la population elle-même "crevait de faim". C'est totalement inexact. La famine avait disparu du Tonkin avec la colonisation et ses grands travaux [...] en quatre ans de captivité itinérante, de 1950 à 1954, je n'ai jamais constaté de manque alimentaire notoire dans la population. [...] À part les prisonniers, je n'ai jamais vu d'affamés ou de sous-alimentés. »<sup>2023</sup>

Pour autant, sans évoquer à proprement parler un contexte de famine, et malgré l'aide alimentaire consentie à la RDV par la RPC à partir de la fin de l'année 1950, les difficultés d'approvisionnement liées au blocus français sur le Tonkin furent réelles – ce d'autant que la population civile, pratiquant essentiellement une agriculture d'autosubsistance, devait également nourrir les combattants de l'APVN –, entraînant une inflation des prix de certaines denrées alimentaires. « En raison du blocus organisé par le CEFEO », estime Georges Boudarel, « le Vietnam d'Hô Chi Minh avait retrouvé en quelque sorte ses conditions de vie du siècle précédent. »<sup>2024</sup> Cette vision rejoint du reste celle du médecin-commandant Martin dans son rapport, pour lequel :

« S'il était besoin de mettre en évidence l'œuvre Médicale Française en Indochine, le bilan de la captivité des militaires du Corps Expéditionnaire viendrait en apporter un témoignage éclatant. Cette captivité, en effet, a fait revivre à ceux qui l'ont subie les conditions qui régnaient dans ces régions avant le début de la présence française. »<sup>2025</sup>

Précisément, Pierre Journoud et Hugues Tertrais rappellent que « des médecins militaires français avaient déjà mis en évidence l'importance du facteur climatique dans la mortalité des troupes coloniales, à Madagascar comme en Indochine<sup>2026</sup> »<sup>2027</sup>, causant de nombreux cas de fièvres pernicieuses, de choléra, de dysenterie ou de scorbut. Pour le médecin-commandant Martin, c'est d'ailleurs « un contraste rétrospectif particulièrement frappant que de voir réapparaître cette "pathologie de la conquête du Tonkin", alors que nous possédons maintenant des règles d'hygiène précises et efficaces et un arsenal thérapeutique particulièrement puissant, dont l'application rigoureuse permettait naguère à nos garnisons, dans les mêmes régions, des séjours qui se soldaient par une morbidité modérée et une

---

<sup>2023</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, op. cit., p. 315.

<sup>2024</sup> G. Boudarel, *Autobiographie*, op. cit., p. 385-386.

<sup>2025</sup> Rapport du médecin-commandant Martin, [1954], op. cit., p. 24.

<sup>2026</sup> Voir par exemple François Blanc et Fred Siguier, *Guide clinique et thérapeutique à l'usage des médecins des troupes coloniales d'Extrême-Orient*, Cholon-Saigon, 1948 ; J.B. Candé, *De la mortalité des Européens en Cochinchine depuis la conquête jusqu'à nos jours*, Paris, Challamel aîné, 1881.

<sup>2027</sup> P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 276, note 226.

mortalité négligeable. »<sup>2028</sup> Ce à condition de renouveler fréquemment les effectifs ; pour Georges Boudarel, en effet, citant les travaux d'historiens et de médecins autorisés :

« Entre 1945 et 1954, les pertes du CEFEO seraient devenues énormes si les hommes avaient dû rester sur place et n'avaient pas été fréquemment rapatriés. [...] Selon Ph. Masson et P. Ruchon, "le paludisme a tué le plus, mais grâce à des médicaments nouveaux il a été jugulé. [...]"<sup>2029</sup> "Une maladie a échappé à toute mesure prophylactique et thérapeutique : c'est l'amibiase. En 1954, elle venait en tête de la masse des rapatriements médicaux."<sup>2030</sup> »<sup>2031</sup>

De fait, les maux qui ont touché les prisonniers en captivité avaient pour certains déjà touché nombre de combattants en opération ou au cantonnement ; ainsi, peut-on lire dans le Rapport de la direction du service de santé en Extrême-Orient cité dans *Les enseignements de la guerre d'Indochine* du général Ely :

« Bien souvent les règles les plus élémentaires de la propreté ont été négligées [...] Il a souvent été signalé l'irrégularité des distributions de savon et de vêtements de rechange. Le péril fécal n'est pas, en Indochine, un vain mot, pourtant il fut négligé. Les feuillées étaient trop souvent mal faites [...] et mal entretenues. [...] La lutte contre les mouches a été menée sans vigueur, même dans les cantonnements fixes. [...] Tout est à reprendre et c'est une question de discipline au même titre que le reste. »<sup>2032</sup>

Hygiène mauvaise, mais également défaut de mesures prophylaxiques vis-à-vis de certaines maladies, à commencer par le paludisme et l'amibiase :

« la répétition des notes de service, les punitions consécutives à des contrôles, montrent que le réflexe de prendre les comprimés antimalariques n'est pas acquis. [...] Toutefois le paludisme a été dans l'ensemble plus aisément conjuré que l'amibiase. Contre cette dernière maladie les règles préventives n'ont pas été assez énergiques et ce qui a été dit sur l'eau de boisson, sur le manque d'hygiène des cantonnements a certainement contribué à favoriser le mal. »<sup>2033</sup>

Bilan : 31 291 rapatriés sanitaires sur toute la durée de la guerre pour la seule armée de terre, contre près de 22 300 tués chez les Français, légionnaires, Nord-Africains et Africains et un peu plus de 45 000 blessés dans les mêmes catégories<sup>2034</sup>. Que serait-il advenu de ces hommes s'ils n'avaient pas été hospitalisés et/ou rapatriés ? Les prisonniers, eux, n'avaient aucune échappatoire, si ce n'est l'espoir d'une libération anticipée : des libérations cependant accordées bien trop parcimonieusement par la RDV pour pouvoir juguler la mortalité dans ses camps de prisonniers. Réagissant avec retard et de manière souvent peu efficace, la RDV n'a sans doute pas compris, dans toute son ampleur, les

<sup>2028</sup> Rapport du médecin-commandant Martin, [1954], *op. cit.*, p. 24.

<sup>2029</sup> Ph. Masson et P. Pluchon, « Epidémies, campagnes maritimes et coloniales », in P. Pluchon, *Histoire des médecins et pharmaciens de marine et des colonies*, Privat, 1985, p. 370-371.

<sup>2030</sup> *Médecine tropicale*, n° spécial du 3 octobre 1980, p. 611.

<sup>2031</sup> G. Boudarel, *Autobiographie*, *op. cit.*, p. 389-390.

<sup>2032</sup> Rapport de la direction du service de santé en EO, in *Les enseignements de la guerre d'Indochine*, *op. cit.*, p. 317.

<sup>2033</sup> *Id.*

<sup>2034</sup> *Les enseignements de la guerre d'Indochine*, *op. cit.*, p. 5-6.

problématiques pesant sur ses prisonniers ; aussi pouvons-nous suivre le médecin-capitaine Armstrong selon lequel :

« bien des vies humaines auraient pu être sauvées si les prisonniers d'une part et les autorités V.M. d'autre part, avaient voulu se pencher sur le problème sanitaire et étudier de plus près les questions relatives au travail, à l'hygiène, à l'alimentation et aux soins médicaux dans les camps. [...] Responsabilité atténuée malgré tout, car je ne crois pas que toutes ces morts aient été délibérément désirées et tellement voulues, mais elles ont été simplement la conséquence de la méconnaissance des besoins du prisonnier »<sup>2035</sup>.

Comment imaginer en effet que ce qui compose le quotidien d'un paysan du Nord-Vietnam ou d'un combattant de l'APVN – les longues marches, la jungle, les conditions climatiques, la malnutrition, les maladies endémiques, le travail physique, etc. – puisse se révéler à ce point mortifère chez un prisonnier européen<sup>2036</sup> ? Aujourd'hui, certains ex-prisonniers reconnaissent d'ailleurs qu'ils n'ont pas été moins bien traités que les Vietnamiens eux-mêmes ; ainsi le caporal-chef Pierre Bonny (1<sup>er</sup> RCP), fait prisonnier à Dien Bien Phu :

« J'ai pour ma part la conviction que cette hécatombe n'a pas été délibérément voulue mais subie par tous, vainqueurs et vaincus, en quelque sorte imposée par les circonstances. Les Viets ont été dépassés par la dimension de leur victoire : alors que leur armée de coolies parvenait tout juste à ravitailler leurs propres troupes, ils se sont retrouvés du jour au lendemain avec 12 000 bouches supplémentaires à nourrir. [...]

De même, pendant la marche de la mort, les prisonniers français n'ont été privés de soins médicaux que parce que le Viet-minh ne disposait ni de médicaments ni de médecins en nombre suffisant. Je considère de par mon vécu personnel que dans les camps de prisonniers, les Viets ont été "corrects", sans chaleur ni sévérité excessives, mais toujours dans la limite de leurs très pauvres ressources. [...] Les prisonniers n'ont pas été intentionnellement plus mal traités que les soldats viets. Mais ils n'étaient nullement préparés à affronter les difficultés de terrain et de subsistance que les Viets rencontrent et résolvent à leur façon depuis toujours. »<sup>2037</sup>

En somme, les affres du renversement de la hiérarchie coloniale...

---

<sup>2035</sup> Rapport du médecin-capitaine Georges Armstrong, 26 septembre 1954, *op. cit.*, p. 40.

<sup>2036</sup> Pour Robert Bonnafous, dont la thèse est sur ce point un quasi-décalque du rapport du médecin-commandant Martin, si le taux de mortalité est plus fort chez les légionnaires, c'est que ces derniers étaient des « aryens » « blonds », décrits comme indifférents à la mort et à la maladie ; *idem* chez les Français, également décrits comme inadaptés à la vie tonkinoise et vite découragés, à l'exception des pères de famille et cadres militaires. Pour Bonnafous enfin, les Nord-Africains auraient mal supporté la nourriture et l'absence de liberté, d'où un taux de mortalité supérieur aux Africains et Vietnamiens, décrits comme mieux adaptés aux conditions d'existence tonkinoises. R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français*, *op. cit.*, p. 226-227.

<sup>2037</sup> Témoignage de P. Bonny, in P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, *op. cit.*, p. 274-275.

## 1.2 DES PRISONNIERS SOUPÇONNÉS ?

La plupart des prisonniers, *a fortiori* les officiers, ont en commun d'anticiper le *soupçon* que l'autorité militaire pourrait avoir à leur égard du fait de leur confrontation, longue et directe, à un « endoctrinement communiste » : certains, dominant les premières vagues testimoniales, pointent ainsi l'effarante naïveté de la propagande subie pour attester du fait qu'elle n'eut aucune influence sur leur esprit bien préparé d'officier ; au plus ont-ils fait « semblant de jouer le jeu » afin de hâter leur libération. D'autres reconnaissent au pire une sorte de *craquement collectif* sans réel effet sur leur loyalisme, sous le poids du désespoir né de l'usure et de leur désoccidentalisation. D'autres encore pointent l'extraordinaire enseignement que l'expérience qu'ils viennent de vivre leur a révélé, et qui, dans des mains – françaises – plus expertes, pourrait faire merveille en Indochine... ou dans le prochain conflit.

Quoiqu'il en soit, pour nombre de témoins – tout particulièrement ceux libérés avant l'été 1954 –, la libération ne vient pas clore le cycle de souffrance de la captivité : elle en marque au contraire une sorte d'apogée, en cela qu'ils en conservent généralement le souvenir meurtri d'avoir été suspectés par leur propre armée. Consciente du problème, cette dernière, après une première phase d'apprentissage, tentera au fil des ans d'humaniser le plus possible l'accueil des libérés, sans cependant parvenir à annihiler les impressions contraires de ces derniers, dont *le soupçon* contribuera dès lors à renforcer le cadre traumatique de leur mémoire de la captivité.

### 1.2.1 Des premiers manifestes aux premières libérations : que comprendre de ce qui se joue dans les camps de prisonniers de la RDV (1945-1952) ?

#### 1.2.1.1 Les manifestes de prisonniers : « vrais » ou « faux » témoignages ?

En captivité, les otages civils et les combattants prisonniers sont soumis à une éducation politique dont les progrès sont en principe attestés par la rédaction et la signature de manifestes favorables à la RDV et condamnant l'action du CEFEO en Indochine. Diffusés au Vietnam par tracts, brochures ou radio, envoyés en France pour y être publiés notamment

dans *L'Humanité*, ces manifestes se multiplient à partir de 1950<sup>2038</sup> après le voyage de Léo Figuères au Vietnam. En effet, l'une des recommandations principales de l'ambassadeur du PCF au régime d'Hô Chi Minh est précisément la généralisation de ce type de propagande, à même selon lui de mieux faire connaître le combat d'Hô Chi Minh en France et à l'étranger.

Rappelons que, jusqu'à la libération des premiers contingents importants d'otages civils en 1950 et de prisonniers militaires à partir de 1951, ces documents sont à peu de choses près la seule source d'information dont disposent les autorités françaises à propos de leurs prisonniers. Pour les différentes parties prenantes de la question des prisonniers et otages de la RDV – prisonniers, autorités françaises, RDV et PCF –, l'enjeu est donc immédiatement celui de la qualification de ces écrits : reflètent-ils la pensée de leurs signataires ou bien faut-il les comprendre, essentiellement, comme le signe d'un climat de forte contrainte morale ? Au-delà, c'est la question même de la disqualification de leurs auteurs qui est en jeu, d'autant que ces manifestes sont rendus publics alors que commencent à être connus les cas de « retournement » de combattants occidentaux dans les camps de prisonniers nord-coréens, et au moment où le livre de Pierre Boule<sup>2039</sup>, *Le pont de la rivière Kwai*, paru en 1952 chez Julliard – racontant comment des prisonniers de guerre britanniques ont pu basculer dans la collaboration avec l'ennemi japonais durant la Seconde Guerre mondiale –, connaît ses premiers succès.

La question est en apparence très simple : ces manifestes sont-ils de « vrais » témoignages, comme l'affirment la RDV et le PCF, ou bien de « faux » témoignages, comme le revendiquent bientôt la plupart des prisonniers et otages libérés à partir de 1950-1951 ? Ces derniers insistent en effet sur le nombre important de signataires et la formulation volontairement outrancière de ces manifestes – afin que les autorités françaises ne se trompent pas sur l'interprétation à donner à ces documents. Ils pointent surtout la forte mortalité régnant dans les camps, qui ne leur aurait de fait pas donné d'autre choix, pour survivre, que de se soumettre au jeu propagandiste imposé par leurs geôliers, dans l'espoir d'une libération anticipée. Une argumentation entendue par les autorités françaises dès la libération des premiers contingents importants d'otages civils en 1950 ; à la fin de l'été

---

<sup>2038</sup> Voir par exemple les collections de manifestes in ANOM, ANOM / HCI / SPCE// 30 à 35 ; SHD, 10 H 314 et 316 ; CHETOM, fonds Clovis Creste, 18 H 450. Voir aussi Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit.

<sup>2039</sup> Pierre Boule est ancien combattant de la France Libre et prisonnier politique dans l'Indochine de Vichy, épisode qu'il raconte dans son livre *Aux sources de la rivière Kwai*, Paris, Julliard, 1966.

1950, le service de sécurité du Haut-commissariat de France au Nord-Vietnam a par exemple parfaitement intégré le fait que les 50 otages civils libérés le 16 septembre 1950 ont été « obligés de signer des lettres, préparées à l'avance ou qui leur ont été dictées, adressées au "Peuple de France" et à leur famille pour défendre la cause de LEO FIGUERES »<sup>2040</sup>.

Il y a cependant un monde entre une lettre collective écrite par un groupe d'otages civils, non tenus aux règles du devoir militaire, et un manifeste politique rédigé par des militaires, plus encore quand ces derniers sont des officiers. En la matière, le premier manifeste des officiers et adjudants du camp n° 1 publié dans *L'Humanité* du 6 septembre 1951, bien que non encore signé par l'ensemble des prisonniers, a un retentissement certain. Ecrit à la fin de l'été 1951 – un été particulièrement meurtrier pour le camp n° 1 –, ce dernier est on ne peut plus explicite :

« Les officiers et sous-officiers prisonniers au camp n° 1 à Monsieur le Président de la délégation de la jeunesse française au festival de Berlin<sup>2041</sup>.

[...] nous avons vu l'armée française qui fut celle de la libération, être employée ensuite dans une guerre d'agression coloniale contre le peuple vietnamien dont la clémence contraste avec les conséquences si cruelles pour lui qu'a eu cet attentat à son indépendance et à sa liberté.

- Nous jurons donc de lutter pour la paix au Vietnam.
- Nous vous prions de nous aider par la parole et par l'action et de vous faire nos interprètes auprès des délégations des diverses nationalités pour :
  - 1) Demander le retrait du corps expéditionnaire français de l'Indochine,
  - 2) Intervenir auprès du gouvernement et du peuple français en faveur de notre rapatriement. »<sup>2042</sup>

Connaissant un certain écho en métropole, ce manifeste signé par un groupe d'officiers du camp n° 1 est le premier d'une longue série dont les retentissements vont être également très importants dans les camps de troupe, où les écrits signés par des officiers français sont généralement directement communiqués aux prisonniers, afin de les encourager à se soumettre à l'éducation politique de leurs geôliers. Ainsi, raconte le sergent Yves Vidal dans son camp de prisonniers à l'été 1952 :

« Lorsque ce jour-là Arthur [surnom donné à leur chef de camp, nda] nous convoque pour la lecture du communiqué, une douche froide nous attend.

[...] De fait, la lettre qu'il agite dans sa main émane d'un groupe d'officiers, prisonniers au Tonkin dans le camp n° 1. En substance, la guerre dans laquelle ils nous ont conduits est une guerre d'oppression et la révolution viet est justifiée.

- Ainsi, conclut Arthur, même vos officiers ont compris le bien-fondé de notre lutte. Serez-vous les derniers à comprendre ?

---

<sup>2040</sup> Service de sécurité du Haut commissariat au Nord-Vietnam, Note au sujet des 52 otages libérés par les autorités V.M., Hanoi, 19 septembre 1950, ANOM / HCI / SPCE// 31, dossier « Notes de principe – 1950 ».

<sup>2041</sup> Le festival mondial de la jeunesse et des étudiants, dont la première édition s'est tenue en 1947 à Prague, est une manifestation internationale parrainée par l'URSS et organisée par la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, en collaboration avec l'Union internationale des étudiants.

<sup>2042</sup> Copie d'un article de *L'Humanité*, 6 septembre 1951, CHETOM, Fonds Clovis Creste, 18 H 450/3, dossier 6 « 1951 ».

Quand nous nous dispersons, des voix se font entendre pour suggérer de suivre les cours politiques. Notre attitude a été jusqu'ici inefficace et nous coûte cher en vies humaines, précisent certains. Je commence moi aussi à me demander si notre résistance est adaptée aux circonstances. Pourquoi ne pas abandonner notre propre cinéma pour voir à quoi ressemble celui des Viets ? »<sup>2043</sup>

Couverts par les officiers du camp n° 1, qui rédigent et signent bientôt unanimement les manifestes qui leur sont soumis – ce pour mieux montrer la vacuité de leur message –, et incités par la libération anticipée des premiers contingents importants de prisonniers militaires de la RC4 en 1951-1952, les manifestes se multiplient et leur signature se généralise rapidement dans les camps de prisonniers.

Les autorités militaires françaises ne paraissent cependant guère dupes. Si antérieurement aux premières libérations massives de prisonniers militaires débutées à l'été 1951, « la propagande radiophonique Viet Minh et la presse française d'extrême gauche, avaient jeté parmi nous quelque désarroi », estime une note militaire française anonyme datée de la fin 1951-début 1952, « en diffusant des textes imputés à des prisonniers dont les noms étaient complaisamment cités »<sup>2044</sup>, la multiplication exponentielle de ces textes, leur caractère outrancier, ainsi que la qualité et le nombre des signataires font rapidement douter le commandement, si bien que « la teneur de ces documents avait finalement fait naître un sentiment d'incrédulité »<sup>2045</sup>. Ainsi, résume au début de l'année 1952 la Direction des services de sécurité :

« Des manifestes, des motions, des appels ont été présentés aux prisonniers pour être signés. Leur texte réclame en substance : La Paix au Viêt-Nam, le retrait du Corps Expéditionnaire. La contrainte morale qui a accompagné l'invitation à souscrire à ces points de vue (perspective de libération) a amené, après un temps plus ou moins long, chacun à parapher les libellés, en apparence peu compromettants, qui lui ont été soumis. »<sup>2046</sup>

En effet, confirme la note anonyme déjà citée datant de la fin 1951-début 1952 : « Nous ne devons pas ignorer que les pétitions sont signées de TOUS [en capitales dans le texte] les prisonniers, [...] et nous n'ignorons pas plus que parmi ces prisonniers sont des hommes remarquables ayant donné au long de leur carrière des gages certains de leur patriotisme ou de la santé de leur esprit. »<sup>2047</sup> Au final, dès 1951-1952, ces manifestes semblent relativement peu inquiéter les autorités militaires françaises, tout au moins du point de vue de l'état d'esprit réel prêté à leurs signataires ; pour l'Office du prisonnier, créé au début

---

<sup>2043</sup> R. Vidal, *Les îles de la nuit*, op. cit., p. 123-124.

<sup>2044</sup> Note anonyme sur « La question des prisonniers du Viet Minh », s.d. [fin 1951-début 1952], SHD, 10 H 315, dossier « 10 H 315 ».

<sup>2045</sup> *Id.*

<sup>2046</sup> Direction des services de sécurité, Note d'information établie à partir des déclarations d'un prisonnier du camp n° 1 récemment libéré, 8 janvier 1952, SHD, 10 H 316, dossier 2, sous-dossier « PG – Synthèse SM ».

<sup>2047</sup> Note anonyme sur « La question des prisonniers du Viet Minh », [fin 1951-début 1952], op. cit.

de l'année 1952, ces écrits ont même l'heureux avantage d'aider à préciser la liste effective des prisonniers de la RDV, et le cas échéant rassurer leurs familles.

### ***1.2.1.2 L'affaire Barrière (1950) : une première alerte fondatrice sur la possibilité de « retournement » des prisonniers***

Certaines déclarations de libérés ou d'évadés ne manquent cependant pas d'interroger les autorités militaires. C'est évidemment tout particulièrement le cas au tout début du conflit, alors que les forces en présence commencent à peine à s'appriivoiser. Ainsi dans le cas de l'un des premiers Français fait prisonnier par le Viet-Minh, Pierre Messmer, parachuté en Indochine comme commissaire de la République le 25 août 1945. Fait prisonnier le soir même de son parachutage, Messmer parvient à s'évader et à rejoindre Saïgon où, le 8 novembre 1945, après plus de deux mois de captivité, il rencontre le général Leclerc et l'amiral d'Argenlieu, alors Haut-Commissaire de la République en Indochine, à qui il tente de faire passer les principaux enseignements qu'il a tirés de sa captivité. « Je lui raconte brièvement mon aventure, en insistant sur les conclusions que j'en tire pour nos rapports avec le Nord-Vietnam »<sup>2048</sup>, résume-t-il dans ses mémoires. Mais l'amiral d'Argenlieu, poursuit-il, refuse de tenir compte des enseignements de son expérience<sup>2049</sup>, à l'image de la plupart des autres autorités à qui il confie son aventure : « je finissais par douter de ce que j'avais vu et entendu », conclut Messmer, « devant des coloniaux civils ou militaires qui m'expliquaient doctement que j'avais été intoxiqué par mes interlocuteurs vietminh et que les "nha qué" souhaitaient notre retour. »<sup>2050</sup>

En la matière, le cas du médecin-capitaine Paul Barrière est plus exemplaire encore, en cela d'abord qu'il est fondateur dans l'ébauche d'une politique d'« accueil » des prisonniers libérés. Fait prisonnier le 12 décembre 1949, il écrit son premier manifeste vingt jours seulement après sa capture, le 1<sup>er</sup> janvier 1950, saluant la bonté de ses geôliers, la qualité

---

<sup>2048</sup> P. Messmer, *Après tant de batailles*, op. cit., p. 167.

<sup>2049</sup> Voir également le témoignage oral du général Hugo Geoffrey, SHD, 3 K 37. H. Geoffrey débarque en Indochine le 10 mars 1946 ; fait prisonnier par la RDV le 1er mars 1948 avec sa femme et son fils (ces derniers étant rapidement libérés), lors de l'attaque restées célèbre sous le nom du « convoi de Dalat ». Evadé après trois mois de captivité, il tente de faire étudier son expérience par l'état-major, dont plusieurs membres le prennent alors pour un agent communiste. Le général Salan ne tient aucun compte, dit-il, de son apprentissage des méthodes de l'adversaire, tandis que Pierre Messmer, note-t-il, se montre plus réceptif.

<sup>2050</sup> P. Messmer, *Après tant de batailles*, op. cit., p. 168.

des soins dispensés par le service de santé ennemi... et dénonçant cette guerre menée par la France contre l'indépendance d'un peuple :

« Il est incontestable que la population vietnamienne ne semblait nullement terrorisée et qu'elle semble prendre corps à une résistance homogène [...]

De même qu'une grande partie du peuple français, je suis hostile par principe à toute guerre lorsqu'elle n'est pas animée par un mobile noble désintéressé et lorsqu'elle est imposée à un peuple épris de son indépendance. [...]

En conclusion, je souhaite de tout cœur que rapidement tout soit fait du côté du gouvernement français pour mettre fin à cette atroce guerre et pour rapprocher deux peuples qui ont la même foi dans leurs destinées et le même enthousiasme pour la liberté. »<sup>2051</sup>

Ses déclarations ne tardent pas à être exploitées par le journal clandestin *Gio Da Den* (littéralement, « *L'heure H arrive* ») – organe de liaison avec les militaires vietnamiens servant dans les rangs français –, administrées par le journal comme « preuve irréfutable de l'attitude correcte, de la bienveillance et de la générosité de l'armée vietnamienne envers les prisonniers de guerre français »<sup>2052</sup>.

Après de telles déclarations, le médecin-capitaine Barrière, qui « n'a », selon ses geôliers, « commis aucun acte criminel »<sup>2053</sup>, est libéré dès le 21 avril 1950, après moins de cinq mois de captivité. L'étonnement est alors général. « Cette libération a certainement une signification que nous ignorons », estime *Saigon Presse* le 24 avril 1950. « [...] ce geste inhabituel a agréablement surpris. Est-ce la preuve que nos adversaires ont l'intention d'"humaniser" la guerre ou simplement un acte passager de propagande ? On le saura sans doute bientôt. »<sup>2054</sup> Et les autorités militaires ne tardent effectivement pas à se faire une idée des raisons ayant dicté la libération du médecin, en compagnie des caporaux Carbonneau et Eloi. Dès le jour de sa libération en effet, avant même de se présenter aux autorités françaises, le médecin-capitaine Barrière accorde une série d'interviews à la presse vietnamienne, à Cholon puis à Saigon même, renouvelant publiquement ses propos. Selon lui, les prisonniers de la RDV sont bien traités – il est vrai que la captivité de Barrière se situe avant la capture des 3 000 prisonniers de la bataille de la RC4, qui débordent les capacités d'accueil de la RDV, causant une forte mortalité parmi les prisonniers – ; selon lui encore, les combattants vietnamiens sont animés par une foi davantage « nationaliste »

---

<sup>2051</sup> « Comment sont traités les prisonniers de guerre au Vietnam », témoignage du médecin-capitaine Paul Barrière, 1<sup>er</sup> janvier 1950, SHD, 10 H 316, dossier « Déclarations de prisonniers libérés – Office du prisonnier (1950-1954) », sous-dossier « Déclarations de prisonniers libérés (1950) », sous-dossier « Rapport 1422 du 24 avril 1950 au sujet du médecin-capitaine Barrière ».

<sup>2052</sup> Service de sécurité du Haut Commissariat au Sud-Vietnam, Note au sujet des lettres de militaires prisonniers du V.M., Saigon, 17 août 1950, ANOM / HCI / SPCE// 33, dossier « 1950 ».

<sup>2053</sup> Extrait du bulletin des écoutes Viet-Minh n° 856 du 6 mai 1950, ANOM / HCI / SPCE// 33, dossier « 1950 ».

<sup>2054</sup> « Les Vietminh libèrent trois militaires français », *Saigon-Presse*, 24 avril 1950, in *ibid.*

que proprement « communiste » ; selon lui enfin, ses geôliers n'ont aucunement contraint ses déclarations. « Nous vous faisons confiance. Dites seulement ce que vous avez vu »<sup>2055</sup>, lui auraient simplement demandé ses geôliers avant sa libération effective.

A Saïgon comme à Paris, l'affaire crée des remous tels que le général Carpentier en personne, alors commandant en chef en Indochine, rédige un rapport à l'attention des ministres de la Défense et de la France d'Outre-Mer, résumant ainsi les quelques idées avancées par Barrière et « devenues pour lui des "idées force" »<sup>2056</sup> :

- « Le Viet-Minh représenté par nous sous la forme d'un mouvement communiste anti-français et sectaire, est au contraire tolérant, pro français et nationaliste.
- Le Viet-Minh, réputé cruel en donne un démenti éclairant en soignant parfaitement les prisonniers français.
- Le Viet-Minh ne demande qu'à voir cesser la guerre et vivre en paix sous le gouvernement bienveillant d'HÔ CHI MINH, BAO DAI étant considéré comme un Quisling<sup>2057</sup>. »

Pour Carpentier, l'une des raisons du comportement de Barrière, outre l'influence de sa famille et son catholicisme probablement mâtiné de socialisme, tient d'abord au fait que le médecin militaire a commencé sa carrière dans des garnisons de la banlieue ouvrière de Paris, « dans une ambiance qui n'est certainement pas excellente à cette époque pour la formation d'un jeune officier »<sup>2058</sup>. De plus, ajoute le commandant en chef, Barrière a été fait prisonnier à peine un mois et demi après être arrivé en Indochine, sans avoir pu connaître « la manière dont la Pacification est menée »<sup>2059</sup>. Une trajectoire qui peut sans nul doute, pour Carpentier, contribuer à expliquer pourquoi « il est incontestable que la propagande V.M. a eu prise d'une façon profonde sur le Médecin-Capitaine Barrière »<sup>2060</sup>, « le V.M. ayant senti en cet officier un élément de faible résistance »<sup>2061</sup>. « Les paroles prononcées le premier jour de sa captivité "Vous serez tous libérés quand vous aurez compris ce qu'est notre idéal", et les conditions de la libération », conclut Carpentier, « en sont la preuve. »<sup>2062</sup> Autrement dit, l'attitude de Barrière en captivité puis à sa libération

---

<sup>2055</sup> Synthèse des déclarations du médecin-capitaine Paul Barrière à sa libération, 22 avril 1950, SHD, 10 H 316, sous-dossier « Rapport 1422 du 24 avril 1950 au sujet du médecin-capitaine Barrière », *op. cit.*

<sup>2056</sup> Rapport très secret du général Carpentier, commandant en chef des FAEO, aux ministres de la Défense nationale et de la France d'Outre-Mer, Saïgon, 25 avril 1950, SHD, 10 H 316, sous-dossier « Rapport 1422 du 24 avril 1950 au sujet du médecin-capitaine Barrière », *op. cit.*

<sup>2057</sup> Le général Carpentier fait référence à Vidkun Abraham Lauritz Jonnsøn Quisling, homme politique norvégien connu pour avoir été le principal artisan de la collaboration avec les nazis durant la Seconde Guerre mondiale, et dont le nom est passé après-guerre dans le langage courant comme synonyme de « traître ».

<sup>2058</sup> Rapport très secret du général Carpentier, 25 avril 1950, *op. cit.*

<sup>2059</sup> *Id.*

<sup>2060</sup> Synthèse des déclarations du médecin-capitaine Paul Barrière à sa libération, 22 avril 1950, *op. cit.*

<sup>2061</sup> Rapport très secret du général Carpentier, 25 avril 1950, *op. cit.*

<sup>2062</sup> *Id.*

serait avant tout liée à sa propre personne, et ne laisse aucunement présager qu'il en aurait été de même avec un autre officier.

L'analyse est toute autre chez Léon Pignon, haut-commissaire de France en Indochine qui, à la lecture du rapport du général Carpentier, n'hésite pas à monter en généralité au jour de l'expérience soviétique :

« on comprend facilement pour quelles raisons le Viet Minh a décidé de rendre leur liberté à ces trois militaires. Pour des observateurs avertis des méthodes employées par le communisme international, la façon dont le Capitaine BARRIERE et les deux Caporaux français ont été traités et endoctrinés apporte, s'il en était besoin, une véritable confirmation de l'emprise totale exercée par les agents de la troisième internationale sur les cadres viet minh d'abord et même sur certains éléments de la population. [...]

Il est donc intéressant de noter que, dès maintenant, l'organisation Viet Minh a réussi à calquer les méthodes soviétiques avec suffisamment de soin pour être en mesure, par des procédés qui rappellent ceux de "l'Intourist"<sup>2063</sup>, de convaincre une minorité d'individus crédules ou peu préparés à l'analyse critique, de l'excellence d'un régime et d'une organisation dont on ne leur révèle que très peu d'éléments, habilement choisis.

Il n'en reste pas moins que ce machiavélisme, qui doit nécessairement réussir à influencer un petit nombre de sujets, présente un réel danger. Il suffit, en effet, que quelques individus de bonne foi se soient laissés prendre au piège [...] pour alimenter une propagande hostile toujours prête à faire flèche de tout bois. »<sup>2064</sup>

Que faire alors d'un tel individu ? Pour les services qui ont eu à interroger le médecin-capitaine Barrière à sa libération, « sa vive admiration pour l'effort de résistance du V.M. exprimée sans détours et avec enthousiasme, semble devoir motiver son rapatriement immédiat [souligné dans le texte] »<sup>2065</sup> ainsi qu'une surveillance étroite. Pour Carpentier et Pignon, Barrière ne peut cependant être directement rapatrié en France sous peine de courir le risque d'alimenter la propagande anti-guerre du PCF : avant de regagner la France, le médecin-capitaine doit être repris en main en étant envoyé dans une garnison calme du Laos ou du Cambodge, où il sera discrètement surveillé.

Voici ainsi jetées les bases de l'accueil réservé aux futurs libérés : interrogatoire, reprise en main et rapatriement. Au-delà, estiment en effet les services de renseignements, le cas Barrière permet de tirer quelques conclusions quant aux prochaines libérations :

« les paroles prononcées le premier jour par les V.M. : "Vous serez tous libérés quand vous aurez compris ce qu'est notre idéal", laissent présager que les futurs prisonniers français libérés sans échange par les rebelles, n'auront été rendus à nous que parce qu'ils auront été jugés aptes à servir leur cause.

Il est donc de notre devoir de prendre au plus tôt des mesures pour parer à ce danger. A l'arme propagande, il semble logique d'opposer une arme contre-propagande plus puissante.

---

<sup>2063</sup> Du nom de l'agence de voyage soviétique fondée en 1929, seule autorisée à organiser les visites d'étrangers en URSS.

<sup>2064</sup> Lettre de Léon Pignon, Haut-commissaire de France en Indochine, au ministre de la France d'Outre-mer, 27 avril 1950, SHD, 10 H 316, sous-dossier « Rapport 1422 du 24 avril 1950 au sujet du médecin-capitaine Barrière », *op. cit*

<sup>2065</sup> Synthèse des déclarations du médecin-capitaine Paul Barrière à sa libération, 22 avril 1950, *op. cit*.

Créer pour nos prisonniers libérés par les Viet-Minh des centres d'accueil où ils seraient immédiatement hébergés et surveillés. Situés si possible hors du centre des grandes villes, pour éviter les contacts avec la population, confortablement aménagés, ces centres d'accueil devraient faire sentir à ceux qui y seraient hébergés la chaude affection de "la famille" retrouvée et chasser ainsi de leur mémoire le souvenir des attentions dont ils auraient pu être effectivement l'objet de la part des V.M. »<sup>2066</sup>

Au bilan, l'affaire Barrière permet ainsi de jeter les bases d'une première ébauche de politique d'accueil des prisonniers libérés. Celle-ci démarre par la systématisation des interrogatoires des libérés et la création de centres d'accueil et de repos.

### ***1.2.1.3 Débusquer les « éléments réellement indésirables »<sup>2067</sup> et désintoxiquer les « malades mentaux et moraux »<sup>2068</sup> parmi les libérés : une institutionnalisation du soupçon (1950-1952) ?***

Il faut attendre la fin de l'année 1950, après la bataille de la RC4, pour que l'« accueil » des prisonniers libérés commence véritablement à s'institutionnaliser. Le 8 décembre, constatant que, « jusqu'ici, la plupart des militaires rentrant des zones Viet-Minh dans diverses circonstances » (prisonniers évadés, libérés ou récupérés en opération, déserteurs soumis ou repris) « n'ont pas été signalés au Service de la Sécurité Militaire »<sup>2069</sup>, le général de Latour, commandant les forces françaises du Vietnam Nord, estime que la Sécurité militaire devrait œuvrer avec les officiers du 2<sup>e</sup> bureau à l'interrogatoire des prisonniers libérés, repris ou évadés, ce afin de mener « les premières vérifications concernant ces militaires récupérés »<sup>2070</sup> et de « proposer toutes mesures à prendre immédiatement à leur sujet »<sup>2071</sup>. Quelques mois plus tard, le 22 septembre 1951, une note des services de sécurité en Indochine prescrit le cadre officiel de cet interrogatoire :

« RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTERESSE

- 1) Dans quel camp était-il ?
- 2) Quelles fonctions remplissait-il ?
- 3) Quel travail faisait-il ?
- 4) Qui l'a désigné pour être libéré ?
- 5) Comment s'est passée la désignation des prisonniers à libérer ?
- 6) Avant de partir a-t-il été soumis à la propagande ?  
Où et par qui ?  
Que lui a-t-on dit ?

---

<sup>2066</sup> *Id.*

<sup>2067</sup> 2<sup>e</sup> bureau, Programmes d'activités destinées aux ex-prisonniers du V.M. libérés ou évadés au cours de leur séjour au centre de Nha-Trang et discipline du centre, 7 mai 1951, SHD, 10 H 2389, dossier « Programmes d'activités destinés aux ex PG du VM ».

<sup>2068</sup> Note anonyme sur « La question des prisonniers du Viet Minh », [fin 1951-début 1952], *op. cit.*

<sup>2069</sup> Général de Latour, commandant des Forces françaises du Viet-Nam Nord, Note de service sur les militaires du corps expéditionnaire français rentrant des zones Viet-Minh, Diffusion restreinte, Hanoi, 8 décembre 1950, SHD, 10 H 2389, dossier « Disposition à prendre envers prisonniers libérés (1950-1954) ».

<sup>2070</sup> *Id.*

<sup>2071</sup> *Id.*

- Quelles consignes a-t-il reçues ?
- 7) Que pense l'intéressé sur l'armée V.M. ? (Pour certains seulement et à titre indicatif)
- 8) Quelles sont ses intentions ?  
Rester dans l'armée Française ?  
Se faire libérer – Pourquoi ?

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT SES CAMARADES

- 1) Quel était son chef d'équipe de travail ou de commando ?
- 2) Celui-ci a-t-il été libéré avec lui ?  
Dans la négative pourquoi ne l'a-t-il pas été ?
- 3) Quels sont les camarades libérés qui étaient :  
dans la même équipe de travail ? (ou commando)  
dans le même camp ?
- 4) Pour chacun des militaires libérés qui étaient avec lui ?  
Quelles fonctions remplissait-il ?  
A-t-il subi des cours de rééducation politique ?  
Avait-il des relations avec les Viet Minh ?  
A-t-il fait de la propagande dans les camps ?  
Dans l'affirmative que disait-il ?

#### ATTITUDE DE L'INTERESSE AU COURS DE L'INTERROGATOIRE

[Appréciation libre de l'officier de la Sécurité militaire, nda] »<sup>2072</sup>

Entre temps, des centres d'accueil et de repos, conçus pour reprendre en mains les prisonniers et les « désintoxiquer », ont été créés, suivant les prescriptions des services de sécurité en Indochine suite à l'affaire Barrière ; en effet, avaient préconisé ces derniers en avril 1950 :

« on pourrait commencer dans ces centres, dans un climat de confiance sincère, une cure de désintoxication, dont le déroulement serait adapté au degré de culture et au tempérament de chacun. Cela nécessiterait un personnel "désintoxicateur" particulièrement psychologue et capable de convaincre sans brusquerie ceux qui reviennent chez nous, émerveillés par ce qu'ils ont vu et par la façon dont on les a traités. D'anciens prisonniers maltraités par les V.M. pourraient, par leur témoignage personnel, avoir une heureuse influence. Convaincre les intoxiqués qu'ils ont été dupés par des mises en scène préparées à leur intention, leur montrer par des photographies, des films de reportage, des lettres de ralliés, etc., qu'il existe un autre aspect du Viet-Minh, un aspect qui justifie pleinement la continuation de notre lutte, telle pourrait être la forme de notre action de contre-propagande. »<sup>2073</sup>

Au printemps 1951, un programme de reprise en main est adopté en ce sens en faveur des anciens prisonniers libérés ou évadés séjournant au centre d'accueil et de repos de Nha Trang. Si « le caractère de détente donné à leur séjour exclut toute contrainte ou fatigue inutile »<sup>2074</sup>, estime le 2<sup>e</sup> bureau, « leur état impose une remise en forme physique et morale dirigée et surveillée »<sup>2075</sup>. « Il convient, par ailleurs », estime l'auteur anonyme de cette note, « de déceler les éléments réellement indésirables relâchés à dessein par le V.M. »<sup>2076</sup>.

<sup>2072</sup> Fiche d'interrogatoire prescrite par la note n° 2.635/SSFAG/I du 22 septembre 1951, reproduite in R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin, op. cit.*, annexes, p. 201-202.

<sup>2073</sup> Synthèse des déclarations du médecin-capitaine Paul Barrière à sa libération, 22 avril 1950, *op. cit.*

<sup>2074</sup> 2<sup>e</sup> bureau, Programmes d'activités destinées aux ex-prisonniers du V.M. libérés ou évadés au cours de leur séjour au centre de Nha-Trang et discipline du centre, 7 mai 1951, SHD, 10 H 2389, dossier « Programmes d'activités destinés aux ex PG du VM ».

<sup>2075</sup> *Id.*

<sup>2076</sup> *Id.*

Outre une remise en forme physique, le séjour au Centre doit en effet avoir pour résultat « de dissiper les effets de la propagande rebelle »<sup>2077</sup>, qui aurait tenté de « susciter chez les militaires non européens de l'Union Française des sentiments nationalistes et la haine du "colonialisme", a[urait] réveillé chez les Légionnaires originaires de pays ex-ennemis la haine de la France, [aurait] contaminer [sic] enfin les Français eux-mêmes par la propagande marxiste. Chacune de ces tendances pernicieuses », conclut le 2<sup>e</sup> bureau, « devra être combattue. »<sup>2078</sup>

« Dissiper les effets de la propagande rebelle » : là est également la mission des « unités de transit », agissant en amont des centres d'accueil et de repos. Créées par l'instruction du 7 août 1952 visant à institutionnaliser l'accueil des prisonniers, ces unités, qui accueillent les prisonniers dès leur libération – pour le Nord du Vietnam, la compagnie de passage n° 2 à Hanoi –, sont choisies pour leur « solidité et tranquillité »<sup>2079</sup>, leur « ambiance morale et disciplinaire »<sup>2080</sup> et leur « confort »<sup>2081</sup>. À la suite d'un court séjour dans ces unités, les libérés comptant plus de huit jours d'absence, avant d'être rapatriés, sont transférés dans un centre de repos – en principe à Nha-Trang, après le cas échéant un séjour dans une formation sanitaire.

« Le séjour au centre de repos de Nha-Trang », précise l'instruction du 7 août 1952, « a pour but la remise en condition physique, morale et intellectuelle des intéressés. »<sup>2082</sup> Pour ce faire, il est proposé aux prisonniers libérés un programme d'éducation physique ainsi que de nombreux moments de détente ; « heures de détente », précise l'instruction, « qui pourront être mises à profit pour des entretiens personnels destinés à redresser par la persuasion les idées erronées et à susciter un courant de confiance entre cadres et libérés »<sup>2083</sup>, autour d'une série de thèmes organisés autour de deux grands pôles aux intitulés on ne peut plus explicites :

**« A/. DESINTOXICATION**

**BUT** : Combattre la propagande V.M. qui affirme :

- le V.M. a des sentiments humanitaires,
- le V.M. est l'ami des peuples,
- le V.M. se bat pour l'indépendance du peuple vietnamien et pour assurer son bonheur.

**LES THEMES** :

---

<sup>2077</sup> *Id.*

<sup>2078</sup> *Id.*

<sup>2079</sup> Instruction relative à l'administration des militaires disparus, PG..., modifiée le 14 octobre 1952, *op. cit.*

<sup>2080</sup> *Id.*

<sup>2081</sup> *Id.*

<sup>2082</sup> *Id.*

<sup>2083</sup> Programmes d'activités destinées aux ex-prisonniers du V.M.... au centre de Nha-Trang, 7 mai 1951, *op. cit.*, annexe « Thèmes à développer ».

- La libération des prisonniers n'est qu'une manœuvre politique et une nécessité économique.
- La générosité V.M. à l'égard des prisonniers n'est qu'un bluff.
- L'opinion V.M. sur les hommes du Corps Expéditionnaire. Les Français : assassins, pillers, violeurs... Les N.A. et les Africains : assassins, pillers, violeurs, plus primitifs et anthropophages.
- Le V.M. ne se bat pas pour l'Indépendance. Il l'a déjà. Il se bat pour satisfaire l'impérialisme communiste.
- La population vietnamienne sous le joug V.M. mène une vie effroyable et n'aspire qu'à être libérée.
- Le V.M., déjà, sera bientôt écrasé grâce à notre Chef et aux moyens mis à notre disposition. »<sup>2084</sup>

« Notre chef », c'est bien évidemment le général de Lattre, dont tous s'accordent alors à dire qu'il a su développer « une idéologie à opposer à l'idéologie marxiste. [...] Le sens que le Général de Lattre a su donner à la lutte poursuivie par notre Corps Expéditionnaire, l'importance qu'il a su faire apparaître, du théâtre de guerre indochinois », estime en effet l'auteur anonyme d'une note sur la question des prisonniers de la RDV trouvée dans les archives du SHD, « sont maintenant des arguments de valeur accessibles à tous. »<sup>2085</sup> De Lattre dont on reconnaît parfaitement la dialectique de « Guerre froide » mâtinée de néo-impérialisme dans le programme de « rééducation » proposé en 1951 aux prisonniers libérés séjournant à Nha Trang :

« **B/. REEDUCATION**

**BUT** : Trouver une réponse satisfaisante à la question : "Pourquoi se bat-on en Indochine" ?

**THEMES** : Pour tout le monde

Le "Monde Libre" lutte contre le communisme impérialiste et international.

- Celui-ci est inapplicable et vise à conquérir le monde.
- Les Pays Libres ont décidé de lui faire front et de s'entraider dans ce but.
- Parallèle entre les guerres de Corée et d'Indochine.

**Pour les Français**

La France défend d'abord l'indépendance des Etats associés.

- les ayant menés à maturité politique,
- ayant mis en valeur leurs richesses économiques,
- les ayant fait profiter de ses richesses culturelles,
- la France ne peut abandonner les Etats associés, face au Viet-Minh amé par la Chine Communiste et l'URSS, sans leur avoir forgé une Armée capable de défendre leur indépendance.

La France défend aussi sa position politique, économique et culturelle dans le S.E. asiatique.

Elle est, en même temps, à l'avant-garde de la lutte contre le communisme international.

- en lui barrant la route des richesses économiques du S.E. asiatique,
- en défendant les principes de la civilisation.

**Pour les Africains et Nord-Africains**

Une Union Française puissante signifie le bien-être de chacun de ses membres.

- Une Union implique une obligation essentielle de solidarité commune : en l'occurrence la défense des Etats associés.
- Si le communisme était vainqueur en Indochine, il s'attaquerait bientôt aux autres pays de l'Union française.
- Ils connaîtraient aussi la guerre et ses misères. Ils risqueraient aussi, en cas de défaite, l'asservissement au communisme international, c'est-à-dire à l'URSS qui organise et entretient toutes les guerres civiles. »<sup>2086</sup>

<sup>2084</sup> *Id.*

<sup>2085</sup> Note anonyme sur « La question des prisonniers du Viet Minh », [fin 1951-début 1952], *op. cit.*

<sup>2086</sup> Programmes d'activités destinées aux ex-prisonniers du V.M.... au centre de Nha-Trang, 7 mai 1951, *op. cit.*, annexe « Thèmes à développer ».

Succès de la « désintoxication » et de la « rééducation » ? Ces thèmes formeront quoiqu'il en soit jusqu'à nos jours – à commencer par la « Guerre d'Algérie » avec l'équation FLN = URSS (voir infra) –, les principaux éléments structurant l'espace de discours des anciens prisonniers d'Indochine dans l'espace public.

Pour l'heure, dans les unités de transit, les hôpitaux et les centres d'accueil et de repos qui accueillent les prisonniers à leur libération, c'est donc une contre-propagande à rebours qui s'installe, censée répondre point par point à la propagande que les prisonniers ont connu en captivité. A partir de 1951, reconnaît en effet le chef du bureau de la Guerre psychologique de l'EMIFT, le chef de bataillon Fossey-François, les services français de guerre psychologique mettent en place une « action particulière à l'égard des ex-Prisonniers de Guerre libérés par les autorités Viêtminh »<sup>2087</sup>. Se résumant essentiellement à une « action morale »<sup>2088</sup>, celle-ci se nourrit des retours d'expérience des prisonniers, employant notamment des moyens directement inspirés de ceux connus par les prisonniers en captivité. Journaux, livres, brochures ; causeries et discussions ; photographies d'« atrocités »<sup>2089</sup> commises par l'APVN ; « affichages de bulletins d'information orientés »<sup>2090</sup> ; cinéma... : tels sont les médias dont l'usage est préconisé auprès des anciens prisonniers par le service Action psychologique du 2<sup>e</sup> Bureau de l'EMIFT.

Car « ce que le Viet-Minh a fait », estime l'auteur anonyme d'une note datée de la fin 1951-début 1952, « il nous appartient de le défaire pour recréer l'état d'esprit ancien »<sup>2091</sup> :

« Sur le plan moral et intellectuel, faute de commissaires politiques que notre organisation militaire réproouve, c'est sans doute aussi au médecin-psychiatre qu'il importe de faire appel. Il faut faire du libéré un soldat comme les autres dans les délais les plus brefs, à son insu presque – ou tout au moins avec sa participation involontaire permanente. »<sup>2092</sup>

Or les informations diffusées en captivité, estime l'auteur là encore anonyme d'un second rapport vraisemblablement daté de la fin 1952-début 1953, « ne résistent pas à l'épreuve du temps ; le seul fait d'élargir son angle de vision, de constater que la propagande V.M. n'est qu'un trucage habile, de sortir d'un état anormal qui avait pu fausser le jugement, de reprendre conscience des valeurs essentielles et des événements ont vite fait de supprimer

---

<sup>2087</sup> CBA Fossey-François et al., *La Guerre psychologique en Indochine, op. cit.*, p. 93.

<sup>2088</sup> *Id.*

<sup>2089</sup> Programmes d'activités destinées aux ex-prisonniers du V.M... au centre de Nha-Trang, 7 mai 1951, *op. cit.*

<sup>2090</sup> *Id.*

<sup>2091</sup> Note anonyme sur « La question des prisonniers du Viet Minh », [fin 1951-début 1952], *op. cit.*

<sup>2092</sup> *Id.*

le complexe d'oppression et d'angoisse qui obsédait le prisonnier. »<sup>2093</sup> Pour ce faire, dans les centres d'accueil et de repos, les cadres d'action psychologique – dont la figure n'est pas sans évoquer celle des « moniteurs d'action psychologique » en Algérie (voir infra) – sont encouragés à faire œuvre d'exemple, à se montrer fermes mais bienveillants, à bannir autant que possible la brutalité de leur registre d'action..., et à surveiller étroitement leurs ouailles, afin notamment de débusquer et écarter les éléments faisant preuve de « mauvais esprit »<sup>2094</sup>, lesquels seront incarcérés dans des locaux disciplinaires afin d'être soumis à un nouvel examen de la part de la Sécurité militaire<sup>2095</sup>.

Autant de consignes déjà données aux geôliers des prisonniers UF par le gouvernement de la RDV et qui animeront bientôt l'action des cadres de l'action psychologique en Algérie<sup>2096</sup> (voir infra). Autant de consignes, on l'a vu, également données aux cadres de l'action psychologique dans les camps français de prisonniers vietnamiens (voir supra). Dès 1951 en effet, les services d'action psychologique instituent un embryon de système de « rééducation politique »<sup>2097</sup> afin de rallier leurs propres prisonniers. Ce faisant, on l'a vu, s'ils se défendent de procéder « à leur désintoxication par une intoxication à rebours »<sup>2098</sup> et prétendent travailler à un « réveil de conscience »<sup>2099</sup> leur permettant « de distinguer le faux du vrai »<sup>2100</sup>, le tout est là encore mis en pratique en ayant recours à des méthodes directement issues de la mémoire immédiate des prisonniers UF libérés : propagande, contact prolongé avec les populations civiles, rééducation par le travail, lectures orientées, discussions politiques, cinéma, etc., allant jusqu'à la signature de manifestes attestant de la mansuétude de leurs hôtes.

Autrement dit, la « rééducation » des prisonniers UF libérés par la RDV s'élabore parallèlement à la « rééducation » des prisonniers vietnamiens de la France, selon des codes semblables et avec les mêmes hommes. Dans ces conditions, l'on comprend pourquoi, le

---

<sup>2093</sup> Rapport d'ensemble sur les camps de prisonniers, [1952], *op. cit.*

<sup>2094</sup> Pour ce faire, l'attention des cadres est tout particulièrement attirée sur le comportement des hommes vis-à-vis de leurs supérieurs, l'insubordination étant conçue comme un signe d'endoctrinement. Programmes d'activités destinées aux ex-prisonniers du V.M.... au centre de Nha-Trang, 7 mai 1951, *op. cit.*,

<sup>2095</sup> Ces mesures doivent cependant demeurer exceptionnelles, car dans la mesure du possible, prescrit le service d'action psychologique, tous les libérés doivent vivre ensemble, sans distinction de grade ou de « race ». Programmes d'activités destinées aux ex-prisonniers du V.M.... au centre de Nha-Trang, 7 mai 1951, *op. cit.*

<sup>2096</sup> Voir la thèse en cours de Denis Leroux, sous la direction de Raphaëlle Branche à l'Université Paris 1, *Les cinquièmes bureaux pendant la guerre d'Algérie*.

<sup>2097</sup> Action psychologique sur les PIM, note no 1321/EMIFT/GP/SC, 28 décembre 1953, SHD, 10 H 342, cité in M.-C. Villatoux, « Traitement psychologique... », *op. cit.*, p. 45.

<sup>2098</sup> CBA Fossey-François et al., *La Guerre psychologique en Indochine*, *op.cit.*, p. 88-90.

<sup>2099</sup> *Id.*

<sup>2100</sup> *Id.*

27 mai 1952 suite à la visite de Mme de La Croix Vaubois, mère d'un lieutenant prisonnier du camp n° 1 et principale coordinatrice de l'action des familles de prisonniers (voir infra), le président Auriol se fend d'une lettre à Antoine Pinay, président du Conseil, s'insurgeant contre le fait qu'on place « dans des camps dits de "désintoxication" »<sup>2101</sup> les prisonniers libérés :

« Ce mot est épouvantable ; il froisse les sentiments les plus élevés d'officiers qui n'ont pas besoin d'être "désintoxiqués". Que l'on dise "camp de restauration physique", "camp de convalescence ou de repos". Mais le camp de "désintoxication" est une offense pour des hommes qui, même s'ils [sont] intoxiqués par la propagande, sont assez forts et courageux pour s'en délivrer. »<sup>2102</sup>

Si le 14 juillet 1952, Jean Letourneau, ministre d'État chargé des Relations avec les États associés, précise à Antoine Pinay que « le Centre de Repos de Nhatrang n'a jamais eu la dénomination officielle de "camp de désintoxication" »<sup>2103</sup>, c'est cependant bien comme cela que l'entendent nombre de prisonniers de la RC4 libérés au sein des convois Henri Martin (juillet 1951), Léo Figuères (septembre 1951), Noël (janvier 1952) et anniversaire du président Hô Chi Minh (juillet 1952). Ainsi le sergent Jacques Bacquet, libéré au sein du convoi Léo Figuères, racontant sa libération à Amédée Thévenet sur le navire les ramenant en France en France :

« Après plus d'un mois de marche, on arrive à un poste français le 11 septembre. Le lendemain, infirmerie d'Hanoi : purge progressive des ascaris, ankylostomes. [...] Je ne me souviens pas du temps passé à l'infirmerie. Un jour, départ au terrain d'aviation pour Nha Trang. [...] On nous envoie ensuite au centre de repos de Nha Trang pour une désintoxication (politique ?). »<sup>2104</sup>

Depuis leur libération jusqu'à leur rapatriement, les ex-prisonniers sont en effet généralement soumis à plusieurs interrogatoires. Ceux-ci commencent dès les unités de transit, dans lesquelles les Français et légionnaires sont questionnés par le représentant de la guerre psychologique et celui de la Sécurité Militaire, les Nord-Africains par le représentant des Affaires militaires musulmanes, et les Africains par celui des Affaires africaines<sup>2105</sup>. En principe, ce premier interrogatoire doit permettre d'établir :

- « L'identité exacte de l'intéressé (si ce n'est déjà fait).

---

<sup>2101</sup> Lettre de Vincent Auriol, président de la République, à Antoine Pinay, président du Conseil, Paris, 27 mai 1952, SHD, 10 H 314, dossier « Lettres V. Auriol et Plevin sur action en faveur de prisonniers (1952) ».

<sup>2102</sup> *Id.*

<sup>2103</sup> Lettre de Jean Letourneau à Antoine Pinay, 14 juillet 1952, *op. cit.*

<sup>2104</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 346-347.

<sup>2105</sup> Le commandant de l'unité de transit, quant à lui, est sommé d'établir un rapport sur les circonstances de la capture et de la libération de chaque prisonnier, ainsi que sur les autres prisonniers rencontrés par le militaire libéré en captivité ; c'est aussi à lui que revient la charge de rédiger d'éventuels projets de citation ou de proposition pour la médaille coloniale. Instruction relative à l'administration des militaires disparus, PG..., modifiée le 14 octobre 1952, *op. cit.*

- Les circonstances dans lesquelles il a été fait prisonnier (en apportant un soin particulier à déterminer son attitude dans ces circonstances et si elle justifierait éventuellement l'attribution d'une récompense).
- Les conditions dans lesquelles il s'est évadé ou a été libéré.
- Tous les renseignements intéressant la Sécurité militaire. »<sup>2106</sup>

Les blessés et malades sont également interrogés sur leur lit d'hôpital ; ainsi le sergent Amédée Thévenet et ses camarades du convoi Léo Figuières, accueillis à l'infirmerie d'Hanoi, le 15 septembre 1951, par « des officiers du deuxième bureau qui [les] questionnent avec une fausse gentillesse »<sup>2107</sup>. En centre d'accueil et de repos, les libérés sont à nouveau soumis aux interrogatoires de l'Office du prisonnier<sup>2108</sup> et, selon leurs origines, de la Sécurité militaire et du Service de la guerre psychologique, des Affaires musulmanes ou africaines.<sup>2109</sup> D'où cette impression douloureuse de soupçon dénoncée dans nombre de témoignages d'anciens prisonniers<sup>2110</sup>.

C'est que la soif d'information de la part de l'autorité militaire est grande. Concrètement en effet, le sort des prisonniers n'a guère pu être connu avant ces premières libérations massives ; et les premières conclusions sont alarmistes. Ainsi, estime une note anonyme écrite au jour de ces libérations en 1951-1952, « le contact retrouvé avec nos prisonniers affirme la contamination idéologique de notre personnel de toutes races »<sup>2111</sup>, pris dans des conditions d'existence mortifères et débilitantes, dans lesquelles le seul espoir provient de la promesse d'une libération anticipée. « Nos prisonniers, malades mentaux et moraux – infirmes cérébraux même – nous reviennent ainsi convaincus par ignorance et par déchéance physiologique. »<sup>2112</sup> Le général Salan lui-même est alarmiste : « les prisonniers ont été soumis à une action psychologique tenace, subtile, et particulièrement mensongère, qui, malgré la santé morale des intéressés a pu finir par les toucher. »<sup>2113</sup> Le 31 juillet 1952, une note secrète du chef du service de sécurité du Haut-commissariat au Nord-Vietnam développe un peu plus densément l'analyse, essayant de préciser les motifs du soudain accroissement du nombre des libérations :

---

<sup>2106</sup> *Id.*

<sup>2107</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 344.

<sup>2108</sup> Le 28 août 1952, une note de service vient ajouter l'Office du prisonnier à la liste des services autorisés à interroger les prisonniers libérés, ce afin de « recueillir tous renseignements concernant les autres militaires prisonniers ou disparus rencontrés au cours de leur captivité ». Instruction relative à l'administration des militaires disparus, PG..., modifiée le 14 octobre 1952, *op. cit.*

<sup>2109</sup> *Id.*

<sup>2110</sup> Enquête de l'auteur au jour de notre corpus de témoignages.

<sup>2111</sup> Note anonyme sur « La question des prisonniers du Viet Minh », [fin 1951-début 1952], *op. cit.*

<sup>2112</sup> *Id.*

<sup>2113</sup> Gal Salan, Note d'orientation pour les prisonniers, [automne 1952], *op. cit.*

« Selon certains libérés, le Commandement adverse aurait obéi à plusieurs mobiles en prenant cette mesure de clémence :

I. Economique :

Le Viêt-Minh aurait relâché un important contingent de prisonniers en raison du manque général de médicaments, et de la pénurie de vivres, sans qu'il y ait cependant disette en zone rebelle.

II. Humanitaire :

Le Viêt-Minh semble tenir compte, dans les libérations de prisonniers de guerre, de la date normale de rapatriement du prisonnier. Ainsi, il ne le retient pas au-delà de la date à laquelle il aurait été normalement renvoyé chez lui, s'il n'avait pas été pris.

III. Tactique :

Le Viêt-Minh n'ignore pas que les prisonniers qu'il libère ne sont pas réincorporés dans une unité combattante, mais rapatriés sans tarder pour ne plus, en principe, revenir en Indochine. Ses mesures de clémence, n'ont donc pas pour contrepartie, une augmentation de notre potentiel militaire en Indochine.

Il y a lieu de mentionner à ce sujet que les prisonniers libérés doivent signer, avant de quitter leur camp, des motions de solidarité à la "résistance" et de reconnaissance envers Hô Chi Minh. Ils auraient été prévenus que, de leur comportement futur, dépendrait la libération de leurs camarades encore détenus.

IV. Politique :

En libérant de lui-même les prisonniers, le Viêt-Minh peut se dispenser de répondre aux demandes de la Croix Rouge, à propos des listes des internés qu'il détient et n'a pas à fournir d'explications sur le chiffre, probablement élevé, des décès dans les camps.

Il cherche également à influencer en sa faveur l'opinion internationale par ces nombreuses libérations. Il espère que, parmi les bénéficiaires, certains lui seront reconnaissants et ne manqueront pas de faire l'éloge du Viêt-Minh auprès des journaux de gauche qui, prévenus au préalable, s'empresseront de publier leurs déclarations. »<sup>2114</sup>

A défaut d'une action forte de contre-endoctrinement dans les centres d'accueil et de repos, le risque est ainsi décrit comme grand pour l'armée et la nation :

« Si, par un hasard malheureux, [l']intégrité morale et psychologique [du prisonnier libéré] n'est pas rétablie, le risque est considérable de le perdre au profit de l'idéologie marxiste – d'une part, parce que nul ne le guidera convenablement, et d'autre part (et l'argument est de plus grand poids sans doute) parce que les organisations communistes françaises seront de longue date averties de son retour et tenteront de le récupérer. »<sup>2115</sup>

Pour les prisonniers libérés, tout particulièrement ceux libérés avant la grande vague de l'été 1954, cette entreprise de « désintoxication » et de « rééducation » témoigne avant tout du pénible soupçon dans lequel les auraient selon eux entretenus les autorités militaires. Les services de sécurité en Indochine prennent du reste rapidement conscience du problème :

A Nha Trang, les prisonniers libérés du convoi de Noël, par exemple, « furent invités par l'Etat-Major (2<sup>e</sup> Bureau) à fournir chacun un rapport sur leur séjour en zone viêt-minh. Les contacts qu'ils eurent avec les autorités militaires françaises leur ont laissé souvent une impression pénible, ils se sentaient tenus en suspicion et, fréquemment, se virent poser cette question : "Pourquoi avez-vous été libérés et pas les autres ?" [souligné en rouge dans le texte] »<sup>2116</sup>.

<sup>2114</sup> Note secrète du 31 juillet 1952 du chef du service de sécurité du Haut commissariat au Nord-Vietnam au directeur des services de sécurité du Haut Commissariat en Indochine, ANOM / HCI / SPCE// 30.

<sup>2115</sup> Note anonyme sur « La question des prisonniers du Viet Minh », [fin 1951-début 1952], *op. cit.*

<sup>2116</sup> Note d'information établie à partir des déclarations d'un prisonnier libéré, 8 janvier 1952, *op. cit.*

Libéré au sein de ce même convoi, Raoul Montaud, dans ses mémoires de captivité, confirme : « On ne nous a pas accueillis en frères, même pas en étrangers, mais comme des suspects »<sup>2117</sup> ; et de préciser :

« On nous a interrogés, non comme des amis revenant par miracle de l'Enfer mais comme des suspects. Quel poison rouge, dissolvant étions-nous soupçonnés de ramener dans nos esprits qui pouvait nuire à l'armée.

Oui nous avons été marqués par la découverte d'un autre monde, oui nous avons signé des manifestes... mais fallait-il pour autant nous considérer, ici aussi, chez nous, comme "des vipères lubriques" ainsi que nous baptisaient les Viets ; dangereuses bestioles pour le Moral de l'Armée ?

Des directives ont été diffusées et des fiches d'interrogatoires ont été établies [...], nous étions les prévenus en cours d'instruction, avec délations à la clef. »<sup>2118</sup>

Un soupçon pénible, durement ressenti par les prisonniers libérés, renforçant le cadre douloureux de leurs mémoires immédiates de la captivité.

## **1.2.2 Quand la réincorporation expresse des libérés dans la « famille » militaire tient lieu de politique d'accueil des ex-prisonniers (1952-1954)**

### ***1.2.2.1 A propos du « sacrifice » du lieutenant de Villeneuve (1952) : les limites de la bienveillance du commandement français envers les libérés***

Jusqu'à la fin de la guerre, les comportements et déclarations de certains prisonniers libérés continuent à jeter le trouble chez les autorités françaises. Ainsi par exemple les déclarations du médecin-lieutenant Noirot, l'un des signataires du premier manifeste du camp n° 1, libéré avec les seize officiers et adjudants rendus aux troupes françaises le 11 août 1952, pour la plupart signataires du premier manifeste du camp n° 1<sup>2119</sup> :

« Je ne peux plus ignorer, l'importance de la propagande bien conduite et intensive.

La plupart d'entre nous n'avait [sic] jamais fait de politique. Les 9/10<sup>e</sup> étaient antimarxistes, cependant nous sommes tous imprégnés par la propagande marxiste, du moins en ce qui concerne le problème social et son règlement. Nouveaux venus dans ce genre d'exercice nous nous y sommes adonnés à contre-cœur, puis plus tard, avec curiosité et intérêt. [...]

Nous avons appris des choses réelles, d'où, grand trouble dans les consciences. »<sup>2120</sup>

Plus encore, les archives mentionnent de nombreux cas d'anciens prisonniers ayant tenté, à leur libération – en contradiction avec leur devoir militaire –, de se comporter comme

---

<sup>2117</sup> R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, op. cit., p. 193.

<sup>2118</sup> *Ibid.*, p. 194.

<sup>2119</sup> A l'exception des lieutenants Ducrest de Villeneuve, Le Guyader, Rey, Rochart et Tensorer et de l'adjudant Viltrouve.

<sup>2120</sup> Renseignements sur les camps de prisonniers, Extraits des déclarations du médecin-lieutenant Jean Noirot, fait prisonnier le 14 janvier 1951 à Vinh-Yen, libéré du camp n° 1 en août 1952, SHD, 10 H 314, dossier « Documentation sur les camps de prisonniers militaires, otages, internés civils, etc., Déclarations (1952-1953) ».

leurs anciens geôliers attendaient qu'ils se comportent, ce notamment afin de ne pas gâcher les chances de libération de leurs camarades toujours prisonniers. Ainsi par exemple les prisonniers du convoi de Noël 1951, libérés le 10 janvier 1952, insistant auprès de l'Office du prisonnier pour que cessent, dans la presse française, les articles trop hostiles à la RDV ou dénonçant les conditions d'existence des prisonniers UF dans les camps du Nord du Vietnam, « articles qui – à leur avis – portent un préjudice certain à leurs camarades toujours détenus dans les camps du Viet Minh »<sup>2121</sup>. Ainsi encore le lieutenant Yves de La Croix Vaubois et ses camarades, demandant immédiatement après leur libération le 6 octobre 1953, la libération d'un nombre proportionnel de prisonniers<sup>2122</sup> et, surtout, la suppression des parachutages de médicaments ou de denrées sur les camps de prisonniers..., quitte à alimenter la propagande de leurs anciens geôliers dénonçant auprès de leurs prisonniers l'abandon dont ces derniers feraient l'objet de la part des autorités françaises. « Les parachutages entraînent, en effet », expliquent-ils au commandement, « le déménagement des camps, opération qui a des conséquences graves pour les prisonniers très affaiblis. »<sup>2123</sup> Ainsi encore les quelques contingents de prisonniers libérés à proximité des lignes françaises qui, se sachant observés et refusant de compromettre les chances de libération de leurs camarades toujours prisonniers, tentent de pénétrer dans les postes français en chantant *L'Internationale*, avançant derrière des banderoles à la gloire de Hô Chi Minh et/ou distribuant à la volée des tracts en faveur de la RDV. Ainsi le 3 décembre 1953 à Tourane, où les prisonniers libérés « jetèrent des tracts à profusion » et distribuèrent des « banderolles [sic] [...] portant les inscriptions en encre rouge : "Vive le Président Hô-Chi-Minh" »<sup>2124</sup>, ou bien encore le 3 janvier 1954, lorsque Claude Baylé et ses camarades se voient confrontés à un officier français refusant de les laisser pénétrer dans son poste munis de leurs banderoles :

---

<sup>2121</sup> Et de citer l'article publié dans *Climats*, semaine du 3 au 9 janvier 1952, intitulé « Récit d'un prisonnier des Viets... Nous n'oublions jamais ceux qui sont morts faute de soins ». Rapport de mission du capitaine J.J. Reboul, directeur de l'Office du prisonnier, suite à sa visite au Centre de repos de Nhatrang auprès des prisonniers libérés le 10 janvier 1952, SHD, 10 H 316, dossier « Déclaration de prisonniers libérés / Office du prisonnier 1950-1954 ».

<sup>2122</sup> Lettre du général Navarre, commandant en chef en Indochine, au COMIGAL, au sujet de la libération de prisonniers Viet-Minh en échange de prisonniers de l'Union Française récemment libérés, Saigon, 20 octobre 1953, SHD, 10 H 314, dossier « Parachutage de colis aux PG sur camps VM (1953) ».

<sup>2123</sup> Cabinet militaire du COMIGAL, Télégramme au ministre des Etats associés, Saigon, 11 octobre 1953, SHD, 10 H 313, dossier 2.

<sup>2124</sup> Lettre de Phan Van Giao, gouverneur du Centre Vietnam, au président du gouvernement à Saigon, Huê, 12 décembre 1953, SHD, 10 H 313, dossier 1.

« Nous lui expliquons que nous les porterions jusqu'à son poste, les Viets nous l'avaient ordonné. Il fallait que nous le fassions ; parce qu'ils devaient nous surveiller de loin; parce que nos amis restés au camp de prisonniers, là-bas dans la jungle, pouvaient payer cher notre indiscipline. »<sup>2125</sup>

En la matière, le cas le plus emblématique est très certainement celui du lieutenant de Villeneuve, dont les déclarations accordées à la presse à sa libération à l'été 1952 connaissent un écho important. Le 10 septembre 1952, *Le Monde* publie une dépêche transmise à l'agence américaine *Associated Press* par son correspondant particulier à Saïgon, Max Clos. Celui-ci a récolté les déclarations de trois prisonniers récemment libérés en août 1952 ; parmi eux, le lieutenant Xavier Ducrest de Villeneuve, libéré avec plusieurs autres prisonniers du camp n° 1<sup>2126</sup>. *Le Monde* ne se trompe pas lorsqu'il écrit que ces déclarations vont certainement provoquer des « controverses »<sup>2127</sup> ; ainsi, rapporte l'article :

« Le lieutenant de Villeneuve a insisté particulièrement pour que je cite avec la plus grande exactitude quelques-unes des déclarations qu'il m'a faites. Les voici sous forme de questions et de réponses. [...]

- La radio clandestine vietminh a diffusé à plusieurs reprises des manifestes signés de nombreux prisonniers et demandant la fin de la guerre au Vietnam. En avez-vous entendu parler ?

- J'ai signé moi-même plusieurs manifestes, ainsi que mes camarades. Nous n'avons subi aucune pression. Au début de ma captivité, pendant neuf mois j'ai refusé de signer, j'ai pourtant été libéré. Au cours de la dernière année les manifestes qui nous ont été présentés ont été signés par tous les prisonniers. [...]

- Dix-huit prisonniers seulement sur cent ont été libérés. Comment s'est faite la sélection ?

- D'après notre comportement en captivité. On a libéré ceux qui s'étaient comportés de la façon la plus "sociale" dans le camp.

- On dit que les Vietminh obligent les prisonniers à signer des déclarations reconnaissant qu'ils ont commis des crimes de guerre.

- C'est faux. On ne nous a jamais obligés à signer quoi que ce fût. Pourtant tous les officiers du camp ont signé des déclarations sur des atrocités que nous avons vu commettre.

Là Villeneuve se reprend brusquement, et nerveusement ajoute :

- Dites bien "sur des atrocités que nous avons commises"

- Quelles atrocités ? Vous en avez commis vous-même ?

- Oui, une fois j'ai fait tuer par mes hommes un civil que j'avais pris pour un Vietminh.

- Tous les officiers de votre camp partagent-ils vos opinions sur la situation en zone vietminh ?

- Tous, sans exception.

- Êtes-vous communiste ?

- Non, et je ne le serai probablement jamais. Pendant ma captivité j'ai lu des ouvrages de Marx et de Lénine, ainsi que des publications sur la Chine communiste et l'Union soviétique. C'est un problème qui m'intéresse, mais je ne suis pas communiste.

- Vous savez que vos déclarations risquent de provoquer une certaine sensation ? Vous en prenez la responsabilité ?

---

<sup>2125</sup> C. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, op. cit., p. 266 ; voir aussi R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, op. cit., p. 190-191.

<sup>2126</sup> Il s'agit des capitaines Deniel et Maury, des lieutenants Le Guyader, Rey, Rochart, Le Gal, Bonfils, Tensorer et Bondue, du médecin-lieutenant Noïrot et des adjudants Rudio, Ovide, Colona, Viltrouve et Vitrant. « Libération de prisonniers de guerre par le Viêt-Minh », extrait du bulletin quotidien NVN n° 185 du 13 août 1952, ANOM / HCI / SPCE// 30, dossier « Otages au Nord-Vietnam – 1952 ».

<sup>2127</sup> « Trois combattants français racontent comment ils vivaient en captivité et comment ils ont été libérés », *Le Monde*, 10 septembre 1952, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1952/09/10/trois-combattants-francais-racontent-comment-ils-vivaient-en-captivite-et-comment-ils-ont-ete-liberes\\_2005088\\_1819218.html#KTPdvxxRcMxXoPqU.99](http://www.lemonde.fr/archives/article/1952/09/10/trois-combattants-francais-racontent-comment-ils-vivaient-en-captivite-et-comment-ils-ont-ete-liberes_2005088_1819218.html#KTPdvxxRcMxXoPqU.99), consulté le 24/12/2016.

- Je la prends entièrement. Mes camarades et moi estimons qu'il y a sur la guerre d'Indochine un certain nombre de choses qui doivent être dites. »<sup>2128</sup>

De telles déclarations, de la part d'un officier français non connu pour ses sympathies communistes avant sa captivité<sup>2129</sup>, ne manquent évidemment pas de provoquer quelque émoi chez les autorités politiques et militaires françaises jusque-là relativement compréhensives vis-à-vis de l'attitude des prisonniers. « C'est le grand scandale dans l'Armée »<sup>2130</sup>, commente Louis Stien, camarade de captivité de De Villeneuve au camp n° 1, c'est aussi « la jubilation dans les milieux "progressistes", la stupéfaction dans sa famille. Les Viets exultent », résume Stien à propos des suites immédiates de l'affaire au camp n° 1 où il est pour sa part toujours retenu, « au point que le chef de camp qui remplace Ky Thu nous fait part de l'attitude "constructive" de Murvieux [pseudonyme du lieutenant de Villeneuve] et du retentissement de l'article du *Monde* »<sup>2131</sup>, pour lequel Ky Thu est d'ailleurs personnellement félicité par le Service de propagande de l'APVN<sup>2132</sup>. « Ainsi », estime Ky Thu dans ses mémoires, « le lieutenant Xavier de Villeneuve a tenu sa promesse, la promesse d'un combattant de la paix »<sup>2133</sup> :

« Il affirma publiquement avoir exigé la fin de la guerre au Vietnam et reconnut les crimes commis par le CEFEO en Indochine. Il est évident qu'il a fait ces déclarations sans aucune contrainte. »<sup>2134</sup>

L'absence apparente de contrainte : là est bien l'essence du scandale, qui contribue par là-même à faire connaître plus largement l'expérience singulière des prisonniers de la RDV. Jusqu'à l'été 1952 en effet, les Français – combattants d'Indochine compris – connaissent mal les réalités de la vie des prisonniers dans les camps de la RDV. « Rien ne filtrait des camps »<sup>2135</sup>, résume ainsi Georges Darrieus dans son journal de marche. « Parfois dans la presse de gauche étaient placardés des "manifestes" signés de nos camarades prisonniers pour stigmatiser la guerre coloniale et prêcher pour la réconciliation des peuples frères », poursuit l'officier. « Nous n'y faisons guère attention sachant que ces signatures étaient

---

<sup>2128</sup> *Id.*

<sup>2129</sup> Nombreux sont les anciens prisonniers du camp n° 1 à penser que le lieutenant de Villeneuve a été libéré car il appartient à une famille influente, ayant intercédé en sa faveur auprès de la RDV. Voir par exemple B. Grué, *L'espoir meurt en dernier*, *op. cit.*, p. 141.

<sup>2130</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, *op. cit.*, p. 197.

<sup>2131</sup> *Ibid.*, p. 197-198.

<sup>2132</sup> Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, *op. cit.*, p. 138. L'article du *Monde* est d'ailleurs reproduit en « prélude » des mémoires de guerre de Ky Thu (p. 5-7).

<sup>2133</sup> *Id.*

<sup>2134</sup> *Id.* Selon Ky Thu, de Villeneuve aurait même visité, après sa libération, un camp de prisonniers vietnamiens de l'armée française, offrant à ces derniers quelques colis de vivres « en guise de reconnaissance envers le peuple vietnamien » (p. 140).

<sup>2135</sup> Journal de marche de Georges Darrieus, cité in H. Bapst, *Un taulard chez les Viets*, *op. cit.*, p. 140.

pratiquement arrachées par la force. »<sup>2136</sup> Tout change avec la libération de son ami Xavier de Villeneuve :

« Sa déclaration fait beaucoup de bruit. Je suis à ce moment-là en garnison à Trèves et on en discute beaucoup dans les salons et les popotes. Beaucoup, dont moi bien entendu, le connaissant bien, subodorent qu'il a volontairement fait cette déclaration pour montrer aux Viets qu'il ne les a pas dupés mais au contraire a été conquis par leur propagande. Tout ceci dans le seul but de servir ses camarades restés au camp et améliorer peut-être leurs conditions d'existence. Nous pensions qu'il s'est volontairement sacrifié pour sauver ses camarades de captivité. D'autres estiment qu'il n'aurait jamais dû signer de manifeste et encore moins faire cette déclaration à la presse. Certains refuseront de lui serrer la main. »<sup>2137</sup>

Dans l'armée française, certains commencent à s'inquiéter de ce qu'ils qualifient d'« évolution politique »<sup>2138</sup> des prisonniers en captivité – attitude d'autant plus inquiétante qu'il s'agit ici d'officiers –, qui, sous l'effet d'une propagande décrite comme particulièrement habile, rejoindraient les rangs français convaincus qu'il faut « condamner la guerre injuste des Colonialistes français envers la jeune démocratie du Vietnam »<sup>2139</sup>. « Cette méthode reposant sur une série de faits contrôlables mais vus sous un certain angle, semble avoir trouvée [sic] quelques échos auprès des intellectuels et en particulier chez quelques Officiers », estime ainsi un rapport anonyme daté probablement de la fin 1952-début 1953. « L'isolement complet des P.G. et les informations à sens unique, expliquent d'ailleurs cette évolution politique. »<sup>2140</sup>

Pour le commandement cependant, il convient d'être indulgent avec ces prisonniers libérés qui, s'ils reprennent à leur compte la dialectique de leurs geôliers, paraissent avant tout soucieux de porter assistance à leurs camarades toujours prisonniers. « Le Commandement, aussi bien que le Gouvernement Français sont parfaitement informés de cette situation délicate »<sup>2141</sup>, explique le général Salan dans une « Note d'orientation pour les prisonniers du Corps expéditionnaire libérés par le Viet-Minh » datée vraisemblablement de l'automne 1952 ; et de préciser :

« les officiers et sous-officiers libérés ont reçu mission de la part des Viet-Minh d'obtenir la libération de ceux qui restent par une obéissance aux partis marxistes de France ou d'Union française [...]

Ainsi, après un séjour de repos et d'observation médicale au Centre de Nhatrang, les prisonniers rejoignent leur pays d'origine avec la conscience qu'ils ont à remplir une mission particulière, hautement humaine et présentant une urgence extrême : tenir parole à leurs geôliers afin de faire libérer leurs camarades dont ils savent que la santé décline de jour en jour et pour lesquels ils

---

<sup>2136</sup> *Id.*

<sup>2137</sup> *Id.*

<sup>2138</sup> Rapport d'ensemble sur les camps de prisonniers, [fin 1952 ou début 1953], *op. cit.*

<sup>2139</sup> *Id.*

<sup>2140</sup> *Id.*

<sup>2141</sup> Gal Salan, Note d'orientation pour les prisonniers, [automne 1952], *op. cit.*

représentent un dernier espoir. »<sup>2142</sup>

Mais si la bienveillance doit éclairer le comportement des autorités militaires à l'égard des prisonniers libérés – et notamment vis-à-vis du lieutenant de Villeneuve : « A tout pêché miséricorde »<sup>2143</sup>, appelle à son propos le colonel de Brebisson, chef d'état-major particulier du ministre des Relations avec les Etats associés –, celles-ci demeurent avant tout garantes de l'ordre et de l'honneur militaro-nationaux. Aussi, précise de Brebisson dans une lettre datée du 24 septembre 1952, « des instructions ont été données pour que les Officiers libérés au Tonkin soient immédiatement envoyés, si leur état de santé le permet, sur le Cap Saint Jacques et soustraits, de ce fait, à des interviews qui pourraient donner suite à de nouveaux incidents regrettables. »<sup>2144</sup> Là, ajoute-t-il, « ils seront seulement interrogés par les soins de l'Office du Prisonnier au Tonkin, sur leurs camarades restés dans les camps. »<sup>2145</sup> Pour le général Salan en effet, s'il convient d'accueillir les prisonniers libérés avec indulgence, les intérêts de la politique française en Indochine doivent primer sur toute autre considération ; or, estime-t-il, des déclarations du type de celles du lieutenant de Villeneuve à la presse peuvent « entraîner à des gestes graves, aux répercussions dangereuses pour l'intégrité et la santé morale de l'Armée, les meilleurs peut-être de nos prisonniers libérés. »<sup>2146</sup> Aussi, prescrit Salan, il est rigoureusement défendu aux prisonniers libérés de pousser leur esprit de solidarité avec leurs camarades toujours prisonniers jusqu'à prendre ouvertement parti pour l'adversaire ou adhérer au PCF, allié de la RDV. Ce serait alors se faire complice des « responsables de la mort de nombre de ceux qui combattent actuellement »<sup>2147</sup> et de ceux qui « cherchent à faire échouer par tous les moyens notre patiente création d'une Union française »<sup>2148</sup>. « Un tel geste », conclut le général en chef, « est donc légalement interdit à tout militaire de carrière »<sup>2149</sup> ; et d'avertir ainsi ses troupes :

« Si cependant malgré ces prescriptions, quelque militaire obsédé par les promesses faites aux V.M. décidait de tenter des compromissions et de donner des gages à ceux qui sabotent ouvertement la guerre d'Indochine, sa place ne pourrait plus se trouver dans l'Armée, et il se verrait de ce fait contraint de demander sa démission. »<sup>2150</sup>

---

<sup>2142</sup> *Id.*

<sup>2143</sup> Colonel de Brebisson, Lettre au colonel X, Paris, 24 septembre 1952, SHD, 10 H 3 14.

<sup>2144</sup> *Id.*

<sup>2145</sup> *Id.*

<sup>2146</sup> Gal Salan, Note d'orientation pour les prisonniers, [automne 1952], *op. cit.*

<sup>2147</sup> *Id.*

<sup>2148</sup> *Id.*

<sup>2149</sup> *Id.*

<sup>2150</sup> *Id.*

C'est de fait ce qu'il advient au lieutenant de Villeneuve, dont le cas est vraisemblablement censé devoir servir d'exemple aux futurs libérés ; ainsi, explique le capitaine Jean-Jacques Beucler, à sa libération à l'été 1954, au journaliste Lucien Bodard, à propos de son camarade de captivité au camp n° 1 libéré à l'été 1952 :

« Il nous dit qu'il prouverait aux Vietminh, après sa libération, que leur confiance n'avait pas été mal placée :

"Comme cela, nous expliqua-t-il, les Vietminh nous relâcheront tous."

Plus tard, on sut que le Lieutenant de Villeneuve avait tenu parole à Saigon en faisant des déclarations retentissantes. Il paraît que cela lui a beaucoup nui dans sa carrière. Mais nous sommes persuadés qu'il s'est sacrifié pour nous, prisonniers du camp numéro I, dans l'espoir de nous faire libérer. »<sup>2151</sup>

Après-guerre, de nombreux témoignages prirent ainsi la défense de celui qui, « conscient d'avoir manqué aux règles de la discipline en donnant cette interview, a de lui-même quitté l'Armée »<sup>2152</sup>, après avoir, résume Stien, « sacrifié sa carrière pour ses camarades qui restaient »<sup>2153</sup> en captivité...

#### ***1.2.2.2 Humaniser l'accueil des prisonniers : l'action psychologique comme mode de « "réintégration progressive" du Prisonnier dans la vie normale »<sup>2154</sup> (1953-1954)***

L'affaire de Villeneuve n'est pas sans suite pour l'accueil des libérés, au sujet desquels les directives se multiplient<sup>2155</sup>. Toutes, à la suite de la « Note d'orientation pour les prisonniers du Corps expéditionnaire libérés par le Viet-Minh » signée par le général Salan, vont dans le même sens : prendre en charge les libérés le plus *totalemment* possible afin tout à la fois de les couper du reste des combattants – et de la presse – et de les réincorporer au plus vite dans la grande famille militaire française.

Le 30 septembre 1953, une note signée du général Gambiez, chef de l'EMIFT, rappelle qu'« il importe qu'une aide psychologique vienne compléter cette aide administrative » apportée aux prisonniers et fixée par l'instruction du 7 août 1952, « d'où tout côté humain

---

<sup>2151</sup> L. Bodard (avec J.-J. Beucler), « Souvenirs des temps de l'horreur (suite et fin) », [été 1954], *op. cit.*, p. 9.

<sup>2152</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, *op. cit.*, p. 198.

<sup>2153</sup> *Id.* De Villeneuve, estime encore Stien, « était le meilleur d'entre nous. Je n'aurais pas, moi, poussé la camaraderie jusque-là », conclut-il (p. 198).

<sup>2154</sup> CBA Fossey-François, Note de service sur le rôle des officiers de guerre psychologique dans l'accueil moral des ex-PG libérés par le VM, 12 août 1954, SHD, 10 H 315, dossier n° 7.

<sup>2155</sup> Ces directives se multiplient suite notamment à d'autres incidents ; voir par exemple le compte-rendu d'incident du capitaine Labbe, chef de l'antenne de l'Office du prisonnier de Hanoi, sur les modalités d'accueil par la compagnie de passage n° 2 des prisonniers européens libérés le 28 avril 1953, Hanoi, 22 mai 1953, SHD, 10 H 314, dossier « Renseignements de source militaire (2<sup>e</sup> bureau) sur mouvements de prisonniers (1952-1953) ».

est presque inévitablement exclu »<sup>2156</sup>. C'est le chef du bureau de la Guerre psychologique de l'EMIFT, service officialisé en 1953 (voir infra), bientôt secondé par les bureaux de guerre psychologique des territoires<sup>2157</sup>, qui est chargé « de l'organisation de cet accueil moral des prisonniers libérés »<sup>2158</sup>. Dans ce cadre, précise Gambiez, le chef du bureau de la Guerre psychologique doit tout particulièrement s'attacher « à faire prendre en charge tout détachement de libérés par un guide et conseiller amical et actif qui puisse résoudre les problèmes plus ou moins personnels posés par chaque cas particulier »<sup>2159</sup>. Et le chef de bataillon Fossey-François, chef du bureau de la Guerre psychologique de l'EMIFT, de préciser le cadre que doit prendre cet « accueil moral » :

« L'efficacité de toute action psychologique sur les ex-PG est d'abord conditionnée par l'organisation matérielle [souligné dans le texte].

Cette organisation devra être soignée au maximum et jusque dans ses plus petits détails :

- Cantonnement [souligné dans le texte] : couchage, ameublement, réfectoire ;
- Alimentation [souligné dans le texte] : régime alimentaire, proscrire toute boisson alcoolisée ;
- Service sanitaire [souligné dans le texte] : épouillage, douches, etc...

Il faut créer le "Cadre" [souligné dans le texte] qui doit tendre à la réacclimatation des ex-PG (foyer, café maure, séances récréatives, promenades, BMC, etc...).

Tout ce qui peut raisonnablement contribuer au bien-être des ex-PG pendant leur bref séjour au Centre doit être demandé par l'Officier d'Action Psychologique au Commandement local. »<sup>2160</sup>

Ainsi par exemple avec les six sous-officiers libérés accueillis en novembre 1953 à Hanoi par le chef du bureau de guerre psychologique des FTNV, le chef de bataillon Chauvet, auxquels sont alloués les services d'une assistante sociale de l'armée pour régler leurs différents problèmes administratifs, et qui se voient bientôt logés, à Nha-Trang, dans « des chambres propres et bien aménagées, dans lesquelles des postes de radio étaient à leur disposition »<sup>2161</sup>. Quelques jours plus tard, ils reçoivent la visite du capitaine Colonna, du bureau de guerre psychologique de l'EMIFT, à qui ils demandent... « à manger des langoustes (satisfaction leur a d'ailleurs été donnée) »<sup>2162</sup>.

Mais le rôle du personnel de la Guerre psychologique – qui devra « trouver sa récompense », conclut le général Gambiez, « dans l'amicale reconnaissance de camarades

---

<sup>2156</sup> Gal Gambiez, Note sur la libération de prisonniers par le Vietminh, Saigon, 30 septembre 1953, SHD, 10 H 314, dossier « Office du prisonnier (1952-1954) », sous-dossier « OP : création – organisation – attributions ».

<sup>2157</sup> Note de service du 10 octobre 1953, citée in CBA Fossey-François, Note de service sur le rôle des officiers de guerre psychologique dans l'accueil moral des ex-PG, 12 août 1954, *op. cit.*

<sup>2158</sup> Gal Gambiez, Note sur la libération de prisonniers, 30 septembre 1953, *op. cit.*

<sup>2159</sup> *Id.*

<sup>2160</sup> CBA Fossey-François, Note de service sur le rôle des officiers de guerre psychologique dans l'accueil moral des ex-PG, 12 août 1954, *op. cit.*

<sup>2161</sup> Colonel Revol, directeur du cabinet du chef d'état-major de l'EMIFT, Note sur les prisonniers de guerre libérés, Saigon, 16 novembre 1953, SHD, 10 H 314, dossier « Parachutage de colis aux PG sur camps VM ».

<sup>2162</sup> *Id.*

malchanceux et dans leur rapide réadaptation à la vie normale »<sup>2163</sup> – ne s'arrête pas là. Cet accueil est également censé prédisposer au mieux les prisonniers libérés aux interrogatoires que l'officier d'action psychologique est chargé de mener auprès d'eux, en lien étroit avec la Sécurité militaire, afin « de détecter [souligné dans le texte] les éléments les plus marqués par la propagande adverse afin qu'il soit paré à toute action néfaste de leur part »<sup>2164</sup>, mais aussi, ajoute le chef de bataillon Fossey-François, de tenir « un rôle d'information [souligné dans le texte], auprès des ex-PG, portant sur les événements qui se sont déroulés pendant leur absence (affaires d'Afrique du Nord, Sultan du Maroc, fellagas de Tunisie –, Conférence de Genève –, le cessez-le-feu...) »<sup>2165</sup>, autant d'évènements donnés comme partiellement et partialement connus des libérés, car présentés en captivité « sous l'optique communiste »<sup>2166</sup>. En effet, résume Fossey-François, s'il ne peut être mené « une action efficace et complète de désintoxication »<sup>2167</sup> auprès des libérés étant donné la brièveté de leur séjour dans les centres de repos, le rôle de l'officier d'action psychologique est cependant bien « d'entreprendre dès le jour de sa récupération la "réintégration progressive" du Prisonnier dans la vie normale »<sup>2168</sup>, afin de lutter contre l'entreprise de désintégration menée en captivité.

A en croire ce rapport de la Sécurité militaire de janvier 1954, l'objectif est atteint : les 300 prisonniers libérés en décembre 1953 et janvier 1954, pour la majorité en provenance du camp 113, auraient été « particulièrement touchés par l'accueil qui leur a été réservé tant aux avant-postes qu'à Hanoi, alors que la propagande rebelle leur avait laissé entendre qu'ils seraient considérés comme des "pestiférés" et des "bandits". »<sup>2169</sup> Du point de vue des témoins cependant, la perception est parfois sensiblement différente ; ainsi chez le sergent Wladyslaw Sobanski, libéré du camp 113 le 3 janvier 1954 :

« Le traitement qui nous est réservé à Hanoi est assez surprenant. Nous sommes enfermés dans la citadelle, avec interdiction à qui que ce soit [...] de nous rendre visite. [...] les autorités françaises savent que notre libération a été conditionnée par l'efficacité du lavage de cerveau que nous avons subi. Elles se méfient de nous et craignent que nous "contaminions" d'autres personnes. »<sup>2170</sup>

<sup>2163</sup> Gal Gambiez, Note sur la libération de prisonniers, 30 septembre 1953, *op. cit.*

<sup>2164</sup> CBA Fossey-François, Note de service sur le rôle des officiers de guerre psychologique dans l'accueil moral des ex-PG, 12 août 1954, *op. cit.*

<sup>2165</sup> *Id.*

<sup>2166</sup> *Id.*

<sup>2167</sup> *Id.*

<sup>2168</sup> *Id.*

<sup>2169</sup> Service de sécurité militaire des forces terrestres, Fiche sur les PG libérés en décembre 1953 et janvier 1954, 19 janvier 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

<sup>2170</sup> W. Sobanski, *Camp 113*, *op. cit.*, p. 93.

Impression similaire chez le sergent Claude Baylé, libéré dans le même convoi que Sobanski, pour lequel « ceux qui allaient nous accueillir auraient dû essayer de comprendre, au lieu de se méfier de nous et de nous traiter en parias. »<sup>2171</sup> Pour Sobanski, l'accueil s'améliore sensiblement à Nha Trang, où les libérés, dicit la Sécurité militaire, « sont enchantés de la réception, de [illisible] et de l'ambiance régnant au Centre »<sup>2172</sup>. Pour Baylé, c'est un tout autre tableau :

« C'est au centre de repos de Nga Trang [sic] que sont arrivés les plus curieux, officiers des services de renseignements, puis les plus sournois, officiers de la sécurité militaire. [...] J'allais vite découvrir que les officiers, chargés des enquêtes, en savaient bien plus sur moi que je pouvais l'imaginer. [...] Ils en connaissaient en tout cas l'essentiel, c'est-à-dire toutes les critiques que j'avais osées contre ceux qui nous avaient envoyés au combat et ne se souciaient plus de notre sort. Ils étaient même informés de ma nomination au sein du comité de libération. [...] Des interrogatoires insupportables ; des questions odieuses ; des attitudes incompréhensibles ; d'indécentes moqueries même ; plus tard des enquêtes discrètes à domicile parce que j'avais accordé un entretien à un journal, qui se révélera proche du P.C. »<sup>2173</sup>

Dans ses fiches individuelles de renseignements, nous avons pu constater que la Sécurité militaire recommandait en effet souvent une « surveillance discrète » de certains libérés<sup>2174</sup>. Il n'est ainsi nullement étonnant, nous allons le voir, que la libération, dans de nombreux témoignages d'anciens prisonniers, puisse composer le troisième pilier – après la capture et la captivité – de la dimension traumatique de leur expérience : c'est tout particulièrement le cas des récits qui, comme ceux de Baylé et de Sobanski, furent écrits dans le contexte de l'« affaire Boudarel » (voir infra) et qui, la plupart du temps, furent rédigés par des prisonniers libérés avant la grande vague de libérations de l'été 1954. Libérés au compte-gouttes, ceux-ci trouvèrent dans les hôpitaux de Hanoi ou les cantonnements de Nha Trang des officiers de la Sécurité militaire ou de la Guerre psychologique tout spécialement missionnés pour les interroger... et en nombre suffisant pour mener leur tâche avec application – les témoins préfèrent généralement parler d'*esprits tatillons* – auprès de la totalité des effectifs des libérés. Plus que l'accueil reçu et les soins prodigués à leur libération, c'est bien cette sensation pénible d'être tenus en suspicion par leur propre famille qui paraît aujourd'hui encore retenir et incarner leur mémoire de la libération des camps de la RDV.

---

<sup>2171</sup> C. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, op. cit., p. 265.

<sup>2172</sup> Fiche sur les PG libérés en décembre 1953 et janvier 1954, 19 janvier 1954, op. cit.

<sup>2173</sup> C. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, op. cit., p. 271-272.

<sup>2174</sup> Résultat de sondages in SHD, 10 H 2389.

### ***1.2.2.3 D'une guerre à l'autre : la grande vague de libérations de l'été 1954, entre « choc psychologique favorable »<sup>2175</sup> et déplacement du soupçon***

À l'été 1954, le caractère massif des libérations fait qu'il est difficile d'interroger tous les prisonniers libérés avec la même attention que pour les contingents précédents. Surtout, anticipant la massivité du phénomène, les directives parues au début de l'été 1954 insistent d'abord sur le « choc psychologique favorable »<sup>2176</sup> que doit produire l'accueil des prisonniers libérés. Dès le 12 juillet en effet, une note de service signée du général Ely en personne appelle à ce que l'accueil des prisonniers « soit organisé dans des conditions excellentes par les services qui en sont chargés. Il serait inadmissible », poursuit le commandant en chef en Indochine, « que, par incompetence, maladresse ou impréparation, les problèmes qui se sont posés par la libération de prisonniers amis soient résolus sans le souci permanent de produire un choc psychologique favorable. Cet important facteur moral », conclut-il, « ne doit en aucun cas être négligé. »<sup>2177</sup>

De ce fait, l'instruction du 7 août 1952 institutionnalisant l'accueil des prisonniers libérés est modifiée : tirant les leçons des déconvenues des années précédentes – repas trop riches ayant entraîné des complications de santé chez certains prisonniers –, il est d'abord rappelé de bien veiller à l'alimentation des prisonniers, notamment en fruits et légumes, consommés crus, afin de refaire le plein de vitamines<sup>2178</sup>. Le 6 août 1954, une note est même spécifiquement diffusée relativement à la diététique<sup>2179</sup>. L'attention des personnels militaires en charge de l'accueil des libérés est également tout particulièrement attirée sur l'impérative nécessité de prévoir un équipement à neuf des libérés et, surtout, de régulariser leurs droits à la solde au plus vite<sup>2180</sup>, ce afin d'en faire le plus rapidement possible des soldats comme les autres.

Devant l'afflux des libérés, les centres de repos de Dalat et de Cap-Saint-Jacques sont également mobilisés : Dalat est spécifiquement chargé d'accueillir les libérés français, Cap-Saint-Jacques les Africains, et Nha-Trang est désormais en principe réservé aux Nord-

---

<sup>2175</sup> Général Ely, Note de service sur la situation matérielle des prisonniers libérés par le Vietminh, Saigon, 12 juillet 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

<sup>2176</sup> *Id.*

<sup>2177</sup> *Id.*

<sup>2178</sup> 4<sup>e</sup> bureau de l'EMIFT, Note de service sur l'administration des prisonniers de guerre ressortissant aux FTEO libérés, Saigon, 28 juillet 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

<sup>2179</sup> 4<sup>e</sup> Bureau de l'EMIFT, Note de service sur l'alimentation des prisonniers de guerre libérés, 6 août 1954, SHD, 10 H 313, dossier 1. Les repas volumineux et les aliments trop riches en farineux et féculents sont déconseillés, à l'inverse, il est préconisé une alimentation équilibrée et riche en viande, légumes et fruits, les menus devant quoiqu'il en soit être établis avec l'accord du médecin des centres d'accueil.

<sup>2180</sup> Note de service sur l'administration des prisonniers de guerre libérés, 28 juillet 1954, *op. cit.*

Africains et aux légionnaires<sup>2181</sup>. Ces centres sont régulièrement inspectés par la hiérarchie militaire ainsi que par le service de santé<sup>2182</sup> afin de garantir le meilleur traitement possible aux libérés. « Il n'échappera pas que le but à atteindre consiste à garantir le meilleur accueil aux prisonniers libérés », prescrit le général Cogny. « Il importe donc qu'à tous les échelons tout soit mis en œuvre pour parvenir au résultat. »<sup>2183</sup> L'instruction sur le fonctionnement des centres de repos de Dalat précise ainsi que le but du séjour est de donner aux officiers, sous-officiers et hommes de troupe français « le maximum de confort, rendre leur séjour à Dalat agréable, les remettre en excellente condition physique »<sup>2184</sup>. Pour ce faire, les libérés bénéficient d'une alimentation adaptée et de qualité, de soins complets (visites médicales, cure antipaludique systématique...), de l'appui d'assistantes sociales et de l'aumônerie militaire, de l'accès quotidien à une bibliothèque, à une salle de jeu ainsi qu'à des séances de cinéma ; les libérés sont également autorisés à écrire librement à leurs familles, etc.<sup>2185</sup> De fait, précise une Fiche sur l'état d'esprit et le moral des prisonniers libérés en résidence au Centre d'accueil de Dalat datée du 14 septembre 1954 :

« De nombreux ex-PG ont déclaré spontanément qu'ils avaient été très agréablement surpris par l'accueil qui leur avait été réservé aux différentes étapes entre leur libération et leur arrivée à Dalat. Sauf quelques cas isolés, les Européens n'ont pas subi l'influence de la propagande V.M. »<sup>2186</sup>

La plupart de ces libérés ont en effet été faits prisonniers quelques mois auparavant à Dien Bien Phu, et n'ont guère eu le temps d'être touchés en profondeur par la propagande subie parfois des années durant par leurs prédécesseurs, notamment ceux capturés sur la RC4 en octobre 1950. Les prisonniers français libérés à l'été 1954 et accueillis à Dalat soulignent en revanche que leurs camarades nord-africains ont été autrement touchés, allant jusqu'à préconiser « une élimination de l'armée de ces éléments douteux et suspects »<sup>2187</sup>. Dans la mesure du possible, la Sécurité militaire dresse une fiche particulière sur chacun de ces cas

---

<sup>2181</sup> *Id.*

<sup>2182</sup> Voir par exemples les rapports du médecin-commandant Collumb sur l'état sanitaire des prisonniers libérés au Centre de repos de Nhatrang, s.d. [fin 1954], SHD, 10 H 315 ; ou du médecin-commandant Martin sur l'hospitalisation des prisonniers libérés dans le Nord-Vietnam, 26 août 1954, SHD, 10 H 313, dossier 1.

<sup>2183</sup> Général Cogny, commandant les FTNV, Note de service sur la libération des prisonniers, 27 juillet 1954, SHD, 10 H 316, dossier 2, sous-dossier « Accueil des prisonniers libérés (1954) ».

<sup>2184</sup> Lieutenant-colonel Goasguen, chef des centres de repos de Dalat, Instruction sur le fonctionnement des centres de repos de Dalat, 7 août 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

<sup>2185</sup> Service social et culturel de l'EMIFT, Equipement par la direction du service social du centre d'accueil des prisonniers de Dalat, 9 août 1954, SHD, 10 H 316, dossier 2, sous-dossier « Accueil des prisonniers libérés (1954) ». Il en va de même à Cap-Saint-Jacques et à Nha Trang ; voir Service social et culturel de l'EMIFT, Equipement par la direction du service social du centre d'accueil des prisonniers de Nhatrang, 9 août 1954, in *ibid.*

<sup>2186</sup> Service de sécurité militaire des forces terrestres, Fiche sur l'état d'esprit et le moral des prisonniers libérés, actuellement au Centre d'accueil de Dalat, 14 septembre 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

<sup>2187</sup> *Id.*

suspects. Chez les Nord-Africains, la situation est à ce point inquiétante que le général Ely se rend en personne à Nha Trang dès le 3 septembre. « Je n'ai pas retiré de cette visite une impression satisfaisante »<sup>2188</sup>, écrit-il de retour d'inspection, notamment en raison du manque d'expérience du commandant du camp en matière de troupes nord-africaines ainsi que de la personnalité de l'officier AMM dépêché sur place, qui « a été jugé indésirable dans des postes précédents en raison de ses moyens limités et de ses sentiments antifrancophobes »<sup>2189</sup>. De plus, remarque-t-il, l'habillement des prisonniers ainsi que leur situation administrative demandent à être améliorés, *idem* pour leur installation matérielle. Le 23 septembre 1954, l'inspection d'un centre de libérés Nord-Africains provisoirement hébergés à Cap-Saint-Jacques dénonce les « couchettes trop serrées »<sup>2190</sup>, un nombre de latrines et de douches insuffisant, l'insuffisance de la nourriture, un habillement complété avec les moyens du bord... L'auteur de ce rapport, le lieutenant-colonel Clerget de Saint Léger, dénonce également l'insuffisance de l'encadrement et l'incohérence d'un regroupement mixte entre Algériens et Marocains, sous l'autorité d'un seul officier algérien.

De fait, à l'été 1954, les Nord-Africains semblent concentrer l'essentiel des préoccupations des autorités militaires françaises. A Cap-Saint-Jacques, le lieutenant Tizani, officier algérien arrivé au centre pour encadrer les prisonniers libérés, estime ainsi « que le sixième environ de l'effectif a été intoxiqué par la propagande Viet-Minh »<sup>2191</sup> et que, pris par sa tâche administrative, il ne peut « consacrer plus de temps à la "désintoxication" »<sup>2192</sup>. Tous ces problèmes, conclut le lieutenant-colonel Clerget de Saint Léger, empêchent la « désintoxication »<sup>2193</sup> des prisonniers, de ce fait « à peine ébauchée »<sup>2194</sup>. C'est que depuis plusieurs mois, la détérioration du climat colonial en Afrique du Nord inquiète les autorités françaises, inquiétude que conforte encore la teneur des manifestes adressés à leurs compatriotes par les prisonniers et déserteurs nord-africains de la RDV ; ainsi avec ce texte d'avril 1953 signé par 420 prisonniers nord-africains, imprimé sous forme de tract en

---

<sup>2188</sup> Général Ely, COMIGAL, Note pour le chef de l'EMIFT, Dalat, 3 septembre 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

<sup>2189</sup> *Id.*

<sup>2190</sup> Lieutenant-colonel Clerget de Saint Léger, Rapport d'inspection effectuée le 23 septembre 1954 au centre de prisonniers du centre d'instruction de l'arme blindée, 25 septembre 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

<sup>2191</sup> *Id.*

<sup>2192</sup> *Id.*

<sup>2193</sup> *Id.*

<sup>2194</sup> *Id.*

langue arabe (traduit par les Affaires musulmanes) et destiné aux combattants nord-africains du CEFEO :

« Frères : Marocains, Algériens, Tunisiens, au service du Colonialisme français [...] Nous avons été donnés en pâture aux canons. Pourquoi pourrir pour le Colonialisme Français ? Le Peuple vietnamien combat pour son Indépendance, et sa liberté et il a un seul ennemi qui est le nôtre, c'est le colonialisme Français qui occupe notre pays avec les Américains. [...] Frères Marocains, Algériens et Tunisiens, écoutez ce que nous avons dit et ne combattez jamais contre vos frères V.M., ne combattez pas, gardez votre vie. Nous vous demandons de vous unir et d'exiger le rapatriement et de quitter le pays du V.M. Vive l'union du peuple V.M. et du peuple Africain. »<sup>2195</sup>

À l'amorce des libérations massives de l'été 1954, le commandement français s'inquiète tout particulièrement de la déstabilisation politique des prisonniers nord-africains en captivité, anticipant ainsi leur capacité de nuisance pour l'ordre colonial au Maroc, en Algérie ou en Tunisie après leur rapatriement. De ce fait, afin de favoriser leur reprise en mains, les prisonniers nord-africains libérés se voient dotés d'un renfort d'encadrement dès la fin du mois d'août 1954 et leur rapatriement est accéléré<sup>2196</sup>. Pour le commandement en chef en effet, l'« intoxication ne paraît avoir de répercussions que sur certains contingents Nord-Africains à l'exclusion de tous les autres »<sup>2197</sup>. Plus encore, estime une fiche anonyme au sujet des prisonniers de la RDV postérieure à 1954, l'« action psychologique »<sup>2198</sup> vietnamienne sur les prisonniers du CEFEO « a eu des conséquences néfastes sur le moral de nos troupes Nord-Africaines et quelques-uns des chefs actifs de la rébellion algérienne actuelle », conclut l'auteur de cette note, « sont d'anciens tirailleurs déserteurs ex-prisonniers en Extrême-Orient. »<sup>2199</sup>

À l'inverse, plus rares – mais pas absents – sont les témoignages de prisonniers français ou légionnaires libérés à l'été 1954 à se plaindre, comme ce fut le cas pour les contingents précédents, de l'esprit suspicieux de l'autorité militaire à leur égard. Au contraire, souligne ici par exemple le capitaine de Braquilanges :

« la façon dont l'Armée nous traita sur ordre du général Koenig, à notre libération, fut une surprise. Bien sûr, nous ne supposions guère qu'on nous enverrait dans des camps de rééducation subir un "lavage de cerveau", mais nous n'étions cependant pas très sûrs qu'on n'aurait rien à nous reprocher...

---

<sup>2195</sup> « Traduction d'un tract Viet-Minh de langue arabe », transmis par l'OP à titre de compte-rendu au commandant Clotteau, de l'état-major particulier du ministre des Relations avec les Etats associés, 21 avril 1953, SHD, 10 H 314, dossier « Renseignements de source militaire (2<sup>e</sup> bureau) sur les mouvements de prisonniers (1952-1953) ».

<sup>2196</sup> Cabinet militaire du COMIGAL, Fiche à l'attention du colonel Pinsard, Saïgon, 28 août 1954, SHD, 10 H 315, dossier n° 6.

<sup>2197</sup> EMIFT, télégramme pour le secrétaire d'État à la guerre, 28 août 1954, SHD, 10 H 315, dossier n° 6.

<sup>2198</sup> Fiche au sujet des prisonniers du Viet-Minh durant la campagne d'Extrême-Orient de 1945 à 1954, [après le 1<sup>er</sup> avril 1955], *op. cit.*

<sup>2199</sup> *Id.*

Or, on nous laissa entièrement libres de faire tout ce qui nous passait par la tête : rester à Hanoï, descendre à Saigon, nous reposer au centre d'accueil, aller en traitement dans des hôpitaux ou dans les centres de repos de Dalat, Nha-Trang, cap Saint-Jacques, faire des balades au Cambodge, rentrer en France par bateau [...] ou par avion [...]  
[...] l'Armée fut, pour la première fois, envisagée sous un autre angle que celui de presse-citron qui vous laisse ensuite tomber sans aucun souci humain. »<sup>2200</sup>

« Tout cela était-il dû au désir de l'Armée de nous montrer que les régimes capitalistes étaient préférables aux régimes socialistes ? Ou simplement au désir de ne nous laisser formuler aucun grief contre elle »<sup>2201</sup>, se demande avec à propos de Braquilinges ? Sans doute un mélange des deux, allié au fait que la plupart des rapports d'ensemble sur les échanges de prisonniers à l'été 1954 sont unanimes à dire que, « au point de vue moral, le traitement infligé en captivité a comporté une instruction politique qui ne semble pas avoir donné de grands résultats »<sup>2202</sup> – tout au moins sur les contingents européens –, la plupart des prisonniers libérés entre juillet et septembre 1954 n'ayant connu que quelques mois de captivité, les autres – notamment chez les officiers – n'ayant pour la plupart pas été libérés auparavant car ayant été jugés insuffisamment « évolués » par leurs geôliers. Autrement dit par le général Ely lui-même :

« Dans l'ensemble, l'état d'esprit de tout le personnel est excellent sauf quelques rares exceptions qui ont été endoctrinées mais qui ne tarderont pas je pense à apprécier les bienfaits de nos libertés démocratiques. »<sup>2203</sup>

« Bienfaits de nos libertés démocratiques » dans lesquels il s'agit donc d'immerger les libérés le plus rapidement et le plus complètement possible, par une politique d'accueil la plus cordiale possible. L'objectif ultime, résume le chef de bataillon Fossey-François – la seule bonne manière de réduire à néant la propagande subie en captivité –, est de donner l'impression au libéré « qu'il reprend tout simplement, dans la grande famille militaire une place qui lui a été gardée et qui est demeurée la sienne. »<sup>2204</sup> Politique qui, au jour des pratiques effectives et des témoignages, montre d'importantes limites.

---

<sup>2200</sup> Témoin anonyme [capitaine Alain de Braquilinges], in Claude Paillat, *Dossier secret de l'Indochine*, Paris, Presse de la Cité, 1964, p. 402-403.

<sup>2201</sup> *Id.*

<sup>2202</sup> Bureau des études générales et plans de l'état-major du commandement en chef des forces terrestres, navales et aériennes en Indochine, Fiche relative aux échanges de prisonniers, s.d. [fin septembre 1954], SHD, 10 H 314, dossier 10 H 314, sous-dossier « Les échanges de prisonniers (1954) ».

<sup>2203</sup> Rapport du général Ely à Guy La Chambre, ministre des Relations avec les Etats associés, Saigon, 15 septembre 1954, SHD, 10 H 313, dossier 1.

<sup>2204</sup> CBA Fossey-François, Note de service sur le rôle des officiers de guerre psychologique dans l'accueil moral des ex-PG, 12 août 1954, *op. cit.*

### 1.2.3 Les limites de la politique d'accueil des prisonniers : la libération comme point d'orgue du traumatisme de la captivité

#### 1.2.3.1 Vers une « chasse aux sorcières » ?

A l'été 1954, il s'agit également pour le commandement de débusquer les éléments qui se seraient livrés, dans les camps, à de coupables agissements. Pour ce faire, les prisonniers libérés sont encore et toujours soumis aux interrogatoires de la Sécurité militaire, souvent douloureusement ressentis ; ainsi pour le brigadier-chef Jean Dollet, au centre de Dalat au début du mois de septembre 1954 :

« celui qui nous interrogeait sur les faits ou situations vécus se rendait compte de nos états d'âme et savait si nos consciences n'avaient pas été trop gangrénées par l'idéologie marxiste. Il faut être franc, il y eut des retournements, les faibles existent partout, mais dans l'ensemble, le plus douloureux fut de constater qu'après avoir subi la rééducation chez les Viets, nous subissions l'humiliation de la suspicion »<sup>2205</sup>.

« Humiliation de la suspicion » qui, chez certains comme le lieutenant Bernard Grué, se double d'un sentiment de révolte face à ce que la Sécurité militaire leur demande instamment de produire à leur libération : un rapport pointant les noms des camarades de captivité s'étant rendus coupables d'agissements non conformes à l'éthique militaire. Pour Grué, hospitalisé à l'hôpital Grall de Saigon, le questionnaire que l'officier de la Sécurité militaire lui demande de remplir peu après sa libération n'est ainsi rien d'autre qu'un exercice de délation, exercice d'autant plus insupportable pour le jeune officier qu'il se sait sans doute lui-même soupçonné par sa hiérarchie, en tant qu'ancien chef de groupe au camp n° 1 et co-dénonciateur d'une tentative d'évasion<sup>2206</sup> ; exercice insupportable également en cela qu'il paraît prolonger le système de critique et d'autocritique imposé aux prisonniers dans les camps et qu'il semble bien trahir, pour Grué, un désintéret complet pour les nombreux enseignements glanés par les prisonniers en captivité :

« On me demande, entre autres choses, de préciser le nombre de manifestes que mes compagnons et moi-même avons signés, et de signaler le nom de ceux qui ont eu une attitude de collaboration avec les Viêts ! [...] Je lui déclare d'emblée que je refuse de remplir ce document. Il me semble, en effet, faire appel à la délation plutôt qu'au renseignement sur les conditions de ma capture et de ma captivité, ce qui me paraîtrait être une démarche plus normale et plus instructive. »<sup>2207</sup>

C'est pourtant à partir de tels rapports que Grué sera lui-même inquiété, ainsi que de nombreux autres officiers, sous-officiers et soldats prisonniers. Car si – positivement

<sup>2205</sup> Témoignage de Jean Dollet, in J. Dollet (dir.), *Devoir de mémoire de survivants*, op. cit., p. 53-54.

<sup>2206</sup> Voir son Bulletin de renseignements in SSDN-FA en EO, Bulletin de renseignements sur le lieutenant Grué, Saigon, 19 octobre 1954, SHD, 10 H 315, dossier « Camp n° 1 – Officiers – Informations ».

<sup>2207</sup> B. Grué, *L'espoir meurt en dernier*, op. cit., p. 167.

pourrait-on dire – les « officiers et gradés récemment libérés [sont sommés de] noter tous leurs subordonnés ainsi que éventuellement [les] militaires [des] autres unités dont ils auraient pu juger [le] comportement »<sup>2208</sup>, ceci afin d'établir l'avancement de leurs hommes en captivité, tous les prisonniers libérés sont globalement enjoins à dénoncer les crimes et autres délits commis par certains de leurs camarades en captivité. De leurs rapports, résume le colonel Gracieux, chef d'état-major de l'EMIFT, émane le fait « que de nombreux militaires de l'Union Française prisonniers de guerre, ont été victimes de représailles diverses (sévices graves, mauvais traitements, dont certains entraînaient la mort, déportations, condamnations arbitraires, etc.) et, cela à la suite de dénonciations dont se seraient rendus coupables d'autres prisonniers au service de l'adversaire. »<sup>2209</sup> Ces faits, estime J.J. de Bresson, conseiller juridique du Commissaire général de France en Indochine, « constituent de véritables "crimes de guerre" [qui] paraissent [...] ne pouvoir, en aucun cas, rester impunis. »<sup>2210</sup>

Après étude de l'article 14c des accords de Genève<sup>2211</sup> dont le périmètre est jugé réservé aux seuls combattants vietnamiens, le conseiller juridique estime ainsi « qu'il n'existe pas d'inconvénients à ouvrir des poursuites à l'encontre des militaires mis en cause et à les faire comparaître devant une juridiction »<sup>2212</sup> pour trahison, intelligence avec l'ennemi et délits de droit commun (mauvais traitements, tortures, etc.). Quelques mois plus tard, le 16 mai 1955, après enquête et recoupement de témoignages, le général Ely délivre en conséquence deux ordres d'informer (n° 460 et 462) contre vingt-cinq soldats et sous-officiers, « dont les coupables agissements en captivité ne peuvent pas rester impunis »<sup>2213</sup>, « pour participation volontaire à une entreprise de démoralisation de l'Armée, actes de nature à

---

<sup>2208</sup> Général Ely, télégramme aux généraux commandant les forces terrestres des différentes zones d'Indochine, Saigon, 4 septembre 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

<sup>2209</sup> Colonel Gracieux, Note secrète pour le conseiller juridique du Commissaire général de France et commandant en chef en Indochine, sur les prisonniers de guerre libérés par l'APVN, Saigon, 19 septembre 1954, SHD, 10 H 315, dossier 9, sous-dossier « Camps de PG – Avis du Commissaire du gouvernement et du conseiller juridique ».

<sup>2210</sup> J.J. de Bresson, Note à l'attention du colonel chef de l'EMIFT sur les « Membres des forces de l'Union Française coupables de crimes dans les camps de prisonniers V.M. », Hanoi, 5 octobre 1954, SHD, 10 H 315, dossier 9, sous-dossier « Camps de PG – Avis du Commissaire du gouvernement et du conseiller juridique ».

<sup>2211</sup> L'article 14c des accords de Genève est ainsi rédigé : « Chaque partie s'engage à ne se livrer à aucune représailles ni discrimination contre les personnes et organisations en raison de leurs activités pendant les hostilités, et à garantir leurs libertés démocratiques. »

<sup>2212</sup> J.J. de Bresson, Note sur les membres de l'UF coupables de crimes dans les camps, 5 octobre 1954, *op. cit.*

<sup>2213</sup> Bureau du personnel de l'état-major du Commandement en chef des forces terrestres, navales et aériennes en Indochine, Fiche très secrète sur l'exploitation sur le plan judiciaire des déclarations faites par les officiers rentrant de captivité, Saigon, 9 juin 1955, SHD, 10 H 315, dossier 9, sous-dossier « Camps de PG – Avis du Commissaire du gouvernement et du conseiller juridique ».

nuire à la Défense Nationale, coups et blessures volontaires, vols »<sup>2214</sup>. Ces hommes, résume Robert Bonnafous, « seront jugés par des tribunaux militaires français mais leur condamnation », estime l'ancien prisonnier qui eut à subir les délations de certains de ses « camarades » de captivité, « ne rachètera pas le mal qu'ils ont fait. »<sup>2215</sup>

Il nous est impossible de dire combien d'anciens prisonniers de la RDV furent réellement condamnés pour leur comportement en captivité ; les archives que nous avons pu consulter nous laissent cependant à penser qu'ils furent peu nombreux – l'armée cherchant avant tout à éviter tout scandale – et qu'il n'y eut parmi eux que peu – voire pas du tout – d'officiers. Bien que plus exposés, en tant que cadres, aux risques de trahison et d'intelligence avec l'ennemi, et réputés « plus travaillés que les hommes de Troupe »<sup>2216</sup> par la propagande de leurs geôliers, les officiers semblent de fait avoir bénéficié de mesures d'exception à leur libération.

Dès le 28 octobre 1954, le général Ely préconise que les renseignements glanés par la Sécurité militaire « sur les circonstances de capture et, d'une manière plus générale, sur le comportement de chacun [des officiers prisonniers] en captivité »<sup>2217</sup>, soient l'objet d'une étude minutieuse par une Commission spéciale – création immédiatement autorisée par le ministère – dans laquelle auraient « voix consultatives certains officiers anciens combattants d'Indochine et anciens prisonniers du Vietminh dont la conduite en captivité a fait l'objet d'un éloge unanime »<sup>2218</sup>. Proposant les noms du colonel Lalande, du lieutenant-colonel de Pazzis, des chefs de bataillon Ducasse et Bruge ainsi que du lieutenant Bianconi, Ely estime que la constitution de cette commission doit avant tout viser à « s'entourer de toutes les garanties utiles quant à l'authenticité des faits qui pourraient leur [les officiers prisonniers soupçonnés de crimes ou de délits, nda] être reprochés et susceptibles d'entacher leur Honneur »<sup>2219</sup>... et avec lui – le sous-entendu est à peine voilé – celui de l'armée toute entière.

Quel est le matériau de ces enquêtes ? Dès les premières libérations, la Sécurité militaire a constitué un dossier sur chacun des officiers prisonniers, exclusivement conçu, faute

---

<sup>2214</sup> *Id.*

<sup>2215</sup> Robert Bonnafous, « Deux camps de prisonniers dans le Thanh Hoa », *op. cit.*, p. 11.

<sup>2216</sup> Rapport du colonel de Sury sur le traitement réservé aux prisonniers de l'U.F. par le commandement de l'A.P.V.N. pendant leur captivité, 12 octobre 1954, *op. cit.*

<sup>2217</sup> Lettre très secrète du général Ely, COMIGAL, aux cabinets du ministre de la Défense nationale et du Secrétariat d'État à la Guerre, Saigon, 28 octobre 1954, SHD, 10 H 315, dossier 9, sous-dossier « Camp n° 1 Officiers – Correspondances ».

<sup>2218</sup> *Id.*

<sup>2219</sup> *Id.*

d'autre source de renseignements, à partir des déclarations de leurs camarades libérés ou évadés. Au début de l'automne 1954, faisant la synthèse de ces différents dossiers<sup>2220</sup>, les services du lieutenant-colonel P. Barada, chef du Service de sécurité de la Défense nationale (SSDN) en Indochine, proposent à leur hiérarchie de classer les officiers libérés en six catégories :

- A1 pour les « Officiers particulièrement compromis »<sup>2221</sup>, coupables de « briefings, dénonciations, provocation à désertion, etc. » ;
- A2 pour les « Officiers moyennement compromis mais susceptibles de poursuites judiciaires », coupables de « mouchardages, veuleries, trafics... » ;
- A3 pour les « Opportunistes (lâcheté...) » ;
- B1 pour les « Opportunistes passifs » ;
- B2 pour les officiers estimés « Sans réaction » ;
- B3 pour les « Résistants ».

Les archives ne renseignent les noms que des « A1 »<sup>2222</sup> et des « A2 »<sup>2223</sup> – dont les lieutenants-colonels Le Page et Charton..., dont les noms disparaîtront ensuite de la liste des officiers faisant l'objet d'une fiche de la Sécurité militaire –, correspondant approximativement aux 22 officiers<sup>2224</sup> jugés par Barada « susceptibles d'être poursuivis »<sup>2225</sup>. Les faits reprochés à ces officiers sont extrêmement graves :

1. « Divulgarion de renseignements intéressant la Défense nationale »<sup>2226</sup> (exercices en captivité sur des opérations menées par ou contre des positions françaises, réparation de matériels ennemis, etc.)
2. « Provocation à la désertion par manifestes »
3. « Délations auprès des autorités VM des camps »
4. « Outrages à l'armée ou au Drapeau »
5. « Classement au profit des autorités VM des PG en raison de leur attitude politique envers le VM »
6. « Trafics au détriment des PG »

---

<sup>2220</sup> Dossiers dont les archives ne conservent ici que les brouillons manuscrits du lieutenant-colonel Barada, faisant la synthèse des remarques à leur encontre contenues dans les rapports de leurs camarades de captivité.

<sup>2221</sup> Toutes les citations de ce paragraphe sont tirées des notes manuscrites du lieutenant-colonel P. Barada in Dossier très secret sur le comportement de certains cadres en captivité réalisé par le SSDN en Indochine, Saïgon, 21 octobre 1954, SHD, 10 H 315, dossier 9.

<sup>2222</sup> Il s'agit du médecin-colonel Thomas-Duris ; des commandants Fernand Durand, *Roland de Mecquenem*, *Pierre Picard*, René Rouquette et René Thirion ; des capitaines Henri Allieux, Guy Barbaize, Marius Chabert, Robert Denelle, Jean Deniel, Paul Félix Devaux et *Yves Mahe* ; des lieutenants Jacques Baudet, Georges Bondue, Rémy Jégo, Marcel Leguyader, Guy Rondot et André Tensorer. En italique, les noms des officiers non signalés comme « susceptibles d'être poursuivis » par le colonel Barada.

<sup>2223</sup> Il s'agit des lieutenants-colonels *Pierre Charton* et *Marcel Le Page* ; du commandant Feugas ; des capitaines *Henri Morin* et *Lucien Maury* ; du médecin-capitaine *Pierre Pedoussaut* ; des lieutenants Jean Anouilh, Gabriel Chauvet et Jean Guyomard. En italique, les noms des officiers non signalés comme « susceptibles d'être poursuivis » par le colonel Barada ; en gras, les noms des officiers ayant par la suite disparu de la liste des officiers faisant l'objet d'une fiche de la Sécurité militaire.

<sup>2224</sup> Il s'agit du lieutenant-colonel Thomas-Duris ; des commandants Durand, Feugas, Rouquette et Thirion ; des capitaines Allieux, Barbaize, Chabert, Denelle, Devaux et *Tissier* ; des lieutenants Anouilh, Baudet, Bondue, Chauvet, Guyomard, Jégo, Leguyader, *Le Poitevin de La Croix Vaubois*, Rondot et Tensorer. En italique, les noms des officiers ne figurant pas précédemment dans la liste des officiers classés A1 ou A2.

<sup>2225</sup> Cette citation et toutes les citations du paragraphe suivant sont tirées des notes du lieutenant-colonel P. Barada in Dossier très secret sur le comportement de certains cadres en captivité, 21 octobre 1954, *op. cit.*

<sup>2226</sup> Toutes les citations de ce paragraphe sont tirées des notes manuscrites du lieutenant-colonel P. Barada sur les « principaux faits délictueux relevés à l'encontre d'officiers et dénoncés dans les rapports ci-joints », in Dossier très secret sur le comportement de certains cadres en captivité, 21 octobre 1954, *op. cit.*

7. « Dénonciation d'évasions ou de plans d'évasion »
8. « Participation volontaire à une entreprise de démoralisation de l'Armée – Propagande VM, etc. »
9. « Vols de médicaments destinés aux PG »
10. « Interventions auprès des autorités VM pour empêcher des libérations de PG »
11. « Participation à une campagne de dénonciation d'atrocités du CEFEO »
12. « Sévices – Mauvais traitements – Privations infligées à PG »
13. « Libérations anticipées pour services rendus au VM »
14. « Propositions de libérations anticipées pour services rendus au VM »
15. « Cas particuliers » (refus de soins, vols, désertion...)

Un dossier concernant 40 officiers « dont le comportement répréhensible, au cours de leur captivité, doit retenir l'attention du Commandement »<sup>2227</sup> est envoyé dès le 19 octobre 1954 au cabinet et au chef d'état-major du Commissaire général de France en Indochine ainsi qu'à la direction du SSDN à Paris, avec, pour chaque cas, « un avis ou une proposition de sanction »<sup>2228</sup>. Est également joint au dossier un « bulletin de renseignements » pour chaque prisonnier constitué à partir des rapports d'autres prisonniers<sup>2229</sup>. Parmi ces prisonniers témoins, certains ont été plus actifs que les autres ; notons tout particulièrement les lieutenants-colonels Charton et Le Page, les chefs de bataillon Ducasse et Bruge, les capitaines Moreau, de Braquilanges, Morichère et Pages, les lieutenants Stien, Lefébure, Blanc, Héry, Crouzet, Delbende, ainsi que les aumôniers Jeandel et Stihlé, dont les avis sont présents dans la plupart des bulletins individuels de renseignements<sup>2230</sup>. Il est ici intéressant de noter que plusieurs de ces témoins, affirmant d'emblée une mémoire active de leur captivité, seront plus tard employés comme officiers d'action psychologique en Algérie – ce sera du reste le cas également de plusieurs officiers inquiétés par ces mêmes rapports (voir infra). Plusieurs également publieront ou rendront pour partie publics leurs témoignages de captivité, leur capacité à témoigner dès leur libération, dans le cadre normé du « rapport officiel », paraissant prédisposer leur aptitude à témoigner par la suite dans d'autres cadres moins officiels ; c'est le cas notamment des lieutenants-colonels Charton et Le Page, du chef de bataillon Bruge, des capitaines de Braquilanges, Morichère et Beucler, des lieutenants Stien, Héry et Le Merre, ainsi que des aumôniers Jeandel et Stihlé.

---

<sup>2227</sup> SSDN-FA en Extrême-Orient, Fiche de transmission très secrète accompagnant l'envoi au cabinet, chef d'état-major du COMIGAL et direction du SSDN-FA, d'un dossier sur le comportement de certains officiers durant leur captivité, Saïgon, 19 octobre 1954, SHD, 10 H 315, dossier « Camp n° 1-Officiers-Informations ».

<sup>2228</sup> *Id.*

<sup>2229</sup> Le dossier ne comporte que 24 de ces fiches individuelles, classées par ordre alphabétique, de la lettre « A » à la lettre « L ». Les autres dossiers, à partir de celui de Yves de La Croix Vaubois, sont absents du carton.

<sup>2230</sup> Moins fréquents, l'on trouve également les avis des chefs de bataillon de Mecquenem et Coutant, des capitaines Lepage, Morin, Gallouet, Beucler et Boillot, des lieutenants Baldacchino, des Bouillons, Lapp, Grille, Le Merre, Piganiol et Abadie, ainsi que du médecin-capitaine Armstrong.

La plupart des dossiers individuels constitués à partir de ces témoignages concernent des prisonniers de la RC4 et autres combats antérieurs à 1954, ceux de Dien Bien Phu n'ayant, pour la plupart, pas encore rendu leurs rapports de captivité à leur hiérarchie. Pour le lieutenant-colonel Barada, ces dossiers doivent avoir pour mission d'éclairer les travaux de la Commission préconisée par le général Ely et de sanctionner dès à présent « quelques cas flagrants d'indignité ou de défaillances inexcusables »<sup>2231</sup>. Pour ce faire, les avis exprimés par la Sécurité militaire sur chacun des officiers incriminés vont du « peut rester dans l'armée »<sup>2232</sup> (cas par exemple du capitaine Henri Allieux<sup>2233</sup>) au « à éliminer de l'armée » (cas les plus connus et déjà repérés du capitaine Marius Chabert, des lieutenants Jean Anouilh, Jacques Baudet et Rémy Jégo<sup>2234</sup>), ou au « doit être invité à prendre sa retraite » pour le cas unique du médecin-colonel Thomas-Duris, en passant par les officiers classés « à barrer pour l'avancement » (cas par exemple du chef de bataillon Feugas ou du capitaine Labignette<sup>2235</sup>) ou « le choix » (cas par exemple du lieutenant Yves de La Croix Vaubois ou du lieutenant Gabriel Chauvet<sup>2236</sup>), ou bien encore à « retarder pour l'avancement » (cas par exemple du médecin-capitaine Pédoussaut<sup>2237</sup>). Plusieurs cas « litigieux » ou bénéficiant d'« opinions divergentes » sont enfin notés comme « à réexaminer », « à revoir » ou devant faire l'objet d'une « enquête complémentaire » ; c'est le cas par exemple du capitaine Jean-Jacques Beucler (sur J.-J. Beucler, voir infra), seul officier de cette catégorie à bénéficier cependant d'une mention clairement positive (« Avis généralement favorables »), ainsi que des lieutenants Jack Bonfils (« Cas douteux : à revoir ») et Bernard Grué (« Cas litigieux : à réexaminer »)<sup>2238</sup>. Là encore, il est intéressant

<sup>2231</sup> SSDN-FA en Extrême-Orient, Fiche de transmission très secrète, 19 octobre 1954, *op. cit.*

<sup>2232</sup> Toutes les citations de ce paragraphe sont tirées de SSDN-FA en Extrême-Orient, dossier très secret constitué à l'attention des cabinet, chef d'état-major du COMIGAL et direction du SSDN-FA concernant le comportement de certains officiers durant leur captivité, Saïgon, 19 octobre 1954, SHD, 10 H 315, dossier « Camp n° 1 – Officiers – Informations ».

<sup>2233</sup> Cas également du sous-lieutenant Paul Desmoulins (« Rien de grave sur son compte ») et du lieutenant Marcel Leguyader (« R.A.S. »).

<sup>2234</sup> Cas également des capitaines Jean Deniel, Paul Félix Devaux, Jacques Tissier et Gilbert Banlier, ainsi que des lieutenants André Tensorer et Louis Contini.

<sup>2235</sup> Cas également des capitaines Marcel Barbaize et Robert Denelle ainsi que des lieutenants Georges Bondue et Jean Guyomard (jugé la cible d'« accusations sérieuses »). Un officier, le capitaine François Raval, est également classé « A ne jamais admettre au grade supérieur ».

<sup>2236</sup> Cas également du chef de bataillon Fernand Durand, du capitaine Lucien Maury et du lieutenant Yves Corvisier.

<sup>2237</sup> Cas également des chefs de bataillon Pierre Picard (noté cependant « Cas à étudier de près car Officier de grande valeur ») et René Rouquette.

<sup>2238</sup> Cas également du capitaine Jean Claveranne (« Opinions divergentes – Enquête complémentaire nécessaire »), du capitaine Camille Ducrot (« Enquête à reprendre en France (Moralité) »), du chef d'escadron Arsène Lassurguere (« Graves défaillances (Cas à revoir) »), du chef de bataillon Roland de Mecquenem (« Opinions divergentes (Cas à revoir) »), du capitaine Henri Morin (« Devrait être retardé pour l'avancement, mais supplément enquête nécessaire »), du capitaine Yves Mahe (« Opinions divergentes, mais graves

de noter que, dans cette dernière catégorie, deux anciens prisonniers deviendront par la suite particulièrement moteurs dans la cause des anciens prisonniers de la RDV telle qu'elle se déploiera à partir des années 1980 : Jean-Jacques Beucler et Jack Bonfils.

Nous ignorons en revanche à quel point ces officiers furent réellement sanctionnés pour leur comportement en captivité<sup>2239</sup>. Pour certains d'entre eux (chef de bataillon Feugas, lieutenants Gabriel Chauvet, Jack Bonfils et Bernard Grué), nous savons par leurs témoignages et autres sources qu'ils ont pu continuer une carrière militaire ou entamer une carrière civile (Jean-Jacques Beucler) sans réelle inquiétude. Nous ne connaissons cependant pas précisément le sort des officiers les plus inquiétés, ceux notamment classés « à éliminer de l'armée ». Au jour des archives que nous avons pu consulter néanmoins, il est plus que probable qu'ils aient été contraints de démissionner ou de prendre leur retraite anticipée, échappant de ce fait très vraisemblablement à la justice militaire. En effet, estime le lieutenant-colonel Barada dans la fiche de transmission accompagnant l'envoi à sa hiérarchie, en octobre 1954, des 40 dossiers d'officiers suspects d'avoir eu un comportement répréhensible en captivité, « aucun de ces cas [donc pas même ceux des officiers classés « à éliminer de l'armée », nda] ne nous paraît justiciable du Tribunal Militaire. Une action judiciaire », croit-il bon d'ajouter, « n'est d'ailleurs pas souhaitable en raison du scandale qu'elle risquerait de déclencher : Une fois de plus, l'Armée, l'Armée seule, en serait salie. »<sup>2240</sup> À la fin du printemps 1955, la Commission évoquée par le général Ely ne s'est d'ailleurs toujours pas réunie – nous ne savons guère si elle fut un jour effectivement convoquée –, et « bien qu'en toute justice », estime le Bureau du personnel de l'état-major du Commandement en chef des forces terrestres, navales et aériennes en Indochine, « il paraisse indispensable de poursuivre les Officiers, quelles que soient les conséquences d'une action judiciaire, dans les mêmes conditions que les sous-officiers et les hommes de troupe »<sup>2241</sup>, « les choses en sont au point mort » s'agissant de la vingtaine d'officiers « susceptibles d'être poursuivis devant les juridictions militaires pour trahison, ou participation à une entreprise de démoralisation de l'armée, complicité d'assassinat ou

---

accusations (cas à revoir) », du capitaine Pierre Rollett (« Une grave accusation (cas à revoir) »), du lieutenant Guy Rondot (« Accusation sérieuse (cas à revoir) »), du lieutenant Julien Racca (« Cas litigieux à revoir ») et du chef de bataillon René Thirion (« Attitude à revoir. Semble devoir être barré pour l'avancement »).

<sup>2239</sup> Il s'agit là d'un travail que nous espérons pouvoir mener dans les années qui viennent, dans le cadre d'un article qui viendrait compléter notre thèse.

<sup>2240</sup> SSDN-FA en Extrême-Orient, Fiche de transmission, 19 octobre 1954, *op. cit.*

<sup>2241</sup> Toutes les citations de la fin de ce paragraphe sont tirées de la fiche très secrète sur l'exploitation sur le plan judiciaire des déclarations faites par les officiers rentrant de captivité, 9 juin 1955, *op. cit.*

d'homicide etc. » La raison en apparaît relativement claire, encore répétée par le Bureau du personnel le 9 juin 1955 : s'agissant des officiers, « l'opportunité de poursuites judiciaires peut ne pas paraître souhaitable en raison du scandale qu'elles risqueraient de déclencher »...

Au bilan – mis à part les officiers déserteurs comme le capitaine Tarrago, qui n'a jamais été prisonnier –, il semble ainsi que seuls quelques rares cas de sous-officiers et soldats prisonniers aient été concrètement jugés par la justice militaire. De fait, la très grande majorité des anciens prisonniers de la RDV ne fut jamais inquiétée par la justice militaire, ni même officiellement sanctionnée, du point de vue disciplinaire, pour leur comportement en captivité. En 1954, pour le commandement, il est en effet difficile de s'attaquer à ce problème alors que l'urgence première est de se dégager d'Indochine... pour mieux se redéployer en Afrique-du-Nord.

Difficile également de trier « le bon grain de l'ivraie » étant donné la complexité de l'expérience des camps de la RDV dans laquelle, par exemple, certains prisonniers ont pu se sentir contraints de dénoncer tel ou tel prisonnier ou évadé afin de protéger le reste de leurs camarades prisonniers. Sur ce point, les rapports des libérés ont sans conteste contribué à jeter le trouble chez ceux chargés de les évaluer. Certains libérés pointent l'effarante naïveté de la propagande subie pour attester du fait qu'elle n'eut aucune influence sur leur esprit bien préparé ; d'autres au contraire soulignent l'incroyable efficacité du système dans lequel, bien malgré eux, ils furent pris, contraints de se soumettre et de participer au jeu imposé par leurs geôliers. Au plus avouent-ils avoir fait semblant de « jouer le jeu » pour survivre ; au pire, ils reconnaissent une sorte de craquement collectif, sans réel effet sur leur loyalisme, sous le poids du désespoir, de leur désoccidentalisation et surtout de l'espoir d'une « libération anticipée ». Nombreux sont ainsi les anciens prisonniers à se défendre en alléguant le fait que la « politique de clémence d'Hô Chi Minh » se serait de fait trouvée immédiatement disqualifiée par les conditions effectives de (sur)vie dans les camps et leur effroyable taux de mortalité.

De fait, la plupart des prisonniers ont en commun d'anticiper le *soupçon* que l'autorité militaire pourrait avoir à leur égard du fait de leur attitude en captivité et de leur confrontation, longue et directe, à l'action psychologique de leurs geôliers. Ainsi par exemple le lieutenant-colonel Charton, le jour de sa libération, embrassé par son ancien

chef de camp Ky Thu : « Que va-t-on penser en France d'un baiser de paix échangé entre un colonel français et un viet »<sup>2242</sup>, se demande-t-il ? Et de poursuivre :

« Je savais fort bien ce qui m'attendait : l'obligation de rapporter les circonstances du désastre de Cao Bang et de ma colonne sur la RC4 ; d'expliquer mon attitude et celle de mes camarades de captivité au Camp n° 1 [...] Il y aurait aussi les visites multiples. On viendrait prendre notre température morale et politique. Sous les sourires, il faudrait discerner les menaces. »<sup>2243</sup>

*Idem* chez le lieutenant-colonel Le Page, à sa libération :

« Ma première préoccupation fut, bien entendu, de justifier auprès du Commandement le comportement de mes camarades que j'avais cru, en tant que chef le plus ancien, devoir prendre à mon compte. A vrai dire je n'avais pas un seul instant douté que nos manifestes puissent être pris au sérieux par nos chefs militaires, pas plus d'ailleurs que par nos camarades. Leur outrance était par trop choquante et l'unanimité des signatures portait, je l'ai déjà dit, le sceau de la contrainte. Quoiqu'il en soit, il m'appartenait, comme je m'y étais engagé, de prendre la responsabilité des signataires. »<sup>2244</sup>

Les autorités militaires sont du reste bien conscientes de cette complexité du problème des prisonniers, et ce dès le début des années 1950 :

« Des prisonniers ont pu signaler [...] que quelques-uns parmi eux ont montré excès de zèle, jusqu'à parfois adopter une attitude indigne. [...] Mais il faut tenir compte, devant la peur de la mort, de la croissance de l'instinct de conservation. Ses exigences égoïstes s'opposent violemment aux nécessités de la vie grégaire. La défaillance sociale d'un petit nombre doit être portée au passif du Viet-Minh, comme une blessure morale supplémentaire s'ajoutant à l'agression psychologique. La réadaptation de ces personnels mérite sans doute une attention particulière. Et qui, devant l'alternative de la mort avant l'heure, ou de la liberté au prix de l'aliénation de son mode habituel de penser, ne serait prêt à choisir le second terme, lorsqu'il est en outre imposé par une technique irrésistible ? »<sup>2245</sup>

D'emblée, l'un des problèmes essentiels pesant sur les prisonniers libérés – outre évidemment leur rétablissement physique – est de justifier ce qui prend la forme, dans les camps, d'un passage de l'*ordre classique* – l'ordre militaro-national auquel les prisonniers, en principe, auraient dû continuer à se soumettre en captivité –, à l'*ordre nouveau* imposé par « l'action psychologique » de la RDV, commençant d'abord par la destruction de l'ordre hiérarchique et politico-symbolique d'avant la captivité. Car ce qui est en jeu à leur libération des camps est aussi l'avenir de leur propre carrière. Phénomène massif dépeint dans de nombreux témoignages d'officiers, sous-officiers et soldats libérés à l'été 1954, nombreux sont ainsi les libérés à jeter leur casque de latanier composant la tenue remise aux prisonniers par la RDV en vue de leur présentation devant la Commission internationale chargée de surveiller les opérations d'échange dans le cadre du protocole de

---

<sup>2242</sup> Colonel Pierre Charton, *RC4, La tragédie de Cao Bang*, Paris, Editions Albatros, 1975, p. 142.

<sup>2243</sup> *Id.*

<sup>2244</sup> Colonel Marcel Le Page, *Cao Bang, La tragique épopée de la colonne Le Page*, Paris, NEL, 1981, p. 320.

<sup>2245</sup> Note anonyme sur « La question des prisonniers du Viet Minh », [fin 1951-début 1952], *op. cit.*

Genève, ceci afin de témoigner, vis-à-vis de leurs anciens geôliers comme des autorités militaires, du caractère *in fine* inopérant de la propagande subie. Ainsi, explique le brigadier-chef Jean Dollet à sa libération le 30 août 1954 :

« Il nous fallait marquer, par la symbolique de ce geste, une expression dominante de reniement de toute catéchèse, leur prouver que la cure n'avait pas été efficace et qu'en dernière situation, nous restions maîtres de nos âmes et de nos cerveaux »<sup>2246</sup>.

A l'image de Dollet, nombreux sont cependant les anciens prisonniers de la RDV, à tort ou à raison, à estimer que, en dépit de condamnations judiciaires ou de sanctions disciplinaires clairement énoncées, « les séjours en colo chez l'oncle Ho furent pour beaucoup des handicaps. Les états de service furent marginalisés. Nos carrières seront entravées, soit moralement, soit physiquement, même quelques années après la libération. »<sup>2247</sup> Certains anciens prisonniers furent en effet très vraisemblablement poussés vers la sortie, de nombreux autres virent probablement leur avancement retardé – ce semble-t-il à la discrétion du commandement militaire –, entretenant ainsi les mémoires à vif des anciens prisonniers de la RDV.

### ***1.2.3.2 Un soupçon auquel s'ajoutent d'insupportables mesures discriminatoires***

Si à l'été 1954 le soupçon de l'autorité militaire à l'égard des prisonniers libérés semble s'atténuer vis-à-vis des contingents européens et africains – et se concentrer à l'inverse sur les Nord-Africains –, si également les sanctions disciplinaires et condamnations judiciaires paraissent rares, de graves « maladroites » sont néanmoins commises à l'égard de l'ensemble des libérés, maladroites qui limitent d'emblée la portée positive de la politique d'accueil des prisonniers en cela que ces derniers se sentent injustement traités.

Administrativement, les prisonniers ne sont en effet pas considérés comme des combattants comme les autres. Ainsi, précise l'Instruction du 7 août 1952, « les droits à solde d'un militaire pendant sa captivité sont constitués par la solde de présence et toutes les indemnités y afférentes, à l'exception de la prime générale d'alimentation »<sup>2248</sup> ; le bénéfice de la campagne double leur est également retiré pendant la durée de leur captivité. De ce fait, les prisonniers libérés « semblent ressentir très vite le climat particulier qui les entoure et les décline par rapport à leurs camarades plus heureux du Corps Expéditionnaire. [...]

---

<sup>2246</sup> Témoignage de J. Dollet, in *Devoir de mémoire de survivants des camps du Viet-Minh*, op. cit., p. 50.

<sup>2247</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>2248</sup> Instruction relative à l'administration des militaires disparus, PG..., modifiée le 14 octobre 1952, op. cit.

Ils se sentent des parias »<sup>2249</sup>, conclut une note anonyme dès la fin 1951-début 1952, qui préconise en conséquence :

« La condition de réussite sur le plan moral semble bien [...] être l'obligation de n'infliger aucune "moins value" au libéré, qui éprouve un sentiment de préjudice trop malheureusement confirmé par les faits.

Le prisonnier libéré ne doit pas être considéré autrement que tous ses camarades des FTEO. La seule sollicitude du commandement peut lui venir là en aide, et non l'application brutale d'un règlement qui n'a pas prévu les conditions d'une captivité telles qu'elles sont en pays vietminh. »<sup>2250</sup>

Mais cette note n'est pas suivie d'effet, et ces mesures discriminatoires sont maintenues jusqu'aux dernières libérations de l'été 1954, vécues comme autant d'injustices et de vexations par les prisonniers libérés ; ainsi chez le brigadier-chef Francis Turelier :

« Le rappel de solde est amputé de soixante-six mois de primes d'alimentation. C'est payer cher deux boules de riz par jour ! [...] La captivité ne compte que campagne simple. Nous ne sommes pas considérés comme des combattants<sup>2251</sup>. Alors que maintenant, bien nourri, bien soigné, en attente de rapatriement sanitaire à Saigon, je fais campagne double... »<sup>2252</sup>

Ces « maladroites » serviront d'ailleurs de leçon à certains anciens prisonniers ; ainsi Maurice Schmitt, fait prisonnier à Dien Bien Phu comme lieutenant d'artillerie coloniale, et qui terminera sa carrière, entre 1987 et 1991, comme chef d'état-major des armées. Se rendant compte à son retour à Marseille, en 1954, que la prime d'alimentation a été retranchée de sa solde, il pense « à ce que pourraient éprouver nos soldats légionnaires, sénégalais, nord-africains s'ils avaient [...] la curiosité de lire le décompte de leur rappel de solde. Lorsque ma carrière me donnera quelques responsabilités en la matière », conclut-il, « je veillerai à ce que soit évité ce genre de fausse manœuvre. »<sup>2253</sup>

Pour l'heure, après les souffrances de la captivité, le sentiment d'abandon qui germe dans les camps – et ce, on l'a vu, malgré la création de toute une infrastructure spécifiquement dédiée aux prisonniers – et l'impression douloureuse d'être tenu en soupçon par sa propre

---

<sup>2249</sup> Note anonyme sur « La question des prisonniers du Viet Minh », [fin 1951-début 1952], *op. cit.*

<sup>2250</sup> *Id.*

<sup>2251</sup> De fait, pour les soldats d'Indochine (prisonniers ou non), il faut attendre la loi n° 52-833 du 18 juillet 1952 « faisant bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants », pour que « les dispositions relatives aux combattants, aux blessés, aux mutilés, aux anciens combattants, aux prisonniers de la guerre 1939-1945 [...] s'appliquent sans distinction de statut, aux militaires combattant ou ayant combattu en Indochine ou en Corée » [*JORF*, 19 juillet 1952, p. 7226]. Car les combattants d'Indochine ne sont pas tous des militaires de carrière (2/5e) : nombreux sont les engagés volontaires (3/5e), et parmi eux, particulièrement durant les premières années de la guerre, nombreux sont les jeunes anciens maquisards. C'est d'abord pour eux que l'on reconnaît le statut de « combattants volontaires ». Il faut cependant attendre la fin de la guerre le décret n° 54-1262 du 24 décembre 1954 faisant bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants de la guerre 1939-1945, pour que la loi de 1952 soit concrètement appliquée. Est alors « considéré comme combattant ou ayant combattu en Indochine : 1° Tout militaire qui, après le 15 septembre 1945 et jusqu'à la date légale de cessation des hostilités, aura effectué du service en Indochine » [*JORF*, 25 décembre 1954, p. 12145-12146].

<sup>2252</sup> F. Turelier, in Gal M. Bigeard (dir.), *Paroles d'Indochine*, *op. cit.*, p. 239.

<sup>2253</sup> Gal M. Schmitt, *De Diên Biên Phu à Koweït city*, *op. cit.*, p. 47

armée, un autre *traumatisme* vient ainsi nourrir les mémoires immédiates des prisonniers libérés. Symbole paroxystique de cette amertume face à ce manque de reconnaissance et élément commun aux conclusions de nombreux témoignages de captivité, le fait que leur temps de captivité ait été compté en demi-campagne et, surtout, que le prêt-franc pour leur alimentation ait été retranché de leur traitement – alors même que nombre de leurs camarades n'ont pas survécu au régime de la captivité –, est vécu comme un véritable coup de massue par les ex-prisonniers de retour en métropole. En effet, résume l'auteur anonyme de la note datée de la fin 1951-début 1952 déjà citée, les prisonniers libérés « savent comme ils ont souffert, et s'ils ne demandent pas qu'on les plaigne, du moins demandent-ils qu'on les confonde avec la masse des combattants. »<sup>2254</sup> Et de conclure : « Les maintenir dans cet état d'infériorité développe en eux un état revendicatif, qui risque – devant une incompréhension de notre part – de les fortifier dans leurs opinions nouvelles »<sup>2255</sup>.

L'auteur de cette note ne se trompe guère : dans de nombreux témoignages, la libération apparaît bel et bien comme l'un des principaux éléments structurant le traumatisme vécu par les prisonniers de la RDV. Ainsi, à la question posée par Robert Bonnafous à 50 anciens prisonniers en 1984, dans le cadre de sa thèse d'université sur la question :

« "Trente ans après, quels sont vos sentiments sur votre captivité ?" Tous ont répondu ressentir une certaine rancœur pour avoir été abandonnés par les hommes politiques qui les avaient mis dans le "pétrin". Ils gardent le souvenir d'avoir été traités comme des animaux nuisibles et de n'avoir eu que le droit de se taire à leur retour. »<sup>2256</sup>

### ***1.2.3.3 Au-delà de l'indicible : entre survivants contraints au silence et témoins sans auditeurs***

Dès leur libération, les prisonniers sont expressément interdits de parler à la presse. À l'image de Robert Bonnafous, certains prisonniers se seraient même vus demander par leur hiérarchie « de ne pas parler de [leur] captivité et de tout oublier pour ne pas gêner les tractations en cours dans le but de renouer des liens économiques avec le nouveau Viêt Nam »<sup>2257</sup>. Plus encore, pour le sergent Wladyslaw Sobanski, si « les rescapés des camps vietminh dans leur ensemble taisent l'essentiel de ce qu'on leur a fait subir »<sup>2258</sup>, c'est aussi :

---

<sup>2254</sup> Note anonyme sur « La question des prisonniers du Viet Minh », [fin 1951-début 1952], *op. cit.*

<sup>2255</sup> *Id.*

<sup>2256</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français*, *op. cit.*, p. 236.

<sup>2257</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits*, *op. cit.*, p. 155.

<sup>2258</sup> W. Sobanski, *Camp 113*, *op. cit.*, p. 96.

« En premier lieu parce que, au moment de notre libération, nous réalisons que les militaires qui nous recueillent et qui auraient très bien pu se retrouver à notre place ne nous croient pas, ne nous comprennent pas. [...] L'horreur vécue est trop grande, trop incroyable. En second lieu parce que la presse française nous a largement dépeints comme d'horribles mercenaires. Le parti communiste est encore très puissant : qui pourrait nous croire, quel journal accepterait de diffuser nos témoignages, s'exposant à une grève déclenchée par la CGT ? »<sup>2259</sup>

Le scénario des Première et Deuxième Guerre mondiale – avec le retour des déportés –, paraît ainsi se rejouer, « avec des témoins "disposés à rapporter les faits, mais pas assez d'auditeurs"<sup>2260</sup> disposés à entendre leurs récits »<sup>2261</sup>. Car des témoins s'expriment ; et contrairement à ce qu'écrivait Nicolas Séradin, « les premiers à avoir occupé le terrain de la mémoire [ne] sont [pas] les grands chefs militaires »<sup>2262</sup>. Ainsi le sergent Claude Bergerat, hanté par le souvenir de ses camarades décédés en captivité ainsi que par l'éducation politique à laquelle il se décrit, dans des mémoires de captivité publiées en 1953 chez Julliard sous le pseudonyme de Claude Goëldhieux, comme nécessairement contraint de participer :

« Par la critique et l'autocritique, nous perdions la possibilité de conserver nos caractères individuels et nous trouvions obligés d'agir suivant les normes appliquées à la masse que nous formions. Toutefois, nos éducateurs étant nos geôliers, nous gardions un sens critique objectif qui nous laissait la possibilité de comparer, possibilité que les Viets avaient perdue depuis longtemps parce qu'ils s'étaient trouvés isolés et ne recevaient, du moins aux petits échelons, que des nouvelles dosées. »<sup>2263</sup>

Comme les déportés de la Deuxième Guerre mondiale, les prisonniers de la RDV s'emploient en effet à comprendre le système qui leur est imposé. « C'est sans doute parce que les régimes totalitaires font du contrôle de l'information une priorité », explique Tzvetan Todorov, « que leurs ennemis, à leur tour, s'emploient d'emblée à mettre cette politique en échec. La connaissance et la compréhension du régime totalitaire, et plus particulièrement de son institution extrême, les camps, est d'abord un moyen de survie pour les détenus. »<sup>2264</sup> Ainsi chez Claude Bergerat, lisant et discutant avec ses camarades des « bouquins marxistes »<sup>2265</sup> présents dans la bibliothèque de leur camp, afin de « découvrir le sens que pouvaient avoir les méthodes qui étaient appliquées au camp »<sup>2266</sup>, et publiant ses mémoires de captivité quelques mois à peine après sa libération. Ainsi encore chez le

---

<sup>2259</sup> *Id.*

<sup>2260</sup> Ruth Klüger, « La mémoire dévoyée : kitsch et camps », in *Refus de témoigner, Une jeunesse*, Paris, Viviane Hamy, 2003 [1<sup>er</sup> éd. en all. 1992], p. 321-334, p. 325-326.

<sup>2261</sup> Charlotte Lacoste, *Séductions du bourreau, Négation des victimes*, Paris, PUF, coll. « Intervention philosophique », 2010, p. 33.

<sup>2262</sup> N. Séradin, « Indochine : du soldat-héros au soldat humanisé », *op. cit.*, p. 188.

<sup>2263</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois prisonnier chez les Viets*, *op. cit.*, p. 217.

<sup>2264</sup> T. Todorov, *Les abus de la mémoire*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>2265</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois prisonnier chez les Viets*, *op. cit.*, p. 173.

<sup>2266</sup> *Id.* ; voir aussi p. 156.

capitaine Morichère, auteur à son retour en France, en 1954, d'un *Journal de marche* relatant sur une soixantaine de pages l'épopée du camp n° 1 entre octobre 1950 et septembre 1954<sup>2267</sup> – « récit manuscrit réservé aux prisonniers internés au Vietnam »<sup>2268</sup> –, et dénicheur dans la bibliothèque du camp n° 1 d'une étude sur la rééducation des militaires capturés ou ralliés durant la guerre civile chinoise. Chez Bergerat comme chez Morichère, l'expérience des prisonniers est décortiquée au jour de ces quelques lectures et de leurs propres observations, illustrant leur soif de comprendre et de rendre compte. Après-guerre, ce type d'analyse formera même l'ossature d'une série de conférences militaires composées par d'anciens prisonniers ou d'après les rapports d'anciens prisonniers afin de mettre en garde l'armée contre le danger communiste (voir infra). Ainsi que l'écrit Todorov s'exprimant à propos des survivants des camps de la Deuxième Guerre mondiale, il y a plus chez ces premiers témoins à s'exprimer que la simple volonté de comprendre le système qui leur a été imposé ; Todorov souligne : « informer le monde sur les camps est le meilleur moyen de les combattre »<sup>2269</sup>. Ainsi chez le capitaine Emile Lepage, témoignant peu après sa libération le 1<sup>er</sup> septembre 1954 :

« Pour moi, je vois le véritable sens du mot Liberté. Je me suis aperçu que dans les pays socialistes on lui donnait un sens restreint, on cherche avant tout à tuer la pensée dans chaque individu, on cherche à faire des hommes robots capables d'agir sur commande mais dirigés vers un but bien précis et sans possibilité aucune de voir ce qui se passe ailleurs. Que les pays qui aient un tel régime soient forts, je crois qu'il serait stupide de le nier. C'est à nous de chercher les moyens de combattre ce péril matérialiste qui nous menace »<sup>2270</sup>.

C'est cette volonté qui guide souvent les premiers témoins à s'exprimer sur leur expérience de prisonniers, notamment chez les officiers et les aumôniers anciens prisonniers : la mémoire active de leur expérience est d'abord conçue comme un moyen de combat. « On comprend aisément dès lors pourquoi », pour les déportés de 1939-1945 comme pour les prisonniers de la « Guerre d'Indochine », « la mémoire s'est retrouvée pourvue d'un tel prestige aux yeux de tous les ennemis du totalitarisme, pourquoi tout acte de réminiscence, fût-il le plus humble, a pu être assimilé à la résistance antitotalitaire »<sup>2271</sup>. Ainsi dans le rapport transmis à son colonel en février 1955 par le lieutenant Caldairou<sup>2272</sup>, ancien

---

<sup>2267</sup> Pierre Morichère, *Journal de marche*, document manuscrit non publié, [1954]. Journal que nous n'avons pu consulter. Cité in N. Héry, *Tu-Binh*, *op. cit.*, p. 115 ; N. Séradin, *Les anciens prisonniers français*, *op. cit.*, p. 138.

<sup>2268</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français*, *op. cit.*, p. 144-145.

<sup>2269</sup> T. Todorov, *Les abus de la mémoire*, *op. cit.*, p. 11-12.

<sup>2270</sup> Rapport du capitaine E. Lepage sur sa captivité chez le V.M., 1<sup>er</sup> septembre 1954, *op. cit.*

<sup>2271</sup> T. Todorov, *Les abus de la mémoire*, *op. cit.*, p. 11-12.

<sup>2272</sup> Rapport du lieutenant Caldairou, in Gal M. Bigeard, *Paroles d'Indochine*, *op. cit.*, p. 239-260. Le rapport du lieutenant Caldairou, décédé en 1989, a été transmis au général Bigeard par sa veuve.

prisonnier du camp n° 1, s'achevant sur ce « devoir de mémoire » qui ne dit pas encore son nom mais qu'il se déclare avec force comme volontaire pour endosser :

« En conclusion de ce témoignage, laissez-moi m'excuser auprès de mes compagnons et de mes camarades d'infortune d'avoir pris la parole à leur place. Seul un souci d'obéissance me l'a imposé ; mais à présent que cet ordre m'a délivré de mon silence, je considère de mon devoir d'aller jusqu'au bout.

Parce que j'ai vécu, souffert, réalisé ce danger, je voudrais en préserver ma patrie. Revenu au pays de la liberté et de la joie de vivre, c'est surtout l'insouciance des Français qui m'a le plus frappé. Il m'a paru qu'ils ne réalisaient pas la menace prochaine et effroyable qui pèse sur nos têtes ; alors que tous ceux qui sont revenus de cette captivité ont pris conscience du péril qui menace la civilisation occidentale. [...] Je sors de là convaincu que seule l'Europe unie, oubliant ses déchirements d'antan, est capable de s'opposer à la civilisation matérialiste qui, née chez les Soviétiques au début du siècle, ne cesse de gagner du terrain. »<sup>2273</sup>

C'est aussi ce dont sont convaincus les aumôniers militaires prisonniers Paul Jeandel et Albert Stihlé – traités en captivité en « chef[s] d'état-major spirituel[s] »<sup>2274</sup> ou en « commissaire[s] politique[s] des Etats capitalistes »<sup>2275</sup> –, inquiets de la menace que fait peser le nouveau « messianisme » marxiste, dans lequel « l'autocritique tient lieu de sacrement »<sup>2276</sup>, sur la chrétienté. Telle est également la conviction qui anime les anciens prisonniers théoriciens et praticiens de l'action psychologique et contre-subversive en Algérie, au premier rang desquels le colonel André Bruge (voir infra), avertissant ainsi la France en 1969 : « pour agir dans le sens totalitaire, il faut [...] s'attaquer à la connaissance, organiser la subversion des idées anciennes »<sup>2277</sup>. C'est la guerre aux âmes que dénoncent tour à tour Paul Jeandel, André Bruge, Albert Stihlé..., prescrivant pour l'Occident l'impérieuse nécessité d'une solide formation spirituelle, notamment via l'enseignement catholique.

Mais si ces quelques témoignages ont une certaine portée dans l'Eglise catholique et le monde militaire qui bascule petit à petit dans la « Guerre d'Algérie », il n'en reste pas moins que la majorité des témoins dont nous avons pu lire les récits y expriment une frustration certaine, à leur libération, d'avoir été peu écoutés, comme contraints au silence. Ainsi, résume Robert Bonnafous dans ses mémoires, évoquant sa propre libération, « nous étions affreusement malheureux parce que les responsables politiques de l'époque n'avaient pas cru utile de se pencher sur notre captivité et de nous confier à des spécialistes pour en extirper les traces des souvenirs destructeurs qui allaient longtemps résonner dans notre

---

<sup>2273</sup> *Ibid.*, p. 258-259.

<sup>2274</sup> P. Jeandel, *Soutane noire et béret rouge*, op. cit., p. 131.

<sup>2275</sup> Révérend-père Albert Stihlé, in Jean Royer (réalisateur) et Jean Prasteau (journaliste), « Lire et comprendre », émission de l'ORTF du 19 octobre 1969, 26 mn 59 s, Archives de l'INA, CAF97037752.

<sup>2276</sup> P. Jeandel, *Soutane noire et béret rouge*, op. cit., p. 137.

<sup>2277</sup> A. Bruge, *Le poison rouge*, op. cit., p. 167.

tête, comme le gong des pagodes, et nuire à notre équilibre psychique. »<sup>2278</sup> Car en 1954, les personnels français missionnés pour accueillir les prisonniers libérés ne sont évidemment pas formés pour recevoir et encadrer des hommes revenant de « l'enfer vert »<sup>2279</sup>. « Quelle attitude prendre dans une situation aussi dramatique »<sup>2280</sup>, se demande ainsi le marin Pierre-Jean Yvon, qui participe à l'accueil et au transport des prisonniers libérés le 14 juillet 1954 ? La gêne est plus que palpable, à la mesure de l'impréparation des personnels à l'accueil de tels rescapés :

« Quels mots utiliser pour converser avec des hommes recueillis dans un tel état ? Quelqu'un peut-il nous répondre ? Personne n'est à l'écoute. Je me contente de sourire à ces malheureux. »<sup>2281</sup>

Le 24 juillet 1954, une fiche du Secrétariat d'Etat à la guerre relative au retour et à l'accueil des prisonniers d'Indochine précise que le but de l'accueil des prisonniers libérés en métropole et en AFN est précisément « de remettre le plus rapidement possible les rapatriés en état physique et moral, dans les meilleures conditions de lieu, de temps et de climat familial »<sup>2282</sup>. À leur retour en France, les prisonniers sont ainsi accueillis, avec leurs familles, dans des Maisons familiales de repos (pour les officiers et sous-officiers) et dans les locaux de colonies de vacances militaires pour les hommes de troupe (sinon, en cas de manque de places, dans des hôtels ou pensions privés)<sup>2283</sup>. Leur prise en charge est assurée par les délégations régionales de l'Action sociale en métropole et en AFN. Pour certains, tels le capitaine de Braquilanges, se réjouissant d'avoir pu avoir « la possibilité d'aller passer 3 semaines avec notre famille au centre de repos militaire d'Agay » et, le congé épuisé, d'avoir pu « très facilement le faire prolonger »<sup>2284</sup>, il s'agit là d'une véritable réussite ; pour d'autres, comme Robert Bonnafous, le retour est beaucoup plus difficile. Dans ses mémoires, retrouvant ses camarades « au centre de vacances des armées à Fréjus où l'Etat nous avait envoyés avec nos familles pendant deux semaines pour nous remettre en forme »<sup>2285</sup>, Bonnafous écrit :

« Nous avions l'impression d'être des incompris. L'égotisme, dont nous étions animés, nous éloignait des nôtres parce que l'envie de parler de nos problèmes nous était interdit. Nous avions

<sup>2278</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits*, op. cit., p. 156.

<sup>2279</sup> « Les camps de l'enfer vert » est le titre du chapitre que Bernard Fall consacra à la captivité aux mains de la RDV, in B. Fall, *Guerres d'Indochine*, op. cit., p. 334-354.

<sup>2280</sup> P.-J. Yvon, *Un marin au cœur de l'exode indochinois*, op. cit., p. 116.

<sup>2281</sup> *Id.*

<sup>2282</sup> Secrétariat d'Etat à la guerre, Cabinet de l'état-major de l'armée, Fiche secrète relative au retour et à l'accueil des prisonniers d'Indochine, Paris, 24 juillet 1954, SHD, 10 H 316, dossier 2, sous-dossier « Accueil des prisonniers libérés (1954) ».

<sup>2283</sup> Lettre-circulaire n° 76 ASFA/SP du ministre de la Défense nationale au service social des FTEO, Paris, 6 août 1954, SHD, 10 H 316, dossier 2, sous-dossier « Accueil des prisonniers libérés (1954) ».

<sup>2284</sup> [Alain de Braquilanges], in C. Paillat, *Dossier secret de l'Indochine*, op. cit., p. 402.

<sup>2285</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits*, op. cit., p. 158.

plus besoin d'un psychiatre que des pommades »<sup>2286</sup>.

Plus largement, estime Wladyslaw Sobanski tentant d'expliquer le silence global des prisonniers à leur libération, « nous ne comprenions pas notre défaite, avant tout due à des hommes politiques beaucoup plus focalisés sur l'évolution du nombre de leurs électeurs que sur les intérêts de la France et des Etats associés qu'ils nous ont pourtant envoyés protéger de l'invasion marxiste. »<sup>2287</sup> Et de poursuivre :

« Les responsables politiques de l'époque et ceux qui leur succéderont préféreront occulter cette période désastreuse de notre Histoire où la faiblesse matérielle de la France a été aggravée par la faiblesse morale des hommes politiques.

Aussi, à notre retour, estimons-nous en avoir assez vu et enduré, sommes-nous convaincus que nous retournons dans un pays où personne ne comprend rien aux évènements qui viennent de se passer [...]. Nous préférons faire le dos rond, persuadés que nous avons souffert et que tant de nos camarades sont morts pour rien. »<sup>2288</sup>

Nombreuses dans les récits d'anciens prisonniers, ces assertions dénonçant la faiblesse politique et morale de la France renforcent le cadre victimaire global des mémoires militaires françaises de la « Guerre d'Indochine ». Jusqu'à une date récente, rapporte en effet l'historien Alain Ruscio, la grande majorité des livres sur Dien Bien Phu – et plus largement sur la « Guerre d'Indochine » dans son ensemble – visaient à établir les responsabilités de chacun des acteurs dans la défaite. Les militaires avaient notamment « le sentiment d'être victimes d'une double injustice : non seulement on ne leur avait pas donné les moyens de gagner cette guerre mais, la défaite survenue, on les avait installés au banc des accusés. »<sup>2289</sup> À l'image de ce que rapporte Sobanski dans ses mémoires, deux grands coupables sont dénoncés dans la majorité des récits militaires : « le monde politique, intellectuel et journalistique, toutes tendances confondues – mais avec un primat aux communistes, traîtres parmi les traîtres »<sup>2290</sup> – et « une opinion française apathique, voire hostile »<sup>2291</sup>.

Chez les prisonniers de la RDV, cette rancœur prend une ampleur plus importante encore avec la captivité, du fait des souffrances subies et d'un sentiment entretenu par leurs geôliers d'abandon par les autorités militaires françaises. Sentiment d'abandon rebondissant d'ailleurs lui-même sur une méfiance généralisée des combattants

---

<sup>2286</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits*, op. cit., p. 158.

<sup>2287</sup> W. Sobanski, *Camp 113*, op. cit., p. 96.

<sup>2288</sup> *Ibid.*, p. 96-97.

<sup>2289</sup> Alain Ruscio, « Autour d'un anniversaire : Dien-Bien-Phu, en 2004 », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 99, 2006, [En ligne], URL : <http://chrhc.revues.org/756>, consulté le 12 avril 2016.

<sup>2290</sup> *Id.*

<sup>2291</sup> *Id.*

d'Indochine vis-à-vis de leur état-major – certains grands chefs comme le général de Lattre exceptés – ; ainsi, résume le capitaine de Braquilanges à propos de l'état d'esprit des combattants-prisonniers d'Indochine :

« En général : aucune confiance voir un mépris souverain à l'égard des grands chefs. Des épisodes, comme la R.C.4 et Lang-son en 1950 ; celui de Dien-Bien-Phu [...] entraînèrent de simples lieutenants à estimer qu'ils n'avaient plus rien à apprendre de leurs colonels ou de leurs généraux. »<sup>2292</sup>

À la libération des prisonniers, le climat général de suspicion à leur égard – dont nous avons vu cependant les limites –, les « maladroites » commises par le commandement (mise à l'écart des prisonniers, amputation de leur solde, difficultés d'approvisionnement, etc.), ainsi que l'incompréhension globale dont ils estiment faire l'objet de la part de leurs camarades n'ayant pas connu la captivité, contribuent encore à renforcer cette amertume. Ainsi, rapporte Bernard Grué, alors simple lieutenant de la Légion, à sa libération le 28 août 1954, confronté aux personnels français chargés de les accueillir à l'embouchure du Fleuve Rouge :

« Nous avons l'impression qu'un monde nous sépare de ces créatures qui ne font que leur travail et qui doivent éprouver la même sensation à notre égard. [...] je ne garde pas un bon souvenir de ce moment dont je rêvais depuis si longtemps. J'ai l'impression d'être une marchandise, objet d'un troc, ni plus ni moins. Je comprendrai très vite qu'à Hanoi on nous considère avec suspicion et qu'on nous soupçonne d'avoir été "retournés" par les Viêts. C'est dire l'aveuglement et la stupidité de nos états-majors qui s'apprêtent à quitter Hanoi sans combat alors qu'ils ont affaire à des officiers qui ont défendu leurs positions jusqu'au bout et qui ont su résister pendant quatre ans à l'endoctrinement communiste au point de devenir des ennemis à vie du marxisme-léninisme sous toutes ses formes »<sup>2293</sup>.

De fait, les horizons d'attente des prisonniers sont cruellement déçus par leur libération : le choc est d'autant plus violent qu'il provient pour les anciens prisonniers de leur propre camp, et qu'il entame profondément l'une des principales forces ayant étayé leur ténacité face à l'épreuve – la solidarité militaro-nationale –, en même temps qu'il contribue, en creux, à asseoir leur cohésion d'après l'épreuve. En effet, parallèlement à l'*amnésie nationale* dont est rapidement victime la « Guerre d'Indochine », il se construit d'emblée chez ses anciens combattants-prisonniers une hypermnésie militante de l'expérience combattante et des camps de la RDV. Nombre d'ouvrages de vétérans portent ainsi l'idée de trahison (par le PCF, et plus largement le monde politique et les intellectuels) et d'abandon (par l'autorité militaire et l'opinion publique), de même qu'une hantise de l'oubli. C'est précisément ce sentiment d'abandon, de manque de reconnaissance, voire de

---

<sup>2292</sup> [Alain de Braquilanges], in C. Paillat, *Dossier secret de l'Indochine*, op. cit., p. 402.

<sup>2293</sup> B. Grué, *L'espoir meurt en dernier*, op. cit., p. 165.

trahison à nouveau consacré au début des années 1960 en Algérie avec la déception des mémoires actives de l'expérience indochinoise, qui conduit la mémoire des anciens prisonniers-combattants d'Indochine à se radicaliser en un activisme politico-mémoriel aux multiples ressorts, apte à assurer la reconnaissance militaro-nationale de leur expérience... et le souvenir de leurs centaines de camarades à jamais disparus.

### **1.3 DES PRISONNIERS OUBLIÉS ?**

Contrairement à ce que l'on trouve souvent écrit dans les témoignages d'anciens prisonniers, il suffit de jeter un œil aux nombreux cartons conservés au SHD ou aux ANOM pour voir que, suscitant un flot incessants d'échanges de lettres et de rapports – et même la création de structures dédiées, telles que l'Office du prisonnier, la Commission de recherche de renseignements sur les PG ou le Bureau de documentation des PGI –, les prisonniers sont une préoccupation essentielle des autorités françaises. Cependant, les moyens d'investigation de la France dans les camps demeurent particulièrement pauvres, l'information du commandement français ne dépendant en dernière analyse que de la RDV et surtout des témoignages de prisonniers libérés ou évadés.

Ainsi, tout au long de la guerre, de nombreuses familles demeurent dans l'absence de certitude concernant le sort de l'être cher. Devant cet état de fait, quelques parents de prisonniers – au premier rang desquels Mme de La Croix Vaubois –, vont s'organiser et tenter, par tous les moyens, d'obtenir des informations sur leurs fils, maris, frères..., voire d'influer sur leur sort en captivité. Certains prisonniers libérés ou anciens combattants d'Indochine, regroupés notamment au sein de l'Association des anciens du CEFEO, les accompagnent dans ce combat dans lequel, en définitive, les familles paraissent davantage agies qu'agissantes. Face au développement de ces initiatives privées, les autorités françaises communiquent peu et souvent maladroitement ; elles parviennent également difficilement à maintenir un système centralisé d'assistance aux prisonniers et d'information des familles.

Après les accords de Genève, les nombreux disparus dont les autorités françaises sont encore sans nouvelles sont progressivement considérés comme morts au combat, en captivité, ou bien encore déserteurs – déserteurs qui seront pour leur part progressivement

rapatriés jusqu'au milieu des années 1960. Les familles comprennent ainsi qu'une bonne partie de leurs proches ne reviendront pas, sans pour autant savoir si leurs proches sont décédés au combat, dans les camps de prisonniers..., ou bien sont toujours maintenus en captivité. Devant le silence des autorités, les Anciens du CEFEO vont organiser une vaste campagne afin d'obtenir du gouvernement une information claire sur les disparus, et qu'il pèse sur la RDV pour obtenir le retour d'éventuels prisonniers maintenus en captivité. Malgré cela, la « question des prisonniers et disparus » français de la « Guerre d'Indochine » ne prendra jamais la même ampleur qu'aux Etats-Unis à la fin de la guerre américaine du Vietnam, où la question prendra l'allure d'un phénomène social et politique inédit.

### **1.3.1 Au cœur du règlement du conflit et de ses séquelles : la question des disparus (1954-1966)**

En 1954, comme en Corée un an plus tôt où ils se situaient déjà « au cœur même du règlement du conflit »<sup>2294</sup>, les prisonniers sont au centre des discussions de Genève, s'étalant du 26 avril au 21 juillet 1954, et tout particulièrement de la conférence de Trung Gia, ouverte le 4 juillet 1954 afin de fixer les conditions d'application des accords négociés en Europe. Il est alors prévu de commencer par échanger les blessés et les malades les plus graves, en garantissant à l'ensemble des prisonniers un traitement bienveillant, à commencer par des rations alimentaires calquées sur celles en vigueur dans chacune des deux armées.

Durant toute la durée des négociations, conscientes des conditions d'existence difficiles des prisonniers UF aux mains de la RDV, les forces françaises n'auront de cesse d'insister pour que ces derniers soient libérés au plus vite. À l'été 1954, confirme en effet Yvan Cadeau, « les priorités du commandement français sont [...] centrées sur le retour des prisonniers de l'Union française »<sup>2295</sup>. La RDV tentera quant à elle d'utiliser ses prisonniers comme un moyen de pression sur les autorités françaises et sud-vietnamiennes, afin de s'assurer que tous ses combattants faits prisonniers par l'adversaire soient bien libérés. Avant d'envisager de procéder au début des échanges, la RDV demandera d'ailleurs que lui soit remise la liste

---

<sup>2294</sup> F. Cochet, *Soldats sans armes*, op. cit., p. 168.

<sup>2295</sup> Ivan Cadeau, « 1954-1956, le départ du corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient », *Revue historique des armées*, 258, 2010, [En ligne], URL : <http://rha.revues.org/6925>, consulté le 30 septembre 2016.

complète des prisonniers de guerre, internés ordinaires et internés dangereux détenus par la France<sup>2296</sup> ; elle reconnaîtra quant à elle détenir 9 138 prisonniers : un chiffre dont la faiblesse ne manque pas d'emblée d'interroger les autorités françaises.

Le 21 juillet 1954, les accords de Genève prévoient en définitive, en leur chapitre IV, que tous les prisonniers de guerre et internés civils, dans les deux camps – y compris donc les légionnaires, souvent rapatriés par « voir démocratique », ainsi que les prisonniers « autochtones » de la RDV (sur cette question, voir supra) –, devront être libérés 30 jours au plus tard après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu dans le territoire où ils sont internés, soit en théorie :

- avant le 26 août 1954 pour les personnels détenus au Nord-Vietnam ;
- avant le 31 août pour les personnels détenus dans les camps du Centre-Vietnam ;
- avant le 10 septembre pour les personnels détenus au Sud-Vietnam.

Mais les négociations sur les conditions d'application s'éternisent et les retards s'accumulent ; de fait, seuls 539 prisonniers français, légionnaires, nord-africains et africains sont rendus aux troupes de l'UF entre le 15 juillet 1954 et le 17 août 1954<sup>2297</sup>, dans un état souvent lamentable, conduisant le ministre des Etats associés, dès le 18 juillet, à prier le délégué français à la conférence de Trung Gia d'élever une protestation auprès de la délégation adverse « concernant l'état déplorable dans lequel sont revenus certains prisonniers »<sup>2298</sup>. Les autorités françaises rejettent la responsabilité de ces retards sur la RDV, arguant avoir « proposé des mesures qui prises à temps, auraient permis de satisfaire à ces obligations »<sup>2299</sup>, et répétant à l'envi que les clauses du protocole d'échange des prisonniers « sont pour [elles] sacrées »<sup>2300</sup>. La RDV accuse pour sa part la France de cacher des prisonniers et internés dangereux, et continue ainsi d'utiliser les prisonniers en sa possession comme un moyen de pression vis-à-vis des Franco-Vietnamiens.

Mais la RDV cherche également à tout prix à éviter de ternir son image internationale en apparaissant comme le mauvais élève des accords de Genève. Ainsi le gros des échanges

---

<sup>2296</sup> Fiche au sujet des prisonniers de guerre et internés civils de l'Union française détenus par l'armée populaire du Viet-Minh (négociations de Trung-Gia), 10 août 1954, SHD, 10 H 315.

<sup>2297</sup> Fiche relative aux effectifs des prisonniers libérés par le Viet-Minh (situation au 15 octobre 1954), *op. cit.*

<sup>2298</sup> Télégramme de Guy La Chambre, ministre des Etats associés, au COMIGAL, 18 juillet 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

<sup>2299</sup> Télégramme de la Commission centrale mixte Armistice de Hanoi pour le général Salan, Hanoi, 26 août 1954, SHD, 10 H 315, dossier 6.

<sup>2300</sup> *Id.*

débuta-t-il véritablement le 18 août. Là encore, la France accuse la RDV de ne pas respecter les rythmes prévus. « La France plus que tout autre », avertit le général Delteil devant la CMCV le 25 août 1954, « port[e] un intérêt immense à cette question des prisonniers »<sup>2301</sup> : « si cette question n'[est] pas résolue dans le sens souhaité », menace le général, « cela ser[a ...] le plus grand obstacle à l'établissement des relations confiantes entre les deux partis. »<sup>2302</sup> De fait, les échanges de prisonniers s'étalent jusqu'à la fin du mois de septembre pour le gros des effectifs de prisonniers<sup>2303</sup>. Au 15 octobre 1954, les bilans font ainsi état de 8 425 prisonniers français, légionnaires, africains et nord-africains rendus aux forces françaises depuis le 18 août 1945<sup>2304</sup>.

Autrement dit, 21 781 disparus et présumés prisonniers manquent toujours à l'appel, parmi lesquels 3 037 Français, 2 982 légionnaires, 2 044 Nord-Africains, 279 Africains et 13 439 « autochtones FAEO »<sup>2305</sup> : des hommes dont les autorités françaises tentent depuis quelques mois déjà d'éclaircir le sort. Dès les premières libérations de l'été 1954, une Commission de recherche est instituée à cet effet, « pour recueillir tous renseignements sur [les] prisonniers [français, légionnaires, africains et nord-africains] auprès des libérés afin de servir de base aux demandes de recherches qui devraient être demandées au parti adverse »<sup>2306</sup> par l'intermédiaire des commissions d'armistice internationales ou de liaison. Composée de neuf officiers, douze sous-officiers et deux hommes de troupe, dotée de cinq véhicules<sup>2307</sup>, elle est en mesure d'accomplir un travail important ; pour ce faire, elle est en lien avec l'Office du prisonnier auquel elle transfère pour exploitation les déclarations recueillies auprès d'anciens prisonniers. Après recoupement avec les déclarations remises par la Sécurité militaire, ce dernier adresse directement, jusqu'à sa dissolution en mars 1955, quelques 5 200 demandes de renseignements à la RDV ainsi que toutes les déclarations de témoignages de décès en sa possession au ministère des Anciens combattants.

---

<sup>2301</sup> Télégramme du général Delteil, représentant de l'UF à la CMCV, au général Salan, 26 août 1954, SHD, 10 H 315, dossier 6.

<sup>2302</sup> *Id.*

<sup>2303</sup> Quelques petits contingents isolés seront néanmoins libérés jusqu'en octobre-novembre.

<sup>2304</sup> Fiche relative aux effectifs des prisonniers libérés par le Viet-Minh (situation au 15 octobre 1954), *op. cit.*

<sup>2305</sup> *Id.*

<sup>2306</sup> Télégramme du COMIGAL (Saigon) pour le ministère des Etats associés (Paris), portant sur l'activité du bureau de documentation sur les prisonniers de guerre et internés, 1<sup>er</sup> février 1955, SHD, 10 H 315.

<sup>2307</sup> Avis de la Mission de contrôle de l'exécution du budget en Indochine en ce qui concerne la suppression de l'Office du prisonnier, 8 octobre 1954, SHD, 10H314, dossier « Organisation de l'OP ».

Dans un premier temps, le travail de la Commission de recherche permet de lister les noms de certains prisonniers dont on sait, par les témoignages de prisonniers, qu'ils sont *a priori* toujours en vie, mais qui ne figurent pas sur les listes de libérés et de libérables remises par la RDV. Le 25 août 1954, les généraux Salan, Jacquot, Noiret, Allard, les colonels Gracieux, Vallier, Pinsard, Leclere, Jacquot et de Rougemont, ainsi que Jean Daridan et Pierre Cerles, conviennent en effet que « les listes remises par le Viet-Minh sont [...] incomplètes. Les rapports de certains prisonniers, déjà rentrés », ajoute le rédacteur du procès-verbal, « indiquent que des prisonniers ont été vus en vie il y a quelques jours seulement et leurs noms ne figurent pas sur les listes. »<sup>2308</sup> C'est tout particulièrement le cas d'un peu plus de 80 officiers dont les noms sont compilés par la Commission de recherche et envoyés au commandement français le 1<sup>er</sup> septembre suivant. Parmi ces derniers, l'on trouve l'essentiel du panthéon des « vipères lubriques » – ainsi que se surnomment ironiquement, par allusion aux paroles du procureur général soviétique Vychinski durant les procès de Moscou, les officiers prisonniers s'étant ostensiblement montrés rétifs au jeu imposé par leurs geôliers au camp n° 1 ou dans un autre camp – : *lieutenant Robert Aubouin, lieutenant Louis Barjot, capitaine Pierre Battle, sous-lieutenant Théodore Blanc, lieutenant Robert Bonnafous, capitaine Alain de Braquilanges, chef de bataillon André Bruge, capitaine Marcel Clédic, chef de bataillon Louis Ducasse, lieutenant Jean Graziani, aumônier Paul Jeandel, lieutenant Charles Jeantelot, lieutenant Alexandre Le Merre, capitaine Daniel Loth, capitaine Michel Maury, sous-lieutenant Alexandre Mitjaville, lieutenant Isam Nomura, lieutenant Jacques Planet, lieutenant Louis Stien, aumônier Albert Stihlé, capitaine Yvan Tommasi, lieutenant Roger Viltard*<sup>2309</sup>...

Notons que parmi ces hommes à la réputation de fortes têtes, un grand nombre sera approché et/ou choisi pour servir comme officiers d'action psychologique en Algérie (cf. ci-dessus les *noms en italique*, voir infra) ; plusieurs deviendront également les « grands » témoins de la cause des anciens prisonniers d'Indochine (cf. ci-dessus les noms soulignés).

Ce travail de la Commission de recherche permettra notamment au général Salan d'appuyer son adresse faite le 23 août au général Tan Tien Dung, chef de la délégation de l'APVN, puis répétée au président Hô Chi Minh lui-même, informant ses interlocuteurs que « si tous [les] prisonniers ne [...] sont pas rendus dans les délais convenus à Genève, [il]

<sup>2308</sup> Procès-verbal de la réunion du 25 août 1954, *op. cit.*

<sup>2309</sup> Colonel de Sury, Rapport de la Commission de recherches des renseignements sur les PG au général Salan, portant sur les prisonniers dont les noms ne figurent pas sur les listes remises par l'APVN, 1<sup>er</sup> septembre 1954, SHD, 10 H 315, dossier n° 6, sous-dossier « Commission des recherches de PG ».

demande[ra] à M. Mendès France de dénoncer les accords »<sup>2310</sup>. Le général Salan n'aura cependant pas besoin d'en référer au président du conseil : la majorité des officiers réclamés feront partie des derniers convois d'officiers libérés dans les premiers jours de septembre 1954, la RDV ayant retenu ces « précieux » prisonniers jusqu'au dernier moment, afin vraisemblablement de faire pression sur les autorités françaises pour qu'elles libèrent l'ensemble des prisonniers encore en leur possession<sup>2311</sup>. En effet, constate à la fin du mois d'août 1954 le lieutenant-colonel Guibaud, chef du 2<sup>e</sup> bureau de l'EMIFT, au jour d'une synthèse de documents ennemis :

« De nombreux documents prouvent, d'une façon nette, [l]a conviction [du commandement de l'APVN] que nous ne voulons pas lui rendre la totalité de ses hommes et que nous sommes décidés à en retenir dans le Sud un certain nombre, en particulier des cadres [...] C'est pour cela également que tout en proclamant son désir de rendre tous les prisonniers, il entend ne mettre ce projet à exécution qu'"après avoir éprouvé notre attitude" et garde en attente un certain nombre de personnes dangereuses, prises à la fois parmi les prisonniers et détenus civils et parmi les militaires Européens et Africains »<sup>2312</sup>.

De fait, les autorités françaises conserveront en leurs mains des prisonniers jusqu'aux premiers mois de 1955 au moins<sup>2313</sup>, sans doute beaucoup plus longtemps encore pour le gouvernement sud-vietnamien. Pour sa part, après un dernier groupe de 303 personnels libérés entre le 16 octobre et le 17 novembre<sup>2314</sup> et exception faite de la catégorie problématique des « ralliés », la RDV ne rendra plus aucun prisonnier français, légionnaire, africain et nord-africain, tout au moins sous l'appellation « prisonnier » – certains déserteurs « ralliés » libérés en 1955 se prétendant cependant « prisonniers » – après novembre 1954<sup>2315</sup>.

Fin 1954, la Commission de recherche est ainsi fondue dans le Bureau de documentation des prisonniers de guerre et internés (BDPGI)<sup>2316</sup> – qui avait remplacé le 16 septembre 1954 l'Inspection des prisonniers de guerre –, qui reçoit donc désormais la double charge de

---

<sup>2310</sup> Gal R. Salan, *Mémoires*, tome 2, *op. cit.*, p. 433.

<sup>2311</sup> Pour leur part, nombreux sont les prisonniers de ce clan des « vipères lubriques » à s'estimer convaincus que la RDV cherchait moins à faire pression sur les autorités françaises qu'à purement et simplement les « escamoter ». Voir par exemple L. Stien, *Les soldats oubliés*, *op. cit.*, p. 293-298 ; N. Héry, *Tù-binh*, *op. cit.*, p. 222-225 ; P. Jeandel, *Soutane noire et béret rouge*, *op. cit.*, p. 215-216.

<sup>2312</sup> Fiche relative à la question des prisonniers, 25 août 1954, *op. cit.*

<sup>2313</sup> Voir par exemple la note du colonel Pinsard, chef du cabinet militaire du COMIGAL, pour le capitaine Barbier, de l'EMCEC, demandant la libération de 17 prisonniers toujours internés à Poulo Condor, Saigon, 17 janvier 1955, SHD, 10 H 315.

<sup>2314</sup> Lettre du général Ely au ministre des Relations avec les États associés, 13 décembre 1954, *op. cit.*

<sup>2315</sup> Télégramme du colonel Pinsard, chef du cabinet militaire du COMIGAL au ministère des États associés, 12 janvier 1955, SHD, 10 H 315.

<sup>2316</sup> Créé le 16 septembre 1954, le BDPGI est composé de 10 officiers, 11 sous-officiers, 7 PFAT, 7 interprètes, 12 hommes et dispose de 5 véhicules. Avis de la Mission de contrôle de l'exécution du budget en Indochine, 8 octobre 1954, *op. cit.*

rassembler tous les renseignements sur les prisonniers et internés détenus par la France et d'établir les demandes de renseignements sur les prisonniers et disparus UF à remettre à l'APVN, l'ensemble de ces demandes devant passer par la CMCV<sup>2317</sup>.

Au tournant de l'année 1955, la situation est cependant encore loin d'être satisfaisante : aux 20 555 demandes de renseignements adressées par les autorités françaises à la RDV – dont 9 060 pour des militaires français, légionnaires, africains et nord-africains –, seules 614 réponses sont revenues (soit à peine 3% de réponses)<sup>2318</sup> ; parmi elles, 31 % confirment le décès du prisonnier, 38 % indiquent le prisonnier « inconnu », le restant étant déclaré déjà remis à la France<sup>2319</sup>. De l'autre côté, sur 11 213 demandes adressées par la RDV, 4 192 ont été satisfaites (soit 38 % de réponses)<sup>2320</sup>, portant sur 81 % de personnels déjà remis à l'APVN, 14 % d'évadés, 5 % de litiges (homonymies, etc.) et 0,01 % de décès<sup>2321</sup>. De fait, ce sont moins les renseignements fournis par la RDV que les déclarations de prisonniers libérés qui continuent de faire avancer les décomptes : ainsi, dès le 13 décembre 1954, le nombre des disparus et présumés prisonniers pour les Français, légionnaires, Nord-Africains et Africains est révisé à 7 037 – contre environ 8 000 début septembre 1954 – ; 2 516 militaires sont par ailleurs signalés « déserteurs » et 1 835 « décédés en captivité »<sup>2322</sup>.

Début 1955, afin de solder au plus vite le dossier des « disparus » et en prévision de la suppression de l'Office du prisonnier<sup>2323</sup>, effective le 15 mars 1955<sup>2324</sup>, le BDGPI voit ses prérogatives s'élargir à la correspondance avec les familles de disparus ou de prisonniers, et son personnel se renforcer des personnels de la Croix-Rouge précédemment dépêchés auprès de l'Office du prisonnier<sup>2325</sup>. Le Bureau de documentation des prisonniers de guerre et internés poursuit donc seul l'œuvre de l'OP et de la Commission de recherche, continuant jour après jour de revoir à la baisse le nombre des militaires mentionnés comme « disparus », si bien qu'à l'été 1955, l'état des personnels disparus ou présumés prisonniers

---

<sup>2317</sup> Télégramme du COMIGAL portant sur l'activité du BDPGI, 1<sup>er</sup> février 1955, *op. cit.*

<sup>2318</sup> *Id.*

<sup>2319</sup> Les premières demandes de recherche ont été faites avant la fin effective des échanges de prisonniers ; voir *id.*

<sup>2320</sup> Un certain nombre de réponses ont été bloquées en raison du retard de l'APVN à répondre aux demandes de l'UF ; voir *id.*

<sup>2321</sup> *Id.*

<sup>2322</sup> Effectifs des prisonniers, disparus, déserteurs et décédés (captivité) au 13 décembre 1954, *op. cit.*

<sup>2323</sup> Avant sa dissolution, l'OP a le temps d'achever de répondre aux familles de PG décédés demandant les noms et adresses de témoins du décès de leurs proches et de verser le stock important de courrier destiné aux morts et disparus aux successions desdits militaires. Fiche au sujet de la suppression de l'OP, Saigon, s.d., SHD, 10 H 314, dossier « Office du prisonnier – Organisation – Education politique des PG ».

<sup>2324</sup> Décision du COMIGAL & Commandement en chef en Indochine portant dissolution de l'OP en Extrême-Orient et transfert de ses attributions au BDPGI, Saigon, 6 novembre 1954, SHD, 10 H 314.

<sup>2325</sup> Avis de la Mission de contrôle de l'exécution du budget en Indochine, 8 octobre 1954, *op. cit.*

est passé à 4 000 hommes. Ainsi, conclut le Bureau de documentation, « la restitution de la presque totalité des prisonniers apparaît comme certaine, car chaque jour le BDPGI résorbe l'effectif des militaires signalés "manquants" au lendemain des échanges de prisonniers, en établissant, grâce à des enquêtes approfondies : soit de nouveaux décès en captivité, soit de nouveaux décès au combat. »<sup>2326</sup>

Mais que dire alors des Européens, Africains et Nord-Africains signalés par diverses sources, dont le SDECE<sup>2327</sup>, comme maintenus en captivité au Nord-Vietnam ? Pour le BDPGI, nulle raison de mettre en doute l'exactitude de l'observation... à condition cependant de « remplacer le terme "prisonniers" par celui de "déserteurs" dans presque tous les cas où il s'agit d'Européens, de N.A. ou d'Africains »<sup>2328</sup>. Depuis le début de l'année, rapporte cependant le rapport, parmi les 719 Européens, légionnaires, Africains et Nord-Africains remis à la France ou rapatriés « par voie démocratique » par l'APVN sous le vocable de « ralliés », ou bien s'étant présentés d'eux-mêmes à la Mission française de liaison de Hanoi, figurent 27 militaires ayant été classés par les autorités françaises au rang de « prisonniers » et 24 dans la catégorie des « disparus ». Enfin, souligne le BDPGI, « parmi les militaires signalés par l'APVN comme ralliés et présents en RDVN, il a été dénombré 7 prisonniers et 13 disparus qui ne figurent pas au répertoire de la Justice militaire »<sup>2329</sup>. Le lieutenant-colonel Bertrand semble douter qu'il s'agisse là de « prisonniers » qui auraient été délibérément cachés par la RDV ; pour la plupart, il s'agit sans doute de militaires ayant réussi à échapper au signalement comme déserteurs, de déserteurs ayant tenté de s'évader ou de prisonniers ne s'étant effectivement « ralliés » à la RDV qu'en captivité. C'est du reste ce à quoi concluent les procès-verbaux des remises de militaires UF déclarés ralliés par l'APVN ; ainsi celui du 15 mars 1955, mentionnant le cas de six des 39 militaires remis se prétendant prisonniers de guerre, mais dont « les représentants UF ont vu et entendu les déclarations faites antérieurement par les intéressés par lesquelles ils ont déclaré s'être ralliés à l'APVN et demandent leur rapatriement à ce titre »<sup>2330</sup>. À l'été 1955, conclut ainsi l'historien Ivan Cadeau, « l'espoir de retrouver des survivants s'amenuisant, les disparus sont peu à peu considérés comme probablement morts

---

<sup>2326</sup> Rapport (secret) du lieutenant-colonel Bertrand, 21 juillet 1955, *op. cit.*

<sup>2327</sup> Renseignements provenant de la SDECE (valeur A) tendant à indiquer qu'il existe encore certains prisonniers en zone RDVN, juin 1955, SHD, 10 H 315, dossier 9.

<sup>2328</sup> Rapport (secret) du lieutenant-colonel Bertrand, 21 juillet 1955, *op. cit.*

<sup>2329</sup> *Id.*

<sup>2330</sup> CMCV, PV de remise des militaires de l'UF déclarés ralliés par l'APVN et désirant être remis aux forces de l'UF pour être rapatriés, Haiphong, 15 mars 1955, SHD, 10 H 315, dossier 9, sous-dossier « Ralliés libérés ».

ou déserteurs »<sup>2331</sup>, déserteurs dont on a vu qu'ils partageaient le plus souvent une condition presque aussi difficile que les prisonniers, et que la France entend maintenant récupérer – tout au moins ceux ayant formulé le choix d'être rapatriés – afin de solder définitivement cette guerre.

Le 31 janvier 1955, le général de Brébisson, chef de la délégation française à la CMCV, demande à ses homologues vietnamiens que les déserteurs en leurs mains soient informés que, s'ils souhaitent être remis à la France, ils pourront bénéficier d'un jugement contradictoire, que cette remise sera quoiqu'il en soit « assimilée à une présentation volontaire et que les jugements définitifs dont ces personnes feront l'objet, tiendront compte de cette circonstance atténuante. »<sup>2332</sup> Dans ces conditions, les volontaires pour le rapatriement s'affirment de plus en plus nombreux à partir de février 1955 : le 15 février, 85 déserteurs sont remis au poste de Quinh Que à la Mission française de liaison auprès de la Commission internationale de contrôle (MFLCI)<sup>2333</sup>, *idem* le 1<sup>er</sup> mars (36 déserteurs)<sup>2334</sup>, le 15 mars (39 déserteurs)<sup>2335</sup>, le 5 avril (69 déserteurs)<sup>2336</sup>, le 19 avril (46 déserteurs)<sup>2337</sup>, etc. Ces déserteurs rendus aux forces françaises sont tous ou presque malades, dans un état de santé parfois déplorable. En 1956, Jean Sainteny, délégué général de la République française au Nord-Vietnam, insiste ainsi pour « que malgré le mépris qu'ils méritent, les premiers contacts qu'auront ces "ralliés" hors de la R.D.V.N. avec leurs compatriotes, en attendant leur comparution devant un Tribunal Militaire, ne soient pas totalement dénués de tout sentiment d'humanité »<sup>2338</sup>. Depuis la fin de la « Guerre d'Indochine », les autorités françaises considèrent en effet l'action de la justice vis-à-vis de ces déserteurs comme « secondaire, ou plus exactement moins urgente que la nécessité d'obtenir d'eux, le maximum de renseignements sur les autres prisonniers »<sup>2339</sup>. « Vous savez toute

---

<sup>2331</sup> I. Cadeau, « 1954-1956, le départ du corps expéditionnaire... », *op. cit.*

<sup>2332</sup> Lettre du général de Brébisson, chef de la délégation française à la CMCV, au général commandant la délégation RDV, portant sur les militaires de l'UF déclarés ralliés ou déserteurs par l'APVN et qui désirent être remis aux forces de l'UF, Haiphong, 31 janvier 1955, SHD, 10 H 315, dossier 9, sous-dossier « Ralliés libérés ».

<sup>2333</sup> Télégramme de la MFLCI de Hanoi à l'EMCEC, 21 février 1955, SHD, 10 H 315, dossier 9.

<sup>2334</sup> CMCV, PV de remise des militaires de l'UF déclarés ralliés par l'APVN et désirant être remis aux forces de l'UF pour être rapatriés, Haiphong, 1<sup>er</sup> mars 1955, SHD, 10 H 315, dossier 9, sous-dossier « Ralliés libérés ».

<sup>2335</sup> PV de remise des militaires de l'UF déclarés ralliés par l'APVN, 15 mars 1955, *op. cit.*

<sup>2336</sup> CMCV, PV de remise des militaires de l'UF déclarés ralliés par l'APVN et désirant être remis aux forces de l'UF pour être rapatriés, Haiphong, 5 avril 1955, in *ibid.*

<sup>2337</sup> CMCV, PV de remise des militaires de l'UF déclarés ralliés par l'APVN et désirant être remis aux forces de l'UF pour être rapatriés, Haiphong, 19 avril 1955, in *ibid.*

<sup>2338</sup> Note secrète n° 1591/Dg/Cab de Jean Sainteny, 20 décembre 1956, *op. cit.*

<sup>2339</sup> Lettre du général de Brébisson, chef de la délégation française à la CMCV, au général Ely, sur la remise des déserteurs et ralliés, Haiphong, 6 février 1955, SHD, 10 H 315, dossier 9, sous-dossier « Ralliés libérés ».

l'importance que j'attache à cette recherche », rappelle en 1956 Jean Sainteny à Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères du gouvernement Guy Mollet, soulignant « que rien ne doit être négligé pour en permettre l'aboutissement, même partiel »<sup>2340</sup>. Missionné pour solder cette guerre le plus rapidement possible, Sainteny insiste surtout pour que la question du rapatriement des anciens déserteurs demeurés au Nord-Vietnam en qualité de « ralliés » et non rapatriés en 1954-1955 soit réglée dans les plus brefs délais et sans « qu'aucune publicité ne soit donnée à cette affaire »<sup>2341</sup>. Le 14 janvier 1957, un simple télégramme de la délégation générale du gouvernement de la République française à Hanoi informe ainsi le ministère des Affaires étrangères que 10 déserteurs « ralliés » de nationalité française ont été libérés par la RDV le 9 janvier 1957 et remis à la France<sup>2342</sup>.

Il faut cependant attendre 1960 pour que le délégué général du gouvernement de la République française A. Chambon, devant la volonté vietnamienne de régler une fois pour toutes le problème des « ralliés », propose au ministère des Affaires étrangères de recenser l'ensemble des ressortissants français en RDV désireux d'être rapatriés avec leurs familles. 111 personnes (39 hommes, 29 femmes et 43 enfants) sont dénombrées dans ce cadre<sup>2343</sup>. Pour Chambon, la France doit se montrer indulgente avec ces hommes et leurs familles, car si la RDV souhaite leur rapatriement, c'est sans doute selon lui car ces « ralliés » se seraient montrés imperméables à leur propagande ; ces hommes, écrit-il, qui ont souvent fondé des familles, ont de plus tout à la fois peur des représailles vietnamiennes et de la justice française ; or, estime-t-il, ils auraient des circonstances atténuantes : ils « sont partis en Indochine comme volontaires, par attrait de l'inconnu, désireux de voir de nouveaux pays alors qu'ils avaient à peine 20 ans. Il apparaît difficile, à une époque où, à peine 15 ans après la fin des hostilités, des SS se réunissent librement en Congrès en Allemagne, de ne pas faire preuve, à l'égard de ceux qui n'étaient encore à l'époque que des enfants, de générosité et de sens de l'humain. »<sup>2344</sup> De fait, les déserteurs rapatriés en France entre l'automne 1954 et le 18 juin 1966, date de promulgation de la loi d'amnistie couvrant les désertions durant les guerres d'Indochine et d'Algérie (voir infra), écoperont pour la plupart de peines légères ou ne seront pas poursuivis<sup>2345</sup>.

---

<sup>2340</sup> Note secrète n° 1591/Dg/Cab de Jean Sainteny, 20 décembre 1956, *op. cit.*

<sup>2341</sup> *Id.*

<sup>2342</sup> Télégramme de la Délégation générale de la RF à Hanoi au MAE, du 14 janvier 1957, ADC, Asie-Océanie, CLV-Généralités, 51, dossier « Questions administratives et contentieuses – Rapatriement des ralliés (anciens déserteurs du CEFEO et de leurs familles) ».

<sup>2343</sup> Télégramme du 31 mars 1961 de J. Meudic, Délégué général de la RF au Nord VN, au MAE, in *ibid.*

<sup>2344</sup> Lettre de A. Chambon au MAE, 11 juillet 1960, in *ibid.*

<sup>2345</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français*, *op. cit.*, p. 161-176.

À l'été 1961, cependant, les quelques 110 « ralliés » et membres de leur famille ayant demandé leur rapatriement ne sont toujours pas fixés sur leur sort ; le 14 septembre, le délégué général Jean-François de La Boissière fait part de leur impatience à Maurice Couve de Murville, alors ministre des Affaires étrangères..., ce dernier notant sévèrement dans la marge de la lettre de son correspondant : « Tant pis pour eux »<sup>2346</sup>. Le 26 juillet 1962, un télégramme de la délégation générale rappelle au ministre « qu'il y a 18 mois que ce problème, sur lequel les deux Gouvernements sont d'accord, est à l'étude », mais le rapatriement tarde et l'affaire, tenue secrète, finit par fuiter. Ainsi, regrette de La Boissière auprès de Couve de Murville, « l'annonce faite par le journal "France-Soir" d'une prochaine "libération de prisonniers français du Viêtnam" a déjà provoqué plusieurs interventions auprès de cette Délégation Générale, de familles qui s'accrochent à l'espoir que leur époux ou fils, porté "disparu" ou "décédé", est peut-être encore en vie »<sup>2347</sup>. Les choses semblent alors se débloquent : les 20 et 21 novembre 1962, 117 personnes quittent le Vietnam pour la France.

Les demandes de rapatriement continuent cependant d'arriver à la Délégation générale jusqu'en 1964, date à laquelle une note anonyme fait ainsi le bilan :

« Depuis 1962 ont été rapatriés plusieurs groupes d'anciens déserteurs qui avaient manifesté le désir de rejoindre la métropole. Le dernier groupe rapatrié d'Hanoï est arrivé en France le 22 juillet 1964. Il était composé d'une vingtaine de militaires français accompagnés de leurs familles (66 personnes en tout).

Il reste actuellement en R.D.V.N. cinq ou six anciens légionnaires étrangers déserteurs, qui se trouvent bloqués, malgré leur désir de rentrer en France, du fait que personne ne peut prendre en charge le voyage des familles.

Il est probable que quelques ressortissants français déserteurs sont encore en R.D.V.N. Notre Délégué général à Hanoï en a entendu parler, mais ils n'ont pas encore manifesté la volonté de revenir en France. [...]

Il ne reste plus à notre connaissance au Nord-Vietnam de militaires français prisonniers ou ex-prisonniers des troupes nord-vietnamiennes, dont le rapatriement dépendrait des autorités de Hanoï. »<sup>2348</sup>

Après 1964, on ne trouve en effet plus trace de la question des « ralliés » dans les archives du ministère des Affaires étrangères<sup>2349</sup> ; après la loi d'amnistie du 18 juin 1966, les

---

<sup>2346</sup> Lettre de Jean-François de la Boissière à Maurice Couve de Murville, 14 septembre 1961, ADC, Asie-Océanie, CLV-Généralités, 51, dossier « Questions administratives et contentieuses – Rapatriement des ralliés (anciens déserteurs du CEFEO et de leurs familles) ».

<sup>2347</sup> *Id.*

<sup>2348</sup> Note anonyme n° 996 du 8 décembre 1964, in *ibid.* « D'autre part », ajoute la note, « il y a en France [ou en Nouvelle-Calédonie, nda] quelques ressortissants vietnamiens dont la Délégation commerciale de la R.D.V.N. réclame le rapatriement au Nord-Vietnam. Jusqu'ici nous n'avons pas donné suite, car, ne reconnaissant que le Gouvernement de Saïgon, nous ne distinguons pas en principe entre Vietnamiens du Nord et du Sud. »

<sup>2349</sup> 54 déserteurs algériens ont également été rapatriés sur Alger fin 1964, sans que leur sort passe par la France ; en 1964, il resterait encore au Vietnam quelques Marocains et Tunisiens.

« ralliés » à la RDV – dont par exemple Georges Boudarel et Albert Clavier – peuvent désormais librement rentrer en France, clôturant ainsi le dernier acte de la question des anciens prisonniers UF de la RDV dans les relations France-Vietnam avant son retour en scène à partir des années 1980-1990 (voir infra).

### 1.3.2 À l'autre bout du monde... l'action des familles de prisonniers (1950-1954)

« Le haut commandement, conformément aux instructions permanentes du gouvernement français soucieux de mettre un terme aux souffrances des prisonniers et aux angoisses de leurs familles, continuera de rechercher sur place tous les contacts qui permettraient de régler au mieux ce douloureux problème »<sup>2350</sup> des prisonniers de la RDV : durant la « Guerre d'Indochine », les communiqués de presse des autorités militaires françaises ne suffisent pas à calmer l'angoisse des familles de prisonniers.

Au début des années 1950, le « désarroi des mères et des épouses [de prisonniers et de disparus, nda] chaque jour plus profond devant une situation sans issue, une guerre qu'elles ne comprennent plus et un silence devenu total »<sup>2351</sup>, est communiqué au haut commandement français par Mme de La Croix Vaubois, mère d'un officier prisonnier (le lieutenant Yves de La Croix Vaubois), reconnue par l'autorité militaire comme la principale coordinatrice de l'action des familles de prisonniers et disparus<sup>2352</sup>. Son entrée en scène semble se situer aux alentours de février 1951, époque à laquelle elle se présente à François Valentin, secrétaire général de l'association Rhin et Danube fondée par le général de Lattre. Ce dernier a été nommé en décembre 1950 commandant en chef en Indochine et Valentin assure alors sa représentation métropolitaine auprès des milieux politiques. Se présentant comme la présidente des familles de prisonniers au Tonkin, Mme de La Croix Vaubois

---

<sup>2350</sup> « Le gouvernement étudiera toutes les possibilités de libération des prisonniers français en indochine », *Le Monde*, 4 août 1950, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1950/08/04/le-gouvernement-etudiera-toutes-les-possibilites-de-liberation-des-prisonniers-francais-en-indochine\\_2057106\\_1819218.html#tt0ZzKWFLR3weoJY.99](http://www.lemonde.fr/archives/article/1950/08/04/le-gouvernement-etudiera-toutes-les-possibilites-de-liberation-des-prisonniers-francais-en-indochine_2057106_1819218.html#tt0ZzKWFLR3weoJY.99), consulté le 12/11/2016.

<sup>2351</sup> Lettre de Mme de La Croix Vaubois au général Navarre, commandant en chef en Indochine, 10 septembre 1953, SHD, 10 H 316, dossier 1.

<sup>2352</sup> En tant que telles, les familles de prisonniers sont finalement relativement absentes des archives – essentiellement officielles – que nous avons pu consulter, à l'exception notable de Mme de La Croix Vaubois, reconnue par l'autorité militaire et politique comme leur porte-parole. Nous ne savons du reste que peu de choses sur cette dernière et la gestation de son action comme représentante des familles de prisonniers. En l'état actuel de nos recherches, ces dernières apparaissent davantage agies qu'agissantes, leur cause semblant essentiellement construite par d'autres, à commencer par l'Association des Anciens du CEFEQ. Nous espérons pouvoir approfondir à l'avenir cette question, dans le cadre d'un article qui viendrait compléter notre thèse.

tente d'abord d'intervenir auprès de Valentin en faveur des familles de disparus – ceux dont on ne sait s'ils sont prisonniers, morts ou déserteurs –, dont la délégation de solde n'est maintenue que pendant trois mois, suivie par une délégation réduite (solde d'office), alors que les familles de prisonniers avérés continuent de percevoir leur solde toute la durée de la captivité. Le problème, dit-elle, est qu'un certain nombre de ces disparus sont en réalité prisonniers : il y a donc inégalité flagrante entre les familles de ceux dont la captivité est connue et reconnue et celles de ceux dont l'administration militaire ignore qu'ils sont prisonniers. L'administration est prête à reconnaître la qualité de « prisonniers » aux disparus si et seulement si seulement la capture est attestée par deux camarades. Or rien n'a été prévu jusque-là pour recueillir ce type de témoignages ; c'est là ce que dénonce Mme de La Croix Vaubois, pour laquelle, résume le lieutenant-colonel Rombach :

« il semble bien que de nombreuses familles seraient moins malheureuses si on avait pris la précaution à l'époque de faire relever dans cette forme l'identité des camarades restés vivants aux mains des Viets et qui sont maintenant portés disparus faute d'avoir pensé à dresser des listes authentifiées.

Madame de La Croix Vaubois a recherché en France des témoignages parmi les militaires rapatriés. Elle possède déjà des listes de disparus présumés prisonniers ou effectivement prisonniers et va en apporter une copie au Cabinet du Général de Lattre. »<sup>2353</sup>

Le lieutenant-colonel Rombach conseille ainsi au général Cogny, dont de Lattre s'est attaché les services en Indochine, d'interroger tous les libérés ou évadés de la sorte, afin d'obtenir un maximum de renseignements sur les militaires qu'ils auraient pu connaître comme prisonniers ou dont ils pourraient attester de la mort au combat ou en captivité. Un peu moins d'un an plus tard, le 15 janvier 1952, l'Office du prisonnier voit officiellement le jour. Créé à l'instigation du général de Lattre, l'une de ses missions principales est précisément d'interroger les prisonniers libérés sur le sort de leurs camarades de captivité, afin de mieux appréhender la situation réelle des disparus (prisonniers, morts ou déserteurs) et permettre ainsi, notamment, au ministère des Anciens combattants de régulariser les droits à délégation de solde de leurs familles.

Mais l'action de Mme de La Croix Vaubois ne s'arrête pas avec la création de l'OP, dont l'action est, dès ses origines, jugée insuffisante par nombre de familles. Le 24 janvier 1952, le communiqué de presse de la CRF informant les familles de prisonniers et disparus de l'organisation de l'OP précise en effet que, « en raison de l'impossibilité de vérifier les renseignements recueillis, leur transmission sera faite à titre privé, sans aucune

---

<sup>2353</sup> Lieutenant-colonel Rombach, Fiche à l'attention du général Cogny, Paris, 28 février 1951, SHD, 10 H 313, dossier 2.

responsabilité, même purement morale, et sans aucune garantie » ; en sens inverse, « les demandes de renseignements envoyées par les familles seront notées, mais il n'en sera pas accusé réception »<sup>2354</sup>. Ces précautions et autres lourdeurs administratives, estime Mme de La Croix Vaubois, sont souvent mal comprises des familles, comme l'est du reste l'assistance jugée insuffisante apportée par la CRF et les autorités militaires françaises aux prisonniers en Indochine.

En mai 1952, son nom et ses relations permettent à Mme de La Croix Vaubois d'être reçue par le président de la République Vincent Auriol en personne. Se présentant à nouveau comme « agissant officieusement au nom des familles »<sup>2355</sup> de prisonniers, elle l'entretient de la situation de ces derniers, l'informant notamment de leur mortalité massive. Se saisissant du problème, Auriol demande à ce que soit « immédiatement étudi[ée] cette question ». Pour le président, il convient notamment d'intensifier les parachutages au-dessus des camps de prisonniers. « On ne doit d'ailleurs reculer devant rien lorsqu'il s'agit de venir en aide à des hommes affaiblis et malades », écrit-il avec fermeté au président du Conseil Antoine Pinay. Il demande également que les avis de décès soient transmis le plus rapidement possible aux familles et que les délégations de solde arrivent également prestement et augmentées. « Je vous ai signalé à plusieurs reprises les inquiétudes des familles, la lassitude. Dans leur intérêt comme dans l'intérêt du pays, il faut tout faire pour éviter une telle situation. »

Au printemps 1952, la CRF et l'Office du prisonnier cherchent à corriger le tir en publiant une brochure essentiellement destinée aux familles de prisonniers. Intitulée *La vie des prisonniers de l'Union française dans les camps viet-minh*, ces quelques pages tentent alors de résumer, « d'après les déclarations de prisonniers libérés, les conditions de ceux qui restent dans les camps des régions où ils sont encore les plus nombreux : Tonkin et Nord Annam »<sup>2356</sup>. Mais passées ces descriptions générales, la brochure ne permet évidemment pas de satisfaire les demandes plus précises des familles sur leurs chers disparus, pas plus qu'elle ne parvient à les convaincre que *tout* est fait pour eux. Pire, elle semble au contraire attester de l'incapacité de la CRF à entrer en contact avec la partie adverse et à porter assistance aux prisonniers, comme en témoigne la protestation que certaines familles de prisonniers auraient adressée à la CRF et au gouvernement contre le propos de cette

---

<sup>2354</sup> CRF, Délégation générale en Indochine, Note pour la presse, 24 janvier 1952, SHD, 10 H 314.

<sup>2355</sup> Toutes les citations de ce paragraphe sont tirées de la lettre de V. Auriol à A. Pinay, 27 mai 1952, *op. cit.*

<sup>2356</sup> *La vie des prisonniers de l'Union française dans les camps Viet-Minh*, [printemps 1952-1953], *op. cit.*

brochure, suite à la lettre collective qui leur avait été adressée par cinq anciens prisonniers du camp n° 1<sup>2357</sup> – dont le fils de Mme de La Croix Vaubois –, entraînant l’arrêt de sa diffusion.

En juillet 1952, après que Vincent Auriol – désireux d’enrayer le développement de l’aigreur des familles et de leur influente porte-parole – l’ait instamment exigé<sup>2358</sup>, Mme de La Croix Vaubois est reçue par René Pleven, alors ministre de la Défense nationale. De son entrevue, Pleven retient d’abord le fait que le défaut d’assistance française aux prisonniers risque d’apporter de l’eau au moulin de la dialectique de leurs geôliers, dénonçant un abandon global des prisonniers par les autorités militaires françaises : leurs gardes, en effet, « ne cachent pas leur surprise à ceux-ci [les prisonniers, nda] du peu de parachutages de médicaments ou de vivres qu’ils reçoivent »<sup>2359</sup>. Surtout, le ministre de la Défense s’affirme tout aussi soucieux que le président de la République de « montrer aux familles que tout est tenté pour l’amélioration du sort de nos soldats »<sup>2360</sup>, ceci notamment afin d’éviter de cristalliser un peu plus encore l’opinion française contre la politique française en Indochine.

De fait, plusieurs mesures ont déjà été prises. « Je me suis de tout temps penché avec la plus grande attention sur ce problème »<sup>2361</sup>, répond Jean Letourneau, ministre des Relations avec les Etats associés, au président Auriol, qui avait expressément attiré son attention sur le problème des prisonniers<sup>2362</sup>. « Je sais le traitement que le Vietminh réserve à nos prisonniers et je comprends l’angoisse de leurs familles »<sup>2363</sup>, écrit-il, citant à l’appui les nombreuses initiatives dont le général de Lattre et lui-même sont présentés comme les principaux artisans : échanges de prisonniers, remises de courriers et de médicaments, nombreuses tentatives d’entrevues avec les autorités de la RDV au sujet des prisonniers, parachutages sur les camps, etc. Si cette assistance n’a pas l’ampleur que souhaiteraient les

---

<sup>2357</sup> Lettre collective des capitaines Marius Chabert et Marc-Roland Brun, des médecins capitaines Pierre Pedoussaut et Max Enjalbert et du lieutenant de La Croix Vaubois, libérés le 6 octobre 1953, à toutes les familles des P.G. officiers et sous-officiers du camp 112 (ex camp n° 1), [janvier 1954], reproduite in R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français*, *op. cit.*, p. 276-281, p. 278.

<sup>2358</sup> Lettre de V. Auriol à A. Pinay, 27 mai 1952, *op. cit.*

<sup>2359</sup> Télégramme de René Pleven à Jean Letourneau, Paris, 10 juillet 1952, SHD, 10 H 314, dossier « Office du prisonnier 1952-1953 », sous-dossier « Lettres V. Auriol et Pleven sur action en faveur de Prisonniers (1952) ».

<sup>2360</sup> *Id.*

<sup>2361</sup> Lettre de Jean Letourneau, ministre des Etats associés, au président Auriol, 14 juillet 1952, SHD, 10 H 314, dossier « Office du prisonnier 1952-1953 », sous-dossier « Lettres V. Auriol et Pleven sur action en faveur de Prisonniers (1952) ».

<sup>2362</sup> Lettre de V. Auriol à A. Pinay, 27 mai 1952, *op. cit.*

<sup>2363</sup> Lettre de J. Letourneau au président Auriol, 14 juillet 1952, *op. cit.*

familles, estime-t-il, c'est d'abord car les demandes d'entrevue adressées par la CRF à son homologue vietnamienne sont le plus souvent sans suite, et qu'il est particulièrement long et difficile d'établir avec certitude la position des camps de prisonniers afin de procéder à des parachutages ciblés. Tout serait donc tenté du point de vue des autorités françaises, se heurtant à une série d'obstacles difficilement surmontables : la mauvaise volonté de la RDV, les difficultés du terrain tonkinois, mais aussi l'obstacle administratif faisant notamment qu'il est impossible de se substituer à la volonté du prisonnier pour augmenter sa délégation de solde, ou au ministère des Anciens combattants pour établir un avis de décès. Letourneau précise cependant qu'il tâche autant que possible de renseigner officieusement les familles par le biais de l'OP et de la CRF, ajoutant que, « pour montrer aux familles notre souci de les renseigner objectivement »<sup>2364</sup>, il serait peut-être judicieux de transférer à Paris la section civile de l'OP. « Les personnes qui, comme Madame de La Croix Vaubois agissent officieusement au nom des familles », souhaite Letourneau, « pourraient y avoir accès et faire connaître le travail qui est fait en leur faveur. »<sup>2365</sup> Là encore, il s'agit de désamorcer les critiques pointant dans divers médias et dans la société française sur la politique indochinoise de la IV<sup>e</sup> République.

Le 7 novembre 1952, suivant les vœux de Letourneau, la création d'une antenne parisienne de l'OP est donc officialisée. Rattachée au ministère des Relations avec les Etats associés, cette dernière est officiellement chargée de « servir de trait d'union entre l'Indochine et les familles de prisonniers et des internés ou otages civils détenus par le V.M. »<sup>2366</sup> De fait cependant, tout au long de la « Guerre d'Indochine », la plupart des familles restent dans l'ignorance, à tout le moins dans l'absence de certitude concernant le sort de l'être cher. Dès mai 1952, et malgré les 1 100 demandes de renseignements déjà satisfaites depuis la création de l'Office, le capitaine J.J. Reboul, directeur de l'OP, ne peut ainsi que pointer « le mécontentement de certaines familles qui, indirectement mises au courant du décès en captivité de l'un des leurs, demandent des nouvelles & reçoivent de l'"Office du prisonnier" la réponse suivante : "D'après les déclarations de prisonniers libérés par les rebelles, a été vu au camp n° ... à ... - A cette époque était en bonne santé". »<sup>2367</sup>

---

<sup>2364</sup> *Id.*

<sup>2365</sup> *Id.*

<sup>2366</sup> Instruction de l'état-major particulier du ministère des Relations avec les Etats associés, 4 novembre 1952, SHD, 10H314, Dossier « Office du prisonnier – organisation ».

<sup>2367</sup> Capitaine J. J. Reboul, Fiche concernant l'Office du prisonnier, 4 mai 1952, SHD, 10 H 314.

Les informations fournies aux familles par l'OP doivent en effet être vérifiées et recoupées avant que d'être communiquées – ce qui prend généralement du temps – ; qui plus est, elles ne peuvent être qu'officieuses étant donné que seul le ministère des Anciens combattants est habilité à définir officiellement que tel ou tel présumé prisonnier est décédé. Rappelons au passage que les moyens d'investigation directe de la France dans les camps sont quasiment nuls, l'information du commandement français ne dépendant en dernière analyse que de la RDV, qui décide seule de procéder à des libérations ou de diffuser des appels radio, et surtout des témoignages de prisonniers libérés ou évadés. Tout ceci entraîne une lenteur administrative particulièrement pesante pour les familles, ainsi que de nombreux problèmes de communication inter-services, notamment entre la section militaire de l'Office du prisonnier et la section CRF<sup>2368</sup>. Travaillant à ce que les accusations se faisant jour contre le système d'assistance aux prisonniers et d'information des familles ne rejaillissent pas sur lui, l'Etat, par la voix du ministère des Etats associés, insiste pour que l'OP, à Paris, ne devienne pas « une annexe de la Croix Rouge »<sup>2369</sup>, dont il pointe le manque d'efficacité. Pour le capitaine J.J. Reboul, directeur de l'OP, en effet, si quelques mois après sa création officielle l'antenne de Paris « ne fonctionne [toujours] pas ou fonctionne mal »<sup>2370</sup>, si « le public n'est pas encore informé de son existence »<sup>2371</sup>, si « le fichier [des prisonniers] "Européens" n'est pas à jour ; les correspondances ne pouvant pas être exploitées »<sup>2372</sup>, et si « les fichiers : Otages civils – Africains & Nord-Africains sont totalement délaissés »<sup>2373</sup>, la faute en revient d'abord à la CRF<sup>2374</sup>, cette dernière s'avérant selon lui difficilement capable de tenir son rôle. Problèmes d'articulation entre la CRF et l'autorité militaire, difficultés à obtenir des informations fiables sur les prisonniers, lourdeurs administratives... : pour le commandement, telles sont les principales « raisons qui s'opposent à ce que toutes les familles de prisonniers reçoivent des nouvelles des leurs. Sans doute s'en étonnent-elles et parfois s'indignent », estime le Bureau du personnel, « car elles ne réalisent pas que les conditions de la guerre d'Indochine ne sont pas comparables

---

<sup>2368</sup> Voir Y. Exrant, *Relations militaires-humanitaires*, op. cit., p. 38-43.

<sup>2369</sup> Lettre du ministre des relations avec les Etats associés à M. Lecaplain, 22 novembre 1952, SHD, 10H314, Dossier « Office du prisonnier – Création et organisation ».

<sup>2370</sup> Capitaine J.J. Reboul (d'après ses échanges avec le capitaine Erzbischoff, directeur de l'antenne de l'Office du prisonnier à Paris), Fiche à l'attention du capitaine de corvette Clotteau, chargé de mission, état-major particulier du ministère des Relations avec les Etats associés, Saïgon, 24 janvier 1953, SHD, 10 H 314.

<sup>2371</sup> *Id.*

<sup>2372</sup> *Id.*

<sup>2373</sup> *Id.*

<sup>2374</sup> Le capitaine J.-J. Reboul dénonce également un manque de personnels.

à celles qu'elles ont pu connaître entre 1939 et 1945, en particulier en ce qui concerne le traitement des prisonniers. »<sup>2375</sup>

Devant cet état de fait, certains anciens prisonniers libérés prennent eux-mêmes en charge l'information des proches de leurs camarades. Ainsi, se souvient le général de Sesmaisons, président de l'ANAPI, « les rapatriés firent tout leur possible pour les contacter et leur donner des nouvelles de leur absent, tout en tentant de les rassurer »<sup>2376</sup>, ou alors pour « aller visiter les familles éplorées, pour leur apporter un peu de réconfort, et parler de la fin de leur être cher »<sup>2377</sup>. Certains d'entre eux entrent directement en contact avec Mme de La Croix Vaubois ; ainsi le sergent Amédée Thévenet (libéré le 20 juillet 1952), approché par elle lors d'un pèlerinage à Lourdes, le 21 juin 1952. En compagnie de sa secrétaire Marie-Antoinette Couillaud, fiancée du lieutenant Pierre Richard, et du père Jégo, Mme La Croix Vaubois lui explique son action, pour laquelle elle est aussi aidée du commandant Milcent et de Monsieur Desbois, respectivement père et frère de deux officiers prisonniers<sup>2378</sup> :

« Mme de La Croix Vaubois nous explique qu'elle a commencé à s'occuper des prisonniers en prenant contact avec les familles, en intervenant en leur faveur auprès des autorités gouvernementales et militaires. Le désintérêt – voire le mépris – dont nous sommes l'objet, l'indigne. Elle sait que les Viets vont savoir ce qu'elle fait, et que cela peut rendre dangereuse la situation de son fils et du lieutenant Richard. Qu'importe ! Il faut le faire. [...] Nous voici compris... et aimés. »<sup>2379</sup>

Certains anciens prisonniers libérés font plus encore, comme le capitaine Jacques Vollaire, libéré en août 1952 du camp n° 1, qui publie à son retour en France un témoignage illustré de ses caricatures d'une cinquantaine de pages. « Je pensais aux prisonniers et à leur famille »<sup>2380</sup>, écrit-il dans son avant-propos :

« Je m'étais promis d'offrir un souvenir aux uns, et je savais les autres toujours inquiètes de nouvelles. Mes petits dessins leur permettront, peut-être, de se représenter plus exactement la vie des absents. Il pourra paraître déplacé d'avoir trouvé matière à rire dans un sujet parfois tragique. Que les familles me le pardonnent et voient dans cet optimisme, qui m'a beaucoup aidé pendant la captivité, une raison supplémentaire d'espérer et de croire au retour des absents. »<sup>2381</sup>

Venant de l'OP, de la presse, d'anciens combattants-prisonniers rapatriés..., tous ces messages, parfois contradictoires, troublent les familles de prisonniers et de disparus qui peinent à recevoir une information fiable sur leurs proches et s'en irritent. Des voix

---

<sup>2375</sup> Fiche au sujet du fonctionnement de la Section Etat-civil de l'EMIFT..., 5 mai 1952, *op. cit.*

<sup>2376</sup> Gal Y. de Sesmaisons, *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet-Minh*, *op. cit.*, p. 36.

<sup>2377</sup> *Id.*

<sup>2378</sup> Lettre de Madame de La Croix Vaubois au général Navarre, 10 septembre 1953, *op. cit.*

<sup>2379</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 356-357.

<sup>2380</sup> J. Vollaire, *Deux ans de ka nha*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>2381</sup> *Id.*

s'élèvent de jour en jour plus fortes pour mettre en cause le système d'assistance aux prisonniers et d'information des familles. En première ligne, la CRF est fréquemment accusée « de n'avoir pas fait tout son devoir en faveur des prisonniers d'Indochine »<sup>2382</sup> L'armée n'est pas non plus oubliée. Le 10 septembre 1953, Mme de La Croix Vaubois écrit ainsi au général Navarre pour se plaindre de « l'accueil des prisonniers libérés [...], souvent très mauvais, plein de méfiance et de soupçons »<sup>2383</sup> :

« Ne pensez-vous pas que cette absence de cordialité [...] ne risque pas de donner étrangement raison à la douloureuse et longue préparation psychologique que ces hommes ont subie [?] [...] L'un des thèmes principaux de la propagande viet dans les camps étant précisément le désintéressement de la France à leur égard. »<sup>2384</sup>

Le 10 octobre 1953, Mme La Croix Vaubois reçoit une réponse du général Navarre :

« En tant que Commandant en Chef j'ai le grave souci de mettre tout en œuvre pour secourir nos prisonniers et alléger la douloureuse inquiétude des familles. [...] Mais nous avons à faire à un ennemi qui, malgré nos avances incessantes, se refuse systématiquement à permettre l'échange des nouvelles. L'intoxication des libérés sur le désintéressement du commandement à leur égard, l'incertitude et l'angoisse des familles sert son jeu et sa propagande contre nous. [...] je connais votre dévouement à la cause de nos prisonniers et votre grande influence sur les familles. Je vous demande de nous apporter votre précieux concours en leur faisant connaître notre volonté de les aider et nos efforts qui sont souvent efficaces. »<sup>2385</sup>

Mais le vœu de Navarre restera pour l'essentiel lettre morte ; entre ces deux courriers en effet, le fils de Mme de La Croix Vaubois a été libéré. Remis aux autorités françaises le 6 octobre 1953, le lieutenant Yves de La Croix Vaubois, les capitaines Marius Chabert et Marc-Roland Brun, ainsi que les médecins-capitaines Pierre Pedoussaut et Max Enjalbert<sup>2386</sup>, adressent en janvier 1954 une lettre collective aux familles des prisonniers du camp n° 1. Une lettre dont le ton est là encore très critique vis-à-vis de l'action de la CRF, décrite comme « incapable d'assurer envers les P.G. français au VIETNAM son rôle normal qui est, d'accord avec la Croix Rouge du parti adverse, de transmettre aux prisonniers des médicaments, du courrier, des vivres spéciaux pour les malades, d'avoir par ailleurs des renseignements précis sur les disparitions et les décès, d'essayer de procéder enfin à des échanges de prisonniers blessés ou malades »<sup>2387</sup>. Reprenant en apparence la

---

<sup>2382</sup> Lettre du ministre des relations avec les Etats associés à M. Lecaplain, 22 novembre 1952, *op. cit.*

<sup>2383</sup> Lettre de Madame de La Croix Vaubois au général Navarre, 10 septembre 1953, *op. cit.*

<sup>2384</sup> *Id.*

<sup>2385</sup> Copie d'une lettre du général Navarre à Mme de La Croix Vaubois, Saigon, 10 octobre 1953, SHD, 10 H 316, dossier « Déclarations de prisonniers libérés – Officie du prisonnier (1950-1954) ».

<sup>2386</sup> Capitaine J.J. Reboul, Liste nominative de militaires-ex-PG libérés par les rebelles & arrivés à Hanoi le 6 octobre 1953, Saigon, 7 octobre 1953, SHD, 10 H 316, dossier « Déclarations de prisonniers libérés – Officie du prisonnier (1950-1954) ». Cette libération est confirmée par une lettre du général Navarre au COMIGAL, Saigon, 20 octobre 1953, SHD, 10 H 314, dossier « Parachutage de colis aux PG sur camps VM (1953) ».

<sup>2387</sup> Lettre collective, [janvier 1954], in R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire*,

dialectique de leurs geôliers, les cinq officiers accusent la CRF de n'être pas suffisamment neutre, car trop proche des intérêts de sociétés telles que Shell et la Compagnie des chemins de fer du Yunnan ainsi que des autorités militaires françaises. La lettre s'en prend également à la brochure CRF / Office du prisonnier sur *La vie des prisonniers de l'Union française dans les camps Viet-Minh*, accusée d'être « une synthèse médiocre faite sans esprit critique »<sup>2388</sup>, ne faisant qu'attester de la partialité et de l'inefficacité de la CRF. « En conclusion pratique », estiment les cinq officiers, « tant que les hommes et les méthodes de la C.R.F. en Indochine resteront les mêmes – celles-ci étant évidemment intimement liées à ceux-là –, il ne faut guère espérer par elle une amélioration du sort des prisonniers. »<sup>2389</sup> Entre les lignes, ils en appellent au retour du professeur Huard, écarté de la tête de la CRF en Indochine sur l'influence du général de Lattre car, rapporte Robert Bonnafous, « considéré par les milieux français du Tonkin comme sympathisant du viêt minh »<sup>2390</sup>. S'adressant aux familles, les cinq officiers concluent que c'est désormais à elles « qu'il appartient d'agir, dans la mesure de [leurs] possibilités et suivant [leur] conscience, pour obtenir les réformes de la CRF en Indochine »<sup>2391</sup>, à commencer par le retour du professeur Huard.

Pour Robert Bonnafous, ces hommes « ne se rendent pas compte qu'ils ont été manœuvrés par le viêt minh pendant leur captivité, celui-ci cherchant à récupérer leurs actes afin de s'assurer la nomination d'un responsable de la croix-rouge qui leur est favorable. »<sup>2392</sup> Pour nous au contraire – et malgré la présence parmi les signataires du capitaine Chabert, unanimement désigné par ses camarades de captivité comme un délateur et un traître<sup>2393</sup> –, par cette lettre, les cinq officiers endossent volontairement une partie du jeu que veulent les voir jouer leurs geôliers, ce afin de favoriser la libération de leurs camarades toujours prisonniers. Ils savent en effet d'expérience que la CRF et les autorités françaises sont et demeureront impuissantes à les aider, et que c'est donc à eux que revient cette mission. De ce fait, ils prennent eux-mêmes en charge leur propre sort et celui de leurs camarades toujours prisonniers, du reste comme ils l'ont fait en captivité en se soumettant au jeu des

---

*op. cit.*, p. 276.

<sup>2388</sup> *Ibid.*, p. 278.

<sup>2389</sup> *Ibid.*, p. 280.

<sup>2390</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire*, *op. cit.*, p. 64

<sup>2391</sup> Lettre collective, [janvier 1954], in R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire*, *op. cit.*, p. 280.

<sup>2392</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire*, *op. cit.*, p. 61.

<sup>2393</sup> Voir SSDN-FA en EO, Bulletin de renseignements sur le capitaine Chabert, in « Dossier concernant le comportement de certains officiers durant leur captivité », [septembre-octobre 1954], SHD, 10 H 315.

manifestes et en organisant leur « Comité de paix et de rapatriement ». De ce que l'on peut qualifier de stratégie, même s'il est probable que leur expérience de la captivité les ait effectivement conduit à une certaine défiance vis-à-vis de la CRF, certaines familles à l'arrière sont au courant dès le début des années 1950, lorsqu'elles parviennent à lire entre les lignes des manifestes de prisonniers publiés dans *L'Humanité* ou bien encore des lettres envoyées par leurs proches depuis leurs camps de prisonniers (voir supra). Sur ce point, certains, comme Mme de La Croix Vaubois, ont également interrogé des prisonniers libérés ; ainsi Amédée Thévenet, en pèlerinage à Lourdes en juin 1952 :

« Nous parlons des camps : ce n'est pas terrible ! Il y a une grande solidarité, surtout entre les officiers qui forment un groupe homogène. [...] Oui, ils ont signé le *Manifeste du camp n° 1* publié par le journal *L'Humanité*. C'est très bien. C'est le prix de leur prochaine libération, etc. Je ne sais pas jusqu'à quel point elles sont dupes de mon discours lénifiant. »<sup>2394</sup>

Mme de La Croix Vaubois est d'autant moins dupe que la stratégie qu'emploiera son fils un an et demi plus tard va être mise en œuvre une première fois à la fin de l'été 1952, nous l'avons vu, par le lieutenant de Villeneuve, tenant à la presse, peu après sa libération, un discours en apparence favorable à la cause de ses anciens geôliers (voir supra). Pour ces libérés, il s'agit de se comporter en apparence comme leurs anciens geôliers attendent que les prisonniers libérés se comportent car, se sachant par eux observés, ils pensent de cette manière pouvoir les inciter à poursuivre le flot des libérations anticipées, à améliorer les conditions de captivité de leurs camarades, et ainsi favoriser les chances de survie de tous les prisonniers. Le commandement militaire, on l'a vu, est d'ailleurs parfaitement au courant ; cependant, malgré la compréhension qu'il a du problème moral posé aux prisonniers libérés, le général Salan interdit officiellement, à l'automne 1952, à tout militaire libéré « de tenter des compromissions et de donner des gages à ceux qui sabotent ouvertement la guerre d'Indochine »<sup>2395</sup>, sous peine d'être « contraint de demander sa démission »<sup>2396</sup>. Or, pensent sans doute les cinq officiers signataires de la présente lettre aux familles, de manière très pragmatique, à l'instant de leur libération – ils ont d'ailleurs été vraisemblablement sensibilisés à cette question en captivité –, le meilleur signe à renvoyer à leurs geôliers une fois libérés, celui également le moins risqué du point de vue de la poursuite de leur carrière militaire, c'est d'en appeler au retour du professeur Huard, seul personnel de la CRF en Indochine à avoir l'oreille de leurs anciens geôliers, et donc

---

<sup>2394</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, op. cit., p. 357.

<sup>2395</sup> Gal R. Salan, Note d'orientation pour les prisonnier du corps expéditionnaire libérés, [automne 1952], op. cit.

<sup>2396</sup> Id.

susceptible d'avoir quelque influence sur eux. C'est du reste également le sens de la note de bas de page figurant à la page 17 du témoignage publié par le capitaine Vollaire en 1953, saluant l'humanité de ses anciens geôliers pour mieux leur demander quelque amélioration dans le sort de ses camarades toujours captifs [voir annexe 25].

Au courant de cette stratégie, Mme de La Croix Vaubois ainsi que l'amiral Moreau, père de l'administrateur René Moreau, prisonnier depuis 1946, soutiennent les cinq officiers. Ce faisant, résume le général Cogny au général Navarre dans une lettre du 15 avril 1954, Mme de La Croix Vaubois est « mise à l'index pour son attitude pro-viêt minh flagrante dans la défense des intérêts des PG »<sup>2397</sup>. Partageant pour partie le pragmatisme des cinq officiers signataires, et souhaitant sans doute donner des gages à Mme de La Croix Vaubois, le général Navarre pousse néanmoins le professeur Georges Brouardel, président de la CRF, à réintégrer le professeur Huard dans ses fonctions en Indochine, ce qui est fait au début de l'année 1954.

Entre temps, l'Indochine fait à nouveau les gros titres : c'est l'heure de la bataille de Dien Bien Phu, qui s'achève sur le chiffre impressionnant de près de 12 000 prisonniers et disparus dans les rangs de l'UF et de l'Etat du Viêt-Nam. Entre mars et mi-juillet 1954, au plus fort de la bataille de Dien Bien Phu et jusqu'après la chute de la cuvette, la CRF fait parvenir aux familles plus de 3 000 fiches, mais ces dernières ne contiennent que des informations officieuses, le ministère des Anciens combattants, on le sait, étant seul habilité à classer les disparus en « prisonniers », « déserteurs » ou « décédés ». Les plus hautes autorités françaises sont conscientes du problème. « L'augmentation récente du volume des prisonniers détenus par le Vietminh », écrit en effet le président du Conseil Joseph Laniel, en mai 1954, au secrétaire général permanent de la Défense nationale, « impose une coordination rationnelle et vigoureuse des efforts de tous les organismes qualifiés, publics et privés, en vue d'atténuer, dans toute la mesure du possible, les souffrances des intéressés et celles de leurs familles. »<sup>2398</sup> Le chiffre effarant des pertes impose également une reprise en mains du système d'assistance aux prisonniers et d'information des familles. « De nombreux services publics, œuvres et associations », poursuit Laniel, « s'efforcent présentement de résoudre au mieux ces problèmes ; parmi les premiers figurent le

---

<sup>2397</sup> Lettre du général Cogny, commandant les forces du NV, au général Navarre, 15 avril 1954, SHD, 10 H 524, dossier Croix-Rouge, citée in R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire*, op. cit., p. 66.

<sup>2398</sup> Lettre de Joseph Laniel au SGPDN, au sujet de la coordination des mesures à prendre au profit des prisonniers en Indochine et de leurs familles, s.d. [mai 1954], SHD, 10 H 313, dossier 1.

Secrétariat d'Etat auprès des Etats Associés, le Ministère des Anciens Combattants, le Ministère de la Défense Nationale. Parmi les autres figurent en outre la Croix-Rouge, un certain nombre d'associations d'Anciens Combattants et des œuvres privées »<sup>2399</sup>, dont celle dirigée par Mme de La Croix Vaubois. Pour le président du Conseil, il est incontestable que « la cheville ouvrière de l'action doit être le Ministère des Anciens Combattants. »<sup>2400</sup> Cette tentative de recentralisation de l'assistance aux prisonniers et de l'information des familles se traduit en mai 1954 par la convocation d'une réunion présidée par Jean Mons, secrétaire général permanent de la Défense nationale, chargée d'étudier les mesures à prendre pour aider sur le plan moral et matériel les familles de prisonniers. C'est à cette occasion qu'est décidée la création d'un organisme officieux, sous la présidence de Mme Georges Bidault et la houlette du ministère des Affaires étrangères : le Bureau de liaison des familles des prisonniers, créé afin « de centraliser les renseignements recueillis sur les prisonniers et de diffuser par presse et radio toutes les informations relatives à ceux-ci »<sup>2401</sup>.

Représentant le Comité national d'aide aux combattants d'Indochine – qui deviendra la Fondation Maréchal de Lattre –, le Service social d'Indochine, la Croix-Rouge française, la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre, l'Association des Anciens du CEFEO – qui deviendra l'ACUF –, le Service d'entraide des troupes aéroportées, la Fondation des œuvres de l'air, et les Anciens parachutistes SAS, le Bureau de liaison des familles des prisonniers est chargé uniquement, dans un premier temps, « de renseigner très vite les familles par les voies les plus appropriées (presse, radio, correspondance) »<sup>2402</sup> grâce aux listes de noms de prisonniers communiquées par le secrétariat d'Etat à la guerre. Dès juin, ce Bureau, suite à sa demande, voit élargir ses missions à l'acheminement de la correspondance destinée aux prisonniers de guerre en Indochine, via l'Office du prisonnier ; en sens inverse, il continue d'avoir la charge de communiquer les renseignements recueillis sur les prisonniers par l'OP directement aux familles<sup>2403</sup>. Ce faisant, le Bureau devient effectivement le correspondant officiel de l'Office du prisonnier,

---

<sup>2399</sup> *Id.*

<sup>2400</sup> *Id.*

<sup>2401</sup> Observations mentionnées sur le bordereau d'envoi la lettre de J. Laniel au SGPDN, Paris, 28 mai 1954, SHD, 10 H 313, dossier 1.

<sup>2402</sup> Bureau de liaison des prisonniers d'Indochine, Note pour le capitaine Gueguen, directeur de l'Office du prisonnier, Paris, s.d. [mai ou juin 1954], SHD, 10 H 313, dossier 2.

<sup>2403</sup> Capitaine de vaisseau Maincent, directeur du cabinet militaire du COMIGAL, Note sur l'acheminement de la correspondance destinée aux prisonniers de guerre en Indochine, Saigon, 15 juin 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

en lieu et place de la CRF, Mme Georges Bidault jugeant, en accord avec la délégation française à Genève, que la CRF « ne peut assumer ici cette charge en raison des déficiences reconnues de son organisation »<sup>2404</sup>.

Si la création de ce nouvel organisme semi-officiel vise évidemment à court-circuiter la CRF, accablée par les familles de prisonniers, il a également pour ambition de nationaliser ce qui jusqu'à présent relevait essentiellement de l'initiative privée ; ainsi l'action de Mme de La Croix Vaubois, de plus en plus critique vis-à-vis des autorités militaires françaises, et dont ces dernières venaient à l'époque tout juste d'apprendre qu'elle était directement renseignée, depuis plusieurs mois, par la PFAT Antonia Girardi, en poste à l'antenne d'Hanoi de l'OP comme secrétaire du 28 novembre 1952 au 26 janvier 1954<sup>2405</sup>. En 1954, les familles tentent en effet d'en savoir plus sur leurs proches par tous les moyens, en s'adressant directement à Mlle Girardi, mais aussi à tous les services ayant eu à faire aux prisonniers..., et jusqu'au Premier ministre de la RDV Pham Van Dong, à l'image de la mère du lieutenant Larnage, porté disparu le 16 décembre 1951 à Phu Lao<sup>2406</sup>. D'autres, tentent d'entrer en contact directement avec les prisonniers libérés et rapatriés ayant accepté que leurs noms figurent sur les courriers envoyés par la CRF aux familles comme personne à contacter pour obtenir plus de renseignements sur les derniers moments de leurs proches<sup>2407</sup>... quitte à réveiller des souvenirs douloureux et très frais chez les survivants. Ainsi le lieutenant Pierre Mariani, écrivant à son capitaine le 30 octobre 1952, quelques mois après sa libération :

« Ne croyez pas [...] que j'oublie les camarades qui sont restés en Indochine. Depuis mon arrivée en France je me suis transformé en bureau de renseignements. En effet presque chaque jour j'ai des lettres de familles de disparus et P.G. Beaucoup me demandent les circonstances et détails sur la mort de leur parent [...]. Presque toujours la Croix Rouge leur signale que je suis le seul à avoir témoigné de la mort du P.G. en question. Aussi je suis obligé de rechercher parmi les libérés un second témoin, afin que l'acte de décès soit valorisé. [...] Le triste rappel de ces heures terribles vécues dans ces camps commence à agir sur le moral. »<sup>2408</sup>

Ainsi encore Amédée Thévenet, libéré du camp n° 5 le 11 septembre 1951, qu'une famille d'un combattant mort sur la RC4 le 7 octobre 1950 vient trouver, ayant été témoin de sa mort, pour s'assurer qu'il n'a pas été fait prisonnier, ou cette mère d'un camarade mort à

---

<sup>2404</sup> Note pour le capitaine Gueguen, [mai ou juin 1954], *op. cit.*

<sup>2405</sup> Dossier de sanction de la PFAT Antonia Girardi, février-avril 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

<sup>2406</sup> Cabinet militaire du Genechef, Fiche à l'attention du colonel Pinsard, Saïgon, 24 septembre 1954, SHD, 10 H 315, dossier n° 6, sous-dossier « Commission des recherches PG ».

<sup>2407</sup> Comme prescrit par la Note de service sur le décès des militaires en captivité signée par le général Salan, Saïgon, 7 octobre 1952, SHD, 10 H 314, dossier « Office du prisonnier – Organisation et fonctionnement (1952-1953) ».

<sup>2408</sup> Copie d'une lettre du lieutenant Pierre Mariani à un capitaine X, Strasbourg, 30 octobre 1952, SHD, 10 H 314, dossier « Divers ».

côté de lui en captivité, qu'il serre dans ses bras pour contenir ses pleurs<sup>2409</sup>. « Je suis constamment sollicité », se rappelle Wladyslaw Sobanski quelques mois après sa libération du camp 113, à sa sortie de l'hôpital en août 1954, « par courrier, au téléphone, jusqu'à la porte de ma maison. Les questions de ces personnes sont légitimes, mais elles m'obligent à replonger dans un enfer que je cherche à oublier ou, pour le moins, estomper de ma mémoire. Elles veulent des détails précis, que je n'ai aucune envie d'évoquer. J'en suis réduit à m'enfermer dans la maison, à demander à mon père d'aller lui-même ouvrir la porte et prétendre que je ne suis pas là. »<sup>2410</sup> Ces sollicitations laisseront des traces chez ces hommes qui feront partie des principaux acteurs du renouveau de la cause des anciens prisonniers de la RDV à partir des années 1980.

Les familles écrivent également à leurs députés, qui font jouer leurs relations pour entrer en contact, qui avec le général en chef, qui avec le ministre de la Défense, qui avec le président du Conseil ou de la République, ou bien encore le ministre des Etats associés : je dois répondre à de « très nombreuses demandes et interventions parlementaires qui me sont adressées sur le problème des échanges de prisonniers »<sup>2411</sup>, écrit ainsi le 22 novembre 1954 le nouveau ministre des Etats associés, Guy La Chambre, au secrétaire général du Commissariat de France en Indochine. Les familles vont même jusqu'à écrire directement à la MFLCIC...

Devant ces dérives, estiment les autorités militaires et politiques françaises, il apparaît nécessaire de rappeler que la communication vis-à-vis des familles doit être le plus possible rationalisée et centralisée ; ainsi le Commandement en chef en Indochine, par la voix du général Agostini, chef d'état-major, rappelle-t-il à la MFLCIC que cette dernière n'est en aucun cas autorisée à répondre directement aux familles, ceci afin d'éviter les mauvaises interprétations, mais qu'elle doit en revanche adresser les renseignements obtenus au BDPGI qui, par l'intermédiaire de l'OP, est seul autorisé à communiquer avec les familles<sup>2412</sup>. Le 15 décembre 1954, une fiche du Bureau études générales et des plans rédigée à l'attention du cabinet militaire du Commissariat général enfonce le clou :

« Les familles s'adressent à des organismes divers afin d'obtenir des nouvelles sur le sort de leurs disparus. [...] »

---

<sup>2409</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois, op. cit.*, p. 357-358.

<sup>2410</sup> W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 95.

<sup>2411</sup> Télégramme de Guy La Chambre au secrétaire général du COMIGAL, Paris, 22 novembre 1954, SHD, 10 H 315, dossier n° 6, sous-dossier « Télégrammes-Correspondance (1954) ».

<sup>2412</sup> Général Agostini, Projet de lettre à adresser à la MFLCIC pour préciser l'acheminement des demandes reçues par cet organisme au sujet de disparus des Forces de l'Union Française, 15 décembre 1954, SHD, 10 H 316, dossier « Déclarations de prisonniers libérés – Officie du prisonnier (1950-1954) ».

Il semble cependant indispensable d'éviter que des organismes différents donnent aux familles des renseignements plus ou moins inexacts, fragmentaires et pouvant être mal interprétés. Or l'Office du Prisonnier est le seul qualifié pour donner de tels renseignements, comportant les réserves nécessaires. »<sup>2413</sup>

Devant l'attente des familles, un simple rappel à l'ordre ne peut suffire : il devient urgent de mieux informer l'opinion. Dès le 30 septembre 1954, un communiqué du commandement français en Indochine est diffusé à la presse :

« Nombreuses familles toujours sans nouvelle un des leurs ayant servi dans forces Union Française en Extrême-Orient et disparu cours opérations militaires 1945 à 1954.

Commandement Forces Union Française a fait connaître n'ignore pas situation angoissante ces familles. S'attache par tous les moyens dont dispose se renseigner sur sort prisonniers de guerre militaires et internés civils dont est sans nouvelles.

Déjà informations recueillies portées à connaissance familles intéressées soit par intermédiaire ministère Anciens combattants soit par Croix-Rouge Française, soit par Bureau liaison prisonniers de guerre de Paris.

En outre personnels non libérés et portés disparus sur lesquels aucun renseignement a pu être obtenu font objet demandes de renseignements auprès partie adverse. »<sup>2414</sup>

Le ministère des Etats associés multiplie quant à lui les demandes de renseignements chiffrés sur les prisonniers et disparus afin de « faire cesser [la] diffusion de tous renseignements fantaisistes en publiant très rapidement une mise au point concise et précise sur cette importante question [des prisonniers, nda] et à laquelle [l']opinion publique est très sensible »<sup>2415</sup>. Ce faisant, il s'agit également de répondre aux interpellations de parlementaires comme André-François Mercier, député MRP des Deux-Sèvres, demandant avec insistance au gouvernement de clarifier « le nombre de prisonniers des troupes de l'Union françaises rendus par le Vietminh »<sup>2416</sup>, « le nombre total des disparus »<sup>2417</sup>, ainsi que la question des dispositions à prendre « pour obtenir que tous nos prisonniers encore vivants nous soient rendus »<sup>2418</sup>.

Car un véritable secret entoure effectivement la question des prisonniers. Dès le 19 août 1954, un télégramme des forces terrestres au Nord-Vietnam informant le SGPDN de la libération d'un premier contingent de prisonniers, le prévient par la même occasion que le « nombre [de] prisonniers libérés chaque jour sera communiqué à la Presse. Par contre [le]

---

<sup>2413</sup> Bureau études générale et plans de l'état-major du Commandement en chef en Indochine, Fiche sur les renseignements demandés par les familles de disparus rédigée à l'attention du cabinet militaire du Commissariat général, 15 décembre 1954, SHD, 10 H 313, 2<sup>e</sup> dossier.

<sup>2414</sup> Communiqué du commandement français en Indochine diffusé à la presse le 30 septembre 1954 à 19h, SHD, 10 H 315.

<sup>2415</sup> Télégramme de Guy La Chambre, 22 novembre 1954, *op. cit.*

<sup>2416</sup> « La situation en Indochine », *Le Monde*, 13 septembre 1954, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1954/09/13/la-situation-en-indochine\\_2023253\\_1819218.html#VmLgMTJ5bk4jKIUs.99](http://www.lemonde.fr/archives/article/1954/09/13/la-situation-en-indochine_2023253_1819218.html#VmLgMTJ5bk4jKIUs.99), consulté le 1/01/2017.

<sup>2417</sup> *Id.*

<sup>2418</sup> *Id.*

chiffre total [des] prisonniers qui doivent encore être libérés sera censuré jusqu'à [la] fin [de] l'opération [de] libération »<sup>2419</sup>. Cependant, prévient l'auteur du télégramme : « Je compte laisser filtrer quelques appréciations encore vagues sur [les] différence entre [le] nombre [de] prisonniers que [les]Vietminh vont nous remettre et [le] total [des] prisonniers que nous escomptions retrouver. Ceci en vue [de] préparer [l']opinion publique [de] France. »<sup>2420</sup> Si bien que les familles de prisonniers et de disparus comprennent rapidement que nombre d'entre eux ne reviendront pas, sans pour autant savoir si leurs proches sont décédés au combat ou dans les camps de prisonniers..., ou bien sont toujours maintenus en captivité.

### 1.3.3 Vers une *POW/MIA issue* à la française (1954-1973) ?

Dans l'hexagone, l'état physique des libérés provoque un certain émoi au début de l'été 1954, quand les journalistes voient arriver « ces squelettes ambulants, ces hommes, heureux d'être libérés mais tellement maigres qu'on ne voyait luire, dans leurs faces hâves et rongées par la barbe, que des yeux pleins de fièvre »<sup>2421</sup>. Sur son lit d'hôpital, le colonel Le Page, prend ainsi « connaissance des premiers reportages sur la libération et sur notre odyssee. Décidément nous étions à la une de l'actualité »<sup>2422</sup>, conclut-il ironiquement. *Paris-Presse, Paris Match, Le Monde, Le Figaro...* dépêchent en effet des journalistes pour couvrir les libérations de ces prisonniers « hâves, maigres, barbus, [...] avanç[ant] les yeux vides »<sup>2423</sup>, pour reprendre les mots de Jean Lartéguy dans *Le Mal jaune*. En France, les photographies prises par les journalistes ne manquent ainsi pas d'évoquer quelques souvenirs encore tout frais ; ainsi dans la famille du marin Pierre-Jean Yvon, qui résume ainsi le propos de la lettre reçue à l'été 1954, après que ses proches aient pris connaissance du reportage de Joël Le Tac et René Vital sur l'échange de prisonniers du 14 juillet 1954<sup>2424</sup>,

---

<sup>2419</sup> Télégramme des forces terrestres au Nord-Vietnam pour le SGPDN, 19 août 1954, SHD, 10 H 313, dossier 1.

<sup>2420</sup> *Id.*

<sup>2421</sup> Lucien Bornert (préfaces de Geneviève de Galard et du médecin-commandant Paul-Henri Grauwain), *Les rescapés de l'enfer. 2. Les héros de Diên Biên Phu*, Paris, Nouvelles presses mondiales, coll. Documents du monde, 1954, p. 88 (d'après un article de *Paris Match*).

<sup>2422</sup> Col M. Le Page, *Cao Bang*, *op. cit.*, p. 318

<sup>2423</sup> J. Lartéguy, *Le Mal Jaune*, *op. cit.*, p. 80.

<sup>2424</sup> J. Le Tac et R. Vital, « 100 libérés des camps viets racontent leur captivité », *op. cit.*, p. 37.

auquel Yvon a lui-même participé : « Devant de telles horreurs, ils ont pensé que nos prisonniers sortaient des camps de concentration de Dachau ou de Buchenwald. »<sup>2425</sup>

Évoquant les déportés de la Seconde Guerre mondiale, la figure des libérés interroge en retour sur le sort des absents. Devant le nombre important des disparus, présentés comme des « non-rendus », la presse française s'interroge<sup>2426</sup> : que sont-ils devenus ? Sont-ils morts en captivité ? Sur le théâtre des combats ? Ont-ils déserté ? Sont-ils toujours prisonniers ? Manquant d'informations précises, les médias en sont réduits aux conjectures. Parfois se contentent-ils plus simplement de publier des reportages sur le retour des libérés. Dans son numéro du 18 au 25 septembre 1954, *Paris Match* publie ainsi un reportage photographique sur les retrouvailles « du plus célèbre prisonnier du monde »<sup>2427</sup> avec sa femme, tout sourire, et sa vie parisienne : « Pour son premier contact avec la vie parisienne », raconte le journal, « le général de Castries est allé au Parc des Princes applaudir le match Racing-Bordeaux [...] La veille, il a dîné avec sa femme dans un restaurant de l'avenue de Madrid »<sup>2428</sup>.

Ces reportages ne manquent pas de heurter les familles qui attendent toujours le retour d'un être cher. Ainsi la femme du capitaine Jean Cavillon, capturé le 4 décembre 1952, s'adressant directement au général Ely en ces termes, le 19 septembre 1954 :

« Si je me permets de vous écrire aujourd'hui c'est que j'espère obtenir par vous une réponse à la question que je me pose depuis de long mois – "Mon mari est-il en vie" ? Je sais qu'étant surchargé de travail vous ne pouvez vous occuper de la question des prisonniers et disparus. Les organismes chargés de le faire laissent les familles sans aucune nouvelles. A l'affût du moindre indice nous parcourons les journaux et écoutons différents postes. Qu'apprenons-nous alors ? Que le Général De Castries est en meilleure santé, que son poids a augmenté de 4 kgs en une semaine, qu'il a pu résister à 3 mois de captivité etc. etc. sans parler des excentricités de Madame. Croyez-vous que les femmes de prisonniers, sans mauvais esprit, ne préféreraient pas apprendre que l'on s'occupe [sic] de ceux qui attendent toujours de l'autre côté. Dites-nous quelque chose... Devons-nous avoir encore de l'espoir et attendre ? attendre jusqu'à quand ? Devons-nous prendre des dispositions nouvelles et nous mettre au travail pour élever nos enfants parce que du jour au lendemain on nous supprimera notre délégation ? Cette attente dans l'angoisse doit prendre fin. »<sup>2429</sup>

La veille, le 18 septembre 1954, un recueil de lettres « de familles inquiètes sur le sort d'un des leurs »<sup>2430</sup> est envoyé au président du Conseil par Jean Dugnas, père d'un combattant

---

<sup>2425</sup> P.-J. Yvon, *Un marin dans l'exode indochinois*, op. cit., p. 139.

<sup>2426</sup> Sur l'état d'information de l'« opinion publique » en 1954, voir Lucien Bornert, *Les rescapés de l'enfer*, 2., op. cit., p. 83-89.

<sup>2427</sup> Philippe de Pirey et Jean-Pierre Pedrazzini, « Elle attend le retour du plus célèbre prisonnier du monde », *Paris Match*, n° 283, 28 août-4 septembre 1954, p. 16-17, p. 16.

<sup>2428</sup> Philippe de Pirey, Robert Serrou, Charles Courrière et Jean-Pierre Pedrazzini, « Quatre revenants qui furent la légende de Diên Biên Phu », *Paris Match*, n° 286, 18-25 septembre 1954, p. 32-35, p. 32.

<sup>2429</sup> Lettre de Madame Jean Cavillon au général Paul Ely, commandant en chef en Indochine, Marrakech, 19 septembre 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

<sup>2430</sup> Copie d'une lettre de M. Jean Dugnas au président du Conseil, Nevers, 18 septembre 1954, SHD, 10 H

disparu à Dien Bien Phu, en accord avec la section de Nevers de l'association des Anciens du CEFEO. Ce recueil est accompagné d'une lettre posant « des questions précises auxquelles NOUS VOULONS DES REPONSES NON MOINS PRECISES [en capitales soulignées dans le texte original] »<sup>2431</sup>, écrit le père éploré, notamment :

« Que fait-on pour retrouver morts ou vifs les manquants ?

A) EST-ON CERTAIN QUE TOUS LES VIVANTS SONT DE RETOUR [...]

B) IL Y A DES MORTS QUI DOIVENT POUVOIR ETRE RECUPERES [en capitales soulignées dans le texte original] »<sup>2432</sup>

L'auteur, s'insurgeant également contre le fait que des listes de prisonniers aient été publiées en mai contenant des noms de combattants – dont celui de son fils – en réalité morts au combat, souhaite une réponse rapide, « faute de quoi par tous les moyens légaux ou non nous alerterons l'opinion »<sup>2433</sup>.

Chez l'Association des anciens du CEFEO, la question des prisonniers et des disparus est en effet d'emblée d'autant plus sensible<sup>2434</sup> qu'elle repose sur un sentiment d'abandon et de manque de reconnaissance formant les assises mêmes de l'association. « Au début de l'année 1947 », raconte aujourd'hui encore le site Internet de l'Association des combattants de l'Union française (ACUF), qui prit la suite en 1956 des Anciens du CEFEO, « après près de deux années de combat en Indochine et devant les difficultés morales et matérielles qu'ils rencontraient à leur retour en métropole où rien n'avait été prévu, ni par les pouvoirs publics, ni par des initiatives privées, pour leur accueil, voire parfois face à l'hostilité de certains groupes de pression politiques, des combattants d'Extrême Orient éprouvèrent le besoin de se regrouper et de s'associer. Ils voulaient aussi », ajoute le site Internet, « défendre la mémoire de leurs camarades Morts pour la France sur ce territoire d'opérations lointain et soutenir activement ceux qui poursuivaient là-bas le combat pour la défense de la liberté. »<sup>2435</sup> Parrainée par le général Leclerc, l'association voit ses premiers locaux prêtés par la CRF, rue de Berri à Paris, puis par la maison de la 2ème DB, 118 rue de Grenelle. L'association est à l'origine proche du pouvoir militaire ainsi que de la CRF, composante de l'Office du prisonnier ; en 1950, elle participe ainsi à la création du Comité national d'aide aux combattants d'Indochine – qui deviendra la fondation Maréchal

---

313, 2<sup>e</sup> dossier.

<sup>2431</sup> *Id.*

<sup>2432</sup> *Id.*

<sup>2433</sup> *Id.*

<sup>2434</sup> Voir les nombreuses coupures de presse conservées aux ANOM, ANOM / HCI / SPCE// 30 à 35, issues des journaux *Le combattant d'Indochine*, *Climats*, *Union française*, *Indochine-Sud-Est-Asiatique*.

<sup>2435</sup> Site Internet de l'ACUF, page « Historique », *op. cit.*

de Lattre – ; la même année, elle crée son propre journal, *Le Combattant d'Indochine*, dirigé par Yves Gignac, avec pour rédacteur en chef Michel Tauriac ; deux ans plus tard, en 1952, elle contribue à créer le « groupement des familles de disparus ». En 1954, alors qu'elle compte « 30 000 membres dont un tiers est composé de militaires en activité »<sup>2436</sup>, elle participe ainsi officiellement à l'accueil des prisonniers libérés en métropole<sup>2437</sup> et prend part aux recherches concernant les prisonniers et disparus.

De plus en plus critique vis-à-vis de la politique française vis-à-vis des prisonniers et disparus du CEFEO en Indochine, l'association lance en octobre 1954 « une campagne pour faire connaître les conditions inhumaines de leur détention ainsi que le scandale des trop nombreux disparus »<sup>2438</sup>. La campagne commence avec une « Lettre au lecteur » du *Combattant d'Indochine*, signée du commandant X, publiée en préambule du numéro 29. Appuyée sur les chiffres communiqués par le général Ely lors de sa conférence de presse à Hanoi, le 19 septembre 1954, cette lettre titre sur la soustraction suivante : « 40.000 - 10.000 = 30.000 », soit selon l'auteur le nombre des prisonniers non rendus par la RDV :

« Il est indispensable que nos dirigeants s'inquiètent du sort de ces disparus. Le sort de l'Indochine a beau avoir été réglé dans leur esprit, celui des prisonniers demeure cuisant dans le cœur des familles et de leurs frères d'armes qui ont eu la chance d'échapper à la captivité. [...] La France ne peut laisser 30.000 de ses fils dans les geôles adverses. Nous sommes en droit d'exiger des explications. Il n'y aura pas de Cessez-le-feu pour nous tant que ne sera résolu ce douloureux problème. »<sup>2439</sup>

À l'intérieur du numéro, quelques photographies de la libération des colonels Le Page et Charton, ainsi que du photographe Daniel Camus et du cinéaste Pierre Schoendoerffer<sup>2440</sup>, illustrent le propos, que vient clore une documentation rassemblée pour informer de leurs droits « les ayant-cause des militaires dont le décès est imputable au Service ou qui sont disparus ou prisonniers »<sup>2441</sup>. Le numéro entier est innervé par la question, tout comme le suivant, en novembre 1954, qui, comme son prédécesseur, fait sa couverture sur la photographie d'un prisonnier, cette fois un légionnaire de Dien Bien Phu libéré le 14 juillet

---

<sup>2436</sup> *Id.*

<sup>2437</sup> Voir par exemple « Avec les Rapatriés du "Claude Bernard" », *Le combattant d'Indochine, Revue mensuelle éditée et réalisée par l'Association des Anciens du CEFEO*, n° 29, octobre 1954, p. 34. L'article fait le point sur l'accueil des libérés en métropole, à leur débarquement à Marseille, célébrant au passage l'assistance apportée par les Anciens du CEFEO. Voir également « Nouvelles en images », *Le combattant d'Indochine, Revue mensuelle éditée et réalisée par l'Association des Anciens du CEFEO*, n° 30, novembre 1954, p. 10-11, p. 10. La rubrique illustre à nouveau le débarquement des libérés en métropole, accueillis au nom des Anciens du CEFEO par Yves Gignac.

<sup>2438</sup> Site Internet de l'ACUF, page « Historique », *op. cit.*

<sup>2439</sup> Commandant X, « Lettre aux lecteurs, 40.000 - 10.000 = 30.000 », *Le combattant d'Indochine, op. cit.*, octobre 1954, p. 6.

<sup>2440</sup> « Nouvelles en images », *Le combattant d'Indochine, op. cit.*

<sup>2441</sup> *Le combattant d'Indochine, op. cit.*, octobre 1954, p. 36.

1954, d'une extrême maigreur – il est dit qu'il « a perdu 25 kgs pendant sa captivité »<sup>2442</sup> –, à l'air extrêmement faible et hagard. Quelques pages plus loin, dans le courrier des lecteurs, cette photographie est appuyée par une lettre de Suzanne Counord, ex-infirmière du CEFEO, racontant ce qu'elle a vu à l'hôpital Lannessan : des prisonniers libérés très atteints par leur captivité, dont elle se réjouit « qu'après tant de douleurs et de mauvais traitements, ils aient pu survivre à un tel Buchenwald ! »<sup>2443</sup> La revue rappelle d'ailleurs que les rares photographies publiées des prisonniers libérés évoquent « d'une façon hallucinante celles des rescapés des camps de la mort nazis »<sup>2444</sup>, R. G.<sup>2445</sup>, de la revue *Climats* – soutien bien connu de la cause des anciens combattants d'Indochine –, estimant pour sa part que, grâce aux déclarations des libérés, l'on sait maintenant « qu'en Asie on remplace les fours crématoires par des marches de 700 kilomètres dans la jungle : l'efficacité est moindre, mais le crime n'est pas matérialisé. »<sup>2446</sup> La RDV serait donc coupable de crime de guerre, voire de génocide – le terme n'est cependant pas employé – vis-à-vis de ses prisonniers, un crime d'autant plus grave qu'il n'aurait guère été dénoncé par les autorités françaises, qui en seraient ainsi devenues les complices.

Quelques pages plus loin en effet, un deux pages au titre explicite, « 20.000 mères attendent toujours leurs fils », s'organise autour d'une série de quatre lettres et articles dénonçant avec force et émotion l'absence de volonté politique des autorités politiques françaises face au problème des prisonniers et des disparus d'Indochine. Intitulé « Deuxième lettre ouverte à M. Mendès-France », un encart de la rédaction formule un rappel à l'ordre clair et net à destination du président du Conseil :

**« Aujourd'hui nous savons, et vous-même ne pouvez l'ignorer, que plusieurs milliers de nos camarades sont encore retenus par le Vietminh. Au mépris des conventions et des engagements pris par lui à Genève, le Vietminh ne nous a pas rendu les officiers, sous-officiers et soldats spécialistes du renseignement ou chefs de ce Commando. Par ailleurs, il a sélectionné dans les camps de prisonniers ceux qu'il a désignés comme étant des criminels de guerre et il les a condamnés à l'emprisonnement et parfois même à la peine de mort. [en gras dans le texte] »<sup>2447</sup>**

L'Association des Anciens du CEFEO est bien informée, quelques témoignages de libérés et bulletins de renseignements ayant en effet instruit le commandement supérieur en Indochine, à l'été 1954, du maintien en captivité de certains prisonniers jugés dangereux par la RDV. Le 14 septembre

---

<sup>2442</sup> *Ibid.*, n° 30, novembre 1954, page de couverture.

<sup>2443</sup> Mlle Suzanne Counord, Infirmière à l'hôpital de Secrata (Algérie), « A propos de l'article de "Life" », *Le combattant d'Indochine*, *op. cit.*, novembre 1954, p. 2-3, p. 2.

<sup>2444</sup> « Deuxième lettre ouverte à M. Mendès-France », *Le combattant d'Indochine*, *op. cit.*, novembre 1954, p. 19.

<sup>2445</sup> Nous n'avons pas réussi à identifier qui se cache derrière ces initiales.

<sup>2446</sup> R. G., « Des précisions s'imposent », *Le combattant d'Indochine*, *op. cit.*, novembre 1954, p. 18.

<sup>2447</sup> « Deuxième lettre ouverte à M. Mendès-France », *op. cit.*, p. 19.

1954, par exemple, un bulletin de renseignements secret confidentiel informe le commandement en chef en Indochine que, « de source bien placée », un informateur non nommé aurait appris, le 30 août 1954, l'existence de « deux camps de représailles [...] à Lang Trang ([...] 31 kms de Tuyen Quang N.E.) et dans la région de Ba Be. A la date précitée », poursuit l'informateur :

- « environ 600 prisonniers étaient internés dans le camp de Lang Trang. Les prisonniers internés dans les camps de représailles comprenaient des :
- O.R. [officiers de renseignement, nda]
  - Commandos
  - Militaires du G.C.M.A. [Groupement de commandos mixtes aéroportés, nda]
  - Militaires ayant commis des exactions ou atrocités.
  - Militaires signalés pour leur mauvaise conduite dans les camps.
- CES MILITAIRES NE SERONT PAS RENDUS. [en capitales dans le texte] »<sup>2448</sup>

On comprend l'effet de telles informations – cependant difficiles à recouper, on l'a vu, et souvent contredites par d'autres renseignements, parlant non de prisonniers mais de déserteurs –, sur l'Association des Anciens du CEFEO. Pour cette dernière, il n'y aurait ainsi guère de doute sur le fait que la RDV aurait caché plusieurs milliers de prisonniers à la Commission de contrôle :

**« De tels actes jugent ceux qui en portent la responsabilité, mais nous nous étonnons que votre Gouvernement n'ait pas cru devoir agir, en cette circonstance, avec la célérité et la vigueur que réclame une telle situation. [en gras dans le texte]**

[...] Ne pas protester contre une telle abomination serait, de notre part, une complicité. Il y a des duperies qui déshonorent autant ceux qui en sont les complices que leurs auteurs.

**Trop de temps a déjà été perdu.**

**Vous seul, Monsieur le Président, disposez de l'autorité nécessaire pour faire donner la réponse qu'attendent les familles françaises éprouvées et les Combattants d'Indochine.**

**Cette réponse, nous l'attendons car nous sommes en droit de penser que vous nous la devez. [en gras dans le texte] »**<sup>2449</sup>

Les questions formulées par les familles françaises sont incarnées en début de dossier par une émouvante lettre signée « Madame H. », écrite à la suite de la « Lettre aux lecteurs » du commandant X, entendant faire part aux Anciens du CEFEO de sa détresse et de sa colère devant le problème des « prisonniers non rendus »..., dont son propre fils :

« J'ai écrit partout, à l'Office des prisonniers [sic] d'Indochine, jusqu'au Ministre de la Guerre sous lettre recommandée, à M. Mendès-France, à la Croix-Rouge, etc... Toutes sont restées lettres mortes ; on ne me répond pas. [...]

Depuis des années j'ai versé des flots de larmes ; aujourd'hui mes yeux sont secs ; je n'ai plus de force de pleurer ; ruinée, minée, rongée par la douleur et le chagrin, je me traîne comme une épave qui va à la dérive. L'on m'a pris mon être cher, mon tout, l'espoir qui me rattachait à la vie ; aujourd'hui, plus rien, l'éternel silence, cette cruelle attente qui vous étreint. »<sup>2450</sup>

---

<sup>2448</sup> 2<sup>e</sup> Bureau de l'EMIFT, Bulletin de renseignements secret confidentiel n° 2575, valeur 1<sup>e</sup> main : B, au sujet des prisonniers de guerre français, Hanoi, 14 septembre 1954, SHD, 10 H 315, dossier « 10 H 315 ».

<sup>2449</sup> « Deuxième lettre ouverte à M. Mendès-France », *op. cit.*, p. 19.

<sup>2450</sup> Madame H., « Lettre d'une mère », *Le combattant d'Indochine, op. cit.*, novembre 1954, p. 18.

Madame H. est dans l'état de ces dizaines de familles qui écrivent à la revue et dont on trouve les demandes de renseignements adressées à la communauté de ses lecteurs à la toute fin du périodique, sous la rubrique « On demande des nouvelles »<sup>2451</sup>. « On nous a plongé dans l'oubli et il n'est plus question de nous », résume avec aigreur Madame H. « [...] Notre patience est à bout, la colère nous monte. »<sup>2452</sup> Cette mère éplorée en appelle ainsi à l'Association des Anciens du CEFEO, afin que cette dernière puisse s'« employer à les [les prisonnier, nda] tirer de cet enfer et multiplier [les] interventions auprès des responsables »<sup>2453</sup> :

« Les familles se regroupent, elles veulent les leurs et demandent des comptes. Que l'on nous réponde ! les moutons se cabrent et se révoltent, deviennent des loups. Le moment des petits soldats de bois est révolu ; assez de se jouer de nous, que l'on nous parle, que l'on nous réponde une bonne fois pour toutes ; nous n'en pouvons plus, il faut causer ferme avec l'ennemi et ne pas abandonner nos chères victimes. L'heure est venue, fini la comédie ! »<sup>2454</sup>

Lui emboîtant le pas, R.G., de la revue *Climats*, appelle à ce que soient connus « au plus tôt les chiffres aussi vrais que possible (et par catégorie) des combattants retenus par le Vietminh »<sup>2455</sup>, que la commission d'armistice puisse disposer d'informations précises sur la carte des camps ainsi que sur les conditions sanitaires en vigueur dans ces derniers. Pour l'auteur, le fait que les différents services ayant trait au problème des prisonniers produisent des estimations dissemblables est insupportable. Ce faisant, estime R. G., « on joue encore avec la sensibilité de centaines de familles qui restent sans nouvelles des leurs. » En effet, poursuit-il, « il s'agit de vies humaines et on ne sait comment les étiqueter » : disparus ? morts au combat ? décédés en captivité ? maintenus prisonniers ? L'auteur reconnaît que « les services compétents s'occupant des prisonniers estiment que parmi ces disparus, la moitié environ n'ont jamais été considérés comme prisonniers » ; mais que comprendre quand d'autres autorités affirment le contraire ? Aussi R. G. en appelle-t-il, afin de ne pas donner de faux espoirs aux familles, à une meilleure « coordination entre les services français, officiels ou officieux », et à la publication d'une information claire et objective sur le problème des prisonniers et des disparus.

La campagne déclenchée par les Anciens du CEFEO se poursuit en 1955. Les numéros du *Combattant d'Indochine* de décembre 1954, de janvier et de février 1955 publient des récits

---

<sup>2451</sup> « On demande des nouvelles », *Le combattant d'Indochine*, op. cit., octobre 1954, p. 37 ; « On demande des nouvelles » et « Toujours sans nouvelles », *Le combattant d'Indochine*, op. cit., novembre 1954, p. 42-45.

<sup>2452</sup> Madame H., « Lettre d'une mère », op. cit., p. 18.

<sup>2453</sup> *Id.*

<sup>2454</sup> *Id.*

<sup>2455</sup> Toutes les citations de ce paragraphe sont tirées de R. G., « Des précisions s'imposent », op. cit., p. 18.

de prisonniers, quand le numéro de mars rappelle que, pour les disparus, « la guerre d'Indochine n'est pas finie »<sup>2456</sup> :

« Qu'a fait [...] le gouvernement français depuis Genève pour les milliers de prisonniers français que les Vietminh détiennent toujours ? [...] »

Quand on essaye de faire le point sur cette douloureuse affaire, on est tout d'abord frappé par l'épaisseur du brouillard officiel qui tente de nous dérober les réponses que nous sommes en droit d'attendre. Les raisons de cette aphonie bien administrative semblent être les suivantes : jamais pendant 8 ans qu'a duré le conflit au Vietnam, il ne fut révélé le chiffre exact de nos pertes. [...] Aussi, a-t-on prudemment travesti une partie de nos pertes réelles en "disparus" tel qu'un docteur pour amortir le choc que créera la nouvelle prêle encore un souffle de vie à celui dont il est chargé d'annoncer le décès.

Le cessez-le feu n'a pas entamé la volonté des autorités de rester sous le sceau du secret, ce qui porte à croire que les accords conclus à Genève comportaient pour le gouvernement Mendès-France un additif tacite : l'affaire d'Indochine était une affaire classée. [...]

Le cessez-le-feu, s'il a fait taire les canons et rasséréner quelques millions de contribuables, n'a pas mis fin pour autant à l'anxiété et à la souffrance de milliers de familles françaises restées sans nouvelles des leurs ; pour elles, point d'armistice. La guerre continuera silencieuse et cruelle tant que ne sera pas dressé le bilan précis de leur sacrifice. »<sup>2457</sup>

Cette campagne est relayée dans les sections départementales et locales de l'association ; ainsi celle de Limoges, qui adopte le 26 février 195[5]<sup>2458</sup> une motion dont le titre VI concerne directement la question des prisonniers de la RDV :

« De l'aveu du Général Commandant Supérieur, 1.150 soldats de l'Union Française sont encore portés disparus. Le Gouvernement est informé d'un [sic] certain nombre d'entre eux est encore détenu par le Viet Minh : qu'un certain nombre d'autres ont été jugés par des tribunaux populaires, et passés par les armes. Le Viet Minh a, de ce fait, violé les accords et les conventions de Genève. La France se doit de demander à ceux qui l'ont assisté à Genève de l'aider à faire rendre des comptes aux Viets. Il est indispensable que tous nos prisonniers nous soient rendus, et que les dépouilles de ceux qui sont décédés en Zone Viet Minh, nous soient restituées en présence de Médecins neutres, chargés de vérifier si la cause du décès est bien celle indiquée par le Viet Minh. »<sup>2459</sup>

Informé, le secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats associés comprend que cette motion témoigne d'abord « de l'intérêt tout particulier qu'attachent les anciens d'Indochine à la restitution, par le Viet-Minh, des prisonniers français et des dépouilles des militaires décédés en captivité »<sup>2460</sup>. Les autorités militaires savent cependant très tôt que ces corps ne pourront jamais être retrouvés : « nous ne possédons aucun renseignement concernant nos prisonniers morts en captivité et nos combattants dont les corps non récupérés, ont été inhumés par le Viet-Minh [...] », estime ainsi un projet de note daté du 13 septembre 1954.

---

<sup>2456</sup> « Pour eux, la guerre d'Indochine n'est pas finie », *Le combattant d'Indochine, Revue mensuelle éditée et réalisée par l'Association des Anciens du CEFEO*, n° 34, mars 1955, p. 10-11.

<sup>2457</sup> *Id.*

<sup>2458</sup> Le rapport mentionne 1954, mais il s'agit d'une erreur de frappe.

<sup>2459</sup> Copie de la motion adoptée par le Congrès départemental de l'association des anciens du CEFEO, section Haute-Vienne, 26 février 195[5], SHD, 10 H 315, Dossier « Question des non rendus ».

<sup>2460</sup> Copie de la lettre n° 0833/AP.2.-16-70 de Jean Risterucci au général commissaire général de France et commandant en chef en Indochine, 8 avril 1955, SHD, 10 H 315, Dossier « Question des non rendus ».

« Il semble donc que le nombre de corps que nous pourrions ainsi retrouver sera infime. »<sup>2461</sup>  
C'est du reste ce que confirme le lieutenant Bianconi à sa libération le 1<sup>er</sup> septembre 1954, après près de huit ans de captivité (fait prisonnier le 20 décembre 1946), avertissant de l'« impossibilité totale de retrouver le corps du décédé dans les camps du Nord-Annam » et invitant ainsi à « mettre en garde les familles contre cet espoir »..., mais prévenant également qu'il « peut exister quelques centaines de prisonniers du Centre Annam et Moyen Laos »<sup>2462</sup>.

D'emblée en effet, l'espoir des familles s'exprime davantage au travers de la question d'éventuels prisonniers non-rendus, parmi lesquels pourraient se cacher un fils, un mari, un frère..., qu'à travers celle du retour des corps des prisonniers décédés en captivité, dont tous les témoins sont unanimes à dire qu'ils ne pourront jamais être récupérés. Cette question gagne rapidement l'Assemblée nationale : plusieurs députés ayant explicitement « demandé combien de militaires français pouvaient encore se trouver détenus par le Vietminh »<sup>2463</sup>, le gouvernement se décide enfin à communiquer au début de l'année 1955. À la question posée par ces parlementaires, résume un article du *Monde* du 15 janvier 1955 – article explicitement intitulé « Peu de militaires français se trouveraient encore aux mains du Vietminh » –, le ministre des relations avec les Etats associés répond :

« 1. Il n'a été communiqué aucun chiffre relatif au nombre des prisonniers ni par la France ni par la République démocratique du Vietnam. L'action se poursuit pour obtenir des renseignements sur le sort des disparus et, s'il en existe encore, pour assurer la restitution des prisonniers ;  
2. Les opérations de libération ne peuvent être considérées comme terminées. En effet le commandement adverse a rendu, les 16 et 17 octobre dernier, 290 militaires et 6 civils, sans indiquer que cette opération serait la dernière. Mais tous les renseignements recueillis soit des prisonniers libérés eux-mêmes, soit de sources diverses, semblent confirmer qu'il ne reste qu'un nombre très faible de Français, de légionnaires, de Nord-Africains et d'Africains encore détenus par l'armée populaire »<sup>2464</sup>.

Surtout, le ministre avance publiquement des chiffres précis ainsi qu'une explication claire quant au nombre des « personnels manquants » classés disparus :

« 3. Le nombre total des prisonniers et disparus des troupes françaises d'Indochine s'élevait à la fin des hostilités à 36 978. Le nombre total des prisonniers restitués avant et après les accords de Genève s'élève à 15 719, dont 2 544 autochtones. L'effectif des personnels actuellement manquant pour diverses causes (captivité, désertion ou décès présumé) est de 21 259, dont 13 214 autochtones, 2 974

---

<sup>2461</sup> Projet de lettre sur la « Remise de nos prisonniers par l'APVN et recherche des disparus », 13 septembre 1954, SHD, 10 H 315.

<sup>2462</sup> Déclaration du lieutenant Bianconi au capitaine Suzineau, chef de l'antenne de Hanoi de l'Office du prisonnier, Haiphong, 17 septembre 1954, SHD, 10 H 313, dossier 2.

<sup>2463</sup> « Peu de militaires français se trouveraient encore aux mains du Vietminh », *Le Monde*, 15 janvier 1955, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1955/01/15/peu-de-militaires-francais-se-trouveraient-encore-aux-moins-lu-vietminh\\_1951930\\_1819218.html#5zOqFjkExy92wmXm.99](http://www.lemonde.fr/archives/article/1955/01/15/peu-de-militaires-francais-se-trouveraient-encore-aux-moins-lu-vietminh_1951930_1819218.html#5zOqFjkExy92wmXm.99), consulté le 2/01/2017.

<sup>2464</sup> *Id.*

légionnaires, 2 104 originaires d'Afrique, 2 967 originaires de la France métropolitaine. Pour ces derniers le nombre des disparus depuis 1945 est évalué par notre commandement à 2 000 environ. Il reste donc environ 800 combattants non rentrés présumés prisonniers. Mais un certain nombre d'entre eux n'ont en fait pas été capturés, d'autres sont sans doute décédés.

En effet, même lorsqu'existent les présomptions les plus lourdes de décès, il n'est pas possible de prononcer celui-ci officiellement, les autorités responsables devant attendre de posséder des preuves formelles ; tant que ces preuves n'ont pas été réunies ces absents sont considérés comme "présumés prisonniers" ; leurs familles conservent de ce fait les ressources de la délégation de solde maximum de l'absent.

Dès la fin des libérations massives d'ex-prisonniers du Vietminh un recensement général a été entrepris. Pour chacun des disparus non rentrés une demande individuelle de recherches est adressée aux autorités de l'armée populaire du Vietnam. Les réponses aux premières demandes sont parvenues début novembre et ont permis d'être renseigné sur des décès constatés et des lieux d'inhumation. »<sup>2465</sup>

Autrement dit, la majorité des disparus peuvent être considérés comme morts au combat ou en captivité, ou bien encore déserteurs. C'est du reste ce à quoi conclut une fiche sur les disparus datée du 24 février 1955, regrettant que : « Malheureusement de nombreux cas ne pourront être éclaircis et il ne sera pas possible de mettre fin à l'incertitude qu'éprouvent les familles »<sup>2466</sup>. Ainsi, malgré le rapatriement du BDPGI à Paris, afin de « permettre à l'administration de répondre dans le plus bref délai et de tout mettre en œuvre pour dissiper la douloureuse incertitude dans laquelle se trouvent les familles »<sup>2467</sup>, certaines familles dont les proches sont morts sans laisser de témoin devront « tenter un procès à l'Etat pour obtenir, avec peine une "attestation déclarative de décès" permettant l'ouverture des droits à pension. Cela demand[er]a des années », résume le général Yves de Sesmaisons, alors président de l'ANAPI, au début des années 2000, « et cinquante ans après des procédures sont encore en cours. »<sup>2468</sup>

Pour l'heure, diplomatiquement, les autorités françaises ne restent pas inertes face au non-respect par la RDV des Accords de Genève sur la question des prisonniers : multipliant les demandes individuelles de recherche remises à la RDV, elles s'insurgent également auprès de la Commission internationale de contrôle du « rapatriement par voie démocratique » de certains prisonniers légionnaires ainsi que de la mauvaise volonté manifeste mise par la RDV à répondre aux demandes de renseignements qui lui sont adressées :

« De septembre à décembre, neuf lettres de protestations concernant les libérations clandestines ont été adressées par notre délégation à la Commission Mixte à la partie adverse avec copie à la Commission Internationale.

---

<sup>2465</sup> *Id.*

<sup>2466</sup> Fiche sur les disparus révisée au 1<sup>er</sup> mars 1955, 24 février 1955, *op. cit.*

<sup>2467</sup> « Les services chargés des renseignements sur les disparus d'Indochine sont désormais installés à Paris », *Le Monde*, 14 février 1956, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1956/02/14/les-services-charges-des-renseignements-sur-les-disparus-d-indochine-sont-desormais-installes-a-paris\\_2246560\\_1819218.html#yCze1hjrQOTLaWkK.99](http://www.lemonde.fr/archives/article/1956/02/14/les-services-charges-des-renseignements-sur-les-disparus-d-indochine-sont-desormais-installes-a-paris_2246560_1819218.html#yCze1hjrQOTLaWkK.99), consulté le 8/01/2017.

<sup>2468</sup> Gal Y. de Sesmaisons, *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet-Minh*, *op. cit.*, p. 36-37.

Le 27 décembre une protestation d'ensemble sur la question des prisonniers et des disparus a été adressée à la Commission Internationale. Cette protestation porte sur la carence manifestée par l'APVN pour fournir des renseignements sur le sort des disparus, sur les mesures qu'elle a prises pour égarer la recherche des prisonniers qu'elle peut encore détenir [...]. Une protestation solennelle a d'autre part été adressée au Président de la Commission Internationale le 1<sup>er</sup> février en lui demandant de saisir les Puissances garantes de cette douloureuse affaire. »<sup>2469</sup>

Reste-t-il en effet des militaires prisonniers de la RDV ? La presse s'interroge d'autant plus que le secret continue d'être maintenu par les autorités militaires sur cette question<sup>2470</sup>, laquelle interroge les autorités militaires elles-mêmes. Le 7 juin 1955, *Paris-Presse L'intransigeant* publie un article signalant la présence de camps de prisonniers en RDV<sup>2471</sup> ; le 30 juillet 1955, le service français d'information du Commissariat général de France en Indochine, informe le cabinet militaire de ce que :

« à la suite de certains articles de presse (*Paris-Presse*, en particulier), et souvent, sur la demandes d'associations comme celle des "Anciens du CEFEO" quelques journalistes souhaiteraient faire le point de la question des prisonniers de guerre encore détenus au Nord Vietnam et des disparus. Ces journalistes croient, en général, que de nombreux prisonniers restent encore détenus au Nord Vietnam et l'absence de renseignements précis à ce sujet les renforce dans leur conviction. »<sup>2472</sup>

Les autorités françaises enquêtent. Le 30 juin 1955, le lieutenant-colonel Simon, chargé de mission au sein de l'état-major particulier du secrétaire d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, fait parvenir au commissaire général et commandant en chef en Indochine une note de renseignements très secrets de la SDECE, « qui sembleraient indiquer qu'il existe encore certains prisonniers en zone RDVN »<sup>2473</sup>. Cependant, à la lecture de la note, on s'aperçoit vite qu'il s'agit pour l'essentiel de militaires déclarés comme « ralliés » par la RDV. « Au mois d'avril 1956 », confirme l'historien Yvan Cadeau, « un agent bien informé signale aux services spéciaux qu'il ne reste plus au "Tonkin qu'une trentaine de déserteurs du corps expéditionnaire français en Indochine »<sup>2474</sup>. La majorité de ces ex-militaires qui avaient pris des noms vietnamiens ne jouissaient [d'ailleurs] pour la plupart

---

<sup>2469</sup> Fiche sur les disparus révisée au 1<sup>er</sup> mars 1955, 24 février 1955, *op. cit.*

<sup>2470</sup> Début 1955 par exemple, une note de service du général Agostini rappelle « que l'ensemble des documents concernant les prisonniers – notamment les registres des camps de prisonniers – ont un caractère secret. En conséquence, les renseignements de l'espèce ne doivent être communiqués qu'aux personnes habilités à en connaître. » Gal Agostini, Note de service très secrète sur les Renseignements sur les prisonniers, Saigon, 22 mars 1955, SHD, 10 H 315, dossier 9.

<sup>2471</sup> Télégramme du ministère des Etats associés au Commissariat général de France en Indochine, 14 juin 1955, SHD, 10 H 315, dossier 9.

<sup>2472</sup> Note du Service français d'information à l'attention du colonel Debras, chef du cabinet militaire du COMIGAL, Saigon, 30 juillet 1955, SHD, 10 H 315, dossier 9.

<sup>2473</sup> Lettre du lieutenant-colonel Simon au Commissaire général et Commandant en chef en Indochine, accompagnant une note de la SDECE sur la recherche de disparus et présumés prisonniers, Paris, 30 juin 1955, SHD, 10 H 315, dossier 9.

<sup>2474</sup> Les déserteurs présents au Vietnam sont en réalité plus nombreux, nous l'avons vu (voir supra).

d'aucune considération de la part des autorités civiles et militaires VM<sup>2475</sup> »<sup>2476</sup>, d'où le fait qu'on ait pu les prendre pour des prisonniers. C'est du reste l'analyse du chef du BDPGI, pour lequel, on l'a vu, les renseignements fournis par la SDECE « apparaissent dans l'ensemble comme exacts [...], à condition toutefois de remplacer le terme "prisonniers" par celui de "déserteurs" [souligné dans le texte original] dans presque tous les cas où il s'agit d'Européens, de N.A. ou d'Africains. Il semble en effet n'exister », estime le lieutenant-colonel Bertrand, « qu'un nombre très faible de véritables prisonniers [souligné dans le texte original] [...] au Nord-Vietnam. »<sup>2477</sup> En ne s'en tenant qu'aux seuls Européens, Nord-Africains et Africains en effet, il y aurait selon lui au 21 juillet 1955 entre 1 300 et 1 400 déserteurs encore en RDV ; s'agissant des prisonniers :

« L'A.P.V.N. a rendu la presque totalité des prisonniers Européens, N. Africains ou Africains qui étaient en vie au moment du Cessez-le-Feu. Certains, qui étaient intransportables, sont morts en captivité dans les quelques jours qui ont suivi le Cessez-le-Feu.

La restitution de la presque totalité des prisonniers apparaît comme certaine, car chaque jour le B.D.P.G.I. résorbe l'effectif des militaires signalés "manquants" au lendemain des échanges de prisonniers, en établissant, grâce à des enquêtes approfondies :

- soit de nouveaux décès en captivité,
- soit de nouveaux décès au combat.

C'est ainsi que l'effectif actuel des personnels sur lesquels aucun renseignement n'a pu être obtenu est passé de 7.678 au 1.10.1954 à 4.000 au 1.7.1955. Rien ne permet de préciser combien de ces 4.000 peuvent être encore prisonniers, car les renseignements tels que ceux communiqués par les Etats associés ne font pas la distinction entre prisonniers et déserteurs. »<sup>2478</sup>

De fait, estime Bertrand, « il a existé et il existe encore en R.D.V.N. un petit nombre de prisonniers »<sup>2479</sup> classés par la RDV parmi les « ralliés », soit qu'ils ont effectivement « rallié » la RDV dans les camps ou ont déserté sans que la justice militaire n'en ait eu conscience, soit que la RDV ait procédé de la sorte « afin de paraître en règle avec les Accords de Genève et de pouvoir affirmer constamment à la C.M.C. ou à la C.I.C. qu'il n'existe plus de prisonniers au Nord Vietnam »<sup>2480</sup>. « Enfin », conclut le chef du BDPGI :

« L'A.P.V.N. s'est toujours refusée systématiquement à faire connaître le sort réel de certaines catégories de prisonniers :

- Officiers de 2<sup>e</sup> Bureau,
- Officiers de renseignements
- Interprètes vietnamiens F.T.E.O.

Il est possible que ces prisonniers, séparés des autres, aient été exécutés, mais il est également possible que quelques-uns soient encore en vie. »<sup>2481</sup>

---

<sup>2475</sup> SHD/DIMI, 1 R 239, présence de déserteurs au Nord Viêt-nam, avril 1956, cité in I. Cadeau, « 1954-1956, le départ du corps expéditionnaire... », *op. cit.*, p. 4.

<sup>2476</sup> I. Cadeau, « 1954-1956, le départ du corps expéditionnaire... », *op. cit.*, p. 4.

<sup>2477</sup> Rapport (secret) du lieutenant-colonel Bertrand, 21 juillet 1955, *op. cit.*

<sup>2478</sup> *Id.*

<sup>2479</sup> *Id.*

<sup>2480</sup> *Id.*

<sup>2481</sup> *Id.*

L'APVN considérait en effet « ces soldats, aux méthodes non conventionnelles », analyse Yvan Cadeau, « comme des criminels de guerre et leur réservait à ce titre un sort parfois différent de celui des autres prisonniers. »<sup>2482</sup> C'est du reste ce que confirment certaines sources proches du SDECE en 1956, rendant ainsi compte « à diverses reprises, de la présence de détenus européens, non déserteurs et non ralliés, au Nord Viêt-nam, deux ans après la fin de la guerre. Ainsi », rapporte Cadeau, « un informateur, qualifié de "sûr" signale notamment qu'à la "fin septembre 1956, cinquante prisonniers européens travaillaient à des travaux de remblaiement sur la RP 6 [Route provinciale no 6, nda] dans la région de Hoa Binh. Leur état physique était lamentable. Ils étaient sous la garde de militaires VM"<sup>2483</sup>. Au cours de plusieurs autres déplacements », poursuit l'historien, « la même source signale avoir aperçu plusieurs dizaines d'autres prisonniers de guerre encadrés et gardés. "Avertis par téléphone, les responsables [viêt-minh] camouflent ces Européens lorsque des membres de la Commission Internationale de Contrôle se déplacent."<sup>2484</sup> Ces cas », conclut Cadeau, « s'ils ont effectivement existé, concerneraient les combattants des commandos français, chargés pendant la guerre des actions de renseignement et de sabotage sur les arrières ennemis, ainsi que les cadres du GCMA. »<sup>2485</sup> Ces cas, s'ils ont existé, concernent également sans doute des déserteurs, tant il est de fait difficile de distinguer d'éventuels militaires toujours prisonniers de la RDV des « ralliés » ayant déserté ou rallié la RDV pendant leur captivité. Quoiqu'il en soit, nuance le lieutenant-colonel Bertrand, « le B.D.P.G.I. estime que le nombre des prisonniers actuellement au Nord Vietnam est très faible et ne doit pas atteindre la centaine. »<sup>2486</sup>

Il n'en reste pas moins que le nombre des disparus, estimé à un peu moins de 4 000, cristallise les tensions. Pour répondre à cet état de fait, conseille Bertrand, le ministère des Anciens combattants pourrait porter à la connaissance du public « une comparaison des proportions relatives entre les guerres 14-18 – 39-45 et la campagne d'Indochine »<sup>2487</sup>, afin que « l'opinion publique » comprenne que le chiffre des disparus en Indochine n'est pas si considérable que cela, et que pour la plupart ils sont morts au combat ou en captivité. « Les "disparus" ne sont pas tous des prisonniers », titrera encore *Le Monde* le 10 mai 1962, à la

---

<sup>2482</sup> I. Cadeau, « 1954-1956, le départ du corps expéditionnaire... », *op. cit.*, p. 5.

<sup>2483</sup> SHD/DIMI, 1 R 239, *op. cit.*, p. 5.

<sup>2484</sup> *Id.*

<sup>2485</sup> I. Cadeau, « 1954-1956, le départ du corps expéditionnaire... », *op. cit.*, p. 5.

<sup>2486</sup> Rapport (secret) du lieutenant-colonel Bertrand, 21 juillet 1955, *op. cit.*

<sup>2487</sup> *Id.*

fin de la « Guerre d'Algérie »<sup>2488</sup>, soulignant avec Louis Joxe qu'« il est extrêmement difficile d'établir une démarcation entre les prisonniers et les disparus, étant donnée la nature du conflit algérien »<sup>2489</sup>, ressemblant de ce point de vue fort aux guerres française puis américaine d'Indochine.

De ce point de vue, toutefois, une différence essentielle est à noter entre ces deux guerres « d'Indochine » : malgré l'importance de la question des prisonniers et des disparus durant les discussions de Genève, malgré la création de services de recherche de prisonniers et de disparus, malgré l'action de certaines familles et d'associations d'anciens combattants, relayée par la presse et la représentation parlementaire, la question des prisonniers de guerre non rendus et autres disparus ne prend d'emblée pas la même ampleur qu'aux Etats-Unis à la fin de la guerre du Vietnam. En effet, note François Cochet, après 1954, « l'intérêt des Français pour les libérés d'Indochine retombe rapidement »<sup>2490</sup>, et ce d'autant plus que la France et ses prisonniers libérés sont immédiatement cueillis par la « Guerre d'Algérie ». À partir de l'été 1955, les articles sur l'Indochine sont ainsi de moins en moins nombreux dans *Le Combattant d'Indochine*, tandis qu'augmentent ceux consacrés à l'Afrique du Nord, qui devient rapidement l'objet de préoccupation essentiel de l'association, sans pour autant que les liens avec la mémoire de la « Guerre d'Indochine » soient rompus, bien au contraire :

« Le sacrifice de nos 80.000 morts nous interdisant de considérer comme terminée la Présence Française en Indochine, nous demandons à ceux qui ont la charge des intérêts du pays de tout mettre en œuvre afin que ne soient pas renouvelés des abandons semblables à ceux des comptoirs des Indes et du Fezzan.

En Afrique du Nord, les soldats de l'Union Française sont engagés dans des combats rappelant étrangement ceux qui marquèrent le début de la Campagne d'Indochine.

Nous considérons qu'il est indispensable que leur mission soit nettement définie [souligné dans le texte original] et que les moyens nécessaires pour la remplir leur soient donnés. »<sup>2491</sup>

Bientôt, en 1956, l'association amalgame les anciens combattants d'Indochine et les soldats d'AFN et renaît en Association des Combattants de l'Union Française, qui tiendra un rôle de premier plan durant la « Guerre d'Algérie »... jusqu'au putsch des généraux et à l'OAS. Il en va de même dans l'actualité, où « les événements d'Algérie » recouvrent rapidement les mémoires encore à vif de l'Indochine.

---

<sup>2488</sup> Sur cette question, voir R. Branche, *Prisonniers du FLN, op. cit.*

<sup>2489</sup> « Les "disparus" ne sont pas tous des prisonniers », *Le Monde*, 10 mai 1962, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1962/05/10/les-disparus-ne-sont-pas-tous-des-prisonniers\\_2347764\\_1819218.html?xtmc=prisonniers\\_indochine&xtcr=474](http://www.lemonde.fr/archives/article/1962/05/10/les-disparus-ne-sont-pas-tous-des-prisonniers_2347764_1819218.html?xtmc=prisonniers_indochine&xtcr=474), consulté le 10/12/2016.

<sup>2490</sup> F. Cochet, *Soldats sans armes, op. cit.*, p. 158.

<sup>2491</sup> Copie de la motion adoptée par la section Haute-Vienne des anciens du CEFEO, 26 février 195[5], *op. cit.*

De fait, il faudra essentiellement attendre la fin des années 1960 et le début des années 1970, avec l'accroissement de l'effort de guerre états-unien au Vietnam et l'accroissement du nombre des prisonniers américains, pour que le problème des disparus de la « Guerre d'Indochine » revienne timidement sur le devant de la scène. Ainsi au printemps 1971, où *Spécial Dernière* publie un article intitulé « Le scandale des prisonniers français oubliés en Indochine »<sup>2492</sup>. Le 7 août suivant, Hervé Laudrun, député du Morbihan, interpelle le ministre des Affaires étrangères afin de savoir « s'il est exact, comme le publie un hebdomadaire, qu'il existe encore au Vietnam du Nord trois mille Français qui ont été prisonniers et qui y sont détenus pour travailler »<sup>2493</sup> ; une question similaire avait déjà été posée le 14 mai par Pierre Leroy-Beaulieu, député de l'Hérault, et le 7 juin par Jean Narquin, député du Maine-et-Loire. À la connaissance du gouvernement, une telle affirmation est inexacte ; c'est du reste ce que répond également l'ACUF à ses membres, qui ne manquent pas de se tourner vers elle suite à la publication de cet article. Les familles de disparus se manifestent également ; ainsi Mme Cavillon, de Montpellier – ayant déjà interpellé le général Ely en 1954 (voir supra) –, s'adressant le 28 août 1971 à Mme Pompidou, évoquant les 300 [sic] militaires français soi-disant retenus au Vietnam depuis 1950 :

« Essayez, madame de vous mettre à notre place à nous, femmes de disparus. Pourriez-vous dormir désormais ? [...] Vous n'avez pas le droit de vous désintéresser de notre problème qui doit être celui de tous les Français. »<sup>2494</sup>

Il faut se méfier des rumeurs, lui répond le ministère des Affaires étrangères<sup>2495</sup>..., rumeurs qui proviennent pour l'essentiel de l'autre côté de l'Atlantique. Au cours de sa conférence de presse du 29 juin 1971 en effet, le président Nixon avait fait, on l'a vu, allusion « aux prisonniers français de la première guerre d'Indochine, citant le chiffre de 15.000 Français disparus dont le sort, après 1954, n'aurait jamais été éclairci », rapporte l'ambassadeur de France à Washington. « L'ambassade est naturellement l'objet, depuis lors, de multiples demandes de renseignements émanant aussi bien de la presse que des milieux du congrès »<sup>2496</sup>. En pleine guerre américaine du Vietnam, le gouvernement français tient à ce que l'affaire soit réglée avec le moins de bruit possible, afin tout à la fois de ne pas

---

<sup>2492</sup> « Le scandale des prisonniers français oubliés en Indochine », *Spécial Dernière*, 12 juin 1971.

<sup>2493</sup> Question écrite n° 19601 posée le 7 août 1971 par le député Laudrin, ADC, Asie-Océanie, Conflit Vietnam, 309 (consultation soumise à dérogation).

<sup>2494</sup> Copie d'une lettre de Mme Cavillon à Madame Georges Pompidou, Montpellier, 28 août 1971, ADC, Asie-Océanie, Conflit Vietnam, 309 (consultation soumise à dérogation).

<sup>2495</sup> Lettre du Secrétariat général de la présidence de la République à Mme Cavillon, s.d. [été 1971], in *ibid.*

<sup>2496</sup> Télégramme d'E. de Margerie au MAE, 30 juin 1972, *op. cit.*

envenimer ses relations avec les deux Vietnam et les Etats-Unis ; afin également de ne pas donner de faux espoirs aux familles de disparus.

Aux Etats-Unis au contraire, commente l'ambassadeur de France, ces chiffres « servent généralement à alimenter une polémique sur le thème : "peut-on faire confiance aux Nord-Vietnamiens pour rendre les prisonniers de guerre américains qu'ils détiennent ?" »<sup>2497</sup> À partir du début des années 1970, la question des prisonniers de guerre et des disparus de la guerre américaine du Vietnam donne en effet lieu outre-Atlantique – à l'opposé de l'exemple français – à un véritable phénomène social, encore sensible aujourd'hui : la « *POW/MIAs issue* » [la question des prisonniers de guerre et des disparus au combat, nous traduisons] (voir infra).

En 1969, plusieurs épouses de prisonniers américains au Vietnam fondent la *National League of Families of American Prisoners and Missing in Southeast Asia* (NLPMF), afin d'obtenir des informations sur *leurs* prisonniers et une amélioration de leurs conditions de détention. Dès lors, utilisant l'écho de leur campagne, le président Nixon fait du retour des prisonniers de guerre américains du Vietnam l'un de ses principaux arguments afin de remobiliser l'opinion états-unienne autour de l'effort de guerre américain au Vietnam et d'une sortie de guerre honorable.

De retour dans un pays profondément – et pour la première fois – déchiré sur le sens de la guerre elle-même, les 591 prisonniers états-uniens libérés lors de l'opération *Homecoming* en application de l'accord de Paris du 27 janvier 1973 sont ainsi immédiatement mobilisés par le président Nixon pour recoudre la plaie vietnamienne ouverte dans la société états-unienne. Cette utilisation politique des prisonniers américains est rendue d'autant plus aisée que les prisonniers libérés en 1973 sont *a priori* tous de « fortes têtes », puisque les prisonniers américains considérés comme « rééduqués » par leurs geôliers vietnamiens ont en principe, comme nombre de prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine », été libérés de façon anticipée. Encouragée par Nixon, la prise de parole de certains officiers-pilotes prisonniers à propos de leur expérience doit permettre, non seulement de transcender la défaite elle-même, mais aussi de contribuer à résoudre le conflit interne ayant mis à mal l'union nationale états-unienne. La leçon est en effet claire : à des milliers de kilomètres du sol américain, où leurs compatriotes se déchiraient sur le sens même de la guerre du

---

<sup>2497</sup> *Id.*

Vietnam, des Américains ont su tirer la force d'affronter une longue et terrible captivité dans une résistance collective dont la manifestation la plus sensible, alors même qu'ils étaient strictement isolés les uns des autres, résida dans l'entretien d'une communauté militaro-nationale sans faille<sup>2498</sup>.

Pour nous, c'est d'abord dans cette leçon de résilience, largement organisée par la présidence américaine, que réside pour partie essentielle le secret de la nationalisation de la mémoire des prisonniers américains au Vietnam<sup>2499</sup> : une mémoire fortement portée par une mobilisation sociale au long cours derrière la question des disparus, là encore entretenue par le gouvernement états-unien. Pour la NLPMF en effet, après l'opération *Homecoming*, il s'agit désormais d'obtenir la libération d'éventuels prisonniers toujours captifs, et d'obtenir le maximum d'informations sur les 2 500 personnels toujours portés disparus ou déclarés morts mais dont les corps n'ont jamais été retrouvés<sup>2500</sup>. La NLPMF voit son audience rapidement s'accroître dans les années 1970-1980 ; durant cette dernière décennie, le combat de l'association est là encore relayé par la présidence américaine, par la voix cette fois de Ronald Reagan, « trop heureux », rappelait il y a peu Pierre Journoud, « de cette opportunité de réhabiliter l'engagement militaire des Etats-Unis en Asie du Sud-Est (ASE) dans le contexte d'une recrudescence des tensions avec l'adversaire soviétique »<sup>2501</sup>.

Comme Peter Zinoman<sup>2502</sup> l'a montré, il en va de même pour les anciens prisonniers vietnamiens des geôles françaises dans les années 1930-1940. Au Vietnam, comme aux Etats-Unis à partir des années 1970, la mémoire de la captivité de guerre est

---

<sup>2498</sup> Voir Julien Mary, « Entre héroïsation et victimisation : muséohistoire comparée des captivités de guerre françaises et états-uniennes en Extrême-Orient (1942-1973) », in Frédéric Rousseau (dir.), *Les présents des passés douloureux. Musées d'histoire et configurations mémorielles. Essais de muséohistoire*, Paris, Michel Houdiard, 2012.

<sup>2499</sup> À l'opposé, le choc représenté par la révélation du massacre de My Lai commis en mars 1968 par des soldats américains, en partie entendu comme une forme de sanction à la désunion nationale états-unienne face à la guerre du Vietnam, contribue en retour à la résolution de la rupture sociétale du Vietnam aux Etats-Unis, par la nationalisation du traumatisme collectif des combattants américains, à commencer par ses « victimes » d'autant plus expiatoires qu'elles furent d'abord des bourreaux : le lieutenant William Calley et ses hommes, auteurs du massacre. Voir Julien Mary, « France / Etats-Unis : musées de guerre ou musées en guerre ? Les crimes des guerres d'Indochine-Vietnam entre hypermnésie et amnésie », in J. Mary et F. Rousseau (dir.), *Entre Histoires et Mémoires, La guerre au musée, Essais de muséohistoire (2)*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2013, p. 260-272 ; Kendrick Oliver, *The My Lai Massacre in American History and Memory*, Manchester, Manchester University Press, 2006.

<sup>2500</sup> Danielle Fernandez, « L'opinion publique américaine et la question des *Missing in Action* », in Jean-Michel Lacroix et Jean Cazemajou, *La guerre du Vietnam et l'opinion publique américaine*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1991, p. 133-139.

<sup>2501</sup> Pierre Journoud, « Les prisonniers de guerre américains et la paix », non publié. Nous remercions P. Journoud pour la communication de ce papier.

<sup>2502</sup> P. Zinoman, *Colonial Bastille*, op. cit.

sociopolitiquement bien assise car elle participe à la formation et à l'entretien même des consciences nationales. Rien de tel en France, malgré l'expérience similaire portée par certains officiers ex-prisonniers en Algérie, promouvant l'action psychologique comme forme de sublimation de la défaite de 1954 via un appel à la mobilisation morale de la nation dans le combat mené contre le communisme international : en France, la mémoire de la « Guerre d'Indochine », et *a fortiori* celle de ses anciens prisonniers, n'a jamais été investie par le pouvoir politique qu'à la marge..., et même à ses marges les plus extrêmes. Pour le dire autrement, nous allons le voir, la mémoire de la « Guerre d'Indochine » n'a jamais *servi* d'assise morale aux politiques mises en place par les gouvernements successifs des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques ; de là à écrire qu'elle les embarrasse il n'y a qu'un pas, que franchissent allègrement la plupart des anciens combattants-prisonniers dans leurs témoignages.

« Exterminés », « soupçonnés », « oubliés », ayant la nette conscience d'avoir subi une expérience hors-normes – de l'ordre pour certains de la révélation –, les prisonniers UF de la RDV quittent le Vietnam porteurs d'une mémoire à vif de ces années de guerre et de captivité : une mémoire blessée – par l'expérience de la captivité elle-même et le sentiment de soupçon qu'ils ont fréquemment ressenti de la part des « leurs » à la libération – ; une mémoire évidemment partielle et souvent trompeuse – ainsi pour les taux de mortalité dans les camps de la RDV – ; une mémoire dotée en conséquence d'un potentiel revendicatif important, pour la reconnaissance d'un savoir d'expérience acquis dans les camps de la RDV (ainsi dans le double cadre de la « Guerre d'Algérie » et de la « Guerre froide »), mais aussi, plus globalement, contre l'oubli des morts, des disparus..., et des survivants. Après avoir ici posé les jalons d'une étude globale de la *victimalité* des prisonniers UF de la RDV, ce en remontant à la séquence source (la capture-la captivité-la libération), nous allons désormais nous pencher sur ce *traumatisme* en tant qu'évènement-ressource, catégorie clinico-politique et « arme » politico-mémorielle.



## 2 DE L'HABILITATION DES MEMOIRES OPERATIONNELLES INDOCHINOISES... A LA REBELLION MILITAIRE (1950-1964)

---

Les différents registres potentiellement traumatiques de l'expérience de la captivité, nous l'avons souligné, se combinent en une alchimie propre à chaque prisonnier ; tous ne portent ainsi pas une expérience aussi douloureuse de la captivité. Il serait en effet faux de résumer l'expérience des prisonniers de la RDV à celle, passive, de morts en suspens, de simples objets de la propagande de la RDV ou du soupçon de l'autorité militaire française. En captivité, au contact de leurs geôliers et des populations vietnamiennes, avec lesquelles ils partagent parfois des relations interpersonnelles d'empathie, ils deviennent les sujets d'une expérience inter-nationale hors normes ; certains, nous le verrons (voir infra), notamment parmi les artisans du rapprochement franco-vietnamien initié par les anciens prisonniers dans les années 1990-2000, ont souligné le bénéfique qu'ils avaient pu tirer de la rencontre avec la population vietnamienne ; d'autres ont conservé de leur captivité « une certaine vision enrichissante »<sup>2503</sup>. Nombre d'entre eux sont en tout cas ressortis de cette expérience munis d'un si virulent anticommunisme qu'il contribue aujourd'hui encore à occulter, sous le masque d'une conflagration internationalisée avec la « pieuvre » communiste, les luttes d'indépendance vietnamienne puis algérienne. En effet, si pour le militaire, « au "boche", succède le "viet" puis le "fellagha" »<sup>2504</sup>, et ce sans discontinuité, « la guerre d'Indochine », précise le général Schmitt dans ses mémoires, « a considérablement marqué l'armée française et la marque encore. Beaucoup plus que la guerre d'Algérie »<sup>2505</sup>, qu'elle marque elle-même au fer rouge.

Pour les cadres de l'armée française, un premier « *devoir de mémoire* » semble en effet immédiatement s'imposer après leur libération des camps de la RDV, déjà sous-tendu par un « *Plus jamais ça !* » que l'on retrouvera jusqu'à nos jours, réagencé et paré de significations plurielles. Plus jamais pareille défaite réclament ainsi nombre d'anciens d'Indochine, appelant au respect du pacte armée-nation, « trahi » en Indochine puis à Suez en 1956, et bientôt « rappelé à l'ordre » en Algérie, *a fortiori* dans la séquence 1958-1962...

---

<sup>2503</sup> Claude Jean Baylé, *Cinq mois captifs au sein de la force opérationnelle Vietminh*, Paris, Editions des écrivains, 1999, p. 15.

<sup>2504</sup> André Martel, « Guerre froide et décolonisation : Berlin, Hanoï, Alger », in André Martel (dir), *Histoire militaire de la France, tome 4. De 1940 à nos jours*, Paris, PUF, 1994, p. 288.

<sup>2505</sup> Gal M. Schmitt, *De Diên Biên Phu à Koweït City, op. cit.*, p. 53.

C'est toute l'histoire des deux premiers volumes de la trilogie de Jean Lartéguy – *Les Centurions*<sup>2506</sup> et *Les Prétoriens*<sup>2507</sup> –, parus en 1960-1961, faisant le lien entre les expériences indochinoises et algériennes à travers notamment le prisme de la captivité française aux mains de la RDV. C'est ce que résume l'historien-et-colonel de réserve André Martel : en Indochine, écrit-il, les unités d'élite « avaient découvert ce qu'ils allaient retrouver en Algérie : le nationalisme idéologique ou religieux, les embuscades dans la brousse et la rizière, le renseignement stipendié ou spontané, les ralliements de ceux qui croyaient à la France ou qui réglait des comptes ethniques et qu'il avait fallu abandonner »<sup>2508</sup>. Autrement dit par Raoul Girardet, autre témoin-et-historien, tout particulièrement connu pour son enseignement au Centre d'instruction interarmées de l'arme psychologique (CIIAP) créé dès l'automne 1954 comme une sorte de pont entre les milieux universitaire et militaire, afin d'instruire des officiers-spécialistes ès arme psychologique<sup>2509</sup> – Girardet sera également connu pour son engagement pro-Algérie française aux côtés notamment de Roland Laudénbach et de l'auteur de la *Sociologie du communisme*<sup>2510</sup>, Jules Monnerot<sup>2511</sup>, ce jusqu'à un compagnonnage assumé avec l'OAS –, l'épopée indochinoise est « d'autant plus poignante qu'elle allait représenter, pour de nombreuses années encore, un capital de mémoire d'une singulière puissance »<sup>2512</sup>.

Pour beaucoup, officiers-anciens prisonniers en tête, il s'est d'abord agi de comprendre l'*extraordinaire* expérience qu'ils venaient de vivre ; certains ont ainsi tenté de modéliser, dans la suite de leur carrière, l'action psychologique subie en captivité, dans la perspective notamment de la « contre-insurrection » française en Algérie : c'est à ces derniers que nous allons maintenant nous intéresser. L'Algérie apparaît en effet comme l'un des tout premiers terrains d'expression des mémoires actives de la captivité en RDV : les prisonniers ayant résisté au « lavage de cerveau » dans les camps de la RDV auraient acquis en retour un savoir « psychologique » mobilisable en Algérie où ce dernier, proclament-ils, peut les aider à gagner la guerre.

---

<sup>2506</sup> J. Lartéguy, *Les Centurions*, *op. cit.*

<sup>2507</sup> J. Lartéguy, *Les Prétoriens*, Paris, Presses de la Cité, 1961.

<sup>2508</sup> A. Martel, « Guerre froide... », in A. Martel (dir), *Histoire militaire de la France*, t. 4, *op. cit.*, p. 287.

<sup>2509</sup> Voir P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 436-442.

<sup>2510</sup> Jules Monnerot, *Sociologie du communisme, Échec d'une tentative religieuse au XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1949.

<sup>2511</sup> Jules Monnerot est l'auteur également de plusieurs cours et conférences à destination des militaires touchant à l'arme psychologique ; voir par exemple Jules Monnerot, *L'action psychologique dans la guerre*, conférence donnée à l'École supérieure de guerre (études générales, 2<sup>e</sup> cycle), avril 1955, CESAT, PGF13.

<sup>2512</sup> Raoul Girardet, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Pocket, coll. « Pocket Agora », 2001, p. 273-274.

## 2.1 LES CAMPS DE LA RDV : LABORATOIRES DE L'« ACTION PSYCHOLOGIQUE » (1950-1957) ?

« Aucune période de notre carrière militaire », estime le colonel Lacheroy à propos de la « Guerre d'Indochine », « n'a été aussi formatrice, parce qu'aucune d'elle ne nous a amenés à ce point [...] à découvrir chaque fois des idées et des solutions nouvelles »<sup>2513</sup>. Ces solutions nouvelles sont en premier lieu contenues dans l'élaboration d'une parade « psychologique » française à la guerre insurrectionnelle vietnamienne puis algérienne, dans laquelle certains anciens combattants-prisonniers d'Indochine se verront *reconnus* de manière « positive », dans la mise à profit d'un savoir-faire technique et d'un savoir-être prétendument acquis dans les camps de la RDV.

### 2.1.1 Les précédents indochinois de l'« action psychologique »

Lorsque débute le conflit en Indochine, le Corps Expéditionnaire Français en Extrême Orient n'est pas ou peu formé à « la guerre » ou « l'action psychologique »<sup>2514</sup>. C'est du reste ce que regrette le capitaine Maurice Steiss, sergent évadé le 2 mars 1942, engagé dans le maquis de l'Ain et chef de secteur de l'Armée secrète à partir de septembre 1943<sup>2515</sup> : la guérilla pratiquée durant la Seconde Guerre mondiale dans les maquis, déjà méprisée par les militaires résistants puis rejetée par les écoles militaires après-guerre, aurait selon lui sans doute permis aux Français de mieux comprendre les méthodes de la RDV et du FLN<sup>2516</sup>.

---

<sup>2513</sup> Colonel Lacheroy, *Guerre révolutionnaire et arme psychologique*, conférence prononcée le 2 juillet 1957 à la Sorbonne, dans le cadre du Centre d'Instruction Pacification et Contre-guérilla, p. 2, CESAT, PV 735.

<sup>2514</sup> Réinventée dans l'Entre-deux-guerres, l'arme psychologique "à la française" implique, dans sa version offensive (« guerre psychologique »), la mobilisation de l'ensemble des moyens moraux et matériels nécessaires à la destruction de la volonté et des capacités de combattre de l'ennemi, de même que de ses soutiens tant intérieurs qu'étrangers. Dans sa version défensive (« action psychologique »), elle est une sorte de leitmotiv fourre-tout du langage militaro-politique des années 1950, supposant *a minima* une mobilisation morale totale de la nation et de son armée contre toute agression psychologique ennemie. Voir P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, *op. cit.* ; P. Villatoux, *La Guerre psychologique des origines à nos jours*, Seichamps, L'esprit du livre, 2008.

<sup>2515</sup> Témoignage oral du capitaine Maurice Steiss, SHD, 3 K 14.

<sup>2516</sup> Le général Compagnon en est réduit à la même constatation que Steiss à son retour d'Indochine en novembre 1946. Affecté à Saumur, il y constate le caractère archaïque de l'enseignement et l'inaptitude du commandement à tirer les leçons de l'Indochine, et est bientôt exclu de l'école en raison de ses idées non-conformistes. Témoignage oral du général Compagnon, SHD, 3 K 11.

Dès l'automne 1945 cependant, l'état-major se dote d'un 5<sup>e</sup> bureau chargé de la propagande militaire sur le modèle des camps de presse américains, chargé notamment de la diffusion de tracts et d'affiches<sup>2517</sup>. En février 1946, le CEFEO met également en place des « détachements de propagande » – une quinzaine de personnels effectuant des tournées d'information et d'assistance sociale et médicale –, selon un schème hérité de la tradition coloniale et de la Seconde Guerre mondiale, qui se révèle malgré tout rapidement inadapté aux conditions de la guerre nouvelle<sup>2518</sup>. La RDV a en effet fait sien le mode d'action maoïste alliant guérilla, propagande et embrigadement de la population<sup>2519</sup> – dont le colonel Lacheroy parlera bientôt sous la fameuse expression de « hiérarchies parallèles ». « Les principes en sont simples », résume Raoul Girardet :

« l'objectif majeur se trouvant être non plus l'occupation ou la prise de possession d'un territoire, mais l'instauration d'un nouvel ordre social, économique et politique, c'est de la conquête des masses, de leur mobilisation, de leur contrôle aussi que dépend l'issue même de la lutte. Quant aux méthodes, elles se présentent comme une large combinaison de l'action de force, de la manœuvre politique et de la pression psychologique et morale. En l'occurrence la dénonciation d'un ordre colonial (que la Seconde Guerre mondiale avait déjà fortement ébranlé), l'appel à un nationalisme en large développement, la dénonciation méthodique des structures sociales existantes, la large utilisation du terrorisme, la mise en place de "hiérarchies parallèles" se substituant aux institutions de l'ordre établi et enserrant les populations dans un système de contrôle de plus en plus étroit. »<sup>2520</sup>

Cette nouvelle forme de guerre conduit le commandement français à organiser, fin 1947-début 1948, « une guerre psychologique plus originale qui », écrivent Marie-Catherine et Paul Villatoux, « ne se limitant pas à la seule consolidation du moral des populations "contrôlées", va chercher à atteindre efficacement les unités Viet Minh et à convertir la masse des indécis »<sup>2521</sup>. En 1947, un « Service presse-information » est ainsi créé en lieu et place du 5<sup>e</sup> bureau de l'état-major ; rattaché au cabinet du commandant en chef du CEFEO, il est organisé en cinq sections : information, propagande, laboratoire photo, finances, et la mise sur pieds d'un journal ayant pour vocation l'entretien du moral des troupes : *Caravelle*, dont s'inspirera plus tard *Le Bled* en Algérie, que servira un ancien prisonnier de la RDV bien connu : Erwan Bergot. Par ailleurs, en Indochine, chaque territoire comprend une « Section de propagande », dépendant des 2<sup>e</sup> bureaux<sup>2522</sup>.

---

<sup>2517</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, op. cit., p. 245-246. L'essentiel des lignes de cette thèse consacrées à « l'action psychologique » en Indochine s'appuie sur les travaux de P. et M.-C. Villatoux.

<sup>2518</sup> *Ibid.*, p. 247-248.

<sup>2519</sup> Pour une réactualisation de l'analyse faite par les militaires du « système vietminh », voir P. Labrousse, *La méthode Vietminh*, op. cit., p. 29-70.

<sup>2520</sup> R. Girardet, *La société militaire*, op. cit., p. 284.

<sup>2521</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, op. cit., p. 249.

<sup>2522</sup> *Id.*

Dans le camp adverse, la propagande de la RDV à destination des Français (*dich vâm* ou *dich van* selon les auteurs) s'organise dès 1945 ; elle est notamment confiée aux premiers déserteurs de la légion étrangère<sup>2523</sup> : Frey (alias Hô Chi Dan)<sup>2524</sup>, Borchers (alias Chien Si) et Schröder (alias Le Duc Nhan), qui reçoivent ainsi pour mission, fin 1945, de mettre sur pied un hebdomadaire, *Le Peuple*, afin d'expliquer aux Français les objectifs politiques de la RDV. Borchers et Schröder vont également être mis à contribution à l'arrivée du corps expéditionnaire en septembre-octobre 1945, afin de créer une radio en langue française, la *Voix du Vietnam*, destinée à diffuser la propagande de la RDV – dont les émissions seront notamment élaborées sur la base des déclarations de prisonniers UF – ciblant le CEFEO et la presse internationale : un dispositif dont l'armée française s'inspirera fortement pour concevoir les bases de sa doctrine de « guerre psychologique » en Indochine, et qu'elle continuera de développer en Algérie.

S'agissant de la propagande française envers les civils, elle demeure du ressort du haut-commissariat en Indochine et s'organise autour d'un Bureau de la presse et de l'information et d'un Centre du rayonnement français en Indochine (CRFI, créé en 1947)<sup>2525</sup>. Du côté de la RDV, la population ne disposant généralement pas de postes de radio leur permettant d'écouter la *Voix du Vietnam*, la propagande est essentiellement diffusée par voie de tracts, de slogans, de journaux muraux, de bouche à oreille et de réunions politiques de village : autant d'outils également utilisés par l'armée française en Indochine puis en Algérie, mis en pratique notamment, nous allons le voir, par les « officiers d'action psychologique ».

De fait, la « conversion » du CEFEO à l'arme psychologique s'accélère essentiellement à partir de 1949-1950, sous l'effet de l'avènement de la RPC, des débuts de la guerre de Corée et de l'influence contrastée de la *psywar* américaine<sup>2526</sup>, mais surtout grâce aux premiers enseignements tirés des libérations anticipées de prisonniers UF par la RDV et l'arrivée au commandement en chef de celui que M. Mégret qualifie d'« Action Psychologique incarnée »<sup>2527</sup>, le populaire général de Lattre. Dès lors, dans le discours militaro-politique français, la « Guerre d'Indochine » prend en effet la forme d'un conflit

---

<sup>2523</sup> Voir notamment J. Doyon, *Les soldats blancs d'Hô Chi Minh*, op. cit. ; J. Confavreux et A. Bennedjaj-Zou, *Passés à l'ennemi*, op. cit.

<sup>2524</sup> Voir P. Sergent, *Un étrange monsieur Frey*, op. cit., p. 104-108. Selon Sergent, le communiste Frey aurait d'abord noyauté la légion avant de rejoindre, en Indochine, les rangs de la RDV et de devenir un conseiller du général Giap.

<sup>2525</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, op. cit., p. 250.

<sup>2526</sup> *Ibid.*, p. 188-195.

<sup>2527</sup> Maurice Mégret, *L'action psychologique*, Paris, Fayard, 1959, p. 117.

de « Guerre froide » et l'intervention française, celle d'une assistance « désintéressée »<sup>2528</sup> au Vietnam « libre » en guerre contre le « totalitarisme communiste ». Avec la proclamation de « l'indépendance » du Vietnam, en 1949, dans le cadre de l'« Union française », la propagande française va en effet pouvoir s'appuyer sur une thématique nouvelle, à même de répondre à la propagande de la RDV : le nationalisme vietnamien<sup>2529</sup>. Dès avril 1951, les célèbres maquis « ethniques » de « partisans » anticommunistes indochinois, organisés par le groupement de commandos mixtes aéroportés (le G.C.M.A.) sous l'égide de la SDECE<sup>2530</sup>, sont mis sur pieds, organisés par une future « figure importante »<sup>2531</sup> de « l'action psychologique » en Algérie, le futur auteur de *La guerre moderne*<sup>2532</sup>, le colonel Roger Trinquier. Le 26 février 1952, enfin, un Service de propagande est créé à l'initiative du général de Lattre, afin de mieux coordonner les activités d'information, de censure et de propagande ; mais si les unités de propagande territoriales du 2<sup>e</sup> bureau sont alors rebaptisées « Sections d'action psychologique », et chargées de colporter tracts, rumeurs et discours, elles manquent toujours de personnels qualifiés<sup>2533</sup>.

Il faut attendre le jour de l'an 1953, sous l'influence notamment de l'expérience états-unienne en Corée, pour qu'un véritable Bureau de la guerre psychologique (BGP) soit créé auprès de l'état-major d'extrême Orient et placé sous les ordres d'un compagnon de la Libération, le chef de bataillon Albert Fossey-François, qui conservera ce poste jusqu'à la fin de la guerre et sera par la suite nommé chef du Bureau régional d'action psychologique de la X<sup>ème</sup> Région militaire, à Alger, en 1955. Ayant pour mission de gonfler le moral des troupes de l'Union française tout en attaquant celui de l'ennemi, le BGP est doté de moyens plus importants que ses prédécesseurs : porte-voix, haut-parleurs, imprimeries, projecteurs cinématographiques et même un C47 haut-parleur américain (*The Voice*)<sup>2534</sup>... Ainsi dotée, l'action du BGP se déploie dans quatre domaines principaux :

---

<sup>2528</sup> Extrait du discours prononcé par le général de Lattre lors de la distribution de prix du lycée Chasseloup-Laubat, à Saigon, le 11 juillet 1951. Ce discours fut par la suite fréquemment mis à l'étude des prisonniers vietnamiens du CEFEO lors de séances de discussion politique. J. de Lattre, *La ferveur et le sacrifice*, op. cit., p. 286.

<sup>2529</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, op. cit., p. 253.

<sup>2530</sup> Le CEFEO est dépourvu de service action entre 1945 et 1951.

<sup>2531</sup> Denis Leroux, « La "doctrine de la guerre révolutionnaire" : théories et pratiques », in A. Bouchène et al. (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, op. cit., p. 526-532, p. 528.

<sup>2532</sup> Colonel Roger Trinquier, *La guerre moderne*, Paris, La table ronde, 1961.

<sup>2533</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, op. cit., p. 258-259.

<sup>2534</sup> *Ibid.*, p. 261-263.

- l'instruction (traduction du manuel FM-33-5 utilisé par la VIII<sup>e</sup> armée américaine en Corée ; formation d'un personnel spécialisé par des officiers instruits à l'école américaine de Fort Bragg, où enseigneront notamment le colonel Lacheroy et le commandant Aussaresses) ;
- l'information (brochures, journaux, émissions de radio et cinéma ayant pour mission d'entretenir le moral des troupes) ;
- le ralliement (création de « compagnies de propagande armée » inspirées du modèle américain de Corée) ;
- l'intoxication (opérations dites de « déception » de l'adversaire).

S'ajoutant à ses activités d'instruction, d'information, de ralliement et d'intoxication, le BGP se voit aussi confier « une mission autrement plus délicate », écrivent Marie-Catherine et Paul Villatoux : « l'accueil psychologique des prisonniers libérés par le Viet Minh. Regroupés dans des centres spécialisés pour être progressivement réintégrés dans la vie normale, ils sont soumis à un interrogatoire serré, destiné à "détecter les éléments les plus marqués par la propagande adverse", mais aussi à les informer "sur les événements qui se sont déroulés pendant leur absence"<sup>2535</sup>. »<sup>2536</sup>

Au bilan, conclut Paul Villatoux, « si cet effort tardif ne permet pas de peser durablement sur l'action militaire, il sert de trame à la mise en œuvre, entre la fin 1954 et le milieu de l'année 1955, d'une véritable doctrine française de la guerre psychologique tirée des enseignements de la lutte en Indochine et de la douloureuse expérience des camps de rééducation Viêt-Minh »<sup>2537</sup>. En effet, écrit le commandant Prestat dès 1960 :

« La fin de la guerre d'Indochine et le début des opérations en ALGERIE vont être le signal des véritables débuts de "l'action psychologique". D'une part, un bon nombre de combattants d'Indochine, notamment les anciens prisonniers du Viet-Minh, sont rentrés convaincus de son efficacité ; d'autre part au sein du SHAPE, les officiers américains chargés de la PSY WAR (guerre psychologique) n'ont aucun équivalent français, ce qui représente certains inconvénients pour l'établissement en commun des plans. »<sup>2538</sup>

<sup>2535</sup> Note n° 1207/EMIFT/GP, 12 août 1954, SHD, 10H343.

<sup>2536</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, op. cit., p. 264.

<sup>2537</sup> P. Villatoux, *La Guerre psychologique des origines à nos jours*, op. cit., p. 257.

<sup>2538</sup> Commandant Prestat, *L'emploi de l'arme psychologique dans l'armée française*, conférence devant la 73<sup>e</sup> promotion de l'École supérieure de guerre, [1960], p. 23-24, CESAT, Mel.G.XXIX(4).

### 2.1.2 Circonscrire le « messianisme marxiste » : l'affirmation d'un bricolage militaro-religieux

Dès la fin de la « Guerre d'Indochine », les réflexions circulent hors de la stricte communauté d'expérience indochinoise et des petits groupes de réflexion se constituent sur la question « psychologique » inhérente au combat moderne. Des conférences sont tenues<sup>2539</sup>, bientôt diffusées sous formes d'articles et autres publications<sup>2540</sup> ; en 1957, c'est la publication d'un numéro spécial de la *Revue militaire d'information* consacré à la « guerre révolutionnaire »<sup>2541</sup>, qui officialise un concept et une doctrine, la « Doctrine de la guerre révolutionnaire » (DGR), défini par Denis Leroux comme « un répertoire de techniques de persuasion politique, d'ingénierie et de coercition sociale s'appuyant sur la vision d'une lutte irréductible opposant l'Occident et le communisme »<sup>2542</sup>, largement travaillée à partir de l'expérience asiatique des cadres de l'armée française.

Au-delà des *Enseignements de la guerre d'Indochine* dirigés par le général Ely<sup>2543</sup>, qui fait une large place à la « guerre psychologique »<sup>2544</sup>, les leçons de l'Indochine sont tirées par une série d'officiers anciens combattants et/ou prisonniers, dans quelque essai ou conférence, tels le colonel de Crèvecoeur<sup>2545</sup> ou le général Chassin. Pour ce dernier notamment, l'Occident ne doit pas hésiter, pour se défendre, à « pratiquer les méthodes de l'adversaire et en premier lieu l'endoctrinement »<sup>2546</sup>. Telle est également l'une des leçons tirées par le colonel Charles Lacheroy<sup>2547</sup>, grand admirateur de l'œuvre de Lawrence<sup>2548</sup>, qualifié par Marie-Catherine et Paul Villatoux de véritable « chef de file d'une école de pensée dont les bouleversements ne manquer[on]t pas de dépasser les simples limites de

---

<sup>2539</sup> Voir par exemple la conférence du lieutenant-colonel de Beaufond, *Endoctrinement des prisonniers*, 15 juin 1956, SHAA, E 2794, citée in P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, *op. cit.*, p. 226.

<sup>2540</sup> R. Girardet, *La société militaire*, *op. cit.*, p. 288.

<sup>2541</sup> *Revue militaire d'information*, numéro spécial « La Guerre révolutionnaire », février-mars 1957.

<sup>2542</sup> D. Leroux, « La "doctrine de la guerre révolutionnaire"... », in A. Bouchène et *al.* (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, *op. cit.*, p. 526.

<sup>2543</sup> *Les enseignements de la guerre d'Indochine*, *op. cit.*

<sup>2544</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, *op. cit.*, p. 292.

<sup>2545</sup> Déjà auteur d'une conférence faite à l'École Supérieure de Guerre, le 23 juillet 1953, intitulée « Aperçus sur la stratégie du Viet Minh », CESAT, Mel G XI (12).

<sup>2546</sup> L.-M. Chassin, *Aviation Indochine*, Paris, Amiot-Dumont, 1954, p. 237, cité in P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, *op. cit.*, p. 297.

<sup>2547</sup> Né en 1906, saint-cyrien, officier d'infanterie coloniale, Lacheroy participe aux combats de 1940 et de la Libération ; puis c'est l'Indochine où il découvre la « guerre révolutionnaire » qu'il tente d'enseigner à son retour en France ; puis c'est le ministère de la Défense, avant l'Algérie jusqu'au putsch de 1961, qui lui vaut sept ans d'exil avant d'être amnistié en 1968.

<sup>2548</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, *op. cit.*, p. 298.

leçons tirées des enseignements de la guerre d'Indochine »<sup>2549</sup>. Un colonel Lacheroy qui s'inspire pour partie des premiers témoignages de prêtres et autres missionnaires faits prisonniers en Chine ou en Indochine<sup>2550</sup>, à l'image du père Dufay qui, dans un ouvrage au titre évocateur paru en 1954, *En Chine, L'étoile contre la croix*, synthétise les témoignages de 150 missionnaires sur l'expérience source de la révolution chinoise<sup>2551</sup> et précise ainsi ses objectifs :

« aider à la compréhension de la tactique persécutrice en partant des principes idéologiques qui la commandent et dont elle n'est que la traduction rigoureuse dans les faits. C'est donc une tentative pour expliquer la tactique anti-religieuse par l'intérieur, seul moyen, à notre sens, d'en saisir la nature, le but et la perversité. »<sup>2552</sup>

À l'image du père Dufay, les premiers témoignages de religieux faits prisonniers en Chine ou en Indochine témoignent ainsi d'une *mémoire catholique active* de la captivité. En témoignent notamment la série d'articles publiés sur la question de la captivité aux mains d'Etats « communistes » dans les principales revues de missionnaires dans les années 1950-1960. Les textes comme celui du père Dufay, écrits par des hommes se vivant en Extrême-Orient comme « persécutés », à l'image de leurs fidèles, appellent une auto-défense de l'occident chrétien libéral contre la « contagion » communiste, dans la droite ligne des premiers écrits publiés, dès l'Entre-deux-guerres, sur les rapports des révolutions bolchévique puis chinoise au christianisme. Ces textes trouvent également leur place dans le vaste mouvement des fortunes et infortunes du catholicisme de gauche<sup>2553</sup> – tendant à incarner un positionnement opposé – et du phénomène des prêtres ouvriers<sup>2554</sup> – officiellement condamnés en 1954<sup>2555</sup> –, et doivent être quoiqu'il en soit pensés en regard de l'intérêt intellectuel porté par un certain catholicisme social, incarné notamment depuis sa fondation en 1941 par l'hebdomadaire engagé *Témoignage chrétien* – connu pour ses

---

<sup>2549</sup> *Ibid.*, p. 297.

<sup>2550</sup> Nous développons ici notre analyse initiée in J. Mary, « De l'expert au survivant : strates et fonctions du témoignage dans les luttes des anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine pour une reconnaissance plurielle (1950-2014) », in Charles Heimberg, Frédéric Rousseau et Yannis Thanassekos, *Témoins et témoignages, Figures et objets dans l'histoire du XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, coll. « Chemins de la Mémoire », 2016, p. 151-166.

<sup>2551</sup> Voir également D. Van Coillie, *J'ai subi le lavage de cerveau*, *op. cit.*

<sup>2552</sup> Père François Dufay, *En Chine. L'étoile contre la Croix*, Paris, Casterman, 1954, p. 13.

<sup>2553</sup> Voir Yvon Tranvouez, *Catholiques et communistes, La crise du progressisme chrétien*, Paris, Le Cerf, 2000.

<sup>2554</sup> Sur cette question, voir notamment Charles Suaud et Nathalie Viet-Depaule, *Prêtres et ouvriers, une double fidélité mise à l'épreuve (1944-1969)*, Paris, Karthala, 2004.

<sup>2555</sup> Voir François Leprieur, *Quand Rome condamne, Dominicains et prêtres-ouvriers*, Paris, Plon/Le Cerf, « Terre humaine », 1989.

positions anticolonialistes et sa condamnation de la torture en Indochine puis en Algérie – , pour la grille de lecture marxiste<sup>2556</sup>.

Via cet autre « témoignage chrétien » porté par certains missionnaires ou aumôniers militaires en Extrême-Orient, il s'agit de mettre en garde les missionnaires des pays asiatiques, de même que l'Europe chrétienne toute entière, contre les dangers du communisme ; ce faisant – tout comme on va le voir avec les officiers théoriciens et praticiens de l'« action psychologique » –, ils appellent à une union psychologique et spirituelle sans faille, pour ne pas offrir de prise aux fameuses contradictions inter-capitalistes chères à Staline. La désunion ferait en effet selon eux le lit du communisme, entraînant la mort inéluctable de l'Occident chrétien-libéral : « l'homme nouveau marxiste », résume en effet le père Dufay, « prend le contre-pied exact de l'homme nouveau chrétien ; si l'un triomphe, ce ne peut être que par la mort de l'autre. »<sup>2557</sup> « Ainsi », résume le sociologue des religions Jacques Maître dès 1961, « tandis que les catholiques "de gauche" sont souvent sensibles au contenu politique, social et philosophique du communisme, l'extrême droite [catholique, à l'image du mouvement la « Cité catholique »] cherche au contraire le secret de l'efficacité temporelle dans certaines techniques d'organisation ou de propagande communistes. »<sup>2558</sup> On devine ici la portée de cette pensée chez les premiers doctrinaires de l'« action psychologique » militaire à la française, comme le colonel Lacheroy.

Plus globalement, ces textes écrits par des prêtres catholiques de retour d'Extrême-Orient s'inscrivent à la suite de la psycho-sociologie de Gustave Le Bon et plus récemment de celle de Serge Tchakhotine, ainsi que dans le contexte plus large de la commune vulgate, portée notamment en France par Jules Monnerot – l'un des rares « intellectuels » à trouver grâce aux yeux des militaires –, conférencier *ès* « guerre psychologique » à l'École supérieure de guerre entre 1952 et 1958, et auteur en 1949 de la célèbre *Sociologie du communisme, Échec d'une tentative religieuse au XX<sup>e</sup> siècle*<sup>2559</sup>, partisan contre Hannah Arendt d'une analyse du communisme dans le registre de la religion<sup>2560</sup>. Pour Anne-Marie

---

<sup>2556</sup> Voir Sabine Rousseau, *La colombe et le napalm, L'engagement de chrétiens français contre les guerres d'Indochine et du Vietnam (1945-1975)*, Paris, CNRS-éditions, 2002 (ouvrage issu de la thèse de l'auteure).

<sup>2557</sup> F. Dufay, *En Chine, op. cit.*, p. 13.

<sup>2558</sup> Jacques Maître, « Catholicisme d'extrême droite et croisade anti-subversive », *Revue française de sociologie*, 2-2, Guerre-Armée-Société, 1961, p. 106-117, p. 112.

<sup>2559</sup> J. Monnerot, *Sociologie du communisme, op. cit.*

<sup>2560</sup> Leurs échanges indirects en 1953-1954 ont été publiés in Hannah Arendt et Jules Monnerot, « Le communisme peut-il être pensé dans le registre de la religion ? », *Revue du MAUSS*, n° 22, février 2003, p. 44-50.

Duranton-Crabol, en effet, « ce sociologue se montre particulièrement averti de la doctrine qui voit dans la guerre froide une croisade destinée à défendre l'Occident chrétien, vision du monde que le CESPS (Centre d'études supérieures de psychologie sociale), créé en 1956 par Georges Sauge<sup>2561</sup> (voir infra), a largement contribué à promouvoir »<sup>2562</sup> ; vision que soutiennent également les revues militaires *Contact* du commandant Cogniet et *Message des forces armées*<sup>2563</sup>, toutes deux proches de la « Cité catholique » ainsi que du CESPS et tout particulièrement lues dans les réseaux français de l'« action psychologique ». Ainsi la « Cité catholique » et le CESPS contribueront-ils pour partie à former la génération des officiers tenants de l'« action psychologique » en Algérie, les conférences de Georges Sauge trouvant notamment, pour Jacques Maître, « leur prolongement d'une part au 5<sup>e</sup> bureau, d'autre part dans l'opposition à la politique gaulliste sur l'Algérie »<sup>2564</sup>. En effet, résume le futur président de l'Association d'amitié franco-vietnamienne :

« L'émancipation des pays colonisés a été vécue par une partie de l'armée comme une série de défaites politiques. Or, certains milieux d'officiers sont depuis longtemps fidèles au catholicisme d'extrême-droite. D'autres ont découvert que l'idéologie est une arme décisive de la guerre révolutionnaire. Tout semblait donc prêt pour la rencontre entre des doctrinaires privés de leurs points d'appui [tels les animateurs de la « Cité catholique » ou du CESPS] et des militaires à la recherche d'une doctrine. »<sup>2565</sup>

Pour le sociologue, il est ainsi à noter que, « dans l'armée, certains techniciens ayant reçu une formation universitaire se sont montrés particulièrement accessibles »<sup>2566</sup> à ces thèses<sup>2567</sup>, *a fortiori* chez « les professeurs de l'École de Guerre »<sup>2568</sup> comme Jules Monnerot, « les techniciens de l'action psychologique »<sup>2569</sup> comme le colonel Lacheroy et « les aumôniers militaires »<sup>2570</sup>, comme par exemple le père Paul Jeandel<sup>2571</sup>, aumônier principal des parachutistes en Algérie, auteur en 1957 de *Soutane noire et béret rouge* dès 1957, décrivant sa captivité en Indochine après sa capture en octobre 1952, à Tu-Lê, au sein

---

<sup>2561</sup> Voir P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, *op. cit.*, p. 535-536

<sup>2562</sup> Anne-Marie Duranton-Cabrol, *L'OAS, La peur et la violence*, Waterloo, André Versailles éditeur, 2012, p. 20-21.

<sup>2563</sup> Pierre Dabezies, « Subversion, antisubversion, autosubversion », in Olivier Forcade, Eric Duhamel et Philippe Vial (dir.), *Militaires en République, 1870-1962, Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 553-559, p. 559.

<sup>2564</sup> J. Maître, « Catholicisme d'extrême droite et croisade anti-subversive », *op. cit.*, p. 113.

<sup>2565</sup> *Ibid.*, p. 115.

<sup>2566</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>2567</sup> La chose est confirmée par P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, *op. cit.*, p. 536.

<sup>2568</sup> J. Maître, « Catholicisme d'extrême droite et croisade anti-subversive », *op. cit.*, p. 114.

<sup>2569</sup> *Id.*

<sup>2570</sup> *Id.*

<sup>2571</sup> Pour une courte biographie de l'homme, voir Vincent Quartier, « L'aumônier venu du ciel », *Revue militaire suisse*, 131, 1986, p. 16-26, [En ligne], URL : <http://doi.org/10.5169/seals-344661>, consulté le 26/08/2016.

du bataillon Bigeard, attestant ainsi du « combat du prisonnier » (titre de la deuxième partie), *a fortiori* du prisonnier catholique, face aux tentatives de *conversion* au communisme.

Après Dien Bien Phu, écrit en effet dès 1959 Maurice Mégret, chargé de mission au Secrétariat général permanent de la Défense nationale (SGPDN) et co-auteur de la fameuse *Instruction provisoire sur l'emploi de l'arme psychologique* ou *TTA 117* (voir infra), « la parole, par la suite, fut aux témoins ; quelques mois plus tard la leçon du désastre moral d'Indochine fut reportée massivement sur le théâtre d'opérations algérien et sa multiplication effective fit basculer l'action psychologique dans les périls de l'activisme : le commandement », conclut l'historien de l'action psychologique, « gagné par la poussée des événements, se trouva en fait dépassé par l'apparition de nouvelles générations militaires, lassés de mener des combats inutiles. »<sup>2572</sup>

« Guerre dans la foule », « hiérarchies parallèles », « réflexes conditionnés »... : autant d'expressions, prétendument issues de la pensée militaro-politique communiste de Mao<sup>2573</sup>, Lénine ou Hô Chi Minh, et/ou de la psychologie lebonienne puis pavlovienne<sup>2574</sup> ainsi que des premières « armes » de la publicité moderne, qui traduisent avant tout, non seulement pour partie une reprise des vieilles doctrines des « forces morales » et des rôles social et colonial de l'officier héritées du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2575</sup>, mais aussi, selon l'historien Gabriel Périès, « [l]es stratégies que les acteurs sociaux – les producteurs de la doctrine – développent au sein de l'institution militaire pour en orienter les pratiques »<sup>2576</sup>, à base le plus souvent de leur propre expérience empirique en Indochine. « En réalité », reconnaît en effet le colonel Lacheroy dans ses mémoires à propos de son expérience indochinoise et de la gestation de sa théorie de « l'action psychologique », « [...] ce serait une erreur de croire

---

<sup>2572</sup> M. Mégret, *L'action psychologique*, *op. cit.*, p. 114-115.

<sup>2573</sup> Denis Leroux rappelle que c'est d'ailleurs « la publication en français de *La Stratégie de la guerre révolutionnaire en Chine* de Mao Zedong, en 1951, [qui] réintroduisit dans le vocabulaire d'une génération d'officiers de l'armée française l'usage du terme de "guerre révolutionnaire" [...]. Dès lors », ajoute-t-il, « pour une partie de ces hommes, les combats qu'ils menaient dans les colonies, en Indochine puis en Algérie, furent perçus comme des "guerres révolutionnaires". » D. Leroux, « La "doctrine de la guerre révolutionnaire"... », in A. Bouchène et al. (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, *op. cit.*, p. 526.

<sup>2574</sup> On trouve en effet la préfiguration de cette « action psychologique » dans les ouvrages de Gustave Le Bon, et notamment dans sa célèbre *Psychologie des foules* (1895), dans laquelle il développe les idées de suggestibilité de l'individu en foule, de contagion des idées dotées de prestige, par la simple affirmation et la répétition. Voir Julien Mary, « Ordonner ou persuader ? Les ambiguïtés du discours militaire français à la veille de la Grande Guerre », in André Loez et Nicolas Mariot (dir.), *Obéir / désobéir, les mutineries de 1917 en perspective*, Paris, La Découverte, 2008, p. 17-31.

<sup>2575</sup> *Id.*

<sup>2576</sup> Gabriel Périès les qualifie de « fausse(s) citation(s) ». Gabriel Périès, « Stratégies de la fausse citation dans le discours de la doctrine de la "guerre révolutionnaire" », in Laurent Henninger et al. (dir.), *Histoire militaire et sciences humaines*, Paris, Complexe, 1999, p. 61-85, p. 62.

qu'avec le livre de Mao Tse Tung devant les yeux, j'ai peu ou prou joué au bénédictin penché dans l'abstrait de son grimoire. J'étais et je suis resté jusqu'au bout sur le tas. Comme mes camarades et mes subordonnés voyant que le conventionnel ne collait plus à la situation, j'ai réagi en pragmatique et cherché à m'adapter. »<sup>2577</sup>

« Action psychologique », « lavage de cerveau », « guerre révolutionnaire », « rééducation des prisonniers »... : autant de « bricolages intellectuels »<sup>2578</sup> qui vont se répandre, comme une traînée de poudre, dans l'armée française dans les années 1950 et innover l'appareil doctrinal de l'armée qui combat en Algérie jusqu'au tournant des années 1960. Les années 1945-1954, rapporte en effet Raoul Girardet, accouchent pour toute une génération d'officiers d'un « puissant système doctrinal »<sup>2579</sup> très largement conçu en Asie, au contact du « communisme » en Indochine, en Corée ou encore en Chine, souvent par d'anciens prisonniers ou tout au moins par des militaires s'étant retrouvés suffisamment proches de leur adversaire pour être impressionnés par la puissance de leur système. Ainsi chez David Galula, qui fut fait prisonnier en Chine orientale durant une semaine, à Hsinking en avril 1947, par les forces communistes du général Ch'en Keng ; analysant son expérience, durant laquelle un commissaire politique lui expliqua notamment « l'approche communiste pour le traitement des prisonniers du Guomindang »<sup>2580</sup>, il en tire les enseignements suivants, rejoignant ceux que l'on tirera bientôt de l'expérience des prisonniers de la RDV :

« La démoralisation des forces ennemies est une tâche d'importance. La façon la plus efficace d'y parvenir est d'employer une politique d'indulgence vis-à-vis des prisonniers. Ceux-ci doivent être bien traités et ils doivent avoir la possibilité de choisir entre rejoindre le mouvement ou être libéré, même si cela implique qu'ils vont retourner du côté des loyalistes. Malgré ces inconvénients dans les premiers temps, c'est la méthode qui paye le plus à long terme. »<sup>2581</sup>

Ainsi, poursuit Galula, les résultats de ce qu'il avait pu observer en Chine, dans le camp de prisonniers nationalistes dans lequel il fut furtivement interné, à savoir que leurs geôliers laissaient le choix aux prisonniers « entre rejoindre l'armée communiste, s'installer en territoire communiste où ils recevraient un lopin de terre à cultiver, retourner chez eux ou retourner dans l'armée nationaliste »<sup>2582</sup>, furent rapidement confirmés par l'un de ses

---

<sup>2577</sup> Colonel Charles Lacheroy, *De Saint-Cyr à l'action psychologique, Mémoires d'un siècle*, Panazol-Paris, Lavauzelle, 2004, p. 61.

<sup>2578</sup> Expression empruntée par Gabriel Périès à Claude Lévi-Strauss, *La Pensée sauvage*, Paris, Plon, rééd. Agora, 1990, p. 36, citée in G. Périès, « Stratégies de la fausse citation... », in L. Henninger (dir.), *Histoire militaire et sciences humaines, op. cit.*, p. 62.

<sup>2579</sup> R. Girardet, *La société militaire, op. cit.*, p. 283.

<sup>2580</sup> David Galula (préface du général d'armée David H. Petraeus), *Contre-insurrection, Théorie et pratique*, Paris, Economica, 2008 (1<sup>e</sup> éd. américaine 1964), p. 79.

<sup>2581</sup> *Ibid.*, p. 79-81.

<sup>2582</sup> *Ibid.*, p. 79.

camarades qui avait pu visiter en Chine centrale, à Hsunchow, un camp de 5 000 prisonniers communistes aux mains des nationalistes :

- « "Où ont-ils été pris ?, demanda-t-il au général nationaliste commandant le camp.
- De vous à moi, il n'y a pas plus de dix vrais soldats communistes parmi ces prisonniers.
- Mais qui sont les autres ?
- Ce sont des soldats nationalistes capturés puis relâchés par les communistes. Nous ne voulons pas qu'ils contaminent notre armée."

Ainsi, les communistes avaient réussi l'exploit d'obliger des nationalistes à se méfier de leurs propres hommes ! Les communistes chinois avaient utilisé pour la première fois cette technique avec un succès inattendu sur des prisonniers japonais durant la guerre sino-japonaise. [...].

Le premier indicateur de l'influence chinoise sur le Vietminh », conclut Galula, « fut observé en 1950, lorsque les Viets changèrent brusquement leur attitude vis-à-vis des prisonniers français. Au lieu de les massacrer comme par le passé, ils se mirent à leur laver le cerveau. »<sup>2583</sup>

C'est du reste ce que confirme le colonel Charles Lacheroy, dont l'influence sur l'armée française fut plus forte et immédiate que celle de David Galula – qui, à son retour d'Algérie, s'installera aux Etats-Unis où il théoriserait une approche renouvelée de la contre-insurrection qui marquera durablement l'armée états-unienne, jusqu'aux guerres d'Afghanistan et d'Irak. Lacheroy n'est pas le premier à se pencher sur la guerre « subversive » et la tactique des « hiérarchies parallèles » employées par la RDV ; son apport est cependant considérable à la pensée militaire française en cela qu'« il est le premier », écrivent Marie-Catherine et Paul Villatoux, « à définir et proposer un modèle général de la guerre révolutionnaire qui sera par la suite sans cesse repris et enseigné »<sup>2584</sup>. « À partir de 1954-1955 », estiment en effet Pierre Pahlavi et Eric Ouellet, « les concepts révolutionnaires sont intégrés au remaniement des programmes d'enseignement des écoles militaires couronnant ainsi la reconnaissance des théories de Lacheroy et de ses disciples tout en assurant ainsi la diffusion à grande échelle de cette école de pensée. »<sup>2585</sup>

À son retour d'Indochine en 1953, Charles Lacheroy succède au colonel de Crèvecoeur, désigné pour le Laos, à la tête du Centre d'études asiatiques et africaines (CEAA). « Cette affectation », avoue Lacheroy dans ses mémoires, « comblait mes vœux car, dès mon retour, je m'étais fixé comme objectif de convaincre mes anciens chefs des bouleversements apportés par la guerre révolutionnaire dans nos conceptions militaires traditionnelles. »<sup>2586</sup> Il est ainsi très heureux de se retrouver face à ces jeunes lieutenants ou capitaines qui, écrit-il, « au bout de quelques semaines, [...] n'étaient plus des auditeurs

---

<sup>2583</sup> *Ibid.*, p. 80-81.

<sup>2584</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, *op. cit.*, p. 297.

<sup>2585</sup> Pierre Pahlavi et Eric Ouellet, « Guerre irrégulière et analyse institutionnelle : le cas de la guerre révolutionnaire de l'armée française en Algérie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 235, n° 3, 2009, p. 131-144, p. 136.

<sup>2586</sup> C. Lacheroy, *De Saint-Cyr à l'action psychologique*, *op. cit.*, p. 67.

[...] mais des apôtres »<sup>2587</sup>. C'est pour eux et à leur demande qu'il rédige sa brochure *Campagne d'Indochine ou une leçon de guerre révolutionnaire*<sup>2588</sup>, inspirée de la conférence qu'il tint dès 1952 devant les officiers de son secteur en Indochine<sup>2589</sup> et toute entière axée sur « l'élément nouveau apporté par la guerre d'Indochine dans nos conceptions et dans nos habitudes militaires [...] la "guerre révolutionnaire" [...] qui au fond n'est qu'une étape de plus, mais une très grande étape, en direction de la "guerre totale" vers laquelle semble, hélas, s'acheminer inéluctablement le Monde »<sup>2590</sup>. Après que son texte ait partiellement fuité dans la presse, sa hiérarchie félicite Lacheroy et fait imprimer sa brochure à « plusieurs milliers d'exemplaires [...] diffusés dans les états-majors, les écoles militaires et même dans les corps de troupes »<sup>2591</sup>. Dès lors c'est le succès : un succès qui l'amène à prononcer « des centaines de conférences »<sup>2592</sup>, à Saint-Cyr, à l'IHEDN, à l'Ecole d'Etat-major, à l'Ecole supérieure de guerre, devant des officiers de réserve, etc.<sup>2593</sup> ; conférences dans lesquelles il est notamment l'un des premiers à reconnaître l'enseignement stratégique à tirer de l'expérience des prisonniers de la RDV, parfait exemple, selon lui, de « technique du moral »<sup>2594</sup> révolutionnaire communiste de « prise de possession des âmes »<sup>2595</sup> :

En Indochine, « la mise à plat du prisonnier se fait en général sans qu'il soit nécessaire d'employer la brutalité systématique. [...] On l'isolait pendant un certain temps de tout ce qui, affectivement, religieusement, intellectuellement, pouvait le relier au monde ou au passé. On le mettait dans le vide. Au bout d'un certain temps, sous le climat tropical, compte tenu du niveau de vie très bas, aux limites de la misère, ou bien l'être humain est mort et alors le problème est résolu, ou bien, il a besoin de tout ce qui lui reste d'énergie pour continuer tout simplement à vivre, pour ne pas mourir. Alors, dans cet être mis à plat, on taille l'homme nouveau, on le taille en introduisant les premières nouvelles, toujours vraies d'ailleurs mais artificiellement et adroitement tronquées, on présente les côtés de lumière, jamais ceux de l'ombre, les succès, jamais les revers. En général pour un certain nombre d'êtres, cela suffit.

Pour ceux qui étaient déjà un peu orientés ou qui possédaient une foi plus profonde, le travail était plus dur, plus complet : on employait le discuteur patenté. Un personnage venait et s'adressait à celui qu'on voulait convaincre en l'attaquant généralement sur un sujet qui l'avait profondément passionné

<sup>2587</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>2588</sup> Col. Charles Lacheroy, *La campagne d'Indochine ou une leçon de guerre révolutionnaire*, SDMUF, CEAA, juillet 1954, CESAT, AI 1845.

<sup>2589</sup> Col. Charles Lacheroy, *Une arme du Viet Minh, Les hiérarchies parallèles*, conférence faite à Bien Hôa en novembre 1952, remaniée en novembre 1953, SDMUF, CESAT, Mel.G.II (12).

<sup>2590</sup> C. Lacheroy, *La campagne d'Indochine ou une leçon de guerre révolutionnaire*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>2591</sup> C. Lacheroy, *De Saint-Cyr à l'action psychologique*, *op. cit.*, p. 64

<sup>2592</sup> *Id.*

<sup>2593</sup> Voir Charles Lacheroy (édition établie et présentée par Anne-Catherine Schmidt-Trimborn), *Discours et conférences*, Université Lorraine-Plateforme de Metz, Centre de recherche Universitaire Lorrain d'Histoire, 2012.

<sup>2594</sup> C. Lacheroy, *La campagne d'Indochine ou une leçon de guerre révolutionnaire*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>2595</sup> Col. Charles Lacheroy, *La guerre révolutionnaire*, conférence prononcée devant 2 000 officiers de réserve (et quelques officiers généraux, dont le général Challe) de la 1<sup>re</sup> Région Militaire, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, dans le cadre du Centre d'Instruction Pacification et Contre-guérilla, 2 juillet 1957, p. 7, CESAT, FV.725. Le colonel Lacheroy était alors chef du Service d'Action Psychologique et d'Information de la Défense Nationale.

dans le passé. [...] Eh ! bien, Messieurs, quand on est comme vous, comme moi, c'est-à-dire qu'on a dîné ce soir, qu'on est assis dans son fauteuil et plein de santé, on se dit, que résister à cela, ce n'est pas difficile. Il faut penser au préalable : l'être mis à plat dans le premier temps. »<sup>2596</sup>

« Ce qui est pénible pour la conscience humaine », avait-il en effet averti ses élèves du CEAA, « c'est que les échecs complets paraissent être rares. Les Viet-minhs disent même volontiers qu'il n'y en a pas et que la seule variable du problème est le "facteur temps". Chez certains la conversion est rapide, chez d'autres plus lente, mais de toute façon inéluctable. C'est certainement exagéré [...] Il n'empêche que pour la consommation locale et notamment pour le "conditionnement" des autochtones les techniques "du moral" mises au point par notre adversaire sont d'une terrible efficacité. »<sup>2597</sup> On voit ici à quel point, de la même manière que la pensée de Mao est tordue et travestie, l'expérience des prisonniers UF de la RDV est détournée pour correspondre à la pensée et aux objectifs de Lacheroy.

*Idem* d'ailleurs pour le verbe catholique, dont le vocable est souvent repris par Lacheroy et son école, du fait notamment du catholicisme affiché par nombre d'entre eux, et de leur volonté d'offrir à l'Occident, en contre-point du « messianisme marxiste », un mysticisme solidarisant à même de porter les valeurs de la société chrétienne-et-libérale. Nous pouvons en effet constater avec Gabriel Périès, en complément à « l'introduction des sciences humaines comportementalistes dans les académies militaires pendant la guerre froide, sous l'appellation d'action ou de guerre psychologique, [...] l'existence d'un discours aux tournures religieuses, voire théologiques. »<sup>2598</sup> Pour Périès en effet, « l'emploi d'analogies politico-religieuses est bien lié à une stratégie de désignation du comportement de l'ennemi, basée sur une interprétation psychologique de son idéologie »<sup>2599</sup>. Plus encore, le fait d'analyser le communisme dans le registre de la foi suggère « que l'idéologie en cause n'est pas susceptible d'être combattue par la pure raison »<sup>2600</sup>. Ainsi comprise, cette action est censée cristalliser les « convictions religieuses [des militaires] en ce qu'elles ont de plus radicalement anticommunistes »<sup>2601</sup>, « comme mode de structuration du réel et, par ce biais, construi[re] une formidable plateforme de légitimité pour ceux qui sont les croyants les plus prosélytes, les plus actifs. »<sup>2602</sup>

---

<sup>2596</sup> Col. Charles Lacheroy, *La guerre révolutionnaire*, op. cit., p. 15-16 ; voir aussi C. Lacheroy, *La campagne d'Indochine ou une leçon de guerre révolutionnaire*, op. cit., p. 21-22.

<sup>2597</sup> C. Lacheroy, *La campagne d'Indochine ou une leçon de guerre révolutionnaire*, op. cit., p. 22.

<sup>2598</sup> Gabriel Périès, « Analogies politico-religieuses dans l'action psychologique pendant la guerre froide », *Mots*, n° 38, Paroles d'Eglise dans la cité, mars 1994, p. 79-90, p. 79.

<sup>2599</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>2600</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>2601</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>2602</sup> *Ibid.*, p. 87.

Pour Lacheroy, afin de se défendre contre le type de procédés soi-disant employés par la RDV et le FLN – tout particulièrement contre les « hiérarchies parallèles » qui enfermeraient l'individu, dès sa naissance, dans un triple maillage territorial, idéologique et professionnel<sup>2603</sup>, et l'endoctrinement continu de la population, réalisé, comme avec les prisonniers UF de la RDV, à coup de slogans, de conférences, de critiques et d'autocritiques –, les démocraties chrétiennes occidentales, et en premier lieu la France, doivent se convertir à cette « arme psychologique » par lui définie, au risque sinon de perdre toutes les prochaines guerres ou de se voir subvertir de l'intérieur même du territoire national. En effet, conclut le colonel Lacheroy dès 1954 :

« On a dit qu'il ne nous était pas possible d'avoir recours à ces procédés que nous condamnons, à des formules qui supposent une conduite dictatoriale de la guerre, alors que nous luttons contre la Dictature [...] Pourtant, ce n'est pas la première fois que nous voyons dans une guerre l'un des adversaires mettre en œuvre une arme nouvelle plus ou moins défendue par la réglementation internationale, voire révoltante pour la conscience humaine.

Dans un passé récent, on a répondu aux gaz de combat par les gaz de combat [...] Demain on répondra à la bombe atomique par la bombe atomique [...]

Or, dans la guerre qui se déroule en Indochine le Viet-Minh a mis au point une organisation populopolitico-policière, sans doute révoltante pour la conscience humaine, mais qui est une Arme dont l'efficacité militaire, est malheureusement indéniable et, sans doute, déterminante.

Ne pas s'en servir c'est jouer perdant. »<sup>2604</sup>

Toute différente est, nous allons le voir, l'analyse du capitaine Alain de Braquilanges, qui, comme l'ensemble des autres rescapés des camps de la RDV prenant la parole à leur retour de captivité, pèse selon Marie-Catherine et Paul Villatoux « d'un poids moral considérable dans la reconnaissance du rôle central joué par l'arme psychologique dans le conflit indochinois »<sup>2605</sup>, cependant, nous allons le voir, dans un sens plus défensif que réellement offensif, les anciens prisonniers de la RDV paraissant pour l'essentiel éviter de promouvoir l'usage de méthodes dont l'emploi est généralement jugé responsable de la mort de tant des leurs dans les camps d'Indochine. Au milieu des années 1950, observe en effet Maurice Mégret, « l'accent était mis avant tout sur les périls de la guerre psychologique et l'information technique des cadres militaires, exposés à l'affronter, était de bonne précaution intellectuelle et morale »<sup>2606</sup>. En Extrême-Orient, le commandement avait d'ailleurs un temps envisagé, dans cette éventualité, « une préparation intellectuelle pour les hommes qui partaient en Indochine »<sup>2607</sup>.

---

<sup>2603</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, op. cit., p. 301.

<sup>2604</sup> C. Lacheroy, *La campagne d'Indochine ou une leçon de guerre révolutionnaire*, op. cit., p. 26-27.

<sup>2605</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, op. cit., p. 307.

<sup>2606</sup> M. Mégret, *L'action psychologique*, op. cit., p. 114.

<sup>2607</sup> Note anonyme sur « La question des prisonniers du Viet Minh », [fin 1951-début 1952], op. cit., p. 5.

### 2.1.3 Modéliser l'expérience subie par les prisonniers UF de la RDV : auto-défense ou contre-attaque ?

Dès 1954-1955, un programme d'études portant sur l'endoctrinement des prisonniers de guerre est établi afin de « trouver les bases historiques d'une doctrine à appliquer dans des circonstances analogues à celles qui se sont présentées récemment en Extrême-Orient », afin notamment de placer les militaires en situation d'organiser « leur défense contre une telle action »<sup>2608</sup> d'endoctrinement des prisonniers<sup>2609</sup>. Dans ce cadre, certains témoignages de captivité vont être tout particulièrement analysés, comme celui de Jean-Jacques Beucler ou de l'aumônier-parachutiste Paul Jeandel. Ce dernier s'estime notamment « persuadé qu'il existe une méthode codifiée mise au point en U.R.S.S. pour les P.G. allemands et en Chine pour les soldats de Tchang-Kai-Chek faits prisonniers par Mao-Tsé-Toung [...] dans laquelle] on ne se contente pas de neutraliser ses ennemis faits prisonniers, on cherche à les utiliser »<sup>2610</sup>. « Il y a donc à la base de la doctrine communiste », poursuit-il, « une méthode pour transformer un homme, en faire un homme nouveau [...] apte à remplir son rôle dans une société nouvelle »<sup>2611</sup> ; une méthode ici modélisée en trois étapes<sup>2612</sup> : une mise en état de réceptivité, par la mort des camarades, la faim, l'isolement, le froid, les brimades, etc. ; la prise de conscience de la culpabilité par la critique et l'autocritique et la compromission en vue d'une libération anticipée ; la rééducation politique par l'étude, de même que la délation et l'émulation.

C'est cette méthode que tâche de présenter Jeandel dans son rapport repris en 1955 dans un article de la *Revue de l'action populaire*<sup>2613</sup>, afin de combler l'« ignorance quasi-totale des questions sociales, économiques et politiques » constatée par lui chez ses camarades de

---

<sup>2608</sup> « Endoctrinement des prisonniers de guerre. Programme d'études », programme établi en exécution de la note n° 17654 EMA/2/OMI, sans date [1955], SHD, GR 1 S 43, document communiqué par Denis Leroux, que nous remercions pour son aide.

<sup>2609</sup> Voir l'étude préparée et établie par l'Ecole Spéciale Militaire Inter-Armes de Saint-Cyr sur les instructions du général Olié, commandant l'Ecole, *L'action de propagande Viet Minh sur nos prisonniers*, 24 septembre 1955, SHD, 12 T 65, cité in P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au « péril subversif »*, op. cit., p. 230.

<sup>2610</sup> C'est du moins ce qu'il a lu dans une revue chinoise en anglais lue en captivité, *People's China*, référence que l'on retrouve dans de nombreux autres témoignages d'anciens prisonniers du camp n° 1. « Rapport de l'aumônier militaire J... » [Paul Jeandel], s.d. [1954-1955], p. 2, SHD, GR 1 S 43, document communiqué par Denis Leroux, que nous remercions pour son aide.

<sup>2611</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>2612</sup> Etapes décrites en détails dans son témoignage : P. Jeandel, *Soutane noire et béret rouge*, op. cit., p. 153-193.

<sup>2613</sup> R.P. Paul Jeandel, « Deux ans de captivité chez les Viet-Minh », *Revue de l'Action populaire*, n° 91, septembre-octobre 1955.

captivité du camp 113 et surtout du camp n° 1 réservé aux officiers et adjudants, une ignorance qui, selon lui, « par contre coup, [...] provoqua une immense soif de savoir et une malléabilité exceptionnelle, due précisément à cette ignorance »<sup>2614</sup>. Autrement dit, si l'éducation politique reçue par les officiers prisonniers du camp n° 1 produisit sur eux quelques résultats, c'est qu'ils n'avaient guère été formés à affronter l'argumentation communiste, à base sociale, économique et politique. « D'ailleurs », poursuit-il, « ce n'est pas à ces Officiers qu'il faut reprocher cette ignorance, mais à leurs éducateurs militaires et religieux : combien à St-Cyr avaient appris ce qu'était le communisme, quels étaient ceux qui, dans nos collèges, ont été mis en face de ce problème que nous vivons tous les jours »<sup>2615</sup>. Là est l'une des grandes leçons retenues des camps de la RDV par les tenants de l'« action psychologique » en Algérie : pour lutter contre la subversion communiste, il convient de former les militaires en leur inculquant des notions politiques ainsi que les bases d'un plan d'action social et économique. Une autre leçon, conséquence de la première, tirée par les tenants de l'« action psychologique » sur la base notamment du témoignage de Jeandel et de quelques autres de ses camarades, est celle d'une sorte de « fanatisme civique » qu'il conviendrait d'inculquer aux militaires pour faire pied à celui animant les combattants du FLN ou leurs prédécesseurs de la RDV : « des hommes qui avaient souvent tout abandonné [...] », résume Jeandel, « qui savaient se sacrifier et mourir, qui savaient se battre malgré une nette infériorité de moyens matériels avec courage et héroïsme. La comparaison ne laissait aucun choix sur la solution et beaucoup de dire », conclut l'aumônier en une phrase qui rappelle les mots postérieurs demeurés célèbres de son ancien chef de corps, Marcel Bigeard, « "mais moi, si j'étais Vietnamien, à tous les coups j'aurais été du côté des V.M." »<sup>2616</sup>.

Pour Jeandel, la prise en compte du facteur politique dans l'armée française est désormais d'autant plus indispensable que, « pour les officiers, on peut compter 75 % des P.G. (sans compter ceux de D.B.P. qui ont passé trop peu de temps dans les camps pour avoir été marqués) qui ont changé d'opinion sur le principe d'une armée politique. [...] cela, je crois, entrainera la discussion des ordres sur le plan politique : "Pourquoi est-ce que je me bats". Il sera difficile de faire admettre l'obéissance passive »<sup>2617</sup>, conclut-il prophétiquement alors que la « Guerre d'Algérie » en est à ses balbutiements. Face à la puissance du

---

<sup>2614</sup> « Rapport de l'aumônier militaire J... », [1954-1955], *op. cit.*, p. 30.

<sup>2615</sup> *Id.*

<sup>2616</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>2617</sup> *Ibid.*, p. 31-32.

« système communiste », conclut Jeandel, la France et son armée disposent cependant d'un arsenal moral et spirituel aussi puissant :

« Tout cela doit faire réfléchir et tout le drame de la captivité doit avoir sa conclusion ici en France, dans notre pays.

Si, à nous catholiques, on nous fait tant de reproches, c'est à cause trop souvent de notre médiocrité [...] Etaient-ils médiocres ceux qui s'élançaient à l'assaut de nos positions sous un mitraillage intense, brûlés vifs par nos bombes au napalm [...] et qui, malgré tout, enlevaient nos positions, marchant sur leurs propres cadavres ? Etaient-ce des fanatiques au sens de Voltaire, oui – mais des hommes qui avaient foi en leurs doctrines, qui avaient un idéal. [...]

Si le communisme est capable de provoquer une telle générosité de la part de ses adeptes, à combien plus forte raison notre christianisme. [...]

Si nous voulons combattre le communisme, il nous faut d'abord vaincre notre égoïsme, créer quelque chose de solide et de durable. C'est alors que le sacrifice de tous ceux qui sont morts en E.O., sur les champs de bataille ou dans les camps de prisonniers, prendra toute sa valeur, car ils n'en ont pas toujours saisi toute l'importance, toute la grandeur. »<sup>2618</sup>

En 1957, la célèbre *Instruction provisoire sur l'emploi de l'arme psychologique* ou *TTA 117* (voir infra) entérinera officiellement certains enseignements de l'expérience des prisonniers de la RDV devant être appliquées aux militaires français en Algérie. Il sera ainsi préconisé, pour le commandement, de toujours rester en contact avec les prisonniers, afin notamment de « soutenir leur moral »<sup>2619</sup> ; au même point 61 – souvenir de la déliquescence de l'ordre militaire en captivité –, il sera rappelé que : « Les groupements privés d'une organisation hiérarchique normale, notamment ceux de prisonniers, ont l'obligation de se réorganiser pour présenter contre l'ennemi un bloc sans fissures. »<sup>2620</sup> Au point 63 surtout, il sera écrit que :

« L'ensemble du personnel militaire doit être averti des périls encourus par les prisonniers lors des conflits idéologiques. Ils sont, en effet, exposés non seulement dans leur personne physique, mais dans leurs convictions les plus intimes, du fait des procédés de véritable désintégration psychique mis au point par les techniques modernes. »<sup>2621</sup>

C'est de fait l'enseignement qu'essaie de transmettre le capitaine de Braquilanges, ancien du camp n° 1 (fait prisonnier sur la RC4 en 1950), aux élèves de la XVIII<sup>e</sup> promotion de l'école d'état-major, en 1956-1957 au sein du cours de « guerre subversive ». L'objectif de sa conférence<sup>2622</sup>, intitulée « Méthode psychologique utilisée pour forcer l'adhésion des

---

<sup>2618</sup> *Ibid.*, p. 32-34.

<sup>2619</sup> *L'arme psychologique, Réédition du T.T.A. 117 (1957)*, Cahier de la recherche doctrinale, CDEF / DREX, 2008 (1<sup>e</sup> éd. 29 juillet 1957), point 61.

<sup>2620</sup> *Id.*

<sup>2621</sup> *Ibid.*, point 63.

<sup>2622</sup> Conférence rapidement connue : quelques années avant la publication du *Dossier secret de l'Indochine* de Claude Paillat (voir infra), en 1960, Jean-Raymond Tournoux, autre journaliste à *Paris-Match* (1950-1979), publie des extraits de la conférence de De Braquilanges dans le premier volume de ses *Secrets d'Etat*, consacré aux guerres d'Indochine et d'Algérie. Jean-Raymond Tournoux, *Secrets d'Etat, tome 1, Diên Biên Phu, Les paras, L'Algérie, L'affaire Ben Bella, Suez, La cagoule, Le 11 mai, De Gaulle au pouvoir*, Paris, Librairie Plon, 1960, p. 67-72.

esprits », est en effet de « montrer comment le communisme essaie de faire prisonnier les esprits », avec « des résultats stupéfiants d'efficacité, surtout sur un public peu informé des problèmes sociaux et économiques comme l'est en général le milieu militaire »<sup>2623</sup>.

Afin de donner à son auditoire toute l'étendue du problème, il commence par circonscrire l'aire géographique de la « Méthode » analysée ; pour le capitaine de Braquilanges, sont ainsi concernés « près d'1 Milliard d'individus dispersés en Europe et en Asie. Partout où les communistes ont réussi à s'implanter », poursuit-il, « ils appliquent systématiquement "La Méthode" qui consiste, comme nous allons le voir, non pas tellement à vaincre qu'à convaincre les opposants [... et] leurs prisonniers. »<sup>2624</sup> Cette méthode, le capitaine de Braquilanges la modélise en cinq phases : « la mise en condition connue sous le nom de lavage du cerveau », « le travail d'explication », « la compromission », « la création de la conscience collective » et « la délation et l'espoir » ; le tout est mis en musique par le couple critique et autocritique – système qualifié par de Braquilanges de « tout simplement génial »<sup>2625</sup> et dont l'armée française ferait selon lui bien de s'inspirer pour améliorer la qualité du commandement et la mise en leçon de ses erreurs<sup>2626</sup>.

Connaissant d'emblée une certaine publicité dans les rangs militaires, « ce schéma en cinq phases », rapporte Marie-Catherine Villatoux, « tend même à s'imposer comme le modèle incontournable puisque le capitaine Prestat, en fonction au Service historique de l'armée, le reprend point par point en 1955<sup>2627</sup>, puis en mars 1956, dans le cadre d'une conférence<sup>2628</sup> particulièrement intéressante puisque son auteur s'attache à y rechercher une modélisation théorique intégrant les expériences chinoises, coréennes<sup>2629</sup> et viêt-minh »<sup>2630</sup>. Reprenant les cinq phases de De Braquilanges, et les confrontant aux expériences britanniques et états-uniennes en Corée, Prestat – qui a beaucoup enquêté sur la question des prisonniers de la RDV<sup>2631</sup> jusqu'à être nationalement reconnu comme un officier « spécialisé dans les

---

<sup>2623</sup> Cap. de Braquilanges, *Méthode psychologique utilisée pour forcer l'adhésion des esprits*, *op. cit.*, p. 1.

<sup>2624</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2625</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>2626</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>2627</sup> *La captivité des officiers français au Viêt-nam*, étude du capitaine Prestat, 1955, SHAT, 1 Kt 241 (note de l'auteure).

<sup>2628</sup> *L'endoctrinement des prisonniers de guerre*, conférence du capitaine Prestat, 10 mars 1956, Centre d'Instruction de guerre psychologique, 1re promotion, 19 p., SHAT, 12 T 65 (note de l'auteure).

<sup>2629</sup> Sur la Corée, cf. en particulier Stephen E. Pease, *Psychological Warfare in Korea, 1950-1953*, Harrisburg, Stackpole Books, 1992, p. 145-154. Notons à cet égard qu'il y eut échanges d'informations entre Français et Américains en ce domaine, dès 1952. Cf. Documentation sur les camps de prisonniers, adressée par le général Salan à l'attaché militaire des États-Unis à Saigon, no 4359/EMIFT, 1er octobre 1952, SHAT, 2 R 146 (note de l'auteure).

<sup>2630</sup> M.-C. Villatoux, « Traitement psychologique... en guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 49-50.

<sup>2631</sup> « Pour ma part », prononce-t-il en introduction au sketch, « je n'ai pas été "hôte forcé", selon

questions d'Action psychologique et plus particulièrement dans celles relatives au contre endoctrinement »<sup>2632</sup>, lui permettant notamment de participer à la rédaction du *TTA 117* –, parvient ainsi au schéma suivant, censé décrire l'évolution d'un groupe de prisonniers type aux mains d'une armée « communiste » :

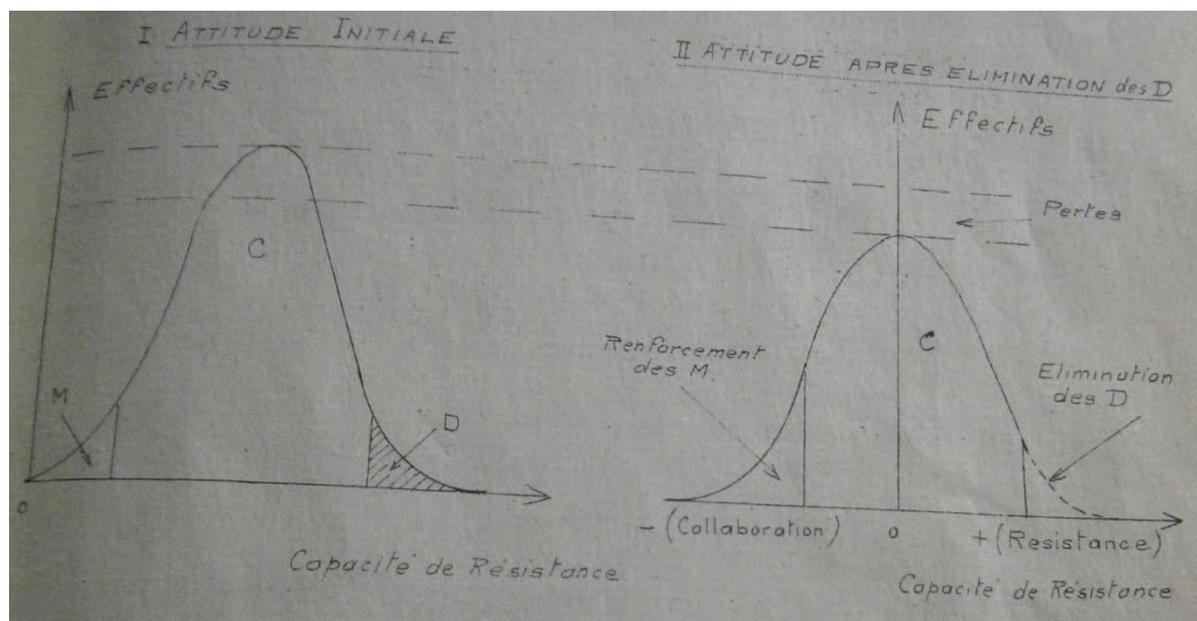


Fig. 14 – Courbes d'évolution des prisonniers français, britanniques et états-uniens confrontés à l'endoctrinement communiste en Indochine et en Corée, dressées en 1956 par le capitaine Prestat<sup>2633</sup>

La légende et l'analyse de ces courbes sont ici données par le capitaine Prestat lui-même :

« En abscisses, la capacité de résistance psycho-physique des individus, en ordonnées, les effectifs.

Les "durs" D, c'est-à-dire ceux qui, en dépit de toutes les pressions, continuent à lutter contre l'ennemi dans l'esprit du "Code du prisonnier" américain, vont être immédiatement détectés et progressivement éliminés.

Les "mous" M, c'est-à-dire ceux qui recherchent ou acceptent, pour les motifs les plus divers, la collaboration avec l'ennemi, ont alors le beau rôle. Intronisés officiellement, ils prennent la direction de leurs camarades, leur dictent l'attitude à adopter, dénoncent ceux qui s'opposent à eux, et font "progresser" la collectivité, désormais "organisée", dans le sens désiré par l'adversaire. Compromis, pris dans l'engrenage, renforcés par des ralliements successifs, leur "bonne volonté" ne connaît bientôt plus de frein. Chaque manifestation de "bonne volonté" étant d'ailleurs scandée par une amélioration des conditions de vie ou par une promesse, le bloc central C s'effrite peu à peu, d'autant plus

l'euphémisme alors en usage. J'ai simplement essayé de savoir ce qui s'était passé dans les camps, en particulier dans les camps d'Officiers, où le Viet-Minh paraissait avoir fait un effort tout particulier d'endoctrinement. J'ai interrogé des camarades, accumulé rapports, récits, articles de journaux. » Cap. Prestat, *L'endoctrinement des prisonniers de guerre*, 10 mars 1956, *op. cit.*, p. 2.

<sup>2632</sup> Lettre sur le « Contre endoctrinement en Algérie » du colonel Lacheroy au ministre Résidant à Alger, 17 juillet 1956, SHD, GR 1 S 43, document communiqué par Denis Leroux, que nous remercions pour son aide.

<sup>2633</sup> Cap. Prestat, *L'endoctrinement des prisonniers de guerre*, 10 mars 1956, *op. cit.*, p. 15.

que les premières concessions suggérées ne paraissent engager à rien [souligné dans le texte original].

Le reste n'est plus qu'une question de temps, dès lors que les meilleurs, les plus capables de résister, ont été éliminés, et que la capacité de résistance du bloc central C va s'amointrissant. »<sup>2634</sup>

En effet, malgré « leurs méthodes grotesques d'instituteurs primaires récitant un catéchisme pour enfants de 10 ans », insiste de Braquilanges, « les V.M. ont obtenu quelques résultats »<sup>2635</sup>. Dans le système éprouvé par ce dernier en captivité, la critique et l'autocritique impliquaient en effet selon lui la délation, conduisant les prisonniers UF à rompre avec leurs devoirs militaro-nationaux et, pire encore, à se trahir les uns les autres, jusqu'à pousser certains à épouser la dialectique de leurs geôliers. Autrement dit par le commandant Grand d'Esnon, également ancien du camp n° 1 (fait prisonnier à Dien Bien Phu en 1954) :

« Il s'agissait en d'autres termes de nous convaincre que notre éthique était fautive, et que le Bien était pour nous de nous plier librement aux jugements infaillibles du monde communiste. C'était d'ailleurs très exactement un processus identique à celui appliqué à toute la population. Cette adhésion, profonde ou purement formelle, devait se traduire par des manifestations concrètes, zèle dans l'exécution des différentes tâches matérielles, dans la réception et la diffusion des thèmes de propagande, signature de textes collectifs, délation de camarades, travaux politiques et militaires effectués au profit des Viets. »<sup>2636</sup>

« Préparer tout militaire à l'éventualité de l'endoctrinement »<sup>2637</sup> : c'est également ce à quoi tente de sensibiliser le commandant Grand d'Esnon, à l'image de tous les anciens prisonniers que le capitaine Prestat a pu voir ou lire, les élèves de l'École supérieure de guerre le 11 mai 1956, à l'occasion d'un sketch l'unissant au capitaine Prestat. A la question posée par Prestat : « Envisagez-vous des moyens de résister à un tel processus de dégradation morale »<sup>2638</sup> ?, Grand d'Esnon répond :

« Je ne pense pas qu'il y ait pour des hommes libres tombés aux mains des communistes de parade éternelle et absolue. Mais il est à mon avis des moyens de réduire la mortalité et d'accroître les facultés de résistance des prisonniers dans un combat fatalement inégal.

J'estime à cet égard qu'un nouveau code de prisonniers tenant compte des conditions entièrement nouvelles posées par ce cas devrait être établi<sup>2639</sup>. [...]

Il est tout d'abord indispensable de dénoncer le communisme pour ce qu'il est ; une monstrueuse entreprise de domination n'ayant en vue que l'asservissement de l'individu par la désintégration de la personne morale. Il s'agit d'enlever à ceux qui seraient tentés de s'associer aux crimes du système

---

<sup>2634</sup> *Id.*

<sup>2635</sup> Cap. de Braquilanges, *Méthode psychologique utilisée pour forcer l'adhésion des esprits*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>2636</sup> Cdt Grand d'Esnon et cap. Prestat, *L'application du système communiste dans les camps de prisonniers du Viet-Minh*, 1956, *op. cit.*, p. 13. Notons que la conférence sera partiellement publiée sous le titre « Endoctrinement des P.G. dans les camps du Viet-Minh », *Revue des Forces Terrestres*, n° 6, octobre 1956.

<sup>2637</sup> Cap. Prestat, *L'endoctrinement des prisonniers de guerre*, 10 mars 1956, *op. cit.*, p. 18.

<sup>2638</sup> Cdt Grand d'Esnon et cap. Prestat, *L'application du système communiste dans les camps de prisonniers du Viet-Minh*, 1956, *op. cit.*, p. 27

<sup>2639</sup> C'est un code du prisonnier de ce type qu'adopteront les Etats-Unis après la guerre de Corée.

tout espoir de justification, il importe à cet égard de marquer sans aucune ambiguïté que les mots d'ordres diffusés par le communisme [...] ne sont que des attrape-nigauds [...].

Ceci posé les gens doivent être avertis qu'il est pour eux d'une importance vitale de se soumettre aux exigences de deux obligations morales fondamentales : le devoir de solidarité et celui de résistance. [...]

Enfin [...] Je pense qu'il faut admettre que, placés dans une telle situation, les prisonniers puissent être contraints de se livrer à la mascarade politique et de signer des manifestes. Par contre, je crois qu'il devrait être nettement précisé que toute délation sérieuse de camarades, toute aide individuelle apportée aux actions de l'adversaire contre nos troupes est un crime méritant la peine capitale et auquel le risque de mort doit être préféré. »<sup>2640</sup>

C'est ce qu'avait préalablement enseigné le capitaine Prestat aux élèves du Centre d'instruction de guerre psychologique, lors de sa conférence du 10 mars 1956 sur « L'endoctrinement des prisonniers de guerre », conçue sur la base des témoignages d'anciens prisonniers de la RDV dont il a eu connaissance – dont ceux du commandant Grand d'Esnon et du capitaine de Braquilanges –, ainsi que sur celle du *Livre blanc britannique sur le traitement des prisonniers de guerre en Corée* et du *Code du prisonnier américain* adoptés suite à l'expérience subie par leurs combattants faits prisonniers durant la « Guerre de Corée » :

« Il y a lieu de préconiser, non seulement une "vaccination préventive" (mise en garde des cadres et de la troupe contre les méthodes d'endoctrinement), mais encore l'entrée en vigueur d'un véritable règlement comportant :

- l'étude de ces méthodes
- les principes généraux de lutte contre l'endoctrinement
- des procédés de combat. »<sup>2641</sup>

S'agissant du deuxième item, le capitaine Prestat s'attache d'abord à dégager cinq règles, écrit-il, « valables pour les marxistes »<sup>2642</sup> :

« I. Le prisonnier n'est pas un ennemi neutralisé, il est un allié en puissance [souligné dans le texte original], dont il s'agit de favoriser l'évolution.

II. La doctrine [souligné dans le texte original] garantit statistiquement cette évolution. L'emploi de la contrainte n'a d'autre but que d'éliminer les irréductibles et d'accélérer le processus de transformation général. Pour la masse, la persuasion doit rester le mode d'action essentiel.

III. Les méthodes [souligné dans le texte original] sont partout les mêmes ; le personnel qui les applique, sélectionné pour son loyalisme, est spécialisé.

IV. L'endoctrinement comporte des phases [souligné dans le texte original] ; à chacune d'elles, correspond un résultat précis à obtenir.

V. L'action individuelle [souligné dans le texte original], résistance ou compromission, fournit des renseignements précieux sur l'évolution politique de l'ensemble, et de nouveaux moyens de pression. »<sup>2643</sup>

À partir de ces règles – dont on devine l'intérêt, nous allons le voir (voir infra), pour les officiers qui ambitionneront de les retourner à l'encontre de leurs propres prisonniers en

---

<sup>2640</sup> Cdt Grand d'Esnon et cap. Prestat, *L'application du système communiste dans les camps de prisonniers du Viet-Minh*, 1956, op. cit., p. 27-29.

<sup>2641</sup> Cap. Prestat, *L'endoctrinement des prisonniers de guerre*, 10 mars 1956, op. cit., p. 16.

<sup>2642</sup> *Id.*

<sup>2643</sup> *Ibid.*, p. 16-17.

Algérie –, le capitaine Prestat préconise la formulation de cinq « principes généraux de lutte contre l'endoctrinement »<sup>2644</sup> [voir annexe 26] :

« I. Le prisonnier reste un combattant [souligné dans le texte original]. Il doit se tenir pour tel ; l'Armée et la Nation doivent le tenir pour tel.

II. Pour pouvoir mieux résister psychologiquement à l'endoctrinement par persuasion, il est préférable de connaître les ressources et les limites de la doctrine [souligné dans le texte original] marxiste-léniniste avant d'être prisonnier.

III. Il faut également connaître les méthodes et les procédés [souligné dans le texte original] employés, pour pouvoir leur opposer des parades techniques efficaces.

IV. A chacune des phases [souligné dans le texte original] de l'endoctrinement doivent correspondre les attitudes, les ripostes les mieux adaptées.

V. Il est indispensable que les prisonniers aient été, avant leur capture, initiés aux servitudes de l'action collective ; les plus décidés à résister ne doivent pas se mettre en vedette, mais au contraire se fondre dans la masse, faire corps avec elle, et obliger les "mous" à agir de même. »<sup>2645</sup>

L'attention de son public est également portée par le capitaine Prestat sur la « formation des cadres »<sup>2646</sup>, auxquels il convient d'apprendre « comment se fondre dans la masse » ; « comment assurer le commandement » ; « comment organiser le renseignement et la sécurité » ; « comment préparer et mener une action collective » ; et « comment remplir des fonctions "officielles" (chef de groupe de prisonniers, président d'une association) »<sup>2647</sup>.

Ainsi, estime Prestat :

« L'ensemble de cette instruction doit permettre, dans les camps de prisonniers :

- la constitution d'organismes de commandement, de renseignement et de sécurité [souligné dans le texte original] ;
- l'exécution, non pas de manœuvres préconçues, mais de contre-manœuvres [souligné dans le texte original] ayant pour but d'annuler les actions de l'adversaire ou d'en amortir les effets.

En tactique, le combat défensif ne se réduit pas à la défense statique, mais comporte aussi la manœuvre en retraite et la contre-attaque. De même, la contre-manœuvre psychologique doit, suivant les moments de la captivité, aller de la défensive ferme à la manœuvre en retraite et à la contre-attaque. »<sup>2648</sup>

Au bilan, écrit Marie-Catherine Villatoux, « l'expérience des camps du Viêt-minh représente, à n'en pas douter, une étape décisive dans la reconnaissance du phénomène de la guerre psychologique comme préoccupation dominante au sein de la société militaire. »<sup>2649</sup> Pour l'auteure, en effet :

« La découverte en Extrême-Orient des pratiques de guerre psychologique viêt-minh ne s'est en effet pas limitée à une simple prise de conscience de l'utilisation de la population comme refuge et enjeu d'une lutte totale, mais s'est accompagnée d'un phénomène unique dans son ampleur : la tentative, par le biais d'interrogatoires permanents, d'autocritiques et de purges, de conversion au communisme des officiers français enfermés dans les camps de prisonniers. [...] Cet aspect est sans aucun doute celui qui a le plus profondément marqué le corps des officiers français revenus d'Indochine, soucieux de relater une expérience unique et traumatisante qui ne manquera pas d'avoir

---

<sup>2644</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>2645</sup> *Id.*

<sup>2646</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>2647</sup> *Id.*

<sup>2648</sup> *Id.*

<sup>2649</sup> M.-C. Villatoux, « Traitement psychologique... en guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 51.

des conséquences considérables sur les développements ultérieurs de l'action psychologique en Algérie, mais aussi plus généralement sur l'armée française dans son ensemble. »<sup>2650</sup>

Car ces analyses n'intéressent pas que les officiers soucieux de mettre à l'abri leurs hommes d'un endoctrinement similaire à celui vécu par les prisonniers UF de la RDV en Indochine. Pour de Braquilanges, la grande leçon du camp n° 1 apparaît ainsi dans le défi posé aujourd'hui aux sociétés démocratiques et libérales par la « guerre insurrectionnelle ». Pour lui en effet, le système connu en Indochine ne fonctionnait qu'entretenu par « la haine de l'ennemi » ; c'est l'une des leçons données aux officiers réunis devant lui, dont nombre d'entre eux ont combattu ou combattront en Algérie : « la guérilla ne se conçoit qu'alimentée par la haine [souligné dans le texte]. Réfléchissez-y »<sup>2651</sup>, leur déclare-t-il solennellement. Comment alors la France, pays démocratique, peut-elle lutter contre un ennemi de ce type sans s'abaisser à emprunter les mêmes armes que lui ?

Plus globalement, comment « les occidentaux » peuvent-ils parer à cette « méthode » qui s'insinue partout, profitant des faiblesses du système libéral ? Car la mise en leçon de l'Indochine et des camps de la RDV, chez de Braquilanges comme chez de nombreux autres anciens combattants-prisonniers, n'est pas exempte de critique envers la société libérale occidentale. « Les Occidentaux », énonce-t-il en effet, « créent des besoins plus vite que les individus ne peuvent les satisfaire ce qui les laisse dans une perpétuelle insatisfaction, les communistes avec leur planification totale évitaient cette erreur : ils supprimaient chez le soviétique la possibilité de rester sur sa faim non pas en lui donnant à manger à satiété, mais en le convaincant par des méthodes appropriées qu'il n'a pas faim. »<sup>2652</sup> Ce système ne serait selon lui pas réservée à l'URSS, à la RPC ou à la RDV : « Qu'on ne me dise pas qu'il ne donnerait rien avec des Français, je suis persuadé du contraire ; d'ailleurs ces méthodes sont déjà pratiquées au sein du P.C.F. »<sup>2653</sup>. Le danger est donc réel, en Algérie comme en France métropolitaine – on devine là l'une des sources de la doctrine dite de « défense globale » promulguée par l'ordonnance du 7 janvier 1959<sup>2654</sup> – ; et de conclure :

« je m'estimerai heureux si j'ai réussi à vous convaincre que les méthodes adverses sont suffisamment au point pour arriver à des résultats même en France où, sans avoir bénéficié d'un gouvernement communiste, elles ont déjà obtenu un "état de moindre résistance" chez quantité de gens, spécialement chez les Intellectuels. »<sup>2655</sup>

---

<sup>2650</sup> *Ibid.*, p. 47-48.

<sup>2651</sup> Cap. de Braquilanges, *Méthode psychologique utilisée pour forcer l'adhésion des esprits*, op. cit., p. 14.

<sup>2652</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>2653</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>2654</sup> Sur cette question, voir notamment Mathieu Rigouste, *L'ennemi intérieur; La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, Éditions La Découverte, 2009.

<sup>2655</sup> Cap. de Braquilanges, *Méthode psychologique utilisée pour forcer l'adhésion des esprits*, op. cit., p. 18.

Pour autant, estime de Braquilinges – le colonel Bruge (voir infra) parviendra aux mêmes conclusions –, l'on ne peut sacrifier « la liberté de pensée », décrite comme la valeur première de l'occident et le premier ennemi de la « méthode psychologique utilisée pour forcer l'adhésion des esprits », sur l'autel de la défense et de la contre-attaque face au « communisme international ». De son étude et de son expérience, émerge pour lui une « conclusion beaucoup plus générale et surtout plus actuelle »<sup>2656</sup> – il pense tout particulièrement aux développements de la « Guerre d'Algérie » – :

« C'est la réfutation de la phrase trop souvent entendue : "Les V.M. ont bien réussi, il n'y a qu'à employer les mêmes méthodes qu'eux". Il me semble qu'après avoir analysé la méthode adverse qui consiste à "mettre à plat" à exciter les instincts, la haine et la peur et à abrutir l'individu en vase clos, il nous est impossible de pratiquer une telle monstruosité : nous ne pourrions plus nous prétendre les défenseurs de la dignité humaine et de la liberté de pensée.

C'est sur d'autres bases qu'il faut bâtir notre "Action psychologique" et c'est effectivement sur des principes différents qu'elle a été édifiée. Mais c'est aussi pour cette raison qu'il ne faut pas s'attendre à des résultats spectaculaires, nous n'aurons qu'une efficacité assez partielle, même en croyant à l'action psychologique... ce qui, il faut bien le dire, est loin d'être général dans l'armée française. »<sup>2657</sup>

Le capitaine de Braquilinges rejoint ici les conclusions d'autres anciens combattants d'Indochine immédiatement engagés en Algérie, comme David Galula, le capitaine Prestat, ancien du Deuxième bureau des forces armées vietnamiennes (juillet 1953-janvier 1955)<sup>2658</sup>, ou encore le futur général Claude Le Borgne, qui témoignait ainsi dans ses mémoires parues en 2015 :

« Sortis meurtris de leur guerre précédente, [les militaires] jugèrent qu'on ne les y prendrait plus et se préparèrent à faire face. Ils étudièrent, tels de bons universitaires, les procédés mais aussi la philosophie qui avait donné la victoire à leurs ennemis du Viêt-minh. Ils lurent avec attention Mao Tsé-toung [...]. Ils découvrirent qu'il n'y avait pas de guerre plus "totale" que celle-ci, où la bataille n'avait plus de champ, se livrant en tout lieu. [...] Qu'en effet, la cause que l'on soutenait était si sainte qu'elle justifiait tous les moyens. [...]

Que déduisirent nos studieux camarades ? Ils eussent pu, bien au fait des méthodes adverses, se contenter de les contrecarrer, soulignant leur horreur extrême et dénonçant la philosophie qui les sous-tendait et leur donnait cohérence, ce qu'ils se refusèrent à voir. Ils voulurent appliquer les méthodes en raison de leur efficacité, sans discerner que celles-ci reposaient d'abord sur la cause au service de laquelle elles étaient pratiquées, cause sainte justifiant les moyens extrêmes employés pour la promouvoir. »<sup>2659</sup>

Condamnation similaire chez le colonel Fossey-François – qui interdit d'ailleurs le recours à la torture dans son unité durant la bataille d'Alger<sup>2660</sup> – ou chez le chef de bataillon Thillaud, l'un des artisans de l'« action psychologique » en Algérie :

---

<sup>2656</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>2657</sup> *Ibid.*, p. 17-18.

<sup>2658</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, op. cit., p. 316.

<sup>2659</sup> C. Le Borgne, *Routes de sable et de nuages*, op. cit., p. 304-305.

<sup>2660</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, op. cit., p. 526.

« Ce que nous refusons c'est d'atteindre l'esprit par l'avilissement du corps : les prisons de Barcelone, les tortures nazies, les camps soviétiques, la jungle vietminh sont des procédés indignes de notre cause... »<sup>2661</sup>

Pour autant, l'efficacité réelle de la propagande de la RDV dans ses camps de prisonniers fait débat. Pour l'aumônier-parachutiste Paul Jeandel, l'éducation politique des officiers français au camp n° 1 eut « dans l'ensemble une sérieuse influence sur tous les prisonniers »<sup>2662</sup>. Autrement dit dans son témoignage publié en 1957, alors que l'« action psychologique » bat son plein en Algérie :

« J'ai vu sortir du camp n° 1 des hommes qui étaient morts et qui ne le savaient pas, parce qu'ils avaient perdu leur personnalité et qu'ils étaient devenus des robots de slogans. Les viets avaient réussi à user leur pensée par la transformation lente de leur jugement et de leur mentalité. »<sup>2663</sup>

Autrement dit, l'endoctrinement des prisonniers..., ça fonctionne ! Pour Jeandel, « la désintégration des esprits est [même] une arme plus redoutable que la désintégration de la matière. [...] Dans les camps de prisonniers militaires du Vietminh [par rapport aux camps nazis, comparaison que l'on retrouve à toutes les époques du témoignage d'anciens prisonniers de la RDV, nda], la torture était peut-être pire, précisément parce qu'elle était plus morale que physique. »<sup>2664</sup> Le père Jeandel tempère cependant son propos à propos de l'endoctrinement subi en RDV par les Européens prisonniers qui, en retrouvant leur vie d'avant, auraient rapidement perdu les certitudes trop vite acquises en captivité<sup>2665</sup>. Ainsi, si pour certains, la propagande de la RDV fut au bilan largement inopérante sur ses prisonniers français et empêche quoiqu'il en soit, en elle-même, sa reprise et son adaptation par l'armée d'une démocratie, pour d'autres, si fut est en effet généralement jugée, au bilan, comme peu efficace sur les prisonniers français de la RDV..., c'est d'abord qu'elle fut trop grossière et insuffisamment réfléchie par la RDV : la nuance est de taille.

Pour l'ancien secrétaire général de la Commission d'examen des assignations à résidence en Algérie à la fin des années 1950, Pierre Beyssade, s'appuyant sur le *Livre blanc* publié par les Britanniques sur la question des anciens prisonniers de guerre en Corée, « les officiers et sous-officiers supérieurs n'ont pas été entamés par l'endoctrinement [...], beaucoup d'autres ont été assez endoctrinés pour être classés comme "sympathisants", mais [...] ont cessé de l'être à leur retour à la vie normale »<sup>2666</sup>. C'est du reste ce à quoi conclut

---

<sup>2661</sup> Cdt Thillaud, « Vaincre sans trahir », *Revue de Défense nationale*, avril 1958, p. 647-648, cité in *id.*

<sup>2662</sup> « Rapport de l'aumônier militaire J... », [1954-1955], *op. cit.*, p. 23.

<sup>2663</sup> P. Jeandel, *Soutane noire et béret rouge*, *op. cit.*, p. 153.

<sup>2664</sup> *Ibid.*, p. 179.

<sup>2665</sup> « Rapport de l'aumônier militaire J... », [1954-1955], *op. cit.*, p. 27-28.

<sup>2666</sup> Pierre Beyssade, *La Guerre d'Algérie*, Paris, Culture, Art, Loisir (CAL), coll. « Bibliothèque de culture historique – Histoire du XX<sup>e</sup> siècle », 1968, p. 112-113.

également le commandant Grand d'Esnon à propos des prisonniers du camp n° 1 en Indochine, pour lequel « avec la libération, c'est-à-dire avec le retour à un régime d'information libre, et avec la fin de cette pression étouffante, la très grande majorité des libérés est rapidement revenue à une vue plus objective des problèmes, tandis que grandissait en eux l'horreur et la répulsion du système dont ils avaient été les victimes. »<sup>2667</sup>

*Idem* pour le colonel Lacheroy..., à la nuance près, précisément, qu'il se garde bien de disqualifier la méthode ; ainsi, écrit-il à propos du retour des anciens prisonniers français de la RDV en métropole :

« Ce dont il faut se réjouir c'est que les formules utilisées sous cette forme, ne résistent pas plus à un retour en France ou dans un milieu familial et professionnel que le hâle de la Côte d'Azur ne résiste au retour sous le climat parisien. Dieu merci ! Mais le problème n'est pas là, quand on est dans le bain et qu'on ne peut en sortir, alors, là l'efficacité est presque de 100 %. »<sup>2668</sup>

Et de préciser :

Dans les camps de la RDV, en Indochine, « passant d'une mentalité jaune à une mentalité blanche, il y a eu beaucoup d'erreurs de détail de commises et ça a entraîné tout de même un assez grand nombre d'échecs. Je vous dis aussi qu'on n'a pas fait de statistiques. Tout de même, les anglais en ont fait, dans un Livre Blanc. L'auteur déclare à propos d'anglais qui ne sont restés prisonniers que huit mois : "Par ces méthodes, nous sommes obligés de reconnaître que 30 % des cadres prisonniers ont été suffisamment intoxiqués pour être à leur retour initialement classés comme sympathisants communistes". »<sup>2669</sup>

Si certains anciens combattants et/ou prisonniers d'Indochine, comme Alain de Braquilanges, Claude Le Borgne ou Maurice Prestat, retiennent d'abord le défi posé aux démocraties quant à la réponse à apporter à la guerre et aux méthodes subies en Indochine, d'autres, comme les colonels Lacheroy ou Bigeard, en retiennent d'abord la *possible* efficacité. C'est ce que résume entre les lignes le commandant Grand d'Esnon répondant au capitaine Prestat, en 1956, à propos des officiers internés au camp n° 1 :

« Insuffisamment préparés beaucoup d'Officiers sinon tous ont cru qu'on pouvait connaître le communisme en étudiant de près ses mots d'ordre. Que cette voie soit sans issue, nombre d'entre eux en ont une conscience diffuse mais sans en avoir clairement saisi la véritable raison et il est très remarquable qu'après avoir vécu cinq ans de ce régime, des prisonniers libérés se soient jetés sur les ouvrages fondamentaux de la doctrine marxiste afin de comprendre enfin ce qu'est le communisme. Devant l'argumentation qui leur était fournie des doutes se sont certainement élevés dans l'esprit d'une part importante des prisonniers sur la validité du capitalisme, mais je crois que le facteur qui les a le plus activement poussés dans cette voie a été la très forte impression ressentie au spectacle de l'efficacité, de la ferveur et l'esprit de sacrifice que ce régime provoquait dans le Vietnam prétendu libre. »<sup>2670</sup>

---

<sup>2667</sup> Cdt Grand d'Esnon et cap. Prestat, *L'application du système communiste dans les camps de prisonniers du Viet-Minh*, 1956, *op. cit.*, p. 21.

<sup>2668</sup> Col. Charles Lacheroy, *La guerre révolutionnaire*, *op. cit.*

<sup>2669</sup> *Id.*

<sup>2670</sup> Cdt Grand d'Esnon et cap. Prestat, *L'application du système communiste dans les camps de prisonniers du Viet-Minh*, 1956, *op. cit.*, p. 21.

Ainsi, aurait déclaré Bigeard au général Cogny : « Le système Viet est épouvantable, inhumain. Mais quel rendement à côté du système libéral ! »<sup>2671</sup> Même jugement chez le général Chassin : « il est temps que l'armée cesse d'être la Grande Muette [...] Le temps est venu, pour le monde libre, s'il ne veut pas mourir de mort violente, d'appliquer certaines méthodes de l'adversaire. Or l'une de ces méthodes, et sans doute la plus importante, réside dans le rôle idéologique qui est derrière le rideau de fer dévolu aux forces militaires »<sup>2672</sup>. C'est là l'une des leçons principales tirées par nombre d'anciens officiers d'Indochine, chez lesquels se mêlent « l'horreur et l'admiration [...] pour la cohésion morale et partant l'efficacité guerrière que réussit apparemment à insuffler le système communiste aux populations sous sa coupe »<sup>2673</sup> ; des hommes qui, « tel Jean Graziani<sup>2674</sup>, qui rejoindra le 2<sup>e</sup> bureau de l'état-major du général Massu, à Alger, fer[ont] partie de cette nouvelle "race d'officiers", qui, pour reprendre une expression chère au général Bigeard, "n'aura pas froid aux yeux"... »<sup>2675</sup>. Des hommes également comme le commandant Hogard, l'un des principaux artisans de l'action psychologique française, qui n'hésitera pas « à franchir le pas en affirmant qu'"il est temps de reconnaître que l'idéologie démocratique est elle-même devenue sans force dans le monde d'aujourd'hui"<sup>2676</sup>. »<sup>2677</sup> Hogard dont les conférences et articles<sup>2678</sup>, écrit Raoul Girardet en 1960, « ont souvent servi de bases de référence à l'enseignement militaire français en matière de guerre subversive »<sup>2679</sup> – il est, rappelons-le, l'un des principaux rédacteurs militaires, avec le capitaine Prestat et le commandant Grillet, du *TTA 117*<sup>2680</sup> –, du reste comme ceux de son mentor, le colonel Lacheroy, dont il a fréquenté les cours au Centre militaire d'information et de spécialisation pour l'outre-mer (CMISOM, nouveau nom à partir de 1955 du CEEA)<sup>2681</sup>, dont la pensée, qualifiée par Gabriel Périès de « matrice »<sup>2682</sup> de la doctrine française de la « guerre insurrectionnelle »,

<sup>2671</sup> Lieutenant-colonel Bigeard, cité in J.-R. Tournoux, *Secrets d'Etat, tome 1, op. cit.*, p. 92.

<sup>2672</sup> Général Chassin, in *Revue militaire d'information*, 1954, cité in R. Girardet, *La société militaire, op. cit.*, p. 292.

<sup>2673</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 325.

<sup>2674</sup> Evadé deux fois du camp n° 1 et repris, il trouvera la mort en Algérie.

<sup>2675</sup> M.-M. Robin, *Escadrons de la mort, op. cit.*, p. 31.

<sup>2676</sup> Commandant Jacques Hogard, « Cette guerre de notre temps », *Revue de Défense Nationale*, n° 14, août-septembre 1958, p. 1304-1319, p. 1317.

<sup>2677</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 325.

<sup>2678</sup> Voir Cdt Mériadec Raffray, étude réalisée sous la direction du lieutenant-colonel Rémy Porte, *Contre-Insurrection : La doctrine Hogard*, Cahiers du Retex, collection Recherche, CDEF-DREX, juin 2013.

<sup>2679</sup> R. Girardet, « Problèmes militaires contemporains... », *op. cit.*, p. 403.

<sup>2680</sup> M.-C. Villatoux, « Hogard et Nemo... », *op. cit.*, p. 20-28, note 10.

<sup>2681</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 315.

<sup>2682</sup> G. Périès, « Stratégies de la fausse citation... », *op. cit.*, p. 63.

visé avant tout à « faire accepter le fond de ses propres propositions : à savoir l'utilisation de la dictature comme arme de guerre »<sup>2683</sup>.

Au bilan, comme le souligne Etienne de Durand, et comme on a pu du reste le constater au travers des différences d'analyse de la captivité en Indochine entre un Braquilanges et un Lacheroy, la production des différents penseurs et artisans de « l'action psychologique » et de la « guerre révolutionnaire » à la française atteste « de divergences profondes, à l'égard par exemple du maintien de certaines pratiques coloniales, de la portée exacte de l'idéologie communiste ou encore de l'équilibre requis entre contrôle et adhésion populaire »<sup>2684</sup>. Autrement dit par le témoin-et-historien Raoul Girardet :

« Certains [théoriciens français de l'action psychologique, nda], les plus nombreux sans doute, s'efforceront de définir une idéologie fondée sur l'exaltation des valeurs traditionnelles de l'humanisme occidental : dignité de la personne humaine, respect des choix de la conscience individuelle, souci de justice et de progrès. (Tel fut notamment la dominante de la doctrine enseignée dans les cours d'"action psychologique" à l'intérieur des écoles militaires – esquisse de synthèse entre les vieux préceptes du civisme républicain et les leçons de l'antique morale chrétienne). D'autres exprimeront leur adhésion à un catholicisme de type "intégriste" et à un "ordre chrétien autoritaire et traditionaliste", répudiant explicitement les thèmes de l'individualisme libéral. D'autres enfin, parmi les plus jeunes, sembleront se référer à un idéal d'une sorte de collectivisme national, antimarxiste, sans doute, mais aussi violemment anticapitaliste... Entre la tentation d'une sorte de "national communisme", la volonté de restaurer un nouvel "ordre" chrétien, en passant par les positions d'un patriotisme de caractère "pluraliste", il reste évidemment difficile de déterminer un véritable centre de gravité idéologique. »<sup>2685</sup>

Raoul Girardet est même conduit à se demander si, en matière d'« action psychologique », en Indochine puis en Algérie, l'expérience n'a pas été plus marquante – au sens de plus influente dans les milieux militaires – que les quelques éléments doctrinaires dont nous venons de dresser brièvement l'historique. Autrement dit par le commandant Prestat en 1960, devant l'Ecole supérieure de guerre :

« Les réalisations, en matière d'arme psychologique, ne semblent avoir résulté, ni d'une doctrine, ni d'un certain accord sur des principes généraux, ni même d'une élémentaire planification technique. Inspirées tour à tour par les besoins de la guerre, par des nécessités de politique intérieure, par l'imitation d'organismes alliés ayant fait leurs preuves, proposées tantôt par des autorités politiques, tantôt par des autorités militaires, elles représentent le triomphe de l'improvisation perpétuelle et de la continuité dans la contradiction. »<sup>2686</sup>

Dans ces « improvisateurs » de l'action psychologique en Algérie, l'on compte, nous allons le voir, nombre d'anciens prisonniers de la RDV. Car « en définitive », conclut Etienne de

---

<sup>2683</sup> *Id.*

<sup>2684</sup> Etienne de Durand, « Francs-tireurs et Centurions – les ambiguïtés de l'héritage contre-insurrectionnel français », *Focus stratégique*, n° 29, mars 2011, p. 18.

<sup>2685</sup> R. Girardet, *La société militaire*, *op. cit.*, p. 290.

<sup>2686</sup> Cdt Prestat, *L'emploi de l'arme psychologique dans l'armée française*, *op. cit.*, p. 22.

Durand, « moins qu'une véritable école de pensée ou qu'un dogme, mais davantage qu'un simple débat, la "contre-insurrection à la française" renvoie d'abord à une génération unie par une expérience partagée et des trajectoires individuelles similaires. »<sup>2687</sup> En effet, écrit Denis Leroux, « les hommes qui l'élaborèrent étaient surtout des officiers subalternes [...] né[s] dans le souvenir de la Grande Guerre, à l'apogée de l'empire colonial [...] et] marqués par la défaite de 1940 [...] ainsi que par] des expériences contrastées pendant la Seconde Guerre mondiale [...] qui] donnèrent à leur engagement une tournure politique et les éloignèrent des conceptions traditionnelles de la condition militaire »<sup>2688</sup>. Puis ce fut l'Indochine, durant laquelle « ceux qui connurent et réchappèrent à la détention et aux tentatives d'endoctrinement dans les camps de prisonniers du Vietminh virent nourrir de leurs témoignages la radicalisation politique du monde militaire »<sup>2689</sup>. En effet, développe Maurice Mégret :

« En Indochine, il y eut trois types de situations "psychologiques" : un régime d'exception réservé au personnel militaire prisonnier du Viet-minh ; une situation permanente caractérisée par la réunion entre les mêmes mains, le plus souvent au bénéfice de jeunes officiers, de responsabilités à la fois opérationnelles et "politiques", dans les limites d'un secteur territorial ou dans le cadre de l'administration traditionnelle au village ; une situation expérimentale résultant de l'emploi épisodique des techniques néo-américaines de guerre psychologique. »<sup>2690</sup>

Mais là encore, conclut Mégret, aucune de ces trois situations « psychologiques » « ne rend compte à elle seule de la future "action psychologique" algérienne dans laquelle on les retrouve à doses variables, au gré des situations momentanées et des tempéraments de chacun. [...] En réalité, la *philosophie de la subversion resta autodidacte*. »<sup>2691</sup> Un aspect cependant semble unir l'ensemble des théoriciens et praticiens de « l'action psychologique » et de la « guerre contre-subversive » en Indochine puis en Algérie ; derrière ces expériences, en effet, « se dessine une révision profonde des postulats traditionnels du civisme militaire. C'est toute la question des rapports entre l'appareil politique et l'appareil militaire », résume Raoul Girardet, « qui se trouve reposée sur des bases inédites. »<sup>2692</sup> Un aspect, on le sait, lourd de conséquences en Algérie – dont Girardet fera d'ailleurs lui-même les frais<sup>2693</sup> –, contribuant toujours plus à éloigner certains cadres de l'apolitisme structurel de l'armée, élargissant ainsi la définition même de la « Défense

---

<sup>2687</sup> E. de Durand, « Francs-tireurs et Centurions... », *op. cit.*, p. 18-19.

<sup>2688</sup> D. Leroux, « La "doctrine de la guerre révolutionnaire"... », *op. cit.*, p. 528.

<sup>2689</sup> *Id.*

<sup>2690</sup> M. Mégret, *L'action psychologique*, *op. cit.*, p. 124.

<sup>2691</sup> *Ibid.*, p. 124-125.

<sup>2692</sup> R. Girardet, *La société militaire*, *op. cit.*, p. 292.

<sup>2693</sup> Soutenant officiellement l'OAS, il sera brièvement incarcéré, en septembre 1961 pour « provocation de militaires à la désobéissance ».

nationale » liant en un même destin le politique et l'armée, comme en atteste notamment le développement, à l'IHEDN<sup>2694</sup>, des théories de l'« action psychologique ».

## **2.2 LA « GUERRE D'ALGERIE » ET « L'ACTION PSYCHOLOGIQUE », OU COMMENT QUALIFIER L'EXPERIENCE DES ANCIENS PRISONNIERS UF DE LA RDV EN MEMOIRE OPERATIONNELLE (1956-1960)**

Jusqu'à la fin des années 1950, la mémoire des anciens prisonniers UF de la RDV, à tout le moins celle des officiers, est largement reconnue comme opérationnelle, contribuant à assoir la DGR, de même qu'à la structurer et l'animer sur le terrain algérien ; c'est du reste ce dont attestait encore en 2001 le général Yves de Sesmaisons, alors président de l'ANAPI :

« L'Armée Française, pour sa part, s'inspira de l'expérience vécue par tant d'entre nous dans les camps viêts, pour structurer ce qui devint le 5<sup>ème</sup> bureau, et créer des Centres de préparation à la guerre psychologique et subversive, où souvent œuvrèrent d'anciens "tu binh". Elle élaborait une théorie de la guerre révolutionnaire et en chercha les parades. »<sup>2695</sup>

Enseignement militaire supérieur, officiers itinérants d'action psychologique, littérature réglementaire et formation des cadres de terrain à l'« action psychologique » et la « contre-guérilla », camps d'internement... : toute l'armée paraît touchée, à divers degrés, par les mémoires immédiates des anciens prisonniers de la RDV requalifiées en savoir-faire et en savoir-être mobilisables dans le combat « contre-révolutionnaire » en Algérie. Au sein du Centre d'instruction à la pacification et à la contre-guérilla (CIPCG) d'Arzew, notent Pierre Pahlavi et Eric Ouellet, au sein également « d'institutions telles que l'école de guerre (ESG), l'IHEDN et le SAPIDNFA (que dirige Lacheroy), les théoriciens de la guerre révolutionnaire préconisent également de combiner l'enseignement de la 7<sup>e</sup> arme avec l'inculcation de valeurs patriotiques et d'une triple formation morale, individuelle et civique. Cet enseignement hétéroclite », ajoutent les auteurs, « mêlant des techniques de guerre révolutionnaire et des références idéologiques à l'anticommunisme et au patriotisme témoigne de la nature éminemment idéationnelle et subjective de la guerre révolutionnaire

---

<sup>2694</sup> Voir Jean-Christophe Sauvage, « L'IHEDN ou la rencontre des hauts fonctionnaires, des militaires et des personnalités du secteur économique et sociale », in O. Forcade, E. Duhamel et Ph. Vial (dir.), *Militaires en République, op. cit.*, p. 561-574.

<sup>2695</sup> Gal Y. de Sesmaisons, *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet-Minh, op. cit.*

française mais aussi... d'une certaine déconnexion avec la réalité du conflit en cours.<sup>2696</sup> »<sup>2697</sup>

### 2.2.1 Quand la « Guerre froide » occultait la « Guerre d'indépendance algérienne » : Indochine-Algérie, un seul et même ennemi ?

Basculant d'une guerre à l'autre, les adeptes de « l'action psychologique », à l'image du colonel Lacheroy, s'affirment généralement convaincus de l'existence d'un complot international communiste lancé à l'attaque des empires coloniaux occidentaux et déguisé sous le jour de conflits d'indépendance nationale<sup>2698</sup> – lutte pour l'indépendance qui se retrouve par là même occultée. « D'où la conception d'une stratégie globale de la guerre révolutionnaire », note le témoin-et-historien Raoul Girardet, « que l'on retrouve exprimée chez la plupart de ces auteurs » :

« De l'exemple indochinois, ils ont tiré la conclusion de l'unité fondamentale de doctrine et de direction du monde communiste. De la lecture des théoriciens militaires soviétiques et chinois, ils ont puisé la certitude des prétentions à l'expansion universelle de l'idéologie du marxisme-léninisme. Selon eux le bloc occidental doit donc faire face à une agression permanente, multiforme et de dimension universelle. »<sup>2699</sup>

« Agression permanente » et « multiforme » dont l'Algérie et sa métropole seraient désormais le théâtre, du fait non pas d'une attaque frontale de l'URSS, mais de la menace subversive communiste et des risques de désagrégation interne encourus à l'intérieur même de la France, Algérie comprise<sup>2700</sup>. C'est ce que prétend encore en 2005, dans ses mémoires, l'ancien ambassadeur Charles Jeantelot, officier des Affaires Militaires Musulmanes (AMM) en AFN et ancien prisonnier de la RDV, s'exprimant à propos des événements de la Toussaint 1954 en Algérie :

« D'aucuns, officiels et médias, présentent ces drames comme les méfaits de coupeurs de routes dont on aura raison. Mais les survivants des combats interminables et des captivités édifiantes du conflit du bout de l'Asie, se regardent, muets, convaincus qu'il en est tout autrement, devant les prémices d'une *révolution* [en italique dans le texte] prenant en Afrique du Nord, le relais des révoltes d'antan. »<sup>2701</sup>

---

<sup>2696</sup> Voir Frédéric Guelton, « The French Army "Centre for training and preparation in counterterrorism warfare" (CIPCG) at Arzew », *Journal of Strategic Studies*, 25/2, 2002, p. 35-53, p. 39.

<sup>2697</sup> P. Pahlavi et E. Ouellet, « Guerre irrégulière et analyse institutionnelle... », *op. cit.*, p. 136-137..

<sup>2698</sup> Voir notamment Sylvie Thénault, *Algérie : des « événements » à la guerre. Idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Le Cavalier bleu, coll. « Idées reçues », 2012.

<sup>2699</sup> R. Girardet, *La société militaire, op. cit.*, p. 286.

<sup>2700</sup> Voir par exemple général Pierre Boyer de Latour (ancien commissaire de la République au Vietnam), *De l'Indochine à l'Algérie, Le martyre de l'armée française*, Paris, Les Presses Du Mail, 1962, p. 209-210.

<sup>2701</sup> C. Jeantelot, *Repères au crépuscule, op. cit.*, p. 685 (avis répété, bien que reformulé, p. 717).

De ces périls, seule serait pleinement consciente l'armée d'Indochine, qui aurait eu à lutter pendant près de dix ans contre un ennemi de cet ordre à l'autre bout du monde ; c'est ce qu'écrit le général Bigeard dans ses mémoires, qui proclame avoir voulu se battre « pour ne pas voir l'Algérie tomber sous un régime comme celui qu'[il a] connu en captivité »<sup>2702</sup>. Après la « Guerre d'Indochine », de laquelle les militaires ressortent armés de constats « sévères et amers »<sup>2703</sup>, estime l'historien-et-ancien-combattant-d'Indochine Claude Hesse d'Alzon – « Politiquement, l'Etat [se serait] montré incapable de maîtriser une situation nouvelle et il a[urait ainsi] perdu la guerre. [...] La nation a[urait] laissé au cœur de ses centurions les germes du doute et de l'amertume et elle a[urait] perdu leur confiance »<sup>2704</sup> ; le refrain est connu –, certains de ces hommes commencent à penser qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour mener à bien le combat contre la « pieuvre communiste », dont l'Algérie serait désormais selon eux le terrain d'action privilégié. « La menace qui, pour la majorité des Français et même pour les plus engagés, reste abstraite et lointaine », résume Raoul Girardet, « a pris [en Indochine] pour les militaires la forme la plus immédiate, celle d'un ennemi invisible et omniprésent, redoutable moins par la puissance réelle de ses armes que par la force de séduction et de subversion de propagande ou des mots d'ordre souterrains »<sup>2705</sup> ; c'est ce qui fait que lorsque la rébellion algérienne éclate à l'automne 1954, elle est immédiatement analysée par ces anciens d'Indochine comme « une nouvelle phase – jugée d'ailleurs décisive – du combat communiste pour la domination du monde »<sup>2706</sup>.

Or cette « révélation » passe notamment par une mémoire active de la captivité aux mains de la RDV, d'abord en cela que nombre de prisonniers UF ont pu voir leurs geôliers particulièrement travailler, par une propagande communiste-et-anticolonialiste adaptée, leurs camarades originaires d'Afrique du Nord, aidés en cela par Si Marouf (voir supra), envoyé spécial du PC marocain chargé de diriger l'éducation politique des prisonniers nord-africains. À leur libération, certains prisonniers européens confient ainsi leurs craintes concernant leurs camarades de captivité algériens ou marocains qui, selon certaines déclarations, « ne se gênaient pas de jouer aux "évolués" devant eux et de dire que la

---

<sup>2702</sup> Pour une parcelle de gloire p. 223.

<sup>2703</sup> C. Hesse d'Alzon, « Le conflit indochinois – 1945-1954 », in André Martel (dir.), *Histoire militaire de la France, t. 4, op. cit.*, p. 314.

<sup>2704</sup> *Ibid.*, p. 314-315.

<sup>2705</sup> R. Girardet, *La société militaire, op. cit.*, p. 287.

<sup>2706</sup> R. Girardet, *La société militaire, op. cit.*, p. 287.

période du "protectorat" était terminée et qu'il fallait les laisser seuls en A.F.N. »<sup>2707</sup> Ainsi, constate le commandement français à l'orée de la « Guerre d'Algérie », malgré de sérieuses tentatives de « cure de désintoxication » (camps d'accueil spécifiques, officiers formés au problème, plans de contre-endoctrinement adaptés...) :

Les anciens prisonniers nord-africains de la RDV « gardent néanmoins dans leur subconscient l'essence des théories ennemies chaque jour exposées et répétées. LE TERRAIN EST AINSI PREPARE [en capitales dans le texte] [...] L'idée de la révolte et de la rébellion a été implantée et martelée dans les esprits. LE LEVAIN EXISTE, LEVERA-T-IL [en capitales dans le texte] ? »<sup>2708</sup>

Ainsi, conclut une note anonyme écrite quelques années plus tard, au cœur de la « Guerre d'Algérie », « il est certain que cette action psychologique a eu des conséquences néfastes sur le moral de nos troupes Nord-Africaines et quelques-uns des chefs actifs de la rébellion algérienne sont d'anciens tirailleurs déserteurs ex-prisonniers en Extrême-Orient. »<sup>2709</sup> De là à faire de la « Guerre d'Algérie » une sœur cadette de la « Guerre d'Indochine », toutes deux filles de la « Guerre froide », il n'y a qu'un pas, que franchissent allègrement certains comme l'aumônier-parachutiste Paul Jeandel, ancien prisonnier des camps 113 et n° 1, qui, au spectacle de l'éducation politique de ses camarades nord-africains en captivité, conclut : « Je crois, sans rien exagérer, que les événements d'Afrique du Nord ont une étroite corrélation avec la guerre d'Indochine »<sup>2710</sup>... et donc avec la « Guerre froide » entre l'occident chrétien libéral et le communisme russo-asiatique. Il s'agit là d'une lecture durable chez les tenants de l'« action psychologique » ; ainsi, résume encore Jules Monnerot en 1960 : « La guerre en Algérie est le contraire d'une guerre coloniale. [...] La guerre en Algérie est un épisode d'une lutte mondiale complexe, à laquelle l'abandon de l'Algérie ne mettrait pas un terme »<sup>2711</sup>, pas plus que l'abandon de l'Indochine n'aurait enrayé l'irrésistible ascension mondiale du communisme et le succès de ses méthodes expérimentées par les anciens prisonniers de la RDV.

Pour nombre d'anciens officiers prisonniers, on l'a vu, la captivité est appréhendée comme « une extraordinaire expérience, la fulgurante révélation d'un autre univers moral ; c'est surtout à travers leurs terrifiants récits », conclut Raoul Girardet, « que le milieu militaire

---

<sup>2707</sup> Fiche sur les PG libérés en décembre 1953 et janvier 1954, 19 janvier 1954, *op. cit.*

<sup>2708</sup> Extrait de la synthèse de l'EMIFT sur la libération, l'accueil, le séjour et l'état d'esprit des prisonniers de guerre nord-africains du corps expéditionnaire, 26 octobre 1954, SHD, GR 1 S 43, document communiqué par Denis Leroux, que nous remercions pour son aide.

<sup>2709</sup> Fiche au sujet des prisonniers du Viet-Minh durant la campagne d'Extrême-Orient de 1945 à 1954, [après le 1<sup>er</sup> avril 1955], *op. cit.*

<sup>2710</sup> « Rapport de l'aumônier militaire J... », *op. cit.*, p. 29.

<sup>2711</sup> Jules Monnerot, « La guerre subversive », *Les Cahiers du Comité de Vincennes*, 3, décembre 1960, p. 22-44, cité in A.-M. Durantou-Cabrol, *L'OAS*, *op. cit.*, p. 21.

prit connaissance de certaines réalités du communisme asiatique... »<sup>2712</sup> Il s'agit là d'une mémoire qui, d'emblée, agit comme une forme de synthèse radicale de toute l'expérience indochinoise : un aspect que l'on retrouvera, nous le verrons, à toutes les époques du développement des mémoires de la « Guerre d'Indochine » et de la captivité française aux mains de la RDV, et ce jusqu'à nos jours. Ainsi, se souvient en 1991 René Legrand, fait prisonnier au sein du GM 100 en juin 1954, à propos de ses geôliers vietnamiens :

« rien, chez eux n'était spontané, mais, bien au contraire, tout était savamment orchestré en vue d'un seul but : l'installation de leur infernal paradis rouge marxiste. Toutes les méthodes, surtout les plus dissimulées et les plus perverses, étaient bonnes pour y parvenir. C'était celles de la guerre révolutionnaire, les mêmes que, dans un autre contexte, nous aurons bientôt à combattre en Algérie. »<sup>2713</sup>

Ce constat est également posé en 1969 par le colonel Bruge<sup>2714</sup>, l'un des plus anciens prisonniers de la RDV (1949-1954), devenu par la suite – et pour partie de ce fait –, au début de la « Guerre d'Algérie », adjoint au chef du Bureau régional d'action psychologique de la Xe région militaire<sup>2715</sup>, puis directeur du fameux CIPCG d'Arzew<sup>2716</sup> (voir infra). Désormais, estime-t-il à propos de son entrée en « Guerre d'Algérie », « le capitalisme et le communisme s'affrontent dans un nouveau champ où le djebel remplace la rizière »<sup>2717</sup> :

« Les officiers rescapés des camps viets, tout juste remis des séquelles de leur captivité, ne sont point au bout de leurs peines. Ils retrouvent, sous d'autres masques, les mêmes antagonistes. Mais leurs yeux sont ouverts sur un conflit dont ils connaissent désormais les sources et les trames. »<sup>2718</sup>

« A mon corps défendant », poursuit en effet Bruge, « j'avais subi un stage prolongé chez l'adversaire qui se manifeste dès lors sur la terre d'Afrique. Car c'est bien le même »<sup>2719</sup> affirme-t-il :

---

<sup>2712</sup> R. Girardet, *La société militaire*, op. cit., p. 288.

<sup>2713</sup> René Legrand, « Chemin de croix au Paradis Viet », in Promotion Extrême-Orient (préface du commandant Hélie Denoix de Saint Marc), *Paroles d'officier, 1950-1990, des Saint-cyriens témoignent*, s.l. promotion Extrême-Orient, 1991, p. 107-113, p. 113.

<sup>2714</sup> Dès 1950, le gouvernement français et l'autorité militaire s'inquiètent beaucoup de la disparition de ce camarade de promotion du chef de bataillon de Cointet, également prisonnier avec lui, et qui fut fusillé après sa tentative d'évasion (avec les lieutenants Chaminadas et Emptoz-Lacoste) de juillet 1951.

<sup>2715</sup> Bureau mis en place en mars 1955, dirigé par le colonel Fossey-François, ancien chef du Bureau de la guerre psychologique en Indochine, à l'initiative notamment des Sections administratives spécialisées « chargées du versant "humain et social" de la pacification militaire et qui visaient à se substituer aux structures clandestines du FLN » (M. Rigouste, *L'ennemi intérieur*, op. cit., p. 32). Notons que les SAS furent fréquemment dirigées par d'anciens élèves du colonel Lacheroy au CEAA (P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, op. cit., p. 343).

<sup>2716</sup> Sur cette question, voir notamment Denis Leroux, « Promouvoir une armée révolutionnaire pendant la guerre d'Algérie. Le Centre d'instruction pacification et contre-guérilla d'Arzew (1957-1959) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2013/4, n° 120, p. 101-112.

<sup>2717</sup> A. Bruge, *Le poison rouge*, op. cit., p. 37.

<sup>2718</sup> *Id.*

<sup>2719</sup> *Ibid.*, p. 38.

« Ben Bella prend le visage de Giap. Sa phraséologie est celle de Moscou et sa guerre s'inspire sans conteste des bons conseils de Mao. [...]

Se retrouver face à un adversaire qui vous a "rééduqué" pendant cinq ans est un fait assez rare dans une carrière militaire.

Il me posa, dès l'abord, un problème de conscience.

Fallait-il reprendre les armes matérielles et, en quelque sorte, se venger des bo-doï en tuant du fellagha, frère de mes anciens compagnons d'armes ?

N'était-il pas préférable, au contraire, de me tourner vers ces armes et méthodes psychologiques, inconnues jusqu'alors de l'armée française, que le Viet-minh m'avait révélées ? »<sup>2720</sup>

Dans cette lecture, nulle place pour la dimension coloniale du conflit, purement et simplement occultée, à une nuance près cependant : la sensibilisation toute nouvelle des prisonniers de la RDV à la question coloniale, ainsi résumée par l'aumônier-parachutiste Paul Jeandel en 1957 :

« Le Colonialisme était aussi une question qui nous passionnait [au camp n° 1, nda], et je crois que l'étude de cette question marqua profondément plusieurs de mes camarades : leur cours fourmillait de tels exemples concrets et indiscutables qu'il était bien tentant de se ranger de leur côté ; ce colonialisme idéal que nous avons étudié dans nos bons petits manuels scolaires édités par des gens qui n'avaient jamais mis les pieds dans une colonie, pour nous se transformait et les noirs desseins des colonialistes, après ces cours, nous apparaissaient avec une telle évidence, que nous n'hésitions plus à condamner en bloc tout ce qui apparaissait à nos yeux comme une oppression des races »<sup>2721</sup>.

Il s'agit là d'un aspect, débarrassé du mot « colonial », que l'on retrouvera en effet, nous allons le voir, chez certains anciens combattants-prisonniers d'Indochine, protagonistes en Algérie de l'« action psychologique », promouvant la fraternité franco-algérienne à la manière d'un Jean Pouget, ou l'intégration par l'égalité entre tous à la façon d'un Lacheroy, en proclamant vouloir supprimer les inégalités caractéristiques de la situation coloniale en Algérie. Plus globalement cependant, dans « l'école Lacheroy », tout le conflit algérien paraît analysé à travers les prismes, stratégique de la « Guerre froide », et tactique du conflit « révolutionnaire » et de la lutte « subversive » : comme en Indochine, l'armée française est présentée comme se battant pour les Algériens – tous les Algériens –, pour les préserver du totalitarisme « communisto-FLN ».

Dès 1955, le ministère de la Défense, sous la direction de Pierre Billotte (6 octobre 1955-1<sup>er</sup> février 1956), de Maurice Bourguès-Maunoury (1<sup>er</sup> février 1956-21 mai 1957) puis d'André Morice (juin-novembre 1957, dans le gouvernement Bourguès-Maunoury), se rallie à ce qui est ainsi défini par les tenants de la DGR comme une urgence : la définition et l'organisation d'une « action psychologique » à la française, afin notamment de répondre à l'aggravation de la situation algérienne. Pour ce faire, les tenants de la DGR sont bien

---

<sup>2720</sup> *Id.*

<sup>2721</sup> « Rapport de l'aumônier militaire J... », *op. cit.*, p. 21.

relayés sur place par la nomination, en février 1956, de Robert Lacoste au poste de ministre résidant.

Le 23 janvier 1956, à Paris, un « Comité d'action psychologique » est créé, dont la direction, auprès du général chef d'état-major des forces armées, est confiée au colonel Charles Lacheroy<sup>2722</sup> ; bientôt, le 13 avril suivant, un « Service d'action psychologique et d'information de la Défense nationale et des forces armées » (SAPIDNFA) est instauré sous l'autorité directe du ministre de la Défense, dont la direction est à nouveau confiée à Lacheroy<sup>2723</sup>. « Plus qu'un conseiller », estiment ainsi Marie-Catherine et Paul Villatoux, « Lacheroy devient donc le véritable mentor du ministre »<sup>2724</sup> Bourgès-Maunoury, « régnant en maître sur tout ce qui touche, de près ou de loin, à l'action psychologique »<sup>2725</sup>, intégrant notamment dès mars 1956 la Commission interministérielle d'action psychologique, chargée d'établir une doctrine française de l'action psychologique, et insufflant en Algérie tout à la fois le développement du CIPCG d'Arzew, celui de l'école de cadres autochtones d'Issoire, mais d'abord celui des « officiers itinérants » d'action psychologique et des 5<sup>e</sup> bureaux chargés de l'action psychologique, à tous les niveaux des états-majors.

Après les premières directives d'octobre 1955 et de juin 1956<sup>2726</sup>, cette politique, et plus largement l'« action psychologique », trouvent enfin un cadre officiel avec la promulgation le 29 juillet 1957 de l'*Instruction provisoire sur l'emploi de l'arme psychologique*, plus connue sous le nom de *TTA 117 : Texte Toutes Armes 117*, donc concernant tous les corps et unités de l'armée toute entière, et non une (nouvelle) arme en particulier. Outre le commandant Grillet (Centre d'enseignement supérieur aérien) et le chef de bataillon Hogard, disciple du colonel Lacheroy et stagiaire à l'École supérieure de guerre, le *TTA 117* compte parmi ses principaux rédacteurs militaires le capitaine Prestat, du Service historique de l'armée, dont on connaît l'intérêt pour la question des prisonniers d'Indochine et de Corée. Sept autres officiers ainsi que deux « civils » – Maurice Mégret, chargé de mission au SGPDN, et Antoine Bonnemaïson, ancien du SDECE et militant anticommuniste bien connu – ont aussi collaboré à l'écriture de l'instruction. La différence entre « Guerre psychologique » – définie comme « tout ce qui vise nos adversaires » – et

---

<sup>2722</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, op. cit., p. 367.

<sup>2723</sup> *Ibid.*, p. 368

<sup>2724</sup> *Ibid.*, p. 370.

<sup>2725</sup> *Ibid.*, p. 371.

<sup>2726</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, op. cit., p. 395-398.

« Action psychologique » – « tout ce qui s’adresse aux neutres et aux amis » – est nettement posée<sup>2727</sup>, à défaut d’être clairement définie ; à tout le moins, chacune a ses armes : « la propagande » pour la première et « la formation civique et morale » et « l’information » pour la seconde.

La promulgation du *TTA 117* accompagne à l’été 1957 la création des 5<sup>e</sup> bureaux insufflés par le colonel Lacheroy<sup>2728</sup> en lieu et place du bureau psychologique d’Alger et de ses antennes<sup>2729</sup>, qui intègrent l’ensemble des états-majors à partir de l’échelon du bataillon.

Pour Marie-Catherine et Paul Villatoux, il s’agit là d’une véritable révolution :

« La création des Cinquièmes Bureaux [...] marque le triomphe des idées de Lacheroy, et plus généralement des théoriciens de la guerre révolutionnaire. D’outil auxiliaire des forces armées, l’arme psychologique est brutalement promue au rang d’activité autonome et mise sur le même plan que les autres composantes essentielles de l’état-major telles que le renseignement ou le soutien logistique des unités. »<sup>2730</sup>

Ce faisant, le 5<sup>e</sup> bureau prend le contrôle de tous les organismes relevant ou pouvant relever de l’arme psychologique en Algérie, à commencer par l’enseignement militaire, les officiers itinérants d’action psychologique, et les centres d’internement auxquels ils fournissent leurs personnels « psychologiques »<sup>2731</sup> : autant d’organismes essentiellement animés par d’anciens prisonniers de la RDV et/ou selon des méthodes ou des savoirs pour partie inspirées de leur expérience. Intéressant pour notre étude, l’ensemble du système est notamment favorisé par la participation de l’Association des anciens du CEFEO, devenue en 1955-1956, « alors que l’intégrité du territoire national est menacée »<sup>2732</sup>, « Association des combattants de l’Union française » (ACUF), sous la présidence d’honneur du général Salan. L’objectif de cette fusion, résume aujourd’hui le site Internet de l’ACUF, est de « réaliser l’amalgame entre les vétérans d’Indochine et les rappelés et appelés en Afrique du Nord afin, d’une part, d’éviter à ces derniers les difficultés rencontrées par leurs aînés à

---

<sup>2727</sup> « Rapport du général Ely au ministre de la Défense nationale et des Forces armées », in *L’arme psychologique, Réédition du T.T.A. 117 (1957)*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>2728</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 422.

<sup>2729</sup> Les 5<sup>e</sup> bureaux, rappelle le capitaine Prestat, sont précédés en la matière par de nombreux autres organismes : en février 1955, la Section psychologique de l’Etat-major des forces armées et le Centre d’instruction interarmées de l’arme psychologique ; en mars puis novembre de la même année, les Bureaux psychologiques de la 10<sup>e</sup> région militaire et la Section psychologique et du moral de l’Etat-major de l’armée (avec le corps des officiers itinérants d’action psychologique) ; en avril puis juin 1956, le Service d’action psychologique et d’information de la Défense nationale et, en Algérie, les Compagnies de hauts parleurs et de tracts ; en février 1957, le Bureau Moral-information de l’Etat-major de l’armée. Commandant Prestat, *L’emploi de l’arme psychologique dans l’armée française*, *op. cit.*, p. 24

<sup>2730</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 432.

<sup>2731</sup> D. Leroux, « Promouvoir une armée révolutionnaire pendant la guerre d’Algérie... », *op. cit.*, p. 104 ; P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 431.

<sup>2732</sup> Site Internet de l’ACUF, page « Historique », *op. cit.*

leur retour et, d'autre part, de constituer une véritable communion et une totale solidarité entre le pays et ses soldats, ce qui nous avait tant manqué pendant la guerre d'Indochine »<sup>2733</sup> et qui devient en Algérie l'un des marqueurs essentiels de l'« action psychologique » à la française. Pour ce faire, l'association reproduit pour partie les actions déjà engagées pour les combattants d'Indochine : envoi de colis aux combattants, soutien aux familles de tués et disparus, action pour obtenir aux militaires engagés le statut de combattants, etc. Le 21 janvier 1956 surtout, un décret (n° 58-64) est publié tendant à adapter pour son application en Algérie la loi du 18 juillet 1952 et son décret d'application du 24 décembre 1954<sup>2734</sup> : les anciens combattants d'Indochine et de Corée se voient alors concéder des prêts agricoles ou de création d'entreprise, de même que des facilités d'accès à la fonction publique en Algérie, etc. Ces dispositions s'insèrent dans le cadre du plan de « pacification » de la colonie, de même que la création par l'ACUF d'un « service de volontaires gardiens de fermes ». « L'association », résume-t-elle de nos jours sur son site, « tend ainsi à devenir le soutien et la base arrière de l'armée d'Algérie en métropole. En outre, par ses nombreuses sections sur place (plus de 30 sections sur l'ensemble des départements algériens) elle concourt à faciliter les contacts entre la troupe et les populations locales »<sup>2735</sup> : un rôle encore accru avec la nomination de son président d'honneur, le général Salan, au commandement en chef, conduisant l'association, et notamment son secrétaire-général Yves Gignac, collaborateur particulier du général Salan, à participer aux plans d'« action psychologique » français en Algérie..., ce jusqu'aux putschs du 13 mai 1958 et d'avril 1961 et à l'OAS.

Le système repose également sur la politique des regroupements initiée en mars 1956 par l'instauration de « zones interdites » chargées de priver le « poisson-rebelle » de l'« eau-population »<sup>2736</sup>, populations regroupées dans des « camps de regroupement », héritage des « hameaux stratégiques » indochinois<sup>2737</sup>, pour certains effectivement provisoires et pour d'autres... plus durables. Cette politique est initiée dans les Aurès, dès l'automne 1954, et étendue d'abord au Constantinois entre 1956 et 1957, sous les ordres de Maurice Papon,

---

<sup>2733</sup> *Id.*

<sup>2734</sup> Décret n°56-64 du 21 janvier 1956 « Combattants d'Indochine et de Corée : application de la loi n° 52833 du 18-07-1952. Adaptation des dispositions du décret n° 541262 du 24-12-1954 », *JORF*, 22 janvier 1956, p. 781-782.

<sup>2735</sup> Site Internet de l'ACUF, page « Historique », *op. cit.*

<sup>2736</sup> Charles-Robert Ageron, « Une dimension de la guerre d'Algérie : les "regroupements" de population », in Maurice Vaisse et Jean-Charles Jauffret (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Paris, André Versaille, 2012, p. 327-362, cité in P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 464.

<sup>2737</sup> P. Vidal-Naquet, *Les crimes de l'armée française*, *op. cit.*, p. 137.

puis à l'ensemble du territoire algérien, de 1957 à 1959 sous l'influence de la DGR et avec l'assentiment du général Salan, et même jusqu'en 1961 de manière plus clandestine<sup>2738</sup>. « À défaut d'un quadrillage administratif exhaustif », note Fabien Sacriste, et en sus de favoriser les opérations de l'armée française dans les zones évacuées, « le regroupement permet également un contrôle direct des ruraux algériens qui, déplacés dans des lieux créés ex nihilo, sont placés sous la surveillance des officiers de SAS et soumis à leur discipline. [...] Il facilite la surveillance d'une population qui, de par sa proximité socio-historique avec les membres du FLN, reste susceptible de lui apporter son soutien logistique, voire politique »<sup>2739</sup> ; et ce, note Michel Rocard en 1959, au détriment de la condition d'existence des internés, jugée « tragique »<sup>2740</sup>.

Le système repose enfin sur le développement de groupements sociaux<sup>2741</sup> censés enserrer la population algérienne dans autant de « hiérarchies parallèles » favorables à la France :

- les douars, dont les cadres sont formés au Centre de formation des cadres musulmans du CIPCG d'Arzew<sup>2742</sup> (voir infra) ;
- les jeunes appelés algériens, pris en charge par un Centre d'entraînement des moniteurs de la jeunesse algérienne (CEMJA) créé à Issoire à l'été 1957<sup>2743</sup>, afin de soustraire la jeunesse au FLN et de former des moniteurs capables d'assister les SAS dans l'encadrement de la jeunesse algérienne – notons avec Marie-Catherine

<sup>2738</sup> Voir Fabien Sacriste, *Les camps de regroupement, Une histoire de l'État colonial et de la société rurale pendant la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962)*, thèse sous la direction de Guy Pervillé et Jacques Cantier, soutenue à l'Université de Toulouse Jean Jaurès le 14 novembre 2014 ; voir aussi, du même auteur : « La "Méthode Mao" contre les "Mille villages" ? Réflexion sur l'historiographie des camps de regroupement », in Aïssa Kadri, Moula Bouaziz et Tramor Quemeneur (dir.), *La guerre d'Algérie revisitée, Nouvelle générations, nouveaux regards*, Paris, Karthala, Collection « Hommes et sociétés », 2015 ; « Déplacer, discipliner, guider la population rurale ? Les "regroupements", une politique de peuplement pendant la guerre d'indépendance algérienne », in Fabien Desage, Christelle Morel Journel et Valérie Sala Pala (dir.), *Le peuplement comme politiques*, Rennes, PUR, 2014, p. 87-104.

<sup>2739</sup> Fabien Sacriste, « Surveiller et moderniser. Les camps de regroupement de la guerre d'indépendance algérienne (1954-62) », *Métropolitiques*, revue en ligne, février 2012, [En ligne], URL : [www.metropolitiques.eu/Surveiller-et-moderniser-Les-camps.html](http://www.metropolitiques.eu/Surveiller-et-moderniser-Les-camps.html), consulté le 15/08/2016.

<sup>2740</sup> « Rapport de Michel Rocard sur les camps de regroupement », [avril 1959], in P. Vidal-Naquet, *Les crimes de l'armée française*, op. cit., p. 145.

<sup>2741</sup> Voir P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, op. cit., p. 464-471.

<sup>2742</sup> En 1958, « le Cinquième Bureau convaincu de la nécessité d'étendre le système et de l'ouvrir à un plus grand nombre de responsables, choisit le site de Zéralda pour abriter un second centre, destiné aux futurs élus locaux, à l'intérieur du camp du 1<sup>er</sup> REP. Parallèlement, de nouveaux centres de formation, comparables à celui d'Arzew, ouvrent leurs portes à Dellys et à Cinq Palmiers. » *Ibid.*, p. 466.

<sup>2743</sup> « Parallèlement », notent Marie-Catherine et Paul Villatoux, « d'autres structures, de moindre importance, sont créées sur le territoire même de l'Algérie, tels le mouvement des jeunes bâtisseurs du Constantinois, le Centre des jeunes Kabyles de Dellys et surtout le Centre de formation des jeunes en Algérie de Maison-Carrée, mis en place dès mars 1957 sous l'impulsion du général Massu, désireux d'encadrer une partie de la jeunesse musulmane d'Alger en déshérence. » *Ibid.*, p. 467.

et Paul Villatoux que le « Bureau d'études » du CEMJA, chargé d'élaborer les programmes d'enseignement, est « composé de jeunes aspirants issus de l'Université ainsi que d'officiers subalternes ayant subi les camps Viet Minh »<sup>2744</sup> – ;

- les femmes, prises en charge par les Equipes Médico-Sociales Itinérantes (EMSI) afin de les guider vers « l'émancipation »<sup>2745</sup> et ainsi les attacher à l'Algérie française contre l'Algérie « traditionnelle » ;
- les anciens combattants algériens de l'armée française, organisés en « Dar-el-Akiri » (Maisons du combattant)<sup>2746</sup> ;
- les populations des villes, découpées, recensées et organisées selon le Dispositif de Protection Urbaine (DPU) initié par le lieutenant-colonel Trinquier durant la « bataille d'Alger »<sup>2747</sup> à partir de l'expérience indochinoise des GCMA, chargés d'organiser des maquis à l'intérieur des lignes de la RDV.

### **2.2.2 Encadrer les populations civiles-et-militaires : les officiers itinérants d'action psychologique, nouveaux « commissaires politiques » ?**

Sur place, en Algérie, Robert Lacoste<sup>2748</sup> relaie le Sapidnfa de Lacheroy et encourage les développements de « l'action psychologique » : des Compagnies de haut-parleurs et de tracts, sur le modèle de la psywar états-unienne, sont très vite créés, bientôt rejoints par un corps d'« officiers itinérants » d'action psychologique, initiative originale lancée en juillet 1956 autour d'une trentaine d'officiers anciens prisonniers de la RDV<sup>2749</sup>, dont la plupart ont été faits prisonniers avant Dien Bien Phu et totalisent donc, pour beaucoup, près de quatre ans de captivité : Stien, Auboin, de La Croix Vaubois, Guyomar, Guidon, Battle, Viltard,

---

<sup>2744</sup> *Ibid.*, p. 466, d'après M. Lapeyronnie, « Jeunes cadres pour l'Algérie », *Historia magazine, la guerre d'Algérie*, n° 353, novembre 1973, p. 2977.

<sup>2745</sup> *Ibid.*, p. 465 ; 468.

<sup>2746</sup> *Ibid.*, p. 468-469.

<sup>2747</sup> *Ibid.*, p. 469-471.

<sup>2748</sup> A la fin des années 1950, Robert Lacoste tentera également de placer un ancien prisonnier de la RDV à la Délégation générale, à Alger : Charles Jeantelot, qui sera finalement retenu à Rabat par l'ambassadeur Alexandre Parodi. C. Jeantelot, *Repères au crépuscule, op. cit.*, p. 689.

<sup>2749</sup> Denis Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur : les officiers itinérants du service d'action psychologique en Algérie (1956-1960) », article communiqué par l'auteur, d'après une directive de Robert Lacoste au commandant de la 10<sup>ème</sup> région militaire, 5 juillet 1956, SHD, 1 H 2533 ; voir aussi P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 388, d'après une Note de service du 20 juillet 1956, SHD, 1 H 2403.

Morin, Loth, Blanc, Dupré, Lepetit, Crouzet, Barjot, Laine, Tommasi, Nomura, Bergot, Dutel, Armandi, Elise<sup>2750</sup>... ; dans ses mémoires, Jean Armandi donne aussi le nom de Martinais<sup>2751</sup> et nous savons par ailleurs que le lieutenant Richard, ancien camarade de captivité du commandant Bruge, a également été « officier itinérant » en Algérie<sup>2752</sup>. Pour recruter et encadrer ces officiers : le lieutenant-colonel Feugas et les commandants Bruge et surtout Dadillon<sup>2753</sup>, tous trois également anciens prisonniers de la RDV.

Le 5 juillet 1956, Robert Lacoste assigne à ces officiers la mission d'« instructeurs itinérants qui iront convaincre, instruire et aider les cadres des unités stationnées en dehors des villes »<sup>2754</sup>, afin de pallier au constat fait par les autorités civiles et militaires, sous l'influence de l'école Lacheroy et de la DGR, d'une « faillite de la gestion coloniale »<sup>2755</sup> des populations des campagnes – et notamment des SAS initiées dès juillet 1955 par Jacques Soustelle – renforçant ainsi la dynamique de solidarisation de ces populations avec la cause du FLN. Le problème est d'autant plus sensible, selon le colonel Lanusse en octobre 1956, que certaines troupes françaises, se livrant à des exécutions de prisonniers, à des tirs sur des hommes en fuite ainsi qu'à des représailles collectives, « s'opposent gravement à la politique que nous pouvons essayer de mener dans ce pays »<sup>2756</sup>. « Face à cette situation politiquement contre-productive », analyse Denis Leroux, « une idée fait alors jour : il faut s'adresser directement à la population. [...] En somme, il faut parvenir à rassembler les fellahs et à leur parler lors de réunions politiques. »<sup>2757</sup> Qui de mieux placer pour animer ces « réunions politiques » que les officiers anciens prisonniers de la RDV qui ont précisément eu à les subir en captivité, et qui paraissent en avoir retiré quelque enseignement ?

---

<sup>2750</sup> Les noms de ces 23 officiers itinérants anciens prisonniers de la RDV nous ont été communiqués par Denis Leroux, que nous remercions encore chaleureusement pour son aide.

<sup>2751</sup> Capitaine Jean Armandi (postface de Michel El Baze), *Si la guerre est longue, je serai officier...*, *Guerre 1939 – 1945, Guerre d'Indochine, Guerre d'Algérie* (témoignage écrit en 1991), Nice, dactyl. en août 1995, 180 p., 141<sup>e</sup> témoignage de la base « Les guerres du XX<sup>e</sup> siècle à travers les témoignages oraux, Récits de vie des anciens Combattants, Résistants, Internés, Déportés, Prisonniers – Pour l'enrichissement de la mémoire collective », collection Michel El Baze, réalisée dans le cadre de l'Association Nationale des Croix de Guerre, [En ligne], URL : <http://web.archive.org/web/20081114221401/http://www.michel-elbaze.fr/index.py?page=view&id=141>, consulté le 22/12/2015.

<sup>2752</sup> D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>2753</sup> Cap. J. Armandi, *Si la guerre est longue*, *op. cit.*

<sup>2754</sup> Directive de Robert Lacoste au commandant de la 10<sup>ème</sup> région militaire, 5 juillet 1956, SHD, 1 H 2533, citée in D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>2755</sup> D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>2756</sup> Colonel Lanusse, « Algérie 1956, Action psychologique et action politique », SHD, 2 R 165, cité in *ibid.*

<sup>2757</sup> D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

Jean Armandi est l'un d'eux. À sa libération après avoir été fait prisonnier à Dien Bien Phu, Armandi regagne la métropole. Après son congé de fin de campagne, tout jeune promu lieutenant, il est affecté à la Base école des troupes aéroportées de Pau, à compter du 25 avril 1955. Au printemps 1956, son chef de corps, le colonel Convert, impose aux officiers chargés de l'instruction des jeunes cadres partant en Algérie, de se livrer à des causeries ; Armandi raconte :

« Je me vis infliger la Guerre et l'Action Psychologique. N'ayant aucune idée sur le sujet, je demandais au Père Jeandel, Aumônier des T.A.P., ex prisonnier des Viets, avec qui j'avais gardé de très bonnes relations, de m'indiquer quelques ouvrages, il était professeur de mathématiques et de psychologie. En réponse il me demanda d'aller d'urgence au Cabinet du Ministre de la Guerre voir le Cdt Dadillon<sup>2758</sup> spécialiste de la question [et lui-même ancien prisonnier de la RDV après la chute de Dien Bien Phu, nda]. Cet officier m'expliqua qu'il mettait en place à Alger, un Bureau d'Action Psychologique pour lequel je lui étais recommandé. Ne connaissant rien à la Psycho, rien des Arabes, connu pour mon caractère chez les Viets, j'avais le profil idéal ! »<sup>2759</sup>

Pour le père Jeandel en effet, 60 % des officiers seraient restés totalement indifférents à la propagande en captivité, 20 % auraient été plus ou moins touchés, les 20 % derniers étant jugés singulièrement rétifs et tout particulièrement désireux de poursuivre l'étude du « communisme » afin de mieux le combattre « en apportant leurs expériences et leur connaissance de la doctrine »<sup>2760</sup>. C'est parmi cette dernière catégorie que semblent avoir été recrutés l'essentiel des « officiers itinérants », et notamment parmi les prisonniers les plus anciens de la RDV soit ceux estimés connaître le mieux le « système ». Un recrutement auquel ne semble donc pas étranger l'aumônier-parachutiste Paul Jeandel, que le général Salan vint personnellement visiter à l'hôpital après sa libération à l'été 1954<sup>2761</sup>, attestant ainsi de ses relations haut-placées, et qui a su rester proche de certains anciens du camp n° 1 comme les capitaines de Braquilanges, Richard (futur « officier itinérant d'action psychologique » en Algérie) et Morichère, qu'il remercie d'ailleurs dans ses mémoires de captivité « pour les documents qu'ils ont bien voulu mettre à sa disposition »<sup>2762</sup>. En Algérie, Jeandel, devenu aumônier principal des parachutistes et directeur de l'Entraide parachutistes, a sans doute suivi de près les développements de l'« action psychologique », comme d'autres aumôniers-parachutistes comme le père Delarue, aumônier de la 10<sup>e</sup> Division parachutiste à Alger et futur soutien du putsch d'avril 1961 puis de l'OAS, qui, au

---

<sup>2758</sup> Le commandant Victor Dadillon intègre l'état-major particulier de Robert Lacoste à partir de mars 1956. D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>2759</sup> Cap. J. Armandi, *Si la guerre est longue*, *op. cit.*

<sup>2760</sup> « Rapport de l'aumônier militaire J... », [1954-1955], *op. cit.*, p. 32.

<sup>2761</sup> P. Jeandel, *Soutane noire*, *op. cit.*, p. 217.

<sup>2762</sup> *Ibid.*, p. 9.

printemps 1957, ira jusqu'à soutenir l'emploi de la torture sous certaines conditions<sup>2763</sup>.<sup>2764</sup> Après le putsch de 1961, l'abbé Jean Badré, directeur de l'aumônerie catholique de l'armée de terre, demandera d'ailleurs « que soit réorganisée l'aumônerie des parachutistes, car ces troupes ont été le fer de lance du putsch »<sup>2765</sup>.

Si « [l]a prise de position isolée [de l'aumônier Delarue...] », écrit Xavier Boniface, « ne doit pas occulter l'action souvent plus mesurée, plus discrète et moralement plus exigeante des autres aumôniers militaires »<sup>2766</sup>, elle paraît aussi révélatrice de la « conversion » de certains aumôniers<sup>2767</sup> à l'« arme psychologique » – dont leur hiérarchie se tient prudemment éloignée ; pour exemple, elle ne condamne officiellement la torture en Algérie... qu'en 1959-1960 –, dans laquelle l'arsenal spirituel catholique fut tout particulièrement employé. A ce propos, il convient d'ailleurs de noter avec le commandant Prestat que le 5<sup>e</sup> bureau comporte dans ses attributions, dès sa création en 1957, outre « guerre et action psychologique, moral, information, affaires civiles et administratives, service social »<sup>2768</sup>, les « aumôneries »<sup>2769</sup>. Un aumônier de secteur est en effet un « itinérant »<sup>2770</sup>, comme le déclare un ancien aumônier-parachutiste d'Indochine (le père Yvan Heinrich ?) interrogé par Pierre Desgraupes le 8 juillet 1954, allant de poste en poste à la recherche d'âmes à secourir et instruire : un rôle en effet bien proche de celui des « officiers itinérants d'action psychologique » en Algérie.

Pour l'heure, pour Jean Armandi, c'est le départ pour l'Algérie. Le 1<sup>er</sup> juillet 1956, il se présente au Bureau régional d'action psychologique, où il rencontre Feaugas et son adjoint Bruge, qui le présentent aux autres « officiers itinérants », « tous », note-t-il, « du premier au dernier, anciens prisonniers des Viets »<sup>2771</sup>. Comme Jean Armandi, ces hommes n'ont peut-être « pas suivi de stage psychologique en France », résume le commandant Dadillon, « mais ils en ont subi un d'un genre très particulier [...]. Ce sont tous d'anciens prisonniers

---

<sup>2763</sup> Voir sa note aux officiers de la 10<sup>e</sup> division parachutiste lors de la bataille d'Alger, intitulée « Réflexions d'un prêtre sur le terrorisme urbain » et révélée par la presse en juin 1957, citée in Xavier Boniface, « L'aumônerie militaire française en guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2003/1 (no 77), p. 47-57, p. 51.

<sup>2764</sup> X. Boniface, « L'aumônerie militaire française en guerre d'Algérie », *op. cit.*, p. 47.

<sup>2765</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>2766</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>2767</sup> Sur la question des aumôniers durant les guerres d'Indochine et d'Algérie, voir notamment la thèse de Xavier Boniface, *L'aumônerie militaire française (1914-1962)*, Paris, Le Cerf, 2001.

<sup>2768</sup> Cdt Prestat, *L'emploi de l'arme psychologique dans l'armée française*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>2769</sup> *Id.*

<sup>2770</sup> Un aumônier-parachutiste (le père Yvan Heinrich ?), interrogé par Pierre Desgraupes dans le cadre de l'émission *Lectures pour tous*, 8 juillet 1954, INA, CPF86644611, [En ligne], URL : <http://www.ina.fr/video/CPF86644611>, consulté le 2/12/2013.

<sup>2771</sup> Cap. J. Armandi, *Si la guerre est longue*, *op. cit.*

du V.M. [Vietminh] Ils ont vu une armée prendre en main la population pour s'en assurer rapidement le concours »<sup>2772</sup>. « Dadillon », estime en effet Jean Armandi à propos de leurs nouvelles missions, « voulait une activité [...] inspirée des idées publicitaires, voire de propagande marxiste, comme nous l'avions connue dans les camps Viêt Minh. »<sup>2773</sup> « C'est donc l'observation des méthodes Vietminh de prise en main des populations qui qualifie ces officiers à leur nouvelle mission. Au-delà de cette explication officielle », remarque pertinemment Denis Leroux, « on devine les ressorts d'une camaraderie qui s'est forgée dans l'épreuve de la détention, et une confiance d'ordre politique »<sup>2774</sup>, de la part d'officiers qui, ajouterons-nous, ont fréquemment été soupçonnés à leur libération, et ont soif de voir leur mémoire active de la captivité requalifiée en une nouvelle doctrine d'action, synonyme de réhabilitation et d'avancement de carrière.

Rappelons en effet que, deux ans auparavant, au lendemain de leur libération, des dossiers avaient été établis sur certains d'entre eux par la Sécurité militaire, pointant leur « comportement répréhensible au cours de leur captivité, d[evant] retenir l'attention du commandement »<sup>2775</sup> – jugé positivement par sa hiérarchie militaire, le père Jeandel fait d'ailleurs partie de ces anciens prisonniers « de confiance », auxquels on fait appel en 1954 pour dénoncer ce type de comportement<sup>2776</sup>. C'est le cas notamment de trois futurs « officiers itinérants d'action psychologique » : le lieutenant de La Croix Vaubois, alors noté « à barrer pour le choix »<sup>2777</sup>, le capitaine Morin, dont il est dit qu'il « devrait être retardé pour l'avancement, mais supplément enquête nécessaire »<sup>2778</sup>, et surtout le chef de bataillon Feugas, futur cadre du Bureau régional d'action psychologique, noté en 1954 « à barrer pour l'avancement »<sup>2779</sup> ; Feugas dont le volumineux « Bulletin de renseignements » fait alterner les avis tantôt négatifs, tantôt plus mitigés de quelques-uns de ses anciens camarades au camp n° 1 quant à son attitude en captivité. Cet ancien officier

---

<sup>2772</sup> Conférence du cdt Dadillon aux officiers élèves de St Maixent, sans date [1957], SHD, 1 H 2411, citée in D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>2773</sup> Cap. J. Armandi, *Si la guerre est longue*, *op. cit.*

<sup>2774</sup> D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>2775</sup> SSDN-FA, « Liste nominative avec avis », in « Dossier concernant le comportement de certains officiers durant leur captivité », 19 octobre 1954, SHD, 10 H 315.

<sup>2776</sup> A sa libération, l'aumônier Jeandel rédige en effet un rapport accusant certains de ses anciens camarades pour leur attitude répréhensible en captivité, dénonçant deux sergents pour avoir « fait le jeu de V.M. », deux capitaines, dont un « pédéraste notoire », et deux lieutenants de réserve qui, conseille-t-il, « ne devraient pas être intégrés dans l'Armée active ». « Déclarations de l'Aumônier Capitaine JEANDEL, prisonnier à THU LE en Octobre 1952 – Interné au camp 113 et au camp n° 1 », septembre 1954, SHD, 10 H 315, dossier « Camp n° 1 – Doubles ».

<sup>2777</sup> SSDN-FA, « Liste nominative avec avis », *op. cit.*

<sup>2778</sup> *Id.*

<sup>2779</sup> *Id.*

des affaires indigènes, fait prisonnier en octobre 1950 sur la RC4 à la tête du 1<sup>er</sup> Tabor, est élu en juillet 1952 au sein du Comité paix et rapatriement du camp n° 1 où, avec le lieutenant Jean-Jacques Beucler, il assurera l'essentiel du travail de coordination entre la direction du camp et les prisonniers. C'est donc un homme qui, au camp n° 1, a fait le choix de particulièrement se « mouiller », condamné pour cela par le colonel Charton – « mon avis que le commandant Feugas a joué tout au long de sa captivité la carte de la libération au mépris de l'intérêt des autres. Il n'avait même pas l'excuse d'être sincère car il est trop intelligent pour avoir été mordu par la propagande V.M. »<sup>2780</sup> – et célébré pour les mêmes raisons par le capitaine Moreau – Feugas « a eu jusqu'en août 1953 une influence heureuse sur les chefs de camp, et l'on peut dire qu'il a obtenu énormément d'avantages matériels pour l'ensemble du camp et pour un certain nombre de camarades malades qui avaient besoin de régimes spéciaux ». S'il est défendu par d'autres anciens prisonniers du camp n° 1, tels le révérend-père Stihlé ou le colonel Le Page, qui précise « que son action n'a pas été inutile et souvent profitable à la collectivité », notons qu'il est aussi mis en accusation par deux futurs « officiers itinérants » en Algérie : les lieutenants Stien, qui l'accuse d'avoir « joué sa carte personnelle dans le cadre de ses attributions de membre du comité », et Blanc, pour lequel – en accord d'ailleurs avec un autre nom connu, le capitaine de Braquilanges – il porte « une lourde part de responsabilité en ce qui concerne la mort du C[apitai]ne Cazaux », véritable héros du clan des « vipères lubriques » au camp n° 1.

Classé « à barrer pour l'avancement » en octobre 1954, Feugas se retrouve pourtant quelques mois plus tard en Algérie lieutenant-colonel au sein du Bureau régional d'action psychologique, aux côtés du chef de bataillon Bruge, dont le nom avait été préconisé par le général Ely, au titre de « sa conduite en captivité a[yant] fait l'objet d'un éloge unanime »<sup>2781</sup>, afin d'intégrer la Commission chargée d'évaluer, à propos des officiers inquiétés pour leur attitude en captivité, les « faits qui pourraient leur être reprochés et susceptibles d'entacher leur Honneur »<sup>2782</sup>, aux côtés du colonel Lalande, du lieutenant-colonel de Pazzis, du chef de bataillon Ducasse et du lieutenant Bianconi. Nous ne savons pas grand-chose des travaux de cette Commission, pas plus que de sa composition effective ; il est néanmoins probable que, si un jour elle a été effectivement réunie, elle se

---

<sup>2780</sup> Cette citation, et celles du reste du paragraphe, sont tirées de SSDN-FA, Bulletin de renseignements sur le commandant Feugas, in « Dossier concernant le comportement de certains officiers durant leur captivité », 19 octobre 1954, SHD, 10 H 315.

<sup>2781</sup> Lettre sur le comportement de certains cadres en captivité du général Ely au ministre de la Défense nationale et au secrétaire d'Etat aux Forces armées Guerre, 28 octobre 1954, SHD, 10 H 315.

<sup>2782</sup> *Id.*

soit pour partie soldée, sous l'effet notamment du succès des idées de Lacheroy et de la DGR, par une réhabilitation de certains de ces officiers, reconnus pour leur habilité diplomatique en captivité et, au bilan, pour ce qui a sans doute alors été requalifié de « savoir » par eux acquis au camp n° 1 en matière d'« action psychologique ». Les « officiers itinérants d'action psychologique » furent en effet essentiellement recrutés, soit parmi les officiers les plus « mouillés » au camp n° 1 (Feugas, La Croix Vaubois, Morin..., auxquels nous pourrions ajouter Beucler, à qui il sera fait proposition d'intégrer le corps des « officiers itinérants », mais qui refusera<sup>2783</sup>), soit parmi les plus ostensiblement « rebelles » (Bruge, Stien, Richard, Aubouin...); tous en tout cas affirment, à leur manière, avoir su résister aux tentatives d'endoctrinement entreprises sur eux par leurs geôliers; tous également ont réfléchi à leur expérience, et pour certains – à commencer par Feugas, Bruge... et Beucler (voir infra) – ont commencé à la modéliser et à en tirer une ébauche de doctrine d'action. Après des mois voire des années de captivité, après pour certains avoir été inquiétés à leur libération, la DGR leur offre en effet la possibilité de reprendre le cours de leur carrière, voire même de se faire un nom en offrant un cadre d'expression à leur mémoire active de la captivité.

En 1956, beaucoup de ces officiers ne connaissent cependant rien de la DGR; il faut donc les former :

« Nous avons d'abord étudié la différence entre Action Psy dirigée vers nos troupes et civils alliés et la guerre [psychologique, nda] tournée contre l'adversaire. En pays musulman il ne fallait pas heurter les croyances, les mœurs et les coutumes et si nous n'avons pas appris tout le Coran et les "Hadit", nous avons eu des notions précieuses et très précises, par des arabisants, des A.M.M. et par un grand ethnologue Jean Servier<sup>2784</sup> [...]. Avec des professeurs qualifiés, nous avons appris le B.A. BA de la psychologie. Nous avons suivi des cours au C.R.E.S.A. puis, en équipe de deux, nous sommes allés voir en Kabylie comment se passait les opérations et les modifications à y apporter. J'étais avec Martinais ancien du Ba Wan<sup>2785</sup>. Horrifiés par l'impréparation à la guérilla de ceux que nous visitions, et bien que ce ne fut pas notre rôle, nous sommes allés en patrouille avec de jeunes sous-lieutenants pour leur communiquer un peu notre expérience. »<sup>2786</sup>

« Durant les mois d'août et de septembre 1956 », estime en effet Denis Leroux, « la Kabylie est le banc d'essai des officiers itinérants. Leurs discours rédigés en main, ils arpentent les villages des montagnes kabyles et instruisent les unités qui en assurent le quadrillage. »<sup>2787</sup>

---

<sup>2783</sup> Communication de Denis Leroux, que nous remercions pour son aide.

<sup>2784</sup> Voir Fabien Sacriste, *Germaine Tillion, Jacques Berque, Jean Servier et Pierre Bourdieu, Des ethnologues dans la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, L'Harmattan, 2011; voir également, du même auteur, « Jean Servier et l'opération Pilote (1957-58), une tentative d'application politique d'un savoir ethnographique », *Cahier d'Histoire Immédiate*, n° 34, 2008, p. 267-284.

<sup>2785</sup> Bataillon de parachutistes indochinois.

<sup>2786</sup> Cap. J. Armandi, *Si la guerre est longue, op. cit.*

<sup>2787</sup> D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

Puis c'est la synthèse de leurs différents rapports et la définition de leur doctrine d'action, qui obtient en décembre 1956 l'aval de Lacoste, au cabinet duquel le service est directement rattaché par le biais de la « Direction générale des affaires politiques »<sup>2788</sup>. Les « officiers itinérants » peuvent être envoyés dans toute l'Algérie. Le 27 janvier 1957, Jean Armandi est ainsi prêt pour l'opération « Pilote » (voir infra), dans le cadre de laquelle il est envoyé dans le massif de l'Ouarsenis, avec un officier des AMM comme adjoint, le capitaine Collignon, auquel il était chargé d'« inculquer la psycho »<sup>2789</sup> ; ses moyens d'action sont alors pour partie directement inspirés de l'expérience indochinoise<sup>2790</sup>, durant laquelle, notamment, l'armée française rencontra fréquemment des villages parés d'inscriptions favorables à la RDV :

« Dans nos instructions, il nous avait été recommandé de dire, prôner, faire admettre par tous les moyens que l'Algérie était Française. Je fis faire des inscriptions à la peinture blanche, avec des lettres de 2 à 3 mètres de haut, sur des flancs de montagne sombres, visibles à plus de 10 km. Critiqué par des notables civils qui jugeaient que c'était de la provocation, j'en fis faire dans le bourg et même sur la façade d'un commerçant d'idées pro F.L.N.. Des rapports contre moi, des plaintes, arrivèrent chez Ducourneau<sup>2791</sup> qui les rejeta et j'amplifiai mes actes. Collignon suivait à petits pas, un peu effrayé par mes audaces. [...] je parlais [...] voir les différentes unités, prêcher la bonne parole, tant à nos hommes que, de mechta en douar, aux civils, sans aucune escorte. »<sup>2792</sup>

Officiellement, il s'agit en effet « d'organiser sur des thèmes proposés, des séances périodiques d'orientation, à base d'information, d'éducation et de distraction et devant réunir des groupes de population d'importance variable. Ces séances qui ne durent en moyenne qu'une heure chacune, sont destinées, par des conversations et des entretiens à convaincre la population d'un village, d'une localité, que l'armée n'est là que pour la protéger et l'aider à améliorer ses conditions de vie »<sup>2793</sup>. Plus précisément, les « officiers itinérants » sont chargés d'« une vaste campagne de désintoxication et de rééducation de la population musulmane »<sup>2794</sup> et d'une action de propagande auprès de l'armée française.

Pour sa part, fort de ses premiers succès, l'ancien prisonnier de la RDV Jean Armandi est envoyé à Cherchell, afin de remplacer son camarade Auboin, fin mars 1957, alors que le recrutement des « officiers itinérants » se diversifie, faisant notamment appel à d'anciens

---

<sup>2788</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, op. cit., p. 388.

<sup>2789</sup> Cap. J. Armandi, *Si la guerre est longue*, op. cit..

<sup>2790</sup> Pour d'autres exemples de mise en application de la « guerre contre-révolutionnaire » en Algérie, voir P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, op. cit., p. 475-484.

<sup>2791</sup> Il s'agit du colonel Paul Ducourneau, le supérieur de Jean Armandi.

<sup>2792</sup> Cap. J. Armandi, *Si la guerre est longue*, op. cit.

<sup>2793</sup> Service de l'Information du Cabinet du Ministre de l'Algérie, *Action du Gouvernement en Algérie, mesures de pacification et réformes*, Alger, SNEP, 1957, 481 p., cité in D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », op. cit.

<sup>2794</sup> Note de service du 25 août 1956, Division de Constantine, E.M., Bureau psychologique, SHD, 1 H 2533, cité in P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, op. cit., p. 388.

officiers des affaires indigènes ou FFI, portant leur effectif total à 50 en octobre<sup>2795</sup> ; là, il poursuit et contribue à transférer en Algérie l'œuvre impulsée en Indochine par le général de Lattre :

« Auboin avait créé 2 écoles primaires d'une classe avec des appelés instituteurs dans des villages protégés par l'Armée. J'en installais d'autres où je créais, avec l'aide d'anciens militaires français, des groupes d'autodéfense armés de fusils de chasse déposés par les Pieds Noirs à la Mairie de Cherchell. »<sup>2796</sup>

Fin avril, Armandi en avait déjà formé six. En Algérie, certains officiers sont cependant relativement critiques sur ces méthodes ; ainsi, raconte Claude Le Borgne dans ses mémoires, alors commandant en Grande Kabylie au tout début des années 1960, lui-même contraint d'organiser un groupe d'autodéfense :

« Instruction faite et test estimé probant, la remise des fusils à la nouvelle milice d'autodéfense donnait lieu à une petite cérémonie. Aussi dus-je présider l'une d'elles [...]. Avant de prendre la parole, il me fallut assister à la saynète que ceux-ci avaient préparée, montrant ainsi l'ardeur civique qui désormais les animait. Sur de pauvres tréteaux dressés sur la place du village, je vis les nouveaux citoyens de l'Algérie française pourfendre les affreux fellaghas, oppresseurs retors et criminels. Un instant, je me vis transporté dans un camp du Viêt-minh [souligné par nous] où l'on forçait les rééduqués à de semblables comédies. Je remis en poche le petit discours que j'avais préparé et quittai les lieux sans cérémonie. »<sup>2797</sup>

À la fin des années 1950-début des années 1960, ce genre d'opinion et d'attitude paraît cependant relativement rare dans l'armée française ; pour l'heure d'ailleurs, en 1957, devant le succès d'Armandi, Feugas le convoque, avec ses groupes d'autodéfense, pour participer à Alger au défilé du 8 mai, afin de frapper les esprits des civils français et algériens :

« Ce fut un triomphe. Les spectateurs applaudissant très fort, plus fort pour mes hommes que pour toute autre troupe. Une véritable ovation. En 1956, pour cause d'insécurité, les troupes indigènes avaient été dissoutes et les Pieds Noirs voyaient des volontaires venant à nos côtés. L'Action Psy était en marche, la fraternisation de 1958 (voir infra) amorcée. »<sup>2798</sup>

À son retour, autre dimension de l'« action psychologique » en Algérie, ici toute droite héritée de la tradition coloniale – l'« action psychologique » s'invente en effet en référence à une multitude d'expériences-sources –, il doit organiser dans son secteur l'installation d'« équipes féminines médico-sociales »<sup>2799</sup>, composées chacune d'« un médecin du Contingent, [d']une "Infirmière", en réalité une P.F.A.T., ayant eu 4 ou 5 semaines de cours de secourisme, [et d']une interprète (des filles arabes sorties de prison, où elles étaient pour

---

<sup>2795</sup> D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>2796</sup> Cap. J. Armandi, *Si la guerre est longue*, *op. cit.*

<sup>2797</sup> C. Le Borgne, *Routes de sable et de nuages*, *op. cit.*, p. 306.

<sup>2798</sup> Cap. J. Armandi, *Si la guerre est longue*, *op. cit.*

<sup>2799</sup> *Id.*

des peccadilles de collusion avec le F.L.N., volontaires pour ce travail) »<sup>2800</sup>, qu'il accompagne souvent dans les douars :

« Sur place, les équipes organisaient une consultation médicale, distribuaient des boîtes de lait pour les nourrissons, incitaient les mères à nettoyer et tenir propres leurs bébés. [...] À toutes les visites que je faisais avec mes équipes, j'y allais d'un petit discours politique en faveur de l'Algérie Française. [...] je me servais de la sonorisation pour mes discours dans les douars. [...] Je tenais pour nécessaire que nos arguments soient entendus dans toutes les maisons du douar ou les H.L.L. pouvaient être terrés. »<sup>2801</sup>

Pour ce faire, Armandi peut s'appuyer sur « un ensemble cinéma sonore et un groupe électrogène d'alimentation avec de très beaux films d'éducation sanitaire réalisés par Walt Disney »<sup>2802</sup> mis à sa disposition, suivant les leçons et la pratique de la *psywar* états-uniennes. L'essentiel en effet est d'être vu et entendu, et de s'immerger dans la foule à la manière de Mao ou d'Hô Chi Minh, comme un « poisson dans l'eau » :

« Cela m'obligeait à parcourir le Secteur en prenant parfois de sérieux risques. Mes collègues et moi l'avions admis au départ lorsque nous avons émis le principe que notre présence seule, sans escorte, était pour les populations, la mentalité arabe, plus impressionnante qu'avec 20 ou 30 hommes armés. »<sup>2803</sup>

« Les modalités de la violence », analyse en effet Denis Leroux, « sont au cœur du contrôle qu'exercent les OI [Officiers Itinérants d'action psychologique, nda]. Il ne s'agit pas d'exclure la violence sur la population mais de rationaliser sa distribution. L'exécution des prisonniers » par exemple, poursuit l'auteur, « est jugée non-rentable car gênant la politique de ralliement des maquisards »<sup>2804</sup> ; c'est là du reste une leçon chèrement apprise en Indochine où, si les prisonniers UF de la RDV eurent la vie sauve, ce fut pour mieux se prêter au jeu de la persuasion qui leur fut imposé en captivité par leurs geôliers. Faire aussi peu que possible usage de la violence, mais se montrer et argumenter le plus souvent possible, afin de convaincre les « foules », tel est par exemple l'exercice auquel se livre Jean Armandi, à l'été 1957, après avoir été dépêché en compagnie de son camarade Dutel<sup>2805</sup> à Melouza, dans la Mechta Casbah, où 200 habitants acquis au MNA viennent d'être exécutés par le rival FLN ; arrivés sur place, dans le poste militaire français :

« Nous apprenons que les hommes vivent consignés [...]. Je critique très fort, essaie d'expliquer qu'il ne faut pas laisser le bourg aux Fels mais au contraire imposer notre présence, sortir, parler, discuter. [...] Trop risqué, déclare le commandant qui, incidemment, dit qu'il y a ce jour-là Marché, 3000 personnes seront sur la place. Il faudrait, ajoute-t-il, une centaine de militaires pour s'aventurer là-dedans. Je ne dis rien mais... je vais voir ça ! Suivi à 5 ou 6 pas par Dutel abasourdi, répétant : "Janot,

---

<sup>2800</sup> *Id.*

<sup>2801</sup> *Id.*

<sup>2802</sup> *Id.*

<sup>2803</sup> *Id.*

<sup>2804</sup> D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>2805</sup> Autre ancien prisonnier de la RDV « officier itinérant d'action psychologique » en Algérie.

fais pas le con," nous avons traversé en long et en large la foule, étonnée de voir ces deux officiers en béret rouge et tenue camouflée, s'arrêter pour voir un étalage, sourire à un bébé, répondre à des saluts. »<sup>2806</sup>

Réprimandés par le commandement civil et militaire du poste, Armandi et Dutel sont convoqués chez le général commandant la division de Bordj Bou Arréridj, auquel ils présentent leurs ordres de mission... directement signés par Lacoste et Salan, mettant ainsi les deux lieutenants de cette sorte de « hiérarchie parallèle » de « l'action psychologique » à l'abri des sanctions de la hiérarchie « classique » :

« Devant ces 2 lieutenants qui osaient donner des conseils, voire des ordres mais qui étaient des Missi Dominici, le général resta muet, apparemment abasourdi devant cette Armée nouvelle. À la sortie du bureau du "Poireau", Dutel me dit : - Si l'Action Psy, c'est la possibilité d'engueuler les généraux, je marche ! Il fut affecté au lieu-dit "5 Palmiers" à une vingtaine de km au sud de Ténès où il resta 3 ans et reçut les Palmes Académiques, ce qui était très bien pour cet ancien normalien. Les plaintes d'officiers supérieurs s'étaient accumulées sur moi [... arguant] de ne pouvoir me donner d'ordres alors que j'enfreignais ses directives de sécurité. »<sup>2807</sup>

En effet, « officiers hors hiérarchie », comme les décrit Denis Leroux, « ces ""missionnaires" de l'action psychologique" rendent compte à Alger. Ils interfèrent directement avec les décisions des administrations et des commandements locaux en cherchant à imposer de nouvelles méthodes impliquant une nouvelle ligne politique. »<sup>2808</sup> En Algérie, certains les considèrent ouvertement comme « une hiérarchie parallèle à la hiérarchie normale du Commandement »<sup>2809</sup>, ou bien encore comme « des "commissaires politiques" voire des "espions " »<sup>2810</sup> ; leur passé d'anciens prisonniers de la RDV, et le climat de méfiance qui entoure leur expérience, ne sont sans doute pas étrangers à ces jugements.

Trop de plaintes s'étant accumulées, et son supérieur le colonel Ducourneau, muté et ne pouvant plus le couvrir, Armandi est contraint de demander sa mutation dans son arme d'origine, les Transmissions. Il rejoint sa nouvelle unité, la BAP, à Blida, le 1<sup>er</sup> octobre 1957. L'action des « officiers itinérants » n'en continue pas moins, œuvrant toujours plus, après la « bataille d'Alger », dans le sens d'une lecture indochinoise du conflit algérien et donc sur la voie d'« une militarisation de la population algérienne, qui doit être intégrée dans une hiérarchie prolongeant l'action des autorités jusqu'au niveau individuel »<sup>2811</sup>.

---

<sup>2806</sup> Cap. J. Armandi, *Si la guerre est longue*, *op. cit.*

<sup>2807</sup> *Id.*

<sup>2808</sup> D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>2809</sup> Projet de lettre aux officiers itinérants du colonel Goussault, chef du 5<sup>ème</sup> bureau, 20 septembre 1957, SHD, 1 H 2533, cité in D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>2810</sup> Conférence du Centre d'instruction pacification et contre guérilla d'Arzew, « La guerre psychologique en Algérie », sans date [1957], SHD, 1 H 2524, cité in *ibid.*

<sup>2811</sup> D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

### 2.2.3 Eduquer la « grande famille » et les « amis » : les centres d'instruction à l'arme « psychologique »

La formation des officiers en partance pour l'Algérie est également pour une bonne partie animée par d'anciens prisonniers de la RDV et/ou selon des méthodes ou des savoirs pour partie inspirées de leur expérience. Ainsi par exemple le Centre d'instruction de guerre psychologique (CIGP), rebaptisé à l'été 1957 CIIAP (Centre d'instruction interarmées de l'arme psychologique), consacre-t-il une partie de son programme d'instruction aux « problèmes particuliers relatifs aux prisonniers (désendoctrinement) »<sup>2812</sup>, étude pour partie illustrée d'exemples tirés des guerres d'Indochine et de Corée.

*Idem* en Algérie, où la DGR est pour partie enseignée en ayant recours aux mémoires immédiates et à l'expertise des anciens prisonniers de la RDV, tout au moins parmi les officiers. Le lieutenant-colonel André Bruge est l'un d'eux, parmi les principaux : en 1955-1956, il entame sa « Guerre d'Algérie » par le Bureau régional d'action psychologique de la Xe région militaire – bureau initialement chargé d'organiser la propagande sur le territoire algérien et jouant un rôle de plus en plus important, à partir de 1956, dans « la promotion auprès des cadres en poste en Algérie des méthodes de riposte à la "guerre révolutionnaire" »<sup>2813</sup> – comme adjoint de son directeur : une vieille connaissance de Bruge, le colonel Fossey-François, ancien chef du Bureau de la guerre psychologique en Indochine, remplacé en décembre 1955 par le général Tabouis, qui sut par ailleurs s'entourer d'autres anciens prisonniers du camp n° 1 comme le capitaine Jacques Planet<sup>2814</sup>. En 1957, alors que l'« action psychologique » se structure de plus en plus fortement en Algérie, Bruge est désigné pour prendre la suite du lieutenant-colonel Denis Fontès à la tête du Centre d'instruction (CIPCG) d'Arzew, officiellement créé en juin 1956<sup>2815</sup>. Sous son

---

<sup>2812</sup> Programme d'instruction du 3<sup>e</sup> stage des officiers d'active au CIIAP, [janvier-mai 1958], SHAA, E 13 293, cité in P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 439.

<sup>2813</sup> D. Leroux, « Promouvoir une armée révolutionnaire pendant la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 103.

<sup>2814</sup> Jeune lieutenant, Planet est envoyé en Indochine, au 3<sup>e</sup> BCCP, en novembre 1948. Il est fait prisonnier en octobre 1950, suite au désastre de la RC4. Dans son témoignage oral conservé au SHD (3K 58 – communication réservée), il raconte les travaux imposés, l'alimentation, la mortalité croissante, les tentatives d'évasion (sévèrement réprimées). Il s'attarde notamment sur l'endoctrinement politique subi dans les camps – partie prenante de la guerre psychologique menée par la RDV –, la formation des « combattants de la paix » par les commissaires politiques, l'adéquation de l'éducation politique au grade du prisonnier, la signature de manifestes et l'autocritique. Cette expérience, pour lui, n'est pas sans lendemain : après sa libération, il est envoyé en Algérie auprès du général Lorillot, et participera à l'aventure du Bureau régional d'action psychologique.

<sup>2815</sup> D. Leroux, « Promouvoir une armée révolutionnaire pendant la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 103.

commandement, entre octobre 1957 et septembre 1959, la plupart des officiers débarquant en Algérie, soit environ 7 000 cadres<sup>2816</sup>, vont ainsi passer par le CIPCG pour un stage de quinze jours, duquel ils doivent ressortir convaincus que leur mission première est moins de tuer du fellagha que de retourner un peuple entier, par « l'action psychologique »<sup>2817</sup>.

En 1957, la nomination du lieutenant-colonel Bruge à la tête du CIPCG et la reprise en main du Centre par le 5<sup>e</sup> bureau, entraînent d'ailleurs l'adoption d'un nouveau programme d'enseignement (en vigueur à partir d'octobre 1957)<sup>2818</sup>, validé par le général Salan en Algérie et son ami le colonel Lacheroy au ministère : « l'essentiel du stage », résume Denis Leroux, « est désormais composé de conférences, de causeries et de "discussions dirigées" portant sur la guerre révolutionnaire, la guerre psychologique et la pacification »<sup>2819</sup>, exposés dirigés dont la forme est pour partie héritée du « souvenir encore vif des "lavages de cerveaux" viêt-minh »<sup>2820</sup>, produisant comme dans les camps de la RDV un discours macro-politique « expliquant la guerre en cours en l'insérant dans le conflit plus vaste de la guerre froide »<sup>2821</sup>, là où les geôliers des prisonniers du camp n° 1 insistaient sur l'inscription de la « Guerre d'Indochine » dans une dialectique colonialiste et néo-impérialiste. Ainsi compris, ajoute Leroux, « le CIPCG apparaît comme une des pièces majeures d'un mécanisme de persuasion destiné à adapter l'armée à un nouveau modèle de guerre et à inciter ses cadres à assumer une posture nettement politique. »<sup>2822</sup> « Ma mission était simple », écrit en effet Bruge, à propos des officiers reçus en formation :

« les informer des directives et de la forme de riposte mises au point, en collaboration étroite, par le ministre-résident et le haut commandement.

L'œuvre était exaltante car il ne s'agissait pas moins que d'effacer chez les officiers un malaise incontestable en le remplaçant par un état d'esprit, une adhésion morale et intellectuelle, favorables à l'action complexe et toute nouvelle [sic<sup>2823</sup>] qui prenait le nom de "pacification" où le travail dans l'humain s'associait étroitement aux opérations purement militaires. »<sup>2824</sup>

---

<sup>2816</sup> Col. A. Bruge, *Le poison rouge*, *op. cit.*, p. 39 ; P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 446. P. et M.-C. Villatoux parlent en tout de 7 172 stagiaires (« 39 colonels, 136 lieutenants-colonels, 616 commandants, 1 694 capitaines [dont le capitaine Prestat, nda], 1 158 lieutenants, 1 434 sous-lieutenants et 2 095 aspirants »). « Dans les faits », tempère Denis Leroux, « tous les officiers ne passent pas par Arzew. Ceux de la réserve opérationnelle, les officiers parachutistes en particulier, en sont dispensés. » Et, ajoute-t-il : « Environ la moitié des officiers en poste en Algérie de 1956 à 1960 ont fréquenté le Centre d'Arzew. » D. Leroux, « Promouvoir une armée révolutionnaire pendant la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 105 ; 110.

<sup>2817</sup> Col. A. Bruge, *Le poison rouge*, *op. cit.*, p. 39-40.

<sup>2818</sup> D. Leroux, « Promouvoir une armée révolutionnaire pendant la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 105.

<sup>2819</sup> *Id.*

<sup>2820</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>2821</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>2822</sup> *Id.*, p. 105.

<sup>2823</sup> Pourtant officier colonial, Bruge ne fait aucunement mention des antécédents de la conquête et de la « pacification » coloniale par ses célèbres aînés, comme Bugeaud ou Lyautey.

<sup>2824</sup> Col. A. Bruge, *Le poison rouge*, *op. cit.*, p. 39.

Autrement dit par Marie-Catherine et Paul Villatoux : « Enseigner la guerre révolutionnaire et, à travers elle, les méthodes et les moyens touchant à la mise en œuvre de l'arme psychologique en Algérie, telle est la mission clairement assignée au CIPCG d'Arzew à partir de l'automne 1957 »<sup>2825</sup>, ce avec des officiers-formateurs très largement instruits de manière empirique – en Indochine et notamment dans les camps de la RDV – et autodidacte – en se plongeant dans les écrits doctrinaires de Mao, Lénine, etc. –, expliquant selon elle « les nombreuses déformations, dérives, confusions, approximations qui caractérisent, à partir de 1957-1958, le discours sur la guerre révolutionnaire ou psychologique »<sup>2826</sup>. Ainsi, écrit le colonel Bruge :

« Nous savions être sur la bonne voie lorsque, dans les bulletins de sondage rédigés en fin de stage, nous pouvions lire des déclarations comme celles-ci :

"Je pars convaincu que ce n'est pas un fusil que j'ai en face de moi mais un homme et que c'est un homme qu'il faut atteindre avec les armes psychologiques et non pas le tuer d'une balle." »<sup>2827</sup>

« Sondages » ou questionnaires ressemblant du reste fort aux déclarations que les prisonniers UF de la RDV étaient contraints de produire durant leur captivité et à leur libération ; car les méthodes développées au CIPCG d'Arzew s'inspirent directement, pour partie, de celles subies par Bruge et quelques autres de ses confrères dans les camps de la RDV. Elles sont du reste déployées dans le cadre plus large d'une « action psychologique » d'abord dirigée vers l'armée française elle-même, qui doit être convaincue, en Algérie comme en métropole, de sa haute mission sociale et nationale : un refrain déjà largement travaillé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle – sans pour autant que les tenants de la DGR y fassent référence, exception faite du Centre d'instruction interarmées de l'arme psychologique (CIIAP), structure militaro-universitaire dirigée par le colonel Defrasne –, lors de la mise en place de l'armée de conscription qui combat désormais en Algérie. Mêlant discours sur les « forces morales » à la manière de Clausewitz ou Ardant du Picq<sup>2828</sup>, psychologie lebonienne des foules<sup>2829</sup>, psychologie freudienne et jungienne, théorie pavlovienne revisitée par Serge Tchakhotine<sup>2830</sup>, doctrine maoïste... et enseignements tirés des méthodes d'endoctrinement subies par les prisonniers dans les camps de la RDV et ceux de Corée, les cadres du CIPCG d'Arzew développent à leur tour un discours de

---

<sup>2825</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, op. cit., p. 444.

<sup>2826</sup> *Ibid.*, p. 446.

<sup>2827</sup> Col. A. Bruge, *Le poison rouge*, op. cit., p. 39.

<sup>2828</sup> Voir Carl Von Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Editions de Minuit, 1959 (1<sup>e</sup> éd. 1832) ; Charles Ardant du Picq, *Etudes sur le combat, Combat antique et combat moderne*, Paris, Economica, 2004 (1<sup>e</sup> éd. 1880).

<sup>2829</sup> Voir Gustave Le Bon, *Psychologie des foules*, Paris, PUF, 2013 (1<sup>e</sup> éd. 1895).

<sup>2830</sup> Serge Tchakhotine, *Le viol des foules par la propagande politique*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1992 (1<sup>e</sup> éd. 1939).

« conversion » : après avoir été soumis aux discours d'endoctrinement « hô-chi-minhiens » en Indochine, voici désormais les militaires français soumis au matraquage « lacheroyen »<sup>2831</sup>, auquel vient s'adjoindre une mise en leçon des opérations les plus récentes en Algérie, appuyée, comme au camp n° 1, sur la documentation orientée conservée dans la bibliothèque du Centre<sup>2832</sup>.

Sous le commandement du lieutenant-colonel Bruge cependant, le CIPCG élargit rapidement ses ambitions « psychologiques » à d'autres publics que les seuls militaires. Avec l'arrivée au commandement en chef du général Salan, en décembre 1956, Arzew va notamment servir de support à la création d'une Section d'instruction des élèves gradés français-musulmans (SIEGFM) – prélude au développement à l'été 1957 du Centre de formation des cadres musulmans d'Arzew (voir supra) –, dans le cadre de l'opération « Pilote » débutée en janvier 1957 dans la région d'Orléansville<sup>2833</sup>, puis poursuivie à l'ouest de Palestro, dans l'Atlas blidéen et la Chiffa, et enfin dans le Dahra<sup>2834</sup> et au sud de Mostaganem<sup>2835</sup>, visant à former rien moins que des « commissaires politiques »<sup>2836</sup> anti-FLN, en ayant recours à la « technique du lavage de cerveau » et aux « méthodes d'endoctrination [sic] communistes et à l'enseignement coranique »<sup>2837</sup>. Ainsi, rapportent Marie-Catherine et Paul Villatoux :

« Enlevés discrètement de leurs douars, les stagiaires sont placés par groupes de dix sous la tutelle d'un officier qui vit à leurs côtés [...]. A une première phase de formation politique succède le temps de la "reconstruction d'un idéal à travers l'idée d'une nouvelle communauté française d'Algérie"<sup>2838</sup>. La méthodologie reposant sur des saynètes et autres jeux théâtraux emprunte également certaines techniques des camps Viet Minh comme l'incitation à la discussion, à la critique et à l'auto-critique. »<sup>2839</sup>

Au final, ce système, dans lequel les « officiers itinérants d'action psychologique » joueront d'ailleurs un rôle déterminant, du recrutement de ces agents à leur manipulation<sup>2840</sup>, vise à

---

<sup>2831</sup> « La base théorique » de l'enseignement dispensé au CIPCG, résume en effet Denis Leroux, « est formée des conférences empruntées aux « techniciens de la présidence du Conseil et du ministère de la Défense nationale » mentionnés par le général Salan, respectivement, Antoine Bonnemaïson et Charles Lacheroy. » D. Leroux, « Promouvoir une armée révolutionnaire pendant la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 106.

<sup>2832</sup> *Ibid.*, p. 107-108.

<sup>2833</sup> *Ibid.*, p. 103-104.

<sup>2834</sup> Voir P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 475-478.

<sup>2835</sup> *Ibid.*, p. 463.

<sup>2836</sup> Cité in D. Leroux, « Promouvoir une armée révolutionnaire pendant la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 104.

<sup>2837</sup> Fiche relative au Plan d'action de guerre psychologique en Algérie, n° 454/EMAA/3/OP/TS, 16 février 1957, SHAA, E 13 293, citée in P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 462.

<sup>2838</sup> Capitaine Jacques Assemat, « Des guerriers nouveau style », *Historia magazine, La guerre d'Algérie*, n° 325, juin 1973, p. 2577, cité in *ibid.*, p. 465.

<sup>2839</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 465.

<sup>2840</sup> D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

instaurer « un système d'encadrement des populations favorables à la France »<sup>2841</sup>, suivant en cela « l'enseignement indochinois du colonel Lacheroy », pour lequel, résumant Marie-Catherine et Paul Villatoux, « l'ennemi véritable n'est pas le *Tu Ve*, le guérillero, mais bien le *Can Bo*, le commissaire politique qui encadre l'organisation clandestine adverse. »<sup>2842</sup> L'opération « Pilote », dont la paternité revient initialement à l'ethnologue Jean Servier, est en effet rapidement confisquée et détournée par le Bureau régional d'action psychologique ; ainsi, regrette l'ethnologue<sup>2843</sup> :

« Les officiers de l'action psychologique ne connaissent rien à l'Algérie. Ils transposent leurs nostalgies indochinoises sur le problème algérien. Ils font un "pénible" transfert... Ils veulent faire en Algérie ce qu'ils ont subi en Indochine dans les camps viêts ! »<sup>2844</sup>

Or, nous apprend Denis Leroux, c'est l'un des principaux responsables de cette opération, le chef de bataillon André Feaugas, lui-même ancien prisonnier du camp n° 1 (1950-1954), alors chef de la section « guerre psychologique » du Bureau régional d'action psychologique<sup>2845</sup> – bureau cédant sa place en août 1957 au 5<sup>e</sup> bureau d'action psychologique –, qui, organisant la discréditation du lieutenant-colonel Fontès à la tête du CIPG, va tout à la fois préparer « l'annexion »<sup>2846</sup> du CIPCG par le 5<sup>e</sup> bureau d'action psychologique et la nomination à sa tête de Bruge, l'un de ses collègues au Bureau régional d'action psychologique et anciens camarades de captivité, le lieutenant-colonel André Bruge<sup>2847</sup>, dès lors chargé d'axer l'instruction dispensée au CIPG, « non plus sur l'activité opérationnelle, mais sur l'action psychologique et la pacification »<sup>2848</sup>.

Bientôt, un nouveau centre d'instruction est d'ailleurs créé, là encore confié à un ancien prisonnier de la RDV – et pas des moindres – : le colonel Marcel Bigeard, qui est en effet choisi par Jacques Chaban-Delmas, alors ministre de la Défense, pour organiser et diriger, à partir d'avril 1958, le Centre d'entraînement à la guerre subversive (CEGS) de Jeanne-d'Arc, près de Philippeville. À visée pratique, la formation y est sans doute encore plus empirique et autodidacte qu'à Arzew, toute entière orientée autour des enseignements les

---

<sup>2841</sup> D. Leroux, « Promouvoir une armée révolutionnaire pendant la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 104.

<sup>2842</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 461.

<sup>2843</sup> Sur la question des ethnologues français dans la « Guerre d'Algérie », voir Fabien Sacriste, *Germaine Tillion, Jacques Berque, Jean Servier et Pierre Bourdieu*, *op. cit.*

<sup>2844</sup> Jean Servier, cité in Yves Courrières, *La guerre d'Algérie*, tome 2, Paris, Robert Laffont, 1990 (1<sup>e</sup> éd. Fayard, 4 tomes, 1968-1971), p. 27, cité in P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 463.

<sup>2845</sup> D. Leroux, « Promouvoir une armée révolutionnaire pendant la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 104.

<sup>2846</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>2847</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>2848</sup> Rapport du lieutenant-colonel André Bruge, commandant le CIPG d'Arzew, sur l'activité du Centre, 1<sup>er</sup> septembre 1959, SHD, 1 H 2523, cité in *id.*

plus récents d'Indochine et d'Algérie afin de « former d'autres Bigeard qui auront [son] esprit, appliqueront [ses] méthodes »<sup>2849</sup>, détaillées dans son ouvrage *Contre-Guérilla* – ouvrage écrit et publié l'année précédente avec l'un de ses plus proches collaborateurs, qui le suit au CEGS, le chef de bataillon Albert Lenoir<sup>2850</sup> –, à savoir « rompre avec les principes de la guerre classique, qui engagent des effectifs massifs et accumulent les batailles rangées »<sup>2851</sup>, et apprendre à « combattre comme des révolutionnaires et [...] à utiliser toutes les techniques de l'adversaire »<sup>2852</sup>, afin de « devenir fellagha à notre tour, tout comme en Indochine [Bigeard] devenai[t] viet contre les Viets »<sup>2853</sup>... quitte pour cela à pratiquer la « torture humaine »<sup>2854</sup>, pour reprendre l'euphémisme employé au CEGS et confié par un ancien stagiaire à Robert Barra, de *Témoignage Chrétien*, en décembre 1959. Plus globalement, l'enseignement dispensé au CEGS associe entraînement physique, slogans diffusés par haut-parleurs ou écrits sur les murs, conférences, travaux d'étude..., bref, un répertoire largement hérité des enseignements des guerres d'Indochine et de Corée, de la *psywar* états-unienne, de la DGR à la française... et de la fameuse « méthode Bigeard », réputée avoir largement fait ses preuves depuis le « Tonkin » jusqu'à la « bataille d'Alger ». Ainsi, écrit Jean Lartéguy dans un article de *Paris-Presse* paru au début de l'été 1958, décrivant le CEGS après sa visite quelques jours plus tôt :

« Des haut-parleurs ne cessent de déverser de la musique, des slogans, des ordres, des informations. Au hasard, j'entends : [...] La répartition de nos forces... c'est Alger et ses treize colonels, c'est le quadrillage et ses 400 000 hommes à la gamelle... alors qu'il nous faudrait une armée jeune et fanatique. [...] Le stage qui dure un peu plus d'un mois est pénible : sport tous les matins, entraînement en parachute, saut, marches de nuit, conférences, étude de cas concrets et encore du sport et encore des marches. »<sup>2855</sup>

L'objectif de la formation, tel qu'exposé aux premiers stagiaires de mai-juin 1958 (86 officiers, essentiellement capitaines, dont 66 anciens d'Indochine), n'est en effet rien moins que de « rénover notre armée, au physique comme au moral, de pas nous scléroser dans cette guerre mouvante, de devancer l'adversaire, le battre sur tous les terrains et de faire vite »<sup>2856</sup>. Pour ce faire, Bigeard a notamment recours à des méthodes qui ont fait leurs

---

<sup>2849</sup> C'est ainsi que le général Bigeard résume les propos que lui aurait tenu son ministre, Jacques Chaban-Delmas, lui confiant le CEGS. Gal M. Bigeard, *Pour une parcelle de gloire, op. cit.*, p. 347.

<sup>2850</sup> Lieutenant-colonel Bigeard et chef de bataillon Lenoir (photos sergent Marc Flament), *Contre-guérilla*, Alger, 3<sup>e</sup> RCP / impr. de Baconnier frères, août 1957.

<sup>2851</sup> Gal Marcel Bigeard, *Ma vie pour la France*, Monaco, Éditions du Rocher, 2010, p. 256

<sup>2852</sup> *Ibid.*, p. 210.

<sup>2853</sup> *Ibid.*, 2010, p. 205.

<sup>2854</sup> Cité in P. Vidal-Naquet, *Les crimes de l'armée française, op. cit.*, p. 117-118.

<sup>2855</sup> Jean Lartéguy, cité in Gal. M. Bigeard, *Pour une parcelle de gloire, op. cit.*, p. 360-361.

<sup>2856</sup> Extrait du dossier « Pour vous » remis aux stagiaires du CEGS, mai 1958, cité in *ibid.*, p. 350.

preuves au camp n° 1 : abolition des grades, discussion en commun, émulation physique, marches, conférences, travaux dirigés, critique et autocritique..., en vue de faire des stagiaires des « ambassadeurs enthousiastes, pénétrés de la grandeur de notre mission »<sup>2857</sup>.

Ainsi, avertit-il dans le programme qu'il remet aux premiers stagiaires le 10 mai 1958 :

« Laissons de côté durant un mois galons, ancienneté, origines et préjugés. Préparons notre corps et notre âme aux durs efforts qui nous attendent. [...] Discutons entre nous, toujours dans un sens constructif. Simplement, honnêtement, cherchons à perfectionner, à créer sans cesse. [...]

Physionomie du programme : [...]

1<sup>re</sup> semaine : Adaptation à une nouvelle ambiance [...]. Remise en condition physique. [...] Des conférences [...]. Cette première semaine doit nous unir.

2<sup>e</sup> semaine : Beaucoup de pratique, peu de théorie. [...]

3<sup>e</sup> semaine : Pratique du commandement. Différents types d'opérations vécues. [...]

4<sup>e</sup> semaine : Vous commanderez trois jours un ou deux régiments "paras" sur le terrain. Vous commanderez un secteur et surtout vous construirez pour les autres stages, car nous ferons ensemble l'autocritique de vos quatre semaines. »<sup>2858</sup>

Le personnel d'enseignement du CEGS<sup>2859</sup>, choisi par Bigeard, est d'ailleurs pour l'essentiel composé d'anciens d'Indochine, dont plusieurs anciens captifs de la RDV tels par exemple le capitaine Marcel Clédic – lui-même ancien résistant, engagé en Indochine, para de Bigeard fait prisonnier avec son chef à Dien Bien Phu, puis instructeur au CEGS... et artisan du putsch de 1961. Ensemble, ils tentent « de transformer nos officiers en de véritables fellaghas »<sup>2860</sup> en utilisant des moyens mis au point au creuset de leur expérience indochinoise, captivité comprise, afin de « donner d'abord la foi aux officiers [... de] se battre pour la défense du monde libre et y croire », résume Bigeard dans l'ultime volet de ses mémoires en 2010. « De là des slogans affichés un peu partout dans les bâtiments, du type : "Cette armée, nous la voulons tous soutenue par le peuple et garante de nos libertés". [...] Autre moyen : mobiliser les hommes autour d'un symbole, un exemple complet. »<sup>2861</sup> Les geôliers du camp n° 1 avaient l'exemple d'Henri Martin ; Bigeard a recours au sergent Sentenac, mort sous ses ordres quelques mois auparavant en Algérie, après avoir « montré tout ce qu'[il] veut voir chez tous les élèves »<sup>2862</sup> du CEGS. Ainsi, résume Jean Lartéguy à la suite de sa visite du CEGS et de ses discussions à bâton rompu avec son ami le colonel Bigeard, qualifié de « "révolutionnaire" sorti des camps Viêt-minh,

---

<sup>2857</sup> *Id.*

<sup>2858</sup> *Id.*

<sup>2859</sup> A l'origine, il s'agit des chefs de bataillon Lenoir et Chevalier et des capitaines Pétot, Trapp, Clédic, Robin, Martin et Grillot, pour la plupart anciens de Diên Biên Phu. Gal. M. Bigeard, *Pour une parcelle de gloire, op. cit.*, p. 348

<sup>2860</sup> Gal M. Bigeard, *Ma vie pour la France, op. cit.*, p. 297.

<sup>2861</sup> *Ibid.*, p. 297-298.

<sup>2862</sup> *Ibid.*, 2010, p. 298.

[...] qui, dans son école de guerre subversive [...], forme les jeunes officiers d'état-major à un type de combat que n'avaient pas prévu les règlements »<sup>2863</sup> :

« C'était le "cirque" Bigeard. Là s'élabore une nouvelle conception de la guerre à partir d'un certain nombre d'expériences vécues par les instructeurs : l'Indochine, Diên Biên Phu, les camps Viet Minh, les combats dans les sables ou les djebels, la bataille d'Alger. Tout est soigneusement calculé en fonction d'une seule idée : faire du capitaine, sur lequel repose tout le poids de cette guerre, un athlète entraîné, un chef de guerre révolutionnaire, un croyant qui puisse se transformer d'éclaireur de pointe en agitateur politique. »<sup>2864</sup>

Bien vite cependant, Chaban-Delmas ayant quitté son ministère, de Gaulle revenu au pouvoir après les manœuvres algériennes du 13 mai 1958, les déclarations de Bigeard à la presse se faisant de plus en plus critiques, le CEGS est fermé dès la fin de l'été 1958 et Bigeard rappelé en France, avant d'être redéployé dans le secteur de Saïda. À partir de 1958, la DGR commence en effet à être remise en question par le nouveau pouvoir gaulliste ; elle aura cependant eu le temps de tenter de convertir à sa cause nombre d'officiers, ainsi que les Algériens eux-mêmes, *a fortiori* ceux que le commandement militaire eut plus ou moins directement sous sa coupe, dans les camps d'internement algériens.

#### **2.2.4 Peut-on adapter, dans un Etat de droit, le traitement subi par les prisonniers UF de la RDV aux internés algériens ?**

Pour les tenants de la DGR en Algérie, l'expérience indochinoise va semble-t-il moins servir à préparer les combattants français à la captivité qu'à ériger la captivité en mains françaises en arme de la « guerre psychologique » menée contre les prisonniers FLN<sup>2865</sup>. Mais si les méthodes d'« endoctrinement » employées par la RDV – et plus largement l'expérience indochinoise – inspirent l'armée française d'Algérie, ces dernières doivent être « perfectionnées » et « adaptées », afin que l'armée française puisse se les réapproprier efficacement : c'est là l'un des constats de départ de l'« école Lacheroy ». On l'a vu en effet, à regarder le comportement et l'évolution globale des anciens prisonniers UF de la RDV après leur libération et leur rapatriement, le commandement français, une fois passé l'effet de « surprise » des premières libérations au début des années 1950, est généralement conduit à constater le fiasco global de l'action psychologique ennemie menée sur les

---

<sup>2863</sup> Jean Lartéguy (1958), cité in Gal M. Bigeard, *Pour une parcelle de gloire*, *op. cit.*, p. 360.

<sup>2864</sup> *Ibid.*, p. 361.

<sup>2865</sup> Voir R. Branche et J. Mary, « Des prisonniers négligés ?... », *op. cit.*

prisonniers : le climat général et la mortalité dans les camps, la naïveté et la brutalité de la propagande, le rejet absolu de l'idée de Dieu et des libertés individuelles..., bref, l'inadéquation de la mécanique psychologique « chinoise » – par ailleurs décrite comme terriblement efficace en Chine ou sur les populations du Vietnam – aux publics européens et africains ainsi qu'au milieu de la jungle vietnamienne, aurait installé un climat très défavorable à l'endoctrinement. Au milieu des années 1950 cependant, nous l'avons dit, un autre constat est également posé : celui que la France, en Afrique du Nord (Algérie, Tunisie et Maroc), serait désormais confrontée au même type d'ennemi et de lutte ; à elle donc, pour l'« école Lacheroy », de s'inspirer des témoignages des combattants-prisonniers d'Indochine pour réussir là où la RDV a largement échoué. Si « l'occident » ne peut employer, à l'identique, les mêmes armes que « le communisme », au risque selon certains de perdre son âme, il lui est cependant interdit de baisser les bras, au risque de disparaître ; tout l'enjeu est alors d'adapter les méthodes apprises en Extrême-Orient à la libéralité du système occidental, au cadre – colonial – algérien et aux objectifs poursuivis pour faire front à la Guerre d'indépendance algérienne.

Cet apprentissage passe notamment par la question des prisonniers algériens de la France et des camps d'internement dans lesquels ils furent enfermés<sup>2866</sup>. Encore faut-il distinguer parmi les différentes sortes de camps et d'internement<sup>2867</sup> :

- les Centres de triage et de transit (CTT)<sup>2868</sup>, sous autorité militaire, où sont gardés à vue et interrogés – notamment par les DOP (Détachements opérationnels de protection), connus pour leur usage de la torture<sup>2869</sup> – les suspects arrêtés par l'armée en attente de décision sur leur sort – centres qui seront pour partie transformés, nous allons le voir, « en "centres de rééducation" à compter d'octobre 1957 »<sup>2870</sup>, selon les méthodes déjà expérimentées en Indochine<sup>2871</sup> – ;
- les Centre militaires d'internés (CMI), eux aussi sous autorité militaire, où sont transférés les « rebelles pris les armes à la main », qui subissent là, rapporte l'ancien secrétaire de la Commission d'examen des assignations à résidence (CEAR) en

<sup>2866</sup> Pour de plus amples développements, voir S. Thénault, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale*, op. cit.

<sup>2867</sup> Sylvie Thénault, « Assignation à résidence et justice en Algérie 1954-1962 », *Le Genre humain*, n°32, « Juger en Algérie (1944-1962) », été-automne 1997, p.105-115.

<sup>2868</sup> Sur cette question, voir S. Thénault, *Une drôle de justice*, op. cit., p. 99-104.

<sup>2869</sup> *Ibid.*, p. 102 ; voir aussi R. Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, op. cit. ; P. Vidal-Naquet, *Les crimes de l'armée française*, op. cit., p. 115-118.

<sup>2870</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, op. cit., p. 518.

<sup>2871</sup> SHD, 10 H 309, dossier « PIM ».

Algérie<sup>2872</sup> Pierre Beyssade, « un stage de rééducation accélérée avant d'être le plus souvent incorporés dans l'armée française »<sup>2873</sup> ;

- les prisons, sous autorité civile, dans lesquelles sont incarcérés les hommes recherchés par la justice après leur déferrement au Parquet ;
- et les « centres d'hébergement », en principe sous autorité civile, dans lesquels sont internés les individus « contre lesquels aucun grief n'a pu être relevé, mais qui, cependant, sont considérés comme suspects »<sup>2874</sup>.

« En août 1960 », rapporte Sylvie Thénault pour donner une idée de la dimension de cette pratique de l'internement, « l'Algérie comptait ainsi 7 000 internés dans 11 centres d'hébergement, 10 000 dans 86 "centres de triage et de transit" et 3 000 dans 7 "centres militaires d'internés". Le total est plus élevé que dans les prisons, qui atteignaient alors à peine les 15 000 détenus. »<sup>2875</sup>

Créés à l'été 1955 afin précisément de désengorger ces prisons<sup>2876</sup> et « d'assurer l'hébergement et la nourriture des personnes faisant l'objet des mesures prises en ce qui concerne la loi du 3 avril 1955 »<sup>2877</sup> décrétant l'état d'urgence en Algérie, soit toute personne « dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité et l'ordre publics »<sup>2878</sup>, les « centres d'hébergement » sont en principe placés sous contrôle du préfet. En réalité cependant, tout particulièrement à partir de 1957, et à mesure qu'ils sont de plus en plus conçus, comme en Indochine<sup>2879</sup>, « comme une mesure punitive et non plus une mesure

---

<sup>2872</sup> Cette commission est chargée à partir du printemps 1957 de se prononcer sur le sort des « hébergés » algériens afin notamment de désengorger les « centres d'hébergements ». Au premier trimestre 1959, rapporte pour exemple Pierre Beyssade, la CEAR tient 6 réunions ; 5 520 dossiers y sont examinés à partir des « notices psychologiques individuelles » établies dans les camps et 2 210 libérations sont prononcées. Pierre Beyssade, *La Guerre d'Algérie*, *op. cit.*, p. 111.

<sup>2873</sup> *Ibid.*, p. 110 ; voir aussi Sylvie Thénault, « Personnel et internés dans les camps français de la guerre d'Algérie. Entre stéréotypes coloniaux et combat pour l'indépendance », *Politix*, vol. 69, n° 1, 2005, p. 63-81, p. 67.

<sup>2874</sup> Pierre Beyssade, *La Guerre d'Algérie*, *op. cit.*, p. 110.

<sup>2875</sup> S. Thénault, « Interner en République... », *op. cit.*

<sup>2876</sup> S. Thénault, *Une drôle de justice*, *op. cit.*, p. 113-115.

<sup>2877</sup> Note de service du 21 octobre 1957, SHD, 1 H 1492, citée in Sylvie Thénault, « D'Indochine en Algérie : la rééducation des prisonniers dans les camps de détention », in Charles-Robert Ageron (en l'honneur de), *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*, actes du colloque en l'honneur de Charles-Robert Ageron, Paris, Sorbonne, novembre 2000, Paris, Société française d'histoire d'Outre-Mer, 2000, p. 247.

<sup>2878</sup> Article 6 de la loi du 3 avril 1955 créant l'état d'urgence, cité in S. Thénault, « Personnel et internés dans les camps français de la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 66.

<sup>2879</sup> En Indochine, l'internement est avant tout conçu comme « une mesure de sécurité. Mais il constitue, en fait, une sanction dont la durée dépend essentiellement du classement des individus après leur capture et de la possibilité relative qui en découle pour eux de pouvoir être libérés. » Modifications à apporter à l'instruction n° 123/Cab [du 2 octobre 1951 mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 1952 fixant le Statut des prisonniers et internés militaires, document annexé à la lettre du général Navarre, commandant en chef en Indochine au Commissaire général de France en Indochine, 4 mars 1954, SHD, 10 H 309.

préventive »<sup>2880</sup>, leur administration paraît avoir été généralement laissée à la discrétion de leur commandant « civil » (souvent un officier en retraite)<sup>2881</sup>. Surtout, durant toute la durée de la guerre, le commandement militaire, et notamment le 5<sup>e</sup> bureau, n'aura de cesse de vouloir s'immiscer dans leur gestion. En effet, rapporte Pierre Beyssade :

« Certains officiers psychologues du 5<sup>e</sup> bureau qui ont subi ce traitement [le « lavage de cerveau », nda] en Indochine rêvent de l'appliquer dans les centres d'hébergement sous autorité civile. Un capitaine me confie, une nuit où nous nous trouvons à une soirée dansante [...], qu'on peut tout obtenir d'un prisonnier par l'emploi de ces méthodes. En le privant de nourriture quarante-huit heures seulement les Viêts sont parvenus à le faire marcher à quatre pattes comme un chien. »<sup>2882</sup>.

Très engagé comme on le sait, à la fin des années 1950, dans la lutte contre l'action de l'armée française en Algérie, l'historien Pierre Vidal-Naquet confirme : nombre d'officiers ayant été faits prisonniers en Indochine, « apprenant ou croyant apprendre des techniques de persuasion qui n'avaient rien de plaisant [... en] useront à leur tour sur les Algériens »<sup>2883</sup>. Cette « rééducation » va même devenir l'un des piliers de l'« action psychologique » française en Afrique du Nord ; en effet, expose le colonel Defrasne aux élèves du CMISOM le 28 novembre 1960 :

« J'insiste sur ce point : il y a un public ennemi particulièrement intéressant : les prisonniers. Les prisonniers sont un public de guerre psychologique et si je le dis, c'est parce qu'au cours des conflits précédents l'action sur les prisonniers a été extrêmement importante et on a vu des contingents énormes commencer la guerre dans un camp et la terminer dans l'autre, ce qui est tout de même bien le summum de la guerre psychologique. »<sup>2884</sup>

« L'idée d'une rééducation des détenus algériens germe [... en effet] assez tôt » en Algérie, rapporte Sylvie Thénault, « et elle émane directement de militaires marqués par l'expérience indochinoise »<sup>2885</sup>. Autrement dit par Marie-Catherine Villatoux : « toute étude sérieuse sur le traitement psychologique des prisonniers rebelles en Algérie peut difficilement passer sous silence l'influence exercée par l'expérience indochinoise sur une large frange du corps des officiers français des années 1950-1960 »<sup>2886</sup>. La première proposition et ébauche d'analyse d'un plan de « rééducation » à mener sur les prisonniers

---

<sup>2880</sup> S. Thénault, *Une drôle de justice*, *op. cit.*, p. 115.

<sup>2881</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 519.

<sup>2882</sup> Pierre Beyssade, *La Guerre d'Algérie*, *op. cit.*, p. 112.

<sup>2883</sup> Pierre Vidal-Naquet, « Préface. Vingt-cinq ans après : réflexions sur un retour », in P. Vidal-Naquet, *Les crimes de l'armée française*, *op. cit.*, p. VI.

<sup>2884</sup> Colonel Defrasne, *L'arme psychologique (missions, organisation, emploi)*, conférence prononcée au CMISOM le 28 novembre 1960, p. 10, CHETOM, 18 H 280-3. Par la suite, le colonel fait essentiellement référence au délitement de l'armée austro-hongroise durant la Première guerre mondiale au profit notamment des légions polonaises, tchèques ou yougoslaves.

<sup>2885</sup> Sylvie Thénault, « D'Indochine en Algérie... », *op. cit.*, p. 242.

<sup>2886</sup> M.-C. Villatoux, « Traitement psychologique, endoctrinement, contre-endoctrinement en guerre... », *op. cit.*, p. 47-48.

et internés algériens émane d'ailleurs d'un ancien prisonnier du camp n° 1 : le lieutenant-colonel Bruge, alors adjoint au chef du Bureau régional d'action psychologique d'Alger.

En juillet 1956, le général Tabouis, alors chef du Bureau régional, fait parvenir au ministre résident Robert Lacoste par l'intermédiaire du général Lorillot, commandant en chef des forces en Algérie – attestant ainsi du soutien de toute la hiérarchie de Bruge –, une fiche de renseignement incitant à la mise en place d'un plan de « désintoxication »<sup>2887</sup> et de « réendoctrinement »<sup>2888</sup> des prisonniers algériens, action jugée comme d'autant plus nécessaire par le chef du Bureau d'action psychologique qu'elle « pourrait nous donner ces "propagandistes algériens" dont un service comme le mien a le plus grand besoin »<sup>2889</sup>. S'appuyant sur les « expériences soviétique, chinoise, coréenne, VM »<sup>2890</sup>, et notamment sur les enseignements tirés de ces expériences par les Etats-Uniens et les Britanniques, de même que par les premiers tenants de la DGR, Bruge estime qu'une telle action nécessiterait « 6 mois pour un homme de troupe », « 18 mois pour un sous-officier » et « bien davantage pour un officier »<sup>2891</sup>. S'inspirant de sa propre expérience, de même que très probablement des rapports d'anciens prisonniers, tels par exemple les capitaines de Braquilanges et Beucler ou l'aumônier Jeandel, ainsi que des premières tentatives de modélisation opérées par le capitaine Prestat (voir supra), Bruge estime que cet endoctrinement doit respecter trois phases :

- une première devant créer « l'isolement moral » afin de « désintégrer l'individu » et de le « mettre en état de réceptivité »<sup>2892</sup> ;
- une deuxième consistant à construire, au sein du collectif des prisonniers, « une conscience collective »<sup>2893</sup> ;
- une troisième aboutissant effectivement à la « création de la collectivité » incarnée dans la formation d'un « Comité de lutte pour la paix franco-musulmane »<sup>2894</sup>, sur le modèle du « Comité de paix et de rapatriement » que Bruge a pu lui-même observer notamment au camp n° 1.

---

<sup>2887</sup> Fiche de renseignements du lieutenant-colonel Bruge, datée du 22 juin 1956 et transmise à Robert Lacoste par le général Lorillot le 2 juillet 1956, SHD, 1 H 2573/1, citée in S. Thénault, « D'Indochine en Algérie... », *op. cit.*, p. 242.

<sup>2888</sup> *Id.*

<sup>2889</sup> Note manuscrite agrafée à la fiche de renseignements du lieutenant-colonel Bruge, *ibid.*

<sup>2890</sup> Fiche de renseignements du lieutenant-colonel Bruge, 22 juin 1956, *op. cit.*

<sup>2891</sup> *Id.*

<sup>2892</sup> *Id.*

<sup>2893</sup> *Id.*

<sup>2894</sup> *Ibid.*, p. 242-243.

Le tout conditionne la possible libération des prisonniers, ainsi encouragés, comme dans les camps de la RDV, à une sorte d'émulation par la critique et l'autocritique afin de figurer effectivement sur la liste des libérés, élus par les prisonniers eux-mêmes :

« Ceux qui ne figurent pas sur la liste [de libération] ont le droit d'accuser un camarade y figurant de duplicité, de mensonge, d'indignité et de chercher à prendre sa place. Chacun expose son point de vue. La collectivité se fait juge. »<sup>2895</sup>

Cette fiche envoyée à Robert Lacoste, rapporte Sylvie Thénault, se double d'un second document transmis par le Service d'action psychologique et d'information du ministère de l'Information, dirigé par le colonel Lacheroy<sup>2896</sup> ; si l'historienne n'a pu trouver trace dans les archives de cette étude consacrée au « contre-endocinement », il s'agit de fait de l'étude réalisée au printemps 1956 par le capitaine Prestat sur le « Contre endocinement des fellagh »<sup>2897</sup>. Pour le commandement français, cette étude doit servir de base afin d'établir, à l'échelle de l'Algérie, « une action de contre-endocinement sérieuse, scientifique et non plus au hasard de l'inspiration »<sup>2898</sup>. Pour ce faire, les individus arrêtés sont en quelque sorte invités à jouer le rôle de sondés afin de réaliser une vaste « enquête sur le contre endocinement » en Algérie et, ainsi, de « dégager les bases d'une doctrine applicable à ce domaine particulier »<sup>2899</sup>. L'étude du capitaine Prestat ressemble en effet fort à une sorte de guide d'interrogatoire « psychologique » du prisonnier algérien – interrogatoire durant lequel, insiste d'ailleurs Prestat, « les renseignements recherchés ne devront pas être obtenus à tout prix, fut-ce par intimidation, lassitude ou harcèlement [... mais par] une conversation [...], résultant d'une mise en confiance »<sup>2900</sup> –, se résumant pour l'essentiel à un « questionnaire-type » réalisé afin de contribuer à dresser une sociologie la plus fine possible de la société algérienne de 1956<sup>2901</sup>. L'officier psychologique chargé de l'interrogatoire est ainsi d'abord invité à situer socialement le « rebelle », par son activité

---

<sup>2895</sup> *Ibid.*, p. 243.

<sup>2896</sup> Sylvie Thénault, « D'Indochine en Algérie... », *op. cit.*, p. 243, d'après une lettre du colonel Lacheroy à Robert Lacoste, datée du 17 juillet 1956, SHD, 1 H 2573/1.

<sup>2897</sup> Lettre du colonel Lacheroy à Robert Lacoste datée du 17 juillet 1956, SHD, 1 S 43 +, document communiqué à l'auteur par Denis Leroux, que nous remercions pour son aide.

<sup>2898</sup> « Travail du capitaine Prestat », secret/confidentiel, [juin 1956], SHD, 1 S 43 +.

<sup>2899</sup> Lettre du colonel Lacheroy à Robert Lacoste datée du 17 juillet 1956, *op. cit.*

<sup>2900</sup> « Travail du capitaine Prestat », *op. cit.*, p. 2.

<sup>2901</sup> C'est du reste ce que souligne le colonel Defrasne, directeur du Centre d'instruction interarmées de l'arme psychologique, pour lequel en effet « l'on se propose dans le Guide une recherche d'ordre sociologique approfondie, nécessitant une prise de contact avec des représentants de la masse de la population », invitant ainsi le commandement militaire à dresser un échantillonnage de prisonniers à la fois large et précis, réalisé en fonction des classes d'âge, de la région d'origine, du milieu de vie, de la profession, ainsi que de l'arme et de l'emploi militaire. « Avis du colonel Defrasne concernant le Guide destiné à l'interrogatoire des prisonniers de guerre pour les besoins de la G.P. [Guerre Psychologique, nda] », 28 novembre 1957, SHD, 1 S 43 +.

professionnelle ainsi que son « milieu social », par des questions aussi diverses et variées que celle visant à comprendre pourquoi les amis du prisonnier sont devenus ses amis, quand et comment le prisonnier a appris l'existence des « fellaga », etc.<sup>2902</sup> L'officier doit aussi comprendre les « vraies raisons de se battre » de son prisonnier, mais aussi, s'il est un « intellectuel », ses « auteurs préférés » ou ses « voyages faits »<sup>2903</sup> ... Le questionnaire vise également à mesurer l'efficacité réelle de la propagande française sur la population algérienne, de même que celle des « rebelles ». Prestat insiste sur la valeur statistique des résultats escomptés : tous les questionnaires individuels mis bout à bout doivent en effet former autant d'éléments d'une sorte de gigantesque sondage – dont les méthodes sont d'ailleurs enseignées au Centre d'instruction interarmées de l'arme psychologique par Guy Durandin, professeur de sociologie spécialiste des questions liées à la rumeur ou à la publicité, et surtout Jean Stoetzel, professeur de psychologie sociale et initiateur, en décembre 1938, de l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP)<sup>2904</sup> –, afin de pénétrer l'âme algérienne et d'adapter les mesures françaises de contre-endoctrinement.

Parmi ces dernières, les chapitres « offensifs » du *TTA 117*, dans lequel la patte du capitaine Prestat se sent tout particulièrement, distinguent évidemment, comme en Indochine, l'action *sur et par* les prisonniers comme des moyens tout spécialement à privilégier :

---

<sup>2902</sup> « Travail du capitaine Prestat », *op. cit.*, 2<sup>e</sup> partie : Questionnaire-type.

<sup>2903</sup> *Id.*

<sup>2904</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 437.

Action <i>sur</i> les prisonniers	Action <i>par</i> les prisonniers
<p>« 51. - Le régime des prisonniers doit respecter la dignité de la personne humaine selon les engagements pris par la France dans la Convention de Genève. Pour donner aux prisonniers une plus juste vue des réalités il y a lieu de les informer par des moyens divers : journaux, affiches, cinéma, radio, halls d'information, conférences, séances récréatives, discussions dirigées, etc. »<sup>2905</sup></p>	<p>« 138. - La radio : Excellent moyen de l'arme psychologique la radio s'adresse aux collectivités et ne connaît pas de frontières ; instrument de propagande à domicile elle permet aussi d'atteindre chaque individu directement. [...] Certaines émissions spéciales peuvent comporter : - des déclarations d'autorités civiles ou militaires ; - la diffusion en direct d'événements importants ; - <u>des déclarations de prisonniers de guerre</u> [nous soulignons], etc. »<sup>2906</sup></p>

Dans l'immédiat, à l'été 1956, le colonel Lacheroy insiste auprès du ministre résidant sur le fait que l'opération conçue par le capitaine Prestat au printemps implique « une coordination étroite [...] entre les différents éléments de services civils et militaires entre les mains desquels passent les prisonniers »<sup>2907</sup>, suivant en cela l'avis formulé par le colonel Alazard, chef du Bureau psychologique de l'Etat-major des forces armées, selon lequel une telle « réalisation ne peut être envisagée toutefois en Algérie, dans le cadre militaire, que dans la mesure où cette dernière autorité détiendrait des prisonniers »<sup>2908</sup>, dont seule l'autorité civile est pour l'heure responsable, après leur passage – jugé trop court – entre les mains des officiers psychologiques ou de renseignements. Ce à quoi le ministre résidant répond que la liaison entre services militaires et civils est précisément « en cours de réalisation à tous les échelons [...] en particulier [...] dans les Centres d'hébergement », dans lesquels l'intrusion militaire s'affirme de plus en plus tangiblement à partir de 1956-1957, et qui ne tarderont pas à recevoir « des officiers spécialistes »<sup>2909</sup>, qui « auront sans doute avantage à utiliser le questionnaire indiqué pour étudier et classer les réactions des divers types de prisonniers auxquels ils ont affaire »<sup>2910</sup>.

Dans sa circulaire du 23 août 1956 adressée à l'IGAME de Constantine et aux Préfets, Robert Lacoste insiste ainsi pour que les libérations des « centres d'hébergement » n'aient

<sup>2905</sup> *L'arme psychologique, Réédition du T.T.A. 117, op. cit.*, point 51.

<sup>2906</sup> *Ibid.*, point 138.

<sup>2907</sup> Lettre du colonel Lacheroy à Robert Lacoste, 17 juillet 1956, *op. cit.*

<sup>2908</sup> Notons que le colonel Alazard invite également à rajouter plusieurs questions au Guide ébauché par le capitaine Prestat, notamment une visant à savoir si le prisonnier a été préalablement prisonnier en Indochine ou des « rebelles » en Algérie. Rapport du colonel Alazard au colonel Lacheroy sur l'étude du capitaine Prestat, 27 juin 1956, SHD, 1 S 43.

<sup>2909</sup> Ces « officiers spécialistes », précise le général Lorillot, « sont des officiers des Sections Administratives Spécialisées, dépendant par conséquent du Ministre Résident, et chargés tout spécialement du contre-endoctrinement [...]. Il n'est pas question d'utiliser dans ces fonctions des Officiers Itinérants [...]. Aucun d'eux d'ailleurs ne parle la langue arabe. » Lettre du général Lorillot, commandant la 10e région militaire, au secrétaire d'Etat aux Forces armées « Terre », 13 août 1956, SHD, 1 S 43 +.

<sup>2910</sup> Lettre du ministre résidant au colonel Lacheroy, 29 juillet 1956, SHD, 1 S 43 +.

« désormais lieu que par groupes importants, à la fin d'un cours complet de rééducation »<sup>2911</sup>, avec avis de l'officier chargé de l'action psychologique. S'agissant de la discipline dans les Centres, Lacoste attire ainsi l'attention des préfets :

« Il faut que cette discipline paraisse souhaitée, librement définie et appliquée par les internés, considérés comme une collectivité consciente et organisée. Elle doit essentiellement porter sur les points suivants :

- horaires de vie et de travail,
- hygiène et entretien du camp,
- honnêteté vis-à-vis de l'administration et des autres prisonniers,
- séances d'études,
- organisation des sports,
- respect de la hiérarchie et des consignes de garde.

Les manquements à la discipline feront l'objet de séances d'autocritique et de critique, dirigées par l'officier chargé de l'action psychologique. L'expérience prouve [Robert Lacoste fait certainement référence aux camps de la RDV, nda] qu'ils sont en général beaucoup plus sévèrement sanctionnés par la collectivité responsable que par les gardiens. »

L'officier chargé de l'action psychologique, présenté par Lacoste comme « le chef officieux » du Centre, est par ailleurs invité à contrer la propagande « rebelle » par une contre-propagande adaptée, démontant les « mensonges » adverses et mettant en valeur l'œuvre accomplie par la France en Algérie. Surtout, au-delà de la question des « conversions » effectives des internés aux objectifs poursuivis par la France promus par Bruge – dont le ministre résident doute ouvertement à court terme et dans le milieu social et les conditions imposés aux internés des « centres d'hébergement » –, Lacoste rejoint les objectifs du Guide ébauché par le capitaine Prestat en insistant auprès des préfets sur « un aspect extrêmement important du problème » dans les « centres d'hébergement » : « la possibilité d'acquérir une parfaite connaissance de toutes les méthodes de propagande adverse, et d'étudier en vase clos l'efficacité des nôtres ».

« Quant à la fiche du colonel Bruge », ajoute Sylvie Thénault, « elle inspire directement la "notice sur l'action psychologique dans les centres d'hébergement" distribuée en août 1957, entre autres, au Service central des centres d'hébergement, le service civil qui les gère<sup>2912</sup> »<sup>2913</sup>, et pour partie publiée par *Le Monde* le 23 janvier 1958. « Le but à atteindre », précise la note, « est de ramener à la cause de la France le plus grand nombre possible d'hébergés, puis, après leur avoir rendu la liberté, d'en faire des partisans résolus de cette cause [...], selon une] méthode [qui] doit s'appuyer sur les rendements de la psychologie

---

<sup>2911</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont issues de la Circulaire du 23 août 1956 sur les Centres d'hébergement, adressée par le ministre résident Robert Lacoste à l'IGAME de Constantine et aux préfets, SHD, 1 S 43 +.

<sup>2912</sup> Notice du 22 août 1957, SHD, 1 H 2573/1.

<sup>2913</sup> Sylvie Thénault, « D'Indochine en Algérie... », *op. cit.*, p. 244.

des individus et des foules adaptés aux musulmans. »<sup>2914</sup> Pour ce faire, comme préconisé par le capitaine Prestat dans sa conférence de mars 1956 consacrée à « L'endoctrinement des prisonniers de guerre » sur la base des enseignements tirés des guerres d'Indochine et de Corée (voir supra), les hébergés doivent être classés en « durs » ou « irréductibles », « mous » ou « douteux », et « récupérables »<sup>2915</sup>. On reconnaît là sans mal l'héritage indochinois et notamment, on l'a vu (voir supra), l'embryon de système, distinguant déjà entre « durs » et « mous »<sup>2916</sup>, mis en place par les autorités françaises au début des années 1950, afin de « permettre le "redressement" de ceux qui, ayant adhéré à l'action ou aux idées rebelles par contrainte, par crainte ou par intérêt, sont susceptibles cependant d'être rendus sans danger à la vie normale, ou même de lutter activement contre les rebelles »<sup>2917</sup>.

C'est cette catégorie des « récupérables », poursuit la notice algérienne, « qui ouvre l'accès à la libération [... étant donné que l'] un des principes de l'action est que l'affectation à l'une des catégories n'est pas définitive, l'observation du comportement de l'individu conduira à le faire soit progresser, soit régresser sur le chemin de la libération, par passage d'une catégorie à une autre »<sup>2918</sup>. Les temps dévolus à la récupération en fonction du grade des prisonniers sont quant à eux directement repris de la note de Bruge : six mois pour un homme de troupe, dix-huit mois pour un sous-officier, bien davantage pour un officier. Ces « délais » dépendent évidemment de chaque prisonnier, les auteurs de la notice pariant cependant sur le fait qu'ils peuvent être considérablement raccourcis dans les « camps d'hébergement » algériens du fait que les éléments réellement « intoxiqués » ont en général été pris en charge par la justice militaire. A la tête de chaque regroupement de prisonniers sont placés « des "hommes de confiance" qui deviennent en réalité des moniteurs d'action psychologique », selon le modèle en vigueur dans les camps de la RDV des chefs de groupe et autres élus dans les Comités de paix et de rapatriement. Comme en Indochine, ces groupes doivent prendre en charge l'organisation du travail, des loisirs, ainsi que des

---

<sup>2914</sup> « Une notice officielle fixe les règles de l'action psychologique dans les camps d'hébergement », *Le Monde*, 23 janvier 1958, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/01/23/une-notice-officielle-fixe-les-regles-de-l-action-psychologique-dans-les-camps-d-hebergement\\_2303382\\_1819218.html#IYXKqQQaJ1x2HfMZ.99](http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/01/23/une-notice-officielle-fixe-les-regles-de-l-action-psychologique-dans-les-camps-d-hebergement_2303382_1819218.html#IYXKqQQaJ1x2HfMZ.99), consulté le 18/08/2016.

<sup>2915</sup> *Id.*

<sup>2916</sup> Colonel Husson, « Etude sur l'action psychologique à mener auprès des prisonniers & internés militaires », 28 mai 1951, p. 4, SHD, 10 H 309, dossier « PIM ».

<sup>2917</sup> Article 25 de l'Instruction confidentielle n° 123/Cab.Mil.IPM du 2 octobre 1951 portant statut des prisonniers et internés militaire, SHD, 10 H 309, dossier « Questions relatives à ce qui se rapporte au PIM Indochinois, 1951-1954 ».

<sup>2918</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont issues de l'article « Une notice officielle fixe les règles de l'action psychologique dans les camps d'hébergement », *op. cit.*

activités culturelles ainsi définies : « études politiques, leaders, rédacteurs de manifestes ».

Ainsi comprise :

« L'action psychologique est permanente, du lever au coucher. Elle est dirigée par le directeur d'action psychologique, menée par les moniteurs, qui s'appuient sur les hommes de confiance, contrôlée par l'observation patiente et minutieuse des réflexes des hébergés [...]

Chaque semaine et à l'occasion des fêtes ou des libérations sont organisées des soirées récréatives, ou feux de camp, ou "veillées-montages", qui marquent les étapes de la formation psychologique », à grands coups de slogans, de haut-parleurs et de banderoles.

Là encore, on reconnaît le modèle de la RDV déjà plus ou moins repris dans les camps de PIM en Indochine ; dans les « centres d'hébergement » d'Algérie, l'évadé ou plus globalement l'indiscipliné y sont d'ailleurs également « considérés comme criminels contre la collectivité », étant donné que le code de discipline est censé être « librement consenti » par les internés.

Quant aux étapes de l'« action psychologique » à mener sur les internés, elles sont là encore directement reprises de la fiche du lieutenant-colonel André Bruge et des enseignements tirés des guerres d'Indochine et de Corée par les tenants de la DGR. Se décomposant en trois phases<sup>2919</sup> – « Désintégrer l'individu » ; « Création d'une conscience collective. Réendoctrinement » ; « Création de la collectivité. Réaction de la collectivité sur l'individu »<sup>2920</sup> –, elle commence par un travail d'« isolement moral » visant à couper l'interné du monde dans lequel il évoluait précédemment, se poursuit par un travail de disqualification de l'idéologie et des pratiques guerrières adverses dont l'objectif est de convaincre les internés qu'ils ont été « trompés » par leurs chefs, prélude à la « mise en état de réceptivité ». Pour ce faire, les internés doivent comprendre que, par leur complicité avec le terrorisme FLN, ils sont considérés comme des « criminels », non plus « de guerre » comme dans les camps de la RDV, mais contre « les préceptes du Coran qui interdisent tout crime ou toute exaction ». Pour cela, l'interné « mérite la mort et l'enfer » ; heureusement, la « politique de clémence » de la France envers eux va leur assurer un retour dans les grâces d'Allah, par le biais de la phase de « réendoctrinement ».

Celle-ci débute par un exposé sur les motifs de la France dans ce combat : « protéger les populations contre la mainmise du Caire, de Moscou, de Bourguiba, de chefs qui n'ont en vue que leur ambition », assurer la paix, la sécurité et les libertés, et poursuivre l'œuvre

---

<sup>2919</sup> Trois phases dont la pratique est attestée par les rapports de certains « officiers psychologues » comme le capitaine Nomura, lui-même ancien prisonnier de la RDV. Rapport du capitaine Nomura, 28 juillet 1958, SHD, 1 H 2573/1, cité in Sylvie Thénault, « D'Indochine en Algérie... », *op. cit.*, p. 244.

<sup>2920</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont issues de l'article « Une notice officielle fixe les règles de l'action psychologique dans les camps d'hébergement », *op. cit.*

entreprise afin de « faire de l'Algérie un pays moderne et riche ». La France étant décrite comme se battant bien, pour une cause juste et – comme en Indochine – non pas pour des intérêts colonialistes mais *pour tous les Algériens*, les internés sont invités à « expier leurs crimes [...] en faisant cesser le massacre, en éveillant la conscience de leurs frères musulmans, en participant à la lutte contre les hors-la-loi », et d'abord en s'organisant collectivement, objet de la troisième phase, durant laquelle est élu un « Comité de lutte pour l'Algérie nouvelle et française », chargé de mettre en œuvre les « procédés de lutte » ainsi énumérés, en un parfait décalque des procédés employés par la RDV sur ses prisonniers : « Lettres aux chefs rebelles, manifestes à la population musulmane, à la métropole, à l'armée française, étude de réformes et plans d'avenir ». Dans une note publiée en annexe à la Notice on peut lire notamment que « ce plan, très froid par lui-même, ne vaut que par l'application. Celle-ci doit être passionnée, vivante, imagée et constante. Les thèmes, les slogans, les formules, une fois prononcés, doivent être répétés inlassablement et sous une forme immuable », notamment lors de « séances récréatives à base de chants, de danses et de théâtre populaire (orienté) » ou à l'occasion de campagnes d'émulation portant entre autres « sur l'hygiène, la discipline, les informations, des jeux, [durant lesquelles] les intellectuels écrivent des articles, des slogans, des manifestes, qui sont lus et discutés avant d'être adoptés par la collectivité ». Ces campagnes sont autant d'occasions pour la collectivité de désigner ses « héros », « récompensés au cours de meeting où ils prennent la parole ».

C'est là que l'émulation entre internés est censée battre son plein, la pression de la collectivité et l'espoir d'une libération devant pousser l'ensemble des internés à prononcer leur autocritique – qualifiée de « phase cruciale de la "rééducation" » – et à devenir officiellement des « "artisans" de l'Algérie nouvelle et française »..., ou bien à dénoncer, par la critique, les plus récalcitrants ainsi jugés inaptes à être libérés. Comme en Indochine, la liste des libérables n'est d'ailleurs pas censée être arrêtée par les autorités françaises, mais par la communauté des internés, incarnation du « peuple, victime des hors-la-loi, qui a [seul] le droit de pardonner et d'accueillir dans son sein ses enfants repentis » :

« Ceux qui ne figurent pas sur la liste ont le droit d'accuser un camarade y figurant de duplicité, de mensonge, d'indignité, et de chercher à prendre sa place. Chacun expose son point de vue. La collectivité se fait juge. Dans un "meeting" final les "artisans de l'Algérie nouvelle et française" sont remis aux mains de la population, qui leur fait fête. Ils s'engagent à lutter pour l'"Algérie nouvelle et française" ».

L'engagement : c'est également ce que le chef de section est appelé à obtenir de son prisonnier, immédiatement après sa capture, dans le manuel *Le rebelle source de*

*renseignement du chef de section* édité par l'Ecole militaire d'infanterie de Cherchell le 2 avril 1958. Interrogeant son prisonnier afin de répondre à ses besoins de renseignements immédiats, le chef de section est en effet invité à :

« Evite[r] les questions précises auxquelles il suffit de répondre par oui ou par non, mais en conduisant l'interrogatoire sous forme de conversation orientée, sucite[r] de sa part des explications qui l'obligent :  
à s'engager  
quelque fois à se couper  
souvent à se compromettre. »<sup>2921</sup>

De même, s'agissant du combattant ennemi « rallié » et « converti »<sup>2922</sup>, le chef de section est encouragé à s'assurer que ce dernier se soit bien « "engagé" et compromis car [l]e servir sera alors pour lui le seul moyen de survivre »<sup>2923</sup> ... ; là encore, l'on reconnaît les enseignements tirés par les tenants de la DGR des conflits les plus récents, désormais passés dans l'enseignement militaire, jusqu'aux plus bas échelons.

Mais qu'en est-il dans les faits ? Pour Marie-Catherine Villatoux, sur la base des travaux de Jacques Ellul et de Sylvie Thénault, « il semblerait que la technique du "lavage de cerveau", telle qu'elle a été formulée pour la première fois par les communistes chinois, ait [effectivement] été utilisée dans les camps d'hébergement d'Algérie à partir de 1957<sup>2924</sup>. »<sup>2925</sup> Elle s'insère du reste dans la logique globale de « l'état d'exception », dans laquelle « l'assignation à résidence est utilisée pour mettre en place des structures de détention parallèles à celles de la justice »<sup>2926</sup>, dans lesquelles peuvent être mises en pratique des méthodes échappant largement à cette dernière. Jusqu'à la fin des années 1950, ces méthodes paraissent essentiellement dictées par les tenants de l'« arme psychologique », dont l'influence se fait sentir jusque dans les « centres d'hébergement » sous autorité civile. Dans ces derniers, rapporte en effet Pierre Beyssade, « les personnes assignées sont isolées du monde extérieur et sensibilisées à l'information dans un univers conçu à la façon du rayonnage d'une ruche »<sup>2927</sup> :

---

<sup>2921</sup> *Le rebelle source de renseignement du chef de section*, Diffusion restreinte, Ecole militaire d'infanterie de Cherchell, 2 avril 1958, p. 18, AD du Rhône, 31 J 262, document remis par un ancien combattant d'Algérie le 21 novembre 2006.

<sup>2922</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>2923</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>2924</sup> D'après Jacques Ellul, *Propagandes*, Paris, Economica, 1990, p. 331 ; voir également S. Thénault, *Une drôle de justice*, *op. cit.*, p. 99-127.

<sup>2925</sup> M.-C. Villatoux, « Traitement psychologique, endoctrinement, contre-endoctrinement en guerre... », *op. cit.*, p. 47-48.

<sup>2926</sup> S. Thénault, *Une drôle de justice*, *op. cit.*, p. 104.

<sup>2927</sup> Pierre Beyssade, *La Guerre d'Algérie*, *op. cit.*, p. 110.

- chaque camp est d'abord « spécialisé » : « la masse des hébergés » est accueillie dans les centres de Berrouaghia, de Sidi chami, de Saint-Leu et d'Arcole ; les trois centres « climatiquement plus durs »<sup>2928</sup>, situés au sud (Bossuet, Paul-Cazelles et Djorf), regroupent quant à eux les individus jugés les plus dangereux ; à Camp-du-Maréchal, sont internés les mineurs auxquels on enseigne les techniques du bâtiment ; Douera renferme pour sa part les « intellectuels » et Lodi<sup>2929</sup> les « syndicalistes et communistes européens, puis musulmans » – dont Maurice Audin, Albert Smadja et Henri Alleg<sup>2930</sup> – ; les femmes, enfin, sont regroupées dans une section spéciale du centre de Tefeschoun<sup>2931</sup> ;
- dans chacun de ces camps, des « sections de libération » sont créées, de même que des regroupements par baraque, cassant la mixité sociale extérieure en rassemblant « les vieux, les paysans, les ouvriers, les Kabyles, les nomades, les commerçants, etc. »<sup>2932</sup>, collectivités qui, rapporte Beyssade, « revêtirent des aspects singuliers dont les particularismes ethniques, sociaux et psychologiques furent étudiés par les cadres qui appliquent des méthodes adaptées »<sup>2933</sup>.

On reconnaît là pour partie le modèle « Viet-minh » – là n'est d'ailleurs pas la seule « influence », d'autres systèmes d'internement, au temps de la « pacification » coloniale ou des guerres mondiales, ayant déjà eu recours à ce type de méthodes – :

- classifiant et ségréguant les prisonniers en fonction de leurs grades et de leurs origines géographiques, afin de couper la troupe de ses cadres et d'adapter la propagande aux publics-cibles,
- promouvant parfois, comme en Algérie, « l'autogestion » des prisonniers<sup>2934</sup>, via notamment l'élection des membres des Comités de paix et de rapatriement – en Algérie, l'administration des camps d'internement s'appuiera également sur ce type

---

<sup>2928</sup> *Id.*

<sup>2929</sup> Voir Nathalie Funès, *Le camp de Lodi, Algérie, 1954-1962*, Paris, Stock, 2012.

<sup>2930</sup> Voir son fameux témoignage sur la torture en Algérie, écrit à partir de ses souvenirs de détention au CTT d'El-Biar, qualifiée d'« usine à tortures » (p. 73), suite à son arrestation le 12 juin 1957 par les parachutistes de la 10<sup>e</sup> DP, précédant son internement au camp de Lodi : Henri Alleg, *La Question*, Paris, Les éditions de minuit, 2008 (1<sup>e</sup> éd. 1958).

<sup>2931</sup> Pierre Beyssade, *La Guerre d'Algérie, op. cit.*, p. 110-111.

<sup>2932</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>2933</sup> Pierre Beyssade, *L'action psychologique dans les centres d'hébergement d'Algérie*, conférence prononcée en novembre 1960 au Centre des Hautes Etudes d'Administration Musulmane (CHEAM), p. 12, Archives du CHEAM, cote 3405, citée in P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 519.

<sup>2934</sup> Pour l'Algérie, voir S. Thénault, *Une drôle de justice, op. cit.*, p. 111.

de délégués qui, comme en Indochine, « intermédiaires avec l'administration du camp, jouent un rôle à double tranchant : s'ils servent le dialogue en cas de besoin, ils assurent, eux aussi, de fait, l'encadrement de la collectivité internée »<sup>2935</sup> –

- et leur promettant une « libération anticipée », gage de la « politique de clémence » du président Hô Chi Minh.

Dans les Centres d'hébergement, reconnaît Pierre Beyssade, après les CTT, « le tri conduisant au compartimentage se poursuit donc [...], à la diligence de l'officier supérieur qui les commande, de l'officier chef psychologue placé sous ses ordres et de moniteurs, fournis par les corps d'armée à raison d'un soldat ou gradé pour cent assignés »<sup>2936</sup>. Parfois issus de la masse des anciens prisonniers de la RDV, ces personnels sont en principe chargés d'établir sur chaque prisonnier une « notice psychologique individuelle » – là encore selon un protocole déjà expérimenté en Indochine sur les PIM<sup>2937</sup> (voir supra) –, de démanteler les structures clandestines du FLN tendant à se créer dans chaque camp, et de s'occuper « de l'action psychologique collective par la diffusion de journaux de propagande, la direction d'écoles ou d'ateliers pour adultes et la diffusion d'émissions radiophoniques et de "billets du jour" »<sup>2938</sup> : des méthodes s'inspirant plus ou moins directement des protocoles en vigueur dans les camps de PIM en Indochine, et donc des camps de prisonniers de la RDV sur le modèle desquels ces derniers ont en partie été conçus.

En Algérie, rapporte Sylvie Thénault, un soin tout particulier est notamment apporté au recrutement des « moniteurs d'action psychologique », tout particulièrement chargés de contrecarrer le FLN dans les camps d'internement « en lui soustrayant sa base sociale »<sup>2939</sup>. Envoyés dans les « camps d'hébergement » dès 1957, ces moniteurs ont pour mission de « travailler à la "rééducation" politique des internés, avant leur libération »<sup>2940</sup> afin, *a minima*, de désengorger efficacement les centres d'internement, *a maxima*, selon les vœux du 5<sup>e</sup> Bureau et les enseignements que ses cadres ont pu tirer de la captivité française en Indochine, de former des « propagandistes algériens », après une « action de désintoxication bien menée »<sup>2941</sup>.

---

<sup>2935</sup> S. Thénault, « Personnel et internés dans les camps français de la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 71.

<sup>2936</sup> Pierre Beyssade, *La Guerre d'Algérie*, *op. cit.*, p. 111.

<sup>2937</sup> SHD, 10 H 309, dossier « PIM ».

<sup>2938</sup> Pierre Beyssade, *La Guerre d'Algérie*, *op. cit.*, p. 111.

<sup>2939</sup> S. Thénault, « Personnel et internés dans les camps français de la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 71.

<sup>2940</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>2941</sup> Fiche de renseignements rédigée par le lieutenant-colonel Bruge et transmise à Robert Lacoste le 2 juillet

Ainsi, en avril 1957, un premier stage de formation des appelés-« moniteurs d'action psychologique » est organisé par le 5<sup>e</sup> Bureau à Alger, au cours duquel intervient notamment le lieutenant-colonel Bruge<sup>2942</sup>. S'étalant sur douze jours, il comporte un exposé détaillé directement inspiré des premiers retours des officiers libérés par la RDV et de leur modélisation par les tenants de la DGR, distinguant trois phases de « rééducation » : la « reprise en main de l'hébergé », le travail sur la « conscience collective » et la « préparation à la libération »<sup>2943</sup>. À l'issue du stage, les « moniteurs » sont préférentiellement sélectionnés parmi les soldats ayant effectué des études secondaires, voire étant eux-mêmes enseignants ou séminaristes ; ainsi, estime Sylvie Thénault, « la présentation d'un stagiaire comme un "moniteur d'enfants" révèle en creux la conception de l'interné véhiculée par les promoteurs de la "rééducation" : cette dernière l'infantilise ; l'interné, pris en charge, est considéré comme un mineur sur le plan politique, qu'il faut orienter dans ses choix. »<sup>2944</sup> De fait, les ambitions du 5<sup>e</sup> Bureau, et plus globalement l'administration des camps, se sont souvent heurtés à la résistance des internés, dans les camps d'Algérie comme dans les camps de métropole<sup>2945</sup>, « personnel et internés inscrivaient leurs relations dans un double rapport : un rapport colonial, hérité de la longue durée, matrice de stéréotypes appliqués aux internés, et un rapport de forces, construit collectivement par les Algériens contre cette domination, source de tensions à l'intérieur du camp »<sup>2946</sup>, pouvant aller jusqu'à l'émeute et à une répression sévère.

Plus encore, estime Sylvie Thénault, la plupart des « moniteurs d'action psychologique » furent de fait utilisés, dans les « Centres d'hébergement » civils tout au moins, dans des tâches administratives ou de surveillance, afin de pallier au manque de personnel... bien loin des ambitions du 5<sup>e</sup> Bureau, illustrant ainsi les tensions entre la « volonté hégémonique »<sup>2947</sup> de ces derniers et la résistance par l'inertie du pouvoir civil<sup>2948</sup>. Ainsi,

---

1956, SHAT, 1H 2573/1, citée in S. Thénault, « Personnel et internés dans les camps français de la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 72.

<sup>2942</sup> Sylvie Thénault, « D'Indochine en Algérie... », *op. cit.*, p. 245, d'après le programme du stage, SHD, 1 H 2573/1.

<sup>2943</sup> Tableau présentant le programme du stage, du 8 au 20 avril 1957, SHD, 1 H 2573/1, cité in S. Thénault, « Personnel et internés dans les camps français de la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 72-73.

<sup>2944</sup> S. Thénault, « Personnel et internés dans les camps français de la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 73.

<sup>2945</sup> Au sujet des camps métropolitains, voir, outre *ibid.*, p. 63-81, Marc Bernardot, « Le garde et l'interné : essentialisation des catégories et subversion des clivages dans les centres d'internement français de la guerre d'Algérie (1959-1962) », *Travailler*, 2006/2 n° 16, p. 81-96.

<sup>2946</sup> S. Thénault, « Personnel et internés dans les camps français de la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 80.

<sup>2947</sup> M. Rigouste, *L'ennemi intérieur*, *op. cit.*, p. 32.

<sup>2948</sup> S. Thénault, « Personnel et internés dans les camps français de la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 74.

pour Pierre Beyssade, la réalité des « centres d'hébergement » est bien différente de celle des Centres de tri et de transit et autres Centres militaires d'internés, sous autorité militaire :

« L'action psychologique des centres d'hébergement se situe à l'opposé des conceptions de certains officiers psychologues [...]. Fondée sur la persuasion, elle tend, en effet, à créer dans les camps des conditions de vie faisant heureusement contraste avec les conditions d'existence précédentes. Celles-là sont humanisées dans le domaine de la nourriture, de l'habillement, des soins médicaux, des distractions, des sports collectifs. On n'y pratique pas le travail forcé. [...] Le bourrage de crâne est proscrit au bénéfice d'une action psychologique nuancée à caractère de simple information. »<sup>2949</sup>

On reconnaît là l'argumentation déjà déployée en Indochine par les services du chef de bataillon Fossey-François, qui se défendent de procéder à la « désintoxication » de leurs prisonniers « par une intoxication à rebours », mais à un prétendu « réveil de conscience » leur permettant « de distinguer le faux du vrai »<sup>2950</sup>. *Idem* en Algérie, où les « camps d'hébergement », selon Beyssade, n'auraient absolument rien à voir avec les camps d'Extrême-Orient ou les camps nazis de la Deuxième Guerre mondiale ; bien au contraire :

« Robert Lacoste peut déclarer un jour à la tribune de l'Assemblée nationale que la mortalité est inférieure dans les centres d'hébergement à ce qu'elle est à l'extérieur.  
Le 22 juin 1957, la Commission internationale contre le régime concentrationnaire (CICRC) dirigée par le Dr André, de Bruxelles, et comprenant uniquement d'anciens déportés européens des deux sexes, après une longue et consciencieuse visite des camps, lave la France de l'accusation d'avoir établi pareil régime en Algérie. »<sup>2951</sup>

Pierre Beyssade reprend ici l'argumentation du procureur général de Constantine Bertrand, président de la Commission d'examen des assignations à résidence en Algérie, qui, selon Sylvie Thénault, propose une analyse des camps d'internement français en Algérie devant cependant beaucoup « aux théories de l'action psychologique du commandement : les internés favorables au nationalisme doivent être rééduqués pour pouvoir être libérés »<sup>2952</sup>. Une analyse tordant par ailleurs allègrement et favorablement la réalité. En effet, sur la base des rapports de 1957 du CICRC – cité par Pierre Beyssade – et de la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles, l'historienne constate que, dans les « camps d'hébergement » – comme du reste en Indochine dans les camps de prisonniers de la RDV ou de PIM de la France –, « les conditions de vie varient d'un endroit à un autre, en fonction du nombre d'internés, du site choisi pour le camp, de sa construction en dur ou non, du personnel attaché à sa direction, de la capacité des internés à s'organiser »<sup>2953</sup> ; des conditions d'internement déplorables et des cas de sévices sont notamment constatés à

---

<sup>2949</sup> Pierre Beyssade, *La Guerre d'Algérie, op. cit.*, p. 113.

<sup>2950</sup> Chefs de bataillon Fossey-François et al., *La Guerre psychologique en Indochine, op. cit.*, p. 88-90.

<sup>2951</sup> Pierre Beyssade, *La Guerre d'Algérie, op. cit.*, p. 113.

<sup>2952</sup> S. Thénault, *Une drôle de justice, op. cit.*, p. 121.

<sup>2953</sup> *Ibid.*, p. 112.

Paul-Cazelles<sup>2954</sup>. Surtout, si dans la plupart des camps d'hébergement, « le régime est correct »<sup>2955</sup>, à l'échelle globale de l'Algérie, la répression échappe souvent à la réglementation<sup>2956</sup>, passant par la torture, les exécutions sommaires et les disparitions<sup>2957</sup>. L'historienne conclut notamment à l'existence de nombre d'irrégularités dans les centres de triages et de transit, à commencer par de nombreux dépassements du temps d'internement d'un mois réglementaire et un usage fréquent de la torture<sup>2958</sup>.

Il n'y a d'ailleurs qu'à voir, par exemple, le nombre de rappels à l'ordre, s'agissant de l'interdiction de la torture – même si elle n'est jamais nommée comme telle –, dans le manuel *Le rebelle source de renseignement du chef de section* (« diffusion restreinte ») édité par l'Ecole militaire d'infanterie de Cherchell le 2 avril 1958, pour déduire qu'elle est de fait pratiquée par l'armée française, depuis la capture du prisonnier jusqu'à son internement. Le manuel, pour sa part, préfère attirer l'attention du chef de section sur le fait que toute personne par lui capturée ou contrôlée est « [s]on compatriote, [s]on concitoyen [et] que rebelle aujourd'hui [il] pourr[a], peut-être, demain, en faire [s]on compagnon [s'il] sai[t] le conquérir par le noblesse de [s]on idéal et par [s]a beauté de Soldat »<sup>2959</sup>... et une « action psychologique » adaptées. Surtout, preuve de la pénétration effective de la DGR dans l'enseignement militaire français, jusqu'aux plus bas échelons, le chef de section est invité à toujours conserver à l'esprit que « l'ennemi n° 1 est le Commissaire politique »<sup>2960</sup>, phrase trônant en exergue de l'avant-propos du petit manuel : un propos rappelé à de multiples reprises dans l'ouvrage<sup>2961</sup>. Le chef de section est ainsi invité à conduire ses prisonniers, le plus rapidement possible, à l'officier de renseignement de son unité, seul apte à décider de son sort : l'individu arrêté doit-il être neutralisé ou peut-il être rééduqué ? Car si la torture échappe largement à la réglementation, tel n'est pas le cas de l'endoctrinement des prisonniers algériens. Ces procédés ne sont-ils pourtant pas « assimilables à une certaine forme de torture morale »<sup>2962</sup>, interrogent Marie-Catherine et

---

<sup>2954</sup> *Ibid.*, p. 110 ; 112.

<sup>2955</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>2956</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>2957</sup> *Ibid.*, p. 129-161.

<sup>2958</sup> *Ibid.*, p. 106 ; 245.

<sup>2959</sup> *Le rebelle source de renseignement du chef de section, op. cit.*, p. 4.

<sup>2960</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2961</sup> « Ton véritable Ennemi n'est pas le chef de bande adverse, mais le **Commissaire politique de ton Secteur, de la ta Région ou de ta Zone** [en gras dans le texte] » (p. 3) ; « Le terroriste n'est qu'un instrument du commissaire politique » (p. 6) ; « Les commissaires politiques représentent l'épine dorsale de l'ALN FLN » (p. 8), citation attribuée à Yacef Saadi, « chef politico-militaire de la zone autonome d'Alger » ; etc. *Ibid.*

<sup>2962</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 527.

Paul Villatoux ? Le fait que les deux historiens répondent que cette question n'a jamais été réellement posée par les autorités civiles et militaires françaises – malgré quelques articles dans la presse (voir infra) – paraît très révélateur : l'endoctrinement des prisonniers est une méthode largement assumée par le commandement et les autorités civiles en Algérie, qui fait d'ailleurs l'objet d'une ébauche de réglementation.

À l'époque, cet aspect n'est d'ailleurs guère ignoré des lecteurs de la presse quotidienne, contribuant à disqualifier l'« action psychologique » dans son ensemble ; en effet, constate le commandant Prestat en 1960 :

« L'opinion publique française, violemment sensibilisée par les campagnes de presse, a d'abord suspecté et condamné en bloc tout ce qui dans l'Armée, portait l'étiquette "psychologique". On affectait de ne voir dans les nouvelles méthodes qu'endoctrinement, c'est-à-dire bourrage de crâne pour les amis, lavage de cerveau, c'est-à-dire tortures pour les ennemis. »<sup>2963</sup>

Ainsi par exemple, le 9 octobre 1958, *Le Monde* accorde au colonel de Villiers de l'Isle-Adam un droit de réponse à l'un de ses articles signé Raymond Carpentier et publié dans son édition du 9 septembre, dénonçant certaines méthodes employées en Algérie, « qui d'après leurs protagonistes auraient fait leurs preuves ailleurs [et] permettraient de "conditionner" les groupes et les individus »<sup>2964</sup> ; des méthodes présentées par le journaliste comme « vaguement inspirées de la réflexologie de Pavlov [qui] se présentent elles-mêmes comme une adaptation directe des méthodes de propagande politique en application dans les pays du monde communiste »<sup>2965</sup>, « quelques-uns des partisans de son application en Algérie et en métropole [ayant] eu l'occasion d'en étudier les conditions et d'en subir les effets au cours de leur captivité en Indochine »<sup>2966</sup> :

« Une de vos idées maîtresses exprimées par votre collaborateur », répond le colonel de Villiers de l'Isle-Adam, « est que les colonels (toujours eux !) font du conditionnement psychologique pour le plaisir d'employer à leur tour des techniques d'intoxication dont certains d'entre eux ont eu à souffrir [...] »

Loin de faire de l'action psychologique pour le plaisir d'asservir des esprits, la plupart des colonels, sinon tous, n'ont en vue que la sauvegarde de la liberté humaine, et ce n'est pas un paradoxe. [...] ils ont compris qu'il s'agissait de savoir si l'homme, jouissant du libre arbitre, devait se laisser asservir à une doctrine qui fait de lui une simple catégorie de la matière [...] Ils ont vu depuis dix ans les résultats de cette attaque, non seulement dans ce que fut l'empire français, mais dans l'ensemble du monde non marxiste-léniniste, et il est probable qu'ils ont été les premiers à en prendre une conscience claire, à confronter cette donnée psychologique aux données de la stratégie, et à s'apercevoir que les règles de cette dernière s'appliquent à la lutte actuelle. Est-il criminel de leur part d'avoir tiré la conclusion qu'il était illusoire de combattre avec une arbalète un char Staline ?

---

<sup>2963</sup> Commandant Prestat, *L'emploi de l'arme psychologique dans l'armée française*, op. cit.

<sup>2964</sup> Raymond Carpentier, « Action psychologique et psychologie », *Le Monde*, 9 septembre 1958, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/09/09/action-psychologique-et-psychologie\\_2311856\\_1819218.html?xtmc=action\\_psychologique\\_et\\_psychologie&xtcr=326](http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/09/09/action-psychologique-et-psychologie_2311856_1819218.html?xtmc=action_psychologique_et_psychologie&xtcr=326), consulté le 19/08/2016.

<sup>2965</sup> *Id.*

<sup>2966</sup> *Id.*

Car l'action que leur reproche votre collaborateur n'a pas d'autre but que de fournir l'arme nécessaire et adéquate pour sauvegarder la liberté métaphysique de l'homme [...] Il faut apprendre aux hommes menacés d'abord le but, la mission, puis les moyens de l'atteindre, car ce n'est qu'à ce moment que les volontés acceptent le combat de tous les jours qu'est devenu la guerre. [...] Comme il faut faire vite, très vite, pour que la volonté des Algériens, de tous les Africains et celle des Français de France ne s'effondre pas, ils ont été amenés à employer des moyens dont ils avaient pu juger l'efficacité, mais ils ne les utilisent que pour avertir, très vite. »<sup>2967</sup>

Quelques mois plus tard, le 24 décembre 1958, le Comité lyonnais d'action pour le respect des droits de la personne – Comité présidé par Joseph Folliet, directeur de *La Chronique sociale de France*, et dont le vice-président est le doyen honoraire de la faculté de droit de Lyon, Pierre Garraud –, qui s'était déjà élevé dès 1957 contre l'usage de la torture par l'armée française, s'érige à son tour dans les colonnes du *Monde* contre « les techniques de désagrégation de l'individu » utilisées par les tenants et les praticiens de la DGR en Algérie, en rappelant que ces techniques, utilisées « en vue de plier les hommes à un certain ordre politique ont été mises au point d'abord par les régimes totalitaires et qu'elles ont été appliquées sous le régime hitlérien et dans les camps de rééducation du Vietminh sur la personne de nos officiers, de nos soldats, de nos missionnaires et des civils "récupérables" »<sup>2968</sup> ; le Comité tient également à rappeler que :

« ces techniques visent dans un premier temps à décomposer la personnalité par le "lavage de cerveau" jusqu'aux séances d'autocritique et aux confessions spontanées, dans un deuxième temps à la reconstitution d'une personnalité imposée, à force de cours d'endoctrinement et de violences morales aussi cruelles que les violences physiques ».

En tant que telles, conclut le Comité, ces méthodes peuvent donc être assimilées à de la torture et sont indignes de l'armée française, et plus globalement de la mission de la France en Afrique du Nord. En Algérie d'ailleurs, estime Sylvie Thénault, dans les « camps d'hébergement » gérés par des civils, ces derniers « renâclent à une tâche qu'ils tiennent pour suspecte : est-il bien raisonnable de laisser l'armée investir le champ politique et prendre une hypothèque sur l'avenir en formant des Algériens fervents partisans du maintien de la souveraineté française [...] ? »<sup>2969</sup> De fait, si dans les « centres

---

<sup>2967</sup> « Action psychologique et psychologie », extraits du droit de réponse du colonel de Villiers de l'Isle-Adam à l'article éponyme de Raymond Carpentier paru dans *Le Monde* du 9 septembre 1958, *Le Monde*, rubrique Correspondance, 9 octobre 1958, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/10/09/action-psychologique-et-psychologie\\_2315691\\_1819218.html?xtmc=action\\_psychologique\\_et\\_psychologie&xtr=324](http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/10/09/action-psychologique-et-psychologie_2315691_1819218.html?xtmc=action_psychologique_et_psychologie&xtr=324), consulté le 19/08/2016.

<sup>2968</sup> « Le Comité lyonnais d'action pour le respect des droits de la personne s'élève contre "les techniques de désagrégation de l'individu" », *Le Monde*, 24 décembre 1958, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/12/24/le-comite-lyonnais-d-action-pour-le-respect-des-droits-de-la-personne-s-eleve-contre-les-techniques-de-desagregation-de-l-individu\\_2307546\\_1819218.html?xtmc=le\\_comite\\_lyonnais\\_d\\_action\\_pour\\_le\\_respect&xtr=24](http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/12/24/le-comite-lyonnais-d-action-pour-le-respect-des-droits-de-la-personne-s-eleve-contre-les-techniques-de-desagregation-de-l-individu_2307546_1819218.html?xtmc=le_comite_lyonnais_d_action_pour_le_respect&xtr=24), consulté le 19/08/2016.

<sup>2969</sup> Sylvie Thénault, « D'Indochine en Algérie... », *op. cit.*, p. 244.

d'hébergement », des « moniteurs d'action psychologique » sont bien affectés<sup>2970</sup>, les officiers psychologues devant les encadrer manquent<sup>2971</sup> ; or il s'agit là d'un maillon essentiel : « Nous ne pouvons travailler que pour vous et par vous [souligné dans le texte] », avait écrit dès le 15 novembre 1955 le chef de bataillon Proudhon, chef du Bureau psychologique de l'Etat-major des troupes au Maroc (EMTM), au lieutenant Delaunoy, venant d'apprendre son affectation comme officier d'action psychologique. « Si vous n'avez pas une foi agissante tous nos papiers, toutes nos interventions, ne serviront à rien. »<sup>2972</sup> Pour Sylvie Thénault, à l'été 1957 en Algérie, ce déficit de cadres d'« action psychologique » peut être essentiellement expliqué par des tensions entre militaires et civils, reposant notamment sur la politique de libération menée par la Commission de contrôle, à majorité composée de civils, accusée par les militaires d'être trop libérale, ainsi que, nous l'avons vu, sur le manque de personnel des Centres, dans lesquels les Moniteurs sont fréquemment utilisés comme de simple gardiens ou personnels administratifs ; finalement, conclut l'historienne, « le commandement rechigne à affecter des militaires dans les centres d'hébergement qui restèrent, tout au long de la guerre, selon les expressions employées dans les rapports, des "universités fellaga" ou des "séminaires de la rébellion"<sup>2973</sup> »<sup>2974</sup>, *a fortiori* au camp de Paul-Cazelles, où un véritable comité clandestin FLN fut découvert en novembre 1959. Ces tensions et autres affaires conduisent en mai 1960 le général Crépin à récupérer les Moniteurs dépêchés dans les « centres d'hébergement » civils afin de les réaffecter dans les centres directement contrôlés par l'armée<sup>2975</sup>.

Au bilan donc, seuls les camps directement sous administration militaire paraissent réunir les conditions de possibilité d'un épanouissement de l'« action psychologique » telle que conceptualisée par les tenants de la DGR :

- les « Centres de rééducation » créés par le général Salan en octobre 1957 afin de désengorger les Centres de triage et de transit, en en transformant un certain nombre

---

<sup>2970</sup> A l'été 1957, ils seraient ainsi un pour 100 internés. *Ibid.*, p. 245.

<sup>2971</sup> *Id.*, p. 245, d'après une fiche sur les centres d'hébergement, 22 juillet 1957, SHD, 1 H 2573/1.

<sup>2972</sup> Copie d'une lettre-circulaire adressée par le chef de bataillon Proudhon, chef du Bureau psychologique de l'EMTM, le 15 novembre 1955, au lieutenant Delaunoy, officier de renseignements désigné pour servir comme officier d'action psychologique au Maroc. CHETOM, fonds Creste, 18 H 450/5, dossier « 1955 », sous-dossier « Action psychologique 1955 ».

<sup>2973</sup> Cf. une fiche du 8 août 1957 ou un rapport du général Alix daté du 29 décembre 1959, SHD, 1 H 2573/1.

<sup>2974</sup> Sylvie Thénault, « D'Indochine en Algérie... », *op. cit.*, p. 245.

<sup>2975</sup> *Id.*, d'après une lettre du général Crépin, commandant en chef, aux commandants des trois corps d'armée d'Algérie, 6 mai 1960, 1 H 2573/1.

– six sur tout le territoire algérien en 1959<sup>2976</sup> – ; camps desquels, « après une préparation psychologique appropriée »<sup>2977</sup>, les internés étaient libérés au terme de « petites cérémonies »<sup>2978</sup>. Au passage, il est intéressant de constater avec Sylvie Thénault que cette « "préparation psychologique" des détenus en vue de leur libération répond [effectivement] à une situation assez semblable à celle du Viêt-minh en 1950, lorsque les prisonniers constituaient un "fardeau". Dans les deux cas, la rééducation offre une solution à la gestion d'un contingent de prisonniers *a priori* encombrant. »<sup>2979</sup>

- les Centres militaires d'internés, ouverts en juillet 1958 et accueillant les internés classés « PAM » (« Pris les armes à la main »), séparant, comme à Ksar Thir, les combattants simplement détenus – auxquels sont imposées des « discussions dirigées » seulement en fin d'après-midi – des combattants en instance de rééducation, qui se voient imposer un programme spécifique en trois phases, ainsi résumées par Sylvie Thénault :

« Dans les deux premières, des "causeries", "travaux dirigés", "discussions dirigées", ainsi qu'une séance hebdomadaire de "cinéma éducatif", ponctuent l'emploi du temps ; chaque soir, le capitaine et les "chefs de services" rendent leur rapport. La nouveauté de la troisième phase, conformément à la fiche du lieutenant-colonel Bruge (voir *supra*), est d'organiser les activités d'un "Comité", fondées sur la "rédaction d'un "B.Q.I."<sup>2980</sup>, avec un "meeting", une "illustration de la semaine", du théâtre et la "préparation de la revue", chaque samedi en fin d'après-midi. »<sup>2981</sup>

Se déroulant sur un minimum de quatre mois, de tels stages ont de fait un rendement très faible : au Centre de Redjas, seuls 5 % des 104 internés libérés se seraient engagés aux côtés de l'armée française entre décembre 1959 et mai 1960 ; à Ksar Thir, 4 % des 149 prisonniers libérés ont rejoint les groupes d'auto-défense tandis que certains « irrécupérables » étaient transférés en « centre d'hébergement »<sup>2982</sup>. En effet, écrit l'auteur anonyme d'une note manuscrite concernant « l'activité des centres de rééducation de "Z" (Algérois) et "R" (Constantinois) », « vouloir en sept semaines [...] soit former, soit modifier les structures des aspirations politiques et sociales d'un groupe donné d'individus est une entreprise hasardeuse »<sup>2983</sup>.

---

<sup>2976</sup> *Ibid.*, p. 247, d'après une fiche sur « l'action psychologique dans les centres d'hébergement », 30 septembre 1959, SHD, 1 H 2573/1.

<sup>2977</sup> Note de service signée par le général Salan, le 21 octobre 1957, SHD, 1 H 1492/2, citée in *ibid.*, p. 246.

<sup>2978</sup> *Ibid.*, p. 247.

<sup>2979</sup> Sylvie Thénault, « D'Indochine en Algérie... », *op. cit.*, p. 247.

<sup>2980</sup> Bulletin quotidien d'information ?

<sup>2981</sup> Sylvie Thénault, « D'Indochine en Algérie... », *op. cit.*, p. 248.

<sup>2982</sup> *Id.*, d'après les résultats fournis par une fiche en date du 24 mai 1960, SHD, 1 H 2573/1.

<sup>2983</sup> « Remarques sur l'activité des centres de rééducation de "Z" (Algérois) et "R" (Constantinois) », s.d.,

Tout cela, combiné au manque de temps, à l'hétérogénéité des publics internés, au manque patent de personnels qualifiés, à l'inadaptation de l'« endoctrinement » souvent trop généraliste<sup>2984</sup>, aux résistances internes et externes, etc. – des problèmes déjà souvent soulignés en Indochine<sup>2985</sup> – ; associé surtout au fait que la politique civilo-militaire algérienne de la France demeure malgré tout, tout au long du conflit, prisonnière du « "fond de démocratie" qui ruinerait [l]es efforts »<sup>2986</sup> des tenants de la DGR en Algérie, entraînent le global échec de la politique de rééducation voulue et tentée par ces derniers sur les internés algériens. Plus largement, c'est aussi l'échec des « plans ambitieux » d'« action psychologique » élaborés par le 5<sup>e</sup> Bureau qui est constaté dès la toute fin des années 1950 ; ainsi l'analyse du commandant Prestat en 1960 :

« En dépit de l'énorme volume de papiers dactylographiés ou imprimés sous son timbre, l'action psychologique, en ALGERIE tire beaucoup plus son importance d'innombrables et modestes réalisations locales<sup>2987</sup> que des plans ambitieux élaborés aux échelons élevés. En effet, le Commandement et son interprète le 5<sup>ème</sup> Bureau n'ont que très tardivement compris et jamais exprimé l'effroyable complexité psychologique du problème algérien. Les directives psychologiques n'avaient donc que peu de rapports avec la réalité. [...] Faute de cadres supérieurs de qualité l'action psychologique en ALGERIE aura été un incroyable gaspillage de temps et d'argent. Mais elle a eu l'immense mérite de confronter la totalité de l'Armée française avec un problème capital et de faire découvrir la valeur de quelques méthodes. »<sup>2988</sup>

Elle a notamment toujours entretenu un rapport intime avec la chose politique, auquel elles ont tenté de convertir l'armée française toute entière... jusqu'au 13 mai 1958 et au putsch d'avril 1961. Car au final, conclut Sylvie Thénault, « la différence essentielle entre le Viêt-minh de la guerre d'Indochine et l'armée française de la guerre d'Algérie est bien là : dans cette maîtrise du militaire que le pouvoir civil tente de garder alors que, au contraire, n'hésitant pas à aller jusqu'au putsch, l'armée tente de s'en défaire. »<sup>2989</sup>

---

SHD, 27 T 178, cité in P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, op. cit., p. 521.

<sup>2984</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, op. cit., p. 521-522.

<sup>2985</sup> Rapport du colonel Husson au directeur du cabinet militaire du Haut-commissaire de France en Indochine et Commandant en chef en Extrême-Orient, intitulé « Etude sur l'action psychologique à l'égard des prisonniers et internés rebelles », 28 mai 1951, SHD, 10 H 309, dossier PIM (1951-1954).

<sup>2986</sup> Sylvie Thénault, « D'Indochine en Algérie... », op. cit., p. 249.

<sup>2987</sup> Voir pour exemples les mémoires conservés au CESAT : chef de bataillon Jean-Marie Arnaud, *L'officier des affaires musulmanes face à certains problèmes de la guerre psychologique en Algérie*, ESG, s.d. [1959-1960], Mel. F 10 (VI) ; chef de bataillon Abadie, *Contribution à l'étude de l'adversaire subversif – Principes et méthodes de la guerre psychologique menée par l'adversaire subversif*, ESG, s.d. [1959-1960], Mel. F 31 (VII) ; chef de bataillon Maurice Troyes, *Une expérience de guerre psychologique dans l'Aures*, ESG, 1960, Mel. G XXIX (8).

<sup>2988</sup> Commandant Prestat, *L'emploi de l'arme psychologique dans l'armée française*, op. cit.

<sup>2989</sup> Sylvie Thénault, « D'Indochine en Algérie... », op. cit., p. 249.

## 2.3 L'ÉCHEC D'UNE CERTAINE MÉMOIRE OPÉRATIONNELLE DU « PLUS JAMAIS ÇA » (1958-1964)

Plus jamais pareille défaite : tel est ainsi l'engagement d'une frange importante de l'élite militaire réinvestissant immédiatement après 1954 une part importante de l'expérience indochinoise dans la « Guerre d'Algérie ». Sur le terrain, ceci conduira certains de ces hommes – comme en Indochine ou préalablement déjà durant la Seconde Guerre mondiale – à outrepasser leurs stricts devoirs militaires et, devant ce qu'ils jugent comme une incapacité structurelle de la IV<sup>e</sup> République à conduire la guerre, à étendre leur combat sur le plan politique..., jusqu'à adopter une attitude traduisant une « élasticité soudaine du principe républicain de soumission de l'armée au pouvoir politique »<sup>2990</sup>.

### 2.3.1 De la politisation...

#### 2.3.1.1 La « révolution » de mai 1958 : une revanche des anciens combattants-prisonniers d'Indochine contre la IV<sup>e</sup> République ?

En Algérie, les tenants de la DGR, dont certains anciens prisonniers de la RDV comme le lieutenant-colonel Bruge, directeur du CIPCG d'Arzew, se font les artisans « d'un vaste projet d'ingénierie sociale afin de construire "l'Algérie nouvelle" »<sup>2991</sup>, projet dont ils tentent de faire assumer la conduite par l'armée toute entière ; ce faisant, ils donnent « un horizon politique à l'action répressive »<sup>2992</sup>, très largement axé, comme au temps de De Lattre en Indochine, sur la promotion sociale et politique des Algériens (les « Français-Musulmans ») dans le cadre d'une Algérie française. Cette action est généralement le fait d'officiers de terrain, formés à une certaine école indochinoise des responsabilités ; en effet, en effet, constate le commandant Prestat dès 1960 :

« Si les échelons les plus élevés (Gouvernement, Haut Commandement) ne prennent pas position, les subordonnés, saisis à la gorge par les exigences quotidiennes, sont amenés à le faire et de fil en

---

<sup>2990</sup> Brigitte Gaïti, « Les incertitudes des origines. Mai 58 et la Ve République », *Politix*, vol. 12, n° 47, Troisième trimestre 1999, p. 27-62, p. 41.

<sup>2991</sup> Denis Leroux parle ici essentiellement de l'action du CIPCG d'Arzew, mais la chose vaut pour l'ensemble des initiatives développées sur fond de la DGR. D. Leroux, « Promouvoir une armée révolutionnaire pendant la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 101.

<sup>2992</sup> Même remarque que note précédente. *Ibid.*, p. 109.

aiguilles, à glisser insensiblement du domaine tactique au domaine stratégique, puis au domaine politique. »<sup>2993</sup>

Pour Denis Leroux, les « officiers itinérants d'action psychologique » figurent en première ligne de cette nouvelles génération d'officiers et, de ce fait, ont « particip[é] activement à la radicalisation politique de l'armée. A partir de 1957, circulant de popotes en mess, ils véhiculent idées et mots d'ordre, construisent des réseaux »<sup>2994</sup>, promeuvent « l'Algérie nouvelle » (puis à partir de mai 1958 la politique dite d'« intégration »), prennent ouvertement position contre l'« instabilité gouvernementale »<sup>2995</sup> de la IV<sup>e</sup> République. C'est le cas par exemple du lieutenant de La Croix Vaubois, ancien prisonnier bien connu du camp n° 1, appelant de ses vœux l'avènement d'« un régime solide »<sup>2996</sup> seul capable de commander à l'armée, prédisant même l'écroulement des valeurs militaires « si elles ne trouvent pas à leur tout, un nouvel idéal auquel se raccrocher »<sup>2997</sup>. Ainsi compris, les Officiers itinérants sont qualifiés par Denis Leroux de véritables « agents de la politisation militaire »<sup>2998</sup>, dont l'action culmine au printemps 1958.

Là encore, un ancien prisonnier de la RDV, l'un de ceux ayant réussi à sublimer son expérience indochinoise en une véritable doctrine d'action, qui donnera quelques années plus tard à la question des anciens prisonniers de la RDV son principal « monument littéraire »<sup>2999</sup> (voir infra), est pour partie à la manœuvre : Jean Pouget. L'homme est alors chef de l'antenne de l'état-major du ministre de la Défense en Algérie, après avoir fait ses preuves, à partir d'octobre 1956, à la tête du 584<sup>e</sup> BT, alors nourri d'« idées, cueillies en Indochine dans son poste de la forêt, glanées lors de son passage au sommet comme aide de camp du général commandant en chef, ramenées pour tout bagage de sa captivité chez les Viets au camp N° 1... »<sup>3000</sup> En Indochine puis en Algérie, il s'était en effet demandé comment « appliquer les principes de Clausewitz »<sup>3001</sup> contre un ennemi semblant mener une nouvelle forme de guerre. Il avait alors pensé « avoir trouvé une réponse au camp n°

---

<sup>2993</sup> Cdt Prestat, L'emploi de l'arme psychologique dans l'armée française, *op. cit.*, p. 27-28.

<sup>2994</sup> D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>2995</sup> CAOM, 3 R 464, Compte-rendu du lieutenant de La Croix Vaubois, 18 septembre 1956, cité in *ibid.*

<sup>2996</sup> *Id.*

<sup>2997</sup> *Id.*

<sup>2998</sup> D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>2999</sup> J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, *op. cit.*

<sup>3000</sup> Jean Pouget, *Bataillon R.A.S.*, Paris, Les Presses de la Cité, coll. « Troupes de choc », 1981, p. 176. Il s'agit là de son témoignage romancé – il y apparaît sous le pseudonyme de Jean Marie – de son expérience algérienne, depuis sa prise de commandement d'un bataillon « pouilleux » d'infanterie, le 584<sup>e</sup> BT, jusqu'aux manœuvres de mai 1958 ayant porté le général de Gaulle au pouvoir.

<sup>3001</sup> *Ibid.*, p. 177.

1, confirmée par la lecture – plus ou moins bien digérée d’ailleurs – des auteurs marxistes : Engels, Lénine, Mao, Giap, etc. »<sup>3002</sup> :

« Le but final de la guerre révolutionnaire est le contrôle de la population par tous les moyens : militaires, idéologiques, politiques, économiques, par la propagande et la terreur. Convaincre ou contraindre.

[...] Dans la guerre révolutionnaire, la population est à la fois l’objectif, l’ami et l’ennemi. [...]

Pour conquérir son objectif-population contre son ennemi-population, aidé par l’ami-population, le commandant de quartier a besoin de toutes les armes : de fusils, bien sûr, mais aussi de moyens administratifs, économiques, culturels... politiques en un mot. »<sup>3003</sup>

En décembre 1957, au sortir de cette aventure à la tête de son bataillon, Pouget se met en disponibilité de l’armée et pense à se reconvertir dans le civil... Mais sa rencontre avec Léon Delbecque, conseiller du ministre gaulliste de la Défense nationale Jacques Chaban-Delmas, va tout changer. Tous deux semblent en effet partager la même indignation ; ainsi, aurait déclaré Pouget à Delbecque lors de leur première entrevue<sup>3004</sup> :

« Quelle est la cause de la révolte des Algériens, sinon la situation sociale, économique et politique [autrement dit la situation coloniale, nda] que contient le slogan "Algérie française" ? [...]

Or, que proposez-vous aux moujahidin pour ramener l’ordre ? "Algérie française" ! Le retour pur et simple au passé. [...]

La preuve est faite depuis l’Indochine. L’impuissance du pouvoir en France est congénitale. La Constitution est incapable de donner au pays un gouvernement capable de diriger une guerre pour en faire une paix. »<sup>3005</sup>

Après le 13 mai 1958 cependant, Pouget ne manquera pas de s’estimer trahi devant le spectacle de ce Comité de salut public dirigé par des militaires et des « ultra » pro-Algérie française, lui qui rêvait d’« une Algérie fraternelle. Ni française ni nouvelle. Fraternelle ! »<sup>3006</sup> Pour l’heure, pour le gaulliste Delbecque qui travaille depuis des années, avec ses camarades du RPF, à trouver un biais afin de convaincre (ou contraindre) la France à changer de constitution, les paroles de Pouget font évidemment mouche. Partageant son sentiment de révolte face à l’impuissance politique de la IV<sup>e</sup> République, Delbecque lui propose de devenir l’un de ses conseillers militaires, afin de prendre le pouls de l’armée d’Algérie et de s’assurer de son soutien au général de Gaulle. En janvier 1958, il est ainsi reçu à Paris, au ministère de la Défense, dans le bureau de Delbecque et de son équipe : là, il reçoit *officiellement* le poste de directeur de l’antenne de la Défense nationale à Alger – pourvu d’un ordre de mission permanent du ministre le mettant à l’abri de la hiérarchie

---

<sup>3002</sup> *Id.*

<sup>3003</sup> Extrait du carnet de notes qu’il rédigea à sa libération du camp n° 1, cité in *ibid.*, p. 178-179.

<sup>3004</sup> Il s’agit là d’un propos reconstruit de mémoire et romancé pour les besoins de son livre.

<sup>3005</sup> J. Pouget, *Bataillon R.A.S., op. cit.*, p. 421.

<sup>3006</sup> *Ibid.*, p. 430.

Salan, dont il aurait été très mal vu<sup>3007</sup> – et *officieusement* la mission de préparer l'armée d'Algérie à l'éventualité d'un changement de régime et de constitution<sup>3008</sup>.

Au Gouvernement général d'Alger, Pouget s'entoure d'une équipe essentiellement composée de jeunes officiers anciens prisonniers de la RDV :

« "Nous", c'était d'abord [m]es camarades, compagnons du camp n° 1 où ils avaient découvert la guerre révolutionnaire et ses techniques politiques : Alain Bizard, [Jean] Graziani, [Marcel] Clédic, Henri Guillemot, Bertrand Desbois ou encore [Joseph] Plantevin et le lieutenant Stepanovitch, et bien d'autres. [...] Ils se rencontraient dans ce petit bureau, en marge des hiérarchies, comme ils s'étaient rencontrés sur les autres terrains de combat. »<sup>3009</sup>

De janvier à mai, Pouget parcourt toute l'Algérie, visitant un grand nombre d'unités et s'entretenant avec leurs cadres, officiers et sous-officiers<sup>3010</sup> ; à partir d'avril, rapporte Denis Leroux, le commandant Pouget est même tout particulièrement mandaté par son ministre Jacques Chaban-Delmas afin d'obtenir « le plein emploi des Officiers itinérants »<sup>3011</sup>, qui rappelons-le comptent une majorité d'anciens camarades de Pouget au camp n° 1. Visitant régulièrement ces derniers, souvent en compagnie du lieutenant-colonel Feaugas – également ancien du camp n° 1 –, alors numéro deux du 5<sup>e</sup> Bureau, il se fait communiquer l'ensemble de leurs rapports, Delbecq faisant de même en compagnie du commandant Cogniet, autre responsable du 5<sup>e</sup> bureau<sup>3012</sup> proche de l'intégrisme catholique (voir infra).

Au-delà, l'objectif est de politiser un peu plus encore l'armée d'Algérie, Pouget s'estimant lui-même convaincu « depuis longtemps – et singulièrement depuis la fin de la guerre d'Indochine – que les cadres de l'armée devaient d'une façon ou de l'autre revendiquer le droit à faire entendre leur voix dans la nation, ni plus ni moins que le syndicat des boueux parisiens »<sup>3013</sup>. « Cette politisation des cadres de l'armée », confirme en effet Denis Leroux, « explique, en partie, le comportement de l'institution militaire en mai 1958 et sa prise de position en faveur de Charles de Gaulle »<sup>3014</sup> ; car le travail de Jean Pouget semble porter ses fruits : dans la nuit suivant les manifestations émeutières des Français d'Alger, le 13 mai<sup>3015</sup>, qui installent au Gouvernement général un Comité de salut public (CSP) co-dirigé

---

<sup>3007</sup> Pierre Beyssade, *La Guerre d'Algérie*, *op. cit.*, p. 137.

<sup>3008</sup> J. Pouget, *Bataillon R.A.S.*, *op. cit.*, p. 427-428.

<sup>3009</sup> *Ibid.*, p. 431.

<sup>3010</sup> *Id.*

<sup>3011</sup> CAOM, 3 463, Note du ministre de la Défense nationale, objet : Mission du Commandant Pouget, 29 mars 1958, cité in D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*.

<sup>3012</sup> D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*.

<sup>3013</sup> J. Pouget, *Bataillon R.A.S.*, *op. cit.*, p. 427.

<sup>3014</sup> D. Leroux, « La "doctrine de la guerre révolutionnaire" : théories et pratiques », *op. cit.*, p. 531.

<sup>3015</sup> Voir Michel Winock, *La République se meurt, 1956-1958*, Paris, Le Seuil, 1978 ; voir également Brigitte

par le général Massu et Léon Delbecque, il rapporte ainsi avoir reçu « plus de deux cents télégrammes [...] de ralliement au mouvement, d'encouragements »<sup>3016</sup>..., même si Pouget et ses camarades – dont Jacques Chevalier, le maire d'Alger – auraient préféré voir à la tête du CSP, au nom de cette « Algérie fraternelle » dont il dit rêver, un binôme composé de Jacques Soustelle et d'un représentant du FLN<sup>3017</sup>. Les jours suivants, le forum d'Alger ne désemplit pas. Le 15 mai, le général Salan y lance son fameux « Vive de Gaulle ». Le lendemain, le 16 mai, des manifestations de « fraternisation » entre Européens et Musulmans ont lieu ; pour Paul et Marie-Catherine Villatoux, il s'agit là d'un véritable tournant :

« de ce jour les responsables du Cinquième Bureau se persuadent – à tort ou à raison – du retournement spectaculaire des masses musulmanes. Organisées par les colonels Trinquier et Godard, ainsi que par les capitaines Léger et Sirvent, spécialistes de l'encadrement et du maniement des foules, la montée des musulmans de la Casbah vers le Forum, où s'improvise une "chaîne d'amitié", marque profondément les esprits, d'autant que des scènes identiques se reproduisent, les jours suivants, à Oran et à Constantine comme dans différentes circonscriptions du territoire algérien. »<sup>3018</sup>

Pour autant, peut-on attribuer ces manifestations à une manœuvre réussie des tenants de l'action psychologique, qui ne manquent pas de s'en attribuer les lauriers ? Pour Paul et Marie-Catherine Villatoux, comme du reste pour Jean Pouget lui-même<sup>3019</sup>, « la question n'est pas tant de s'interroger sur la nature de ce phénomène que de se rappeler que les mouvements de foules n'ont pas nécessairement besoin des ressources de l'action psychologique pour émerger. Le rôle attribué à l'action psychologique dans les événements du 16 mai 1958 », questionnent les historiens, « ne relève-t-il pas, au fond, du mythe que les Cinquièmes Bureaux ont eu beau jeu d'instrumentaliser, après coup, pour accréditer l'efficacité de leur action, pérenniser leur existence au sein des forces armées et encourager l'intensification des méthodes de guerre contre-révolutionnaire en Algérie ? »<sup>3020</sup> On peut en effet légitimement se demander comment des hommes tels que le colonel Lacheroy, dont le Bureau de presse et de propagande qu'il dirige, à Alger, après son limogeage du ministère de la Défense par le nouveau ministre Jacques Chaban-Delmas, est capable de faire imprimer des affiches continuant de titrer, en français comme en arabe, « Algérie

---

Gaïti, « Les incertitudes des origines. Mai 58 et la Ve République », *op. cit.*

<sup>3016</sup> J. Pouget, *Bataillon R.A.S.*, *op. cit.*, p. 431.

<sup>3017</sup> *Ibid.*, p. 434.

<sup>3018</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 471.

<sup>3019</sup> J. Pouget, *Bataillon R.A.S.*, *op. cit.*, p. 435.

<sup>3020</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 488.

française »..., ce en mai 1958<sup>3021</sup>, furent capables d'impulser un mouvement de foule... si ce n'est par la force. Lacheroy sait qu'ouïl en soit en tirer avantages et leçons :

« A la suite des événements du 13 mai », affirme-t-il au *Monde* dans un article paru le 2 juillet 1958, « complot ou pas complot, la démonstration a été faite : on veut ici, en Algérie, être comme en France. Intégration, fédéralisme... Qu'importent les mots s'il n'y a aucune différence entre les gens qui vivent en Algérie et ceux de la métropole. [...] [...] Pour ce faire,] Toute l'armée est derrière le général Salan, lui-même derrière le général de Gaulle... »<sup>3022</sup>

L'unisson sera de courte durée. Pour l'heure, le 1<sup>er</sup> juin 1958, alors que le général de Gaulle est investi comme dernier président du Conseil de la IV<sup>e</sup> République, le commandant Pouget est convoqué au cabinet du général commandant supérieur interarmées en Algérie, le général Salan, et se voit signifier, ironie du sort..., son affectation au CIPCG d'Arzew pour y effectuer un stage : une mesure qu'il prend évidemment pour une mise à l'écart, ce que lui confirme d'ailleurs son ancien camarade du camp n° 1 à son arrivée à Arzew, le lieutenant-colonel Bruge, à qui Salan a confié la responsabilité de la garde de l'encombrant commandant<sup>3023</sup> avant son rapatriement en France.

### **2.3.1.2 Sanctionner la politisation militaire..., ou quand le nouveau pouvoir politique prend (enfin) la guerre en main (1958-1960)**

En Algérie, d'autres officiers anciens prisonniers de la RDV vont continuer de jouer un rôle déterminant dans les mois suivants les événements de mai 1958 : les officiers itinérants d'action psychologique qui, en lien avec le 5<sup>e</sup> bureau, relaient sur leur territoire les mots d'ordre définis par Alger ; à savoir :

« 1/ L'Algérie restera française. 2/ L'intégration totale est acquise par le référendum populaire que constituent les manifestations de chaque jour. 3/ L'Union de l'Armée et de la Nation est faite »<sup>3024</sup>

« Il vous faut penser à l'avenir », leur prescrit alors le 5<sup>e</sup> bureau, « parce que cet avenir dépend essentiellement de l'organisation des masses que nous sommes parvenus à mettre sur pieds. Usez de tous vos agents, mettez les S.A.S. dans le mouvement, etc... Vos

---

<sup>3021</sup> J. Pouget, *Bataillon R.A.S.*, *op. cit.*, p. 442.

<sup>3022</sup> Marcel Thiébauld, « Toute l'armée est derrière le général Salan lui-même derrière le général de Gaulle déclare au "Monde" le colonel Lacheroy », *Le Monde*, 2 juillet 1958, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/07/02/toute-l-armee-est-derriere-le-general-salan-lui-meme-derriere-le-general-de-gaulle-declare-au-monde-le-colonel-lacheroy\\_2293413\\_1819218.html?xtmc=toute\\_l\\_armee\\_est\\_derriere\\_le\\_general\\_salan\\_lui\\_meme\\_derriere\\_le\\_general\\_de\\_gaulle&xtcr=38](http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/07/02/toute-l-armee-est-derriere-le-general-salan-lui-meme-derriere-le-general-de-gaulle-declare-au-monde-le-colonel-lacheroy_2293413_1819218.html?xtmc=toute_l_armee_est_derriere_le_general_salan_lui_meme_derriere_le_general_de_gaulle&xtcr=38), consulté le 24/08/2016.

<sup>3023</sup> J. Pouget, *Bataillon R.A.S.*, *op. cit.*, p. 450-451.

<sup>3024</sup> SHD, 1 H 2533, Bulletin de liaison et d'information des officiers itinérants, n°32, 31 mai 1958, cité in D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

responsables d'auto-défense [il s'agit des agents formés à Arzew] doivent faire partie du C.S.P. [comité de salut public<sup>3025</sup>] ou des délégations spéciales<sup>3026</sup> et mener une action positive tant dans le sens de la divulgation des idées nouvelles que de la campagne Renseignements-Ralliements »<sup>3027</sup>. En effet, conclut Denis Leroux, « ce mélange de dispositif de contrôle social, de manipulation d'agents, de mots d'ordre politique et de stratégie de renseignement est caractéristique du haut niveau de politisation des OI en ces mois de l'été 1958. »<sup>3028</sup> Les officiers itinérants ne sont d'ailleurs pas les seuls cadres à être ainsi politisés : toute l'armée est touchée, *a fortiori* à l'heure de l'organisation du référendum du 28 septembre 1958 demandant aux Français de ratifier le projet de Constitution d'une V<sup>e</sup> République et revêtant en Algérie un sens tout particulier, ainsi précisé par le général de Gaulle lui-même :

« Par leur vote, les habitants de l'Algérie vont fournir une réponse à la question de leur propre destin. Les bulletins qu'ils mettront dans l'urne auront, sur un point capital, une claire signification. Pour chacun, répondre « oui » dans les circonstances présentes, cela voudra dire, tout au moins, que l'on veut se comporter comme un Français à part entière et que l'on croit que l'évolution nécessaire de l'Algérie doit s'accomplir dans le cadre français. »<sup>3029</sup>

Ainsi l'ancien prisonnier et officier itinérant Jean Armandi, redevenu « simple » officier des transmissions, sans pour autant avoir oublié les méthodes apprises au sein de la mission Dadillon ni coupé les liens avec ses anciens collègues, est-il appelé en septembre à « faire de la publicité pour de Gaulle »<sup>3030</sup> :

« nous croyions encore en sa parole et nous ferons, je ferai tout, pour faire voter OUI. Mes gars ont confectionné un panneau lumineux dont les lettres ont un mètre de haut. Il sera apposé sur un pylône métallique, à 15 mètres de hauteur sur la route Alger-Oran. J'ai 2 ensembles très puissants de sonorisation. J'en monte un sur un Command Car, un groupe électrogène sur la remorque et pendant 15 jours je parcours le Djebel diffusant un enregistrement effectué, en arabe, par les Services de F[e]augas. Tous ceux ayant vécu cette période savent que ce fut un immense succès : 95% de votants. On voyait la très longue procession des femmes en blanc descendant de la montagne pour venir voter à Blida. Le Chef de "mon village" me rendit compte : - Sont tous voté oui, mon lieutenant, c'était tous présents (sic). »<sup>3031</sup>

Pour autant, une fois le référendum remporté, de Gaulle, méfiant vis-à-vis de cette hiérarchie « psychologique » jugée par trop politisée, commence progressivement à la

---

<sup>3025</sup> Les CSP sont des organismes issus du soulèvement de mai 1958. Note de D. Leroux.

<sup>3026</sup> Les délégations spéciales sont les institutions municipales, désignées le plus souvent, préconisées par la politique de Robert Lacoste. Elles doivent se substituer aux communes mixtes, pour devenir à terme des municipalités élues. Note de D. Leroux.

<sup>3027</sup> SHD, 2 R 165, Décision du ministre des armées, Pierre Messmer, 11 février 1960, cité in D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>3028</sup> D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>3029</sup> Charles de Gaulle, *Discours et messages, Avec le renouveau, mai 1958-juillet 1962*, Éditions Édito-Service, 1970, p. 40.

<sup>3030</sup> Cap. J. Armandi, *Si la guerre est longue, op. cit.*

<sup>3031</sup> *Id.*

reprendre en mains et à éloigner certains de ses principaux cadres d'Algérie. « Il serait certes inexact d'attribuer à la seule "action psychologique" la responsabilité du mouvement qui a amené l'armée au bord de la révolte », estime le journaliste Jean Planchais dans *Le Monde* du 26 juin 1958. « Mais la guerre révolutionnaire a entraîné une suite de démarches intellectuelles qui s'adressaient non plus seulement à l'adversaire, mais à la population nationale et qui devaient logiquement aboutir à une action dirigée contre le régime »<sup>3032</sup> ; la peur de De Gaulle est qu'il en demeure ainsi sous la V<sup>e</sup> République. En septembre 1959, le colonel Bruge est ainsi muté à Madagascar, contribuant comme Bigeard – de retour en Algérie après un bref passage en métropole suite à la dissolution du Centre de Philippeville, Bigeard est affecté au secteur de Saida, en Oranie, en janvier 1959, avant d'être affecté en République Centrafricaine à l'été 1960 – à exporter les méthodes de l'« action psychologique » et les enseignements tirés de la captivité en RDV dans toute l'Afrique, et jusqu'aux Etats-Unis<sup>3033</sup> et dans les dictatures d'Amérique du Sud<sup>3034</sup>.<sup>3035</sup> Après la « Guerre d'Algérie », certains anciens prisonniers de la RDV, comme Jacques Le Cour Grandmaison, continueront également à dispenser les enseignements reçus de leur captivité en Europe<sup>3036</sup>. Le colonel Lacheroy, quant à lui, est rappelé en France en même temps que le général Salan, en décembre 1958, et affecté à la direction de l'Ecole supérieure des officiers de réserve d'état-major. Le CEGS est fermé dès la fin de l'été 1958, quant au CIPCG, repris en mains en 1959, son enseignement se voit expurgé des idées trop favorables à Lacheroy ou Bonnemaïson<sup>3037</sup> – ce jusqu'à sa fermeture en juillet 1961.

Pour leur part, les 5<sup>e</sup> bureaux sont dissouts en février 1960, en même temps que le corps des officiers itinérants d'action psychologique et le Centre interarmées de l'arme psychologique, soit quelques jours après la fameuse et sanglante « semaine des barricades » (24 janvier-1<sup>er</sup> février 1960), à Alger, qui voit s'insurger contre la mutation du général Massu<sup>3038</sup> une partie de la population algéroise, plus ou moins manipulée par le député et

---

<sup>3032</sup> Jean Planchais, « L'armée et l'"action psychologique", II. De l'intégration à l'"intégrisme" », *Le Monde*, 26 juin 1958.

<sup>3033</sup> Voir pour exemple, outre le cas de David Galula, celui du lieutenant-colonel Stepanovitch, ancien prisonnier de la RDV puis collaborateur de la cellule dirigée par Jean Pouget en 1958, qui émigrera après-guerre aux Etats-Unis et conseillera l'armée américaine, à West-Point comme au Vietnam.

<sup>3034</sup> Voir supra l'exemple du commandant Grand d'Esnon.

<sup>3035</sup> Sur cette question, voir M.-M. Robin, *Escadrons de la mort, l'école française*, *op. cit.* ; voir aussi D. Leroux, « La "doctrine de la guerre révolutionnaire"... », *op. cit.*, p. 531-532.

<sup>3036</sup> Après sa participation au putsch de 1961, Jacques Le Cour Grandmaison est muté en Angleterre, où il est convié notamment à donner des conférences, en particulier sur son expérience de prisonnier de la RDV (p. 115), conférences qu'il renouvèle également au Prytanée (p. 125-126). J. Le Cour Grandmaison, *Parcours complet*, *op. cit.*

<sup>3037</sup> D. Leroux, « Promouvoir une armée révolutionnaire pendant la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 110.

<sup>3038</sup> Le général Massu est muté suite à sa critique à peine voilée de la conduite des opérations en Algérie par

sergent parachutiste de réserve Pierre Lagaille, ainsi que les activistes pro-Algérie française Joseph Ortiz et Robert Martel – déjà à l’origine de la manifestation émeutière du 13 mai 1958 –, ainsi que Jean-Jacques Susini et les docteurs Pérez et Lefèvre, aux côtés desquels s’affichent le colonel Jean Gardes, chef du 5<sup>e</sup> Bureau, de même que les colonels Broizat et Argoud, espérant par-là rééditer l’exploit du 13 mai 1958. « C’est cette proximité », conclut Denis Leroux, « qui va être la raison première de la dissolution des 5<sup>èmes</sup> bureaux et des Officiers itinérants »<sup>3039</sup>, qui avaient pris la liberté d’interpréter « la politique d’auto-détermination du gouvernement, en septembre 1959 [... selon leur] ligne intégrationniste et [leur] vision du conflit comme "guerre révolutionnaire" »<sup>3040</sup>. Le colonel Antoine Argoud, théoricien et praticien bien connu de l’« action psychologique » en Algérie, aurait alors annoncé au gouvernement que si de Gaulle ne renonçait pas de lui-même à l’autodétermination (discours de de Gaulle du 16 septembre 1959), « les colonels se chargeront de l’y contraindre »<sup>3041</sup>. En réponse, au premier semestre 1960, sont ainsi éloignés d’Algérie par le nouveau ministre de la Défense Pierre Messmer les principaux colonels en charge de la contre-insurrection en Algérie : le colonel Bigeard est affecté comme on l’a vu en République Centrafricaine à l’été 1960, pour y commander le 6<sup>e</sup> RIAOM<sup>3042</sup> ; le colonel Argoud – futur putschiste et responsable O.A.S. chargé de la propagande envers les FFA (Forces Françaises en Allemagne), finalement enlevé par les barbouzes en février 1963 et rapatrié en France pour y être jugé – est affecté à l’état-major de la région de Metz ; le colonel Trinquier est pour sa part envoyé au Katanga ; quant aux colonels Godard et Broizat, ils regagnent respectivement Nevers et Châlons-sur-Marne. En même temps, le commandement en chef est profondément renouvelé, à commencer par le général Challe, qui avait pris la suite de Salan le 12 décembre 1958, remplacé par un général tout dévoué à de Gaulle : le général Crépin.

Pour Pierre Messmer, lors de sa conférence de presse du 4 mai 1960, « les 5<sup>èmes</sup> bureaux travaillaient souvent, trop souvent, en franc-tireur et ils avaient constitué en quelques sortes des hiérarchies parallèles au commandement »<sup>3043</sup>. Pour le nouveau ministre de la V<sup>e</sup>

---

un de Gaulle qu’il s’estime déçu d’avoir contribué à porter au pouvoir.

<sup>3039</sup> D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>3040</sup> *Id.*

<sup>3041</sup> Cité in Alain Ruscio, *Nostalgie, L’interminable histoire de l’OAS*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2015, [En ligne], URL : <https://books.google.fr/books?id=3VuzBwAAQBAJ&lpg=PP1&dq=nostalgie%20ruscio&hl=fr&pg=PP1#v=onepage&q&f=false>, consulté le 24/08/2016.

<sup>3042</sup> « Il me remerciera plus tard de cet exil », écrit Pierre Messmer, « qui l’a éloigné d’Algérie avant le putsch. » P. Messmer, *Après tant de batailles*, *op. cit.*, p. 272.

<sup>3043</sup> SHD, 1 S 13, Extrait de conférence de presse du ministre des armées, 4 mai 1960, cité in D. Leroux, « De

République gaullienne, la faute en revient essentiellement aux ministres de la IV<sup>e</sup>, à commencer par le lacheroyien Bourges-Maunoury, coupables d'avoir laissé les cadres de l'armée se politiser, par anticommunisme mais surtout car ils étaient mal informés de la crise morale en germe dans l'armée ; ainsi, résume Messmer dans ses mémoires :

« Ma fidélité ancienne et affichée au Général de Gaulle, mon récent passé de "décolonisateur" en Afrique noire, mon scepticisme apparent sur l'efficacité de l'action psychologique menée par l'armée en Algérie rendent impossible toute entente avec les théoriciens de la guerre révolutionnaire et leurs disciples. Je me refuse à engager un débat idéologique qui ne peut qu'affaiblir mon autorité. Pour supprimer les 5<sup>e</sup> bureaux, j'invoque un seul motif : mon refus de toute hiérarchie parallèle et je le dis publiquement. [...] Où pouvait mener cette action psychologique pratiquant, en même temps et pêle-mêle, l'encadrement de la population, l'ouverture de pouponnières et l'interrogatoire des suspects ? »<sup>3044</sup>

### 2.3.2 ... à la subversion

#### 2.3.2.1 *Les traumas des « guerres orphelines »<sup>3045</sup> : à propos de quelques explications au « putsch » d'avril 1961*

L'apparente victoire du combat pour la reconnaissance entamé dès la libération des camps est ainsi de courte durée ; ironie de l'histoire, c'est donc un ancien prisonnier du Viet-Minh (août-octobre 1945), le ministre des Armées Pierre Messmer qui, en 1960 après l'affaire des Barricades, met un terme à ce qu'il nomme railleusement la « hiérarchie parallèle »<sup>3046</sup> des théoriciens-praticiens de la guerre subversive en Algérie. Pour Messmer en effet, l'« action psychologique » aurait conduit ses émules, sur le terrain algérien, à s'impliquer de plus en plus auprès des populations, européennes comme musulmanes..., jusqu'à promettre qu'ils les soutiendraient jusqu'au bout : une promesse déjà pour partie formulée – et non tenue – en Indochine. Selon lui, la fidélité à ce serment – non officiel – fournira sa justification morale au putsch de 1961. C'est là d'ailleurs également l'analyse, dans les différents volumes de ses mémoires, du parangon de l'officier des guerres perdues de l'après-guerre, le commandant Hélié de Saint Marc, artisan bien connu du « putsch des généraux » de 1961 à la tête du 1<sup>er</sup> REP, pour lequel le trauma initial date de fait de l'Indochine, et plus précisément, pour sa part, de « l'évacuation de Talung, [avec] cette colonne honteuse de camions qui s'enfuyaient dans la poussière, laissant derrière eux des

---

la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>3044</sup> P. Messmer, *Après tant de batailles*, *op. cit.*, p. 271.

<sup>3045</sup> L. Beccaria, « Soldats perdus des guerres orphelines », *op. cit.*, p.103-110.

<sup>3046</sup> P. Messmer, *Après tant de batailles*, *op. cit.*, p. 270.

centaines de villageois en pleurs, promis aux représailles du Vietminh. [...] sachez-le », insiste-t-il, « c'était un crime »<sup>3047</sup> :

« Au Vietnam, nous n'avons pas seulement laissé des souvenirs, mais aussi des camarades. Après les accords de Genève, il a fallu quitter et parfois désarmer les parachutistes vietnamiens qui s'étaient battus à nos côtés. Je garde de cet épisode un sentiment de honte, comme un marquage au fer rouge, une infamie. Je vous souhaite de ne jamais connaître des heures semblables, où des frères vous regardent comme si vous étiez des traîtres. »<sup>3048</sup>

Durant la « Guerre d'Indochine » en effet, dont la population était par essence le principal enjeu, le déploiement du CEFEO au contact des peuples indochinois avait déjà conduit les troupes françaises à s'engager dans la voie d'un certain retour aux pratiques coloniales en même temps qu'ils inventaient alors la guerre « contre-révolutionnaire » qu'ils allaient bientôt mener en Algérie. Le contrôle socio-territorial étant en effet l'un des enjeux essentiels de la « Guerre d'Indochine », les unités françaises se retrouvèrent à devoir recruter des supplétifs et "veiller" sur des villages entiers auxquels ils durent promettre, pour s'assurer leur loyauté et stopper la « contagion vietminh », une sécurité – ou tout au moins un appui – durable. La rupture de ces serments et l'abandon des populations suite aux décisions de redéploiements, aux retraites et à la défaite finale de Dien Bien Phu, tendirent alors à produire un choc si puissant avec le réel que sa mémoire pèse d'emblée lourdement sur la « Guerre d'Algérie », et le refus final de certains cadres d'abandonner la population algérienne – l'un des enjeux principaux de l'« action psychologique » française en Algérie – ou *a minima* leurs supplétifs harkis à la vindicte du vainqueur. Nombreux sont ainsi les témoignages trahissant ce terrible sentiment de culpabilité issu des engagements non tenus, alors même que l'engagement est par principe une vertu essentielle du militaire. Ainsi les 14 et 15 octobre 2009, à Nîmes, à l'occasion d'un colloque-exposition organisé par l'ANAPI (Association nationale des anciens prisonniers, internés, déportés d'Indochine), un ancien combattant-prisonnier évoque avec émotion ses « Viets », qu'il a convaincu de se rengager... et qui, pris à Dien Bien Phu, ont presque tous disparu : « c'était nos premiers harkis », prononce-t-il. [En Algérie,] « c'est la raison pour laquelle on n'a pas supporté d'abandonner nos... [Sanglots] » La salle applaudit...

« Pendant la guerre d'Algérie », écrit Benjamin Stora, « la France n'aura de cesse d'éviter un "Diên Biên Phu diplomatique" créant un possible affaiblissement ou désaveu de la position française à l'ONU »<sup>3049</sup> ; plus jamais Dien Bien Phu promettent ainsi les politiques

---

<sup>3047</sup> H. de Saint Marc, *Les sentinelles du soir*, op. cit., p. 61.

<sup>3048</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>3049</sup> Benjamin Stora, *Imaginaires de guerre, Algérie – Viêt-nam, en France et aux Etats-Unis*, Paris, La

de la IV<sup>e</sup> et de la V<sup>e</sup> République ; plus jamais Dien Bien Phu demandent également les militaires..., qui entendent néanmoins la formule de manière radicalement différente – cause du divorce de 1961 –, s’efforçant « de ne pas penser à un fatidique « "Diên Biên Phu" » (la défaite) [...] avec, pour corollaire, les thèmes de l’"abandon", et de la "trahison" (par l’"arrière") »<sup>3050</sup>. Or, à partir du moment où les militaires sont politisés – l’un des objectifs principaux de l’« action psychologique » en Algérie et l’un des résultats essentiels des combats de la Seconde Guerre mondiale et de la « Guerre d’Indochine » –, « ils sont inévitablement tentés », estime le commandant Prestat, « en l’absence d’une idée directrice, d’imposer une politique générale, qu’ils n’ont ni les moyens ni le temps d’élaborer et qui n’est pas de leur ressort. Là se trouve l’écueil principal que les organismes d’action psychologique entre 1955 et 1960 n’ont pas toujours su éviter »<sup>3051</sup>... ou ont parfois même favorisé, comme lors du putsch de 1961.

Une tentative d’imposition d’une « politique générale » dans laquelle les mémoires de la captivité aux mains de la RDV, selon Gilles Fériet, tient là encore toute sa place : à la fin de la « Guerre d’Indochine » et en Algérie, écrit-il, « les prisonniers libérés apprennent à ceux qui avaient échappé à la captivité les humiliations et les souffrances que des milliers d’entre eux avaient subies dans les camps vietminh. Rien d’étonnant que de nombreux militaires aient dans le secret de leur conscience juré qu’ils n’accepteraient pas une seconde fois une telle honte. »<sup>3052</sup> C’est du reste ce que Pierre Messmer confirme lui-même dans ses mémoires :

« Accumulés en vingt ans, le désastre de 1940 et ses suites, le calvaire de l’armée d’Indochine, les convulsions algériennes ne pouvaient que faire sentir au grand corps militaire blessé sa fatigue et son désespoir. La longue guerre indochinoise, menée dans l’indifférence de la nation, terminée par une humiliante défaite, avait contraint les cadres de nos armées – surtout ceux de l’armée de Terre – à s’interroger sur leurs échecs. [...] »

De ces interrogations, des réflexions qui ont suivi tout au long des années cinquante est née la théorie de "la guerre révolutionnaire" appliquée sur le terrain de l’Algérie. [...] son influence dans nos armées a été considérable, parce que la nouvelle théorie se présentait comme une explication claire (trop simple !) et globale de la situation en Indochine, en Algérie, comme ailleurs dans le monde.

[...] Pour résumer le nouveau dogme, l’un de ses défenseurs écrira : "En guerre révolutionnaire, la conquête des cœurs et l’adhésion des esprits dont la résultante amène l’engagement de tous, constituent l’objectif principal" (lettre du colonel Argoud à Edmond Michelet, ministre de la Justice, novembre 1959). Et pour obtenir cette "adhésion des esprits", on ne reculera pas devant les méthodes pratiquées par Lénine, Mao et Hô Chi Minh, experts reconnus de la guerre révolutionnaire. »<sup>3053</sup>

---

Découverte, 1997, p. 95.

<sup>3050</sup> *Ibid.*, p. 98.

<sup>3051</sup> Cdt Prestat, *L’emploi de l’arme psychologique dans l’armée française*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>3052</sup> Gilles Fériet, *Les trois guerres d’Indochine*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993, p. 70.

<sup>3053</sup> P. Messmer, *Après tant de batailles*, *op. cit.*, p. 268-269.

Autrement dit en 1969 par l'un des acteurs principaux de ce « nouveau dogme » en Algérie, le colonel ancien prisonnier de la RDV André Bruge :

« Certes, pendant plus de vingt ans, l'Armée française n'a jamais cessé d'être contrainte à la guerre et il lui fallait des raisons politiques de se battre [...]. L'Armée a été longtemps abandonnée à son inspiration propre [...].

Vivant repliée sur elle-même, humiliée, déçue, l'Armée a été amenée à se faire, avec les moyens du bord, une morale et une doctrine. Elle s'est crue ainsi appelée à interrompre une décadence, à refaire l'Etat, à réformer l'esprit public, à réapprendre la France aux Français. »<sup>3054</sup>

Toute l'armée ? Peut-être pas si l'on suit l'analyse du témoin-et-historien Raoul Girardet, pour lequel il convient en effet de ne pas sous-estimer, durant la « Guerre d'Algérie », la plaie faite à la « cohésion militaire » par la « Guerre d'Indochine » : « Dans la mesure même où elle ne fut pas partagée par tous, l'expérience indochinoise décisive pour certains mais difficilement communicable, a donc agi à l'intérieur de l'ensemble de l'armée comme facteur de discrimination. À tout le moins un phénomène d'incompréhension réciproque. »<sup>3055</sup> Pour Girardet, c'est notamment dans la nouvelle génération d'officiers, issue de la Seconde Guerre mondiale et auxquels, en Indochine, ont été confiées d'importantes responsabilités, comme Lacheroy, Pouget, de Saint Marc, etc., « que les sentiments d'humiliation, de colère aussi vont se trouver le plus fortement exprimés. Ils mettent en cause, "naturellement", le pouvoir, le régime, ses hommes et ses institutions, mais tout autant les lourdeurs de l'appareil militaire, l'inadaptation de beaucoup de ses pratiques aux nécessités de la lutte qu'ils ont la tâche de mener, le conformisme et la routine dans lesquels le commandement leur a souvent semblé figé. »<sup>3056</sup> Leçon retenue pour la « Guerre d'Algérie », qui avait d'ailleurs commencé pour l'armée par une crise de discipline et de confiance dans les grands chefs, par « une impression d'échec et d'incapacité dans les tâches actuelles et présentes de l'armée [qui] suscite chez les meilleurs le désir d'une rénovation qui se heurte aussitôt au sentiment d'être impuissant à les provoquer »<sup>3057</sup>. « Ce phénomène de tensions, voire de rupture », estime Raoul Girardet et dont le présent travail entérine les conclusions, « est dénoncé par trop de témoignages pour qu'il soit permis d'en négliger la gravité. »<sup>3058</sup>

---

<sup>3054</sup> Col. A. Bruge, *Le poison rouge*, op. cit., p. 198.

<sup>3055</sup> R. Girardet, *La société militaire*, op. cit., p. 277.

<sup>3056</sup> *Id.*

<sup>3057</sup> Enquête sur la « crise de l'Armée », *Message des forces armées*, décembre 1956, citée in Raoul Girardet, « Pouvoir civil et pouvoir militaire dans la France contemporaine », *Revue française de science politique*, 10<sup>e</sup> année, n°1, 1960. p. 5-38, p. 12.

<sup>3058</sup> R. Girardet, *La société militaire*, op. cit., p. 278.

En accord avec l'analyse romancée de Jean Lartéguy dans *Les centurions*, Girardet estime ainsi, dans sa lecture pour le moins empathique de l'armée française à la fin de la Guerre d'indépendance algérienne – rappelons que l'historien ne cachera pas ses sympathies pour les putschistes de 1961 et l'OAS – que les « officiers rescapés des camps du Viet-minh et des derniers combats d'Indochine », notamment, « isolés dans l'aventure qu'ils ont si douloureusement et si intensément vécue, coupés d'une collectivité nationale dont ils ont le sentiment d'être incompris et qu'ils jugent avec l'habituelle rigueur de l'homme de guerre à l'égard du monde de "l'arrière", [...] en opposition avec les habitudes sociales dominantes, [...] ont été tout naturellement conduits à se référer à une éthique spécifique, à construire une échelle de valeurs qui ne correspondait plus que très approximativement à celle qui se trouvait très généralement partagée. »<sup>3059</sup> Surtout, peut-être, l'Indochine et l'Algérie voient s'accroître le fossé entre les (jeunes) officiers de terrain, les (vieux) généraux, le gouvernement (décrit comme incapable) et la nation (entendue comme indifférente), et naître une sorte de « clan » des officiers subalternes – plus ou moins mené (certains diront manipulé) par quelques officiers supérieurs ayant déjà fait leurs preuves en Indochine –, qui jouira d'une grande visibilité à partir de 1957 en Algérie. Ainsi, constate Pierre Messmer dans ses mémoires, en Algérie, en 1960 :

« Toute l'organisation est directement ou indirectement contrôlée par les théoriciens de la guerre révolutionnaire. Les colonels Argoud, Broizat, Gardes, Godard, Lacheroy [...], Trinquier, les commandants Pouget et Vitasse, le capitaine Lamouliate pour ne citer que ceux dont on parle le plus, car ces messieurs deviennent des vedettes médiatiques »<sup>3060</sup>.

Pour partie, ce sont ces hommes qui initieront et mèneront le « putsch » de 1961. Parmi eux, certains anciens prisonniers de la RDV, comme le capitaine Clédic ou encore l'ancien Officier itinérant Jean Armandi, que ce dernier informe, le 21 avril 1961, « de l'arrivée des Généraux Challe, Salan, Jouhaux au cours du saut de nuit et me dit que la B.A.P. formera 2 Compagnies qui, vers 22 heures, marcheront sur Alger où nous retrouverons les Commandos de Chasse, le R.E.P. et un Régiment blindé. Briefing à 20 heures mais secret total avant le départ. Je dois prévoir des opérateurs radios et des centralistes », poursuit Armandi, « en plus des équipages desservant les compagnies, ils seront peut être nécessaires pour remplacer des titulaires récalcitrants du Corps d'Armée d'Alger. »<sup>3061</sup> Armandi participera effectivement au putsch et sera arrêté, avec de nombreux autres

---

<sup>3059</sup> *Ibid.*, p. 281.

<sup>3060</sup> P. Messmer, *Après tant de batailles*, *op. cit.*, p. 269.

<sup>3061</sup> Cap. J. Armandi, *Si la guerre est longue*, *op. cit.*

officiers et sous-officiers « presque tous anciens d'indo »<sup>3062</sup> et notamment des camps de la RDV, comme le capitaine Le Cour Grandmaison, affecté en août 1960 au 1<sup>er</sup> RCP :

« Pour moi, cette deuxième blessure morale, après celle de la chute de Dien Bien Phu et de la captivité, ne pourra jamais totalement se refermer. »<sup>3063</sup>

Pour leur participation au putsch de 1961, Armandi et Le Cour Grandmaison se verraient tous deux condamnés légèrement. Le Cour Grandmaison ne cache cependant pas s'inquiéter pour les suites de sa carrière, à l'image de Robert Bonnafous, muté en Allemagne au 42<sup>e</sup> RI du fait de ses sympathies pour les putschistes et de son appartenance soupçonnée à l'OAS ; là écrit-il :

« Je retrouvais des camarades lesquels, comme moi, pour avoir laissé percevoir des idées qui ne convenaient pas à nos gouvernants, avaient été mis à l'index avec l'assurance de répercussions sur leur carrière. Cette hégémonie gaulliste nous rappelait certaines situations de la dernière guerre durant lesquelles une catégorie de Français avait été mis [sic] sur la touche. On les appelait des Résistants ! »<sup>3064</sup>

Parmi ces nouveaux « résistants », le colonel Lacheroy ; celui-ci, depuis son poste à la tête de l'Ecole supérieure des officiers de réserve d'état-major – élite nationale parmi les élites auprès de laquelle il peut reprendre « la diffusion d'idées qui [lui] étaient chères sur les différentes formes de guerre non conventionnelles [...], en y ajoutant l'expérience algérienne, [à travers] des séries de conférences dans les milieux militaires et dans beaucoup de grandes écoles, [qui lui permettront de] former des disciples »<sup>3065</sup> – contribue activement à préparer le putsch de 1961<sup>3066</sup>, avant de rejoindre les rangs de l'OAS<sup>3067</sup>.

### 2.3.2.2 L'OAS : « ultime avatar »<sup>3068</sup> de l'archétype « révolutionnaire » ?

« Les officiers ayant participé à la fondation de l'OAS », rappelle Mathieu Rigouste, « étaient tous des spécialistes en contre-subversion ayant occupé des postes de commandement durant la guerre d'Algérie : Charles Lacheroy lui-même, Antoine Argoud, ancien chef d'état-major du corps d'armée d'Alger, Jean Gardes, ancien directeur du

---

<sup>3062</sup> *Id.*

<sup>3063</sup> J. Le Cour Grandmaison, *Parcours complet*, *op. cit.*, p. 107.

<sup>3064</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits*, *op. cit.*, p. 204.

<sup>3065</sup> Col. Ch. Lacheroy, *De Saint-Cyr à l'action psychologique*, *op. cit.*, p. 79.

<sup>3066</sup> Voir Pierre Beyssade, *La Guerre d'Algérie*, *op. cit.*, p. 235-236 ; 241-247.

<sup>3067</sup> Sur la sociologie de l'OAS, voir notamment Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2011 (1<sup>e</sup> éd. 2005) ; Rémi Kauffer, *OAS, Histoire d'une guerre franco-française*, Paris, Seuil, 2002 ; Arnaud Déroulède, *OAS, Etude d'une organisation clandestine*, Hélette, Editions Jean Curutchet, 1997.

<sup>3068</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 556-559.

service d'information du ministère de la Défense puis du 5<sup>e</sup> bureau d'action psychologique d'Alger, Pierre-Yvon Château-Jobert, ancien commandant du 2<sup>e</sup> régiment de parachutistes coloniaux de l'état-major des forces armées à Alger, Raoul Salan, ancien commandant interarmées à Alger [...] Réunissant les militaires factieux [...] ainsi que de nombreux pieds-noirs convaincus par l'action armée, l'OAS constitua [...] le premier prototype d'organisation politico-militaire issu de la mécanique contre-subversive, l'une des premières réalisations concrètes ayant permis de saisir la puissance de cette logique d'autonomisation de certaines franges militaires issues de la DGR. »<sup>3069</sup>

Notons qu'un premier « prototype » de cette mécanique contre-subversive avait cependant été élaboré par la « Cité catholique », ainsi définie par l'un de ses principaux relais militaires, le capitaine de Cathelineau, dès 1957 :

« L'Action psychologique dans l'armée est à l'ordre du jour. Elle dispose d'un service officiel au ministère des forces armées et son but essentiel est d'opposer à la foi marxiste une foi nationale. Or, il est devenu évident qu'il n'y a de fondement sérieux à cette foi nationale que dans un patriotisme authentique, prenant racine à la lumière des doctrines de l'Eglise. La Cité catholique n'a pas d'autre but que de rayonner cette lumière. Elle est pour les cadres de notre Armée et de notre Jeunesse l'instrument providentiel qui ouvre à notre volonté toutes les espérances... »<sup>3070</sup>

La Cité catholique et le CESPS ont en effet offert aux militaires un exemple de transfert et d'adaptation relativement « réussis » des techniques du « marxisme », ce bien avant l'OAS. « Avec ses cellules », estime en effet Jacques Maître, « sa centralisation et son action souterraine, la "Cité catholique" s'inspire des structures que revêt un parti communiste clandestin. En revanche, avec sa pédagogie manichéenne, émotive et imagée, des organismes d'action massive comme le "Centre d'études supérieures de psychologie sociale" mettent en œuvre des procédés qu'ils ont cru trouver à la fois dans le communisme et dans le fascisme »<sup>3071</sup>. Telle est ainsi l'une des sources d'inspiration des tenants de l'« action psychologique » en Algérie, puis des cadres de l'OAS ; pour ces hommes, résume en effet le journaliste du *Monde* Jean Planchais :

« L'Occident défend des valeurs qu'ils ne pouvaient abandonner sous peine de retirer à leur lutte tout son sens. Ils se sont lancés à leur recherche. Les uns se sont attachés à définir les bases de l'humanisme occidental. Des études ont été consacrées au premier commandement : "Tu ne tueras point", considéré comme la pierre angulaire de la morale occidentale. Que le christianisme ait été compris dans ces recherches n'a rien qui puisse étonner. Que le catholicisme soit apparu comme la seule "idéologie" possible, non plus. Mais il avait pour certains un visage "suspect". Le fait que beaucoup de catholiques se soient prononcés pour une politique libérale en Algérie, que de nombreuses voix catholiques et des plus autorisées se soient jointes à la campagne contre les tortures,

<sup>3069</sup> M. Rigouste, *L'ennemi intérieur*, op. cit., p. 120 ; voir aussi P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, op. cit., p. 556-559.

<sup>3070</sup> Capitaine de Cathelineau, « Le rôle d'un animateur en unité opérationnelle », *Verbe*, août-septembre 1957, p. 122, cité in J. Maître, « Catholicisme d'extrême droite et croisade anti-subversive », op. cit., p. 115.

<sup>3071</sup> J. Maître, « Catholicisme d'extrême droite et croisade anti-subversive », op. cit., p. 112.

risquait de le faire passer pour une religion "de passivité et d'abandon". Restait à taxer ces positions de "gauchisme" et à rechercher un "catholicisme dur". De là de nombreux contacts avec les milieux intégristes »<sup>3072</sup>.

Pour Pierre Dabezies, ce rapprochement de certains cadres de l'« action psychologique » avec les mouvements d'extrême-droite catholique relève d'ailleurs en lui-même « d'initiatives intégristes, l'objectif n'étant pas seulement la sauvegarde du capital stratégique que représente l'Algérie pour la France ou même la lutte contre "la manœuvre mondiale communiste"... Un nouveau pas est franchi : il s'agit cette fois de la défense de "l'occident chrétien", voire de la "chrétienté", défense que certains face au communisme "camouflé en Islam", présentent comme "la dernière croisade". »<sup>3073</sup> L'ancien contestataire de l'usage de la torture en Algérie et aide de camp de Pierre Messmer est ici rejoint par Jacques Maître, pour lequel « l'idéologie anti-subversive que cette tendance [du catholicisme d'extrême droite incarné notamment par la « Cité catholique »] veut offrir à "l'armée" n'aurait de perspective d'application que dans la mesure où cette armée elle-même aurait pour tâche de remonter le cours de l'histoire à un point qui implique le renversement de la structure actuelle de la société française dans le pays et par rapport au monde. »<sup>3074</sup> C'est là pour partie l'histoire de la séquence 1958-1962.

« Pour restaurer l'ordre religieux dans un peuple », estimait en effet l'abbé Alphonse Roul dès 1931, « il faut y restaurer d'abord l'ordre politique »<sup>3075</sup>. Concluons néanmoins avec Jean Planchais qu'« il serait inexact de prêter à tous les officiers qui de près ou de loin se penchent sur "l'action psychologique" semblables aboutissements. Cependant il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'une tendance dont la force ne fait que s'accroître. »<sup>3076</sup> Une force qui s'accroît effectivement jusqu'à la « semaine des barricades », au putsch d'avril 1961 et à l'OAS, largement soutenus et co-animés par des compagnons de route de la « Cité catholique », dont Robert Martel et son MP 13, ainsi que le docteur Bernard Lefèvre et son mouvement contre révolutionnaire.

Poujadiste et catholique intégriste, fondateur du Mouvement pour l'instauration d'un ordre corporatif<sup>3077</sup>, futur cadre du Front national, le docteur Lefèvre figure parmi les principaux

---

<sup>3072</sup> J. Planchais, « L'armée et l'"action psychologique", II. De l'intégration à l'"intégrisme" », *op. cit.*

<sup>3073</sup> P. Dabezies, « Subversion, antisubversion, autosubversion », *op. cit.*, p. 559.

<sup>3074</sup> J. Maître, « Catholicisme d'extrême droite et croisade anti-subversive », *op. cit.*, p. 117.

<sup>3075</sup> Abbé Alphonse Roul, *L'Eglise et le droit commun*, Paris, Catsreman, 1931, p. 442, cité élogieusement par *Verbe*, n° 7, p. 12, in *ibid.*, p. 116.

<sup>3076</sup> J. Planchais, « L'armée et l'"action psychologique", II. De l'intégration à l'"intégrisme" », *op. cit.*

<sup>3077</sup> Mouvement prônant une croisade catholique anticommuniste, basée sur un ordre chrétien corporatif reposant essentiellement sur l'armée et des milices de croyants.

idéologues de l'OAS<sup>3078</sup>. Comme tel, notons qu'il continue de s'appuyer sur l'expérience des anciens prisonniers UF de la RDV pour démontrer que, « par principe, les marxistes-léninistes considèrent l'individu comme un outil, un instrument au service de leur politique » et « ne sauraient être arrêtés par des considérations de dignité humaine, de charité, de fraternité »<sup>3079</sup> ; d'où la nécessité absolue de les arrêter en Algérie. « Ce qui est certainement encore plus révoltant », poursuit le médecin algérois dans *L'occident en péril*, ouvrage au titre singulièrement évocateur paru en 1961, un an après le volume un de *Secrets d'Etat* (voir supra) auquel il emprunte au passage quelques extraits de la conférence du capitaine de Braquilanges<sup>3080</sup>, à laquelle nous avons consacré plus haut quelques lignes, « c'est le "conditionnement" de populations entières par le terrorisme et le viol des consciences, selon des techniques de "lavage de cerveaux" parfaitement mises au point par les léninistes et notamment par Mao-Tsé-Toung »<sup>3081</sup>. C'est ce *viol des consciences*, dont les extraits de la conférence du capitaine de Braquilanges sont chargés de témoigner, qui est précisément chargé de faire le lien, chez le cadre de l'OAS « Madrid », avec la « Guerre d'Algérie », dans des passages tout à la gloire de ses combattants de l'« arme psychologique ». « Cette action psychologique », écrit-il, c'est-à-dire celle évoquée par le capitaine de Braquilanges, respectant en principe le caractère chrétien et libéral propre à la France et aux autres Etats occidentaux, « l'armée devait la mettre au point plus tard dans les combats d'Algérie. »<sup>3082</sup> Et voilà que l'Etat gaulliste sabre tous ces efforts... au bénéfice du communisme international... Lefèvre est ici rejoint par l'ancien lieutenant-prisonnier de la RDV et combattant d'Algérie Robert Bonnafous, dans ses mémoires, dans lesquelles on sent entre les lignes toute la sympathie de l'auteur pour l'OAS, à tout le moins pour les putschistes de 1961 :

« La maladresse et l'incompétence de la politique française [IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques confondues, nda], encore une fois comme ce fut le cas pour l'Indochine, profitait à des partis ne connaissant que l'Internationale et le drapeau rouge comme emblèmes de leur patrie d'adoption productrice de misère et de camps de rééducation qui firent 83 millions de morts. »<sup>3083</sup>

Ainsi comprise, et pour employer les mots du commandant Hogard, l'un des modèles de Lefèvre, la guerre d'indépendance algérienne, dans le discours de l'OAS, est encore et toujours ravalée en un simple « acte tactique » dans « cette guerre révolutionnaire

<sup>3078</sup> Jacques Delarue, *L'OAS contre de Gaulle*, Paris, Fayard, 1994.

<sup>3079</sup> Docteur Bernard Lefèvre, *L'occident en péril*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1961, p. 74.

<sup>3080</sup> *Ibid.*, p. 74-77.

<sup>3081</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>3082</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>3083</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits, op. cit.*, p. 199.

universelle »<sup>3084</sup>, légitimant ainsi, par la sauvegarde d'un soi-disant « *occident en péril* », le maintien d'une « Algérie française », combat devant évidemment avoir recours aux moyens de l'« action psychologique » et de la « contre-guérilla » dont l'OAS apparaît ainsi comme le dernier avatar. L'OAS emploiera effectivement de tels moyens, avec notamment les directives « psychologiques » de Salan et les opérations de son bras armé, les commandos Delta – de même qu'en face les anti-OAS, dont pour partie le Service d'action civique (SAC). S'évanouissant dans la nature, résume ironiquement Jules Roy, les membres de l'OAS « crurent qu'ils allaient pouvoir jouer les poissons dans l'eau. Ils n'étaient pas Mao et les pieds-noirs n'étaient pas des Chinois »<sup>3085</sup>. Après le putsch de 1961 et l'OAS, « la DGR devint alors une voix minoritaire et censurée au sein du monde militaire », tout au moins, ajouterons-nous, jusqu'aux événements de mai 1968 (voir infra). « Elle continua néanmoins », poursuit Denis Leroux, « à trouver des applications dans le pré-carré français en Afrique et devint ensuite un savoir-faire prisé et largement exporté »<sup>3086</sup>, en partie porté, comme en Algérie, par d'anciens prisonniers de la RDV.

Après 1961, cheville ouvrière du putsch de 1961 et de l'OAS, l'ACUF est quant à elle « décimée, privée d'un grand nombre de ses responsables »<sup>3087</sup>, dont Yves Gignac, son secrétaire général – futur président-fondateur de l'association des amis du général Salan en 1999. Le testament de ces hommes est contenu dans *L'Enjeu*, ouvrage dont nous aurons l'occasion de reparler (voir infra), paru sous l'égide de l'ACUF et écrit par d'anciens combattants d'Indochine et d'Algérie en 1971, sorte de testament politique de cette génération révoltée d'Indochine-Algérie. « Le texte de l'ouvrage », précise en effet l'avant-propos de l'édition de 1997, « reflète l'état d'esprit de ces anciens combattants dont certains avaient joué un rôle déterminant dans les événements du 13 mai 1958, qui provoquèrent l'écroulement de la IV<sup>e</sup> République, et quelques-uns parmi eux, pour avoir été jusqu'au bout de leur engagement civique dans les années 1960, avaient connu la prison. Ils y avaient eu le loisir de réfléchir longuement et en groupe aux péripéties qu'ils avaient vécues depuis vingt-cinq ans et d'en tirer quelques leçons. »<sup>3088</sup> Après les camps de la RDV, les geôles

---

<sup>3084</sup> *Tactiques révolutionnaires et contre-révolutionnaires*, Débat entre les commandants Renaudin, Cogniet et Hogard, ESG, 9<sup>e</sup> commission, 18 juin 1957, Centre de documentation de l'ESG, non coté, cité in Marie-Catherine Villatoux, « Hogard et Némé. Deux théoriciens de la "guerre révolutionnaire" », *Revue historique des armées*, n° 232, 2003, [En ligne], URL : <http://circuits.derives.over-blog.com/article-hogard-et-nemo-deux-theoriciens-de-la-guerre-revolutionnaire-39996792.html>, consulté le 8/09/2015.

<sup>3085</sup> J. Roy, *Mémoires barbares*, *op. cit.*, p. 483.

<sup>3086</sup> D. Leroux, « La "doctrine de la guerre révolutionnaire" ... », *op. cit.*, p. 527.

<sup>3087</sup> « Historique », site Internet de ACUF, *op. cit.*

<sup>3088</sup> ACUF-CERD, *L'Enjeu*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1997, p. 15.

françaises de l'après-1961 fournissent en effet un nouveau laboratoire d'idées, plus que jamais dominé par l'anticommunisme, à certains membres de cette génération militaire insurgée issue des combats d'Indochine et d'Algérie. Qui plus est, le discours « révolutionnaire », pour partie conçu par ou avec des anciens prisonniers de la RDV, n'en continue pas moins d'innover l'armée pendant des décennies, ne serait-ce que par le biais des 7 000 cadres passés par le CIPCG d'Arzew. Cela éclaire, comme nous allons le voir, bien des postures postérieures.

En Algérie, la nouvelle « jeune armée » française née dans les maquis de la Résistance et dans la Libération du sol européen, se disant dure, courageuse et novatrice, élevée en Indochine par le culte de l'efficacité, a ébranlé l'édifice militaire à mesure que la « Guerre d'Algérie » a pris de l'ampleur. Ce d'autant plus que les « pôles d'attraction » initialement formés, pour l'essentiel, par des anciens d'Indochine autour de l'« action psychologique » et de la « contre-guérilla », rapporte Raoul Girardet, ont été rapidement rejoints par d'autres hommes, « qui n'[avaient] pas obligatoirement servi dans les mêmes corps ni dans les mêmes enseignes, mais qui se reconnaiss[ai]ent comme porteurs d'une même mémoire, porteurs aussi des mêmes valeurs, des mêmes fidélités et des mêmes rancunes. »<sup>3089</sup> De fait, la séparation entre ceux qui avaient connu les combats, en Indochine et/ou en Algérie, et ceux qui avaient fait carrière en Europe s'est affirmée, à mesure que la spécificité des troupes de choc – paras et légion –, construite en Indochine, était confirmée. En Algérie, se sont ainsi construits ou consolidés des réseaux de solidarité entre paras, légionnaires..., déjà ébauchés en Indochine, ainsi qu'entre anciens prisonniers de la RDV – souvent restés proches et employés dans les mêmes fonctions en Algérie – : des réseaux que l'on retrouvera ensuite à l'œuvre dans les entreprises mémorielles ultérieures des anciens prisonniers UF de la RDV.

La mémoire des anciens combattants-prisonniers d'Indochine sort en effet bouleversée de la « Guerre d'Algérie » – certains de leurs héros, tels Jean Graziani, y laissent même la vie –, à la mémoire de laquelle elle se lie dès lors intimement. L'« action psychologique » va d'ailleurs elle-même pour partie bouleverser les témoignages d'anciens prisonniers de la RDV, en leur imprimant ses codes et son langage. La chose est tout particulièrement sensible dans les témoignages de deux aumôniers, Paul Jeandel et Albert Stihlé ; et il est

---

<sup>3089</sup> R. Girardet, *La société militaire, op. cit.*, p. 281.

par ailleurs remarquable que l'essentiel des témoignages publiés dans les années 1960-1970 provient d'anciens cadres de l'« action psychologique » en Algérie : André Bruge, Jean Pouget, Erwan Bergot, Pierre Richard... (voir infra).

Cette marque de l'« action psychologique » algérienne dans l'espace de discours des anciens prisonniers UF de la RDV est spécifiquement perceptible dans les mémoires de captivité du père Jeandel, publiées en 1957 ; pour exemple, ce passage :

« Après le lavage de cerveau, le travail d'explications systématiques, avec les réflexes conditionnés qui font réagir l'individu comme une mécanique sans discernement et les hiérarchies parallèles qui vous font entrer dans des organismes dirigés aussi nombreux que variés, ne serait-ce que pour provoquer la contradiction, cet enfant terrible de l'adhésion. Alors, vient la troisième phase : la compromission, avant la quatrième : la création de la conscience collective. »<sup>3090</sup>

« Lavage de cerveau », « réflexes conditionnés », « hiérarchies parallèles », « conscience collective »... : autant de mots essentiellement absents des premiers récits de captivité, tels par exemple ceux de Claude Bergerat<sup>3091</sup> ou de Jacques Vollaire<sup>3092</sup>, qui ont désormais, et pour longtemps, pris l'ascendant sur la mise en discours de l'expérience des anciens prisonniers de la RDV. Parés de leur vernis scientifique, ces mots permettent en effet à Paul Jeandel, non seulement d'insérer son récit dans le contexte depuis lequel il parle, mais également de mieux appréhender et « digérer » son expérience. *Idem* chez l'aumônier Albert Stihlé qui, en 1971, publie ses mémoires de captivité sous le titre *Le prêtre et le commissaire*, racontant pour l'essentiel son face à face « psychologique » avec Ky Thu, l'un des chefs du camp n° 1, à travers les « analogies entre la vocation du prêtre [...] et celle du commissaire politique »<sup>3093</sup> et le fait que, malgré tous les efforts déployés par les geôliers vis-à-vis de leurs prisonniers, « des années de méthodes viets et d'autocritiques n'avaient pas tué le vieil homme dans ses racines profondes »<sup>3094</sup> ; plus encore, le prêtre avait même fini par faire douter le commissaire politique<sup>3095</sup>, preuve que l'occident chrétien est aussi capable de faire vaciller le « communisme »...

Plus globalement, après 1962, les mémoires des guerres d'Indochine et d'Algérie tendent à s'associer pour composer ce fameux bloc des « guerres orphelines »<sup>3096</sup> si sensible dans les témoignages, au sens où leurs anciens combattants se sentent toujours plus méprisés,

---

<sup>3090</sup> P. Jeandel, *Soutane noire et béret rouge*, op. cit., p. 192.

<sup>3091</sup> C. Goëldhieux, *Quinze mois prisonnier chez les Viets*, op. cit.

<sup>3092</sup> J. Vollaire, *Deux ans de ka nha*, op. cit.

<sup>3093</sup> A. Stihlé, *Le prêtre et le commissaire*, op. cit., p. 140.

<sup>3094</sup> *Ibid.*, p. 261.

<sup>3095</sup> *Ibid.*, p. 252.

<sup>3096</sup> L. Beccaria, « Soldats perdus des guerres orphelines », op. cit.

abandonnés, voire, comme les artisans de l'« action psychologique », mis au banc des accusés... Or c'est précisément ce sentiment d'abandon, de manque de reconnaissance, voire de trahison à nouveau consacré au début des années 1960 en Algérie qui, plus que la captivité elle-même, semble conduire la mémoire des anciens prisonniers-combattants d'Indochine à porter progressivement le combat pour la reconnaissance de leur expérience vers une posture victimaire. Parallèlement à l'*amnésie nationale* dont est rapidement victime la guerre d'Indochine, il se construit en effet d'emblée chez ses anciens combattants une hypermnésie militante et potentiellement traumatique de la guerre d'Indochine. Nombre d'ouvrages de vétérans portent ainsi l'idée de trahison (par le PCF, et plus largement le monde politique et les intellectuels) et d'abandon (par l'opinion publique), de même qu'une hantise de l'oubli et un anticommunisme farouche : des postures encore renforcées après la « Guerre d'Algérie ». « Un pouvoir faible et une nation indifférente ou divisée », résume l'historien-et-ancien combattant d'Indochine et d'Algérie Claude Hesse d'Alzon, « laissent le champ libre au centurion en colère... »<sup>3097</sup> : une colère qui, nous allons le voir, ne s'arrête pas en 1962, mais se poursuit au travers d'autres mémoires revendicatives, sur un double plan « traumatico-victimaire » et néanmoins toujours « opérationnel ».

Après 1962 en effet, l'espace de discours des et sur les anciens prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine » continue essentiellement de se déployer dans le registre de la « bataille contre le communisme », auquel il apportera son expertise empirique. En retour, nous allons voir que ce lien intrinsèque à l'anticommunisme militant d'une frange importante des anciens combattants d'Indochine, en même temps qu'il permet à la cause des anciens prisonniers d'élargir ses relais au sein du monde militaire, au sens large, contribue à empêcher une percée sociale plus importante. Dans un pays qui n'a guère connu de réel gouvernement communiste, l'anticommunisme est en effet d'autant moins mobilisateur qu'il apparaît associé à une frange de plus en plus à droite de la population, plus encore après la fin de la guerre d'indépendance algérienne et les attentats de l'OAS<sup>3098</sup>. S'il connaît une nouvelle vitalité dans les années 1970-1980, avec la publication de

---

<sup>3097</sup> C. Hesse d'Alzon, « Le conflit indochinois – 1945-1954 », *op. cit.*, p. 319.

<sup>3098</sup> Sur ce point, nous nous sommes en partie nourris de l'article de Christophe Charle, « Naissance d'une cause. La mobilisation de l'opinion publique pendant l'affaire Dreyfus », *Politix*, vol. 4, n° 16, 4<sup>e</sup> trimestre 1991, p. 65-71, p. 70. Pour Christophe Charle, l'échec de la souscription antidreyfusarde dite « Henry » (1898-1899), répondant aux manifestes dreyfusards publiés notamment dans l'*Aurore* à partir de 1898, témoigne d'« un recrutement trop démocratique. Avec respectivement 28,6 et 47,9 % de signataires issus de l'armée et de la petite bourgeoisie ou des classes populaires, cette souscription est une sorte de « manifeste des intellectuels » inversé. Comme celui-ci, son décalque sociologique est trop identique aux intérêts qui

*L'archipel du goulag*<sup>3099</sup>, le phénomène des Boat people, les massacres des Khmers rouges, l'invasion soviétique de l'Afghanistan, etc., l'effondrement du « bloc soviétique » en 1989-1991, en même temps qu'il semble consacrer sa victoire, le renvoie irrémédiablement dans les arcanes d'un passé qui paraît rapidement lointain. Difficile de fédérer dans ces conditions l'opinion derrière les revendications des anciens prisonniers, même, nous le verrons, en empruntant les grands paradigmes mémoriels contemporains, comme la mémoire des crimes et génocides nazis... tout au moins jusqu'à la controverse autour du fait colonial dans les années 2000. À la suite de ce qu'écrivait Christophe Charle à propos de la cause antidreyfusarde, nous observerons ainsi que les difficultés éprouvées par les anciens prisonniers français d'Indochine à introduire leur cause dans l'espace public sont aussi repérables chez de nombreuses autres « causes historiques ou sociales », qui échouent souvent « par une trop bonne adéquation entre leur but, leur groupe porteur et leur public cible ; le secret de toute généralisation et universalisation d'une cause », conclut Charle, « pourrait bien résider dans l'intégration des groupes charnières, des individus passeurs entre les différents univers sociaux et donc capables, par analogies de position ou effets attractifs, de nouer les alliances productrices de nouvelles recrues. »<sup>3100</sup> Tels sont les relais qu'une partie des anciens prisonniers d'Indochine tenteront de trouver après 1962, et plus largement encore à partir de 1985 et leur rassemblement en une Association nationale des anciens prisonniers d'Indochine.

---

sous-tendent ses prises de position politiques, à savoir le populisme antisémite et la défense de l'armée en tant que corps. La souscription Henry a donc, par sa composition sociale, un effet répulsif, tant auprès des classes moyennes (par refus du mélange social), que des citoyens hostiles à tout césarisme ». Nous pensons que la cause des anciens combattants-prisonniers français d'Indochine suit en partie une logique similaire, apparaissant à beaucoup comme trop liée à l'armée, aux lobbies des nostalgiques de l'empire et à une droite parfois très radicale pour être socialement bien relayée.

<sup>3099</sup> A. Soljenitsyne, *L'Archipel du Goulag*, *op. cit.*

<sup>3100</sup> Ch. Charle, « Naissance d'une cause... », *op. cit.*, p. 70.

### 2.3.3 1964, dix ans après : la naissance d'une « littérature de guerre d'outre-fiction »<sup>3101</sup> au creuset des paradigmes anticomuniste-et-algérien

Dès 1964, deux ans après la fin de la « Guerre d'Algérie », les premières amnisties d'anciens cadres de l'OAS commencent ; c'est aussi l'heure du dixième anniversaire de la bataille de Dien Bien Phu, des accords de Genève, et de la libération des prisonniers UF de la RDV. Trois ouvrages ayant essentiellement trait à la captivité sont publiés cette année-là :

- un roman dont « les faits relatés, de même que les personnages décrits sont réels »<sup>3102</sup> – c'est du moins ce que prétend l'auteur – : Erwan Bergot, *2<sup>ème</sup> classe à Dien Bien Phu* (Paris, La table ronde, 1964) ;
- une enquête journalistique, dont l'ambition avouée est « d'apporter sur la guerre d'Indochine un témoignage vécu »<sup>3103</sup>, à partir d'archives présentées comme inédites et de témoignages d'hommes politiques, de généraux, de jeunes officiers et de soldats recueillis par l'auteur, ancien correspondant de *Paris Match* en Indochine et désormais journaliste au *Canard enchaîné* : Claude Paillat, *Dossier secret de l'Indochine* (Paris, Presse de la Cité, 1964) ;
- et un témoignage : celui de Pierre Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets* (Paris, Editions de la Serpe, 1964), doté d'une préface du général Weygand.

Trois ouvrages testimoniaux aux registres cependant bien différents : un apologue romanesque ; un essai plus analytique ; une déposition devant l'histoire, instruisant le lecteur à charge. Tous trois sont cependant sous-tendus par le même message et le même objectif : la mise en garde du monde face au communisme, voire un appel à l'autodéfense devant le danger subversif.

---

<sup>3101</sup> Paul Bleton définit la « littérature d'outre-fiction » comme une « formule faite de recours massif à d'expatriés du combat devenus hommes de plume, de constitution d'une écurie, de bain dans un climat idéologique assez homogène, à la fois propice à l'écriture et à la mise en marché, d'une présentation très explicite, d'un relativement grand et volumineux format pour des ouvrages dont la carrière se prolonge par des rééditions en poche ». Paul Bleton, « L'industrie de la guerre de papier », in Jacques Migozzi et Philippe Le Guern (dir.), *Production(s) du populaire, Actes du 6<sup>ème</sup> colloque international de Limoges, 14-16 mai 2002*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, collection Médiatextes, 2004, p. 359-378, p. 369.

<sup>3102</sup> Erwan Bergot, *2<sup>ème</sup> classe à Diên Biên Phu*, Paris, La table ronde, 1964, avant-propos, p. 8.

<sup>3103</sup> C. Paillat, *Dossier secret de l'Indochine, op. cit.*, p. 5.

### 2.3.3.1 *2<sup>ème</sup> classe à Dien Bien Phu : un « roman engagé », entre élargissement du mythe héroïque et apologue anticommuniste*

*2<sup>ème</sup> classe à Dien Bien Phu* est dédié à ceux, écrit Erwan Bergot, à qui « appartient » Dien Bien Phu :

« À ceux qui, Nord Vietnamiens, crurent faire de Dien Bien Phu une victoire offerte à leur pays alors qu'elle ne servit qu'une idéologie, la fin du colonialisme, alors qu'elle ne fut que le début d'un autre colonialisme.

A ceux qui, Français, donnèrent simplement, sans phrases, sans publicité, leur vie à cause d'un drapeau. Et c'est ceux-là qu'on risque d'oublier. [...]

Ceux pour qui Dien Bien Phu ne se termina pas le 7 mai 1954 avec le cessez-le-feu, mais le 1<sup>er</sup> septembre quand ils sortirent des camps viets.

Les "deuxième classe".

Mais de cela personne ne se soucie. On jette un voile pudique sur cette période et sur les camps, car un prisonnier n'est pas beau à voir, et on ignore sans doute qu'il a fallu plus que de l'héroïsme et autre chose que la simple volonté de vivre pour triompher de la vindicte des geôliers du Viet-minh : du courage dans la ténacité, de la persévérance dans l'effort. [...] On les a salis, humiliés en ayant pitié d'eux, on les a décriés, honnis et, pire sans doute, oubliés. »<sup>3104</sup>

Le ton est donné dès l'avant-propos de cet ouvrage, le premier de celui qui deviendra l'un des principaux parangons de l'écrivain-combattant d'après-guerre. Né en 1930 à Bordeaux, Erwan Bergot intègre l'armée en 1951, après son service militaire et une licence de Lettres. Il part pour l'Indochine et sert dans les paras de Bigeard (6<sup>e</sup> BPC) ; il est fait prisonnier, à Dien Bien Phu, à la tête de la compagnie de mortiers lourds du 1<sup>er</sup> BEP ; évadé, il est intégré au convoi de prisonniers n° 42 pour soldats et sous-officiers – expérience dont il s'inspirera pour plusieurs de ses romans, dont *2<sup>ème</sup> classe à Dien Bien Phu* (Paris, La table ronde, 1964) et *Convoi 42, La marche à la mort des prisonniers de Dien Bien Phu* (Paris, Presses de la Cité, 1986). Il est rappelé pour l'Algérie en 1955 et activé en 1957 ; il sert au 47<sup>e</sup> bataillon d'infanterie puis au 2<sup>e</sup> REP, où il est employé comme officier itinérant, au cœur du dispositif français d'action psychologique. Gravement blessé à l'œil en 1961, il devient l'année suivante le rédacteur en chef, alors qu'il vient de passer capitaine, du magazine de l'armée de terre *Bled*, et commence à écrire en parallèle ses premiers romans historiques, la plupart inspirés de ses expériences indochinoise et algérienne.

C'est cet auteur que Roland Laudenbach accueille en 1964 à La Table ronde, maison d'édition bien connue incarnant, dès sa fondation en 1944, la droite littéraire française (avec François Mauriac, Paul Morand, etc., puis le groupe dit des « Hussards » autour de Roger Nimier, Antoine Blondin, Jacques Laurent et Michel Déon<sup>3105</sup>). Poursuivant éditorialement

<sup>3104</sup> E. Bergot, *2<sup>ème</sup> classe à Diên Biên Phu*, op. cit., avant-propos, p. 7.

<sup>3105</sup> Michel Déon est notamment l'auteur d'un essai sur *L'armée d'Algérie et la pacification*, Paris, Plon, 1959, dans lequel la « Guerre d'Algérie » est analysée comme un élément parmi d'autres du grand complot

son engagement anticommuniste et pro-Algérie française, Laudenbach, ami proche du président de l'Association des Combattants de l'Union Française (ACUF), Yves Gignac<sup>3106</sup> – l'un des principaux soutiens de la cause des prisonniers UF de la RDV depuis les années 1950 – , publiera dans les années 1960-1970 les principaux responsables de l'action psychologique et de la guerre contre-subversive françaises, ainsi que certains dirigeants de l'OAS et des droites extrêmes françaises<sup>3107</sup>, comme le fameux théoricien de la guerre contre-subversive, le colonel Roger Trinquier (*La Guerre moderne*, 1961), pour l'OAS, Raoul Salan (*Lettres de prison*, 1969), Pierre Sergent (*Ma peau au bout de mes idées*, 1967), Jean-Jacques Susini (*Histoire de l'OAS*, 1963), Jacques Isorni, (*Jusqu'au bout de notre peine*, 1963), Jacques Soustelle (*Vingt-huit ans de gaullisme*, 1968), Pierre Lagailarde (*On a triché avec l'honneur*, 1961), Nicolas Kayanakis (*Derniers châteaux en Espagne*, 1966), Jean Reimbold (*Pour avoir dit non, 1960-1966*, 1966), ou encore le vichysto-royaliste Jean-Louis Tixier Vignancourt (*J'ai choisi la défense*, 1964), célèbre avocat des membres de l'OAS et candidat à la présidentielle de 1965,.

Dans les années 1970, Erwan Bergot continuera à publier aux éditions de La Table ronde, contribuant au succès de la jeune collection « Troupes de choc », à laquelle contribueront également Jean Pouget, François d'Orcival, et surtout Jean Mabire (voir infra) ; auparavant, il contribuera à la collection « Le Corps d'élite », dirigée par un autre ancien combattant d'Algérie et idéologue des droites extrêmes, Dominique Venner (voir infra), ou « Têtes brûlées », toutes deux pour le compte des éditions Balland, auxquelles il donnera avec Jean Mabire leurs principaux succès d'édition : trois collections spécialisées qui, quoiqu'il en soit, illustrent très bien cette formule de ce que Paul Bleton appelle la « littérature de guerre d'outre-fiction [...], faite de recours massif à d'ex-praticiens du combat devenus hommes de plume, de constitution d'une écurie, de bain dans un climat idéologique assez homogène, à la fois propice à l'écriture et à la mise en marché », ne cachant pas selon Bleton ses "sympathies frontistes" »<sup>3108</sup>. Ce faisant, Erwan Bergot ne tardera pas à figurer parmi les auteurs-références des droites extrêmes françaises<sup>3109</sup>. A la mort de Bergot, en 1993, Jean

---

communiste mondial contre l'occident – FLN et URSS, même combat.

<sup>3106</sup> Georges Fleury, *Histoire de l'OAS*, Paris, Editions Grasset & Fasquelle, 2002, p. 38.

<sup>3107</sup> Article « Table Ronde (la) », in Equipe Hubert de Phalèse (littérature & informatique), *Dictionnaire de l'édition*, Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle, URL : <http://www.cavi.univ-paris3.fr/phalèse/desslate/dico0885.htm>, consulté le 31/08/2015.

<sup>3108</sup> P. Bleton, « L'industrie de la guerre de papier », *op. cit.*, p. 369.

<sup>3109</sup> Pour un catalogue en ligne des œuvres de référence de ces droites extrêmes aujourd'hui, voir [www.bon-livres.fr](http://www.bon-livres.fr), consulté le 2/09/2015. Un coup d'œil aux principaux thèmes des ouvrages présentés et vendus sur le site suffit identifier les accointances du site avec la nébuleuse des droites extrêmes, et à son inscription dans l'héritage de la « nouvelle droite » (voir infra) : « Action française », « Algérie française », « Crise de

Mabire saluera ainsi, dans *National Hebdo*, un guerrier et un écrivain dont la vie « s'inscrit dans le respect de ces deux maîtres-mots d'Honneur et de Fidélité », et pour lequel la captivité en Indochine restera « une période de sa vie dont il ne se guérira jamais »<sup>3110</sup>.

Dès 1964, l'écriture et la publication de *2<sup>ème</sup> classe à Dien Bien Phu*, dont toute la deuxième partie (p. 147-308) est consacrée à la captivité des prisonniers du convoi 42<sup>3111</sup> – le convoi de soldats et sous-officiers prisonniers que le sous-lieutenant Erwan Bergot intégra suite à son évasion, après la chute de Dien Bien Phu, et jusqu'à son départ pour le camp n° 1, à la fin du mois de juillet 1954 –, témoignent en effet très bien des traumatismes de la captivité, ainsi que de l'esprit de résilience animant de nombreux officiers à la sortie des camps de la RDV. On y lit des « Viets » fanatisés et cruels, des geôliers barbares et sadiques, confrontés à des prisonniers qui, depuis le 2<sup>e</sup> classe jusqu'à l'officier, refuseraient d'abdiquer. C'est le paradigme du résistant, parfaitement incarné par les paroles d'un médecin prisonnier à l'un de ses camarades, au début de la longue marche vers les camps : « Notre guerre, c'est comme des P.I.M. qu'il nous faut la mener, désormais. »<sup>3112</sup>

Bergot prend un soin tout particulier à administrer la preuve de la résistance des simples soldats : « on a peu parlé de ces deuxième classe car il est plus intéressant de raconter l'officier, on ne les a pas défendus parce qu'on les avait présentés comme de vils mercenaires »<sup>3113</sup>. Bergot s'est donné pour mission de rétablir leur honneur et, ce faisant, de donner une véritable leçon de résilience issue des couches populaires de la société française, cible privilégiée du PCF. Dans ce roman, à la virilité affichée et à l'héroïsme crane – le ton sera sensiblement différent, en 1986, dans *Convoi 42*<sup>3114</sup> –, Jacques, Geo, Fettori, Ruiz, Ribera et Sahaut, représentatifs de la petite société multinationale des combattants du CEFEO (ils sont français, légionnaires ou vietnamiens), sont confrontés à une mortalité effroyable, pire « dans ces fameux camps que pendant les batailles les plus

---

l'Eglise », « Légion étrangère », « Livres "sudistes" », « Marine », « Nationalisme », « Révolutions et subversion »...

<sup>3110</sup> Jean Mabire, qui salue par là-même *Convoi 42* comme le meilleur roman d'Erwan Bergot, se demande d'ailleurs en 1993 : « Sa disparition récente n'est-elle pas la suite horriblement logique de cette longue marche hallucinante ? ». Jean Mabire, *National Hebdo*, 13-19 mai 1993.

<sup>3111</sup> L'ouvrage se décompose en trois parties distinctes, accordant une très large place à la captivité : la première partie est intitulée « À contre pente » et traite de la bataille de Dien Bien Phu (p. 12-146) ; la deuxième, appelée limpidement « À contrecœur », est consacrée à la captivité (p. 147-308) ; la troisième et dernière, enfin, « À contre-courant », est consacrée à l'après-libération, aux choix d'après-guerre et à l'oubli global du conflit indochinois et de ces combattants (p. 309-328).

<sup>3112</sup> E. Bergot, *2<sup>ème</sup> classe à Diên Biên Phu*, *op. cit.*, p. 171.

<sup>3113</sup> *Ibid.*, avant-propos, p. 7.

<sup>3114</sup> E. Bergot, *Convoi 42*, *op. cit.*

meurtrières »<sup>3115</sup>, et aux tentatives d'endoctrinement, afin « qu'on devienne des communistes comme eux »<sup>3116</sup>, dit Jacques à Geo. Les deux copains, pour les besoins du roman aux caractères clairement antithétiques – l'un hait le Vietnam et se montre ouvertement raciste<sup>3117</sup> quand l'autre aime ses habitants à commencer par l'une d'entre elles, May, avec laquelle il choisira de rester au Vietnam à la fin de la guerre –, et leurs camarades légionnaires survivent précisément car ils n'abandonnent rien à leurs geôliers et se soutiennent mutuellement. La résistance et la camaraderie sont décrites comme seules à même d'assurer leur survie, face à l'épreuve de ce communisme qui, selon le sergent Ruiz, a d'ailleurs fait une croix sur la « conversion » de ces fortes-têtes. Balayant d'un revers de manche l'argument de l'un de ses camarades, se demandant si la forte mortalité, dans les rangs des prisonniers, ne résulterait pas d'abord d'un manque de moyens – la RDV, déjà pauvre, étant littéralement asphyxiée par la guerre –, Ruiz accuse ses geôliers d'avoir programmé cette mortalité – on n'est pas loin du *génocide*, dont le terme n'apparaît cependant pas dans l'ouvrage –, servant des objectifs se comprenant à la fois dans une certaine forme de réalité locale et à l'échelle mondiale de la « Guerre froide » :

« Faire crever le maximum de gars, mais sans qu'ils aient l'air d'y toucher. [...] C'est la vengeance du nha-qué imbécile et brimé contre l'étranger qu'il se reproche d'avoir craint. [...] c'est parce qu'ils sont communistes, et pas nous. Et qu'ils se rendent compte qu'on ne le deviendra pas. Alors, ils vont chercher à nous éliminer : autant de moins contre "le camp de la Paix" à la prochaine. »<sup>3118</sup>

Le paradigme algérien est ici sensible : Erwan Bergot est notamment convaincu, comme nombre de ses anciens camarades de l'action psychologique, avoir combattu le même adversaire en Algérie qu'en Indochine, aux ordres de la nébuleuse bolchévique. Dans *2<sup>e</sup> classe à Dien Bien Phu*, les Français et les légionnaires prisonniers ont d'ailleurs d'autres ennemis que leurs seuls geôliers : les Nord-Africains du CEFEO, devenus, pour survivre et/ou séduits par la dialectique anticolonialiste de la RDV, de dangereux délateurs. Le sergent Ruiz – présenté comme un ancien anarchiste espagnol ne pouvant « pas blairer les musulmans »<sup>3119</sup> car ils auraient contribué à la victoire de Franco – a monté contre eux,

---

<sup>3115</sup> E. Bergot, *2ème classe à Diên Biên Phu*, op. cit., p. 196.

<sup>3116</sup> *Ibid.*, p. 186.

<sup>3117</sup> « Vas-y, sale macaque ! Tire ! Plus vite je claquerai, moins longtemps je verrai ta sale gueule », dit Geo à l'un de ses geôliers le menaçant de son arme sur la route les menant au camp, après une tentative d'évasion. A la fin de l'ouvrage, Bergot fait dire à son héros Jacques, à propos de ses camarades : Les Viets « ont trop fait souffrir les prisonniers pour que la haine que ceux-ci leur portent ne s'applique pas à la race tout entière. » *Ibid.*, p. 219 ; 312.

<sup>3118</sup> *Ibid.*, p. 229-230.

<sup>3119</sup> *Ibid.*, p. 231.

dans le convoi, une petite « organisation de défense »<sup>3120</sup> : « On a fait dire au chef des bougnoules qu'à la moindre vacherie qu'ils nous feraient, on ferait leur affaire à quatre de leurs gus. »<sup>3121</sup>

Ce faisant, ce groupe représente également un premier embryon d'organisation, capable d'imposer des pauses et de tenir collectivement tête au chef du convoi. L'emprise de cette petite organisation sur les prisonniers est si forte que, lorsque les geôliers leur font croire à la mort de son chef officieux, le sergent Ruiz, les prisonniers se réunissent le soir même autour de Ribera, et l'écoutent chanter un vieux chant anarchiste en hommage à son ami disparu ; une réunion et un chant qui font alors « appel à une solidarité qu'ils [les geôliers vietnamiens] ne partagent pas : la solidarité occidentale, hors de toute frontière, hors de la barrière des langues, mais née d'un même esprit, d'une même civilisation, d'une même mer... »<sup>3122</sup> La leçon devient plus perceptible encore : l'Occident ne pourra se sauver du communisme qu'en réalisant l'union ici ébauchée par les soldats européens du CEFEO en captivité ; l'Europe ne pourra vivre libre qu'en triomphant à nouveau, après le fascisto-nazisme, de l'autre totalitarisme du XX<sup>e</sup> siècle : le communisme. C'est en substance ce que l'ancien anarchiste espagnol, le sergent Ruiz, confiait à ses camarades peu avant son évasion : « Je suis pour la liberté, pas pour le fascisme, même et surtout quand il se déguise en communisme ! »<sup>3123</sup>

Ainsi se renforce la solidarité des prisonniers, par le *devoir de mémoire*, et donc *de survie*, qu'ils s'imposent à la suite de la mort de Ruiz ; Ruiz duquel Jacques prend désormais le relais pour animer la lutte :

« Les Viets auront doublement gagné si nous ne rentrons pas pour raconter aux autres ce qu'ils nous ont fait ! [...] Nous avons maintenant un devoir. Celui de revenir ! Ce sera notre façon à nous de ne pas perdre complètement. »<sup>3124</sup>

Ces captifs-là ne sont désormais plus des combattants-prisonniers, mais des prisonniers combattants. Le roman historique, rappelait-il y a peu Aurore Peyroles à propos du roman engagé dans l'Entre-deux-guerres, repose en effet souvent sur « une conception agissante du recours à l'histoire et entend participer à la mobilisation du passé dans le combat présent »<sup>3125</sup>. Ainsi entendus, les romans historiques engagés, tels que ceux, pour la

---

<sup>3120</sup> *Id.*

<sup>3121</sup> *Id.*

<sup>3122</sup> *Ibid.*, p. 258-259.

<sup>3123</sup> *Ibid.*, 1964, p. 231.

<sup>3124</sup> *Ibid.*, p. 261-262.

<sup>3125</sup> Aurore Peyroles, « La Première Guerre mondiale à la veille de la Seconde. *Novembre 1918* de Döblin, *Le*

captivité en Indochine, d'Erwan Bergot ou de Jean Pouget (voir infra), « ne sont pas des appels au meurtre, mais ils sont appels au combat, rendu au champ des possibles »<sup>3126</sup>. Le but de guerre des prisonniers d'Erwan Bergot : survivre et raconter ; leurs armes de combat : l'honneur, l'amour de la liberté et une solidarité sans failles. Ce faisant, ils font l'expérience de la puissance de « l'arsenal psychologique libéral » – que Bergot pratiquera lui-même en Algérie –, opposé à « l'arsenal psychologique communiste », qui les conduira à survivre, et donc à triompher de leurs adversaires<sup>3127</sup>.

Avec le paradigme de la « Guerre froide », la « Guerre d'Algérie » est ainsi une clé de lecture tout aussi essentielle pour comprendre l'ouvrage de Bergot, publié juste après la fin de la deuxième grande guerre de décolonisation française de l'après-guerre, et au-delà, l'espace de discours des anciens prisonniers de la RDV dans les années 1960-1970. Ainsi le personnage de Jacques réalise-t-il à la fin du livre le rêve de certains combattants d'Indochine et d'Algérie, en refusant d'abandonner à leur sort les populations autochtones et en demeurant au Vietnam, en compagnie de May. La gestation de cette décision est patiemment éclairée, tout au long de l'ouvrage, par une série de rencontres de Jacques avec la population civile. Les prisonniers faisant halte dans un village, il s'associe ainsi à la prière d'une vieille catholique vietnamienne, qui lui fait un portrait épouvantable de la RDV, invitant la France à demeurer au Vietnam, tout à la fois pour aider à son développement et défendre les Vietnamiens contre le communisme :

« Il ne faut plus de soldats dans ce pays. Mais il faut des Français. Il faut que vous restiez avec nous. Pour nous aider, pour nous instruire, pour ramener la prospérité. Mais aussi pour nous défendre. Car, si vous partez, tous les communistes viendront et nous feront mourir. Ils sont pires que la guerre. Pires et plus méchants que les soldats. Ils sont menteurs, ils nous volent tout [...] Il faut que vous restiez pour empêcher cela. Avec des fusils, ce n'est pas possible. Avec votre drapeau, cela l'est encore. »<sup>3128</sup>

Peu avant la libération des prisonniers, un autre Vietnamien, à la question posée par Jacques : « Tu veux que les Français restent ? », répond :

« - Moi oui ! Tout le monde aussi. Mais je sais que Français pas savoir perdre. Ils croient que les Vietnamiens, tous communistes alors, ils partent. Mais Vietnamiens pas communistes. [...] Nous avons fait la guerre pour être même chose que les Français. Pas pour être tout seuls après. Il faut rester ! »<sup>3129</sup>

---

*Monde réel* d'Aragon : leçon de contre-histoire par le roman engagé des années 1930 », in J. Mary et Y. Thanassekos (dir.), « D'une guerre à l'autre... », *op. cit.*, p. 77-87, p. 84.

<sup>3126</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>3127</sup> À un journaliste qui lui conseille, à sa libération, d'oublier ce qu'il vient de vivre, Geo lui répond violemment : « On n'oubliera jamais, monsieur. Jamais. » Ce serait en effet perdre la seule victoire qu'ils ont acquise, survivre à l'enfer décrit par Erwan Bergot. E. Bergot, *2ème classe à Diên Biên Phu*, *op. cit.*, p. 307.

<sup>3128</sup> *Ibid.*, p. 286-287.

<sup>3129</sup> *Ibid.*, p. 304.

À la dialectique très delattienne de la vieille dame vietnamienne, l'homme ajoute le vieux rêve désespéré du réformisme colonial de l'Entre-deux-guerres. Si la France a manqué ses occasions avec les Vietnamiens – et plus tard les Algériens –, Jacques entend pour sa part respecter la parole de la France, mère patrie (impériale) des opprimés et puissance (secondaire) du « monde libre » ; c'est ce qu'il explique à son ami Geo, qui s'apprête quant à lui à rentrer en France :

« Ceux qui nous ont combattus sont des communistes. Pas des Vietnamiens. Tout le monde me l'a dit. »<sup>3130</sup>

« Il ne faut pas qu'ils deviennent communistes. Et si on les lâche, c'est ce qui arrivera. [...] Si on les aide, ils resteront nos amis. C'est aussi pour ça que je veux rester. Pour montrer qu'il y a aussi des Français qui savent perdre la guerre. »<sup>3131</sup>

Derrière le masque de l'indépendance vietnamienne, c'est le néocolonialisme totalitaire communiste qui se cache : le raisonnement est connu, au moins depuis la fin des années 1940. Telle est également la piqûre de rappel formulée par le capitaine de Braquilanges la même année : en Indochine, en Algérie, et même en France, un seul et même ennemi, le communisme international.

### 2.3.3.2 *Analyser et politiser l'expérience acquise, ou comment écrire un Dossier secret sur l'Indochine... avec les officiers révolutionnaires d'Algérie*

Dans son *Dossier secret de l'Indochine*, le journaliste Claude Paillat, travaillant pour *Le Canard enchaîné* après avoir couvert les guerres d'Indochine et d'Algérie pour *Paris Match*, de 1949 à 1956, puis *Paris Presse* de 1958 à 1961, cherche à « apporter sur la guerre d'Indochine un témoignage vécu »<sup>3132</sup>. Pour ce faire, réputé pour son réseau d'informateurs dans le monde militaro-politique, et connu pour ses sympathies « Algérie française », l'auteur a fait appel à d'anciens acteurs de sa connaissance, ainsi qu'à leurs familles, qui lui ont fait parvenir de nombreux documents, dont, si l'on en croit l'avant-propos, des « directives secrètes et jusqu'à ce jour jamais révélées », ou bien encore les « carnets de notes personnels des intéressés »<sup>3133</sup>. Pour Paillat, il ne s'agit ainsi « que d'un témoignage et non d'une histoire complète de la guerre d'Indochine » ; derrière les identités fictives des

---

<sup>3130</sup> *Ibid.*, p. 320.

<sup>3131</sup> *Ibid.*, p. 323.

<sup>3132</sup> C. Paillat, *Dossier secret de l'Indochine*, op. cit., p. 5.

<sup>3133</sup> *Ibid.*, p. 6.

héralds de cette enquête journalistique, se cachent ainsi des personnages réels, anonymisés, dont les « aventures sont dans les moindres détails conformes à la réalité »<sup>3134</sup>.

Mais qui sont ces témoins ? Essentiellement des légionnaires, souvent parachutistes et ayant pour la plupart participé à la bataille de la RC4, nous dit Claude Paillat dans son avant-propos<sup>3135</sup>. Deux personnages retiennent tout particulièrement l'attention du lecteur, tant l'enquête paraît articulée autour de leurs témoignages : les lieutenants Bircat et surtout Digail ; mais qui se cachent derrière ces pseudonymes ? Et qui a fourni à Claude Paillat ses deux volumineuses annexes, offrant un compte-rendu et une tentative de modélisation politique de l'expérience des officiers prisonniers de la RDV ? A pister les indices pouvant nous mettre sur la voie des identités de ces trois témoins principaux, l'on s'aperçoit que ces anciens d'Indochine partagent nombre de caractéristiques avec les « officiers révolutionnaires » de la « Guerre d'Algérie ». Le *Dossier secret de l'Indochine* paraît d'ailleurs deux ans à peine après un premier volume consacré à *l'Algérie*<sup>3136</sup>, contribuant à l'impression – c'est du moins celle des témoins interrogés – qu'il s'agit là d'une seule et même guerre, et que l'on ne peut comprendre la seconde sans connaître la première. Ce faisant, la « Guerre d'Algérie » continue de rejoindre la « Guerre froide » au rang de paradigmes interprétatifs de la « Guerre d'Indochine » qui, pour sa part, disparaît un peu plus encore sous le poids de ces passés-présents décidément très encombrants : élément parmi d'autres d'un conflit mondial entre l'« Occident libéral » et le « communisme oriental », la « Guerre d'Indochine » se fait également introduction, après Vichy, d'un autre passé français « qui ne passe pas » pour reprendre la formule d'Eric Conan et Henry Rousso<sup>3137</sup> : la guerre d'indépendance algérienne et la fin du grand empire colonial français. C'est ce qu'écrit en substance, avec beaucoup d'emphase, Claude Paillat dans son avant-propos :

« Beaucoup d'entre eux ne se relèveront jamais de l'expérience désespérée dans laquelle ils avaient engagé la foi de leurs vingt ans. Soldats de la France, mais déjà « mercenaires » glorifiés sans mesure par les uns, injuriés par les autres, rejetés par ces outrances mêmes hors du cadre de la nation, non pas « oubliés » mais abandonnés à une aventure qui ne serait plus jamais celle de la France tout entière ; condamnés bientôt au destin de personnages « hors série », victimes finalement des mythes

---

<sup>3134</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>3135</sup> L'ouvrage est très centré sur la Légion étrangère et la bataille de la RC4, car c'est là, selon l'auteur, que « que la partie a été jouée et perdue ». *Id.*

<sup>3136</sup> C'est le début d'une longue série de « dossiers secrets » sur l'histoire de la France contemporaine ; la publication de son *Dossier secret sur l'Algérie* lui vaut d'être recruté dans l'équipe du *Canard enchaîné*, qu'il intègre en 1961 et dans lequel il demeurera jusqu'en 1985. Journaliste faisant œuvre d'historien, à coup d'enquêtes sérieuses et documentées, c'est à cette époque qu'il publie son *Dossier secret de l'Indochine*.

<sup>3137</sup> Eric Conan et Henry Rousso, *Vichy, Un passé qui ne passe pas*, Paris, Editions Fayard, collection « Pour une histoire du XXe siècle », 1994.

de compensation qu'ils s'étaient forgés pour justifier devant les autres et envers eux-mêmes le rôle qu'on leur faisait jouer... »<sup>3138</sup>

Dernière le lieutenant Digail, l'on reconnaît ainsi le lieutenant Roger Faulques, dont s'était déjà inspiré Jean Lartéguy dans *Les Centurions* (1960), *Les Mercenaires* (1960) et *Les Prétoriens* (1961)<sup>3139</sup>. Blessé grièvement lors de la bataille de la RC4, fait prisonnier par la RDV et rapidement libéré, Faulques est décrit par Laurent Beccaria comme un officier issu d'une génération « fascinée par le Vietminh » et imprégnée par « la méthode communiste »<sup>3140</sup> :

« Soldat d'un très grand courage et d'une vitalité impressionnante, Roger Faulques se proclame alors "révolutionnaire". Il professe, avec des raisonnements à l'emporte-pièce, que seule la victoire compte et qu'il faut calquer les méthodes communistes pour faire triompher l'Occident. Se développe ainsi chez eux [l'article de Beccaria dresse le portrait de trois « soldats perdus » de l'après-guerre : Hélié Denoix de Saint Marc – son grand-oncle et l'éditeur de ses mémoires<sup>3141</sup> –, Pierre Sergent et Roger Faulques, nda] un climat [...] à tout le moins en marge, voire en révolte, contre le modèle républicain de la Quatrième République, dont les jeunes officiers ne voient que la caricature des ministères qui se succèdent.

Ce contact direct avec la montée du communisme en Asie fait de cette génération des enfants de la Guerre froide et leur donne le sentiment d'être à l'avant-garde d'un grand combat entre l'Occident et le Communisme »<sup>3142</sup>.

C'est très précisément ce que l'on trouve dans le témoignage de Roger Faulques, livré à Claude Paillat et mis en musique par le journaliste ; Claude Paillat qui laisse ainsi le soin de conclure son ouvrage aux deux officiers, Bircat – qui emprunte pour sa part bien des traits au lieutenant Bernard Cabiro, qui sera grièvement blessé à Dien Bien Phu avant de continuer sa carrière en Algérie, jusqu'à sa participation au putsch de 1961, pour laquelle il est condamné et rayé des cadres<sup>3143</sup> – et Digail, pour un violent pamphlet, tout empreint de la marque de l'Algérie, contre les politiques et les états-majors de la IV<sup>e</sup> République. Les erreurs auraient ainsi été nombreuses en Indochine : les officiers de terrain n'auraient

---

<sup>3138</sup> C. Paillat, *Dossier secret de l'Indochine*, op. cit., p. 5.

<sup>3139</sup> Jean Lartéguy, *Les Centurions* (1959), *Les Mercenaires* (1960) et *Les Prétoriens* (1961), Paris, Presses de la Cité.

<sup>3140</sup> L. Beccaria, « Soldats perdus des guerres orphelines », op. cit., p. 105.

<sup>3141</sup> Après avoir écrit sa biographie – *Hélié de Saint Marc*, Paris, Perrin, 1989 –, Laurent Beccaria a collaboré aux mémoires de son grand-oncle – *Les champs de braises*, op. cit. –, avant de fonder les éditions des Arènes, qui publieront les récits postérieurs d'Hélié de Saint Marc : *Les sentinelles du soir* (1999) ; *Indochine, Notre guerre orpheline* (2000) ; *Notre histoire, 1922-1945, Conversations avec Etienne de Montely* (2002) ; *L'aventure et l'espérance, Anthologie* (2013).

<sup>3142</sup> L. Beccaria, « Soldats perdus des guerres orphelines », op. cit., p. 105.

<sup>3143</sup> Bernard Cabiro (véritable héros du panthéon légionnaire, surnommé « Le Cab ») a publié ses mémoires en 1987 : *Sous le béret vert*, Paris, Plon ; une réédition augmentée (réalisée par son fils, Olivier Cabiro) est parue en 2010, avec une préface de Pierre Schoendoerffer : *Une vie de guerres, 1940-1961, Mémoires*, Paris, Indo-éditions.

pas été assez écoutés<sup>3144</sup> ; les Français d'Indochine n'auraient jamais été associés au combat<sup>3145</sup> ; quant aux civils indochinois :

« Nous sommes allés, dans notre panique et notre esprit d'abandon, jusqu'à trahir des centaines de milliers de Vietnamiens fidèles en les livrant au Viet-minh après les avoir entraînés dans la lutte. Nous avons là ajouté le déshonneur de l'homme au déshonneur de la Nation anticipant il est vrai de peu sur d'autres événements semblables, pareillement affreux et déshonorants. »<sup>3146</sup>

Les plaies de la « Guerre d'Algérie » sont celles de l'Indochine, et réciproquement ; deux ans après les accords d'Evian, dix ans après ceux de Genève, elles sont encore très sensibles. Elles sont d'autant plus douloureuses que cette génération d'officiers, si elle avait été écoutée, écrivent les deux camarades d'Indochine-Algérie, avaient la *solution* pour ne pas perdre ces guerres, et ne pas abandonner les populations de l'empire français. Tout aurait commencé en Indochine :

« Politique française, défaut de politique indochinoise, faiblesse et incompetence de nos grands commandements en Métropole, fourberie de nos alliés, puissance de la Chine, ruse, intelligence et détermination du Viet-minh, continuité de sa direction politique et militaire, inertie de l'opinion publique française, trahison d'une partie de cette opinion, « abandonnisme », lâcheté, voici le tableau dans lequel se sont battus les cadres et les troupes délibérément envoyés en Extrême-Orient pendant sept années.

On se demande avec étonnement comment, dans ces conditions, cette campagne a duré si longtemps. On doit [...] cette résistance aux cadres subalternes et combattants. [...] Ce sont eux qui ont signalé au Commandement quel était le genre nouveau de cette guerre [...] et su démontrer la] primauté de la contre-guérilla contre la guérilla. »<sup>3147</sup>

Mais on ne les aurait pas écoutés, car ceux qui « se battaient n'avaient pas la parole. C'étaient des soldats et des hommes, ce n'étaient pas des anges... mais ceux-là sont morts par la faute des autres. Voici l'échelle descendue. Nous sommes arrivés aux petits... Ils sont morts, ou ils deviendront, parce que trahis et abandonnés et parce que ne voulant pas se parjurer eux-mêmes, [...] des "soldats perdus", ou des "affreux" »<sup>3148</sup>, reprenant ainsi les termes dont on affubla les artisans du putsch de 1961 et/ou de l'OAS, comme Hélié de Saint Marc, ou les « mercenaires » du Katanga, comme Roger Faulques. Le refus de ces « soldats perdus », comme les nomme encore, dans les années 1980, Laurent Beccaria, « s'amplifie encore après les accords de Genève, quand reviennent les rescapés des camps vietminh, dans un état lamentable, semblable à celui des déportés de 1945 »<sup>3149</sup> ; prisonniers pour lesquels Roger Faulques exprime à Claude Paillat toute son angoisse, au moment de les quitter en 1950, évacué par hélicoptère vers les lignes françaises après les combats de la

---

<sup>3144</sup> C. Paillat, *Dossier secret de l'Indochine*, op. cit., p. 356.

<sup>3145</sup> *Ibid.*, p. 360.

<sup>3146</sup> *Ibid.*, p. 367.

<sup>3147</sup> *Ibid.*, p. 364.

<sup>3148</sup> *Ibid.*, p. 366.

<sup>3149</sup> L. Beccaria, « Soldats perdus des guerres orphelines », op. cit., p. 105.

RC4 ; rescapés qu'il retrouvera, « comme le commandant Loth, les lieutenants Planet, Graziani, Chauvet, Cornuault, Lacroix-Vaubois, Guyon, [...] en Algérie, au seuil d'une nouvelle aventure »<sup>3150</sup>, dont l'un des enjeux principaux sera, pour ces jeunes anciens officiers d'Indochine, de concevoir et d'appliquer en Afrique du Nord des méthodes dérivées de celles apprises auprès du Viet-minh, ou tout au moins se prémunir contre elles.

Ainsi le témoin anonyme des deux annexes du *Dossier secret de l'Indochine* consacrées à la captivité des officiers aux mains de la RDV n'est autre qu'un camarade de combat de Roger Faulques, le capitaine Alain de Braquilanges, prisonnier quatre ans durant au camp n° 1 suite à la déroute de la RC4, en octobre 1950. Pour Paul et Marie-Catherine Villatoux, il est sans doute l'officier s'étant attaché « le plus minutieusement et méthodiquement possible à démonter le mécanisme psychologique d'endoctrinement des officiers français dans les camps Viet Minh »<sup>3151</sup> et à démontrer « la force de la méthode d'endoctrinement marxiste et [...] ses applications possibles en France »<sup>3152</sup>, sous la houlette notamment du PCF. Présenté par Claude Paillat comme « le document le plus objectif et le plus détaillé sur ce que fut la vie des prisonniers français à cette époque »<sup>3153</sup>, ce témoignage s'attarde surtout, outre sur les conditions difficiles d'existence des officiers-prisonniers dans les camps de la RDV – qui leur faisaient prendre « l'allure de petits Buchenwald »<sup>3154</sup> –, objet essentiel de la première annexe, et les « séances d'instruction »<sup>3155</sup> politique subies à leur corps défendant, sur les tensions entre les membres de la communauté des captifs et les enseignements tirés de cette expérience hors-normes.

À lire le capitaine de Braquilanges, l'on sent en effet que les plaies nées des divisions entre les officiers captifs, entre les partisans du *jouer le jeu* et ceux du *refus le plus absolu possible*, avec tout le panel de positions intermédiaires, sont loin d'être refermées. Nous verrons d'ailleurs plus loin que la cicatrisation des plaies internes à l'*entre soi* de la petite communauté des captifs de la RDV est précisément l'un des objectifs assignés par Jean Pouget à son célèbre *Manifeste du camp n° 1* en 1969 (voir infra), dans lequel de Braquilanges apparaît sous les traits de l'aristocrate et intransigeant capitaine Edmond de Raffaut<sup>3156</sup>. Dans le témoignage de De Braquilanges, les effets de cette division sont encore

---

<sup>3150</sup> C. Paillat, *Dossier secret de l'Indochine*, op. cit., p. 237.

<sup>3151</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, op. cit., p. 231.

<sup>3152</sup> *Ibid.*, p. 324.

<sup>3153</sup> C. Paillat, *Dossier secret de l'Indochine*, op. cit., p. 368.

<sup>3154</sup> [Alain de Braquilanges], in *ibid.*, p. 372.

<sup>3155</sup> [Alain de Braquilanges], in *ibid.*, p. 382.

<sup>3156</sup> Jean Pouget fait son portrait in *Le manifeste du camp n° 1*, op. cit., p. 167-168.

très sensibles ; cette division, qui commence en janvier 1951 avec la soumission pour signature aux prisonniers, par leurs geôliers, d'un premier manifeste – refus quasi-unanime –, est d'ailleurs l'un des principaux enseignements tirés par de Braquilanges sur la force et la puissance du « forçage des esprits »<sup>3157</sup>. Pour le témoin, janvier 1951 marque en effet « le début du "travail politique" et la fin de l'unanimité du comportement chez les officiers »<sup>3158</sup>, bref la fin progressive de ce que Jean Pouget appellera quelques années plus tard l'« ordre classique »<sup>3159</sup> : lorsque les officiers apprennent à l'été 1951 que des libérations anticipées ont eu lieu dans certains camps de troupe, c'est en effet « le début de ce que nous appelâmes l'épidémie de "libertite" »<sup>3160</sup>. De plus en plus d'officiers auraient alors signé les manifestes proposés, chanté l'Internationale, participé aux commissions organisées par leurs geôliers sur les opérations militaires françaises, au premier rang desquelles la bataille de la RC4, fournissant ainsi à l'ennemi un certain nombre de renseignements, et seraient allés jusqu'à moucharder et dénoncer des évasions... Tout cela aurait attisé les tensions entre les prisonniers :

« Il y a eu même des "passages à tabac" homériques... [...] Ce genre "d'Intelligence avec l'ennemi" ne fut par la suite jamais sanctionné. Les fautifs en retirèrent dans l'immédiat une légère amélioration de l'ordinaire [...], parfois une libération anticipée... En général, aussi, le mépris et la méfiance de la majorité de leurs camarades, voire même des menaces... »<sup>3161</sup>

Par cette méthode, écrit le capitaine de Braquilanges : « Nous fûmes ainsi prisonniers de nos semblables au moins autant que des vietnams... »<sup>3162</sup> Les divisions s'aggravèrent encore avec l'arrivée des contingents de prisonniers faits à Dien Bien Phu – parmi eux, Jean Pouget –, ainsi « naquirent des rancœurs entre anciens et nouveaux, en raison du comportement de ces derniers »<sup>3163</sup> :

« Ceux-ci en effet, sans aucun scrupule, signaient tous les papiers qu'on leur demandait. Ils s'insurgeaient, en revanche, contre le comportement pseudo-marxiste de certains camarades. [...] Nous estimions que notre comédie se justifiait et que les nouveaux n'avaient aucun droit de nous critiquer... d'autant que certains n'attendaient pas trois mois de captivité pour entretenir des relations serrées avec les membres des Commissions dont j'ai parlé plus haut [commissions organisées par des cadres de la RDV sur les opérations militaires françaises, comme la bataille de la RC4, nda]. Sous prétexte d'écrire l'histoire de Dien-Bien-Phu, combien restaient des heures en tête à tête avec

<sup>3157</sup> Cap. de Braquilanges, *Méthode psychologique utilisée pour forcer l'adhésion des esprits*, op. cit., p. 1.

<sup>3158</sup> [Alain de Braquilanges], in C. Paillat, *Dossier secret de l'Indochine*, op. cit., p. 391.

<sup>3159</sup> Titre de la première partie de l'ouvrage (la deuxième est intitulée « L'ère sans lipides » et recouvre ce que le colonel Lacheroy nomme la « mise à plat » du prisonnier, prélude à son éducation politique et sa compromission). J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, op. cit., p. 11-237.

<sup>3160</sup> [Alain de Braquilanges], in C. Paillat, *Dossier secret de l'Indochine*, op. cit., p. 392.

<sup>3161</sup> *Ibid.*, p. 393-394.

<sup>3162</sup> *Ibid.*, p. 395.

<sup>3163</sup> *Ibid.*, p. 400.

des cadres viets alors que la moindre décence eût voulu qu'ils abrégéassent ces contacts pour lesquels ils ne subissaient aucune pression ? »<sup>3164</sup>

Malgré tout, estime de Braquilanges, « le nombre de "francs salauds" cependant n'a jamais dû dépasser les 8 ou 10 pour 100 »<sup>3165</sup> ; mais la chose la plus remarquable, selon lui, est que tous furent, d'une manière ou d'une autre, marqués par une « teinture marxiste » qui, si elle ne survécut pas à leur libération, focalisa toute leur attention après-guerre :

« Je crois sincèrement que nous fûmes tous ébranlés par le marxisme, sauf peut-être les quelques officiers qui ne s'intéressaient à aucun problème sinon à celui de la "bouffe".

Au bout de deux ans environ, 20 % des prisonniers agissaient comme d'authentiques marxistes. [...] Pour résumer, si un faible pourcentage de camarades ont agi en captivité comme d'authentiques marxistes [...] ; si tout cela s'est vu sur une assez vaste échelle, le retour à la vie normale a, en général, fait disparaître rapidement cette teinture marxiste.

En revanche, nous en aurons tous gardé une certaine connaissance du marxisme en tant que philosophie, régime politique, doctrine sociale et économique, et je dirai même, un intérêt assez vif pour tous les problèmes, voire, chez certains, pour l'économie politique. »<sup>3166</sup>

Car c'est là l'enseignement essentiel des camps de la RDV pour ces officiers : la découverte du « marxisme » et de l'efficacité de ses outils de contrôle social, en témoignent les épreuves endurées par eux, à commencer par leurs divisions. Ainsi, conclut le capitaine de Braquilanges – ce sont par là-même les dernières lignes de l'ouvrage de Claude Paillat – :

« Qu'avons-nous tiré de cette expérience ? Incontestablement, la conviction que le communisme est très dangereux parce qu'il est :

- Une doctrine très complète, englobant tous les domaines de la pensée : philosophie, métaphysique, logique, morale, tous les domaines de l'action : politique sociale, économie, voire les arts, la littérature et bien entendu l'histoire.
- Très efficace dans ses moyens qui sont remarquablement adaptés à la conduite des masses [...].
- Difficile à combattre si l'on se refuse à employer les mêmes méthodes et si l'on ne veut pas présenter une doctrine aussi cohérente et aussi universelle.

Nous emportâmes aussi *La Conviction* [en italique dans le texte] que, connaissant à fond les méthodes de guerre subversive, et sans vouloir les appliquer intégralement, il était possible à l'Armée Française d'obtenir, dans ce domaine, des résultats spectaculaires. La certitude que ce genre de guerre ne se gagne pas par les armes mais par la propagande, qu'il ne s'agit nullement de conquérir du terrain, des villages ou des individus, mais des cœurs ou des esprits.

C'est pour cela que lorsque nous reprîmes du service, nous n'eûmes jamais le complexe des anciens P.G. de 39-45. Nous n'eûmes jamais l'impression d'être déplacés, d'avoir tout à réapprendre... Au contraire, notre sentiment était que nous allions pouvoir apporter quelque chose de neuf à l'Armée Française qui s'était engluée dans un conflit subversif sans savoir le régler par d'autres moyens que militaires. »<sup>3167</sup>

Rejoignant le manifeste des deux lieutenants concluant le corps du récit de Claude Paillat, la conclusion du capitaine de Braquilanges offre une forme radicalisée de son message, par là-même légitimé par l'expérience de la captivité. Ce « quelque chose de neuf » à apporter à l'armée française, nous l'avons vu, le capitaine de Braquilanges l'a notamment transmis

---

<sup>3164</sup> *Ibid.*, p. 401.

<sup>3165</sup> *Ibid.*, p. 395.

<sup>3166</sup> *Ibid.*, p. 396-397.

<sup>3167</sup> *Ibid.*, p. 403.

aux élèves de la XVIII<sup>e</sup> promotion de l'école d'état-major, en 1956-1957, durant la « Guerre d'Algérie », au sein d'un cours consacré à la « guerre subversive »<sup>3168</sup>. Son objectif est alors de « montrer comment le communisme essaie de faire prisonnier les esprits », avec « des résultats stupéfiants d'efficacité, surtout sur un public peu informé des problèmes sociaux et économiques comme l'est en général le milieu militaire »<sup>3169</sup>. Pour de Braquilanges, si « l'occident » libéral ne peut employer le même arsenal que « le communisme », au risque de perdre son âme, il lui est cependant interdit de baisser les armes ; tout l'enjeu est alors d'adapter les méthodes apprises du communisme vietnamien à la libéralité du système occidental.

### 2.3.3.3 *Faire connaître pour mieux combattre : du témoignage à la déposition*

Deux ans après les accords d'Evian, année du dixième anniversaire de la chute de Dien Bien Phu et de la reconnaissance officielle de la RPC par le général de Gaulle, à l'heure où « la France semble s'intéresser à nouveau à l'Extrême-Orient, que le communisme intensifie sa lutte subversive dans cette partie du Monde, que certains voudraient faire croire à la possibilité d'une neutralisation du VIET-NAM et d'un dialogue avec l'ennemi qui ne marquerait pas un recul de la liberté, il a paru nécessaire [aux éditions de la Serpe] de mieux faire connaître, par le récit d'un témoin authentique, le vrai visage du communisme »<sup>3170</sup> : c'est par ces mots que la quatrième de couverture de *Cinq ans prisonnier des Viets* introduit le témoignage de captivité du lieutenant Pierre Richard, un autre cadre de l'action psychologique en Algérie<sup>3171</sup>.

À elles seules, la maison d'édition<sup>3172</sup> et la préface en disent beaucoup sur la posture de ce témoignage. « La Serpe » est en effet le nom choisi par la Société d'Etudes et de Relations Publiques (la SERP) pour sa maison d'édition littéraire. Cofondée en 1963 par Jean-Marie Le Pen, la SERP se fait rapidement connaître pour ses enregistrements de chants militaires,

---

<sup>3168</sup> Cap. de Braquilanges, *Méthode psychologique utilisée pour forcer l'adhésion des esprits*, *op. cit.*

<sup>3169</sup> Cap. de Braquilanges, *Méthode psychologique utilisée pour forcer l'adhésion des esprits*, *op. cit.*, p. 1.

<sup>3170</sup> Pierre Richard (préface du général Weygand), *Cinq ans prisonnier des Viets*, Paris, Editions de la Serpe, 1964, quatrième de couverture.

<sup>3171</sup> Il est alors employé comme officier itinérant d'action psychologique. Voir D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>3172</sup> L'ouvrage est reparu en 1975 et 1996 aux Nouvelles Editions Latines, généralement situées dans la mouvance traditionaliste des droites extrêmes. Jean-Yves Camus, « La contre-culture de l'extrême-droite française », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 175, 2<sup>e</sup> trimestre 1997, p. 24-27, p.25 ; Anne Chebel d'Appollonia, *L'Extrême-droite en France, De Maurras à Le Pen*, Bruxelles, Editions Complexe, 1988, p. 373.

notamment de la Waffen SS, et autres « documents sonores historiques » : avant la publication des mémoires de Pierre Richard, étaient ainsi déjà parus huit disques consacrés, entre autres, au « procès du Petit-Clamart », au « Centenaire de Camerone », à « Philippe Pétain », aux « Poèmes de Fresnes » (où était enfermé Robert Brasillach), le dernier disque de la collection « Hommes et faits du XX<sup>e</sup> siècle » étant consacré à « La campagne présidentielle : Tixier-Vignancour », dont Jean-Marie Le Pen, candidat poujadiste déçu aux élections législatives de 1962, était le directeur de campagne.

Publié alors que la campagne présidentielle de 1965 bat son plein – rappelons que le président élu sera le premier président français du XX<sup>e</sup> siècle élu au suffrage universel direct –, après des élections législatives marquées, en 1962, par un net succès des gaullistes (32,5 % des voix), fossoyeurs de l'Algérie française la même année, et une forte progression de la gauche, le PCF et la SFIO ayant conclu des accords de désistement, le témoignage de Richard est introduit par une préface du général Weygand, connu à la fois pour son passé vichyste – il sera président d'honneur jusqu'à sa mort de l'Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain – et ses antigaullisme et anticommunisme<sup>3173</sup> militants. Nationaliste proche de la mouvance intégriste catholique et royaliste<sup>3174</sup>, il est l'un des principaux soutiens de l'action psychologique française – il soutient notamment le Centre d'études supérieures de psychologie sociale de Georges Sauge<sup>3175</sup> ainsi que le Cercle Lyautey, et est le président d'honneur du Centres d'études politiques et civiques (CEPEC) – et de la voie « Algérie française » – il fait partie du comité de patronage de l'Union française pour l'amnistie des condamnés pour leur participation à l'OAS. Deux ans après les accords d'Evian, sa préface est donc on ne peut plus explicite :

« La propagande est un moyen d'action qui a fait ses preuves, qu'impudente et violente elle attaque au grand jour, ou qu'insinuante elle inocule perfidement son poison. Pour la combattre utilement, il est nécessaire de bien la connaître afin d'être en garde contre toutes ses manœuvres. De là le grand intérêt qu'offre le journal de captivité du commandant Richard qui fut cinq ans prisonnier des Viets. »<sup>3176</sup>

---

<sup>3173</sup> En 1956, il est l'un des cosignataires d'un manifeste invitant les Français à se regrouper, à l'occasion de la fête nationale de Jeanne d'Arc, le 13 mai, « en face du déferlement mondial de la vague matérialiste et marxiste » pour sauver « leur foi et leur foyer ». Cité in *Le Monde*, 23 avril 1956, [http://www.lemonde.fr/accés-restreint/archives/article/1956/04/23/6b67679d69696ec5946b6569649b6d\\_2257646\\_1819218.html](http://www.lemonde.fr/accés-restreint/archives/article/1956/04/23/6b67679d69696ec5946b6569649b6d_2257646_1819218.html), consulté le 4/09/2015.

<sup>3174</sup> Il fut notamment le président d'honneur de l'Association universelle des amis de Jeanne d'Arc, fondée en 1953.

<sup>3175</sup> Voir Georges Sauge, *Echec au communisme*, Paris, Editions Les Îles d'or, 1958 ; pour une analyse critique des travaux du centre, voir Etienne Picard, *La pensée politique du Centre d'études supérieure de psychologie sociale*, mémoire de DES en Science politique, Paris II, 1971.

<sup>3176</sup> Général Weygand, « Préface », in P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, op. cit., p. 9.

La lecture de ce livre et la mémoire de l'expérience transmise par lui sont donc conçus comme d'utilité publique par Weygand, dans une France défaite de son empire colonial et selon lui menacée à la fois par la subversion communiste et la trahison gaulliste. Tel est le rôle assigné au récit de Richard : démontrer la perversité du système communiste et donner aux Français une véritable leçon de résilience, celle selon lui offerte par l'attitude du lieutenant Richard en captivité :

« Jamais il ne s'abandonne, rien n'échappe à sa vigilance toujours en éveil. Soutenu par sa foi, sa volonté de vivre, la fermeté de son caractère, la sauvegarde de sa dignité d'officier français, il traverse sans défaillance ces longs mois durant lesquels s'ajoute aux souffrances et aux privations matérielles le lancinant et quotidien supplice de l'intoxication politique. »<sup>3177</sup>

En Europe comme en Asie, même combat, et mêmes prisonniers : Richard franchit « le rideau de bambou (homologue du rideau de fer européen) »<sup>3178</sup> le 2 novembre 1949 ; capturé au Laos, il est déplacé au Vietnam et restera prisonnier de la RDV jusqu'en septembre 1954 ; mais le lieutenant Richard, à l'image des hérauts d'Erwan Bergot, demeurera toujours un combattant :

« De l'autre côté du rideau de bambou (ou du rideau de fer) un prisonnier n'est pas un combattant auquel on a arraché son arme, c'est un homme auquel il faut arracher l'âme, « lessiver le cerveau », avant d'y passer une nouvelle couche de peinture rouge, bon teint. [...] Le combat continuait, donc rien n'était perdu : il était encore possible de remporter une victoire, au moins personnelle. »<sup>3179</sup>

Ainsi comprise, cette nouvelle résistance qui s'engage derrière les « bambous » vietnamiens ne serait pas une résistance à la décolonisation, à la perte de puissance française, mais bien une résistance au « totalitarisme communiste » qui, après le nazisme, menace aujourd'hui le monde, à commencer par la France<sup>3180</sup>. Lorsqu'au début de l'année 1951, ses geôliers lui proposent de signer le fameux appel de Stockholm, Richard s'exclame : « Nous avons refusé la paix allemande en 1940, ce n'est pas pour accepter la paix soviétique en 1950. »<sup>3181</sup> Richard trouve une partie de sa capacité de résistance dans sa foi catholique, qu'il érige en rempart contre le communisme. Au commissaire politique

---

<sup>3177</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>3178</sup> P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, op. cit., p. 19.

<sup>3179</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>3180</sup> Les geôliers de Richard ne cessent d'appeler les prisonniers à une fraternité communisée entre les peuples vietnamiens et français ; mais pour Richard : « Derrière le rideau de fer, que ce soit en Europe ou en Asie, le peuple de France, c'est le Parti Communiste, et lorsqu'on a l'air d'émettre des doutes sur cette "Vérité première" on passe pour un malheureux aveuglé par la propagande capitaliste, auquel il fait ouvrir les yeux, qu'il le veuille ou non ! » *Ibid.*, p. 85.

<sup>3181</sup> *Ibid.*, p. 106.

de son camp, en 1951, il aurait ainsi déclaré : « Vous perdez votre temps, vous savez bien que la France, pays de civilisation chrétienne, n'acceptera jamais le communisme ! »<sup>3182</sup>

Mais le lieutenant Richard ne *fait* pas que résister, obstinément et manifestement, à ses geôliers ; il apprend également ce qu'il pratiquera quelques années plus tard en Algérie, en tant qu'officier itinérant de l'action psychologique : « Ce n'est que cinq ans plus tard, lorsque je fus redevenu libre, que je pris vraiment conscience du caractère documentaire de l'aventure. »<sup>3183</sup> Dans ses mémoires de captivité, les passages sont ainsi nombreux où il semble vivre sa captivité comme une mission de renseignements, voire d'infiltration ; partout où il se trouve, il emmagasine les informations : il mesure « l'emprise viet sur le[s] village[s], le degré de crainte ou de sympathie qu'inspirait le régime aux paysans »<sup>3184</sup> ; il tire ses « enseignements » des « réactions diverses de la population », des arrêts dans les marchés provinciaux, où « on sentait partout la main et l'œil du parti »<sup>3185</sup> ; il observe « l'instruction politique »<sup>3186</sup> donnée aux soldats de la RDV... ; il va, avec le commandant Bruge, jusqu'à questionner son chef de camp sur « l'organisation administrative du Viet-Nam libre »<sup>3187</sup>, tirant de tous ces renseignements des enseignements qui lui semblent importants, décisifs même, à l'heure où le colonel Lacheroy élabore sa théorie des « hiérarchies parallèles »<sup>3188</sup> (voir supra).

Pour Richard, il est ainsi clair que ses geôliers puisent tout ou partie de leurs consignes à Moscou, notamment s'agissant de l'éducation politique des prisonniers ; ainsi a-t-il pu constater que, à l'époque où il a été fait prisonnier, « les programmes d'instruction politique n'étaient pas établis, les instructeurs n'étaient pas formés, si bien que les cours politiques ne débutèrent dans les camps que fin 1951 »<sup>3189</sup>. Précisant que « rien ne s'improvise dans les pays communistes. Il fallait attendre les directives de Moscou »<sup>3190</sup>, il ajoute

---

<sup>3182</sup> *Ibid.*, p. 132.

<sup>3183</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>3184</sup> *Ibid.*, p. 31-32.

<sup>3185</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>3186</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>3187</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>3188</sup> Colonel Lacheroy, *Une arme du Viêt-Minh : les hiérarchies parallèles*, conférence faite à Bien Hôa en novembre 1952, remaniée en novembre 1953, SDMUF, SHD, GR, 12 T 65 ; Lacheroy reprend cette notion dans « La stratégie révolutionnaire du Viêt-Minh », *Le Monde*, 3 et 4 août 1954 et « Action Viêt-Minh et communiste en Indochine ou une leçon de "guerre révolutionnaire" », conférence prononcée le 25 avril 1955 à l'IHEDN et le 12 mai 1955 devant les officiers de l'EMFA, SDMUF, SHD/ AI, E 2990 ; cités in Marie-Catherine et Paul Villatoux, « Aux origines de la "guerre révolutionnaire" : le colonel Lacheroy parle », *Revue historique des armées* [En ligne], 268 | 2012, mis en ligne le 2/08/2012, URL : <http://rha.revues.org/7512>, consulté le 31/10/2015 ; voir aussi G. Périès, « Stratégies de la fausse citation... », *op. cit.*, p. 61-78.

<sup>3189</sup> P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>3190</sup> *Id.*

immédiatement en note – en insistant ainsi sur ce point, répété d’ailleurs mot pour mot quatre pages plus loin<sup>3191</sup> – : « Ce n’est pas là une formule toute faite. Je pus le constater par la suite à mille petits détails et à la lecture des livres et des brochures. »<sup>3192</sup>

L’on comprend ainsi mieux comment le témoignage du lieutenant Richard peut être mis en leçon par le général Weygand. Au-delà, on entrevoit comment la mémoire des camps de la RDV d’Erwan Bergot, d’Alain de Braquilanges, de Pierre Richard, peut être mobilisée par la droite antigauilliste et les droites extrêmes renaissantes, après la fin de la « Guerre d’Algérie » et le démantèlement de l’OAS, afin de démontrer le caractère tentaculaire de la pieuvre communiste, et ainsi tenter de remobiliser l’occident chrétien-libéral contre la menace subversive qu’elle ferait peser sur le monde, à commencer par la France. Un temps éclipsée par le règne sans partage de la « République gaullienne »<sup>3193</sup>, trop associée aux errements de l’armée en Algérie, cette « mémoire exemplaire » des camps de la RDV va ainsi se voir requalifiée, en tant que « principe d’action pour le présent »<sup>3194</sup>, dans le contexte de l’après 1968, qui est aussi celui de la reconfiguration des droites après le départ et la mort du général de Gaulle.

---

<sup>3191</sup> « J’ai déjà dit plus haut qu’en matière d’instruction politique, il fallait attendre les directives de Moscou, les adapter aux circonstances et former des cadres capables de les appliquer. » *Ibid.*, p. 93.

<sup>3192</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>3193</sup> Pierre Viansson-Ponté (à l’époque éditorialiste au *Monde*), *Histoire de la république gaullienne, tome 1 : La fin d’une époque, mai 1958-juillet 1962, tome 2 : Le temps des orphelins, août 1962-avril 1969*, Paris, Editions Fayard, 1970-1971.

<sup>3194</sup> T. Todorov, *Les abus de la mémoire, op. cit.*, p. 30-31.

### 3 DE LA RECONNAISSANCE DES SAVOIRS A LA RECONNAISSANCE DES BLESSURES (ANNEES 1960-1970)

---

Avec la montée en puissance, particulièrement après la guerre américaine du Vietnam, du processus de « traumatisation de l'expérience, c'est-à-dire d'inscription du passé sous la forme d'une trace douloureuse, à la fois perceptible par le sens commun et repérable par le travail clinique »<sup>3195</sup>, nous allons voir que les combattants-prisonniers UF d'Indochine vont progressivement suivre le pas des accidentés du travail et des vétérans du Vietnam, et passer de l'ère du soupçon à celle du traumatisme-faisant-vérité. L'évènement – les conditions d'existence, de combat et de captivité que les conflits indochinois et algérien ont imposé au combattant – va petit à petit devenir le principal élément responsable des comportements du soldat, dont la personnalité et les qualités militaires seront ainsi de moins en moins mises en doute. Les règles de la guerre n'étant pas respectées, le combattant-prisonnier d'Indochine-Algérie échappe en effet au code militaire interdisant tacitement de parler de lui sous le jour de *victime* : mort ou survivant, il devient l'*héroïque victime*, ou plutôt, dans un vocabulaire de sublimation seyant mieux à l'institution militaire, le *valeureux martyr* de la trahison du communiste français, de l'apathie d'une métropole injuste et lâche, de l'immobilisme américain et du fanatisme de la RDV. Hier analysées sous le jour d'une expérience douloureuse mais riche d'enseignements, d'une leçon de résistance et d'un appel à poursuivre le combat, l'expérience des camps de la RDV, inscrite dans cette séquence 1945-1962 conçue comme une et indivisible, va progressivement se reconfigurer autour d'une mémoire victimaire de (l'extrême) droite, conçue et présentée comme l'expression la plus radicale des traumatismes subis en Indochine et en Algérie.

Cette lecture n'éclipse pour autant pas les paradigmes précédents ; au contraire, la question des anciens prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine » continue de se déployer dans l'espace d'une oscillation permanente entre trois pôles du « traumatisme » : la *répétition*, la *résilience* et la *reconnaissance*. Mais c'est ce troisième pôle qui, à partir des années 1970, va de plus en plus occuper la question, voyant sa structuration complexifiée par un élargissement progressif de son domaine de revendications : de la reconnaissance d'un savoir théorique et pratique acquis dans les camps à la reconnaissance et la réparation des souffrances endurées, dans les années 1970-1990, et jusqu'à la réhabilitation, plus

---

<sup>3195</sup> D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme, op. cit.*, p. 39.

immédiatement contemporaine, des prisonniers n'ayant pas ouvertement résisté à leurs geôliers – voire ayant directement collaboré avec eux – progressivement reconnus comme des victimes à part entière.

### **3.1 QUAND LA CAPTIVITE EN INDOCHINE S'ECRIT DU POINT DE VUE DES « SOLDATS PERDUS » D'ALGERIE : LES « GRANDS TEMOINS » DE LA RESILIENCE, ENTRE ORDRE CLASSIQUE ET ARMES NOUVELLES**

Après 1962, les anciens prisonniers de la RDV continuent leur carrière dans l'armée ou entament une carrière dans le civil. Profondément marquées par la « Guerre d'Algérie », pour partie disqualifiée par les errements de « l'action psychologique » – jusqu'au putsch de 1961 et à l'OAS –, leurs mémoires vont progressivement réémerger au tournant de 1968, s'affirmant à nouveau en un *principe d'action* pour le présent, et tentant par là-même de réhabiliter les acteurs des deux guerres de l'après-guerre, pour mieux recoudre les plaies ouvertes entre 1945 et 1962. Pour l'essentiel, ce sont les anciens officiers prisonniers du camp n° 1 qui sont à la manœuvre ; ceux-là mêmes qui, d'emblée reconnus par les autorités militaires comme des témoins fiables, furent employés en Algérie sur le terrain de « l'action psychologique ». C'est ainsi l'heure du développement des premiers réseaux qui porteront ensuite la question des anciens prisonniers de la RDV dans l'espace public.

#### **3.1.1 Vers une réhabilitation des soldats perdus d'Indochine-Algérie ?**

Au seuil des années 1960, la mémoire active des officiers-prisonniers d'Indochine apparaît comme trop liée aux errements de l'action psychologique durant la « Guerre d'Algérie », jusqu'au terrorisme de l'OAS, pour être réinvestie par le nouveau pouvoir gaulliste, que certains de ses tenants ont pourtant contribué, en 1958, à porter au pouvoir. Intimement liée, en creux, à cette IV<sup>e</sup> République honnie pour son manque de direction politique, elle semble appelée à s'éclipser avec elle. Plus globalement, au début des années 1960, les conditions de possibilité de son écoute sont également loin d'être réunies du fait du contexte national des « Trente glorieuses » (voir supra) et de la nouvelle donne internationale. L'année 1968, ses multiples facettes et répercussions, tant du point de vue national

qu'international, va cependant marquer l'ouverture d'un nouvel espace des possibles pour les mémoires actives des anciens prisonniers d'Indochine, dont nous allons ici tenter d'évaluer les modalités de développement et de reconfiguration.

### **3.1.1.1 *Le règne de la « République gaullienne »<sup>3196</sup> : de l'escamotage au retour en grâce des mémoires opérationnelles d'Indochine-Algérie (1958-1968)***

Construite en opposition à la mainmise du communisme en Asie, la mémoire active des officiers-prisonniers d'Indochine est affaiblie, dès 1964, par la reconnaissance de la RPC par le général de Gaulle, de même que par son discours de Pnom Penh deux ans plus tard, en septembre 1966 : appuyant les nationalismes asiatiques – tout en minorant leur dimension communiste – et affichant son indépendance vis-à-vis des Etats-Unis – sorte de pendant à la position de la RPC dans l'autre bloc –, de Gaulle s'éloigne ainsi de son puissant allié outre-Atlantique, dont il condamne fermement les ingérences au Vietnam. L'union de l'Occident face au danger communiste, que souhaitaient la plupart des anciens officiers-prisonniers de la RDV partisans de l'action psychologique, paraît ainsi de moins en moins crédible, précisément disqualifiée par la politique étrangère de leur propre gouvernement<sup>3197</sup>.

Cette politique d'indépendance nationale passe également par un rapprochement avec les « pays communistes », contrecarrant un peu plus encore les mémoires actives des officiers-psychologues de la « Guerre d'Algérie », souvent anciens prisonniers de la RDV. En pleine « détente » – qui correspond en fait à la volonté conjointe des deux « grands » de la « Guerre froide » d'apaiser leurs relations directement conflictuelles, tout en poursuivant, indirectement, leur lutte d'influence dans le « tiers-monde » –, la France instaure ainsi un dialogue direct avec l'URSS dès 1958-1960, avant même la crise des missiles de Cuba<sup>3198</sup> : Khrouchtchev se rend ainsi en France en 1960 (23 mars-3 avril), précédant de six ans le voyage de De Gaulle en URSS en 1966 ; entre temps, France et URSS discutent d'Asie, du Moyen-Orient, d'Europe, de nucléaire..., et publient des déclarations communes. De

---

<sup>3196</sup> P. Viansson-Ponté, *Histoire de la république gaullienne, tome 1, op. cit.*

<sup>3197</sup> Rappelons pour illustration que de Gaulle engage le retrait progressif des forces françaises du commandement intégré de l'OTAN entre 1959 et 1966 : 1959 (retrait de la flotte de Méditerranée), 1963 (même décision pour forces navales de Manche et d'Atlantique) et 1966 (retrait de l'ensemble des forces et démantèlement des bases de l'OTAN en France).

<sup>3198</sup> Voir Thomas Gomart (préface de Robert Frank), *Double détente, Les relations franco-soviétiques de 1958 à 1964*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.

Gaule reprend également le dialogue avec certains pays d'« Europe de l'Est », de l'autre côté du « rideau de fer » ; en septembre 1967, il se rend ainsi en Pologne, puis en Roumanie en mai 1968.

Et puis il y a l'arme nucléaire : c'est sous de Gaulle que la France se dote en effet de sa première bombe A, en 1960 ; pour le pouvoir gaulliste, cette dernière apparaît comme une force de dissuasion bien plus crédible que l'arme psychologique<sup>3199</sup>, et ce malgré les protestations des partisans de cette dernière, qui continuent ainsi de s'éloigner de la « droite de gouvernement ». Aux éditions de La Serpe, le volume précédant la publication des mémoires de captivité du lieutenant Richard est d'ailleurs consacré aux *Mirages et réalités* [de] *l'arme nucléaire française*<sup>3200</sup> ; éditions de La Serpe dirigées par un Jean-Marie Le Pen qui ne cache pas sa préférence pour une politique de défense privilégiant l'arme contre-subversive. Lors du débat parlementaire du 19 octobre 1960, il déclarait ainsi à Pierre Messmer, alors ministre des Armées du général de Gaulle – et lui-même ancien combattant-prisonnier d'Indochine –, ne « pas approuver le choix [...] entre des armes nucléaires, des armes conventionnelles et des armes de contresubversion ou d'antisubversion. [...] Nous sommes les seuls à avoir mis notre armement conventionnel et notre armée conventionnelle au service de la guerre antisubversive », déclarait-il fièrement. « Il faut tout de même reconnaître que notre armée a, en ces domaines, une expérience non négligeable. »<sup>3201</sup> Cette expertise serait selon lui d'autant plus essentielle que, après l'Indochine, la « subversion armée » se déploierait désormais en Algérie, et la « subversion politique [...] dans toute l'Europe occidentale et, en particulier, dans notre propre pays » :

« le schéma est classique : d'abord, la subversion politique ; ensuite, la subversion armée qui fait, elle-même le lit des armes conventionnelles et prépare le chemin de leur utilisation. Tel est le processus qu'emploie l'adversaire, le communisme international, pour parvenir à ses fins. J'affirme donc qu'il faut se préparer d'abord à faire la guerre que l'on nous livre avant que de se préparer, au prix de sommes astronomiques, à la guerre que l'on ne fera peut-être jamais. (Applaudissements à droite.) »

Une fois de plus, conclut Le Pen, la dotation par la France de l'arme nucléaire implique un nouvel abandon des militaires par la nation – une opinion sensiblement proche sera développée par l'ancien combattant-prisonnier d'Indochine Marcel Bigeard, devenu secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense (31 janvier 1975-4 août 1976), le 21 mai

---

<sup>3199</sup> Voir Wilfred L. Kohl, *French Nuclear Diplomacy*, Princeton, Princeton University Press, 2015 (1<sup>e</sup> éd. 1972).

<sup>3200</sup> Marc de Lacoste Lareymondie, *Mirages et réalités, L'arme nucléaire française*, Paris, Editions de la Serpe, 1964.

<sup>3201</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont tirées du compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale, jeudi 20 octobre 1960, *JORF*, année 1960-1961, n° 68 (suite), p. 2633.

1975 à l'Assemblée nationale<sup>3202</sup> – : « En prélevant sur les crédits totaux de la défense la somme que vous attribuez à la force atomique », déclare-t-il à Pierre Messmer, « vous privez cette armée des moyens de modernisation classiques [...], vous la privez du matériel [...] et vous la privez de toute l'espérance qu'elle avait mise dans cette étude de la loi militaire et, en particulier, dans l'étude de la condition militaire »<sup>3203</sup>, qu'il décrit comme profondément en crise. Pour Le Pen, il faut privilégier le premier front, en Algérie, et, en particulier, tenir la promesse « faite aux Français d'Algérie de toute confession de rester avec eux et pour toujours »<sup>3204</sup>. Après avoir fait le rapprochement avec la défaite de l'armée française en 1940, présentée comme moderne mais dénuée de force morale, il conclut :

« Les mêmes conditions sont aujourd'hui réunies. Le moral de l'armée et celui de la nation sont délibérément abandonnés aux attaques de la subversion communiste et progressiste, ce qui enlève à votre projet de force de frappe et de modernisation de l'armée la base sans laquelle cette force n'est rien que du vent.

Je voterai donc [...] contre votre projet de force de frappe, estimant qu'il est inutile, nuisible même et que, dans la mesure où un crédit peut être dégagé, il doit être affecté au premier objectif essentiel, celui qui consiste à gagner la guerre d'Algérie. »<sup>3205</sup>

Le lecteur connaît la suite : l'Algérie obtient l'indépendance et la France se dote d'une force de dissuasion nucléaire, le tout s'inscrivant dans le cadre de la « détente » (tout au moins pour l'Europe) et dans celui de la politique gaullienne d'indépendance nationale, qui permet pour partie d'effacer les traumatismes de la perte de l'empire. Dans les années 1960, la politique étrangère gaullienne tend en effet à réinventer la puissance française ; et le succès d'image est indéniable. Proche du non alignement, cette politique d'indépendance nationale soutient par principe les aspirations nationales partout sur la planète : la voix française, sous certains aspects tiers-mondiste, à mi-chemin entre socialisme et libéralisme, paraît à nouveau porter dans le monde, promouvant une sorte de troisième voie vantant les vertus de l'équilibre. De Gaulle l'incarne sur tous les continents : en Asie en se rapprochant de la Chine et de l'ex-Indochine, en Afrique avec le développement de la « Françafrique », en Amérique latine avec la politique de la « mano a mano », mais d'abord en Europe, où il promeut une Europe des nations – sous leadership français –, et sur le plan économique, où il compte bien faire profiter la France du boom des années 1960.

Dans un pays désormais en « paix » et profitant de la prospérité économique des *sixties*, difficile de trouver des relais pour le combat sociopolitique des anciens officiers-

---

<sup>3202</sup> Marcel Bigeard, Réponses aux questions du Gouvernement sur les problèmes de défense de MM. d'Aillières, Le Theule, Villon, Max Lejeune et Chevènement, *JORF*, 21 mai 1975, p. 2979.

<sup>3203</sup> *JORF*, 20 octobre 1960, *op. cit.*, p. 2634.

<sup>3204</sup> *Id.*

<sup>3205</sup> *Id.*

psychologues des guerres d'Indochine et d'Algérie, dont une partie trouvera d'ailleurs refuge, dès la fin de la « Guerre d'Algérie », dans les écoles militaires états-uniennes, pour y former les officiers à la guerre contre-subversive au Vietnam, ou bien encore comme conseillers auprès des armées des dictatures droitières d'Amérique latine<sup>3206</sup>. Dans ce contexte, difficile de faire entendre la voix héroïco-victimaire des anciens prisonniers d'Indochine, combattants d'arrière-garde d'une guerre coloniale perdue par une République défunte, et leurs mises en garde face à un danger communiste qui paraît de jour en jour de moins en moins crédible.

Dans les années 1960, le caractère non pas indicible mais inaudible des mémoires des anciens prisonniers d'Indochine est ainsi d'abord lié, non seulement au contexte international qui favorise la détente entre les deux « blocs » – la France prenant même la liberté de jouer les trublions entre les deux –, mais également aux évolutions mêmes du paysage politique français. Globalement construites en opposition à la IV<sup>e</sup> République, ces mémoires sont en effet très affaiblies par l'avènement de la V<sup>e</sup> : une République semi-présidentielle forte, présentée par les gaullistes comme le seul antidote possibles aux errements et à la faiblesse politique intrinsèques au précédent régime. Ce faisant, honnissant l'homme qu'ils avaient porté au pouvoir en 1958, et qui avait rapidement pris pour eux le visage du traître, les porteurs de cette mémoire active de la captivité en Indochine, du moins parmi ceux s'étant illustrés dans l'action psychologique en Algérie, semblent poussés de plus en plus à droite de l'échiquier politique, c'est-à-dire à droite du gaullisme, vers les droites extrêmes qui renaissent dans les années 1960, sur les ruines de l'OAS et des nostalgiques du pétainisme.

Les années 1960 sont en effet marquées par un règne quasiment sans partage du gaullisme sur les destinées françaises, règne qui va durablement reconfigurer le paysage politique français. A chaque élection, le parti gaulliste<sup>3207</sup>, dont le facteur structurant essentiel repose

---

<sup>3206</sup> Notons que, parmi ces derniers, H. Grand d'Esnon (cousin par alliance du colonel Lacheroy) enseignera en Argentine en mai 1960 sur « la guerre subversive » dans le cadre de la collaboration française avec la dictature argentine (voir Henri Grand d'Esnon, « Guerra subversiva », *Revista de la Escuela superior de guerra*, n° 338, juillet 1960). Dès le 11 septembre 1958, le ministre de la Défense, Pierre Guillaumat, autorise 60 officiers argentins à venir en Algérie et à l'École de Guerre de Paris pour y apprendre la guerre antsubversive ; en février 1960, le général Demetz, assisté du lieutenant-colonel Henri Grand d'Esnon, installent à Buenos Aires une mission militaire française permanente. Voir l'enquête de M.-M. Robin, *Escadrons de la mort*, op. cit., p. 175 ; voir aussi Mario Ranalletti, « Une présence française fonctionnelle : les militaires français en Argentine après 1955 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°67, 2002, p. 104-106.

<sup>3207</sup> L'UNR (Union pour la Nouvelle République) est fondée en octobre 1958 ; le parti devient UD Ve (Union des démocrates pour la Ve République) en 1962 en avalant l'Union démocratique du Travail ; il devient enfin UDR (Union pour la Défense de la République) en 1968, nom qu'il conserve jusqu'à sa dissolution et la

sur la fidélité à l'action du général – d'où son surnom de « parti de godillots » –, obtient des scores aux alentours de 30 %. Or ce gaullisme, promoteur de changement en début de règne, se montre beaucoup plus conservateur à la fin des années 1960, ayant entre temps absorbé l'essentiel de la droite conservatrice et réduit à néant les Indépendants et le MRP, achevant ainsi sa droitisation. Le parti gaulliste incarne quasiment à lui seul la droite de gouvernement ; il faudra de fait attendre le libéral et pro-européen Valéry Giscard d'Estaing pour qu'une autre droite émerge, hors du gaullisme, sur des valeurs proches de celles défendues par les anciens officiers-prisonniers d'Indochine et officiers-psychologues d'Algérie, partisans d'une union libérale occidentale contre la subversion mondiale de l'égalitarisme bolchevique. C'est à ce moment, nous le verrons, que le combat politico-mémoriel des anciens prisonniers d'Indochine commencera à trouver une oreille plus attentive, deux de ses plus éminents représentants entrant même au gouvernement.

Pour l'heure, la nouvelle constitution favorise le renforcement et la stabilité de la majorité gaullienne, qui participe à la simplification de la vie politique française et par là-même à sa bipolarisation, obligeant ainsi toutes les autres composantes politiques à se transformer. Outre l'effacement de la droite non gaulliste, une autre entité fait les frais de cette reconfiguration politique : le PCF. Défavorisé par le nouveau mode de scrutin, il s'enferme dans une logique de refus des nouvelles institutions. Oscillant entre 25 et 30 % de votes aux élections législatives durant la IV<sup>e</sup> République, il tombe à 20 % dans les années 1960 (et même 18 % en 1958) ; surtout, balançant entre 100 et 200 sièges entre 1946 et 1956, les députés communistes sont réduits à peau de chagrin sous la V<sup>e</sup> République : 10 sièges en 1958, 41 en 1962, 73 en 1967, et seulement 34 en 1968. Ils demeurent cependant très présents localement, et l'abaissement des tensions en Europe, l'acceptation par le PCF de la ligne khrouchtchévienne de détente et le rapprochement avec les socialistes, incarné par la mécanique de désistement qui s'engage alors en faveur du candidat de la gauche le mieux placé, font que les menaces de subversion communiste, en France, apparaissent de moins en moins crédibles ; l'anticommunisme se fait alors moins mobilisateur que dans les années 1950.

Quant aux socialistes, la IV<sup>e</sup> République les laisse très affaiblis, leur électorat n'ayant fait que se restreindre depuis 1946, et leur image apparaissant pour le moins brouillée par la politique d'entente avec de Gaulle menée par Guy Mollet en 1958. C'est donc un parti

---

naissance du RPR (Rassemblement pour la République) en 1976.

affaibli<sup>3208</sup>, qui plus est divisé entre SFIO et PSA – qui fusionne avec d’autres petits partis de gauche en 1960 et donne naissance au PSU –, qui fait son entrée dans une V<sup>e</sup> République cousue sur mesure pour le général de Gaulle.

L’anticommunisme, et plus largement la peur d’une victoire de la gauche, vont progressivement ré-émerger à la fin des années 1960, du fait notamment du processus engagé par François Mitterrand, pour les socialistes, et Waldeck Rochet<sup>3209</sup> pour les communistes, qui va progressivement mener à « l’union de la gauche »<sup>3210</sup>. À la fin des années 1960, la stratégie paraît en effet payante : apportant son soutien à la candidature Mitterrand à l’élection présidentielle de 1965 – qui parvient à mettre en ballottage le candidat de Gaulle ! –, le PCF, grâce aux accords de désistement avec la gauche non communiste, parvient à obtenir 73 sièges aux législatives de 1967, la FGDS en obtient quant à elle 121. En avril 1968, une déclaration commune du PCF avec la FGDS indique les chemins d’une alliance possible pour les élections présidentielles de 1969<sup>3211</sup>. A la veille de mai 1968, la gauche unie commence ainsi à apparaître comme une alternative gouvernementale crédible à la droite gaulliste ; comme telle, elle suscite à nouveau la crainte de certains...

Dans un contexte national marqué par la mainmise d’un gaullisme vieillissant sur les destinées de la France et la construction d’une union de la gauche comme alternative politique possible, et un contexte international marqué par l’offensive vietnamienne du Têt et l’intensification du mouvement d’opposition à la guerre du Vietnam aux Etats-Unis – avec son cortège de chocs médiatiques, du début de la captivité des marins américains du Pueblo, en janvier, au massacre de My Lai perpétré par des soldats états-uniens sur des

---

<sup>3208</sup> En atteste notamment le faible score du parti aux élections législatives de 1962 : à peine 12,7 % des voix.

<sup>3209</sup> Waldeck Rochet remplace Maurice Thorez comme secrétaire général du PCF en 1964 et le reste jusqu’en 1969.

<sup>3210</sup> Dans les années 1960, une nébuleuse de clubs (Jean Moulin, Tocqueville, Citoyens 60, Démocratie nouvelle, etc.), relayés par des hebdomadaires comme *Le Nouvel Observateur* et *L’Express* favorisent un renouvellement doctrinal et humain (les futurs ministres socialistes des années 1980 font là leur apprentissage) de la gauche française. Mitterrand, président de l’UDSR (1953-1964), comprend par ailleurs que la nouvelle constitution favorise la bipolarisation, et qu’il faut donc réaliser l’union de toute la gauche pour avoir une chance de l’emporter contre la droite gaulliste. En 1964, il fonde ainsi l’UDSR dans la Convention des institutions républicaines (CIR), sa propre formation politique et machine de guerre, qui devient la cheville ouvrière de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste (FGDS), sorte de cartel électoral créé en septembre 1965 en vue d’éviter une multiplication des candidatures à gauche. Regroupant la SFIO, les radicaux-socialistes et le CIR, la FGDS obtient également le soutien et PSU et du PCF.

<sup>3211</sup> L’alliance sera finalement défaits avant d’être finalisée, échouant sur de profonds désaccords liés à la politique étrangère et européenne et, surtout, aux événements de 1968 : la répression du printemps de Prague et la gestion du mouvement de mai 68 en France. Socialistes et communistes se présenteront ainsi en ordre dispersé aux présidentielles de 1969, la FGDS implosant au passage et Jacques Duclos parvenant néanmoins à réunir 21,5 des voix pour le PCF.

civils vietnamiens en mars<sup>3212</sup> – et, en Europe, par les débuts du « Printemps de Prague » (écrasé à l'été par les armées du pacte de Varsovie), le déclenchement du mouvement de mai 1968, en France, va marquer un certain retour en grâce des anciens cadres anticommunistes de la lutte psychologique et contre-insurrectionnelle en Indochine et en Algérie. Hier disqualifiés par la participation de plusieurs d'entre eux au putsch de 1961 et à l'OAS, leur retour va s'accompagner d'un certain réveil des mémoires actives héritées des guerres d'Indochine et d'Algérie.

La séquence commence le 29 mai 1968, avec le fameux voyage éclair du général de Gaulle à Baden pour y rencontrer le général Massu, écarté quelques années plus tôt de son poste de commandement, en Algérie, pour avoir critiqué la politique algérienne gaullienne. Pour Mathieu Rigouste, en 1968, le président a en effet besoin de ce grand chef, héros de la Libération et des guerres d'Indochine et d'Algérie, afin de s'assurer « le soutien de l'armée en cas de renversement du régime, dans la perspective de son emploi éventuel contre la population »<sup>3213</sup>. Le lendemain, alors que plus à l'Est l'URSS somme la Tchécoslovaquie de s'expliquer sur son « socialisme à visage humain », de Gaulle dénonce publiquement, dans un discours radiophonique annonçant la dissolution de l'assemblée nationale, le mouvement de mai comme une tentative d'instaurer une dictature communiste totalitaire :

Les élections législatives « auront lieu dans les délais prévus par la Constitution, à moins qu'on entende bâillonner le peuple français tout entier, en l'empêchant de s'exprimer en même temps qu'on l'empêche de vivre, par les mêmes moyens qu'on empêche les étudiants d'étudier, les enseignants d'enseigner, les travailleurs de travailler. Ces moyens, ce sont l'intimidation, l'intoxication et la tyrannie exercées par des groupes organisés de longue main en conséquence et par un parti qui est une entreprise totalitaire [...]

[...] partout et tout de suite, il faut que s'organise l'action civique. Cela doit se faire pour aider le gouvernement d'abord, puis localement les préfets, devenus ou redevenus commissaires de la République, dans leur tâche qui consiste à assurer autant que possible l'existence de la population et à empêcher la subversion à tout moment et en tous lieux.

La France, en effet, est menacée de dictature. On veut la contraindre à se résigner à un pouvoir qui s'imposerait dans le désespoir national, lequel pouvoir serait alors évidemment et essentiellement celui du vainqueur, c'est-à-dire celui du communisme totalitaire. »<sup>3214</sup>

Attisant les craintes des Français, et les appelant à se mobiliser derrière son nom, ce discours est aussi un moyen, pour de Gaulle, de se (ré)concilier l'anticommunisme français, hier très lié aux milieux « Algérie française » qu'il a combattus. Le 12 juin 1968, répondant à une crise ainsi conçue comme nationale *et* internationale, à tout le moins comme une

---

<sup>3212</sup> Voir K. Oliver, *The My Lai massacre in American history and memory*, op. cit.

<sup>3213</sup> M. Rigouste, *L'ennemi intérieur*, op. cit., p. 129.

<sup>3214</sup> Charles de Gaulle, « Discours du 30 mai 1968 », [En ligne], URL : <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/espace-pedagogique/le-point-sur/les-textes-a-connaître/discours-du-30-mai-1968.php>, consulté le 7/11/2015.

tentative de subversion de l'ordre établi, un décret présidentiel dissout les « organismes » et « groupements » suivants : la Jeunesse communiste révolutionnaire (JCR), Voix ouvrière, le groupe « Révoltes », la Fédération des étudiants révolutionnaires (FER), le Comité de liaison des étudiants révolutionnaires (CLER), l'Union des jeunesses communistes marxistes-léninistes (UJCLM), le Parti communiste internationaliste (PCI), le Parti communiste marxiste-léniniste de France (PCLMF), la Fédération de la jeunesse révolutionnaire, l'Organisation communiste internationaliste (OCI) et le Mouvement du 22 mars.<sup>3215</sup> Trois jours plus tard, le 15 juin, une cinquantaine d'anciens membres de l'OAS (dont le général Salan et le colonel Lacheroy) sont amnistiés. « Le général Aussaresses », rapporte Mathieu Rigouste, « raconte ainsi avoir assisté à une discussion entre Jacques Foccart, le conseiller de l'ombre du président, et des interlocuteurs se présentant comme les "soldats perdus de la République" et assurant ce dernier de leur soutien "malgré ce qui s'[était] passé". Foccart aurait alors annoncé à de Gaulle : "les soldats perdus sont avec vous" ; le président aurait immédiatement appelé ses ministres pour faire publier par décret une mesure de grâce »<sup>3216</sup> : la loi n° 68-697 du 31 juillet 1968 portant « amnistie générale de toutes infractions commises en relation avec les événements d'Algérie »<sup>3217</sup>. Pour Mathieu Rigouste, mai 1968 marquerait ainsi « une réconciliation relative des réseaux gaullistes avec les partisans "acceptables" de la contre-subversion face à la "subversion gauchiste" »<sup>3218</sup>.

En témoigne notamment la publicité faite par l'UDR<sup>3219</sup> à la publication par l'ACUF – dont nombre d'anciens prisonniers de la RDV sont membres, parmi notamment les plus connus (Erwan Bergot, Jean-Jacques Beucler, le père Stihlé, Jean-Louis Rondy, l'ambassadeur Moreau, le père Jeandel, André Bruge, Guy Lefébure...) –, en 1971, d'un ouvrage depuis plusieurs fois réédité, *L'enjeu*<sup>3220</sup>, écrit au lendemain de mai 1968 « en hommage à ceux de toutes les races, de toutes les nations, de toutes confessions, qui crurent en la civilisation au point de donner leur vie pour sauver la dignité et la liberté de l'homme ; à toutes les victimes de la barbarie et des totalitarismes dont le sang féconde la terre des

<sup>3215</sup> Ministère de l'Intérieur, « Décret du 12 juin 1968 portant dissolution d'organismes et de groupements », *JORF*, 13 juin 1968, p. 5625.

<sup>3216</sup> M. Rigouste, *L'ennemi intérieur*, op. cit., p. 129.

<sup>3217</sup> Loi n° 68-697 du 31 juillet 1968 portant amnistie de toutes infractions commises en relation avec les événements d'Algérie, *JORF*, 2 août 1968, p. 7521.

<sup>3218</sup> M. Rigouste, *L'ennemi intérieur*, op. cit., p. 129.

<sup>3219</sup> Voir notamment *Démocrates, Revue d'information de l'UDR*, n° 20, avril 1972.

<sup>3220</sup> Nous avons consulté l'édition de 1997 : ACUF-CERD, *L'Enjeu*, op. cit.

hommes... »<sup>3221</sup> « Avec les soubresauts de mai 1968 », contextualise en effet de nos jours le site Internet de l'association, « l'A.C.U.F. a été conduite à privilégier son action pour le renouveau de l'esprit civique dans notre pays »<sup>3222</sup> : c'est tout l'objet de *L'Enjeu*, sorte de manifeste pour une restauration de l'ordre moral, tous unis derrière la bannière militaro-chrétienne, contre les perversions de la subversion. A l'époque, nous renseigne en effet la présentation de l'édition de 1997, « les anciens combattants de l'Union Française et notamment ceux de la guerre d'Indochine décidèrent de témoigner des expériences qu'ils avaient vécues dans les combats qu'ils avaient livrés aux avant-postes du monde libre », dans une géopolitique « alors très différente de ce qu'elle est aujourd'hui »<sup>3223</sup> : expansion communiste dans les mondes décolonisés, armées du pacte de Varsovie à quelques centaines de kilomètres de l'Europe de l'Ouest, intellectuels occidentaux décrits comme largement gagnés au communisme, Asie et Amérique centrale et du Sud sous influence soviétique, affirmation de la Chine de Mao... 25 000 exemplaires auraient ainsi été tirés de cet ouvrage entre 1971 et 1973 (ainsi qu'une traduction en espagnol : *El Reto*) et diffusés en France, en Europe, en Amérique du Sud, en Asie et dans les pays d'Afrique francophone<sup>3224</sup>. L'ouvrage est conçu comme une arme déployée contre l'ennemi subversif, qui est décrit comme ayant « toujours le même but : renverser les valeurs, les principes... [...] Un esprit de division, de désagrégation, de remise en cause perpétuelle de tout. Un esprit de contestation, de dialectisation permanentes. »<sup>3225</sup> Cet ennemi serait ainsi particulièrement présent dans « les sociétés contraires à la civilisation » que sont « les sociétés extrêmement individualistes » – dont la société française des années 1970 – et « les sociétés collectivistes »<sup>3226</sup>. Qui pour nous défendre, questionnent les auteurs ? « Certainement pas les partis politiques empêtrés dans leurs sordides et égoïstes ambitions [...] Pas davantage dans les groupements d'intérêts dont les exigences propres ne peuvent que multiplier les motifs d'affrontement, sources de division. »<sup>3227</sup> La réponse est claire, proche du répertoire de l'extrême-droite et/ou de celui de certains anciens prisonniers de la RDV comme André Bruge : c'est au « combattant », « citoyen d'élite », dont tous les « gestes sont voués à des fins civiques »<sup>3228</sup>, que revient cette responsabilité :

---

<sup>3221</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>3222</sup> « Historique », site Internet de l'ACUF, *op. cit.*

<sup>3223</sup> ACUF-CERD, *L'Enjeu*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>3224</sup> Si l'on en croit l'avant-propos de l'édition de 1997. ACUF-CERD, *L'Enjeu*, *op. cit.*, p. 15, note 1.

<sup>3225</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>3226</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>3227</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>3228</sup> *Ibid.*, p. 26.

« Combattants de la dernière heure, nous avons eu l'avantage, dans un passé proche, de vivre une expérience unique au cours de laquelle nous avons eu à connaître un adversaire dont l'idéal et les méthodes se référaient à une conception de l'homme différente de la nôtre. Aussi parmi nos compatriotes sommes-nous les seuls à avoir déjà affronté ces forces subversives dont notre pays commence à découvrir le dynamique pouvoir destructeur.

Acteurs et témoins de cette guerre subversive où s'affrontent précisément deux conceptions de l'homme nous avons le droit et plus encore le devoir de parler et d'alerter la nation. »<sup>3229</sup>

Plus concrètement, écrit Mathieu Rigouste, la répression de mai 68 aurait ainsi « donné lieu à l'importation et à la reformulation dans le cadre du contrôle intérieur métropolitain de nombreuses techniques de contrôle relevant originellement des domaines de l'exception »<sup>3230</sup>, forgées dans le cadre du combat contre-insurrectionnel en Indochine et en Algérie. Pour autant, si l'on en croit l'ancien officier des services d'action psychologique – anonyme – (André Bruge ?) auteur en 1969 d'un article à l'intitulé évocateur, « L'action psychologique attend son heure » (*Dire*, n° 5, mars 1969), l'armée aurait employé dès 1963, plus ou moins officieusement, d'anciens cadres des services de renseignements et officiers des cinquièmes bureaux en Algérie à « l'encadrement des unités chargées de la Défense opérationnelle du territoire »<sup>3231</sup>. À tout le moins donc, mai 1968 aurait permis aux anciens théoriciens et praticiens de l'action psychologique, dont nombre d'anciens prisonniers de la RDV, de retrouver une certaine liberté d'expression publique, et par là même une certaine écoute.

Tel est le déverrouillage opéré par mai 1968 et illustré l'année suivante, pour ce qui nous intéresse, par l'édition de deux ouvrages publiés par deux anciens prisonniers d'Indochine et cadres de l'action psychologique en Algérie :

- L'essai (confidentiel) du colonel André Bruge – dont il y a fort à parier qu'il ait fait partie ou soit resté en lien avec les « ex-officiers "psychologues" [ayant] bénéficié de permissions pour suivre sur place, dans les rues du quartier Latin, le déroulement des manifestations étudiantes »<sup>3232</sup> de mai 1968 –, *Le poison rouge, La guerre psychologique... guerre sans frontières* (Nice, chez l'auteur, 1969) ;
- Et le célèbre *Manifeste du camp n° 1* de Jean Pouget (Paris, Librairie Arthème Fayard, 1969), fiction basées sur « des matériaux historiques à partir desquels [l'auteur s'est] comporté en romancier »<sup>3233</sup>.

---

<sup>3229</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>3230</sup> M. Rigouste, *L'ennemi intérieur*, *op. cit.*, p. 130

<sup>3231</sup> « L'action psychologique attend son heure », *Dire*, n° 5, mars 1969, p. 14, cité in P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 569.

<sup>3232</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 569.

<sup>3233</sup> J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, *op. cit.*, note introductive de l'auteur.

### 3.1.1.2 *Réhabiliter les savoirs pour sauver le monde : 1968, Mao à la Sorbonne, une subversion du témoignage ?*

Écartons pour le moment l'ouvrage de Jean Pouget (voir infra), et intéressons-nous à l'essai du commandant Bruge, qui incarne très bien cette tentative de re-légitimation de l'action psychologique dans la France d'après 1968. Sous-titré « Mao à la Sorbonne », l'ouvrage et ses enjeux sont définis dès la première page de l'introduction ; la France qui a eu peur en mai 1968 doit rester sur ses gardes :

« Déclenchant les ressorts secrets de vos instincts, se glissant dans les tréfonds de votre subconscient, [...] la guerre psychologique est là. Sans relâche elle vous assaille, vous pénètre, vous intoxique, anesthésie votre conscience et, finalement, vous enrôle dans ses cohortes. [...] La France n'échappe pas au raz de marée. Elle subit en 1968 les violents assauts d'une jeunesse angoissée se défilant dans un incoercible besoin d'exprimer ses exigences, sa vitalité et sa détermination. Frappant au cœur de Paris, la révolution fait un « grand bond en avant ». Mao s'installe à la Sorbonne. [...] Le gauchisme dresse ses barricades. [...] L'économie est bouleversée, le franc menacé. Le trouble est si profond qu'un an plus tard le pouvoir est ôté à l'homme qui, depuis trente ans, avait pris en charge le destin du pays. »<sup>3234</sup>

Un peu plus loin, après avoir dramatisé un peu plus encore les enjeux, Bruge poursuit, sur le mode du défi représenté par ces jeunes soixante-huitards révoltés qui, « sous peu d'années, atteindront les premiers échelons du Pouvoir »<sup>3235</sup> :

« Les esprits d'une jeunesse bouillonnante, prédisposée à la violence, ne vont-ils point se tourner vers les doctrines les plus explosives ? [...] La question se pose à la France d'aujourd'hui. Elle se pose au monde entier car, partout, la jeunesse se dresse, conteste et proteste. Partout la Démocratie est remise en question. Mais qu'est-ce que la Démocratie sinon, avant tout, la liberté de pensée et d'expression, et donc liberté de l'esprit ? Or la guerre psychologique s'acharne, précisément, à tuer cette liberté. [...] chacun doit se convaincre que sa propre liberté est en jeu. »<sup>3236</sup>

Mai 1968 et ses « enragés de Nanterre », le conflit israélo-arabe, les « pendus de Bagdad », les tensions sino-soviétiques, les « torches vivantes de Prague »<sup>3237</sup>... : tous ces événements sont, pour le colonel Bruge, étroitement liés. Ballons d'essai de la guerre psychologique mondiale modélisée dans cet essai (p. 41-171), menée par le communisme international contre l'Occident libéral, elle appelle de la part de ce dernier une riposte vigoureuse dont Bruge ébauche ici une méthodologie (p. 173-226). L'ensemble de l'analyse est légitimé en introduction (p. 11-40) par l'expertise empirique du « système communiste » que l'auteur

---

<sup>3234</sup> Col. A. Bruge, *Le Poison rouge*, op. cit., p. 7-8.

<sup>3235</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>3236</sup> *Id.*

<sup>3237</sup> *Ibid.*, p. 43.

a acquise dans les camps de prisonniers de la RDV, puis au combat en Algérie – rappelons qu'en Algérie, le commandant Bruge est affecté au Bureau psychologique d'Alger puis au Centre d'instruction d'Arzew –, en participant à la réappropriation et au développement par l'armée française, écrit-il, de « ces armes et ces méthodes psychologiques [...] que le Vietnam m'avait révélées »<sup>3238</sup>, et qui auraient été à nouveau employées par le FLN. « Les officiers rescapés des camps viets, tout juste remis des séquelles de leur captivité, ne sont point au bout de leurs peines », écrit-il en effet au seuil de la « Guerre d'Algérie ». « Ils retrouvent, sous d'autres masques, les mêmes antagonistes. Mais leurs yeux sont ouverts sur un conflit dont ils connaissent les sources et les trames. »<sup>3239</sup> Pour Bruge, le combat est toutefois loin de s'arrêter en 1962 ; la mobilisation doit se poursuivre :

« La guerre d'Algérie connut cependant la dramatique solution que l'on sait. Cette page d'histoire étant tournée, bien d'autres restent encore vierges [...]

La guerre psychologique, guerre sans frontières et sans armistices, se prolonge et s'étend. Ses tentacules enserrant de nouvelles proies. Chaque homme du monde libre est visé. Son ignorance et sa jobardise font de lui un allié inconscient de l'entreprise qui menace ses libertés les plus élémentaires. Et cependant, pour être immunisé, il suffit de comprendre pourquoi et comment nous est versée notre dose quotidienne de poison ! »<sup>3240</sup>

« Comprendre pourquoi et comment nous est versée notre dose quotidienne de poison » : là est précisément l'objet de l'opuscule du colonel Bruge, qui en appelle ainsi, à l'instar d'autres anciens prisonniers comme Jean-Jacques Beucler (voir infra) ou, plus globalement, des discours d'une partie de la droite conservatrice et des droites extrêmes, à un éveil des consciences des partisans de l'ordre face à ce qu'il identifie comme une menace de *massification sociétale* résultant des progrès de la subversion communiste. « La seule opposition à une société "massive" », écrit-il, « est la société *organique*. C'est pourquoi la guerre psychologique n'est pas applicable aux communautés solides ou naturelles »<sup>3241</sup>, telles que « la Famille » et « la Patrie ». Jean-Jacques Beucler, qui est élu député le 30 juin 1968, n'écrira pas autre chose lorsqu'il regrettera, dans ses mémoires, que « les mots – qui pourtant sont essentiels – de "travail", "famille", "patrie" ne [puissent] plus être associés. L'impudent qui en prononcerait seulement deux serait », selon lui, « traité de pétainiste, collaborateur, voire nazi. »<sup>3242</sup> Pour Jean-Jacques Beucler comme pour André Bruge, il s'agit là d'un appel sibyllin à refonder le pacte social français autour de ces « valeurs

---

<sup>3238</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>3239</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>3240</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>3241</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>3242</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 233.

anciennes »<sup>3243</sup>, incarnées notamment par l'armée dont le rôle social, après la période trouble de 1940-1962, pourrait être ainsi revalorisé.

Cette armée, décrite par Bruge comme contrainte de se battre seule, depuis 1945, sans objectifs clairement définis par le politique ni soutien de la nation, lui apparaît en effet comme devant être urgemment requalifiée en un essentiel moyen de défense de la démocratie libérale face aux menaces de subversion ; à condition que cette défense, au moment où le « ministère des armées » se mue à nouveau en « ministère de la Défense nationale », soit conçue de manière globale – on reconnaît là les germes de thématiques développées au même moment, notamment, par l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN), nous y reviendrons –, impliquant tous les secteurs de l'Etat et de la société. Tirant les leçons des guerres d'Indochine et d'Algérie, jusqu'à l'implication de l'armée dans l'OAS, il écrit :

« Vivant repliée sur elle-même, humiliée, déçue, l'Armée a été amenée à se faire, avec les moyens du bord, une morale et une doctrine. Elle s'est crue ainsi appelée à interrompre une décadence, à refaire l'Etat, à réformer l'esprit public, à réapprendre la France aux Français. Mais est-ce là le rôle normal d'une armée ? Nous répondons à la fois OUI et NON. Nous répondrons que l'Armée est là pour faire respecter l'intégrité nationale, qu'elle n'existe que pour combattre lorsque le pays est menacé. Tout le drame vient de ce qu'il n'est plus menacé que de l'extérieur, mais aussi de l'intérieur, et que l'Armée eût à s'en inquiéter. »<sup>3244</sup>

Ainsi, les ultimes pages de son chapitre consacré aux « Principes de la riposte » de « la démocratie » face à la « subversion communiste » sont-elles essentiellement consacrées à une réhabilitation du rôle de l'armée au sein de la nation, après les traumatismes de la perte de l'empire et de l'OAS. Certes, Bruge condamne à demi-mot les errements de l'OAS : l'armée d'une démocratie, écrit-il, doit savoir « assumer toutes les conséquences, républicaines et démocratiques, d'une mystique de la liberté »<sup>3245</sup> ; mais les lignes qu'il consacre aux devoirs de la nation vis-à-vis de son armée, et plus globalement de sa défense, sont beaucoup plus développées :

« L'Armée [...] n'a fait que prendre conscience de ce que, le pays étant en péril, elle devait jouer son rôle dans le combat. C'est l'Armée qui a démonté les mécanismes de la guerre révolutionnaire. Elle a toujours affirmé qu'à cette guerre totale devait être donnée une réponse également totale. [...] Loin de s'isoler au milieu de la Nation, l'Armée réclamait le concours de toutes les bonnes volontés, de toutes les institutions nationales. L'Armée ne ment pas lorsqu'elle dit avoir la charge non seulement du corps, mais aussi de l'âme de la France. L'Armée française a raison lorsqu'elle entend être au service [...] d'une civilisation et d'une certaine idée de l'homme, partie intégrante de cette nation.

---

<sup>3243</sup> Col. A. Bruge, *Le Poison rouge*, op. cit., p. 75.

<sup>3244</sup> *Ibid.*, p. 198.

<sup>3245</sup> *Ibid.*, p. 199.

[...] Mais il faut que la démocratie se pense elle-même avec une vigueur anti-totalitaire qui ne laisse aucune place aux soupçons de l'Armée »<sup>3246</sup>.

Et de détailler le nouveau rôle social de l'armée, ressemblant fort à celui défini par Lyautey à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3247</sup> ; pour Bruge, dans la guerre totale contre la subversion, l'armée doit ainsi être conçue comme une véritable école de la nation :

« Si nous admettons que la Démocratie doit, de toute évidence, être défendue contre une agression caractérisée, si nous reconnaissons que la subversion vise essentiellement les masses par l'intermédiaire de l'encadrement psychologique, si nous démontrons que l'éducation et l'information sont des moyens nécessaires de la défense, alors nous voyons bien que l'Armée – institution nationale qui voit passer par ses mains les jeunes gens de toutes origines et de toutes conditions, au moment même où ils vont devenir électeurs, c'est-à-dire de véritables citoyens – nous voyons bien que l'Armée ne saurait [...] être confinée dans un rôle de spectateur ou aiguillée sur une voie de garage. »<sup>3248</sup>

Sinon, ce serait un retour de l'armée des « soldats perdus » : entre les lignes, l'avertissement est clair. En effet, conclut Bruge, « l'Armée ne saurait adhérer qu'à une mission lui permettant d'employer toutes ses forces et lui traçant la voie de la victoire. »<sup>3249</sup> La mise en garde, prononcée la première fois dès les lendemains de Dien Bien Phu, est ici réactualisée : plus de 1940, plus de 1954..., plus non plus de 1962, plus de guerre perdue par le politique ! Il faut à l'armée des objectifs clairement définis et des moyens alloués pour renouer avec la victoire – comme députés et secrétaires d'Etat, Jean-Jacques Beucler et Marcel Bigeard ne manqueront pas de se faire l'écho d'idées semblables à l'Assemblée nationale, dans les années 1970 (voir infra). Bruge ayant désigné et *l'ennemi* (le totalitarisme communiste) et *l'objectif* (la neutralisation de l'élément subversif, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur) et *les moyens*, l'injonction est on ne peut plus nette : si l'Etat ne revalorise pas l'action psychologique – et avec elle ses théoriciens-praticiens d'Indochine et d'Algérie – ce sera pour la France non seulement la dictature communiste... mais le retour de la révolte des militaires !

Mais alors, quels sont les moyens de lutte préconisés par André Bruge dans le cadre de cette « défense globale » contre la subversion communiste ? Tout d'abord, comme de Braquillanges (voir supra), le colonel Bruge s'interdit par principe d'employer les mêmes moyens que l'adversaire, « par exemple, employer l'intimidation, la terreur, la torture, le viol des consciences »<sup>3250</sup>. « Si nous voulons être logiques avec nous-mêmes », écrit-il,

---

<sup>3246</sup> *Ibid.*, p. 198-199.

<sup>3247</sup> Voir J. Mary, « Ordonner ou persuader ?... », *op. cit.*

<sup>3248</sup> Col. A. Bruge, *Le Poison rouge*, *op. cit.*, p. 199.

<sup>3249</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>3250</sup> *Ibid.*, p. 185.

« ayant posé comme fondement de notre volonté de lutte le respect de l'homme, celui-ci nous interdit d'user de tels moyens »<sup>3251</sup> ; avant de tempérer immédiatement son propos :

« Il n'en demeure pas moins que notre société, qui met en quarantaine des suspects de maladie et contrôle sévèrement la circulation des drogues, pourrait arrêter les mesures à prendre contre les porteurs de germes et de poisons qui menacent son existence même. »<sup>3252</sup>

À menaces spéciales, donc, mesures d'exception... : le raisonnement est connu, jusqu'à nos jours, comme l'est d'ailleurs la métaphore de l'épidémie, employée depuis les origines de la psychologie sociale au XIX<sup>e</sup> siècle, qu'André Bruge manipule à longueur de pages – et souvent à l'emporte-pièce – « La découverte du subconscient », exemple parmi d'autres puisé dans ses formules souvent très péremptoires, « est encore plus grave pour l'humanité que celle de la dynamite »<sup>3253</sup>. Bruge n'est d'ailleurs pas le premier militaire à emprunter des éléments de réflexion à la « psychologie des foules » pour nourrir son répertoire d'actions<sup>3254</sup> ; comme au XIX<sup>e</sup> siècle, obsédé par la question sociale, le virus ou le poison demeure le socialisme ; son principal vecteur, les classes populaires – d'où la nécessité de les nationaliser et de les discipliner par le service militaire, encore réaffirmée par le député Bigeard dans les années 1970-1980. Mais à la différence des théoriciens militaires du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle, la pensée de Bruge est assise sur ce qu'il administre comme une expertise empirique – celle acquise par lui dans les camps de la RDV –, qu'il théorise ensuite à l'aide de références et d'outils conceptuels empruntés à la psychologie sociale et plaqués sur sa théorie générale des relations supra- et infra-nationales : de l'« imitation » à la « contagion » des idées, en passant par la « suggestibilité » ; de Gustave Le Bon à Serge Tchakhotine, en passant par Sigmund Freud et Carl Jung.

Qui de mieux placé que lui pour prendre la mesure de la puissance de l'arme psychologique et définir le répertoire d'actions de la réponse française à la subversion communiste ? Qui de mieux placé que cet officier, avec « son expérience vécue »<sup>3255</sup> et « ses études approfondies », pour « parler aujourd'hui, avec autorité, de "la guerre psychologique qui engendre et soutient la guerre révolutionnaire" » ? Qui de mieux placé que cet officier, probablement « formé » à la psychologie sociale et à la « science » de l'action psychologique par les conférences d'Antoine Bonnemaïson (docteur en droit, secrétaire

---

<sup>3251</sup> *Id.*

<sup>3252</sup> *Id.*

<sup>3253</sup> *Ibid.*, p. 113.

<sup>3254</sup> Voir J. Mary, « Ordonner ou persuader ?... », *op. cit.*

<sup>3255</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont tirées de la quatrième de couverture de Col. A. Bruge, *Le Poison rouge*, *op. cit.*.

général de l'Institut de psychologie sociale appliquée), de Maurice Mégret (agrégé d'histoire et licencié en droit, chargé de mission au SGPDN) – tous deux ayant participé à la rédaction de l'Instruction provisoire sur l'emploi de l'arme psychologique (le fameux TTA 117 de 1957) –, ou bien encore du sociologue Jules Monnerot<sup>3256</sup>, par la lecture de la *Lettre Armée-Nation*<sup>3257</sup> et autres revues et essais scientifiants anticommunistes-et-pro-Algérie-française, ou bien encore par le Centre d'études supérieures de psychologie sociale (CESPS) de Georges Sauge<sup>3258</sup>. Militant anticommuniste et national-catholique, partisan de l'action psychologique, trait d'union entre les milieux militaires et l'intégrisme catholique, opposant à la politique algérienne du général de Gaulle et proche des réseaux OAS, Georges Sauge et son CESPS sont, durant la « Guerre d'Algérie », en contact étroit avec les 5<sup>e</sup> bureaux<sup>3259</sup> dont André Bruge est l'un des membres éminents, diffusant notamment ses essais et sa revue (*Verbe*), dispensant un peu partout ses conférences, et inspirant largement certains officiers supérieurs comme son ami le colonel Lacheroy<sup>3260</sup>, ou bien encore le colonel Bonnemaïson et le général Chassin<sup>3261</sup>. En 1969, André Bruge poursuit ainsi l'œuvre commencée par ces hommes : mettre les moyens scientifiques de la « psycho-sociologie »<sup>3262</sup> au service d'une riposte occidentale compatible avec les fondements de la démocratie libérale, en se situant non pas « au niveau de l'inconscient ou du subconscient, mais bien à celui de la conscience »<sup>3263</sup> ; autrement dit, réhabiliter la « science » de l'action psychologique pour sauver le monde, car, écrit-il à propos de cette « action psychologique » :

---

<sup>3256</sup> Dans *L'OAS, La peur et la violence*, Anne-Marie Duranton Cabrol aborde les origines de l'OAS, qu'elle situe pour partie dans la pensée de Jules Monnerot et l'anticommunisme chrétien de Georges Sauge et son Centre d'études supérieures de psychologie sociale (CESPS). Pour Jules Monnerot, « la guerre en Algérie est le contraire d'une guerre coloniale. Les fellaghas ont leurs bases d'attaque en dehors de l'Algérie. Tout leur vient du dehors [...] La guerre en Algérie est un épisode d'une lutte mondiale complexe, à laquelle l'abandon de l'Algérie ne mettrait pas un terme. » Jules Monnerot, « La guerre subversive », *Les cahiers du comité de Vincennes*, 3, décembre 1960, p. 22-44, cité in A.-M. Duranton Cabrol, *L'OAS, La peur et la violence*, op. cit., p. 20-21 ; voir aussi R. Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, op. cit., p. 105-109.

<sup>3257</sup> *Lettre Armée-Nation* dans laquelle écrivent notamment Yves Gignac, Raoul Girardet, Jules Monnerot, etc. A.-M. Duranton Cabrol, *L'OAS, La peur et la violence*, op. cit., p. 21-22.

<sup>3258</sup> Pour un aperçu de sa réflexion sur l'action psychologique, voir Georges Sauge, *L'armée face à la guerre psychologique*, Centre d'études politiques et civiques, 1959.

<sup>3259</sup> J. Maître, « Catholicisme d'extrême droite et croisade anti-subversive », op. cit., p. 113.

<sup>3260</sup> A.-M. Duranton Cabrol, *L'OAS, La peur et la violence*, op. cit., p. 20.

<sup>3261</sup> Voir Paul-Marie Gorce, *Naissance de la France moderne, Apogée et mort de la IV<sup>e</sup> République, 1952-1958*, Paris, Editions Grasset, 1979.

<sup>3262</sup> Col. A. Bruge, *Le Poison rouge*, op. cit., p. 178.

<sup>3263</sup> *Id.*

« La seule certitude qui nous soit donnée découle de son but suprême : apporter à l'humanité la paix tant souhaitée. Un parti de fonctionnaires la voit dans la dictature. Le monde libre la voit dans la liberté. »<sup>3264</sup>

Pour Bruge, pour être efficaces, les mesures d'exception à employer contre la subversion communiste doivent donc s'écarter le moins possible des valeurs démocratiques et libérales de l'Occident : cela passe d'abord par la prise de conscience par tous des dangers encourus, et donc par l'éducation des individus, à l'école, à l'armée, à l'usine, dans les médias, partout où cela est possible – nous retrouverons cette idée chez le député-chef d'entreprise Jean-Jacques Beucler (voir infra). « La Démocratie doit s'appuyer chez nous sur la connaissance, à base de vérité. Or, cette connaissance ne peut être apportée », selon Bruge, « que par l'éducation et l'information »<sup>3265</sup> : de la remise au goût du jour, à l'école et ailleurs, du « civisme à caractère national »<sup>3266</sup> – l'on reconnaît là notamment les bases d'initiatives telles que celles promues par l'association du Centre d'information civique, jusqu'en 1999, puis par l'association Civisme Défense Armée Nation, créée après la suspension du service national en 1997 – à la sensibilisation des médias, jusqu'au développement d'un audiovisuel ouvertement offensif, avec ses chaînes de radio et de télévision pointées vers l'autre côté du « rideau de fer ». Le discours est ici sensiblement proche de celui d'autres anciens d'Indochine-Algérie, comme Jean-Marie Le Pen, à l'occasion par exemple du débat parlementaire d'octobre 1960 sur les priorités de la défense et l'arme nucléaire (voir supra). « Ne serait-il pas plus directement efficace », se demande en effet le colonel Bruge, « de consacrer quelques-uns des milliards investis dans des armements qui, espérons-le, ne serviront jamais, pour réagir, sur le champ même, et avec les techniques mêmes de cette guerre politique qui nous tue à petit feu, inexorablement ? »<sup>3267</sup> Bref, ne faudrait-il pas rediriger certains crédits alloués au programme nucléaire français vers la contrepropagande ? Là encore, Bruge est loin de développer une idée nouvelle : « La contre-subversion et les imaginaires de la défense globale se sont appuyés » dès l'Entre-deux-guerres, écrit Mathieu Rigouste, « sur l'idée que, dans une société assainie, l'armée et les médias doivent être des institutions enchevêtrées. [...] L'idée s'est ainsi progressivement imposée que la propagande ne serait pas simplement un outil, mais l'arme indispensable de tout gouvernement d'une "société qui veut vivre". »<sup>3268</sup> Pour ce faire, nous l'avons vu, dans la pensée contre-subversive dont Bruge se fait l'écho, la société doit être

---

<sup>3264</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>3265</sup> *Ibid.*, p. 193.

<sup>3266</sup> *Id.*

<sup>3267</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>3268</sup> M. Rigouste, *L'ennemi intérieur, op. cit.*, p. 80.

militarisée : c'est là le rôle de « l'esprit de défense », inlassablement promu, notamment, par le général Bigeard à l'Assemblée nationale, sorte de mystique psychosociologique résultant du glissement doctrinal, dans les années 1960, de l'« action psychologique » à la « défense globale », que l'IHEDN sera tout particulièrement chargé de diffuser dans la nation<sup>3269</sup>.

Plus largement, le plan de la démonstration adoptée par le colonel Bruge dans son ouvrage n'est pas sans évoquer la configuration globale du « devoir de mémoire » des résistants-déportés de la Deuxième Guerre mondiale : *témoigner* d'un passé douloureux – ici la captivité dans les camps de la RDV – ; *informer* la société présente – via la mise en leçon des passés de la subversion communiste et la mise en équivalence des menaces actuelles avec celles d'hier, afin d'éclairer un présent dans lequel le danger serait plus que jamais présent ; *prévenir* un retour de l'horreur – via « l'éducation » et « l'information » des nouvelles générations. A terme, l'objectif est de favoriser les conditions d'émergence d'une société résiliente :

« Cette entreprise [la guerre psychologique] pose un grave problème, celui de l'avenir de l'humanité tout entière. L'Europe est à base de pensée gréco-latine et chrétienne. Notre civilisation a créé et défend l'autonomie de la personne. Cette forme de pensée est dangereusement menacée et, si nous ne réagissons pas, peut-être appelée à disparaître. Si nous voulons lutter contre la dictature communiste, il nous faut apprendre à réagir contre la terreur et l'intoxication. Il nous faut former une jeunesse à ce courage viril qui nous manque, par le développement sportif, par l'éducation du caractère, de la volonté, par l'étude rationnelle de la véritable forme du danger, des limites de la puissance des armes nouvelles. »<sup>3270</sup>

Bruge ne manque d'ailleurs pas de citer le ministre de l'Éducation nationale du général de Gaulle, promoteur de la loi d'orientation de novembre 1968 libéralisant pour partie, dans l'après mai 68, le système éducatif français, Edgar Faure, également parrain politique et futur préfacier des mémoires de captivité de Jean-Jacques Beucler<sup>3271</sup>, qui a cofondé avec lui le « Nouveau contrat social » :

« Si les étudiants sont empêchés de parler de problèmes politiques, ceux qui ont les vues les plus violentes imposeront tout naturellement leurs vues aux autres. »<sup>3272</sup>

L'ouvrage d'André Bruge s'achève d'ailleurs (p. 223-226) en un vibrant appel à la jeunesse de France et du monde, qualifiée de « puissance psychologique incommensurable »<sup>3273</sup>, que les générations plus anciennes sont appelées à aider, à éduquer, comme le fera dans les

---

<sup>3269</sup> *Ibid.*, p. 142-150.

<sup>3270</sup> Col. A. Bruge, *Le Poison rouge*, *op. cit.*, p. 155.

<sup>3271</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, *op. cit.*

<sup>3272</sup> Edgar Faure, *Le Figaro*, 27 juin 1969, cité par le colonel André Bruge en exergue de son chapitre IX « Où va la guerre psychologique », *Le Poison rouge*, *op. cit.*, p. 201.

<sup>3273</sup> Col. A. Bruge, *Le Poison rouge*, *op. cit.*, p. 226.

années 1970 Jean-Jacques Beucler, à travers une conférence sur sa captivité en RDV qu'il animera dans divers établissements scolaires et militaires, et qu'il publiera en 1977. Faire passer le goût de la révolution à la jeunesse : tel est ainsi l'objectif poursuivi par Bruge, qui conclut ainsi la partie introductive de son ouvrage apportant son témoignage de captivité :

« La grande loi qui dirige les hommes par-dessus leurs têtes, leur volonté et leurs théories, n'est-ce pas la loi de l'évolution plutôt que celle de la révolution ? Ne serait-ce point là la principale leçon à tirer de la cruelle et stérile « cure psychologique » imposée à des milliers de cobayes humains ? »<sup>3274</sup>

Pour Bruge cependant, la réponse que les démocraties libérales doivent apporter à la subversion communiste passe également par un certain degré d'autocritique – cette autocritique que Jean-Jacques Beucler raconte dans ses mémoires avoir rapporté dans ses bagages d'Indochine et qui selon lui « facilite les rapports humains »<sup>3275</sup> – ; ainsi en appelle-t-il notamment à en finir avec la société de consommation débridée et le capitalisme outrancier : « Pour se défendre », écrit Bruge, « la société d'économie libérale doit être défendable, c'est-à-dire qu'elle doit d'abord détruire en elle-même tout ce qui donne une raison ou une apparence de raison aux menées communistes. »<sup>3276</sup> Ainsi en appelle-t-il également à en finir, dans le monde du travail, avec le travail répétitif et à la chaîne, terreau idéal, selon lui, du communisme ; sur ce point, nous le verrons, il rejoint là encore Jean-Jacques Beucler qui, avant de lancer sa carrière politique comme député en 1968, s'étant fait connaître en reprenant, en Haute-Saône, une entreprise métallurgique en difficulté, et en la redynamisant autour d'un paradigme managérial alors en plein développement : la « gestion participative », c'est-à-dire l'association du personnel au processus de décision de l'entreprise. C'est aussi la vision d'André Bruge, pour lequel :

« La tâche moderne est un travail abstrait, automatique, dont chacun n'accomplit qu'une partie, où il y a dissociation entre la pensée et l'acte. [...] Ne pouvant plus s'exprimer totalement dans le domaine du travail, [...], l'homme va chercher à le faire ailleurs. Le prolétaire sera donc conduit à adhérer à certaines doctrines car il aura une certaine possibilité de s'exprimer dans le domaine de l'espérance. D'où le succès du communisme, parce que le vide demande à être comblé. »<sup>3277</sup>

Pour se défendre, selon Bruge, les démocraties libérales doivent ainsi combler tous les vides dans lesquels prospérerait le communisme ; ce faisant, elles doivent apprendre à se recentrer sur « la civilisation dont nous sommes les héritiers »<sup>3278</sup> et les valeurs que cette « civilisation » porte : « Liberté, Égalité, Fraternité »<sup>3279</sup>, la première primant sur les

---

<sup>3274</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>3275</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 170.

<sup>3276</sup> Col. A. Bruge, *Le Poison rouge*, *op. cit.*, p. 177.

<sup>3277</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>3278</sup> *Ibid.*, p. 181.

<sup>3279</sup> *Id.*

suivantes. Appelant l'Occident à se recentrer sur ses principes et à replacer l'individu au centre – « c'est le statut de l'individu, et non de la collectivité, qui doit être la base de toute société démocratique »<sup>3280</sup> –, Bruge l'appelle par là-même à s'unir en une sorte de front démocratique et libéral à opposer à la « pieuvre » subversive. Nous retrouverons cette nécessité de l'union occidentale et libérale – déjà sensible dès l'immédiat après-guerre au travers notamment de la gestation du Traité de l'Atlantique Nord et réactivée après 1958 par le rapprochement opéré entre les partisans de l'action psychologique et contre-subversive et ceux de l'atlantisme, qui partagent en effet un antigaulisme militant –, au moment d'étudier les succès de la théorie du « choc des civilisations » chez certains anciens prisonniers d'Indochine comme le général Bigeard pour lequel en 2006, après le communisme, « l'islamisme [...] constitu[ait] à ce jour l'alternative [...] la plus structurée et la plus globale qui s'oppose au modèle occidental »<sup>3281</sup> –, ou théoriciens d'extrême-droite comme Dominique Venner<sup>3282</sup> : la pensée d'après-« Guerre froide » d'Huntington réactive en effet nombre de ressorts de l'anticommunisme militant de l'après-Deuxième Guerre mondiale, à commencer par cette mise en adéquation du « partisan » communiste et de l'« indigène » colonial<sup>3283</sup> durant les guerres d'Indochine et d'Algérie.

Pour Bruge, si les démocraties libérales doivent se défendre contre la subversion communiste, elles ont également l'obligation de contre-attaquer :

- tant sur le front intérieur : non pas en interdisant les partis communistes nationaux, mais en « transform[ant] l'accusateur en accusé et, après une campagne sérieuse et prolongée [...] susceptible d'isoler l'élément subversif, [en neutralisant] ces bases de l'URSS dans le monde libre, qui s'appellent partis communistes »<sup>3284</sup> – c'est du reste la stratégie adoptée par Jean-Jacques Beucler au moment de l'« affaire Boudarel » (voir infra) – ;

---

<sup>3280</sup> *Ibid.*, p. 175.

<sup>3281</sup> Gal Marcel Bigeard, *Adieu ma France*, Monaco, Editions du Rocher, 2006, p. 182 (« chapitre IX : Le choc des civilisations »).

<sup>3282</sup> Voir Gwendal Châton, « L'Histoire au prisme d'une mémoire politique des "droites extrêmes", *Enquête sur L'Histoire et La Nouvelle Revue d'Histoire*, deux revues de Dominique Venner », in Johann Michel (Dir.), *Mémoires et histoires, Des identités personnelles aux politiques de reconnaissance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, [En ligne], URL : [http://www.academia.edu/4769156/Lhistoire\\_au\\_prisme\\_dune\\_m%C3%A9moire\\_politique\\_des\\_droites\\_extr%C3%AAmes.\\_Enqu%C3%AAtes\\_sur\\_lhistoire\\_et\\_La\\_nouvelle\\_revue\\_dhistoire\\_deux\\_revues\\_de\\_Dominique\\_Venner](http://www.academia.edu/4769156/Lhistoire_au_prisme_dune_m%C3%A9moire_politique_des_droites_extr%C3%AAmes._Enqu%C3%AAtes_sur_lhistoire_et_La_nouvelle_revue_dhistoire_deux_revues_de_Dominique_Venner), consulté le 26/08/2015.

<sup>3283</sup> Sur ce point, voir notamment M. Rigouste, *L'ennemi intérieur*, *op. cit.*, p. 57-63.

<sup>3284</sup> Col. A. Bruge, *Le Poison rouge*, *op. cit.*, p. 186-187.

- que sur le front extérieur : la victoire des démocraties libérales ne pouvant être que totale, impliquant à terme la mort des régimes staliniens et maoïstes, d'ailleurs sans cesse associés au défunt hitlérisme dans la même famille totalitaire, matrice de la guerre psychologique.

Pour Bruge, cette contre-attaque passe enfin, évidemment, par le « tiers-monde », qu'il s'agit d'amener à prendre librement position pour l'Occident, en commençant par aider leur développement économique afin d'« éliminer ces alliés de l'URSS que sont la misère et nos propres faiblesses » ; là encore, le raisonnement n'est pas neuf – il est au cœur des premiers développements de la Françafrique gaullienne, comme l'illustre par exemple, dès 1961, la mission des colonel Trinquier, Faulques et de la Bourdonnaye au Katanga ou celle d'un ancien prisonnier de la RDV, le général Bigeard, en Centrafrique<sup>3285</sup> – et porte en germes les éléments d'une réévaluation positive – que nous retrouverons dans les années 2000 (voir infra) – de la colonisation, dont le « bilan est », selon Bruge, « loin d'être négatif »<sup>3286</sup>, mais dont il conviendrait aujourd'hui de corriger les erreurs et de poursuivre l'œuvre sous une forme plus actuelle, plus efficace et mieux aboutie, en formant à l'occidentale, dans les mondes décolonisés, des cadres locaux aptes à résister aux agents subversifs communistes – le député Bigeard se fera l'apôtre de cette idée à l'Assemblée nationale.

Pour Bruge, la défense des démocraties libérales passe aussi par l'administration, qu'il s'agit d'épurer le plus possible (par des moyens légaux et légitimes comme le vote) et dans laquelle il convient systématiquement de répondre à l'intoxication par une désintoxication en retour. Surtout, ultime moyen de défense distingué par Bruge, et déjà théorisé avant lui notamment par Sauge et ses « comités civiques » créés en 1959 (à la suite d'organisations comme « Force psychologique » ou « Action doctrinale et politique »), ou Lacheroy et ses réflexions pratiques dérivées des « hiérarchies parallèles » : la création d'une méta-administration maillant entièrement le territoire et la société et inspirée des pratiques d'encadrement sociétal des Soviétiques. Ce faisant, Bruge préconise rien moins, dans les démocraties libérales, qu'une certaine totalisation des modes de contrôle social ; pour lui, cela commence par le développement, dans tous les secteurs de la société, de groupes de pression et de cadres-relais, ayant « pour rôle d'inventorier les groupes naturels, d'y étudier

---

<sup>3285</sup> « Ils avaient pour mission », écrit Mathieu Rigouste, « d'y combattre la guérilla communiste, de soutenir la mise en place du nouvel Etat et de s'assurer de son affiliation à la tutelle française. » M. Rigouste, *L'ennemi intérieur*; *op. cit.*, p. 127.

<sup>3286</sup> Col. A. Bruge, *Le Poison rouge*, *op. cit.*, p. 186-187.

le niveau de la subversion, de recruter les adeptes susceptibles d'occuper le terrain et de reprendre en main les esprits, de les informer sur l'adversaire, sa stratégie mondiale, ses techniques subversives, ses réalités internes »<sup>3287</sup>. Cela passe aussi par le développement des moyens d'étude sur l'URSS et la subversion communiste, et l'organisation de véritables canaux d'information afin de faire remonter toutes ces réflexions dans toutes les instances de décision. Pour Bruge, s'il regrette qu'ils ne soient pas « soutenus par des gouvernements ayant pris conscience du danger, gouvernements disposant de moyens d'information et d'éducation : presse, radio, cinéma, télévision, bien loin d'être utilisés à plein rendement »<sup>3288</sup>, de tels groupements existent déjà. Si Bruge se garde bien de les citer, on pense, depuis les années 1950, au Congrès pour la liberté de la culture, à l'action des Hussards, à l'association Paix et Liberté ou à l'Association d'études et d'informations politiques internationales, dont « la vocation proclamée est bien celle d'une "défense psychologique du monde libre" (appel de 1953) »<sup>3289</sup> ; on pense aussi, plus récemment, au CESPS de Georges Sauge, aux comités civiques, etc., essentiellement développés dans le contexte de la « Guerre d'Algérie » ; on pense également, au moment même où Bruge publie son essai, à la fondation du Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne, le GRECE, fondé dans l'immédiat après-68 par quelques militants d'extrême-droite, à la suite notamment de mouvements comme Europe-Action, la Fédération des étudiants nationalistes (FEN) et le Mouvement national du progrès-Rassemblement européen pour la liberté (MNP-REL). L'on pense enfin à l'Institut des hautes études de défense nationale – l'IHEDN –, créé en 1947 à la suite du Collège des hautes études de Défense nationale, lui-même conçu en 1936 par l'amiral Castex qui, écrit Mathieu Rigouste, se représentait déjà « l'Etat-nation comme un "organisme" que la Défense nationale serait chargée d'"immuniser" »<sup>3290</sup>. En 1947, l'IHEDN recevait ainsi la mission de poursuivre les travaux du CHEDN en dotant la France d'une doctrine de défense globale, en étudiant tout particulièrement « la guerre psychologique et la guerre de partisans »<sup>3291</sup> et en réalisant une véritable union entre l'armée et la nation. En pratique, si l'IHEDN n'a que très peu contribué à l'élaboration des doctrines militaires françaises, il a en revanche particulièrement œuvré à « "promouvoir l'esprit de défense" dans la société, par la

---

<sup>3287</sup> *Ibid.*, p. 194.

<sup>3288</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>3289</sup> P. Ory et J.-F. Sirinelli, *Les intellectuels en France*, op. cit., p. 169.

<sup>3290</sup> M. Rigouste, *L'ennemi intérieur*, op. cit., p. 13.

<sup>3291</sup> Jean-Christophe Sauvage, *L'institut des hautes études de Défense nationale : une vision globale de la défense de la France*, doctorat nouveau régime, université Lille III, 1999, cité in *id.*

formation annuelle d'auditeurs sélectionnés parmi ceux que ses dirigeants considèrent comme des "cadres de la nation", susceptibles par la suite de faire connaître ces idées dans leurs institutions respectives »<sup>3292</sup>, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, faisant ainsi de l'IHEDN l'un des premiers *réseaux* français. Or Mathieu Rigouste a bien montré que l'IHEDN, attaché à sa liberté de pensée, avait pu représenter un refuge de choix pour la pensée contre-subversive française, que ses auditeurs continuèrent à travailler et à diffuser alors même que sa doctrine était abandonnée par le gouvernement français.

Ainsi l'ouvrage d'André Bruge, sorte d'ouvrage de synthèse de la théorie contre-subversive, n'apporte-t-il rien de réellement nouveau : avec les guerres coloniales de l'après-guerre et la « Guerre froide », le communisme redevient en effet « aux yeux des militaires cet "ennemi intérieur" qu'il avait été pendant l'entre-deux-guerres »<sup>3293</sup> ; cet ennemi intérieur aux multiples visages, de l'ex-indigène colonial au Français métropolitain subverti, dont il faudrait à tout prix protéger le corps social, via tout à la fois une certaine politisation de la réponse militaire et une militarisation de l'organisation sociétale – la « défense globale » – imposée par la dimension totale de la menace<sup>3294</sup>. Cette réponse, résume Nicolas Texier, « correspond naturellement aux opinions les plus farouchement anticommunistes, comme à une vision du monde, similaire à celle qui a cours dans les milieux d'extrême-droite, qui voit dans la Guerre froide un affrontement dans lequel s'affronterait un Orient assimilé au bloc communiste et un Occident représenté par les pays du monde libre, voire assimilé à la Chrétienté aux yeux de mouvements intégristes comme la Cité catholique dont les thèmes développés par "*l'action psy*" trouvent naturellement le soutien »<sup>3295</sup>. Dans cette histoire, le colonel André Bruge n'est qu'une (petite) voix parmi d'autres, apportant son expérience empirique d'*objet passif* de la propagande communiste dans les camps de la RDV et de *sujet actif* de l'action psychologique française en Algérie. La force symbolique du glissement opéré de l'Indochine à l'Algérie ne doit cependant pas

---

<sup>3292</sup> M. Rigouste, *L'ennemi intérieur*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>3293</sup> Nicolas Texier, « "L'ennemi intérieur" : l'armée et le Parti communiste français de la Libération aux débuts de la guerre froide », *Revue historique des armées* [En ligne], 269 | 2012, mis en ligne le 20/11/2012, URL : <http://rha.revues.org/7576>, consulté le 16/09/2015. Sur le communisme durant l'Entre-deux-guerres, voir Georges Vidal, *La Grande illusion ? Le Parti communiste français et la Défense nationale à l'époque du Front populaire*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006 (ouvrage issu de la thèse de doctorat d'histoire de l'auteur).

<sup>3294</sup> C'est, résume Nicolas Texier, le « concept de guerre sans front, lutte contre la subversion, caractère total, permanent et idéologique d'un affrontement ayant pour théâtre l'ensemble des territoires de l'Union française et pas seulement l'outre-mer, prééminence de l'action psychologique sur le fait guerrier ». N. Texier, « "L'ennemi intérieur"... », *op. cit.*

<sup>3295</sup> N. Texier, « "L'ennemi intérieur"... », *op. cit.*, d'après Michel Winock, *L'agonie de la IV<sup>e</sup> République, 13 mai 1958*, Paris, Gallimard, 2006, p. 126.

occulter le fait que le discours de l'action psychologique agit « à l'image d'un porte-voix, en prêtant à toute l'armée un discours officiel très marqué à droite, violemment anticomuniste, et dont la majorité des officiers comme des soldats ne partagent sans doute pas la radicalité »<sup>3296</sup>, anciens prisonniers de la RDV compris.

À en juger par le nombre de références, et donc à considérer la « mémoire interdiscursive »<sup>3297</sup> des anciens combattants-prisonniers d'Indochine, ceux-ci sont en revanche beaucoup plus nombreux à se retrouver dans l'ouvrage d'un autre ancien prisonnier de la RDV, publié la même année que l'opuscule d'André Bruge : *Le manifeste du camp* n° 1 de Jean Pouget (Paris, Fayard, 1969) qui, s'il partage avec le colonel Bruge une expérience sensiblement proche, inscrit son ouvrage dans un registre très différent, contribuant à faire connaître plus largement, à la société toute entière, l'expérience des anciens prisonniers de la « Guerre d'Indochine », et à en déverrouiller l'expression publique des mémoires.

### 3.1.2 Réhabiliter les acteurs pour recoudre les plaies de l'entre-soi

#### 3.1.2.1 *De L'enfer du camp 13 (1965) au Manifeste du camp n° 1(1969), discipline ou solidarité ?*

Pour Nicolas Séradin, *Le Manifeste du camp n° 1* publié en 1969 par Jean Pouget pourrait « être vu comme la "matrice" des différentes justifications qui vont suivre »<sup>3298</sup> au sein de l'espace de discours des anciens prisonniers UF de la RDV. Pour l'historien en effet, l'ouvrage serait « une sorte de "propédeutique" aux futurs récits de témoignages »<sup>3299</sup>, en cela que, reprenant « l'intense débat qui a marqué profondément la mémoire des anciens prisonniers jusqu'à nos jours »<sup>3300</sup> entre les deux différents domaines de légitimité éclairant les comportements des prisonniers en captivité, que sont « l'insoumission totale à la politique de rééducation » et la « particip[ation] à la politique de rééducation dans la mesure où cela permettrait d'atténuer les pertes humaines »<sup>3301</sup>, il marquerait, pour l'espace de

---

<sup>3296</sup> En témoigne selon l'auteur le nombre réduit d'unités militaires acceptant de suivre les putschistes de 1961. Nicolas Texier, « "L'ennemi intérieur" : l'armée et le Parti communiste français... », *op. cit.*, d'après M. Winock, *L'agonie de la IVe République*, *op. cit.*, p. 126.

<sup>3297</sup> S. Moirand, *Les discours de la presse quotidienne*, *op. cit.*

<sup>3298</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français*, *op. cit.*, p. 287

<sup>3299</sup> *Id.*

<sup>3300</sup> *Ibid.*, p. 280.

<sup>3301</sup> *Ibid.*, p. 287.

discours des anciens prisonniers UF de la RDV et ses développements ultérieurs, une sorte de « frontière entre "le héros" et "la victime" »<sup>3302</sup>. Plus précisément, *Le manifeste du camp n° 1* marquerait le passage d'un paradigme héroïque, incarné dans l'ouvrage de Jean Pouget par le capitaine Le Riantec (inspiré du capitaine Cazaux), « qui place "l'honneur" au-dessus de toute valeur »<sup>3303</sup> et se refuse à participer, de quelque manière que ce soit, à la propagande de la RDV<sup>3304</sup> – jusqu'à en mourir –, au paradigme victimaire, plus ou moins campé par le personnage du lieutenant Leyrieux (inspiré de Jean-Jacques Beucler), principal artisan de la voie consistant à « se confronter au réel »<sup>3305</sup> et donc, afin de survivre, à faire semblant de jouer le jeu imposé par leurs geôliers.

Pour nous cependant, si l'ouvrage de Jean Pouget marque effectivement un tournant dans les mémoires des anciens prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine », il n'est guère à situer ici. D'abord en ce qu'il apparaît difficile, dans *Le manifeste du camp n° 1*, de parler du personnage de Leyrieux sous le jour d'« une figure de victime »<sup>3306</sup>, ou même du capitaine Le Riantec comme de personnages incarnant « une figure de héros »<sup>3307</sup>. L'ouvrage de Jean Pouget révèle en premier lieu la terrible efficacité du système mis en place par la RDV face à l'ordre militaire français classique, face à « ces officiers orgueilleux » qui, comme le capitaine Cazaux au camp n° 1, mourront précisément, pour Pouget, « d'une mort dépourvue de sens, dépourvue de la valeur exemplaire du héros, de l'auréole du martyr, et des couleurs de la gloire qu'ils chantent. A la rigueur de la science matérialiste, les officiers prisonniers n'ont à opposer que de vieilles chansons. »<sup>3308</sup> Seuls parviendront à résister ceux qui, à l'image de Jean-Jacques Beucler, sauront inventer de *nouvelles chansons*, à trouver le courage de se détacher de « l'ordre classique [qui] était parfois héroïque, mais toujours facile et glorieux »<sup>3309</sup>, prétendant que la première des résistances, c'est d'abord la survie du collectif.

L'ouvrage de Jean Pouget est en effet loin d'être un simple récit, plus ou moins manichéen, distinguant les héros et les victimes ; le roman est beaucoup plus subtil, révélant en définitive un capitaine Cazaux victime de son héroïsme et un lieutenant Beucler héroïsé par

---

<sup>3302</sup> *Ibid.*, p. 280.

<sup>3303</sup> *Id.*, p. 280.

<sup>3304</sup> Il l'interdit par là-même, dans un premier temps, en tant qu'officier le plus gradé – les colonels Charton et Le Page vivent alors isolés du reste des officiers-prisonniers –, aux autres officiers.

<sup>3305</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français*, op. cit., p. 280.

<sup>3306</sup> *Ibid.*, p. 287.

<sup>3307</sup> *Id.*

<sup>3308</sup> J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, op. cit., p. 200.

<sup>3309</sup> *Ibid.*, p. 463.

sa parfaite maîtrise du jeu dont il paraît la victime. Nicolas Séradin le reconnaît d'ailleurs lui-même un peu plus loin ; pour lui en effet, la portée de l'ouvrage de Pouget dans « l'élaboration d'une nouvelle figure du soldat »<sup>3310</sup>, moins dominée par l'image du soldat-héros que par celle du « soldat qui se questionne sur l'existence et sur son propre sort »<sup>3311</sup>, « paraît limitée dans la mesure où l'auteur cherche à justifier l'attitude des prisonniers et à montrer qu'il fallait aussi du courage et de la ruse pour faire semblant de jouer le jeu du Viêt-minh. »<sup>3312</sup> Plus encore, ajouterons-nous, si *Le manifeste du camp n° 1* marque un tournant, c'est qu'il est le premier ouvrage à établir aussi clairement, grâce à la trame romanesque, le chemin parcouru par les officiers du camp n° 1, non vers l'abandon pur et simple et la compromission, mais vers une reconfiguration de leur résistance :

- *plus efficace*, car elle leur permet de survivre sans abandonner l'essentiel de ce qui fait d'eux des officiers français ;
- et *moins stérile* que la vaine résistance du capitaine Cazaux, car porteuse de nombreux enseignements que l'on retrouvera notamment à l'œuvre, en Algérie, dans « l'action psychologique » dont Jean Pouget et ses camarades survivants du camp n° 1 seront les artisans.

En effet, peut-on lire entre les lignes du *Manifeste du camp n° 1*, si les officiers du camp n° 1 ne sont pas tous morts, à l'image du capitaine Cazaux, en héros de « l'ordre classique »<sup>3313</sup>, c'est pour mieux survivre en héros de l'« ordre nouveau », après avoir créé « la fiction politique du camp qui était [leur] sauvegarde »<sup>3314</sup>. Acceptant de jouer le jeu imposé par leurs geôliers, ils n'en sont pas pour autant devenus des victimes : ils l'ont démonté, compris, modélisé, et ont reconfiguré leur résistance en conséquence, par l'ironie, par l'art subtil du non-dit, par l'interdiction plus ou moins tacite – malgré quelques trahisons – de toute délation ou renseignement confié à l'ennemi qui puisse porter à conséquence... ; mieux encore, par une maîtrise de plus en plus affirmée de la critique et de l'autocritique. Le système subi achève même d'être retourné en une arme de combat quand, à la fin de l'ouvrage, le prisonnier Cornille, décrit comme un ancien membre des jeunesses

---

<sup>3310</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français*, op. cit., p. 340.

<sup>3311</sup> *Ibid.*, p. 340.

<sup>3312</sup> *Id.*

<sup>3313</sup> J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, op. cit., note de l'auteur p. 7. « L'ordre classique » est par ailleurs le titre de la première partie de l'ouvrage, p. 11-237.

<sup>3314</sup> Il s'agit des mots que le capitaine Le Riantec imagine que Leyrieux pourrait dire pour se défendre si, à sa libération, il était passé en conseil de guerre. *Ibid.*, p. 466.

communistes puis des FTP<sup>3315</sup>, empruntant bien des traits au lieutenant Anouilh<sup>3316</sup>, conduit le commissaire politique du camp à faire sa propre autocritique, et à reconnaître « avoir agi par haine, au moins une fois »<sup>3317</sup>, le poussant ainsi à quitter le camp n° 1. C'est en cela que Beucler et ses camarades survivants peuvent devenir les héros du camp n° 1 : survivants, ils ont su s'adapter, apprendre, et réinventer leur combativité ; en bref, ils n'ont jamais cessé d'être des officiers français.

*Le manifeste du camp n° 1* n'est d'ailleurs pas le premier ouvrage publié, ni même le premier roman à placer en son cœur la grande alternative posée aux officiers français captifs de la RDV : résister jusqu'au bout pour l'honneur (et mourir) ou bien faire semblant de jouer le jeu (et survivre). Quatre ans avant la publication par Jean Pouget du *Manifeste du camp n° 1*, un autre roman avait en effet évoqué l'épopée des officiers prisonniers de la RDV : *L'enfer du camp 13* (Paris, Nouvelles Editions Debresse, 1965).

L'auteur, Gérard Avelane, que son éditeur qualifie d'« écrivain qui s'est spécialisé dans le roman sociologique », est par ailleurs un dénicheur de sujets à « sensation » : il publie sur la prostitution<sup>3318</sup>, sur l'homosexualité féminine<sup>3319</sup>, etc. L'Indochine n'est d'ailleurs pas pour lui un sujet neuf : en 1964, aux Nouvelles éditions Debresse, il avait déjà publié *Indochine cruelle, Le roman d'une guerre enlisée, la boue, le sang et l'amour*. Sous-titré *Le roman des officiers français prisonniers des Viets* et barré du bandeau, en majuscules et en rouge, « J'ai connu Buchenwald, ici c'est pire... », *L'enfer du camp 13* annonce la couleur dès la page de couverture : l'auteur voit dans l'aventure des officiers prisonniers de la RDV un nouveau sujet pour sa sociologie romanesque à sensation. La quatrième de couverture du roman, qualifié de « nouveau "Pont de la rivière Kwai" », est d'ailleurs on ne peut plus explicite : constituant « un document original sur la condition terrible des

---

<sup>3315</sup> J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, *op. cit.*, p. 296 ; 446.

<sup>3316</sup> Voir le portrait fait par l'un de ses camarades de captivité, Louis Stien, in L. Stien, *Les soldats oubliés*, *op. cit.*, p. 117. L'évocation du lieutenant Anouilh, ancien FTP, est l'occasion pour Louis Stien d'une note de bas de page sur le comportement des anciens FTP en Indochine : « certains cadres sont entrés dans l'Armée après la Libération, soit par vocation ou intérêt, soit sur ordre du Parti. La plupart eurent un comportement irréprochable en Indochine et ensuite en Algérie. D'autres, une faible minorité, furent de véritables agents du Parti. »

<sup>3317</sup> J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, *op. cit.*, p.486. Le commissaire politique du camp aurait en fait agi par haine deux fois, en conduisant un prisonnier coupable d'avoir séduit une jeune femme vietnamienne à une mort certaine, et en faisant assassiner une jeune métisse lors de l'insurrection d'Hanoi en décembre 1946 : deux crimes décrits comme accomplis par haine du métissage franco-vietnamien dont il est lui-même issu.

<sup>3318</sup> Gérard Avelane, *Au seuil du royaume*, Paris, Nouvelles Editions Debresse, 1955. A noter qu'en 1960, les Nouvelles Editions Debresse publieront le témoignage d'un proviseur français ayant fait le choix de demeurer au Nord du Vietnam après 1954 : G. Tongas, *J'ai vécu dans l'enfer communiste au Nord Viêt-Nam*, *op. cit.*

<sup>3319</sup> Gérard Avelane, *Femmes entre elles ou le roman de l'homosexualité féminine*, Paris, Promotion et édition, 1967.

Français pris par les Viets ainsi que sur les méthodes utilisées par ceux-ci pour tenter de faire de leurs prisonniers des adeptes à leur cause », il s'achève en « une tragédie où finalement le dévouement de celui qui n'a songé qu'à sauver des vies humaines se montrera aussi grand que l'intransigeance dans l'honneur. »<sup>3320</sup>

À travers l'affrontement moral entre deux officiers, l'un résistant farouche qui se refuse à toute compromission (le colonel du Herson, qui rappelle étrangement, au camp n° 1, le capitaine Cazaux, ou bien encore le colonel Le Page), l'autre partisan d'une collaboration déguisée pour sauver la vie de ses camarades (le médecin-capitaine Monteil, personnage vraisemblablement inspiré des médecins-capitaines Armstrong et Enjalbert, faits prisonniers sur la RC4), l'auteur entend incarner le dilemme posé aux officiers faits prisonniers sur la RC4, en 1950, entre résistance individuelle dans l'honneur ou survie collective dans la compromission. Dès le début du roman, l'opposition entre les deux hommes est ainsi clairement marquée ; dans la longue marche qui les mène vers les camps, confronté à des geôliers dépeints par le romancier comme particulièrement durs, et même sadiques, entraînant dès les premiers jours de la captivité un nombre important de décès, le médecin-capitaine Monteil prend conscience de la nécessité de réagir rapidement : « Nous sommes entre les mains d'êtres cruels qui nous haïssent à la folie et l'essentiel pour nous c'est maintenant d'agir de façon à revenir vivants de ce camp »<sup>3321</sup>, déclare-t-il au colonel du Herson. Pour ce dernier, au contraire :

- « - L'essentiel, pour nous, c'est de rester dignes. [...] Nos armes, maintenant que nous sommes enchaînés, sont la fermeté d'attitude, la noblesse de pensée, la fidélité à notre idéal. Ne le trouvez-vous pas ?
- Bien sûr... », répond Monteil, « mais je crains qu'un tel comportement ne devienne la cause de bien des morts.
- Alors qu'importe », conclut le colonel ! « Le premier devoir d'un officier français c'est de rester un officier français quoi qu'il en coûte. »<sup>3322</sup>

Entre le médecin-capitaine, qui pousse son serment d'Hippocrate jusqu'à l'abnégation la plus complète et un dévouement total à la collectivité des prisonniers, et le colonel, qui refuse catégoriquement de transiger avec l'honneur militaire, les positions sont de plus en plus irréconciliables. Et quand Monteil, opposant la « conscience d'officier français » à la « conscience d'homme »<sup>3323</sup>, pousse les autres prisonniers à signer les manifestes qu'on leur soumet afin d'améliorer les conditions d'existence des prisonniers, et ainsi en sauver

---

<sup>3320</sup> G. Avelane, *L'enfer du camp 13*, op. cit., 4<sup>e</sup> de couverture.

<sup>3321</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>3322</sup> *Ibid.*, p. 28-29.

<sup>3323</sup> *Ibid.*, p. 61.

un maximum d'entre eux, du Herson renouvelle ses ordres : interdiction de signer ! Conséquence : dans les pages qui suivent, le camp 13 devient un véritable mouvoir, situation dont le médecin-capitaine rend le colonel responsable<sup>3324</sup>.

Monteil ne refuse pour autant pas de soigner du Herson quand, repris après une première tentative d'évasion, il est placé à l'isolement par ses geôliers ; le médecin lui permettra même de se retaper et, malgré ses conseils, de retenter une deuxième évasion. En s'évadant ainsi à deux reprises, du Herson privilégie la voie de son devoir individuel et de l'honneur militaire – l'« ordre classique » de Jean Pouget –, à l'encontre des devoirs que, en tant qu'officier supérieur, il a vis-à-vis des autres prisonniers : c'est la leçon qu'il finit par tirer après avoir appris, de retour dans les lignes françaises, que le médecin-capitaine Monteil a été tué en couvrant sa dernière évasion :

« Nous n'avions jamais été d'accord. Moi, j'étais prêt à mourir pour que demeure intact notre honneur d'officier, de Français. Lui s'était donné pour tâche, au prix de concessions que je condamnais, de sauver le plus d'hommes possible. Et, fidèle à ses buts, il est mort pour m'avoir secouru, pour avoir voulu que je vive. Qui de nous avait raison, qui de nous aura été le plus courageux, se sera conduit le plus en homme ? Maintenant, je ne puis le dire... »<sup>3325</sup>

Le livre s'achève ainsi sur le spectacle, accablant pour l'attitude du colonel du Herson, de ces prisonniers abandonnés par leur chef, condamnés à être attachés en représailles à sa fuite, désormais privés de médecin par l'égoïsme d'un officier supérieur trop attaché à son honneur<sup>3326</sup> : alors qu'au camp n° 1 – et dans l'enquête romanesque et testimoniale de Jean Pouget –, le capitaine Cazaux meurt seul, encourageant finalement les autres prisonniers à jouer le jeu imposé par leurs geôliers pour survivre, ironie du roman d'Avelane, c'est le partisan du refus de toute compromission, au camp 13, qui s'en sort avec la vie sauve, abandonnant les autres prisonniers à la mort. Autrement dit, c'est moins un affrontement entre « héros » et « victimes » qui se joue dans les romans d'Avelane et de Pouget, qu'un véritable choc doctrinal entre militaires :

- entre partisans de la discipline (du Herson) et de la solidarité (Monteil), piliers de l'ordre moral militaire traditionnel, dans le roman d'Avelane ;
- et, dans le roman de Pouget, entre les partisans de « l'ordre classique » (Le Riantec, alias Cazaux) et les promoteurs d'un certain « ordre nouveau » (autour de Leyrieux, alias Beucler), autrement dit entre deux mystiques de l'action, de « l'action militaire

---

<sup>3324</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>3325</sup> *Ibid.*, p. 316.

<sup>3326</sup> *Ibid.*, p. 317.

traditionnelle », fondée sur un certain code de l'honneur littéralement paralysé dans les camps de la RDV, à « l'action psychologique », fondée sur une reconfiguration de la combativité adaptée à la tactique ennemie.

### 3.1.2.2 *De quoi Le Manifeste du camp n° 1 est-il le manifeste ?*

Dans *Le Manifeste du camp n° 1* de Jean Pouget, c'est toute la problématique de « l'action psychologique » – dont il fut un acteur bien connu en Algérie (voir supra) – qui est posée, celle évoquée au même moment par le commandant Bruge dans *Le poison rouge* : jouer le jeu de l'ennemi – autrement dit employer les armes de l'adversaire – en lui abandonnant le moins possible de ce qui fonde son identité – autrement dit en conciliant ces nouvelles armes avec les exigences du système démocratique et libéral – pour au final faire triompher l'ordre classique, démocratique et libéral. C'est tout l'art du jeu auquel le capitaine Le Riantec, à l'instant de sa mort, finit par se résoudre : pour sauver un maximum de ses camarades et éviter aux survivants le conseil de guerre, mais aussi pour préserver jusqu'au bout l'ordre classique et s'offrir ainsi une victoire morale contre l'adversaire, il faut que lui, l'officier le plus ancien, donne l'ordre à *tous* les prisonniers de signer les manifestes, dans le refus desquels, jusqu'à présent et sous son autorité, « l'ordre classique était tout entier contenu »<sup>3327</sup>. Ainsi la hiérarchie militaire sera respectée ; ainsi ces manifestes, signés unanimement par l'ensemble des prisonniers, n'auront plus aucune valeur. C'est ce qu'Hubert Bapst, l'un des témoins interrogés par Jean Pouget pour les besoins de son livre, répond, au moment de la sortie du *Manifeste du camp n° 1*, au journaliste Jean Prasteau l'interrogeant sur les motifs ayant conduit les prisonniers à signer les manifestes qui leur étaient soumis :

« Quels ont été les mobiles ? Et bien ces mobiles, si vous voulez, ils sont au nombre de trois. Un premier mobile, d'ordre général, qui était la misère physiologique, entraînant la détresse morale et l'affaiblissement psychologique de l'ensemble du camp ; ça Jean Pouget l'a très bien décrit. La deuxième influence a été celle des médecins, qui ont expliqué mathématiquement que si on continuait sur le même rythme, dans trois mois, six mois, neuf mois, un an au maximum, le camp n° 1, il n'y avait plus personne. Mais la raison essentielle et déterminante a été celle du capitaine Cazaux. Le capitaine Cazaux, à l'exception des deux colonels qui étaient complètement isolés, avec lesquels nous n'avions aucun contact, était l'officier en grade le plus élevé. C'était un homme extraordinaire et remarquable pour lequel, nous tous, jeunes officiers, avions une véritable vénération ; et c'est lui qui, sur son lit de mort, alors qu'il s'était toujours refusé à toute compromission et à toute signature de manifeste, a dit : « Je donne l'ordre au camp de signer, en totalité ». Et il a insisté surtout : « En totalité », car il s'était bien rendu compte que si nous signions tous, ce manifeste perdait par lui-même sa valeur. S'il était resté une vingtaine d'irréductibles – nous

---

<sup>3327</sup> J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, op. cit., p. 464.

étions une vingtaine à peu près à cette époque-là qui ne voulaient rien entendre –, si ces vingt-là n'avaient pas signé, ça donnait beaucoup plus de valeur au manifeste. Alors que si tout le monde signait, on estimait que ça ne pouvait tromper personne. »<sup>3328</sup>

Par cet ordre, le capitaine Le Riantec meurt « calme, détendu [...] joyeux »<sup>3329</sup> : pour Jean Pouget, celui qui a tous les traits du capitaine Cazaux a ainsi « trouvé un moyen simple de sortir de l'alternative hallucinatoire, "signe ou crève", un moyen de sauvegarder l'ordre classique »<sup>3330</sup>. Autrement dit, l'action de propagande, de démoralisation, d'incitation à la trahison et à la désertion, a échoué ; les officiers français ont non seulement su vaincre le poison et préserver « l'ordre classique », mais ils ont su également élaborer l'antidote et le contrepoison en conciliant liberté et justice sociale. Ainsi, déclare Jean Pouget à Jean Prasteau, qui l'interroge sur ce qu'il reste aujourd'hui « dans le cœur de tous ceux qui ont connu le camp n° 1, ou même tous les autres camps »<sup>3331</sup> :

« Je ne sais pas ce qu'il reste dans le cœur, mais... ce que je crois, moi, pour les avoir interrogés longuement, et presque un par un, et pour l'avoir ressenti également, moi-même, c'est que tous, quels qu'ils soient, ont été marqués par cette histoire. Le « lavage de cerveau » – ce mot dont j'ai horreur parce qu'il ne représente rien –, qui a été exercé sur eux, n'a pas réussi. Il n'a pas réussi parce qu'ils avaient une autre foi, ils avaient une autre croyance, ils avaient une autre éthique : une éthique occidentale, chrétienne, ou un humanisme gréco-latin, qui s'opposait à celui qu'on voulait leur inculquer. Mais tous – parce que peut-être étaient-ils ignorants – ont pris conscience d'une autre réalité. Dans mon livre il y a un chapitre intitulé « Le combat des archanges ». Les archanges, c'est la liberté et la justice. Eux les officiers du camp n° 1, les officiers français, étaient les combattants ; ils étaient l'armée de la liberté. Et brusquement, en face d'eux, ils ont découvert, non pas une armée contre la liberté, mais une armée de la justice, c'est-à-dire un autre archange, un archange de lumière, et ils ne pouvaient pas se décider à combattre la justice, et ça a été le déchirement. Et c'est pour ça aussi, peut-être, qu'ils ont pris conscience d'une réalité qu'ils ignoraient avant. »<sup>3332</sup>

Cette « réalité qu'ils ignoraient avant », pour Jean Pouget, c'est l'esprit de justice sociale animant l'armée vietnamienne, mobilisée dans la lutte contre l'inégalité coloniale et plus largement l'inégalité de classe, rival psychologique de l'esprit de liberté qui animait alors, selon lui, l'armée française :

« Combattants de la liberté, ils voyaient se dresser devant eux, nus et affamés, les combattants de la Justice. [...] La Justice était une cause digne de sacrifices et eux, les officiers prisonniers du camp n° 1, étaient de ceux qui acceptent de mourir pour une grande et noble cause. [...] Or la Justice et la Liberté se partageaient le monde et les deux archanges se livraient un combat à mort. [...] Maintenant, ils devaient choisir entre deux archanges de lumière, tous les deux princes des Hommes et lieutenants de Dieu.

---

<sup>3328</sup> Hubert Bapst, in J. Royer et J. Prasteau, « Lire et comprendre », *op. cit.*

<sup>3329</sup> J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, *op. cit.*, p. 467

<sup>3330</sup> *Id.*

<sup>3331</sup> Jean Royer, in J. Royer et J. Prasteau, « Lire et comprendre », *op. cit.*

<sup>3332</sup> Jean Pouget, in *id.*

Les officiers prisonniers du camp n° 1 se sentirent écartelés entre ses deux dominations. Incapables de renier la Liberté, ils ne pouvaient se résoudre à combattre la Justice. S'ils choisissaient un camp, ils gardaient pour l'autre des gestes d'amour et de vénération. »<sup>3333</sup>

Ainsi le camp n° 1 donne-t-il bien une leçon morale et politique aux officiers prisonniers<sup>3334</sup> ; une leçon qu'ils mettront en pratique en Algérie, où certains d'entre eux construiront une doctrine précisément chargée de concilier la « Liberté » et la « Justice ». Si le roman de Jean Pouget ne va pas jusque-là, pour qui connaît son parcours après 1954, le lien est assez facile à faire : en 1956-1957, en Algérie, il prend le commandement d'un bataillon essentiellement composés d'appelés, le 584<sup>e</sup> bataillon du train, que sa médiocrité a fait surnommer « bataillon RAS »<sup>3335</sup>, et le conduit sur la voie de l'excellence militaire via l'action psychologique, en l'engageant dans une bataille morale afin de se gagner les populations du Bordj de l'Agha<sup>3336</sup>. Fort de ces succès, Pouget est chargé en 1958 de superviser, en Algérie, l'ensemble des officiers itinérants d'action psychologique – dès décembre 1942, dans le maquis du plateau des Glières, il fait déjà « ses premières armes dans la guerre révolutionnaire, cette nouvelle tactique qu'aucune école militaire n'enseigne... »<sup>3337</sup> – ; ce faisant, il devient ainsi l'un des principaux artisans du programme politique établi par les 5<sup>e</sup> bureaux, organisé autour d'« un mot d'ordre : l'intégration »<sup>3338</sup> des populations civiles musulmanes, ainsi que l'un des acteurs principaux du 13 mai 1958 (voir supra). Dans cette œuvre, Pouget et son équipe, ainsi que les autres tenants de l'« action psychologique » en Algérie, seront néanmoins les victimes d'opposants selon eux plus coriaces que le FLN, et qui les conduiront à nouveau à la défaite en Algérie, ceux-là mêmes qui, selon Jean Pouget dans son roman, avaient déjà abandonné les combattants-prisonniers en Indochine : les élites politico-militaires françaises, incapables de prendre la mesure du problème global ayant jailli en Indochine et en Algérie, et coupables de n'avoir pas su soutenir le combat du fleuron de leur armée.

*Le manifeste du camp n° 1* s'achève d'ailleurs, en forme de mise en garde, sur un épisode soulignant l'impréparation et l'incrédulité globale de l'armée française face aux réalités de la menace communiste. Après son départ du camp n° 1, le commissaire politique du camp,

---

<sup>3333</sup> J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, op. cit., p. 294-295.

<sup>3334</sup> Une leçon déjà esquissée dans son témoignage : J. Pouget, *Nous étions à Diên Biên Phu*, op. cit., p. 207-208.

<sup>3335</sup> Jean Pouget romance cet épisode de sa carrière in *Bataillon R.A.S.*, op. cit.

<sup>3336</sup> Voir Alexander Zervoudakis, « A case of Successful Pacification: The 584th Bataillon du Train at Bordj de l'Agha (1956-1957) », in Martin S. Alexander and J. F. V. Kleiger (eds), *France and the Algerian War 1954-62: Strategy, Operations and Diplomacy*, London, Frank Cass, 2002, p. 54-64.

<sup>3337</sup> Présentation de l'auteur, in J. Pouget, *Nous étions à Diên Biên Phu*, op. cit., deuxième de couverture.

<sup>3338</sup> D. Leroux, « La "doctrine de la guerre révolutionnaire"... », op. cit., p. 530.

surnommé par les prisonniers « Le Rongeur », se retrouve nommé commissaire politique d'une division Viet-minh ; là, il est amené à diriger la séance d'autocritique de son ami le colonel Lê-Quan (inspiré du colonel Dang Van Viet), le vainqueur de la RC4 qui, vieux soldat issu de la bourgeoisie vietnamienne, formé à l'école française, lui confie alors son admiration pour le capitaine Cazaux..., et que « Le Rongeur » fait condamner à mort en tant qu'« élément irrécupérable »<sup>3339</sup>.<sup>3340</sup> Lorsque l'histoire parvient aux oreilles de l'état-major français, celui-ci, écrit Jean Pouget, la juge « Invraisemblable ! A classer sans suite »<sup>3341</sup>... Clin d'œil à David Rousset, son collègue au *Figaro* ? « Les hommes normaux ne savent pas que tout est possible »<sup>3342</sup> écrivait en effet l'auteur de *L'Univers concentrationnaire* en conclusion de son ouvrage paru en 1946, citation reprise en exergue par Hannah Arendt en introduction à son *Système totalitaire, Les origines du totalitarisme*<sup>3343</sup>. En Indochine comme en Algérie, pour Jean Pouget, l'état-major français, et plus encore la nation, n'ont pas su prendre la mesure du nouveau champ des possibles... C'est d'ailleurs ce qu'il écrit dès 1964, dans l'introduction de son enquête testimoniale sur la bataille de Dien Bien Phu :

« L'humiliation de la défaite, les souffrances, l'épuisement physique, et surtout la découverte du monde étrange des termites rouges besogneuses, insensibles et efficaces [*sic*], ont détruit en nous l'orgueilleuse certitude de la cause juste et invincible du monde libéral. Nous y avons perdu la foi inconditionnelle du Saint-Cyrien. En rentrant, nous avons cherché à comprendre, ouvert des livres, interrogé nos chefs, écouté nos maîtres à penser. Rien n'apaisait notre inquiétude alors que la nation, remise de ses émotions et indifférente semblait-il, nous engageait dans une nouvelle guerre de même apparence sans nous mieux armer pour y combattre. Beaucoup des nôtres ont cherché à combler ce vide en imitant les méthodes qui nous avaient vaincus, et en utilisant les procédés d'action des idéologies que nous devions combattre. Ils produisirent les mêmes fruits vénéneux : le mépris de l'individu, la haine, la servitude et son cortège de misères, puis l'amertume et les mouvements désordonnés de révolte. Dix années de tentatives incomprises, d'élans généreux, d'espoirs déçus, de gâchis ont suivi Dien Bien Phu. »<sup>3344</sup>

Ainsi compris, les ouvrages de Jean Pouget partagent nombre de caractéristiques avec le « roman engagé », celui notamment que l'on avait vu renaître dans l'Entre-deux-guerres pour dénoncer la montée du péril fasciste. Si dans *Le manifeste du camp n° 1* Jean Pouget revendique en effet le genre romanesque, c'est que le roman lui apparaît comme la forme la plus appropriée pour assoir sa démonstration : leçon d'histoire-et-de-politique, *Le manifeste du camp n° 1* a tout du roman historique engagé. Comme *Le Monde réel*

<sup>3339</sup> J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, op. cit., p. 504.

<sup>3340</sup> Voir les mémoires de Dang Van Viet, qui n'a pas été condamné à mort mais effectivement mis sur la touche (voir supra) : Dang Van Viet, *Souvenirs*, op. cit.

<sup>3341</sup> J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, op. cit., p. 505 : ce sont les derniers mots de l'ouvrage.

<sup>3342</sup> D. Rousset, *L'univers concentrationnaire*, op. cit., p. 117.

<sup>3343</sup> H. Arendt, *Les Origines du totalitarisme*, op. cit.

<sup>3344</sup> J. Pouget, *Nous étions à Diên Biên Phu*, op. cit., « Introduction », p. 7.

d’Aragon ou *Novembre 1918* de Döblin, qui avaient recours à la Première Guerre mondiale pour mieux parler, dans le présent de l’immédiat avant-Deuxième Guerre mondiale, d’une situation internationale à nouveau lourde de menaces – la « montée » des fascismes –<sup>3345</sup>, *Le manifeste du camp n° 1* fait de l’expérience des prisonniers du camp n° 1 « un objet de laboratoire, [...] un modèle exemplaire permettant l’observation et la compréhension de mécanismes tout prêts à se déployer à nouveau »<sup>3346</sup>. Rappelons que Jean Pouget, reconverti en correspondant de guerre au *Figaro*, couvre tout particulièrement la guerre américaine du Vietnam<sup>3347</sup>.

Comme Aragon et Döblin, ou plus tard Soljenitsyne, Jean Pouget mène ainsi, à partir de sa propre expérience – rappelons que les faits qu’il relate se situent avant sa propre capture, à Dien Bien Phu, captivité dont il a partiellement témoigné dans *Nous étions à Dien Bien Phu*, en 1964<sup>3348</sup> – et du témoignage de ses anciens compagnons de captivité, une véritable enquête ; mais une enquête à charge, visant tout autant à expliquer qu’à dénoncer. « L’enquête du roman engagé est aussi politique qu’historique », écrivait-il y a peu Aurore Peyroles à propos des romans d’Aragon et de Döblin :

« Permettant l’observation de mécanismes sociaux et politiques tout prêts à se redéployer [...], la plongée dans l’histoire récente n’est donc pas un détour : elle est une accusation permanente. [...] il s’agit de dénoncer les coupables, passés et présents, et non de déplorer ; de comprendre et non de commémorer. [...] Outil de compréhension et de dénonciation, le roman historique est aussi outil de mobilisation. »<sup>3349</sup>

Car, comme pour le roman d’Erwan Bergot, « le détour par le passé permet de démontrer à la fois la permanence de certains (dys)fonctionnements et la possibilité de la lutte »<sup>3350</sup>, à travers ici la micro-histoire romancée des officiers français prisonniers de la RDV. *Le manifeste du camp n° 1* peut être lu comme un *Zéro et l’infini* asiatique, dépeignant un système d’autant plus effrayant que ses acteurs sont humanisés par le romancier, mettant ainsi en leçon le passé pour le présent :

---

<sup>3345</sup> Voir A. Peyroles, « La Première Guerre mondiale à la veille de la Seconde... », *op. cit.*

<sup>3346</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>3347</sup> En 1975, il contribuera notamment au sauvetage de son collègue Christian Hoche, fait prisonnier par les troupes du général Giap. Voir « Le journaliste du Figaro Christian Hoche raconte sa captivité dans la jungle », *Le Figaro*, 1975, [En ligne], URL : <http://www.lefigaro.fr/histoire/archives/2015/04/29/26010-20150429ARTFIG00313-1975-le-journaliste-du-figaro-christian-hoche-raconte-sa-captivite-dans-la-jungle-vietnamienne.php>, consulté le 29/04/2015 ; voir aussi Christian Hoche, « Préface », in Jean Pouget, *Le manifeste du camp n° 1, Le calvaire des officiers français prisonniers du Viêt-minh*, Paris, Editions Tallandier, collection Texto, 2014 (1<sup>e</sup> éd. 1969), p. 18-24.

<sup>3348</sup> Dans *Nous étions à Dien Bien Phu*, *op. cit.*, Jean Pouget témoigne essentiellement de sa capture et des quelques jours précédant sa libération (p. 15-16 ; 201-212 ; 340-341 ; 346-348).

<sup>3349</sup> A. Peyroles, « La Première Guerre mondiale à la veille de la Seconde... », *op. cit.*, p. 82.

<sup>3350</sup> *Ibid.*, p. 84.

- ici en dénonçant l'abandon des supplétifs vietnamiens – on devine, derrière, les harkis d'Algérie –, à travers les remords d'un prisonnier du camp n°1 : « Parce qu'ils avaient senti que ce chef les aimait, ils l'avaient suivi, lui avaient obéi les yeux fermés, de toute leur confiance. Et lui, François Couloubre, leur chef, les avait abandonnés pour obéir à son propre chef, un vieil homme assis dans un bureau lointain »<sup>3351</sup> ;
- là en dénonçant la persistance et le travestissement du système concentrationnaire : « Il n'est pas jusqu'aux camps de concentration, le péché mortel de l'humanité, qui au besoin ne sachent se maquiller et se parfumer d'essences humanistes. Ici, ils deviennent des "camps de personnes déplacées", là, des "camps de rééducation par le travail" »<sup>3352</sup> ; etc.

S'opposant au discours historien, entendu comme un discours de confiscation et de domination<sup>3353</sup>, le roman engagé incarne la grande histoire en recourant à la petite histoire de ces anonymes, oubliés par les puissants – hommes politiques, de média ou de savoir –, ceux d'en bas, ceux qui ont les mains dans le cambouis de l'histoire : les prisonniers UF de la RDV, ainsi placés au cœur du grand jeu de la « Guerre d'Indochine » et plus largement de la « Guerre froide ». Par là-même, Jean Pouget donne à voir aux lecteurs des personnages auxquels ils peuvent s'identifier ; par l'illusion romanesque de revivre l'expérience des prisonniers du camp n° 1, il renforce l'efficacité de sa démonstration et favorise les chances d'une plus large diffusion de cette histoire, voire d'une mobilisation possible :

« Reconfigurer le partage du "sensible historique", pour reprendre l'expression de Jacques Rancière, c'est à la fois se choisir les bons héros et inscrire dans la mémoire romanesque le sort d'anonymes voués à l'oubli : Döblin et Aragon [tout comme Jean Pouget] élaborent dans leurs romans une "histoire justicière", maraudant dans [...] les marges et les silences de la grande Histoire. »<sup>3354</sup>

Dans le roman de Jean Pouget, ces « bons héros », ces « anonymes voués à l'oubli », sont directement inspirés de personnages ayant réellement existé, auxquels l'histoire n'a selon lui pas rendu justice. *Le manifeste du camp n° 1* n'est ainsi pas à proprement parler un roman, une fiction, comme semble l'y réduire Nicolas Séradin<sup>3355</sup> : il a tout de l'« essai d'investigation littéraire »<sup>3356</sup>, pour reprendre le sous-titre qu'Alexandre Soljenitsyne

<sup>3351</sup> J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, op. cit., p. 227.

<sup>3352</sup> *Ibid.*, p. 222.

<sup>3353</sup> Voir J. Pouget, *Nous étions à Diên Biên Phu*, op. cit., « Introduction », p. 7.

<sup>3354</sup> A. Peyroles, « La Première Guerre mondiale à la veille de la Seconde... », op. cit., p. 84.

<sup>3355</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français*, op. cit., p. 286-287.

<sup>3356</sup> A. Soljenitsyne, *L'archipel du Goulag*, op. cit., sous-titre de l'ouvrage.

donnera à *L'Archipel du Goulag* en 1973. Si Jean Pouget « revendique la liberté de fiction habituellement accordée aux conteurs », c'est-à-dire la liberté du « mentir-vrai » romanesque<sup>3357</sup>, les événements qu'il rapporte sont en effet « des matériaux historiques » et « la ressemblance des personnages avec des hommes morts ou vivants a été respectée, sauf », précise Pouget, « en ce qui concerne les "salauds", issus évidemment de ma seule imagination »<sup>3358</sup>. Pour autant, ces mêmes « salauds » apparaissent également dans nombre de témoignages consacrés au camp n° 1, et s'ils sont ici ironiquement qualifiés d'*imaginaires*, c'est avant tout pour ne pas rouvrir et étaler publiquement les plaies faites à la société militaire dans les camps de prisonniers de la RDV<sup>3359</sup>, comme en témoigne par ailleurs l'utilisation généralisée de pseudonymes, procédé unanimement employé dans tous les témoignages publiés par les anciens prisonniers UF de la RDV jusque dans les années 1980-1990.

Ainsi, témoigne Hubert Bapst, l'un des officiers-prisonniers du camp n° 1, qui se reconnaît dans l'ouvrage de Pouget sous le pseudonyme de « Murviel », *Le Manifeste du camp n° 1* est un « roman-récit avec 90 % de faits authentiques et 10 % de "sauce" en ayant bien sûr changé les noms des protagonistes »<sup>3360</sup>. Hubert Bapst est d'autant mieux placé pour attester de la globale véracité historique du *Manifeste du camp n° 1* qu'il est précisément l'un des anciens prisonniers avec lequel Jean Pouget s'est longuement entretenu pour construire son récit. Plus qu'un simple roman, l'ouvrage de Pouget est fondé sur une longue et minutieuse enquête testimoniale, accomplie par un témoin privilégié qui, s'il n'a pas directement expérimenté les faits qu'il relate – la captivité des officiers français de la RC4 de 1950 à 1952 –, en a acquis une solide connaissance, de manière à la fois documentée et empirique.

Fait prisonnier à Dien Bien Phu où il a été parachuté parmi les derniers contingents de volontaires, au début du mois de mai, Jean Pouget n'est pas ignorant des réalités de la vie des prisonniers de la RDV. Ainsi, se souvient-il, lorsqu'il est fait prisonnier le 7 mai 1954 :

« Je savais que les types qui marchaient pieds nus étaient condamnés. Je savais qu'il y avait 700 kilomètres depuis Diên Biên Phù jusqu'au camp. Nous marchions de nuit pour éviter d'être bombardés par l'aviation française. Nous n'avions qu'une boule de riz à manger par jour. Mais on y

---

<sup>3357</sup> A. Peyroles, « La Première Guerre mondiale à la veille de la Seconde... », *op. cit.*, p. 86.

<sup>3358</sup> J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, *op. cit.*, note de l'auteur p. 7.

<sup>3359</sup> L'ouvrage de Jean Pouget a au contraire pour ambition de recoudre ces plaies ouvertes en Indochine, et qui continuèrent de hanter la vie et la carrière de certains anciens prisonniers dans les années 1960.

<sup>3360</sup> H. Bapst, *Un taulard chez les Viets*, *op. cit.*, p. 124.

est arrivés ! On a laissé de nombreux camarades sur la piste. La dysenterie, le béribéri, les pieds gangrénés, toutes les maladies possibles. On les abandonnait dans des villages. Ils y mouraient. »<sup>3361</sup>

Jean Pouget connaît déjà la plupart de ces « gars » – certains sont même ses amis – ; il en suit depuis quelques mois le destin comme aide de camp du général Navarre, nommé commandant en chef des forces françaises en Indochine en mai 1953 : un poste qui lui permet d’avoir copie de la plupart des rapports concernant les prisonniers de la RDV<sup>3362</sup>. Son intérêt pour le problème des prisonniers semble avoir été généré par les répercussions du scandale déclenché par les déclarations du lieutenant Xavier du Crest de Villeneuve au *Monde* en septembre 1952, reprises dans *Le Figaro* en février 1953 (voir supra). Avant l’été 1952, l’armée française, dans sa globalité, est peu au fait du problème des prisonniers ; jusqu’à la libération du lieutenant de Villeneuve, atteste en effet Georges Darrieus dans son journal de marche, « rien ne filtrait des camps [...] Sa déclaration », poursuit Darrieus – pour rappel, de Villeneuve reconnaît les atrocités commises au Vietnam par le CEFEO et l’illégitimité du combat de la France en Indochine –, a donc « fait beaucoup de bruit. Je suis à ce moment-là en garnison à Trèves et on en discute beaucoup dans les salons et les popotes »<sup>3363</sup> – à cette époque, Jean Pouget est également en poste en Allemagne<sup>3364</sup> –, s’interrogeant sur le comportement de cet officier jusque-là exemplaire : a-t-il été conquis par la propagande de la RDV, et donc trahi la France et son armée, ou bien a-t-il fait cette déclaration pour servir ses camarades demeurés au camp n° 1 ? Plus tard, journaliste au *Figaro*, Jean Pouget écrira plusieurs articles sur le cas du Crest de Villeneuve, en disant « combien son sacrifice avait été exemplaire et utile à ses camarades »<sup>3365</sup>, tendant ainsi à réhabiliter cet officier contraint après-guerre à quitter l’armée.

Mais à Jean Prasteau, journaliste qui l’interroge, le 19 octobre 1969, pour l’émission « Lire et comprendre » de l’ORTF sur la genèse du *Manifeste du camp n° 1*, Jean Pouget ne parle pas de du Crest de Villeneuve, ni même des nombreux articles de presse parus dans les années 1950-1954 sur le sort des prisonniers UF de la RDV ; aucune référence non plus aux précédents romans de Jean Lartéguy, Erwan Bergot ou Gérard Avelane ; aucune référence enfin aux témoignages de captivité déjà publiés, de Claude Goëldhieux à Pierre

---

<sup>3361</sup> J. Pouget, cité par Ch. Hoche, « Préface », in J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1* (éd. 2014), *op. cit.*, p. 12.

<sup>3362</sup> Tout comme son successeur au poste, le capitaine Ferrandi, celui-là même qui aurait averti le général Salan, à la libération des prisonniers à l’été 1954, qu’il en manquait un certain nombre parmi les officiers, précisément ceux classés parmi les « vipères lubriques » en captivité. L. Stien, *Les soldats oubliés*, *op. cit.*, p. 296-297.

<sup>3363</sup> Journal de marche de Georges Darrieus, cité in H. Bapst, *Un taulard chez les Viets*, *op. cit.*, p. 140.

<sup>3364</sup> J. Pouget, *Nous étions à Diên Biên Phu*, *op. cit.*, « Introduction », p. 8.

<sup>3365</sup> Journal de marche de Georges Darrieus, cité in H. Bapst, *Un taulard chez les Viets*, *op. cit.*, p. 140.

Richard : le sujet paraît résolument neuf. C'est d'ailleurs de cette manière que Jean Prasteau présente *Le Manifeste du camp n° 1*, développant selon lui « un thème tout à fait étonnant [...] que l'on n'avait encore jamais abordé »<sup>3366</sup> : la captivité des officiers français aux mains de la RDV. Jean Pouget ne détrompe guère le journaliste, et en rajoute encore, peut-être afin de donner un argument de ventre supplémentaire à son ouvrage, sur le caractère secret de la question sur laquelle son livre lève enfin le voile. Romançant sa rencontre avec la question des prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine », il raconte ainsi à Jean Prasteau être tombé un jour, dans le coffre du général Navarre, sur un « dossier très secret » consacré aux prisonniers UF de la RDV :

« j'ai découvert un monde que je ne soupçonnais pas, un monde totalement inconnu : comment vivaient, depuis quatre ans, les officiers prisonniers du Viet-Minh, dans la jungle, et dans des conditions absolument inimaginables, au sens propre du mot. Il se trouve que, quelque mois plus tard, j'ai été moi-même amené [...] dans ce camp n° 1 et que j'ai pu voir cette communauté [...] où des anciens depuis quatre ans survivaient grâce à leur organisation. Ce sujet m'a passionné. »<sup>3367</sup>

Mais la question, nous l'avons vu, est loin d'être aussi secrète que le prétend Jean Pouget : la presse notamment, à commencer par *L'Humanité* qui publie les manifestes signés par les prisonniers en captivité, s'en fait l'écho depuis le début des années 1950. En exagérant le caractère secret de la question, en rendant « visibles », comme dans le roman engagé de l'Entre-deux-guerres, « ces anonymes que les grands hommes au pouvoir préférèrent souvent ne pas voir »<sup>3368</sup>, Jean Pouget assoit un peu plus encore la posture justicière de son ouvrage.

Jean Pouget n'a d'ailleurs guère besoin de fouiller dans les tiroirs de son supérieur pour prendre conscience du problème des prisonniers UF de la RDV ; comme aide de camp du général Navarre, il a la primeur des témoignages des prisonniers du camp n° 1, recueillis par la Sécurité militaire et l'Office du prisonnier après leur libération anticipée<sup>3369</sup>. En octobre 1953, exemple parmi d'autres, il reçoit copie des déclarations de l'adjudant-chef Auguste Villecroze. Dressant un compte-rendu de ses deux années passées au camp n° 1, celui-ci modélise la captivité en deux grandes phases, faisant se succéder « mortalité énorme, manque d'hygiène – pas de médicaments ou très peu – nourriture insuffisante – mauvais traitements » en 1950-1951 puis, à partir de 1952, « conséquence normale des cours politiques que l'on nous faisait subir » : « plus de mauvais traitements – amélioration

---

<sup>3366</sup> J. Royer et J Prasteau, « Lire et comprendre », *op. cit.*

<sup>3367</sup> Jean Pouget, in *ibid.*

<sup>3368</sup> A. Peyroles, « La Première Guerre mondiale à la veille de la Seconde... », *op. cit.*, p. 83.

<sup>3369</sup> Nous ne mettons pas en doute sa parole : peut-être a-t-il en effet pris conscience de l'étendue du problème des prisonniers français de la RDV en ouvrant l'un des tiroirs du bureau de son supérieur, au printemps 1953, mais après cette date, il n'a plus besoin de mener son enquête dans les dossiers secrets du général Navarre : il est en effet destinataire des rapports de la SM et de l'OP sur la question des prisonniers.

dans la distribution des médicaments – nourriture plus abondante – élargissement économique – gérance par nous-mêmes de la prime d'alimentation »<sup>3370</sup>. De telles descriptions piquent évidemment la curiosité de l'officier, qui pressent le combat hors-normes que ses collègues vivent là-bas, au camp n°1 ; l'on reconnaît ainsi, dans les déclarations de Villecroze ou de ses camarades libérés de manière anticipée avant 1954, les origines de la scansion chronologique adoptée par Jean Pouget dans son roman, qui s'arrête précisément au début de la deuxième phase<sup>3371</sup>. L'essentiel de l'ouvrage étant configuré autour du choix opéré par les prisonniers et aux circonstances les ayant conduits à se soumettre à la propagande de leurs geôliers<sup>3372</sup>, Pouget fait en effet se succéder deux périodes : la première, où « L'ordre classique » (titre de la première partie) semble tant bien que mal résister à l'épreuve de la captivité ; la deuxième, où « L'ère sans lipides » (titre de la deuxième partie) – autrement dit avec les mots de l'adjudant Villecroze : « manque d'hygiène – pas de médicaments ou très peu – nourriture insuffisante – mauvais traitements » –, épuise les corps et les esprits des prisonniers, entraînant une nette inflation de la mortalité, qui les conduit finalement à jouer le jeu imposé par leurs geôliers.

Ainsi l'enquête testimoniale de Jean Pouget commence-t-elle dès avant son propre internement au camp n° 1 ; elle se poursuit ensuite à l'été 1954, durant sa captivité – aspect sur lequel il demeure là encore muet dans l'interview accordée à Jean Prasteau en 1969 –, qu'il met à profit en recueillant les témoignages des anciens de la RC4, dont nombre d'entre eux sont ses amis. Ainsi, témoigne Hubert Bapst :

« Mon ami, le capitaine (ABC) Jean Pouget, ancien aide de camp du général Navarre, s'était porté volontaire pour être parachuté à Dien Bien Phu. Très grièvement blessé, il fut fait prisonnier et, par chance, dirigé en camion vers le camp n° 1. Il était le premier à nous rejoindre et comme il comptait de nombreux amis parmi nous, il fut tout de suite adopté et récolta ainsi, de première main, tous les

---

<sup>3370</sup> Déclaration particulière de l'adjudant-chef A. Villecroze, 22 octobre 1953, *op. cit.*

<sup>3371</sup> Après la signature collective du « Manifeste du camp n° 1 » et la mort du capitaine Cazaux, résume Hubert Bapst, l'un des témoins de l'ouvrage de Jean Pouget ici interrogé par Jean Prasteau, les conséquences ont été immédiates : « Tout d'abord, la distance des corvées : corvée de riz, elle était passée de quarante à dix, parfois cinq kilomètres [...]. Deuxième conséquence : nous avons l'autonomie de notre ravitaillement, [...] ce qui a permis d'introduire enfin ces fameux « lipides » [petit rire étouffé] dont parle Jean Pouget [...]. Et la troisième conséquence directe, c'est qu'on a vu arriver [...] quelques comprimés de quinacrine, quelques ampoules d'hémétine, qui ont tout de même permis à nos médecins [...] de sauver les cas les plus désespérés. La mortalité est tombée de 40 à 20 %. » H. Bapst, in J. Royer et J Prasteau, « Lire et comprendre », *op. cit.*

<sup>3372</sup> Ainsi que l'explique Jean Pouget lui-même à Jean Prasteau : « Le manifeste... dominait toute la vie dans cette première année au moins. Presque tout de suite, les Vietns ont essayé d'utiliser ces prisonniers. [...] Pour les utiliser, il fallait s'en servir pour la propagande Viet-Minh. [...] Donc il s'agissait d'obtenir d'eux la signature d'un texte dans lequel ils se reconnaissaient comme des criminels de guerre, et surtout dans lequel ils condamnaient... la politique de la France menant « une guerre injuste et criminelle » [...] et s'accuser également, pour renforcer cette idée, d'avoir commis des atrocités, ce qui déconsidérerait toute l'action de l'armée. Il est bien évident que, devant un tel texte, un officier ne pouvait pas signer. La résistance a duré un an, et c'est toute l'histoire du livre. » J. Pouget in J. Royer et J Prasteau, « Lire et comprendre », *op. cit.*

éléments de notre aventure (ce qui le différencia des autres prisonniers de D.B.P [Dien Bien Phu, nda] qui à leur arrivée furent "parqués" à distance du "camp des anciens"). »<sup>3373</sup>

La chose est également attestée par Louis Stien qui, dans sa baraque de prisonniers, confie avoir « la chance d'avoir comme voisin le capitaine Pouget, homme et soldat remarquable. [...] Il s'intéresse passionnément à notre histoire, se fait expliquer toutes les étapes de notre rééducation, la mise en condition, l'endoctrinement et ses ficelles, l'exploitation, l'accompagnement par le régime alimentaire. Il sera plus tard l'auteur d'un remarquable ouvrage, *Le Manifeste du camp n° 1*. »<sup>3374</sup>

Après 1954, Jean Pouget continue d'ailleurs son compagnonnage avec les anciens prisonniers de la RDV, au sein notamment des 5<sup>e</sup> bureaux en Algérie dont il connaît tous les officiers itinérants d'action psychologique, dont nombre d'entre eux sont d'anciens prisonniers de la RDV. « A partir d'avril 1958 », écrit en effet Denis Leroux, « le commandant Jean Pouget, est mandaté par Jacques Chaban-Delmas, alors ministre de la Défense, pour obtenir "le plein emploi des Officiers Itinérants". Il doit dès lors "circuler dans toute l'Algérie en allant d'officier itinérant en officier itinérant"<sup>3375</sup> et doit se faire communiquer l'ensemble de leurs rapports. Jean Pouget est alors le chef de l'antenne de l'état-major du ministre de la Défense en Algérie, une des chevilles ouvrière des manœuvres gaullistes dans les milieux militaires et européens en Algérie, avant mai 1958. Il effectue plusieurs tournées en compagnie du lieutenant-colonel Feaugas, alors numéro 2 du 5<sup>e</sup> bureau »<sup>3376</sup>, et lui-même ancien prisonnier de la RDV. Nul doute que ces anciens du camp n° 1 ont alors souvent l'occasion d'échanger sur leurs expériences de prisonnier, échanges qu'il poursuit, dans les années 1960, avec la casquette de grand reporter au *Figaro* :

« Beaucoup plus tard, quand j'ai été libéré, j'ai interrogé ces garçons, un par un, longuement, parce que c'était des souvenirs... pour lesquels ils avaient une certaine réticence, ils n'osaient pas en parler. Ils n'en parlaient pas entre eux. Ils n'avaient pas formé d'amicale. Quand ils se voyaient, ils parlaient de bons souvenirs et ne parlaient pas des mauvais. Et comme je voulais connaître les mauvais souvenirs, il a fallu que je les force un peu. C'est pour ça que je n'ai pas voulu faire un récit, je n'ai pas voulu trahir le secret de la confession. »<sup>3377</sup>

Là est la dernière raison du choix de la forme romanesque pour cette enquête testimoniale : le respect de la parole confiée par amitié par les anciens prisonniers de la RC4, Jean-Jacques

---

<sup>3373</sup> H. Bapst, *Un taulard chez les Viets*, *op. cit.*, p. 124.

<sup>3374</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, *op. cit.*, p. 288.

<sup>3375</sup> CAOM, 3 463, Note du ministre de la Défense nationale, objet : Mission du Commandant Pouget, 29 mars 1958.

<sup>3376</sup> D. Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur... », *op. cit.*

<sup>3377</sup> Jean Pouget, in J. Royer et J. Prasteau, « Lire et comprendre », *op. cit.*

Beucler, Louis Stien, Hubert Bapst... ; l'anonymat assuré par l'emploi de pseudonymes ; « le secret de la confession » garanti par l'art du roman.

### 3.1.2.3 *Au bilan, qui sont ces hommes qui témoignent dans les années 1960-1970 ?*

Ainsi compris, *Le Manifeste du camp n° 1* de Jean Pouget représente d'abord un tournant, dans la question des prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine », car il permet de réunir un premier embryon des futurs artisans de sa cause dans l'espace public. Là est d'ailleurs sans doute l'origine de l'amicale du camp n° 1<sup>3378</sup>, animée notamment par Jean-Jacques Beucler, pour partie à l'origine, dans les années 1980, à l'Association nationale des anciens prisonniers d'Indochine<sup>3379</sup>. Pour un peu, à voir notamment les témoins défiler devant la caméra de Jean Royer et répondre aux questions qu'a fait naître la lecture du *Manifeste du camp n° 1* chez Jean Prasteau<sup>3380</sup>, le roman prendrait presque l'allure d'un ouvrage collectif<sup>3381</sup> – le premier, spécifiquement consacré à la question des prisonniers, non porté par l'exigence opérationnelle –, avant les numéros spéciaux de revues historiques (voir infra) et autres ouvrages dirigés par Amédée Thévenet<sup>3382</sup> ou l'ANAPI<sup>3383</sup>. Après l'action psychologique en Algérie, l'ouvrage de Jean Pouget a ceci d'essentiel qu'il apparaît ainsi comme un premier stade de cristallisation d'un discours collectif ; il fait *référence*.

*Le manifeste du camp n° 1* marque également un tournant du fait de son succès public ; il apparaît ainsi moins comme la « matrice »<sup>3384</sup> des témoignages ultérieurs que comme un tournant éditorial favorisant la création d'un espace favorable à leur écriture et leur diffusion. Comme *L'archipel du goulag* d'Alexandre Soljenitsyne pour les camps soviétiques, *Le Manifeste du camp n° 1* n'est pas le premier récit français sur les camps de la RDV, ni même sur l'épreuve morale et politique subie par les prisonniers de la RDV ;

---

<sup>3378</sup> Voir Jean Pouget, « Le rendez-vous du souvenir des 50 officiers rescapés du camp n° 1 du Tonkin », *Le Figaro*, 16 juillet 1969.

<sup>3379</sup> ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 11.

<sup>3380</sup> Dans l'émission « Lire et comprendre » du 19 octobre 1969, se succèdent en effet, outre Jean Pouget, messieurs Lefébure, Bapst et Stihlé. J. Royer et J. Prasteau, « Lire et comprendre », op. cit.

<sup>3381</sup> Jean Pouget s'était déjà livré à l'exercice, dans une perspective critique et réflexive, de l'enquête archivistique et testimoniale pour son précédent ouvrage consacré à la bataille de Diên Biên Phu : « j'ai relu les lettres, les directives, les comptes rendus, j'ai interrogé les hommes responsables et écouté les témoins. Cette masse hétéroclite de documents fait le tour de la question. [...] Pour leur donner leur vrai sens et leur valeur, il fallait replacer ces documents dans l'ambiance de l'époque. J'ai tenté de la recréer avec les souvenirs de mes camarades et les miens. » J. Pouget, *Nous étions à Diên Biên Phu*, op. cit., « Introduction », p. 10-11.

<sup>3382</sup> Voir notamment A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée*, op. cit.

<sup>3383</sup> ANAPI, *Les soldats perdus*, op. cit.

<sup>3384</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français*, op. cit., p. 287

par le contexte politique national et international dans lequel il publie son roman – après mai 1968, après la répression du printemps de Prague, au moment où la « Guerre américaine du Vietnam » s'intensifie... –, par les relais médiatiques dont il dispose en tant que grand reporter au *Figaro*, Jean Pouget peut être cependant considéré comme le premier auteur relevant de l'espace de discours des anciens prisonniers UF d'Indochine à faire émerger au grand jour la question de leur expérience, et à la faire ainsi sortir du champ strict des mémoires opérationnelles plus ou moins défaits de « l'action psychologique ». Comme pour Soljenitsyne, ce succès tient aussi « au talent de l'écrivain » : comme *L'archipel du goulag*, *Le manifeste du camp n° 1* n'a « pas la sécheresse d'un livre blanc », il n'est « pas non plus constitué d'un unique témoignage personnel » ; « se présentant comme un "essai d'enquête littéraire" », pour reprendre l'analyse d'Yves Hamant sur le bestseller de Soljenitsyne, il est « à la fois somme sur le Goulag et œuvre littéraire »<sup>3385</sup>.

Très lu dans le milieu des anciens prisonniers d'Indochine, en témoignent la fréquence des renvois à l'ouvrage dans les récits postérieurs – le petit jeu consistant notamment à identifier les prisonniers derrière leurs pseudonymes –, *Le manifeste du camp n° 1*, sa méthodologie d'enquête et son succès d'édition, permettent ainsi de développer une certaine dynamique testimoniale. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien qu'au moins deux des anciens prisonniers du camp n° 1 interrogés par Jean Pouget publient leurs mémoires de captivité dans les années 1970 : le révérend-père Albert Stihlé, dès 1971<sup>3386</sup>, et Jean-Jacques Beucler en 1977<sup>3387</sup>, nous y reviendrons. Dès lors, l'on peut en effet parler de vague en cela que ces trois récits sont intimement liés ; non seulement leurs auteurs partagent un même objectif de faire connaître plus largement leur expérience dans l'espace public, mais ils font référence les uns aux autres et semblent s'insérer dans une même dynamique. Ainsi les *Quatre années chez les Viets* de Jean-Jacques Beucler sont-elles introduites par une préface signée Edgar Faure se référant explicitement aux ouvrages de Lartéguy, de Pouget et de Stihlé :

« Il est rare qu'un Secrétaire d'Etat ait été un personnage de roman. Et pourtant Jean-Jacques Beucler figure en bonne place, sous le nom de Marindelle, dans les *Centurions* de Lartéguy, il est le Leyrieux du *Manifeste du Camp n° 1* de Jean Pouget (1969), il est sans doute le lieutenant Grandperrin dans *Le prêtre et le commissaire* du Père Albert Stihlé (1971). Et on le reconnaît tout de suite, ce jeune

---

<sup>3385</sup> Y. Hamant, « De la "terreur rouge" à l'"archipel du Goulag" », *op. cit.*, p. 39. Sur l'histoire de ces vagues successives de témoignages, voir L. Toker, *Return from the Archipelago*, *op. cit.*

<sup>3386</sup> A. Stihlé, *Le prêtre et le commissaire*, *op. cit.*

<sup>3387</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, *op. cit.*

officier diplomate et persuasif »<sup>3388</sup>, qui semble ainsi, sous la plume d'Edgar Faure, être né pour la politique.

Pour un peu, *Le prêtre et le commissaire* paraît presque être un appel du pied au témoignage de Jean-Jacques Beucler, en cela notamment qu'il s'achève sur une définition relativement claire du *devoir de mémoire* incombant aux survivants du camp n° 1, précisément formulée par Grandperrin, l'un des principaux hérauts du livre, celui-là même qui a initié Stihlé, à son arrivée, aux réalités de la vie au camp n° 1 et a réussi à assurer la survie du collectif des prisonniers par une certaine discipline du double-jeu. « À quoi nous a donc servi cette longue opération de survie », se demande en effet Albert Stihlé à l'été 1954 ? « À témoigner un jour que le vieil homme est increvable, dit brièvement Grandperrin »<sup>3389</sup>, ce personnage inspiré par Jean-Jacques Beucler qui, au moment même où paraît l'ouvrage de Stihlé, commence à l'Assemblée nationale à porter la voix des anciens prisonniers d'Indochine.

En définitive, qui sont ainsi les anciens prisonniers français de la RDV qui témoignent dans les années 1960-1970 ? Officiers – à l'exception du révérend-père Albert Stihlé –, tous les hommes qui témoignent dans les années 1960-1970 (exception faite de Robert Vidal en 1976, voir infra) sont d'anciens prisonniers du camp n° 1. Pour la plupart, à l'exception de Jean Pouget et Erwan Bergot, faits prisonniers à Dien Bien Phu, ils ont connu une captivité longue : près de deux ans pour le révérend-père Albert Stihlé, quatre ans pour Alain de Braquilanges, et même cinq pour André Bruge et Pierre Richard, faits prisonniers en 1949 et internés ensemble, jusqu'à leur transfert au camp n° 1.

En captivité, ils se présentent parmi les résistants les plus actifs à l'action morale et politique de leurs geôliers : considérés par ces derniers comme des « vipères lubriques », dénoncés comme tels par certains de leurs « camarades » délateurs – ils ont ainsi pu voir leurs noms parés de « croix noires » sur les listes de prisonniers de leurs geôliers –, les « anciens », ceux faits prisonniers avant Dien Bien Phu, ne sont libérés qu'entre le 2 et le 4 septembre 1954, après que le haut commandement français ait constaté que leurs noms ne figuraient pas sur les listes de prisonniers libérables fournies par la RDV<sup>3390</sup>, et ainsi exigé leur libération immédiate<sup>3391</sup>. Cette résistance, attestée par leur libération tardive, en

---

<sup>3388</sup> Edgar Faure, « Préface », in J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, op. cit., p. 5

<sup>3389</sup> A. Stihlé, *Le prêtre et le commissaire*, op. cit., p. 254.

<sup>3390</sup> Col. de Sury, Rapport de la Commission de recherches des renseignements sur les PG, 1<sup>er</sup> septembre 1954, op. cit..

<sup>3391</sup> Cette libération retardée est attestée, et ses raisons questionnées, par deux officiers ayant fait partie de ce contingent de non libérés en août 1954, Louis Stien (*Les soldats oubliés*, op. cit., p. 294-297) et Charles Jeantelot (*Repères au crépuscule*, op. cit., p. 665-671).

feraient ainsi des témoins privilégiés, des témoins légitimes : « N'ayant été libéré que plus d'un mois après l'armistice parce que je n'avais pas voulu remplir les conditions requises pour bénéficier d'une libération anticipée », écrit Pierre Richard, « j'ai le droit de parler, d'excuser ou de condamner. »<sup>3392</sup> Ainsi, si Richard excuse le comportement des sous-officiers et des soldats, essentiellement dépeints sous le jour de victimes désemparées par l'absence de leurs chefs<sup>3393</sup>, effrayés par le rythme des morts, et motivés par la promesse, formulée à partir de 1951, d'une possible libération anticipée<sup>3394</sup>, il se fait plus sévère s'agissant des officiers :

« Comment se demander alors que les prisonniers se soient accrochés désespérément à cette possibilité de libération que les Viets offraient et que, pour en bénéficier, ils se soient laissés aller à des actes et à des paroles qui, en d'autres circonstances, auraient été répréhensibles. Je ne veux parler que des sous-officiers et des hommes de troupe. Il reste bien entendu que, pour les officiers, il y avait des limites à ne pas dépasser. Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur ceux qui ont dépassé ces limites, chaque cas est un cas particulier. »<sup>3395</sup>

Dans les années 1960-1970, jusqu'au cas plus complexe de Jean-Jacques Beucler, seuls les « cas particuliers » des fortes-têtes semblent ainsi autorisés à parler, ou plutôt s'autoriser elles-mêmes à témoigner. À l'instar d'André Bruge – dont « l'expérience, le courage raisonné et l'autorité »<sup>3396</sup> ont généralement été appréciés de ses camarades de captivité –, à qui le général Ely propose dès 1954 de siéger à la commission d'enquête sur le comportement des officiers en captivité<sup>3397</sup>, c'est d'abord lié au fait qu'ils ont été d'emblée considérés comme des témoins fiables par les autorités militaires, aptes à juger l'expérience collective de la captivité.

Cela tient aussi au fait qu'une expérience postérieure à leur libération a déjà agi comme instance de légitimation de leurs savoirs acquis en captivité. Tous – sauf peut-être le révérend-père Albert Stihlé dont nous ne connaissons pas l'itinéraire d'après-libération –, à divers niveaux, sont en effet d'anciens praticiens de l'action psychologique en Algérie<sup>3398</sup>. Ceux-là ont vécu leur captivité – tout au moins c'est comme cela qu'ils la transmettent –

---

<sup>3392</sup> P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, *op. cit.*, p. 124-125.

<sup>3393</sup> Certains sous-officiers prisonniers, comme René Mary ou Amédée Thévenet, s'inscriront en faux contre cette victimisation des soldats et sous-officiers affichée par les officiers, revendiquant eux-aussi une certaine forme de résistance (voir infra).

<sup>3394</sup> « La majorité des prisonniers », écrit Pierre Richard, « ne faisaient que jouer une comédie, pénible sans doute, mais indispensable pour être libérés ». P. Richard, *Cinq ans prisonnier des Viets*, *op. cit.*, p. 135.

<sup>3395</sup> *Ibid.*, p. 154-155.

<sup>3396</sup> Description du commandant Bruge par René Moreau, fait prisonnier à Vinh en 1946 et l'un des compagnons de captivité de Bruge, au premier semestre 1950, en Annam. R. Moreau, *8 ans otage chez les Viets*, *op. cit.*, p. 190.

<sup>3397</sup> Lettre du général Ely sur le comportement de certains cadres en captivité, 28 octobre 1954, *op. cit.*

<sup>3398</sup> D. Leroux, *Les cinquièmes bureaux pendant la guerre d'Algérie*, *op. cit.*, communication de l'auteur.

sans abandonner totalement l'uniforme du soldat pour celui du prisonnier, comme s'ils étaient en observation, voire en mission d'infiltration, reconfigurant leur combativité en une attitude offrant le moins de failles possibles à l'adversaire, tout en recueillant un maximum d'informations sur son fonctionnement. Tous soulignent en avoir tiré, par-delà les souffrances endurées, un enrichissement certain : outre la conscience d'un danger nouveau et extrêmement menaçant, une sorte de psychologie politique doublée d'un savoir social pratique<sup>3399</sup>, conceptualisés et mis en application dès la fin des années 1950, d'abord en Algérie, et plus largement sur le terrain national et international de la contrepropagande anticommuniste et de l'action antisubversive.

C'est du reste ce que souligne, en 1962, l'un des premiers récits historiens publiés sur la « Guerre d'Indochine »<sup>3400</sup> : *Indochine, 1946-1962 : chronique d'une guerre révolutionnaire*, traduction française du célèbre *Street Without Joy*<sup>3401</sup> de Bernard Fall<sup>3402</sup>. L'histoire personnelle de l'auteur<sup>3403</sup>, spécialiste reconnu des guerres d'Indochine outre-Atlantique, ressemble à celle de nombre de combattants d'Indochine : né à Vienne en 1926 de parents juifs autrichiens, la famille Fall se réfugie en France en 1938 ; Bernard Fall y acquiert la nationalité française, mais perd ses deux parents dans les années 1940, qui tombent pour faits de résistance – son père est exécuté et sa mère déportée – ; Bernard Fall reprend le flambeau dans les maquis alpins avant de s'engager dans une division marocaine à la Libération. Quittant l'armée en 1946, il est employé en tant qu'analyste durant les

---

<sup>3399</sup> Là est aussi, nous allons le voir (voir infra), la posture adoptée par Jean-Jacques Beucler, personnage complexe entre la forte-tête et le diplomate, dans sa mémoire pratique de la captivité.

<sup>3400</sup> D'autres récits historiens ont précédé celui de Bernard Fall : Paul Mus, qui a passé près de trente ans au Vietnam, *Viêt-Nam, Sociologie d'une guerre*, Paris, Editions du Seuil, 1952 et Philippe Devillers, ancien membre du service de presse du général Leclerc en Indochine et correspondant du *Monde* (1945-1946), *Histoire du Viet-Nam entre 1940 et 1952*, Paris, Editions Fayard, 1952. Voir aussi, quelques années plus tard, Jean Chesneaux, *Le Vietnam, Etudes de politique et d'histoire*, Paris, Editions François Maspero, 1968. Pierre Journoud parle ainsi de ces auteurs – y-compris Bernard Fall –, dont la plupart furent amenés à travailler aux / ou en lien avec les Etats-Unis durant la guerre américaine du Vietnam, comme de véritables « passeurs » : « Passeurs, ils le furent entre Français et Américains, mais aussi entre militants, médias, diplomates, élus politiques, voire militaires et analystes des services de renseignement. » Pierre Journoud, « Diplomatie informelle et réseaux transnationaux. Une contribution française à la fin de la guerre du Vietnam. », *Relations internationales*, 2/2009 (n° 138), p. 93-109, p. 99.

<sup>3401</sup> Littéralement, « La rue sans joie », du nom que les combattants français d'Indochine donnaient à la RC1, eu égard aux nombreux morts subis dans les attaques de convois.

<sup>3402</sup> Bernard Fall, *Street Without Joy : Indochina at war, 1946-1954*, Harrisburg, Stackpole Co., [c1961] ; London/Dunmow, Pall Mall Press, 1964. Plusieurs fois réédité en anglais, l'ouvrage a été pour la première fois traduit en français et publié en 1962 sous le titre *Indochine 1946-1962, Chronique d'une guerre révolutionnaire*, Paris, Robert Laffont, collection « L'histoire que nous vivons ». Nous avons pour notre part travaillé sur l'édition de poche de 1970 : B. Fall, *Guerres d'Indochine, op. cit.*

<sup>3403</sup> Voir Dorothy Fall, *Bernard Fall : Memories of a Soldier-Schoolar*, Washington, Potomac Books, 2006 ; Christopher Goscha, « “Sorry about that”... Bernard Fall, the Vietnam War and the Impact of a French Intellectual in the U.S. », in Maurice Vaïsse et Christopher Goscha (dir.), *L'Europe et la guerre du Vietnam*, Bruxelles, Bruylant, 2003, p. 363-382.

procès de Nuremberg – avec Edgar Faure, procureur général adjoint –, avant de reprendre ses études, en France, en Allemagne, puis aux Etats-Unis. Là, il choisit d'effectuer sa thèse sur le Vietnam, et part en 1953 pour « l'Indochine », où il se joint aux troupes françaises en qualité d'observateur. De retour aux Etats-Unis, il devient professeur en relations internationales à l'Université Howard de Washington ; multipliant les séjours et les publications sur le terrain de l'ex-Indochine française<sup>3404</sup>, très critique vis-à-vis de l'engagement états-unien, et condamnant ouvertement le soutien américain au gouvernement sud-vietnamien de Diem, il meurt en 1967, victime d'une mine, alors qu'il accompagnait sur le terrain une unité de Marines.

Traduit en français en 1962, *Street Without Joy* est considéré comme son maître-ouvrage. Ecrit à partir des témoignages qu'il a lui-même recueillis auprès de l'armée française, en 1953, durant son voyage d'études au Vietnam pour sa thèse de doctorat, de témoignages publiés ou recueillis ultérieurement, et d'une masse importante d'archives françaises – une dérogation ministérielle lui a été accordée –, vietnamiennes, cambodgiennes et laotiennes – il effectue plusieurs séjours dans l'ex-Indochine française entre 1957 et 1962 –<sup>3405</sup>, l'ouvrage introduit la perspective algérienne dès les premières lignes de l'avant-propos :

« Il est difficile, sinon impossible, de comprendre la tragédie algérienne des années soixante sans avoir au préalable compris le drame indochinois, qui l'a précédée et lui a en quelque sorte imprimé son caractère.

Car, jusqu'au putsch avorté d'avril 1961, la guerre d'Algérie se faisait largement avec les cadres de l'ancienne armée d'Indochine, c'est-à-dire avec des hommes psychologiquement sinon physiquement "marqués". Comment, d'ailleurs, ne l'auraient-ils pas été après une décennie de combats de jungle sans espoir, où l'ardeur de leur jeunesse, naguère fortifiée par la lutte victorieuse contre les puissances de l'Axe, se consuma lentement sous les effets de la désaffection de la Métropole, du sentiment que la guerre était mal conduite, et, pour certains, de l'épreuve d'une "rééducation" dans les camps de l'adversaire.

L'officier ou le soldat de carrière était livré, sans la "parade psychologique" que constitue un but de guerre clairement défini et honorable, à l'âpreté dissolvante d'une lutte où le ressort et le dynamisme individuels s'avéraient impuissants à venir à bout d'un ennemi auquel le fanatisme idéologique, comme le support populaire, conféraient un irrésistible pouvoir de vaincre. Ayant été privée une fois déjà d'un soutien psychologique par carence du pouvoir civil, l'armée, au cours de la guerre d'Algérie, a cherché à se créer une idéologie de remplacement. On la laissa faire. Les résultats en sont connus. »

Précisément, quels sont ces « résultats » ? Développement de « l'action psychologique », politisation de l'armée et militarisation de la société algérienne, et ce jusqu'à l'OAS... :

---

<sup>3404</sup> *The Viet-Minh Regime*, Cornell University, Department of Far Eastern Studies, 1954 / Institute of Pacific Relations, 1956 (paru en français en 1960 sous le titre *Le Viet-Minh, op. cit.*) ; *Two Viet-Nams*, London, Pall Mall Press, 1963 (traduit en français sous le titre *Les deux Viet-Nam*, Paris, Payot, 1967) ; *Hell in a very small place : the siege of Diên Biên Phu*, London, Pall Mall Press, 1966 (paru en français en 1968 sous le titre *Diên Biên Phu, un coin d'enfer, op. cit.*) ; *Last reflections on a war*, Garden city, Doubleday & compagny, 1967 (traduit en français sous le titre *Viet-Nam : dernières réflexions sur une guerre*, Paris, Robert Laffont, 1968) ; etc.

<sup>3405</sup> Fall détaille brièvement son corpus en début d'ouvrage. B. Fall, *Guerres d'Indochine, op. cit.*, p. 14-18.

dans ce chemin vers la révolte, « les camps de l'enfer vert »<sup>3406</sup> – titre du chapitre que l'auteur consacre à la captivité des prisonniers UF de la RDV – marquent pour Bernard Fall une étape essentielle, qui devient sous sa plume, comme sous celle avant lui de Jean Lartéguy dans *Les Centurions*, une clé indispensable à la compréhension de l'Algérie par l'Indochine. Pour l'auteur en effet, c'est en Algérie qu'apparaît, « à longue échéance, l'effet le plus nocif de l'action psychologique viet-minh contre les prisonniers français »<sup>3407</sup> :

« la création de l'illusion parmi des centaines d'officiers prisonniers que ces méthodes de "viol des foules"<sup>3408</sup>, de "lavage de cerveau", voire de tortures physiques<sup>3409</sup> et psychologiques, pouvaient être employées par les puissances occidentales comme parade à la guerre révolutionnaire, ou – pis encore – pouvaient être employées par une minorité activiste au sein de l'Etat lui-même pour renverser les hiérarchies établies.

En ce sens, il n'est pas inexact de dire que l'O.A.S. est née au Camp n° 1 près de Cao-Bang – cadeau empoisonné que la guerre d'Indochine a légué à toute la France et dont les conséquences lointaines sur la métropole dépassent de loin les effets éphémères de la défaite militaire de Dien Bien Phu. »<sup>3410</sup>

C'est ce que ne cessent d'écrire les anciens combattants-prisonniers d'Indochine, souvent en sous-texte dans les années 1960, et de manière plus clairement assumée dans les années 1970. Plus que la « Deuxième Guerre d'Indochine », dont Bernard Fall est pourtant un observateur averti dans ces années 1960 qui voient grandir l'opposition internationale à la « Guerre américaine du Vietnam » – rappelons par exemple que le Tribunal international des crimes de guerre, dit Tribunal Russell-Sartre, est fondé en 1966 –, c'est la « Guerre d'Algérie » qui fournit à la « Guerre d'Indochine », dans les années 1960-1970, l'un de ses principaux paradigmes.

Au-delà cependant, et dans le champ qui nous occupe, l'ouvrage de Fall initie un certain tournant en cela qu'il est l'un des premiers à consacrer l'essentiel des pages qu'il accorde à la question des prisonniers UF de la RDV à démontrer l'extrême mortalité, parmi les prisonniers, résultant des traitements subis en captivité. Fall est même le premier universitaire, à notre connaissance, à avancer des chiffres, réalisés à partir d'un travail

---

<sup>3406</sup> B. Fall, *Guerres d'Indochine, op. cit.*, p. 334-354.

<sup>3407</sup> *Ibid.*, p. 353

<sup>3408</sup> L'auteur fait ici référence au célèbre ouvrage de Serge Tchakhotine, *Le viol des foules par la propagande politique, op. cit.*, réédité, revu et augmenté, dans les années 1950. L'ouvrage connaîtra une forte diffusion dans les années 1960 et sera réédité en 1961, 1963, 1967, 1973 et 1992.

<sup>3409</sup> Note de l'auteur : « Dans son ouvrage déjà cité, Trinquier pose en théorème que le fantassin s'expose aux armes de l'infanterie et artillerie adverse ; le bombardier à celle de la D. C. A. ennemie, et le terroriste... à la torture. « Or, ceci, le terroriste doit le savoir et l'accepter comme un fait inhérent à son état... les résistants en France sous l'occupation violaient les lois de la guerre. Ils... étaient parfaitement conscients des risques auxquels ils s'exposaient. Leur gloire, c'est de les avoir, en toute connaissance de cause, sereinement affrontés » (p. 39). Il aurait lieu de souligner également que la certitude de la torture n'a pas plus "dissuadé" les résistants français que les hommes de l'A. L. N./F. L. N. en Algérie. » B. Fall, *Guerres d'Indochine, op. cit.*, p. 353-354.

<sup>3410</sup> B. Fall, *Guerres d'Indochine, op. cit.*, p. 353-354.

d'archives présenté comme particulièrement solide, attestant de manière scientifique du « traitement particulièrement inhumain »<sup>3411</sup> que la RDV aurait fait subir à ses prisonniers : défaut de soins, longues marches « de la mort »<sup>3412</sup>, nourriture insuffisante, chantage à « l'endoctrinement politique »<sup>3413</sup>, « discriminations raciales »<sup>3414</sup>, punitions et représailles, etc. Tout ceci se serait soldé, pour Fall, par un pourcentage de libérés évalué à seulement 28,5 %... Tel est le chiffre mis en avant dans un « tableau récapitulatif [...] démontr[ant] clairement quels furent les résultats de la politique du Viet-Minh à l'égard des prisonniers »<sup>3415</sup>, chiffre considérablement aggravé par la prise en compte des troupes vietnamiennes, évidemment non rendues à la France, et par la distinction opérée par Fall entre les libérés de l'été 1954 et les « 4 744 personnes, civiles ou militaires, qui furent relâchées entre 1945 et 1954 »<sup>3416</sup>, qui disparaissent ainsi du mode de calcul du tableau. Une fois ajoutés les libérés de manière anticipée et retranchées les troupes vietnamiennes – dont on ne connaît pas le sort –, le lecteur soucieux d'exactitude statistique tombe sur une proportion d'environ 66 % de libérés pour 34 % de disparus, avant ou pendant la captivité, chiffre sensiblement proche de nos propres évaluations (voir supra). Pour autant, c'est bien ce chiffre d'environ 70 % de non-rendus, bien vite assimilé à un taux de 70 % de mortalité, qui va être le plus souvent retenu dans les publications ultérieures, assoyant pour longtemps la vision d'un système plus mortifère encore que les camps de déportés nazis de la Seconde Guerre mondiale. D'autant que les survivants libérés, écrit Bernard Fall, sont présentés comme « réduits à l'état de squelettes vivants en tous points identiques aux revenants des camps de Dachau et de Buchenwald »<sup>3417</sup> : une image effectivement immédiatement avancée par les témoins, combattants ou journalistes, à l'été 1954, mais qui est ici renforcée par la triple légitimité de Fall, fils d'un couple de Juifs autrichiens assassinés par les nazis, ancien combattant de la Libération et témoin privilégié de la « Guerre d'Indochine », devenu professeur dans une université américaine.

Dès les années 1960-1970, certains auteurs, au premier rang desquels, nous y reviendrons, Erwan Bergot, vont prendre le prisme de ces « milliers de tombes anonymes [qui] témoignent d'une lutte [...] dont l'enjeu était la foi et la raison de quarante mille

---

<sup>3411</sup> *Ibid.*, p. 341.

<sup>3412</sup> *Ibid.*, p.343.

<sup>3413</sup> *Id.*

<sup>3414</sup> *Ibid.*, p. 344.

<sup>3415</sup> *Ibid.*, p. 340.

<sup>3416</sup> *Id.*

<sup>3417</sup> *Ibid.*, p. 334-335.

hommes »<sup>3418</sup> pour raconter l'histoire de la captivité ; celle-ci s'articulera désormais moins autour du paradigme de la « conversion », et de ces héroïques résistants-futurs combattants d'Algérie, qu'autour de celui de l'« extermination » et de ses victimes, mortes en captivité ou survivantes malgré les traumatismes subis. Pour faire connaître et reconnaître cette histoire, ils pourront compter sur les premiers relais politiques et médiatiques, extérieurs ou non à la communauté d'expérience de la captivité, trouvés et travaillés dans les années 1950-1960.

Nous l'avons vu avec les origines du *Manifeste du camp n° 1*, la fin des années 1950 et les années 1960 sont en effet le moment où se développent les premiers réseaux qui vont ensuite porter la question des anciens prisonniers UF d'Indochine dans l'espace public :

- Un réseau, d'abord, d'anciens combattants et/ou prisonniers, tendant souvent à associer anciens d'Indochine et d'Algérie – qui souvent sont les mêmes – dans une même mémoire revendicative, à travers d'abord l'ACUF d'Yves Gignac, dont les principaux artisans de la cause des anciens prisonniers de la RDV dans les années 1970-1990 sont membres (Jean-Jacques Beucler, Guy Lefébure, Jean-Louis Rondy, Erwan Bergot, Pierre Mariani...), mais aussi, nous l'avons vu, l'amicale du camp n° 1. Or ces réseaux se renforcent à mesure des témoignages publiés. Dès la publication de *Soutane noire et béret rouge*, en 1957, les témoignages publiés commencent même à prendre l'allure d'ouvrages collectifs, leurs auteurs remerciant fréquemment d'autres prisonniers pour leur relecture ou les documents qu'ils ont bien voulu leur confier. Ainsi, dès 1957, le père Jeandel remercie-t-il les capitaines de Braquilinges, Richard et Morichère « pour les documents qu'ils ont bien voulu mettre à sa disposition »<sup>3419</sup>, amorçant peut-être ainsi la publication des témoignages de deux d'entre eux (de Braquilinges et Richard) quelques années plus tard. *Idem* pour le colonel Charton, en 1975, qui remercie ses anciens camarades de captivité Alain de Braquilinges, Jack Bonfils et Jean-Jacques Beucler, pour leur concours à l'établissement du dossier historique consacré à la bataille de la RC4 et concluant ses mémoires de 1950-1954<sup>3420</sup>. Jean-Jacques Beucler qui, en 1977, après son expérience de député et de ministre, sera l'auteur du fameux *Quatre années chez les Viets*<sup>3421</sup>, et se verra également remercié, en 1981, dans les mémoires de guerre et de captivité de « l'autre » colonel de la RC4, Marcel Le Page, pour avoir, avec d'autres anciens camarades de

---

<sup>3418</sup> *Ibid.*, p. 354.

<sup>3419</sup> P. Jeandel, *Soutane noire et béret rouge*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>3420</sup> Col. P. Charton, *RC4, Indochine 1950*, *op. cit.*, p. 162.

<sup>3421</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, *op. cit.*.

captivité, comme le général Feaugas, les colonels Bonfils, Dequier et Vollaire, ou encore Charles Jeantelot<sup>3422</sup>, Jacques Jaubert, Guy Lefébure, Amédée Thévenet, apporté « des témoignages » ou fourni « des informations ou des documents »<sup>3423</sup> : autant d'anciens prisonniers qui ont déjà porté témoignage, comme Jacques Vollaire, ou que l'on retrouvera dans les années 1980-2000, publiant à leur tour leurs propres témoignages et/ou contribuant à l'animation de l'ANAPI (Beucler, Bonfils, Jaubert, Jeantelot, Thévenet...).

- Un réseau également médiatique : rappelons en effet que Jean Pouget et Erwan Bergot, après la « Guerre d'Algérie », embrassent tous les deux la carrière d'écrivains-journalistes. *Le Figaro* notamment, où Pouget est engagé comme correspondant de guerre, et ses sous-produits, du *Figaro littéraire* au *Figaro magazine* et au *Figaro Histoire* (voir infra), ne cesseront, jusqu'à nos jours et dans la lignée de l'anticommunisme militant ré-initié après-guerre par l'appel de David Rousset, de tenter de porter la question des anciens prisonniers UF d'Indochine dans l'espace public ;

- Un réseau enfin plus proprement politique, empruntant autant à l'anticommunisme politique qu'aux réseaux des combats déçus pour l'Algérie française, allant du centre-droit aux droites extrêmes. Ainsi Jean-Jacques Beucler, nous allons y revenir, élu député en 1968, s'inscrit-il au groupe Progrès et Démocratie moderne, dont le Centre national des indépendants et paysans (le CNIP), connu pour ses positions droitières et pro-Algérie française ainsi que ses passerelles avec les droites extrêmes<sup>3424</sup>, est l'un des principaux rouages ; ainsi également l'extrême-droite renaissante, comme au travers de l'ouvrage de Pierre Richard publié aux éditions fondées par Jean-Marie Le Pen, verra dans la question des anciens prisonniers UF d'Indochine l'un des thèmes lui permettant de faire écho à ses doctrines politiques.

De la libération des camps aux combats pour l'Algérie française, du *Figaro* au CNIP et au Front national, une frange importante de la mémoire des anciens prisonniers français d'Indochine – celle s'étant exprimée avec le plus de verve dans les années 1950-1960 –, achève ainsi de glisser vers la droite dure et les droites extrêmes, qui vont s'emparer de leur cause et lui offrir une caisse de résonance à même de trouver de nouveaux relais dans l'espace public et de la faire avancer vers les *reconnaisances* réclamées. N'en concluons

---

<sup>3422</sup> Auteur notamment d'une longue annexe consacrée à sa tentative d'évasion du camp n° 1, in col. M. Le Page, *Cao Bang, op. cit.*, p. 331-388.

<sup>3423</sup> Col. M. Le Page, *Cao Bang, op. cit.*, p. 11.

<sup>3424</sup> Anne-Marie Duranton Cabrol, *L'Europe de l'extrême droite de 1945 à nos jours*, Paris, Editions Complexe, collection Questions au XXe siècle, 1999, p. 48

pas pour autant, hâtivement, à une adéquation d'*essence* entre les mémoires des anciens prisonniers français d'Indochine, tout particulièrement celles des officiers prisonniers et cadres de l'action psychologique en Algérie, et les doctrines politiques promues par certaines droites parlementaires et les droites extrêmes, du libéralisme antimarxiste au souverainisme xénophobe : si certains éléments de l'expérience indochinoise prédisposent en amont à cette rencontre – l'anticommunisme empirique forgé dans les camps, le sentiment d'abandon ressenti par les combattants français d'Indochine, etc. –, elle est au moins tout autant liée aux circonstances des années 1960-1970, des espoirs déçus d'une certaine Algérie française aux « dangers » – perçus comme tels – menaçant la France, de mai 1968 à la montée de l'Union de la gauche. La cause des anciens prisonniers français d'Indochine se droitise en effet tout autant par affinité idéologique que par l'agencement sociologique qui la soutient : après les années 1960, seules la droite libérale et les droites extrêmes, en partie reconfigurées par la « Guerre d'Algérie » et les débuts de la Ve République, donnent en effet à ses porteurs un espace d'expression susceptible d'accueillir leur collectif d'expérience, de leçons pour l'avenir et de revendications.

### **3.2 FACE A L'UNION DE LA GAUCHE : NOUVELLE DROITE & VICTIMISATION, VERS UNE NOUVELLE CONFIGURATION DANS LES ANNEES 1970 ?**

#### **3.2.1 L'histoire : un nouveau terrain de mobilisation politique, entre antidémocratie néo-droitière...**

Dans le champ des anciens prisonniers UF d'Indochine, l'une des premières marques publiques des réseaux construits durant la « Guerre d'Algérie » et les années 1960 peut être repérée dans la publication de deux volumes d'un numéro spécial de la célèbre revue de vulgarisation historique, *Historia*, consacré en 1972 à « "Notre" guerre d'Indochine », dix ans après la fin de la guerre d'indépendance algérienne, quatre ans après mai 1968, au moment où les Etats-Unis entament leur retrait du Vietnam et où, en France, socialistes, radicaux et communistes signent leur « programme commun » de gouvernement.

C'est l'époque où François-Xavier de Vivie, ancien SAS en Algérie qui démissionna de l'armée pour protester notamment contre l'abandon des harkis<sup>3425</sup>, occupe le poste de rédacteur en chef de la revue. Proche de la « Nouvelle droite » qui se construit alors<sup>3426</sup>, il ouvre ses colonnes à Jean Mabire et Dominique Venner, deux anciens combattants d'Algérie et artisans du renouveau des droites extrêmes après-guerre (respectivement ex-rédacteur en chef et directeur politique de la revue *Europe action*) à l'origine, avec notamment Alain de Benoist (secrétaire de rédaction d'*Europe-action*) au tournant de 1968-1969, du Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne (GRECE)<sup>3427</sup>.

Dans les années 1960, ce renouveau de l'extrême-droite intellectuelle est intimement lié aux guerres d'Indochine et d'Algérie. Les membres du GRECE proviennent en effet de divers mouvements animant les droites extrêmes à la fin de la « Guerre d'Algérie » :

- Le « groupement néo-fasciste »<sup>3428</sup> nationaliste et anticommuniste *Jeune nation*, fondé en 1949 par les frères Sidos (dont l'un est un ancien combattant d'Indochine), et qui prend son essor à la fin de la « Guerre d'Indochine » jusqu'à sa dissolution en 1958<sup>3429</sup>, où Dominique Venner fait ses premières armes, en compagnie de nombreux anciens combattants d'Indochine<sup>3430</sup> ;

---

<sup>3425</sup> Jusqu'à sa mort en 2003, il dirigera les éditions Perrin (et les Presses de la Cité), qui ouvriront leur catalogue à de nombreux titres sur la « Guerre d'Indochine », notamment ceux de Christiane d'Ainval (philosophe ayant séjourné au Laos en 1952-1953), *Les belles heures de l'Indochine française*, 2001 ; et, dans la collection Tempus, Georges Fleury (ancien Commando Jaubert en Algérie), *La guerre en Indochine*, 2003 ; Roger Bruge (ancien déporté-résistant et combattant d'Indochine), *Les hommes de Diên Biên Phu*, 2004.

<sup>3426</sup> En 1977, dans *Historia*, François-Xavier de Vivie saluera la publication de l'ouvrage d'Alain de Benoist, *Vu de droite, Anthologie critique des idées contemporaines* (Paris, Copernic, 1977), en ces termes : « On ne saurait résumer ou schématiser un ouvrage aussi dense. Depuis les racines de notre civilisation jusqu'aux grandes controverses modernes, en passant par l'examen des fondements politiques, philosophiques, biologiques, ethnologiques, psychologiques, pédagogiques de la pensée contemporaine, c'est un immense panorama des "idées qui mènent le monde". On est saisi (et, pour notre part, souvent dépassé) par l'érudition, par la culture encyclopédique et par l'exceptionnelle maturité de cet auteur de trente-trois ans auquel aucun domaine de la connaissance, de la pensée et de l'actualité, ne paraît étranger. » François-Xavier de Vivie, *Historia*, n° 370 bis, octobre 1977.

<sup>3427</sup> Le GRECE est le principal animateur du courant politique à tendance nationaliste-européenne de la « Nouvelle droite », conceptualisé notamment par Alain de Benoist, et qui connaîtra son apogée à la fin des années 1970.

<sup>3428</sup> Anne-Marie Duranton-Crabol, « Du combat pour l'Algérie française au combat pour la culture européenne, Les origines du Groupement de Recherche et d'Etudes pour la Civilisation Européenne », in Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.), *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Paris, Institut d'histoire du temps présent, cahier n° 10, 1988, p. 63.

<sup>3429</sup> Le mouvement Jeune nation sera ensuite réformé et recréé sous le nom de « Parti nationaliste ».

<sup>3430</sup> Voir Pierre Milza, *Fascisme français, Passé et présent*, Paris, Editions Flammarion, 1987 ; Joseph Algazy, *La tentation néo-fasciste en France (1944-1965)*, Paris, Editions Fayard, 1984.

- La Fédération des étudiants nationalistes (FEN), créée en mai 1960 en opposition à la « marxisation » de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) et à son soutien au FLN, en faveur de l'Algérie française : l'organisation, proche de l'OAS et à l'instigation du « Manifeste de la classe 60 », compte parmi ses membres fondateurs Alain de Benoist et François d'Orcival, qui feront tous deux partie des principaux rédacteurs des revues-étendards de la FEN, *Les Cahiers universitaires* et la revue *Europe-action*, animée par Dominique Venner et Jean Mabire ;

- Le Mouvement nationaliste du progrès (MNP), créé en janvier 1966 à l'initiative des principaux cadres de la revue *Europe-action*, et à l'instigation, en novembre 1966, de la liste électorale baptisée Rassemblement européen pour la liberté (REL).

Pour Pierre-André Taguieff, le renouveau de l'extrême-droite intellectuelle en France daterait en effet « du tournant 1962-1963, lorsque l'utopisme activiste, politiquement marginalisé autant que décimé (ou converti) par le gaullisme installé au pouvoir, opéra sa volontaire mutation en une entreprise patiente de réarmement intellectuel à la fois idéologique et stratégique »<sup>3431</sup>. Cette extrême-droite intellectuelle prend son essor tout au long des années 1960-1970, sur les ruines de l'OAS et de l'« action psychologique », ravivant au passage l'anticommunisme militant, et trouve un certain écho dans la dénonciation de l'abandon des harkis, et plus globalement de l'Algérie française qui rappelle celui de « l'Indochine française » quelques années plus tôt. Guère étonnant, dès lors, qu'*Historia* ouvre ses colonnes aux anciens cadres de la guerre contre-insurrectionnelles en Indochine-Algérie. Aux commandes du deuxième tome de ce numéro spécial en effet, aux côtés d'une série de journalistes-écrivains anticommunistes, souvent anciens combattants et spécialistes de l'ex-Indochine française, comme Pierre Darcourt<sup>3432</sup>, Erwan Bergot et Jean Lartéguy<sup>3433</sup>, ou bien encore Dominique Venner, la plupart des articles sont signés par d'anciens officiers théoriciens et praticiens de l'action

---

<sup>3431</sup> Pierre-André Taguieff, « Nouvelle droite : une doctrine anti-égalitaire », *Après-demain*, n° 253, avril 1983, p. 21-23, p. 21. L'analyse est reprise in Ghislaine Desbuissons, *La Nouvelle Droite (1968-1984), Contribution à l'étude des idées de droite en France*, thèse de doctorat en science politique de l'Institut d'études politiques de Grenoble, 1984, p.48.

<sup>3432</sup> Pierre Darcourt entame ce volume avec un article évidemment consacré aux « Derniers feux du "roi Jean" », *Historia*, Hors-série 25, "Notre" guerre d'Indochine, Volume 2, *Le duel (1951-1955)*, 2<sup>e</sup> trimestre 1972, p. 2-18. Né en Indochine en 1926, Pierre Darcourt a combattu les Japonais puis la RDV, qui le fit prisonnier, avant qu'il ne parvienne à s'évader. Journaliste, notamment à *L'Aurore*, *L'Express* et au *Figaro*, il fut le premier président de l'Association des journalistes de défense (Georges Nguyen Cao Duc, « Notre aîné de Chasseloup-Laubat d'antan : Pierre Darcourt », *Goodmorning*, janvier 2008, [En ligne], URL : [http://aejrsite.free.fr/goodmorning/gm81/gm81\\_NotreAinePierreDarcourt.pdf](http://aejrsite.free.fr/goodmorning/gm81/gm81_NotreAinePierreDarcourt.pdf)). Dans les années 1980-2000, il sera l'un des artisans de la publicisation de la cause défendue par l'ANAPI.

<sup>3433</sup> En contrepoint, *Historia* ouvre également ses colonnes à Jean Lacouture.

psychologique et de la guerre contre-insurrectionnelle en Indochine et en Algérie, souvent très engagés dans les combats pour l'Algérie française. Outre le général Vanuxem et Erwan Bergot, citons en effet :

- le colonel André Bruge, ancien cadre de l'«action psychologique » en Algérie, mais d'abord ancien prisonnier de la RDV (voir supra) – c'est à ce titre qu'il écrit son article sur le « lavage de cerveaux » dans les camps de la RDV –, comme deux autres contributeurs de ce numéro spécial, Erwan Bergot – également ancien « officier itinérant d'action psychologique » en Algérie – et Pierre Darcourt (le colonel Trinquier, lui, a été fait prisonnier par les Japonais en 1945) ;

- le colonel Bernard Magnillat<sup>3434</sup>, avec un article sur « Le marathon des paras de Bigeard » (p. 28-43), c'est-à-dire sur l'affaire de Tu Lê<sup>3435</sup>, qui forgea dès 1952 la légende de Bigeard ;

- le colonel Romain-Desfossés<sup>3436</sup>, avec un article sur le GM 100 qui, revenant de Corée, est pris au piège des derniers combats d'Indochine (p. 140-143) ;

- le colonel Trinquier, le célèbre théoricien de la guerre contre-subversive éloigné par Pierre Messmer d'Algérie peu avant le putsch de 1961, qui signe deux articles :

- o un article sur « Le nouveau patron : Salan » (p. 18-27), son ami depuis les années 1930 – ils se sont connus en Indochine et en Chine –, dont il fut l'un des principaux témoins lors des procès de l'OAS. Dans cet article, Trinquier célèbre Salan l'Indochinois, vainqueur à Na San et Nghia Lô, et à travers lui Salan l'Algérien : « toujours prêt à se dévouer pour permettre au Corps expéditionnaire d'Indochine de lutter dans de bonnes conditions, le général Salan est, à mon sens, un des plus grands chefs militaires que l'armée coloniale ait connu. »<sup>3437</sup>

- o un autre article consacré au soutien apporté aux troupes françaises par les Méos (p. 92-93), en contrepartie d'une couverture à leur culture de l'opium, introduit par un article précédent, plus dense, d'un certain Joseph Weiger (pseudonyme de Jean

---

<sup>3434</sup> Voir les mémoires du colonel Magnillat publiées à titre posthume par sa femme, Marie-José Magnillat, avec une préface d'Hélie de Saint Marc, *Les roses de Pa Kha, France – Indochine – Algérie, 1944-1961, Mémoires*, Paris, Indo-éditions, 2011.

<sup>3435</sup> C'est lors de ce combat que le père Jeandel est fait prisonnier, refusant d'abandonner les blessés.

<sup>3436</sup> Voir la biographie (complaisante) que lui a consacré son neveu, Patrick de Pompignan (avec une préface d'Hélie de Saint Marc), *Colonel Romain-Desfossés, Itinéraire d'un rebelle par amour de son pays*, s.l., Autoédition, 2014.

<sup>3437</sup> Colonel Trinquier, « Le nouveau patron : Salan », *Historia, "Notre" guerre d'Indochine*, Vol. 2, op. cit., p. 18-27, p. 27.

Mabire ?), sur « Les maquisards » d'Indochine (p. 85-91), autrement dit les supplétifs Thôs, Thaïs ou Meos de l'armée française ; article qui trouve bien évidemment sa conclusion, là encore, dans une introduction sibylline à la séquence 1961-1962 en Algérie :

« Sur le plan strictement militaire, les maquis du GCMA ont peut-être été une idée géniale venue trop tard. [...] Mais le commandement avait-il le droit de lancer dans cette aventure des populations qui nous accordaient leur confiance et qu'il savait être contraint tôt ou tard d'abandonner aux représailles ? On peut comprendre que les capitaines ayant vécu sur le terrain l'engagement, la formation et les combats du maquisard, aient gardé en eux une blessure qui, chez certains, se transformera en révolte quand il s'agira de laisser aux mains du F.L.N. les milliers de supplétifs algériens engagés à nos côtés. »<sup>3438</sup>

- le colonel Déodat du Puy-Montbrun<sup>3439</sup>, avec un article sur « Les chemins secrets de la contre-guérilla » (p. 72-75) qui, à l'instar des contributions du colonel Trinquier et de Joseph Weiger, est tout à la gloire des GCMA et à la douleur de les avoir abandonnés :

*« nous gardons la honte d'avoir abandonné, au moment de Genève, ces maquisards, sans même les prévenir de la cessation des hostilités, car on ne devait pas avouer ou découvrir ce mouvement à la conférence [en italique dans le texte]. »* (p. 77)

- un article enfin du général Vanuxem, qui résume ainsi son propos :

« [En Indochine] Il fallait bien nous rendre compte de l'erreur et de la faute et du crime que nous avons commis. [...] le Tonkin, par ses réfugiés, témoignait dans la souffrance de sa résolution de ne pas être communiste et parmi ceux qui restaient, combien ne nous injuriaient que parce que nous les abandonnions.

[...] Pour nous, nous venions d'assister à la ruine de la France en Asie ; nous étions bien résolus de ne plus la tolérer ailleurs. Il nous faudrait pourtant la subir encore en Afrique où, trois mois plus tard, nous nous retrouvions dans les Aurès, mêmes hommes face aux mêmes problèmes : même ordre, même motif. Qui peut nous reprocher ce que nous gardions dans l'âme d'amertume et de honte et de gloire encore et d'espérance quand même ?

Refaire ce que nous avons fait, souffrir ce que nous avons souffert du fait de la lâcheté des politiciens, nous ne pouvions plus l'accepter. Ce fut pourtant l'Algérie, la fin de l'Empire français, l'avortement de la Communauté française, la rétractation de la France sur elle-même, et la mort de l'armée française, sinon la plus belle, du moins la plus humaine qui fût jamais. »<sup>3440</sup>

L'œuvre de réhabilitation des « soldats perdus » d'Indochine et d'Algérie est en marche : après les mémoires plus directement opérationnelles des années 1950-1960, les guerres perdues de l'après-guerre appartiennent désormais à *l'histoire*, ainsi conçue comme un nouveau champ de bataille. Telle est la posture de Vanuxem, connu pour sa participation à l'OAS et son soutien à la guerre américaine du Vietnam ; telle est également la posture de François-Xavier de Vivie, formulée dès l'éditorial du volume 2 de ce numéro spécial, stigmatisant, en 1945-1962 :

---

<sup>3438</sup> Joseph Weiger, « Les maquisards », *Historia, "Notre" guerre d'Indochine*, Vol. 2, *op. cit.*, p. 85-91, p. 91.

<sup>3439</sup> Voir Déodat du Puy-Montbrun (préface de Pierre Messmer), *L'honneur de la guerre, Les vérités d'un officier d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 2002.

<sup>3440</sup> Général Vanuxem, « L'adieu au Tonkin », *Historia, "Notre" guerre d'Indochine*, Vol. 2, *op. cit.*, p. 156-165, p. 165.

« Une France ignorant l'amertume de quelques milliers de centurions<sup>3441</sup> qui, après avoir beaucoup aimé l'Indochine et lui avoir beaucoup donné, en emportent le souvenir ou la vision désolante de camarades morts pour rien, de promesses non tenues, de catholiques en exode, de partisans abandonnés, de trafiquants enrichis et par-dessus tout – justifié ou non, sommaire ou pas – le sentiment d'avoir subi une défaite dont les responsables – politiques, militaires ou publicistes – sont à Paris.

Certes, peut-on rétorquer, il n'y avait pas échec, mais demi-victoire. [...] C'est néanmoins dans les montagnes et la jungle indochinoises qu'ont pris racine les révoltes ouvertes ou rentrées qui émailleront les derniers mois de l'Algérie française et marqueront la fin d'une armée. »<sup>3442</sup>

Telle est aussi la posture de Dominique Venner, à qui *Historia* confie deux articles : l'un sous son véritable nom (« Navarre ou la solitude d'un commandant en chef », p. 95-107), l'autre signé sous le pseudonyme qu'il utilisa déjà pour signer son engagement au GRECE, Julien Lebel<sup>3443</sup> (« Dien Bien Phu », p. 108-131). Alors que la mystique de la puissance gaullienne commence à s'éteindre et que l'enlisement des Etats-Unis au Vietnam rappelle celui de la France quelques années plus tôt, ces deux articles rendent hommage à « notre dernière chevalerie »<sup>3444</sup>, celle, à Dien Bien Phu, de Langlais, de Bigeard, de Grauwyn, de Geneviève de Galard, et en France du maréchal Juin<sup>3445</sup>. De l'autre côté, ils ridiculisent l'incapacité, la couardise, l'irresponsabilité des généraux Cogne et Ely, des colonels de Castries et Piroth, des « rats de la Nam Youn », et surtout des hommes de la IV<sup>e</sup> République : le « jeu des partis qui paralyse les gouvernants »<sup>3446</sup>, la « politique incohérente »<sup>3447</sup> d'une « France, ou plutôt [de] ses gouvernements successifs, [qui] font la guerre sans la faire ou ne la font pas tout en la faisant »<sup>3448</sup>, la trahison du PCF de Jacques Duclos... Déjà, en introduction du volume, l'éditorial de François-Xavier de Vivie avait dénoncé « une France trop lointaine, trop démunie, trop égoïste pour s'intéresser et sacrifier seule à la sauvegarde de sa présence dans le Sud-Est asiatique », ainsi qu'« un pouvoir éparpillé, paralysé, rongé par la guerre des partis et l'esprit de parti, par les intérêts particuliers, par les soucis électoraux »<sup>3449</sup>.

---

<sup>3441</sup> Il fait référence ici au roman de Jean Lartéguy, *Les Centurions*, *op. cit.*

<sup>3442</sup> F.V. (François-Xavier de Vivie), « Editorial », *Historia*, "Notre" guerre d'Indochine, Vol. 2, *op. cit.*, p. 0.

<sup>3443</sup> G. Châton, « L'Histoire au prisme d'une mémoire politique des "droites extrêmes"... », *op. cit.*

<sup>3444</sup> Dominique Venner (alias Julien Lebel), « Diên Biên Phu », *Historia*, "Notre" guerre d'Indochine, Vol. 2, *op. cit.*, p. 108-131, p. 131.

<sup>3445</sup> Suite à la réduction des attributions du maréchal Juin, après que celui-ci s'en soit pris au gouvernement sur le dossier de la CED, une manifestation, le 4 avril 1954, animée par le Groupement pour la défense de l'Union française et l'Association des anciens du CEFEO, soutenus par des militants de Jeune Nation, s'en prit au président du conseil Joseph Laniel, qui fut publiquement giflé sous l'arc de triomphe. L'article de Dominique Venner s'en fait l'écho, en note de bas de page (p. 124), sans cependant parler de l'implication de Jeune Nation, dont Dominique Venner fait partie.

<sup>3446</sup> Dominique Venner, « Navarre ou la solitude d'un commandant en chef », *Historia*, "Notre" guerre d'Indochine, Vol. 2, *op. cit.*, p. 95-107, p. 98-99.

<sup>3447</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>3448</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>3449</sup> F.V. (François-Xavier de Vivie), « Editorial », *op. cit.*, p. 0.

Dans la revue, cette critique acerbe de la IV<sup>e</sup> République, courante à l'époque, se fait essentiellement en creux – au travers notamment de l'article de Dominique Venner sur le général Navarre, décrit comme sans moyens, « contraint de se fixer lui-même sa mission, dans le cadre d'une politique inexistante »<sup>3450</sup> –, appelant entre les lignes à la restauration d'un régime fort – celui tant espéré en 1958 à Alger –, qu'à aucun moment les auteurs n'identifient cependant avec la V<sup>e</sup> République gaullienne, fossoyeuse de l'empire colonial français. Le modèle est évidemment tout autre ; comme au temps de l'action psychologique en Algérie, c'est celui de la RDV elle-même, ainsi présentée par François-Xavier de Vivie :

« Des hommes combattant dans leur pays, fanatisés, maintenus sous pression constante, soumis à une propagande à sens unique et à une discipline de fer, engagés dans une voie sans retour, guidés dans une direction précise et invariable par un commandement stable et un pouvoir monolithique. Un camp où les mots "secret" et "trahison" ont un sens. »<sup>3451</sup>

Pour Dominique Venner, là est également la leçon offerte par la défaite de Dien Bien Phu : l'impérative nécessité de l'union nationale derrière un Etat fort, comme en témoigne en creux son hommage teinté d'admiration pour la RDV :

« Tout un peuple, avec un vrai gouvernement qui gouverne, impose à tous une discipline inflexible et mobilise toutes les ressources pour soutenir ses combattants et vaincre. Un vrai gouvernement, sans majorité parlementaire défaillante, sans « fuites », sans partisans de l'abandon. Un vrai gouvernement de guerre pour qui l'information est une arme et le journaliste un soldat discipliné. Un vrai gouvernement qui sait exploiter à fond les faiblesses criantes d'un adversaire chez qui il compte d'innombrables alliés. »<sup>3452</sup>

Partisan d'un Etat autoritaire et hiérarchique, Dominique Venner, nationaliste et anticommuniste convaincu, milite dans les années 1960-1970 pour que la France et l'Europe *nationalistes* s'inspirent, pour mieux lutter contre elles, des stratégies bolchéviques de conquête du pouvoir et de contrôle social ; là est l'un des principaux ponts avec les anciens prisonniers d'Indochine-cadres de l'« action psychologique » en Algérie, réunissant les auteurs de ce numéro spécial d'*Historia*. Inspiré par son ami Jean Mabire, Venner conceptualise un nationalisme européen, civilisationnel et racialisé, opposé tout à la fois aux impérialismes soviétique et états-unien, de même qu'au tiers-mondisme montant. Après la déroute de l'OAS et son emprisonnement, au début des années 1960, il tire ses leçons de l'échec des combats insurrectionnels pour l'Algérie française et s'attache à théoriser un mode de conquête du pouvoir essentiellement non violent. Comme pour

---

<sup>3450</sup> D. Venner, « Navarre ou la solitude d'un commandant en chef », *op. cit.*, p. 103.

<sup>3451</sup> F.V. (François-Xavier de Vivie), « Editorial », *op. cit.*, p. 0.

<sup>3452</sup> D. Venner, « Navarre ou la solitude d'un commandant en chef », *op. cit.*, p. 106-107.

certains anciens officiers-prisonniers d'Indochine à leur libération<sup>3453</sup>, il dévore alors les publications communistes :

« Fébrilement, crayon en main, faute de mieux, je décryptais la presse du parti communiste pour y découvrir des recettes. Je dévorais la *Technique du coup d'Etat* de Malaparte et *Les réprouvés* d'Ernst von Salomon. Le *Que faire ?* de Lénine était mon livre de chevet »<sup>3454</sup>.

Comme André Bruge et consort, il est convaincu que, pour se défendre, l'Occident doit s'inspirer des armes de l'adversaire ; pour ce faire, le premier préalable est celui d'une droite unie autour d'un nationalisme et d'un anticommunisme clairement assumés. Il devient ainsi ce qu'il appelle lui-même un « bolchevique de droite »<sup>3455</sup> et développe sa philosophie d'action, dans les années 1960, au sein d'Europe-action, du comité Tixier-Vignancour pour l'élection présidentielle de 1965, du MNP et du REL. À la fin des années 1960, le nouvel échec de ces tentatives politiques le conduit vers le combat culturel, ambitionnant, à la manière d'un Gustave Le Bon à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou des théoriciens de l'action psychologique dans le troisième quart du XX<sup>e</sup> siècle, une sorte de *contagion* sociale de ses idées, sur la base d'un réseau d'intellectuels engagés chargés d'une large entreprise de diffusion idéologique. C'est ce qu'il exprime le 2 juillet 1967, devant les membres du REL :

« Il faut donc rejeter la formule qui nous limiterait à n'être qu'un petit parti et nous orienter vers une structure qui corresponde à notre vocation de mouvement idéologique et politique [...] une organisation extrêmement souple et diversifiée [...] son rôle interne serait celui d'une centrale idéologique, diffusant aux membres un enseignement doctrinal actualisé et permanent. À la base, une organisation sans hiérarchie, sans délimitation territoriale, mais des membres qui fassent rayonner notre enseignement, suivant leur milieu, leurs capacités, leurs affinités. Cela signifie que chaque membre a l'obligation de militer dans une activité civique, sociale, politique ou culturelle qui lui donne une influence sur d'autres hommes. »<sup>3456</sup>

C'est la base de l'Institut d'Etudes Occidentales (IEO)<sup>3457</sup> et surtout du GRECE (puis du Club de l'Horloge), tous deux fondés en 1968-1969 : la contagion métapolitique des idées, surfant notamment sur la peur suscitée par mai 1968<sup>3458</sup> :

« Elle [l'année 1968, nda] pouvait être l'occasion d'un éveil. [...] J'eus l'idée d'exploiter une réaction naturelle contre la peur et l'imbécillité ambiante pour mobiliser les victimes [...]. L'intensité du traumatisme pouvait permettre de réunir dans les milieux intellectuels des gens qui, la veille, auraient refusé de se parler. À partir de la simple résistance au désordre institutionnalisé, il me paraissait

---

<sup>3453</sup> Comme par exemple A. Bruge, *Le Poison rouge*, op. cit., p. 46.

<sup>3454</sup> Dominique Venner, *Le cœur rebelle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994, p. 103, cité in G. Châton, « L'Histoire au prisme d'une mémoire politique des "droites extrêmes" ... », op. cit.

<sup>3455</sup> D. Venner, *Le cœur rebelle*, op. cit., p. 174, cité in id.

<sup>3456</sup> Cité in René Monzat, *Enquêtes sur la droite extrême*, Paris, Le Monde-Éditions, 1992, p. 208, cité in id.

<sup>3457</sup> L'IEO disparaît dès 1971.

<sup>3458</sup> Voir Alain de Benoist et al., *Le Mai 68 de la Nouvelle Droite*, Éditions du Labyrinthe, Paris, 1998 ; Jean-Yves Camus, « La nouvelle droite et son rapport avec mai 1968 », 2008, [En ligne], URL : <http://tempspresents.com/2009/08/31/jean-yves-camus-la-nouvelle-droite-francaise-et-son-rapport-avec-mai-68/>, consulté le 22/08/2015.

possible de créer un groupe de pression jouant de l'autorité intellectuelle et de la notoriété de ses membres. [...] Nous allons à notre tour pétitionner, colloquer, interpellier, discourir. »<sup>3459</sup>

Venner aurait pu ajouter : « contribuer à des revues de vulgarisation historique »... Promouvant une sorte de mémoire active du « traumatisme » de 1968, d'appel à la résilience de ses « victimes » – c'est avec ces mots-là qu'il donne à lire, en 1994, son expérience dans les années 1960-1970 –, Dominique Venner prend officiellement ses distances avec la politique pour la posture de l'historien « dégagé »<sup>3460</sup> : la contagion métapolitique de ses idées passera dès lors, d'abord, par l'histoire. C'est ce qu'il fait ici, dans la revue *Historia* en 1972, avec les guerres d'Indochine et d'Algérie, présentées en une seule et même séquence traumatique.

Après 1968, les conditions de possibilité d'un essor et d'une plus large audience de l'extrême-droite paraissent en effet à nouveau réunies – rappelons que le Front national (FN) est créé en 1972, au moment même où sortent les deux volumes de ce numéro d'*Historia* –, dans un contexte de double réaction, à 1968 et à l'Union de la gauche – dans le contexte également, nous allons le voir, de l'essor des travaux sur le passé vichyste de la France<sup>3461</sup>, sur fond de montée des discours qu'on appelle alors « révisionnistes »<sup>3462</sup> – :

« La bataille pour l'"Algérie française" avait, un temps, donné le sentiment qu'une renaissance du nationalisme radical, voire d'un néo-fascisme, était possible en France. Dans la décennie qui suit, avec la répression contre les membres de l'Organisation armée secrète (OAS), l'extrême droite perd à nouveau toute surface politique, face à un gaullisme qui triomphe sur le plan politique, institutionnel et économique. Ce n'est qu'au début des années 1970, après la mort du général de Gaulle, et la crainte à droite de voir la gauche unie (parti socialiste, parti radical et parti communiste) parvenir au pouvoir pour la première fois sous la V<sup>e</sup> République, que l'extrême droite retrouve une certaine influence. »<sup>3463</sup>

Le GRECE et la « Nouvelle Droite » participent pleinement de ce renouveau, venant parfaire les acquis des expériences précédentes, avec des méthodes et une sociologie

---

<sup>3459</sup> D. Venner, *Le cœur rebelle*, op. cit., p. 171-172, cité in G. Châton, « L'Histoire au prisme d'une mémoire politique des "droites extrêmes"... », op. cit.

<sup>3460</sup> Voir les deux lettres que Dominique Venner adresse au *Monde*, publiées dans les éditions du 07/10/1997 et du 10/04/1998, mentionnées in *id.*

<sup>3461</sup> Voir notamment Henri Michel, *Vichy, année 1940*, Paris, Robert Laffont, 1967 ; et surtout Robert O. Paxton, *La France de Vichy, 1940-44*, Paris, Éditions du Seuil, 1973.

<sup>3462</sup> Discours que les historiens requalifieront de « négationnistes » à la fin des années 1980, avant qu'ils ne deviennent un délit avec la loi Gayssot de juin 1990.

<sup>3463</sup> Henry Rousso, « Les racines politiques et culturelles du négationnisme en France », issu du rapport commandé par Jack Lang, alors ministre de l'Éducation nationale, en 2002, à un comité d'universitaires présidé par Henry Rousso, afin de retracer la genèse sur les agissements de l'extrême-droite au sein de l'université Lyon III. Le rapport originel est disponible en ligne : [ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/rapport/rapport\\_rousso.pdf](ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/rapport/rapport_rousso.pdf) ; il a également été publié : Henry Rousso, *Le dossier Lyon III. Le rapport sur le racisme et le négationnisme à l'université Jean-Moulin*, Paris, Editions Fayard, 2004, p. 12-13.

cependant bien différente de celle du FN<sup>3464</sup> : au recrutement populaire du FN, notamment au sein des anciens combattants d'Indochine et d'Algérie, le GRECE oppose une sociologie plus élitiste, afin de donner à la *réaction* politique encouragée une doctrine la plus solide possible, passant notamment par une véritable pensée sur l'histoire. « L'objectif de cette "communauté de travail et de pensée"<sup>3465</sup> », écrit en effet Ariane Chebel d'Appolonia, « est d'élaborer un "corpus idéologique aussi cohérent que possible"<sup>3466</sup>, une "nouvelle culture de droite"<sup>3467</sup> qui en rompant avec la "problématique dominante"<sup>3468</sup> permettrait d'offrir une autre vue du monde [...] Cette stratégie culturelle doit aboutir à un contre-modèle, susceptible de fournir une alternative à "la pensée, la mentalité, l'anthropologie égalitaires"<sup>3469</sup> dont le marxisme n'est qu'un aspect. »<sup>3470</sup> Le GRECE, résume ainsi Henry Rousso, « tente de conquérir le champ culturel, par une stratégie "métapolitique" inspirée explicitement d'Antonio Gramsci<sup>3471</sup>, pour contrer l'hégémonie du marxisme dans les milieux intellectuels de l'époque. Son objectif est de réhabiliter une idéologie antidémocratique : dénonciation de l'héritage "judéo-chrétien", accusé d'avoir encouragé l'émergence des droits de l'homme ; dénonciation du principe universaliste d'égalité, facteur de nivellement social ; adhésion aux thèses du racisme biologique du dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle ; glorification d'une prétendue civilisation "indo-européenne". »<sup>3472</sup>

Or, bien avant *Enquête sur l'histoire* et *La Nouvelle Revue d'histoire*, dont Dominique Venner fut le principal animateur, de 1991 à 1999 pour la première, et de 2002 jusqu'à sa mort pour la deuxième, à travers des revues comme *Historia* puis, nous allons le voir, *Histoire magazine*, « une mémoire politique extrémiste instrumentalise et manipule en effet l'histoire pour la mettre au service d'une stratégie de combat culturel qui vise à modifier ce que Tocqueville appelait "les passions générales et dominantes", modification envisagée comme le préalable à une conquête ultérieure du pouvoir politique. [...] l'histoire peut être déformée par une mémoire politique d'extrême droite dans le but de légitimer un discours

---

<sup>3464</sup> Voir notamment Pierre-André Taguieff, *Sur la Nouvelle Droite, Jalons d'une analyse critique*, Paris, Editions Descartes & Cie, 1994 ; et, auparavant, Anne-Marie Duranton-Cabrol, *Visages de la Nouvelle Droite, Le GRECE et son histoire*, Paris, Presses de la FNSP, 1988.

<sup>3465</sup> GRECE, *Dix ans de combat culturel pour une renaissance*, Paris, GRECE, 1977, p. 61.

<sup>3466</sup> Alain de Benoist, « Ce que nous disons », *Le Monde*, 29 septembre 1979, p. 2

<sup>3467</sup> Pierre Vial, « Le GRECE et la Révolution du XXI<sup>ème</sup> siècle », *Le Monde*, 24 août 1979.

<sup>3468</sup> Alain de Benoist, *Orientation pour des années décisives*, Paris, Le Labyrinthe, 1982, p. 27.

<sup>3469</sup> J-C Valla, « Pour une renaissance culturelle », in *Dix ans de combat culturel pour une renaissance*, GRECE, Paris, 1977, p. 69.

<sup>3470</sup> A. Chebel d'Appolonia, *L'extrême droite en France, op. cit.*, p. 320.

<sup>3471</sup> Nous notons : théoricien politique marxiste italien, connu pour sa conception de l'hégémonie culturelle comme moyen de maintenir l'État dans les sociétés capitalistes occidentales.

<sup>3472</sup> Henry Rousso, *Le dossier Lyon III, op. cit.*, p. 13.

politique et de servir une stratégie de pouvoir »<sup>3473</sup>. Dans cette « nouvelle histoire », les guerres d'Indochine et d'Algérie apparaissent évidemment comme des terrains de prédilection pour le combat politique qu'elle sous-tend.

### 3.2.2 ... et révisionnisme historique

Dans ce numéro spécial d'*Historia* de 1972, l'histoire de la « Guerre d'Indochine » continue ainsi d'être éclairée par le paradigme algérien – « "Notre" guerre d'Indochine » sert d'abord à expliquer l'apogée de *notre* « martyr »<sup>3474</sup> en 1961-1962<sup>3475</sup> –, plus précisément par celui de « l'action psychologique » ; les porteurs de ces discours demeurent également les mêmes : les cadres de la guerre contre-insurrectionnelle en Indochine et en Algérie, mis sur la touche au début des années 1960 et progressivement réhabilités à la fin de la décennie ; seul le terrain de mobilisation paraît avoir changé. L'empire français essentiellement disparu avec la fin de la « Guerre d'Algérie », le sud-est asiatique libéral ayant trouvé un autre « protecteur » – les puissants Etats-Unis d'Amérique –, la « Guerre d'Indochine » est désormais un objet d'histoire ; mais un objet d'histoire à charge, que la décennie 1960 permet de mettre en leçon pour le présent. Ainsi, précise un peu plus encore l'éditorial du volume 1 de ce numéro spécial :

« Pierre angulaire de la chute de l'empire français, creuset d'une nouvelle race de soldats ou plutôt d'un nouvel esprit militaire suscité par une forme de combat inhabituelle et complexe qui s'apprenait sur le terrain, rendait caducs les exercices d'école et les expériences passées, laissait une large part à l'initiative des capitaines et se déroulait sur de multiples plans, point de départ d'un divorce entre l'armée qui s'attachait à sa lutte, la Nation dont elle s'estimait incomprise et le pouvoir qu'elle jugeait impuissant et responsable de ses déconvenues, aliment premier à la fois de la rébellion algérienne et de la révolte d'hommes las d'être trompés et de tromper, conflit enfin que son prolongement "américain" a maintenu dans l'actualité, la guerre menée par la France pour que l'indépendance de l'Indochine se réalise au profit du monde libre était à tous ces titres un thème qu'HISTORIA HORS SERIE se devait d'aborder. »<sup>3476</sup>

La posture est claire : cette guerre passée pour « le monde libre » a encore des choses à dire au présent ; comme pour la Seconde Guerre mondiale, la Résistance et la Déportation, ses acteurs-témoins sont présentés comme les mieux placés pour en parler. Victimes des

<sup>3473</sup> G. Châton, « L'Histoire au prisme d'une mémoire politique des "droites extrêmes"... », *op. cit.*

<sup>3474</sup> Général Pierre Boyer de Latour, *Le martyr de l'armée française*, Paris, Les presses du Mail, 1962.

<sup>3475</sup> Quelques années plus tard, en 1980, la bibliographie de référence du dossier sur « L'univers concentrationnaire au XXe siècle » de la revue *Histoire magazine* (n° 8, septembre-octobre 1980, p. 30-33, p. 43), également animée par des membres de la « Nouvelle droite », mentionnera ainsi l'ouvrage du général Pierre Boyer de Latour, *Le martyr de l'armée française*, *op. cit.*, aux côtés de celui de Jean Ferrandi (proche du général Salan, voir supra), *Les officiers français face au Viet-Minh*, Paris, Fayard, 1969.

<sup>3476</sup> [François-Xavier de Vivie], « Editorial », *Historia*, "Notre" guerre d'Indochine, Vol. 2, *op. cit.*, p. 0.

hommes de la IV<sup>e</sup> République qui les auraient abandonnés, victimes d'une société qui se serait désintéressée de leur sort, victimes de la RDV dans les camps de prisonniers, à nouveau victimes de maux semblables en Algérie..., ces *traumatisés de l'histoire* sont précisément (ré)habilités par ces mêmes traumatismes, introduisant ainsi un paradigme relativement nouveau expliquant leur expérience et leurs comportements durant la séquence 1945-1962. Si ces lectures sont évidemment présentes dès les années 1950, c'est la première fois, à notre sens, qu'elles sont aussi clairement et collectivement mobilisées, dans l'espace public, sur le terrain de l'histoire.

Neuf ans plus tard, au moment où les boat-people vietnamiens font la une de la presse et que les témoignages de survivants des camps communistes de l'ex-Indochine française se multiplient<sup>3477</sup> ; au moment également où, en France, la diffusion de la série *Holocauste*, en 1979, ravive l'intérêt de la société française pour le phénomène concentrationnaire, et plus particulièrement le génocide juif, dont la réalité est mise en doute, à la fin des années 1970, par le *négationnisme* d'un Louis Darquier de Pellepoix<sup>3478</sup>, dont Robert Faurisson prend la défense, déclenchant ainsi l'affaire du même nom : dans ce contexte, un jeune magazine de vulgarisation historique, *Histoire magazine*, consacre le dossier de son huitième numéro de septembre-octobre 1980 à la question de « L'univers concentrationnaire au XX<sup>e</sup> siècle », croisant déportation résistante, génocide juif, Goulag soviétique... et camps d'internement vietnamiens. Ce numéro, qui en profite, nous allons le voir, pour faire le point sur l'« étonnante controverse » des chambres à gaz<sup>3479</sup>, est publié quelques mois à peine après la parution d'un ouvrage émanant d'un sociologue du CNRS, spécialiste de l'Indochine et militant tiers-mondiste<sup>3480</sup>, qui renforce les positions de Faurisson : Serge Thion, *Vérité historique ou vérité politique ? Le dossier de l'affaire Faurisson, La question des chambres à gaz*, publié aux éditions de la Vieille taupe au printemps 1980 ; ouvrage qui apparaît, sur le même plan notamment que les travaux de Léon Poliakov ou d'Olga Wormser-Migot, dans la bibliographie de référence du dossier<sup>3481</sup>. Deux mois après la parution du huitième numéro d'*Histoire magazine*, en

---

<sup>3477</sup> Voir notamment, pour le Vietnam, Doan Van Toai, *Le Goulag Vietnamien*, Paris, Editions Robert Laffont, 1979 ; pour le Cambodge, Pun Yathay, *L'Utopie meurtrière*, Paris, Editions Robert Laffont, 1980 : deux ouvrages cités dans la bibliographie de référence du dossier consacré à « L'univers concentrationnaire » par *Histoire magazine*, n° 8, septembre-octobre 1980, p. 43.

<sup>3478</sup> Darquier de Pellepoix (entretien conduit par Philippe Ganier-Raymond), « A Auschwitz on a gazé que les poux », *L'Express*, 28 octobre-4 novembre 1978, p. 164-198.

<sup>3479</sup> Philippe Conrad, « Une étonnante controverse », *Histoire magazine*, n° 8, *op. cit.*, p. 29.

<sup>3480</sup> Voir Valérie Igounet, *Histoire du négationnisme en France*, Paris, Editions du Seuil, collection XXe siècle, 2000.

<sup>3481</sup> Un mois avant la parution du huitième numéro d'*Histoire magazine*, la revue *Esprit* consacre son numéro

décembre 1980, c'est au tour de Robert Faurisson lui-même, toujours aux éditions de la Vieille taupe, de publier son *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire*, préfacé d'une lettre de Noam Chomsky défendant – à l'américaine et en référence au premier amendement de la Constitution des Etats-Unis – la liberté d'expression<sup>3482</sup>. Dès lors, Robert Faurisson, plongé dans de nombreux procès, va pouvoir profiter des médias pour diffuser plus largement ses thèses, en France comme à l'étranger.

Dans les débuts de « l'affaire Faurisson », le dossier d'*Historia magazine* n'est qu'un élément parmi d'autres dans l'offensive « révisionniste » qui cherche alors à pénétrer l'espace public ; pour ce qui nous intéresse, il illustre également ce qui se joue dans les années 1970-1980 pour la question des anciens prisonniers UF de la RDV : la rencontre de la possibilité d'une analogie entre systèmes concentrationnaires, au détriment de la singularité du génocide juif et à la faveur de la reconnaissance des victimes des camps soviétiques ou vietnamiens, des réseaux du réarmement intellectuel anticommuniste et de la « Nouvelle droite ». La revue, fondée l'année précédente par Alain Lefebvre<sup>3483</sup> – collaborateur, avec notamment Alain de Benoist<sup>3484</sup> et Patrice de Punkett, du *Figaro-Magazine* et de *Valeurs actuelles*, et artisan, avec ces derniers, du GRECE<sup>3485</sup> –, s'est fait fort de vulgariser les principaux thèmes de la « Nouvelle droite » : la menace soviétique (principal objet du premier numéro de la revue), le différentialisme à travers l'apartheid en Afrique du Sud (n° 4), la possibilité d'un nationalisme européen (n° 6), etc. « Mécontents d'un nationalisme français qui leur paraît vieilli et étriqué », écrit en effet le politiste Mathieu Laurent, « les grécistes entreprennent une réflexion sur des thèmes devenus tabous après la Seconde Guerre mondiale : le "réalisme biologique", l'hérédité, les races, le mélange, la sélection, l'eugénisme. Il faut souligner le caractère très particulier des thèses du GRECE, qui veut s'opposer à l'"idéologie égalitaire" (introduite par le christianisme et poursuivie par le socialisme), célébrer les différences et les inégalités, dans une perspective qui ne se réduit pas pour autant au racisme traditionnel de l'extrême-droite : les grécistes

---

de septembre à « La mémoire d'Auschwitz », dans lequel, hors-dossier, un article de Serge Thion s'attaque aux procédés employés par les lanceurs d'alerte vis-à-vis de la situation cambodgienne, accusés de faire le lit du néo-colonialisme. Serge Thion, « Le Cambodge, la presse et ses bêtes noires », *Esprit*, septembre 1980, p. 95-112.

<sup>3482</sup> Voir Noam Chomsky, *Deux heures de lucidité, Entretiens avec Denis Robert et Weronika Zarachowicz*, Paris, Les Arènes, 2001, p. 31-40.

<sup>3483</sup> Alain Lefebvre, journaliste et éditeur, collaborateur du *Figaro magazine* et futur propriétaire des éditions de la Table ronde de 1989 à 1997, est un ancien de la FEN et l'un des membres fondateurs du GRECE.

<sup>3484</sup> Alain de Benoist collabore d'ailleurs à ce huitième numéro d'*Histoire magazine* avec un article, hors-dossier, consacré à « Louis II de Bavière et Wagner, l'étrange passion du roi fou » (p. 89-94).

<sup>3485</sup> A. Chebel d'Appolonia, *L'extrême droite en France*, vol. 1, *op. cit.*, note 29, p. 462.

préfèrent parler, plus subtilement, d'"ethno-différentialisme" (chaque peuple a ses qualités propres et le mélange est à éviter), rêvent d'un Empire qui redécouvrirait les valeurs de l'Antiquité et l'organisation trifonctionnelle de la société « indoeuropéenne » (prêtres, guerriers, cultivateurs) »<sup>3486</sup> ; ils sont à la fois anticommunistes et anticapitalistes, antitotalitaires et anti-individualistes, nationalistes et pro-européens, anti-égalitaristes et différentialistes<sup>3487</sup>...

Ainsi compris, le GRECE offre une suite – radicalisée – au Congrès international pour la liberté de la culture ; en témoignent notamment la présence de Jules Monnerot ou d'Arthur Koestler au sein des comités de pilotage des revues du GRECE, *Eléments* et *Nouvelle Ecole*, ou bien encore l'enthousiasme premier de Raymond Aron, à la fin des années 1970, pour cette « Nouvelle droite »<sup>3488</sup>. Anti-concentrationnaire → antitotalitaire → antistalinienne → anticommuniste → anti-égalitaire... : la logique, initialement (ré)initiée après-guerre par David Rousset ou Hannah Arendt, d'analogie entre les camps nazis et soviétiques – dans un registre d'emblée conjointement analytique et militant –, est ainsi récupérée :

- dans les années 1940-1960, au profit de la contre-attaque de l'Occident atlantiste contre l'ennemi soviétique, à une époque où l'essentiel des enjeux de « Guerre froide » se situe en Europe ;
- puis, à partir des années 1970, après que l'Europe (et *a fortiori* la France) ait perdu l'essentiel de ses possessions coloniales – et donc, pour certains, ce qui lui restait de sa puissance d'avant-guerre –, au profit d'un appel radicalisé au réarmement nationaliste européen, flirtant parfois avec le néonazisme.

Curieux renversement depuis *L'Univers concentrationnaire* de David Rousset, en 1945... ; pourtant, quelques mois après l'appel de Rousset à la solidarité concentrationnaire des déportés, Paul Rassinier, lui aussi fort de son expérience d'ancien déporté-résistant, avait déjà publié un ouvrage niant ouvertement l'existence des chambres à gaz : *Le Mensonge*

---

<sup>3486</sup> Mathieu Laurent, *Les structures non-partisanes dans le champ politique*, thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Jacques Chevallier, soutenue le 8 Septembre 2011 à l'Université Panthéon-Assas, p. 96.

<sup>3487</sup> Voir la brochure de l'idéologue du mouvement, Dominique Venner, éditée en 1962 : *Pour une critique positive*.

<sup>3488</sup> Voir l'article de Raymond Aron, « La Nouvelle Droite », *L'Express*, 21 juillet 1979. Pour Pierre-André Taguieff, cet article est une « présentation bienveillante des thèmes et thèses de la nouvelle droite ; l'auteur salue au passage le "courage" qu'il croit pouvoir déceler dans la récusation néodroitière de "l'égalitarisme" ». Pierre-André Taguieff, « Bibliographie, Nouvelle droite et extrême droite en France », *Mots*, mars 1986, n° 12, numéro spécial « Droite, nouvelle droite, extrême droite. Discours et idéologie en France et en Italie », p. 204-217, p. 204.

*d'Ulysse*. Comme les écrits de Maurice Bardèche à la même époque, l'ouvrage évoluait « dans un registre de vérité très particulier : pris dans une logique de rejet du communisme et de l'URSS, haïssant par-dessus tout la guerre, il cherch[ait] des arguments visant à disculper l'Allemagne nazie afin de mieux mettre en évidence les crimes de Staline et du "capitalisme" »<sup>3489</sup>. Confidentiel au moment de sa parution, en 1950, l'ouvrage sera appelé à exercer un magistère certain sur l'extrême-droite renaissante des années 1970-1980<sup>3490</sup>. Bientôt, le nazisme semble n'être réduit qu'à l'état de malheureuse parenthèse ; la véritable cible redevient, comme pour la droite française des années 1930 puis le gouvernement de Vichy, le « premier » des totalitarismes, autrement dit l'URSS et ses soutiens « socialo-communistes », et au-delà l'« égalitarisme » judéo-chrétien-socialiste, accusé de pervertir la société européenne.

L'on comprend dès lors mieux pourquoi cette « Nouvelle Droite » renaissante, en lutte contre la subversion communiste et pour la défense d'un nationalisme européen, a pu offrir un cadre accueillant, dans *l'après-guerre* de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits de décolonisation, aux mémoires blessées des anciens prisonniers français d'Indochine : soldats défaits de l'empire, parvenant difficilement, pour nombre d'entre eux, à faire le deuil de la puissance coloniale française après 1962 ; confrontés, pendant plusieurs années parfois, au « lavage de cerveau » de « l'égalitarisme » communiste vietnamien ; et ayant pour certains d'entre eux appelé, dès leur retour des camps, au réarmement social et politique de la France, à travers notamment le développement de « l'action psychologique » (voir supra)... C'est précisément l'ensemble de ces aspects auxquels le numéro d'*Histoire magazine* de septembre-octobre 1980 donne une visibilité inédite.

Le dossier « L'univers concentrationnaire au XX<sup>e</sup> siècle » s'ouvre par un entretien accordé à la revue par l'auteur de l'ouvrage éponyme, paru en 1945, David Rousset. La figure tutélaire du combat antitotalitaire français, précurseur des analogies entre systèmes concentrationnaires nazi, soviétique, maoïste, dénonciateur de tous les systèmes

---

<sup>3489</sup> Henry Rousso, « Les racines politiques et culturelles du négationnisme en France » (version française de « The Political and Cultural Roots of Negationism in France », in R. Golsan (ed), « Fascism, Nazism : Cultural Legacies of Reaction », *South Central Review*, vol. 23, 1, Spring 2006, p. 67-88.), p. 8. [En ligne], [http://chgs.umn.edu/histories/occasional/Rousso\\_Roots\\_of\\_Negationism\\_in\\_France.pdf](http://chgs.umn.edu/histories/occasional/Rousso_Roots_of_Negationism_in_France.pdf), consulté le 21/08/2015.

<sup>3490</sup> L'ouvrage est initialement paru aux Editions bressanes, à Bourg en 1950, sous le titre *Le Mensonge d'Ulysse, Regard sur la littérature concentrationnaire* (avec une préface d'Albert Paraz, qui avait soufflé à Rassinier l'idée d'appeler l'ouvrage « Le mensonge de Rousset ») ; il reparait en 1955 dans diverses maisons d'éditions avant d'être réédité par La Vieille Taupe, l'éditeur de Robert Faurisson, en 1979, sous le titre *Le Mensonge d'Ulysse*. Voir Florent Brayard (avec une préface de Pierre Vidal-Naquet), *Comment l'idée vint à M. Rassinier. Naissance du révisionnisme*, Paris, Editions Fayard, 1996.

concentrationnaires, devenu l'une des plumes les plus connues du *Figaro*<sup>3491</sup>, est chargée par la revue de définir « Les lois de l'enfer » – titre donné à l'entretien. Reprenant le canevas de *L'univers concentrationnaire*, l'article s'achève par une analogie claire et sans guère de nuance entre « les camps de déportés soviétiques et staliniens »<sup>3492</sup> :

« Il est bien évident que les deux systèmes sont de caractère concentrationnaire. En définitive, ils aboutissent à un résultat qui est généralement la déshumanisation du détenu. Même, ils utilisent tous deux la main-d'œuvre détenue dans le processus de production. Dans les deux cas, enfin, l'utilisation de cette main-d'œuvre dans la production se fait au profit de l'organisation centrale de la police. »<sup>3493</sup>

Ici, contrairement aux autres travaux de Rousset, pas de différenciation entre les systèmes concentrationnaires nazi et soviétique, renvoyés dos à dos, sans que la singularité nazie de « l'extermination pour l'extermination »<sup>3494</sup> ne soit relevée. Plus encore, l'entretien s'achève sur la question du comportement, dans les camps, des déportés communistes, notamment allemands, accusés d'avoir « épur[é] » la microsociété des déportés<sup>3495</sup>. Ce faisant, les principaux enjeux sous-jacents du dossier sont posés : la définition du système concentrationnaire ; la relativisation de l'horreur nazie dans l'analogie avec le soviétisme ; et la criminalité absolue, devant l'humanité toute entière – de l'Europe jusqu'à l'Asie, en passant par le continent américain –, du « système communiste ».

Après un article sur Auschwitz rédigé par Elie Wiesel (p. 18-22), compagnon de route, avec François Mauriac, David Rousset, etc., de l'antitotalitarisme anticommuniste, le dossier enfonce le clou de la responsabilité des déportés communistes dans les camps nazis avec l'article de Jean Kapel, « Dans les camps du III<sup>e</sup> Reich, les kapos rouges » (p. 22-23). Puis c'est au tour de la célèbre déportée-résistante Brigitte Friang, qui deviendra, à son retour des camps, attachée de presse d'André Malraux, puis correspondante de guerre durant les deux guerres d'Indochine et collaboratrice d'*Indochine Sud-Est asiatique* ainsi que du *Figaro*, de raconter son expérience à Ravensbrück (p. 24-28), et de pointer notamment la responsabilité de ses « chères compatriotes communistes [...] qui n'étaient en rien des

---

<sup>3491</sup> D'où le tutoiement employé dans l'article ?

<sup>3492</sup> La question posée par *Histoire magazine* est : « A partir des témoignages que nous connaissons sur l'univers administré par le goulag, et notamment d'après les œuvres de Soljenitsyne, ferais-tu un rapprochement entre les camps de déportés soviétiques et hitlériens ? »

<sup>3493</sup> David Rousset (entretien avec), « Les lois de l'enfer », *Histoire magazine*, n° 8, *op. cit.*, p. 12-17, p. 17.

<sup>3494</sup> E. Traverso, *Le Totalitarisme*, *op. cit.*, p. 95. Enzo Traverso renvoie ici aux travaux de Dan Diner, « Nationalsozialismus und Stalinismus. Über Gedächtnis, Willkür und Tod », in *Kreisläufe. Nationalsozialismus und Gedächtnis*, Berlin, Berlin Verlag, 1995, p. 49-75; ou encore Alan Bullock, *Hitler et Staline. Vies parallèles*, Paris, Albin Michel/Fayard, 1994, vol. II, p. 445.

<sup>3495</sup> D. Rousset, « Les lois de l'enfer », *op. cit.*, p. 17.

résistantes »<sup>3496</sup> dans son inscription sur les listes de déportées à expédier dans les chambres à gaz, sort auquel elle échappera miraculeusement.

La parole est ensuite donnée à Philippe Conrad<sup>3497</sup>, rédacteur en chef d'*Histoire-magazine* – qui succèdera à ce même poste à la *Nouvelle revue d'histoire*, en 2013, à un autre artisan du GRECE, Dominique Venner, après son suicide en l'église Notre Dame de Paris –, pour un article d'une page consacré au « révisionnisme » (p. 29). Intitulé « Une étonnante controverse », l'article fait suite aux déclarations négationnistes de l'ancien commissaire aux questions juives de Vichy, Louis Darquier de Pellepoix, à *L'Express* le 28 octobre 1978, et à « l'affaire Robert Faurisson » déclenchée la même année ; Robert Faurisson qui, écrit Philippe Conrad, reprenant les arguments déjà avancés par Serge Thion, persista « dans ses affirmations en précisant – et il n'y a aucune raison de mettre en doute sa sincérité en cette affaire – qu'il n'éprouvait pas la moindre sympathie pour le régime hitlérien, mais qu'il entendait simplement faire avancer la cause de la vérité »<sup>3498</sup>. Si Philippe Conrad, citant les travaux de David Rousset et d'Olga Wormser-Migot, conclut que l'existence des chambres à gaz « paraît difficilement contestable » et qu'« il est difficile de contester la volonté d'extermination de certains chefs nazis », il ne l'affirme cependant jamais directement. Plus encore, il relativise la portée des faits (« Il n'y eut pas, dans la plupart des camps, contrairement à ce qui fut parfois avancé à la fin de la guerre, d'extermination systématique » ; « l'on peut disserter à l'infini sur le sens réel de l'expression "solution finale", parfois présentée comme une simple volonté de refoulement vers l'est... ») et n'en diffuse pas moins les arguments des négationnistes, dont il cite les références complètes des travaux<sup>3499</sup>, alors qu'il n'en fait pas de même pour les « ouvrages

---

<sup>3496</sup> Brigitte Friang, « Le camp, c'était d'abord l'humiliation ! », *Histoire magazine*, n° 8, *op. cit.*, p. 24-28, p. 28.

<sup>3497</sup> Philippe Conrad est le président-fondateur, en 2014, de l'« Institut Iliade pour la longue mémoire européenne », nom évocateur pour évoquer la persistance de la pensée nationaliste européenne continuant aujourd'hui d'animer les anciens membres du GRECE, « afin de faire face au phénomène de “grand remplacement” justement dénoncé par l'écrivain Renaud Camus, et que Dominique Venner estimait être, dans sa dernière lettre, la menace principale pesant sur l'avenir des peuples européens ». Philippe Conrad, « L'Institut Iliade pour la longue mémoire européenne vise à promouvoir et transmettre cette mémoire dans toute la richesse de ses formes historiques, culturelles et civilisationnelles », *NovaPress.info*, 24/08/2014, [En ligne], URL : <http://fr.novopress.info/173729/philippe-conrad-linstitut-iliade-longue-memoire-europeenne-vise-promouvoir-transmettre-memoire-richeesse-ses-formes-historiques-culturelles-civilisat/>, consulté le 21/08/2015.

<sup>3498</sup> Cette citation, de même que les suivantes, sont tirées de Philippe Conrad, « Une étonnante controverse », *Histoire magazine*, n° 8, septembre-octobre 1980, p. 24-28, p. 29.

<sup>3499</sup> « Après Rassinier, auteur du *Mensonge d'Ulysse* (récemment réédité par la Vieille taupe), R. Harwood (auteur d'une brochure en langue anglaise intitulée *Six millions de Juifs sont-ils réellement morts ?*), T. Christophersen (*le Mensonge d'Auschwitz*), et surtout l'Américain A.-R. Butz (*L'imposture du XXe siècle*, 1976), ont repris la même thèse. »

de grande qualité » de David Rousset et d'Olga Wormser-Migot. Ce faisant, il instille le doute sur l'existence réelle des chambres à gaz, en ceci que les preuves manqueraient (« absence de textes écrits ordonnant formellement l'extermination des Juifs ») ; « Pour ce qui concerne les chambres à gaz, on peut penser que le défaut de témoignages vient, peut-être, tout simplement du fait que les malheureux qui ont eu l'occasion d'y entrer ne sont pas revenus ensuite pour apporter leur collaboration à la recherche historique et que, d'autre part, la plupart des chambres ont été sans doute détruites lors de l'arrivée des armées alliées. ») et que les témoins ont souvent menti (« plusieurs auteurs ont raconté n'importe quoi sur la question afin de satisfaire les goûts morbides d'un certain public ») ; « Il est facile de dénoncer les contradictions et les invraisemblances de bon nombre de témoignages relatifs à cette période »<sup>3500</sup>. L'article s'achève ainsi de la manière suivante :

« On peut également faire remarquer – et le débat tel qu'il est actuellement engagé tendrait à le faire peut-être oublier – que le problème humain et moral que posent les camps de concentration nazis n'a strictement rien à voir avec le mode d'extermination [souligné par nous] qui a été ou n'a pas été retenu par les bourreaux. Le travail forcé, la malnutrition, les maladies, les ravages du typhus ont peut-être été les causes principales de mortalité [souligné par nous], il n'en reste pas moins vrai que des centaines de milliers d'innocents, des femmes, des vieillards, des enfants, des prisonniers de guerre russes ne sont pas revenus de cet enfer où ils ont été déportés. La question de l'existence ou de l'inexistence des chambres à gaz peut apparaître alors relativement secondaire [souligné par nous]. L'ampleur du massacre est restée la même et rien ne peut justifier la déportation massive d'êtres humains, en fonction de leur seule appartenance religieuse ou raciale. »<sup>3501</sup>

On n'est pas très loin, sept ans plus tard, des chambres à gaz « point de détail de l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale » de Jean-Marie Le Pen<sup>3502</sup>. Henry Rousso a d'ailleurs bien montré l'implication du GRECE dans la montée du négationnisme dans les années 1970-1990, continuant de développer l'argumentation antistalinienne d'un Paul Rassinier en minorant toujours plus les crimes du nazisme<sup>3503</sup>, alors que le judéocide devient au même moment une sorte de paradigme occidental du mal absolu. Le système concentrationnaire nazi ainsi débarrassé de la spécificité de son mode de mise à mort, en tant qu'il fut

---

<sup>3500</sup> Sur les procédés rhétoriques employés dans les revues d'histoire proche de la « Nouvelle droite » (la variation arbitraire de focale, l'inférence, l'oubli sélectif, la manipulation des mots, l'utilisation légitimante des références universitaires et de l'appareil technique des écrits scientifiques, reprise d'antennes appartenant au fond idéologique des droites extrêmes, fonction transgressive de l'iconographie et des légendes, etc.), voir G. Châton, « L'Histoire au prisme d'une mémoire politique des "droites extrêmes" ... », *op. cit.*

<sup>3501</sup> Ph. Conrad, « Une étonnante controverse », *Histoire magazine*, n° 8, *op. cit.*, p. 24-28, p. 29.

<sup>3502</sup> Jean-Marie Le Pen, lors de l'émission *Grand jury RTL-Le Monde*, le 13 septembre 1987.

<sup>3503</sup> Sur les liens du GRECE avec le négationnisme français, depuis les déclarations de Robert Brasillach jusqu'à l'affaire de l'Université Lyon II et III dans les années 1990-2000, en passant par les actions de Maurice Bardèche et Paul Rassinier après-guerre, ainsi que la renaissance de l'extrême-droite française après la « Guerre d'Algérie », voir H. Rousso, « Les racines politiques et culturelles du négationnisme en France », *op. cit.*, p. 19.

notamment planifié et exécuté à une échelle industrielle, « le travail forcé, la malnutrition, les maladies » devenant les principaux responsables – indirects – de la criminalité concentrationnaire nazie, il n’y a plus guère d’obstacle, pour *Histoire magazine*, à poursuivre – et lisser – l’analogie entre les univers concentrationnaires nazis et soviétiques, objet de l’article suivant.

« L’URSS malade du Goulag » (p. 30-33), tel est le titre choisi pour l’article de Jean-Pierre Soyer sur ce « régime de terreur sur lequel reposent le système soviétique et cet appareil répressif dont il n’existe pas d’équivalent dans l’Histoire »<sup>3504</sup>. Dès les premières lignes de l’article, l’auteur prend un soin tout particulier à « déstaliniser » l’univers concentrationnaire soviétique, en montrant d’abord que le système est mis en place dès la période léninienne, autrement dit qu’il serait intrinsèquement lié, dès son origine, au communisme d’Etat en Russie, et qu’il précéderait donc dans le temps le nazisme – ce qu’Ernst Nolte développera en 1987 dans sa *Guerre civile européenne, 1917-1945* – :

« Au fronton des camps [de Lénine, nda] on pouvait alors lire : LE TRAVAIL EST UNE QUESTION D’HONNEUR, DE VALEUR ET D’HEROISME. Beaucoup plus tard [nous soulignons], les camps nazis proclamaient sur leurs grilles ARBEIT MACHT FREI !... »<sup>3505</sup>

Et d’enfoncer le clou en avançant son argumentation à l’ombre de la légitimité de David Rousset et des travaux de la CICRC, dans son rapport du 1<sup>er</sup> juin 1951 :

« La Commission remarque qu’un parallèle s’impose entre le régime existant dans les camps soviétiques et celui qui prévalait dans les camps nazis : travail de masse au profit d’une organisation policière constituant un Etat dans l’Etat (SS en Allemagne et NKVD en URSS), avant de conclure en dénonçant, "devant l’opinion publique universelle les camps de concentration soviétiques, survivance monstrueuse d’un régime d’esclavage condamné par l’histoire et que rien n’excuse". »<sup>3506</sup>

Car l’auteur ne « déstalinise » pas uniquement le Goulag en pointant les responsabilités de Lénine ; il montre également sa survivance, sous d’autres formes, sous Khrouchtchev et Brejnev. De nos jours, écrit-il : « Alors que l’opinion mondiale se préoccupe des détenus en Afrique du Sud, au Brésil, au Chili, en Argentine [donc dans des dictatures de « droite », nda], on ne peut que regretter l’indifférence du monde envers les détenus soviétiques d’aujourd’hui, car la vérité est une ! »<sup>3507</sup> Or, selon Jean-Pierre Soyer, avec Khrouchtchev et Brejnev, le régime concentrationnaire soviétique se serait « encore durci »<sup>3508</sup>, avec

---

<sup>3504</sup> Jean-Pierre Soyer, « L’URSS malade du Goulag », *Histoire magazine*, n° 8, *op. cit.*, p. 30-33, p. 30.

<sup>3505</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>3506</sup> *Id.*

<sup>3507</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>3508</sup> *Ibid.*, p. 30

« l'hospitalisation forcée dans des asiles psychiatriques spéciaux »<sup>3509</sup> (les *Spetsialnaja Bolnitsa* – SPB – : « cliniques spéciales ») :

« Dès l'entrée d'un "politique" dans une SPB, les médecins le placent devant l'alternative : ou l'internement illimité ou l'abjuration de ses idées. [...] Quant à la libération du « malade », elle est tout aussi aléatoire : seul un tribunal a pouvoir de l'ordonner. [...] Ces internements d'hommes libres dans des hôpitaux psychiatriques constituent un des forfaits les plus atroces dont l'Occident ait été le témoin depuis les camps nazis d'extermination. »<sup>3510</sup>

La transition est ainsi toute trouvée avec l'article suivant sur le « lavage de cerveau » dans les camps de prisonniers UF de la RDV, confié à Jean Pouget, ancien combattant-prisonnier d'Indochine reconverti dans le grand reportage. Après David Rousset et Brigitte Friang, la parole est ainsi à nouveau donnée à une plume du *Figaro*<sup>3511</sup>, auquel sont également associés les membres de « Nouvelle droite », artisans de la revue, au travers de l'équipe du *Figaro magazine* constituée par Louis Pauwels à partir de 1978<sup>3512</sup>, et qui prend le relais du *Figaro littéraire* dans son soutien au combat anticommuniste et à la lutte pour la reconnaissance des anciens combattants-prisonniers d'Indochine, bientôt relayé par le *Figaro histoire*.

Pouget y est présenté comme ancien prisonnier d'Indochine, auteur du fameux *Manifeste du camp n° 1*, l'article consistant en fait – sans que cela soit dit – en des extraits de ce dernier : les passages ont été empruntés au premier chapitre, « Le système »<sup>3513</sup>, de la deuxième partie de l'ouvrage, intitulée « L'ère sans lipides ». Comme dans l'ouvrage original, il s'agit ici de définir les principaux éléments du « plus terrible des "lavages de cerveau" »<sup>3514</sup> et du chantage – « Une conscience contre un bol de riz » est le titre choisi par la rédaction pour cet article – auquel les officiers français ont dû se plier pour survivre, aux mains de la RDV.

Après avoir été mis « à plat »<sup>3515</sup> par une très longue et mortifère marche, écrit Pouget, les prisonniers sont soumis une instruction politique qui, selon les dires du commissaire

---

<sup>3509</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>3510</sup> *Id.*

<sup>3511</sup> Quelques années plus tôt, en 1976, les éditions Famot avaient d'ailleurs associé Jean Pouget et David Rousset, à travers les deux premiers volumes (tome 1 *Le manifeste du camp n° 1* ; tome 2 *L'univers concentrationnaire*) de l'une des nombreuses collections de la maison d'édition suisse.

<sup>3512</sup> Au sein du *Figaro magazine* de Louis Pauwels, créé en 1978, Alain Lefebvre, Alain de Benoist, Yves Christen, C. Durante, Michel Marmin, G. Pons, Patrice de Plunkett et JC Valla populariseront les idées du GRECE. A. Chebel d'Appolonia, *L'extrême droite en France*, vol. 1, *op. cit.*, note 29, p. 462.

<sup>3513</sup> J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, *op. cit.*, p. 241-247 ; 253-258.

<sup>3514</sup> Texte d'introduction (auteur : *Histoire magazine*) de l'article de Jean Pouget, « Une conscience contre un bol de riz », *Histoire magazine*, n° 8, *op. cit.*, p. 34-37, p. 34.

<sup>3515</sup> J. Pouget, « Une conscience contre un bol de riz », *op. cit.*, p. 35 / J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, *op. cit.*, p. 245.

politique, « va tuer en eux "le vieil homme" et de ses cendres faire naître un homme nouveau. La machine va les retourner comme un vieil habit et transformer ces hommes de guerre en combattants de la paix. »<sup>3516</sup> Le tout, explique Jean Pouget, passe d'abord par le travail manuel, en échange d'une (trop) maigre ration alimentaire : « C'est l'équation de base du système. L'énergie-corrée doit consommer l'énergie-aliment. Dans les corps épuisés il ne doit pas subsister une calorie utilisable pour résister à l'agression de l'idée. »<sup>3517</sup> Le commentaire d'une des trois photographies illustrant l'article, rédigé par le magazine, dresse le bilan de ce traitement : « Beaucoup de prisonniers ne survécurent pas à ce traitement "éducatif" particulièrement éprouvant. »<sup>3518</sup> Soulignant l'appartenance de ces combattants-prisonniers à la vaste communauté des victimes de « l'univers concentrationnaire au XX<sup>e</sup> siècle », pour reprendre le titre du dossier, la rédaction insiste, par les photographies et autres paratextes ajoutés à l'article, sur « l'expression lasse et désespérée de tous les êtres broyés par le système concentrationnaire »<sup>3519</sup> (commentaire de la troisième photographie illustrative, montrant trois prisonniers français visiblement blessés et abattus par leur capture), donnant ainsi une tonalité victimaire aux mots de Jean Pouget<sup>3520</sup>, initialement forgés dans un autre contexte et avec une optique sensiblement différente :

« Cuirassés d'ironie amère et rongés de dartres infectés, le ventre et l'esprit vides, ils ânonnent le catéchisme du matérialisme historique, à l'usage des simples. [...] Ils jugent que ce n'est pas payer trop cher le droit de vivre. »<sup>3521</sup>

On comprend mieux le plan de ce dossier quand l'on sait que l'objectif premier du GRECE est de « réarmer intellectuellement la droite en France »<sup>3522</sup>, en passant notamment par une mise en leçon de l'histoire. « Convaincu que la meilleure tactique pour abattre un adversaire est de retourner contre lui ses propres armes », écrit Ariane Chebel d'Appolonia, « le

<sup>3516</sup> J. Pouget, « Une conscience contre un bol de riz », *op. cit.*, p. 35 / J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, *op. cit.*, p. 246.

<sup>3517</sup> J. Pouget, « Une conscience contre un bol de riz », *op. cit.*, p. 35 / J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, *op. cit.*, p. 247.

<sup>3518</sup> Commentaire (auteur : *Histoire magazine*) de l'une des photographies illustrant l'article de Jean Pouget, « Une conscience contre un bol de riz », *op. cit.*, p. 36. Un encadré (auteur : *Histoire magazine*) mentionne également que, sur 11 721 soldats de l'Union française faits prisonniers à Diên Biên Phu, seuls 3 290 seraient rentrés en France (*Ibid.*, p. 34), donnant là encore une idée très exagérée des taux de mortalité dans les camps de la RDV.

<sup>3519</sup> Commentaire (auteur : *Histoire magazine*) de la troisième photographie illustrant l'article de Jean Pouget, « Une conscience contre un bol de riz », *op. cit.*, p. 37.

<sup>3520</sup> Quelques années plus tard, en 1991, l'ouvrage sera d'ailleurs publié aux éditions Albatros muni du bandeau « Pour comprendre l'affaire Boudarel ».

<sup>3521</sup> J. Pouget, « Une conscience contre un bol de riz », *op. cit.*, p. 37 / J. Pouget, *Le manifeste du camp n° 1*, *op. cit.*, p. 258.

<sup>3522</sup> Pierre-André Taguieff, « Origines et métamorphoses de la nouvelle droite », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°40, octobre-décembre 1993, p. 3-22, p. 3

GRECE adhère à des thèmes qui étaient propres à la gauche tels que l'anti-totalitarisme, l'antifascisme et l'anti-racisme, en démontrant que le socialisme et le communisme constituent une menace pour ces mêmes valeurs. »<sup>3523</sup> Il en allait de même, rappelons-le, quelques années plus tôt, pour les praticiens de l'action psychologique en Algérie, souvent anciens prisonniers de la RDV, dont Jean Pouget.

Les artisans du GRECE ont d'ailleurs décidé, dès les années 1960, « de soutenir par une action aussi large que possible le combat de l'Occident, en Angola, en Rhodésie, comme au Sud-Vietnam... »<sup>3524</sup> Le Vietnam, tel est ainsi l'objet du dernier article (p. 38-43) du dossier d'*Histoire magazine*, axé plus précisément sur « l'univers concentrationnaire instauré depuis cinq ans dans ce qui fut l'Indochine française »<sup>3525</sup>, après la victoire de Hanoi sur Saigon, et le départ de milliers de « boat-people ». Consistant, comme pour l'article de Jean Pouget, en une série d'extraits de l'ouvrage de Doan Van Toai, *Le Goulag vietnamien (op. cit.)*, dont l'auteur est un rescapé après avoir été interné une première fois par le régime de Saigon comme sympathisant communiste, l'article vise à montrer que le drame concentrationnaire se joue aujourd'hui encore, ailleurs qu'en URSS. « Depuis cinq ans », précise en effet le paratexte d'introduction, « le Viêt-nam connaît à son tour une nuit totalitaire qui n'a rien à envier à celle du goulag soviétique »<sup>3526</sup> ; et ce à la suite de la Chine, auquel le magazine consacre un court encart à travers un extrait de l'ouvrage de Jean Pasqualini, *Prisonnier de Mao (op. cit.)*, paru chez Gallimard quelques années plus tôt, en 1975, au moment où les Etats-Uniens se retirent du Vietnam et où s'annonce un retour des tensions de la « Guerre froide ».

Là encore, comme pour le Goulag soviétique, la dénonciation du « Goulag vietnamien » est légitimée dans le creuset d'Auschwitz, grâce à une sélection minutieuse d'extraits du témoignage de Doan Van Toai, qui écrit, à propos de la prison dans laquelle il a été interné de 1975 à 1977 :

« Au-dessus de la porte, qui s'ouvre dans un mur aveugle, il y a un panneau rouge sur lequel on peut lire, en lettres jaunes : « Rien n'est plus précieux que l'indépendance et la liberté. »<sup>3527</sup> Toutes les

---

<sup>3523</sup> A. Chebel d'Appolonia, *L'extrême droite en France*, vol. 1, *op. cit.*, p. 320.

<sup>3524</sup> Extrait d'*Europe-Action*, n° 39, mars 1966, p. 34, cité in P.-A. Taguieff, « Origines et métamorphoses de la nouvelle droite », *op. cit.*, p. 4. « Ils sont certains », poursuit le document, « que seule la construction de l'Europe pourra permettre à chaque nation, à chaque culture, de se développer dans l'harmonie. Ils s'affirment les véritables partisans de la tradition occidentale dans un cadre ultra-moderne. »

<sup>3525</sup> Texte d'introduction (auteur : *Histoire magazine*) de l'article de Doan Van Toai, « La mésaventure de M. Hien », *Histoire magazine*, n° 8, *op. cit.*, p. 38-43, p. 38.

<sup>3526</sup> *Id.*

<sup>3527</sup> Il s'agit d'une citation d'Hô Chi Minh (appel au peuple de juillet 1966), devenue après 1975 la devise quasi-officielle du pays, et que l'on retrouve donc sur tous les bâtiments officiels – donc pas uniquement les

prisons, tous les camps de rééducation du nouveau régime sont signalés par ce même panneau hypocrite, qui n'est pas sans rappeler l'odieuse devise qui surmontait l'entrée du camp d'Auschwitz : *Arbeit macht Frei* (Le travail, c'est la liberté ou Le travail rend libre). »<sup>3528</sup>

Dans un article tout entier illustré de photographies de réfugiés – sans rapport avec le texte – fuyant l'ex-Indochine française, Doan Van Toai dénonce les conditions terribles d'existence dans les camps vietnamiens – décrits comme pires qu'à l'époque de Van Thieu, car personne, désormais, ne s'y intéresse plus en Occident –, avec son système généralisé de délation et ses chefs de cellules, qui évoquent irrésistiblement, au lecteur ayant lu les pages précédentes du dossier, les kapos communistes évoqués par Rousset dans son article introductif.

La boucle est bouclée ; publié à la veille de mai 1981, ce numéro d'*Histoire magazine* ne parviendra pas à immuniser la France contre la menace « socialo-communiste ». Il finira cependant d'entériner la possibilité d'une conjonction entre réarmement intellectuel anticommuniste post-« Algérie française » et « révisionnisme » historique, au détriment de la singularité du judéocide et à la faveur de la reconnaissance des autres *victimes* du XX<sup>e</sup> siècle guerrier, celles des camps « communistes » et plus largement des « guerres orphelines »<sup>3529</sup> de l'après-guerre. Sont ainsi réunies les conditions de possibilité de l'essor des mémoires victimaires de (l'extrême) droite, qui monteront progressivement en puissance à partir des années 1980, au creuset des mémoires du Goulag et parallèlement à celles de la Shoah, qui commence concomitamment à s'affirmer comme référentiel occidental de l'abomination absolue.

### **3.2.3 De la conversion (des officiers) à l'extermination (des soldats) : la naissance d'un deuxième âge de la reconnaissance, entre Kolyma et Auschwitz**

Avec le volume deux du numéro spécial que la revue *Historia* consacre en 1972 à la « Guerre d'Indochine » (voir supra), sorte de tribunal de l'histoire des combattants d'Indochine dont la défense est assurée par des individus ayant appelé hier à poursuivre le combat en Algérie, nous sommes précisément au moment où la question des prisonniers UF de la RDV commence à basculer de la dominante « résilience » à la dominante « reconnaissance ».

---

prisons. Joël Luguern, *Le Viêt-nam*, Paris, Editions Karthala, collection Méridiens, 1997, p. 191.

<sup>3528</sup> Doan Van Toai, « La mésaventure de M. Hien », *op. cit.*, p. 38.

<sup>3529</sup> L. Beccaria, « Soldats perdus des guerres orphelines », *op. cit.*, p.103-110.

Avec deux articles y-relatifs – André Bruge, « Le "lavage de cerveau" » (p. 54-66), et Erwan Bergot, « La lente marche à la mort du convoi 42 » (p. 132-139) –, une référence de Dominique Venner aux « 67 % » de morts dans les camps de la RDV<sup>3530</sup>, la captivité des militaires français dans les camps de la RDV est l'une des principales thématiques développées dans ce numéro. Bruge, qui publie la même année dans la revue *Catacombes* un article sur « Mao, maoïsme et Révolution culturelle »<sup>3531</sup>, emprunte ici une série d'extraits de son *Poison rouge*, concentrés sur :

« l'élément capital de notre captivité : la torture morale à laquelle furent soumis, en tant que "criminels de guerre", les 28 000 "disparus" du Corps expéditionnaire et de l'armée des Etats associés. [...] ces captifs, au lieu de constituer pendant un nombre d'années imprévisible une charge inutile, deviendront au contraire une arme supplémentaire. [...] On appliquera, à ces prisonniers désorientés et désœuvrés, les techniques du "lavage de cerveau". Il s'agit de renvoyer dans le camp capitaliste ses officiers, sous-officiers et soldats, porteurs du virus communiste et ainsi transformés en "combattants de la paix". »<sup>3532</sup>

Après les longues marches imposées à « ces colonnes de gueux, magnifiques symboles de la chute d'un empire »<sup>3533</sup>, c'est l'arrivée au camp 113, en mars 1952, et la découverte des compagnons faits précédemment prisonniers, maigres et hagards : « Cour des miracles ou Buchenwald ? C'est, en tout cas », s'exclame André Bruge, « un camp de la mort ! »<sup>3534</sup> Le terme est d'ailleurs repris par *Historia* pour en faire l'un des titres des chapitres scandant l'article du colonel ; article qui sera plus tard présenté par l'avocat des parties civiles au moment du procès Boudarel<sup>3535</sup>. Puis c'est l'ordre social du camp qui est évoqué, et notamment ces officiers communistes qui collaborent ouvertement avec la RDV<sup>3536</sup>, avant que Bruge ne commence à modéliser l'éducation politique reçue<sup>3537</sup>, laquelle conditionne leur libération. Le « Viet-minh » n'est pas violent, écrit-il, mais « il appuie toutefois son processus psychologique sur la terreur permanente engendrée par les conditions mêmes de la captivité »<sup>3538</sup> : l'isolement, la désolation, la peur de mourir de faim ou de maladie... Pour André Bruge, « c'est l'application parfaite du premier principe : isolement dans la

---

<sup>3530</sup> D. Venner (alias Julien Lebel), « Diên Biên Phu », *op. cit.*, p. 130.

<sup>3531</sup> Colonel André Bruge, « Mao, maoïsme et Révolution culturelle », *Catacombes*, n° 2, 15 novembre 1972, cité in Sergiu Grossu, *L'église persécutée, Entre goulag et société opulente*, Paris, L'âge de l'homme, collection Message, 2003, p. 174.

<sup>3532</sup> Colonel André Bruge, « Le "lavage de cerveau" », *Historia, "Notre" guerre d'Indochine*, Vol. 2, *op. cit.*, p. 54-66, p. 56 / *Le poison rouge, op. cit.*, p. 13-15.

<sup>3533</sup> Col. A. Bruge, « Le "lavage de cerveau" », *op. cit.*, p. 57.

<sup>3534</sup> *Id.*

<sup>3535</sup> Site Internet de l'ANAPI, page « Chronologie du procès », URL : <http://www.anapi.asso.fr/index.php/chronologie-du-proces/chronologie-1991>, consulté le 15/09/2015.

<sup>3536</sup> Col. A. Bruge, « Le "lavage de cerveau" », *op. cit.*, p. 58.

<sup>3537</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>3538</sup> *Id.*

terreur »<sup>3539</sup>, des termes là encore repris par la revue comme titre de chapitre. L'efficacité de la propagande, des campagnes d'émulation, de la critique et de l'autocritique érigées en système, de la culpabilisation des prisonniers..., est décrite comme grandement favorisée par la carotte d'une possible libération anticipée. Pour Bruge, la propagande est essentiellement organisée autour du mot « Paix », susceptible de parler au plus grand nombre des prisonniers ; mais pour Bruge : « Qui ignore le sens de ce mot "Paix" dans le glossaire systématique du Parti et lui apporte son adhésion se fait aussitôt l'allié inconscient du communisme international. »<sup>3540</sup> Bruge qui conclut cependant à l'inefficacité globale de cette action ; pour lui, en effet – la chose, nous l'avons vu, ne cesse d'être répétée depuis 1954 – :

« l'entreprise de "lavage de cerveau" a connu, dans son ensemble, un lamentable échec. Aucun de ceux traités par cette méthode n'est devenu, à notre connaissance, un fervent "Combattant de la Paix". »<sup>3541</sup>

Ici, la réhabilitation des comportements des prisonniers se joue encore dans l'administration de la preuve de l'inefficacité globale du système, et sur la capacité de résistance des prisonniers présentée comme intrinsèque à leur formation militaire et à leur identité occidentale et libérale, et donc par là-même essentiellement revêche à ce type d'endoctrinement. Pour autant, le paratexte de l'article – rédigé par la revue *Historia* – se charge de donner une orientation légèrement différente aux propos de Bruge datés de 1969, depuis les titres choisis pour les chapitres jusqu'aux commentaires des photos d'illustration :

« Brutalement ils [les prisonniers, nda] découvrent des Vietnamiens durs, obstinés, catéchisés, qui prêchent une nouvelle religion avec son rituel, ses injonctions. Certes ils résistent mais beaucoup seront traumatisés par une propagande d'autant plus efficace que les prisonniers sont déboussolés. »<sup>3542</sup>

Au milieu de l'article, *Historia* reproduit également un extrait d'un manifeste d'octobre 1951 signé par un officier supérieur prisonnier au camp n° 1 ; le manifeste, dont les passages les plus compromettants pour l'officier ont été souligné en italique par la revue, est introduit par le commentaire suivant :

« Qu'elle [la signature du colonel] ait été apposée directement par les Viets ou "spontanément" par l'officier, elle est sans valeur. Néanmoins, on imagine la perplexité des responsables de l'armée

---

<sup>3539</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>3540</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>3541</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>3542</sup> Commentaire d'une photographie de propagande de la RDV montrant une fête patriotique vietnamienne, in *ibid.*, p. 60.

lorsque, en 1954, il s'agira de réintégrer des hommes soumis pendant quatre ans à l'épreuve du poison rouge. »<sup>3543</sup>

Ce faisant, à l'encontre du récit de Bruge, *Historia* distille le doute sur l'inefficacité réelle de cette propagande sur les prisonniers – en prenant ici le cas, singulièrement « frappant », d'un colonel –, soulignant un peu plus encore, en creux, le danger global représenté par le « poison rouge »... Pour autant, dans le récit de Bruge comme dans le paratexte de la revue, le paradigme dominant, pour expliquer l'expérience de la captivité des prisonniers UF aux mains de la RDV, demeure la tentative de « conversion » au communisme, et avec elle celui des modes de résistance et de riposte au « poison rouge », au travers notamment la réhabilitation, sous-jacente dans l'ensemble de ce numéro, de l'action psychologique en Indochine-Algérie et de ses cadres.

Mais l'article de Bruge n'est pas le seul que la revue consacre à la captivité ; ce faisant, ce numéro permet de repérer le tournant qui commence à se jouer dans les années 1970 : celui du passage, relatif et non exclusif, d'un paradigme de la *conversion* à un paradigme de l'*extermination*. Bien qu'en principe antinomiques – convertir un prisonnier exige en effet de le maintenir en vie –, ces deux paradigmes peuvent ici cohabiter en cela que les panels de captifs considérés sont présentés comme sociologiquement très différents : essentiellement les officiers faits prisonniers dès la fin des années 1940 pour Bruge ; les simples soldats faits prisonniers à Dien Bien Phu pour Bergot. Or, « c'est parmi les non-officiers que la mortalité allait être la plus considérable dans les "camps de l'enfer vert" »<sup>3544</sup> – référence à Bernard Fall<sup>3545</sup> –, précise le paratexte d'introduction de l'article de Bergot. Bergot, qui s'était déjà fait le porte-voix du 2<sup>e</sup> classe à *Dien Bien Phu*, revient ici sur son expérience de prisonnier du « convoi 42 », composé de soldats et de sous-officiers, dans lequel le jeune lieutenant a été intégré suite à sa tentative d'évasion. Si l'article de Bruge, excepté la référence à Buchenwald, ne dresse pas clairement d'analogie entre les camps de la RDV et un vaste système de mise à mort, tel n'est pas le cas de l'article d'Erwan Bergot :

« La garnison de Dien Bien Phu est vaincue : elle est prête à subir. Elle se croyait misérable ; elle va faire l'apprentissage du dénuement : les Viets n'ont rien et vont faire de ce rien un vide. Et de ce vide une explication politique. [...]

Rien d'intellectuel dans tout cela, mais un lent et patient processus de dégradation de l'homme, de sa force, de sa volonté, de sa dignité.

---

<sup>3543</sup> Commentaire introductif à la reproduction d'un manifeste signé par le colonel X, octobre 1961, in *ibid.*, p. 63.

<sup>3544</sup> Erwan Bergot, « La lente marche à la mort du convoi 42 », *Historia*, "Notre" guerre d'Indochine, Vol. 2, *op. cit.*, p. 132-139, p.132.

<sup>3545</sup> Les références au travail de Fall, toujours implicites, sont néanmoins nombreuses dans tout l'article.

Lavage de cerveau ? Même pas. Et c'est peut-être le plus tragique : pour les Viets, le « deuxième classe » ne comptait pas. En logique « anti-impérialiste », et objectivement, il vaut mieux « mouiller » un officier – ou le convaincre – que de s'obstiner à traiter le soldat avec égards : il ne comprendra pas, et de toute façon ne commande qu'à lui-même, n'a d'influence que sur lui-même [...]. Il faut l'éliminer. »<sup>3546</sup>

À l'heure de l'essor, en France et un peu partout en Occident, des mémoires de la Shoah<sup>3547</sup>, l'article de Bergot est le premier écrit d'un ancien combattant-prisonnier d'Indochine, à notre connaissance, à débiter son propos sur une évaluation du nombre de morts en captivité. Celle-ci dépasse d'ailleurs les chiffres fournis par Bernard Fall : « de tous les prisonniers d'Indochine – 39 000, selon le général Ely (en comptant les prisonniers des armées des Etats associés – seuls 9 886 connaîtront la libération. Les autres ? Personne n'en entendra jamais plus parler. »<sup>3548</sup> Soit plus de 75 % de morts et de disparus !

A la différence de l'article de Bruge, Bergot n'emprunte pas ici à son maître-ouvrage, *2<sup>e</sup> classe à Dien Bien Phu* : il s'agit là, à notre connaissance, d'un article original. D'ailleurs, la posture et la focale de l'article sont relativement différentes de celles adoptées dans le roman. Si dans ce dernier il s'agissait essentiellement de raconter les pressions de toutes sortes, les trahisons et les morts, pour mieux faire ressortir l'héroïsme du petit groupe de copains autour duquel Bergot avait construit sa narration, et venir ainsi disputer cet héroïsme aux officiers jusque-là quasi unilatéralement célébrés, dans l'article d'*Historia*, la résolution à résister et la solidarité sans failles des prisonniers, toujours présentées comme la clé de leur survie, sont néanmoins renvoyées en fin d'article :

« 76 rescapés [sur 400 au départ, nda] ! S'ils ont survécu, c'est en partie grâce au hasard : la maladie ne les a qu'effleurés. Mais il y a une autre raison. Péremptoire. Pour survivre, l'instinct de conservation ne suffisait pas : les Viets l'avaient brisé. Il fallait bien davantage : un refus politique. Celui de se faire les complices de sa propre autodestruction. »<sup>3549</sup>

Mais ce « refus politique », selon Bergot, fut seulement l'œuvre d'une toute petite minorité de prisonniers, celle incarnée ici, dans le convoi 42, par le groupe 17 – un groupe de Français, celui-là même romancé dans le roman de Bergot –, qui choisit notamment de n'abandonner aucun des malades composant leur groupe. Pour la majorité des prisonniers en revanche, objet de l'article de Bergot, les comportements furent très différents :

« Combien de ces prisonniers sont ainsi morts, seuls, « planqués » derrière un buisson, après une agonie sans doute effroyable, par des « copains » ; mais peut-on parler de copains ? La haine est partout, sensible, savamment entretenue par les Viets [...]

<sup>3546</sup> E. Bergot, « La lente marche à la mort du convoi 42 », *op. cit.*, p.134-135.

<sup>3547</sup> Sur cette question, voir notamment Olivier Laliou, *Histoire de la mémoire de la Shoah*, Saint-Cloud, SOTECA, coll. « Histoire de la mémoire », 2015 ; voir aussi Sébastien Ledoux (préface de Pascal Ory), *Le devoir de mémoire. Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

<sup>3548</sup> E. Bergot, « La lente marche à la mort du convoi 42 », *op. cit.*, p.133.

<sup>3549</sup> E. Bergot, « La lente marche à la mort du convoi 42 », *op. cit.*, p.139.

Il y a des assassinats. Peu, mais ils ne sont jamais sanctionnés. On tue parfois pour une toile de tente »<sup>3550</sup>.

Le visage de la captivité des soldats et sous-officiers révélé par Bergot est ainsi très différent de celui vécu par les officiers, et modélisé par eux dans les années 1950-1960 ; entre ces deux expériences, quelques milliers de morts :

Les officiers, écrit Bergot, « ont souffert, mais ils avaient, entre eux, le sens aigu de l'honneur, du panache et de la solidarité, ce qui explique le nombre moindre de leurs morts. Ils avaient aussi leurs propres médecins, alors que les soldats n'avaient personne. Et surtout, ils savaient contre quoi lutter : la propagande et le "lavage de cerveau". Les soldats, en fin de compte, n'ont eu à se battre que contre eux-mêmes, le temps pour eux d'avoir compris qu'on ne leur demandait que de se laisser mourir. »<sup>3551</sup>

Ce combat impossible, en captivité, grèverait ainsi – contrairement aux officiers – les chances de leur résilience ; à la libération, les anciens prisonniers et le reste de leurs compatriotes ne parleraient au final plus « le même langage »<sup>3552</sup>... Le traumatisme est là, sensible et durable :

« Aussi ceux qui sont rentrés se sont tus. Longtemps. Mais ils rêvaient la nuit. Un cauchemar qui ne finissait pas. Qui ne peut finir, parce que les survivants sont à jamais marqués par quelque chose qu'on a tué en eux. Quelque chose qui s'appelle l'espoir. »<sup>3553</sup>

Effectivement ils se sont tus ; depuis Claude Goëldhieux, aucun soldat ou sous-officier français prisonnier n'a, à notre connaissance, publié son témoignage de captivité. Toutes les publications afférant empiriquement à la question des anciens prisonniers d'Indochine furent le fait d'anciens officiers. Quatre ans après ce numéro spécial d'*Historia*, c'est la publication, par un sergent fait prisonnier en mars 1952 et libéré dans le convoi de Noël 1953, Robert Vidal, d'un récit autobiographique sur la captivité de guerre en Indochine. Intitulé *Les îles de la nuit, Un Goulag jaune*, publié en 1976 aux éditions Olivier Orban<sup>3554</sup>, ce récit d'un sous-officier français, interné dans un camp de troupe, ne rompt cependant pas totalement avec les précédentes strates testimoniales.

L'ouvrage de Vidal est d'abord porté par les mêmes réseaux que ceux ayant soutenu les témoignages d'officiers dans les années 1950-1960. Le récit de Robert Vidal a en effet été recueilli par Robert Lalfert (assisté par Pierre Pavian), ancien activiste pro-Algérie

---

<sup>3550</sup> *Ibid.*, p.137.

<sup>3551</sup> *Ibid.*, p.139.

<sup>3552</sup> *Id.*

<sup>3553</sup> *Id.*

<sup>3554</sup> Olivier Orban a commencé aux éditions Denoël en 1971 ; en 1974, il crée les éditions Olivier Orban, rachetées par les Presses de la Cité en 1987, qui avaient déjà fait l'acquisition, notamment, des éditions Perrin – dont Orban devient le directeur en 1991 – et Plon, qu'Orban dirigera de 1992 à 2012.

française, cousin des frères Gorostazu<sup>3555</sup>, ancien cadre de l'organisation « Grand O »<sup>3556</sup> et proche, à l'OAS, de Pierre Sergent et d'Yves Gignac<sup>3557</sup>, devenu un proche collaborateur de Roland Laudenbach<sup>3558</sup>, directeur des éditions de la Table ronde, l'éditeur d'Erwan Bergot, qui signera pour sa part, huit ans plus tard, la préface des mémoires de captivité de l'un des camarades de Robert Vidal, en captivité, l'administrateur René Moreau<sup>3559</sup>.

Le témoignage de Robert Vidal partage également avec les précédents la posture de l'anticommunisme militant. Ainsi, s'interroge l'auteur à la fin de son avant-propos, dans le contexte de l'après-« Révolution culturelle » chinoise, au moment où les Etats-Unis concluent leur retrait du Vietnam, que les premiers flots de « boat people » quittent le Vietnam réunifié, que les Khmers rouges installent leur dictature au Cambodge, et que des « guérillas communistes », soutenues par l'URSS et Cuba, étendent leur pouvoir en Amérique du Sud (Nicaragua, Colombie...) et en Afrique (Angola, Mozambique, Namibie, Ethiopie...) :

« au-delà de mon aventure, j'espère que ceux qui liront ce livre s'interrogeront comme je me suis interrogé. Pourquoi les hommes sont-ils condamnés au travail forcé par les régimes qui prétendent les libérer de l'exploitation ? [...] Pourquoi le peuple des camps et des prisons se renouvelle-t-il sans cesse dans les Etats communistes ? »<sup>3560</sup>

Comme dans les récits précédents, également, Robert Vidal consacre une grande partie de son témoignage à administrer la preuve de sa résistance à l'action de ses geôliers, depuis une première tentative d'évasion au début de sa captivité jusqu'aux actions de « désintoxication » qu'il entreprend auprès de ses camarades de captivité, en passant par l'organisation d'un petit groupe hiérarchisé pour continuer de faire régner l'ordre militaire dans le camp et favoriser les évasions, ou encore l'emploi systématique de l'ironie face aux cadres du camp<sup>3561</sup>. L'héroïsme n'est ainsi pas absent de ce témoignage, bien au contraire : il appartient tout autant aux simples soldats et sous-officiers qu'aux officiers ; telle est l'une des postures adoptées ici par Robert Vidal, à la suite notamment d'Erwan Bergot, et

---

<sup>3555</sup> Anne-Marie Duranton-Cabrol, *Le temps de l'OAS*, Paris, Editions Complexe, collection Questions au XXe siècle, 1999, p. 39.

<sup>3556</sup> Clément Steuer (préface de Jean de Quissac), *Susini et l'OAS*, Paris, Editions L'Harmattan, collection Histoires et mémoires méditerranéennes, 2004, p. 126.

<sup>3557</sup> R. Kauffer, *OAS, Histoire d'une guerre franco-française*, op. cit., p. 42 ; 133 ; 195.

<sup>3558</sup> G. Fleury, *Histoire de l'OAS*, op. cit., p. 39

<sup>3559</sup> R. Moreau, *8 ans otage chez les Viets*, op. cit.

<sup>3560</sup> Robert Vidal, « Avant-propos », in R. Vidal, *Les îles de la nuit*, op. cit., p. 8.

<sup>3561</sup> Ironie que l'on retrouve encore, comme dans les témoignages d'officiers, dans bien des pages du témoignage de Robert Vidal.

appelant celles, dans les années 1980, des témoignages d'autres sous-officiers prisonniers, comme René Mary ou Amédée Thévenet (voir infra).

Robert Vidal partage également avec nombre d'auteurs précédents une même foi catholique, et même un catholicisme de combat, qu'il oppose une première fois, dans son camp de prisonniers, au commissaire politique surnommé « Papa Doc »<sup>3562</sup>, qui multiplie les attaques verbales contre l'Eglise et ses missionnaires au Vietnam, preuve, pour Vidal, que ce dernier « sait que sa religion ne pourra s'imposer tant que résistera la seule véritable Internationale »<sup>3563</sup> : le christianisme. Après sa libération, poursuivant dans le registre paradigmatique de la conversion, l'un de ses premiers gestes est ainsi d'aller se confesser à un prêtre vietnamien. Celui-ci lui demande « si des prisonniers ont été convertis »<sup>3564</sup> par « l'amour forcé »<sup>3565</sup> communiste opposé à l'*amour* du Christ. Vidal lui répond – dans un récit qui, rappelons-le, est publié plus de vingt ans après sa libération – : « Oui certains, dont moi-même, se sont laissés prendre au jeu un instant, mais tous ont jeté leur froc aux orties dès leur libération. »<sup>3566</sup>

Là est encore un des traits communs avec les récits précédents : la volonté de réhabiliter ceux qui ont – honnêtement – joué le jeu imposé par leurs geôliers. Ainsi, lorsqu'il est interrogé, peu après sa libération, par un capitaine de la sécurité militaire, qui fait alors référence au désordre occasionné par le convoi de libérés précédent, qui a distribué, aux soldats de la garnison française qui les avaient accueillis, des tracts les encourageant à la désertion et crié des slogans à la gloire de Hô Chi Minh, Robert Vidal, qui, en tant que chef du convoi des libérés, a expressément défendu à ses camarades de se livrer à de semblables manifestations, répond, dans un registre évoquant celui déployé pour défendre les déclarations à la presse du lieutenant de Villeneuve, à sa libération en 1952 :

« Mon capitaine, peut-être avons-nous été libérés à notre tour parce qu'ils ont obéi aux ordres des commissaires politiques. Peut-être avons-nous condamné ceux qui restent. Nous avons fait notre choix entre deux fidélités. »<sup>3567</sup>

À l'aveu de Robert Vidal, qui décrit avoir été sincèrement tenté par le discours de Papa Doc, dans lequel « tout ne paraît pas idiot »<sup>3568</sup>, et plus globalement par « l'amour »

---

<sup>3562</sup> Diminutif de « papa la doctrine », ainsi que les prisonniers l'on surnommé. R. Vidal, *Les îles de la nuit*, *op. cit.*, p. 148.

<sup>3563</sup> R. Vidal, *Les îles de la nuit*, *op. cit.*, p. 159.

<sup>3564</sup> *Ibid.*, p. 197.

<sup>3565</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>3566</sup> *Ibid.*, p. 197.

<sup>3567</sup> *Ibid.*, p. 190.

<sup>3568</sup> *Ibid.*, p. 149.

communiste, faisant écho sur certains points à son éducation chrétienne et à sa détestation de la société de consommation et d'abondance<sup>3569</sup> – faiblesse qui le hante malgré son comportement en captivité, résistant le plus longtemps possible et toujours solidaire de ses camarades –, le prêtre vietnamien répond par quelques mots, formulant en quelque sorte le testament politique de l'ouvrage dans les dernières lignes que Robert Vidal, Robert Lalfert et Pierre Pavian donnent à méditer aux lecteurs :

« Le communisme est un nouveau cléricanisme sans l'esprit. L'autocritique pourrait être réflexion sur soi-même. Elle n'est que l'aveu de celui qui a pris une position de critique à l'égard de la ligne définie par le parti qui prétend représenter la conscience collective. [...]

Dans un système bâti sur la domination, il n'y a pas de place pour l'amour. Sans l'esprit, sans la vie, il n'y a pas d'espoir pour l'homme. Mieux vaut lutter contre la loi qu'accepter que meure la vie. Peut-être est-ce là l'essentiel de notre nouveau combat ? [...]

Oui, comme le christianisme, le communisme a rencontré le mal et le péché, il a découvert la souffrance, mais il n'a pas trouvé la vie. Le Christ a fait surgir la vie du tombeau. Ainsi est-il porteur d'une espérance qu'aucun camp ne pourra jamais étouffer. »<sup>3570</sup>

Et Robert Vidal de conclure sur ces milliers « de minuscules étoiles pour lutter contre les ténèbres des îles de la nuit » : les catholiques du Vietnam, source selon lui du renouveau du Vietnam de demain.

Le témoignage de Robert Vidal, précise ce dernier dans son avant-propos, est également rendu possible par l'ardeur médiatique déployée par Alexandre Soljenitsyne, dans les années 1970, pour condamner le système concentrationnaire soviétique et ses avatars un peu partout dans le monde. Dans la presse française, de multiples articles et reportages sont ainsi consacrés à l'auteur russe en exil, qui a trouvé à Paris l'opportunité de publier, en 1973, la première version russe de son best-seller mondial ; à la télévision, dès 1973, Bernard Pivot se passionne pour son œuvre et parvient à l'inviter, le 11 avril 1975, dans son émission *Apostrophes* ; un an plus tard, le 9 mars 1976, *Les dossiers de l'écran* lui consacrent une émission spéciale. Si l'on en croit l'avant-propos des *Îles de la nuit*, c'est précisément cette irruption de Soljenitsyne dans l'espace médiatique français, avec sa posture militante, qui va rouvrir les plaies de Robert Vidal, le poussant à se pencher sur son passé et à écrire ses mémoires de captivité :

« Une blessure s'est rouverte après vingt-trois ans, plus lancinante, plus douloureuse que les zébrures de ma poitrine écorchée par les soldats vietminhs lorsque Alexandre Soljenitsyne a affirmé par trois fois au cours d'une émission télévisée : "Tout le Vietnam sera transformé en un camp de concentration". »<sup>3571</sup>

---

<sup>3569</sup> *Ibid.*, p. 149-156.

<sup>3570</sup> *Ibid.*, p. 198-199.

<sup>3571</sup> Robert Vidal, « Avant-propos », in R. Vidal, *Les îles de la nuit*, *op. cit.*, p. 7.

Pour reprendre la typologie esquissée par Leona Toker à propos des mémoires du Goulag, le témoignage de Vidal se situe précisément à l'articulation entre « domaine public » et « domaine privé »<sup>3572</sup> du témoignage, partagé entre objectifs sociaux à caractère informatif, comblant les lacunes historiographiques sur la captivité des simples soldats et sous-officiers au sein d'un espace de discours jusque-là largement dominé par les officiers-prisonniers, et militant, cherchant à immuniser la société française contre le communisme, et visées plus personnelles enfin, de reconstruction de soi par le témoignage. Dans *Les îles de la nuit*, comme dans le *Deuxième classe à Dien Bien Phu* d'Erwan Bergot, devient en effet perceptible une fonction du témoignage jusque-là relativement absente des témoignages antérieurs : la valeur thérapeutique<sup>3573</sup>. À l'instar de Leona Toker pour le Goulag, nous ne croyons en effet guère « que cette finalité thérapeutique motivait les actes narratifs *précoces* des survivants des camps rouges ou bruns. Pour des auteurs tels que Chalamov, Soljenitsyne, [...] Buber-Neumann, Wiesel, [...] ou même Primo Levi », poursuit l'historienne, « écrire sur les camps signifiait rouvrir de vieilles plaies, revivre sa souffrance. Leur détermination à témoigner au plus vite les a aidés à survivre dans les camps. Leurs écrits sont la conséquence directe de leur expérience »<sup>3574</sup>, tout comme pour les récits de Claude Goëldhieux, Jacques Vollaire, André Bruge, Pierre Richard, Jean Pouget..., à valeur plus esthétique, phatique, commémorative, testimoniale ou pédagogique, pour citer les autres fonctions du témoignage distinguées par Leona Toker<sup>3575</sup>. Leurs auteurs parviennent en effet très tôt – certains même, comme Jacques Vollaire ou Jean Pouget, commencent à rédiger leurs récits en captivité – à appréhender et à modéliser, sous diverses formes, leur expérience vécue, s'éloignant ainsi du registre traumatique.

Dans les années 1970, pour certains autres anciens prisonniers comme Robert Vidal, l'actualité vietnamienne, cambodgienne et laotienne, et l'œuvre de Soljenitsyne, font écho à leur propre expérience : les déplacements de population, la propagande politique, les morts par maladie ou par dénutrition, les conditions d'existence dans les camps soviétiques, les faux procès et autres tribunaux du peuple, les éprouvantes marches d'un camp à l'autre. Fait également écho, chez Soljenitsyne, la double posture du témoignage pour l'histoire et du réquisitoire, mais aussi du récit personnel et de l'enquête collective, où se lit tout à la

---

<sup>3572</sup> L. Toker, « Les mémoires tardifs du Goulag ou l'amendement de contextes historiques », *op. cit.*, p. 114.

<sup>3573</sup> Voir *ibid.*, p. 104-113 ; voir également Nanci Adler, *The Gulag Survivor, Beyond the Soviet System*, New Brunswick, Transaction Publishers, 2004, p. 110-118.

<sup>3574</sup> L. Toker, « Les mémoires tardifs du Goulag ou l'amendement de contextes historiques », *op. cit.*, p. 113.

<sup>3575</sup> *Ibid.*, p. 97.

fois la compassion pour la souffrance des camarades et l'ironie comme acte de résistance... Ce contexte, l'œuvre de Soljenitsyne, tout ceci *répète* le traumatisme vécu par certains anciens prisonniers d'Indochine, semblant les hanter avec d'autant plus de force qu'ils sont retirés de la vie active.

Si nous ne connaissons pas la trajectoire personnelle de Robert Vidal, nous savons par exemple que le colonel Pierre Charton, mort en 1987 à 84 ans, écrit ses mémoires des combats de la RC4 et de sa captivité<sup>3576</sup>, puis de son passé global d'officier de la Légion depuis sa retraite, prise dès 1960, dans son *Jura natal*<sup>3577</sup>. *Idem* pour le colonel Marcel Le Page, « l'autre » colonel de la RC4, qui, retraité, publie ses mémoires des combats de Cao Bang et de sa captivité<sup>3578</sup> en 1981, aux Nouvelles éditions latines<sup>3579</sup>, illustrant au passage la persistance, dans les années 1980, des réseaux d'extrême droite soutenant la cause des anciens combattants-prisonniers d'Indochine, présentés comme ayant découvert, bien avant que Soljenitsyne en dévoile au monde les ressorts les plus secrets, « l'univers totalitaire et concentrationnaire communiste ».<sup>3580</sup> *Idem* encore pour le général Bigeard, qui publie *Pour une parcelle de gloire* en 1975, au terme d'une vie militaire singulièrement riche, et au seuil de sa deuxième carrière, politique celle-ci (voir infra).

Comme les colonels Charton et Le Page, Bigeard est sans doute plus *traumatisé* par la défaite que par la captivité, d'autant que, comme pour les autres officiers supérieurs, elle ne ressembla en rien à celle des simples soldats et sous-officiers : « Cette vie [la captivité, nda] m'est facile », confie Bigeard. « J'ai connu pire et la forme revient »<sup>3581</sup> ; quant à l'éducation politique, rien d'autre que quelque chose de « bien enfantin »<sup>3582</sup> pour le héros de Dien Bien Phu. Pour les deuxièmes classes et jusqu'aux officiers subalternes, il le sait et le dit, ce fut une autre histoire :

« notre odyssée n'est en rien comparable à celle de nos camarades officiers subalternes, sous-officiers et hommes de troupe qui auront fait tout le chemin à pied et dont 50 % mourront, décimés par la dysenterie et le paludisme, au cours de ces infernales étapes quotidiennes de trente kilomètres sur ce ruban de route coloniale N° 41 [par laquelle les prisonniers de Dien Bien Phu gagnèrent les camps, nda] et, à une autre échelle, ceux prisonniers depuis tant d'années et dont Pouget, dans son magnifique livre *Manifeste du Camp 1*, relate le calvaire.

---

<sup>3576</sup> Col. P. Charton, *RC4, Indochine 1950, op. cit.*

<sup>3577</sup> Avant-propos de la réédition de ses mémoires de légionnaire : Pierre Charton, *Il y a la légion..., Mémoires*, Paris, Indo-Editions, 2008 (1<sup>e</sup> éd. La Pensée nouvelle, 1977), p. 9.

<sup>3578</sup> Scandant en deux parties les mémoires des deux colonels, ces deux épisodes sont indissolublement liés, les deux hommes ayant eu à circonscrire, outre leur captivité, un autre « traumatisme » de l'histoire militaire française : la défaite de la RC4, bataille dont ils étaient, sur le terrain, les deux plus hauts gradés.

<sup>3579</sup> Col. M. Le Page, *Cao Bang, op. cit.*

<sup>3580</sup> « Avant-propos », in col. P. Charton, *RC4, Indochine 1950, op. cit.*, p. 13.

<sup>3581</sup> Gén. M. Bigeard, *Pour une parcelle de gloire, op. cit.*, p. 195.

<sup>3582</sup> *Ibid.*, p. 189.

[...] Je tiens à le répéter, 50 % d'entre eux [les prisonniers de Dien Bien Phu, nda] disparaîtront, sur cette piste inhumaine, conduisant vers une captivité qu'ils ne méritaient pas, où les camarades tombaient à leurs pieds... »<sup>3583</sup>

Et Bigeard de reproduire ensuite le récit de captivité de l'un de ses lieutenants devenu colonel, Jacques Allaire, écrit sur sa demande 16 ans plus tard à Dakar (p. 199-203), insistant sur les nombreux morts laissés sur la route les menant vers les camps.

La *répétition* du traumatisme : c'est ce qu'exprime en 1999, dans ses mémoires, Hélié de Saint Marc, ancien résistant-déporté puis combattant d'Indochine et d'Algérie, jusqu'au putsch de 1961, sympathisant bien connu de la cause des anciens prisonniers de la RDV dont il signera nombre de préfaces, lorsqu'il croise « sur une photo de magazine, le regard d'un dissident vietnamien, libéré après vingt-deux ans de prison »<sup>3584</sup> :

« Ce regard-là, je l'ai eu en revenant de déportation. Je l'ai croisé chez mes camarades du camp n° 1, pauvres survivants de la "rééducation vietminh", après des mois de captivité et d'épouvante. Je l'ai aperçu chez Soljenitsyne descendant de la passerelle de son avion lors de son premier jour d'exil. Il m'a sauté au visage sur les photos des hôpitaux psychiatriques soviétiques ou des champs de Goma au Rwanda. C'est un regard de mort vivant, un visage de proscrit. »<sup>3585</sup>

C'est le regard du survivant de « l'univers concentrationnaire » décrit trente ans plus tôt par David Rousset pour les camps nazis, dont Hélié de Saint Marc est lui-même un survivant, et réactualisé par l'emballage médiatique, dans les années 1970, autour de l'enquête testimoniale d'Alexandre Soljenitsyne.

Certains auteurs ambitionnent alors de devenir, pour la France et le Vietnam, ce « contemporain capital »<sup>3586</sup> que fut Soljenitsyne pour le monde de la « Guerre froide ». La similitude des expériences et des portraits des survivants autorise en effet les comparaisons, qui se muent rapidement en rivalités, comme en 1997, sous la plume d'un ancien prisonnier du camp n° 1, Charles Jeantelot – l'un des principaux animateurs de l'ANAPI et de « l'affaire Boudarel ». D'après les travaux des colonels Bonnafous et Weinberger, celui-ci conclut en effet son analyse globale de la captivité des prisonniers de guerre français dans les camps de la RDV sur « un bilan effroyable, imputable au communisme », pire que les camps de prisonniers de guerre allemands ou le Goulag soviétique :

« cette EXTERMINATION "sans précédent" est comparable à la mortalité massive des camps de concentration nazis. Elle est par ailleurs plus importante que les horreurs rapportées par SOLJENITSYNE (L'Archipel du Goulag) ou que les chiffres révélés sur la mortalité des Français dans la déportation en SIBERIE (33 sur de nombreuses années). Les camps VIETMINH ont même

---

<sup>3583</sup> *Ibid.*, p. 199.

<sup>3584</sup> H. de Saint Marc, *Les sentinelles du soir*, *op. cit.*, p. 38.

<sup>3585</sup> *Id.*

<sup>3586</sup> A. Soljenitsyne, *L'archipel du Goulag*, tome 1, *op. cit.*, quatrième de couverture.

aggravé les précédents très lourds de la mortalité des Prisonniers de Guerre allemands en URSS (37 %) ou russes en ALLEMAGNE (57,5 %) à comparer avec nos morts dans les STALAGS (2 %). »<sup>3587</sup>

Le considérable succès d'édition de *L'Archipel du Goulag* ne permet pas seulement une libération de la parole de certains traumatisés d'Indochine ; elle permet également une plus large diffusion de leurs récits à travers le renouveau – relatif – de l'intérêt des éditeurs, désireux de surfer sur la vague Soljenitsyne, pour les expériences de captivité dans les « camps communistes ». C'est ce que déclare le journaliste américain Rudolph Chelminski, ancien correspondant de *Life* à Moscou, à Jean Pasqualini<sup>3588</sup>, afin de l'encourager à publier son témoignage sur les camps de travaux forcés chinois, que Chelminski finira par mettre en musique, en 1975, sous le titre *Prisonnier de Mao, Sept ans dans un camp de travail en Chine*, et qui se révélera également un grand succès d'édition : « Pourquoi diable n'écrivez-vous pas un livre là-dessus ? [...] Vous pourriez être le Soljenitsyne des Chinois. »<sup>3589</sup>

Dans ce contexte, les récits de ces combattants-prisonniers d'Indochine qui, pour Laurent Beccaria, « ont traversé une épreuve qui s'identifie à celle des victimes du "Grand bond en avant" de la Chine de Mao »<sup>3590</sup>, et dont les premiers parus se rapprochaient déjà, toujours selon Beccaria, « avec vingt ans d'avance, des témoignages qui jalonnèrent la grande désillusion des années 1970, quand apparut le revers sanglant des "modèles" communistes en Chine, au Vietnam ou au Cambodge »<sup>3591</sup>, apparaissent désormais potentiellement vendeurs. En témoignent les mémoires de captivité de Robert Vidal, dont l'éditeur juge utile de préciser, sur la quatrième de couverture de l'ouvrage dont le sous-titre – *Un Goulag jaune* – fut peut-être imposé à l'auteur, que ce dernier a connu « la vie de ces camps indo-chinois qui, à leur manière furent d'autres Goulag. »

Insistant sur la souffrance des soldats-prisonniers – en rupture sur ce point avec la plupart des témoignages précédents, exception faite d'Erwan Bergot –, le témoignage de Robert Vidal, qui a subi sa captivité dans un camp d'hommes de troupe, s'apparente ainsi moins au registre de la possible résilience qu'à celui de l'insurmontable traumatisme. « Par le récit des souvenirs qui m'assaillent encore », avoue Vidal dans son avant-propos, « j'ai voulu rapporter ce que furent ces camps où nous ne fûmes traités ni en soldats, ni même en

---

<sup>3587</sup> Ch. Jeantelot, *L'enfer totalitaire, op. cit.*, p. 17 ; tout ceci est développé dans ses mémoires, *Repères au crépuscule, op. cit.*

<sup>3588</sup> Fils d'un père corse et d'une mère chinoise, Jean Pasqualini a passé sept ans dans les camps de répression chinois pour avoir travaillé dans une ambassade américaine (1957-1964). Il a été libéré en 1964 grâce à la reconnaissance de la Chine communiste par la France.

<sup>3589</sup> Rudolph Chelminski, « Note de l'auteur », in J. Pasqualini, *Prisonnier de Mao, op. cit.*, p. 7.

<sup>3590</sup> L. Beccaria, « Soldats perdus des guerres orphelines », *op. cit.*, p. 105.

<sup>3591</sup> *Id.*

adversaires mais en infidèles qui devaient être convertis à la nouvelle religion et dont l'endoctrinement fut préparé par la dégradation physique et morale. »<sup>3592</sup> Le virage n'est pas encore totalement pris – il ne le sera d'ailleurs jamais de manière totale –, où le poids des souffrances et des morts finit par éclipser celui du « viol psychologique », mais les principaux éléments permettant cette évolution paradigmatique sont là :

- la présence du traumatisme, qui hante encore les survivants plus de vingt ans après les faits ;
- la dédicace « à tous ceux qui ont souffert comme moi »<sup>3593</sup> ;
- la décision prise par les prisonniers – indépendamment de leurs officiers – de se soumettre au jeu de leurs geôliers, écrasés par le poids des morts et la peur des maladies<sup>3594</sup>, et encouragés par le manifeste du camp n° 1 (lu dans les camps d'hommes de troupe<sup>3595</sup>) et par la promesse d'une possible libération anticipée ;
- la mort des camarades, devenus de véritables frères ;
- avec ces morts, l'effacement des pseudonymes : des prisonniers – exception faite des principaux « collaborateurs » des geôliers, toujours désignés par des pseudonymes évocateurs, comme ici « la fouine » – l'identité paraît désormais permise par leur fusion quasi-unanime dans la grande communauté des victimes.

### **3.3 LES MEMOIRES DE LA CAPTIVITE EN INDOCHINE AU MIROIR DE LA TRAJECTOIRE SOCIALE ET DES ENGAGEMENTS POLITIQUES DE JEAN-JACQUES BEUCLER**

Pour qui sait la mettre en valeur et même la sublimer, l'expérience de prisonnier dans les camps de la RDV peut s'avérer une vraie leçon de vie, voire le fondement d'une carrière. À la remarque de Jacques Chancel – ancien correspondant de guerre en Indochine –, qui le reçoit le 28 septembre 1977 dans l'émission *Radioscopie* pour la publication de ses mémoires de captivité et alors qu'il s'apprête à quitter le secrétariat d'Etat à la Défense

---

<sup>3592</sup> R. Vidal, *Les îles de la nuit*, op. cit., p. 7-8.

<sup>3593</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>3594</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>3595</sup> *Ibid.*, p. 123-124.

pour celui des Anciens combattants : « Vous avez pu assimiler vos souffrances et peut-être en faire un exemple de vie [...] une expérience pour toute une vie », Jean-Jacques Beucler reconnaît sans mal avoir acquis en captivité des « enseignements qui [lui] servent »<sup>3596</sup>. C'est en effet tout le développement d'un savoir-faire et d'un savoir-être qui se joue pour Beucler au camp n° 1, révélant surtout ce qu'il identifie comme la première de ses qualités, sorte de « fil conducteur » l'ayant guidé, depuis lors, durant toute sa carrière, d'officier à ministre, en passant par les cases entrepreneur et député :

« Ma qualité, c'est je crois d'être un homme de contact. Alors ça m'a beaucoup servi en captivité [...] mes camarades m'ont élu aux différentes responsabilités qu'on confiait aux prisonniers. Alors cette tendance, ce goût au contact, au dialogue, à la concertation, au retour de captivité, certainement, m'a permis de bifurquer beaucoup plus facilement dans la vie civile. »<sup>3597</sup>

Né en 1923 à Trèves d'un père qui deviendra général, Jean-Jacques Beucler, avec toute sa famille originaire de la bourgeoisie franc-comtoise, s'installe dès 1930 en Afrique du Nord, à Tunis, puis à Bizerte et surtout Oujda, où il passera le plus clair de son enfance et de son adolescence. Fin 1942, il s'engage et sort major de l'école de Cherchell, avant de connaître les campagnes d'Italie, de France et d'Allemagne, puis à nouveau l'Afrique du Nord. Servant au sein du 3<sup>e</sup> Tabor marocains, c'est enfin l'Indochine, où il débarque en 1949 et où il est fait prisonnier un an plus tard, en octobre 1950 sur la RC4. Élu comme on le sait par ses camarades du camp n° 1 secrétaire du Comité de paix et de rapatriement, il est libéré à l'été 1954. Un temps inquiété par le haut commandement, tantôt décrit par ses anciens camarades de captivité comme ayant « joué un rôle assez confus » (chef de bataillon Ducasse), tantôt comme ayant eu une attitude « irréprochable » (chef de bataillon Bruge, capitaine Moreau), tantôt salué pour son sens de la camaraderie et du jeu diplomatique (capitaine de Braquilanges, capitaine Moreau, aumônier Stihlé, lieutenant-colonel Le Page), tantôt pour sa soif personnelle de libération (lieutenant-colonel Charton, lieutenant Lefébure)<sup>3598</sup>, il est classé par la sécurité militaire « Avis généralement favorables (cas à réexaminer) »<sup>3599</sup>. La complexité de son rôle au camp n° 1 en fera d'ailleurs l'un des héros principaux des grands récits de la captivité au camp n° 1, des *Centurions* de Jean Lartéguy (où il figure sous l'alias Marindelle) au *Prêtre et le commissaire* d'Albert Stihlé (alias Grandperrin), en passant par *Le manifeste du camp n° 1* de Jean Pouget (alias

---

<sup>3596</sup> Jean-Jacques Beucler (interviewé par Jacques Chancel), *Radioscopie*, 28/09/1977, Archives de l'INA, PHD97006460. Les retranscriptions sont de nous ; elles respectent autant que possible les propos prononcés oralement.

<sup>3597</sup> *Id.*

<sup>3598</sup> Bulletin de renseignement sur le capitaine Jean-Jacques Beucler, octobre 1954, *op. cit.*

<sup>3599</sup> SSDN-FA, « Liste nominative avec avis », *op. cit.*

Leyrieux)<sup>3600</sup> ; récits qui susciteront la curiosité de nombreux officiers et autres responsables politiques ou associatifs pour l'expérience politique hors-normes de l'ancien secrétaire du Comité de Paix et de Rapatriement du camp n° 1, ainsi invité à prononcer des conférences sur son expérience, source de ses mémoires de captivité parues en 1977.

Pour l'heure, en 1954, vraisemblablement poussé par sa femme, c'est le retour à la vie civile, commencée en tant que jeune chef d'entreprise... et achevée comme « l'homme qui a démasqué "Boudarel" »<sup>3601</sup>. « En retrouvant la France », écrit-il en effet dans ses mémoires, « je n'aurais jamais cru qu'une trentaine d'années plus tard, elle serait encore imprégnée de l'Indochine. »<sup>3602</sup> Reconverti en entrepreneur à la tête d'une petite entreprise métallurgique, militant au sein du Centre des jeunes patrons, élu député centriste en 1968, membre-fondateur du « Nouveau contrat social » d'Edgar Faure, désigné secrétaire d'Etat à la Défense puis aux Anciens combattants en 1977-1978, placé à la tête du Comité National d'Entraide franco-vietnamien, franco-cambodgien, franco-laotien, puis à celle du Comité d'entente des anciens d'Indochine fondé en 1984, principal entrepreneur de l'« affaire Boudarel » et président d'honneur de l'ANAPI... : la vie *politique* de Jean-Jacques Beucler est singulièrement riche des années 1950 à la toute fin du XX<sup>e</sup> siècle. Elle est également profondément marquée par l'expérience du camp n° 1, décrite par Jean-Jacques Beucler comme l'expérience majeure de sa vie, en tant qu'elle fut source d'une multitude de leçons et d'enseignements, dès lors travaillés à toutes les époques de sa vie et portés par quelques mots-clés devenus de véritables mots d'ordre de son action politique, depuis son entreprise jusqu'à ses postes gouvernementaux et ses activités associatives : libéralisme, concertation, participation, considération... Interface au camp n° 1 – entre ses camarades et les autorités du camp –, il le demeure dans sa vie d'entrepreneur – entre le monde ouvrier et le monde patronal –, puis dans sa vie politique – entre les anciens combattants et le gouvernement –, continuant toujours de s'affirmer en *porte-parole*.

Ainsi compris, Jean-Jacques Beucler se présente comme une sorte de personnage-synthèse, à la fois bâtisseur, promoteur et médiateur des mémoires des anciens combattants-prisonniers d'Indochine, tour à tour, nous allons le voir, porteur d'une éthique pratique de la captivité, d'une exigence de reconnaissance des souffrances endurées ainsi que des cadres idéalisés de l'expérience vécue, et d'un appel politique à la vigilance voire à

---

<sup>3600</sup> J.-J. Beucler interrogé par Jean Pouget, in H. Bapst, *Un taulard chez les Viets*, op. cit., p. 138.

<sup>3601</sup> Pour reprendre le bandeau barrant la couverture des mémoires de Jean-Jacques Beucler, *Mémoires*, op. cit.

<sup>3602</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires*, op. cit., p. 173.

l'autodéfense. À travers sa trajectoire et son action, ce sont les réorientations mêmes de la cause des anciens combattants-prisonniers d'Indochine dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle qui se dévoilent. Par son histoire, à commencer par son engagement profondément libéral, Beucler constitue en effet une sorte de pivot d'une certaine forme d'âge des mémoires pratiques vers la nouvelle ère qui s'ouvre dans les années 1980, celle de la reconnaissance et de la réparation des souffrances, jusqu'à la réhabilitation des expériences passées et de leurs cadres politiques.

### 3.3.1 Un exemple d'éthique pratique de la captivité : Jean-Jacques Beucler, entrepreneur libéral de la « participation »

Quittant l'uniforme dès son retour d'Indochine, Jean-Jacques Beucler profite dès 1955 du petit pécule accumulé durant sa période de captivité – « Les Viets avaient fait de moi un capitaliste involontaire »<sup>3603</sup> déclare-t-il ironiquement à Jacques Chancel en 1977 – et de l'aide financière de son beau-père et de quelques camarades de captivité<sup>3604</sup>, pour faire l'acquisition d'une petite entreprise métallurgique<sup>3605</sup> en Haute-Saône, dans le petit village de Corbenay, dont il deviendra maire en 1966, lançant ainsi sa carrière politique. Lorsqu'il reprend cette entreprise en difficulté – ce qu'il considère comme le plus grand défi de sa vie –, Jean-Jacques Beucler a un but essentiel<sup>3606</sup> ; c'est du moins ce qu'il confie vingt ans plus tard à Jacques Chancel :

« J'ai eu comme objectif, comme j'avais vécu dans ce milieu de captivité, qui est déplaisant, évidemment, j'ai eu comme objectif d'avoir des gens souriants autour de moi. [...] Alors je me suis dit, pour qu'ils soient souriants, il faut qu'ils soient satisfaits de leur sort. Pour qu'ils soient satisfaits de leur sort, et bien il faut qu'ils participent à la vie de l'usine. Ça me paraissait évident, mais à l'époque on ne parlait pas encore de participation. »<sup>3607</sup>

Dans un premier temps, « tel monsieur Jourdain avec la prose »<sup>3608</sup>, Beucler pratique donc « sans le savoir » la participation, c'est-à-dire l'association du personnel de l'entreprise au processus de décision, « en l'intéressant à son travail, financièrement bien sûr et psychologiquement », afin de le rendre « heureux de son sort » tout en en accroissant par

---

<sup>3603</sup> J.-J. Beucler, *Radioscopie*, *op. cit.*

<sup>3604</sup> Dans ses mémoires, Beucler ne parle que d'un seul camarade (J.-J. Beucler, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 181) ; devant J. Chancel, il évoque plusieurs camarades (*Radioscopie*, *op. cit.*).

<sup>3605</sup> Beucler cessera son activité professionnelle en 1977, cédant son entreprise cédée à son gendre, au moment où il est nommé secrétaire d'Etat.

<sup>3606</sup> Cet objectif est répété dans ses mémoires. J.-J. Beucler, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 184.

<sup>3607</sup> J.-J. Beucler, *Radioscopie*, *op. cit.*

<sup>3608</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont tirées de J.-J. Beucler, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 184.

là-même son rendement. Cette méthode managériale se serait imposée à Beucler comme une évidence, résultant de son goût naturel du contact et de sa pratique de la concertation, tout particulièrement développée durant ses quatre ans en captivité. « L'expérience, le savoir-faire, l'apprentissage de la vie commune justifieraient l'acquisition de diplômes »<sup>3609</sup>, confie-t-il à ses mémoires en 1991. C'est du reste ce qu'écrit un autre ancien prisonnier de la RDV quelques années plus tard, Jean Lomer, pour lequel, malgré le fait que « cet épisode a été très dur »<sup>3610</sup> :

« ce fut une expérience exceptionnelle : j'ai pu observer l'évolution du comportement d'hommes soumis à des conditions de vie précaires et au contact permanent de la déchéance et de la mort. Dans ce contexte, les défauts se sont exacerbés, mais les qualités sont, elles aussi, remarquablement démontrées. [...] J'ai retiré de cette expérience une grande méfiance à l'égard de tout jugement à l'emporte-pièce porté sur un individu : c'est seulement dans l'épreuve qu'un homme peut être jugé, et je suis très réservé sur le bien-fondé des décisions humaines lorsque tous les éléments d'une réflexion préalable n'ont pas été pris en compte et analysés. »<sup>3611</sup>

Méfions-nous en effet des lectures lissantes et dépolitisées, car vues sous un prisme trop unilatéralement victimisant, de la captivité en RDV ; nombre d'anciens prisonniers reconnaissent en effet avoir tiré un certain nombre de leçons de leur expérience. Ainsi, chez Georges Planche, fait prisonnier comme sergent-chef :

« Les souffrances et les difficultés que j'ai supportées et surmontées ont été une grande source d'enseignement. Cela m'a permis d'être plus fort devant l'adversité. De résoudre plus facilement tous les problèmes de ma vie. [...] Cela m'a permis (sic) également de me connaître moi-même, de voir jusqu'où je pouvais aller, d'être plus intime avec la nature, les animaux, et de mieux connaître les hommes mes frères. Autrement dit : d'être beaucoup plus ouvert à l'amour. »<sup>3612</sup>

Les expériences douloureuses ont aussi leur part de richesse ; ainsi chez Jean-Jacques Beucler :

« L'habitude de souffrir en groupe m'a inculqué un respect profond pour mon voisin, quel qu'il soit. Je m'entends particulièrement bien avec les gens de condition modeste. [...] Ils sentent d'instinct que j'ai été parmi les plus pauvres... J'ai appris à vivre en communauté. Et je crois que je bénéficie d'une qualité relativement rare : je sais écouter... »<sup>3613</sup>

Même tonalité chez René Péchard, pour lequel « les familiers des camps pourraient raconter l'enrichissement spirituel et intellectuel que furent pour eux ces moments de rencontre où l'esprit disponible peut laisser libre cours à son désir de construire et de

---

<sup>3609</sup> *Ibid.*, p. 170.

<sup>3610</sup> Il poursuit : « Malgré la grande satisfaction d'avoir retrouvé ceux qui m'étaient chers [...], j'ai constaté très tôt que des bouffées de souvenirs me venaient à l'esprit, rappelant les jours passés dans le Than Hoa, où le malheur et la crainte d'abandonner tout espoir étaient le lot quotidien des prisonniers. » J. Lomer, *Indochine 1954, Prisonnier dans le Than Hoa*, op. cit., p. 59.

<sup>3611</sup> *Id.*

<sup>3612</sup> Georges Planche, *Questions-réponses*, p. 14, AD du Rhône, 31 J 201.

<sup>3613</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires*, op. cit., p. 170.

creuser le sens de la vie et des choses »<sup>3614</sup>. Ou bien encore pour Georges Moulard, chez lequel la captivité a ravivé sa foi catholique, l'a rendu plus humain envers les blessés du champ de bataille, l'a aidé également à mesurer l'importance du riz et plus largement de la culture de la terre... : « Avoir vécu ce que nous avons vécu », confie-t-il à son ancien camarade de captivité Amédée Thévenet, « nous aide à découvrir le véritable but et le sens profond de notre vie. »<sup>3615</sup>

Au-delà de ces considérations philosophiques et morales, la captivité a pu également être source d'enseignements pratiques. C'est ce qu'aurait sans doute pu écrire le lieutenant Bros, à propos duquel son ancien camarade de captivité au camp n° 1, Norbert Héry, écrit :

« Récupérer de vieux morceaux de tôle rongés de rouille et réinventer le sertissage à froid pour fabriquer de très belles casseroles, c'est l'exploit du lieutenant Bros [en captivité, nda]. [...] Au camp n° 1, il a fait son apprentissage, ce qui lui permettra, par la suite, d'occuper un poste de directeur technique dans une grande société de mécanique et chaudronnerie. »<sup>3616</sup>

Pour Jean-Jacques Beucler, l'enseignement est plus « psychologique » ; pour lui en effet, le « lavage de cerveau » subi en captivité, fait « de dialogue, de concertation [...] d'explication [...] et] de patience »<sup>3617</sup>, peut avoir quelque utilité une fois libéré, dès lors que l'on croit savoir le décortiquer, le modéliser, et en retirer quelques éléments d'une méthodologie utile pour le présent. C'est du reste ce que nous avons vu avec « l'action psychologique » en Algérie (voir supra), et que Jean-Jacques Beucler reformule ainsi dans ses mémoires, à propos de sa carrière d'entrepreneur :

« Les Viets se livraient à "un inlassable travail d'explication", afin de nous amener à devancer leurs vœux. La méthode, appliquée avec honnêteté, devient la concertation. La captivité aura du moins eu le mérite de me suggérer les moyens de dynamiser un groupe. »<sup>3618</sup>

Dans sa nouvelle vie d'entrepreneur en Haute-Saône, Jean-Jacques Beucler rencontre rapidement quelques édiles locaux et collègues patrons ; petit à petit, il comprend que sa pratique empirique de la « participation » est au même moment théorisée et promue par les milieux libéraux. Dans les années 1960, à la suite notamment de l'ordonnance gaullienne du 7 janvier 1959 sur la participation financière des salariés aux bénéfices de l'entreprise<sup>3619</sup>, c'est la vision défendue par de nombreux responsables économiques –

---

<sup>3614</sup> René Péchard, in A. Thévenet (dir), *La Guerre d'Indochine racontée, op. cit.*, p. 352. René Péchard est le fondateur de l'ONG « Les enfants du Mékong » (voir infra).

<sup>3615</sup> Georges Moulard, in *ibid.*, p. 578.

<sup>3616</sup> N. Héry, *Tu-Binh, op. cit.*, p. 191.

<sup>3617</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 170.

<sup>3618</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>3619</sup> L'intéressement deviendra obligatoire en 1967 pour les entreprises de plus de cent salariés, principe réaffirmé par la loi du 27 décembre 1973 régissant les conditions de conclusion des accords de participation.

notamment au sein du Centre des jeunes patrons, le CJP, dont Jean-Jacques Beucler intègre les rangs dès 1955<sup>3620</sup> – et politiques<sup>3621</sup>, comme Jacques Duhamel ou bien encore Edgar Faure<sup>3622</sup>, le futur mentor en politique de Beucler et préfacier de ses mémoires de captivité. Ces derniers n'ont guère connu les camps de la RDV, de la RPC ou de l'URSS, mais ils partagent avec Beucler cette vision noire du collectivisme et une même ébauche de solution : pour se défendre contre la « subversion communiste », la société démocratique libérale occidentale doit savoir mieux encore se libéraliser.

C'est là tout particulièrement la position d'Edgar Faure<sup>3623</sup>, l'un des pères du néo-libéralisme français<sup>3624</sup>, sorte de libéralisme politico-économique ordonné par l'Etat. Pour cet avocat – il fut notamment procureur-adjoint au Tribunal militaire de Nuremberg – de tendance radicale-gaulliste, lecteur assidu de Kant, du positiviste Karl Popper – mais aussi de Marx, de Lénine ou bien encore de Mao –, et grand connaisseur de la Révolution française<sup>3625</sup>, la politique, en démocratie, doit savoir s'inspirer de la science. Ainsi comprise, elle peut être entendue comme une sorte d'ingénierie sociale ne devant renier aucune méthode – telle par exemple la critique et l'autocritique, empruntées au « communisme » – à même de faire avancer la société vers le bien commun et de la mettre à l'abri des visées subversives de ses adversaires. Dans les années 1970, après avoir impulsé dès 1955 le développement de « l'action psychologique » en Algérie<sup>3626</sup>, après avoir peaufiné sa connaissance du communisme asiatique lors de sa mission en Chine d'octobre-novembre 1963 afin de rétablir les relations franco-chinoises, après avoir également commencé à mettre en pratique sa théorie de la participation et de l'autogestion au travers de sa loi d'orientation universitaire de 1968, il travaille à fusionner gaullistes et radicaux

---

<sup>3620</sup> Beucler est élu président de la section locale du CJP en 1960-1961 ; il sera également membre du bureau de la Chambre syndicale métallurgique de la Haute-Saône et de la Chambre de commerce de Lure-Luxeuil, de même qu'administrateur de l'IUT de Belfort et de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Saône. J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 258.

<sup>3621</sup> Jean-Jacques Beucler est tout particulièrement proche d'Edgar Faure, de Jacques Duhamel, de François Castex (beau-frère de Georges Pompidou, époux de la jeune sœur de Claude, Jacquie, et président de l'association des anciens combattants du corps expéditionnaire en Italie), de Pierre Costa, de Jacques Médecin, de Christian Bonnet, de Fred Moore et de Jacques Chirac. J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, 1991

<sup>3622</sup> Voir notamment la loi d'orientation sur l'enseignement portée par Edgar Faure en novembre 1968. Edgar Faure, *L'Education nationale et la participation*, Paris, Editions Plon, 1968.

<sup>3623</sup> Voir Maurice Carrez, *Edgar Faure (1908-1988) : la robe, la plume et la politique*, Pontarlier, Éd. du Belvédère, 2012.

<sup>3624</sup> Voir François Denord, *Néo-libéralisme version française, Histoire d'une idéologie politique*, Paris, Demopolis, 2007.

<sup>3625</sup> Proche de François Furet, ancien président de l'Institut libre d'études des relations internationales et de l'Institut international des droits de l'Homme, il sera nommé président de la mission du bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

<sup>3626</sup> P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, *op. cit.*, p. 365.

afin de refonder le radicalisme politique sur de nouvelles bases. En 1970, il publie ainsi son programme politique sous le titre *L'âme du combat : pour un nouveau contrat social* (Paris, Fayard, 1970), à partir duquel il développe son club politique (Comité d'études pour un nouveau contrat social), auquel adhère immédiatement Jean-Jacques Beucler, qui compte ainsi, en 1970, parmi les « douze apôtres » fondateurs du Nouveau contrat social.

Dénonçant, après Herbert Marcuse et Jean Baudrillard, la société de consommation et autres formes modernes de l'aliénation, de la bureaucratisation au collectivisme, Edgar Faure et Jean-Jacques Beucler promeuvent la voie d'une éducation libérale-démocratique de l'individu via notamment le développement, dans tous les secteurs de la société, d'une sorte de « participation » sociale aux décisions. Pour Beucler, comme pour Faure, la « participation » ne peut en effet se circonscrire à sa seule dimension financière : dans son entreprise, dans les conférences qu'il donne, au CJP, au Rotary club, etc., ou bien encore comme député à l'Assemblée nationale où Beucler est élu de 1968 à 1981, il insiste ainsi sur la nécessité de lier les deux principaux aspects de la participation : « l'un financier, l'autre psychologique. Mais prenons garde », ajoute-t-il, « à ne pas "mettre la charrue avant les bœufs". La participation financière, c'est-à-dire l'intéressement, n'est comprise que si elle s'accompagne de la seconde. Elle ne doit pas la précéder. »<sup>3627</sup>

Au moment où André Bruge appelle à en finir, dans le monde du travail, avec le travail répétitif et à la chaîne, terreau selon lui idéal du communisme, Jean-Jacques Beucler promeut donc la « gestion participative », dont certains aspects sont directement inspirés des techniques de contrôle social « communistes ». Dans son entreprise comme au sein du CJP et du Centre interprofessionnel de promotion économique et sociale (CIPES) de la région Montbéliard-Belfort-Haut-Saône<sup>3628</sup>, dont il participe à la fondation en 1962, Jean-Jacques Beucler milite en effet pour une réadaptation libéralisée de certaines méthodes employées par la RDV sur ses prisonniers :

- Le personnel doit être selon lui encouragé à l'autogestion via le développement des comités d'entreprise et d'hygiène et sécurité. À Corbenay, l'une des premières réalisations de Beucler, afin de responsabiliser les salariés face aux accidents et ainsi mieux les

---

<sup>3627</sup> Extrait de l'une de ses conférences, tenue vraisemblablement dans les années 1960-1970, « La réforme de l'entreprise », reprise dans ses mémoires. J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 185.

<sup>3628</sup> Voir Jean-Claude Delmas (dir.), *Les systèmes productifs dans l'Arc jurassien, Acteurs, pratiques et territoires (XIXe-XXe siècles)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, Les cahiers de la MSH Ledoux, 2005, p. 325.

impliquer dans l'entreprise, est la formation d'un comité hygiène-sécurité<sup>3629</sup> : une création qui trouve quelques échos préalables dans les campagnes d'émulation connues par lui au camp n° 1, dont la principale, rappelons-le, avait précisément été consacrée au problème de l'hygiène. Dans son entreprise, Beucler instaurera par la suite une Commission mixte (neuf élus et huit nommés) ainsi qu'un Comité d'entreprise, trouvant là encore une certaine résonance avec son expérience au sein du Comité pour la paix et le rapatriement du camp n° 1.

- Via le développement de ces outils, et l'encouragement global au développement de la représentation salariale sous une forme proche des syndicats de salariés « jaunes » ou « maison »<sup>3630</sup>, Beucler pense recueillir plus facilement le consentement<sup>3631</sup> des employés à la politique de l'entreprise. Comme dans les camps de la RDV, l'objectif est d'obtenir une meilleure adhésion des individus sous ses ordres aux décisions de la direction : « en y associant les intéressés », écrit-il, « on retiendra des formules souvent meilleures et toujours mieux comprises, donc plus acceptées. »<sup>3632</sup>

- La critique et l'autocritique, pratiquées couramment en captivité, sont également reconfigurées par Beucler en un mode de management patronal jugé des plus efficaces, comme ici lors d'une réunion de la Commission mixte de son entreprise, durant laquelle il serait parvenu à désamorcer un conflit naissant résultant d'une décision maladroite prise par lui seul, par une véritable autocritique publique : « Le vieux réflexe de l'autocritique », confie-t-il à ses mémoires, « a joué et spontanément j'ai reconnu mes torts et avoué mon embarras. Mes interlocuteurs en furent tellement surpris que, gênés pour moi, ils se mirent presque à me consoler »<sup>3633</sup>.

- Pour Jean-Jacques Beucler, la bonne compréhension de la politique de l'entreprise, à commencer par les règles de la participation, doit être enfin assurée, comme dans les

---

<sup>3629</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 189.

<sup>3630</sup> « Du côté du personnel, il ne fait aucun doute qu'une représentation puissante est nécessaire [...] Mais il faut bien entendu que ce syndicalisme ait pour premier sujet la bonne marche de cet outil de travail collectif que constitue l'entreprise et sans l'efficacité duquel rien ne sera possible. » Jean-Jacques Beucler, *JORF*, Assemblée nationale, 2<sup>e</sup> séance du 11 mai 1976, p. 2885-2886.

<sup>3631</sup> Sur l'ambiguïté de cette notion, voir notamment Geneviève Fraisse, *Du consentement*, Paris, Editions du Seuil, collection Non conforme, 2007.

<sup>3632</sup> Extrait de l'une de ses conférences, « La réforme de l'entreprise », in J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 186.

<sup>3633</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 190. Quelques pages auparavant (p. 170), il avait déjà confié, racontant sa libération : « Dans mes bagages, j'ai rapporté quelques réflexes : l'autocritique pratiquée avec spontanéité facilite les rapports humains. Le patron, qui a l'honnêteté de reconnaître qu'il s'est trompé, acquiert la confiance de son comité d'entreprise : c'est tout juste si on ne le console pas ! »

camps de la RDV, par une série de cours et de conférences. Et l'ancien secrétaire du Comité pour la paix et le rapatriement du camp n° 1 – chargé rappelons-le d'organiser le travail politique des prisonniers, de coordonner leur parole et leurs volontés, d'en faire le compromis et la synthèse, de les représenter auprès des autorités du camp et de les fixer par écrit dans des « manifestes »... –, d'en appeler, comme député, à la nécessité de la « formation professionnelle »<sup>3634</sup>, afin non seulement de permettre de sélectionner les meilleurs éléments pour les faire progresser dans la hiérarchie<sup>3635</sup>, et au-delà de revaloriser le monde ouvrier dans son ensemble. S'appuyant sur l'exemple du CIPES Montbéliard-Belfort-Haut-Saône, dont il est le vice-président, il résume ainsi le bénéfice de la démarche : « le manoeuvre ou l'O.S., comme le contremaître ou le technicien, s'il était souvent réticent au départ, en ressortait revalorisé au regard de ses collègues et surtout à ses propres yeux »<sup>3636</sup>.

Pour Beucler, la « formation professionnelle », sur laquelle repose toute bonne politique de « participation », doit d'ailleurs concerner toutes les catégories de personnels<sup>3637</sup> ; comme telle, elle doit être tout autant technique qu'intellectuelle, mais aussi tout autant pratique que politique, au sens où elle a pour mission de préparer l'ensemble des acteurs de l'entreprise à tenir leur place dans la petite société qu'ils composent. Pour Beucler, ce qui est en effet « primordial et des plus difficiles à réaliser dans une entreprise, ce sont les relations humaines. [...] La réforme de l'entreprise sera » pour lui « pratiquement réalisée le jour où chacun, à tous les niveaux, se sentira, permettez-moi l'expression, bien dans sa peau. [...] Le moyen existe, que l'on définit par un mot trop souvent galvaudé : la participation, dont les effets sont d'ordre financier et psychologique. Pour que cette participation soit effective, il faut que toutes les décisions soient précédées d'un travail de

---

<sup>3634</sup> Il développe notamment cet intérêt pour la formation professionnelle lors de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970, le 7 novembre 1969, lorsqu'il se prononce – s'appuyant sur l'exemple du CIPES, dont il est le vice-président, et sur celui des « 60 000 travailleurs de la région de Belfort, Montbéliard, Haute-Saône » concernés par cette ouverture à la formation professionnelle – pour un renforcement des crédits accordés à la « formation professionnelle des adultes », la présentant comme une solution apte à régler, non seulement le problème du « chômage », mais celui de la « pénurie de main-d'œuvre » et de l'immigration de travail, source « de gros problèmes souvent mal connus : mise en place des structures d'accueil et lourde charge des allocations familiales » ; Jean-Jacques Beucler, *JORF*, Assemblée nationale, 4<sup>e</sup> séance du 7 novembre 1969, p. 3554. Il réaffirme la chose le 7 juin 1971, lors de la discussion des projets de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel, de loi relatif à l'apprentissage, de loi sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles et de loi complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente. Jean-Jacques Beucler, *JORF*, Assemblée nationale, 2<sup>e</sup> séance du 7 juin 1971, p. 2436.

<sup>3635</sup> Voir J.-J. Beucler, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 184-190.

<sup>3636</sup> *Ibid.*, p. 188.

<sup>3637</sup> « D'abord, il faut former les hommes, du côté de la direction comme du côté du personnel. » Jean-Jacques Beucler, *JORF*, AN, séance du 11 mai 1976, *op. cit.*, p. 2885-2886.

préparation et d'élaboration en commun qui aille bien au-delà de la simple information »<sup>3638</sup>, et qui trouve dans la formation professionnelle, dans sa double dimension technique et intellectuelle, une forme d'impératif préalable. On retrouve là le travail d'explication cher aux geôliers des officiers du camp n° 1. Jean-Jacques Beucler se fait même jaurésien, lorsqu'il écrit qu'« on ne peut enseigner à un homme qu'il est un citoyen dans la cité et un outil à l'atelier »<sup>3639</sup>...

En s'engageant pour la « participation » et la « formation professionnelle », Beucler milite de fait pour « la revalorisation du travail manuel »<sup>3640</sup>, ceci – officiellement – afin de lutter contre « le chômage », « les inégalités » sociales<sup>3641</sup>, et « faire face avec courage aux conséquences du nécessaire arrêt de l'immigration des travailleurs manuels »<sup>3642</sup> ; ceci également, nous allons le voir, afin de couper l'herbe sous le pied des syndicats de gauche et d'extrême gauche. C'est du reste ce qu'il exprime à plusieurs reprises à l'Assemblée nationale lors de ses deux premiers mandats, entre 1968 et 1978, fort de sa double légitimité, d'abord de chef d'« une petite entreprise qui emploie quatre-vingt travailleurs manuels »<sup>3643</sup>, mais aussi de spécialiste de ces questions au sein des partisans du « Nouveau contrat social » d'Edgard Faure et d'un groupe interparlementaire y-relatif. Le 15 novembre 1976, à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances pour 1977, l'ancien grand organisateur du travail au camp n° 1 se prononce ainsi, non seulement pour un développement de la formation professionnelle des adultes, mais aussi, en amont, pour la revalorisation de l'enseignement technique dans l'éducation nationale<sup>3644</sup>. Pour Beucler, là est la voie d'une revalorisation du travail manuel rendue indispensable par le dédain systématique dans lequel il est tenu, en raison de son caractère de travail soumis, de sa rémunération inférieure, de sa pénibilité et de ses risques, mais aussi des inégalités sociales dont il est la cause<sup>3645</sup>. Au-delà, explique-t-il, « le reproche adressé de plus en plus au travail manuel [...] est son caractère inintéressant » : à l'instar du colonel Bruge, il estime en effet

---

<sup>3638</sup> *Ibid.*, p. 2885.

<sup>3639</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 185 ; une formule déjà employée dans ses discours à l'Assemblée.

<sup>3640</sup> Jean-Jacques Beucler, *JORF*, Assemblée nationale, 3<sup>e</sup> séance du 15 novembre 1976, p. 8005.

<sup>3641</sup> *Id.*

<sup>3642</sup> *Ibid.*, p. 8007.

<sup>3643</sup> *Ibid.*, p. 8005.

<sup>3644</sup> *Ibid.*, p. 8006 : « La transformation des relations humaines nécessite bien entendu des stages de formation. La loi sur la formation professionnelle permet d'abord de revaloriser le travailleur manuel à ses propres yeux. Les cours de formation et de perfectionnement pour O.S. [officiers spécialisés, nda] devraient être considérablement multipliés [...] Enfin, la revalorisation psychologique est une œuvre de longue haleine, à entreprendre dès l'enfance. A l'école, des notions de gestion et de technologie pourraient donner le goût de disciplines considérées encore aujourd'hui comme des pis-aller. »

<sup>3645</sup> Beucler parle des inégalités transmises, entre les fils d'ouvriers et les autres.

que « la "chaîne" en est devenue le symbole car elle ne laisse plus aucune place à l'initiative et à l'intelligence »<sup>3646</sup>, faisant ainsi le lit du communisme. Et Beucler de conclure :

« Finalement, le travailleur manuel cumule les inconvénients de sa "disgrâce" dans l'entreprise et dans la société. [...]

Ce qui doit être revalorisé, ce n'est pas le travail manuel, mais la condition du travailleur manuel. A cet effet, il convient d'agir dans trois directions : les salaires, les conditions de travail et la psychologie. »<sup>3647</sup>

S'agissant du dernier aspect, la parole de Beucler est toute à la gloire de la revalorisation d'un autre personnage central de l'entreprise, le patron, dont le rôle est ainsi défini comme devant sensibiliser les intéressés à l'hygiène et la sécurité, et au-delà aux intérêts de l'entreprise qui sont aussi les leurs, et « faire au besoin leur bonheur malgré eux »<sup>3648</sup>. « On demande au patron ou à ses représentants beaucoup de qualités », avait-il déjà déclaré quelques mois plus tôt, en mai 1976, à l'Assemblée nationale :

« il faut être à la fois technicien, financier et meneur d'hommes, qualités qu'il est très rare de réunir. [...] Si l'on n'est pas financier, on peut à la rigueur se faire seconder ; si l'on n'est pas technicien également. Mais si l'on n'est pas animateur et meneur d'hommes, mieux vaut choisir un autre métier. »<sup>3649</sup>

La double expérience de Beucler, d'ancien secrétaire du Comité pour la paix et le rapatriement du camp n° 1, en Indochine, et de patron d'une petite entreprise industrielle, rencontre ici certains dogmes anciens du patronat français, hérités notamment de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3650</sup> et repris après-guerre par le CNPF (Conseil national du patronat français) et le CJP, prônant au final, derrière l'avatar d'une gestion paternaliste renouvelée, une libéralisation plus grande du mode de fonctionnement des entreprises. Concrètement, le député Beucler s'affirme en effet pour une réduction des cotisations sociales<sup>3651</sup> et une redistribution plus directe aux employés, au travers des comités d'hygiène et de sécurité ou des comités d'entreprise, associant étroitement patrons et salariés pour le « bien-être » commun de l'entreprise.

C'est tout l'objectif assigné par le libéral Beucler à la « participation », et plus précisément à son volet « intellectuel »<sup>3652</sup>. Pour ce faire, estime-t-il, une véritable entreprise de

---

<sup>3646</sup> J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 15 novembre 1976, *op. cit.*, p. 8005.

<sup>3647</sup> *Ibid.*, p. 8006.

<sup>3648</sup> *Id.*

<sup>3649</sup> J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 11 mai 1976, *op. cit.*, p. 2885-2886.

<sup>3650</sup> Voir Alberto Melucci, « Action patronale, pouvoir organisation. Règlements d'usine et contrôle de la main-d'œuvre au XIX<sup>e</sup> siècle », *Mouvement social*, n° spécial « Naissance de la classe ouvrière », 1976-4, octobre-décembre, p. 139-159.

<sup>3651</sup> C'est la dénonciation faurienne de « l'emploi puni ».

<sup>3652</sup> Cette citation, de même que les suivantes, sont tirées de J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 15 novembre 1976, *op. cit.*, p. 8006.

« revalorisation psychologique » du monde ouvrier est nécessaire ; une entreprise qui n'hésiterait pas, nous l'avons dit, à emprunter certains outils déjà employés par « l'action psychologique » dans les années 1950-1960. Outre la mobilisation de l'école – au travers de la revalorisation de l'enseignement technique – et du monde du travail – au travers de la formation professionnelle –, « on ne parviendra à une telle modification des mentalités », estime-t-il, « sans le concours des agents de l'information : la presse, la radio et la télévision sont tout indiquées pour expliquer l'objectif et les cheminements nécessaires. » Car derrière la lutte contre le chômage et les inégalités sociales, le souci de résorber les conflits sociaux par l'association des salariés aux décisions patronales, et la volonté d'accroître les rendements de la production par une prise en compte du critère d'épanouissement des salariés dans l'entreprise, il y a aussi la hantise du communisme :

« Le choix est clair : ou l'entreprise réussira à modifier les rapports humains par une concertation libérale et dynamique, ou elle sombrera dans la triste médiocrité du collectivisme. »<sup>3653</sup>

C'est ce que Jean-Jacques Beucler ne cesse d'exprimer, en tant que député, à l'Assemblée nationale, depuis sa première prise de parole, le 4 décembre 1968<sup>3654</sup>, jusqu'aux plus tardives, comme ici le 15 novembre 1976, lorsqu'il développe sa vision des améliorations « d'ordre psychologique »<sup>3655</sup> qu'il souhaiterait voir apportées au monde de l'entreprise. Opposant la gestion participative et libérale, selon lui propre aux petites entreprises, au gigantisme et au collectivisme des grandes entreprises, il interpelle ainsi ses collègues députés :

« L'ouvrier veut être traité comme un être intelligent : il veut que son individualité soit reconnue et respectée. Aussi les grandes collectivités où, actuellement, l'ouvrier se perd dans l'anonymat, devraient s'inspirer des petites et moyennes entreprises [...] où le travailleur "se sent mieux dans sa peau" parce qu'il garde sa personnalité, parce qu'il peut plus souvent donner son avis, faire preuve d'initiative, montrer ses qualités propres, parce qu'il est davantage motivé, en un mot, parce qu'il participe. »<sup>3656</sup>

---

<sup>3653</sup> Extrait de l'une de ses conférences, « La réforme de l'entreprise », in J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 186.

<sup>3654</sup> Le 4 décembre 1968 – il est alors membre de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales –, à l'occasion de la discussion du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises et quelques mois après les événements de mai, il se prononce en effet pour un syndicalisme solidaire de l'entreprise, garantie essentielle pour lutter contre les dérives dictatoriales et collectivistes contenues selon lui dans les unions syndicales nationales : « Le patronat craint [...] que ce nouveau droit soit utilisé à des fins politiques par certaines organisations syndicales au détriment de notre économie. [...] A mon sens, il convient d'amener les syndicats patronaux et salariés à prendre un engagement simple [...] : "Nous nous engageons à appliquer la loi sur le droit syndical avant tout pour le bien de l'entreprise et le mieux-être de ses participants". » Jean-Jacques Beucler, *JORF*, Assemblée nationale, 1<sup>ère</sup> séance du 4 décembre 1968, p. 5060.

<sup>3655</sup> J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 15 novembre 1976, *op. cit.*, p. 8007.

<sup>3656</sup> *Id.*

Entre temps, nous allons le voir, Beucler a quitté la casquette principale de député-chef d'entreprise pour celle du représentant politique du monde (ancien) combattant. Pour autant, durant son deuxième mandat, alors qu'il n'est plus membre de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et ne participe plus qu'à celle de la Défense nationale et des forces armées – sous la présidence d'un autre ancien prisonnier de la RDV, le général Bigeard –, Beucler continue de s'intéresser aux questions touchant aux ressources humaines dans l'entreprise. C'est que les combats de Beucler, qu'il s'agisse du monde de l'entreprise ou bien de celui des (anciens) combattants, sont *essentiellement* proches, contribuant par là-même aux reconfigurations à l'œuvre, dans les années 1970, autour de la question des anciens combattants-prisonniers d'Indochine. Ainsi, lors du débat suivant la déclaration du gouvernement n° 2275 sur la réforme de l'entreprise, le 11 mai 1976, l'ancien prisonnier du camp n° 1 et ardent défenseur de la « participation » et de la petite entreprise à taille humaine, lègue en quelque sorte à l'Assemblée son testament managérial – nommé ministre un an plus tard, il sera en effet contraint d'abandonner la tête de son entreprise – :

« En conclusion, je dirai que ce dont a surtout besoin le personnel d'une entreprise, qu'il soit cadre ou manœuvre, c'est d'une chose essentielle qui ne s'achète pas, qui ne se mesure pas, qui ne se marchande pas : la considération [souligné par nous]. Quand chacun sera conscient qu'il est considéré, les problèmes essentiels de la réforme de l'entreprise auront été résolus. (*Murmures sur les bancs des communistes.*)

Par la participation, par la décentralisation, par le refus du gigantisme, nul doute que nous arrivions à permettre aux hommes non seulement d'avoir plus, mais d'être plus. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*) »<sup>3657</sup>

Ces mots sont encore répétés quelques mois plus tard – « Le travailleur manuel a besoin d'un bien qui ne se mesure pas, qui ne se marchande pas, qui ne s'achète pas : la considération »<sup>3658</sup> – ; surtout, ces mots sont également réemployés pour le monde (ancien) combattant : pour le nouveau secrétaire d'Etat, ce dernier doit en effet être *considéré*, et d'abord intégré à la cité. Car les anciens combattants peuvent apporter beaucoup à la société si cette dernière leur rend l'estime légitime qu'elle leur doit – on reconnaît là la « bonne » politique managériale devant attacher les ouvriers à l'entreprise. Ce serait sinon courir un risque majeur : chez Beucler en effet, de la même manière que la *considération* du monde ouvrier doit immuniser la société française contre toute velléité de subversion communiste, seule la *considération* du monde (ancien) combattant peut protéger la France des errements

---

<sup>3657</sup> J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 11 mai 1976, *op. cit.*, p. 2886.

<sup>3658</sup> J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 15 novembre 1976, *op. cit.*, p. 8007.

révolutionnaires connus lors des guerres d'Indochine et d'Algérie, nés dans la désunion entre les Français et leur armée.

### 3.3.2 Vers l'âge de la *reconnaissance* ? Jean-Jacques Beucler, entrepreneur libéral de la « considération »

Raison électoraliste ? Repositionnement en vue déjà d'une perspective ministérielle ? Pression et souci sincère d'écoute du monde (ancien) combattant avec lequel il n'a jamais coupé les liens ? Si l'essentiel du premier mandat de député de Jean-Jacques Beucler est consacré au monde de l'entreprise, il commence à se faire le porte-voix des anciens combattants dans l'hémicycle à la toute fin de l'année 1972, soit quelques mois à peine avant les législatives de 1973. C'est à cette époque qu'il prend l'habitude, chaque année dans son département, de réunir l'ensemble des associations d'anciens combattants pour prendre le pouls de « leurs sentiments et [de] leurs ressentiments »<sup>3659</sup> et, dit-il, de les « traduire fidèlement »<sup>3660</sup> à l'Assemblée<sup>3661</sup>. C'est le début d'une action qui va le conduire jusqu'aux postes de secrétaire d'Etat à la Défense (avril-septembre 1977) puis de secrétaire d'Etat aux Anciens combattants (septembre 1977-avril 1978).

Dès novembre 1972, le combat du député Jean-Jacques Beucler s'affiche clairement : « les anciens combattants », ainsi qu'il résume la teneur de ses entretiens avec les 21 associations de son département, « sont mécontents. Ils ont l'impression de ne plus rencontrer dans l'Etat et, par contrecoup, dans la nation, la considération à laquelle ils ont droit. »<sup>3662</sup> Dans les années qui suivent, l'essentiel de ses interventions porte ainsi, tour à tour, sur le rétablissement du 8 mai comme journée fériée, la reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens d'AFN, la revalorisation des pensions d'invalidité, l'égalité des retraites entre chaque génération de combattants, les droits des veuves et des orphelins,

---

<sup>3659</sup> J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 2 novembre 1972, *op. cit.*, p. 4548.

<sup>3660</sup> *Id.*

<sup>3661</sup> Par exemple le 31 octobre 1975, à l'occasion de la discussion budgétaire : « une parfaite concertation avec les diverses associations d'anciens combattants du département que je représente m'incite chaque année [...] à dresser le bilan de la situation du monde combattant et m'autorise à me faire à cette tribune l'interprète fidèle et objectif de ses satisfactions, de ses griefs et de ses espoirs » [J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 31 octobre 1975, *op. cit.*, p. 7686], à savoir : la question de l'indexation des pensions, celle des pensions des veuves et des ascendants, la parité des retraites, la levée des forclusions (le décret du 6 août 1975 lui paraissant par trop limité), la facilitation de l'obtention de la carte du combattant pour les anciens d'AFN, la légion d'honneur pour tous les combattants de 1914-1918, le fonctionnement de comités de concertation régionaux avec le monde ancien combattant et le rétablissement du 8 mai comme jour férié de commémoration.

<sup>3662</sup> J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 2 novembre 1972, *op. cit.*, p. 4548.

l'abrogation des forclusions touchant les résistants et les déportés, l'assouplissement des critères pris en compte par les commissions de réforme, ou encore « l'attribution de la retraite proportionnelle à taux plein à soixante ans aux anciens prisonniers de guerre et à ceux qui ont souffert de la guerre »<sup>3663</sup>. Et d'avertir ainsi le gouvernement : si le ministère prend les mesures nécessaires, il évitera « à de nombreux Français, patriotes, de se laisser entraîner à des excès »<sup>3664</sup>, à commencer par un vote à l'extrême-droite. Son programme de député est ainsi lancé ; chaque année, à l'occasion des discussions budgétaires, il fait au gouvernement et à ses collègues députés un point sur la situation du monde (ancien) combattant, faisant remonter les doléances entendues lors de ses entretiens avec les associations à Paris ou dans son département.

Réélu pour son deuxième mandat, Beucler réitère son interpellation ; les anciens prisonniers d'Indochine sont cette fois directement ciblés : « Les anciens combattants ont besoin, avant tout, de considération. Ils ont l'impression que le pays et le Gouvernement les oublient ou, en tout cas, les négligent »<sup>3665</sup> ; c'est en premier lieu le cas, estime-t-il, des anciens prisonniers de guerre, et parmi eux des anciens prisonniers de la RDV, auxquels, selon lui, « une mention particulière »<sup>3666</sup> doit être faite. Beucler constate en effet avec son ancien camarade le médecin-colonel Jean-Louis Rondy, ancien des FFL (2<sup>e</sup> DB, régiment de marche du Tchad)<sup>3667</sup> et ancien prisonnier de Dien Bien Phu, nommé au même moment président de la Commission nationale de réforme du Secrétariat d'Etat aux anciens combattants (poste qu'il occupera de 1973 à 1979) et, en remplacement du médecin général Legeais, président de la Commission spéciale nationale de réforme des déportés et internés

---

<sup>3663</sup> *Ibid.*, p. 4549.

<sup>3664</sup> *Id.*

<sup>3665</sup> Jean-Jacques Beucler, *JORF*, Assemblée nationale, 1<sup>e</sup> séance du 10 mai 1973, p. 1141.

<sup>3666</sup> *Id.*

<sup>3667</sup> Jean-Louis Rondy, né le 9 mai 1926 à Paris, s'engage à 17 ans, en 1943, dans l'Organisation civile et militaire, puis dans la division Leclerc (27 août 1944), au Régiment de marche du Tchad, 3<sup>e</sup> bataillon, 11<sup>e</sup> compagnie. Après avoir participé aux campagnes de France et d'Allemagne, il est démobilisé en août 1946 avec le grade de sergent. Reprenant ses études, il est admis à l'école de Santé navale en octobre 1948. Ayant passé son brevet de parachutiste en 1950 et soutenu sa thèse de médecine en 1952, il est nommé médecin-lieutenant et part pour l'Indochine, au sein du 1<sup>er</sup> BEP, en 1953. En novembre 1953, il saute sur Diên Biên Phu où, après avoir assisté le docteur Grauwin durant toute la bataille, il est fait prisonnier le 8 mai 1954. Libéré le 2 septembre 1954, il est hospitalisé jusqu'en décembre 1955. Nommé médecin-capitaine en juillet 1955, il sert ensuite au Cameroun de janvier 1956 à septembre 1958 (au moment de la révolte de l'UPC) puis, après un passage à Mont-de-Marsan, est affecté comme médecin-commandant en République centrafricaine entre 1960 et 1962 (au moment des événements du Congo Belge). Il sert ensuite à la 11<sup>e</sup> DP (médecin-chef du 6<sup>e</sup> RPIMA), de 1962 à 1965, afin d'être affecté au 3<sup>e</sup> REI, à Madagascar, de 1965 à 1967 (au moment des événements des Comores). Après un séjour à Libourne, il est enfin affecté au Tchad, comme directeur des Services de Santé des FAS, en 1968-1972 (au moment des opérations contre Hissen Habré). Voir « Curriculum vitae RONDY Jean-Louis Charles, né le 9 mai 1926 à PARIS (5<sup>e</sup>) », site Internet de l'Amicale des anciens légionnaires de Montpellier et environs, [En ligne], URL : <http://aaleme.fr/index.php/breves/9841-2015-09-10-20-26-27>, consulté le 201/11/2015 ; Franck Mirmont, *Les chemins de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 555-556.

résistants et politiques (CSNRDIRP)<sup>3668</sup>, que « la plupart [des anciens prisonniers de la RDV] ne connaiss[ent] pas leurs droits, et [que] ces droits [sont] bien différents de ceux des déportés alors que le régime auquel ils [ont] été soumis en captivité s'apparent[e] plus à celui des déportés qu'à un séjour au club Méditerranée [sic] »<sup>3669</sup>. L'appui des anciens résistants-déportés-internés – ceux tout au moins de la FNDIR – est d'ailleurs ici décisif ; en effet, écrit Jean-Louis Rondy :

« A cette époque le président de la Commission nationale spéciale devait avoir l'aval des associations de déportés et internés. Un certain nombre d'anciens de la 2<sup>e</sup> DB étant passés par les camps espagnols, et donc membres d'associations d'internés, me connaissaient depuis longtemps et ont convaincu les associations de déportés que je serais capable d'appréhender leurs problèmes particuliers, même si les garde-chiourmes de mon camp n'avaient pas le même uniforme que ceux des camps où ils avaient été jetés. »<sup>3670</sup>

C'est donc un homme clé qui se retrouve à un poste clé ; et c'est ainsi une véritable offensive politique qui se met en place : Jean-Jacques Beucler et le contrôleur général des armées Brocard, lui-même ancien d'Indochine (1945-1947 ; 1953)<sup>3671</sup>, mènent un lobbying actif à l'Assemblée nationale, tandis que Jean-Louis Rondy aidé de Guy Lefébure (ancien évadé de France par l'Espagne et interné au camp de Miranda de Ebro, ancien des FFL et du camp n° 1 en Indochine), membre du cabinet du secrétaire d'Etat aux anciens combattants<sup>3672</sup>, s'emploient à sensibiliser directement le gouvernement. « À cette époque », confie Rondy en 2004, « le président de la CSNRDIRP rencontrait fréquemment les membres du cabinet du ministre, car la CSNRDIRP était rattachée directement au ministre, et j'ai pu [ainsi] évoquer le sort, à mon avis injuste, fait aux anciens captifs du Viêt-minh »<sup>3673</sup>.

Avec l'aide de l'ACUF, de l'Association Nationale des Anciens d'Indochine (ANAI)<sup>3674</sup> et de l'Association nationale des combattants de Dien Bien Phu (fondée en 1975 et dont

---

<sup>3668</sup> À son retour du Tchad à la fin de l'année 1972, où il est demeuré cinq ans, il prend la présidence de la CSNRDIRP (1973-1979). Il est nommé médecin-colonel en 1976 et prend sa retraite en 1980. Au même moment, de retour en 1975 de Pnomh Penh où il avait fondé sa clinique, le docteur Grauwain, le célèbre médecin de Diên Biên Phu mort en 1989, devient médecin-sur-expert au centre de réforme de Paris.

<sup>3669</sup> « Le secours médical », in ANAPI, *ANAPI, notre histoire, op. cit.*, p. 131-132 (pour la partie rédigée par Jean-Louis Rondy) ; p. 132-135 (pour la partie rédigée par Yves Michaud), p. 131.

<sup>3670</sup> *Id.*

<sup>3671</sup> Ancien d'Indochine, réélu député sans discontinuité de 1968 à 1993 (indépendant puis UDF), vice-président de l'Assemblée nationale et président du Comité national d'entente des associations d'anciens d'Indochine, le contrôleur général des armées Jean Brocard est un soutien inconditionnel de la cause des anciens prisonniers d'Indochine ; à la fin des années 1980, il sera à l'origine, avec l'ANAPI, du vote de la loi n° 89-1013 du 31 décembre 1989 ; Beucler et Brocard seront d'ailleurs nommés présidents d'honneur de l'ANAPI.

<sup>3672</sup> W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 109.

<sup>3673</sup> J.-L. Rondy, « Le secours médical », *op. cit.*, p. 131.

<sup>3674</sup> L'ANAI a été créée en 1964 par la fusion de deux associations nées en 1947 : l'Association métropolitaine des anciens combattants et victimes de guerre d'Indochine et l'Association de prévoyance des Français

Rondy est le vice-président), mais aussi des membres de l'Amicale du camp n° 1, au premier rang desquels Guy Lefébure, Jean-Louis Rondy et Jean-Jacques Beucler contribuent à faire passer le décret du 18 janvier 1973<sup>3675</sup>, puis ceux de 1977 et 1981, facilitant « la reconnaissance et l'imputabilité de certaines affections en relation avec la captivité en zone tropicale »<sup>3676</sup>. Le décret de 1973 reconnaît en effet, pour certains prisonniers de guerre de 1939-1945 et les prisonniers de la « Guerre d'Indochine », « une pathologie spéciale » due à la « sévérité particulière résultant du régime répressif, de la rudesse et de l'insalubrité du climat, de la sous-alimentation et des conditions d'hygiène déplorables [...] des camps de Rawa Ruska, Kobierzyn, Lübeck, Colditz et leurs commandos, de la forteresse de Graudenz, du camp russe de Tambow ou ses camps annexes et des camps d'Indochine »<sup>3677</sup>. Grâce à ce décret, reconnaît Beucler, les anciens prisonniers d'Indochine « peuvent prétendre au bénéfice de la preuve d'origine dans des conditions spéciales, notamment de délais »<sup>3678</sup> (dix ans après la libération pour les tuberculoses pulmonaires, quatre à dix ans pour les différents types d'infections gastro-intestinales, quatre ans pour les affections rhumatismales, avec des taux d'invalidité variant de 5 à 100 %).

Et Beucler de s'arroger pour partie le mérite de ces avancées significatives : « Voici le résultat de nos démarches [la sienne et celles des membres du groupe Union centriste auquel il appartient, nda]. Sur onze questions impertinentes, cinq ont été réglées en 1973 ou sont sur le point de l'être »<sup>3679</sup>, à commencer par celle des anciens prisonniers d'Indochine. Avec lui, avertit-il ses collègues députés et le gouvernement, le traitement du problème des

---

d'Indochine ; dissoute en 2012.

<sup>3675</sup> Décret n°73-74 du 18 janvier 1973 déterminant les règles et barèmes pour la classification des invalidités résultant des infirmités et maladies contractées par les militaires ou assimilés au cours de la captivité subie dans certains camps ou lieux de détention, [En ligne], URL : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=D743D0721E7E8C59252D8C3455B42BD4.tpdila13v\\_2?idArticle=LEGIARTI000027011946&cidTexte=JORFTEXT000000858988&categorieLien=id&dateTexte=19770928](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=D743D0721E7E8C59252D8C3455B42BD4.tpdila13v_2?idArticle=LEGIARTI000027011946&cidTexte=JORFTEXT000000858988&categorieLien=id&dateTexte=19770928), consulté le 11/11/2015.

<sup>3676</sup> J.-L. Rondy, « Le secours médical », *op. cit.*, p. 131.

<sup>3677</sup> Décret n°73-74 du 18 janvier 1973, *op. cit.*

<sup>3678</sup> J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 10 mai 1973, *op. cit.*, p. 1141.

<sup>3679</sup> J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 9 novembre 1973, *op. cit.*, p. 5521. Jean-Jacques Beucler classe dans le tableau des succès auxquels il a contribué l'attribution prochaine de la carte du combattant aux anciens d'AFN, l'assouplissement des règles de forclusion, l'adoption prochaine d'une loi attribuant la retraite dès 60 ans aux anciens prisonniers de guerre et combattants (loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973, publiée au *JORF* du 22 novembre 1973, p. 12419), l'amélioration probable du régime des preuves du droit à pension des internés, et bien évidemment le décret du 18 janvier 1973 sur les pathologies des prisonniers des camps de représailles de 1939-1945 et de la « Guerre d'Indochine ». Beucler pointe également six problèmes restant à l'état de revendications : planification d'un calendrier des réponses à apporter aux demandes légitimes des anciens combattants, la ré-indexation des pensions, la mise à parité des retraites entre les différentes générations du feu, les pensions des veuves de guerre, la question des ascendants et celle de la proportionnalité des pensions.

anciens combattants devra « respecter ces trois mots d'ordre : considération, concertation, calendrier »<sup>3680</sup>. La formule tient de l'acte de candidature à un poste ministériel ; la séance du 31 octobre 1975 consacrée aux discussions budgétaires est d'ailleurs l'occasion de plus amples développements, sur le modèle de ses discours précédents sur le monde de l'entreprise :

« ce dont les anciens combattants ont le plus besoin, c'est d'un bien qui ne se mesure pas, qui ne se marchande pas, qui ne se paye pas : la considération. Dans le monde actuel, rapide, changeant, ils craignent que leurs sacrifices ne soient oubliés, que les traditions essentielles ne soient rejetées. Sensibles aux moindres témoignages de respect et de reconnaissance, ils le sont aussi aux marques d'indifférence et de dédain. Que de maladresses dans certains conseils de réforme – pas tous, mais certains – ou lors de certaines expertises ordonnées par les tribunaux de pensions ! On les fait attendre, on les reçoit mal, on les traite avec désinvolture, on leur impose d'inacceptables lenteurs administratives. [...] Il faudrait expliquer avec énergie aux quelques responsables maladroits que la psychologie et la courtoisie font aussi partie de leur métier. Il faudrait leur rappeler que ces anciens combattants ont aussi des droits sur nous. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.) »<sup>3681</sup>

L'année suivante, le 2 novembre 1976, Beucler insiste encore sur les problèmes « d'ordre psychologique »<sup>3682</sup> – on reconnaît là la dialectique déjà employée pour le monde de l'entreprise et pour partie héritée du camp n° 1 –, décrits comme essentiels pour le monde ancien-combattant, du 8 mai<sup>3683</sup> et des conseils de réforme. Petit à petit, à travers la parole de Jean-Jacques Beucler à l'Assemblée, à travers également l'action de Jean-Louis Rondy, au travers de la conjonction des causes des anciens résistants-déportés et des anciens d'Indochine, etc., c'est toute la rhétorique du droit à la reconnaissance et du devoir de mémoire qui gagne ainsi l'espace de discours des anciens prisonniers de la RDV, recouvrant ainsi les mémoires plus directement pratiques et opérationnelles de leur expérience, voire même le combat légitime pour une plus juste et plus égale redistribution financière entre les différentes générations du feu :

« Depuis des années, les anciens combattants demandent que le 8 mai soit considéré comme journée de fête officielle. [...] ce serait l'occasion et de commémorer la fin du nazisme – puisque nous sommes contre toutes les formes de dictature – et de consolider l'Europe, et de célébrer la paix retrouvée, et d'expliquer aux générations qui ont eu la chance de ne pas connaître la guerre qu'elles le doivent aux sacrifices de beaucoup de leurs aînés. Le 8 mai pourrait ainsi être un jour de civisme auquel participeraient aussi bien les établissements scolaires, les entreprises et les administrations que les organisations patriotiques. Pourquoi pas ? »<sup>3684</sup>

---

<sup>3680</sup> J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 10 mai 1973, *op. cit.*, p. 1142.

<sup>3681</sup> J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 31 octobre 1975, *op. cit.*, p. 7686.

<sup>3682</sup> Jean-Jacques Beucler, *JORF*, Assemblée nationale, 2<sup>e</sup> séance du 2 novembre 1976, p. 7376.

<sup>3683</sup> En 1975, le président Giscard avait en effet décidé de supprimer la commémoration du 8 mai, remplacée par celle du 9 mai, en souvenir du discours de Robert Schuman, le 9 mai 1950, tendant la main à l'Allemagne et lançant la construction européenne.

<sup>3684</sup> J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 2 novembre 1976, *op. cit.*, p. 7377. Il faudra attendre l'élection de

Un peu plus loin, dans le même discours :

« Des améliorations ont été constatées dans l'accueil réservé aux personnes convoquées devant les conseils de réforme. Il convient de poursuivre cet effort d'humanisation et, en particulier, de raccourcir les délais de traitement des dossiers.

[...] Ma conclusion confirmera celle des années précédentes. Outre les mesures financières dictées par la simple justice, l'ancien combattant a besoin de considération, et il y a droit.<sup>3685</sup> [...] Dans notre monde accaparé par le présent, il est sage de se rappeler le passé pour préserver l'avenir. »<sup>3686</sup>

Là encore, comme pour sa pensée entrepreneuriale avec la primauté accordée par Beucler à la dimension « psychologique » de la participation sur sa dimension « financière », la rhétorique de Beucler privilégie le paradigme – libéral – de la *reconnaissance* à celui – marxiste – de la *redistribution* ; en cela, Beucler, et plus largement la reconfiguration de la question des anciens prisonniers d'Indochine à l'œuvre à partir des années 1970, participent de ce boom des « théories la reconnaissance » accompagnant la disqualification des grilles de lecture marxistes dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Avec elles, c'est toute une pensée économique de la justice sociale qui apparaît ainsi discréditée, consacrant progressivement le triomphe de l'individualisme libéral et accompagnant la multiplication des revendications de *reconnaissance*, désormais moins assises sur une dénonciation des inégalités socioéconomiques que sur l'ambivalence d'un double droit à la différenciation identitaire et à l'égalité de droit et de dignité<sup>3687</sup>.

Pour Beucler, il reste ainsi bien d'autres insatisfactions<sup>3688</sup>, de la résolution desquelles, avait-il averti l'Assemblée et le gouvernement dès novembre 1974, dépend « notre vote »<sup>3689</sup> – le vote ancien combattant. Invitation est ainsi à nouveau lancée au président Giscard et au premier ministre Chirac : « Ou les anciens combattants reprendront confiance, ou se renforcera leur impression d'être oubliés, car ce dont ils souffrent le plus c'est le manque de considération. »<sup>3690</sup> Quelques mois plus tard, en février 1975, un premier ancien combattant-prisonnier d'Indochine est nommé secrétaire d'Etat à la Défense, sous

---

François Mitterrand et la loi du 23 septembre 1981 pour que le 8 mai soit à nouveau une journée fériée de commémoration nationale.

<sup>3685</sup> « Les moyens d'information – télévision, presse, cinéma – », ajoute Beucler, dans une injonction qui rappelle par certains aspects l'action psychologique en Algérie, « peuvent l'y aider s'ils ne tombent pas dans le travers facile consistant à tourner en dérision ces anciens qui, avec beaucoup de simplicité et un peu de naïveté, aiment qu'on se souvienne qu'ils ont contribué à restaurer la paix et la liberté dans notre pays. » J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 2 novembre 1976, *op. cit.*, p. 7377.

<sup>3686</sup> *Id.*

<sup>3687</sup> Sur ce point, voir notamment N. Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ?*, *op. cit.*

<sup>3688</sup> Ces insatisfactions sont « au nombre de six », résume-t-il en novembre 1974 : « le rapport constant, la retraite professionnelle, la mise à parité progressive des deux retraites servies au titre de la guerre de 1914-1918 et de celle de 1939-1945, les forclusions, la pension des veuves et celle des ascendants ». Jean-Jacques Beucler, *JORF*, Assemblée nationale, 2<sup>e</sup> séance du 13 novembre 1974, p. 6300.

<sup>3689</sup> *Id.*

<sup>3690</sup> *Id.*

la tutelle de l'inamovible ministre de la Défense de Valéry Giscard d'Estaing, Yvon Bourges : le général Bigeard.

Avec l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République, le 27 mai 1974, le moment semble en effet à nouveau favorable pour les anciens prisonniers de la RDV. Non gaulliste mais ancien de l'armée De Lattre, ancien partisan de l'Algérie française, libéral et européen, souhaitant fédérer l'aile libérale et centriste du parti gaulliste avec les indépendants et les centristes non gaullistes, il dispose de certains atouts pour séduire une certaine frange de l'électorat ancien-combattant, *a fortiori* chez les anciens d'Indochine-Algérie<sup>3691</sup> – tout au moins jusqu'à sa décision, en 1975, de mettre fin à la célébration du 8 mai 1945 au nom de la réconciliation franco-allemande. Après l'élection de Giscard d'Estaing, le député Beucler s'emploie ainsi d'abord à élargir le périmètre du décret du 18 janvier 1973 déterminant les règles et barèmes pour la classification des invalidités résultant des infirmités et maladies contractées par les anciens prisonniers de la RDV. Le 30 juin 1975, en lien avec les associations et ses camarades anciens prisonniers, et toujours avec l'aide de Jean Brocard, il dépose une première proposition de loi relative aux « invalidités des militaires français faits prisonniers en Indochine entre 1946 et 1954 »<sup>3692</sup>.

Beucler espère sans doute pouvoir compter sur le soutien de « l'homme le plus populaire du gouvernement »<sup>3693</sup>, mais Bigeard, fatigué et avec le sentiment du devoir accompli – après avoir notamment su éteindre, selon lui, le malaise grandissant des cadres ainsi que « la subversion gauchiste »<sup>3694</sup> se développant chez les appelés du contingent<sup>3695</sup> –, démissionne un peu plus d'un an après sa nomination, en août 1976. Quelques mois plus tard, le 1<sup>er</sup> avril 1977, celui qui s'est fait connaître comme le « Monsieur ancien combattant » de l'Assemblée nationale, celui qui a ouvertement mis en garde le gouvernement contre les répercussion probables, sur le vote des anciens combattants, de l'insatisfaction de leurs demandes, Jean-Jacques Beucler, est appelé pour un passage éclair d'à peine un an, jour pour jour, au gouvernement, d'abord comme secrétaire d'Etat auprès

---

<sup>3691</sup> À noter que le GRECE appelle en 1974 à voter pour Valéry Giscard d'Estaing, avant de se tourner vers le RPR à partir de 1976, puis d'être aspiré par le CNIP et le FN au début des années 1980.

<sup>3692</sup> Proposition de loi imprimée sous le n° 1852, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

<sup>3693</sup> Général Marcel Bigeard, *France réveille toi !*, Paris, Editions n° 1, 1997, p. 87.

<sup>3694</sup> Gén. M. Bigeard, *Ma vie pour la France*, *op. cit.*, p. 385.

<sup>3695</sup> Il sera élu député deux ans plus tard, en 1978, et sera réélu sans discontinuer jusqu'en 1988.

du ministre la Défense (1<sup>er</sup> avril-26 septembre 1977)<sup>3696</sup> puis aux Anciens combattants (26 septembre 1977-31 mars 1978).

Si elle est loin de représenter le seul dossier dont il hérite, la « Guerre d'Indochine » n'est d'emblée pas oubliée par son ministère, *a fortiori* son volet captivité. « La captivité en Indochine », avait-il prévenu l'hémicycle dès le printemps 1973, « a été particulièrement dure sur le plan physique et sur le plan moral. N'oublions pas – mais beaucoup l'ignorent – que le taux de mortalité dans les camps a atteint 65 p. 100. Il faut obtenir », conclut-il en conséquence, « non seulement le droit de présomption, mais aussi l'accès à la commission spéciale, ce qui d'ailleurs ne devrait pas mener très loin puisqu'on ne compte actuellement en France que 1 425 rescapés de ces camps, officiers, sous-officiers et hommes de troupe. »<sup>3697</sup> C'est chose faite à la mi-1977, alors que Jean-Jacques Beucler s'apprête à quitter son poste de secrétaire d'Etat à la Défense pour les Anciens combattants : le décret du 20 septembre 1977 complète la liste des pathologies prises en compte<sup>3698</sup> et crée une commission spéciale consultative, composée de cinq membres, dont le président de la CSNRDIRP, Jean-Louis Rondy, ainsi que deux médecins anciens prisonniers. Cette commission, qui peut être saisie des cas litigieux soit par l'administration, soit par les intéressés eux-mêmes, est invitée à « prendre connaissance de tous documents ou témoignages portant sur les conditions de la captivité, de l'internement ou de la détention présentés par l'intéressé ou en son nom »<sup>3699</sup>. Entre 1973 et 1979, Jean-Louis Rondy aidera même directement – et le plus discrètement possible, étant à la fois juge et partie – « un grand nombre d'anciens prisonniers à constituer un dossier afin de bénéficier d'une petite pension d'invalidité »<sup>3700</sup> ; en effet, se rappelle-t-il en 2004 :

« Ma position à Paris me permet jusqu'en 1979 de recevoir les anciens prisonniers du Viêt-minh qui, de bouche à oreille, ont fait savoir que j'aidais les camarades à établir leurs dossiers de pension en application des décrets, ce qui permettait à la plupart d'arriver à un taux de pension de 60 %, barre à partir de laquelle les veuves obtiennent un petit quelque chose. Mais, à un moment, certains ont parlé un peu trop fort et je me suis retrouvé muté à Canjuers. »<sup>3701</sup>

---

<sup>3696</sup> C'est Edgar Faure lui-même qui lui annonce sa nomination. J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 209.

<sup>3697</sup> J.-J. Beucler, *JORF, AN*, séance du 10 mai 1973, *op. cit.*, p. 1141.

<sup>3698</sup> La liste des pathologies prises en compte complétée par le décret n°77-1088 du 20 septembre 1977 comprend désormais, en plus des maladies déjà prévues par le décret de 1973, les pathologies suivantes : Asthénie, Affections carencielles, Affections cardio-artérielles, Affections gynécologiques, Affections d'origine endocrinienne, Amibiase chronique. Deux décrets – le décret n°81-315 du 6 avril 1981 et le décret n°2013-105 du 29 janvier 2013 – viendront encore modifier, à la marge, la liste des pathologies prises en compte et les taux d'invalidité. Voir Yves Michaud (médecin en chef et ancien prisonnier de la RDV), « Le secours médical », *op. cit.*, p. 132-133.

<sup>3699</sup> Décret n°77-1088 du 20 septembre 1977, *op. cit.*

<sup>3700</sup> F. Mirmont, *Les chemins de Diên Biên Phu, op. cit.*, p. 556.

<sup>3701</sup> J.-L. Rondy, « Le secours médical », *op. cit.*, p. 132.

Après sa retraite prise un an après sa mutation, en 1980, Jean-Louis Rondy, continuera de consacrer la majeure partie de son temps à réceptionner et mettre en forme les dossiers de pension d'invalidité de ses anciens camarades de captivité (ainsi que, plus largement, de ses compagnons légionnaires, parachutistes, anciens FFL et de la 2<sup>e</sup> DB)<sup>3702</sup>, aidé en cela par le médecin général-inspecteur Pérot, puis le médecin en chef Yves Michaud (voir infra), tous deux également anciens prisonniers de la RDV. Là encore, l'action de ces trois médecins conseils sera grandement facilitée par le soutien apporté par le cabinet médical de la FNDIR, aidant les trois hommes à établir les bilans des infirmités présentées par les anciens prisonniers dans les normes imposées par la commission de réforme<sup>3703</sup>.

Pour l'heure, Jean-Jacques Beucler, comme secrétaire d'Etat aux anciens combattants, continue de s'engager activement sur la question des anciens prisonniers ; en témoigne son premier discours à l'Assemblée nationale, le 28 octobre 1977. L'attribution de la carte du combattant aux anciens prisonniers de guerre est alors définie comme une priorité de son programme ministériel<sup>3704</sup>, à la suite notamment des propositions de loi idoines n° 2615 (17 novembre 1976), 2857 (4 mai 1977) et 2889 (18 mai 1977), propositions de loi dont le rapport (n° 3171) a été présenté le 25 octobre 1977 par « [son] ami M. Brocard »<sup>3705</sup>, insistant pour que la captivité puisse « être assimilée à une prolongation du combat »<sup>3706</sup>. Jusqu'en 1977 en effet, les anciens prisonniers des conflits ayant engagé la France au XX<sup>e</sup> siècle devaient apporter la preuve, pour obtenir leur carte du combattant, « soit [d']avoir appartenu à une unité combattante dûment estampillée, soit [d']avoir manifesté une "attitude de refus aux pressions des organismes servant l'ennemi" (article R 227) »<sup>3707</sup>.

C'est du reste à cette époque, alors qu'il est encore secrétaire d'Etat à la Défense, que Jean-Jacques Beucler juge opportun de publier son témoignage de captivité ; témoignage qu'il a déjà raconté à plusieurs reprises, confie-t-il à Jacques Chancel, « devant un établissement

---

<sup>3702</sup> F. Mirmont, *Les chemins de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 556.

<sup>3703</sup> Y. Michaud, « Le secours médical », op. cit., p. 135.

<sup>3704</sup> La carte du combattant ouvre droit à la retraite du combattant, au port de la croix du combattant, à la possibilité de se constituer une rente mutualiste majorée par l'État qui bénéficie d'avantages fiscaux, à une demi-part d'impôt sur le revenu à partir de 75 ans (non cumulable), à la qualité de ressortissant de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, au privilège de recouvrir le cercueil d'un drapeau tricolore.

<sup>3705</sup> Jean-Jacques Beucler, *JORF*, Assemblée nationale, 2<sup>e</sup> séance du 28 octobre 1977, p. 6821.

<sup>3706</sup> Jean Brocard, in *ibid.*, p. 6796.

<sup>3707</sup> Olivier Wieviorka, *La Mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2010, [En ligne], URL : <https://books.google.fr/books?id=rWHEAgAAQBAJ&pg=PT96&lpg=PT96&dq=appartenu+%C3%A0+un+unit%C3%A9+combattante+d%C3%BBment+estampill%C3%A9e&source=bl&ots=HROHaAnNYu&sig=4JU4s6VADnQFtji52Q5MOxKrO0s&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwip3cLHhonVAhV1bFAKHQhGCw4Q6AEIJAA#v=onepage&q=appartenu%20%C3%A0%20une%20unit%C3%A9%20combattante%20d%C3%BBment%20estampill%C3%A9e&f=false>, consulté le 11/11/2015.

scolaire, des officiers de réserve, des sous-officiers, un Rotary, un Lion's club..., enfin des gens qui me le demandaient »<sup>3708</sup>. Témoignage qu'il se décide à publier sur les conseils d'Yvon Bourges, son ministre de tutelle, ce dernier jugeant l'ouvrage « totalement opportun »<sup>3709</sup>, sans doute dans l'optique d'affaiblir et de dénoncer l'association des socialistes et des radicaux de gauche avec les communistes matérialisée dans leur programme commun de gouvernement adopté en 1972, et pousser à l'implosion de l'Union de la gauche (effectivement réalisée en septembre 1977). Témoignage également très opportun dans la perspective du combat entrepris par les prisonniers de guerre pour voir leur période de captivité assimilée à une prolongation du combat. C'est dans ce double contexte d'opportunités que Jean-Jacques Beucler se tourne à Paris vers les Lettres du monde – pied de nez aux Lettres françaises ? –, maison d'édition fondée par Albert Mathieu et Edgar Faure, et publie un petit opuscule de 94 pages intitulé *4 années chez les Viets*. Dans un style encore très oralisé, mêlant traits d'ironie et références à l'actualité du milieu des années 1970, Jean-Jacques Beucler revient sur son expérience d'ancien prisonnier du camp n° 1, essentiellement axée sur la reconfiguration de la résistance, par l'humour, la solidarité, la dérision..., des officiers-prisonniers à l'action psychologique de leurs geôliers, et du pourquoi ils décidèrent finalement, « d'un accord quasi-unanime, [...] de jouer le jeu et d'accepter les cours politiques »<sup>3710</sup>. En effet, écrit-il :

« puisque tout est lié, l'éducation politique est de plus en plus acceptée : le premier manifeste est le plus dur à signer... Nous devenons prisonniers du système et nous en arrivons à redouter l'incident qui risquerait de remettre en question ce "minimum vital". [...] Les évasions provoquent à la fois un réflexe d'admiration et un vague sentiment de reproche [...] Nous avons mis le doigt dans l'engrenage : nous y passerons en entier. Comme stimulant, les Viets disposent d'un atout-maître : la libération anticipée. »<sup>3711</sup>

« Sans doute y eut-il quelques fois, rarement, des confidences excessives, dans l'espoir d'être jugé digne de porter la bonne parole en France », explique-t-il encore dans son témoignage. « Il faut se garder de condamner, car nos conditions de vie imposaient d'autres critères de morale : la paresse, la saleté étaient plus nuisibles que la délation. »<sup>3712</sup> Les Vietnamiens, explique-t-il à Jacques Chancel, « ont créé des conditions de vie telles que ça devenait absolument insupportable. »<sup>3713</sup> « Et il fallait survivre » ajoute Chancel, repris par Beucler, soulignant la mortalité effroyable de l'été 1951. « Et en plus », ajoute-t-il :

<sup>3708</sup> J.-J. Beucler, *Radioscopie*, op. cit.

<sup>3709</sup> *Id.*

<sup>3710</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, op. cit., p. 57.

<sup>3711</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>3712</sup> *Ibid.*, p. 74 ; J.-J. Beucler, *Mémoires*, op. cit., p. 158.

<sup>3713</sup> Cette citation, de même que les suivantes, sont tirées de J.-J. Beucler, *Radioscopie*, op. cit.

« il n'y avait rien de glorieux : notre résistance ne les impressionnait pas. [...] La résistance des prisonniers politiques faits par les nazis pouvait peut-être impressionner l'adversaire, et c'était un stimulant, on se disait : on meurt glorieusement mais au moins on a marqué un point vis-à-vis des geôliers. Chez nous, mais absolument pas : ils nous trouvaient [...] demeurés politiquement [...]. Alors nous n'étions même pas stimulés par l'amour propre ».

Après les « vipères lubriques » du premier âge, c'est la réhabilitation de chacun des membres de la collectivité des captifs qui commence ainsi à se jouer dans les propos de Jean-Jacques Beucler, propos qui se développeront plus encore à partir des années 1980-1990, jusqu'aux discours de réhabilitation, dans les années 2000-2010, tenus sur ou par des prisonniers parfois soupçonnés hier d'avoir un peu trop bien joué le jeu de la RDV (voir infra).

Pour l'heure, à la fin des années 1970, c'est d'abord l'assouplissement des critères d'octroi de la carte du combattant aux anciens prisonniers qui est recherché. C'est en effet également l'époque où la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPG-CATM, confédération établie en 1963), cherche à faire valoir la cause des anciens prisonniers de guerre français, à commencer par ceux de 1940<sup>3714</sup>. C'est dans ce contexte de conjonction des causes des anciens de 1939-1945 et d'Indochine – qui ont à nouveau peur d'être les oubliés de l'histoire après les succès obtenus par les anciens d'Algérie avec l'obtention de la carte du combattant (loi 74-1044 du 9 décembre 1974) – que Beucler fait une véritable priorité de la question de l'assimilation de la captivité à une prolongation du combat. Pour ce faire, en librairie – avec ses mémoires de captivité –, dans les médias – en 1977, il est tour à tour interviewé par Jacques Chancel, Léon Zitronne et Michel Tauriac<sup>3715</sup> – comme à l'Assemblée nationale, il n'hésite pas à faire directement appel à sa propre expérience :

« Sur cette question, je m'expliquerai en toute franchise, et je répèterai d'ailleurs ce que j'ai dit, hier, devant plusieurs centaines de prisonniers de guerre réunis à Bordeaux<sup>3716</sup>.

Que l'on veuille bien m'excuser de parler de mon cas personnel, mais si quelqu'un est capable de bien comprendre le problème des prisonniers de guerre, c'est bien moi, hélas ! [...] Je suis bien placé pour comprendre les souffrances physiques et morales subies par les prisonniers de guerre [...]. Aussi ai-je dit hier aux prisonniers de guerre : vous n'avez pas besoin de me convaincre, je le suis d'emblée. [...]

[... Mais] la carte du combattant ne doit pas être dévaluée. Elle ne doit être attribuée que sur des critères indiscutables. Or quiconque a été dans un camp de prisonnier sait pertinemment que, là comme ailleurs, il y a en moyenne 10 p. 100 des gens qui se conduisent d'une façon extraordinaire, 85 p. 100 qui se conduisent d'une façon normale et, malheureusement – et je l'ai dit hier au congrès des prisonniers de guerre – 5 p. 100 qui résistent mal et qui se conduisent mal.

En tant qu'ancien prisonnier de guerre, je ne voudrais pas que cette petite minorité profite d'une quelconque automaticité dans l'attribution de la carte ; ce serait dévaluer cette dernière. Ce serait

<sup>3714</sup> Trois ans plus tard, c'est la publication, à l'instigation de la FNCPG-CATM, de l'ouvrage d'Yves Durand, *La captivité, histoire des prisonniers de guerre français, 1939-1945*, op. cit.

<sup>3715</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires*, op. cit., p. 213.

<sup>3716</sup> Jean-Jacques parle du congrès national de la FNCPG-CATM d'octobre 1977.

faire injure à ceux qui la détiennent et qui la méritent. D'ailleurs, les anciens prisonniers eux-mêmes ont depuis longtemps publié une liste noire, où ils récapitulent tous les cas de camarades qui ne méritent pas cette carte en raison de leur comportement en captivité. Il y en a très peu, mais n'y en aurait-il qu'un seul, que cela empêcherait d'instituer une mesure automatique. »<sup>3717</sup>

Notons qu'en 1989, la loi n° 89-1013 du 31 décembre « portant création du statut de prisonnier du Viêt-minh », si elle satisfera pour l'essentiel, nous y reviendrons (voir infra), la quête de reconnaissance – et donc de différenciation – des anciens prisonniers de la RDV, ne contiendra pourtant aucun article, pas plus que son décret et sa circulaire d'application, prévoyant, sur le modèle du statut des déportés de la Deuxième Guerre mondiale, l'exclusion des prisonniers s'étant ouvertement « ralliés » à la RDV en captivité. En 1991, cet extrait du discours de Jean-Jacques Beucler sera d'ailleurs cité sur la couverture cartonnée entourant les mémoires de Georges Boudarel : associé aux échanges parlementaires entre Jean Brocard et André Méric, affirmant que rien n'avait été fait, jusqu'au dépôt du projet de loi de 1989, pour la reconnaissance de droits spécifiques aux anciens prisonniers de la RDV<sup>3718</sup>, la reproduction de cet extrait aura pour mission d'administrer la preuve de l'inaction et de l'inefficacité du ministre Jean-Jacques Beucler, qu'il aurait ainsi cherché à faire oublier en déclenchant l'« affaire Boudarel »<sup>3719</sup>.

Pour l'heure, en 1977, le ministre Beucler conclut qu'il n'y a guère besoin d'un nouveau texte de loi pour résoudre le problème pointé par « [son] ami Brocard »<sup>3720</sup> : 90 % des prisonniers de guerre tous conflits confondus, estime-t-il, se sont déjà vus attribuer la carte de combattant pour peu qu'ils aient passé au moins un jour dans une unité combattante et soient demeurés au moins trois mois en captivité. Pour les autres (« environ 35 000 anciens prisonniers de guerre sur un total de 730 000 »<sup>3721</sup>), Beucler s'engage « solennellement à donner aux services départementaux de l'office des anciens combattants [...] et à la commission nationale, toutes instructions pour qu'ils traitent tous ces cas avec le plus grand libéralisme et dans un délai maximum d'un an »<sup>3722</sup>. C'est chose faite avec l'instruction ministérielle du 22 décembre 1977 : promulguée quelques mois avant son départ par Jean-Jacques Beucler, l'instruction décidait « d'opter en faveur de "la PRESOMPTION

---

<sup>3717</sup> J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 28 octobre 1977, *op. cit.*, p. 6821.

<sup>3718</sup> Echanges entre Jean Brocard et André Méric, *JORF*, Assemblée nationale, Troisième séance, 25 octobre 1989, p. 4149.

<sup>3719</sup> G. Boudarel, *Autobiographie*, *op. cit.*, deuxième de couverture.

<sup>3720</sup> J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 28 octobre 1977, *op. cit.*, p. 6821.

<sup>3721</sup> *Id.*

<sup>3722</sup> *Id.* Un peu plus loin (p. 6824), il réaffirme : « Nous nous efforcerons que cette carte soit attribuée rapidement – dans l'année – à tous les prisonniers de guerre qui la méritent et qui en feront la demande – car elle n'est pas attribuée automatiquement. Ce sera le cas pour la grande majorité des 35 000 que j'ai cités. »

FAVORABLE que constitue le fait pour l'intéressé de ne tomber sous le coup d'aucune opposition"<sup>3723</sup>. [... Ce faisant,] cette instruction a "sensiblement élargi pour les prisonniers de guerre les possibilités d'accès à la carte du combattant"<sup>3724</sup>. Le ministre Jean-Jacques Beucler », conclut Olivier Wieviorka, « s'était montré d'autant moins insensible à cette revendication de longue date émise par le monde des captifs qu'il avait lui-même enduré cinq dures années de détention dans les camps du Vietminh. »<sup>3725</sup>

Mais secrétaire d'Etat, Jean-Jacques Beucler ne l'est plus quelques mois plus tard, en avril 1978<sup>3726</sup>. Beucler aura néanmoins le temps d'assigner ses missions à l'ensemble du monde ancien-combattant, sur le modèle des déportés-résistants, achevant par là-même de reconfigurer, pour les années 1980 et jusqu'à nos jours, la cause des anciens prisonniers de la RDV autour de la double exigence d'un droit à la reconnaissance – à la différenciation identitaire et à l'égalité de droit et de dignité – et d'un devoir de mémoire, essentiellement dirigé vers la jeunesse de France et d'abord assigné aux anciens combattants-prisonniers eux-mêmes :

« Il est normal que le monde combattant réclame que ses droits soient reconnus [...] Néanmoins, le monde combattant ne doit pas être uniquement un monde revendicatif. [...] il a bien d'autres missions à remplir.

D'abord, le monde combattant est le gardien du souvenir – souvenir des sacrifices consentis, de la souffrance commune et de l'honneur de la guerre. [...]

Les anciens combattants sont aussi des témoins, ceux de la solidarité entre toutes les générations du feu. Quiconque, au cours d'époques troublées, a eu à lutter dans une unité combattante ou, surtout, a subi la captivité, peut témoigner qu'il n'y a pas d'autres moments où peuvent se nouer des liens aussi étroits de sympathie. [...]

Le monde combattant joue aussi le rôle de garant du civisme à l'égard des jeunes Français qui ont eu cette chance – tant mieux pour eux ! – de ne jamais connaître la guerre. [...] Les anciens combattants ont à cet égard aussi une mission à remplir. Elle consiste à expliquer à nos jeunes Français que, s'ils peuvent encore vivre dans leur pays c'est parce que la paix a pu y être sauvegardée. [...]

Garants du civisme, gardiens du souvenir et témoins de la solidarité, ils ont besoin d'un bien qui ne se mesure ni ne se marchande : la considération. [...] Dans cette action, ils comptent sur le soutien de la presse, de la radio, de la télévision. Les anciens combattants ont besoin de cette considération et du respect de la population. Ils peuvent compter sur nous pour les leur assurer. En tout cas, ils peuvent compter sur moi. »<sup>3727</sup>

En somme, qu'il s'agisse du monde de l'entreprise ou du monde (ancien) combattant, Jean-Jacques Beucler se fait l'apôtre d'un même combat : la *reconnaissance* des acteurs, et d'abord des petites mains qui font l'usine et l'armée, dans l'estime que la société et l'Etat doivent leur rendre. C'est là l'une des expressions de l'évolution paradigmatique qui se

<sup>3723</sup> Jean-Jacques Beucler, Instruction ministérielle du 22 décembre 1977, MAC/Caen, carton 40 R 16.

<sup>3724</sup> Directeur général de l'ONAC, Instruction du 28 octobre 1987, MAC/Caen.

<sup>3725</sup> O. Wieviorka, *La Mémoire désunie*, op. cit.

<sup>3726</sup> Ce sera notamment à Yves de Semaisons, président de l'ANAPI de 1991 à 1995, et à ses successeurs de prendre à bras le corps le problème des détenus de moins de trois mois (voir infra).

<sup>3727</sup> J.-J. Beucler, *JORF*, AN, séance du 28 octobre 1977, op. cit., p. 6825.

joue dans les années 1970-1980 pour la question des anciens combattants-prisonniers d'Indochine, d'une mémoire essentiellement pratique et opérationnelle et aux mains des cadres, vers une mémoire de la reconnaissance, non seulement des traumatismes subis par tous, mais aussi et toujours de l'utilité des combats au nom desquels ils ont été endurés et dont la mémoire est affirmée comme porteuse d'un large et véritable devoir de vigilance.

### 3.3.3 Face aux « boat-people » et à l'Union de la gauche : Jean-Jacques Beucler, entrepreneur libéral de l'anticommunisme et de la réhabilitation coloniale

Dans les années 1970, ce *retour* des anciens combattants-prisonniers sur la scène nationale – à commencer par le général Bigeard et Jean-Jacques Beucler – est relativement bien préparé par le contexte humanitaire ayant suivi la réunification du Vietnam. S'étalant du milieu des années 1970 aux années 1980, le phénomène des « *boat-people* », fuyant les régimes communistes au Vietnam et au Cambodge, ainsi que le génocide khmer, paraissent *a posteriori* légitimer, pour certains anciens, leur combat en Indochine. Ainsi pour le colonel Bernard Moinet, de l'ACUF, « c'est dans ce cadre psychologique général » des années 1960-1970, qui a vu la défaite américaine au Vietnam et le début de l'exil des « *boat people* », « qu'il convient d'aborder et de situer aujourd'hui des "Anciens d'Indochine" dont les Associations », estime-t-il, « se doivent de mieux coller au concret et au réel »<sup>3728</sup> :

« Soudain [avec l'échec de la guerre états-unienne du Vietnam, nda], voici l'attention du grand public recentrée sur le Sud-Est Asiatique. Tout naturellement, on reparle des Anciens d'Indo. A l'étonnement général, on constate que les puissantes forces américaines s'avèrent incapables de triompher du Vietcong. On s'interroge : ne se serait-on pas trompés, dix ans plus tôt, sur la valeur et l'efficacité du Corps Expéditionnaire Français ?... [...] Vingt ans après l'abandon du Tonkin par les Français, c'est l'abandon du Sud-Vietnam par les Américains.

[... Suivent] dix années d'oppression, de sanctions, de camps de redressement perdus dans le bambou, de fusillades feutrées. Dix années de terribles souffrances qui vont, à nouveau, obliger les mass media à lancer quelques flashes discrets sur les peuples meurtris et désolés de la péninsule du Sud-Est Asiatique [...]. Ce spectacle à la fois désolant et dantesque des "boat-people" va finir par déchirer le voile du silence [...].

Impossible de continuer à occulter aux yeux du monde entier, ni le drame d'une dictature sans pitié, ni le génocide cambodgien, ni l'exode devenu massif de populations qui préfèrent risquer leur vie même, plutôt que de continuer à subir la loi des bodoïs et des commissaires politiques. [...]

**TERRIBLE BILAN ! ECHEC POLITIQUE TOTAL !** [En majuscules et en gras dans le texte original] »<sup>3729</sup>

---

<sup>3728</sup> Colonel Bernard Moinet, « "Anciens d'Indo" Hier soldats de la boue, Aujourd'hui témoins pour l'histoire, et toujours défenseurs de la liberté », tiré à part [*Le Combattant, Journal des combattants de l'Union française Indochine, Madagascar, Corée, Afrique du Nord, et autres théâtres d'opération extérieurs* (bulletin de l'ACUF)], s.d. [dernier trimestre 1987], p. 23-26, p. 24, Archives du Musée des Troupes de marine de Fréjus, tiroir 06.

<sup>3729</sup> *Ibid.*, p. 23-24.

D'emblée, le phénomène des « *boat people* », largement relayé par la presse qui publie les photos de ces embarcations de fortune surchargées, devenues iconiques, ou des camps d'accueil où des milliers de Vietnamiens et de Cambodgiens sont immortalisés derrière des barbelés, devient une véritable question internationale ; à Genève, la gestion des flux de migrants en provenance de l'ex-Indochine française est notamment internationalisée et mutualisée par un accord signé en 1979<sup>3730</sup> entre les pays d'origine de ces migrants, les pays de « premier accueil » (Hong Kong, Malaisie, Thaïlande...) et les pays occidentaux de réinstallation. La France, pourtant touchée par la crise économique et ayant suspendu sa politique d'immigration de travailleurs étrangers, accueille son quota de réfugiés : « Entre 1975 et 1989, 122 093 Vietnamiens auraient été accueillis en France au titre de "réfugiés" », estime Martine Gayral-Taminh. « D'après un responsable de l'Ofpra<sup>3731</sup>, ils seraient aussi nombreux sur la période à s'être introduits en France selon d'autres procédures. »<sup>3732</sup>

Dans les années 1970-1980, la France est ainsi à nouveau directement confrontée à la géopolitique indochinoise ; la nouvelle configuration est cependant bien plus sensible qu'en 1945-1954, produisant une réalité sociale, massive, ayant un impact direct sur les Français métropolitains. Décidée et organisée par l'Etat, l'exceptionnelle politique d'accueil réservée aux réfugiés vietnamiens et cambodgiens<sup>3733</sup>, qui, développant le dispositif mis en place pour les réfugiés chiliens, les dispense d'apporter les preuves de leur persécution et prévoit des conditions de séjour et d'accès au marché du travail particulièrement favorables, est adoptée suite à une importante campagne de mobilisation nationale en leur faveur. L'originalité tient au fait que cette campagne, « objet de lutte traditionnellement acquis à "la gauche" », est ici momentanément devenue « une préoccupation majeure de "la droite" »<sup>3734</sup>, mise en scène comme telle afin notamment de dénoncer la partialité de la gauche française et de ses intellectuels ; ainsi Jean-Jacques Beucler de dénoncer, dans ses *4 années chez les Viets*, paru en 1977 :

---

<sup>3730</sup> Un autre accord est signé en 1989, toujours à Genève.

<sup>3731</sup> L'Office Français pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides est un établissement public autonome créé le 25 juillet 1952, afin de protéger les étrangers réfugiés en France.

<sup>3732</sup> Martine Gayral-Taminh, « Voyage au bout de la mer : les boat people en France », *Hommes & Migrations*, 2010/3, n° 1285, p. 163-171, p. 163, note 1.

<sup>3733</sup> Voir notamment Gérard Noiriel, *Le creuset français, histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1998.

<sup>3734</sup> Karine Meslin, « Accueil des boat people : une mobilisation politique atypique », *Plein droit*, 2006/3, n° 70, p. 35-39, p. 38.

« Aujourd'hui, un quart de siècle après, beaucoup de nos maîtres à penser et à informer, qui entrent en transe dès qu'il s'agit du Chili, ferment les yeux sur les monstrueux massacres des Khmers rouges. »<sup>3735</sup>

Cette mobilisation est en effet d'abord celle des municipalités de droite et du gouvernement de Valéry Giscard-d'Estaing qui, dès le conseil des ministres du 5 mai 1975, décide de mettre en place une politique d'accueil des réfugiés vietnamiens, cambodgiens et laotiens – le général Bigeard, le plus illustre des anciens combattants-prisonniers d'Indochine, vient alors tout juste d'être nommé secrétaire d'Etat à la Défense. En lien avec le monde associatif, dont France Terre d'Asile (FTDA), le Secours catholique, la CIMADE et l'ANAI<sup>3736</sup>, principaux artisans de cette politique d'assistance, un Comité National d'Entraide franco-vietnamien, franco-cambodgien, franco-laotien (CNE) est créé le 30 mai 1975 avec « la double mission d'amener mensuellement en France mille réfugiés des camps de Thaïlande et d'organiser leur insertion dans la vie économique, après six mois de séjour dans des centres spécialisés »<sup>3737</sup>. Jean Sainteny est nommé président et le préfet Michel Barbier, secrétaire général.

À la mort de Sainteny en 1978, c'est un ancien combattant-prisonnier d'Indochine, également ancien secrétaire d'Etat aux Anciens combattants, qui prend la tête du CNE... : Jean-Jacques Beucler. C'est sous sa présidence, notamment, que les villages Hmong de Guyane sont construits pour accueillir des réfugiés volontaires pour les travaux agricoles<sup>3738</sup> – l'image n'est pas sans rappeler les campagnes de peuplement des territoires de l'empire de l'époque coloniale. À l'époque, le président Giscard-d'Estaing suit les travaux du CNE de très près, convoquant Beucler tous les six mois pour qu'il lui fasse un compte-rendu et pour lui remettre ses nouvelles consignes.<sup>3739</sup> Après la victoire de François Mitterrand en 1981, Beucler est remplacé par Jean-Michel Belorgey, député de l'Allier, puis par Michel Barbier, de 1986 à sa mort. En 1988, c'est à nouveau un ancien combattant d'Indochine, le général Guy Simon, qui reprend la tête du CNE jusqu'à sa dissolution en 1992, remplacé par l'Association nationale des anciens et amis de l'Indochine et du Souvenir indochinois, dont il assure depuis la direction.

---

<sup>3735</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets*, op. cit., p. 41-42.

<sup>3736</sup> Sur l'ANAI, voir K. Edwards, *Le Mal Jaune*, op. cit., p. 66-95.

<sup>3737</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires*, op. cit., p. 219.

<sup>3738</sup> Voir Comité national d'entraide franco-vietnamien, cambodgien, laotien, *Les réfugiés Hmong en Guyane*, Paris, s.n., 1981 ; Marie-Odile Geraud, *Regards sur les Hmong de Guyane française : les détours d'une tradition*, Paris, L'Harmattan, 1997, p.57.

<sup>3739</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires*, op. cit., p. 221.

Nombre de membres du CNE sont ainsi d'anciens combattants d'Indochine <sup>3740</sup>, administrateurs coloniaux ou hommes d'Eglise ; ainsi résume le père Claude Gilles, lui-même ancien combattant d'Indochine (démobilisé en décembre 1946 et ordonné prêtre en mars 1950), délégué du CNE pour les départements du Doubs et du Territoire de Belfort <sup>3741</sup> :

« Tous ces anciens d'Indochine ont gardé la nostalgie de ces pays malgré les horreurs de la guerre qui les attendaient, parce qu'ils ont été mêlés à la population dans les différents postes de la brousse ou de la rizière.

Comment aurions-nous pu rester insensibles aux récits des premiers arrivants, en 1976, surtout Cambodgiens rescapés du génocide de Pol Pot, et des Vietnamiens rescapés de la mer, les "boat people" ? »<sup>3742</sup>

Dès la fin des années 1970, le CNE crée des délégations dans la plupart des départements français ; dès 1976 surtout, il met en place, écrit le père Claude Gilles, une « mission réfugiés, à Bangkok, chargée de sélectionner les réfugiés susceptibles de demander asile en France selon les critères suivants :

- Avoir une connaissance de la langue française ;
- Avoir rendu des services à la France à titre civil ou militaire ;
- Le regroupement familial en ligne directe (époux, parents, enfants) ;
- Danger pesant sur la vie des personnes et des cas humanitaires.

En pratique le quatrième critère permettra d'être assez souple dans le choix des réfugiés »<sup>3743</sup>, reconnaît Claude Gilles dans son témoignage sur l'action sociale envers les réfugiés indochinois en Franche-Comté ; les trois premiers, pour leur part, ciblent essentiellement les Indochinois issus des anciennes élites coloniales sur lesquelles la France s'est appuyée jusqu'en 1954. Beaucoup des premiers « retours » d'anciens combattants d'Indochine en ex-Indochine française s'effectuent ainsi dans ce cadre.

Pour la droite, cette politique d'accueil permet, en creux, de réaffirmer l'attachement de la France au camp des démocraties libérales occidentales, de condamner les crimes des régimes communistes et de déconsidérer, en France, l'Union de la gauche ; ainsi l'hommage de Jean-Jacques Beucler au courage des réfugiés de l'ex-Indochine est-il intrinsèquement lié à une condamnation des régimes communistes en Asie – et en creux, en France, de l'alliance socialo-communiste – :

« Les réfugiés asiatiques pourraient donner des leçons de courage et de savoir-vivre. Au péril de leur vie, ils ont fui les paradis communistes et supportent stoïquement l'entassement dans des camps, en

---

<sup>3740</sup> Le conseil d'administration du CNE compte notamment Pierre Messmer parmi ses membres.

<sup>3741</sup> Le père Claude Gilles est également, officieusement, délégué du CNE pour le département du Jura.

<sup>3742</sup> Père Claude Gilles, *Franche-Comté Terre d'accueil : Cambodgiens, Laotiens, Hmong et Vietnamiens*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 11.

<sup>3743</sup> *Ibid.*, p. 25.

espérant l'accueil des Etats-Unis ou de la France. [...] ils ont connu l'enfer. En 1975, Pol Pot et ses Khmers rouges ont massacré près de la moitié de la population du Cambodge. »<sup>3744</sup>

Cette politique d'accueil s'inscrit en effet largement dans des enjeux de « Guerre froide » et représente qui plus est, pour le gouvernement Giscard, une position « d'autant plus "rentable", politiquement parlant », note Karine Meslin, « que l'accueil des *boat people* prête aux libéraux un caractère philanthropique, traditionnellement associé à la gauche. »<sup>3745</sup> Ainsi comprises, la politique d'accueil des réfugiés vietnamiens et cambodgiens et l'aide qui leur est apportée sur place par des associations françaises sont ainsi pour partie réalisées au profit des intérêts et engagements français dans le cadre du rapport de force Est / Ouest, ainsi que de la lutte politique intérieure. En effet, réaffirme Edgar Faure le 26 octobre 1981, quelques mois après l'arrivée de la gauche au pouvoir, la France et le monde libéral doivent réapprendre à se défendre contre les « doctrines savamment organisées, et qui se fixent comme objectif le bonheur des masses »<sup>3746</sup> ; en témoignent les crimes commis en Asie du Sud-Est :

« Lorsque nous lisons, dans un roman de Dostoïevsky, la réflexion d'un personnage qui propose cent millions de morts pour parvenir au meilleur des mondes, on croit tout d'abord qu'il s'agit du délire verbal d'un hégélien en train de devenir nihiliste. Mais il faut bien constater que l'on retrouve quelque chose de cette incantation hallucinante dans [...] le génocide du Cambodge [...]. Sans aller jusqu'à de semblables désastres, certaines politiques, généreuses dans leurs intentions et apparemment cohérentes dans leurs propos, portent en elles-mêmes le germe de leurs effets néfastes et irréversibles. Le Citoyen doit se munir d'un bouclier idéologique, mais la défensive ne suffit pas, il faut un minimum de choix, à tout le moins une alternative. »<sup>3747</sup>

Dans un même mouvement en effet, cette mobilisation de la droite au profit des « *boat people* » et victimes du génocide khmer engendre un appel d'air pour les discours visant à faire connaître et reconnaître les passés français en Indochine, ainsi que leurs différentes mémoires opérationnelles – dont le « bouclier idéologique » déjà promu par « l'action psychologique » dans les années 1950-1960 –, qui apparaissent par là-même à nouveau audibles. « C'est horrible de penser qu'il a fallu les *boat people* et la chute du mur de Berlin », estime l'ancienne convoyeuse de l'air et assistante du docteur Grauwin à Dien Bien Phu, « pour ouvrir les yeux des quelques derniers qui croyaient encore qu'en 1954 la Guerre d'Indochine était une guerre coloniale. Pour moi, je n'ai jamais senti que je participais à une bataille colonialiste, mais plutôt que j'aidais le combat vietnamien contre

---

<sup>3744</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 221.

<sup>3745</sup> K. Meslin, « Accueil des *boat people* : une mobilisation politique atypique », *op. cit.*, p. 39.

<sup>3746</sup> Edgar Faure, « La philosophie de Karl Popper et la Société politique d'ouverture », Séance publique annuelle des cinq Académies, [En ligne], URL : <http://www.academie-francaise.fr/la-philosophie-de-karl-popper-et-la-societe-politique-douverture>, consulté le 24/08/2015.

<sup>3747</sup> *Id.*

le communisme – une guerre de libération. »<sup>3748</sup> Jean-Jacques Beucler ne confie pas autre chose, en 1977, à Jacques Chancel, lui demandant si son anticommunisme lui vient de son expérience au camp n° 1 :

« Ah oui, oui certainement, oui. [...] Je ne suis pas anticommuniste primaire, je suis anticommuniste viscéral, parce que vraiment, permettez-moi l'expression, ça me prend aux tripes : j'ai vu le système en action sur nous, d'abord, et en même temps, parallèlement, sur les villageois que les Viets rééduquaient en même temps que nous. [...] Ces villageois [...] étaient heureux et souriants, c'était des gens charmants. Et bien au bout de quatre ans, [...] le système en avait fait des gens tristes, [...] des gens méfiants, maniant la délation, c'était épouvantable. [...] Et je suis certain que, chez nous, si le système passait, il y aurait exactement les mêmes résultats. [...] C'est le système que je mets en cause, et qui donne les mêmes méfaits quelque soient les individus à qui il s'adresse. »<sup>3749</sup>

Pierre Brocheux l'a bien montré, le triomphe des communistes dans l'ex-Indochine française en 1975, la fuite des « *boat people* » et les massacres commis par les Khmers rouges à partir du milieu des années 1970, initient en effet une sorte de réveil et de remobilisation des mémoires des anciens combattants-prisonniers d'Indochine, en cela d'abord que ces événements paraissent « donner raison à ceux qui s'étaient battus contre les communistes [...], qui] rappelèrent [alors] haut et fort qu'ils avaient mené le bon combat »<sup>3750</sup>. L'historien identifie ainsi près d'une trentaine d'ouvrages parus en France entre 1975 et 1978 sur l'ex-Indochine française, dans un monde entérinant progressivement les déclin du communisme d'Etat et du tiers-mondisme et dans un contexte national de montée de l'Union de la gauche.

Publiées à l'été 1977 – à l'initiative notamment, rappelons-le, du ministre de la Défense UDR Yvon Bourges –, dans le contexte de montée électorale de l'Union de la gauche qui permit notamment à François Mitterrand d'être le candidat unique de la gauche en 1974<sup>3751</sup> et, plus récemment encore, à l'Union de la gauche de remporter une majorité de villes aux élections municipales de mars 1977, les mémoires de captivité de Jean-Jacques Beucler, outre qu'elles tendent à poser la captivité comme une sorte de continuation du combat, sont toutes entières articulées autour d'une tentative de modélisation à charge « du régime communiste »<sup>3752</sup>. Décrit comme maniant « alternativement la crainte et l'espoir »<sup>3753</sup>, sa

---

<sup>3748</sup> Geneviève de Galard, in M. R., « Portrait de Geneviève de Galard. Des mots pour se souvenir », *Historia*, mars 1992, p. 61, cité in K. Edwards, *Le Mal Jaune, op. cit.*, p. 19.

<sup>3749</sup> J.-J. Beucler, *Radioscopie, op. cit.*

<sup>3750</sup> Pierre Brocheux, « La mémoire contre l'histoire : retour sur l'affaire Boudarel (1991-1997) et les anciens combattants du corps expéditionnaire français en Indochine », 2011, [En ligne], URL : <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article31001>, consulté le 12/11/2016.

<sup>3751</sup> Exception faite d'Arlette Laguiller et d'Alain Krivine.

<sup>3752</sup> J.-J. Beucler, *Quatre années chez les Viets, op. cit.*, p. 56.

<sup>3753</sup> *Id.*

« méthode » est dépeinte comme « semblable partout »<sup>3754</sup>, depuis la Russie de 1917 jusqu'à l'Europe et l'Asie d'après-guerre, reposant notamment sur la mécanique de la critique et de l'autocritique, qualifiée de « grande trouvaille du système marxiste »<sup>3755</sup>. Ce faisant, Jean-Jacques Beucler tente d'informer les Français sur « la mortalité [...] effrayante dans les camps d'hommes de troupe »<sup>3756</sup>, dont le taux est « semblable à celui des camps de déportation nazis »<sup>3757</sup>..., alors que ces combattants-prisonniers ont été « envoyés là-bas par des gouvernements "de gauche" » et qui « avaient eu le mauvais goût de lutter contre le Communisme ». Ainsi, conclut Beucler à la veille de mai 1981 :

En captivité, « j'ai acquis le goût de la *liberté* et celui, corollaire, du *sourire*, sans lesquels la vie ne mérite pas d'être vécue.

La liberté pour soi et pour les autres... Il faut avoir connu des sociétés différentes pour apprécier la nôtre. Il m'arrive de participer à des colloques parisiens qui donnent l'occasion à de brillants produits de nos Universités de préparer, par leurs critiques suicidaires, l'avènement d'un régime bureaucratique dont ils seraient les premières victimes. S'ils savaient ce qui risque de les attendre ! »<sup>3758</sup>

Et d'achever ainsi son récit en un ultime appel à la vigilance :

« Quant aux enseignements politiques, ils se résument à une double conviction : le respect du communiste et la hantise du communisme.

[...] J'aimerais rencontrer autant d'obéissance et de discipline chez nos amis (il est vrai qu'alors nous ne serions plus libéraux). J'ai donc conservé une certaine estime pour les hommes.

Mais pour l'avoir longuement vu fonctionner, j'éprouve une répulsion viscérale à l'égard du communisme : c'est un système international immuable partout et toujours, quoique, pour mieux tromper, il revête des apparences diverses. [...] C'est un leurre d'imaginer un communisme national, au goût latin ou gaulois. La minorité dirigeante manie la peur, l'espoir, la naïveté, la délation, la lassitude, l'ambition... pour aboutir inmanquablement à un état policier indéracinable. »<sup>3759</sup>

Pour son préfacier Edgar Faure, le message délivré par le témoignage de Jean-Jacques Beucler est ainsi tout politique. « J.-J. Beucler est avant tout un politique », écrit-il à propos de son expérience au camp n° 1, « qui a fait une analyse *politique*, en termes réels, de la situation »<sup>3760</sup> et en a tiré toutes les leçons possibles, aujourd'hui encore mobilisables au service de la France en proie au socialo-communisme :

« Une leçon de courage : dans de telles circonstances, le courage n'est peut-être pas de refuser, de s'isoler, de s'opposer, mais bien de trouver des compromis, de créer un système de fictions pour garder sa liberté intérieure [...]

Une leçon de réalisme : [...] Quand on n'a plus aucune carte, quand il s'agit de survivre, on a le droit – et le devoir – de feindre d'entrer dans le jeu de l'adversaire, de feindre même de se laisser prendre au jeu : le tout est d'être plus intelligent, plus subtil que l'adversaire, de savoir bien distinguer la thèse de l'hypothèse. [...]

---

<sup>3754</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>3755</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>3756</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>3757</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont issues d'*ibid.*, p. 41.

<sup>3758</sup> *Ibid.*, p. 91-92.

<sup>3759</sup> *Ibid.*, p. 93-94.

<sup>3760</sup> E. Faure, « Préface », in *ibid.*, p. 8.

Une leçon de scepticisme : [...] Si Jean-Jacques Beucler a gardé une certaine estime pour les hommes fabriqués par le "système", s'il a conservé de ces années un certain goût du dialogue avec l'adversaire, le sens des nuances, des compromis, il est demeuré fondamentalement opposé à tout ce qui est une menace pour l'individu, à tout ce qui est système ; le système, les doctrines, quelles qu'elles soient, doivent être maniées avec prudence, il faut s'en méfier. »<sup>3761</sup>

Pour autant, regrette Jean-Jacques Beucler dans ses mémoires à propos de son passage au gouvernement : « Jamais on n'utilisera mes quatre années communistes, peu glorieuses mais exploitables à la veille d'une union de la gauche. [...] Jamais » également, poursuit-il, « on n'évaluera lucidement, malgré mon insistance, le poids politique du monde combattant »<sup>3762</sup>, alors qu'il prétend l'avoir potentiellement gagné en vue de la réélection du président Giscard. Pour Jean-Jacques Beucler en effet, son expérience de la captivité doit aussi être utilisée afin de vacciner la France contre l'Union de la gauche, qualifiée en 1977 d'« alliance totalement contre-nature »<sup>3763</sup> : « céder le pouvoir à des gens qui ne sont d'accord sur rien, ce serait épouvantable », déclare-t-il à Jacques Chancel. Plus encore, à ce dernier lui demandant s'il existe un lien entre la *vérité* dont on a voulu le persuader en captivité et la *vérité* dont il voudrait aujourd'hui convaincre ses concitoyens en tant qu'homme politique, Jean-Jacques Beucler répond :

« Je suis persuadé que nous avons à choisir entre deux formes de société [...] : la nôtre, actuelle, que nous pouvons appeler libérale, qui est pleine de défauts, qui mérite sans arrêt d'être améliorée, c'est ce que la majorité essaie de faire [...] ; et autrement, il y a cette autre forme de société, qui est une forme de société étatique, où tout est mis entre les mains de l'Etat, où les initiatives individuelles sont totalement impossibles, où finalement les contacts humains sont tellement lointains [...] qu'on arrive à en sombrer dans un anonymat endormant [...], et où la rentabilité est médiocre [...], et où finalement, pour s'en sortir, on est obligés d'arriver à un système policier pour maintenir les gens dans l'ordre. »

Pour Beucler, c'est là la France du Programme commun de la gauche ; même chose chez le général Bigeard, qui mobilise également son expérience d'ancien prisonnier de la RDV pour faire barrage à l'Union de la gauche. Ainsi le 21 mai 1975, pour sa première intervention à l'Assemblée nationale comme secrétaire d'Etat à la Défense, répondant à Jean-Pierre Chevènement vantant la force du programme commun en matière de politique de défense, incarnant « la claire manifestation d'une volonté de transformer fondamentalement notre société [...] dans laquelle elle [l'armée] pourra trouver sa place, toute sa place »<sup>3764</sup> :

« Observez ce qui se passe dans les pays totalitaires. [...] J'ai participé à la guerre d'Indochine que vous qualifierez de colonialiste. [...] J'ai été fait prisonnier par les bodhoïs et envoyé dans les camps Viets où je suis resté quatre mois. Lorsqu'on nous

---

<sup>3761</sup> *Id.*

<sup>3762</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 216.

<sup>3763</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont issues de J.-J. Beucler, *Radioscopie, op. cit.*

<sup>3764</sup> Jean-Pierre Chevènement, *JORF*, Assemblée nationale, séance du 21 mai 1975, p. 2958.

conduisait vers la captivité des camarades mouraient sur les pistes, abandonnés. Aucun soin ne leur était prodigué. On laissait à la tête des blessés une poignée de riz, mais sans marmite et sans allumette ; c'était donc la mort certaine. [...]

Face à des masses aussi endoctrinées (*Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes*) on s'aperçoit que la France est un pays libre, que nous devons serrer les coudes et réagir. »<sup>3765</sup>

Développant le fond de sa pensée, il en appelle ainsi à s'inspirer des méthodes en vigueur dans « des régimes que je traiterai de "totalitaires" »<sup>3766</sup> – les pays du « bloc communiste », l'ennemi – et, tout comme au temps de l'action psychologique dans les années 1950-1960, à endoctriner la nation, et tout particulièrement sa jeunesse, afin de les préparer à leur devoir de défense :

« Ce n'est assurément pas en critiquant l'armée que nous maintiendrons nos libertés dans la paix. Nous ne les sauverons que si nous parvenons à convaincre la nation tout entière qu'elles sont l'affaire de tous, qu'elles sont le plus précieux des biens et qu'elles méritent d'être défendues.

Moi, tous les matins, je m'endoctrine, puisque le régime ne s'en charge pas, et je me dis : "Bigéard, défends la liberté, elle n'a pas de prix." On y arrive très bien, croyez-moi, et nous allons essayer d'en persuader d'autres.

Notre jeunesse est là, prête à espérer, comme toujours. Elle est saine dans l'ensemble, je le maintiens. Il faut immédiatement lui inculquer cet esprit de défense et de liberté. »<sup>3767</sup>

Dans leurs mémoires respectifs, le général Bigéard et Jean-Jacques Beucler laisseront d'ailleurs transparaître un même testament politique s'agissant de la France mitterrandienne, regrettant au passage cette « guerre des droites » qui ne manqua pas selon eux de favoriser l'accession au pouvoir des communistes. Jean-Jacques Beucler achève ainsi ses mémoires sur un chapitre entendant « démonter le lavage de cerveau »<sup>3768</sup> par lui subi en Indochine puis « démontrer qu'il sévit, sous une forme encore plus sournoise, dans la France socialiste »<sup>3769</sup> ; Bigéard consacre pour sa part quelques discours, dans les années 1980, ainsi que plusieurs pages des nombreux volumes de réflexions et de mémoires qu'il publie à partir des années 1990 à « alerter les Français sur le danger qu'ils couraient si les socialistes n'étaient pas une bonne fois chassés du pouvoir »<sup>3770</sup>. « Les Français veulent basculer dans le socialisme, avec l'alliance des communistes. S'ils savaient... »<sup>3771</sup>, écrit-il à propos de mai 1981. « Mon propos peut paraître provocateur », conclut pour sa part Beucler. « J'agis sciemment pour mieux alerter : l'allié communiste a déteint. La France, ton pays fout l'camp ! »<sup>3772</sup>

---

<sup>3765</sup> Marcel Bigéard, in *ibid.*

<sup>3766</sup> *Ibid.*, p. 2978.

<sup>3767</sup> *Ibid.*, p. 2979.

<sup>3768</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 228.

<sup>3769</sup> *Id.*

<sup>3770</sup> Gal. M. Bigéard, *France réveille toi !, op. cit.*, p. 89

<sup>3771</sup> Gal. M. Bigéard, *Ma vie pour la France, op. cit.*, p. 424.

<sup>3772</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 245.

C'est dans le contexte de cette « France socialiste », et alors que le Front national connaît ses premiers succès électoraux, que s'affirme, à partir du milieu des années 1980, une nouvelle vague de publications testimoniales d'anciens prisonniers de la RDV (voir infra) ; c'est dans ce contexte également que, en 1984, la série documentaire *Vietnam* d'Henri de Turenne, diffusée sur Antenne 2, déclenche un véritable tollé chez les anciens combattants-prisonniers d'Indochine. Qualifiée d'« antifrançais » et même d'ode au communisme, ce film et les débats qu'ils déclenchent refont parler de l'Indochine et préparent les mobilisations au cœur de l'« affaire Boudarel ». Bientôt en effet, au début des années 1990, parallèlement à cette littérature testimoniale, alors que l'URSS s'effondre et qu'éclate l'« affaire Boudarel », la France assiste « à la revitalisation du mythe Indochine entendu comme ensemble de représentations idéalisées du passé, fusion parfaite de mémoire et d'idéologie à travers des livres et surtout des films, notamment *l'Amant*, *Indochine* et *Diên Biên Phu* »<sup>3773</sup>. Tout ceci, nous allons le voir, sur fond de montée des mémoires des crimes et génocides nazis et des grands procès qui incarnèrent leur nationalisation par le biais de leur judiciarisation, d'essor du paradigme traumatico-victimaire et de ses corollaires, l'humanisme compassionnel et l'antitotalitarisme libéral : voici ainsi consacrées les nouvelles conditions de possibilité de l'émergence des figures de victimes du communisme, et plus largement de l'affirmation d'un anticommunisme tout à la fois victimaire et victorieux, qui verra notamment Jean-Jacques Beucler appeler dans ses mémoires à « une campagne de "désintoxication" (le mot n'est pas trop fort) »<sup>3774</sup>, afin que la France soit désormais « fière de son œuvre en Indochine »<sup>3775</sup>.

La propagande subie en captivité visant à faire d'eux des « combattants de la paix », la mort de nombreux camarades, l'impression douloureuse d'être soupçonnés par sa propre armée... : beaucoup d'anciens prisonniers de la RDV développent immédiatement une mémoire à vif de leur expérience. Plus encore, pour l'armée française, la captivité aux mains de la RDV apparaît d'emblée comme le point d'orgue de la *douloureuse révélation indochinoise* en tant qu'elle incarne, tout à la fois, la singularité du combat contre-insurrectionnel et de guerre froide mené par la France en Indochine (prisonniers au contact des « rebelles » et soumis à leur (ré)éducation politique), l'énormité du sacrifice accompli

---

<sup>3773</sup> Pierre Brocheux, « La mémoire contre l'histoire... », *op. cit.*

<sup>3774</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 174.

<sup>3775</sup> *Id.*

(poids de la mortalité en captivité) et, surtout peut-être, le sentiment d'abandon national ressenti par la plupart des combattants, se muant avec le temps en sentiment d'oubli, creuset du « devoir de mémoire » que certains d'entre eux souhaiteront voir bientôt endossé par la nation.

Dans l'immédiat, pour beaucoup – officiers de carrière en tête –, il s'agit d'abord de comprendre l'extraordinaire expérience qu'ils viennent de vivre. Certains tentent ainsi de modéliser l'action psychologique subie en captivité, comme Jean-Jacques Beucler qui la réaménage et la réinjecte pour partie dans sa carrière entrepreneuriale et politique, ou comme ces « officiers itinérants d'action psychologique », pour la plupart recrutés parmi les anciens adjudants et officiers prisonniers du camp n° 1, qui la remobilisent sur le terrain de la contrinsurrection française en Algérie. Forts de l'expérience des camps de la RDV, ces derniers considèrent qu'ils y ont acquis une compétence sur le système communiste à la base de leur expertise de la guerre en Algérie. La doctrine qu'ils proposent pour gagner la guerre se veut une réponse « contre-révolutionnaire » à une guerre qui doit être bien perçue comme radicalement nouvelle, totale et révolutionnaire..., et qui conduira certains jusqu'à la subversion de l'ordre politique en place et à la rébellion.

Après 1962, l'espace de discours sur les anciens prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine » continue essentiellement de se déployer dans le registre de la « bataille contre le communisme », auquel il apporte son expertise empirique. En retour, ce lien intrinsèque à l'anticommunisme militant d'une frange importante des anciens combattants d'Indochine, en même temps qu'il permet à la cause des anciens prisonniers d'élargir ses relais au sein du monde militaire et ses relais médiatiques, contribue à empêcher une percée sociale plus importante. Dans un pays qui n'a guère connu de réel gouvernement communiste, l'anticommunisme est en effet d'autant moins mobilisateur qu'il apparaît associé à une frange de plus en plus à droite de la population, plus encore après la fin de la guerre d'indépendance algérienne et les attentats de l'OAS.

De fait, il faut essentiellement attendre les années 1970-1980, l'exode des *boat people*, les révélations autour du génocide khmer, la publication de *L'archipel du Goulag...*, mais aussi, en France, les réactions à mai 1968, les résistances à l'Union de la Gauche, la vague mémorielle qui traverse l'Europe dans les dernières décennies du XXe siècle..., pour que la cause des anciens prisonniers d'Indochine parvienne (relativement) à s'unifier et à trouver un écho plus large dans la société française. Soutenue par un important travail d'expertise et de lobbying, l'Association nationale des anciens prisonniers d'Indochine

(ANAPI), fondée en 1985, obtiendra pour partie gain de cause sur le terrain de la reconnaissance de leurs droits : la loi du 31 décembre 1989 portant création du statut de prisonnier du Viet-Minh confèrera aux anciens prisonniers de la RDV un statut comparable à ceux des déportés résistants. Mais l'ANAPI et ses relais ne s'arrêteront pas là, recherchant une plus large reconnaissance de leurs souffrances dans l'espace public sur le modèle mémoriel des crimes et génocides nazis. C'est là l'origine de l'« affaire Boudarel », soutenant une démarche plus globale visant à condamner le communisme à parité avec le nazisme et à réhabiliter le cadre sociopolitique dont la rupture, en Indochine (puis en Algérie), apparaît précisément l'une des causes essentielles des *traumatismes* des anciens prisonniers de la RDV.

C'est donc aux mutations, à partir des années 1980, de cette sociologie des entrepreneurs de la cause des anciens prisonniers de la RDV que nous allons maintenant nous intéresser, afin notamment « de comprendre avec quelles motivations [...] et quelles ressources [...] ceux-ci s'engagent dans la construction d'un récit historique du malheur »<sup>3776</sup>.

---

<sup>3776</sup> Sandrine Lefranc, Lilian Mathieu et Johanna Siméant, « Les victimes écrivent leur Histoire : Introduction », *Raisons politiques*, n° 30, mai 2008, p. 5-20, p. 16.



# Troisième partie

## De l'union pour la reconnaissance et la redistribution au recours collectif en justice et à la patrimonialisation : quelles mobilisations pour quelle justice ?

### 1 DE L'ASSIGNATION AU DROIT A REPARATION...

---

À partir des années 1980, les mémoires des anciens prisonniers de la RDV prennent le chemin d'un activisme mémoriel apte tout à la fois à assurer la *reconnaissance* nationale de leur douloureuse expérience et à *réparer* l'injuste occultation dont ils se sentent les *victimes*. Le témoignage devient alors, tour à tour, un matériau d'expertise historique avec la thèse de l'ancien prisonnier Robert Bonnafous en 1985, d'expertise médico-légale après la loi n° 89-1013 du 31 décembre 1989 donnant un statut aux ex-prisonniers (statut déjà initié par les décrets de 1973, 1977 et 1981), et d'expertise judiciaire lors de l'affaire Boudarel (1991-2003).

Nous avons vu dans la première partie ce qui, en amont, pendant et après la captivité, pouvait fournir les conditions de possibilité de cette expérience en tant qu'elle est douloureuse ; nous avons vu également que cette expérience n'est pas *également* douloureuse pour tous les prisonniers. Il s'agit maintenant de s'interroger sur ce qui, dans la nouvelle configuration des années 1980-1990 issue de la confrontation entre conditions de captivité et de libération et contexte des années 1980-1990, favorise la lecture de cette expérience, par les prisonniers eux-mêmes comme par certains de leurs relais, et historiens, au jour d'une grille de lecture *traumatique*. Après avoir étudié le traumatisme en tant

qu'évènement source, il s'agit maintenant de l'envisager en tant que catégorie clinico-politique et ressource dans des mobilisations au nom de la mémoire.

## **1.1 LE TEMOIN (SE) FAIT HISTORIEN : LA CLE DE LA RECONNAISSANCE ACADEMIQUE**

Jusqu'en 1962, l'armée française est engagée, sans discontinuité, dans vingt ans de conflits ouverts, en Europe contre l'Allemagne nazie, en Indochine contre la RDV, puis en Algérie contre le FLN. Lorsque ces guerres s'achèvent, l'histoire militaire, en tant que discipline, connaît un « renouveau »<sup>3777</sup> historiographique. De plus en plus de chercheurs s'y intéressent ; des centres de recherche spécialisés se créent un peu partout, en France comme à l'étranger ; surtout peut-être, les thèmes et problématiques de recherche se diversifient et, le tournant anthropologique et sociologique ayant opéré dans ce champ historique comme dans les autres, se recentrent notamment sur l'homme et les sociétés en arme<sup>3778</sup> ainsi que sur les expériences de guerre<sup>3779</sup>. Ce tournant historiographique favorise l'usage par les historiens des témoignages d'acteurs.

### **1.1.1 Entre militarisation de l'histoire et historicisation du militaire**

La Commission française d'histoire militaire (CFHM), créée en 1950 comme émanation de la Commission internationale d'histoire militaire (CIHM)<sup>3780</sup> créée la même année, prend son essor à la fin des années 1960, sous la direction du général Gambiez<sup>3781</sup>. À ses origines, elle regroupe essentiellement des passionnés d'histoire et des militaires en activité ou en retraite ; sous la direction du général Gambiez, elle se rapproche tout à la fois du monde universitaire et des archives de la Défense, le château de Vincennes abritant

---

<sup>3777</sup> Pour reprendre l'intitulé de l'article d'André Martel, « Le renouveau de l'histoire militaire en France », *Revue historique*, vol. 497, 1971, n° 1.

<sup>3778</sup> Dans le sillage notamment de Raoul Girardet, *La société militaire en France 1871-1939*, Paris, Plon, 1953 ; ouvrage poursuivi jusqu'à nos jours en 1998 sous le titre *La société militaire de 1815 à nos jours*, *op. cit.*

<sup>3779</sup> Hubert Heyriès, « Introduction », in H. Heyriès (dir.), *Histoire militaire*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>3780</sup> La CIHM intègre la Commission d'histoire militaire comparée, créée dans les années 1930, et devient dans les années 1970 « Commission internationale d'histoire militaire comparée ».

<sup>3781</sup> Voir André Corvisier, « Le général Gambiez et la Commission française d'Histoire militaire », in Nicole Pietri et Jacques Valette (dir.), *Les guerres du général Gambiez*, Sceaux, L'esprit du Livre éditions, 2009. A noter que le général Gambiez fut également président de la Commission « Armées-Jeunesse » créée en 1955.

désormais son appareil directionnel. C'est le retour du mixte militaire-universitaire qui avait fait les beaux jours de l'histoire militaire française Entre-deux-guerres<sup>3782</sup>. Dès 1968, année référence s'il en est pour la configuration de notre question, le professeur André Martel crée à Montpellier le Centre d'Histoire Militaire et d'Etudes de Défense Nationale (CHMEDN), reconnu par la CFHM dès 1969. Après plus de 20 ans de guerres – et une tentative de putsch – ayant singulièrement clivé la société française et mis à mal le « lien armée-nation », et quelques années de paix qui voient l'amorce d'une redéfinition de la Défense française, le CHMEDN a pour objectif de faire réfléchir ensemble « militaires d'active et de réserve, universitaires et archivistes [notamment des Services historiques du ministère de la Défense, nda], érudits et amateurs éclairés »<sup>3783</sup>, au service de l'histoire militaire et d'une réflexion prospective en matière d'études de défense nationale. En lien étroit avec l'institution militaire – Montpellier accueille à l'époque les Ecoles militaires du commissariat de l'armée de terre et l'Ecole d'application de l'Infanterie – et les équipes de recherche universitaires d'Aix-Salon et de Montpellier<sup>3784</sup>, le CHMEDN a pour président un militaire, à sa création le général Grolier (bientôt remplacé par le colonel Carles puis le colonel Hesse d'Alzon et le colonel Renaud), et pour directeur scientifique un universitaire, en l'occurrence André Martel. Association loi 1901, et à ce titre conservant son autonomie par rapport à l'armée et l'université, le CHMEDN a pour premier objectif « de promouvoir, d'encourager et de conduire des recherches scientifiques en histoire militaire et d'en publier les résultats »<sup>3785</sup>, que ces dernières soient effectivement ou non conduites par des universitaires, « sans autre exigence que la rigueur scientifique »<sup>3786</sup>. Dans un premier temps, les travaux du CHMEDN concernent essentiellement la période précédant 1945<sup>3787</sup> ;

---

<sup>3782</sup> Voir notamment les travaux de Pierre Renouvin, historien et ancien combattant de la Grande Guerre ; voir A. Prost et J. Winter, *Penser la Grande Guerre*, op. cit., p. 16-29.

<sup>3783</sup> Pierre Carles et André Martel, « Le Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale de Montpellier, 1968-1989 », *Les cahiers de Montpellier, Histoire et Défense*, Numéro spécial Vingtième anniversaire, n° 19 et 20 / 1989, avec une mise à jour au 31 décembre 1991, p.13-25, p. 13.

<sup>3784</sup> En 1977, l'équipe universitaire de Montpellier se voit reconnue par le CNRS en Equipe de recherche associée (ERA) « Forces armées et institutions de défense » sous la direction d'André Martel ; puis en Unité mixte de recherche (UMR) « Etats-Sociétés-Ideologies-Défense » en 1990 sous la direction de Jules Maurin. Voir Jules Maurin, « Le CHMEDN et l'ESID : quarante ans d'histoire militaire à Montpellier », in H.t Heyriès (dir.), *Histoire militaire*, op. cit., p. 84. C'est dans ce cadre que de nombreux historiens aujourd'hui reconnus du fait guerrier et/ou du fait colonial ont fait leurs classes ; citons par exemple les thèses de 3<sup>e</sup> cycle de Jacques Frémeaux (1976), Jean-Charles Jauffret (1978), Odon Abbal (1984), Frédéric Rousseau (1985) ou les thèses d'Etat d'Anne Blanchard (1976), Jacques Frémeaux (1987), Jules Maurin (1979), Jean-Charles Jauffret (1987), etc.

<sup>3785</sup> Article 3 des statuts du CHMEDN, cité par André Martel, « Le centre d'histoire militaire de Montpellier », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 20<sup>e</sup>, n° 1, Etudes d'histoire militaire (XVIIe-XXe siècles), janvier-mars 1973, p. 167-173, p. 169.

<sup>3786</sup> Cité in *ibid.*, p. 168.

<sup>3787</sup> Peu de ces travaux concernent de fait l'Asie, à quelques exceptions près comme les mémoires de maîtrise

petit à petit cependant, à mesure que se précisent, dans les années 1970-1980, les axes de l'équipe universitaire et de l'association, des thématiques transversales se dégagent, au premier rang desquelles « le recrutement : conscription et engagement ; la participation aux conflits mondiaux et aux guerres de décolonisation ; les institutions militaires et de défense. »<sup>3788</sup>

Sous l'impulsion notamment des deuxième et troisième présidents du CHMEDN, Pierre Carles<sup>3789</sup> et surtout Claude Hesse d'Alzon<sup>3790</sup>, tous deux anciens combattants d'Indochine, mais aussi de Marcel Benichou<sup>3791</sup> et Tibor Szecsko<sup>3792</sup>, les productions en lien avec le Vietnam se multiplient à partir des années 1980. Le principal tournant est opéré en 1980 avec la soutenance de la thèse de 3<sup>e</sup> cycle de Claude Hesse d'Alzon consacrée à *La présence militaire française en Indochine 1940-1945* (en fait essentiellement consacrée à la Résistance française contre les Japonais) ; pour ce dernier, en effet, dans l'Indochine occupée par les Japonais :

« La vigueur mise par l'armée nippone à poursuivre les colonnes et à traquer les maquis [de résistants français, nda], la hargne et la cruauté qu'elle manifeste vis-à-vis des prisonniers, civils comme militaires, la précipitation qu'elle met à faire table rase de tout ce qui a une couleur française et à susciter des gouvernements locaux indépendants, annoncent la première phase des guerres de libération. »<sup>3793</sup>

Signe de la cristallisation des mémoires douloureuses des anciens d'Indochine autour de l'expérience des camps de prisonniers de la RDV, l'entrée du CHMEDN dans la thématique

---

d'Alain Escaro sur « La conquête du pouvoir en Chine par les communistes, 1945-1950, d'après *Le Monde* », 1969 et de Nguyen Van Phai sur « La garde indigène au Tonkin (1885-1905) », 1969.

<sup>3788</sup> P. Carles et A. Martel, « Le Centre d'histoire militaire... », *op. cit.*, p. 15.

<sup>3789</sup> Pierre Carles est l'auteur notamment, en 1982, de *Des millions de soldats inconnus. La vie de tous les jours dans les armées de la IV<sup>e</sup> République*, *op. cit.* ; *Histoire de l'officier français, des origines à nos jours* (en collaboration), St-Simon de Pellouaille, Editions Bordessoules, 1987 ; *Un historique du sous-officier français*, SIRPA-TERRE, 1988.

<sup>3790</sup> Claude Hesse d'Alzon est l'auteur notamment de « L'armée française d'Indochine pendant la Seconde Guerre mondiale, 1939-1945 », in Pierre Brocheux et *al.*, *L'Indochine française, 1940-1945*, Paris, PUF, 1982, p. 75-130 ; *La présence militaire française en Indochine 1940-1945*, *op. cit.* ; « Conceptions stratégiques du commandement français en Indochine (1940-1945) », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains*, n° 138, 1985 ; « La présence militaire en Indochine de 1940 à la capitulation japonaise », *Les armées françaises pendant la Seconde Guerre mondiale, 1939-1945*, Actes du colloque de mai 1985, Paris, FEDN-IHCC, 1986, p. 281-290.

<sup>3791</sup> Attaché culturel au Vietnam entre 1973 et 1976, agrégé et inspecteur pédagogique régional, Marcel Bénichou soutient en 1986 une thèse d'Etat intitulée *Une destruction d'idées reçues, le Viet Nam 1972-1982*.

<sup>3792</sup> Tibor Szecsko soutient une thèse d'Université en 1987 à l'Université Paul Valéry consacrée à *l'Implantation et [l']engagement de la Légion étrangère au Tonkin (1914-1941)* ; thèse publiée sous le titre *La Légion étrangère en Indochine, 1914-1941*, s.l., Editions EDI-CATS, 1989. Il y décrit notamment la première captivité expérimentée par les troupes françaises en Indochine depuis la mutinerie de Yen Bai, en 1930, celle, « faite d'humiliations et de privations » (p. 247), nourris le plus souvent uniquement de riz et d'eau, du 2<sup>e</sup> bataillon du 5<sup>e</sup> REI aux mains des Japonais du 26 septembre au 5 octobre 1940, durant laquelle deux déserteurs allemands, notamment, sont utilisés par les Japonais pour faire de la propagande en faveur des puissances de l'Axe auprès des légionnaires allemands.

<sup>3793</sup> Col. Cl. Hesse d'Alzon, *La présence militaire française en Indochine*, *op. cit.*, p. 252.

« guerre d'Indochine » se fait bientôt par la « petite porte » des « camps vietminh ». Ainsi l'ancien prisonnier de la RDV Robert Bonnafous est-il invité, dès 1981, à tenir conférence dans le cadre du cycle organisé mensuellement par le CHMEDN<sup>3794</sup> sur son expérience de la captivité au Vietnam en 1954 ; dans la foulée, les *Cahiers de Montpellier, Histoire et Défense*, revue du CHMEDN créée en 1980, ouvrent leurs colonnes à une version écrite de son témoignage<sup>3795</sup>. De par sa composition mixte et ses objectifs, de même que ses liens avec le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, le CHMEDN conçoit en effet les témoignages comme un matériau historique des plus légitimes ; et c'est donc par ce biais que Robert Bonnafous fait son entrée dans le cercle du CHMEDN, avant sa thèse d'Université soutenue en mai 1985.

L'ouverture des travaux du CHMEDN à l'Indochine française se poursuit en 1981 avec le colloque *Forces armées et systèmes d'alliances*<sup>3796</sup>, du 2 au 6 septembre, qui accueille à Montpellier quatre communications directement en lien avec le Vietnam<sup>3797</sup>. En 1982, la collection « Etudes militaires », qui publie les travaux des membres du CHMED et de l'équipe universitaire, édite le mémoire de maîtrise d'Hubert Ivanoff consacré au *1<sup>er</sup> régiment étranger de cavalerie en Indochine, 1947-1956*<sup>3798</sup>. Un an plus tard, en 1983, la revue publie dans son n° 8 les articles de Nguyen Van Phaï<sup>3799</sup>, « Aux origines de l'armée

---

<sup>3794</sup> Les premiers mardis de chaque mois, le CHMEDN organise une conférence au Centre régional de documentation pédagogique de Montpellier puis aux Archives départementales, réunissant entre 60 et 100 personnes autour d'un conférencier membre du CHMEDN, étudiant de l'Université Paul Valéry ou chercheur invité. *Les cahiers de Montpellier*, n° 19 et 20, mis à jour au 31 décembre 1991, *op. cit.*, p.13-25, p. 29.

<sup>3795</sup> R. Bonnafous, « Deux camps de prisonniers dans le Thanh Hoa... », *op. cit.*, p. 5-38.

<sup>3796</sup> *Forces armées et systèmes d'alliances*, Actes du colloque de Montpellier, CHMEDN, coll. Etudes militaires, 1981, 3 vol.

<sup>3797</sup> Claude Hesse d'Alzon, « L'Indochine française : grain de sable dans un système d'alliances (1943-1945) » ; Richard A. Hunt, « America's allies in Vietnam : problems of recruitment and command (1965-1968) » ; Ronald Spector, « The airborne alliance: France and the United States in Indochina (1950-1954) » ; Trumbull Higgins, « The United States and France at Diên Biên Phu in 1954 ».

<sup>3798</sup> Hubert Ivanoff, *Le 1<sup>er</sup> régiment étranger de cavalerie en Indochine, 1947-1956*, CHMEDN, coll. Etudes militaires, n° 15, 1982. L'auteur, militaire d'active, est né dans une famille issue de l'immigration russe après la défaite des armées blanches ; colonel, il commande le 1<sup>er</sup> REC lors de l'opération Daguet en Irak ; il finit sa carrière comme général. Outre ce mémoire de maîtrise, plusieurs autres sont soutenus à l'Université Paul Valéry en lien avec l'Asie entre 1971 et 1991, essentiellement via la presse (voir bibliographie). Outre le mémoire de DEA d'Eric Requet, *La captivité des prisonniers français en Indochine dans les prisons et camps nippons (mars-septembre 1945)*, mémoire de DEA, Université Paul Valéry, 1990, plusieurs autres sont également soutenus sur l'Indochine et le Vietnam dans les années 1980-1990 (voir bibliographie). Enfin, outre la thèse de Nguyen Van Phaï, citons également les thèses de 3<sup>e</sup> cycle de Bernard Callies de Salies, *Le protectorat français du Tonkin (1844-1894)*, 1987 ; et de Guy Millet-Cornetto, *Essai sur une greffe : christianisme et nationalismes en Indochine*, 1991.

<sup>3799</sup> L'auteur a soutenu une thèse de 3<sup>e</sup> cycle à l'Université Paul Valéry en 1980 consacrée à *L'armée vietnamienne (1949-1957) : contribution à l'étude d'un cas de formation d'armée nationale*. En septembre 1974, il avait préalablement présenté une communication sur « Le recrutement de l'armée vietnamienne (1949-1954) », in *Recrutement, Mentalité, Société*, Actes du colloque de Montpellier, CHMEDN, coll. Etudes militaires, 1974.

vietnamienne, 1949-1954 », et de Marcel Benichou, « Les forces armées de la République du Viet-Nam en 1973 ». Les travaux sur l'Indochine prennent davantage d'ampleur avec le 40<sup>e</sup> anniversaire de la fin de l'occupation japonaise en Indochine, domaine de spécialité de Claude Hesse d'Alzon, et le 30<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Guerre d'Indochine, en 1984-1985. En 1984, à l'initiative de Claude Hesse d'Alzon, l'*Indochine 1945. Témoignages d'une résistance méconnue. La lutte contre les Japonais au Laos* de Henry Allard et Jean Deuve forme le n° 16 de la collection « Etudes militaires » du CHMEDN, étape-clé de la série de travaux initiés par Hesse d'Alzon sur la période japonaise de l'Indochine, le coup de force du 9 mars 1945 et la Résistance française<sup>3800</sup>. Comme pour la thèse d'Université de Robert Bonnafous un an plus tard, il s'agit de combler une méconnaissance, voire une occultation volontaire ; c'est du moins ce qu'annonce la préface d'André Martel :

« L'éloignement et l'isolement de cette terre d'empire, son rôle marginal à l'échelle d'un conflit mondial n'expliquent pas seuls cet effacement. La mémoire nationale semble n'avoir pas voulu connaître, ou préférer ignorer, cet aspect de la Résistance ; comme s'il était de nature différente. [...] L'historiographie doit cependant s'interroger sur l'indifférence opposée aux témoignages de ces "Parias de la victoire"<sup>3801</sup> et de ces "Oubliés du bout du monde"<sup>3802</sup> qui avaient tenu et maintenu. »<sup>3803</sup>

La direction du CHMEDN se voit comme un moyen de réparer l'injustice historique faite à ces combattants qui auraient à l'époque « dérangé toutes les forces politiques du moment et du futur immédiat »<sup>3804</sup>, des vichystes aux gaullistes, en passant par les communistes, comme l'attestait déjà la thèse « totalement neuve »<sup>3805</sup> du colonel Hesse d'Alzon. Il est ici peu question de la captivité : Hesse d'Alzon a d'abord sollicité le témoignage de *résistants*, c'est-à-dire d'hommes ayant pris le maquis avant le 9 mars 1945, ou bien s'étant rapidement évadés des camps japonais (Henry Allard) ou ayant été parachutés de l'extérieur pour animer la résistance (Jean Deuve). L'injustice ici dénoncée est celle d'un héroïsme oublié ; d'autant qu'il est aussi une leçon *a posteriori* pour l'histoire militaire. En effet conclut Claude Hesse d'Alzon à la lecture de ces deux témoignages, faisant ainsi la preuve du « profit que les études de défense [...] peuvent tirer de la publication de tels souvenirs »<sup>3806</sup> :

« Dans la brousse laotienne, la Résistance face aux Japonais a [...] parfaitement rempli son rôle : maintien acharné de la présence française et avant-garde du Corps expéditionnaire. Aussi est-il

<sup>3800</sup> Voir notamment E. Requet, *La captivité des prisonniers français en Indochine*, op. cit.

<sup>3801</sup> René Charbonneau et José Maigre, *Les parias de la victoire*, Paris, Editions France-Empire, 1980.

<sup>3802</sup> Contre-amiral Romé, *Les oubliés du bout du monde*, Paris, Editions Maritimes et d'Outre-Mer, 1983.

<sup>3803</sup> André Martel, « Préface », in Henry Allard et Jean Deuve, *Indochine 1945. Témoignages sur une Résistance méconnue : la lutte contre les Japonais au Laos*, Université Paul Valéry, coll. Etudes militaires, n° 16, 1984, p. 1.

<sup>3804</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>3805</sup> *Id.*

<sup>3806</sup> Général François Buttner, « Postface », in *ibid.*, p. 105.

permis de rêver et de se demander si plus de conviction et une meilleure préparation, dans la mise sur pied d'un tel procédé de combat étendu à l'ensemble de l'Indochine, n'auraient pas, dans leurs premiers mois du moins, modifié le cours des événements. »<sup>3807</sup>

*Ah ! si le CEFEO s'était inspiré des méthodes de guérilla des maquis d'Indochine...* Ce genre de conclusions illustre un certain goût pour l'histoire-fiction ; il serait cependant faux de réduire ce type d'entreprise à cette seule dimension. Par sa structure mixte, militaires en retraite et historiens, et surtout militaires *se faisant* historiens, le CHMEDN contribue tout à la fois à re-légitimer la parole et les enseignements de ceux qui acceptèrent mal, à l'époque, de ne pas être écoutés, et scientifier le témoignage combattant, à tout le moins en faire un matériau pour l'histoire, sur le modèle de ce qui avait été fait parallèlement dès les années 1950 pour le Second conflit mondial dans son ensemble, par le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale. En cela, il agit effectivement comme un facilitateur d'expression et d'expansion de la cause des anciens combattants-prisonniers d'Indochine sur le terrain de l'histoire et de la mémoire.

L'« offensive indochinoise » Hesse d'Alzon-Martel se poursuit tout au long des années 1984-1985. Le 2 mai 1984, Claude Hesse-d'Alzon soutient une conférence sur « Dien Bien Phu » ; le 2 octobre de la même année, c'est au tour du professeur André Martel de prendre la parole sur « Deux conflits internationaux. Les guerres d'Indochine et d'Algérie, 1945-1962 », toutes deux liées et légitimées en une même séquence du XX<sup>e</sup> siècle guerrier. En 1985, pas moins de trois conférences sur les sept organisées par le CHMEDN touchent directement à l'ex-Indochine française ; deux d'entre elles sont le fait d'anciens combattants<sup>3808</sup>. En 1985 surtout, paraît l'ouvrage d'Hesse d'Alzon issu de sa thèse, *La présence militaire française en Indochine 1940-1945* (Paris, SHAT, 1985, 383 p.), ainsi qu'un numéro spécial de la *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des Conflits Contemporains* consacré à l'Indochine entre 1940 et 1945<sup>3809</sup>, en partie fondé sur les travaux du colonel sur « ces Français oubliés »<sup>3810</sup> à l'autre bout du monde. À cette

---

<sup>3807</sup> Cl. Hesse d'Alzon, « En guise de conclusion : l'Indochine durant l'été et l'automne 1945 », in *ibid.*, p. 100.

<sup>3808</sup> Il s'agit du col. Cl. Hesse d'Alzon, « L'Indochine seule face au Japon. Le coup de force du 9 mars 1945 » (5 mars 1985) et du capitaine de corvette (ER) Louis Durteste, « La Marine sur le Fleuve, Indochine 1945-1954 » (5 novembre 1985). Louis Durteste, ancien combattant d'Indochine en 1948-1949, soutient un mémoire de maîtrise consacré aux flottilles et dinassauts en Indochine, à l'Université Paul Valéry en 1984, avant de préparer une thèse sous la direction de Jules Maurin consacrée à l'amiral Auphan et devenir membre de la Commission française d'histoire maritime. La troisième conférence est tenue par Marcel Benichou le 5 février 1985 ; elle porte sur « La chute de Saïgon ».

<sup>3809</sup> *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des Conflits Contemporains, L'Indochine de 1940 à 1945*, 35<sup>e</sup> année, n° 138, avril 1985.

<sup>3810</sup> Jacques Valette, « Rapport de présentation », in FEDN-IHCC et DSIH, Actes de la *Séance solennelle de témoignages : l'Indochine 1940-1945*, Paris, Hôtel national des Invalides, 1985, p. 12.

occasion, l'Institut d'histoire des conflits contemporains de la Fondation pour les études de Défense nationale, qui a pris la suite en 1979 du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, ainsi que la responsabilité de la revue, et la Direction des statuts et de l'information historique du Secrétariat d'État chargé des Anciens combattants, la future Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), organisent aux Invalides, le jour anniversaire de la reddition des troupes japonaises le 2 septembre 1945, une « séance solennelle de témoignages » visant de fait à corriger les « oublis volontaires »<sup>3811</sup> du numéro spécial de la revue ; en effet se demande son directeur Jacques Valette :

« Où sont aussi les souffrances ? [...] Et c'est là que l'historien doit s'arrêter, qu'il doit se taire, car l'historien fait de l'histoire toujours abstraite. Telle est la raison pour laquelle l'historien va se taire maintenant, laissant aux grands témoins le soin, et j'allais dire le devoir, d'évoquer les souffrances, notamment les souffrances de ceux qui furent enfermés après le 9 mars. »<sup>3812</sup>

En 1985, c'est donc là où l'histoire est souffrance que le témoin doit entrer en scène, et l'historien s'effacer devant lui... Evidemment, l'histoire comparée, l'un des grands tropes organisant l'histoire militaire depuis ses origines, tout particulièrement dans les années 1970-1980 avec la mise en équation du nazisme et du soviétisme, est ici essentiellement réduite à sa dimension de mémoires comparées. À travers la voix de l'un des « grands témoins » invités, Charles Billamboz<sup>3813</sup>, dans une communication intitulée « Les camps de la mort lente », c'est bien une captivité oubliée qui tente de forger sa légitimité à intégrer la mémoire nationale au creuset d'une comparaison avec une captivité hypermnésique, la déportation dans les camps nazis :

« L'Indochine a eu ses camps de concentration, ses camps de la mort lente. Les Japonais à Hoa Binh, comme les Allemands à Büchenwald, à Dachau, etc... poursuivent l'exécution d'un plan d'extermination parfaitement évident et mûrement préparé. [...] Si le séjour avait duré, les décès se seraient multipliés à une cadence accélérée et aucun n'aurait tenu 3 mois. C'était bien d'extermination qu'il s'agissait. »<sup>3814</sup>

Extermination par les massacres (comme celui de Langson des 9-10 mars 1945), le travail (temps de travail démesuré, dans des conditions très difficiles), la malnutrition (régime sans viande, uniquement composé de riz et de liserons d'eau), le manque de soins (absence de la Croix-Rouge, infirmeries qualifiées de mouirois) et les maladies (dysenterie, paludisme, bérubéri), dans des camps sans barbelés où la nature exubérante, des gardes féroces et un régime avilissant suffissent à empêcher la plupart des tentatives d'évasion : comme pour les

---

<sup>3811</sup> *Id.*

<sup>3812</sup> *Ibid.*, p. 12-13.

<sup>3813</sup> Charles Billamboz a été interné au camp d'Hoa Binh pendant 59 jours, du 29 juin au 27 août 1954.

<sup>3814</sup> Charles Billamboz, « Les camps de la mort lente », in FEDN-IHCC et DSIH, Actes de la *Séance solennelle de témoignages*, *op. cit.*, p. 73.

prisonniers de la RDV, la captivité dramatise jusqu'à l'absurde l'oubli dans lequel sont tombés les Français d'Indochine entre 1940 et 1945-1954. « On méritait mieux »<sup>3815</sup>, conclut Charles Billamboz, écœuré par l'absence de politique de reconnaissance et de réparation.

Mais comment historiciser l'expérience douloureuse de ces hommes, et d'une certaine manière leur rendre justice en les intégrant au roman national, si l'historien, comme l'écrit Jacques Valette, déserte à dessein ce type de problématiques ? C'est précisément là où le « témoin-et-historien »<sup>3816</sup> intervient, favorisé par des structures mixtes du type du CHMEDN. Ce dernier, recrutant parmi les militaires en activité ou retraités, les universitaires et enseignants, les responsables politiques, les responsables associatifs (notamment parmi les « associations patriotiques »), compte plus de 250 membres à la fin des années 1980 ; décennie également mise à profit pour renforcer et structurer ses liens avec le Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT). Ainsi, écrivent Pierre Carles et André Martel, à l'époque respectivement président et directeur scientifique du CHMEDN : « Une formule originale permet de concilier les impératifs du S.H.A.T. et les préoccupations universitaires par la définition de sujets de thèses recouvrant les classements en cours ou les études demandées par le Commandement. »<sup>3817</sup> C'est grâce à ce système, donnant en quelque sorte aux membres du CHMEDN la primeur et un accès privilégié aux archives du ministère de la Défense les plus contemporaines, à commencer celles de la Guerre d'Indochine, que le chef de bataillon Vernet<sup>3818</sup> et le colonel Hesse d'Alzon soutiennent à l'Université Paul Valéry, devant des jurys mixtes université-armée, leurs thèses de 3<sup>e</sup> cycle. C'est aussi grâce à ce cadre de recherche particulièrement favorable que Robert Bonnafous soutient en mai 1985 une thèse d'Université intitulée *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps Viêt Minh, 1945-1954*, devant un jury composé des professeurs André Martel, son directeur de thèse, et Anne Blanchard (Université Paul Valéry), du général François Buttner (directeur de recherches à l'Université Paul Valéry) et du général Jean Delmas, à l'époque directeur du SHAT. Hormis un corpus de témoignages écrits (22 témoins) et oraux (5 témoins) sollicités par l'auteur, auxquels s'ajoutent plus d'une dizaine de témoignages publiés ainsi que les réponses de 50 ex-prisonniers à un questionnaire qu'il leur a envoyé, associé à une revue

---

<sup>3815</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>3816</sup> La formule est de Pierre Carles, in P. Carles, « Témoins et historiens », *op. cit.*

<sup>3817</sup> P. Carles et A. Martel, « Le Centre d'histoire militaire... », *op. cit.*, p. 22.

<sup>3818</sup> En 1981, le chef de bataillon Vernet soutient une thèse de 3<sup>e</sup> cycle, dans le cadre du CHMEDN, consacrée au *Réarmement et [à] la réorganisation de l'armée française, 1943-1946*.

de presse essentiellement axée sur les années 1950-1954, la totalité des archives dépouillées par Bonnafous dans le cadre de sa thèse, soit 28 cartons, provient de fait du SHAT.

Qui est Robert Bonnafous ? Son parcours ressemble à celui de beaucoup de combattants d'Indochine. Il naît le 25 avril 1927, à Montpellier, dans une famille d'origine cévenole dont le père, chef de la police municipale de la ville, disparaît à la veille de la Deuxième Guerre mondiale. Enfant, il partage sa vie entre le petit lycée Lakanal et de longues vacances d'été à Palavas-les-Flots. Dans ses mémoires, écrits à la fin des années 1990, il se décrit comme profondément marqué par les récits familiaux héroïques sur 1914-1918 et dit alors développer, dès ses jeunes années, un véritable mépris pour une certaine élite bourgeoise (que l'on retrouvera plus tard dans sa mésestime des états-majors, de la presse, du milieu politique, etc. ; bref de tous ceux qui les ont abandonnés en Indochine puis en Algérie) ainsi que pour la gauche française dans son ensemble. Si cette reconstruction téléologique du roman de son enfance dit au fond peu de choses sur ses jeunes années, elle éclaire cependant sur la force des grands principes imprimés en lui par l'expérience d'une vie, capables au seuil des années 2000 de donner sens à toute une existence : honneur et patrie, soif de reconnaissance et anticommunisme. Sans surprise, en 1936, sa famille est décrite comme accueillant froidement l'arrivée du Front populaire, responsable selon Robert Bonnafous d'avoir « ruiné l'économie et la défense de la France »<sup>3819</sup>. Ainsi l'accession au pouvoir du maréchal Pétain, héros de sa jeunesse venu « assum[er] avec courage la défaite de la France »<sup>3820</sup>, est-elle d'abord accueillie avec soulagement par Bonnafous – c'est du moins ce qu'il reconstruit, presque soixante ans après, dans ses mémoires – :

« Il développa l'idée de "*Travail, Famille et Patrie*" pour remplacer "*Liberté, Egalité et Fraternité*" dont l'application avait profité au Front populaire et aux hommes politiques de l'époque responsables de ce conflit et de ses suites désastreuses. »

La suite de ses mémoires est une illustration quasi-parfaite de la devise de Vichy, dévoyée par le gouvernement de Pétain mais édictée par Bonnafous en une véritable règle de vie : il se dévoue entièrement à son travail de militaire, construit une famille nombreuse qu'il entretient – le plus souvent à distance – le mieux qu'il peut, et fait preuve d'un patriotisme parfois outrancier, et souvent donneur de leçons.

---

<sup>3819</sup> R. Bonnafous, *Le Compte des faits, op. cit.*, p. 31.

<sup>3820</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont tirées de *ibid.*, p. 40.

Au début des années 1940, un dernier élément apparaît, qui vient organiser le récit de sa vie et donner sens à son *engagement*, éclairant *a posteriori* sa lutte contre l'occupant allemand, le communisme vietnamien, la perte de l'Algérie française..., jusqu'à l'oubli et l'injustice. Cet élément, c'est sa *révolte* contre le martelage d'une *propagande*, en l'occurrence vichyste (et bientôt communiste dans les camps de la RDV), qui vient empiéter sur sa « liberté de pensée ». Associé au sabordage « stupide »<sup>3821</sup> de la flotte de Toulon, le 27 novembre 1942, cet esprit de révolte – qui représente souvent, nous l'avons vu, l'amorce d'une conscience politique partagée par nombre de cadres des guerres d'Indochine et d'Algérie – le conduit à entrer en Résistance aux alentours de son seizième anniversaire. Il commence par livrer des courriers<sup>3822</sup>, avant d'intégrer le maquis Bir Hakeim en juin 1944<sup>3823</sup> et de participer à la libération de Montpellier les 24-25 août 1944, de laquelle il garde le très mauvais souvenir d'une épuration lâche et sauvage. « Amalgamé » à la Première armée française (9<sup>e</sup> D.I.C.), il participe à la libération de l'Alsace et à la campagne d'Allemagne, ce qui lui vaut sa première croix de guerre (dont il est particulièrement fier). Terminant la guerre comme sous-officier, Robert Bonnafous est affecté à Pau puis à Bayonne ; mais sa condition et ses moyens ne lui suffisent plus : il quitte l'armée et tente sa chance dans le civil, en Algérie puis à Montpellier. Devant la situation financière de plus en plus précaire de son foyer, il contracte un nouvel engagement et effectue un stage pour devenir officier ; on lui propose alors un séjour en Indochine afin d'être titularisé dans son grade : « C'était la seule solution pour sortir du trou dans lequel nous étions enlisés. »<sup>3824</sup> En juin 1951, alors que sa femme est enceinte de leur troisième fille, il est appelé pour l'Extrême-Orient ; sur place, après un court intermède au 5<sup>e</sup> BPC, il est intégré au 2<sup>e</sup> BPC. Sur place, si l'on en croit ses mémoires, il est écœuré par les errements du haut commandement et le sabotage, qu'il décrit comme massif, de leurs armes par le PCF ; surtout, il tombe amoureux de la Haute région vietnamienne : « Comme tous mes camarades le reconnaîtront plus tard, nous étions captivés par ce pays merveilleux que je commençais à aimer parce que je le parcourais de long en large avec mon unité. »<sup>3825</sup> Il participe ainsi aux combats de Hôah Binh, puis de Phat Diem et enfin de Lai Chau à la fin

---

<sup>3821</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>3822</sup> Durant cette période à Montpellier, il rencontre Jacqueline, qui devient sa femme en février 1947.

<sup>3823</sup> Voir son témoignage in Harry Roderick Kedward, *A la recherche du Maquis. La Résistance dans la France du Sud, 1942-1944*, traduit de l'anglais par Muriel Zagha, Paris, Les éditions du Cerf, collection Passages, 1999.

<sup>3824</sup> R. Bonnafous, *Le Compte des faits*, *op. cit.*, p. 62.

<sup>3825</sup> *Ibid.*, p. 70.

1952, en marge de la bataille de Na San ; muté au 10<sup>e</sup> BPC, il prend la tête d'une section de Vietnamiens qu'il mène à nouveau au combat près de Na San, début 1953. Après cet épisode – durant lequel il confie avoir libéré 21 prisonniers du CEFEO<sup>3826</sup> –, il est muté comme cadre instructeur à l'école des commandos de la baie d'Along ; promu lieutenant, il intègre les commandos Nord-Viêt Nam en avril 1953 et mène son 20<sup>e</sup> commando dans toute une série d'opérations périphériques tout au long de l'année 1953.

Le 21 janvier 1954 dans la région de Ninh Binh, lors de sa dernière mission avant son rapatriement, son commando n° 20 est anéanti<sup>3827</sup> ; Robert Bonnafous est fait prisonnier. D'abord interné au camp n° 3, il tente de s'évader avec deux de ses sous-officiers, le sergent Martin (qui mourra sur le bateau le ramenant vers Haïphong après sa libération<sup>3828</sup>) et le sergent Planeille, au témoignage duquel il fera appel pour sa thèse d'Université soutenue en 1985<sup>3829</sup>. Rapidement repris à peu de distance des lignes françaises, Bonnafous est torturé et envoyé en représailles au « camp de rééducation n° 5 »<sup>3830</sup>, où il « cohabite », enchaîné et malnutri, avec une majorité de civils vietnamiens, internés pour délits ou « déviationnisme », et quelques prisonniers européens, africains et nord-africains, s'étant plus ou moins rebellés contre leurs geôliers. C'est donc une captivité hors normes à laquelle Robert Bonnafous est confronté : il n'est d'abord fait prisonnier ni sur la RC4 en 1950, bataille dont la captivité qui suit engendra, on l'a vu, les premières vagues testimoniales des anciens prisonniers de la RDV, ni à Dien Bien Phu, les deux batailles ayant apporté à la RDV ses plus importants flux de prisonniers ; fait remarquable, et qui marque la nouvelle époque du témoignage d'ancien prisonnier d'Indochine ouverte depuis le milieu des années 1970, officier, il n'est pas interné au camp n° 1 avec la majorité des autres officiers, adjudants, médecins et aumôniers, mais, comme Yves de Sesmaisons, d'abord dans un

---

<sup>3826</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>3827</sup> Le récit héroïque de la capture raconté dans les mémoires de Bonnafous (*ibid.*, p. 110-115) est globalement conforté par le témoignage devant la Commission d'histoire (Lyon) du colonel Roux (à l'époque lieutenant), qui a réussi pour sa part à regagner les lignes françaises. *Lieutenant Roux, Souvenirs d'Indochine 1953-54*, AD du Rhône, 31 J 188. Seule la dernière charge « pour l'honneur » de Roux et Bonnafous, ensemble, n'est pas corroborée ; dans son récit, le lieutenant Roux semble seul à charger.

<sup>3828</sup> Dans son roman, R. Bonnafous fait parler le lieutenant Brice Carignan, racontant comment il perd le jeune Martin lors d'une tentative d'évasion, abattu par le commandant en chef des camps de prisonniers de la RDV (qu'ils abattent à leur tour durant leur fuite). Robert Bonnafous, *La dernière bataille*, chez l'auteur, collection La Jonque, 1990.

<sup>3829</sup> Le sergent Planeille survit à la captivité. Bonnafous et lui restent en contact après leur libération ; dans sa thèse, il a ainsi recours aux témoignages oral et écrit de son ancien sergent et, dans ses mémoires, confie sa peine au moment de sa disparition à la fin des années 1990.

<sup>3830</sup> R. Bonnafous raconte son évasion à la troisième personne dans sa thèse, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire*, *op. cit.*, p. 153 ; et dans « Deux camps de prisonniers dans le Thanh Hoa », *op. cit.*, p. 24.

camp de troupe (camp n° 3), dans lesquels les taux de mortalité ont été beaucoup plus élevés qu'au camp n° 1. Surtout – et cela fait toute la singularité de l'expérience du lieutenant Bonnafous –, il est interné suite à son évasion dans le « camp de rééducation » n° 5, dans lequel la majorité de ses codétenus sont vietnamiens.

Dans ce camp, où il passe la majorité de ses sept mois et demi de captivité, Bonnafous et ses quelques compagnons européens attendent dans l'angoisse, jusqu'au dernier moment, l'instant de leur libération ; ils ignorent en effet si les responsables du camp n° 5 n'ont pas « reçu des consignes pour nous garder jusqu'à la fin de notre pauvre existence pour que nous ne puissions raconter ce que nous avons vécu »<sup>3831</sup>. Et Bonnafous a des raisons de s'inquiéter : son nom ne figure pas sur les listes remises par la RDV à la Croix Rouge en vue des échanges de prisonniers de juillet-août 1954<sup>3832</sup>. Le commandement français sait cependant qu'il est toujours en vie : les écoutes de la *Voix populaire du Vietnam* ont en effet mentionné son nom comme signataire de la « déclaration des P.G. sur l'embuscade de VONG-DOANH du 21 janvier 1954 »<sup>3833</sup> durant laquelle il fut fait prisonnier<sup>3834</sup>. Dans ses mémoires, le général Salan évoque comment les renseignements fournis par les prisonniers préalablement libérés et l'écoute de la radio de la RDV ont pu permettre au commandement militaire d'établir une liste de personnels à réclamer auprès du président Hô Chi Minh<sup>3835</sup>. Bonnafous est ainsi libéré à Sam Son, le 10 septembre 1954 à 18h 30<sup>3836</sup> – donc parmi les derniers contingents de prisonniers libérés –, et hospitalisé le 26 septembre 1954 au Centre Thevenet<sup>3837</sup>.

À son retour, il éprouve d'importantes difficultés à se réinsérer dans son cadre familial : « Des années seront nécessaires pour que nos proches cessent de souffrir de notre comportement inconcevable imprimé dans nos cerveaux par les chaînes de maltraitance »<sup>3838</sup>. Il est cependant presque immédiatement mobilisé par la guerre d'Algérie, où il retrouve fin mars 1955 son régiment, le célèbre 1<sup>er</sup> RCP, et s'initie à l'action

---

<sup>3831</sup> R. Bonnafous, *Le Compte des faits*, op. cit., p. 142.

<sup>3832</sup> Commission de recherches des renseignements sur les PRISONNIERS, rapport journalier du 1<sup>er</sup> septembre 1954, « Renseignements obtenus sur P.G. dont noms ne figurent pas sur listes remises par sur liste remise par l'A.P.V.N. », SHD, 10 H 315.

<sup>3833</sup> *Id.*

<sup>3834</sup> La première page de cette liste (avec son nom) figure dans les annexes de sa thèse, R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire*, op. cit., p. 289.

<sup>3835</sup> Raoul Salan, *Mémoires*, tome 2, op. cit., p. 433.

<sup>3836</sup> R. Bonnafous, « Deux camps de prisonniers dans le Thanh Hoa », op. cit., p. 34-35. Dans les archives du SHD, une note anonyme et non datée du cabinet militaire précise que Bonnafous [sic], du 24<sup>e</sup> commando [sic] est libéré le 4 septembre 1954 à 21 h, SHD, 10 H 316.

<sup>3837</sup> Note anonyme et non datée du cabinet militaire, SHD, 10 H 316.

<sup>3838</sup> R. Bonnafous, *Le Compte des faits*, op. cit., p. 127.

psychologique aux prises avec des « fellaghas dont le courage », écrit-il dans ses mémoires, « n'avait rien de comparable avec celui du Viêt-Minh »<sup>3839</sup>. Là, le fossé avec le gouvernement se creuse encore : « Nous étions les guignols manipulés par le pouvoir de l'époque se révélant un jour pour "*l'Algérie Française*" et le lendemain pour son indépendance. »<sup>3840</sup>

Satisfaisant aux vœux de son épouse désireuse de le savoir dans une fonction moins exposée, et malgré les tentatives du général Parlange pour le retenir au sein de son état-major dans les Aurès, il réalise un rêve d'enfant en intégrant l'Aviation Légère de l'Armée de Terre (ALAT) et en devenant pilote : « l'expérience la plus extraordinaire de ma carrière »<sup>3841</sup>, confie-t-il à ses mémoires. Il est formé à ses nouvelles fonctions et missions en Allemagne, début 1956, puis rejoint l'Algérie où il est bientôt abattu ; après un an de rééducation, retour en Allemagne au groupe ALAT de la Ière armée à Baden-Baden. Promu capitaine en 1958, il part pour Dax effectuer un stage de pilote d'hélicoptère, avant de prendre le commandement de la base aérienne de Bougie en 1960. Il y dirige des missions de secours et d'évacuation ; il y partage aussi les désillusions de l'armée française de l'après-1958 :

« Plus le temps passait et plus nous avions la sensation d'être abandonnés par nos politiciens parlant haut et fort d'une Algérie dont, pour la plupart, ils ne connaissaient que le nom. Sur le terrain il en était autrement et nous étions farouchement décidés à défendre jusqu'au bout ce territoire pour lequel notre pays avait consenti tant de sacrifices visibles [...]. »<sup>3842</sup>

S'il a des sympathies pour les putschistes et l'OAS – « Nous n'étions pas vaincus sur le terrain mais injustement trahis par nos dirigeants »<sup>3843</sup> –, il refuse cependant « de jouer aux rebelles »<sup>3844</sup>. « Ce que je désirais », écrit-il dans ses mémoires à la fin des années 1990, « était le respect pour nos soldats et la reconnaissance nationale pour les souffrances qu'ils avaient endurées depuis la fin du deuxième conflit mondial »<sup>3845</sup> ; quête de reconnaissance qui l'anime depuis 1944 et sa non-gratification de la médaille de la Résistance, et qui donnera sens à sa vie après son départ à la retraite. Soupçonné cependant d'appartenir à l'OAS, il est muté au 42<sup>e</sup> RI de Radolfzell, en Allemagne, où il retrouve nombre de cadres

---

<sup>3839</sup> *Ibid.*, p. 164.

<sup>3840</sup> *Ibid.*, p. 165. À la même page, il ajoute : « Je constate avec tristesse que les responsables politiques de cette tragédie n'ont jamais été jugés par une haute cour comme l'a été le maréchal Pétain accusé, par ceux qui fumaient des blondes à Londres, d'avoir livré le territoire français à l'ennemi ».

<sup>3841</sup> *Ibid.*, p. 168.

<sup>3842</sup> *Ibid.*, p. 195. Même page, il poursuit : « Accorder l'indépendance à ces hommes incapables de gérer ce magnifique pays était une erreur monumentale, l'histoire le prouvera plus tard. »

<sup>3843</sup> *Ibid.*, p. 200-201.

<sup>3844</sup> *Ibid.*, p. 199.

<sup>3845</sup> *Ibid.*, p. 199-200.

écartés de l'Algérie pour les mêmes motifs. Les choses rentrent petit à petit dans l'ordre, l'armée réalisant son deuxième amalgame de dissidents en moins de 20 ans, après celui réalisé en 1944 et l'intégration des maquisards ; le 19 décembre 1963, Bonnafous est ainsi fait officier de la Légion d'honneur<sup>3846</sup>.

L'ère du combat perpétuel s'achève, pour Bonnafous comme pour le reste de la génération Libération-Indochine-Algérie. Afin qu'il puisse sereinement préparer le concours d'accès à l'école supérieure de guerre – qu'il manque de peu –, Bonnafous est muté à l'école de tir et de combats de nuit de Montauban, avant de rejoindre le Centre de documentation de l'armée de terre de Montpellier en 1968, date à laquelle le CHMEDN est fondé. Là, il découvre « la morosité des années de paix d'une armée en cours de redressement moral »<sup>3847</sup> ; après plus de 20 ans de conflits ouverts, la *philosophie de l'action*, qui a guidé de nombreux cadres de la Résistance jusqu'à l'indépendance algérienne, est brutalement remise au placard. Cette sorte de pré-retraite – retraite du combat opérationnel –, alors que ces officiers atteignent des postes à responsabilité, pousse certains d'entre eux, à l'image des artisans militaires du CHMEDN, vers de nouveaux terrains de mobilisation. Ainsi Robert Bonnafous, après trois ans passés à Montpellier, un passage au 16<sup>e</sup> Groupe de chasseurs mécanisés de Saarbarg, où il passe lieutenant-colonel (1975) et est fait commandeur de la Légion d'honneur (1976), est réaffecté en Languedoc-Roussillon en 1976, d'abord à l'École d'Application de l'Infanterie, où Pierre Carles est directeur de l'enseignement général et conservateur du musée de l'Infanterie, puis au camp des Garrigues et au 3<sup>e</sup> RI de Nîmes, dont il prend le commandement. Le 1<sup>er</sup> juillet 1980, sa femme<sup>3848</sup>, qui refuse d'assumer un nouveau déménagement en vue de sa prochaine affectation prévue dans le Nord, le convainc de prendre sa retraite<sup>3849</sup> ; une retraite d'emblée très active, et largement consacrée au combat pour la reconnaissance « des souffrances » endurées par les combattants depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, à commencer par celle qui le hante depuis plus de 25 ans : la captivité aux mains de la RDV.

---

<sup>3846</sup> Robert Bonnafous est fait chevalier de la Légion d'honneur en 1954, suite aux combats de Ninh Binh qui lui valent d'être fait prisonnier.

<sup>3847</sup> R. Bonnafous, *Le Compte des faits*, op. cit., p. 211.

<sup>3848</sup> Femme à laquelle il rend un vibrant hommage tout au long de ses mémoires.

<sup>3849</sup> C'est sur ce départ à la retraite que s'achèvent les mémoires de Robert Bonnafous.

### 1.1.2 1985 : de l'avènement du « témoin-et-historien »<sup>3850</sup> aux nouvelles possibilités d'une cause commune

Dès l'avant-propos de sa thèse, Robert Bonnafous souligne l'importance de la contingence de sa position privilégiée de témoin, lui ayant permis d'analyser le système de l'intérieur et aujourd'hui de mobiliser les témoignages d'anciens prisonniers – avec cette impression d'oubli d'autant plus violemment ressentie dans les années 1980 qu'un gouvernement socialiste est au pouvoir<sup>3851</sup> – et l'ouverture des archives permettant enfin de « rechercher la vérité »<sup>3852</sup> sur ce « drame » et (surtout) sur ses responsables :

« L'idée de cette recherche remonte à trente ans. Elle est née de la déception engendrée par l'occultation volontaire de l'histoire des prisonniers de guerre en Indochine par le gouvernement français, pour des raisons politiques, et par les médias en quête d'une actualité plus attirante pour leurs lecteurs que les règlements des séquelles d'un conflit qui durait depuis trop longtemps. Les acteurs involontaires du drame de la captivité n'ont pas compris les raisons de ce silence.

Quelques-uns d'entre eux ont eu, par la suite, la volonté et le courage de raconter les péripéties de leur captivité. Ils ne sont hélas pas nombreux et leur récit ne présente qu'un fragment de ce qui est la saga de cette étrange et douloureuse aventure.

Il convenait, profitant de l'ouverture des archives de la guerre d'Indochine en 1984, et riche d'une expérience personnelle vécue dans un camp de prisonniers, de rechercher la vérité en analysant les causes et les effets qui ont traumatisé des milliers d'hommes et surtout de dégager les différentes responsabilités. »<sup>3853</sup>

Ainsi les archives du SHAT lui permettent-elles d'appuyer son raisonnement sur « des faits que personne ne peut nier »<sup>3854</sup> et d'annoncer que cette « tragédie de la captivité en Indochine [...], comme nous le verrons, a failli tourner au génocide »<sup>3855</sup>. C'est sur cette expertise historique et ce « bilan », labellisés par l'Université, que s'appuieront désormais les combats pour *des* reconnaissances menés par les anciens prisonniers de la Guerre d'Indochine des années 1980 à nos jours.

Dès 1981, nous l'avons vu, Robert Bonnafous est invité par le CHMEDN à tenir conférence sur son expérience de prisonnier en Indochine, conférence qui donne immédiatement lieu à un article publié dans les *Cahiers de Montpellier*, consacré à son expérience de captivité dans les camps n° 3 et 5<sup>3856</sup>. Bonnafous commence ainsi par effectuer un retour sur sa propre expérience – dans une forme très proche de celle qu'il adoptera dans une série de romans publiés à compte d'auteur, dans les années suivantes, reprenant plus ou moins la

---

<sup>3850</sup> P. Carles, « Témoins et historiens », *op. cit.*

<sup>3851</sup> Ainsi Robert Bonnafous, dans ses mémoires, ne manque-t-il pas une occasion de s'en prendre à François Mitterrand. R. Bonnafous, *Le Compte des faits*, *op. cit.*, p. 80 ; 164 ; etc.

<sup>3852</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>3853</sup> *Id.*

<sup>3854</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>3855</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>3856</sup> R. Bonnafous, « Deux camps de prisonniers dans le Thanh Hoa », *op. cit.*, p. 5-38.

trame de l'article<sup>3857</sup> – avant que d'élargir sa focale dans sa thèse d'Université consacrée à l'ensemble des prisonniers français de la RDV entre 1945 et 1954.

La conclusion de son article incarne un questionnement qui n'a cessé d'être le sien en captivité, et auquel il apportera bientôt une réponse dans la première partie de sa thèse consacrée à l'institutionnalisation progressive de la problématique du prisonnier en RDV :

« Après plusieurs mois, ou même plusieurs années de captivité passés dans des conditions matérielles difficiles, certains d'entre eux [les anciens prisonniers de la RDV, dont Robert Bonnafous lui-même, nda] s'interrogent encore sur les motifs qui ont poussé le Vietminh à adopter une attitude aussi intransigeante, envers des hommes désarmés et surtout, à ignorer les conventions de Genève, risquant ainsi la réprobation du monde entier. »<sup>3858</sup>

Pourquoi la RDV a-t-elle appliqué à ses prisonniers des conditions de captivité aussi dures et meurtrières ? Dans son article, il raconte les conditions d'existence des prisonniers dans le camp de l'interzone n° 3, les installations sans barbelés, la vie dans un village thaï de la haute région, le manque de solidarité entre les combattants-prisonniers ; il décrit l'organisation du camp, le commandant militaire soumis au commissaire politique, l'agent de liaison prisonniers-direction, un déserteur espagnol ayant « sur la conscience la mort de plusieurs prisonniers »<sup>3859</sup> ; puis il évoque des cas de torture – à commencer par celle dont il fut victime suite à son évasion –, l'organisation d'un « tribunal du peuple », et la peur que le système suscite chez les détenus... provoquant de nombreuses délations ; autant d'éléments qui fourniront le sommaire du chapitre III, « L'élimination lente », de la deuxième partie de sa thèse<sup>3860</sup>. Mais le cœur de son article est surtout consacré au « camp de rééducation » n° 5, soit le camp auquel sa tentative d'évasion le conduisit, le plaçant au contact direct de Vietnamiens réprimés par le régime de la RDV. Dans sa thèse, tout ce qui a trait aux « camps de rééducation » paraît ainsi essentiellement ressortir de sa propre expérience au camp n° 5.

L'expérience propre de l'auteur affleure à maintes occasions dans cette thèse ; la chose est d'ailleurs annoncée et revendiquée par l'auteur dès son avant-propos. Parfois la référence à sa propre trajectoire se fait, dans le corps du texte, sous la forme d'une note de bas de page indiquant clairement qu'il s'agit là d'un « témoignage de l'auteur ». Le problème est

---

<sup>3857</sup> R. Bonnafous, *La dernière bataille*, op. cit. ; ouvrage réédité sous le titre *Les lianes de rotin*, Paris, Société des écrivains associés, 2003, 320 p. Robert Bonnafous est également l'auteur de *Les antonymes*, Paris, Editions des écrivains, 1998 (roman qu'il ne nous a pas été possible de consulter).

<sup>3858</sup> R. Bonnafous, « Deux camps de prisonniers dans le Thanh Hoa », op. cit., p. 36.

<sup>3859</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>3860</sup> Cela est essentiellement vrai pour les sous-chapitres 3.1 à 3.3. R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire*, op. cit., p. 82-98.

tout autre quand certaines conclusions parfois hâtives de son travail, telle celle, teintée d'une certaine morgue coloniale, d'une moindre mortalité des Africains due à leur adaptation à des conditions d'existence peu éloignées des leurs en Afrique<sup>3861</sup> – alors même qu'il donne un taux de mortalité des Africains en captivité (54, 47 %) supérieur à celui des Nord-Africains (49, 68 %), et à peine inférieur à celui des Français (59, 89 %) et légionnaires (59, 44 %)<sup>3862</sup> –, paraissent directement résulter d'une montée en généralité à partir de sa propre expérience :

« Les Africains sont les plus gais [...] », écrit-il dans son article-témoignage de 1981. « Pour eux rien n'est différent, la nourriture, quoique moins grasse, est la même chez eux et le climat ne les incommode pas. La mortalité est presque nulle dans leur groupe. Ce sont les enfants chéris du Vietminh car ils obéissent comme des esclaves et cela plaît aux petits hommes jaunes d'être écoutés docilement par ces armoires d'ébène. La plupart d'entre eux se sont rendus sans combattre parce qu'ils ne possèdent pas la maturité militaire des anciens tirailleurs. »<sup>3863</sup>

Autre exemple, pour Bonnafous, « un seul exemple suffit à démontrer l'incohérence du système »<sup>3864</sup> des tribunaux populaires, jugeant les prisonniers pour des fautes constatées par leurs geôliers ou dénoncées par leurs codétenus ; et cet exemple est pris au camp n° 5 où il a lui-même été interné en compagnie du sergent-chef dont il est ici question :

« En novembre 1953, le sergent chef Hirsh, qui appartient à une unité de coloniaux et dont le poste est tombé parce que les Sénégalais qui le défendaient ont refusé de se battre, est condamné à trois mois de carcan et transféré au camp de rééducation n° 5 parce qu'il est accusé par ses hommes "d'avoir mangé un buffle à lui tout seul en deux jours pour ne pas leur en donner". »<sup>3865</sup>

Nous n'avons pas trouvé trace de ce témoignage au SHD en dépouillant le carton noté par Bonnafous en référence<sup>3866</sup>. Peut-être s'est-il trompé dans son référencement ; peut-être les cartons du SHD ont-ils été entre temps réorganisés ; peut-être avons-nous mal cherché ; l'anecdote est en revanche présente dans l'article-témoignage de Bonnafous en 1981<sup>3867</sup>. Dans ses mémoires, on apprend que ce sergent Hirsh (ainsi que le nom est orthographié) était le chef de groupe de Bonnafous en captivité<sup>3868</sup>. Un dénommé « Hirsch » est également présent dans le roman de Bonnafous, dans lequel la même anecdote est racontée : Hirsch est ici le seul survivant de la tentative d'évasion du camp n° 5 imaginée par l'auteur.

---

<sup>3861</sup> « Les Africains, comme les Vietnamiens, mieux adaptés aux conditions de la captivité, ont infiniment moins souffert. » *Ibid.*, p. 227.

<sup>3862</sup> *Ibid.*, p. 222.

<sup>3863</sup> R. Bonnafous, « Deux camps de prisonniers dans le Thanh Hoa », *op. cit.*, p. 8.

<sup>3864</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire*, *op. cit.*, p. 96.

<sup>3865</sup> *Id.*, p. 96.

<sup>3866</sup> « Déclarations des PRISONNIERS libérés », SHD, 10 H 316.

<sup>3867</sup> R. Bonnafous, « Deux camps de prisonniers dans le Thanh Hoa », *op. cit.*, p. 10.

<sup>3868</sup> R. Bonnafous, *Le Compte des faits*, *op. cit.*, p. 135.

Ainsi, si pour les besoins de sa thèse Bonnafous conduit un important travail d'archives et, comme Jean Pouget ou Erwan Bergot avant lui, une véritable campagne de témoignages, il a également largement recours à ses propres souvenirs, sa thèse s'apparentant ainsi en partie au registre du témoignage, un matériau historique, on l'a vu, singulièrement revalorisé par le CHMEDN. Le chapitre qu'il consacre à « la démoralisation », par exemple, ne contient aucune note de bas de page renvoyant à des cartons d'archives ou autres témoignages de prisonniers : comme dans plusieurs autres endroits dans sa thèse, l'auteur parle avant tout de sa propre expérience. Plus encore, sur 241 pages de texte (hors annexes), seules 65 notes renvoient à des cartons d'archives du SHD, et uniquement à 13 cartons sur les 26 officiellement consultés<sup>3869</sup>. En interrogeant les cartons d'archives consultés par l'auteur, qui plus est, l'on s'aperçoit que les pièces cadrant avec sa perception de la captivité – de *sa* captivité – paraissent sensiblement privilégiées par rapport aux autres, passablement négligées.

Dans les sections les plus *sensibles* de son travail, son expérience tend de fait à prendre le dessus ; la chose est aisément compréhensible. D'un autre côté, lorsqu'il parle notamment de l'institutionnalisation des problématiques de la captivité en Indochine, objet de la première partie de sa thèse, ou bien encore du système et des opérations de libération, etc., Bonnafous fait preuve d'une véritable méthodologie historique, comparant les situations, notamment entre les captivités vietnamiennes et françaises, réinjectant de la complexité là où nombre d'auteurs avant lui ont eu trop souvent tendance à tenir des propos abusifs, se préservant de conclusions trop péremptoires et autres arguments résultant de l'autorité de son expérience : une méthodologie et une capacité d'analyse et de critique moins systématiquement présentes dans les autres sections de son travail. Or c'est précisément là où son analyse prête le plus à caution, à commencer par les bilans humains de la captivité, que son audience a été la plus large et la postérité de son travail la mieux assurée.

Le chapitre VI notamment, dressant « Les Bilans » de la captivité, est largement consacré à une comparaison statistique des taux de perte dans les camps de la RDV et les camps allemands de prisonniers français et soviétiques<sup>3870</sup> (ainsi que les camps soviétiques de prisonniers allemands). « Ne parlons pas des décès dans les camps de rééducation [du type de celui dans lequel Bonnafous a été interné, nda], dont le nombre ne peut être comparé

---

<sup>3869</sup> « Sources et bibliographie », in R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire*, *op. cit.*, p. 351-353.

<sup>3870</sup> La captivité soviétique en mains allemandes est ainsi qualifiée de « génocide ». R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire*, *op. cit.*, p. 225.

qu'à ceux des camps de concentration, encore que, les prisonniers qui y ont séjourné n'ont actuellement pas droit au statut d'internés. »<sup>3871</sup> Le chapitre s'ouvre ainsi par la mise en regard, « pour établir des comparaisons »<sup>3872</sup>, de la photographie d'un jeune déporté prise dans un camp de concentration allemand<sup>3873</sup> avec pas moins de 27 pages de photographies de prisonniers libérés en Indochine<sup>3874</sup>, aux corps blessés et considérablement amaigris, dont la « présence dans cette étude n'est pas destinée à choquer mais à éclairer »<sup>3875</sup>. Dans les années 1980, le climat mémoriel et historiographique se prête en effet tout particulièrement à ce type de comparaison entre systèmes concentrationnaires nazi et communiste. Ce faisant cependant, il s'agit moins pour Bonnafous de forger la légitimité mémorielle de la cause des anciens prisonniers de la RDV au creuset du référent absolu en la matière, les crimes et génocides nazis, que de solliciter un statut légal similaire à celui des résistants-déportés. Le combat est ici d'abord celui de la redistribution d'un capital financier-et-symbolique, les deux marchant de pair : à expérience similaire, statut et droit à réparation similaires ; comme pour les résistants-déportés, les traumatismes subis en captivité doivent être reconnus et réparés à la hauteur des sacrifices consentis au nom de la France.

La posture adoptée par Bonnafous est d'ailleurs moins celle de la *victime* que celle du *résistant*, qu'il affirme ne jamais avoir cessé d'être depuis les années 1940. Sa trajectoire de captivité le rend insoupçonnable de quelque délation ou trahison, preuves en sont son évvasion du camp n° 3, son internement au camp de rééducation n° 5 et sa libération tardive le 10 septembre 1954. De toutes ses productions, ressort en effet l'idée, comme dans les strates précédentes, qu'il est demeuré un acteur de sa propre captivité ; il l'a moins subie qu'affrontée, puisant dans son honneur d'officier les ressources de sa ténacité ; d'où son intolérance radicale, par la suite – notamment quand il prendra position, au sein de l'ANAPI, contre le général de Sesmaisons (voir infra) –, vis-à-vis des discours réhabilitant l'attitude en captivité de certains prisonniers : plus encore que la trahison et la désertion, la frontière est<sup>3876</sup> et demeure, pour lui, la délation.

---

<sup>3871</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire*, op. cit., p. 224. Même page, il prend d'ailleurs pour exemple les camps n° 3 et n° 5 dans lesquels il a été emprisonné.

<sup>3872</sup> *Ibid.*, p. 178.

<sup>3873</sup> Photographie issue de *Magazine Hebdo*, n° 54, 21 septembre 1984.

<sup>3874</sup> Photographies figurant dans le rapport du médecin-commandant Martin, 1954, SHD, 10 H 317.

<sup>3875</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire*, op. cit., p. 178.

<sup>3876</sup> Ainsi, dès la première minute de sa libération, il témoigne devant les officiers français chargés d'accueillir son convoi, non seulement des sévices subis en captivité, mais aussi « de l'attitude de certains prisonniers s'étant rendus responsables, par délation, de la mort de plusieurs de leurs camarades en espérant qu'ils seraient

Mais là n'est pas la seule raison pour laquelle Bonnafous se situe de lui-même en posture d'écrire cette thèse : sa captivité l'a de fait placé dans une position *intermédiaire*, entre les officiers, la troupe (y-compris les troupes coloniales) et les Vietnamiens eux-mêmes. Officier, il n'est pas interné avec ses camarades au camp n° 1 ; évadé du camp de troupe n° 3, il est repris et interné au « camp de rééducation » n° 5 dont les effectifs sont essentiellement composés de Vietnamiens. L'insistance sur l'horreur des « camps de rééducation », « véritables machines à exterminer les détenus »<sup>3877</sup>, est ainsi moins mise en valeur pour niveler les expériences de la captivité en un « tous victimes », que pour rendre justice aux Vietnamiens internés par la RDV – thématique à nouveau mise sur le devant de la scène médiatique, nous l'avons vu, par le phénomène des « boat people » fuyant le Vietnam suite à la victoire des communistes en 1975 – et à leurs quelques codétenus du CEFEQ, martyrs-héros oubliés de la Guerre froide. Déployé sur fonds des « révélations » sur les crimes des régimes communistes, en URSS et dans les anciennes colonies européennes, et du renouveau des mémoires des crimes et génocides nazis<sup>3878</sup>, ce discours permet à Bonnafous de légitimer sa voix et son expertise acquise en captivité, et par là-même de dénoncer les injustices :

« L'humanité a condamné les camps de concentration nazis, elle ne condamnera pas les autres de la même façon. Des criminels de guerre ont été exécutés après la Deuxième Guerre mondiale. Certains en avaient moins fait dans le cynisme et l'élimination. »<sup>3879</sup>

La nuance est subtile, mais elle est essentielle pour éclairer la trajectoire future de Robert Bonnafous au sein de l'ANAPI dont il est le co-fondateur en 1985. Ne nous y trompons pas : Bonnafous ne souhaite pas une réhabilitation indiscriminée de l'ensemble des prisonniers français. S'il refuse d'aborder frontalement le problème des « délateurs, dont certains sont à l'origine de la mort de plusieurs de leurs camarades »<sup>3880</sup> – « il est trop tôt pour en parler »<sup>3881</sup>, écrit-il –, ses articles, sa thèse, ses romans et son autobiographie ne les condamnent cependant pas moins ouvertement. L'une des conclusions essentielles de la thèse de Bonnafous, à notre connaissance jamais relevée par ceux en assurant la postérité, renverse d'ailleurs passablement les postures de la plupart des témoignages précédents et ultérieurs : pour Bonnafous en effet, le fait de « jouer le jeu » imposé en captivité par la RDV, avec pour objectif une libération anticipée, a conduit un nombre important de

---

jugés et condamnés. » R. Bonnafous, *Le Compte des faits*, op. cit., p. 150.

<sup>3877</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire*, op. cit., p. 178.

<sup>3878</sup> Sur cette question, voir notamment S. Ledoux, *Le devoir de mémoire*, op. cit.

<sup>3879</sup> *Id.*

<sup>3880</sup> *Ibid.*, p. 174.

<sup>3881</sup> *Id.*

prisonniers à la mort, épuisés par le travail, dénoncés par des camarades jaloux, ou désespérés par leur absence de libération. Pour Bonnafous, en contraignant les prisonniers « à jouer le jeu » des « comités de paix et de rapatriement », la RDV aurait en réalité lancé, parmi les prisonniers, une véritable « émulation à la mort »<sup>3882</sup>, les faisant ainsi les complices involontaires de leur propre « génocide ».

Officier profondément marqué par sa captivité, et plus globalement par les conflits l'ayant engagé entre 1940 et 1962, Bonnafous se veut un homme d'honneur ; officier en retraite, il s'estime toujours comptable de ses hommes, Européens comme Vietnamiens, abusés et durablement meurtris par la RDV et leur propre gouvernement – mais demeurés fidèles à l'honneur et la camaraderie –, pour lesquels il ambitionne ainsi une reconnaissance statutaire<sup>3883</sup>. Ainsi, si le dernier chapitre de sa thèse, intitulé « Les bilans », s'appuie quasi-uniquement sur le rapport du médecin-commandant Martin sur « les prisonniers libérés »<sup>3884</sup>, c'est non seulement car, s'insurgeant contre les conditions sanitaires et les taux importants de mortalité observés dans les camps de prisonniers, celui-ci permet de « dégager les responsabilités des dirigeants de la nouvelle république vietnamienne »<sup>3885</sup>, mais aussi – et peut-être surtout – car le médecin atteste que les pathologies dont souffrent les prisonniers libérés sont particulièrement sévères et durables, et que ces faits devront être ainsi pris en compte par des politiques de réparation adéquates. Or jusqu'au statut de 1989 (voir infra), les anciens prisonniers éprouvent souvent d'importantes difficultés à voir l'ensemble des séquelles de leur captivité reconnues et indemnisées, celles du moins n'étant pas énumérées dans les décrets de 1973, 1977 et 1981 ou ne bénéficiant pas de la preuve d'origine ; c'est du reste ce qui arrive à Robert Bonnafous lui-même :

« Quelques années après cette guerre, et encore maintenant, les anciens PG souffrent des séquelles de leur captivité. Les maladies qu'ils ont contractées, tel paludisme ou amibiase, resurgissent avec le temps. Malheureusement il n'existe aucune preuve qu'ils les ont contractées pendant leur séjour dans les camps ; le viêt minh n'ayant jamais tenu de registre. Leurs déclarations furent insuffisantes à leur libération pour justifier une réforme contrairement à la règle appliquée aux prisonniers et aux déportés en Allemagne. Lorsqu'un ancien PG désire faire valoir ses droits, il se heurte à l'incompréhension de l'administration à la recherche de preuves et dont les réactions sont parfois déconcertantes quand, par exemple elle refuse à un postulant une réforme pour amibiase en lui

---

<sup>3882</sup> *Ibid.*, p. 239.

<sup>3883</sup> Une quête contribuant par là-même à sa propre reconnaissance, après laquelle il court depuis la Deuxième Guerre mondiale. Dans ses mémoires, Robert Bonnafous se décrit comme particulièrement fier des médailles et autres décorations qu'il reçoit, au premier rang desquelles la Légion d'honneur ; il ne manque pas non plus une occasion de s'insurger à chaque fois qu'une médaille qu'il pense lui être due ne lui est pas remise.

<sup>3884</sup> Rapport du médecin-commandant Martin, 1954, SHD, 10 H 317.

<sup>3885</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire*, op. cit., p. 207.

répondant "après tout, vous auriez très bien pu l'attraper au cours d'un voyage touristique au Vietnam..." [Robert Bonnafous note en bas de page : "Expérience vécue par l'auteur"]. »<sup>3886</sup>

C'est là que le rapport du médecin intervient :

« Le rapport du médecin commandant Martin devrait permettre la régularisation de ces situations anormales. A la page N° 2 de son exposé il précise :

"cette intrication, le paludisme évolutif associé à une amibiase colique et un parasitisme intestinal, ou bien la simultanéité de tuberculose pulmonaire ouverte, de fièvre paratyphoïde "C" avec diarrhées, se retrouve pratiquement chez tous les malades et l'on peut affirmer que TOUT PRISONNIER LIBERE [« En majuscule dans le texte », note de Robert Bonnafous] est un paludéen, un amibien, un carencé, un polyparasité." »

Et tout de suite après, ce qui est le plus important pour l'avenir médical des anciens prisonniers, il ajoutait :

« "Il importe que cette notion soit prise en considération ultérieurement dans l'appréciation des indemnités qui seraient sollicitées par d'anciens prisonniers ne possédant pas de pièces d'origine de leurs infirmités." »

Imaginons la réaction de Robert Bonnafous, ancien prisonnier de la RDV ayant tenté de faire valoir ses droits à réforme, lorsqu'il découvre aux archives du SHD le volumineux dossier du médecin-commandant Martin, classé « secret défense », préconisant dès 1954 ce que lui et les anciens prisonniers d'Indochine regroupés au sein de l'ANAPI tenteront d'obtenir à partir des années 1970. Là encore, c'est bien le mètre-étalon de sa propre expérience, et plus encore de ses propres horizons d'attente depuis les années 1950 et jusqu'aux années 1980, qui ordonnent pour partie au moins l'argumentation de la thèse de Bonnafous, arbitrant au passage entre l'archive "digne de foi" – dont le rapport du médecin-commandant Martin « qui peut être considéré comme étant le plus proche de la vérité »<sup>3887</sup> – et l'archive incomplète, approximative, voire mensongère (voir supra). Telle est la richesse du « témoin-et-historien »<sup>3888</sup>, telle est également sa limite..., toute compréhensible.

Le doctorant Bonnafous conserve encore le souvenir douloureux de son retour en métropole et de sa difficile réinsertion dans le cadre de son existence d'avant-guerre, comme tend à le prouver certains rapprochements entre sa thèse et ses propres mémoires [voir annexe 27]. La thèse de Bonnafous porte en effet témoignage, tout autant de l'expérience de captivité de Bonnafous que de ses combats pour la reconnaissance après sa libération ; tout autant de l'expérience de captivité des anciens prisonniers français de la RDV, qu'il reconstitue à

---

<sup>3886</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont tirées de R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire*, op. cit., p. 232.

<sup>3887</sup> Au nom de quoi ce rapport serait-il plus proche de la vérité que les autres, antérieurs ou postérieurs ? Robert Bonnafous n'apporte guère de réponse à cette question.

<sup>3888</sup> P. Carles, « Témoins et historiens », op. cit.

partir de son expérience, de leurs témoignages et des archives du SHD, que des revendications qu'il leur prête – voire leur assigne – dans les années 1980, prélude à la constitution de l'ANAPI.

Sur les 65 références à des cartons d'archives repérées dans l'appareil de notes de la thèse de Bonnafous, plus de la moitié renvoient ainsi à des témoignages de prisonniers à leur libération<sup>3889</sup>. Ajoutés au propre témoignage de Bonnafous, à une quinzaine de témoignages publiés ainsi qu'à ceux sollicités au travers d'un questionnaire rempli par une cinquantaine d'anciens prisonniers au début des années 1980<sup>3890</sup>, c'est l'essentiel du corpus constitué par l'auteur qui ressortit de l'expérience témoignée ; expérience commune condensée par un homme seul, qui appelle en conclusion à une *réparation* collective. Le dernier chapitre de la thèse de Bonnafous s'achève en effet sur une synthèse des réponses données par les 50 ex-prisonniers qui ont bien voulu répondre à son questionnaire<sup>3891</sup> :

« À la question "Trente ans après, quels sont vos sentiments sur votre captivité ?" Tous ont répondu ressentir une certaine rancœur pour avoir été abandonnés par les hommes politiques qui les avaient mis dans le "pétrin". Ils gardent le souvenir d'avoir été traités comme des animaux nuisibles et de n'avoir eu que le droit de se taire à leur retour. Ils qualifient leur séjour dans les camps de "Très, très dur" et "d'inhumain", "comparable à celui des déportés en Allemagne avec un taux de mortalité plus élevé". D'autres trouvent que ce fut une expérience unique, dans des conditions épouvantables certes, mais qu'il fallait avoir vécue. Une cruelle épreuve mais très riche en enseignements. Certains rappellent qu'ils ont perdu 50 % de leurs camarades en 4 mois et qu'ils préfèrent ne pas parler de cette époque. A la question "Souffrez-vous encore de maladies ?" Ils se plaignent de troubles physiques provoquant un état dépressif, une instabilité émotionnelle, et la perte du sommeil. Beaucoup ressentent des troubles intestinaux dus à la présence d'amibes, de rhumatismes rachidiens et lombaires et de paludisme. Enfin, ils sont tous déçus d'avoir fait demi-campagne pendant leur captivité et qu'on leur ait retenu le prêt-franc pour la nourriture qu'ils n'avaient pas mangée. »<sup>3892</sup>

Les participants à ce questionnaire, ainsi que les anciens prisonniers lui ayant confié leurs témoignages – dont Jean Armandi<sup>3893</sup> et Yves de Sesmaisons<sup>3894</sup> qui deviendront bientôt des cadres de l'ANAPI –, constituent le premier cercle assurant la postérité des travaux de Bonnafous ; l'aventure collective de l'ANAPI commence à prendre forme... Les dernières

---

<sup>3889</sup> Ainsi, pas moins de 32 notes renvoient aux cartons 10 H 316 (20 références) et 10 H 320 (12 références).

<sup>3890</sup> Bonnafous fait la synthèse des réponses reçues à ce questionnaire in R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire*, op. cit., p. 234-236.

<sup>3891</sup> Exception faite de Geneviève de Galard, il n'en donne pas les noms ; l'on sait juste que le panel compte 18 officiers, 17 sous-officiers, 14 hommes de troupe... et donc une convoyeuse de l'air.

<sup>3892</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire*, op. cit., p. 236.

<sup>3893</sup> Jean Armandi est l'un des membres fondateurs de l'ANAPI (1<sup>er</sup> trésorier de l'association) ; à la fin des années 1980, il fut notamment l'un des artisans les plus actifs du comité de rédaction du projet de statut des anciens prisonniers français de la RDV.

<sup>3894</sup> Le général Yves de Sesmaisons, avec lequel Bonnafous s'affrontera (voir infra), sera président de l'ANAPI de 1991 à 1995, au moment du déclenchement de l'« affaire Boudarel ».

lignes de l'auteur annoncent d'ailleurs la double postérité de ce travail, en tant qu'il apporte tout à la fois :

- l'administration « définitive » de la preuve, labellisée par l'Université, de « ce début de génocide dont on peut affirmer maintenant, chiffres en mains, qu'il approche, toutes proportions gardées, celui des camps de concentration allemands »<sup>3895</sup> ;
- l'administration des preuves d'un manque de reconnaissance et d'un déficit de politique de réparation : « Aujourd'hui » conclut Bonnafous, « les survivants de cette tragédie éprouvent des difficultés pour faire reconnaître leurs droits. Nous souhaitons que les preuves, figurant dans cette thèse, leur permettent d'obtenir la reconnaissance de la nation à laquelle ils sont plus attachés moralement que financièrement. »<sup>3896</sup>

Dès lors, la plupart des productions touchant à la cause des anciens prisonniers de la RDV iront puiser leur légitimité première dans celle, universitaire, de la thèse de Robert Bonnafous, pour voir reconnus leurs droits à réparation et à intégrer le panthéon de la mémoire nationale. En décembre 1991, en pleine « affaire Boudarel », sa thèse est d'ailleurs rééditée cerclée d'un bandeau rouge : « Un génocide oublié ».

Mais les anciens prisonniers et leurs relais ne seront pas les seuls à se référer à la thèse de Robert Bonnafous ; la plupart des ouvrages ayant trait à la guerre d'Indochine ou à la captivité de guerre y viendront quérir une description des conditions de captivité et un taux de mortalité étayé par un travail d'archives. Un mois avant sa soutenance, en avril 1985, Robert Bonnafous participe d'ailleurs à Montpellier au grand colloque *Forces armées et société* coorganisé par le CHMEDN, l'Institut d'histoire militaire comparée et la Fondation pour les études de défense nationale. Son intervention résume les grands enjeux de sa thèse, suivant un découpage à peu près conforme au plan de cette dernière, et se conclut sur le fameux taux de « 70, 92 % de manquants »<sup>3897</sup>, en comptant les Vietnamiens, et de « 66, 79 % »<sup>3898</sup> en ne retenant que les Français, Légionnaires, Nord-Africains et Africains, Bonnafous s'interrogeant pour finir, comme dans sa thèse, sur l'intentionnalité réelle de ce

---

<sup>3895</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire*, op. cit., p. 240.

<sup>3896</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>3897</sup> Robert Bonnafous, « La problématique du prisonnier de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps du Viet Minh », in André Martel (dir.), *Forces armées et société*, CHMEDN, coll. Etudes militaires, 1985, p. 329-344, p. 342.

<sup>3898</sup> *Id.*

« début de génocide »<sup>3899</sup> ... L'année suivante, Robert Bonnafous soutient une communication au colloque organisé, à nouveau, par Jacques Valette dans la salle d'honneur du musée de l'Armée, aux Invalides, le jour du 40<sup>e</sup> anniversaire du 19 décembre 1946 (date alors retenue pour marquer le déclenchement de la guerre d'Indochine)<sup>3900</sup>. Dès 1985-1986, le microcosme des historiens de l'Indochine et des spécialistes d'histoire militaire est ainsi informé des travaux de Bonnafous. La diffusion de sa thèse est en effet grandement facilitée par les réseaux et moyens d'édition du CHMEDN, qui prend d'ailleurs en charge sa première publication (depuis réédités au moins à deux reprises<sup>3901</sup>) et diffuse une petite brochure de trois pages, donnant le sommaire de la thèse et invitant les publics intéressés à envoyer au CHMEDN une « contribution aux frais de tirage » de 80 francs par exemplaire. La première page de la brochure, qui préfigure la quatrième de couverture des éditions postérieures de cette thèse, fait alors clairement dans le sensationnel ; on y lit le silence des médias, historiens et politiques, enfin rompu par le travail d'historien d'un témoin :

« Il a conduit sa recherche avec la sérénité que donne l'écoulement du temps et a voulu la soumettre à un jury universitaire. À le lire, on comprend mieux pourquoi journalistes et politiques ont préféré ne pas savoir et ne pas faire savoir... »

Irresponsabilité des élites, silence coupable et complot pour étouffer la vérité ; trente ans après la fin de la guerre d'Indochine, les combattants doivent encore se battre seuls pour faire triompher la justice ! Comme nous le verrons plus loin pour le monument construit par l'ancien légionnaire prisonnier Rolf Rodel à Dien Bien Phu (voir infra), la mise en scène de la solitude de Bonnafous correspond parfaitement avec le mythe indochinois des combattants français d'Indochine, et ce dès le conflit lui-même : méprisés, abandonnés et oubliés, ils continuent de porter seuls la mémoire et l'histoire de *leur* guerre comme ils portaient hier, seuls contre tous, l'honneur et la gloire de leur combat pour le monde libre. L'expertise historique « acquise », il reste désormais à mobiliser les troupes et mener le combat pour le droit à réparation, à la justice et à la mémoire<sup>3902</sup>.

---

<sup>3899</sup> *Ibid.*, p. 343.

<sup>3900</sup> Robert Bonnafous, « Prisonniers des camps Viet Minh », in Jacques Valette et *al.*, Colloque sur le 40<sup>e</sup> anniversaire du 19 décembre 1946 en Indochine, Paris, Hôtel des Invalides, 19 décembre 1986 ; voir le compte-rendu in *La Voix du Combattant*, N° spécial Indochine, N° 1522, février 1987.

<sup>3901</sup> Robert Bonnafous, *Les prisonniers français dans les camps viêt minh, 1945-1954, thèse d'Université*, s.l., s.e., coll. La Jonque, décembre 1991 ; et sous le même titre, s.l., Éditions des Écrivains, 2000.

<sup>3902</sup> Ces trois cadrages de la cause des anciens prisonniers de la RDV ne sont pas sans évoquer l'air du temps de la « justice transitionnelle » se diffusant depuis les années 1990 autour des mots-clés de vérité, justice et réparations. Sur ce point, voir Delphine Lecombe (préface de Sandrine Lefranc), « *Nous sommes tous en faveur des victimes* », *La diffusion de la justice transitionnelle en Colombie*, Institut Universitaire Varenne, LGDJ, 2014 (ouvrage issu de la thèse en science politique de l'auteure).

## 1.2 AUX SOURCES DE L'ANAPI : LE DROIT A RÉPARATION

### 1.2.1 Du camp n° 1 aux camps de troupe : l'élargissement de la base sociologique des porteurs de la cause des anciens prisonniers de la RDV

Jusqu'aux années 1980, la plupart des témoins s'exprimant publiquement sur la captivité française aux mains de la RDV durant la « Guerre d'Indochine » sont d'anciens officiers-prisonniers. Mobilisant leur expérience sur le terrain des suites de leur carrière – dans l'armée, dans le monde de l'entreprise ou dans celui de la politique – ou publiant leurs mémoires – ayant évidemment, pour les plus haut gradés en 1945-1954, atteint l'âge de la retraite beaucoup plus tôt que leurs hommes (colonels Charton, Le Page, général Bigeard...) –, ils ont jusqu'à présent monopolisé l'essentiel de l'espace de discours sur l'expérience des anciens prisonniers de la RDV.

À partir des années 1980, la sociologie du témoignage des anciens prisonniers de la RDV évolue sensiblement, l'horizon étant désormais ouvert pour les anciens officiers subalternes ayant été au moins pour partie internés dans d'autres camps que le camp n° 1 – tels Robert Bonnafous ou Erwan Bergot –, pour les civils faits prisonniers par la RDV entre 1946 et 1954, et surtout pour les sous-officiers et hommes du rang, qui représentent évidemment l'écrasante majorité des survivants des camps de prisonniers de la RDV.

Anciens officiers subalternes	Anciens sous-officiers	Civils
Robert Bonnafous, <i>Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les</i>	Raoul Montaud <sup>3903</sup> (préface du général Vanbremeersch), <i>Les</i>	René Moreau <sup>3904</sup> (préface d'Erwan Bergot), <i>8 ans otage chez les Viets</i> , 1946-1954, Paris,

<sup>3903</sup> Ancien résistant, l'homme est sergent-major dans les Tabors au moment de sa capture sur la RC4 à l'automne 1950.

<sup>3904</sup> Fils de l'amiral Jacques Moreau (préfet maritime à Alger au moment du débarquement américain en 1942), René Moreau voit ses études de droit interrompues par la Seconde Guerre mondiale. Blessé lors des combats de 1940, il est rapatrié en janvier 1941 et bientôt nommé aux Affaires politiques du Gouvernement général à Dakar (1942). Remobilisé au 18<sup>e</sup> RTS puis au 4<sup>e</sup> RTS suite au débarquement américain en Afrique-du-Nord, il débarque en Provence et prend part aux campagnes de France, d'Alsace et d'Allemagne. Volontaire pour suivre la 9<sup>e</sup> DIC en Indochine, pour désarmer les Japonais, il y débarque dès 1945. En 1946, il est rendu à sa demande à l'administration coloniale, et bientôt envoyé à Vinh, où il est fait prisonnier, en décembre 1946, par la RDV. À sa libération, il poursuit sa carrière diplomatique (ministre plénipotentiaire et ancien ambassadeur).

<i>Viêt Minh, 1945-1954</i> , thèse d'Université soutenue à l'Université Paul Valéry-Montpellier III, mai 1985.	<i>oubliés du Tocsin</i> , Montpellier, J. P. Hollender, Collection des Armées, 1980.	Editions Pygmalion / Gérard Watelet, 1982.
Erwan Bergot <sup>3905</sup> , <i>Convoi 42, La marche à la mort des prisonniers de Diên Biên Phu</i> , Paris, Presses de la Cité, 1986 <sup>3906</sup> .	René Mary <sup>3907</sup> , <i>Les bagnards d'Hô Chi Minh</i> , Paris, Albin Michel, collection Les combattants, 1986.	Jacques Teisserenc <sup>3908</sup> (préface d'Henri Amouroux), <i>Les oubliés du Nord-Annam</i> , Fontenay-sous-Bois, Les éditions de l'Orme Rond, 1985.

Ces témoins peuvent compter sur un contexte relativement favorable. C'est d'abord celui de l'essor des mémoires des crimes et génocides nazis comme paradigme de l'horreur absolue ; or, en ce domaine, les crimes « du communisme » n'auraient rien à envier à ceux du nazisme. Ainsi, estime le général Vanbremeersch dans la préface des mémoires de captivité de Raoul Montaud, la captivité aux mains de la RDV fut une « expérience bien plus dure à [s]on sens que celle [qu'il a] connue personnellement dans le camp nazi de BUCHENWALD »<sup>3909</sup>. Autrement dit par René Mary : « Depuis 1917, partout où il est implanté, le communisme a vu naître des camps aussi meurtriers que ceux d'Hitler. Ces camps existent toujours. [...] Ils ne condamnent plus à mort, ils pratiquent l'élimination sociale. »<sup>3910</sup> Jugement similaire chez Erwan Bergot, qui fait ainsi dire à l'un des personnages de son roman :

« Dans le genre sadique, comparés aux Viêts, les Nazis étaient des petits garçons ! Dans leurs camps de concentration, ils tuaient les déportés. Ils ne leur demandaient pas, en plus, d'adopter leurs idées

<sup>3905</sup> Né à Bordeaux en 1930, il est volontaire pour l'Indochine, où il débarque à l'été 1951 comme aspirant de réserve parachutiste. Affecté d'abord au Sud, il rejoint ensuite les paras vietnamiens du bataillon Bigeard, de 1952 à 1954, et est fait prisonnier à Diên Biên Phu. Evadé, il est repris et intégré au « convoi 42 » de sous-officiers et soldats prisonniers, avec lesquels il partage une marche difficile et particulièrement mortifère, avant de rejoindre le camp n° 1, comme officier. Blessé grièvement en Algérie, il sert ensuite comme journaliste avant d'épouser la carrière d'écrivain, et d'être nommé président de l'Association des écrivains combattants.

<sup>3906</sup> Réédité en poche en 1992 sous le titre *La marche à la mort, Le calvaire des survivants de Diên Biên Phu*. C'est cette édition Le Livre de Poche que nous avons utilisée.

<sup>3907</sup> Ancien sous-officier des services de renseignement sous les ordres du lieutenant Morin du 3/3 REI, René Mary est fait prisonnier lors de la bataille de la RC4 ; il sera libéré le 10 juillet 1951 et servira ensuite en Algérie dans son arme d'origine, l'artillerie. Refusant de passer lieutenant, il quitte volontairement l'armée en 1962 avec le grade d'adjudant-chef.

<sup>3908</sup> Né le 15 avril 1918 dans l'Hérault, Jacques Teisserenc commence ses études de droit à Montpellier, avant de s'engager, en 1944, dans la 2<sup>e</sup> DB. Prenant part aux campagnes de France et d'Allemagne, il se porte volontaire pour l'Indochine afin de désarmer les Japonais. Là-bas, il est démobilisé et entre au service de la Société indochinoise forestière et des allumettes, où il remplit, à Vinh, les fonctions de secrétaire général. Il est fait prisonnier le 20 décembre 1946, comme René Moreau, et ne sera libéré tout comme lui qu'à l'été 1954. A sa libération, il regagne la France et occupe diverses fonctions liées au social et à l'enseignement (direction d'un foyer de jeunes Eurasiens en Touraine, établissement d'enseignement privé à Montpellier...) ; en 1985, il est président de l'Association des anciens prisonniers militaires et internes civils de la région de Vinh.

<sup>3909</sup> Général Vanbremeersch, « Préface », in R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, op. cit., p. 10.

<sup>3910</sup> R. Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, op. cit., p. 255.

et de se condamner eux-mêmes ! »<sup>3911</sup>

Dans les années 1980, les allers-retours d'un totalitarisme à l'autre se font ainsi de plus en plus nombreux, les victimes du communisme tentant ainsi de bénéficier de « l'aura » de celles du nazisme, comme ici sous la plume d'Henri Amouroux, dans sa préface du récit de Jacques Teisserenc :

« "Camps de concentration" ! Le mot appelle immédiatement, en référence, Auschwitz, Buchenwald, Bergen-Belsen. Mais il y eut, de par le monde, bien d'autres camps que les camps nazis, même si, pour des raisons de pudeur... politique, ils sont évoqués moins souvent : les camps où le Viêt-minh gardait ses prisonniers sont de ceux-là.

Sans doute n'était-ce pas la même forme de barbarie ; il se peut que les méthodes employées aient été différentes ; dans un cas comme dans l'autre, cependant, le but était le même : avilir l'homme en l'obligeant à renier son passé, et, s'agissant de la mortalité, le triste résultat chiffré était pratiquement identique. »<sup>3912</sup>

Car ce contexte favorable, c'est aussi celui de la crise de l'idéologie politique « communiste », avec les révélations des crimes dont les régimes instaurés en son nom sont responsables ; autrement dit par le général Vanbremeersch, dans la préface du récit de Raoul Montaud :

« Aujourd'hui, le voile s'est levé pour l'opinion sur le Goulag en URSS, sur ce que sont encore aujourd'hui les camps communistes au CAMBODGE, au LAOS, au VIETNAM, à CUBA, ainsi que les camps dans certains pays réactionnaires d'Amérique, d'Afrique ou d'Asie, il est bon que l'on sache que de jeunes français, de ceux qui avaient libéré notre pays dans l'enthousiasme ont été ensuite, poursuivant le même idéal, les victimes de telles atrocités dès 1950.

[...] Puisse ce témoignage rappeler à tous ceux qui le liront

- leur chance de vivre aujourd'hui sur une terre de liberté et d'opulence,
- leur devoir de se sentir solidaires de tous ceux qui n'ont pas cette chance. »<sup>3913</sup>

Ce message rappelle évidemment celui de David Rousset dès les années 1950 (voir supra) ; ainsi, confie Erwan Bergot à ses lecteurs dans son « Avertissement » :

« J'aurais aimé pouvoir m'écrier, comme l'on fait ceux de nos Anciens au retour des camps d'extermination nazis : "Plus jamais cela !" Mais je sais, nous savons, qu'il y a, de par le monde, au Viêt-nam, au Cambodge, au Laos, en Afghanistan ou ailleurs des centaines, des milliers de "Camp 42". Il ne faut pas que l'oubli s'installe. »<sup>3914</sup>

« Il ne faut pas que l'oubli s'installe » : ce message est aussi celui de publications de plus en plus nombreuses, dans les années 1980, à s'intéresser à nouveau à la « Guerre d'Indochine ». Pour le CHMEDN, cependant, ces récits, « de facture généralement romanesque, [...] n'atteignent qu'un public restreint de nostalgiques ; quelques études plus sérieuses sont entreprises et font l'objet de publications réservées à des lecteurs avertis ; de

---

<sup>3911</sup> E. Bergot, *Convoi 42, op. cit.*, p. 173.

<sup>3912</sup> Henri Amouroux, « Préface », in J. Teisserenc, *Les oubliés du Nord-Annam, op. cit.*, p. 11.

<sup>3913</sup> Général Vanbremeersch, « Préface », in R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin, op. cit.*, p. 10.

<sup>3914</sup> Erwan Bergot, « Préface », in E. Bergot, *Convoi 42, op. cit.*, p. 8.

rare travaux universitaires sont également menés à bonne fin mais leurs résultats demeurent à jamais enfouis dans les bibliothèques des universités. »<sup>3915</sup> Pour le CHMEDN, cette littérature témoigne néanmoins d'un renouveau d'intérêt pour la « Guerre d'Indochine », son histoire et ses mémoires ; un renouveau entendu comme essentiellement contextuel, trouvant « sa source dans une réaction face aux événements d'une actualité qui semble, a posteriori, légitimer un engagement politique et militaire dans une guerre qui fut souvent "salie" en son temps, ainsi que dans le souci de porter témoignage afin que soient conservés en mémoire les faits d'une histoire méconnue et souvent déformée. »<sup>3916</sup>

C'est donc une histoire porteuse d'un « devoir de mémoire » enfin victorieux – l'URSS entamant sa déliquescence – et redresseur de torts – face aux « communismes » et « tiers-mondismes » de toutes sortes et au nom de tous les « oubliés » de l'histoire de leurs crimes – qui s'affirme peu à peu dans les années 1980, portant avec elle une entreprise de relégitimation du combat pour le « monde libre » mené par le CEFEO entre 1945 et 1954, et au-delà de l'œuvre française en Indochine dans son ensemble. Dans la lignée de l'entreprise de David Rousset, cette histoire justicière passe essentiellement par le témoignage, lui-même mis en scène dans l'espace éditorial des années 1980 ; ainsi, fait dire Erwan Bergot à son héros Norris :

« J'ai peur, une peur atroce, de la mort. Et je ne peux pas arriver à pardonner. Si je veux survivre, c'est pour témoigner de tout ce que nous avons subi, pour que l'oubli ne s'installe pas. »<sup>3917</sup>

Témoigner pour ne pas que la société oublie les crimes du « communisme » ; témoigner pour venger ses morts et autres victimes ; témoigner pour contribuer à alerter sur les expériences semblables de par le monde... : l'espace de discours des anciens prisonniers de la RDV s'insère ici dans un espace de discours beaucoup plus vaste et particulièrement porteur, dans les années 1980 et depuis les années 1970, celui de la dénonciation des crimes « du communisme », dont le libéralisme s'affirme alors avec de plus en plus de force comme le principal « rédempteur »<sup>3918</sup>, après avoir vaincu l'autre grand totalitarisme du XX<sup>e</sup> siècle, le nazisme – réussissant au passage le tour de passe-passe de faire oublier que l'Occident en avait « constitu[é] le berceau pour en devenir la victime »<sup>3919</sup>.

Ce n'est ainsi pas tant l'espace du dicible qui s'élargit que celui de l'écoutable, favorisant

---

<sup>3915</sup> « Perspectives », *Les cahiers de Montpellier*, n° 19 et 20, mis à jour au 31 décembre 1991, *op. cit.*, p. 132.

<sup>3916</sup> *Id.*

<sup>3917</sup> E. Bergot, *Convoi 42*, *op. cit.*, p. 274.

<sup>3918</sup> Enzo Traverso, *Le passé, modes d'emploi*, Paris, La Fabrique, 2005, p. 91.

<sup>3919</sup> *Id.*

l'essor de la figure du « survivant des camps communistes » dans l'espace social et politique, sur le modèle de celui des camps nazis. Et c'est bien en « rescapé des camps de rééducation politique du Vietnam »<sup>3920</sup> que Raoul Montaud témoigne, plus précisément en « témoin survivant [...] mort en sursis »<sup>3921</sup>, « rev[enant] d'un au-delà, dont il ne voudrait pas que [n]ous fassi[ons] l'expérience », rendant hommage à tous les combattants du CEFEO, de même qu'à leurs associations, et tout particulièrement aux survivants et aux morts des camps de la RDV, à leurs familles et aux civils de France qui avaient su « compr[endre] que, d'Indochine en Algérie, [Leur] ennemi était le [N]ôtre ». C'est également en survivant, rendant hommage « à tous ceux de [s]es compagnons, français et étrangers, morts par fait de guerre ou d'épuisement dans les camps, à tous ceux qui reposent sans sépulture dans ces terres lointaines »<sup>3922</sup>, que son ancien camarade du camp n° 3, René Mary, écrit. C'est encore en survivants que René Moreau et Jacques Teisserenc publient leurs récits de huit ans de captivité, Moreau dédicçant son livre « à Bianconi, à Crespel et à [s]es camarades disparus, auxquels [il] voudrai[t] rendre, dans ce livre, un peu de ce qu'ils [lui] ont donné »<sup>3923</sup>, Teisserenc dédicçant pour sa part le sien « à la mémoire de Jean Bianconi et René Moreau »<sup>3924</sup>. Et c'est toujours en survivant qu'Erwan Bergot reprend la plume en 1986, nivelant les frontières parfois assez nettes jetées par certains témoignages précédents publiés depuis les années 1950 :

« Bons ou méchants, courageux ou lâches, forts ou faibles, la mort a frappé dans nos rangs, au hasard. Ce même hasard qui a présidé au choix des survivants. Les rescapés – les vrais – savent tous qu'ils sont des miraculés. Ils savent aussi qu'ils ne couleront jamais des jours paisibles, ils restent marqués dans leur esprit et dans leur chair. Ils conservent, quelque part en eux, une secrète cicatrice. [...] Ils survivent et se souviennent. »<sup>3925</sup>

Témoigner avant aurait pu blesser les familles de disparus précise René Moreau à travers la voix de son préfacier Erwan Bergot<sup>3926</sup> ; mais aujourd'hui, note Jacques Teisserenc, il convient de témoigner avec force parce que « le sacrifice de ceux qui se sont éteints lentement dans les camps viêt-minh, comme la résistance de ceux qui choisirent de ne pas faillir à l'Honneur, ajoutent à la gloire de notre Histoire, et méritent d'être connus »<sup>3927</sup>. « Pourquoi ? » : tel est même très précisément le titre que Raoul Montaud donne à l'avant-

<sup>3920</sup> R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, op. cit., exergue, p. 1.

<sup>3921</sup> Cette citation, de même que les suivantes, sont issues de *ibid.*, p. 3.

<sup>3922</sup> R. Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, op. cit., p. 15.

<sup>3923</sup> R. Moreau, *8 ans otage chez les Viets*, op. cit., p. 7.

<sup>3924</sup> J. Teisserenc, *Les oubliés du Nord-Annam*, op. cit., p. 7.

<sup>3925</sup> E. Bergot, « Préface », in E. Bergot, *Convoi 42*, op. cit., p. 8.

<sup>3926</sup> Erwan Bergot, « Préface », in R. Moreau, *8 ans otage chez les Viets*, op. cit., p. 11.

<sup>3927</sup> J. Teisserenc, *Les oubliés du Nord-Annam*, op. cit., p. 9.

propos de son témoignage, y précisant les raisons lui ayant fait reprendre, dans les années 1980, ses quelques notes « prises à chaud »<sup>3928</sup> à son retour de captivité<sup>3929</sup>. Pour Montaud, la mondialisation contemporaine de l'information imposerait à l'humanité d'être plus solidaire que jamais, et ce aux quatre coins de la planète. Pour l'auteur, personne ne doit en effet ignorer ce qui se pas aujourd'hui en Asie, en Afrique ou en Amérique du Sud : « **la solidarité devient la seule chance de survie de l'humanité** [en gras dans le texte], dans l'humanisme après l'échec des matérialismes [...] et, ceux qui en ont conscience ont le devoir de le manifester, le montrer aux indifférents »<sup>3930</sup>. Là est l'essence du « devoir de mémoire » et d'alerte qu'il s'est lui-même donné, au nom d'une solidarité de celle – concurrente à la solidarité « communiste » – qui le vit combattre en Indochine aux côtés des Vietnamiens, et qui le vit survivre à la captivité, en compagnie de trop peu de ses camarades. En tant que survivant, Raoul Montaud estime donc, comme David Rousset avant lui, avoir le devoir d'alerter le monde, et d'abord la France, « contre une certaine intelligentsia, qui conduit surtout à l'égoïsme, au laxisme, à un nihilisme destructeur et anarchique, ennemi du bonheur »<sup>3931</sup> – nous retrouverons évidemment cette dialectique haussée en réquisitoire collectif dix ans plus tard, au moment de l'« affaire Boudarel » (voir infra). C'est aussi l'ancien combattant d'Indochine-Algérie qui s'exprime, estimant que son devoir d'alerte doit aussi se déployer, plus largement, contre les « victoires de la subversion, lâche ou manipulée [...] et ses] millions de victimes, un peu partout en Afrique, en Asie, en Amérique, en Europe même »<sup>3932</sup>. C'est également l'ancien soldat de l'empire converti au « devoir de mémoire » qui raconte, afin de réhabiliter « notre "Empire Colonial" qui, s'il était loin d'être parfait, avait eu de grands mérites »<sup>3933</sup> et pour que « nos enfants et nos petits-enfants [...] sachent qu'ils n'ont pas à rougir de nous, les "Anciens d'Indo" »<sup>3934</sup> :

« J'ai connu les pires souffrances, j'ai su ce que c'était de voir la mort [...] et je savais que c'était le résultat **d'une série incroyable d'inepties** [en gras dans le texte], conscientes et malhonnêtes souvent, responsables de tant de drames et de morts. Il faut que vous le sachiez. Je viens donc vous "gueuler" mon témoignage, sans haine, sur une cruelle expérience d'un passé qui reste actuel par ses répercussions et, parce que les mêmes crimes stupides continuent contre **la Liberté, la Solidarité humaine, l'Humanité et l'Humanisme dans lesquels réside notre survie** [en gras dans le

<sup>3928</sup> Gén. Vanbremeersch, « Préface », in R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin, op. cit.*, p. 9 (confirmé par R. Montaud, p. 18).

<sup>3929</sup> Cette avant-propos date des années 1980, le corps du témoignage datant pour sa part de la première moitié des années 1950.

<sup>3930</sup> R. Montaud, « Pourquoi ? Avant-propos », in R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin, op. cit.*, p. 16.

<sup>3931</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>3932</sup> *Ibid.*, p. 21-22.

<sup>3933</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>3934</sup> *Ibid.*, p. 19.

texte]. »<sup>3935</sup>

On le sait, beaucoup de témoins ont cependant déjà publié leurs récits de captivité depuis les années 1950 ; aussi, se demande Raoul Montaud : « Qu’apporterait mon livre après tant d’auteurs célèbres ? »<sup>3936</sup> Et de répondre immédiatement : « je me suis aperçu que bien des choses qui auraient dû être dites étaient toujours ignorées »<sup>3937</sup> :

- « Parlant des combats, on n’évoque le plus souvent que Dien Bien Phu et, pourtant, c’est à CAO BANG, en 1950, que sonna le tocsin.
- Parlant des soldats, on a magnifié, à juste titre d’ailleurs, la Légion et les Paras, mais il y eut bien d’autres combattants.
- Personne (ou presque) n’a parlé des incomparables goumiers, du Groupe des Tabors Marocains d’Extrême-Orient [...].
- Parlant de prisonniers des viet, on n’a généralement évoqué que le camp n° 1, où étaient presque tous les officiers. Dans les autres camps, officiers, sous-officiers, hommes de troupe mêlés, Français, étrangers... Nord-Africains..., c’était plus effroyable encore. [...] Nous qui savons combien c’est horrible, nous devons vous le dire. »<sup>3938</sup>

Cette horreur, Raoul Montaud et René Mary l’exposent tout au long de leurs témoignages, dans un style cependant bien moins sombre et revendicatif que dans l’avant-propos – contemporain – de Montaud : l’infirmier du camp n° 3 décrite comme « pire que la plus affreuse baraque des camps de déportés en Allemagne »<sup>3939</sup> ; « le traumatisme [...] psychique »<sup>3940</sup> de devoir se soumettre à la comédie du mensonge et du faire semblant face à la propagande de leurs geôliers ; l’exécution du caporal Roger Journes<sup>3941</sup> ; le spectacle du camp n° 3 « évoqu[ant] misérablement les terribles camps de déportation [...], nos geôliers n’[ayant] rien à envier aux tortionnaires de BUCHENWALD ou DACHAU »<sup>3942</sup> ; l’indifférence face au nombre de décès, « pass[a]nt sur nous sans faire de bruit, sans nous atteindre »<sup>3943</sup> ; le ressentiment envers un haut-commandement français jugé incompetent, injuste et insensible... Mais aussi l’entraide et l’amitié du groupe primaire de captivité, celui-là même, chez les anciens des camps n° 2 et 3 ou des camps d’internés civils, se métamorphosant dans les années 1980 en un micro-réseau testimonial œuvrant pour la mise au jour de leur expérience de simples sous-officiers-soldats prisonniers ou d’otages civils, là où les mémoires d’officiers avaient jusque-là régné en maîtresses. Ce sont en effet des

---

<sup>3935</sup> *Ibid.*, p. 16-17.

<sup>3936</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>3937</sup> *Id.*

<sup>3938</sup> *Ibid.*, p. 20-21.

<sup>3939</sup> R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, op. cit., p. 115

<sup>3940</sup> *Ibid.*, p. 124. « Le traumatisme est psychique », écrit Montaud. « Les fiers cavaliers, les orgueilleux chevaliers, les nobles croisés, les descendants des paladins voient leur panache piétiné dans la gadoue, c’est plus dur à subir que la faim ou la fatigue. »

<sup>3941</sup> *Ibid.*, p. 143-144 ; R. Mary, *Les bagnards d’Hô Chi Minh*, op. cit., p. 136-137.

<sup>3942</sup> R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, op. cit., p. 182.

<sup>3943</sup> R. Mary, *Les bagnards d’Hô Chi Minh*, op. cit., p. 197.

prisonniers « oubliés » ayant le sentiment d'être un peu plus encore « oubliés » que les autres qui prennent la plume dans les années 1980, comme en attestent d'ailleurs les titres des mémoires de Raoul Montaud et de Jacques Teisserenc : les civils faits prisonniers par la RDV dès 1946 – qui sous la plume d'Henri Amouroux sont décrits comme « oubliés de la France, oubliés du monde et presque oubliés de Dieu »<sup>3944</sup> –, et surtout les simples soldats et sous-officiers faits prisonniers sur la RC4 en 1950, généralement morts en captivité ou libérés de manière anticipée – c'est le cas de René Mary, libéré en juillet 1951, et de Raoul Montaud, libéré en décembre de la même année. En effet, reconnaît lui-même un ancien prisonnier du camp n° 1, le colonel Charton, dans sa préface du récit de René Mary :

« On a beaucoup parlé du "camp n° 1", on a surtout beaucoup écrit sur la vie menée par les officiers, adjudants-chefs et adjudants détenus par les Viets. On s'est beaucoup moins préoccupé des camps où pourrissaient mélangés sous-officiers et hommes de troupe, et pourtant ! Ces bagnes ont eu aussi leurs tragédies et leur part d'héroïsme [...] Le livre de René Mary montre que nos sous-officiers et hommes de troupe (je le répète soldats d'élite de la RC4) ont su résister aussi bien et peut-être mieux à la propagande viêt-minh que les "pensionnaires" du camp n° 1. »<sup>3945</sup>

C'est d'ailleurs ainsi que l'ouvrage de René Mary est présenté à la presse<sup>3946</sup>, alors que la campagne des anciens prisonniers de la RDV pour aboutir à un statut à part entière (voir infra) prend son essor ; et c'est aussi sur la base de cet ouvrage, attesté par le propos « académisé » de Robert Bonnafous dans sa thèse d'université soutenue en 1985 (voir supra), que l'activisme de l'Association Nationale des Anciens Prisonniers d'Indochine (ANAPI), fondée la même année (voir infra), va se déployer, les cadres de l'ANAPI se servant des mémoires de captivité de Mary comme d'une sorte de « dossier de presse ». Dans la deuxième moitié des années 1980 en effet, il est décidé par le bureau de l'ANAPI que, « pour tout chèque égal ou supérieur à 300 Francs, son auteur recevrait la carte de l'A.N.A.P.I. comme Membre "BIENFAITEUR" [...] et UN EXEMPLAIRE du meilleur LIVRE existant actuellement sur la vie dans les Camps de Prisonniers – "LES BAGNARDS D'HÔ-CHI-MINH" de René Mary »<sup>3947</sup>.

Plus encore, les quelques articles publiés dans la presse par d'anciens prisonniers de la

---

<sup>3944</sup> Henri Amouroux, « Préface », in *J. Teisserenc, Les oubliés du Nord-Annam, op. cit.*, p. 11.

<sup>3945</sup> Colonel Charton, « Préface », in R. Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh, op. cit.*, p. 11.

<sup>3946</sup> « Si le sort qui fut réservé à ces "pensionnaires" du camp n° 1 a été connu relativement tôt, en particulier par le livre de J.-J. Beucler, celui des prisonniers des camps n° 2 et 3, qui sont l'objet du présent ouvrage, avait été purement et simplement laissé dans l'ombre. On comprend la qualité de révélation, voire l'effet détonateur dans la conscience "mystifiée" du document de René Mary. » « Ancien prisonnier du Viêt-minh, René Mary décrit "Les Bagnards d'Hô Chi Minh" », Archives du Musée d'histoire militaire de Lyon, classeur 77 (il s'agit vraisemblablement d'un article tiré de *L'Indépendant*, 1986 ou 1987).

<sup>3947</sup> Lettre de Jack Bonfils, vice-président national de l'ANAPI, au général (ER) Claude Sommervogel, 18 mars 1988, Archives du musée militaire de Lyon, classeur 77.

RDV pour populariser leur combat pour obtenir un statut digne de ce nom citent généralement la thèse de Robert Bonnaïfous, et/ou le témoignage de René Mary, et/ou le roman testimonial d'Erwan Bergot comme une sorte de « Pour en savoir plus ». C'est notamment le cas du colonel Eric Weinberger, dans l'interview qu'il accorde en avril 1989 à la revue *Hommes de guerre*, pour lequel son expérience propre d'officier – il était alors lieutenant – fait prisonnier à Dien Bien Phu et interné au camp n° 1 ne doit pas servir d'étalon pour mesurer les souffrances subies par les anciens prisonniers de la RDV et évaluer leurs droits à réparation :

« Bien que considérés par les Viets comme des criminels de guerre, nous ne connaissons pas l'épuisante marche vers les camps, que subiront nos hommes sur plusieurs centaines de kilomètres et au cours de laquelle beaucoup mourront avant d'être arrivés à destination. [...] Epuisés par leur marche forcée, privés de leurs officiers, les survivants subiront des pressions psychologiques plus importantes, sous la forme de séances d'auto-critiques et de lavages de cerveau. Le manque de nourriture associé à de dures journées de travail sous un climat insalubre contribueront à transformer ces hommes en cadavres ambulants, rongés par l'amibiase et le paludisme. Les Viets ont montré de quoi ils étaient capables et dans leur funeste entreprise, leurs méthodes pour avilir les hommes n'auront rien à envier à celle des Nazis quelques années auparavant. »<sup>3948</sup>

Pour Eric Weinberger, qui a lui-même connu la déportation durant la Seconde Guerre mondiale, et plus globalement pour la direction de l'ANAPI, c'est d'abord sur ces sous-officiers et soldats prisonniers qu'il convient de placer la focale du lobbying de l'association pour parvenir au statut tant espéré, conçu sur le modèle de celui des déportés :

« J'aimerais conclure en disant ma révolte vis-à-vis de ce grave problème car, que ce soit en captivité ou une fois revenu à la vie civile, ce sont presque toujours les deuxième classes, caporaux et sous-officiers, moins informés et encadrés que leurs supérieurs hiérarchiques, qui supportent les frais d'une telle injustice du pays à leur égard. Comme toujours, ce sont les "petits" qui trinquent ! »<sup>3949</sup>

Ainsi compris, publiés dans la première moitié des années 1980 à l'initiative de non-officiers ou d'officiers internés pour l'essentiel de leur captivité dans des camps de troupe, ces ouvrages testimoniaux préparent la mobilisation générale des anciens prisonniers de la RDV pour parvenir au statut qui leur sera finalement accordé le 31 décembre 1989. Ce faisant, ils participent du changement de configuration à l'œuvre dans l'espace de discours de la captivité française en Indochine, du paradigme de l'officier résistant et héroïque à celui du soldat victime et survivant, car c'est bien dans les camps de sous-officiers et hommes de troupe que la mortalité fut de loin la plus élevée : un changement de paradigme dont les principaux temps forts seront bientôt la lutte pour le statut de 1989 et l'« affaire Boudarel ». Car c'est bien le combat pour la reconnaissance de l'un des crimes de guerre

---

<sup>3948</sup> Col. E. Weinberger, in Denis Lassus & al., « Diên Biên Phu », *Hommes de guerre*, avril 1989, *op. cit.*, p. 39.

<sup>3949</sup> *Ibid.*, p. 40.

majeurs de l'histoire du XXe siècle qui se profile à l'horizon de ces récits, de même que l'administration des preuves de la part coupable de la France vis-à-vis de ses soldats ; ainsi, fait dire Erwan Bergot à l'un de ses personnages, peu avant de mourir : « Dans trente ans, dans quarante ans, si vous survivez, vous resterez marqués par l'épreuve que nous avons traversée. Revient-on, intact, de l'enfer ? »<sup>3950</sup>

Non, l'on ne revient pas intact de cet « enfer » ; c'est du moins ce que Raoul Montaud, Robert Bonnafous, René Mary et Erwan Bergot, pour les prisonniers militaires, René Moreau et Jacques Teisserenc, pour les internés civils, laissent transparaître au travers de leurs récits, tout à l'exposition des traumatismes subis par eux et leurs compagnons en captivité à une époque où, précisément, le *traumatisme* tend à migrer du champ psychiatrique vers l'espace social et politique, s'imposant comme une nouvelle clé de lecture des passés douloureux de l'humanité<sup>3951</sup>. Ainsi, poursuit Erwan Bergot :

Les prisonniers libérés du camp 42 « presentaient déjà que pour se retrouver de plain-pied dans le monde des vivants il leur faudrait parcourir un long chemin, hérissé d'embûches, de brusques moments de protestation, d'interminables nuits passées à redouter le cauchemar qui les dressait, enfiévrés et trempés de sueur, le cœur dévasté. [...] Ils préféraient se regrouper pour se taire entre eux. Plus tard, très tard, dans dix ans, dans vingt ans peut-être, auraient-ils à nouveau le courage de replonger dans l'enfer. »<sup>3952</sup>

Ainsi introduite, l'absence de politiques de reconnaissance et de réparation, de la part de l'Etat français, apparaît d'autant plus injuste et coupable, et leur lutte pour un statut à part entière comme d'autant plus légitime ; en effet, écrit Erwan Bergot dans son « Avertissement » aux lecteurs, les anciens prisonniers de la RDV « n'ont réclamé, et c'est leur honneur, ni réparation, ni reconnaissance. Qui donc, après plus de trente ans, a même songé à leur accorder l'une ou l'autre ? »<sup>3953</sup>

Ces témoignages préparent d'ailleurs d'autant mieux la mobilisation générale des anciens prisonniers de la RDV pour parvenir au statut du 31 décembre 1989 qu'ils sont pour partie déjà des œuvres collectives. Ainsi le Convoi 42 d'Erwan Bergot tire-t-il son origine du fait que, « depuis de nombreuses années, quelques-uns des survivants du Convoi auquel [il] appartenai[t] [lui] avaient demandé de raconter ce que fut cette longue marche à la mort, suivie d'un séjour de cauchemars au cœur de la forêt, dans ce bagne sinistre appelé Camp

---

<sup>3950</sup> E. Bergot, *Convoi 42*, op. cit., p. 373.

<sup>3951</sup> Sur cette question, voir D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme*, op. cit.

<sup>3952</sup> E. Bergot, *Convoi 42*, op. cit., p. 407. Et les anciens du camp 42 – à tout le moins ceux de la petite équipe mise en lumière par Bergot dans son roman – d'entretenir le contact et de se retrouver, en conclusion de l'ouvrage, pour le vingtième anniversaire de Diên Biên Phu.

<sup>3953</sup> Erwan Bergot, « Avertissement », in *ibid.*, p. 8.

42. Ils [lui] ont confié leurs récits, raconté leurs épreuves, et [l']ont aidé à reconstituer ce que [s]a mémoire avait effacé. »<sup>3954</sup>

Semblables pactes autobiographiques<sup>3955</sup> collectifs sont aussi repérables chez les autres auteurs de notre corpus s'agissant des années 1980, chez Robert Bonnaïfous évidemment, mais aussi chez les deux anciens des camps n° 2 et 3, Raoul Montaud, qui écrit au nom des « compagnons du Mao-Len »<sup>3956</sup> – sorte d'amicale préfiguration de l'ANAPI –, et René Mary, qui destina un manuscrit de ses *Bagnards d'Hô Chi Minh* à tous ses anciens camarades de captivité avec lesquels il était resté en lien, afin de recueillir leur sentiment et faire valider, collectivement, son récit : François Gonzalès, Michel Cheminet, Eugène Lemaire<sup>3957</sup>, de Banderier, tous quatre respectivement anciens sergent-chef et sergents des Formations indochinoises de Cao Bang, René Rabut, ancien sergent au 2/71 CCR de Long Son, Marc Bermoz (pseudonyme Marc Barellon<sup>3958</sup>), ancien adjudant du 3<sup>e</sup> bataillon du 3<sup>e</sup> REI, Robert Dequier, ancien caporal-chef du 8<sup>e</sup> RTM, René Gerber, ancien sergent infirmier du 1<sup>er</sup> BEP, Roger Cornet, ancien sergent du 3<sup>e</sup> Tabor marocain, et Jacques Bacquet, ancien sergent du 73/3 bataillon de Génie de Cao Bang. Des extraits de leurs lettres, sortes de « rapports de co-expertise », figurent en ouverture de l'ouvrage, sous l'intitulé « Témoignages »<sup>3959</sup> car, explique René Mary à la fin de son récit, « nos sentiments se sont développés ensemble et c'est toujours ensemble que nous réagissons »<sup>3960</sup>.

Pour certains, cette lecture permet de refermer une sorte de plaie ; ainsi François Gonzalès, qui écrit à René Mary :

« Tu as remué de cette terre lointaine cette autre mémoire "sans nom" qui a longtemps travaillé les survivants que nous sommes, jusqu'à leur donner des nuits de cauchemars et d'angoisse [...] Tu as rendu force aux scènes, toujours suspendues dans nos têtes et que nous ne pouvions écrire. J'en ai été bouleversé. [...]

Je te remercie d'avoir brisé ces chaînes du silence qui enfermaient ce que nous avons vécu... c'est comme si tu avais cicatrisé, en partie, les blessures morales et physiques que nous avons subi ; elles sont restées toujours présentes dans notre vie »<sup>3961</sup>.

---

<sup>3954</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>3955</sup> Voir Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 1996.

<sup>3956</sup> R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin*, *op. cit.*, p. 1 et dernière page (non paginée).

<sup>3957</sup> Eugène Lemaire, pour René Mary, « c'est le copain de toujours. Nos vies sont parallèles. Dès notre incorporation, puis avec Saint-Maixent, l'Indochine, les campos, la libération, maintenant et pour toujours, nous sommes frères. » R. Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, *op. cit.*, p. 258.

<sup>3958</sup> Ancien combattant dans la Waffen SS, engagé après-guerre dans la Légion étrangère, Marc Bermoz est par ailleurs poète (ses poèmes sur la captivité sont édités en 1989, après sa mort).

<sup>3959</sup> R. Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, *op. cit.*, p. 19-23.

<sup>3960</sup> *Ibid.*, p. 255.

<sup>3961</sup> François Gonzalès, in *ibid.*, p. 19.

Pour Michel Cheminet, « cela fait encore très mal. Nous ne pourrions jamais oublier »<sup>3962</sup>, ajoute-il. Tous, surtout, attestent de la véracité du récit de René Mary. Pour Michel Cheminet, « tout est réel et vrai, non romancé »<sup>3963</sup> ; « chaque page est vraie »<sup>3964</sup>, ajoute Jacques Bacquet ; « c'est un témoignage d'une véracité telle qu'il suscite des émotions difficiles à contenir [...] ce n'est pas du roman »<sup>3965</sup>, répète encore Marc Bermoz ; ce « récit est d'une fidélité bouleversante »<sup>3966</sup>, il est « plein de vérité »<sup>3967</sup> et « retrace parfaitement la réalité des camps de troupe »<sup>3968</sup>, attestent encore Robert Dequier, Roger Cornet et de Banderier ; et René Rabut de rendre ainsi hommage à son copain : « Merci d'avoir voulu, et su écrire "vrai", de nous avoir recherchés, retrouvés, réunis... »<sup>3969</sup>

Précisément, comment ces anciens prisonniers se sont-ils « retrouvés, réunis », alors que René Mary l'avoue lui-même à la fin de son récit, « le hasard des affectations, la réforme pour les plus malades ont séparé [leurs] vies »<sup>3970</sup> ? En fait, l'Indochine et la captivité continuent de les unir, du point de vue des souvenirs partagés, évidemment, mais aussi du point de vue des marques de l'Indochine et de la captivité dans leurs présents respectifs. Ainsi, observe Robert Bonnafous :

« La gale revint saisonnièrement, les crises de paludisme se prolongèrent et l'amibiase continua à tordre les tripes des malades. Tous les ans, une partie d'entre eux effectue un séjour dans les hôpitaux. Des cures leur sont prescrites. »<sup>3971</sup>

Ces cures<sup>3972</sup> sont l'occasion de se retrouver et d'évoquer le passé qui, tout à la fois, les lie entre eux et les sépare de leurs proches. Ainsi, raconte René Mary, « plus de trente ans après, lorsque nous nous rencontrons en cure thermale, au hasard d'un voyage, tout en nous est intact, présent, vivant. [...] Entre nous subsistent des liens de compréhension, d'amitié, de fraternité fondus dans un même creuset. »<sup>3973</sup> Autrement dit, c'est moins la conservation supposée de souvenirs de la part d'individus atomisés, que des moments de regroupement

---

<sup>3962</sup> Michel Cheminet, in *id.*

<sup>3963</sup> *Id.*

<sup>3964</sup> Jacques Bacquet, in *ibid.*, p. 23.

<sup>3965</sup> Marc Bermoz, in *ibid.*, p. 21.

<sup>3966</sup> Robert Dequier, in *ibid.*, p. 22.

<sup>3967</sup> Roger Cornet, in *id.*

<sup>3968</sup> De Banderier, in *ibid.*, p. 19.

<sup>3969</sup> René Rabut, in *id.*

<sup>3970</sup> R. Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, *op. cit.*, p. 255.

<sup>3971</sup> Robert Bonnafous, « Les prisonniers du corps expéditionnaire français dans les camps viêt-minh (1945-1954) », Dossier « La captivité (1914-1945) », *Guerres mondiales et conflits contemporains, Revue d'histoire*, 37<sup>e</sup> année, n° 147, juillet 1987, p. 104.

<sup>3972</sup> Est-ce parce que ces témoignages ont été rédigés ou initiés en cure, ou à l'hôpital, que le droit à reconnaissance et à réparation devient le fer de lance des anciens prisonniers de la RDV dans les années 1980 ?

<sup>3973</sup> R. Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, *op. cit.*, p. 255.

– à l’occasion de cures par exemple –, qui contribuent à l’homogénéisation des souvenirs de la détention.

Une fois les « chaînes du silence »<sup>3974</sup> brisées par Raoul Montaud et René Mary – et Claude Bergerat (alias Goëldhieux) avant eux –, d’autres anciens prisonniers des camps 2 et 3 prennent la plume ; ainsi l’un des plus proches amis de René Mary, Amédée Thévenet<sup>3975</sup>, dont l’entreprise testimoniale prend directement sa source au creuset de la réunion des anciens prisonniers du camp n° 3 opérée par René Mary au début des années 1980 :

Bastide-de-Sérou, Ariège, 16 octobre 1994 : « Nous voici réunis, comme chaque année, une trentaine de survivants du camp n° 3 avec les épouses ou compagnes [...]. J’ai retrouvé le récit de la captivité que j’avais écrit à l’hôpital du Val-de-Grâce, en 1952 [...]. Je l’ai communiqué à Dequier, Cornet, Rabut et Dubus. Ils m’encouragent à reprendre tout cela, avec mes carnets de route retrouvés dans la cave, pour en faire un livre. »<sup>3976</sup>

C’est ce qu’Amédée Thévenet va faire (voir infra), associant son propre témoignage<sup>3977</sup> à ceux de plusieurs autres de ses compagnons, dont René Mary. Et c’est en cure thermale, à Vichy, en mai 1995, qu’il achève ses *Goulags indochinois* ; c’est là aussi qu’il demande au général de Sesmaisons, alors président de l’ANAPI, de bien vouloir préfacer son livre, lui-même étant au même moment engagé dans l’écriture de ses mémoires de captivité, qu’il confie à cette occasion à Amédée Thévenet.<sup>3978</sup> C’est aussi en cure que Jean Dollet, au milieu des années 1990, rédige son témoignage de captivité, prélude au collectif *Devoir de mémoire*, réalisé en 1997 sous la houlette de l’ANAPI :

« En période de cure en juin 1995 dans le Massif Vosgien propice en la circonstance pour la sérénité du cœur et de l’esprit j’ai disposé de ce capital pour me lancer dans quelques écrits et par étape annuelle dans le même site. [...] et puis des camarades du camp m’y encourageaient [...] En résumé c’est l’échange de nos rencontres qui a fortifié celle-ci communément. »<sup>3979</sup>

Dans les années 1980, ces retrouvailles et rencontres collectives, à l’occasion de cures ou dans d’autres espaces de socialisation – telles par exemple les commémorations et autres cérémonies militaires –, sont décisives dans la formation du collectif d’anciens prisonniers, bientôt regroupés en Association nationale des anciens prisonniers d’Indochine (ANAPI), qui œuvrera à partir du milieu des années 1980 à redéployer la cause des anciens prisonniers de la RDV vers un combat plus ou moins fédérateur pour la réparation et la reconnaissance. Plus encore, en observant plus finement la composition sociologique des principaux

<sup>3974</sup> François Gonzalès, in *ibid.*, p. 19.

<sup>3975</sup> Amédée Thévenet, cité in *ibid.*, p. 258

<sup>3976</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois, op. cit.*, p. 19.

<sup>3977</sup> C’était d’ailleurs déjà à l’hôpital, au milieu des années 1950, qu’Amédée Thévenet avait jeté sur le papier son témoignage de captivité.

<sup>3978</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois, op. cit.*, p. 379-380.

<sup>3979</sup> Jean Dollet, « Avant-propos », in J. Dollet (dir.), *Devoir de mémoire, op. cit.*

porteurs de la cause anapienne depuis les années 1980, on s'aperçoit que leur degré d'interconnaissance est déjà très fort avant 1985, date de fondation de l'ANAPI. Ainsi René Mary, Amédée Thévenet, René Rabut<sup>3980</sup>, Roger Cornet<sup>3981</sup>, André Dubus<sup>3982</sup> et, plus à la marge des actions de l'ANAPI à la fin du XX<sup>e</sup>-début du XXI<sup>e</sup> siècles, Raoul Montaud, Claude Bergerat (alias Claude Goëldhieux), Robert Dequier, etc., sont-ils tous d'anciens prisonniers du camp n° 3, capturés en octobre 1950 sur la RC4 et libérés de manière anticipée entre juillet 1951 et juillet 1952<sup>3983</sup>. Ainsi, raconte René Rabut à propos de ses débuts au sein de l'ANAPI :

« 9 janvier 1986 : au courrier, une lettre datée du 8 d'André Vichard, camarade de Michel Cheminet, que j'ai rencontré à Autun en 1983. Ancien de la RC4 et du 1<sup>er</sup> Régiment de chasseurs à That-Khé, il m'annonce la création par Pierre Mariani, à Nice, d'une association regroupant les anciens prisonniers du Viêt-minh [...]. Il me demande de créer une délégation Franche-Comté [...] Grâce à René Mary, auteur du livre "Les bagnards d'Hô Chi Minh", j'ai déjà rencontré ici ou là d'anciens camarades du camp n° 3. Et je suis en relation régulière avec Roger Cornet [...]. Ces retrouvailles successives ont ravivé mes souvenirs d'Indochine ; aussi ma décision est prise : je décroche mon téléphone et je dis à André que j'accepte. »<sup>3984</sup>

Certains anciens du camp n° 3 connaissent qui plus est relativement bien les deux premiers initiateurs de l'ANAPI, Pierre Mariani, ami d'Amédée Thévenet<sup>3985</sup>, et surtout Jack Bonfils, notamment proche de Raoul Montaud<sup>3986</sup> et d'Amédée Thévenet ; faits prisonniers sur la RC4, tous connaissent également Jean-Jacques Beucler – tout particulièrement Roger Cornet, qui a servi avec lui au sein des Tabors – ; Amédée Thévenet a quant à lui servi sous les ordres du lieutenant Yves de Sesmaisons, partageant également avec lui une même foi catholique... Les indices d'interconnaissance préalable à la création de l'ANAPI ne manquent pas.

Ces hommes, rescapés des camps de la RDV, « ont maintenant l'âge de la retraite », écrit Jean-Jacques Beucler dans la postface de *Goulags indochinois* : « leurs loisirs forcés, leur

---

<sup>3980</sup> René Rabut, qualifié d'« âme de l'ANAPI » par le général de Sesmaisons (*ANAPI, ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 21), deviendra notamment le délégué de l'ANAPI pour la France-Comté, le responsable de l'ANAPI Grand-Est, vice-président délégué et secrétaire général.

<sup>3981</sup> Secrétaire général délégué de l'ANAPI, qui aura en charge le suivi des effectifs de l'association ainsi que le bulletin de liaison *Maolen Info*.

<sup>3982</sup> Vice-président de l'ANAPI, il aura notamment en charge la réalisation de l'annuaire.

<sup>3983</sup> Font partie du convoi Henri Martin, libérés en juillet 1951 : René Rabut, Georges Moulard, Roger Cornet, René Mary, Michel Cheminet, François Gonzales, Eugène Lemaire, etc. Appartiennent au convoi Léo Figuières, libérés en septembre 1951 : Amédée Thévenet, Robert Dequier, René Chanliaud, Georges Laporte, Jacques Bacquet, etc. Ont intégré le convoi de Noël, libérés en janvier 1952 : Raoul Montaud, Marc Bermoz, Claude Bergerat, etc. Enfin, font partie du convoi anniversaire du président Hô, libérés en juillet 1952 : André Dubus, etc.

<sup>3984</sup> René Rabut, « La délégation Franche-Comté », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 197.

<sup>3985</sup> P. Mariani, *La R.C.4, op. cit.*, p. 4.

<sup>3986</sup> J. Bonfils fournit certaines archives de A. Thévenet, *Goulags indochinois, op. cit.* ; il est également cité in R. Montaud, *Les oubliés du Tocsin, op. cit.*, p. 114.

maturité automatique et leur philosophie de vie les encouragent à "faire le point" et à témoigner. »<sup>3987</sup> Pour André Boissinot par exemple, à la fin des années 1980, c'en est ainsi fini de « tous les soucis inhérents à un parcours pour le moins mouvementé et toujours axé sur le devenir »<sup>3988</sup> : « Ma vie de "retraité", terme administratif qui définit ma condition, devient ainsi plus tranquille avec moins de contraintes, ce qui me permet une plus grande liberté d'action »<sup>3989</sup> ; « liberté d'action » qui l'autorise à publier ses mémoires de captivité à s'investir dans la vie de l'ANAPI, dont il devient le délégué pour la région Provence en 1989.

C'est dans ces circonstances, dans un contexte relativement favorable, avec une base sociologique élargie et favorisée par la situation retraitée de ses membres, que l'ANAPI va tenter de faire jaillir l'expérience des anciens prisonniers de la RDV comme un « traumatisme historique »<sup>3990</sup> majeur de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, estime au tout début des années 1990 le docteur Marblé au jour de son expertise psychiatrique d'anciens prisonniers de la RDV (voir infra) :

« La seconde retraite de personnes atteignant l'âge de 60 ans actuellement y est certainement pour quelque chose : l'oisiveté nouvelle laisse libre cours aux ruminations et cette période de leur vie les amène à faire un bilan dont la guerre est le chapitre le plus important. [...] "On était trop jeunes pour tout ça" disent-ils en pensant aux horreurs de la guerre, "mais c'était notre jeunesse" rajoutent-ils en un saisissant raccourci : comment se débarrasser d'un terme de cette alternative sans l'autre, de l'horreur sans le souvenir de la jouissance attaché à cette période et au traumatisme précisément ? »<sup>3991</sup>

C'est précisément l'une des questions au cœur du redéploiement de la question des anciens prisonniers de la RDV à partir des années 1980, entre réinvention du collectif d'anciens combattants-prisonniers, mise à plat de leurs « traumatismes », appels à la justice, espoirs de réparation et de reconnaissance, et réhabilitation du cadre de leur jeunesse précisément brisé par la guerre et la captivité.

---

<sup>3987</sup> Jean-Jacques Beucler, « Postface », in A. Thévenet, *Goulags indochinois*, op. cit., p. 385

<sup>3988</sup> A. Boissinot, *Armé pour la vie*, op. cit., p. 146.

<sup>3989</sup> *Id.*

<sup>3990</sup> Claire Andrieu, « Le traitement des traumatismes historiques dans la France d'après 1945 », in Patrick Weil et Stéphane Dufoix (dir.), *L'esclavage, la colonisation et après...*, Paris, PUF, 2005, p. 599-621.

<sup>3991</sup> J. Marblé, « Prisonniers du Viet-Minh », *Médecine et armées*, 1991, t. 19, 5, p. 279-281, p. 281.

### 1.2.2 Un nouvel espace des possibles vers l'autonomisation de la cause des anciens prisonniers de la RDV ?

« Une guerre bien différente des autres, une association pas vraiment comme les autres, des anciens prisonniers pas du tout comme les autres. »<sup>3992</sup> Tels sont les mots par lesquels commence l'historique de l'Association nationale des anciens prisonniers d'Indochine<sup>3993</sup>, initié, coordonné et dirigé par André Saint-Georges (également auteur de ce préambule), publié en 2004 pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'Indochine et de la libération des camps de la RDV, sur le double modèle de l'historique régimentaire et des monographies écrites par les associations de déportés.

Tel est ainsi le cadre de la reconnaissance attendue par l'ANAPI : égalité de dignité avec les autres catégories d'anciens combattants-prisonniers-déportés, mais d'abord différenciation, visant à garantir le respect et les droits dus *singulièrement* au collectif des anciens prisonniers d'Indochine. Plus encore, pour André Saint-Georges, cette nécessaire différenciation à opérer est assise sur une triple singularité :

- D'abord les anciens combattants-prisonniers d'Indochine ont été engagés dans une guerre comme la France « n'en avait pas encore connue », menée afin de « permettre la poursuite d'une action civilisatrice » et durant laquelle « ils se battirent avec tout leur cœur, pour apprendre que c'était finalement une "sale guerre", et qu'eux-mêmes n'étaient que des "soldats perdus" »<sup>3994</sup>, trahis par leurs propres compatriotes, ouvriers saboteurs dans les usines d'armement, dockers frappant les blessés à leur débarquement à Marseille, Français subventionnant le combat de la RDV ou refusant de donner leur sang pour les soldats du CEFEO blessés.

- Leur association est née d'un collectif de souffrances, d'abord dans les camps où ils devaient apprendre « qu'ils étaient tous des criminels de guerre dont la survie ne tenait qu'à un fil »<sup>3995</sup>, contraints d'effectuer d'interminables et meurtrières marches, mal nourris et non soignés, épuisés par le travail et la jungle tonkinoise. « Et surtout, ils

---

<sup>3992</sup> André Saint-Georges, « Préambule », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 5.

<sup>3993</sup> En 2002, suite à la décision du ministre des Anciens combattants, M. Hamlaoui Mekachera, de faire profiter du statut de 1989 les détenus de moins de trois mois, le président de l'ANAPI, Jacques Bonnetête, demanda à André Saint-Georges et Yves de Sesmaisons de relater par écrit l'action qu'ils avaient contribué à conduire afin de parvenir au statut de 1989. Suite à la rédaction de cet historique, André Saint-Georges aurait eu l'idée d'un livre généralisant cette démarche pour l'ensemble de l'histoire de l'association, proposition entérinée par le congrès de l'ANAPI de Toulouse en mai 2003. C'est là l'histoire du collectif ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*

<sup>3994</sup> A. Saint-Georges, « Préambule », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 5.

<sup>3995</sup> *Id.*

devinrent les victimes d'un acharnement diaboliquement orchestré, dont l'objectif était la destruction de la personnalité et l'avilissement de l'être, en deçà du seuil du respect de soi-même. »<sup>3996</sup> Plus de la moitié en seraient ainsi morts, et les survivants en auraient été *traumatisés* pour le restant de leurs jours ; d'autant que « leurs souffrances inspirèrent la suspicion sinon le mépris », qu'ils auraient été cachés par les autorités françaises, puis oubliés, et qu'ils auraient ainsi souvent préféré « disparaître dans l'ombre de cette ingratitude ».

- Cette association est enfin née plus de trente ans après la libération des prisonniers, à l'initiative de « quelques caractères pas tout à fait comme les autres, des bonnes volontés qui étaient aussi de fortes volontés », de ces « meilleurs [qui] parvinrent peu à peu à convaincre les autres » – André Saint-Georges parle essentiellement de Pierre Mariani et Jack Bonfils – et à initier un combat aux dimensions plurielles, à la fois pour une large *connaissance* de leur expérience (devoir d'information et de mémoire), pour une *reconnaissance-réparation* des traumatismes et pathologies contractés en captivité (droit à indemnisation), pour l'*interconnaissance* de tous les anciens prisonniers d'Indochine, et au-delà de toutes les victimes des totalitarismes en Asie – Japon, Vietnam, Chine et Corée – (solidarité des victimes), et pour l'*au-delà-de-la-reconnaissance* (actions humanitaires, action pédagogique : réhabilitation).

Cette histoire n'est pourtant pas si atypique : il suffit de se pencher sur les historiques d'associations de prisonniers ou de déportés de la Deuxième Guerre mondiale<sup>3997</sup> pour y repérer les mêmes « singularités » : une expérience largement inconnue du reste de la nation, qui se montra parfois même hostile ; l'expérience collective d'une souffrance, non reconnue et même soupçonnée et méprisée par leurs compatriotes ; une association née de la bonne et farouche volonté de quelques-uns, au nom de tous et pour des objectifs dépassant toujours, en définitive, le simple combat pour la reconnaissance statutaire, sublimé dans des actions « humanitaires » ou déployées à destination de la jeunesse de France...

L'ANAPI est d'ailleurs loin d'apparaître sur un terrain vierge ; elle est également loin d'avoir le monopole sur la question des anciens prisonniers de la RDV. Dès les années

---

<sup>3996</sup> Cette citation, de même que les suivantes, sont tirées de *ibid.*, p. 6.

<sup>3997</sup> Voir par exemple Y. Durand, *La captivité : histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, *op. cit.* ; J.-C. Catherine (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre*, *op. cit.* ; L. Quinton, *Digérer la défaite*, *op. cit.*

1950, l'Association des anciens du CEFEO, qui se mue en 1956 en Association des combattants de l'Union française (ACUF), a pris à bras le corps, sous la présidence d'Yves Gignac, le problème des prisonniers : cherchant à peser sur le haut commandement français en Indochine pour qu'il envisage toutes les solutions possibles afin de libérer les prisonniers ou tout au moins améliorer leurs conditions de détention ; collectant des fonds pour l'envoi de colis, via la Croix rouge française, aux prisonniers ; intervenant tous azimuts afin que la RDV se soumette aux règles des conventions de Genève ; co-organisant l'accueil des prisonniers libérés après les accords de Genève ; poussant à la recherche des disparus ; sensibilisant les autres associations d'anciens combattants, et plus largement l'ensemble de la nation, au problème des prisonniers... À leur libération, rappelle Wladyslaw Sobanski, « de nombreux libérés adhèrent alors à l'Association »<sup>3998</sup> (l'ACUF), dont les futurs artisans de la création de l'ANAPI en 1985 :

« Dorénavant, tous les ans, à l'occasion de ses congrès et à chaque changement de ministère, l'Association peu à peu appuyée par plusieurs associations du monde combattant auxquelles elle a fait connaître les tristes réalités de la captivité en Indochine, renouvelle ses démarches en vue d'obtenir pour les prisonniers du Vietminh le bénéfice des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité accordées aux déportés internés résistants, sans demander la création d'un statut spécial qui n'a alors aucune chance d'être acceptée. »<sup>3999</sup>

Ces démarches, appuyées le cas échéant par certaines fédérations de déportés, comme la FNDIR, mènent aux décrets de 1973, 1977 et 1981 : la présomption d'origine est accordée aux anciens prisonniers d'Indochine s'agissant de certaines pathologies spécifiques (voir supra). Dans les années 1970-1980, une autre donnée, extérieure au contexte national, vient favoriser l'essor de la cause des anciens prisonniers UF de la RDV : la fin de la guerre états-unienne du Vietnam et la question des « *POW-MIAs* » (*Prisoners Of War-Missing In Action*) américains.

Si en France, l'intérêt que les prisonniers de la RDV suscitent à leur libération, en 1954, redescend aussi rapidement que le maigre débat public sur la guerre d'Indochine elle-même, malgré l'action d'associations telles que l'ACUF, de l'autre côté de l'Atlantique, la question des prisonniers de guerre américains trouve un formidable écho socio-politique dès la Seconde Guerre mondiale<sup>4000</sup>. Au printemps 1942 en effet, la longue et mortifère « *Bataan March* » imposée aux 75 000 Américains et Philippins – le plus important

---

<sup>3998</sup> W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 108.

<sup>3999</sup> *Ibid.*, p. 108-109.

<sup>4000</sup> Les lignes ci-dessous sont inspirées de nos articles « Entre héroïsation et victimisation : muséohistoire comparée des captivités de guerre... », *op. cit.* ; et « France / Etats-Unis : musées de guerre ou musées en guerre ?... », *op. cit.*

contingent de prisonniers de guerre états-uniens de toute la Deuxième Guerre mondiale –, sans soins ni nourriture, faits prisonniers par les Japonais lors de la bataille de Bataan-Corregidor<sup>4001</sup>, a un retentissement considérable aux Etats-Unis<sup>4002</sup>, dès lors utilisée comme un axe majeur de la propagande de guerre américaine. Après la guerre de Corée, dont « la question des prisonniers de guerre », rappelle François Cochet, « se situe au cœur même du règlement général du conflit »<sup>4003</sup>, la question des prisonniers de guerre américains est une troisième fois portée sur le devant de la scène publique américaine à la fin des années 1960 : en 1969, confrontées au silence des autorités vietnamiennes, et encouragées par le président Nixon lui-même, plusieurs épouses de prisonniers américains au Vietnam, au premier rang desquelles Sybil Stockdale (épouse de James Stockdale, prisonnier de guerre au Vietnam et futur candidat à la vice-présidence de Ross Perot en 1992), Evelyn Grubb, Mary Crowe, et autres proches, fondent la *National League of Families of American Prisoners and Missing in Southeast Asia* (aujourd'hui *National League of POW-MIA Families*, ci-après *NLPMF*), afin d'obtenir des informations sur *leurs* prisonniers et une amélioration de leurs conditions de détention, en faisant pression tout à la fois sur les autorités vietnamiennes et américaines.

Utilisant l'écho de la campagne de la *NLPMF*, le président Nixon fait du retour des prisonniers de guerre américains du Vietnam l'un de ses principaux arguments afin de remobiliser l'opinion américaine autour de l'effort de guerre américain au Vietnam et d'une sortie de guerre honorable. En application de l'accord de Paris du 27 janvier 1973, 591 prisonniers de guerre américains sont ainsi relâchés et rapatriés au cours de l'opération *Homecoming* : une opération directement orchestrée par la Maison blanche et particulièrement médiatisée<sup>4004</sup>.

Au Vietnam, constate en effet Pierre Journoud, « les prisonniers de guerre américains se comptent par centaines et non par milliers [...]. Ils sont très majoritairement des officiers pilotes dont les appareils ont été touchés lors de missions de bombardements sur le territoire nord-vietnamien par les missiles sol-air de la DCA de l'Armée populaire du Vietnam, entre

---

<sup>4001</sup> Voir Gavan Daws, *Prisoners of the Japanese: POWs of World War II in the Pacific*, New York, William Morrow, 1994.

<sup>4002</sup> Le 14 avril 1942, deux mères de prisonniers américains fondent la *Bataan Relief Organization*, muée en *Bataan Veterans Organization* au retour des prisonniers en 1945 et étendue à tous les PG en 1949, devenant la puissante *American Ex-Prisoners of War* (AXPOW).

<sup>4003</sup> F. Cochet, *Soldats sans armes*, op. cit., p. 168.

<sup>4004</sup> L'avion ayant rapatrié les prisonniers fait d'ailleurs partie des collections du National Museum of the US Air Force de Dayton (Ohio), en tant que *Flying Memorial*.

août 1964 et mars 1973 »<sup>4005</sup>. À la libération des prisonniers américains en 1973, si quelques fantassins détenus au Sud Vietnam, suspectés d’avoir un point de vue critique sur la guerre, ne sont pas autorisés par leur hiérarchie à s’exprimer librement sur la scène publique, l’essentiel des prisonniers, officiers pilotes souvent chevronnés, planifient ainsi l’attitude à adopter en amont de leur rapatriement, de manière à éviter le climat de suspicion dont avaient été victimes leurs prédécesseurs en Corée. En captivité, les officiers prisonniers d’Hanoi notamment – et parmi eux le célèbre groupe des « *Alcatraz Eleven* », considérés par leurs geôliers comme les plus résistants et donc enfermés, isolés les uns des autres, pendant plus de deux ans entre octobre 1967 et décembre 1969<sup>4006</sup> – vont jusqu’à anticiper les questions des journalistes à leur libération, élaborant en réponse des discours patriotiques « clé-en-mains », calés par avance sur le moule de la devise nixonienne du « *Return with honor* »<sup>4007</sup>. La chose est d’autant plus aisée en 1973 que, à l’image de ce qui s’était passé pour les prisonniers UF de la RDV, les prisonniers américains jugés suffisamment rééduqués par leurs geôliers ont été libérés avant les accords de Paris : à cette date, les camps vietnamiens ne contiennent donc plus, en principe, que des « fortes têtes »... , dès lors encouragées par Nixon lui-même à communiquer à la société américaine leur patriotisme régénéré dans la captivité en vue de réaliser l’union nationale, mise à l’épreuve à l’arrière durant la guerre<sup>4008</sup>, et réalisée de manière en apparence si parfaite, dans des conditions pourtant si difficiles, dans les geôles vietnamiennes. Après l’opération *Homecoming*, le président Nixon peut ainsi déclarer à ses compatriotes que « toutes nos troupes sont revenues d’Asie du Sud et qu’elles sont revenues avec honneur »<sup>4009</sup>, répondant ainsi à sa promesse de campagne de « *Peace with honor* » (1968).

---

<sup>4005</sup> P. Journoud, « Les prisonniers de guerre américains au Vietnam et la paix », *op. cit.*

<sup>4006</sup> Les « onze d’Alcatraz » sont : Robert Shumaker, James Stockdale (considéré comme le héros des héros des prisonniers américains d’Hanoi, il sera le candidat à la vice-présidence du ticket Ross Perot en 1992), Jeremiah Denton (connu pour sa participation forcée à la conférence de presse télévisée organisée par ses geôliers, durant laquelle, avec ses paupières, il épèlera le mot « torture », confirmant ainsi aux services de renseignement américains que les prisonniers étaient torturés), George Thomas Coker, Harry Jenkins, Sam Johnson, George McKnight, James Mulligan, Howard Rutledge, Ronald Storz (qui mourra en captivité) et Nels Tanner. Les dix survivants poursuivront une brillante carrière, militaire et pour certains d’entre eux politique.

Leur faculté de résistance et leur capacité à maintenir leur cohésion disciplinée a acquis une telle renommée que l’expérience de ce groupe de prisonniers est aujourd’hui enseignée aux futurs décideurs et managers. Voir par exemple Doug Moran, *If You Will Lead: Enduring Wisdom for 21st-Century Leaders*, Agate B2, 2011, p. 165.

<sup>4007</sup> M. J. Allen, *Until the Last Man Comes Home*, *op. cit.*, p. 68, d’après Craig Howes, *Voices of the Vietnam POWs, Witnesses to their fight*, Oxford, Oxford University Press, 1993.

<sup>4008</sup> *Ibid.*, p. 68-69.

<sup>4009</sup> Cité par William L. Hosch (ed.), *The Korean War and the Vietnam War: People, Politics, and Power*, New York, Britannica Educational Publishing, 2010, p. 196. Nous traduisons.

Mais le message délivré par les prisonniers libérés, avec l'assentiment de la Maison blanche, est plus large encore : les efforts des geôliers pour casser la communauté des prisonniers (isolement, endoctrinement, parades anti-américaines comme la célèbre *Hanoi March* de juillet 1966...) auraient buté sur les capacités de résistance des prisonniers américains et, surtout, sur leur aptitude à maintenir la cohésion de leur groupe militaro-national. Symbole de cette cohésion militaro-nationale : le code élaboré par les officiers prisonniers d'Hanoi qui, frappé sur les murs de leurs cellules, leur permettait de communiquer. Telle est ainsi la leçon de résilience donnée par les prisonniers américains à la nation américaine au moment de leur libération : à plus de 13 000 kilomètres des Etats-Unis, où des civils à l'abri à l'arrière se déchirent sur le sens de cette guerre, des Américains, fervents patriotes et héroïques résistants, trouvèrent la force d'affronter une interminable et effrayante captivité dans la réinvention d'une unité nationale en apparence si parfaite, que les officiers pilotes libérés sont mobilisés par le président Nixon lui-même pour régénérer le patriotisme des Américains et commencer à recoudre la plaie vietnamienne ouverte dans la société états-unienne.

Les différences dans le traitement réservé à leur retour aux prisonniers sont ainsi de taille, entre, d'un côté, les prisonniers de la guerre du Corée soupçonnés d'avoir succombé au « lavage de cerveau » communiste et parfois même accusés de collaboration avec l'ennemi, les prisonniers français d'Indochine, parfois soupçonnés mais surtout largement inconnus de la nation, et les prisonniers américains de la guerre du Vietnam qui, à la différence de leurs autres camarades vétérans, « sont relativement choyés par le gouvernement et par la population à leur retour aux Etats-Unis : accueil solennel réservé par le président Nixon lui-même, "unes" des grands quotidiens, innombrables discours et soirées festives en leur honneur, paraissent exprimer une véritable catharsis de l'humiliation collective de la défaite »<sup>4010</sup>, poursuivie bien au-delà de leur libération, jusque dans l'entretien jusqu'à nos jours d'une politique nationale du souvenir et de recherche des disparus.

Car le combat de la *NLPMF* ne s'arrête pas en 1973 : après l'opération *Homecoming*, il s'agit désormais pour l'association d'obtenir la libération d'éventuels *POW* (*Prisoners Of War*) toujours captifs, et d'obtenir le maximum d'informations sur les 2 500 personnels toujours portés disparus – les fameux *Missing in Action* (MIA) – ou déclarés morts mais dont les corps n'ont jamais été retrouvés<sup>4011</sup>. Un certain nombre de missions de sauvetage,

---

<sup>4010</sup> P. Journoud, « Les prisonniers de guerre américains au Vietnam et la paix », *op. cit.*

<sup>4011</sup> D. Fernandez, « L'opinion publique américaine et la question des Missing in Action », *op. cit.*, p. 133-

publiques et/ou privées<sup>4012</sup>, sont d'ailleurs tentées, sans réel succès. Avec le soutien du milliardaire et futur candidat à la présidentielle Ross Perot qui, après avoir tenté d'organiser, sans succès en 1969, une opération visant à ravitailler les prisonniers américains du Vietnam, finance la campagne de notoriété de l'association<sup>4013</sup>, la *NLPMF* voit son audience rapidement s'accroître dans les années 1970-1980. La presse s'intéresse à la question des *POW/MIAs*, contribuant à populariser le combat de l'association : *Time* et *Newsweek* consacrent plusieurs unes à la question des *POW/MIAs* du Vietnam. Bientôt, le cinéma s'empare de la question (*The Deer Hunter*, 1978 ; *Uncommon valor*, 1983...), jusqu'à faire des missions de sauvetage elles-mêmes l'objet de véritables épopées héroïques (la saga des *Missing in action*, 1984, 1985, 1988 ; *Rambo II*, 1985...) <sup>4014</sup>.

En 1979, le retour aux Etats-Unis d'un homme, l'*USMC* 1<sup>e</sup> classe Robert Garwood<sup>4015</sup>, qui avait disparu en 1965 près de Danang, va encore permettre de relancer la *POW/MIA issue* outre-Atlantique. Garwood représente en effet pour les uns un espoir : celui de retrouver d'autres *MIAs* maintenus en captivité dans les prisons vietnamiennes ; pour la journaliste Susan Katz Keating, certains activistes *POW/MIA* voient même en Garwood la preuve que le gouvernement américain a menti en affirmant qu'il n'y avait plus de PG américains au Vietnam après l'opération *Homecoming* ; arguant avoir été retenu prisonnier pendant 14 ans, Garwood explique d'ailleurs avoir pu observer de ses propres yeux qu'il y avait encore de nombreux prisonniers américains au Vietnam<sup>4016</sup>. Pour les autres cependant, au nombre desquels de nombreux anciens prisonniers de guerre américains, il est un déserteur et un traître rallié à l'ennemi dans les camps vietnamiens, coupable d'avoir contribué à maltraiter et endoctriner ses camarades prisonniers. Surtout, explique Michael J. Allen, le crime le plus grave de Garwood, pour la majorité des Américains, aurait été de refuser son rapatriement en 1973 ; ce faisant, il incarnerait l'exact contrepoint du portrait du prisonnier américain du Vietnam dressé notamment par la *NLPMF* depuis la fin de la guerre : « il n'a

---

139.

<sup>4012</sup> Voir notamment le fameux *Son Tay Raid* de 1970 raconté en détails au National Museum of the United States Air Force de Dayton, ainsi que les initiatives controversées de James Bo Gritz, Bobby Joe Keese, Jack Bailery, Bob Brown...

<sup>4013</sup> Il continue aujourd'hui encore de s'investir dans le champ mémoriel de la guerre du Vietnam, via par exemple le parrainage de la galerie vietnamienne du *National Museum of the Marine Corps* de Triangle (Virginie).

<sup>4014</sup> Aux Etats-Unis, la captivité de guerre est au cœur des mémoires diffuses des guerres américaines du XX<sup>e</sup> siècle ; en atteste notamment la foison de films – dont plusieurs à succès – plus ou moins directement centrés sur la thématique des prisonniers de guerre américains (voir bibliographie).

<sup>4015</sup> Voir Susan Katz Keating, *Prisoners of hope: Exploiting the POW/MIA Myth in America*, New York, Random House, 1994, p. 70-81.

<sup>4016</sup> *Ibid.*, p. 79.

pas résisté, il a collaboré ; il n'est pas resté fidèle à ses camarades prisonniers ou à sa patrie, il a rejoint l'ennemi ; il n'a pas été retenu ou gardé secrètement en captivité, il est resté volontairement et a vécu là-bas ouvertement, contactant un journaliste occidental quand il avait souhaité partir. En aucun cas Garwood n'était un prisonnier secret. »<sup>4017</sup> Tout à la fois seul exemple de prisonnier américain revenu vivant du Vietnam après le vaste mouvement de libération de 1973<sup>4018</sup> et seul prisonnier de guerre du Vietnam à avoir été jugé en cour martiale<sup>4019</sup>, Garwood est finalement reconnu coupable, en février 1981, de collaboration avec l'ennemi et de coups portés sur un de ses compatriotes prisonniers<sup>4020</sup>.

Entre temps, le président Ronald Reagan, qui succède à Jimmy Carter en 1981 après une campagne conduite durant la crise des otages américains en Iran, s'est affirmé comme le président qui redonnera le moral à l'Amérique et signera l'acte de décès du marxisme-léninisme, relançant ainsi la « Guerre froide ». Comme tel, il ne tarde pas à comprendre, à la suite de Nixon, l'usage politique qu'il peut faire de la question des *POW-MIA*. Et ce d'autant que les lobbys *POW/MIA*<sup>4021</sup> ont su trouver une oreille attentive chez certains Républicains influents du Congrès (Bill Hendon – publiciste bien connu de l'activisme *POW-MIA*<sup>4022</sup> –, Bob Smith, John LeBoutillier, Jesse Helms...). Au lendemain du retrait américain du Vietnam, Reagan avait d'ailleurs déjà appelé à faire du retour des *POW-MIAs* du Vietnam une priorité nationale – priorité réaffirmée durant la campagne présidentielle de 1980. En juillet 1983, il charge ainsi les renseignements militaires américains de collecter tous les renseignements possibles sur les *POW/MIAs* du Vietnam ; en novembre 1984, il déclare que des prisonniers sont peut-être toujours vivants<sup>4023</sup> ; en 1985, il institue

---

<sup>4017</sup> M. J. Allen, *Until the Last Man Comes Home*, op. cit., p. 196. Nous traduisons.

<sup>4018</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>4019</sup> W. L. Hosch (ed.), *The Korean War and the Vietnam War*, op. cit., p. 197. Tout comme les prisonniers français d'Indochine, la plupart des prisonniers américains au Vietnam ont signé des manifestes soumis par leurs geôliers, mais si « une douzaine d'officiers et de soldats américains ont été poursuivis pour s'être joints à la "propagande pacifiste" durant leur captivité [...], toutes les charges ont été par la suite abandonnées. » (« Garwood, premier « traître » US de la guerre au Vietnam », *Le Devoir*, 9 février 1981, p. 4).

<sup>4020</sup> En 1993, le rapport de la *Defense Intelligence Agency* expliquait les proportions prises par l'affaire Garwood par le fait que l'*USMC*, guère préparé à son soudain retour, avait jusque-là délibérément occulté son existence même, l'ayant longtemps classé « *POW* », malgré les preuves de sa désertion et la présomption de son décès. S. Katz Keating, *Prisoners of hope*, op. cit., p. 81.

<sup>4021</sup> Dans les années 1980, la *National Alliance Of Families For the Return of America's Missing Servicemen* (officiellement créée en 1990) fait sécession avec la *National League of Families*. Plus radical, l'activisme de l'*Alliance* repose sur la certitude qu'il existe encore des PG vivants au Vietnam, et donc sur la dénonciation d'un mensonge d'Etat. Certains activistes évoquent même une conspiration concertée entre les Etats-Unis et le Vietnam pour cacher leur existence. *Ibid.*, p. 52.

<sup>4022</sup> Auteur notamment, avec Elizabeth Stewart, de *An Enormous Crime, The Definitive Account of American POWs abandoned in Southeast Asia*, St. Martin Griffin, 2008.

<sup>4023</sup> James Rosenthal, « The Myth of the Lost POWs », *New Republic*, 1<sup>er</sup> juillet 1985, [En ligne], URL : <https://newrepublic.com/article/90232/pow-mia-vietnam-ronald-reagan>, consulté le 9/12/2015.

la *Prisoner of War Medal*, pouvant être attribuée, après enquête sur le comportement du prisonnier durant sa captivité, à tout personnel militaire ou assimilé fait prisonnier après le 5 avril 1917, pour une période significativement longue et durant un conflit armé engageant plus ou moins directement les Etats-Unis ; en 1986, il fixe la date du *National POW/MIA Recognition Day*, dont le principe avait été adopté en 1979 mais la date restée flottante, au troisième vendredi du mois de septembre. Ainsi est honoré le sacrifice des prisonniers, et avec lui la mémoire active des disparus. Avec l'*Armed Forces Day*, le *Memorial Day*, le *Flag Day*, l'*Independence Day* et le *Veterans Day*, c'est l'une des six journées durant lesquelles le fameux drapeau noir *POW/MIA* est hissé au-dessus des bâtiments fédéraux, des cimetières nationaux, des bureaux de poste, des installations militaires..., et jusqu'à la Maison Blanche. Maillant toute la société américaine avec l'assentiment de la Maison blanche, la *NLPMF* s'attache ainsi à rendre visible son action et ses préoccupations via la diffusion de la devise de l'association – « *You are not forgotten* » (« Vous n'êtes pas oubliés ») –, de son drapeau (officiellement reconnu en 1990), de bracelets sur lesquels sont inscrits les noms des disparus et autres autocollants ou bannières *POW/MIA* ornant l'arrière des voitures particulières. Depuis, ces symboles sont chargés d'entretenir la vivacité du souvenir des disparus et d'afficher un soutien aux troupes américaines<sup>4024</sup>.

Vue de France, la vivacité de la question outre-Atlantique peut laisser rêveurs certains anciens prisonniers de la RDV : aux Etats-Unis en effet, nul besoin d'avoir recours à la

---

<sup>4024</sup> Aux Etats-Unis, plusieurs enquêtes du Congrès sont diligentées sur la question des prisonniers-de-guerre-et-disparus. La plus importante a lieu entre 1991 et 1993. Un comité sénatorial spécial, le *United States Senate Select Committee on POW/MIA Affairs*, est constitué afin de faire le point sur la question, de manière aussi définitive que possible, et de préparer ainsi la normalisation des relations avec le Vietnam. Il est dirigé par le sénateur John Kerry (président) et Bob Smith (vice-président), tous deux anciens du Vietnam, et réunit plusieurs autres sénateurs-vétérans parmi lesquels l'ancien prisonnier John McCain (n°3 du comité). Concluant qu'il n'existe aucune preuve de vie d'Américains retenus prisonniers au Vietnam, le rapport accroît encore la radicalité de certains activistes *POW/MIA*, qui s'attaqueront même à Kerry et Mc Cain (ce dernier, ancien PG, aurait trahi son propre camp) lors de leurs campagnes présidentielles de 2004 et 2008 (Voir Elise Beretz, *Ombre et mémoire de la guerre du Vietnam dans les élections présidentielles américaines depuis 1992*, Paris, L'Harmattan, 2006), accusés d'avoir supprimé des preuves de l'existence de prisonniers américains retenus au Vietnam. La *National Alliance Of Families For the Return of America's Missing Servicemen* s'insurge contre les conclusions du comité et va notamment utiliser le cas du pilote Scott Speicher, disparu en janvier 1991 durant la Guerre du Golfe (et dont on ne retrouva le corps qu'en 2009), pour médiatiser son combat. En face, à mesure que s'amenuise l'espoir de retrouver vivants leurs disparus et que les relations avec le Vietnam se normalisent, la *NLPMF* se rapproche du gouvernement américain. L'enjeu central de la question des *POW/MIAs* glisse alors progressivement de la recherche de survivants à l'identification et au rapatriement des corps des disparus. En 1993, le *Defense Prisoner of War/Missing Personnel Office* (DMPO) est créé afin de regrouper toutes les initiatives publiques en vue de résoudre la question des *POW/MIAs*. En liaison avec le *Joint POW/MIA Accounting Command* (JPAC), le DMPO est spécifiquement chargé de délivrer d'éventuels PG, de limiter le nombre de captures et, surtout, de résoudre le cas des disparus américains depuis la Première Guerre mondiale (enquêtes orales et sur le terrain, localisation des sites de crash, identification des corps, rapatriement...). Le temps cicatrisant les plaies des mémoires vives, il ne s'agit plus tant de retrouver des disparus que d'identifier des morts.

comparaison avec les crimes et génocides nazis pour établir la légitimité de la cause des anciens prisonniers américains de la guerre du Vietnam<sup>4025</sup> ; d'emblée largement relayée par la société civile et mise à profit par le monde politique, tout particulièrement sous les présidences Nixon et Reagan, elle semble se suffire à elle-même, jusqu'à être utilisée afin de contribuer à recoudre les plaies faites à l'union nationale par « la sale guerre du Vietnam ». La situation américaine ouvre donc quelques perspectives. En effet, observe « jalousement » le colonel Bernard Moinet, ancien combattant d'Indochine et d'Algérie, ex-soutien de l'OAS devenu un membre actif de l'ACUF et du Comité pour le Rétablissement de la Vérité Historique sur l'Algérie Française (VERITAS), dont il sera le vice-président :

« cinq ans seulement après la chute de Saïgon en 1975, la contre-offensive psychologique des Anciens Combattants Américains se traduisait spectaculairement : non seulement par un monument national magistral<sup>4026</sup>, mais par une foule d'autres opérations : articles, interviews, livres, émissions télévisées, envoi de porte-paroles dans les écoles, les collèges, les universités, et surtout par la diffusion de nombreux films de qualité, du type "Retour vers l'enfer". »<sup>4027</sup>

Des interactions ont d'ailleurs lieu entre les deux bords de l'Atlantique. Dans la première moitié des années 1980, Yves Gignac, notamment, est directement contacté par le renseignement militaire américain, selon le cahier des charges fixé par Ronald Reagan en 1983, afin de recueillir tout renseignement à même d'éclairer le sort des prisonniers et disparus états-uniens au Vietnam<sup>4028</sup> ; dans les années 1990, des contacts seront même officiellement pris entre l'association états-unienne *Nam Pows* et l'ANAPI<sup>4029</sup>. En effet, observe finement l'ancien prisonnier de la RDV Wladyslaw Sobanski, qui deviendra bientôt l'un des principaux acteurs de « l'affaire Boudarel » (voir infra) :

« Ronald Reagan, élu Président en 1980, a pour souci de redonner le sens des valeurs de la civilisation chrétienne occidentale au peuple américain, profondément traumatisé et divisé par la guerre du Vietnam. Dans cette optique, il entreprend une vaste campagne destinée à exalter l'action des G.I.'s au Vietnam, présentés comme les véritables défenseurs de la Civilisation. Pour sensibiliser

---

<sup>4025</sup> Une « mise en concurrence » avec les crimes et génocides nazis ou avec les crimes de guerre des Japonais sur les prisonniers américains dans le Pacifique, serait qui plus est tout à fait inappropriée rapportée au nombre de prisonniers : entre 700 et 3 000 au Vietnam (selon que l'on inclut ou non les *MIAs*), contre environ 30 000 durant la guerre du Pacifique (sur un total de 130 000 sur tous les théâtres d'opération de la Deuxième Guerre mondiale).

<sup>4026</sup> Bernard Moinet parle du *Vietnam Veteran Memorial* de Washington, célèbre mur de marbre noir dessiné par l'architecte Maya Lin et achevé en 1982, sur lequel sont gravés les noms des 58 156 Américains tués ou portés disparus au Vietnam.

<sup>4027</sup> Col. B. Moinet, « "Anciens d'Indo" Hier soldats de la boue... », *op. cit.*, p. 24.

<sup>4028</sup> Certains activistes *POW/MIAs* aux Etats-Unis prétendaient en effet que de nombreux prisonniers français n'avaient été libérés que dans les années 1970, voire étaient encore retenus prisonniers. Voir Joe Schlatter, « MIA Facts Site : The French Experience », [En ligne], URL : <http://www.miafacts.org/french.htm>, consulté le 23/12/2015.

<sup>4029</sup> Courrier de Jack Bonfils (destinataire inconnu), 23 juin 1995, archives du Musée des Troupes de marine de Fréjus, tiroir 13. Jack Bonfils mentionne s'être rendu au 20<sup>e</sup> congrès de l'association américaine, en juillet 1994, à Colorado Springs, et avoir étudié la possibilité d'un jumelage.

l'opinion publique, il choisit le problème des militaires américains prisonniers et disparus (POW/MIA)<sup>4030</sup>.

Au cours des entretiens qu'il a sur ce sujet, l'idée vient à GIGNAC qu'une entreprise du même genre pourrait être tentée en France. La période paraît favorable : le génocide au Cambodge et le phénomène des "boat-people au Vietnam" ont amené les Français à modifier leur vision de la "sale guerre" d'Indochine... En outre, les socialistes, arrivés au pouvoir en 1981 avec le "programme commun", cherchent à amoindrir l'influence du parti communiste pour rester en position de leader dans cette nouvelle configuration politique. Fin 1983, il prépare donc un projet de campagne pour "réhabiliter" le combattant d'Indochine aux yeux de l'opinion publique. Ne pouvant utiliser le problème des disparus qui, pour la France, n'existe plus, il choisit deux supports à cette campagne. Le premier est le retour des corps des soldats tués et restés en Indochine, dont le gouvernement souhaite se débarrasser... contre finances. Des discussions à ce sujet ont déjà été engagées par le gouvernement français. Le second est l'attribution du statut de déportés-internés de la résistance aux anciens prisonniers du Vietminh. »<sup>4031</sup>

N'oublions pas que Gignac fut un soutien de poids aux réseaux formels et informels de l'action psychologique en Algérie, artisan des manœuvres de 1958 ayant porté de Gaulle au pouvoir puis de l'OAS ; proche du colonel Lacheroy ou du docteur Martin, il est rompu aux techniques de la propagande et de « l'intoxication ». C'est du reste l'analyse que Georges Boudarel opposera dans ses mémoires à ceux qui déclencheront « son » affaire :

« Quoi que prétendent les dirigeants des associations d'Anciens combattants ou prisonniers d'Indochine, les motivations de ceux qui ont déclenché l'affaire sont essentiellement politiques. Si Beucler a fondé en 1984 un Comité d'entente des anciens d'Indochine, c'est avec l'objectif de lutter "contre la désinformation pour le rétablissement de la vérité sur la guerre d'Indochine". »<sup>4032</sup>

Nous évoquerons un peu plus loin l'« affaire Boudarel » (voir infra) ainsi que la question du rapatriement des corps, jusqu'à la construction de la nécropole de Fréjus (voir infra) ; remarquons pour l'heure que, pas plus dans les années 1970-1980 que dans les années 1950, la question des anciens prisonniers de la RDV n'apparaît autonome. Elle est prise dans de nombreux contextes, éclairée par des enjeux de différentes natures, utilisée dans d'autres espaces de discours adjacents... Pour l'heure, l'ACUF est à la manœuvre, poussant donc, en 1984, à la création d'un Comité national d'entente des anciens d'Indochine (CNEAI), afin de démontrer aux autorités publiques que l'ensemble de « [c]es démarches sont bien le reflet d'une volonté unanime des anciens combattants d'Indochine »<sup>4033</sup>. La présidence de ce comité échoit à Jean-Jacques Beucler, ancien combattant-prisonnier d'Indochine, membre actif de l'ACUF et ami personnel de son président<sup>4034</sup>, le colonel Gardes.

---

<sup>4030</sup> « Cette "opération psychologique" », note Wladyslaw Sobanski en bas de page, « entre dans le cadre d'un ensemble de manœuvres : concertations avec le Pape Jean-Paul II, lancement spectaculaire de l'Initiative de Défense Stratégique (IDS), plus connue sous le nom de "Guerre des étoiles", la plus invraisemblable intoxication siècle... qui a pour objectif de déstabiliser le système soviétique. » W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 109.

<sup>4031</sup> *Ibid.*, p. 109-110.

<sup>4032</sup> G. Boudarel, *Autobiographie, op. cit.*, p. 434.

<sup>4033</sup> W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 110.

<sup>4034</sup> *Id.*

Si la question des anciens prisonniers d'Indochine s'affirme comme l'un des principaux chevaux de bataille du comité, c'est donc non seulement dû au fait que les années 1970 ont révélé qu'il existait une réelle pression sociale pour peser sur l'adoption d'une politique de reconnaissance, mais aussi au fait que cette question paraît à même, dans le contexte des années 1980 (multiplication des révélations des crimes commis au nom du communisme dans l'ex-Indochine française, essor des mémoires de la Shoah, etc.), de (ré)introduire et réhabiliter la mémoire de la « Guerre d'Indochine » dans son ensemble, voire même la colonisation française en Extrême-Orient, dans l'espace public. Ainsi le colonel Bernard Moinet énumère-t-il en 1987, dans un vibrant appel à l'union de toutes les associations et après avoir pointé les raisons du réveil des mémoires des anciens combattants d'Indochine, les principaux éléments sur lesquels la communication publique des anciens combattants d'Indochine doit selon lui désormais reposer, afin de faire comprendre à la nation « l'importance et la portée des messages transmis par tous nos camarades tombés là-bas »<sup>4035</sup> : la dénonciation de l'abandon et de la désinformation entourant les combattants d'Indochine depuis les années 1950, la mise en valeur de l'extraordinaire entente ayant régné entre les populations indochinoises et les troupes françaises, l'existence d'un « mal jaune » sincère et durable chez les anciens d'Indochine, l'invention par le CEFEO d'un nouvel art de la guerre (l'action psychologique), le caractère doublement matriciel de la « Guerre d'Indochine » pour la « Guerre froide » et les conflits de décolonisation... Mais parmi toutes ces « réalités », une possède une importance plus capitale encore :

« Première réalité : il s'agit de rappeler la sinistre mais nécessaire précision des chiffres : 80.000 morts (dont 30.000 parmi les 45.000 prisonniers détenus dans les camps viets. Sur les 15.000 rescapés, 2.300 vivent encore). »<sup>4036</sup>

Nombreux sont ainsi les individus et collectifs ayant porté la question des anciens prisonniers de la RDV avant et après la création de l'ANAPI ; en effet, reconnaît Jacques Bonnetête, président de l'ANAPI de 2000 à 2014 :

« Loin de nous la prétention d'affirmer que l'ANAPI a tout inventé ou a été seule à agir. Pour ne prendre que quelques exemples, nombre de personnalités et d'associations ont commencé à œuvrer avant 1990 pour que les prisonniers du Viêt-minh obtiennent un statut analogue à celui des déportés des camps nazis »<sup>4037</sup>.

Et de citer nominativement Jean-Jacques Beucler, Jean Brocard et André Laperle (président national du GNCI-TOE-MME et secrétaire général du CNEAI), ainsi que l'action

---

<sup>4035</sup> Col. B. Moinet, « "Anciens d'Indo" Hier soldats de la boue... », *op. cit.*, p. 25.

<sup>4036</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>4037</sup> J. Bonnetête, « Avant-propos », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 7.

d'associations comme l'ANAI, l'Association nationale des combattants de Dien Bien Phu, ou encore le Comité national d'entente des associations d'anciens d'Indochine. C'est d'ailleurs bien un membre actif de l'ACUF, le chef d'escadrons Pierre Mariani<sup>4038</sup>, que l'on trouve en 1984-1985 à l'initiative de la création de l'ANAPI – il en sera le premier président –, convaincu que le CNEAI créé en 1984<sup>4039</sup>, ouvert à toutes les associations ayant un lien avec l'Indochine, se doit d'intégrer une association spécifiquement configurée autour de la question des anciens prisonniers de la RDV, afin que la cause de ces derniers puisse être entendue<sup>4040</sup>.

En septembre 1984, Pierre Mariani<sup>4041</sup> et Jack Bonfils présentent aux membres de l'Amicale des anciens du camp n° 1, réunis par Guy Lefébure et Jean-Jacques Beucler dans le fief de ce dernier, à Nice, un premier projet de « motion demandant la réparation des ravages engendrés par la captivité dans les camps du Viêt-minh »<sup>4042</sup>, mais la proposition n'est pas retenue par l'Amicale<sup>4043</sup>. Les choses s'accélérent ensuite au premier semestre 1985. Le 2 avril 1985, à l'occasion d'une réunion de l'Association des Croix de Guerre à Ajaccio, Pierre Mariani rencontre René Navarre, lui-même ancien prisonnier ayant également commencé de son côté, tout comme un autre ancien prisonnier, André Vichard<sup>4044</sup>, à entreprendre des démarches auprès du secrétaire d'Etat aux Anciens combattants Jean Laurain<sup>4045</sup>. Au cours de l'été 1985, Jack Bonfils fait part à Pierre Mariani de l'action de Robert Bonnafous (dont il avait eu vent par l'intermédiaire du médecin-général Madelaine), qui soutient à Montpellier sa thèse d'Université sur la question des prisonniers du Vietminh<sup>4046</sup>. À la fin de l'été 1985, tous quatre – Pierre Mariani, Jack

---

<sup>4038</sup> Pierre Mariani est décrit par ses « intimes » comme l'« un des fondateurs de l'ANAPI et parmi eux, très probablement, celui qui a pris la part la plus active à la création de notre association ». Jack Bonfils, Roger Cornet, André Dubus, René Navarre, René Rabut et André Saint-Georges, « Première présidence : 1985-1991 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 11.

<sup>4039</sup> Le Comité national d'entente des associations d'anciens d'Indochine comptera jusqu'à 55 associations.

<sup>4040</sup> W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 110-111.

<sup>4041</sup> Niçois, Pierre Mariani (capturé le 2 octobre 1949 sur la RC4 et prisonnier pendant 34 mois) est invité par Jean-Jacques Beucler à la réunion de l'Amicale, bien qu'il n'ait pas été prisonnier au camp n° 1. Voir son témoignage : P. Mariani, *RC4, op. cit.* ; voir aussi Pierre Mariani, *Le calvaire des prisonniers internés dans les goulags du Viêt-Minh*, s.l., Editions Muller, 2001.

<sup>4042</sup> J. Bonfils et al., « Première présidence : 1985-1991 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 11.

<sup>4043</sup> *Id.* ; André Saint-Georges, « La loi n° 89-1013 du 31 décembre 1989, portant création du statut de prisonnier du Viêt-minh », in *ibid.*, p. 61. Comment expliquer ce refus ? Peut-être Jean-Jacques Beucler a-t-il pensé que les textes en vigueur suffisaient, d'autant qu'il en était pour partie à l'initiative ; cela aurait signifié qu'ils étaient insuffisants et donc que sa tâche de ministre et de député n'avait pas été menée entièrement à bien. Peut-être au contraire l'Amicale du camp n° 1 a-t-elle estimé qu'elle n'était pas le cadre adéquat pour porter un tel combat, et qu'il convenait qu'une association plus large le prenne en charge.

<sup>4044</sup> J. Bonfils et al., « Première présidence : 1985-1991 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 12.

<sup>4045</sup> *Ibid.*, p. 11 ; W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 111.

<sup>4046</sup> J. Bonfils et al., « Première présidence : 1985-1991 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 11-12.

Bonfils, René Navarre et Robert Bonnafous – se retrouvent à nouveau à Nice et décident de la création d'«une association qui rassemblerait tous les anciens prisonniers d'Indochine, condition de base à l'entreprise d'une action à l'échelon national ayant pour objet l'obtention de la reconnaissance des droits engendrés par leurs pertes effroyables»<sup>4047</sup>. C'est chose faite le 15 novembre 1985<sup>4048</sup>.

Difficile de savoir si l'ensemble des actions ayant mené à la création de l'ANAPI ont été concertées ; tous les protagonistes semblent en tout cas appartenir à ou être proches de l'ACUF, y-compris Robert Bonnafous, décrit par Wladyslaw Sobanski comme « n'ignorant rien des travaux effectués par l'ACUF, remet[tant] ainsi à Y. Gignac l'un des premiers exemplaires de la thèse qu'il a présentée devant l'Université de Montpellier relative aux prisonniers du Vietminh »<sup>4049</sup>, ou encore Eric Weinberger, tenant « Y. Gignac régulièrement au courant du déroulement des démarches de l'ANAPI », en sa qualité de secrétaire général-fondateur du Comité d'entente. D'ailleurs, devant le brouillage occasionné via les sollicitations de toutes parts, de membres de l'ACUF comme de l'ANAPI, vis-à-vis des cabinets de Jean Laurain puis, à partir de la cohabitation débutée en mars 1986, de Georges Fontès, l'ACUF abandonne toutes ses démarches relatives aux prisonniers, pour se concentrer, avec l'ANAI, sur le retour des corps des soldats tombés en Indochine<sup>4050</sup>. Est ainsi officialisé – en principe – le monopole de l'ANAPI sur la question des prisonniers d'Indochine. Les autres associations ayant jusque-là porté la question des anciens prisonniers de la RDV (ACUF, ANAI...) ne disparaissent évidemment pas pour autant, œuvrant officieusement ou apportant leur soutien sur telle ou telle question, voire remettant en question certaines initiatives de l'ANAPI (voir infra) ; et ce d'autant que les membres de l'ANAPI ne cessent pas d'appartenir aux associations qui l'ont précédée et qui ont déjà entamé le combat pour la reconnaissance des anciens prisonniers<sup>4051</sup>. Ainsi l'ANAPI sera intégrée au CNEAI ; elle pourra également compter sur le soutien du contrôleur des armées Brocard, ancien vice-président de l'AN et président d'honneur du CNEAI : c'est lui, ancien combattant d'Indochine, qui présentera la proposition de loi à l'assemblée nationale. Les membres de l'ANAPI demeurent en effet pris dans divers

---

<sup>4047</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>4048</sup> Création déclarée à la préfecture des Alpes-Maritimes le 15 novembre 1985 (siège social : « Les cyclamens » 28, Vieux chemin de Gairaut, 06100 Nice), publié au *JORF* du 11 décembre de la même année.

<sup>4049</sup> Cette citation, ainsi que la suivante, sont tirées de W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 111.

<sup>4050</sup> *Id.*

<sup>4051</sup> *Id.*

réseaux ; et l'action de l'ANAPI profitera largement de ces réseaux parallèles<sup>4052</sup>. Pour l'ANAPI, le revers de la médaille est que, profitant de ces réseaux, elle ne parviendra jamais à s'affirmer de manière autonome : certains témoignages seront parfois utilisés à d'autres fins que celle à laquelle ils étaient destinés, ou bien encore certaines actions initiées par des membres éminents de l'association (Robert Bonnafous à la fin des années 1980 et au moment de l'« affaire Boudarel », Jack Bonfils avec les voyages de « réconciliation » au Vietnam, etc.) se verront disqualifiées par ces mêmes réseaux...

### **1.2.3 Au fondement de l'ANAPI : une action pour la reconnaissance-réparation des traumatismes, source d'une sociabilité élargie et d'un renouvellement du discours mémoriel**

Munis de la thèse d'Université de Robert Bonnafous, dès lors utilisée comme une sorte de sésame universitaire attestant de l'effroyable mortalité et des conditions épouvantables de captivité connues par les anciens prisonniers de la RDV, et donc de l'urgence à leur accorder *reconnaissance* et *réparation*, les quatre anciens officiers, Pierre Mariani<sup>4053</sup>, Jack Bonfils<sup>4054</sup>, Robert Bonnafous et René Navarre (bientôt appelé à prendre la tête de la délégation ANAPI Roussillon et Pyrénées), rapidement remplacé par Jean Armandi<sup>4055</sup>, prennent contact avec les autorités gouvernementales et administratives, notamment les directions départementales de l'Office national des anciens combattants (ONAC). En parallèle, ils s'attachent à contacter et rassembler, via l'aide notamment de l'ANAI, de l'ACUF, de l'association nationale des anciens de Dien Bien Phu, de l'Amicale du camp n° 1<sup>4056</sup>, etc., un groupe d'anciens prisonniers numériquement le plus important possible, afin d'accroître la représentativité de leur cause et leur capacité de lobbying.

Jack Bonfils commence par écrire à ceux qu'il connaît déjà : les survivants du camp n° 1, regroupés dans l'Amicale des anciens du camp n° 1. Les officiers paraissent ainsi toujours

---

<sup>4052</sup> Ainsi Jacques Bonnetête rappelle-t-il par exemple que « l'exclusion du statut de 1989 des prisonniers du Viêt-minh ayant été détenus moins de trois mois [l'un des principaux chevaux de bataille de l'ANAPI à partir de 1990...] a également été combattue dès 1990 par d'autres associations ». J. Bonnetête, « Avant-propos », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 7.

<sup>4053</sup> Voir P. Mariani, RC4, op. cit. ; voir aussi P. Mariani, *Le calvaire des prisonniers internés*, op. cit.

<sup>4054</sup> Voir son témoignage de captivité : Jack Bonfils, *Camp n° 1*, op. cit.

<sup>4055</sup> Officier issu de la Résistance et du rang, le lieutenant Armandi est fait prisonnier à Diên Biên Phu ; à sa libération, il deviendra un cadre actif de l'action psychologique en Algérie, jusqu'au putsch de 1961. Voir Cap. J. Armandi, *Si la guerre est longue*, op. cit.

<sup>4056</sup> « Souvenir – Anciens prisonniers d'Indochine : remise du drapeau le 4 juin », *Le Progrès de Lyon*, 29 mai 1988, Archives du Musée d'histoire militaire de Lyon et de sa région, classeur 77.

à la manœuvre<sup>4057</sup> ; mais par rapport aux époques précédentes, il s'agit essentiellement d'officiers issus de la Résistance et/ou du rang (Pierre Mariani<sup>4058</sup>, Robert Bonnafous, Jean Armandi)<sup>4059</sup> ; pour deux d'entre eux, Mariani et Bonnafous, la captivité ne s'est pas déroulée au camp n° 1, mais dans des camps de troupe, et pour Bonnafous, nous l'avons vu, pour partie dans un « camp de rééducation » – il en est de même pour le deuxième président de l'ANAPI (1991-1995), le général de Sesmaisons, qui jouera un rôle très actif à la fin des années 1980, afin que le statut de 1989 soit adopté, puis au début des années 1990 au moment de l'« affaire Boudarel ». Surtout, avec les nombreux appels publiés dans la presse, invitant les anciens prisonniers de la RDV à se faire connaître et à rejoindre les rangs de l'ANAPI, et la dimension unanimiste du combat pour la reconnaissance statutaire porté par l'association, la sociologie des artisans du portage dans l'espace public de la cause des anciens prisonniers UF de la RDV ne tarde guère à évoluer, avec un net tropisme vers le bas de la hiérarchie militaire.

Pour l'heure, la logistique militaire continue de fonctionner : en quelques mois, sous la houlette de Pierre Mariani, bientôt élu premier président de l'ANAPI (1987-1991), un comité de rédaction d'un projet de statut se met en place, dont les principaux artisans sont le colonel Krumenacker et le capitaine Jean Armandi, également trésorier national provisoire de l'ANAPI jusqu'en mars 1987. De vastes « actions de recrutement »<sup>4060</sup> sont lancées dans la France entière, s'appuyant sur les réseaux anciens combattants et de militaires d'active. Peu à peu, des délégations régionales se mettent en place (y-compris même en Allemagne et en Pologne pour les anciens légionnaires) ; elles sont ouvertes aux anciens prisonniers et à leurs familles<sup>4061</sup>. Très vite, Pierre Mariani fatigué par les allers-retours incessants entre Nice et Paris, c'est la délégation Île-de-France qui représente l'association nationale dans les réunions et cérémonies parisiennes auxquelles la présence du président national de l'ANAPI n'est pas indispensable.

---

<sup>4057</sup> Pour preuve, par exemple, l'élection du président de la délégation Île de France le 24 mai 1986, date de création de la délégation : « Aucun des officiers présents ne consentant à prendre cette charge, Mariani se tourna vers André Saint-Georges qui, après quelques hésitations, finit par accepter. » A. Saint-Georges, « La délégation Ile-de-France, Normandie, Picardie, Flandre-Artois et Belgique », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 205-206.

<sup>4058</sup> Appelé sous les drapeaux le 15 février 1944, Pierre Mariani est incorporé au C.I.A.D.B. - 6e Cuirassiers (Camp Boulhau). Il participe comme brigadier au débarquement en Provence. Ayant suivi les cours de l'École militaire de Cherchell (1944-1945), il en sort aspirant dans l'arme blindée cavalerie (ABC).

<sup>4059</sup> Nous ignorons le parcours de Jack Bonfils avant la guerre d'Indochine.

<sup>4060</sup> J. Bonfils et *al.*, « Première présidence : 1985-1991 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 12.

<sup>4061</sup> La délégation Lorraine, par exemple, compte parmi ses membres actifs une veuve d'un gendarme décédé en captivité, Claudine Roux, qui devient présidente de la délégation en 1997.

Début 1987, l'association compte environ 700 membres, et s'agrandit de mois en mois, au prix d'un important travail de terrain. A Perpignan, la délégation Roussillon-Pyrénées est l'une des premières ouvertes ; le bureau constitué par René Navarre<sup>4062</sup> peut ainsi se mettre au travail dès 1986, en recherchant d'abord les anciens compagnons de captivité du département. Comme ailleurs, la presse locale est mise à contribution, *L'Indépendant* publiant les communiqués de presse de la délégation ; comme ailleurs également, la recherche est facilitée par les annuaires constitués par les autres associations. Ainsi René Navarre confie-t-il avoir pu profiter des annuaires de pas moins de « 17 associations » dont il était membre<sup>4063</sup>.<sup>4064</sup> Pour la délégation Rhône-Alpes, Jack Bonfils a quant à lui recours au fichier de l'Amicale du camp n° 1, ainsi qu'à celui de l'Amicale des anciens combattants de Dien Bien Phu<sup>4065</sup>. Autre exemple parlant en Lorraine, Claudine Roux, veuve du gendarme Aimé Roux décédé en captivité, raconte comment elle arpente les Vosges avec son camarade Jean Isay<sup>4066</sup>, « à la recherche de ceux qui nous feront confiance. Notre argument : "Sans pension, votre veuve n'aura droit à rien ; réfléchissez : seule l'ANAPI vous fait de telles propositions". »<sup>4067</sup> L'argument semble souvent fonctionner<sup>4068</sup>...

Ce faisant, les délégations deviennent progressivement le lieu d'une sociabilité nouvelle ou retrouvée, avec son lot de symboles. En région, les rencontres entre membres des délégations se font ainsi fréquemment dans des restaurants vietnamiens ; parfois le symbole est poussé plus loin encore, comme lors de la deuxième réunion de la délégation Aquitaine, tenue au restaurant « Le Mandarin », à Villeneuve-sur-Lot, le 21 juin 1989 :

---

<sup>4062</sup> René Navarre est délégué régional puis président de la délégation. A partir de 1992, il est secondé par Marcel Legros (vice-président, remplacé en 1995 par Michel Gengembre), René Mary (secrétaire général, remplacé en 1992 par Jacques Sanz, qui devient également le porte-drapeau de la délégation régionale) aidé par Jacques Sanz (secrétaire adjoint, remplacé en 1992 par Jean Labrousse, puis Jean Pedot en 1995), et Jean-Louis Aguilar (trésorier général, remplacé en 1993 par Georges Talau, puis par Jules Richard en 1997), aidé par Barthélémy Andrei (trésorier adjoint, remplacé par Mme Bohard en décembre 1989, puis par Jules Richard en 1992). René Navarre est remplacé à la tête de la délégation en 1996 par le colonel Michel Gengembre, puis par Jean Pédot (décédé en janvier 2004) à partir de 1999. Après son départ de la présidence de la délégation Roussillon-Pyrénées, René Navarre est élu président d'honneur de la délégation et vice-président national chargé du bassin méditerranéen.

<sup>4063</sup> René Navarre, « La délégation Roussillon-Pyrénées », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 249.

<sup>4064</sup> Les effectifs de la délégation régionale Roussillon-Pyrénées, l'une des plus importantes de l'ANAPI, grossissent régulièrement jusqu'en 1998, où ils atteignent 90 membres (prisonniers de la RDV, des Japonais, veuves et sympathisants compris).

<sup>4065</sup> Il compte un fichier de 290 membres dès décembre 1985 (ramenés à 182 adhérents et 26 veuves en 1996) ; ancien officier colonial, il va même jusqu'à prendre contact, en 1986, avec les survivants marocains, qu'il rattache à la délégation Rhône-Alpes.

<sup>4066</sup> Voir son témoignage de captivité : Jean Isay, *1<sup>er</sup> régiment Thaiï*, AD du Rhône, 31 J 259.

<sup>4067</sup> Claudine Roux, « Délégation Lorraine », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 226.

<sup>4068</sup> C'est du moins ce que nous a confié Odile X (entretien réalisé par téléphone à l'été 2014), fille d'un ancien prisonnier d'Indochine, dont c'est la mère qui a convaincu le père de se rapprocher de l'ANAPI.

« Le choix de la localité et du restaurant », écrit André Dubus, président de la délégation régionale, « est lié à deux raisons. La première tient à la proximité de Sainte-Livrade sur Lot où fut aménagé un des premiers centres d'accueil des réfugiés d'Indochine après la chute de Dien Bien Phu [...], la « C.A.F.I. »<sup>4069</sup>. [...] La seconde est liée au souvenir de l'oncle du propriétaire du restaurant, M. Gontran, prisonnier des Japonais et [...] décapité de deux coups de sabre par ses gardiens, le 1<sup>er</sup> juillet 1945. Deux images incrustées dans la mémoire des anciens d'Indochine : l'exode d'Eurasiens et de Vietnamiens, et la cruauté des soldats de l'armée japonaise. »<sup>4070</sup>

Mais cette nouvelle dynamique associative ne va pas sans conflit, réactivant parfois les divisions observées dans la sociabilité des camps. A Montpellier notamment, le premier conseil d'administration ordinaire de l'ANAPI, le 14 mars 1987, rejette le projet de règlement intérieur proposé par Robert Bonnafous suite aux interventions de René Rabut et René Navarre, deux anciens sous-officiers prisonniers. Nous ignorons le contenu du projet de Bonnafous, mais il nous semble probable que le disensus ait concerné les publics de l'ANAPI, soit en ce que le projet excluait les soldats et sous-officiers des postes à responsabilité, soit plus probablement encore en ce qu'il excluait expressément les prisonniers ayant « choisi », dans les camps, « la voie de la collaboration avec l'ennemi »<sup>4071</sup>. C'est du reste la position que Robert Bonnafous, qui brigue le poste de président de l'ANAPI, tour à tour face à Pierre Mariani et Yves de Sesmaisons, défendra jusqu'à sa mort, reprochant notamment au général de Sesmaisons, devenu président de l'ANAPI en 1991-1995 – poussé notamment par l'adjudant-chef René Rabut<sup>4072</sup>, qualifié par Sesmaisons d'« âme de l'ANAPI »<sup>4073</sup> et dont « il faut préciser », écrit l'ancien prisonnier de Dien Bien Phu et responsable du service juridique de l'ANAPI Serge Fantinel, qu'il « avait été administrateur d'associations pendant de longues années et qu'il arrivait à l'ANAPI avec une forte expérience de la vie associative »<sup>4074</sup> –, d'avoir « tenu un rôle de kapo durant son internement »<sup>4075</sup> – attitude sur laquelle le général de Sesmaisons prendra un soin tout particulier à s'expliquer, dans les témoignages qu'il confiera à

---

<sup>4069</sup> Sur le CAFI, voir notamment K. Edwards, *Le mal jaune, op. cit.*, p. 133-173 ; sur ses mémoires, voir Sophie Wahnich, « La mémoire du Cafï, dans le contexte de sa requalification urbaine (1956-2010). De la tradition à l'accumulation », *Mouvements*, vol. hs 1, no. HS, 2011, p. 77-86.

<sup>4070</sup> André Dubus, « Délégation Aquitaine », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 162.

<sup>4071</sup> Lettre de Robert Bonnafous au juge Jean-Pierre Getti, juge d'instruction en charge de « l'affaire Boudarel », 31 octobre 1994, communiquée par Nicolas Séradin (à qui Wladyslaw Sobanski l'avait lui-même communiquée), que nous remercions pour son aide. La lettre est également reproduite in W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 137-141.

<sup>4072</sup> Gal Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 17.

<sup>4073</sup> *Ibid.*, p. 21

<sup>4074</sup> Serge Fantinel, « Le service juridique », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 127.

<sup>4075</sup> Lettre de Robert Bonnafous au juge Jean-Pierre Getti, 31 octobre 1994, *op. cit.*

l'ANAPI<sup>4076</sup> ainsi que dans ses mémoires<sup>4077</sup> (voir infra). Ces divisions rejailliront à de multiples reprises : au moment de la composition de la Commission nationale chargée d'émettre un avis pour l'attribution du titre de prisonnier du Viêt-minh, au début des années 1990, les deux camarades de captivité aux camps n° 3 et 2 René Rabut et Roger Cornet, notamment, pressant pour qu'au moins un représentant des sous-officiers et hommes de troupe soit désigné comme membre titulaire ANAPI de la Commission<sup>4078</sup> ; elles rejailliront encore au moment de « l'affaire Boudarel » (voir infra), puis dans la deuxième moitié des années 1990, au moment des voyages de l'ANAPI au Vietnam, dénoncés par certains comme un acte de trahison<sup>4079</sup> (voir infra) ; et jusque dans les années 2000, dans les conclusions de « l'affaire Boudarel »<sup>4080</sup> (voir infra) ; la liste n'est évidemment pas exhaustive.

Pour l'heure, le 14 mars 1987, c'est finalement le projet de règlement intérieur proposé par Jack Bonfils qui est retenu, et l'ANAPI parvient à se doter de son premier bureau officiel : Pierre Mariani est officiellement intronisé président ; Jean Nicot<sup>4081</sup> conserve le secrétariat général ; et Ernest Risso remplace Jean Armandi à la trésorerie nationale. L'association élit surtout trois vice-présidents, Jack Bonfils, René Rabut (donc un sous-officier)... et le général Yves de Sesmaisons, ainsi qu'un vice-président d'honneur, Robert Bonnafous. À Montpellier, l'association se dote également de deux médecins-conseils, tous deux anciens prisonniers, le médecin-général Pérot et le médecin-colonel Rondy, d'un conseiller juridique en la personne de Serge Fantinel, ainsi que de deux responsables médias et œuvres sociales, respectivement le colonel Eric Weinberger et le révérend-père Heinrich<sup>4082</sup>.

La plupart de ces hommes vont jouer un rôle déterminant dans les années suivantes, qui en harcelant le cabinet du ministre, qui en allant à la recherche de financements, qui en sollicitant son député, qui en faisant appel directement au président Mitterrand, qui en communiquant tous azimuts le résultat de sa recherche doctorale, qui en donnant articles et

---

<sup>4076</sup> Voir ses deux témoignages aux AD du Rhône : Gal Y. de Sesmaisons, *Etude concernant les prisonniers moins de trois mois*, 31 J 201 ; *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet-Minh*, op. cit.

<sup>4077</sup> Voir gal Y. de Sesmaisons, *Prisons de bambous*, op. cit.

<sup>4078</sup> René Rabut, « La commission nationale chargée d'émettre un avis pour l'attribution du titre de prisonnier du Viêt-minh », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 82-83.

<sup>4079</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, op. cit., p. 122-123.

<sup>4080</sup> Voir le conflit ayant opposé Wladyslaw Sobanski et Claude Jeantelot durant l'« affaire Boudarel », raconté in W. Sobanski, *Camp 113*, op. cit., p. 158-163.

<sup>4081</sup> Nous ignorons si ce Jean Nicot s'identifie avec le conservateur en chef au SHAT, co-auteur, notamment, de plusieurs inventaires de référence sur les archives des guerres d'Indochine et d'Algérie.

<sup>4082</sup> Yvan Heinrich est l'auteur de plusieurs témoignages de captivité, se recoupant à peu de choses près : *Diên Biên Phu*, op. cit. ; « A Diên Biên Phu », Archives du musée d'histoire militaire de Lyon, classeur 77 ; « La captivité d'un aumônier militaire », in ANAPI, *Les soldats perdus*, op. cit., p. 297-310.

interviews... Le premier conseil d'administration de l'ANAPI, requalifié en « premier rassemblement national des anciens prisonniers-internés d'Indochine »<sup>4083</sup>, est d'ailleurs couvert par le *Midi Libre*. A Montpellier, le quotidien régional est même l'un des premiers à relayer les mots du combat de l'ANAPI empruntés au champ des mémoires de la déportation, et revendiqués ici par un ancien prisonnier qui, comme le colonel Weinberger, se charge de faire la synthèse entre ces deux mémoires de la captivité/déportation :

« J'ai été prisonnier des Allemands pendant trois ans et des Viets pendant quatre mois, je vous jure que ces quatre mois ont été bien pire. C'est pourquoi nous disons et voulons le dire bien fort : plus jamais cela ! »<sup>4084</sup>

Le plan de communication est ainsi lancé dès mars 1987, montant en puissance dans les mois suivants. « Nous nous devons de faire connaître notre Association sur le plan National, auprès de nos Personnalités Politiques, des Média »<sup>4085</sup>, confie un an plus tard Jack Bonfils au général Sommervogel, président du musée du souvenir militaire de Lyon. Robert Bonnafous et René Mary, membres de l'ANAPI de la première heure (René Mary est secrétaire général de la délégation Roussillon-Pyrénées<sup>4086</sup>), sillonnent alors la France avec leurs ouvrages, les responsables des délégations régionales étant notamment chargés d'« organiser des conférences qui permettent à l'auteur de la Thèse, le Colonel (ER) Robert Bonnafous, de donner des précisions sur notre captivité, encore inconnues il y a quelques mois »<sup>4087</sup>. Les productions des témoins, Erwan Bergot (*Convoi 42, op. cit.*), et surtout Robert Bonnafous et René Mary (*Les bagnards d'Hô Chi Minh, op. cit.*), deviennent de véritables outils de communication. Ainsi Robert Bonnafous distribue-t-il, avec le soutien de l'ANAPI et l'aide du CHMEDN de Montpellier, qui fait office de maison d'éditions<sup>4088</sup>, pas moins de « 16 000 exemplaires [de sa thèse] en Europe, aux Etats-Unis, en particulier au Sénat, en Afrique et en Asie »<sup>4089</sup>. Quant à René Mary : « Le premier tirage de "Les Bagnards d'Hô Chi Minh", 10 000 exemplaires, est en voie d'épuisement. René Mary est

---

<sup>4083</sup> « Les anciens prisonniers d'Indochine veulent qu'on se souvienne », *Midi Libre*, 16 mars 1987.

<sup>4084</sup> *Id.* Le journaliste du *Midi Libre* reprend ensuite scrupuleusement le communiqué de presse de l'ANAPI.

<sup>4085</sup> Lettre de Jack Bonfils, président de la délégation ANAPI-Rhône-Alpes, au général Claude Sommervogel, 18 mars 1988, archives du Musée d'histoire militaire de Lyon, classeur 77.

<sup>4086</sup> René Navarre, « La délégation Roussillon-Pyrénées », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 249-250.

<sup>4087</sup> Lettre de Jack Bonfils au général Claude Sommervogel, *op. cit.*

<sup>4088</sup> En 1986, les lecteurs de l'article de Robert Bonnafous, paru dans *L'Epaulette*, sont ainsi invités, afin de se procurer l'ouvrage, à envoyer leur chèque libellé à l'ordre du colonel Bonnafous au « Centre d'Histoire Militaire et d'Etudes de Défense Nationale – Université Paul Valéry – BP 5043 – 34032 MONTPELLIER Cedex ». Col. R. Bonnafous, « Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps Viet-Minh, 1945-1954 », *L'Epaulette, Revue trimestrielle d'informations*, 1<sup>er</sup> trimestre 1986, janv.-Fév.-Mars, n° 82, p. 9-12, p. 12.

<sup>4089</sup> Lettre de Robert Bonnafous au juge Jean-Pierre Getti, *op. cit.*

très sollicité par la presse et pour des séances de signatures »<sup>4090</sup>, rapporte alors un journaliste.

La publicité faite autour des ouvrages de Robert Bonnafous et René Mary met particulièrement en avant le sérieux et la qualité de l'enquête, attestés tant par les autres prisonniers, que par la fréquentation des archives officielles dans le cas de Robert Bonnafous, ou l'aide consentie par le ministère de la Défense pour René Mary :

« La rédaction de ce livre a demandé à René Mary (d'origine rémoise, il vit en Roussillon, à Port-Vendres), cinq longues années de travail. Au cours de ses recherches, ayant pu bénéficier de l'aide du Service de l'Information et des relations publiques des armées (S.I.R.P.A.), il a pu entrer en contact avec d'anciens camarades du camp. Dix d'entre eux, après lecture du manuscrit, apportent le poids de leurs souvenirs personnels à la véracité du récit (ils figurent dans le livre). [...] De nombreuses lettres de félicitations lui parviennent. Le général Y. de Sesmaisons souligne la « remarquable expression de la vérité », « tout y est... et chaque note... chaque touche... chaque détail... contribuent à rendre l'ambiance... montrer le processus de l'endoctrinement... faire prendre en horreur le système... épreuve inimaginable ». (De Sesmaisons fut détenu dans un camp de la région de Tuyen Quang, en compagnie de sous-officiers et hommes du rang). »<sup>4091</sup>

En légitimant ces travaux, c'est la pertinence et la légitimité mêmes du combat de l'ANAPI qui sont consacrés. Les ouvrages de Bonnafous et Mary sont ainsi largement distribués ; un exemplaire dédicacé des *Bagnards d'Hô Chi Minh*, considéré par Jack Bonfils comme le « meilleur LIVRE existant actuellement sur la vie dans les Camps de Prisonniers »<sup>4092</sup>, est même envoyé par la délégation Rhône et Alpes<sup>4093</sup>, avec une carte de membre de l'ANAPI en qualité de membre bienfaiteur, à tous les donateurs ayant contribué pour 300 F ou plus à soutenir l'action de l'ANAPI<sup>4094</sup>.

Quant au grand témoin Erwan Bergot, le succès de son *Convoi 42* et les articles que la presse consacre au nouvel ouvrage du célèbre écrivain-combattant offrent une tribune supplémentaire au combat de l'ANAPI, qui ne manque ainsi pas de faire référence à son roman dans ses plaquettes de communication (voir infra). En 1986, après les révélations sur les crimes du régime khmer rouge et la fuite de milliers de Vietnamiens suite à la réunification du Vietnam, quelques semaines après le suicide du général Langlais (16 juillet

---

<sup>4090</sup> « Ancien prisonnier du Viêt-minh, René Mary décrit "Les Bagnards d'Hô Chi Minh" », Archives du Musée d'histoire militaire de Lyon et de sa région, classeur 77. Il s'agit vraisemblablement d'un article tiré de *L'Indépendant*, 1986 ou 1987.

<sup>4091</sup> *Id.*

<sup>4092</sup> Lettre de Jack Bonfils au général Claude Sommervogel, 18 mars 1988, *op. cit.*

<sup>4093</sup> Même si nous n'avons pas trouvé trace d'une telle mesure pour les autres délégations, il s'agit vraisemblablement d'une directive nationale concernant l'ensemble des délégations régionales de l'ANAPI.

<sup>4094</sup> Pour financer ces dépenses, Jack Bonfils et autres responsables nationaux et régionaux de l'ANAPI font le tour des chefs d'entreprise, responsables associatifs, particuliers de toutes sortes afin de récolter des fonds. Les ressources collectées permettront également à Jack Bonfils, au début des années 1990, d'initier la reconstruction de la cathédrale de Phu Oc, lançant ainsi « l'œuvre sociale » de l'ANAPI au Vietnam (voir infra).

1986), ancien président de l'Association nationale des combattants de Dien Bien Phu, et à l'heure où les premiers corps des combattants français d'Indochine sont exhumés en vue de leur rapatriement en France, l'auteur accompagne le lancement de son ouvrage d'un article publié dans *Le Figaro magazine* – journal dont on a déjà relevé la proximité à la fois avec la « Nouvelle droite » et la cause des anciens combattants-prisonniers d'Indochine (voir supra). Dramatiquement intitulé « Trente-deux ans après la tragédie, on meurt toujours pour Diên Biên Phu », l'article s'organise autour de photos issues des archives du SHAT, essentiellement tirées du rapport du médecin-commandant Martin mis au jour par Robert Bonnafous, déjà reproduites dans la thèse de ce dernier et appelées désormais à incarner visuellement la question des anciens prisonniers de la RDV dans l'espace public<sup>4095</sup>.

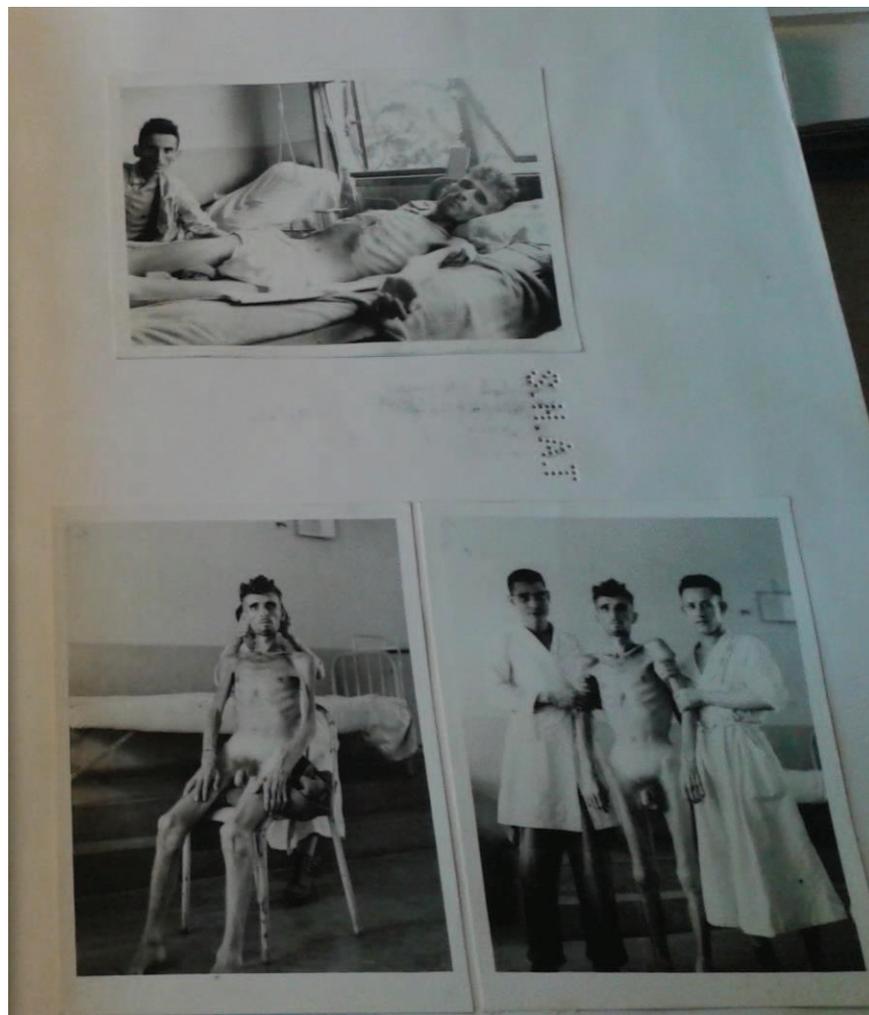


Fig. 15 – Echantillon de photographies issues des « Rapports médicaux et chirurgicaux sur les prisonniers libérés (1954) », SHD, 10 H 317. Photographie J. Mary (2011).

<sup>4095</sup> Rapports médicaux sur les prisonniers libérés, 1954, SHD, 10 H 317.

Corps blessés et malades, faibles et décharnés, regards hagards... : ces images rappellent inmanquablement celles de la libération des camps nazis, à l'heure où, précisément, les mémoires de la déportation et plus précisément du judéocide s'affirment de plus en plus dans l'espace public, avec l'action des époux Klarsfeld, la création en janvier 1979 de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, la diffusion de la série américaine *Holocauste* en février 1979, la montée du négationnisme et la véritable mobilisation historiographique qui s'ensuit, la refonte des programmes scolaires de 1982-1983, la sortie en salle du film *Shoah* de Claude Lanzmann en 1985, l'exposition médiatique des témoins survivants, les appels au « devoir de mémoire » et à la reconnaissance des responsabilités de l'Etat français, et bientôt le procès Barbie en mai-juillet 1987<sup>4096</sup>. « Erwan Bergot », précise le paratexte d'introduction de l'article du *Figaro magazine* donnant ainsi son cadre au propos de l'écrivain-combattant, « nous raconte les photos que nous présentons ici. Elles prouvent le massacre délibéré des prisonniers. Comme dans les camps nazis... »<sup>4097</sup> En effet, résume Bergot à propos de la captivité française en mains vietnamiennes :

« Objectif : la destruction physique et morale des prisonniers, par la sous-alimentation systématique, la rupture du rythme de sommeil, les longs et incessants déplacements, l'exposition permanente aux intempéries et au climat insalubre, avec pénurie (organisée) de soins et de médicaments. Les médecins français ont l'interdiction d'exercer leur fonction. Nos hommes ne sont pas des prisonniers de guerre : ce sont des déportés... »<sup>4098</sup>

La fin de la phrase est reprise en exergue, en gros et gras caractères, page suivante : « **Des prisonniers ? Non, des déportés !** » En relative rupture avec les époques précédentes – mais pas avec les productions antérieures d'Erwan Bergot (voir supra) –, le propos est essentiellement centré sur les prisonniers de Dien Bien Phu, « entrés dans un univers de folie et de mort dont peu, très peu, reviendront. Et ceux qui reviendront en resteront marqués, à jamais. »<sup>4099</sup> Surtout, le propos n'aborde que très à la marge la question de l'éducation politique, centrale dans les strates précédentes, se concentrant sur une double dénonciation : celle des conditions épouvantables de captivité imposées par la RDV à ses prisonniers, s'étant soldée par un taux de mortalité estimé, sur la base des travaux de Bonnafous (cependant non cités), à trois prisonniers sur quatre ; celle d'un grave et impardonnable déficit de *reconnaissance* et de *réparation* de la part des autorités françaises, ayant « priv[é] nombre des survivants du bénéfice d'un statut médical et social

<sup>4096</sup> Voir notamment O. Laliou, *Histoire de la mémoire de la Shoah*, op. cit., p. 91-133.

<sup>4097</sup> Erwan Bergot, « Trente-deux ans après la tragédie, on meurt toujours pour Diên Biên Phu », *Le Figaro magazine*, 31 octobre 1986, p. 25-32, p. 25, archives du Musée des Troupes de marine de Fréjus, Tiroir 06 « Indochine Dien-Bien-Phu ».

<sup>4098</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>4099</sup> *Ibid.*, p. 28.

de déportés. Ils sont seulement classés "prisonniers de guerre", et leur statut est celui des prisonniers de 1940. Comme si le séjour dans les camps viêt-minh », estime Bergot, « était comparable à celui des stalags... »<sup>4100</sup>

Erwan Bergot ignore sans doute – ou feint d’ignorer – que les décrets de 1973 et 1977 distinguent déjà le sort *à part* des prisonniers de la RDV, de même qu’ils consacrent la singularité de l’expérience des prisonniers de guerre de 1940 internés dans les camps de représailles types Rawa Ruska, s’apparentant plus à Dachau qu’aux stalags allemands. L’essentiel, pour Bergot comme pour l’ANAPI, est d’instaurer une parenté d’expérience avec la déportation résistante, impliquant tout à la fois une injonction de mémoire, de reconnaissance et de vigilance, et un droit à réparation similaires. Car ceux qui sont revenus des camps de la RDV, à l’image des survivants des crimes et génocides nazis<sup>4101</sup>, durablement malades ou blessés, psychologiquement traumatisés, continuent selon lui de mourir de Dien Bien Phu ; d’où la nécessité du combat pour la reconnaissance et la réparation d’associations telles que l’ANAPI :

« Il leur survient des maladies, inexplicables pour ceux qui ne savent pas, ou qui ne comprennent pas, qu’ils ont été, un jour, dans les camps, secrètement blessés. Eux sont conscients d’être des morts en sursis. Ils survivent, ils sont frappés et meurent sans ressources, n’arrivant pas à faire la preuve que les affections dont ils sont atteints ont leur source dans la captivité : le Viêt-minh ne tenait pas de registre de constatations. Quelques-uns s’enferment, sans raison apparente, dans la solitude hébétée de la déprime. D’autres, comme le général Langlais, l’un des héros de la bataille, se réveillent, replongent dans le cauchemar, et se font sauter la cervelle. La fêlure est devenue fracture. On meurt encore, aujourd’hui, de Diên Biên Phu.

Des associations se sont créées qui prennent la défense des survivants. Elles arrachent à l’administration de maigres avantages, mais la loi ne se laisse pas grignoter facilement<sup>4102</sup>.

Ceux qui survivent, ceux qui souffrent et ceux qui témoignent aimeraient bien s’écrier, comme le firent leurs anciens, au retour des bagnes nazis : "*Plus jamais cela !*" Mais ils savent – nous savons – que des camps existent, aussi féroces, au Viêt-nam, au Cambodge, au Laos, en Afghanistan ou ailleurs.

Il ne faut pas que l’oubli s’installe. »<sup>4103</sup>

Tous les grands axes structurant, la demande de reconnaissance de l’ANAPI à partir de la deuxième moitié des années 1980, et donc son plan de communication, sont ici présents :

- prouver l’irresponsabilité et la faute des autorités militaires et des gouvernements français successifs, qui n’ont pas fait connaître, ni aux services médicaux

---

<sup>4100</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>4101</sup> Voir Professeur Charles Richet et docteur Antonin Mans, *Pathologie de la déportation*, Paris, Editions Plon, 1956. Nous sommes pour notre part appuyés sur la deuxième édition (Cannes, ADIF des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco, 1958).

<sup>4102</sup> Note de l’auteur : « A.N.P.I. [sic], boîte postale 23, 06013 Nice Cedex ».

<sup>4103</sup> E. Bergot, « Trente-deux ans après la tragédie, on meurt toujours pour Diên Biên Phu », *op. cit.*, p. 32.

et conseils de réforme, ni plus largement à l'ensemble de la nation française, l'effroyable réalité de la captivité dans les camps de la RDV ;

- incarner cette réalité par un chiffre : trois prisonniers sur quatre ne seraient pas rentrés (soit approximativement 10 000 rescapés sur près de 40 000 prisonniers), estimation – que nous avons déjà discutée plus haut (voir supra) – tirée des travaux de Robert Bonnafous et reprise dans toutes les productions en lien avec l'ANAPI<sup>4104</sup> ;

- montrer l'existence, chez les anciens prisonniers survivants, de traumatismes durables, tant sur le plan physique que psychique, nécessitant prise en charge et réparation ;

- établir une comparaison avec l'étalon juridico-mémoriel des crimes et génocides nazis, en tant qu'elle permet d'abord aux anciens prisonniers de la RDV d'espérer un statut similaire aux déportés-résistants, de même qu'une plus large reconnaissance mémorielle ;

- associer la question des anciens prisonniers UF de la RDV au devoir de mémoire et de vigilance patiemment forgé, depuis les années 1940, par les anciens résistants-déportés, et plus récemment les déportés raciaux.

Ainsi compris, et dans l'objectif d'obtenir un statut à la fois *spécifique* et *égalitaire* au sein des différentes générations de la captivité-déportation au XX<sup>e</sup> siècle, cet article, associé aux autres productions des membres de l'ANAPI, sont essentiellement conçus comme une caisse de résonance et d'amplification médiatique des travaux de Bonnafous. « Il faut souligner ici », écrit en effet André Saint-Georges dans l'historique de l'ANAPI, « l'importance capitale de l'information apportée par cette thèse. Elle est la preuve sur laquelle se fonde toute l'action ayant pour objectif la reconnaissance des droits consécutifs à l'énormité des pertes, action qui, sans cet élément de base, avait bien peu de chances d'aboutir. »<sup>4105</sup> Parmi les « révélations » de cette thèse – car c'est bien sur le mode de la divulgation d'une réalité jusque-là occultée que ces productions sont administrées, y-compris s'agissant des ouvrages d'Erwan Bergot et de René Mary –, l'accent est tout particulièrement mis, comme du reste déjà dans la thèse de Bonnafous, sur les conclusions

---

<sup>4104</sup> A titre d'exemple : « Le Viêt-minh fera 39 888 captifs. Entre 1950 et 1954, seulement 9 834 seront restitués. La comparaison de ces deux chiffres parle d'un enfer qui n'a rien à envier à un camp nazi (ou cambodgien d'aujourd'hui). » « Ancien prisonnier du Viêt-minh, René Mary décrit "Les Bagnards d'Hô Chi Minh" », *op. cit.*

<sup>4105</sup> A. Saint-Georges, « La loi n° 89-1013... », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 62.

du rapport Martin, en tant que, dès 1954, sa rédaction et son « occultation » par les autorités françaises permettent d'assoir et de légitimer la communication de l'ANAPI, et plus largement la cause par elle défendue : « ce rapport », écrit Erwan Bergot, « initialement destiné à "préserver les droits à venir des survivants", a été aussitôt classé "secret médical" et, selon la loi, placé sous embargo pour une durée de... cent vingt ans ! » La divulgation du rapport Martin, c'est ainsi la possibilité de faire éclore un scandale d'Etat, apte à porter la question des anciens prisonniers d'Indochine dans l'espace public et peser sur le gouvernement français dans le combat de l'ANAPI pour l'attribution d'un statut distinctif : l'on savait tout dès 1954, mais la vérité aurait été soigneusement cachée...

Dans la deuxième moitié des années 1980, les membres du bureau national de la toute jeune ANAPI multiplient les articles pour faire connaître cette vérité jusque-là prétendue comme cachée<sup>4106</sup>, tout particulièrement dans *Le Figaro*<sup>4107</sup> ou dans les revues et bulletins de la presse ancien-combattante (*Képi blanc*, *Le Journal des Combattants*, *Le Casoar*, *L'Epaulette...*) ; ils sont relayés en région par les responsables des délégations, qui adressent de nombreux communiqués de presse à leurs quotidiens régionaux, ou bien organisent des manifestations susceptibles d'obtenir l'écho médiatique espéré. Du 11 au 26 juillet 1987 par exemple, Jacques Sanz<sup>4108</sup>, membre de l'ANAPI Roussillon-Pyrénées, relie Perpignan à Lourdes, pieds nus, ne se nourrissant que de riz et portant une plaque de marbre à la mémoire des camarades morts en captivité<sup>4109</sup> (plaque scellée sur un mur de la basilique)<sup>4110</sup>. « Chacun de ses pas ravivait le souvenir d'un cri ou de la mort d'un camarade »<sup>4111</sup>, commente le colonel Bernard Moinet, de l'ACUF, qui regrette néanmoins :

---

<sup>4106</sup> Nous avons montré plus haut (voir supra) que la question avait connu un écho médiatique certain, dans les années 1950, notamment au moment des grandes vagues de libération à l'été 1954. Nous avons également montré (voir supra) que, si le rapport du médecin Martin avait été classé secret, c'est vraisemblablement pour ne pas peser sur le processus de Genève et la recherche des prisonniers et disparus dont la France restait sans nouvelles. Les pathologies dont souffrent les prisonniers libérés sont connues des services médicaux français dès après Genève, de nombreux anciens prisonniers ayant été pris en charge dans les hôpitaux français ; en 1973 qui plus est, un traitement spécifique lié à leurs pathologies leur avait déjà été accordé.

<sup>4107</sup> Outre J. Pouget, le gal Y. de Sesmaisons (« Seconde présidence : 1991-1995 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 21) note qu'Hubert Bapst (déjà sur le devant de la scène dans les années 1960 au moment de la sortie du *Manifeste du camp n° 1*) « assurait la liaison avec les médias et connaissait bien Max Clos, du *Figaro*. »

<sup>4108</sup> Jacques Sanz, ancien légionnaire capturé à Diên Biên Phu, a alors 56 ans. Colonel Bernard Moinet, « "Anciens d'Indo" Hier soldats de la boue... », op. cit., p. 24.

<sup>4109</sup> Jack Bonfils et al., « Première présidence : 1985-1991 » ; René Navarre, « La délégation Roussillon-Pyrénées », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 13 ; 250.

<sup>4110</sup> Le 16 octobre 1987, lors de la réunion du conseil d'administration de l'ANAPI à Lyon, Sanz, de même que Jean Brocard, ancien d'Indochine et député-maire d'Annecy, porteur de la proposition de loi à l'AN (Brocard devient président d'honneur de l'ANAPI l'année suivante) sont faits membres d'honneur de l'ANAPI.

<sup>4111</sup> Col. B. Moinet, « "Anciens d'Indo" Hier soldats de la boue... », op. cit., p. 24.

« Quel écho, quel reportage, quel article, quelle image à l'échelle nationale ? Rien – Silence et désinformation. »<sup>4112</sup> En Rhône-Alpes, Jack Bonfils agit quant à lui en relation étroite avec *Le Progrès de Lyon*, au sein duquel il compte quelques relations, comme le 29 mai 1988, lorsque le journal fait paraître l'article « Souvenir – Anciens prisonniers d'Indochine : remise du drapeau le 4 juin », limpidement sous-titré : « Les soldats français ont connu le calvaire dans les camps viets. Ils espèrent, trente-quatre ans après, qu'une loi le reconnaisse »<sup>4113</sup>. Et le journaliste d'écrire que c'est bien la thèse de Robert Bonnafous qui a permis aux anciens combattants-prisonniers d'Indochine de sortir de l'oubli, attestant de l'existence, en Indochine, de véritables « camps de concentration » ayant conduit à la mort près de trois prisonniers sur quatre :

« Telles sont les révélations contenues dans la thèse de Robert Bonafous et qui ont, séance tenante, provoqué une véritable émotion et une véritable mobilisation des rescapés de cette tragédie, lorsqu'ils en ont eu connaissance par les divers articles qui lui furent consacrés dans la presse, à l'époque. Ce fut le cas, à Lyon, du colonel (ER) Jack Bonfils, lui-même ancien prisonnier du camp numéro 1 en 1950 qui, avec trois autres victimes des "Viets", le chef d'escadron (ER) Pierre Mariani, M. Jean Armandi et le colonel (ER) Robert Bonnafous, auteur de la thèse, décida alors de fonder l'Association nationale des anciens prisonniers-internés d'Indochine, afin de retrouver et de réunir tous les anciens prisonniers militaires, de tous grades, rescapés ».

Dans la deuxième moitié des années 1980, ces hommes, rejoints par d'autres comme le colonel Weinberger, le médecin ancien prisonnier Jean-Louis Rondy, etc., multiplient donc les interviews, les conférences, les communications<sup>4114</sup>, et autres articles. Exception faite de René Mary, la parole publique est encore essentiellement aux mains des anciens officiers prisonniers. Trois articles suffisent ici à faire comprendre leur action, s'inscrivant, comme l'article d'Erwan Bergot dans *Le Figaro Magazine*, dans les cinq axes structurant la demande de reconnaissance et la communication de l'ANAPI relevés ci-dessus.

Début 1986, Robert Bonnafous publie quelques extraits de sa thèse dans *L'épaulette*, la revue de l'association éponyme créée le 24 novembre 1964 (à l'époque sous le nom d'Amicale des Anciens Elèves Officiers d'Active), afin de regrouper les anciens élèves officiers ou aspirants issus des écoles militaires ou d'application des armes et des services formant des officiers provenant des sous-officiers et des officiers de réserve admis dans l'armée d'active. L'article, précise le paratexte introductif, « intéressera tous nos adhérents et amis qui, sans aucun doute, auront à cette occasion une pieuse pensée à la mémoire de

---

<sup>4112</sup> *Id.*

<sup>4113</sup> Cette citation, de même que les suivantes, sont tirées de « Souvenir – Anciens prisonniers d'Indochine : remise du drapeau le 4 juin », *Le Progrès de Lyon*, 29 mai 1988, Archives du Musée d'histoire militaire de Lyon, classeur 77.

<sup>4114</sup> Voir par exemple Robert Bonnafous, « Prisonniers des camps Viet Minh », communication au colloque pour le quarantième anniversaire du 19 décembre 1946 en Indochine, *op. cit.*

tous les disparus au cours de ce glorieux et tragique épisode de la guerre d'Indochine. Mais à la lecture de cet ouvrage, on comprend mieux pourquoi certains journalistes et hommes politiques ont préféré ne pas savoir et ne pas faire savoir »<sup>4115</sup> cette réalité dévoilée par la thèse de Bonnafous, dont les extraits publiés se concentrent ainsi sur l'énormité du sacrifice (69 % de mortalité<sup>4116</sup>) et la dénonciation de « l'occultation volontaire de l'histoire des prisonniers de guerre en Indochine par le gouvernement français de l'époque pour des raisons politiques et par des médias peu sensibilisés par le règlement des séquelles d'un conflit qui durait depuis trop longtemps »<sup>4117</sup>.

Trois ans plus tard, en 1989, la rhétorique du colonel Weinberger<sup>4118</sup>, qui entre temps a été nommé responsable des relations de l'ANAPI avec les médias (conseil d'administration du 14 mars 1987) et intègre tout juste, à l'heure où paraît son entretien avec la revue *Hommes de guerre*<sup>4119</sup> – revue dirigée par l'écrivain-combattant et artisan bien connu de la « Nouvelle droite » Jean Mabire, qui relaie depuis les années 1960 la cause des anciens prisonniers de la RDV –, les fonctions de vice-président de l'ANAPI (troisième congrès national du 15 avril 1989), se fait plus militante encore, recourant à une comparaison directe avec les crimes et génocides nazis, mémoire qui s'affirme avec de plus en plus de force dans les années 1980. Les prisonniers de la RDV, répond en effet le colonel Weinberger<sup>4120</sup>, « resteront à jamais marqués par les sévices endurés, physiquement bien sûr – certains supportent encore aujourd'hui une infirmité – mais aussi moralement : durant plusieurs années les anciens prisonniers ont eu à se plaindre de troubles physiologiques graves après un viol psychologique en règle de la part de leurs geôliers. Ces procédés sont dignes des tortionnaires nazis mais n'ont jamais été clairement exposés au grand public »<sup>4121</sup>, contrairement aux crimes et génocides nazis. La France vient de connaître en ce domaine une piqûre de rappel avec le procès très médiatisé de Klaus Barbie (mai-juillet 1987), qui

---

<sup>4115</sup> Col. R. Bonnafous, « Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire... », *L'Epaulette*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>4116</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>4117</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>4118</sup> Eric Weinberger est ainsi décrit par son camarade de captivité, puis de l'ANAPI, Charles Jeantelot : « Jeune survivant de la déportation de familles de Hongrie – à Dachau et Buchenwald – il s'est réfugié en France, et s'est engagé à la Légion étrangère. Sous-officier puis officier, lauréat de Saint-Cyr, il va être capturé à Diên Biên Phu et survivra à l'abomination du convoi 42 et du mouvoir intermédiaire, puis du camp n° 1, jusqu'à sa sortie, à mon côté, en septembre 1954. » Ch. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, *op. cit.*, p. 593.

<sup>4119</sup> L'éphémère revue *Hommes de guerre*, qui naît en 1987 et disparaît dès 1990, est principalement animée par Jean Mabire (directeur littéraire) et François Vauvillier (directeur de la rédaction).

<sup>4120</sup> La "question" de Guillaume Fischer est ainsi rédigée : « Un triste bilan donc. D'après les chiffres du médecin commandant Martin, médecin consultant des forces armées en Extrême-Orient et du colonel Bonnafous, sur environ 37 000 prisonniers, seulement 10 700 sont rentrés en France. » Col. E. Weinberger, « Les camps », *op. cit.*, p. 39.

<sup>4121</sup> *Ibid.*, p. 40.

achève de consacrer l'émergence des mémoires du judéocide dans l'espace public, le procès se focalisant rapidement, sous l'action notamment de Robert Badinter, alors président du Conseil constitutionnel (4 mars 1986-4 mars 1995) après avoir été garde des sceaux (23 juin 1981-18 février 1986), et de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, sur la question de la déportation raciale, à commencer par celle, par Klaus Barbie, des 44 enfants juifs de la Maison d'Izieu<sup>4122</sup>. S'appuyant sur les photographies – devenant progressivement iconiques – des libérés d'Indochine, squelettiques et hagards, issues du rapport Martin, dont Weinberger regrette qu'il n'ait pas été communiqué « aux centres de réforme, afin qu'ils [les prisonniers] ne se retrouvent pas actuellement dans une situation précaire »<sup>4123</sup>, et parlant de ce fait « de carence de l'administration face à des hommes pour lesquels on n'a presque rien fait, ni au plan moral, ni au plan matériel »<sup>4124</sup> – le propos n'est pas sans évoquer, trois ans plus tôt, celui d'Erwan Bergot –, Weinberger et l'ANAPI entendent que les survivants des camps de la RDV soient traités comme les anciens déportés de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, à la question on ne peut plus directe et bienveillante<sup>4125</sup> « pourriez-vous à présent soumettre aux lecteurs la teneur de votre combat actuel ? »<sup>4126</sup>, Weinberger répond en deux temps : l'ANAPI attend de l'Etat, à la fois, une action visant à faire connaître et reconnaître *et* une action visant à réparer et indemniser les souffrances des anciens prisonniers de la RDV :

« En ce qui concerne le premier plan, nous demandons que l'opinion, plus de trente années après, soit mise au courant de ce qu'ont enduré les "bagnards"<sup>4127</sup> d'Hô-Chi-Minh et que la mémoire des milliers de morts pendant leur détention inhumaine soit honorée comme celle de tous les combattants d'Indochine<sup>4128</sup>. [...]

Mais c'est aussi, et c'est logique, en direction des survivants que notre association a décidé de porter tous ses efforts. [...]

Les soldats qui sont rentrés dans leur pays après les accords de Genève, pour plus de la moitié "sur des brancards", avaient droit, suivant la loi en vigueur, à des pensions du fait de leur invalidité. Cependant pour bénéficier de cette juste réparation, il fallait qu'ils se constituent un dossier médical complet à l'époque et surtout qu'ils en fassent la demande. La plupart, par manque d'information, ne l'ont pas fait. [...] Ils doivent] prouver aujourd'hui 35 années après, que les troubles de tous ordres

<sup>4122</sup> Sébastien Ledoux, « Usages sociaux des témoins du procès Barbie (années 1980-1990) », communication lors de la journée d'étude « Que faire des témoignages », programme MSH-M « Fait colonial et fait guerrier, jeux de miroir et perspectives croisées » (responsables : François Buton et Julien Mary), Montpellier, 26 novembre 2015.

<sup>4123</sup> Col. E. Weinberger, « Les camps », *op. cit.*, p. 40.

<sup>4124</sup> *Id.*

<sup>4125</sup> Dans le paratexte d'introduction, Guillaume Fischer avait ainsi introduit le combat de l'ANAPI : « L'Association Nationale des Anciens Prisonniers – Internés d'Indochine a décidé de consacrer son action à faire toute la lumière sur leurs atroces conditions de détention et à la réhabilitation morale et matérielle des survivants de "l'enfer jaune". Un de ses représentants et lui-même ancien prisonnier nous explique les raisons de son combat, quitte à déterrer des souvenirs très pénibles. » *Ibid.*, p. 38.

<sup>4126</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>4127</sup> Référence à René Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, *op. cit.*

<sup>4128</sup> Le colonel Weinberger fait ici référence au combat du Comité national d'entraide des anciens d'Indochine.

dont ils souffrent encore proviennent bien de la période passée dans les camps des Viets et non d'un simple séjour touristique en pays tropical ! [...]  
L'ANAPI les aide dans ce sens de toutes ses maigres forces. »<sup>4129</sup>

La même année, quelques mois après le printemps de Pékin et, en France, l'arrestation de Paul Touvier (mai 1989), au lendemain du retrait vietnamien du Cambodge (septembre 1989) et de la chute du mur de Berlin (novembre 1989), et à la veille de la proclamation du statut d'ancien prisonnier d'Indochine (loi du 31 décembre 1989), le médecin en chef Jean-Louis Rondy, l'un des principaux artisans des décrets de 1973, 1977 et 1981, publie, dans un numéro « Guerre d'Indochine » de la sérieuse *Revue historique des armées*, un article intitulé « Les méthodes viet-minh de lavage de cerveau »<sup>4130</sup>. Si le titre choisi par Rondy invite à rapprocher l'article des productions, courantes dans les années 1950-1960, tentant de modéliser « l'action psychologique » de la RDV sur ses prisonniers – schéma que Rondy reproduit effectivement dans son article –, le propos du médecin fait prisonnier à Dien Bien Phu et ancien président de la Commission nationale de réforme du Secrétariat d'Etat aux anciens combattants (1973-1979) se déploie cependant dans un registre sensiblement différent de celui employé par ses prédécesseurs. Comme pour l'article de Bergot en 1986, l'article de Rondy est essentiellement centré sur les prisonniers de Dien Bien Phu, dont la mortalité a été particulièrement forte comparée à un temps de captivité relativement court – en attestent là encore les photographies tirées du rapport Martin. Surtout, si Rondy s'intéresse aux méthodes de « lavage de cerveau » de la RDV, c'est avant tout pour montrer, sur le registre traumatique, comment les prisonniers ont pu être amenés à se soumettre à la propagande ennemie. « La faim », écrit-il, « a émoussé notre sens critique. La fatigue et la lassitude nous empêchent de raisonner clairement. »<sup>4131</sup> « Cela peut faire sourire, ici », poursuit-il page suivante à propos de la propagande, en apparence naïve, employée par leurs geôliers, « mais, les câ-bô disent cela avec conviction car ils sont convaincus de la véracité de leurs dires. Et nous-mêmes [...], nous n'arrivons même plus à discuter ces choses, car nous ne savons plus où nous en sommes. Nous en arrivons à douter de nos souvenirs. Nous sommes mûrs pour le catéchisme. »<sup>4132</sup> Contrairement aux articles et autres ouvrages parus dans la deuxième moitié des années 1980, la propagande de la RDV employée sur ses prisonniers est donc au centre du propos, mais ce dernier est notablement psychologisé – insistance sur la répétition des discours servis aux prisonniers, sur les

---

<sup>4129</sup> Col. E. Weinberger, « Les camps », *op. cit.*, p. 40.

<sup>4130</sup> J.-L. Rondy, « Les méthodes Viet-Minh de lavage de cerveau », *op. cit.*, p. 74-81.

<sup>4131</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>4132</sup> *Ibid.*, p. 78.

pressions psychologiques de toutes sortes, et sur ce que les psychologues sociaux appellent la technique du pied-dans-la-porte<sup>4133</sup> (le premier oui, à une demande anodine, conditionne les suivants impliquant des renoncements plus grands)... – par un médecin qui, ancien président de la Commission nationale de réforme, n'ignore rien du virage en train d'opérer dans la clinique militaire, à la suite de ce qui s'est produit aux Etats-Unis au retour des vétérans du Vietnam.

En France, il faut en effet attendre les années 1980 et la (ré)introduction du syndrome psycho-traumatique, mis en lumière aux Etats-Unis sous le vocable "*PTSD*" (*Post-Traumatic Stress Disorder*) suite au retour des vétérans du Vietnam, pour que le traumatisme inonde le champ psycho-social des anciens combattants. Dans ce cadre, et suivant la piste suggérée par Didier Fassin et Richard Rechtman invitant désormais à écrire une « histoire sociale » du traumatisme en parallèle de son « histoire intellectuelle »<sup>4134</sup>, les anciens PG de la RDV offrent un terrain d'étude des plus intéressants. Or c'est bien la figure du prisonnier *traumatisé* qui apparaît ici sous la plume du docteur Rondy : ébranlé par la propagande inlassablement répétée à des hommes affaiblis par le manque de nourriture et les corvées<sup>4135</sup>, le prisonnier est progressivement contraint de s'y soumettre, d'autant que de sa soumission dépend la survie de ses camarades :

« Refuser de signer ? Ou bien sûr, mais ce n'est pas sa propre responsabilité qui est en jeu... C'est la vie du camarade cloué sur son bat-flanc par la malaria et qu'un peu de nivaquine remettrait sur pied [...]... Quel est celui qui ne se sent pas responsable de la mort d'un camarade s'il refuse de signer et si les médicaments n'arrivent pas parce qu'il y manque sa signature ? [...] Il a fallu chercher nous-mêmes notre solution pour résoudre ce dilemme : signer et voir un camarade vivre, ou ne pas signer et le voir mourir. »<sup>4136</sup>

Sous la plume du docteur Rondy, les dernières paroles de la figure tutélaire du capitaine Cazaux, désormais moins convoqué en tant que « pur » martyr de la résistance à l'action psychologique vietnamienne, que comme totem quasi-christique dont le sacrifice expiatoire permet d'assurer la transition entre l'ère du *résistant* et celle du *survivant*, résonne ainsi de manière particulière par rapport aux époques précédentes :

« je suis content car je n'ai jamais cédé aux Viets. J'en crève. Ne faites pas comme moi, sinon vous mourrez tous, [...] et ce serait une victoire pour les Viets. Il faut que vous surviviez. Faites tout ce

---

<sup>4133</sup> Voir par exemple Robert-Vincent Joule et Jean-Léon Beauvois, *La soumission librement consentie*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

<sup>4134</sup> D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme*, *op. cit.*, p. 51.

<sup>4135</sup> « Pas besoin de frapper ou de fusiller, pas besoin de four crématoire pour que la mortalité augmente. Sur ces hommes anémiés, la plupart blessés ou convalescents qui ont la dysenterie, le paludisme, le béri-béri, les parasitoses variées, le moindre effort supplémentaire est fatal pour ceux qui étaient entre la vie et la mort. » J.-L. Rondy, « Les méthodes Viet-Minh de lavage de cerveau », *op. cit.*, p. 79-80.

<sup>4136</sup> *Ibid.*, p. 81.

que vous pourrez pour cela. Vous êtes officiers et vous êtes assez grands pour savoir ce que vous pouvez faire et ce que vous ne pouvez pas ! »<sup>4137</sup>

Le capitaine Cazaux, témoin d'autant plus facile à faire parler qu'il est mort en 1951, déjà martyr de la guerre psychologique, prend ici la figure d'un véritable messie, son sacrifice délivrant les officiers du camp n°1 du poids de leur culpabilité. Par ses dernières paroles en effet, Cazaux *ordonne* à ses subordonnés d'entrer dans le jeu de leurs geôliers, et de tout faire pour survivre..., et ce sans contrepartie.

Dans les années 1980, le traumatisme autorise de fait un certain renversement du système de valeurs codifiant la microsociété des anciens prisonniers. Pour Didier Fassin et Richard Rechtman, la « double valence » du traumatisme, à la fois « produit d'une expérience de l'inhumain et preuve de l'humanité de ceux qui l'on vécue » permet en effet de rendre compte « des usages contemporains du traumatisme dans des situations où d'autres registres étaient habituellement convoqués »<sup>4138</sup> tels ceux, dans le cas des anciens prisonniers de la RDV, de la résistance absolue et du sacrifice ultime. À l'ère du soupçon – Les prisonniers n'ont-ils pas failli à leurs devoirs ? Peut-on encore faire confiance à ces éléments « endoctrinés » ? –, succéderait ainsi progressivement celle du traumatisme-vérité, dont la réémergence des mémoires du judéocide aurait permis de fournir le paradigme.<sup>4139</sup> Après les héros-résistants du premier âge, chacun des membres de la collectivité des captifs, du deuxième classe au lieutenant devenu général, peut désormais espérer être réhabilité par le seul fait qu'il a survécu à l'épreuve des camps.

### **1.3 UN STATUT DE RESISTANT-DEPORTE POUR LES PRISONNIERS DE LA RDV ?**

#### **1.3.1 Un lobbying actif, à l'automne du soviétisme**

« Nous nous devons de faire connaître notre Association sur le plan National, auprès de nos Personnalités Politiques »<sup>4140</sup>, écrivait pour rappel Jack Bonfils, en 1988. Dans la deuxième

---

<sup>4137</sup> *Id.*

<sup>4138</sup> D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme, op. cit.*, p. 35-36.

<sup>4139</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>4140</sup> Lettre de Jack Bonfils au général Claude Sommervogel, 18 mars 1988, *op. cit.*

moitié des années 1980, les membres de l'ANAPI et les associations « amies » (ACUF, ANAI...) exercent une forte pression – notamment sur le plan médiatique – afin que le gouvernement et les députés adoptent « un statut [pour les anciens prisonniers de la RDV] et que ce statut tienne compte, comme cela a été fait pour les déportés dans les camps nazis, des conditions particulièrement épouvantables de leur détention »<sup>4141</sup>.

Pour ce faire, l'ANAPI peut compter sur un contexte politique favorable. Avec la cohabitation et le gouvernement Chirac (20 mars 1986-10 mai 1988), les feux semblent en effet au vert, comme en témoigne d'ailleurs la décision prise, suite au lobbying de l'ACUF et de l'ANAI, d'ériger à Fréjus une nécropole nationale pour les morts de la guerre d'Indochine<sup>4142</sup> – les travaux sont à l'époque prévus pour se terminer au dernier trimestre 1988<sup>4143</sup>. « En effet », résume un journaliste du *Progrès de Lyon*, « depuis quelques années, l'opinion internationale a découvert avec les boat-people, les reportages sur le régime de Pol-Pot, etc., la réalité de certaines atrocités et une évolution s'est faite dans les mentalités s'agissant de ce qu'ont pu endurer nos soldats engagés là-bas. » Plus encore, poursuit le quotidien lyonnais, « M. François Mitterrand lui-même, le 11 octobre 1986 au retour des corps de militaires tués en Indochine, évoquait les "séquelles durables chez les survivants des camps de prisonniers", tandis que Jacques Chirac, quelques semaines plus tard, inaugurant à Paris un square du Combattant d'Indochine déclarait que "les soldats d'Indochine méritent plus que d'autres qu'on les honore". »<sup>4144</sup> A Paris, la cérémonie d'inauguration se déroule en présence de Georges Fontès, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, et de l'un de ses prédécesseurs au poste, également membre actif de l'ACUF et futur président d'honneur de l'ANAPI (1990), Jean-Jacques Beucler<sup>4145</sup>, alors président du Comité d'entente des anciens d'Indochine, à qui Jacques Chirac ne manque pas de rendre hommage :

« Les soldats d'Indochine méritent plus que d'autres qu'on les honore et qu'on leur dise merci pour ce qu'ils ont fait et qu'ils ont bien fait. Parce qu'il n'est pas sûr, parce qu'ils étaient des volontaires et des soldats de carrière, que la patrie ingrate n'ait pas choisi, alors même qu'ils menaient la plus cruelle des guerres, de les oublier et de faire comme si elle ignorait pourquoi ils se battaient. Ils se battaient pour garder aux Etats associés d'Indochine la liberté et l'indépendance.

---

<sup>4141</sup> « Souvenir – Anciens prisonniers d'Indochine : remise du drapeau le 4 juin », *op. cit.*

<sup>4142</sup> Sur ce point, voir K. Edwards, *Le Mal Jaune*, *op. cit.*, p. 96-132.

<sup>4143</sup> « Nécropole de Fréjus », *Bellechasse Activités*, Secrétariat d'Etat aux anciens combattants, juin 1987, p. 1, AD du Rhône, ONAC (Office National des Anciens Combattants) 1965-1995, 178 J 33.

<sup>4144</sup> « Souvenir – Anciens prisonniers d'Indochine : remise du drapeau le 4 juin », *op. cit.*

<sup>4145</sup> Rompant avec Valéry Giscard d'Estaing à la fin des années 1970 – contrairement à un autre ancien prisonnier de la RDV, le général Bigeard, qui le tiendra en haute estime jusqu'à sa mort – Beucler s'est sensiblement rapproché de Jacques Chirac, qui écrira la préface de ses mémoires en 1991 (J.-J. Beucler, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 11-13).

Je ne referai pas l'histoire de vos combats. Elle vous est, hélas !, plus familière qu'elle ne l'est à moi-même. Jean-Jacques Beucler sait ce que fut la guerre et ce que furent les camps de prisonniers du Viet-Minh et je suis heureux de le saluer. Il n'était que justice qu'il soit associé à cet hommage de la Ville de Paris à nos anciens d'Indochine, à tous nos anciens d'Indochine. »<sup>4146</sup>

En associant Jean-Jacques Beucler, Jacques Chirac – qui prend la parole en tant que maire de Paris et Premier ministre – rend ainsi hommage aux luttes menées par le Comité d'entente des anciens d'Indochine, au premier rang desquelles celle pour la reconnaissance et la réparation des souffrances endurées par les prisonniers d'Indochine. Cet aspect est plus sensible encore dans le discours du président Mitterrand, le 11 octobre 1986, au retour des premiers corps des combattants tombés en Indochine. Si les deux discours s'opposent sur des points classiques du clivage gauche / droite – Mitterrand n'évoque que les combattants de la « Guerre d'Indochine » tandis que Chirac englobe les soldats de la colonisation dans un hommage appuyé à la colonisation française<sup>4147</sup> ; Mitterrand parle de la « Guerre d'Indochine » comme d'une guerre de décolonisation quand Chirac parle d'un conflit de « Guerre froide » ... –, ils révèlent également que le pari fait par l'ACUF semble le bon : la question des prisonniers de la RDV semble relativement faire consensus entre le président socialiste et son Premier ministre RPR. Ainsi, pour Mitterrand, reconnaissant que les forces du CEFEO se sont battues avec courage, en exécutant des « missions qu'elles n'ont pas eu à définir, mais à exécuter » :

« L'armée, c'"est une grande chose que l'on meurt et qui tue, mais c'est aussi une chose qui souffre", écrivait Alfred de Vigny.

Souffrances dues à l'âpreté des combats, attestées par l'ampleur des pertes.

Souffrances provoquées par les conditions de détention dans les camps de prisonniers et qui ont entraîné chez les survivants, des séquelles durables. [...]

Au nom de la République et de la Nation française, j'affirme que nos combattants d'Indochine méritent la reconnaissance de la patrie. »<sup>4148</sup>

« Souffrances » des prisonniers, « séquelles durables » et « reconnaissance de la patrie » : tout semble en place pour que les prisonniers français de la RDV obtiennent rapidement leur statut. Quelques jours après l'inauguration du square des combattants d'Indochine, Georges Fontès – avec lequel l'ACUF entretient des relations décrites par Wladyslaw Sobanski comme « privilégiées »<sup>4149</sup> – est au Musée de l'Armée, et c'est en des termes

---

<sup>4146</sup> Allocution de Monsieur Jacques Chirac, Premier ministre et maire de Paris, prononcée lors de l'inauguration du square des combattants d'Indochine, le mercredi 17 décembre 1986, in Association nationale des anciens combattants résistants déportés blessés évadés prisonniers et victimes de guerre d'Indochine, *Meilleurs vœux 1987*, brochure, Archives du Musée des Troupes de marine de Fréjus, Tiroir 9.

<sup>4147</sup> Pour Jacques Chirac, la « présence française en Indochine [...], quoi qu'on en médise, fut, j'en ai la certitude, bénéfique mutuellement pour la France et pour ces pays d'Extrême-Orient ». *Id.*

<sup>4148</sup> Allocution de M. François Mitterrand, président de la République, à l'occasion des cérémonies organisées en l'honneur du retour des corps des combattants d'Indochine morts pour la France, [11 octobre 1986], in *id.*

<sup>4149</sup> W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 111.

scrupuleusement choisis qu'il ouvre le colloque sur le 40<sup>e</sup> anniversaire du 19 décembre 1946 en Indochine :

« La guerre d'Indochine, et vous le savez mieux que quiconque, a donné lieu à une campagne "remarquable", et je mets des guillemets au qualificatif, de désinformation, pour ne pas dire d'intoxication. Pour lutter contre la désinformation, il n'est meilleur remède que d'opposer la vérité au mensonge et c'est ce que nous allons faire dans le colloque de cet après-midi. Il était essentiel de donner la parole à ceux qui ne l'ont jamais eue. »<sup>4150</sup>

Dans la foulée, le 15 mars 1987, le ministre et maire de Béziers, avec lequel – toujours cette importance de l'échelle interpersonnelle – le président de la délégation régional Languedoc, l'adjudant-chef Simon, entretient des « relations d'amitié »<sup>4151</sup>, réitère son adresse aux membres de l'ANAPI, à l'occasion de leur congrès national de Montpellier :

« Combattants d'Indochine, vous pouvez être fiers de votre bravoure, vous pouvez être fiers de vos sacrifices et je vous demande de ne pas avoir d'amertume, même si la tristesse vous doit être naturelle. Cette tristesse, vous la devez au souvenir de vos camarades qui sont tombés là-bas sous le ciel d'Extrême-Orient. Cette tristesse, vous la devez plus encore à la constatation que ces peuples, auxquels vous étiez si attachés et que l'on avait mobilisés pour une soi-disant guerre de libération, ne connaissent que la servitude et des conditions d'existence qui ne font pas honneur à ceux qui les dirigent ni à l'idéologie dont se réclament leurs chefs. »<sup>4152</sup>

Dès le printemps 1986, une délégation composée de Pierre Mariani, de Robert Bonnafous et de l'adjudant-chef Simon avait déjà rencontré, à Béziers, le nouveau secrétaire d'Etat aux Anciens combattants, à qui ils avaient remis un exemplaire de la thèse de Bonnafous et obtenu un rendez-vous officiel au ministère l'été suivant, pour une délégation cette fois composée de Pierre Mariani, du docteur Jean-Louis Rondy, d'André Saint-Georges et de Jack Bonfils<sup>4153</sup>. A la suite de cet entretien, à l'initiative de Jack Bonfils, une réunion extraordinaire est convoquée à Lyon, en présence de Jean Brocard, d'André Laperle, de Pierre Mariani, du docteur Rondy, de Robert Bonnafous et d'André Saint-Georges : « Le député Brocard y commence la rédaction du texte définitif de la proposition de loi, à partir du premier jet du docteur Rondy et d'un ancien projet préparé par Jean Laurain, député de Metz et ancien ministre des Anciens Combattants. [...] Le texte de la proposition de loi est mis définitivement au point par un bureau national de l'ANAPI réuni à Lyon le 7 février 1987 »<sup>4154</sup>, en présence de Pierre Mariani, de deux médecins anciens prisonniers, Gilbert

---

<sup>4150</sup> « Allocution de M. Georges Fontès au colloque sur le 40<sup>e</sup> anniversaire du 19 décembre 1946 en Indochine, au Musée de l'Armée », *Bellechasse Activités*, Secrétariat d'Etat aux anciens combattants, juin 1987, *op. cit.*, p. 2.

<sup>4151</sup> Henri Albar, « La délégation Languedoc », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 219.

<sup>4152</sup> Georges Fontès, « 15 mars – Congrès de l'association nationale des anciens prisonniers internés d'Indochine à Montpellier », *Bellechasse Activités*, juin 1987, *op. cit.*, p. 4.

<sup>4153</sup> A. Saint-Georges, « La loi n° 89-1013... », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 63.

<sup>4154</sup> *Id.*

Pérot et Jean-Louis Rondy, de Jean Nicot, Jean Armandi, René Rabut, André Laperle et le député Brocard.

Le combat du Comité d'entente des anciens d'Indochine, et avec lui ceux de l'ACUF, de l'ANAI et de l'ANAPI, semblent décidément en bonne voie : c'est enfin l'heure de la « justice pour ceux qui ont subi l'injustice »<sup>4155</sup> ! Toutes les délégations régionales sont alors invitées à exercer un lobbying actif auprès des responsables associatifs, économiques et politiques de leur région<sup>4156</sup> : Robert Bonnafous se met à la disposition des délégations régionales, pour venir faire conférence ; René Mary court la France et les interviews – le 28 mars 1987, par exemple, il est invité par la délégation Franche-Comté, dont son ami René Rabut est le président, à venir présenter et dédicacer son livre au mess de la garnison de Besançon – ; pour la délégation Rhône-Alpes et pour l'ANAPI nationale, dont il est le vice-président, Jack Bonfils multiplie les lettres, communiqués et autres appels au don :

**« NOTRE OBJECTIF, 34 ANS APRES, EST DE BENEFICIER DES AVANTAGES ACCORDES AUX RESCAPES DES CAMPS DE CONCENTRATION NAZIS, sans en rechercher le titre [en gras et capitales dans le texte]. »**<sup>4157</sup>

Rappelons que la loi du 6 août 1948 (n° 48-1251) et son décret d'application du 25 mars 1949 (n° 49-427), s'ils portent statut des déportés et internés, ne concernent à l'origine que les déportés-internés d'Europe. Il faut attendre l'arrêté du 22 janvier 1951 pour qu'un certain nombre de prisons et camps de prisonniers japonais soient considérés comme des « lieux de déportation » – décret excluant donc les prisonniers de guerre de 1940 en Europe. Quant à l'extension du statut de 1948 à des victimes d'opérations postérieures en Indochine, le Conseil d'Etat, par son avis du 12 mars 1957, a jugé la chose juridiquement impossible<sup>4158</sup>, étant donnée la différence fondamentale de guerre et d'ennemi. En effet, si la loi n° 52-833 du 18 juillet 1952 fait bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants de la Guerre 1939-1945, ils ne peuvent pour autant prétendre au statut de résistant-déporté, toujours régi par la loi du 6 août 1948. Il faut de fait attendre les décrets de 1973, 1977 et 1981 pour que soit permis l'élargissement des présomptions d'imputabilité au service de certaines affections contractées dans les

---

<sup>4155</sup> Georges Fontès, au cours d'un colloque sur l'Indochine le 19 décembre 1986, cité par Jean Brocard, Proposition de loi tendant à la reconnaissance du « statut de prisonnier, interné, détenu par le Vietminh entre 1945 et 1954 », première plaquette de l'ANAPI, 1987, in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 330.

<sup>4156</sup> Le commandant Decorse, président de la délégation Auvergne et Limousin, ira même solliciter le soutien de l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing.

<sup>4157</sup> Lettre de Jack Bonfils au général Claude Sommervogel, 18 mars 1988, *op. cit.*

<sup>4158</sup> Réponse du Secrétariat d'Etat aux Anciens combattants à la question écrite n° 05095 de M. Roger Husson (Moselle - RPR), *JORF, Sénat*, 30 avril 1987, p. 662.

camps de captivité ou d'internement spéciaux, parmi lesquels celui de Rawa Ruska pour la Deuxième Guerre mondiale et ceux de la « Guerre d'Indochine ». Ce faisant, le destin des anciens combattants de la « Guerre d'Indochine » continue d'être lié avec celui des militaires combattants (non volontaires) de la Deuxième Guerre mondiale, tous deux se rapprochant quelque peu du statut des déportés-résistants.

Faisant suite à ces décrets, ainsi qu'à l'action de Jean-Louis Rondy à la fin des années 1970, et pour répondre aux sollicitations des anciens d'Indochine, le secrétaire d'Etat Fontès rapproche un peu plus encore les mesures prises à l'égard des anciens prisonniers de la RDV et des camps dits durs de la Deuxième Guerre mondiale du statut des déportés et internés de la Deuxième Guerre mondiale, en leur ouvrant notamment, dans un premier temps, le bénéfice des dispositions de la circulaire n° 702 A du 1er septembre 1986, « prévoyant la possibilité d'examen des dossiers de pension des intéressés par la commission spéciale de réforme des déportés et internés résistants »<sup>4159</sup>. En février 1987, Georges Fontès approfondit encore son action en instituant une commission médicale composée de médecins de l'administration et de médecins désignés par différentes associations d'anciens d'Indochine<sup>4160</sup>, chargée de « formuler un avis sur une éventuelle pathologie propre aux intéressés concernant les affections suivantes : troubles pulmonaires, autres que tuberculeux, troubles oculaires et auditifs, podalgie, dermatose-parasitose »<sup>4161</sup>, et de « formuler des suggestions sur les séquelles de la captivité dans les camps d'Indochine, qui ne seraient pas prises en compte actuellement dans le cadre des textes précités. Enfin, en ce qui concerne les maladies prévues par les décrets de 1973, 1974, 1977 et 1981, il a été estimé nécessaire de revoir, pour les améliorer, les conditions de production des constats et les délais imposés »<sup>4162</sup>. Le ministre Fontès n'a d'ailleurs cessé de rappeler les centres de réforme et d'expertise « à l'esprit de bienveillance, de justice et d'humanité »<sup>4163</sup>, à commencer par un accueil et une information de qualité, ainsi que des « examens [...] limités au strict nécessaire, non traumatisants dans la mesure du possible [...] et] ten[ant] compte de l'âge des candidats à pension, de leur état de santé, des infirmités étudiées »<sup>4164</sup>.

---

<sup>4159</sup> Réponse du Secrétariat d'Etat aux Anciens combattants à la question écrite n° 09064 de M. Jacques Grandon (Vienne - UC), *JORF, Sénat*, 18 février 1988, p. 227.

<sup>4160</sup> *Id.*

<sup>4161</sup> Réponse du SEAC à la question de Roger Husson, *op. cit.*

<sup>4162</sup> *Id.*

<sup>4163</sup> Extrait de l'Instruction ministérielle n° 610 B du 15 juillet 1986, relative à l'instruction médico-légale des demandes de pension, citée in *Bellechasse Activités*, juin 1987, *op. cit.*, p. 1.

<sup>4164</sup> Extrait de l'Instruction ministérielle n° 612 B du 2 avril 1987, relative à l'instruction médico-légale des demandes de pension, citée in *id.*

Afin d'aller plus loin encore, et de peser plus efficacement sur le gouvernement et les parlementaires afin d'obtenir enfin leur propre statut, une plaquette est constituée par Jack Bonfils à l'été 1987<sup>4165</sup> (avec l'aide de Robert Bonnafous<sup>4166</sup>), en lien avec « les journaux lyonnais avec lesquels il a longtemps travaillé »<sup>4167</sup> au premier rang desquels *Le Progrès de Lyon*. Chaque délégation régionale est chargée d'envoyer la plaquette, éditée à 2 500 exemplaires<sup>4168</sup>, aux députés de son département et aux autorités à qui elles jugeront utile de la communiquer. Elle contient la proposition de loi présentée par le président Mariani aux membres de l'ANAPI lors de leur assemblée générale de Montpellier du 14 mars 1987, mise en regard avec les grandes lois encadrant le statut des déportés de la Deuxième Guerre mondiale. Là encore, l'exposé des motifs s'appuie allégrement sur la thèse de Robert Bonnafous, à commencer par ses chiffres :

« Dans sa thèse (Les prisonniers du C.E.F.E.O. dans les camps Vietminh 1945/1954), le Colonel Bonnafous, reprenant les archives historiques de l'Armée, cite une mortalité de 59,89 % chez les prisonniers français. Un tel chiffre ne fut jamais atteint dans le monde »<sup>4169</sup>.

L'exposé se réfère aussi au *Convoi 42* d'Erwan Bergot et à ses « près de 80 % »<sup>4170</sup> de morts, de même que le dossier de presse, qui fait également mention du témoignage de René Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh*. Outre les « pressions psychologiques »<sup>4171</sup> subies, la plaquette met surtout en avant les séquelles physiologiques dont continuent à souffrir les anciens prisonniers de la RDV ; ces séquelles qu'avait précisément évoquées le président Mitterrand en 1986.

Puis la plaquette reproduit, sur sept pages, pas moins de 26 clichés de corps blessés, affaiblis et décharnés, issus des rapports médicaux faits à la libération des prisonniers en 1954<sup>4172</sup> et tirés de la thèse de Robert Bonnafous, évoquant immanquablement le retour des déportés en 1945. Si l'analogie est explicite, elle ne cible cependant que les déportés-

---

<sup>4165</sup> Jack Bonfils et al., « Première présidence : 1985-1991 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 13. Ailleurs dans l'ouvrage, il est fait mention de l'été 1988 (p. 64 ; 323). Au jour de nos recherches, et notamment des brouillons conservés dans le classeur 77 du musée militaire de Lyon, il semblerait bien que la plaquette ait été réalisée en 1987 et non en 1988.

<sup>4166</sup> A. Saint-Georges, « La délégation Ile-de-France... », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 208

<sup>4167</sup> A. Saint-Georges, « La loi n° 89-1013... », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 64. Les brouillons de la plaquette (reproduite in *ibid.*, p. 325-344) sont présents aux Archives du Musée d'histoire militaire de Lyon, classeur 77.

<sup>4168</sup> A. Saint-Georges, « La loi n° 89-1013... », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 65.

<sup>4169</sup> Jean Brocard, Proposition de loi tendant à la reconnaissance du « statut de prisonnier, interné, détenu par le Vietminh entre 1945 et 1954 », première plaquette de l'ANAPI, 1987, in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 329.

<sup>4170</sup> *Id.*

<sup>4171</sup> *Ibid.*, p. 330.

<sup>4172</sup> « Rapports médicaux et chirurgicaux sur les prisonniers libérés (1954) », SHD, 10 H 317.

résistants : ici, l'ANAPI ne recherche pas, contrairement à ce qu'écrit Nicolas Séradin, « une légitimité victimaire en se raccrochant aux victimes de la Shoah »<sup>4173</sup>, mais une reconnaissance statutaire similaire à celle accordée aux résistants-déportés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. A l'appui, deux tableaux, issus là encore de la thèse de Bonnafous, présentent une nosologie de la morbidité des prisonniers ainsi qu'un état des disparus. Le tout est introduit, sur une pleine page, par les mots suivants (en capitales dans le texte) :

« 1954  
ILS NOUS LES ONT RENDUS DANS CET ETAT  
1987  
ILS ATTENDENT LA RECONNAISSANCE DE LA PATRIE  
59,89 % DE FRANÇAIS SONT MORTS DANS LE GOULAG VIËT MINH »<sup>4174</sup>

La plaquette s'achève sur un communiqué de presse (Montpellier, 15 mars 1987), invitant les journalistes intéressés à se mettre en relation avec le délégué à la Communication, Eric Weinberger – dont les coordonnées postales et téléphoniques sont communiquées – :

« Pendant trente ans, un voile de silence a couvert les conditions inhumaines de leur détention : insuffisance de nourriture, conditions hygiéniques effroyables, soins médicaux inexistant, mauvais traitements et, par-dessus tout ceci, une agression idéologique de tous les instants. Aujourd'hui, ils témoignent sur **ces camps de la mort** [en gros caractères dans le texte original]. [...] Le taux de mortalité dans ces camps, 59,89 % pour les seuls Français (69,04 % de « manquant », toutes ethnies confondues), est le plus élevé jamais atteint dans un conflit. Il rivalise avec celui des camps de concentration des nazis. Ces chiffres, à présent connus et vérifiables, n'ont pas été publiés. Les médias restent étrangement discrets. Aucune manifestation de protestation n'a eu lieu. Pourquoi ? »<sup>4175</sup>

Nous avons vu que cette dialectique de l'oubli, de l'abandon voire du complot, est une dialectique ancienne, sur laquelle repose la mise en mémoire même de la guerre d'Indochine ; l'ANAPI s'inscrit ici à la suite d'une histoire revendicative déjà longue, reprenant des éléments discursifs déjà connus : « le sens de leur combat a été et continue à être déformé »<sup>4176</sup> ; la captivité de certains a continué bien après 1954, dans les geôles des « Pays de l'Est » pour les légionnaires rapatriés par « voie démocratique » ou bien dans les « camps de rééducation » de l'ex-Indochine pour « leurs anciens compagnons d'armes, Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens » – « Ceux-là ne seront jamais libérés »<sup>4177</sup> – ; etc. Dans cette première plaquette, le combat de l'ANAPI continue clairement de s'insérer dans le cadre d'une lutte plus large, celle entreprise par le Comité d'entente des anciens

<sup>4173</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, op. cit., p. 91.

<sup>4174</sup> Première plaquette de l'ANAPI, 1987, in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 330.

<sup>4175</sup> *Ibid.*, p. 342.

<sup>4176</sup> *Ibid.*, p. 339.

<sup>4177</sup> *Id.*

d'Indochine, pour la réhabilitation des combattants d'Indochine dans leur ensemble, et un soutien aux populations de l'ex-Indochine française, décrites comme toujours opprimées par le communisme. Ainsi l'ANAPI, via ce communiqué de presse, adresse-t-elle « deux messages », *l'un* « à l'opinion française », visant à réhabiliter le combat des soldats d'Indochine, *l'autre* « à l'opinion mondiale », reprenant le « Plus jamais ça ! » des déportés de la Deuxième Guerre mondiale – déjà formulé notamment par Erwan Bergot (voir supra) –, dans une tonalité proche de celle employée par David Rousset dans son appel de 1949 (voir supra) :

« L'un s'adresse, dans le cadre de l'action du Comité d'Entente des Anciens d'Indochine, à l'opinion française :

Envoyés en Indochine par le Gouvernement de la France, nous y avons combattu et souffert pour la liberté. Ce qui se passe, depuis 1975, au Vietnam, au Cambodge et au Laos justifie avec éclat notre combat. Ayant connu les camps Vietminh, nous ressentons dans notre chair la souffrance de ces peuples. Il est grand temps que la Nation toute entière reconnaisse le vrai sens de notre combat et que l'on cesse de déformer l'Histoire.

L'autre, le plus important, s'adresse à l'opinion mondiale :

Nous, les survivants des camps Vietminh, sommes les témoins d'une entreprise d'aviilissement de l'homme, à maints égards pire que celle des nazis. Au-delà des corps, elle s'attaque aux cerveaux, viole les consciences et veut détruire les âmes. Elle se perpétue dans un univers carcéral, dont la presque île indochinoise est la plus sinistre illustration. Elle tue, tous les jours, des milliers d'hommes et fait subir, à des millions d'autres, un sort indigne d'un être humain. Les hommes libres doivent dénoncer sans cesse cet état de choses.

**Plus jamais ça !** [centré et en gros caractères dans le texte original] »

Comme dans l'appel de Rousset, l'expérience de cette singulière captivité donne aux survivants un devoir et une responsabilité vis-à-vis du monde ; d'emblée, la quête de reconnaissance et de réparation est également indissociée de la lutte pour une réhabilitation et même une réactualisation de la dimension anticommuniste du combat mené par « tous » les combattants en Indochine. Jusqu'au printemps 1988, ce message paraît susceptible d'être entendu et relayé par la majorité de droite, dirigée par un Jacques Chirac ayant officiellement déclaré, l'année précédente, sa sympathie pour la cause des anciens combattants d'Indochine.

Le lobbying politique de l'ANAPI peut également compter, plus largement, sur l'appui de la plupart des associations d'anciens combattants, regroupées au sein de l'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre, créée en 1917 à la fin de la Première Guerre mondiale et promoteur ardent, depuis ses origines, d'un droit à réparation pour les combattants et victimes des guerres ayant engagé la France au XX<sup>e</sup> siècle. « Les conditions de l'internement des soldats français, prisonniers des troupes du Viet-minh », écrit son président en 1987, « ne paraissant pas avoir sensibilisé suffisamment les autorités gouvernementales, aussi bien au niveau législatif qu'à celui de l'exécutif, elle

publie aujourd'hui ce livre blanc afin que justice leur soit rendue »<sup>4178</sup> : sobrement intitulé *Plaidoyer en faveur des ex-prisonniers du Viet-minh*, ce petit opuscule de 35 pages, mis en musique par Tony Aparicio, président de l'association Pas-de-Calais de l'Union fédérale et responsable de la Commission de défense des droits de cette même Union<sup>4179</sup>, est essentiellement composé autour des témoignages de neuf anciens prisonniers de la RDV. Nous y retrouvons deux officiers s'étant déjà exprimés publiquement sur la question, via notamment l'édition de leurs témoignages de captivité, Pierre Richard et Jean-Jacques Beucler<sup>4180</sup>, ici associés aux témoignages de sept autres prisonniers, pour la plupart – illustration là encore du virage sociologique opéré par la cause des anciens prisonniers de la RDV à partir des années 1980 – simples soldats ou sous-officiers : Thomas Capitaine, ancien du camp 113 que nous retrouverons bientôt au moment de l'« affaire Boudarel » (voir infra), Nestor Michieletto, également ancien du camp 113, Louis Beaumont, Louis-Raymond Caron, Agostino Putzolu, Pierre Guérin et Augustin Gomez. Ainsi le camp 113, sous la plume notamment de Thomas Capitaine, dont le témoignage, écrit en 1973<sup>4181</sup>, s'étale dans presque toutes les pages de l'opuscule et donnera matière, quelques années plus tard, à l'édition d'un ouvrage limpide intitulé *Captifs du Viet-Minh, Les victimes de Boudarel parlent...*, fait son entrée<sup>4182</sup>, aux côtés des camps n° 1, 2 et 3, dans la petite liste des camps métonymes de la captivité de guerre en Indochine. Avec lui, c'est aussi le nom de « Boudarel » qui apparaît au grand jour, là encore sous la plume de Thomas Capitaine, qui aurait ainsi été accueilli au camp 113 par son chef du camp, en mars 1953, en ces termes :

« Il vous faudra obéir sans discuter aux ordres des gardes, du surveillant général, de mon adjoint, français comme vous mais qui depuis 1945 a choisi le camp de la paix.

M. BOUDAREL [en lettres capitales dans le texte] est chargé, sous ma responsabilité, d'animer ce camp, c'est-à-dire d'assurer votre rééducation politique, d'organiser vos loisirs, de vous donner le goût du travail manuel afin de faire de vous, fils égaré d'un peuple travailleur, épris de liberté, des hommes nouveaux, des combattants de la paix. »<sup>4183</sup>

Pour l'heure, l'ensemble de ces témoignages, qualifiés par Tony Aparicio de « dignes de foi »<sup>4184</sup>, sont chargés d'« étayer de façon irréfutable, que les prisonniers du Viet-Minh ont

<sup>4178</sup> Marcel Fivel-Demoret, président de l'Union fédérale, « Introduction », in T. Aparicio (dir.), *Livre blanc*, op. cit., p. 2.

<sup>4179</sup> Aidé de sa secrétaire de la Maison du combattant d'Arras, Mireille Loubet.

<sup>4180</sup> Les extraits publiés dans ce livre blanc sont d'ailleurs issus de leurs témoignages publiés.

<sup>4181</sup> Th. Capitaine, *Captifs du Viet-Minh*, op. cit., p. 1.

<sup>4182</sup> Le camp 113 apparaît dès le début de la brochure. T. Aparicio (dir.), *Livre blanc*, op. cit., p. 6.

<sup>4183</sup> Thomas Capitaine, in T. Aparicio (dir.), *Livre blanc*, op. cit., p. 25. Ce passage est répété mot pour mot in Th. Capitaine, *Captifs du Viet-Minh*, op. cit., p. 18.

<sup>4184</sup> T. Aparicio (dir.), *Livre blanc*, op. cit., p. 6.

été une génération sacrifiée qui a beaucoup souffert et qui a beaucoup payé »<sup>4185</sup>, le tout afin de satisfaire aux objectifs du Livre blanc :

- « Etablir et défendre l'égalité des droits entre toutes les générations du Feu en faisant reconnaître aux prisonniers détenus par le Viet-Minh
- a) le statut d'interné résistant,
  - b) la prise en compte comme service militaire actif dans une unité combattante, du temps passé en détention,
  - c) l'assimilation des maladies contractées dans ces véritables camps de la mort à des blessures de guerre,
  - d) le groupement en une seule infirmité des maladies contractées au cours de leur internement, pour le calcul des pourcentages d'invalidité en vue de l'attribution des allocations de grand mutilé. »<sup>4186</sup>

Le Livre blanc commence d'ailleurs par quatre pages de rappel sur les seuls déportés et internés reconnus en Indochine, à savoir les prisonniers des Japonais, et sur le non-respect des Conventions de Genève par la RDV. « Il nous suffit d'énoncer ces règles », écrit Tony Aparicio, « et de mettre en parallèle le vécu de ces "prisonniers"<sup>4187</sup> [objet des pages qui suivent, nda] ; alors jaillira la preuve irréfutable que ces "prisonniers" ont été plus que des prisonniers, prisonniers d'un instant mais internés d'un fort long temps »<sup>4188</sup>. S'appuyant sur les chiffres fournis par la thèse de Robert Bonnaïous – qui n'est à aucun moment citée –, il conclut ainsi son propos liminaire :

« Les prisonniers du Viet-Minh ont laissé dans les camps du bout du monde les trois-quarts environ de leurs effectifs. Pour le seul camp 113 [souligné par nous], on a enregistré 278 décès sur 320 internés en 8 mois. Tous sont morts comme beaucoup d'autres combattants, déportés ou internés de la guerre 1939-1945, pour la France et la défense des libertés, morts soit de faim, soit de maladies (dysenterie, paludisme, béri-béri, pirochétose, empoisonnement), soit de mort violente (exécutions, tortures, coups, sévices), soit des suites de blessures ou d'infections mal ou non soignées, soit par noyades au cours de traversées de rivières en pleine crue, soit par suicide pour échapper aux souffrances physiques et morales résultant de leur état de santé délabré, de l'absurdité de leur mode d'existence, de leur avilissement, de leur déchéance. [...] Cette mortalité dépasse celle des camps de concentration nazis [souligné par nous]. Elle résulte de la recherche de l'affaiblissement physique et moral des détenus par la sous-alimentation systématique, les longs déplacements incessants, le travail intensif, la norme à fournir pour pouvoir prétendre à un repas de famine, le logement de primitif, l'exposition permanente aux intempéries et au climat insalubre, avec la pénurie organisée des soins et des médicaments, les sévices physiques, les sévices moraux découlant de l'isolement total et des pressions permanentes, toutes relevant plus du régime de déportation que de celui de prisonnier de guerre. »<sup>4189</sup>

La thèse ainsi formulée, appuyée clairement sur une analogie avec les camps de déportés résistants de la Deuxième Guerre mondiale, Tony Aparicio administre la suite de sa démonstration en n'utilisant que des extraits des témoignages envoyés par les sept anciens

---

<sup>4185</sup> *Id.*

<sup>4186</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>4187</sup> L'emploi des guillemets s'explique par le fait que toute l'argumentation de l'auteur vise ici à démontrer que « les prisonniers du Viet-Minh n'ont pas été des prisonniers de guerre mais des internés ». *Ibid.*, p. 5.

<sup>4188</sup> *Id.*

<sup>4189</sup> *Ibid.*, p. 6-7.

prisonniers remerciés à la fin du livre blanc<sup>4190</sup>. Mobilisés comme seuls arguments, ces extraits sont ordonnés en un plan on ne peut plus explicite, en forme d'acte d'accusation organisé autour de deux grands domaines traumatiques, « les sévices physiques » et « les sévices moraux » :

- « Les sévices physiques » (p. 8-21) :
  - « Tortures physiques » (p. 8-9)
  - « Manque d'hygiène – de salubrité » (p. 10-13)
  - « Conditions d'internements » (p. 14-17)
  - « Alimentation » (p. 18-19)
  - « Manque de soins primaires » (p. 21)
- « Les sévices moraux » (p. 22-32) :
  - « Endoctrinement » (p. 22-23)
  - « Lavage de cerveau » (p. 24-25)
  - « Manque au respect de la personne humaine » (p. 26)
  - « Manque à l'humanité la plus élémentaire » (p. 27)
  - « Manque à la dignité – à l'honneur » (p. 28)
  - « Manque de lettres et de colis » (p. 29)
  - « Libération » (p. 30-32)

C'est un réquisitoire à charge que ce livre blanc mène, comme le laissait d'ailleurs supposer son titre – *Plaidoyer en faveur des ex-prisonniers du Viêt-Minh* – ; au-delà de l'enjeu premier, l'obtention d'un statut proche de celui des résistants, tous les éléments sont déjà là pour élargir l'analogie aux déportés raciaux et instruire le procès du « génocide » commis par la RDV sur ses prisonniers, et avec lui celui du « collaborationnisme » français en Indochine : un « procès » qui sera officiellement ouvert quelques années plus tard avec le déclenchement de l'« affaire Boudarel » en 1991, réunissant d'ailleurs pour partie les mêmes acteurs, au premier rang desquels Thomas Capitaine et surtout Jean-Jacques Beucler.

Pour l'heure, la conclusion de ce livre blanc, partagée entre les témoins et Tony Aparicio lui-même, cible d'abord la reconnaissance et les réparations à accorder aux anciens prisonniers de la RDV. Ainsi, écrit l'ancien prisonnier Augustin Gomez :

« Nous avons voulu survivre pour pouvoir apporter témoignage de ce que nous avons vécu, ce fut notre honneur. Mais nous avons quand même pu constater que nous étions traités dans des conditions inhumaines. [...] »

Actuellement, je ne peux être reconnu Grand Invalide de Guerre car mes différentes infirmités, à l'exception des blessures, découlent de ma captivité et de ce fait, le statut de Grand Mutilé n'est accordé qu'à ceux qui ont une infirmité afférente à une action de combat. Mon asthénie n'est pas reconnue car lorsqu'on séjourne dans un camp de prisonniers durant quatre longues années, les textes ne nous reconnaissent plus comme combattants. »<sup>4191</sup>

---

<sup>4190</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>4191</sup> Augustin Gomez, in *ibid.*, p. 33.

Les derniers morts reviennent à Tony Aparicio, pour une dernière mise en perspective des témoignages contenus dans ce livre blanc :

« Tous, gradés ou simples soldats, obéissaient aux ordres donnés, ressentant intérieurement qu'ils apportaient aux autochtones l'espoir de vivre et de penser librement.

[...] 39 888 militaires français furent faits prisonniers. Ils connurent l'enfer ! Ils revinrent 9 934 !

[...] nous sont revenus des spectres vivants, des squelettes marchant au regard hagard et chaviré, une hébétude morale se reflétant sur les visages émaciés, le "lavage de cerveau" leur faisant tenir des propos difficiles à entendre, complètement inconcevables à nos esprits libres de nos opinions et de nos jugements.

Cela s'est passé il y a plus de trente ans. Les années d'emprisonnement ne sont pas oubliées, les séquelles morales et physiques ne sont pas guéries. Il serait justice que notre Pays honore le calvaire des Prisonniers du Viet-Minh et leur reconnaisse le droit à réparation des sévices subis par juste égalité entre toutes les générations du Feu. »<sup>4192</sup>

### 1.3.2 Dans l'arène politique : petite histoire d'une union nationale enfin réalisée, derrière les anciens (prisonniers) d'Indochine

À l'Assemblée nationale, la cause des anciens prisonniers de la RDV est ardemment plaidée par Jean Laurain (ancien secrétaire d'Etat socialiste aux Anciens combattants de 1981 à 1986) et surtout Jean Brocard ; ce dernier présente une première proposition de loi (n° 654), coécrite avec l'ANAPI, le 24 mars 1987 (il la présentera une seconde fois, après les législatives de 1988 et le changement de majorité, le 6 juillet 1988), soutenu par près de 120 de ses collègues de l'UDF, UDC et du RPR [voir annexe 28], dont le général Bigeard. Si Brocard est la personnalité la plus emblématique sur cette question, il n'est cependant pas seul à porter le combat des anciens prisonniers de la RDV au Parlement. Nombre de députés et de sénateurs interpellent ainsi le gouvernement suite aux sollicitations de l'ANAPI ou de l'Union fédérale, à la satisfaction des anciens prisonniers<sup>4193</sup>. Le 19 mars 1987 par exemple<sup>4194</sup>, le *Journal officiel du Sénat* publie une question écrite (n° 05095) du sénateur RPR de Moselle Roger Husson, relayant la cause de l'ANAPI en attirant « l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les droits qu'il serait possible de reconnaître aux anciens prisonniers détenus par le Viêt-minh »<sup>4195</sup> ; *idem* quelques mois plus tard, en décembre 1987, sous la plume du sénateur Union centriste de

---

<sup>4192</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>4193</sup> Aini Charles Jeantelot s'estime-t-il « réconforté de rencontrer parmi d'éminents jeunes députés ou sénateurs âgés, des hommes qui n'hésitent pas à soutenir en séance, la plainte des rescapés des camps viêts ». Ch. Jeantelot, *Repères au crépuscule, op. cit.*, p. 557.

<sup>4194</sup> Il s'agit là d'un simple sondage. Les interpellations de députés et sénateurs au sujet du statut des anciens prisonniers d'Indochine, durant la deuxième moitié des années 1980, sont particulièrement nombreuses ; nous n'en avons pas fait de recensement exhaustif.

<sup>4195</sup> Question écrite n° 05095 de M. Roger Husson (Moselle - RPR), *JORF, Sénat*, 19 mars 1987, p. 396.

la Vienne Jacques Grandon (question n° 09064), attirant cette fois plus directement encore l'attention du secrétaire d'Etat sur « les préoccupations exprimées par l'Association nationale des anciens prisonniers internés d'Indochine à l'égard des propositions de loi déposées sur le bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat visant à accorder aux prisonniers des camps du Viet-Minh le statut de déportés et internés »<sup>4196</sup> et lui demandant de « permettre l'inscription dans les meilleurs délais de ces textes à l'ordre du jour des deux assemblées »<sup>4197</sup>. Les réponses du secrétariat d'Etat aux Anciens combattants ne varient guère :

« Il est indiqué que la réglementation actuelle (art. R. 14 du code des pensions civiles et militaires de retraite) ouvre le bénéfice de la campagne simple pour le temps passé en captivité ; [...] les intéressés ne relèvent certes pas d'un statut particulier comportant des avantages exceptionnels attachés à la déportation (notamment celui tenant à l'assimilation à des blessures de guerre, des maladies contractées en captivité). Ils bénéficient cependant, en matière de pensions militaires d'invalidité, des dispositions spéciales qui ont été prises pour faciliter la reconnaissance de l'imputabilité de leurs affections à la détention (décrets n° 3-74 du 17 janvier 1973, n° 77-1088 du 20 septembre 1977 et n° 81-315 du 6 avril 1981, validés par la loi n° 83-1109 du 21 décembre 1983 J.O. du 22 décembre). »<sup>4198</sup>

Les parlementaires reçoivent cependant l'assurance que « le droit à réparation des anciens d'Indochine est suivi de près. Son amélioration est la priorité parmi les mesures catégorielles à prendre après l'achèvement du rattrapage du rapport constant effectué en décembre 1987. »<sup>4199</sup> Le travail de lobbying des délégations de l'ANAPI semble ainsi porter ses fruits, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, à gauche comme à droite, et jusqu'à l'extrême-droite. Le 19 mai 1987 en effet – l'historique de l'ANAPI est muette sur ce sujet –, l'Assemblée nationale enregistre sous le n° 770 la proposition de loi portée par le député Front national du Pas-de-Calais – le département de Tony Aparicio, rédacteur pour l'Union Fédérale du *Plaidoyer en faveur des ex-prisonniers du Viet-Minh* – François de la Morandière, par ailleurs fondateur de l'UNC-AFN et donc proche de l'Union fédérale, soutenu par tout le groupe FN (35 députés depuis 1986, réduit à une députée, Marie-France

---

<sup>4196</sup> Question écrite n° 09064 de M. Jacques Grandon (Vienne - UC), *JORF, Sénat*, 24 décembre 1987, p. 1995.

<sup>4197</sup> *Id.* Les choses continuent ainsi jusqu'aux élections législatives suivant la présidentielle de 1988. Le 7 avril 1988, par exemple, le *JORF, Sénat*, publie la question écrite (n° 10366) du sénateur Union centriste de l'Ille-et-Villaine, Marcel Daunay, attirant à nouveau « l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les préoccupations exprimées par les anciens prisonniers internés d'Indochine », lui demandant « de bien vouloir lui préciser les initiatives que le Gouvernement envisage de prendre pour l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ou du Sénat, des propositions de loi visant à accorder aux prisonniers des camps du Viêt-minh le statut de déporté et interné ». Question écrite n° 10366 de M. Marcel Daunay (Ille-et-Vilaine - UC), *JORF, Sénat*, 7 avril 1988, p. 449.

<sup>4198</sup> Réponse du SEAC à la question de Roger Husson, *JORF, Sénat*, 30 avril 1987, p. 662.

<sup>4199</sup> Réponse du SEAC à la question de Jacques Grandon, *JORF, Sénat*, 18 février 1988, p. 227.

Stirbois, en 1988), tendant à la reconnaissance du statut de prisonnier, interné, détenu par le Viet-minh entre 1945 et 1954<sup>4200</sup>.

Au Sénat, c'est le sénateur UDF d'Antibes, Pierre Merli, connaissance de Pierre Mariani, qui se charge de porter la cause des anciens prisonniers d'Indochine. Trois propositions de loi, toutes issues du centre, sont ainsi déposées entre 1987 et 1988, reprenant tout ou partie des mots de la proposition de loi portée par l'ANAPI :

- La proposition de loi n° 260 (3 juin 1987) de Maurice Arreckx (UDF, Var), soutenu par François Trucy (UDF, Var) et l'Union des Républicains Indépendants, tendant à la reconnaissance du statut de prisonnier, interné, détenu par le Viet-minh entre 1945 et 1954 ;
- La proposition de loi n° 385 (9 juillet 1987) de Jean Colin (UDF, Essonne), soutenu par ses collègues de l'Union centriste Jean Cluzel (Allier), Bernard Lemarié (Côtes du Nord), Xavier de Villepin (Français de l'étranger), Rémi Herment (Meuse), Louis de Catuelan (Yvelines), Louis Moinard (Vendée) et Raymond Poirier (Eure-et-Loir), tendant à accorder aux prisonniers des camps viet-minh le statut de déporté et interné ;
- La proposition de loi n° 54 (20 octobre 1988<sup>4201</sup>) de Raymond Poirier, soutenu par ses collègues de l'Union centriste Jean Cluzel, Bernard Lemarié, Xavier de Villepin, Rémi Herment, Louis de Catuelan, Louis Moinard, André Rabineau (Allier) et Roger Poudonson (Pas-de-Calais), tendant à accorder aux prisonniers des camps viet-minh le statut de déporté et interné.

Le 7 septembre 1987, une délégation conduite par Pierre Mariani se rend chez le ministre Fontès ; selon l'ANAPI, ce dernier se serait alors engagé à ce que la proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session parlementaire<sup>4202</sup>. La loi semble proche d'être votée..., mais son inscription est finalement rejetée du fait que le secrétariat d'Etat aux Anciens combattants de Georges Fontès n'en aurait pas chiffré les conséquences budgétaires – le bureau de l'ANAPI recevra d'ailleurs en février 1988 copie de la lettre

---

<sup>4200</sup> A noter qu'en 2000, une dernière proposition de loi (n° 2434, 30 mai 2000) sera encore soutenue, à l'Assemblée nationale, par Jean Marsaudon et plusieurs de ses collègues, tendant à assouplir les conditions d'attribution du titre de prisonnier du Viet-Minh prévues par la loi n° 89-1013 du 31 décembre 1989 (dernière modification en 2010).

<sup>4201</sup> Il s'agit sensiblement de la même proposition que la précédente, redéposée après les législatives de 1988.

<sup>4202</sup> Jack Bonfils et *al.*, « Première présidence : 1985-1991 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 13.

adressée au ministre Fontès par Jean Brocard, « fustigeant son attitude et son manque de parole à propos de l'avancement de notre loi »<sup>4203</sup>.

Pendant ce temps, l'ANAPI continue de voir grossir ses rangs : le 16 octobre 1987, un conseil d'administration est réuni à Lyon, fief de Jack Bonfils ; l'effectif de l'ANAPI est alors de 884 membres<sup>4204</sup> sur les 1 800 à 2 100 survivants estimés. « Nous ne pensions pas découvrir une telle misère chez 25 à 30 % d'entre eux », confie Jack Bonfils, « – ils ignoraient depuis Janvier 1973 les quelques décrets qui leur sont favorables. Nous nous efforçons de les conseiller, de les guider, et parfois d'intervenir directement, lorsque leur état de santé ne leur permet plus de se déplacer. »<sup>4205</sup>

Devant cet état de fait, l'ANAPI cherche à accélérer les choses ; mais en 1987-1988, les voyages incessants entre Nice et Paris usent le président Mariani, qui est progressivement conduit à abandonner nombre de ses prérogatives à la délégation parisienne de l'ANAPI, animée notamment par Eric Weinberger et André Saint-Georges, son président, rejoints par le général de Sesmaisons et le médecin-général inspecteur Pérot<sup>4206</sup>. Ces hommes se verront rapidement affublés du surnom de « bande des quatre »<sup>4207</sup>, référence parodique au gouvernement de la RPC après la mort de Mao Tsé Toung ; ayant « conduit les ultimes négociations ayant abouti au vote de notre statut, fin décembre 89 »<sup>4208</sup>, ils vont rapidement s'imposer dans la hiérarchie de l'association, notamment face au premier cercle réuni autour de Robert Bonnafous. À partir de 1987, de plus en plus amenés à remplacer Pierre Mariani dans les cérémonies officielles et autres réunions parisiennes – notamment celles du Comité d'entente des anciens d'Indochine<sup>4209</sup> –, ils multiplient les démarches auprès de Jean Kahn, conseiller du président de la République, du cabinet des Premiers ministres Jacques Chirac puis Michel Rocard (général Norlain, colonel de L'Isle, commissaire-colonel Rouby...), au Sénat (Claude Prouvoyeur, sénateur-maire de Dunkerque ; Christian Poncelet, président de la Commission des affaires sociales ; Jacques Habert, sénateur des Français d'Outre-mer...), à l'Assemblée nationale (Jean Laurain, ancien secrétaire d'Etat aux Anciens combattants et député socialiste de Moselle ; Jean Brocard, député UDF de

---

<sup>4203</sup> A. Saint-Georges, « La loi n° 89-1013... » ; René Rabut, « La délégation Franche-Comté », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 64 ; 198.

<sup>4204</sup> Jack Bonfils et al., « Première présidence : 1985-1991 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 13.

<sup>4205</sup> Lettre de Jack Bonfils au général Claude Sommervogel, 18 mars 1988, *op. cit.*

<sup>4206</sup> J. Bonfils et al., « Première présidence : 1985-1991 » ; A. Saint-Georges, « La loi n° 89-1013... », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 14 ; 64.

<sup>4207</sup> Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in *ibid.*, p. 17-18.

<sup>4208</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>4209</sup> A. Saint-Georges, « La délégation Ile-de-France... », in *ibid.*, p. 206-207.

Haute-Savoie ; André Billardon, député-maire socialiste d'Autun ; Pierre Mauger, député RPR de Vendée...), et bien entendu au Secrétariat d'Etat aux Anciens combattants, avec Georges Fontès puis André Méric<sup>4210</sup>.

Le 12 mars 1988, à l'Ecole militaire, ce sont eux qui organisent le congrès annuel de l'ANAPI. Alors que la campagne présidentielle s'enflamme entre François Mitterrand, qui s'apprête à déclarer sa candidature, et son Premier ministre Jacques Chirac, qui est entré dans la course dès le mois de janvier, Pierre Mariani est réélu face à Robert Bonnafous<sup>4211</sup>. Les membres de l'ANAPI fêtent la transformation de la proposition de loi en projet de loi en remontant les Champs-Élysées jusqu'à l'arc de triomphe, où Pierre Mariani rallume pour la première fois la flamme en hommage aux anciens prisonniers d'Indochine.

Mais alors que le projet de loi arrive sur le bureau du Premier ministre Jacques Chirac<sup>4212</sup>..., le 8 mai 1988, François Mitterrand est réélu à la présidence de la République. La campagne de communication et de lobbying doit être relancée : l'ANAPI, écrit *Le Progrès de Lyon* à la veille du premier tour des élections législatives, le 29 mai 1988, a été créée pour « faire bénéficier [les anciens prisonniers de la RDV], au moins, des quelques décrets qui, depuis 1973, commencent à considérer, frileusement, leur situation d'anciens internés ou déportés et c'est dans cet esprit, encore, qu'elle se bat surtout pour qu'aboutisse, enfin, la proposition de loi déposée par M. Jean Brocard, député de Haute-Savoie »<sup>4213</sup>. Quelques jours plus tard, le 12 juin 1988, les urnes donnent une nouvelle majorité à la France : c'est donc avec un gouvernement socialiste, dirigé par Michel Rocard, que l'ANAPI devra désormais traiter ; mais un gouvernement de coalition – sans communistes – constitué par une alliance entre le centre gauche (PS-MRG) et une partie du centre droit (UDC), comptant en son sein des ministres d'« ouverture » UDF. Aux Anciens combattants, c'est un ancien résistant-déporté, André Méric, qui prend la suite de Georges Fontès : c'est cet homme, socialiste de la première heure, qui mènera la France à adopter un statut pour les anciens prisonniers de la RDV, après un important travail de sensibilisation mené par l'ANAPI, ainsi raconté par André Méric lui-même en 1989 :

« J'ai reçu à mon cabinet des gens venus me parler des prisonniers du Viêt-minh et me montrer des documents. Quand j'ai vu cela, quand j'ai vu ces hommes, qui étaient des squelettes vivants, je me suis rappelé que, moi aussi, j'avais été, en Europe, à une autre époque, un squelette vivant ! Pour les camps européens de concentration, la question avait été tranchée, mais la voix de ma conscience m'a

<sup>4210</sup> A. Saint-Georges, « La loi n° 89-1013... », in *ibid.*, p. 64.

<sup>4211</sup> René Rabut devient vice-président délégué. J. Bonfils et *al.*, « Première présidence : 1985-1991 », in *ibid.*, p. 14.

<sup>4212</sup> A. Saint-Georges, « La délégation Ile-de-France... », in *ibid.*, p. 210.

<sup>4213</sup> « Souvenir – Anciens prisonniers d'Indochine : remise du drapeau le 4 juin », *op. cit.*

fait entendre qu'il fallait trancher maintenant le problème de ceux qui, comme moi, avaient été victimes de la torture et de la faim. Je l'ai fait, et j'en suis content. »<sup>4214</sup>

En tant qu'ancien de Rawa Ruska, le problème des anciens prisonniers de la RDV n'est pas inconnu d'André Méric, les mesures prises en faveur des anciens prisonniers des camps durs de la Deuxième Guerre mondiale – type Rawa Ruska – étant intimement liées à celles adoptées pour les prisonniers de la « Guerre d'Indochine », tout particulièrement depuis le décret de 1973. Le 25 mai 1987, au Sénat, André Méric avait d'ailleurs présenté son rapport, au nom de la commission des affaires sociales, afin d'étendre le bénéfice de l'article L. 178 du code des pensions d'invalidité – ce que demandent les prisonniers de la RDV – aux prisonniers de guerre déportés du camp de Rawa Ruska (proposition adoptée), revenant pour partie à étendre le statut de déportés-résistants aux prisonniers de Rawa-Ruska :

« Aujourd'hui, je voudrais en appeler à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, et, à travers vous, au Gouvernement, ainsi et surtout qu'à vous tous, mes chers collègues, pour qu'enfin justice soit rendue à des milliers de prisonniers de guerre français, morts ou encore vivants, qui connurent les affres de la déportation au camp de Rawa-Ruska pour n'avoir jamais accepté de quelque façon que ce soit de servir l'ordre nazi.

J'agis ainsi, mes chers collègues, pour honorer la mémoire de ceux qui, dans ce camp d'extermination [souligné par nous], moururent de faim, connurent les humiliations les plus dégradantes, furent roués de coups et souvent assassinés. Je le devais également aux quelques milliers de déportés à Rawa Ruska encore vivants qui, victimes des conséquences de leur séjour dans ce camp et de ses kommandos, ne peuvent accomplir tous les actes de la vie. »<sup>4215</sup>

Le lobbying de l'ANAPI ne touche pas que d'anciens combattants, résistants et/ou déportés ; il est également relayé par de jeunes députés, nés après-guerre ou l'ayant connue enfant, comme le député RPR de Seine-Saint-Denis Eric Raoult, soutien du projet de loi Brocard, qui raconte en ces termes sa rencontre avec la question des anciens prisonniers de la RDV :

« Dans mon département, j'ai recueilli des témoignages de familles des victimes ou des témoignages de familles des victimes ou des témoignages de survivants. Ils m'ont lu des lettres, m'ont montré des photos. »<sup>4216</sup>

Ou bien encore comme le député du Finistère UDF-UDC Jean-Yves Cozan, également signataire du projet de loi Brocard, sensibilisé à la question par la délégation ANAPI Bretagne, et qui assurera directement de son soutien le président national de l'ANAPI,

---

<sup>4214</sup> André Méric, lors de la discussion du projet de loi adopté par le Sénat sur le statut de prisonnier du Viêt-minh, *JORF, AN*, 2<sup>e</sup> séance du 18 décembre 1989, p. 6769.

<sup>4215</sup> André Méric, rapporteur de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi n° 34 (1986-1987), tendant à étendre le bénéfice des dispositions de l'article L. 178 – 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> alinéas – du code des pensions d'invalidité aux prisonniers de guerre déportés du camp de Rawa-Ruska, *JORF, Sénat*, 26 mai 1987, p. 1259.

<sup>4216</sup> Eric Raoult, lors de la discussion du projet de loi adopté par le Sénat sur le statut de prisonnier du Viêt-minh, *JORF, AN*, 18 décembre 1989, *op. cit.*, p. 6770.

Pierre Mariani, qui le remerciera officiellement par courrier, le 23 novembre 1988, en lui confiant : « Nous nous battons autant qu'en Indochine, hélas contre les nôtres maintenant, pour obtenir tout simplement nos droits légitimes après 34 années d'oubli. »<sup>4217</sup>

Sensibilisés par les délégations régionales et le *Livre blanc* de l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et victimes de guerre, sénateurs et députés interpellent régulièrement, tout au long des années 1987-1989, le gouvernement sur l'avancée de la proposition de loi ; les choses continuent ainsi après les élections législatives du printemps 1988. En novembre 1988 par exemple, c'est au tour du sénateur des Alpes-Maritimes José Balarello (Parti républicain) de pousser le Secrétariat d'Etat aux Anciens combattants à inscrire à l'ordre du jour du Parlement la proposition de loi déposée par Jean Brocard, une première fois, le 24 mars 1987<sup>4218</sup> ; une semaine après, c'est le sénateur de l'Aisne Paul Girod (Gauche démocratique / Rassemblement démocratique et social européen) qui monte au créneau, attirant « l'attention de M. le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur la situation des anciens prisonniers et internés d'Indochine qui n'ont toujours pas de statut propre. Le projet de Loi préparé à cet effet en mars 1988 et pour lequel l'Association nationale des anciens prisonniers et internés d'Indochine (A.N.A.P.I.) a manifesté sa satisfaction n'a pas été inscrit à l'ordre du jour de la session d'automne. Il lui en demande les raisons et aimerait savoir quand les membres de l'A.N.A.P.I. seront enfin reconnus à travers un statut propre. »<sup>4219</sup> Le 4 mai 1989, la réponse du Secrétariat d'Etat donne à nouveau à l'ANAPI de sérieuses raisons d'espérer :

« Le secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre étudie actuellement la mise au point d'un projet de loi instituant le statut de "prisonnier détenu dans les camps du Viet-Minh", il viserait, notamment, à faire bénéficier ceux-ci des articles L.178 (alinéas 1, 3 et 4) et L.179 (alinéa 3) du code des pensions militaires d'invalidité. Par ailleurs, la situation des veuves de prisonniers morts en captivité pourrait bénéficier de mesures de bienveillance. Un projet de texte tendant à compléter le régime d'indemnisation de cette catégorie de victimes de guerre a été élaboré. C'est un objectif que le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre considère comme prioritaire [souligné par nous] ainsi qu'il l'a indiqué lors des derniers débats budgétaires et qui pourrait faire l'objet d'une présentation au Parlement au cours d'une prochaine session. »<sup>4220</sup>

---

<sup>4217</sup> Jean Keromnès, « Délégation Bretagne », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 174.

<sup>4218</sup> Question écrite n° 2358 de M. José Balarello (Alpes-Maritimes - Parti républicain), *JORF, Sénat*, 17 novembre 1988, p. 1271. Quelques mois plus tard, le SEAC répond qu'« un projet de loi créant un statut en faveur des anciens prisonniers du Viet-Minh » a été présenté à l'agrément du gouvernement et qu'ainsi « ce texte pourrait être soumis au Parlement lors d'une prochaine session ». Réponse du SEAC à la question de J. Balarello, *JORF, Sénat*, 23 mars 1989, p. 486.

<sup>4219</sup> Question écrite n° 2358 de M. Paul Girod (Aisne - G.D.), *JORF, Sénat*, 24 novembre 1988, p. 1307.

<sup>4220</sup> Réponse du SEAC à la question n° 2358 de M. Paul Girod (Aisne - G.D.), *JORF, Sénat*, 4 mai 1989, p. 707.

En 1988-1989, le soutien apporté directement par André Méric à la cause des anciens prisonniers de la RDV groupés au sein de l'ANAPI est en effet décisif. En octobre 1988, le ministre remet ainsi le projet de loi au Premier ministre Michel Rocard et ouvre son cabinet à André Saint-Georges et Eric Weinberger, afin de travailler avec Guislaine Doucet, conseillère technique spécifiquement chargée de s'occuper du dossier, à rédiger un texte définitif de projet de loi<sup>4221</sup>. Ensemble, ils ne parviennent cependant pas à lever la limite de la durée minimum de captivité – pour l'association, le futur statut doit pouvoir s'appliquer à *tous* les prisonniers, sans considération de durée, et leur permettre de recouvrer l'intégralité de leurs droits à une pension –, qui demeure fixée à trois mois, sous peine de créer une inégalité entre les générations du feu au profit des anciens d'Indochine<sup>4222</sup>. Les membres de l'ANAPI, et notamment André Saint-Georges, détenu moins de 90 jours, sont contraints de céder sur ce point afin de ne pas voir reporter le projet pour étude complémentaire<sup>4223</sup>. L'extension de la loi de 1989 aux détenus de moins de trois mois, et donc l'application aux anciens prisonniers de la RDV du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L 273 du code des pensions militaires d'invalidité, sera, avec la question du statut des anciens prisonniers de l'armée japonaise en Indochine<sup>4224</sup>, l'un des principaux chevaux de bataille de l'ANAPI dans les années 1990<sup>4225</sup>. « Les anciens prisonniers des camps viêt-minh ont trop souffert de tracasseries administratives humiliantes et de l'application restrictive de textes permettant toutes les interprétations »<sup>4226</sup>, résume en effet Pierre Mariani, pour lequel il faut ainsi définitivement en finir avec « l'ère du soupçon »<sup>4227</sup>.

Pour l'heure, en juin 1989, le texte finalisé, le secrétariat d'Etat aux Anciens combattants offre à l'ANAPI les services du Service d'information et de relations publiques de l'armée (SIRPA), afin d'éditer, sous la supervision d'Eric Weinberger et André Saint-Georges, une

<sup>4221</sup> A. Saint-Georges, « La loi n° 89-1013... », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 65.

<sup>4222</sup> Ainsi que le précise la réponse du SEAC à la question écrite n° 02540 de M. André Daugnac (Pyrénées-Orientales - UC), *JORF, Sénat*, 16 février 1989, p. 266 : « Il convient cependant de préciser qu'il ne saurait être question d'envisager la suppression de la règle de quatre-vingt dix jours d'internement prévue dans tous les statuts analogues dans le cadre du code des pensions militaires d'invalidité. L'ensemble des ressortissants du code des pensions militaires d'invalidité verrait à juste titre, dans une telle mesure, un bouleversement total de la législation. Cela ne semble pas convenable. »

<sup>4223</sup> A. Saint-Georges, « La loi n° 89-1013... », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 65.

<sup>4224</sup> Il n'entre pas dans le cadre de cette thèse de développer le propos sur cette question.

<sup>4225</sup> Au nom d'abord que les taux de mortalité les plus importants auraient été enregistrés dans les premiers mois de la captivité, durant les longues marches et la phase d'acclimatation aux camps. Pierre Mariani, « Rendez-leur justice en leur accordant un statut digne de leurs sacrifices ! », in ANAPI, *Le calvaire des prisonniers dans les camps Viêt Minh, Souvenez-vous !*, Impression SIRPA diffusion, 1989, 10 p., p. 9, CHETOM, 18 H 450 / 6, dossier 16 « Pertes ».

<sup>4226</sup> *Ibid.*, p. 9-10.

<sup>4227</sup> Voir D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme, op. cit.*

nouvelle plaquette mieux à même de sensibiliser les parlementaires (voir fig. 16)<sup>4228</sup>. Cette nouvelle plaquette s'appuie toujours essentiellement sur les archives mises au jour par Robert Bonnafous, et sur les chiffres et conclusions avancés dans sa thèse d'Université. Intitulée *Le calvaire des prisonniers dans les camps du Viêt Minh : Souvenez-vous !*, munie du logo de l'association (une carte de l'Indochine, en rouge, barrée d'une chaîne noire sur fond de roseaux, avec la devise de l'association : « Souviens toi »), la nouvelle plaquette de l'ANAPI débute ainsi par une citation mise en exergue, du « Col (ER) Bonnafous, Docteur d'université », sur la photographie d'un corps décharné de prisonnier libéré :

« ... Une tragédie dont les victimes sont d'authentiques soldats de la République obéissant aux ordres de leur gouvernement.  
Abandonnés depuis leur libération des camps, parce qu'aucune loi n'était prévue pour régler leur détention, ils attendent depuis 34 ans la reconnaissance de la patrie et une réparation amplement justifiée pour les dommages physiques et moraux qu'ils ont subis. »<sup>4229</sup>

Tout est dit, et le président d'honneur de l'ANAPI Jean Brocard, ancien d'Indochine et député-maire d'Annecy, de développer, dans un texte court et incisif :

« Plus de trente ans après, les prisonniers rescapés présentent encore des séquelles physiques et morales graves : il convient de rétablir la justice pour ceux qui ont subi l'injustice [souligné par nous]. »<sup>4230</sup>

Appelant les députés à soutenir la proposition de loi 654 portée par le même Jean Brocard et plusieurs de ses collègues, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mars 1987, le texte, manuscrit et sur papier à entête de l'Assemblée nationale, s'achève ainsi : « Le vote de ce texte législatif serait le témoignage de reconnaissance de la nation envers ceux qui ont tout sacrifié pour l'honneur de la Patrie. »<sup>4231</sup>.

Puis, sur quatre pages, viennent s'étaler les preuves de ce « calvaire », évidemment issues des archives du SHD et de la thèse de Robert Bonnafous. Tableau numérique de l'état des disparus établi par le médecin commandant Martin<sup>4232</sup> ; histogramme comparatif des taux de mortalité [voir annexe 18] dans les camps de « prisonniers de guerre français en Allemagne » (2 %), de « prisonniers allemands en Russie » (37%), de « prisonniers russes en Allemagne » (57,5%), de « prisonniers français dans les camps vietminh » (59,9 %), de « prisonniers du corps expéditionnaire français (toutes ethnies réunies) » (69 %) et de

---

<sup>4228</sup> A. Saint-Georges, « La loi n° 89-1013... » ; « La délégation Ile-de-France... », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 65 ; 209.

<sup>4229</sup> ANAPI, *Le calvaire des prisonniers dans les camps Viêt Minh, op. cit.*, p. 2. La plaquette est également reproduite in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 347-358.

<sup>4230</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>4231</sup> *Id.*

<sup>4232</sup> *Ibid.*, p. 4.

« prisonniers de Dien Bien Phu (en 4 mois de captivité) » (72 %) – graphique intitulé « Une extermination sans précédent » et que l'on retrouvera dès lors dans nombre de productions liées à l'ANAPI – <sup>4233</sup> ; tableau nosologique de morbidité des prisonniers libérés accompagné par six photographies soigneusement choisies issues des rapports médicaux<sup>4234</sup> : tous ces documents sont soigneusement mis en page, accompagnés de titres et autres commentaires destinés à mieux mettre en valeur l'ensemble des traumatismes physiques et psychologiques subis :

« - Oubli,  
- Ignorance ou  
- Occultation volontaire d'une réalité historique ? [en gras dans le texte]  
Sur 37 000 prisonniers du Viet-Minh, 10 700 seulement ont été libérés à la fin des hostilités. »<sup>4235</sup>

Le dossier documentaire s'achève sur une phrase, en caractères gras : « **N'est-il pas juste que la Patrie reconnaisse enfin leurs sacrifices ?** »

Pour André Saint-Georges, « cette plaquette, conçue par des professionnels, crée un impact beaucoup plus important que la précédente par des photos plus parlantes, une information plus clairement présentée »<sup>4236</sup>. Surtout, le propos est beaucoup plus concentré que dans la première plaquette ; ainsi le propos de Pierre Mariani, sous l'intitulé « Rendez-leur justice en leur accordant un statut digne de leurs sacrifices ! », est-il uniquement focalisé sur les prisonniers, sur la réalité de leurs traumatismes, l'absence jusqu'à présent de prise en charge, et donc sur la légitimité de leurs droits à reconnaissance et réparation. Par rapport à la première plaquette en effet : plus trace du « plus jamais ça » ; plus de référence au Comité d'entraide des anciens d'Indochine ; plus d'appel à aider les Vietnamiens vivant toujours sous le joug communiste... La « juste réparation des dommages physiques et psychologiques »<sup>4237</sup> subis par les prisonniers est désormais le seul objectif officiellement assigné à la plaquette de l'ANAPI, qui continue ainsi, de manière plus incisive encore, d'appeler à calquer le futur statut des anciens prisonniers de la RDV sur celui des résistants-déportés<sup>4238</sup>. En pratique en effet, pour l'ANAPI :

---

<sup>4233</sup> Ibid., p. 5.

<sup>4234</sup> Ibid., p. 6-7.

<sup>4235</sup> Ibid., p. 3.

<sup>4236</sup> A. Saint-Georges, « La loi n° 89-1013... », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 65.

<sup>4237</sup> ANAPI, *Le calvaire des prisonniers dans les camps Viêt Minh, op. cit.*, p. 9. De plus, ajoute la plaquette : « Faut-il encore que ce statut ne soit pas symbolique, mais leur accorde effectivement une juste réparation des dommages physiques et psychologiques (2) qu'ils ont subi. » La note (2) précise : « Les prisonniers du Viêt-minh ont été les premiers prisonniers de guerre – et les seuls prisonniers de guerre français – à avoir été soumis à un viol psychologique systématique et méthodique. » Pierre Mariani, « Rendez-leur justice en leur accordant un statut digne de leurs sacrifices ! » Ibid., p. 10.

<sup>4238</sup> En témoigne la dernière page de la plaquette, citant les articles L 178, L 179 et L 273 du code des pensions

« Les infirmités résultant de maladie dont sont atteints les bénéficiaires du statut ouvrent droit à l'application des articles L 178, alinéas 2, 3 et 4, **sans distinction d'origine par preuve ou par présomption** [en gras dans le texte] et L 179, alinéa 3 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. »<sup>4239</sup>

Et Mariani de saluer en la matière l'action de Jean Brocard, l'appui d'André Méric, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, et le soutien de nombre de parlementaires – changement de majorité oblige, plus aucune référence à Jacques Chirac ou Georges Fontès. « Cependant », poursuit-il, « cette volonté politique manifeste et unanime s'est heurtée jusqu'à présent à des blocages administratifs injustifiables »<sup>4240</sup>, ayant conduit l'ANAPI à faire directement appel au président de la République et à recevoir l'assurance que le projet de loi serait inscrit à l'ordre du jour des travaux parlementaires d'ici la fin de l'année 1989<sup>4241</sup>.

Pour autant, le Comité d'entente et l'ACUF – porteurs d'un combat pour une revalorisation de la « Guerre d'Indochine » elle-même toute entière –, s'ils se font plus discrets, ne sont pas absents des démarches entreprises. Ainsi, pour Wladyslaw Sobanski, l'ANAPI, lasse de ne pas voir le projet de loi inscrit à l'ordre du jour du Parlement, serait – nous insistons sur le conditionnel<sup>4242</sup> – parvenue à entrer en contact avec le président Mitterrand grâce aux conseils d'Yves Gignac (ACUF), à l'occasion d'une réunion du Comité d'entente des anciens d'Indochine :

« - Il n'y a que le Président de la République qui peut provoquer la décision, il faudrait le toucher personnellement et en dehors des circuits politiques.

[...] En raison des origines du colonel Weinberger, l'entretien [entre ce dernier et Yves Gignac, nda] s'oriente alors sur les proches du Président qui auraient des attaches avec les milieux israéliites. Tout à fait incidemment, Y. Gignac cite le nom de la productrice de cinéma Christine Gouze-Réнал, épouse de Roger Hanin, belle-sœur de François Mitterrand [...]. A l'énoncé de ce nom, Weinberger sursaute et s'écrie :

- C'est ma voisine de palier, je peux la joindre facilement !

Aussitôt dit, aussitôt fait. Et voilà comment le statut de prisonnier du Vietminh est enfin discuté à l'Assemblée et voté en décembre 1989... »<sup>4243</sup>

---

militaires d'invalidité dont l'ANAPI voudrait voir rapprocher le statut de « prisonnier du Viet-Minh ». *Ibid.*, p. 11.

<sup>4239</sup> P. Mariani, « Rendez-leur justice en leur accordant un statut digne de leurs sacrifices ! », *ibid.*, p. 10.

<sup>4240</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>4241</sup> Lettre du 17 mai 1989 de Jean Kahn, chargé de mission auprès du président de la République, au président de l'ANAPI Pierre Mariani.

<sup>4242</sup> Au-delà de son caractère peu circonstancié – Sobanski a-t-il participé à cette réunion du Comité d'Entente ? Ce raisonnement a-t-il été réellement tenu par Gignac ? Weinberger n'a-t-il réalisé qu'en 1989, Gignac lui ayant ouvert les yeux, qu'il vivait à côté de la belle-sœur du président de la République ? –, cette anecdote continue de révéler l'importance des réseaux (ici le CNEAI) et de l'échelle interpersonnelle dans l'avancée du combat politique des anciens combattants-prisonniers de la RDV dans les années 1980.

<sup>4243</sup> W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 112.

Pour André Saint-Georges – qui ne fait pas référence au rôle du Comité d’entente, préférant évidemment insister sur le rôle moteur de l’ANAPI –, cette rencontre entre Weinberger et sa voisine Christine Gouze-Rénal aurait bien eu lieu, mais beaucoup plus tôt, en 1986 :

« Très émue, Madame Gouze-Rénal se promet d’en informer sa sœur. C’est peut-être une des raisons pour lesquelles le président de la République François Mitterrand déclare le 11 octobre 1986, lors d’une cérémonie célébrant, dans la cour des Invalides, le retour des corps des soldats tués en Indochine, que les anciens prisonniers du Viêt-minh ont vécu une captivité hors du commun, dont les conséquences appellent réparation. »<sup>4244</sup>

En 1989, selon André Saint-Georges, l’ANAPI aurait réussi à toucher le président de la République en s’adressant directement à lui lors de leur congrès annuel du 16 avril 1989, à Nancy : l’ANAPI prend désormais un soin tout particulier à administrer l’autonomisation de sa cause.

Autre changement par rapport à la première plaquette : les internés civils font désormais partie des publics-cibles du statut espéré. Depuis 1986 en effet, plusieurs propositions de loi ont été déposées tendant à la reconnaissance du statut d’interné et de déporté aux prisonniers civils de la province de Nghe-Ann, détenus par le Viet-Minh entre 1946 et 1954<sup>4245</sup>, appelant ainsi le secrétariat d’Etat à grouper les problèmes des prisonniers militaires et des internés civils. Et Mariani d’étendre le domaine de son plaidoyer aux internés civils, auxquels les rangs de l’ANAPI ont été ouverts, en ceci qu’ils « ont été arrêtés et internés par le viet-minh uniquement parce qu’ils étaient français, blancs ou eurasiens, donc **pour des raisons raciales** [en gras dans le texte] ! », concluant ainsi à une « authentique déportation à caractère raciste »<sup>4246</sup> et franchissant de fait un pas supplémentaire vers l’analogie, non plus seulement avec les camps nazis de déportés-résistants, mais avec les camps d’extermination de la Deuxième Guerre mondiale (Juifs, Tziganes, etc.).

---

<sup>4244</sup> A. Saint-Georges, « La loi n° 89-1013... », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 63.

<sup>4245</sup> Proposition de loi de M. Bernard Stasi tendant à la reconnaissance du statut d’interné et de déporté aux prisonniers civils de la province de Nghe-Ann, détenus par le Viet-Minh entre 1946 et 1954, n° 280, déposée le 17 juillet 1986 ; proposition de Pierre Messmer et plusieurs de ses collègues tendant à la reconnaissance du statut d’interné politique aux prisonniers civils de la province de Nghe-Ann, détenus par le Viet-Minh entre 1946 et 1954, n° 520, déposée le 4 décembre 1986 ; proposition de Pierre Mauger et plusieurs de ses collègues tendant à la reconnaissance du statut d’interné politique aux prisonniers civils de la province de Nghe-Ann, détenus par le Viet-Minh entre 1946 et 1954, n° 100, 6 juillet 1988.

<sup>4246</sup> P. Mariani, « Rendez-leur justice en leur accordant un statut digne de leurs sacrifices ! », ANAPI, *Le calvaire des prisonniers dans les camps Viêt Minh, op. cit.*, p. 10.

Publiée à 2 500<sup>4247</sup> ou 3 500<sup>4248</sup> exemplaires, cette plaquette est diffusée grâce à un solide plan logistique ; il s'agit en effet d' « atteindre avec certitude la totalité des mille parlementaires :

- un exemplaire est adressé par la poste, à chacun d'entre eux, à l'Assemblée nationale ou au Sénat
- un autre est remis en mains propres, au siège de chacune des mille circonscriptions, par une délégation de membres de l'ANAPI habitant la région, qui saisissent l'occasion de l'audience accordée pour élargir le plus possible la justification de la requête. »<sup>4249</sup>

Des délégations de l'ANAPI sont reçues à plusieurs reprises au Secrétariat d'Etat, à Matignon, au Sénat... ; en parallèle les actions de « publicité » continuent, avec notamment un largage de nuit de parachutistes, conduits par François Rabut, le frère de René Rabut, [qui] rend hommage à tous ceux à jamais ensevelis en terre d'Asie »<sup>4250</sup>.

Ultime étape avant la soumission du projet de loi aux parlementaires : son approbation par le Conseil des ministres. Là encore, l'inscription à l'ordre du Conseil tarde à venir, et ce malgré les efforts d'André Méric. Et c'est finalement encore l'échelle interpersonnelle qui paraît débloquer la situation :

« Fin septembre 1989, au hasard d'une réunion politique aux Mureaux où il réside, Saint-Georges rencontre Madame Odile Vadot, fille du général ayant été fait prisonnier à Dien Bien Phu, Conseillère générale des Yvelines, à qui il confie son désarroi. Quelques jours plus tard, il est invité à se présenter devant Monsieur Jean-Paul Huchon, dont Madame Vadot est l'épouse, directeur de cabinet du Premier ministre Michel Rocard. [... Bientôt le] ministère des Anciens combattants le prévient de la réinscription de l'étude du projet de loi à l'ordre du jour du Conseil des ministres. »<sup>4251</sup>

Après d'ultimes tracasseries liées au chiffrage des conséquences financières du projet – retard si mal ressenti par certains membres de l'ANAPI que certains songent, à l'image de Jack Bonfils, à entamer une grève de la faim en les murs de la cathédrale de Fourvière à Lyon, ou à s'enchaîner dans des cages de bambou sur la Concorde, les Champs Elysées et la gare Saint-Lazare<sup>4252</sup> –, le projet est enfin présenté par André Méric au Conseil des ministres, le 22 novembre 1989.

Le projet est donc prêt pour passer devant le Parlement, déjà bien sensibilisé, depuis quelques années maintenant, par l'ANAPI, l'Union fédérale et le Comité d'entente, au problème des prisonniers de la RDV ; un parlement ayant qui plus est reçu une récente et officielle piqûre de rappel avec la plaquette éditée par le SIRPA. C'est ainsi un parlement

---

<sup>4247</sup> A. Saint-Georges, « La délégation Ile-de-France... », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 209.

<sup>4248</sup> A. Saint-Georges, « La loi n° 89-1013... », in *ibid.*, p. 65.

<sup>4249</sup> *Ibid.*, p. 65-66.

<sup>4250</sup> J. Bonfils et *al.*, « Première présidence : 1985-1991 », in *ibid.*, p. 14.

<sup>4251</sup> A. Saint-Georges, « La loi n° 89-1013... », in *ibid.*, p. 66.

<sup>4252</sup> *Ibid.*, p. 67.

unanime – sans pour autant quelques notes discordantes dans les débats – qui s’apprête à voter le statut de « prisonnier du Viet-minh ». Au Sénat, cette unanimité est saluée par Jacques Bialski, le sénateur PS du Nord, en ces termes :

« Enfin, au-delà de ce texte, le plus bel hommage que nous puissions rendre aujourd’hui à toutes ces victimes, c’est de dépasser les clivages politiques et d’être avec vous, monsieur le secrétaire d’Etat, tous ensemble ; aux côtés de ceux qui ont combattu et souffert pour le pays. »<sup>4253</sup>

Même chose à l’Assemblée nationale, où l’unanimité entourant ce vote est tout particulièrement soulignée par le jeune député RPR de Seine-Saint-Denis, Eric Raoult<sup>4254</sup>, qui tente ainsi de rattraper un certain retard pris par son parti sur la question des anciens prisonniers de la RDV, largement abandonnée, dans les années 1970 et jusqu’au gouvernement Chirac (1986-1988), à l’UDF et au FN<sup>4255</sup>. Unanimité également saluée par le député PS de Moselle, Jean Laurain, ancien secrétaire d’Etat aux anciens combattants (1981-1986), qui « constate avec satisfaction que sur ce sujet, un consensus véritable existe parmi nous et qu’une continuité exemplaire a marqué les efforts des gouvernements successifs »<sup>4256</sup>.

Le 15 décembre 1989, le projet de loi est ainsi présenté devant le Sénat. Pour André Méric, suite aux nombreuses propositions de loi, et après en avoir fait lui-même « une priorité »<sup>4257</sup>, « en concertation avec les associations concernées »<sup>4258</sup>, « il s’agit de résoudre enfin la question de la situation des anciens prisonniers du Viêt-minh, qui réclament depuis tant d’années que la nation veuille bien leur accorder une reconnaissance particulière »<sup>4259</sup>. Cette reconnaissance passe d’abord par un juste rétablissement de leurs droits à réparation. Aujourd’hui, estime en effet André Méric, les survivants seraient peu nombreux, décédés peu après leur libération, ou morts en Algérie, ou bien encore « décédés de maladies consécutives à l’internement. Beaucoup présentent encore des séquelles, physiques et morales. Le taux de mortalité chez les rescapés est bien plus élevé que la moyenne : c’est si vrai », conclut le secrétaire d’Etat aux Anciens combattants, « que

---

<sup>4253</sup> Jacques Bialski, lors de la discussion du projet de loi sur le statut de prisonnier du Viêt-minh, *JORF, Sénat*, 15 décembre 1989, p. 5040.

<sup>4254</sup> Eric Raoult, lors de la discussion du projet de loi adopté par le Sénat sur le statut de prisonnier du Viêt-minh, *JORF, Assemblée nationale*, 18 décembre 1989, p. 6770.

<sup>4255</sup> Le 6 juillet 1988 notamment, une proposition de loi soutenue par Pierre Mauger (député RPR de Vendée) et plusieurs de ses collègues avait été déposée (n° 100), tendant à la reconnaissance du statut d’interné politique aux prisonniers civils de la province de Nghe-Ann, détenus par le Viet-Minh entre 1946 et 1954.

<sup>4256</sup> Jean Laurain, *JORF, AN*, 18 décembre 1989, *op. cit.*, p. 6762.

<sup>4257</sup> André Méric, *JORF, Sénat*, 15 décembre 1989, *op. cit.*, p. 5038.

<sup>4258</sup> *Id.*

<sup>4259</sup> *Ibid.*, p. 5037.

nombre de compagnies d'assurance n'ont jamais voulu les assurer sur la vie. »<sup>4260</sup> Et Claude Prouvoyeur, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales du Sénat, de pointer là une véritable « lacune du droit à réparation que le présent projet de loi propose enfin de combler »<sup>4261</sup>.

« Par leur caractère exceptionnel », résume André Méric, « l'ensemble de ces dispositions est à la mesure du martyr enduré dans les camps du Viêt-minh »<sup>4262</sup>. Car « la guerre d'indépendance, aussi légitime soit-elle », rappelle à l'Assemblée nationale le prédécesseur socialiste de Méric au secrétariat d'Etat, s'exprimant ici en qualité de rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, « ne justifie en aucun cas les mauvais traitements infligés aux prisonniers »<sup>4263</sup> [...] Or, quels sont les faits ? Ils ont été établis à la suite de recherches historiques, elles-mêmes fondées sur des témoignages irrécusables. »<sup>4264</sup> Car c'est bien, en l'absence de politique officielle de réparation, grâce à l'action des anciens eux-mêmes que ce statut est aujourd'hui voté : c'est ce que tous les orateurs soulignent, devant un public d'anciens d'Indochine venus nombreux pour assister aux débats<sup>4265</sup>. « Cet oubli », estime Jacques Habert, sénateur des Français établis hors de France, « année après année, était devenu de plus en plus pesant. Heureusement, l'action incessante et énergique de nombreux groupements d'anciens combattants, notamment l'association nationale des anciens prisonniers d'Indochine, l'A.N.A.P.I. a empêché que cet oubli ne se traduise par une totale ingratitude. »<sup>4266</sup> Voici la légitimité de l'ANAPI consacrée de la plus belle des manières...

Ainsi, conclut Jean Laurain, pointant tout particulièrement les témoignages contenus dans le *Livre blanc* édité par l'Union fédérale : « Cette situation exceptionnellement grave et ces témoignages irrécusables militent pour accorder à ces hommes un statut particulier digne de la leçon de courage qu'ils ont donnée au cours de leur calvaire »<sup>4267</sup>, autrement dit un statut accordant « pratiquement aux anciens prisonniers militaires et civils du Viêt-minh le

---

<sup>4260</sup> *Ibid.*, p. 5038.

<sup>4261</sup> Claude Prouvoyeur, in *ibid.*, p. 5039.

<sup>4262</sup> André Méric, in *ibid.*, p. 5039.

<sup>4263</sup> La chose est répétée par un autre député PS, Jean Proveux : « Les prisonniers du Viêt-minh n'ont donc pas été des prisonniers de guerre, mais des internés [...]. Cela est grave, car aucune guerre, fût-elle de libération nationale, ne permet de justifier de telles atteintes aux droits de l'homme. » Jean Proveux, *JORF, AN*, 18 décembre 1989, *op. cit.*, p. 6766.

<sup>4264</sup> Jean Laurain, in *ibid.*, p. 6762.

<sup>4265</sup> Gal Y. de Sesmaisons, *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet-Minh*, *op. cit.*, p. 42.

<sup>4266</sup> Jacques Habert, *JORF, Sénat*, 15 décembre 1989, *op. cit.*, p. 5040.

<sup>4267</sup> Jean Laurain, *JORF, AN*, 18 décembre 1989, *op. cit.*, p. 6762.

statut des déportés et internés résistants de la guerre de 1939-1945 »<sup>4268</sup>, c'est-à-dire, du point de vue du droit à réparation :

- la présomption d'origine sans condition de délai,
- l'octroi de l'allocation de grand mutilé,
- l'attribution systématique de décorations et insignes aux invalides (y compris la Légion d'honneur<sup>4269</sup>)
- et le droit à pension pour les veuves de prisonniers décédés en captivité<sup>4270</sup>.

De fait, seule l'exclusion du statut des prisonniers captifs pendant moins de trois mois continue de poser problème à l'ANAPI, et notamment à son porte-parole à l'Assemblée, Jean Brocard, qui ne manque cependant pas de noter que l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi contient « un "toutefois" qui, sous certaines conditions qui seront forcément remplies, supprime pratiquement la durée minimum de détention. Par conséquent », conclut-il, « compte tenu de vos assurances, monsieur le secrétaire d'Etat, je n'insisterai pas. »<sup>4271</sup> Ce sera là le combat notamment d'Yves de Sesmaisons, président de l'ANAPI de 1991 à 1995, qui dès la fin de l'année 1989 avait remis au secrétaire d'Etat au Budget une étude sur les prisonniers ayant été détenu moins de trois mois<sup>4272</sup>, puis des présidents Eugène Bruneau et Jacques Bonnetête, et de leurs équipes, jusqu'à une décision ministérielle d'août 2002 attribuant finalement aux anciens prisonniers de la RDV détenus moins de trois mois le

---

<sup>4268</sup> Jean Laurain, *JORF, AN*, 18 décembre 1989, *op. cit.*, p. 6762.

<sup>4269</sup> Dès lors, chaque nouvelle promotion comportera son lot d'anciens prisonniers de la RDV.

<sup>4270</sup> Jean Laurain, *JORF, AN*, 18 décembre 1989, *op. cit.*, p. 6763. Au nom de la Commission des affaires culturelles, Jean Laurain propose cependant cinq amendements afin d'améliorer encore le texte, dont l'association des « protégés » français au titre des bénéficiaires possibles (Tunisiens, Marocains, Cambodgiens...), l'extension des mesures adoptées en faveur des veuves à celles d'anciens prisonniers décédés après leur libération et l'attribution de la mention « mort pour la France » aux prisonniers décédés en captivité. En réponse, André Méric (*Ibid.*, p. 6763), qui commence son discours en reprenant presque mot pour mot les termes prononcés au Sénat quelques jours plus tôt, précise que les protégés français sont déjà couverts par l'article L 197 du code des pensions, que la mention « mort pour la France » est déjà attribuée aux prisonniers décédés en captivité au titre de l'article L. 488 du code des pensions, et qu'il apparaît impossible d'étendre le statut aux veuves de prisonniers décédés des suites de leur captivité, car cela reviendrait de fait à accorder plus de droits aux veuves d'ex-prisonniers de la RDV qu'à celles des déportés de la Seconde Guerre mondiale. Satisfait par les réponses apportées, Jean Laurain retire ses propositions d'amendements (*Ibid.*, p. 6769).

<sup>4271</sup> Jean Brocard, *JORF, AN*, 18 décembre 1989, *op. cit.*, p. 6765.

<sup>4272</sup> A. Saint-Georges, « La loi n° 89-1013... », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 66. Cette note (Yves de Sesmaisons, *Etude concernant les prisonniers détenus moins de trois mois*), insistant sur l'impossibilité de s'évader, la difficulté aujourd'hui d'apporter la preuve que tel ou tel prisonnier souffrant d'une blessure l'a bien contractée en captivité (difficulté de réunir des témoins et absence de registre médical du côté de la RDV) et le fait que, même en un temps de captivité très court, l'on pouvait aisément contracter une pathologie, est consultable aux AD du Rhône, 31 J 201.

bénéfice du statut de 1989, « sans avoir à rechercher des preuves impossibles à trouver cinquante ans après les faits »<sup>4273</sup>.

Pour l'heure, la première marche vers l'adoption d'un droit à réparation similaire à celui accordé après-guerre aux déportés-résistants est gravie dans l'analogie entre les expériences de la déportation nazie et de la captivité en Indochine, déjà avancée – on l'a vu – dès les années 1950, mais désormais plus largement reprise, jusqu'aux plus hautes sphères de l'Etat, car étayée par les archives produites dans la thèse de Robert Bonnafous et relayée par un monde combattant essentiellement à l'unisson sur cette question. L'élément le plus frappant de cette analogie repose évidemment sur les statistiques avancées par Bonnafous, et reprises par le secrétariat d'Etat aux anciens combattants et les parlementaires : André Méric parle ainsi d'environ 15 500 survivants sur 37 000 prisonniers, soit près de 60 % de mortalité – Méric ne retient en effet que les prisonniers de nationalité française –, un pourcentage qu'il juge ainsi « particulièrement élevé si on le compare à d'autres conflits, notamment à la Seconde Guerre mondiale »<sup>4274</sup>. Observation semblable, plus radicale encore, chez le sénateur RPR Claude Prouvoeur, rapporteur du projet de loi au nom de la Commission des affaires sociales, qui parle quant à lui de 69 % de pertes – se référant pour sa part à la moyenne totale dressée par Bonnafous, incluant les légionnaires et coloniaux, Indochinois compris –, et même 72 % chez les prisonniers de Dien Bien Phu :

« Les conditions de détention auxquelles furent soumis tant certains des militaires français que des civils, hommes, femmes, enfants, vieillards, furent absolument épouvantables et, dans certains cas, ne le cédèrent en rien en horreur aux camps durs, voire aux camps de concentration, imaginés par la barbarie nazie. »<sup>4275</sup>

Mêmes considérations chez le député socialiste et ancien secrétaire d'Etat aux anciens combattants Jean Laurain, pour lequel les conditions de captivité des prisonniers de la RDV relatées par les témoins, notamment ceux mobilisés dans le *Livre blanc* de l'Union fédérale, relèvent « plus du régime de la déportation que de celui de prisonnier de guerre »<sup>4276</sup>. Plus encore, pour le député RPR de la Loire Christian Cabal, il convient de s'interroger sur les raisons de cette incroyable lacune du droit à réparation, à propos de laquelle il suggère ironiquement d'inscrire en exergue du projet de loi les mots de « mieux vaut tard que jamais »<sup>4277</sup> :

---

<sup>4273</sup> Jacques Bonnetête, « Quatrième présidence : depuis 2000 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 54.

<sup>4274</sup> André Méric, *JORF, Sénat*, 15 décembre 1989, *op. cit.*, p. 5038.

<sup>4275</sup> Claude Prouvoeur, in *ibid.*, p. 5039.

<sup>4276</sup> Jean Laurain, *JORF, AN*, 18 décembre 1989, *op. cit.*, p. 6762.

<sup>4277</sup> Christian Cabal, in *ibid.*, p. 6766.

« La question qui mériterait d'ailleurs d'être posée serait de savoir pourquoi un demi-siècle aura été finalement nécessaire pour voir aboutir ce texte qui ne fait que réparer une injustice criante vis-à-vis de faits réels avérés et établis. Dieu sait si ces images ont frappé et marqué beaucoup ! Images de ces hommes hagards, au regard vide, aux orbites creuses, marchant comme des somnambules ou gisant sur des bat-flancs, hommes réduits à l'état de véritables squelettes vivants, rappelant de façon hallucinante ces mêmes images insoutenables observées à la libération des camps de concentration, résultat de la barbarie nazie !

Peut-être est-ce là la raison d'une véritable réaction de rejet, d'oubli quasi volontaire, ou pour certains inconscient, de faits matériels et humains qui démontraient un certain cousinage dans l'horreur et l'abjection du nazisme et de certaines formes du communisme, notamment la vietnamienne. »<sup>4278</sup>

Passant outre la protestation du député communiste Jean-Pierre Brard, qui l'exhorte en réponse à lire *La question* d'Henri Alleg<sup>4279</sup>, Cabal conclut : « De fait, les conditions de détention, comparables à celles des déportés résistants de la Seconde Guerre mondiale, justifient cette reconnaissance spécifique, allant au-delà des dispositions qui leur étaient jusqu'à présent applicables. »<sup>4280</sup>

Derrière ce calque du statut juridique des anciens prisonniers de la RDV sur celui des déportés-résistants en effet, c'est un statut symbolico-mémoriel semblable qui est escompté par l'ANAPI, devant pour certains parlementaires – à droite tout particulièrement – rejaillir sur tous les combattants d'Indochine et conduire la France à réévaluer positivement les motifs de leur combat<sup>4281</sup>. Bien que relativement discrète sur le sujet, l'action de l'ANAPI continue en effet de s'inscrire dans le cadre des initiatives portées par Comité d'entente. Ce sont ainsi bien tous les combattants d'Indochine que l'on sent pointer derrière la figure du prisonnier de la RDV, espérant par là-même pouvoir profiter d'une considération sociale semblable à celle des résistants-et/ou-déportés de la Seconde Guerre mondiale. C'est là le combat notamment de Jean-Jacques Beucler dans les années 1970, puis du Comité d'entente dans les années 1980, prenant la suite des actions initiées par l'ACUF dès le lendemain des accords de Genève : une dimension tout particulièrement perceptible dans les débats parlementaires précédant le vote du statut de 1989. Ainsi, résume Jean Laurain : « Ce projet de loi était attendu depuis longtemps par les associations d'anciens combattants d'Indochine, qui figurent parmi ceux que l'on peut appeler "les oubliés de l'histoire". »<sup>4282</sup>

---

<sup>4278</sup> *Id.*

<sup>4279</sup> Jean-Pierre Brard, *JORF, AN*, 18 décembre 1989, *op. cit.*, p. 6766.

<sup>4280</sup> Christian Cabal, in *ibid.*, p. 6767.

<sup>4281</sup> Les dimensions matérielles de la cause de l'ANAPI sont en effet indissociables de ses dimensions symboliques. Autrement dit par Nancy Fraser, « la redistribution et la reconnaissance [sont] des dimensions de la justice que l'on peut trouver dans tous les mouvements sociaux ». Nancy Fraser, « Justice sociale, redistribution et reconnaissance », *Revue du MAUSS*, 2004/1, n°23, p. 152-164, p. 154.

<sup>4282</sup> Jean Laurain, in *ibid.*, p. 6762.

*Idem* au Sénat, à travers la voix du sénateur des Français établis hors de France Jacques Habert :

« Je tiens seulement à dire que, s'il faut se féliciter de ces mesures matérielles tout à fait justifiées, ce n'est pourtant pas ce qui apparaît comme le plus important pour tous ceux qui sont revenus de cette terrible guerre. Ce qui compte surtout pour eux, ce soir, c'est, sur le plan moral, la reconnaissance que la nation aujourd'hui leur apporte, la reconnaissance qu'implique le projet de loi que nous examinons. »<sup>4283</sup>

L'élargissement de l'hommage à tous les anciens d'Indochine, prisonniers ou non, est encore plus sensible chez Jean Brocard qui, adressant sa reconnaissance à André Méric, fait appel à son propre passé :

« Vous avez bien voulu, monsieur le secrétaire d'Etat, et je le dis en tant qu'ancien d'Indochine – deux campagnes – entendre l'appel de ces combattants oubliés. [...] À la veille de ce Noël 1989, une grande injustice va être réparée et ces prisonniers du Viêt-minh vont voir ainsi leur honneur sauvegardé. [...] Ce texte, en ce Noël 1989, redonne aux anciens d'"Indo" la considération oubliée. »<sup>4284</sup>

Malgré les exhortations du député PS d'Indre-et-Loire Jean Proveux, pour lequel « les choses [doivent être] claires : le débat de ce soir n'a pas pour objet de porter une appréciation sur l'intervention française en Indochine »<sup>4285</sup>, mais de « réparer, malheureusement très tard, malheureusement trop tard, le préjudice subi par les prisonniers du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient »<sup>4286</sup>, les combattants d'Indochine sont bien tous là, associés à la reconnaissance officielle accordée aux seuls anciens prisonniers de la RDV. Ce n'est d'ailleurs pas le seul discours dont les débats parlementaires de décembre 1989 marquent le retour. Ainsi le discours de Jean Proveux est-il plusieurs fois interrompu par le député communiste de Seine-Saint-Denis Jean-Pierre Brard, parlant des combattants d'Indochine comme de « chair à canon du colonialisme français »<sup>4287</sup> et appelant, dans son explication de vote – comme au Sénat, le groupe PCF a décidé de soutenir le projet –, à réhabiliter non seulement les anciens prisonniers de la RDV, mais tous les combattants d'Indochine... en tant que victimes de la France coloniale :

« Pourquoi avoir choisi de donner à ce sujet une portée aussi réduite ? [...] N'évoquer que le sort de ceux qui étaient tombés entre les mains des combattants vietnamiens permet d'effacer le rôle négatif assumé par la France ou ceux qui la représentaient et d'imputer à ceux qu'elle combattait la responsabilité des souffrances des soldats français, qui n'étaient pas responsables de la guerre à laquelle ils participaient. Avant d'être victimes de leurs geôliers, ils ont été les victimes des dirigeants colonialistes français qui les ont envoyés là-bas ! »<sup>4288</sup>

---

<sup>4283</sup> Jacques Habert, *JORF, Sénat*, 15 décembre 1989, *op. cit.*, p. 5040.

<sup>4284</sup> Jean Brocard, *JORF, AN*, 18 décembre 1989, *op. cit.*, p. 6765.

<sup>4285</sup> Jean Proveux, in *ibid.*, p. 6765.

<sup>4286</sup> *Id.*

<sup>4287</sup> Jean-Pierre Brard, *JORF, AN*, 18 décembre 1989, *op. cit.*, p. 6766.

<sup>4288</sup> *Ibid.*, p. 6768.

Jean-Pierre Brard ne manque d'ailleurs pas d'attribuer l'effroyable mortalité dont ont été victimes les prisonniers de la RDV, sous les vives protestations de Jean Brocard, de Christian Cabal et d'Eric Raoult, aux seules « conditions climatiques propices au développement de maladies particulièrement dangereuses [... et aux] conditions particulièrement traumatisantes d'un conflit qu'il n'est plus possible aujourd'hui de qualifier autrement que de "sale guerre" »<sup>4289</sup>, rappelant au passage les crimes dont s'est également rendue coupable la France dans son empire colonial, du bagne de Poulo Condor à l'emploi de la torture durant la guerre d'indépendance algérienne<sup>4290</sup> – Eric Raoult le renvoyant pour sa part aux crimes des Khmers rouges, à l'invasion soviétique de l'Afghanistan et aux boat-people.

Pour le général de Sesmaisons, qui assiste au débat, le propos du député du PCF, « parfait exemple de sa sclérose »<sup>4291</sup>, ne manque pas de faire écho aux discours de ses anciens geôliers, « citant mot pour mot les poncifs que récitaient, avec application, nos can bôs quarante-cinq ans plus tôt. Belle unité de doctrine. C'était à la fois exemplaire, risible, pitoyable, et redoutable. Le mur de Berlin venait de tomber. Il ne l'avait pas vu se lézarder... Probablement avait-il subi, lui aussi, un lavage de cerveau ! »<sup>4292</sup>

Même opposition dialectique que dans les années 1950, même impossibilité à échanger sereinement sur la chose coloniale : se refusant à répondre à Jean-Pierre Brard – le PS a, à l'époque, plus que consommé sa rupture avec le PCF, le gouvernement Rocard étant soutenu par une coalition de centre gauche/droit –, André Méric « laisse la responsabilité pleine et entière de son interprétation »<sup>4293</sup> au député Brard et lui rappelle le « sens de liberté que nous entendions apporter à ce pays »<sup>4294</sup>, achevant ainsi d'emporter la sympathie des associations d'anciens d'Indochine<sup>4295</sup>...

---

<sup>4289</sup> *Ibid.*, p. 6767.

<sup>4290</sup> Au Sénat, des propos similaires sont tenus par le sénateur Jean Garcia, parlant d'une guerre faite pour Michelin et contre la louable volonté d'indépendance d'Hô Chi Minh. Jean Garcia, lors de la discussion du projet de loi adopté par le Sénat sur le statut de prisonnier du Viêt-minh, *Journal officiel de la République française*, Sénat, 15 décembre 1989, p. 5041.

<sup>4291</sup> Gal Y. de Sesmaisons, *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet-Minh*, *op. cit.*, p. 42.

<sup>4292</sup> *Id.*

<sup>4293</sup> André Méric, *JORF, AN*, 18 décembre 1989, *op. cit.*, p. 6769.

<sup>4294</sup> *Id.*

<sup>4295</sup> Après le vote de la loi, les responsables de l'ANAPI remercient tous ceux qui ont permis de faire aboutir cette loi, au premier rang desquels le socialiste André Méric, lors d'une cérémonie au Cercle des armées, à Paris en février 1990 ; et ce jusqu'à François Mitterrand, qui est également remercié le 26 mars 1990, à l'Élysée, par une délégation composée de six membres représentant « les aumôniers, les médecins, les officiers, les sous-officiers et les hommes du rang : le père Yvan Heinrich, le médecin-général Pérot, le général de Sesmaisons, le chef d'escadrons Pierre Mariani, l'adjudant-chef René Rabut et le légionnaire Hugo Pavlas. » J. Bonfils et *al.*, « Première présidence : 1985-1991 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 15.

Le projet de loi est néanmoins voté, à l'unanimité, au Sénat comme à l'Assemblée nationale, et la loi [voir annexe 29] est promulguée *in extremis*, afin de tenir les délais promis aux anciens d'Indochine, le 31 décembre 1989, quelques semaines après la chute du mur de Berlin, donnant plus de relief encore à la victoire de l'ANAPI...

## 2 ... AU TRIBUNAL DU *DEVOIR DE MEMOIRE*

---

### 2.1 UNE NOUVELLE « ÈRE DU TRAUMATISME »<sup>4296</sup> ?

#### 2.1.1 Pourquoi le *traumatisme* est-il devenu la clé de voûte de l'ANAPI ? Une explication fonctionnelle à la conjonction de deux espaces de mobilisation

Le 26 septembre 1990, le décret n° 90-881 fixe les conditions d'application de la loi du 31 décembre 1989 [voir annexe 29] ouvrant droit au titre de prisonnier du Viêt-minh, délivré après avis d'une « Commission des prisonniers du Viêt-minh ». Composée paritairement de quatre représentants officiels (Anciens combattants, Défense et Budget) et, « sur proposition des associations nationales les plus représentatives d'anciens prisonniers du Viêt-minh »<sup>4297</sup>, en l'occurrence l'ANAPI, de quatre anciens prisonniers possédant le titre de prisonniers du Viêt-minh nommés par arrêté ministériel, cette Commission doit être saisie de tous les dossiers soumis par les demandeurs, y-compris ceux ne satisfaisant pas aux critères fixés par la loi<sup>4298</sup>.

La circulaire n° 718 du 8 octobre 1990 précise qu'aucune condition de nationalité n'est requise s'agissant des prisonniers militaires : le statut est donc ouvert aux militaires prisonniers français, légionnaires, ou issus de l'empire colonial français, à l'exclusion des prisonniers issus des armées nationales des Etats associés, des prisonniers civils ex-« protégés français » capturés après le 2 février 1950, des prisonniers des camps japonais passés sous le contrôle de la RDV après le 15 août 1945 et des militaires ayant déserté et s'étant « ralliés » à la RDV, qui n'ont donc pas été capturés. Les prisonniers réputés s'être « ralliés » à la RDV dans les camps de prisonniers peuvent donc, en principe, prétendre au titre de prisonnier du Viet-minh.

Le statut est attesté par la délivrance d'une carte. L'ancien prisonnier ou l'un de ses ayants-droits doit pour ce faire effectuer une demande de titre, matérialisée par un formulaire<sup>4299</sup> dans lequel est demandé :

---

<sup>4296</sup> Voir D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme*, op. cit.

<sup>4297</sup> Décret n° 90-881 du 26 septembre 1990, *Journal officiel de la République française*, 2 octobre 1990, p. 11 961.

<sup>4298</sup> Circulaire d'application n° 718 du 8 octobre 1990.

<sup>4299</sup> Il s'agit du formulaire Cerfa n° 10861\*01 puis, à partir de 2013, du Cerfa n° 10861\*02.

- L'état civil et les coordonnées du prisonnier et/ou de ses ayant-droits ;
- La date, le lieu et la situation militaire du prisonnier au moment de la capture ;
- La liste des camps dans lesquels le prisonnier a été interné, ainsi que la durée de l'internement dans chaque camp ;
- Un résumé des circonstances dans lesquelles la blessure ou la maladie a été contractée en captivité, avec noms et adresses des témoins ;
- Les circonstances de la fin de captivité : libération, évasion ou décès – dans les deux premiers cas, un résumé des circonstances dans lesquelles la libération ou l'évasion se sont produites est demandé (avec témoins pour l'évasion) – ;
- La date de prise en charge du libéré et l'identité des organismes et formations sanitaires l'ayant pris en charge.

Il est également demandé diverses pièces justificatives, dont « toutes pièces officielles et témoignages certifiés sur l'honneur, en possession du demandeur concernant la matérialité des faits en rapport avec la capture et la détention (fournir l'original qui sera restitué) »<sup>4300</sup>. La circulaire du 8 octobre 1990 précise encore : « À défaut de pièces officielles, le demandeur sera invité à fournir au moins deux attestations, certifiées sur l'honneur, de personnes ayant été à même de connaître les faits par leur situation ou leurs fonctions. » Ces déclarations sur la matérialité des faits sont ensuite confrontées par les services des Anciens combattants avec les états de service du demandeur.

Résumé des circonstances dans lesquelles la blessure ou la maladie a été contractée en captivité, résumé des circonstances de la fin de captivité (libération, évasion ou décès), témoignages « concernant la matérialité des faits en rapport avec la capture et la détention »<sup>4301</sup>... : c'est donc une nouvelle ère du témoignage d'ancien prisonnier de la RDV qui s'ouvre<sup>4302</sup>, essentiellement organisée autour de l'administration testimoniale des traumatismes subis. Car si à partir des années 1990, et même dans une certaine mesure dès les années 1970, le témoignage d'ancien prisonnier de la RDV tend à se « traumatiser », cette reconfiguration globale de l'espace de discours des anciens prisonniers de la « Guerre d'Indochine » autour de la figure de la « victime » est d'abord liée à l'impératif de satisfaire aux critères définis par le secrétariat d'Etat aux Anciens combattants pour obtenir le statut

---

<sup>4300</sup> « Notice pour la demande de titre de prisonnier du "Viêt-Minh" », [En ligne], URL : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaFormulaire=10861\\*02&cerfaNotice=50423](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaFormulaire=10861*02&cerfaNotice=50423), consultée le 06/01/2016.

<sup>4301</sup> *Id.*

<sup>4302</sup> Cette nouvelle ère a, de fait, déjà été initiée dès les années 1970, avec les décrets de 1973 et suiv. ; à partir des années 1980, avec l'ANAPI, elle prend cependant une ampleur nouvelle.

de « prisonnier du Viet-minh ». Ainsi comprise, cette traumatisation du témoignage des anciens prisonniers de la RDV vient au moins tout autant, si ce n'est plus encore, d'*en haut*, c'est-à-dire des exigences imposées par le dossier de demande de titre, que d'*en bas*, c'est-à-dire d'une « libération de la parole individuelle [...] laissant la place au registre des émotions et des sentiments »<sup>4303</sup>, essentiellement permise, selon Nicolas Séradin, par l'« affaire Boudarel » et, au préalable, la consécration sociale de la figure de la victime, après les deux guerres mondiales, le retour des vétérans américains du Vietnam, et l'introduction du *PTSD* dans la classification psychiatrique<sup>4304</sup>.

Pour preuve, les témoignages écrits à partir des années 1980 sont souvent focalisés autour des moments clés du formulaire de demande de titre<sup>4305</sup> : la capture, les circonstances de la blessure ou des décès des camarades, et la libération. Le formulaire de demande de titre de « prisonnier du Viet minh » n'invite en effet guère les anciens prisonniers d'Indochine à s'étendre sur l'éducation politique reçue ou leurs capacités de résistance individuelle ou collective – autant d'éléments centraux dans les précédentes strates testimoniales et relativement peu présents dans les témoignages écrits à partir des années 1980-1990 – : seule paraît compter l'administration de la preuve des traumatismes physiques et psychologiques subis.

Certains témoignages sont même expressément conçus ou révisés à l'usage des médecins-experts et des commissions de réforme, comme celui du colonel Robert Dequier à la fin des années 1980-début des années 1990 :

« Pourquoi [...] cette récidive dans l'évocation d'un passé pénible, même si le temps en a gommé les aspérités les plus douloureuses ?

Et bien, tout simplement parce que j'ai eu la chance au cours de ces dernières années, de retrouver çà et là, d'anciens compagnons d'infortune qui m'ont avoué leurs difficultés à faire reconnaître leurs droits à réparations en matière de pension militaire d'invalidité.

M'adressant ici plus particulièrement aux médecins, je souhaite, à travers ce descriptif, hélas bien imparfait, du sort qui nous fût réservé, constituer un élément de votre réflexion.

Je suis persuadé que si d'aventure, vous étiez amenés à les entendre, les examiner, peut-être même établir à leur profit un dossier d'expertise, vous pourriez rétablir dans leur droit, ces hommes qui ont véritablement payé le prix du sang et qui, aujourd'hui, quelque fois maladroitement, souvent avec gêne, souhaitent que leurs malheurs et leurs sacrifices soient pris en considération.

[...] je ne veux, dans l'exposé qui va suivre, ne relater que mon expérience personnelle, vous laissant le soin d'en mesurer les étapes et d'en tirer les enseignements et les leçons. »<sup>4306</sup>

---

<sup>4303</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, op. cit., p. 341.

<sup>4304</sup> Voir D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme*, op. cit.

<sup>4305</sup> Voir notamment les témoignages conservés dans les fonds déposés par l'ANAPI aux AD du Rhône.

<sup>4306</sup> Colonel (ER) Robert Dequier, *L'honneur meurtri, Réflexions sur une tentative de lavage de cerveau subie en Indochine par des soldats français prisonniers du Viet-Minh*, [témoignage écrit aux alentours de l'année 1989], AD du Rhône, 31 J 201. Certains extraits de ce long témoignage, à l'exception notamment de ce préambule, sont publiés in ANAPI, *Les soldats perdus*, op. cit., p. 192-209.

Là est aussi l'une des clés expliquant, dans les témoignages d'anciens prisonniers écrits à partir des années 1980-1990, l'usage du « je » individuel se détachant du « nous » collectif, pointé par Nicolas Séradin<sup>4307</sup> : le dossier de demande de titre impose évidemment l'utilisation du « je » du blessé à indemniser. Mais le dossier de demande impose également, si ce n'est un usage, tout au moins un certain recours au « nous » collectif ; l'ancien prisonnier doit en effet fournir, autant que possible, les témoignages « sur l'honneur » de camarades attestant des blessures ou maladies contractées, ainsi que, le cas échéant, des circonstances de l'évasion. Or les anciens prisonniers d'un même camp, à leur libération, ont évidemment été séparés par les circonstances de leurs vies respectives ; ils n'ont pas toujours gardé le contact ; difficile ainsi pour eux, dans les années 1990, de retrouver seul tel ou tel camarade à même d'attester des blessures subies en captivité. Autrement dit, le statut de 1989 renforce l'utilité et donc le rôle de l'ANAPI ; c'est d'ailleurs ce que soulignent plusieurs responsables de délégations régionales de l'ANAPI (Normandie, Poitou-Charentes, Lorraine...) <sup>4308</sup> : il est bien plus facile de recruter de nouveaux membres à partir du vote du statut de 1989. Ceux-ci affluent pour retrouver des camarades à même notamment de confirmer leurs récits – retrouvailles prédisposant, dans les années 2000, l'édition de recueils de témoignages collectifs<sup>4309</sup> – ; d'où l'utilité des annuaires réalisés par l'association en 1987, 1989 et 1992<sup>4310</sup>. Ce dernier annuaire comporte notamment, outre les coordonnées de tous les membres de l'association, un répertoire des camps dressé à partir des témoignages d'anciens prisonniers déjà publiés, croisés avec les archives du SHD<sup>4311</sup> : autrement dit, les membres de l'ANAPI disposent ainsi de tous les éléments leur permettant de remplir leur demande de titre, opération encore facilitée par la mise à contribution, dans de nombreuses délégations, de médecins-conseils (comme par exemple le docteur Pascali dans les Pyrénées-Orientales).

Plus largement, les membres de l'ANAPI peuvent compter sur un service d'assistance médicale interne à l'association, composé d'anciens médecins-prisonniers (médecin

---

<sup>4307</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, *op. cit.*, p. 341 ; 347 ; 355...

<sup>4308</sup> Voir ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 151-260.

<sup>4309</sup> Voir A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée*, *op. cit.* ; ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*

<sup>4310</sup> Voir André Dubus, « L'annuaire » ; Roger Cornet, « Le suivi des effectifs et des situations », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 75-78 ; 141-144. Responsable de la gestion des effectifs depuis 1991, Roger Cornet a notamment tenu un état alphabétique de tous les demandeurs du titre, avec la date de leur passage en commission et l'avis obtenu (favorable, défavorable, réservé ou ajourné), les membres de l'ANAPI étaient tenus au courant de ces mises à jour par leur bulletin de liaison *Maolen Info* (p. 144). « Ces listes », écrit-il notamment, « ont permis de fournir les renseignements numériques précis pour augmenter les demandes entreprises pour les anciens prisonniers du Viêt minh détenus moins de trois mois, et nominatifs pour l'exploitation des décisions prises à la suite de l'accord favorable obtenu en cette affaire. » (p. 144)

<sup>4311</sup> ANAPI, *Annuaire 1992*, ANOM, Bibliothèque, B 14702.

général-inspecteur Pérot, médecin colonel Rondy...), afin *a minima* de traduire en « termes de tous les jours »<sup>4312</sup> le langage médico-légal employé dans les articles régissant le nouveau statut de prisonniers « du Viet minh » et encadrant donc leurs droits à réparation, *a maxima* de réaliser ou d’orienter la série d’actes et d’exams médicaux démontrant l’existence des infirmités reconnues par la loi, et d’en rédiger les attestations en employant la terminologie en vigueur dans l’administration des Anciens combattants. « Les docteurs Pérot et Rondy », écrit le médecin en chef Yves Michaud, lui-même ancien prisonnier et qui prit seul leur suite après la disparition du premier et le retrait du second en 1994, « eurent un travail énorme car, dès que la loi 89-1013 du 31 décembre 1989 fut promulguée, un très grand nombre d’anciens prisonniers, pouvant faire valoir une captivité de plus de quatre-vingt-dix jours, demandèrent la reconnaissance de celle-ci et l’attribution du titre d’ancien prisonnier. [...] Leur nombre dépassa même les deux milliers. »<sup>4313</sup> Dans cette tâche, les demandeurs et les médecins-conseils de l’ANAPI peuvent compter sur le soutien administratif du Service des pensions des armées de La Rochelle et du Bureau central des archives administratives de Pau (pour fournir les documents officiels exigés pour la constitution des dossiers de demande), ainsi que sur l’aide des docteurs Premilieu et Rouault, représentant l’ANAPI au sein de la Commission spéciale nationale de réforme. L’ANAPI peut également compter sur le soutien de la Fédération nationale des internés et déportés de la Résistance qui, en même temps qu’elle appuie « les démarches entreprises pour l’obtention du statut »<sup>4314</sup>, met également à la disposition des anciens prisonniers de la RDV son centre médical<sup>4315</sup>, où, écrit le général Yves de Sesmaisons, « nous étions toujours bien reçus »<sup>4316</sup>, et grâce auquel certains dossiers médicaux, en proie notamment aux soupçons de la Commission consultative médicale chargée de défendre les intérêts de l’Etat, et donc d’établir une éventuelle « preuve contraire » quant à l’origine de traumatismes « toujours suspectés d’être antérieurs à notre capture », y sont « établis dans la forme requise par les centres de réforme ».

Qu’en est-il des blessures psychiques ? Depuis le décret du 22 février 1929 et la circulaire du 29 août 1929, des taux d’invalidité ont été fixés concernant les affections

---

<sup>4312</sup> Y. Michaud, « Le secours médical », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 133.

<sup>4313</sup> *Ibid.*, p. 134.

<sup>4314</sup> Gal Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in *ibid.*, p. 24.

<sup>4315</sup> Id. ; Y. Michaud, « Le secours médical », in *ibid.*, p. 135.

<sup>4316</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont issues de Gal Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in *ibid.*, p. 24.

neuropsychiatriques<sup>4317</sup>. Après la Seconde Guerre mondiale, d'autres textes étendent la liste des bénéficiaires, notamment aux déportés résistants et politiques en prenant en compte la singularité de leurs pathologies. « Ces textes », écrit le psychiatre des armées Louis Crocq, « reconnaissent des circonstances pathogènes particulières à la déportation : la terreur policière, le transfert dans des conditions pénibles, la sous-alimentation, les brutalités et les sévices, les chocs affectifs attenants au spectacle des exécutions et massacres, et l'appréhension d'une mort prochaine, dans un contexte d'anéantissement de masse et de dégradation morale de la personne. Ils admettaient *a priori* le syndrome de misère physiologique, l'asthénie des déportés, le vieillissement précoce et le syndrome d'hypermnésie émotionnelle. »<sup>4318</sup> En 1956, paraît d'ailleurs un ouvrage depuis de nombreuses fois réédité, *Pathologie de la déportation*<sup>4319</sup>, réalisé à l'initiative de deux médecins anciens déportés, le professeur Charles Richet et le docteur Antonin Mans, tous deux membres de la commission sur le barème spécial des invalidités à accorder aux déportés instituée en 1951. L'on y parle de « pathologie de l'anxiété et de la solitude »<sup>4320</sup>, de « manifestations neuropsychiques »<sup>4321</sup> – mais aussi des pathologies spécifiques aux prisonniers des camps japonais<sup>4322</sup> –, et l'on reproduit un « barème spécial des invalidités »<sup>4323</sup> incorporant notamment « la fatigabilité physique et psychique » et « le syndrome d'hypermnésie émotionnelle » (forme grave de l'asthénie)<sup>4324</sup>, afin de servir de texte de référence, sous couvert du ministère des Anciens combattants, aux médecins experts chargés d'examiner les dossiers de réforme des anciens déportés.

Les anciens prisonniers de la RDV suivent pour partie le même chemin : en mars 1969 notamment, le médecin militaire Pierre Pédoussaut, fait prisonnier sur la RC4 en 1950, est appelé par le ministre pour intégrer la « Commission d'étude de la pathologie de la captivité », dont les conclusions semblent avoir « servi de base aux indemnités des prisonniers du Viet Minh »<sup>4325</sup>, depuis le décret de 1973 jusqu'à la loi du 31 décembre 1989. S'agissant des troubles psychiques cependant, si la législation en vigueur semble avoir été appliquée aux anciens déportés, « pour les autres patients souffrant de séquelles

---

<sup>4317</sup> Louis Crocq, *Les traumatismes psychiques de guerre*, Paris, Odile Jacob, 1999, p. 340.

<sup>4318</sup> Louis Crocq, *Les traumatismes psychiques de guerre*, Paris, Odile Jacob, 1999, p. 340-341.

<sup>4319</sup> Ch. Richet et A. Mans, *Pathologie de la déportation*, *op. cit.*

<sup>4320</sup> *Ibid.*, p. 39-42

<sup>4321</sup> *Ibid.*, p. 86-97.

<sup>4322</sup> *Ibid.*, p. 141-143.

<sup>4323</sup> *Ibid.*, p. 144-156.

<sup>4324</sup> *Ibid.*, p. 148-149.

<sup>4325</sup> P.-H. Quandieu, *Les médecins des bataillons de la RC4*, *op. cit.*, p. 78.

psychiques de guerre », écrit Louis Crocq, qui a commencé sa carrière en traitant certains cas de prisonniers de la RDV libérés<sup>4326</sup>, « qu'il s'agisse de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale, de la guerre d'Indochine ou de celle d'Algérie, le processus de réparation fut peu ou mal appliqué. [...] Concernant l'Indochine et l'Algérie, pratiquement, seuls furent pensionnés les états psychotiques qui avaient donné lieu à hospitalisation ; et c'est l'hôpital qui avait dans la plupart des cas constitué automatiquement le dossier de proposition de réforme et de pension. Ce n'est que tardivement, et pour la seule guerre d'Algérie, que les associations réclamèrent d'abord le statut d'anciens combattants [...] et attirèrent ensuite l'attention sur les épreuves psychiques et morales subies par les combattants, épreuves qui avaient laissé des séquelles psychiques durables. »<sup>4327</sup> Dans la psychiatrie militaire, la névrose de guerre n'est ainsi guère reconnue, et ce jusqu'aux années 1980 et l'introduction, en France, du *Posttraumatic Stress Disorder (PTSD)*, élaboré outre-Atlantique suite notamment au retour des vétérans du Vietnam<sup>4328</sup>. Avec le *PTSD*, les débats sur la prédisposition de tel ou tel sujet au traumatisme et les soupçons autour de soi-disant bénéfices secondaires escomptés par les patients s'estompent ; n'importe quel sujet peut désormais être atteint :

« D'une part, la personne a fait l'expérience d'un événement stressant qui provoquerait des symptômes évidents de détresse chez la plupart des individus. D'autre part, les symptômes, diversement associés, sont de trois ordres : des souvenirs envahissants, tels que rêves diurnes, cauchemars fréquents, flash-back douloureux ; un évitement des situations risquant d'évoquer la scène initiale, accompagné d'un émoussement affectif pouvant avoir d'importants effets sur la socialisation ; une hypervigilance avec des réactions exagérées de sursaut. »<sup>4329</sup>

En France, certains psychiatres militaires ayant pris en charge les combattants revenus d'Indochine et d'Algérie, au premier rang desquels Claude Barrois et Louis Crocq<sup>4330</sup>, popularisent cette nouvelle classification psychiatrique. Après la loi du 31 décembre 1989, l'expertise des anciens prisonniers de la RDV devient même le terrain d'une expression militante, de la part de certains psychiatres militaires, pour une meilleure prise en compte

---

<sup>4326</sup> Confiance de Louis Crocq à l'auteur, en marge du colloque « De l'histoire militaire aux études de défense et aux politiques de sécurité, des années 1960 à nos jours », auquel ils participaient tous deux, en 2010, à Béziers.

<sup>4327</sup> L. Crocq, *Les traumatismes psychiques de guerre*, op. cit., p. 341-342.

<sup>4328</sup> Voir American Psychiatric Association, *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM-III)*, 3<sup>e</sup> édition, Washington, APA Press, 1980.

<sup>4329</sup> D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme*, op. cit., p. 119-120.

<sup>4330</sup> Voir notamment Louis Crocq, M. SAILHAN et Claude Barrois, « Névroses traumatiques (névroses d'effroi, névroses de guerre) », *Encyclopédie médico-chirurgicale, Psychiatrie*, 37-329 (A-10), 1983, p. 2 ; Claude Barrois, *Névroses traumatiques*, Paris, Editions Dunod, 1988. Sur Louis Crocq et Claude Barrois, voir Stéphane Latté, *Les « victimes » : la formation d'une catégorie sociale improbable et ses usages dans l'action collective*, thèse de doctorat en Études politiques sous la direction de Michel Offerlé, Paris, EHESS, 2008, p. 348.

des névroses de guerre<sup>4331</sup>. C'est le cas notamment du docteur Marblé qui, psychiatre auprès des forces armées en Allemagne<sup>4332</sup>, a eu l'occasion d'expertiser vingt-trois anciens combattants d'Indochine, dont dix-sept anciens légionnaires allemands et un polonais anciens de Dien Bien Phu et des camps de prisonniers de la RDV, objets de l'article qu'il propose en 1991 à la sérieuse revue *Médecine et armées*<sup>4333</sup>. « Tous ces patients sans exception », écrit le docteur Marblé, « nous ont semblé entrer dans le cadre de la névrose traumatique de guerre, entité bien précise et maintenant connue, dont on ne retrouvait rien jusque-là dans les intitulés du ministère des anciens combattants hormis des symptômes divers et peu précis tels que : syndrome neuro-asthénique, dystonie neuro-végétative, vertiges ou parfois troubles du sommeil. »<sup>4334</sup> Ce constat posé, associé au fait que la plupart de ces patients venaient pour la première fois en expertise ou bien étaient pensionnés à des taux très bas, le conduit à s'interroger sur les raisons de cette longue phase de latence : « Fallait-il attribuer cela aux éléments caractéristiques de la névrose traumatique ? » Pour J. Marblé, il ne fait aucun doute que ce long délai entre l'évènement traumatique et la consultation d'un médecin-expert est pour partie intrinsèque à la pathologie elle-même de la névrose traumatique (refoulement, temps de latence...). Mais pour le psychiatre militaire, les raisons sont également liées au fait que les patients – de même que nombre de médecins – ignoraient jusqu'à peu l'existence de la névrose traumatique, et avaient tendance, par honte ou simple méconnaissance, à en cacher les symptômes :

« Toutes ces manifestations restent bien souvent masquées par le patient qui parle plus volontiers de céphalées, d'anxiété, d'insomnie sans vouloir entrer dans les détails. Le sentiment de honte est en effet très grand et les amène à cacher tout un pan de leur personnalité, véritablement réaménagée sous l'influence du traumatisme, d'où la difficulté à mettre en évidence cette pathologie traumatique. »<sup>4335</sup>

C'est du reste ce dont témoigne en 2004 l'ancien président de la délégation Roussillon-Pyrénées de l'ANAPI, racontant sa prise de contact, en 1985-1986, avec d'autres prisonniers afin de pouvoir constituer sa délégation :

« Là, j'ai compris que certains avaient vraiment un "carcan" autour du cou. Ils n'avaient jamais parlé de leurs souffrances dans les camps – "c'était tabou". Cela allait sûrement changer quand ils

---

<sup>4331</sup> Sur la notion de *PTSD* et les psychiatres réformateurs, voir S. Latté, *Les « victimes »*, *op. cit.*, p. 342 et suiv.

<sup>4332</sup> Le docteur Marblé agit « dans le cadre de l'activité expertale au profit du ministère des anciens combattants dans le service de psychiatrie du C.H.A. de Trèves ». J. Marblé, « Prisonniers du Viet-Minh », *op. cit.*, p. 280.

<sup>4333</sup> Dotée d'un conseil scientifique, cette revue de référence dans le monde de la médecine militaire fonctionne comme une instance de validation ou d'invalidation de certaines pratiques. Reçu le 28 janvier 1991, l'article du docteur Marblé est accepté le 18 avril suivant par le comité de rédaction.

<sup>4334</sup> J. Marblé, « Prisonniers du Viet-Minh », *op. cit.*, p. 280.

<sup>4335</sup> *Id.*

rencontreraient des compagnons dans les assemblées ou dans les congrès ; en tous cas je le souhaitais. »<sup>4336</sup>

C'est ce que le docteur Marblé a pu vérifier à la fin des années 1980-début des années 1990 auprès de ses patients ex-légionnaires : se demandant « si la discussion du projet de loi pour la création d'un statut de prisonnier du Viet-Minh, prévue depuis longtemps et ayant finalement abouti en décembre 1989, n'avait pas amené une partie non négligeable d'anciens combattants de la guerre d'Indochine à demander une expertise, en vue d'un pensionnement de première instance », il commence en effet par constater que « les contacts maintenus entre tous ces anciens légionnaires leur permettent d'être de fait, très au courant de la législation »<sup>4337</sup>, et d'abord d'évoquer collectivement, dans une même communauté de souffrances, les traumatismes endurés. Et Marblé d'achever sa réponse en tranchant ainsi nettement les débats sur les soupçons autour des soi-disant bénéfiques secondaires ainsi que sur l'éventuelle prédisposition de certains sujets :

« L'absence de revendication est frappante chez eux et l'on est loin dans ce cas des revendicateurs et autres sinistrosiques décrits par les médecins des anciens combattants. Ils décrivent cependant une aggravation d'une symptomatologie dont nous avons dit qu'elle était le plus souvent masquée. »<sup>4338</sup>

Dans les années 1980-1990, J. Marblé met la (ré)émergence du traumatisme essentiellement sur le compte de la deuxième retraite de ces anciens combattants-prisonniers, désormais plongés dans une relative inactivité propice au développement des symptômes de la névrose traumatique. Ainsi, si la loi du 31 décembre 1989 a pu déclencher une dynamique ayant conduit ces anciens prisonniers à consulter un médecin-expert, les réparations qui lui sont associées n'en sont, pour Marblé, ni la motivation, ni la solution à leur névrose. « Il est logique », écrit-il, « que, dans ce contexte, la notion de réparation immanente à l'expertise soit à la base d'un questionnement, voire d'un remaniement, chez ces patients. »<sup>4339</sup>

L'on comprend ainsi mieux les raisons de cette conjonction entre l'entreprise d'institutionnalisation d'une nouvelle spécialité de la psychiatrie militaire *et* le combat pour la reconnaissance des droits à réparation des anciens prisonniers de la RDV. Les deux luttes se construisent en effet en marquant une même rupture avec la culture du soupçon ayant configuré leurs champs d'expérience respectifs : rupture avec les soupçons de la prédisposition et des bénéfiques secondaires pour la psychiatrie militaire ; rupture avec les

---

<sup>4336</sup> René Navarre, « La délégation Roussillon-Pyrénées », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 250.

<sup>4337</sup> J. Marblé, « Prisonniers du Viet-Minh », *op. cit.*, p. 280.

<sup>4338</sup> *Ibid.*, p. 281.

<sup>4339</sup> *Id.*

soupons de comportement indigne, d'endoctrinement et de trahison pour les anciens prisonniers de la RDV. Autrement dit, la question des anciens prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine » n'apparaît là encore guère comme autonome ; ici comme ailleurs, les anciens prisonniers de la RDV profitent de la rencontre de leur cause avec d'autres espaces de mobilisation, en l'occurrence ici celui d'une frange de la psychiatrie militaire œuvrant à importer en France un nouveau champ de la psychiatrie militaire, et à s'en voir reconnaître les spécialistes. Le résumé de l'article de J. Marblé est sur ce point on ne peut plus explicite :

« L'auteur, à partir de son expérience de psychiatre dans un centre hospitalier des armées françaises en Allemagne, relie quelques observations d'anciens combattants de l'armée française de nationalité allemande vus en expertise, à la question de la névrose traumatique et en profite pour actualiser les données médico-militaires et psychopathologiques relatives à cette affection. »<sup>4340</sup>

Le caractère institutionnellement militant du propos est encore plus clair dans la conclusion de l'article :

« La notion de réparation (...) doit évaluer au plus juste un handicap, dans son lien à un fait de service (ici un fait de guerre). C'est pour le sujet un mode de reconnaissance de sa souffrance qui peut à lui seul suffire, assorti à un juste pensionnement, à éviter l'escalade de demandes d'expertises et à entrer dans une nouvelle répétition. Pour cela, encore faut-il diagnostiquer la névrose traumatique, c'est-à-dire y penser : parfois par un simple questionnement sur l'existence de cauchemars traumatiques.

Ces sujets de nationalité allemande illustrent le caractère d'actualité de la névrose traumatique, la réactualisation permanente du traumatisme par le lien maintenu à l'armée française et à la légion étrangère qui les laisse toujours prisonniers du Viet-Minh. »<sup>4341</sup>

La conjonction entre les deux luttes est d'ailleurs attestée par la réappropriation, par Marblé, des mots de la proposition de loi défendue par l'ANAPI à la fin des années 1980 :

« Cette loi paraît devoir réparer l'injustice de l'oubli dans lequel étaient tombés beaucoup de ces combattants après l'oubli "définitif" dont ont été victimes plus des deux tiers d'entre eux. Faut-il rappeler que sur 37 000 prisonniers, seulement 10 700 furent libérés à la fin des hostilités, et que, pour l'anecdote, certains d'entre eux se virent même réclamer des frais de nourriture par l'administration... »<sup>4342</sup>

Un an plus tard, cette mobilisation menée par des psychiatres de renom, dont Claude Barrois et Louis Crocq, et dépassant largement la question des anciens prisonniers de la RDV, mènera à la promulgation, le 10 janvier 1992, du décret déterminant les règles et barèmes pour la classification et l'évaluation des troubles psychiques de guerre, ouvrant ainsi pour leurs victimes – dont les anciens prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine » –

---

<sup>4340</sup> *Ibid.*, p. 279.

<sup>4341</sup> *Ibid.*, p. 281.

<sup>4342</sup> *Ibid.*, p. 280.

un véritable droit à réparation, spécifique et relativement autonome, fondé sur la notion de syndrome psychotraumatique.

Une notion qui déborde ainsi d'emblée largement, grâce à l'association des victimes elles-mêmes au combat pour la reconnaissance de ce syndrome, l'espace strict de la psychiatrie militaire. Dès le milieu des années 1980 en effet, tout particulièrement aux Etats-Unis et en Europe, « les ouvrages grand public se multiplient. Cliniciens, thérapeutes et anciennes victimes y témoignent de leurs expériences, mais surtout de la souffrance traumatique et du silence imposé que le *PTSD* leur permet désormais de rompre. »<sup>4343</sup> D'emblée le *traumatisme*, dans sa dimension psychique, se co-construit ainsi à l'articulation entre psychiatrie et espace public ; cela est singulièrement vrai du champ des anciens prisonniers de la RDV.

### **2.1.2 Entre libération-standardisation de la parole testimoniale et prêt-à-ne-pas-penser historiographique : éléments pour une histoire sociale et politique de la traumatisation des témoignages d'anciens prisonniers de la RDV**

Les archives n'étant évidemment guère ouvertes sur ce type de sujet, nous n'avons pu dresser de corrélation systémique entre les anciens prisonniers de la RDV qui écrivent et/ou publient leurs témoignages de captivité, à partir des années 1980, et sujets consultant pour ce genre de pathologies. Le *traumatisme* est cependant bien au centre de nombreux témoignages ; il s'écrit avec quelques réserves, mais désormais sans complexe. La parole se libère ; ainsi Robert Gallet dédie-t-il son témoignage, écrit probablement dans les années 1990, à ses camarades disparus, vis-à-vis desquels il semble éprouver un certain complexe de culpabilité :

« À ceux que j'ai abandonné sur la poste avec les Viets sur les talons le 14/04/53, je dis en toute connaissance que je n'avais pas le choix, car j'avais la responsabilité des autres. Je n'ai pas oublié le Sergent vaguemestre de Sam Neua totalement effondré à 20 kms de Muong Peun. Il me disait : laisse moi crever, aucune illusion sur son sort ainsi que d'autres. C'est difficile à effacer !... »<sup>4344</sup>

Certains souvenirs, précis, semblent même l'assaillir, le papier lui fournissant un certain exutoire :

« La mort de Legendre en juin 53, il était dans un état semi-comateux avec des plaies aux pieds, des fourmis lui dévoraient les chairs, il semblait insensible à la douleur, mais appelait une certaine Monique. Les hurlements de Muller avec la vessie bloquée... [...] Mon plus mauvais souvenir. Chargé avec un légionnaire d'aller enterrer un mort, je pense qu'il s'agissait du sergent Simonain. Il

<sup>4343</sup> D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme*, op. cit., p. 148.

<sup>4344</sup> Cette citation, ainsi que la suivante, sont issues de R. Gallet, *La révérence*, op. cit.

pleuvait, les vêtements du mort avaient été récupérés, nous franchissons un fossé dont les pentes étaient particulièrement glissantes, je tenais le corps à hauteur des épaules, nous glissons et les deux bras du mort se rabattent sur mes épaules, je me trouvais pratiquement enlacé ; c'est une impression que me fait encore froid dans le dos. »

Certains mesurent même très bien le changement de paradigme à l'œuvre à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, cette « fin du soupçon »<sup>4345</sup> s'agissant des traumatismes psychologiques subis qui, en rupture avec l'époque précédente, tendent désormais à administrer une certaine forme de *vérité de l'expérience*, qui hier était précisément tenue en suspicion. C'est le cas par exemple du docteur Yves Michaud, décrivant ironiquement sa libération des camps de la RDV :

« Nous avons eu droit ensuite, à ce qui est appelé, maintenant, "la cellule d'accompagnement psychologique" : ce fût la visite de la Sécurité Militaire, qui nous considérant tous, comme des crypto-communistes, nous le fit sentir sans ménagements !!! »<sup>4346</sup>

Rares sont cependant les anciens prisonniers qui, à l'image de Robert Bonnafous, osent consigner dans leurs mémoires qu'ils ont consulté un psychiatre pour ce type de pathologie :

« Nous sommes le 3 janvier 1997 et je suis ravi d'avoir franchi encore une étape. Ma santé, bien que troublée par des problèmes psychiques traités par le professeur André Savelli<sup>4347</sup>, auquel je me dois de rendre hommage, et qui sont la suite logique des mauvais traitements que j'ai subis en captivité, est celle d'un homme qui, à 69 ans, possède encore toutes ses facultés, ce récit en est le témoignage. »<sup>4348</sup>

Un peu plus loin, en tête du chapitre X qu'il consacre à sa capture, il introduit un peu plus directement encore la dimension traumatique de son expérience de captivité :

« Me voici à un tournant de ma réflexion et je sens que le plus difficile reste à raconter tant il me faudra faire preuve d'imagination pour arriver à décrire le passage vécu par un homme, toujours armé pour se défendre, et qui se trouve, en quelques secondes, à la merci d'un peuple qu'il avait aimé mais peut-être sous-estimé, appréhension qui laissera dans mon esprit des traces ineffaçables et combien destructrices dans mes rapports avec mes proches. »<sup>4349</sup>

---

<sup>4345</sup> Pour reprendre le titre du chapitre de D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme*, *op. cit.*, p. 119-149.

<sup>4346</sup> Docteur Yves Michaud, *Captif chez les Viets (26 janvier-2 septembre 1954)*, AD du Rhône, 31 J 259.

<sup>4347</sup> « Le professeur André Savelli est né en 1927 à Rabat au Maroc de parents originaires de Blida et Oued El Aleug. Aîné de 7 garçons, il fait ses études secondaires à Rabat et entre à la Faculté de Médecine d'Alger en 1945 puis à l'École du Service de Santé de Lyon. Il passe sa thèse à Alger sous la direction du Professeur Benhamou puis passera trois ans comme médecin militaire à In Salah avant de rejoindre le 1er RTA à Blida. En 1961 il sera chef du service psychiatrique de l'Hôpital Maillot puis sera nommé Professeur Agrégé au Val de Grâce. Par la suite il fut chargé de Cours en psychopathologie à la Faculté des Lettres de Montpellier et chargé de cours en Criminologie Psychiatrique à la Faculté de Droit. ». « Conférence du 4 octobre 2009 - André Savelli – L'œuvre humanitaire de la France au Sahara, 1900-1976 », Cercle algérieniste de Drôme-Ardèche, [En ligne], <http://cerclealgerianiste2607.fr/Chapitres/CALENDRIER/Articles%202009/Article%20SAVELLI.html>, consulté le 13/01/2016.

<sup>4348</sup> R. Bonnafous, *Le Compte des faits*, *op. cit.*, p. 79.

<sup>4349</sup> *Ibid.*, p. 116.

Ces traces, il les explique peu après, décrivant le syndrome post-traumatique – sans pour autant employer l’expression – dont il souffre et sur lequel André Savelli l’a probablement aidé à mettre des mots :

« À mon retour d’Indochine j’avais éprouvé un certain malaise à me retrouver au milieu d’un groupe féminin [sa femme et ses filles, nda] pour lequel je ne ressentais aucun sentiment affectif tellement le fossé qui nous séparait était profond et énigmatique. Mon absence avait été trop longue et mes rapports avec mes hommes ayant été vécus intensément, ne pouvaient que me figer dans une attitude dérangeante vis-à-vis de femmes égarées dans un système de récupération pour lequel elles n’avaient pas été préparées. Je répondais rarement à leurs questions de peur de ne pas être compris, tellement ma captivité avait été rocambolesque. J’avais peur d’être pris pour un menteur à la recherche de compassion comme un chaton en quête de nourriture, alors je m’enfermais avec mes souvenirs et, silencieux, je passais des heures assis près du poêle à charbon de la salle à manger qui me semblait être la seule source de chaleur perceptible. Jacqueline [sa femme, nda] respectait mon isolement et je la sentais malheureuse mais l’idée de revenir en Indochine pour fuir ce monde égoïste et injuste hantait mon esprit. Ma tête dans mes bras, il m’arrivait de pleurer sur ce passé auquel je me sentais enchaîné jusqu’à la fin de mes jours, du moins j’en étais persuadé. »<sup>4350</sup>

Souvenirs envahissants, enfermement dans le silence, troubles de la socialisation, dépression... : tous les symptômes du *PTSD* sont là, très proches de ceux évoqués par le docteur Marblé dans son compte-rendu d’expertise publié dans la revue *Médecine et armée* en 1991 :

« Ainsi Horst Z., légionnaire de 1952 à 1956 au 3<sup>e</sup> REI, qui évoque le commissaire politique du camp de prisonniers avec horreur, et le revoit pendant les séances de torture : "je lui ai dit un jour de fermer sa gueule". Il revoit toutes les nuits en rêve les visages des bo-doï le frappant à coups de crosse : "mille fois en rêve, je les tue, ces visages, mais ils reviennent toujours".  
Gerhard B., légionnaire de 1954 à 1958 au 2<sup>e</sup> BEP, a sauté sur Dien-Bien-Phu. Fait prisonnier, il tente de s’échapper et est victime d’une embuscade au cours de laquelle son meilleur ami a la tête coupée devant lui. Il revoit cette scène presque toutes les nuits. Ses cauchemars ont commencé huit ans après le retour des camps, et depuis il réveille sa femme toutes les nuits par des hurlements, des cris évoquant la bataille. »<sup>4351</sup>

Ces symptômes sont également repérables dans le roman dont Robert Bonnafous est l’auteur, son héros, avec lequel il partage nombre de traits, paraissant presque avoir été conçu pour exorciser son expérience, et notamment le syndrome du survivant (ou syndrome de Lazare<sup>4352</sup>) dont il paraît souffrir : amoureux d’une Vietnamienne qui, avec son frère ancien soldat de la RDV, l’aide à s’évader, il tue le chef de son camp... avant de mourir lui-même, là-bas, dans cette Indochine qu’il a tant aimée, loin de ses proches, en France, devenus des étrangers.

Pour Louis Crocq en effet, « les mauvais traitements infligés sans motif à des sujets sans défense, prisonniers ou déportés, [...] figurent parmi les situations traumatisantes qui

---

<sup>4350</sup> *Ibid.*, p. 157.

<sup>4351</sup> J. Marblé, « Prisonniers du Viet-Minh », *op. cit.*, p. 279.

<sup>4352</sup> Voir par exemple Patrick Clervoy, *Le syndrome de Lazare, Traumatisme psychique et destinée*, Paris, Editions Albin Michel, 2007.

suscitent le maximum d'horreur et d'incompréhension. Par rapport aux autres traumatismes et agressions, il y a alors violation explicite de la loi [...] qui régit au sein de chaque conscience les droits les plus élémentaires de l'humanité »<sup>4353</sup>. Autrement dit par le docteur Marblé, synthétisant les résultats de l'expertise psychiatrique de ses dix-huit patients anciens légionnaires allemands et polonais faits prisonniers à Dien Bien Phu :

« l'on note bien chez nos patients combien les scènes vécues pendant la bataille sont en apparence mieux métabolisées que les moments où régnait l'arbitraire le plus total, soumis [...] à la jouissance de l'Autre, en l'occurrence les Viet-Minh. [...] Aujourd'hui, ils] recherchent les compagnons de torture pour en reparler, participent à toutes les commémorations »<sup>4354</sup>...

De fait, le « traitement idéologique des prisonniers » de la RDV, que l'historien François Cochet assimile à un lot de pratiques visant à « faire éclater la communauté militaire des captifs »<sup>4355</sup>, semble en effet participer à rebours, à partir des années 1980 à l'issue de leur « vie active », de leur constitution progressive en un groupe social dont le combat pour la *reconnaissance* devient le fer de lance, incarnant une certaine forme de revanche collective sur la tentative de désocialisation-resocialisation dont ils furent les victimes dans les camps de la RDV. Ainsi, écrit Jean Dollet, ancien brigadier-chef au III<sup>e</sup> RACM fait prisonnier le 5 mai 1954 à Dien Bien Phu : « L'ANAPI nous a rassemblés, non pour que nous cultivions la haine ou l'amertume à travers ces lignes ; je ne veux que faire ressortir les moments forts vécus ensemble. »<sup>4356</sup>

Au bilan, la constitution des anciens prisonniers UF de la RDV en association semble ainsi très bien correspondre avec le processus global montant en puissance dans le second XX<sup>e</sup> siècle et identifié par Didier Fassin et Richard Rechtman comme relevant d'une « traumatisation de l'expérience, c'est-à-dire [d'une] inscription du passé sous la forme d'une trace douloureuse, à la fois perceptible par le sens commun et repérable par le travail clinique »<sup>4357</sup>. Or l'ANAPI permet précisément de niveler et sublimer le traumatisme subi par chaque prisonnier d'Indochine – expérience individuelle au sein d'une communauté en partie désolidarisée –, par sa collectivisation associative et le combat commun pour sa reconnaissance et sa réparation. Ainsi comprise, c'est la communauté des captifs qui paraît renaître sous un jour nouveau, prenant cette fois son destin directement en mains, après avoir été le *jouet* du « bourreau » vietnamien et de « l'abandon » de la mère-patrie.

---

<sup>4353</sup> L. Crocq, *Les Traumatismes psychiques de guerre*, op. cit., p. 350.

<sup>4354</sup> J. Marblé, « Prisonniers du Viet-Minh », op. cit., p. 280.

<sup>4355</sup> F. Cochet, *Soldats sans armes*, op. cit., p. 149.

<sup>4356</sup> Jean Dollet, in J. Dollet (dir.), *Devoir de mémoire de survivants*, op. cit., p. 56. Son témoignage est daté du 14 juin-5 juillet 1997, depuis sa retraite à Plombières.

<sup>4357</sup> D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme*, op. cit., p. 39.

Pour entretenir le collectif, l'ANAPI se dote d'ailleurs, dès janvier 1989, d'un bulletin de liaison interne, *Maolen Info*, sous la direction de Roger Cornet, vice-président de l'ANAPI en charge de la communication : paraissant trimestriellement, il tient informés les membres de l'association sur les activités du bureau national et des délégations régionales, aide les membres à connaître leurs droits, publie des avis de recherche ainsi qu'une rubrique nécrologique<sup>4358</sup>. Par des encarts dans divers bulletins et revues de la presse ancien-combattante, l'association invite également les anciens prisonniers de la RDV à se faire connaître et à témoigner de leur expérience. En 1997, une mission « mémoire historique » est même instituée à l'ANAPI, afin, « au moyen des témoignages rédigés, [de] sauvegarder la mémoire de toutes les souffrances engendrées par les conditions inhumaines de la captivité dans les camps du Viêt-minh et ceux de l'armée japonaise, en entreprenant une large action d'information de l'opinion publique, et assurer la pérennité de cette information »<sup>4359</sup>. Les membres les plus actifs de l'ANAPI encouragent alors leurs camarades à *libérer* leur parole, afin de faire connaître le plus largement possible, par la rédaction de leurs témoignages, l'étendue des *traumatismes* subis dans les camps d'Indochine. Les témoignages reçus sont alors systématiquement archivés par l'association elle-même, une copie étant envoyée au secrétariat d'Etat aux anciens combattants (Délégation à la mémoire et à l'information historique, aujourd'hui Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives), au Service historique de la Défense ainsi qu'aux archives de la Commission d'histoire de la guerre aux archives départementales du Rhône, tel le témoignage de Robert Barbaud, sergent 11<sup>e</sup> tabor fait prisonnier le 7 octobre 1950 (libéré le 19 octobre suivant), qui s'adresse en ces termes au camarade l'ayant encouragé à témoigner :

« J'ai fait beaucoup d'efforts, mon cher camarade, pour remplir ces feuilles. Je suis allé chercher tout cela très loin au fond de moi-même, et cela a été très difficile. J'aurais pu écrire encore beaucoup de choses, mais peut-être le courage m'en a manqué, car, autour de ces lignes, tant de camarades sont réapparus et j'ai senti une nouvelle fois toute la misère de notre état de l'époque où nous étions jeunes, trop jeunes peut-être pour encaisser cet enfer. Excuse mon style et peut-être aussi l'incohérence de ces lignes : j'ai éprouvé de l'impatience à en finir, à en sortir, bien que ces souvenirs aient la vie dure. »<sup>4360</sup>

Les traumatismes de nombreux anciens prisonniers s'écrivent ainsi, à l'intérieur du carcan solidaire et bienveillant d'une même communauté de souffrance, libérés par les succès de leur entreprise collective pour le statut de 1989 et la consécration sociale du *traumatisme*-

---

<sup>4358</sup> Parfois des articles ou des numéros spéciaux, hors-série, évoquent certains sujets particuliers, comme la captivité aux mains des Japonais.

<sup>4359</sup> André Saint-Georges, « La mémoire historique », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 117.

<sup>4360</sup> R. Barbaud, *Témoignage, op. cit.*

*vérité*, continuant ainsi de s'affirmer comme l'essence même de l'entreprise mémorielle de l'ANAPI. Les témoignages les plus forts, du moins jugés comme tels par le comité de lecture constitué par l'association<sup>4361</sup>, sont ensuite envoyés à des « revues et journaux choisis comme autant de moyens de diffusion »<sup>4362</sup> dans le monde ancien-combattant : *Le Déporté, le Journal des Combattants, le Casoar, l'Epaulette, le Journal des enfants de troupe, la Charte, l'Union des Combattants de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale, la Koumia, Képi blanc, Rizières et Djebels, Col bleu et SNAAG-Actualités*. Chaque témoignage publié<sup>4363</sup> est l'occasion de faire connaître un peu plus largement les souffrances des anciens prisonniers de la RDV ; il permet également d'élargir le collectif des témoins-témoignant, comme ici avec Georges Ascencio, sous-officier ou soldat fait prisonnier à Dien Bien Phu, confiant son témoignage à l'ANAPI suite à la lecture du témoignage de Pierre Monjal paru dans *La Charte* en octobre 1999 :

« Je fus très touché, bouleversé, de lire ces deux pages parues dans *la Charte* d'octobre 1999, organe de la Fédération André Maginot. Je l'ai reçu lorsque j'étais à l'hôpital le 2 novembre dernier. Opéré d'une prothèse de hanche, j'ai eu le temps pour réfléchir et *recadrer* [en italique dans le texte] mes souvenirs, qui sont réapparus sans trop de recherches d'ailleurs, car ils sont souvent présents encore, ils font partie de la vie de *presque* [en italique dans le texte] chaque jour, et avec bien d'autres... [...] Mon cher ami, merci d'avoir témoigné. Cela fait partie de la mémoire, ce n'est pas un roman, mais bien du vécu, que personne ne peut démentir. Efforçons nous de... l'écrire, car ces pages manquent pour les générations futures. »<sup>4364</sup>

Ecrits dans les années 1990-2000 par d'anciens combattants-prisonniers en retraite, dont certains, subissant une forme de décompensation, sont alors torturés par leurs souvenirs et leurs blessures de captivité, inscrits dans la dynamique collective de l'ANAPI, dont le traumatisme forme la clé de voûte depuis l'action de l'association pour obtenir le statut de 1989, profitant de l'ère du traumatisme-vérité ouverte par la réémergence publique des mémoires de la Shoah et la reconnaissance sociale du *PTSD*, parfois même rédigés dans un objectif thérapeutique, il est aisé de comprendre pourquoi ces témoignages placent pour la plupart en leur centre la dimension traumatique de l'expérience de captivité de leurs auteurs. Dans les années 1990-2000, l'inflation de leur nombre a pour effet d'occulter les autres registres d'écriture de l'expérience de captivité dans les camps de la RDV, ceux notamment dominant les décennies précédentes, autour des mémoires actives et opérationnelles de la « Guerre d'Indochine », et toujours présents à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle,

<sup>4361</sup> Il s'agit de : Hubert Bapst, Claude Bergerat (mort en 1998), Roger Cornet, Jean Lomer, Jacques Nicolas, André Petithomme (mort en 2000), René Rabut, Gilbert Rémy, Jean Roux, Jacques Teisserenc et François de Vaugiraud.

<sup>4362</sup> A. Saint-Georges, « La mémoire historique », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 118.

<sup>4363</sup> Ces témoignages seront ensuite, pour partie, regroupés en recueil : ANAPI, *Les soldats perdus, op. cit.*

<sup>4364</sup> Georges Ascencio, *Souvenirs de Dien-Bien-Phu* (écrit en novembre 1999), AD du Rhône, 31 J 201.

dans certains témoignages généralement peu valorisés par l'ANAPI, soit qu'ils ont été rédigés dans les décennies précédentes soit qu'ils cadrent mal avec l'objectif assigné aux témoignages par l'association, de « raconte[r] les vécus de captivité inhumaines, dont l'horreur reste ignorée de la plupart des Français »<sup>4365</sup>, ainsi qu'introduit le préambule du recueil de témoignages publié par l'ANAPI en 2005.

En devenant la clé de voûte du collectif de l'ANAPI, le paradigme traumatique permet de réhabiliter collectivement chacun des membres de l'association..., jusqu'aux soupçonnés d'hier. Telle est d'ailleurs l'autre ambition du témoignage de Robert Dequier, avec celle de sensibiliser les médecin-experts à la spécificité des pathologies des anciens prisonniers de la RDV :

« Mais là, n'est pas ma seule ambition...

Dans les années qui suivirent leur libération [...], une sorte de suspicion larvée, touchant à leur honneur, devait affecter ceux des prisonniers plus anciens [c'est-à-dire ceux faits prisonniers avant Dien Bien Phu, nda] que le Viet-Minh avait libérés, sans contrepartie officielle, avant la fin des combats.

Etaient-ils, oui ou non, imprégnés de l'idéologie Viet-Minh ?

Petits gradés ou soldats, rescapés pour la plupart des combats de 1950, [...] ces libérés précoces, au demeurant peu nombreux, avaient été, sans que cela ne fut dit clairement, invités à se faire discrets et même à se faire oublier. [...]

Ils n'oseront jamais, de crainte de se faire évincer de l'Armée, se plaindre des maux dont ils pourraient souffrir et encore moins réclamer la reconnaissance de leurs infirmités. [...]

Il faudra des années pour que soit véritablement reconnu le caractère dramatique de leur détention et pour que soit constatée, chez ces malheureux, l'inexistence de toute pensée subversive.

Il est regrettable cependant qu'on ait [sic] pas cru devoir leur en donner publiquement acte.

Aujourd'hui, un peu de justice leur a été rendue qui trouve son fondement dans l'esprit de compréhension de quelques hommes politiques, dans l'action persévérante de l'Association Nationale des Anciens Prisonniers et Internés d'Indochine et dans la diffusion de livres et d'essais courageusement écrits par d'anciens prisonniers. [...]

[A leur lecture] J'ai surtout constaté, que tous avaient été, au cours de leur captivité, brutalisés quelquefois, malmenés souvent, humiliés et moralement torturés toujours. »<sup>4366</sup>

C'est bien sur cela que semble reposer certains conflits internes à l'ANAPI – entre Robert Bonnafous et Yves de Sesmaisons par exemple – ; mais au final, c'est bien cette vision nivelante qui semble l'emporter, consacrant une sorte de « tous-victimes » résultant pour partie essentielle des évolutions de la sociologie des porteurs de la cause des anciens prisonniers de la RDV dans l'espace public, elle-même consécutives à l'ouverture de l'ANAPI – rompant sur ce point avec l'Amicale du camp n° 1 – aux publics de soldats et de sous-officiers, et à leur évidente prédominance numérique au sein de l'association. Ces hommes ont en effet connu une captivité bien différente de celle des officiers du camp n° 1, plus difficile, peut-être également plus complexe, rendant plus compliquée encore une

---

<sup>4365</sup> ANAPI, *Les soldats perdus*, op. cit., p. 9.

<sup>4366</sup> Col. R. Dequier, *L'honneur meurtri*, op. cit.

classification entre *bons* et *mauvais* prisonniers. Les projets de loi portés par l'ANAPI ne font ainsi aucune mention d'une quelconque exclusion des prisonniers ayant un peu trop bien joué le jeu de leurs geôliers, contrairement à ce qui avait été évoqué dans les années 1970, notamment par Jean-Jacques Beucler (voir supra). Dans la circulaire d'application du 8 octobre 1990, seuls sont exclus du statut de prisonnier du Viêt-minh les déserteurs s'étant ralliés à la RDV avant leur capture, ceux l'ayant fait pendant la captivité, d'une manière ou d'une autre, relevant donc des publics potentiels de l'attribution du titre<sup>4367</sup>. C'est bien là pour partie ce que permet cette « traumatisation de l'expérience » évoquée par Didier Fassin et Richard Rechtman, ainsi que l'écrit entre les lignes le rédacteur du premier projet de loi porté par l'ANAPI dès le printemps 1986<sup>4368</sup>, le docteur Rondy, dans son article pour la *Revue historique des armées* en 1989 :

« La seule chance d'être libéré, c'est d'avoir changé d'opinion politique. Pour cela, il faut se compromettre. Certains, du reste, se sont pris à leur jeu et se posent des questions. Certains ont été invités à quitter l'Armée, d'autres l'ont fait d'eux-mêmes après leur libération. [...] combien ont payé de leur vie le fait que d'autres n'avaient pas voulu signer les manifestes rédigés par le câ-bô.<sup>4369</sup>

C'est une question de conscience personnelle à laquelle aucune de nos Ecoles militaires ne nous avait préparés. »<sup>4370</sup>

Pour un peu, le héros d'hier – le « résistant » – serait désormais installé au banc des accusés : par son intransigeance, toute à la gloire de son honneur militaire, il aurait provoqué la mort de ses camarades. Ce qui faisait sens hier – les enseignements tirés de la captivité, l'intransigeance avec le devoir militaire, etc. – paraît ainsi arasé sous la montée en généralité opérée par le paradigme traumatique et sa conjonction avec l'évolution des acteurs du portage de la cause des anciens prisonniers d'Indochine dans l'espace public, dont seul l'emploi du registre traumatique paraît à même d'unifier les mémoires, au sein de l'ANAPI, du soldat de 2<sup>e</sup> classe à l'officier supérieur, en assimilant leur apparente soumission à la seule attitude appropriée afin de s'assurer une chance de survie.

Dans les années 1980-1990, cette réduction du précipité mémoriel opérée par l'ANAPI peut ainsi s'appuyer sur l'autorité reconnue des psychiatres militaires. Ainsi, la *Psychanalyse du guerrier* de Claude Barrois<sup>4371</sup>, par exemple, participe-t-elle du grand mouvement

---

<sup>4367</sup> Circulaire n° 178 du 8 octobre 1990, ayant pour objet l'application des dispositions de la loi n° 89-1013 du 31 décembre 1989 et du décret n° 90-881 du 26 septembre 1990 relatives à l'attribution du titre de prisonnier du Viêt-minh.

<sup>4368</sup> A. Saint-Georges, « La loi n° 89-1013... », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 62.

<sup>4369</sup> Commissaire politique.

<sup>4370</sup> J.-L. Rondy, « Les méthodes Viet-Minh de lavage de cerveau », op. cit., p. 80-81.

<sup>4371</sup> Psychiatre et psychanalyste, anciennement médecin militaire durant la guerre d'Algérie et chef de service de psychiatrie de l'hôpital d'instruction des armées du Val de Grâce (voir supra).

d'ensemble animant la « nébuleuse »<sup>4372</sup> des anciens prisonniers de la RDV en validant le glissement opéré, au creuset de ce qui s'était produit pour les victimes des crimes et génocides nazis, du *résistant actif* qui a dit non et l'a manifesté en passant à l'acte, quitte à mourir en martyr, au *rescapé* dont la seule survie suffit à attester de la résistance :

« Dans les situations les plus inhumaines (camps japonais, camps viêtminh) où les conditions de vie des captifs étaient presque aussi cauchemardesques que dans les camps d'extermination nazis, certains guerriers parvenaient à aider leurs compagnons [...] sans jamais céder sur leurs convictions. [...] La seule capacité de survivre à ces enfers constituait, déjà, l'accomplissement du devoir d'échapper à la captivité »<sup>4373</sup>.

Comme pour les déportés de la Seconde Guerre mondiale cependant, cette résistance par la survie ne peut avoir son sens complet que si elle se prolonge dans une résistance par le témoignage. Louis Stien, dans son témoignage de captivité, en 1993, rapporte ainsi les dernières instructions que le capitane Cazaux aurait données à ses officiers : « Désormais, vous signerez tous les manifestes, j'en prends la responsabilité. Ainsi vous survivrez, et vous témoignerez »<sup>4374</sup>. Autrement dit par le secrétaire d'Etat aux Anciens combattants André Méric, citant un extrait du témoignage du révérend-père Stihlé lors du débat parlementaire précédant le vote de la loi instituant un statut pour les anciens prisonniers de la RDV : « n'oublions pas que nous sommes les survivants d'un enfer où les hommes acceptèrent de mourir pour effacer le scandale de ceux qui se contentent de vivre »<sup>4375</sup>. Survivre pour témoigner de la captivité, de son caractère criminel, et pour ne pas oublier ses *victimes héroïques*, vivantes ou mortes : à partir des années 1980, la reconnaissance du traumatisme des anciens prisonniers de la RDV semble ainsi atténuer la frontière dressée par les témoins de l'âge classique et héroïque entre ceux « spontanément cimentés [...] dans la résistance instinctive au forçage de l'esprit et du cœur, le véritable *mal* [en italique dans le texte] »<sup>4376</sup> et ceux s'y étant soumis sous le poids du doute ou par simple volonté de vivre.

À partir des années 1980, c'est de ce *traumatisme-vérité* dont les anciens prisonniers s'attachent ainsi à administrer d'indiscutables preuves, par l'histoire académique<sup>4377</sup>, l'expertise médicopsychologique, l'action judiciaire (voir infra), et plus largement le combat mémoriel par le témoignage. Bientôt, le *traumatisme* deviendra une sorte de

---

<sup>4372</sup> Nous empruntons l'expression à Ch. Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*, op. cit.

<sup>4373</sup> Claude Barrois, *Psychanalyse du guerrier*, Paris, Hachette-Pluriel, 1993, p. 245-246.

<sup>4374</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, op. cit., p. 169.

<sup>4375</sup> André Méric, lors de la discussion du projet de loi sur le statut de prisonnier du Viêt-minh, *JORF, AN*, 18 décembre 1989, op. cit., p. 5039.

<sup>4376</sup> Ch. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, op. cit., p. 671.

<sup>4377</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français*, op. cit.

préalable, de mode de qualification / disqualification du bon ou du mauvais témoin, comme observé par l'auteur, les 14 et 15 octobre 2009 à Nîmes, lorsque l'ANAPI avait convié au colloque public réunissant quelques-uns de ses membres, un expert neuropsychiatre, le professeur André Savelli, afin d'attester scientifiquement, comme préalable aux témoignages des anciens prisonniers réunis, des souffrances psychiques des prisonniers de la RDV dont il avait lui-même « soigné les pathologies »<sup>4378</sup>. Ce faisant, l'ANAPI espérait former quelques relais sociaux, à commencer par les plus jeunes, aptes à pérenniser leur mémoire commune.

À ce stade, il apparaît ici intéressant de convoquer la notion de « *traumatisme historique* », défini par Claire Andrieu comme « un ensemble de blessures graves, physiques et morales, subies par une population, et provoquées non par une catastrophe naturelle ou accidentelle, mais par une politique publique » ; un traumatisme qui ne peut être entendu, en accord avec l'historienne, comme « un fait brut, un donné de l'histoire » : « pour qu'il accède à la scène publique, il faut que les victimes se déclarent telles et constituent un groupe de mémoire collective », construisant ainsi le « traumatisme historique en un fait politique »<sup>4379</sup>. Or cette dimension de *fabrique sociopolitique collective et a posteriori* du traumatisme est généralement absente du sens commun du traumatisme ; chez les historiens eux-mêmes, le vocable *traumatisme* semble avant tout utilisé comme catégorie permettant d'organiser, non seulement certaines mémoires sociales, comme celle des anciens prisonniers de la RDV regroupés au sein de l'ANAPI, voire nationales – l'on parle ainsi volontiers d'un « traumatisme national de Dien Bien Phu »<sup>4380</sup> –, mais le temps historique lui-même. Pour certains historiens de la guerre d'Indochine, il est également utilisé comme moyen de légitimer et populariser leur champ de recherche : le *traumatisme indochinois* expliquerait celui beaucoup plus large et connu de l'Algérie, etc. C'est finalement l'idée très classique de choc, de tournant décisif, de point de bascule, avec un avant et un après, des causes et des conséquences qui est sous-tendue ; le *traumatisme* devient presque un synonyme d'évènement<sup>4381</sup>, au sens où il *jaillit, impacte* le social, et laisse sur lui des *traces* qui se font sentir et s'expriment jusqu'à aujourd'hui.

---

<sup>4378</sup> *Midi Libre-Nîmes*, 27 octobre 2009.

<sup>4379</sup> Cl. Andrieu, « Le traitement des traumatismes historiques dans la France d'après 1945 », *op. cit.*, p. 599.

<sup>4380</sup> Voir par exemple Eric Deroo et Pierre Vallaud, *Diên Biên Phu, 13 mars-7 mai 1954*, Paris, Tallandier, 2003.

<sup>4381</sup> Voir Jean-Daniel Causse, « Evènement, traumatisme et répétition », *op. cit.*, p. 19-26.

Ce faisant, le traumatisme apparaît souvent comme une sorte de prêt-à-ne-pas-penser cachant la forêt de conditions ayant rendu possible, à la fois le *choc* – qui ne peut être réduit à la seule dimension de blessure –, et surtout les enjeux de sa *qualification* en termes traumatiques. Ainsi Anne Logeay<sup>4382</sup>, à propos des anciens de Dien Bien Phu, estime-t-elle que :

« Plusieurs centaines d'entre eux, prisonniers des camps du Vietminh, ont été traumatisés par leur confrontation avec l'univers du marxisme asiatique, avec la souffrance d'avoir vu leurs camarades mourir de faim et d'épuisement, d'avoir signé des manifestes "pour la paix entre les peuples", par leur état d'extrême misère physiologique qui les fait comparer, au moment de leur libération, à des revenants de Buchenwald. »<sup>4383</sup>

Dans le sens commun – tout au moins dans celui de l'ANAPI –, l'idée de *traumatisme des prisonniers de la RDV* est ainsi particulièrement réductrice, et donc pour partie fautive, en cela d'abord qu'elle opère une montée en généralité, oubliant notamment que ce qui est perçu comme traumatique chez les uns peut faire sens chez les autres. L'expérience des camps fait ainsi sens, nous l'avons vu, chez les théoriciens-praticiens de l'action psychologique en Algérie, qui tendent à sublimer leur expérience de la captivité en la regardant comme un extraordinaire laboratoire à idées, ou bien encore dans le monde de l'entreprise ou dans celui de la politique avec Jean-Jacques Beucler. Dans les années 1980 encore, Robert Bonnafous conclut, à partir des réponses récoltées à son questionnaire rempli par 50 ex-prisonniers (capturés entre janvier 1951 et le 7 mai 1954, donc sans la RC4) sur les 100 auxquels il l'avait envoyé :

« Ils qualifient leur séjour dans les camps de "Très, très dur" et "d'inhumain", "comparable à celui des déportés en Allemagne avec un taux de mortalité plus élevé". D'autre trouvent que ce fut une expérience unique, dans des conditions épouvantables certes, mais qu'il fallait avoir vécu. Une cruelle épreuve mais très riche en enseignements. »<sup>4384</sup>

Pour la plupart, ces anciens prisonniers porteurs d'une mémoire active de la captivité se présentent en effet sous l'avantageux visage du farouche résistant au « lavage de cerveau » de la RDV. Une lecture historique en profondeur, réellement inspirée par la psychanalyse en cela qu'elle redonnerait toute sa complexité à l'expérience des prisonniers d'Indochine, conduirait à penser que la captivité, chez ces fortes têtes, n'a guère entamé leur estime d'eux-mêmes, car ils seraient restés fidèles au cadre militaro-national dans lequel ils n'auraient cessé de se reconnaître et de se projeter. Chez ces militaires, il semblerait ainsi

---

<sup>4382</sup> Anne Logeay, maîtresse de conférences à l'Université de Rouen, est la fille de l'ancien prisonnier de la RDV François Logeay, trésorier de l'ANAPI.

<sup>4383</sup> Anne Logeay, « Qui se souvient de Diên Biên Phu ? Quelques remarques sur l'érosion de la mémoire », in P. Journoud et H. Tertrais (dir.), *1954-2004, op. cit.*, p. 179-191, p. 184.

<sup>4384</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français, op. cit.*, p. 236.

ne pas y avoir cette rupture de la chaîne signifiante qui caractériserait le traumatisme chez certains autres, à commencer par ceux considérant avoir été abandonnés par ce même cadre militaro-national.

Dans le domaine d'objet des prisonniers UF de la RDV, l'usage généralement étroit et largement impensé du traumatisme semble ainsi oblitérer les chances d'une lecture critique de la captivité, alors même qu'elle devrait au contraire y inviter, dans une lecture politique par lui renouvelée. Aujourd'hui, écrivent ainsi Didier Fassin et Richard Rechtman, le traumatisme tend à s'affirmer « comme le principe au nom duquel l'indignation s'affiche, se légitime, et disqualifie dans le même mouvement d'autres postures morales ou politiques. D'une part, en effet, il s'avère que tous n'accèdent pas de la même manière à la qualification de victime par le truchement du traumatisme. Et d'autre part, on découvre que les personnes elles-mêmes ne se conduisent pas comme des victimes passives, mais se réapproprient le traumatisme, voire s'en défendent. »<sup>4385</sup> C'est du reste, nous allons le voir, l'une des leçons de l'« affaire Boudarel ».

Pour l'heure, la reconnaissance sociale de plus en plus large du traumatisme-vérité et les demandes individuelles de titre de « prisonniers du Viet-minh », de par leur caractère massif et largement orchestré par l'ANAPI, ayant renforcé l'utilité et la légitimité du collectif associatif, l'ANAPI est ainsi prête, au début des années 1990, à agir en son nom propre sur d'autres terrains que le seul combat statutaire<sup>4386</sup> : l'« affaire Boudarel » en sera la première manifestation. Pour nous en effet, ce sont bien les modalités d'application du statut de 1989<sup>4387</sup>, en focalisant le témoignage d'ancien prisonnier autour de l'administration des preuves des traumatismes physiques comme psychologiques subis, et en invitant les anciens prisonniers à se regrouper afin de constituer et examiner les demandes de titres de « prisonnier du Viet-minh », qui permettent au final d'initier l'« affaire Boudarel ». Si tout cela s'insère évidemment dans un contexte plus large de consécration sociale de la figure de la victime, c'est d'abord dans cette reconfiguration collective du témoignage autour des souffrances des combattants-prisonniers, et des modalités de leur réparation, qu'il convient de chercher les origines de l'« affaire

---

<sup>4385</sup> D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme*, op. cit., p. 149.

<sup>4386</sup> Là encore, nous allons le voir, l'ANAPI n'agit pas de manière autonome ; elle continue d'articuler son combat avec ceux menés notamment par l'ACUF, l'ANAI et le Comité d'entraide pour une réhabilitation plus large de l'ensemble des combattants d'Indochine

<sup>4387</sup> Sur ce point, nous divergeons d'avec l'analyse de Nicolas Séradin, pour lequel ce serait le passage à la figure d'un « soldat humanisé », sous l'influence du paradigme traumatique et de la libération d'un « "nous" collectif », qui aurait permis l'éclatement de l'« affaire Boudarel ». N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, op. cit., p. 341.

Boudarel ». Ainsi compris, si la fin du soupçon conduit au « traumatisme-vérité », l'administration commune de la vérité du traumatisme, ainsi collectivisé par l'ANAPI, permet également de déplacer le soupçon sur un homme, désigné comme incarnant la responsabilité des souffrances de chaque prisonnier.

## **2.2 L'« AFFAIRE BOUDAREL » ET LE GROUPE SOCIAL DES ANCIENS PRISONNIERS DE LA RDV**

Pour comprendre les combats pour les reconnaissances plurielles menés par les anciens prisonniers UF de la RDV, nous avons interrogé les différents modes de qualification de leur expérience depuis les années 1940-1950. Nous venons ainsi de voir qu'à partir des années 1980-1990, la reconnaissance du *traumatisme*, dans son acception médico-psychologique comme dans son sens commun de vérité-de-la-souffrance, semble constituer un nouveau sésame de cette expérience. Après avoir étudié le traumatisme en tant qu'évènement source et catégorie médico-légale, il s'agit maintenant de l'envisager en tant qu'« arme » politico-mémorielle.

Reconnaissance de qui ? Reconnaissance de quoi ? Nous allons voir que le sésame traumatique sert, par-delà la reconnaissance des anciens prisonniers de la RDV, de leurs souffrances et plus largement de leurs expériences, une forme de réhabilitation des combattants d'Indochine dans leur ensemble, et dans leurs pas ceux de l'Algérie, ainsi que de la colonisation française elle-même. C'est toute cette complexité qui se joue à partir de 1991 au déclenchement de l'« affaire Boudarel »<sup>4388</sup>, à la conjonction de ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler l'ère du témoin<sup>4389</sup> avec celle de la victime<sup>4390</sup> ; au moment où le communisme, et avec lui l'anticolonialisme et le tiers-mondisme, se voient disqualifiés par les révélations des grands massacres dont les systèmes politiques instaurés en leur nom sont responsables et par l'effondrement final du soviétisme ; au moment

---

<sup>4388</sup> Sur le parcours de Georges Boudarel, voir son autobiographie : G. Boudarel, *Autobiographie*, *op. cit.* ; voir également K. Edwards, *Le Mal Jaune*, *op. cit.*, p. 37-41 ; Laurent Jalabert, *Le Grand débat : les universitaires historiens et géographes et les pays communistes de 1945 à 1991*, Toulouse, GRHI, mars 2001 (ouvrage issu d'une thèse de doctorat soutenue en 1997 à l'Université Toulouse le Mirail), p. 349 et suiv.

<sup>4389</sup> Voir A. Wiewiorka, *L'Ère du témoin*, *op. cit.*

<sup>4390</sup> Voir S. Latté, *Les « victimes »*, *op. cit.* ; voir également D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme*, *op. cit.*

également où, en France, les grands procès de criminels nazis et de leurs collaborateurs français – affaires Barbie (1944-1987), Touvier (1944-1994), Papon (1981-1998) et Bousquet (1986-1993) – achèvent d'imposer le judéocide comme une sorte de référentiel absolu de la criminalité et de l'horreur dans les sociétés occidentales ; au moment donc où de nouvelles perspectives s'ouvrent pour la cause des anciens prisonniers de la RDV.

Autant le dire tout de suite, nous n'entendons cependant guère renouveler l'historiographie de l'« affaire Boudarel », déjà importante<sup>4391</sup>, par l'apport de matériaux réellement nouveaux, même si certaines de nos sources n'ont jamais ou très rarement été mobilisées par les travaux antérieurs aux nôtres<sup>4392</sup>. Pour renouveler en profondeur cette historiographie, il faudrait sans doute commencer par dépouiller scrupuleusement les archives personnelles de Georges Boudarel, déposées à l'Institut d'Asie orientale (IAO), à Lyon ; il faudrait également consulter l'ensemble des témoignages recueillis dans le cadre de la procédure judiciaire entamée contre Georges Boudarel, ou à l'initiative de ce dernier ; il faudrait enfin interroger les acteurs – tous les acteurs, et non seulement certains anciens prisonniers – toujours en vie de cette « affaire », afin notamment de dresser une cartographie plus fine des différents réseaux d'acteurs impliqués dans l'« affaire » : autant de travaux que nous entendons mener dans les années qui viennent. Il nous semble néanmoins qu'en l'état, nos travaux permettent d'ores-et-déjà, par les apports notamment du temps long et de la perspective socio-historique, de renouveler quelque peu l'approche de cette « affaire ».

---

<sup>4391</sup> Voir notamment Malika Rebbani, *L'Affaire Boudarel*, mémoire de maîtrise, Université Paris VII Jussieu, 1992 ; K. Edwards, *Le Mal Jaune*, *op. cit.*, p. 33-65 ; N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, *op. cit.*, p. 26-86. Voir également les enquêtes journalistiques de : Séverine Nickel et Renaud Dalmar (documentaire radio de), avec Pierre Brocheux, Daniel Hémerly (historiens), Pierre-Alban Thomas (officier), François Godement (sinologue), Guy Simon (général), Wladyslaw Sobanski (rescapé du camp 113), « Boudarel devant l'Histoire : l'inventaire impossible », *La Fabrique de l'Histoire* (émission d'Emmanuel Laurantin), France Culture, 14/02/2012, [En ligne], <https://www.youtube.com/watch?v=O0d12ms1cto>, mis en ligne le 10/07/2013, consulté le 6/04/2016 ; Marc Charuel, *L'affaire Boudarel*, Monaco, Editions du Rocher/Jean-Paul Bertrand Editeur, coll. Investigations, 1991 ; et la synthèse polémique et discutée d'Yves Daoudal, ancien journaliste à *Présent* et *National Hebdo*, *Le Dossier Boudarel*, Paris, Éditions Remi Perrin, 2002.

<sup>4392</sup> Notamment : Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, *op. cit.* ; W. Sobanski, *Camp 113*, *op. cit.* ; ainsi que le corpus de témoignages d'anciens prisonniers de la RDV conservé ax AD du Rhône.

### 2.2.1 Le débat médiatico-politique et ses enjeux

Lorsque l'ANAPI est fondée en 1985 pour revendiquer, écrit Pierre Brocheux, « la reconnaissance de la nation et le statut de prisonniers ayant subi des conditions de détention analogues à ceux des déportés de la Seconde guerre mondiale, Georges Boudarel identifiable à tous moments depuis 1968, se révé[er] une cible idéale. »<sup>4393</sup> Mais pourquoi s'en prendre à cette « cible », effectivement connue dès les années 1950<sup>4394</sup> ?

Au moment où quelques criminels français et allemands de la Deuxième Guerre mondiale sont arrêtés et jugés, au moment également où le libéralisme occidental s'impose comme vainqueur du soviétisme, la tentation est plus que jamais là d'initier enfin le procès du communisme et des crimes commis en son nom. Figurant parmi les rares Français à avoir effectivement vécu l'expérience de l'internement dans un camp « communiste », les anciens prisonniers de la RDV paraissent particulièrement bien placés pour mener ce combat, d'emblée porté – et pour partie, nous allons le voir, dominé voire confisqué – par la plupart des associations d'anciens d'Indochine, regroupées au sein du Comité d'entente, en tant qu'il permet d'assoier une vieille revendication commune : la reconnaissance de leur guerre comme un conflit de « Guerre froide ». De leur côté, il reste aux anciens prisonniers de la RDV, désormais reconnus comme victimes à part entière après avoir vu aboutir la loi leur conférant un statut proche de celui des résistants-déportés, à trouver le moyen, tout à la fois, d'obtenir enfin justice devant l'histoire et de ne pas être oubliés. Ce glissement sémantique du « devoir de mémoire », du « *ne pas oublier* » au « *ne pas être oublié* », déjà repéré pour les anciens résistants-déportés de la Deuxième Guerre mondiale, est alors au cœur des revendications des anciens prisonniers de la RDV, comme en témoigne Pierre Mariani, premier président de l'ANAPI :

Au « Vietnam libre [... où] 30 000 des nôtres disparurent [...] la barbarie communiste et totalitaire dépassa celle des Nazis. Eux exécutaient les déportés internés. Les Viets, plus humains, les laissaient mourir à petit feu, dans une indifférence métropolitaine que l'ANAPI a heureusement dénoncée à grand mal !... [...] je ne peux oublier, et personne ne doit oublier sans faire injure à nos frères d'armes ensevelis à jamais en terre hostile, sans sépultures décentes. »<sup>4395</sup>

---

<sup>4393</sup> P. Brocheux, « Les prisonniers français du Viet Minh : rééducation improvisée... », *op. cit.*

<sup>4394</sup> Voir par exemple la lettre de Monseigneur de Cooman au père Kerboal, 5 décembre 1952, dont une copie est conservée au SHD, 10 H 314, ainsi qu'aux ANOM, INDOCHINE / HCI / SPCE//32 ; voir également J. Le Tac et R. Vital, « 100 libérés des camps viets racontent leur captivité », *op. cit.*, p. 38.

<sup>4395</sup> Fait prisonnier sur la RC4 en 1950, Pierre Mariani a été interné au camp 113 avant l'arrivée de Georges Boudarel. P. Mariani, *La RC4*, *op. cit.*

Pour ne pas oublier les morts, tout autant que les survivants, il convient de poursuivre jusqu'à son terme le processus engagé dans les années 1970-1980, afin d'obtenir, au-delà du statut médico-légal, un statut politico-symbolique semblable à celui des déportés-résistants de la Deuxième Guerre mondiale. Là convergent d'ailleurs d'emblée les deux piliers de l'action de l'ANAPI : reconnaissance statutaire et reconnaissance mémorielle. L'État ne promet en effet que très tardivement – et très relativement – une sorte de *devoir de mémoire* de la guerre d'Indochine : inauguration du square des combattants d'Indochine en 1986, inauguration du Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus en 1993, commémorations du cinquantenaire de Dien Bien Phu en 2004, adoption d'une journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine en 2005... L'« affaire Boudarel » va jouer ici un rôle de catalyseur, en mobilisant la plupart des associations d'anciens d'Indochine, et bien au-delà de ce premier cercle, et en portant puissamment l'offensive dans l'espace public..., reléguant finalement au deuxième plan les revendications légitimes des anciens prisonniers du camp 113, dans lequel officia l'instructeur politique Georges Boudarel en 1953-1954.

Le premier acte se joue le 13 février 1991, lors d'un colloque organisé au Sénat<sup>4396</sup>. Alors qu'il s'apprête à prendre la parole pour présenter le papier qu'il a préparé, questionnant, de manière critique, la politique d'ouverture du Vietnam initiée depuis 1986 dans le cadre du « Doi Moi »<sup>4397</sup>, Georges Boudarel, spécialiste du Vietnam et enseignant à Paris VII Jussieu, est interrompu par Jean-Jacques Beucler, ancien député et secrétaire d'Etat aux Anciens combattants. Ce dernier a préalablement demandé la parole au président de séance, Michel Fournie. À la tête d'un petit groupe d'anciens prisonniers de la RDV, et en tant lui-même qu'ancien prisonnier, il se présente comme l'exécuteur testamentaire d'un certain colonel Mitjaville, qui lui aurait demandé de « débusquer » un ancien commissaire politique français agissant dans les camps de prisonniers de la RDV.

Quelques jours plus tard, le 19 février, les détails de cette affaire sont rendus publics par *Le Figaro* – qui continue ainsi de s'affirmer comme un relais essentiel de la cause des anciens prisonniers de la RDV. Dans un article qui marque le véritable éclatement public de l'« affaire Boudarel », limpidement intitulé « Un Français commissaire politique au service

---

<sup>4396</sup> Colloque sur l'actualité vietnamienne organisé par le Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAAM) et l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO).

<sup>4397</sup> Georges Boudarel s'apprêtait à publier son ouvrage, singulièrement critique pour le régime vietnamien : *Cent fleurs écloses dans la nuit du Vietnam, Communisme et dissidence, 1954-1956*, Paris, Editions Jacques Bertoin, 1991 ; en 1997, il sera également l'auteur d'un ouvrage au titre plus évocateur encore : *Hanoi, 1936-1996, Du drapeau rouge au billet vert*, Paris, Editions Autrement.

du Viêt-minh, Incidents lors d'un colloque sur l'Indochine<sup>4398</sup> au Sénat »<sup>4399</sup>, Jean-Jacques Beucler raconte :

« En 1986, le colonel Mitjaville, retiré à Nice, me révélait que, pendant la guerre d'Indochine, il avait été fait prisonnier par le Vietminh et interné dans un camp dirigé par un Français, ancien professeur, déserteur rallié à l'ennemi. [...] Trente-trois ans après, il venait d'apprendre qu'un maître-assistant à Paris, portait les mêmes nom et prénom... et se spécialisait sur le Vietnam. [...] Mitjaville se proposait de démasquer son ancien tortionnaire, quand il est décédé des suites lointaines de sa captivité<sup>4400</sup>.

Sur son lit de mort, je lui ai promis de continuer les recherches. Or, il y a quelques jours, j'apprends incidemment que, parmi les intervenants dans un colloque sur "l'actualité vietnamienne", le 13 février 1991 au Sénat, figure un professeur du même nom. »<sup>4401</sup>

En réalité, Jean-Jacques Beucler aurait été prévenu par l'un de ses amis, célèbre ancien prisonnier de la RDV également membre de l'ANAPI, l'écrivain Erwan Bergot<sup>4402</sup>, disparu peu après en 1993 ; la suite est racontée en ces termes par Beucler dans *Le Figaro* :

« Je m'y rends donc, accompagné de quelques camarades de captivité : nous n'avons pas de plan précis. [...] au moment où notre "cible" s'apprête à parler, je me précipite sur un micro et déclare à l'assistance, un peu surprise :

"J'ai une communication importante à faire, ou plutôt une mission à remplir. [...] Je m'appelle Jean-Jacques Beucler. J'ai été [...] secrétaire d'Etat aux Anciens combattants, en 1977 et 1978. Mais, surtout, j'ai subi les camps de prisonniers de guerre du Vietnam pendant quatre années de 1950 à 1954. C'est une expérience que je ne souhaite à personne... Il est inutile de rappeler que le taux de mortalité y fut supérieur à celui des camps de concentration nazis. A peine un captif sur trois est rentré..."

Puis je [...] m'adresse au conférencier : [...]

- Etiez-vous en Indochine entre 1950 et 1954 ?
- Avez-vous déserté pour rejoindre le Vietminh ?
- Sévissiez-vous au camp n° 122 ?

L'interpellé se lance dans un long récit sur la situation des prisonniers de guerre : il en ressort qu'il s'agit bien du même homme. »<sup>4403</sup>

Sous la plume de Georges Boudarel, l'échange prend évidemment un autre visage :

« Interpellé, je ne me suis pas dérobé. J'ai parlé de ce qui était pour moi la réalité de l'époque. Communiste, j'avais choisi de défendre la cause d'un peuple opprimé et agressé par un État dont j'étais le citoyen. J'avais été chargé au camp numéro 113 – et non 122 – de l'enseignement politique, mais j'affirmai n'avoir jamais touché à un seul cheveu des militaires du corps expéditionnaire dont je ne niais pas les souffrances. J'évoquai les conditions générales, climatiques et sanitaires auxquelles tout le monde, sans exception, était soumis, mais sans éluder la responsabilité de mes actes. D'ailleurs, me suis-je jamais caché sous un autre nom que le mien ? »<sup>4404</sup>

---

<sup>4398</sup> Vieux réflexe colonial ? Ce colloque ne portait pas sur « l'Indochine », mais sur le Vietnam, en l'occurrence « l'actualité vietnamienne ».

<sup>4399</sup> L'article est largement repris dans la presse régionale de février et mars 1991.

<sup>4400</sup> Dans l'espace de discours des anciens prisonniers de la RDV, ce genre de précision n'est pas rare : les anciens prisonniers décédés dans les années 1980-2000 sont souvent déclarés comme morts des suites de leur captivité.

<sup>4401</sup> Jean-Jacques Beucler, « Un Français commissaire politique au service du Viêt-minh, Incidents lors d'un colloque sur l'Indochine au Sénat », *Le Figaro*, 19 février 1991.

<sup>4402</sup> Erwan Bergot (propos recueillis par Catherine Perez), « L'affaire du camp n° 113. Erwan Bergot, nouvel accusateur du commissaire Boudarel », *Le quotidien de Paris*, 27 février 1991.

<sup>4403</sup> J.-J. Beucler, « Un Français commissaire politique au service du Viêt-minh... », *op. cit.*

<sup>4404</sup> G. Boudarel, *Autobiographie, op. cit.*, p. 8.

Effectivement, nul besoin d'attendre les « révélations » du colonel Mitjaville pour apprendre que des Français ont rejoint le combat de la RDV, et contribué à encadrer l'enseignement politique donné aux prisonniers. La chose est connue dès les années 1950 ; dès juillet 1954, un article de *Paris Match* cite d'ailleurs nommément Georges Boudarel<sup>4405</sup> ; la chose est à nouveau relevée en 1973 dans l'ouvrage de Jacques Doyon sur les ralliés à la RDV – Georges Boudarel y apparaît alors sous le pseudonyme de Boris<sup>4406</sup>. Forcé de reconnaître également que, contrairement à son effet d'annonce au Sénat, le nom de Boudarel n'est guère étranger à Jean-Jacques Beucler, qui a notamment collaboré en 1987 avec Thomas Capitaine, qu'il a par ailleurs sans doute connu au camp n° 1 où ce dernier est transféré en septembre 1953, à l'écriture du *Livre blanc* sur la question des anciens prisonniers de la RDV<sup>4407</sup>, dans lequel le nom de l'ancien instructeur politique adjoint est clairement mentionné. L'existence parisienne de Georges Boudarel n'est pas non plus ignorée de tous les anciens prisonniers ; l'ancien parachutiste prisonnier Georges Legoullon l'aurait ainsi croisé et reconnu, à Paris, à la terrasse d'un café en 1989<sup>4408</sup> ; plus encore, depuis 1986-1988, Boudarel est la cible de lettres anonymes de la part d'un ancien prisonnier du camp 113.<sup>4409</sup> Dans sa biographie historique du militant communiste marocain Ben Aomar – alias Maarouf dans les maquis de la RDV, responsable des camps de prisonniers et « ralliés » nord-africains (voir supra) –, le juriste Abdallah Saaf a été amené à entrer en contact avec Georges Boudarel, qu'il rencontra à plusieurs reprises entre 1987 et 1991, et qui mit à sa disposition sa bibliothèque et ses archives. « Je mis du temps à comprendre », témoigne-t-il, « qu'il s'assurait toujours de ne pas être suivi. Il me fixait d'étranges rendez-vous [...] Lorsque je sollicitais des détails, des noms de lieux ou de personnes ou des faits précis, touchant de près ou de loin Ben Aomar, ses propos devenaient évasifs. »<sup>4410</sup> Difficile ainsi de croire au « hasard » évoqué par Jean-Jacques Beucler à propos de son « démasquage » public de l'ancien instructeur politique du camp 113. Georges Boudarel est un personnage déjà connu et repéré par certains anciens prisonniers français de la RDV ; quant à l'opération menée au Sénat, celle-ci a visiblement été orchestrée – certains membres de la délégation du Sénat sont d'ailleurs d'anciens du

<sup>4405</sup> J. Le Tac et R. Vital, « 100 libérés des camps viets racontent leur captivité », *op. cit.*, p. 38.

<sup>4406</sup> J. Doyon, *Les soldats blancs de Hô Chi Minh*, *op. cit.* K. Edwards rapporte même que Georges Boudarel, durant la guerre américaine du Vietnam et en mai 1968, a plusieurs fois fait référence, publiquement, à son passé de « rallié » à la RDV. K. Edwards, *Le Mal Jaune*, *op. cit.*, p. 57.

<sup>4407</sup> T. Aparicio (dir.), *Livre Blanc*, *op. cit.*

<sup>4408</sup> M. Charuel, *L'affaire Boudarel*, *op. cit.*, p. 108.

<sup>4409</sup> K. Edwards, *Le Mal Jaune*, *op. cit.*, p. 57.

<sup>4410</sup> Abdallah Saaf, *Histoire d'Anh Ma*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 18.

SDECE.

Pourtant, c'est bien le personnage de « l'homme qui a démasqué Boudarel »<sup>4411</sup> que Jean-Jacques Beucler campe devant les médias. « Au moment de mettre un point final » à ses mémoires, écrit-il en effet en conclusion de ces dernières, « le hasard me conduit à déclencher ce qu'il est désormais convenu d'appeler "l'affaire Boudarel" »<sup>4412</sup>. Et au Sénat, Jean-Jacques Beucler de s'adresser en effet en ces termes à Georges Boudarel :

« "Vous êtes donc bien cet individu qui a trahi son pays pour se mettre, volontairement, au service de l'ennemi et qui a spécialement maltraité ses compatriotes, sur le plan matériel et sur le plan moral. [...] nous tenons à vous dire publiquement, en mémoire des morts pour la France en Indochine, que nous éprouvons, à votre égard, le plus profond mépris. Il faut que l'assistance sache à quel ignoble bonhomme elle a affaire. Vous avez du sang sur les mains. Votre présence à cette tribune du Sénat est indécente." »<sup>4413</sup>

La suite immédiate est racontée par Jean-Jacques Beucler, dans ses mémoires :

« Puis je sors dignement, suivi d'une vingtaine de rescapés des camps. Nous nous retrouvons devant les vestiaires, heureux d'avoir rempli notre mission : le ton a été à la fois émouvant, énergique et méprisant ; selon l'expression niçoise, "je l'ai mis minable". »<sup>4414</sup>

Jean-Jacques Beucler vient alors tout juste de rejoindre les rangs de l'ANAPI, de laquelle il a été élu président d'honneur (4<sup>e</sup> congrès, 4-6 mai 1990, à Lyon). Pierre Mariani malade, l'ANAPI est sous la présidence par intérim de René Rabut, et les membres de l'association, alors forte de 1 500 membres environ, se déchirent sur la succession<sup>4415</sup>. Mais là n'est pas la seule casquette de Jean-Jacques Beucler : depuis 1984, il est également délégué général du Comité national d'entente des anciens d'Indochine – c'est d'ailleurs à ce titre que le colonel Alexandre Mitjaville le contacte en 1986<sup>4416</sup> – et membre de la première heure de l'ACUF, et entretient à ce titre des relations étroites avec Yves Gignac, secrétaire général du même Comité d'entente. C'est à l'initiative de ce comité – et non de l'ANAPI – qu'aurait d'ailleurs été montée la délégation d'anciens d'Indochine qui se présente au Sénat, ce 13 février 1991, composée notamment d'anciens du camp n° 1 (le docteur Rondy, Bernard Grué – un ancien du SDECE –, Gabriel Chauvet, Jean Cornuault, Clerget, Dauriac, Lefebvre, du Mesnil Saint Denis) et du camp 113 (Pradier et un autre ancien prisonnier non identifié).<sup>4417</sup> Pour Alain Ruscio et Serge Tignères, l'affaire aurait même tout d'une

---

<sup>4411</sup> Référence au bandeau cerclant les mémoires de Jean-Jacques Beucler, opportunément publiées en octobre 1991, profitant de l'attrait médiatique pour l'affaire. J.-J. Beucler, *Mémoires*, *op. cit.*, 1991.

<sup>4412</sup> *Ibid.*, p. 247.

<sup>4413</sup> J.-J. Beucler, « Un Français commissaire politique au service du Viêt-minh... », *op. cit.*

<sup>4414</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 249.

<sup>4415</sup> Gal Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 17.

<sup>4416</sup> Y. Daoudal, *Le Dossier Boudarel*, *op. cit.*, p. 135.

<sup>4417</sup> M. Charuel, *L'affaire Boudarel*, *op. cit.*, p. 11 ; 14 ; 23.

« conspiration » entre l'ANAI, cheville ouvrière du Comité d'entente, et le Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM), co-organisateur avec l'INALCO du colloque, et dont le président Jean-Pierre Gomane aurait fourni des faux passes à la délégation menée par Jean-Jacques Beucler<sup>4418</sup>.

Comme ambitionné par le Comité d'entente, suite à l'article de Jean-Jacques Beucler dans *Le Figaro*, l'« affaire » trouve un écho médiatique rapide et important. Dès le lendemain, *La Croix* reprend l'article du *Figaro*, suivi par *France-soir* « qui publie les premiers témoignages de rescapés du camp 113. [...] *Le Quotidien de Paris*, et *Minute* avec un dossier de dix pages, prennent le relais derrière. »<sup>4419</sup> K. Edwards dénombre ainsi près de 300 articles relatifs à l'affaire, dans la seule presse nationale, entre février et mai 1991<sup>4420</sup>, avec une forte concentration en mars-avril : du *Quotidien de Paris* à *Libération*, en passant évidemment par *Le Figaro*, *National Hebdo*, *Minute la France* – offrant la couverture la plus large de l'affaire<sup>4421</sup> –, ou bien encore *L'Express*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Monde* et *Politis*, et jusqu'à *L'Humanité* et *Rouge*... Tous les quotidiens et magazines en parlent ; tous reparlent ainsi de l'Indochine et de ses combattants.

Dès le 21 février, Georges Boudarel déclare à l'AFP qu'il n'a jamais commis la moindre brutalité sur les prisonniers – ce qui est d'ailleurs rapidement reconnu par les anciens prisonniers du camp 113 eux-mêmes –, mais ajoute qu'il « ne regrette pas du tout d'avoir choisi l'indépendance du Vietnam »<sup>4422</sup> ; le 15 mars, il réitère ses propos au micro de Jean-Pierre Elkabbach sur Europe 1 : il ne regrette pas son engagement anticolonialiste tout en estimant s'être fourvoyé dans son option communiste. L'article de Jean-Jacques Beucler et les déclarations de Georges Boudarel interpellent d'anciens combattants et/ou prisonniers d'Indochine de jour en jour plus nombreux, qui réagissent souvent d'abord dans la rubrique « courrier des lecteurs » des quotidiens ayant relayé l'affaire. Ainsi dans *Le Figaro* du 26 février 1991, qui constate « les très nombreuses lettres sur cette affaire »<sup>4423</sup>, Erwan Bergot remercie-t-il la rédaction d'avoir publié l'article de Beucler au nom de « tous les anciens du camp n° 1 (et les autres) »<sup>4424</sup>, son courrier étant publié au milieu de nombreux autres

---

<sup>4418</sup> D'après les confidences faites aux auteurs par Jean-Pierre Gomane (mai 1993) et le général Simon, président de l'ANAI (décembre 1996). A. Ruscio et S. Tignères, *Diên Biên Phu, Mythes et réalités*, op. cit., p. 360.

<sup>4419</sup> M. Charuel, *L'affaire Boudarel*, op. cit., p. 187.

<sup>4420</sup> K. Edwards, *Le Mal Jaune*, op. cit., p. 42.

<sup>4421</sup> *Id.*

<sup>4422</sup> Dépêche de l'AFP, 21 février 1991, reprise dans *Le Figaro* du 26 février 1991.

<sup>4423</sup> « Courrier des lecteurs », *Le Figaro*, 26 février 1991.

<sup>4424</sup> Erwan Bergot, in *id.*

extraits de lettres réclamant notamment la levée de l'anonymat (entre-temps levée), tel celle de George Post, cet ancien pilote en Indochine :

« je partage l'indignation de M. Beucler. Mais pourquoi ne donne-t-il pas le nom du traître [...] ? De mon côté, je signale que plusieurs municipalités du Rhône [...] ont osé baptiser des artères de leur ville du nom de Hô Chi Minh. Les morts n'ont pas pu protester... et les préfetures non plus ! [...] Pour conclure avec M. Beucler : "La France a grand besoin de se ressaisir !" Sans cela, nous connaissons bientôt des rues Saddam-Husseïn. »<sup>4425</sup>

L'affaire éclate en effet au moment de la Seconde Guerre du Golfe (1990-1991) et au moment où la France tente de rétablir une relation bilatérale apaisée avec le Vietnam.

Dès le 7 mars 1991, Marie-France Etchegoin, pour *Le Nouvel Observateur*, pilote une enquête testimoniale – citant notamment les témoignages de Claude Baylé (voir infra), de Jean-Jacques Beucler et de Michel Thiesse – particulièrement accablante pour Georges Boudarel<sup>4426</sup>. L'article insiste tout particulièrement sur le cas d'un prisonnier attaché jusqu'à sa mort en représailles à sa tentative d'évasion, sur un parachutage de vivres et de médicaments confisqués par les autorités du camp, ainsi que sur les responsabilités de Boudarel dans la sélection des libérables et le renvoi au camp de certains prisonniers durant la marche les conduisant vers les lignes françaises. Par là-même, les prisonniers de la RDV sont présentés comme d'héroïques victimes du communisme vietnamien qui, par la participation de Boudarel, deviennent également les victimes du communisme français et, au-delà, d'une Troisième Internationale déjà sévèrement touchés depuis 1989 et l'effondrement du mur de Berlin. Les principaux arguments de l'accusation sont ainsi formulés : par son action politique auprès des prisonniers et sa participation au système les ayant privés de soins et conduits à la mort, Georges Boudarel est, plus qu'un traître, un criminel devant être dénoncé comme tel par ses victimes.

Georges Boudarel, d'emblée, se défend. Au *Nouvel observateur*, il envoie une longue lettre, dont des extraits sont publiés dans le numéro suivant du 18 avril 1991 :

« J'ai passé une année entière au camp 113 de janvier 1953 à janvier 1954. Durant toute cette période, je n'ai jamais touché un homme, ni vu un Vietnamien le faire [...]. Il y eut certes énormément de décès dus avant tout aux fièvres, à la dysenterie et à l'épouvantable pénurie qui sévissait sur tout le territoire de la République démocratique, par suite du terrible blocus exercé par le corps expéditionnaire français. Si l'on cherche les responsabilités d'un taux de mortalité qui fut effroyable, on doit se tourner vers les autorités françaises, qui n'ont absolument rien fait pour leurs hommes captifs du Viêt-minh »<sup>4427</sup>.

---

<sup>4425</sup> Georges Post, in *id.*

<sup>4426</sup> Marie-France Etchegoin, « Le Revenant du camp 113 », *Nouvel Observateur*, 7 mars-13 mars 1991, p.52-54, cité in N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine, op. cit.*, p. 47.

<sup>4427</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont tirées de « Une lettre de Georges Boudarel », *Le Nouvel Observateur*, n°1380, 18 avril 1991, p. 58.

Georges Boudarel récuse les accusations de torture, tant physique – l’unanimité se fait rapidement sur le fait qu’il n’a jamais physiquement torturé un prisonnier – que morale – c’est sur ce point que vont se concentrer les attaques contre lui – ; bien au contraire, il aurait tout fait pour faire libérer l’ensemble du camp :

« Mes propos ne visaient qu’à amener les hommes à réclamer la paix au Viêt-nam et le rapatriement du corps expéditionnaire. Bien des prisonniers, se sentant abandonnés par leur commandement, en venaient à partager ce point de vue, sans que ce soit pour autant un critère de sélection en vue des libérations [...]. Si je disais aux hommes de ne pas se faire d’illusions sur les perspectives de libération, je ne cessais de réclamer la formation d’un convoi qui aurait vidé le camp. Quand celui-ci fut organisé, en décembre, il ne porta que sur les trois quarts de l’effectif, malgré mes propositions. »

À l’appel à l’union des victimes de Boudarel souhaitant obtenir justice par sa condamnation, Georges Boudarel répond en demandant « à être mis en relation avec les anciens prisonniers [...] qui ont autrefois réclamé la paix ou se sont contentés de rentrer chez eux sans se lancer dans une action de revanche », notamment avec ceux qu’il a contribué à faire libérer en décembre 1953 – s’appuyant sur la thèse de Robert Bonnafous, il estime ainsi qu’on oublie trop souvent de mentionner le nombre important de prisonniers libérés unilatéralement par la RDV de manière anticipée – :

« Une centaine de personnes doivent pouvoir aujourd’hui témoigner sur mon attitude [...] Il doit être possible d’opérer parmi eux un sondage objectif que je réclame. Je suis prêt à endosser la responsabilité de mes actes [...]. Je n’entends pas servir de bouc émissaire. Si je me sens profondément triste d’avoir été le témoin de souffrances et de morts vis-à-vis desquelles j’étais impuissant, je ne pense pas en avoir été la cause ».

S’agissant des témoins l’accusant publiquement, s’il ne met pas « systématiquement en doute [leurs] allégations »<sup>4428</sup>, Georges Boudarel renvoie cependant les lecteurs de ses mémoires, parus dès 1991 et occupant une place essentielle dans son système de défense, aux travaux de David Rousset et de Jean Norton Cru, pour le moins maladroitement réduits à l’unique leçon que « la seule mémoire n’est pas un moyen absolu de connaître la vérité »<sup>4429</sup>, et donc à une disqualification du témoignage comme mode de connaissance de l’histoire dans son ensemble, alors même que les œuvres de Norton Cru et de Rousset témoignent précisément du contraire, cherchant à débusquer les faux-témoignages pour mieux mettre en valeur la qualité de l’irremplaçable parole de vérité du bon témoin<sup>4430</sup>. Discréditant la parole des témoins qui lui sont opposés, tout au moins en ce qu’elle l’accuse de faits dont il ne s’estime pas responsable, Georges Boudarel, pour finir sa réponse au

---

<sup>4428</sup> G. Boudarel, *Autobiographie*, op. cit., p. 431.

<sup>4429</sup> *Id.* ; voir aussi N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d’Indochine*, op. cit., p. 62-65.

<sup>4430</sup> Nous renvoyons sur ce point aux travaux du CRID 14-18.

*Nouvel Observateur*, renvoie une fois de plus, comme à l'époque de la « Guerre d'Indochine », les autorités françaises à leurs propres responsabilités, voire à leurs propres crimes – s'appuyant là encore sur les travaux de Robert Bonnafous –, s'interrogeant par là-même sur les objectifs de Jean-Jacques Beucler dans cette affaire :

« Pour comble, lors de l'échange des listes de disparus, le général de Beaufort demanda à son supérieur d'être autorisé à essayer d'éviter un échange de listes de PG décédés car "le nombre de prisonniers de guerre indochinois décédés ou exécutés dépasse le total de 9 000" [...]. Les crimes commis du côté français achevaient ainsi d'enterrer le dossier des prisonniers des camps vietminh. Toute cette toile de fond m'autorise à poser la question : pourquoi cette campagne de diffamation contre moi, en dépit des lois d'amnistie qui restent valables pour tous, à gauche comme à droite, et que nul ne peut ignorer, surtout pas un ancien ministre ? »<sup>4431</sup>

Ce qu'il y a derrière ces accusations, c'est précisément l'idée que cette amnistie, établie par l'article 30 de la loi du 18 juin 1966 portant amnistie des crimes commis avant 1966 en lien avec l'insurrection nationale vietnamienne, votée à la suite de la loi d'amnistie du 17 juin 1966 portant amnistie d'infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie et visant tout particulièrement les crimes commis par l'OAS, elle-même confirmée par la loi du 31 juillet 1968, ne vaut guère pour le cas de Georges Boudarel. Pour l'ancien prisonnier et cadre de l'ANAPI Charles Jeantelot en effet :

« Une amnistie peut témoigner de la sollicitude de la nation envers des "*soldats perdus*" [en italique dans le texte]. Mais, l'impensable s'est produit parmi des pouvoirs dénués d'information ou de scrupule sur les réalités du conflit d'Indochine, lorsqu'une législature a décidé le 18 juin 1966 de passer l'éponge sur des crimes (ni définis ni énumérés) seulement "*commis en liaison*" [en italique dans le texte] avec l'insurrection vietnamienne. En droit, ni la lettre ni l'intention d'un législateur, ne pouvaient viser valablement dans une loi interne des actes constituant un *crime contre l'Humanité* [en italique dans le texte] régi par la norme supranationale, à l'époque définie par l'article 6 c du Statut du Tribunal Militaire International de Nuremberg, annexé au Traité interallié de Londres du 8 août 1945. »<sup>4432</sup>

Dès le 23-24 février 1991, Jean Cochet, dans *Présent*, rappelle ainsi ironiquement que « pour la justice socialo-mitterrandiste [sic] il n'y a pas d'amnistie pour les crimes de guerre »<sup>4433</sup>, faisant notamment référence à la position du gouvernement vis-à-vis des crimes commis durant la Seconde Guerre mondiale. « Même quand ces crimes ont été commis au nom de l'idéologie anticoloniale et socialiste dont se réclament justement François Mitterrand et les siens »<sup>4434</sup>, s'interroge-t-il ? Aux crimes du nazisme et de la collaboration, Jean Cochet oppose en effet clairement les crimes de l'anticolonialisme de

---

<sup>4431</sup> « Une lettre de Georges Boudarel », *op. cit.*, p. 58.

<sup>4432</sup> Ch. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, *op. cit.*, p. 550.

<sup>4433</sup> Jean Cochet, « Ancien secrétaire à la Défense, Jean-Jacques Beucler accuse un maître-assistant de Jussieu d'avoir dirigé un camp vietminh », *Présent*, 23-24 février 1991.

<sup>4434</sup> *Id.*

gauche<sup>4435</sup>.<sup>4436</sup> Bientôt, le 17 mars 1991 dans *Le Quotidien de Paris*, maître Jean-Marc Varaut, qui s'érige en défenseur des droits des anciens prisonniers du camp 113, déclare que « les crimes de Boudarel sont imprescriptibles » ; le 20 mars, il annonce, à l'occasion d'une conférence de presse organisée avec Jean-Jacques Beucler, que « tous les éléments sont réunis pour caractériser le crime contre l'humanité » et qu'il compte bien lui-même « prendre la parole pour défendre la cause »<sup>4437</sup>.

Le débat médiatique s'enflamme ainsi rapidement, François Léotard dénonçant même un « lynchage médiatique »<sup>4438</sup>.<sup>4439</sup> Le 21 mars 1991, *National Hebdo* titre sur le « Petit voyage autour d'un brave kapo » ; dans *L'Express* (21-27 mars 1991), Raphaël Hadas-Lebel pose la question du « crime contre l'humanité » ; le 4 avril, *Paris-Match* publie les célèbres photographies issues des rapports médicaux rédigés à la libération des prisonniers, assorties du commentaire suivant : « Boudarel, voici vos victimes »<sup>4440</sup> ; le 6 mai, dans *Le Figaro*, le colonel Jacques Allaire, conseiller technique de Pierre Shoendoerffer pour son film *Dien Bien Phu*, appelle à « juger Boudarel » ; ce jusqu'à Erwan Bergot, interrogé par *Le Quotidien de Paris* dès le 27 février, et qui, à la question « Que reprochez-vous à Georges Boudarel ? », répond :

« Que Georges Boudarel, par conviction politique, soit allé rejoindre le Vietminh est concevable. Mais qu'il ait accepté d'être l'auxiliaire des Vietminhs dans des camps où il y avait des Français était une trahison.

Là-bas tous les moyens étaient bons pour nous inculquer leurs idées. Les privations, l'absence dramatique de salubrité, le manque total de soins, le régime alimentaire provoquant une misère psychologique. [...]

Il est vrai qu'il n'y avait pas de chambres à gaz ! Mais ils pratiquaient la lente dégradation de l'âme et de l'esprit. Dans les conditions épouvantables dans lesquelles vivaient les prisonniers, il ne fallait pas beaucoup forcer la nature pour les pousser vers la mort. »<sup>4441</sup>

---

<sup>4435</sup> Dans le même registre voir aussi, plus récemment, Paul Rignac (préface d'Amédée Thévenet), *Indochine, Les mensonges de l'anticolonialisme, Contre-enquête*, Paris, Indo-Editions, 2007.

<sup>4436</sup> Comme dans les années 1960-1970, l'Algérie n'est pas loin : « après tout », conclut en effet Jean Cochet, « ce Boudarel n'a fait que pousser jusqu'au bout la logique progressiste des porteurs de valises, dont tant de membres de ce gouvernement se réclament ». J. Cochet, « Ancien secrétaire à la Défense, Jean-Jacques... », *op. cit.*

<sup>4437</sup> J.-M. Varaut, conférence de presse du 20 mars 1991, cité in M. Charuel, *L'affaire Boudarel, op. cit.*, p. 188.

<sup>4438</sup> François Léotard lors de l'émission « Grand-Jury RTL-Le Monde », cité in « "M. Georges Boudarel relève exclusivement de ses pairs" affirme M. Lionel Jospin », *Le Monde*, 19 mars 1991.

<sup>4439</sup> Derrière la presse quotidienne et magazine nationale, la presse ancien-combattante se mobilise également très largement autour de l'« affaire Boudarel », depuis les bulletins de l'ANAI jusqu'au très officiel bulletin porté par la Mission permanente aux commémorations et à l'information historique du secrétariat d'Etat aux Anciens combattants, *Les Chemins de la Mémoire. Le Bulletin de l'ANAI*, notamment, suit le développement de l'« affaire Boudarel » tout au long de son déroulement, jusque dans les années 2000, avec notamment une rubrique idoine intitulée « La page des prisonniers », ouverte aux cadres de l'ANAPI.

<sup>4440</sup> « Boudarel, voici vos victimes », *Paris-Match*, 4 avril 1991, p. 72-77, cité in K. Edwards, *Le Mal Jaune, op. cit.*, p. 42.

<sup>4441</sup> E. Bergot, « L'affaire du camp n° 113... », *op. cit.*

D'emblée, l'analogie entre les camps de prisonniers de la RDV et le système concentrationnaire nazi est ainsi clairement établie. Le « démasquage » de Georges Boudarel semble à même de porter un procès pour l'histoire sur le modèle notamment des procès Barbie et Touvier, les témoignages d'anciens prisonniers fournissant l'acte d'accusation de cette *criminalité contre l'humanité de gauche*. Les journaux marqués à droite – *Le Figaro* – et à l'extrême droite – *Minute-La France, National-Hebdo, Présent* –, notamment, mobilisent en effet fréquemment la parole d'anciens prisonniers<sup>4442</sup> comme témoignages-preuves des crimes de Georges Boudarel, de la RDV, et plus largement de « la cruauté, [de] l'inhumanité des camps communistes »<sup>4443</sup>, fréquemment qualifiés de « camps de la mort »<sup>4444</sup>. Ainsi l'ancien sergent du 3<sup>e</sup> bataillon Thaï, Charles Borla, prisonnier de novembre 1952 à janvier 1954 aux camps 114 et 113 – par ailleurs membre du Front national et abonné à *National Hebdo* – déclare-t-il au printemps 1991 à *National Hebdo*, qui l'interroge sur les activités de Georges Boudarel au camp 113, que celui-ci était chargé « de nous modeler l'esprit » (cours politiques, manifestes, séances de critique et d'autocritique) et que la forte mortalité, au camp, « le laissait insensible. Quand il voyait un cadavre, il détournait la tête. Il avait aussi un grand pouvoir : celui de donner les listes de libérés. En quelque sorte, il était le maître de la vie et de la mort, et il valait mieux ne pas lui déplaire. »<sup>4445</sup> Quelque mois après, le 1<sup>er</sup> octobre 1991, *Le Quotidien de Paris* ira même jusqu'à titrer : « Boudarel – Barbie : même combat »...

De l'autre côté, dès le 18 mars 1991, *L'Humanité* répond en renvoyant les acteurs de l'affaire à « L'Indochine de grand-papa »<sup>4446</sup> ...<sup>4447</sup> Les vieilles luttes sont ainsi ravivées : s'ils n'affichent guère de soutien manifeste à Georges Boudarel (exception faite de *Politis* et *Libération*), les journaux classés à gauche ou au centre – *Le Monde, L'Humanité,*

---

<sup>4442</sup> Voir par exemple Arnaud Folch, « Gaston Klein : "Boudarel nous a tués à petit feu" » et « Wladyslaw Sobanski : "Comment j'ai failli mourir" », *Minute-La France*, 27 mars-2 avril 1991, p. 14-16 ; 13 mars-19 avril 1991, p. 6 ; voir aussi « Camp 113 – le témoignage d'un rescapé », *National Hebdo*, 3 avril 1991 ; « Boudarel ne connaissait pas la pitié » (entretien avec Claude Baylé), *Aspects de la France*, 25 avril 1991 ; d'après les bibliographies « Presse » de K. Edwards, *Le Mal Jaune, op. cit.*, p. 252-306 ; et « Bibliographie sur l'affaire Boudarel », [En ligne], URL : <http://archives.chez.com/bibliographie.htm>, consulté le 12/06/2016.

<sup>4443</sup> J. Cochet, « Ancien secrétaire à la Défense... », *op. cit.*

<sup>4444</sup> *Id.*

<sup>4445</sup> Jean-Pierre Angelelli, « Camp de la mort 113 : le témoignage d'un rescapé », *National Hebdo*, 28 mars-3 avril 1991. Voir aussi sa « Lettre ouverte à Monsieur Boudarel », reproduite in Y. Daoudal, *Le Dossier Boudarel, op. cit.*, p. 147-149.

<sup>4446</sup> D'après les bibliographies « Presse » de K. Edwards, *Le Mal Jaune, op. cit.*, p. 252-306 ; et « Bibliographie sur l'affaire Boudarel », [En ligne], *op. cit.*

<sup>4447</sup> Jusqu'au magazine *L'Histoire*, qui publie un « dossier de l'Affaire Boudarel » en mai 1991. Voir N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine, op. cit.*, p. 57-59.

*Libération, L'Express, Le Nouvel observateur, Politis...* –, affirment clairement leur tropisme pour la dimension anticolonialiste de son engagement auprès de la RDV<sup>4448</sup>. Au fond, comme le note Kathryn Edwards, l'« affaire Boudarel » semble ainsi davantage marquer un « *flashpoint* » qu'un réel « *turning point* »<sup>4449</sup> pour la question des anciens prisonniers de la RDV, et plus largement pour celle des mémoires de la « Guerre d'Indochine ». C'est du reste ce que conclut le journaliste Marc Charuel<sup>4450</sup> dès 1991 :

« Tandis que la gauche militante tente de détourner le débat pour refaire le procès de la guerre d'Indochine et, au passage, celui de la guerre d'Algérie, la droite se saisit de l'histoire du revenant du camp 113 pour stigmatiser "l'ignominie jamais assez dénoncée du système communiste". »<sup>4451</sup>

Les positions sont en effet sensiblement les mêmes, entre ceux qui voient la guerre comme un conflit de reconquête coloniale et ceux qui la voient comme une bataille contre le communisme : les premiers accusant les seconds de nostalgie impériale et d'occultation des crimes de l'armée française en Indochine (torture, mauvais traitement infligés aux prisonniers vietnamiens, violence intrinsèque à la situation coloniale...); les seconds accusant les premiers de fermer les yeux sur les crimes du « communisme » et sur les aspects positifs de la colonisation<sup>4452</sup>. Les seconds refusent ainsi d'entendre la défense de Georges Boudarel – lorsqu'il annonce avoir renoncé à son tropisme communiste mais n'avoir aucun regret s'agissant de son engagement anticolonialiste –, au prétexte que l'on ne saurait dissocier la dimension anticolonialiste du combat de la RDV du drapeau communiste brandi par elle pour le mener, cet étendard impliquant de fait un nouvel impérialisme plus criminel encore que celui de la France. En 1991, ce conflit de lectures, qui fait preuve d'une remarquable stabilité depuis les années 1950, éclate avec d'autant plus de force qu'il met dorénavant aux prises deux espaces de discours victorieux : un espace de discours anticolonial, victorieux depuis 1954 et plus encore depuis 1962 ; et un espace de discours anticomuniste, nouveau grand vainqueur du XX<sup>e</sup> siècle, après la chute du mur de Berlin en 1989 et l'effondrement en cours de l'URSS en 1991<sup>4453</sup>.

Plus encore, notre histoire sur le temps long permet de voir que les acteurs eux-mêmes sont

---

<sup>4448</sup> Voir K. Edwards, *Le Mal Jaune*, *op. cit.*, p. 42-45.

<sup>4449</sup> *Ibid.*, p. 35 ; voir aussi K. Edwards, « Traître au colonialisme ?... », *op. cit.*

<sup>4450</sup> Journaliste à *Valeurs actuelles*, ancien correspondant de guerre durant la guerre américaine du Vietnam, Marc Charuel a construit son enquête essentiellement sur la base des témoignages et documents remis par J.-J. Beucler, l'UDAF et l'ASAF, G. Boudarel, sur les conseils de son avocat, ayant refusé de répondre aux questions du journaliste.

<sup>4451</sup> M. Charuel, *L'affaire Boudarel*, *op. cit.*, p. 205.

<sup>4452</sup> Voir K. Edwards, *Le Mal Jaune*, *op. cit.*, p. 46-50

<sup>4453</sup> C'est l'époque où Francis Fukuyama rédige son livre choc, qui paraîtra en anglais l'année suivante et sera immédiatement traduit en français, *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme*, *op. cit.*.

pour une grande partie les mêmes depuis les années 1950, se recoupant notamment avec les réseaux « Algérie française » et « Algérie algérienne ». En témoigne notamment, en mars 1991, la pétition signée par une quarantaine d'intellectuels en faveur de Georges Boudarel, lui exprimant leur « solidarité » devant « les calomnies dont il est victime »<sup>4454</sup> :

« Le choix courageux de Georges Boudarel, son refus de la "sale guerre" [...], l'expose, quarante ans après, aux attaques de ceux pour qui les victoires de la décolonisation ont été des défaites personnelles. »<sup>4455</sup>

Parmi les intellectuels signataires : Pierre Vidal-Naquet<sup>4456</sup>, Maurice Nadeau, Jean-Luc Domenach, Laurent Schwartz, Madeleine Rebérioux, François Maspero, René Dumont..., signataires bien connus du *Manifeste des 121* sur le « droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie » du 6 septembre 1960<sup>4457</sup>. Une deuxième pétition est également signée le 11 mars de la même année par 17 universitaires spécialistes de l'Extrême-Orient, dont notamment Pierre Brocheux, Jean Chesneaux<sup>4458</sup>, Philippe Devillers, Jean-Luc Domenach, Daniel Hémerly et Jean-Louis Margolin<sup>4459</sup>, en soutien à Georges Boudarel pour sa contribution « à une meilleure connaissance du Viêt-nam, tant en France qu'à l'étranger »<sup>4460</sup> ; des chercheurs proches, pour la plupart, de la mouvance anticolonialiste de gauche dominant l'université française depuis les années 1960-1970.

Pour Jean-Jacques Beucler, il s'agit là de « l'éternel lot d'intellectuels anarchistes, aimables vautours à l'affût de toute cause pourrie pourvu qu'elle ait un relent de gauchisme [sic] »<sup>4461</sup>. En face au contraire, Beucler décrit ses troupes comme profondément désintéressées et nullement animées par quelque visée politique :

« Nous n'avons pas déclenché cette affaire dans un quelconque but machiavélique : tout simplement, le hasard m'a rappelé la présence de Boudarel et j'ai réagi pour tenir une promesse. Nous ne sommes pas animés de sournoises intentions politiques : tout simplement, sans revenir sur ses états d'âme au moment de la guerre d'Indochine, nous reprochons à Boudarel d'avoir provoqué la mort de prisonniers, notamment de compatriotes. C'est un assassin, un point c'est tout. S'il était d'extrême-

---

<sup>4454</sup> Extrait de la pétition signée par une quarantaine d'intellectuels en mars 1991, in « Pétitions pour Georges Boudarel », *Libération*, 13 mars 1991 ; pétition reproduite in M. Charuel, *L'affaire Boudarel, op. cit.*, p. 220.  
<sup>4455</sup> *Id.*

<sup>4456</sup> Pour de plus amples développements sur sa position, voir N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine, op. cit.*, p. 54-55.

<sup>4457</sup> Parmi les premiers signataires, également : Claude Liauzu, Etienne Balibar, Jean Chesneaux, Jean Dresch, Félix Guattari, Marcel-Francis Kahn, Gustave Massiah, Claude Meillassoux, Gilles Perrault, Emmanuel Terray, Robert Bonnaud, Nunes de Silva, Anne May...

<sup>4458</sup> Voir son témoignage in Jean Chesneaux, *L'engagement des intellectuels 1944-2004, Itinéraire d'un historien franc-tireur*, Toulouse, Editions Privat, 2004, p. 334 et suiv.

<sup>4459</sup> Les autres signataires sont : Viviane Alleton, Jacques Barrau, Françoise Blanchard, Georges Condominas, André-G. Haudricourt, Yves Hervouet, Philippe Langlet, Jacques Leclerc, Claudine Lombard et Alain Peyraube.

<sup>4460</sup> Pétition reproduite in M. Charuel, *L'affaire Boudarel, op. cit.*, p. 218.

<sup>4461</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 251.

droite, de droite, centriste ou socialiste, nous agirions exactement de la même façon. »<sup>4462</sup>

Dans ses mémoires, Jean-Jacques Beucler prend d'ailleurs un soin tout particulier à montrer à ses lecteurs qu'il n'est animé par aucun esprit de vengeance ; ainsi, écrit-il :

« nous étions rentrés de captivité, pleins de philosophie et de tolérance. Nous n'avions pas idée de poursuivre les quelques rares Français qui avaient trahi. La chasse aux "sorcières" ne nous tentait pas. Si Boudarel s'était laissé oublier, nous n'aurions pas cherché à le démasquer. Et même après l'incident du Sénat, si son université avait eu un geste d'apaisement et surtout si l'intéressé avait manifesté quelques remords, nous n'aurions pas insisté. »<sup>4463</sup>

La dialectique de Jean-Jacques Beucler est simple : poursuivre Georges Boudarel n'est pas un acte d'*attaque*, mais de *défense*. L'attitude de Boudarel ne leur aurait, de fait, pas laissé d'autre choix : non seulement ce dernier n'aurait guère manifesté de « remords » quant à son engagement auprès de la RDV – Beucler oublie cependant de relever que Boudarel avoue d'emblée comprendre la révolte des anciens prisonniers du camp 113 et regretter le nombre des morts au camp 113, dont il ne s'estime néanmoins pas responsable –, mais celui-ci se serait en plus targué du soutien de nombreux intellectuels :

« Ils avaient applaudi Pol Pot : ils applaudissent Boudarel. Ces maîtres-penseurs ont la prétention d'informer. Ils passent leur temps à se tromper, à reconnaître leurs torts avec retard... et à recommencer. Ils ne représentent qu'eux-mêmes : personne ne les prend plus au sérieux. "Un peu de modestie, Messieurs !" Esprits compliqués, ils éliminent les explications simples. »<sup>4464</sup>

Or c'est précisément cette complexité, concept « si bien analysé par Edgar Morin »<sup>4465</sup>, que Georges Boudarel souhaiterait faire valoir dans sa défense et dans ses mémoires<sup>4466</sup> : il « ne renonce pas à [s]es convictions, même si elles ont évolué »<sup>4467</sup> (notamment vers une dénonciation du dogmatisme communiste, tout particulièrement au Vietnam) ; il « ne renonce pas davantage à [s]es responsabilités, les [s]iennes, pas plus, pas moins »<sup>4468</sup>.

De l'autre côté, du *Figaro* à *National Hebdo*, du Cercle national des combattants, créé en 1985 par Roger Holeindre et dont l'un des principaux mots d'ordre est de « lutter contre les campagnes tendant à dénigrer l'armée française et rétablir la vérité, en particulier sur les combats d'Indochine et d'Algérie »<sup>4469</sup>, au Front national de la jeunesse, qui organisent des manifestations, taguent les murs de Paris, et organisent des « commandos de

---

<sup>4462</sup> *Id.*

<sup>4463</sup> *Ibid.*, p. 250.

<sup>4464</sup> *Ibid.*, p. 251.

<sup>4465</sup> G. Boudarel, *Autobiographie, op. cit.*, p. 426.

<sup>4466</sup> Complexité que Jean-Luc Einaudi développera plus tard dans *Viêt-Nam ! La guerre d'Indochine, op. cit.*, dont le point de départ est bien l'« affaire Boudarel ». Voir K. Edwards, *Le Mal Jaune, op. cit.*, p. 52.

<sup>4467</sup> G. Boudarel, *Autobiographie, op. cit.*, p. 426.

<sup>4468</sup> *Id.*

<sup>4469</sup> Profession de foi publiée in André Morcet, « Roger Holeindre une vie de combat », *Hommes de guerre*, n°27, p. 13 et suiv. ; cité in A. Ruscio et S. Tignères, *Diên Biên Phu, Mythes et réalités, op. cit.*, p. 334.

nettoyage » sur le campus de Jussieu<sup>4470</sup> afin d'effacer les messages de soutien à Georges Boudarel, les réseaux sont aussi très proches de ceux de l'Algérie, « française » en l'occurrence<sup>4471</sup>. Dans la presse de droite et d'extrême-droite, « les crimes commis dans [l]es camps [de la RDV] deviennent les crimes du communisme, et le procès de ces crimes fournit la scène pour un procès du système communiste au sens large »<sup>4472</sup> et, en contrepoint, pour une réévaluation positive de l'œuvre française en Indochine et dans tout l'empire colonial. Comme l'écrivait en 1987 le colonel Bernard Moinet, en effet :

« C'est maintenant qu'apparaît la vraie dimension et le vrai rôle des diverses Associations d'Anciens d'Indochine. [...] il s'agit bel et bien, aujourd'hui, d'agir à long terme et largement sur le grand public qui ignore les vérités premières et les motivations fondamentales de nos combats en Extrême-Orient.

Ce public (et j'évoque là tout spécialement les jeunes), nous en sentons l'évolution psychologique très nette depuis quelques temps.

[...] les Anciens d'Indo n'exigent rien d'autre qu'un peu de vérité, afin que leurs enfants et petits-enfants, échappant à l'influence néfaste subie au travers de la quasi-totalité des mass media et des manuels officiels d'Histoire, sachent enfin comment et pourquoi se battaient les "soldats de la boue"<sup>4473</sup>, face à Staline, à Mao Tsé Toung et à Hô Chi Minh, dans l'incompréhension quasi générale de leur propre Patrie, mais au coude à coude avec les petits hommes jaunes, nos amis et camarades aujourd'hui encore écrasés par une guerre qui n'en finit pas de mourir au Cambodge. »<sup>4474</sup>

Voilà d'ailleurs l'un des principaux objectifs assignés à l'ACUF dès les années 1950 et au Comité d'entente à partir des années 1980, collectifs précisément à la source de l'« affaire Boudarel » : se « servir » de la cause des anciens prisonniers de la RDV comme d'un vecteur conduisant à réhabiliter la « Guerre d'Indochine » et ses combattants, par l'aspect anticommuniste de leur combat et leur inscription dans la glorieuse lignée des bâtisseurs d'empire. C'est du reste ce qu'écrit Jean-Jacques Beucler, dans les années 1990, dans un article intitulé « La vérité sur l'Indochine » :

« La vérité concerne d'abord la longue époque dite coloniale. [...] Certes des maladresses, voire des erreurs ont été commises. Mais le bilan est amplement positif. La France peut et doit être fière de son œuvre en Indochine. Il serait bon qu'on le clame davantage et notamment que les manuels scolaires l'expliquent à nos enfants. [...]

La vérité, c'est enfin ces huit années de guerre, au cours desquelles le Corps Expéditionnaire dans son ensemble a fait son devoir avec le maximum d'humanité possible, en essayant de vivre toujours en harmonie avec la population. [...] nous n'étions plus là pour poursuivre une quelconque guerre coloniale. Nous agissions, au sein d'une sorte de guerre civile, pour aider une majorité nationaliste, qui voulait son Indépendance en conservant des liens privilégiés avec la France [...] contre une minorité, déterminée à imposer sa dictature par tous les moyens, dont le terrorisme, et soutenue par le communisme international.

La vérité, c'est 90 000 morts pour la France [...] La vérité, c'est aussi 26 000 décès en captivité sur

<sup>4470</sup> K. Edwards, *Le Mal Jaune*, op. cit., p. 49-50.

<sup>4471</sup> En 2000, Nicolas Séradin a relevé un rapprochement entre l'« affaire Aussaresses » et l'« affaire Boudarel », G. Boudarel prenant publiquement position pour appeler à ne pas juger Aussaresses, qui n'aurait fait qu'obéir aux ordres. N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, op. cit., p.78-82.

<sup>4472</sup> K. Edwards, *Le Mal Jaune*, op. cit., p. 49. Nous traduisons.

<sup>4473</sup> Référence à Roger Delpey, *Soldats de la boue*, Paris, André Martel, 1950 (tome 1)-1954 (tome 5).

<sup>4474</sup> Colonel Bernard Moinet, « "Anciens d'Indo" Hier soldats de la boue... », op. cit., p. 25.

36 000 prisonniers, ce qui représente un taux de mortalité supérieur à celui des camps de concentration nazis. La vérité, on doit le rappeler, c'est la conduite honteuse d'un cinquième de la France qui, ouvertement et impunément, trahissait [...] Certaines veuves et certains orphelins doivent leur drame à ces agissements impardonnables. La vérité c'est, enfin, que la dictature d'Hô Chi Minh a abouti après 40 ans à faire de la prospère Indochine un des pays les plus pauvres du monde. »<sup>4475</sup>

Aujourd'hui, poursuit Jean-Jacques Beucler peu après la chute de l'URSS et le déclenchement de l'« affaire Boudarel » :

« l'expérience nourrie par le temps permet d'exprimer quelques certitudes :

- la première est que nos camarades [...] ne sont pas morts pour rien. Ils ont donné leur vie dans la lutte menée pour le Monde Libre contre toutes les Dictatures. La Guerre d'Indochine fut une des étapes du combat qui est parvenu à la ruine du système communiste.
- la seconde certitude est qu'entre la France et l'Indochine il y a une longue histoire d'amour, tour à tour belle et terrible. [...] la reprise encourageante des relations avec le Vietnam, le Cambodge et le Laos témoigne des liens affectifs qui nous unissent. D'ailleurs, si nous y avions laissé un mauvais souvenir, les réfugiés et boat-people n'auraient pas risqué leur vie pour retrouver en France leur liberté perdue.
- la troisième certitude est que la vigilance s'impose. Nous devons empêcher les Boudarel et autres traîtres de continuer à nuire. Nous devons expliquer à ceux qui ont eu la chance de ne pas connaître la guerre, que la Paix est un bien fragile qui se mérite. Nous devons agir pour la défense de certaines valeurs qui ont pour noms : dévouement, désintéressement, discipline, courage, patriotisme. »<sup>4476</sup>

Car c'est bien, au-delà des revendications légitimes des anciens prisonniers du camp 113, dans ce contexte de triomphalisme libéral et de nostalgie coloniale qu'éclate l'« affaire Boudarel » ; elle en est même, pour partie, l'un des corollaires. Parallèlement à l'« affaire Boudarel », note en effet Pierre Brocheux, l'un des signataires de la déclaration de soutien à Georges Boudarel du 11 mars, « un nouveau mythe indochinois (entendu comme un ensemble de représentations idéalisées du passé), fusion parfaite de mémoire et d'idéologie, prenait forme à travers des livres et surtout des films, comme *L'Amant* (Jean-Jacques Annaud, adapté du roman de Marguerite Duras, 1992), *Indochine* (Régis Wargnier, 1992) et *Dien Bien Phu* (Pierre Schoendoerffer, 1992) »<sup>4477</sup>. La genèse et la réalisation de ce dernier film sont d'ailleurs très liées aux réseaux d'anciens d'Indochine<sup>4478</sup> (voir infra), s'imposant notamment comme un contrepoint testimonial et collectif à la série documentaire *V comme Vietnam* d'Henri de Turenne, diffusée à l'hiver 1984, et qui avait à l'époque suscité d'importantes polémiques dans le monde ancien-combattant<sup>4479</sup>, prélude aux mobilisations des années suivantes. Certains anciens prisonniers sont d'ailleurs très conscients de ce contexte favorable, comme Norbert Héry, qui publie son témoignage de

---

<sup>4475</sup> Jean-Jacques Beucler, « La vérité sur l'Indochine », article non daté exposé au musée militaire de Villeneuve-Loubet, visité le 10 septembre 2010.

<sup>4476</sup> *Id.*

<sup>4477</sup> P. Brocheux, « Le cas Boudarel », *op. cit.*, p. 62.

<sup>4478</sup> Voir B. Chéron, *Pierre Schoendoerffer*, *op. cit.*

<sup>4479</sup> Voir K. Edwards, *Le Mal Jaune*, *op. cit.*, p. 190-200.

captivité au camp n° 1 en 1994, pour lequel :

« Contre toute attente, ces dernières années ont permis à notre passé indochinois de resurgir sur la scène de l'information. Presque simultanément, les Français ont eu connaissance de l'intolérable affaire Boudarel, pendant que le cinéma consacrait trois films à la période indochinoise. Ce réveil de l'opinion et l'intérêt que les Français semblent désormais manifester envers une guerre, jusqu'ici reléguée aux oubliettes, m'ont décidé à apporter mon témoignage sur un point situé "en marge" des événements »<sup>4480</sup> : ses quatre années de captivité aux mains de la RDV.

Maître Varaut estime même que cette affaire est susceptible de servir « la réévaluation du corps expéditionnaire dans l'opinion publique qui découvre le rôle civilisateur de l'armée française »<sup>4481</sup>. L'« affaire Boudarel » s'insère en effet dans un mouvement beaucoup plus large de retour des mémoires coloniales, dont l'Indochine participe mais qui est plus fortement sous-tendu encore par les mémoires de l'Algérie française et de la guerre qui y mit fin, s'incarnant notamment, dans les années 1990, autour des débats sur la torture durant la guerre d'Algérie<sup>4482</sup> ou bien encore au travers des revendications de mémoriaux et stèles portées par certaines associations d'anciens-combattants et de « rapatriés » d'Algérie<sup>4483</sup>. Ces dernières, pour partie héritières des mobilisations pro-Algérie française dans les années 1960, sont désormais soutenues par une frange de plus en plus importante de la droite de gouvernement, du fait notamment de la conviction de l'existence d'un vote « pied-noir » et « harki » dans les villes du sud de la France<sup>4484</sup>, accompagnant ainsi ce que Romain Bertrand identifie comme une progressive « levée du "verrou anti-OAS" au sein des milieux gaullistes »<sup>4485</sup>, qui vient désormais disputer le terrain de la nostalgie coloniale au Front national, dont c'était l'un des principaux chevaux de bataille depuis les années 1970. Rappelons que depuis les années 1950, l'espace de discours sur les anciens prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine » s'est essentiellement déployé dans le registre de la « bataille contre le communisme », auquel il a tenté d'apporter son expertise empirique ; en retour, ce lien intrinsèque à l'anticommunisme militant d'une frange importante des anciens combattants d'Indochine, en même temps qu'il a permis à la cause des anciens prisonniers d'élargir ses relais au sein du monde militaire, *a fortiori* durant la « Guerre d'Algérie », a par là-même contribué à empêcher une percée sociale plus importante. Dans un pays qui

---

<sup>4480</sup> N. Héry, *Tù-Binh*, *op. cit.*, « Avertissement », p. 11.

<sup>4481</sup> *Le Monde*, 22 mars 1991, cité in A. Ruscio et S. Tignères, *Diên Biên Phu, Mythes et réalités*, *op. cit.*, p. 363.

<sup>4482</sup> Voir R. Branche, *La torture et l'armée*, *op. cit.*

<sup>4483</sup> Voir Raphaëlle Branche, *La Guerre d'Algérie, Une histoire apaisée ?*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Histoire en débats », 2005 ; Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli, La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, Editions La Découverte, collection Poche / Essais, 2005.

<sup>4484</sup> Voir R. Bertrand, *Mémoires d'empire*, *op. cit.*, p. 61-84.

<sup>4485</sup> *Ibid.*, p. 68.

n'a guère connu de réel gouvernement communiste, l'anticommunisme est en effet d'autant moins mobilisateur qu'il apparaît alors associé à une frange de plus en plus à droite de la population, plus encore après la fin de la guerre d'indépendance algérienne et les attentats de l'OAS<sup>4486</sup>. Dans les années 1990, avec le triomphe de l'anticommunisme et le retour des mémoires coloniales, c'est un nouvel espace qui semble s'ouvrir pour les anciens prisonniers de la RDV ; ce dont témoigne précisément l'écho politico-médiatique de l'« affaire Boudarel ». Pour Alain Ruscio et Serge Tignères, l'« affaire Boudarel », au-delà de la quête de justice des anciens prisonniers du camp 113, pourrait même être analysée à l'aune d'une « dernière contre-attaque »<sup>4487</sup> d'« une tentative de réhabilitation du Corps expéditionnaire entamée par la droite dès 1975, facilitée par la découverte de l'horreur cambodgienne en 1978-1979, appuyée sur le phénomène des boat-people médiatisé entre 1980 et 1982, soutenue par l'exemple du redressement national américain amorcé dès 1981 par Ronald Reagan, étayé par la montée nationaliste en France à partir de 1986 et les provocations politiques du Front national »<sup>4488</sup>.

De l'autre côté, l'« affaire Boudarel » éclate au moment où germent les remobilisations néo-anticolonialistes, autour de « "militants" (associatifs, antiracistes, chercheurs indépendants, etc.) appel[a]nt à un "autre regard" sur ce passé et à la reconnaissance des "crimes de la France"<sup>4489</sup>, avant que ce discours ne soit repris par des collectifs se réclamant des "descendants de colonisés", formant les bases sociales d'une confrontation des mémoires »<sup>4490</sup>. Ces mobilisations préparent en effet celles des années 2000, autour des soi-disant appels à la « repentance coloniale » ou, à l'inverse, à la réhabilitation du « rôle positif de la colonisation »<sup>4491</sup>.

À droite, dès 1991, Robert-André Vivien, Gérard Longuet, Christian Bonnet, Eric Raoult, François d'Aubert, Philippe de Villiers<sup>4492</sup>..., fustigent l'ancien instructeur politique au camp 113. Pour l'essentiel, on retrouvera les mêmes hommes impliqués dans le débat sur

---

<sup>4486</sup> Nous reprenons ici quelques éléments de raisonnement avancés par Christophe Charle à propos de l'échec de la souscription antidreyfusarde dite « Henry » (1898-1899), voir supra.

<sup>4487</sup> C'est le titre du chapitre que les auteurs consacrent à l'affaire Boudarel. A. Ruscio et S. Tignères, *Diên Biên Phu, Mythes et réalités*, op. cit., p. 358-363.

<sup>4488</sup> *Ibid.*, p. 358.

<sup>4489</sup> Le groupe de recherche ACHAC (Association pour la connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine), notamment, est fondé en 1989, travaillant sur les questions coloniale et postcoloniale essentiellement du point de vue des représentations (zoos humains, cultures coloniales et postcoloniales, idéologies politiques de la colonisation, représentations de l'immigration, « fracture coloniale »...).

<sup>4490</sup> N. Bancel et P. Blanchard, « La colonisation : du débat sur la guerre d'Algérie... », op. cit., p. 138.

<sup>4491</sup> Sur cette question, voir R. Bertrand, *Mémoires d'empire*, op. cit.

<sup>4492</sup> M. Charuel, *L'affaire Boudarel*, op. cit., p. 205-206.

la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, défendant le projet d'article 4 enjoignant les programmes scolaires à reconnaître « en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer » – article qui sera d'ailleurs salué par Charles Jeantelot, ancien du camp 113 et l'un des principaux animateurs de l'« affaire Boudarel » chez les anciens prisonniers de la RDV, dans ses mémoires<sup>4493</sup>. À ceci près qu'en 1991, à travers la personne de Georges Boudarel, c'est moins le militant anticolonialiste qui est visé que le « bourreau communiste ». Au début des années 1990, les mobilisations de l'anticommunisme triomphant préparent quoiqu'il en soit celles des années 2000 autour de la réhabilitation de la France impériale déjà en germe dès la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la criminalisation du Boudarel *communiste* permettant la disqualification du Boudarel *anticolonialiste*. Ainsi compris, la vaste entreprise testimoniale, médiatique et judiciaire menée à l'encontre de ce personnage synthèse de l'anticolonialiste-communiste qu'est Georges Boudarel permet d'affaiblir un peu plus encore les positionnements tiers-mondistes et anti-impérialistes ayant dominé l'espace intellectuel français depuis les années 1960, déjà considérablement minés, dès les années 1970, par les révélations des crimes commis au nom du communisme en URSS, en Chine ou dans les Etats décolonisés (Vietnam, Cambodge, Amérique latine...).

Au début des années 1990, l'« affaire Boudarel » va ainsi jusqu'à embarrasser le gouvernement Rocard, porté par une coalition établie au centre. Dès le 12 mars en effet, André Méric, le secrétaire d'Etat socialiste aux Anciens combattants qui avait déjà permis l'adoption du statut de 1989, déclare qu'il soutiendra les associations qui pourraient se dresser contre Georges Boudarel :

« De toute façon, cet homme a trahi, et je condamne toutes les trahisons que l'on fait aux hommes et aux femmes de mon pays », a-t-il déclaré en s'élevant contre "un homme qui traite les hommes et les femmes d'une manière aussi barbare". M. Méric a indiqué qu'il ne pouvait pas "prendre l'initiative" sans y être "autorisé par le premier ministre". »<sup>4494</sup>

Prudent, Michel Rocard se tient en retrait ; et c'est Lionel Jospin, alors ministre de l'Education nationale – le ministère de tutelle de Georges Boudarel –, qui s'exprime, en déclarant que, si le choix anticolonialiste opéré par Georges Boudarel lui paraît juste, il ne

---

<sup>4493</sup> Dans l'épilogue de ses mémoires, il conclut : « Ces lignes une fois écrites, je découvre une loi du 23 février 2005, "portant reconnaissance de la nation et contribution nationale [en italique dans le texte original] en faveur des Français rapatriés...". Voilà enfin reconnus "œuvre accomplie... souffrances... rôle positif de la présence française outre-mer... [en italique dans le texte original]". Il n'était que temps avant que la question ne se perde dans le labyrinthe de l'Europe et de la mondialisation. » Ch. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, op. cit., p. 787.

<sup>4494</sup> « Affaire Boudarel – M. Méric soutient les associations contre l'universitaire », *Le Figaro*, 13 mars 1991.

peut en aucun justifier que « cet homme devienne un kapo dans un camp où mouraient des gens de son pays. L'homme que fut M. Boudarel ne mérite pas de comité de soutien »<sup>4495</sup>, selon Lionel Jospin, qui annonce cependant qu'aucune sanction ne saurait être prise par le gouvernement contre l'universitaire<sup>4496</sup> et appelle à l'apaisement :

« Les faits, en ce qui concerne M. Boudarel, remontent à trente ans. Ils n'ont pas de rapports avec son activité universitaire et il a été amnistié. [...] Cet homme ancien n'est plus, il existe un autre Boudarel qu'il convient de laisser face à sa conscience. Les actes qu'il a commis à cette époque ne sont pas excusables à mes yeux. Mais l'interpellation est aujourd'hui suffisamment forte pour qu'on en reste là. »<sup>4497</sup>

Comment comprendre cet embarras visible du gouvernement vis-à-vis de cette affaire ? C'est la question posée au gouvernement, le 3 avril 1991, par le député UDF du Var Daniel Colin, ancien appelé en Algérie, devant un public d'anciens prisonniers venus nombreux :

« Monsieur le Premier ministre, alors que Georges Boudarel est menacé d'une inculpation judiciaire pour complicité de crimes contre l'humanité – crimes qui sont imprescriptibles – pour actes de torture et de barbarie, comment pouvez-vous supporter qu'il enseigne à l'Université ? Comment pouvez-vous l'autoriser à avoir encore quelque influence sur notre jeunesse, alors qu'il a nié dans chaque individu l'idée même d'humanité ? »<sup>4498</sup>

Michel Rocard s'étant absenté, c'est Lionel Jospin qui répond. Les révélations sur l'attitude de Georges Boudarel au camp 113 ont « provoqué un choc et la réprobation d'hommes et de femmes, dont », déclare-t-il solennellement, « je suis ! »<sup>4499</sup> Avant d'expliquer :

« Il ne s'agit pas d'anticolonialisme. Pour ma part, j'ai été anticolonialiste, et nous sommes nombreux, socialistes, communistes et gaullistes, à avoir été, à notre façon, anticolonialistes ou en tout cas favorables à la décolonisation. [...] Il s'agit d'un homme [...] qui a accepté un rôle qu'il ne devait pas accepter. Et je me suis exprimé à ce propos avec la netteté la plus grande. [...] J'ai dit que cet homme ne méritait aucun comité de soutien. »<sup>4500</sup>

Mais Lionel Jospin, salué pour sa condamnation franche des agissements de Georges Boudarel au camp 113, réitère son propos : en aucun cas, les « règles de droit de [s]on pays »<sup>4501</sup> ne lui permettent de statuer sur une éventuelle sanction, qui ne peut être votée « en première instance que par le conseil d'administration de [l']université et, en deuxième instance et en appel, par le C.N.E.S.E.R., le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. » Avant de préciser :

---

<sup>4495</sup> Lionel Jospin, lors de l'émission « Club de la presse », Europe 1, 17 mars 1991, propos repris in « Le retour aux problèmes sociaux », *L'Humanité*, 18 mars 1991.

<sup>4496</sup> « Le cas de M. Boudarel relève exclusivement de ses pairs », explique alors Lionel Jospin, « comme pour M. Notin qui a été mis en cause dans son travail », à l'Université Lyon II, pour négationnisme du judéocide. *Id.*

<sup>4497</sup> *Id.*

<sup>4498</sup> *JORF*, Assemblée nationale, 1<sup>e</sup> séance du 3 avril 1991, 4 avril 1991, p. 652.

<sup>4499</sup> *Id.*

<sup>4500</sup> *Ibid.*, p. 652-653.

<sup>4501</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont issues de *ibid.*, p. 653.

« J'ai agi, pour M. Boudarel, comme je l'ai fait pour M. Notin, professeur à l'université de Lyon, qui a défendu, il y a quelques mois et dans l'exercice de ses fonctions – et non il y a trente ans – des théories inqualifiables niant le génocide des juifs et les camps de la mort hitlériens. »

Donc, pour Lionel Jospin, le gouvernement – socialiste – ne fait en aucun cas deux poids deux mesures : les crimes et délits liés au communisme sont traités de la même manière que ceux liés au nazisme, selon « nos règles de droit et [sans] les plier ». Et malgré les protestations de Jean-Louis Debré évoquant l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, Lionel Jospin de conclure :

« Si, d'aventure, une action politique se cachait derrière cette affaire, je rappellerais quand même que l'amnistie qui a joué – et qui n'a pas été prise par nous – pour les assassins de l'O.A.S. et pour ceux qui voulaient tuer le général de Gaulle, doit également jouer pour M. Boudarel. »

Le gouvernement se tirera finalement de cet embarras par une « pirouette » : un décret plaçant d'office Georges Boudarel à la retraite à 65 ans, en décembre 1991<sup>4502</sup>. Cette mesure ne saurait cependant suffire aux accusateurs de Boudarel : à l'heure où l'URSS s'effondre et où l'on réexamine les passés coupables de la France durant la Seconde Guerre mondiale<sup>4503</sup>, c'est un « procès de Nuremberg du communisme »<sup>4504</sup> que ces réseaux vont tenter d'initier au travers de l'« affaire Boudarel », allant bien au-delà des motifs légitimes de lutte des anciens prisonniers de la RDV.

## 2.2.2 Le tournant judiciaire : un procès du collaborationnisme en Indochine ?

En 1991, le climat de judiciarisation du passé, s'agissant de la Deuxième Guerre mondiale, semble plus ou moins bien se prêter à une judiciarisation similaire de l'« affaire Boudarel » ; et ce d'autant qu'une large publicité est faite autour des procès de criminels nazis et autres collaborateurs français<sup>4505</sup> :

- le 4 juillet 1987, Klaus Barbie est reconnu coupable de crimes contre l'humanité et condamné à la réclusion à perpétuité : il s'agit du premier procès en France à invoquer le crime contre l'humanité ;

- inculpé pour crimes contre l'humanité en 1983, l'ancien secrétaire général de la

---

<sup>4502</sup> K. Edwards, *Le Mal Jaune, op. cit.*, p. 41, d'après le décret du ministre de l'Éducation nationale n° 91-1000 du 27 Novembre 1991, in Institut d'Asie Orientale, Fonds Georges Boudarel.

<sup>4503</sup> Voir Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours*, Paris, Editions du Seuil, collection Points Histoire, 1990 (1<sup>e</sup> éd. 1987).

<sup>4504</sup> K. Edwards, *Le Mal Jaune, op. cit.*, p. 35, sur la base des propos de l'avocat de leur cause, maître Varaut.

<sup>4505</sup> Voir Jean-Paul Jean et Denis Salas, *Barbie, Touvier, Papon, Des procès pour la mémoire*, Paris, Autrement, coll. « Mémoires », 2002.

préfecture de Gironde entre 1942 et 1944, Maurice Papon, ne verra quant à lui son procès s'ouvrir qu'en octobre 1997, après près de vingt ans de bataille judiciaire – il sera d'ailleurs défendu par Jean-Marc Varaut, le premier avocat des anciens prisonniers Wladyslaw Sobanski et de l'ANAPI – ;

- l'ancien chef de la Milice lyonnaise, Paul Touvier, est pour sa part arrêté en 1989 ; après un premier non-lieu en 1992, son procès pour complicité de crime contre l'humanité, en mars-avril 1994, se solde par une condamnation à la réclusion à perpétuité ;

- enfin, l'ancien secrétaire général à la police du régime de Vichy, René Bousquet, est inculpé pour crimes contre l'humanité dès 1991 ; il mourra assassiné avant la fin de l'instruction, le 8 juin 1993.

Dans les journaux, les affaires se télescopent, parfois sous l'effet d'une certaine proximité thématique, les articles sur l'« affaire Boudarel » et les procès Touvier ou Bousquet se trouvant placés côte à côte dans la rubrique judiciaire. Parfois, dans la presse de droite et d'extrême-droite notamment, l'analogie est plus explicite : « Bousquet-Boudarel même combat ? », se demande François Raoux dans *Le Quotidien de Paris* du 5 avril 1991 ; « Boudarel comme Touvier » titre pour sa part *Minute-La France* dans son édition du 6-12 mars 1991<sup>4506</sup>... En effet, écrit Pierre Brocheux :

« l'affaire Boudarel ravivait les vieilles divisions entre Français, au moment où d'autres contentieux franco-français liés à la période noire de l'occupation allemande refaisaient surface (affaires Touvier, Papon et Bousquet), au moment aussi où l'idée d'un "devoir de mémoire" commençait à se diffuser. Peu après la chute du mur de Berlin, et peu avant la dissolution de l'Union soviétique, elle témoignait aussi du déclin de l'idéal communiste. [...] Ainsi, comme dans les années 1950, l'Indochine demeurait le lieu de la confusion entre les intérêts d'une puissance coloniale et ceux du combat contre le communisme. »<sup>4507</sup>

Une confusion encore favorisée par le télescopage de l'« affaire Boudarel », dès son initiation en février-mars 1991, avec les grandes affaires françaises du négationnisme du judéocide ; un négationnisme désormais condamnable en vertu de la loi dite Gayssot du 13 juillet 1990 (loi n° 90-615) tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe :

- le 7 mars 1991, Jean-Marie Le Pen écope ainsi de 10 000 F d'amende pour le calembour « Durafour-Crématoire » ;

- le 13 mars 1991, c'est au tour de trois jeunes de Bergerac d'être condamnés à de la prison avec sursis pour apologie de crimes contre l'humanité ;

---

<sup>4506</sup> Cités in K. Edwards, *Le Mal Jaune, op. cit.*, p. 59.

<sup>4507</sup> P. Brocheux, « Le cas Boudarel », *op. cit.*, p. 62.

- le 18 mars 1991, surtout, Jean-Marie Le Pen est condamné par la cour d'appel de Versailles à 1 000 000 F d'amende pour avoir déclaré : « Je n'ai pas spécialement étudié la question [les chambres à gaz, nda], mais je crois que c'est un point de détail de l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale » ;

- le 18 avril 1991, la 17<sup>e</sup> Chambre du Tribunal condamnent Monsieur Boizeau, directeur du *Choc du mois*, et Robert Faurisson pour contestation de crimes contre l'humanité...

Dans l'espace de discours de l'« affaire Boudarel », les accusations de révisionnisme flambent dès le début de l'année 1991, à gauche<sup>4508</sup> comme à droite<sup>4509</sup>. Dans ses mémoires parues en 1991, Jean-Jacques Beucler prend ainsi un soin tout particulier à dénoncer les soutiens de Boudarel sous le jour de Le Pen ou de Faurisson de gauche : « ces champions du révisionnisme », écrit-il, « craignent un nouveau révisionnisme, honnête celui-là, qui finirait par rétablir la vérité historique. »<sup>4510</sup> Dans les journaux, à la radio, à la télévision..., le télescopage de l'« affaire Boudarel » avec ces premières condamnations pour négationnisme et les grands procès de criminels nazis et de leurs collaborateurs français contribue à développer un peu plus encore la possibilité d'une analogie entre la captivité aux mains de la RDV et la déportation dans les camps nazis, non plus seulement de déportés-résistants, mais d'extermination. Pour Pierre Brocheux, il est ainsi « significatif que les accusations de désertion et de trahison portées contre Boudarel passèrent au second plan, pour laisser la place à l'accusation de crime contre l'humanité. C'était désigner clairement le communisme comme une idéologie totalitaire. »<sup>4511</sup>

C'est sans doute d'abord, pour les anciens prisonniers du camp 113, un moyen de poursuivre en justice celui qu'ils identifient comme leur principal tortionnaire, couvert par les lois du 17 et du 18 juin 1966 portant amnistie des crimes commis durant les guerres d'Algérie et d'Indochine, que cette criminalité soit de « droite » (OAS) ou de « gauche » (Français engagés aux côtés de la RDV)<sup>4512</sup>. Pour Charles Jeantelot, en effet :

---

<sup>4508</sup> Voir notamment les pétitions de soutien à G. Boudarel, citées in M. Charuel, *L'affaire Boudarel, op. cit.*, p. 218-220.

<sup>4509</sup> En 2000, Roger Holeindre publiera même un ouvrage au titre on ne peut plus explicite : *Halte au révisionnisme! Des enfants de Goebbels et du KGB*, Paris, Editions Godefroy de Bouillon, 2000.

<sup>4510</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 251.

<sup>4511</sup> P. Brocheux, « Le cas Boudarel », *op. cit.*, p. 62.

<sup>4512</sup> Loi n° 66-396 du 17 juin 1966 portant amnistie d'infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie et loi n°66-409 du 18 juin 1966 portant amnistie, [En ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000504433> et <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000880384>, consultés le

« Les éléments constitutifs du crime contre l'humanité étaient réunis, avec des conséquences de génocide. L'auto-amnistie d'un pays en faveur de ses propres ressortissants, est, en la matière, inimaginable, insupportable. »<sup>4513</sup>

L'action judiciaire n'est d'ailleurs pas la seule action intentée contre Georges Boudarel. Au premier semestre 1991, les accusations prennent en effet, pour Boudarel, la tournure de ce qu'il identifie comme un véritable « déchaînement de haine »<sup>4514</sup> :

« Coups de téléphone injurieux et menaçants, altercations en public, appels à la violence par graffitis muraux, coups de feu tirés sur l'immeuble voisin de celui où j'habite – un quotidien parisien s'empressant de préciser mon adresse, sans doute pour éviter toute erreur ultérieure – harcèlement des médias, télévision, radio, presse écrite, livres »<sup>4515</sup>...

En témoigne Abdallah Saaf qui, en mars 1991, alors que l'« affaire Boudarel » déchaîne la presse française, reçoit un volumineux courrier de son correspondant Georges Boudarel :

« des copies d'articles de journaux ou de magazines, des textes divers, des tracts, des appels à la solidarité, suscités par l'incident au centre duquel il s'était trouvé lors d'un colloque organisé au Sénat. Georges Boudarel avait l'air de me signifier : "Vous comprenez maintenant pourquoi je gardais le silence !" Je sus par la suite, preuves à l'appui, qu'il avait reçu plusieurs lettres de menaces de mort. »<sup>4516</sup>

La première pensée des anciens prisonniers du camp 113 ne va en effet pas toujours vers l'action judiciaire. Dès la fin février, certains anciens du camp 113 se réunissent pour décider des suites de l'affaire ; Wladyslaw Sobanski, ancien du camp 113, est alors contacté :

« J'avoue être, sur le coup, dubitatif : il me semble absolument impossible qu'un homme qui a tant de sang sur les mains ait réapparu et refait sa vie en France comme si de rien était. [...] je réunis chez moi quelques amis et Jean-Jacques Beucler pour discuter de la situation. J'avoue proposer, dans un premier temps, une opération coup-de-poing :  
- Si c'est vraiment le Boudarel que j'ai connu, achetons trente litres de sang à Rungis, attrapons-le, versons-les sur lui avant de le faire traverser tout Paris. Les médias filmeront la scène : l'indignité du personnage sera connue de tous et la Justice s'en chargera !  
[...] Mais Jean-Jacques Beucler a une carrière politique à préserver :  
- Nous ne pouvons pas faire cela. Nous devons rester dans le cadre légal et faire un procès public. »  
<sup>4517</sup>

Un procès public... pour « crime contre l'humanité ». À la fin de l'hiver 1991, dans les médias, l'on passe en effet avec une vitesse saisissante du « déserteur » – ou plutôt de l'insoumis car malgré ce que l'on trouve souvent écrit à l'époque, Georges Boudarel, ne s'étant jamais présenté au service militaire, n'a jamais pu désertier – au traître, du traître au

---

28/02/2016.

<sup>4513</sup> Ch. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, op. cit., p. 553.

<sup>4514</sup> G. Boudarel, *Autobiographie*, op. cit., p. 9.

<sup>4515</sup> *Id.*

<sup>4516</sup> A. Saaf, *Histoire d'Anh Ma*, op. cit., p. 18.

<sup>4517</sup> W. Sobanski, *Camp 113*, op. cit., p. 115. Cette ébauche de plan est aussi relatée par Wladyslaw Sobanski in S. Nikel et R. Dalmar (documentaire radio de), « Boudarel devant l'Histoire : l'inventaire impossible », op. cit.

« kapo », et du « kapo » au génocidaire... ; à chaque franchissement de seuil, la violence verbale se déchaîne un peu plus encore contre l'ancien instructeur politique. Ainsi, résume Georges Boudarel :

« Le camp 113 devenait "le camp Boudarel", j'étais l'envoyé du Kominform, le commissaire politique expert en lavage de cerveau, un criminel de guerre, un monstre de l'acabit d'un Barbie. Le comble ! Ce bourreau de ses frères, ce complice des tortionnaires rouges, ce traître, "enseigne l'histoire à nos enfants" ! »<sup>4518</sup>

Quel comble en effet au moment où s'affirme avec de plus en plus de force l'idée du « devoir de mémoire », qui se structure en une nouvelle économie morale pour les jeunes générations<sup>4519</sup>... Pour Beucler, nul autre responsable en effet de l'« affaire Boudarel » que Georges Boudarel lui-même et ses « complices » universitaires. Ayant « continu[é] à éduquer des jeunes »<sup>4520</sup> à son retour d'exil et, encore, après le déclenchement de son affaire, ayant reçu le soutien de son Université et d'une frange importante de « l'intelligentsia de gauche »<sup>4521</sup>, n'ayant guère formulé de regret quant à son action au camp 113... : face à cette attitude, écrit Jean-Jacques Beucler, « nous sommes révoltés et ne pouvons pas abandonner »<sup>4522</sup>. De fait, la menace que Boudarel représenterait encore pour la jeunesse de France ne laisserait pas d'autre option aux anciens prisonniers de la RDV que celle d'agir, « par devoir à l'égard de nos morts et à l'égard de tous les hommes de notre temps et des générations à venir »<sup>4523</sup>, afin de « préserver notre pays, dans lequel existe toujours un parti communiste français, contre le retour d'aussi sanglantes persécutions qui, dans certaines régions du monde, ont tourné au génocide »<sup>4524</sup> :

« il appartient à la justice de se prononcer, puisque l'inconscience du tortionnaire, encouragé par la veulerie de ses pairs, ne nous a pas laissé d'autre choix. Nous utilisons le seul créneau juridique encore possible car imprescriptible : le "crime contre l'humanité" »<sup>4525</sup>.

N'ayant pas été interné au camp 113 mais au camp n° 1 pour officiers, Jean-Jacques Beucler ne peut porter plainte, pas plus que, collectivement, l'ANAPI<sup>4526</sup> ; il faut pour cela trouver un ancien prisonnier du camp 113... Faisant fi des conseils contraires, prescrivant si l'on en croit ses mémoires que ce soit un officier qui prenne la tête de ce combat<sup>4527</sup>, c'est

---

<sup>4518</sup> G. Boudarel, *Autobiographie*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>4519</sup> Voir S. Ledoux, *Le devoir de mémoire*, *op. cit.* ; E. Kattan, *Penser le devoir de mémoire*, *op. cit.*

<sup>4520</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 250.

<sup>4521</sup> Voir les annexes à la fin de l'ouvrage de M. Charuel, *L'affaire Boudarel*, *op. cit.*, p. 215-229.

<sup>4522</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 251.

<sup>4523</sup> W. Sobanski, *Camp 113*, *op. cit.*, p. 122.

<sup>4524</sup> *Id.*

<sup>4525</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 251.

<sup>4526</sup> Une loi votée en décembre 1991 viendra corriger la chose, trop tard pour les anciens prisonniers de la RDV.

<sup>4527</sup> Wladyslaw Sobanski, *Camp 113, Se taire est impossible*, Nantes, Editions Amalthée, 2015, p. 123.

l'adjudant Sobanski (sergent-chef à l'époque de sa captivité) qui, au nom du Comité d'entente et de sa composante ici la plus exposée, l'ANAPI (qui se porte partie civile en la personne de son président, le général Yves de Sesmaisons), porte plainte contre Georges Boudarel, le 3 avril 1991, pour « trahison, persécutions et traitements inhumains systématiques et dégradants, constitutifs de crime contre l'humanité »<sup>4528</sup>.

Dans son action, Sobanski est assisté de maître Jean-Marc Varaut. Cette connaissance de longue date d'Yves Gignac – il a défendu les putschistes de 1961 –, ancien d'Action française et militant anticommuniste, ex-animateur des comités Tixier-Vignancour et proche des cercles de la Table ronde, également ancien soutien de Valéry Giscard d'Estaing, fin connaisseur des juridictions d'exception – à commencer par le procès de Nuremberg<sup>4529</sup> – et futur avocat de Maurice Papon<sup>4530</sup>, est, on l'a vu, un soutien de la première heure pour les anciens prisonniers du camp 113. En 1991, il explique la qualification de la plainte déposée par Sobanski en ces termes :

« Les crimes de guerre et le crime de trahison commis par Boudarel sont aujourd'hui prescrits. Restent les faits qui pourraient être qualifiés de crimes contre l'humanité, par nature imprescriptibles. Il est désormais admis », avance maître Varaut – nous allons voir que l'avenir ne va pas tarder à le démentir –, « que la qualification internationale qui trouve dans le jugement de Nuremberg un précédent est dénué de toute attache spatio-temporelle. Il existe désormais un droit de Nuremberg, qui est un droit de l'avenir comme du passé. [...] Le dernier état de la question est donné par un arrêt rendu le 20 décembre 1985 par la Cour de cassation à propos de l'affaire Barbie. La Cour a jugé qu'on devait considérer comme un crime contre l'humanité tous les actes inhumains qui, au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique, non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à une communauté raciale ou religieuse, mais aussi contre les adversaires de cette politique. Cette définition me paraît correspondre parfaitement au cas de Georges Boudarel. On sait que dans les camps vietminh les rations étaient accordées aux prisonniers en fonction de l'état de leur rééducation politique. Or, c'est le commissaire politique adjoint au chef de camp qui notait les prisonniers. C'est donc de lui que dépendait leur survie. C'est lui qui était le premier agent de leur dégradation intellectuelle et physique. »<sup>4531</sup>

Wladyslaw Sobanski, lui, est un fils d'émigré polonais<sup>4532</sup> employé dès l'âge de 13 ans dans les mines du Nord de la France, et s'étant engagé dans l'armée pour fuir cette vie de misère. Envoyé en Indochine en 1951, il est fait prisonnier en novembre 1952 et interné au camp

---

<sup>4528</sup> Cour européenne des droits de l'homme, troisième section, Décision sur la recevabilité de la requête n° 56165/00 présentée par Wladyslaw Sobanski contre la France, 20 mars 2003.

<sup>4529</sup> Jean-Marc Varaut est l'auteur en 1992 de *Le procès de Nuremberg*, Paris, Editions Perrin.

<sup>4530</sup> Jean Tulard, président de l'Académie, « Nécrologie de Jean-Marc Varaut », Académie des Sciences morales et politiques, lundi 30 mai 2005, [En ligne], URL : [http://www.asmp.fr/fiches\\_academiciens/textacad/varaut/necrologie.pdf](http://www.asmp.fr/fiches_academiciens/textacad/varaut/necrologie.pdf), consulté le 26/02/2016 ; Thibaut Rouffiac, Premier Secrétaire de la Conférence, « Eloge de Jean-Marc VARAUT, Ma parole est à qui me la demande », discours de la rentrée solennelle de la Conférence du Stage 2007, 30 novembre 2007, [En ligne], URL : [http://laconference.typepad.fr/files/discours\\_thibaut\\_rouffiac\\_vf.pdf](http://laconference.typepad.fr/files/discours_thibaut_rouffiac_vf.pdf), consulté le 26/02/2016.

<sup>4531</sup> Maître Jean-Marc Varaut, 1991, cité in M. Charuel, *L'affaire Boudarel*, op. cit., p. 208-209.

<sup>4532</sup> « Mes origines polonaises m'ont sensibilisé aux méfaits du communisme », écrit Sobanski dans ses mémoires. W. Sobanski, *Camp 113*, op. cit., p. 73.

114 puis, à partir de février 1953, au camp 113, dans lequel Georges Boudarel vient tout juste d'arriver<sup>4533</sup>. Là, il avoue faire tout ce qu'il peut pour être libéré<sup>4534</sup>, se soumettant notamment aux exigences de l'éducation politique orchestrée par Georges Boudarel et le commandement du camp (critique, autocritique, émulation, déclarations et actions de soutien à la RDV<sup>4535</sup>...). Et, effectivement, il fera partie du convoi de décembre 1953 que Georges Boudarel conduira lui-même à la libération, le 3 janvier 1954. Il servira ensuite en Algérie, où son régiment sera entraîné dans la tentative de putsch de 1961. En poste à la Réunion, il affichera un soutien musclé à la campagne pour la députation de Michel Debré, en 1963, contre « un communiste, Jacques Vergès, déjà célèbre pour ses positions anticolonialistes, puis maoïstes, et pour avoir défendu des militants du FLN algérien »<sup>4536</sup>. Après un court passage au service du général Cathala, puis à Madagascar, il devient gestionnaire des restaurants du ministère des Anciens combattants et des Victimes de guerre (1965-1976) puis, rendu à la vie civile, du restaurant « Château des Îles », en bord de Marne, postes dans lesquels il raconte côtoyer les responsables des anciens combattants, de même que « les personnalités de l'Élysée et des célébrités de la télévision »<sup>4537</sup>. Désormais retraité, c'est à ce personnage, anticommuniste de la première heure et doué d'un esprit d'entreprise certain, qui se décrit lui-même comme un militaire d'opportunité et un prisonnier soumis à la propagande de ses geôliers dans l'espoir de survivre et d'être libéré, qu'incombe de porter plainte contre Georges Boudarel :

« Je suis le premier particulier, en France, à porter plainte pour crime contre l'humanité. Jusqu'à présent, seuls Klaus Barbie [...] et quelques Français qui ont servi le régime de Vichy (un gradé de la Milice, de haut fonctionnaires) ont été poursuivis pour de tels crimes dans notre pays, leurs victimes se portant parties civiles. »<sup>4538</sup>

Si pour Wladyslaw Sobanski, cette décision lui revient, à lui et à lui seul, notons que selon le général de Sesmaisons, président de l'ANAPI, c'est Eric Weinberger, lui-même membre de l'ANAPI et artisan essentiel du statut de 1989, qui aurait demandé au sergent Sobanski de porter plainte au nom de l'ANAPI<sup>4539</sup>. Pour Nicolas Séradin, qui s'est entretenu deux

---

<sup>4533</sup> Ce dernier emploiera Sobanski comme porteur d'eau et soignera son paludisme, entretenant ainsi avec lui des relations interpersonnelles. *Ibid.*, p. 65-66.

<sup>4534</sup> Voir par exemple *ibid.*, p. 78 ; 80 ; 85.

<sup>4535</sup> Il fera notamment partie de ces groupes de prisonniers chargés d'aider à l'acheminement des matériels de guerre du corps de bataille vietnamien vers le site de Diên Biên Phu. *Ibid.*, p. 85.

<sup>4536</sup> Il raconte ainsi : « Avec une équipe de gros bras, je me rends aux meetings de Vergès pour y mettre le plus de désordre possible. L'équipée se termine souvent en bataille rangée contre son service d'ordre. » *Ibid.*, p. 99.

<sup>4537</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>4538</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>4539</sup> Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 26. La chose est répétée dans les mémoires du général de Sesmaisons, *Prisons de bambous, op. cit.*, p. 176.

fois avec Wladyslaw Sobanski et a eu accès à ses archives :

« Wladislaw Sobanski souhaite apparaître comme une figure incontournable de cet événement et construit sa propre "légende". Il tente comme beaucoup de représentants associatifs de monopoliser le discours des "anciens combattants" et cherchent à présenter leurs souvenirs sous un jour plus séduisant. Cet aspect se retrouve aussi au niveau des associations d'anciens combattants d'Algérie, comme l'a montré Claire Mauss-Copeaux<sup>4540</sup> »<sup>4541</sup>.

Sobanski n'agit effectivement pas seul ; il est largement assisté par l'ANAPI, qui établit la liste des survivants du camp 113, recueille des témoignages d'anciens prisonniers du camp 113, verse au dossier diverses coupures de presse relatives à la captivité des prisonniers UF aux mains de la RDV, dont notamment l'article du colonel André Bruge paru en 1972 dans la revue *Historia* (voir supra)<sup>4542</sup>... L'ANAPI financera également toute l'action en justice entreprise par elle et Sobanski, alimentée grâce à une souscription nationale lancée par Jean-Jacques Beucler<sup>4543</sup>. Jusqu'à sa mort un an après, le colonel Weinberger sera également chargé, pour le compte de l'ANAPI, de suivre l'instruction – il sera ensuite remplacé dans cette tâche par Claude Jeantelot, également membre de l'ANAPI ainsi que du comité exécutif du Comité d'entente et de sa commission ayant en charge le suivi du dossier Boudarel – ; pour le général Yves de Sesmaisons, Weinberger représente en effet « un atout considérable du fait de sa grande intelligence, mais aussi parce qu'au cours de sa jeunesse, en Hongrie, il avait été déporté par les nazis, pour motif racial »<sup>4544</sup> :

« Sa propre grand-mère, victime de la shoah, était morte dans une chambre à gaz. Aussi, lorsqu'il évoquait les accablantes similitudes existant entre les camps nazis et ceux du Viêt-minh, il touchait un point sensible chez les défenseurs marxistes de Boudarel. Ceux-ci ne pouvaient, selon leur dialectique coutumière, l'accuser de mensonge et de révisionnisme. »<sup>4545</sup>

Les cadres de l'ANAPI et Sobanski pensent alors qu'en se fondant sur la loi du 26 décembre 1964 tendant à constater l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité (dont le caractère possiblement rétroactif a été consacré par un arrêt de la Cour de cassation en 1984), confirmée par la jurisprudence de l'arrêt Barbie de 1984 qui prévoit notamment qu'aucune règle de droit interne ne puisse soustraire une personne soupçonnée de crime contre l'humanité à une action en justice, la loi du 18 juin 1966 portant amnistie des crimes commis en lien avec l'insurrection nationale vietnamienne ne pourra entraver l'action en justice de l'ANAPI. Pour Sobanski, Boudarel doit en effet être poursuivi pour « crime

---

<sup>4540</sup> Voir Claire Mauss-Copeaux, *Appelés en Algérie, La parole confisquée*, Paris, Hachette Littératures, 1998.

<sup>4541</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, *op. cit.*, p. 67.

<sup>4542</sup> Site Internet de l'ANAPI, page « Chronologie du procès », *op. cit.*

<sup>4543</sup> Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 26-27.

<sup>4544</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>4545</sup> *Id.*

contre l'humanité » en cela qu'il « porte une responsabilité énorme dans la mort de [s]es camarades. [...] Il leur a apporté le coup de grâce en manipulant leur conscience et en leur imposant des comportements, des sentiments, des réflexes pernicieux à un moment où ils étaient affaiblis à l'extrême et, de ce fait, hautement vulnérables »<sup>4546</sup>. Autrement dit, Georges Boudarel aurait participé à une tentative orchestrée par la RDV de réduire « ses adversaires, y compris les prisonniers de guerre, par des actes inhumains tendant à l'hégémonie idéologique du marxisme léninisme, qui ont été accomplis systématiquement »<sup>4547</sup>. Il suffit alors de remplacer « marxisme léninisme » par « nazisme » et l'on obtient les fondements de l'article 6C du statut du Tribunal militaire international de Nuremberg définissant le « crime contre l'humanité ».

Pourtant, c'est bien en se fondant sur l'article 30 de la loi du 18 juin 1966 que le ministère public prend dans un premier temps des réquisitions de refus d'informer. Devant cette première décision, Wladyslaw Sobanski écrit dans ses mémoires avoir alors compris combien l'action entamée par les anciens prisonniers du camp 113 se plaçait sur un terrain politique. Ainsi, pour Sobanski, que les anciens prisonniers de la RDV l'aient voulu ou non, il convenait désormais d'assumer cette dimension politique..., et de l'exploiter à leur avantage, dans la droite ligne des objectifs assignés au Comité d'entente :

« Notre action est la poursuite logique et légitime du combat mené par l'armée de l'union Française en Indochine, au nom de la France, contre le communisme vietnamien et contre le communisme international. Oublier cet aspect ou ne pas vouloir en tenir compte serait une erreur. »<sup>4548</sup>

La guerre est donc relancée... Les anciens combattants-prisonniers reprennent un peu espoir à la fin de l'été 1991 : considérant que les actes en cause étaient constitutifs de « crimes contre l'humanité » (selon l'article 6-c du Statut du Tribunal militaire international de Nuremberg annexé à l'Accord de Londres du 8 août 1945), la juge d'instruction Alice Le Houx, dans son ordonnance du 13 septembre 1991, juge que les actes reprochés à Georges Boudarel sont imprescriptibles. L'espoir est de courte durée. Le 20 décembre 1991, la décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, saisie sur appel du ministère public, tombe ; si la bonne foi des parties civiles est reconnue, l'arrêt infirme l'ordonnance de la juge d'instruction :

« Considérant que les infractions reprochées à Boudarel, étant en liaison avec les événements consécutifs à l'insurrection vietnamienne et ayant été commises antérieurement au 1<sup>er</sup> octobre 1957, sont visées par la loi d'amnistie du 18 juin 1966 qui n'exclut aucun crime de son champ d'application ;

<sup>4546</sup> W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 83.

<sup>4547</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>4548</sup> *Ibid.*, p. 128.

Considérant, il est vrai, que les crimes contre l'humanité inclus dans le droit interne français depuis la loi du 26 décembre 1964 sont imprescriptibles par leur nature ;  
Mais considérant que la prescription et l'amnistie reposent sur des fondements différents, la première dressant un obstacle à d'éventuelles poursuites en raison du temps écoulé et la seconde procédant de l'idée d'oubli avec pour effet d'enlever après coup à un fait délictueux son caractère d'infraction ;  
Considérant, par ailleurs, que les crimes contre l'humanité étant des crimes de droit commun, commis dans certaines circonstances et pour certains motifs, mais cependant régis par les règles de procédure pénale ordinaire, il s'ensuit que bien qu'imprescriptibles, ils ne peuvent être poursuivis que dans la mesure où une loi d'amnistie n'a pas privé les infractions qu'elle vise de l'élément légal qui les rend punissables ;  
Considérant, enfin, que le principe d'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité qui constitue une dérogation exceptionnelle aux règles de procédure pénale ordinaire, doit être restrictivement interprété ; qu'il ne peut donc être valablement soutenu, en l'absence de disposition expresse sur ce point, tant en droit international qu'en droit interne, qu'un principe d'exclusion de l'amnistie des crimes contre l'humanité prendrait sa source dans la philosophie générale de l'Accord interallié de Londres du 8 août 1945 et du Statut du Tribunal militaire international ;  
Considérant en conséquence que l'amnistie doit s'appliquer également aux crimes contre l'humanité et donc aux faits susceptibles d'être reprochés à M. Boudarel sous cette qualification ; qu'il y a lieu dès lors d'infirmier l'ordonnance entreprise, l'action publique étant éteinte par l'effet de l'amnistie.  
»<sup>4549</sup>

Devant ce nouvel échec, les divisions commencent à se faire sentir, Wladyslaw Sobanski reprochant notamment au colonel Weinberger de tenir à l'écart les principaux intéressés, lui-même et le général de Sesmaisons – Sobanski se sent même ostracisé –, des péripéties de l'action judiciaire, voire même de la freiner du fait de son souci premier, partagé notamment par le colonel Bonnafous, de privilégier le combat pour l'application de la loi du 31 décembre 1989 :

« Weinberger, obsédé par la promulgation du "statut" qu'il considère être la mission première de l'ANAPI, s'inquiète : les aspects politiques de l'affaire Boudarel ne risquent-ils pas d'indisposer les hommes du pouvoir en place, de provoquer de nouvelles difficultés dans les démarches d'attribution du "statut" et, ainsi, de léser gravement les intérêts de tous les anciens prisonniers du Vietminh ? »<sup>4550</sup>

Pour son pourvoi en cassation, afin de reprendre la main sur *son* affaire et à l'insu du général de Sesmaisons<sup>4551</sup>, Sobanski choisit donc de se faire représenter par Maître Jean-Baptiste Biaggi, le célèbre maurassien, ancien soutien de l'OAS et de la campagne Tixier-Vignancourt, et proche de Jean-Marie Le Pen – M<sup>e</sup> Varaut continuant pour sa part à défendre les intérêts de l'ANAPI. Plus encore, pour renforcer et autonomiser son action, Sobanski dépose, en janvier 1992, les statuts d'une Amicale des anciens prisonniers du camp 113-Indochine (amicale muée en Association nationale des rescapés du camp 113, familles et amis, en 1994). Sous la houlette de son président-fondateur, elle a pour principal objectif d'entretenir la solidarité entre les anciens prisonniers du camp 113 ainsi que la mémoire des disparus, tout en incarnant, dans un certain rapport de rivalité avec l'ANAPI, le collectif

<sup>4549</sup> Arrêt cité in Cour européenne des droits de l'homme, troisième section, Décision sur la recevabilité de la requête n° 56165/00 présentée par Wladyslaw Sobanski contre la France, 20 mars 2003.

<sup>4550</sup> W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 129-130.

<sup>4551</sup> Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 30.

des survivants soutenant l'action judiciaire de son président.

Quelques jours après, c'est l'indignation générale : le 15 janvier 1992, Georges Boudarel dépose plainte contre X pour dénonciation calomnieuse – plainte maintenue en mai 1993 devant le juge Jean Pierre Getti<sup>4552</sup> – ; une plainte qui révolte les anciens combattants-prisonniers d'Indochine, qui s'insurgent de voir les « victimes de Boudarel » désormais assises sur le banc des accusés. Très vite en effet, Wladyslaw Sobanski est placé sous statut de témoin assisté, tandis que le général de Sesmaisons, président de l'ANAPI, est mis en examen. Ce dernier reçoit l'assistance gracieuse du contrôleur général Jacques Bonnetête, futur président de l'ANAPI et à l'époque secrétaire général du Conseil supérieur de la fonction militaire, d'un ancien officier prisonnier au camp n° 1 devenu juge d'instruction, Jean Cornuault<sup>4553</sup>, d'un des juges de la Cour de cassation – resté anonyme – et de l'ambassadeur Charles Jeantelot, ancien prisonnier du camp 113 (avant que Georges Boudarel y soit dépêché), qui prend donc la suite du colonel Weinberger à son décès au début de l'année 1992<sup>4554</sup>. Yves de Sesmaisons découvre alors « les gendarmes de garde qui [l]e traitent sans égard ni ménagement », de même que la justice qui le traite « comme un simple malfaiteur »<sup>4555</sup>...

L'esprit de révolte des anciens prisonniers de la RDV soutenant l'action engagée contre Georges Boudarel est d'autant plus vif que la chambre criminelle de la Cour de cassation, par son arrêt du 1<sup>er</sup> avril 1993, rejette le pourvoi de Sobanski et de l'ANAPI aux motifs suivants :

« (...) Les dispositions de la loi du 26 décembre 1964, et du Statut du Tribunal militaire international de Nuremberg, annexé à l'Accord de Londres du 8 août 1945, ne concernent que les faits commis pour le compte des pays européens de l'Axe [souligné par nous] ; que, par ailleurs, la Charte du Tribunal militaire international de Tokyo, qui n'a été ni ratifiée, ni publiée en France et qui n'est pas entrée dans les prévisions de la loi du 26 décembre 1964, ou de la résolution des Nations Unies du 13 février 1946, ne vise, en son article 5, que les exactions commises par les criminels de guerre japonais ou leurs complices ; qu'ainsi, les faits dénoncés par les parties civiles, postérieurs à la seconde guerre mondiale, n'étaient pas susceptibles de recevoir la qualification de crimes contre l'humanité au sens des textes précités ;

Attendu, cependant, qu'en dépit de l'erreur de droit commise, la décision attaquée n'encourt pas la censure, dès lors que la Cour de cassation est en mesure de s'assurer que les faits reprochés à Georges

---

<sup>4552</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, op. cit., p. 70.

<sup>4553</sup> Engagé à 17 ans dans les FFI, Jean Cornuault participe à la libération de Saumur et de la poche de Saint-Nazaire. Il effectue son premier séjour en Indochine en 1946, au sein des troupes parachutistes, avant que d'intégrer Saint-Cyr (promotion « Nouveau bahut ») et de rejoindre, jeune officier, le 1er BEP en juillet 1949. Capturé à That Khé, le 13 octobre 1950, il sera libéré à l'été 1954 et rejoindra le 1er REP en Algérie dès 1955. Il servira ensuite au 21e RTA et au 9e RCP, avant que d'être nommé attaché militaire-adjoint, à Moscou, en 1967. Quittant l'armée en 1970, il entame sa deuxième carrière de juge d'instruction.

<sup>4554</sup> Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 27-28.

<sup>4555</sup> *Ibid.*, p. 29.

Boudarel, quelles que soient les qualifications de droit commun qu'ils pourraient revêtir, entraient nécessairement dans le champ d'application de l'article 30 de la loi du 18 juin 1966 portant amnistie de tous les crimes commis en liaison avec les événements consécutifs à l'insurrection vietnamienne ;  
D'où il suit que l'action publique a été à bon droit déclarée éteinte »<sup>4556</sup>

Car l'« affaire Boudarel » s'inscrit également dans l'histoire du droit pénal international<sup>4557</sup>. Dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle en effet, en France et ailleurs dans le monde, les cours nationales deviennent progressivement compétentes pour juger certains crimes internationaux ; mais « dans de nombreux cas », écrit Karim Benyekhlef prenant précisément pour exemple l'« affaire Boudarel », « ces cours ont été peu disposées à l'idée de rendre des jugements en matière de crimes internationaux contre leurs propres ressortissants. »<sup>4558</sup> En la matière, condamner Georges Boudarel pour des crimes commis durant la « Guerre d'Indochine » aurait équivalu à permettre le développement d'actions similaires contre des militaires français soupçonnés de crimes de guerre en Indochine ou en Algérie ; pour Nguyễn Van Ky, ami et collègue vietnamien de Georges Boudarel, en effet :

« Si on est honnête, on se dira que faire le procès de Boudarel reviendrait à faire le procès des camps de prisonniers français du Vietminh. Dans cette perspective, la riposte risque de dévoiler un passé pas très beau à voir. [...] Côté français, comment les prisonniers vietminh étaient-ils traités par les militaires du Corps expéditionnaire ? Qui oserait nous en parler aujourd'hui ? Et si personne n'en a parlé jusqu'à présent, pourquoi ? »<sup>4559</sup>

Emmanuel Decaux rappelle d'ailleurs que la cour de cassation avait déjà formulé, dans d'autres arrêts liés notamment à la guerre d'indépendance algérienne, que la définition du « crime contre l'humanité » devait de fait exclure tous les faits liés aux conflits de décolonisation, par ailleurs couverts par les lois d'amnistie du 17 et du 18 juin 1966<sup>4560</sup>. L'« affaire Boudarel » permet de fait à la Cour de cassation, quelques mois après l'arrêt

---

<sup>4556</sup> Arrêt cité in CEDH, Décision sur la recevabilité de la requête de W. Sobanski contre la France, *op. cit.*

<sup>4557</sup> Voir notamment Pierre Truche (dir.), *Juger les crimes contre l'humanité, 20 ans après le procès Barbie*, Lyon, ENS éditions, 2009 ; Yves Beigbeder, *Judging War Crimes And Torture: French Justice and International Criminal Tribunals and Commissions (1940-2005)*, Leiden, Martinus Nijhoff Publishers, 2006, p. 73-74 ; Yann Jurovics, *Réflexions sur la spécificité du crime contre l'humanité*, Paris, LGDJ, coll. « Bibliothèque de droit international et communautaire », t. 116, 2002.

<sup>4558</sup> Karim Benyekhlef et al., *Une possible histoire de la norme, Les normativités émergentes de la mondialisation*, Montréal, Editions Thémis, 2008, p. 204-205. « Par la suite », poursuit Benyekhlef, « avec le développement du principe d'universalité de juridiction au sein des Conventions de Genève de 1949 et du Protocole I de 1967, la sphère de compétences des cours nationales en matière de crimes internationaux s'élargit considérablement : elles ont alors le droit de juger toute personne accusée de ces crimes, sans aucune considération pour le lieu du crime, la nationalité de l'accusé et la nationalité des victimes supposées. »

<sup>4559</sup> Nguyễn Van Ky, « L'affaire Boudarel : la France et les fantômes des colonies », version vietnamienne, [En ligne], URL : <http://danco.org/inédits/bouda.html>, consulté le 25/02/2016.

<sup>4560</sup> Emmanuel Decaux, « A report of the role of the French Judges in the Enforcement of International Human Rights », in Benedetto Conforti and Francesco Francioni (ed.), *Enforcing International Human Rights in Domestic Courts*, The Hague / Boston / London, Martinus Nijhoff Publishers, 1997, p. 111-134, p. 130.

Touvier du 27 novembre 1992<sup>4561</sup> qui stipule expressément que « les auteurs ou complices de crimes contre l'humanité ne sont punis que s'ils ont agi pour le compte d'un pays européen de l'Axe »<sup>4562</sup>, de restreindre plus encore la définition du « crime contre l'humanité », en limitant le champ aux seuls faits commis durant la Seconde Guerre mondiale pour le compte des pays européens de l'Axe. Pour Caroline Fournet, cela revient ainsi à faire de la charte de Nuremberg une « loi de circonstances »<sup>4563</sup> : en pratique, pour la justice française, estime en effet la juriste, « cela signifie qu'il ne pourrait pas y avoir de crimes contre l'humanité en dehors du contexte très spécifique de la Seconde Guerre mondiale »<sup>4564</sup>. Pour Wladyslaw Sobanski lui-même :

« Cette décision illustre une double lacune de notre droit : non, les crimes contre l'humanité n'ont pas été le seul fait des forces de l'Axe (l'avenir le démontrera encore) et il est intolérable que l'on puisse les amnistier. Elle équivaut à décréter que la Loi et la Justice ne s'appliquent pas de façon égale pour tous »<sup>4565</sup>.

Autrement dit un peu plus loin :

« Les crimes commis par Boudarel, en violation des principes reconnus par l'ensemble des Nations, demeurent impunis et sont relégués aux oubliettes de l'Histoire, parce qu'ils ne portent pas la marque du nazisme. »<sup>4566</sup>

L'arrêt de la Cour de cassation du 1<sup>er</sup> avril 1993, que le juriste Axel Marschik va lui-même jusqu'à qualifier de « lamentable »<sup>4567</sup>, sera cependant le dernier de ce type puisque, en 1994, une nouvelle définition élargie du « crime contre l'humanité » fait son entrée dans le nouveau Code pénal français, sans plus aucune référence au contexte spécifique de la Seconde Guerre mondiale :

« La déportation, la réduction en esclavage ou la pratique massive et systématique d'exécutions sommaires, d'enlèvements de personnes suivis de leur disparition, de la torture ou d'actes inhumains, inspirées par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux et organisées en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile sont punies de la réclusion criminelle

---

<sup>4561</sup> Pour le général de Sesmaisons, la Cour aurait attendu à dessein la délibération du procès Touvier. Voir Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 28-29 ; Y. de Sesmaisons, *Prisons de bambous, op. cit.*, p. 176-177.

<sup>4562</sup> Cour de Cassation, Chambre criminelle, 27 novembre 1992, 92-82.409, Publié au bulletin, [En ligne], URL :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000007064497&fastReqId=763309998&fastPos=1>, consulté le 24/02/2016.

<sup>4563</sup> Du titre que Caroline Fournet donne à son chapitre « 3.2. Making Nuremberg a Law of Circumstances ». Caroline Fournet, *Genocide and Crimes Against Humanity: Misconceptions and Confusion in French Law and Practice*, Oxford, Hart Publishing, collection Studies in International and Comparative Criminal Law, 2013, p. 44-47 [traduit par nos soins].

<sup>4564</sup> *Ibid.*, p. 44 [traduit par nos soins].

<sup>4565</sup> W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 132.

<sup>4566</sup> *Ibid.*, p. 135.

<sup>4567</sup> Axel Marschik, « The Politics of Prosecution: European National Approaches to War Crimes », in Mc Cormack and Simpson, *The Law of War Crimes* 65, 86, cité in C. Fournet, *Genocide and Crimes Against Humanity, op. cit.*, p. 45.

à perpétuité. »<sup>4568</sup>

Cette définition sera encore élargie six ans plus tard par la loi n° 2010-930 du 9 août 2010 portant adaptation du droit pénal à l'institution de la Cour pénale internationale<sup>4569</sup>. Mais en vertu du principe de non-rétroactivité des lois, le nouveau code ne concernera de fait que les faits réalisés durant la Seconde Guerre mondiale ou après 1994 et l'adoption du nouveau code ; la période 1945-1994 continuera, de fait, de faire l'objet d'un vide juridique, qui plus est toujours couvert par la loi d'amnistie de 1966<sup>4570</sup>. Autrement dit, si la cause des anciens prisonniers de la RDV a au bilan contribué à faire avancer le droit pénal international et sa traduction dans le droit français, la réciproque est au préalable tenue en échec dès 1993. La déception est telle que « des rumeurs circulent alors », écrit Wladyslaw Sobanski, « selon lesquelles un légionnaire aurait perçu 50 000 F d'un ancien prisonnier, sous l'égide de l'ANAPI, pour tuer Boudarel »<sup>4571</sup>.

Mais alors que le dossier semble s'éteindre du côté des recours formulés par Sobanski et l'ANAPI, la plainte de Georges Boudarel pour « dénonciation calomnieuse » fait quant à elle « l'objet d'une véritable enquête, afin de déterminer si les accusations étaient vraies ou fausses »<sup>4572</sup> ; c'est du reste ce que souligne en octobre 1993 cet article de *L'Express* :

« Appliquant une méthode éprouvée avec succès dans ses précédents dossiers (Bousquet et Touvier), le juge a confié à la section de recherche de la gendarmerie de Paris une commission rogatoire

---

<sup>4568</sup> Code pénal, article 212-1, version en vigueur du 1 mars 1994 au 11 août 2010. L'article 211-1 porte pour sa part sur la définition du génocide : « Constitue un génocide le fait, en exécution d'un plan concerté tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux, ou d'un groupe déterminé à partir de tout autre critère arbitraire, de commettre ou de faire commettre, à l'encontre de membres de ce groupe, l'un des actes suivants : - atteinte volontaire à la vie ; - atteinte grave à l'intégrité physique ou psychique ; - soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale ou partielle du groupe ; - mesures visant à entraver les naissances ; - transfert forcé d'enfants. Le génocide est puni de la réclusion criminelle à perpétuité. »

<sup>4569</sup> « Constitue également un crime contre l'humanité et est puni de la réclusion criminelle à perpétuité l'un des actes ci-après commis en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique : 1° L'atteinte volontaire à la vie ; 2° L'extermination ; 3° La réduction en esclavage ; 4° La déportation ou le transfert forcé de population ; 5° L'emprisonnement ou toute autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international ; 6° La torture ; 7° Le viol, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ; 8° La persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international ; 9° L'arrestation, la détention ou l'enlèvement de personnes, suivis de leur disparition et accompagnés du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort qui leur est réservé ou de l'endroit où elles se trouvent dans l'intention de les soustraire à la protection de la loi pendant une période prolongée ; 10° Les actes de ségrégation commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime ; 11° Les autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou psychique. »

<sup>4570</sup> C. Fournet, *Genocide and Crimes Against Humanity*, op. cit., p. 47.

<sup>4571</sup> W. Sobanski, *Camp 113*, op. cit., p. 133.

<sup>4572</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, op. cit., p. 70-71.

impressionnante. Les gendarmes doivent notamment établir la liste de tous les militaires français détenus au camp 113 et encore vivants. Enregistrer leurs témoignages. Saisir leurs dossiers de pension d'invalidité dans les archives des Anciens Combattants et leurs dossiers personnels dans les archives militaires de Pau. Entendre les historiens spécialistes de la guerre d'Indochine. Recueillir dans les archives de l'armée de terre les documents relatifs aux camps vietminh. Saisir le dossier de trahison de Georges Boudarel dans les archives de la justice militaire du Blanc (Indre)... »<sup>4573</sup>

Le juge d'instruction va alors recueillir pas moins de vingt-trois volumes d'attestations d'anciens prisonniers<sup>4574</sup>, représentant 45 témoignages<sup>4575</sup>, un travail facilité par les actions préalables de l'ANAPI, à commencer par la réalisation d'un annuaire des anciens du camp 113. Après que Georges Boudarel ait déposé sa plainte, Yves de Sesmaisons avait également écrit « au colonel commandant la Section de recherche de Paris, pour lui faire savoir qu'évidemment [s]es camarades et [lui]-même [se] mett[aient] à sa disposition pour lui fournir toutes les informations jugées nécessaires. »<sup>4576</sup> Autrement dit par Wladyslaw Sobanski, la plainte déposée par Georges Boudarel présente au bilan pour les anciens prisonniers de la RDV « un intérêt historique indéniable »<sup>4577</sup> :

« Jusqu'à présent, il nous a été dénié le droit de témoigner du fond de l'affaire, nos démarches bloquant sur la légalité de poursuivre Boudarel. Mais voilà que le juge Getti, en charge de cette nouvelle plainte, délivre une commission rogatoire à la section de recherche de Paris de la gendarmerie nationale. Son objectif est d'établir si les crimes imputés à Boudarel ont existé et, dans l'affirmative, d'apprécier leur contexte idéologique et politique afin de déterminer si l'on peut parler de crime contre l'humanité. »<sup>4578</sup>

Devant la tournure prise par les événements, Georges Boudarel se dessaisit de sa plainte le 3 octobre 1994. Pour Nicolas Séradin, il aurait en effet « sous-estimé la force du témoignage comme preuve. Georges Boudarel et ses défenseurs arguaient des incohérences dans le récit des témoins. Mais ce qui peut être une arme dans le régime médiatique », estime l'historien, « peut se retourner contre soi dans le régime judiciaire. »<sup>4579</sup> Pour Nguyễn Van Ky, le désistement de Boudarel, sur les conseils de son nouvel avocat, maître Serge Lewisch, tiendrait plus vraisemblablement au fait que sa plainte n'était pas parvenue à atteindre les véritables instigateurs, identifiés comme tels, de « son » affaire, à savoir Jean-Jacques Beucler et autres responsables du Comité d'entente des anciens d'Indochine, puisque seul le général Yves de Sesmaisons avait été mis en examen<sup>4580</sup>. Plus encore,

---

<sup>4573</sup> *L'Express*, 14 octobre 1993, cité in N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>4574</sup> CEDH, Décision sur la recevabilité de la requête de W. Sobanski contre la France, *op. cit.*

<sup>4575</sup> W. Sobanski, *Camp 113*, *op. cit.*, p. 136. Pour Sobanski, tous les témoignages concordent, exception faite de celui de Jean Robert.

<sup>4576</sup> Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>4577</sup> W. Sobanski, *Camp 113*, *op. cit.*, p. 136.

<sup>4578</sup> *Id.*

<sup>4579</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>4580</sup> Nguyễn Van Ky, « L'affaire Boudarel... », *op. cit.*

Georges Boudarel se serait également désisté de sa plainte afin « de ne pas troubler les relations bilatérales franco-vietnamiennes auxquelles il tient énormément<sup>4581</sup>. C'est la raison essentielle », pour Nguyễn Van Ky, « qui le motiva pour tourner la page de ce passé douloureux. »<sup>4582</sup>

Quoiqu'il en soit, le 12 janvier 1996, le juge d'instruction publie une ordonnance de non-lieu, en vertu de la loi d'amnistie du 18 juin 1966. Autrement dit par Charles Jeantelot :

« la production de ces témoignages et documents [ceux recueillis auprès des anciens prisonniers du camp 113 par la gendarmerie dans le cadre de l'enquête, nda] allait être déclarée [...] incompatible avec l'effet de l'amnistie. [...] Les parties étaient renvoyées, une nouvelle fois dos à dos, et les rescapés du Camp de Boudarel, rappelés à l'ordre, à la loi... du silence ! »<sup>4583</sup>

Ce n'est pas la première bataille perdue pour les anciens combattants-prisonniers d'Indochine ; et pour Sobanski, le combat continue. Le non-lieu prononcé, il contrattaque en portant à son tour plainte – l'ANAPI se constituant partie civile –, en mai 1996, contre Georges Boudarel pour dénonciation calomnieuse, ce dernier ayant déclaré « que l'autorité compétente pour statuer sur la plainte du chef de crimes contre l'humanité avait estimé que les accusations étaient infondées »<sup>4584</sup>. Là encore, le contexte paraît *a priori* favorable. Quelques mois après en effet, le 18 septembre 1996, Maurice Papon, défendu par Jean-Marc Varaut, est renvoyé devant la cour d'assises de la Gironde par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux... Des affiches fleurissent alors sur les murs de Paris, à l'effigie de Georges Boudarel, à l'initiative de l'association nationale-catholique Chrétienté-Solidarité, proche du Front national, appelant à un « Procès international des crimes contre l'humanité des régimes communistes. Les camps de l'enfer totalitaire en Indochine, le cas du camp 113 »<sup>4585</sup>...

Georges Boudarel, cité directement devant la 17<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris, s'y rend le 4 avril 1997 ; l'audience et ses enjeux sont ainsi résumés par Wladyslaw Sobanski dans ses mémoires :

Georges Boudarel « justifie le taux de mortalité monstrueux qu'a connu le camp 113 par les conditions climatiques. Le Tribunal fait alors observer que ceux qui contestent la réalité des crimes nazis utilisent le même type d'argument... Pour les rescapés de ce camp, ces courts échanges revêtent une très grande importance : pour la première fois, leurs souffrances sont évoquées publiquement, devant des juges, tandis que Boudarel est assis sur le banc des accusés. Le procès que nous réclamons n'est pas une affaire d'argent (les réparations demandées sont symboliques), il n'est pas non plus une recherche de vengeance : c'est un combat pour l'Histoire que nous avons engagée [sic]. Mais

---

<sup>4581</sup> Relations, à l'époque, en voie de normalisation, nda.

<sup>4582</sup> Nguyễn Van Ky, « L'affaire Boudarel... », *op. cit.*

<sup>4583</sup> Ch. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, *op. cit.*, p. 554.

<sup>4584</sup> CEDH, Décision sur la recevabilité de la requête de W. Sobanski contre la France, *op. cit.*

<sup>4585</sup> Cité in N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, *op. cit.*, p. 77.

pour cela, il faut que les rescapés puissent venir un à un à la barre raconter ce qu'ils ont vécu, détailler les conditions de vie qu'on leur a fait subir, évoquer ceux qui n'y ont pas survécu. »<sup>4586</sup>

Mais « une fois de plus », poursuit Sobanski, « cet espoir est déçu »<sup>4587</sup> : le 9 mai 1997, la 17<sup>e</sup> chambre rejette la plainte de Sobanski et de l'ANAPI..., toujours au regard de la loi d'amnistie du 18 juin 1966 ; une décision accueillie en ces termes par Sobanski lui-même quelques jours après, avant de se pourvoir en appel :

« Combien de fois les victimes des crimes contre l'humanité commis au camp 113 par Georges Boudarel devront-elles être enterrées pour faire taire leur voix ! Mais la vérité finira toujours par éclater ! Et les anciens combattants d'Indochine, fidèles à leur devoir de mémoire sont fermement décidés à employer leurs dernières forces pour la manifestation de cette vérité !  
[...] Rescapés de cent combats inégaux, humiliés de mille mensonges calomnieux, délaissés d'une solidarité tardive, victimes d'une désinformation dialectique persistante, nous nous adressons humblement mais non moins solennellement à ceux qui sont en charge de la Société, de sa justice, de sa culture et de son avenir, afin que le sinistre inquisiteur d'une idéologie en faillite ne puisse plus continuer à ternir l'image de notre pays, à déformer son savoir et à empoisonner sa conscience »<sup>4588</sup>.

Le 9 septembre 1998, l'appel de Sobanski est rejeté, la cour d'appel de Paris jugeant notamment :

« Il est du caractère particulier de l'amnistie d'ôter aux faits tout caractère sanctionnable si bien que le litige qui oppose les parties, et qu'elles ressentent comme moralement essentiel, ne peut retrouver, même par l'application d'une autre procédure, une dimension pénale. »<sup>4589</sup>

Qu'à cela ne tienne ! Cinq mois après la condamnation de Maurice Papon pour complicité de crimes contre l'humanité, Sobanski, sur les conseils notamment de Charles Jeantelot, se pourvoit en cassation, « fermement décidé à ne jamais renoncer. Jamais. »<sup>4590</sup> Sobanski est désormais seul devant la justice, l'ANAPI ne s'étant pas pourvue en cassation à ses côtés<sup>4591</sup>, déclenchant l'ire de nombre d'associations membres du Comité d'entente. En réaction, et pour appuyer le pourvoi en cassation de Sobanski, ce dernier, associé au premier président de l'ANAPI, Pierre Mariani, ainsi qu'à Charles Jeantelot, rédigent un « Mémoire dédié aux 26 000 morts pour la France dans les camps du Viet-Minh ou l'anti-manifeste du

---

<sup>4586</sup> W. Sobanski, *Camp 113*, *op. cit.*, p. 142-143.

<sup>4587</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>4588</sup> Archive personnelle de W. Sobanski, Réaction suite à l'irrecevabilité de la plainte déposée pour « dénonciation calomnieuse », mai 1997, citée in N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, *op. cit.*, p. 74.

<sup>4589</sup> CEDH, Décision sur la recevabilité de la requête de W. Sobanski contre la France, *op. cit.*

<sup>4590</sup> W. Sobanski, *Camp 113*, *op. cit.*, p. 143.

<sup>4591</sup> Selon l'ingénieur-général Eugène Bruneau, nouveau président de l'ANAPI (1995-2000), il s'agit là d'un problème de procédure : « un dépôt hors délais de recours en cassation par notre cabinet d'avocats ». Eugène Bruneau, « Troisième présidence : 1995-2000 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 41. Pour Sobanski, la raison serait plutôt à rechercher du côté de l'action, à l'intérieur de l'association, de membres tels que le colonel Jack Bonfils, organisateur d'un voyage au Vietnam d'une délégation de l'ANAPI en 1999 : un voyage très critiqué par de nombreux anciens combattants d'Indochine (voir infra). W. Sobanski, *Camp 113*, *op. cit.*, p. 147.

goulag indochinois »<sup>4592</sup>, sorte d'appel à la (re)mobilisation de tous les anciens combattants et prisonniers d'Indochine.

Mais cet appel ne suffit pas à enrayer les divisions, pas plus qu'il ne permet à Sobanski de gagner son pourvoi en cassation, officiellement rejeté le 7 septembre 1999 :

« Le coup est rude », écrit Sobanski dans ses mémoires. « Abandonnés naguère pendant des années sur le terrain d'un affrontement qui s'inscrivait dans les suites de la Seconde Guerre Mondiale, déconsidérés pendant trente-cinq ans comme anciens combattants d'une prétendue "sale guerre", nous nous trouvons maintenant définitivement écartés des prétoires devant lesquels nous voulions témoigner et où nous appelions celui que nous considérons comme notre tortionnaire, partageant la responsabilité d'une extermination sans précédent dans des camps de prisonniers. »<sup>4593</sup>

Ne reste plus qu'une seule possibilité pour Wladyslaw Sobanski et ses soutiens : une requête contre la France devant la Cour européenne des droits de l'homme, idée qui « fait l'objet d'un débat au sein du Comité d'Entente et de l'ANAPI avant d'être adoptée »<sup>4594</sup>. Dans ce dernier combat, Sobanski et l'ANAPI sont assistés d'un avocat spécialisé, habilité à plaider devant la Cour européenne, maître Patrick Duchassin de Fontbressin<sup>4595</sup>. Déposée le 25 février 2000, la plainte se fonde sur les griefs suivants :

« 1. Invoquant les articles 3, 6, 7 et 14 de la Convention, le requérant se plaint de ce qu'une loi d'amnistie ait pu faire obstacle à l'invocation, devant les juridictions pénales, de faits qualifiables de crimes contre l'humanité.  
2. Le requérant allègue également une violation de son droit à la libre expression de la vérité historique au regard de l'article 10 de la Convention. »<sup>4596</sup>

Après avoir étudié le mémoire remis à la Cour par les plaignants, la Cour européenne des droits de l'homme rend sa décision le 20 mars 2003 :

« 1. Le requérant se prétend victime d'une violation des articles 3, 6 § 1, 7 et 14 de la Convention [...]

La Cour relève que la procédure interne relative aux griefs du requérant a débuté par la plainte avec constitution de partie civile déposée en 1991 et s'est terminée par un arrêt de la Cour de cassation du 1er avril 1993. Ce dernier arrêt ne pouvait en aucun cas être remis en cause dans le cadre des procédures ultérieures qui portaient sur d'autres litiges, à savoir les accusations successives du chef de dénonciation calomnieuse.

Or la Cour rappelle qu'elle ne peut être saisie que dans un délai de six mois à partir de la date de la décision interne définitive. Tel n'est pas le cas en l'espèce, la requête ayant été introduite le 25 février 2000, alors que la décision interne définitive est, de l'avis de la Cour, l'arrêt rendu par la Cour de cassation le 1er avril 1993.

Il s'ensuit que ces griefs sont tardifs et doivent être rejetés en application de l'article 35 §§ 1 et 4 de la Convention.

2. Le requérant se plaint également d'une violation de l'article 10 de la Convention, aux termes duquel :

"1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la

---

<sup>4592</sup> Reproduit in *ibid.*, p. 148-153.

<sup>4593</sup> *Ibid.*, p. 153.

<sup>4594</sup> *Ibid.*, p. 153-154. Cette résolution croisée est confirmée par Ch. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, *op. cit.*, p. 558.

<sup>4595</sup> Avocat avec lequel W. Sobanski aura quelques soucis ; voir W. Sobanski, *Camp 113*, *op. cit.*, p. 158-159.

<sup>4596</sup> CEDH, Décision sur la recevabilité de la requête de W. Sobanski contre la France, *op. cit.*

liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les Etats de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.

2. L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire."

Compte tenu de l'ensemble des éléments en sa possession, et dans la mesure où elle était compétente pour connaître des allégations formulées, la Cour n'a relevé aucune apparence de violation du droit à la liberté d'expression.

Par ces motifs, la Cour, à l'unanimité,

Déclare la requête irrecevable. »<sup>4597</sup>

« Chez les survivants des camps viêts », écrit Charles Jeantelot, « cette autre infortune renforce une déception déjà plus qu'amère depuis le premier Arrêt de cassation »<sup>4598</sup>.

Quelques mois plus tard, en décembre 2003, Georges Boudarel « meurt libre, dans son lit, sans jamais avoir été condamné »<sup>4599</sup>. Mais l'« affaire Boudarel » ne s'éteint pas pour autant ; le nom de « Boudarel » est toujours brandi tel un étendard, cette fois sur le terrain législatif. Pour Wladyslaw Sobanski et l'ANAPI en effet :

« L'échec de nos procédures judiciaires vient, en effet, principalement d'une loi d'amnistie, votée en catimini et de façon partisane par des députés. [...] Un vide juridique persiste aujourd'hui dans le Code pénal français : imprescriptibles, les crimes contre l'humanité n'en demeurent pas moins amnistiables. [...]

Boudarel est mort et il ne saurait être question de remettre en cause des lois d'amnistie antérieures ni de rouvrir les débats sur une affaire qui a été définitivement jugée. Cependant, la tragédie vécue par les prisonniers du camp 113 et par d'autres victimes de l'Histoire impose de faire évoluer le droit pour protéger les générations futures contre l'amnistie de l'horreur. Aucun autre Boudarel ne doit pouvoir faire subir à nos fils, sans avoir jamais à en rendre compte, ce que nous avons subi en Indochine. »<sup>4600</sup>

Le 13 juillet 2005<sup>4601</sup>, une proposition de loi (n° 2500) est déposée par le député Lionnel Luca, au nom de Wladyslaw Sobanski et de l'ANAPI, « visant à rendre inamnistiables les crimes contre l'humanité ». Faisant très explicitement référence à l'« affaire Boudarel », dont l'anticolonialisme continue de s'effacer derrière sa militance communiste, elle est soutenue par une bonne part de la droite [voir annexe 30], au premier rang de laquelle les députés soutenant, au même moment, la promulgation du fameux article 4 de la loi du 23 février 2005 prescrivant aux programmes scolaires de reconnaître « en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer » : outre Lionnel Luca lui-même, Christian

---

<sup>4597</sup> *Id.*

<sup>4598</sup> Ch. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, *op. cit.*, p. 559.

<sup>4599</sup> W. Sobanski, *Camp 113*, *op. cit.*, p. 155.

<sup>4600</sup> *Ibid.*, p. 166-167.

<sup>4601</sup> La première proposition de loi ne date pas de 2007 comme indiqué par Nicolas Séradin (*Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, *op. cit.*, p. 83), mais de 2005.

Vanneste – à l’origine de l’article 4 et animateur bien connu du Club de l’Horloge –, Jean-Claude Guibal, Thierry Mariani, Jacques Remillier...

Ainsi, précise l’exposé des motifs, sur la base d’informations essentiellement fournies par Jean-Jacques Beucler (décédé en 1999) et Erwan Bergot (mort en 1993) sur les « camps de concentration »<sup>4602</sup> mis en place par Viêt-Minh :

« Sur [l]es 37 000 prisonniers [de la « Guerre d’Indochine », nda], 10 750 seulement ont été libérés. Parmi ces libérés, figurait Jean-Jacques Beucler (Président du Comité d’Entente des Anciens d’Indochine, ancien Ministre, ancien Officier et prisonnier du Camp N° 1 au Tonkin) qui démasqua publiquement, lors d’un colloque à la Sorbonne, le Professeur Georges Boudarel. De juin 1952 à février 1954, Georges Boudarel a en effet été commissaire politique du Viêt-minh, et c’est à ce titre qu’il fut chargé de la rééducation idéologique des militaires français prisonniers dans des camps de brousse.

Le 7 février 1953, Georges Boudarel, alors professeur d’histoire, prit en main le camp 113 situé au Nord Tonkin dans la région de Ha-Giang. Avec une cruauté perverse, il appliqua sur ses compatriotes la méthode d’avilissement par la faim, la déchéance physique, l’endoctrinement politique et la délation entre détenus. Durant l’année de son intervention au camp 113, sur 320 prisonniers français, 278 ont péri. Profitant de la loi d’amnistie de 1966, il n’eut aucun mal à obtenir le rétablissement de ses droits universitaires. »<sup>4603</sup>

Puis, après un résumé de l’affaire, de la plainte déposée par Wladyslaw Sobanski en 1991 jusqu’à l’arrêt de la Chambre de cassation du 1<sup>er</sup> avril 1993, résumé dans lequel le nom de Boudarel achève de devenir « emblématique de la captivité durant la guerre d’Indochine »<sup>4604</sup> :

« Il en résulte que ces faits ont été tenus pour amnistiés, sans que la Cour de Cassation se pose la question de savoir s’ils pouvaient, en égard à leur nature, être englobés dans une amnistie. C’est ainsi que Georges Boudarel, tortionnaire de soldats français prisonniers du Viêt-minh, a échappé aux poursuites engagées contre lui sur plainte avec constitution de partie civile de ses victimes, du chef de crimes contre l’humanité.

Il n’est pas question de rouvrir le débat auquel a donné lieu cette affaire qui a été jugée définitivement, et ce, d’autant plus que Georges Boudarel est décédé en 2003. Toutefois, pour l’avenir, il importe, par cohérence avec le principe d’imprescriptibilité posé à l’alinéa premier de l’article 213-5 du code pénal, de préciser que les crimes contre l’humanité sont inamnistiables. »<sup>4605</sup>

La proposition de loi est à nouveau déposée le 7 novembre 2007 (n° 382) [voir annexe 30] ; Wladyslaw Sobanski confie alors avoir cru aboutir le projet : « J’ai cru la bataille gagnée sous la Présidence de Nicolas Sarkozy » lorsque la proposition de loi fut enfin inscrite à l’ordre du jour des débats parlementaires. « Mais », poursuit-il, « le changement de Président, puis de majorité à l’Assemblée, a fait retomber notre projet de loi en-dessous de

---

<sup>4602</sup> Proposition de loi n° 2500 visant à rendre inamnistiables les crimes contre l’humanité, présentée par Lionel Luca et enregistrée à la Présidence de l’Assemblée nationale le 13 juillet 2005, [En ligne], URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/propositions/pion2500.pdf>, consulté le 5/03/2016.

<sup>4603</sup> *Id.*

<sup>4604</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d’Indochine, op. cit.*, p. 83.

<sup>4605</sup> Proposition de loi n° 2500 visant à rendre inamnistiables les crimes contre l’humanité, *op. cit.*

la pile. »<sup>4606</sup> Le projet est redéposé le 22 juillet 2015 (n° 3010) [voir annexe 30], dans une version revue et réactualisée ; seuls quelques anciens prisonniers de la RDV pourront voir si oui ou non il sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale avant la prochaine législature...

### **2.3 CE QUE L'« AFFAIRE BOUDAREL » FAIT A LA CAUSE DES ANCIENS PRISONNIERS DE LA RDV**

Décue sur le plan judiciaire, l'« affaire Boudarel » n'est pas sans lendemain pour la cause des anciens prisonniers de la RDV, dont elle modifie sensiblement l'espace de discours. Pour Nicolas Séradin en effet, cette affaire a « donné une puissance d'expression aux anciens prisonniers des camps viêt-minhs »<sup>4607</sup> ; elle aurait même conféré un statut d'« irréversibilité »<sup>4608</sup> à leur cause, au sens où, effectivement, aucun retour en arrière ne paraît possible pour revenir à l'état initial de la question d'avant 1991.

Comme depuis les années 1950, le principal médium de ce nouveau changement est le témoignage. C'est par le témoignage que l'affaire éclate au Sénat ; c'est par le témoignage qu'elle est reprise par différents acteurs associatifs et politiques qui importent l'affaire dans de nombreux autres espaces de discours ; c'est par le témoignage qu'elle est développée dans les journaux, à la radio et la télévision. Comme le 21 mars 1991, lorsque Patrick Poivre d'Arvor réunit sur le plateau de son émission *Droit de savoir* Jean-Jacques Beucler et Wladyslaw Sobanski d'un côté, et de l'autre Georges Boudarel, assisté d'un autre ancien prisonnier du camp 113, Jean Robert<sup>4609</sup> : c'est par ce genre de témoignages, et la nouvelle prédisposition des médias à faire écho aux « traumatismes historiques »<sup>4610</sup> suite aux reconfigurations opérées notamment par la réémergence des mémoires du judéocide, que le traumatisme devient *un* discours de vérité – parmi d'autres, mais de plus en plus dominant – dans l'espace de discours des anciens prisonniers de la RDV. C'est du reste ce

---

<sup>4606</sup> W. Sobanski, *Camp 113*, *op. cit.*, p. 167

<sup>4607</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, *op. cit.*, p. 76.

<sup>4608</sup> *Id.*

<sup>4609</sup> Jean Robert occupa de fait une position d'adjoint de l'instructeur politique Georges Boudarel au camp 113, ce qui lui vaudra d'être qualifié par Wladyslaw Sobanski de « kapo ». W. Sobanski, *Camp 113*, *op. cit.*, p. 118.

<sup>4610</sup> Cl. Andrieu, « Le traitement des traumatismes historiques dans la France d'après 1945 », *op. cit.*

que déclare Wladyslaw Sobanski à Patrick Poivre d'Arvor :

« J'irai jusqu'au bout. Je ne cherche rien, si ce n'est qu'on nous donne une justice valable, parce que c'était ignoble. Du sang, Boudarel, il en a partout, je vois rouge. J'ai vécu trente-sept ans de cauchemars ! Et je ne suis pas le seul. Nous sommes constamment sous les ordres des médecins, constamment suivis car nous ne pouvons plus vivre, nous avons dans la tête Boudarel qui nous a tués, qui a joué avec nous, qui a violé nos consciences. Et aujourd'hui, il éduque nos enfants. Pour faire d'autres Boudarel ? Non ! »<sup>4611</sup>

L'échange continue ainsi, dans cette sorte de tribunal médiatique, entre le « procureur »<sup>4612</sup> Jean-Jacques Beucler, la victime citée à comparaître – Wladyslaw Sobanski –, l'accusé qui se défend comme il peut – Georges Boudarel reconnaissant les épouvantables conditions d'internement qu'ont dû subir les prisonniers du camp 113 et déclarant avoir fait alors tout ce qu'il a pu pour les faire libérer au plus vite –, le témoin de la défense – Jean Robert, disqualifié par l'accusation sous les traits du complice –, et le juge-arbitre Patrick Poivre d'Arvor, mettant tout particulièrement en valeur « le traumatisme de JJ Beucler et de M. Sobanski »<sup>4613</sup>.

Entendus à la radio, vus à la télévision, lus dans les journaux, les témoins des camps de la RDV sont partout, investissant tous les médias ; mieux encore, ce sont ces derniers qui viennent (enfin) les chercher. Leur parole paraît désormais entendue..., du moins celle servant les accusations portées contre Georges Boudarel pour « crime contre l'humanité » ; ce faisant, le précipité mémoriel dont nous avons tracé les grandes étapes de la sédimentation dans les chapitres précédents, semble achever sa phase de réduction en une mémoire essentiellement traumatico-victimaire, éludant les lectures différentes de l'expérience – sans pour autant que cette lecture, nous allons le voir, ne fasse consensus au sein des milieux d'anciens prisonniers.

### **2.3.1 Témoigner durant l'« affaire Boudarel » : une lecture politique peu renouvelée**

Illustrant cette réduction, et cette utilisation du témoignage comme acte d'accusation, deux mémoires de captivité sont publiés en 1991, dans le cadre de l'« affaire Boudarel », par

---

<sup>4611</sup> W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 118.

<sup>4612</sup> C'est ainsi que G. Boudarel le qualifie dans ces mémoires : « Beucler, procureur d'une nouvelle Inquisition, et les associations d'anciens combattants ont trouvé enfin un bouc émissaire à je ne sais quelles frustrations, peut-être dues à l'ingratitude d'un pays qui les a sacrifiés. » G. Boudarel, *Autobiographie, op. cit.*, p. 10.

<sup>4613</sup> Patrick Poivre d'Arvor, cité in W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 121. Ces mots sont tirés d'une question adressée par le journaliste à Georges Boudarel : « Quand vous écoutez le traumatisme de JJ Beucler et de M. Sobanski, est-ce que vous vous dites que c'était une horreur, un péché de jeunesse et que vous regrettez ? »

deux anciens du camp 113 :

- Claude Baylé<sup>4614</sup> (préface de Jean-Jacques Beucler), *Prisonnier au camp 113, Le camp de Boudarel*, Paris, Editions Perrin<sup>4615</sup>, (mai) 1991 ;
- Thomas Capitaine<sup>4616</sup> (préface de Jean-Jacques Beucler), *Captifs du Viet-Minh, Les victimes de Boudarel parlent...*, Paris, Union Nationale Inter-Universitaire (UNI)-Centre d'études et de diffusion (CED)<sup>4617</sup>, (novembre) 1991.

S'inscrivant à la suite du virage opéré à partir des années 1970-1980, tous deux sont le fait de non-officiers, en l'occurrence deux sous-officiers – le premier est à l'époque sergent, le deuxième adjudant – internés au camp 113 ; tous deux déploient également leur discours dans un registre touchant moins à l'héroïque qu'au tragique, l'ouvrage de Claude Baylé allant beaucoup plus loin sur ce point que celui de Thomas Capitaine. Tous deux auraient été rédigés au début des années 1970<sup>4618</sup>, alors que leurs auteurs venaient de quitter l'armée – des extraits du témoignage de Thomas Capitaine ont d'ailleurs déjà été publiés dans le *Livre blanc* de 1987<sup>4619</sup> (voir supra). Comme le précise l'avertissement de l'éditeur des mémoires de Claude Baylé, il s'agit donc « d'un témoignage établi de mémoire plus de quinze ans après les faits, auxquels le hasard d'une actualité récente confère une portée particulière »<sup>4620</sup>. Cette « actualité récente », Jean-Jacques Beucler se charge de l'introduire dans deux préfaces, autocélebrant par là-même son action durant l'année écoulée et formulant un acte d'accusation clair et sans appel envers Georges Boudarel, les deux témoignages étant censés apporter les preuves nécessaires à son réquisitoire :

« J'ai le triste privilège d'avoir lancé l'affaire Boudarel, qui a révélé, et les horreurs du camp 113, et la trahison d'un Français :

---

<sup>4614</sup> Né à Périgueux en 1930, Claude Baylé s'engage en 1948. Sergent au troisième bataillon du 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs marocains, il est fait prisonnier le 20 novembre 1952 ; il sera libéré fin 1953. « Avertissement de l'éditeur », in Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113, op. cit.*, p. 7.

<sup>4615</sup> Maison d'édition dont nous avons déjà relevé la proximité avec les milieux d'anciens d'Indochine et d'Algérie.

<sup>4616</sup> Adjudant au 1<sup>er</sup> bataillon Thaï, Thomas Capitaine est fait prisonnier le 18 octobre 1952 ; il sera libéré le 2 septembre 1954. Son ouvrage est aujourd'hui disponible en ligne, URL : <http://archives.chez.com/captif.htm>, consulté le 14/03/2016.

<sup>4617</sup> Il s'agit de la maison d'édition fondée par le syndicat universitaire UNI, mouvement anticommuniste et proche de la droite gaulliste fondé en 1969 en réaction au mouvement de mai 1968.

<sup>4618</sup> Le récit de Thomas Capitaine aurait été achevé en février 1973. Th. Capitaine, *Captifs du Viet-Minh, op. cit.*, p. 1. Quant à celui de Claude Baylé, il aurait été rédigé, dans une version sensiblement plus longue incluant la période de captivité de l'auteur antérieure à son arrivée au camp 113, en 1971. « Avertissement de l'éditeur », in Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113, op. cit.*, p. 7. Le récit de Claude Baylé sur ses mois de captivité précédant son passage au camp 113, durant lesquels il est employé à réparer les routes bombardées par l'aviation française, sera publié en 1999 (Cl. Jean Baylé, *Cinq mois captifs au sein de la force opérationnelle Vietminh, op. cit.*).

<sup>4619</sup> T. Aparicio (dir.), *Livre blanc, op. cit.*.

<sup>4620</sup> « Avertissement de l'éditeur », in Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113, op. cit.*, p. 8.

- Le camp 113, c'est un "mouroir" [...]. L'un des rares rescapés, Claude Baylé, sergent à l'époque, raconte le calvaire physique et moral qu'il a subi : la faim, la maladie, les brimades... et la "rééducation politique".
- Le traître, c'est un Français, qui a abandonné son poste de professeur à Saigon pour rejoindre l'ennemi, lui proposer ses services et sévir comme "commissaire politique adjoint". »<sup>4621</sup>

L'acte d'accusation est plus clairement formulé encore dans la préface qu'il donne au témoignage de Thomas Capitaine :

- « Thomas Capitaine relate ses deux années de captivité. [...] Il explique comment BOUDAREL [en lettres capitales dans le texte] provoquait la mort "sans toucher" :
- en abreuvant de cours de "rééducation politique" des hommes blessés, malades, éreintés, affamés ;
  - en obligeant les moribonds à se lever pour assister à ces séances, qui contribuaient à les achever ;
  - en exploitant la pratique de la "critique et de l'auto-critique" pour créer un détestable climat de méfiance, de discorde et de délation ;
  - en remettant au Vietminh des médicaments parachutés par la Croix Rouge Française et en les refusant aux malades abandonnés sans soins ;
  - en réservant aux évadés repris un sort qui menait à une fin quasi-certaine ;
  - en établissant lui-même la liste des "libérables", c'est-à-dire en s'attribuant le droit de vie et de mort ;
  - en poussant la cruauté jusqu'à renvoyer au camp des prisonniers déjà sur le chemin de la libération : certains en mourront de désespoir ;
  - en détenant un record de mortalité, avec 1 à 8 décès par jour sur un effectif d'environ 300 "pensionnaires" renouvelables. »<sup>4622</sup>

L'on trouve en outre trace d'un semblable acte d'accusation dans un troisième témoignage : les mémoires de Jean-Jacques Beucler, publiés en octobre de la même année<sup>4623</sup>. Sorte de testament politique, l'ouvrage se termine en effet par un chapitre entier consacré à l'« affaire Boudarel »<sup>4624</sup>, précédé par un autre chapitre s'apparentant au genre du manifeste<sup>4625</sup> ; un « manifeste » dont le propos apparaît précisément inversé par rapport à ceux qu'il a eu en charge de rédiger au camp n° 1. L'ancien ministre y entend en effet « démonter le lavage de cerveau, puis [...] démontrer qu'il sévit, sous une forme encore plus sournoise, dans la France socialiste »<sup>4626</sup>. Car tout comme en 1977, à l'occasion de la parution de son *Quatre années chez les Viets*, ou tout comme au début des années 1950 au camp n° 1, le témoignage demeure pour Jean-Jacques Beucler une arme de combat.

Comme ses prédécesseurs théoriciens-et-praticiens de l'« action psychologique » en Indochine puis en Algérie, il commence par modéliser la méthode par lui subie en Indochine et présentée comme œuvrant désormais dans la France mitterrandienne, « pour

<sup>4621</sup> Jean-Jacques Beucler, « Préface », in *ibid.*, p. 9.

<sup>4622</sup> Jean-Jacques Beucler (présenté comme « Ancien Ministre, Ancien prisonnier du Vietminh de 1950 à 1954 »), « Préface », in Th. Capitaine, *Captifs du Viet-Minh, op. cit.*, p. 3.

<sup>4623</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 252-253.

<sup>4624</sup> J.-J. Beucler, « L'Affaire Boudarel », in *ibid.*, p. 247-253.

<sup>4625</sup> J.-J. Beucler, « Le lavage de cerveau, son mécanisme, son actualité », in *ibid.*, p. 227-245.

<sup>4626</sup> *Ibid.*, p. 228.

laver les cerveaux »<sup>4627</sup>. La méthode est décrite comme extrêmement efficace. Le régime commence d'abord par détruire les « valeurs traditionnelles »<sup>4628</sup> : « les coutumes », « la famille », « l'école », « la religion », « l'armée », « les anciens combattants », « l'autorité sous toutes ses formes », « la classe politique », « la réussite, le succès »<sup>4629</sup>... Tout y passe, de la mode « jeans-baskets »<sup>4630</sup> à la « journée de la musique de M. Jack Lang »<sup>4631</sup>, en passant par les « prêtres-ouvriers »<sup>4632</sup>, le dessinateur Siné, décrit comme un violent pourfendeur des anciens combattants<sup>4633</sup>, « les manœuvres hostiles des médias »<sup>4634</sup> pour décrédibiliser la classe politique, « le culte de la médiocrité »<sup>4635</sup>, et évidemment – « affaire Boudarel » oblige – l'Education nationale comme « machine à fabriquer de la gauche »<sup>4636</sup> : tous ces éléments sont décrits comme autant de pièces d'une gigantesque arme de manipulation des masses<sup>4637</sup>.

Le complot est partout, Beucler dénonçant l'emprunt par les socialistes des « mécanismes de la démocratie afin de les retourner contre elle »<sup>4638</sup> ; Beucler dénonçant également leur glorification du « camp des justes, des pauvres, des exploités », leur soi-disant « monopole du cœur », et plus largement leur capacité à employer la « sensiblerie » et « l'émotion » contre « la raison »<sup>4639</sup>. Et de cibler également l'arsenal offensif du « socialo-communisme » français : « la géniale invention de l'expression "anticommunisme primaire" [qui] a longtemps empêché toute critique du régime soviétique », la diabolisation des mots « capitalisme, impérialisme, colonialisme », le fait que le mot « patron » devienne une « injure »...<sup>4640</sup> Traumatisé par son expérience de captivité, Jean-Jacques Beucler l'a sans doute été, tant le contexte politique français par lui vécu depuis 1981 semble répéter les discours et autres manœuvres par lui subies en RDV.

---

<sup>4627</sup> *Id.*

<sup>4628</sup> Objet d'un premier sous-chapitre ordonnant sa modélisation du « lavage de cerveau » socialiste, *ibid.*, p. 228-231.

<sup>4629</sup> *Id.*

<sup>4630</sup> *Ibid.*, p. 228.

<sup>4631</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>4632</sup> *Id.*

<sup>4633</sup> *Ibid.*, p. 230.

<sup>4634</sup> *Ibid.*, p. 231.

<sup>4635</sup> *Id.*

<sup>4636</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>4637</sup> Ce chapitre est d'ailleurs très inspiré de *La Grande Manip* de François de Closets (Paris, Le Seuil, 1990), ouvrage auquel il est directement fait référence, à deux reprises. *Ibid.*, p. 231 ; 242.

<sup>4638</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont tirées de *ibid.*, p. 231.

<sup>4639</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont tirées de *ibid.*, p. 232.

<sup>4640</sup> Tout cela est détaillé dans le deuxième sous-chapitre ordonnant sa modélisation du « lavage de cerveau » socialiste (« utiliser les armes de l'adversaire »), *ibid.*, p. 231-233.

Et puis c'est « l'amalgame », décrit comme le « troisième "truc" » ordonnant la méthode socialiste de « lavage de cerveau »<sup>4641</sup> : « quand on reprochait le "goulag" », écrit-il, « les communistes parlaient du traitement des Noirs aux Etats-Unis » ; « à l'horreur du Cambodge, ils opposaient les prisons du Chili »...<sup>4642</sup>. Précédant l'art de « l'information-ommission »<sup>4643</sup>, l'avant-dernière arme décrite est incarnée dans un mot : « la généralisation »<sup>4644</sup>. Dans quelques paragraphes tout particulièrement empreints d'une mémoire indochino-algérienne particulièrement à vif, Beucler dénonce tour à tour « l'art de faire du faux avec du vrai »<sup>4645</sup> d'Henri de Turenne avec sa série *Vietnam*, conseillé par « un certain Wilfried Burchett, communiste australien déchu de sa nationalité pour avoir, à la solde des Viets, procédé à de durs interrogatoires sur ses compatriotes pendant la guerre du Vietnam »<sup>4646</sup> ; les « attaques en règle contre l'armée française en Algérie [... accusée] d'avoir pratiqué couramment la torture », oubliant que « la guerre n'est jamais belle » et que « les fellaghas n'étaient pas des tendres » :

« Mais, dans ce domaine, nous étions des petits garçons face à nos adversaires. Dans leur immense majorité, les militaires français ont l'habitude de respecter une déontologie de la guerre. Vouloir généraliser l'exception est un aspect du lavage de cerveau. Si nous ne réagissons pas, nous retrouverons Massu, Bigeard et autres valeureux serviteurs de la France au banc des criminels de guerre. »

L'argument est déjà connu ; il fera à nouveau les belles heures du débat public dans les années 2000. Et d'évoquer pour finir le Front national, « dédiable » dans un style évoquant, là encore avec quelques années d'avance, celui du candidat à la présidentielle Nicolas Sarkozy en 2007 :

« Osons aborder un sujet délicat : *le Front national*. Pour lever toute ambiguïté, je tiens à préciser que je ne vote pas pour ce parti. Les outrances de certains de ses leaders et les excès de certains de ses adhérents me rebutent. Toutefois le procès global qui est intenté, sans distinction, à tous les membres du mouvement me semble humainement injuste et politiquement stupide. Pour un faible pourcentage de durs, de "gros bras", de racistes, est-il normal de vouer aux gémonies et de jeter aux orties une masse d'électeurs sincères, estimables, patriotes ? Son expansion a été amplement favorisée par la gauche, qui cherchait habilement à diviser la droite. »<sup>4647</sup>

---

<sup>4641</sup> *Ibid.*, p. 233-234

<sup>4642</sup> *Id.* Sont aussi dénoncés les almagames « Nucci-Pasqua » ou « Jacques Médecin ».

<sup>4643</sup> *Ibid.*, p. 236-237.

<sup>4644</sup> Objet d'un quatrième sous-chapitre ordonnant sa modélisation du « lavage de cerveau » socialiste, *ibid.*, p. 234-236.

<sup>4645</sup> *Ibid.*, p. 234.

<sup>4646</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont tirées de *ibid.*, p. 235.

<sup>4647</sup> *Ibid.*, p. 236.

C'est là du reste la position du « club de l'Horloge »<sup>4648</sup>, club national-libéral pour lequel Jean-Jacques Beucler a quelques sympathies<sup>4649</sup>. Son testament politique reprend d'ailleurs bien des points des discours avancés par les mouvements néo-droitiers et néo-libéraux, tous deux puisant pour partie aux mêmes sources, à celle qui, d'abord, de François Furet (compagnon de route d'Edgar Faure, mentor politique de Jean-Jacques Beucler) à Dominique Venner (dont l'un des principaux inspirateurs est Ernst Nolte<sup>4650</sup>), voient dans la construction d'une Europe occidentale, après-guerre, la grande réponse à la « guerre civile européenne » ouverte par la révolution bolchevique de 1917.

Au final, pour Jean-Jacques Beucler, ces cinq « trucs » de la méthode socialiste de « lavage de cerveau » aboutissent :

- « dans un premier temps, au **doute** [en gras dans le texte] : on a mauvaise conscience, on est sujet à des états d'âme ;
  - dans un deuxième temps, au **nihilisme** [en gras dans le texte] : on ne croit plus en rien ;
  - dans un troisième temps, à la **culpabilisation** [en gras dans le texte] : on pense que l'adversaire a raison ;
  - dans un dernier temps, à la **participation** [en gras dans le texte].
- [...] La bataille est gagnée, sans combat apparent. »<sup>4651</sup>

C'est là la menace dont Jean-Jacques Beucler, prenant la suite de la réaction anti-soixante-huit dans les années 1970, cherche à prévenir la France ; une France vivant depuis maintenant dix ans sous une présidence socialiste. Pour Beucler en effet, si « le communisme mondial bat de l'aile »<sup>4652</sup>, « les méthodes socialistes prospèrent »<sup>4653</sup>. « Malgré l'évolution des relations internationales », poursuit-il, « il est indispensable de demeurer vigilant. [...] L'idéologie socialiste fait sa mue sous forme de social-démocratie. »<sup>4654</sup> « On ne flirte pas impunément avec les communistes » conclut-il, faisant référence au programme commun : « La contagion fait des ravages. »<sup>4655</sup> Aujourd'hui, assène-t-il encore, « le socialisme français est une dictature douce, à la fois sectaire et

---

<sup>4648</sup> Club national-libéral animé à l'époque par Henry de Lesquen (président), Yvan Blot (originaire du RPR et du GRECE, puis rejoignant le FN), Jean-Yves Le Gallou (originaire de l'UDF et du GRECE, puis FN et MNR, à qui l'on doit la « préférence nationale »), Bruno Mégret (originaire du RPR, puis FN et MNR), mais aussi Christian Vanneste, Michel Leroy...

<sup>4649</sup> Rappelons que, élu député en 1968, Jean-Jacques Beucler s'inscrit au groupe Progrès et Démocratie moderne, dont le CNIP, connu pour les positions droitrières et pro-Algérie française de son fondateur, Roger Duchet, est l'un des principaux rouages. Sur le CNIP, le CESPS, la Nouvelle droite et leurs accointances avec le FN, voir A.-M. Duranton Cabrol, *L'Europe de l'extrême droite de 1945 à nos jours*, *op. cit.*, p. 48-49.

<sup>4650</sup> G. Châton, « L'Histoire au prisme d'une mémoire politique des "droites extrêmes"... », *op. cit.*

<sup>4651</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 237.

<sup>4652</sup> Du nom du premier sous-chapitre de la deuxième section de ce chapitre, consacrée à la « situation actuelle », *ibid.*, p. 237-238.

<sup>4653</sup> Du nom du deuxième sous-chapitre de la deuxième section de ce chapitre, consacrée à la « situation actuelle », *ibid.*, p. 238-239.

<sup>4654</sup> *Ibid.*, p. 237-238.

<sup>4655</sup> *Ibid.*, p. 239.

laxiste »<sup>4656</sup> ; pour « anesthésier le pays, il utilise différents moyens »<sup>4657</sup>, dont il dresse ainsi la liste : « L'omniprésence du parti »<sup>4658</sup> ; « L'hypocrisie du Verbe »<sup>4659</sup>, le PS avançant selon lui masqué, « ne parl[ant] plus de révolution, mais de transformation sociale [...] plus de lutte des classes, mais d'un meilleur partage des revenus »<sup>4660</sup> ; « Le désamorçage des problèmes » ; « La toute-puissance de l'Etat », qui privilégie « l'égalitarisme » à la liberté d'entreprendre<sup>4661</sup> ; « La dictature des médias »<sup>4662</sup>, au premier rang desquels la radio « officielle » du pouvoir socialiste, France Inter, fonctionnant comme une « sorte de "tribunal politique" »<sup>4663</sup>...

Pour Beucler, les socialistes qui gouvernent aujourd'hui la France auraient de fait été « contaminés »<sup>4664</sup> par leur association avec les communistes ; preuves en seraient leur aveuglement sur le génocide khmer<sup>4665</sup>, l'occultation du pacte germano-soviétique<sup>4666</sup>, ou encore le procès décrit comme injuste fait à la France de Vichy, dans laquelle la plupart des Français, écrit-il, continuèrent à travailler « sans pactiser avec l'ennemi [...] les traîtres éta[a]nt par bonheur peu nombreux »<sup>4667</sup>... Mais « il y a pire » : l'« affaire Boudarel », à laquelle le dernier chapitre de l'ouvrage est entièrement consacré. Non seulement Georges Boudarel est un « ancien commissaire politique à la solde du Viêt-minh et tortionnaire de prisonniers de guerre en Indochine », écrit en effet Beucler, donc un traître et un criminel, mais il « éduque actuellement nos enfants dans une université parisienne, qui le protège... » Quelle meilleure preuve de la contagion de la subversion communiste aux étages les plus élevés de la société française, de ses élites intellectuelles à ses dirigeants politiques<sup>4668</sup> ?

---

<sup>4656</sup> C'est le titre qu'il donne à l'avant dernière section de son chapitre, *ibid.*, p. 241-243.

<sup>4657</sup> *Ibid.*, p. 241.

<sup>4658</sup> *Id.*

<sup>4659</sup> *Ibid.*, p. 242. Le PS est ainsi décrit comme « détenant tous les pouvoirs, exécutif, législatif, judiciaire. Il agit en maître à l'Education nationale et dans les médias. Il noyautte en douceur. Il développe sa force tranquille. »

<sup>4660</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont issues de *ibid.*, p. 242.

<sup>4661</sup> Comme le GRECE, Beucler dénonce « l'égalitarisme » de la gauche : « La justice sociale est fondée sur l'Egalitarisme. On fabrique l'égalité des choses, qui prime celle des chances. [...] Quand les faits contredisent la théorie, les socialistes estiment que les faits ont tort. » *Ibid.*, p. 243.

<sup>4662</sup> *Ibid.*, p. 243.

<sup>4663</sup> *Id.*

<sup>4664</sup> *Ibid.*, p. 239.

<sup>4665</sup> *Ibid.*, p. 239-240.

<sup>4666</sup> *Ibid.*, p. 241.

<sup>4667</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont tirées de *ibid.*, p. 240.

<sup>4668</sup> Ainsi, précise Beucler dans sa préface des mémoires de captivité de Claude Baylé : « au lieu de se laisser oublier, il [Georges Boudarel] instruit nos enfants et se pavane à des tribunes publiques. Et il y a pire : plutôt que de pratiquer pour son compte cette autocritique qu'il imposait à ses victimes, il proclame à la télévision [dans l'émission du *Droit de savoir* précédemment évoquée, nda] qu'il ne regrette pas son engagement et qu'il recommencerait si l'occasion s'en présentait. Apparemment, ses seuls remords sont d'ordre idéologique : le communisme l'a déçu. » J.-J. Beucler, « Préface », in Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, op.

Jean-Jacques Beucler et certains anciens du camp 113, appuyés par l'ANAPI et le Comité d'entraide, « s'acharnent à me jeter aux flammes de je ne sais quel bûcher d'exorcisme »<sup>4669</sup>, répond Georges Boudarel – qui a entamé une action pour éviter que l'ouvrage de Claude Baylé ne sorte affublé du sous-titre « Le camp de Boudarel » – dans ses mémoires publiées elles aussi en 1991 :

« Il faut anéantir le félon qui "n'a même pas manifesté de repentir !" . Ce sont les propres termes d'un juge qui a estimé normal qu'un livre paraisse avec pour titre : *Camp 113, le camp de Boudarel*<sup>4670</sup>. [...]

Et bien non ! Si j'assume la responsabilité de mon engagement d'alors, si je déplore les souffrances des combattants entraînés dans un conflit absurde et si je désapprouve aujourd'hui un socialisme dogmatique qui enserme le Vietnam dans un carcan, je me refuse à me soumettre à une telle conception de la justice et à l'aveu d'une quelconque trahison. J'aime mon pays et je proclame haut et fort que je ne l'ai pas trahi. Au contraire, je crois avoir été fidèle à l'esprit de liberté, d'égalité et de fraternité qu'il représente aux yeux du monde. »<sup>4671</sup>

En 1991, l'*Autobiographie* de Georges Boudarel sort même entourée d'une sur-couverture cartonnée sur laquelle est mentionné le titre qu'il aurait aimé donner à ses mémoires : « Traître... au colonialisme, mais... ni à la République, ni à la France ». À nouveau, le même choc de cultures politiques : des deux côtés, l'on raisonne sur des bases différentes, rendant le dialogue impossible. Pour Jean-Jacques Beucler en effet, la dernière preuve que « les socialistes français sont contaminés »<sup>4672</sup> par l'idéologie communiste est à rechercher dans la « falsification de l'histoire »<sup>4673</sup> qu'ils contribueraient à produire au sujet de l'histoire coloniale française :

« Sur le colonialisme, le mensonge atteint de sommets. Des plumes mal informées ou mal intentionnées se déchaînent pour dénaturer son action. Or malgré des erreurs, la France peut-être globalement fière de son œuvre outre-mer. Elle a beaucoup apporté aux populations. [...]

Pour s'en convaincre, il suffit de retourner dans ses anciennes colonies [...] pourquoi des Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens risqueraient-ils leur vie depuis quinze ans pour fuir le paradis communiste et nous rejoindre, s'ils n'avaient pas conservé un certain amour de la France ?

A ce propos, nous avons failli voir Paris rendre officiellement hommage à Hô Chi Minh, l'UNESCO ayant décidé de commémorer le centième anniversaire de sa naissance. Il est heureux que les associations d'anciens d'Indochine aient énergiquement réagi, aux plus hauts niveaux, pour éviter cette honte. Car, malgré l'imagination des amnésiques, n'oublions quand même pas qu'Hô Chi Minh :

- c'est un régime imposé par la terreur, avec massacres et tortures,
- c'est la lente liquidation des prisonniers de guerre,
- ce sont les "mouroirs" de la rééducation politique,
- ce sont aussi les boat-people. »<sup>4674</sup>

---

*cit.*, p. 9-10.

<sup>4669</sup> G. Boudarel, *Autobiographie, op. cit.*, p. 10.

<sup>4670</sup> Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113, op. cit.*

<sup>4671</sup> G. Boudarel, *Autobiographie, op. cit.*, p. 10.

<sup>4672</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 239.

<sup>4673</sup> *Ibid.*, p. 240.

<sup>4674</sup> *Ibid.*, p. 241.

Face à tout cela, conclut Beucler, il faut rester « en éveil » pour « préserver » « les valeurs que nous défendons [... :] liberté, loyauté, dignité, honnêteté, générosité... »<sup>4675</sup> Pour ce faire, comme André Bruge en 1969, il estime que la droite ne doit pas hésiter à s'inspirer de certaines méthodes marxistes pour regagner le pouvoir :

« La droite n'est pas militante. Sous peine de demeurer une addition d'individualismes, elle a besoin d'apprendre à participer. [...] C'est l'occasion d'abord d'écouter, ensuite d'influencer. Il convient de ne pas laisser à la gauche le monopole des rassemblements, sans pour autant tomber dans le travers de la propagande. Le raisonnement et le comportement du libéral peuvent changer l'ambiance générale. »<sup>4676</sup>

Surtout, Beucler encourage la droite française à faire siens les six maîtres-mots qui ont guidé toute sa carrière – présentés comme des « remèdes »<sup>4677</sup> au lavage de cerveau – : « vigilance », « témoignage », « dialogue », « concertation », « participation », « union »<sup>4678</sup>. « Pour avoir oublié cette [dernière] évidence », conclut-il en un appel du pied à son préfacer Jacques Chirac, « l'opposition actuelle a perdu. C'est la minorité qui gouverne ! »<sup>4679</sup>

Ainsi l'« affaire Boudarel » permet-elle bien à certains de ses acteurs, au premier rang desquels Jean-Jacques Beucler et le Comité d'entente qu'il préside, de faire passer un message politique ; pour Georges Boudarel, c'est même la motivation principale ayant permis le déclenchement de « son » affaire :

« Quoi que prétendent les dirigeants des associations d'Anciens combattants ou prisonniers d'Indochine, les motivations de ceux qui ont déclenché l'affaire sont essentiellement politiques. Si Beucler a fondé en 1984 un Comité d'entente des anciens d'Indochine, c'est avec l'objectif de lutter "contre la désinformation et pour le rétablissement de la vérité sur la guerre d'Indochine". »<sup>4680</sup>

Jean-Jacques Beucler le reconnaît d'ailleurs pour partie lui-même : l'« affaire Boudarel » représente un medium pouvant offrir « quelques répercussions positives »<sup>4681</sup> :

- « Elle prouve que le peuple de France sait encore se mobiliser pour manifester son indignation.
- Elle démontre que la puissance des médias est indispensable pour soutenir une bonne cause.
- Elle confirme l'urgente nécessité de soigner l'Education nationale, malade du sectarisme d'une minorité tyrannique, qui protège les Boudarel.
- Elle révèle la guerre d'Indochine, le sacrifice des 90 000 "morts pour la France", la souffrance des 35 000 prisonniers, dont seulement 10 000 survécurent.
- Elle rappelle les trahisons de l'époque, le sabotage d'armements, l'attaque de trains de blessés, la désinformation perfide.
- Elle aboutit à la conclusion qu'on ne peut pas toujours tricher impunément : tôt ou tard, la vérité

---

<sup>4675</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>4676</sup> *Id.*

<sup>4677</sup> C'est le nom qu'il donne à la dernière section de ce chapitre de de ses mémoires, *ibid.*, p. 244-245.

<sup>4678</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>4679</sup> *Id.*

<sup>4680</sup> G. Boudarel, *Autobiographie, op. cit.*, p. 434.

<sup>4681</sup> J.-J. Beucler, *Mémoires, op. cit.*, p. 253

triomphe... »<sup>4682</sup>

Cette vérité, c'est le témoignage qui est chargé de la faire triompher ; ainsi, écrit Jean-Jacques Beucler à quelques pages de conclure ses mémoires :

« Que le confort de la paix retrouvée ne nous conduise pas à relâcher notre vigilance ! Un moyen d'action est le témoignage. La vie est porteuse de leçons. Nous n'avons pas le droit de garder jalousement ses enseignements. Les fruits de l'expérience sont à distribuer. »<sup>4683</sup>

D'où, on l'a vu, l'action insistante de Wladyslaw Sobanski en justice, afin que les anciens prisonniers du camp 113 puissent enfin exprimer publiquement leurs souffrances ; là est aussi la mission assignée par Jean-Jacques Beucler, dans ses deux préfaces, aux témoignages de Claude Baylé et de Thomas Capitaine.

« Boudarel se défend, à juste titre, d'avoir jamais touché le cheveu d'un prisonnier. *Mais on peut tuer sans toucher*<sup>4684</sup>. Ce livre passionnant », écrit Jean-Jacques Beucler dans la préface des mémoires de captivité de Claude Baylé, « le démontre. [...] Mieux qu'un Viet [sic], Georges Boudarel excellait à semer la méfiance et la discorde pour récolter la délation. Il maniait la "carotte de la libération" pour provoquer un climat de "lutte pour la vie", qui faisait des ravages. »<sup>4685</sup> Pour un peu, si l'on déroule jusqu'à son terme le raisonnement de l'ancien ministre, le facteur « Boudarel » serait même l'un des éléments essentiels expliquant la différence de mortalité entre le camp n° 1 pour officiers et les camps de sous-officiers et hommes de troupe : nulle évocation du rôle, souvent souligné comme déterminant par nombre de témoins, des médecins prisonniers au camp n° 1, absents des camps de troupe, et qui ont distillé auprès des officiers d'utiles conseils en matière d'hygiène et prophylaxie ; guère de référence, également, aux différences en termes d'encadrement, les officiers ayant notamment pu bénéficier de chefs de camp relativement habiles et formés, à l'image de Ky Thu, ou parfois de l'aide, notamment alimentaire, des villageois chez lesquels ils étaient hébergés ; jusqu'aux bénéfices de l'autogestion accordée aux seuls officiers, desquels l'ancien secrétaire du comité paix et rapatriement du camp n° 1 ne fait aucunement mention...

Pour Jean-Jacques Beucler, au camp n° 1, les officiers auraient essentiellement bénéficié de deux avantages déterminants par rapport aux camps de soldats et sous-officiers : d'abord l'homogénéité de leur groupe social, qui leur aurait permis de « maintenir une certaine

---

<sup>4682</sup> *Ibid.*, p. 253.

<sup>4683</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>4684</sup> Ce message est martelé avec force par Jean-Jacques Beucler dans quasiment toutes ses productions en lien avec l'affaire.

<sup>4685</sup> J.-J. Beucler, « Préface », in Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, *op. cit.*, p. 10.

cohésion »<sup>4686</sup> – les références au climat délétère régnant au camp n° 1, fréquentes dans les premières vagues de témoignages, ont désormais disparu. « Et nous avons eu la chance de ne pas rencontrer Boudarel ! »<sup>4687</sup>, s'exclame-t-il pour finir, pointant du doigt les responsabilités de l'ancien instructeur politique adjoint du camp 113 qui, participant au processus de sélection politique des futurs libérables<sup>4688</sup>, aurait ainsi contribué à développer les phénomènes de délation, source de désunion et donc de mort<sup>4689</sup>..., déresponsabilisant par la même occasion les prisonniers eux-mêmes de leurs comportements.

Qu'en est-il réellement des témoignages de Claude Baylé et Thomas Capitaine, administrés par Jean-Jacques Beucler comme preuves à l'appui de son réquisitoire ? Sont-ils réellement accablants pour Georges Boudarel ?

S'agissant du témoignage de Thomas Capitaine, Boudarel est finalement très absent du récit, essentiellement centré sur le personnage de son auteur, se présentant lui-même comme singulièrement rétif à la propagande subie. À son arrivée au camp 113, le 15 mars 1953<sup>4690</sup>, à la vision de « BOUDAREL » – le seul personnage du livre dont le nom est en majuscules –, il écrit : « Sa manière de procéder, d'épier dans l'ombre pour le compte de nos ennemis, le comportement de ses malheureux compatriotes, qu'il allait, par sa trahison, contribuer à avilir, me le rendit d'emblée antipathique. »<sup>4691</sup> C'est en effet bien sur le visage du traître que Capitaine insiste, un traître froid et criminel :

« "Eminence rouge" du camp [...] complice agissant de cette entreprise de destruction massive de compatriotes. Le comportement de cet homme était incompréhensible ; son indifférence dépassait l'imagination. L'idéologie marxiste avait dû lui mettre une pierre à la place du cœur. »<sup>4692</sup>

Au traître est opposé le personnage de l'héroïque et patriote résistant que Thomas Capitaine campe lui-même : « Les après-midi étaient consacrées à l'éducation politique par BOUDAREL, aux séances d'autocritique, auxquelles », précise-t-il, « je ne me suis jamais plié, n'ayant rien à me reprocher. »<sup>4693</sup> Pour Capitaine – au contraire nous allons le voir de

---

<sup>4686</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>4687</sup> *Id.*

<sup>4688</sup> Georges Boudarel se défend d'avoir procédé à une sélection de prisonniers à libérer, assurant qu'il aurait souhaité tous les libérer mais que ses supérieurs auraient persisté à refuser.

<sup>4689</sup> Ainsi, écrit-il en contrepoint à propos de son expérience au camp n° 1 : « toute libération anticipée étant peu probable, nous ne nous déchirions pas pour être mieux classés que le voisin : la délation, qui fut rare au camp n° 1, était moins nuisible que la saleté ou la paresse. » J.-J. Beucler, « Préface », in Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>4690</sup> Thomas Capitaine a été fait prisonnier le 18 octobre 1952 et a connu, jusqu'en mars 1953, une série de longues marches entrecoupées de séjours dans des camps de transit.

<sup>4691</sup> Th. Capitaine, *Captifs du Viet-Minh*, *op. cit.*, p. 18

<sup>4692</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>4693</sup> *Ibid.*, p. 21.

Claude Baylé –, ceux qui ont pu survivre au camp 113 sont précisément ceux qui ne se sont jamais laissés aller et qui ont su, comme lui, conserver leur foi ou tout au moins un certain idéal :

« D'autres avant nous ont vécu dans des conditions non pas analogues, mais comparables : ce sont les détenus des camps de concentration nazis. Eh bien, malgré l'effroyable hécatombe, quelques-uns ont survécu. Ceux qui avaient la foi, un idéal ou une responsabilité familiale capables de garder intact leur moral. Je pense qu'il en a été de même pour les survivants des camps du Viet-Minh. »<sup>4694</sup>

Ainsi Capitaine n'a jamais vu s'écrouler le cadre symbolique qui l'a tenu en vie, pas plus qu'il n'a rompu ses liens de solidarité avec son petit groupe de camarades ; il appartient aux « vipères lubriques »<sup>4695</sup> régnant en maîtres sur le premier âge des témoignages d'anciens prisonniers de la RDV. D'ailleurs, en tant qu' « ex-criminel de guerre dangereux, imperméable aux cours politiques, il était illusoire, pour [lui], de compter sur la faveur d'une libération anticipée. »<sup>4696</sup> Le 14 juillet 1953, il tente ainsi de s'évader avec l'un de ses camarades. Repris, il est de retour au camp 113 quelques jours plus tard..., mais refuse de se livrer à l'autocritique imposée aux prisonniers ayant enfreint le règlement du camp.

En septembre, en tant qu'adjudant, Thomas Capitaine est finalement transféré au camp n° 1<sup>4697</sup>. Il est libéré le 2 septembre 1954, donc après les accords de Genève, parmi les derniers contingents de prisonniers rendus à la France : l'on comprend mieux pourquoi le témoignage de Thomas Capitaine, ainsi contextualisé et sociologisé, semble plus s'apparenter au registre du prisonnier-combattant du premier âge, qu'à celui du prisonnier-traumatisé prenant son essor depuis les années 1980. Est-ce la raison de sa notable sous-exposition, en 1991, par rapport à celle du témoignage de son camarade Claude Baylé ?

Très différent est en effet le témoignage de Claude Baylé, tout entier configuré autour de « cette blessure à l'âme [...] irréparable »<sup>4698</sup> qui aurait été infligée aux prisonniers du camp 113 par Georges Boudarel, autour duquel le récit paraît entièrement construit. Ce dernier apparaît ainsi dès la septième page du témoignage :

« le camp est commandé par le vieux Vinh [...] : c'est un mauvais con. Mais il n'est pas le seul de l'espèce. Il y a aussi son adjoint direct. Un Français. Georges Boudarel. Il serait né à Saint-Etienne ou dans la région, il paraît avoir une trentaine d'années. Rallié au Viet-minh, il est plus marxiste que les Viets ; persuadé que son anticolonialisme en fait d'autorité le défenseur de tous les opprimés. Antimilitariste bien sûr. Il n'y a aucune pitié à attendre de lui. Il est insensible. Il n'a jamais eu la moindre pitié pour les malades, il est presque satisfait de leur mort. Et en plus, au sein de la direction

---

<sup>4694</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>4695</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>4696</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>4697</sup> Camp n° 1 où il ne manque d'ailleurs pas de souligner l'aide décisive apportée par les médecins, qui « contribuèrent à [s]on sauvetage », *ibid.*, p. 60.

<sup>4698</sup> Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113, op. cit.*, 4<sup>e</sup> de couverture.

du camp, il est sûrement le plus influent. »<sup>4699</sup>

Nul autre personnage du témoignage n'est aussi longuement décrit. Quelques lignes sont d'ailleurs également réservées à faire le portrait du prisonnier [Jean] Robert – venu deux mois avant la parution des mémoires de Claude Baylé témoigner en faveur de Georges Boudarel sur le plateau de Patrick Poivre d'Arvor –, qualifié de « rallié »<sup>4700</sup> et de « collabo »<sup>4701</sup>, surnommé le « pachyderme »<sup>4702</sup> et considéré comme « l'ombre de Boudarel »<sup>4703</sup>.<sup>4704</sup> De premier abord, difficile ainsi de croire, comme l'écrit Jean-Jacques Beucler dans sa préface, que le récit de Claude Baylé ait été « écrit il y a vingt ans, donc bien avant que n'éclate la bombe Boudarel, ce qui lui donne encore plus de force et de poids »<sup>4705</sup>; difficile tout au moins de croire qu'il n'ait pas été retouché, tant le personnage de Georges Boudarel et les grands éléments structurant son accusation sont présents. Et pourtant..., peu à peu, l'on comprend les raisons pour lesquelles le récit de Claude Baylé est à ce point configuré autour du personnage de l'ancien instructeur politique du camp 113, en quoi ce dernier paraît tout entier cristalliser les *traumatismes* de Claude Baylé en captivité, mais aussi, nous allons le voir, après sa libération.

Georges Boudarel est d'abord français, ce qui rend l'humiliation subie encore plus difficile pour le sergent prisonnier :

« Cette crevure [sic<sup>4706</sup>] a vendu son âme ; que cherche-t-elle, sinon à remplir le cimetière ? [...] Dire que ce type est français, comme nous, et pourtant plus viet qu'un Viet ! Je le regarde et je me dis qu'être humilié par un Viet c'est déjà dur, mais humilié par un Français intoxiqué au marxisme, c'est vraiment trop. »<sup>4707</sup>

L'on retrouve la même opinion chez plusieurs autres anciens prisonniers du camp 113, tel François Machetti, interné dans « le camp de Boudarelle [sic] », pour lequel « les tentatives d'endoctrinement, qui étaient inadmissibles et dures provenant d'un commissaire politique

---

<sup>4699</sup> *Ibid.*, p. 19-20. C'est ainsi que ses nouveaux camarades de captivité lui auraient présenté Georges Boudarel à son arrivée au camp 113, en avril 1953.

<sup>4700</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>4701</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>4702</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>4703</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>4704</sup> « Nous l'avons classé parmi les nuisibles parce que tout le laisse supposer. Officiellement, il est interprète de russe [...]. C'est un prisonnier, un ancien d'une unité thai, pris du côté de Nghia-Lo. Il traîne un peu trop du côté des chefs pour être totalement honnête. » C'est comme cela que ses nouveaux camarades de captivité lui auraient présenté Jean Robert à son arrivée au camp 113, en avril 1953. *Ibid.*, p. 24.

<sup>4705</sup> J.-J. Beucler, « Préface », in *ibid.*, p. 10.

<sup>4706</sup> Dans les mémoires de Cl. Baylé (*Prisonnier au camp 113, op. cit.*), le nom de Boudarel est systématiquement associé à un qualificatif du genre « crevure » (p. 55), « salaud » (p. 55 ; 63 ; 260), « chacal » (p. 247) – liste non exhaustive –, configuration que l'on retrouvera souvent dans les témoignages postérieurs. Le prénom de G. Boudarel s'efface lui-même, derrière un nom devenu synonyme de monstre et souvent écrit en lettres capitales.

<sup>4707</sup> Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113, op. cit.*, p. 55.

vietnamien, [...] étaient inacceptables et insoutenables provenant d'un français. »<sup>4708</sup>

Même son de cloche chez son ami et compatriote corse Georges Grimaldi :

« J'ai subit [sic] étant prisonnier deux sortes de brimades, une physique lorsque j'ai été pris, j'en porte encore les marques, l'autre plus grave à mes yeux elle est morale. Comment un français un professeur pouvait-il nous faire souffrir autant, nous voyants [sic] si affaiblis par toutes sortes de privation et dans des conditions on ne peut plus misérables. Comment pouvait-il rester, impassible à nos morts, à nos grands malades sans soins, à nos souffrances tout cela est affreux. Ce triste personnage reste un homme abject et méprisable. Je crois que dans ces yeux bleus pâles y était inscrit "crevés [sic] je suis du bon côté". [...] Combien de morts a-t-il sur la conscience ? et actuellement il jouit d'une paisible retraite en France, après avoir exercé la profession de professeur, certainement pour semer la bonne parole auprès de notre jeunesse. »<sup>4709</sup>

Wladyslaw Sobanski approfondira ce point dans ses mémoires ; la propagande subie en captivité et administrée par un Français aurait été non seulement plus humiliante, mais également plus efficace :

« Je pense que le plus insupportable pour nous, prisonniers du camp 113, est d'avoir pour commissaire politique et chef de camp un Français. Il nous serait plus facile de supporter un rééducateur du Vietminh, que nous pourrions clairement identifier comme un adversaire, un ennemi légitime. Tel était le cas dans le camp 114. Le commissaire politique était vietnamien, d'origine chinoise. Ses moindres paroles nous rappelaient qu'il était étranger, que nous étions en guerre, qu'il nous fallait résister. Nous pouvions jouer avec les mots, prendre ses enseignements à la dérision par quelques nuances de notre langue qu'il ne maîtrisait pas. [...] Pourtant Boudarel est français, comme nous. Un petit gars français, comme nous... Comment est-ce possible ?

Face à ce Français, universitaire et intellectuel, il nous est impossible de tricher. Nous sommes très vulnérables, face à cet expert en manipulation et en embrigadement, qui prononce des discours sans fin d'une très grande persuasion : nous ne sommes que des hommes de troupe, sans bagage intellectuel, sans vécu suffisant pour remettre en cause les élucubrations d'un Boudarel fanatisé. »<sup>4710</sup>

Un peu plus loin, Claude Baylé poursuit ; la dialectique employée par Georges Boudarel, français tout comme eux, les révolte au plus haut point, sans qu'ils puissent cependant y opposer de réelle résistance : « Impitoyable, il les humilie, les traite de voleurs, d'assassins, de mercenaires, de persécuteurs. De ces mots qui font mal et que nous autres, les nouveaux, nous voudrions contester. »<sup>4711</sup> Plus encore, dans la bouche de son chef d'équipe Guisset – ce même sergent Guisset dont Georges Boudarel sollicitait le témoignage, à sa décharge, quelques jours avant la sortie du témoignage de Claude Baylé<sup>4712</sup> –, s'adressant à Boudarel :

« Mes camarades et moi, dont je suis le porte-parole en tant que responsable désigné par la masse, ne pouvons accepter le terme de criminels de guerre. Nous ne sommes pas des nazis, mais nous

<sup>4708</sup> F. Machetti, *Camps 113 et 114, op. cit.*, p. 5.

<sup>4709</sup> G. Grimaldi, *Camp 113, op. cit.*, p. 7.

<sup>4710</sup> W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 70-71.

<sup>4711</sup> Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113, op. cit.*, p. 63.

<sup>4712</sup> « Si le choix n'avait dépendu que de moi », déclarait alors Georges Boudarel au *Nouvel Observateur*, « les quatre hommes en tête de la liste auraient été trois parachutistes de l'organisation du colonel Trinquier, le Groupe de Commandos mixtes aéroportés (GCMA), le sergent Guisset, médaille militaire, le sergent Muet, le sergent Schoeff, et l'animateur du camp, le sergent Jean Robert. Leur libération fut refusée par l'échelon supérieur, et ils restèrent au camp jusqu'à la fin de 1953. Je veux pouvoir solliciter leur témoignage. » « Une lettre de Georges Boudarel », *op. cit.*, p. 58. En 1991, le sergent Guisset était mort depuis quelques années déjà.

sommes tous d'anciens guerriers qui se sont battus pour une cause commune, pour la sauvegarde des institutions et le respect de la patrie. »<sup>4713</sup>

Les « nazis », pour Baylé, ce sont leurs geôliers ; tout au moins sont-ils selon lui coupables de génocide : « Dire que ces communistes, qui ont laissé tant des leurs dans les camps de concentration nazis, accordent aujourd'hui leur soutien au Vietminh qui fait mieux encore en matière de génocide ! »<sup>4714</sup> Le mot est lâché ; il reviendra à plusieurs reprises dans l'ouvrage. Il sera également employé sur le bandeau entourant la réédition de la thèse de Robert Bonnafous en 1991 : « un génocide oublié »<sup>4715</sup>... Un peu plus loin, Claude Baylé formule un acte d'accusation en règle vis-à-vis de Georges Boudarel, alors qu'il est confronté à l'agonie de ses copains :

« Et je vois Boudarel passer indifférent devant ces hommes à l'agonie, sans un regard, sans un geste, comme si la pitié n'existait pas, participant à ce génocide en faisant semblant de ne pas se salir les mains. Comme si l'on ne tuait pas à coup sûr en refusant des soins, une alimentation minimum, en voulant laver les cerveaux au lieu de laisser les âmes en paix. Tous les responsables du camp d'ailleurs jouent le même jeu de l'innocence : ils ne sont responsables de rien, ni de la guerre ni de notre état de prisonnier, encore moins de notre sous-alimentation, de nos maladies et de nos blessures. Ils se contentent de gérer un camp aux conditions de vie déplorables, à l'hygiène innommable, et de compter les morts. »<sup>4716</sup>

Et « le génocide se poursuit »<sup>4717</sup>, ses plus proches camarades tombant les uns après les autres, dans l'ignorance générale<sup>4718</sup>... Les comparaisons avec le système d'extermination nazi, à la fois par analogie empirique et la manière d'être revalorisé par la revendication d'un statut de victime précisément construit sur le paradigme des crimes et génocides nazis, sont nombreuses dans le témoignage de Claude Baylé. Ainsi, lorsqu'il se souvient du spectacle offert par ses nouveaux camarades de captivité à son arrivée au camp 113 :

« Une impression déconcertante, une image étrange, insistante, le sentiment éphémère de déjà-vu. Oui, oui, ce sont bien les photos et les films d'actualité que l'on nous projetait en France lorsque sont rentrés des camps nazis les déportés aux pyjamas rayés. C'est bien cela : les mêmes squelettes avançant à petit pas ; les mêmes regards perdus dans le vide. Nous sommes, je le comprends en un instant, sur le chemin de l'extermination. Qui d'entre nous rentrera un jour et pourra témoigner ? »<sup>4719</sup>

Et ce d'autant plus qu'avec la jungle et les conditions climatiques, « il sera impossible de retrouver les tombes, d'identifier un corps, il n'y aura plus de traces ni de preuves des

---

<sup>4713</sup> Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, op. cit., p.138.

<sup>4714</sup> *Ibid.*, p. 91-92.

<sup>4715</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers français dans les camps viêt minh*, coll. La Jonque, op. cit., bandeau rouge entourant l'ouvrage.

<sup>4716</sup> Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, op. cit., p. 176.

<sup>4717</sup> *Ibid.*, p. 181. Le terme de « génocide » revient encore p. 238 et p. 252.

<sup>4718</sup> « En métropole », écrit-il, « rien n'est tenté, ni politiquement, ni diplomatiquement, ni militairement pour tous les prisonniers, considérés comme disparus au combat. [...] nous n'existons pour personne et surtout pas pour les hommes politiques au pouvoir [...] Nous sommes déjà les oubliés de l'Histoire. » *Ibid.*, p. 184.

<sup>4719</sup> *Ibid.*, p. 25.

atrocités du Vietminh »<sup>4720</sup>. Signe des temps, le « devoir de mémoire » des déportés, qui est d'abord devoir de témoigner des crimes commis, afin de rendre hommage à leurs victimes, de condamner leurs auteurs, et qu'ils ne se reproduisent plus, revient à plusieurs reprises dans les mémoires de Baylé, comme du reste sous la plume de nombreux autres prisonniers en 1991, à commencer par les plus connus comme Erwan Bergot :

« Étant un survivant, qui plus est un peu plus célèbre que les autres, j'ai le devoir de témoigner. Ces gens morts là-bas méritent qu'on ne les oublie pas. Je suis témoin, donc partie prenante. Cet individu [Georges Boudarel] mérite qu'on le montre du doigt, surtout qu'il ne regrette rien ! »<sup>4721</sup>

Ou Jean-Jacques Beucler :

« Plus tard, beaucoup plus tard, lorsque les historiens auront achevé leur travail, il faudra ajouter un chapitre à leurs travaux. Pour raconter les camps de la mort du Vietminh, pour que l'on sache enfin quel était ce régime qui se réclamait bien fort de la célèbre clémence de Hô Chi Minh. Parce que le Vietminh a fait aussi bien que les nazis ; parce que dans l'horreur et le génocide, ce n'est pas le nombre des victimes qui importe, c'est l'acte, c'est l'idéologie, la perversion, le fanatisme. Entre Hô Chi Minh et Hitler, comme la différence ne peut être que quantitative, elle n'existe pas. »<sup>4722</sup>

La conclusion se passe de commentaire ; elle participe du reste au large mouvement qui, dans les années 1980-1990, cherche à criminaliser le communisme à parité avec le nazisme<sup>4723</sup>. Pour l'heure, l'analyse de leur expérience en termes de génocide et l'incorporation, dans leur discours, des éléments fondant le « devoir de mémoire » des déportés permet à certains anciens prisonniers de la RDV, comme Claude Baylé ou Jean-Jacques Beucler, d'offrir à leur récit un cadre légitimant en mesure de réhabiliter leur attitude en captivité, souvent tenue en suspicion à tout le moins par l'autorité militaire.

Pour Claude Baylé, Georges Boudarel incarne en effet l'homme responsable de la mécanique ayant conduit à son déclassement. Celui-ci aurait commencé par le contraindre à « jouer le jeu »<sup>4724</sup>, consistant à renier « [leurs] anciens patrons de l'état-major », à ridiculiser « les grands trusts de la puissance capitaliste », à s'accuser « de quelques atrocités lors de [leurs] actions militaires »<sup>4725</sup>... Bientôt, à la demande de Georges Boudarel, Claude Baylé écrit dans le journal du camp, développant une critique acerbe des états-majors « en prenant soin de forcer la dose autant que possible, pour plaire ici, pour que l'on comprenne éventuellement ailleurs, si le journal échappe au camp, que le récit

---

<sup>4720</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>4721</sup> E. Bergot, « L'affaire du camp n° 113... », *op. cit.*

<sup>4722</sup> Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, *op. cit.*, p. 101-102.

<sup>4723</sup> Voir notamment l'introduction de Stéphane Courtois, in Stéphane Courtois et *al.*, *Livre noir du communisme*, *op. cit.* Plus globalement, sur cette question, nous renvoyons à Enzo Traverso, *L'histoire comme champ de bataille, Interpréter les violences du XXe siècle*, Paris, La Découverte / Poche, 2012.

<sup>4724</sup> Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, *op. cit.*, p. 64.

<sup>4725</sup> *Ibid.*, p. 72.

n'est qu'une caricature »<sup>4726</sup>. À la lecture du brouillon de l'article, un camarade l'avertit des ennuis qu'il pourrait avoir à sa libération ; Baylé répond préférer critiquer les états-majors qui les ont conduits à la défaite et la captivité, critiquer Hanoi et Saigon qui les ont oubliés, que de risquer de dénoncer ici l'un de ses camarades : « C'est vrai, des concessions s'imposent, sinon Boudarel nous fera payer cher notre entêtement. »<sup>4727</sup> En échange, il lui promet « de mettre un jour tout cela noir sur blanc, parce qu'il faudra bien témoigner de la fameuse clémence de l'oncle Hô, du régime concentrationnaire qu'il a inventé pour nous exterminer. »<sup>4728</sup> Mais Boudarel revient à la charge, proposant à leur groupe d'écrire une lettre-manifeste à leurs familles, critiquant l'armée et le gouvernement et les enjoignant à voter pour le PCF :

« Ecrire donc, sans se soucier des conséquences possibles, même si nos textes doivent choquer nos parents et nos amis, gêner d'éminentes personnalités. Ecrire pour que l'on sache, dans nos villages, que nous sommes vivants et que nous voulons nous en sortir. »<sup>4729</sup>

Si ces premiers renoncements sont déjà difficiles, Claude Baylé se console avec ses camarades en se disant que : « L'essentiel, sur lequel il ne faudra pas transiger, est simple : ne jamais nuire à d'autres détenus. »<sup>4730</sup> Mais le problème est précisément que le jeu de la critique et de l'autocritique imposé par Georges Boudarel aurait conduit certains prisonniers à en dénoncer d'autres<sup>4731</sup> : « Le drame est que, pour plaire à Boudarel, des orateurs improvisés risquent d'aller bien trop loin. »<sup>4732</sup> Et effectivement :

« Le vieux Vinh et Boudarel ont porté le système jusqu'à son paroxysme. Il laissera des traces sur les hommes, bien au-delà de leur captivité, car personne, sauf à avoir partagé nos épreuves, ne peut comprendre pourquoi l'un a dénoncé l'autre, pourquoi tous, ou presque, nous avons signé des pétitions... »<sup>4733</sup>

Afin d'être bien vus par le chef de camp et avoir une chance d'être libérés de manière anticipée, Baylé et son groupe participent activement aux préparatifs de la fête du 1<sup>er</sup> mai : ils apprennent par cœur un chant anarchiste, réalisent un dessin géant du drapeau de la RDV, de même qu'un portrait d'Hô Chi Minh... « Nous n'hésitons pas un instant », confie Baylé. « Nous voulons faire aussi bien que les autres équipes, mieux si nous en sommes capables, au risque d'enfoncer des voisins moins heureux. Nous sommes pris dans le

---

<sup>4726</sup> *Ibid.*, p. 80-81.

<sup>4727</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>4728</sup> *Ibid.*, p. 82.

<sup>4729</sup> *Ibid.*, p. 90-91.

<sup>4730</sup> Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, *op. cit.*, p. 72. C'est aussi le positionnement de Jean-Jacques Beucler au camp n° 1 : faire passer la survie du groupe des prisonniers, et sa cohésion, avant toute autre considération.

<sup>4731</sup> Voir *ibid.*, p. 76.

<sup>4732</sup> *Id.*

<sup>4733</sup> *Ibid.*, p. 109-110.

système... »<sup>4734</sup> Et d'ajouter : « Tant pis pour les faibles, les désintéressés, essayons d'embarquer dans le wagon de tête. »<sup>4735</sup>

Le problème, pour Baylé, c'est aussi la relation interpersonnelle avec Georges Boudarel que ce jeu implique, pour sauver sa vie et celle des camarades de son groupe. Boudarel lui rend visite à l'infirmerie<sup>4736</sup>, s'entretient directement avec lui, compte sur lui pour rédiger des articles dans le journal du camp ou animer des causeries :

« Les amis avaient raison : au lieu de trop m'engager, pour le bien de la brigade, dans la grande période d'émulation, j'aurais dû freiner mes élans. Je me suis trop mouillé sans le vouloir. Pourquoi ne suis-je pas resté dans l'ombre [...] ? »<sup>4737</sup>

Claude Baylé a peur que ce jeu lui vaille « la suspicion chez les vrais amis qui s'interrogeront sur une possible évolution de ma part et à qui il faudra démontrer que rien n'a varié de mes convictions et de mes amitiés. Une tâche presque impossible dans le climat du camp 113. Il faut, je le sais et le comprends, savoir se mouiller et même se salir un peu pour survivre, c'est-à-dire pour figurer sur une éventuelle liste de libérables. »<sup>4738</sup> Mais en se « mouillant », en se « salissant », s'il est rassuré d'observer que ses plus proches camarades ne sont finalement pas dupes, Baylé constate également que son attitude lui vaut d'être soupçonné par de nombreux autres prisonniers. Dans l'immédiat, pense-t-il, ce jeu lui vaut cependant d'intégrer la liste du prochain convoi de libérés, qui se met en branle le 21 novembre 1953. Ultime épreuve avant la libération effective, Georges Boudarel fait élire par les futurs libérés l'un de leurs camarades devant retourner au camp en punition d'une faute commise par l'un d'entre eux sur le chemin : « Le salaud, une fois de plus, nous fait faire son travail. [...] Nous l'avons achevé à l'unanimité, puisque tous nos votes doivent être exprimés à l'unanimité. »<sup>4739</sup> La culpabilité éprouvée par Claude Baylé est ici tout particulièrement palpable, du reste comme dans l'ensemble du récit :

« Nous avons tout connu au 113, en matière de déchéance, de pourrissement. Nous avons vu des êtres descendre au-dessous de l'abject, survivant en égoïste, volant leur ration aux moribonds ; déroband les derniers objets personnels aux mourants [...] Les méthodes de nos geôliers étaient infernales ; ils ne peuvent rien y comprendre dans les états-majors. [...] Oui, nous avons signé des pétitions. Oui, nous avons fait nos autocritiques. Oui, nous avons hué dans les meetings nos chefs politiques et militaires. Oui, nous sommes arrivés vers le premier poste rencontre en chantant la gloire de Hô Chi Minh. Oui, nous avons assumé tout cela. »<sup>4740</sup>

---

<sup>4734</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>4735</sup> *Ibid.*, p. 98.

<sup>4736</sup> *Ibid.*, p. 173-174.

<sup>4737</sup> *Ibid.*, p. 198-199.

<sup>4738</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>4739</sup> *Ibid.*, p. 260-261. Il s'agit du prisonnier Fontana, accusé d'avoir volé un œuf à des paysans vietnamiens.

<sup>4740</sup> *Ibid.*, p. 270.

Ce témoignage aurait ainsi difficilement pu trouver sa place dans les strates testimoniales précédentes, essentiellement dominées par les mémoires d'officiers et la figure du prisonnier-résistant. Ce que permet l'introduction du paradigme traumatique, s'imposant progressivement comme « une forme d'appropriation originale des traces de l'histoire et comme un mode de représentation dominant du rapport au passé »<sup>4741</sup>, et au-delà l'« affaire Boudarel », c'est, plus encore qu'une libération de la parole, un transfert de culpabilité du prisonnier ayant collaboré à la propagande de la RDV pour survivre vers les geôliers eux-mêmes, seuls véritables responsables des agissements de leurs prisonniers physiquement et psychologiquement contraints de jouer leur jeu. C'est en quelque sorte ce qu'écrit Claude Baylé en conclusion de son témoignage. Se considérant comme tenu responsable par l'armée de ses agissements en captivité, et ce jusqu'à son départ en retraite dans les années 1970, le jeu auquel l'aurait contraint Georges Boudarel en captivité aurait en effet eu, pour Claude Baylé, de graves conséquences sur sa carrière<sup>4742</sup> :

« Des interrogatoires insupportables ; des questions odieuses ; des attitudes incompréhensibles ; d'indécents moqueries même ; plus tard des enquêtes discrètes à domicile parce que j'avais accordé un entretien à un journal, qui se révélera proche du P.C. [...] Tout cela suffit amplement, dans l'institution militaire, pour se retrouver fiché par les services de sécurité. »<sup>4743</sup>

Un peu plus loin :

« L'étiquette que m'a offerte la sécurité militaire me collera longtemps à la peau. Comment aurais-je pu être communiste avec la vaccination supportée au camp ? [...] Adjudant-chef, j'ai longtemps espéré cette barrette de sous-lieutenant que je croyais avoir méritée. J'avais peut-être oublié le camp 113, Georges Boudarel et nos autocritiques, quelques pétitions et un meeting, quelques mots de trop. La sécurité militaire, elle, ne perd pas ses fiches. »<sup>4744</sup>

Au-delà des morts du camp 113, des traumatismes physiques et psychiques subis en captivité, Georges Boudarel apparaît au final, pour Claude Baylé, comme le principal responsable de l'échec de sa propre carrière. Tout cela mis bout à bout, ajouté au fait que Baylé est lui-même un fils de militant communiste renié par son père suite à son engagement dans l'armée<sup>4745</sup>, l'on comprend pourquoi la figure de l'ancien instructeur politique du camp 113 est à ce point centrale dans le témoignage du sous-officier français.

Nous allons le voir un peu plus bas, c'est précisément sur cette question de la réhabilitation des anciens prisonniers, organisant l'espace de discours des anciens prisonniers de la RDV

---

<sup>4741</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, op. cit., p. 346.

<sup>4742</sup> Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, op. cit., p. 269.

<sup>4743</sup> *Ibid.*, p.272.

<sup>4744</sup> *Ibid.*, p.275.

<sup>4745</sup> Claude Baylé a ainsi un ressentiment fort vis-à-vis du communisme bien avant de mettre un pied en Indochine, *ibid.*, p. 65-67.

depuis ses origines, qu'éclatent un certain nombre de divisions internes au petit monde des anciens prisonniers de la RDV. Pour Didier Fassin et Richard Rechtman, on l'a vu, la « double valence » du traumatisme, à la fois « produit d'une expérience de l'inhumain et preuve de l'humanité de ceux qui l'on vécue » permet de rendre compte « des usages contemporains du traumatisme dans des situations où d'autres registres étaient habituellement convoqués »<sup>4746</sup> tels ceux, dans le cas des anciens prisonniers de la RDV, de la résistance absolue et du sacrifice. Autrement dit, au parangon du martyr-héros du premier âge, parfaitement incarné en la personne du capitaine Cazaux au camp n° 1, le « traumatisme » permettrait de faire succéder celui du bourreau-traître Georges Boudarel, et avec lui celui de ses victimes, toutes réhabilitées par la criminalisation de leurs geôliers accompagnant la traumatisation de leur expérience. Cette lecture n'est pas pour autant consensuelle : au Vietnam comme à l'intérieur même du collectif des anciens prisonniers UF de la RDV, elle suscite débats et réactions.

### 2.3.2 Le Vietnam face à l'« affaire Boudarel »

Au Vietnam, les autorités restent relativement muettes sur l'« affaire Boudarel ». Considérant peut-être Georges Boudarel comme « un traître pour la simple et bonne raison qu'il n'a pas cautionné un régime devenu totalitaire après l'indépendance »<sup>4747</sup> – régime aujourd'hui décrit par Nguyễn Văn Kỳ comme « autoritaire et corrompu »<sup>4748</sup> –, engagées surtout depuis 1986 dans le processus de libéralisation économique dit du « Doi Moi », passant notamment par un rétablissement des relations diplomatiques avec la France, les autorités vietnamiennes ne souhaitent sans doute guère jeter de l'huile sur le feu et attiser les conflits latents opposant le Vietnam à son ancienne tutelle coloniale. Une exception cependant : Kỳ Thu, l'ancien chef du camp n° 1 pour officiers, publie ses mémoires en 1995. Limpidement intitulées *Refermer le passé douloureux*, publiées aux Editions culturelles de Hanoi et introduites par une préface du général Vo Nguyen Giap, elles traduisent manifestement une volonté plus ou moins officielle d'apaisement des esprits échauffés par l'« affaire Boudarel ». Comme pour les anciens prisonniers de la RDV, cet ouvrage est d'ailleurs pour partie une œuvre collective, encadrée par l'Etat vietnamien, Kỳ

---

<sup>4746</sup> D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme*, op. cit., p. 35-36.

<sup>4747</sup> Nguyễn Văn Kỳ, « L'Affaire Boudarel... », op. cit.

<sup>4748</sup> *Id.*

Thu remerciant pour leur aide ses collègues du « Comité de liaison des Anciens du Service de propagande auprès de l'ennemi »<sup>4749</sup>. Comme pour la thèse de Robert Bonnafois, cet ouvrage se targue d'avoir pioché son information aux meilleures sources officielles, Ky Thu louant pour ce faire les services de « la [sic] Musée de la Révolution du Vietnam, [de] la Bibliothèque nationale des Sciences à Hanoi, [et de] la Bibliothèque [sic] des Sciences à Nha Trang »<sup>4750</sup>. Ainsi l'auteur espère-t-il que son ouvrage « pourra, dans une certaine mesure, contribuer pour sa part modeste aux belles traditions de l'Armée populaire du Vietnam, à l'œuvre de rénovation et de développement économique de notre pays »<sup>4751</sup>.

« Tissé de documents personnels jaunis par le temps et extraits du fond d'une vieille malle »<sup>4752</sup>, en l'occurrence d'abondants extraits de manifestes rédigés par les prisonniers du camp n° 1 – près de la moitié de l'ouvrage<sup>4753</sup> –, qui rappelons-le furent écrits sous la contrainte à des fins de propagande<sup>4754</sup>, cet ouvrage apparaît comme une forme de réponse quasi-officielle aux débats agitant la France autour de l'« affaire Boudarel ». C'est du reste ce que pense Claude Jeantelot lui-même, qui passa plusieurs mois au camp n° 1 :

« voici que quarante ans plus tard – à l'évidence, en soutien de son ex-collègue Georges Boudarel [...], que l'on tentait vainement, de poursuivre, à Paris, devant la justice – le commissaire politique Ki Tu publiait un livre introduit par le généralissime Giap. »<sup>4755</sup>

Dès cette préface en effet, l'ouvrage s'impose comme une sorte de contre-discours, un contrepoint quasi-symétrique aux propos des anciens prisonniers de la RDV animant en France l'espace de discours de l'« affaire Boudarel ». A travers ce livre et les nombreux documents qu'il renferme, estime ainsi Giap :

« nous ne comprenons que mieux le comportement humain de nos compatriotes [...] à l'égard des prisonniers, dans les dures conditions de la guerre. Ils ont veillé à leur santé, leur logement, leur nourriture, leur ont apporté des soins médicaux quand ils tombaient malades, leur ont transmis les lettres de leur famille, leur ont donné les moyens de se divertir, jusqu'au jour de leur rapatriement. Cette politique de clémence imprégnée d'esprit humanitaire révèle l'humanisme profond des pensées

---

<sup>4749</sup> Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit., p. 3.

<sup>4750</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>4751</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>4752</sup> *Id.*

<sup>4753</sup> *Ibid.*, p. 55-99 ; 111-133 ; 137-142-143 ; 145-156 ; 158-170 ; 176-198 ; 202-213 ; 220-223 ; 225-226 ; 230-246 ; et ce sans compter les annexes quasi-exclusivement composées des manuscrits et retranscriptions des « impressions des officiers français prisonniers à l'égard du chef de camp Ky Thu à la veille de leur remise aux autorités françaises à Viet Tri 1954 » (p. 267-325).

<sup>4754</sup> C'est ce que rappellent également Paul et Marie-Catherine Villatoux : « Soulignons que cet ouvrage reprend, à des fins de propagande assez scandaleuses, l'ensemble des manifestes rédigés sous la contrainte (cet aspect n'étant évidemment pas précisé) par les prisonniers du camp n° 1. » M.-C. et P. Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif"*, op. cit., p. 229, note 806. Pour nous cependant, contrairement à ce que suggèrent les deux auteurs, cet ouvrage ne peut être résumé à un simple recueil de manifestes à des fins propangandistes renouvelées.

<sup>4755</sup> Ch. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, op. cit., p. 664

de Hô Chi Minh comme les nobles traditions de bonté de notre peuple, de notre armée. »<sup>4756</sup>

L'ouvrage commence d'ailleurs par un « Prélude » composé d'un extrait de la lettre que Mme de Villeneuve, mère du lieutenant de Villeneuve, adresse à Ky Thu à la libération de son fils en 1952<sup>4757</sup>, accompagnée des fameuses déclarations que de ce dernier avait alors adressées à la presse<sup>4758</sup> (voir supra). Puis ce sont deux extraits de mémoires de deux anciens prisonniers du camp n° 1, le colonel Pierre Charton, parlant d'« une sorte d'amitié non avouée [...] établie entre Ky Thu et [lui], faite d'estime mutuelle »<sup>4759</sup>, et le lieutenant Louis Stien qui a publié ses mémoires de captivité deux ans plus tôt, en 1993, soulignant l'adoucissement des conditions d'internement sous le commandement de Ky Thu : « Ky Thu était pour moi un homme honnête, et puis, il m'a laissé la vie. Je le remercie. »<sup>4760</sup>

L'auteur aurait pu d'ailleurs citer d'autres témoignages, ceux de Jean-Jacques Beucler ou du révérend-père Stihlé : nombreux sont en effet les anciens prisonniers du camp n° 1 à avoir dépeint le portrait de leur ancien chef de camp comme celui d'un homme estimable et dévoué, aux prisonniers comme à son engagement politique. L'homme – à peine 24 ans à l'époque – se décrit lui et ses collègues comme sincères et peu expérimentés, mais guidés par une politique officielle de bienveillance à l'égard des prisonniers : n'ayant « suivi aucun cours d'agitation et de propagande auprès de l'ennemi » et n'étant guère « initié à ce travail de "gardien de prison" [...], nous avons une arme, **la politique de clémence** [en gras dans le texte] du Président Hô Chi Minh »<sup>4761</sup>. Et Ky Thu de résumer en une phrase la tâche incombant aux personnels d'encadrement des prisonniers :

« Notre tâche, à nous tous, consistait à améliorer le niveau de vie des prisonniers, à les rééduquer politiquement aux fins de fonder le Comité de lutte pour la paix au Vietnam par le rapatriement du Corps expéditionnaire français, appelé brièvement "Comité de paix et de rapatriement". »<sup>4762</sup>

On est ainsi d'emblée loin du portrait du « criminel contre l'humanité » dressé au même moment à propos de Georges Boudarel au camp 113... Pour autant, raconte Ky Thu, ce ne sont pas les répercussions de l'« affaire Boudarel » au Vietnam qui l'auraient poussé à écrire ses mémoires, mais une innocente question de son petit-fils, regardant à la télévision le film *Dien Bien Phu* de Pierre Schoendoerffer – Schoendoerffer offrant l'heureux

---

<sup>4756</sup> Général Vo Nguyen Giap, « Préface » (lettre adressée au « camarade Ky Thu » le 19 décembre 1993), in Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit., p. 0.

<sup>4757</sup> Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit., p. 5.

<sup>4758</sup> *Ibid.*, p. 6-7

<sup>4759</sup> *Ibid.*, p. 8 ; col. P. Charton, *RC4*, op. cit., p. 98.

<sup>4760</sup> Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit., p. 10 ; L. Stien, *Les soldats oubliés*, op. cit., p. 299-300.

<sup>4761</sup> Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit., p. 21.

<sup>4762</sup> *Ibid.*, p. 16. Comité animé au camp n° 1 par J.-J. Beucler, dont il détaille le rôle un peu plus loin (p. 25).

avantage, vu du Vietnam, de figurer parmi les premières têtes de pont, chez les anciens combattants de la « Guerre d'Indochine », du rapprochement franco-vietnamien<sup>4763</sup> –, interrogeant son grand père sur le devenir des combattants français après la chute de Dien Bien Phu :

« - Pépé, où dorment ce soir les prisonniers ? Est-ce que nos combattants les maltraitent par représailles, est-ce qu'ils leur donnent à manger ?

Je fus aussi ému que mon petit-fils. Les souvenirs d'une période inoubliable m'envahirent, percèrent le mur du temps qui séparait un passé lointain du présent chargé de faits et d'événements. [...] Comment pourrais-je lui expliquer brièvement une période douloureuse des relations franco-vietnamiennes, il y a un demi-siècle ? [...]

Je pense que mon petit-fils, occupé par ses jeux d'enfants, aura oublié cette histoire, mais, cet après-midi, une fois assis sur le banc du square, il me tire par le bras :

- Pépé, veux-tu me raconter l'histoire des prisonniers ?
- Bien sûr que je vais te la raconter. C'est aussi une étape significative de ma vie. »<sup>4764</sup>

C'est là la source prétendue telle des mémoires de Ky Thu... Mais si Georges Boudarel n'est guère présent dans l'ouvrage, son « affaire » semble littéralement planer au-dessus de l'ensemble du propos, paraissant répondre point par point aux discours des anciens prisonniers les plus à la pointe de l'« affaire Boudarel ». Ainsi les geôliers des prisonniers de la RC4 sont-ils décrits comme les sauveurs des officiers français, menacés par les bombardements de l'aviation française<sup>4765</sup> ou par la population vietnamienne qui demandait la mise à mort de certains d'entre eux<sup>4766</sup>. La population est également décrite comme sachant se montrer généreuse, prélevant notamment sur sa propre nourriture pour la distribuer aux prisonniers<sup>4767</sup> ; là est d'ailleurs l'un des soucis premiers des geôliers : nourrir et soigner les prisonniers<sup>4768</sup>, jusqu'à leur permettre d'échanger du courrier avec leurs familles<sup>4769</sup> et leur octroyer loisirs et fêtes<sup>4770</sup>. Ky Thu se présente d'ailleurs comme étant lui-même à l'origine des mesures qui sauvèrent nombre de vies au camp n° 1 : la prophylaxie<sup>4771</sup> et l'autogestion alimentaire<sup>4772</sup>.

Plus encore, Ky Thu insiste sur le défi relevé par la RDV dès 1950, alors qu'elle était étranglée par la guerre, ce « travail totalement nouveau »<sup>4773</sup> que représentaient

---

<sup>4763</sup> Ky Thu cite également les déclarations du président Mitterrand au Vietnam, lors de son voyage en 1993. *Ibid.*, p. 2.

<sup>4764</sup> *Ibid.*, p. 1-3.

<sup>4765</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>4766</sup> *Ibid.*, p. 12-13.

<sup>4767</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>4768</sup> *Ibid.*, p. 15 ; 16 ; 19 ; 38-39 ; 43 ; 50 ; etc.

<sup>4769</sup> *Ibid.*, p. 44 ; 54 ; 110.

<sup>4770</sup> *Ibid.*, p. 43 ; 47-49 ; 53.

<sup>4771</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>4772</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>4773</sup> *Ibid.*, p. 14.

l'hébergement et l'alimentation des centaines de prisonniers de la RC4. Ainsi, lui aurait confié Luu Thanh, directeur général des camps de prisonniers de la zone frontière :

« Après la bataille, les prisonniers arrivèrent en foule alors qu'on manquait de tout. Le plus important est de trouver du riz pour eux, puis des médicaments et des vêtements. [...] Les autorités de la province ont tout fait pour nous aider, mais leurs possibilités sont limitées. [...] Alors, la population nous est venue en aide en nous empruntant [erreur de traduction : lire « prêtant », nda] du riz, puis du maïs lorsque le riz était épuisé. Elle nous vendait à crédit ses légumes, porcs et buffles... [...] Où donc dénicher des milliers de tenues, couvertures et moustiquaires pour les prisonniers qui grouillent de poux ! Bon nombre d'entre eux sont tombés malades, frappés de diarrhée et de dysenterie. Les médicaments font également défaut. »<sup>4774</sup>

S'il ne répond pas directement aux accusations de « crime contre l'humanité » portées à l'encontre de Georges Boudarel et plus largement contre la RDV – exception faite aux pages 261-262, nous y reviendrons, dans un encart intitulé « Pires que Buchenwald ? » –, Ky Thu utilise cependant les mêmes arguments que ceux employés, en France, par les défenseurs de Georges Boudarel. S'appuyant sur la thèse de Robert Bonnafous, il évoque notamment, en contrepoint de son récit, le sort des prisonniers vietnamiens en mains françaises, « subiss[ant] un mauvais traitement »<sup>4775</sup>, employés notamment « par le CEFEO, aussi bien dans les bataillons opérationnels comme porteurs de vivres, radios, munitions que dans les travaux de terrassement et de fortification d'ouvrages de défense [...] en violation formelle de la Convention de Genève du 12 août 1949 »<sup>4776</sup>. S'agissant de la mortalité des prisonniers français qui, bien que moins importante chez les officiers que dans les camps de troupe, fut néanmoins sensible au camp n° 1, Ky Thu évoque les difficultés économiques de son pays et, surtout, les conditions climatiques particulièrement difficiles propres au Nord du Vietnam, *a fortiori* pour des Européens<sup>4777</sup>. Evidemment, nulle trace d'une mortalité organisée par la RDV, bien au contraire. « Ma ration quotidienne de riz », explique Ky Thu, « était de 800 grammes »<sup>4778</sup> ; les prisonniers, eux, « touchent 1 200 grammes de riz dont 400 grammes convertis en argent liquide, au prix du marché, pour l'achat des aliments »<sup>4779</sup> ; avant d'ajouter :

« Mais ces officiers français viennent d'un pays hautement industrialisé où la vie matérielle est totalement différente de celle d'un pays agricole arriéré comme le nôtre. Le climat malsain de la région montagneuse du Nord, les maladies infectieuses comme le paludisme, la fièvre typhoïde, la dysenterie, le rhumatisme, tous ces fléaux constituaient la terreur des habitants du delta et des

---

<sup>4774</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>4775</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>4776</sup> *Ibid.*, p. 35-36, note 2.

<sup>4777</sup> C'est d'ailleurs ce qu'écrivent les prisonniers eux-mêmes – sous la contrainte – dans leurs manifestes dès la période de captivité. Voir par exemple : Comité de paix et de rapatriement du camp n° 1, « Les prisonniers parlent », mai 1953, cité in *ibid.*, p. 83-90.

<sup>4778</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>4779</sup> *Id.*

fonctionnaires qui devaient s'y rendre sous le protectorat français. [...] Ainsi, la maladie et la mort peuvent à tout moment frapper ces militaires du Corps expéditionnaire français nullement habitués à ce régime de vie... »<sup>4780</sup>

Ces propos, ainsi que ceux dénonçant les visions trop positives de la colonisation française<sup>4781</sup>, paraissent rebondir sur les témoignages d'anciens prisonniers parus au début des années 1990, tels celui de Louis Stien :

« Pour excuser cette misère [celle des prisonniers de la RDV, nda], génératrice de morts de prisonniers en nombre considérable, certains sympathisants inconditionnels du Viêt-minh (comme Georges Boudarel et ses supporters) expliquent maintenant que la population elle-même "crevait de faim". C'est totalement inexact. La famine avait disparu du Tonkin avec la colonisation et ses grands travaux [...] en quatre ans de captivité itinérante, de 1950 à 1954, je n'ai jamais constaté de manque alimentaire notoire dans la population. »<sup>4782</sup>

*Idem* à propos des évasions : les propos de Ky Thu paraissent ici répondre à ceux d'autres anciens prisonniers, comme Claude Baylé à propos du camp 113, ayant évoqué des sévices subis par les prisonniers évadés. Au camp n° 1, écrit Ky Thu, « aucune punition ne [...] fut infligée » sous son commandement aux prisonniers évadés, qui purent reprendre leur place dans la communauté des captifs « après avoir fait leur autocritique »<sup>4783</sup>.

Mais alors, que reste-t-il du « crime contre l'humanité » commis selon certains anciens prisonniers par la RDV à l'encontre de ses prisonniers ? Où situer ce crime, si les prisonniers ne subirent guère de sévices et furent nourris et soignés à la hauteur des moyens de la RDV ? Dans la tentative d'endoctrinement et ses multiples répercussions (délation, émulation à la mort, etc.) comme le prétendent la plupart des anciens prisonniers s'exprimant depuis les années 1950 ? Pour Ky Thu, la réponse est ici encore négative ; ce n'est d'ailleurs pas lui qui le dit, mais Nguyen Phong, envoyé spécial du Département général des affaires politiques de l'armée, dont il cite les propos lors de sa visite au camp n° 1 après la création de son Comité de paix et de rapatriement :

« À partir de maintenant, la lutte entreprise par eux entre dans une phase nouvelle, organisée, sous la conduite du Secrétariat de leur comité. Pas de pression de notre part [souligné par nous]. Nous ne faisons que leur fournir des documents et témoignages pour leur permettre de réfléchir sur les problèmes ayant trait à la guerre d'agression au Vietnam. »<sup>4784</sup>

---

<sup>4780</sup> *Id.* Il fait également référence aux études des médecins français du CEFEO, attirant l'attention des autorités militaires sur le fait que la plupart des pertes du CEFEO en Indochine ont été dues aux maladies, non au combat (p. 51-52, note 1).

<sup>4781</sup> Ky Thu évoque ainsi la mission civilisatrice de la France : « La vie de la population de Cao Bang illustre de façon concrète la "mission civilisatrice" accomplie par les colonialistes dans les protectorats français. Les officiers prisonniers ont eu l'occasion de la voir de près et de constater : "Le riz récolté suffit péniblement à nourrir les habitants. [...] Cette pauvreté, plus apparente que réelle, résulte de 80 années de colonisation..." » *Ibid.*, p. 105.

<sup>4782</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, *op. cit.*, « Annexe III : La mortalité dans les camps Vietminh », p. 315.

<sup>4783</sup> Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, *op. cit.*, p. 175.

<sup>4784</sup> Nguyen Phong, cité de mémoire par Ky Thu, in *ibid.*, p. 106-107.

Sous la plume de Ky Thu, les prisonniers (re)deviennent ainsi responsables de leur propre éducation politique : tout l'inverse, donc, de la dialectique suivie par l'ANAPI dans les années 1990. Ainsi André Feaugas et surtout Jean-Jacques Beucler, responsables du Comité de paix et de rapatriement du camp n° 1, sont-ils décrits par Ky Thu comme « de bons assistants dans le travail de rééducation politique des prisonniers »<sup>4785</sup> :

« Ils m'informaient à temps des questions qui préoccupaient les prisonniers devant les changements rapides de la situation sur le champ de bataille [...].

Les formes de lutte adoptées par le Comité de Paix et de rapatriement comme le contenu des déclarations, manifestes, appels adressés aux frères d'armes dans le CEFEO, aux organisations de masse en France... disaient la maturité politique des officiers du Camp No 1, leur bon sens dans l'analyse des événements. Par sa modestie, sa sincérité, sa franchise, ce qui lui a valu l'estime de tous ses camarades, le lieutenant Beucler est arrivé à convaincre les esprits les plus obstinés. »<sup>4786</sup>

En 1995, Ky Thu a d'ailleurs pensé à Jean-Jacques Beucler pour la préface de l'édition française de son *Refermer le passé douloureux* ; c'est du moins ce que rapporte Claude Jeantelot, ancien prisonnier puis diplomate, ami de longue date de Beucler – ils se sont connus au lycée Rabat en 1943 – et l'un des principaux artisans de l'« affaire Boudarel » :

« L'ancien chef du Camp n° 1 avait [...] l'ambition de faire patronner l'édition française de son ouvrage par J.J. Beucler, ancien ministre. Voyez l'amalgame ! Gonflés, les Viêts ! Non ? En cette circonstance, pour une significative fraternisation, le cadre supérieur invitait à Hanoi, l'ancien officier des Tabors [...] Le bouquin dont il recevait un exemplaire que nous parcourions avec avidité, n'était au demeurant qu'un tissu de fleurs artificielles, décrivant le goulag tropical des Viêts comme l'antichambre du paradis socialiste, avec une argumentation étayée sur le "manifeste *du camp n° 1*", suivi du nom des signataires [...] Consulté un soir par Jean-Jacques [Beucler, nda], ainsi que deux autres compagnons du camp n° 1, chez une amie à Paris, la discussion s'animait, tant il est vrai que les survivants du plus long martyre [celui subi par les officiers prisonniers de la RC4, pour la plupart libérés après quatre ans de captivité, nda], subissaient encore des effets du *syndrome de Stockholm*, générant un sentiment ambigu envers le geôlier. Mes compagnons semblaient ne pas discerner suffisamment la manœuvre suggérée par Hanoi. »<sup>4787</sup>

Et le retraité des Affaires étrangères de préciser sa pensée :

« Je suspectais un traquenard pour mettre à profit la générosité de quelques anciens, et l'exploiter comme un témoignage de conciliation à opposer au procès en cours intenté contre le commissaire politique du Camp 113. [...] Il [Jean-Jacques Beucler] se rangeait pleinement à mes vues, la proposition de Ki Tu pouvant n'être qu'une ultime embuscade tendue devant les derniers survivants. [...] Sans détour, je rappelais qu'en le choisissant comme *secrétaire du comité de rapatriement*, les Prisonniers de Guerre de la RC 4 l'avaient mandaté pour donner le change au commissaire politique, chef du camp n° 1, tout en veillant à ce que l'engagement des taulards demeurât superficiel et même fictif. Son rôle s'était mis en place dans un consensus, exclusif pour aider à la survie, dans le goulag. Moribonds pour la plupart, ils n'avaient en effet d'autre ressource que le jeu hypocrite, devant le spectre d'une mort à court terme. [...] Nous devons donc en rester là ; il y allait de la dignité de tous les camps, et de celle des camarades que nous y avons enterrés. Tandis que l'on tentait de nouveau d'infiltrer dans nos consciences, la propagande et la compromission, notre devoir ne demeurerait-il pas de nous écarter des réconciliations factices qui souilleraient la résistance ayant permis de

---

<sup>4785</sup> Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit., p. 109.

<sup>4786</sup> Id.

<sup>4787</sup> Ch. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, op. cit., p. 662.

survivre, face à l'ignominie, et de dénoncer le mythe du "rééducateur" ? »<sup>4788</sup>

« Nous devons donc en rester là ; il y allait de la dignité de tous les camps », résume Charles Jeantelot : Ky Thu n'est effectivement pas n'importe qui<sup>4789</sup> : élite des chefs de camps, confiée à l'élite des prisonniers, dans un camp considéré comme modèle, il n'est pas « le vieux Vinh » ou Georges Boudarel, responsables du camp 113, pas plus qu'il ne peut incarner à lui seul l'ensemble des chefs de camps de prisonniers de la RDV. Ky Thu le reconnaît d'ailleurs lui-même à son retour au camp n° 1 après les accords de Genève, devant le mécontentement des prisonniers : « Le changement continu de chef de camp aurait conduit à des appréciations différentes dans l'application de la politique de clémence vis-à-vis des prisonniers. »<sup>4790</sup>

Pour autant, derrière cet ouvrage, c'est bien une tentative de réhabilitation de l'ensemble du système de captivité vietnamien durant la « Guerre d'Indochine » qui est initiée, comme l'atteste la montée en généralité opérée par Ky Thu, à quelques pages de conclure : « La politique de clémence de Président HỒ CHI MINH a toujours été appliquée sérieusement par l'armée et le peuple du Vietnam. »<sup>4791</sup> Pour qui aurait des doutes sur les propos de l'ancien chef du camp n° 1, près des deux tiers de l'ouvrage, annexes comprises, sont composés d'extraits de manifestes d'anciens prisonniers du camp n° 1, utilisés – comme à l'époque – comme témoignages-preuves de la bonne gestion du camp n° 1 par Ky Thu, ainsi que plus largement de la justesse du combat de la RDV.

Pour Ky Thu, les camps de la RDV ne peuvent donc en aucun cas être comparés aux camps nazis de la Seconde Guerre mondiale ; c'est du reste ce qu'il écrit à la fin de ses mémoires, sur fond de quatre photographies – dont l'une montre « l'un des fours d'extermination raciale »<sup>4792</sup> de Buchenwald – prises lors de sa visite en septembre 1971 au camp de Buchenwald – où a été interné notamment le colonel Weinberger et avec lequel ce dernier compara les camps de prisonniers de la RDV –, alors en RDA :

---

<sup>4788</sup> *Ibid.*, p. 663-664.

<sup>4789</sup> Né en 1927, Ky Thu (de son vrai nom Nguyen Huu Dong) est issu de la moyenne bourgeoisie de Hanoi (son frère deviendra un éminent neurochirurgien apprend-on *ibid.*, p. 214, note 2). Lycéen à Hanoi puis employé comme écrivain-traducteur, il prend le maquis en 1947. « En 1954 », nous apprend sa biographie sur la quatrième de couverture de la réédition française de ses mémoires, « il quitte l'armée et intègre le comité de rédaction de la revue "Images du Vietnam" avant d'être nommé rédacteur en chef adjoint du journal régional de la province de Phu Khanh, au Centre-Annam, puis directeur de la maison d'éditions de la province de Khanh Hoa à Nha Trang. En 1993 il prend sa retraite et rejoint Hanoi où il rédige ses mémoires. Atteint d'un cancer, il décède en 2002. » *Ibid.*, 4<sup>e</sup> de couverture.

<sup>4790</sup> *Ibid.*, p. 217

<sup>4791</sup> *Ibid.*, p. 213.

<sup>4792</sup> *Ibid.*, p. 262.

#### « PIRES QUE BUCHENWALD ?

Ces dernières années, certaines publications et ouvrages des anciens PG français ont prétendu que les camps des PG du CEFEO dans la guerre au Vietnam, particulièrement à la Zone Frontière du Nord Vietnam, étaient pires que le camp de concentration allemand Buchenwald.

Or, l'on connaît que pendant la Seconde Guerre Mondiale environ 7 millions de déportés en Allemagne périrent dans les camps de concentration dont les plus renommés étaient AUSCHWITZ, DACHAU, BUCHENWALD...

L'auteur de "Refermer le passé douloureux" a eu l'occasion de visiter en septembre 1971 le camp de concentration allemand BUCHENWALD situé au Nord-Ouest de Weimar. Ici, il a enregistré de nombreux documents sur le crime d'extermination raciale contre l'humanité du régime du national-socialisme hitlérien.

Dans la pénombre où une lumière blafarde et mensongère empêche la génération montante de voir clair, seule l'HISTOIRE est le juge impartial qui dira le dernier mot sur une page douloureuse entre les relations franco-vietnamiennes il y a un demi-siècle. »<sup>4793</sup>

Les camps de prisonniers de la RDV n'étaient pas des camps d'extermination : c'est du reste ce que reconnaissent partiellement certains anciens prisonniers, au même moment, dans les années 1990-2000. Ainsi Amédée Thévenet, discutant avec l'un de ses anciens camarades de captivité à l'occasion d'une cure thermale : « l'interrogation commune à tous les rescapés ramène à cette question : y a-t-il eu ou non volonté d'extermination des prisonniers de la part du Viêt-minh ? Moulard était tenté de penser que oui. Dans la conversation, je me suis rendu compte que je ne le pensais plus. »<sup>4794</sup> Pour Nicolas Séradin, ce propos « détonne par rapport à de nombreux témoignages sur la captivité qui affirmaient que le Viêt-minh avait cherché à exterminer les prisonniers du corps expéditionnaire, argument repris à plusieurs reprises au cours de l'affaire Boudarel »<sup>4795</sup>. Pour notre part, nous avons pu observer qu'Amédée Thévenet était loin d'être le seul ancien prisonnier à estimer que la RDV n'a guère eu la volonté d'exterminer ses prisonniers ; pour ces prisonniers cependant, la RDV ne peut pour autant être tenue pour innocente face à cette mortalité massive. S'il n'y a pas eu volonté de le commettre, il y a eu cependant crime ; et ce crime aurait été au moins aussi important que celui commis par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale, en cela notamment qu'il s'accompagna d'une tentative de viol des consciences : c'est là par exemple tout le raisonnement de Louis Stien, dont le témoignage apparaît comme une forme de réaction aux arguments de Georges Boudarel et de ses soutiens. « Il faut admettre », écrit en effet l'ancien lieutenant du 1<sup>er</sup> BEP fait prisonnier sur la RC4 en 1950 et interné au camp n° 1, « qu'il n'y avait pas, chez le Viêt-minh, de volonté délibérée de faire mourir, disparaître, les soldats adverses prisonniers. Il y avait des méthodes plus sûres pour cela. Comme celle que les Soviétiques employèrent pour les Polonais de Katyn, et que les nazis utilisèrent avec les chambres à gaz et la fusillade

---

<sup>4793</sup> *Ibid.*, p. 261.

<sup>4794</sup> A. Thévenet, *J'ai survécu à l'enfer des camps viêt-minh*, op. cit., p. 217.

<sup>4795</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, op. cit., p. 352.

collective dans leurs champs *spéciaux* d'élimination. »<sup>4796</sup> Mais « alors, pourquoi tous ces morts dans les camps »<sup>4797</sup>, questionne-t-il ? Pour Louis Stien :

« Nos prisonniers morts en captivité chez les Vietminh ne furent [...] pas victimes "d'un climat tropical" mal supporté. Ils sont morts de la rééducation, des conditions physiques et de l'isolement moral et médical que le gouvernement vietminh avait décidé de mettre en œuvre pour qu'elle aboutisse rapidement. En quatre ans, leurs responsables avaient eu tout le temps d'en constater les effets mortels dans leurs propres camps. Ils ont criminellement persisté dans leur objectif de viol des cerveaux au prix de l'hécatombe. »<sup>4798</sup>

Reconnaître l'absence de génocide prémédité n'est donc pas – on le constate également chez Yves de Sesmaisons – reconnaître l'absence de crime ; bien au contraire, ce discours heuristique paraît presque toute entier acquis à la criminalisation de l'attitude de la RDV durant la « Guerre d'Indochine » et, en miroir, à la déculpabilisation de ses « victimes » dans les camps de prisonniers. Or nous allons voir que cette maïeutique du prisonnier-victime est loin de faire l'unanimité chez les anciens prisonniers, ainsi par exemple qu'Amédée Thévenet le confiait à Nicolas Séradin, lui racontant notamment « que certains anciens captifs lui reprochaient sa vision trop "victimisante" de son expérience de la captivité. Ceux-ci souhaitaient revenir à une vision plus héroïque de la guerre d'Indochine. »<sup>4799</sup>

### **2.3.3 L'« affaire Boudarel » : entre disensus sur la reconnaissance des souffrances et nouvelle strate dans l'épuration du précipité mémoriel**

D'emblée, en France, l'un des principaux enjeux de l'« affaire Boudarel » réside dans l'instauration d'une comparaison directe entre crimes et génocides nazis et captivité aux mains de la RDV : tous deux, selon les anciens prisonniers s'exprimant publiquement dans les années 1990, peuvent être qualifiés d'entreprises génocidaires. La figure du survivant des camps de la RDV se combine alors à celle de la victime *du* totalitarisme, nazi comme communiste, pour légitimer l'expérience des camps de la RDV en un *traumatisme* d'autant plus majeur de l'histoire militaro-nationale française, et de l'histoire humaine en général, qu'il serait aujourd'hui encore totalement occulté, notamment du fait que les bourreaux sont toujours en place : à l'Assemblée nationale, au sein de l'exécutif, dans les médias...

---

<sup>4796</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, op. cit., p. 322.

<sup>4797</sup> *Id.*

<sup>4798</sup> *Ibid.*, p. 323.

<sup>4799</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, op. cit., p. 356, note de bas de page.

et à l'Université.

Les figures du « socialo-communiste » et de « l'intellectuel de gauche » demeurent en effet la cible, dans les années 1990 comme dans les années 1950-1960 ; une cible que l'« affaire Boudarel » permet à nouveau de déstabiliser à partir de 1991, de par les soutiens affichés à Georges Boudarel ou à tout le moins les silences considérés comme complices, que les anciens prisonniers les plus à la pointe du combat déclenché en février 1991, relayés par leurs soutiens associatifs, médiatiques et politiques, dénoncent avec force en associant cette attitude à une forme de négationnisme ou de complicité de crime contre l'humanité. C'est précisément ce que permet la figure du bourreau incarné par Georges Boudarel : la criminalisation de toute l'idéologie contre laquelle ces anciens combattants-prisonniers de la RDV estiment avoir lutté en Indochine et en Algérie, et au-delà de la gauche française considérée comme animant en sous-main l'intelligentsia française depuis des décennies.

En projetant sur ce bourreau expiatoire la blessure dont les anciens prisonniers instigateurs de l'affaire cherchent à expurger leur mémoire, ils tiennent en effet la cible idéale : son passé de commissaire politique dans le camp de prisonniers n° 113 et son présent d'« intellectuel de gauche » et d'universitaire spécialiste du Vietnam rendent aisée sa disqualification. Ce « meurtre symbolique » peut-il être pour autant analysé comme un remède, pour les anciens prisonniers hier jugés les plus « compromis », au soupçon dont ils s'estiment victimes depuis les années 1950 de la part de l'armée et de leurs camarades, voire à la mésestime d'eux-mêmes, prélude à leur réhabilitation ? Le métadiscours porté par les témoignages du type de celui de Claude Baylé nous invite à le penser, tant la situation carcérale y est décrite comme *entièrement* responsable de *tous* les actes du prisonnier, ce dernier étant de fait considéré comme en état de contrainte morale, comme soumis, de manière totale, à une intense et subtile manipulation psychologique orchestrée par des intellectuels-experts du type du « traître » Georges Boudarel. Comme l'écrit Nicolas Séradin sur la base des travaux de Michael Pollak<sup>4800</sup>, les témoignages de ce type peuvent en effet être « considérés comme de véritables instruments de reconstruction de l'identité, et pas seulement comme des récits factuels, limités à une fonction informative »<sup>4801</sup> ; l'on peut même ici parler de véritable « stratégie identitaire »<sup>4802</sup>, inscrite dans une historicité précisément renouvelée, dans les années 1980-1990, par le

---

<sup>4800</sup> M. Pollak, *L'Expérience concentrationnaire*, *op. cit.*

<sup>4801</sup> N. Séradin, « Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine dans l'espace public... », *op. cit.*, p. 33.

<sup>4802</sup> Jean-François Bayart, *L'illusion identitaire*, Paris, Editions Fayard, 1996, p. 10.

paradigme traumatico-victimaire<sup>4803</sup>. En effet, la figure du bourreau enfin démasqué, en même temps qu'elle permet d'atténuer les responsabilités de ces anciens prisonniers en concentrant l'essentiel de la culpabilité sur Boudarel lui-même et ses anciens collègues vietnamiens, tend par là-même à réhabiliter ces individus hier disqualifiés sous le jour de nouveaux témoins-héros, artisans d'un combat renouvelé contre la barbarie communiste – c'est là notamment la posture de Wladyslaw Sobanski. Ainsi compris, les « moins résistants » d'hier deviennent les héros d'aujourd'hui ; c'est entre autre ce que semble permettre ce déplacement du combat pluridécennal contre le communisme de la jungle vietnamienne vers les colonnes des journaux et l'action judiciaire.

L'« affaire Boudarel » peut-elle pour autant être considérée comme une machine à « blanchir » l'ensemble des anciens prisonniers de la RDV, à commencer par ceux les plus à la pointe de son combat testimonial et judiciaire, à l'image de Jean-Jacques Beucler, Claude Baylé, Wladyslaw Sobanski ou le général de Sesmaisons ? C'est ce que semble penser Robert Bonnafous dans une lettre adressée, le 31 octobre 1994, au juge d'instruction en charge de la plainte pour « dénonciation calomnieuses » déposée par Georges Boudarel en janvier 1992 :

« Ma prise de position dans le procès intenté à Georges Boudarel par l'Anapi, dont j'étais le Président d'honneur fondateur avant que la direction ne tombe entre les mains de ceux dont nous pensions qu'ils n'oseraient pas s'y inscrire compte tenu de leur passé, mon désir de faire œuvre d'historien en décidant de préparer un complément de thèse et une conférence à la faculté Paul Valéry de Montpellier sur le cas Boudarel<sup>4804</sup> m'ont attiré l'inimitié de son président actuel, le Gal de Sesmaisons, qui a tout fait pour tenter de me discréditer »<sup>4805</sup>.

La lettre de Robert Bonnafous au juge Getty se fait donc ouvertement au prix d'une rupture avec la direction de l'ANAPI dont Bonnafous est le président d'honneur-fondateur, tout particulièrement avec son président de l'époque, Yves de Sesmaisons, avec lequel Robert Bonnafous s'est retrouvé en concurrence, en 1991, pour le poste de président de l'association. Pour Wladyslaw Sobanski, dans ses mémoires, l'attitude de Bonnafous s'apparente d'ailleurs clairement à un acte de « vengeance après ne pas avoir été élu à la présidence de l'ANAPI »<sup>4806</sup>. Contribuant également à discréditer le propos de l'auteur de la thèse sur laquelle l'ANAPI s'est appuyée pour construire et remporter ses premiers combats pour la reconnaissance<sup>4807</sup>, le général de Sesmaisons suggère pour sa part une

---

<sup>4803</sup> Sur l'histoire de la catégorie de victime, voir S. Latté, *Les « victimes »*, *op. cit.*

<sup>4804</sup> Nous n'avons pas trouvé trace de ces éléments dans les archives de l'ex-UMR ESID à l'Université Paul Valéry Montpellier 3.

<sup>4805</sup> Lettre de Robert Bonnafous au juge Jean-Pierre Getti, 31 octobre 1994, *op. cit.*

<sup>4806</sup> W. Sobanski, *Camp 113*, *op. cit.*, p. 137.

<sup>4807</sup> Robert Bonnafous se défendra ainsi dans ses mémoires, évoquant sa libération : « J'étais devenu un

manœuvre de Georges Boudarel ; « en effet », note-t-il dans ses mémoires, « exploitant très habilement, suivant la méthodologie marxiste, la vanité et, avouons-le, la bêtise [sic], Boudarel avait rallié à sa cause un de "mes amis", fait prisonnier en 1954 à la fin de la guerre d'Indochine »<sup>4808</sup>... C'est ce discours, assoyant un peu plus encore le portrait d'un Boudarel-habile manipulateur, que reprend Yves Daoudal<sup>4809</sup> dans son ouvrage consacré à l'« affaire Boudarel » :

« Boudarel cherche à entrer en contact avec les membres de l'ANAPI pour semer la zizanie et essayer de capter les bonnes grâces de tel ou tel naïf. [...] Naturellement il n'arrivera à rien, en dehors de la démission, sans importance, de l'unique personne qu'il réussit à circonvenir. Il s'agit du colonel Bonnafous [...]. Boudarel se présenta à lui comme un universitaire spécialiste du Viêt-nam cherchant à établir des relations avec un autre universitaire spécialiste du Viêt-nam [...]. Et Bonnafous n'y vit pas malice. Le président de l'ANAPI, Yves de Sesmaisons, ayant eu connaissance de ces contacts, demanda des explications à Bonnafous. Lequel résilia de lui-même ses fonctions de président d'honneur de l'association. »<sup>4810</sup>

Si la quête de légitimité universitaire a sans doute joué pour Robert Bonnafous, peut-être flatté par ce dialogue avec un nouveau pair, difficile cependant de croire que ce dernier l'ait réellement et entièrement abusé ; difficile également de penser que le « naïf » Robert Bonnafous n'ait guère été au courant du déroulement de l'« affaire » – en témoigne le texte de sa lettre au juge Getty, de même que son article dans *L'Epaulette*<sup>4811</sup> – ; difficile de croire, plus globalement, que cette lettre au juge d'instruction soit le résultat d'une ultime manipulation de celui que l'on présente alors comme un « expert » ès « lavage de cerveau », depuis le camp 113 jusqu'aux amphithéâtres universitaires. Décrédibiliser Robert Bonnafous contribue en effet à disqualifier d'office les arguments que sa lettre avance ; citant sa propre thèse ou faisant directement référence à des documents d'archives par lui consultés et parfois joints à la lettre, Bonnafous prend ouvertement la défense de Georges Boudarel en donnant « [s]on opinion sur l'accusation de crimes contre l'humanité dont [il]

---

homme libre mais prisonnier de ce passé que des anciens combattants, non avertis ou refusant de l'être, agiteront devant leurs adhérents quand ils auront réussi à occuper des postes à responsabilité dans des associations, dont ils deviendront vite les moins représentatifs compte tenu de l'absence de couleurs à la boutonnière de leur veston. C'est alors que la diffamation remplacera la compréhension par jalousie ou opportunisme en redonnant aux personnages intéressés leur véritable dimension. » Et, un peu plus loin, recevant la cravate de la Légion d'honneur le 14 juillet 1976 : « Cette distinction, à 49 ans, faisait de moi un officier respecté mais aussi, malheureusement, jaloué et j'en subirais les conséquences par la suite. » R. Bonnafous, *Le Compte des faits*, *op. cit.*, p. 156 ; 215.

<sup>4808</sup> Y. de Sesmaisons, *Prisons de bambous*, *op. cit.*, p. 177.

<sup>4809</sup> Yves Daoudal est un ancien journaliste à *Présent* et *National Hebdo*, ancien proche de Jean-Marie Le Pen et militant du Front national ; son ouvrage prend la forme d'une synthèse à charge et politiquement orientée des accusations portées contre Georges Boudarel.

<sup>4810</sup> Y. Daoudal, *Le Dossier Boudarel*, *op. cit.*, p. 171-172.

<sup>4811</sup> Robert Bonnafous aurait parlé dans *L'Epaulette* de l'affaire Boudarel comme d'une « cacophonie », cité in G. Boudarel, *Autobiographie*, *op. cit.*, p. 428.

a été », selon lui, « injustement l'objet »<sup>4812</sup>, aux motifs :

- Que Georges Boudarel, au camp 113, était un simple exécutant ;
- Que Georges Boudarel n'était pas le seul Français au service de la RDV, et que certains de ces Français ont eu une action bénéfique envers les prisonnier – Robert Bonnafous raconte d'ailleurs devoir lui-même la vie à l'un d'eux pour être « intervenu auprès du directeur du camp de la 3<sup>ème</sup> Interzone quand il a vu que [s]es bras devenaient tout noirs alors que, pour [l]e faire parler après [s]on évacion ratée, [il] avai[t] été, devant le camp rassemblé, pendu à un arbre par les poignets liés derrière [s]on dos »<sup>4813</sup> – ;
- Que les décès au camp 113 auraient été plus nombreux avant l'arrivée de Georges Boudarel – l'année précisément où Yves de Sesmaisons y fut interné, élu par ses camarades responsable du « Comité de paix et de rapatriement » – ;
- Et que ces décès furent quoiqu'il en soit plus nombreux dans beaucoup d'autres camps.

Au-delà – et malgré les fautes d'orthographe parfois raillées<sup>4814</sup> et l'aspect partiellement décousu du propos –, c'est toute la question des responsabilités réelles de l'important taux de mortalité des camps de la RDV qui est posée. La responsabilité de ces morts échoit-elle aux geôliers, et plus largement à la RDV et à son système, ou à ceux des prisonniers qui collaborèrent avec ce dernier pour survivre, quitte à rompre leurs liens de solidarité avec leurs camarades ? Pour Robert Bonnafous, la réponse est claire et sans appel :

« Cette mortalité importante était dû [sic] au comportement déplorable d'une partie des gradés, lesquels ont abandonné la troupe qui, désarmée, s'est effondrée rapidement [...]. Il régnait dans les camps une insoutenable attitude de délation permanente entretenu [sic] par ceux qui avaient choisi de suivre le stage politique considéré comme l'antichambre de la libération. Je les accuse personnellement d'avoir été, par leur conduite, à l'origine de nombreux décès. »<sup>4815</sup>

Et de s'attaquer à ses véritables cibles, sa lettre au juge Getty prenant finalement moins la défense de Georges Boudarel qu'elle ne s'en prend à Jean-Jacques Beucler et Yves de Sesmaisons :

« On peut donc se demander pourquoi l'affaire Boudarel ? pourquoi autant de haine après tant d'années et à qui cette affaire, à part les médias, pouvait-elle profiter. Je pense que Mr Beucler, dont la libération avait été sollicité [sic] par son père<sup>4816</sup> [...], à [sic] profité de l'occasion pour se refaire

---

<sup>4812</sup> Lettre de Robert Bonnafous au juge Jean-Pierre Getti, 31 octobre 1994, *op. cit.*

<sup>4813</sup> *Id.*

<sup>4814</sup> Y. de Sesmaisons, *Prisons de bambous*, *op. cit.*, p. 177.

<sup>4815</sup> Lettre de Robert Bonnafous au juge Jean-Pierre Getti, 31 octobre 1994, *op. cit.*

<sup>4816</sup> Aux ANOM, nous avons effectivement trouvé un télégramme du 3 janvier 1952 de la Croix rouge visant à rassurer le général Beucler sur le sort de son fils : « parfaite santé, bon espoir de libération » ; ANOM / HCI / SPCE//30.

une santé politique. C'est mon opinion personnelle. [...]  
Contrairement à Mr Beucler, qui a eu toute latitude pour faire des conférences sur le sujet sans avoir à en rendre compte au Gal de Sesmaisons et en utilisant outrageusement mes travaux sans y faire référence, j'ai dû rendre compte à Lyon, le 12 janvier 1993, de mes activités devant le bureau de l'ANAPI et d'autres personnes invitées par le Président, dont Mr Beucler »<sup>4817</sup>.

Et de poursuivre en accusant ouvertement son président, dont l'attitude en captivité semble lui rappeler celle de l'un de ses sous-officiers, dénommé Bosc<sup>4818</sup>, l'ayant dénoncé aux autorités de son camp et « dont on vient » pourtant, confie-t-il amèrement au juge Getty, « de faire un officier de la Légion d'Honneur »<sup>4819</sup>. L'« affaire Boudarel », rappellent en effet Alain Ruscio et Serge Tignères, provoquant « polémiques et controverses entre les anciens combattants eux-mêmes, fai[t] resurgir des antagonismes vieux de plusieurs années, querelles hiérarchiques ou conflits personnels... »<sup>4820</sup>

Jeune lieutenant au 6<sup>e</sup> RTM après sa sortie de Saint-Cyr (1945-1947), trois fois cité en Indochine, Yves de Sesmaisons est blessé gravement et fait prisonnier en janvier 1951 lors de la bataille de Vinh-Yen. Soigné, il est ensuite envoyé dans plusieurs prisons civiles vietnamiennes, avant de rejoindre le camp 15, puis les camps 113 et 25. Bien qu'officier, Yves de Sesmaisons a donc « partagé les horreurs et les souffrances vécues par les sous-officiers et hommes du rang de toutes races ou nationalités »<sup>4821</sup>, dans trois camps de troupe dans lesquels il exerça les mêmes fonctions que Jean-Jacques Beucler au camp n° 1 : celles de secrétaire du « Comité de Paix et Rapatriement ». C'est précisément sur cet aspect que le président d'honneur de l'ANAPI attaque son président exécutif, sur la base d'un extrait inédit des mémoires de ce dernier que Bonnafous joint à sa lettre au juge Getty. Initialement rédigé à l'intention des lecteurs de la revue *Le Bélier*, le bulletin du 7<sup>e</sup> RTA – l'ancien régiment d'Yves de Sesmaisons en Algérie –, ce texte avait également été remis à certains membres de l'ANAPI, de même que, dans une version remaniée, à l'avocat de l'association, maître Varaut, ainsi qu'à la gendarmerie dans le cadre de l'enquête dépêchée après le dépôt de plainte de Georges Boudarel<sup>4822</sup>. Commenté par Bonnafous, il est ici retourné en un acte

---

<sup>4817</sup> Lettre de Robert Bonnafous au juge Jean-Pierre Getty, 31 octobre 1994, *op. cit.*

<sup>4818</sup> Nous n'avons pas trouvé de dénommé « Bosc » dans les promotions de la Légion d'honneur dans la première moitié des années 1990 ; peut-être s'agit-il du sergent Jean Bosch, né le 29 octobre 1929, élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur le 12 juin 1994. Quel que soit son nom, cet homme, écrit Bonnafous dans ses mémoires, « m'avait délibérément dénoncé aux Viêts afin d'obtenir une libération anticipée qu'il obtiendra trois mois avant la cessation des hostilités après avoir trahi d'autres prisonniers dont certains seraient morts en captivité. La vérité est parfois difficile à dire mais dans ce cas-là il était indispensable de la révéler. » R. Bonnafous, *Le Compte des faits*, *op. cit.*, p. 128.

<sup>4819</sup> Lettre de Robert Bonnafous au juge Jean-Pierre Getty, 31 octobre 1994, *op. cit.*

<sup>4820</sup> A. Ruscio et S. Tignères, *Diên Biên Phu, Mythes et réalités*, *op. cit.*, p. 361.

<sup>4821</sup> Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 17.

<sup>4822</sup> *Ibid.*, p. 28 ; Y. de Sesmaisons, *Prisons de bambous*, *op. cit.*, p. 178.

d'accusation envers l'attitude d'Yves de Sesmaisons en captivité :

« Persuadé que le Gal de Sesmaisons à [sic] tenu un rôle de kapo pendant son internement, j'ai étudié le dossier le concernant dans lequel figure le récit de sa captivité dont je vous joins [sic] la quatrième partie qui est la plus significative pour ce qui concerne le rôle qu'il a joué auprès du Viêt Minh dans l'espoir d'être libéré avant les autres.

Ainsi, page N° 2, il avoue avoir fait aux prisonniers son premier discours politique. Page 3, il décide de prendre la tête du comité "Paix et rapatriement", poste confié dans tous les camps par le VM au personnage le plus compromis [une attaque contre Jean-Jacques Beucler, nda ?], ceci malgré la réticence bien compréhensible des européens [...]. Page N° 4, il décide officiellement de choisir la voie de la collaboration avec l'ennemi. Il change de camp pour le camp N° 113 où il est à nouveau désigné Président du comité "Paix et rapatriement". Les nouveaux arrivant [sic] le prennent pour un traître. Il statue sur le cas des fautifs, il préside, fait des discours et prononce des sentences. Page 9, il dit être chargé du ramassage des devoirs de délation et de leur correction. Ensuite, il lit les meilleures copies à la veillée et proclame les héros de cette compétition... ! »<sup>4823</sup>

Pour Bonnafous, Yves de Sesmaisons est donc un traître, un « kapo » qui, par son attitude – à l'image de son ancien sergent l'ayant personnellement dénoncé –, aurait provoqué la mort de nombre de ses camarades. Évidemment, c'est une dialectique très précisément inversée qui est suivie par Yves de Sesmaisons dans son récit, qui sera par la suite confié aux archives de l'ANAPI<sup>4824</sup>. Dès les premières pages en effet, Sesmaisons prévient écrire ces lignes « en témoin involontaire et victime [souligné par nous] de l'un des événements majeurs du vingtième siècle : le Goulag »<sup>4825</sup> ; ainsi se prétend-il ouvertement « révisionniste »<sup>4826</sup>, au sens où il entend attester, contre la doxa selon lui dominante, que le lavage de cerveau a bien été une réalité dans les camps de la RDV. Le propos commence ainsi par un historique à charge de la théorie marxiste et de la genèse du parti communiste vietnamien, intrinsèquement lié, selon Yves de Sesmaisons, au « principe du "**lavage de cerveau** [en gras dans le texte]" [...] consist[ant] à retourner le peuple et à l'orienter dans la bonne direction, puis, après l'avoir armé spirituellement et matériellement, à le charger de détruire l'ordre ancien, qu'il s'agisse des vieilles coutumes nationales, du colonialisme français ou de l'impérialisme américain »<sup>4827</sup>. C'est ce « lavage de cerveau » qui aurait été ensuite appliqué sur les prisonniers UF.

Pour Yves de Sesmaisons, c'est ici, dans les traumatismes subis sous l'effet de leur soumission forcée à la doctrine du « dich-vân », que résiderait tout à la fois l'explication de l'attitude de soumission des prisonniers, pour survivre, et le « crime contre l'humanité »

---

<sup>4823</sup> Lettre de Robert Bonnafous au juge Jean-Pierre Getti, 31 octobre 1994, *op. cit.*

<sup>4824</sup> N'ayant pas eu accès au texte original, c'est cette seconde version, confiée aux archives de l'ANAPI, que nous avons consultée. Y. de Sesmaisons, « Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet-Minh », *op. cit.*

<sup>4825</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>4826</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>4827</sup> *Ibid.*, p. 3.

commis par la RDV à leur rencontre. Un crime qui, selon l'auteur, occasionna non seulement une mortalité importante, mais de sévères « agressions psychologiques » :

« Étouffés par la camisole du système, ils furent victimes d'agressions psychologiques qui provoquèrent chez eux des traumatismes psychiques d'un genre inconnu alors. Redoutables, ces derniers détruisaient la personnalité. Ils en souffrent encore. Là réside évidemment le crime contre l'humanité de ce système idéologique. »<sup>4828</sup>

Remarquons le registre psychologisant, rebondissant sur les mises en discours de la captivité ayant suivi l'adoption du statut de 1989 et attestant du caractère profondément traumatique de l'expérience concentrationnaire aux mains de la RDV, ici employé pour expertiser un crime au moins comparable, si ce n'est supérieur, aux crimes et génocides nazis<sup>4829</sup> ; un registre encore davantage développé dans ses mémoires publiés en 2011. Yves de Sesmaisons y rapporte en effet, sans pudeur ni complexe – le traumatisme tend désormais à faire vérité –, le diagnostic « aussi accablant qu'exact et succinct »<sup>4830</sup> porté sur son livret médical à sa libération : « "Atteint d'une grave cachexie, a subi une dépersonnalisation intense" ! »<sup>4831</sup>. De Sesmaisons évoque également ses rêves nocturnes, lui laissant « dans la bouche un goût amer et une sensation indéfinissable de "mal-être", symptôme d'un traumatisme psychologique nommé asthénie »<sup>4832</sup> ; et de conclure, montant en généralité :

« J'étais effectivement atteint du syndrome de Stockholm, rendant la France responsable des tourments subis.

Pour la première fois dans l'histoire de notre armée, des militaires ont été l'objet d'agressions psychologiques et victimes de blessures d'un genre inédit, imprévu, inguérissable... Ces traumatismes psychiques dénaturaient, détruisaient, anéantissaient tous leurs systèmes de référence, toutes les valeurs sous-tendant leur idéal.

[...] De ce fait, ils n'étaient plus responsables [souligné par nous] de leurs paroles et modes de raisonnement, qui leur étaient dictés par une pensée étrangère à eux et à leurs propres valeurs. Le lavage de cerveau les avait dépersonnalisés. »<sup>4833</sup>

Plus largement, dans ses mémoires, l'argumentation – souvent faite de questions oratoires – laisse aux bons soins du lecteur de tirer la seule conclusion possible : l'enfer vécu par les prisonniers fait que ces derniers n'eurent pas d'autre choix que de se soumettre à la propagande de leurs geôliers :

---

<sup>4828</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>4829</sup> Et Yves de Sesmaisons de conclure ainsi sur ces « vraies » victimes – à opposer aux « fausses » victimes de l'ère contemporaine –, non soutenues et non reconnues, que sont pour lui les anciens prisonniers français de la RDV : « Leur taux de mortalité est bien plus élevé que celui de leur classe d'âge. Et pourtant il ne fut jamais question de créer pour eux un soutien psychologique, comme c'est le cas maintenant dans notre société qui fabrique des mauviettes. » *Ibid.*, p. 35.

<sup>4830</sup> Y. de Sesmaisons, *Prisons de bambous*, *op. cit.*, p. 170.

<sup>4831</sup> *Id.*

<sup>4832</sup> *Ibid.*, p. 169.

<sup>4833</sup> *Ibid.*, p. 171.

« D'abord, la désinformation est totale. Seules filtrent les informations que les Viêts consentent à nous donner [...] Peu à peu germe dans nos esprits enfiévrés l'impression d'abandon. Fruit de l'action insidieuse et permanente du commissaire politique, l'idée naît "spontanément" en nous que notre gouvernement, notre commandement, notre Croix Rouge même nous ont laissés tomber ! Bientôt survient l'effondrement physique [...] De là, beaucoup plus graves, découlent l'affaiblissement moral, le découragement, la perte des références... Nous sentons que nos jours sont comptés, nous voyons décliner ceux qui nous entourent. [...] Dès lors, quelle échappatoire ? L'évasion ? impossible, à l'évidence. Le renoncement ? notre instinct vital nous le refuse : nous avons vingt-trois ans en moyenne et n'allons pas nous laisser crever ici comme des chiens ! Alors que faire, quelle issue nous reste-t-il ? Notre "bienveillant *càn bô*", lui, nous offre une solution. Depuis des jours, des semaines, il laisse courir la rumeur d'une libération éventuelle pour Noël. [...] C'est la main tendue à l'homme qui se noie ! Qui ne la saisirait ? Enfin, dans ce monde hostile, nous avons un "ami". Le syndrome de Stockholm a joué pleinement, le piège s'est refermé : nous allons devoir prendre le parti de ceux que nous étions venus combattre. Si non ? Sinon, nous mourrons ! »<sup>4834</sup>

Même son de cloche chez le major Francis Turelier<sup>4835</sup>, fait prisonnier le 5 juillet 1947 et interné au camp 113 à partir du 28 juillet 1952, en même temps qu'Yves de Sesmaisons : les camps de la RDV, et notamment le camp 113, furent de véritables « camps d'extermination »<sup>4836</sup>, dans lesquels il fallait « lâcher et se convertir au marxisme si nous ne voul[ions] pas tous mourir »<sup>4837</sup>.<sup>4838</sup>

Or par son action en tant que secrétaire du Comité paix et rapatriement des camps 15 puis 113, organisant les corvées, orchestrant les manifestations politiques, présidant les tribunaux du peuple, participant avec les autres prisonniers à l'élection des libérés<sup>4839</sup> ..., Yves de Sesmaisons affirme précisément, en pleine contradiction avec la thèse de Robert Bonnafous, avoir sauvé nombre de ces camarades :

« je suis fier d'avoir trouvé, dans mon corps décharné et mon âme éprouvée, les ressources du courage qui me permirent de prendre de telles responsabilités. En effet, cela sauva la vie de nombreux camarades qui en sont parfaitement conscients. Je ne veux donc rien cacher de ce que j'ai fait, et je serais prêt à la refaire, si tel était mon devoir. Toute autre interprétation est parfaitement ridicule, ignorante ou malveillante. [...] Mon attitude a *payé* [en italique dans le texte], ce que les survivants n'ont pas oublié. A mon grand

<sup>4834</sup> *Ibid.*, p. 98-99.

<sup>4835</sup> Fait prisonnier le 5 juillet 1947, six mois après son arrivée en Indochine, Francis Turelier est libéré le 8 janvier 1953, après avoir été successivement interné au camp de Vinh, en compagnie notamment de civils, au camp n° 5, puis aux camps 114 et 113, duquel il est libéré, comme Yves de Sesmaisons, avant l'arrivée de Georges Boudarel.

<sup>4836</sup> F. Turelier, *66 mois prisonnier des Viêts Minh*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>4837</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>4838</sup> « Jamais dans l'Histoire », conclut Francis Turelier, « des prisonniers ne furent ainsi torturés physiquement et moralement par le harcèlement politique. La sous-alimentation, le manque de médicaments, le manque d'hygiène, le climat insalubre, les mauvais traitements et le harcèlement politique furent la cause d'un taux de mortalité aussi élevé. » *Ibid.*, p. 28.

<sup>4839</sup> Comme G. Boudarel avant lui, Y. de Sesmaisons réfute cependant le fait d'avoir présidé à l'élection des libérés, accusation qu'il croit lire dans la lettre de R. Bonnafous au juge Getty, et dont pour notre part nous n'avons pas trouvé trace : « Je ne sais quel pseudo-historien », écrit Y. de Sesmaisons en pensant à R. Bonnafous, « s'arrogeant pompeusement le titre de spécialiste de ces questions, a pu écrire que j'avais désigné les libérés de ce convoi. Il a montré par là sa totale méconnaissance de ces événements, son ignorance du système viêtminh et sa nullité dans le domaine de la recherche historique. » Y. de Sesmaisons, *Prisons de bambous*, *op. cit.*, p. 148.

regret, je n'avais pu faire plus. »<sup>4840</sup>

Après Jean-Jacques Beucler qui avait relancé dès les années 1970 l'entreprise de réhabilitation des prisonniers en apparence soumis au jeu imposé par leurs geôliers, par une reconfiguration de leur résistance en une forme subtile de poker menteur – le prisonnier affectait de se soumettre à la propagande de la RDV tout en entretenant en secret une forme de résistance ironique et collective –, la reconnaissance de la dimension traumatique de la captivité aux mains de la RDV permet au général de Sesmaisons, à Wladyslaw Sobanski, à Claude Baylé, à Francis Turelier..., de pousser plus loin encore l'entreprise en abandonnant le registre littéraire épique et satirique employé par Jean-Jacques Beucler ou Jean Pouget avant lui, pour un registre plus tragique et pathétique ; un registre sachant également se faire épideictique et polémique, leurs témoignages prenant la forme d'actes d'accusation clairs et sans nuance vis-à-vis de la RDV et de ses complices. Ce faisant, ils visent à provoquer chez leurs lecteurs à la fois un sentiment d'empathie vis-à-vis des prisonniers-victimes, et un sentiment de dégoût et de révolte vis-à-vis de leurs geôliers, seuls coupables de toutes les horreurs vécues en captivité. « Certains lecteurs de ce récit en trouvent peut-être le ton pitoyable », reconnaît ainsi le général de Sesmaisons dans ses mémoires parues en 2011, « mais comment faire autrement pour tenter de décrire une situation tellement morbide ? »<sup>4841</sup>

Ce changement de registre accompagnant cette entreprise élargie de réhabilitation des anciens prisonniers de la RDV n'est cependant pas consensuelle, en témoigne le positionnement de Robert Bonnafous et, peut-être, le silence de certains autres anciens prisonniers comme le général Bigeard ou Pierre Schoendoerffer. On l'a vu, ces divisions entre « fortes têtes » – ici représentées par Robert Bonnafous – et « résistants par le mensonge et la survie » – ici campés par Yves de Sesmaisons –, sont déjà repérables dès les années 1950 ; jusqu'à présent, elles ont essentiellement tourné à l'avantage des premiers, officiers insoumis, devenus experts en « action psychologique ». Dans les années 1990, l'« affaire Boudarel » permet, de fait, d'affirmer le virage pris dans les années 1980 sous l'effet de la traumatisation des mémoires des combattants-prisonniers et des changements sociologiques opérés chez les porteurs de la cause des anciens prisonniers de la RDV.

Ces changements et ces tensions conjugués sont particulièrement sensibles dans l'élection

---

<sup>4840</sup> *Ibid.*, p. 182.

<sup>4841</sup> *Ibid.*, p. 95.

d'Yves de Sesmaisons, en 1991, à la tête de l'ANAPI : officier ayant partagé sa captivité avec des soldats et sous-officiers, il est élu au sein d'une association dans laquelle ces derniers représentent « quatre-vingts pour cent des effectifs, [...] susceptibles de [lui] accorder leur confiance »<sup>4842</sup>. Devenu général après une carrière bien remplie<sup>4843</sup>, le général de Sesmaisons fait qui plus est partie des membres de l'ANAPI les plus actifs dans le travail de lobbying exercé pour mener au vote du statut de 1989 ; il figure d'ailleurs parmi les témoins interrogés par Robert Bonnafous dans le cadre de sa thèse soutenue en 1985. En 1991, son élection est néanmoins contestée au sein de l'ANAPI ; pour Yves de Sesmaisons, les raisons de ces divisions tiennent essentiellement aux séquelles de la captivité elle-même :

« Le Dich-Vân continua à nuire au-delà de la paix. Et aujourd'hui encore, les querelles stériles opposant entre eux nombre d'anciens thu binh prouvent qu'il sévit toujours ; le virus n'est pas encore éradiqué, cinquante ans après. »<sup>4844</sup>

Difficile cependant de croire que les divisions internes au petit monde des anciens prisonniers, dans les années 1990, soient les seules séquelles à long terme d'une sorte de virus psychologique instillé en captivité... Pour Yves de Sesmaisons, ces raisons tiennent d'ailleurs également à la sociologie très hétérogène de l'association :

« À cela s'ajoutait le fait que l'ANAPI était un rassemblement hétérogène. Elle regroupait toutes les catégories de grades, s'étageant du légionnaire du rang au général d'armée, toutes les races ou nationalités, toutes les religions [...]. On y trouvait toutes les formes de capture et d'enlèvement [...] Chacun avait recouvré la liberté de façon inédite : les évadés, ceux qui avaient été libérés "inconditionnellement" au cours du conflit, ou après les accords de Genève. »<sup>4845</sup>

Au sein de l'ANAPI, l'« affaire Boudarel » ravive encore les tensions animant cette hétérogénéité, réveillant notamment l'ancienne ligne de clivage entre :

- Prisonniers évadés et libérés après les accords de Genève d'un côté – dont Robert Bonnafous, la plupart des officiers-prisonniers, ainsi que la grande majorité des prisonniers

---

<sup>4842</sup> Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 17.

<sup>4843</sup> En Algérie, il servira au 7<sup>e</sup> RTA (1958-1961). Passé par l'École d'Etat-Major puis l'École de Guerre, il exercera plusieurs fonctions au sein de cette dernière, ainsi qu'à l'École des Officiers de Réserve du service d'Etat-Major. Il servira également à l'Etat-Major Particulier du Président de la République, le Général de Gaulle, ainsi qu'à l'Action Sociale des Armées et au secrétariat Général de la Défense Nationale. En 2004, il est élevé à la dignité de Grand officier de la Légion d'honneur. Jacques Bonnetête, « Eloge funèbre du général Yves de Sesmaisons », [En ligne], URL : <http://www.anapi.asso.fr/index.php/vie-de-l-association/228-obseques-du-general-yves-de-sesmaisons>, consulté le 23/03/2016.

<sup>4844</sup> Gal Y. de Sesmaisons, *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet-Minh, op. cit.*, p. 35. Dans l'historique de l'ANAPI également : nos geôliers « nous avaient inoculé un virus d'inimitié, d'hostilité et d'agressivité. Quarante ans après je le sentais toujours à l'œuvre, malgré les efforts de chacun. L'asthénie en aggravait les effets. » Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence... », ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 19.

<sup>4845</sup> Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 19.

ayant témoigné jusqu'aux années 1980 – : des hommes pouvant donc revendiquer l'informel statut de « fortes-tête » et d'insoumis à la propagande de leurs geôliers ;

- Et prisonniers libérés de manière anticipée – dont Yves de Sesmaisons, Wladyslaw Sobanski, Claude Baylé, et, nous allons le voir, la plupart des anciens prisonniers publiant leur témoignage à partir des années 1980-1990 – : essentiellement soldats et sous-officiers, ils ont souvent été accusés, dans les décennies précédentes, d'avoir un peu trop bien joué le jeu de la RDV – et notamment d'avoir pratiqué la délation – afin d'être libérés.

« De nombreuses forces centrifuges étaient à l'œuvre »<sup>4846</sup> au sein de l'ANAPI au début des années 1990, reconnaît en effet lui-même Yves de Sesmaisons. « L'affaire Boudarel les amplifia »<sup>4847</sup>, tout particulièrement entre la première génération des « témoins-résistants » et la deuxième génération des « témoins-victimes », cette dernière achevant par là-même d'émerger et de prendre l'ascendant sur la première. Pour autant, ici comme ailleurs, la figure de la « victime » n'efface pas celle du « héros » : elle la reconfigure. La dimension intrinsèquement traumatique de la captivité aux mains de la RDV, désormais reconnue par la loi, permet en effet non seulement de déculpabiliser les anciens prisonniers des charges portées du fait de leur soumission à la propagande de leurs geôliers, mais également de renforcer la dialectique déjà repérée dans les propos de Xavier du Crest de Villeneuve dans les années 1950, de Jean Pouget dans les années 1960, de Jean-Jacques Beucler dans les années 1970 : une dialectique tendant à élargir les mises en discours héroïque de la captivité aux mains de la RDV, des attitudes d'insoumission manifeste vers l'invention de stratégies de survie. Ainsi compris, avec l'« affaire Boudarel », la figure de la victime achève sa fusion avec celle du héros, dans un nouveau paradigme tendant désormais à écarter les lectures plus restrictives, hier dominantes et dont Robert Bonnafous s'érige en défenseur ultime, réservant les honneurs aux seules « fortes têtes », à tout le moins à ceux ne s'étant pas prêtés au jeu de la dénonciation de leurs camarades.

C'est ce que Robert Bonnafous écrit dans ses mémoires, regrettant au final cette réhabilitation de *tous* les prisonniers permise par la traumatisation des mémoires des anciens prisonniers de la RDV, occasionnant une sorte de renversement de l'informelle hiérarchie de valeurs construite en captivité sur la base du comportement des prisonniers. Ce qui choque ainsi profondément Bonnafous, dans l'« affaire Boudarel » et plus largement le déploiement de la cause des anciens prisonniers de la RDV depuis le début des années

---

<sup>4846</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>4847</sup> *Id.*

1990, c'est que des individus considérés hier comme des traîtres ou à tout le moins des lâches, regardés dans le petit entre soi des prisonniers les plus « résistants » comme responsables de la mort de nombre de leurs camarades, soient désormais célébrés en « héros », qualificatif qui lui semble gagné par leur seule survie et qu'il dénonce comme une sorte de mystification testimoniale :

« Si certains de ces personnages auraient dû être jugés à leur libération et condamnés pour leur conduite scandaleuse et bien souvent, hélas, meurtrière en captivité, et je parle des camarades prisonniers comme moi qui n'ont pas hésité à pratiquer la délation criminelle dans les camps avec l'espoir de sauver leur peau à n'importe quel prix, je trouve anormal qu'ils soient actuellement traités en héros et proposés pour les plus hautes récompenses<sup>4848</sup> par des hommes politiques ignorants des événements qui ont conduit à la mort près de 60 % des prisonniers dans les camps du Viêt Minh en Indochine, mis à part le camp 1 avec ses 2 % de pertes. »<sup>4849</sup>

Effectivement, sous la plume d'Yves de Sesmaisons, l'individualisme voire la délation, hier déshonorants et disqualifiants, tendent désormais à être érigés en figures imposées de la survie face aux traumatismes de la captivité<sup>4850</sup> : ils deviennent les symptômes d'un « syndrome de Stockholm »<sup>4851</sup>, élément clé du « lavage de cerveau »<sup>4852</sup> subi par les « nuit et brouillard »<sup>4853</sup> des camps de la RDV, pour citer quelques noms de chapitres des mémoires d'Yves de Sesmaisons. À partir des années 1990 surtout, ce discours essentiellement porté, dans le cadre de l'« affaire Boudarel », par un petit groupe de prisonniers libérés de manière anticipée au cours du conflit – alors que, rappelons-le, la grande majorité des anciens prisonniers de la RDV a été libérée après les accords de Genève –, s'impose progressivement comme discours commun à l'ensemble des membres de l'ANAPI.

En 2004, le récit de Sesmaisons, avant de servir de base à ses propres mémoires, est repris comme ossature des pages du site Internet de l'ANAPI, initialement créé avec l'aide de

---

<sup>4848</sup> Robert Bonnafous évoque ici les promotions de Légion d'honneur qui, à partir de la fin des années 1980 contiennent toujours une part d'anciens prisonniers de la RDV.

<sup>4849</sup> R. Bonnafous, *Le Compte des faits*, op. cit., p. 100-101.

<sup>4850</sup> Le témoignage de Claude Baylé est sur ce point très éclairant ; Cl. Baylé, *Prisonnier au camp 113*, op. cit.

<sup>4851</sup> Du nom d'un sous-chapitre des mémoires d'Yves de Sesmaisons : « Le syndrome de Stockholm », in Y. de Sesmaisons, *Prisons de bambous*, op. cit., p. 97-99.

<sup>4852</sup> Du nom du chapitre IV des mémoires d'Y. de Sesmaisons : « Camp 15 et lavage de cerveau (15 août-20 octobre », in *ibid.*, p. 95-119.

<sup>4853</sup> Du nom d'un sous-chapitre des mémoires d'Y. de Sesmaisons : « *Nuit et brouillard* au Camp 15 », in *ibid.*, p. 102-119.

Maximilian Stemp<sup>4854</sup> pour le cinquantenaire de la fin de la « Guerre d'Indochine »<sup>4855</sup>. Internet, rappelle en effet Louise Merzeau, « offre un système de publication qui court-circuite la plupart des médiations traditionnellement affectées au filtrage, à la validation et à l'organisation des informations. [...] son mode de diffusion favorise l'expression des minorités. Les mémoires dissidentes ou reléguées aux marges des histoires officielles trouvent donc sur le réseau un espace d'expression qui leur est rarement concédé par les institutions mémorielles et les médias de masse traditionnels. »<sup>4856</sup>

À l'inverse de Nicolas Séradin, pour lequel le contenu du site Internet de l'ANAPI n'offre « rien de véritablement nouveau [...] ne faisant] d'ailleurs que reprendre des éléments disponibles dans le monde sensible en s'appuyant notamment sur la thèse de Robert Bonnafous »<sup>4857</sup>, la profondeur historique offerte par le cadre de notre thèse nous incite en effet à considérer le propos porté par le site Internet de l'ANAPI comme singulièrement nouveau par rapport aux strates testimoniales précédentes et aux matériaux disponibles au public à la fin des années 1990-début des années 2000. Ce n'est en effet guère la thèse de Robert Bonnafous qui fournit l'essentiel du discours des pages du site : les pages – anonymes – contenues dans l'onglet « Prisonniers du Viêtminh » (interface 2004) et du sous-menu éponyme dans la nouvelle interface créée en 2009<sup>4858</sup> – notamment les pages consacrées aux « camps », à « la vie dans les camps » et au « lavage de cerveau » – ont été rédigées par l'ancien président de l'ANAPI lui-même, comme en atteste la note éloquente concluant les articles du site consacrés au « lavage de cerveau » :

« Note : L'auteur de ces lignes a vécu lui-même tous les événements qu'il a décrits au Tonkin, aussi bien dans les prisons du Yên Té, de Tha Nguyen et de Tuyen Quang que dans les camps N° 15, 113 et 25, en 1951 et 1952, en tant que témoin, acteur et victime. »<sup>4859</sup>

Comme en attestent également, de manière plus certaine encore, les archives de l'ANAPI,

---

<sup>4854</sup> L'ANAPI a connu Maximilian Stemp par le site Internet que le jeune homme avait créé en 1999 sur la bataille de Diên Biên Phu, et qui consacrait quelques pages au sort de ses prisonniers : <http://www.dienbienphu.org/>, site aujourd'hui clos, voir Archives du musée militaire de Lyon, classeur 77. Pour un aperçu du CV du jeune homme, devenu webmaster, réalisateur, cadreur/monteur vidéo, voir : <http://www.doyoubuzz.com/maximilian-stemp>.

<sup>4855</sup> Sur les usages d'Internet par les anciens prisonniers de la RDV et sa mobilisation comme source par l'historien, nous renvoyons à N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine, op. cit.*, p. 357-398.

<sup>4856</sup> Louise Merzeau, « Guerres de mémoire *on line* : un nouvel enjeu stratégique ? », in P. Blanchard et I. Veyrat-Masson, *Les Guerres de mémoires, op. cit.*, p. 287-298, p. 288.

<sup>4857</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine, op. cit.*, p. 389-390.

<sup>4858</sup> Refondé avec l'aide de l'agence « Website creation - NBEA NETWORKS ». Pour remonter le fil des versions successives, nous nous sommes appuyés sur le site <https://web.archive.org/>.

<sup>4859</sup> Y. de Sesmaisons, *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet Minh, op. cit.*, p. 10.

conservant le synopsis signé Yves de Sesmaisons<sup>4860</sup> des pages du premier site Internet de l'association, repris depuis dans toutes les versions ultérieures : un synopsis précisément dérivé de l'étude soumise à la Justice dans le cadre de l'« affaire Boudarel » et acerbement critiquée par Robert Bonnafous dans sa lettre au juge Getty. En 2004, alors qu'Yves de Sesmaisons n'est plus président de l'association – il conserve cependant une influence importante au sein de l'ANAPI, soutenant notamment, en 2000, la candidature du dernier président de l'ANAPI, le contrôleur général des armées Jacques Bonnetête<sup>4861</sup> –, c'est donc lui qui rédige l'essentiel du discours officiel de l'association sur les points les plus dissensuels de l'expérience de la captivité aux mains de la RDV. La dialectique d'un homme, et plus globalement les discours conçus dans le cadre de l'« affaire Boudarel » – *accusant* la seule RDV ainsi que ses collaborateurs et *innocentant* l'ensemble de leurs prisonniers-victimes –, deviennent ainsi ceux de tout un groupe, rejetant aux oubliettes numériques les discours dominants des précédentes strates testimoniales, essentiellement configurées autour du personnage de la « forte tête ». Sur le site Internet de l'ANAPI, l'évasion est ainsi décrite comme « quasiment impossible »<sup>4862</sup>, la résistance comme « désespérée mais vouée à l'échec »<sup>4863</sup>, le chemin du prisonnier comme « sans joie et sans choix [souligné par nous] »<sup>4864</sup>... Les prisonniers y sont dépeints comme « condamnés à devenir réceptifs à la réforme des idées et à l'esprit révolutionnaire par la critique et l'autocritique, qui aboutissent à la rééducation réciproque des membres du groupe. »<sup>4865</sup> Un peu plus loin : « Pour ces hommes épuisés qui sont presque arrivés au but après des mois de double jeu et de dissimulation, il n'y a même pas de dilemme, l'instinct de survie commande ! »<sup>4866</sup> L'argumentation est répétée tout au long des pages du site Internet de l'ANAPI : il fallait se soumettre entièrement au jeu imposé par les geôliers... ou bien mourir et faire mourir [les passages soulignés ci-dessous l'ont été par nous] :

<sup>4860</sup> AD du Rhône, 31 J 237-238.

<sup>4861</sup> J. Bonnetête, « Quatrième présidence : depuis 2000 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 49.

<sup>4862</sup> « POURQUOI L'EVASION FUT-ELLE QUASIMENT IMPOSSIBLE ? », questionne Yves de Sesmaisons « Les chances de succès d'une éventuelle évasion étaient quasiment nulles, les risques immenses, et les conséquences d'un échec redoutable. [...] Beaucoup de thu-binh se résignèrent donc, la mort dans l'âme, à entrer dans le jeu de la *libération inconditionnelle* qui fut accordée avec parcimonie. » Y. de Sesmaisons, *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet Minh*, op. cit., p. 5.

<sup>4863</sup> Le système de la critique et de l'autocritique, poursuit Yves de Sesmaisons, « représente un des aspects les plus hideux des méthodes de dépersonnalisation qui vinrent à bout de la résistance désespérée mais vouée à l'échec des captifs ». *Ibid.*, p. 6.

<sup>4864</sup> « Partout », écrit Yves de Sesmaisons, « les prisonniers firent la même analyse. Il leur fallait signer ou mourir. C'était l'unique dilemme. Nous étions au fond d'un puits, la voie était sans joie et sans choix. » *Ibid.*, p. 9.

<sup>4865</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>4866</sup> *Ibid.*, p. 8.

« En réaction à l'oppression, il importait de jouer le jeu pour ne pas mourir avant d'avoir recouvré la liberté. Certes, ceux qui tentèrent l'évasion traditionnelle sont dignes d'éloges ; bien peu réussirent. Mais que penser des libérations inconditionnelles ? Seuls ceux qui en ont connu les conditions peuvent en juger. [...] »

Partout, les prisonniers firent la même analyse. Il leur fallait signer ou mourir. C'était l'unique dilemme. [...] Le chemin à emprunter était malaisé, tortueux, très risqué et aléatoire du fait de la délation permanente et des faibles chances d'espérance de vie. La plupart s'y engagèrent, bien peu parvinrent au but. Ceux-là n'avaient donc pas trahi, mais avaient simplement sauvé leur vie et exploitant au mieux les circonstances et les failles d'un système concentrationnaire qui avait tenté de les étouffer. »<sup>4867</sup>

Un peu plus haut, également :

« Dès lors étaient créées les conditions de la dépersonnalisation de l'individu qui, privé de ses repères, était amené à s'identifier à la masse, et à porter ses jugements en fonction des tendances de celle-ci, évidemment manipulée par le Can Bô. Le groupe secrétait ainsi sa propre police interne entraînant, sans déviance possible [souligné par nous], l'individu sur la voie du combat pour la paix dont dépendait la fin du conflit, c'est-à-dire le rapatriement si ardemment souhaité. Entre temps pouvait survenir pour les plus méritants une libération inconditionnelle anticipée. Les esprits déboussolés devenaient hallucinés par le mirage de la libération condition de leur survie. »<sup>4868</sup>

Contrairement aux strates testimoniales précédentes, la focale est ainsi tout particulièrement placée sur les prisonniers libérés de manière anticipée durant le conflit – les moins nombreux mais aussi les plus soupçonnés de compromission par leur hiérarchie –, l'onglet « Libération et rapatriement » du sous-menu « Prisonniers du Viet Minh » étant d'ailleurs décomposé en plusieurs onglets séparant clairement les prisonniers libérés de manière anticipée (« Les prisonniers militaires - Libération avant le 15 juillet 1954 ») de ceux libérés après les accords de Genève (« Les prisonniers militaires - Libération après le 15 juillet 1954 »<sup>4869</sup>). Le message est clair :

« Nul n'a le droit de juger les réactions des gens à ce traitement [souligné par nous] s'il ne l'a lui-même subi, et connu les horreurs de la vie carcérale où, selon J.J. Beucler : "La pénurie, le climat et la désespérance suffirent à détruire les corps les plus robustes et les âmes les mieux trempées". »<sup>4870</sup>

Jean-Jacques Beucler qui, lui aussi, bien que libéré après les accords de Genève, peut également être considéré, d'une certaine manière, comme ayant été libéré de manière anticipée : libéré mi-août 1954 en compagnie de certains officiers notés par le haut commandement comme particulièrement compromis, Jean-Jacques Beucler a en effet été remis aux autorités françaises avant le gros des effectifs du camp n° 1.

Avec la complicité du PCF, relayé sur place par des hommes tels que Georges Boudarel, décrit comme ayant sur les prisonniers « le pouvoir de vie ou de mort »<sup>4871</sup>, l'action du

---

<sup>4867</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>4868</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>4869</sup> Site Internet de l'ANAPI, URL : <http://www.anapi.asso.fr/index.php/liberation-et-rapatriement/prisonniers-militaires-liberes-avant-le-15-juillet-1954>, consulté le 26/10/2015.

<sup>4870</sup> Y. de Sesmaisons, *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet Minh*, op. cit., p. 3.

<sup>4871</sup> *Ibid.*, p. 4.

« Dich Van » est ainsi dépeinte par Yves de Sesmaisons comme irrésistible, s'apparentant tantôt au virus, tantôt à un prosélytisme religieux des plus envoûtants, tantôt à un irréfutable conditionnement totalitaire, patiemment mûri au jour des précédents historiques en la matière [les passages soulignés ci-dessous l'ont été par nous] :

« Buts majeurs : amener les prisonniers à épouser la cause qu'ils étaient venus combattre ; les engager dans la lutte pour la paix et le rapatriement du CEFEO ; les convertir au communisme ; les convaincre de la juste cause du Vietnam.

Les libérations inconditionnelles visaient trois objectifs : « inoculer » ces convertis devenus pacifistes dans les rangs du CEFEO pour amoindrir sa combativité ; donner au Viet-Minh magnanime une dimension internationale en prouvant son humanisme ; se débarrasser des bouches inutiles.

Les méthodes étaient héritées des expériences nazies, soviétiques, chinoises et fascistes qui avaient mis en pratique les techniques de conditionnement, de manipulation et de d'endoctrinement des masses. »<sup>4872</sup>

Parmi ces méthodes, la « critique », pendant de l'« autocritique », est décrite par Yves de Sesmaisons comme un passage obligé pour tous les prisonniers, obéissant « à un processus [...] s'apparent[ant] à de la délation pure et simple »<sup>4873</sup> [les passages soulignés ci-dessous l'ont été par nous] :

« Toute personne ayant eu connaissance d'une faute ou d'un manquement se doit de les dénoncer publiquement, à défaut de quoi il en devient complice. La sanction du peuple, cette fois, est plus sévère, puisque le coupable n'a pas avoué spontanément en faisant son autocritique.

Ainsi les détenus se surveillaient mutuellement, se murant dans leur solitude, ne pouvant se confier à personne. La rééducation devenait l'œuvre de tous, et chacun se faisait le gardien et le moniteur de ses camarades, son obéissance étant le fruit de la délation soigneusement entretenue par les dirigeants du camp.

Elle aboutissait à la soumission de tous, car l'objectif secret du thu-binh était de ne pas mourir avant l'hypothétique libération. La gangrène était partout. Ceci explique en particulier la difficulté des évasions, tous étant tenus, sous peine de sanction, d'en divulguer les préparatifs. »<sup>4874</sup>

Partout, dans toutes les pages du site Internet de l'ANAPI, le registre se fait essentialisant et totalisant : *tous* les prisonniers sont décrits comme contraints de se compromettre pour survivre, dénonçant au besoin leurs propres camarades. D'où la dimension inédite du « crime contre l'humanité » commis par la RDV sur ses prisonniers : la dialectique pointant la dimension génocidaire de la captivité aux mains de la RDV se renforce évidemment au creuset de la déresponsabilisation des prisonniers. Victimisation des prisonniers et nazification des analogies et autres représentations circonscrivant la politique et le comportement de leurs geôliers sont en effet les deux facettes d'une même pièce, les deux éléments alimentant le modèle explicatif, fonctionnant cycliquement en vase clos, de l'expérience des prisonniers UF de la RDV. Ordonnée par des titres et sous-titres tout

---

<sup>4872</sup> *Id.*

<sup>4873</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>4874</sup> *Ibid.*, p. 6-7.

empreints de références à la Deuxième Guerre mondiale – « L'éternité des jours »<sup>4875</sup>, « La nuit et le brouillard »<sup>4876</sup>, « Le vie journalière du captif : Nuit et brouillard dans la brousse »<sup>4877</sup> –, la section « Le lavage de cerveau » du site Internet de l'ANAPI, sous-titrée « Chronique de l'horreur et du goulag », est d'ailleurs introduite par la citation désormais célèbre du colonel Weinberger, précisément introduit comme un « ancien déporté à Buchenwald et prisonnier du Vietminh » :

« J'ai eu l'occasion de comparer les méthodes des Nazis et des Viêts. Juifs, Tziganes, Résistants de tous bords, s'ils nous réduisaient en une sous-humanité, les nazis ne cherchaient pas à nous convertir. Par la faim, les privations, les Viêts nous amenaient au même état que les nazis, mais ils exigeaient en plus que nous adhérons à leur système, en reniant toutes nos valeurs, notre foi en la justice, en notre pays. »<sup>4878</sup>

Un peu plus loin, l'acte d'accusation est plus clairement formulé encore :

« Tous furent victimes "d'agressions psychologiques découlant d'une doctrine monstrueuse, appliquée par un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique et d'intolérance active". Tous les éléments du génocide constituant le crime contre l'humanité furent réunis, tel que le définit la Convention des nations Unies du 9 décembre 1948 : "Atteintes graves à l'intégrité physique et mentale du groupe ; soumission intentionnelle de celui-ci à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle". »<sup>4879</sup>

Et de conclure [les passages soulignés ci-dessous l'ont été par nous] :

« Le Viet-Minh eut-il réellement une volonté d'extermination à l'image des nazis : les similitudes sont troublantes et accablantes. [...] Imbus de leur racisme anti-blanc et de leur idéologie, ils [les « can-bôs », nda] agirent à l'image des nazis convaincus de la supériorité de la race aryenne. Les méthodes des systèmes totalitaires sont identiques. L'extermination fut-elle systématique ? Elle ne semble pas avoir fait partie des objectifs du PCI (parti communiste indochinois). Elle résulta des carences engendrées par le "centralisme démocratique", incapable d'apporter une solution rapide et concrète aux problèmes posés par les succès de l'Armée du Viet-Minh. Celui-ci laissa donc mourir les prisonniers dans la plus grande indifférence, parfois même avec jubilation. [...] Quoiqu'il en soit, le bilan fut accablant : deux sur trois disparurent. Peut-être ne furent-ils pas sciemment maltraités, mais le minimum nécessaire à leur survie ne leur fut pas assuré. C'est un constat par défaut : là réside le crime contre l'humanité. Il est identique à celui perpétré dans les camps nazis, la comparaison est évidente à la différence près que, dans les camps viets, la mortalité fut plus importante. Qu'ils soient fascistes ou marxistes, les régimes totalitaires sont similaires [...]. Mais chez les Viets, à la torture physique s'ajouta la torture morale, ce qui détruisit non seulement les corps mais aussi les âmes. Les conséquences physiologiques et psychologiques furent immenses. Si le lavage de

---

<sup>4875</sup> Y. de Sesmaisons, *Les camps et les conditions de l'internement*, 2004, p. 3, AD du Rhône, 31 J 238 ; site Internet de l'ANAPI, URL : <http://www.anapi.asso.fr/index.php/vie-dans-les-camps/l-emploi-du-temps>, consulté le 22/5/2015.

<sup>4876</sup> *Id.*

<sup>4877</sup> Y. de Sesmaisons, *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet Minh*, op. cit., p. 5 ; site Internet de l'ANAPI, URL : <http://www.anapi.asso.fr/index.php/le-lavage-de-cerveau/la-vie-journaliere-du-captif>, consulté le 22/5/2015.

<sup>4878</sup> Site Internet de l'ANAPI, URL : <http://www.anapi.asso.fr/index.php/le-lavage-de-cerveau/introduction>, consulté le 22/5/2015.

<sup>4879</sup> Y. de Sesmaisons, *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet Minh*, op. cit. ; site Internet de l'ANAPI, URL : <http://www.anapi.asso.fr/index.php/le-lavage-de-cerveau/la-mise-en-application>, consulté le 22/5/2015.

cerveau contribua à faire mourir le plus grand nombre, il laissa chez les rescapés de profonds traumatismes psychiques durables, inconnus jusqu'alors. »<sup>4880</sup>

On l'a vu, cette accusation de « crime contre l'humanité » portée contre la RDV est avancée dès les années 1980-1990 ; elle est ensuite intensément nourrie durant l'« affaire Boudarel » au point de devenir, dans les années 2000 et jusqu'à nos jours, l'un des principaux éléments structurants les discours publics de l'ANAPI.

Légitimée par le travail historique et le déploiement de leur cause sur le terrain psychosociologique du traumatisme, autorisée par la diffusion de la vulgate fondant communisme, nazisme et fascisme sous l'abominable et indiscriminée étiquette du totalitarisme, partiellement reconnue par l'inauguration du mémorial des guerres en Indochine de Fréjus... : la cause des anciens combattants-prisonniers d'Indochine paraissait connaître un nouvel essor à la fin des années 1980. Deux ombres demeuraient cependant au tableau : les responsables de leurs souffrances n'avaient pas été punis et la nation demeurait largement ignorante de leur expérience et de leur combat. Inspirée par la « grille de lecture »<sup>4881</sup> de l'affaire Touvier et plus généralement de la « politisation des enjeux de mémoire liés à la Shoah »<sup>4882</sup>, profitant de la conjonction de ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler l'ère du témoin avec celle de la victime, s'appuyant sur la fin du soviétisme, la perte de prestige du communisme, de l'anticolonialisme et du tiers-mondisme, due notamment aux révélations des grands massacres dont les systèmes politiques instaurés en leur nom sont responsables, Jean-Jacques Beucler et d'anciens prisonniers plus ou moins regroupés au sein de l'ANAPI ont ainsi lancé, en 1991, l'« affaire Boudarel ». Cette affaire, dont les suites judiciaires ne prendront fin qu'en 2003 avec l'épuisement de toutes les voies de recours de la plainte déposée par l'ANAPI contre Georges Boudarel pour « crime contre l'humanité », va réussir à porter dans l'espace public, pour un temps, « le sort douloureux et tragique des 36 979 soldats français de toutes origines « disparus et présumés prisonniers » alors que la guerre d'Indochine s'était effacée de la mémoire des Français depuis 1954-1955. »<sup>4883</sup> Pour ce faire, au-delà des responsabilités de l'ancien instructeur politique du camp 113, l'un des principaux enjeux

---

<sup>4880</sup> Y. de Sesmaisons, *Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet Minh*, *op. cit.*, p. 10 ; site Internet de l'ANAPI, URL : <http://www.anapi.asso.fr/index.php/le-lavage-de-cerveau/conclusion>, consulté le 22/5/2015.

<sup>4881</sup> A. Logeay, « Qui se souvient de Diên Biên Phu ?... », *op. cit.*, p. 190.

<sup>4882</sup> *Id.*

<sup>4883</sup> P. Brocheux, « Les prisonniers français du Viet Minh : rééducation improvisée... », *op. cit.*

aura été l'instauration d'une comparaison directe entre crimes et génocides nazis et captivité aux mains de la RDV ; une analogie au bénéfice de l'ensemble des anciens prisonniers de la RDV, y compris ceux soupçonnés hier d'avoir un peu trop bien joué le jeu de leurs geôliers. Dès lors, les témoignages vont se compter par dizaines, inaugurant, au prix d'un retour des divisions, une nouvelle strate dans la réduction du précipité mémoriel des anciens combattants-prisonniers de la RDV : celle de la déculpabilisation par la victimisation ; celle de l'héroïsme par la *contre-attaque*, comme le révèle le volet judiciaire de l'« affaire Boudarel », ou le *pardon*, comme en témoigne, nous allons le voir, le rapprochement franco-vietnamien initié par certains anciens combattants-prisonniers de la RDV..., là encore au prix de nouvelles divisions.

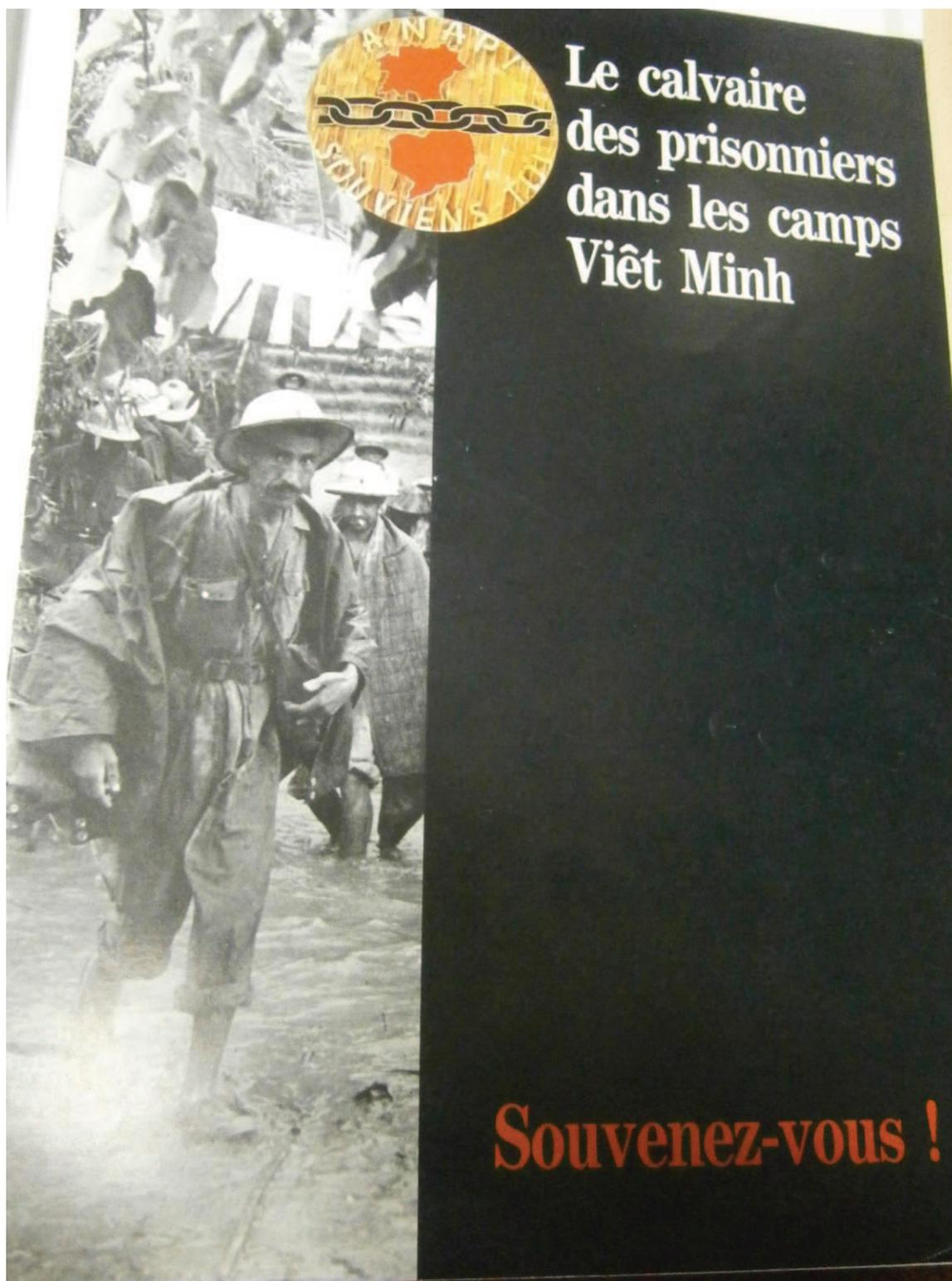


Fig. 16 – Plaquette, devise et logo de l'ANAPI (1989)

### 3 LES ANCIENS PRISONNIERS UF DE LA RDV A L'HEURE DE LA PATRIMONIALISATION-REHABILITATION

---

#### 3.1 LES RECONFIGURATIONS DE LA CAUSE DES ANCIENS COMBATTANTS-PRISONNIERS D'INDOCHINE DANS LES ANNEES 1990-2000 : ENTRE « DEVOIR DE MEMOIRE »<sup>4884</sup> ET REVANCHE SUR L'HISTOIRE

##### 3.1.1 Vers l'uniformisation d'un collectif déconflictualisé de témoins-survivants ?

###### 3.1.1.1 *Boudarel : un nom qui libère et réhabilite*

L'« affaire Boudarel » fait donc bien quelque chose à la cause des anciens prisonniers UF de la RDV. Plus que de libérer leur parole, elle l'autorise, et même l'encourage ; elle lui donne une charge, un sens, une utilité : celle de dire pour dénoncer et obtenir justice ; plus largement, celle de raconter pour appeler la société à la mémoire... et à la vigilance. Car une fois la plainte déboutée, tel est le véritable succès de l'affaire Boudarel : les anciens prisonniers, et plus largement les anciens combattants d'Indochine dans leur ensemble, ont fait entendre leurs témoignages dans l'espace public. « Les développements judiciaires » qui suivent le déclenchement de l'« affaire Boudarel », estime en effet Charles Jeantelot, « auront le mérite de faire la lumière sur les conditions abominables et sur les traitements inhumains infligés aux captifs dans les camps de rééducation, comme en attestent 23 volumes de l'enquête judiciaire conduite par la Section spéciale des recherches de Paris, de la Gendarmerie Nationale, agissant [...] sur commission rogatoire du Juge d'Instruction Jean-Pierre Getty<sup>4885</sup>. »<sup>4886</sup> Certains de ces témoignages rejoignent bientôt les archives de l'ANAPI – deux d'entre eux seront même publiés<sup>4887</sup> (voir infra) – : celui de François Machetti, témoignant des « tentatives d'endoctrinement [...] inadmissibles » de

---

<sup>4884</sup> L'expression « devoir de mémoire », rappelle Sébastien Ledoux, « entre dans le dictionnaire Larousse en 2003 avec pour définition : "L'obligation morale de témoigner, individuellement ou collectivement, d'évènements dont la connaissance et la transmission sont jugées nécessaires pour tirer les leçons du passé (la Résistance ou la déportation pendant la Seconde Guerre mondiale par exemple)." » in Sébastien Ledoux, « Ecrire une histoire du "devoir de mémoire" », *Le Débat*, vol. 170, no. 3, 2012, p. 175-185, p. 175.

<sup>4885</sup> Pour une liste de ces témoignages, voir Y. Daoudal, *Le dossier Boudarel*, op. cit., p. 164.

<sup>4886</sup> Ch. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, op. cit., p. 554.

<sup>4887</sup> Georges Grimaldi, « Camp 113 », et Yves Vidal, « Le Camp 113 », in ANAPI, *Les soldats perdus*, op. cit., p. 141-147 ; 290-296.

« Boudarelle » [sic]<sup>4888</sup> ; celui de Jean Isay<sup>4889</sup>, dénonçant les séances d'éducation politique par lui subies, dirigées par « le Commissaire Georges BOUDAREL, un français qui est décédé en 2003 dans un lit bien chaud, alors que plusieurs centaines d'hommes sont morts dans ce maudit camp 113 »<sup>4890</sup> ; celui de G. Planche<sup>4891</sup> qui, confirmant qu'« à [s]a connaissance il n'a jamais frappé un prisonnier »<sup>4892</sup>, reproche néanmoins à Georges Boudarel :

« d'avoir accepté d'être commissaire politique dans un camp de prisonniers français. D'avoir par son zèle contribué à affaiblir d'avantage l'ensemble des prisonniers, surtout en ce qui concerne les veillées du soir, avec les interminables séances de critique, d'autocritique, les informations de radio bambou, de pièce de théâtre politique, de chants, etc... Et ceci parfois très tard. Alors que nous étions brisés de fatigue, surtout quand nous rentrions de faire une corvée d'une trentaine de km. [...] Boudarel était un homme sectaire, enfermé dans son idéal marxiste qui l'empêchait de voir la réalité de nos souffrances. Il n'avait qu'une idée nous inculquer sa dialectique. »<sup>4893</sup>

Celui d'Yves Vidal<sup>4894</sup> également, dans lequel le personnage de Boudarel paraît presque absent, tant l'auteur insiste sur la franche camaraderie régnant dans son petit groupe et sur son revers, la délation subie de la part des autres prisonniers<sup>4895</sup> ; celui surtout de Georges Grimaldi, le secrétaire général de la délégation Corse de l'ANAPI, dans lequel, à l'inverse de Vidal et comme chez Claude Baylé, la figure du « traître Boudarel »<sup>4896</sup> est très présente – le témoignage a sans doute été écrit dans la première moitié des années 1990 –, au point de donner son titre au témoignage<sup>4897</sup> et de scander la plupart de ses pages :

« Les journées étaient réservées à la construction du camp ou à d'autres corvées, et les soirées aux cours politiques orchestrés par le perfide Boudarel. Les conditions étaient requises pour l'endoctrinement, très mauvais état physique et privation de tout. Isolement dans un pays hostile, les conditions climatiques développaient les germes auxquels les européens ne pouvaient survivre sans les médicaments préventifs. La perte de la dignité humaine, autrement dit l'homme était cassé, on pouvait le refaire par le cerveau en lui bourrant le crâne. »<sup>4898</sup>

Un peu plus loin, il évoque même le « sadisme »<sup>4899</sup> de Georges Boudarel, faisant élire les futurs libérés par leurs propres camarades<sup>4900</sup> ou entretenant la délation entre

---

<sup>4888</sup> F. Machetti, *Camps 113 et 114*, op. cit.

<sup>4889</sup> Fait prisonnier en janvier 1951 à Nghia-Lo, Jean Isay (rejoint en captivité par le commandant Bruge, avant le départ de ce dernier pour le camp n° 1), interné au camp 113, est libéré au printemps 1953.

<sup>4890</sup> Jean Isay, *1<sup>er</sup> régiment Thaï*, op. cit. (récit écrit dans les années 1990-2000).

<sup>4891</sup> Georges Planche est interné au camp 113 du 7 février au 1<sup>er</sup> avril 1953.

<sup>4892</sup> G. Planche, *Questions-réponses*, op. cit., p. 10.

<sup>4893</sup> *Id.*

<sup>4894</sup> Yves Vidal est capturé le 18 octobre 1952 à Nghia-Lo. Interné au camp 113, il est libéré le 29 avril 1953.

<sup>4895</sup> Y. Vidal, *Le poste de Nghia-Lo*, op. cit.

<sup>4896</sup> G. Grimaldi, *Camp 113*, op. cit., p. 4.

<sup>4897</sup> Le témoignage est titré : *Camp 113, camp du traître Boudarel, du 28 août 1952 au 4 janvier 1954*, op. cit.

<sup>4898</sup> G. Grimaldi, *Camp 113*, op. cit. p. 4.

<sup>4899</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>4900</sup> *Id.*

prisonniers<sup>4901</sup> ; et de conclure : « Je crois que nous avons servi la mère patrie mieux que les traîtres et le parti Marxiste. Boudarel tu as réussi à faire de moi un anticommuniste acharné. »<sup>4902</sup>

Dans les années 1990, surtout, avec l'action entreprise en justice à son encontre, le nom de Boudarel devient progressivement une sorte de point de ralliement et de fixation des mémoires des anciens du camp 113, et plus largement de nombreux autres anciens prisonniers de la RDV. À défaut de tribunal, le témoignage devient l'arène d'un réquisitoire à charge, auquel chaque récit vient apporter sa pierre, tel ce poème de René Mary, ancien du camp n° 3 :

« Il y avait un camp, perdu, sans horizon ;  
Des gardiens, un kapo de bien tristes manières,  
Une morgue sordide remplie de moribonds,  
Et puis un chef de camp, avec un commissaire.

Il y avait les gars, des prisonniers français  
Maigres comme des fils, sales comme une soue,  
Recouverts de vermine, impuissants, égarés,  
Cherchant à se nourrir, ayant un regard fou.

Il y avait aussi pour commander ce monde,  
Un juda, un Français, un intellectuel  
Pétri de politique, dur et plein de faconde,  
Dévisageant les hommes et leur cherchant querelle. »<sup>4903</sup>

Tel encore le récit de Charles Jeantelot, qui a connu le camp 113 pour y avoir fait un court séjour au premier trimestre 1953. Qui a tué les prisonniers de la RDV, se demande-t-il, « sinon le CAN BO manipulateur de consciences, instillateur de sentiments et de réflexes pernicieux, marchand de haines..., dont le rôle tenait d'une barbarie calculée, faisant tomber les captifs dans des gouffres de remords, y perdant le goût et la volonté de vivre ? On les trouvait morts sans que jamais, certes, ils aient été "touchés" comme BOUDAREL s'en est défendu... à la télévision (car dans le prétoire, les survivants n'ont pas été admis à le poursuivre). »<sup>4904</sup> Désormais, en effet, les discours d'anciens prisonniers de la RDV cherchent moins à expliquer l'apparente soumission des prisonniers au jeu imposé par leurs geôliers que leur forte mortalité. Les témoins s'expriment dans les années 1990-2000, dans le cadre de l'« affaire Boudarel », le font essentiellement en tant que survivants : si tant de prisonniers sont morts en Indochine, la faute n'en revient guère aux conditions de captivité

---

<sup>4901</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>4902</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>4903</sup> Poème intitulé « 113 » écrit par René Mary (ancien du camp n° 3), à Port-Vendres, le 20 avril 1991, cité in A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée, op. cit.*, p. 360.

<sup>4904</sup> Jeantelot a fait un court séjour au camp 113 début 1953. Ch. Jeantelot, *L'enfer totalitaire, op. cit.*, p. 14 .

(climat, nature hostile, manque de nourriture et de médicaments...), mais aux « commissaires politiques ».

Au-delà, ce sont le communisme et son avatar socialiste qui sont visés. Dans l'après-chute du mur de Berlin, invoquer le nom de Boudarel suffit en effet à permettre une mise en leçon politique claire et sans nuance de la captivité aux mains de la RDV. Ainsi écrit l'ancien prisonnier du camp 113 Georges Grimaldi :

« maintenant le communisme français serait disant [sic] modéré et un parti républicain. Et bien je dis non ce n'est pas vrais [sic], tout ce que je viens de dire prouve le contraire. Ils ont toujours soutenu tous ces pays communiste [sic] qui ont tant de morts sur la conscience. Cependant nos élus tous les partis confondus sont soient [sic] inconscient [sic] soient [sic] complices pour leur laxisme, car, ils ne dénoncent pas assez fort leurs méfaits, leurs 80 millions de morts, ils ont dépassé largement ceux du nazisme. »<sup>4905</sup>

Une dialectique déjà employée dès les années 1950, notamment par l'ACUF, reprise par la « Nouvelle droite » puis le FN à partir des années 1970, et aujourd'hui encore développée sur de nombreux sites Internet relevant des droites extrêmes. Ainsi sur le site *piedsnoirs-aujourd'hui.com*, Georges Boudarel, à l'affaire duquel une page entière est consacrée, est-il qualifié de « transfuge », de « tortionnaire de ses compatriotes »..., de criminel ayant dû son impunité à la protection du PCF complice<sup>4906</sup>. Le nom de Boudarel sert à tout, jusqu'à disqualifier la droite de gouvernement et les adversaires politiques locaux du FN, comme ici sur le blog du Front National du Loir-et-Cher – autre exemple parmi de nombreux autres –, où « Bourdarel » [sic] est présenté comme un traître à « la France, [qui] avait rejoint le vietminh et avait pantouflé des années dans les pays communistes pour enfin terminer sa carrière universitaire en France, avec l'aide de Pierre Sudreau, ancien maire [centriste, nda] de Blois »<sup>4907</sup> ; et de conclure :

« Pour notre part, au FN, nous savons regarder le passé, le présent et l'avenir en face. Nous ne sommes pas des nostalgiques d'un passé mais nous savons ce que nous devons à ces soldats qui ont combattu le communisme qui demeure au pouvoir au Vietnam aujourd'hui. Si nous honorons nos anciens qui se sont battus en Indochine et en Algérie, c'est parce que nous savons que les révisionnistes de l'histoire coloniale n'ont qu'un but : dévaloriser l'action de la France pour mieux nous endormir et nous asservir. Respect et admiration à nos anciens d'Indo. »<sup>4908</sup>

Anticommunisme vs anticolonialisme : ce clivage, ce dialogue impossible, est décidément au cœur des mises en mémoire de la « Guerre d'Indochine ». A la toute fin du XX<sup>e</sup> siècle, il vient cependant se renouveler au creuset du « devoir de mémoire », le

---

<sup>4905</sup> G. Grimaldi, *Camp 113, op. cit.*, p. 8.

<sup>4906</sup> Site « Pieds Noirs d'Aujourd'hui », URL : <http://www.piedsnoirs-aujourd'hui.com/boudarel02.html>, consulté le 29/04/2016.

<sup>4907</sup> Blog du Front National du Loir-et-Cher, URL : [fn41.unblog.fr/2013/06/11/les-oublies-de-l-histoire-les-anciens-d-indochine/](http://fn41.unblog.fr/2013/06/11/les-oublies-de-l-histoire-les-anciens-d-indochine/), consulté le 29/04/2016.

<sup>4908</sup> *Id.*

communisme étant de plus en plus fréquemment assimilé au nazisme et les anticolonialistes aux collaborateurs, révisionnistes et autres négationnistes du génocide juif.

C'est dans cet espace de discours globalisé du « devoir de mémoire » que la majorité des témoins des camps de la RDV vont désormais s'exprimer. En effet, si le nom de Boudarel permet aujourd'hui encore bien des tentatives de récupération politique de la cause des anciens combattants-prisonniers d'Indochine, son affaire a également permis de libérer la parole de nombreux anciens prisonniers d'Indochine ; tout au moins a-t-elle permis qu'elle s'exprime publiquement, dans le cadre légitimant du « devoir de mémoire ». À partir des années 1990, une petite niche éditoriale va même se créer et se développer plus encore à partir du milieu des années 2000<sup>4909</sup> – une maison d'édition à part entière sera d'ailleurs créée en lien étroit avec les anciens combattants-prisonniers d'Indochine (voir infra)<sup>4910</sup> – et le cinquantenaire de Dien Bien Phu en 2004. En 25 ans, de 1991 à 2016, ce sont ainsi 48 témoignages de captivité (sous forme de mémoires de captivité ou d'épisode significatif de mémoires d'une vie) qui sont publiés – sans compter les rééditions –, contre 26 de 1949 à 1990 [voir annexe 31].

Dans son témoignage publié en 1994 – écrit entre janvier 1968 et juillet 1991<sup>4911</sup> –, Norbert Héry, ancien officier prisonnier du camp n° 1<sup>4912</sup>, reconnaît lui-même que, « sans l'affaire Boudarel, [s]es récits seraient encore dans leurs cartons, à l'état de manuscrits »<sup>4913</sup>. En effet, écrit-il dès son avant-propos :

« À l'origine, je n'avais pas l'intention de publier mes souvenirs mais seulement le désir de les transmettre à mes enfants et à quelques amis. Il me semblait que tout ce qui touche à cette période de notre histoire était devenu tabou, avait été gommé de la mémoire de nos compatriotes. »<sup>4914</sup>

Écrit sur plus de vingt ans, ce récit offre d'ailleurs un point de vue particulièrement intéressant pour observer les changements à l'œuvre dans les dernières strates testimoniales de l'espace de discours des anciens prisonniers UF de la RDV. Norbert Héry y raconte « la vie quotidienne des prisonniers du camp n° 1 », se servant pour ce faire « de faits vécus,

---

<sup>4909</sup> Comme pour les combattants d'Algérie au moment de l' « affaire Aussaresses » dans les années 2000-2002 ; voir S. Thénault, « La guerre d'indépendance algérienne. Mémoires françaises », *op. cit.*, p. 82.

<sup>4910</sup> Il s'agit de la maison Indo Editions, fondée par Cyril Bondroit, à Paris, en 1999.

<sup>4911</sup> « Ce livre n'en est pas un », écrit Norbert Héry ; « ce n'est qu'un recueil de récits, écrits sur une très longue période, au gré des vacances, des déplacements professionnels ou durant les pluvieux week-ends propices à la résurgence des souvenirs. » N. Héry, *Tù-Binh*, *op. cit.*, p. 241.

<sup>4912</sup> Engagé volontaire à 18 ans, entré à Saint-Cyr en 1946, sous-lieutenant de la Légion en 1948, N. Héry est fait prisonnier au sein du 3<sup>e</sup> REI à la frontière chinoise en février 1950. Il servira ensuite en Algérie avant de se lancer dans une nouvelle carrière industrielle.

<sup>4913</sup> N. Héry, *Tù-Binh*, *op. cit.*, p. 241.

<sup>4914</sup> *Ibid.*, p. 11.

puisés dans le déroulement journalier de la vie courante : corvées, cours de rééducation politique, maladies, mort des camarades, séances de critique et d'autocritique, campagnes d'émulation, manifestes à signer... »<sup>4915</sup> Si la musique est connue – ainsi Héry insiste-t-il notamment, comme la plupart des officiers prisonniers au camp n° 1 s'exprimant depuis les années 1950, sur les « "nouvelles valeurs" » développées par les officiers « pour résister au lavage de cerveau »<sup>4916</sup> –, il est cependant intéressant d'observer que le ton, le registre ou encore le corpus de références employés dans les chapitres rédigés avant le début des années 1990 sont bien différents de ceux utilisés dans les chapitres rédigés postérieurement. Avant 1991 en effet, le registre est le plus souvent épique et ironique, décliné sur le mode de l'anecdote, racontant essentiellement la mort héroïque de quelques camarades, « consentie » pour sauver la vie des autres (ainsi celle de son camarade le médecin-lieutenant Loup ou bien encore celle du capitaine Cazaux<sup>4917</sup>) ; racontant également quelques actes de résistance face à leurs geôliers<sup>4918</sup> ou tel ou tel épisode plus ou moins cocasse de la vie du camp (une autocritique particulièrement comique, le coup de main donné par quelques villageois, les blagues entre camarades, la rencontre de l'auteur avec un vieil homme à barbe blanche qu'il pense être Hô Chi Minh lui-même<sup>4919</sup>...). Le chapitre le plus ancien de ses mémoires de captivité, daté de janvier 1968 – cinq ans après avoir quitté l'armée en 1962 –, est ainsi entièrement consacré aux discussions passionnées entre prisonniers imaginant avec humour participer à de splendides banquets fictifs, réunissant les meilleures spécialités régionales de la mère-patrie<sup>4920</sup>. En pleine « affaire Boudarel », cette lecture, jusque-là courante on l'a vu dans les récits d'officiers du camp n° 1, interpelle certains de ses amis à qui il a confié, avant publication, la relecture de ses mémoires. L'un d'eux lui confie avoir « eu l'impression de lire un récit de voyage organisé par le Club Med' »<sup>4921</sup>, un autre lui conseille, « pour frapper l'opinion, [... de] donner plus de poids à [ses] pages, [de] ne pas être avare de coups, de tortures et de sang »<sup>4922</sup>. Malgré ces remarques, Norbert Héry aurait cependant pris « la décision de publier [s]es souvenirs sans

---

<sup>4915</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>4916</sup> *Id.* « Pour résister au lavage de cerveau », ajoute Héry, « il fallait inventer autre chose, mettre en œuvre des trésors d'astuce et s'appuyer sur de "nouvelles valeurs" : ruse, excès de zèle, mensonge, hypocrisie [...] Il n'était pas facile de jouer ce double, triple ou multiple jeu ». *Ibid.*, p. 12-13.

<sup>4917</sup> *Ibid.*, p. 22-23.

<sup>4918</sup> Voir également, en 1991, le récit d'évasion de Raymond Vignoud, in *Paroles d'officiers, op. cit.*, p. 103-106.

<sup>4919</sup> N. Héry, *Tù-Binh, op. cit.*, p. 43-45.

<sup>4920</sup> *Ibid.*, p. 51-54 (chapitre « Un tour de France gastronomique »).

<sup>4921</sup> Cité in *ibid.*, p. 13.

<sup>4922</sup> *Id.*

rien y changer »<sup>4923</sup>.

Certains chapitres, cependant, s'apparentent plus tangiblement que d'autres au tragique ou au revendicatif, et se déclinent sur un mode touchant moins à l'anecdote qu'à la leçon d'histoire ou de morale. Tous ou presque ont été rédigés après le déclenchement de l'« affaire Boudarel » ; ainsi, aucune apparition du mot « nazisme » ou de ses apparentés n'est repérable avant 1989. Auparavant, lorsqu'il est question de la mort des prisonniers, comme en octobre 1977 dans le chapitre « La mort du lieutenant Loup »<sup>4924</sup>, c'est pour mieux insister, au camp n° 1, sur le rôle déterminant des médecins et sur le fait que, séparés de leurs chefs et de leurs médecins, les sous-officiers et hommes de troupe étaient pour leur part « livrés à eux-mêmes »<sup>4925</sup>. Ainsi, conclut-il dans ce même chapitre :

« Il serait trop simple [...] que de les accuser [les geôliers des prisonniers, nda] d'avoir organisé l'extermination des soldats de Dong-Khé et de la R.C.4. Ils ont fait mieux : organisant sciemment l'inorganisation, ils ont atteint le but recherché et peuvent, comme Ponce-Pilate, s'en laver les mains. »<sup>4926</sup>

Petit à petit, à mesure que l'analogie avec les camps nazis se (re)développe dans l'espace de discours des anciens prisonniers de la RDV, la référence au nazisme commence à poindre dans le témoignage de Norbert Héry. D'abord ironiquement, dans un chapitre daté de mai 1989 :

« Rendons-leur justice et ne les comparons pas aux barbares nazis ni même aux criminels dirigeants des pays communistes. Chez eux, pas de chambre à gaz, de fours crématoires, de camions à échappement intérieur ou autres abominations. Pas davantage de charniers du type Katyn ou d'exécutions dans les caves de la Loubianka. Leur nouvelle politique est de ne supprimer directement aucun prisonnier et de les traiter tous avec une totale indifférence mêlée de courtoisie affectée. Il leur suffit de laisser faire [...]. Non, vraiment, les Viets n'ont aucune responsabilité dans tous ces décès ; il ne faut accuser que l'ingrate nature, la promiscuité, le paludisme et autres maladies tropicales, le tout largement aidé par l'indiscipline, le laisser-aller et le manque d'hygiène des prisonniers ! »<sup>4927</sup>

À partir de 1991, le discours libère toute sa charge accusatoire : les prisonniers sont décrits comme des « acteurs au théâtre de l'horreur, [...] contraints de ternir leur rôle dans cette nouvelle pièce écrite en langue de bois »<sup>4928</sup> ; et Héry de rappeler gravement, en conclusion, « que le taux de mortalité dans les camps viets a été supérieur à celui des camps de

---

<sup>4923</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>4924</sup> *Ibid.*, p. 81-84. « En l'espace de quelques mois », commente Héry, « en 1951 et 1952, le camp n° 1 déplore la mort de vingt officiers et adjudants sur un effectif de quatre-vingt-douze, soit un taux de mortalité de 21%. C'est peu, si l'on compare ce taux à celui des camps de troupe qui, à la même époque, a dû dépasser les 90%. » (p. 83)

<sup>4925</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>4926</sup> *Id.*

<sup>4927</sup> *Ibid.*, p. 133 (in chapitre « Enfin des nouvelles des camps de troupe », p. 131-138). Et Héry d'ajouter en note de bas de page : « C'est effectivement derrière ces « excuses » que, beaucoup plus tard, Boudarel s'abritera lors du procès qui lui vaudra un non-lieu... »

<sup>4928</sup> *Ibid.*, p. 119 (in chapitre « L'art de cracher dans la soupe », p. 115-119, avril 1991).

concentration nazis »<sup>4929</sup>. Datée de juillet 1991, cette conclusion prend la forme, comme dans de nombreux autres témoignages publiés dans les années 1990, d'un véritable réquisitoire à l'encontre de Georges Boudarel, dont le procès est au même moment refusé par la justice française. En effet, écrit-il en janvier 1990, s'il n'a aujourd'hui « plus aucune sévérité pour le Rongeur [surnom bien connu du premier chef du camp n° 1 qu'il ait connu, nda] et ses pareils [...] formés dans un moule hermétiquement clos, [...] mérit[ant] les plus larges excuses et [étant] plus à plaindre qu'à blâmer »<sup>4930</sup>, il n'en va pas de même de l'« assassin à grand rendement »<sup>4931</sup> Boudarel, présenté comme un « intellectuel mû par une idéologie inhumaine » et un « expert en lavage de cerveaux »<sup>4932</sup>, coupable d'avoir mis « en application sa propre « "solution finale" »<sup>4933</sup> et d'avoir « extermin[é] des centaines de prisonniers »<sup>4934</sup>. Ainsi, achève-t-il sa conclusion :

« Et moi qui ai vécu 1.446 jours dans un camp du Viet-Minh, J'accuse Boudarel de crimes contre l'humanité. »<sup>4935</sup>

Cette accusation de « crime contre l'humanité », et plus globalement la référence aux camps de la RDV comme plus meurtriers que les « camps de concentration nazis » – à l'exclusion des camps d'extermination est-il précisé dans certains témoignages –, qui avait déjà pris la forme d'un véritable slogan sous la plume notamment de Jean-Jacques Beucler ou d'Eric Weinberger<sup>4936</sup>, devient un véritable leitmotiv dans la plupart des publications testimoniales à partir des années 1990, offrant une clé de lecture apte tout à la fois à racheter la part coupable de l'expérience de leurs auteurs et à donner sens à leur expression publique.

### ***3.1.1.2 La naissance d'un cadre de reconnaissance sur mesure pour les combattants des « guerres orphelines »<sup>4937</sup> du XX<sup>e</sup> siècle***

De nos jours, estime Enzo Traverso, « après avoir été reconnue comme un événement "exceptionnel", [la Shoah] apparaît maintenant comme une sorte de "modèle" permettant

---

<sup>4929</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>4930</sup> *Ibid.*, p. 231.

<sup>4931</sup> *Ibid.*, p. 243.

<sup>4932</sup> *Ibid.*, p. 242.

<sup>4933</sup> *Ibid.*, p. 243.

<sup>4934</sup> *Ibid.*, p. 241.

<sup>4935</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>4936</sup> Colonel Eric Weinberger, interview in *Valeurs actuelles*, 25 mars 1991, *op. cit.*

<sup>4937</sup> L. Beccaria, « Soldats perdus des guerres orphelines », *op. cit.*, p.103-110.

d'étudier d'autres violences »<sup>4938</sup>. Cela est tout particulièrement vrai dans l'espace de discours des anciens prisonniers de la RDV. Dans les archives de l'ANAPI, un ancien prisonnier se demande ainsi, « maintenant que tout s'est apaisé, [...] si réellement [leurs] "éducateurs" politiques désiraient [qu'ils] deviennent de "bons citoyens communistes", après un tel traitement dont l'extermination à petit feu a été plus efficace que leur doctrine »<sup>4939</sup> ; un autre écrit qu'« ils étaient comme des nazis, inhumains et d'une rare cruauté envers les prisonniers »<sup>4940</sup> ; et Pierre Mariani d'ajouter :

« Tous les matins, on "ramassait les morts", jusqu'à cinq par jour. Voilà pourquoi 30.000 des nôtres disparurent grâce aux bons soins du Vietnam libre ! Où la barbarie communiste et totalitaire dépassa celle des Nazis. Eux exécutaient les déportés internés. Les Viets, plus humains, les laissaient mourir à petit feu, dans une indifférence métropolitaine que l'A.N.A.P.I. a heureusement dénoncée à grand mal !... »<sup>4941</sup>

Et Louis Stien de confirmer que « cette "cadence" de décès des prisonniers du Viêt-minh est supérieure à celle des camps de déportation nazis, de sinistre mémoire »<sup>4942</sup>, et d'avancer à l'appui ses propres chiffres : des estimations présentes dans la plupart des témoignages parus dans les années 1990 et jusqu'à nos jours, tournant autour de 60 à 70 % de mortalité. Le chiffre relève ici d'une méthode « d'objectivation à même d'attester que le malheur subi ne relève pas de l'expérience singulière mais est doté d'une dimension générale »<sup>4943</sup> ; à ce titre, c'est donc un enjeu majeur de la production collective de la plupart des groupes d'entrepreneurs d'une mémoire victimaire. Et ce d'autant que, conclut Louis Stien, « cette hécatombe dans les camps vietminh a été soigneusement occultée pendant plus de trente ans. »<sup>4944</sup> D'où l'importance de témoigner, individuellement et collectivement, notamment face aux « complices » et aux « négationnistes » qui, en France, seraient toujours en place. Ainsi l'ANAPI et de nombreux témoignages d'anciens prisonniers parus dans les années 1990 de dénoncer, avec Jean-Jacques Beucler, « les traîtres qui, par idéologie aveugle, ont recréé le nazisme sous une autre forme [...], les Boudarel qui – offrant ses services à l'ennemi en temps de guerre – a provoqué la mort de dizaines de ses compagnons,

---

<sup>4938</sup> E. Traverso, *L'histoire comme champ de bataille*, op. cit., p. 156, sur la base des travaux de Wulf Kantsteiner, « From exception to exemplum. The new approach to nazism and the Final Solution », *History and Theory*, 1994, vol. 33, n° 2, p. 145-171.

<sup>4939</sup> Ignace Tafanelli, *Engin d'assaut 9282*, AD du Rhône, 31J201. Matelot mécanicien, I. Tafanelli est fait prisonnier le 2 février 1954 près de Luong-Dien ; il est libéré le 30 juillet 1954. Non paginé, son témoignage est daté de juillet 1997.

<sup>4940</sup> R. Barbaud, *Témoignage*, op. cit., p. 6.

<sup>4941</sup> P. Mariani, *La R.C.4*, op. cit., p. 15-16.

<sup>4942</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, op. cit., p. 309.

<sup>4943</sup> S. Lefranc et al., « Les victimes écrivent leur Histoire : Introduction », op. cit., p. 14.

<sup>4944</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, op. cit., p. 309.

prisonniers sans défense »<sup>4945</sup>.

L'analogie fait recette, y compris même chez les témoins faisant œuvre d'historiens, comme Roger Bruge, pour lequel « la condition [...] de prisonnier de la RDVN est plus proche de la déportation dans les camps de concentration nazis que la privation de liberté dans les Oflags et autres Stalags »<sup>4946</sup>, ou Amédée Thévenet qui, reprenant à son compte les mots désormais célèbres du colonel Eric Weinberger, en conclut que « Boudarel ne s'est pas comporté autrement que les cadres S.S. des camps de déportation »<sup>4947</sup>, soulignant par là-même la justesse du combat judiciaire mené par l'ANAPI et Wladyslaw Sobanski :

« L'Association des Anciens Prisonniers d'Indochine avec le général Yves de Sesmaisons et l'Amicale des anciens du camp 113 avec Wladislas [sic] Sobanski, considérant que son comportement constitue un crime imprescriptible contre l'humanité, cherchent à le faire condamner à ce titre comme les bourreaux nazis. »<sup>4948</sup>

Comme dans le cas des combats de victimes des bombardements états-uniens durant la Seconde Guerre mondiale, des crimes de masse commis par les dictatures sud-américaines, ou encore de Tchernobyl, le langage juridique attaché au « crime contre l'humanité » ou au « génocide » est ici « généralisé en favorisant une comparaison fondée bien davantage sur des critères politiques et judiciaires (la reconnaissance de crimes restés impunis) que sur des préoccupations d'ordre épistémologique (l'affinité historique entre des événements de nature différente) »<sup>4949</sup>. Dans les années 1990 en effet, si la figure du *survivant de la barbarie* devient à ce point essentielle, c'est non seulement parce qu'elle rend possible la criminalisation des bourreaux et de leurs complices, mais aussi parce qu'elle paraît offrir à la cause des anciens prisonniers UF de la RDV la clé d'une nouvelle et plus large *patrimonialisation* de leur expérience, sur le mode paradigmatique de la mémoire des crimes et génocides nazis. D'où l'insistance sur le chiffre ou encore l'omniprésence de la figure du colonel Weinberger (mort en 1991), comme contrepoint positif à celle de Georges Boudarel : juif d'origine hongroise déporté à Buchenwald, puis fait prisonnier par la RDV à la chute de Dien Bien Phu, Weinberger paraît en effet tout autorisé à dresser une hiérarchie de souffrances entre camps nazis et camps de la RDV. Des années 1990 à nos jours, son propos désormais célèbre sera notamment présent, nous l'avons vu, dans la plupart des productions écrites, audiovisuelles ou numériques de l'ANAPI (plaquettes,

---

<sup>4945</sup> Jean-Jacques Beucler, « Postface », in A. Thévenet, *Goulags indochinois*, op. cit., p. 386.

<sup>4946</sup> R. Bruge, *Les hommes de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 541.

<sup>4947</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, op. cit., p. 17-18.

<sup>4948</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>4949</sup> E. Traverso, *L'histoire comme champ de bataille*, op. cit., p. 158.

conférences, musées, ouvrages collectifs, DVD, site Internet), déployé comme un slogan :

« J'ai eu l'occasion de comparer les méthodes des nazis et des Viêts. Juifs, Tziganes, résistants de tous bords, s'ils nous réduisaient en une sous-humanité, les nazis ne cherchaient pas à nous convertir. Par la faim, les privations, les Viêts nous amenaient au même état que les nazis, mais ils exigeaient en plus que nous adhérions à leur système, en reniant toutes nos valeurs, notre foi en la justice, en notre pays. »<sup>4950</sup>

Ainsi comprise, la captivité aux mains de la RDV aurait été pire que la déportation dans les camps de concentration nazis – et ce à double titre : son taux de mortalité et son système d'endoctrinement. Telle est l'une des leçons principales données par les témoignages publiés dans les années 1990, souvent en avant-propos ou en conclusion par l'auteur lui-même – comme chez Norbert Héry –, ou dans une préface ou une postface par un éminent ancien prisonnier, généralement Jean-Jacques Beucler ou Yves de Sesmaisons. Si le message est connu depuis les années 1970-1980, c'est la première fois qu'il est asséné, individuellement et collectivement, avec autant de force : l'acte de témoigner doit en effet se montrer à la hauteur des difficultés de survivre à une telle épreuve ; surtout, chaque témoignage semble désormais faire partie d'un tout, chaque voix renforçant une sorte de discours juridico-mémoriel commun, porté par l'ANAPI, et précisément unifié par la figure du survivant. La résistance par la survie, et la survie pour le témoignage, forme de résistance à l'oubli de la barbarie : tels sont ainsi les maître-mots de la vague testimoniale entourant l'« affaire Boudarel », semblant par là-même entériner le passage d'un paradigme du *résistant actif* qui a dit non et l'a manifesté en passant à l'acte, au paradigme du *résistant passif*, dont la seule survie suffit à attester de la résistance.

Plus encore, avec le développement de cette analogie avec les crimes et génocides nazis et le renforcement du processus de victimisation des anciens prisonniers et de traumatisation de leurs mémoires accompagnant l'« affaire Boudarel », l'espace du dicible et de l'audible s'est considérablement élargi : ce qui ne pouvait être dit ou entendu avant, le peut désormais pour partie. Ainsi le témoignage de Claude Hélot, fait prisonnier le 29 décembre 1952 et libéré dans le convoi de Noël 1953 après avoir connu les camps 114 et 113. Dans ce dernier camp, Claude Hélot devient l'un des secrétaires de Georges Boudarel, accomplissant quelques synthèses d'articles ou d'ouvrages de la bibliothèque du camp afin que ce dernier puisse « puiser des arguments contre le patronat exploiteur [... et] dénigrer l'action de la France [...] en Indochine »<sup>4951</sup>. Ayant ainsi acquis la confiance de Boudarel, Hélot est ensuite missionné pour garder les locaux devant héberger un détachement de prisonniers

---

<sup>4950</sup> Ces propos sont extraits de Colonel Eric Weinberger, interview in *Valeurs actuelles*, 25 mars 1991.

<sup>4951</sup> Cl. Hélot, *Sop Hao ne répond plus*, op. cit., p. 21.

affectés à la réparation d'une route ; là, confie-t-il : « les camarades rentrant le soir, fourbus, n'étaient guère bavards sur leurs activités et me considéraient comme un planqué (réalité) »<sup>4952</sup>. Un peu plus tard – le témoignage contient très peu d'indications temporelles –, il occupera un autre poste privilégié : celui de secrétaire du médecin vietnamien du camp<sup>4953</sup>. Si ce témoignage, dont l'auteur aurait été hier qualifié de « planqué », de « lâche », ou même de « traître », trouve désormais sa place dans les archives de l'ANAPI, c'est que la relation de Claude Hélot avec ses geôliers peut désormais être entendue comme la manifestation d'un traumatisme ou, pour reprendre les mots avancés par le général de Sesmaisons, d'une sorte de « syndrome de Stockholm ». En effet, écrit lui-même Claude Hélot :

« nous n'avons jamais eu à subir des sévices mais par leurs discours du fait que nous étions dans un état physique déplorable, que nous avons [sic] aucun moyen de réfuter leurs mensonges leur poison s'infiltra dans nos cerveau [sic] par le jeu des paroles répétées [...]. L'homme est un animal raisonnable, mais dans notre situation et avec l'aide des vieths [sic] notre cerveau étant [sic] vidé de ce qui faisait notre culture. [...] Dépendre des cambos [sic], les avoir en permanence sur le dos, être épié (gestes paroles) personnellement étant complètement désorienté ne pouvant décider, je n'avais plus qu'à suivre les autres comme un mouton. »<sup>4954</sup>

Ainsi Claude Hélot paraît-il entièrement se soumettre, dans son témoignage, à tout ce qu'on peut lui demander, sans la moindre « résistance », et ce jusqu'à la fin de sa captivité, jusqu'à l'annonce d'une libération prochaine, le conduisant, avec nombre de ses camarades, à prononcer publiquement son autocritique. Fin 1953, il est ainsi heureux d'entendre que son nom figure sur la liste des libérables. Sur quels critères cette liste fut-elle établie ? « Peu importe », répond-il, « le tout étant d'être sur la liste »<sup>4955</sup>... Le *tout* étant de pouvoir *survivre*, quels que soient les moyens employés.

Dans les années 1990, si la figure du *survivant de la barbarie* devient à ce point essentielle, c'est aussi parce qu'elle permet de déconflictualiser les rapports de la microsociété des captifs. Après la loi de 1989 nous l'avons vu, le début de collectivisation mémorielle opérée par l'ANAPI ne déconflictualise que partiellement et très progressivement les mémoires individuelles de la captivité, dont on sait qu'elle a mis à rude épreuve la camaraderie et la solidarité militaro-nationale liant *a priori* les combattants avant leur capture. Pour le général de Sesmaisons, élu en 1991 à la tête de l'ANAPI, la première des missions est ainsi d'« insister sur ce qui nous rassemblait, arrondir les angles, éviter les polémiques stériles

---

<sup>4952</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>4953</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>4954</sup> *Id.*

<sup>4955</sup> *Ibid.*, p. 27.

promptes à ressurgir, calmer les querelles de personnes et entraîner tout le monde sur le chemin de l'intérêt général »<sup>4956</sup>. Or quel élément plus commun à tous les membres de l'ANAPI que l'aspect traumatique de leur expérience ? Qui plus est, cette dimension vient d'être mobilisée pour l'obtention du statut de 1989 et continue de s'affirmer à partir de 1991, se trouvant de fait au cœur de l'« affaire Boudarel ». Les réactions de chacun face à l'endoctrinement étant perçues, comme dans les camps eux-mêmes, comme un facteur de division, la dénonciation de la forte mortalité subie en captivité devient dès lors le fer de lance de l'ANAPI parce qu'elle en est aussi le ciment.

Au bilan, autorisant tout à la fois une plus large patrimonialisation de leur cause, une mise en accusation de leurs bourreaux – et avec eux du communisme –, de même qu'une forme de réhabilitation de l'ensemble des anciens prisonniers de la RDV, le sésame traumatique et la référence aux crimes et génocides nazis semblent imposer un peu plus chaque jour la figure paradigmatique du survivant en lieu et place de celle du résistant, jusqu'à réintégrer dans la communauté des anciens prisonniers de la RDV des individus ayant été contraints, pour survivre, de rompre leurs liens de solidarité avec leurs camarades. De prime abord, cette figure du survivant ressemble fort à celle que Nicolas Séradin évoque sous l'expression de « soldat humanisé » ; pour l'historien en effet, l'« affaire Boudarel » aurait accompagné une sorte de « recentrage de l'énonciation sur le sujet qui semble se libérer quelque peu du collectif »<sup>4957</sup>. Pour nous au contraire, si la consécration publique du traumatisme permet de fait l'expression d'un « je » individuel, l'origine de cette expression est d'abord à rechercher dans les modalités d'application du statut de 1989 ; plus encore, c'est précisément cette traumatisation des mémoires des anciens prisonniers de la RDV, commençant avec les combats pour obtenir le statut de 1989 et se développant plus encore dans le cadre de l'« affaire Boudarel », qui permet l'émergence d'un *nous collectif*, celui notamment incarné par l'ANAPI et matérialisé dans un certain nombre d'ouvrages collectifs publiés à partir des années 1990. Les groupes d'entrepreneurs de mémoire, types Fils et filles de déportés juifs de France ou ANAPI, fonctionnent « comme ce que décrit le sociologue Claude Dubar à propos des groupes professionnels<sup>4958</sup> : ils partagent des règles – apprises et intégrées –, des usages qui sont le fait d'une histoire pouvant être longue ; ils ont une conscience d'eux-mêmes et du rôle qu'ils ont à jouer (ou pensent devoir jouer) ; ils

---

<sup>4956</sup> Gal Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>4957</sup> N. Séradin, « Indochine : du soldat-héros au soldat humanisé », *op. cit.*, p. 197.

<sup>4958</sup> Claude Dubar et Pierre Tripier, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, coll. « U, série sociologie », 2003, p. 51-52.

s'ajustent aussi à des cadres spécifiques pouvant influencer leur façon d'être »<sup>4959</sup>. Autrement dit, le témoin appartenant à de tels groupes « ne témoigne pas seulement de faits historiques, il est aussi le révélateur de son temps et du groupe auquel il appartient »<sup>4960</sup> ; et ce même « indépendamment du fait de fréquenter ou pas une association »<sup>4961</sup> : « Le fait d'avoir échappé à une mort probable fonde finalement l'appartenance au groupe des survivants, un groupe de destin qui se fonde sur la commune conscience d'une différence existentielle »<sup>4962</sup>. Autrement dit, le « je » du témoin contient toujours, d'une manière ou d'une autre, le « nous » de la communauté d'expérience – disparus compris, au nom desquels le témoin prend souvent la parole – et le « nous » des survivants, organisés ou non en groupe d'entrepreneurs de mémoire. En effet, estime Sébastien Ledoux, la « dimension normative » de l'expression « devoir de mémoire » dont l'utilisation se généralise à partir des années 1990, de même que « la massification et l'"horizontalisation" de nouveaux outils de transmission de la mémoire (télévision, Internet), ainsi que l'émergence de nouveaux paradigmes sociaux (la mise en récit public de souvenirs intimes, la prise en charge du trauma par son dévoilement médiatique, l'affirmation et la demande de reconnaissance de nouvelles identités individuelles et collectives, la redéfinition du contrat moral entre l'État et ses administrés, etc.) ont redessiné les rapports entre mémoire individuelle et mémoire collective. »<sup>4963</sup>

Plus largement, si le registre de l'émotion peut s'exprimer, c'est aussi car l'« affaire Boudarel » lui donne sens, le combat politico-judiciaire entrepris contre Georges Boudarel favorisant de fait les conditions de possibilité de son expression publique. « Au-delà de la controverse et des divers arguments politiques », écrit Nicolas Séradin à propos de l'« affaire Boudarel », « ce qui nous intéresse ici, c'est de chercher les évolutions dans la manière de raconter l'expérience de la captivité. »<sup>4964</sup> Or, que comprendre de ces témoignages en occultant le fait que l'expression des traumatismes de la captivité qui s'y fait jour est aussi, dans son essence, une expression politique ? « Témoigner », écrit Emmanuelle Danblon, « c'est raconter une histoire comme acte spontané. C'est ensuite se

---

<sup>4959</sup> Béatrice Fleury et Jacques Walter, « Présentation : Les témoins itératifs », in B. Fleury et J. Walter (dir.), *Carrières de témoins de conflits contemporains (1), Les témoins itératifs*, actes du colloque des 3 et 4 novembre 2011, à l'Université de Lorraine, *Questions de communication*, série Actes, n° 20, 2013, p. 11.

<sup>4960</sup> Galyna Dranenko, « Holodomor en régime littéraire : de la répétition à l'itérativité », in *ibid.*, p. 101-128, p. 103.

<sup>4961</sup> Michael Pollak parle évidemment des associations de déportés, mais cela vaut également pour l'ANAPI ou autre. M. Pollak, *L'Expérience concentrationnaire*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>4962</sup> *Id.*

<sup>4963</sup> S. Ledoux, « Ecrire une histoire du "devoir de mémoire" », *op. cit.*, p. 184.

<sup>4964</sup> N. Séradin, « Indochine : du soldat-héros au soldat humanisé », *op. cit.*, p. 197.

servir de ce récit à des fins institutionnelles plus précises (justice, politique, droit, histoire, éducation...). »<sup>4965</sup> Dans le cas des anciens prisonniers de la RDV, le témoignage est aussi l'expression d'une « petite » politique construisant jour après jour le collectif de l'ANAPI autour de la figure plus ou moins consensuelle du survivant traumatisé ; l'expression, également, d'une plus « haute » politique animant la cause des anciens prisonniers de la RDV depuis les années 1950, et tentant une nouvelle fois de disqualifier le communisme et son avatar socialiste au jour de la conjonction de cette nouvelle « ère du traumatisme » avec celle de l'après-chute du mur de Berlin. En effet, avertit Sébastien Ledoux :

« la chronologie des mobilisations mémorielles autour d'événements comme le génocide juif, le régime de Vichy, la Résistance, la guerre d'Algérie, la colonisation, l'esclavage, etc. [nous pourrions ajouter la « Guerre d'Indochine », nda], ne nous apparaît pas pouvoir s'analyser à l'aide de concepts psychanalytiques utilisés [...] selon un schéma narratif de type «refoulement/dévoilement/obsession». Cette grille d'analyse qui s'est largement diffusée (médias, école) a renforcé le processus d'essentialisation et d'évidenciation des mémoires de certains événements. Venant déconstruire cette lecture, l'analyse de l'irruption du «devoir de mémoire» dans le discours social nous permet de comprendre comment les stratégies et négociations d'acteurs, imbriquées dans de nouveaux cadres sociaux, interviennent dans la désignation de différents faits historiques considérés comme mémorables pour la société, au détriment d'autres faits. [...] Ce ne sont pas les «mémoires» d'événements historiques qui s'imposent à nous par un dévoilement progressif et inéluctable. Les traces de ces événements se trouvent mobilisées par divers acteurs, en interaction avec des événements contemporains et de nouveaux cadres sociaux dans lesquels l'évolution de notre conception du temps (passé-présent-avenir) occupe également une place prépondérante. »<sup>4966</sup>

D'ailleurs, « l'ère de la victime » n'implique pas la fin de « l'âge du héros » ; pas plus que la figure du « soldat humanisé » ne peut être réduite à la posture du combattant traumatisé. Cela est également très sensible, nous allons le voir, dans les témoignages publiés à partir des années 1990. Ainsi notamment les « vipères lubriques » du camp n° 1 – les « taulards, spontanément cimentés comme des frères, tous grades, armes et races ou religions confondus, dans la résistance instinctive au forçage de l'esprit et du cœur, le véritable *mal* »<sup>4967</sup> comme l'écrit l'un d'entre eux –, qui sont quelques-uns à publier leurs témoignages dans les années 1990-2000, entre requalification du tournant victimaire et réaffirmation de la charge héroïque de leur expérience.

En conclusion de son témoignage, Norbert Héry écrit :

« Je veux adresser un grand merci à Boudarel. Grâce à lui, voilà que les Français redécouvrent une page douloureuse de leur histoire ; celle de la guerre d'Indochine qui semblait bien oubliée. Merci à l'infâme Boudarel de servir enfin – bien involontairement – la France, car un pays qui se veut majeur ne doit pas renier son histoire mais en assumer toutes les pages, quelle que soit la couleur de l'encre

---

<sup>4965</sup> Emmanuelle Danblon, « Des caractéristiques de l'*ethos* du témoin pédagogique : Marie Pinhas », in B. Fleury et J. Walter (dir.), *Carrières de témoins de conflits contemporains (1)*, op. cit., p. 89-99, p. 90.

<sup>4966</sup> S. Ledoux, « Ecrire une histoire du "devoir de mémoire" », op. cit., p. 182.

<sup>4967</sup> C. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, op. cit., p. 671

qui les a écrites. »<sup>4968</sup>

Car c'est bien cela, comme espéré par le Comité d'entente dès les années 1980, que permet au final l'« affaire Boudarel » : refaire parler de l'Indochine, de ses prisonniers comme de ses combattants. Depuis le milieu des années 1990, ce rejaillissement des mémoires de la « Guerre d'Indochine » peut s'appuyer sur les développements sociaux et politiques et la contagion rapide d'une expression : le « devoir de mémoire », entendu comme une « véritable *geste nationale* »<sup>4969</sup> touchant la plupart des passés douloureux ayant engagé la France dans son histoire plus ou moins récente, de l'esclavage aux guerres d'« Indochine » et d'« Algérie ».

Symbole de cette réémergence des mémoires d'Indochine – et d'Algérie –, une figure singulière réapparaît dans les années 1990, qui va vite prendre la dimension de « témoin emblématique »<sup>4970</sup> et même de véritable parangon de l'officier des guerres perdues de l'après-guerre, réussissant à concilier les mémoires de la déportation avec celles de l'Indochine-Algérie, pour porter haut et fort un « devoir de mémoire » propre aux « guerres orphelines »<sup>4971</sup> auxquelles il a tant donné. Ce faisant, il s'affirme par la même occasion comme le nouveau préfacier-vedette des anciens combattants-prisonniers d'Indochine, prenant ici la suite de Jean-Jacques Beucler et de son devoir de justice. Cette figure, c'est Hélié Denoix de Saint Marc, dont la biographie, par son petit-neveu et éditeur Laurent Beccaria, paraît aux éditions Perrin en 1988<sup>4972</sup> et connaît immédiatement un important succès. Hélié de Saint Marc est invité partout, dans les médias, dans les écoles, et d'abord par de nombreuses associations d'anciens combattants : il dit oui à la plupart de ces sollicitations, reprenant progressivement à son compte ce(tte) nouvel(le) air(e) du temps qui a pour nom « devoir de mémoire »<sup>4973</sup>.

Comme nombre de ses camarades, Hélié de Saint Marc voit sa fin approcher ; à mesure qu'il avance en âge, il s'écrit de plus en plus hanté par les morts, comme « habité par les hommes qui sont tombés sous [s]es ordres. Leurs ombres continuent de [l]'encadrer, en foule silencieuse, de plus en plus dense »<sup>4974</sup>, l'enjoignant à témoigner, pour expliquer le

---

<sup>4968</sup> N. Héry, *Tiù-Binh*, *op. cit.*, p. 245.

<sup>4969</sup> S. Ledoux, « Ecrire une histoire du "devoir de mémoire" », *op. cit.*, p. 183.

<sup>4970</sup> Voir Béatrice Fleury, « Une victime de la torture pendant la guerre d'Algérie fait la une de la presse française », in B. Fleury et J. Walter (dir.), *Carrières de témoins de conflits contemporains (I)*, *op. cit.*, p. 173-194, p. 187.

<sup>4971</sup> L. Beccaria, « Soldats perdus des guerres orphelines », *op. cit.*, p.103-110.

<sup>4972</sup> Laurent Beccaria, *Hélié de Saint Marc*, Paris, Perrin, 1988.

<sup>4973</sup> H. de Saint-Marc, *Mémoires, Les champs de braises*, *op. cit.*, p. 16

<sup>4974</sup> H. de Saint Marc, *Les sentinelles du soir*, *op. cit.*, p. 14.

passé et mettre en garde les jeunes générations. C'est du reste ce qu'Olivier Lalieu (et Annette Wiewiorka avant lui<sup>4975</sup>) observent pour les mémoires du judéocide dans les années 1980-1990 : la nécessité de transmettre s'accélère, du fait de la disparition rapide des survivants et de « la reconnaissance sociale et médiatique nouvelle octroyée aux derniers rescapés [... faisant ainsi] émerger la parole sanctifiée des survivants, devenus des témoins »<sup>4976</sup>. Comme l'écrit Sylvie Thénault à propos des mémoires de la guerre d'indépendance algérienne, « les rythmes de la mémoire » sont d'abord « une question de temporalité socio-politique »<sup>4977</sup>. Ainsi « la cristallisation de la formule ["devoir de mémoire"] dans l'espace public en 1992 »<sup>4978</sup> s'inscrit-elle dans un contexte social et politique particulièrement dense et favorable<sup>4979</sup>. Dans les années 1990, l'intérêt public pour les mémoires de la Shoah, et plus largement de la Deuxième Guerre mondiale, est entretenu par des gestes politiques forts, comme l'inauguration de la Maison d'Izieu, le 24 avril 1994, par le président François Mitterrand, ou plus encore, le 16 juillet 1995, le discours du nouveau président Jacques Chirac reconnaissant les responsabilités de la France de Vichy dans la déportation des juifs<sup>4980</sup>. Ces gestes favorisent un plus large accès des victimes de la déportation nazie au témoignage et surtout à son écoute ; ce faisant, c'est l'accès au témoignage public des rescapés de toutes les expériences difficiles du XX<sup>e</sup> siècle qui se libéralise. C'est précisément au nom de ce « devoir de mémoire » que l'ancien résistant-déporté-et-combattant-d'Indochine-de-Suez-et-d'Algérie Hélié de Saint Marc publie en 1995 ses propres mémoires<sup>4981</sup>, inscrivant notamment les camps d'Asie du Sud-Est dans la même famille mémorielle que les camps nazis ou le Goulag, faisant par là même de cet archipel éclaté le patrimoine majeur du siècle finissant :

« Les hauts lieux du XX<sup>e</sup> siècle sont peut-être à Langenstein, à Dora, à Birkenau, dans la plaine de la Kolyma, dans les camps du Cambodge, du Vietnam ou de la Chine, dans ces endroits abreuvés de sang et désormais à l'abandon, confiés au vent et à la rouille. »<sup>4982</sup>

---

<sup>4975</sup> A. Wiewiorka, *L'ère des témoins*, op. cit.

<sup>4976</sup> O. Lalieu, *Histoire de la mémoire de la Shoah*, op. cit., p. 125.

<sup>4977</sup> S. Thénault, « La guerre d'indépendance algérienne. Mémoires françaises », op. cit., p. 77.

<sup>4978</sup> S. Ledoux, « Ecrire une histoire du "devoir de mémoire" », op. cit., p. 180.

<sup>4979</sup> Pour une description de ce contexte, voir *ibid.*, p. 180-181.

<sup>4980</sup> Voir Jean-François Tanguy, « Le discours "chiraquien" sur l'histoire », in Claire Andrieu, Marie-Claire Lavabre et Danielle Tartakowsky, *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006, p. 133-145 ; O. Wiewiorka, *La mémoire désunie*, op. cit.

<sup>4981</sup> H. de Saint Marc, *Mémoires. Les champs de braves*, op. cit.

<sup>4982</sup> *Ibid.*, p. 29.

Alors que certains universitaires, à la fin des années 1990-début des années 2000, dénoncent une « saturation de la mémoire »<sup>4983</sup> portant une « mémoire vaine »<sup>4984</sup> du XX<sup>e</sup> siècle, cette période d'expression effectivement tous azimuts des mémoires des grandes catastrophes du XX<sup>e</sup> siècle permet néanmoins l'intégration relative, dans la mémoire nationale, de pans historiques plus ou moins ignorés, à tout le moins peu portés par le pouvoir politique et dans la société française dans son ensemble. Peu à peu en effet, le « devoir de mémoire » s'impose partout : dans les médias, à l'école, dans le discours politique..., et jusque dans l'administration et les associations d'anciens combattants. « Dès 1986 », rappelle en effet Jean-Pierre Rioux, « la commission à l'Information historique pour la paix du secrétariat d'Etat aux Anciens combattants a [...] proclamé qu'il y aurait un "dossier de mémoire" de tous les conflits et de leurs acteurs, les vivants comme les morts. [...] Peu à peu, les associations d'anciens combattants ont voulu "faire vivre la mémoire" en faisant leur propre histoire et en visitant des classes et des établissements scolaires. La direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère a multiplié pour sa part les recensions et les enquêtes, lancé un journal significativement titré *Les Chemins de la mémoire* et qui signale les récits aussi "complets" qu'"irréfutables", les traces tangibles de "ce qui a été accompli", les appels à modifier, voire à régenter, les programmes d'enseignement ; les injonctions aussi à remplir d'ouvrages "définitifs" les centres de documentation et les bibliothèques publiques, pour convaincre chaque jour un peu plus les "jeunes générations", leur transmettre un flambeau sans désespérer. »<sup>4985</sup>

Forgée pour la Seconde Guerre mondiale, cette politique s'étend rapidement aux guerres « d'Indochine » et « d'Algérie » ; et ce d'autant plus facilement que certains témoins, comme Hélié de Saint Marc, parviennent à tisser des ponts philosophico-empiriques entre « les violences du XX<sup>e</sup> siècle »<sup>4986</sup>. Ainsi de Saint Marc débute-t-il ses mémoires en racontant son adolescence hantée par les mémoires familiales de 1914-1918, puis son entrée en résistance, son arrestation et sa déportation en 1943 à Buchenwald puis à Langenstein – où, pour la petite histoire, comme David Rousset, il se lie avec un camarade communiste – , puis sa libération et son mariage avec la carrière d'officier, son attachement pour la Légion

<sup>4983</sup> Régine Robin, *La saturation de la mémoire*, Paris, Stock, 2003.

<sup>4984</sup> Alain Finkielkraut, *La mémoire vaine, Du crime contre l'humanité*, Paris, Gallimard, collection Folio, 1992 ; Jean-Pierre Rioux, *La France perd la mémoire, Comment un pays démissionne de son histoire*, Paris, Perrin, 2006.

<sup>4985</sup> J.-P. Rioux, *La France perd la mémoire, op. cit.*, p. 121-122.

<sup>4986</sup> Pour reprendre une partie du sous-titre d'E. Traverso, *L'histoire comme champ de bataille, Interpréter les violences du XX<sup>e</sup> siècle, op. cit.*

étrangère et son départ pour l'Indochine... Là-bas, écrit-il, il rencontre l'aventure et la camaraderie, mais aussi l'inconsistance des autorités françaises « hésitant entre la reconquête coloniale et la lutte contre le communisme »<sup>4987</sup> ; surtout, il tombe éperdument amoureux du Vietnam et de ses habitants, se décrivant comme durablement déchiré par l'abandon des populations civiles et militaires, suite aux décisions de retrait stratégique et jusqu'aux accords de Genève<sup>4988</sup> – offrant par là-même une sorte de préalable explicatif à son attitude, et par là même à celle de ses camarades, en Algérie au tout début des années 1960. Le lecteur le suit ensuite à Suez et en Algérie..., et ce jusqu'au putsch de 1961. Tout semble ainsi s'enchaîner, avec une logique implacable, tout à la fois raisonnée et éminemment sensible : le souvenir de 1914-1918, le choc de 1940, l'invasion allemande, la résistance, la déportation, l'Indochine et l'abandon des populations vietnamiennes, Suez et la victoire défaite, l'Algérie, le putsch... Avec la trajectoire et le talent d'écriture d'Hélie de Saint Marc, l'histoire et les traumatismes de ces « soldats perdus des guerres orphelines »<sup>4989</sup> d'Indochine-Algérie prennent enfin sens. Elles prennent d'abord leur source et leur légitimité dans l'histoire de la résistance au nazisme... puis à toute forme de totalitarisme ; en effet, écrit Hélie de Saint Marc à propos de son engagement en Indochine :

« Qu'on me fasse grâce des litanies rituelles sur le trafic des piastres, le grand colonat et la domination des petits Blancs ! Je n'étais pas entré dans la Résistance pour, quatre ans plus tard, donner ma vie au colonialisme. Je n'avais pas connu le laminoir de la déportation pour protéger les profits de la Banque d'Indochine. Il existait au Vietnam des biens précieux entre tous – la liberté de penser, de croire et de vivre, l'échange et l'héritage occidental – qui justifiaient de passer par l'horreur pour les préserver. Au Vietnam, nous luttions contre le totalitarisme. La guerre aux côtés des nationalistes vietnamiens nous semblait préférable à la paix communiste. »<sup>4990</sup>

La France n'est donc pas coupable que de Vichy, de l'esclavage ou de la colonisation<sup>4991</sup>, elle est aussi coupable d'avoir abandonné ses soldats, et plus gravement encore les populations qui comptaient sur elle en Indochine puis en Algérie. Dans le registre légitimant du « devoir de mémoire » et dans la nouvelle configuration postcoloniale suivant la chute du néo-impérialisme anticolonialiste soviétique, cette expérience peut désormais compter sur un cadre favorisant les conditions de possibilité sociales et politiques de son écoute. Sous la plume d'Hélie de Saint Marc, les prisonniers de la RDV deviennent le symbole de cet abandon coupable des soldats et populations d'Indochine par la France, et plus encore de cette filiation entre déportation nazie et camps d'internement communistes,

---

<sup>4987</sup> H. de Saint Marc, *Mémoires. Les champs de braises*, op. cit., p. 101.

<sup>4988</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>4989</sup> L. Beccaria Laurent, « Soldats perdus des guerres orphelines », op. cit.

<sup>4990</sup> H. de Saint Marc, *Mémoires. Les champs de braises*, op. cit., p. 136-137.

<sup>4991</sup> Voir E. Traverso, *L'histoire comme champ de bataille*, op. cit., p. 160-168.

et jusqu'au génocide rwandais. Pour Hélié de Saint Marc, tous ces écorchés du XX<sup>e</sup> siècle sont frères, frères de souffrance et d'abandon : ils forment une extension de cette caste à part évoquée par certains résistants à leur retour de déportation. Ainsi, constate-t-il au souvenir de la vision de ses camarades libérés des camps de la RDV à l'été 1954 : « Je retrouvai dans leurs regards la même absence que dans les nôtres au retour de déportation. Eux aussi allaient devoir refaire leur vie après avoir connu plus de morts que de vivants. »<sup>4992</sup> Plus encore, dans *Les sentinelles du soir* parues en 1999 :

« J'ai croisé ces jours-ci, sur une photo de magazine, le regard d'un dissident vietnamien, libéré après vingt-deux ans de prison. [...] Ce regard-là, je l'ai eu en revenant de déportation. Je l'ai croisé chez mes camarades du camp n° 1, pauvres survivants de la "rééducation vietminh", après des mois de captivité et d'épouvante. Je l'ai aperçu chez Soljenitsyne descendant de la passerelle de son avion lors de son premier jour d'exil. Il m'a sauté au visage sur les photos des hôpitaux psychiatriques soviétiques ou des champs de Goma au Rwanda. C'est un regard de mort vivant, un visage de proscrit. »<sup>4993</sup>

Et le « proscrit » Hélié de Saint Marc d'entamer ainsi, à la fin des années 1990, une sorte de « carrière testimoniale »<sup>4994</sup>, entre effort d'explication, révolte contre la répétition et apaisement face à sa propre expérience<sup>4995</sup>, le tout afin de faire comprendre son expérience et partager ainsi avec le plus grand nombre ce « devoir de mémoire » imposé aux survivants des expériences douloureuses du XX<sup>e</sup> siècle. Plus question d'obtenir « justice », comme sous la plume de Jean-Jacques Beucler – il est d'ailleurs à noter qu'Hélié de Saint Marc se tient à distance des débats agitant l'« affaire Boudarel » – ; il est désormais question d'« expliquer », pour entretenir le souvenir et prévenir l'avenir :

« Les témoins sont le sel d'un pays. De près, ils brûlent la peau, car personne n'a envie de les entendre. Mais ils persistent, solitaires et tristes, accrochés à leur mémoire. Ils attendent leur heure. Ils possèdent la résistance du grain de sable.  
C'est la dernière responsabilité qui nous incombe : éviter que nos enfants aient un jour les dents gâtées par les raisons vertes de l'oubli. Ecrire et raconter, inlassablement, non pour juger mais pour expliquer. Ouvrir la porte à ceux qui cherchent une trace du passé et qui refusent le silence, repiquer chaque matin le riz de nos souvenirs... »<sup>4996</sup>

Plus subtil, mieux en phase avec la temporalité socio-politique des années 1990-2000, le discours d'Hélié de Saint Marc n'en demeure pas moins profondément anticommuniste,

---

<sup>4992</sup> H. de Saint Marc, *Mémoires. Les champs de braises*, op. cit., p. 163.

<sup>4993</sup> H. de Saint Marc, *Les sentinelles du soir*, op. cit., p. 38.

<sup>4994</sup> Voir B. Fleury et J. Walter, *Carrières de témoins de conflits contemporains (1)*, op. cit. Par la suite, de Saint Marc publiera encore, notamment, *Indochine, notre guerre orpheline*, Paris, les Arènes, 2000 ; *Toute une vie*, Paris, Les Arènes, 2004.

<sup>4995</sup> Ainsi écrit-il, une nuit : « Je pensais aux combattants vietminhs, à leur tocsin fabriqué avec un morceau de rail, à leurs fusils volés au Kouamin-tang, à leur vie de maquisards. Eux aussi connaissaient le pays et le relief comme la paume de leur main. Comme nous, ils rêvaient de liberté, mais leur idéal avait le visage de Lénine ou de Mao. » H. de Saint Marc, *Les sentinelles du soir*, op. cit., p. 50.

<sup>4996</sup> *Ibid.*, p. 87.

parce que, comme David Rousset avant lui, moralement et empiriquement antitotalitaire. Ainsi le combat idéaliste et romantique mené par Hélié de Saint Marc des années 1940 aux années 1960 s'est-il désormais mué en un combat tout aussi romantique et idéaliste pour le « devoir de mémoire ». Son histoire, son positionnement, son talent d'écriture et son succès public séduisent ; ils en font notamment un préfacier de choix pour les témoignages d'anciens combattants-prisonniers d'Indochine publiés à partir des années 1990 : une posture de grandeur morale, entre effort de distanciation, « partage du sensible »<sup>4997</sup> romantique, patrimonialisation d'idéal, appel à la vigilance et sens chrétien du pardon, qui sied tout particulièrement aux anciens officiers s'exprimant publiquement sur leur expérience à partir des années 1990.

### **3.1.1.3 *Entre honneur et paternalisme : les « vipères lubriques » face au nouvel ordre « victimaire »***

Dans les années 1990 et jusqu'à nos jours, la question des anciens prisonniers UF de la RDV est loin de la dépolitisation réputée accompagner les processus de « victimisation » comme celui se faisant jour durant l'« affaire Boudarel ». Comme cela a été constaté par Sandrine Lefranc, Lilian Mathieu et Johanna Siméant, les victimes expriment en effet souvent « leur réticence à l'égard d'une logique victimaire dépolitisée, préférant utiliser un autre langage (celui par exemple de la résistance) et des formes d'organisation classique »<sup>4998</sup>. En l'occurrence, c'est tout particulièrement le cas des anciens officiers combattants-prisonniers d'Indochine, dont le *groupe moral* tend à se réveiller dans les années 1990-2000.

Le début des années 1990 marque en effet la fin de carrière des plus hauts gradés ayant fait leurs premières armes en Indochine, comme le général Schmitt (promotion général Frère, 1948-1950), fait prisonnier à Dien Bien Phu, qui termine sa carrière en 1991 comme Chef d'état-major des armées (1987-1991) – « le dernier militaire d'active à avoir sauté sur Diên Biên Phu »<sup>4999</sup> souligne le général Bigeard dans l'ultime volet de ses mémoires paru en 2010. Comme également les officiers de la promotion Extrême-Orient (1950-1952) qui, en 1991, publient un ouvrage collectif préfacé par Hélié de Saint Marc. Dans ce livre, la

---

<sup>4997</sup> Jacques Rancière, *Le partage du sensible, Esthétique et politique*, Paris, La Fabrique Editions, 2000.

<sup>4998</sup> S. Lefranc et al., « Les victimes écrivent leur Histoire : Introduction », *op. cit.*, p. 18.

<sup>4999</sup> Gal M. Bigeard, *Ma vie pour la France*, *op. cit.*, p. 455.

captivité aux mains de la RDV tient une petite place au travers notamment des récits de Raymond Vignoud et René Legrand, tous deux faits prisonniers en juillet 1954 lors de l'anéantissement du régiment de Corée<sup>5000</sup>. Parlant d'évasion, de devoir, de résistance, ces récits sont ceux de deux « vipères lubriques », cimentées par leur formation militaire d'officier et leur carrière militaire ultérieure, en Algérie et ailleurs. Raymond Vignoud, après une tentative d'évasion, se décrit ainsi comme affecté par ses geôliers à « un groupe de six prisonniers considérés comme irréductibles »<sup>5001</sup>. De son récit surtout, émane une conclusion sans appel sur le régime vietnamien et le combat par lui mené en 1954 en Indochine :

« Libres, les Moïs l'étaient. [...] Les Viets leur ont promis la justice. On ne connaît pas assez le génocide qui a suivi. Quelque part, sur les Hauts-Plateaux, il doit bien y avoir des rescapés qui disent à leurs descendants : "Il y a longtemps, des hommes blancs sont morts pour que nous restions libres." »<sup>5002</sup>

Quant à René Legrand, son récit est presque entièrement administré pour apporter la preuve de la résistance des officiers, des sous-officiers et de leurs hommes au « "lavage de cerveaux" scientifiquement mis au point par les communistes [..., par ce] monde implacable et sans pitié où l'homme n'est qu'un esclave victime d'une idéologie marxiste basée sur le mensonge et où tout est déformé [..., ce] monde inhumain et parfaitement insupportable »<sup>5003</sup> : « En captivité », conclut-il, « leur courage [celui de ses hommes, nda] avait toujours été remarquable aussi bien pour surmonter leur misère que pour tenir tête aux Viets et à leur propagande. »<sup>5004</sup>

Fait prisonnier un peu plus de deux mois plus tôt à Dien Bien Phu, Maurice Schmitt, dans ses mémoires parues en 1992, s'il fait rapidement allusion aux taux de mortalité des camps de la RDV<sup>5005</sup> et au cas du « sinistre Boudarel »<sup>5006</sup>, consacre lui aussi l'essentiel des pages qu'il accorde à sa captivité à souligner sa résistance énergique et sans faille à la propagande de ses geôliers, comme en atteste d'ailleurs sa libération tardive avec les autres « vipères lubriques » du camp n° 1. Comparée à la « Guerre d'Indochine » dans son entièreté, qui fait l'objet de deux chapitres dont l'un est intitulé « Réflexions sur une guerre coloniale »<sup>5007</sup>, l'expérience de la captivité apparaît finalement peu développée. L'essentiel,

---

<sup>5000</sup> *Paroles d'officiers, op. cit.*, p. 103-113.

<sup>5001</sup> Raymond Vignoud, « Tentative d'évasion », in *ibid.*, p. 103-106, p. 106.

<sup>5002</sup> *Id.*

<sup>5003</sup> René Legrand, « Chemin de croix au Paradis Viet », in *ibid.*, p. 107-113, p. 108.

<sup>5004</sup> *Ibid.*, p. 112.

<sup>5005</sup> Gal M. Schmitt, *De Diên Biên Phu à Koweit City, op. cit.*, p. 42.

<sup>5006</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>5007</sup> *Ibid.*, p. 49-73.

pour Schmitt, est ailleurs, et notamment dans la présentation des grandes caractéristiques de ce conflit qui « a considérablement marqué l'armée française et la marque encore [...] beaucoup plus que la guerre d'Algérie » ; conflit dont il retient essentiellement une leçon toute politique :

« il faut que le gouvernement fasse tous les efforts nécessaires pour que sa politique et l'action des troupes soient soutenus par la Nation. [...] Le sacrifice de nos forces, qu'elles soient de métier ou du contingent, doit être reconnu. Un gouvernement ne peut prendre la responsabilité de faire tuer des milliers de soldats français et en même temps ne pas sévir contre ceux qui incitent au sabotage et à la désertion et se fixent pour but la désagrégation des forces de leur propre pays. »<sup>5008</sup>

Les années 1990 marquent en effet un certain retour des « vipères lubriques » sur la scène testimoniale<sup>5009</sup> ; officiers pour la plupart, ils paraissent en effet contester – cependant sans jamais l'évoquer en ces termes – le tournant trop unilatéralement « victimaire » pris par la cause des anciens prisonniers de la RDV, et au-delà par les mémoires des anciens combattants d'Indochine. Cimentés par un même habitus, celui de l'officier, et par une longue carrière militaire dont la captivité en Indochine ne forme qu'un aspect, ces officiers réaffirment la charge héroïque de leur expérience et soulignent à nouveau les leçons par eux apprises en Indochine et plus tard appliquées en Algérie et jusque dans le Golfe. Les « mobilisations de victimes », soulignent en effet S. Lefranc, L. Mathieu et J. Siméant, « ne forment pas un ensemble homogène qui participerait d'un air du temps victimaire : le poids des socialisations préalables, le processus de constitution des groupes, leur rapport au politique varient, aussi bien que les objectifs visés »<sup>5010</sup>. C'est d'autant plus vrai lorsque ces individus n'ont pas vécu la même expérience – ainsi les conditions d'internement des officiers furent-elle sensiblement moins éprouvantes que celles de leurs hommes. Et si au final les anciens prisonniers UF de la RDV parviennent, dans les années 1980 (lutte pour obtenir le statut de « prisonnier du Viet-minh ») et 1990-2000 (lutte pour imposer à la société française un « devoir de mémoire » propre à la « Guerre d'Indochine » et à ses combattants-prisonniers), à « exprimer collectivement une exigence de reconnaissance et de réparation », celle-ci ne s'exprime pas d'une seule voix. Ainsi, pour certains, la voix trop unilatéralement *victimaire* apparaît-elle trop étroite pour décrire la complexité de

---

<sup>5008</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>5009</sup> De fait, les « vipères lubriques » n'ont jamais réellement disparu de la scène testimoniale, comme en atteste par exemple la publication en 1982, par David-Robert Briche – lieutenant en Indochine, fait prisonnier sur la RC4 et évadé, après avoir déjà réussi une évasion d'un stalag allemand en 1941, proche de René Moreau avec lequel il a partagé une partie de sa captivité en Indochine –, de ses mémoires de captivité... et surtout d'évasion réussie : *Au-delà de la jungle la liberté, Evadé des bagnes du Vietminh* (Clermont-Ferrand, G. de Bussac).

<sup>5010</sup> S. Lefranc et al., « Les victimes écrivent leur Histoire : Introduction », *op. cit.*, p. 18.

l'expérience vécue par eux dans les camps de la RDV ; pour d'autres, elle est impropre à circonscrire leur construction identitaire dans laquelle la captivité a créé une brèche sans pour autant faire éclater les schèmes classiques, ceux notamment du devoir et de l'héroïsme militaires.

Les officiers ne sont d'ailleurs pas les seuls à paraître contester cette lecture « victimaire » de la captivité. Dans les années 1990, deux anciens sous-officiers prisonniers de la RDV ayant publié un premier récit de captivité à la fin des années 1980-début des années 1990, et ayant précisément contribué à asseoir ce tournant « victimaire », reprennent la plume :

- René Mary (dir.), préface de Pierre Sergent, *Nos évadés d'Indochine, Des soldats français évadés des camps viets parlent...*, Paris, Editions Jacques Grancher, 1992 ;
- Claude Jean Baylé, *Cinq mois captifs au sein de la force opérationnelle Vietminh*, Paris, Editions des écrivains, 1999.

Pour René Mary, si son précédent livre – *Les Bagnards d'Hô Chi Minh*<sup>5011</sup> (voir supra) – était destiné à « porter témoignage sur la dureté des camps de rééducation en Indochine, [où] trois hommes sur quatre disparaissent dans ces goulags »<sup>5012</sup>, le présent volume, composé d'une succession de récits d'évadés d'Indochine – essentiellement des officiers<sup>5013</sup> –, est tout différent :

« Le but de ce livre est de faire connaître quelques-unes des évasions de ces camps, exécutées par des hommes exceptionnels, dans ce pays asiatique où la nature et les autochtones n'ont rien de comparable avec ce que nous connaissons [...] Pour ces évadés, totalement isolés du monde civilisé, mieux valait, dans leur esprit, mourir libre dans la jungle que captif et terrassé par la maladie et la vermine dans les caï nha des camps. [...] C'est de ceux-là, les incorruptibles, qu'il va être question dans cet ouvrage. »<sup>5014</sup>

Et Pierre Sergent, ancien résistant, officier-combattant bien connu d'Indochine et d'Algérie – jusqu'à l'OAS – et député Front national du département de résidence de René Mary, les Pyrénées-Orientales, de donner au témoignage de son camarade toute sa portée politique actuelle :

« On laisse entendre parfois l'incapacité de réaction des Français en des termes blessants, voire même traumatisants : les récits que nous présente l'adjudant-chef Mary – dont l'authenticité est garantie – prouvent le contraire. »<sup>5015</sup>

---

<sup>5011</sup> R. Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, op. cit.

<sup>5012</sup> R. Mary (dir.), *Nos évadés d'Indochine*, op. cit., p. 11.

<sup>5013</sup> Officiers : Roger Leducq, Louis Stien, Pierre Mariani, Pierre Morichère, David-Robert Briche ; sous-officiers : Emile Chable, Gilbert Gentil, Jacques Gouirriec, Jacques Lucbernet.

<sup>5014</sup> R. Mary (dir.), *Nos évadés d'Indochine*, op. cit., p. 11.

<sup>5015</sup> Pierre Sergent, « Préface », in *ibid.*, p. 14.

C'est du reste ce qu'entend également prouver Claude Baylé, dont les mémoires de captivité publiées en 1991, et qui avaient largement contribué à l'essor de l'« affaire Boudarel » (voir supra), avaient été amputées de son expérience de prisonnier antérieure à son internement au camp 113. C'est ce récit manquant qu'il parvient à publier à compte d'auteur en 1999. S'il est quelque peu question « du Français parjure Boudarel »<sup>5016</sup>, décrit à nouveau comme un « être vil, déphasé et obnubilé par le fanatisme viêtminh et le marxisme »<sup>5017</sup>, responsable avec ses collègues vietnamiens « de très nombreuses mortalités dans les rangs des "taulards", dont les rares survivants, bien des années après, porteraient en eux et à jamais les séquelles traumatisantes et invalidantes, impensables et surtout impardonnables »<sup>5018</sup>, l'essentiel de l'ouvrage est consacré au récit de sa vie de prisonnier avant son internement au camp 113, Baylé semblant refuser de voir son expérience de captivité circonscrite au seul rôle de « victime » de Georges Boudarel. Décrivant son emploi comme coolie et manœuvre sur les chantiers des routes détruites par l'aviation française, en compagnie de 42 autres sous-officiers et soldats prisonniers (groupe surnommé la « brigade des routiers »), durant le siège de Na San, du 25 novembre 1952 au 26 mars 1953, Claude Baylé, malgré les difficultés et autres souffrances subies durant cette expérience singulière, tient d'abord à en présenter la haute valeur informative. Ainsi raconte-t-il vivre, comme Pierre Richard l'avait écrit avant lui dans les années 1970 (voir supra), sa captivité comme une sorte de mission d'infiltration ; à sa libération, début 1954, il souhaite alerter le commandement français de ce qu'il a pu observer, notamment quant à l'ingéniosité de la RDV en matière de dissimulation, parvenant à faire croire à l'aviation française que telle route est coupée ou à dissimuler des équipements ou des unités entières :

« Bien sûr, nos petits grades, et surtout notre position d'anciens captifs, supposés pratiquement suspects, n'incitèrent pas les officiers contactés à prendre nos révélations au sérieux. Ce fut à mon sens une très grossière erreur de jugement. [...]

Je pense encore aujourd'hui que les responsables stratégiques français qui ne voulurent et ne cherchèrent pas à nous écouter, privèrent l'aviation de superbe [sic] "cartons" au but qui auraient surpris le Viêt-minh, tout en le gênant considérablement sur le plan ravitaillement et mordant. »<sup>5019</sup>

Et de conclure ainsi son avant-propos, à mille lieues de son témoignage précédent :

« Si le Viêt-minh se conduisit ignoblement et le plus inhumainement possible envers les prisonniers (blessés ou valides), il n'en reste pas moins vrai pour ceux qui, comme moi, vécurent de longs mois avec les troupes opérationnelles que nous gardons de cette expérience toute en dureté, une certaine

---

<sup>5016</sup> C. J. Baylé, *Cinq mois captifs, op. cit.*, p. 15.

<sup>5017</sup> *Ibid.*, p. 374.

<sup>5018</sup> *Id.*

<sup>5019</sup> *Ibid.*, p. 14.

vision enrichissante. »<sup>5020</sup>

Du point de vue du réveil du *groupe moral* des anciens officiers-prisonniers de la RDV, les années 1990 sont également marquées – comme du reste dès la décennie précédente – par une autre posture classique de l’officier : le souci de ses hommes. Avec l’officier discipliné et héroïque, c’est aussi l’officier paternel qui rejaillit sur la scène testimoniale. En la matière, le parangon du paternalisme militaire est incarné par un autre grand nom de la « Guerre d’Indochine » – qui lui aussi, comme Hélié de Saint Marc ou Pierre Schoendoerffer s’est gardé de prendre officiellement parti durant l’« affaire Boudarel »<sup>5021</sup> – : le général Bigeard, qui publie ainsi pas moins de cinq ouvrages, durant cette décennie, dans lesquels l’Indochine tient une place essentielle<sup>5022</sup>. Dans *France, réveille-toi !*, « [s]on premier coup de gueule »<sup>5023</sup> paru en 1997, l’illustre général, ancien député UDF (1978-1988) et secrétaire d’Etat à la Défense (1975-1976), adresse ainsi une lettre au général Giap, qu’il dit estimer, mais avec lequel un point de discorde – essentiel – demeure :

« Votre idéologie, le marxisme, est une doctrine inhumaine, qui fait bon marché de la vie de l’ennemi, du "bourgeois" ou de l'"impérialiste", pour reprendre votre vocabulaire. Nous étions des "colonialistes" qu’il fallait rééduquer à la dure, sans pitié. Je sais ce que vous allez me dire : "Le Viêt-minh n’a tué aucun prisonnier." C’est vrai. Il n’y a pas eu de massacre. Mais vos Bo Doi laissaient nos petits gars s’épuiser et crever de faim. Le ventre vide, on est moins résistant et il suffit de si peu, après tous ces combats, toutes ces fatigues, pour faire passer de vie à trépas un homme. »<sup>5024</sup>

Et l’apôtre de la paix des braves franco-vietnamienne de souligner à nouveau, dans l’ultime volume de ses mémoires paru en 2010 :

« La vraie douleur, la seule chose que je ne pardonne pas aux Viets, ce sont les huit mille morts pendant ces quatre ans de captivité. Cruauté inutile, inhumanité. Giap était un grand général, mais sa doctrine, le marxisme, est inhumaine. »<sup>5025</sup>

Ses « petits gars », le général Bigeard leur donne même directement la parole, à la fin des années 1990, dans les deux tomes de *Lettres d’Indochine* qu’il dirige en 1998-1999. Réédité et synthétisé en un seul volume en 2004, le livre est présenté comme une synthèse « de documents originaux – lettres, carnets intimes, récits de guerre et de voyages –, confiés au

---

<sup>5020</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>5021</sup> Le général Bigeard ne consacre ainsi pas une ligne à l’affaire dans ses mémoires parues en 2010.

<sup>5022</sup> *De la brousse à la jungle*, Paris, Hachette Carrère, 1994 ; *Ma guerre d’Indochine*, Paris, Hachette Carrère, 1994 ; puis un essai : *France réveille toi !*, 1997, *op. cit.* ; et enfin, Gal Bigeard (dir.), *Lettres d’Indochine*, t. 1 et 2, 1998-1999, *op. cit.*, ouvrage pour partie réédité, sous forme de « florilège des plus beaux écrits reçus et publiés en 1998 et 1999 » (gal Bigeard, *Paroles d’Indochine*, *op. cit.*, 4<sup>e</sup> de couverture), en 2004 aux éditions du Rocher sous le titre *Paroles d’Indochine* (c’est cette dernière édition que nous avons utilisée).

<sup>5023</sup> Gal M. Bigeard, *Ma vie pour la France*, *op. cit.*, p. 473

<sup>5024</sup> Gal. M. Bigeard, *France réveille toi !*, *op. cit.*, p. 185.

<sup>5025</sup> Gal M. Bigeard, *Ma vie pour la France*, *op. cit.*, p. 196.

général Bigeard par des anciens d'Indochine et leurs proches »<sup>5026</sup>, « la voix du général fai[sant] le lien, pour que l'ensemble de ces documents nous racontent une histoire »<sup>5027</sup> : celle « gravé[e] à jamais », précise le général dans sa préface, « dans ma mémoire et dans ma chair »<sup>5028</sup>.

Au chapitre de la captivité<sup>5029</sup>, Bigeard laisse la parole à quelques anciens prisonniers, dont son ancien chef de PC à Madagascar, en 1970-1973<sup>5030</sup>, le sous-officier Francis Turelier, prisonnier de la RDV du 5 juillet 1947 au 8 janvier 1953 et ancien du camp 113<sup>5031</sup>, présenté par Bigeard comme, à l'image de « tous les captifs du camp 113, [... ayant connu] l'horreur absolue »<sup>5032</sup>. Décrivant les conditions de captivité (le manque de soins et de nourriture, les morts en grand nombre, l'éducation politique...), successivement au camp de Vinh, puis aux camp 5, 114 et 113, le récit de Turelier est complété par une lettre d'un autre ancien du camp 113, le sergent Charles Borla – membre-fondateur avec Wladyslaw Sobanski de l'Amicale des anciens du camp 113, très actif durant l'« affaire Boudarel » –, écrite à sa femme durant sa captivité (22 novembre 1952-3 janvier 1954)<sup>5033</sup>, dans laquelle, écrit-il au général Bigeard, l'on lit bien « les ravages que le sinistre Boudarel faisait dans nos cerveaux. Nous avons bien appris la leçon de marxisme-léninisme, et sachant nos lettres censurées et surtout notées, il nous fallait trouver les phrases "justes", celles qui nous feraient obtenir une bonne note afin d'espérer la libération »<sup>5034</sup>. « Le sort des hommes de troupe », conclut en effet le général Bigeard dans l'ultime volet de ses mémoires, « a été encore pire [que celui des officiers]. [...] Je l'ai déjà dit, je le répèterai jusqu'à ma mort : pendant ces quatre mois de captivité et d'horreur, les deux tiers d'entre nous sont morts. Partis à douze mille [de Dien Bien Phu, nda], nous reviendrons à quatre mille. Ça, c'est

---

<sup>5026</sup> Gal Bigeard, *Paroles d'Indochine*, op. cit., p. 7, « Note de l'éditeur ».

<sup>5027</sup> *Id.*

<sup>5028</sup> Gal Bigeard, « Préface », in *ibid.*, p. 9.

<sup>5029</sup> Le chapitre consacré à la captivité est de loin le plus long de l'ouvrage paru en 2004 : 52 pages, quand les autres font en moyenne de 20 à 30 pages. Cinquante-deux pages essentiellement organisées autour des dix-neuf pages du témoignage de F. Turelier (p. 220-239) et des vingt-et-unes pages d'extraits du rapport du lieutenant Caldaïrou à son colonel, daté de février 1955 (p. 239-260) et transmis au général Bigeard par sa veuve.

<sup>5030</sup> Colonel Christian Mercier, « Rappel de carrière et hommage au major Francis Turelier, décédé le 24 août 2014 », discours prononcé lors des obsèques de ce dernier à Montpellier le 26 août 2014, [En ligne], URL : <http://www.atdm34.net/atdm34/informations-de-latdm34/decedes-de-latdm34/264-major-francis-turelier>, consulté le 24/05/2016.

<sup>5031</sup> Récit daté de juin 1992 également présent dans ANAPI, *Les soldats perdus*, op. cit., p. 333-361, ainsi qu'aux AD du Rhône et en ligne, *66 mois prisonnier des Viêts Minh*, op. cit.

<sup>5032</sup> Gal Bigeard, *Paroles d'Indochine*, op. cit., p. 220.

<sup>5033</sup> *Ibid.*, p. 260-264.

<sup>5034</sup> Lettre de Charles Borla au général Bigeard (fin des années 1990), in *ibid.*, p. 261.

impardonnable. »<sup>5035</sup>

Le souci des hommes, c'est aussi ce qui semble animer Louis Stien dans son témoignage de captivité paru en 1993<sup>5036</sup>, paré d'une préface de son ami Hélié de Saint Marc. L'ancien lieutenant de la Légion fait prisonnier sur la RC4 publie un récit dense, analytique, relativement distancié et sociologisé. La facture somme toute assez classique pour un récit d'officier, l'ouvrage s'intéresse essentiellement à la scansion déjà marquée par Jean Pouget en 1969 – roman auquel les mémoires de Louis Stien ressemblent d'ailleurs beaucoup, à ceci près que Stien parle en témoin de sa propre expérience et que son récit se poursuit jusqu'à la libération de tous les prisonniers en septembre 1954 – : le passage, au camp n° 1, d'un *ordre ancien* (l'ordre militaro-national) à un semblant d'*ordre nouveau* (la comédie offerte par les officiers prisonniers pour satisfaire en apparence aux exigences du nouvel ordre « marxiste »). Louis Stien administre d'ailleurs tout au long de l'ouvrage les preuves de son appartenance au clan des « vipères lubriques », prenant un soin tout particulier à décrire son évasion de même que les combats de la RC4 durant lesquels il eut l'occasion de s'illustrer avant d'être fait prisonnier. Le registre est donc relativement éloigné de celui employé, par exemple, par les anciens prisonniers des camps n° 2, 3, 42 ou 113. La mortalité est peu présente – et pour cause, l'essentiel du récit se situant au camp n° 1 –, de même que la dimension traumatique de l'expérience ; on sent qui plus est tout particulièrement l'humour et l'ironie, la camaraderie ainsi que l'esprit de débrouillardise des prisonniers. Pourtant, un chapitre entier est consacré au « camp 113 et Boudarel »<sup>5037</sup>, dont Louis Stien aurait appris l'existence, en captivité, par un autre prisonnier, le capitaine Tommasi, déplacé du camp 113 au camp n° 1 en septembre 1953. Celui-ci lui aurait alors appris la mortalité importante sévissant dans les camps de troupe ainsi que l'identité du commissaire politique sévissant au camp 113. Ainsi donc, pour Stien :

« Boudarel est un cas à part. Il passe à l'ennemi pour l'aider, toutefois il ne va pas au front. Il va dans un camp de la mort pour rééduquer ses compatriotes, obtenir d'eux la forme de reniement qui sera la plus utile au Viêt-minh, en jouant sur les sentiments que l'on fait surgir dans la misère, l'angoisse et le désespoir.

Après la guerre 1939-1945, on a fusillé pas mal en France, notamment des délateurs et des miliciens responsables de la mort de Français, ou d'étrangers qu'hébergeait la France. On a même fusillé des Français qui avaient pris les armes aux côtés des Allemands, mais en Russie. Boudarel, lui, a été amnistié en 1966. Il a même bénéficié de protections pour obtenir ensuite un poste de professeur

---

<sup>5035</sup> Gal M. Bigeard, *Ma vie pour la France*, op. cit., p. 188.

<sup>5036</sup> Pour la rédaction de son livre, L. Stien a été aidé par le récit de ses camarades, notamment par le capitaine Morichère qui, dès son retour en France, a rédigé un « Journal de marche du camp n° 1 d'octobre 1950 à septembre 1954 », restituant « les noms des camps, les dates, la liste des morts avec l'endroit exact de leur sépulture [...] les faits marquants, le sujet des cours de rééducation politique et jusqu'aux itinéraires empruntés par les diverses corvées » (N. Héry, *Tù-Binh*, op. cit., p. 115).

<sup>5037</sup> L. Stien, *Les soldats oubliés*, op. cit., p. 260-264.

d'université. Il aura même droit à la retraite. »<sup>5038</sup>

De ce point de vue, les mémoires de captivité de Louis Stien, tout comme l'ouvrage dirigé par le général Bigeard, sont révélateurs de ce que le nom de Boudarel semble être devenu, au milieu des années 1990, une sorte de point de ralliement des mémoires des anciens prisonniers de la RDV, ces témoignages apportant leur pierre à l'édifice de cette sorte de tribunal testimonial de papier dont nous parlions plus haut.

Au-delà cependant, ce chapitre est également révélateur de la posture d'officier-témoin adoptée par Louis Stien, confiant à plusieurs reprises, tout au long de l'ouvrage, s'être effectivement soucié, durant sa captivité, du sort des hommes de troupe. En attestent en 1994, à la fin de ses mémoires, quinze pages d'annexes consacrées à « La mortalité dans les camps vietminh »<sup>5039</sup>, sur fond des chiffres renseignés par Robert Bonnafous dans sa thèse. Louis Stien a problématisé cette ultime section de ses mémoires autour des raisons pouvant expliquer la différence de mortalité entre officiers et hommes de troupe : une mortalité décrite comme « supérieure à celle des camps nazis » et pourtant « occultée pendant plus de trente ans »<sup>5040</sup>. Ainsi le témoignage, qui jusque-là s'était essentiellement concentré sur la résistance des officiers du camp n° 1 au « viol des cerveaux », se redéploie soudainement et pour finir en une sorte d'enquête visant à administrer les preuves d'un endoctrinement psychologique de masse pouvant s'apparenter au génocide :

« Nos prisonniers morts en captivité chez les Vietminh ne furent donc pas victimes "d'un climat tropical" mal supporté. Ils sont morts de la rééducation, des conditions physiques et de l'isolement moral et médical que le gouvernement vietminh avait décidé de mettre en œuvre pour qu'elle aboutisse rapidement. [...] Ils ont criminellement persisté dans leur objectif de viol des cerveaux au prix de l'hécatombe. »<sup>5041</sup>

Même souci et condamnation similaire chez Jean Lomer, qui publie son témoignage de captivité, à compte d'auteur, en 1999, muni d'une préface du général Yves de Sesmaisons. Fait prisonnier comme lieutenant en mars 1954, interné dans un camp de troupe – en compagnie notamment du lieutenant Robert Bonnafous –, son récit est détaillé et analytique, s'intéressant tout particulièrement à la sociologie du camp ainsi qu'à la vie quotidienne des prisonniers. Le ton de l'auteur trahit un certain apaisement ; cependant, comme pour Louis Stien dans son annexe ou Norbert Héry dans sa conclusion, le témoignage s'achève sur un épilogue particulièrement révolté face au sort subi par les

---

<sup>5038</sup> *Ibid.*, p. 264.

<sup>5039</sup> *Ibid.*, p. 309-323.

<sup>5040</sup> *Ibid.*, p. 309.

<sup>5041</sup> *Ibid.*, p. 323.

hommes de troupe et l'attitude des « ralliés » à la RDV – on devine entre les lignes le personnage de Georges Boudarel – :

« Je trouve scandaleux que, de nos jours, des hommes politiques n'hésitent pas à serrer la main de vieux dirigeants de l'Etat marxiste du Viêt-nam, acteurs ou complices de l'extermination programmée, dans les marches ou les camps, de milliers de soldats du Corps Expéditionnaire d'Extrême-Orient.

Enfin, j'ai le plus profond mépris pour les traîtres, les ralliés et les auxiliaires des Viets comme les conseillers militaires ou les commissaires politiques, surtout quand ils étaient d'origine française ; j'y associe ceux qui crachaient sur les cercueils [... ou] molestaient les blessés rapatriés »<sup>5042</sup>

Dénoncer les traîtres et les assassins des soldats prisonniers d'Indochine, telle est également la mission assignée à l'ouvrage collectif dirigé par René Mary par son préfacier Pierre Sergent..., alors même que, là encore, les récits d'évasion contenus dans le volume n'ont que peu à voir avec le propos du préfacier :

« Il y a quelques mois, l'un de nos camarades d'Indochine, Jean-Jacques Beucler, ancien secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, confondit en public un misérable nommé Georges Boudarel [... qui] avait été commissaire politique d'un camp de rééducation de prisonniers du Viêt-minh [... et] avait repris, dès son retour en France, des fonctions de professeur dans une faculté française [... avec la complicité de] certains de ses pairs [...]

Ils semblaient ainsi oublier que soixante-quinze pour cent des prisonniers d'Indochine étaient morts dans des conditions atroces [...] Tels sont les faits. Telle est la vérité. [...] Voilà aussi pourquoi le nouveau livre de René Mary doit être diffusé et lu. »<sup>5043</sup>

La plupart des témoignages parus dans les années 1990 paraissent composés de la sorte : une partie « d'époque », composant le témoignage proprement dit, souvent écrit des années voire des décennies auparavant, encadrée par une préface, une introduction, une conclusion et/ou une postface « d'aujourd'hui » essayant de donner sens au témoignage et l'inscrivant dans un corpus à charge contre Georges Boudarel, la RDV, leurs « complices » du PCF, et plus largement contre l'irresponsabilité coupable du pouvoir civilo-militaire d'alors et l'indifférence métropolitaine ; bref, inscrivant le témoignage dans le roman collectif des anciens prisonniers de la RDV des années 1990-2000. Loin de révéler les témoignages, ces paratextes en gommant généralement toute la complexité, uniformisant et universalisant leurs propos en une sorte d'acte d'accusation pour « crime contre l'humanité » et d'appel collectif au « devoir de mémoire », une mémoire lissée, une et unifiée derrière l'étendard des victimes des totalitarismes.

C'est sous cet étendard des victimes que semble finalement transparaître, à partir des années 2000, une forme relative d'apaisement des tensions animant le collectif des anciens prisonniers de la RDV. Pour certains anciens prisonniers, comme – le très catholique –

---

<sup>5042</sup> J. Lomer, *Indochine 1954, Prisonnier dans le Than Hoa*, op. cit., p. 59.

<sup>5043</sup> P. Sergent, « Préface », in R. Mary (dir.), *Nos évadés d'Indochine*, op. cit., p. 13.

Amédée Thévenet, « un deuxième stade, dans le processus de l'apaisement, fut atteint lorsqu'[il a] pu [s]e persuader qu'on ne pouvait pas vivre avec la haine au cœur. [...] Beaucoup plus tard, la grâce [lui] a été donnée de pardonner à [ses] geôliers. »<sup>5044</sup> C'est tout le chemin parcouru par Amédée Thévenet au cours de ses témoignages successifs (voir infra) ; c'est aussi, pour partie, nous allons le voir, le chemin parcouru par ceux des anciens prisonniers qui, dans les années 1990-2000, décideront de retourner au Vietnam.

### **3.1.2 Les anciens prisonniers de la RDV et le Vietnam : entre rapprochement sincère et réhabilitation militaro-coloniale**

#### **3.1.2.1 Des post-war warriors...**

Ici comme ailleurs, il apparaît indispensable de prendre en compte le temps long afin d'évaluer le « rapprochement » initié par certains anciens prisonniers de la RDV à partir des années 1990. Nous l'avons vu, la mémoire des anciens combattants-prisonniers de la « Guerre d'Indochine » est d'emblée d'autant plus vive qu'elle ne leur paraît pas suffisamment investie par la société française ; et c'est bien ce premier souci, franco-français, qui enclenche les premiers voyages d'anciens combattants au Vietnam. « Je voudrai surtout être l'homme qui réconciliera l'armée avec la nation », écrit ainsi l'« intellectuel-soldat »<sup>5045</sup> Jules Roy à Jean-François de la Boissière, délégué général de la France en RDV le 29 janvier 1962<sup>5046</sup>, quelques jours avant son voyage d'étude au Vietnam pour son ouvrage sur les raisons de la défaite de Dien Bien Phu..., quelques mois surtout après le putsch de 1961. « J'étais triste que mon séjour en Indochine fût devenu pour moi une lutte avec l'armée »<sup>5047</sup>, confie-t-il à ses mémoires ; on le sait, l'« aventure indochinoise » de Jules Roy (janvier 1952-novembre 1953), et notamment sa confrontation à la torture pratiquée par l'armée française, lui ont posé un véritable cas de conscience qui pèsera particulièrement lourd dans ses engagements et écrits postérieurs consacrés à

---

<sup>5044</sup> A. Thévenet, *J'ai survécu à l'enfer des camps viêt-minh*, op. cit., p. 218.

<sup>5045</sup> Guy Dugas (dir.), *Par la plume ou le fusil, Les intellectuels-soldats dans la guerre d'Algérie*, Pézenas, Editions Domens, 2004.

<sup>5046</sup> Lettre de M. Jules Roy à M. de la Boissière, 29 janvier 1962, ADC, Asie-Océanie, CLV-Généralités, 47, dossier « RDV – Politique extérieure – Relations avec la France ».

<sup>5047</sup> J. Roy, *Mémoires barbares*, op. cit., p. 403.

l'Indochine<sup>5048</sup> ou à l'Algérie<sup>5049</sup>. Cet officier, d'abord convaincu par la croisade anticommuniste menée par le CEFEO en Indochine, est cruellement détrompé par ce qu'il voit là-bas ; cette confrontation brutale de son imaginaire de « Guerre froide » avec les réalités du conflit contre-insurrectionnel mené par les troupes françaises en Indochine le conduit, progressivement<sup>5050</sup>, à démissionner de l'armée. Mais il n'en reste pas moins membre de la « grande famille » ; ainsi Jules Roy regrette que les guerres d'Indochine et d'Algérie, et les écrits relatifs à celles-ci notamment dans *L'Express*, l'aient coupé de ses anciens amis.<sup>5051</sup> *La bataille de Dien Bien Phu* (Paris, Julliard, 1963) représente pour lui, tout à la fois, une opportunité de renouer avec l'armée et l'occasion de réconcilier la nation avec l'héroïsme des combattants de la cuvette, tout en dégageant les responsabilités, militaires et politiques, de la défaite. « Cette bataille aurait pu être évitée, elle aurait pu aussi être gagnée »<sup>5052</sup>, écrit Jules Roy, tout à fait en adéquation avec les codes d'édification des premières strates de discours sur la défaite de Dien Bien Phu<sup>5053</sup>. Avec un de ses anciens camarades de l'armée de l'air, Edmond Petit, il se documente sur la bataille et interroge des centaines de témoins : le général Cogny et Jean Pouget sont du lot ; le général Navarre, lui, refuse<sup>5054</sup>. Comme ce sera le cas pour nombre d'ouvrages postérieurs consacrés par ses anciens acteurs à la guerre d'Indochine, l'aventure de ce livre est en partie collective ; elle est aussi pour partie internationale. Sur place en effet, Jules Roy mène son enquête et interroge les acteurs vietnamiens du conflit<sup>5055</sup>.

Comme les contingents d'anciens combattants se rendant au Vietnam dans les années 1990, il constate avec amertume qu'« Hanoi ne nous appartenait plus, les anciennes villas de

---

<sup>5048</sup> Voir notamment sa pièce de théâtre, *Le Fleuve rouge*, Paris, Gallimard, NRF, 1957 ; et son roman *Les belles Croisades*, Paris, Gallimard, NRF, 1959.

<sup>5049</sup> Voir Gérard Calmettes, *Jules Roy, le barbare de Vézelay*, Saint-Cyr-sur-Loire, Editions Chistian Pirot, 2001.

<sup>5050</sup> Alain Ruscio a bien montré, contre le portrait souvent fait d'un Jules Roy que la confrontation avec les réalités du conflit contre-insurrectionnel mené par le CEFEO en Indochine aurait immédiatement conduit à la démission, le caractère progressif de sa démarche. Voir Alain Ruscio, « Préhistoire : Les intellectuels-soldats de la Guerre d'Indochine à la Guerre d'Algérie », in G. Dugas, *Par la plume ou le fusil, op. cit.*, p. 15-34.

<sup>5051</sup> J. Roy, *Mémoires barbares, op. cit.*, p. 433 ; 480.

<sup>5052</sup> *Ibid.*, p. 495.

<sup>5053</sup> Voir notamment Pierre Journoud, « 1954-2004, La mémoire de Diên Biên Phu en France et au Vietnam : la construction d'un mythe héroïque et ses limites », in F. Rousseau et J.-F. Thomas (dir.), *La fabrique de l'évènement, op. cit.*, p. 222-239, et notamment p. 225-227 ; et A. Ruscio et S. Tignères, *Diên Biên Phu, Mythes et réalités, 1954-2004, op. cit.*, p. 239-244.

<sup>5054</sup> Ses responsabilités ne sont ainsi guère épargnées dans le livre ; affirmations contre lesquelles l'ouvrage de Jean Pouget, ancien aide de camp du général Navarre, *Nous étions à Diên Biên Phu, op. cit.*, s'inscrit en faux.

<sup>5055</sup> Notamment le général Giap, Pham Van Dong et Hô Chi Minh.

Navarre et de Cogny étaient transformées en musées »<sup>5056</sup>. A Dien Bien Phu, dans la plus pure tradition patrimoniale militaire, il ramasse de la terre du lieu de martyre de l'armée française :

« J'avais à présent sur moi un petit sac de cette terre sacrée où le sang et la mort avaient séché, que je voulais distribuer en France à des héros de cette défaite qui étaient des amis. Quand on me demandait ce que j'avais là, je répondais : « Des graines de témérité, de la poussière de courage et de démençe. » Dans un boîtier d'argent, il m'en reste encore une poignée. »<sup>5057</sup>

Rapidement cependant, « déambuler à travers les malheurs de [sa] patrie [lui] fut insupportable »<sup>5058</sup> ; Jules Roy quitte donc la RDV avec de quoi alimenter son monumental ouvrage, laissant à la RDV le soin de construire « une mémoire nationale, héroïque et presque obsessionnelle, de la guerre d'indépendance et de la bataille de Dien Bien Phu, en promouvant un culte des "nouveaux héros" (impulsé dès 1948)<sup>5059</sup>, en mobilisant artistes et intellectuels au service d'une culture révolutionnaire étatique excessivement rigide et utilitaire<sup>5060</sup>. »<sup>5061</sup>

C'est cette RDV qu'entrevoient de loin en 1972 (14-31 août), 18 ans après Dien Bien Phu, 10 ans après la fin de la guerre d'Algérie et un an avant la fin de la guerre américaine du Vietnam<sup>5062</sup>, l'Association des combattants de l'Union française (ACUF), en voyage au Sud-Vietnam, au Cambodge et au Laos, à l'invitation de l'Association [sud]vietnamienne pour le développement des relations internationales. Trente-cinq membres de l'ACUF sont ainsi engagés dans ce premier « pèlerinage du souvenir »<sup>5063</sup> dans l'ex-Indochine française... sur fond éminemment politique. Français et Vietnamiens ne partagent en effet pas les mêmes souvenirs, ni la manière de les entretenir ; en pleine guerre américaine du Vietnam, au moment où la diplomatie gaullienne de sortie de guerre bat son plein<sup>5064</sup>, le MAE est ainsi très préoccupé de ne pas causer, par cette visite officielle<sup>5065</sup>, d'incident

---

<sup>5056</sup> J. Roy, *Mémoires barbares*, op. cit., p. 495.

<sup>5057</sup> *Ibid.*, p. 496.

<sup>5058</sup> *Id.*

<sup>5059</sup> Benoit de Tréglodé, *Héros et révolutions au Viêt Nam*, Paris, L'Harmattan, 2001.

<sup>5060</sup> Kim N. B. Ninh, *A World transformed: The Politics of Culture in revolutionary Vietnam, 1945-1965*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2002.

<sup>5061</sup> P. Journoud, « 1954-2004, La mémoire de Diên Biên Phu en France et au Vietnam... », op. cit., p. 228.

<sup>5062</sup> Huit ans également après la première visite, depuis 1954, de parlementaires français au Nord-Vietnam : la mission François Benard (1964), effectuée à titre privé au nom du « Groupe parlementaire de liaison et d'études des relations économiques et culturelles avec les pays asiatiques » ; la RDV en profite pour demander l'établissement de relations diplomatiques avec la France. Voir ADC, Asie-Océanie, CLV-Généralités, 47, dossier « RDV – Politique extérieure – Relations avec la France ».

<sup>5063</sup> Note pour le cabinet du ministre signée Henry Bolle, 2 août 1972, ADC, Asie-Océanie, CLV-Généralités, 24, dossier « Association des combattants de l'Union française en Indochine ».

<sup>5064</sup> Voir Pierre Journoud, *De Gaulle et le Vietnam (1945-1969)*, Paris, Tallandier, 2011.

<sup>5065</sup> Pour le MAE, cette visite n'engage pas le gouvernement ; le MAE insiste cependant pour que le chef de la délégation, le sergent-major Yves Gignac, proche du général Salan (son exécuteur testamentaire), soit reçu

diplomatique avec Hanoi. Le MAE connaît en effet les revendications et les capacités d'action de l'ACUF, ex-vitrine de l'OAS en France. « Il faut être à tout prix digne et correct et ne pas renier notre passé – et nos morts – mais aussi ne pas nous associer à des manifestations désagréables pour Hanoi et risquant d'avoir une signification politique actuelle »<sup>5066</sup>, préconise le MAE.

Dans sa forme, le programme du voyage initie celui des délégations ultérieures, à ceci près qu'au Vietnam, il se limite à la partie sud correspondant à la République du Viêt Nam (RVN) ; au programme, donc :

- Rencontre avec les anciens combattants (Association des anciens combattants [sud] vietnamiens) et certains officiels sud-vietnamiens (général Pham Van Dong, ministre des Anciens combattants, et Tran Van Lam, ministre des Affaires étrangères et président de l'Association vietnamienne pour le développement des relations internationales) ;
- Hommage aux morts français en Indochine (visite des cimetières de Tan Son Nhut et de Bien Hoa) ;
- Retrouvailles avec les minorités sur lesquelles s'appuyèrent les autorités coloniales et militaires françaises en Indochine (catholiques, caodaïstes, Nungs, mais aussi cérémonie bouddhiste à la pagode Vinh Nghiem de Saigon, construite entre 1964 et 1973 grâce à des capitaux étrangers)<sup>5067</sup> – ainsi la réception chez les réfugiés Nungs du colonel Vong A Sang, les « vieux amis »<sup>5068</sup> du général Salan toujours en guerre contre la RDV, est-elle un des temps forts du voyage – ;
- Réception au consulat général de France à Saigon et visites « touristiques » – et nostalgiques – à Dalat et au cap Saint-Jacques, deux ensembles urbanisés à l'époque coloniale à la symbolique particulièrement chargée : ville qui aurait pu changer la donne, en avril-mai 1946 lors de la conférence préparatoire du même nom sur le statut de la Fédération indochinoise, puis à nouveau en avril 1949 avec le retour d'un Bao Dai désormais adoubé par la France, pour Dalat ; première et dernière terre

---

au préalable par le MAE « à un niveau élevé, nous préciserons en tout cas qu'elle n'engage pas le gouvernement ». Note manuscrite du MAE, 2 août 1972, ADC, Asie-Océanie, CLV-Généralités, 24, dossier « ACUF ».

<sup>5066</sup> Note manuscrite anonyme du MAE, 1972, in *ibid.*

<sup>5067</sup> Le programme précise, outre la visite aux réfugiés Nungs du colonel Vong A Sang : « Cérémonie bouddhiste à la pagode Vinh Nghiem ; Cérémonie au temple Caodaïste de Tay Ninh ; Messe en l'église Sainte-Jeanne d'Arc de Cholon ». Programme remis au MAE par le responsable de la délégation Gignac le 3/8/1972, in *ibid.*

<sup>5068</sup> Gal R. Salan, *Mémoires*, tome 2, *op. cit.*, p. 432.

vietnamienne visible depuis les bateaux faisant la traversée Indochine-métropole pour le Cap Saint Jacques, également base arrière bien connue du CEFEO en Indochine.<sup>5069</sup>

Il faut cependant essentiellement attendre la fin des années 1980 et surtout les années 1990, après l'« ouverture » du Vietnam aux mondes non communistes promue par la politique du *Doi Moi* adoptée en 1986 et le règlement de la question cambodgienne par les accords de Paris en 1991, pour que le rapprochement franco-vietnamien prenne son – timide – essor<sup>5070</sup>. Dans les années 1980-1990 en effet, le phénomène des « boat » et des « land people », les « révélations » du génocide khmer, l'effondrement du bloc soviétique – et l'ouverture forcée du Vietnam en résultant –, le retour des mémoires indochinoises et l'éclatement de l'« affaire Boudarel », etc., font que les anciens combattants-prisonniers d'Indochine paraissent enfin autorisés à prendre la place qu'ils jugent leur revenir dans la grande histoire : celle de précurseurs clairvoyants, ayant eu raison trop tôt, ayant eu raison contre tous. S'ils ne furent pas vainqueurs en 1954, leur victoire morale paraît *a posteriori* assurée : l'ouverture du Vietnam et le contexte international les placent désormais en position de force pour réinvestir l'ex-Indochine française ; ainsi se créent les conditions de possibilité d'un rapprochement des anciens combattants français avec le Vietnam. La *petite* histoire franco-vietnamienne les avait occultés, la *grande* histoire mondiale du XX<sup>e</sup> siècle qui semble s'achever en 1991 assurera leur revanche.

Ce *retour* des anciens combattants-prisonniers au Vietnam, accompagné par un nouvel éveil des mémoires du martyr héroïque de l'armée française en Indochine, ont en effet été parfaitement préparés par le contexte humanitaire ayant suivi la réunification du Vietnam sous la férule du régime communiste. S'étalant du milieu des années 1970 aux années 1980, le phénomène des boat-people, fuyant les régimes communistes au Vietnam et au Cambodge, paraît *a posteriori* légitimer, pour certains anciens combattants, leur combat en Indochine. Rappelons que la France, pourtant touchée par la crise économique et ayant suspendu sa politique d'immigration de travailleurs étrangers, accueille officiellement 122 093 réfugiés vietnamiens, sans compter les nombreux autres entrés par d'autres voies. L'ex-Indochine française est donc à nouveau visible, en France métropolitaine, s'incarnant dans une réalité sociale massive, impactant et mobilisant directement les Français. Rappelons encore que, alors que l'accueil des réfugiés est traditionnellement une

---

<sup>5069</sup> Programme remis au MAE par le responsable de la délégation Gignac le 3/8/1972, *op. cit.*

<sup>5070</sup> Il nous a été impossible de trouver des traces de voyages d'anciens prisonniers au Vietnam avant les années 1990 dans les archives du MAE, qui ne sont naturellement pas ouvertes pour des périodes si contemporaines.

thématique plutôt marquée à gauche, l'originalité de cette politique d'asile est d'être tout particulièrement soutenue par la « droite »<sup>5071</sup>, accompagnant la réaffirmation d'un anticommunisme (enfin) victorieux. Nombre des artisans de cet accueil sont d'ailleurs d'anciens combattants d'Indochine, de Jean-Jacques Beucler au général Guy Simon, deux des présidents de l'officiel Comité National d'Entraide franco-vietnamien, franco-cambodgien, franco-laotien (CNE), jusqu'au général Bigeard et Yves Gignac. Dès la fin des années 1970, le CNE crée des délégations dans la plupart des départements français ; dès 1976, surtout, il met en place une « mission réfugiés, à Bangkok, chargée de sélectionner les réfugiés susceptibles de demander asile en France. Beaucoup des premiers « retours » d'anciens combattants d'Indochine en ex-Indochine française s'effectuent ainsi dans ce cadre. Dans un même mouvement, cette mobilisation engendre un appel d'air pour les discours visant à réhabiliter les passés français en Indochine, qui apparaissent par là-même à nouveau audibles. Autrement dit par Pierre Guillaume interviewé par Alain Sanders au plus fort de « l'affaire Boudarel » : « pendant la période coloniale française, il n'y a jamais eu aucun boat people qui s'est enfui »<sup>5072</sup>... Avec le phénomène des réfugiés cambodgiens et vietnamiens, le retour des mémoires de l'Indochine française s'accompagne également d'un retour physique des anciens combattants d'Indochine en Asie.

L'on connaît l'importance de l'action médicale dans les stratégies de conquête et de pacification employées par la France à l'époque coloniale<sup>5073</sup>. Pour les anciens combattants d'Indochine, le *soft power* humanitaire<sup>5074</sup> déployé au profit de ces populations en souffrance auxquelles ils sont attachés, souvent descendants directs de leurs supplétifs vietnamiens en Indochine, est aussi un moyen de reprendre pied dans cette région du monde qui les a tant marqués. Ainsi l'ACUF, par exemple, participe-t-elle en son nom ou via les initiatives de certains de ces membres, au premier rang desquels le docteur Grauwin – qui avait installé sa clinique à Phnom Penh de 1960 à 1975<sup>5075</sup> et qui, après la prise de pouvoir par les Khmers rouges, parcourra jusqu'à sa mort les camps de réfugiés indochinois en

---

<sup>5071</sup> K. Meslin, « Accueil des boat people : une mobilisation politique atypique », *op. cit.*, p. 38.

<sup>5072</sup> Pierre Guillaume (trad. en anglais par K. Edwards, retrad. en français par nos soins), cité in Alain Sanders, « Qui a protégé Boudarel ? Comment se fait-il qu'on ne l'ait pas démasqué quand il est rentré à l'Education nationale ? », *Présent*, 22 mars 1991, cité in K. Edwards, *Le Mal Jaune*, *op. cit.*, p. 49.

<sup>5073</sup> Dans les années 1980-1990, la coopération médicale est encore l'un des premiers axes de concrétisation du rapprochement franco-vietnamien entamé à partir de 1986.

<sup>5074</sup> Voir le dossier « Les humanitaires européens au XXe. Entre urgence et diplomatie », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 95, 2009/3.

<sup>5075</sup> Clinique que visita Jules Roy à son retour de RDV en 1962. J. Roy, *Mémoires barbares*, *op. cit.*, p. 497-498.

Thaïlande –, à des actions humanitaires à destination des réfugiés vietnamiens et cambodgiens en Malaisie, en Thaïlande ou à Hong Kong. Ainsi l'ACUF entend-elle « être fidèle à sa triple mission de fidélité, d'amitié, et d'honneur »<sup>5076</sup>, comme entend l'être l'ANAPI quelques années plus tard, au début des années 1990.

En 1994, le colonel Jack Bonfils<sup>5077</sup>, membre fondateur de l'ANAPI et véritable âme de son action au Vietnam, reçoit la visite d'un ancien sergent de la Légion étrangère, lyonnais tout comme lui, fait prisonnier à Dien Bien Phu, Rolf Rodel<sup>5078</sup>, dont il avait eu l'honneur de commander la compagnie en 1949-1950 sur la RC4. Ce dernier l'entretient de son projet de construire, à sa seule charge, sur le site de la bataille de Dien Bien Phu, un monument en hommage à tous les combattants morts en Indochine. Jack Bonfils – de même que les généraux de légion Coullon, Fouques Duparc et Colcomb, à qui il s'est également ouvert de son projet – prend immédiatement la mesure du projet de Rodel et l'assure du soutien de l'ANAPI.

Lors d'un voyage en mars 1992 – dont il a rendu compte dans un numéro de *Maolen Info*, le bulletin de liaison de l'ANAPI<sup>5079</sup> –, Rolf Rodel avait en effet constaté qu'il n'existait qu'une dalle, sale et abîmée, rendant hommage aux combattants de Dien Bien Phu<sup>5080</sup> ; une dalle présentée comme due à une initiative privée, dans les années 1980, et non entretenue par la France<sup>5081</sup>, en réalité sans doute réalisée à l'initiative d'un ambassadeur de France<sup>5082</sup>. Lors de son voyage, Rodel avait rencontré d'anciens officiers des divisions 308 et 316,

---

<sup>5076</sup> Site Internet de l'ACUF, page « Historique », *op. cit.*

<sup>5077</sup> Né à Saint-Maixent L'école le 7 février 1921, Bonfils sert en Indochine au 3/3 REI. Il est fait prisonnier au bout de 15 mois au cours des combats de la RC4, le 15 octobre 1950 ; il est libéré le 11 août 1952 après 23 mois au camp n° 1. Site Internet de l'ANAPI, page « Les œuvres sociales au Vietnam », [En ligne], URL : [www.anapi.asso.fr/index.php/oeuvres-sociales](http://www.anapi.asso.fr/index.php/oeuvres-sociales), consulté le 2/02/2014.

<sup>5078</sup> Ancien Hitlerjugend engagé dans la Légion étrangère le 17 avril 1950 (n° de matricule 73 116), Rodel est chef du commando de la 10<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon du 3<sup>e</sup> REI lorsqu'il est fait prisonnier à Diên Biên Phu. Il sert ensuite en Algérie avant de quitter la Légion le 25 avril 1957.

<sup>5079</sup> *Maolen Info*, n° 24, juillet 1992.

<sup>5080</sup> À cette époque, il aurait sympathisé avec le directeur du musée militaire qui l'aurait autorisé à poser la plaque qu'il avait fait faire en France « À la mémoire de tous les légionnaires tombés au champ d'honneur au cours des combats de Diên Biên Phu » (plaque désormais visible au musée militaire de Diên Biên Phu). Déjà avant Rodel, les membres du 11<sup>e</sup> détachement parachutistes avaient déposé une plaque, le 6 juin 1991, en marge du tournage du film de Pierre Schoendoerffer sur *Diên Biên Phu* auquel ils participaient

<sup>5081</sup> Dans sa conférence, Rodel rappelle d'abord la dalle de ciment, entourée d'un petit muret, qu'il a découvert en mars 1992 à son premier voyage « érigée dans les années 80 par un particulier inconnu "Pour les morts de l'Armée française à Diên Biên Phu". » « Exposé de RODEL Rolf sur la CONSTRUCTION du MONUMENT AUX MORTS de DIÊN BIÊN PHU "A la mémoire de tous les Morts en Indochine entre 1945 et 1954" », Archives du musée militaire de Lyon, classeur 202 ; Archives du Musée des Troupes de marine de Fréjus, tiroir 13.

<sup>5082</sup> Source : entretien de l'auteur avec Claude Blanchemaison, ancien ambassadeur de France au Vietnam (1989-1993), en marge du colloque international « La France, l'Europe et le Vietnam depuis 1954 » (16-18 janvier 2014, Paris-La Courneuve) auquel il participait.

ainsi que les directeurs du musée militaire central d'Hanoi et de celui de Dien Bien Phu, qui lui avaient accordé toutes les facilités possibles afin de restaurer le monument – ce qu'il fit – et avaient accepté d'assurer son entretien<sup>5083</sup>. De retour en France, écrit Gérard Garin-Michaud<sup>5084</sup>, journaliste au *Progrès de Lyon*<sup>5085</sup>, Rodel aurait fait le tour des « ministères parisiens » afin de vanter l'accueil reçu de la part des autorités vietnamiennes et de demander que l'on fasse quelque chose d'officiel en l'honneur de ses camarades disparus. Peine perdue ; et c'est ainsi « dans le plus grand secret qu'il [...] dessina les plans [de son monument], qu'il choisit les textes des plaques à fixer, qu'il les fit traduire en vietnamien, qu'il commanda la gravure et leur fabrication, qu'il acheta la peinture spéciale béton et les outils nécessaires et qu'il procéda à l'expédition de tout ce matériel sur Saigon... ne s'ouvrant de son fol projet qu'à trois personnes : le président de la fédération nationale des anciens légionnaires, le commandant de la Légion étrangère à Aubagne et le colonel Jack Bonfils, infatigable [vice-]président de l'ANAPI, l'Association nationale des anciens prisonniers d'Indochine. »<sup>5086</sup> Et c'est encore seul qu'il repart, négocie sur place l'achat du terrain (de même que les autorisations nécessaires<sup>5087</sup>) et construit « son » monument. N'ayant pas reçu l'appui officiel du gouvernement français, le monument est inauguré officiellement une première fois, le 26 juin 1994... sans représentant officiel de la France.

C'est dans cette diplomatie d'ancien combattant à ancien combattant, le plus loin possible des circuits officiels, que prend naissance l'action sociale et patrimoniale de l'ANAPI au Vietnam. De retour en France, montrant à Jack Bonfils quelques clichés de son monument, ce dernier ne tarde pas à lui donner le sens et la publicité que selon lui il mérite. Il fait imprimer à 5000 exemplaires une brochure comportant un descriptif de l'entreprise accompagné de quelques clichés du monument :

« Dans le cas présent, un homme, seul, sans l'aide de personne, à ses frais, a réalisé de ses mains, ce qu'aucune autorité n'a été capable d'édifier, au niveau National, pour rendre hommage à tous nos Morts en INDOCHNE, et cela sur le site même de DIEN-BIEN-PHU. »<sup>5088</sup>

---

<sup>5083</sup> Entretien assuré par le musée militaire de Diên Biên Phu.

<sup>5084</sup> Proche de Jack Bonfils et de l'ANAPI, Gérard Garin-Michaud est le fils d'un ancien combattants d'Indochine.

<sup>5085</sup> *Le Progrès de Lyon* est l'un des principaux organes de diffusion et de soutien de « l'œuvre sociale » de l'ANAPI au Vietnam.

<sup>5086</sup> *Le Progrès dimanche de Lyon*, 12 février 1995.

<sup>5087</sup> Il obtient les autorisations vietnamiennes ainsi que celle de l'ambassade de France à Hanoï. Sous réserve cependant – semble-t-il – que la mention morts « pour la France » n'apparaisse pas.

<sup>5088</sup> Appel au don rédigé par Jack Bonfils en janvier 1995, reproduit in « Exposé de RODEL Rolf sur la construction du monument aux morts de Diên Biên Phu... », *op. cit.*

La brochure est envoyée aux 2000 adhérents de l'ANAPI ainsi qu'au Groupement national des combattants d'Indochine TOE et MME, à l'ACUF et à l'ANAI<sup>5089</sup> ; le tout est accompagné d'un appel au don afin de rembourser les dépenses consenties par Rolf Rodel. « Nous venons d'assister aux plus belles preuves d'amitié que nous n'osions pas espérer », écrit Jack Bonfils aux donateurs qu'il remercie. « [...] Fin février [1995], nous étions en mesure de rembourser RODEL »<sup>5090</sup> et d'injecter le surplus de dons dans la reconstruction de la cathédrale de Phu Oc (voir infra), afin de développer, au nom de l'ANAPI, « une action sociale au profit d'une population restée fidèle à la France par le cœur et où les catholiques sont restés très nombreux »<sup>5091</sup>. Ce faisant, Jack Bonfils et l'ANAPI donnent un sens à l'initiative de Rolf Rodel dépassant largement les objectifs de l'ancien légionnaire, bientôt dépossédé de « son » monument.

Pour l'heure, après sa visite à Jack Bonfils, Rolf Rodel est invité au ministère de la Défense, où il parvient à convaincre le ministre de la Défense, François Léotard – bientôt contraint de quitter son ministère après l'élection présidentielle de 1995 –, bien aidé en cela par les généraux de Bire, président national des Anciens de Dien Bien Phu, et Bigeard, qu'il avait rencontré quelques mois auparavant au Vietnam, juste après la première inauguration de son monument. Bigeard était en effet revenu pour la première fois au Vietnam en 1994, pour le quarantième anniversaire de Dien Bien Phu, accompagné d'une importante délégation de journalistes français<sup>5092</sup>. Comme beaucoup d'anciens, Bigeard, initialement, ne voulait pas retourner au Vietnam : « je préférais rester avec mes souvenirs. Mais je me suis dit que ça ferait parler de cette guerre, que ça permettrait de rendre hommage à tous les types morts là-bas, d'éviter l'oubli. »<sup>5093</sup> Motivation similaire chez Rolf Rodel, les deux hommes se rencontrant à Dien Bien Phu, devant le monument, le 29 juin 1994 ; ainsi, raconte le médiatique Bigeard :

« Je suis là pour qu'on se souvienne.

D'autres aussi cultivent ce souvenir, mais ce n'est pas grâce à l'Etat français. Pour rappeler la mémoire de nos morts, et tous ces sacrifices inutiles, il n'y a qu'un monument à Diên Biên Phu : un mémorial construit par le légionnaire Rolf Rodel, qui l'a réalisé tout seul, avec son propre argent. [...] Devant ce monument, le légionnaire Rodel est à mes côtés. [...] il appuie sur le bouton d'un lecteur de cassettes. La *Marche de la Légion étrangère* s'élève dans la cuvette de Diên Biên Phu, au

---

<sup>5089</sup> Lettre de Jack Bonfils aux donateurs, 10 mai 1995, Archives du Musée des troupes de marine de Fréjus, tiroir 13.

<sup>5090</sup> *Id.*

<sup>5091</sup> *Id.*

<sup>5092</sup> Le général Bigeard est accompagné de son éditeur, d'équipes d'Antenne 2 et d'Europe 1, ainsi que d'autres journalistes.

<sup>5093</sup> Gal Bigeard, *Ma vie pour la France*, op. cit., p. 195.

milieu d'un champ de maïs, puis c'est la *Marseillaise*... Je chiale. Je l'embrasse. Merci Rolf Rodel. »<sup>5094</sup>

Anecdote souvent reprise par les anciens d'Indochine, et que Bigeard reprendra lui-même dans la plupart de ses écrits autobiographiques consacrés à l'Indochine, jusqu'à sa mort. Le général Bigeard est ainsi le premier Français à visiter le monument de Rodel, trois jours à peine après sa première inauguration... La presse, présente, se fait l'écho de cette émouvante rencontre<sup>5095</sup> ; et Bigeard contribue grandement à populariser le combat mémoriel de Rodel pour réparer la déficience de la politique de reconnaissance française à propos de la « Guerre d'Indochine » : « Ce sergent s'était substitué, tout seul, à sa patrie d'adoption pour honorer comme il le fallait la mémoire de ses compagnons »<sup>5096</sup>, écrit-il. Rodel et ses soutiens sont évidemment très conscients de la valeur emblématique de l'ancien légionnaire et de sa croisade « en solitaire » ; c'est du reste le sens de la plaque déposée par Rodel sur le monument lui-même, inauguré pour la première fois en 1994 :

« Ce monument a été érigé à l'initiative personnelle et construit par Rolf Rodel, ancien combattant de l'armée française, ex-sergent, chef du commando de la 10<sup>e</sup> compagnie du 3/3<sup>e</sup> REI de la Légion étrangère pendant les combats au P.A. "Isabelle".

Inauguré le 7.5.1994 à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de Dien Bien Phu

Avec le soutien de la Légion étrangère, de l'ANAPI et de la Fédération des anciens de la Légion étrangère. »<sup>5097</sup>

Difficile ainsi de parler de « coopération entre l'Etat et les anciens combattants »<sup>5098</sup> comme le fait Kathryn Edwards à propos du monument de Rodel, tout au moins au début de sa construction, époque où Rodel et ses soutiens manifestent précisément, par la construction de ce monument, l'abandon, par la France, de ses anciens combattants de la « Guerre d'Indochine ». Ce n'est qu'après, dans la deuxième moitié des années 1990, que l'Etat « récupère » en partie l'action de Rodel, grâce au travail de Jack Bonfils.

Pour l'heure, de retour à Lyon<sup>5099</sup> au début de l'année 1995, Rodel fait le tour des amicales d'anciens en contant son aventure<sup>5100</sup> – tandis que Jack Bonfils bat la campagne afin que

---

<sup>5094</sup> *Ibid.*, p. 198-199. Ce passage est largement inspiré de l'un de ses précédents livres, *Ma guerre d'Indochine*, *op. cit.*

<sup>5095</sup> Voir par exemple *L'Est Républicain*, 1<sup>er</sup> août 1994 ou *Le Figaro magazine*, 24 septembre 1994.

<sup>5096</sup> Et de poursuivre : « Je rassure tout de suite le gouvernement français, oublieux de ses devoirs. Pas besoin de débloquer des crédits d'urgence pour bâtir un autre monument [... Aucun architecte], même un Prix de Rome, ne parviendra à édifier un monument aussi beau, aussi somptueux, parce qu'aussi vrai que celui de Rolf Rodel. » Gal M. Bigeard, *France Réveille toi !*, *op. cit.*, p. 195.

<sup>5097</sup> Texte également traduit en vietnamien. « Exposé de RODEL Rolf sur la construction du monument aux morts de Diên Biên Phu... », *op. cit.*

<sup>5098</sup> K. Edwards, *Le Mal jaune*, *op. cit.*, p. 101 (nous traduisons).

<sup>5099</sup> Après deux mois et demi à Diên Biên Phu, il quitte le site avec 3 000 photographies, 18 heures de vidéo et 130 kg de reliques du champ de bataille destinées au musée de la Légion étrangère, au musée militaire de Lyon et à son musée personnel.

<sup>5100</sup> « Exposé de RODEL Rolf sur la construction du monument aux morts de Diên Biên Phu... », *op. cit.*

l'ancien légionnaire soit remboursé de ses frais, reçoive la médaille militaire qui lui est due depuis Dien Bien Phu<sup>5101</sup>, et assiste à la reconnaissance officielle de son œuvre –, avant de retourner au Vietnam, toujours en solitaire, afin d'embellir le monument et de préparer son inauguration officielle<sup>5102</sup>, que l'ANAPI espère prochaine mais qui attendra de fait quatre années supplémentaires. Ainsi mise en scène, la solitude de Rodel rejoint pleinement le mythe indochinois des anciens-combattants français, de même que, à la même époque, la dénonciation des retards pris par le Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus. Le message est clair : les anciens combattants-prisonniers d'Indochine, abandonnés, oubliés, méprisés, sont aujourd'hui encore contraints de porter seuls le fardeau de leur guerre, en promouvant sa mémoire et en initiant avec le Vietnam un rapprochement apte à en assurer, sur place, le souvenir des morts, dont les corps, précise Rodel dans son discours d'inauguration de 1994, n'ont jamais été rapatriés.<sup>5103</sup>

Le caractère justicier de l'initiative de Rodel ne se déploie pas qu'en direction de cette France ingrate et inconséquente ; invité au meeting présidé par le général Giap, le 7 mai 1994 pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de Dien Bien Phu<sup>5104</sup>, il précise ainsi qu'il a « bien sûr [...] refusé cette invitation »<sup>5105</sup>. Il n'est en effet pas au Vietnam pour initier le rapprochement franco-vietnamien instruit par l'ANAPI du colonel Bonfils sur la base de l'expérience Rodel, expérience que l'association semble s'approprier un peu plus chaque jour à mesure qu'elle en assure la publicité. Non, Rodel est là pour réparer l'injuste oubli du gouvernement français et honorer les morts de l'Union française en Indochine<sup>5106</sup>. La cérémonie de la première inauguration, dont il a rédigé lui-même le protocole, prend même

---

<sup>5101</sup> Cette médaille ne lui a pas été décernée avant eu égard à sa participation au putsch de 1961 (*Le Progrès de Lyon*, 15 janvier 1997). Avec la publicité faite autour de la construction du monument de Diên Biên Phu, Jack Bonfils a pu solliciter l'octroi de sa médaille auprès du président Chirac lors d'une réception à l'Élysée en faveur du 11<sup>e</sup> régiment d'Afrique où tous deux avaient officié. La médaille a ainsi été remise à R. Rodel par l'ANAPI (J. Bonfils) et l'Amicale des anciens de la Légion étrangère en 1996.

<sup>5102</sup> Lettre de Jack Bonfils aux donateurs, 10 mai 1995, *op. cit.*

<sup>5103</sup> « En ce qui concerne les Vietnamiens », ajoute-t-il, « il est impossible de préciser ces détails sur le monument, car la plupart de ces Vietnamiens qui ont combattu avec l'Armée française et qui, à la fin, ont été lâchement abandonnés par la France, ont été massacrés ou ont fini dans les "camps de rééducation" qui sont semblables aux goulags communistes en Sibérie dans l'ancienne Union soviétique. » « Exposé de RODEL Rolf sur la construction du monument aux morts de Diên Biên Phu... », *op. cit.*

<sup>5104</sup> Sur les politiques du souvenir de Diên Biên Phu au Vietnam, voir notamment Pham Xanh, « Préserver la mémoire de Diên Biên Phu au Vietnam », in P. Journoud et H. Tertrais (dir.), 1954-2004, *La bataille de Diên Biên Phu*, *op. cit.*, p. 193-200.

<sup>5105</sup> « Exposé de RODEL Rolf sur la construction du monument aux morts de Diên Biên Phu... », *op. cit.*

<sup>5106</sup> Il arrive ainsi à convaincre l'administration vietnamienne – « infestée par la corruption », note-t-il – « que la création et la réalisation de ce monument était une affaire noble et urgente après quarante ans d'oubli et de désintérêt ». L'accord des autorités vietnamiennes est cependant subordonné à celui de l'ambassade de France à Hanoi. En attendant l'accord du MAE, il continue les préparatifs du monument. Muni enfin de toutes les autorisations, il commence par casser « la stèle, cet "affreux pavé de ciment" » en récupérant les plaques. *Ibid.*

des airs de revanche<sup>5107</sup>, Rodel déclenchant à la fin des discours officiels un petit magnétophone diffusant *Le Boudin*, marche officielle de la Légion étrangère, « en expliquant ensuite aux Viets », raconte-t-il, « qu'il s'agissait d'une musique spécialement destinée aux morts, et étant donné qu'ils ne connaissaient pas *Le Boudin*, ils étaient bien obligés de croire à mes explications. »<sup>5108</sup> On n'est ici guère éloigné du *Retour à Dien Bien Phu*<sup>5109</sup> de Philippe Declausse<sup>5110</sup> (alias Claude Rank, de son vrai nom Gaston-Claude Petitjean-Darville), roman paru en 1973 dans lequel l'auteur, ancien engagé volontaire sous les ordres du général de Montsabert durant la Deuxième Guerre mondiale, correspondant de guerre en Indochine et en Corée, raconte l'aventure d'un commando composé de sept anciens combattants d'Indochine, revenus à Dien Bien Phu pour détruire un Musée du déshonneur et de la défaite érigé par la RDV, tuant au passage plusieurs centaines de Nord-Vietnamiens : « Une sorte de précurseur français de Rambo »<sup>5111</sup>, résume Alain Ruscio.

Rodel, qui n'a plus l'âge de « jouer les Rambo », n'oublie cependant pas de remercier, dans son discours d'inauguration de 1994, outre la Légion et l'ANAPI, les autorités vietnamiennes elles-mêmes<sup>5112</sup> ; il ne manque pas également de regretter « l'absence d'un représentant de la France et de l'ambassadeur de France d'Hanoi »<sup>5113</sup>, et de rendre hommage :

« à tous ces soldats du Viêt-minh qui sont morts pour l'indépendance de leur pays. Pour nous, les anciens combattants des deux camps qui ont eu la chance d'avoir survécu aux combats, cette guerre est déjà lointaine – jadis, chacun de nous a fait son devoir de soldat, chacun de nous a exécuté les ordres reçus de son camp et nous avons fait notre travail de militaire. »

---

<sup>5107</sup> En témoigne notamment l'article « Eyewitness: High Ground, Diên Biên Phu Captures Its Past », *Asiaweek*, 24 août 1994, p. 37 : « Some veterans, like former Legionnaire Rolf Rodel, make the trip in search of the past. "If we had had [helicopter] gunships, we would have beaten them for sure," he says. Perhaps, but the Americans had them, and everyone knows what happened to them. »

<sup>5108</sup> « Exposé de RODEL Rolf sur la construction du monument aux morts de Diên Biên Phu... », *op. cit.*

<sup>5109</sup> Philippe Declausse, *Retour à Diên Biên Phu*, Paris Editions Jean-Claude Lattès, 1973.

<sup>5110</sup> Claude Mesplède (dir.), *Dictionnaire des littératures policières*, Nantes, Joseph K, coll. « Temps noir », 2007, p. 620-622.

<sup>5111</sup> A. Ruscio, « Préhistoire : Les intellectuels-soldats... », *op. cit.*, p. 18.

<sup>5112</sup> Pour l'inauguration, le monument est entouré de rubans bleu-blanc-rouge et vert et rouge (couleurs de la Légion) ; et des gerbes sont également déposées, une au nom personnel de R. Rodel pour tous ses camarades légionnaires, une autre au nom de la Légion étrangère, une autre encore au nom de l'ANAPI, encadrant une dernière au nom « de tous les anciens combattants de la France ». R. Rodel remercie en outre oralement la Légion et la fédération des sociétés de ses anciens, l'ANAPI ainsi que ceux qui l'ont soutenu en France ; puis il remercie les autorités vietnamiennes : les deux présidents de district, le directeur général des musées militaires du Vietnam (le colonel Nguyen Haa Dai) et le directeur du musée mili de DBP (le colonel Doan Minh Ngoc).

<sup>5113</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont issues de l'« Exposé de RODEL Rolf sur la construction du monument aux morts de Diên Biên Phu... », *op. cit.*

Une paix des braves en somme, couronnée par un dépôt de gerbe au cimetière vietnamien de Dien Bien Phu et un repas collectif. Là, confie-t-il à son auditoire :

« Beaucoup de Vietnamiens n'ont pas compris et m'ont posé la question : "Pour quelle raison c'était moi, un simple sous-officier de la Légion étrangère, et non le gouvernement de la France, qui avait entrepris la réalisation de ce monument aux morts ?" »

Une question logique, fondée et raisonnable, mais à laquelle je me suis abstenu de répondre. »

Aucune ambition en termes de « mémoire partagée » franco-vietnamienne n'est ainsi véritablement présente dans l'initiative de l'ancien légionnaire, pour lequel ses objectifs ont été entièrement atteints avec la construction de ce monument afin :

« - d'une part d'honorer tous nos camarades qui reposent encore pour l'éternité dans cette terre lointaine de Diên Biên Phủ, quelque part, ailleurs, dans la brousse, ou sous les rizières.

- d'autre part, d'avoir créé un lieu qui permet aux anciens combattants, aux familles de disparus et aux sympathisants de se recueillir à la mémoire de tous ceux qui sont tombés au champ d'Honneur pour la France, et de leur rendre l'hommage qui leur est dû.

Ce monument permettra, espérons-le, aux jeunes et aux générations futures de ne pas oublier les sacrifices de tous ces soldats français qui ont laissé leur vie, là-bas, pour la France. »

L'objectif de Rodel de marquer le territoire vietnamien, lieu de la bataille de Dien Bien Phu, d'un lieu où l'entre-soi des combattants d'Indochine puisse être réuni, par-delà les morts et les vivants, est en effet atteint. L'on retrouve ici ce culte des morts irradiant l'ensemble de l'appareil moral de la discipline et de la cohésion militaires<sup>5114</sup>. Tel est d'ailleurs le sens de la plaque de l'ANAPI déposée sur le monument, « L'association des anciens prisonniers d'Indochine à la mémoire de ses morts », intégrant par là-même, rétroactivement, des individus décédés 30 ans avant la création de l'association. Comme en témoigne également Rolf Rodel lui-même, dans un fax qu'il adresse à Jack Bonfils, depuis Dien Bien Phu, le 30 avril 1995<sup>5115</sup>, avant de rentrer en France assister au congrès de l'ANAPI d'Aubagne (mai 1995) qui verra Rodel effectivement remboursé de ses frais :

« J'ai passé la journée près de mon Monument [souligné par nous] et dans mes pensées j'ai fêté "Cameron" avec tous mes amis, mes camarades, qui reposent ici pour toujours.

J'ai un peu le "cafard" mais je crois qu'ils savent qu'ils ne sont pas oubliés. »<sup>5116</sup>

Pour les Vietnamiens, souhaitant développer le tourisme, et notamment le « tourisme de mémoire », l'affaire est plutôt bonne : le monument est intégré dans les circuits proposés aux touristes et il devient rapidement un lieu de pèlerinage pour les anciens, d'abord légionnaires, dès avant même 1998 et plus sensiblement encore après son inauguration

---

<sup>5114</sup> Voir Julien Mary, « Le lien armée-nation dans les musées militaires français rénovés », *Culture & Musées*, n° 20, 2012, p. 71-94.

<sup>5115</sup> En 1995, Rodel repart au Vietnam à la demande du ministre de la Défense F. Léotard afin d'augmenter la superficie du monument.

<sup>5116</sup> Fax de Rolf Rodel à Jack Bonfils, 30 avril 1995, Archives du musée militaire de Lyon, classeur 202.

officielle par la France. Dès 1995, par exemple, un ancien combattant de Dien Bien Phu et son fils se rendent sur site et déposent une plaque<sup>5117</sup>, comme de nombreux autres anciens après eux, contribuant à faire de ce monument un véritable lieu de cristallisation mémorielle.

De fait, si tentative de mémoire partagée il y a dans l'initiative de Rodel, elle est vis-à-vis du véritable étranger : la France, étrangère par essence à la « Guerre d'Indochine », et ses jeunes générations qu'il s'agit d'entraîner là où leurs aînés ont failli : dans l'affirmation d'un véritable « devoir de mémoire » vis-à-vis des anciens combattants d'Indochine. Ainsi, souligne Jack Bonfils dans le bulletin de liaison de l'ANAPI, daté de janvier 1995 :

« NOS MORTS, sur tous les théâtres d'opération en INDOCHINE, savent que désormais ils ne sont plus "Oubliés de l'HISTOIRE". Merci pour eux RODEL ! »<sup>5118</sup>

La saga des « combattants-perdus-fors-l'honneur » continue ! Les campagnes de publicité menées par l'ANAPI et autres réseaux commencent d'ailleurs à porter leurs fruits : l'Etat français s'intéresse au monument. En novembre 1997, en marge du sommet de la francophonie au Vietnam, une gerbe est déposée devant le monument de la part du président Chirac par son chef d'Etat-major<sup>5119</sup>, prélude aux accords signés le 4 juin 1998 entre l'ambassade de France et le département de la Culture et de l'Information de Lai Chau, confiant la prise en charge et l'entretien du monument au Secrétariat d'Etat français aux Anciens combattants, via l'ambassade de France à Hanoi<sup>5120</sup>.

Entre temps cependant, Rodel, qui semble avoir mal négocié certaines autorisations et se résigner difficilement à abandonner « son » monument<sup>5121</sup>, est devenu *persona non grata* au Vietnam. Dans une lettre franche et incisive en date du 8 juin 1998, Jack Bonfils le rappelle ainsi à l'ordre, l'accusant de jouer derrière son dos et de tenter de profiter des

---

<sup>5117</sup> Lettre de Piere Legoubé au général (ER) Claude Sommervogel, président du musée du souvenir militaire de Lyon, 14 avril [1996 ou 1997], Archives du musée militaire de Lyon, classeur 092.

<sup>5118</sup> J. Bonfils, « Edito », *Moalen Info*, janvier 1995. L'article lance auprès des membres de l'ANAPI et du Comité d'entente des anciens d'Indochine une campagne de dons afin de rembourser les frais de Rodel, et par là même, pour partie, récupérer son initiative au profit de l'ANAPI.

<sup>5119</sup> Dans *Le progrès de Lyon* du 16 janvier 1998, G. G.-M. [Gérard Garin-Michaud] note que ce dépôt de gerbe « constituait le tout premier geste de la France, à la mémoire de ceux tombés en Indochine et dont les corps, ensevelis le plus souvent à la hâte sur les champs de bataille, n'ont jamais eu la moindre sépulture et ne seront, évidemment, jamais ramenés... »

<sup>5120</sup> L'ambassadeur en a lui-même informé les assos d'anciens combattants lors d'un exposé au siège du secrétariat d'Etat, à Paris, le 14 octobre 1998, leur demandant de bien vouloir, désormais, prévenir l'ambassade de chaque visite d'associations sur site. *Képi blanc*, décembre 1998.

<sup>5121</sup> L'affaire n'est pas claire. Bonfils accuse Rodel de l'avoir trompé sur son voyage de 1997 au Vietnam (tromperie dont il a été informé par l'ambassade et son attaché militaire). Dans *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 96, Bonfils précise que Rodel, entre 1994 et 1997, n'a jamais demandé d'autorisation officielle au gouvernement vietnamien pour construire son monument, frisant ainsi l'incident diplomatique. Averti par Bonfils et le MAE, Rodel aurait tenté de continuer à travailler sur « son » monument.

préparatifs du « voyage de l'amitié » de l'ANAPI pour l'année 1999 (voir infra) pour essayer de retourner au Vietnam ; ainsi, lui précise-t-il :

« Cette fois, Rolf, tu es allé trop loin [souligné dans l'original]. Je vais te faire le point sur la situation, et ton cas personnel.

Depuis 1996, date du remboursement des frais engagés pour l'agrandissement, remboursement effectué par le Gouvernement Français, après signature d'une Convention, le Monument ne t'appartient plus [souligné dans l'original]. Il appartient au Gouvernement Français, qui se doit d'effectuer des démarches officielles pour obtenir l'accord du Gouvernement Vietnamien.

[...] Le Monument de DIEN-BIEN-PHU n'est plus de ton domaine. Il faut que tu te mettes cela dans la tête une fois pour toutes.

[...] Rolf, je n'admets pas le mensonge, surtout à mon égard, après 4 années où tous mes efforts portèrent sur le même "objectif" : faire connaître ta "réalisation". Je ne regrette rien, mais désormais, ne compte plus sur moi. C'est définitif.

Tu seras tenu au courant des modalités du voyage, comme tous ceux et celles qui souhaiteront y participer. Je te précise à nouveau qu'en AUCUN CAS tu ne dois repartir au Vietnam, sans l'accord du Gouvernement Vietnamien, ni te rendre sur le site de DIEN-BIEN-PHU, sauf dans le cas d'une cérémonie officielle, après accord écrit du Gouvernement Vietnamien.

Maintenant, tu sais à quoi t'en tenir. Je me suis entendu avec les Directrices de l'agence Makila, pour qu'elles ne répondent pas à tes demandes de rendez-vous, ni à tes communications-téléphoniques, tentatives d'initiatives personnelles, qui vont dans le sens contraire de ce que nous souhaitons organiser en mars 1999, voyage dont le montage sera clair et précis. »<sup>5122</sup>

Pour que sa mémoire soit relayée par l'espace public, il faut pour partie au moins accepter de s'en dessaisir. Rolf Rodel n'aura pas à assister au dessaisissement de son œuvre ; il meurt le 5 janvier 1999, quelques semaines avant l'inauguration officielle du monument en présence du secrétaire d'Etat Jean-Pierre Masseret, temps fort du voyage de l'amitié organisé par l'ANAPI au Vietnam.

### 3.1.2.2 ... aux warriors at peace à la française

C'est d'abord sur fond d'hommage aux morts en Indochine et de rapprochement des exécutifs français et vietnamien, accompagnant les opérations de rapatriement des morts français au Vietnam en vue de la création du Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus, que l'un des plus illustres anciens prisonniers français au Vietnam inaugure une nouvelle étape du rapprochement France / Vietnam : Pierre Schoendoerffer, qui réalise sur place, en 1991, le film *Diên Biên Phu* avec le soutien des autorités vietnamiennes<sup>5123</sup>. En effet, précise le général Maurice Schmitt, ancien PG à Dien Bien Phu et chef d'état-major des armées (1987-1991), dans sa préface du dossier de presse du ministère de Défense<sup>5124</sup>

---

<sup>5122</sup> Lettre (à entête de l'ANAPI) du colonel (ER) J. Bonfils, « Co-fondateur et Vice-Président National » de l'ANAPI, à R. Rodel, Rillieux-La-Pape, 8 juin 1998, Archives du musée militaire de Lyon, classeur 78.

<sup>5123</sup> Voir Pierre Schoendoerffer, *Diên Biên Phu, de la bataille au film*, Paris, éd. Fixot/Lincoln, 1992.

<sup>5124</sup> Le ministère de la Défense a beaucoup soutenu le film, en fournissant notamment matériels et même

consacré au film : « c'est autour d'une des plus cinglantes défaites françaises que les deux pays se sont retrouvés. Signe des temps [on est en pleine guerre du Golfe, nda], ce sont les Armées qui ont, les premières, collaboré. »<sup>5125</sup> Le rapprochement se fait en effet d'abord entre anciens combattants et entre les armées qui les ont fait combattre, et dans lesquelles ces anciens occupent désormais les plus hautes fonctions.

Mais si le monde ancien combattant préfère insister sur son rôle précurseur et décisif d'interface, passant souvent sous silence la portée du rapprochement de haute politique initié par les deux exécutifs – dont la couleur politique et les objectifs ne peuvent manquer de les disqualifier aux yeux des anciens d'Indochine –, il convient ici de souligner l'importance du voyage de François Mitterrand, du 9 au 12 février 1993, au Vietnam et au Cambodge. La rencontre Mitterrand-Giap et, surtout, la visite du champ de bataille de Dien Bien Phu par la délégation française, dont Pierre Schoendoerffer est membre, sont incontestablement les principaux temps forts de ce premier voyage officiel d'un chef de gouvernement « occidental » en République socialiste du Vietnam, *a fortiori* premier voyage d'un chef de l'exécutif français depuis 1954. Cette visite singulière, à haute valeur symbolique, essaye de concilier deux objectifs :

- un enjeu disons « classique », avec les honneurs rendus aux combattants français de la mythique cuvette sur fond d'inauguration prochaine (une semaine après) du Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus – ainsi le général Schmitt s'improvise-t-il « guide "touristique" »<sup>5126</sup>, menant notamment le président à la rencontre de ses camarades disparus sur site ou en captivité, et dont les dépouilles restent à jamais ensevelies en terre vietnamienne<sup>5127</sup> – ;
- mais par cette visite, le président Mitterrand tente également d'initier une reconfiguration politique des mémoires franco-vietnamiennes de la guerre d'Indochine, conformément aux objectifs premiers de son voyage de faire entrer les relations franco-vietnamiennes dans une nouvelle ère, autorisée par le règlement du conflit cambodgien, la chute de l'URSS et l'adoption par le Vietnam d'une politique d'ouverture économique<sup>5128</sup>.

---

figurants.

<sup>5125</sup> Jacques Allaire (texte) et ECPA (photos), *Diên Biên Phu*, Dossier de presse, p. 4.

<sup>5126</sup> Roland Dumas, *Coups et blessures, 50 ans de secrets partagés avec François Mitterrand*, Le Cherche Midi, 2011, [En ligne], URL : <https://books.google.fr/books?id=5cjqY4OgKy0C&dq>, consulté le 9/03/2014.

<sup>5127</sup> Voir le reportage de Philippe Rochot, « Diên Biên Phu factuel », Journal de 20h d'Antenne 2, 10 février 1993, [En ligne], Site Internet de l'INA, URL : [www.ina.fr/video/CAB93007612](http://www.ina.fr/video/CAB93007612), consulté le 9/03/2014.

<sup>5128</sup> Le Vietnam est alors toujours sous embargo économique états-unien.

À Dien Bien Phu en effet, « au grand dam des gardiens de la mémoire combattante », écrit Pierre Journoud, « le président de la République est allé jusqu'à reconnaître que cette guerre avait été une "erreur". »<sup>5129</sup> C'est ce qui prend pour eux la forme d'un sacrifice des morts pour la patrie en Indochine, et de leur cause, sur l'autel du rapprochement politique franco-vietnamien que nombre d'anciens d'Indochine, qui n'avaient déjà de cesse de dénoncer la mésestime de Mitterrand vis-à-vis de l'armée, ne pardonneront pas au président. « On ne vous a guère entendu parler de mes camarades de combat d'Indochine », écrit en effet à Mitterrand le général Bigeard dans une lettre lui étant adressée de manière posthume. « [...] C'est l'une des raisons qui m'ont poussé à refuser de vous accompagner lors de votre voyage officiel au Viêt-nam ! [...] Moi, je ne suis pas contre la réconciliation. Je l'ai prouvé en retournant au Viêt-nam et en rencontrant ceux qui s'étaient battus aux côtés de Giap et des Viets. [...] Si je le fais, c'est que, avant tout, je n'oublie pas mes propres compagnons de combat. Ce sont eux qui viennent en premier dans mon esprit et c'est pour honorer leur mémoire que je tends la main à l'ennemi d'hier. »<sup>5130</sup>

Pour le Vietnam, qualifier cette guerre d'« erreur » permet d'instaurer les conditions de possibilité d'un partage de mémoire et de son corollaire politique : une base commune sur laquelle fonder une nouvelle histoire franco-vietnamienne : « je suis ici pour clore un chapitre et plus encore pour en ouvrir un autre »<sup>5131</sup>, déclare le président Mitterrand à Hanoi, dans son discours du 9 février 1993. Pour les associations d'anciens combattants français, au premier rang desquelles l'ANAI, cette concession apparaît comme une capitulation, voire une énième humiliation, consacrant tout à la fois leur ultime défaite, en leur retirant la part de victoire qui leur restait, celle de la justesse morale de leur combat contre le communisme, et l'ultime triomphe de la dialectique vietnamienne subie par certains en captivité. C'est ce que soulignent en 1993 Geneviève de Galard ou Jean-Jacques Beucler, s'insurgeant contre le fait qu'un président français puisse visiter un pays demeuré totalitaire<sup>5132</sup>. D'où l'hyperesthésie de l'ANAI, nous allons le voir, lorsque certains anciens

---

<sup>5129</sup> P. Journoud, « 1954-2004, La mémoire de Dien Bien Phu en France et au Vietnam... », op. cit., p. 234.

<sup>5130</sup> « Lettre à François Mitterrand », in Gal M. Bigeard, *France Réveille toi !*, op. cit., p. 105-106.

<sup>5131</sup> « Allocution de M. François Mitterrand, président de la République, lors du dîner d'Etat offert par le président de la République socialiste du Vietnam, sur la reprise de relations économiques et culturelles actives entre la France et le Vietnam, Hanoï le 9 février 1993 », [En ligne], URL : <http://discours.vie-publique.fr/notices/937002700.html>, consulté le 16/03/2014.

<sup>5132</sup> Voir « Quatre anciens d'Indochine réagissent », *France-Soir*, 11 février 1993, article cité in K. Edwards, *Le Mal Jaune*, op. cit., p. 115. Pour K. Edwards, Beucler et de Galard regrettent également que l'inauguration du mémorial de Fréjus ait lieu après la visite de F. Mitterrand au Vietnam, bref que la réconciliation avec l'ancien ennemi précède la reconnaissance due aux anciens combattants d'Indochine.

combattants, au sein notamment de l'ANAPI, reprendront cette dialectique dépolitisante du combat fratricide pour incarner leur rapprochement avec l'ancien ennemi.

Dans les années 1980-1990, la diplomatie d'anciens combattants qui se met progressivement en place met ainsi un point d'orgueil à échapper le plus possible aux circuits officiels et à promouvoir l'action solitaire de ces quelques « anciens d'Indo » – comme Rolf Rodel (voir supra) – comme l'élément moteur de ces retrouvailles, le plus loin possible de l'Etat français qui n'a jamais su les reconnaître, et de l'Etat vietnamien représentant plus que jamais le régime politique honni. Dans un premier temps essentiellement portée par l'ACUF, le CNE et l'ANAI, cette diplomatie parallèle utilise les outils traditionnels de coopération interétatique, inaugurant des écoles – cependant essentiellement catholiques et francophones –, développant les collaborations médicales, via le financement de dispensaires – souvent associés à la construction d'églises –, etc. À l'échelle des associations d'anciens combattants, ces retrouvailles franco-vietnamiennes sont ainsi d'abord des retrouvailles avec le cadre militaro-colonial perdu ; ce faisant, elles sont aussi retrouvailles avec leur lointaine jeunesse, avec l'Indochine qu'ils ont depuis érigée en véritable mythe, ses paysages et ses peuples, sources d'une nostalgie idéalisée. Ainsi, témoigne un participant au premier « voyage du souvenir » organisé par l'Association nationale des anciens et amis de l'Indochine et du Souvenir indochinois (ANAI) en octobre-novembre 1986, l'année même de l'adoption du *Doi Moi* :

« Ca y était. Nous avions tous 20 ans. [...] Le même grouillement de vie, de vélos, de cyclos, le chatolement des couleurs, nous retrouvions les familières odeurs.  
Le premier contact redouté, l'accueil ? Fantastique ! Les gens de la rue n'étaient pas les petits enfants de ceux que nous avons quittés. C'était les mêmes et cela dès que le mot magique fut prononcé : « PHAP » (Français). [...] S'il est vrai que nous les aimons, notre affection nous est rendue avec prodigalité par les Vietnamiens, n'en déplaise à certains esprits chagrins.  
Le pays nous a paru figé. La civilisation semble avoir fait un pas en arrière. La misère est là, visible, palpable. Le régime mal accepté, mal supporté. [...] Nous étions nostalgiques du passé : à l'évidence les Vietnamiens le sont bien plus encore. »<sup>5133</sup>

Plusieurs « grands anciens » emboitent le pas de l'ANAI et de Schoendoerffer dans les années 1990, tel le général Bigeard et avant lui Hélié de Saint Marc<sup>5134</sup>, lequel, en compagnie d'Etienne Segrétain<sup>5135</sup>, le fils du célèbre chef de bataillon Segrétain disparu sur la RC4, et du colonel Jacques Allaire, lieutenant de Bigeard fait prisonnier à Dien Bien Phu

---

<sup>5133</sup> Jean Chillon (d'après), « Indochine d'aujourd'hui », *Bulletin de l'ANAI*, 1<sup>er</sup> trimestre 1987, p.7. Beaucoup d'autres voyages sont organisés en 1987 et les années suivantes.

<sup>5134</sup> C'est de ce voyage que date la célèbre photo de Hélié de Saint Marc ornant la couverture de ses mémoires, *Les champs de braise*, op. cit.

<sup>5135</sup> Il s'agit là de son deuxième voyage au Vietnam ; le premier l'avait conduit sur les lieux mêmes des combats, de Saigon à Langson.

et conseiller historique du film éponyme, se rendent, un peu plus d'un mois après l'éclatement de l'affaire Boudarel, en mars-avril 1991, « sur les lieux où furent enfermés les rescapés des combats de la R.C. 4, Nghia-lo et Diên Biên Phu »<sup>5136</sup> et sur le site du camp n° 1. Hélié de Saint Marc est accompagné par son petit-neveu et biographe<sup>5137</sup>, Laurent Beccaria, et la femme de ce dernier, Sophie de Sivry, auxquels *L'Express* ont commandé un reportage sur la RC 4 et ses camps de prisonniers UF. À l'arrivée à Hanoi, dîner à l'ambassade et messe à la cathédrale d'Hanoi ; puis direction Dien Bien Phu et visite du site en compagnie de Pierre Schoendoerffer ; puis c'est la RC4, sur laquelle le colonel Allaire réactive « les itinéraires parcourus pieds nus au lendemain de la chute de Dien Bien Phu »<sup>5138</sup>. L'émotion est à son comble quand Jacques Allaire retrouve l'emplacement de son ancien camp, et que la délégation aperçoit les tombes de cinq prisonniers français ; là rapporte Etienne Segrétain :

« Arrivés au village de Lang Vai où immédiatement, le responsable du parti nous présente un ancien geôlier du général de Castries, et un autre ancien combattant viêtminh qui nous proposent de nous conduire à l'endroit où étaient parqués Charton et Lepage. Refus tout net du colonel Allaire, il n'est pas là pour visiter. Seul, obstinément, il recherche dans sa mémoire le souvenir des points de repère, face à la rizière, c'est-à-dire de retrouver son camp. Oui, c'est bien là ! [...] Notre prisonnier retrouve les petites maisons sur pilotis ; ici rien n'a changé, les familles hôtes sourient toujours et peut-être dans le regard de cette vieille paysanne tho est resté le souvenir d'un lieutenant du B.E.P. qu'elle a aidé à ne pas mourir. Nouvelle émotion, entraînés dans la fraîcheur d'une calme cocoteraie à l'écart de la rizière, nous découvrons cinq tombes, celles de prisonniers français. Les villageois nous entourent et partagent notre pitié en faisant brûler de l'encens, à voix haute nous récitons un « Notre Père » et un « Je vous salue Marie » ; cultes mêlés, peuples rassemblés dans cet instant d'histoire nous partageons le riz gluant et la bière locale. Nous sommes plusieurs générations ayant combattu ou non, mais cette heure grave est le ciment d'une amitié franco-viêtnamienne que nous espérons à jamais retrouvée. »<sup>5139</sup>

Une amitié « retrouvée » dont la condition préalable et nécessaire repose donc sur l'hommage aux morts et disparus ; d'emblée, cette communion dans l'hommage aux morts, où se lit là encore le christianisme « résistant » animant nombre d'anciens combattants-prisonniers d'Indochine, est soulignée de part et d'autres comme un temps fort, parce que tangiblement réciproque, de ces voyages du souvenir. Ainsi Dang Van Viet, le fameux « tigre gris de la RC4 » opposé aux Français lors de la célèbre bataille de 1950, s'attache-t-il à préciser dans ses mémoires que les délégations françaises, « en arrivant dans les cimetières de soldats vietnamiens, ont toujours allumé des bâtonnets d'encens en hommage

---

<sup>5136</sup> Etienne Segrétain, « Indochine 1991 : de la R.C. 4 au camp n° 1 », *Képi Blanc*, février 1992, p. 48-53.

<sup>5137</sup> L. Beccaria, *Hélié de Saint Marc*, *op. cit.*

<sup>5138</sup> E. Segrétain, « Indochine 1991... », *op. cit.*, p. 52.

<sup>5139</sup> *Ibid.*, p. 52-53.

aux combattants tombés au champ d'honneur pour l'indépendance et la liberté de leur Patrie » ; et d'ajouter :

« Moi aussi, j'allumai des bâtonnets d'encens pour commémorer la mort des soldats français, ces enfants de France que l'impérialisme avait lancés dans une guerre immorale, en leur faisant croire qu'ils combattaient pour la prospérité et la gloire de la France... »<sup>5140</sup>

Se retrouvant dans un hommage collectif contemporain à la communauté de combattants d'hier, la plupart de ces acteurs, vietnamiens comme français, n'en demeurent pas moins prisonniers de la dialectique de l'époque, celle qui précisément a composé le cadre politico-moral de l'une des expériences majeures de leur vie : la condamnation du colonialisme pour les uns et du communisme pour les autres. Ainsi le lyonnais Hélié de Saint Marc, dont le voyage au Vietnam s'est poursuivi par la visite des camps n° 3, n° 113 (connu en 1991 comme « le camp de Boudarel ») et une série de rencontre avec les catholiques vietnamiens, tient-il conférence à son retour en France devant le club Kiwanis de Lyon, qui reçoit pour l'occasion la collaboration de l'ANAPI en la personne du président de sa délégation Rhône, Jack Bonfils : « Si pour le commandant de Saint Marc ce pays est toujours aussi beau, il vit aujourd'hui dans la pauvreté et la terreur du commissaire politique » ; là encore, résume le journaliste du *Progrès* :

« Les boat-people en portent témoignage. La population de ce pays aspire à un changement de politique et espère être aidée en cela par la diaspora vietnamienne à travers le monde. Aujourd'hui, le Viêt-nam a son regard tourné vers l'Occident en général et tout particulièrement en direction de la France avec qui une histoire d'amitié et d'amour tissée depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, bien entachée de morts et de sang, n'est pas réellement terminée. »<sup>5141</sup>

Les réfugiés vietnamiens, la relative libéralisation politique ouverte par le *Doi Moi*, les appels du pied aux capitaux occidentaux... : pour les « anciens d'Indo », les feux paraissent au vert pour un retour au Vietnam de l'ancienne puissance coloniale. Dans les années 1990-2000, cette porte entrouverte par la RSV, qui n'a cependant cessé de souligner que le passé commun franco-vietnamien ne peut en aucun cas accorder de privilège à la France, qui doit ainsi s'interdire de se comporter au Vietnam en terrain conquis, est progressivement franchie par de plus en plus d'anciens combattants..., y compris ceux portant la mémoire la plus à vif de l'expérience indochinoise : les anciens prisonniers de la RDV.

---

<sup>5140</sup> Dang Van Viet, *Souvenirs d'un colonel vietminh*, op. cit., p. 242.

<sup>5141</sup> *Le Progrès de Lyon*, mardi 25 février 1992, p. 13. Avec le journaliste Gérard Garin-Michaud, fils d'un ancien combattant d'Indochine, le grand quotidien lyonnais offre une tribune de premier ordre à l'ANAPI.

Depuis la fin des années 1970, trois directions principales avaient orienté l'action des anciens prisonniers français d'Indochine : la *reconnaissance* des droits des anciens prisonniers UF, assurée par la loi du 31 décembre 1989, la *reconnaissance* de leur souffrance dans l'espace public, « popularisée » par l'affaire Boudarel, et la *reconnaissance* du bienfondé de leur cause. C'est cette dernière dimension que l'on retrouve au cœur du « rapprochement » initié par les anciens prisonniers avec le Vietnam dans les années 1990-2000, tant les voyages et l'œuvre sociale par lesquels il se matérialise semblent témoigner d'une volonté plus ou moins collective de reprendre « l'œuvre civilisatrice » de la France au Vietnam, via la construction de ponts, d'écoles, d'hôpitaux, d'églises, etc. La loi de du 31 décembre 1989, l'inhumation du soldat inconnu d'Indochine, l'inauguration de la nécropole de Fréjus, etc., après tant d'épreuves, servent en effet de point de départ au combat plus vaste pour la réhabilitation du cadre sociopolitique et idéologique dont la rupture, en Indochine puis en Algérie, est en partie la cause des traumatismes dont la loi établit désormais le droit à réparation, et le monument le devoir de mémoire. C'est précisément ce que permettent le rétablissement des relations des anciens prisonniers français avec le Vietnam : après la réparation d'une part de leurs souffrances, c'est à la *réparation de l'histoire* que cette diplomatie informelle permet pour partie d'accéder.

Les premiers « voyages du souvenir » d'anciens combattants-prisonniers semblent commencer dès la promulgation du « *Doi Moi* » par la RSV. Dès le milieu des années 1980, en effet, des agences de voyage se spécialisent dans ce type de séjour, surfant sur la nostalgie des anciens combattants d'Indochine, désormais à la retraite. Ainsi l'agence Logotour, domiciliée à Cergy, propose-t-elle dès 1986 une série de séjours touristico-mémoriels, utilisant les témoignages d'anciens comme moyen de communication.

« Nous étions entourés, pressés, questionnés. L'intérêt et l'enthousiasme furent à leur comble, lorsqu'il fut bien compris que nous étions des BO DOIS PHAB (Militaires Français). [...] Nous étions nostalgiques du passé : à l'évidence les Vietnamiens... bien plus encore. »<sup>5142</sup>

Et l'ancien, heureux de voir les bâtiments coloniaux français toujours debout, de même que les vestiges de *sa* guerre, de s'émouvoir, invitant par là-même les quelques camarades qui liront la brochure à tenter l'aventure : « L'émotion de revoir un poste français ou un blockhaus au détour d'une route. Le souvenir de combats, de camarades disparus, nous ont souvent étreint le cœur. »<sup>5143</sup>

---

<sup>5142</sup> Brochure « Voyages du souvenir au Vietnam 1987 », LOGOTOUR, agence de voyages de Cergy, p. 13-14, Archives du Musée des troupes de marine de Fréjus, tiroir 11.

<sup>5143</sup> *Id.*

Peu à peu, les candidats au voyage se font de plus en plus nombreux ; ainsi l'ancien prisonnier Jean Keromnès, membre d'équipage d'un Privateer abattu le 8 mai 1954, qui, à sa libération des camps de la RDV, s'était juré de « revenir un jour au VIET-NAM faire un pèlerinage à la mémoire de tous les amis morts pour la France, morts pour repousser le Communisme », retourne-t-il au Vietnam avec son épouse en janvier 1993 : « 30 ans après », écrit-il avec amertume, « beaucoup d'émotions, un peuple jeune au stade de la misère, une population vomissant de plus en plus le communisme (surtout dans le sud) 40 années de perdues [en italique dans le texte]... »<sup>5144</sup> Ou encore André Boissinot, fait prisonnier en février 1954 à Dak Doa comme lieutenant au célèbre GM 100, l'ex-bataillon de Corée, et libéré près de sept mois plus tard, qui part en 1997 avec cinq de ses amis<sup>5145</sup> pour un séjour organisé de 15 jours à la redécouverte du Vietnam. Précisément, très vite, ce séjour apparaît trop organisé à son goût ; ainsi, un matin, se fait-il porter pâle afin de pouvoir aller visiter le site des durs combats durant lesquels il perdit de nombreux amis et fut fait prisonnier. Après quelques péripéties – la région est interdite à la visite car classé « zone stratégique » –, il parvient enfin à l'ancien poste de Dak Doa qu'il était chargé de défendre un peu plus de quarante ans plus tôt :

« Quelle émotion en foulant le sol où tant de mes camarades étaient tombés. Je revoyais cette nuit tragique, puis le petit matin où les survivants, tous plus ou moins blessés, portaient la tête basse vers les camps. [...] Pour éviter que mon action puisse être qualifiée d'espionnage en cas d'interception, je n'avais pas pris d'appareil photo. J'ai donc, dès ce moment-là, décidé de revenir dès que possible, avec le matériel adéquat »<sup>5146</sup>.

C'est chose faite quelques mois plus tard, en novembre de la même année. Cette fois, il part « sac au dos », seul avec son camarade ex-légionnaire Wolf Berger qui l'avait déjà accompagné au début de l'année. Après une véritable expédition commando – André Boissinot ne le cache pas, ce petit goût d'aventure n'est pas pour lui déplaire –, ils parviennent à nouveau sur les lieux du martyre de ses compagnons :

« Je me revis quarante-trois ans plus jeune, ligoté, blessé dans ma chair, mais surtout au plus profond de moi, vaincu et impuissant [...] J'étais bien, mais soudain une émotion intense m'envahit. Je ressentis comme une impression de grand vide... [...] J'étais là, sans force, et je pleurais. »<sup>5147</sup>

---

<sup>5144</sup> Jean Keromnès, *Privateer 28 F 6*, 16 avril 1994, AD du Rhône, 31 J 201.

<sup>5145</sup> Il s'agit de Marcel Tougeron – le frère de l'un de ses camarades tués en Indochine lors de la prise du poste de Dak Doa – et sa femme Marie-Jacqueline, et trois autres anciens camarades de combat, Raoul Louizos, Claude Lefevre et l'ex-légionnaire Wolf Berger.

<sup>5146</sup> A. Boissinot, *Armé pour la vie*, op. cit., p. 129-130.

<sup>5147</sup> *Ibid.*, p. 139-140.

D'abord individuels ou par petits groupes d'amis, ces voyages, dont les comptes-rendus sont toujours emplis d'émotion, sont petit à petit pris en charge par les associations d'anciens-combattants. Dès 1992, la délégation Rhône-Alpes de l'ANAPI de Jack Bonfils inaugure ainsi son « action sociale » au Vietnam en initiant, à la demande du colonel Tran Dinh Vy (ancien adjoint du célèbre Vandenberghe en Indochine, officier de l'armée sud-vietnamienne et colonel de la légion étrangère) et grâce au soutien de généreux bienfaiteurs<sup>5148</sup>, la reconstruction de la cathédrale de Phu Oc, à 100 km au Sud d'Hanoi, détruite par l'aviation américaine en 1968. Au cours de la reconstruction de l'édifice, plusieurs petites délégations de l'ANAPI viennent visiter le chantier<sup>5149</sup>. Dès 1994 (18-29 novembre), un premier voyage collectif est organisé par Denis Augustine ; il conduit une délégation composée d'anciens combattants, membres de l'ANAPI, et de « gens intéressés par la guerre d'Indochine »<sup>5150</sup> à Saigon, Cholon, Danang, Haiphong, Hanoi, Laïchau, Sapa, Laocai, Sonla, Hoa Binh, en croisière sur le Mékong et dans la baie d'Halong, et jusqu'à Dien Bien Phu..., devenue depuis 1954 une ville de près de 100 000 habitants, et sur les lieux de quelques anciens camps de prisonniers. Là, tout comme André Boissinot trois ans plus tard, René Mary et André Dubus, qui ont participé au voyage, témoignent de l'émotion de retourner sur les lieux où reposent les corps de leurs camarades. « La gorge nouée », sur les lieux d'inhumation de ses camarades morts au camp n° 5, René Mary est « incapable de dire une parole »<sup>5151</sup> ; André Dubus, lui, qui « [s']étai[t] promis, si [il s'en sortait], de revenir pour honorer [ses] compagnons morts en captivité », s'attarde longtemps dans le cimetière, ayant « perdu la notion du temps »<sup>5152</sup>.

Un deuxième voyage est organisé, toujours par Denis Augustine, en 1997 (12 novembre-5 décembre) ; il mène les participants plus particulièrement sur l'ancienne RC4 et à la visite du chantier de la cathédrale de Phu Oc. Et Augustine de conclure, après avoir évoqué le troisième voyage qu'il a organisé, du 15 novembre au 5 décembre 2000 :

« Au cours de ces voyages, ceux qui ont été faits prisonniers à Dien Bien Phu ont pu, en car cette fois, suivre l'itinéraire qui, de Dien Bien Phu, mène aux camps 75, 73 et 71. Ils ont pu aussi rester

---

<sup>5148</sup> Jack Bonfils, « La délégation Rhône-Alpes », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 246. Sur le financement des travaux de la cathédrale de Phu Oc, voir la lettre collective adressée par Jack Bonfils aux associations d'anciens combattants d'Indochine, 10 mai 1995, ainsi que le dossier « La reconstruction de la Cathédrale de PHU-OC (Nam-Dinh) 1996 », Archives du Musée des Troupes de marine de Fréjus, tiroir 13.

<sup>5149</sup> « Lors de sa reconstruction, elle devait recevoir plusieurs visites d'anciens. Ce fut tout d'abord le ménage Pregnon de l'ANAPI et leurs amis, celle du colonel Jean Roux en 1996 et enfin celle du groupe Augustine en 1997. » Jack Bonfils, « L'action humaine et sociale », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 95. André Boissinot la visita également à l'occasion de son deuxième séjour, en novembre 1997.

<sup>5150</sup> Denis Augustine, « Les voyages en Indochine », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 145.

<sup>5151</sup> R. Mary, in A. Thévenet, *Goulags indochinois, op. cit.*, p. 372.

<sup>5152</sup> A. Dubus, in *ibid.*, p. 376.

deux jours au Than-Hoa, lieu où fut tourné le film de propagande à la gloire de l'armée vietnamienne, et une journée à Sam-Son où ils furent libérés. Enfin, nous nous sommes rendus à Vietri, à un embarcadère où se déroula la libération des officiers français. »<sup>5153</sup>

Plus que de simples voyages du souvenir, ces périples sont l'occasion pour les participants de revisiter leur propre histoire, leur proposant une sorte de *revival* les plaçant en condition de mieux circonscrire ce passé, tout à la fois fait d'aventure et de douleur, qui les a quoiqu'il en soit durablement marqués. « Nous avons aimé ce pays », raconte un ancien combattant-prisonnier d'Indochine à propos de son premier voyage au Vietnam dans les années 1990, « c'est incroyable, malgré le fait qu'on y ait souffert. Mais tous ceux qui ont fait l'Indochine ont gardé un très bon souvenir. Ils en ont la nostalgie. »<sup>5154</sup>

Mais ces voyages du « souvenir » savent également se conjuguer au présent, comme en témoigne notamment leur dimension « missionnaire ». Après la reconstruction de la cathédrale de Phu Oc en effet, l'ANAPI n'en reste pas là. En 1995, Sœur Germaine Nguyen de Notre Dame des missions, à Lyon, vient trouver Jack Bonfils, bien implanté dans les réseaux catholiques de la capitale des Gaules, pour faire construire au Vietnam une école primaire et un collège privés de chacun sept classes, alliant enseignement général et catéchisme, et dirigés par un abbé ; le complexe est construit à Duba, à 100 km au Nord d'Hanoi, « à l'ouest de Vietri, où bien des nôtres devaient retrouver la liberté entre 1952 et 1954. Il s'agit d'une région entièrement catholique, abandonnée par le régime communiste dès 1954 »<sup>5155</sup>, juge utile de préciser Jack Bonfils. Quelques années plus tard, en 1998, l'ANAPI finance le voyage d'une douzaine de scouts de Laon, sous l'autorité de Mathieu Potel (aujourd'hui capitaine d'infanterie), à la découverte... des catholiques vietnamiens.

D'emblée, les données de l'action de l'ANAPI au Vietnam sont en effet très claires : appui sur les catholiques français et vietnamiens et limitation de l'action essentiellement au Nord-Vietnam chrétien<sup>5156</sup>. Ce faisant, les membres des délégations de l'ANAPI paraissent tenter de réparer le cadre sociopolitique cassé hier par la défaite française de Dien Bien Phu, dans ce petit coin de l'ex-Indochine française, qui a contenu tout à la fois l'une des expériences les plus marquantes de leur vie – la captivité –, et dont certaines zones, plus ou moins « abandonnées » par l'administration communiste, paraissent propices au rétablissement de

---

<sup>5153</sup> D. Augustine, « Les voyages en Indochine », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 147.

<sup>5154</sup> Didier Maingreud (réal.), *Retour à Diên Biên Phu*, Film, Cannes TV / Tournesol Productions, avec la participation du Centre national de la cinématographie et du ministère de la Défense-DMPA, 2001, 53 mn.

<sup>5155</sup> J. Bonfils, « L'action humaine et sociale », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 95.

<sup>5156</sup> « Mon cœur, mes tripes, mon âme sont dans la Haute région », avait ainsi résumé Bigeard évoquant ses souvenirs ressuscités par son voyage de 1994. Gal M. Bigeard, *Ma vie pour la France, op. cit.*, p. 192.

leurs relations d'antan avec le peuple vietnamien. Car c'est aussi un catholicisme de combat qui revient au Vietnam à partir des années 1990, dans les valises des anciens prisonniers français de la RDV affichant fréquemment, comme Jack Bonfils ou Amédée Thévenet, un fervent catholicisme. « Aidez les catholiques vietnamiens si longtemps persécutés pour leur foi »<sup>5157</sup> : tel est en effet le mot d'ordre de l'appel au don lancé par Jack Bonfils pour financer la reconstruction de la cathédrale de Phu Oc ; tel était le mot d'ordre des armées de Napoléon III chargées au XIX<sup>e</sup> siècle de se rendre maîtresses de l'Indo-chine, plus tard repris durant la « Guerre d'Indochine ».

Découverte et assistance au Vietnam contemporain ou retrouvailles et soutien à ce qui semble subsister de l'Indochine française ? C'est toute l'ambiguïté de ce qui fait dès ses origines figure de temps fort, de symbole paradigmatique du rapprochement franco-vietnamien initié par l'ANAPI : le « voyage de l'amitié » organisé par l'association au Vietnam en 1999, dont le message porté est ainsi résumé par son principal initiateur, Jack Bonfils, en 2004 :

« Au-delà de leurs souffrances passées, les survivants et leurs amis surent effacer de leur mémoire des moments atrocement douloureux pour venir en aide, depuis presque dix ans, à ce pays que nous aimons toujours comme nous l'aimions à vingt ans. »<sup>5158</sup>

En mars 1999 en effet, 331 membres de l'association, auxquels se joignent 25 autres anciens combattants venus inaugurer le monument de Rolf Rodel à Dien Bien Phu<sup>5159</sup> (voir supra), quittent la France pour un périple de plusieurs semaines « à travers l'Indochine de [leurs] vingt ans »<sup>5160</sup>. À l'instar du voyage organisé par l'ACUF en 1972, les cadres organisateurs de l'ANAPI ont été préalablement reçus, le 14 octobre 1998, par le ministre des Anciens combattants, M. Jean-Pierre Masseret – du reste comme toutes les autres associations ayant un voyage prévu en 1999 –, afin d'étudier leur parcours et ne pas causer d'incident diplomatique. En France, le voyage a essentiellement été rendu possible par l'action de Jack Bonfils, et au Vietnam par celle de Tran To Nga<sup>5161</sup>, elle-même ancienne prisonnière... mais de la RVN. Née à Saigon, francophone et francophile, ancienne élève de l'école Marie Curie, fille de la présidente de l'association des femmes vietnamiennes

---

<sup>5157</sup> Lettre collective adressée par Jack Bonfils aux associations d'anciens combattants d'Indochine, 10 mai 1995, Archives du Musée des Troupes de marine de Fréjus, tiroir 13.

<sup>5158</sup> J. Bonfils, « L'action humaine et sociale », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 101.

<sup>5159</sup> Denis Augustine donne 294 participants, in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 148.

<sup>5160</sup> D. Augustine, « Les voyages en Indochine », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 147.

<sup>5161</sup> J. Bonfils, « L'action humaine et sociale », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 97. Jack Bonfils et Tran To Nga ont été aidés pour la logistique par l'initiateur des voyages de 1994, 1997 et 2000, Denis Augustine.

pour la libération du Sud, engagée auprès du Vietcong dès 1965, journaliste de l'Agence de Presse du Front National de Libération du Sud Viet Nam, emprisonnée par la RVN en 1974-1975, Mme Nga a perdu l'une de ses filles, durant la guerre américaine du Vietnam, du fait de l'agent orange (l'autre ayant été contaminée). Membre du Comité International de Soutien aux victimes vietnamiennes de l'Agent Orange, elle a été témoin au tribunal international d'opinion de Paris, du 15 au 16 mai 2009. En 1999, après avoir occupé divers métiers, dont celui de directrice d'école, elle est à la tête de l'agence de voyage Lien Hong Tourism, qu'elle a elle-même fondée et dénommée ainsi en hommage à ses deux filles ; c'est par cette agence que l'ANAPI passe en 1999, en association avec l'agence française Makila. « Sans elle, à partir de 1998 », résume Jack Bonfils, « rien n'aurait pu se faire. Son autorité, sa culture, son honnêteté, le fait d'appartenir à une très grande famille du sud devaient nous permettre de réaliser, dans les meilleures conditions possibles, tous nos projets. »<sup>5162</sup> Pour son action auprès de l'ANAPI, de laquelle elle est la représentante officielle au Vietnam depuis 1998, Tran To Nga sera d'ailleurs la première femme vietnamienne à être décorée de la légion d'honneur.

Deux films ont été tournés sur le voyage de 1999<sup>5163</sup>, mêlant vues du Vietnam, temps forts du voyage et interviews de témoins, sur place ou à leur retour en France<sup>5164</sup>. D'emblée, dans le commentaire du premier film écrit en collaboration étroite avec l'ANAPI (ci-après : film 1999), le réalisateur Didier Maingreud identifie deux objectifs à ce voyage, décrit comme « le plus important organisé au Vietnam depuis l'ouverture du pays au tourisme ». Le premier, « honorer la mémoire de ceux qui ont vécu, combattu, et pour beaucoup sont restés à jamais en terre indochinoise », respecte la configuration consensuelle des premiers voyages initiés au Vietnam par les anciens combattants français dès le voyage de Jules Roy ; le deuxième, « aller à la rencontre du Vietnam moderne, en tendant au préalable la

---

<sup>5162</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>5163</sup> Les deux films ont été réalisés par Didier Maingreud, que nous tenons ici à remercier chaleureusement pour son aide (prises de vues : Christophe Rigaud ; montage : Christophe Rigaud & Flavien Maingreud ; voix off : Didier Maingreud et Jean-Pierre Pasquier). Le premier film, *Voyage de l'amitié*, Tournesol Productions, 1999, 22 mn, correspond à une commande de l'ANAPI et a été réalisé en collaboration étroite avec Jack Bonfils et Eugène Bruneau de l'ANAPI. Le deuxième, *Retour à Diên Biên Phu*, Cannes TV / Tournesol Productions, avec la participation du Centre national de la cinématographie et du ministère de la Défense-DMPA, 2001, 53 mn, est une l'œuvre plus personnelle du réalisateur ; le montage et les commentaires n'ont pas été soumis à l'approbation préalable de l'ANAPI. Source : entretien électronique avec Didier Maingreud, décembre 2013.

<sup>5164</sup> Dans les deux films, les témoins sont anonymes. Le générique du deuxième film, dans lequel ils sont remerciés, permet cependant de les identifier : Denis Augustine, Jack Bonfils, Eugène Bruneau, Paul Caullery, Dang Van Viet, Gérard Delavaud, Jacques Di Natale, Georges Dodin, Ghislain de Ferrières, Claude Florence, Gérard Garin-Michaud, Pierre Jance, André Petithomme, Marie-Hélène Pousset, Tran Van Quang, Georges-André Wolff.

main de la réconciliation aux anciens combattants de ce pays qui avaient été leurs adversaires », est tout aussi relativement inédit que potentiellement conflictuel.

Les commentaires des participants au « voyage de l'amitié » de 1999 ressemblent d'abord beaucoup aux autres récits de voyage effectués par les délégations précédentes au Vietnam : ils sont heureux de voir encore quelques (rares) traces de l'époque française dans le paysage vietnamien ; ils sont émus de retrouver quelques repères ; ils sont surpris de voir à quel point les villes ont changé, tout aussi surpris de voir à quel point les paysages de la haute région, eux, ont peu bougé. Ils sont ainsi enchantés par l'accueil reçu de la part des populations vietnamiennes, si longtemps fermées sur elles-mêmes, tout particulièrement de la part des catholiques et autres minorités. Tel par exemple Denis Augustine, interviewé dans le deuxième film (ci-après : film 2001) sur la route de Hanoi par Lao Cai, au milieu des rizières :

« Non, la mentalité n'a pas changé. J'ai été hier impressionné par une petite fille qui avait 4 ans, qui se promenait avec sa maman ; elle a abandonné sa maman, et puis elle est venue me prendre la main et m'emmener vers sa maman, et elle m'a dit [...] : "On va se promener". Alors je pense que ça explique tout. »<sup>5165</sup> (film 2001)

Et d'ajouter dans l'ouvrage collectif retraçant l'historique de l'ANAPI, paru en 2004, que ces voyages furent l'occasion de « retrouver une population qui se souvient de la France » et de rencontrer les anciens adversaires, tous d'accord pour « mesurer le côté inutile de la guerre », saluant ainsi, au Vietnam, les « assouplissements constatés » et « la volonté nationale de s'ouvrir vers l'extérieur »<sup>5166</sup>. Nombreux sont d'ailleurs les anciens prisonniers interviewés dans les films tournés sur le voyage de 1999 à souligner cette sorte de « réconciliation » franco-vietnamienne comme l'objectif premier de ce voyage collectif, heureux de participer à ce qu'ils identifient comme un véritable événement ; bref, heureux de faire à nouveau l'histoire... C'est ce que le général Bruneau, alors président de l'ANAPI, résume dans le deuxième film :

« Ce que je voudrais, c'est que... ce premier voyage, on puisse, peut-être, renouer avec ces anciens combattants vietnamiens, parce que le jour qu'on disparaîtra, eux aussi vont disparaître... On va mourir avec la haine dans le cœur, ce n'est pas bon. Il faut, un jour ou l'autre, tracer une croix sur ce qu'on a subi, même si on garde en mémoire, même si on garde les cicatrices. » (film 2001)

À titre individuel cependant – le réalisateur le dit bien –, tous ont des raisons différentes de se rendre au Vietnam. À Sapa, une veuve de prisonnier mort en captivité raconte qu'elle est « heureuse de venir là où il a été » (film 2001) ; le journaliste au *Progrès de Lyon*,

---

<sup>5165</sup> Les transcriptions sont de nous ; elles respectent autant que possible le discours oralisé des témoins.

<sup>5166</sup> D. Augustine, « Les voyages en Indochine », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 149.

Gérard Garin-Michaud, proche de Jack Bonfils, est venu là se recueillir sur les pas de son père<sup>5167</sup> ; d'autres racontent qu'ils sont avant tout heureux de retrouver ce pays qu'ils ont profondément aimé et continuent de chérir. « Nous avons laissé notre cœur, là, nous les anciens d'Indochine – l'Indo comme on disait à l'époque –, nous avons contracté le mal jaune [sanglot]... », pleure le colonel de Ferrières : « Nous aimons ce peuple, ce pays, et je crois que c'est réciproque. J'avoue que j'ai laissé mon cœur ici. » (film 2001) Un autre ancien officier, du 3<sup>e</sup> bataillon Thaï, sans doute de retour chez lui, raconte : « Je dois dire que partir a été, pour moi, un crève-cœur », ajoute un autre participant au voyage ; « [...] du reste, assez lâchement, j'avais promis que je reviendrai à la population. [...] Nous vivions en symbiose avec la population locale. » (film 2001)

« Pour certains », résume Denis Augustine, « revoir l'Indochine qu'ils ont connue alors qu'ils avaient vingt ans demeure le rêve de la dernière ligne droite de leur vie. Pour les autres, bien que se posant des questions en se souvenant des "souffrances" [entre guillemets, *sic*] endurées et subies, ils sont très peu à ne pas reconnaître que l'Indochine est gravée en eux, et qu'avec ses hauts et ses bas elle suscite un certain envoûtement dans les domaines les plus divers. »<sup>5168</sup> Beaucoup insistent également sur le fait que ce voyage referme une sorte de boucle, après les traumatismes du combat, de la capture, de la libération, du départ..., en opérant une sorte de réconciliation avec la nostalgie d'un cadre social idéalisé et néanmoins largement configuré par la situation coloniale ; ainsi, conclut l'un d'entre eux :

« "On a essayé d'oublier un petit peu, on n'est jamais arrivé à oublier et puis..., bon après c'était comme un rêve, des fantômes, des bouquins qu'on a relus et on ressassait toujours ça. De venir, pour moi, j'ai l'impression que ce rêve il est fini maintenant. Pour moi l'Indochine ce sera plus ce mal qu'on trimbalait depuis... depuis..."

"[...] Ca veut dire qu'il n'y a plus de mémoire", demande le narrateur ?

« "Pas pareil... [...] On a trouvé le sourire, les enfants, les femmes. On a retrouvé cette Indochine que je vais garder maintenant, ces gens accueillants qui sourient toujours, voilà." » (film 2001)

Dans la salle de réception accueillant la rencontre entre anciens combattants, André Petithomme imagine même un nouvel avenir commun :

« J'ai rien reconnu [...] 50 ans ont passé, y a eu une évolution, bonne ou mauvaise, mais y a eu une évolution quand même. [...] Les survivants d'un côté comme de l'autre on est là pour se tendre la

---

<sup>5167</sup> À Haiphong, par exemple, le fils d'un ancien combattant français d'Indochine parle avec émotion des édifices français restés nombreux et du souvenir de son père disparu : « En fait, je trouve qu'ici c'est plus authentique, c'est plus réel [... un sanglot l'étreint] J'ai vraiment l'impression que... en remontant l'avenue, je pourrais le rencontrer [son père]. Sincèrement. » (film 2001)

<sup>5168</sup> D. Augustine, « Les voyages en Indochine », ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 145.

main [...] ils n'ont pas la même tête qu'ils avaient dans la rizière [...] Les jeunes, bon nombre de jeunes sont prêts à nous accueillir, ils nous tendent la main. » (film 2001)

L'expression « tendre la main » – véritable leitmotiv du voyage et des deux films – revient ainsi à trois reprises dans la bouche de trois anciens prisonniers différents. « Il y a 45 ans, il y avait la guerre, la guerre... et on ne peut pas l'oublier mais ça ne doit pas, ça ne doit pas rester chez nous un axe majeur », dit Denis Augustine (film 2001), pour lequel, contre le virulent anticommunisme tendant à cristalliser le discours des « anciens d'Indo » et à disqualifier d'emblée tout rapprochement avec la RSV, cette guerre ne peut durer éternellement : « Moi je pense qu'on doit se rappeler qu'il y a eu cette guerre... [Des sanglots dans la voix] ; elle a été meurtrière pour nos adversaires tant pour nous, on l'a fait, mais aujourd'hui il faut se tendre la main. »<sup>5169</sup> Ainsi, lui aurait confié le premier secrétaire de l'ambassade de France au Vietnam : « L'œuvre accomplie par l'ANAPI commence à faire école. Ce que vous avez fait en quinze jours, la diplomatie ne l'a pas réussi en cinquante ans. »<sup>5170</sup>

Avant le départ à Dien Bien Phu, temps fort du voyage avec l'inauguration officielle du monument de Rodel, une délégation d'anciens prisonniers de l'ANAPI est reçue par leurs homologues anciens combattants de la RDV : « un test pour les uns et les autres », une réunion « qui prenait sans tarder un ton amical » tient à affirmer l'ANAPI (film 1999), grâce aux bons offices de Jack Bonfils, de Dang Van Viet, l'ancien vainqueur des Français sur la RC4 et acteur majeur du rapprochement entre anciens combattants français et vietnamiens<sup>5171</sup>, et de Mme Tran To Nga, qui leur sert de guide-interprète durant tout le voyage. Là, alors que le film de 1999 est muet, celui de 2001, monté en dehors de tout contrôle de l'ANAPI, donne la parole à Tran Van Quang, président de l'association vietnamienne des anciens combattants... et ancien commissaire politique de la division 304 :

« Votre voyage aidera certainement à développer la relation amicale entre nos deux peuples. Notre association des anciens combattants vietnamiens a déjà établi plusieurs relations avec les anciens combattants français, mais c'est la première fois qu'on vous reçoit ici. Moi aussi je suis prisonnier... [il passe soudainement du vietnamien au français] moi aussi j'ai été prisonnier [... passage

---

<sup>5169</sup> Jack Bonfils ajoute : « C'est des gens sérieux qui voulaient réellement tendre la main, oublier le passé, et le premier test était le test de Dien Bien Phu. [...] Là, notre cérémonie] a duré une journée complète et on a pu réaliser ce que nous avions souhaité et même bien au-delà ! » (film 2001).

<sup>5170</sup> D. Augustine, « Les voyages en Indochine », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 145.

<sup>5171</sup> Après la fin (brutale) de sa carrière militaire et une deuxième carrière dans le civil, Dang Van Viet écrit son premier livre sur la RC4 ; c'est alors qu'il en fait la promotion qu'il rencontre, au Vietnam, des représentants de l'ANAPI : « parmi eux plusieurs « *écrivains combattants* » lui remettent avec une dédicace chaleureuse leurs ouvrages de souvenirs et boivent en sa compagnie le champagne de la réconciliation » ; le rapprochement est initié... Charles-Henry de Pirey, « Préface », in Dang Van Viet, *Souvenirs d'un colonel vietminh*, op. cit., p. 11.

incompréhensible] dans les prisons françaises [Mme Nga reprend la traduction] alors on tourne la page... Aujourd'hui on est frères et maintenant on combat pour la paix et l'amitié. »

Après avoir salué la portée de la présente rencontre, Tran Van Quang dresse ainsi directement un pont entre son passé de prisonnier des Français, en 1939-1940 puis à nouveau en 1941-1945, et la captivité des membres de l'ANAPI – un pont ancien, avancé dès la guerre elle-même et relevé à nouveau par les défenseurs de Georges Boudarel durant « son » affaire. Cet épisode important, non montré dans le film commandité par l'ANAPI, appelle deux remarques : cette confrontation aux mémoires de la captivité de l'adversaire, on l'a vu, détonne d'abord singulièrement avec la manière dont la mémoire des prisonniers de guerre français s'est construite depuis la « Guerre d'Indochine », se référant davantage au paradigme occidental de la mémoire des prisonniers et déportés de 1940-1945 qu'aux mémoires vietnamiennes de l'internement colonial ou de la captivité de guerre, ignorées voire occultées ; ensuite, ces appels à « la paix et l'amitié » résonnent de manière particulière dans la bouche d'un ancien commissaire politique, dont ce fut l'ossature de la propagande auprès des prisonniers. Ces mots sont pourtant scrupuleusement répétés par le général Bruneau lui-même, après l'inauguration du monument de Dien Bien Phu et les dépôts de gerbe « à la mémoire des victimes, de toutes les victimes » (film 1999), lors de son discours ouvrant la grande rencontre officielle avec les anciens combattants de la RDV. Dans sa bouche, dans un mouvement similaire à celui suivi par les mémoires franco-allemandes de la Première Guerre mondiale, les affrontements de la « Guerre d'Indochine » deviennent des « combats fratricides », et les objectifs du voyage sont ainsi énoncés : « honorer tous nos morts... surtout ceux qui sont restés enfouis dans cette terre du Vietnam sans sépulture » – c'est-à-dire les disparus au combat, les inhumés sur le champ de bataille... et les morts en captivité –, et initier « une réconciliation... pour l'amitié et la paix entre les anciens combattants vietnamiens et français, et au-delà des combattants, aux deux peuples qui sont toujours restés amis ! »<sup>5172</sup>

Une telle symétrie dialectique, de la propagande vietnamienne subie en captivité au discours français de « réconciliation » contemporain, n'est évidemment pas passée inaperçue dans certains milieux anciens combattants, qui ont ainsi fermement condamné ces « fraternisations ». Aucun des anciens prisonniers français interviewés ne montre en

---

<sup>5172</sup> Puis il ajoute : « Et c'est avant tout un voyage de cœur, un pèlerinage. C'est un pèlerinage nécessaire à notre existence, à ceux qui ont combattu ici, et ce pèlerinage, c'est, comme on dit, revoir le Vietnam et mourir. Je vais essayer de remercier le général et tous les anciens combattants vietnamiens, en les remerciant en vietnamien. » (film 2001)

effet une quelconque animosité vis-à-vis du Vietnam – tout au moins à l'écran – ; les sujets « sensibles » sont de fait totalement absents du premier film commandité par l'ANAPI : à aucun moment les interviewés ne font notamment référence à leur captivité<sup>5173</sup> ! Or la captivité, par la propagande subie et son bilan dramatique, figure au nombre des sujets qui, chez les anciens combattants d'Indochine, font encore blocage au rapprochement avec la RSV. Amédée Thévenet ne dit pas autre chose dans sa conclusion de *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'ont vécue*, sorte de testament collectif de la génération d'Indochine qu'il a dirigé et publié deux ans après le voyage de 1999 :

« Si le mot de réconciliation vient à l'esprit, il n'est guère le plus approprié. [...] Au demeurant, si la réconciliation entre la France et l'Allemagne a été réalisée, c'est d'abord parce que Nuremberg avait eu lieu. On ne peut oublier que le régime politique en place au Viêtname est celui des goulags »<sup>5174</sup>

Pour ses détracteurs en effet, le « voyage de l'amitié » résonne comme une sorte d'ultime victoire de la politique d'« amitié entre les peuples » endurée en captivité. Les artisans du « voyage de l'amitié » de 1999 sont accusés d'avoir trahi la cause pour laquelle tant des leurs sont tombés, au combat ou en captivité. Ainsi ce voyage donne-t-il à réfléchir au général Guy Simon, président de l'ANAI. Introduisant son propos par deux véritables lieux-communs de l'expression mémorielle des anciens combattants-prisonniers d'Indochine, à savoir que les taux de mortalité français dans les camps de la RDV furent littéralement effroyables et que la France « n'a jamais été en lutte contre le peuple vietnamien » mais contre « le communisme », Simon s'interroge ainsi sur la récupération possible de ce voyage par la RSV :

« Comment les Français d'aujourd'hui aiment-ils les Vietnamiens actuels, cette nouvelle génération qui n'a aucun souvenir antérieur à 1970 et qui ne parle presque plus français ? Les aident-ils comme on secourt le Tiers-Monde en général pour l'amour de Dieu et de l'humanité, ou tout spécialement au nom de l'ancienne Indochine française ? [...]

Pourquoi faudrait-il donc parler aujourd'hui de réconciliation ? Le peuple français n'a jamais été en lutte contre le peuple vietnamien. C'est le communisme que combattaient les armées de la liberté ; il faut veiller à ne pas être récupéré par lui. [...]

Mais, avant de fraterniser avec les autorités locales, il restait à affirmer solennellement :

- que notre défaite a sanctionné une infériorité technique et non idéologique ; nous avons été vaincus par la force de l'ennemi et non par ses arguments communistes ;
- que nos frères d'arme vietnamiens de l'armée française et de l'armée nationale sont toujours nos amis privilégiés.

Qui l'a dit ? »<sup>5175</sup>

---

<sup>5173</sup> Avant chaque rencontre avec des anciens combattants ou responsables vietnamiens, cependant, la délégation avait décidé d'offrir « une plaquette de l'ANAPI en prélude à la réconciliation entre anciens combattants ». J. Bonfils, « L'action humaine et sociale », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 97.

<sup>5174</sup> Amédée Thévenet, « Conclusion », in A. Thévenet (dir.), *La Guerre d'Indochine racontée*, op. cit., p. 599-600.

<sup>5175</sup> Général Guy Simon, « Edito : Amitié franco-vietnamienne, oui ou non ? », *Bulletin de l'ANAI*, 1<sup>er</sup>

Ce que le général Simon reproche de fait à l'ANAPI, c'est au fond de démobiliser les (anciens) combattants, de capituler idéologiquement devant l'(ancien) ennemi, et ainsi d'oublier que les seuls véritables « amis » de la France au Vietnam sont les anciens supplétifs vietnamiens du CEFEO, ayant souvent par la suite intégré l'armée de la RVN. Ce sont eux que l'ANAI reconnaît comme ses seuls interlocuteurs valables au Vietnam, eux qu'elle a aidés au sein du CNE et eux qu'elle continue encore aujourd'hui de soutenir<sup>5176</sup>. De fait, pour l'ANAI, la mobilisation continue ; l'ennemi n'est pas mort, il est au Vietnam, en Corée du Nord, à Cuba ; l'ennemi est et demeure le communisme international. L'ANAI, fille de la doctrine anticommuniste française autour de laquelle s'est rapidement cristallisé l'honneur brisé de l'armée française dans les guerres perdues de l'après-1945, est de fait toujours en guerre<sup>5177</sup>. Le trouble est similaire chez Louis de Saint-Simon, président de l'Association de soutien à l'armée française (ASAF) ; ainsi, explique-t-il dans une lettre datée du 11 juin 1999 et adressée à Jack Bonfils :

« Je quitte pour raisons personnelles la présidence de l'ASAF, mais avant de partir je tiens à ce que mon dernier acte soit consacré à vous exprimer mon profond mépris pour ce que vous avez fait là-bas, contre notre volonté à tous. [...]

D'autre part, vous avez le culot de faire dire aux Viets que nous allions arrêter les poursuites contre cet ignoble Boudarel. De quel droit. Nous, les anciens combattants d'Indochine, voulons continuer à poursuivre ce tortionnaire jusqu'à la mort »<sup>5178</sup>

Selon Louis de Saint-Simon<sup>5179</sup>, Jack Bonfils aurait en effet assuré à l'ambassadeur du Vietnam à Paris, avant le « voyage de l'amitié » de 1999, que les associations d'anciens d'Indochine se retireraient définitivement des poursuites à l'encontre de Georges Boudarel – l'ANAPI ne se portant effectivement pas immédiatement, nous l'avons vu, en cassation (voir supra). Les attaques viennent également de l'intérieur même de l'ANAPI ; ainsi, écrit Wladyslaw Sobanski dans ses mémoires – il est alors entièrement engagé dans les suites

---

trimestre 1999, janvier-février-mars, p. 3.

<sup>5176</sup> « Amis privilégiés », survivants du bataillon de partisans de Cao Bang, que la délégation de l'ANAPI ne manque cependant pas de rencontrer, à l'abri des murs de l'ambassade de France à Hanoi. « Grâce à Madame Tran To Nga, il nous fut possible de renouer avec ces survivants, originaires de l'ex RC4 entre That-Khé et Dong-Khé, qui passèrent tous de vingt à trente ans dans les camps de rééducation », résume Jack Bonfils, « L'action humaine et sociale », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 98.

<sup>5177</sup> Cette position de l'ANAI ressortit en partie de la sociologie même de l'association ; ainsi compte-t-elle dans ses membres nombre d'anciens théoriciens et praticiens de la doctrine anticommuniste française, ainsi que de nombreux Vietnamiens réfugiés en France pour fuir le régime communiste après 1975.

<sup>5178</sup> Lettre de Louis de Saint-Simon adressée à Jack Bonfils datée du 11 juin 1999, citée in N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine, op. cit.*, p. 122-123.

<sup>5179</sup> Les propos de Louis de Saint Simon sont corroborés par W. Sobanski dans ses mémoires. Face à cette attitude, ajoute-t-il : « Les présidents de toutes les associations d'anciens combattants sont outrés et réagissent avec virulence. Trop tard [...] Nos contradictions créent un doute dans l'esprit des magistrats. » W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 147.

judiciaires de l'« affaire Boudarel » –, reprenant pour partie l'argumentation d'Amédée Thévenet sur l'impossibilité d'une réconciliation tant que le Vietnam n'aura pas été décommunisé :

L'action de Jack Bonfils « devient soudainement répréhensible et très nuisible à notre cause, le jour où il décide d'organiser pour le mois de mars 1999, à Dien Bien Phu, une pseudo-cérémonie du souvenir et de réconciliation avec les successeurs marxistes de nos ennemis du Vietminh. Il s'agit d'une initiative privée, menée malgré la désapprobation quasi unanime des associations d'Anciens d'Indochine (exprimée lors de la réunion du Comité d'Entente Indochine le 28 février). Depuis toujours, le président du Comité d'Entente se refuse d'envisager tout voyage au Vietnam tant que le régime en place dans ce pays n'a pas changé. [...]

J. Bonfils prétend mener son initiative malheureuse pour le compte de l'ANAPI, alors que le conseil d'administration de l'association refuse de le cautionner. Cela ne l'empêche pas d'entraîner dans son aventure quelques trois cent membres de l'ANAPI, dont le président de l'association, le général Bruneau ! Je fais partie des personnes que ce voyage choque profondément. J. Bonfils se réfère au général de Gaulle pour le justifier. Mais, si ce dernier a prôné à juste titre le pardon pour le peuple allemand, il ne l'a jamais prôné pour les nazis ! Sa démarche fait injure aux milliers de victimes dont le Vietminh est responsable et dont nous nous efforçons d'honorer la mémoire depuis des décennies. »<sup>5180</sup>

Et de dénoncer le détournement opéré par Jack Bonfils du logo de l'ANAPI (voir fig. 16), décliné sur les casquettes et les T-shirts des membres de la délégation de l'ANAPI, et jusque sur les bouteilles de Beaujolais ouvertes lors de la cérémonie avec les anciens combattants vietnamiens, où la chaîne barrant normalement la carte de l'Indochine est remplacée par deux mains se serrant l'une l'autre, « faisant croire à une poignée de mains réconciliatrice entre prisonniers français et leurs anciens tortionnaires »<sup>5181</sup>. Pour Wladyslaw Sobanski en effet :

« Défigurer l'insigne de l'ANAPI et l'utiliser pour un logo grotesque jusque sur des casquettes et des bouteilles de vin constituent un dévoiement grave et délibéré des valeurs humaines qu'évoque notre devise "souviens-toi" : la mémoire des persécutions endurées dans les camps du Vietminh. »<sup>5182</sup>

Et Sobanski, Pierre Mariani – premier président-fondateur de l'ANAPI –, Charles Jeantelot – ancien ambassadeur suivant l'« affaire Boudarel » pour l'ANAPI – de rédiger en réponse un court mémoire dédié aux milliers de morts dans les camps de la RDV, enjoignant l'ancien combattant-prisonnier d'Indochine à se souvenir des motifs légitimes de son combat et de l'horreur des conditions d'internement par tous subis, et redonnant selon eux tout son sens à la devise de l'ANAPI :

« SOUVIENS-TOI qu'il faut un temps pour l'oubli, et d'abord la justice suivant le vœu de Mitjaville, la dénonciation de Beucler, la plainte de Sobanski et la partie civile de l'ANAPI..., enfin, SOUVIENS-TOI que sur les terres de ton martyr [sic], des hommes l'endurent encore et que cet engagement est le dernier auquel tu puisses souscrire, dans ta libre détermination, dans la solidarité

<sup>5180</sup> W. Sobanski, *Camp 113, op. cit.*, p. 146.

<sup>5181</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>5182</sup> *Id.*

de tes compagnons et dans le droit, le droit de l'humanité pour que survive l'épopée des thu binh enfouis dans le goulag ou rescapés, noirs, jaunes ou blancs. »<sup>5183</sup>

Chacun sa définition du « devoir de mémoire » anapien... À cela, un participant au voyage de 1999 (film 2001) rétorque, à son retour en France :

« Moi je répondrais qu'ils ont rien compris. C'est pour ça que je parlais du temps... 50 ans après, non d'un chien, 50 ans après, ils avaient tort, nous on avait tort, ils avaient raison, nous on avait raison, qu'est-ce que ça veut dire ça ? Nous on a tous été entraînés toujours pour des histoires politiques, des histoires d'idées, mais... »

Si solidarité il y a pour condamner les « histoires politiques » dont auraient été victimes les combattants d'Indochine, pour le général Simon, pour Louis de Saint Simon, pour Wladyslaw Sobanski..., la « raison » demeure néanmoins française et le « tort » vietnamien ; ainsi « réconciliation » ne signifie-t-il pas, pour eux, « compromission ». Comme pour le général Bigeard avant lui, le rapprochement des anciens combattants de la République socialiste du Vietnam, malgré les appels vietnamiens à « refermer le passé douloureux »<sup>5184</sup>, sera appelé à échouer tant qu'un certain nombre de préalables n'auront pas été réalisés, au premier rang desquels la reconnaissance des responsabilités vietnamiennes dans l'hécatombe subie par les prisonniers français et vietnamiens dans les camps, voire la chute du régime communiste lui-même. Ainsi, affirmait Bigeard au général Giap :

« Entre nous, vous le savez, il y a toujours les huit mille morts sur les onze mille prisonniers faits à Diên Biên Phu, morts durant nos quatre mois de captivité. [...] Encore aujourd'hui, je pleure chacun d'entre eux, victimes d'un destin atroce et qui aurait pu être évité. Votre idéologie, le marxisme, est une doctrine inhumaine »<sup>5185</sup>.

Bigeard l'avait d'ailleurs déclaré préalablement devant le même général Tran Van Quang, que l'ANAPI rencontre en 1999, lorsqu'il avait été lui-même reçu par les anciens combattants vietnamiens, à Hanoi, au moment de son voyage de 1994. Le journaliste du *Figaro magazine* avait alors résumé l'échange :

« "Nos combattants ne se nourrissaient pas mieux", essaient, en guise d'excuse, les généraux présents. Scène étrange : Bigeard désigne l'abondance de la table où ses hôtes le reçoivent, il insiste sur les richesses agricoles de ce pays qu'il a si bien connu. L'explication ne le satisfait pas. Question d'honneur : il n'a pas craint d'évoquer les moments les plus douloureux de ce conflit perdu. »<sup>5186</sup>

Dans l'un de ses (nombreux) écrits testimoniaux, Bigeard ajoute, à l'intention du général Giap : « "Une seule banane par jour et tous mes camarades prisonniers ne seraient pas

---

<sup>5183</sup> Mémoire cité in *ibid.*, p. 153.

<sup>5184</sup> Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit.

<sup>5185</sup> Gal M. Bigeard, *France Réveille toi !*, op. cit., p. 185.

<sup>5186</sup> *Figaro magazine*, samedi 24 septembre 1994, p. 29

morts." [...] C'est pour eux, général Giap, que je suis retourné au Viêt-nam, dans votre pays, pour leur rendre hommage. »<sup>5187</sup>

Mais « réconciliation » ne signifie pas pour autant « déloyauté », et c'est également pour leurs morts que se rendent au Vietnam les membres de la délégation ANAPI. Les morts ne sont pas les « grands oubliés » de leur voyage ; bien au contraire, ils sont au centre comme le montre bien la solennité avec laquelle l'inauguration du monument de Rolf Rodel est conduite, « sans aucune présence vietnamienne »<sup>5188</sup> tient à souligner Jack Bonfils, pour lequel cette marque de reconnaissance tardive de la France, présentée comme obtenue de haute lutte par l'ANAPI, ne peut se concevoir que dans l'entre-soi de la communauté nationale. Les témoignages d'anciens prisonniers sont d'ailleurs nombreux à insister sur la thématique des morts sans sépulture ou des corps non rapatriés<sup>5189</sup> ; à Dien Bien Phu, explique ainsi l'un d'eux, comme Jules Roy avant lui :

« Ils sont là les gars, ils sont en dessous. Y a pas de cimetière militaire français ici. Y'a qu'un monument que Rodel a fait, y'a aucun cimetière militaire français. Voyez, la guerre d'Indochine était à part ; c'est une guerre menée à part que la France a... a écartée de son histoire. » (film 2001)

Derrière la réconciliation franco-vietnamienne, demeure en effet toujours l'ombre de la principale cible des discours des « anciens d'Indo » depuis les années 1950 : la France, ses autorités politiques et sa communauté nationale. C'est tout le sens du protocole mis sur pied à Dien Bien Phu par Jack Bonfils, déposant une gerbe devant le monument vietnamien, puis une autre aux pieds de celui de Rodel, insistant sur le fait que ce monument, dû à l'initiative d'un homme, est désormais, grâce au collectif des anciens prisonniers de l'ANAPI, *monument français* depuis 1998 : « un de ces lieux minuscules qui sont à eux seuls des pays de reconnaissance » résume le narrateur du film de 1999. Car l'une des réussites essentielles de l'ANAPI – Jack Bonfils le sait pour en avoir été le planificateur essentiel – se situe bien là : le dialogue avec le Vietnam, par ricochet, a permis d'impliquer plus en avant le gouvernement français dans cette politique de reconnaissance des anciens combattants d'Indochine que tous, jusqu'aux plus récalcitrants au rapprochement franco-vietnamien, souhaitaient ardemment voir consacrée. Ainsi compris, « réconciliation » ne veut pas non plus dire « capitulation » et renonciation aux honneurs ; bien au contraire, la stratégie de rapprochement élaborée par l'ANAPI de Jack Bonfils, après avoir largement soutenu l'initiative « solitaire » de Rodel, à laquelle l'association a su donner toute sa

---

<sup>5187</sup> Gal M. Bigeard, *France Réveille toi !*, op. cit., p. 186.

<sup>5188</sup> J. Bonfils, « L'action humaine et sociale », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 97.

<sup>5189</sup> Voir par exemple le témoignage d'A. Dubus in A. Thévenet, *Goulags indochinois*, op. cit., p. 374-377.

résonance, a de fait contribué à rendre de plus en plus intolérable la pauvreté de la politique française de reconnaissance des anciens combattants d'Indochine.

Au final, si ce voyage a un tel écho, c'est aussi parce qu'il fait des anciens combattant-prisonniers, à nouveau, des acteurs de l'histoire, instigateurs de leur propre politique de reconnaissance nationale et des fondements d'une « mémoire partagée » franco-vietnamienne. Mais ce voyage ne s'en tient pas à cette lecture somme toute assez classique de l'expression sociopolitique des anciens combattants d'Indochine – les « anciens d'Indo seuls contre tous » – : par la prise en charge du monument et la reprise à son compte, par l'Etat français, de cette diplomatie de la mémoire initiée par l'ANAPI, les anciens combattants-prisonniers d'Indochine réussissent le tour de force de passer le relais aux autorités françaises, gardiennes de leur mémoire, acceptant au passage de se désinvestir d'une part de leur souveraineté sur cette dernière.

Ceci accompli, l'ANAPI peut se livrer toute entière à d'autres chantiers, à commencer par le chantier « humanitaire ». En effet, résume Amédée Thévenet :

« Justice est donc en train d'être rendue au sacrifice des anciens combattants d'Indochine. [...] Les anciens d'Indochine n'oublient pas non plus le peuple vietnamien qui a tant souffert et qui a besoin de notre solidarité. C'est bien cette solidarité qui est à l'œuvre, le plus souvent dans le cadre de leurs associations, mais toujours avec discrétion et efficacité : aides au développement sanitaire et social du Viêtnam, du Laos, du Cambodge, aides à la création d'écoles, à la reconstruction de bâtiments publics (la cathédrale de Phu Oc, par exemple), parrainage d'enfants (notamment avec « les enfants du Mékong »<sup>5190</sup>), parrainage d'adultes notamment de médecins pour leurs études, prise en charge d'enfants soignés en France pour maladie grave. »<sup>5191</sup>

Après l'inauguration du monument de Rolf Rodel, « coup d'envoi de toutes [leurs] actions sociales au Vietnam »<sup>5192</sup>, la délégation de l'ANAPI se rend ainsi à la cathédrale de Phu Oc, autre étape majeure de leur voyage en RSV. Ils sont accueillis par une foule immense de catholiques vietnamiens, tous venus assister à la grande messe de Pâques : « la première depuis près d'un demi-siècle » (film 1999). Entre temps, près de Dien Bien Phu, les autorités locales leur ont demandé de financer la construction d'un pont et d'une école dans le village de Huoi Loi, à quelques kilomètres de Dien Bien Phu – le tout sera inauguré par Tran To Nga le 19 mars 2001.

---

<sup>5190</sup> Comme pour tous ses livres, les droits d'auteur d'A. Thévenet sont reversés aux Enfants du Mékong. Fondée en 1958 au Laos par René Péchard, ancien interné civil de la RDV, l'association « a pour but de venir en aide aux jeunes originaires du Sud-Est asiatique et à leur famille. [...] Elle s'efforce aussi de scolariser et d'apporter toutes aides aux enfants des familles restées dans leur pays d'origine ». Brochure *Enfants du Mekong*, spécial N° 100, novembre-décembre 1998, p. 1, Archives du Musée des Troupes de Marine, tiroir 13.

<sup>5191</sup> A. Thévenet, « Conclusion », in A. Thévenet (dir.), *La Guerre d'Indochine racontée*, op. cit., p. 599-600.

<sup>5192</sup> J. Bonfils, « L'action humaine et sociale », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 97.

Après le voyage de 1999, l'ANAPI poursuit son « œuvre sociale » au Vietnam ; les anciens combattants-prisonniers s'y rendent pour remettre un chèque ou participer à l'inauguration d'une école ou autre infrastructure. Au bilan, leur combat pour la reconnaissance dépasse de loin le combat statutaire qui avait porté l'action de l'ANAPI dans ses premières années. Pour le docteur Marblé en effet, si la loi de 1989 « paraît devoir réparer l'injustice de l'oubli dans lequel étaient tombés beaucoup de ces combattants [...] la culpabilité associée à la névrose traumatique ne se résout pas avec le pensionnement. Elle peut même [...] se déplacer dans des actions de réparation comme chez ce patient qui retourne en Algérie donner l'argent de sa pension aux enfants [...] des pères qu'il faisait capturer pendant la guerre »<sup>5193</sup>.

Faut-il comprendre en ce sens l'action sociale des membres de l'ANAPI au Vietnam ? C'est du moins comme cela que l'entend Dang Van Viet, pour lequel les anciens prisonniers venus à sa rencontre dans les années 1990 « voulaient aider le Vietnam par des actes concrets : bâtir des écoles, des hôpitaux, quelques ponts et chaussées, à Cao Bang, Trung Khanh, Dien Bien Phu ou Ninh Binh, et ainsi se racheter d'une partie des dommages qu'ils avaient fait subir autrefois aux Vietnamiens »<sup>5194</sup>, à tout le moins pour reprendre l'œuvre « civilisatrice » de leurs aînés. À lire les productions de l'association, celle-ci serait ainsi à l'origine, entre 1994 et 2004, de la construction, pour plus de 3 000 000 de F<sup>5195</sup>, de sept écoles, le plus souvent francophones et catholiques<sup>5196</sup>, ainsi que de la (re)construction d'églises et d'un dispensaire. Instruction, catholicisme et médecine : voici renouvelés les trois piliers de l'œuvre sociale coloniale française en Indochine... Ce faisant, il s'agit aussi de donner aux Vietnamiens ce que les anciens prisonniers n'ont pas reçu en captivité, et dont la France se serait montrée selon eux si prodigue avant la guerre. En cela également l'expérience des anciens prisonniers UF de la RDV peut être mise en leçon : « S'il était besoin de mettre en évidence l'œuvre médicale française en Indochine », écrivait Robert Bonnafous dès 1987, « le bilan de la captivité des militaires du Corps expéditionnaire viendrait en apporter un témoignage éclatant. Cette captivité, en effet, a fait revivre, à ceux

---

<sup>5193</sup> J. Marblé, « Prisonniers du Viet-Minh », *op. cit.*, p. 280-281.

<sup>5194</sup> Dang Van Viet, *Souvenirs d'un colonel vietminh*, *op. cit.*, p. 240.

<sup>5195</sup> Les fonds proviennent essentiellement de l'ANAPI, d'amicales de la Légion et autres associations d'anciens combattants. J. Bonfils, « L'action humaine et sociale », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 100.

<sup>5196</sup> Une école et un collège à Duba, une école à Huoi-Loi ainsi qu'une route et un pont, une école à Tuyen-Quang, une autre à Dong-Khé pour les petits enfants de leurs anciens partisans, enfin une grande école maternelle et son annexe à Saigon, sur un terrain appartenant à la famille de Tran To Nga, et dont la sœur de cette dernière a pris la direction.

qui l'ont subie, les conditions qui régnaient dans ces régions avant le début de la présence française. »<sup>5197</sup>

Car ces constructions, y-compris mémorielles, témoignent aussi de la volonté de leurs artisans de reprendre pied dans le territoire, *a minima* de le marquer de leur empreinte, comme le Vietnam les a eux-mêmes marqués. Ainsi l'ultime projet de l'ANAPI au Vietnam de voir un jour inaugurée une stèle sur la RC4 en l'honneur de tous les morts sur cette route depuis 1945, et en particulier « à la mémoire de nos morts dans les camps jusqu'en 1954 ; la majorité de ces camps étaient en effet situés de part et d'autre de la RC4 »<sup>5198</sup> ; projet pour lequel Jack Bonfils compte encore une fois sur Tran To Nga :

« Sa culture, ses connaissances au sein du gouvernement actuel nous permettent d'espérer que nos chances soient réelles en ce qui concerne notre dernier projet [la stèle sur la RC4], à la condition majeure qu'il soit remis au chef de l'Etat et transmis par les voies politiques au Premier ministre vietnamien. Ce serait la fin d'une très belle histoire. »<sup>5199</sup>

Des plaques sont également systématiquement posées sur les bâtiments inaugurés<sup>5200</sup>, perpétuant leur existence dans ce pays ayant contenu l'une des expériences majeures de leur vie, réparant les destins individuels et collectifs brisés par la guerre, en assurant une certaine forme de continuité des relations franco-vietnamiennes, par-delà la décolonisation, la « Guerre froide », les carences et les fautes des deux gouvernements<sup>5201</sup>, opérant ainsi un certain rétrécissement de l'histoire. Autrement dit par André Saint-Georges, vice-président national de l'ANAPI et ancien inspecteur de l'éducation nationale, dans le « Préambule » du recueil de témoignages publié par l'ANAPI en 2005 :

« ceux-là qui, miraculeusement, sont sortis vivants de l'enfer, ont montré qu'ils ont su surmonter le souvenir de ces abominations en reconstruisant une cathédrale et en bâtissant des écoles dans le pays où ils ont tant souffert, pour y aider les enfants à recevoir le plus précieux des biens : l'éducation. Ils vont continuer dans cette voie. Les droits d'auteurs de ce livre seront intégralement utilisés pour financer la construction d'autres établissements d'enseignement au Vietnam .  
Ils se sentent le droit de demander aux lecteurs de ce livre de faire comme eux, d'œuvrer pour que la fraternité puisse un jour rassembler tous les peuples.  
Eux n'ont rien oublié. Ils n'ont rien pardonné.  
Ils ont dépassé.

---

<sup>5197</sup> R. Bonnafous, « Les prisonniers du corps expéditionnaire français dans les camps viêt-minh », *op. cit.*, p. 93.

<sup>5198</sup> J. Bonfils, « L'action humaine et sociale », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 100 ; Lettre collective de Jack Bonfils aux anciens combattants d'Indochine, 15 novembre 2001, Archives du Musée militaire de Lyon, classeur 202.

<sup>5199</sup> J. Bonfils, « L'action humaine et sociale », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 101.

<sup>5200</sup> Lettre collective de Jack Bonfils aux anciens combattants d'Indochine, 15 novembre 2001, *op. cit.*

<sup>5201</sup> On n'est pas loin du vœu du général Bigeard de voir ses cendres dispersées au-dessus de Diên Biên Phu : « Je n'ai qu'un désir : quand je serai mort, je veux que mes cendres soient balancées sur Diên Biên Phu. Je rejoindrai tous mes camarades. Qui le fera ? Je l'ignore. Mais si on y parvient, comme je l'ai déjà dit, ça aura de la gueule et ça emmerdera les deux gouvernements. » Gal M. Bigeard, *Ma vie pour la France*, *op. cit.*, p. 199

Il faut peut-être vivre ce qu'ils ont vécu pour être capable de le faire. »<sup>5202</sup>

Ce faisant, ces outils de réparation du passé représentent également une manière de peser sur l'avenir du pays : « La construction et l'ouverture d'une école sont toujours des pas vers la liberté et la démocratie »<sup>5203</sup>, écrit en effet André Saint-Georges en exergue des pages Internet du site de l'ANAPI consacrées à la construction des écoles anapiennes, francophones et catholiques. Car la lutte pour la reconnaissance des anciens prisonniers de la RDV, dans le contexte des années 2000 favorable aux reconfigurations de la question coloniale<sup>5204</sup>, porte également une tentative de réhabilitation du « rôle positif »<sup>5205</sup> de la colonisation française en Indochine, en quelque sorte *autorisée* par la reconnaissance nationale du traumatisme subi dans les camps de la RDV et du « tous victimes », à commencer par les Vietnamiens eux-mêmes comme en témoigne l'analyse généralement faite du phénomène des *boat people*. Ainsi, écrit Jack Bonfils dressant le bilan de ses années d'« action sociale » au Vietnam :

« Nous venons de prouver que si nous avons souffert en Indochine, nous savions aussi oublier et pardonner à cette population qui n'a fait que subir cette guerre de... 35 ans... Pour eux. »<sup>5206</sup>

Le combat pour la reconnaissance de l'Etat mené, et en partie remporté, le public-cible de l'ANAPI peut en effet s'élargir, rejoignant des lignes jusque-là essentiellement défendues par d'autres associations, telles l'ANAI. Ce faisant, l'ANAPI effectue un certain retour aux sources : ce n'est plus uniquement l'entre-soi de la communauté de souffrance des anciens prisonniers dont il s'agit, mais des Vietnamiens eux-mêmes, en bref du public d'origine de ces héritiers des « bâtisseurs d'empire ». En effet, en ouverture du site de l'ANAPI, l'internaute peut aujourd'hui lire :

« N'ayons donc pas peur de ce mot colonisation, tabou de nos jours. Ne signifie-t-il pas : "action conduite par un peuple avancé au profit d'un peuple émergent [...]". [...] Nous refusons donc l'auto-flagellation et la repentance, pure technique marxiste, connue par nous dans les camps. C'est une pédagogie fondée sur la mauvaise conscience. Elle se proposait de nous amener à combattre la cause que nous étions venus défendre. »<sup>5207</sup>

---

<sup>5202</sup> André Saint-Georges, « Préambule », in ANAPI, *Les soldats perdus*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>5203</sup> Site Internet de l'ANAPI, page « L'école de Duba », [En ligne], s.d., URL : [www.anapi.asso.fr/index.php/83-l-anapi/111-l-ecole-de-duba](http://www.anapi.asso.fr/index.php/83-l-anapi/111-l-ecole-de-duba), consulté le 2/02/2014.

<sup>5204</sup> Voir notamment Romain Bertrand, *Mémoires d'empire*, *op. cit.*.

<sup>5205</sup> Pour employer les termes du – polémique – article 4 de la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés (finalement abrogé), préconisant que « Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord ».

<sup>5206</sup> Lettre collective de Jack Bonfils aux associations d'anciens combattants d'Indochine, novembre 2000, Archives du Musée militaire de Lyon, classeur 202.

<sup>5207</sup> Site Internet de l'ANAPI, page « Avant-propos », [En ligne], s.d., URL : [http://www.anapi.asso.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=179%3AAvant-propos-&catid=35%3Aanapi&Itemid=137&lang=fr](http://www.anapi.asso.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=179%3AAvant-propos-&catid=35%3Aanapi&Itemid=137&lang=fr) Consulté le 10/02/2011.

Bigéard avait déjà terminé ses *Paroles d'Indochine* par ces quelques mots : « J'ai toujours dit et écrit : le passé, on s'y réfère, on ne vit pas avec. Ce qui compte, c'est demain. Alors pourquoi pas un remariage avec ce Viêt-nam que nous aimons, et qui nous aime ? »<sup>5208</sup> Un remariage d'amour, après un divorce difficile, au terme d'un mariage forcé : c'est de fait ce qu'ambitionne l'action sociale de l'ANAPI au Vietnam ; c'est même ce que constatent certains anciens prisonniers, tel Jacques Chêneau :

« Après quarante-sept ans, les ex-prisonniers se sont regroupés. [...] Nous nous réconfortons à la pensée que nous n'avons pas abandonné nos compagnons vietnamiens. [...] Nous faisons des efforts pour relier des relations les plus fraternelles possibles avec ce pays que nous aimons tant. Et ceux qui y retournent reçoivent souvent les plus émouvants des témoignages d'une amitié partagée. »<sup>5209</sup>

Mais les Vietnamiens dont l'ANAPI se rapproche ne sont pas tous les Vietnamiens : ce sont généralement ceux qui, comme les anciens combattants-prisonniers français, ont encore un pied dans la France (impériale), comme la franco-vietnamienne Tran To Nga ; plus globalement, le rapprochement ne semble réellement possible qu'avec les Vietnamiens ayant les mains relativement libres, ou en conflit avec leur appareil d'Etat, tels les catholiques vietnamiens ou l'ancien « tigre gris de la RC4 », le colonel Dang Van Viet, bloqué dans son avancement après sa victoire sur la RC4. « Pourquoi n'avez-vous pas préféré rendre visite aux officiers supérieurs à multiples étoiles et à grosses épaulettes, au lieu de prendre contact avec un humble officier sans étoile et sans grosses épaulettes comme moi ? », aurait-il demandé aux anciens combattants français venus le trouver pour initier le rapprochement de 1999. L'un d'eux lui aurait répondu : « Dans l'histoire de cette guerre passée, il y a deux personnes que leurs adversaires d'autrefois, après cinquante ans, voulaient revoir pour les saluer et leur serrer la main. C'est le général Giap et vous, le "soldat oublié" ! »<sup>5210</sup>

Entre « soldats oubliés », l'on se comprend... Les combattants-prisonniers français ne sont pas les seuls à courir après la reconnaissance ; c'est aussi le cas de Dang Van Viet, auquel les ennemis d'hier apportent une reconnaissance que son gouvernement s'est précisément refusé à lui octroyer<sup>5211</sup>. Tous les acteurs de ce rapprochement, français comme vietnamiens, sont en effet demeurés profondément marqués par cette expérience au fer

---

<sup>5208</sup> Gal M. Bigéard, *Paroles d'Indochine*, op. cit., p. 306.

<sup>5209</sup> J. Chêneau, *Au Viet Nam*, op. cit., p. 22.

<sup>5210</sup> Dang Van Viet, *Souvenirs d'un colonel vietminh*, op. cit., p. 240 ; 241-242.

<sup>5211</sup> Dans ses mémoires, il énumère les compliments sur sa carrière adressés par d'anciens combattants et/ou prisonniers français, tels le commandant Cornuault ; plusieurs d'entre eux l'invitent en France. À la fin de l'ouvrage, une photo de groupe, prise à Chatenay-Malabry le 23 septembre 2005, montre d'ailleurs, groupés autour de Dang Van Viet, le commandant Guy Perrier, Charles-Henry de Pirey, et autres anciens de la RC4 ou descendants des gloires françaises de la Guerre d'Indochine.

rouge ; beaucoup sont des déclassés, déclassés par le manque de reconnaissance, les aléas politiques, la vieillesse... ; tous sont les héritiers d'un ordre ancien et mythifié, et leur rapprochement est d'abord un raccourcissement de l'histoire. Ainsi avec Dang Van Viet<sup>5212</sup>, le rêve d'une « mémoire partagée »<sup>5213</sup> franco-vietnamienne paraît possible, en atteste la traduction croisée, voulue par l'ambassade de France, de ses mémoires en français (préfacées par Charles-Henry de Pirey) et de l'ouvrage de De Pirey (*La route morte, RC4, 1950*)<sup>5214</sup> en vietnamien (préfacé cette fois par Dang Van Viet). En effet, précise de Pirey dans sa préface des mémoires de son « homologue » vietnamien :

« pour nous Français le colonel Dang Van Viet a une qualité particulière : sans avoir pour autant renié les emportements de sa jeunesse révolutionnaire, il est depuis de nombreuses années, avec beaucoup de ses anciens camarades de combat, un militant convaincu et efficace de la réconciliation franco-vietnamienne [...]

Une dernière surprise attend le lecteur : Dang Van Viet termine ses mémoires de "*vieux soldat*" par un exposé circonstancié sur ce que la France, pourtant à ses yeux colonialiste et répressive, a apporté de positif et de précieux à l'Indochine éternelle. Il faut un sens aigu de la justice et le goût de la vérité pour faire un tel bilan que beaucoup de nos propres intellectuels, souvent champions de la langue de bois, sont incapables d'apprécier et même d'admettre. Il faut aussi ne pas craindre de mécontenter les caciques les plus sectaires du régime dans le Vietnam d'aujourd'hui. Mais le vieux monsieur de 86 ans qui habite un modeste logement à Hanoï a voulu crier sa vérité à l'adresse des jeunes générations qui n'ont pas connu les 30 ans de la cruelle Guerre d'Indépendance et il n'a toujours peur de rien ni de personne. »<sup>5215</sup>

De Pirey oublie cependant de développer le propos de l'auteur qui, s'il « admet [en effet] que les Français ont initié la modernisation de son pays, recomposé la société et surtout, introduit une réforme "révolutionnaire" (pour oser un paradoxe) de la culture », résume Pierre Brocheux, atteste également que « les porteurs de cette nouvelle culture ont pris la tête de la lutte pour affranchir leur pays du joug français. En d'autres termes », ajoute Brocheux, « les Français ont engendré les fossoyeurs du régime qu'ils avaient instauré : une intelligentsia dont Dang Van Viet fait partie »<sup>5216</sup>.

« Depuis le début des années 1990 », constatent Pierre Journoud et Hugues Tertrais à propos des anciens combattants français de Dien Bien Phu, « nombreux sont ceux qui ont

---

<sup>5212</sup> Dans sa préface, de Pirey souligne que Dang Van Viet « avait tout pour déplaire aux révolutionnaires Vietminhs » (Ch.-H. de Pirey, « Préface », in Dang Van Viet, *Souvenirs d'un colonel vietminh, op. cit.*, p. 8). Après la RC4, Dan Van Viet est exilé en Chine à la tête de l'Ecole de formation des cadres fantassins de l'Armée populaire, peut-être en raison de sa désormais grande notoriété ou de ses origines bourgeoises..., avant d'être définitivement écarté de l'armée.

<sup>5213</sup> « Ces "mémoires partagées", ce rapprochement des vétérans des deux camps hier opposés, à travers leurs souvenirs réciproques, sont porteurs d'espoir entre nos deux peuples pour les générations à venir », écrit en ouverture Cyril Bondroit, d'IndoEditions, in Dang Van Viet, *Souvenirs d'un colonel vietminh, op. cit.*, p. 6.

<sup>5214</sup> Charles-Henry de Pirey, *La route morte, Indochine, RC 4-1950*, Paris, IndoEditions, 2010 (1<sup>e</sup> éd. 2002).

<sup>5215</sup> Ch.-H. de Pirey, « Préface », in Dang Van Viet, *Souvenirs d'un colonel vietminh, op. cit.*, p. 12-13.

<sup>5216</sup> Pierre Brocheux, « A propos des souvenirs de Dang Van Viet, colonel Viet Minh », [En ligne], URL : [etudescoloniales.canalblog.com/archives/2007/02/11/3982995.html](http://etudescoloniales.canalblog.com/archives/2007/02/11/3982995.html), mis en ligne le 11 février 2007, consulté le 12 mai 2014.

profité de l'ouverture du Vietnam au monde extérieur pour effectuer le pèlerinage à Dien Bien Phu ; parfois en compagnie d'anciens adversaires, qui ont pu devenir de véritables amis. Ces soldats que combattait le corps expéditionnaire étaient, au demeurant, très majoritairement des nationalistes encadrés par quelques communistes, dont ils ne partageaient pas toujours les méthodes et les objectifs. »<sup>5217</sup> Et de citer le colonel Jacques Allaire, retourné sept fois au Vietnam, et entretenant des relations des plus amicales avec d'anciens combattants de la RDV, auquel nous pourrions ajouter le cas du colonel Ghislain de Ferrières, montré dans le deuxième film (2001) tourné sur le « voyage de l'amitié » de 1999 en train de fraterniser avec son homologue Dang Van Viet. Anciens frères ennemis de la RC4, ils se sont retrouvés quelques mois auparavant à cheminer amicalement sur cette même route. « C'est là qu'on s'aperçoit que les guerres sont ridicules », dit de Ferrières à l'encontre de la dominante anticommuniste du discours ancien-combattant : « Nous sommes au fond amis avant, amis après. Les guerres sont faites souvent par des hommes qui sont de braves gens qui ne se connaissent pas, et décrétées par des gens qui les décrètent, et qui se connaissent et qui ne la font pas. » (film 2001) Et Dang Van Viet d'ajouter : « Moi je me réjouis que les anciens adversaires d'il y a 50 ans peuvent aujourd'hui se rencontrer, se donner des coups de poignée [sic], et s'entretenir en amis. L'histoire a tourné les pages, il est temps de repenser aux anciennes relations amicales et fraternelles entre les deux peuples. » (film 2001)<sup>5218</sup>

Mais même chez les artisans du pèlerinage, il y a des limites au rapprochement ; ainsi André Boissinot, qui avait été mis en contact par le général de Sesmaisons, en plein cœur de l'« affaire Boudarel » fin 1992-début 1993, avec un ancien officier de la RDV, le capitaine Le Quang Dat, désireux de reprendre contact avec d'anciens combattants de la bataille de Dak Doa. Dans une lettre écrite le 19 novembre 1992 à Madame Trioreau<sup>5219</sup>, qu'il avait connue au Vietnam alors qu'elle y effectuait un séjour touristique-mémoriel, Le Quang Dat faisait part de son histoire. Ayant participé à la bataille de Dak Doa, il avait eu alors « pour attributions d'entreprendre des relations directes avec les ennemis, de les persuader sur la logique indéniable d'un peuple qui défend son territoire et la liberté de ses hommes contre

---

<sup>5217</sup> P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 374.

<sup>5218</sup> Dans le film de 2001, le réalisateur zoome ensuite sur un article du *Midi Libre*, « Les ex-ennemis gagnent la bataille de l'amitié », a priori daté de novembre 1998, dont le propos est résumé ainsi par de Ferrières : « Les ex-adversaires ont gagné la bataille de l'amitié. Vous êtes d'accord ? » Dang Van Viet : « Oui ». (film 2001)

<sup>5219</sup> Lettre reproduite in A. Boissinot, *Armé pour la vie*, op. cit., p. 151-153.

l'invasion étrangère »<sup>5220</sup>.<sup>5221</sup> Il avait rencontré ainsi nombre de prisonniers, à peine capturés : ces entrevues, écrit-il « pesaient sur ma tâche [qui] me donnait à réfléchir, soulevaient en moi une sincère compassion me poussant à des excès de zèle dans mes responsabilités »<sup>5222</sup>. Et puis ils se quittèrent, « eux, ils entraient dans un camp d'éducation politique et [lui], [il] repri[t] [s]on régiment »<sup>5223</sup> ; depuis, il entretenait une certaine forme de nostalgie de ces moments hors-norme :

« Mais si je savais autrefois aimer ces ennemis tournés en amis dans le jeune âge, je voudrais, coûte que coûte renouer avec eux (ou quelques-uns d'entre eux) dans le septuagénaire sonnante, les liens d'amitié si bien commencés. »<sup>5224</sup>

Saisi du courrier, Boissinot lui avait répondu par une lettre<sup>5225</sup> « pour le moins agressive, compte tenu de ses affirmations erronées » (soins, médicaments, nourriture, complicité et amitié entre lui et les prisonniers...), « pour lui faire part de [s]es sentiments d'ancien prisonnier du Vietminh »<sup>5226</sup> :

« [Votre] lettre, croyez-le bien, m'a profondément perturbé, ravivant en moi une période au cours de laquelle j'ai vu mourir de nombreux camarades à la suite des traitements odieux ayant pour seul objectif l'extermination totale des prisonniers. Aussi, je tiens à préciser que si j'ai un certain respect pour mes anciens adversaires, ennemis du moment, je conserve par contre une aversion profonde pour tous ces officiers, souvent commissaires politiques, qui nous ont interrogés, convoyés et maintenus prisonniers sans la moindre lueur d'humanité, se faisant ainsi les complices et les instruments d'un système que je ne peux que haïr, compte-tenu des horreurs qu'il a perpétrées. Conditionné par les cours politiques que vous avez enseignés, votre lettre n'est qu'inexactitudes »<sup>5227</sup>.

Et de poursuivre :

« votre endoctrinement qui me semble toujours aussi vivace ne peut trouver le moindre écho amical parmi mes camarades qui ont retrouvé la Liberté si chère à notre pays, et qui n'oublent pas que 75 % des prisonniers sont morts en captivité par manque de nourriture et de soins. [...] sachez M. Le Quang DAT que "votre sincère compassion vous poussant des fois à un excès de zèle" comme vous le dites, n'a jamais été ressentie comme vous pourriez le croire, car à ce jour 5 % seulement des prisonniers ont survécu à vos traitements, et jusqu'au dernier jour de leur vie ils resteront traumatisés par cette captivité qui hante encore leurs nuits. Peut-être un jour, si Dieu me prête vie, je ferai un voyage pour me recueillir à Dak Doa et pour revoir votre pays que j'ai tant aimé, mais pour l'instant je me refuse à cautionner, même par ma modeste présence, un des rares pays encore envoûté par le marxisme. »<sup>5228</sup>

---

<sup>5220</sup> Lettre citée in *ibid.*, p. 151.

<sup>5221</sup> Il se souvient notamment d'avoir entretenu certains prisonniers ainsi, le 17 février 1954 à Dak Doa : « Sous emblème "liberté, égalité, fraternité", vous, Français, vous avez combattu contre les Nazis et anéanti leur invasion, maintenant, pourquoi combattez-vous contre un peuple qui lutte pour sa liberté ? » *Ibid.*, p. 152.

<sup>5222</sup> *Ibid.*, p. 151.

<sup>5223</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>5224</sup> *Ibid.*, p. 153.

<sup>5225</sup> Lettre du 8 mars 1993 reproduite in *ibid.*, p. 154-155.

<sup>5226</sup> A. Boissinot, *Armé pour la vie*, op. cit., p. 135.

<sup>5227</sup> Lettre citée in *ibid.*, p. 154.

<sup>5228</sup> *Ibid.*, p. 155.

Un peu moins de cinq ans plus tard, pourtant, il est de retour au Vietnam, acceptant même de rencontrer Le Quang Dat lors de son deuxième séjour, passant une journée en sa compagnie, dînant avec sa famille, et obtenant de sa part « des réponses proches de la vérité étant donné le caractère confidentiel de [leur] entretien »<sup>5229</sup>.<sup>5230</sup> Pour autant, nulle « réconciliation » ni même « rapprochement » en vue, étant donnée la nature du régime que l'ancien-combattant vietnamien continue de servir :

« De ce contact, il ressort que Le Quang Dat représente toujours la génération dure du Vietminh. Cette génération, qui détient encore le pouvoir, devra certainement céder les commandes au cours des prochaines décennies à une opposition qui commence à poindre... Aussi, toutes tentatives actuellement de contacts officiels entre anciens combattants de nos deux pays, comme le voudraient certains de mes camarades, relèvent plus à mon avis de fantasmes que d'un désir louable de "rapprochement des peuples". »<sup>5231</sup>

Les limites à ce « rapprochement » viennent d'ailleurs également du Vietnam. En 2003, le ministre français délégué aux Anciens combattants, Hamlaoui Mekachera, lui-même ancien combattant d'Indochine, s'est ainsi rendu au Vietnam pour proposer aux autorités vietnamiennes, pour le cinquantenaire de Dien Bien Phu de 2004, de « construire un hommage ensemble, qui serait un témoin à transmettre aux nouvelles générations »<sup>5232</sup>, selon le dogme désormais en vogue de la « mémoire partagée »<sup>5233</sup> : la diplomatie mémorielle comme préalable à une coopération privilégiée dans les domaines politiques et économiques. Mais cette politique, malgré les deux colloques croisés en 2004<sup>5234</sup>, est largement restée lettre morte ; Dien Bien Phu, la RC4, etc., appartiennent en effet d'abord au parti communiste vietnamien, qui ne semble pas prêt à partager sa mémoire, symbole de sa première victoire sur l'impérialisme occidental et incarnation de la légitimité de son autorité. Partager, c'est accepter d'être dépossédé, chemin difficile à faire tant pour les anciens combattants français que pour le pouvoir vietnamien. Ainsi, concluait le ministre à son retour en France après son voyage de 2003 : les Vietnamiens « ont des symboles auxquels ils tiennent et nous avons les nôtres »<sup>5235</sup>.<sup>5236</sup> Peut-être également le

---

<sup>5229</sup> A. Boissinot, *Armé pour la vie*, *op. cit.*, p. 135.

<sup>5230</sup> Ces réponses, il en fait la synthèse quelques pages plus loin, essentiellement concentrées sur l'attaque du poste elle-même. *Ibid.*, p. 156-157.

<sup>5231</sup> *Ibid.*, p. 136 ; ce paragraphe est répété à peu près mot pour mot p. 157.

<sup>5232</sup> Hamlaoui Mekachera, discours tenu à Hanoi en 2003, cité in « 50<sup>ème</sup> anniversaire de Diên Biên Phu : une simple cérémonie aux Invalides », dépêche de l'Agence France Presse, 6 mai 1954, [En ligne], *Le Viêt Nam, aujourd'hui, Le portail de l'actualité vietnamienne*, URL : [patrick.guenin2.free.fr/canθο/infovn/ceremo.htm](http://patrick.guenin2.free.fr/canθο/infovn/ceremo.htm), consulté le 9/03/2014.

<sup>5233</sup> Dogme notamment établi sur le modèle de la « réconciliation franco-allemande » entamée après la Deuxième Guerre mondiale.

<sup>5234</sup> Voir P. Journoud et H. Tertrais (dir.), *1954-2004, La bataille de Diên Biên Phu*, *op. cit.*

<sup>5235</sup> Hamlaoui Mekachera, cité in « 50<sup>ème</sup> anniversaire de Diên Biên Phu... », *op. cit.*

<sup>5236</sup> Peut-être également l'ancienne puissance coloniale s'est-elle montrée trop péremptoire, comme semble le suggérer Pierre Journoud, pour lequel « cette audacieuse initiative a peut-être [également] souffert d'un

gouvernement vietnamien continuait-il de voir en cette initiative une ultime manœuvre impérialiste, là où André Boissinot, Amédée Thévenet, Guy Simon, Louis de Saint-Simon, Wladyslaw Sobanski... continuaient de voir dans la tentative de rapprochement franco-vietnamien initiée par l'ANAPI un avatar de l'hydre communiste, illustrant ainsi, au final, le peu de chemin parcouru depuis 1954.

### **3.2 FEDERER ET REPOLITISER LE COLLECTIF DES PORTEURS DE LA CAUSE, OU COMMENT MOBILISER LE « DEVOIR DE MEMOIRE » POUR REPARER LE CADRE SOCIOPOLITIQUE BRISE PAR LA GUERRE ET LES NEVROSES ABANDONNIQUES VIS-A-VIS DE LA FRANCE**

#### **3.2.1 La question des anciens prisonniers de la RDV au travers de l'entreprise testimoniale d'Amédée Thévenet, ou quand les anciens prisonniers de la RDV recousent eux-mêmes leurs plaies**

Universaliser le propos en une sorte d'acte d'accusation pour « crime contre l'humanité » et d'appel collectif à un « devoir de mémoire » lissé et unifié derrière l'étendard des victimes des totalitarismes, telle est précisément la critique adressée par Pierre Brocheux à l'« autobiographie collective et polyphonique »<sup>5237</sup> mise en musique en 1997 par un ancien sergent prisonnier du camp n° 3 : Amédée Thévenet, *Goulags indochinois, Carnets de guerre et de captivité, 1949-1952* (Paris, éditions France Empire). Composé du propre récit de guerre et de captivité de l'auteur, associé aux témoignages de quelques-uns de ses camarades, l'ouvrage, pour l'historien, paraît en effet composé de « deux parties nettement distinctes »<sup>5238</sup>. « La première », écrit Pierre Brocheux, « est le recueil de souvenirs de captivité chez ce que les anciens d'Indo appellent le Vietminh et qui ont valeur de témoignage »<sup>5239</sup>. « Ce livre », avertit en effet Amédée Thévenet, « a été écrit en 1944-1996 sur la base, d'une part de mes carnets de route rédigés avant et après la captivité, d'autre

---

manque d'explications pédagogiques et, surtout, de gestes positifs à l'égard des Vietnamiens qui eussent pu la rendre plus attractive, par exemple dans le domaine économique et commercial » P. Journoud, « 1954-2004, La mémoire de Diên Biên Phu en France et au Vietnam... », *op. cit.*, p. 234.

<sup>5237</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois, op. cit.*, quatrième de couverture.

<sup>5238</sup> Pierre Brocheux, « Compte-rendu de Thévenet (Amédée), *Goulags indochinois. Carnets de guerre et de captivité, 1949-1952*, Paris, France-Empire, 1997 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 85, n° 319, 1998, p. 161-162, p. 161.

<sup>5239</sup> *Ibid.*, p. 161-162.

part d'un récit de captivité écrit en 1952. Il a été complété et authentifié par les textes spontanés de mes camarades survivants »<sup>5240</sup> : André Dubus, René Mary, Raoul Montaud, Claude Bergerat, Roger Cornet, Robert Barbaud, Marcel Passelande, Eugène Lemaire, Yves Benentendi, Jacques Brianchon, Robert Dequier, Marc Casalta, Marc Bermoz, Noël Pujol, Ostende Capaletto – mais aussi quatre officiers, et pas des moindres pour l'ANAPI : Yves de Sesmaisons, Jean-Jacques Beucler, Pierre Mariani et Jack Bonfils – ..., dont Amédée Thévenet reproduit directement le témoignage ou bien se fait le porte-parole.

L'œuvre de Maurice Halbwachs et ses réactualisations contemporaines, des travaux de Marie-Claire Lavabre aux trois colloques organisés par Jacques Walter et Béatrice Fleury en 2011, 2012 et 2013, consacrés aux « Carrières de témoins de conflits contemporains », ont bien montré « à quel point le témoignage est structuré par des caractères sociaux qui vont jusqu'à subsumer la part privée dont il est constitué »<sup>5241</sup>. Le livre coordonné par Amédée Thévenet répond bien à cette définition ; il est en effet, dans sa structuration même, une aventure collective, reproduisant les réseaux de solidarité forgés au combat puis dans les camps de la RDV et s'inscrivant dans un contexte social et politique déterminé. Ainsi, c'est encouragé par ses copains d'alors restés des amis proches – Dequier, Cornet, Rabut et Dubus – qu'Amédée Thévenet décide de publier ses carnets de guerre et de captivité, « c'est-à-dire, concrètement, remettre sur le métier le récit fait en 1952, le compléter avec le témoignage que va m'apporter chacun des survivants avec ses propres souvenirs, les notes et lettres qu'il a écrites à l'époque, enfin refondre le tout en carnet de guerre, en éliminant les doublons. Tous les personnages seront réels, cités par leurs noms et authentifiés par les témoignages écrits qui vont me parvenir. Au jour le jour, la vérité. [...] Il ne s'agit pas de porter tort ni de porter plainte, mais de porter témoignage. »<sup>5242</sup> Car Amédée Thévenet a bien perçu le changement de configuration produit par le nouveau paradigme du « devoir de mémoire » :

« Ensemble, nous voulons ainsi porter témoignage de cette page d'histoire, rendre hommage à nos morts de la rizière et de la brousse, enfin remercier celles et ceux qui nous ont permis de reprendre pied dans la société d'aujourd'hui. »<sup>5243</sup>

C'est de fait une réussite : peu d'ouvrages arrivent à ce point à faire comprendre aux

---

<sup>5240</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, op. cit., p. 7.

<sup>5241</sup> Béatrice Fleury et Jacques Walter, « Présentation : Les témoins consacrés, les témoins oubliés », in B. Fleury et J. Walter (dir.), *Carrières de témoins de conflits contemporains (2), Les témoins consacrés, les témoins oubliés, Questions de communication*, série Actes, n° 21, 2014, p. 8.

<sup>5242</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, op. cit., p. 20.

<sup>5243</sup> *Ibid.*, p. 7.

lecteurs l'importance de ces groupes primaires de captivité sur lesquels reposèrent pour une bonne part la survie des prisonniers ; par la forme d'une sorte de carnet de guerre et de captivité commun organisé chronologiquement, des premiers combats de 1949 à la libération de Thévenet en décembre 1951, l'ouvrage parvient en effet à faire revivre cet être collectif, fait de camaraderie, d'entraide, d'humour, de deuils partagés, etc., sans lequel la survie de chacun de ses membres paraît bien compromise. Dès le 3 décembre 1950 en effet, « il y a des morts tous les jours. Quatre, cinq, six par jour »<sup>5244</sup> ; quelques mois après leur capture, « certains meurent parce qu'ils arrivent à se dire qu'il vaut mieux mourir que vivre dans ces conditions »<sup>5245</sup> ; à nouveau, le 1<sup>er</sup> juillet 1951, « il y a quatre ou cinq morts par jour »<sup>5246</sup>, et quelques jours après, le 5 juillet 1951 au camp n° 5, où « la dysenterie et le paludisme font des ravages. Des prisonniers meurent étouffés par des ascaris pendant leur sommeil »<sup>5247</sup> ... La mort massive des camarades et les traumatismes subis par les survivants sont bien là ; ainsi vers le 2 mars 1951, au camp n° 3, où les prisonniers valides amènent de l'eau et du riz grillé aux malades de l'infirmerie :

« On espère honteusement qu'ils vont refuser, pour le manger soi-même en vitesse. On leur dit un mot gentil et on retourne vite avec les vivants. Avec l'impression de ressusciter d'entre les morts. »<sup>5248</sup>

Souvent cependant, c'est bien la débrouillardise et l'entraide de la « petite nation des copains »<sup>5249</sup> qui dominent, avec ses méthodes pour améliorer l'ordinaire (troc, vol, cuisine à base de serpent ou de chat...) et les multiples stratégies de résistance et d'évitement inventées par les prisonniers face aux corvées ou à la propagande, dans un climat où la méfiance règne en maîtresse parmi les prisonniers, du fait des exercices de critique et d'autocritique imposés... Ainsi, écrit André Dubus : « La suspicion est partout, l'isolement devient une règle de vie. Les confidents, dont il est difficile de se passer, se comptent sur les doigts d'une main. »<sup>5250</sup> Or ce sont précisément les doigts de cette main qui témoignent dans cet ouvrage. Et si l'historien peut retenir de ces récits que « si les prisonniers ont enduré privations et brimades aboutissant à un taux très élevé de décès, le Vietminh ne cherchait pas délibérément à les éliminer physiquement »<sup>5251</sup>, nous en retenons également la formidable leçon de solidarité donnée par les prisonniers-survivants et artisans-témoins

---

<sup>5244</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>5245</sup> *Ibid.*, p. 142.

<sup>5246</sup> *Ibid.*, p. 314.

<sup>5247</sup> *Ibid.*, p. 315.

<sup>5248</sup> *Ibid.*, p. 230-231.

<sup>5249</sup> F. Rousseau, *La Guerre censurée, op. cit.*, p. 114.

<sup>5250</sup> A. Dubus, in A. Thévenet, *Goulags indochinois, op. cit.*, p. 334.

<sup>5251</sup> P. Brocheux, « Compte-rendu de Thévenet (Amédée), *Goulags indochinois...* », *op. cit.*, p. 162.

de cet ouvrage, traduisant également, plus encore que chez Norbert Héry, Louis Stien ou Jean Lomer, une certaine forme d'apaisement.

Pour autant, ce livre apparaît également composé d'une deuxième partie, marquant un « hiatus [...] sensible »<sup>5252</sup> avec la première ; pour Pierre Brocheux, collègue et ami de Georges Boudarel, cette deuxième section, composée de la préface d'Yves de Sesmaisons, d'une partie du prologue d'Amédée Thévenet et de la postface de Jean-Jacques Beucler<sup>5253</sup>, « est aussi un témoignage, mais cette fois sur notre temps et notre société [...]. Elle est une opération politique indiquée par le mot *goulag* du titre, explicitement destinée à dénoncer Georges Boudarel qui, passé au "Vietminh", fut propagandiste dans le camp 113 »<sup>5254</sup>. Ainsi, pour l'historien, « ce n'est certainement pas un hasard si le livre est sorti en mars 1997, un mois environ avant que le tribunal ne prononce, une fois de plus, un non-lieu dans le deuxième procès intenté à Boudarel par un rescapé du camp 113. »<sup>5255</sup> Préface et postface encadrent en effet le récit de manière à lui donner une signification toute particulière :

- du « devoir de mémoire » sur un mode proche de celui forgé par les associations de victimes des crimes et génocides nazis, sous la plume d'Yves de Sesmaisons, pour lequel « le moment était venu, avec la retraite, de laisser à nos enfants le témoignage de ce que nous avons vécu dans les camps d'extermination du Viêt-minh. Tel est l'objet de cet ouvrage dont l'exergue pourrait être, comme pour les camps nazis : "plus jamais ça" »<sup>5256</sup> ;
- à l'anticommunisme le plus classique, à peine renouvelé par l'« affaire Boudarel », sous la plume de Jean-Jacques Beucler, qui conclut ainsi sa propre lecture de l'ouvrage :

« Quelle aventure, où l'horreur règne à tel point qu'elle en devient presque banale ! [...] L'action psychologique y pratique un "lavage de cerveau" qui, malgré ses aspects stupides, arrive à porter ses fruits. [...] Aux souffrances physiques s'ajoutent des perturbations morales. On lui vole son âme. [...] Désemparé, affaibli, désespéré, il est prêt à tout pour *survivre* [en italique dans le texte] [...] En revanche, de ces camps de la mort, nous sommes rentrés intraitables vis-à-vis de certains principes. [...] Nous dénonçons les traîtres qui, par idéologie aveugle, ont recréé le nazisme sous une autre forme. Nous dénonçons les Boudarel qui – offrant ses services à l'ennemi en temps de guerre – a provoqué la mort de dizaines de ses compagnons, prisonniers sans défense. Les *Goulags indochinois* racontent, décrivent, expliquent les monstruosité commises dans les "mouroirs" du Viêt-minh. »<sup>5257</sup>

---

<sup>5252</sup> *Ibid.*, p. 161-162.

<sup>5253</sup> Thévenet et Beucler se connaissent depuis l'Indochine et les combats de la RC4, pour Sesmaisons et Thévenet, cela remonte à leurs classes en Afrique du Nord.

<sup>5254</sup> P. Brocheux, « Compte-rendu de Thévenet (Amédée), *Goulags indochinois...* », *op. cit.*, p. 161-162.

<sup>5255</sup> *Ibid.*, p. 162.

<sup>5256</sup> Yves de Sesmaisons, « Préface », in A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>5257</sup> Jean-Jacques Beucler, « Postface », in A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 385-386.

Pour autant, dans le corps de l'ouvrage composé des témoignages d'Amédée Thévenet et de ses compagnons, nulle trace de Georges Boudarel ou du camp 113, dans lequel aucun des témoins n'a été interné<sup>5258</sup> : tous sont des rescapés des camps n° 1, 2, 3, 4 et/ou 5. Peu de traces également de référence au nazisme ou à l'anticommunisme... Préface, postface, prologue, épilogue, introduction, conclusion... sont en effet autant de moyens d'administrer, d'orienter voire de détourner les témoignages ; des moyens particulièrement bien utilisés dans l'entreprise testimoniale d'Amédée Thévenet.

Entre 1997 et 2014, Amédée Thévenet est en effet à l'origine de pas moins de quatre ouvrages testimoniaux consacrés à la question des prisonniers de la RDV<sup>5259</sup>. « Ecrire ? Pour quoi ? Pour qui ? »<sup>5260</sup>, tel est le titre du prologue qu'il signe dans *Goulags indochinois*, le premier de ses quatre ouvrages consacrés à la « Guerre d'Indochine ». L'idée de ce livre, écrit-il, lui serait venue lors d'un voyage de travail en Sibérie, en novembre 1993, alors qu'il était dépêché en ex-URSS afin d'apprendre aux futurs cadres sociaux russes les principes des lois sociales françaises. Là-bas, il aurait été encouragé à publier ses mémoires par son interprète russe : « Il faut, dit-elle, que les rares survivants racontent ce que furent les tentacules asiatiques de la pieuvre stalinienne, car les jeunes s'en fichent. »<sup>5261</sup> Cependant, ajoute-t-il alors : « Il fallait d'autres signes pour me déterminer à écrire. Je les percevrai dans les mois à venir. Je les comprendrai finalement dans le devoir de mémoire [souligné par nous] »<sup>5262</sup>. Un devoir de mémoire qu'Amédée Thévenet inscrit ainsi dans une triple généalogie :

- celle de la dénonciation des crimes staliniens – nous sommes dans le contexte de l'après 1989-1991 – ;
- celle de la fin du *Vietnam syndrome*, du *crazy veteran* et de l'avènement du traumatisme-vérité dans la société américaine, désormais à l'écoute de ses anciens combattants du Vietnam qui n'auraient « plus peur d'en parler »<sup>5263</sup> ;

---

<sup>5258</sup> Exception faite d'Yves de Sesmaisons et de Pierre Mariani, mais avant l'arrivée de G. Boudarel au camp 113.

<sup>5259</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, 1997, *op. cit.* ; A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue*, 2001, *op. cit.* ; A. Thévenet, *J'ai survécu à l'enfer des camps viêt-minh*, 2006, *op. cit.* ; A. Thévenet (préface de Hélié de Saint Marc), *Mourir pour l'Indochine, Carnets de guerre et de captivité (1945-1954)*, Valence, Editions Peuple libre, 2014.

<sup>5260</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 13-20.

<sup>5261</sup> Cité in A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>5262</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>5263</sup> *Ibid.*, p. 16.

- et celle des mémoires de la déportation, mère du « crime contre l'humanité » et du « devoir de mémoire », Amédée Thévenet concevant l'« affaire Boudarel » dans le cadre d'une lutte contre l'absence « de conscience nationale pour l'Indochine »<sup>5264</sup> et pour consacrer la captivité aux mains de la RDV comme un « crime contre l'humanité »<sup>5265</sup>.

Tel est le contexte qui fait rejaillir la mémoire d'Amédée Thévenet, une mémoire halbwachsienne, puisant dans la société « toutes les indications nécessaires pour reconstruire telles parts de notre passé que nous nous représentons de façon incomplète ou indistincte, ou que, même, nous croyons entièrement sorties de notre mémoire »<sup>5266</sup>. C'est ce que permettent, pour Amédée Thévenet, la chute du mur de Berlin, la nouvelle reconnaissance sociale des traumatismes, l'« affaire Boudarel », la « contagion » rapide du « devoir de mémoire », etc. : un contexte dont il a pleinement conscience, y compris dans ses conséquences possibles et positives pour l'essor de la cause des anciens prisonniers de la RDV.

Mais qui est Amédée Thévenet ? Est-il cette « sorte d'idéal-type Weberien de la figure du soldat humanisé »<sup>5267</sup> évoqué par Nicolas Séradin ? Originaire de Clermont-en-Genevois, en Haute-Savoie, issu d'un milieu relativement modeste, catholique croyant et pratiquant, Amédée Thévenet n'est pas officier : fait prisonnier en 1954 sur la RC4 comme simple sergent, il quitte ensuite l'armée à son retour de captivité. Pour autant, Thévenet n'est pas « le premier venu » : entré au ministère de la Santé à son retour d'Indochine, il devient rapidement inspecteur principal puis directeur des Affaires Sanitaires et Sociales ; à partir de 1982, il est appelé comme conseiller technique au sein de plusieurs gouvernements socialistes, dont le cabinet Bérégovoy ; principal artisan de la décentralisation en matière d'aide sociale, il est nommé inspecteur général des affaires sociales en 1986 et président de Sida Info Services (1990-2011). Commandeur de la Légion d'honneur, auteur d'un nombre important d'ouvrages consacrés à l'aide sociale<sup>5268</sup>, des années 1970 aux années 2000, il est rompu aux techniques de l'écrit, de même qu'à l'histoire de l'assistance, de la

---

<sup>5264</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>5265</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>5266</sup> Maurice Halbwach, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1950, p. 56, cité in B. Fleury et J. Walter, « Présentation : Les témoins consacrés, les témoins oubliés », in B. Fleury et J. Walter (dir.), *Carrières de témoins de conflits contemporains (2)*, *op. cit.*, p. 18.

<sup>5267</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, *op. cit.*, p. 351.

<sup>5268</sup> Inspecteur général des Affaires sociales, Amédée Thévenet est l'auteur d'un nombre important d'ouvrages consacrés à l'aide sociale, dont *L'aide sociale en France*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1973 ; *Le RMI, Théorie et pratique*, Paris, Le Centurion, 1989 ; avec J. Désigaux, *Les travailleurs sociaux*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1991 ; *Les institutions sanitaires et sociales de la France*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1991 ; etc.

reconnaissance et de la justice sociales. En 1997, c'est donc un ancien sergent-prisonnier qui s'exprime... mais avec l'expérience et le savoir-faire d'un haut fonctionnaire de l'aide sociale.

Son témoignage de captivité n'est pas non plus sans histoire. À sa libération, de retour dans sa région natale de Haute-Savoie en 1952, il rencontre l'abbé Berthoud, directeur du *Courrier savoyard*, à qui il raconte son histoire ; ce dernier, qui vient tout juste d'achever *J'ai choisi la liberté* de Viktor Kravchenko, lui conseille de mettre son aventure par écrit<sup>5269</sup>. Un conseil que lui renouvellent Mme La Croix Vaubois – accompagnée de sa secrétaire, la fiancée du lieutenant Pierre Richard – et le père Jego, à l'occasion d'un pèlerinage des armées à Lourdes :

« Mme La Croix Vaubois nous explique qu'elle a commencé à s'occuper des prisonniers en prenant contact avec les familles, en intervenant en leur faveur auprès des autorités gouvernementales et militaires. Le désintéret – voire le mépris – dont nous sommes l'objet, l'indigne. Elle sait que les Viets vont savoir ce qu'elle fait, et que cela peut rendre dangereuse la situation de son fils et du lieutenant Richard. Qu'importe ! Il faut le faire. [...] Nous voici compris... et aimés. »<sup>5270</sup>

C'est donc dans ce cadre, à l'instigation de l'abbé Berthoud, du père Jego et de Mme La Croix Vaubois, et alors qu'il est hospitalisé au Val-de-Grâce<sup>5271</sup>, qu'Amédée Thévenet rédige son témoignage de captivité en 1952-1953, afin de garder trace de l'expérience vécue, de l'exorciser<sup>5272</sup>..., mais aussi de constituer une preuve testimoniale sur les camps de la RDV à la hauteur du témoignage de Kravchenko pour l'URSS. Dès sa rédaction, ce témoignage est donc déjà, en lui-même, un objet politique ; sous cet aspect, le témoignage n'est donc guère éloigné des préface et postface de *Goulags indochinois*. En effet, confie l'auteur, il a été écrit « bien longtemps avant que le temps de l'apaisement n'ait fait son œuvre »<sup>5273</sup>. Publié pour partie dans *Goulags indochinois* et dans sa version intégrale en 2006<sup>5274</sup>, éditée à l'instigation de l'ANAPI<sup>5275</sup> suite au versement du témoignage de Thévenet dans les archives testimoniales de l'association en 2003<sup>5276</sup>, le témoignage de captivité d'Amédée Thévenet n'est ainsi guère exempt de ressentiment, empruntant une lecture très « Guerre froide » du conflit, toute empreinte d'un certain catholicisme d'autodéfense, voire de contrattaque. Ainsi par exemple, lorsqu'enfermé en punition dans

---

<sup>5269</sup> A. Thévenet, *Goulags indochinois*, op. cit., p. 352.

<sup>5270</sup> *Ibid.*, p. 356.

<sup>5271</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>5272</sup> « Grâce au père Jego et à Mme de La Croix Vaubois », écrit Thévenet, « j'ai, au sens moral et spirituel, tourné la page et l'acte d'écrire n'est pas étranger à cet exorcisme. » *Ibid.*, p. 367.

<sup>5273</sup> A. Thévenet, *J'ai survécu à l'enfer des camps viêt-minh*, op. cit., p. 18.

<sup>5274</sup> A. Thévenet, *J'ai survécu à l'enfer des camps viêt-minh*, op. cit.

<sup>5275</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>5276</sup> Archives déposées au SHD ainsi qu'aux Archives départementales du Rhône.

une cage à buffles, il pense comprendre la méthode employée sur eux par leurs geôliers :

« Ah ! Les salauds ! [...] Avec leur réalisme cynique ils pensaient qu'un esprit suffisamment asservi par la souffrance physique et morale n'est plus qu'une pièce détraquée, que cet esprit sadiquement obnubilé par le mirage de la libération est "mûr" pour toutes les capitulations. »<sup>5277</sup>

Comme dans de nombreux témoignages publiés jusqu'aux années 1970, le paradigme dominant est celui la tentative de conversion, à laquelle il oppose sa foi chrétienne, comme lors de cet entretien avec le commissaire politique de son camp :

« Je voudrais pouvoir lui démontrer que si on ne confond pas le christianisme avec les idéologies dans lesquelles il s'est exprimé à diverses époques, il n'est pas un opium, mais un ferment de protestations, de combat. Il a, en quelque sorte, "défatalisé" l'histoire humaine. »<sup>5278</sup>

Ressentiment à l'égard de ses geôliers, responsables de la mort de nombre de ses camarades et de ce jeu pervers qui leur fut imposé ; ressentiment également à l'égard des officiers français du 2<sup>e</sup> Bureau, à leur libération, qui ne « comprirent jamais. C'est pourquoi ils nous traiteront, non pas ouvertement – en auraient-ils eu le courage ? – mais sournoisement, de traîtres »<sup>5279</sup>.

Remarquable est ainsi la trajectoire de ce témoignage, de la fin des années 1990 aux années 2000, pour illustrer les changements de paradigmes à l'œuvre dans la question des anciens prisonniers de la RDV. Alors qu'en 1997 il apparaît dilué dans un ouvrage collectif et administré dans un registre pour le moins combatif, comme en atteste son encadrement par la préface d'Yves de Sesmaisons, le prologue de l'auteur et la postface de Jean-Jacques Beucler, il paraît en 2006 dans sa version intégrale, administré non pas « pour être plaint », comme Amédée Thévenet l'écrit lui-même dans son « Avertissement » liminaire au lecteur, « mais en tant que témoignage du milieu du XX<sup>e</sup> siècle »<sup>5280</sup>, souhaitant « apport[er] quelque chose au devoir de mémoire qui nous incombe, tant que nous serons vivants, pour témoigner auprès des jeunes générations du sacrifice de leurs aînés au service de la paix entre les hommes [...] et] contribuer à apporter au lecteur, lorsqu'il refermera le livre, la confirmation que la paix et la liberté sont nos biens les plus précieux et les plus fragiles aussi, et qu'il doit continuer à contribuer à leur consolidation et à leur pérennité. »<sup>5281</sup> C'est le miracle que le « devoir de mémoire » arrive à produire : offrir un cadre relativement consensuel et dans l'air du temps à l'expression de mémoires dissensuelles et jusque-là peu

---

<sup>5277</sup> A. Thévenet, *J'ai survécu à l'enfer des camps viêt-minh*, op. cit., p. 109.

<sup>5278</sup> *Ibid.*, p. 168.

<sup>5279</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>5280</sup> *Ibid.*, p. 18

<sup>5281</sup> *Ibid.*, p. 19.

relayées ; c'est là la conversion déjà initiée, notamment, par deux autres catholiques lyonnais, Jack Bonfils, avec son action sociale au Vietnam (voir supra), et Hélié de Saint Marc<sup>5282</sup>, dont les mots empruntés aux *Sentinelles du soir* et déjà évoqués plus haut, trônent ainsi en exergue des mémoires d'Amédée Thévenet<sup>5283</sup>, associés à des paroles de la bible, reprises à son compte par Amédée Thévenet :

« "Ouvre la bouche pour le muet et pour tous les abandonnés."

(La Bible, les Proverbes XXXI, 8.)

"J'ouvre la bouche" pour les 29 954 soldats français morts de 1945 à 1954 dans les camps du Viêt-Minh, sur les 39 880 faits prisonniers, ainsi que pour les Vietnamiens morts, eux aussi, dans des camps de rééducation [...].

Amédée Thévenet »

Ce témoignage « d'époque », auquel il dit n'avoir rien touché pour sa publication<sup>5284</sup>, lui aurait ainsi « fait prendre conscience du chemin que le temps [lui] a fait parcourir dans l'apaisement. En 1953 », écrit-il, « je ressentais réellement de la haine à l'égard de nos geôliers que je considérais comme ayant agi de manière sadique et cruelle. »<sup>5285</sup> Et de souligner pour conclure les différents « pas » l'ayant conduit vers l'apaisement :

- « Le premier pas fait sur la voie de l'apaisement a été d'admettre qu'il n'y avait pas de la part du Viêt-minh de volonté de procéder à l'extermination de ses prisonniers. »<sup>5286</sup>
- « Un deuxième stade, dans le processus de l'apaisement, fut atteint lorsque j'ai pu me persuader qu'on ne pouvait pas vivre avec la haine au cœur. [...] Il fallait, pour nos familles, pour nos amis, pour nous-mêmes, pour assumer nos responsabilités, tourner cette page. »<sup>5287</sup>
- « Beaucoup plus tard, la grâce m'a été donnée de pardonner à nos geôliers. [...] Le dernier stade de l'apaisement, celui de la paix intérieure, je le trouve dans la prière. Dans la prière pour tous les morts, nos frères d'armes mais aussi les soldats et civils vietnamiens, amis ou ennemis. »<sup>5288</sup>

Il ne s'agit ainsi pas de n'importe quel pardon ; c'est le pardon chrétien dont parle Amédée Thévenet, un pardon qui résonne également comme une ultime victoire sur la « rééducation par la parole marxiste, par le travail forcé, par les privations, par les sévices, par le repentir

---

<sup>5282</sup> Hélié de Saint Marc qui signera également la préface de son dernier ouvrage paru en 2014, *Mourir pour l'Indochine*, op. cit.

<sup>5283</sup> Pour rappel : « Les témoins sont le sel d'un pays. De près, ils brûlent la peau, car personne n'a envie de les entendre. Mais ils persistent, solitaires et tristes, accrochés à leur mémoire. Ils attendent leur heure. Ils possèdent la résistance du grain de sable. C'est la dernière responsabilité qui nous incombe : éviter que nos enfants aient un jour les dents gâtées par les raisons vertes de l'oubli. Ecrire et raconter, inlassablement, non pour juger mais pour expliquer. Ouvrir la porte à ceux qui cherchent une trace du passé et qui refusent le silence, repiquer chaque matin le riz de nos souvenirs... » H. de Saint Marc, *Les sentinelles du soir*, op. cit., p. 87, cité in A. Thévenet, *J'ai survécu à l'enfer des camps viêt-minh*, op. cit., p. 15.

<sup>5284</sup> A. Thévenet, *J'ai survécu à l'enfer des camps viêt-minh*, op. cit., p. 18.

<sup>5285</sup> *Ibid.*, p. 215.

<sup>5286</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>5287</sup> *Ibid.*, p. 218.

<sup>5288</sup> *Ibid.*, p. 218-219.

renouvelé de fautes imaginaires, par l'acte de foi instillé, au chant de l'Internationale »<sup>5289</sup>, contre lesquels il opposa déjà, en captivité, sa propre foi catholique. Alors certes, estime Nicolas Séradin, « il y a de la sincérité dans l'écriture d'Amédée Thévenet »<sup>5290</sup> ; pour autant, il nous est difficile de reprendre à notre compte l'ensemble du propos de l'historien, pour lequel le témoignage de Thévenet serait également remarquable en cela « qu'il n'utilise pas son statut de victime pour réclamer une réparation, mais pour témoigner au sens noble du terme »<sup>5291</sup>. Publiant ses écrits testimoniaux après la promulgation du statut de « prisonnier du Viet Minh » et alors que l'« affaire Boudarel » se meurt doucement, Amédée Thévenet n'écrit en effet pas pour obtenir réparation – au sens monétaire du terme – ou même justice – au sens procédural du terme – ; il écrit cependant bien pour *réparer* quelque chose. C'est du moins ce qu'il confie dans la conclusion de ses mémoires de captivité parues en 2006 : le « devoir de mémoire » derrière lequel il place son entreprise testimoniale correspond également à une petite victoire sur l'histoire :

« Mais aucun des anciens "Tu Binh" (prisonniers) n'a oublié. Aucun de nous n'a oublié ceux qui sont morts là-bas et au sacrifice desquels justice est en train d'être rendue. Nous n'avons pas oublié non plus "l'émotion affective et esthétique" que nous avons ressentie pour ce beau pays si souvent meurtri, ni les sentiments profonds pour son peuple courageux et sincère qui a beaucoup souffert [...].

Nous avons ainsi pris conscience que le peuple vietnamien, dont le régime politique est toujours celui des goulags, a besoin de notre solidarité. Celle-ci est à l'œuvre, dans le cadre des associations d'anciens combattants et d'anciens prisonniers. »<sup>5292</sup>

Rappelons que les droits du présent livre d'Amédée Thévenet, comme ceux de ses ouvrages précédents, sont reversés à l'association « Enfants du Mékong », fondée par un ancien interné civil de la RDV, René Péchard ; rappelons également, avec Amédée Thévenet, l'action de l'ANAI (proposant des parrainages d'enfants et d'adultes vietnamiens) ainsi que celle du troisième catholique lyonnais artisan de ce « devoir de mémoire » et de cet esprit d'apaisement et de renouvellement des relations d'« amitié » liant les anciens prisonniers de la RDV aux Vietnamiens, Jack Bonfils – vice-président de l'ANAPI –, en faveur du « développement sanitaire et social du Viêt-nam »<sup>5293</sup> contemporain.

---

<sup>5289</sup> Amédée Thévenet, « Guerre et goulags en Indochine (1946-1954) », conférence devant la Section du Rhône et de la Métropole de Lyon de la SMLH, s.d. [v. 2007-2008], [En ligne], URL : [http://smlh-rhone.com/doc/biblio\\_guerre\\_et\\_goulags.pdf](http://smlh-rhone.com/doc/biblio_guerre_et_goulags.pdf), consulté le 18/05/2016. Un peu plus loin, il poursuit : « L'univers concentrationnaire nazi écrasait brutalement, le goulag indochinois veut convertir, il faut détruire le vieil homme, faire naître l'homme nouveau. Une sorte de messianisme dévoyé, sommaire, cruel, sectaire où la fin justifie les moyens. »

<sup>5290</sup> N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, op. cit., p. 365.

<sup>5291</sup> *Ibid.*, p. 365.

<sup>5292</sup> A. Thévenet, *J'ai survécu à l'enfer des camps viêt-minh*, op. cit., p. 218.

<sup>5293</sup> *Ibid.*, p. 218-219.

Et Amédée Thévenet d'ouvrir ainsi la conférence « Guerre et goulags en Indochine (1946-1954) » qu'il tint dans la deuxième moitié des années 2000 – alors que les débats sur la « repentance » coloniale battent leur plein – devant la section du Rhône de la Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH) :

« Je n'aime pas beaucoup l'usage que l'on fait du "devoir de mémoire" aujourd'hui. Il est sélectif, souvent partial et amnésique. Il ne replace pas les faits dans leur perspective historique, dans leur contexte politique et psycho-social. L'historien Paul Rignac<sup>5294</sup> démontre que "l'approche actuelle de l'histoire souffre d'une connotation émotionnelle qui paralyse le jugement". Notre obsédant devoir de mémoire "débouche souvent sur la repentance, au mépris de la vérité historique". Raoul Follereau, vénéré dans nos ex-colonies pour son combat victorieux contre la lèpre, disait : "Ce n'est pas les respecter que de leur demander pardon pour des fautes que nous n'avons pas commises". »<sup>5295</sup>

On ne s'exprime en effet guère de la même manière devant un public d'amis que dans un ouvrage à gros tirage ; et Amédée Thévenet de conclure ainsi sa conférence, après avoir évoqué son combat, en captivité, contre le « messianisme marxiste » :

« Devais-je remettre en nos mémoires ces épisodes tragiques, plus d'un demi-siècle après qu'ils se soient déroulés ? Alors que le Vietnam s'ouvre, recherche la respectabilité ? A l'heure où se reconstruit une nécessaire amitié franco-vietnamienne ? A l'heure où le Vietnam accueille cordialement ceux-là mêmes qu'il voulait cruellement convertir ? A l'heure enfin où ce pays se développe, grâce à un capitalisme débridé, autrefois condamné par les mêmes qui aujourd'hui s'enrichissent grâce à lui ? Fallait-il donc remettre en nos mémoires ces épisodes tragiques ? Je crois que oui car le passé est porteur d'une part de l'avenir. L'occulter, c'est injurier nos morts et obérer notre avenir. Tout se tient. Une nation se construit sur son passé, tout son passé. J'ai aussi voulu dire que ces terribles souvenirs n'effacent en rien cette émotion affective, esthétique, que nous éprouvons, que nous éprouvons toujours pour ce pays et l'amitié que nous portons à ce peuple, singulièrement à ses soldats qui se sont battus à nos côtés et qui ont connu les mêmes épreuves que nous. »<sup>5296</sup>

Dans les années 2000, « devoir de mémoire » et « paradigme traumatique » continuent ainsi de servir, par-delà la reconnaissance des anciens prisonniers de la RDV, l'œuvre de réhabilitation des combattants d'Indochine et de leur combat, accompagnant une certaine forme de réparation du cadre militaro-colonial brisé par l'issue de la « Guerre d'Indochine », voire de réhabilitation de l'idéal colonial français.

C'est ce que l'on retrouve également, d'une certaine manière, dans les volumes de *Lettres d'Indochine* dirigés en 1998-1999 par le général Bigeard, et réédités en 2004. « J'ai vu mourir tant de camarades dans les combats, comme dans les camps de la mort », avertit Bigeard dans sa préface de 2004, « que je ne pourrai jamais oublier »<sup>5297</sup>, célébrant au

---

<sup>5294</sup> Voir infra.

<sup>5295</sup> A. Thévenet, « Guerre et goulags en Indochine (1946-1954) », *op. cit.*

<sup>5296</sup> *Id.*

<sup>5297</sup> Gal M. Bigeard, « Préface », in M. Bigeard, *Paroles d'Indochine, op. cit.*, p. 9.

passage les nombreux « témoignages authentiques »<sup>5298</sup> reçus pour bâtir son ouvrage<sup>5299</sup>. Comme dans les ouvrages coordonnés par Amédée Thévenet, ce « devoir de mémoire » ne rend pas uniquement hommage au souvenir des morts ; il sert intimement le présent. Comme pour les ouvrages écrits ou dirigés par Amédée Thévenet, les droits de l'ouvrage dirigé par le général Bigeard sont reversés à une organisation humanitaire, en l'occurrence la Croix rouge française. Les récits de captivité d'« époque » (pour les écrits de Charles Borla et du lieutenant Caldairou) ou d'« aujourd'hui » (pour le témoignage de Francis Turelier), quant à eux, sont administrés de manière toute particulière par le général, choisissant de conclure le chapitre qu'il consacre au sujet par le récit contemporain du colonel de Courrèges. L'ancien lieutenant d'artillerie s'y souvient d'un épisode de sa vie d'officier d'Indochine, en février 1954 entre Nha-trang et Qui-nonh, lorsqu'il vint en aide à l'un des PIM utilisés par son détachement d'artilleurs, en lui tendant la main, accompagnant son geste d'un sourire, alors que ce dernier était tombé sous le poids de la charge qu'il transportait. La nuit suivante, sa position se fait attaquer par les soldats de l'APVN ; et le PIM d'en profiter pour s'échapper avec, pense de Courrèges, le revolver qu'il lui aurait dérobé. Mais lorsqu'il regagne sa chambre, s'étendant sur le sol, il sent quelque chose derrière son dos :

« J'ai soulevé la couverture, mon revolver était là, ainsi qu'un bout de carton avec ces quelques mots griffonnés à la hâte : "Merci pour le sourire."  
Depuis ce jour, j'ai compris qu'à la guerre, au milieu de la violence, de l'horreur et de la haine, il peut y avoir une étincelle de bonheur quand le combat prend un visage humain. Depuis ce jour, il y aura toujours un sourire entre le Viêt-nam et moi... »<sup>5300</sup>

Et les *Paroles d'Indochine* dirigées par Bigeard de s'achever ainsi sur un chapitre limpide intitulé « "On se remariera" », lui-même conclu par la lettre d'un ancien combattant de l'APVN avec lequel le général Bigeard, devenu une sorte d'apôtre contemporain de la « paix des braves » franco-vietnamienne, a sympathisé et entretient une correspondance étroite : une lettre emplie de désillusion sur la situation actuelle du Vietnam et de nostalgie vis-à-vis des relations franco-vietnamiennes d'antan. Aujourd'hui, écrit en effet cet ancien cadre militaire de la RDV avec ironie :

« Nous sommes des "hommes libres"... La liberté, ça n'a pas de prix, n'est-ce pas ? Si cher Ami, que vous dirais-je d'autre à propos de nos deux pays ? Nous nous aimons et cette guerre d'Indochine de 1946-1954 pourrait être considérée comme... un divorce forcé... On se remariera... Puisse ce second mariage revenir à nous le plus tôt possible ! »<sup>5301</sup>

---

<sup>5298</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>5299</sup> *Ibid.*, p. 12-13.

<sup>5300</sup> Colonel de Courrèges, in *ibid.* p. 266.

<sup>5301</sup> Cité in *ibid.*, p. 305.

Et le général Bigeard de conclure ainsi sur ces quelques mots :

« C'est un devoir pour nous de perpétuer le souvenir de nos chers compagnons, disparus en pleine jeunesse, si loin de la Mère patrie.

J'ai toujours dit et écrit : le passé, on s'y réfère, on ne vit pas avec. Ce qui compte, c'est demain. Alors pourquoi pas un remariage avec ce Viêt-nam que nous aimons, et qui nous aime ? »<sup>5302</sup>

Au bilan, témoigne Bigeard dans ses mémoires s'exprimant à propos de ses *Lettres et Paroles d'Indochine*, ces ouvrages furent pour lui une manière « de rappeler ce qui avait été le sens de notre combat, un combat pour la liberté et la dignité de l'homme »<sup>5303</sup> ; un combat aujourd'hui renouvelé par un « devoir de mémoire » appelant à *réparer* le mariage avorté en 1954 entre la France et le Vietnam.

Transmettre et réparer : c'est ce que semblent en effet ambitionner certains anciens combattants-prisonniers d'Indochine, à la suite de Jean-Jacques Beucler ou à l'image d'Amédée Thévenet et du général Bigeard dans les années 1990-2000, qui, après leurs homologues de la Seconde Guerre mondiale, aspirent d'une certaine manière à devenir « non seulement des porteurs de mémoires, mais des historiens plus vrais que les vrais, des passeurs de relais et des éducateurs de la jeunesse, des apôtres des Droits de l'homme, des Justes et même des prophètes »<sup>5304</sup>. Présenter une histoire plus *vraie* que celle des historiens, là est pour partie le pari fait par Amédée Thévenet dans le deuxième ouvrage qu'il dirige en 2001, dans lequel le cercle des « copains » reconstitué pour *Goulags indochinois* s'élargit considérablement, à l'image de l'expérience dont il est question : *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'ont vécue*, ou le livre testament de la génération d'Indochine, officiers, sous-officiers et simples soldats réunis... jusqu'aux anciens ennemis<sup>5305</sup>.

Quelques années auparavant, en 1999, alors que le général Bigeard publiait le tome deux de ses *Lettres d'Indochine*, un homme avait déjà tenté l'aventure du récit collectif historicisé, cette fois circonscrit aux seuls combattants de Dien Bien Phu : Roger Bruge, qui avait alors « reconstitué l'histoire de la bataille [de Dien Bien Phu, nda] à travers les nombreuses et émouvantes lettres envoyées par les combattants français de Dien Bien Phu

---

<sup>5302</sup> Gal M. Bigeard, *Paroles d'Indochine*, op. cit., p. 305-306.

<sup>5303</sup> Gal M. Bigeard, *Ma vie pour la France*, op. cit., p. 473.

<sup>5304</sup> J.-P. Rioux, *La France perd la mémoire*, op. cit., p. 109, à propos des témoins de la Deuxième Guerre mondiale.

<sup>5305</sup> Y-compris Ky Thu, cité par exemple in A. Thévenet, *La Guerre d'Indochine racontée*, op. cit., p. 341 et 387, ou Ngo Van Thieu, cité p. 435. Voir Ngo Van Thieu, *Journal d'un combattant viêt-minh*, Paris, Editions du Seuil, 1955 ; Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit.

à leurs familles »<sup>5306</sup>, ainsi que par un recours documenté aux archives du SHD. Roger Bruge, lui-même ancien d'Indochine (deux séjours) et d'Algérie reconverti, comme Jean Pouget avant lui, en grand reporter (*Le Républicain Lorrain*), a constitué pour ce faire un « vaste réseau de recherches » afin de « faire la part belle à l'homme »<sup>5307</sup> :

« De nombreux officiers, anciens de DBP, m'ont apporté le *plus* [en italique dans le texte] que j'attendais, ainsi que les familles de tués qui ont bien voulu me confier leurs dernières lettres reçues. Ce sont ces papiers de famille, mêlés aux passionnantes archives de la commission d'enquête sur la bataille, qui donnent au livre son intérêt. »<sup>5308</sup>

Dans un style héroïsant, tout à la gloire des combattants sacrifiés de Dien Bien Phu, l'auteur achève son récit par trois chapitres intitulés « La "grande clémence" de l'oncle Ho »<sup>5309</sup>, « Nuit et Brouillard, nouvelle version »<sup>5310</sup> – l'auteur est lui-même un ancien résistant-déporté, engagé dans l'armée de Lattre<sup>5311</sup> – et « Prisonniers présumés disparus : 21 488 »<sup>5312</sup> : deux chapitres pour partie inspirés du récit du colonel de Braquilanges (voir supra)<sup>5313</sup> – pourtant fait prisonnier sur la RC4 en 1950 – ainsi que des confidences et papiers d'autres anciens prisonniers – parmi lesquels, notamment : Jean-Louis Rondy, Maurice Schmitt, Jean Armandi, Jacques Allaire, le docteur Grauwin, le père Heinrich, etc. Si les conditions de captivité sont inévitablement comparées à celles en vigueur dans les camps de concentration nazis de la Seconde Guerre mondiale, les prisonniers étant décrits comme de nouveaux « NN (*Nacht und Nebel*), des "Nuit et Brouillard" »<sup>5314</sup> vivant « dans un univers implacable, un Dachau, un Buchenwald »<sup>5315</sup>, l'auteur développe un récit relativement juste et nuancé ; ainsi par exemple, les prisonniers blessés sont-ils décrits comme ayant été pris en charge, avec les moyens du bord... et donc avec « incompetence »<sup>5316</sup>, mais tout de même soignés ; quant à la mortalité des prisonniers dans les camps de la RDV, Roger Bruge juge qu'il convient de la ré-estimer à la baisse<sup>5317</sup> ; pas une ligne, enfin, n'est consacrée à l'« affaire Boudarel »<sup>5318</sup>.

---

<sup>5306</sup> P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 15

<sup>5307</sup> R. Bruge, *Les hommes de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 607.

<sup>5308</sup> *Id.*

<sup>5309</sup> *Ibid.*, p. 522-559.

<sup>5310</sup> *Ibid.*, p. 560-583.

<sup>5311</sup> Ainsi que l'indique la quatrième de couverture. R. Bruge est également décrit comme l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés à la ligne Maginot et à la campagne de France (réhabilitant ses combattants).

<sup>5312</sup> R. Bruge, *Les hommes de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 584-605.

<sup>5313</sup> *Ibid.*, p. 610.

<sup>5314</sup> *Ibid.*, p. 568.

<sup>5315</sup> *Ibid.*, p. 575.

<sup>5316</sup> *Ibid.*, p. 599.

<sup>5317</sup> *Ibid.*, p. 595.

<sup>5318</sup> R. Bruge ne fait qu'une seule petite référence à G. Boudarel, *ibid.*, p. 585.

Le ton est très différent dans l'ouvrage dirigé par Amédée Thévenet en 2001, pour la raison d'abord que Thévenet en est le coordinateur, et non l'auteur. Pas moins de 140 anciens ont « participé à ce devoir de mémoire assumé en commun »<sup>5319</sup>, introduit ainsi Amédée Thévenet. Pour ce dernier, toutes ces contributions testimoniales<sup>5320</sup> forment autant de « pierres authentiques »<sup>5321</sup> associées pour construire une sorte de « monument historique »<sup>5322</sup> en hommage à tous les combattants d'Indochine. Mises bout à bout, ces contributions auraient formé près de 2000 pages, réduites à 600 par le travail de coupe effectué par le coordinateur, qui dit avoir souhaité s'effacer autant que faire se peut derrière ces témoignages présentés comme « bruts ». Signés Amédée Thévenet, les paratextes sont ainsi réduits à leur plus simple expression, introduisant et concluant en quelques lignes chacun des chapitres<sup>5323</sup>. Ainsi le chapitre « Survies de prisonnier » est-il introduit par un texte court et incisif d'à peine plus d'une demi-page, offrant une sorte de synthèse tour à tour historicisée ou morale particulièrement intéressante quant aux évolutions discursives à l'œuvre dans la question des anciens prisonniers du la RDV au tournant des années 2000 :

« La lecture des témoignages transmis par nos camarades en ce qu'ils évoquent la condition des prisonniers du Viêt-minh nous conduit à l'analyse suivante. Les conditions de détention dans les camps du Viêt-minh ont été particulièrement atroces et meurtrières. Les responsables viêt-minh avaient pour objectif d'affaiblir les prisonniers à la fois pour obtenir leur docilité, éviter les évasions et trouver un terrain propice à l'endoctrinement qu'ils entendaient mener. Leurs responsabilités à cet égard sont majeures, même s'ils ne s'attendaient peut-être pas à ce que les méthodes qu'ils mettaient en œuvre soient aussi efficaces ou à ce que la résistance psychologique des prisonniers soit aussi forte, au prix de leur santé et très souvent de leur vie. Les effets désastreux de ces conditions de détention, en elles-mêmes impitoyables et injustifiables,

---

<sup>5319</sup> A. Thévenet (dir.), *La Guerre d'Indochine racontée, op. cit.*, p. 12. Parmi les contributeurs, nombre d'anciens prisonniers : Jean Armandi, Claude Bergerat, Jean-Jacques Beucler, Marcel Bigeard, Jack Bonfils, Charles Borla, Pierre-Côme Cartier-Million, Jacques Chêneau, Roger Cornet, Xavier du Crest de Villeneuve, Michel Cruciani, Robert Dequier, André Feaugas, Georges Grimaldi, Jacques Jaubert, Bernard Ledogar, François Machetti, Jean-Marie Madelaine, René Mary, Yves Michaud, Raoul Montaud, Aimé Martial Requet, Jacques Sadoine, Yves de Sesmaisons, Jacques Teisserenc, Amédée Thévenet...

<sup>5320</sup> Les formats des papiers envoyés sont d'une grande diversité, « gage d'authenticité » (A. Thévenet (dir.), *La Guerre d'Indochine racontée, op. cit.*, p. 13), du site Internet à la feuille de cahier scolaire, en passant par la lettre, la disquette informatique ou l'ouvrage déjà publié. Certains récits ont été écrits il y a 40 ans ; certains autres pour l'occasion ; nombre d'entre eux sont également présents dans les archives de l'ANAPI (AD du Rhône).

<sup>5321</sup> A. Thévenet (dir.), *La Guerre d'Indochine racontée, op. cit.*, p. 18.

<sup>5322</sup> *Id.*

<sup>5323</sup> Rompu à l'exercice d'écriture et d'ordonnancement efficace du propos, Amédée Thévenet a organisé l'ouvrage en trois grandes parties, chacune subdivisée en plusieurs chapitres :

- « Chronologie d'une guerre », mariant « histoire fresque » (grands événements, tournants...) et « histoire mosaïque » (les témoignages des acteurs directs) (*Ibid.*, p. 19) à laquelle il souhaite donner « la première place » ;

- « Morceaux de vie » : épisodes, anecdotes, liés à la mémoire de l'homme qui témoigne, portant « sur une période, plus ou moins longue, de la vie du témoin et non sur tel ou tel événement » (*Ibid.*, p. 227)

- et « Mémoire collective » : cette approche tente « de dégager ce qui restera, dans la marche de l'histoire, de ces longues années de guerre. [...] L'empreinte, la marque la plus forte de notre histoire en Indochine, seront-elles les sentiments que nous éprouvons envers ce pays où nous avons tant souffert, envers ce peuple que nous avons, après d'autres et avant d'autres, tant fait souffrir ? » (*Ibid.*, p. 20)

ont été tragiquement alourdis par un faisceau de circonstances plus indépendantes de la volonté des geôliers mais que ceux-ci n'ont guère prises en compte. Il s'agit des conditions climatiques, de la non-préparation des assaillants à l'accueil d'un nombre aussi important de prisonniers, de l'absence de moyens sanitaires permettant de soigner les blessés et de faire face, aux plans préventif et curatif, à la spécificité des maladies qui menaçaient les Européens, de la misère et de la précarité des camps, susceptibles également d'être l'objet d'attaques aériennes ou terrestres, de l'insuffisance des moyens alimentaires et vestimentaires et des difficultés d'approvisionnement ou d'acheminement de ces moyens.

À l'inverse, les prisonniers ont parfois trouvé un réconfort moral ou matériel auprès de la population locale, malgré l'incitation à la haine et à la vengeance dont celle-ci pouvait être l'objet. »<sup>5324</sup>

Plus guère de référence aux camps nazis ou à un quelconque plan d'extermination organisé, c'est une lecture plus nuancée qui s'impose, mixant dans une certaine mesure les arguments « pro » et « anti » Boudarel déployés dans la première moitié des années 1990 : si la RDV n'est pas coupable de tentative d'extermination, elle n'est pas moins responsable de la mortalité massive de ses prisonniers, soumis aux privations, à sa propagande et à son impréparation.

Les récits qui suivent ce propos liminaire ne semblent d'ailleurs guère former un récit collectif ; tout au moins parviennent-ils pour partie à faire entendre la complexité de cette expérience. Chaque récit insiste en effet sur des aspects souvent différents – reflet de la sélection opérée par Amédée Thévenet ? – : on lit tour à tour les épreuves, les angoisses, les descriptions épouvantées de l'infirmerie-morgue, les enterrements, les cas de conscience, la mort des copains, le sentiment de culpabilité, les brimades, mais aussi la « fraternité durable [... ayant] défié le temps »<sup>5325</sup>. S'inscrivant à la suite des virages opérés dans la littérature de captivité des années 1980-1990, *tous* les prisonniers paraissent réhabilités : la résistance est ainsi considérée comme un « piège mortel »<sup>5326</sup> et « l'apparente soumission » comme un gage d'« efficacité »<sup>5327</sup> pour citer deux des sous-titres organisant les récits de captivité, accordant par ailleurs une place importante aux analyses connues d'Yves de Sesmaisons<sup>5328</sup>, qui formaient déjà l'ouverture de *Goulags indochinois*<sup>5329</sup> ou bien encore du témoignage de Jean Lomer<sup>5330</sup>. Au-delà, dans le collectif coordonné par Amédée Thévenet en 2001, chaque expérience apparaissant comme différente, l'ouvrage ne semble pas aller dans un seul et même sens. Ainsi, lorsqu'il est question de comparer les expériences de captivité en Indochine avec celles de la déportation

---

<sup>5324</sup> *Ibid.*, p. 301-302.

<sup>5325</sup> *Ibid.*, p. 372.

<sup>5326</sup> *Ibid.*, p. 356.

<sup>5327</sup> *Ibid.*, p. 367.

<sup>5328</sup> Yves de Sesmaisons, « Pourquoi l'évasion fut-elle quasiment impossible », in *ibid.*, p. 383-386.

<sup>5329</sup> Yves de Sesmaisons, « Préface », in A. Thévenet, *Goulags indochinois*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>5330</sup> Yves de Sesmaisons, « Préface », in J. Lomer, *Indochine 1954*, *op. cit.*, p. 4.

durant la Seconde Guerre mondiale, le lecteur est confronté à des considérations très divergentes, comme sous les plumes de Joseph Le Sayec et de Jacques Chêneau. En captivité, Joseph Le Sayec aurait ainsi fait la connaissance de deux anciens déportés à Buchenwald, dont l'un aurait un jour demandé à l'autre :

« - Tu te rappelles, à Buchenwald ?  
- Parle pas de cela, c'était le bon temps. »<sup>5331</sup>

Pour Jacques Chêneau au contraire, interné dans un camp d'hommes de troupe : « nos conditions de vie étaient à la limite de l'acceptable. D'après un témoignage d'un compagnon qui avait vécu les deux situations, notre vie était intermédiaire entre celle des prisonniers de guerre français et celle des internés dans les camps de la mort en Allemagne. »<sup>5332</sup> Les références au nazisme sont elles-mêmes peu nombreuses ; surtout, comme dans les années 1950, elles naissent moins d'une quelconque proximité idéologique ou de pratiques que de l'image visuelle des prisonniers. Ainsi chez Bernard Crozes au camp 114 :

« Quand je vois l'infirmerie du camp, simple cai nha construite un peu à l'écart des nôtres, je revois des images de mon enfance sur les camps nazis de Dachau ou Buchenwald... Nous ne valons guère mieux, avec nos quarante à quarante-cinq kilos de moyenne. »<sup>5333</sup>

Mais si les récits traduisent une certaine complexité, à tout le moins des différences parfois fortes d'une expérience à l'autre, ainsi qu'un sentiment relatif d'apaisement vis-à-vis de leur expérience de prisonnier, il n'en va pas de même de leurs sentiments à l'égard de la mère-patrie. Là, les récits semblent converger en un même ressenti fédérateur.

Une amertume sensible jusque dans les origines mêmes de l'ouvrage. « Ce livre, pourquoi et comment ? »<sup>5334</sup> : comme pour *Goulags indochinois*, Amédée Thévenet commence par raconter la genèse du livre. Là encore, comme pour *Goulags indochinois*, c'est une anecdote qui en marque l'origine, lorsque, durant le congrès des anciens d'Indochine et des TOE de septembre 1998, à Villeurbanne, une militante de Saint-Etienne vint à prendre la parole pour raconter une scène dont elle aurait été le témoin dans les rues de sa ville : un homme sans domicile fixe, portant ses médailles d'Indochine, se faire traiter par une passante de « pauvre type » et de « pauvre con d'ancien d'Indochine »<sup>5335</sup>. L'image n'est pas sans évoquer la figure états-unienne du *crazy vet* popularisée au cinéma, dans les années

---

<sup>5331</sup> Joseph Le Sayec, in A. Thévenet (dir.), *La Guerre d'Indochine racontée*, op. cit., p. 367.

<sup>5332</sup> Jacques Chêneau, in *ibid.*, p. 370.

<sup>5333</sup> Bernard Crozes, in *ibid.*, p. 350.

<sup>5334</sup> A. Thévenet (dir.), *La Guerre d'Indochine racontée*, op. cit., 15-20.

<sup>5335</sup> *Ibid.*, p. 16.

1980-1990, par des films comme *Né un 4 juillet* (1989) ou *Forrest Gump* (1994) ; pour les participants au Congrès, dont Amédée Thévenet et les cadres du Comité d'entente – par ailleurs fins observateurs des mémoires de la « Guerre du Vietnam » aux Etats-Unis –, c'est le retour de « l'union comme au front » :

« Cette relation nous bouleversa. Pour ma part, je ne pouvais m'empêcher d'y penser. Pourquoi lui et pas moi, seul sur un banc ? [...] Parce qu'enfin, combattants dans les rizières ou détenus dans les camps de prisonniers, quelle différence y avait-il, hier, entre lui et chacun d'entre nous ? Pourquoi, aujourd'hui, le qualifiait-on, lui de "pauv'con" ? [...] En sont-ils également les autres, nos camarades de combat ou de captivité, morts pour la France [...] ? En sommes-nous, nous qui étions réunis ici, à Villeurbanne, dans le souvenir afin de témoigner de ce devoir de mémoire qui incombe aux survivants [... ?]

Cela s'est passé en 1998, à Saint-Etienne [...] Pays aussi de Boudarel. »<sup>5336</sup>

Dans ce liminaire, le nom de Boudarel – qui n'est par ailleurs cité qu'à trois reprises dans tout l'ouvrage<sup>5337</sup> –, associé au personnage de la passante dans cette ville réputée comme « rouge », recouvre davantage le visage du traître que celui du bourreau. Est ainsi illustrée la reconfiguration commençant à s'exprimer, dans certains témoignages parus à la fin des années 1990-début des années 2000<sup>5338</sup>, vis-à-vis des mémoires immédiates de l'« affaire Boudarel » : petit à petit en effet, par une sorte de renversement de la configuration en vigueur en 1991, ce qui reste de « Boudarel », c'est moins la figure du criminel contre l'humanité que celle du traître ; c'est moins le commissaire politique adjoint que l'intellectuel français ; à travers lui, c'est la trahison de la France qui est ainsi soulignée.

En témoigne d'ailleurs l'ultime partie de l'ouvrage coordonné par Amédée Thévenet. Intitulée « Mémoire collective », cette dernière est chapitrée autour des « trois faits majeurs de la guerre d'Indochine [qui] émergent dans la mémoire collective »<sup>5339</sup> des témoins à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, en tout cas repérés comme tels par Amédée Thévenet. Presque impensable quelques années auparavant, aucun de ces « faits » ne concerne directement la captivité. Ce que ne laissait également guère présager, pour l'observateur non averti, l'activisme mémoriel des anciens combattants-prisonniers d'Indochine essentiellement articulé autour de la question de la captivité dans les années 1980-1990, c'est que les deux premiers faits – « les rapports entre l'Indochine et la France, ou plus précisément, pour ce qui nous concerne, entre l'Indochine – le pays, ses habitants – et les membres du Corps expéditionnaire français ; la coopération entre les différentes Armes [...] »<sup>5340</sup> –

---

<sup>5336</sup> *Id.*

<sup>5337</sup> *Ibid.*, p. 16, 175, 366.

<sup>5338</sup> Comme par exemple les témoignages de Louis Stien ou de Jean Lomer, *op. cit.*

<sup>5339</sup> A. Thévenet (dir.), *La Guerre d'Indochine racontée*, *op. cit.*, p. 407.

<sup>5340</sup> *Ibid.*, p. 407-408.

s'apparentent à une mémoire essentiellement positive de la « Guerre d'Indochine ». Le dernier « fait », lui, est consacré à un pivot ancien des mémoires des anciens combattants-prisonniers d'Indochine : « l'état, en ce milieu du XX<sup>e</sup> siècle, de la condition militaire où la solidarité des hommes au combat supplée la pénurie de moyens logistiques et l'indifférence de la métropole »<sup>5341</sup>.

On n'est ainsi guère éloigné de la position du Comité d'entente – pour partie à l'origine de l'« affaire Boudarel » – depuis sa fondation : exploiter tous les biais possible pour faire parler à nouveau de l'Indochine et de ses combattants, de leurs liens intimes avec le pays et ses habitants, de leur solidarité à toute épreuve... et de leur abandon par la mère-patrie. *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'ont vécue* tire d'ailleurs son origine du vœu formulé par ce même Comité d'entente suite au récit de la congressiste sur l'incident stéphanois dont elle a été le témoin ; c'est du moins ce qu'Amédée Thévenet, rompu par sa carrière aux techniques de l'argumentation, rapporte en introduction :

« Et si cette scène de rue n'était qu'une manifestation de plus de la méconnaissance persistante parmi l'opinion de la signification de la guerre d'Indochine, du sens du combat que nous y avons mené [...]. L'évocation de cet incident [...] constituait un signe que nous ne pouvions pas nous contenter de déplorer et de souffrir intérieurement. En écho, un autre signe devait lui répondre peu après. Pendant que sur l'exemplaire du livre *Goulags Indochinois* j'écrivais quelques mots à son intention, un de mes amis me dit : "Tu devrais faire pour toute la guerre ce que tu as fait dans ton livre. [...]. En somme, la guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'ont vécue." »<sup>5342</sup>

Le 13 mars 1999, un appel urgent est lancé en ce sens à tous les anciens d'Indochine par Jean-Jacques Beucler, président du Comité d'entente, assisté d'André Laperle, son secrétaire général. « L'intérêt de cette action », écrit-il, « est de préserver par l'écrit la mémoire des combats que nous avons menés en Indochine. Il ne faut plus attendre, l'âge nous rattrape et dans dix ans, beaucoup de témoins auront disparu. »<sup>5343</sup> Il s'éteint en effet lui-même quelques mois plus tard, le 16 juillet 1999. Le « devoir de mémoire » collectif porté par l'ouvrage coordonné par Amédée Thévenet ne s'affirme pas moins fidèle à son combat, dans toute sa profondeur :

« Le devoir de mémoire envers nos camarades disparus en Indochine, que nous menons ensemble [...] ne nous détourne pas de regarder le présent et l'avenir. Au nom de la profonde amitié que les soldats de la France ont ressentie à l'égard du peuple vietnamien [...], peuple que nous voulions libre et non asservi à une idéologie importée, nous nous sentons solidaires des souffrances que les hommes, les femmes et les enfants du Viêtnam connaissent, encore aujourd'hui. »<sup>5344</sup>

Ainsi Amédée Thévenet souligne-t-il que les droits d'auteurs du livre seront reversés,

---

<sup>5341</sup> *Ibid.*, p. 408.

<sup>5342</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>5343</sup> Jean-Jacques Beucler, cité in *ibid.*, p. 252.

<sup>5344</sup> A. Thévenet (dir.), *La Guerre d'Indochine racontée, op. cit.*, p. 18.

comme pour ses écrits précédents et ultérieurs, à l'association « Enfants du Mékong ». D'ailleurs, si Thévenet ne manque pas de souligner les aspects « positifs » de la colonisation française en Indochine, il ne manque pas non plus de condamner la première dimension coloniale de la « Guerre d'Indochine » – pour mieux insister, un peu plus loin, sur la légitimité de leur combat de « Guerre froide » – :

« Des habitants ont dû apprécier le progrès social apporté [par la colonisation française, nda], paix publique au moins relative, éducation, soins, et le progrès économique, notamment au plan des infrastructures et des équipements. Les habitants ont payé un lourd tribut à la défense du sol français. [...] Beaucoup sont tombés au champ d'honneur [durant les deux conflits mondiaux, nda]. [...] Face à un tel sacrifice, on a peine à comprendre que la France n'ait pas pris conscience de la force du sentiment national et n'ai pas tenté de répondre à cette aspiration. Au contraire, elle en a réprimé l'expression. »<sup>5345</sup>

Si l'ouvrage, du reste comme ceux dirigés par le général Bigeard en 1998-1999 et 2004 – dans lesquels les écrits sélectionnés sont rarement haineux, souvent tendres pour les proches, souvent également emplis de sollicitude et de compassion vis-à-vis du Vietnam et des Vietnamiens, jusqu'à questionner de manière critique les agissements de l'armée française en Indochine<sup>5346</sup> –, va même jusqu'à évoquer les exactions commises par l'armée française en Indochine<sup>5347</sup>, il souligne surtout, quelques pages plus loin, la situation matérielle et morale désastreuse dans laquelle vivaient les combattants d'Indochine : chefs incompetents<sup>5348</sup>, fréquents refus d'appui aérien<sup>5349</sup>, blessés abandonnés à leur sort<sup>5350</sup>, rations de combat périmées<sup>5351</sup>, suppression de la prime d'alimentation pour les prisonniers<sup>5352</sup>... « À des degrés divers », résume Amédée Thévenet, « nos camarades ont le sentiment d'avoir mené une guerre de pauvres, mal habillés, mal armés, mal équipés, mal nourris et en plus mal aimés de la mère Patrie. »<sup>5353</sup> Un sentiment d'abandon déjà repérable, nous l'avons vu, dans les témoignages parus dès les années 1950 et qui avait

---

<sup>5345</sup> *Ibid.*, p. 409-410.

<sup>5346</sup> Comme sous la plume de Louis Delmasure, écrivant à son frère se préparant à devenir prêtre : « Jusqu'à quel point ai-je le droit, pour tuer des Viets, de lancer des bombes qui tueront, en même temps, des femmes et des enfants ? Jusqu'à quel point a-t-on le droit de faire souffrir une personne pour lui arracher des renseignements qui permettront de prévenir une attaque ennemie et de sauver des tas de gens ? Jusqu'à quel point un prisonnier a-t-il le droit de se suicider, s'il est certain que les supplices ennemis le forceront à livrer des camarades à la mort... » Lettre de Louis Delmasure à son frère, [v. 1950-1954], in Gal M. Bigeard, *Paroles d'Indochine*, *op. cit.*, p. 152.

<sup>5347</sup> A. Thévenet (dir.), *La Guerre d'Indochine racontée*, *op. cit.*, p. 453-458.

<sup>5348</sup> *Ibid.*, p. 510.

<sup>5349</sup> *Ibid.*, p. 526.

<sup>5350</sup> *Ibid.*, p. 527.

<sup>5351</sup> *Ibid.*, p. 533.

<sup>5352</sup> *Ibid.*, p. 535.

<sup>5353</sup> *Ibid.*, p. 505. Il s'agit d'une citation réaménagée du témoignage de Vincent Marion : « Guerre de gens pauvres, mal équipés mais surtout mal soutenus et mal aimés de la mère Patrie. » Vincent Marion, in *ibid.*, p. 526.

commencé à refaire surface avec de plus en plus de force à partir de la fin des années 1980, comme ici sous la plume d'Erwan Bergot, à propos des combattants-prisonniers de la RC4 :

« Tous, en fin de compte, étaient des victimes. Du destin qui leur fut contraire, de la chance qui les abandonna et, plus encore, de l'indifférence d'une Patrie qui les ignorait et qui attendit près de quarante années pour leur accorder une brève et tardive reconnaissance. »<sup>5354</sup>

Intitulé « Devoir de mémoire », l'épilogue du testament collectif coordonné par Amédée Thévenet en 2001 enfonce le clou, attirant l'attention du lecteur sur les pans toujours les plus à vif des mémoires des anciens combattants-prisonniers d'Indochine. Qualifiés de « parias de l'empire colonial »<sup>5355</sup>, Amédée Thévenet décrit ses camarades comme ayant été constamment tenus en soupçon ou en animosité :

« Les soldats du Corps expéditionnaire ont été en butte à l'indifférence et même à l'hostilité d'une partie de la population métropolitaine. Dans les rangs de l'armée, les prisonniers libérés ont fait l'objet d'une suspicion et la plupart ont eu le sentiment que leur séjour en Indochine a constitué un handicap. »<sup>5356</sup>

Et Amédée Thévenet de souligner, sur la base des analyses d'Yves de Sesmaisons et des récits de Jean Armandi, Pierre-Côme Cartier Million, Georges Grimaldi et Michel Cruciani – tous membres de l'ANAPI –, que la suspicion dont furent victimes les prisonniers libérés a « caus[é] des blessures morales et des traumatismes psychologiques, s'ajoutant à ceux que les libérés venaient de subir en captivité »<sup>5357</sup>. Un sentiment là encore déjà présent dans les témoignages parus dès les années 1950 et qui semble refaire surface avec force à partir des années 1980 et des combats pour l'obtention du statut de « prisonnier du Vietminh ». Ainsi par exemple Yves Vidal confie-t-il, à sa libération du camp 113 le 29 avril 1953 : « on nous écoute par politesse, avec un soupçon de suspicion »<sup>5358</sup> ; *idem* chez Yves de Sesmaisons, dans son témoignage de captivité paru en 2011 :

« La Sécurité militaire ne comprit rien à cette situation exceptionnelle. Il est plus aisé, il est vrai, de scribouiller sous un ventilateur à Hanoï que de ferrailer en première ligne au risque d'être *tù binh*. Je le réalisai lorsqu'un de ses inquisiteurs m'interrogea plusieurs fois, alors que je gisais exsangue sur un lit de l'hôpital Lanessan. Elle n'avait pas réalisé qu'au prix d'efforts inouïs, les survivants des Camps 15 et 113 venaient, comme prescrit par le règlement de l'armée, de "recouvrer la liberté", en un mot de réussir une évasion d'un type inédit, avec notre seule intelligence et à force de dissimulation, "choisissant ainsi le seul moyen approprié". »<sup>5359</sup>

Une suspicion et un mépris décrits comme durables ; en effet, écrit Vincent Marion dans

---

<sup>5354</sup> Erwan Bergot, *La Bataille de Dong Khê, La tragédie de la R.C.4., Indochine, mai-octobre 1950*, Paris, Presses de la Cité, collection Troupes de Choc, 1987, p. 13.

<sup>5355</sup> A. Thévenet (dir.), *La Guerre d'Indochine racontée, op. cit.*, p. 571.

<sup>5356</sup> *Id.*

<sup>5357</sup> *Ibid.*, p. 575.

<sup>5358</sup> Y. Vidal, *Le poste de Nghia-Lo, op. cit.*, p. 9.

<sup>5359</sup> Y. de Sesmaisons, *Prisons de bambous, op. cit.*, p. 149.

*La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'ont vécue :*

« Notre lot est de nous battre, hier contre les Viêts, aujourd'hui contre l'administration de notre propre pays qu'il faut harceler pour lui faire assumer les responsabilités contractées envers ceux qui l'on pourtant servie avec honneur et fidélité. Il faut lui arracher ce qui revient aux veuves, aux orphelins, aux mutilés, aux blessés, aux malades jamais guéris, aux anciens prisonniers. Quarante ans ont passé et le contentieux subsiste. »<sup>5360</sup>

Ou sous la plume de Georges Grimaldi, dans son témoignage déposé aux archives de l'ANAPI, où l'on lit très bien cette difficulté à se défaire du ressentiment à l'égard de *sa* patrie *non* reconnaissante :

« Longtemps les cauchemars, les sueurs froides hantaient mes nuits. Ce que nous avons subit [sic] est affreux, mais c'était notre métier, mais être oublié c'est autre chose. Actuellement les sous-officiers ont je ne sait [sic] combien de point [sic] d'indice de retard par rapport à la fonction publique. À quand le rattrapage ? [...] Loin de moi toute polémique mais ceux sans papiers étrangers en situation irrégulière de surcroît obtenaient du gouvernement, la régularisation de leur situation en peut [sic] de temps. Nous les anciens prisonniers, nous avons réussi à obtenir le statut quarante ans après [...] et nous] ne pouvons obtenir la condamnation du criminel Boudarel. Que faut-il faire ? Descendre dans la rue, occuper un ministère, un tribunal, ou bien le siège du parti communiste, afin que l'on puisse bénéficier d'un impact médiatique ? »<sup>5361</sup>

Et Amédée Thévenet de conclure ainsi l'ouvrage collectif de 2001 :

« Pour l'opinion publique, cette guerre, à 12 000 kilomètres de la métropole, était l'affaire d'engagés, de légionnaires. Ce sanglant conflit qui a duré neuf ans la laissa, sauf à la fin, indifférente. [...] Les politiques n'assumant pas leurs responsabilités, les militaires étaient considérés comme responsables de la guerre. [...] Pourtant, les combattants d'Extrême-Orient, animés par un sens aigu du devoir, soutenus par une admirable fraternité, ont été fidèles à leur engagement au service de la Patrie. Rescapés de l'enfer qu'ils ont vécu, les anciens d'Indochine n'ont pas recueilli, du temps du conflit, la gloire et la reconnaissance qui leur étaient dues. Ils veulent qu'on se souvienne de ceux qui sont morts là-bas, de ce qu'ont enduré les prisonniers, des souffrances et du sort de leurs anciens compagnons vietnamiens, cambodgiens et laotiens dans les camps de rééducation [souligné par nous]. »<sup>5362</sup>

Transmettre la mémoire et construire l'histoire des combattants-prisonniers d'Indochine, honorer les morts et les survivants, reconnaître et réhabiliter le combat qui les a vus souffrir et mourir, réparer le cadre brisé par l'issue de la guerre et renouer les liens avec leurs « anciens compagnons vietnamiens, cambodgiens et laotiens », telle est l'une des missions principales que se donne l'ANAPI à partir de la fin des années 1990-début des années 2000, dans le cadre de son entreprise de « mémoire historique »<sup>5363</sup>.

---

<sup>5360</sup> Vincent Marion, in A. Thévenet (dir.), *La Guerre d'Indochine racontée*, op. cit., p. 578.

<sup>5361</sup> G. Grimaldi, *Camp 113*, op. cit., p. 8-9.

<sup>5362</sup> A. Thévenet (dir.), *La Guerre d'Indochine racontée*, op. cit., p. 597-598.

<sup>5363</sup> ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 115-119.

### 3.2.2 Donner pour l'avenir une grille de lecture vraie, entre « témoignage thérapeutique »<sup>5364</sup> et construction d'un « monument historique »<sup>5365</sup>

Une « communauté de destin », du type de celle des combattants-prisonniers d'Indochine célébrée par Amédée Thévenet ou le général Bigeard, « ne suffit pas à elle seule à impulser la constitution et la consolidation d'un groupe, encore faut-il un travail spécifique dont il convient d'étudier les modalités et les acteurs »<sup>5366</sup>, rappellent Sandrine Lefranc, Lilian Mathieu et Johanna Siméant. Pour que groupe il y ait, il faut effet, selon Luc Boltanski, un double travail « de regroupement, d'inclusion et d'exclusion » et « de définition et de délimitation »<sup>5367</sup> : c'est là tout le travail de l'ANAPI à la fin des années 1990 et dans les années 2000. C'est là surtout la mission d'André Saint-Georges, discret porte-parole de l'entreprise mémorielle anapienne dans les années 1990-2000<sup>5368</sup>. En 2004-2005, il est ainsi à l'origine de deux ouvrages :

- Association nationale des anciens prisonniers internés et déportés d'Indochine (André Saint-Georges, dir), *ANAPI, notre histoire, 1985-2003*, s.l., Atlante éditions, 2004 ;
- Association nationale des anciens prisonniers internés et déportés d'Indochine (André Saint-Georges, dir), *Les soldats perdus, Prisonniers en Indochine, 1945-1954, Mémoires*, Paris, Indo Editions, 2005.

Tous deux sont des ouvrages collectifs : le premier raconte l'histoire de l'association – devenue elle-même objet d'histoire et de mémoire –, par ceux qui l'ont construite, là où le deuxième donne la parole à certains de ses membres pour raconter l'expérience qui les unit.

Un point commun entre les deux ouvrages, la lutte :

- contre l'oubli, pour la (re)connaissance des anciens prisonniers de la RDV et la réparation du cadre brisé par la guerre – en attestent les actions de l'ANAPI décrites dans l'ouvrage<sup>5369</sup> – pour le premier ;

---

<sup>5364</sup> L. Toker, « Les mémoires tardifs du Goulag ou l'amendement de contextes historiques », *op. cit.*, p. 104-113.

<sup>5365</sup> A. Thévenet (dir.), *La Guerre d'Indochine racontée*, *op. cit.*, p. 18.

<sup>5366</sup> S. Lefranc et al., « Les victimes écrivent leur Histoire : Introduction », *op. cit.*, p. 11.

<sup>5367</sup> Luc Boltanski, *Les cadres, La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982, p. 51-52, cité in *ibid.*, p. 9.

<sup>5368</sup> Notons qu'André Saint-Georges est absent de la thèse de Nicolas Séradin, c'est pourtant un acteur essentiel – bien que discret – de la cause défendue par l'ANAPI dans les années 1990-2000.

<sup>5369</sup> Voir notamment « L'action humaine et sociale » ; « La mémoire historique » ; « Les voyages en Indochine » ; in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 93-101 ; 115-119 ; 145-149.

- « pour permettre la poursuite d'une action civilisatrice »<sup>5370</sup> (cadre donné à l'expérience combattante par le préambule d'André Saint-Georges) et pour la survie (cadre donné à l'expérience de la captivité par l'essentiel des témoins) pour le deuxième.

Autant de cadres légitimant l'expression des mémoires des anciens prisonniers de la RDV depuis un demi-siècle, contribuant par là-même à intégrer les combats menés par l'ANAPI depuis les années 1980 dans la lutte globale que ses membres auraient menée depuis la « Guerre d'Indochine », pour la France et le Vietnam, contre la barbarie communiste, l'horreur totalitaire et concentrationnaire, leurs collaborateurs et leurs négationnistes.

Là encore, comme pour Amédée Thévenet, le profil d'André Saint-Georges a de l'importance pour comprendre ce qui se joue pour partie derrière cette entreprise mémorielle. Comme Thévenet, André Saint-Georges est un ancien sergent-prisonnier ; comme Thévenet, il n'est cependant pas « le premier venu ». Quelques années après son retour d'Indochine, il intègre l'École normale supérieure de Saint-Cloud ; il enseignera ensuite dans divers établissements, dont l'Institut national pédagogique de Phnom-Penh, au Cambodge, et l'École normale supérieure d'Abidjan, en Côte d'Ivoire<sup>5371</sup>. Achèvement sa carrière comme inspecteur départemental honoraire de l'Éducation nationale, il est titulaire, tout comme Amédée Thévenet, d'un nombre important de décorations<sup>5372</sup>. Il est également vice-président de l'ANAPI et, tout comme Thévenet, membre d'une association humanitaire travaillant au profit de l'Asie du Sud-Est : « Eléphant blanc », œuvrant pour les orphelins du Cambodge<sup>5373</sup>. Tous deux membres de l'ANAPI, André Saint-Georges et Amédée Thévenet se connaissent d'ailleurs très bien, le premier étant notamment à l'origine de la publication des mémoires de captivité du deuxième, en 2006, après que Thévenet lui ait confié son récit trois ans plus tôt<sup>5374</sup>.

Tous deux partagent également, à la suite d'Hélie de Saint Marc, une même conviction quant à l'impérieux devoir de mémoire et à l'indispensable effort d'histoire – les deux s'incarnant dans la formule anapienne de la « mémoire historique »<sup>5375</sup> – devant aujourd'hui entourer la « Guerre d'Indochine » et ses combattants-prisonniers, trop

---

<sup>5370</sup> André Saint-Georges, « Préambule », in *ibid.*, p. 5-6, p. 5.

<sup>5371</sup> Avis de décès d'André Saint-Georges, *Le Figaro*, *op. cit.*

<sup>5372</sup> André Saint-Georges est chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, croix de guerre 1939-1945, médaille des blessés, commandeur des Palmes académiques, médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports, officier de l'ordre ivoirien de l'Éducation, chevalier de l'ordre royal du Sahametrei (Cambodge), chevalier de l'ordre royal du Moniseraphon (Cambodge). *Id.*

<sup>5373</sup> *Id.*

<sup>5374</sup> A. Thévenet, *J'ai survécu à l'enfer des camps viêt-minh*, *op. cit.*, « Au lecteur », p. 18.

<sup>5375</sup> André Saint-Georges, « La mémoire historique », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 115-119.

longtemps négligés par la France et les Français. Ainsi, écrit André Saint-Georges :

« Depuis les temps les plus reculés, les hommes ont eu le souci de transmettre l’histoire de leur vécu, et notamment quand ce dernier était tragique. Les soldats français faits prisonniers en Indochine ont ressenti profondément ce besoin.

La guerre d’Indochine, ses causes, son déroulement, ses conséquences, ont été mal connus des Français. La masse ne s’intéressait guère à ce conflit lointain. Leur captivité, ses conditions inhumaines, ses terribles conséquences restèrent quasiment ignorées, même après leur libération.

Ils s’étaient pourtant si courageusement battus, et ils avaient terriblement souffert. Ils avaient connu un sort si exceptionnel. »<sup>5376</sup>

Exceptionnel, d’abord, en cela qu’adolescents, ils sont décrits par Saint-Georges comme ayant été traumatisés par le choc de 1940<sup>5377</sup> ; en cela également que, engagés au sortir de la Seconde Guerre mondiale, « le gouvernement français leur demanda d’aller défendre la France, son empire et son œuvre civilisatrice »<sup>5378</sup>. Exceptionnel également en cela que leur « captivité, elle aussi, et très malheureusement, [fut] exceptionnelle [...] Le résultat est connu : soixante pour cent d’entre eux laissèrent leur vie dans ces camps de la mort, la plupart dans des conditions épouvantables ; un pourcentage », écrit André Saint-Georges, « jamais atteint, pour ce qui est des prisonniers de guerre, dans aucun conflit de l’histoire contemporaine »<sup>5379</sup>.

Exceptionnel également car, quelques mois après avoir quitté la France pour l’Indochine :

« cette vaillante jeunesse qu’on avait incitée au sacrifice n’était plus qu’"une bande de soldats perdus perpétrant une sale guerre", une guerre honteuse. Si honteuse qu’une partie des Français, qui pourtant avait décidé de les envoyer au combat, les rejeta avec mépris, brutalisa leurs blessés sur les brancards, sabota leurs armes, contribua à l’armement de ceux qu’elle les avait envoyés combattre.

C’est aussi en cela que leur sort fut exceptionnel. Aucun peuple dans l’histoire ne s’est ainsi comporté envers ses soldats, alors qu’ils remplissaient la mission qu’il leur avait confiée. »<sup>5380</sup>

Exceptionnel enfin car « il leur fallu [sic] attendre quarante-cinq ans, et mener une âpre lutte, pour que soient enfin reconnus leurs sacrifices et toutes les séquelles dont ils continuent à souffrir »<sup>5381</sup>.

« Exceptionnalisant » le sort des prisonniers de la RDV, *différenciant* l’ANAPI d’autres groupes de victimes, André Saint-Georges hiérarchise par là-même les relations de l’ANAPI avec d’autres associations d’anciens combattants et/ou de prisonniers de conflits antérieurs ou postérieurs : aucun autre groupe d’anciens combattants-prisonniers, dans l’histoire contemporaine, n’aurait autant souffert en captivité *et* n’aurait été autant méprisé

---

<sup>5376</sup> *Ibid.*, p. 115.

<sup>5377</sup> *Id.*

<sup>5378</sup> *Ibid.*, p. 116.

<sup>5379</sup> *Id.*

<sup>5380</sup> *Id.*

<sup>5381</sup> *Ibid.*, p. 117.

par l'Etat-nation qui les envoyait combattre, avant leur capture comme après leur libération. Ainsi *singularisée*, l'oubli de la captivité française en mains vietnamiennes apparaît comme d'autant plus insupportable, et ses responsables – les gouvernements successifs des Quatrième et Cinquième Républiques ainsi que le peuple français –, comme d'autant plus coupables. Ainsi introduite, l'action de l'ANAPI apparaît comme aussi nécessaire et impérative que celle des fils et filles de déportés juifs de France dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle<sup>5382</sup>. « C'est pourquoi », écrit André Saint-Georges, « l'objectif prioritaire fixé par les statuts de l'ANAPI est celui-ci :

"Faire connaître les conditions inhumaines de notre captivité et leurs conséquences, maintenir dans la mémoire collective de la Nation le souvenir de nos frères d'infortune exterminés en si grand nombre..." »<sup>5383</sup>

Ce faisant, André Saint-Georges se fait plus que le simple porte-parole de ses camarades<sup>5384</sup> ; il en est le représentant et même l'*inventeur*, en ce sens qu'il procède à « un double travail de définition et d'attestation du groupe »<sup>5385</sup> tel que défini par Sandrine Lefranc, Lilian Mathieu et Johanna Siméant. Pour ces auteurs en effet, le *travail de définition*, tout d'abord, consiste à « faire reconnaître un groupe, et les supplices qui l'ont fait advenir » ; ce faisant, poursuivent-ils, « c'est tenter d'imposer sa définition de son identité contre les définitions concurrentes – et spécialement celles qui dénie la réalité de ces supplices –, c'est lui définir des contours qui, eux-mêmes, peuvent être disputés entre prétendants au statut victimaire »<sup>5386</sup>. On l'a vu, ces contours sont effectivement particulièrement disputés depuis les années 1950, et jusque durant l'« affaire Boudarel », au travers notamment du choc entre les conceptions exclusive de Robert Bonnafous et inclusive d'Yves de Sesmaisons (voir supra) – dont André Saint-Georges, depuis les années 1980 et l'action de la « bande des quatre » qui a conduit les ultimes négociations afin d'aboutir au statut du 31 décembre 1989, figure parmi les plus proches collaborateurs – à propos de la définition et de la délimitation du groupe légitimement à même de porter la voix des anciens combattants-prisonniers d'Indochine. Au seuil des années 2000, le travail de fond opéré dans la première moitié des années 1990 par le président Yves de Sesmaisons

---

<sup>5382</sup> Voir O. Laliou, *Histoire de la mémoire de la Shoah*, *op. cit.*, p. 107 et suiv.

<sup>5383</sup> A. Saint-Georges, « La mémoire historique », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 117.

<sup>5384</sup> Il convient de garder à l'esprit que « la sélection des porte-parole selon leur degré d'aisance à s'exprimer publiquement et à prendre en charge des tâches organisationnelles, ici comme ailleurs, reproduit et consolide les inégalités internes au groupe, dans le même temps qu'elle induit un processus de professionnalisation, ou tout au moins de spécialisation, favorisant l'autonomisation des porte-parole à l'égard de ceux qu'ils représentent. » S. Lefranc et *al.*, « Les victimes écrivent leur Histoire : Introduction », *op. cit.*, p. 11-12.

<sup>5385</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>5386</sup> *Id.*

et son secrétaire général André Saint-Georges<sup>5387</sup>, et poursuivi plus officiellement les années suivantes – Yves de Sesmaisons devient président d'honneur de l'ANAPI et André Saint-Georges, vice-président – avait en effet permis, selon de Sesmaisons, de « calmer les querelles de personnes et entraîner tout le monde sur le chemin de l'intérêt général »<sup>5388</sup>. Un intérêt général alors largement défini par André Saint-Georges, dont les qualités professionnelles et humaines se révélèrent, selon de Sesmaisons, « très efficaces pour l'organisation et la direction des nombreuses réunions et assemblées imposées par la vie de notre communauté »<sup>5389</sup>, et même « bénéfiques lorsqu'il s'agira de rapprocher les points de vue, de régler les nombreux conflits de personnes [...]. Il exercera entre autres la fonction de "conciliateur". »<sup>5390</sup>

Or, c'est précisément autour de cette capacité à concilier que s'articule le « travail d'attestation » entrepris par André Saint-Georges, entendu avec Sandrine Lefranc, Lilian Mathieu et Johanna Siméant, comme la capacité du porte-parole « à manifester l'existence collective du groupe au nom duquel il s'exprime »<sup>5391</sup> et sur laquelle sa légitimité est évaluée. « D'où le recours privilégié », ajoutent les auteurs, « à des formes d'action misant sur la force du nombre et sur sa visibilité, telles que les pétitions et les rassemblements »<sup>5392</sup> ; tel également l'ouvrage collectif. C'est précisément la méthode suivie, à la suite d'Amédée Thévenet, par l'ancien inspecteur de l'Education nationale, décrit par Yves de Sesmaisons comme possédant « en particulier une très solide formation pédagogique, un sens aigu de la méthode et de l'organisation, un esprit porté à la conciliation et un jugement sûr et pondéré »<sup>5393</sup>, lorsqu'il entreprend de donner corps à un « devoir de mémoire » anapien.

Ce « devoir de mémoire » anapien prend d'abord la forme d'un comité de lecture, créé un an après l'appel à témoignages lancé en avril 1996 par le nouveau président Eugène Bruneau, afin de « rassembler tous les témoignages [d'anciens prisonniers de la RDV et] de les trier »<sup>5394</sup>, comité dont André Saint-Georges hérite de la direction. Composé de douze

---

<sup>5387</sup> Le bureau du président Yves de Sesmaisons, de 1991 à 1995, est notamment composé d'André Saint-Georges, secrétaire général de l'association, et Roger Cornet, secrétaire général délégué, rédacteur en chef du bulletin de liaison de l'association (*Maolen Info*) et gestionnaire de l'annuaire de l'association.

<sup>5388</sup> Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 19.

<sup>5389</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>5390</sup> *Id.*

<sup>5391</sup> S. Lefranc et al., « Les victimes écrivent leur Histoire : Introduction », op. cit., p. 13.

<sup>5392</sup> *Id.*

<sup>5393</sup> Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 20-21.

<sup>5394</sup> Eugène Bruneau, « Editorial », *Maolen Info*, avril 1996, cité in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p.

membres de l'ANAPI – Hubert Bapst, Claude Bergerat (mort en 1998), Roger Cornet, Jean Lomer, Jacques Nicolas, André Petithomme (mort en 2000), René Rabut, Gilbert Rémy, Jean Roux, Jacques Teisserenc et François de Vaugiraud<sup>5395</sup> –, ce comité reçoit « pour mission de sauvegarder la mémoire de toutes les souffrances engendrées par les conditions inhumaines de notre captivité dans les camps du Vietminh et ceux de l'armée japonaise, en entreprenant une large action d'information de l'opinion publique, et d'assurer la pérennité de cette information »<sup>5396</sup>. L'objectif de l'entreprise est ainsi défini par André Saint-Georges dès 1997 :

« Ces travaux devraient permettre de confier aux archives des Services Historiques des Armées des récits dont l'authenticité sera celle du vécu, et peut-être rassembler tout ou partie de ces récits en un ou plusieurs recueils dont l'édition resterait à organiser. »<sup>5397</sup>

Un premier jet est d'ailleurs produit dès 1998, sous la direction de Jean Dollet<sup>5398</sup>, inspiré de l'aventure initiée par Amédée Thévenet avec *Goulags indochinois*<sup>5399</sup>. Publié en autoédition, l'ouvrage regroupe les contributions de Jean Dollet et de ses camarades du camp de la IIIe Interzone du Tanh Hoa – Ignace Tafanelli, Pierre Cartier-Million, Georges Zeman, Georges Laporte et Jean Lomer, tous membres de l'ANAPI –, tous faits prisonniers à la fin du premier semestre 1954, introduites par une préface du général Bruneau, président national de l'ANAPI, introduction toute acquise au langage du « devoir de mémoire » :

« L'enfer sur terre, tous les compagnons de l'ANAPI l'ont connu. [...] Nous, les rescapés des "goulags" et des camps d'Indochine, ne pouvons pas oublier nos compagnons morts, n'ayant pu résister aux conditions d'une dureté extrême qui leur ont été infligées. [...] Aujourd'hui, en 1998, nous devons également penser à tous ceux jeunes et vieux qui n'ont pas connu cette époque ou qui n'ont pas été informés de cette guerre que certains ont qualifié de "sale". [...] Pour nos morts et pour les jeunes générations, nous avons un devoir de mémoire. "Devoir", mot qui semble disparaître du vocabulaire courant [...] Aujourd'hui, c'est le droit qui prédomine. [...] Que nous soyons taxés de "ringards" ou d'arriérés, nous aussi avons des droits, droit à réparation, droit à la reconnaissance de la nation. Mais nous préférons maintenir et perpétuer notre devoir de mémoire. »<sup>5400</sup>

Et le président d'administrer ainsi toute leur portée aux témoignages ainsi recueillis, dans une optique sensiblement proche de celle défendue par le Comité d'entente depuis les années 1980 :

« Guerre de "reconquête de la souveraineté française" [...] le conflit est devenu un combat contre le

---

46. « L'avenir », écrit-il, « c'est aussi la politique de la mémoire collective de la Nation [...] Chacun de nous détient une parcelle de vérité, vous devez nous apporter vos témoignages, vos récits [...] L'ANAPI pourrait créer une commission afin de rassembler tous les témoignages, de les trier [...] ».

<sup>5395</sup> André Saint-Georges, « La mémoire historique », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 117.

<sup>5396</sup> André Saint-Georges, « Devoir de mémoire », *Maolen Info*, n° 44, juillet 1997, AD du Rhône, 31 J 247.

<sup>5397</sup> *Id.*

<sup>5398</sup> J. Dollet (dir.), *Devoir de mémoire de survivants*, op. cit.

<sup>5399</sup> Jean Dollet, « Avant-propos », in *ibid.*

<sup>5400</sup> Général Bruneau, « Préface », in *ibid.*

communisme international, contre l'hégémonie totalitaire. En métropole, la propagande gauchiste et la désinformation systématique ont conduit les Français à se détourner d'une guerre inutile et "sale" ! Rétablir la vérité historique devient donc un devoir pour les rescapés des "goulags" et des camps d'Indochine. Vous qui racontez cette période de votre vie, vous avez perpétué la mémoire de ceux qui ne sont pas revenus et vous avez témoigné pour que les jeunes générations actuelles et futures se souviennent et se méfient car il n'y a qu'un pas du laxisme et de la lâcheté au fanatisme et à la barbarie. »<sup>5401</sup>

Jean Dollet, dans son avant-propos, ne dit pas autre chose ; le « devoir de mémoire » est une chance de voir enfin triompher la cause pour laquelle ils se sont battus et ont tant souffert en captivité ; une cause à laquelle le contexte international de la décennie 1990 donne qui plus est selon lui une légitimité enfin établie par la grande histoire :

« Sans la haine, mais sans l'oubli je consens à asseoir des souvenirs en ces pages car le temps passe et nous fait devoir de témoigner. [...] Pour l'ensemble du monde combattant d'Indochine, nous avons eu la chance [...] d'avoir assisté à l'effondrement de ce bloc totalitaire que nous combattions, même si notre victoire ne fut pas celle des armes, elle fut aussi grandiose par celle du DECLIN IDEOLOGIQUE [en lettres capitales dans le texte] et cela, nos camarades, pour beaucoup tombés sur ce sol Hélas ! ne le virent pas. »<sup>5402</sup>

À la suite du *Devoir de mémoire de survivants des camps du Viet-Minh, du camp A – Dong-Tram, IIIème Interzone, Tanh-Hoa* dirigé par Jean Dollet, soixante-trois témoignages d'anciens prisonniers de la RDV (civils et militaires) de cinquante-trois témoins différents<sup>5403</sup> (parmi lesquels trois civils et un militaire d'origine vietnamienne) – dont plus des trois quarts, à notre connaissance, ne se sont jamais encore exprimés publiquement sur leur expérience –, ainsi que neuf témoignages d'anciens prisonniers des Japonais parviennent, entre 1998 et 2010, à la Commission départementale d'Histoire de la Guerre du Rhône<sup>5404</sup> ou dans les archives du SHD<sup>5405</sup>. L'ANAPI décida en effet d'emblée de verser l'ensemble des témoignages reçus par le Comité de lecture aux archives du Secrétariat d'Etats aux Anciens Combattants, du Service historique de l'armée de terre (SHAT) et de la Commission départementale d'histoire de la guerre du Rhône, héritière du Comité

---

<sup>5401</sup> *Id.*

<sup>5402</sup> Jean Dollet, « Avant-propos », in *ibid.*

<sup>5403</sup> Cinq prisonniers ont témoigné deux fois (R. Gallet, R. Legoubé, J. Lomer, Y. de Sesmaisons et A. Thévenet) et un trois fois (H. Bapst) sur des épisodes plus ou moins différents de leur captivité ; le fonds contient également deux doublons. Saint-Georges, lui – sans que nous soyons parvenus à l'expliquer –, compte soixante-quinze témoignages. A. Saint-Georges, « Introduction », in ANAPI, *Les soldats perdus, op. cit.*, p. 14

<sup>5404</sup> « Fonds de la Commission départementale d'Histoire de la Guerre du Rhône – Marcel Duby », AD du Rhône, 31 J 201, 223, 241, 259, 280-284, 306-307.

<sup>5405</sup> « Papiers Association nationale des Anciens prisonniers-internés-déportés en Indochine », 1KT 989, SHD.

d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale<sup>5406</sup>.<sup>5407</sup>

Constitué par l'ANAPI sous le titre « Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps Viet-Minh 1945-1954 », ce corpus renferme des documents de formats très variables (de quelques pages à plusieurs dizaines), écrits à toutes les époques (du compte-rendu d'interrogatoire de prisonnier libéré au récit contemporain écrit pour l'occasion, en passant par la copie d'article de presse ou le questionnaire d'étudiant), sous toutes les formes (du texte manuscrit au texte dactylographié), et par des prisonniers de tous grades (du simple soldat à l'officier devenu général), faits prisonniers et libérés à toutes les époques [voir sources]. Certains de ces témoignages apportent une vision globale de la captivité, de la capture à la libération, voire plus rarement depuis l'engagement jusqu'aux suites de la carrière, quand d'autres ne traitent que d'un ou de quelques épisodes plus ou moins précis de l'expérience (l'exécution d'un camarade, une tentative d'évasion, quelques anecdotes liant les membres du groupe primaire de captivité, l'alimentation, voire même un repas mémorable...). Peu d'entre eux sont correctement circonstanciés, la plupart manquant cruellement d'indications spatiales et surtout temporelles. Outre les camps n° 1 et 113, de nombreux autres camps sont néanmoins représentés.

Certains « témoignages », comme ceux par exemple de Charles Jeantelot, d'Yves de Sesmaisons ou de Jean Lomer, semblent plus proches de la tentative de modélisation globale, quand d'autres s'attachent au contraire à s'en tenir à l'expérience vécue par le prisonnier-témoin et ses compagnons de captivité. Certains mêmes emploient pour ce faire la forme romanesque (Legoubé), le dessin (Vollaire) voire la bande dessinée (Suaudeau). Dans certains, les traumatismes de la captivité sont tout particulièrement sensibles (Barbaud, Ascencio, Gallet...); nombreux sont d'ailleurs les témoins à écrire explicitement en hommage à leurs camarades disparus (tout particulièrement Jenoudet<sup>5408</sup> et Thévenet). Chez de nombreux autres, surtout, les souffrances de la captivité s'ajoutent aux désillusions de la libération, soulignant le soupçon et le mépris dont ils se sentent les victimes (Cruciani, Dequier, Fraticelli, Michaud...). Chez beaucoup, enfin, l'impression d'apaisement domine,

---

<sup>5406</sup> Sur cette question, voir notamment Marie-Thérèse Chabard, « Le Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale et ses archives », *La Gazette des archives*, n°116, 1982, p. 5-19, [En ligne], URL : [http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1982\\_num\\_116\\_1\\_2790](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1982_num_116_1_2790), consulté le 12/12/2014.

<sup>5407</sup> A. Saint-Georges, « La mémoire historique », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 118.

<sup>5408</sup> Fait prisonnier comme lieutenant en janvier 1953, libéré fin 1954, Pierre Jenoudet a publié son témoignage de guerre et de captivité sous le titre *De la lumière aux ténèbres, lieutenant en Indochine, 1951-1954*, Paris, L'Harmattan, 2008.

et avec elle l'indulgence pour leurs anciens géôliers ou à tout le moins une certaine forme de reconnaissance pour les Vietnamiens les ayant aidés (Heinrich, Lelaise, Carpentier, Keromnès, Chêneau...).

Nombreux sont ainsi les messages pour le présent. La plupart des témoins savent en effet que ces récits pourront servir de matériaux à l'histoire de leur propre expérience, par des historiens qui viendront y puiser les éléments à même de construire – enfin – une véritable histoire de la captivité française aux mains de la RDV. C'est du reste ce que confirme Marcel Ruby, président de la Commission départementale d'histoire de la guerre, à André Saint-Georges, dans une lettre datée du 3 juin 2006 :

« Comme vous le savez, les documents de la Commission d'Histoire de la Guerre sont destinés à des chercheurs qui peuvent les consulter avec mon autorisation. Les historiens de la nouvelle génération s'intéressent de plus en plus aux conflits postérieurs à 1945. [...] Je me permets de vous féliciter, ainsi que votre association, pour les efforts que vous accomplissez pour que soit établie aussi précisément que possible la vérité historique. »<sup>5409</sup>

La « vérité historique » : on imagine sans mal à quel point ce courrier, signé par un éminent résistant et historien de la résistance et de la déportation<sup>5410</sup>, a pu flatter l'entreprise de l'ANAPI, engagée dans un processus de collectivisation et de transmission tous azimuts de la mémoire de ses membres, ici appelée à être conservée au travers de l'histoire académique... du type de celle que nous proposons effectivement ici !

L'association ne s'est d'ailleurs pas arrêtée là. Elle a continué d'employer des moyens plus « traditionnels », envoyant notamment une petite vingtaine de ces témoignages, dûment sélectionnés, à douze journaux ou revues du monde combattant « choisis comme autant de moyens de diffusion »<sup>5411</sup> : *Le Déporté*, *Le Journal des Combattants*, *Le Casoar*, *L'Epaulette*, *Le Journal des enfants de troupe*, *La Charte*, *L'Union des Combattants de l'IHEDN*, *La Koumia*, *Képi blanc*, *Rizières et djebels*, *Col bleu et SNAAG-Actualités*<sup>5412</sup>.<sup>5413</sup>

En 2005, l'ANAPI sélectionne 27 de ces témoignages – 25 pour les camps de la RDV, dont deux de civils<sup>5414</sup>, six d'officiers<sup>5415</sup>, un d'un aumônier militaire<sup>5416</sup> et seize de sous-

---

<sup>5409</sup> Lettre de Marcel Ruby à André Saint-Georges, 3 juin 2006, AD du Rhône, 31 J 259.

<sup>5410</sup> Marcel Ruby est notamment connu pour avoir été le biographe de Jean Zay.

<sup>5411</sup> A. Saint-Georges, « La mémoire historique », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 118.

<sup>5412</sup> *Id.*

<sup>5413</sup> Mais aussi *La voix du combattant*, le journal de l'Union nationale des combattants ; voir par exemple Yves de Sesmaisons, « Chronique de l'horreur et du goulag, Le lavage de cerveau dans les camps du Viet Minh (1945-1954) », *La voix du combattant*, n° 1744, avril 2009.

<sup>5414</sup> Patrick Le Minor et Jacques Teisserenc.

<sup>5415</sup> Yves de Sesmaisons (deux témoignages), Jacques Jaubert, Hubert Bapst, Jean Lomer et Jacques Chêneau.

<sup>5416</sup> Yvan Heinrich.

officiers et hommes de troupe<sup>5417</sup> ; deux pour les camps japonais<sup>5418</sup> – pour les compiler dans un recueil collectif dirigé par André Saint-Georges, au nom de l'ANAPI, et limpidement intitulé *Les soldats perdus, Prisonniers en Indochine, 1945-1954, Mémoires*. En effet, précise l'avant-propos signé Saint-Georges :

« Perdus, ils le furent une première fois quand ils apprirent que certains Français les appelaient des "soldats perdus", perpétrant une "sale guerre", une guerre que l'armée, obéissant aux ordres du gouvernement, les avait envoyés faire au bout du monde.  
Ils le furent aussi après des combats acharnés où ils furent portés disparus [...].  
Ils le furent encore quand certains revirent, décharnés et hébétés, l'esprit perdu, après une captivité où ils avaient échappé à la mort de justesse.  
Ils le furent enfin, pour eux-mêmes et pour une société qui les ignore, les suspecta, les méprisa, en réalisant qu'ils ne retrouveraient jamais ce qu'ils avaient perdu, ni pour eux qui en souffrirent toute leur vie, ni pour les leurs, ni pour les autres. »<sup>5419</sup>

Pourtant, poursuit André Saint-Georges, fidèle au nouveau paradigme d'un « devoir de mémoire » apaisé qui commence à poindre à partir des années 1990, « ce livre n'a pas pour objet d'entretenir la haine ni de la ranimer »<sup>5420</sup>, et ce même si elle « pourrait exister, paraître justifiée. Elle est dépassée, elle a été surmontée par les premiers qui auraient pu la nourrir : les victimes de ces atroces tragédies »<sup>5421</sup>. Et de présenter ainsi les objectifs poursuivis par cette publication :

« Alors, pourquoi ? Pourquoi éditer un tel livre ?  
Les soldats français prisonniers en Indochine ont connu un sort barbare, qui a fait mourir 59,89 % d'entre eux dans les camps du Vietminh. Tous ceux qui voudraient faire croire le contraire se heurteront toujours à ce mur sanglant, irréfutable.  
Les rescapés avaient si cruellement souffert qu'ils ont été atteints au fond d'eux-mêmes ; leur vie entière a été marquée. [...] Or, ce drame, soixante ans après, reste méconnu et c'est un second drame pour les survivants.  
Il faut comprendre qu'ils ressentent comme un devoir envers ceux dont les corps pourrissent anonymement, à jamais perdus dans la jungle [...], le cri qu'ils doivent lancer pour apprendre enfin au monde leur disparition et leurs souffrances, pour les sauver de l'oubli.  
Leurs témoignages, qui font apparaître un affreux passé, ce sont, pour les anciens prisonniers d'Indochine, ce que sont les ruines des camps de concentration pour les victimes de la barbarie nazie. Ce sont leurs ruines à eux, qu'il leur faut préserver [...] afin qu'on connaisse le massacre et qu'on s'en souvienne pour en prévenir le retour. »<sup>5422</sup>

C'est bien un « monument historique »<sup>5423</sup> qu'à l'image d'Amédée Thévenet, André Saint-Georges entend construire : un monument aux morts testimonial qui permettra de « sauver de l'oubli » leurs camarades disparus en Indochine. Et le nouveau président de l'ANAPI,

---

<sup>5417</sup> Yves Chabrier, Ignace Tafaneli, Guy Lelaise, Jean Carpentier, Georges Grimaldi, Robert Gallet, Robert Dequier, Jean Keromnès, Yves Vidal, Pierre Monjal, Aimé Requet, Francis Turelier, Louis Barjot, Jean Arrighi, Michel Cruciani et Helmut Seelig.

<sup>5418</sup> Abel Bourbon et Jean Colombani.

<sup>5419</sup> André Saint-Georges, « Avant-propos », in ANAPI, *Les soldats perdus, op. cit.*, p. 7.

<sup>5420</sup> André Saint-Georges, « Préambule », in *ibid.* p. 9

<sup>5421</sup> *Id.*

<sup>5422</sup> *Ibid.*, p. 9-10.

<sup>5423</sup> A. Thévenet (dir.), *La Guerre d'Indochine racontée, op. cit.*, p. 18.

le contrôleur général des armées Jacques Bonnetête, d'ajouter un élément de plus à ce « "devoir de mémoire" »<sup>5424</sup> ainsi défini par Saint-Georges : « le devoir de vérité »<sup>5425</sup>. « En effet », écrit-il, « de même que depuis un quart de siècle, des "négationnistes" remettent en cause l'existence des chambres à gaz et des camps nazis, on peut entendre ou lire qu'en Indochine, grâce à la politique de clémence et d'humanité, les prisonniers français ont été très bien traités et soignés. Et on le prouve avec des lettres et des écrits de soldats et d'officiers prisonniers »<sup>5426</sup>. Effectivement ces écrits sont authentiques. Mais à quel prix ! [...] Pour ces prisonniers, il s'agissait tout simplement de leur survie »<sup>5427</sup>. « Devoir de mémoire », « devoir de vérité » : c'est bien également d'un devoir de réhabilitation et de reconquête de leur parole qu'il s'agit, une parole trop longtemps négligée par les uns – la France – et usurpée par les autres – leurs geôliers et leurs héritiers.

Pour André Saint-Georges et Jacques Bonnetête, comme pour Amédée Thévenet et le général Bigeard avant eux, ce « devoir de mémoire » apaisé apparaît ainsi comme une sorte d'ultime victoire, celle d'hommes ayant eu le courage et la sagesse de faire taire leurs haines légitimes pour reprendre leur histoire avec le Vietnam là où ils l'avaient arrêtée. En effet, écrit André Saint-Georges, « ceux-là qui, miraculeusement, sont sortis vivants de l'enfer, ont montré qu'ils ont su surmonter le souvenir de ces abominations en reconstruisant une cathédrale et en bâtissant des écoles dans le pays où ils ont tant souffert, pour y aider les enfants à recevoir le plus précieux des biens : l'éducation »<sup>5428</sup>, les droits de l'ouvrage étant promis, comme pour les livres de Thévenet et de Bigeard, à l'action humanitaire de l'ANAPI au Vietnam en faveur de la construction d'établissement scolaires catholiques<sup>5429</sup>. Au final, résume ainsi le président de l'ANAPI, grâce aux auteurs de ce collectif, « devoir de mémoire, devoir de vérité et désir de solidarité peuvent être sublimés dans une dynamique et un élan de compréhension et de respect mutuels »<sup>5430</sup>. Quel meilleur discours pour légitimer, dans la France des années 2000, l'entreprise mémorielle de l'ANAPI ?

Avec un tel discours, nous allons le voir, l'ANAPI va (enfin) parvenir à trouver quelques relais à même d'endosser leur mémoire et de faire connaître leur histoire. Appel aux historiens, revendication d'un « devoir de mémoire » présenté comme d'autant plus *juste*

---

<sup>5424</sup> Jacques Bonnetête, « Préface », in ANAPI, *Les soldats perdus*, op. cit., p. 11.

<sup>5425</sup> *Id.*

<sup>5426</sup> L'auteur fait sans doute référence à Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, op. cit.

<sup>5427</sup> J. Bonnetête, « Préface », in ANAPI, *Les soldats perdus*, op. cit., p. 11-12.

<sup>5428</sup> A. Saint-Georges, « Préambule », in ANAPI, *Les soldats perdus*, op. cit., p. 10

<sup>5429</sup> *Ibid.*, p. 10 ; J. Bonnetête, « Préface », in ANAPI, *Les soldats perdus*, op. cit., p. 12.

<sup>5430</sup> J. Bonnetête, « Préface », in ANAPI, *Les soldats perdus*, op. cit., p. 12.

qu'*apaisé*, retour au Vietnam dans l'habit humanitaire... : la cause des anciens prisonniers de la RDV, après sa relative radicalisation durant l'« affaire Boudarel », paraît à nouveau fréquentable. Et ce d'autant qu'en sélectionnant les 27 témoignages composant ces *Mémoires* anapiennes de la captivité, André Saint-Georges a su construire un cadre permettant (enfin) de rendre audible, dans le présent, leur expérience collective – du moins celle par lui organisée –, *Les soldats perdus* parvenant notamment à capitaliser sur le présupposé de vérité désormais attribué à l'écriture du traumatisme<sup>5431</sup>.

Rappelons en effet que le comité de lecture de l'ANAPI présidé par André Saint-Georges avait explicitement reçu « pour mission de sauvegarder la mémoire de toutes les souffrances [souligné par nous] engendrées par les conditions inhumaines de notre captivité »<sup>5432</sup>. Mais tous les témoignages reçus par le comité n'insistent pas de manière égale sur « les souffrances » subies par les prisonniers ; une autre sélection parmi les quelques 60 à 80 témoignages reçus par l'ANAPI aurait pu donner une toute autre tonalité à l'ouvrage, plus nettement et classiquement anticommuniste ou revancharde par exemple, ou bien encore insistant davantage sur la résistance au « lavage de cerveau », la camaraderie, les tentatives d'évasion... – les récits de ce type sont nombreux dans les archives testimoniales de l'association déposées au SHD ou aux Archives départementales du Rhône. Mais il n'en est rien : c'est la grille « victimaire » – au sens de non-configurée autour du personnage du héros-résistant –, construite notamment par Yves de Sesmaisons au temps de l'« affaire Boudarel », qui forme la trame essentielle de cette juxtaposition de récits testimoniaux.

Yves de Sesmaisons est d'ailleurs le seul auteur de ce collectif à signer deux textes. Intitulé « Cai Bat et Cai Phen », le premier introduit le volume et décrit les différentes phases par lesquelles est passé le lieutenant de Sesmaisons en captivité – comparaison avec les camps nazis à l'appui<sup>5433</sup> – avant que de se décider, de manière inéluctable, à jouer le jeu qui lui était imposé. La dialectique est connue, le texte reprenant allégrement les écrits du général durant l'« affaire Boudarel »<sup>5434</sup>. L'impossibilité de s'évader et de ne pas jouer le jeu imposé par leurs geôliers est ensuite distillée dans la plupart des autres témoignages composant l'ouvrage, comme celui du légionnaire Helmut Seelig qui, après l'enterrement du dernier de ses hommes, « décid[e] d'assister, avec les autres, aux séances de doctrine

---

<sup>5431</sup> Voir D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme*, *op. cit.*

<sup>5432</sup> A. Saint-Georges, « Devoir de mémoire », *Maolen Info*, *op. cit.*

<sup>5433</sup> Y. de Sesmaisons, « Cai bat et cai phen », in ANAPI, *Les soldats perdus*, *op. cit.*, p. 17-47, p. 32-33.

<sup>5434</sup> *Ibid.*, p. 39.

politique. J'ai réalisé », conclut-il, « que c'était le seul moyen de survivre. Je ne voulais pas crever là, dans un camp vietminh. »<sup>5435</sup> Au milieu de l'ouvrage, un deuxième texte signé Yves de Sesmaisons<sup>5436</sup> – le seul ne s'apparentant pas directement au registre du témoignage mais à celui de l'essai analytique, reposant néanmoins sur les témoignages de quelques autres camarades anciens prisonniers, dont notamment Francis Turelier et Jean Lomer, également contributeurs de *Soldats perdus* – vient encore renforcer le propos. Le général y reprend à nouveau les éléments de discours qu'il avançait durant l'« affaire Boudarel »<sup>5437</sup>, à savoir notamment que la mort « apparaît, dans le mode carcéral vietminh, comme le moyen de pression le plus puissant de l'endoctrinement politique. Ce dernier créa dans les cerveaux un traumatisme inconnu jusqu'alors, la mutilation psychique, la pire des blessures »<sup>5438</sup>, engendrant au bilan un taux de mortalité « du même ordre que celui observé dans les camps nazis, si l'on excepte les camps d'extermination directe »<sup>5439</sup>. Cinquante-neuf pages – la plus longue contribution de l'ouvrage – durant lesquelles Yves de Sesmaisons modélise le système de « lavage de cerveau » ayant abouti à la réunion de « tous les éléments du génocide constituant le crime contre l'humanité »<sup>5440</sup>. Dans l'impossibilité de s'évader – « Pourquoi l'évasion fut-elle quasiment impossible » est le titre de l'un des chapitres composant la contribution d'Yves de Sesmaisons<sup>5441</sup> –, et menacés de mort, les prisonniers de la RDV n'auraient ainsi pas eu d'autre choix que de participer aux « cours politiques » proposés par leurs geôliers. D'où le sentiment de révolte d'Yves de Sesmaisons au souvenir de la suspicion dont lui et ses camarades de captivité auraient été les victimes de la part du commandement français à leur libération. D'autant que, répète-t-il en conclusion :

« le lavage de cerveau contribua à faire mourir un grand nombre et créa chez les survivants de profonds traumatismes psychiques, inconnus à l'époque. Le service de santé, le commandement et le pouvoir politique mirent des années à mesurer l'ampleur des séquelles qu'ils engendrèrent. Ceci explique que la loi portant création du "Statut de prisonnier du Vietminh" fut votée en 1989 seulement, et encore à la suite d'une action pressante des rescapés eux-mêmes, et des hommes politiques qui voulurent bien les aider. Il aura fallu douze ans pour amnistier les tortionnaires en

---

<sup>5435</sup> Helmut Seelig, « Le légionnaire prisonnier », in *ibid.*, p. 445-452, p. 448 ; voir aussi Patrick Le Minor (« L'enfant prisonnier », in *ibid.*, p. 161-191), « dont un chapitre (p. 182-183) s'appelle « On ne s'évade pas de l'enfer ») ; ou Jean Arrighi : « Les douleurs sont si fortes, nos normes oubliées. [...] nous semblons détachés de tout ; seul nous anime notre instinct de survie » (« Des anti-conventionnelles épreuves de guerriers », in *ibid.*, p. 379-387, p. 381) ; etc.

<sup>5436</sup> Ces deux textes formeront la base de ses mémoires publiées en 2001 sous le titre *Prisons de bambous*, *op. cit.*

<sup>5437</sup> Il s'agit du mémoire rédigé à l'intention du juge Getty, en charge de l'affaire (voir supra).

<sup>5438</sup> Y. de Sesmaisons, « Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Vietminh », in ANAPI, *Les soldats perdus*, *op. cit.*, p. 226-285, p. 227.

<sup>5439</sup> *Ibid.*, p. 232.

<sup>5440</sup> *Ibid.*, p. 251 ; propos à nouveau développé en conclusion de l'étude, p. 281-285.

<sup>5441</sup> *Ibid.*, p. 251-256.

1966, et trente-cinq pour indemniser leurs victimes, en 1989. Depuis 1954, tout a été mis en œuvre pour occulter le génocide des goulags communistes d'Indochine. »<sup>5442</sup>

Ce sont ces soldats perdus, oubliés, traumatisés, qu'André Saint-Georges, qui compte, rappelons-le, parmi les plus proches collaborateurs d'Yves de Sesmaisons à l'ANAPI, fait témoigner dans cet ouvrage. Soit qu'ils ont été durablement marqués par leur propre renoncement ou la peur d'être mis au banc de la société militaire à leur libération, comme Robert Gallet, Guy Lelaise, Jean Keromnès ou encore Robert Dequier, qui confie d'ailleurs en conclusion avoir été rassuré, à sa libération, par les officiers venus l'interroger, qui s'efforcèrent « de dédramatiser ce qui était à mes yeux la soumission et le renoncement »<sup>5443</sup> ; tels également la plupart des officiers-témoins (Yves de Sesmaisons, Jacques Jaubert, Hubert Bapst, Jean Lomer), comme souvent plus attachés à la modélisation du cadre ayant contenu leur expérience qu'au récit de leur expérience elle-même.

Soit qu'ils ont été fortement traumatisés par la mort de leurs camarades et la leur, toujours en sursis. Si les témoignages choisis pour figurer dans *Soldats perdus* sont parmi les plus denses, les plus descriptifs et les mieux circonstanciés du corpus « Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps Viet-Minh 1945-1954 » conservé au SHD ou aux AD du Rhône, ils sont aussi parmi les récits les mieux administrés, par leurs auteurs eux-mêmes, dans les paradigmes liés du « devoir de mémoire » et du traumatisme. En ce domaine, les introductions et/ou conclusions de ces contributions testimoniales sont souvent lourdes de sens ; ainsi, chez Georges Grimaldi :

« Ecrire mes souvenirs de captivité. Si c'est un devoir, alors par devoir je le fais. Mais qui va comprendre mes souffrances ? Mes camarades de misère [...] Les autres, je ne le crois pas. Mais il faut laisser des traces de ce que nous avons fait, de ce que nous avons subi, enduré, encaissé, pour la France, pour la liberté et la démocratie. »<sup>5444</sup>

Chez Jean Carpentier, ce « devoir de mémoire » se fait plus ouvertement thérapeutique encore :

« Ce récit sans fioritures raconte l'essentiel des épreuves vécues. [...] Le rédiger m'a fait replonger dans des souvenirs que je voulais oublier à tout prix. Mais finalement, cela m'a aidé ; en m'obligeant à écrire certaines choses, il me semble les avoir un peu effacées, et ça m'a fait du bien. »<sup>5445</sup>

Tous ou presque évoquent cette époque où l'homme a « été entouré de plus de morts que de vivants »<sup>5446</sup>, cette expérience dont les anciens prisonniers conservent « continuellement

---

<sup>5442</sup> *Ibid.*, p. 284.

<sup>5443</sup> Robert Dequier, « L'honneur meurtri », in *ibid.*, p. 192-209, p. 209.

<sup>5444</sup> Georges Grimaldi, « Camp 113 », in *ibid.*, p. 141-147, p. 141.

<sup>5445</sup> Jean Carpentier, « Voilà... », in *ibid.*, p. 106-140, p. 106.

<sup>5446</sup> Pierre Monjal, « Le camp 73 », in *ibid.*, p. 311-315, p. 315.

avec eux les souvenirs [... qui] ressuscitent avec acuité lorsque s'avance l'âge de leurs détenteurs »<sup>5447</sup>. Que ce soit pour guérir<sup>5448</sup>, pour rendre hommage aux camarades disparus<sup>5449</sup> ou pour transmettre leur expérience aux jeunes générations<sup>5450</sup>, il faut écrire, *a fortiori* pour « faire taire ceux qui affirment que les camps de prisonniers du Vietminh n'étaient pas si terribles »<sup>5451</sup>, pour dénoncer cette « extermination à petit feu [...] plus efficace que leur endoctrinement »<sup>5452</sup>, « ce processus subtil "d'assassinat collectif" »<sup>5453</sup> grâce auquel « il ne fut nul besoin de fours crématoires »<sup>5454</sup> mais qui « porte un nom : "crimes de guerre" »<sup>5455</sup>.

Nombreux sont ainsi les témoins se rappelant de tel ou tel épisode « qu'un homme ne peut effacer de sa mémoire »<sup>5456</sup>, qui chez tel autre est « bien ancré dans [s]a mémoire, triste, oppressant »<sup>5457</sup>. Le souvenir notamment de l'enterrement de quelque camarade<sup>5458</sup>, ou plus précisément, dans le cas de Jean Carpentier, de la ré-inhumation d'hommes morts depuis parfois plusieurs semaines et qu'il avait enterrés trop superficiellement. « Profondément marqué »<sup>5459</sup> par cette « terrible épreuve »<sup>5460</sup>, il écrit :

« Si la moustiquaire qui servait de linceul était encore solide, nous traînions le corps jusqu'au nouveau trou ; sinon nous mettions les morceaux ou les membres sur des "cai phen" pour les traîner. Je ne pouvais pas m'occuper des têtes. Cela m'était impossible. C'était un véritable cauchemar le jour, et la nuit pendant le sommeil. »<sup>5461</sup>

Et de poursuivre, « avec l'espoir de faire comprendre que certains détails ont pu provoquer

---

<sup>5447</sup> Jean Lomer, « La déshumanisation », in *ibid.*, p. 388-418, p. 418.

<sup>5448</sup> Voir par exemple J. Carpentier, « Voilà... », *op. cit.*, p. 106.

<sup>5449</sup> Voir par exemple J. Arrighi, « Des anti-conventionnelles épreuves de guerriers », *op. cit.*, p. 379 : « Ce texte est dédié à :

- tous mes "compagnons de galère", blessés, malades ou déjà affaiblis par des séjours tropicaux, "torturés" au-delà du possible, sous le joug de souffrances inhumaines et atroces causées par des marches et contremarches forcées et sans fin, ayant pour but de nous anéantir physiquement et moralement.

- tous ceux qui en moururent, le long des pistes.

- ces autres, dans les camps, qui n'en revinrent jamais.

- tous ceux qui, depuis, sont morts. »

<sup>5450</sup> Voir par exemple G. Grimaldi, « Camp 113 », *op. cit.*, p. 141.

<sup>5451</sup> J. Carpentier, « Voilà... », *op. cit.*, p. 106.

<sup>5452</sup> Il s'agit là de la conclusion de la contribution d'Ignace Tafanelli, « Un marin au camp A », in *ibid.*, p. 77-94, p. 94 : « Maintenant que tout s'est apaisé, je me demande parfois si réellement nos "éducateurs" politiques désiraient que nous devenions de "bons citoyens communistes". L'extermination à petit feu a été plus efficace que leur endoctrinement. »

<sup>5453</sup> J. Arrighi, « Des anti-conventionnelles épreuves des guerriers », *op. cit.*, p. 386.

<sup>5454</sup> *Id.*

<sup>5455</sup> *Ibid.*, p. 387.

<sup>5456</sup> P. Monjal, « Le camp 73 », *op. cit.*, p. 315.

<sup>5457</sup> I. Tafanelli, « Un marin au camp A », *op. cit.*, p. 83.

<sup>5458</sup> Voir par exemple *ibid.*, p. 83.

<sup>5459</sup> J. Carpentier, « Voilà... », *op. cit.*, p. 127.

<sup>5460</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>5461</sup> *Ibid.*, p. 128.

de véritables traumatismes »<sup>5462</sup>, après avoir évoqué l'odeur et le contact de ces corps en décomposition déplacés avec deux autres de ses camarades :

« Nos yeux fous ne traduisaient que notre désespoir, notre détresse profonde. [...] J'imaginai que ma mère me prenait dans ses bras et me berçait doucement ; elle me caressait le visage. [...] Malgré la dizaine de tombes et les dix-huit corps manipulés, nous n'étions pas parvenus à nous habituer à l'horreur. [...] Rien ne pourrait plus jamais être comme avant, nous en avions conscience. Ces jours que nous venions de vivre nous avaient anéantis, brisés. [...] nous ne parlions pas ; nous prenions une main que nous ne voulions pas lâcher, et nos regards étaient plus que des mots. [...] chacun d'entre nous voulait garder son propre fardeau. [...] Ça aussi, j'avais besoin de l'écrire et ça va mieux. Vraiment mieux, grâce à Josette. J'espère qu'eux aussi ont rencontré une Josette. »<sup>5463</sup>

Dans nombre de ces « témoignages thérapeutiques »<sup>5464</sup>, des épisodes de cet acabit ; chez certains, « le désir de vivre disparaissait. La lutte devenait trop difficile », écrit Guy Lelaise, « et la révolte disparaissait. La famille n'était plus que du papier ; les sentiments qui font que nous sommes des humains disparaissaient. »<sup>5465</sup> Rares sont ici les témoignages à ne pas laisser ouvertement s'exprimer les traumas vécus en captivité<sup>5466</sup>, donnant souvent à imaginer au lecteur une image effroyable : des asticots et autres parasites sortant soudainement par les orifices d'un camarade mourant, un corps en liquéfaction se répandant sur les membres de son camarade chargé de déplacer sa tombe... Après leur libération, cette expérience se traduit par « des rêves persistants [qui] hanteront nos mémoires de survivants ; des cauchemars étranges et lancinants [qui] reviendront plusieurs fois visiter nos nuits de convalescents »<sup>5467</sup>. Car les anciens prisonniers, estime Jean Lomer, « resteront perpétuellement plus ou moins meurtris »<sup>5468</sup>.

Cette libération de la parole, hier enfermée dans la répétition sourde des traumatismes de chaque prisonnier, c'est à l'ANAPI que les anciens prisonniers la doivent ; c'est du moins ce que le lecteur peut lire en introduction et en conclusion de *Soldats perdus* : « Après leur libération », constate en effet André Saint-Georges, « les anciens prisonniers des Japonais et du Vietminh se murèrent dans le silence [...] ». La création de l'Association nationale des anciens prisonniers, déportés et internés d'Indochine, en 1985, allait peu à peu les délivrer

---

<sup>5462</sup> *Ibid.*, p. 129

<sup>5463</sup> *Ibid.*, p. 131-133.

<sup>5464</sup> L. Toker, « Les mémoires tardifs du Goulag ou l'amendement de contextes historiques », *op. cit.*, p. 104-113.

<sup>5465</sup> Guy Lelaise, « Camp 70 », in ANAPI, *Les soldats perdus*, *op. cit.*, p. 95-105, p. 104.

<sup>5466</sup> Certains récits, à la marge et en fin d'ouvrage, comme ceux d'A. Requet, de F. Turelier, de L. Barjot, de H. Seelig ou de J. Chêneau, semblent peu touchés par le registre traumatique ; ainsi celui d'A. Requet (« Le Camp LA 2 », in *ibid.*, p. 316-332, p. 332), se concluant ainsi : « malgré toutes ces aventures parfois humiliantes, nous avons su rester des hommes ».

<sup>5467</sup> J. Arrighi, « Des anti-conventionnelles épreuves des guerriers », *op. cit.*, p. 383.

<sup>5468</sup> J. Lomer, « La déshumanisation », *op. cit.*, p. 418.

de la dernière peur qui les étouffait. »<sup>5469</sup> C'est aussi ce dont atteste Ignace Tafanelli :

« une fois la liberté retrouvée, je voulais tout oublier. Heureusement de nombreuses années après, quelques-uns d'entre nous (je ne citerai pas de nom, mais ils sont connus de nous tous) donnèrent beaucoup de leur temps et de leurs forces pour créer l'ANAPI qu'ils trouvent dans ces lignes toute ma reconnaissance. Nous leur devons beaucoup. »<sup>5470</sup>

Et Jacques Chêneau de conclure aujourd'hui, dans les ultimes lignes de son témoignage et par là-même du recueil : « Après quarante-sept ans, les ex-prisonniers se sont regroupés. Une grande amitié règne. »<sup>5471</sup> C'est d'ailleurs là l'essence de l'entreprise qu'André Saint-Georges et l'ANAPI se fixent avec la publication de *Soldats perdus* : fixer un discours collectif donnant pour l'avenir une grille de lecture *vraie*, au sens de vécue par les témoins, du contexte historique ayant contenu leur expérience. Tendait à exclure les récits à la tonalité autre – reflet pour partie des choix du porte-parole André Saint-Georges –, notamment parmi ceux dominants quelques décennies auparavant, cette grille de lecture semble en retour devoir permettre, pour la première fois peut-être, une certaine résonance avec la société : une résonance largement assurée par la nouvelle reconnaissance sociale accordée à l'expression des traumatismes.

Ainsi compris, ainsi reconnu, le *traumatisme* permet de « restaurer l'honneur des gens », pour reprendre le mot de Richard Rechtman dans un récent colloque à Montpellier<sup>5472</sup>, et de souder le collectif des anciens prisonniers de la RDV regroupé dans l'ANAPI autour de deux piliers principaux de leurs mémoires : la mort de masse, de laquelle ils auraient miraculeusement réchappé, et la suspicion et le mépris dont ils auraient été les victimes après avoir été contraints, pour survivre, de se soumettre au jeu qui leur fut imposé. Dans les années 2000, le traumatisme s'affirme en effet comme une sorte de sésame, de préalable,

---

<sup>5469</sup> A. Saint-Georges, « Introduction », in *ibid.*, p. 13-14.

<sup>5470</sup> I. Tafanelli, *Engin d'assaut 9282*, *op. cit.* ; voir aussi Jacques Sadoine (sergent au 3/3 REI, fait prisonnier à Diên Biên Phu le 8 mai 1954), *Isabelle*, s.d., AD du Rhône, 31 J 201 : « après 42 années grâce à l'ANAPI en particulier, certains d'entre nous ont enfin été récompensés des souffrances subies. Continuons à nous battre pour nos camarades encore en difficulté ! » ; Paul Penninck, *Le détachement de Vinh*, *op. cit.*, p. 239 : « nous sommes tous de l'ANAPI [...]. Sans son intervention puissante, nous serions toujours anonymes et méconnus. » ; Jean Dollet, in *Devoir de mémoire de survivants des camps du Viet-Minh*, *op. cit.*, « Avant-propos ».

<sup>5471</sup> Jacques Chêneau, « Médecin militaire au Vietnam en 1954 », in ANAPI, *Les soldats perdus*, *op. cit.*, p. 453-471, p. 471. Et de poursuivre : « Un militaire heureux serait un militaire vainqueur. Ce n'est pas notre cas. Nous nous réconfortons à la pensée que nous n'avons pas abandonné nos compagnons vietnamiens. [...] Nous faisons des efforts pour renouer des relations les plus fraternelles possibles avec ce pays que nous aimons tant. »

<sup>5472</sup> Richard Rechtman, « Conclusions », in Sylvain Bertschy, François Buton et Eric Soriano (org.), colloque « Les traumatismes de l'empire. Expressions, effets et usages des violences (post)coloniales », Montpellier, MSH-M, 6-7 décembre 2012. Voir Julien Mary, « Compte-rendu, "Les traumatismes de l'empire : expressions, effets et usages des violences (post)coloniales" (MSH de Montpellier – 6-7 décembre 2012) », 2/04/2013, [En ligne], URL : <https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=1&rub=comptes-rendus&item=405>, consulté le 16/08/2013.

de mode de qualification ou de disqualification du bon ou du mauvais témoin. Comme les 14 et 15 octobre 2009, à Nîmes, lorsque l'ANAPI convia à la table ronde réunissant quelques-uns de ses membres, un expert neuropsychiatre, le professeur André Savelli<sup>5473</sup>, afin d'attester scientifiquement, comme préalable aux témoignages du plateau d'anciens prisonniers réunis devant un public de scolaires, de membres d'associations patriotiques et de curieux, des souffrances psychiques des prisonniers de la RDV dont il avait lui-même « soigné les pathologies »<sup>5474</sup>.

La même année, l'ANAPI participait au DVD de Marcela Feraru<sup>5475</sup>, *Face à la mort, Les témoignages des prisonniers de Hô Chi Minh* (en collaboration avec l'ANAPI, ecpad, 2009)<sup>5476</sup>, dans lequel les témoins, souvent émus, se succédaient pour évoquer les tortures subies (Jean Lomer), les travaux forcés (Roger Cornet), la faim et les maladies (Jean Carpentier), l'éducation politique (Francis Turelier), les punitions (Louis Stien), le « traître Boudarel » (Georges Grimaldi et Ferdinand Hirmann), l'élimination de la plupart des prisonniers (Amédée Thévenet) – Yves de Sesmaisons allant jusqu'à parler de « chantage à la mort » : « s'ils ne jouaient pas le jeu ils mouraient »<sup>5477</sup>, prononce-t-il gravement<sup>5478</sup> – ; jusqu'à l'accueil difficile des libérés (Pierre Monjal et Ignace Tafanelli) et leur silence à la libération (André Boissinot et Jean Luciani)... La RDV, là encore, n'est pas la seule coupable ; la France porte également une très lourde responsabilité, comme lorsqu'elle priva Huynh Ba Xuan (ancien aide de camp du général de Lattre en 1951), pendant ses 23 ans de captivité au Vietnam, de sa nationalité française<sup>5479</sup> ; ou comme lorsque son armée accueillit ses prisonniers comme des pestiférés (Yves de Sesmaisons) ou entrava l'avancement de ces derniers (Robert Millien). En effet, résume la jaquette du DVD :

« Hommes de troupe, colonels ou civils, ils ont choisi de témoigner pour la première fois<sup>5480</sup> depuis leur libération. Ce sont les prisonniers survivants des camps du Viêt-minh. Capturés ou enlevés pendant les combats de la guerre d'Indochine, ils vont devenir des matériaux de propagande et, selon la formule des commissaires politiques de Hô Chi Minh qui les "rééduquaient", *servir ou mourir* ! Pour ceux qui survivront aux privations, aux brimades et au lavage de cerveau, le retour en France ne marquera pas la fin du calvaire. Un autre combat allait commencer : faire connaître leur souffrance

---

<sup>5473</sup> Ancien médecin militaire en Algérie, aujourd'hui très actif dans le débat mémoriel franco-algérien.

<sup>5474</sup> *Midi Libre-Nîmes*, 27 octobre 2009.

<sup>5475</sup> Marcela Feraru est une journaliste et documentariste roumaine, spécialiste de la Légion étrangère, des nationalismes d'Europe orientale et de la résistance anticommuniste au XXe siècle ; elle est également auditrice de l'IHEDN. Source : <http://www.doyoubuzz.com/marcela-feraru>, consulté le 20/05/2016.

<sup>5476</sup> M. Feraru s'est assurée le conseil historique de l'ancien combattant-prisonnier devenu journaliste Pierre Darcourt.

<sup>5477</sup> Yves de Sesmaisons, in Marcela Feraru (réal.), en collaboration avec l'ANAPI, *Face à la mort, Les témoignages des prisonniers de Hô Chi Minh*, ecpad, 2009.

<sup>5478</sup> Pour Yves Chabrier, « leur comportement a déshonoré leur victoire ». Yves Chabrier, in *ibid.*

<sup>5479</sup> Voir son témoignage : Huynh Ba Xuan, *Oublié 23 ans dans les goulags du Viet-Minh*, op. cit

<sup>5480</sup> L'assertion est fautive pour de nombreux témoins : Y. de Sesmaisons, L. Stien, F. Turelier, etc.

dans un monde indifférent et souvent hostile. Ce film est leur histoire. »<sup>5481</sup>

L'âge de la reconnaissance autorise en effet les soupçonnés d'hier à témoigner et à faire leur le « devoir de mémoire » inventé par les résistants déportés. À partir des années 2000, l'heure de la mort approchant, il s'agit d'abord de sauver ce qui peut l'être. Ainsi, écrit Jacques Le Cour Grandmaison dans l'incipit de ses mémoires, le 7 mai 2004, jour du cinquantième anniversaire de la chute de Dien Bien Phu :

« J'ai toujours "adoré" la vie, j'ai souvent côtoyé la mort ! Je sais qu'un jour prochain, je ne pourrai plus la narguer, c'est elle qui aura le dernier mot... [...]

Je ne peux, je ne dois pas garder le silence, il me faut transmettre tout ce qui a fait de moi ce que je suis : un "vieux soldat" qui, malgré les années, n'a pu oublier les blessures du cœur, les souffrances enfouies, les camarades disparus, les joies partagées. [...]

Je ne veux pas que mon pays meure. La fidélité à ceux qui ont donné leur vie mais n'ont laissé d'autres témoignages qu'un souvenir, plus diffus d'année en année, me conduit à décider de me raconter, moi, maillon obscur de la longue chaîne de ceux qui ont aimé la France à en mourir. »<sup>5482</sup>

Parfois les anciens prisonniers témoignent « d'eux-mêmes », parfois suivant les incitations d'un membre de leur famille ou de quelque camarade. En quinze ans, de 2000 à 2015, plus de 25 témoignages sont ainsi publiés, circonscrits à la seule captivité ou à l'expérience indochinoise dans son ensemble, ou bien encore inscrits dans des mémoires plus volumineux [voir annexe 32]. Beaucoup de choses ont déjà été dites dans les nombreux témoignages publiés dans les décennies précédentes, parfois même à l'initiative de ces mêmes auteurs (Amédée Thévenet, Yves de Sesmaisons, Marcel Bigeard, Alexandre Le Merre). Avec les témoignages de Françoise Huguier<sup>5483</sup> et de Patrick Le Minor<sup>5484</sup>, l'historien en apprend cependant davantage sur la captivité des internés civils, en l'occurrence de deux enfants, frère et sœur ; avec ceux de Ba Xuan Huynh<sup>5485</sup> et de Janos Kemencei<sup>5486</sup>, ce sont également deux expériences jusque-là mal connues qui se révèlent : celle des Vietnamiens engagés dans l'armée française ou auprès d'elle et celle des légionnaires. Certains témoignages permettent également d'inscrire la captivité dans une perspective plus longue, éclairant la trajectoire des prisonniers avant leur capture (André Boissinot<sup>5487</sup>, Prince Michel de Bourbon-Parme<sup>5488</sup> ou Félix Genève<sup>5489</sup>) ou bien à l'échelle

---

<sup>5481</sup> M. Feraru (réal), *Face à la mort*, op. cit., jaquette.

<sup>5482</sup> Jacques Le Cour Grandmaison (rédigé par sa nièce, Bénédicte Helcégé, préface d'Hélie de Saint Marc), *Parcours complet, Un officier se souvient...*, Paris, Éditions Christian, 2005, p. 7.

<sup>5483</sup> Françoise Huguier (Françoise Le Minor), *J'avais huit ans*, Arles, Actes Sud, 2005.

<sup>5484</sup> P. Le Minor, *L'apsara du tigre*, op. cit.

<sup>5485</sup> Huynh Ba Xuan, *Oublié 23 ans dans les goulags du Viet-Minh*, op. cit.

<sup>5486</sup> J. Kemencei, *Légionnaire en avant !*, op. cit.

<sup>5487</sup> A. Boissinot, *Armé pour la vie*, op. cit.

<sup>5488</sup> M. de Bourbon-Parme, *Un prince dans la tourmente*, op. cit.

<sup>5489</sup> Félix Genève, *De Pommiers-la Placette à Diên Biên Phu*, chez l'auteur, 2004.

de toute une vie (Charles Jeantelot<sup>5490</sup>, Jacques Le Cour Grandmaison<sup>5491</sup>, Marcel Bigeard<sup>5492</sup>, Wladyslaw Sobanski<sup>5493</sup>, Jean Cornuault<sup>5494</sup>...).

Mais l'essentiel ne semble pas être là. Pour beaucoup, il s'agit d'abord, la mort approchant, d'accomplir son « devoir de mémoire », pour les camarades disparus, pour ses proches, pour la jeunesse de France et du Vietnam... Pour l'ANAPI également, ces témoignages forment autant de briques d'une sorte de monument de preuves, d'un corpus suffisamment dense que personne ne puisse plus nier l'existence et le caractère profondément douloureux et criminel de l'expérience subie<sup>5495</sup>. Ils sont également autant de mains tendues à la société d'aujourd'hui afin qu'elle se saisisse enfin de l'histoire et des mémoires des anciens prisonniers de la RDV. La diffusion de ces ouvrages, cependant, souvent publiés à compte d'auteur ou dans des maisons d'édition plus ou moins confidentielles (exceptions faites de quelques grands noms comme Marcel Bigeard, Yves de Sesmaisons, Amédée Thévenet ou Bernard Grué), se limite essentiellement à la *communauté de souffrance* des anciens prisonniers de la RDV et à leurs familles.

Depuis un demi-siècle en effet, la souffrance exprimée par les témoignages d'anciens prisonniers de la RDV, officiellement reconnue par la loi depuis plus d'une décennie, peine à trouver quelque écho dans l'espace public. Là est l'objectif principal des deux ouvrages collectifs publiés par l'ANAPI en 2004 et 2005, du colloque nîmois de 2009 ou encore du DVD *Face à la mort* : former des relais sociaux, à commencer par les plus jeunes – le colloque était très largement ouvert aux scolaires et le DVD conçu comme un support bien mieux adapté au jeune public –, aptes à pérenniser leur mémoire commune. La même volonté pousse également l'ANAPI lorsqu'elle participe à la nouvelle salle historique du Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus ainsi qu'à divers autres musées militaires, ou bien encore lorsqu'elle fait le choix de s'emparer d'un autre support de communication mieux adapté aux jeunes publics et au monde moderne : le site Internet.

---

<sup>5490</sup> Ch. Jeantelot, *Repères au crépuscule*, op. cit.

<sup>5491</sup> J. Le Cour Grandmaison, *Parcours complet*, op. cit.

<sup>5492</sup> Gal M. Bigeard, *Ma vie pour la France*, op. cit.

<sup>5493</sup> W. Sobanski, *Camp 113*, op. cit.

<sup>5494</sup> Jean Cornuault (préface de Franck Sénateur), *Du sabre à la toge, Itinéraire d'un parachutiste*, Paris, Indo-éditions, 2015.

<sup>5495</sup> En témoigne l'espace « Bibliographie » du site Internet de l'ANAPI, URL : <http://www.anapi.asso.fr/index.php/bibliographie>, consulté le 11/11/2014.

### 3.3 DE LA REIFICATION A LA PATRIMONIALISATION : DES « SOLDATS PERDUS »<sup>5496</sup> ... ET RETROUVES ?

#### 3.3.1 Les lieux de mémoire français de l'Indochine : des complexes de reconnaissance et de réhabilitation de l'entre-soi militaro-colonial

Conflit de guerre froide à l'autre bout du monde ou guerre coloniale qui ne dit pas son nom, entamée au terme d'une guerre mondiale dont l'Europe se remet doucement, la « Guerre d'Indochine » n'est d'emblée pas un conflit *porteur* en termes de construction d'une mémoire nationale forte, et ce d'autant moins qu'elle ne mobilise qu'une armée – relativement – professionnelle et coloniale. Dès le 17 mars 1955 pourtant, un projet de « Mémorial des forces françaises d'Indochine », proposé par l'agence Diloutremer, est initié. L'amertume des anciens combattants français d'Indochine y est déjà soulignée comme problématique :

« Les évènements de 1954 ; leurs conséquences politiques ont assombri l'orgueil légitime qu'officiers et soldats éprouvaient, généralement, au terme de leur séjour là-bas. Le sentiment de l'inutilité d'une guerre de huit ans, de la vanité des sacrifices consentis, s'est emparé des esprits. Il s'y est ajouté l'amertume des prisonniers, consécutive aux souffrances morales et physiques qu'ils ont subies.

En outre, les soldats d'Indochine, dès leur retour en France, ont mesuré le soulagement d'une opinion qui depuis longtemps aspirait à la paix, et qui l'ayant obtenue ne voulait plus entendre parler du passé. De là ce malaise, immédiatement sensible lorsque l'on peut s'entretenir à cœur ouvert avec des rapatriés.

Ainsi, le courage, l'abnégation prodiguée en Asie par les cadres et la troupe, loin d'être un ferment dans une armée française, qui cherche sa structure et qui a besoin de mythes, risquent d'envenimer une blessure creusée par l'injustice et l'incompréhension dont les soldats d'Indochine sont l'objet. »<sup>5497</sup>

L'objectif du projet de mémorial est ainsi clairement posé : rendre à ces soldats « une juste fierté, en fixant, d'une manière claire et succincte, les principaux épisodes de leur action. »<sup>5498</sup> Il faut cependant attendre les années 1980 pour que l'Etat entame une véritable politique de reconnaissance des anciens combattants d'Indochine et de leurs morts : une politique de reconnaissance demeurant jusqu'à nos jours essentiellement marginale.

---

<sup>5496</sup> ANAPI, *Les soldats perdus*, *op. cit.*

<sup>5497</sup> CHETOM, fonds Clovis Creste, 18 H 450/ 5, dossier « Sépulture des soldats d'Indochine – Prisonniers d'Indochine ».

<sup>5498</sup> *Id.* Le mémorial voit-il le jour ? Les documents suivants y-relatifs dans le carton ne le mentionnent pas.

### 3.3.1.1 *Etat des lieux : une guerre à la marge des politiques de mémoire*

En région parisienne, si l'on excepte la plaque « Aux combattants d'Indochine, la Nation reconnaissante » apposée dès 1955 sous l'Arc de triomphe<sup>5499</sup>, ainsi que les deux monuments à la périphérie du cœur civique de la capitale française – le Mont Valérien, qui reçut en 1952, soit bien après son inauguration en 1945 et peu avant la fin de la « Guerre d'Indochine », la dépouille d'un résistant à l'occupation japonaise, et le square des Combattants d'Indochine<sup>5500</sup> inauguré le 17 décembre 1987 par Jacques Chirac, alors Premier ministre et maire de Paris –, la « Guerre d'Indochine » n'a guère empreint le paysage mémoriel de la capitale française. Même aux Invalides, temple des gloires militaires, l'exposition permanente du musée de l'Armée, musée phare du ministère de la Défense, s'arrête pour l'heure... en 1945 : nulle trace des guerres d'Indochine et d'Algérie<sup>5501</sup>. La mémoire de la « Guerre d'Indochine » est ainsi loin de répondre à cette « géographie des points centraux »<sup>5502</sup> souvent repérable dans les pays anglo-saxons ; dans le champ monumental et muséal comme ailleurs, elle demeure périphérique et tout particulièrement liée à la carte militaire de la France. En mai 1969 par exemple, c'est à l'École des troupes aéroportées de Pau que l'Association nationale des combattants de Diên Biên Phu célèbre sa première journée commémorative, renouvelée depuis chaque année le 7 mai, date de la chute du camp retranché, jusqu'à la dissolution de l'association en 2004<sup>5503</sup>. Jusqu'à la fin des années 1970, il s'agit de la seule manifestation commémorative d'importance – bien que non officielle – consacrée à la « Guerre d'Indochine ».

---

<sup>5499</sup> L'association des anciens du CEFEO avait préalablement obtenu l'accord du Parlement pour l'apposition de cette plaque sous l'arc de triomphe.

<sup>5500</sup> Initié sous la pression des anciens combattants, et notamment de Jean-Jacques Beucler, le square des Anciens combattants d'Indochine, inauguré par Jacques Chirac le 17 décembre 1987 en présence de Georges Fontès, secrétaire d'Etat aux Anciens combattants, et de nombreux représentants anciens combattants, prend place au sein du complexe mémoriel organisé autour de l'ancien Palais des colonies, aujourd'hui Musée national de l'histoire de l'immigration.

<sup>5501</sup> Ce constat semble appelé à changer, comme en témoignent les récentes expositions sur l'Algérie et l'Indochine à la période coloniale, conçues comme deux volets d'un même diptyque et probables préfigurations de sections nouvelles de l'exposition permanente : Lieutenant-colonel Christophe Bertrand, Emmanuel Ranvoisy et Sébastien Denis (Commissariat), *Algérie 1830-1962, Avec Jacques Ferrandez*, Exposition du mercredi 16 mai au dimanche 29 juillet 2012 ; Lt-col Ch. Bertrand, E. Ranvoisy et Delphine Robic-Diaz (Commissariat), *Indochine, Des territoires et des hommes, 1856-1956*, Exposition du mercredi 16 octobre 2013 au dimanche 26 janvier 2014.

<sup>5502</sup> Sophie Wahnich, « La fabrique de l'histoire des guerres au musée : l'art moyen de l'installation postmoderne », in S. Wahnich (dir.), *Fictions d'Europe. La guerre au musée*, Paris, Ed. des archives contemporaines, 2002, p. 151.

<sup>5503</sup> De 1969 à 2004, la journée commémorative du 7 mai est célébrée chaque année dans un lieu différent, revenant à Pau tous les cinq ans. K. Edwards, *Le Mal jaune, op. cit.*, p. 101.



Fig. 17 – *Vietnam Veterans Memorial*, Maya Lin, 1982



Fig. 18 – *Honor those who served Memorial*, Frederick E. Hart, 1984



Fig. 19 – *Vietnam Women's Memorial Project*, Glenna Goodacre, 1993

Photo. J. Mary

Le cas est radicalement différent aux Etats-Unis et notamment à Washington, où la guerre du Vietnam est présente au cœur même de la société américaine comme de la capitale états-unienne. Dans la continuité du prestigieux *National Mall*, entre le *Washington Monument* et le *Lincoln Memorial*, le cœur civique et mémoriel de la capitale américaine accueille ainsi trois mémoriaux consacrés aux trois grandes guerres ayant engagé l'armée américaine entre 1941 et 1975 : la Deuxième Guerre mondiale, la guerre de Corée et la guerre du Vietnam, dont le complexe monumental est lui-même composé de trois monuments (cf. fig. 17 à 19), reflétant tout à la fois la complexité et la centralité sociopolitiques des mémoires états-uniennes de la Guerre du Vietnam. Sur le *Mall*, le *National Museum of American History* consacre également une section entière de son exposition – la plus vaste – à la plus longue guerre de toute l'histoire américaine. Les modes et les moyens d'intégration dans le roman national des guerres « peu glorieuses et dont la mémoire implique la controverse plutôt que le consensus »<sup>5504</sup> diffèrent ainsi sensiblement d'un côté à l'autre de l'Atlantique.

Comme l'ont montré Robert Aldrich et Eric Jennings<sup>5505</sup>, les politiques du souvenir sont pourtant relativement anciennes s'agissant de la présence monumentale de l'Indochine en France métropolitaine. Participant de la vaste politique de mise en monument de

<sup>5504</sup> Robin Wagner-Pacifici and Barry Schwartz, « The Vietnam Veterans Memorial: Commemorating a Difficult Past », *The American Journal of Psychology*, 97, n° 2, 1991, p. 377 ; cité par K. Edwards, *Le Mal jaune*, op. cit., p. 98 ; traduit de l'anglais par nos soins.

<sup>5505</sup> Robert Aldrich, *Vestiges of the Colonial Empire in France, Monuments, Museums and Colonial Memories*, London and New York, Palgrave-MacMillan, 2005 ; E. Jennings, *Vichy sous les tropiques*, op. cit.

l'hommage aux morts de la Grande Guerre<sup>5506</sup>, le Souvenir Indochinois<sup>5507</sup>, fondé en 1917, et le Service Indochinois d'Architecture sont à l'origine de la construction Entre-deux-guerres de cinq mausolées, respectivement à Aix-en-Provence, Bergerac, Marseille, Montpellier et Tarbes, conservant les restes de 1061 Indochinois morts au service de la France<sup>5508</sup>. Dans la région parisienne, le Jardin Tropical de Nogent-sur-Marne abrite également une sorte de « complexe mémoriel »<sup>5509</sup> en hommage aux soldats coloniaux de la Grande Guerre, sur les lieux mêmes de l'ancien Jardin Botanique Colonial qui abrita pendant la guerre plusieurs hôpitaux destinés aux soldats coloniaux. La « pièce centrale »<sup>5510</sup> de ce complexe est un temple bouddhiste vietnamien, érigé pour l'exposition coloniale de Marseille de 1906, acquis par l'Etat et transposé à Nogent-sur-Marne avant-guerre, et reconsacré en Temple du Souvenir Indochinois dans l'Entre-deux-guerres. Participant des politiques nationales du souvenir de la Grande Guerre, l'ensemble de ces monuments contribue à légitimer le pouvoir colonial français en incarnant la fidélité des Indochinois au drapeau français, via la célébration de leur sacrifice.

Si la reconnaissance des sacrifices indochinois au profit de l'effort de guerre français durant la Grande Guerre s'est mise en place rapidement, en cela qu'elle était à l'unisson des politiques de reconnaissance nationale vis-à-vis des sacrifices consentis par les Français de métropole et de la « Grande France », et qu'elle participait de ce fait au projet colonial français, l'administration monumentale de la reconnaissance de la « Guerre d'Indochine », largement étrangère aux horizons de l'expérience nationale, s'est en revanche accomplie tardivement et très marginalement. Il est cependant intéressant de noter qu'elle commence

---

<sup>5506</sup> Pour une approche globale de la problématique des deuils massifs de la Grande Guerre, voir Luc Capdevila et Danièle Voldman, *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre*, Paris, Payot, 2002, 282 p. Sur les monuments aux morts, voir Annette Becker et al., *Monuments de mémoire. Monuments aux morts de la Grande Guerre*, Paris, Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre, 1991 ; B. Anderson, *L'imaginaire national*, op. cit. ; Antoine Prost, « Le sens de la guerre : les monuments aux morts de 1914-1918 », in S. Claisse et T. Lemoine (dir.), *Comment (se) sortir de la Grande Guerre ?*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 11-33 ; A. Prost, « Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ? », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, 1*, Paris, Gallimard, coll. Quarto, 1994 [1984], p. 199-223 ; Daniel Sherman, *The Construction of Memory in Interwar France*, Chicago, The University of Chicago Press, 1999. Concernant les soldats coloniaux, voir notamment, outre les travaux de Robert Aldrich, Serge Barcellini, « Les monuments en hommage aux combattants de la "Grande France" (Armée d'Afrique et Armée coloniale) », in Claude Carlier et Guy Pedroncini (dir.), *Les troupes coloniales dans la Grande Guerre*, Paris, IHCC-Economica, 1997, p. 113-153.

<sup>5507</sup> Le Souvenir Indochinois se fonde dans l'ANAI en 1981.

<sup>5508</sup> 1180 autres Indochinois furent enterrés dans des carrés spécifiques dans divers autres cimetières civils ou militaires métropolitains. A Toulouse notamment, le carré indochinois est dominé par une statue en hommage au « Soldat annamite victorieux », « A la mémoire des soldats et travailleurs morts au service de la France 1914-1918 ». R. Aldrich, *Vestiges of the Colonial Empire in France*, op. cit., p. 111.

<sup>5509</sup> P. Louvier et al. (dir.), *Pratiquer la muséohistoire*, op. cit.

<sup>5510</sup> R. Aldrich, *Vestiges of the Colonial Empire in France*, op. cit., p. 112. Trad. par nos soins.

réellement, 25 ans après la fin de la « Guerre d'Indochine », selon les mêmes codes que ceux conçus pour le souvenir de la Première Guerre mondiale<sup>5511</sup>. En décembre 1979 en effet, sur fond de rapprochement franco-vietnamien, de fin de la guerre américaine au Vietnam et de réveil réflexif de ses mémoires aux États-Unis<sup>5512</sup>, de « révélations » des crimes communistes au Cambodge, de l'hypermédiatisation du phénomène des boat-people, d'appel à l'union de la droite face à la montée de la gauche<sup>5513</sup>, etc., un soldat inconnu français est exhumé au cimetière militaire de Dong Hoi, au Vietnam, et rapatrié en France. Le 7 juin 1980, dans la cour d'honneur des Invalides – véritable complexe de reconnaissance de la France à ses combattants –, une cérémonie présidée par le président Valéry Giscard d'Estaing réunit près de 2 000 officiels et anciens combattants, dont une importante délégation de l'ANAI<sup>5514</sup>, autour de la dépouille de ce soldat inconnu. « Enfin ! », s'exclame la présidente de l'ANAI, Mme Hélène Bastid, « après beaucoup d'efforts réitérés et de longues démarches "Notre Soldat Inconnu", celui de tous les Anciens d'Indochine, revenait pour reposer dans sa terre natale. »<sup>5515</sup> À moins d'un an des élections présidentielles de 1981<sup>5516</sup>, le discours du président Giscard, tout à l'hommage du rôle de la France et de son armée en Indochine, semble en effet répondre aux attentes des anciens combattants :

« Il est mort pour la France ! [...] Avec lui se ferme une page glorieuse de notre histoire. [...] Lorsque les temps se seront apaisés, l'histoire pourra juger l'œuvre de ceux qui ont accompli en Indochine une grande tâche, et mesurer la contribution que la France a apportée au progrès des peuples de cette autre moitié du monde. »<sup>5517</sup>

Cinq ans plus tard, en 1984, Ronald Reagan se livrera au même exercice pour s'assurer, en vue de sa réélection, « le vote des anciens combattants [états-uniens], qui réclamaient

<sup>5511</sup> Voir Jean-François Jagielski, *Le soldat inconnu. Invention et postérité d'un symbole*, Paris, Imago, 2005.

<sup>5512</sup> Voir par exemple les films *Voyage au bout de l'enfer* de Michael Cimino (1978) et *Apocalypse Now* de Francis Ford Coppola (1979).

<sup>5513</sup> « Au cours des élections présidentielles de 1981 », rappellent Alain Ruscio et Serge Tignères, « L'Union des anciens combattants et volontaires vietnamiens adressent un appel en faveur de Valéry Giscard d'Estaing, « non seulement à tous les Vietnamiens mais aussi à tous les compagnons d'Indochine » (*Le Figaro*, 8 mai 1981). » A. Ruscio et S. Tignères, *Diên Biên Phu, Mythes et réalités*, op. cit., p. 241.

<sup>5514</sup> Voir « Les cérémonies en l'honneur du soldat inconnu d'Indochine », *Bulletin de l'ANAI*, 1980, n° 3, p. 6.

<sup>5515</sup> « Le mot de la présidente », *Bulletin de l'ANAI*, n° 3, 1980, p. 1.

<sup>5516</sup> Pour Jean-Jacques Beucler, l'action du président Giscard d'Estaing sera cependant insuffisante à pouvoir se concilier le vote des anciens combattants. Ainsi, écrit-il dans ses mémoires : « Jamais on n'évaluera lucidement, malgré mon insistance [J.-J. Beucler est secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants en 1977-1978, nda], le poids politique du monde combattant. Quatre millions de Français ont affaire à mon ministère, des sentiments influençables, donc fluctuants. [...] Les anciens combattants seront très nombreux à abandonner Giscard en 1981. » J.-J. Beucler, *Mémoires*, op. cit., p. 216-217.

<sup>5517</sup> Discours du président Valéry Giscard d'Estaing, cour d'honneur des Invalides, 6 juin 1980, « Les cérémonies en l'honneur du soldat inconnu d'Indochine », *Bulletin de l'ANAI*, 1980, n° 3, p. 6.

depuis 1975 qu'hommage soit rendu à leurs camarades défunts »<sup>5518</sup>, en procédant à l'inhumation des restes d'un soldat américain inconnu mort au Vietnam aux côtés de ceux des morts pour la patrie durant les Première et Deuxième Guerres mondiales et la Guerre de Corée.



Fig. 20 – La tour lanterne de la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette, photo J. Mary

En France, après la cérémonie du 7 juin 1980, le cercueil est transporté à la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette où une dizaine de milliers de personnes assistent à une deuxième cérémonie<sup>5519</sup>, prélude à l'inhumation du soldat, le lendemain, dans la crypte de la Tour-Lanterne (fig. 20) inaugurée en août 1925. Si les associations d'anciens combattants se lamentent de la faible couverture médiatique de l'évènement – exception faite des journalistes proches des collectifs d'anciens combattants d'Indochine, au premier rang

desquels Pierre Darcourt, du *Figaro* –, « la cérémonie a été comprise » par eux, estime K. Edwards, « comme réparant un tort mémoriel, comblant un vide commémoratif, et refermant une blessure ouverte »<sup>5520</sup>. Plus encore, rappellent Alain Ruscio et Serge Tignères, citant un article de Pierre Darcourt :

« Cette inhumation se veut comme un dédommagement en faveur du CEFEO. "Cette partie de notre armée", peut-on lire dans *Le Figaro*, "qui ne défila jamais sous l'arc de triomphe, qui embarquait ses soldats la nuit ou rapatriait ses blessés sous la protection des gendarmes et des CRS. Cent mille morts, cent vingt mille survivants qui pour la première fois, grâce à ce cercueil, frappé d'une plaque noire, ont eu droit au salut de la France et à la bénédiction de Dieu". »<sup>5521</sup>

Ainsi l'Indochine, à travers l'un de ses soldats – plus inconnu encore que les autres, pourrait-on dire –, rejoint-elle le temple français du *pro patria mori*..., trois ans après le soldat inconnu d'une guerre pourtant immédiatement postérieure – la « guerre d'Algérie »<sup>5522</sup> –, dont l'inhumation semble bien avoir précipité la mobilisation du monde

<sup>5518</sup> Patrick Sabatier, « USA : recherche soldat inconnu désespérément. Les restes de "X26" exhumés à Arlington pour identification », *Libération*, 9 mai 1998. Dans les années qui suivirent, la nature « inconnue » de ce soldat fit couler beaucoup d'encre aux USA, certaines familles de disparus accusant l'Etat américain d'avoir sciemment anonymisé le soldat enterré à Arlington pour des motifs politiques, la revue d'anciens combattants *US Veteran Dispatch* écrivant même : « L'inhumation de l'inconnu du Viêt-nam a été au mieux prématurée, et au pire une manipulation politique pour tourner la page sur la question des prisonniers de guerre et disparus ».

<sup>5519</sup> Pour un compte-rendu plus développé sur le 7 juin 1980, voir K. Edwards, *Le Mal jaune*, op. cit., p. 96-97.

<sup>5520</sup> *Id.* Nous traduisons.

<sup>5521</sup> A. Ruscio et S. Tignères, *Diên Biên Phu, Mythes et réalités*, op. cit., p. 317.

<sup>5522</sup> Dans ce paysage tout empreint du souvenir de la Première Guerre mondiale, secondairement de la

ancien combattant d'Indochine<sup>5523</sup>. Présidée par le président Giscard d'Estaing, la cérémonie du 16 octobre 1977 en l'honneur du soldat inconnu d'Algérie avait d'ailleurs été le théâtre de l'un des premiers discours officiels du nouveau secrétaire d'Etat aux Anciens combattants nommé en septembre, Jean-Jacques Beucler. Ancien combattant-prisonnier d'Indochine, celui-ci devient évidemment, dans les mois qui suivent, l'un des interlocuteurs privilégiés des associations d'anciens combattants d'Indochine, au premier rang desquelles l'ANAI, dans leur lobbying pour un hommage similaire pour la « Guerre d'Indochine ». En 1980 c'est chose faite, et le soldat inconnu d'Indochine repose désormais aux côtés de ceux de six autres de ses homologues : un soldat inconnu de 1939-1945 (enterré le 16 juillet 1950), une urne contenant les cendres de quatre déportés inconnus (déposée en 1955) et le corps d'un soldat inconnu d'Afrique du Nord<sup>5524</sup>. Le soldat d'Indochine est par conséquent le dernier à rejoindre la plus grande nécropole militaire nationale, initialement construite pour accueillir les corps de près de 54 000 militaires, essentiellement français (également quelques coloniaux et alliés), morts durant la Première (plus de 53 000 corps) et la Deuxième Guerre mondiale (environ 600 corps)<sup>5525</sup>.

« Dans cette nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette », déclare ainsi Maurice Plantier, secrétaire d'État aux Anciens Combattants, le 8 juin 1980 :

« voilà enfin réunie la grande famille combattante des morts de 1914-1918, de 1939-1945, d'Indochine et d'Algérie. Entre tous ces combattants, il n'y a pas que la communauté de l'uniforme et du destin. Il y a plus : la similitude de leur engagement et la signification de leur combat »<sup>5526</sup>.

La politique giscardienne relative aux anciens combattants vise en effet, note Raphaëlle Branche, à « réunir symboliquement les morts de toutes les guerres françaises depuis la Première Guerre mondiale »<sup>5527</sup>. Ce télescopage mémoriel doit permettre de lisser les

---

Deuxième, à quelques centaines de mètres de la nécropole, dans la commune de Souchez à proximité du Centre européen de la paix, un imposant « Mémorial départemental » a été également élevé « à la mémoire des 700 jeunes du Pas-de-Calais, morts pour la France en Afrique du Nord de 1952 à 1964 » par « tous les membres des associations d'anciens combattants et patriotiques » (Association du Mémorial, « Mémorial départemental A.F.N, Souchez », panneau d'introduction au monument, visite effectuée en novembre 2011) : FNACA, ACPG-CATM, UF, PTT-ACVG, UD-UFAC, ARAC, FOSORR-OMRR, Médaillés militaires, Souvenir Français.

<sup>5523</sup> C'est aussi l'analyse de K. Edwards, *Le Mal jaune, op. cit.*, p. 103.

<sup>5524</sup> Ministère de la Défense, « Nécropole nationale Notre-Dame de Lorette », panneau d'interprétation du site, Ablain-Saint-Nazaire, visite effectuée en novembre 2011.

<sup>5525</sup> Voir notamment Yves Le Maner, « La coupole : "Sites et organisation de la mémoire de la Grande Guerre en Nord-Pas-de-Calais" », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2009/3, n° 235, p.75-80.

<sup>5526</sup> Discours de Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette, 8 juin 1980, « Les cérémonies en l'honneur du soldat inconnu d'Indochine », *Bulletin de l'ANAI*, 1980, n° 3, p. 9.

<sup>5527</sup> Raphaëlle Branche, « La dernière génération du feu ? Jalons pour une étude des anciens combattants français de la guerre d'Algérie », *Histoire@Politique*, 2007/3, n° 3, [En ligne], URL : [www.histoire-politique.fr/index.php?numero=03&rub=dossier&item=27](http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=03&rub=dossier&item=27), consulté le 22/03/2014.

expériences et conflits potentiels entre les différentes générations du feu, tous ces combattants étant déclarés morts pour la France, que ce soit dans la défense du territoire national (1914-1918 & 1939-1945) ou de ses marges impériales (1945-1962). Ce faisant, les causes et motifs profonds de ces guerres, très différents, disparaissent sous l'hommage unanime et singulièrement dépolitisant aux morts des guerres ayant engagé la France au XX<sup>e</sup> siècle.

Pour la « Guerre d'Indochine », cette confusion des morts est encore accrue par le télescopage du calendrier commémoratif lui-même : commémorer les années en « 4 », c'est en effet commémorer tout à la fois 1914, 1944 et 1954. Outre que cette concurrence de dates contribue à noyer le souvenir de la « Guerre d'Indochine » dans la globalité des passés guerriers contemporains de la France, elle permet également d'en minimiser la portée dissensuelle, en légitimant la portée morale de sa mémoire au creuset des deux guerres mondiales, et notamment de la Première, incarnation mythifiée de l'union nationale quand les deux suivantes personnifient davantage l'exception nationale et la division. L'on retrouve bien là cette dimension de *machine* à fabriquer le national qu'incarnent jusqu'à aujourd'hui – cette dimension est en effet particulièrement présente dans la phase de Centenaire de la Grande Guerre que nous connaissons aujourd'hui (2014-2018) – les mémoires politiques de la Première Guerre mondiale. En 2004 par exemple, pour son cinquantième, la « Guerre d'Indochine » apparaît dans un programme commémoratif national global placé par la DMPA sous le thème « Souffrances et espérances : 1914-1944-1954 » :

« Les hasards du calendrier permettent donc d'honorer plusieurs générations du feu qui ont en commun les souffrances consenties et l'espoir qui les a conduites à se battre et à sacrifier leur vie pour la liberté et la paix. »<sup>5528</sup>

La génération Indochine est ainsi enveloppée, *a posteriori*, dans l'aura nationale de 1914 et de celle libératrice de 1944 : dans l'ère postsoviétique, tous sont décrétés morts pour que puisse advenir ce présent du triomphe des *libertés libérales*.

Cette synthèse des passés guerriers contemporains de la France n'en demeure pas moins discriminante pour la « Guerre d'Indochine ». Ainsi les délais entre la date de fin de la guerre et l'inhumation du soldat inconnu correspondant varient de 5 ans pour la Deuxième Guerre mondiale à... 26 ans pour la « Guerre d'Indochine », preuve des difficultés de l'État à intégrer ce conflit dans le roman national français. Ce rattrapage mémoriel accompagne

---

<sup>5528</sup> « Les commémorations en 2004 », *Les Chemins de la Mémoire*, n° 137, mars 2004, p.16.

d'ailleurs une certaine forme de rattrapage statutaire, qui voit Jean-Jacques Beucler annoncer triomphalement, en février 1978, que « l'égalité a été rétablie entre toutes les générations du feu »<sup>5529</sup>.<sup>5530</sup>



Fig. 21 – Mémorial des Guerres en Indochine, Fréjus (entrée)

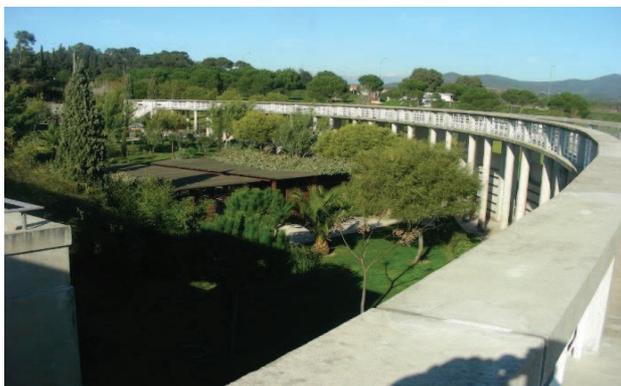


Fig. 22 – Mémorial des Guerres en Indochine, Fréjus (intérieur)

Un pas supplémentaire est encore franchi, près de 50 ans après les débuts de la guerre française d'Indochine, le 16 février 1993, avec l'inauguration, par le président Mitterrand de retour de son voyage au Vietnam, du Mémorial des Guerres en Indochine de Fréjus (Var). Les délégations d'associations d'anciens combattants, avec leurs drapeaux, sont alors particulièrement nombreuses dans les tribunes ; parmi elles, l'ANAPI<sup>5531</sup>, venue assister à l'inauguration du premier monument national d'envergure tout à l'hommage des morts en Indochine.

La décision de rapatrier les corps des combattants du CEFEO

<sup>5529</sup> Jean-Jacques Beucler, cité in A. Ruscio et S. Tignères, *Diên Biên Phu, Mythes et réalités*, op. cit., p. 317.

<sup>5530</sup> Serge Barcellini souligne le « clientélisme » du pouvoir giscardien après la levée de bouclier suscitée par l'annonce en 1975 de la suppression du caractère national de la commémoration du 8 mai. « Les forclusions sur les différents statuts de la Seconde Guerre mondiale sont levées. 190 000 en 1960, les "résistants officiels" sont 270 000 en 2008. Parallèlement, les combattants d'Algérie sont reconnus ; la carte du combattant leur est attribuée. » Serge Barcellini, « L'Etat républicain, acteur de mémoire : des morts pour la France aux morts à cause de la France », in P. Blanchard et I. Veyrat-Masson (dir.), *Les guerres de mémoires*, op. cit., p. 213. Sur la suppression de la commémoration du 8 mai par le président Giscard-d'Estaing, la contre-offensive et la tentative de récupération organisées par le RPR de Jacques Chirac et la tardive « conversion patrimoniale » de Giscard, à la veille des élections de 1981, voir Patrick Garcia, « Valéry Giscard d'Estaing, la modernité et l'histoire », in C. Andrieu et al. (dir.), *Politiques du passé*, op. cit., p. 125-127.

<sup>5531</sup> Gal Y. de Sesmaisons, « Seconde présidence : 1991-1995 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, op. cit., p. 33.



Fig. 23 – Mémorial des Guerres en Indochine, Fréjus (mur des noms)



Fig. 24 – Plaque de l'ANAPI au Mémorial des Guerres en Indochine de Fréjus

tombés en Indochine est prise au début des années 1980. En 1983, le gouvernement vietnamien décide de l'expulsion des nécropoles françaises du Vietnam : les nécropoles de Ba Huyên – qui avait déjà recueilli les restes de 3 500 civils expulsés de Hanoi en 1960 ainsi que ceux récupérés par la mission française instituée par les accords de Genève entre 1955 et 1960 –, du Cap Saint-Jacques et de Tân Son Nhut, sont évacuées et les corps rapatriés entre octobre 1986 et septembre 1987, suite au protocole franco-vietnamien du 1<sup>er</sup> août 1986 et à la cessation gratuite d'un terrain par la ville de Fréjus, alors dirigée par François Léotard, soutien actif des collectifs d'anciens combattants d'Indochine<sup>5532</sup>. « Au total plus de 25 000 dépouilles mortelles<sup>5533</sup> sont ainsi rapatriées sur la France, dont celles de 17 830 « morts pour

<sup>5532</sup> En 1988, notamment, pour la pose de la première pierre du Mémorial, il livre un discours tout à la gloire du rôle de la colonisation française en Indochine, et soutient activement la tenue d'une exposition, la même année à Fréjus, sur l'Indochine française et la guerre d'Indochine, dont l'objet central, « comme un testament à la souffrance des "Indochinois" après le départ des Français », était l'un des bateaux de pêche utilisés par les « boat people » vietnamiens pour fuir le Vietnam après 1975. K. Edwards, *Le Mal jaune*, op. cit., p. 126.

<sup>5533</sup> Pierre Journoud parle de 27 000 cercueils, in « Postface. De la mémoire à l'histoire, retour sur le sens d'une commémoration », in P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, op. cit., p. 388. Si l'on en croit Jean-Pierre Simon, 27 239 corps au total ont été rapatriés de l'ex-Indochine ; parmi eux, « 17 188 militaires identifiés, 3 152 inconnus et 3 618 civils » ont été inhumés à Fréjus, les autres ayant été réclamés par leurs familles. Jean-Pierre Simon (préface de Michèle Alliot-Marie), *Indochine, Les combattants de l'honneur*, Hors-série *Azur & Or*, ANORAA, 2005, p. 180.

la France », parmi lesquels 669  
« inconnus ». »<sup>5534</sup>

Il s'agit là d'un combat ancien, qui ravive l'obsession des anciens d'Indochine pour leurs morts, souvent abandonnés sans sépulture digne de ce nom, le long de la RC4, à proximité de tel ou tel camp de prisonniers, ou sur le champ de bataille de Dien Bien Ph... Sentiment d'abandon des morts qui fait écrire à Jules Roy, lors de son séjour à Dien Bien Phu en 1962 :

« Auprès de nos anciens ennemis, je marquai mon étonnement qu'il n'y eût pas de cimetière français. On ne me répondit pas. »<sup>5535</sup>

Mais à Hanoi, où il est reçu par le général Giap en personne :

« Il me promit qu'un cimetière serait creusé à Diên Biên Phu pour nos soldats et ne s'opposa pas à ce qu'un monument y fût même élevé par nos soins. Naturellement, personne au ministère des Anciens Combattants ou ailleurs n'attacha le moindre crédit à ce que pouvait dire ou écrire un illuminé comme moi, un homme que labouraient tant de colères ou de douleurs, et de mes vœux pieux il ne resta rien. »<sup>5536</sup>

« Il n'y a toujours pas de cimetière à Diên Biên Phu », conclut Jules Roy, « pour ceux des nôtres qui y ont laissé la vie »<sup>5537</sup> ; et ce malgré certaines initiatives comme celles du général Gambiez, dès la fin du printemps 1955, concrétisée par la mission du capitaine Belmont visant à « reconnaître les cimetières et lieux d'inhumation de Dien Bien Phu puis d'identifier le plus grand nombre de sépultures »<sup>5538</sup> en vue de la constitution d'une grande nécropole sur site ou bien du rapatriement des corps en métropoles. Autant de projets sans lendemain, tout au moins jusqu'à 1988 et l'initiation du Mémorial de Fréjus.



Fig. 25 – Bâtiment de culte et d'accueil, pagode Hong Hien, Fréjus



Fig. 26 – Plaque hommage de l'ANAPI à un compagnon disparu, Tour An Lac (columbarium destiné aux cendres des fidèles disparus) de la pagode Hong Hien, Fréjus

<sup>5534</sup> « Perspectives », *Les cahiers de Montpellier*, n° 19 & 20, mis à jour au 31 décembre 1991, *op. cit.*, p. 135.

<sup>5535</sup> J. Roy, *Mémoires barbares*, *op. cit.*, p. 496

<sup>5536</sup> *Ibid.*, p. 497.

<sup>5537</sup> *Id.*

<sup>5538</sup> Ordre de mission du capitaine Belmont, mai 1955, cité in R. Bruge, *Les hommes de Diên Biên Phu*, *op. cit.*, p. 20.



Fig. 27 – Le mémorial de la Légion, Fréjus



Fig. 28 – Monument à l'Armée noire, Fréjus



Fig. 29 – Mosquée soudanaise, Fréjus



Fig. 30 – Musée des Troupes de Marine, Fréjus

Photos J.Mary

Le Mémorial de Fréjus n'a cependant pas été créé d'un seul tenant ; il est composé de différentes strates, reflétant les différentes étapes de la marche contemporaine des anciens d'Indochine vers une certaine forme de reconnaissance nationale. À l'origine, sur le terrain promis au Mémorial, se trouve l'emplacement de l'ancien camp militaire « général Galliéni », à proximité d'une pagode construite en 1917 par les tirailleurs indochinois en dépôt dans le camp. Parallèlement aux travaux de restauration de la pagode (fig. 25) et à l'agrandissement de son périmètre par une association bouddhique, un monument commémoratif aux morts des guerres en Indochine entre 1939 et 1956 est inauguré dès 1983. En 1993, la nécropole abritant les corps de 17 188 soldats « morts pour la France » en Indochine non réclamés par leurs familles, de 1 352 victimes inconnues (crypte) et de 3 515 civils (columbarium), avec ses différents lieux culturels, vient donc s'ajouter au monument de 1983 pour former un véritable lieu de mémoire national (fig. 21-22). La même année, une salle historique<sup>5539</sup> est également inaugurée à l'entrée de la nécropole,

<sup>5539</sup> Eu égard à la petitesse de la salle, l'exposition, qui vient d'être renouvelée (2009-2010), apparaît aujourd'hui très ramassée et d'une grande sobriété. Elle n'expose aucun objet, mais consiste en une série de grands panneaux explicatifs associés chaque fois à une série de photographies grand format (plus de 2m

élaborée par le Centre d'histoire militaire de Montpellier (salle refondée en 2009-2010). Prévu dès 1986<sup>5540</sup>, un mur du souvenir (fig. 23) vient compléter l'ensemble en 1996. Inspiré par le Mémorial du Vietnam de Washington<sup>5541</sup>, il porte les noms des 34 000 combattants « morts pour la France » en Indochine, permettant ainsi de perpétuer l'existence du collectif des combattants dans sa pleine intégrité.

S'ajoutant aux mémoriaux de la Légion<sup>5542</sup> (fig. 27) et de l'Armée noire<sup>5543</sup> (fig. 28), à la mosquée Soudanaise<sup>5544</sup> (fig. 29), à la pagode Hong Hien<sup>5545</sup> (fig. 25-26) et au musée des Troupes de marine<sup>5546</sup> (fig. 30), anciennement dénommées Troupes coloniales – musée dont l'une des missions est précisément « *de conserver la trace et les preuves du rôle pacificateur et civilisateur de la France dans son empire colonial* »<sup>5547</sup> –, le Mémorial achève de faire de cette ville de « province », ancienne base aéronavale et commune d'accueil des régiments coloniaux depuis 1915, un véritable complexe mémoriel<sup>5548</sup> de l'histoire coloniale française.

---

de haut imprimées sur des drapés) accompagnées d'un court commentaire thématique titré. Chaque section de l'exposition comporte également une borne vidéo interactive à choix multiple avec bancs de visionnage.

<sup>5540</sup> En 1986, les architectes répondant à l'appel d'offre de réalisation de la nécropole ont « également l'obligation de prévoir un mur du souvenir sur lequel les noms de tous les soldats disparus en Indochine seront inscrits ». « Nécropole de Fréjus », *Bellechasse Activités*, Secrétariat d'Etat aux anciens combattants, juin 1987, p. 1

<sup>5541</sup> Cependant, note K. Edwards, alors que le mémorial américain propose « une issue aux divisions domestiques nées de la guerre », le monument français tente de « réintégrer les anciens combattants d'Indochine (et leurs morts) dans le roman national ». K. Edwards, *Le Mal jaune, op. cit.*, p. 117.

<sup>5542</sup> Ont été inhumés en 1989 au mémorial de la Légion les restes de plus de 3 000 militaires non titulaires de la mention « Mort pour la France », qui n'existait pas à l'époque de leur décès.

<sup>5543</sup> Le monument de Fréjus est inspiré du mémorial hommage à l'Armée noire de Reims (1924), réplique de celui érigé à Bamako la même année, démantelé par l'armée allemande en 1940 et reconstruit à Fréjus à l'initiative de l'Association des amis du musée des Troupes de marine.

<sup>5544</sup> Achevée en 1930 pour les musulmans de l'armée d'Afrique en garnison à Fréjus, la mosquée est aujourd'hui ouverte au public et présente une exposition sommaire consacrée à « La force noire » de 1857 à 1965.

<sup>5545</sup> Construite en 1917 par des Vietnamiens du 4<sup>e</sup> RIC en garnison au camp Gallieni, la pagode Hông Hiên (pagode de « la fière race Hông Lac ») se trouve aujourd'hui à proximité immédiate du Mémorial des guerres en Indochine. Très délabrée, la pagode est restaurée et son périmètre agrandi, de 1967 à 1997, par la communauté vietnamienne de Fréjus après la fin de la « Guerre d'Indochine », qui fonda à cette fin une association bouddhique dès 1967.

<sup>5546</sup> Le musée des Troupes coloniales, à l'initiative du général de Lattre, est inauguré en 1949 dans un local de l'Ecole militaire. Il subit par la suite divers déménagements pour aboutir à Fréjus en 1965. Situé sur le camp militaire lieutenant-colonel Lecocq, tombé au Tonkin en 1945 face aux Japonais, il est ouvert au grand public en 1981 (« Musée de France » depuis 2006).

<sup>5547</sup> « Musée des troupes de marine de Fréjus », [En ligne]. URL : [www.chemindememoire.gouv.fr/page/affichelieu.php?idLieu=4171](http://www.chemindememoire.gouv.fr/page/affichelieu.php?idLieu=4171), consulté le 12 janvier 2012.

<sup>5548</sup> Voir Julien Mary et Frédéric Rousseau, « Visiter des musées d'histoire des conflits contemporains. Premiers éléments pour une muséo-histoire », *Le cartable de Clio*, n°11, 2011, dossier « Musées, histoire et mémoire », p. 34-35.

Fréjus n'a cependant pas la centralité politique, économique et socioculturelle de Paris, et la ville est davantage connue pour ses plages et son port nautique<sup>5549</sup>, ses vestiges romains (amphithéâtre, aqueduc, théâtre, etc.) et ses parcs d'attraction, que pour ses espaces muséaux et commémoratifs de l'histoire coloniale française, généralement à la périphérie de la ville sur quelque (ancien) site militaire, relativement peu fréquentés et souvent mal mis en valeur par la ville. À Fréjus plus qu'ailleurs, ces monuments, destinés en quelque sorte à se souvenir à notre place, tendent à se fondre et s'oublier dans le paysage de la station balnéaire. Rien à voir avec la centralité politique et touristico-mémorielle des mémoriaux de Washington... À Fréjus, sur la route nationale longeant l'entrée du Mémorial des guerres en Indochine, les voitures passent mais ne s'arrêtent pas. À l'intérieur, l'exposition présentée dans la salle historique à l'entrée de la nécropole, pourtant dotée d'un nouveau parcours muséographique à l'initiative de la DMPA en 2009-2010, était vide de visiteurs à chacune de nos trois visites.

La « Guerre d'Indochine », dont la mémoire ne peut compter sur une communauté de rapatriés comparable à celle des « rapatriés » d'Algérie<sup>5550</sup>, n'est guère plus investie par les collectivités territoriales, cet acteur clé du champ monumental et muséal français. Impossible, par exemple, de trouver l'équivalent du projet de Musée de l'histoire de France et l'Algérie de Montpellier, aujourd'hui abandonné<sup>5551</sup>, pour l'Indochine française. À Marseille, le projet de Mémorial national de la France d'outre-mer, ouvert à tout l'ancien empire colonial français, Indochine comprise, est écarté en 2006, vraisemblablement victime de sa « polysémie [nourrissant] une dynamique conflictuelle »<sup>5552</sup> entre les multiples acteurs impliqués. Difficile également de trouver l'équivalent pour l'Indochine française des deux musées associatifs de Port-Vendres et de Perpignan étudiés par Robert

---

<sup>5549</sup> Le Var est réputé être le premier département touristique de France.

<sup>5550</sup> « La principale raison du silence pesant sur une guerre qui fit autant de morts métropolitains que celle d'Algérie », avance en effet Claire Andrieu, « peut être recherchée dans l'absence d'une société civile susceptible d'exercer une pression. » Claire Andrieu, « La commémoration des dernières guerres françaises : l'élaboration de politiques symboliques, 1945-2003 », in C. Andrieu et al. (dir.), *Politiques du passé, op. cit.*, p. 44.

<sup>5551</sup> Le projet prend sa source originelle dans la volonté du maire de Montpellier de l'époque, Georges Frêche, de satisfaire un présumé électorat « pied-noir » ; depuis, le projet a considérablement évolué, et se présentait, jusqu'à son abandon par le nouveau maire et président de Montpellier Méditerranée Métropole, Philippe Saurel, comme un musée d'histoire et de société consacré aux relations franco-algériennes, dans toute leur complexité.

<sup>5552</sup> Voir Julie Rannoux, « Le Mémorial national de la France outre-mer à Marseille. Définitions et appropriations concurrentes d'une politique de la mémoire », communication au 11<sup>e</sup> Congrès AFSP de Strasbourg, 2011, [En ligne], URL : [www.sciencespo-aix.fr/media/Rannoux\\_AFSP\\_aout\\_2011.pdf](http://www.sciencespo-aix.fr/media/Rannoux_AFSP_aout_2011.pdf), consulté le 13/04/2014.

Aldrich, largement initiés par les cercles algérienistes afin « de réaffirmer l'héritage des *pieds-noirs* »<sup>5553</sup>.

Même au Mémorial de Caen, véritable « blockbuster » du musée de guerre français, la « Guerre d'Indochine » est totalement absente de l'exposition permanente, dont les bornes chronologiques courent pourtant de 1914 à 1989. Au sein d'une périodisation très scolaire et d'une scénographie pour le moins convenue, matérialisant la Guerre froide par une accumulation de roues dentées et d'engrenages dans lesquels se noient quelques petits panneaux relatifs aux réputées « grandes phases » du conflit (discours de Fulton, blocus de Berlin, guerre de Corée, crise de Cuba, guerre du Vietnam...), le visiteur n'apprend guère plus qu'il n'en sait déjà. En tout cas, il n'apprend pas qu'un bataillon français combat dans les rangs de l'ONU en Corée – l'impression générale est celle d'une guerre sino-américaine –, ni même que la guerre américaine du Vietnam fut précédée par une guerre française, sur laquelle se greffèrent nombre d'enjeux de « Guerre froide ». Si la focale de l'exposition est occidental-centrée, elle est de fait essentiellement cadrée sur une vision états-unienne de l'après-guerre, qui triomphe après 1991 et la désintégration de l'URSS : en pratique, pour le visiteur, l'effondrement du soviétisme en 1991 annonce l'approfondissement de la construction européenne ; c'est du moins ce que suggère la fin du parcours d'exposition, conduisant le visiteur vers la lumière du jour<sup>5554</sup> sur les images de « *Berlinois de l'Ouest accueill[ant] à bras ouverts leurs frères de l'Est* » après la chute du mur ; ce « happy end »<sup>5555</sup> muséographique est également une « fin de l'histoire »<sup>5556</sup> très commode, au sens où Francis Fukuyama entendait la victoire définitive de la démocratie libérale après son triomphe du soviétisme en 1991, succédant à ceux conquis contre le nazisme et le fascisme en 1945 et contre l'Ancien régime en 1918. Difficile de penser la complexité de la « Guerre d'Indochine », ou même de la Guerre d'indépendance algérienne, dans un cadre aussi réducteur et univoque.

Dans la société civile française, on ne se bouscule ainsi pas au portillon pour assumer l'héritage de cette « guerre orpheline »<sup>5557</sup>. « Sale guerre » pour les uns, guerre inconnue faite à l'autre bout du monde par une armée de volontaires et de coloniaux ; guerre dissolvante de l'union nationale ; guerre irréconciliable avec les idéaux émancipateurs de

---

<sup>5553</sup> R. Aldrich, *Vestiges of the Colonial Empire in France*, op. cit., p. 223. Traduit par nos soins.

<sup>5554</sup> L'essentiel du parcours d'exposition du Mémorial de Caen se fait en sous-sol.

<sup>5555</sup> Dominique Trouche, *Les mises en scène de l'histoire. Approches communicationnelles des sites historiques des guerres mondiales*, Paris, L'Harmattan, coll. Nouvelles études anthropologiques, 2010, p. 82.

<sup>5556</sup> F. Fukuyama, *La Fin de l'histoire et le dernier homme*, op. cit.

<sup>5557</sup> Voir les ouvrages d'Elie de Saint Marc, notamment : *Indochine, notre guerre orpheline*, op. cit.

la République française ; guerre longue, coûteuse et finalement perdue ; etc. : les raisons ne manquent pas pour oublier le conflit indochinois. Dans le sens commun, la « Guerre d'Indochine » semble d'ailleurs largement reconnue comme une guerre contre le sens de l'histoire, car menée contre l'émancipation d'un peuple. La blessure narcissique des anciens de « l'Indo » paraît ainsi renforcée, pour reprendre leur rhétorique, par ce qui semble faire figure de deuxième victoire, *a posteriori*, de « l'internationale communiste » : à l'école notamment, malgré les quelques efforts du ministère de la Défense<sup>5558</sup>, la « Guerre d'Indochine » est bien plus intégrée aux séquences consacrées à la décolonisation – qui plus est en mode mineur par rapport à la « Guerre d'Algérie » –, qu'à celles liées à la « Guerre froide »<sup>5559</sup>. D'abord *passif*, selon la typologie ricœurienne<sup>5560</sup>, l'oubli de cette guerre de l'après-guerre devient *actif* du fait que cette « guerre du soldat inconnu »<sup>5561</sup>, pour reprendre l'ironique expression de Jean-Pierre Dannaud<sup>5562</sup>, n'a jamais été *réellement* portée, à l'échelle nationale, à la connaissance de la société civile.

### 3.3.1.2 *Les lieux d'une politique d'auto-commémoration et de réhabilitation : une critique indochinoise du cadre koselleckien*

Face à cette marginalisation de leur histoire et de leur mémoire, certains anciens d'Indochine tentent de reprendre l'initiative à la fin des années 1980-début des années 1990, profitant de l'élan donné par le retour des corps de leurs camarades tombés en Indochine et par la crise du système soviétique.

Face à la pauvreté du traitement réservé à l'histoire de la « Guerre d'Indochine » et à la « Guerre froide » dans son ensemble dans les manuels scolaires, notamment, le célèbre manuel *L'Enjeu*, publié pour la première fois par l'ACUF-CERD en 1971, est réédité à plusieurs reprises dans les années 1980-1990, afin de démontrer que « les causes profondes

---

<sup>5558</sup> Voir par exemple les parcours pédagogiques proposés par l'ECPAD, [En ligne], URL : <http://www.ecpad.fr/espace-culturel-et-pedagogique/parcours-pedagogique-en-ligne/dossier-n2-la-fin-du-conflit-indochinois-entre-decolonisation-et-guerre-froide>, consulté le 21/08/2013.

<sup>5559</sup> Deux conflits fournissent les études de cas du programme de première : la « Guerre d'Algérie » pour la décolonisation et, comme à Caen, la guerre du Vietnam pour la « Guerre froide ».

<sup>5560</sup> Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000.

<sup>5561</sup> Jean-Pierre Dannaud, *Guerre morte. Il y avait une guerre en Indochine*, Paris et Saïgon, Société asiatique d'édition, 1954, cité in. Pierre Carles, *Des millions de soldats inconnus, la vie de tous les jours dans les Armées de la IVème République*, Paris-Limoges, Charles-Lavauzelle, 1982, p. 162.

<sup>5562</sup> Jean-Pierre Dannaud est l'ancien directeur des services d'information en Indochine sous le commandement de Lattre ; il est l'auteur des plus célèbres discours de l'illustre général.

qui avaient entraîné l'implantation puis l'extension de l'ensemble du système [communiste] n'ont pas disparu, et que les forces subversives qu'il avait mobilisées continuent à avoir de l'influence. »<sup>5563</sup> Dans la plus pure tradition de la pensée contre-insurrectionnelle et anticommuniste française, le vaincu de 1989-1991 est considéré comme ayant finalement – pour partie tout au moins – gagné, en cela qu'il aurait réussi à insuffler sa logique à l'Occident, à travers de puissantes forces anti-libérales et anti-chrétiennes. Pour les auteurs de *L'Enjeu*, le danger de perversion de la société chrétienne occidentale, dans les années 1990, serait en effet plus que jamais présent, comme en attestent pêle-mêle les programmes scolaires, la société de loisirs, certaines réformes de société, la télévision, les attentats de 1995... :

« Il suffit de voir les atteintes au caractère sacré de la vie, la déconsidération systématique de la famille, la perversion organisée de la jeunesse, la licence et la recherche des profits et plaisirs proposés comme seule fin aux individus et à la société, pour se rendre compte que la subversion, sous couvert d'idéologies diverses, est toujours en marche. »<sup>5564</sup>

Si le communisme est descendu de la scène internationale, le marxisme n'en continuerait pas moins, pour l'ACUF-CERD, à tisser sa toile pour enserrer l'homme contemporain, afin, comme dans les camps de prisonniers de la RDV, de « le déstructurer, le conditionner »<sup>5565</sup> ... « Le combat continue donc contre un ennemi dont la dimension planétaire ne doit pas servir d'alibi au découragement, ou à l'inaction » ; ainsi, poursuivent les entrepreneurs de *L'Enjeu*, ce livre « n'a pas d'autre objet que d'être un manuel du combattant individuel dans la défense de notre civilisation », les auteurs ambitionnant de poursuivre la mobilisation psychologique « de rattrapage » esquissée en Indochine puis en Algérie :

« Quand nos anciens faisaient la guerre, ils avaient conscience d'appartenir à un ensemble, dont toutes les parties, chacune à leur place et à leur mesure, concouraient à la réalisation d'un but commun. Il en va de même dans le combat civique d'aujourd'hui, à cette différence près que personne n'est exempt de se battre », afin d'arrêter « cette immense vague [...], véritable machine à casser la société ».

Mais si « personne n'est exempt de se battre », ce « combat civique » concerne de fait peu d'individus... ; et ce bien que l'ACUF-CERD ne soit pas le seul collectif d'anciens combattants d'Indochine-Algérie à œuvrer pour exhumer les mémoires de la « Guerre d'Indochine » et leurs leçons politiques.

---

<sup>5563</sup> ACUF-CERD, « Présentation » de l'éd. 1997, *L'Enjeu*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1997 [1971], p. 10.

<sup>5564</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>5565</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont issues de *ibid.*, p. 12.

En 1989, le CHMEDN de Montpellier dresse ainsi les « perspectives » de travail pour les années à venir ; au premier rang d'entre elles : le « Groupe d'études et de recherches sur l'Indochine » (GERI), créé à l'automne 1988 autour d'une cinquantaine de membres, dont Robert Bonnafous, Claude Hesse d'Alzon et Pierre Carles. Concernant « une époque révolue qu'ont vécue de nombreux membres du Centre au temps de leurs vingt ans »<sup>5566</sup>, le GERI a pour ambition de rattraper le retard pris selon ses membres par la France face aux travaux états-uniens sur l'Indochine-Vietnam, en profitant du renouveau d'intérêt contemporain pour les mémoires de la « Guerre froide » ainsi que de leurs bonnes relations avec les services historiques du ministère de la Défense, alors en phase d'ouverture de leurs archives relatives à la « Guerre d'Indochine ». Le propos est d'emblée historiographiquement militant :

« Longtemps, trop longtemps, l'Indochine française contemporaine, pour de multiples raisons, est demeurée exclue et bannie du champ d'intérêt des historiens et de la curiosité du public. »<sup>5567</sup>

Une bibliothèque, une cartothèque, une photothèque et un fonds d'archives photocopiées sont rapidement constitués, de même que deux instruments de recherche – une chronologie de l'Indochine française et une bibliographie critique –, dans l'objectif avoué de faire du CHMEDN de Montpellier « le pôle attractif des études historiques sur l'Indochine, de "décentraliser" la recherche en brisant le monopole parisien »<sup>5568</sup> sur la recherche et l'accès aux archives. Le GERI- CHMEDN est animé par un partenariat associant l'UMR CNRS- Université Paul Valéry « ESID » (Etat, Sociétés, Idéologie, Défense), ayant pour mission de favoriser les travaux d'étudiants sur « l'Indochine française » – le CHMEDN mettant à la disposition de ses derniers bibliothèque, archives et « contacts fructueux »<sup>5569</sup> avec ses membres –, et « l'immense capital de connaissances et d'expériences »<sup>5570</sup> du milieu militaire<sup>5571</sup>, dont, l'âge des anciens d'Indochine augmentant, « il devient urgent [de] tirer parti »<sup>5572</sup>. Pour le GERI-CHMEDN en effet, le désintérêt du monde universitaire et de l'espace public pour la « Guerre d'Indochine » est tel que les témoins doivent se faire à la fois porteurs de mémoire **ET** d'histoire :

---

<sup>5566</sup> « Perspectives », *Les cahiers de Montpellier*, n° 19 et 20, mis à jour au 31 décembre 1991, *op. cit.*, p. 131.

<sup>5567</sup> *Id.*

<sup>5568</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>5569</sup> *Ibid.*, p. 134.

<sup>5570</sup> *Id.*

<sup>5571</sup> Rappelons qu'à l'époque Montpellier accueille outre de nombreux anciens combattants à la retraite, les écoles du commissariat à l'armée de terre et l'école d'application de l'infanterie.

<sup>5572</sup> « Perspectives », *Les cahiers de Montpellier*, n° 19 et 20, mis à jour au 31 décembre 1991, *op. cit.*, p. 134.

« La contribution personnelle apportée par chacun à une meilleure connaissance d'une époque qu'il a vécue "sur le terrain", peut aller du simple témoignage d'acteur ou de témoin jusqu'à l'étude précise d'un aspect ou problème particulier. »<sup>5573</sup>

Le GERI a ainsi pour ambition de devenir à la fois un centre d'archives « vivant », par la mémoire de ses membres et la collecte des matériaux pouvant servir à la recherche de demain, et un centre de recherche à part entière, animé par des « témoins-et-historiens »<sup>5574</sup>. Les premiers résultats ne se font pas attendre. Le 9 janvier 1990, le général d'armée Bernard Lemattre tient conférence sur « Les opérations de déception : un cas concret historique : l'opération Auvergne en Indochine juin-juillet 1954 » ; le 4 juin 1991, Marcel Bénichou s'intéresse pour sa part au « mythe Hô Chi Minh »... ; bientôt, en 1994, sort le tome 4 de l'*Histoire militaire de la France* dirigée par André Corvisier. Consacré à la période 1940 à nos jours et dirigé par André Martel, qui « "fonda" l'histoire militaire à Montpellier »<sup>5575</sup>, le volume contient un chapitre VI consacré au « conflit indochinois, 1945-1954 », rédigé par l'un des animateurs principaux du CERI-CHEMDN, Claude Hesse d'Alzon<sup>5576</sup>.

Au début des années 1990 cependant, les travaux du GERI-CHEMDN sont rapidement accaparés par une mission confiée en avril 1989 par le Secrétariat d'Etat aux Anciens combattants : « la conception et le suivi de la réalisation d'une salle mémorial-historique accolée à la Nécropole nationale de Fréjus en cours de construction »<sup>5577</sup>. Une équipe d'une douzaine de personnes est constituée autour du projet, débouchant bientôt sur la réalisation d'une salle présentant « divers documents qui évoquent les combats [...], des cartes lumineuses situ[a]nt les actions dans leur environnement géographique [...], des maquettes, des dioramas, des albums de photos donn[a]nt des informations historiques et reflèt[a]nt la vie quotidienne des combattants »<sup>5578</sup>. Au début des années 1990, cette démarche va largement accaparer l'action du GERI, dont les ambitions à l'origine étaient beaucoup plus larges, et ce d'autant plus que certains de ses membres, au premier rang desquels Pierre Carles, vont également activement participer à la muséographie du musée de l'Infanterie de Montpellier.

Dans les années 1990-2000, c'est précisément dans ces monuments, musées et autres lieux de mémoire, que les discours testimoniaux intégrateurs de la « Guerre d'Indochine » dans

---

<sup>5573</sup> *Id.*

<sup>5574</sup> P. Carles, « Témoins et historiens », *op. cit.*

<sup>5575</sup> Hubert Heyriès, « Introduction », in H. Heyriès (dir.), *Histoire militaire, études de défense, op. cit.*, p. 6.

<sup>5576</sup> Cl. Hesse d'Alzon, « Le conflit indochinois... », in A. Martel (dir.), *Histoire militaire de la France, t. 4, op. cit.*, p. 289-320.

<sup>5577</sup> « Perspectives », *Les cahiers de Montpellier*, n° 19 et 20, mis à jour au 31 décembre 1991, *op. cit.*, p. 134.

<sup>5578</sup> « Le mémorial des guerres en Indochine », *Les Chemins de la Mémoire*, n° 137, mars 2004, p. 6.

le roman national français nous paraissent les mieux perceptibles et les plus sensibles, en ceci qu'ils participent d'une sorte de laboratoire de conception et d'administration du cadre organisationnel d'une possible politique nationale de mémoire et de reconnaissance.

En creux – c'est-à-dire en ce qu'elle permet de relever les différences avec le contexte spécifique à la réification des mémoires françaises de la « Guerre d'Indochine » –, l'analyse de Reinhart Koselleck sur les monuments aux morts, devenue un grand classique des sciences sociales dans leur confrontation avec les problématiques mémorielles, est de ce point de vue particulièrement stimulante. Celui-ci avance qu'à partir de la Révolution et *crescendo* jusqu'à l'Entre-deux-guerres, les monuments aux morts se déchristianiseraient progressivement et, à mesure, se situeraient au cœur d'un double processus :

- de « *fonctionnalisation* », c'est-à-dire de politisation de leur message par leurs entrepreneurs, eux-mêmes « survivants » des collectifs de combattants commémorés,
- et de « *démocratisation* » de leur périmètre de commémoration, dont l'assise sociale reposerait désormais moins sur un hommage aux grands chefs de guerre, typique des hiérarchies d'ancien régime, que sur l'autocélébration d'une communauté plus large en voie de nationalisation<sup>5579</sup>.

Au préalable, Koselleck note que le sens du « mourir pour », c'est-à-dire la justification même de la mort des combattants honorés, est évidemment établi non par les morts, mais par les survivants : sortes de méga-« sémiophores »<sup>5580</sup>, ces monuments sont ainsi bâtis en résonance intime avec le présent, dans un rapport au passé le liant directement et inextricablement à l'avenir ; d'où la forme souvent grandiose de leur forme et de leur statuaire<sup>5581</sup>, visant tout autant à magnifier l'hommage aux morts qu'à impressionner les observateurs contemporains. Pour Koselleck, vivants et morts partageraient de ce fait une « identité commune »<sup>5582</sup>, imposée aux seconds par les premiers. Si l'on poursuit un peu au-delà sa réflexion, ces monuments paraissent de fait tout autant bâtis pour les morts que pour les survivants ; car c'est bien l'unicité, réelle et fantasmée, de la communauté

---

<sup>5579</sup> Reinhart Koselleck, « Les monuments aux morts comme fondateurs de l'identité des survivants », *Revue de métaphysique et de Morale*, n° 1, *Mémoire, histoire*, janvier-mars 1998, p. 33-61, p. 40

<sup>5580</sup> Pour Krzysztof Pomian, les « sémiophores » sont des objets du passé dont l'exposition, dans un musée ou ailleurs, matérialise un passé invisible relié au présent, leur conférant ainsi un sens et donc une valeur autre que marchande. Krzysztof Pomian, *Collectionneurs, amateurs et curieux : Paris-Venise, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, NRF-Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1987.

<sup>5581</sup> Voir notamment, bien que sur les monuments français du XIX<sup>e</sup> siècle, l'article pionnier de Maurice Agulhon, « La statuomanie et l'histoire », *Ethnologie française*, t. VIII, n° 2-3, 1977, p. 145-172.

<sup>5582</sup> R. Koselleck, « Les monuments aux morts comme fondateurs de l'identité des survivants », *Revue de métaphysique et de Morale*, n° 1, *Mémoire, histoire*, janvier-mars 1998, p. 33-61, p. 36.

d'expérience, par-delà les morts et les vivants, que ces monuments et musées d'anciens combattants permettent de retrouver<sup>5583</sup> ..., voire d'inventer. Erigés en mémoire des camarades disparus, ils sont dressés comme des remparts à l'oubli, tout autant des morts eux-mêmes que des survivants, et de la cause au nom de laquelle tous sont censés avoir combattu et consenti à mourir. « Construits pour durer, les monuments témoignent avant tout de l'éphémère »<sup>5584</sup> note cependant Koselleck, pour lequel, quelques années ou décennies après leur inauguration, seul finit en général par subsister le souvenir des morts : avec le temps, les identités politiques assignées aux monuments se perdent, ou se recouvrent l'une l'autre en fonction des reconfigurations politiques et mémorielles, rejetant en général dans l'oubli le message initial *fixé* par les entrepreneurs-survivants.



Fig. 31 – Monument « À la mémoire des Corses morts pour la France en Extrême-Orient – Indochine, Chine, Corée », Corte.

Photo J.-P. Pellegrinetti

Pour ce qui nous occupe, l'essentiel n'est pas dans cette perte de sens finissant inévitablement par coller à tout monument commémoratif : nous en retiendrons essentiellement que ce n'est pas le passé, mais bien la configuration du passé dans le présent que l'on commémore. L'important, pour nous, se situe en amont, dans l'entreprise de ces « survivants » pour réifier leurs mémoires de la guerre. Célébrant l'exemplarité du comportement des soldats honorés, et par-delà de l'ensemble des combattants (les morts comme les vivants), les monuments du type par exemple de celui, à l'initiative de l'ANAPI, inauguré à Corte le 7 juillet 2007, « à la Mémoire des Corses morts pour la France Extrême-Orient » (fig. 31), donnent les morts du passé en modèles pour le présent<sup>5585</sup>. Ce

<sup>5583</sup> Voir J. Mary, « Le lien armée-nation dans les musées militaires... », *op. cit.*

<sup>5584</sup> R. Koselleck, « Les monuments aux morts... », *op. cit.*, p. 37.

<sup>5585</sup> Voir aussi le Monument Indochine, Square de la route de Dinard, à Dinan (Côtes d'Armor), « À la mémoire des soldats des campagnes d'Indochine Morts pour la France ». Loïc-René Vilbert, bibliothécaire à la bibliothèque municipale de Dinan, est à l'origine de la construction de ce monument commémoratif. « Celui-ci a été entièrement construit au Viêtnam dans la Province de Bac Ninh (cf. <http://www.monumentindochine.fr/index.htm>). Son père, officier de renseignement, est décédé en 1957, des

faisant, ils énoncent « une injonction à l'identification »<sup>5586</sup> pour les générations suivantes, afin « de ne pas laisser les combattants tomber *en vain* »<sup>5587</sup>.

Comme le note Koselleck, cet impératif que les combattants ne soient pas morts *pour rien* est encore plus sensible dans les contextes de défaite, là où la justification des « morts pour » est plus difficile à établir. Il est de fait particulièrement sensible chez les anciens combattants-prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine ». Pourquoi se sont-ils battus ? Pourquoi sont-ils morts ? La réponse a peu varié depuis les années de Lattre en Indochine ; elle est à nouveau portée par la droite française en voie de reconquête du pouvoir au tournant des années 1980-1990 ; ainsi, déclare Jacques Chirac, alors Premier ministre, à l'occasion de la pose de la première pierre de la nécropole de Fréjus le 19 janvier 1988 :

« Les hommes qui ont combattu en Indochine ont droit à notre estime et à notre admiration. [...] ils ont lutté et, pour beaucoup d'entre eux, souffert à un degré difficilement imaginable, pour que survivent ces valeurs essentielles qui se nomment honneur et liberté. Et bien vite, ils ont fait leur ce pays lointain qu'ils défendaient, s'identifiant au peuple vietnamien menacé de perdre son âme sous le joug implacable d'une idéologie totalitaire »<sup>5588</sup>.

Jacques Chirac qui ne manque pas, un peu plus de deux mois avant le premier tour des élections présidentielles de 1988 et dans le contexte du lobbying pour le vote de la loi du 31 décembre 1989, qui cristallise autour du statut des anciens prisonniers d'Indochine une part importante des revendications de « l'électorat ancien-combattant », d'asseoir sa critique du communisme sur une série de références aux terribles conditions de captivité dans les camps de la RDV. Afin d'attirer l'attention du public et des médias, les membres de l'ANAPI présents à la cérémonie du 19 janvier 1988 portent d'ailleurs une bannière sur laquelle est inscrit : « Les survivants d'Indochine »<sup>5589</sup>. « Rappelant que le corps expéditionnaire français s'était battu dans l'indifférence », résume Pierre Brocheux, « Jacques Chirac pouvait alors rendre hommage aux morts, mais aussi s'occuper des vivants par des mesures "*mettant fin à un contentieux de plus de trente ans*". L'État avait ainsi

---

suites de sa captivité au Tribunal militaire central Viet-Minh, à Cho Chu, près de Bac Kan, non loin du poste de commandement d'Hô Chi Minh. ». N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, *op. cit.*, p. 99.

<sup>5586</sup> R. Koselleck, « Les monuments aux morts... », *op. cit.*, p. 44.

<sup>5587</sup> *Id.* Koselleck note à ce propos que la mention « Vous n'êtes pas morts en vain » est particulièrement fréquente sur les monuments commémorant les défaites, notamment les monuments allemands de l'Entre-deux-guerres ; le monument d'Oerlingshausen porte même la mention « Invaincus au champ d'honneur ». *Ibid.*, p. 45.

<sup>5588</sup> Discours de Jacques Chirac, Premier ministre, à l'occasion de la pose de la première pierre de la nécropole nationale des morts d'Indochine, Fréjus, 19 janvier 1988, cité in *Bulletin de l'ANAI*, 1<sup>er</sup> trimestre 1988, p.10.

<sup>5589</sup> K. Edwards, *Le Mal jaune*, *op. cit.*, p. 124.

créé "un cadre institutionnel de la mémoire", pour reprendre une remarque de l'historien Benjamin Stora. »<sup>5590</sup>

Pour les associations d'anciens combattants d'Indochine en effet, la défaite de Dien Bien Phu et la paix signée à Genève ne signifient pas que leur combat était vain et absurde ; bien au contraire, le temps, la perte de prestige du communisme, la résonance des révélations autour des crimes commis en son nom de par le monde, le phénomène des *boat-people*, la chute du mur de Berlin, le boom historiographique autour du « totalitarisme » communiste<sup>5591</sup>, etc., rendent progressivement audible la « justesse » de leur combat anticommuniste. Ainsi le cas indochinois semble-t-il pour partie invalider l'analyse de Koselleck pour lequel, après 1945, « la défaite incite[rait] à évoquer le souvenir de la mort en tant que telle, plutôt que de la charger de significations supplémentaires »<sup>5592</sup>. La donne est très différente dans le cas de la « défaite victorieuse » d'Indochine : le besoin de trouver du sens à cette guerre est tel (et ce depuis les années 1940) que le souvenir des morts demeure, dans le discours majeur des anciens combattants d'Indochine, inextricablement lié à la cause au nom de laquelle ils sont censés être morts. En Indochine, de 1945 à 1975, les Français puis les Américains ont certes perdu une bataille, mais ils ont fini par gagner la guerre contre le soviétisme ; c'est du reste ce qu'écrit le général Bigeard dans ses mémoires :

« Le mur de Berlin est tombé ! C'est l'aboutissement du combat que nous menions en Indochine contre le marxisme et pour la liberté. [...] Nous avons perdu une bataille mais nous n'avons pas perdu la guerre ! J'en étais convaincu. »<sup>5593</sup>

Reprise par l'administration George W. Bush aux États-Unis, cette vision est d'ailleurs parfaitement identifiable dans le grand musée du roman national américain qu'est le *National Museum of American History*, à Washington, où la galerie consacrée à la défaite américaine au Vietnam, et à son traumatisme national aux États-Unis, s'achève sur... un fragment du mur de Berlin et une autocélébration du rôle des USA dans la désintégration de l'empire soviétique<sup>5594</sup>. Difficile de trouver, en France, une vision aussi nette et publiquement assumée de l'intégration de la « Guerre d'Indochine » dans le roman

---

<sup>5590</sup> P. Brocheux, « Le cas Boudarel », *op. cit.*

<sup>5591</sup> En attestent par exemple les succès d'édition du *Passé d'une illusion*, *op. cit.*, ou du *Livre noir du communisme*, *op. cit.* Sur cette question du communisme comme totalitarisme, voir notamment J. Baudoin, « Totalitarisme », in Stéphane Courtois (dir.), *Dictionnaire du communisme*, Paris, Larousse, 2007 ; et B. Pudal, « Le communisme français : mémoires défaites et mémoires victorieuses depuis 1989 », *op. cit.*

<sup>5592</sup> R. Koselleck, « Les monuments aux morts... », *op. cit.*, p. 45.

<sup>5593</sup> Gal M. Bigeard, *Ma vie pour la France*, *op. cit.*, p. 452.

<sup>5594</sup> Visite effectuée en juin 2011.

occidental victorieux de la « Guerre froide », tout au moins dans un musée ou un monument « officiel ». Dans le discours majeur des associations d'anciens combattants d'Indochine, au premier rang desquelles l'ANAPI, il s'agit en revanche d'un lieu commun particulièrement fréquent, une clé d'interprétation essentielle offerte en partage aux générations actuelles par les vétérans ; *idem* dans les musées d'arme et les musées privés d'anciens combattants.

Pour trouver trace plus tangible de la « Guerre d'Indochine » dans le paysage muséal français, il faut en effet se tourner vers les musées d'arme et de tradition militaire publics (relevant directement du ministère de la Défense) et privés (émanant d'anciens combattants)<sup>5595</sup>. Œuvrant statutairement à l'inscription de la « Guerre d'Indochine » dans la grande histoire militaire de la France, ces musées – dont nous avons visité un échantillon significatif entre 2010 et 2011<sup>5596</sup> – travaillent par là-même à l'exhumation mémorielle du conflit dans l'espace public. Pour ce faire, cette « guerre inconnue » (musée de l'Infanterie) et « oubliée » (mémorial de Fréjus, musée de la Légion étrangère) qu'il s'agit de faire (re)connaître est notamment fréquemment présentée comme une synthèse de tous les grands conflits ayant engagé la France au XX<sup>e</sup> siècle. Le fil conducteur du parcours d'exposition des musées d'arme et d'anciens combattants – tout au moins ceux de « première génération »<sup>5597</sup> – n'est en effet généralement pas l'histoire, au sens d'une succession d'évènements construisant une temporalité essentiellement linéaire, mais

---

<sup>5595</sup> Ces pages développent le propos de nos recherches au sein du programme ANR « Les présents des passés » (2009-2012) consacré aux mémoires des guerres et conflits contemporains dans les musées européens : avec F. Rousseau, « Visiter des musées d'histoire des conflits contemporains... », *op. cit.* ; « Le lien armée-nation dans les musées militaires... », *op. cit.* ; « Entre héroïsation et victimisation... », *op. cit.* ; « France / Etats-Unis : musées de guerre ou musées en guerre ?... », *op. cit.* ; « Conclusion – Musées, histoires et mémoires du fait guerrier : essai pour une didactique de la complexité, de la réflexivité... et du conflit », in *ibid.*, p. 273-290 ; « Les musées militaires : objets d'histoire et de mémoires », in H. Heyriès (dir.), *Histoire militaire, études de défense et politiques de sécurité*, *op. cit.*, p. 287-296 ; « Prisonniers du Vietminh: fabrique d'un regard historico-traumatique... », *op. cit.*

<sup>5596</sup> Quatre musées d'arme et de tradition militaire ont été visités dans le cadre de cette thèse : le Musée de la Légion étrangère d'Aubagne, rénové en 2003 (fermé pour agrandissement et rouvert en 2013), visité le 28 janvier 2010 ; le Musée des Parachutistes de Pau, dont la muséographie de l'exposition visitée date de 1990, visité le 11 février 2010 ; le Musée des Troupes de marine de Fréjus, dont l'exposition visitée remonte à 1981, visité le 27 janvier 2010 ; le Musée de l'Infanterie de Montpellier, dont la muséographie au moment de notre visite datait de 1999, visité le 23 septembre 2009, mis en caisses en 2010 ; auxquels il convient d'ajouter le Mémorial des Guerres en Indochine de Fréjus, dont la nouvelle salle historique, inaugurée le 21 janvier 2010, a été pour la première fois visitée le 27 janvier 2010. Ces musées ont été choisis car ils représentent les armes le plus engagées en Indochine, et donc les plus touchées par la captivité. En complément, plusieurs musées privés ont également été visités, dont le Musée militaire de Villeneuve-Loubet, visité le 10 septembre 2010, le Militarial – Musée-mémorial pour la Paix de Boissezon (Tarn), visité le 30 juillet 2009, et le Centre de mémoire des Pyrénées-Orientales de Perpignan, visité le 22 janvier 2010.

<sup>5597</sup> Marie-Hélène Joly, « L'État et les musées de guerre en France : indifférence ou impuissance ? », in Mireille Gueissaz et Sophie Wahnich (dir.), *Les musées des guerres du XXe siècle : lieux du politique ?*, *Tumultes*, n° 16, avril 2001, p. 163-183, p. 166.

l'immuable identité de l'arme, illustrée par des objets témoins de faits d'armes exemplaires, dont les caractéristiques fondamentales sont invariablement répétées par-delà les guerres et les générations de soldats.<sup>5598</sup> Si ce télescopage des conflits est intrinsèquement lié à la dimension identitaire des musées militaires, il contribue par là même à noyer les caractéristiques propres de la guerre d'Indochine, à commencer par son caractère colonial, dans la longue histoire militaire de la France.

Ces « hommes qui, il y a cinquante ans, se battaient dans l'enfer de Dien Bien Phu comme leurs pères dans les tranchées de Verdun », récite la narratrice du film diffusé dans l'espace Dien Bien Phu du musée des Parachutistes<sup>5599</sup>, paraissent en effet reproduire les conditions de combat de la Première Guerre mondiale : guerre d'usure, bataille d'artillerie, enterrement des combattants français dans des tranchées, camp retranché assiégé par les combattants vietnamiens, mythiques corps à corps, esprit de sacrifice et de solidarité, ténacité des combattants à toute épreuve... On touche cependant rapidement aux limites du « Verdun asiatique »<sup>5600</sup>. En effet, si la guerre de 1914-1918 est généralement comprise comme la réalisation la plus parfaite du « lien armée-nation », les musées militaires que nous avons pu visiter dressent un portrait de la « Guerre d'Indochine » tout aussi caricatural, mais dans un sens radicalement contraire. Ainsi, au musée des Troupes de marine de Fréjus, dont la muséographie et le discours d'exposition, anciens, datent de 1981 :

« Les dirigeants français hésitants, pusillanimes et davantage préoccupés par la politique intérieure et le redressement de l'économie que par l'avenir de l'Indochine laissèrent s'installer une situation ambiguë [...]

Désireux d'aider les populations qui voulaient rester libres dans l'ensemble français, l'Armée française mena cette guerre très loin de la métropole, dans l'indifférence de l'opinion publique, avec des moyens insuffisants mais avec une foi, une abnégation et un héroïsme dignes de tous les éloges. Elle réussit dans ces circonstances difficiles, en dépit de l'hostilité ouverte d'une fraction de Français gagnés aux idées marxistes et totalitaires à mener une guerre "propre", associant très largement les Vietnamiens eux-mêmes à la lutte contre le Viet-Minh, tout en se conservant l'estime d'une majorité des populations. »<sup>5601</sup>

La muséographie du musée de l'Infanterie<sup>5602</sup> (largement conçue, dans les années 1990, par les témoins-et-historiens du GERI-CHEMDN) est également tout à fait caractéristique de cet activisme mémoriel, dénonçant la désunion nationale et l'abandon, voire la trahison dont

---

<sup>5598</sup> Voir J. Mary, « Le lien armée-nation dans les musées militaires... », *op. cit.*

<sup>5599</sup> Film réalisé en 2004 par le lieutenant Bodet (coproduction COFAT / EAI).

<sup>5600</sup> Colonels Hervé de Courrèges, Emmanuel Germain et Nicolas Le Nen, *Principes de contre-insurrection*, Paris, Economica, 2010, p. 95.

<sup>5601</sup> Musée des Troupes de Marine de Fréjus, panneau « La guerre d'Indochine ».

<sup>5602</sup> Anciennement à Montpellier, le musée est aujourd'hui en caisses.

l'armée aurait été victime en Indochine. Dans la partie de l'exposition consacrée à la « Guerre d'Indochine », significativement intitulée « Dans les rizières, une guerre inconnue » (offrant un parallèle des plus intéressants avec le titre de la section algérienne, « Dans le djebel, une guerre sans nom »), une bande vidéo d'à peine une minute passe en boucle, agissant sur le visiteur comme une obsédante litanie. Depuis la salle « Guerre éclair, résistance et déportation », et jusqu'à la fin de la partie de l'exposition consacrée à la guerre d'Algérie, le visiteur entend, *fort et clair*, la voix d'un narrateur prononcer ces quelques mots :

« En Extrême-Orient, où l'essentiel des forces est constitué de fantassins, il manque à peu près tout ce qui est indispensable pour gagner une guerre : des effectifs, des moyens adaptés, mais surtout une volonté politique constante et clairement définie... »

La mise en scène de cette mémoire, que l'on sent évidemment traumatique, est soulignée par l'exposition d'une « tenue de prisonnier viet-minh » – celle « portée par le capitaine Jean Delacourt le jour de sa libération, au terme de quatre années de détention » –, alors même que la salle « Guerre éclair, résistance et déportation » n'expose aucune défroque de déporté résistant, expôt métonymique s'il en est de la déportation présent dans la (quasi-)totalité des musées de la Résistance et de la Déportation.

Administrer la filiation entre « Guerre d'Indochine » et Deuxième Guerre mondiale semble par ailleurs un enjeu essentiel et sensible dans les expositions militaires. Au musée de l'Infanterie, le buste en bronze du général Leclerc, parangon de la Résistance militaire, n'est ainsi guère exposé dans la section Deuxième Guerre mondiale, décidément pauvre en objets et en symbolique, mais dans celle consacrée à la guerre d'Indochine (dont il ne commanda les troupes qu'en 1945). La « confiscation » du héros FFL, mort trop tôt pour avoir été « terni » par les froides réalités militaro-politiques des conflits de décolonisation, au profit de la « Guerre d'Indochine », semble pour partie devoir permettre d'inscrire cette dernière dans la lignée des combats menés pour la Libération de la France.

En 1945, dans les musées que nous avons pu visiter, l'armée du général Leclerc est ainsi présentée comme ayant tous les attributs d'une armée de *libération*. Et ce même dans la nouvelle exposition permanente du Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus, exposant une photographie grand format de l'« entrée dans Hanoï » des troupes de Leclerc, le 18 mars 1946, au milieu d'une foule – blanche – en liesse, évoquant les images de la Libération de Paris. Leclerc est également présent dans la section « Guerre d'Indochine » du musée de la Légion étrangère, qui expose religieusement l'épaulette du général et les quelques

« débris de l'avion dans lequel il trouva la mort »... pourtant bien loin de la péninsule indochinoise, en Afrique du Nord !

Au musée des Troupes de marine, le discours d'exposition inscrit plus clairement encore l'armée française, entre 1940-45 et 1954, dans le cadre d'une *résistance* armée au fascisme japonais puis au totalitarisme « vietminh », ces deux conflits étant amalgamés en une lutte continue menée au nom des Indochinois, de la France et du monde libre. Le général Leclerc et les anciens résistants devenus des héros de la « Guerre d'Indochine » font le lien entre cette dernière et la Deuxième Guerre mondiale, entretenant ainsi le caractère flou de la frontière entre 1945 (fin de la Deuxième Guerre mondiale) et 1946 (début « officiel » de la « Guerre d'Indochine »). Dans sa section « Guerre d'Indochine », le musée expose d'ailleurs de nombreuses reliques de compagnons de la Libération ou *a minima* d'anciens maquisards devenus des héros de la « Guerre d'Indochine » : le capitaine de corvette Ponchardier, le parachutiste et marsouin Michel Legrand, l'adjudant-chef Vandenberghe, le capitaine Guilleminot, etc. Aujourd'hui encore, le musée expose également, sans autre forme de commentaire, les deux célèbres affiches de l'immédiat après-guerre inscrivant l'intervention en Indochine dans la lignée des combats de la Libération :

- « Bir-Hakeim Juin 1942 – Paris Août 1944 – Monkaï Mars 1945 : Vive l'Indochine française. Vive la France »
- et « Hier Strasbourg, demain Saïgon : Engagez-vous » (voir fig. 1).

Or, si les acteurs sont en effet pour partie les mêmes, si la capitulation du Japon correspond également avec l'essor du nationalisme guerrier vietnamien et si, effectivement, le flou est déjà entretenu par le gouvernement de l'époque, cette muséographie contribue à recouvrir le caractère colonial de la guerre d'Indochine par sa dimension de lutte contre les totalitarismes « fascisto-nazi » (Deuxième Guerre mondiale) et « communiste » (Guerre froide). Est ainsi oubliée la guerre coloniale dans la continuité de la Deuxième Guerre mondiale et au profit de l'inscription de l'Indochine comme front majeur de la « Guerre froide ».

Dans les musées militaires français, la périodisation de la « Guerre d'Indochine » joue en effet un rôle essentiel, contribuant tout à la fois à administrer la reconnaissance nationale de cette « guerre inconnue » et à réhabiliter ses combattants. Quand la « Guerre d'Indochine » débute-t-elle ? Si dans l'historicisé musée de l'Artillerie de Draguignan

(Var)<sup>5603</sup>, elle commence au bombardement d'Haiphong, par la marine française, le 20 novembre 1946, au musée de la Légion étrangère d'Aubagne, au Mémorial des guerres en Indochine, au musée des Troupes de marine, ou encore, pour prendre deux exemples de musées d'anciens combattants privés, au Centre de mémoire des Pyrénées-Orientales de Perpignan et au musée militaire de Villeneuve-Loubet, la « Guerre d'Indochine » débute au « "clash" du 19 décembre 1946 » (musée des Troupes de marine), « après les agressions du vietminh contre plusieurs garnisons du Tonkin » (musée de la Légion étrangère). Or selon la date retenue, nous l'avons dit, c'est l'agresseur et donc le « responsable » du conflit qui change : la *France coloniale* dans le premier cas, le « *Vietminh* » communiste dans le deuxième.

Les sections « Guerre d'Indochine » des musées des Troupes de marine, des Parachutistes et de la Légion étrangère, ne s'ouvrent cependant pas sur le 19 décembre 1946, mais sur un autre « coup de force » : celui des Japonais en 1945. Tout comme la figure de Leclerc, l'occupation de l'Indochine par les Japonais et leur coup de force du 9 mars 1945 appartiennent en effet, non pas aux sections « Deuxième Guerre mondiale », mais à celles consacrées à la « Guerre d'Indochine ». Ici, le discours d'exposition de ces trois musées peut être résumé en quelques mots : l'occupation japonaise ternirait l'image de la France, fournirait des armes au Vietminh et favoriserait la proclamation de l'indépendance du Vietnam par Hô Chi Minh (2 septembre 1945). Matérialisé au sol par un tracé sinueux conduisant le visiteur, à travers la salle-puits de lumière consacrée à la Libération de l'Europe, des salles Résistance aux salles Indochine, le parcours d'exposition du musée des Parachutistes de Pau, par exemple, mène directement le visiteur d'Allemagne en Extrême-Orient – comme du reste avant lui le maquisard de 1945 engagé dans l'armée régulière. La section Indochine du musée palois débute ainsi « naturellement » par un sous-verre consacré à l'occupation japonaise de la colonie française. De fait, la disposition de ce sous-verre en introduction de la section « Guerre d'Indochine » du musée des Parachutistes contribue à fondre la Deuxième Guerre mondiale et la guerre d'Indochine, en Asie, en un seul et même ensemble. Ce faisant, ce genre de dispositif dépolitise et l'un et l'autre des conflits : la dimension coloniale de la « Guerre d'Indochine » est noyée dans le temps long d'un XX<sup>e</sup> siècle guerrier ; quant à l'attitude pour le moins ambiguë de l'Indochine pétainiste de l'amiral Decoux, elle n'est pas questionnée. Bien au contraire, au musée des Troupes de marine, l'action de l'amiral Decoux en Indochine est lissée en une formule la plus neutre

---

<sup>5603</sup> Visite effectuée le 25 janvier 2010.

possible : « Le Gouvernement général de l'Amiral Decoux préserva l'armature administrative et militaire et l'autorité de la France jusqu'au coup de force du 9 mars 1945. »<sup>5604</sup> Au musée de la Légion étrangère, l'Indochine de Vichy est tout aussi décomplexifiée : « L'habileté diplomatique de l'Amiral DECOUX, gouverneur de l'Indochine, préserve un statu quo malgré les difficultés croissantes. »<sup>5605</sup>

Nulle trace, par exemple, de l'épuration juive, franc-maçonne et même gaulliste menée par Decoux<sup>5606</sup>... Et ce pas même dans la nouvelle muséographie du Mémorial des guerres en Indochine : entre 1940 et 1944, seules sont notifiées l'occupation japonaise et la création par Hô Chi Minh, le 19 mai 1941, du Viet-Minh (Ligue pour l'indépendance du Vietnam) ; la France coloniale refait son apparition... en août 1944, lorsque l'Indochine se place sous l'autorité du général de Gaulle. Alors, « la résistance civile et militaire des Français contre les Japonais redouble : sabotage (...), renseignement (...), organisation de maquis. » L'exposition fait ainsi totalement l'impasse sur la période vichyssoise de l'Indochine. Plus encore, sous l'expression « la résistance (...) redouble », elle sous-entend sans plus d'explication qu'il existait déjà une résistance française à l'occupation japonaise avant le ralliement tardif de l'Indochine à la France Libre (réseaux Giraud-Lan, Graille, Maupin-Levain, Minguant, Nicolau-Bocquet, Plasson et Tricoire), mais sans aborder aucunement les réalités complexes de l'Indochine entre 1940 et 1944, dont la chasse menée par Decoux aux dissidents gaullistes ou le projet, en 1941, de reprendre la Nouvelle-Calédonie des mains de la France libre<sup>5607</sup> ! Tel n'est pas le cas, par exemple, au musée de la Déportation et de la Résistance des Hautes-Pyrénées de Tarbes<sup>5608</sup> – l'un des rares musées de la Résistance de première génération à aborder la question de la Résistance en Indochine –, fondé en 1989 à l'initiative de pas moins de 18 associations d'anciens combattants, résistants et/ou déportés :

« Dès 1943, en Indochine, au nom de "l'ETAT FRANÇAIS", et sous la responsabilité de l'Amiral DECOUX, son représentant, des Résistants et patriotes sont arrêtés, condamnés aux travaux forcés, et même torturés. »

Remarquons cependant avec Eric Jennings que cet effacement de l'Indochine vichyssoise n'est pas propre aux musées militaires. « Si l'impact de Vichy a été négligé » par l'historiographie, explique l'historien canadien, « c'est en grande partie parce que la

---

<sup>5604</sup> Panneau introductif « La guerre d'Indochine ».

<sup>5605</sup> Sous-verre consacré au coup de force du 9 mars 1945.

<sup>5606</sup> E. Jennings, *Vichy sous les tropiques*, op. cit., p. 197.

<sup>5607</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>5608</sup> Visite effectuée le 12 février 2010.

nomenclature en vigueur faisait surtout état d'une "période japonaise" [...] Pour les spécialistes des relations internationales, l'époque de Vichy semble avoir présenté un intérêt principalement téléologique, dans la mesure où elle aurait mené au conflit armé de 1945-1946, et donc aux deux guerres d'Indochine<sup>5609</sup>. » Il en va de même dans les musées militaires : l'occupation japonaise et le coup de force du 9 mars 1945 effacent l'Indochine de Vichy, traitée en une ligne introductive à la guerre d'Indochine proprement dite, dont l'aspect colonial est quant à lui largement éclipsé par l'inscription de l'Indochine théâtre de la « Guerre froide ».

Les musées militaires français que nous avons visités refusent en effet de parler de conflit colonial, préférant évidemment mettre en avant le combat de « Guerre froide », au nom du *monde libre*, afin de libérer le peuple vietnamien du totalitarisme communiste. « Leur combat était clair », dit la narratrice de la bande vidéo diffusée au musée des Parachutistes de Pau, qui poursuit :

« Le général de Lattre de Tassigny l'avait défini en quelques mots : [...] Lorsqu'un journaliste l'agresse [souligné par nous] en lui parlant de guerre coloniale, il s'exclame : "Nous ne pouvons plus tolérer de campagnes contre le colonialisme de la France, alors qu'il n'existe qu'un seul colonialisme, et il est rouge ! [...] Laissez aux communistes le soin de calomnier son combat. [...] Cette guerre ne cherche à éliminer la présence française que pour mieux asservir l'Indochine à la pire des dominations. [...] les soldats de France, qui tombent très loin de chez eux, ne combattent pas pour la protection d'intérêts égoïstes, mais pour la défense d'une cause [...] : la Liberté !" »

Au musée des Troupes de marine de Fréjus, si de Lattre, héros-général des combattants d'Indochine, mort en 1952 au sommet de sa gloire, n'est pas cité dans le texte, le fond du discours demeure le même :

« L'objectif de cette lutte [...] était l'indépendance de l'Indochine et surtout l'installation d'un régime communiste totalitaire sur toute la péninsule, Cambodge et Laos compris. [...] Nos Alliés, tout particulièrement les puissants Américains, comprirent trop tard que l'Armée française luttait là-bas pour le Monde libre. Ils en firent la bien cruelle expérience quelques années après. »<sup>5610</sup>

En témoigne l'affiche « *Dien-Bien-Phu... ils se sont sacrifiés pour la liberté* » (vers 1954), l'une des plus célèbres composées par le maître affichiste Paul Colin<sup>5611</sup>, exposée en bonne place dans les musées des Parachutistes, de l'Infanterie, de la Légion étrangère<sup>5612</sup>, des Troupes de marine et dans le Musée militaire de Villeneuve-Loubet (musée privé), mais absente de la nouvelle muséographie, plus consensuelle, du Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus. Dans ces musées d'arme, rien n'est dit du commanditaire de l'affiche,

<sup>5609</sup> Voir par exemple M. Shipway, *The Road to War*, *op. cit.*

<sup>5610</sup> Panneau « La guerre d'Indochine ».

<sup>5611</sup> P. Colin, *Dien-Bien-Phu, ils se sont sacrifiés pour la liberté*, *op. cit.*

<sup>5612</sup> Si l'affiche n'est pas exposée sur les murs du musée de la Légion étrangère, elle revient à trois reprises, comme un obsédant leitmotiv, dans le film diffusé dans la salle des campagnes.

le mouvement anticommuniste « Paix et Liberté », fondé en 1950 en réponse à l'appel de Stockholm<sup>5613</sup> afin de lutter à armes égales contre la propagande communiste<sup>5614</sup> : la guerre d'Indochine n'a ici rien d'un – *honteux* – conflit de décolonisation, mais tout d'un – *glorieux* – conflit de « Guerre froide ».

D'où le caractère difficilement supportable de son « oubli » ! « Je constate encore aujourd'hui en l'an 2002 », écrit le colonel Delpon, ancien combattant d'Indochine, dans un texte censé contextualiser à lui seul l'exposition « Indochine » du petit Militarial – Musée-mémorial pour la Paix de Boissezon (Tarn), « que cette guerre est toujours oubliée dans le pays comme dans les manuels scolaires ; elle fut pourtant glorieuse et pure dans ses objectifs, notre Armée d'engagés volontaires qui venait de participer victorieusement à la libération de la France y donna le meilleur d'elle-même, abandonnée par nos gouvernants et nos concitoyens désinformés. » Et de poursuivre :

« Nous avons combattu avec un magnifique esprit de sacrifice, les actes d'héroïsme furent courants pour assurer la liberté du peuple Vietnamien [...]. Il nous fallait combattre le totalitarisme marxiste, répandu par Staline et Mao Tsé Toug, ainsi que par les communistes français engagés contre notre Armée en France même. Notre mission était de [...] mettre en place une démocratie digne de la France et de ses valeurs fondamentales.

[...] J'ai honte pour la France et gardé un certain mépris vis-à-vis des responsables politiques qui n'ont pas fait ce qu'il fallait, trafiqué les piastres, laissé trahir nos soldats dans le dos par les communistes jusqu'en métropole [...]. Mes remarques peuvent sembler dures à ceux qui ne savent pas, [...] mais j'ai le devoir de rendre l'honneur à la mémoire de nos camarades, envoyés à cette guerre par la volonté de notre peuple et morts pour la France ».

Le texte du colonel Delpon l'illustre ici de manière radicale : le fonds du discours des musées d'anciens combattants et autres musées militaires correspond avec celui de l'écrasante majorité des ouvrages parus sur la guerre d'Indochine depuis 1954, à l'initiative d'anciens combattants ou d'historiens et de journalistes proches de leurs lobbys mémoriels<sup>5615</sup> : celle d'un ré-enchantement de conflits honorablement menés par l'armée et prétendument perdus et dévoyés par le politique.<sup>5616</sup> Pour le musée de la Légion étrangère d'Aubagne, l'Indochine n'est ainsi rien moins qu'une glorieuse « multitude de "Camerone" »<sup>5617</sup> ; pour le musée des Parachutistes de Pau, c'est « la montée en puissance des troupes aéroportées françaises » jusqu'à « l'acquisition de la gloire nationale »<sup>5618</sup> ! Il

---

<sup>5613</sup> Lancé en 1950 par le Mouvement mondial des partisans de la paix – d'obédience communiste –, l'appel de Stockholm entendait réunir plusieurs centaines de millions de signatures contre l'armement nucléaire.

<sup>5614</sup> Voir P. Grémion, *Intelligence de l'anticommunisme*, *op. cit.*

<sup>5615</sup> Voir A. Ruscio, « Autour d'un anniversaire : Diên Biên Phu, en 2004 », *op. cit.*

<sup>5616</sup> A. Ruscio et S. Tignères parlent de « mémoire d'une guerre idéalisée » in A. Ruscio et S. Tignères, *Diên Biên Phu : Mythes et réalités*, *op. cit.*, p. 234.

<sup>5617</sup> Titre du quatrième panneau explicatif A4 consacré à la guerre d'Indochine.

<sup>5618</sup> Ancien dépliant du musée.

suffit de pénétrer dans les salles « guerre d'Indochine » de ce dernier pour comprendre à quel point les fonctions d'exorcisme et de sublimation de la blessure indochinoise sont essentielles à l'exposition et à la mémoire de la composante parachutiste. Nul autre espace, au sein du musée, n'est plus chargé en émotion que la dernière salle consacrée à la « Guerre d'Indochine ». Précédant la crypte séparant les espaces Indochine et Algérie, un cliché flouté s'étale sur le mur<sup>5619</sup>. L'on y devine une scène de combat, immortalisée le 1<sup>er</sup> décembre 1952 lors de la bataille de Na San. Au centre, un parachutiste s'écroule mortellement blessé, rappelant le cliché mythique de Robert Capa du fauchage d'un républicain espagnol et venant ainsi incarner la dimension sacrificielle du combat des paras d'Indochine. Dans les musées que nous avons pu visiter, la « Guerre d'Indochine » est en effet généralement choisie comme l'emblème de l'expression la plus absolue des vertus militaires ; l'Indochine, c'est la guerre de l'esprit de sacrifice, de la solidarité entre les combattants, de la ténacité, de l'obéissance ultime au devoir... envers et contre tout.

Corollaire de l'oubli dans lequel la « Guerre d'Indochine » est rapidement tombée dans l'espace public, l'investissement mémoriel des militaires dans cette guerre semble ici trahir le rapport fusionnel qu'ils entretiennent avec la mémoire de cette dernière. « L'Indo », c'est leur guerre : dans leurs musées, elle paraît leur « appartenir » de manière d'autant plus intime que sa mémoire n'est guère nationalisée<sup>5620</sup>. Tel est le prix de la non-intégration de l'expérience indochinoise dans la mémoire nationale française : la nation ne s'étant jamais véritablement saisie de cette guerre, à une ou deux générations de distance, la mémoire des anciens combattants demeure le principal cadre interprétatif organisationnel des politiques de reconnaissance nationale mises en place à partir des années 1980.

Dans les années 1950-1970 en effet, les combattants n'ont pu imposer à la nation leur grille de lecture de la « Guerre d'Indochine », comme ce fut le cas pour les générations 1914-1918 ou 1939-1945 ; ce manque à combler, ce retard dans les politiques de reconnaissance, d'ailleurs identifiable au même moment pour la génération de la « Guerre d'Algérie »<sup>5621</sup>, expliquent que les contre-discours, dans le champ indochinois, soient relativement absents, ou en tout cas peu audibles, dans les années 1980-1990. Preuve s'il en était encore besoin que les mémoires de la « Guerre d'Indochine », malgré notamment les tentatives du

---

<sup>5619</sup> La même photographie est exposée au Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus.

<sup>5620</sup> Voir J. Mary et F. Rousseau, « Les musées militaires : objets d'histoire et de mémoires », *op. cit.*

<sup>5621</sup> Claire Andrieu a identifié un phénomène similaire pour les mémoires de la guerre d'Algérie dans les années 1990, transcendant d'ailleurs largement les frontières politiques classiques entre « gauche » et « droite ». Cl. Andrieu, « La commémoration des dernières guerres françaises... », *op. cit.*, p. 42-44.

président Mitterrand pour célébrer le sacrifice accompli au nom de la France – et non de la lutte anticomuniste – dans une guerre qualifiée par lui d'« erreur » en prélude à la « réconciliation » franco-vietnamienne<sup>5622</sup>, demeurent encore peu investies, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, par le politique, largement abandonnées aux associations d'anciens combattants. Or pour ces dernières, si cette guerre fut menée de manière absurde par le politique et le haut commandement, si les sacrifices consentis furent vains à sauver l'Indochine du monstre communiste, le combat, lui, était loin d'être absurde, avec pour preuve son intégration à la séquence internationale de l'anticommunisme triomphant dans les années 1990.

Tout ceci nous ramène au cadre d'analyse de Koselleck, posant ici un nouveau problème quant à son application aux mémoires de la « Guerre d'Indochine » : outre qu'il semble prendre « les survivants », c'est-à-dire ceux qui confèrent sens au monument, comme un tout homogène et cohérent, Koselleck développe un argument, également repérable chez Benedict Anderson<sup>5623</sup>, selon lequel l'égalité entre les morts honorés par le monument serait de nature essentiellement nationale, prenant place dans le processus séculaire de construction des États-nations modernes. Difficile en effet de célébrer l'union nationale à propos de la « Guerre d'Indochine »... Pour cette dernière en effet, l'égalité des morts commémorés est tout à la fois d'ordre militaire (la camaraderie de combat), impérial (la solidarité des peuples de l'empire contre un ennemi commun) et idéologique (un anticomunisme prétendument partagé par tous). En atteste ici l'iconographie choisie pour le Monument aux morts d'Indochine de Fréjus (fig. 32), initié par l'Association pour l'Erection d'un Mémorial National aux Anciens d'Indochine (AEMNAI, regroupant de nombreux partenaires dont l'ANAI)<sup>5624</sup> et inauguré le 4 juin 1983, autour duquel sera construit le Mémorial des guerres en Indochine<sup>5625</sup>.

---

<sup>5622</sup> Voir notamment la conférence de presse du président Mitterrand sur les retrouvailles franco-vietnamiennes, la visite de Diên Biên Phu et la reprise de la coopération bilatérale, économique, culturelle et technique, Hanoi, 10 février 1993, [En ligne], URL : [discours.vie-publique.fr/notices/937002900.html](http://discours.vie-publique.fr/notices/937002900.html), consulté le 20/04/2014 : « Nous avons eu une guerre, atroce comme toutes les guerres, avec le Vietnam qui de son côté, a mené une guerre d'indépendance. Le facteur national a été déterminant plus que tout autre facteur idéologique ; culturellement les choses sont mêlées. Cette guerre m'est toujours apparue [...] comme une erreur. [...] Et je crois très important que ce soit la France qui soit le premier Etat occidental, Etat mêlé directement, qui vienne marquer son désir de paix, d'entente, et de réconciliation sur place, ici. »

<sup>5623</sup> Cela rejoint l'analyse tout aussi célèbre de Benedict Anderson sur le rôle des monuments aux morts dans la fabrique de l'identité nationale, in *L'imaginaire national*, *op. cit.*.

<sup>5624</sup> K. Edwards a montré combien il avait été difficile d'établir un consensus entre les différents partenaires du projet, divisés en deux associations rivales : l'AEMNAI, qui reçut le soutien du maire de Fréjus, François Léotard (président d'honneur de l'association) et l'AEMSI (Association pour l'Erection d'un Mémorial aux Soldats d'Indochine). K. Edwards, *Le Mal jaune*, *op. cit.*, p. 108-110. Voir aussi *Bulletin de l'ANAI*, n° II/1982, p. 8.

<sup>5625</sup> Catherine Brice rappelle que l'inauguration d'un monument, en général, « est loin d'être un moment de communion parfaite. [...] En d'autres termes, les monuments peuvent tout aussi bien être des pacificateurs



Fig. 32 – Le monument « Aux morts d’Indochine 1939-1956 » de Fréjus  
Photo J. Mary

Dédié « Aux morts d’Indochine 1939-1956 », autrement dit des débuts de la Deuxième Guerre mondiale au rapatriement du CEFEQ, le bas-relief du Monument aux morts d’Indochine de Fréjus, œuvre de Jean Souchon (designer) et de Jean-Marie Luccerini (sculpteur), représente un soldat français et un soldat vietnamien, tous

deux unis pour soutenir une carte d’Indochine encerclée par une hydre, représentation classique de l’occupation japonaise<sup>5626</sup> et de l’expansion communiste. Si la mention « pour un idéal commun », un temps envisagée, fut finalement supprimée<sup>5627</sup>, la camaraderie de combat et la solidarité impériale contre l’ennemi commun japonais puis communiste apparaissent comme les deux principales clés d’interprétation du monument. Nous sommes ainsi loin des célébrations de la nation en armes de 1914-1918 ou de l’« erreur » prélude à la « réconciliation » franco-vietnamienne célébrée par Mitterrand en 1993.

Dernière limite à l’application de l’analyse de Koselleck aux mémoires de la guerre d’Indochine – mais pas des moindres s’agissant de notre problématique –, celui-ci constate qu’alors que le droit à une tombe individuelle s’était imposé avant la Grande Guerre, les progrès des techniques d’anéantissement ont fait que beaucoup de soldats n’ont jamais pu être retrouvés ou identifiés en 1914-1918. Entre-deux-guerres, écrit-il, ce problème des disparus aurait donné lieu à deux réponses : la première fut de transformer les lieux de combat et de mort eux-mêmes en lieux de commémoration (exemple le champ de bataille d’Ypres, déclaré cimetière de guerre) ; la deuxième fut, en « compensation », d’ériger des

---

de mémoire que des agitateurs de mémoire : ils sont d’abord et avant tout des actes publics, inscrits dans la vie politique – au sens large – de la Cité et, à ce titre, objets de rivalités, d’oppositions comme de consensus. » Catherine Brice, « Monuments : pacificateurs ou agitateurs de mémoire », in P. Blanchard et I. Veyrat-Masson (dir.), *Les guerres de mémoires, op. cit.*, p. 200.

<sup>5626</sup> L’iconographie choisie est notamment particulièrement proche de celle de l’affiche du CFNL « Français... tu dois délivrer l’Indochine de l’hydre japonaise ! », signée R. Danyach en 1943, Musée de l’Armée, N° inventaire : 999.1281, [En ligne], URL : [www.musee-armee.fr/collections/base-de-donnees-des-collections/objet/le-dragon-affiche-francais-tu-dois-delivrer-lindochine-de-lhydre-japonaise.html](http://www.musee-armee.fr/collections/base-de-donnees-des-collections/objet/le-dragon-affiche-francais-tu-dois-delivrer-lindochine-de-lhydre-japonaise.html), consulté le 20/04/2014.

<sup>5627</sup> *Bulletin de l’ANAI*, n° IV/82, octobre, novembre, décembre 1982, p. 3.

monuments les plus colossaux possibles<sup>5628</sup>. Or, pour la « Guerre d'Indochine », les morts, dont ceux décédés en captivité, sont en grande partie restés sur place, enterrés à la va-vite dans des lieux inconnus ou laissés à la garde des Vietnamiens dans des espaces non nationalement sanctuarisés ; jusqu'au Mémorial de Fréjus, l'absence de ces corps n'a qui plus est jamais été « compensée » par quelque monument grandiose en France métropolitaine. Ce décalage par rapport à l'habitus commémoratif décrit par Koselleck, habitus connu de tous les anciens combattants, a généralement été durement ressenti par ces derniers, qui n'ont eu de cesse d'œuvrer à cette reconnaissance officielle et monumentale<sup>5629</sup>. Ainsi Robert Bonnafous dédie-t-il sa thèse, outre à ses deux compagnons d'évasion et aux femmes de France, dont la sienne, qui ont attendu parfois des années durant leurs maris prisonniers :

« À tous mes camarades de captivité des camps, des prisons, des "camps de rééducation" qui reposent à jamais dans la jungle ou les rizières indochinoises, pour que leur courage soit enfin reconnu et leurs souffrances jamais oubliées. »<sup>5630</sup>

On retrouve cette dimension dans nombre de récits de captivité publiés dans les années 1980-2000, à commencer par l'entreprise testimoniale d'Amédée Thévenet, qualifiée par lui-même de « monument historique »<sup>5631</sup>, ou bien encore celle de René Mary, ainsi qualifiée par l'un de ses camarades de captivité, François Gonzalès :

« Nous n'avons pas pu donner un linceul à tous nos camarades morts dans cette tourmente. Tes mots les ont enveloppés, leur rendant ainsi leur dignité... Chacune de ces pages est une pierre d'un monument érigé à leur mémoire... »<sup>5632</sup>

En dernière analyse, si les morts d'Indochine n'ont été, en France, que peu et tardivement commémorés, c'est peut-être avant tout – pour achever notre critique indochinoise de l'analyse koselleckienne –, car la mémoire de cette guerre n'a jamais été véritablement *fonctionnalisée et démocratisée* par le politique... jusque dans les années 1980-1990 en tout cas. Jusqu'à la « guerre fraîche » et l'union de la gauche en effet, ces morts ne servaient pour ainsi dire à rien ; leur mort ne pouvait ainsi être justifiée par quelque monument. « Aux victimes d'une mort dépourvue de sens revient un mémorial [...] d'un genre négatif »<sup>5633</sup>, ajoute Koselleck à propos des morts dans les camps nazis ; mais les morts en Indochine,

---

<sup>5628</sup> R. Koselleck, « Les monuments aux morts... », *op. cit.*, p. 56-57.

<sup>5629</sup> Voir notamment K. Edwards, *Le Mal jaune*, *op. cit.*, p. 96-132 ; et, plus globalement, R. Aldrich, *Vestiges of the Colonial Empire in France*, *op. cit.*

<sup>5630</sup> R. Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français*, *op. cit.*, p. 1.

<sup>5631</sup> A. Thévenet (dir.), *La guerre d'Indochine racontée*, *op. cit.*, p. 18.

<sup>5632</sup> François Gonzalès (ex-sergent-chef des Formations de Cao Bang, fait prisonnier sur la RC4 en octobre 1950), in R. Mary, *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>5633</sup> R. Koselleck, « Les monuments aux morts... », *op. cit.*, p. 58.

« volontaires » pour l'Extrême-Orient, acteurs de la « sale guerre » d'Indochine, ne partagent pas avec les victimes des camps nazis ce caractère de *victime totale* qui permet l'édification de tels mémoriaux. Comme victimes ou comme héros, ils n'ont jamais fait consensus. Et si ce que Didier Fassin et Richard Rechtman ont identifié comme relevant d'un passage, à partir des années 1980 en Occident, d'un paradigme du héros à une ère de la victime<sup>5634</sup>, semble renforcer l'analyse de Koselleck, qui pointe pour finir une tendance de nos sociétés contemporaines « à ne plus représenter la mort au combat que comme une question et non plus comme une réponse ; à la considérer comme renvoyant à une quête de sens et non plus comme fondatrice de sens »<sup>5635</sup>, les mémoires (militaires) de la « Guerre d'Indochine » s'inscrivent là encore en décalage. Pleines de sens, elles sont portées et (en partie) nationalement consacrées au moment même où la « mort pour la France » se vide de ses significations politico-militaires<sup>5636</sup>. Qu'elles servent le rapprochement franco-vietnamien voulu par le président Mitterrand ou, surtout, la reconquête du pouvoir par la droite française, la reconnaissance (tardive) des combattants-prisonniers d'Indochine et leur (maigre) visibilité dans l'espace public à partir des années 1980 semblent surtout tenir à la capacité de la « question indochinoise » à interagir avec une configuration politique, devenue propice à la consécration des lectures mémorielles des anciens combattants. *Idem* nous le verrons dans les années 2000 avec la controverse historiographico-politique autour du fait colonial. François Azouvi l'a bien montré à propos des survivants des crimes et génocides nazis<sup>5637</sup>, ce n'est en effet pas parce que les témoins ne sont pas audibles qu'ils ne parlent pas : ainsi le discours dominant parmi les anciens combattants d'Indochine, exprimé dès les années 1950, n'a depuis pratiquement pas évolué. Les discours sur la captivité française en Indochine dans les musées militaires et associatifs que nous avons pu visiter forment en ce domaine un cas d'étude particulièrement intéressant et révélateur.

---

<sup>5634</sup> D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme*, *op. cit.*

<sup>5635</sup> R. Koselleck, « Les monuments aux morts... », p. 59.

<sup>5636</sup> Voir notamment S. Barcellini, « L'Etat républicain, acteur de mémoire... », *op. cit.*

<sup>5637</sup> François Azouvi, *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, Paris, Fayard, 2012. Voir aussi Thomas Fontaine et Yannis Thanassekos, « Un livre très attendu : *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, de François Azouvi » et « Interview de François Azouvi autour de son ouvrage *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire* », in Thomas Fontaine et al. (coord.), « Des erreurs historiographiques », *En Jeu, Histoire et mémoires vivantes, Revue pluridisciplinaire de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation*, décembre 2013, n° 2, p. 60-63 & p. 64-74.

### 3.3.1.3 *Les prisonniers UF d'Indochine au musée : ressorts et enjeux d'une mémoire hypermnésique*

Parallèlement au trou de mémoire de l'Indochine dans la société civile française, il se construit donc, chez les anciens combattants d'Indochine et plus globalement chez les militaires, une hypermnésie d'emblée militante de la guerre, que l'on retrouve exprimée jusque dans les musées de la Défense ou d'anciens combattants. Cela est particulièrement le cas pour l'un des sous-produits de la mémoire du conflit indochinois : l'expérience des prisonniers de guerre français.

À l'intérieur des espaces mémoriels donnant à voir la « Guerre d'Indochine » que nous avons pu visiter, cette expérience apparaît en effet sous la forme de divers jaillissements :

- Au musée de l'Infanterie, par l'exposition d'une « tenue de prisonnier vietminh » ;
- Au centre de mémoire des Pyrénées-Orientales de Perpignan, par l'exposition d'une « paire de menottes vietminh » et d'un court texte consacré aux pertes françaises dans les camps de la RDV ;
- À la pagode Hong Hien de Fréjus, dans le columbarium du sanctuaire bouddhiste, par l'apposition d'une plaque de l'ANAPI en l'honneur d'un compagnon ex-prisonnier disparu ;
- Au mémorial des guerres en Indochine, par la présence, en libre service à l'entrée de la salle historique, de la dernière plaquette de communication de l'ANAPI et par l'exposition de deux photographies grand format consacrées aux prisonniers UF de la RDV ; etc.

Cette mémoire singulière se fait tout particulièrement centrale dans les musées des armes que la mémoire diffuse<sup>5638</sup> de la « Guerre d'Indochine » retient généralement comme les composantes essentielles du corps expéditionnaire français en Indochine : les musées des Parachutistes de Pau, de la Légion étrangère d'Aubagne et des Troupes de marine de Fréjus. Cette mémoire est également fondamentale dans un certain nombre de musées privés d'anciens combattants, dont le musée militaire de Villeneuve Loubet fournira ici le principal exemple.

---

<sup>5638</sup> E. Conan et H. Rousso, *Vichy, Un passé qui ne passe pas*, op. cit., chap. 7, p. 287 et suiv.

Au musée, pour les soldats d'Indochine, l'heure de la captivité sonne dès le 9 mars 1945 – voire dès avant pour les militaires incarcérés par le gouvernement pétainiste de Decoux –, avec le coup de force des Japonais. « Le 9 mars 1945 », est-il écrit au Mémorial des guerres en Indochine, « les 65 000 Japonais présents en Indochine attaquent les garnisons françaises. Sept mille soldats français et indochinois sont tués ou blessés ; 9 000 sont faits prisonniers, internés dans des lieux et des camps de déportation, torturés, assassinés. En mai 1945, sous les ordres des généraux Sabattier et Alessandri, 4 000 soldats parviennent en Chine. Des maquis se forment également en Annam, au Laos, au Cambodge ou en Cochinchine. »<sup>5639</sup> Au Mémorial, le coup de force du 9 mars 1945 est illustré par un émouvant et explicite « dessin réalisé par un soldat français sur la décapitation des prisonniers français par des Japonais ». Autre preuve à l'appui – un « sabre de sous-officier japonais qui, à Hanoï, a été utilisé pour décapiter des légionnaires prisonniers qui avaient tenté de s'évader » –, le musée de la Légion étrangère d'Aubagne parle quant à lui d'une attaque déclenchée « avec trahison ». Entre les lignes de cette interprétation classique du 9 mars 1945, le caractère déloyal de l'agression expliquerait la complète déroute des troupes françaises, achevant de se faire oublier derrière la barbarie japonaise. « Ce coup de force est d'une violence et d'une cruauté inouïes », trouve-t-on en effet écrit au musée de la Légion. « Nombreux sont les soldats et légionnaires massacrés ou décapités. »<sup>5640</sup>

Hors cadre militaire, le musée de la Déportation et de la Résistance des Hautes Pyrénées de Tarbes, l'un des rares musées français de la Résistance à décliner l'objet de son exposition en Indochine, pointe du doigt l'attitude de la *Kempetai*. Qualifiée de « *gestapo japonaise* », torturant et enfermant ses prisonniers dans des « camps de concentration », la police militaire japonaise permet ici de (ré)introduire les Français d'Indochine, sorte de laissés-pour-compte de l'histoire, dans le domaine de l'exposition tarbaise – la résistance et la déportation en 1939-1945 – et par là même des mémoires françaises de la Deuxième Guerre mondiale. Le musée tarbais expose à l'appui quelques dessins immortalisant le martyre des prisonniers français sous la botte de leurs gardiens japonais. Non contextualisés, ces dessins sont issus d'une brochure intitulée *La "Kempetai"*, éditée après-guerre à Saïgon par un ancien prisonnier des Japonais, et dont l'avant-propos – non reproduit au musée – avait pourtant le mérite de clarifier l'objet de la publication :

Ce livre « constitue l'unique document par l'image rappelant les traitements infligés à des êtres dont – en une Indochine lointaine et isolée – le patriotisme et l'idéal n'avaient pas renoncé. Car si la

---

<sup>5639</sup> Panneau « L'Indochine dans la Seconde Guerre mondiale ».

<sup>5640</sup> Sous-verre consacré au coup de force du 9 mars 1945.

photographie, puis le film purent révéler au monde l'horreur des bagnes nazis, rien n'avait illustré jusqu'ici les abjections subies, là-bas, par les victimes des féroces Services Spéciaux du Nippon »<sup>5641</sup>.

Au musée des Troupes de marine de Fréjus, le panneau « Après le coup de force du 9 mars 1945 » enfonce le clou :

« On ne dira jamais assez les souffrances endurées par les français et les indochinois internés par les japonais après le coup de force du 9 mars 1945. Combien d'entre eux ne virent jamais la libération après la défaite nipponne le 15 août de la même année ! Combien d'entre eux furent à jamais marqués dans leur corps et dans leur esprit ! On peut dire, sans exagération, que si cette épreuve avait duré plus longtemps il y aurait eu peu de survivants. [...] N'oublions pas cette tragédie que vécurent les français éloignés de la mère patrie depuis plus de cinq longues années et indochinois fidèles à la France jusque dans la mort. »

Un peu plus loin dans l'exposition en effet, un court texte rend hommage « à l'héroïsme sublime du canonier cochinchinois Jules N'GUYEN du 4<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie Coloniale » :

« Fait prisonnier après la prise de LANGSON par les japonais, le 11 mars 1945, il est placé avec les annamites, alors que les européens mis à part vont être conduits à la mort. Par deux fois, il rejoint le groupe des exécutés en disant : « J'ai toujours vécu avec les français, je mourrai avec eux ». Ecarté par ses bourreaux, il revient une troisième fois et tombera en chantant **la Marseillaise** [en gras dans le texte]. »

Illustrant la cruauté des Japonais, ce court texte a également le mérite d'offrir au visiteur – militaire – un extraordinaire exemple d'honneur et d'esprit de sacrifice... ainsi que d'adhésion à la présence française en Indochine. Pied-de-nez à *L'Internationale* que les soldats français devront bientôt combattre en Indochine, le panneau « Après le coup de force du 9 mars 1945 » s'achève en un appel à ne pas « faire table rase du passé », mais à « reconnaître », « analyser », et se souvenir du « tragique destin » de ces lointains patriotes, qu'ils soient français ou indochinois, « pour ne plus jamais revoir de tels événements qui font honte à l'humanité » et « nous aider à bâtir un avenir meilleur ».

Après les incarcérations de gaullistes dans l'Indochine vichyste de Decoux – véritable trou de mémoire des musées militaires français – et l'internement par les Japonais – zone d'hypermnésie dans les musées des principales composantes des forces terrestres en Indochine en 1939-1945 (troupes coloniales et Légion) –, le musée de la Légion étrangère réserve un traitement tout particulier au troisième cycle de la captivité militaire française en Indochine. A Aubagne en effet, si les batailles de la guerre d'Indochine sont présentées

---

<sup>5641</sup> G. H. P. (capitaine Gustave-Henri Pauwels), *La « Kempetai », Saigon – Hanoi – Haiphong – Nhatrang – Huê – Vinh – Pnom-Penh – Vientiane, mars-septembre 1945* (exemplaire annoté par le col. (ER) Raymond Perramond), Saigon, Imprimerie Française d'Outre-Mer, 1945, Archives du Musée des Troupes de marine, tiroir 04.

comme une glorieuse « multitude de "Camerone" »<sup>5642</sup>, l'expérience des camps de prisonniers de la RDV, elle, est présentée comme un véritable « martyr »<sup>5643</sup>. Au-dessous de la photographie du corps squelettique d'un prisonnier – la même photographie illustre la page de garde de la dernière plaquette de communication de l'ANAPI –, le visiteur peut lire :

« Les photographies prises en août 1954, au moment de la libération des prisonniers français, ne doivent pas masquer la réalité de l'enfer qu'ils venaient de quitter.

Sur les 37000 prisonniers appartenant au Corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient, 10700 seulement ont été libérés à la fin des hostilités. Les 20000 autres ont péri dans les camps de la mort du Viêtminh. [...]

La Légion étrangère n'a pas été, elle non plus, épargnée par cette extermination. [...]

Le sort des supplétifs et des autochtones [...] est encore plus tragique [...].

Plus dramatique encore a été l'occultation, voire la négation, de cette atroce vérité. Aujourd'hui, c'est l'oubli qui menace le souvenir de leur martyr. »<sup>5644</sup>

L'iconographie, la terminologie, l'importance du chiffre, le champ symbolique, le devoir de mémoire..., tout renvoie le visiteur à l'étalon mémoriel des crimes et génocides nazis. Dans le champ muséal comme ailleurs, la mémoire de l'expérience des camps de prisonniers de la RDV vient en effet se heurter à d'autres mémoires, en premier lieu celles de la Deuxième Guerre mondiale, dominant l'essentiel des musées français des guerres et conflits contemporains<sup>5645</sup> dans lesquels les anciens prisonniers de la RDV ne sont présents qu'à de rares exceptions<sup>5646</sup>. Quand ils sont présents, le caractère « civil » du musée est d'ailleurs généralement très relatif. L'initiative du centre de mémoire des Pyrénées-Orientales (Perpignan) par exemple, à vocation pédagogique, revient au conseil départemental des anciens combattants avec le soutien des associations patriotiques du département, qui choisit comme chef de projet un ancien militaire, le général Florimont, aidé par des commissions mixtes de témoins et d'enseignants. Ici, les prisonniers d'Indochine sont bien présents, mais noyés dans une exposition couvrant l'histoire de la France en guerre de la Révolution à aujourd'hui. Au-dessus d'une vitrine exposant de la terre de Dien Bien Phu, une médaille commémorative de la bataille de la RC4, ainsi qu'une paire de « Menottes Viet Minh », un court texte prend place à côté de la photographie du

---

<sup>5642</sup> Titre du quatrième panneau explicatif A4 consacré à la guerre d'Indochine.

<sup>5643</sup> Panneau « Les prisonniers français du Viêtminh de 1946 à 1954 ».

<sup>5644</sup> *Id.*

<sup>5645</sup> Voir P. Louvier et al., *Pratiquer la muséohistoire*, *op. cit.*

<sup>5646</sup> À noter que les anciens prisonniers de la RDV sont également présents au Musée militaire de Lyon, qui organisa en 1992 une exposition « Guerre d'Indochine » pour la sortie du film *Diên Biên Phu* de Pierre Schoendoerffer. À la suite de cette exposition, le musée se dote d'une nouvelle présentation « Indochine », intégrant pour partie l'exposition temporaire à son exposition permanente ; présentation aujourd'hui réformée, mais dans laquelle les anciens prisonniers de la RDV tenaient – évidemment, dans le contexte qui plus est de l'« affaire Boudarel », une place essentielle. Voir Archives du Musée militaire de Lyon, classeur 76.

corps décharné d'« un rescapé des camps VIET » : « En 8 ans la FRANCE a perdu 36 382 tués, 72 150 blessés et 21 220 prisonniers. Ces derniers subirent au cours de leur captivité un traitement inhumain et d'insoutenables pressions psychologiques. »

Musées institutionnels, les musées de la Légion étrangère et des Parachutistes confèrent quant à eux une place centrale aux sous-verres consacrés aux prisonniers de la RDV. À Pau, il prend place juste avant le coin d'exposition consacrée à Dien Bien Phu : scénographiquement, c'est ainsi l'expérience des prisonniers de la RDV qui introduit la bataille de Dien Bien Phu, autrement dit, le martyr qui conduit au sacrifice. À Dien Bien Phu, est-il écrit sur le site Internet du musée palois, « les parachutistes, encore sacrifiés, toujours héroïques ont tenu jusqu'au bout de leurs forces avant d'entamer un nouveau calvaire de trois mois : l'internement dans les camps de prisonniers Viêt-Minh. »<sup>5647</sup> Dans le musée, la bataille de Dien Bien Phu est exposée dans une scénographie type "mausolée" : à l'ombre d'un parachute blanc, déployé comme un linceul au-dessus d'une maquette interactive de la « chute progressive » de Dien Bien Phu, sous la célèbre affiche de Paul Colin et la photographie d'un combattant portant l'un de ses camarades blessé, un petit poste TV diffuse une vidéo éclairant le visiteur sur le dévouement des combattants de Dien Bien Phu, puis sur leur martyre dans les camps de prisonniers de la RDV. À la chute de Dien Bien Phu, « le début du calvaire commence », prononce gravement la narratrice avant céder la parole à Jean-Jacques Beucler, l'ancien secrétaire d'Etat aux anciens combattants, ancien prisonnier du camp n° 1 et président d'honneur de l'ANAPI à l'origine de l'« affaire Boudarel », qui raconte ainsi avec componction :

« Hardes de décharnés, véritables squelettes ambulants au regard fiévreux, les prisonniers du camp n° 1 doivent écouter respectueusement la bonne parole. Chaque jour le can-bô, le commissaire politique, leur récite le dogme : "Vous êtes des criminels de guerre, vous devriez être fusillés... Toutefois, dans sa grande clémence, le président Ho-Chi-Minh a décidé de vous laisser la vie sauve pour vous rééduquer." Vêtus de pyjamas sombres ou de lambeaux d'uniformes, rongés par la malnutrition, le paludisme, l'amibiase ou les ulcères, leurs blessures non soignées depuis des semaines ou des mois, épuisés par les corvées inhumaines, des ombres d'hommes puisent dans leurs ultimes forces pour simplement survivre. »

Les images des corps faméliques des prisonniers, « vêtus de pyjamas sombres », se succèdent, renvoyant le visiteur à la libération des camps nazis et ses images de déportés hagards, squelettiques, vêtus de leurs défroques rayées de bleu. Le film s'achève sur des images du mémorial des guerres en Indochine de Fréjus, propices à une histoire à charge de la « Guerre d'Indochine ». Insistant sur l'union dans le sacrifice des armes et des peuples

---

<sup>5647</sup> « Diên Biên Phu », [En ligne]. URL : <http://www.museedesparas.fr/dien-bien-phu>, consulté le 26 février 2010.

engagés en Indochine, la narratrice souligne en effet surtout « l'incompréhension d'une nation ingrate » envers ses soldats en détresse, « mal soutenus par leur gouvernement »...

Temps forts de l'action visant à la reconnaissance publique de l'expérience subie par les prisonniers de la RDV sur le mode des crimes et génocides nazis, l'« affaire Boudarel » (voir supra) est elle-même devenue, vingt ans après son déclenchement, un objet muséal, assoyant encore un peu plus, sur le temps long, la dimension traumatique de la captivité aux mains de la RDV. Au musée militaire de Villeneuve-Loubet, elle est présentée au visiteur à travers le prisme unique de son initiateur, Jean-Jacques Beucler. Devant les « attitudes inadmissibles et provocatrices » de Georges Boudarel et de son Université, l'ANAPI, écrit ainsi son président d'honneur, aurait été conduite « à recourir à la justice et à utiliser le seul créneau possible : Le "crime contre l'humanité". »<sup>5648</sup> La plainte déboutée mais l'affaire se poursuivant par la plainte pour diffamation portée en retour par Boudarel, Beucler poursuit :

« Imaginons qu'un français, serviteur des Nazis à Dachau, accuse des déportés rescapés : la France serait révoltée, à juste titre. Quand le traître est d'un certain bord et ses victimes des militaires, la France est plus partagée ! Certains de nos compatriotes ont des faiblesses pour les dictatures de Gauche. [...] Tel est le résumé de cette lamentable histoire où un criminel réussit à laver le cerveau de nos enfants, à profiter impunément des largesses de la République et à traîner en justice ceux qui ont survécu à sa haine idéologique. »<sup>5649</sup>

Dans les musées que nous avons pu visiter au début des années 2010, soit dans l'après-« affaire Boudarel », les anciens prisonniers de la RDV sont désormais ouvertement et presque unilatéralement présentés comme des victimes : *victimes* de la trahison de leurs compatriotes communistes durant la guerre d'Indochine, de l'inconséquence du gouvernement français et du manque de soutien de l'arrière métropolitain ; *victimes* du fanatisme de l'ennemi et de ses comparses français dans les camps de la RDV, conduisant à l'« extermination » des prisonniers (musées de la Légion étrangère et des Parachutistes, Musée militaire) ; *victimes* du soupçon puis de l'oubli à leur libération ; à nouveau *victimes* de trahison en Algérie ; et aujourd'hui *victimes* d'un manque de reconnaissance juridique, sociale et politique, que ne suffit pas à régler la loi du 31 décembre 1989. Suivant la piste suggérée par Didier Fassin et Richard Rechtman, invitant à faire une véritable « histoire sociale »<sup>5650</sup> du traumatisme en parallèle de son « histoire intellectuelle », la muséalisation de la captivité de guerre dans les camps de la RDV offre ainsi un terrain des plus

---

<sup>5648</sup> Jean-Jacques Beucler, « L'Affaire Boudarel », novembre 1995.

<sup>5649</sup> *Id.*

<sup>5650</sup> D. Fassin et R. Rechtman, *L'Empire du traumatisme, op.cit.*, p. 51.

intéressants, tant le « traumatisme » semble s’y répandre comme une traînée de poudre<sup>5651</sup>. Ainsi dans l’exposition réalisée par l’Office National des Anciens Combattants (ONAC) et l’Association nationale des anciens et amis de l’Indochine et du Souvenir indochinois (ANAI) en 2007, où les prisonniers de la RDV, de retour en France, sont décrits comme ayant « subi maltraitance et lavages de cerveau », comme « affamés et malades »... et donc comme « profondément traumatisés »<sup>5652</sup> par leur expérience. Deux ans après, en 2009, l’exposition organisée à Paris par l’ONAC, l’ANAI, la Fondation Maréchal de Lattre et l’Union nationale des combattants (UNC) du 7<sup>e</sup>, faisait la part belle à l’ANAPI et à son ancien président, Yves de Sesmaisons, dont le discours d’exposition s’inspirait alors ouvertement :

« Malgré les soins de dernière heure dans les camps pour les rendre présentables, leur aspect évoque celui des rescapés des camps de concentration nazis [...] Tous subissent des traumatismes importants dus au viol psychologique de l’endoctrinement, des séances d’autocritique et d’encouragement à la délation. »<sup>5653</sup>

Et jusqu’à la très sérieuse et historicisée exposition « Indochine, Des territoires et des hommes, 1856-1956 », tenue aux Invalides entre le 16 octobre 2013 et le 26 janvier 2014. Pour la première fois à notre connaissance, une exposition tenue dans un cadre militaire parlait du sauvetage des missionnaires français et espagnols comme d’« un prétexte »<sup>5654</sup> au déclenchement de la conquête coloniale ; elle soulignait également le fait que « le caractère national et politique » des mouvements de résistance à la France était « nié par la puissance coloniale qui qualifi[ait alors] de piraterie les actions de guérillas »<sup>5655</sup> ; elle citait des témoignages d’atrocités commises durant la conquête et opposait aux paroles de Jules Ferry sur le « devoir [fait aux « races supérieures »] de civiliser les races inférieures »<sup>5656</sup>, les propos de Georges Clemenceau pointant « la violence, tous les crimes déchaînés [...] commis au nom de la justice et de la civilisation »<sup>5657</sup> ; elle reconnaissait « l’inégalité entre Européens et "indigènes" »<sup>5658</sup> dans le système colonial ; elle identifiait nommément les opposants vietnamiens et pointait « la répression qui emplit les prisons et les bagnes »<sup>5659</sup> ;

---

<sup>5651</sup> Voir J. Mary, « Prisonniers du Vietminh, Fabrique d’un regard historico-traumatique... », *op. cit.* ; N. Séradin, « Les anciens prisonniers français de la guerre d’Indochine dans l’espace public... », *op. cit.*

<sup>5652</sup> Exposition *La Guerre d’Indochine*, 17<sup>e</sup> panneau « La déchirure ».

<sup>5653</sup> Exposition *La guerre d’Indochine, 1946-1954*, Paris, Maison des Associations, 22-25 mai 2009.

<sup>5654</sup> Sous-titre du panneau « 2. Jeune public : A la conquête de la Cochinchine »

<sup>5655</sup> Panneau « La pacification de l’Indochine et la mise en place de l’ordre colonial ».

<sup>5656</sup> Discours du député Jules Ferry, séance du 28 juillet 1885, cité dans l’exposition.

<sup>5657</sup> Réponse du député Georges Clemenceau à Jules Ferry, séance du 31 juillet 1885, citée dans l’exposition.

<sup>5658</sup> Panneau « Au cœur de la colonie indochinoise ».

<sup>5659</sup> Panneau « Révoltes et mouvements d’opposition »

elle parlait de la « collaboration avec Tokyo »<sup>5660</sup> de l'amiral Decoux tout en évoquant la Résistance française en Indochine ; elle évoquait également la répression d'Haiphong, précédant l'insurrection du 19 décembre 1946 ; elle parlait de manière non vindicative du rôle du PCF durant la « Guerre d'Indochine » et consacrait même un cartel relativement neutre au personnage d'Henri Martin ; elle pointait aussi certaines opérations françaises « débouch[a]nt sur des exactions dont la population est victime »<sup>5661</sup>... Une exposition au ton neuf et juste, très saluée dans la communauté historique ; mais une exposition qui continuait de parler, d'un autre côté, d'« un taux de mortalité d'environ 70 % »<sup>5662</sup> pour les prisonniers de la RDV. Une exposition, également, dans laquelle l'entrée dans le monde de la captivité se faisait quasi-uniquement par le biais du registre traumatique. Dans le catalogue d'exposition, la notice « Les prisonniers du Viêt-minh » rédigée par Kathryn Edwards – estimant quant à elle « à 60 % de décès dans les rangs des prisonniers français, 55 % pour ceux issus des troupes de l'Union française [... et à] plus de 90 % [le nombre] des supplétifs "indochinois" [non] libérés »<sup>5663</sup> –, rapportait ainsi – de manière relativement fautive – que « rares sont les anciens détenus à avoir raconté cette expérience traumatisante. Le drame qu'ils ont vécu », conclut-elle, « reste donc peu connu du grand public »<sup>5664</sup>, tout au moins jusqu'à la naissance de l'ANAPI, créée « afin de faire connaître ce traumatisme »<sup>5665</sup>.

S'inscrivant à la suite des changements de configuration des mémoires de la déportation, glissant dans les années 1970 d'une dominante résistancialiste (culte d'un martyrologe héroïsant) au modèle génocidaire (essence du paradigme traumatique), la mémoire des anciens combattants-prisonniers de la RDV, dans les musées que nous avons visités, semble avoir durablement changé de nature. Le sésame en est la statistique... Les musées de la Légion étrangère, des Parachutistes et des Troupes de marine, ainsi que le Mémorial des guerres en Indochine, s'accordent ainsi en moyenne – avec des variations parfois importantes dans le détail [voir annexe 33] – sur un pourcentage de pertes de 71 % dans les camps de prisonniers du de la RDV (sur un effectif total de 37 000 prisonniers).

---

<sup>5660</sup> Panneau « La 2<sup>e</sup> Guerre mondiale, l'occupation japonaise et le retour de la France en Indochine ».

<sup>5661</sup> Panneau « La guerre sans front ».

<sup>5662</sup> Cartel détaillé de la « Tenue de prisonnier du Vietminh » exposée dans la dernière salle de l'exposition.

<sup>5663</sup> K. Edwards, « Les prisonniers du Viêt-minh », in C. Bertrand et al. (dir.), *Indochine, Des territoires et des hommes*, op. cit., p. 300.

<sup>5664</sup> *Id.*

<sup>5665</sup> *Id.*

Le message est clair : « La mortalité dans les camps du Vietminh va dépasser celle des camps nazis », dit sans contexte ni complexe Jean-Jacques Beucler dans la vidéo diffusée au musée des Parachutistes de Pau :

« "J'ai connu les camps de concentration allemands", confiera un lieutenant de la Légion pris à Dien Bien Phu, "ce fut encore pire chez les Viets"<sup>5666</sup>. La mortalité dans les camps du Vietminh va dépasser celle des camps nazis. Au total, en quatre mois, pour les prisonniers de Dien Bien Phu, plus de sept sur dix vont mourir. Mais l'extermination systématique des prisonniers s'appliquera encore plus durement à l'ensemble des Vietnamiens engagés du côté des troupes françaises. Après le cessez-le-feu, le Vietminh n'en libèrera même pas un sur dix. »

Aux « camps de la mort » et à l'« extermination » des combattants du CEFEO (musées des Parachutistes et de la Légion étrangère) succèderait « l'occultation, voire la négation, de cette atroce vérité » (musée de la Légion étrangère) : ainsi importé dans le champ de la « Guerre d'Indochine », le négationnisme renforce ce « devoir de mémoire » qui s'impose aux visiteurs des musées militaires. La muséographie des espaces d'exposition consacrés aux prisonniers d'Indochine dans les musées de la Défense, ainsi que celle du colloque-exposition nîmois de l'ANAPI de 2009 (voir supra), ressemble d'ailleurs presque trait pour trait à celle consacrée à la déportation dans les musées de la Résistance et de la Déportation. L'on trouve notamment le même type d'expôts métonymiques, peu ou prou légendés, censés parler d'eux-mêmes au visiteur :

- Défroques de prisonniers remises par leurs geôliers, exposées dans les musées de l'Infanterie, de la Légion étrangère et des Parachutistes, ainsi que dans l'exposition nîmoise de l'ANAPI ;
- Photographies, dessins, peintures ou enregistrements vidéo des corps décharnés des prisonniers d'Indochine à leur libération, dans les musées de la Légion étrangère et des Parachutistes, ainsi que dans l'exposition nîmoise de l'ANAPI ;
- Ustensiles du quotidien des prisonniers (bol et cuillère de fortune au musée des Parachutistes, bols neufs remis quelques jours avant la libération dans le musée de la Légion étrangère et l'exposition nîmoise de l'ANAPI) ;

Comment exposer autre chose qu'un pyjama, un bol, des dessins... pour traduire muséographiquement une expérience au cours de laquelle, par définition, le prisonnier et le déporté sont coupés du monde et manquent de tout ? Des objets similaires sont d'ailleurs exposés dans les musées américains exposant la captivité de guerre au Vietnam (*National Museum of American History* de Washington, *National Museum of the US Air Force* de

---

<sup>5666</sup> Il s'agit d'Eric Weinberger, voir supra.

Dayton, *National Prisoner of War Museum* d'Andersonville...) <sup>5667</sup> . Les tenues, notamment, remis par leurs geôliers aux prisonniers au moment de leur libération sont l'objet de commentaires similaires dans les musées de part et d'autre de l'Atlantique : « Les prisonniers de guerre ne voulaient pas être vus comme des captifs correctement traités ou comme des civils, mais ils se sont compromis de la sorte afin d'avoir une chance d'être libérés. Ils ont accepté des tenues discrètes faites de pantalons sombres, de chemises et de blousons. » [« The POWs did not want to look well-treated or like civilians, but they compromised to keep from jeopardizing their release. They accepted low-key outfits of dark pants, shirts, and windbreakers. », traduit par nos soins] <sup>5668</sup>

N'exposant quant à elle aucun objet, la nouvelle exposition permanente du Mémorial de Fréjus <sup>5669</sup> inaugurée en janvier 2010 par Hubert Falco, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, en présence du contrôleur général des armées Jacques Bonnetête, président de l'ANAPI – l'association a d'ailleurs participé au renouvellement muséographique du Mémorial –, présente deux photographies relatives aux prisonniers de la RDV. Moins *frappantes* que celles diffusées dans les musées des Parachutistes et de la Légion étrangère (car prises à l'issue des libérations mises en scène par la RDV), elles viennent, avec celles des morts, des blessés, et du départ d'Indochine du CEFEO, achever le nouveau parcours d'exposition. Visibles depuis le début de l'exposition, ces photos sont placées juste au-dessus d'un banc desservant la borne vidéo « La guerre d'Indochine de 1950 à 1954 », dont l'un des menus est également consacré à la libération des prisonniers. Sur les voix tragiques d'un chœur baroque tranchant avec les images de propagande réalisées par leurs geôliers – non critiquées – présentant la libération des PG comme une fête (échange de prisonniers enthousiastes, banderoles à la gloire d'Hô Chi Minh et de la paix entre les peuples, liesse des gardes, applaudissements, poignées de main, saluts "fraternels", etc.), le narrateur prononce :

---

<sup>5667</sup> Aux Etats-Unis, un musée entier est consacré à la captivité de guerre : le *National Prisoner of War Museum* d'Andersonville (NPOWM), en Georgie. Ouvert en 1998 et construit à proximité de la prison d'Andersonville, ancien camp de prisonniers de la guerre civile américaine déclaré site historique national en 1970, le musée prend concrètement sa source dans un partenariat développé dans les années 1980 entre l'équipe du parc national et l'association des ex-prisonniers de guerre américains (AXPOW). À Washington, le musée national d'histoire américaine réserve même une section entière de son exposition aux prisonniers américains du Vietnam. Sur comparaison deux mises en musées, voir J. Mary, « Entre héroïsation et victimisation... », *op. cit.*

<sup>5668</sup> « OPERATION HOMECOMING », *National Museum of the US Air Force*, [En ligne]. URL: <http://www.nationalmuseum.af.mil/factsheets/factsheet.asp?id=14412>, consulté le 31 janvier 2012.

<sup>5669</sup> L'ancienne avait été réalisée au début des années 1990 sous la houlette du Centre d'histoire militaire et d'études de la défense nationale de Montpellier, et notamment de Pierre Carles, Claude Hesse d'Alzon et Robert Bonnafois, eux-mêmes anciens combattants et/ou prisonniers d'Indochine.

« Conformément aux accords de Genève, le Vietminh libère les prisonniers qu'il détient. Sur les 14 590 soldats du corps expéditionnaire faits prisonniers, seuls 8 516 sont libérés. Sur 13 359 combattants indochinois des unités françaises, 1 039 seront libérés. »

Succèdent alors aux images de liesse, celles du rapatriement par bateau d'hommes hagards et squelettiques : « À Dien Bien Phu, 11 721 soldats sont faits prisonniers, 3 190 seront rendus, 8 431 sont morts en quatre mois de captivité. » Le film s'achève sur les images des prisonniers libérés les plus faibles, transportés par leurs geôliers accompagnés d'infirmières, auxquelles succèdent des images tournées cette fois du côté français, illustrant l'accueil des prisonniers à l'hôpital de Lanessan d'Hanoï – et le retour au formalisme militaire. Au-dessus de la borne vidéo, les deux photographies « Les prisonniers » reçoivent les cartels les plus longs de toute l'exposition (respectivement 12 et 13 lignes). La première, « Vietri, des prisonniers de guerre remis à la Croix-Rouge, le 31 juillet 1954 », est dotée du cartel suivant :

« Considérés par le Viêt-minh comme des criminels de guerre, soumis à une intense action de "rééducation", propre à la guerre révolutionnaire, ils doivent, avec l'espoir d'un meilleur traitement ou d'une libération, reconnaître "leurs fautes", c'est-à-dire d'avoir combattu pour l'ordre colonial, contre la paix et le peuple vietnamien. Malgré les traitements subis, très peu de prisonniers acceptent de céder. »

Si le ton n'est guère compassionnel, la dernière phrase joue sur la corde de l'héroïsme : l'honneur des combattants d'Indochine n'aurait pas eu à pâlir dans les camps de la RDV. La première photographie rétablissant donc les prisonniers de la RDV dans leur qualité de combattant, continuant de résister dans les camps à l'action psychologique ennemie, le cartel de la deuxième photographie, « Prisonniers libérés à l'hôpital Lanessan, le 15 juillet 1954 », se charge quant à lui d'établir le dramatique bilan de la captivité :

« Capturés par le Viêt-minh, les prisonniers français vont connaître des conditions de détention atroces. Après des marches interminables au milieu de la jungle, les soldats français et indochinois arrivent dans les camps du Viêt-minh. L'absence d'hygiène, les maladies, le travail forcé, la malnutrition et la brutalité des gardiens épuisent physiquement et psychologiquement les captifs. Sur les 36 979 prisonniers du Viêt-minh entre 1945 et 1954, 26 225 sont morts en captivité. »

Les deux cartels se complètent, l'un filant la carte de l'héroïsme, l'autre celle du traumatisme, réconciliant ainsi les deux grilles de lecture de la captivité de guerre en Indochine en un syncrétique et ô combien pratique paradigme héroïco-traumatique. Parti pris semblable, bien que nettement plus radical, au Musée militaire<sup>5670</sup> de Villeneuve-Loubet, sorte de réceptacle pour les mémoires militaires ne pouvant s'exprimer dans le cadre d'un musée institutionnel – le musée conserve ainsi les reliques de certains

---

<sup>5670</sup> Petit musée initié par des entrepreneurs anciens combattants, au discours militant et à la muséographie pour le moins artisanale. De petite taille, ouvert sur demande, son rayonnement est très confidentiel.

putschistes de 1961 et membres de l'OAS, dont le général Jouhaud, chef de l'OAS en Oranie. Entendant laver l'honneur des prisonniers français et justifier leurs attitudes en captivité, et ce faisant les célébrant comme des héros victimes du « communisme », le petit musée azuréen consacre un large pan de son exposition à Jean-Jacques Beucler, activiste bien connu de la cause des prisonniers UF de la RDV. À proximité immédiate de ses reliques, parmi lesquelles de multiples décorations attestant de la valeur militaire et de la carrière nationale de l'ancien prisonnier devenu ministre, le Musée militaire expose la copie d'une lettre adressée par Beucler, le 15 janvier 1997 (soit deux ans avant sa mort), à *L'Humanité Dimanche*. L'initiateur de l'Affaire Boudarel revient une ultime fois sur son attitude en captivité (1950-1954), mise en cause dans un article de l'hebdomadaire<sup>5671</sup> :

« Ayant refusé les cours de rééducation politique pendant les premiers mois, nous avons été soumis à des conditions de vie insupportables, qui ont entraîné une mortalité rapide. Nous avons compris que **la seule façon de survivre** [en gras dans le texte] était d'accepter le lavage de cerveau et, d'un commun accord, nous avons décidé de jouer le jeu. [...] Pour tout vous dire, malgré l'horreur de ces 4 années interminables, je suis même assez fier de mon comportement en captivité. Nous fûmes quelques-uns à bénéficier d'une meilleure résistance physique et morale, qui nous a permis d'aider notre collectivité à résister aux méthodes inhumaines qui nous étaient imposées. »

Soupçonnés on l'a vu d'intelligence avec l'ennemi à leur libération, les anciens prisonniers français de la RDV, *a fortiori* les officiers, ont depuis cherché à réhabiliter leur comportement et leur mémoire ternie par cet initial soupçon<sup>5672</sup> ; un combat relayé par les musées dès la fin des années 1980 – au moment même où se constitue l'ANAPI – et plus encore dans les années 1990-2000, au travers notamment de la figure éloquente du capitaine Cazaux, synthétisant et résolvant la plupart des questions présidant à la réhabilitation des anciens prisonniers. Au musée comme dans la littérature testimoniale, le martyr, mort dans toute sa gloire – et ne pouvant plus parler –, offre une solution idéale :

« Capturé sur la RC4 à la tête des paras du 3<sup>e</sup> BCCP, le capitaine Cazaux lutte toute l'année contre le lavage de cerveau. Il insuffle sa volonté et sa foi à ses compagnons d'infortune, puis, avant de mourir d'épuisement, il les délire de leurs engagements : "Il faut tenir, pour faire savoir que vous êtes encore vivants, et pour témoigner de ce que vous aurez vu... S'ils vous libèrent un jour..." »<sup>5673</sup>

---

<sup>5671</sup> Jack Dion, « La brisure d'un homme », *L'Humanité Dimanche*, n° 355, 2-8 janvier 1997, p. 26-27.

<sup>5672</sup> L'un des moyens privilégié jusqu'à nos jours est le livre, du célèbre *Manifeste du camp n°1* de Jean Pouget (Paris, Fayard, 1969) aux mémoires de Wladyslaw Sobanski en 2015 (*Camp 113, Se taire est impossible*, Nantes, Les éditions Almathée, 2015), en passant par les *Quatre années chez les Viets* de Jean-Jacques Beucler (Paris, Lettres du Monde, 1977), dont un exemplaire est exposé en bonne place au musée de Villeneuve-Loubet. Les auteurs, on l'a vu, y justifient généralement l'apparente compromission des prisonniers par les conditions épouvantables de détention, où leur survie imposait qu'ils feignent de se prendre au jeu imposé par leurs geôliers.

<sup>5673</sup> J.-J. Beucler, dans le film sur la bataille de Diên Biên Phu et ses suites, Musée des Parachutistes de Pau.

Le capitaine Cazaux, martyr de la guerre psychologique au musée de Fréjus, prend ici la figure d'un véritable messie, son sacrifice délivrant les officiers du camp n°1 du poids de leur culpabilité ; une dialectique, on l'a vu, repérable dans nombre de témoignages publiés à la même époque. Dans les années 1990-2000, au musée comme ailleurs, l'évènement – les conditions de la captivité – tend ainsi à s'affirmer comme le principal responsable des malheurs du prisonnier, dont la souffrance et les qualités militaires ne peuvent plus être mises en doute.

Plus largement, en quelque sorte *autorisé* par l'administration des preuves écrites et matérielles des traumatismes subis en captivité, le pathos muséal entourant la captivité de guerre française en Indochine fait le lit d'une réhabilitation du combat mené par le CEFEO en Indochine. Prompts à dénoncer la barbarie de l'ennemi, la trahison de l'ennemi intérieur et la désunion nationale, les musées français concentrent en effet leur propos sur la noblesse de la cause des combattants et les souffrances des prisonniers, occultant au passage totalement la question du traitement des prisonniers faits par leurs propres armées ainsi que celle de leurs propres crimes. On le sait, « les historiens de la colonisation s'accordent pour dire que la répression coloniale française en Indochine », résume Eric Jennings, « fit preuve d'une violence sans commune mesure avec celle des Hollandais en Indonésie, ou des Britanniques en Inde, par exemple »<sup>5674</sup>. Pourtant, même au récent Mémorial des guerres en Indochine, la tonalité du discours majeur développé par le premier panneau d'exposition est au contraire tout à l'honneur de la « mise en valeur » de l'Indochine et de « l'œuvre française » accomplie dans la colonie asiatique : construction de réseaux de transport, développement de l'agriculture et des mines, grands travaux hydrauliques, développement des ports et des échanges commerciaux, sauvetage de sites archéologiques, développement des services de santé et de l'enseignement publics, etc. L'exposition reprend même, sans les discuter, les arguments mis en avant par les gouvernements français successifs dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, justifiant la conquête coloniale débutée en 1858 par la défense de « la communauté chrétienne du Tonkin victime de persécutions » et, comble de l'ironie, par une lutte contre l'impérialisme chinois. De fait, il faut se tourner vers le discours mineur développé par la borne vidéo du Mémorial pour entendre que, « profitant avant tout aux colons, la présence française, malgré ses succès, a toujours dû faire face à des formes de résistance », le narrateur reconnaissant également que ces résistances furent

---

<sup>5674</sup> E. Jennings, *Vichy sous les tropiques*, *op.cit.*, p. 187, d'après Milton Osborne, *Southeast Asia*, Sydney, Allen and Unwin, 1988, p. 124.

généralement écrasées dans une « répression sévère ». Comme dans bon nombres de musées contemporains, la borne interactive permet de développer voire corriger certains angles du discours d'exposition mural ; mais combien de visiteurs prennent-ils le temps de visionner et d'écouter ce discours mineur ?

En Indochine, les règles fondamentales de la guerre n'étant pas respectées, le combattant-prisonnier français échappe au code militaire interdisant tacitement de parler de lui comme d'une *victime* : mort ou survivant, il devient l'*héroïque victime* de la cruauté communiste vietnamienne. Mais la *victime*, si elle tend à chasser le *bourreau*, ne chasse pas pour autant le *héros*. De fait, la muséalisation des captivités de guerre en Indochine permet de mieux comprendre les différentes échelles du traumatisme historique, de l'avènement du traumatisme (la capture et la captivité), à son invention psychiatrique et sa migration comme outil de militantisme mémoriel, et jusqu'à sa tentative de résolution par sa migration dans l'espace public. Aux Etats-Unis, qu'il soit incarné dans la personne de John McCain, dont les blessures physiques et à l'âme renforcent son caractère héroïque – et son succès politique –, ou, d'une manière radicalement différente, dans les héros du film de Michael Cimino, *The Deer Hunter* (en France *Voyage au bout de l'enfer*, 1978), le héros-traumatisé prisonnier de guerre au Vietnam, victime d'autant plus belle qu'elle a su pardonner à son bourreau (John McCain, Pete Peterson), a su trouver une paix intérieure à la mesure de l'écho sociopolitique réservé à son expérience. En France au contraire, la mémoire traumatique des anciens prisonniers de la RDV s'est radicalisée en un activisme mémoriel qui, tout à la fois, peine jusque dans les années 1990 à trouver quelques relais et ne paraît guère limité par les garde-fous de son appropriation par l'espace public<sup>5675</sup>.

---

<sup>5675</sup> L'on aurait cependant tort d'opposer trop radicalement l'hypermnésie de la « Guerre du Vietnam » aux Etats-Unis et l'amnésie de la « Guerre d'Indochine » en France ; elles sont en effet toutes deux contingentes à leurs chronologies propres. La « Guerre d'Indochine » en France, comme la guerre de Corée aux Etats-Unis, arrivent en quelque sorte trop tôt ; la guerre de Corée est d'ailleurs appelée aux Etats-Unis « the Forgotten War ».

### 3.3.2 Des soldats orphelins... mais pas sans descendance

#### 3.3.2.1 Du descendant à l'historien : à propos des « héritiers » des anciens prisonniers de la RDV

Trouver d'urgence – la fin approchant<sup>5676</sup> – de l'écho dans l'espace public, via la multiplication des témoignages et des supports de diffusion : cette stratégie semble relativement fonctionner depuis la fin des années 1990, les anciens prisonniers de la RDV et l'ANAPI parvenant effectivement à trouver quelques relais, quelques « héritiers », qui dans la grande famille militaire, qui dans sa propre famille, qui encore chez quelques « passionnés ». Au début des années 2000, la première version du site Internet de l'ANAPI<sup>5677</sup> est par exemple conçue par un jeune passionné, Maximilian Stemp<sup>5678</sup>, qui avait précédemment réalisé, en 1998-1999, son propre site en hommage aux combattants de Dien Bien Phu<sup>5679</sup>.

Pour certains autres « héritiers », la filiation est plus directe. Ainsi Héléne Erlingsen, journaliste auteure en 2005 d'une thèse, soutenue à l'Université Toulouse 1 sous la direction de Jean-Pierre Marichy, consacrée à *La politique de défense de la IV<sup>e</sup> République à travers la vie des frères Creste*. Fruit d'une enquête de quinze ans, mêlant travail d'archives et recueil de témoignages oraux et écrits, ce travail est publié en 2007 sous le titre *Soldats perdus, De l'Indochine à l'Algérie, dans la tourmente des guerres coloniales*<sup>5680</sup> : la Résistance, puis les guerres « d'Indochine » et « d'Algérie », y sont vues au travers du prisme des destins « exemplaires »<sup>5681</sup> de deux de leurs anciens combattants : Clovis, son père mort en Algérie en 1958, et Kléber Creste, son oncle mort en 1990. Ces

---

<sup>5676</sup> Dès 2003, l'ANAPI institue une commission « Devenir de l'ANAPI », afin « de réfléchir sereinement à l'horizon 2008-2010 pour que l'ANAPI subsiste avec dynamisme malgré le vieillissement et donc la baisse des effectifs ». J. Bonnetête, « Quatrième présidence : depuis 2000 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 55. L'ANAPI a été liquidée en 2014, remplacée par l'ANAPI Fédérale, toujours dirigée par Jacques Bonnetête.

<sup>5677</sup> Voir AD du Rhône, dossier « 31 J 237-238 – Internet ».

<sup>5678</sup> Son parrain est officier et le jeune Maximilien Stemp, à 15 ans, a été initié à l'histoire de la « Guerre d'Indochine » par la Maréchale de Lattre de Tassigny, s'étant longuement entretenue avec lui le 9 novembre 1995, à l'occasion de la cérémonie commémorant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la mort du général de Gaulle.

<sup>5679</sup> « Présentation du site Dien Bien Phu », [http://www.dienbienphu.org/min\\_def\\_2\\_fichiers/accueil.html](http://www.dienbienphu.org/min_def_2_fichiers/accueil.html), consulté le 11/10/2010 ; voir également archives du Musée militaire de Lyon, classeur 77, qui renferme quelques impressions d'écran du site de Maximilien Stemp sur Dien Bien Phu dans sa version créé pour le 45<sup>e</sup> anniversaire en 1999. À noter que le site contient alors déjà un onglet « Captivité et libération ».

<sup>5680</sup> H. Erlingsen, *Soldats perdus, op. cit.*

<sup>5681</sup> « Suivre leurs traces », écrit H. Erlingsen à propos de son père et de son oncle, « c'est pénétrer dans les coulisses de ces guerres de décolonisation et comprendre pourquoi elles étaient perdues d'avance. » *Ibid.*, p. 11.

deux hommes – qui n’ont pas été faits prisonniers en Indochine – sont décrits par l’auteure comme ayant été emportés par « cette France du déshonneur »<sup>5682</sup> – celle de la IV<sup>e</sup> République –, méprisés par leurs concitoyens et leurs dirigeants<sup>5683</sup>. C’est au nom d’eux et de leurs semblables, et notamment de leurs camarades anciens prisonniers de la RDV<sup>5684</sup>, qu’Hélène Erlingsen écrit, « pour [son père], mais aussi pour qu’on n’ait pas qu’une idée imprécise et dure de ces soldats français. Mon père, mon oncle », conclut-elle dans une écriture toujours militante et à charge contre les dirigeants politiques d’alors, « étaient de pauvres gosses perdus, abandonnés, qui aimaient leur pays à en mourir. Quand je parle d’eux, je parle de tous les autres qu’on a parfois jugés trop vite »<sup>5685</sup>. L’auteure parle en effet de tous ces survivants, de tous ces « morts *pour* la France », devenus sous sa plume des « morts à *cause* de la France »<sup>5686</sup>, selon l’idée avancée par Jean-Michel Chaumont et reprise par Serge Barcellini pour illustrer les changements à l’œuvre dans le paysage mémoriel français suite à l’émergence, à partir des années 1980, des mémoires des victimes juives de la France de Vichy ; une émergence consacrant en retour, pour les deux guerres mondiales et les mémoires d’Indochine et d’Algérie, l’éruption de figures « mi-héros, mi-victimes »<sup>5687</sup> comme les « harkis », les « pieds noirs », les combattants de 1940<sup>5688</sup> ou encore les fusillés de la Grande Guerre<sup>5689</sup>, mais aussi comme les combattants-prisonniers d’Indochine, héros du combat antitotalitaire et de l’indépendance vietnamienne dans l’ensemble français et deux fois victimes, de la « barbarie communiste » dans les camps, et surtout du mépris de la France, dès la guerre elle-même et plus encore après leur retour en métropole. C’est précisément sur ce dernier critère de victimisation que se construit l’essentiel des ponts reliant les mémoires des anciens combattants-prisonniers d’Indochine à l’espace social et politique français des années 2000, via l’action de quelques « héritiers » adoptifs ou naturels, tels Hélène Erlingsen ou Anne Logeay<sup>5690</sup>.

---

<sup>5682</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>5683</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>5684</sup> Ni son père ni son oncle n’ont été faits prisonniers en Indochine ; néanmoins, l’auteure consacre quelques pages au sujet de la captivité, dans ce vocable toujours militant et à charge contre l’abandon dénoncé comme tel des soldats d’Indochine-Algérie par leur Etat-nation. Voir *ibid.*, p. 458-461.

<sup>5685</sup> *Ibid.*, p. 690.

<sup>5686</sup> Voir S. Barcellini, « L’Etat républicain, acteur de mémoire... », *op. cit.* ; voir aussi J.-M. Chaumont, *La concurrence des victimes*, *op. cit.*

<sup>5687</sup> S. Barcellini, « L’Etat républicain, acteur de mémoire... », *op. cit.*, p. 217.

<sup>5688</sup> *Id.*

<sup>5689</sup> Voir Nicolas Offenstadt, *Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Paris, Odile Jacob, 1999.

<sup>5690</sup> À noter également François de Sesmaisons, frère du général de Sesmaisons, auteur d’une thèse sur « Un missionnaire breton en Chine au siècle des missions : Jean de Guébriant (1860-1935) », sous la direction de J.-P. Poussou (Paris IV, 2005) ; auteur de la préface de Gén. Y. de Sesmaisons, *Prisons de bambous*, *op. cit.*,

Maîtresse de conférences en Lettres classiques à l'Université de Rouen, Anne Logeay est la fille de l'ancien prisonnier de la RDV François Logeay, lui-même ancien trésorier national de l'ANAPI. En 2002, un an après la mort de son père, elle s'inscrit en thèse à l'IEP de Paris sous la direction de Maurice Vaisse<sup>5691</sup>, « sur l'attitude du gouvernement français envers les combattants et prisonniers d'Indochine »<sup>5692</sup>. Au milieu des années 2000, elle produit quelques articles et autres communications<sup>5693</sup> – productions intéressantes, mais dont la tonalité apparaît souvent compassionnelle et le propos relativement peu distancié par rapport au discours dominant dans les rangs de l'ANAPI – et travaille à la rédaction d'un ouvrage provisoirement intitulé « Les enfants perdus, La France et ses prisonniers du Viet-Minh 1946-2003 », initialement prévu pour 2004 aux éditions Perrin<sup>5694</sup>. Evidemment, son travail ne peut laisser indifférent l'ANAPI, qui le soutient officiellement, André Saint-Georges le saluant notamment comme une source de « révélation de la vérité de la captivité dans les camps du Viêt-minh et [de] la description de toutes les conséquences subies après ce martyr »<sup>5695</sup> et, surtout peut-être, comme une action susceptible « d'élargir l'étendue de l'information à des sphères qui n'avaient pas encore pu être atteintes »<sup>5696</sup>. Pour ce faire, précise Jacques Bonnetête, nouveau président national de l'ANAPI, « de nombreux "Anapiens" ont témoigné, par écrit ou lors d'entretiens, avec une richesse humaine exceptionnelle, sans parler des dons spontanés de documents ou d'objets précieux pour un chercheur et la vérité historique »<sup>5697</sup>. Et si la thèse d'Anne Logeay, ainsi soutenue et « homologuée » par l'association, n'a finalement pas été soutenue, d'autres travaux universitaires ont pris le relais, preuve du relatif succès de l'entreprise de l'ANAPI<sup>5698</sup>.

En juin 2005, Marc Terracol soutient un mémoire de maîtrise, sous la direction de Jacques

---

p. 1-5.

<sup>5691</sup> Dans un courriel du 18 novembre 2010, Maurice Vaisse nous confiait « ne plus avoir de nouvelles » de sa doctorante, dont la thèse n'a effectivement jamais été soutenue.

<sup>5692</sup> J. Bonnetête, « Quatrième présidence : depuis 2000 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 55.

<sup>5693</sup> Anne Logeay, « Le retour des anciens combattants français d'Indochine », communication au séminaire « Les anciens combattants : le retour » du Comité pour l'histoire des anciens combattants du CEHD, 6 mai 2003 ; « Pour les prisonniers le calvaire continue », *Historia*, Dossier Diên Biên Phu, n° 689, 01/05/2004, [En ligne], URL : <http://www.historia.fr/content/recherche/article?id=5423>, consulté le 26/10/2010 ; « Qui se souvient de Diên Biên Phu ?... », *op. cit.*

<sup>5694</sup> Site Internet de l'ANAPI, page « Bibliographie », URL : <http://www.anapi.asso.fr/index.php/bibliographie/187-les-enfants-perdus>, consulté le 13/12/2014. L'ouvrage n'a toujours pas paru.

<sup>5695</sup> A. Saint-Georges, « La mémoire historique », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 119.

<sup>5696</sup> *Id.*

<sup>5697</sup> J. Bonnetête, « Quatrième présidence : depuis 2000 », in ANAPI, *ANAPI notre histoire*, *op. cit.*, p. 57.

<sup>5698</sup> Voir notamment la thèse de K. Edwards, *Le Mal jaune*, *op. cit.*

Cantier à l'Université Toulouse II Le Mirail, intitulé *Les soldats de l'Union Française prisonniers dans les camps du Viet Minh : les conditions de détention, la tentative de rééducation politique et ses conséquences*<sup>5699</sup>. En 2007, Hugo Génin présente pour sa part à Nice une thèse d'anthropologie, sous la direction de Jean Lorant, sur la *Mémoire de captivité des soldats français de Diên Biên Phu : Entretiens et récit anthropologique*<sup>5700</sup>. En 2015 enfin, c'est au tour de Nicolas Séradin de soutenir une thèse d'histoire, à l'Université Rennes 2, sous la direction de Luc Capdevila, ainsi intitulée : *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine face à leur passé : Stratégies mémorielles et écriture de l'histoire*. Faisant largement appel au corpus de témoins constitué par l'ANAPI<sup>5701</sup>, qui appuie officiellement leur initiative<sup>5702</sup>, l'ensemble de ces travaux contribue à légitimer la quête historico-mémorielle de l'association et son existence même ; aspect qui n'est pas sans rappeler, notamment, le travail d'Yves Durand avec la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc<sup>5703</sup> pour les prisonniers de 1940. Marc Terracol, par exemple, qui a eu recours à la méthode du questionnaire écrit adressé par voie postale aux membres de la délégation Midi-Pyrénées de l'ANAPI, s'est vu pour ce faire officiellement parrainer par Yves Michaud, président de l'ANAPI Midi-Pyrénées :

« C'est avec joie que je m'associe à sa demande », écrit ce dernier dans un courrier aux membres de sa délégation, accompagnant le questionnaire, « car nous sommes les survivants d'une tranche d'histoire, mal connue de nos concitoyens. Quand cette histoire n'a pas été systématiquement déformée pour des raisons politiques.

Nous sommes les témoins sinon les participants de cette période. Notre nombre, inéluctablement, ira en diminuant. Nous pouvons encore porter témoignage de ce que nous avons vécu.

Ne laissons pas passer cette occasion de dire la vérité, la vraie, pas celle que certains "historiens" très orientés voudraient imposer à l'Histoire.

Même si nous hésitons à dire notre calvaire, pensons à ceux que nous avons laissés en terre indochinoise, victimes du machiavélisme des viets. Nous leur devons de faire connaître les conditions qui furent imposées par l'ennemi communiste aux soldats français mais aussi aux civils

<sup>5699</sup> M. Terracol, *Les soldats de l'Union Française prisonniers dans les camps du Viet Minh*, op. cit.,

<sup>5700</sup> H. Génin, *Mémoire de captivité des soldats français de Diên Biên Phu*, op. cit. Le résumé de la thèse précise : « Au cours des quelques semaines que dura leur captivité, ils vécurent une expérience humaine à la fois bouleversante, faite de souffrances, et unique, riche en apprentissages. Après leur libération, ils continuèrent leur carrière dans l'armée ou dans le civil et tous, encore, furent confrontés à l'indifférence, l'oubli, voire le mépris de leurs responsables politiques ou militaires, de la population de leur pays. Durant trente années, le silence à propos de leur captivité fut leur compagnon quotidien. Aujourd'hui, au contraire, ils n'aspirent qu'à témoigner de leur vécu et de leur ressenti. Transmettre leur mémoire de captivité. » A noter que cette thèse développait pour partie le propos d'un précédent ouvrage : H. Génin, *La Mémoire des parachutistes à Diên Biên Phu*, Paris, Lavauzelle, 2004.

<sup>5701</sup> Ainsi N. Séradin a-t-il interrogé Eugène Grenard, Pierre Mouty, Yvon Beaurepaire, Pierre Ziegler, Huynh Ba Xuan, Christian Cressard, Jean Hamon, Wladislaw Sobanski et Amédée Thévenet. N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine*, op. cit., p. 460. À noter que la thèse est mentionnée sur le site Internet de l'ANAPI, URL : <http://www.anapi.asso.fr/index.php/bibliographie/240-nicolas-seradin-these-d-histoire-les-anciens-prisonniers-de-la-guerre-d-indochine>, consulté le 11/12/2016.

<sup>5702</sup> Nous n'avons pas d'indication en ce sens pour la thèse d'Hugo Génin.

<sup>5703</sup> Y. Durand, *La captivité*, op. cit.

qui eurent le malheur de tomber entre leurs mains.  
Mon souhait : que tous vous disiez ce qui vous est arrivé. C'est peut-être la dernière fois que vous pourrez le faire. »<sup>5704</sup>

Si l'historien joue ici pour partie le jeu de l'ANAPI, difficile de parler pour autant d'instrumentalisation du chercheur par l'association ; il y a cependant bien rencontre, comme entre nous et notre sujet, à l'occasion du colloque nîmois de l'ANAPI où nous étions venus en simple curieux, invité par l'Association régionale Languedoc-Roussillon des auditeurs de l'IHEDN dont nous sommes membre et qui partage avec l'ANAPI un même réseau de relais locaux. Très vite, l'activisme mémoriel déployé par le plateau de témoins réunis devant nous – et notamment le registre traumatique employé par les témoins<sup>5705</sup> ainsi que ces quelques mots lancés par un témoin, qui nous laissèrent d'abord sans voix : « Dachau, par rapport au camp numéro 1, c'était le Club Med ! »<sup>5706</sup> –, ainsi que sa conjonction évidente avec l'espace de débat rouvert en 2005 autour des mémoires du « fait colonial »<sup>5707</sup>, nous ont conduits à nous intéresser plus en profondeur à ce pan d'histoire, d'abord pour un colloque<sup>5708</sup>, puis dans le cadre d'un programme ANR consacré aux mises en mémoire des guerres et conflits contemporains dans les musées européens<sup>5709</sup>, puis à réorienter notre thèse en conséquence. Quelle meilleure preuve de réussite du « plan de communication » lancé par l'ANAPI dans les années 2000 ?

Et ce d'autant que les « jeunes » universitaires ne sont pas les seuls, dans les années 2000, à contribuer à relayer la cause des anciens combattants-prisonniers d'Indochine dans l'espace public. Il y a bien entendu les autres « descendants naturels » d'anciens combattants-prisonniers, tels Bénédicte Helcégé, nièce de Jacques Le Cour Grandmaison, qui l'a aidé à rédiger ses mémoires ; tel encore Gérard Garin-Michaud, journaliste au *Progrès de Lyon* et fils d'un ancien combattant d'Indochine, proche de Jack Bonfils, qui

---

<sup>5704</sup> « Lettre de M. Michaud aux adhérents de l'ANAPI de Midi-Pyrénées », in M. Terracol, *Les soldats de l'Union Française prisonniers*, op. cit., Annexes, p. 3. Ont répondu au questionnaire, dont certains exemplaires ont ensuite été versés dans les archives de l'ANAPI : MM. Abadie ; Baylé ; Baron ; Chêneau ; Derhé ; Estime ; Herviou ; Lamotte ; Latanne ; Lequeux ; Malbeaux ; Mengelle ; Michaud ; Michel ; Monteau ; Psychou ; Porcu ; Prukop ; Ragouillaux ; Rogliano ; Taffet ; Tajan ; Verger ; Yassimidès (leurs réponses au questionnaire figurent en annexe, *ibid.*, p. 4-158).

<sup>5705</sup> Nous venons de lire D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme*, op. cit.

<sup>5706</sup> Pour cet ancien déporté à Dachau et prisonnier du camp n°1 en Indochine (réservé aux officiers), qui répéta cette phrase à deux reprises, Dachau était « le moins difficile » des camps allemands ; dans les camps de la RDV, outre des conditions d'internement très sévères, le prisonnier était en plus soumis au « lavage de cerveau ».

<sup>5707</sup> Nous venons également de lire R. Bertrand, *Mémoires d'empire*, op. cit., et préparions pour nos étudiants un cours de prépa SciencesPo sur les mémoires impériales, du XIXe siècle à nos jours.

<sup>5708</sup> « La Fabrique du regard », colloque international et interdisciplinaire organisé par l'EA 4424 CRISES, Montpellier, 25-27 mars 2010.

<sup>5709</sup> Il s'agit du programme ANR-08-BLAN-0071 « Les présents des passés », déjà cité.

contribua à relayer les appels et initiatives de ce dernier<sup>5710</sup> et participa même au voyage organisé en 1999 par l'ANAPI, sur les traces de son père ; etc. Parmi cette catégorie de « descendants naturels », deux sont d'ailleurs devenus éditeurs et ont largement contribué, dans les années 2000-2010, à élargir l'espace de diffusion des discours testimoniaux des anciens combattants d'Indochine : François de Saint-Exupéry et Cyril Bondroit.

Neveu d'Alain de Braquilanges<sup>5711</sup>, François de Saint-Exupéry est le directeur des éditions Nimrod. Fondée en 2006 (anciennement Movie Planet), la maison d'édition est spécialisée dans les témoignages, romans et autres récits sur les guerres et conflits contemporains, essentiellement français ou traduits de l'anglais. Pour François de Saint-Exupéry, l'aventure éditoriale est venue sur le tard, à quarante ans passés ; à l'origine de Nimrod-Movie Platet, en effet :

« La crise de la quarantaine et l'envie de faire quelque chose qui m'intéressait plus que mon activité précédente... Mais sans doute aussi un environnement familial avec un grand-père colonel ayant effectué la campagne de Tunisie dans les Chasseurs d'Afrique avant de débarquer en Provence et de poursuivre sur l'Allemagne. Ou un oncle dans les Troupes de Marine, fait prisonnier en tant que jeune lieutenant à Cao-Bang avant d'être libéré 4 ans plus tard pour finir Chef de corps du 1<sup>er</sup> RPIMa [Alain de Braquilanges, nda]. Sans oublier un autre oncle, pilote de chasse sur Jaguar, etc. À chaque fois, de très fortes personnalités, mais une frustration immense de ne pas arriver à savoir véritablement ce qu'ils avaient vécu. Nimrod est donc né de la volonté de s'intéresser à ces anonymes qui ont des parcours souvent exceptionnels et au travers desquels il est possible d'appréhender l'Histoire par le prisme humain. »<sup>5712</sup>

Et effectivement, entre 2010 et 2015, entre autres récits de guerre, Nimrod publie trois témoignages ou recueils de témoignages inédits d'anciens combattants-prisonniers d'Indochine : les mémoires du prince Michel de Bourbon Parme<sup>5713</sup> ; *L'honneur et le sang, Les guerriers sacrifiés*, dernier ouvrage de Pierre Darcourt<sup>5714</sup> ; et un ouvrage original, rédigé par Franck Mirmont sur la base des témoignages de Heinrich Bauer<sup>5715</sup>, Jean Carpentier<sup>5716</sup>, Jean Guêtre<sup>5717</sup>, Pierre Latanne<sup>5718</sup>, Bernard Ledogar<sup>5719</sup> et Jean-Louis

---

<sup>5710</sup> Il fait notamment paraître, dès le 3 septembre 1985, un article dans lequel Jack Bonfils demandait « aux survivants [des camps de la RDV] de bien vouloir se faire connaître ». Jack Bonfils, « La délégation Rhône-Alpes », in ANAPI, *ANAPI notre histoire, op. cit.*, p. 245.

<sup>5711</sup> Edité par F. de Saint-Exupéry, *Les Chemins de Diên Biên Phu, op. cit.*, lui sont dédiés (p. 568).

<sup>5712</sup> Guerres et conflits XIXe-XXIe s. (blog), « Rencontre avec un éditeur », [En ligne], URL : <http://guerres-et-conflits.over-blog.com/article-rencontre-avec-un-editeur-116567055.html>, consulté le 11/06/2016.

<sup>5713</sup> M. de Bourbon-Parme, *Un prince dans la tourmente, op. cit.*

<sup>5714</sup> Pierre Darcourt, *L'honneur et le sang, Les guerriers sacrifiés*, Paris, Nimrod, 2012.

<sup>5715</sup> Ancien des jeunesses hitlériennes, engagé dans la Légion étrangère à la Libération, Heinrich Bauer est sergent au 2<sup>e</sup> BEP lorsqu'il est fait prisonnier à la chute de Diên Biên Phu.

<sup>5716</sup> Second-maître navigant au sein de la flottille 28F de l'aéronavale, Jean Carpentier est fait prisonnier, avec Jean Keromnès, suite au crash de leur avion au printemps 1954.

<sup>5717</sup> Ancien membre des troupes de choc lors du débarquement de Provence, Jean Guêtre sert en Indochine au sein des commandos Nord Vietnam. Il échappera à la captivité.

<sup>5718</sup> Jeune officier du 5<sup>e</sup> BPVN, Pierre Latanne est fait prisonnier à Diên Biên Phu.

<sup>5719</sup> Parachutiste au 6<sup>e</sup> BPC, Bernard Ledogar est fait prisonnier à Diên Biên Phu.

Rondy<sup>5720</sup>, *Les chemins de Diên Biên Phu, L'histoire vraie de six hommes que le destin va projeter dans la guerre d'Indochine*<sup>5721</sup>.

Motivation similaire chez Cyril Bondroit, fils du caporal-chef Claude Bondroit, ancien du 3<sup>e</sup> BCCP<sup>5722</sup> – le bataillon du capitaine Cazaux et de Claude Bergerat (alias Goëldhieux), défait sur la RC4 – et neveu d'adoption d'un ancien prisonnier du camp n° 1, peu apprécié de ses anciens camarades de captivité<sup>5723</sup>, le capitaine Paul Félix Devaux<sup>5724</sup>. Né en 1955, graphiste et illustrateur, Cyril Bondroit a 13 ans lorsque son père, ancien du 3<sup>e</sup> BCCP en Indochine, disparaît :

« Mon père [...] ne parlait que très rarement de cette période, mais chaque fois que j'avais pu l'écouter, j'étais resté fasciné, comme je pouvais l'être par ses crises de palu qui parfois le terrassaient. [...]

J'avais treize ans quand mon père est mort, lui n'avait que trente-huit ans et beaucoup de questions restèrent pour moi sans réponses. Il restait un album photos, quatre années passées au 3<sup>e</sup> BCCP résumées en quelques clichés [...]. Il y avait aussi ce sac marin du capitaine CAZAUX...

C'est un "oncle" qui m'apprit à jouer aux échecs. Oncle Paul [Paul Félix Devaux, nda] avait été capitaine de Légion au 1<sup>er</sup> Bataillon Etranger Parachutiste. Capturé à Coc Xa, lors des combats de la RC4 en octobre 1950 [...], il fut interné au camp n° 1, où il partagea durant quatre longues années le sort des officiers français captifs du Vietminh. [...]

Ma stratégie encore hésitante aux échecs lui laissait le temps d'évoquer à ma demande ses souvenirs d'Indochine et de captivité. »<sup>5725</sup>

Au milieu des années 1990, alors qu'il atteint l'âge de son père au moment de sa mort, ces histoires lui reviennent en mémoire ; il se lance alors dans une enquête de quatre ans, consultant les archives, recueillant les témoignages, écrits ou oraux, de 71 anciens du 3<sup>e</sup> BCCP<sup>5726</sup>, se rendant même au Vietnam<sup>5727</sup>, afin de reconstituer l'histoire du 3<sup>e</sup> BCCP en

---

<sup>5720</sup> Ancien engagé dans la 2<sup>e</sup> DB, en août 1944, Jean-Louis Rondy sert comme médecin du 1<sup>er</sup> BEP lorsqu'il est fait prisonnier à Diên Biên Phu.

<sup>5721</sup> F. Mirmont, *Les chemins de Diên Biên Phu, op. cit.*

<sup>5722</sup> « Ce dernier, qui avait participé à toutes les opérations du 3<sup>e</sup> BCCP, dans les rangs de la compagnie de commandement du bataillon jusqu'en été 1950, avait été gravement blessé au cours des opérations du Nord-Laos et n'avait pas, pour cette raison, été largué sur That Khe en octobre », et n'a donc pas participé aux combats de la RC4 ni n'a été fait prisonnier. Colonel Jean Guinache, « Le 3<sup>e</sup> BCCP en Indochine, 1948-1950 », [En ligne], URL : <http://cazaux1974.free.fr/documents/35INDO3BCCP.pdf>, consulté le 11/06/2016.

<sup>5723</sup> Peu aimé des autres prisonniers du camp n° 1, par homophobie ou en raison du fait qu'il aurait dénoncé l'évasion de 9 officiers le 3 juin 1953, P.-F. Devaux est fréquemment accusé d'être un dénonciateur et un collaborateur actif, progressiste et atteint de « libérite » ; classé « A éliminer de l'armée ». SSDN-FA en Extrême-Orient, dossier concernant le comportement de certains officiers durant leur captivité, 19 octobre 1954, *op. cit.*

<sup>5724</sup> Non nommé dans les productions de Cyril Bondroit dont nous avons connaissance, P.-F. Devaux est identifiable via certains indices : capitaine du 1<sup>er</sup> BEP fait prisonnier sur la RC4 en octobre 1950, compagnon d'évasion du capitaine Cazaux en décembre de la même année, interné au camp n° 1 et libéré à l'été 1954.

<sup>5725</sup> C. Bondroit, *3<sup>e</sup> BCCP Indochine, op. cit.*, p. 9.

<sup>5726</sup> Dont, pour la captivité (les grades sont ceux au moment de la capture) : médecin-capitaine Georges Armstrong, capitaine Alain de Braquilanges ; lieutenants Jacques Planet, André Rougier, Guy Kermarrec et Olivier ; sergents Roger Papart, Yves Jéséquel, Constantin Kalousis, Jean Dobrasz et Jacques Brianchon ; caporal-chef Robert Schuermans, caporal-infirmier Louis Radisson, caporal Raoul Lair de la Motte ; soldats de 1<sup>e</sup> classe Hubert Hillion et Yves Benentendi ; soldat de 2<sup>e</sup> classe Pierre Delacour.

<sup>5727</sup> Voir son reportage photographique, in C. Bondroit, *3<sup>e</sup> BCCP Indochine, op. cit.*, p. 685-688 ; avec

Indochine. Cette enquête débouche en 1998 sur un ouvrage : *3<sup>e</sup> BCCP Indochine, 1948-1950*<sup>5728</sup>. « Ce livre », écrit-il dans son avant-propos, « c'est ma façon de rendre hommage aux hommes de ce Bataillon dont les corps reposent, enfouis au pied des calcaires ou perdus dans les jungles en terre d'Indochine. À leur chef, le capitaine CAZAUX, symbole moral de résistance des officiers Français face au Vietminh. Aux survivants enfin, sans qui ce livre n'aurait pu voir le jour. C'est aussi ma façon d'honorer la mémoire de mon père. »<sup>5729</sup>

C'est cette histoire et ce livre qui sont à l'origine de la fondation de sa propre maison d'édition, en juin 1999<sup>5730</sup>, « IndoEditions », et de la librairie-boutique parisienne spécialisée qui rejoindra son entreprise économique-mémorielle en 2011, « L'Indo Chineur »<sup>5731</sup>. Entre 2003 et 2015, IndoEditions publie plus d'une dizaine de mémoires d'anciens prisonniers, récits de captivité ou recueil de témoignages d'anciens prisonniers de la RDV<sup>5732</sup>, jusqu'à devenir la maison d'édition quasi-officielle de l'ANAPI.

Avec les héritiers « naturels », nombreux sont également les héritiers « d'adoption », à commencer par les militaires. Nombreuses sont en effet les générations d'officiers, de sous-officiers et de militaires du rang à s'intéresser à l'expérience de la captivité en Indochine, à commencer d'abord par les anciens d'Algérie comme Georges Fleury<sup>5733</sup> ou Marcel Party<sup>5734</sup>, ou des officiers plus jeunes, comme Pierre Dufour<sup>5735</sup>, le capitaine Jean-Pierre

---

quelques clichés de l'emplacement du camp n° 1.

<sup>5728</sup> C. Bondroit, *3<sup>e</sup> BCCP en Indochine, op. cit.*, sorte de recueil de témoignages avec pour liant la voix de C. Bondroit, aventure éditoriale poursuivie en 2004 avec Georges Longeret, Jacques Laurent et Cyril Bondroit, *Les Combats de la RC 4, Face au Vietminh et à la Chine*, Paris, IndoEditions.

<sup>5729</sup> C. Bondroit, *3<sup>e</sup> BCCP en Indochine, op. cit.*, p. 10.

<sup>5730</sup> Page Facebook de IndoEditions, URL : <https://fr-fr.facebook.com/IndoEditions/>, consulté le 11/06/2016.

<sup>5731</sup> *Id.*

<sup>5732</sup> Voir bibliographie ; ouvrages parmi lesquels, notamment, ANAPI, *Les soldats perdus, op. cit.* ; Ky Thu, *Refermer le passé douloureux*, rééd. 2015 ; et les derniers en date : Cyril Bondroit (éd.), préface du médecin-colonel Jean-Louis Rondy, *Rapport du Médecin-Capitaine Georges Armstrong du 3<sup>e</sup> BCCP durant sa captivité au Camp n° 1 et au Camp-Hôpital 128 au Nord-Tonkin de 1950 à 1954*, Paris, Indo-éditions, 2015 (le rapport original date de 1954) ; Jean Luciani (entretiens avec Philippe de Maleissye, préface de J. Bonnetête), *Qui es-tu ? Où vas-tu ?*, 2016.

<sup>5733</sup> Né en 1939, il s'engage très jeune dans les « commandos marine » (commando Jaubert), combattant en Algérie et pour « l'Algérie française ». Après la guerre, il écrit de nombreux livres sur les guerres françaises du XX<sup>e</sup> siècle et la marine. En 2011, il publie *Nous, les combattants d'Indochine (1940-1955)*, Paris, François Bourin éditeur.

<sup>5734</sup> Voir notamment les témoignages des anciens prisonniers Marcel Clédic, Jean-Bernard Monchotte et Roland Volle, in général Marcel Party (dir), *1<sup>er</sup> RCP, Témoignages pour l'histoire*, Ecpad / 1<sup>er</sup> RCP / L'esprit du livre, 2009. Ainsi, résume le général Party : « Harassés, malades, les hommes meurent par centaines avant d'arriver dans ces "camps de la mort" [...] A leur libération en septembre 1954, le bilan est éloquent : sur les 11 000 prisonniers de Diên Biên Phu, seuls 3 250 sont libérés. Les rescapés pèsent à peine plus de 30 kilos... et gardent longtemps un traumatisme psychologique. » (p. 104)

<sup>5735</sup> Né en 1947 à Colmar, Pierre Dufour s'engage en 1973 et sert durant seize ans à la Légion étrangère, d'abord dans les unités combattantes, puis à *Képi Blanc*, journal de la Légion étrangère dont il devient le rédacteur en chef. Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages, tout particulièrement consacrés à la Légion étrangère et/ou à l'histoire impériale française. Parmi ceux-ci, en 2001, *La légion en Indochine, 1945-1955*,

Simon<sup>5736</sup>, le colonel Henri Ortholan<sup>5737</sup>, qui publie en 2013 *Prisonniers du Viêt-minh, De Diên Biên Phu au Camp-Tribunal de Cho Chu* (Dinan, Le Pays de Dinan)<sup>5738</sup>, ou encore, dans une livrée plus académique, l'officier et historien du SHD Ivan Cadeau<sup>5739</sup>. Sur Internet, les blogs et forums militaires sont également nombreux à s'intéresser aux anciens prisonniers de la RDV<sup>5740</sup>, dans lesquels certains témoins contemporains de la guerre de Bosnie, du Rwanda, d'Afghanistan, etc., paraissent se retrouver. C'est du reste ce que confient trois jeunes colonels à l'auteur des *Champs de braise*, Hélié de Saint Marc, à la fin des années 1990 :

« Pour nous, l'Occupation, l'Indochine, l'Algérie, c'était loin, un peu romantique et totalement dépassé. C'était une mythologie qui ne nous intéressait pas. Et puis l'un de nous est tombé sur vos *Champs de braises*. Nous avons eu un choc en découvrant que votre histoire ressemblait un peu à la nôtre. [...] Pourquoi combattons-nous ? [...]

Ils me racontèrent alors les déchirements qu'ils avaient vécus. [...] Ici, les opérations se déroulaient sous une rangée de caméras, les reléguant au rang d'acteurs de cinéma dans un décor en carton-pâte. Là, ils assistaient à des massacres qui étaient étouffés, faisant à peine quelques lignes sur une dépêche d'agence. Ailleurs encore, le gouvernement envoyait, hors de toute règle, et dans l'opacité la plus absolue, des troupes servir d'encadrement à des bandes armées qui se disputaient les richesses minières de pays africains. [...]

Après l'Indochine et l'Algérie, avec moins d'intensité bien sûr, mais avec peut-être autant de gravité, je vois revenir le temps des guerres orphelines, celles dont personne n'assume la paternité, où l'enjeu disparaît sous les polémiques et la manipulation médiatique. [...] Loin d'être la queue de comète de l'époque coloniale, nos épreuves vietnamiennes et algériennes préfigurent peut-être les conflits du XXI<sup>e</sup> siècle... »<sup>5741</sup>

Avec les grands anciens comme Pierre Darcourt et Michel Tauriac<sup>5742</sup>, ou des journalistes

---

Panazol, Lavauzelle, p. 178-186 pour la captivité.

<sup>5736</sup> Jean-Pierre Simon a commencé sa carrière comme sous-officier contrôleur aérien (1962-1968), avant que d'atteindre le grade de capitaine dans la réserve en parallèle de sa carrière civile à Aéroport de Paris. Voir J.-P. Simon, *Indochine, Les combattants de l'honneur, op. cit.*, p. 142-163 pour la captivité, avec notamment les témoignages de l'adjudant Gusic (p. 147-155) et du sergent-chef Grisoni (p. 156-158), tous deux faits prisonniers à Diên Biên Phu.

<sup>5737</sup> Ancien saint-cyrien (1969-1971), il fit carrière comme officier du génie, avant que de soutenir une thèse d'histoire militaire sur le général Séré de Rivières. Il finira ainsi sa carrière comme conservateur au musée de l'Armée, avant que de poursuivre pleinement sa deuxième carrière d'historien militaire.

<sup>5738</sup> Après la chute de Diên Biên Phu, le 7 mai 1954, le Tribunal militaire central de Cho Chu rassembla un peu moins d'une cinquantaine de prisonniers, tenus à l'écart des autres prisonniers en raison des fonctions de renseignement qu'ils occupèrent dans le camp retranché. Pour ce livre, Henri Ortholan a essentiellement eu recours, comme Georges Fleury, à des témoignages d'anciens captifs. Voir N. Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine, op. cit.*, p. 299-301. Henri Ortholan a également dirigé en 2011 un numéro spécial des *Carnets de la Sabretache* intitulé *Indochine 1946-1954, Témoignages inédits* (Paris, Bernard Giovanangeli Editeur), dans lequel le lecteur pouvait notamment prendre connaissance des témoignages de Jean-Louis Rondy (essentiellement centré sur la bataille de Diên Biên Phu, p. 223-230) et de l'adjudant-chef Salih Gusic sur sa captivité après Diên Biên Phu (p. 231-248).

<sup>5739</sup> Voir notamment Y. Cadeau, *La guerre d'Indochine, De l'Indochine française aux adieux à Saigon 1940-1956*, Paris, Tallandier, 2015 ; *Diên Biên Phu, 13 mars - 7 mai 1954*, Paris, Tallandier, coll. « Texto », 2016 (1<sup>e</sup> éd. 2013).

<sup>5740</sup> Voir notamment les forums « Chemin de mémoire des parachutistes » (<http://www.chemin-de-memoire-parachutistes.org/>), « La Légion étrangère d'hier et d'aujourd'hui » (<http://www.camerone.net/>), « Paras, bérets bleus, verts et rouges, tous unis ! » (<http://paras.forumsactifs.net/>).

<sup>5741</sup> H. de Saint Marc, *Les sentinelles du soir, op. cit.*, p. 111-113.

<sup>5742</sup> Voir Michel Tauriac, *Viêt Nam, Le dossier noir du communisme de 1945 à nos jours*, Paris, Plon, 2001.

plus jeunes comme Gérard Garin-Michaud, Marcela Feraru et Marc Charuel, c'est aussi le compagnonnage avec le journalisme engagé du côté de l'anticommunisme qui se poursuit. En octobre 2008, le magazine de l'Union nationale des combattants, *La voix du combattant*, consacre ainsi son dossier à « La tragédie des camps vietminhs »<sup>5743</sup>, afin d'accompagner le lancement du DVD réalisé par Marcela Feraru. L'article principal, signé Pierre Darcourt, est un modèle du genre : « souffrances, [...] effrayante pression morale, [...] "lavage de cerveau" [...], écrasement systématique de l'esprit [...], pourcentage [de mortalité] équivalent à celui des déportés [..., prisonniers] ignorés, suspectés, méprisés »<sup>5744</sup>...., tout y est, l'article en question introduisant les témoignages de quelques-uns des prisonniers interviewés par Marcela Feraru (Jean Luciani, Ba Xuan, Louis Stien et Georges Grimaldi), accompagnés d'une présentation des missions de l'ANAPI. C'est également la continuation du compagnonnage avec *Le Figaro*, dont le supplément *Histoire* de décembre 2013-janvier 2014 (n° 11), dossier consacré à « Diên Biên Phu, le piège, le sacrifice, la tragédie »<sup>5745</sup>, renferme un article consacré à la captivité signé Marc Charuel<sup>5746</sup>, « Les purgatoires de l'oncle Hô »<sup>5747</sup> – article singulièrement excessif et même abusif, dramatisé à souhait et très accusatoire pour la RDV et le gouvernement français – ainsi que le témoignage de Jacques Allaire, fait prisonnier à Dien Bien Phu<sup>5748</sup>.

Du paradigme du « héros » au paradigme de la « victime », les frontières demeurent aujourd'hui comme hier très poreuses : il y a « de la victime » parmi les héros d'Indochine et « du héros » parmi les victimes de la « sale guerre » et de la captivité qui s'ensuit<sup>5749</sup>. Surtout, l'un ou l'autre de ces modèles ne suffisent pas, à eux seuls, à expliquer la (maigre) visibilité acquise par la question des anciens combattants-prisonniers d'Indochine dans l'espace public depuis les années 1990 ; si leur mémoire devient audible, ce n'est pas seulement parce que la société est désormais en capacité d'entendre ce discours (sensibilisée aux témoignages, au devoir de mémoire, aux discours victimaires, etc.), mais tout autant parce qu'il existe désormais des appareils sociaux et politiques pour la relayer

<sup>5743</sup> Dossier « La tragédie des camps vietminhs », *La voix du combattant*, n° 1738, octobre 2008, p. 8-11.

<sup>5744</sup> Pierre Darcourt, « Face à la mort, Indochine : 1945-1954, Le calvaire des prisonniers dans les camps Vietminhs », in *ibid.*, p. 8-9.

<sup>5745</sup> Dossier « Diên Biên Phu, le piège, le sacrifice, la tragédie », *Le Figaro Histoire*, n° 11, décembre 2013-janvier 2014.

<sup>5746</sup> Journaliste-écrivain déjà connu pour avoir signé, en 1991, *L'affaire Boudarel*, *op. cit.*

<sup>5747</sup> M. Charuel, « Les purgatoires de l'oncle Hô », in « Diên Biên Phu... », *Le Figaro Histoire*, *op. cit.*, p. 72-79.

<sup>5748</sup> *Ibid.*, p. 66-69.

<sup>5749</sup> Cette analyse s'inspire des travaux du politiste S. Latté, *Les « victimes »*, *op. cit.*

et médiatiques pour la diffuser.

### 3.3.2.2 Une mémoire en voie de nationalisation ?

À partir de 1988, résume l'ACUF, « le rapatriement des corps de combattants tombés en Indochine entraîne une série de manifestations nationales prouvant une prise de conscience tardive par la Nation des mérites et des sacrifices du C.E.F.E.O. : hommage solennel rendu aux anciens d'Indochine par le président de la République dans la Cour d'honneur des Invalides, colloques, rues, places des anciens d'Indochine, première pierre de la nécropole de Fréjus, statut en faveur des anciens prisonniers du Vietminh, etc... »<sup>5750</sup> De fait, le dernier acte d'importance de la politique de reconnaissance des anciens combattants-prisonniers d'Indochine se situe dans la séquence 2004-2005. Le 7 mai 2004, aux Invalides, les commémorations du cinquantenaire de Dien Bien Phu et de la fin de la guerre française d'Indochine sont lancées par le président Chirac, en personne, dans un vibrant hommage « à l'"héroïsme" et à "l'esprit de sacrifice" des combattants, en témoignage de l'"infinie reconnaissance" de la "nation tout entière"<sup>5751</sup>. Aux yeux des Anciens, la faute était réparée »<sup>5752</sup>, estime Pierre Journoud, pointant la dimension particulièrement solennelle de la cérémonie. 2004 est en effet le moment d'un focus relativement sensible sur l'Indochine française et la guerre qui y mit un terme : de nombreux livres sont publiés, d'importants colloques sont tenus, quelques films et documentaires sont diffusés, de nombreux discours publics sont prononcés, tel celui de Jacques Chirac ou bien encore celui de l'ancien Premier ministre, membre de l'ANAI et ancien prisonnier d'Indochine, Pierre Messmer, devant le Monument Indochine de Dinan<sup>5753</sup>, le 2 mai 2004 :

« En ce jour où nous évoquons la bataille de Diên Biên Phu, nous sommes étreints par un sentiment où il entre autant d'exaltation que de tristesse. [...] Exaltation devant l'un des beaux exemples de

---

<sup>5750</sup> Site Internet de l'ACUF, page « Historique », *op. cit.*

<sup>5751</sup> Allocution du président de la République, M. Jacques Chirac, à l'Hôtel des Invalides, 7 mai 2004.

<sup>5752</sup> Voir Pierre Journoud, « Postface. De la mémoire à l'histoire, retour sur le sens d'une commémoration », in P. Journoud et H. Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu*, *op. cit.*, p. 390.

<sup>5753</sup> Inauguré le 7 mai 2000 par Jean-Pierre Masseret, alors secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens combattants, le monument Indochine de Dinan est dédié « À la mémoire des soldats des campagnes d'Indochine morts pour la France », des débuts de la colonisation à la fin de la Guerre d'Indochine. Réalisé au Vietnam, constituée d'une stèle de marbre abritée sous un pagodon, le monument renferme « un reliquaire contenant de la terre d'Indochine, des combats, de la captivité, de la libération : Diên Biên Phu (du PC Gono, d'Eliane 2, d'Eliane 4), de Cho Chu, siège du Camp-Tribunal Militaire Central Viêt-minh, de Sam Son, petit port du Golfe du Tonkin où furent libérés certains prisonniers français après la Conférence de Genève. » Comité Monument Indochine, « Le monument Indochine à Dinan », [En ligne], URL : [www.monumentindochine.fr/Pages/Presentation-du-comite-du-monument-indochine.htm](http://www.monumentindochine.fr/Pages/Presentation-du-comite-du-monument-indochine.htm), consulté le 31/05/2014.

courage des soldats français. Tristesse que ce courage ait rencontré tant d'indifférence, tant d'incompréhension de la part de la Nation. [...]

Notre reconnaissance, nous devons la proclamer d'autant plus haut que ces soldats, nos frères, donnent souvent l'impression d'être des soldats oubliés, des morts sans sépulture. Et nous la devons aussi aux survivants, mutilés, prisonniers des camps ; à ceux qui ont versé leur sang ou qui sont restés blessés dans leur âme. »<sup>5754</sup>

Un pas de plus vers la reconnaissance est en effet franchi avec le cinquantenaire de 2004 ; les décorations promises, notamment, parfois depuis les années 1950, sont enfin délivrées. « Plusieurs décrets de promotion et nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur et de la médaille militaire ont été pris par les ministres de la Défense et des Anciens combattants à l'occasion de cet anniversaire », annonce en effet l'agence France Presse : « De nombreux anciens prisonniers du Viet-Minh ont bénéficié des mesures annoncées, tant pour l'ordre de la Légion d'honneur que pour la médaille militaire. »<sup>5755</sup> Surtout, l'État reprend à son compte les discours des associations d'anciens combattants, à commencer par celui de l'une des plus actives d'entre-elles, l'ANAPI, qui peut constater avec satisfaction qu'il n'est pas un discours public ou une brochure officielle qui ne souligne l'exceptionnelle cruauté du destin réservé aux prisonniers de la RDV. Ainsi la brochure publiée par la DMPA à l'occasion du cinquantenaire, entre autres exemples, intitulée *La bataille de Dien Bien Phu, 13 mars-7 mai 1954*, s'achève-t-elle sur leur sort, pointant clairement du doigt la criminalité du régime carcéral en RDV :

« sur les 10 300 soldats français faits prisonniers à Dien Bien Phu, seuls 3 300 sont rendus à leurs familles. Les autres, souvent laissés sans soins, épuisés, affamés, parfois sommairement exécutés, perdent la vie sur les routes qui les conduisent à leur lieu de détention et dans les camps du Viêt-minh. »<sup>5756</sup>

Un an plus tard, en mai 2005, le président Chirac, sous la pression des collectifs d'anciens combattants et notamment du Comité national d'entente des associations d'anciens d'Indochine, et sur fond des premiers débats menant la même année à l'éclatement public de la controverse nationale autour du fait colonial, décrète une « Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine »<sup>5757</sup>. La date choisie est d'importance : comme pour la guerre d'Algérie, il est en effet particulièrement difficile de trouver une date qui fasse consensus. Finalement, le 8 juin est retenu, date de l'accueil du premier soldat

---

<sup>5754</sup> Discours de Pierre Messmer, Dinan, 2 mai 2004, [En ligne], URL : [http://www.anai-asso.org/NET/document/anai/lanai\\_aujourd'hui/eleoge\\_des\\_morts\\_pour\\_la\\_france\\_des\\_campagnes\\_dindochine.html](http://www.anai-asso.org/NET/document/anai/lanai_aujourd'hui/eleoge_des_morts_pour_la_france_des_campagnes_dindochine.html), consulté le 6/06/2012.

<sup>5755</sup> « 50<sup>ème</sup> anniversaire de Diên Biên Phu : une simple cérémonie aux Invalides », dépêche de l'Agence France Presse, 6 mai 1954, [En ligne], *Le Viêt Nam, aujourd'hui, Le portail de l'actualité vietnamienne*, URL : [patrick.guenin2.free.fr/canθο/infovn/ceremo.htm](http://patrick.guenin2.free.fr/canθο/infovn/ceremo.htm), consulté le 9/03/2014.

<sup>5756</sup> DMPA, *La bataille de Diên Biên Phu, 13 mars-7 mai 1954*, coll. « Mémoire et Citoyenneté », n° 39, [2004], p. 7.

<sup>5757</sup> Décret n° 2005-547 du 26 mai 2005, *JORF*, 27 mai 2005, p. 9218.

inconnu d'Indochine aux Invalides. Ce choix « reflète un désir de trouver une date neutre », écrit K. Edwards, « afin de commémorer une guerre singulièrement "*divisive*", et qui continue à diviser plusieurs décennies après »<sup>5758</sup> ; mais le choix de cette date révèle également quelque chose de plus profond s'agissant des mémoires de la guerre d'Indochine. Célébrer les « morts pour la France en Indochine » un 8 juin, ce n'est en effet pas célébrer l'anniversaire d'une bataille, d'une défaite, bref d'un évènement marquant de l'histoire de la « Guerre d'Indochine » elle-même ; c'est fêter la reconnaissance de ses acteurs et de leurs mémoires. C'est instaurer l'acte de reconnaissance en un évènement historique plus important encore que ce à quoi il rend hommage ; ce faisant, c'est achever de donner toute leur singularité aux mémoires des « guerres orphelines » dans le paysage politico-mémoriel français.

Le choix d'une date pour la journée officielle de commémoration des morts de la guerre d'Algérie<sup>5759</sup>, on le sait, avait déjà donné lieu à d'importants débats<sup>5760</sup>, soldés par l'adoption, contre la date du 19 mars portée par la FNACA et la gauche française – commémorant le cessez-le-feu de 1962 suite aux Accords d'Evian..., et avec elle l'exil des « rapatriés » et le massacre des « harkis » –, du 5 décembre, commémorant l'inauguration du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, au Quai Branly, le 5 décembre 2002.<sup>5761</sup> « Constatant que le consensus réalisé sur la date du 5 décembre dépassait largement la simple majorité obtenue sur le 19 mars, le gouvernement a peut-être voulu », avance Claire Andrieu, malgré l'opposition de la FNACA, « donner la priorité à la demande sociale de commémoration, quel qu'en fût le contenu. »<sup>5762</sup> Ainsi, conclut l'historienne : « Faute de pouvoir commémorer l'histoire, qui reste conflictuelle et donc politique, on commémore la commémoration. »<sup>5763</sup> Plus encore, dans le cas de la guerre d'Indochine, célébrer le 8 juin, c'est fêter ce qui fédère le combat juridico-mémoriel des anciens d'Indochine depuis les années 1950 ; c'est fêter l'*union* plutôt que la *division* ;

---

<sup>5758</sup> K. Edwards, *Le Mal jaune*, *op. cit.*, p. 118.

<sup>5759</sup> Décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003, *JORF*, 28 septembre 2003, p. 16 584.

<sup>5760</sup> Voir notamment R. Branche, *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?*, *op. cit.*

<sup>5761</sup> K. Edwards remarque aussi un processus similaire s'agissant du choix de la date de la « Journée commémorative du souvenir de l'esclavage et de son abolition », finalement fixée au 10 mai, anniversaire de l'adoption de la loi Taubira (10 mai 2001). K. Edwards, *Le Mal jaune*, *op. cit.*, p. 119.

<sup>5762</sup> C. Andrieu, « La commémoration des dernières guerres françaises... », *op. cit.*, p. 43. L'auteure décrit notamment comment la négociation sur la date anniversaire s'établit directement entre les associations d'anciens combattants et leur ministère de tutelle, au travers d'une commission constituée en 2003 et composée de vétérans des trois dernières guerres sous la présidence de l'historien Jean Favier.

<sup>5763</sup> *Ibid.*, p. 45.

c'est fêter une *victoire*, leur victoire, celle après laquelle ils courent depuis la *défaite* de Dien Bien Phu : la reconnaissance par la France de leur combat<sup>5764</sup>.

Pour la première journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine, le 8 juin 2005, le discours de Hamlaoui Mekachera aux Invalides est ainsi le parfait décalque des thématiques structurant les luttes mémorielles et statutaires menées par les collectifs anciens combattants, et tout particulièrement par l'ANAPI<sup>5765</sup> :

« De 1945 à 1954, près de 100 000 soldats de l'Union française sont tombés en Indochine. Plus de 76 000 ont été blessés. 40 000 ont été fait prisonniers. Parmi eux, 30 000 ne sont jamais revenus.

[...] Ils étaient jeunes. Ils sont morts au détour d'une piste, dans la boue d'une rizière, dans un camp de prisonniers.

Aujourd'hui, pour la première fois, la Nation rend officiellement un hommage solennel à nos combattants d'Indochine. La France se souvient [souligné par nous]. Que les combats de nos soldats en Indochine puissent rester gravés à jamais dans la mémoire du peuple français. Leurs actions héroïques étaient l'aboutissement d'une certaine conception du monde, dont les principes ont pour nom liberté, justice et démocratie.

Aujourd'hui, dans ces pays, après de longues années de nouvelles souffrances, la guerre appartient désormais à l'Histoire. De nouvelles pages de paix, de coopération et d'amitié ont été écrites et s'écriront encore.

Dans un monde incertain, où la paix n'est jamais acquise, que le souvenir des exploits de nos combattants, que la force des valeurs qu'ils ont illustrées, nous aident à rester debout, en hommes libres, vigilants et déterminés. »<sup>5766</sup>

Tout y est : hommage aux morts, et tout particulièrement à ceux décédés en captivité ; injonction au devoir de mémoire ; célébration de l'héroïsme de tous les combattants – et pas seulement ceux de Dien Bien Phu – ; hommage aux valeurs du « camp occidental » de la « Guerre froide » (« liberté, justice et démocratie ») ; considération pour les actions de rapprochement et de réconciliation avec le Vietnam, en partie menées par les anciens combattants eux-mêmes ; mais aussi appel à la vigilance...

Car ce « devoir de mémoire », que les anciens combattants-prisonniers d'Indochine s'imposent et souhaitent voir endosser par la nation, se fait encore et toujours devoir de vigilance ; c'est là tout son sel depuis les années 1950. Après la chute du mur de Berlin, pour prendre un exemple parmi les plus radicaux de ces appels à la vigilance, les rééditions de *L'Enjeu* continuent de sonner la mobilisation face à un ennemi qui, s'il aurait été profondément été affaibli par la faillite de l'URSS et la dislocation du pacte de Varsovie, le réveil des nationalités en Europe centrale et de l'Est et le rapprochement des « pays de

---

<sup>5764</sup> Pour beaucoup d'anciens combattants, la célébration du 7 mai continue de primer sur celle du 8 juin.

<sup>5765</sup> Les anciens prisonniers reviennent ainsi à deux reprises dans le discours et le rapprochement entamé avec le Vietnam est salué.

<sup>5766</sup> Discours du ministre délégué aux Anciens combattants, Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine, 8 juin 2005, *ONAC info, Le journal de l'Office national des anciens combattants*, n° 29, septembre 2005, p. 2.

l'Est » de l'UE, l'ouverture asiatique à l'économie occidentale, la ruine du communisme en Amérique centrale et du Sud, etc., aurait « laissé comme séquelle un tour d'esprit, héritage de l'idéologie marxiste, qui consiste à ne voir dans les hommes que des forces matérielles manipulables, et non pas des personnes ayant une identité et une finalité aussi bien sociales que spirituelles, qui conditionnent leur destinée. »<sup>5767</sup> Dans sa version la plus radicale, ce devoir de mémoire-et-de-vigilance, sur le modèle forgé par les résistants-déportés face au « totalitarisme nazi », amalgamé on l'a vu durant la « Guerre froide » avec le « totalitarisme communiste », est de fait un appel à poursuivre le combat, la *guerre* même, contre les éléments qui ont fait le lit du communisme, tout particulièrement en Occident, ou bien encore contre les crimes des régimes communistes toujours en place.

Ce combat, qui se veut collectif, continue d'ailleurs de compter ses martyrs. Ainsi, lorsque le colonel (ER) Robert Jambon se suicide d'une balle dans la tête à 86 ans, le 27 octobre 2011, devant le Monument Indochine de Dinan, il laisse derrière lui une lettre, « Ma dernière cartouche, Ultime combat pour une cause orpheline »<sup>5768</sup>, où il explique qu'ancien combattant d'Indochine dans une unité laotienne, il « n'a appris l'asservissement du Laos qu'en 1999, en lisant le témoignage terrifiant du Colonel Khamphan THAMMAKHANTI<sup>5769</sup>, l'un des rares rescapés de ces goulags qui font partie de la "culture" communiste. »<sup>5770</sup> Il a depuis tenté vainement d'alerter et de mobiliser l'opinion et le politique, notamment sur le sort des « h'mong, victimes **depuis 1975** d'un véritable **génocide** [en gras dans le texte] », via des courriers adressés entre autres au couple Chirac, à Bernard Kouchner, au président Sarkozy, etc.

« Et puis, au début de l'année 2010, est arrivé l'inacceptable : 4200 h'mongs enfermés depuis des décennies dans un "camp de regroupement" thaïlandais ont été livrés à leurs bourreaux lao-viêts afin d'améliorer encore les bonnes relations (commerciales) nouées depuis déjà longtemps entre la République Démocratique Populaire Lao et le Royaume Thaïlandais. Survenant au moment où l'on "commémorait" la sinistre "rafle du Vel. D'Hiv." commise pour des raisons ethniques sur des effectifs comparables, ce crime (connu avant d'être consommé) aurait dû soulever une énorme

---

<sup>5767</sup> ACUF-CERD, « Présentation » de l'édition de 1997, *L'Enjeu*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>5768</sup> Document rédigé par le colonel Chambon et communiqué par la famille du défunt à l'issue de ses funérailles, le jeudi 3 novembre 2011 à Riols (Hérault), ici reproduit par Soldats de France, Association nationale de soutien à nos soldats en opération, « Dernier acte de combat d'un grand Soldat de France, le Colonel Robert JAMBON », [En ligne], URL : [www.soldatsdefrance.fr/Dernier-acte-de-combat-d-un-grand-Soldat-de-France-le-Colonel-Robert-JAMBON](http://www.soldatsdefrance.fr/Dernier-acte-de-combat-d-un-grand-Soldat-de-France-le-Colonel-Robert-JAMBON), consulté le 01/06/2014. Le message de Robert Jambon a été relayé par différents organes de presse, associations et particuliers, en France comme à l'étranger, et continue d'être porté aujourd'hui notamment par Cyril Payen, grand reporter, auteur de *Laos, la guerre oubliée*, préface de Pierre Schoendoerffer, Paris, Robert Laffont, 2007.

<sup>5769</sup> Ce récit, intitulé « La vérité sur le camp-prison N° 01 », lui a été transmis par le général Tiao SAYAVONG, qui « avait lui-même passé 16 ans en camp de « rééducation ». Quelques temps après avoir témoigné, lui et le Colonel Thammakhanti sont morts des suites des mauvais traitements qu'ils avaient endurés... » Ce témoignage peut notamment être consulté aux AD du Rhône, 31 J 205.

<sup>5770</sup> « Dernier acte de combat d'un grand Soldat de France, le Colonel Robert JAMBON », *op. cit.*

vague d'indignation. C'était compter sans le pouvoir discrétionnaire des journalistes de tous bords qui ont littéralement escamoté l'évènement.<sup>5771</sup> [...]

Après une période de découragement, j'ai décidé de jouer ma dernière carte ou, plus exactement, de tirer ma dernière cartouche. Dans ma tête. En d'autres termes, je vais me "faire sauter le caisson" pour expier ma part de honte et protester contre la lâche indifférence de nos responsables face au terrible malheur qui frappe nos amis Lao. Ce n'est pas un suicide mais un acte de guerre [souligné par nous] visant à secourir nos frères d'armes en danger de mort. **Quant à vous, les gouvernants sans honneur, vous, les grands "média" sans courage et vous, les « collabos » sans vergogne, je vous crache mon sang et mon mépris à la gueule !** [en gras dans le texte] »<sup>5772</sup>

Un mois après le suicide du colonel Jambon, le 28 novembre 2011, un autre ancien des « guerres orphelines » de l'après-guerre, hanté par le souvenir des populations abandonnées en Indochine et en Algérie et condamné hier pour sa participation au putsch de 1961, Hélié de Saint Marc, reçoit la Grand-Croix de la légion d'honneur<sup>5773</sup> des mains du président Sarkozy..., quelques mois avant l'élection présidentielle. Pour le président et son conseiller Patrick Buisson, et plus largement pour l'UMP, il s'agissait alors, écrit *L'Express*, d'« envoyer un signe aux catholiques et à la droite traditionnelle »<sup>5774</sup>. Avec la libération des discours anticommunistes et le déverrouillage du tabou sociopolitique des mémoires de l'Algérie française depuis la fin des années 1990, et avec elles des mémoires coloniales dans leur ensemble, les anciens combattants d'Indochine paraissent à nouveau fréquentables, voire désormais « élevables » au rang de modèles pour le présent. Le sens qu'ils donnent à leur combat d'hier et à sa mémoire paraît en effet de plus en plus audible, et apte à servir une partie de l'UMP dans sa stratégie de conquête et de conservation du pouvoir, notamment face à un Front National qui a toujours revendiqué une certaine forme d'héritage radicalisé des guerres d'Indochine et d'Algérie.

Cela est tout particulièrement remarquable dans le discours d'Hubert Falco, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens combattants, inaugurant en 2010 la nouvelle « salle pédagogique » du Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus. « Deux objectifs ont présidé aux choix muséographiques », annoncent *Les Chemins de la Mémoire*, la revue de la DMPA : « présenter de façon à la fois attrayante et didactique l'histoire de la colonisation française en Indochine et de la guerre ; rendre hommage aux hommes qui ont combattu. »<sup>5775</sup> Le discours d'Hubert Falco, le 21 janvier 2010, est sur ce point sans

---

<sup>5771</sup> En réalité, l'évènement a suscité « une vague internationale de protestations », rappelle *Le Figaro*, pour lequel cependant « le colonel n'acceptera jamais l'inaction qui s'en est suivi ». Jérémy Maccaud, « Un colonel se suicide par solidarité avec les Hmongs », *Le Figaro*, 12 décembre 2011.

<sup>5772</sup> « Dernier acte de combat d'un grand Soldat de France, le Colonel Robert JAMBON », *op. cit.*

<sup>5773</sup> Amnistié en 1968, réhabilité en 1978, il avait déjà été fait Grand-officier de la Légion d'honneur en 2003 par Jacques Chirac.

<sup>5774</sup> « Sarkozy décore un ancien officier putschiste », *L'Express*, 28 novembre 2011.

<sup>5775</sup> « Mémorial de Fréjus : une nouvelle salle pédagogique », *Les Chemins de la Mémoire*, n° 202, février 2010, p. 16.

ambiguïté ; il est le parfait décalque des combats mémoriels des lobbies anciens combattants :

Les combattants d'Indochine « ont servi la France. Ils lui ont tout donné. Et ce qu'ils ont fait, ils l'ont accompli dans des circonstances extrêmement difficiles. Sur le terrain : la guérilla, et l'ennemi qui surgit, attaque et tue. Dans le monde : la guerre froide et les grandes puissances qui s'entredéchirent et font couler le sang de ces hommes en Indochine. En France enfin : le régime des partis, qui divise, oppose et détourne les esprits et les regards de cette guerre.

Nous nous souvenons de ces hommes. Leur courage, leur volonté, leur ardeur forcent le respect. Ils étaient des héros. [...] Beaucoup ne sont pas revenus. Beaucoup furent exécutés ou internés dans des conditions atroces. [...]

Aujourd'hui, nous avons un devoir : celui de ne pas oublier le sacrifice que ces hommes ont accompli il y a maintenant plus de cinquante-six ans. Nous ne pouvons pas oublier non plus le siècle de présence française en Extrême-Orient. Nous croyons dans les grands principes de notre République. Nous croyons au droit imprescriptible des peuples à maîtriser librement leur propre destin. Mais nous savons aussi ce que la France a accompli là-bas. Nous savons ce que furent ses erreurs. Mais nous savons aussi ce que furent ses réussites et ses succès. [...]

Rendre compte de la présence française en Extrême-Orient, raviver le souvenir de ceux qui ont donné leur vie au cours des guerres d'Indochine : c'est l'objet des salles pédagogiques que nous inaugurons ensemble aujourd'hui. [...] C'est, je crois, le plus bel hommage que nous puissions rendre à ceux qui sont tombés en Indochine, à ceux qui y ont combattu, à ceux qui y ont été internés et qui ne sont jamais revenus. »<sup>5776</sup>

Depuis 2005, tous les 8 juin, une cérémonie nationale est d'ailleurs prévue au Mémorial de Fréjus ainsi que sous l'Arc de triomphe, à Paris, en principe relayée dans chaque département par une série de manifestations devant les monuments aux morts et autres monuments commémoratifs comme celui de Dinan. Si l'écho de ces manifestations demeure minime, l'adoption de cette date permet de créer un point fixe, officiellement reconnu et soutenu, d'expression publique des mémoires de la « Guerre d'Indochine » dans le calendrier politico-mémoriel français. La création de cette journée sert ainsi de point de départ et de justification à toute une série d'initiatives, au premier rang desquelles des expositions, telle celle, nationale, consacrée à *La Guerre d'Indochine* (19 panneaux), réalisée à l'initiative de l'ONAC<sup>5777</sup> et de l'ANAI (avec le soutien de la DMPA), inaugurée le 27 septembre 2007 dans le salon d'honneur des Invalides (en présence notamment de Geneviève de Galard) et destinée à être accueillie par toutes les collectivités, établissements publics et notamment scolaires, qui en feraient la demande<sup>5778</sup>. Car si les mémoires de la

---

<sup>5776</sup> Discours d'Hubert Falco, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens combattants, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle salle pédagogique du Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus, le 21 janvier 2010, [En ligne], URL : [discours.vie-publique.fr/notices/103000220.html](http://discours.vie-publique.fr/notices/103000220.html), consulté le 05/05/2014.

<sup>5777</sup> Il s'agit d'une exposition-panneaux nationale, la deuxième créée par l'ONAC après celle sur la Première Guerre mondiale (2006), sur le modèle des expositions-panneaux réalisées par la DMPA sur la Deuxième Guerre mondiale.

<sup>5778</sup> L'exposition continue de circuler depuis ; elle a à nouveau été mise à l'honneur en 2014, dans sa forme 2007, à l'occasion du soixantenaire de Diên Biên Phu, pour le moins éclipsé par le centenaire de la Grande Guerre et le 70<sup>e</sup> anniversaire du débarquement. Voir « Expo "La guerre d'Indochine" », *Les Chemins de la Mémoire*, n° spécial « Indochine 1954 », n° 243, avril-mai 2014, ministère de la Défense – SGA – DMPA, p. 13.

Guerre d'Indochine ont maintenant leur date officielle de commémoration, s'ajoutant à celle officielle du 7 mai qui continue d'être commémorée<sup>5779</sup>, le constat demeure inchangé : l'oubli menace toujours les anciens combattants d'Indochine dans la société française, appelée à s'emparer de leur souvenir avant que les dernières générations d'anciens combattants ne disparaissent. Ainsi, annonce le dossier de presse de l'exposition « La Guerre d'Indochine » :

« En 2005, le Haut Conseil de la Mémoire Combattante, présidé par le chef de l'Etat, a décidé de créer une Journée nationale d'hommage aux "Morts pour la France" en Indochine, chaque 8 juin. Pour autant la Guerre d'Indochine est encore peu valorisée dans notre mémoire nationale et reste méconnue du grand public. Face à ce constat et à la légitime attente des associations d'anciens combattants, l'ONAC a souhaité concevoir un outil pédagogique pour les établissements scolaires et le grand public, afin de préserver la mémoire de ce conflit et de sensibiliser les plus jeunes. [...] l'exposition permet au lecteur de (re)découvrir l'épopée française en Indochine et les affres d'un conflit, qui divisa les consciences et déchira la communauté nationale. Elle est dédiée à ces hommes, aux militaires français, aux légionnaires, aux Africains et aux Nord-Africains, aux soldats vietnamiens, cambodgiens et laotiens qui ont servi en Indochine et à tous ceux qui ne sont pas revenus. »<sup>5780</sup>

L'exposition, relativement équilibrée s'agissant de la conquête coloniale, l'inscrivant dans « l'esprit impérialiste qui règne en Europe au XIX<sup>ème</sup> siècle »<sup>5781</sup> et reconnaissant « qu'une majeure partie de la population ne bénéficie pas de l'essor de la péninsule »<sup>5782</sup>, rejoint avec la période contemporaine la grille de fixation classique des mémoires anciennes de la guerre : occultant la gestation du nationalisme vietnamien dans le contexte colonial de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, elle fait de la Deuxième Guerre mondiale la matrice du combat communiste-et-indépendantiste de la RDV ; elle reprend également la scansion classique, également repérable au Mémorial de Fréjus, entre « guerre coloniale »<sup>5783</sup> (1947-1949) et « front de la guerre froide »<sup>5784</sup> (1950-1954), célébrant au passage « l'année De Lattre » et le « roi Jean »<sup>5785</sup>, et clôturant son parcours chronologique sur « la bravoure et [...] la ténacité des hommes »<sup>5786</sup> de Dien Bien Phu. Les derniers panneaux, plus thématiques, dressent cependant un portrait plus sociologique, bien que peu complexe, de la guerre, expliquant sommairement la

---

<sup>5779</sup> Chaque année, l'exposition *La guerre d'Indochine* de l'ONAC est ainsi souvent présentée au public la dernière semaine d'avril et/ou la première semaine de mai.

<sup>5780</sup> Annonce de l'exposition *La Guerre d'Indochine*, accueillie au Conseil général de la Drôme, du 19 au 24 novembre 2007. L'exposition a à nouveau été accueillie au même endroit du 24 au 29 avril 2014.

<sup>5781</sup> ONAC (en partenariat notamment avec l'ANAI), Exposition *La guerre d'Indochine*, 19 panneaux, 2007, [En ligne], URL : [www.onac-vg.fr/fr.missions/expositions-memoire-combattante/](http://www.onac-vg.fr/fr.missions/expositions-memoire-combattante/), consulté le 05/05/2014, panneau 1.

<sup>5782</sup> *Ibid.*, panneau 2.

<sup>5783</sup> *Ibid.*, panneau 5.

<sup>5784</sup> *Ibid.*, panneau 6.

<sup>5785</sup> *Ibid.*, panneau 7.

<sup>5786</sup> *Ibid.*, panneau 10.

composition des troupes de l'union française (panneau A), esquissant l'organisation de l'armée de la RDV (panneau B) et s'intéressant aux modes de combat (panneau C) ; elle constate enfin (panneau D), de manière très classique – mais sans pour autant condamner –, l'indifférence de l'opinion métropolitaine, l'hostilité du PCF et l'instabilité politique de la IV<sup>e</sup> République, ceci afin de mieux incarner le désarroi moral et mémoriel des anciens combattants d'Indochine face à leur société nationale :

« Il faudra attendre l'épisode tragique de la RC4, puis la défaite de Diên Biên Phu pour que les Français prennent conscience des sacrifices de l'armée en Indochine. Mais l'accueil des premiers soldats libérés des camps viêtminh en 1954 ne sera pas à la hauteur des souffrances endurées par ces hommes. [...] la guerre d'Indochine n'est jamais associée par les Français aux intérêts de la Nation. Aujourd'hui encore, ce conflit est peu présent dans la mémoire collective. »<sup>5787</sup>

Intitulé « La déchirure », le dernier panneau thématique (panneau E) conclut ainsi sur les mémoires aujourd'hui les plus à vif de la guerre française d'Indochine : le destin des réfugiés vietnamiens – l'un des principaux chevaux de bataille de l'ANAI – et des prisonniers de guerre de la RDV – raison d'être de l'ANAPI –, ainsi amalgamés en un collectif de victimes de la « répression communiste »<sup>5788</sup>. Là encore, sans contextualisation aucune, le paragraphe sur les prisonniers joue sur la disproportion des chiffres des libérés côté français et côté RDV, ainsi que sur un pourcentage retenu de pertes particulièrement haut ; ce faisant, le texte apparaît comme un quasi décalque des discours de l'ANAPI :

« Entre les 19 et 27 août 1954, 65 000 combattants de l'armée populaire sont libérés contre 12 000 soldats du corps expéditionnaire. 69 % des prisonniers européens, africains et nord-africains ont péri dans ces camps. Sur quelques 16 000 prisonniers vietnamiens, seuls 10 % sont libérés par le Viêt-minh. Les captifs ont subi maltraitements et lavages de cerveau. Les survivants, affamés et malades, sont profondément traumatisés. Avec leur retour en métropole, les Français découvrent l'horreur de leurs conditions de détention.

Cette exposition est dédiée à ces hommes, aux militaires français, aux légionnaires, aux Africains et aux Nord-Africains, aux soldats vietnamiens, cambodgiens et laotiens qui ont servi en Indochine et à ceux qui ne sont pas revenus, tombés dans les rizières, dans la jungle ou dans les camps viêtminh. »<sup>5789</sup>

Au milieu du panneau trône la photographie devenue iconique, déjà présente dans la plaquette de la DMPA sur *La bataille de Dien Bien Phu, 13 mars-7 mai 1954* (2004), de ce « Prisonnier français libéré par le Viêt-minh », hagard et décharné, rappelant les images iconiques des déportés de la Deuxième Guerre mondiale, allongé sur une civière sur le bateau le ramenant en France : une photo que l'on retrouve illustrant la plupart des productions de l'ANAPI, au point d'en devenir un quasi-emblème, ainsi que, de manière globale, la plupart des documents publiés par le ministère de la Défense ou les associations

---

<sup>5787</sup> *Ibid.*, panneau D.

<sup>5788</sup> *Ibid.*, panneau E.

<sup>5789</sup> *Id.*

d'anciens combattants sur la Guerre d'Indochine et ses prisonniers. Dernier exemple en date, plus personnel, cette photographie a été choisie par la DMPA pour illustrer un article que la revue *Les Chemins de la Mémoire* nous avait commandé pour le numéro d'avril-mai 2014, dont le dossier était consacré à l'« Indochine 1954 »<sup>5790</sup> [voir annexe 34].

Surprise pour l'auteur, l'article est paru hors dossier, dans la rubrique « L'évènement », légèrement modifié, sans autorisation préalable – introduisant notamment dans l'accroche qu'il s'agissait là d'« un traumatisme encore vivace » – et pourvu d'illustrations et de sous-titres absents de l'article envoyé à la rédaction. Le dernier sous-titre, « Un devoir de mémoire », ainsi que la photo reprise en médaillon – si forte que le texte<sup>5791</sup> paraît en être lui-même l'illustration – traduisent parfaitement cette injonction faite aux lecteurs, dès qu'il s'agit de la « Guerre d'Indochine », à se souvenir du sort des prisonniers, comme la plupart des productions officielles contemporaines sur la Deuxième Guerre tendent, en France, à confisquer le devoir de mémoire au profit du seul souvenir des déportés, ôtant du même coup aux déportés non-raciaux leur identité première de combattants de la Résistance. « La mémoire du Goulag », estime en effet aujourd'hui Enzo Traverso, « a effacé celle des révolutions, la mémoire de la Shoah a remplacé celle de l'antifascisme, la mémoire de l'esclavage a éclipsé celle de l'anticolonialisme ; tout se passe comme si le souvenir des victimes ne pouvait pas coexister avec celui de leurs combats, de leurs conquêtes et de leurs défaites. »<sup>5792</sup> De manière similaire, la captivité des prisonniers UF de la guerre d'Indochine, essentiel point de cristallisation des mémoires françaises de la « Guerre d'Indochine », assis sur un collectif relativement important et actif, paraît sur certains points être devenu aujourd'hui cet « évènement »<sup>5793</sup>, pour reprendre le titre de la rubrique sous laquelle notre article a été publié, devenu sursignifiant, à l'ombre duquel l'histoire et les mémoires de la « Guerre d'Indochine » perdent leurs facultés à être réfléchies, travaillées par la société, sous l'autorité d'un devoir de mémoire singulièrement dépolitisant, dans lequel les *acteurs* sont oubliés sous le masque unique des *victimes*. Est-

---

<sup>5790</sup> Julien Mary, « Les prisonniers français au Vietnam (1945-1954) », *Les Chemins de la mémoire*, n° 243, avril-mai 2014, p. 4-5.

<sup>5791</sup> Texte que la rédaction avait contraint l'auteur à réduire à deux reprises, afin de faire une place plus grande à l'image.

<sup>5792</sup> Enzo Traverso, « L'Europe et ses mémoires. Résurgences et conflits », [En ligne], mise en ligne le 17 novembre 2011, URL : [www.vox-poetica.org/t/articles/traverso.html](http://www.vox-poetica.org/t/articles/traverso.html).

<sup>5793</sup> Évènement au sens de Jacques Derrida, d'« expérience de l'altérité radicale [...], d'effraction de ce qui est totalement autre », et d'Alain Badiou, de « vérité hétérogène au savoir » ; c'est d'ailleurs, avec la répétition, ce qui constitue le *traumatisme* au sens psychanalytique du terme. J.-D. Causse, « Évènement, traumatisme et répétition », *op. cit.*, p. 17-18.

ce bien ce que les anciens combattants-prisonniers d'Indochine auraient souhaité ?

### 3.3.2.3 *Le romancier et le politique : les anciens prisonniers de la RDV au miroir de la controverse autour du « fait colonial »*

Dans les années 2000-2010, plusieurs romans viennent enfin surfer sur cet intérêt sociétal ressuscité pour l'expérience des anciens prisonniers de la RDV ; intérêt sociétal profitant tout particulièrement du « retour de mémoire »<sup>5794</sup> du fait colonial accompagnant, depuis les années 1990, la rémanence des mémoires de la « Guerre d'Algérie »<sup>5795</sup>, l'initiation d'un espace de confrontation mémorielle avec, d'un côté la réémergence des mémoires des « rapatriés » d'Algérie, et de l'autre les appels au réexamen critique du passé colonial de la France<sup>5796</sup>, le tout associé à la montée du vote Front national et à sa tentative de récupération par une partie de la droite de gouvernement. Déjà en 1995, le cinéaste Dominique Chapuis avait publié un roman inspiré du personnage du cinéaste soviétique Roman Karmen, qui contraint certains prisonniers UF de se prêter à une reconstitution, afin de remplir la mission confiée par Staline de filmer la guerre menée par la RDV contre les troupes françaises<sup>5797</sup>. Quelques années après, en 2000, le général (2S) Claude Le Borgne<sup>5798</sup>, ancien combattant d'Indochine et d'Algérie, poursuit les aventures de son héros, le fantasque Déodat<sup>5799</sup> devenu capitaine, en Indochine<sup>5800</sup> – capturé par la RDV, insoumis bien que partiellement séduit par les discours de son chef de camp, et contraint de s'évader... avant de rejoindre à nouveau son camp de prisonniers<sup>5801</sup> –, avant de le conduire en Algérie comme commandant<sup>5802</sup>. Quelques années plus tard encore, en 2008, l'ancien capitaine parachutiste de la Légion étrangère (2<sup>e</sup> REP, 13<sup>e</sup> DBLE, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> REI) Philippe Schaut, retraité en 2004,

---

<sup>5794</sup> N. Bancel et P. Blanchard, « La colonisation : du débat sur la guerre d'Algérie... », *op. cit.*, p. 138-139 ; voir aussi R. Bertrand, *Mémoires d'empire*, *op. cit.* ; C. Cocquery-Vidrovitch, *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, *op. cit.*

<sup>5795</sup> Voir notamment S. Thénault, « La guerre d'indépendance algérienne. Mémoires françaises », *op. cit.* ; B. Stora, *La gangrène et l'oubli, La mémoire de la guerre d'Algérie*, *op. cit.*

<sup>5796</sup> Voir notamment, en janvier 2005, l'« Appel des indigènes de la République », [En ligne], <http://indigenes-republique.fr/le-p-i-r/appel-des-indigenes-de-la-republique/>, consulté le 12/04/2014 ; voir également les travaux du groupe de recherche ACHAC, [En ligne], URL : <https://www.achac.com/>, consulté le 12/04/2014.

<sup>5797</sup> Dominique Chapuis, *Indochine camp 107*, Basillac, Jacques Legrand SA – Editions Chronique, 1995.

<sup>5798</sup> Voir les mémoires de Cl. Le Borgne, *Routes de sable et de nuages*, *op. cit.*

<sup>5799</sup> Claude Le Borgne, *Le lieutenant Déodat*, Paris, Julliard, 1995.

<sup>5800</sup> Claude Le Borgne, *Le capitaine Déodat*, Paris, L'Harmattan, 2000.

<sup>5801</sup> Dans sa postface, Claude Le Borgne, après avoir rappelé les taux de mortalité dans les camps de la RDV (estimés à 50 à 60 %), souligne que nombreux sont les anciens prisonniers « qui ont publié leur témoignage. L'auteur espère ne pas les avoir trahis. » *Ibid.*, p. 263.

<sup>5802</sup> Claude Le Borgne, *Le commandant Déodat, Lettres d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 2000.

publie chez IndoEditions un ouvrage limpide intitulé *Pour l'honneur et par fidélité, Roman-vécu*<sup>5803</sup>, racontant le face à face entre un officier fictif, le lieutenant François Müller, décrit comme un ancien résistant-déporté, avec Georges Boudarel, puis son évasion et son refuge parmi les montagnards Hmongs, avec lesquels il reprend le combat contre la RDV. Démissionnant de l'armée à son retour en métropole, le héros du roman de Schaut regagne ensuite le pays Thaï pour poursuivre son combat. Mais ces romans sont encore réservés à un lectorat relativement étroit, essentiellement composé de militaires et d'anciens combattants. Toute autre est la posture des ouvrages de Jérôme Ferrari et d'Alexis Jenni, tous deux futurs prix Goncourt<sup>5804</sup> : deux romans postcoloniaux ayant pour cadre cette « guerre de vingt ans »<sup>5805</sup> (1940-1962) dont la « Guerre d'Algérie », contexte commun aux deux ouvrages, marquerait le dernier épisode.

Sorti peu après la sortie du film de Rachid Bouchareb *Hors-la-loi* – où l'on voit notamment l'un des trois frères dont le film raconte l'histoire, au Vietnam, prisonnier de la RDV –, *Où j'ai laissé mon âme* de Jérôme Ferrari<sup>5806</sup> est dédié à Jean-Yves Templon, ex-séminariste témoin du film documentaire *L'ennemi intime* de Patrick Rotman (2001)<sup>5807</sup> ; film duquel s'inspirera également Florent Emilio Siri pour son film éponyme sorti en 2007, donnant notamment à voir le personnage d'un officier, ancien résistant-déporté engagé en Indochine et fait prisonnier, pratiquer la torture en Algérie. Le roman de Ferrari raconte l'histoire de deux officiers français dans l'Alger de 1957, le capitaine Degorce, rescapé de Buchenwald et des camps de prisonniers de la RDV, et son cadet en Indochine, le lieutenant Andréani, jeune résistant corse fait lieutenant d'active à Dien Bien Phu, avant d'être lui-même fait prisonnier, qui voue à son mentor un amour-haine sur lequel repose tout le livre.

Au moment de la sortie du livre de Ferrari, les critiques littéraires ne manquent pas de souligner son rapport intime à l'histoire et aux mémoires du fait colonial et des guerres

---

<sup>5803</sup> Philippe Schaut (préface du général Christian Piquemal), *Pour l'honneur et par fidélité, Roman-vécu*, Paris, IndoEditions, 2008.

<sup>5804</sup> Alexis Jenni reçoit le prix Goncourt 2011 pour son premier roman publié, *L'Art français de la guerre*, Paris, Gallimard, 2011 ; Jérôme Ferrari le reçoit en 2012 pour son livre *Le Sermon sur la chute de Rome*, Arles, Actes Sud, 2012.

<sup>5805</sup> Jérôme Ferrari, *Où j'ai laissé mon âme*, Arles, Actes Sud, 2010, p.55.

<sup>5806</sup> Jérôme Ferrari est né en 1968. Après avoir enseigné la philosophie au lycée international d'Alger pendant plusieurs années, il réside désormais en Corse, où il enseigne.

<sup>5807</sup> Jérôme Ferrari aurait « voulu en savoir plus sur le système concentrationnaire et son universelle abomination. Il s'est plongé dans les *Récits de la Kolyma*, de Varlam Chalamov [...] Dans le film de Rotman, un témoin avait, plus que d'autres, retenu son attention : Jean-Yves Templon, l'ex-séminariste qui avoue l'effroi mêlé de fascination qui l'assaillait à chaque séance de torture de prisonniers algériens. » Emmanuel Hecht, « Quand la guerre d'Algérie inspire les écrivains », *L'Express*, 1<sup>er</sup> septembre 2010, [En ligne], URL : [www.lexpress.fr/culture/livre/quand-la-guerre-d-algerie-inspire-les-ecrivains\\_916116.html](http://www.lexpress.fr/culture/livre/quand-la-guerre-d-algerie-inspire-les-ecrivains_916116.html), consulté le 3/02/2014.

d'Indochine et l'Algérie. Ainsi, pour Paul Alerini, « la haine de l'*erastes* [Andréani], sauvage, inculte, violent mais cohérent, envers l'*eromen* [Degorce], cultivé, humaniste, logique mais incohérent, répond au rapport dominant-dominé, maître-esclave, elle est paradoxale car elle répète au sein de l'armée coloniale le rapport colonisé-colonisateur. [...] Cette fable de la dialectique transférentielle des renversements de positions, exacerbée dans le passage de la victime au bourreau, trouve son cadre historique dans un habile travestissement de personnages de la bataille d'Alger : Larbi Ben M'hidi, Louise Ighilhariz, Maurice Audin, les généraux Bigeard, Schmitt, Aussaresses, Massu, homme d'honneur et la contrition qui l'affecte à la fin de sa vie. »<sup>5808</sup> L'essentiel du roman a en effet pour cadre la villa Eugène, à Alger – comme pour le roman d'Alexis Jenni<sup>5809</sup> –, où les deux officiers sont confrontés aux prisonniers algériens, qu'ils torturent<sup>5810</sup> (Degorce s'en va toujours avant la mise à mort) pour obtenir du « renseignement » et aboutir à la désorganisation complète des réseaux de l'ALN, jusqu'à l'arrestation de son chef, le colonel Tahar. Ce dernier est admiré par Degorce, qui passe des heures à deviser avec lui..., jusqu'à ce qu'Andréani finisse par l'assassiner avant de rejoindre les rangs de l'OAS. Chez Ferrari, pas de confusion entre victimes et bourreaux ; il s'agit plutôt de l'histoire de deux « victimes » devenant « bourreaux » et devant apprendre à composer avec cet état de fait ; ainsi, déclare Andréani au capitaine Degorce dans son long monologue d'introduction :

« Vous êtes le capitaine André Degorce, n'est-ce pas, résistant et déporté à dix-neuf ans, rescapé de Diên Biên Phu et des camps du Viêt-minh. L'histoire vous a délivré une fois pour toutes un diplôme de victime officielle et vous vous êtes désespérément accroché à ce diplôme, vous n'avez su que vous épuiser en vain dans l'élaboration de distinctions subtiles, totalement dénuées de sens, bien entendu, ce qui est propre et ce qui est sale, ce qui est digne de vous et ce qui ne l'est pas, avec quel degré de délicatesse il convient de traiter ses ennemis, et vous avez dû regretter qu'il n'existe aucun manuel de savoir-vivre propre à calmer vos angoisses de débutante. »<sup>5811</sup>

Plus spécifiquement, dans ce roman, l'Indochine paraît incarner l'âge des victimes et l'Algérie celui des bourreaux. En captivité après Dien Bien Phu, le capitaine Degorce, sa force de vie et sa compréhension intimes des ressorts de l'humanité acquises en déportation, parviennent – difficilement – à rendre sa fierté et son honneur à Andréani, marqué par la défaite et l'horreur des camps de la RDV :

« Il n'y avait pas de barbelés mais seulement les ténèbres de la jungle. On apercevait un peu partout

<sup>5808</sup> Paul Alerini, « Jérôme Ferrari, Où j'ai laissé mon âme », *Essaim*, 2012/2, n° 29, p.177-181, p.179.

<sup>5809</sup> Alexis Jenni, *L'art français de la guerre*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2013 (1<sup>e</sup> éd. Gallimard, 2011), p. 611-710.

<sup>5810</sup> Sur fond de l'affaire Audin, qu'il raconte – ici il s'appelle Robert Clément, et Degorce finit par torturer avec un couteau dans l'anus (qui se suicide) lorsque ce dernier le traite de fasciste, encore tout bouleversé qu'il est par la mort de Tahar : « Clément qui usurpe des souffrances qui ne sont pas les siennes et s'imagine que sa trahison fait de lui un héros ». J. Ferrari, *Où j'ai laissé mon âme*, op. cit., p. 139.

<sup>5811</sup> *Ibid.*, p. 17-18.

des monticules de terre. Des soldats français squelettiques, survivants de la RC 4, étaient allongés sur une bâche trempée. Nous formions un groupe d'une quarantaine d'officiers subalternes et c'était la fin du monde. Plus rien ne nous liait les uns aux autres. J'étais incapable de le supporter. La possibilité de survivre avait remplacé la certitude de la mort et elle se transformait en un désir avide, impérieux, un désir abject qui balayait tout, le courage, la dignité du désespoir, le passé commun [...] nos muscles tétanisés d'avoir dû manier la pelle si souvent pour creuser tant de tombes, [...] celle de tous ces hommes qui espéraient vivre [...] et, tandis que nous les poussions dans la fosse, l'un après l'autre, vous me répétiez, mon capitaine, que tel était l'homme nu, et que sa faiblesse était telle qu'il ne méritait pas notre haine, et j'admirais votre inaltérable bienveillance même si je ne pouvais ni la partager ni même la comprendre car, vraiment, mon capitaine, c'était maintenant plus que je ne pouvais en supporter et, sans vous, je n'aurais pas survécu »<sup>5812</sup>.

À mi-chemin entre un Cazaux héroïque et intransigeant et un Beucler bienveillant et solidaire – il est à parier que Jérôme Ferrari a sans doute lu *Le manifeste du camp n° 1* de Jean Pouget ou *les Centurions* de Jean Lartéguy –, Degorce incarne à lui seul tous les panthéons de héros des camps de la RDV. Mais la révolte et la colère d'Andréani face à la défaite et la captivité sont trop fortes ; elles seront lourdes de conséquences en Algérie :

« la rage qui m'étouffait constamment aurait fini par me tuer, je sentais sa chaleur m'envahir devant les cadavres décharnés que nous ensevelissions sous la pluie, [...] à chacune des séances de rééducation durant lesquelles nous devons subir les discours convaincus du commissaire politique sur le sens de l'histoire et la venue de l'homme nouveau [...], il me révoltait au point que je n'ai pu m'empêcher de lui dire que les communistes n'avaient institué qu'une internationale de l'ordure [...] tout ce que j'aimais en vous n'était que le masque d'un orgueil incommensurable, mon capitaine, [...] et la haute idée que vous aviez de vous-même exigeait que vous jouiez constamment le jeu de la fraternité et de l'abnégation [...] il n'y a rien qui me dégoûte davantage que les hommes imbus d'eux-mêmes au point de se soucier de mourir dignement, les hommes comme vous, mon capitaine, qui consacrent tous leurs efforts à mettre leur vie en scène jusqu'à l'apothéose finale [...], nous n'avons jamais eu besoin d'hommes qui sachent mourir, nous avons besoin d'hommes qui sachent vaincre [...], la perspective de la victoire vous a empli d'une terreur indescriptible et enfin mis à nu, à votre tour, pour la première fois de votre vie, dans l'humidité des caves algériennes où la nudité tremblante de vos prisonniers vous renvoyait votre image sans que vous ne puissiez vous en protéger. Vous avez tort, mon capitaine, je le sais aujourd'hui, la faiblesse mérite bien notre haine, surtout quand elle doit se payer au prix exorbitant d'une défaite supplémentaire et je ne veux pas vous pardonner »<sup>5813</sup>

Pour Andréani, la résistance intransigeante et la solidarité bienveillante de Degorce, en captivité, ne serait ainsi rien d'autre qu'une sorte de masque pour son incommensurable orgueil et son incapacité à mener une guerre. Pour Andréani en effet, l'armée a d'abord besoin d'hommes qui sachent vaincre, en ne refusant pour ce faire aucun des moyens à leur disposition : c'est précisément pour lui ce que Degorce n'aurait pas su accomplir en Algérie, en voulant épargner la vie de Tahar, en refusant de jouer jusqu'au bout le jeu de cette mise en abîme d'une déportation et d'une captivité dans une autre, en refusant d'assumer complètement le renversement des rôles, du prisonnier au bourreau – en refusant également de rejoindre les rangs des putschistes de 1961 puis de l'OAS. On retrouve ici

---

<sup>5812</sup> *Ibid.*, p. 60-62.

<sup>5813</sup> *Ibid.*, p. 62-65.

nombre d'éléments repris dans la presse suite aux premières révélations du général Aussaresses en 2000 puis à la publication de ses mémoires en 2001<sup>5814</sup>, et mis en controverse dans les années suivantes : l'« affaire Aussaresses » rejoint ici l'« affaire Boudarel » – toutes deux, pour rappel, se soldant judiciairement par un non-lieu en matière de crime contre l'humanité – et forment sous la plume de Jérôme Ferrari une sorte de contexte romanesque idéal, sorte de cadre d'humanité explicitant les guerres coloniales perdues de l'après-guerre, leurs expériences de l'horreur, en tant que « victimes » puis de « bourreaux », leurs destins difficiles et leurs choix impossibles. C'est aussi sur cette base, héritée de la mise en mémoire des guerres de 1939-1945-d'Indochine-et-d'Algérie initiée par Hélié de Saint Marc dès la fin des années 1980, que se fait la rencontre des mémoires des anciens combattants-prisonniers d'Indochine avec l'espace social dans les années 2000 : celle d'une trilogie infernale de guerres ayant conduit la fine-fleur d'une jeunesse idéaliste engagée dans la Résistance dans les années 1940... à pratiquer la torture en Algérie et à entrer en rébellion ouverte avec la mère-patrie.

« En face », si l'on peut dire, l'« affaire Boudarel », le renouveau de l'« affaire Audin » suite aux révélations du général Aussaresses tout au long des années 2000<sup>5815</sup>, et le retour des mémoires des guerres d'Indochine-Algérie et plus globalement du fait colonial, font (ré)émerger un intérêt sociétal renouvelé pour d'autres choix difficiles portés par certains Français et autres soldats du CEFEO dans les années 1940-1950 : ceux des « soldats blancs d'Hô Chi Minh »<sup>5816</sup>, anciens FTP et autres militants anti-« Guerre d'Indochine ». En quelques années, après la publication des mémoires de Georges Boudarel en 1991<sup>5817</sup>, plusieurs dizaines de productions paraissent en effet sur le sujet [voir annexe 35]. Explicitant, contextualisant, et souvent réhabilitant les comportements de ces hommes, ces productions témoignent, comme du reste le roman de Jérôme Ferrari, une sorte d'attrait voire de fascination contemporaine pour les engagements difficiles et les cas de conscience d'une génération d'individus pris dans la guerre, des années 1940 aux années 1960 ; au-delà, elles illustrent également dans le présent des années 2000 les tiraillements se faisant jour au sein de « la controverse autour du "fait colonial" »<sup>5818</sup>.

Depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle en effet, écrit Romain Bertrand dans sa synthèse sur *La*

---

<sup>5814</sup> Gal Paul Aussaresses, *Services spéciaux : Algérie 1955-1957*, Paris, Perrin, 2001.

<sup>5815</sup> Gal Paul Aussaresses (entretiens avec Jean-Charles Deniau), *Je n'ai pas tout dit, Ultimes révélations au service de la France*, Monaco, Editions du Rocher, coll. « Document », 2008.

<sup>5816</sup> En référence au titre de l'ouvrage de J. Doyon, *Les soldats blancs d'Hô Chi Minh*, *op. cit.*

<sup>5817</sup> G. Boudarel, *Autobiographie*, *op. cit.*

<sup>5818</sup> R. Bertrand, *Mémoires d'empire*, *op. cit.*

*controverse autour du "fait colonial"* parue en 2006, « la donne du débat sur le "fait colonial" a bien changé du tout au tout : des espaces de controverses historiographiques et militantes, constitués dans les années 1970 et 1980, ont été réinvestis par de nouveaux acteurs politiques. Une conjoncture de "crise mémorielle" s'est enclenchée au tout début des années 2000, qui a brouillé les frontières entre ces espaces de controverses et a modifié les logiques de prises de parole et de prises de position qui leur étaient inhérentes<sup>5819</sup>. »<sup>5820</sup>

À droite, le changement vient notamment de ce que les mémoires de l'Algérie française et de l'OAS paraissent à nouveau « fréquentables » par de jeunes députés, en majorité issus des départements de l'axe rhodanien et du sud de la France, où la croyance politique selon laquelle le « vote pied noir » pourrait faire et défaire une élection est particulièrement bien installée<sup>5821</sup>. Tel Christian Vanneste – pour sa part député du Nord –, auteur du célèbre sous-amendement 4 à la loi du 23 février 2005<sup>5822</sup> portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ; tel également Lionnel Luca<sup>5823</sup>, fils d'un légionnaire roumain ancien d'Indochine, auteur de la proposition de loi déposée en février 2004 visant à instaurer une « Journée nationale du souvenir des Français morts en Indochine » ; proposition également soutenue par Jean-Claude Guibal, Christian Ménard et Jacques Remiller, qui signeront également, quelques années plus tard en 2011, avec les mêmes Lionnel Luca et Christian Vanneste, l'Appel national de soutien au transfert des cendres du général Bigeard aux Invalides. Rompant avec l'historique condamnation gaullienne de l'OAS<sup>5824</sup>, ces députés<sup>5825</sup>, souvent en lutte pour récupérer l'électorat frontiste

---

<sup>5819</sup> Selon Michel Dobry, c'est le propre des « conjonctures de crise politique » que d'accélérer la « déssectorisation » des arènes politiques et militantes institutionnellement structurées, et d'autoriser de la sorte des repositionnements tactiques transversaux qui modifient à leur tour ces espaces et leur hiérarchisation (*Sociologie des crises politiques*, Paris, FNSP, 1986).

<sup>5820</sup> R. Bertrand, *Mémoires d'empire*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>5821</sup> Comme en témoigne aussi un homme de gauche, Georges Frêche, à Montpellier et en Languedoc-Roussillon. Georges Frêche, le 11 février 2006, s'en prend ainsi violemment aux harkis soupçonnés de soutenir la droite gouvernementale et parlementaire dans son combat pour la loi du 23 février 2005, les qualifiant de « sous-hommes », soutenant aujourd'hui des gaullistes qui les auraient hier abandonnés en Algérie.

<sup>5822</sup> « La Nation exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française. Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit. »

<sup>5823</sup> Lionnel Luca qui sera l'un des principaux soutiens, avec notamment le député Jean-Claude Guibal, de la proposition de loi enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 juillet 2015 visant à rendre inamnistiables les crimes contre l'humanité – déposée en référence notamment à l'« affaire Boudarel ».

<sup>5824</sup> Voir Romain Bertrand, *Mémoires d'empire*, *op. cit.*, p. 61-84.

<sup>5825</sup> Pami eux, on compte également Thierry Mariani, Georges Fenech, Paul-Henri Cugnenc, Michel Diefenbacher, Christian Kert, Robert Lecou, Jean-Antoine Leonetti, Francis Vercamer, etc. Notons que Lionnel Luca, Thierry Mariani, Jacques Remiller et Christian Vanneste formeront le noyau dur, à l'intérieur

dans leurs circonscriptions, entendent notamment réparer ce qui est reproché à la République par certains « harkis », « pieds noirs » et autres anciens combattants d'Indochine-Algérie depuis des décennies, proclamant par là-même haut et fort refuser toute « repentance » sur la colonisation française dans son ensemble, mais entendant au contraire réhabiliter les « aspects positifs » des passés coloniaux de la France.

Ainsi éclate, dans les années 2000, la controverse mémorielle et politique – mais aussi historiographique<sup>5826</sup> – sur le fait colonial. De l'autre côté en effet : une troisième génération d'enfants de l'immigration, qui ne « supportent plus le regard porté sur eux, et lorsqu'ils réfléchissent au pourquoi des discriminations, [qui] se heurtent inévitablement à l'histoire coloniale [... et] y trouvent des processus semblables de ségrégation et de mise à l'écart. »<sup>5827</sup> Les uns accusent la République d'avoir sacrifié l'Algérie française et les Français d'Algérie, et au-delà l'ensemble des populations de l'ex-empire français ; les autres pointent du doigt la république colonisatrice, et la nature par essence criminelle de la colonisation, se manifestant aujourd'hui encore dans la manière dont l'Etat discriminerait les Français d'origine étrangère ; tous se présentent en tout cas comme les victimes de traumatismes transgénérationnels dont l'Etat-nation français est désigné comme le principal responsable.

« Dans le même temps », écrit Romain Bertrand, « l'espace du dicible politique s'est modifié radicalement du fait de la médiatisation des débats concernant la "loi sur le voile" et, par implication, l'"islam de France". L'essor des discours de stigmatisation de l'islam – rendu possible par la dramatisation du péril terroriste au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 – a préparé le terrain au renouveau du débat sur les pédagogies de "l'intégration" et sur le tort colonial républicain. »<sup>5828</sup> Et ce sans compter l'impact des lois du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 et du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité (loi dite Taubira), suivant le double modèle de la loi Gayssot du 13 juillet 1990 instaurant la contestation de crime contre l'humanité comme un délit et du discours du président Chirac du 16 juillet 1995, reconnaissant la responsabilité de la France dans la

---

de l'UMP, du Collectif parlementaire de la Droite populaire créé en 2010.

<sup>5826</sup> Voir par exemple les débats entre C. Cocquery Vidrovich, *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, op. cit., et D. Lefeuvre, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, op. cit.

<sup>5827</sup> Benjamin Stora, *La Guerre des mémoires*, op. cit., p. 12.

<sup>5828</sup> R. Bertrand, *Mémoires d'empire*, op.cit., p. 202. Cela est très sensible, notamment, dans l'ultime volet des mémoires du général Bigeard, *Ma vie pour la France*, op. cit., p. 491-494.

déportation des Juifs de France.

La France paraît ainsi mûre pour une nouvelle poussée de controverse « mémorielle » autour du fait colonial, qui éclate effectivement au grand jour en 2005, alors même que, pour reprendre les mots d'Amédée Thévenet en conclusion de *La Guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'ont vécue*, en 2001, « justice est [...] en train d'être rendue au sacrifice des anciens combattants d'Indochine »<sup>5829</sup>, au travers notamment de la résolution du Conseil de l'Europe en date du 25 janvier 2005, au sujet de la « nécessité d'une condamnation internationale des crimes des régimes communistes »<sup>5830</sup> ; au travers également du décret du 26 mai 2005 instituant une journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine – le 8 juin de chaque année, date correspondant au transfert, le 8 juin 1980, des cendres du soldat inconnu d'Indochine à la nécropole nationale de « Notre Dame de Lorette ». Plus largement, « justice » paraît effectivement être rendue à *tous* les anciens combattants d'Indochine-Algérie ainsi qu'aux « rapatriés » : en juillet 2005, une stèle est érigée à Marignane à la mémoire des « combattants de l'Algérie française » ; à quelques kilomètres de Marignane, à Marseille, les polémiques sur la construction d'un Mémorial d'Outre-Mer (réclamé par les associations de rapatriés et avec le soutien de l'Etat), sur les lieux des expositions coloniales de 1906 et 1922, battent leur plein (le projet est finalement abandonné l'année suivante), de même que celles sur le projet de Cité nationale d'histoire de l'immigration voulue par Jacques Chirac et inauguré en 2007 dans le palais de la porte dorée, à Paris, sur les lieux mêmes de l'exposition coloniale de 1931 ; dans les mêmes années, à Perpignan et à Montpellier, des projets de musées de la présence française en Algérie sont mis à l'étude ; et sur la côte méditerranéenne, plusieurs stèles sont inaugurées en hommage aux morts pour l'Algérie française, OAS comprise.

Surtout, la loi du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés », dont l'article 4 impose aux professeurs d'enseigner « le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord »<sup>5831</sup> et aux universitaires d'accorder « à l'histoire de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu'elle mérite », apporte un élément de satisfaction

---

<sup>5829</sup> A. Thévenet, *La guerre d'Indochine racontée*, op. cit., p. 599.

<sup>5830</sup> « Pour le rapporteur » de la résolution, estime B. Pudal, « il y a urgence dans la mesure où, à la différence des crimes nazis et de la Shoah, les crimes des régimes communistes totalitaires n'ont pas bénéficié du même intérêt public. » B. Pudal, « Le communisme français : mémoires défaites et mémoires victorieuses depuis 1989 », in P. Blanchard et I. Veyrat-Masson (dir.), *Les guerres de mémoires*, op. cit., p. 121.

<sup>5831</sup> Le projet d'article 4 prévoyait que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord » - alinéa finalement supprimé en 2006.

supplémentaire à certains anciens combattants-prisonniers d'Indochine comme Charles Jeantelot, qui est heureux de voir « enfin reconnus " œuvre accomplie... souffrances... rôle positif de la présence française outre-mer...". Il n'était que temps », conclut Jeantelot, « avant que la question ne se perde dans le labyrinthe de l'Europe et de la mondialisation. »<sup>5832</sup>

En 2005, cette consigne officielle donnée aux enseignants entend en partie répondre, par la *force du droit*, aux injonctions du collectif des « indigènes de la République » – se décrivant eux-mêmes comme « descendants d'esclaves et de déportés africains, filles et fils de colonisés et d'immigrés, [...] Français et non-Français vivants en France, militantes et militants engagé-es dans les luttes contre l'oppression et les discriminations produites par la République post-coloniale »<sup>5833</sup> – et à leur appel du 16 janvier, réclamant une désindigénisation des politiques destinées aux populations des « banlieues » et à une décolonisation globale de la République française, décrite comme toujours coloniale :

« Il est urgent de promouvoir des mesures radicales de justice et d'égalité qui mettent un terme aux discriminations racistes dans l'accès au travail, au logement, à la culture et à la citoyenneté. Il faut en finir avec les institutions qui ramènent les populations issues de la colonisation à un statut de sous-humanité.

Nos parents, nos grands-parents ont été mis en esclavage, colonisés, animalisés. Mais ils n'ont pas été broyés. Ils ont préservé leur dignité d'humains à travers la résistance héroïque qu'ils ont menée pour s'arracher au joug colonial. Nous sommes leurs héritiers comme nous sommes les héritiers de ces Français qui ont résisté à la barbarie nazie et de tous ceux qui se sont engagés avec les opprimés, démontrant, par leur engagement et leurs sacrifices, que la lutte anti-coloniale est indissociable du combat pour l'égalité sociale, la justice et la citoyenneté. Dien Bien Phu est leur victoire. Dien Bien Phu n'est pas une défaite mais une victoire de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ! [souligné par nous] »

On imagine, un an après les cérémonies du cinquantième anniversaire de la bataille, les réactions des associations d'anciens combattants-prisonniers d'Indochine, qui accueilleront avec indignation, quelques années plus tard en 2013, les propos jugés « trop élogieux tenus par monsieur Fabius, lors de son éloge funèbre au général GIAP, salué comme un "homme exceptionnel". En effet », déclare alors l'ANAPI, « on ne peut pas, en ce qui concerne Giap, dissocier le tacticien militaire du responsable politique [...]. Il est donc responsable des conditions inhumaines de captivité pour les combattants de l'Union française »<sup>5834</sup>.

Pour l'heure, réjouissant certains, l'article 4 de la loi du 23 février 2005 en révolte beaucoup

---

<sup>5832</sup> Ch. Jeantelot, qui conclut ainsi ses mémoires, *Repères au crépuscule*, op. cit., p. 787

<sup>5833</sup> « Nous sommes les indigènes de la République ! », Appel du 16 janvier 2005 pour des Assises de l'anti-colonialisme post-colonial.

<sup>5834</sup> Communiqué de presse de l'ANAPI, novembre 2013, [En ligne], URL : <http://www.anapi.asso.fr/index.php/vie-de-l-association/225-communiqué-de-l-anapi>, consulté le 13/11/2013.

d'autres ; elle soulève ainsi un véritable et quasi-unanime tollé dans la communauté des historiens<sup>5835</sup>. Un comité anti loi 2005 est alors formé, animé notamment par Claude Liauzu et Gérard Noiriel, dénonçant la confusion des genres<sup>5836</sup>. En janvier 2006, le gouvernement finira par se sortir du « piège » de cet article 4 par l'intermédiaire du Conseil constitutionnel, qui estimera que ce dernier relève du règlement et non de la loi<sup>5837</sup>, conduisant le Premier ministre à l'abroger purement et simplement par décret<sup>5838</sup>, malgré la levée de bouclier du Front national, de la Droite populaire, ainsi que des associations de « rapatriés » et d'anciens combattants, ou bien encore de certains de leurs « héritiers » comme Paul Rignac.

En 2007 et 2009, cet essayiste proche des cercles nationalistes-catholiques publie chez IndoEditions deux ouvrages aux titres pour le moins évocateur : *Indochine, Les mensonges de l'anticolonialisme* (préfacé par Amédée Thévenet) et *La guerre d'Indochine en questions, Contre-enquête* (préfacé par le président de l'ANAI, le général Guy Simon). « Voici un livre original », introduit le général Guy Simon dans sa préface à *La guerre d'Indochine en questions*, « qui vient en son temps »<sup>5839</sup>. Effectivement, ces ouvrages s'inscrivent bien dans cet air du temps qui voit chez Paul Rignac l'anticolonialisme être assimilé à... un « totalitarisme », contre lequel il convient aujourd'hui de lutter à l'image des aînés d'Indochine :

« La lutte contre le totalitarisme anticolonialiste reprend aujourd'hui nombre d'arguments développés autrefois par ceux qui se battaient contre l'instauration de dictatures communistes en Asie du Sud-Est. Ces arguments anciens ont été largement confirmés par les faits. Il convient de rendre à la clairvoyance des combattants, à leur courage, et pour beaucoup d'entre eux à leur sacrifice, l'hommage qui leur est dû. »<sup>5840</sup>

Pour autant, l'anticolonialisme – qualifié par Amédée Thévenet dans sa préface d'*Indochine, Les mensonges de l'anticolonialisme*, de « citadelle de l'intelligentsia

---

<sup>5835</sup> Voir Claude Liauzu et Gilles Manceron (dir.), *La colonisation, la loi et l'histoire*, Paris, Syllepse, 2006.

<sup>5836</sup> Dans la « communauté historique », certaines voix divergentes se font néanmoins entendre, telle la critique de Guy Pervillé, publiée le 29 mars 2005 sur le site de la section de Toulon de la LDH, et trouvant l'« analyse trop indulgente pour la loi du 21 mai 2001, et trop sévère pour celle du 23 février 2005 ». En 2005, G. Pervillé avait en effet adhéré au collectif « Liberté pour l'histoire », créé en décembre de la même année en réaction au procès intenté à Olivier Pétré-Grenouilleau, accusé de révisionnisme de la traite et de l'esclavage institués comme crime contre l'humanité. Ici, « Liberté pour l'histoire » diverge ainsi de l'appel de Cl. Liauzu et G. Noiriel et à la création dans la foulée par ces mêmes acteurs du Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire (CVUH).

<sup>5837</sup> Décision n° 2006-203 L du 31 janvier 2006.

<sup>5838</sup> Décret n° 2006-160 du 15 février 2006.

<sup>5839</sup> Gal Guy Simon, « Préface », in Paul Rignac, *La guerre d'Indochine en questions, Contre-enquête*, Paris, IndoEditions, 2009, p. 7.

<sup>5840</sup> P. Rignac, *Indochine, Les mensonges de l'anticolonialisme, op. cit.*, p. 205.

française »<sup>5841</sup> – serait toujours bien assis dans la société française, Paul Rignac en voulant précisément pour preuve l’abrogation vivement regrettée de l’article 4 de la loi 23 février 2005. Une abrogation d’autant plus injuste, selon l’auteur dont la pensée est ici résumée par son préfacier, qu’« il n’existe pas de doctrine du colonialisme et encore moins une idéologie du colonialisme, il n’existe pas de colonialistes, c’est-à-dire de partisans de cette doctrine »<sup>5842</sup>. Le « révisionnisme » de Paul Rignac, écrit Emmanuelle Radar, se construit en effet « à partir de la conviction qu’il n’y a jamais eu d’idéologie coloniale. Celle-ci n’aurait jamais existé que dans l’esprit des anti-coloniaux [...] qui avaient besoin de créer une idéologie pour construire la leur. »<sup>5843</sup> Reprenant les travaux de Charles Forsdick, la chercheuse en littérature en conclut ainsi que Paul Rignac participe bien de cet air du temps qui présente et interprète « le postcolonialisme comme une accusation qui mènerait à la repentance, à la pénitence et au remboursement des pertes et peines infligées. »<sup>5844</sup> »<sup>5845</sup> Chez ce juriste né en 1955, s’étant mis au service d’associations humanitaires œuvrant dans le Sud-Est Asiatique<sup>5846</sup>, tout paraît effectivement interprété à l’aune de cette intolérable injonction à la repentance soi-disant formulée par les « anticolonialistes » – assimilés aux « communistes » – ; et ce jusqu’à la captivité elle-même et cette « obstination des dirigeants vietminh à laver le cerveau des prisonniers de guerre, le besoin de les convertir à la cause communiste, l’obsession de leur faire signer des manifestes de repentance. [...] Ce qui compte », conclut Rignac, « c’est que le "colonialiste" ou le "traître" fasse repentance »<sup>5847</sup>. Immédiatement lié à cette soi-disant « dictature de la repentance » dénoncée par une partie de la droite française, certains milieux « rapatriés » et anciens combattants, et relayée par quelques historiens comme Daniel Lefeuvre<sup>5848</sup>, un autre « évènement » va considérablement marquer le débat sur le fait colonial au milieu des années 2000, et relativement impacter l’espace de discours des anciens combattants-prisonniers d’Indochine et d’Algérie : les « émeutes » d’octobre-novembre 2005 dans les « banlieues »

<sup>5841</sup> Amédée Thévenet, « Préface », in *ibid.*, p. 8.

<sup>5842</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>5843</sup> Emmanuelle Radar, « Putain de colonie ! », *Anticolonialisme et modernisme dans la littérature du voyage en Indochine (1919-1939)*, Academisch Proefschrift ter verkrijging van de graad van doctor aan de Universiteit van Amsterdam op gezag van de Rector Magnificus prof. dr. D.C. van den Boom, 30 juin 2008, p. 109.

<sup>5844</sup> Charles Forsdick, « Colonial history, postcolonial memory : contemporary perspectives », *Francophone Postcolonial Studies*, 5.2., Pt1, 2007, p. 101-118, p. 110.

<sup>5845</sup> Emmanuelle Radar, « Putain de colonie ! », *op. cit.*, p. 109.

<sup>5846</sup> Dans sa préface, Amédée Thévenet explique avoir fait la rencontre de Paul Rignac lors de ses activités humanitaires. Il aurait ensuite suivi l’écriture de son livre avant que P. Rignac ne lui demande d’écrire une préface.

<sup>5847</sup> P. Rignac, *La guerre d’Indochine en questions*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>5848</sup> Voir D. Lefeuvre, *Pour en finir avec le repentance coloniale*, *op. cit.*

de quelques grandes villes de France<sup>5849</sup>, et plus précisément la mise en débat de leur gestion par le gouvernement, et notamment par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur et partisan déclaré de la récupération de l'électorat frontiste. Pour l'opposition au gouvernement Villepin, il s'agit de condamner vigoureusement la réponse sécuritaire de l'Etat, en réinscrivant le cas échéant ses pratiques répressives dans la lignée de la répression coloniale<sup>5850</sup>. Pour le gouvernement et tout particulièrement son ministre de l'Intérieur au contraire, il s'agit de « reconquérir » ces « zones de non-droit » que seraient devenues les banlieues françaises ; selon lui, la République n'a pas de créance vis-à-vis des jeunes émeutiers soi-disant « ex-colonisés » : la réponse ne peut être que dans la reconquête républicaine, ferme et résolue.

Fermeté du pacte républicain, discours anti-repentance coloniale, dénonciation de la subversion intérieure, assimilation de l'anticolonialisme au totalitarisme communiste, reconnaissance et réhabilitation des « rapatriés » d'Indochine et d'Algérie, et avec eux des combattants de ce vaste conflit de « Guerre froide » de presque vingt ans mené en contexte colonial... : les anciens combattants-prisonniers d'Indochine paraissent – enfin – disposer d'héritiers politiques d'influence. Pour le général Bigeard, il semble cependant qu'il soit « trop tard ! [...] Dans notre pays », écrit-il en 2006, « l'insécurité est galopante, sous toutes ses formes. Cela va de la simple incivilité de certains jeunes aux attentats terroristes [...] y compris le] cortège de violences des banlieues parisiennes d'octobre 2005 [...] On voit le chemin parcouru par ceux qu'à une époque, les hommes politiques qualifiaient du doux nom de "sauvageons"<sup>5851</sup>, et que l'on a pas le droit d'appeler par des termes plus justes sous peine de passer pour "réactionnaires" »<sup>5852</sup>. Pour Bigeard, cette massification des « incivilités » serait liée à « l'explosion du communautarisme »<sup>5853</sup>, dans laquelle il identifie « la fin d'une certaine idée de la France et la fin d'une civilisation, d'un modèle d'intégration. [...] » Et de poursuivre : « le problème, en matière d'intégration, car il y a un

---

<sup>5849</sup> Voir Didier Fassin et Éric Fassin « Introduction. À l'ombre des émeutes », in *De la question sociale à la question raciale ?*, La Découverte, 2006, p. 5-16.  
URL : [www.cairn.info/de-la-question-sociale-a-la-question-raciale--9782707158512-page-5.htm](http://www.cairn.info/de-la-question-sociale-a-la-question-raciale--9782707158512-page-5.htm).

<sup>5850</sup> De fait, l'introduction des émeutes de 2005 dans le champ politico-historico-mémoriel du "fait colonial" ne peut se comprendre que si l'on prend en considération le préalable qu'a constitué la mise en équivalence, par des collectifs mémoriels tels que les Indigènes de la République ou des chercheurs tels ceux groupés au sein de l'ACHAC, entre « ex-colonisés » et « immigrés ». Romain Bertrand, *Mémoires d'empire*, op.cit., p. 205.

<sup>5851</sup> M. Bigeard fait référence aux propos de Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'Intérieur du gouvernement Jospin, à propos des « jeunes de banlieues » à la fin des années 1990.

<sup>5852</sup> Gal Marcel Bigeard, « La France de 2005. Etat des lieux social », in M. Bigeard, *Adieu ma France*, op.cit., p. 79-80.

<sup>5853</sup> Cette citation, ainsi que les suivantes, sont tirées de *ibid.*, p. 83.

sacré problème, c'est l'islam. » S'empressant d'indiquer qu'il n'a « rien contre cette religion », il précise que cet univers – qu'il dit bien connaître pour avoir servi plusieurs années en Algérie – est en effet « profondément et irrévocablement rétif à l'idée de laïcité telle que nous la connaissons », le général insistant quelques pages plus loin « sur la lutte, ouverte ou souterraine, des musulmans de France contre la laïcité. [...] Le problème, avec cet islam dit "de France" », conclut-il, « c'est qu'on peut à bon droit se demander quelle place il réserve à la conscience nationale parmi ses fidèles. »

Du couple héritage colonial / non intégration républicaine à gauche, on glisse ainsi petit à petit, à droite – sous la plume du général Bigeard comme à travers la voix de Nicolas Sarkozy –, vers la mise en relation immigration / identité nationale, qui donnera même son nom, un peu plus d'un an plus tard, à un éphémère ministère sous la présidence Sarkozy<sup>5854</sup>.

En effet conclut Romain Bertrand :

« À partir du moment où le débat sur le "fait colonial" est mis en relation – par les parlementaires, les intellectuels, les leaders militants et les journalistes – avec celui sur l'"intégration des jeunes des banlieues", l'enjeu des prises de position savantes et militantes concernant la réalité du tort colonial républicain change du tout au tout. [...] les causes défendues ne sont plus les mêmes. Les députés UMP ne se battent plus vraiment contre une "histoire biaisée" lésant les mémoires des "harkis" et des "rapatriés", mais contre une "tendance systématique à la repentance" qui affaiblit l'autorité de l'Etat vis-à-vis des "jeunes des banlieues". »<sup>5855</sup>

C'est là très exactement le contexte du roman d'Alexis Jenni paru en 2011<sup>5856</sup>, entre reconnaissance et réhabilitation des mémoires de l'anticommunisme, déverrouillage du tabou sociopolitique des mémoires de l'Algérie française, « crise des banlieues » et débat sur l'identité nationale. L'idée de *L'art français de la guerre* serait en effet venue à son auteur de la confrontation de son imaginaire guerrier d'enfant avec les débats de la deuxième moitié des années 2000 sur l'identité nationale : « personne ne dit rien de raisonnable sur le sujet », confie-t-il au journaliste Baptiste Liger, faisant référence au renforcement des pouvoirs de la police et à ces banlieues paraissant désormais assiégées par elle. « Ce déficit de pensée généralisé est une véritable insulte à l'Histoire »<sup>5857</sup>, livre gravement Jenni, dont le livre trouverait ainsi, pour *Le magazine littéraire*, « la source de la sauvagerie coloniale dans l'exacerbation des différences et de l'identité nationale »<sup>5858</sup>.

---

<sup>5854</sup> Il s'agit du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, 18 mai 2007-13 novembre 2010.

<sup>5855</sup> Romain Bertrand, *Mémoires d'empire*, op.cit., p. 203.

<sup>5856</sup> A. Jenni, *L'art français de la guerre*, op. cit.

<sup>5857</sup> Alexis Jenni, entretien avec Baptiste Liger, « Je pensais être un écrivain raté, comme tant d'autres », *L'Express*, 2 novembre 2011, [En ligne], URL : [www.lexpress.fr/culture/livre/alexis-jenni-je-pensais-etre-une-ecrivain-rate-comme-tant-d-autres\\_1046750.html](http://www.lexpress.fr/culture/livre/alexis-jenni-je-pensais-etre-une-ecrivain-rate-comme-tant-d-autres_1046750.html), consulté le 3/02/2014.

<sup>5858</sup> « L'art français de la guerre », *Le Magazine Littéraire*, [En ligne], URL : [www.magazine-](http://www.magazine-)

Alexis Jenni est né en 1963 à Lyon, où il est en poste comme professeur de sciences de la vie et de la terre au lycée Saint Marc, lorsqu'il reçoit le prix Goncourt en 2011 pour *L'art français de la guerre*. « Enfant », confie-t-il à Baptiste Liger à propos de la genèse de son livre, « j'ai beaucoup joué aux petits soldats et j'ai fait de nombreux cahiers de dessins de bataille [...]. Le projet initial était de retrouver cet esprit. J'ai eu aussi envie d'écrire un roman d'aventure [...]. Après, je sentais qu'il me fallait quelque chose de français. »<sup>5859</sup> Puis c'est la lecture des *Bienveillantes* de Jonathan Littel, qu'il apprécie mais auquel il reproche « l'incohérence du personnage de Max Aüe »<sup>5860</sup> :

« Alors, j'ai tenté de donner à mon héros une certaine logique. [...] Que se passe-t-il quand un individu *a priori* pas élevé pour une telle aventure se retrouve propulsé en Indochine ? [...] J'en ai assez du discours classique et rassurant, comme "les tortionnaires sont des salauds". Ça, c'est facile. Le type intelligent, que fait-il en situation de guerre ? Sur un sujet proche, j'avais beaucoup aimé *Où j'ai laissé mon âme* de Jérôme Ferrari ou *Des hommes* de Laurent Mauvignier<sup>5861</sup>. »<sup>5862</sup>

S'inscrivant dans cette nouvelle ère littéraire de la « séduction du bourreau » évoquée par Charlotte Lacoste<sup>5863</sup>, l'action du roman se situe dans le Lyon des années 1990-2000, celui d'Hélie de Saint Marc, d'Amédée Thévenet, de Jack Bonfils, de Rolf Rodel..., mais aussi celui des députés UMP George Fenech, Christophe Guilloteau, Michel Terrot et Patrice Verchère, membres ou proches de la Droite populaire. C'est l'histoire de la rencontre entre un « enfant de gauche »<sup>5864</sup> devenu un adulte un peu perdu – le narrateur –, et un ancien résistant, engagé en Indochine puis en Algérie<sup>5865</sup>, Victorien Salagnon, campant un personnage ressemblant fort à Hélie de Saint Marc. Peu à peu, le premier va devenir le biographe du second<sup>5866</sup>.

---

[litteraire.com/critique/fiction/art-francais-guerre-alexis-jenni-31-08-2011-31927](http://litteraire.com/critique/fiction/art-francais-guerre-alexis-jenni-31-08-2011-31927), consulté le 3/02/2014.

<sup>5859</sup> A. Jenni, entretien avec Baptiste Liger, « Je pensais être un écrivain raté... », *op. cit.*

<sup>5860</sup> *Id.*

<sup>5861</sup> La chronique de Baptiste Liger sur roman de Laurent Mauvignier, racontant le sort de quelques jeunes appelés en Algérie, est particulièrement édifiante : « Rarement, ces dernières années, un écrivain français – n'ayant, de surcroît, pas vécu les événements – aura su si bien raconter toutes les angoisses de l'homme en armes [...]. Mauvignier n'aurait-il pas signé l'équivalent littéraire de *Voyage au bout de l'enfer* ? La morale de ce roman n'en est, en tout cas, pas très éloignée : "La guerre c'est toujours des salauds qui la font à des types bien ; là il n'y en avait pas, c'était des hommes, c'est tout." » Baptiste Liger, « Soldats sans paix », *L'Express*, 17 septembre 2009, [En ligne], URL : [www.lexpress.fr/culture/livre/laurent-mauvignier-les-hommes-dans-la-guerre-d-algerie\\_788268.html](http://www.lexpress.fr/culture/livre/laurent-mauvignier-les-hommes-dans-la-guerre-d-algerie_788268.html), consulté le 3/02/2014.

<sup>5862</sup> A. Jenni, entretien avec Baptiste Liger, « Je pensais être un écrivain raté... », *op. cit.*

<sup>5863</sup> Ch. Lacoste, *Séductions du bourreau*, *op. cit.*

<sup>5864</sup> A. Jenni, *L'art français de la guerre*, *op. cit.*, p. 40.

<sup>5865</sup> Autre histoire de rencontre et de transmission intergénérationnelle, le roman de Frank Lanot paru en 2015, *Une balle de colt derrière l'oreille* (Paris, Le passeur), raconte l'histoire d'un homme héritant de son beau-père, à son décès, d'un Colt 45 et d'une balle, accompagnés d'une liste de onze noms. L'enquête menée par le héros va le mener sur les traces de son beau-père, en Indochine, et jusqu'à Georges Boudarel...

<sup>5866</sup> Tandis que Salagnon va lui apprendre la résilience par la peinture à l'encre (A. Jenni est lui-même peintre à l'encre de Chine).

Tout ce qui a fait le succès des récits de témoins – ce que Jenni n’est pas<sup>5867</sup> –, des romans de Jean Lartéguy aux mémoires de Hélié de Saint Marc, et qui fait dans les années 2000 le lit de la controverse autour du fait colonial et des guerres d’Indochine et d’Algérie, est présent : l’engagement très jeune dans les maquis, la découverte de la guerre, l’impossibilité de se réinsérer dans la vie civile et le départ pour l’Indochine, l’aventure indochinoise, loin de tout, la vie et la mort des petits postes, l’encadrement des partisans vietnamiens, la bataille de la RC4, le mythe para des « pompiers de l’Indochine », Dien Bien Phu, la captivité..., puis les « errements » d’Algérie, la torture<sup>5868</sup> et le putsch d’Alger... Dans le roman, deux autres personnages viennent d’ailleurs se mêler et quelque peu animer, voire perturber cet acte de transmission intergénérationnelle : la femme de Salagnon, Eurydice Kaloyannis, « une Judéo-Grecque de Bab el-Oued »<sup>5869</sup>, Française d’Algérie qui ne pardonne pas aux militaires français de l’avoir coupée de son pays natal<sup>5870</sup> – Alexis Jenni confiait en 2011 à *L’Express* souhaiter redonner aux pieds noirs un « droit à l’histoire » eu égard à leurs « racines communes » avec les Algériens<sup>5871</sup> –, et Mariani, l’un des camarades de combat de Salagnon en Indochine – où il lui a sauvé la vie –, puis en Algérie : « le seul de mes amis qui ne soit pas mort »<sup>5872</sup>, dit Salagnon, un ami reconverti dans la France des années 1990-2000 en artisan d’un racisme politique affirmé, incarné dans un groupuscule d’extrême-droite dont il fait figure de patriarche – les « GAFFES », « Groupe d’autodéfense des Français fiers d’être de souche » –, militant pour un devoir de mémoire dans sa forme la plus radicale des guerres d’Indochine et d’Algérie. De nos jours en effet, pour Mariani :

« Nous sommes colonisés. [...] nous sommes dans une situation coloniale, et nous sommes les colonisés. [...] Les centres-villes sont devenus les casemates de notre camp retranché. [...] J’entends le son de là-bas qui éclate avec arrogance. [...] La France se replie, elle se déglingue [...] et Mariani de s’adresser directement à Salagnon :] Nous avons besoin de toi. [...] Il nous faut des types énergiques qui se souviennent de tout pour

---

<sup>5867</sup> Alexis Jenni explicite ainsi sa posture sur son blog : « il y a en ce moment une polémique sur la notion même de roman, et je suis dedans. Si on regarde les prix d’automne, il n’y a qu’une fiction, moi-même, le reste, c’est "narrative non fiction", comme disent en leur langage les types du Mayflower. Du coup, on me pose perpétuellement la question de la documentation, soupçonnée d’être immense, alors que c’est un faux problème. On voudrait que mon livre aussi soit de la non fiction. Je résiste. [...] Alors quand d’aucuns affirment que l’on ne peut écrire qu’à partir d’une expérience réelle, car si on écrit sans y avoir été, on n’en a pas idée, et c’est une falsification éhontée de la réalité, cela me paraît être une méconnaissance absolue de : 1. La réalité, 2. La littérature, 3. La notion de vérité, 4. Le psychisme humain. » Alexis Jenni, billet « Je suis une fiction, et c’est très bien comme ça », 18 décembre 2011, blog *Voyages pas très loin*, [En ligne], URL : <http://jalexis2.blogspot.fr/search?updated-min=2011-01-01T00:00:00%2B01:00&updated-max=2012-01-01T00:00:00%2B01:00&max-results=50>, consulté le 3/02/2014.

<sup>5868</sup> L’auteur parle aussi de la pratique en Indochine. A. Jenni, *L’art français de la guerre*, op. cit., p. 434.

<sup>5869</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>5870</sup> *Ibid.*, p. 596.

<sup>5871</sup> A. Jenni, entretien avec Baptiste Liger, « Je pensais être un écrivain raté... », op. cit.

<sup>5872</sup> A. Jenni, *L’art français de la guerre*, op. cit., p. 300.

encadrer les jeunes. Pour que rien ne soit oublié. »<sup>5873</sup>

Une telle amitié, presque contre-nature, fait penser à celle de Schoendoerffer avec ses anciens camarades d'Indochine<sup>5874</sup>. Elle s'explique d'abord par un passé commun. Si Salagnon est indulgent avec son ami, c'est d'abord parce qu'il lui a sauvé la vie<sup>5875</sup> ; mais c'est aussi parce qu'il ne serait pas revenu complètement entier de la guerre, orphelin de ses camarades<sup>5876</sup> et surtout profondément traumatisé par sa captivité après Dien Bien Phu – que Salagnon n'a pas connue. La captivité : comme pour le personnage d'Andréani chez Ferrari, c'est là l'une des clés essentielles données par Jenni pour comprendre la hargne et la combativité de Mariani, sans cesse renouvelée, de l'Algérie jusqu'à nos jours :

« On mourait très vite dans ces camps improvisés, à peine gardés, on mourait de faiblesse, de dénutrition, d'abandon. On prenait les maladies tropicales, on mangeait du riz et des feuilles, avec parfois un poisson sec. [... Mariani] a été pris à Diên Biên Phu lui aussi, mais il a survécu. Le petit jeune des débuts avait durci, il était devenu un furieux, cela aide à ne pas sombrer. J'ai assisté à son retour, quand on nous rendait les prisonniers, pas beaucoup, des squelettes : il marchait derrière Bigeard et Langlais, maigre et les yeux fous, mais le béret bien vissé sur la tête, incliné comme à la parade [...]. Il voulait leur montrer. »<sup>5877</sup>

C'est bien cette colère teintée d'honneur qui le fait tenir<sup>5878</sup> en captivité, puis qui le fait accomplir en Algérie ce que Salagnon, ou Degorce dans le roman de Ferrari, répugnent à faire, et qui le pousse enfin vers les GAFFES. Jenni ne fait d'ailleurs guère référence à la propagande communiste subie par les prisonniers dans les camps ; ce qui compte – les débats sur la loi de 2005 et les émeutes dans les banlieues sont passés par là –, c'est que l'ordre racial ait été renversé par la captivité puis qu'il l'ait été à nouveau, selon Mariani, dans la France des années 1990-2000, présentée comme en proie à l'immigration de masse de descendants d'ex-colonisés. Dans la construction de ces chapitres, Alexis Jenni mélange d'ailleurs expériences coloniales en Indochine-Algérie et monde contemporain, faisant notamment référence à la « crise des banlieues » (celle de Voracieux-les-Bredins dans laquelle habitent Salagnon et Mariani), en voie de reconquête par la police après les émeutes de 2005<sup>5879</sup>.

---

<sup>5873</sup> *Ibid.*, p. 298-299.

<sup>5874</sup> Confiance de Bénédicte Chéron, en marge d'un colloque auquel nous participions tous deux.

<sup>5875</sup> A. Jenni, *L'art français de la guerre, op. cit.*, p. 301.

<sup>5876</sup> *Id.*

<sup>5877</sup> *Ibid.*, p. 766.

<sup>5878</sup> Ainsi lui dit Salagnon : « Elle te rend con, mais tu lui dois la vie, à ta colère. - C'est pourquoi je ne la soigne pas. » *Ibid.*, p. 771.

<sup>5879</sup> Pour Jenni, dans son roman comme sur son blog, les opérations de police, à Lyon, peuvent en effet être comparées à de véritables opérations de guerre, les policiers se prenant « pour Bigeard, mais en un temps où il ne faudrait plus » (Alexis Jenni, billet « Des Achille à la pelle », jeudi 28 octobre 2010, blog *Voyages pas très loin* [En ligne], URL : [jalexis2.blogspot.fr/search?updated-min=2010-01-01T00:00:00%2B01:00&updated-max=2011-01-01T00:00:00%2B01:00&max-results=50](http://jalexis2.blogspot.fr/search?updated-min=2010-01-01T00:00:00%2B01:00&updated-max=2011-01-01T00:00:00%2B01:00&max-results=50), consulté le

Sous les plumes de Jérôme Ferrari et d'Alexis Jenni, la captivité aux mains de la RDV devient ainsi l'une des principales clés de compréhension du nœud historico-moral partageant les mémoires de la « Guerre d'Algérie » dans les années 1990-2000 – l'emploi de la torture à grande échelle par l'armée française –, et au-delà une clé de lecture essentielle pour comprendre le « présentisme »<sup>5880</sup> du « colonial », de l'Algérie française et de la guerre qui y mit fin dans la société française, ce jusqu'aux émeutes de 2005 et à l'obsession toute contemporaine pour l'« identité nationale » et l'immigration. Au seuil des années 2010, les anciens combattants-prisonniers d'Indochine puis d'Algérie paraissent ainsi loin d'être oubliés : ils ont réussi à mobiliser certains de leurs descendants directs ou de leurs héritiers militaires, ont également réussi à intéresser l'histoire académique, de même que certains éditeurs ; plus encore, ils ont vu leur cause enfin relayée par un parti de gouvernement et ont su fournir la matière à deux romans écrits par deux prix Goncourt... Ils ne sont plus les « soldats perdus » de « guerres orphelines » ; ces dernières paraissent enfin « patrimonialisées », d'une manière ou d'une autre ; quant à leurs acteurs hier « oubliés », ils peuvent finalement compter sur la satisfaction d'appartenir, au grand jour, à l'histoire de France... et aux controverses qui l'animent.

---

3/02/2014). Sur son blog, illustré de ses dessins à l'encre, l'auteur s'intéresse notamment au bouclage de la place Bellecour, le 21 octobre 2010, auquel il consacre pas moins de quatre billets. « L'art de la guerre ne change pas », conclut-il, dans son roman (A. Jenni, *L'art français de la guerre*, op. cit., p. 313).

<sup>5880</sup> Voir François Hartog, *Régimes d'historicité, Présentisme et expérience du temps*, Paris, Le Seuil, 2003.

# Conclusion

## **AU-DELA DE LA RECONSTRUCTION IDENTITAIRE, UNE APPROCHE CRITIQUE DE LA QUETE DE « RECONNAISSANCE » DES ANCIENS PRISONNIERS UF DE LA RDV**

---

Connaissant un véritable boom à partir des années 1980-1990, les « théories de la reconnaissance » (voir supra Introduction) sont intimement liées à la geste libérale et identitaire triomphant à la fin de la « Guerre froide ». Avec la crise des grandes idéologies d'inspiration marxiste et la chute, à l'Est, des régimes instaurés en leurs noms, dans des sociétés au sein desquelles la théorie marxiste, et avec elle une certaine pensée sociale, apparaissent désormais comme profondément disqualifiées, l'individualisme libéral semble l'emporter sur toute autre doctrine sociopolitique, du moins en Occident. Or pour que l'individu triomphe, il doit se différencier des autres ; ainsi naissent une multitude de revendications d'ordre « identitaire », désormais moins assises sur une dénonciation des inégalités socioéconomiques que sur l'ambivalence d'un double droit à la différence et à l'égalité. Posant « le primat du juste sur le bien »<sup>5881</sup>, et donc en pratique du droit sur la morale, l'exigence de reconnaissance est intimement liée à la modernité libérale en ce qu'elle est à la fois d'ordre individualiste et égalitariste : individualiste en tant qu'elle cherche à garantir par principe le respect de chacun ; égalitariste en tant qu'elle accorde en principe des droits égaux, à commencer par l'égalité de dignité, à un ensemble d'individus différents, « cohésionnés » en retour par ce même droit devenu commun.

Pour ce qui nous intéresse, ce changement global de paradigme, propice à la reconnaissance de l'égalité de tous dans leur singularité propre, semble prédisposer les pouvoirs politiques et la société à prêter une oreille plus attentive aux exigences de reconnaissance du type de celle portée par les anciens prisonniers UF de la RDV depuis les années 1950. Autrement

---

<sup>5881</sup> H. Guéguen et G. Malochet, *Les théories de la reconnaissance*, op. cit., p. 80.

dit, ce basculement dans le temps de la reconnaissance ne favorise pas tant une libération de parole – les anciens prisonniers d’Indochine n’ont de fait, nous l’avons vu, jamais cessé de parler – qu’elle engendre les conditions de possibilité de leur plus large écoute et d’une reconfiguration de leurs postures d’énonciation. Cette ère de la *reconnaissance*, indissociable de celle de la *victime*<sup>5882</sup> qui refoule la figure de la victime-soupçonnée au profit d’une forme de reconnaissance des traumatismes subis comme vérité empiriquement fondée et moralement indiscutable, crée de fait un cadre symbolique dans lequel la quête de reconnaissance des anciens prisonniers UF de la RDV peut enfin prendre place, être entendue et relayée.

Les anciens prisonniers de la RDV ont cependant vécu leur expérience sous l’uniforme d’une institution réputée relativement imperméable aux évolutions sociales extérieures – l’armée –, dans laquelle la figure de la victime, *négative*, est traditionnellement sublimée par celle *positive* du héros, du martyr, et qui dispose déjà de son propre appareil de distinction et de reconnaissance : un appareil essentiellement vertical, qui vient distinguer d’*en haut* certains éléments d’*en bas*, sans que ces derniers aient d’autres moyens de susciter de la « reconnaissance » que celui d’accomplir leur mission avec le plus grand courage et le plus fort esprit de sacrifice possibles. Si l’on pousse l’analyse de Charles Taylor, la théorie de la reconnaissance paraît ainsi difficilement applicable au monde militaire, en tant précisément que l’exigence de reconnaissance ne peut selon lui s’épanouir que dans une société égalitaire. Or l’armée, sous des couverts d’égalitarisme fonctionnel, vise moins l’égalité que la cohésion ; par principe, son fonctionnement hiérarchique et son code de l’honneur se concilient mal avec l’exigence de reconnaissance. Ainsi, écrit l’ancien prisonnier Georges Grimaldi au tournant des XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles, introduisant son témoignage suscité par l’ANAPI :

« Ecrire mes souvenirs de captivité, si c’est un devoir, alors par devoir je le fait [sic]. Mais qui va comprendre mes souffrances ? mes camarades de misère qui les ont vécus [sic] comme moi ? Ceux de l’ANAPI, et plus particulièrement ceux du camp 113<sup>5883</sup> ? Les autres je ne le crois pas. Le monde des anciens combattants est tellement divisé que les uns ne pensent pas forcément aux autres. [...] La lutte en France pour obtenir quelque chose, ce sont les manifestations, l’occupation de la rue, la médiatisation de l’action. Nous les anciens combattants par discipline, nous sommes contre cela et pour cela nous serons toujours les oubliés. »<sup>5884</sup>

Ce constat de principe vaut sans compter le caractère hors norme de l’expérience des

---

<sup>5882</sup> Ère de la « victime » bien balisée, on l’a vu, par D. Fassin et R. Rechtman, *L’empire du traumatisme*, *op. cit.* ; et S. Latté, *Les « victimes »*, *op. cit.*

<sup>5883</sup> Camp dans lequel fut interné Georges Grimaldi.

<sup>5884</sup> G. Grimaldi, *Camp 113*, *op. cit.*, p. 1.

anciens prisonniers UF de la RDV : internés on l'a vu hors du cadre des conventions internationales, prisonniers de la jungle vietnamienne et de leur « non-indigénité », isolés de leur communauté militaro-nationale, contraints de participer activement à la propagande de leurs geôliers, confrontés à la mortalité massive de leurs camarades, acteurs d'une expérience bouleversant l'ordre social et colonial établi..., ils ont vécu une expérience n'entrant guère dans les cadres militaires prédéfinis de ce qu'aurait dû être leur captivité. Bousculés à leur libération par le sentiment d'avoir été soupçonnés, méprisés et oubliés, ils portent d'emblée une exigence de reconnaissance impliquant à la fois un *refus de la discrimination* – visée égalitariste – et une *posture de différenciation* – exigence d'une reconnaissance spécifique et donc distinctive. En témoigne notamment leur révolte unanime contre le fait que leurs soldes aient été amputées, durant leur captivité, de la prime d'alimentation – jugé comme une dégradante mesure de discrimination –, et contre le fait que l'autorité militaire, à leur libération, n'a aucunement paru prendre en compte la spécificité de leur expérience et tirer leçon de ses enseignements. Pour nombre d'entre eux, c'est ensuite la « Guerre d'Algérie », où certains tenteront de mettre en pratique une certaine mémoire active de leur captivité. À nouveau déçus par l'issue de cette guerre, certains d'entre eux vont nourrir de leur expérience différents espaces de lutte, dans le monde du travail, sur le terrain des revues historiques ou de la littérature, plus globalement encore dans l'univers de la politique, en réaction à mai 1968, contre l'union de la gauche, dans des actions de solidarité internationale... Ce faisant, ils vont être progressivement gagnés par cette conception moderne et libérale de la reconnaissance, et même contribuer à la construire. En témoigne par exemple l'action de Jean-Jacques Beucler, comme député et secrétaire d'Etat dans les années 1970 : c'est notamment son combat pour la revalorisation du travailleur manuel, avec la primauté qu'il accorde à la dimension psychologique de la participation sur son caractère financier – ce que nous pourrions traduire en une prépondérance de la « reconnaissance » sur la « redistribution » – ; c'est aussi son insistance sur la « considération » à accorder au monde ouvrier et au monde (ancien) combattant.

Nous l'avons annoncé dès notre introduction, l'analyse des effets de la reconnaissance des anciens prisonniers de la RDV, tout particulièrement à partir des années 1980, ne doit en effet pas être limitée à leur *reconstruction identitaire*. Se limiter à cette lecture, en mettant en avant la reconstruction psychologique que permettrait la mise à l'écrit ou le récit oral de ses souffrances, et surtout leur écoute et leur reconnaissance, revient à dépolitiser le combat

des anciens prisonniers français de la RDV. La reconstruction identitaire des anciens prisonniers d'Indochine, au travers de la libération effective de leur parole à partir des années 1980, n'est finalement qu'une conséquence collatérale, une heureuse conséquence certes, essentielle même dans l'existence de ces hommes, mais un résultat éloigné des objectifs premiers du collectif de prisonniers organisé autour de l'ANAPI. Si elle traverse en effet la question des anciens prisonniers de la RDV, si elle est sur-éclairée par ce qui prend aujourd'hui la forme d'une véritable doxa du *traumatisme* et de la *reconnaissance*, et si par conséquent elle apparaît aujourd'hui, avec le recul, comme l'aboutissement essentiel du combat mené par les anciens prisonniers, la reconstruction psychologique des anciens captifs de la RDV par leur expression publique ne représente guère un élément structurant dans leurs stratégies mises en place pour parvenir à la reconnaissance mémorielle.

En effet, l'élément marquant des années 1980-1990 n'est pas tant cette « libération de la parole qui n'avait pu s'effectuer avant »<sup>5885</sup> pointée par Nicolas Séradin, que les conditions qui l'ont rendue possible. Ces dernières sont essentiellement de deux ordres, contextuelles et institutionnelles :

- d'abord la rencontre de la question des anciens prisonniers d'Indochine avec un contexte global favorable à son expression, et surtout favorable à l'écoute de ses porteurs par le plus grand nombre ;
- ensuite la création d'une cause relativement unifiée et institutionnalisée sous la houlette de l'ANAPI, formatée sur des thématiques auxquelles la société contemporaine est de plus en plus sensibilisée.

L'on ne peut ainsi comprendre, et regretter, comme le fait Nicolas Séradin, que « l'aspect colonial et idéologique de la guerre reste finalement toujours un des paramètres caractérisant les anciens prisonniers »<sup>5886</sup>, sans prendre en compte le fait que la mise en résonance des discours des anciens combattants-prisonniers d'Indochine avec les cadres d'« appréhension » et d'« intelligibilité »<sup>5887</sup> de l'Etat et de la société se fait précisément sur cette base. C'est parce que le discours de l'ANAPI produit des éléments interagissant avec les cadres de compréhension et les horizons d'attente de la société que ces derniers

---

<sup>5885</sup> N. Séradin, « Indochine : du soldat-héros au soldat humanisé », *op. cit.*, p. 187.

<sup>5886</sup> N. Séradin, « Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine dans l'espace public... », *op. cit.*, p. 34.

<sup>5887</sup> J. Butler, *Ce qui fait une vie*, *op. cit.*, p. 12.

conduisent à une certaine reconnaissance des anciens combattants-prisonniers d'Indochine et que, par un effet peut-être pervers mais néanmoins logique et cohérent, ces éléments sont conservés pour caractériser la cause défendue par les anciens prisonniers. Autrement dit, c'est parce que les anciens combattants-prisonniers d'Indochine savent emprunter les *vagues de reconnaissance*, dès les années 1950 et jusqu'aux années 1970 avec l'« action psychologique », l'anti-communisme et la dénonciation des crimes de masse commis en son nom, puis à partir des années 1980-1990 et jusqu'à nos jours, avec l'âge de la patrimonialisation et de la mémorialité triomphantes, du traumatisme-vérité et de la victime réhabilitée, de l'anticommunisme libéral victorieux et de la réhabilitation relative du « rôle positif » de la colonisation, que, tout à la fois, ils peuvent être relativement entendus et reconnus, et que ces cadres de reconnaissance, dépassant largement le microcosme des anciens combattants-prisonniers, sont précisément retenus pour caractériser et organiser leur domaine mémoriel. Ainsi comprise, la cause des anciens prisonniers UF de la RDV offre un observatoire mémoriel et politique des plus intéressants sur le second XX<sup>e</sup> siècle.

## **UN OBSERVATOIRE MEMORIEL ET POLITIQUE DU SECOND XX<sup>E</sup> SIECLE**

---

Devoir de mémoire, réhabilitation des victimes, antitotalitarisme libéral, défense de l'héritage colonial... : à partir des années 1980, ces grandes thématiques organisationnelles des discours publics contemporains des anciens combattants-prisonniers d'Indochine leur sont d'autant plus essentielles que c'est sur leur base que s'établissent enfin les interactions, si relatives soient-elles, si longtemps attendues avec la société et les pouvoirs politiques. Ce faisant, à mesure que la reconnaissance des anciens prisonniers trouve son assise sur ces interactions, ces thématiques structurent et uniformisent de plus en plus intimement leur discours public et ce que ses auditeurs en retiennent. Des thématiques que nous avons vues hier comme essentielles, comme celle de l'expertise « psychologique » ou managériale acquise en captivité, sont ainsi rapidement marginalisées, tout autant par les auditeurs de ces discours que par leurs auteurs eux-mêmes.

Cette forme d'autocensure non formalisée, intrinsèquement liée au contexte d'énonciation

des discours testimoniaux et à leurs objectifs militants, s'explique largement par des raisons organiques et fonctionnelles : sous la pression du groupe institutionnalisé des anciens prisonniers de la RDV – à partir des années 1990-2000, les témoins s'expriment le plus souvent sous couvert de l'ANAPI<sup>5888</sup> –, les témoins ne mettent généralement en avant que les éléments autobiographiques renforçant le discours collectif. Sortes de diapasons communautaires et de ponts sociopolitiques avec la nation, ces éléments constituent un genre de corpus informel apte à garantir un « partage du sensible »<sup>5889</sup> le plus large possible. Par là même, cette imposition diffuse d'une identité collective conduit à réifier le groupe des anciens prisonniers de la RDV, tendant ainsi à occulter sa complexité sociologique et les rapports de force au sein du groupe<sup>5890</sup>, au profit d'un discours uniformisé jugé apte à pénétrer l'espace public. Uniformisation des témoignages qui est également le résultat de la stratégie politique plus ou moins formalisée mise en œuvre à partir des années 1970-1980 par quelques anciens prisonniers à l'origine de l'ANAPI, afin d'accroître l'intelligibilité et la force de leur discours en vue de l'obtention du statut de 1989 – rappelons encore une fois que « la politique de reconnaissance ne s'arrête pas à l'identité mais cherche des solutions institutionnelles à des torts institutionnalisés »<sup>5891</sup>.

Dans les deux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, cette unification militante des discours testimoniaux des anciens prisonniers UF de la RDV, dont certains éléments sont déjà repérables dans les strates précédentes, produit de fait « un lexique et des catégories interprétatives qui vont régir la façon dont on perçoit les événements et les situations »<sup>5892</sup>, bref un cadre thématique et un paysage lexical communs à la plupart des témoignages postérieurs. Cette standardisation, cette massification et cette utilisation militante des témoignages, et leur articulation avec un contexte global favorable, produisent une stabilisation de la cause des anciens prisonniers de la RDV, qui a pour résultat le développement d'une première ébauche de politique de reconnaissance : inhumation du

---

<sup>5888</sup> Ainsi, écrit par exemple l'ancien prisonnier Ignace Tafanelli : « Quarante-trois ans se sont écoulés. A la demande de mon ami Jean Dollet [cadre de l'ANAPI, nda], mon compagnon de misère, je vais lui raconter ma vie de Tou-Binh (sic), des souffrances que nous avons partagées ensemble, mes souvenirs vécus dans cette misère des camps vietminhs. » I. Tafanelli, *Engin d'assaut 9282*, op. cit., p. 1.

<sup>5889</sup> J. Rancière, *Le partage du sensible*, op. cit.

<sup>5890</sup> « L'effet général » du modèle identitaire, écrit Nancy Fraser, « est d'imposer une identité de groupe unique, considérablement simplifiée, qui nie l'existence des individus, la multiplicité de leurs identifications, et la dynamique croisée de leurs différentes affiliations. Ironiquement, le modèle identitaire fonctionne donc comme un vecteur de déni de reconnaissance ; en réifiant l'identité de groupe, il en arrive à dissimuler la politique d'identification culturelle, les luttes à l'intérieur du groupe pour l'autorité et le pouvoir de le représenter. En protégeant du regard ces luttes, cette approche cache le pouvoir des fractions dominantes et renforce la domination à l'intérieur du groupe. » N. Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ?*, op. cit., p. 78.

<sup>5891</sup> *Ibid.*, p. 82.

<sup>5892</sup> H. Guéguen et G. Malochet, *Les théories de la reconnaissance*, op. cit., p. 104.

soldat inconnu d'Indochine dans la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette, statut de 1989, inauguration du Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus, etc.

À partir des années 1980, avec la constitution de l'ANAPI, les anciens prisonniers de la RDV arrivent à produire un cadre interprétatif unifié, restrictif et prescriptif, qui parvient à entrer en résonance avec le contexte global et les cadres d'*appréhension*, d'*intelligibilité* et de *reconnaissabilité* nationaux<sup>5893</sup>. La reconnaissabilité est en effet « une constitution variable et historique »<sup>5894</sup>, elle est éminemment contextuelle, déterminée par des normes qui « opèrent de sorte à produire certains sujets comme des personnes [...] "*reconnaissables*" tout en rendant d'autres infiniment plus difficiles à reconnaître »<sup>5895</sup> ; or, pour les anciens prisonniers de la RDV, le contexte qui s'ouvre dans les années 1980-1990 n'est pas celui des décennies précédentes. C'est d'abord la réémergence des mémoires juives liées au génocide ; c'est la perte de prestige du communisme, de l'anticolonialisme et du tiers-mondisme, due notamment aux révélations des grands massacres dont les systèmes politiques instaurés en leur nom sont responsables ; dans l'ex-Indochine, c'est le génocide khmer et l'exil des *boat-people* suite à la réunification de 1975... Ainsi, résume Pierre Brocheux à propos de la captivité française aux mains de la RDV, « il faut attendre la victoire des communistes dans toute la péninsule indochinoise en 1975 et surtout la vague mémorielle qui a balayé la France dans les années 1980-1990 pour que les médias se mobilisent et que l'opinion s'émeuve sur ce que certains n'hésitent pas à qualifier de "crime contre l'humanité" voire de "génocide". »<sup>5896</sup>

C'est aussi la chute finale du soviétisme, après laquelle l'ère des grandes utopies de l'époque contemporaine paraît comme définitivement décrédibilisée et achevée. Or, pour Enzo Traverso :

« La réactivation du passé qui caractérise notre époque est sans doute la conséquence de cette éclipse des utopies : un monde sans utopies tourne inévitablement son regard vers le passé. Le surgissement de la mémoire comme discours – comme catégorie englobante, métahistorique, parfois même "théologique"<sup>5897</sup> – dans l'espace public des sociétés occidentales est le résultat de cette métamorphose. D'une part, il a pris la forme nostalgique et conservatrice de la patrimonialisation :

---

<sup>5893</sup> Pour Judith Butler, « la reconnaissabilité décrit les conditions générales à partir desquelles la reconnaissance peut se produire et se produit effectivement » ; avec l'« *appréhension*, saisie comme mode de connaissance qui n'est pas encore la reconnaissance ou qui peut demeurer irréductible à la reconnaissance » et l'« *intelligibilité*, le ou les schèmes historiques généraux qui fondent les domaines du connaissable », l'ensemble « constituerait un champ dynamique compris, du moins initialement, comme un *a priori* historique ». J. Butler, *Ce qui fait une vie*, *op. cit.*, p. 12 ; sur l'« *a priori* historique », voir M. Foucault, *L'archéologie du savoir*, *op. cit.* et *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1970.

<sup>5894</sup> J. Butler, *Ce qui fait une vie*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>5895</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>5896</sup> P. Brocheux, « Les prisonniers français du Viet Minh : rééducation improvisée... », *op. cit.*

<sup>5897</sup> F. Hartog, *Régimes d'historicité*, *op. cit.*, p. 17.

le culte des lieux de mémoires comme monuments fétichisés d'une identité nationale perdue ou menacée. D'autre part, il a pris la forme de l'humanisme compassionnel, corollaire indispensable de l'antitotalitarisme libéral. »<sup>5898</sup>

Dans un premier temps, ces deux formes de réactivation du passé identifiées par Traverso laissent peu de place aux mémoires coloniales et à celles des conflits de décolonisation ou de « Guerre froide » – ainsi la grande aventure des *Lieux de mémoire*<sup>5899</sup>, dirigée par Pierre Nora entre 1984 et 1992, n'accorde par exemple que très peu de lignes aux passés coloniaux de la France, ce qui fait dire à l'historien britannique Perry Anderson : « Que valent des lieux de mémoire qui oublient d'inclure Diên Biên Phu ? »<sup>5900</sup> Quant à cet « humanisme compassionnel » dont parle Traverso, il est initialement largement réservé aux combattants et victimes des guerres précédentes, ainsi qu'aux victimes des conflits à l'œuvre dans le « tiers monde » ou ailleurs dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Autrement dit par l'ancien combattant-prisonnier Claude Jeantelot, l'un des cadres les plus actifs de l'ANAPI, à la fin des années 1990 :

« On a dénoncé depuis un demi-siècle avec force et constance et tout à fait légitimement – comme un devoir primordial – l'enfer NAZI de la déportation-concentration-élimination politique et raciale, notamment dans le martyre des juifs d'Europe. [...] Ce même devoir a commandé, il y a quelques années, à la conscience des Nations, la création à LA HAYE d'un tribunal Criminel de l'ONU pour juger les responsables des atrocités de la "purification ethnique" en BOSNIE notamment.

Mais d'autres massacres et atrocités cruelles et collectives, dégradantes et exterminatoires qui ne s'inscrivaient pas dans les affrontements militaires de l'état de guerre, ont étrangement échappé à ces préoccupations d'humanité et à ces efforts de justice. [...] L'ENFER TOTALITAIRE COMMUNISTE a pu ainsi bénéficier d'une sorte d'immunité couvrant la tyrannie perpétrée en UNION SOVIETIQUE mais aussi dans les Etats satellites et dans les régimes de la même obédience révolutionnaire d'Europe de l'EST, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine, sous le masque des "luttres de libération".

La dénonciation de l'enfer totalitaire reste donc un DEVOIR, sans haine ni esprit de revanche ni jérémiades, seulement pour rendre la dignité aux MARTYRS, témoigner pour l'HISTOIRE et en avertir les jeunes générations. [...]

Pour cette raison, je tente de témoigner depuis de longues années sur les camps d'internement du VIETMINH [...] Je m'associe donc à ceux qui – ayant remisé toutes considérations nationales – commémorent la SOUFFRANCE et le TOURMENT des hommes soumis par la violence aux dictatures et hégémonismes idéologiques, raciaux ou confessionnels jusque dans une ACTUALITE brûlante. D'ailleurs la SOLIDARITE et la CHRETIENTE exigent – tout autant que la MEMOIRE – de porter le même regard sur toutes les VICTIMES, celles d'il y a plusieurs décennies comme celles de nos jours [les mots en capitales le sont dans le texte original] »<sup>5901</sup>.

Ainsi le génocide khmer et l'exil des boat-people après 1975 ouvrent-ils une brèche dans la *méconnaissance* nationale des mémoires plus anciennes de l'ex-Indochine qui, prenant

---

<sup>5898</sup> E. Traverso, *L'Histoire comme champ de bataille*, op. cit., cité in E. Traverso, « L'Europe et ses mémoires... », op. cit.

<sup>5899</sup> P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, op. cit.

<sup>5900</sup> Perry Anderson, *La pensée tiède, Un regard critique sur la culture française*, Paris, Seuil, 2005, p. 53 ; cité in Enzo Traverso, « L'écrit-événement : l'historiographie comme champ de bataille politique », in P. Blanchard et I. Veyrat-Masson (dir.), *Les guerres de mémoires*, op. cit., p. 220-229, p. 228.

<sup>5901</sup> Ch. Jeantelot, *L'enfer totalitaire*, op. cit., p. 1-2.

le biais de la patrimonialisation et de l'humanisme compassionnel, vont pouvoir progressivement pénétrer l'espace public et recevoir une certaine forme de reconnaissance sociale et politique. Mis en regard avec la reconnaissance accordée à d'autres expériences extrêmes (au premier rang desquelles les crimes et génocides nazis), l'énormité du déficit de reconnaissance que les anciens prisonniers de la RDV seraient en droit d'attendre sur les bases du contexte politico-mémoriel global, reconfiguré autour de la centralité des questions mémorielles – le souvenir des anciens d'Indochine n'est notamment guère honoré par quelque lieu de mémoire national – et de l'humanisme compassionnel – c'est-à-dire essentiellement du traumatisme comme vérité historique –, trouve en effet de plus en plus de relais sociaux et politiques pour le dénoncer.

Voici ainsi posées les fondations du cadre de reconnaissance assurant pour partie la reconnaissabilité des anciens combattants-prisonniers d'Indochine à partir des années 1980 : la mémoire comme réponse à la fin des grandes utopies, les débuts d'une ère contemporaine de la patrimonialisation, corollaire de celle du témoin, les débuts de celle du traumatisme-vérité et de la reconnaissance, et l'émotion sociale suscitée par les crimes commis au nom des « totalitarismes », du nazisme au communisme. Sur ce dernier point, le déclin politique de l'URSS et sa chute en 1989-1991 apportent un élément supplémentaire : l'espace d'une lecture victorieuse des mémoires des guerres perdues de l'après-guerre. « L'histoire », résume en effet Pierre Brocheux, « semble donner raison à ceux qui se sont battus contre les communistes. Les anciens d'Indochine peuvent rappeler haut et fort qu'ils ont mené le "bon combat". »<sup>5902</sup> Autrement dit, l'expérience des anciens combattants-prisonniers peut enfin prendre la place victorieuse qu'elle mérite dans la grande histoire : en Indochine, ils ont certes perdu une bataille, mais au final, ils ont contribué à gagner la guerre ; tout au moins auront-ils été du *bon* côté. C'est ce qu'exprime l'ancien prisonnier Jean Dollet dans l'avant-propos de son témoignage de captivité :

« Pour l'ensemble du monde combattant d'Indochine, nous avons eu la chance (pour certains près de 50 ans après) d'avoir assisté à l'effondrement de ce bloc totalitaire que nous combattions, même si notre victoire ne fut pas celle des armes, elle fut aussi grandiose par celle du DECLIN IDEOLOGIQUE [en capitales dans le texte] et cela, nos camarades, pour beaucoup tombés sur ce sol Hélas ! ne le virent pas. »<sup>5903</sup>

Avec l'effondrement soviétique et l'« affaire Boudarel », les anciens prisonniers UF de la RDV gagnent en effet une sorte d'identité sociale, celle de témoins reconnus du « totalitarisme communiste » et experts de l'anticommunisme. Cet anticommunisme

---

<sup>5902</sup> P. Brocheux, « Le cas Boudarel », *op. cit.*

<sup>5903</sup> J. Dollet, « Avant-propos », in *Devoir de mémoire de survivants des camps du Viet-Minh*, *op. cit.*

empirique, qui n'a jamais cessé d'être un élément structurant dans les strates de témoignages d'anciens combattants-prisonniers depuis les années 1950, trouve dans les années 1990 une oreille plus largement attentive, en tant tout à la fois qu'il s'insère dans une critique globale et libérale de l'après-soviétisme, et dans cette « ère du témoin » au sein de laquelle les anciens prisonniers UF de la RDV viendront fournir, à la manière d'un Soljenitsyne, les preuves « indiscutables » des dérives et crimes des systèmes politiques érigés au nom du communisme.

C'est ainsi que l'ancien prisonnier Georges Ascencio conçoit son témoignage, écrit en 1999 : non comme « un roman, mais bien du vécu, que personne ne peut démentir. Efforçons nous de... l'écrire, car ces pages manquent pour les générations futures. »<sup>5904</sup> Des pages dans lesquelles, chez les témoins s'exprimant à la jonction des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, il s'agira également de réparer l'histoire elle-même, brisée par les accords de Genève, et qui donnait sens hier à leur combat émancipateur pour le « Vietnam libre » : une réparation en quelque sorte autorisée par les politiques de reconnaissance et de réparation dont les anciens combattants-prisonniers sont les objets à partir des années 1980. Dans le contexte des années 2000 favorable aux reconfigurations de la question coloniale<sup>5905</sup>, la lutte pour la reconnaissance des anciens prisonniers de la RDV finira d'ailleurs par porter une tentative de réhabilitation du « rôle positif »<sup>5906</sup> de la colonisation française en Indochine.

C'est que, des années 1950 à aujourd'hui, la cause des prisonniers UF de la RDV se construit autour de compositions, décompositions et recompositions d'un ordre symbolique et sociopolitique complexe, dominé tantôt par la figure du résistant, tantôt par celle de la victime, tantôt par le référent Goulag, tantôt par celui de la Shoah, tantôt par la dimension « Guerre froide », tantôt par celle d'un combat mené au nom des aspects positifs de la colonisation française..., sans pour autant que le nouveau paradigme chasse le précédent. Ce faisant, l'étude des compositions et recompositions de la question des prisonniers UF de la RDV permet de réinterroger les deux grandes grilles de lecture et d'organisation de cette « ère du témoin » depuis 1945, qui verrait se succéder, pour la première, paradigmes héroïco-résistancialiste et victimaire et, pour la seconde, une ère de la reconnaissance à

---

<sup>5904</sup> Georges Ascencio, *Souvenirs de Dien-Bien-Phu*, op. cit., p. 4.

<sup>5905</sup> Voir notamment R. Bertrand, *Mémoires d'empire*, op. cit.

<sup>5906</sup> Pour employer les termes du – polémique – article 4 de la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés (finalement abrogé), préconisant que « Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord ».

celle du soupçon.

Au bilan, les témoignages et les trajectoires des témoins fournissent autant d'indices permettant d'articuler la micro-histoire des prisonniers UF de la RDV avec la macro-histoire de l'après-guerre et jusqu'à nos jours. En définitive, c'est bien à une histoire du bloc de guerres ayant engagé la France entre 1939 et 1962, des problématiques du « lien armée-nation », de la configuration sociopolitique du champ colonial, de la « Guerre froide » et du prétendu choc idéologico-civilisationnel Est-Ouest, de la Shoah et du Goulag, de la vie politique française entre 1945 et nos jours, etc., mais aussi plus largement des grandes vagues politico-mémorielles ayant émaillé le second XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle, que cette micro-histoire des anciens prisonniers UF de la RDV nous conduit.



# Annexes

## Table des annexes

1. Evolution des effectifs des FTEO de 1945 à 1954	p. 1227
2. Elimination et intégration d'officiers d'active en 1945-1948	p. 1228
3. Réponses aux enquêtes <i>Bilan de l'année</i> , 1946-1950	p. 1229
4. Enquête de l'INED sur les besoins des familles, juin 1950	p. 1230
5. Profession du père des combattants français d'Indochine	p. 1231
6. Profession du père des élèves des divisions "Saint-Cyr" et "Corps de troupe" de l'ESMIA	p. 1232
7. Profession au moment de l'engagement	p. 1233
8. Carte des camps de prisonniers UF aux mains de la RDV	p. 1234
9. Historique des demandes de contact adressées par le CICR, la CRF et/ou le Haut commandement français à la RDV au sujet des prisonniers UF, et leurs suites	p. 1235
10. Extraits de la « Complainte du Tu binh » attribuée aux lieutenants Graziani et Chauvet	p. 1238
11. Une journée-type au camp de représailles n° 5 pour prisonniers français insoumis, cadres militaires vietnamiens fautifs et civils condamnés	p. 1239
12. Consignes reçues de leurs geôliers par treize prisonniers libérés en octobre 1952	p. 1240
13. Exemplaire de la brochure <i>Rapatriement</i> , décembre 1953	p. 1241
14. Ordre de libération de prisonniers marocains, décembre 1950	p. 1242
15. Liste des camps, prisons et hôpitaux ayant pu abriter des prisonniers militaires ou otages civils, identifiés par les services français, mise à jour au 1 <sup>er</sup> décembre 1953	p. 1243
16. Exemple de déclarations de deux prisonniers libérés en janvier 1952, attestant du décès de neuf de leurs camarades	p. 1277
17. Exemple de déclarations de deux prisonniers libérés en février 1952, attestant de l'état de santé de treize de leurs camarades maintenus en captivité	p. 1278
18. Histogramme « Une extermination sans précédent », réalisé à partir des travaux de Robert Bonnafous et, depuis 1989, présent dans la plupart des productions de l'ANAPI	p. 1279

19. Pourcentage de pertes dans les camps de prisonniers de la RDV mentionnés dans les musées militaires français visités entre 2010 et 2011	p. 1280
20. Tableau comparatif des « prisonniers et disparus » et des « rendus » à la date du 5 septembre 1954	p. 1281
21. Situation numérique des prisonniers depuis le 22 septembre 1945 au 20 août 1954	p. 1282
22. Mortalité des prisonniers UF de la RDV selon que les PG sont français, légionnaires, nord-africains ou africains	p. 1284
23. Mortalité des prisonniers UF ("autochtones" non compris) par origine et grade, 1945-1954	p. 1285
24. Extrait du témoignage de Louis Stien sur l'amélioration de l'alimentation, des soins et des conditions d'hygiène au camp n° 1	p. 1286
25. Témoignage du capitaine Vollaire (1953) saluant l'humanité de ses anciens geôliers et leur demandant l'amélioration du sort de ses camarades toujours captifs	p. 1287
26. « Méthodes d'endoctrinement » identifiées par le capitaine Prestat comme ayant été en vigueur dans les camps de prisonniers français, britanniques et états-unisens durant les guerres d'Indochine et de Corée et « Procédés de combat » correspondants, préconisés pour être enseignés préventivement aux militaires	p. 1288
27. Rapprochements entre le chapitre de la thèse de Robert Bonnafous consacré aux « séquelles physiques et morales » de la captivité et ses propres mémoires	p. 1290
28. Signataires de la proposition de loi n° 654 coécrite par Jean Brocard et l'ANAPI déposée le 24 mars 1987	p. 1291
29. Loi n° 89-1013 du 31 décembre 1989 portant création du statut de prisonnier du Viet-Minh	p. 1292
30. Signataires de la proposition de loi n° 2500 « visant à rendre inamnistiables les crimes contre l'humanité », déposée le 13 juillet 2005	p. 1293
31. Courbe de publication de récits d'anciens prisonniers (1953-2016)	p. 1295
32. Témoignages de captivité publiés entre 2000 et 2015	p. 1296
33. Les pertes du CEFEO dans les camps de prisonniers de la RDV établies par les musées de la Légion étrangère, des Parachutistes, des Troupes de marine, le Musée militaire de Villeneuve Loubet et le Mémorial des guerres en Indochine	p. 1298
34. Photographie iconique d'un prisonnier libéré par la RDV à l'été 1954	p. 1299
35. Publications ayant trait aux « ralliés », anciens FTP engagés dans la « Guerre d'Indochine », militants anti-guerre, etc., entre 1998 et 2014	p. 1300

## Annexe 1

### Evolution des effectifs des FTEO de 1945 à 1954<sup>5907</sup>

	Français	Légionnaires	« Nord-Africains »	« Africains »	Total calculé
<b>1945</b>	27 297	Non renseigné			27 297
<b>1946</b>	61 924	Non renseigné			61 924
<b>1947</b>	63 815	Non renseigné	[8422] <sup>5908</sup>	[784] <sup>5909</sup>	73 021
<b>1948</b>	43 989	11 886	13 318	5 014	74 207
<b>1949</b>	45 496	16 952	24 364	12 090	98 902
<b>1950</b>	44 067	16 844	21 356	13 389	95 656
<b>1951</b>	51 479	19 479	32 712	19 434	123 104
<b>1952</b>	50 342	19 360	29 571	17 917	117 190
<b>1953</b>	53 227	18 440	37 409	18 646	127 722
<b>1954</b>	50 243	14 462	34 772	18 887	118 364

<sup>5907</sup> Tableau réalisé à partir du travail effectué par Michel Bodin à partir des feuilles d'effectifs réalisés le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année (sauf pour 1954, au 1<sup>er</sup> juillet), SHD, cartons 10 H 506, 507 et 508. M. Bodin, *La France et ses soldats, op. cit.*, p. 36.

<sup>5908</sup> Donnée absente du tableau de Michel Bodin, mais extraites de *ibid.*, p. 18.

<sup>5909</sup> *Id.*

## Annexe 2

### Elimination et intégration d'officiers d'active en 1945, 1946, 1947 et 1948<sup>5910</sup>

ANNEES	ELIMINATIONS			INTEGRATIONS	
	Epuration	Dégagement des cadres	Démissions volontaires	FFI	Autres positions
<b>1945</b>	302	15	78	2 401	469
<b>1946</b>	351	10 018	284	480	382
<b>1947</b>	5	2 586	168	704	282
<b>1948</b>	/	60	74	/	1
<b>Total</b>	<b>658</b>	<b>12 679</b>	<b>604</b>	<b>3 585</b>	<b>1 134</b>

<sup>5910</sup> Tableau réalisé par Raoul Girardet et Jean-Pierre H. Thomas, in R. Girardet (dir.), *La crise militaire française, op. cit.*, p. 21. Ces chiffres, qui ne comprennent pas les officiers généraux (au total, 131 généraux ont été épurés), ont été extraits du *Journal Officiel, Débats de l'Assemblée nationale* du 19 mai 1949, p. 2704-2705. Il s'agit de la réponse du secrétaire d'État aux Forces armées « guerre » à une question écrite de M. Serre, député d'Oran.

### Annexe 3

#### Réponses aux enquêtes *Bilan de l'année*, 1946-1950<sup>5911</sup>

Date (mois/an)	Question	Amélioration	Détérioration	Sans changement	Ne sait pas
05/1946	« Dans l'ensemble, l'année écoulée vous a-t-elle déçu ou satisfait ? »	5	76	17	2
09/1947	« D'une manière générale, trouvez-vous que les choses vont mieux ou plus mal que l'année dernière ? »	4	78	14	4
03/1948	« Par rapport à l'année dernière à pareille époque, avez-vous l'impression que votre situation personnelle se soit empirée, améliorée, sans changement ? »	9	59	31	1
05/1948	<i>Idem</i> 09/1947	25	32	39	4
01/1949	« L'année 1948 a-t-elle été pour vous meilleure ou moins bonne que la précédente ? »	34	37	Option absente de la question	29
07/1949	<i>Idem</i> 09/1947	17	39	42	2
11/1950	<i>Idem</i> 09/1947	14	34	50	2

<sup>5911</sup> Synthèse établie à partir d'un dépouillement des revues *Sondages* (1945-1950) et *Services des Sondages et Statistiques* (1945-1951) ; la méthodologie employée pour les enquêtes « Bilan de l'année » fait appel uniquement à des questions fermées. Pour Rémy Pawin, chaque enquête indique ainsi « à un instant T, une ou des manières de réagir des sondés à une question posée par les sondeurs, et la répartition des réponses témoigne de la plus ou moins grande influence de tel ou tel récit [produit par les sondeurs, nda]. La mise en série des réponses à des sondages identiques permet d'analyser l'évolution de ces manières de réagir et de la puissance des récits, en d'autres termes, la plus ou moins grande adhésion qu'ils suscitent. » R. Pawin, « Retour sur les "Trente Glorieuses"... », *op. cit.*, p. 164-165. Sur les sondages, et plus largement de l'opinion publique, l'auteur renvoie aux travaux de Loïc Blondiaux, *La fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*, Paris, Seuil, 1998, et de Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps Modernes*, 318, janvier 1973, p. 1292-1309.

#### Annexe 4

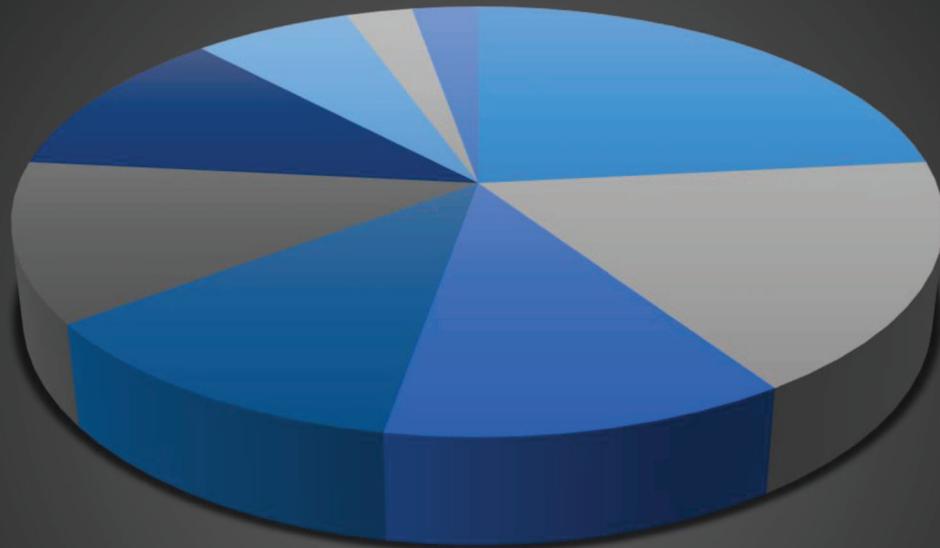
**Enquête de l'INED sur les besoins des familles, juin 1950 – Réponses à la question :  
« Votre niveau de vie personnel est-il supérieur ou inférieur à votre niveau de vie de  
1939, ou sensiblement le même (compte tenu des changements qui ont pu survenir  
dans votre situation) ? »<sup>5912</sup>**

%	Inférieur	Le même	Supérieur	Sans réponse
<b>Selon l'âge</b>				
<b>De 35 à 49 ans</b>	51	26	19	4
<b>De 50 à 64 ans</b>	53	30	14	3
<b>65 ans et plus</b>	67	22	8	3
<b>Selon la profession</b>				
<b>Cultivateurs</b>	33	38	25	4
<b>Cadres, fonct. supérieurs</b>	41	36	22	1
<b>Artisans et commerçants</b>	46	31	20	3
<b>Industriels, prof. lib.</b>	43	42	15	0
<b>Ouvriers agricoles</b>	55	29	11	5
<b>Employés et fonct. subalt.</b>	57	25	14	4
<b>Retraités et rentiers</b>	70	16	11	3
<b>Ouvriers</b>	71	17	10	2
<b>Sans profession</b>	75	16	4	5
<b>Ensemble</b>				
	55	27	15	3

<sup>5912</sup> Tableau réalisé d'après A. Girard, « Une enquête sur les besoins des familles », *op. cit.*, p. 715.

## Annexe 5

### Profession du père des combattants français d'Indochine

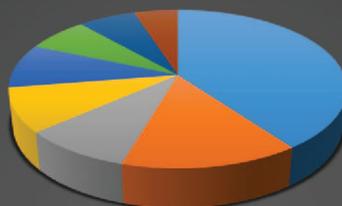


■ Fonctionnaires et agents de l'Etat (23,36 %)	■ Ouvriers (17,39 %)
■ Paysans (11,96 %)	■ Employés (11,96 %)
■ Gendarmes et sous-officiers (11,96 %)	■ Cadres supérieurs et officiers (11,41 %)
■ Commerçants (6,52 %)	■ Petits patrons et artisans (2,72 %)
■ Professions libérales (2,72 %)	

D'après M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, op. cit., p. 150.

## Annexe 6

### Profession du père des élèves de la division "Saint-Cyr" de l'ESMIA (1945-1958)



- Armée (sous-officiers et gendarmes: 11 % ; officiers subalternes: 10 % ; officiers généraux et supérieurs: 19 %) : 40 %
- Cadres supérieurs (industrie: 7,5 % ; fonction publique : 7 %) : 14,5 %
- Cadres moyens (industrie: 2,5 % ; fonction publique: 6,5 %) : 9 %
- Commerce : 9 %
- Divers et sans profession : 9 %
- Professions libérales : 7 %
- Ouvriers et employés (ouvriers de l'industrie: 2,5 % ; ouvriers et employés de la fonction publique: 4 %) : 6,5 %
- Agriculture : 5 %

### Profession du père des élèves de la division "Corps de troupe" de l'ESMIA (1945-1958)

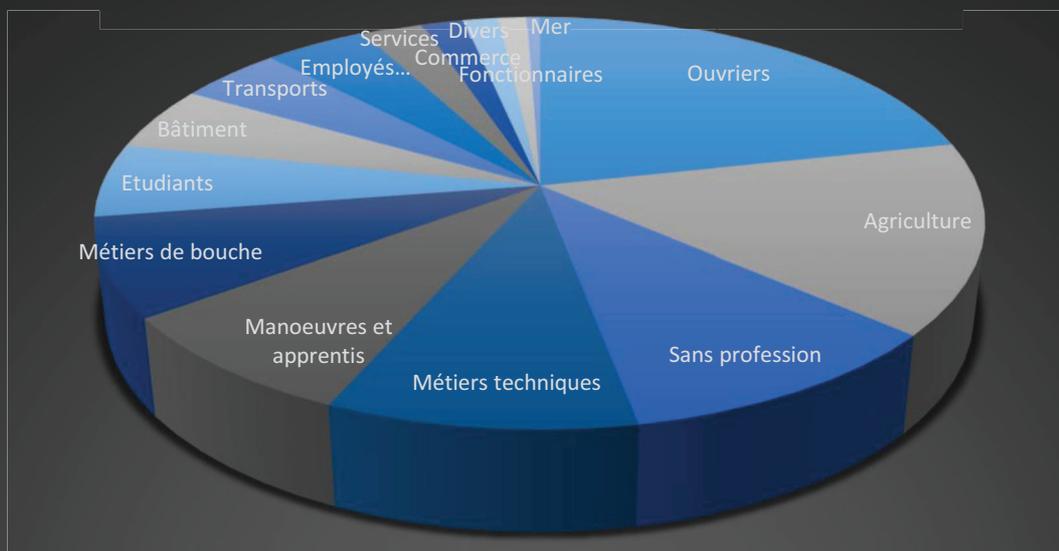


- Armée (sous-officiers et gendarmes: 13,5 % ; officiers subalternes: 9,5 % ; officiers généraux et supérieurs: 9 %) : 32 %
- Ouvriers et employés (industrie: 5,4 % ; fonction publique: 8 %) : 13,4 %
- Commerce : 13 %
- Divers et sans profession : 12,5 %
- Cadres moyens (industrie: 3,4 % ; fonction publique: 7 %) : 10,4 %
- Cadres supérieurs (industrie: 3,7 % ; fonction publique : 4 %) : 7,7 %
- Agriculture : 6,5 %
- Professions libérales : 4,5 %

D'après R. Girardet (dir.), *La crise militaire française, op. cit.*, p. 41.

## Annexe 7

### Profession au moment de l'engagement



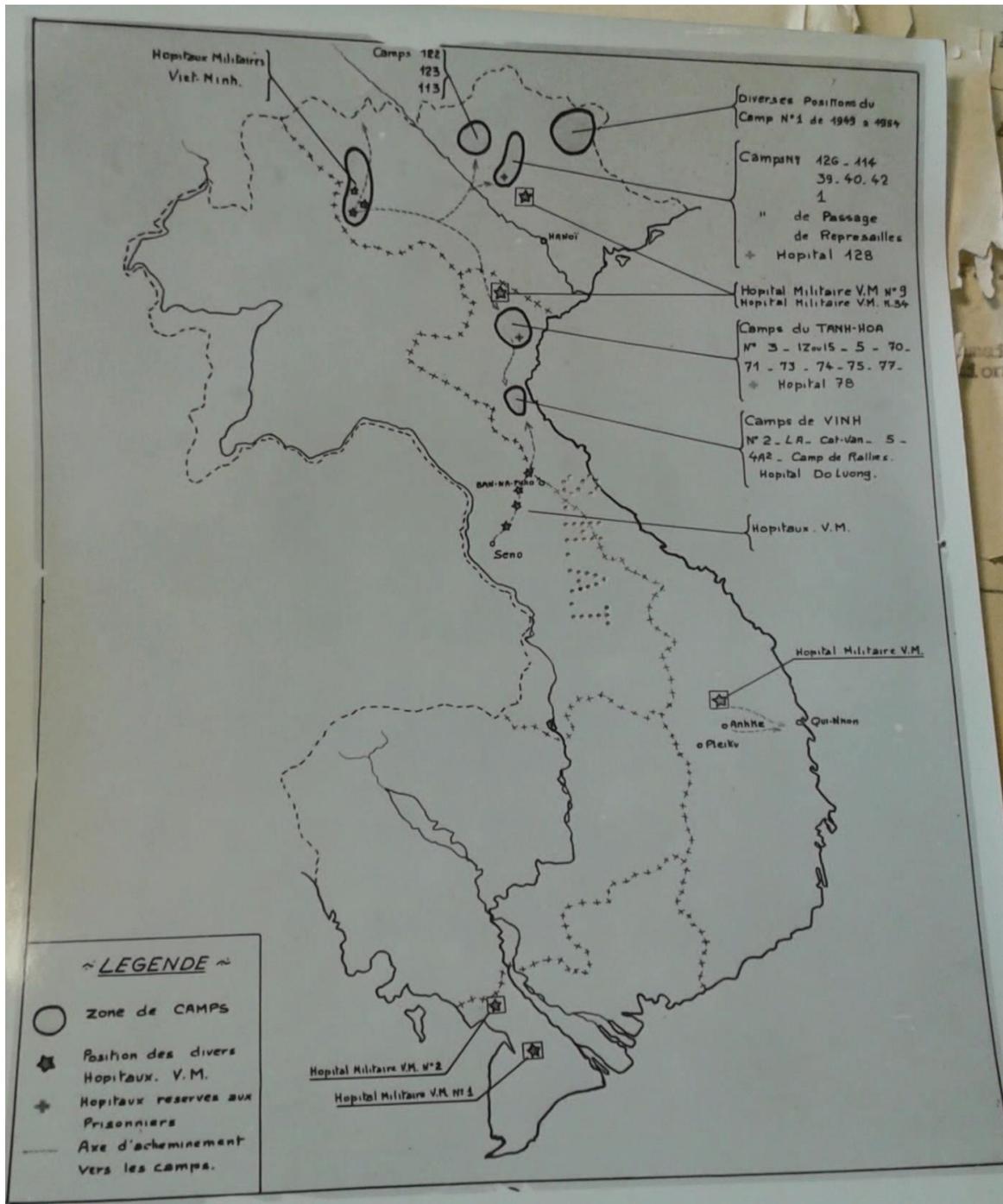
- Ouvriers (métallurgie: 8,95 % ; ouvriers sans précision: 4,32 % ; bois: 2,73 % ; mines: 2,26 % ; cuir: 1,26 % ; imprimerie: 0,91 % ; chimie: 0,58 % ; textile: 0,41 % ; céramique et verre: 0,32 %) : 21,74 %
- Agriculture (agriculteurs, bergers, vignerons, horticulteurs...) : 14,99 %
- Sans profession : 10,63 %
- Métiers techniques, souvent sans CAP (mécaniciens: 6,62 % ; électriciens: 3 %) : 9,62 %
- Manœuvres et apprentis : 8,36 %
- Métiers de bouche (bouchers, fromagers, restaurateurs, serveurs...) : 7,74 %
- Etudiants : 5,77 %
- Bâtiment (maçons, peintres, plâtriers...) : 5,06 %
- Transports (livreurs, camionneurs...) : 4,47 %
- Employés de bureau : 4,47 %
- Services (gens de maison: 1,94 % ; coiffeurs & métiers d'hygiène et de santé: 0,73 %) : 2,73 %
- Commerce (vendeurs, représentants...) : 1,82 %
- Divers (cantonniers, armuriers, gardes...) : 1,51 %
- Fonctionnaires (instituteurs, policiers...) : 1,26 %
- Mer (marins, pêcheurs...) : 0,58 %

D'après M. Bodin, *Soldats d'Indochine*, op.cit., p. 151<sup>5913</sup>.

<sup>5913</sup> Michel Bodin a écarté de ses calculs, réalisés sur la base de son enquête testimoniale, les rengagés (notamment ceux ayant souscrit un contrat en incorporant les rangs de l'armée durant la Libération), ainsi que, pour ne pas gonfler l'enveloppe des « étudiants », les officiers sortis des grandes écoles ou des facultés de médecine.

## Annexe 8

### Carte des camps de prisonniers UF aux mains de la RDV (y-compris camps-hôpitaux)



Source : « Rapports médicaux et chirurgicaux sur les prisonniers libérés », 1954, SHD, 10 H 317.

## Annexe 9

### Historique des demandes de contact adressées par le CICR, la CRF et/ou le Haut commandement français à la RDV au sujet des prisonniers UF, et leurs suites

« Demandes de contact »			« Résultats »		
Date	Nature du « contact »		Date	Nature du « résultat »	
	Côté RDV	Côté français		Côté RDV	Côté français
1947	« Des contacts sont établis... En particulier : Rencontres de l'île de Yen-Lap (Rivière claire, NO de Vietri)		1947	... suivis d'échange de lettres, médicaments, colis, etc. »	
10 janvier 1948	Entrevue à Chau-Phan (sur le Day)		10 janvier 1948		Remise de 1652 messages à destination des otages et prisonniers de la RDV
2 juin 1949	Appel du Haut-commissaire de France en Indochine		« Sans réponse »		
Juillet 1950	« A la suite de la déclaration de Léo Figuères le Haut-Commandement lance un appel et se déclare prêt à négocier »		15 septembre 1950 / 24 septembre 1950	Tonkin : libération de 52 civils français	Tonkin : Libérations de 59 prisonniers « V.M. » Cochinchine : libération de 32 prisonniers « V.M. » Nord Annam : libération de 33 prisonniers « V.M. »
Août 1950	« Appels radio – Le Haut Commandement Français fixe la date et le point de rencontre pour chacun des trois pays »				
19 août 1950	« Prise de contact en Annam »				
Septembre 1950	« Appel et entente pour rencontre dans les trois pays »				
1 <sup>er</sup> octobre 1950	Tonkin – échanges de listes comprenant :		29 octobre 1950	Tonkin – échange :	
	9 « Européens » et 17 « Sénégalais »	27 noms de prisonniers « V.M. »		17 prisonniers « sénégalais » « il n'est plus question des 9 européens »	17 prisonniers « V.M. »
7 octobre 1950	Cochinchine – Entrevue		Sans résultat		

30 octobre 1950	Cochinchine – « Proposition d'échange de cinq prisonniers le 10 novembre »			
16 novembre 1950	Tonkin – « Le V.M. propose l'échange d'officiers et de sous-officiers français contre des prisonniers V.M. à partir du grade de Chef de section. Satisfaction est donnée à cette demande par l'envoi de 20 noms. »		Sans résultat	
15 décembre 1950	Cochinchine – Proposition d'échange de prisonniers (prévu pour le 29 décembre) :		Sans résultat	
	10 Français et 23 « Nord-Africains »	33 prisonniers « V.M. »		
11 et 12 février 1951	Tonkin – Entrevue de Thai-Nguyen entre la CRF et a CRV	11 et 12 février 1951	Echanges de blessés et de prisonniers :	
			46 blessés et prisonniers de l'UF	48 blessés et prisonniers « V.M. »
			Remise par la CRV de 70 lettres à destination des familles de prisonniers	Remise par la CRF de 150 colis, 2968 lettres et 25 messages à destination des prisonniers de la RDV
26 juillet 1951	Entrevue de Hung-Hoa entre le CICR et la CRV Demande de nouvelles des internés de Vinh		26 juillet 1951	Remise de 50 kg de médicaments et de 3000 messages aux prisonniers de la RDV
28 juillet 1951	Appel du Maréchal de Lattre en faveur des prisonniers		« Aucune réponse »	
15 octobre 1951	Entrevue de Hung Hoa entre le CICR et la CRV		15 octobre 1951	Remise de 850 lettres et messages
			« La Croix-Rouge du parti adverse ne remet aucune lettre et ne donne aucun des renseignements demandés dans l'entrevue précédente » (26 juillet 1951)	
1951	Demande par le délégué du CICR d'une entrevue avec Hô Chi Minh pour le 3 décembre 1951		« Réponse négative de Hô Chi Minh »	

15 mai 1952	Entrevue de Hung Hoa entre la CRF et la CRV	15 mai 1952	« La Croix-Rouge du parti adverse ne remet aucune lettre et ne donne aucun des renseignements demandés dans les entrevues précédentes » (26 juillet et 15 octobre 1951)	Remise de lettres et de médicaments
17 juin 1952	Appels radio de la Croix-Rouge	« Sans réponse » « Depuis cette date tous les efforts de la Croix-Rouge sont restés vains. »		
22 juin 1952				
1 <sup>er</sup> septembre 1952				
23 septembre 1952				

D'après Cabinet militaire du Commissariat général de France en Indochine, Note sur les prisonniers de guerre français en Indochine pour le secrétaire d'Etat aux Etats associés et le ministère des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> mai 1954, SHD, 10H313, dossier 1.

## Annexe 10

### Extraits de la « Complainte du Tu binh » attribuée aux lieutenants Graziani et Chauvet (certains l'attribuent également au lieutenant Planet), composée sur l'air de « Aux légionnaires » au camp n° 1

« Aigris, cocus et mécontents,  
Allez donc en Extrême-Orient !  
Belle carrière !  
Voilà comment de bons enfants,  
Se sont retrouvés pour longtemps,  
En zone frontière.

Le Tonkin était commandé,  
Par un poireau bien fatigué,  
Intérimaire<sup>5914</sup>.  
Car pour rassurer les inquiets,  
Alessandri en France était,  
Permissionnaire !

Trois colonels il y avait :  
Un toubib<sup>5915</sup> et puis un gommier<sup>5916</sup>,  
Un légionnaire<sup>5917</sup>.  
Ils se sont si bien débrouillés,  
Qu'à eux-trois ils ont fait foirer  
Toute l'affaire.

Et tout ça était commandé,  
Par un gazier qu'était resté  
Loin en arrière.  
C'était Constans qu'il s'appelait,  
Grâce à lui nous avons paumé  
La zone frontière. [...]

Les colonnes enfin regroupées  
Ont fini par se rencontrer  
Camp du Grand-Père.  
Et tous ceux qui furent coxés  
Sont devenus "hôtes forcés",  
Et millionnaires. [...]

Aux pauvres bougres ainsi gaulés,  
Le ministre a décerné  
Des tas d'croix d'guerre.  
L'Assemblée nationale s'est levée,  
Bien qu'au fond elle se foutait  
De cette affaire. »<sup>5918</sup>

---

<sup>5914</sup> Il s'agit du général Marchand, nommé par intérim au Tonkin en remplacement du général Alessandri, en permission en France.

<sup>5915</sup> Le médecin-colonel Thomas-Duris.

<sup>5916</sup> Le colonel Le Page.

<sup>5917</sup> Le colonel Charton.

<sup>5918</sup> Citée in L. Stien, *Les soldats oubliés*, op. cit., p. 305-306.

## Annexe 11

### Une journée-type au camp de représailles n° 5 pour prisonniers français insoumis, cadres militaires vietnamiens fautifs et civils condamnés

Par Robert Bonnafous :

« Nous étions réveillés vers les quatre heures pour permettre à un prisonnier vietnamien, responsable auprès de la direction politique du camp, d'endoctriner les détenus en leur prodiguant la bonne parole. [...] Des chants révolutionnaires terminaient la séance d'endoctrinement.

Trois quart d'heure plus tard, la porte s'ouvrait et les sentinelles pénétraient à l'intérieur de la cabane pour compter les prisonniers avant de les autoriser à sortir afin qu'ils puissent se rendre aux toilettes [...]

A cinq heures les responsables des groupes de travail se rendaient aux cuisines pour y percevoir, dans des paniers, le premier repas de la journée. [...] A la troisième tournée le panier étant vide, nous commençons notre journée de travail qui ne s'arrêtait qu'à midi, pendant trente minutes pour nous permettre de souffler un peu et oublier nos crampes d'estomac, jusqu'à dix-sept-heures pour le deuxième repas aussi sommaire que le premier.

Jusqu'à dix-huit-heures les détenus étaient libres pour échanger leurs souvenirs et s'amuser. [...]

A dix-neuf heures, les détenus étaient rassemblés dans la cour centrale par catégorie, les hommes, les femmes et les enfants, afin d'y écouter les critiques de la journée. [...] Les accusés étaient alors poussés sur l'estrade pour y faire leur autocritique et ils étaient ensuite sanctionnés par la direction. [...]

A vingt heures, nous regagnions nos geôles dans lesquelles s'organisaient, pendant une demi-heure, les démonstrations d'amitié les plus sincères parce que les détendues de la journée. Les détenus sortaient les pipes à eau et fumaient suivant une hiérarchie acceptée par tous. [...] Il y avait également les échanges de souvenirs. [...]

A vingt heures trente, le représentant politique des détenus, faisait réciter en cœur quelques slogans [...]. Les nombreuses lampes à huiles étaient allumées et nous étions enfin autorisés à nous allonger pour prendre un peu de repos. »<sup>5919</sup>

Par le capitaine Louis Barjot, retraçant l'emploi du temps-type de ses journées au camp de Kim Than (avant son déménagement au camp 114), dans un récit écrit quelques jours après sa libération, en septembre 1954 :

« Régime de travail [souligné dans le texte] : 6h. réveil et jusqu'à 7h. défrichage de terrain  
7h. repas = 300 gr. de riz + bouillon de feuilles de navets sans graisse.  
8 à 12h. travail – transport de riz (8 km.) coupe et transport de bois (5 km.) – jardinage.  
12 à 13h. repos théorique (rassemblement pour appel et contrôles divers)  
13h. à 18h. travail (le même que le matin)  
18h. repas (comme le matin)  
19 à 21h. réunion obligatoire – cours politiques – critiques et surtout autocritiques – chants, etc...  
Horaire inchangé quel que soit le temps. »<sup>5920</sup>

<sup>5919</sup> R. Bonnafous, *Le compte des faits*, op. cit., p. 136-138.

<sup>5920</sup> L. Barjot, *Deux ans chez Ho Chi Minh*, op. cit., p. 2.

## Annexe 12

### Consignes reçues de leurs geôliers par treize prisonniers libérés en octobre 1952

- « a) – En rejoignant le Corps Expéditionnaire, bien expliquer aux camarades ce qu'ils avaient vu en zone VM,
- Misère à cause de la guerre,
  - Bon traitement des prisonniers,
  - Désir de paix et de liberté du V.M. en face du gouvernement "fantoche" de BAO DAI.
- b) – Exiger le rapatriement immédiat et inciter les camarades dans l'erreur à faire de même.
- c) – 1°)       - Pour les Français : de retour en France
- ne pas rester dans l'Armée,
  - adhérer à l'association "France VIETNAM" (siège à Paris, filiales dans tous les chefs-lieux de département),
  - adhérer au Parti Communiste, aux associations sportives de jeunes communistes ou à la rigueur à la C.G.T.
  - Organiser des grèves pour empêcher l'envoi de matériel et de renforts vers l'Indochine [...],
  - pour ceux qui travailleront dans des usines d'armement ou de matériel saboter le matériel [...],
  - pour les gardes et les gendarmes, [...] si un jour ils sont contraints de réprimer des grèves, ne pas tirer sur l'ouvrier [...],
  - pour ceux qu'on voudrait garder au Corps Expéditionnaire en Indochine, de désertre et de gagner la zone V.M. avec des armes et des camarades sympathisants. Ils seront "rapatriés" immédiatement par la Russie.
  - pour tous, empêcher les jeunes gens de s'engager en leur montrant le rôle qu'on leur fera jouer en Indochine.
  - en cas de guerre contre l'URSS ceux qui seront dans l'armée "nationale", désertre [...].
- 2°)       - Pour les Allemands :
- Mêmes consignes générales.
  - Consignes particulières :
  - ne pas se laisser annexer par les américains qui veulent faire de l'Allemagne une base d'agression contre la Russie et essayer de gagner la zone de l'Allemagne libre dès que possible.
  - en cas de mobilisation, désertre immédiatement avec armes vers l'URSS et inciter les camarades à faire de même/
- 3°)       - Pour les Tunisiens :
- Mêmes consignes générales.
  - Consignes particulières :
  - développer la guerre en Tunisie pour en chasser le Français et son colonialisme.
- Remarque       - Dans tous les cas s'unir au maximum et ne pas oublier que "l'ennemi d'aujourd'hui est l'ami de demain". »<sup>5921</sup>

---

<sup>5921</sup> Fiche de renseignements concernant l'instruction politique des treize prisonniers libérés par le V.M. vers le 15.10.52 dans la région de TOURANE, 26 octobre 1952, SHD, 10 H 314.

## Annexe 13

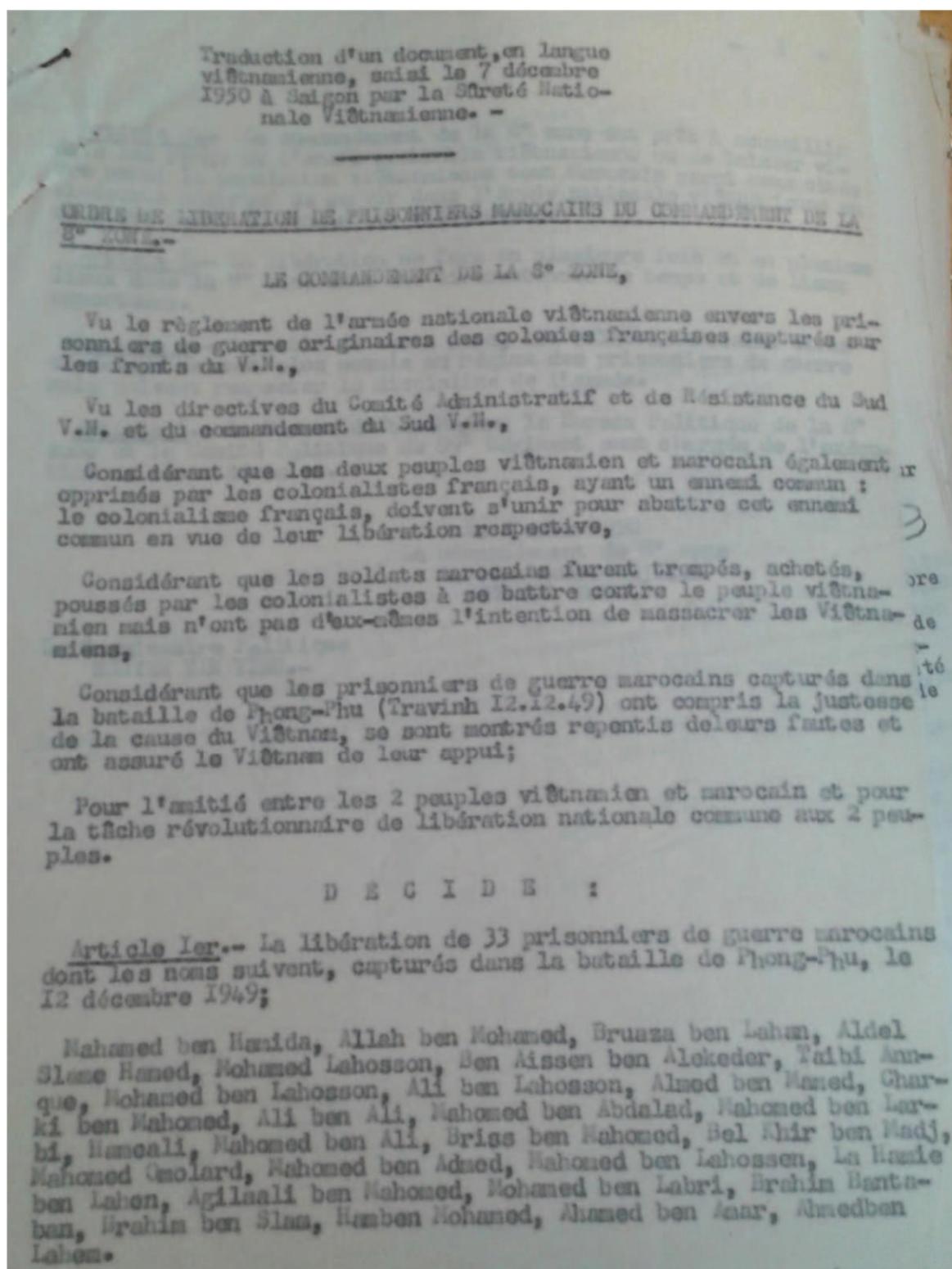
Exemplaire de la brochure *Rapatriement*, décembre 1953



Source : Archives du Musée des Troupes de marine de Fréjus, tiroir 07

## Annexe 14

### Ordre de libération de prisonniers marocains, décembre 1950



## Annexe 15

**Liste des camps, prisons et hôpitaux ayant pu abriter des prisonniers militaires ou otages civils, identifiés par les services français, mise à jour au 1<sup>er</sup> décembre 1953<sup>5922</sup>**

### Nord-Vietnam

<u>LISTE DES CAMPES DE OTAGES CIVILS, PRISONS, HOPITAUX</u> & DIVERS CENTRES IDENTIFIES EN ZONE VIETMINH :					
<u>SOURCES: O.P. (Déclarations de Prisonniers libérés ou évadés)</u> & <u>Services Spéciaux (Militaires et Civils).</u>					
Désignation du CAMP de la PRISON ou CENTRE ...	Position	Références	Classification	OBSERVATIONS	Clas- sat- O.P.
I° - NORD VIETNAM					
<u>REGION de CAO-BANG</u>					
<u>Camp des "RALLIES" &amp; des "RAPATRIABLES"</u> par "V.D." ou CAMP N°3	C: 871B 8,4 B: 71 x 125	Déclarations: REYNAUD du 29.4.1953	S E S	Situé à NA THO à 30 Kms S.E. de CAO-BANG	1
<u>Camp d'OTAGES CIVILS</u> de <u>NUOC-HAI</u>		D'après V.N. libéré.		Situé à 15 Kms de CAO-BANG	2
<u>Camp de P.G.de</u> <u>THA-LAC</u>	C: 86IJ 6,3 B: 690 x 140 Carte: 9	Mission du 6.10.53 SIP. n°8	sûr	Situé à 17 Kms E. de CAO-BANG à 16 Kms S-S.O. de QUANG-UYEN	3

.../...2

<sup>5922</sup> SHD, 10 H 314, dossier « Office du prisonnier – 1952-1953 », sous-dossier « Liste récapitulative des camps de prisonniers militaires ou otages civils, prisons, hôpitaux et divers centres identifiés en zone Vietminh (1-12-1953) ».

	REGIONS	Classification	Nombre de O.P.
<u>REGION de LANGSON</u>			
<u>Prison CIVILE</u> de : <u>DONG-DANG</u>	O.P.		4
<u>REGION de BAC-KAN</u>			
<u>Camp N° 1</u> ou 112 (1) dit des " <u>OFFICIERES</u> " (1) nouvelle dénomina- tion datant de Décem- bre 1952-	IC: 1958 F 7,3 IB: 1655 x 583 Carte : 17	Mission du 13.6.1953 SIP.n° 55 et 56 Décl.: "Libé- rés 6.10.53"	sûr 5
			Situé à 50 Kms N.O. de BAC-KAN près Village de PAC-BAN à 2 Kms S.E. confluent SONG-NANG et SONG-GAM.
<u>REGION de TUYEN-QUANG</u>			
<u>Camps de NA-TI</u> ou de <u>DAI-TI</u>			6
<u>Camp 1</u> à NA-TI <u>2</u> à BAN-SAM <u>3</u> à NA-MO	IC: IB:	O.C. libérés	
<u>P.C. des C/a BAC-BAN</u> (C/ des Mariés)	645x15,61 644x15,66 643x15,64		
			Situés entre NA-HANG & CHIEM-HOA s/le SONG-NANG à 3Kms en amont du SONG-NANG & du SONG-GAM. comprennent des Otages & des In- ternés Civils : EUROPEENS-V.N.- ETRANGERS.
			.../...3

	Adresse	Classification	Observations	N°
<u>REGION de TUYEN-QUANG (suite)</u>				
<u>HOPITAL CIVIL</u>	Libérés		Situé à 11Kms de TUYEN-QUANG	7
<u>Camp N° 113</u> (1) (1) Construit du : 1.I.52 au 4.I.53)	C: 1297G 4,2 B: 1960 x 760 Carte: 16	Mission du 14.3.53 SIP.n° 5 Décl.: "Libérés Mars 53"	sûr  Situé à 27Km500 N.WE. de LUC-AN CHAU près du village de LANG KIEU. comprend des PG. (Européens (Nd Africains	8
<u>Camp N° 114</u>	C: 1915 H 4,4 B: 170 x 560 Carte: 16	Mission du 10.5.53 SIP.n°11 Décl.: "Libérés Mars 53"	sûr  Situé à 37 Kms N.NO. de TUYEN-QUANG comprend des PG. (Européens (Africains	9
<u>Camp N° 115</u>	C: 1924 F 1,3 B: 1250 x 490 Carte: 26	Mission du 10.5.53 SIP.n°26 Décl.: "Libérés Mars 53"	sûr  Situé à 28 Kms N.NO. de TUYEN-QUANG comprend des PG Nord-Africains	10

.../...4

Camp de BAC-MUC

REGION de YEN-BAY (suite)

a) PG. EUROPEENS

IC: Mission du sûr  
 1903 J 3, 1118.4.53  
 IB: SIP.n° 100  
 ICarte: 251

Situé à 31 Kms  
 N.NE. de YEN-BAY

11

b) PG. VIETNAMIENS

IC: Mission du  
 1903 J 2, 4115.8.52  
 IB: SIP.n° 117  
 090 x 380 à 119

REGION de VIENTRI

Camp de DUONG-TRI

IC:  
 1368 F 9

Situé au NE/Viet-12  
 (Dist. LAP-THACH)  
 comprend 300 in-  
 ternés V.N. au  
 15.8.53

12

REGION de NINH-GIANG

HOPITAL MILITAIRE V.MIC:

sûr

120 Kms S.SO.  
 HAI-DUONG

13

à BUI-ROA

1440 F 5  
 IB:  
 1450 x 050

.../...5

PRISON "V.M."  
à VAN-HOI

C:  
1440 E 10  
B:

14

BASE PROVINCIALE V.M.  
à BUI-ROA  
(Cours de désintoxi-  
cation)

C:  
1440 F 5,3  
B:  
450 x 050

sûr

à 20 Kms S. SO.  
HAI-DUONG

15

REGION de YEN-BAY

Camp de CUONG-THINH  
ou de THANH-LIEN

C: Mission du  
1901 B 5,1 30.5.52  
B: SIP.n°95  
1605x15,15

Situé à 15 Kms  
de YEN-BAY

16

Camp de Transit de  
BAN-XA

C: Décl.: "Evadés" ont transité  
Avril 53 les PG. des 2°  
B: & 3° Bon THAI-  
(NGHIA-LO)

Situé à 3 heures  
de marche de  
INGHIA-LO.

17

.../...6

	Coordonnées	Classification	Observations	Date
<u>REGION de THAI-NGUYEN</u>				
<u>Camp de BAC BAC</u> appelé également : NHA-NAM LANG-LEO LA-LUONG	C: Mission du 1428 J 7,3 22.9.52 B: SIP.n°20		Situé dans la forêt près du village de NA- LUONG. comprend des PG vietnamiens 1400 en AOUT 1953	18
<u>PRISON CIVILE de</u> <u>THAI-NGUYEN</u>	C: B:		comprend des Otages Civils - des interprètes Militres.V.N.	19
<u>Camp de CHA-VUON</u>	C: Mission du 1409 F 7,4 3.10.53 B: 706 x 493 Carte: 38	Probable	Situé 7 Kms S.E. de THAI NGUYEN	20
<u>Camp de DONG BAM</u>	C: B:		Situé dans la concession de Mme CAT-HANG-LONG à 20 Kms de THAI-NGUYEN comprend des suspects politi- ques Vietnam.	21
.../...7				

		Classification	Observations	10.P.	
<u>REGION de PHU-LY - NINH-BINH</u>					
<u>Camp de THUONG-LUNG</u> ou du "L.K.3" ou de DAM-HONG	C: 1277 I 910 B: 1679x13,7	Mission du 29.10.52 SIP.n°92	Centre de tran- sit pour les PG capturés dans le delta Tonki- nois et dirigés s/ le THANH-HOA (CVN)	Situé à 13 Kms N.O. de Chine entre: HOA-BINH PHU-NHO-QUAN Effectifs varia- bles -	22
<u>HOPITAL "K.34"</u>	C:			Situé à proximi- té de Chine dans une grotte des calcaires.	23
<u>REGION de NINH-BINH - HOA-BINH</u>					
<u>Camp de la FORET</u> "Camp Volant"				Situé à droite de PHU-NHO-QUAN à 10Kms environ	24
<u>Camp de LAM-HOA</u>	C: 267 A 10 B: 600 x 700 Carte: 60	Mission du 4.5.53 SIP.n°95	Semble abandon- né.	Situé à 33 Kms N.O. de PHU-NHO QUAN.	25

	Coordonnées	Classification	Observations	Int. O.P.
<u>REGION de MINH-BINH - HOA-BINH</u> (suite)				
<u>Camp de PHUC-LAP</u>	IC: Missions des 1265 G 5 14 & 17.9.53 IB: 1660 x 550 SIP.n°122-2 Carte: 60	Probable (actif)	Situé à 25 Kms 10.-PHU-NHO-QUAN	26
<u>Camp de VAN-LUAN</u>	IC: Missions des 1295 A 9,4111 & 27.9.53 IB: 1900 x 510 SIP.n°2 - 5. Carte: 60	sûr	Situé à 6 Kms 13. PHU-NHO-QUAN comprend des PG/VN : 1500 au 11.4.53	27
<u>Camp de VU-LAO</u>	IC: Mission du 1257 J IO 11.5.53 IB: SIP.n°3 Carte: 60			28
<u>Camp de PHU-NHO-QUAN</u>	IC: 1258 I 9 IB:		Situé à 6 Kms 1de NHO-QUAN près 1du village de 1BAT-CO. 1comprend de : 1100 à 400 VN/PG	29

		Classification	OBSERVATIONS	Stat. I.O.F.
<b>REGION de PHU-TO</b>				
<u>Camp de TRAN-PHU</u>		Décl: "libérés" V.N."	Situé dans la forêt de l'inter-village de TRAN-PHU (Dist. HAHOA Province) installé s/ les collines camouflé sous les arbres. -100 PG/VN au 20.5.53.-	30
<u>Camp de TRANH-CU</u> (Camp de discipline et de Transit)	C: 328 D 2 B:	Décl: "libérés" V.N."	Situé dans la Prov. de PHU-TO à la flanc de colline. au 12.5.53 : 100/PG/VN.	31
<u>HOPITAL MILITAIRE</u> <u>"V.N." de VU-LAO</u>		Décl: "libérés" V.N."	Situé près de la R.C.2 à 12 Kms de PHU-TO. au 9.4.53 : + de 100 VN/PG (pas d'Européens)	32
<b>REGION de THAI-BINH</b>				
<u>PRISON de QUYNH-COI</u>		Décl: "libérés" V.N."	Situé s/la rive du SONG-THAI-BINH aux limites du District NINH GIANG & de la Prov. de THAI-BINH comprend: une centaine de Réguliers-Supp.- Miliciens etc..	33
			.../...IO	

REGION de THAI-BINH (suite)		
Camps VOLANTS de DONG-HOANG	IC: Mission du I76 F I, 2121.5.53 Ia- I I, I SIP.n°112-141 Décl: "libérés V.N."	Situés dans le 34 Dist. de TIEN-HAI à 3Kms de la mer Déplacés le 2.5.53 comprend : 11 C/ PG/VN 11 C/Civil avec 13 femmes et des enfants
REGION de LAO-KAY - CHINE		
HOPITAL MILITAIRE "VM" à BAXAT	Décl: "libérés N.A."	Situé à 17 Kms 35 N.O. LAO-KAY
Camp de HO-KHEOU		au YUNNAN à pro 36 ximité de LAO- KAY (frontière)
Camp de VAN-POU-TEN	MMF-NVN-	au YUNNAN 37 comprend: les gardes enlevés par les Commu- nistes Chinois (Poste de BAN- NAM-COUM au N.O. PHONG-THO) 8.3.51

FIN./

Centre-Vietnam

	Classification	OBSERVATIONS	Int. IO.F.
II° - CENTRE VIETNAM			
<u>ILE d' HAINAN</u>			
<u>ILE de HAINAN</u> à HOI-HOU	DGD.1053 du 20.9.52	Pères Français logés au Consu- lat de France.	x
<u>REGION de THANH-HOA</u>			
<u>Camp de TIEN-ICH</u>		Situé dans le District de CAM THUY "Ferme coll lectivisée" comprend des COTAGES CIVILS	1
<u>Camp de KIM-TAN</u> ou de <u>MY-TAN</u> ou <u>5/A.</u> (Voir Camp de N'GOC- BO ou de KIM-TON)	C: Mission du 1283 D 6,313.6.52 B: 1830 x 340 Carte: 71	sûr	2
<u>Concession HUONG-KY</u>		Situé aux envi- rons de KIM-TAN (Français inter- nés dans une maison en bri- ques).	3

REGION de THANH-HOA (suite)			
<u>Camp de MY-HOA</u> (Annexe de KIM-TAN)	IC: 1262 H 6,5	Mission du 121.12.52 SIP.n°6	4
<u>Camp de PHUC-DO</u>	IC: 1263 H 6,1 IB: 1672 x 334	Mission des 17.8 & 17.9 SIP.n°119-3 Carte; 71	5
<u>Camp de NHAT-QUANG</u>	IC: 1272 I 5,1	Mission du 12.5.53 SIP.n°6-7	6
<u>HOPITAL "V.M." K.32</u>			7
<u>FOYER des "RALLIES"</u> (Déserteurs)			8

Situé à 9 Kms  
du Village de  
KIM-TAN.

Situé à proximité de "K.32" à 10 Kms de KIM-TAN (Pagode dans Plantations de caféiers).

.../...3

	Coordonnées	Classification	Observations	N.°
<u>REGION de THANH-HOA / (suite)</u>				
<u>Camp de NGOC-YEN</u>	IC: 1273 J 8 IB: 1790 x 320 Carte: 71	GATAG/N. Probable (Actif)	Situé à 37 Kms N.NO. THANH-HOA	9 (te)
<u>Camp de BAI-THON</u>	IC: 1273 J 9 IB: 1790 x 310 Carte: 71	GATAG/N. Probable (Actif)	Situé à 36 Kms N.NO. THANH-HOA	10
<u>Camp de LA-THACH</u> ou <u>5/B</u> "LY-BA-SAO" du L.K. IV	IC: 1273 J 2,4 IB: 1790 x 380	Mission du 17.1.53 SIP.n° 42	Sûr Situé à 41 Kms N.NO. THANH-HOA à env. 5 Kms de KIM-TAN - à 800 m. de SONG-BUOI au Nord du C/de NGOC-BO. comprend des PG/VN400 à 500	11
<u>Camp de CAM-HOANG</u> ou <u>5/C</u>	IC: 1273 A 9	Mission du 13.6.52 SIP.n° 52-54 55.	comprend des Internés Politi- ques et de Droit Commun/VN.	12

.../...4

	Coordonnées	Classification	Quantité	Notes
<u>MISSION de THANH-HOA (suite)</u>				
<u>Camp de QUAN-VINH</u> ou <u>5/D</u>	IC: Mission du 1273 B 9,11 I.10.52 IB: SIP.n°12 1714 x 318 ICarte: 711	sûr	13	Situé à 29 Kms N.E. de BAI- THUONG. (Ne doit plus comprendre que des PG/VN-1953)
<u>Camp de HO-HAM</u> ou <u>5/E</u> (Camp de Discipline depuis AOUT 1952)	IC: Mission du 1251 I 6,21 I.10.52 IB: SIP.n°34 1580 x 110 ICarte: 711	sûr	14	Situé à 8 Kms N.E. de BAI-THUONG au Village de CHO-DAM. comprend des Of- ficiers Français (4) enchaînés par les chevilles
<u>Camp de MA-HAM</u> ou <u>5/E bis</u>	IC: Mission du 1251 I 9 IB: SIP. n°36		15	comprend des PG Européens Africains N.Africains Vietnamiens & des Prêtres VN.
<u>Camp de BAI-THUONG</u>	IC: Mission du 1262 I 5,31 I.10.52 IB: SIP.n°25 1680 x 250 ICarte: 711	sûr	16	Situé à 23 Kms N.E. de BAI- THUONG.

HOPITAL de PHU-QUAN		Missions des douteux		Situé à quelq. Kms de NA-HAM	17 (to)
<u>CAMBS de DAM</u>		IC: 1277 I 9,13 & 29.10.52	Missions des douteux		18
		IC: 1277 J 10	SIP.n°5 & 66-85		
<u>Camp de DONG-HOA</u>		IC: 1278 F 5		PG.(Agents SR-12° Bureau) et Notables VN. venus de KIM-BOI en Novembre 52	19
		IC:venus de 1279 F 5		185 détenus au 19.5.1953	
<u>Camp de NGOC-BO</u> ou de <u>KIM-TON</u> ou <u>C/3</u> (créé en Juillet 52 ex-KIM-TAN)		IC: 1283 B 3,4	Mission du 12.2.1953	Situé à 39 Kms IN.NO. THANH-HOA	20
		IC: 1820 x 370	SIP.n°1-2-3-	au bord du SONG BUC.	
		Carte: 71		comprend des PG EUROPEENS & AFRICAINS du L.K.3	
				90 détenus en MAI 1953 dont 10 Off.	
				150 utilisés aux travaux de route.	

REGION de THANH-HOA (suite)

Camp de la "RIVIERE"

Situé à 15 Kms de NGOC-BO.

21

Camp de la "FORET" (camp volant)

Provisoire

Destiné à héberger les corvéables de PG utilisés à la coupe du bois (PG de NGOC-BO)-Situé à 17 Kms O. du C/NGOC BO au bord du BONG-BUC.

22

HOPITAL "V.M" K.72

Situé près du Village de HA-LUYEN à 30 Kms de NGOC-BO (KIM-TON)

23

HOPITAL "V.M" K.74

Situé à 10 Kms N.O. de NGOC-BO

24

Camp de PHU-SON ou de NGOC-DONG

C: Mission du 1273 J 7,2129.11.52  
B: SIP.n°7 - 15  
1799 x 339  
Carte: 71

sûr  
actif

Situé à 36 Kms N.NO.THANH-HOA. comprend des PG/VN.

25

.../...7

Camp des "DESERTEURS" 10:

IB:  
1306x666,5

REGION de THANH-HOA (suite)

Situé au Villa- 26  
ge de QUAN-TIN  
District de THO  
XUAN près du cal  
nal de LONG-GIANG  
à 15 Kms envir.  
de NGOC-BO.

Camp de XICH-THO

Provisoire

comprend des PG 27  
VN. employés  
aux travaux de  
route.  
composé de 2 canas.

REGION de VINH

PRISONS

de QUYNH-HOI  
& de THONG-YEN

Situées à 8 Kms 28  
N.NO. du Cap  
PALAISE (Y sont)  
internés des rel  
ligieux VN).

Camp de KIM-LANG

ou C/3

(ex-C/2)

(créé Fin Octobre 52)

IC: Mission du  
1900E 7,2 13.6.52  
IB: SIP.n°91  
1240 x 030  
ICarte: 87

sûr

Situé à 51 Kms 29  
O/PHU-DIEN-CHAU  
Vallée du SONG-  
ICA.-  
Créé avec PG del  
QUILANG (C/2) &  
PG ex-C/1 aban-  
donné en JUIN 52  
Comprend PG :  
Eur/AF./N.AF.-

.../...8

		Région de VINH (suite)		
<u>Camp de KIM-THAY</u>		IC: Mission du Probable		Situé à 17 Kms 30
	I1930h 4,2	I16.7.52		10.80. de PHU-
	IB: 1570 x 060	SIP.n°80-90		DIEN-CHAU près
	ICarte: 88			du canal de DO-
				LUONG.
<u>Camp de BEN-HOI</u>		IC: Mission du sûr		Situé à 30 Kms 31
	I1922H 7,3	I16.5.52		10.80. de PHU-
	IB: 1475 x 230	SIP.n°13-15		DIEN-CHAU
	ICarte: 88			
<u>Camps de PHU-QUI</u> (BEN-HOI)		IC: Mission du sûr		30 Kms 500 0.80 32
	I1922H 8,4	I16.4.52		PHU-DIEN-CHAU
	I1922G 9,5	SIP.n°294-295		(Prov.de NGHHA-
	IB: 1470 x 220			SU)
	1465 x 215			Comprend une cen-
	ICarte: 88			taine de Prison
				niers installés
				dans ex-conces-
				sion de colons
				Français.
<u>HOPITAL "V.M."</u>		IC: Mission du Probable		Situé à 19 Kms 33
	I1952 J 3	I28.4.53		10.80. PHU-DIEN-
	IB: 1780 x 270			CHAU.

Camp de DUC-THO	RÉGION de VINH (suite)		34
IC: IB: 1674,3 x 1159,4 Carte: 95			Situé dans la Région de VINH Comprend des PG des Détenus Politiques.
Camp de BUI-XA	IC: Mission du 12055H 2,213.6.51 IB: 1677 x 1581 Carte: 95	SIP.n°138	Situé dans la Région Sud de VINH.
Camp de CHO-CHUA (ex-C/15)	IC: Mission du 12019H 8,5128.4.52 IB: 1375 x 925 Carte: 95	SIP.n°327	Probable
Camp de TAN-CHUONG ou de CON-KHUA.	IC: Mission du 12019J 7,315.6.1952 IB: 1395 x 930 Carte: 95	SIP.n°14	sûr
			Situé à 48 Kms O.NO. de VINH Comprend : a) des Civils & familles de Militaires Français mariés à des Vietnamiennes. b) 19 prisonniers Chinois. A recueilli les Internés de l'ex-C/5 abandonné en Mars 52.
			Situé à 47 Kms O.NO. de VINH Région du Petit SONG-GIANG.

.../...IO

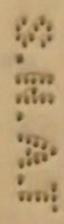
CAMP de "CONCENTRATION"  
de TRUONG-LING  
ou de DO-LUONG

REGION de VINH (suite)

Situé à 17 Kms de DO-LUONG par BAN-ROI à BONG-ICHAN-NOUOI et à 13 Kms de BAN-ROI. Comprend VN. suspects à VN. détenus de Droit Commun. RE.- Les VN qui servent les Internés pénètrent dans ce Camp les yeux bandés.-

Camp de CAT-VAN

Dép. Mme ODEAN  
21.4.53



Situé dans la Région de VINH à 17 Kms de DO-LUONG. 12/OPF. Français Internés One MEDRANO (CLASO) Lt. BIANCONI précédemment à HIEN-THAN.

Camp de YEN-LAC  
ou de YEN-SON

IC: Missions Probable  
12019 BIO, 2 du : 28.4.52  
IB: 2.7.52  
1315 x 905 18.8.52  
1318 x 909  
1327 x 900 SIP.n°577-578  
1375 x 928 & 11-14-20  
ICarte: 95

Situé à 53 Kms de VINH. NO. de VINH. Comprend 300 déportés politiques qui travaillent aux mines de phosphate -

Camp de DONG-THON

REGION de VINH (suite)

IC: Mission du sdr  
2058G 4,1 16.II.52  
" G 4,4 SIP.n°56  
" F 5,3  
IB: SS/CVN du  
1760 x 865 22.6.53  
1760 x 860  
1755 x 850  
Carte: 95

Evêché de XA- 41  
DOAI.  
Situé à 13 Kms  
N.NO. de VINH  
le long du canal  
VINH-PHU-DIEN-  
PRAU - Y sont  
internés de nom  
breux catholi-  
ques - des Fran-  
ciscains &  
Franciscaines &  
des Missionnai-  
res de VINH.-

Camp de CAU-RAM

IC: Mission du  
2067B 7,4 IO.6.51  
B:  
810 x 730 SIP.n°151  
Carte: 95

Douteux

Mission de VINH 42

PRISON de CHO-TRO  
(NHAN-THO)

IC: Mission du Probable  
2055H 2,2 17.12.52  
B:  
1775 x 585 SIP.n°8  
Carte: 95

Situé à 16 Kms 43  
S.SO. de VINH.

REGION de HATINH - MU-GIA-HON			
<u>Camp de P.G.</u>	B/GATAC/C.28 14.7.53	Repéré	Route du LAOS 44
	B: 958 x 865		
	Carte:110		
<u>Camp de TAM-DA-PHUONG</u>	Mission du 15.8.52		45
	B: 250 x 850	SIP.n°11	
	Carte:111		
<u>Camp de KIM-BANG</u>	IFTCV.	Probable	Situé à 40 Kms 46
	1211 E 5,31		O.NO. BADON
	B: 190 x 750		
	Carte:111		
REGION de DONG-HOI			
<u>Camp de BAI-DAI</u>	Mission du 10.1.53	sûr	Situé à 17 Kms 47
	302 G 5,31		de DONG-HOI.
	B: 1769 x 250	SIP.n°281	Comprend des PG
	Carte:115		
.../...13			

	Adresse	Classification	Observations	Int. P.F.
<u>REGION de QUANG-TRI</u>				
<u>PRISON de QUANG-TRI</u>	IC: IB: Carte:119		Y sont internés des Africains & V.B.D.-	48
<u>Camp de BA-LANG I</u>	IC: Mission du 17.7.53 IB: 297 x 180 S:SM/FTCV. Carte:119	sûr	Comprend des : PG/VN. PG/E.en transit vers le V.B.	49
<u>Camp de BA-LANG II</u>	IC: Mission du 1525 G 3,2 13.1.52 IB: 1270 x 479 Mission du 1270 x 485 17.7.53 S:SM/FTCV.	sûr	Situé à 22 Kms SO.de QUANG-TRI Comprend des Prisonniers Ci- vils & des V.M. ayant commis des fautes graves.	50
<u>REGION de HUE</u>				
<u>PRISON PROVINCIALE VM</u> de <u>THUA-THIEN</u>	D.G.D. IO14 du 28.5.53		Situé à CK de DUONG-HOA à 15 Kms S/SE. de HUE à 1 Km N. Source:KHE-TRAU au 13.5.53 =300 Civils & PG/VN. dont 200 femmes environ - dont 15 VBT & partisans.(Tous employés aux travaux agrico- les).	51
			.../...14	

Camp de BA-LINH

IC: 568 G 4,1  
IB:  
1860 x 165  
Carte: 125

Probable

Situé à 16 Kms 52  
S/ de HUE.-

REGION de TOURANE - QUANG-NAM

PRISON "VM" de  
VINH-HUY

Située à 27 Kms 53  
S/SE. de QUANG-  
NAM.  
Comprend des in-  
ternés VN.

PRISON de NGHIA-HA

Située à 19 Kms 54  
de QUANG-NAM.PG

REGION de TAM-KY

Camp de HOI-AN  
(TIEN-HOI)

IC: Mission du sûr  
1822 C 5,2 20.2.53  
IB: SIP.n°19  
1626 x 255  
Carte: 137

Situé à 23 Kms 55  
O.SO. TAM-KY.PG

.../...15

Comprend  
1200 PG. En  
Africains  
CAMBODGIEN

Situé près  
-DA.

ur le  
-DOC  
Kms S/  
-  
is -  
is -  
Com-  
la

Région de TAM-KY (suite)			
<u>Camp de THANH-YEN</u>	IC: Missions des Indes 1822 I 10.28.10.52 à IB: 12.2.53 1684 x 208 ICarte: 137	SIP.n°29-34 Situé à 20 Kms 180/ TAM-KY. PG	56
<u>Camp de VINH-QUI</u>		Situé à 14 Kms 10/ Gare de TAM- KI. IY sont internés Ides VH.	57
<u>Camp dit TRAI-TU-BINH</u>	IC: Décl: "Libérés IB: VN". 1971 x 833 ICarte: 137	C/mouvant dé- placé en Décem- bre 52 - Situé aux envir de DUONG-LAM à 1'0/TAM-KY en 977 x 827 - PG/VH.	58
<u>Camp de GIA-HOI</u>	Mission du 120.2.53 IB: 1682 x 436 ICarte: 137	SIP.n°24 PG.	59
<u>HOPITAL VM n°3</u>		Situé à 8 Kms Ide TAM-KY entre BONG-SON TAM-KY à AN-TAN.	60

REGION de TAM-KY (suite)			
<u>Camp de KHANH-THO-DONG</u>	B: 787 x 288 Carte: 137	Mission du 18.10.52 SIP.n°7	PG. 61
<u>Camp de THANH-LANH</u>	B: 677 x 408 Carte: 137	BR/PTCV. Probable	Occupation inconnue. 62
REGION de QUANG-NGAI			
<u>Camp de HOP-PHO ex-C/1 du L.K.5</u>	C: 1907 I 5,3 B: 189 x 752 Carte: 144	Mission du 19.1.53 SIP.n°2	Probable Situé à 8 Km500 S/QUANG-NGAI - Vidé après le départ du convd de PG. de NOEL 152.-Servirait actuellement d' Infirmerie pour les PG de PHU- CHAU & Camps voisins. 63
<u>Camp de AN-DINH ou C/2 du L.K.5</u>	C: 1907 D 4,1 B: 133 x 765 Carte: 144	Mission du 20.2.53 SIP.n°12	sûr Situé à 9 Kms S/SO.QUANG-NGAI au milieu du vill lage - Pagode de AN-DINH. PG. 64

.../...17

Camp de PHU-CHAU

IC: Mission du sûr  
1907 H 8, 15.II.52  
IB: SIP.n°79  
I70 x 727  
I Carte:144

(suite)

Situé à 11 kms 65  
S/QUANG-NGAI - e)  
Y sont détenus:  
-des Condamnés  
-des Droit Commun  
-des Officiers  
-VM condamnés  
par les TM/VM.

TRIBUNAL MILITAIRE VM

du L.K.5  
à PHU-CHAU

Comprend  
1200 PG. 1  
Africains  
CAMBODGIENS

66  
Situé près  
P-DA.

PRISON MILITAIRE VM  
de PHU-CHAU

IC: Mission du sûr  
1907 H 8, 15.II.52  
IB: SIP.n° 9-10-  
I70 x 727 II-12.  
I Carte:144

Située à 11 kms 67  
S/QUANG-NGAI  
Comprend: 150  
disciplinaires  
VM et des PG.

sur le  
ONG-DOC  
10 kms S  
VM -  
ngais -  
civils  
ng/Com-  
de la

TRIBUNAL MILITAIRE VM

dit: "BAN-BAO-VE"  
du L.K.5

Situé à 10 kms 68  
S/QUANG-NGAI.

Camp des "DESERTEURS"

IB: 1050 x 835  
Carte: 144

Se confond probablement avec de LONG-MY  
Situé à 10 Kms  
S/QUANG-NGAI -  
Carte: 150  
Région BONG-SON  
en 385 x 060

Camp de AN-BA  
ou de BA-TU

IC: Mission du 1913 C 3,119.1.53  
IB: 1221 x 677  
SIP.n°3  
Carte: 144

Sûr  
Situé à 17 Kms  
S/SE.QUANG-NGAI  
PG. Européens.

HOPITAL INFIRMERIE de  
MO-DUC

IB: 1172 x 530  
Carte: 144

Situé au Km  
BATO-MO-DUC  
localisé récemment en 130x515  
l'occupation inconnue.-

REGION de BONG-SON

CENTRE D'ACCUEIL des  
Déserteurs & CENTRE  
de RAPATRIEMENT des  
Déserteurs du L.K.5  
Groupés au FOYER des  
Déserteurs à LONG-MY

S/SM. 23.1.53  
IB: 1385 x 060  
Carte: 150

Foyer dénommé :  
"CHIEU-SAL-SO"  
Rassemblement  
des Déserteurs  
Information des  
convois de rapatriables par la  
voie dite: "Démocratique" via  
CHINE & URSS.-

REGION de BONG-SON (suite)

Camp de TAI-LUONG

C: Mission du Probable  
1973 E 4,4 I.B.I.53  
B: SIP.n°26  
1442 x 163  
Carte:150

Situé à 10 Kms 73  
N. BONG-SON -  
PG. E. & Afric.  
(30) Village de  
TAI-LUONG.-

REGION de BINH-DINH

PENITENTIER de  
LOC-GIANG

Situé à environ 74  
15 Kms S/30. de  
BONG-SON.  
Y sont internés  
une centaine de  
Pères, Frères et  
Prêtres Français  
des Montagnards  
& des VN. condam-  
nés de Droit  
Com un.-

Camp de CHANH-KHOAN

Situé entre TAN 75  
QUAN & BONG-SON  
comprend gques  
PG. & des Civils

HOPITAL VM de PHU-MY

Situé au N/ de 76  
BINH-DINH.

HOPITAL VM à AN-TAN

77

REGION de BINH-DINH			
Camp de BINH-DINH	B: 1535 x 475 Carte:166	BR/FTCV.	Probable Occupation in- connue.- 78
Camps Mouvants		REGION de PHANTHIEP	
Camp n° I			Région PHANTHIEP 79 & ses environs. PG/VN.
Camp n° 2 dit: "TRAI- TU-BINH".			Ecole du Villa- 80 ge de VAN-THANH
Camp de P.G.	B: 1550 x 330 Carte:223		Situé à 5 Kms 81 S/ du C/n°I
			Situé derrière 82 la montagne de DAGIONG à 15/20 Kms NE/PHANTHIEP Route n°1 à pro- ximité du SONG- CAN.-
			Situé à BAU-SEN 83 PG/VN.

REGION de PHANTHLET (suite)

Camp : CENTRE D'AC-  
COUILL des  
"Ralliés" du BINH-  
THUAN.

Situé à l'E/ 84  
GIENG-TRIENG à  
15 Kms NE/PHAN-  
THLET.-

CENTRE D'ACCUEIL

Situé à 10 Kms 85  
env. à l'E/ de  
MUI-DA-GIONG.-

REGION de PHAN-RI

CENTRE de REPOS VM.

Situé à 20 Kms 86  
de MUI-NE à 4Kms  
de la mer et au  
SO/ PHAN-RI.-

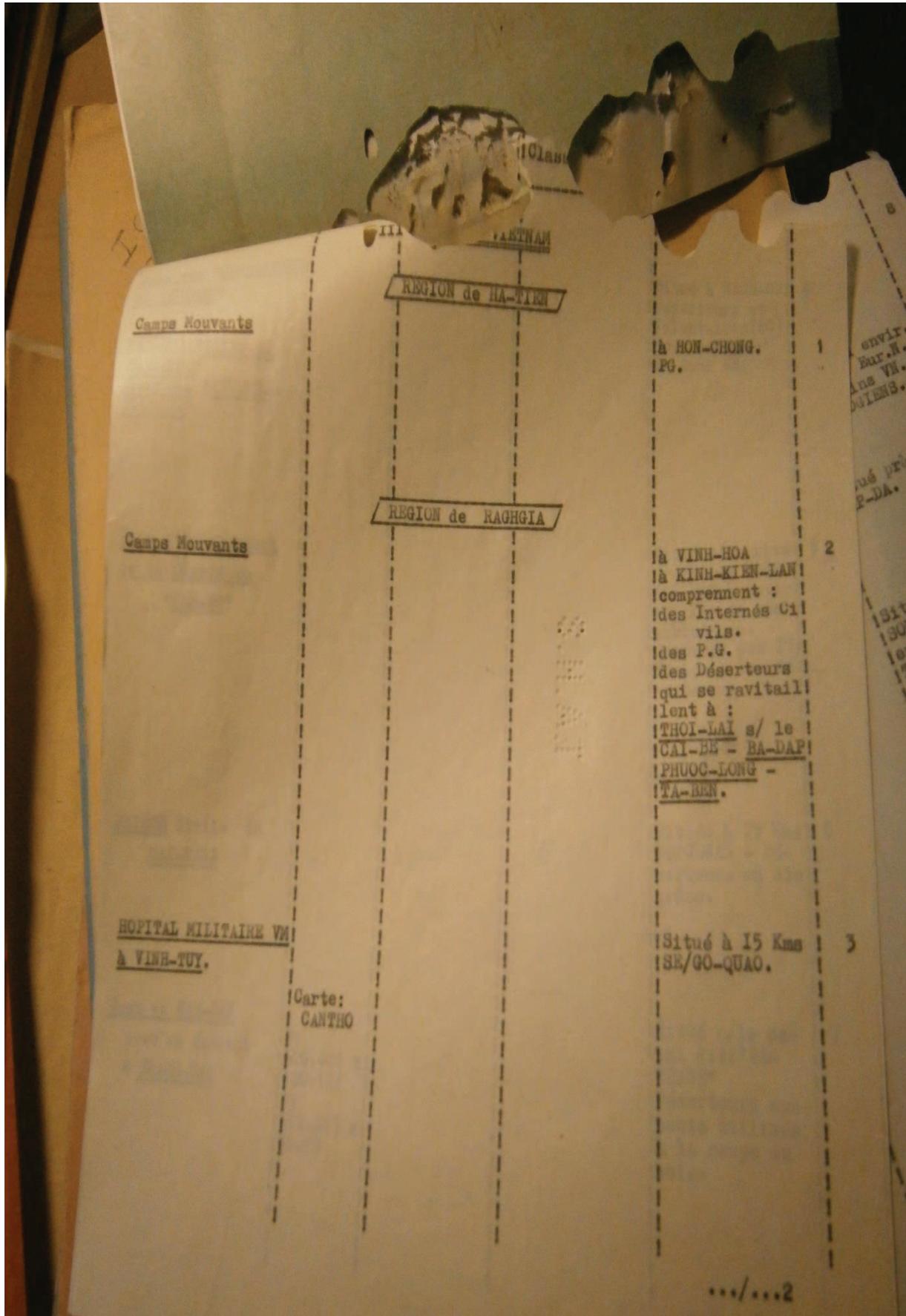
REGION de PHANRANG

Camp N°2

Situé Montagne 87  
C.K. 7 - Région  
de NINH-THUAN.-

FIN./ (CVR)

Sud-Vietnam



Camp des "COMBATTANTS  
de la PAIX"

ou

DAI-DOI: "CHIEN-SI -  
HOA-BINH"  
Camp des "INTERNA-  
TIONAUX"

Situé à RACH-GUI 4  
Déserteurs et  
Volontaires (PG)  
pour demeurer  
en Zone VII.

Camp d'Internement  
de la Sécurité du  
"NAM-BO"

Situé s/la rive 5  
droite du SONG  
BAI-HAP à enviro  
100 Kms de son  
embouchure.  
Comprend des PG  
Français des dé  
serteurs.

PRISON Civile de  
CAI-HANG

Située à 15 Kms 6  
SO/CAMAU - Dé-  
serteurs en dis  
grâce.

Camp de NAM-CAN  
avec un élément  
à TRACH-CAI

1B:  
1600.601 x  
1120.121  
1B:  
1612.613 x  
178.79

Situé s/le ca- 7  
nal dit: "BA-  
THANH"  
Déserteurs sus-  
pects utilisés  
à la coupe du  
bois.

.../...3

*Le Petit ...*  
Désignation du ...  
de la PRISON ou  
CENTRE ...

MAU (suite)

PRISON VM - Forêt  
d'U-MINH  
(Camp de CAI-TUOC)

8

CAMP de CHA-BANG

Comprend envir. 9  
1200 PG. Eur.N.A.  
Africains VN. &  
CAMBODGIENS.

HOPITAL MILITAIRE VM  
à VUNG-SO

Situé près de 10  
DAP-DA.

Camp du "TRANSBASSAC"

Situé sur le 11  
SONG-ONG-DOC à  
env. 20 Kms S/  
THOI-BINH -  
PG. Français -  
Otages Civils  
Déserteurs/Com-  
battants de la  
Paix.-

REGION de BACLEU

Camp des "Combattants  
de la Paix".

Situé s/la rive 12  
Droite du SONG  
BO-DE à 4 Kms  
de son embouchure  
MAI 53: 300 dé-  
tenus 6 Fran-  
çais. (Certains  
mariés à des  
Vietnamiennes)  
dont 30 Marocains  
100 Allemands &  
Autrichiens.-  
FIN./ (SVN)

## Annexe 16

**Exemple de déclarations de deux prisonniers libérés en janvier 1952, attestant du décès de neuf de leurs camarades<sup>5923</sup>**

DECLARATIONS DE PRISONNIERS LIBERES  
SUR LES MILITAIRES VUS PAR EUX EN CAPTIVITE

-----

MESLEM ABDELKADER - 1° Classe - 21° B.T.A. - Mle 1.029 .  
Fait prisonnier le 3.9.49 au Colde NIOC PHAY.

BELKEBIR AHMED - Sgt-Chef - 25° B.T.A. - Mle 2.563 .  
Fait prisonnier le 25.4.49 au Col de NIOC PHAY.

Libérés le 27 Janvier 1952.

-----

NOM & PRENOMS	GRADE	UNITE	Date et lieu où ils ont été vus pour la dernière fois.	ETAT de SANTE	OBSERVATIONS
MURA François	2° Cl.	3° REI	Mars 1950) A	Mort	Morts des suites de mauvais traitements après avoir été dénoncés pour vol par 2° Cl. <u>ABESS B/RAHAL</u> 6° G.S.M.F. et <u>DEL BACHIR</u> du 21° B.T.A.
BARON Maurice	"	4° RACM	" ) BAXAM	"	
BOUTTEVIN Léon	C/Chef	25° BTA	" ) à	"	
AUTHE René	2° Cl.	RICH	" ) 10kms.	"	
FRITZ René	2° Cl.	13° DELE	" ) environ Camp 14	"	
STEPHAN Yves	S/Chef	73/3° GENIE	le 15.150 TUYEN-QUANG	Mort	ABESS B/RAHAL a été libéré de captivité et se trouvait à Infirmerie HANOI.
PACAUD Gaston	Sergent	21° BTA	le 20.3.50 BAKAN	"	
LAGOUEZ Claude	2° Cl.	21° RIC	Août 51 - Camp 14	"	
DOR Raoul	"	"	"	"	

Les deux déclarants affirment avoir assisté au décès des militaires portés sur la présente liste, ou avoir participé à leur inhumation.

Fait au S.P. 50.733,  
le 25 Février 1952.

Signé : MESLEM ABDELKADER - 1° Classe - 21° B.T.A.  
BELKEBIR AHMED - Sgt-Chef - 25° B.T.A.

<sup>5923</sup> Déclarations du sergent-chef Ahmed Belkebir et du soldat de 1° classe Abdelkader Meslem, libérés le 27 janvier 1952, sur les militaires vus par eux en captivité, Office du prisonnier, Antenne de Nhatrang, 25 février 1952, SHD, 10 H 316, dossier « Déclaration de prisonniers libérés / Office du prisonnier 1950-1954 ».

## Annexe 17

**Exemple de déclarations de deux prisonniers libérés en février 1952, attestant de l'état de santé de treize de leurs camarades maintenus en captivité<sup>5924</sup>.**

DECLARATIONS DE PRISONNIERS LIBERES  
SUR LES MILITAIRES VUS PAR EUX EN CAPTIVITE

-----

MERCIER Raymond - Caporal-Chef - 71° CCT -  
Fait prisonnier le 19 Décembre 1951.

MESSAGER Marcel - 1° Classe - G.T. 515 -  
Fait prisonnier le 2 Décembre 1951 à la R.C.6.

Lieu de captivité : Camp 3ème Inter-zone, près de PHU NHO QUAN  
(NINH BINH)

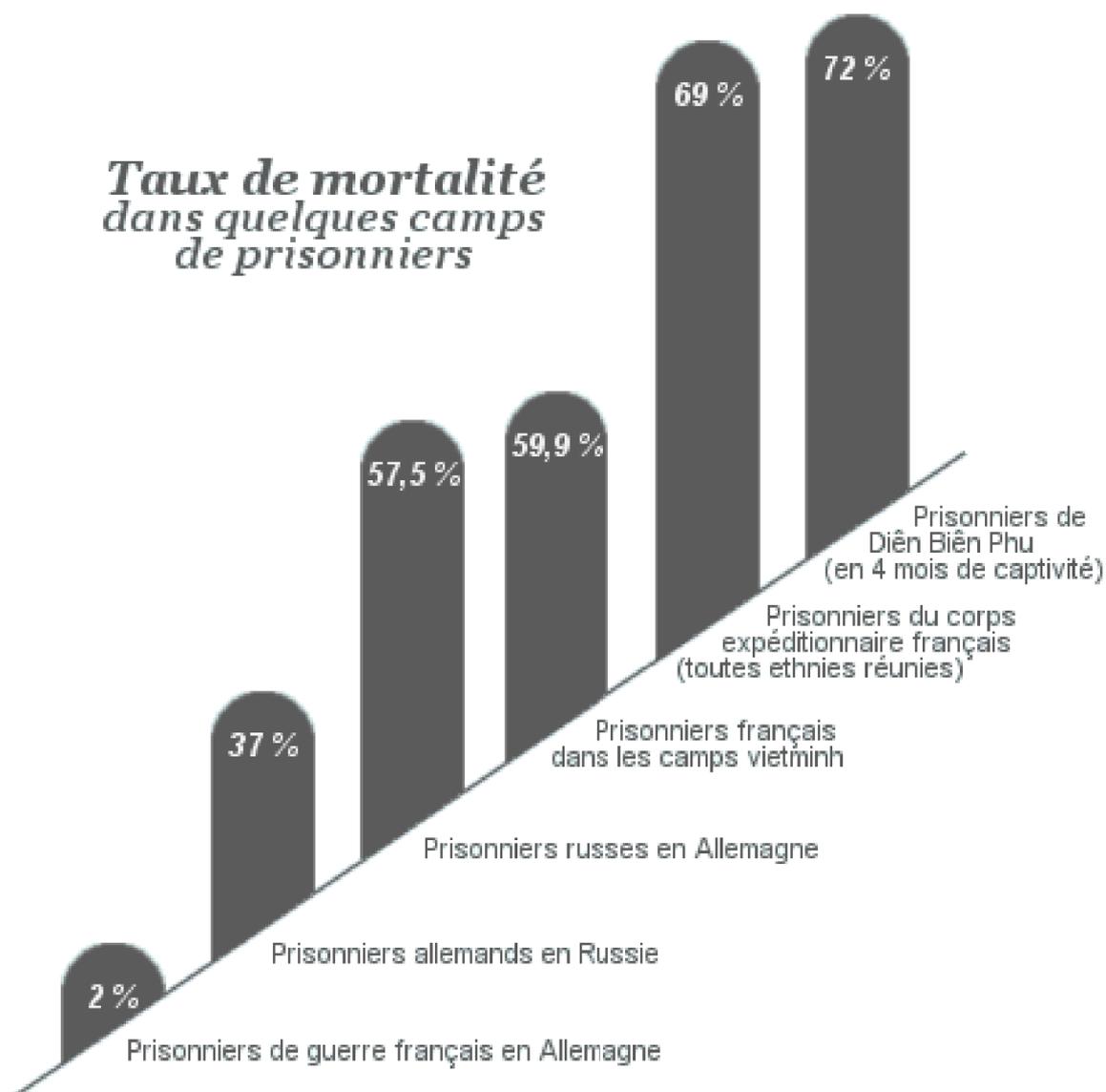
Ont rejoint les lignes Françaises le 3 Février 1952.

NOM & PRENOMS	GRADE	UNITE	Date et lieu où ils ont été vus pour la dernière fois.	ETAT de SANTE	OBSERVATIONS
BARBOT Roger	Sergent	13/DBLE	3° Inter-Zone le 29.1.52	Faible	
GARRIGUES	Lieut.	4/2RTM	"	Bon	Toute la Cie du Lt. GARRIGUES serait P.G. sauf 52 tués.
DUPUIS	Adjt.	"	"	"	
QUENTIN	Sergent	"	"	"	
MARCEVELLE		"	"	"	
RONDOT	S/Lieut.	1° Chass.	"	"	
JOSSO	S/Chef	"	"	"	
H OUAREAU (phonétique)	Sergent	RIOM	"	"	
NOPPE André	C/Chef	2° BCCP	"	Faible	Blessé par éclats grenade à la jambe.
BOBO	Sergent	16.ENV	"	Faible	Blessé par balle à la tête
LEFEVRE	2° Cl.	Génie fédéral	"	Bon	
PATTEY	Sergent	CCZ.3 NAM-DINH	"	Bon	
LAU-BEGUE	S/Chef	22° BTA	"	Faible	Blessé au bras par balle

<sup>5924</sup> Déclarations du caporal-chef Raymond Mercier et du soldat de 1° classe Marcel Messenger, libérés le 3 février 1952, sur les militaires vus par eux en captivité, Office du prisonnier, Antenne de Nhatrang, 25 février 1952, SHD, 10 H 316, dossier « Déclaration de prisonniers libérés / Office du prisonnier 1950-1954 ».

## Annexe 18

Histogramme « Une extermination sans précédent », réalisé à partir des travaux de Robert Bonnafous et, depuis 1989, présent dans la plupart des productions de l'ANAPI (nouvelle plaquette de communication, site Internet, témoignages de membres de l'association...) <sup>5925</sup>



<sup>5925</sup> ANAPI, Le calvaire des prisonniers dans les camps Viêt Minh : Souvenez-vous !, SIRPA, [1989], p. 5, CHETOM, 18 H 450 / 6, dossier 16 « Pertes » ; site Internet de l'ANAPI, page « Les chiffres », <http://www.anapi.asso.fr/index.php/les-chiffres>, consulté le 30/11/2016.

## Annexe 19

### Pourcentage de pertes dans les camps de prisonniers de la RDV mentionnés dans les musées militaires français visités entre 2010 et 2011

	C.E.F.E.O.	Nbre de prisonniers et disparus	Nbre de libérés	Nbre de morts	Pourcentage de mortalité
Musée de la Légion étrangère (Aubagne)	<b>Effectif total</b>	<b>37 000</b>	<b>10 700</b>	<b>20 000<sup>5926</sup></b>	<b>[71 %<sup>5927</sup></b> <b>/ [54 %]</b>
	Dont Légion	6328	2567	[3761] <sup>5928</sup>	[59 %]
	Dont autochtones	15 759	[1 435]	14 324 <sup>5929</sup>	[91 %]
Musée des parachutistes (Pau)	<b>Effectif total</b>	/	/	/	<b>[70 %]<sup>5930</sup></b>
	Dont Paras	10 998	3 290	7 708 <sup>5931</sup>	[70 %]
	Dont autochtones	/	/	/	90 % <sup>5932</sup>
Musée des troupes de marine (Fréjus)	<b>Effectif total</b>	/	/	/	<b>[75 %]</b> <b>3 prisonniers sur</b> <b>4<sup>5933</sup></b>
Mémorial des guerres en Indochine (Fréjus)	<b>Effectif total</b>	<b>36 979</b>	<b>[10 754]</b>	<b>26 225<sup>5934</sup></b>	<b>[71 %]</b>

<sup>5926</sup> Erreur de calcul ? Il manque 6 300 personnels entre le chiffre des prisonniers et disparus et le nombre de morts. Sous-verre consacré aux prisonniers d'Indochine, panneau explicatif « Les prisonniers français du Viêtminh de 1946 à 1954 », musée de la Légion étrangère d'Aubagne, visité le 28 janvier 2010.

<sup>5927</sup> Entre crochets, calculs effectués à partir des chiffres effectivement mentionnés dans les musées.

<sup>5928</sup> Panneau explicatif « Les prisonniers français du Viêtminh de 1946 à 1954 », musée de la Légion étrangère.

<sup>5929</sup> Ces derniers ne sont pas clairement indiqués comme morts, mais comme n'étant « jamais réapparu », in *id.*

<sup>5930</sup> Le film consacré à la « Guerre d'Indochine » fait allusion aux PG envoyés dans les « camps de rééducation » de la RDV, dont à peine 30 % seraient revenus. Musée des Parachutistes de Pau, visité le 11 février 2010.

<sup>5931</sup> Il s'agit là de personnels indiqués comme « morts ou disparus » en captivité. Livret d'accompagnement du visiteur, musée des Parachutistes de Pau.

<sup>5932</sup> Film consacré à la « Guerre d'Indochine », musée des Parachutistes de Pau.

<sup>5933</sup> Musée des Troupes de marine de Fréjus, visité le 27 janvier 2010.

<sup>5934</sup> « Sur les 36 979 prisonniers du Viêt-minh entre 1945 et 1954, 26 225 sont morts en captivité. » Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus, visité le le 27 janvier 2010.

## Annexe 20

**Tableau comparatif des « prisonniers et disparus » et des « rendus » à la date du 5 septembre 1954<sup>5935</sup>**

	Total Prisonniers et disparus à la date du 15/8	Rendus à la date du 5/9	DIFFERENCE
Français	4 995	2 202	2 793
Légionnaires	5 349	2 327	3 022
Africains	1 041	777	264
Nord-Africains	5 044	2 707	2 337
<u>TOTAL</u>	<u>16 429</u>	<u>8 013</u>	<u>8 416</u>
Autochtones FTEO	14 060		
Autochtones FAVN	15 524	870	
<u>TOTAL</u>	<u>28 584</u>	<u>870</u>	<u>27 714</u>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>45 013</b>	<b>8 883</b>	<b>36 130</b>

<sup>5935</sup> Délégation générale de la documentation, Note n° 1413 du 8 septembre 1954, SHD, 10 H 316, dossier 1.

## Annexe 21

<b>Situation numérique des prisonniers depuis le 22 septembre 1945 au 20 août 1954</b> <b>Situation rétrospective établie le 1<sup>er</sup> septembre 1955<sup>5936</sup></b>						
		Officiers (aspirants compris)	Sous-officiers	Troupe	Autres personnels (aumôniers, PFAT...)	TOTAL
<b>Français</b>	PG et disparus (total)	762	2062	3314	23	6161
	Libérés	572	1199	1626	19	3416
	Décédés en captivité	94	407	723	1	1225
	Considérés comme PG <sup>5937</sup>	39	168	388		595
	Considérés comme disparus	57	288	577	3	925
<b>Légionnaires</b>	PG et disparus (total)	/	671	5967		6638
	Libérés	/	429	2880		3309
	Décédés en captivité	/	121	876		997
	Considérés comme PG	/	58	939		997
	Considérés comme disparus	/	63	1272		1335

<sup>5936</sup> Situation numérique rétrospective établie le 1<sup>er</sup> septembre 1955 par le Bureau du personnel à propos des prisonniers depuis le 22 septembre 1945 au 20 août 1954, ADC, Asie-Océanie, Conflit Vietnam, 309 (consultation soumise à dérogation).

<sup>5937</sup> « Sont considérés comme tels, les militaires recensés comme prisonniers et que l'APVN n'a pas restitués et déclare ignorer. »

<b>Nord-Africains</b>	PG et disparus (total)	/	428	6559		6987
	Libérés	/	304	4651		4955
	Décédés en captivité	/	40	337		377
	Considérés comme PG	/	17	278		295
	Considérés comme disparus	/	67	1293		1360
<b>Africains</b>	PG et disparus (total)	/	70	1445		1515
	Libérés	/	52	1163		1215
	Décédés en captivité	/	/	12		12
	Considérés comme PG	/	9	13		22
	Considérés comme disparus	/	9	257		266

## Annexe 22

### Mortalité des prisonniers UF de la RDV selon que les PG sont français, légionnaires, nord-africains ou africains

	Français		Légionnaires		Nord-Africains		Africains	
	Déc. 54	Sept. 55						
Prisonniers et présumés prisonniers <sup>5938</sup>	5 636	5 401	5 456	5 472	6 038	6 160	1 614	1 371
Libérés	3 482 <sup>5939</sup>	3 416	3 354 <sup>5940</sup>	3 309	4 870 <sup>5941</sup>	4 955	1 469 <sup>5942</sup>	1 215
Décédés en captivité	903 <sup>5943</sup>	1 255	672 <sup>5944</sup>	997	255 <sup>5945</sup>	377	5 <sup>5946</sup>	12
Disparus	2 502 <sup>5947</sup>	1 520	2 859 <sup>5948</sup>	2 332	1 826 <sup>5949</sup>	1 655	279 <sup>5950</sup>	288
Total décédés et présumés décédés en captivité <sup>5951</sup>	2 154	1 985	2 102	2 163	1 168	1 205	145	156
Pourcentage de mortalité	38, 22	36, 75	38, 53	39, 53	19, 34	19, 56	8, 98	11, 38
<b>Moyenne des deux pourcentages</b>	<b>37, 49</b>		<b>39, 03</b>		<b>19, 45</b>		<b>10, 18</b>	

<sup>5938</sup> Chiffres obtenus en additionnant le nombre des libérés à celui des morts attestés par jugements de décès, le tout additionné à la moitié des disparus restant (voir deuxième partie, 1.1.2).

<sup>5939</sup> Il s'agit des chiffres de la situation des prisonniers rendus et manquants à la date du 17 novembre 1954, in rapport très secret du général Ely au ministre chargé des Relations avec les Etats associés, Saïgon, 26 novembre 1954, SHD, 10 H 315, dossier 9.

<sup>5940</sup> *Id.*

<sup>5941</sup> *Id.*

<sup>5942</sup> *Id.*

<sup>5943</sup> Il s'agit des chiffres de la Situation des prisonniers au 13 décembre 1954. Effectifs des prisonniers, disparus, déserteurs et décédés (captivité) au 13 décembre 1954, SHD, 10 H 315, dossier 6.

<sup>5944</sup> *Id.*

<sup>5945</sup> *Id.*

<sup>5946</sup> *Id.*

<sup>5947</sup> Il s'agit des chiffres de la Situation des prisonniers au 15 décembre 1954. Effectifs des prisonniers et disparus FTED (non autochtones) aux 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre, tableau joint à la note du général Agostini, chef d'état-major du commandement en chef en Indochine, pour le Cabinet militaire du Commissariat général de France en Indochine, 28 décembre 1954, SHD, 10 H 315, dossier 9.

<sup>5948</sup> *Id.*

<sup>5949</sup> *Id.*

<sup>5950</sup> *Id.*

<sup>5951</sup> Chiffres obtenus en additionnant le nombre des morts attestés par jugements de décès à la moitié des disparus restants.

## Annexe 23

### Mortalité des prisonniers UF ("autochtones" non compris) par origine et grade, 1945-1954

	Français						Légionnaires						Nord-Africains						Africains					
	Déc. 54			Sept. 55			Déc. 54			Sept. 55			Déc. 54			Sept. 55			Déc. 54			Sept. 55		
	Off.	Ss-off.	Troupe	Off.	Ss-off.	Troupe	Off.	Ss-off.	Troupe	Off.	Ss-off.	Troupe	Off.	Ss-off.	Troupe	Off.	Ss-off.	Troupe	Off.	Ss-off.	T	Off.	Ss-off.	Troupe
Total PG <sup>5952</sup>	789	1943	2903	714	1834	2832	/	608	4848	/	611	4862	2	362	5674	/	386	5774	/	67	1547	/	61	1310
Libérés	605 <sup>5953</sup>	1276	1599	572	1199	1626	/	434	2920	/	429	2880	2	282	4585	/	304	4651	/	55	1414	/	52	1163
Décédés	106 <sup>5954</sup>	314	483	94	407	723	/	82	590	/	121	876	/	34	221	/	40	337	/	1	4	/	/	12
Disparus	155 <sup>5955</sup>	706	1641	96	456	965	/	184	2675	/	121	2211	/	91	1735	/	84	1571	/	21	258	/	18	270
DCD & présumés DCD en captivité <sup>5956</sup>	184	667	1304	142	635	1206	/	174	1928	/	182	1982	/	80	1089	/	82	1123	/	12	133	/	9	147
<b>% de mortalité</b>	<b>23,32</b>	<b>34,33</b>	<b>44,92</b>	<b>19,89</b>	<b>34,62</b>	<b>42,58</b>	<b>/</b>	<b>28,62</b>	<b>39,77</b>	<b>/</b>	<b>29,79</b>	<b>40,77</b>	<b>0</b>	<b>22,10</b>	<b>19,19</b>	<b>/</b>	<b>21,24</b>	<b>19,45</b>	<b>/</b>	<b>17,91</b>	<b>8,60</b>	<b>/</b>	<b>14,75</b>	<b>11,22</b>

<sup>5952</sup> Chiffres obtenus en additionnant le nombre des libérés aux morts attestés par jugement de décès, additionné à la moitié des disparus restants (voir deuxième partie, 1.1.2).

<sup>5953</sup> Nous ne disposons pas des chiffres détaillés par grades de la situation des prisonniers rendus et manquants à la date du 17 novembre 1954. Il s'agit ici d'un chiffre reconstitué à partir de : la situation au 15 octobre 1954 des personnels libérés de 1945 au 15 octobre 1954 (1<sup>er</sup> Bureau de l'EMIFT, Fiche secrète relative aux effectifs des prisonniers libérés par le Viet-Minh, 15 octobre 1954, SHD, 10 H 315) ; le récapitulatif des PG rendus par le VM à la date du 30 octobre 1954 (ADC, « Asie-Océanie, Conflit Vietnam », 309).

<sup>5954</sup> Il s'agit des chiffres de la Situation des prisonniers au 13 décembre 1954, SHD, 10 H 315, dossier 6.

<sup>5955</sup> Il s'agit des chiffres de la Situation des prisonniers au 15 décembre 1954, tableau joint à la note du général Agostini, 28 décembre 1954, SHD, 10 H 315, dossier 9.

<sup>5956</sup> Chiffres obtenus en additionnant le nombre des morts attestés par jugements de décès à la moitié des disparus restants (chiffres arrondis à l'unité supérieure).

## Annexe 24

### **Extrait du témoignage de Louis Stien sur l'amélioration de l'alimentation, des soins et des conditions d'hygiène au camp n° 1 fin 1951-début 1952, suite à l'application de la « politique de clémence » d'Hô Chi Minh**

« Leurs recommandations directes aux prisonniers ainsi que leurs remontrances aux imprudents sauvèrent bien des vies. Pas de torsos nus le soir, et au contraire jambes de pantalon et manches baissées limitèrent les cas d'impaludation et leur gravité. Le soir, passer une torche de bambou sous les bat-flanc afin de griller les moustiques réfugiés dans les interstices. Faire de la fumée dans les baraques en jetant sur le feu des feuilles d'eucalyptus, ou en brûlant du bois de camphrier – quand on en trouvait – ou des torches de bambou vert. L'hygiène corporelle fut maintenue. Faute de savon on lavait les vêtements avec de la cendre de bois, on se nettoyait le corps avec le sable de la rivière. Les feuillées étaient creusées à l'écart et en aval des points d'eau. Elles étaient profondes et maintenues propres, recouvertes quotidiennement de terre ou de cendres et traitées tous les deux jours par un brûlage de paille ou d'herbe. Les pieds et les mains étaient lavés au retour des feuillées, et les ongles coupés courts et curés chaque jour. On ne buvait que de l'eau bouillie, généralement parfumée avec des feuilles de goyavier, les récipients à nourriture étaient systématiquement ébouillantés. Les cas ainsi limités de dysenterie étaient soignés avec de l'eau de riz et des raclures de culot de pipes d'opium, le *dros*, obtenues des vieux villageois [...]. On se procurait ainsi du soufre, qui écrasé et mélangé avec un peu de saindoux traitait les cas de gale. Plus tard, les premiers cas de bérubéri furent soignés avec des galettes de son, ce dernier contenant la vitamine B qui fait défaut au riz décortiqué. Nos médecins réussirent même à convaincre le Rongeur, notre impitoyable chef de camp, de nous changer de village, celui-ci se révélant contaminé par la mortelle spirochétose qui avait déjà emporté deux de nos camarades [...]

Nos médecins s'enquirent auprès des paysans des remèdes utilisés par les guérisseurs locaux. [...] Quand nous eûmes à bâtir notre propre camp dans la vallée du Song Gam, en lisière de la jungle, l'avis de nos médecins fut prépondérant pour le détail des implantations. Les cuisines, par des canalisations de bambous, prirent leur eau bien en amont du village, hors de toute source de pollution humaine et animale. Un débroussaillage systématique fit reculer progressivement la jungle avec ses nids de moustiques et d'insectes nuisibles. A partir de 1952, les médecins purent même intervenir dans le choix – limité – des légumes de complément : le soja, pour ses protéines, le sésame pour ses corps gras et ses éléments minéraux, les piments pour la vitamine C, firent régresser les manifestations de carences protidiques et des avitaminoses. »<sup>5957</sup>

---

<sup>5957</sup> Louis Stien, *Les soldats oubliés, De Cao Bang aux camps de rééducation du Viêt-Minh*, Paris, Editions Albin Michel, coll. « Les combattants », 1993, p. 316-317.

## Annexe 25

### **Témoignage du capitaine Voltaire (1953) saluant l'humanité de ses anciens geôliers et leur demandant l'amélioration du sort de ses camarades toujours captifs**

« Il se pourrait que cet album soit lu par les Viets. [...] En quelques mots directs je vais résumer ce qu'ils doivent lire au travers des lignes.

En tenant compte de la différence de mentalité entre l'asiatique et l'europpéen, j'ai pu apprécier le souci qu'a eu le gouvernement V.M. de se conduire en nation moderne. Les blessés de Dong Khé ont été bien traités par les troupes régulières et soignés. [...] Dès que les autorités Viets se sont rendues compte, malheureusement trop tard pour certains, que c'était vital, des médicaments ont été distribués. [...] A partir de l'été 1951 les chefs de camp étaient animés par le souci de nous comprendre, d'améliorer notre sort et de suivre des directives humaines. Du courrier nous arrivait [...]. Nous avions droit à la même prime d'alimentation que l'officier ou le soldat V.M.. Mais des erreurs ont été commises. [...] certaines au moins les plus importantes, pourraient être évitées. S'ils me lisent, je suis sûr qu'ils en tiendront compte, car ils savent accepter la règle de la Critique.

Abandonnons le manque de médicaments qui depuis le début de 1952 arrivent en quantité suffisante<sup>5958</sup>. Mais :

1° il est indispensable de répartir les Médecins prisonniers à raison d'au moins un par camp.

2° il faut appliquer à tous les camps les règles d'organisation qui ont fait leurs preuves au n° 1. [...]

3° que le courrier soit également acheminé sur tous les camps et que le débit vers la France soit nettement accru. [...]

4° qu'aussitôt après sa capture le prisonnier soit toujours autorisé à écrire une lettre expédiée rapidement et qui viendrait confirmer aux familles le laconique télégramme officiel "Disparu présumé prisonnier". Ce serait là un geste particulièrement humain. »<sup>5959</sup>

---

<sup>5958</sup> Au camp n° 1 tout au moins.

<sup>5959</sup> Jacques Voltaire, *Deux ans de ka nha*, Paris, Indo éditions, 2011 (1<sup>e</sup> éd. 1953), note de bas de page, p. 17.

## Annexe 26

**« Méthodes d’endoctrinement » identifiées par le capitaine Prestat comme ayant été en vigueur dans les camps de prisonniers français, britanniques et états-uniens durant les guerres d’Indochine et de Corée et « Procédés de combat » correspondants, préconisés pour être enseignés préventivement aux militaires (formations individuelle et collective)**

METHODES D’ENDOCTRINEMENT		PROCEDES DE COMBAT (contre les procédés d’endoctrinement)	
		Formation individuelle	Formation collective
1 <sup>ère</sup> phase : la mise en état de réceptivité, obtenue par :	La mise à plat (physique, intellectuelle, morale)	Apprendre au militaire « comment réagir matériellement et psychologiquement » à ces procédés d’endoctrinement	
	Le lavage de cerveau		
	L’éveil de l’intérêt (généralement par approche indirecte)		
2 <sup>ème</sup> phase : le conditionnement, obtenu par :	Le travail d’explication dirigé	Apprendre au militaire les « forces et faiblesses des hiérarchies parallèles »	
	La création de réflexes conditionnés (mots-clés)		
	Les hiérarchies parallèles, qui entretiennent les réflexes acquis		
3 <sup>ème</sup> phase : la compromission, obtenue par :	La signature ou la rédaction de lettres, manifestes, pétitions		Apprendre aux militaires « comment éviter que soit rompue la cohésion de la collectivité (campagnes de signatures, campagnes d’atrocités, politique de la "carotte") »
	Le "régime de faveur"	Apprendre au militaire « comment couper court aux surenchères, faites par certains prisonniers, en vue d’améliorer leur destin individuel. »	
	Les concessions		

4 <sup>ème</sup> phase : la création d'une conscience collective, obtenue par :	L'appel à la solidarité		Apprendre aux militaires « comment conserver de bons rapports entre prisonniers »
	L'émulation		Apprendre aux militaires « comment éviter que soit rompue la cohésion de la collectivité (campagnes de signatures, campagnes d'atrocités, politique de la "carotte") »
5 <sup>ème</sup> phase : la rééducation, obtenue par :	La critique et l'auto-critique	Formation individuelle : apprendre au militaire « comment réagir matériellement et psychologiquement » aux procédés de la critique et de l'auto-critique	
	La délation	Formation individuelle : apprendre au soldat « comment neutraliser les traîtres (délation) »	
	La politique de la "carotte" (espoir de libération)		Apprendre aux militaires « comment éviter que soit rompue la cohésion de la collectivité (campagnes de signatures, campagnes d'atrocités, politique de la "carotte") »

## Annexe 27

### Rapprochements entre le chapitre de la thèse de Robert Bonnafous consacré aux « séquelles physiques et morales » de la captivité et ses propres mémoires

Thèse	Mémoires
<p>« À leur retour, très peu ont raconté leurs misères. L'impression d'avoir été trahis par ceux qui avaient décidé de les envoyer en Indochine et surtout l'incrédulité qui s'opposait à leur récit, les ont incité au mutisme. Leur moral en a été profondément affecté. Pour certains, le retour a été difficile. Ils se sont retrouvés confrontés à des situations familiales inattendues qui provoquèrent des séparations.</p> <p>La guerre d'Algérie et leur départ pour une nouvelle campagne, alors que les plaies de la précédente n'étaient pas encore cicatrisées, ne pouvait que compromettre leur équilibre psychologique. Enfin, l'impression d'avoir été oubliés par toute la nation n'a pas facilité leur réinsertion dans la société. Ces sentiments ont été davantage ressentis par ceux qui avaient été capturés avant l'affaire de Diên Biên Phu. En effet, l'attention des français a été beaucoup plus centrée sur les combattants du camp retranché que sur les autres PRISONNIERS oubliés depuis des années. »<sup>5960</sup></p>	<p>À l'hôpital d'Haiphong : « Cette captivité laisserait en nous des traces indélébiles dans notre chair et notre conscience et ce n'étaient pas les paroles de consolation des quelques gradés venus nous rendre visite à l'hôpital, ni celles des femmes de cadres, accompagnant la générale, et uniquement réservées à ceux de Diên Biên Phu, comme si les autres prisonniers n'existaient pas, qui nous remonteraient le moral. J'ai malheureusement vécu ces visites au cours desquelles les troussees de toilette étaient uniquement réservées aux anciens du camp retranché par ces minettes qui répondaient à nos réclamations : - Vous n'y étiez pas ! »<sup>5961</sup></p> <p>Retrouvant sa femme et ses enfants après des années d'absence : « Nous ressentions une certaine gêne après ces années de séparation. [...] L'avenir allait être difficile. Le lendemain, dans la matinée, je me rendais au Ministère de la défense à la direction du personnel de l'armée de terre où je devais recevoir ma nouvelle affectation [pour l'Algérie] [...] Je sortais d'une aventure pour entrer dans une autre. »<sup>5962</sup></p> <p>De retour chez lui, avant que d'embarquer à nouveau pour l'Algérie : « Je n'avais qu'une envie, c'était de repartir d'où je venais car j'avais l'impression que personne ne me comprenait. [...] [Ma famille et moi] étions affreusement malheureux parce que les responsables politiques de l'époque n'avaient pas cru utile de se pencher sur notre captivité et de nous confier à des spécialistes pour en extirper les traces des souvenirs destructeurs qui allaient longtemps résonner dans notre tête, comme le gong des pagodes, et nuire à notre équilibre psychique. »<sup>5963</sup></p>

<sup>5960</sup> Robert Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du Corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les Viêt Minh, 1945-1954*, thèse d'Université soutenue à l'Université Paul Valéry-Montpellier III, mai 1985, p. 233.

<sup>5961</sup> Robert Bonnafous, *Le Compte des faits*, Paris, Editions des écrivains, 2001, p. 154.

<sup>5962</sup> *Ibid.*, p. 154-155.

<sup>5963</sup> *Ibid.*, p. 156.

## Annexe 28

### **Signataires (UDF, UDC et RPR) de la proposition de loi n° 654 coécrite par Jean Brocard et l'ANAPI déposée le 24 mars 1987 (présentée une deuxième fois le 6 juillet 1988)**

M. Jean-Pierre Abelin, M. René André, M. Vincent Ansquer, M. Pierre Bachelet, M. Claude Barate, M. Jean Bardet, M. Pierre Baudis, M. Henri Bayard, M. François Bayrou, M. René Beguet, M. Pierre de Benouville, M., Michel Bernard, M. Pierre Bernard-Reymond, M. Marcel Bigeard, M. Claude Birraux, M. Roland Blum, M. Jean Bonhomme, Mme Christine Boutin, M. Henri Bouvet, M. Jean Briane, M. Albert Brocard, M. Antoine Carré, M. Jean-Charles Cavailié, M. Pierre Chantelat, M. Gérard Chasseguet, M. Georges Chometon, M. Pierre Claisse, M. Daniel Colin, M. Sébastien Couepel, M. Bertrand Cousin, M. Jean-Yves Cozan, M. Henri Cuq, M. Jean-Marie Daillet, M. Bernard Debré, M. Francis Delattre, M. Georges Delfosse, M. Charles Deprez, M. Léonce Deprez, M. Stéphane Dermaux, M. Jean Desanlis, M. Jean Diébold, M. Willy Dimeglio, M. Xavier Dugoin, M. Charles Ehrmann, M. Jacques Féron, M. Édouard Frédéric-Dupont, M. Yves Fréville, M. Édouard Fritch, M. Gilbert Gantier, M. Henri de Gastines, M. Jean de Gaille, M. Germain Gengenwin, M. Georges Gorse, M. Jean Gouguy, M. François Grussenmeyer, M. Lucien Guichon, M. René Haby, M. Michel Hamaide, M. Joël Hart, M. Lucien Jacob, M. Denis Jacquat, M. Michel Jacquemin, M. Alain Jacquot, M. Jean-Jacques Jégou, M. Jean Kiffer, M. Émile Koehl, M. Jean-Claude Lamant, M. Louis Lauga, M. Jacques Legendre, M. Arnaud Lepercq, M. Raymond Lory, M. Henri Louet, M. Pierre Mauger, M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset, M. Alain Mayoud, M. Pierre Mazeaud, M. Jacques Médecin, M. Georges Mesmin, M. Pierre Micaux, M. Jean-François Michel, M. Aymeri de Montesquiou, M. Jean Mouton, M. Alain Moyne-Bressand, M. Arthur Paecht, M. Pierre Pascallon, M. Dominique Perben, M. Marc Reymann, M. Lucien Richard, M. Jean Rigaud, M. Jean Roatta, M. Jean-Jack Salles, M. Bernard Savy, M. Michel Terrot, M. Jean Ueberschlag, M. Philippe Vasseur, M. Robert-André Vivien, M. Emmanuel Aubert, M. Gilbert Barbier, M. Pascal Clément, M. Roger Correze, M. Gratien Ferrari, M. Alain Griotteray, Mme Florence d'Harcourt, M. Xavier Hunault, M. Michel Pelchat, M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca, M. François Porteu de la Morandiere, M. Michel de Rostolan, M. Martial Taugourdeau, M. Edmond Alphantery, Mme Marie-Thérèse Boisseau, M. Pierre Descaves, M. Jacques Farran, M. Charles Fèvre, M. Jean-Philippe Lachenaud, M. Gérard Léonard, M. Georges Bollengier-Stragier, M. Adrien Durand, M. Éric Raoult

## Annexe 29

### Loi n° 89-1013 du 31 décembre 1989 portant création du statut de prisonnier du Viet-Minh

#### LOI n° 89-1013 du 31 décembre 1989 portant création du statut de prisonnier du Viet-Minh (1)

NOR : ACVX8900143L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. - Le statut de prisonnier du Viet-Minh s'applique aux militaires de l'armée française et aux Français ou ressortissants français qui, capturés par l'organisation dite « Viet-Minh » entre le 16 août 1945 et le 20 juillet 1954, sont décédés en détention ou sont restés détenus pendant au moins trois mois.

Toutefois, aucune durée minimum de détention n'est exigée des personnes qui se sont évadées ou qui présentent, du fait d'une blessure ou d'une maladie, une infirmité dont l'origine est reconnue imputable à la captivité par preuve dans les conditions fixées à l'article L. 2 ou au premier alinéa de l'article L. 213 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Art. 2. - Le titre de prisonnier du Viet-Minh est attribué par le ministre chargé des anciens combattants et des victimes de guerre, sur demande de l'intéressé ou de ses ayants cause, après avis d'une commission, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat.

Art. 3. - Les droits à pension militaire d'invalidité des personnes possédant le titre de prisonnier du Viet-Minh sont déterminés dans les conditions suivantes.

Pour les infirmités résultant de maladie, les intéressés bénéficient de la présomption d'origine sans condition de délai.

Pour l'application des articles L. 36 à L. 40 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, les infirmités résultant de maladies contractées en captivité ou présumées telles sont assimilées aux infirmités résultant de blessures.

En cas d'infirmités multiples résultant soit de blessures, soit de maladies, soit de blessures associées à des maladies contractées ou aggravées en captivité, l'ensemble de ces infirmités est considéré comme infirmité unique résultant d'une seule blessure au regard des articles L. 8 et L. 36 à L. 40 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et donne droit au bénéfice des articles L. 344 à L. 348 du même code.

Art. 4. - Le taux de la pension de veuve prévu au premier alinéa de l'article L. 51 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est applicable sans condition d'âge, d'invalidité ni de ressources aux veuves de prisonniers du Viet-Minh décédés en détention auxquels a été attribué le titre prévu à l'article 2.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1989.

FRANÇOIS MITTERRAND

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,  
MICHEL ROCARD

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie,  
des finances et du budget,  
PIERRE BÉRÉGOVOY

Le ministre de la défense,  
JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants  
et des victimes de guerre,  
ANDRÉ MERIC

Travaux préparatoires : loi n° 89-1013.

Sénat :

Projet de loi n° 72 (1989-1990) ;  
Rapport de M. Claude Prouvoeur, au nom de la commission des affaires sociales, n° 139 (1989-1990) ;  
Discussion et adoption le 15 décembre 1989.

Assemblée nationale :

Projet de loi, adopté par le Sénat, n° 1112, et propositions de loi n° 100, 111 et 454.

Rapport de M. Jean Laurain, au nom de la commission des affaires culturelles, n° 1119.  
Discussion et adoption le 18 décembre 1989.

JORF, 3 janvier 1990, p. 63.

## Annexe 30

### **Signataires de la proposition de loi n° 2500 déposée par Lionnel Luca, au nom de Wladyslaw Sobanski et de l'ANAPI, « visant à rendre inamnistiables les crimes contre l'humanité », déposée le 13 juillet 2005<sup>5964</sup>**

M. Lionnel Luca, Patrick Balkany, Patrick Beaudouin, Jean-Claude Beaulieu, Jacques-Alain Bénisti, Jean-Louis Bernard, Marc Bernier, André Berthol, Jean-Michel Bertrand, Mme Véronique Besse, M. Gabriel Biancheri, Roland Blum, Gilles Bourdouleix, Philippe Briand, Bernard Brochand, Bernard Carayon, Richard Cazenave, Roland Chassain, Philippe Cochet, Mme Geneviève Colot, M. Jean-Yves Cousin, Jean-Michel Couve, Charles Cova, Olivier Dassault, Christian Decocq, Bernard Deflesselles, Lucien Degauchy, Stéphane Demilly, Jean-Jacques Descamps, Philippe Dubourg, Jean-Michel Ferrand, André Flajolet, Jean-Claude Flory, Philippe Folliot, Mme Arlette Franco, M. Georges Ginesta, Charles-Ange Ginesy, Louis Giscard-D'estaing, Claude Goasguen, Jacques Godfrain, Mme Arlette Grosskost, M. Louis Guédon, Jean-Claude Guibal, Jean-Jacques Guillet, Christophe Guilloteau, Pierre Hellier, Michel Herbillon, Francis Hillmeyer, Edouard Jacque, Christian Jeanjean, Mme Maryse Joissains-Masini, M. Patrick Labaune, Yvan Lachaud, Robert Lamy, Jean-Marc Lefranc, Jean-Louis Léonard, Mme Geneviève Levy, M. Alain Madelin, Richard Mallié, Thierry Mariani, Jean Marsaudon, Philippe-Armand Martin, Mme Henriette Martinez, M. Jacques Masdeu-Arus, Christian Ménard, Alain Merly, Damien Meslot, Pierre Micaux, Georges Mothron, Étienne Mourrut, Jacques Myard, Jean-Marc Nesme, Jean-Pierre Nicolas, Jean-Marc Nudant, Étienne Pinte, Mme Bérengère Poletti, M. Bernard Pousset, Jean Proriol, Didier Quentin, Michel Raison, Jean-Luc Reitzer, Jacques Remiller, Marc Reymann, Jean-Marc Roubaud, Rudy Salles, Michel Sordi, Daniel Spagnou, Mme Hélène Tanguy, M. Michel Terrot, Rodolphe Thomas, Léon Vachet, Christian Vanneste, François Vannson, Francis Vercamer, François-Xavier Villain, Philippe Vitel, Michel Voisin, Laurent Wauquiez et Gérard Weber.

La proposition de loi est à nouveau déposée le 7 novembre 2007 (n° 382) :

Proposition soutenue par MM. Lionnel Luca, Patrick Beaudouin, Loïc Bouvard, Bernard Brochand, Olivier Dassault, Jean-Pierre Decool, Mmes Pascale Gruny, Françoise Hostalier, Laure de la Raudière, M. Daniel Mach, Richard Mallié, Thierry Mariani, Christian Ménard, Georges

---

<sup>5964</sup> La première proposition de loi ne date pas de 2007 comme indiqué par Nicolas Séradin (*Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine face à leur passé : stratégies mémorielles et écriture de l'histoire*, thèse pour le doctorat d'histoire, sous la direction de Luc Capdevila, Université de Rennes 2, 2015, p. 83), mais de 2005.

Mothron, Alain Moyne-Bressand, Francis Saint-Léger, André Schneider, Patrice Verchère et Michel Voisin.

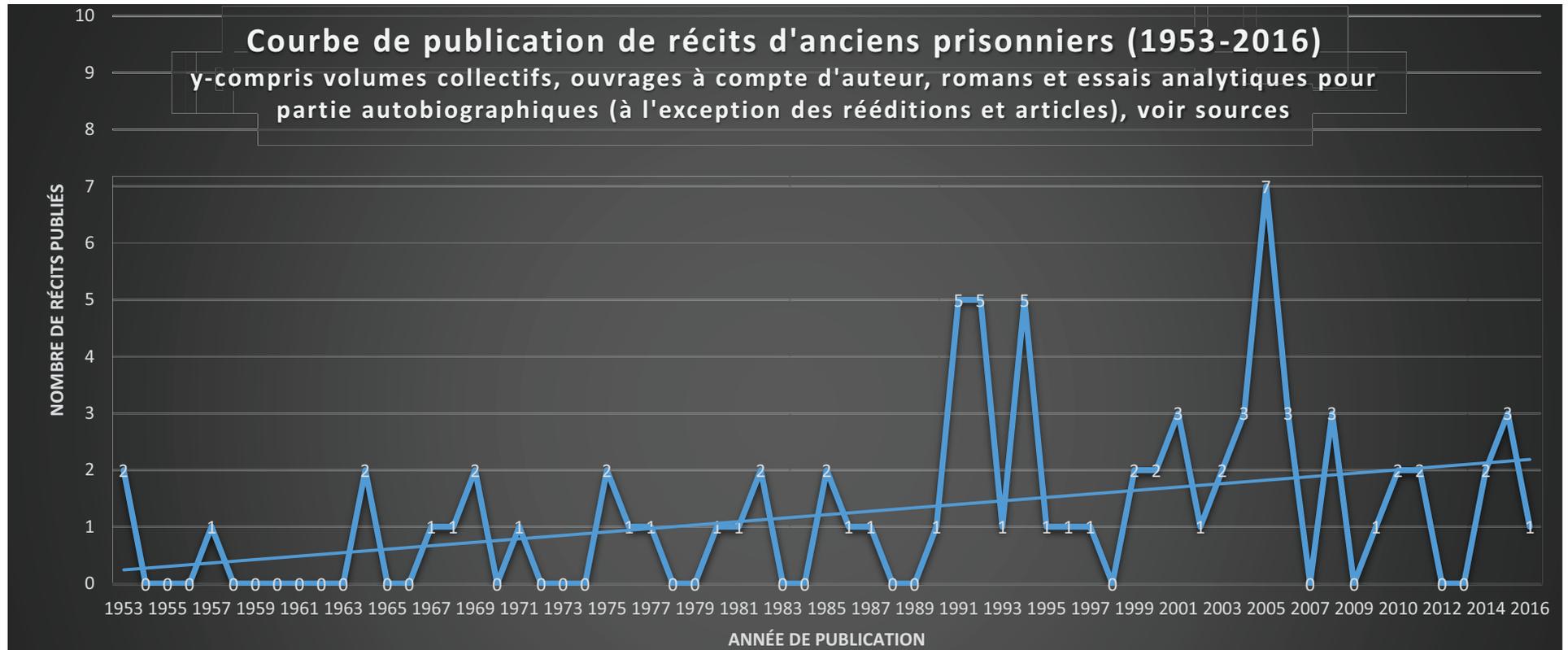
Le projet est redéposé une dernière fois le 22 juillet 2015 (n° 3010) :

Proposition soutenue par Lionnel Luca, Éric Ciotti, Élie Aboud, Daniel Fasquelle, Jean-Jacques Guillet, Alain Moyne-Bressand, Philippe Gosselin, Damien Meslot, Jean-Charles Taugourdeau, Jean-Pierre Vigier, Marc-Philippe Daubresse, Jean-Claude Bouchet, Jean-Pierre Decool, Jean-Claude Mathis, Bernard Perrut, Jacques Lamblin, Laurent Furst, Dominique Dord, Josette Pons, Paul Salen, Sauveur Gandolfi-Scheit, Pierre Morel-A-L'huissier, Alain Suguenot, Michel Voisin, Michel Herbillon, Marcel Bonnot, Laure De La Raudière, Jean-Claude Guibal, Patrice Verchère Et Guy Teissier.

Cette version plus réduite est ainsi introduite :

« Le récent rapport sur la prescription en matière pénale, fait par nos collègues, MM Alain Tourret et Georges Fenech, a rappelé que la prescription de l'action publique et la prescription des peines ne pouvaient s'appliquer aux crimes contre l'humanité, considérant que les fondamentaux de la doctrine pénaliste du « pardon légal » et du « dépérissement des preuves », hérités du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'avaient plus lieu d'être aujourd'hui et a proposé parmi d'autres mesures que cette imprescriptibilité soit étendue aux crimes de guerre. Remplacée par une doctrine pénaliste fondée sur la primauté donnée à l'individu et à la protection de son intégrité, l'imprescriptibilité des poursuites et des peines pour les crimes contre l'humanité prévaut aujourd'hui. Pour autant, la question de leur amnistie reste en suspens. De par leur gravité, les crimes contre l'humanité ne peuvent bénéficier de la théorie de l'oubli qui a pu prévaloir au XIX<sup>e</sup> siècle, et la mémoire collective des peuples ne saurait aujourd'hui accepter une amnistie sur des faits qui ont marqué son histoire dans le sang. La guerre d'Indochine et les crimes commis par George Boudarel, commissaire politique du Viêt-minh, de juin 1952 à février 1954, et à ce titre chargé de la rééducation idéologique des militaires français prisonniers dans des camps de brousse, nous en donne un exemple frappant. »

### Annexe 31



## Annexe 32

### Témoignages de captivité publiés entre 2000 et 2015 (articles et recueils exceptés)

- Bernard Charbonnier, *Monsieur le Commissaire Politique*, chez l'auteur, 2000<sup>5965</sup>.
- Janos Kemencei, *Légionnaire en avant ! De Budapest 1942 à Sidi-bel-Abbès 1962*, s.l., rééd. Atlante, 2000.
- Robert Bonnafous, *Le compte des faits*, Paris, Editions des écrivains, 2001.
- Michel Cruciani, *Le camp 114. Prisonniers en Indochine, 162 jours dans l'enfer viet*, Bastia, Anima Corsa, 2003.
- Jean Arrighi<sup>5966</sup>, *L'épreuve du guerrier*, Paris, Indo-éditions, 2003.
- Ba Xuan Huynh, *Oublié vingt ans dans les goulags Viet-Minh, 1953-1976*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Félix Genève, *De Pommiers-la Placette à Dien Bien Phu*, chez l'auteur, 2004<sup>5967</sup>.
- Régis Leboeuf<sup>5968</sup>, *Le coup de bambou*, Nice, Editions Bénévent, 2004.
- Françoise Huguier (Françoise Le Minor)<sup>5969</sup>, *J'avais huit ans*, Arles, Actes Sud, 2005.
- Charles Jeantelot<sup>5970</sup>, *Repères au crépuscule*, Paris, Nouvelles éditions latines, 2005.
- Roger Dumon, *Prisonnier de l'oncle Ho*, chez l'auteur, 2005<sup>5971</sup>.
- Jacques Le Cour Grandmaison (rédigé par sa nièce, Bénédicte Helcégé, préface d'Hélie de Saint Marc), *Parcours complet*, Paris, Editions Christian, 2005.
- Emile Chable (avec Jean-Marie Ogez), *L'odyssée d'un évadé du Vietminh*, Cholet, Editions Pays et Terroirs, 2005.
- Bernard Klotz<sup>5972</sup>, *Enfer au Paradis, Trois campagnes sur Hellcat, Indochine*,

---

<sup>5965</sup> Témoignage non consulté car non trouvé, mentionné in Alexandre Le Merre (préface Charles Jeantelot), *La clémence de l'oncle Hô : Un mensonge meurtrier*, Paris, Indo-éditions, 2011, p. 205.

<sup>5966</sup> Le commandant Jean Arrighi a servi aux Commandos Parachutistes, aux Commandos Nord-Vietnam et au Régiment de Corée en Indochine, ainsi qu'à la Légion Étrangère en AFN.

<sup>5967</sup> Témoignage non consulté car non trouvé, mentionné in A. Le Merre, *La clémence de l'oncle Hô*, op. cit., p. 205.

<sup>5968</sup> Engagé dans les Tirailleurs marocains, il sert sur la RC4, comme sergent, en 1949-1950, où il est fait prisonnier.

<sup>5969</sup> Enfant-internée civile, sœur de Patrick Le Minor, trésorier de l'ANAPI.

<sup>5970</sup> Egalement auteur de « Camp 113 : défendre le patrimoine moral des rescapés », *La voix du combattant*, 2009, n° 1746, p. 39-40.

<sup>5971</sup> Témoignage non consulté car non trouvé, mentionné in A. Le Merre, *La clémence de l'oncle Hô*, op. cit., p. 205.

<sup>5972</sup> Entré à l'École navale en 1945, pilote de chasse de l'Aéronavale en Indochine, il est abattu au-dessus de Dien Bien Phu. Blessé et prisonnier, il est libéré à la fin de l'été 1954. Il sert ensuite comme officier de marque de l'avion embarqué Etendard (1957-63), avant d'être affecté au Centre d'expérimentation pratique de l'aéronautique navale (Cepa) à Istres (1963-64), puis de commander la flotille de reconnaissance embarquée (1964-66). Il servira ensuite sur le porte-avions Clemenceau (1966-69 ; 1971-72), avant d'en prendre le commandement (1977-78) et de finir sa carrière comme Vice-amiral d'escadre (1984). Il sera par la suite conseiller du gouvernement pour la défense (1984-85) puis Délégué interministériel pour la sécurité

1952-1953-1954, Paris, ARDHAN, 2005.

- Amédée Thévenet, *J'ai survécu à l'enfer des camps viêt-minh*, Paris, France Empire, 2006 ; ouvrage réédité en 2014 sous le titre *Mourir pour l'Indochine, Carnets de guerre et de captivité (1945-1954)*, Editions du peuple libre.
- Patrick Le Minor, *L'apsara du tigre*, Nice, Bénévent, 2006.
- Pierre Jenoudet, *De la lumière aux ténèbres*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- André Boissinot, *Armé pour la vie, De Chemillé à l'enfer de Dak Doa, Indochine 1953-1954*, mémoires, Paris, Indo-éditions, 2008
- Alexandre Le Merre<sup>5973</sup>, *Lieutenant en pays Thaï, Indochine 1950-1954, mémoires*, Paris, Indo-éditions, 2008
- Prince Michel de Bourbon-Parma (avec Jean-Louis Tremblais, grand reporter au *Figaro Magazine*), *Des services spéciaux aux camps viêt-minh, Un prince dans la tourmente*, Paris, Nimrod, 2010.
- Marcel Bigeard, *Ma vie pour la France, Le Livre testament*, Monaco, éditions du Rocher, 2010.
- Yves de Sesmaisons, *Prisons de bambous, 1951-1952*, Paris, Economica, 2010.
- Alexandre Le Merre<sup>5974</sup> (préface Charles Jeantelot), *La clémence de l'oncle Hô : Un mensonge meurtrier*, Paris, Indo-éditions, 2011
- Bernard Grué (préface de René Cagnat), *L'espoir meurt en dernier, Avec la Légion étrangère, Guerre et captivité en Indochine (1949-1954)*, Monaco, Editions du Rocher, 2013.
- Jean Cornuault (préface de Franck Sénateur), *Du sabre à la toge, Itinéraire d'un parachutiste*, Paris, Indo-éditions, 2015.
- Wladyslaw Sobanski, *Camp 113, Se taire est impossible*, Nantes, Editions Amalthée, 2015.

---

des systèmes d'information (1986-87).

<sup>5973</sup> L'essentiel de cet ouvrage est concentré sur ses deux ans de combat, précédant sa capture ; dans ce récit, confie-t-il l'auteur : « Je n'ai pas le cœur de raconter les vingt-deux mois passés chez les Viets. D'autres que moi ont rapporté ce que fut l'enfer des camps de l'oncle Ho beaucoup mieux que je ne saurais le faire » (A. Le Merre, *Lieutenant en pays Thaï*, *op. cit.*, p. 172). Pourtant, trois ans plus tard en 2011, il publie *La clémence de l'oncle Hô : Un mensonge meurtrier* (Paris, Indo-éditions, 2011), introduite par une préface signée de son camarade Charles Jeantelot, où se mêlent modélisation de l'action psychologique subie, dénonciation militante de la criminalité vietnamienne et anecdotes de captivité déclinées sur le mode humoristique.

<sup>5974</sup> Voir note précédente.

### Annexe 33

## Les pertes du CEFEO dans les camps de prisonniers du Vietminh établies par les musées de la Légion étrangère, des Parachutistes, des Troupes de marine, le Musée militaire de Villeneuve Loubet et le Mémorial des guerres en Indochine

		CEFEO	Nombre de prisonniers et disparus		Nombre de libérés		Nombre de morts et disparus		Taux de mortalité		
Musée de la Légion étrangère (Aubagne)	Effectif total	37 000			10 700		20 000		[71 % <sup>5975</sup> ]		
	Dont Légion	6328			2567		[3761]		[59 %]		
	Dont Indochinois	15 759			[1 435]		14 324		[91 %]		
Musée des Parachutistes (Pau)	Effectif total	/			/		/		70 %		
	Dont Paras	10 998			3 290		7 708		[70 %]		
	Dont Indochinois	/			/		/		90 %		
Musée des Troupes de marine (Fréjus)	Effectif total	/			/		/		[75 %] 3 prisonniers sur 4		
Musée militaire de Villeneuve-Loubet [exposition de la plaquette de l'ANAPI établie à partir des chiffres du rapport du médecin commandant Martin d'octobre 1954]	Effectif total	36 979			10 754 + 4 744 (PG avant Dien Bien Phu) = [15 498]		[21 481]		72 % pour les prisonniers faits à Dien Bien Phu [66 %] pour l'ensemble des PG		
	Dont Français	6 449			2 587		[3 862]		[60 %]		
	Dont Légion	6 328			2 567		[3 761]		[59,5 %]		
	Dont Nord-Africains	6 695			3 369		[3 326]		[50 %]		
	Dont Africains	1 748			796		[952]		[54,5 %]		
	Dont Autochtones	15 759			1 435		[14 324]		[91 %]		
Mémorial des guerres en Indochine (Fréjus)	Carte 1 des photographies « Les prisonniers »	Effectif total – Prisonniers du Viêt-minh entre 1945 et 1954	36 979		[10 754]		26 225		[71 %]		
	Borne vidéo	Effectif total – CEFEO	14 590	[27 949]	8 516	[9 555]	[6 074]	[18 394]	[41,5 %]	[66 %] Soit une variante de 5 % par rapport au cartel	
		Effectif total – Indochinois des armées françaises	13 359	Soit 9 030 hommes de moins qu'indiqué sur le cartel		1 039	Soit 1 199 hommes de moins qu'indiqué sur le cartel		[12 320]		[91,5 %]
		Effectif total – Combattants de Dien Bien Phu	11 721			3 190	8 431 Manque 100 hommes (11 721 – 3 190 = 8 531)		[72 %]		

NB : Le musée de l'Infanterie ne fait pas mention des pertes du CEFEO dans les camps de prisonniers du Vietminh.

<sup>5975</sup> Les chiffres et pourcentages donnés entre crochets ont été calculés à partir des données recueillies dans les musées.

## Annexe 34

**Photographie iconique, rappelant les images des déportés de la Deuxième Guerre mondiale, d'un prisonnier libéré par la RDV à l'été 1954, hagard et décharné, allongé sur une civière sur le bateau le ramenant en France<sup>5976</sup>**



---

<sup>5976</sup> Photographie illustrant la plaquette de la DMPA, *La bataille de Dien Bien Phu, 13 mars-7 mai 1954*, 2004 ; la plupart des productions de l'ANAPI, au point d'en devenir un quasi-emblème ; ainsi que, de manière globale, la plupart des documents publiés par le ministère de la Défense ou les associations d'anciens combattants sur la « Guerre d'Indochine » et ses prisonniers.

## Annexe 35

### Publications ayant trait aux « ralliés », anciens FTP engagés dans la « Guerre d'Indochine », militants anti-guerre, etc., entre 1998 et 2014

- Témoignages / recueils de témoignages :
  - Pierre-Alban Thomas (préface de Raymond Aubrac et postface de Georges Doussin), *Combat intérieur, Les cas de conscience d'un ancien FTP plongé dans les guerres de reconquête coloniale*, Paris, Editions Isis/Memo, 1998 ;
  - Marc Chervel (avec Georges Alziari, Jean Brugié, Michel Herr, Léon Horard et René Paquet), *De la résistance aux guerres coloniales, Des officiers républicains témoignent*, Paris, L'Harmattan, 2001 ;
  - Albert Clavier (entretien avec Claude Collin), « J'ai choisi le Viêt-Minh », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2004/4, n° 216, p. 71-87 ;
  - Albert Clavier, *De l'Indochine coloniale au Vietnam libre, Je ne regrette rien*, Paris, Les Indes savantes, 2008 ;
  - Claude Collin (dir, préface d'Alain Ruscio), *De la Résistance à la guerre d'Indochine*, Paris, Les Indes savantes, 2011<sup>5977</sup> ;
- Articles / ouvrages universitaires :
  - Abdallah Saaf, *Histoire d'Anh Ma*, Paris, L'Harmattan, 1996 ;
  - Sabine Rousseau, *La colombe et le napalm, Des chrétiens contre les guerres d'Indochine et du Vietnam, 1945-1975*, Paris, CNRS éditions, 2002 ;
  - Nelcy Delanoë, *Poussières d'empire*, Paris, PUF, 2002 ;
  - Alain Ruscio (dir.), *L'affaire Henri Martin et la lutte contre la guerre d'Indochine*, Paris, Le temps des cerises, 2005 ;
  - Isabelle Sommier (avec Jean Brugié, témoin), *Officier et communiste dans les guerres coloniales*, Paris, Flammarion, 2005 ;
- Romans :
  - Régine Deforges, *Rue de la soie 1947-1949*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1994-2003 ;
  - Régine Deforges, *La dernière colline 1950-1954*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1996-2003 ;
  - Anna Moi, *Rapaces*, Paris, Editions Gallimard, 2005 ;
  - Antoine Audouard, *Un pont d'oiseaux*, Paris, Editions Gallimard, 2006 ;
  - Pascale Roze, *L'eau rouge*, Paris, Editions Stock, 2006<sup>5978</sup> ;
- Bandes dessinées :
  - Franck Giroud (textes) et Christian Lax (dessins), *Les oubliés d'Annam*, édition intégrale, Aire libre / Dupuis, 2000 (1<sup>e</sup> éd. Dupuis, 1990 et 1991) ;
  - Maximilien Le Roy, *Dans la nuit la liberté nous écoute*, Le Lombard, 2011 ;
- Film documentaire et fiction télévisuelle :
  - Adila Bennedjai-Zou et Joseph Confavreux (réal), *Ralliés*, 52 mn, 2002 ; en 2014, les réalisateurs reprennent leur propos dans un livre : Adila Bennedjai-Zou et Joseph Confavreux, *Passés à l'ennemi, Des rangs de l'armée française aux maquis Viêt-Minh, 1945-1954* (Paris, Tallandier) ;
  - Eric Zonca (avec Abraham Belaga, Emile Berling...), *Le Soldat blanc*, 145 mn, 2013.

---

<sup>5977</sup> Avec les témoignages de René Canonge, de Daniel Petit, Nathan Chapochnik, Charles Dubois et Albert Clavier.

<sup>5978</sup> Romans cités in Claude Collin (dir, préface d'Alain Ruscio), *De la Résistance à la guerre d'Indochine*, Paris, Les Indes savantes, 2011, p. 213.

# Sources

## 1 TEMOIGNAGES

---

### 1.1 TEMOIGNAGES DE COMBATTANTS, PRISONNIERS ET AUTRES ACTEURS DE LA « GUERRE D'INDOCHINE »

#### 1.1.1 Productions d'anciens prisonniers de la RDV

##### 1.1.1.1 *Témoignages de captivité*

###### 1.1.1.1.1 Témoignages publiés

###### 1.1.1.1.1.1 *Témoignages individuels*

Claude (Jean) Baylé (préface de Jean-Jacques Beucler), *Prisonnier au camp 113*, Paris, Librairie académique Perrin, 1991.

Claude (Jean) Baylé, *Cinq mois captifs au sein de la force opérationnelle Vietminh*, Paris, Editions des écrivains, 1999.

Jean-Jacques Beucler (préface d'Edgar Faure), *Quatre années chez les Viets*, Paris, Editions Lettres du Monde, 1977.

David-Robert Briche, *Au-delà de la jungle, la liberté, évadé des bagnes du Vietminh*, Clermont-Ferrand, G. de Bussac, 1982.

Thomas Capitaine (préface de Jean-Jacques Beucler), *Captifs du Viet-Minh, Les victimes de Boudarel parlent...*, Paris, Centre d'étude et de diffusion de l'Union nationale inter-universitaire (UNI), 1991. Son ouvrage est aujourd'hui disponible en ligne, URL : <http://archives.chez.com/captif.htm>, consulté le 14/03/2016.

Emile Chable (avec Jean-Marie Ogez), *L'odyssée d'un évadé du Vietminh*, Cholet, Editions Pays et Terroirs, 2005.

Colonel Pierre Charton, *RC4, La tragédie de Cao Bang*, Paris, Editions Albatros, 1975.

Michel Cruciani (préface de Jacques Bonnetête / postface de Marie-Jean Vinciguerra), *Le camp 114. Prisonniers en Indochine, 162 jours dans l'enfer viet*, Bastia, Anima Corsa, 2003.

Geneviève de Galard (avec la collaboration de Béatrice Bazil), *Une femme à Diên Biên Phu*, Paris, éd. J'ai lu, 2004 (1<sup>e</sup> éd. Les Arènes, 2003).

Claude Goëldhieux (pseudonyme de Claude Bergerat), *Quinze mois prisonnier chez les Viets*, Paris, Editions Julliard, 1953.

Médecin commandant Grauwyn, *J'étais médecin à Dien-Bien-Phu*, Paris, Presses pocket, 1963 (1<sup>e</sup> éd. France-Empire, 1954).

Norbert Héry (préface de Jean-Jacques Beucler), *Tù-Binh, 1446 jours au camp n° 1, septembre 1950-septembre 1954*, Panazol-Paris, Lavauzelle, 1996.

Françoise Huguier (Françoise Le Minor), *J'avais huit ans*, Arles, Actes Sud, 2005.

Colonel Huynh Ba Xuan (préface du général André Loussouarn), *Oublié 23 ans dans les goulags du Viet-Minh, 1953-1976*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Paul Jeandel (récit recueilli par Paul Vincent / présentation par le général Gilles), *Soutane noire et béret rouge*, Paris, Editions de la pensée moderne, 1957.

Régis Leboeuf, *Le coup de bambou*, Nice, Editions Bénévent, 2004.

Alexandre Le Merre (préface Charles Jeantelot), *La clémence de l'oncle Hô : Un mensonge meurtrier*, Paris, Indo-éditions, 2011.

Patrick Le Minor, *L'apsara du tigre*, Nice, Bénévent éditions, 2006.

Colonel Marcel Le Page (préface du général Guillaume), *Cao Bang, La tragique épopée de la colonne Le Page*, Paris, NEL, 1981.

Pierre Mariani, *Le calvaire des prisonniers internés dans les goulags du Viêt-Minh*, Issy-les-Moulineaux, Editions Muller, 2001.

René Mary (préface du colonel Pierre Charton), *Les bagnards d'Hô Chi Minh*, Paris, Albin Michel, coll. « Les combattants », 1986.

Raoul Montaud (préface du général Vanbremeersch), *Les oubliés du Tocsin*, Montpellier, J.P. Hollender, coll. des armées, 1980.

René Moreau (préface d'Erwan Bergot), *8 ans otage chez les Viets, 1946-1954*, Paris, Editions Pygmalion / Gérard Watelet, 1982.

Léopold Poupe, *La chute de Dien Bien Phu. Ma vie de prisonnier*, Paris, éd. Scallet, 1994.

*Rapport du Médecin-Capitaine Georges Armstrong du 3<sup>e</sup> BCCP durant sa captivité au Camp n° 1 et au Camp-Hôpital 128 au Nord-Tonkin de 1950 à 1954* (édité par Cyril Bondroit / préface du médecin-colonel Jean-Louis Rondy), Paris, Indo-éditions, 2015 (le rapport original date de 1954).

Pierre Richard (préface du général Weygand), *Cinq ans prisonnier des Viets*, Paris, Éditions de la serpe, 1964.

Général Yves de Sesmaisons (préface du général Bruno Cuhe), *Prisons de bambous, 1951-1952*, Paris, Editions Economica, coll. « Guerres & Guerriers », 2011.

Wladyslaw Sobanski (préface de Pierre Mazeaud), *Camp 113, Se taire est impossible*, Nantes, Amalthée, 2015.

Louis Stien (préface de Hélie de Saint Marc), *Les soldats oubliés, De Cao Bang aux camps de rééducation du Viêt-Minh*, Paris, Editions Albin Michel, collection Les combattants, 1993.

Albert Stihlé, *Le prêtre et le commissaire*, Paris, Editions Grasset, 1971.

Jacques Teisserenc (préface d'Henri Amouroux), *Les oubliés du Nord-Annam*, Fontenay-sous-Bois, Les Editions de l'Orme Rond, 1985.

Amédée Thévenet, *J'ai survécu à l'enfer des camps viêt-minh, Témoignage*, Paris, Editions France-Empire, 2006.

Amédée Thévenet (préface de Hélie de Saint Marc), *Mourir pour l'Indochine, Carnets de guerre et de captivité (1945-1954)*, Valence, Editions Peuple libre, 2014.

Robert Vidal (récit recueilli par Robert Lalfert et Pierre Pavian), *Les îles de la nuit, Un Goulag jaune*, s.l., Editions Olivier Orban, 1976.

Jacques Vollaire, *Deux ans de ka nha*, Paris, Indo éditions, 2011 (1<sup>e</sup> éd. 1953).

#### 1.1.1.1.2 Ouvrages collectifs et recueils de témoignages

ANAPI, *Les soldats perdus, Prisonniers en Indochine, 1945-1954, Mémoires*, Paris, Indo Editions, 2005.

Tony Aparicio (dir.), *Livre blanc, Plaidoyer en faveur des ex-prisonniers du Viet-Minh*, Paris, Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre, [1987].

René Mary (dir.), préface de Pierre Sergent, *Nos évadés d'Indochine, Des soldats français évadés des camps viets parlent...*, Escalquens, Jacques Grancher Editeur, 1992.

Franck Mirmont (ouvrage écrit avec la collaboration des témoins Heinrich Bauer, Jean Carpentier, Jean Guêtre, Pierre Latanne, Bernard Ledogar et Jean-Louis Rondy), *Les chemins de Dien Bien Phu, L'histoire vraie de six hommes que le destin va projeter dans la guerre d'Indochine*, Paris, Editions Nimrod, 2015.

Amédée Thévenet (préface du général Yves de Sesmaisons / postface de Jean-Jacques Beucler), *Goulags indochinois, Carnets de guerre et de captivité, 1949-1952*, Paris, Editions France-Empire, 1997.

#### 1.1.1.1.3 Articles et conférences

Jean-Jacques Beucler, « Ma rééducation par les communistes », *Paris-Match*, 12 août 1977.

Révérant Cozien, « Huit mois chez les Viets », *Missionnaire d'Asie*, janvier-février 1955.

*Défendons nos soldats du corps expéditionnaire en Indochine*, conférence par Jean-Paul David, député de Seine et Oise, maire de Mantes ; précédée des allocutions prononcées par le Capitaine Pierre Bourgeois, président de la section de Toulon de l'Association des Anciens du CEFEO et des Forces françaises d'Indochine et Pierre Vidal, ancien otage du Viet-Minh, Paris, Editions STAR, Janvier 1953.

Père Gastine, « Avec le père Gastine, ancien prisonnier du Viet Minh », *Bulletin de l'Association des Anciens et Amis de l'Indochine (A.N.A.I.)*, 4e trimestre 1994.

Révérant-père Guennou, « Sept ans de captivité », *Missionnaire d'Asie*, n° 70, novembre-décembre 1953.

R.P. Paul Jeandel, « Deux ans de captivité chez les Viet-Minh », *Revue de l'Action populaire*, n° 91, septembre-octobre 1955.

Pierre Messmer (récit recueilli par Raymond Henry), « J'ai été prisonnier du Viet Minh... », *Paris-Presse*, 5 décembre 1945.

Robert Nolent, « Révélations d'un prisonnier libéré des camps d'Ho Chi Minh », *Climats*, 27 septembre 1951.

Dr. Pierre Pédoussaut, « Le service médical d'un camp de prisonniers français au Nord-Viêt-nam », *Revue du corps de santé*, 4, 4, 1963.

J.-M. Philippe, « J'étais prisonnier du Viet Minh », *Le Combattant d'Indochine*, n° 31, décembre 1954 ; 32, janvier 1955 ; et 33, février 1955.

Robert Roleur, « Les révélations d'un prisonnier libéré des camps de Ho Chi Minh », *Climats*, 21 septembre 1951.

Christian Simonnet, « Retour de captivité. Les Pères sulpiciens de Hanoi », *Bulletin de la Société des Missions étrangères de Paris*, année 1950, p. 88-91.

Alfred Van Sprang, « Le revenant », *Indochine-Sud-Est asiatique*, Saigon, n° 31, juillet 1954.

Colonel Eric Weinberger, Interview sur les camps de prisonniers Viet Minh, *Hommes de guerre*, « Dien Bien Phu », n° spécial, avril 1989, p. 38-40

Colonel Eric Weinberger, interview in *Valeurs actuelles*, 25 mars 1991.

#### 1.1.1.1.2 Témoignages publiés à compte d'auteur ou inédits

Roger Dumon, *Prisonnier de l'oncle Ho*, chez l'auteur, 2005.

Jean-Marie Juteau (préface du général Schmitt), *Quand les canons se taisent*, chez l'auteur, 1994.

Jean Lomer, *Indochine 1954, Prisonnier dans le Than Hoa*, Poitiers, chez l'auteur, 1999. Une version abrégée de ce témoignage est présente aux AD du Rhône (31 J 223), sous le titre *La déshumanisation selon Marx, Lénine, et Hô Chi Minh*. Le témoignage de Jean Lomer est également reproduit, allégé de certains paragraphes, in ANAPI, *Les soldats perdus, Prisonniers en Indochine, 1945-1954, Mémoires*, Paris, Indo Editions, 2005, p. 388-439.

Amédée Thévenet, « Guerre et goulags en Indochine (1946-1954) », conférence devant la Section du Rhône et de la Métropole de Lyon de la SMLH, s.d. [v. 2007-2008], [En ligne], URL : [http://smlh-rhone.com/doc/biblio\\_guerre\\_et\\_goulags.pdf](http://smlh-rhone.com/doc/biblio_guerre_et_goulags.pdf), consulté le 18/05/2016.

Francis Turelier, *66 mois prisonnier des Viêts Minh*, [En ligne], site Internet de l'Amicale des Anciens d'Outremer et Anciens Combattants des Troupes De Marine de l'Hérault. URL : [http://www.atdm34.net/images/stories/souvenirs/Maj\\_Turelier.pdf](http://www.atdm34.net/images/stories/souvenirs/Maj_Turelier.pdf), juin 1992, consulté le 20/05/2015. Ce témoignage est également consultable aux AD du Rhône (31 J 201) ; une version quelque peu abrégée est aussi consultable in ANAPI, *Les soldats perdus, Prisonniers en Indochine, 1945-1954, Mémoires*, Paris, Indo Editions, 2005, p. 333-361.

Voir également *infra* Archives départementales du Rhône.

### 1.1.1.2 Mémoires de guerre et de captivité

#### 1.1.1.2.1 Témoignages publiés

##### 1.1.1.2.1.1 Témoignages individuels

Général Marcel Bigeard, *Ma guerre d'Indochine*, Paris, Hachette Carrère, 1994.

Général Marcel Bigeard, *De la brousse à la jungle*, Paris, Hachette Carrère, 1994.

Bernard Grué (préface de René Cagnat), *L'espoir meurt en dernier, Guerre et captivité en Indochine avec la Légion étrangère, 1949-1954*, Monaco, Editions du Rocher, 2014.

Pierre Jenoudet, *De la lumière aux ténèbres, lieutenant en Indochine, 1951-1954*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Bernard Klotz, *Enfer au Paradis, Trois campagnes sur Hellcat, Indochine, 1952-1953-1954*, Paris, ARDHAN (Association pour la recherche de documentation sur l'histoire de l'aéronautique navale), 2005.

Alexandre Le Merre, *Lieutenant en pays Thaï, Indochine 1950-1954, Mémoires*, Paris, Indo Editions, 2008.

Jean Pouget, *Nous étions à Dien Bien Phu*, Paris, Presses de la Cité, 1964.

#### 1.1.1.2.1.2 Ouvrages collectifs et recueils de témoignages

Général Marcel Bigeard (dir.), *Lettres d'Indochine*, Paris, Editions n° 1, 1988 (t. 1) ; 1999 (t. 2).

Général Marcel Bigeard (dir.), *Paroles d'Indochine*, Monaco, Editions du Rocher, 2004.

Henri Ortholan (dir.), *Indochine 1946-1954, Témoignages inédits, Carnets de la Sabretache*, numéro spécial, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2011.

Amédée Thévenet (dir.), *La Guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'ont vécue*, Paris, Editions France-Empire, 2001.

#### 1.1.1.2.2 Témoignages inédits

Jacques Jaubert, *Ma guerre d'Indochine : Mémoires du Colonel J. JAUBERT*, n.p., [En ligne], URL : <http://jaubert.chez.com/indchine.htm>, consulté le 18/05/2015. Cette partie du témoignage du colonel Jacques Jaubert est également présente in Amédée Thévenet (coord.), *La guerre d'Indochine racontée par ceux qui l'on vécue, 1945-1954*, Paris, Editions France-Empire, 2001, p. 279. Le témoignage de Jacques Jaubert est également en partie consultable aux archives départementales du Rhône, dans les dépôts de l'ANAPI, carton 31 J 241 (centré uniquement sur le séjour en Indochine jusqu'à sa libération) ; et in ANAPI, *Les soldats perdus, Prisonniers en Indochine, 1945-1954, Mémoires*, Paris, Indo Editions, 2005, p. 48-70 (récit de sa capture et de sa captivité).

Voir également *infra* Archives départementales du Rhône.

### 1.1.1.3 Mémoires d'anciens prisonniers (mémoires d'une carrière ou d'une vie)

#### 1.1.1.3.1 Mémoires publiés

Jean Arrighi, *L'épreuve du guerrier*, Paris, Indo-éditions, 2003.

Jean-Jacques Beucler (préface de Jacques Chirac), *Mémoires*, Paris, Editions France-Empire, 1991.

Marcel Bigeard, *Pour une parcelle de gloire*, Paris, Plon, 1975.

Marcel Bigeard, *Ma vie pour la France*, Monaco, Éditions du Rocher, 2010.

André Boissinot (préface du général Yves de Sesmaisons), *Armé pour la vie, De Chemillé à l'enfer de Dak Doa, Indochine 1953-1954, Mémoires*, Paris, Indo-Editions, 2008.

Jean Cornuault (préface de Franck Sénateur), *Du sabre à la toge, Itinéraire d'un parachutiste*, Paris, Indo-éditions, 2015.

Prince Michel de Bourbon-Parme (avec Jean-Louis Tremblais), *Un prince dans la tourmente, Des services spéciaux aux camps viêt-minh*, Paris, Nimrod / Movie planet, 2010.

Pierre Charton, *Il y a la légion..., Mémoires*, Paris, Indo-Editions, 2008 (1<sup>e</sup> éd. La Pensée nouvelle, 1977).

Charles Jeantelot, *Repères au crépuscule, Espoirs irraisonnés*, Paris, Nouvelles éditions latines, 2005.

Janos Kemencei, *Légionnaire en avant ! De Budapest 1942, à Sidi-Bel-Abbès 1962*, Paris, Editions Atlante, collection Vécu, 2000.

Jacques Le Cour Grandmaison (rédigé par Bénédicte Helcégé / préface d'Hélie de Saint Marc), *Parcours complet, Un officier se souvient*, Paris, Editions Christian, 2005.

Jean Luciani (entretiens avec Philippe de Maleissye / préface de J. Bonnetête), *Qui es-tu ? Où vas-tu ?*, Paris, Indo Editions, 2016.

Pierre Messmer, *Après tant de batailles..., Mémoires*, Paris, Albin Michel, 1992.

Général Maurice Schmitt, *De Dien Bien Phu à Koweït city*, Paris, Editions Grasset, 1992.

#### 1.1.1.3.2 Mémoires inédits ou publiés à compte d'auteur

Capitaine Jean Armandi (postface de Michel El Baze), *Si la guerre est longue, je serai officier..., Guerre 1939 – 1945, Guerre d'Indochine, Guerre d'Algérie* (témoignage écrit en 1991), Nice, dactyl. en août 1995, 180 p., 141<sup>e</sup> témoignage de la base « Les guerres du XX<sup>e</sup> siècle à travers les témoignages oraux, Récits de vie des anciens Combattants, Résistants, Internés, Déportés, Prisonniers – Pour l'enrichissement de la mémoire collective », collection Michel El Baze, réalisée dans le cadre de l'Association Nationale des Croix de Guerre, [En ligne], URL : <http://web.archive.org/web/20081114221401/http://www.michel-elbaze.fr/index.py?page=view&id=141>, consulté le 22/12/2015.

Robert Bonnafous, *Le compte des faits*, Paris, Editions des écrivains, 2001.

Félix Genève, *De Pommiers-la Placette à Dien Bien Phu*, chez l'auteur, 2004.

Voir également *infra* Archives départementales du Rhône.

### 1.1.1.4 Etudes historiques et essais politiques

#### 1.1.1.4.1 Ouvrages

Association nationale des anciens prisonniers internés et déportés d'Indochine, *ANAPI notre histoire, 1985-2003*, s.l., Atlante éditions, 2004.

Erwan Bergot, *La Bataille de Dong Khê, La tragédie de la R.C.4., Indochine, mai-octobre 1950*, Paris, Presses de la Cité, collection Troupes de Choc, 1987.

Général Marcel Bigeard, *France réveille toi !*, Paris, Editions n° 1, 1997.

Général Marcel Bigeard, *Adieu ma France*, Monaco, Editions du Rocher, 2006.

Robert Bonnafous : voir bibliographie.

André Bruge, *Le Poison rouge, La guerre psychologique... guerre sans frontières*, Nice, chez l'auteur, 1969.

Pierre Darcourt, *L'honneur et le sang, Les guerriers sacrifiés*, Paris, Nimrod, 2012.

Pierre Schoendoerffer, *Diên Biên Phu, de la bataille au film*, Paris, éd. Fixot/Lincoln, 1992.

Amédée Thévenet, *L'aide sociale en France*, Paris, PUF, collection Que sais-je ?, 1973.

#### 1.1.1.4.2 Articles

Chef de bataillon Grand d'Esnon et capitaine Prestat, « L'endoctrinement des prisonniers de guerre dans les camps du Viet-Minh », *Revue des Forces terrestres*, n° 6, octobre 1956.

Henri Grand d'Esnon, « Guerra subversiva », *Revista de la Escuela superior de guerra*, n° 338, juillet 1960.

Charles Jeantelot, « Camp 113 : défendre le patrimoine moral des rescapés », *La voix du combattant*, 2009, n° 1746, p. 39-40.

Médecin en chef Jean-Louis Rondy, « Les méthodes viet-minh de lavage de cerveau », *Revue historique des armées*, « Guerre d'Indochine », n° 177, décembre 1989 (n°4), 1989, p. 74-81.

#### 1.1.1.5 Ouvrages collectifs contenant des témoignages de prisonniers

Général Marcel Party (coord.), *1<sup>er</sup> Régiment de Chasseurs Parachutistes, Témoignages pour l'histoire*, s.l., ECPAD / 1<sup>er</sup> RCP / L'esprit du livre éditions, 2009.

Promotion Extrême-Orient (1950-1952), *Paroles d'officiers, 1950-1990, Des saint-cyriens témoignent*, s.l., Promotion Extrême-Orient, 1991.

### 1.1.2 Témoignages d'anciens combattants et autres acteurs de la « Guerre d'Indochine » (non prisonniers)

#### 1.1.2.1 Témoignages centrés sur la « Guerre d'Indochine »

##### 1.1.2.1.1 Témoignages publiés

Jean Ferrandi, *Les officiers français face au Viet-minh*, Paris, Fayard, 1969.

Maréchal Jean de Lattre (préface de Pierre Schoendoerffer), *La ferveur et le sacrifice, Indochine 1951*, textes réunis et présentés par Jean-Luc Barré, Paris, Plon, 1988.

Henri Navarre, *Agonie de l'Indochine, 1953-1954*, Paris, Librairie Plon, 1956.

Charles-Henry de Pirey (préface de Claude Sornat), *La route morte, Indochine, RC 4-1950*, Paris, IndoEditions, 2010 (1<sup>e</sup> éd. 2002).

Jean Sainteny, *Histoire d'une paix manquée*, Paris, Amiot-Dumont, 1953.

Hélie (Denoix) de Saint Marc, *Indochine, notre guerre orpheline*, Paris, les Arènes, 2000.

Général Raoul Salan, *Mémoires*, tome 2, *Fin d'un empire, Le Viet-Minh mon adversaire* (octobre 1946-octobre 1954), Paris, Presses de la Cité, 1971.

Gérard Tongas, *J'ai vécu dans l'enfer communiste au Nord Viêt-Nam et j'ai choisi la liberté*, Paris, Nouvelles Editions Debresse, 1960.

Pierre-Jean Yvon, *Un marin au cœur de l'exode indochinois, 1954-1955, Récit*, Saint-Malo, Pascal Galodé éditeurs, 2010.

#### 1.1.2.1.2 Témoignages inédits

« La GUERRE d'INDOCHINE », Point de vue du Colonel (ER) Norbert DELPON, Militarial – Musée-mémorial pour la Paix de Boissezon (Tarn).

### **1.1.2.2 Mémoires rédigés par d'anciens combattants d'Indochine non prisonniers (mémoires d'une carrière ou d'une vie)**

#### 1.1.2.2.1 Mémoires publiés

Bernard Cabiro, *Sous le béret vert*, Paris, Plon, 1987.

Colonel Charles Lacheroy, *De Saint-Cyr à l'action psychologique, Mémoires d'un siècle*, Panazol-Paris, Lavauzelle, 2004.

Claude Le Borgne, *Routes de sable et de nuages, Saint-Cyr, Sahara, Indochine, Liban, Algérie... une aventure humaine*, Paris, Albin Michel, 2015.

Colonel Bernard Magnillat (préface d'Hélie de Saint Marc), *Les roses de Pa Kha, France – Indochine – Algérie, 1944-1961, Mémoires*, Paris, Indo-éditions, 2011 (mémoires publiées à titre posthume par la femme de l'auteur, Marie-José Magnillat).

Jules Roy, *Mémoires barbares*, Paris, Albin Michel, 1989.

Hélie (Denoix) de Saint Marc (avec la coll. de Laurent Beccaria), *Les sentinelles du soir*, Paris, Les Arènes, 1999.

Hélie (Denoix) de Saint Marc (avec la coll. de Laurent Beccaria), *Mémoires, Les champs de braises*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2002.

Hélie (Denoix) de Saint Marc, *Toute une vie*, Paris, Les Arènes, 2004.

#### 1.1.2.2.2 Mémoires inédits

Norbert Delpon, « Un soldat au service de la France », [En ligne], URL : <https://sites.google.com/site/norbertdelpon/> Consulté le 16/01/2015.

### **1.1.3 Témoignages d'anciens FTP et « ralliés »**

Pierre-Alban Thomas (préface de Raymond Aubrac et postface de Georges Doussin), *Combat intérieur, Les cas de conscience d'un ancien FTP plongé dans*

*les guerres de reconquête coloniale*, Paris, Editions Isis/Memo, 1998.

Georges Boudarel, *Autobiographie*, Paris, Jacques Bertoin, 1991.

Marc Chervel (avec Georges Alziari, Jean Brugié, Michel Herr, Léon Horard et René Paquet), *De la résistance aux guerres coloniales, Des officiers républicains témoignent*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Albert Clavier (entretien avec Claude Collin), « J'ai choisi le Viêt-Minh », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2004/4, n° 216, p. 71-87.

Albert Clavier, *De l'Indochine coloniale au Vietnam Libre, Je ne regrette rien*, Paris, Editions Les Indes savantes, 2008.

Léo Figuières, *Je reviens du Viet-Nam libre, Notes de voyage*, Paris, Éditions de la Jeunesse, 1950.

#### **1.1.4 Témoignages vietnamiens**

Dang Van Viet, (préface de Charles-Henry de Pirey), *Souvenirs d'un colonel vietminh, 1945-2005*, Paris, Indo Editions, 2006 (1e éd. Maison d'édition « Jeunesse », Vietnam, 2004).

Dao Thanh Huyen, Dang Duc Tuê, Nguyen Xuan Mai, Pham Hoai Thanh, Pham Hoang Nam, Pham Thuy Huong, *Dien Bien Phu vu d'en face, Paroles de Bo Doi*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010.

Huu Ngoc, « Un aspect peu connu de notre guerre de Résistance : nos prisonniers de guerre », *Revue Viet Nam en marche*, Hanoi, n° 14, décembre 1957.

Ky Thu (préface du général Vo Nguyen Giap), *Refermer le passé douloureux, Mémoires du camp n° 1 des officiers français faits prisonniers dans la guerre au Vietnam*, Hanoi, Editions Culturelles, 1995 (rééd., Paris, Indo Editions, 2015).

Ngo Van Thieu, *Journal d'un combattant viêt-minh*, Paris, Editions du Seuil, 1955.

Pham Thanh Tâm (préface de Stéphane Audoin-Rouzeau), *Carnet de guerre d'un jeune Viêt-Minh à Diên Biên Phu, 21 février-28 août 1954*, Paris, Armand Colin, coll. « Le fait guerrier », 2011.

## **1.2 DEUXIEME GUERRE MONDIALE EN INDOCHINE, CAPTIVITE COMPRISE (JAPONAIS ET VICHY)**

### **1.2.1 Témoignages publiés**

*Actes de la Séance solennelle de témoignages : l'Indochine 1940-1945*, Paris, Hôtel national des Invalides, FEDN-IHCC et DSIH, 1985.

Henry Allard et Jean Deuve, *Indochine 1945. Témoignages sur une Résistance méconnue : la lutte contre les Japonais au Laos*, Université Paul Valéry, coll. « Etudes militaires », n° 16, 1984.

Pierre Boule, *Aux sources de la rivière Kwai*, Paris, Julliard, 1966.

Georges Gautier, *9 mars 1945, Hanoï au soleil de sang, La fin de l'Indochine française*, Société de production littéraire SPL, 1978.

G. H. P. (capitaine Gustave-Henri Pauwels), *La « Kempetai », Saigon – Hanoi – Haiphong – Nhatrang – Huê – Vinh – Pnom-Penh – Vientiane, mars-septembre 1945* (exemplaire annoté par le col. (ER) Raymond Perramond), Saigon, Imprimerie Française d'Outre-Mer, 1945 (Archives du Musée des Troupes de marine, tiroir 04).

René J. Pujade, *Cours martiales d'Indochine 1940-1945*, Paris, Les Éditions la Bruyère, 1997.

René J. Pujade, *L'Indochine dans la sphère de coprosperité japonaise de 1940 à 1945 : témoignages et documents*, Paris, L'Harmattan, coll. Mémoires asiatiques, 2007.

René J. Pujade, *À l'ombre du soleil levant, Témoignages et anecdotes 1940-1945*, Paris, Les Éditions la Bruyère, 2010.

### **1.2.2 Témoignages inédits**

René J. Pujade, *La France libre \*1940-1945\* Honneur de la France dans le Pacifique, Deuxième Guerre mondiale, Pour servir le devoir de mémoire*, CHETOM, 18 H 227, fonds Pujade.

René J. Pujade, *Description du bagne de Poulo Condor en 1942-1943*, 1970, CHETOM, 15 H 105.

René Pujade, *Il y eut aussi des « Japs » prisonniers des Français à Saïgon, Deuxième Guerre mondiale, Pour servir le devoir de mémoire*, mai 2006, CHETOM, 18 H 227, fonds Pujade.

Voir également *infra* Archives départementales du Rhône.

## **1.3 TMOIGNAGES D'AUTRES CONFLITS /PERIODES**

### **1.3.1 Témoignages de prisonniers, internés et déportés**

#### **1.3.1.1 Témoignages de déportés en 1939-1945**

Robert Antelme, *L'espèce humaine*, Paris, Editions de la Cité Universelle, 1947.

Margarete Buber-Neumann, *Déportée à Ravensbrück*, Paris, Seuil, 1988 (1<sup>e</sup> éd. 1949).

Jean Cayrol, *Poèmes de la nuit et du brouillard*, Paris, Editions Pierre Seghers, 1945.

Jean Cayrol, *Je vivrai l'amour des autres*, Paris, Le Seuil, 1947.

Agnès Humbert, *Notre guerre, Souvenirs de résistance*, Paris, Editions Emile-Paul Frères, 1946.

Eugen Kogon, *L'Enfer organisé, Le système des camps de concentration*, Paris, Editions La Jeune Parque, 1947 (1<sup>e</sup> éd. en allemand 1946).

Louis Martin-Chauffier, *L'Homme et la bête*, Paris, Gallimard, 1948.

David Rousset, *L'univers concentrationnaire*, Paris, Les éditions de minuit / 10-18, 1965 (1<sup>e</sup> édition 1945-1946).

### **1.3.1.2 Témoignages de survivants du Goulag**

U. Bezsononov, *Mes 26 prisons et mon évasion de Solovki*, Paris, Editions Payot, 1926.

Margarete Buber-Neumann, *Déportée en Sibérie*, Paris, Seuil, 1986 (1<sup>e</sup> éd. 1949).

Varlam Chalamov, *Récit de Kolyma*, Paris, La Découverte, Fayard, 1986 (1<sup>e</sup> éd. 1969)

Anton Ciliga, *Au pays du mensonge déconcertant*, Paris, Editions Gallimard, 1938.

Elinor Lipper, *Onze ans dans les bagnes soviétiques*, Genève, Zurich, Oprcht, 1950.

Julius Margolin, *La condition inhumaine, Cinq ans dans les camps de concentration soviétiques*, Paris, Editions Calman-Lévy, 1949.

Jacques Rossi, *Fragments de vie, 20 ans dans les camps soviétiques*, Paris, Editions Elikia, 1995.

Andrée Sentaurens, *Dix-sept ans dans les camps soviétiques*, Paris, Editions Gallimard, 1963.

Ivan Solonievitch, *Barbelés rouges, Trois Russes s'évadent des bagnes soviétiques*, Paris, Editions J. Tallandier, 1928.

### **1.3.1.3 Témoignages de prisonniers en République populaire de Chine**

Père François Dufay, *En Chine, L'étoile contre la Croix*, Paris, Casterman, 1954.

Dries Van Coillie (préface de Gabriel Marcel), *J'ai subi le lavage de cerveau* (publié dans les autres langues sous le titre *Le suicide enthousiaste*), Groede, Editions Mobilisation des consciences, collection Les attentats contre l'homme, 1964.

Jean Pasqualini, *Prisonnier de Mao, Sept ans dans un camp de travail en Chine*, Paris, Gallimard, coll. « Témoins », 1975 (1<sup>e</sup> éd. en anglais 1975).

### **1.3.1.4 Témoignages de prisonniers dans l'ex-Indochine française (après 1954)**

Doan Van Toai, *Le Goulag Vietnamien*, Paris, Editions Robert Laffont, 1979.

Pun Yathay, *L'Utopie meurtrière, Un rescapé du génocide cambodgien témoigne*, Paris, Editions Robert Laffont, 1980.

Voir également *infra* Archives départementales du Rhône.

### **1.3.1.5 Études sur les camps soviétiques et chinois (d'après les témoignages)**

Paul Barton (pseudonyme de Jiri Veltrusky), *L'institution concentrationnaire en Russie*, Paris, Plon, 1959.

CICRC, *Livre blanc sur les camps de concentration soviétiques*, Paris, Editions du Pavois, 1951.

CICRC, *Livre blanc sur le travail forcé dans la République populaire de Chine*, Paris, CIED, 1957.

Raymond Duguet, *Un bagne en Russie rouge, Solovki, l'île de la faim, des supplices et de la mort*, Paris, Editions J. Tallandier, 1927.

Sylvestre Mora et Pierre Zwiermiak, *La Justice soviétique*, Rome, Magni Spiretti, 1945.

Sylvestre Mora et Pierre Zwiermiak, *La « liberté » des communistes, Police, prisons, et camps soviétiques*, Paris, Les Sept couleurs, 1975.

Alexandre Soljenitsyne, *L'Archipel du Goulag 1918-1956 : essai d'investigation littéraire*, Paris, Fayard, 1973.

### **1.3.1.6 Témoignages d'autres périodes / conflits**

Henri Alleg, *La Question*, Paris, Les éditions de minuit, 2008 (1<sup>e</sup> éd. 1958).

Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Prisonniers de la liberté, L'odyssée des 218 évadés par l'URSS 1940-1941*, Paris, Gallimard, 2004.

Tanguy de Courson, *Journal de captivité au stalag VI A*, [En ligne], URL : [www.stalagvia-16032.com/wp.../Captivité-par-Tanguy-de-Courson.odt](http://www.stalagvia-16032.com/wp.../Captivité-par-Tanguy-de-Courson.odt), consulté le 14/07/2015.

Louis Garneray, *Un corsaire au bagne, Mes pontons*, Paris, Editions Phébus, 1985.

Alfred Quesnay de Baurepaire, *De Wissembourg à Ingolstadt (1870-1871), souvenirs d'un capitaine prisonnier en Bavière*, Paris, Editions Firmin-Didot et Cie, 1891).

## **1.3.2 Témoignages d'anciens combattants ou autres acteurs (non prisonniers)**

### **1.3.2.1 Guerre d'indépendance algérienne**

Général Paul Aussaresses, *Services spéciaux : Algérie 1955-1957*, Paris, Perrin, 2001.

Général Paul Aussaresses (entretiens avec Jean-Charles Deniau), *Je n'ai pas tout dit, Ultimes révélations au service de la France*, Monaco, Editions du Rocher, coll. « Document », 2008.

Pierre Beyssade, *La Guerre d'Algérie*, Paris, Culture, Art, Loisir (CAL), coll. « Bibliothèque de culture historique – Histoire du XX<sup>e</sup> siècle », 1968.

Jacques Delarue, *L'OAS contre de Gaulle*, Paris, Fayard, 1994.

Charles de Gaulle, *Discours et messages, Avec le renouveau, mai 1958-juillet 1962*, Éditions Édito-Service, 1970.

Déodat du Puy-Montbrun (préface de Pierre Messmer), *L'honneur de la guerre, Les vérités d'un officier d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 2002.

### 1.3.2.2 *Autres périodes / conflits*

El-Hadj Abdallah (pseudonyme de Rabah Boukabouya), *L'Islam dans l'armée française*, Constantinople, 1915.

Roland Dumas, *Coups et blessures, 50 ans de secrets partagés avec François Mitterrand*, Le Cherche Midi, 2011.

David Rousset, *Une vie dans le siècle*, Paris, Plon, 1990.

Jacques Soustelle, *Vingt-huit ans de gaullisme*, Paris, La table ronde, 1968.

## 1.4 SOURCES ORALES ET ENTRETIENS ELECTRONIQUES

Entretien avec Louis Crocq, en marge du colloque « De l'histoire militaire aux études de défense et aux politiques de sécurité des années 1960 à nos jours », Béziers, vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Entretien avec Bénédicte Chéron, en marge du colloque « Les relations entre la France, l'Europe et le Vietnam depuis 1954 », Paris, 17 janvier 2014.

Entretien téléphonique avec Odile X, fille d'un ancien prisonnier de la RDV, juillet 2014.

Entretien avec Claude Blanchemaison, ancien ambassadeur de France au Vietnam (1989-1993), en marge du colloque « Les relations entre la France, l'Europe et le Vietnam depuis 1954 », La Courneuve, 17 janvier 2014.

Entretien électronique avec Didier Maingreaud, réalisateur audiovisuel, décembre 2013.

Entretien électronique avec Maurice Vaisse, 18 novembre 2010.

## 2 SOURCES OFFICIELLES

---

### 2.1 DISCOURS OFFICIELS (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)

Charles de Gaulle, Discours du 30 mai 1968, [En ligne], <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/espace-pedagogique/le-point-sur/les-textes-a-connaître/discours-du-30-mai-1968.php>, consulté le 7/11/2015.

Allocution de M. François Mitterrand, président de la République, lors du dîner d'Etat offert par le président de la République socialiste du Vietnam, sur la reprise de relations économiques et culturelles actives entre la France et le Vietnam, Hanoï le 9 février 1993, [En ligne], <http://discours.vie-publique.fr/notices/937002700.html>, consulté le 16/03/2014.

Conférence de presse du président Mitterrand sur les retrouvailles franco-vietnamiennes, la visite de Dien Bien Phu et la reprise de la coopération bilatérale, économique, culturelle et technique, Hanoi, 10 février 1993, [En ligne], <http://discours.vie-publique.fr/notices/937002900.html>, consulté le 20/04/2014

Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la responsabilité de l'Etat français dans la déportation des juifs durant la deuxième guerre mondiale et sur les valeurs de liberté, de justice et de tolérance qui fondent l'identité française, Paris le 16 juillet 1995, [En ligne], <http://discours.vie-publique.fr/notices/957008200.html>, consulté le 22/12/2015.

Discours de Pierre Messmer, Dinan, 2 mai 2004, [En ligne], URL : [http://www.anai-asso.org/NET/document/anai/lanai\\_aujourd'hui/eleoge\\_des\\_morts\\_pour\\_la\\_france\\_des\\_campagnes\\_dindochine.html](http://www.anai-asso.org/NET/document/anai/lanai_aujourd'hui/eleoge_des_morts_pour_la_france_des_campagnes_dindochine.html), consulté le 6/06/2012.

Allocution de M. Jacques CHIRAC, Président de la République, lors du cinquantième anniversaire de la fin des combats de Diên Biên Phu, Hôtel des Invalides, 7 mai 2004, [En ligne], [http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/discours\\_et\\_declarations/2004/mai/fi001478.html](http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/discours_et_declarations/2004/mai/fi001478.html), consulté le 16/03/2014.

Discours du ministre délégué aux Anciens combattants, Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine, 8 juin 2005, *ONAC info, Le journal de l'Office national des anciens combattants*, n° 29, septembre 2005, p. 2.

Discours d'Hubert Falco, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens combattants, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle salle pédagogique du Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus, le 21 janvier 2010, [En ligne], URL : <http://discours.vie-publique.fr/notices/103000220.html>, consulté le 05/05/2014.

## **2.2 LOIS, DECRETS ET PROPOSITIONS DE LOI (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)**

### **2.2.1 Lois**

LOI n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance, [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000684483>.

Loi n° 52-833 du 18 juillet 1952 faisant bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants, *JORF*, 19 juillet 1952, p. 7226.

Loi n° 64-1326 du 26 décembre 1964 tendant à constater l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000684761>.

Loi n° 66-396 du 17 juin 1966 portant amnistie d'infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie, [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000504433>.

Loi n°66-409 du 18 juin 1966 portant amnistie, [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000880384>.

Loi n° 68-697 du 31 juillet 1968 portant amnistie de toutes infractions commises en relation avec les événements d'Algérie, *JORF*, 2 août 1968, p. 7521.

Loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de 65 ans, *JORF*, 22 novembre 1973, p. 12419.

Loi n°74-1044 du 9 décembre 1974 donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord entre le 1 janvier 1952 et le 2 juillet 1962, *JORF*, 10 décembre 1974, p. 12284

Loi n° 83-1109 du 21 décembre 1983 relative à l'indemnisation d'infirmités contractées dans certains lieux de captivité ou d'internement, [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068778>.

Loi n° 89-1013 du 31 décembre 1989 portant création du statut de prisonnier du Viet-Minh, *JORF*, 3 janvier 1990, p. 63.

Loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 (dite loi Gayssot) tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe, [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000532990>.

Loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915, [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000403928>.

Loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité (loi dite Taubira), [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005630984&dateTexte=vig>.

Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000444898>.

Loi n° 2010-930 du 9 août 2010 portant adaptation du droit pénal à l'institution de la Cour pénale internationale, [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2010/8/9/JUSX0500268L/jo>.

### 2.2.2 Décrets

Décret du 1<sup>er</sup> avril 1933 portant règlement du service dans l'armée, 1<sup>ère</sup> partie, *Discipline générale*, mis à jour à la date du 15 avril 1940, Paris-Limoges-Nancy, Charles-Lavauzelle & Cie, 1940.

Décret n°49-427 du 25 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 48-1251 du 06-08-1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance, [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000676207>.

Décret n°56-64 du 21 janvier 1956, « Combattants d'Indochine et de Corée : application de la loi no 52833 du 18-07-1952. Adaptation des dispositions du décret n° 541262 du 24-12-1954 », *JORF*, 22 janvier 1956, p. 781-782.

Décret du 12 juin 1968 portant dissolution d'organismes et de groupements, ministère de l'Intérieur, *JORF*, 13 juin 1968, p. 5625.

Décret n° 73-74 du 18 janvier 1973 déterminant les règles et barèmes pour la classification des invalidités résultant des infirmités et maladies contractées par les militaires ou assimilés au cours de la captivité subie dans certains camps ou lieux de détention, [En ligne], URL : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=D743D0721E7E8C59252D8C3455B42BD4.tpdila13v\\_2?idArticle=LEGIARTI000027011946&cidTexte=JORFTEXT000000858988&categorieLien=id&dateTexte=19770928](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=D743D0721E7E8C59252D8C3455B42BD4.tpdila13v_2?idArticle=LEGIARTI000027011946&cidTexte=JORFTEXT000000858988&categorieLien=id&dateTexte=19770928).

Décret n°77-1088 du 20 septembre 1977 créant une Commission spéciale consultative chargée d'exprimer un avis sur les cas litigieux, [En ligne], URL : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=B0530AABC0FE1E2DF89655EB904903A9.tpdila13v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000000700277&dateTexte=19810407&categorieLien=id#JORFTEXT000000700277](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=B0530AABC0FE1E2DF89655EB904903A9.tpdila13v_2?cidTexte=JORFTEXT000000700277&dateTexte=19810407&categorieLien=id#JORFTEXT000000700277).

Décret n°81-315 du 6 avril 1981, « Règles et barèmes pour la classification et l'évaluation des infirmités et maladies contractées par des militaires au cours de la captivité subie dans certains camps ou lieux de détention », [En ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000685342&categorieLien=cid>.

Décret n° 90-881 du 26 septembre 1990, *JORF*, 2 octobre 1990, p. 11 961 (application de la loi n° 89-1013 du 31 décembre 1989 portant création du statut de prisonnier du Viet-Minh).

Décret du 10 janvier 1992 déterminant les règles et barèmes pour la classification et l'évaluation des troubles psychiques de guerre, [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000539618>.

Décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003 instituant une journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre de chaque année, *JORF*, 28 septembre 2003, p. 16 584.

Décret n°2005-547 du 26 mai 2005 instituant une journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine, le 8 juin de chaque année, [En ligne],

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000448881>.

Décret n° 2006-160 du 15 février 2006 portant abrogation du deuxième alinéa de l'article 4 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000264006&categorieLien=id>.

Décret n° 2013-105 du 29 janvier 2013 modifiant le décret n° 73-74 du 18 janvier 1973 déterminant les règles et barèmes pour la classification et l'évaluation des invalidités résultant des infirmités et maladies contractées par des militaires ou assimilés au cours de la captivité subie dans certains camps ou lieux de détention, [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027008923&categorieLien=cid>.

### 2.2.3 Propositions de loi

Proposition de loi n° 1852 déposée par Jean-Jacques Beucler relative aux invalidités des militaires français faits prisonniers en Indochine entre 1946 et 1954, 30 juin 1975.

Rapport n° 3171 présenté par Jean Brocard sur les propositions de loi n° 2615 (17 novembre 1976), 2857 (4 mai 1977) et 2889 (18 mai 1977), 25 octobre 1977.

Proposition de loi n° 280 déposée par Bernard Stasi tendant à la reconnaissance du statut d'interné et de déporté aux prisonniers civils de la province de Nghe-Ann, détenus par le Viet-Minh entre 1946 et 1954, 17 juillet 1986.

Proposition de loi n° 520 déposée par Pierre Messmer tendant à la reconnaissance du statut d'interné politique aux prisonniers civils de la province de Nghe-Ann, détenus par le Viet-Minh entre 1946 et 1954, 4 décembre 1986.

Proposition de loi n° 654 déposée par Jean Brocard (coécrite avec l'ANAPI) tendant à la reconnaissance du statut de prisonnier, interné, détenu par le Viet-minh entre 1945 et 1954, 24 mars 1987, in ANAPI, *Le calvaire des prisonniers dans les camps Viêt Minh, Souvenez-vous !*, Impression SIRPA diffusion, 1989.

Proposition de loi n° 770 déposée par François de la Morandière tendant à la reconnaissance du statut de prisonnier, interné, détenu par le Viet-minh entre 1945 et 1954, 19 mai 1987.

Proposition de loi n° 260 déposée par Maurice Arreckx tendant à la reconnaissance du statut de prisonnier, interné, détenu par le Viet-minh entre 1945 et 1954, 3 juin 1987.

Proposition de loi n° 385 déposée par Jean Colin tendant à accorder aux prisonniers des camps viet-minh le statut de déporté et interné, 9 juillet 1987.

Proposition de loi n° 100 déposée par Pierre Mauger et plusieurs de ses collègues tendant à la reconnaissance du statut d'interné politique aux prisonniers civils de la province de Nghe-Ann, détenus par le Viet-Minh entre 1946 et 1954, 6 juillet 1988.

Proposition de loi n° 54 déposée par Raymond Poirier tendant à accorder aux prisonniers des camps viet-minh le statut de déporté et interné, 20 octobre 1988.

Proposition de loi n° 2434 déposée par Jean Marsaudon tendant à assouplir les conditions d'attribution du titre de prisonnier du Viet-minh prévues par la loi n° 89-1013 du 31 décembre 1989, 30 mai 2000.

Proposition de loi n° 2500 présentée par Lionnel Luca visant à rendre inamnistiables les crimes contre l'humanité, 13 juillet 2005.

## **2.3 DISCUSSIONS PARLEMENTAIRES**

### **2.3.1 Assemblée nationale**

*JORF, Assemblée nationale*, comptes rendus des débats, 20 octobre 1960.

*JORF, Assemblée nationale*, comptes rendus des débats, 1<sup>ère</sup> séance du 4 décembre 1968.

*JORF, Assemblée nationale*, comptes rendus des débats, 4<sup>e</sup> séance du 7 novembre 1969.

*JORF, Assemblée nationale*, comptes rendus des débats, 2<sup>e</sup> séance du 7 juin 1971.

*JORF, Assemblée nationale*, comptes rendus des débats, 1<sup>e</sup> séance du 2 novembre 1972.

*JORF, Assemblée nationale*, comptes rendus des débats, 1<sup>e</sup> séance du 10 mai 1973.

*JORF, Assemblée nationale*, comptes rendus des débats, 4<sup>e</sup> séance du 9 novembre 1973.

*JORF, Assemblée nationale*, comptes rendus des débats, 2<sup>e</sup> séance du 13 novembre 1974.

*JORF, Assemblée nationale*, comptes rendus des débats, séance du 21 mai 1975.

*JORF, Assemblée nationale*, comptes rendus des débats, 1<sup>e</sup> séance du 31 octobre 1975.

*JORF, Assemblée nationale*, comptes rendus des débats, 2<sup>e</sup> séance du 2 novembre 1976

*JORF, Assemblée nationale*, comptes rendus des débats, 2<sup>e</sup> séance du 11 mai 1976.

*JORF, Assemblée nationale*, comptes rendus des débats, 3<sup>e</sup> séance du 15 novembre 1976.

*JORF, Assemblée nationale*, comptes rendus des débats, 2<sup>e</sup> séance du 28 octobre 1977.

*JORF, Assemblée nationale*, comptes rendus des débats, 3<sup>e</sup> séance du 25 octobre 1989.

*JORF, Assemblée nationale*, comptes rendus des débats, 2<sup>e</sup> séance du 18 décembre 1989.

### 2.3.2 Sénat

*JORF, Sénat*, comptes rendus des débats, 30 avril 1987.

*JORF, Sénat*, comptes rendus des débats, 24 décembre 1987.

*JORF, Sénat*, comptes rendus des débats, 19 mars 1987.

*JORF, Sénat*, comptes rendus des débats, 26 mai 1987.

*JORF, Sénat*, comptes rendus des débats, 18 février 1988.

*JORF, Sénat*, comptes rendus des débats, 7 avril 1988.

*JORF, Sénat*, comptes rendus des débats, 17 novembre 1988.

*JORF, Sénat*, comptes rendus des débats, 24 novembre 1988.

*JORF, Sénat*, comptes rendus des débats, 23 mars 1989.

*JORF, Sénat*, comptes rendus des débats, 4 mai 1989.

*JORF, Sénat*, comptes rendus des débats, 15 décembre 1989.

## 2.4 CONVENTIONS ET RESOLUTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)

Accord concernant la poursuite et le châtement des grands criminels de guerre des Puissances européennes de l'Axe (dit Accord de Londres) et statut du tribunal international militaire de Nuremberg, Londres, 8 août 1945, [En ligne], <https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/INTRO/350?OpenDocument>.

Convention relative au traitement des prisonniers de guerre, Genève, 27 juillet 1929, [En ligne], <https://www.icrc.org/dih/INTRO/305?OpenDocument>.

Conventions de Genève de 1949 et Protocoles additionnels, et leurs Commentaires, [En ligne], <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/vwTreaties1949.xsp>.

Résolution 1481 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au sujet de la nécessité d'une condamnation internationale des crimes des régimes communistes totalitaires », 25 janvier 2006, [En ligne], <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=17403&lang=FR>.

Décision n° 1904/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 établissant, pour la période 2007-2013, le programme « L'Europe pour les citoyens » visant à promouvoir la citoyenneté européenne active, [En ligne], [http://ec.europa.eu/citizenship/pdf/lexuriserv\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/citizenship/pdf/lexuriserv_fr.pdf).

## 2.5 DECISIONS DE JUSTICE (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)

Arrêt de la Chambre criminelle de la Cour de cassation du 26 janvier 1984 (affaire Klaus Barbie), [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000007061605&fastReqId=2030975175&fastPos=1>, consulté le 24/02/2016.

Arrêt de la Chambre criminelle de la Cour de cassation du 27 novembre 1992 (affaire Paul Touvier), [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000007064497&fastReqId=763309998&fastPos=1>, consulté le 24/02/2016.

Arrêt de la Chambre criminelle de la Cour de cassation du 1<sup>er</sup> avril 1993 (affaire Boudarel), [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000007065738&dateTexte>, consulté le 24/02/2016.

Cour européenne des droits de l'homme, troisième section, Décision sur la recevabilité de la requête n° 56165/00 présentée par Wladyslaw Sobanski contre la France, 20 mars 2003, [En ligne], [http://www.concernedhistorians.org/content\\_files/file/le/163.pdf](http://www.concernedhistorians.org/content_files/file/le/163.pdf).

Décision n° 2006-203 L du Conseil constitutionnel du 31 janvier 2006 au sujet d'une disposition de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, [En ligne], <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2006/2006-203-1/decision-n-2006-203-1-du-31-janvier-2006.1024.html>.

## 2.6 DOCUMENTS ISSUS DU MINISTERE DE LA DEFENSE

Code des pensions civiles et militaires de retraite, [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070302>.

*La bataille de Dien Bien Phu, 13 mars-7 mai 1954*, DMPA, coll. « Mémoire et Citoyenneté », n° 39, [2004].

*Bellechasse Activités*, Secrétariat d'Etat aux anciens combattants, juin 1987.

Formulaire Cerfa n° 10861\*01 puis, à partir de 2013, Cerfa n° 10861\*02 : « Notice pour la demande de titre de prisonnier du "Viêt-Minh" », [En ligne], URL : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaFormulaire=10861\\*02&cerfaNotice=50423](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaFormulaire=10861*02&cerfaNotice=50423), consultée le 06/01/2016.

## 2.7 AUTRES SOURCES OFFICIELLES

Déclaration de création de l'Association nationale des anciens prisonniers, internés, déportés d'Indochine (ANAPI), préfecture des Alpes-Maritimes (15 novembre 1985, siège social : « Les cyclamens » 28, Vieux chemin de Gairaut, 06100 Nice), *JORF*, 11 décembre 1985.

## 3 PRESSE

---

### 3.1 ANCIENS COMBATTANTS ET BULLETINS ASSOCIATIFS

Outre plusieurs sondages in *Maolen Info, bulletin de liaison de l'ANAPI*, nous avons consulté :

« Avec les Rapatriés du "Claude Bernard" », *Le combattant d'Indochine, Revue mensuelle éditée et réalisée par l'Association des Anciens du CEFEO*, n° 29, octobre 1954.

*Bulletin de l'ANAI*, n° II, 1982.

*Bulletin de l'ANAI*, n° IV/82, octobre, novembre, décembre 1982.

« Les cérémonies en l'honneur du soldat inconnu d'Indochine », *Bulletin de l'ANAI*, n° 3, 1980.

Jean Chillon (d'après), « Indochine d'aujourd'hui », *Bulletin de l'ANAI*, 1<sup>er</sup> trimestre 1987.

« Les commémorations en 2004 », *Les Chemins de la Mémoire*, n° 137, mars 2004.

Mlle Suzanne Counord, Infirmière à l'hôpital de Secrata (Algérie), « A propos de l'article de "Life" », *Le combattant d'Indochine, Revue mensuelle éditée et réalisée par l'Association des Anciens du CEFEO*, n° 30, novembre 1954.

« Deuxième lettre ouverte à M. Mendès-France », *Le combattant d'Indochine, Revue mensuelle éditée et réalisée par l'Association des Anciens du CEFEO*, n° 30, novembre 1954.

Discours de Jacques Chirac, Premier ministre, à l'occasion de la pose de la première pierre de la nécropole nationale des morts d'Indochine, Fréjus, 19 janvier 1988, *Bulletin de l'ANAI*, 1<sup>er</sup> trimestre 1988.

« Expo "La guerre d'Indochine" », *Les Chemins de la Mémoire*, n° 243, *Indochine 1954*, avril-mai 2014.

Charles Jeantelot, « Camp 113 : défendre le patrimoine moral des rescapés », *La voix du combattant*, n° 1746, 2009.

Madame H., « Lettre d'une mère », *Le combattant d'Indochine, Revue mensuelle éditée et réalisée par l'Association des Anciens du CEFEO*, n° 30, novembre 1954.

« Mémorial de Fréjus : une nouvelle salle pédagogique », *Les Chemins de la Mémoire*, n° 202, février 2010.

« Le mémorial des guerres en Indochine », *Les Chemins de la Mémoire*, n° 137, mars 2004.

Colonel Bernard Moinet, « "Anciens d'Indo" Hier soldats de la boue, Aujourd'hui témoins pour l'histoire, et toujours défenseurs de la liberté », *Le Combattant, Journal des combattants de l'Union française Indochine, Madagascar, Corée, Afrique du Nord, et autres théâtres d'opération extérieurs*, dernier trimestre 1987.

« Le mot de la présidente », *Bulletin de l'ANAI*, n° 3, 1980.

« Nouvelles en images », *Le combattant d'Indochine, Revue mensuelle éditée et réalisée par l'Association des Anciens du CEFEO*, n° 30, novembre 1954.

« Pour eux, la guerre d'Indochine n'est pas finie », *Le combattant d'Indochine, Revue mensuelle éditée et réalisée par l'Association des Anciens du CEFEO*, n° 34, mars 1955.

R. G., « Des précisions s'imposent », *Le combattant d'Indochine, Revue mensuelle éditée et réalisée par l'Association des Anciens du CEFEO*, n° 30, novembre 1954.

Etienne Segrétain, « Indochine 1991 : de la R.C. 4 au camp n° 1 », *Képi Blanc*, février 1992.

Yves de Sesmaisons, « Chronique de l'horreur et du goulag, Le lavage de cerveau dans les camps du Viet Minh (1945-1954) », *La voix du combattant*, n° 1744, avril 2009.

*La voix du combattant*, n° 1738, *La tragédie des camps vietminh*, octobre 2008.

Commandant X, « Lettre aux lecteurs, 40.000 - 10.000 = 30.000 », *Le combattant d'Indochine, Revue mensuelle éditée et réalisée par l'Association des Anciens du CEFEO*, n° 29, octobre 1954.

### **3.2 REVUES DE VULGARISATION HISTORIQUE**

*Le Figaro Histoire*, n° 11, *Diên Biên Phu, le piège, le sacrifice, la tragédie*, décembre 2013-janvier 2014.

*La Guerre d'Indochine (1945-1954)*, Les dossiers Historia, Paris, Editions Tallandier, 1999.

*Histoire magazine*, n° 8, *L'Univers concentrationnaire au XXe siècle*, septembre-octobre 1980.

*Historia spécial*, n° 28, *Indochine 1946/1954. Les vrais raisons d'une défaite*, 1994.

*Historia spécial*, n° 370 bis, *La chasse aux trésors*, 1977.

*Historia*, hors-série n° 24, *Notre guerre d'Indochine, 1/ Le piège (1945-1951)*, 1972.

*Historia*, hors-série n° 25, *Notre guerre d'Indochine, 2/ Le Duel (1951-1955)*, 1972.

*Historia*, n° 689, *Diên Biên Phu*, mai 2004.

### 3.3 PRESSE HEBDOMADAIRE ET MAGAZINE

Jean-Pierre Angelelli, « Camp de la mort 113 : le témoignage d'un rescapé », *National Hebdo*, 28 mars-3 avril 1991.

« L'art français de la guerre », *Le Magazine Littéraire*, [En ligne], URL : [www.magazine-litteraire.com/critique/fiction/art-francais-guerre-alexis-jenni-31-08-2011-31927](http://www.magazine-litteraire.com/critique/fiction/art-francais-guerre-alexis-jenni-31-08-2011-31927), consulté le 3/02/2014.

Erwan Bergot, « Trente-deux ans après la tragédie, on meurt toujours pour Dien Bien Phu », *Le Figaro magazine*, 31 octobre 1986.

Jacques Chégaray, « Les tortures en Indochine », *Témoignage chrétien*, 29 juillet 1949.

Emmanuel Hecht, « Quand la guerre d'Algérie inspire les écrivains », *L'Express*, 1<sup>er</sup> septembre 2010, [En ligne], URL : [www.lexpress.fr/culture/livre/quand-la-guerre-d-algerie-inspire-les-ecrivains\\_916116.html](http://www.lexpress.fr/culture/livre/quand-la-guerre-d-algerie-inspire-les-ecrivains_916116.html), consulté le 3/02/2014.

Alexis Jenni, entretien avec Baptiste Liger, « Je pensais être un écrivain raté, comme tant d'autres », *L'Express*, 2 novembre 2011, [En ligne], URL : [www.lexpress.fr/culture/livre/alexis-jenni-je-pensais-etre-une-ecrivain-rate-comme-tant-d-autres\\_1046750.html](http://www.lexpress.fr/culture/livre/alexis-jenni-je-pensais-etre-une-ecrivain-rate-comme-tant-d-autres_1046750.html), consulté le 3/02/2014.

Joël Le Tac et René Vital « 100 libérés des camps viets racontent leur captivité », *Paris Match*, n° 278, 24-31 juillet 1954.

J. Le Tac et R. Vital, « Premiers sourires aux portes de la liberté », *Paris Match*, n° 283, 28 août-4 septembre 1954.

Baptiste Liger, « Soldats sans paix », *L'Express*, 17 septembre 2009, [En ligne], URL : [www.lexpress.fr/culture/livre/laurent-mauvignier-les-hommes-dans-la-guerre-d-algerie\\_788268.html](http://www.lexpress.fr/culture/livre/laurent-mauvignier-les-hommes-dans-la-guerre-d-algerie_788268.html), consulté le 3/02/2014.

Jean Mabire, « Chronique littéraire », *National Hebdo*, 13-19 mai 1993.

Darquier de Pellepoix (entretien conduit par Philippe Ganier-Raymond), « A Auschwitz on a gazé que les poux », *L'Express*, 28 octobre-4 novembre 1978.

Philippe de Pirey et Jean-Pierre Pedrazzini, « Elle attend le retour du plus célèbre prisonnier du monde », *Paris Match*, n° 283, 28 août-4 septembre 1954.

Ph. de Pirey, Robert Serrou, Charles Courriere et J.-P. Pedrazzini, « Quatre revenants qui furent la légende de Dien Bien Phu », *Paris Match*, n° 286, 18-25 septembre 1954.

« Sarkozy décore un ancien officier putschiste », *L'Express*, 28 novembre 2011.

« Une lettre de Georges Boudarel », *Le Nouvel Observateur*, n°1380, 18 avril 1991.

### 3.4 PRESSE QUOTIDIENNE NATIONALE

« Action psychologique et psychologie », extraits du droit de réponse du colonel de Villiers de l'Isle-Adam à l'article éponyme de Raymond Carpentier paru dans *Le Monde* du 9 septembre 1958, *Le Monde*, rubrique Correspondance, 9 octobre 1958, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/10/09/action-psychologique-et-psychologie\\_2315691\\_1819218.html?xtmc=action\\_psychologique\\_et\\_psychologie&xtcr=324](http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/10/09/action-psychologique-et-psychologie_2315691_1819218.html?xtmc=action_psychologique_et_psychologie&xtcr=324), consulté le 19/08/2016.

« Affaire Boudarel – M. Méric soutient les associations contre l'universitaire », *Le Figaro*, 13 mars 1991.

Avis de décès d'André Saint-Georges, in *Le Figaro*, Hérault (34), 20/03/2014, [En ligne], URL : <http://www.dansnoscoeurs.fr/andre-saint-georges/985241/avis>, consulté le 25/07/2015.

Erwan Bergot (propos recueillis par Catherine Perez), « L'affaire du camp n° 113. Erwan Bergot, nouvel accusateur du commissaire Boudarel », *Le quotidien de Paris*, 27 février 1991.

Jean-Jacques Beucler, « Un Français commissaire politique au service du Viêt-minh, Incidents lors d'un colloque sur l'Indochine au Sénat », *Le Figaro*, 19 février 1991.

Raymond Carpentier, « Action psychologique et psychologie », *Le Monde*, 9 septembre 1958, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/09/09/action-psychologique-et-psychologie\\_2311856\\_1819218.html?xtmc=action\\_psychologique\\_et\\_psychologie&xtcr=326](http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/09/09/action-psychologique-et-psychologie_2311856_1819218.html?xtmc=action_psychologique_et_psychologie&xtcr=326), consulté le 19/08/2016.

Jean Cochet, « Ancien secrétaire à la Défense, Jean-Jacques Beucler accuse un maître-assistant de Jussieu d'avoir dirigé un camp vietminh », *Présent*, 23-24 février 1991.

« Le Comité lyonnais d'action pour le respect des droits de la personne s'élève contre "les techniques de désagrégation de l'individu" », *Le Monde*, 24 décembre 1958, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/12/24/le-comite-lyonnais-d-action-pour-le-respect-des-droits-de-la-personne-s-eleve-contre-les-techniques-de-desagregation-de-l-individu\\_2307546\\_1819218.html?xtmc=le\\_comite\\_lyonnais\\_d\\_action\\_pour\\_le\\_respect&xtcr=24](http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/12/24/le-comite-lyonnais-d-action-pour-le-respect-des-droits-de-la-personne-s-eleve-contre-les-techniques-de-desagregation-de-l-individu_2307546_1819218.html?xtmc=le_comite_lyonnais_d_action_pour_le_respect&xtcr=24), consulté le 19/08/2016.

« Des prisonniers de Dien-Bien-Phu ont dû parcourir 700 kilomètres en quarante jours », *Le Monde*, 17 juillet 1954.

Jack Dion, « La brisure d'un homme », *L'Humanité Dimanche*, n° 355, 2-8 janvier 1997.

« Les "disparus" ne sont pas tous des prisonniers », *Le Monde*, 10 mai 1962, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1962/05/10/les-disparus-ne-sont-pas-tous-des-prisonniers\\_2347764\\_1819218.html?xtmc=prisonniers\\_indochine&xtcr=474](http://www.lemonde.fr/archives/article/1962/05/10/les-disparus-ne-sont-pas-tous-des-prisonniers_2347764_1819218.html?xtmc=prisonniers_indochine&xtcr=474), consulté le 10/12/2016.

Léo Figuères (interview du président Hô Chi Minh), « L'avenir des relations entre mon pays et le peuple de France est dans une collaboration fraternelle et sur un pied d'égalité », *Ce soir*, juillet 1950.

« Le gouvernement étudiera toutes les possibilités de libération des prisonniers français en Indochine », *Le Monde*, 4 août 1950, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1950/08/04/le-gouvernement-etudiera-toutes-les-possibilites-de-liberation-des-prisonniers-francais-en-indochine\\_2057106\\_1819218.html#tt0ZzKWFLR3weoJY.99](http://www.lemonde.fr/archives/article/1950/08/04/le-gouvernement-etudiera-toutes-les-possibilites-de-liberation-des-prisonniers-francais-en-indochine_2057106_1819218.html#tt0ZzKWFLR3weoJY.99), consulté le 12/11/2016.

« Le journaliste du Figaro Christian Hoche raconte sa captivité dans la jungle », *Le Figaro*, 1975, [En ligne], URL : <http://www.lefigaro.fr/histoire/archives/2015/04/29/26010-20150429ARTFIG00313-1975-le-journaliste-du-figaro-christian-hoche-raconte-sa-captivite-dans-la-jungle-vietnamienne.php>, consulté le 29/04/2015

Jérémy Maccaud, « Un colonel se suicide par solidarité avec les Hmongs », *Le Figaro*, 12 décembre 2011.

« "M. Georges Boudarel relève exclusivement de ses pairs" affirme M. Lionel Jospin », *Le Monde*, 19 mars 1991.

« Peu de militaires français se trouveraient encore aux mains du Vietminh », *Le Monde*, 15 janvier 1955, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1955/01/15/peu-de-militaires-francais-se-trouveraient-encore-aux-moins-lu-vietminh\\_1951930\\_1819218.html#5zOqFjkExy92wmXm.99](http://www.lemonde.fr/archives/article/1955/01/15/peu-de-militaires-francais-se-trouveraient-encore-aux-moins-lu-vietminh_1951930_1819218.html#5zOqFjkExy92wmXm.99), consulté le 2/01/2017.

Jean Planchais, « L'armée et l'"action psychologique", II. De l'intégration à l'"intégrisme" », *Le Monde*, 26 juin 1958.

Jean Pouget, « Le rendez-vous du souvenir des 50 officiers rescapés du camp no.1 du Tonkin », *Le Figaro*, 16 juillet 1969.

« Le retour aux problèmes sociaux », *L'Humanité*, 18 mars 1991.

Patrick Sabatier, « USA : recherche soldat inconnu désespérément. Les restes de "X26" exhumés à Arlington pour identification », *Libération*, 9 mai 1998.

« Le scandale des prisonniers français oubliés en Indochine », *Spécial Dernière*, 12 juin 1971.

« Les services chargés des renseignements sur les disparus d'Indochine sont désormais installés à Paris », *Le Monde*, 14 février 1956, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1956/02/14/les-services-charges-des-renseignements-sur-les-disparus-d-indochine-sont-desormais-installes-a-paris\\_2246560\\_1819218.html#yCze1hjrQOTLaWkK.99](http://www.lemonde.fr/archives/article/1956/02/14/les-services-charges-des-renseignements-sur-les-disparus-d-indochine-sont-desormais-installes-a-paris_2246560_1819218.html#yCze1hjrQOTLaWkK.99), consulté le 8/01/2017.

« La situation en Indochine », *Le Monde*, 13 septembre 1954, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1954/09/13/la-situation-en-indochine\\_2023253\\_1819218.html#VmLgMTJ5bk4jKIUs.99](http://www.lemonde.fr/archives/article/1954/09/13/la-situation-en-indochine_2023253_1819218.html#VmLgMTJ5bk4jKIUs.99), consulté le 1/01/2017.

Marcel Thiébault, « Toute l'armée est derrière le général Salan lui-même derrière le général de Gaulle déclare au "Monde" le colonel Lacheroy », *Le Monde*, 2 juillet 1958, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/07/02/toute-l-armee-est-derriere-le-general-salan-lui-meme-derriere-le-general-de-gaulle-declare-au-monde-le-colonel-lacheroy\\_2293413\\_1819218.html?xtmc=toute+l+armee+est+derriere+le+general+salan+lui+meme+derriere+le+general+de+gaulle&xtcr=38](http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/07/02/toute-l-armee-est-derriere-le-general-salan-lui-meme-derriere-le-general-de-gaulle-declare-au-monde-le-colonel-lacheroy_2293413_1819218.html?xtmc=toute+l+armee+est+derriere+le+general+salan+lui+meme+derriere+le+general+de+gaulle&xtcr=38), consulté le 24/08/2016.

« Trois combattants français racontent comment ils vivaient en captivité et comment ils ont été libérés », *Le Monde*, 10 septembre 1952, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1952/09/10/trois-combattants-francais-racontent-comment-ils-vivaient-en-captivite-et-comment-ils-ont-ete-liberes\\_2005088\\_1819218.html#KTpdvxxRcMxXoPqU.99](http://www.lemonde.fr/archives/article/1952/09/10/trois-combattants-francais-racontent-comment-ils-vivaient-en-captivite-et-comment-ils-ont-ete-liberes_2005088_1819218.html#KTpdvxxRcMxXoPqU.99), consulté le 24/12/2016.

« Une notice officielle fixe les règles de l'action psychologique dans les camps d'hébergement », *Le Monde*, 23 janvier 1958, [En ligne], URL : [http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/01/23/une-notice-officielle-fixe-les-regles-de-l-action-psychologique-dans-les-camps-d-hebergement\\_2303382\\_1819218.html#IYXKqQQaJ1x2HfMZ.99](http://www.lemonde.fr/archives/article/1958/01/23/une-notice-officielle-fixe-les-regles-de-l-action-psychologique-dans-les-camps-d-hebergement_2303382_1819218.html#IYXKqQQaJ1x2HfMZ.99), consulté le 18/08/2016.

### 3.5 PRESSE QUOTIDIENNE REGIONALE

*L'Est Républicain* : 1<sup>er</sup> août 1994

*Le progrès de Lyon* : 29 mai 1988, 25 février 1992, 12 février 1995, 16 janvier 1998.

*Midi Libre-Nîmes* : 16 mars 1987, 27 octobre 2009.

### 3.6 PRESSE ETRANGERE ET SPECIALISEE (ASIE)

« 50<sup>ème</sup> anniversaire de Dien Bien Phu : une simple cérémonie aux Invalides », dépêche de l'Agence France Presse, 6 mai 1954, [En ligne], *Le Viêt Nam, aujourd'hui, Le portail de l'actualité vietnamienne*, URL : [patrick.guenin2.free.fr/cantho/infovn/ceremo.htm](http://patrick.guenin2.free.fr/cantho/infovn/ceremo.htm), consulté le 9/03/2014.

« Eyewitness: High Ground, Dien Bien Phu Captures Its Past », *Asiaweek*, 24 août 1994.

« Garwood, premier "traître" US de la guerre au Vietnam », *Le Devoir*, 9 février 1981.

Hamlaoui Mekachera, discours tenu à Hanoï en 2003, cité in « 50<sup>ème</sup> anniversaire de Dien Bien Phu : une simple cérémonie aux Invalides », dépêche de l'Agence France Presse, 6 mai 1954, [En ligne], *Le Viêt Nam, aujourd'hui, Le portail de l'actualité vietnamienne*, URL : [patrick.guenin2.free.fr/canθο/infovn/ceremo.htm](http://patrick.guenin2.free.fr/canθο/infovn/ceremo.htm), consulté le 9/03/2014.

« Monsieur Letourneau répond aux communistes », *Journal d'Extrême-Orient*, 2 août 1950.

James Rosenthal, « The Myth of the Lost POWs », *New Republic*, 1<sup>er</sup> juillet 1985, [En ligne], URL : <https://newrepublic.com/article/90232/pow-mia-vietnam-ronald-reagan>, consulté le 9/12/2015.

« Les Vietminh libèrent trois militaires français », *Saigon-Presse*, 24 avril 1950.

### 3.7 AUTRES RESSOURCES

Philippe Conrad, « L'Institut Iliade pour la longue mémoire européenne vise à promouvoir et transmettre cette mémoire dans toute la richesse de ses formes historiques, culturelles et civilisationnelles », *NovaPress.info*, 24/08/2014, [En ligne], URL : <http://fr.novopress.info/173729/philippe-conrad-linstitut-iliade-longue-memoire-europeenne-vise-promouvoir-transmettre-memoire-richeesse-ses-formes-historiques-culturelles-civilisat/>, consulté le 21/08/2015.

Jean-Jacques Beucler, « La vérité sur l'Indochine », article non daté exposé au musée militaire de Villeneuve-Loubet, visité le 10 septembre 2010.

*Démocrates, Revue d'information de l'UDR*, n° 20, avril 1972.

## 4 AUTRES SOURCES EDITEES

---

### 4.1 DENONCIATION DE LA COLONISATION ET DE SON SYSTEME DE REPRESSION

#### 4.1.1 Ouvrages publiés

Jean-Claude Demariaux, *Les secrets des îles Poulo-Condor, le grand bagne indochinois*, Paris, J. Peyronnet, 1956.

Hô Chi Minh (textes présentés par Alain Ruscio), *Le procès de la colonisation française et autres textes de jeunesse*, Pantin, Le temps des cerises, 2007.

Louis Roubaud, *Viet Nam*, Paris, Librairie Valois, coll. Enquêtes, 1931 (rééd. Paris, L'Harmattan, coll. Autrement Mêmes, 2010).

Pierre Vidal-Naquet (dossier réuni par), *Les crimes de l'armée française, Algérie 1954-1962*, Paris, La Découverte/Poche, 2001 (1<sup>e</sup> éd. Paris, François Maspero, 1975). L'ouvrage contient un premier chapitre sur la « Guerre d'Indochine ».

Andrée Viollis (préface d'André Malraux), *Indochine S.O.S.*, Paris, NRF, 1935.

#### 4.1.2 Romans

Albert de Pourville, *L'Annam sanglant*, Paris-Pondichéry, éditions Kailash, 1999 (1<sup>e</sup> éd. 1890).

#### 4.1.3 Articles

Pierre Loti, « Trois journées de guerre en Annam », *Le Figaro*, 1883.

## 4.2 THEORIE MILITAIRE

Charles Ardant du Picq, *Etudes sur le combat, Combat antique et combat moderne*, Paris, Economica, 2004 (1<sup>e</sup> éd. 1880).

*L'arme psychologique, Réédition du T.T.A. 117 (1957)*, Cahier de la recherche doctrinale, CDEF / DREX, 2008 (1<sup>e</sup> éd. 29 juillet 1957).

Lieutenant-colonel Bigeard et chef de bataillon Lenoir (photos sergent Marc Flament), *Contre-guérilla*, Alger, 3<sup>e</sup> RCP / impr. de Baconnier frères, août 1957.

*Les enseignements de la guerre d'Indochine (1945-1954), Rapport du général Ely*, tome 1, Paris, SHD, 2011 [1<sup>e</sup> éd. 1955].

Chefs de bataillon Fossey-François et Valliet, capitaines Giraud, Colonna et Nguyen-Phung, *La Guerre psychologique en Indochine de 1945 au « cessez-le-feu »*, Secret confidentiel, Bureau de la guerre psychologique, 1955.

David Galula (préface du général d'armée David H. Petraeus), *Contre-insurrection, Théorie et pratique*, Paris, Economica, 2008 (1<sup>e</sup> éd. américaine 1964).

Commandant Jacques Hogard, « Cette guerre de notre temps », *Revue de Défense Nationale*, n° 14, août-septembre 1958, p. 1304-1319.

Charles Lacheroy (édition établie et présentée par Anne-Catherine Schmidt-Trimborn), *Discours et conférences*, Université Lorraine-Plateforme de Metz, Centre de recherche Universitaire Lorrain d'Histoire, 2012.

*Le rebelle source de renseignement du chef de section*, Diffusion restreinte, Ecole militaire d'infanterie de Cherchell, 2 avril 1958, p. 18, AD du Rhône, 31 J 262, document remis par un ancien combattant d'Algérie le 21 novembre 2006.

*Revue militaire d'information*, numéro spécial « La Guerre révolutionnaire », février-mars 1957.

Colonel Roger Trinquier, *La guerre moderne*, Paris, La table ronde, 1961.

Carl Von Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Editions de Minuit, 1959 (1<sup>e</sup> éd. 1832)

### **4.3 ENQUETES JOURNALISTIQUES SUR LA « GUERRE D'INDOCHINE »**

Lucien Bornert (préfaces de Geneviève de Galard et du médecin-commandant Pierre Grauwin), *Les rescapés de l'enfer, 2. Les héros de Dien Bien Phu*, Paris, Nouvelles presses mondiales, coll. Documents du monde, 1954.

Claude Paillat, *Dossier secret de l'Indochine*, Paris, Presse de la Cité, 1964.

Paul Rignac (préface d'Amédée Thévenet), *Indochine, Les mensonges de l'anticolonialisme, Contre-enquête*, Paris, Indo-Editions, 2007.

Paul Rignac (préface du général Guy Simon), *La guerre d'Indochine en questions, Contre-enquête*, Paris, IndoEditions, 2009.

Jules Roy, *La bataille de Dien Bien Phu*, Paris, Julliard, 1963.

Jean-Pierre Simon (préface de Michèle Alliot-Marie), *Indochine, Les combattants de l'honneur*, Hors-série Azur & Or, ANORAA, 2005.

Jean-Raymond Tournoux, *Secrets d'Etat, tome 1, Dien Bien Phu, Les paras, L'Algérie, L'affaire Ben Bella, Suez, La cagoule, Le 11 mai, De Gaulle au pouvoir*, Paris, Librairie Plon, 1960.

### **4.4 AFFAIRES JUDICIAIRES**

#### **4.4.1 Affaires Kravtchenko et Rousset**

Pierre Daix, matricule 59.807 à Mathausen, *Pourquoi M. David Rousset a-t-il inventé les camps soviétiques ?*, *Une campagne de préparation à la guerre*, Paris, Les lettres françaises, 1949.

Victor Kravtchenko, *J'ai choisi la liberté, La vie publique et privée d'un haut fonctionnaire soviétique*, Paris, Editions Cerf, 1947 (1<sup>e</sup> éd. en anglais en 1946).

Joe Nordmann (entretien réalisé par A. Brossat et O. Le Cour Grandmaison le 30 septembre 1999), « David Rousset contre les *Lettres françaises*, après coup », *Lignes*, 2/2000, n° 2, p. 110-114.

David Rousset, Théo Bernard et Gérard Rosenthal (ses avocats), *Pour la vérité sur les camps de concentration*, Paris, Editions du Pavois, 1951.

David Rousset, « Procès contre les *Lettres françaises*. Première déclaration. », *Lignes*, 2/2000 (n° 2), p. 161-172, p. 161.

« Un appel de David Rousset aux anciens déportés des camps nazis », *Le Figaro Littéraire*, 186, 12 novembre 1949, reproduit in David Rousset, « Au secours des déportés dans les camps soviétiques. Un appel aux anciens déportés des camps nazis », *Lignes*, 2/2000, n° 2, p. 143-160.

#### 4.4.2 Affaire Faurisson

Robert Faurisson (préface de Noam Chomsky), *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire*, Paris, éditions de la Vieille taupe, 1980.

Serge Thion, *Vérité historique ou vérité politique ? Le dossier de l'affaire Faurisson, La question des chambres à gaz*, Paris, éditions de la Vieille taupe, 1980.

#### 4.4.3 Affaire Boudarel

##### 4.4.3.1 Ouvrages publiés

Marc Charuel, *L'affaire Boudarel*, Monaco, Editions du Rocher/Jean-Paul Bertrand Editeur, coll. Investigations, 1991.

Yves Daoudal, *Le Dossier Boudarel*, Paris, Éditions Remi Perrin, 2002.

##### 4.4.3.2 Presse écrite

Erwan Bergot (propos recueillis par Catherine Perez), « L'affaire du camp n° 113. Erwan Bergot, nouvel accusateur du commissaire Boudarel », *Le quotidien de Paris*, 27 février 1991.

Jean-Jacques Beucler, « Un Français commissaire politique au service du Viêt-minh, Incidents lors d'un colloque sur l'Indochine au Sénat », *Le Figaro*, 19 février 1991.

« Boudarel, voici vos victimes », *Paris-Match*, 4 avril 1991, p. 72-77

Jean Cochet, « Ancien secrétaire à la Défense, Jean-Jacques Beucler accuse un maître-assistant de Jussieu d'avoir dirigé un camp vietminh », *Présent*, 23-24 février 1991.

« Courrier des lecteurs », *Le Figaro*, 26 février 1991.

Marie-France Etchegoin, « Le Revenant du camp 113 », *Nouvel Observateur*, 7 mars-13 mars 1991, p.52-54.

« "M. Georges Boudarel relève exclusivement de ses pairs" affirme M. Lionel Jospin », *Le Monde*, 19 mars 1991.

« Une lettre de Georges Boudarel », *Le Nouvel Observateur*, n°1380, 18 avril 1991, p. 58.

##### 4.4.3.3 Emissions de radio

Séverine Nikel et Renaud Dalmar (documentaire radio de), avec Pierre Brocheux, Daniel Hémary (historiens), Pierre-Alban Thomas (officier), François Godement (sinologue), Guy Simon (général), Wladyslaw Sobanski (rescapé du camp 113), « Boudarel devant l'Histoire : l'inventaire impossible », *La Fabrique de l'Histoire* (émission d'Emmanuel Laurantin), France Culture, 14/02/2012, [En ligne], <https://www.youtube.com/watch?v=O0d12ms1cto>, mis en ligne le 10/07/2013, consulté le 6/04/2016.

## 4.5 ESSAIS POLITIQUES

ACUF-CERD, *L'Enjeu*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1997 (1<sup>e</sup> éd. 1971).

Alain de Benoist, *Vu de droite, Anthologie critique des idées contemporaines*, Paris, Copernic, 1977.

Alain de Benoist et al., *Le Mai 68 de la Nouvelle Droite*, Editions du Labyrinthe, Paris, 1998.

Général Pierre Boyer de Latour, *Le martyr de l'armée française*, Paris, Les presses du Mail, 1962.

François de Closets, *La Grande Manip*, Paris, Le Seuil, 1990.

Edgar Faure, *L'Education nationale et la participation*, Paris, Editions Plon, 1968.

Edgar Faure, *L'âme du combat : pour un nouveau contrat social*, Paris, Fayard, 1970.

Edgar Faure, « La philosophie de Karl Popper et la Société politique d'ouverture », Séance publique annuelle des cinq Académies, [En ligne], URL : <http://www.academie-francaise.fr/la-philosophie-de-karl-popper-et-la-societe-politique-douverture>, consulté le 24/08/2015.

Roger Holeindre, *Halte au révisionnisme! Des enfants de Goebbels et du KGB*, Paris, Editions Godefroy de Bouillon, 2000.

Marc de Lacoste Lareymondie, *Mirages et réalités, L'arme nucléaire française*, Paris, Editions de la Serpe, 1964.

Docteur Bernard Lefèvre, *L'occident en péril*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1961.

Paul Rassinier (préface d'Albert Paraz), *Le Mensonge d'Ulysse, Regard sur la littérature concentrationnaire*, Paris, La vieille taupe, 1979 (1<sup>e</sup> éd. Bourg, Editions bressanes, 1950).

Georges Sauge, *Echec au communisme*, Paris, Editions Les Îles d'or, 1958.

Georges Sauge, *L'armée face à la guerre psychologique*, Centre d'études politiques et civiques, 1959.

Dominique Venner, *Pour une critique positive*, Bezouce, Idées, 2013 (1<sup>e</sup> éd. 1962).

## 4.6 ROMANS ET BANDES DESSINÉES

### 4.6.1 « Guerre d'Indochine » et captivité

#### 4.6.1.1 Romans

Antoine Audouard, *Un pont d'oiseaux*, Paris, Editions Gallimard, 2006.

Gérard Avelane, *Indochine cruelle, Le roman d'une guerre enlisée, la boue, le sang et l'amour*, Paris, Nouvelles éditions Devresse, 1964.

Gérard Avelane, *L'enfer du camp 13, Le roman des officiers français prisonniers des Viets*, Paris, Nouvelles Editions Debresse, 1965.

Erwan Bergot, *2<sup>ème</sup> classe à Dien Bien Phu*, Paris, La table ronde, 1964

Erwan Bergot, *Convoi 42, La Marche à la mort, Le calvaire des survivants de Dien Bien Phu*, Paris, Le livre de poche, 1992 (1<sup>er</sup> éd., Presses de la Cité, 1986).

Robert Bonnafous, *La dernière bataille*, chez l'auteur, collection La Jonque, 1990 ; ouvrage réédité sous le titre *Les lianes de rotin*, Paris, Société des écrivains associés, 2003.

Dominique Chapuis, *Indochine camp 107*, Basillac, Jacques Legrand SA – Editions Chronique, 1995.

Régine Deforges, *Rue de la soie 1947-1949*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1994-2003.

Régine Deforges, *La dernière colline 1950-1954*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1996-2003.

Claude Dejacques (pseud. de Claude Bergerat), *Le déserteur*, Nalis, 1968.

Philippe Declausse, *Retour à Dien Bien Phu*, Paris Editions Jean-Claude Lattès, 1973.

Roger Delpey, *Soldats de la boue*, Paris, André Martel, 1950 (tome 1)-1954 (tome 5).

Franck Lanot, *Une balle de colt derrière l'oreille*, Paris, Le passeur, 2015.

Jean Lartéguy, *Les Centurions*, Paris, Presses de la Cité, 1960.

Claude Le Borgne, *Le capitaine Déodat*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Jean-Noël Marchandiau, *J'avais 20 ans en Indochine*, Gennevilliers, Editions Prisma, 2014.

Anna Moi, *Rapaces*, Paris, Editions Gallimard, 2005.

Jean Pouget, *Le Manifeste du camp n° 1*, Paris, Livre de poche, 1971 (1<sup>er</sup> éd. Fayard, 1969) ; nous avons également eu recours à l'édition Tallandier, coll. « Texto », 2014 pour la préface de Christian Hoche, p. 18-24.

Jules Roy, *Les belles Croisades*, Paris, Gallimard, NRF, 1959.

Pascale Roze, *L'eau rouge*, Paris, Editions Stock, 2006.

Philippe Schaut (préface du général Christian Piquemal), *Pour l'honneur et par fidélité, Roman-vécu*, Paris, IndoEditions, 2008.

#### **4.6.1.2 Bandes dessinées**

Franck Giroud (textes) et Christian Lax (dessins), *Les oubliés d'Annam*, édition intégrale, Marcinelle, Aire libre / Dupuis, 2000 (1<sup>e</sup> éd. Dupuis, 1990 et 1991).

Maximilien Le Roy, *Dans la nuit la liberté nous écoute*, Bruxelles, Le Lombard, 2011.

#### **4.6.1.3 Pièces de théâtre**

Jules Roy, *Le Fleuve rouge*, Paris, Gallimard, NRF, 1957.

#### **4.6.2 Guerre d'indépendance algérienne**

Jérôme Ferrari, *Où j'ai laissé mon âme*, Arles, Actes Sud, 2010.

Alexis Jenni, *L'art français de la guerre*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2013 (1<sup>e</sup> éd. Gallimard, 2011).

Jean Lartéguy, *Les Prétoriens*, Paris, Presses de la Cité, 1961.

Claude Le Borgne, *Le commandant Déodat, Lettres d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Laurent Mauvignier, *Des hommes*, Paris, Editions de Minuit, 2011.

#### **4.6.3 Autres conflits / périodes**

Pierre Boule, *Le pont de la rivière Kwai*, Paris, Julliard, 1952.

Virgil Gheorghiu (préface de Gabriel Marcel), *La Vingt-cinquième heure*, Paris, Editions Plon, 1949.

Arthur Koestler, *Le zéro et l'infini*, Paris, Editions Calmann-Lévy / Le livre de poche, 1968 (1<sup>e</sup> éd. en anglais sous le titre *Darkness at Noon*, 1940 / 1<sup>e</sup> éd. française 1945).

Claude Le Borgne, *Le lieutenant Déodat*, Paris, Julliard, 1995.

Jonathan Littell, *Les Bienveillantes*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2008 (1<sup>e</sup> éd. 2006).

Georges Orwell (trad. Jean Quéval), *La Ferme des animaux*, Paris, Editions Gallimard, collection Folio, 1984 (1<sup>e</sup> éd. 1945).

Alexandre Soljenitsyne, *Une journée d'Ivan Denissovitch*, Paris, Julliard, 1963.

### **4.7 AUTRES SOURCES PUBLIEES ET COLLECTION PERSONNELLE**

Comité national d'entraide franco-vietnamien, cambodgien, laotien, *Les réfugiés Hmong en Guyane*, Paris, s.n., 1981.

Dossier de presse du film *Prisonniers*, Paris, S.I.P.E., 1941.

Francis Garnier, *La Cochinchine française*, Paris, E. Dentu éd., 1864.

Père Claude Gilles, *Franche-Comté Terre d'accueil : Cambodgiens, Laotiens, Hmong et Vietnamiens*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Bill Hendon and Elizabeth Stewart, *An Enormous Crime, The Definitive Account of American POWs abandoned in Southeast Asia*, St. Martin Griffin, 2008.

« Malgré tout », Parole et musique d'André Girard, Lyon, Béal et Cie Editeurs, [1942].

Doug Moran, *If You Will Lead: Enduring Wisdom for 21st-Century Leaders*, Agate B2, 2011.

Professeur Charles Richet et docteur Antonin Mans, *Pathologie de la déportation*, Cannes, ADIF des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco, 1958 (1<sup>e</sup> éd. Paris, Editions Plon, 1956).

Raymond James Sontag and James Stuart Beddie (ed. by), *Nazi-Soviet Relations, 1939-1941, Documents from the Archives of the German Office*, Department of State Publication, 1948. Pour une version électronique du document, voir : <http://www.ibiblio.org/pha/nsr/nsr-preface.html>, consulté le 14/08/2015.

Serge Thion, « Le Cambodge, la presse et ses bêtes noires », *Esprit*, septembre 1980, p. 95-112.

Jean-Marc Varaut, *Le procès de Nuremberg*, Paris, Editions Perrin, 1992.

## 5 ARCHIVES

---

### 5.1 ARCHIVES DEPARTEMENTALES (AD) DU RHONE, FONDS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'HISTOIRE DE LA GUERRE DU RHONE – MARCEL DUBY

#### 5.1.1 Dépôt de l'ANAPI constitué sous le titre « Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps Viet-Minh 1945-1954 »

« Captivité dans les camps du VIET MINH »	« Captivité dans les camps de l'armée japonaise »
<b>Témoignages envoyés à la Commission d'Histoire de la Guerre le 1<sup>er</sup> août 1998</b>	
<b>31 J 201</b>	

Hubert Bapst	<i>L'alimentation au camp n° 1</i>	Abel Bourbon	<i>Le 9 mai 1945</i>
	<i>Quarante-deux mois au camp n° 1</i>	Jean Colombani	<i>Le maquis d'Annam-Laos</i>
Robert Barbaud	<i>Témoignage</i>	Henri Le Rey	<i>Vie et mort</i>
Pierre Cartier-Million	<i>Questions-réponses</i>	Salvador Matencio	<i>Lang Son</i>
Edmond Chable	<i>La bataille de Vinh Yen</i>	Paul Tardi	<i>Thu Dau Mot</i>
Yves Chabrier	<i>Le 75<sup>ème</sup> balancier</i>		
Michel Cruciani	<i>Camp 114</i>		
Jean Dollet	<i>Devoir de mémoire</i>		
Yvan Heinrich	<i>A Dien Bien Phu</i>		
Charles Jeantelot	<i>L'enfer totalitaire</i>		
Georges Laporte	<i>Témoignages</i>		
Raymond Legoubé	<i>- Et les boucs à sa gauche</i>		
	<i>- Quatorze juillet</i>		
Guy Lelaise	<i>Prisonnier de guerre au camp 70</i>		
Patrick Le Minor (enfant civil)	<i>L'enfant prisonnier</i>		
Jean Lomer	<i>Recueil de souvenirs</i>		
François Marchetti	<i>Camps 113 et 114</i>		
Georges Planche	<i>Questions-Réponses</i>		
Jacques	<i>Isabelle</i>		

Sadoine			
Helmut Seelig	<i>L'évacuation de Hoa Binh</i>		
Yves de Sesmaisons	<i>Les prisonniers détenus moins de trois mois</i>		
Ignace Tafanelli	<i>Engin d'assaut 9282</i>		
Jacques Teisserenc (civil)	<i>Les otages civils de Vinh</i>		
<b>Témoignages envoyés à la Commission d'Histoire de la Guerre le 1<sup>er</sup> juillet 1999</b> <b>31 J 201</b>			
Robert Dequier	<i>L'honneur meurtri, Réflexion sur une tentative de lavage de cerveau subie en Indochine par des soldats français prisonniers du Viet-Minh</i>	Ange Martini	<i>Prisonnier des Japonais</i>
Georges Grimaldi	<i>Camp 113. Camp du traître Boudarel du 28 août 1952 au 4 janvier 1954</i>		
Pierre Mariani	<i>La RC4</i>		
Pierre Monval	<i>Dien Bien Phu et le camp 73</i>		
Francis Turelier	<i>Soixante-six mois prisonnier des Viet Minh</i>		
Yves Vidal	<i>Le poste de Nghia-Lo</i>		

**Témoignages envoyés à la Commission d'Histoire de la Guerre le 1<sup>er</sup> mai 2000****31 J 201**

Georges Ascencio	<i>Souvenirs de Dien Bien Phu</i>	
Jean Carpentier	<i>Voilà</i>	
Jean Keromnès	<i>Privateer 28 F 6</i>	
Guy Martin	<i>Miracles à Dien Bien Phu</i>	
Aimé Requet	<i>Récit</i>	

**Témoignages envoyés à la Commission d'Histoire de la Guerre le 1<sup>er</sup> juillet 2002****31 J 223**

Jean Carpentier	<i>Voilà</i> (double de l'envoi du 1 <sup>er</sup> mai 2000)	
Simon Fraticelli	<i>Captivité chez les Viets</i>	
Pierre Jenoudet	<i>Cynisme</i>	
Jean Keromnès	<i>Cao Bi Tonkin</i> (double de l'envoi du 1 <sup>er</sup> mai 2000, sous un autre titre)	
Jean Lomer	<i>La déshumanisation</i>	
Georges Suaudeau	<i>Prisonnier du Viet-Minh</i>	
Yves de Sesmaisons	<i>Le lavage de cerveau</i>	

**Témoignages envoyés à la Commission d'Histoire de la Guerre le 1<sup>er</sup> juin 2004**

**31 J 241**

Danielle Apostoli (civile)	<i>La captivité vue par une petite fille</i>	Jacques Nicolas	<i>Honneur au drapeau</i>
Louis Barjot	<i>Deux ans chez Ho Chi Minh, Enlèvement de religieux au Laos</i>		
Jacques Chêneau	<i>Au Viet Nam en 1954</i>		
Jacques Jaubert	<i>Témoignage</i>		
Jacques Manca	<i>Dien Bien Phu et la captivité</i>		
Zdrislaw Rybak	<i>Procès-verbal d'évasion</i>		
Amédée Thévenet	<i>La tragédie de la RC4</i>		
Jacques Vollaire	<i>Deux ans de ka nha</i>		

**Liste des témoignages envoyés à la Commission d'Histoire de la Guerre le 1<sup>er</sup> juin 2006**

**31 J 259**

Hubert Bapst	<i>Un taulard chez les Viets</i>	Henriette Amiguet (civile)	<i>Un mois prisonnières des Japonais</i>
Jack Bonfils	<i>Camp n° 1</i>		
Deo Van Tun	<i>La captivité d'un combattant d'origine vietnamienne</i>		
Jean Isay	<i>1<sup>er</sup> régiment thaï</i>		
Jacques Lepinay	<i>Une captivité après Dien Bien Phu</i>		

Yves Michaud	<i>Captif chez les Viets</i>		
Amédée Thévenet	<i>Ils ont fusillé le caporal Journes</i>		
Robert Gallet	<i>Episodes de captivité</i>		
<b>Témoignages envoyés à la Commission d'Histoire de la Guerre le 1<sup>er</sup> juin 2008</b> <b>31 J 280, 281, 282, 283, 284</b>			
Robert Gallet	<i>La révérence (31 J 280)</i>	Jacques Nicolas	<i>Honneur ou devoir (31 J 281)</i>
Jean Platteaux	<i>Une carrière, un séjour, une évasion (31 J 282)</i>		
Robert Schuermans	<i>Camp 3 : 15 et 16 août 1951 (31 J 283)</i>		
Paul Penninck	<i>Le détachement de Vinh (31 J 284)</i>		
<b>Témoignages envoyés à la Commission d'Histoire de la Guerre le 28 juin 2010</b> <b>31 J 306 et 307</b>			
Claude Hélot	<i>Sop Hao ne répond plus (31 J 306)</i>		
Claude Verzat	<i>P.I.M. Touriste au royal balancier (31 J 307)</i>		

## 5.1.2 Autres dépôts

### 5.1.2.1 « Guerre d'Indochine » et captivité aux mains de la RDV

31 J 185 : Amicale des anciens légionnaires parachutistes, *Diên, Biên Phu*, [milieu des années 1990]

31 J 188 : Lieutenant Roux, *Souvenirs d'Indochine 1953-54*, Conférence devant la Commission le mardi 16 novembre 1999.

31 J 191 : Conférence du médecin-général Madelaine sur l'évolution de la médecine en Indochine à l'occasion de l'exposition de l'ACUF « Trois siècles de présence

française en Indochine », 4 octobre 1997 ; *Indochine, 9 mars 1945-7 mai 1954*, [s.d.]

31 J 218 : Capitaine Jullian, « Dien Bien Phu, Un artilleur au cœur de l'enfer », témoignage devant la Commission le 15 janvier 2002.

31 J 227 : Pierre-Henry Quandieu, médecin-chef des services hors classe (E.R.) et maître de recherches au Service de santé des armées, *Les médecins des bataillons de la RC4, Mémoire*, chez l'auteur, 2001.

31 J 228 : Dr Nguyen Van Dong, « Viet Nam : 1945-1954 », Clermont Ferrand, 2003, Conférence-témoignage devant la Commission, 18 mars 2003.

31 J 237-238 : Général Yves de Sesmaisons, « Les camps et les conditions d'internement » et « Le lavage de cerveau dans les camps de prisonniers du Viet Minh (1945-1954) », Textes du site Internet de l'ANAPI remis à la Commission par André Saint-Georges, le 1<sup>er</sup> mai 2004.

31 J 247 : Jean Dollet (dir.), *Devoir de mémoire de survivants des camps du Viet-Minh, du camp A – Dong-Tram, IIIe interzone, Tanh Hoa*, ANAPI, 1997.

31 J 274 : Groupement national des combattants d'Indochine – TOE et MME, *Bulletin de liaison*, « 29<sup>e</sup> Congrès national », n° 112, 4<sup>e</sup> trimestre 2007.

#### **5.1.2.2 Deuxième Guerre mondiale en Indochine et captivité aux mains de Japonais**

31 J 59 : *La Résistance en Indochine*, [s.d]

31 J 174 : Général Michel Prugnat, *Un enfant en Indochine française, mai 1939-août 1945*, [s.d]

31 J 192 : Entretien avec Monsieur Georges Morel sur sa captivité en Indochine à la citadelle de Hanoi et au camp d'extermination japonais de Hoa Binh, du 10 avril au 17 septembre 1945, témoignage recueilli par le général Michel Prugnat pour la Commission, 21 mars 2000.

31 J 196 : Jean Dugast, *Indochine française – 9 mars 1945 : 60 000 Japonais attaquent 6 000 soldats français*, remis par M. Dufeu le 25 novembre 1998.

31 J 221 : M. Tolbzer, « Une période particulièrement tragique de l'histoire de l'Indochine française pendant la Seconde Guerre mondiale : le mois de septembre 1945 à Saïgon », conférence devant la Commission le 19 juin 2002.

#### **5.1.2.3 Captivité durant la « Guerre du Vietnam »**

31 J 205 : « La vérité sur le camp-prison n° 01 ou camp de la mort au point 438-745 », Extrait du journal d'un ancien prisonnier, le colonel Khamphan Thammakhanti, *Bulletin de liaison des anciens des commandos du CLI – 5<sup>e</sup> RIC*, décembre 2000.

31 J 222 : Dr Nguyen Van Dong, « Le capitaine Lê Duc Thin », Clermont Ferrand, 2000, document remis à la Commission le 19 juin 2002 par le général Prugnat.

31 J 226 : Dr Nguyen Van Dong, « Viet Nam après 1975, Les camps de concentration », Clermont Ferrand, 2003, Conférence-témoignage devant la Commission, 14 mai 2002.

#### **5.1.2.4 Autres cartons**

31 J 262 : *Le rebelle source de renseignement du chef de section*, Diffusion restreinte, Ecole militaire d'infanterie de Cherchell, 2 avril 1958, document remis à la Commission par un ancien combattant d'Algérie le 21 novembre 2006.

31 J 264 : Père Jean Maïs (MEP), « Expérience de rééducation au Viêtnam après 1975 », Document remis à la Commission par Amédée Thévenet le 12 décembre 2005.

178 J 33 : ONAC (Office National des Anciens Combattants) 1965-1995.

## **5.2 ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE LA COURNEUVE**

### **5.2.1 Asie-Océanie / Cambodge-Laos-Vietnam (CLV)**

#### **5.2.1.1 Généralités**

118QO / 24 : Missions et visites, 1958-1976.

#### **5.2.1.2 République Démocratique du Vietnam – Politique extérieure**

118QO / 46 : Relations avec la France (1956-1959)

118QO / 47 : Relations avec la France (1960-1964).

#### **5.2.1.3 République Démocratique du Vietnam – questions administratives et contentieuses**

118QO / 51 : Rapatriement des ralliés du Nord-Vietnam (1957-1963) ; Etrangers en RDVN (1956-1961) ; Nord-vietnamiens à l'étranger (1956-1962).

#### **5.2.1.4 Conflit Vietnam**

118QO / 189 : Vietconf, Opinion publique, Associations s'intéressant au Vietnam, 1967-1972.

118QO / 190 : Vietconf, Opinion publique, Associations s'intéressant au Vietnam, 1958-1975.

118QO / 309 (consultation soumise à dérogation) : carton composé de deux dossiers, « Publication, communication – Juillet 1954-janvier 1976 » ; « Prisonniers de la première guerre d'Indochine (statistiques sur les pertes) oct. 54-juill. 72 ».

## **5.3 ARCHIVES DU COLLEGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE L'ARMEE DE TERRE (CESAT)**

Chef de bataillon Abadie, *Contribution à l'étude de l'adversaire subversif – Principes et méthodes de la guerre psychologique menée par l'adversaire subversif*, Ecole supérieure de guerre, s.d. [1959-1960], Mel. F 31 (VII).

Chef de bataillon Jean-Marie Arnaud, *L'officier des affaires musulmanes face à certains problèmes de la guerre psychologique en Algérie*, Ecole supérieure de guerre, s.d. [1959-1960], Mel. F 10 (VI).

Antoine Bonnemaïson, *Le concept de subversion*, conférence devant la 73<sup>e</sup> promotion de l'Ecole supérieure de guerre, 1960-1961, CONF.V.4/5.

Capitaine de Braquilanges, *Méthode psychologique utilisée pour forcer l'adhésion des esprits*, conférence prononcée dans le cadre du cours de guerre subversive de l'Ecole d'état-major, XVIII<sup>e</sup> promotion, 1956-1957, p. 10, FV 702.

Colonel de Crèvecoeur, *Aperçus sur la stratégie du Viet Minh*, conférence faite à l'Ecole supérieure de guerre, 23 juillet 1953, Mel G XI (12).

Commandant Grand d'Esnon et capitaine Prestat (sketch de), *L'application du système communiste dans les camps de prisonniers du Viet-Minh*, Ecole supérieure de guerre, 1956, FV 686.

Chef de bataillon Gras, *Le conflit d'Indochine*, conférence devant la 76<sup>e</sup> promotion de l'Ecole supérieure de guerre, 1964, CONF.V.3/17.

M. Joba, *La guerre psychologique*, conférence devant la 3<sup>e</sup> promotion de l'Ecole supérieure de guerre, 1949-1950, PG F 27 .

Col. Charles Lacheroy, *La campagne d'Indochine ou une leçon de guerre révolutionnaire*, Section de documentation militaire de l'Union française, Centre d'études asiatiques et africaines, juillet 1954, AI 1845.

Col. Charles Lacheroy, *Une arme du Viet Minh, Les hiérarchies parallèles*, conférence faite à Bien Hôa en novembre 1952, remaniée en novembre 1953, Section de documentation militaire de l'Union française, Mel.G.II (12).

Col. Charles Lacheroy, *La guerre révolutionnaire*, conférence prononcée devant 2 000 officiers de réserve (et quelques officiers généraux, dont le général Challe) de la 1<sup>re</sup> Région Militaire, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, dans le cadre du Centre d'Instruction Pacification et Contre-guérilla, 2 juillet 1957, FV.725.

Colonel Lacheroy, *Guerre révolutionnaire et arme psychologique*, conférence prononcée le 2 juillet 1957 à la Sorbonne, dans le cadre du Centre d'Instruction Pacification et Contre-guérilla, PV 735.

Jules Monnerot, *L'action psychologique dans la guerre*, conférence donnée à l'Ecole supérieure de guerre (études générales, 2<sup>e</sup> cycle), avril 1955, PGF13.

Capitaine Maurice Prestat, *L'endoctrinement des prisonniers de guerre*, conférence prononcée le 10 mars 1956 devant les élèves du Centre d'instruction de guerre psychologique, Mel.G.XXIII (2).

Commandant Maurice Prestat, *L'emploi de l'arme psychologique dans l'armée française*, conférence devant la 73<sup>e</sup> promotion de l'Ecole supérieure de guerre, [1960], p. 23-24, Mel.G.XXIX(4).

Capitaine Maurice Prestat, *Stratégie de Mao Tse Toung*, conférence au 1<sup>er</sup> cycle de l'Ecole supérieure de guerre, 23 juillet 1956, Conf.I.35/23.

Chef de bataillon Maurice Troyes, *Une expérience de guerre psychologique dans l'Aures*, Ecole supérieure de guerre, 1960, Mel. G XXIX (8).

## **5.4 ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER (ANOM)**

### **5.4.1 Fonds territoriaux – Indochine : fonds de la présence française après 1945**

#### **5.4.1.1 *Haut commissariat de France pour l'Indochine : Service de protection du corps expéditionnaire 1906/1955 : Surveillance de l'activité politique et du gouvernement du Vietnam 1906-1955***

5.4.1.1.1 Parti Vietminh : otages français aux mains du Vietminh (1945-1954)

HCI SPCE 30 : Au Nord-Vietnam, photographies d'un charnier découvert à Khuong Ha le 20 juin 1952 et le 21 avril 1953, bulletin de renseignements, écoutes radio, presse, recherches de disparus, nouvelles concernant les otages 1952-1953.

HCI SPCE 31 : Au Nord-Vietnam, listes des camps, listes nominatives des otages, entrevues entre la Croix-rouge française et le Vietminh (propositions d'échanges de prisonniers) 1947-1953.

HCI SPCE 32 : Au Centre-Vietnam 1947-1954.

HCI SPCE 33 : Au Sud-Vietnam, photographies 1945-1951.

HCI SPCE 34 : Au Sud-Vietnam 1952-1953.

HCI SPCE 35 : Au Nord-Vietnam, listes d'otages, enquêtes sur le sort des otages, libération d'otages, récits, extraits et télégrammes de presse 1946-1951.

5.4.1.1.2 Gouvernements du Sud Vietnam 1946-1955 : Gouvernement central provisoire du Vietnam (27 mai 1948 - 14 juin 1949) puis État du Vietnam (14 juin 1949 - 26 octobre 1955) 1948-1955

HCI SPCE 51 : Santé publique : Croix rouge vietnamienne, conseil national d'hygiène (1951-1954).

### **5.4.2 Bibliothèque**

BIB AOM B14702 : André Dubus (dir.), *Association nationale des anciens prisonniers internés d'Indochine, Annuaire 1992*, Saint-Pierre-d'Irube, chez l'auteur, [1992], 111 p.

## **5.5 CENTRE D'HISTOIRE ET D'ETUDES DES TROUPES D'OUTRE-MER (CHETOM)**

### **5.5.1 Les troupes de marine et l'empire colonial français – Indochine**

#### **5.5.1.1 *Période de la Première Guerre mondiale et de l'Entre-Deux-Guerres***

15 H 105 : [...] ; (dossier 5) description du bagne de Poulo-Condor en 1942-1943 (1970).

### **5.5.1.2 *Le coup de force japonais du 9 mars 1945 et la Guerre d'Indochine***

15 H 108 : (dossier 1) études du centre militaire d'information et de documentation sur l'outre-mer, sur les événements du 9 mars 1945 en Indochine ; (dossier 2) état des pertes françaises lors du coup de force japonais du 9 mars 1945 [...] (1945-1981).

### **5.5.2 *Témoignages et dons divers***

18 H 227 : fonds colonel Poujade : opuscule regroupant deux études sur le 9 mars 1945 en Indochine et sur les camps Virgile et des Pallières à Saïgon (5 mois de captivité).

18 H 230 : fonds général Girard : un cahier de souvenirs sur le coup de force japonais du 9 mars 1945 par l'adjudant-chef Rousset du 16<sup>e</sup> RIC ; extrait du journal d'un ancien prisonnier, le colonel Khamphan Thammakhanti sur le camp prison n° 01 ou camp de la mort au point 438-745 (Vietnam) en 1977.

18 H 280 / 3 : fonds Ortolan : (dossier 1) Colonel Defrasne, « L'arme psychologique », conférence au CMISOM, 1960 ; bureau de guerre psychologique, Fascicule à l'usage des cadres français arrivant au Nord-Vietnam, 1953) [...] ; (dossier 2) brochure intitulée « Education politique de P.G. », 1953 ; brochure « Tactiques & Procédés Combat Viet Minh » [...].

18 H 280 / 4 : fonds Ortolan : (dossier 1) « Rapport du lieutenant Lassalle Pierre du G.C.R., prisonnier évadé de la zone Viet-Minh, relatif à la zone Viet-Minh du L.K.5 » ; Lieutenant-colonel Serieye « La propagande Viet-Minh et la protection du secret » ; Lieutenant-colonel Louvet « L'adversaire. Ses buts de guerre » [...] ; (dossier 2) Lieutenant-colonel Serieye « origines et évolutions des forces armées du Viet-Minh 1951 » [...].

18 H 450 / 1 : fonds Clovis Creste : diverses pièces, dont état des prisonniers à Dien Bien Phu.

18 H 450 / 2 : fonds Clovis Creste : dossiers constitués de copies de pièces d'archives du SHD et classés par années (moral de l'armée, statistiques, propagande, coupures de presse, effectifs...), dont nombreux manifestes signés par des prisonniers, 1945-1950.

18 H 450 / 3 : fonds Clovis Creste : dossiers constitués de copies de pièces d'archives du SHD et classés par années (moral de l'armée, statistiques, propagande, coupures de presse, effectifs...), dont nombreux manifestes signés par des prisonniers, 1951-1953.

18 H 450 / 4 : fonds Clovis Creste : dossiers constitués de copies de pièces d'archives du SHD et classés par année (moral de l'armée, statistiques, propagande, coupures de presse, effectifs...), dont un document « La question des prisonniers du Viet Minh », non daté ; une note sur les « Légionnaires étrangers faits prisonniers à Dien Bien Phu » ; documentation relative aux prisonniers et disparus, 1954.

18 H 450 / 5 : fonds Clovis Creste : dossiers constitués de copies de pièces d'archives du SHD et classés par année (moral de l'armée, statistiques, propagande, coupures de presse, effectifs...), dont notes sur les déserteurs, effectifs de prisonniers et disparus, les événements d'Algérie, les activités du bureau de documentation sur les prisonniers de guerre et internés, un projet de mémorial des

forces françaises d'Indochine daté du 17 mars 1955, courriers échangés avec l'adversaire au sujet des prisonniers, diverses pièces sur l'action psychologique, coupure de presse, 1955-1957.

18 H 450 / 6 : fonds Clovis Crete : dossiers constitués de copies de pièces d'archives du SHD et classés par année (moral de l'armée, statistiques, propagande, coupures de presse, effectifs...), dont pièces sur l'action psychologique en Algérie, coupure de presse sur les prisonniers du FLN, etc., 1958-1962.

## **5.6 SERVICE HISTORIQUE DE LA DEFENSE (SHD)**

### **5.6.1 Indochine 1867-1956 : Période 1945-1956 – La Guerre d'Indochine**

#### **5.6.1.1 *Cabinet du général, commandant en chef des forces armées en Extrême-Orient : Prisonniers, internés, Croix-Rouge, affaires sociales, santé***

##### 5.6.1.1.1 Prisonniers internés militaires (1951-1954)

GR 10 H 309 : Statut, emploi, encadrement, commission d'appel, libération, création de l'inspection des PIM (avril 1951) ; inspection du pénitencier de Poulo Condor (1952) ; notes de service et correspondance.

##### 5.6.1.1.2 Office du prisonnier (1951-1955)

GR 10 H 313 : Correspondance – 1954

GR 10 H 314 : Création, organisation (1951), suppression (1955) ; liste des camps (1952-1953) ; parachutage de colis (1953) ; éducation politique, tracts vietminh ; protocole du 14 août 1954 ; état numérique des libérations (1954) – 1951-1955.

GR 10 H 315 : Libération de prisonniers (1952-1955) ; statistiques (1952-1954) ; rapatriement de légionnaires prisonniers du Vietminh vers les pays de l'est de l'Europe – 1952-1955.

GR 10 H 316 : Déclarations de prisonniers libérés (1950-1954) ; états des prisonniers libérés présents dans les formations hospitalières (septembre-décembre 1954) – 1950-1954.

GR 10 H 317 : Rapports médicaux et chirurgicaux sur les prisonniers libérés – 1954

#### **5.6.1.2 *Etat-major interarmées et des Forces terrestres : Bureau des études générales et des plans : Directives, organisation militaire, relations avec les Etats associés, corps de bataille, défense des points sensibles***

GR 10 H 1518 (sondage) : Prisonniers de guerre : application des accords, discipline, inspections (1954). Etude sur l'éducation politique des prisonniers de guerre (1954-1955). Recherches de prisonniers français au Vietminh (1954-1955).

### **5.6.1.3 Forces terrestres du Nord-Vietnam**

5.6.1.3.1 Prisonniers de guerre français libérés par le Vietminh (1951-1954)

GR 10 H 2389 (sondage) : Renseignements au sujet des camps de prisonniers (1952-1953) ; interrogatoires des prisonniers libérés (1951-1954) – 1951-1954.

5.6.1.3.2 Zone Nord puis 2<sup>e</sup> Division de marche du Tonkin : 3<sup>e</sup> Bureau : Le cessez-le-feu et ses conséquences (1954-1955)

GR 10 H 2761 (sondage) : Prisonniers de guerre : échanges de prisonniers et interrogatoires des prisonniers ralliés. Incidents et plaintes de l'armée populaire du Vietnam.

### **5.6.2 Etat-major des armées et organismes rattachés : Bureau psychologique et centre d'études des méthodes et techniques d'action (1938-1987)**

#### **5.6.2.1 Bureau psychologique**

GR 1 S 43 : Études sur l'endoctrinement et le désendoctrinement des prisonniers de guerre, notamment cas de l'Indochine, et application à l'Algérie ; guide destiné à l'interrogatoire des prisonniers, code de conduite ; action psychologique à entreprendre lors d'arrestations de militaires français par le F.L.N., de représailles, d'exécutions, de libérations (1955-1959) – 1955-1959, documents communiqués par Denis Leroux, que nous remercions pour son aide.

### **5.6.3 Archives orales**

Nous n'avons pu consulter que le répertoire (très) détaillé réalisé par Hervé Lemoine des entretiens menés sous sa direction, résumant en quelques pages le propos de chacun de ces entretiens :

GR 3 K 11 : Témoignage du général Compagnon

GR 3 K 14 : Témoignage du capitaine Maurice Steiss

GR 3 K 37 : Témoignage du général Hugo Geoffrey

GR 3 K 58 (communication réservée) : Témoignage du colonel Jacques Planet

## 6 DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELS

---

### 6.1 SOURCES ICONOGRAPHIQUES

#### 6.1.1 Affiches

Paul Colin, « Dien-Bien-Phu... ils se sont sacrifiés pour la liberté », Paix et Liberté, lithographie coloriée, papier, 1,605 x 1,116 m, ap. 1954, coll. MUCEM.

R. Danyach, « Il manque l'Indochine à l'Empire. Français, pensez-y ! », Alger, Comité français de Libération nationale, La Typo-Litho J. Carbonnel, 1943, coll. BDIC/MHC.

R. Danyach, affiche du CFNL « Français... tu dois délivrer l'Indochine de l'hydre japonaise ! », CFNL, 1943, Musée de l'Armée, N° inventaire : 999.1281, [En ligne], URL : [www.musee-armee.fr/collections/base-de-donnees-des-collections/objet/le-dragon-affiche-francais-tu-dois-delivrer-lindochine-de-lhydre-japonaise.html](http://www.musee-armee.fr/collections/base-de-donnees-des-collections/objet/le-dragon-affiche-francais-tu-dois-delivrer-lindochine-de-lhydre-japonaise.html), consulté le 20/04/2014.

R. Danyach : « Français, l'Indochine est captive... », Paris, s. d. (printemps 1945), coll. BDIC/MHC.

R. Danyach, « Français... tu dois délivrer l'Indochine de l'hydre japonaise ! », Paris, Commissariat à l'information, s. d. (printemps 1945), coll. BDIC/MHC.

« Hier Strasbourg, demain Saïgon. Engagez-vous dans les Forces expéditionnaires Françaises d'Extrême-Orient », Paris, FEFEO, s. d. (septembre 1945), coll. BDIC/MHC.

#### 6.1.2 Ouvrages de photographies

Jean-Pierre Dannaud, *Guerre morte...*, *Il y avait une guerre en Indochine*, Paris et Saïgon, Société asiatique d'édition, 1954.

### 6.2 SOURCES AUDIOVISUELLES

#### 6.2.1 Reportages, émissions de télévision ou de radio et films documentaires

Activités quotidiennes de l'office du prisonnier au Tonkin, reportage de Jean Lussan, août 1954, SCA – ECPAD, NVN-54-125, [En ligne], URL : <http://www.ecpad.fr/activites-quotidiennes-de-loffice-du-prisonnier-au-tonkin/>, consulté le 13/11/2016.

Adila Bennedjai-Zou et Joseph Confavreux, *Ralliés*, 2002.

Jean-Jacques Beucler (interviewé par Jacques Chancel), *Radioscopie*, 28/09/1977, Archives de l'INA, PHD97006460.

Marcela Feraru (en collaboration avec l'ANAPI), *Face à la mort, Les témoignages des prisonniers de Hô Chi Minh*, DVD, Ecpad, 2009.

Didier Maingreaud, *Voyage de l'amitié*, Tournesol Productions, 1999.

Didier Maingreaud, *Retour à Dien Bien Phu*, Cannes TV / Tournesol Productions, avec la participation du Centre national de la cinématographie et du ministère de la Défense-DMPA, 2001.

Jean Royer (réalisateur) et Jean Prasteau (journaliste), « Lire et comprendre », émission de l'ORTF du 19 octobre 1969, 26 mn 59 s, Archives de l'INA, CAF97037752.

Henri de Turenne, *Vietnam* (série documentaire en six volets de 60 mn), 1984.

Un aumônier-parachutiste (le père Yvon Heinrich ?), interrogé par Pierre Desgraupes dans le cadre de l'émission *Lectures pour tous*, 8 juillet 1954, INA, CPF86644611, [En ligne], URL : <http://www.ina.fr/video/CPF86644611>, consulté le 2/12/2013.

*Vie dans les camps de prisonniers vietminh*, bout-à-bout muet de séquences réalisées par des opérateurs de la RDV dans les camps de prisonniers français, 1954, ECPAD (ACT 2788), [En ligne], URL : <http://fresques.ina.fr/independances/impression/fiche-media/Indepe01060/vie-dans-les-camps-de-prisonniers-vietminh-muet.html> Consulté le 28/07/2015.

## **6.2.2 Films de fiction**

### **6.2.2.1 Indochine**

Jean-Jacques Annaud (adapté du roman de Marguerite Duras), *L'Amant*, 1992.

Régis Wargnier, *Indochine*, 1992.

### **6.2.2.2 « Guerre d'Indochine »**

Pierre Schoendoerffer, *Dien Bien Phu*, 1992.

Eric Zonca, *Le Soldat blanc* (film TV de 145 mn), 2013.

### **6.2.2.3 Guerre du Vietnam**

Francis Ford Coppola, *Apocalypse Now*, 1979.

Stanley Kubrick, *Full Metal Jacket*, 1987.

Oliver Stone, *Né un 4 juillet*, 1989.

Robert Zemeckis, *Forrest Gump*, 1994.

### **6.2.2.4 Autres conflits**

Rachid Bouchareb, *Hors-la-Loi*, 2010.

Claude Lanzmann, *Shoah*, 1985.

Alain Resnais, *Nuit et brouillard*, 1956.

Florent Emilio Siri, *L'ennemi intime*, 2007.

#### **6.2.2.5 Captivité de guerre aux États-Unis (films et séries TV)**

6.2.2.5.1 Seconde Guerre mondiale, aux mains des Japonais

Bruce Beresford, *Paradise Road*, 1997.

David L. Cunningham, *To End All Wars* (en français *Chungkai, le camp des survivants*), 2001.

John Dahl, *The Great Raid*, 2005.

Buzz Kulik, *Women of Valor* (téléfilm), 1986.

David Lean, *The Bridge on the River Kwai*, 1957.

Jean Negulesco, *Three Came Home* (en France *Captives à Bornéo*), 1950.

Nagisa Oshima, *Furyo* (titre japonais) ou *Merry Christmas Mr. Lawrence* (titre américain), 1983.

Steven Spielberg, *Empire of the sun*, 1987.

6.2.2.5.2 Seconde Guerre mondiale, aux mains des Allemands

Gregory Hoblit, *Hart's War* (en français *Mission evasion*), 2002.

*Hogan's Heroes* (en français *Papa Schultz*, série TV), 1965-1971.

John Huston, *Escape to Victory* (en français *A nous la victoire*), 1981.

Mark Robson, *Von Ryan's express*, 1965.

John Sturges, *The Great escape*, 1963.

Billy Wilder, *Stalag 17*, 1953.

6.2.2.5.3 Guerre de Corée

Samuel Fuller, *The steel helmet* (en français *J'ai vécu l'enfer de Corée*), 1951.

6.2.2.5.4 Guerre du Vietnam

6.2.2.5.4.1 Films et téléfilms

Gideon Amir, *Behind Enemy Lines*, 1986.

Michael Cimino, *The Deer Hunter* (en français *Voyage au bout de l'enfer*), 1978.

George Pan Cosmatos, *Rambo II*, 1985.

Werner Herzog, *Rescue Dawn*, 2007.

Lance Hool, *Missing in Action 2*, 1985.

Ted Kotcheff, *Uncommon Valor* (en français *Retour vers l'enfer*), 1983.

Aaron Norris, *Missing in Action 3*, 1988.

Ted Post, *Good Guys Wear Black*, 1978.

*The Last Prisoner* (téléfilm), 1993.

Joseph Zito, *Missing in Action*, 1984.

#### 6.2.2.5.4.2 Films documentaires

*Missing, Presumed Dead: The Search for America's POWs*, 2004.

*Returned with hon*, 1999.

## 7 MONUMENTS ET MUSEES

---

### 7.1 MUSEES ET EXPOSITIONS

#### 7.1.1 France

##### 7.1.1.1 Musée des troupes de marine (Fréjus)

###### 7.1.1.1.1 Visite du musée

Musée dont l'exposition visitée remonte à 1981, visité le 27 janvier 2010.

###### 7.1.1.1.2 Archives du musée

Tiroirs 1 à 18 : diverses pièces, dont collection d'exemplaires de *Frères d'armes* puis *Paix et rapatriement* ; collection de documents de propagande vietnamiens collectés par le général Yves Jude dans la région de Ha-Dong, entre 1950 et 1952, et confiés en 2000 aux archives du Musée de troupes de marine de Fréjus ; pièces sur le Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus ; plaquettes de l'ANAPI et autres brochures ; voyages d'anciens combattants-prisonniers au Vietnam ; construction du Mémorial de Dien Bien Phu (Rolf Rodel) ; coupures de presse ; manuels à destination des combattants d'Indochine...

##### 7.1.1.2 Musée des parachutistes (Pau)

Musée dont la muséographie de l'exposition visitée date de 1990, visité le 11 février 2010.

##### 7.1.1.3 Musée de la Légion étrangère (Aubagne)

Musée rénové en 2003 (fermé pour agrandissement et rouvert en 2013), visité le 28 janvier 2010.

##### 7.1.1.4 Musée de l'Artillerie (Draguignan)

Musée visité le 25 janvier 2010.

##### 7.1.1.5 Musée de l'Infanterie (anciennement à Montpellier)

Musée dont la muséographie au moment de notre visite datait de 1999, visité le 23 septembre 2009, mis en caisses en 2010.

##### 7.1.1.6 Mémorial des Guerres en Indochine (Fréjus)

Mémorial dont la nouvelle salle historique, inaugurée le 21 janvier 2010, a été pour la première fois visitée le 27 janvier 2010.

### **7.1.1.7 Musée de l'Armée (Paris)**

#### 7.1.1.7.1 Visite du musée

Musée visité le 16 janvier 2014.

#### 7.1.1.7.2 Expositions temporaires

Lt-col Ch. Bertrand, E. Ranvoisy et Delphine Robic-Diaz (Commissariat), *Indochine, Des territoires et des hommes, 1856-1956*, Exposition du mercredi 16 octobre 2013 au dimanche 26 janvier 2014, visitée le 16 janvier 2014.

#### 7.1.1.7.3 Catalogues d'exposition

Christophe Bertrand, Sébastien Denis, Emmanuel Ranvoisy, *Algérie 1830-1962 avec Jacques Ferrandez*, Paris, Casterman, 2012.

Christophe Bertrand, Caroline Herbelin et Jean-François Klein (dir.), *Indochine, Des territoires et des hommes, 1856-1956*, Paris, Gallimard / Musée de l'Armée, 2013.

### **7.1.1.8 Musée militaire (Lyon)**

#### 7.1.1.8.1 Visite du musée

Musée visité le 31 octobre 2014.

#### 7.1.1.8.2 Archives du musée

Classeur 69 : Indochine : photos, cartes, documents (pièces d'archives, notamment sur l'interrogatoire des prisonniers de guerre et le Dich Van).

Classeur 70 : Indochine : 1847-1948.

Classeur 73 : Centre et Nord-Vietnam : 1953-1954.

Classeur 75 : Viet Nam : les réfugiés, 1953-1955, don du général Guibaud.

Classeur 76 : Dien Bien Phu : photos et documents divers, don du général Guibaud.

Classeur 77 : Bataille de Dien Bien Phu (avec le témoignage du père Yvon Heinrich, des courriers de l'ANAPI, articles sur l'« affaire Boudarel », diverses pièces sur les voyages d'anciens combattants-prisonniers au Vietnam, etc.)

Classeur 78 : Indochine – Dien Bien Phu : 40 ans après, Rolf Rodel (avec l'allocution funèbre du colonel Weinberger, de nombreuses pièces sur Rolf Rodel et la construction de son monument à Dien Bien Phu, pièces sur les voyages d'anciens combattants-prisonniers au Vietnam, etc.)

Classeur 79 : Algérie 1954-1962.

Classeur 90 : Musée militaire de Lyon, 2 (historique du musée et photographies).

Classeur 91 : Musée militaire de Lyon, 3 (historique du musée et photographies).

Classeur 92 : Documents sur les musées de France (autres musées militaires).

Classeur 202 : Indochine (pièces sur Rolf Rodel et la construction de son monument à Dien Bien Phu, pièces sur les voyages d'anciens combattants-prisonniers au Vietnam, etc.).

### **7.1.1.9 Musée militaire (Villeneuve-Loubet)**

Musée visité le 10 septembre 2010.

#### **7.1.1.10 Centre de mémoire des Pyrénées-Orientales (Perpignan)**

Musée visité le 22 janvier 2010.

#### **7.1.1.11 Militarial – Musée-mémorial pour la Paix (Boissezon)**

Musée visité le 30 juillet 2009.

#### **7.1.1.12 Musée de la Déportation et de la Résistance des Hautes-Pyrénées (Tarbes)**

Musée visité le 12 février 2010.

#### **7.1.1.13 Mémorial – Cité de l'histoire pour la Paix (Caen)**

Musée visité en juin 2010.

#### **7.1.1.14 Colloque-exposition de l'ANAPI**

14 et 15 octobre 2009 à Nîmes (visite le 15 octobre).

### **7.1.2 Etats-Unis**

#### **7.1.2.1 National Museum of American History (Washington)**

Musée visité en juin 2011.

#### **7.1.2.2 National Museum of the Marine Corps (Triangle)**

Musée visité en juin 2011.

## **7.2 MONUMENTS VISITES ENTRE 2010 ET 2014**

### **7.2.1 France**

Arc de triomphe, plaque « Aux combattants d'Indochine, la Nation reconnaissante », Paris.

Mémorial de la Lègue, Fréjus.

Mémorial des Guerres en Indochine, Fréjus.

Mont Valérien, Suresnes.

Monument « À la mémoire des Corses morts pour la France en Extrême-Orient – Indochine, Chine, Corée », Corte (visite effectuée par Jean-Paul Pellegrinetti)

Monument à l'Armée noire, Fréjus

Mosquée soudanaise, Fréjus

Nécropole de Notre-Dame-de-Lorette, Ablain-Saint-Nazaire

Pagode Hong Hien, Fréjus

Square des Anciens combattants d'Indochine, Paris

### **7.2.2 États-Unis**

*Honor those who served Memorial*, Washington

*Vietnam Veteran Memorial*, Washington

*Vietnam Women's Memorial Project*, Washington

## 8 SITOGRAPHIE

---

### 8.1 SITES OFFICIELS

Outre les sites des centres d'archives mentionnés ci-dessus, nous avons eu recours à :

Comité International de la Croix-Rouge, IHL Databases, [https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/ihl-search.nsf/content.xsp?key=intro\\_fr](https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/ihl-search.nsf/content.xsp?key=intro_fr).

Site Internet de l'ambassade du Vietnam en France, <http://www.ambassade-vietnam.com/>.

### 8.2 SITES INTERNET D'ASSOCIATIONS

#### 8.2.1 France

Site Internet de l'AALEME Amicale des anciens légionnaires de Montpellier et environs, <http://aaleme.fr/>.

Site Internet de l'ACUF (Association des combattants de l'Union française), <http://www.acuf.fr/>.

Site Internet de l'ANAI (Association nationale des anciens et amis de l'Indochine et du Souvenir indochinois), <http://www.anai-asso.org/>.

Site Internet de l'ANAPI (Association nationale des anciens prisonniers, internés, déportés d'Indochine), <http://www.anapi.asso.fr/>.

Site Internet de l'ATDM 34 (Amicale des Anciens d'Outremer et Anciens Combattants des Troupes De Marine de l'Hérault), <http://www.atdm34.net/>.

Site Internet du Cercle algérieniste de Drôme-Ardèche, <http://cerclealgerianiste2607.fr/>.

Site Internet « Soldats de France » (Association nationale de soutien à nos soldats en opération), [www.soldatsdefrance.fr/](http://www.soldatsdefrance.fr/).

### 8.2.2 Etats-Unis

Site Internet de la *National Alliance of Families for the Return of America's Missing Servicemen World War II, Korea, Cold War, Vietnam, Gulf Wars, Afghanistan*, [www.nationalalliance.org/](http://www.nationalalliance.org/).

Site Internet « *NamPows* » (*Vietnam Prisoners Of War*), <http://www.nampows.org/>.

## 8.3 APPELS ET COMMUNIQUES

Communiqué de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre-Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, mis à disposition des associations départementales et destiné à être lu devant les monuments aux morts, 8 mai 2015, [En ligne], URL : <http://www.fncpg-catm.org/index.php/lactualite/communiques>, consulté le 30/07/2015.

Communiqué de presse de l'ANAPI, novembre 2013, [En ligne], URL : <http://www.anapi.asso.fr/index.php/vie-de-l-association/225-communique-de-l-anapi>, consulté le 13/11/2013.

« Nous sommes les indigènes de la République ! », Appel du 16 janvier 2005 pour des Assises de l'anti-colonialisme post-colonial, [En ligne], <http://indigenes-republique.fr/le-p-i-r/appele-des-indigenes-de-la-republique/>, consulté le 15/12/2013.

## 8.4 MUSEES, EXPOSITIONS ET MONUMENTS

### 8.4.1 Monuments

Mémorial des Guerres en Indochine (Fréjus), <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/memorial-des-guerres-en-indochine>.

Monument Indochine de Dinan « A la mémoire des soldats des campagnes d'Indochine Morts pour la France », <http://www.monumentindochine.fr/Pages/Presentation-du-comite-du-monument-indochine.htm> ; [http://www.bm-dinan.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=97&Itemid=172](http://www.bm-dinan.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=97&Itemid=172), consultés le 22/05/2015.

### 8.4.2 Musées

#### 8.4.2.1 France

Militaral – Musée-mémorial pour la Paix (Boissezon), <http://www.lemilitaral.com/>.

Musée de l'Armée (Paris), <http://www.musee-armee.fr/accueil.html>.

Musée de l'Artillerie (Draguignan), <http://musee.artillerie.asso.fr/>.

Musée de l'Infanterie (anciennement à Montpellier), <http://www.musee-infanterie.com/>.

Musée de la Légion étrangère (Aubagne), <http://musee.legion-etrangere.com/>.

Musée des parachutistes (Pau), <http://www.museedesparas.com/>.

Musée des troupes de marine (Fréjus), <http://www.aamtdm.net/fr/musee/le-musee>.

Musée militaire (Lyon), <http://www.museemilitairelyon.com/>.

Musée militaire (Villeneuve-Loubet), <http://dev.villeneuveloubet.fr/index.php?id=81>.

#### **8.4.2.2 Etats-Unis**

*National Museum of American History* (Washington), <http://americanhistory.si.edu/>.

*National Museum of the Marine Corps* (Triangle), <http://www.usmcmuseum.com/>.

*National Museum of the US Air Force* (Dayton), <http://www.nationalmuseum.af.mil/>.

*National Prisoner of War Museum* (Andersonville), [https://www.nps.gov/ande/planyourvisit/natl\\_pow\\_museum.htm](https://www.nps.gov/ande/planyourvisit/natl_pow_museum.htm).

#### **8.4.3 Expositions et autres ressources pédagogiques**

Exposition « Dien Bien Phu », organisée en 2009 à Paris par l'ONAC, l'ANAI, la Fondation Maréchal de Lattre et l'Union nationale des combattants (UNC) du 7<sup>e</sup>, [En ligne]. URL : <http://www.museedesparas.fr/dien-bien-phu>, consulté le 26/02/2010.

Exposition « La guerre d'Indochine, 1946-1954 », Paris, Maison des Associations, 22-25 mai 2009, <http://fondationmarechaldelattre.fr/images/phototek/Indochine%201946-1954.pdf>, consulté le 05/05/2014.

Exposition *La guerre d'Indochine*, 19 panneaux, ONAC (en partenariat notamment avec l'ANAI), 2007, [En ligne], URL : [www.onac-vg.fr/fr.missions/expositions-memoire-combattante/](http://www.onac-vg.fr/fr.missions/expositions-memoire-combattante/), consulté le 05/05/2014.

Parcours pédagogiques proposés par l'ECPAD, [En ligne], URL : <http://www.ecpad.fr/espace-culturel-et-pedagogique/parcours-pedagogique-en-ligne/dossier-n2-la-fin-du-conflit-indochinois-entre-decolonisation-et-guerre-froide>, consulté le 21/08/2013.

## **8.5 BLOGS**

Blog du Front National du Loir-et-Cher, [fn41.unblog.fr/](http://fn41.unblog.fr/).

« Guerres et conflits XIXe-XXIe s. », <http://guerres-et-conflits.over-blog.com/>.

« Voyages pas très loin » (blog d'Alexis Jenni), <http://jalexis2.blogspot.fr/>.

## 8.6 FORUMS

« Chemin de mémoire des parachutistes », <http://www.chemin-de-memoire-parachutistes.org/>

« La Légion étrangère d'hier et d'aujourd'hui », <http://www.camerone.net/>

« Paras, bérets bleus, verts et rouges, tous unis ! », <http://paras.forumsactifs.net/>

## 8.7 AUTRES RESSOURCES

« Bibliographie sur l'affaire Boudarel », [En ligne], URL : <http://archives.chez.com/bibliographie.htm>, consulté le 12/06/2016.

Colonel Jean Guinache, « Le 3<sup>e</sup> BCCP en Indochine, 1948-1950 », [En ligne], URL : <http://cazaux1974.free.fr/documents/35INDO3BCCP.pdf>, consulté le 11/06/2016.

CV en ligne de Marcela Feraru, <http://www.doyoubuzz.com/marcela-feraru>, consulté le 20/05/2016.

CV en ligne de Maximilian Stemp (webmaster, réalisateur, cadreur/monteur vidéo), <http://www.doyoubuzz.com/maximilian-stemp>, consulté le 20/01/2016.

IndoEditions : site Internet, <https://www.indoeditions.com/> ; page Facebook, <https://fr-fr.facebook.com/IndoEditions/>.

« Présentation du site Diên Biên Phu », [http://www.dienbienphu.org/min\\_def\\_2\\_fichiers/accueil.html](http://www.dienbienphu.org/min_def_2_fichiers/accueil.html), consulté le 11/10/2010.

Joe Schlatter, « MIA Facts Site : The French Experience », [En ligne], URL : <http://www.miafacts.org/french.htm>, consulté le 23/12/2015.

Site Internet de la librairie « Bons livres, du général au particulier », [www.bons-livres.fr](http://www.bons-livres.fr).

Site Internet « Pieds Noirs d'Aujourd'hui », <http://www.piedsnoirs-aujourd'hui.com/>.

# Bibliographie

Remarque : épuisés, plusieurs des ouvrages mentionnés ici ont été trouvés dans les collections de la BDIC (Bibliothèque de documentation internationale contemporaine) et du CDEM (Centre de Documentation de l'Ecole Militaire).

## 1 APPROCHE THEORIQUE

---

### 1.1 OUVRAGES ET ARTICLES FERTILISANTS

Pierre Achard, « Formation discursive, dialogisme et sociologie », *Langages*, n° 117, 1995, p. 82-96.

Benedict Anderson, *L'imaginaire national, Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996.

Mikhaïl Bakhtine, *Les genres du discours, Esthétique de la création verbale* (traduction de A. Acouturier), Paris, Gallimard, 1984.

Jean-François Bayart, *L'illusion identitaire*, Paris, Editions Fayard, 1996.

Romain Bertrand, « Islam, pouvoir et modernité en Asie du Sud-est : de la "première modernité islamique" aux radicalismes contemporains », *Mouvements*, 2004/6no 36, p. 32-41.

Bruno Bettelheim, *Survivre*, Paris, Robert Laffont, 1979.

Pierre Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Editions du Seuil, coll. « Essais », 2000 (1<sup>e</sup> éd. 1972).

Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard-Le Seuil, 2001.

Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 2003 (1<sup>e</sup> éd. 1997).

Jacques Bouveresse, *Prodiges et vertus de l'analogie, De l'abus des Belles-Lettres dans la pensée*, Paris, Raisons d'agir, 1999.

Judith Butler, *Ce qui fait une vie, Essai sur la violence, la guerre et le deuil*, Paris, La Découverte, Zones, 2010.

Michel de Certeau, *Psychanalyse et histoire, entre science et fiction*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2002.

Christophe Charle, « Naissance d'une cause. La mobilisation de l'opinion publique pendant l'affaire Dreyfus », *Politix*, vol. 4, n° 16, 4<sup>e</sup> trimestre 1991, p. 65-71.

Mary Douglas, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 2004 (1<sup>e</sup> éd. en anglais, 1986).

Jacques Ellul, *Propagandes*, Paris, Economica, 1990.

Eugène Enriquez, *De la horde à l'Etat. Essai de psychanalyse du lien social*, Paris, Folio Essais, Gallimard, 2003 (1<sup>e</sup> éd. 1983).

Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.

Michel Foucault, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1970.

Michel Foucault, *Surveiller et punir, Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, coll. Tell, 1993 (1<sup>e</sup> éd. 1975).

Geneviève Fraisse, *Du consentement*, Paris, Editions du Seuil, collection Non conforme, 2007.

Jonathan L. Freedman et Scott C. Fraser, "Compliance without pressure: the foot-in-the-door technique", *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 4, n° 2, 1966, p. 195-202.

Sigmund Freud, *Totem et Tabou*, Paris, Editions Payot, collection Petite bibliothèque Payot, 2004 (1<sup>e</sup> éd. en allemand 1912).

Erving Goffman, *Asiles, Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les éditions de Minuit, 1968 (1<sup>e</sup> éd. 1961), [En ligne], <http://psycha.ru/fr/goffman/1968/asiles.html>, consulté le 31/10/2016.

Erving Goffman, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Editions de Minuit, collection Sens commun, 1991 (1<sup>e</sup> éd. 1974).

Jack Goody, *La Raison graphique, La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Editions de Minuit, 1978 (1977).

Jack Goody, *La logique de l'écriture, Aux origines des sociétés humaines*, Paris, Armand Colin, 1986.

Jack Goody, *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, trad. Claire Maniez et coord. Jean-Marie Privat, Paris, La Dispute, 2007.

François Hartog, *Régimes d'historicité, Présentisme et expérience du temps*, Paris, Le Seuil, 2003.

Eric J. Hobsbawm et Terence Ranger, *L'invention de la tradition*, Paris, Editions Amsterdam, 2012 (1<sup>e</sup> éd. 1983).

Robert-Vincent Joule et Jean-Léon Beauvois, *La soumission librement consentie*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

Tony Judt (trad. de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat et Sylvie Taussig), *Retour sur le XXe siècle, Une histoire de la pensée contemporaine*, Paris, Héloïse d'Ormesson, 2010.

Reinhart Koselleck (trad. de l'allemand par J. et M.-C. Hoock), *Le futur passé, Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Editions de l'EHESS, 1990.

Gustave Le Bon, *Psychologie des foules*, Paris, PUF, 2013 (1<sup>e</sup> éd. 1895).

François Leimdorfer, « Registres discursifs, pratiques langagières et sociologie », *Langage et société*, n° 124, juin 2008, p. 5-14.

Julien Mary, « Quand deux historiographies dialoguent. Fait colonial et fait guerrier : Algériens et Français au miroir de la Grande Guerre », in Frédéric Rousseau, *La Grande Guerre des sciences sociales*, Outremont (Québec), Athéna éditions, 2014, p. 239-283.

Michela Marzano, *Je consens, donc je suis...*, Paris, PUF, 2006.

Renaud Pasquier, David Schreiber et Laurent Dubreuil, « Prologue », *Labyrinthe*, « Le petit théâtre intellectuel », [En ligne], 32 / 2009 (1), p. 13. URL : <http://labyrinthe.revues.org/3980>, mis en ligne le 1<sup>er</sup> février 2011, consulté le 27 février 2013.

Paul Rabinow, *Une France si moderne, Naissance du social (1800-1950)*, Paris, Buchet-Chastel, 2006.

Jacques Rancière, *Le partage du sensible, Esthétique et politique*, Paris, La Fabrique Editions, 2000.

Paul Ricoeur, *Temps et récit III, Le temps raconté*, Paris, Editions du Seuil, 1985.

Serge Tchakhotine, *Le viol des foules par la propagande politique*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1992 (1<sup>e</sup> éd. 1939).

Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle, La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, coll. « Civilisations et sociétés », 1999.

Michel Tort, *La fin du dogme paternel*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2007.

Enzo Traverso, *L'histoire comme champ de bataille, Interpréter les violences du XXe siècle*, Paris, La Découverte / Poche, 2012.

Jean Claude Zancarini, *Lectures de Michel Foucault*, vol 1, Lyon, ENS Editions, coll. « Theoria », 2001.

## 1.2 MEMOIRE ET USAGES SOCIAUX DU PASSE

### 1.2.1 Réflexions générales

Claire Andrieu, Marie-Claire Lavabre et Danielle Tartakowsky, *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006.

Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson (dir.) (préface de Benjamin Stora), *Les guerres de mémoires, La France et son histoire*, Paris, Editions la Découverte, 2008.

Sarah Gensburger et Marie-Claire Lavabre, « Entre "devoir de mémoire" et "abus de mémoire" : la sociologie de la mémoire comme tierce position », in Bertrand Müller (dir.), *Histoire, mémoire et épistémologie. A propos de Paul Ricoeur*, Paris, Payot, 2005, p.76-95, [En ligne], <halshs-01068977>, p. 4.

Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1950.

Emmanuel Katan, *Penser le devoir de mémoire*. Paris, Presses universitaires de France, collection Questions d'éthique, 2002.

Marie-Claire Lavabre, *Le fil rouge, Sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de La FNSP, 1994.

Marie-Claire Lavabre, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, « Culture populaire et politique », vol. 7, 2000, p. 48-57.

Marie-Claire Lavabre, « La "mémoire collective" entre sociologie de la mémoire et sociologie des souvenirs ? », 2016, [En ligne], <halshs-01337854>.

Daniel Lindenberg, « Guerres de mémoire en France », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, vol. 42, n°1, 1994.

Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000.

Jean-Pierre Rioux, *La France perd la mémoire, Comment un pays démissionne de son histoire*, Paris, Perrin, 2006.

Régine Robin, *La saturation de la mémoire*, Paris, Stock, 2003.

Benjamin Stora et Thierry Leclère, *La Guerre des mémoires, La France face à son passé colonial*, La Tour-d'Aigues, L'Aube, 2007.

Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Paris, Editions Arléa, 2004.

Enzo Traverso, *Le passé, modes d'emploi*, Paris, La Fabrique, 2005.

Enzo Traverso, « L'Europe et ses mémoires. Résurgences et conflits », [En ligne], mise en ligne le 17 novembre 2011, URL : [www.vox-poetica.org/t/articles/traverso.html](http://www.vox-poetica.org/t/articles/traverso.html).

### **1.2.2 Mémoires de la Grande Guerre**

Jean-François Jagielski, *Le soldat inconnu, Invention et postérité d'un symbole*, Paris, Imago, 2005.

Nicolas Offenstadt, *Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Paris, Odile Jacob, 1999.

Daniel Sherman, *The Construction of Memory in Interwar France*, Chicago, The University of Chicago Press, 1999.

### **1.2.3 Mémoires de la Deuxième Guerre mondiale**

François Azouvi, *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, Paris, Fayard, 2012.

Alain Finkielkraut, *La mémoire vaine, Du crime contre l'humanité*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1992.

Jean-Paul Jean et Denis Salas, *Barbie, Touvier, Papon, Des procès pour la mémoire*, Paris, Autrement, coll. « Mémoires », 2002.

Pieter Lagrou, *Mémoires patriotiques et occupation nazie, Résistants, requis et déportés en Europe occidentale, 1945-1965*, Paris / Bruxelles, IHTP-CNRS / Editions Complexe, coll. « Histoire du temps présent », 2003.

Olivier Lalieu, « L'invention du devoir de mémoire », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, 2001, vol. 69, n° 1, p. 83-94.

Olivier Lalieu, *Histoire de la mémoire de la Shoah*, Saint-Cloud, SOTECA, coll. « Histoire de la mémoire », 2015.

Sébastien Ledoux, « Ecrire une histoire du "devoir de mémoire" », *Le Débat*, vol. 170, no. 3, 2012, p. 175-185.

Sébastien Ledoux, « Silence et oubli de la mémoire de la Shoah : une "illusion" historiographique? », in T. Fontaine, B. Hamelin et Y. Thanassekos (dir.) « Les erreurs historiographiques », *En Jeu*, FMD, n° 2, décembre 2013, p. 76-93.

Sébastien Ledoux, « Les lieux d'origine du devoir de mémoire », *Conserveries mémorielles* [En ligne], # 15 | 2014, mis en ligne le 10 mai 2014, URL : <http://cm.revues.org/1815>, consulté le 13/08/2015.

Sébastien Ledoux, « Usages sociaux des témoins du procès Barbie (années 1980-1990) », communication lors de la journée d'étude « Que faire des témoignages », programme MSH-M « Fait colonial et fait guerrier, jeux de miroir et perspectives croisées » (responsables : François Buton et Julien Mary), Montpellier, 26 novembre 2015.

Sébastien Ledoux (préface de Pascal Ory), *Le devoir de mémoire, Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours*, Paris, Editions du Seuil, collection Points Histoire, 1990 (1<sup>e</sup> éd. 1987).

Floriane Schneider, « À l'école de la Shoah. De l'enseignement de l'histoire à la pédagogie de la mémoire », *Les Cahiers de la Shoah*, 1/2005 (no 8), p. 57-85.

Alfred Wahl (dir.), *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, Metz, Centre de recherche histoire et civilisation, 1984.

Annette Wiewiorka, *Déportation et génocide, Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Editions Hachette, collection Pluriel, 1995 (1<sup>e</sup> éd. 1993).

Olivier Wiewiorka, *La Mémoire désunie, Le souvenir politique des années sombres*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2010.

Serge Wolikow, *Les combats de la mémoire. La FNDIRP de 1945 à nos jours*, Paris, le Cherche-Midi, 2006.

#### 1.2.4 Mémoires de la « Guerre d'Indochine »

Hugo Génin, *La Mémoire des parachutistes à Diên Biên Phu*, Paris, Lavauzelle, 2004.

Maura Kathryn Edwards, *Le Mal Jaune: The Memory of the Indochina War in France, 1954-2006*, thesis for the degree of Doctor of Philosophy, under the direction of Eric Jennings, University of Toronto, Department of History, 2010, [En ligne], URL : [https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/33806/11/Edwards\\_MauraKathryn\\_201011\\_PhD\\_thesis.pdf](https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/33806/11/Edwards_MauraKathryn_201011_PhD_thesis.pdf)

Pierre Journoud et Hugues Tertrais (dir.), *1954-2004, La bataille de Diên Biên Phu, entre histoire et mémoire*, Paris, Publications de la Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 2004.

Pierre Journoud et Hugues Tertrais, *Paroles de Diên Biên Phu, Les survivants témoignent*, Paris, Editions Tallandier, coll. Texto, 2012 (2004).

Alain Ruscio, « Autour d'un anniversaire : Dien-Bien-Phu, en 2004 », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 99, 2006, [En ligne], URL : <http://chrhc.revues.org/756>, consulté le 12 avril 2016.

Alain Ruscio et Serge Tignères, *Diên Biên Phu, Mythes et réalités, 1954-2004, Cinquante ans de passions françaises*, Paris, Les Indes savantes, 2005.

### 1.2.5 Mémoires de la Guerre d'indépendance algérienne

Raphaëlle Branche, *La Guerre d'Algérie, Une histoire apaisée ?*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Histoire en débats », 2005.

Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli, La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, Editions La Découverte, collection Poche / Essais, 2005.

Sylvie Thénault, « La guerre d'indépendance algérienne. Mémoires françaises », *Historiens et Géographes*, n° 425, février 2014, p. 75-90.

### 1.2.6 Témoins et témoignages

Pierre Carles, « Témoins et historiens », in Jean-François Muracciole et Frédéric Rousseau (dir.), *Combats, Hommage à Jules Maurin*, Paris, Michel Houdiard, 2010, p. 460-465.

Renaud Dulong, « Qu'est-ce qu'un témoin historique ? », [En ligne], URL : <http://www.vox-poetica.org/t/articles/dulong.html>, consulté le 8/07/2013.

Béatrice Fleury et Jacques Walter (dir.), *Carrières de témoins de conflits contemporains (1), Les témoins itératifs*, actes du colloque des 3 et 4 novembre 2011, à l'Université de Lorraine, *Questions de communication*, série Actes, n° 20, 2013.

Béatrice Fleury et Jacques Walter (dir.), *Carrières de témoins de conflits contemporains (2), Les témoins consacrés, les témoins oubliés*, *Questions de communication*, série Actes, n° 21, 2014.

Charlotte Lacoste, *Le témoignage comme genre littéraire en France de 1914 à nos jours*, thèse de la doctorat en Sciences du langage, sous la direction de Tiphaine Samoyault et de François Rastier, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2011.

Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 1996.

Philippe Mesnard, *Témoignage en résistance*, Paris, Stock, coll. Un ordre d'idées, 2007.

Jean-Norton Cru (préface et postface de Frédéric Rousseau), *Témoins, Essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants édités en français de 1915 à 1928*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2006 (1<sup>e</sup> éd. 1929).

François Rastier, « Témoignages inadmissibles », *Littérature*, 2010/3, n° 159, p. 108-129.

Frédéric Rousseau, *Le Procès des témoins de la Grande Guerre. L’Affaire Norton Cru*, Paris, Le Seuil, 2003.

Annette Wiewiorka, *L’ère du témoin*, Paris, Editions Hachette, collection Pluriel, 2001 (1<sup>e</sup> éd. 1999).

### 1.2.7 Musées et lieux de mémoire

Robert Aldrich, *Vestiges of the Colonial Empire in France, Monuments, Museums and Colonial Memories*, London and New York, Palgrave-MacMillan, 2005.

Annette Becker, Philippe Rive, Olivier Pelletier, Dominique Reboux et Christophe Thomas, *Monuments de mémoire, Monuments aux morts de la Grande Guerre*, Paris, Secrétariat d’Etat aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre, 1991.

Marie-Hélène Joly, « L’État et les musées de guerre en France : indifférence ou impuissance ? », in Mireille Gueissaz et Sophie Wahnich (dir.), *Les musées des guerres du XXe siècle : lieux du politique ?*, *Tumultes*, n° 16, avril 2001, p. 163-183.

Reinhart Koselleck, « Les monuments aux morts comme fondateurs de l’identité des survivants », *Revue de métaphysique et de Morale*, n° 1, *Mémoire, histoire*, janvier-mars 1998, p. 33-61.

Yves Le Maner, « La coupole : "Sites et organisation de la mémoire de la Grande Guerre en Nord-Pas-de-Calais" », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2009/3, n° 235, p.75-80.

Patrick Louvier, Julien Mary et Frédéric Rousseau (dir.), *Pratiquer la muséohistoire, La guerre et l’histoire au musée, Pour une visite critique*, Outremont (Québec), Editions Athéna, 2012.

Julien Mary et Frédéric Rousseau, « Visiter des musées d’histoire des conflits contemporains. Premiers éléments pour une muséo-histoire », *Le cartable de Clio*, n°11, 2011, dossier « Musées, histoire et mémoire », p. 34-35.

Julien Mary, « Le lien armée-nation dans les musées militaires français rénovés », *Culture & Musées*, n° 20, 2012, p. 71-94.

Julien Mary, « Entre héroïsation et victimisation : muséohistoire comparée des captivités de guerre françaises et états-uniennes en Extrême-Orient (1942-1973) », in Frédéric Rousseau (dir.), *Les présents des passés douloureux. Musées d’histoire et configurations mémorielles. Essais de muséohistoire*, Paris, Michel Houdiard, 2012.

Julien Mary, « France / Etats-Unis : musées de guerre ou musées en guerre ? Les crimes des guerres d’Indochine-Vietnam entre hypermnésie et amnésie » ; « Conclusion – Musées, histoires et mémoires du fait guerrier : essai pour une didactique de la complexité, de la réflexivité... et du conflit », in J. Mary et F. Rousseau (dir.), *Entre Histoires et Mémoires, La guerre au musée, Essais de muséohistoire (2)*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2013, p. 260-272 ; 273-290.

Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, 1*, Paris, Gallimard, coll. Quarto, 1994 [1984].

Krzysztof Pomian, *Collectionneurs, amateurs et curieux : Paris-Venise, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, NRF-Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1987.

Antoine Prost, « Le sens de la guerre : les monuments aux morts de 1914-1918 », in S. Claisse et T. Lemoine (dir.), *Comment (se) sortir de la Grande Guerre ?*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 11-33.

Julie Rannoux, « Le Mémorial national de la France outre-mer à Marseille. Définitions et appropriations concurrentes d'une politique de la mémoire », communication au 11<sup>e</sup> Congrès AFSP de Strasbourg, 2011, [En ligne], URL : [www.sciencespo-aix.fr/media/Rannoux\\_AFSP\\_aout\\_2011.pdf](http://www.sciencespo-aix.fr/media/Rannoux_AFSP_aout_2011.pdf), consulté le 13/04/2014.

Dominique Trouche, *Les mises en scène de l'histoire. Approches communicationnelles des sites historiques des guerres mondiales*, Paris, L'Harmattan, coll. Nouvelles études anthropologiques, 2010.

Sophie Wahnich, « La mémoire du Cafi, dans le contexte de sa requalification urbaine (1956-2010). De la tradition à l'accumulation », *Mouvements*, vol. hs 1, no. HS, 2011, p. 77-86.

### **1.3 AU SUJET DE LA RECONNAISSANCE ET DE LA REDISTRIBUTION**

Alain Caillé (dir.), *La quête de reconnaissance, Nouveau phénomène social total*, Paris, La Découverte, 2007.

Nancy Fraser, « Justice sociale, redistribution et reconnaissance », *Revue du MAUSS*, 2004/1, n°23, p. 152-164.

Nancy Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte / Poche, 2011 (1<sup>e</sup> éd. 2005).

Haud Guéguen et Guillaume Malochet, *Les théories de la reconnaissance*, Paris, La Découverte, coll. Repères – Sociologie, 2012.

Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Le Cerf, 2002 (1<sup>e</sup> éd. en allemand, 1992).

Paul Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance, Trois études*, Paris, Gallimard, coll. Folio essais, 2005 [1<sup>e</sup> éd. Stock, 2004].

Charles Taylor, « La politique de la reconnaissance », in Amy Gutmann (dir.), *Multiculturalisme : différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 1997 [1<sup>e</sup> éd. en anglais, 1992].

## 1.4 SUR LA NOTION DE TRAUMATISME ET LE CONCEPT DE VICTIME

American Psychiatric Association, *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM-III)*, 3<sup>e</sup> édition, Washington, APA Press, 1980.

Claire Andrieu, « Le traitement des traumatismes historiques dans la France d'après 1945 », in Patrick Weil et Stéphane Dufoix (dir.), *L'esclavage, la colonisation et après...*, Paris, PUF, 2005, p. 599-621.

Claude Barrois, *Névroses traumatiques*, Paris, Editions Dunod, 1988.

Claude Barrois, *Psychanalyse du guerrier*, Paris, Hachette-Pluriel, 1993.

Jean-Daniel Causse, « Evènement, traumatisme et répétition », in Frédéric Rousseau et Jean-François Thomas (dir.), *La fabrique de l'évènement*, Paris, Michel Houdiard éditeur, 2008, p. 46-53.

Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes, Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997.

Patrick Clervoy, *Le syndrome de Lazare, Traumatisme psychique et destinée*, Paris, Editions Albin Michel, 2007.

Louis Crocq, M. Sailhan et Claude Barrois, « Névroses traumatiques (névroses d'effroi, névroses de guerre) », *Encyclopédie médico-chirurgicale, Psychiatrie*, 37-329 (A-10), 1983.

Louis Crocq, *Les traumatismes psychiques de guerre*, Paris, Odile Jacob, 1999.

Didier Fassin et Richard Rechtman, *L'empire du traumatisme, Enquête sur la condition de victime*, Paris, Editions Flammarion, 2007.

Micheline Labelle, Rachad Antonius et Georges Leroux (dir.), *Le devoir de mémoire et les politiques de pardon*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005.

Charlotte Lacoste, *Séductions du bourreau, Négation des victimes*, Paris, PUF, coll. « Intervention philosophique », 2010.

Stéphane Latté, *Les « victimes » : la formation d'une catégorie sociale improbable et ses usages dans l'action collective*, thèse de doctorat en Études politiques sous la direction de Michel Offerlé, Paris, EHESS, 2008.

Delphine Lecombe (préface de Sandrine Lefranc), « Nous sommes tous en faveur des victimes », *La diffusion de la justice transitionnelle en Colombie*, Institut Universitaire Varenne, LGDJ, 2014 (ouvrage issu de la thèse en science politique de l'auteure).

Sandrine Lefranc, Lilian Mathieu et Johanna Simeant, « Les Victimes écrivent leur Histoire, Introduction », *Raisons politiques*, n°30, 2008, 182 p.

Robert J. Lifton, *Death in Life: Survivors of Hiroshima*, New York, Simon and Schuster, 1967.

Michel Wieviorka, « Les problèmes de la reconstruction identitaire », *Le Coq-héron*, 1/2005, n° 180, p. 122-131.

## 2 HISTORIOGRAPHIE DES FAITS GUERRIER, COLONIAL ET TOTALITAIRE

---

### 2.1 HISTOIRE DU FAIT MILITAIRE ET GUERRIER

#### 2.1.1 Articles et ouvrages généraux

Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, *14-18, Retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000.

Paul Bleton, « L'industrie de la guerre de papier », in Jacques Migozzi et Philippe Le Guern (dir.), *Production(s) du populaire, Actes du 6<sup>ème</sup> colloque international de Limoges, 14-16 mai 2002*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, collection Médiatextes, 2004, p. 359-378.

François Buton et Laurent Gayer, « Sociologie des combattants », introduction au Théma « Sociologie des combattants », *Pôle Sud, Revue de science politique de l'Europe méridionale*, n° 36, 2012/1, p. 5-8.

Luc Capdevila et Danièle Voldman, *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre*, Paris, Payot, 2002.

*Forces armées et systèmes d'alliances*, Actes du colloque de Montpellier, CHEMDN, coll. Etudes militaires, 1981, 3 vol.

Hubert Heyriès (dir.), *Histoire militaire, études de défense et politiques de sécurité des années 1960 à nos jours*, Paris, Economica/ISC, collection Bibliothèque stratégique, 2012.

John Keegan, *La Première Guerre mondiale*, Paris, Editions Perrin, 1998.

Antoine Prost et Jay Winter. *Penser la Grande Guerre, Un essai d'historiographie*, Paris, Editions du Seuil, collection « Points histoire », 2004.

Charles Ridet, *Les embusqués*, Paris, Armand Colin, 2007.

Frédéric Rousseau, *La guerre censurée. Une histoire des combattants européens de 14-18*, Paris, Seuil, 2003 (1<sup>er</sup> éd. 1999).

Frédéric Rousseau (dir.), *Guerre, paix et sociétés 1911-1947*, Paris, Neuilly, 2004.

Hew Strachan and Sybille Scheipers (eds), *The Changing Character of War*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

Sir Robert Thomson, *Les guerres de l'après-guerre, Conflits et guerres civiles dans le monde depuis 1945*, Paris, Tallandier, 1983 (1<sup>er</sup> éd. en angl. 1981).

### 2.1.2 Pour une étude critique des séquençages chronologiques du XXe siècle guerrier

Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, Christian Ingrao et Henry Rousso (dir.), *La Violence de guerre, 1914-1945*, Paris/Bruxelles, IHTP-CNRS/Complexe, coll. Histoire du temps présent, 2002.

Nicolas Beaupré, *Les Grandes Guerres (1914-1945)*, Paris, Belin, coll. Histoire de France, 2012.

Anne Duménil, Nicolas Beaupré et Christian Ingrao, *1914-1945 : l'ère de la guerre*, t. 1. 1914-1918, *Violence, mobilisations, deuils*, t. 2. 1939-1945, *Nazisme, occupations, pratiques génocides*, Paris, Agnès Viénot éditions, 2004.

Eric Hobsbawm, *L'âge des extrêmes. Histoire du court XX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Complexe/Le Monde Diplomatique, 1999.

Julien Mary et Yannis Thanassekos (coord.), dossier « XXe siècle : d'une guerre à l'autre ? », *En Jeu. Histoire et mémoires vivantes*, revue interdisciplinaire de la Fondation pour la mémoire de la Déportation (FMD), n° 3, juin 2014.

George Mosse, *Fallen Soldiers: Reshaping the Memory of the World Wars*, New-York, Oxford University Press, 1990 (traduit en français sous le titre : *De la Grande Guerre au totalitarisme : la brutalisation des sociétés européennes*, 1999).

Ernst Nolte (préface de Stéphane Courtois), *La guerre civile européenne 1917-1945 : national-socialisme et bolchévisme*, Paris, éd. des Syrthes, 2000 (1987).

Bruno Thoß & Hans-Erich Volkmann (eds.), *Erster Weltkrieg – Zweiter Weltkrieg: Ein Vergleich. Krieg, Kriegserlebnis, Kriegserfahrung in Deutschland*, Paderborn, Schöningh, 2002.

Enzo Traverso, *A feu et à sang. De la guerre civile européenne 1914-1945*, Paris, Stock, 2007.

### 2.1.3 Histoire militaire de la France

Jean-Paul Aron, Paul Dumont et Emmanuel Le Roy Ladurie, *Anthropologie du conscrit français d'après les comptes numériques et sommaires du recrutement de l'armée (1819-1826)*, Paris-La Haye, Mouton, 1972.

Georges Blond, *Histoire de la Légion étrangère, 1831-1981*, Paris, Librairie Plon / Editions France Loisirs, 1981 (1<sup>e</sup> éd. 1964).

Agnès Boishult, *Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercles d'officiers*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèques, sous la direction de Dominique Varry, Université de Lyon, janvier 2011, p. 48-50, [En ligne], URL : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49232-contribution-a-l-histoire-des-bibliotheques-de-cercle-d-officiers.pdf>, consulté le 12/08/2015.

Pierre Carles, *Histoire de l'officier français, des origines à nos jours* (en collaboration), St-Simon de Pellouaille, Editions Bordessoules, 1987.

Pierre Carles, *Un historique du sous-officier français*, SIRPA-TERRE, 1988.

Pierre Carles, « Le recrutement de l'armée de Terre sous la Quatrième République, 1945-1958 », in Jacques Aben (dir.), *Le recrutement militaire en Europe depuis*

1945, Actes du colloque international des 5 et 6 avril 1991, Université Paul Valéry-Montpellier III, Centre d'Histoire militaire, p. 97-106.

Pierre Carles et André Martel, « Le Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale de Montpellier, 1968-1989 », *Les cahiers de Montpellier, Histoire et Défense*, Numéro spécial Vingtième anniversaire, n° 19 et 20 / 1989, avec une mise à jour au 31 décembre 1991, p.13-25.

Marie-Thérèse Chabord, « Le Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale et ses archives », *La Gazette des archives*, n°116, 1982, p. 5-19, [En ligne], URL : [http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1982\\_num\\_116\\_1\\_2790](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1982_num_116_1_2790), consulté le 12/12/2014.

André Corvisier (dir.), *Histoire militaire de la France*, tome 4. *De 1940 à nos jours*, Paris, PUF, 1994.

André Corvisier, « Le général Gambiez et la Commission française d'Histoire militaire », in Nicole Pietri et Jacques Valette (dir.), *Les guerres du général Gambiez*, Sceaux, L'esprit du Livre éditions, 2009.

Valérie Esclangon-Morin, « La légion étrangère, une particularité française », *Hommes et migrations*, 1306 / 2014, p. 133-137, p. 136, [En ligne]. URL : <http://hommesmigrations.revues.org/2844>, consulté le 15/06/2015.

Olivier Forcade, Eric Duhamel et Philippe Vial (dir.), *Militaires en république, 1870-1962, Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, Paris, publications de la Sorbonne, 1999.

Raoul Girardet, *La société militaire en France 1871-1939*, Paris, Plon, 1953.

Raoul Girardet, « Pouvoir civil et pouvoir militaire dans la France contemporaine », *Revue française de science politique*, 10<sup>e</sup> année, n°1, 1960. p. 5-38.

Raoul Girardet, « Problèmes militaires contemporains, État des travaux », *Revue française de science politique*, 10<sup>e</sup> année, n° 2, 1960, p. 395-418.

Raoul Girardet (dir.), *La crise militaire française, 1945-1962, Aspects sociologiques et idéologiques*, *Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques*, 123, Paris, Librairie Armand Colin, collection Sciences politiques, 1964.

Raoul Girardet, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Pocket, coll. « Pocket Agora », 2001.

André Martel, « Le renouveau de l'histoire militaire en France », *Revue historique*, vol. 497, 1971, n° 1.

André Martel, « Le centre d'histoire militaire de Montpellier », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 20<sup>e</sup>, n° 1, Etudes d'histoire militaire (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles), janvier-mars 1973, p. 167-173.

Julien Mary, « Ordonner ou persuader ? Les ambiguïtés du discours militaire français à la veille de la Grande Guerre », in André Loez et Nicolas Mariot (dir.), *Obéir / désobéir, les mutineries de 1917 en perspective*, Paris, La Découverte, 2008, p. 17-31.

Henri Meyrowitz, « Le nouveau règlement de discipline générale de l'armée française », *Annuaire français de droit international*, vol. 12, 1966, p. 822-831.

Mario Ranalletti, « Une présence française fonctionnelle : les militaires français en Argentine après 1955 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°67, 2002, p. 104-106.

Belkacem Recham, *Les Musulmans algériens dans l'armée française, 1919-1945*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Chef de bataillon Vernet, *Le réarmement et la réorganisation de l'armée française, 1943-1946*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle soutenue dans le cadre du CHMEDN, Université Paul Valéry Montpellier III, 1981.

#### **2.1.4 Contre-insurrection et guerre psychologique**

Colonels Hervé de Courrèges, Emmanuel Germain et Nicolas Le Nen, *Principes de contre-insurrection*, Paris, Economica, 2010.

Etienne de Durand, « Francs-tireurs et Centurions – les ambiguïtés de l'héritage contre-insurrectionnel français », *Focus stratégique*, n° 29, mars 2011.

Maurice Mégret, *L'action psychologique*, Paris, Fayard, 1959.

Gabriel Périès, « Analogies politico-religieuses dans l'action psychologique pendant la guerre froide », *Mots*, n° 38, Paroles d'Eglise dans la cité, mars 1994, p. 79-90.

Gabriel Périès, « Stratégies de la fausse citation dans le discours de la doctrine de la "guerre révolutionnaire" », in Laurent Henninger et al. (dir.), *Histoire militaire et sciences humaines*, Paris, Complexe, 1999, p. 61-85.

Etienne Picard, *La pensée politique du Centre d'études supérieure de psychologie sociale*, mémoire de DES en Science politique, Paris II, 1971.

Commandant Mériadec Raffray (étude réalisée sous la direction du lieutenant-colonel Rémy Porte), *Contre-Insurrection : La doctrine Hogard*, Cahiers du Retex, collection Recherche, CDEF-DREX, juin 2013.

Mathieu Rigouste, *L'ennemi intérieur, La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, Éditions La Découverte, 2009.

Marie-Monique Robin, *Escadrons de la mort, l'école française*, Paris, La Découverte/Poche, 2008 (1<sup>e</sup> éd. 2004).

Paul et Marie-Catherine Villatoux, *La République et son armée face au "péril subversif", Guerre et action psychologique, 1945-1960*, Paris, Les Indes Savantes, 2005.

Marie-Catherine Villatoux, « Hogard et Nemo : deux théoriciens de la guerre révolutionnaire », *Revue historique des armées*, n° 232, 3/2003, p. 20-28.

Paul Villatoux, *La Guerre psychologique des origines à nos jours*, Seichamps, L'esprit du livre, 2008.

Marie-Catherine et Paul Villatoux, « Aux origines de la "guerre révolutionnaire" : le colonel Lacheroy parle », *Revue historique des armées* [En ligne], 268 | 2012, mis en ligne le 2/08/2012, URL : <http://rha.revues.org/7512>, consulté le 31/10/2015.

## **2.1.5 Travaux soutenus dans le cadre du CHMEDN de Montpellier touchant à l'Asie**

### **2.1.5.1 Mémoires de maîtrise**

Vincent Aubry, *L'image du combattant Viet-Minh et les événements d'Indochine de 1941 à 1954*, 1990.

Catherine Bouet, *La guerre du Viet-Nam à Hollywood. Histoire de la lente démythification de la défaite US à travers l'étude de cinq films de fiction*, 1989/1990.

Louis Durteste, *Flottilles et Dinassauts en Indochine de 1945 à 1954*, 1984.

Alain Escaro, *La conquête du pouvoir en Chine par les communistes (1945-1950) d'après Le Monde*, 1971.

Eric Espinasse, *L'offensive du Tet Man Tan : étude de presse à partir du Monde et de L'Humanité*, 1990.

Aimé Gagnon, *La décolonisation de l'Inde, de l'Indochine et de l'Indonésie, d'après Le Monde*, 1971.

Racchaneekorn Hong Phanut, *Ngo Dinh Diem et sa défaite politique d'après le journal Le Monde de 1963*, 1988.

Hubert Ivanoff, *Le 1<sup>er</sup> régiment étranger de cavalerie en Indochine, 1947-1956*, CHMEDN, coll. Etudes militaires, n° 15, 1982.

Francis Mezieres, *L'image de l'armée et du combattant à travers les romans de Jean Lartéguy*, 1987.

Danièle Tixador, *La décolonisation en Extrême-Orient (Indochine) de 1950 à 1954 d'après Le Monde*, 1975.

Nguyen Van Phai, *La garde indigène au Tonkin (1885-1905)*, 1969.

### **2.1.5.2 Mémoires de DEA**

Vincent Aubry, *Les catholiques et la guerre d'Indochine*, [en cours en 1991].

Catherine Bouet, *Le cinéma et la guerre du Viet Nam* [en cours en 1991].

Jean-Marie Cuillé, *Les catholiques au Viet-Nam : rôles en enjeux, lors des guerres d'Indochine et du Viet-Nam (1945-1975)*, 1990.

Isabelle Duffo, *Le soldat vietnamien au sein de l'armée française pendant la guerre d'Indochine*, 1989.

Bernard Recourse, *Le trafic des piastres*, [en cours en 1991].

Eric Requet, *La captivité des prisonniers français en Indochine dans les prisons et camps nippons (mars-septembre 1945)*, 1990.

Frédéric Sternenberg, *Le 3<sup>o</sup> R.E.I. en Indochine*, [en cours en 1991].

### **2.1.5.3 Thèses de doctorat**

Marcel Bénichou, *Une destruction d'idées reçues, le Viet Nam 1972-1982*, 1986 (thèse d'Etat)

Pour la thèse de Robert Bonnafous, voir *infra*.

Bernard Callies de Salies, *Le protectorat français du Tonkin (1844-1894)*, 1987.

Guy Millet-Cornetto, *Essai sur une greffe : christianisme et nationalismes en Indochine*, 1991.

Colonel (ER) Claude Hesse d'Alzon, *La présence militaire française en Indochine 1940-1945*, Paris, SHAT, 1985 (ouvrage issu de la thèse de l'auteur soutenue en 1980).

Tibor Scecsko, *La Légion étrangère en Indochine, 1914-1941*, s.l., Editions EDI-CATS, 1989 [thèse d'université soutenue en 1987 sous le titre *Implantation et engagement de la Légion étrangère au Tonkin (1914-1941)*].

Nguyen Van Phaï, *L'armée vietnamienne (1949-1957) : contribution à l'étude d'un cas de formation d'armée nationale*, 1980.

## 2.2 HISTOIRE DU FAIT COLONIAL

Georges Balandier, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de Sociologie*, n° 11, 1951, p. 44-79.

Romain Bertrand, « Vérités d'empire(s). La question des continuités du colonial au prisme de l'histoire impériale comparée », Working paper, Fonds d'analyse des sociétés politiques, Les rapports du FASOPO, décembre 2006, [En ligne], URL : <http://spire.sciencespo.fr/hdl:/2441/1d1vlhp8p7t3k7k96gtc66mao>.

Romain Bertrand, *Mémoires d'empire, La controverse autour du « fait colonial »*, Broissieux, Éditions du croquant, collection « Savoir agir », 2006.

Romain Bertrand, *L'Histoire à parts égales*, Paris, Seuil, 2011.

Emmanuel Blanchard, « Quand des soldats coloniaux se révoltaient », *Plein Droit*, juillet 2006, n° 69, pp. 36-40.

Catherine Cocquery-Vidrovitch, *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, Marseille, Agone-CVUH, 2009.

Frederik Cooper, *Colonialism in Question, Theory, Knowledge, History*, Berkeley, University of California Press, 2005.

René Gallissot, *La République française et les indigènes, 1870-1962*, Ivry-sur-Seine, L'Atelier, 2007.

Daniel Lefeuvre, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion, Champs actuels, 2008 (1<sup>e</sup> éd. 2006).

Claude Liauzu, *Histoire de l'anticolonialisme en France, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007.

Isabelle Merle, « Rencontre(s) coloniale(s) », *Genèses*, 2001/2, n° 43, p. 2-5.

Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français, Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, collection L'aventure humaine, 1984.

Claude Prudhomme, *Missions chrétiennes et colonisation, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Cerf, 2004.

Daniel Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette, 2002.

Sanjay Subrahmanyam, « Par-delà l'incommensurabilité : pour une histoire connectée des empires aux temps modernes », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2007/5, n° 54-4bis, p. 34-53.

Tzvetan Todorov, « Cortés et Moctezuma : de la communication », *L'Ethnographie*, LXXVI-1/2, 1980, p. 69-83.

Tzvetan Todorov, *La conquête de l'Amérique, La question de l'autre*, Paris, Seuil, 1982.

Richard White (traduit de l'anglais par Frédéric Cotton), *Le middle ground, Indiens, empires et républiques dans la région des grands lacs, 1650-1815*, Paris, Anacharsis, 2009 (1<sup>e</sup> éd. 1991).

### 2.3 HISTOIRE DU FAIT TOTALITAIRE

Hannah Arendt, *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Editions du Seuil/Gallimard, coll. « Points Essais », 2002 (1<sup>e</sup> éd. 1951).

Philippe Bruneteau, *Le totalitarisme, Origine d'un concept, genèse d'un débat, 1930-1942*, Paris, Editions du Cerf, collection Politique, 2010.

Alan Bullock, *Hitler et Staline, Vies parallèles*, Paris, Albin Michel/Fayard, 1994.

Dan Diner, « Nationalsozialismus und Stalinismus. Über Gedächtnis, Willkür und Tod », in. *Kreisläufe. Nationalsozialismus und Gedächtnis*, Berlin, Berlin Verlag, 1995, p. 49-75.

Hans Mommsen, « National sozialismus und Stalinismus. Diktaturen im Vergleich », in. Eckard Jesse (Hrsg.), *Totalitarismus im 20. Jahrhundert, Eine Bilanz der internationalen Forschung*, Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, 1996, p. 471-481.

Enzo Traverso, *Le Totalitarisme*, Paris, Seuil, 2001.

## 3 HISTOIRE DE FRANCE

---

### 3.1 OUVRAGES GENERAUX

René Rémond (avec la collaboration de Jean-François Sirinelli), *Notre siècle de 1918 à 1991*, Paris, Editions Fayard/Le livre de Poche, collection Histoire de France, 1991.

Jean-François Sirinelli (dir.), *La France de 1914 à nos jours*, Paris, PUF, coll. « Quadrige manuels », 2014 (1<sup>e</sup> éd. 1993).

### 3.2 HISTOIRE POLITIQUE

François Denord, *Néo-libéralisme version française, Histoire d'une idéologie politique*, Paris, Demopolis, 2007.

René Girault et Robert Frank (dir.), *La puissance française en question, 1945-1949*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.

Paul-Marie Gorce, *Naissance de la France moderne, Apogée et mort de la IV<sup>e</sup> République, 1952-1958*, Paris, Editions Grasset, 1979.

Mathieu Laurent, *Les structures non-partisanes dans le champ politique*, thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Jacques Chevallier, soutenue le 8 Septembre 2011 à l'Université Panthéon-Assas.

Pierre Viansson-Ponté, *Histoire de la république gaullienne, tome 1 : La fin d'une époque, mai 1958-juillet 1962, tome 2 : Le temps des orphelins, août 1962-avril 1969*, Paris, Editions Fayard, 1970-1971.

### 3.3 HISTOIRE SOCIALE

Pierre Alphanhéry et Yannick Sencébé, « L'émergence de la sociologie rurale en France (1945-1967) », *Etudes rurales*, 2009/1, n° 183, p. 23-40.

Didier Fassin et Éric Fassin « Introduction. À l'ombre des émeutes », in *De la question sociale à la question raciale ?*, La Découverte, 2006, p. 5-16.  
URL : [www.cairn.info/de-la-question-sociale-a-la-question-raciale--9782707158512-page-5.htm](http://www.cairn.info/de-la-question-sociale-a-la-question-raciale--9782707158512-page-5.htm).

Paul Lefèbvre, « La population de la Corse », *Revue de géographie alpine*, 1957, Tome 45, n° 3, p. 557-575, p. 574.

Dominique Lejeune, *La France des Trente glorieuses*, Paris, Editions Armand Colin, collection Cursus, 2015.

Jean-Philippe Martin, « Viticulture du Languedoc : une tradition syndicale en mouvement », *Pôle Sud*, n° 9, 1998, p. 71-87.

Alberto Melucci, « Action patronale, pouvoir organisation. Règlements d'usine et contrôle de la main-d'œuvre au XIXe siècle », *Mouvement social*, n° spécial « Naissance de la classe ouvrière », 1976-4, octobre-décembre, p. 139-159.

Henri Mendras, *La fin des paysans, Innovations et changement dans l'agriculture française*, Paris, SEDEIS, 1967 (issu de la thèse de sociologie soutenue par l'auteur en 1967).

### 3.4 HISTOIRE ECONOMIQUE

Jean-Claude Delmas (dir.), *Les systèmes productifs dans l'Arc jurassien, Acteurs, pratiques et territoires (XIXe-XXe siècles)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, Les cahiers de la MSH Ledoux, 2005.

Jean Fourastié, *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1979.

Jean-François Eck, *Histoire de l'économie française depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2004.

Alain Girard, « Une enquête sur les besoins des familles », *Population*, 5e année, n°4, 1950, p. 713-732.

Guy Laroque, « La fin des restrictions : 1946-1949 », *Economie et statistique*, n° 129, janvier 1981, p. 5-16.

Rémy Pawin, « Retour sur les "Trente Glorieuses" et la périodisation du second XXe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2013/1, n° 60-1, p. 155-175.

### 3.5 HISTOIRE CULTURELLE

Claire Blandin, « Les interventions des intellectuels de droite dans *Le Figaro littéraire*. L'invention du contre-engagement », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2007/4, n° 96, p. 179-194.

Patrick Eveno, *Histoire du journal Le Monde, 1944-2004*, Paris, Editions Albin Michel, 2004.

Daniel Lindenberg, *Les années souterraines 1937-1947*, Paris, Editions La Découverte, 1990.

Pascal Ory et Jean-François Sirinelli, *Les intellectuels en France de l’Affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Editions Armand Colin, 1986.

## 4 HISTOIRE DE L’INDOCHINE ET DU VIETNAM

---

### 4.1 OUVRAGES GÉNÉRAUX

Milton Osborne, *Southeast Asia, An Introductory History*, Sydney, Allen and Unwin, 1988.

Pierre Renouvin, *La question d’Extrême-Orient, 1840-1940*, Paris, Hachette, 1946.

### 4.2 HISTOIRE DE L’INDOCHINE COLONIALE

#### 4.2.1 Ouvrages généraux

Pierre Brocheux et Daniel Hémerly, *Indochine, La colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, Editions La Découverte, coll. « Textes à l’appui » / série histoire contemporaine, 1994.

Philippe Devillers, *Histoire du Viet-Nam entre 1940 et 1952*, Paris, Editions Fayard, 1952.

Gérard-Gilles Epain, *Indo-Chine, Une histoire coloniale oubliée*, Paris, L’Harmattan, 2008.

Charles Fourniau, *Annam-Tonkin 1885-1896, Lettrés et paysans vietnamiens face à la conquête coloniale*, Paris, L’Harmattan, 1989.

Christopher E. Goscha, *Going Indochinese : Contesting Concepts of Space and Place in French Indochina*, University of Copenhagen-Nordic Institute of Asian Studies, NIAS Press, 2012 (*Indochine ou Vietnam ?*, Paris, Vendémiaire, 2015, pour l’édition traduite en français).

Daniel Hémerly, « Inconstante Indochine... L’invention et les dérives d’une catégorie géographique », *Revue française d’histoire d’outre-mer*, 1<sup>er</sup> semestre 2000, p. 137-158.

Agathe Larcher-Goscha, *La légitimation française en Indochine : mythes et réalités de la collaboration franco-vietnamienne et du réformisme colonial*, thèse de doctorat, Paris, Université de Paris VII, 2000.

Vo Duc Hanh, *La place du catholicisme dans les relations entre la France et le Vietnam de 1870 à 1886*, Publications universitaires européennes, Berne, Peter Lang, 1993.

#### 4.2.2 Résistance à la colonisation et nationalismes

Hans Antloöv et Stein Tønnesson (eds), *Asian Forms of the Nation*, Londres, Curzon Press, 1996.

Daniel Hémery, *Révolutionnaires vietnamiens et pouvoir colonial en Indochine*, Paris, Maspero, 1975.

Daniel Hémery, « Aux origines des guerres d'indépendance vietnamiennes : pouvoir colonial et phénomène communiste en Indochine avant la Seconde Guerre mondiale », *Le Mouvement social*, n° 101, octobre-décembre 1977, p. 3-36.

Daniel Hémery, *Hô Chi Minh, De l'Indochine au Vietnam*, Paris, Gallimard, coll. Découvertes, 1990.

Huynh Kim Khanh, *Vietnamese Communism (1925-1945)*, Ithaca, Cornell University Press, 1983.

Hy van Luong (avec la collaboration de Nguyen Dac Bang), *Revolution in the Village, Tradition and Transformation in North Vietnam, 1925-1988*, Honolulu, University of Hawaii Press, 1992.

David G. Marr, *Vietnamese Anticolonialism, 1885-1925*, Berkeley, University of California Press, 1981 (1<sup>e</sup> éd. 1971).

David G. Marr, *Vietnamese, Tradition on Trial, 1900-1945*, Berkeley, University of California Press, 1984.

Emmanuelle Radar, « Putain de colonie ! », *Anticolonialisme et modernisme dans la littérature du voyage en Indochine (1919-1939)*, Academisch Proefschrift ter verkrijging van de graad van doctor aan de Universiteit van Amsterdam op gezag van de Rector Magnificus prof. dr. D.C. van den Boom, 30 juin 2008.

Pierre Rousset, *Le Parti communiste vietnamien, contribution à l'étude de la révolution vietnamienne*, Paris, Maspero, 1975.

Pierre Rousset, *Communisme et nationalisme vietnamien*, Paris, Éd. Galilée, 1978.

#### 4.2.3 Répression coloniale en Indochine

Daniel Hémery, « Terre de bagne en Indochine, Poulo Condor (1862-1953). Châtier, expier en situation coloniale », *Europe solidaire sans frontière*, janvier 2008, [En ligne], URL : <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article8969>, consulté le 8/07/2013.

Patrice Morlat, *La répression coloniale au Vietnam, 1908-1940*, Paris, L'Harmattan, 1990.

Tobias Frederik Rettig, « French Military Policies in the Aftermath of the Yên Bay Mutiny, 1930: Old Security Dilemmas Return to the Surface », *South East Asia Research*, 10 (3), 2002, p. 309-331, p. 310 [En ligne], URL: [http://ink.library.smu.edu.sg/soas\\_research/274](http://ink.library.smu.edu.sg/soas_research/274)

Pierre Rousset, « Notre devoir de mémoire », [En ligne], URL : <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article26>, consulté le 25/10/2015.

Peter Zinoman, « Colonial Prisons and Anti-Colonial Resistance in French Indochina: The Thai Nguyen Rebellion, 1917 », *Modern Asian Studies*, vol. 34, n° 1, février 2000, p. 57-98.

Peter Zinoman, *The Colonial Bastille. The History of Imprisonment in Vietnam, 1862-1940*, Berkeley, University of California Press, 2001.

### 4.3 HISTOIRE DU VIETNAM

Georges Boudarel, *Cent fleurs écloses dans la nuit du Vietnam, Communisme et dissidence, 1954-1956*, Paris, Editions Jacques Bertoin, 1991.

Georges Boudarel et Nguyen Van Ky, *Hanoi, 1936-1996, Du drapeau rouge au billet vert*, Paris, Editions Autrement, 1997.

Jean Chesneaux, *Le Vietnam, Etudes de politique et d'histoire*, Paris, Editions François Maspero, 1968.

Christopher Goscha, *Vietnam, Un Etat né de la guerre*, Paris, Armand Colin, 2011.

Pierre Journoud, *De Gaulle et le Vietnam (1945-1969)*, Paris, Tallandier, 2011.

Joël Luguern, *Le Viêt-nam*, Paris, Editions Karthala, collection Méridiens, 1997.

Michel Tauriac, *Viêt Nam, Le dossier noir du communisme de 1945 à nos jours*, Paris, Plon, 2001.

## 5 HISTOIRE DE L'ALGERIE A LA PERIODE COLONIALE

---

Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour et Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris/Alger, La Découverte/Editions Barzakh, 2012.

Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée, La guerre de 1914-1918 et le 1<sup>er</sup> quart du XX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat d'Etat soutenue à l'Université de Nice sous la direction d'André Nouschi, 1979.

Gilbert Meynier, « France-Algérie (1830-1962). Des antécédents historiques aux "occasions manquées" », article communiqué par l'auteur.

Jean-Pierre Peyroulou, *Guelma 1945, Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Paris, Editions La Découverte, 2009.

## 6 HISTOIRE DE LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE

---

### 6.1 OUVRAGES GENERAUX

Omer Bartov, *L'Armée d'Hitler, La Wehrmacht, les nazis et la guerre*, Paris, Hachette, 1999.

Jean Quellien, *La Seconde Guerre mondiale, 1939-1945*, Paris, Tallandier, coll. « Texto », 2017.

### 6.2 LA FRANCE EN 1939-1945

Jean-Pierre Azéma et al., *Mission d'analyse historique sur le système de statistique français de 1940 à 1945*, Paris, Insee, 1998.

Johanna Barasz, « De Vichy à la Résistance : les vichysto-résistants 1940-1944 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2011/2, n° 242, p. 27-50.

Eric Conan et Henry Rousso, *Vichy, Un passé qui ne passe pas*, Paris, Editions Fayard, collection « Pour une histoire du XXe siècle », 1994.

Yves Courrière, *Normandie-Niemen*, Paris, Presses de la Cité, 1979.

Laurent Douzou et Denis Peschanski, « La résistance française face à l'hypothèque Vichy », in Denis Peschanski (dir.), *Vichy 1940-1944*, Milan, Fondazione Giangiacomo Feltrinelli, 1996, p. 3-42.

Éric Dussault, « Politique culturelle et dénazification dans la zone d'occupation française en Autriche (Tyrol et Vorarlberg) et à Vienne de 1945 à 1955 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2006/1, n° 221, p. 83-92.

Jean-Marie Guillon, *La Résistance dans le Var, Essai d'histoire politique*, thèse de doctorat d'Etat soutenue à l'Université d'Aix-Marseille I, 1989.

Laurent Joly, *Les collabos, Treize portraits d'après les archives des services secrets de Vichy, des renseignements généraux et de l'épuration*, Paris, Editions Les Echappés, 2011.

Harry Roderick Kedward, *A la recherche du Maquis, La Résistance dans la France du Sud, 1942-1944*, traduit de l'anglais par Muriel Zaghera, Paris, Les éditions du Cerf, collection Passages, 1999.

Henri Michel, *Vichy, année 1940*, Paris, Robert Laffont, 1967.

*Le Mouvement social*, « Pour une histoire sociale de la Résistance », 1997/3, n°180, juillet-septembre 1997.

Jean-François Muracciole, *Les Français libres, L'autre Résistance*, Paris, Editions Tallandier, 2009.

Robert O. Paxton, *La France de Vichy, 1940-44*, Paris, Éditions du Seuil, 1973.

Pierre Rigoulot, *La Tragédie des Malgré-nous, Tambov, le camp des Français*, Paris, Editions Denoël, 1990.

Jacqueline Sainclivier et Christian Bougeard (dir.), *La Résistance et les Français, Enjeux stratégiques et environnement social*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995.

### **6.3 L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS EN 1939-1945**

#### **6.3.1 L'Indochine**

André-Paul Comor, *L'épopée de la 13<sup>e</sup> demi-brigade de Légion étrangère, 1940-1945*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1988 (ouvrage issu de sa thèse de doctorat d'histoire).

Pierre Brocheux, William J. Duiker, Claude Hesse d'Alzon, Paul Isoart et Masaya Shiraishi, *L'Indochine française, 1940-1945*, Paris, PUF, 1982.

Colonel (ER) Claude Hesse d'Alzon, « Conceptions stratégiques du commandement français en Indochine (1940-1945) », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains*, n° 138, 1985.

Col Cl. Hesse d'Alzon, « La présence militaire en Indochine de 1940 à la capitulation japonaise », *Les armées françaises pendant la Seconde Guerre mondiale, 1939-1945*, Actes du colloque de mai 1985, Paris, FEDN-IHCC, 1986, p. 281-290.

Michel Huguier, *De Gaulle, Roosevelt et l'Indochine de 1940 à 1945*, Paris, L'Harmattan, 2010.

Eric Jennings, *Vichy sous les tropiques, La Révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine, 1940-1944*, Paris, Grasset, coll. « Essais français », 2004.

Jean-Louis Margolin, « Entre haine inassouvie et nippostalgie : la trace des violences japonaises dans les pays d'Asie colonisés ou occupés (1895-1945) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 88, 4/2007, p. 26-34

Jean-Louis Margolin, *Violences et crimes du Japon en guerre (1937-1945)*, Paris, Hachette littératures-Grand Pluriel, 2009 (2007).

Fabienne Mercier-Bernadet, « La force 136 et l'Indochine », *Les forces spéciales : concept et histoire*, actes du colloque des 11 et 12 Juin 2001 au Centre d'Etudes et d'Histoire de la Défense, Cahier du CEHD n° E1 (32), Paris, 2007.

Kiyoko Nitz, "Independence without Nationalists? The Japanese and Vietnamese Nationalism during the Japanese Period, 1940-1945", *Journal of Southeast Asian Studies*, n° 15, 1, mars 1984, p. 108-133.

Jean-Michel Pedrazzani, *La France en Indochine de Catroux à Sainteny*, Paris, Arthaud, 1972.

Ralph Smith, "The Japanese Period in Indochina and the Coup of 9 March 1945", *Journal of Southeast Asian Studies*, n° 9, septembre 1978, p. 268-301.

Sébastien Verney, *L'Indochine sous Vichy, Entre Révolution nationale, collaboration et identités nationales, 1940-1945*, Paris, Riveneuve éditions, 2012.

### 6.3.2 L'Algérie

Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002.

Daniel Lefeuvre, « Vichy et la modernité de l'Algérie, intention ou réalité ? », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 42, avril-juin 1994, p. 7-16.

## 7 HISTOIRE DE LA « GUERRE FROIDE » ET DU COMMUNISME

---

Hannah Arendt et Jules Monnerot, « Le communisme peut-il être pensé dans le registre de la religion ? », *Revue du MAUSS*, n° 22, février 2003, p. 44-50.

Raymond Aron, *Le grand schisme*, Paris, Gallimard, 1948.

Pascal Balmand, « Les best-sellers de la guerre froide », *L'Histoire, Le temps de la guerre froide, Du rideau de fer à l'effondrement du communisme*, n° 151, janvier 1992, p. 74-76.

Emmanuel Blanchard et Bernard Georg, *L'affaire Kravchenko, La guerre froide à Paris*, documentaire TV diffusé le dimanche 13 janvier 2013 sur France 5.

Robert Conquest, *La Grande Terreur*, Paris, Robert Laffont, collection Bouquins, 1995 (1<sup>e</sup> éd. en angl. 1970).

Stéphane Courtois (dir.), *Dictionnaire du communisme*, Paris, Larousse, 2007.

Stéphane Courtois, Nicolas Werth, Jean-Louis Panné, Andrzej Paczkowski, Karel Bartosek et Jean-Louis Margolin, *Livre noir du communisme : crimes, terreur et répression*, Paris, Robert Laffont, 1997.

Michel Dreyfus, Bruno Groppo, Claudio Ingerflom, Roland Lew, Claude Penetier, Bernard Pudal et Serge Wolikow (dir.), *Le Siècle des communismes*, Paris, Édition de l'Atelier/Éditions ouvrières, 2004.

François Fetjő, *Histoire des démocraties populaires*, Paris, Le Seuil, 1952.

François Furet, *Le Passé d'une illusion : essai sur l'idée communiste au XXe siècle*, Paris, Calmann-Lévy/Robert Laffont, 1995.

Thomas Gomart (préface de Robert Frank), *Double détente, Les relations franco-soviétiques de 1958 à 1964*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.

Pierre Grémion, « Preuves dans le Paris de guerre froide », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 13, janvier-mars 1987, p. 63-82.

Pierre Grémion, *Intelligence de l'anticommunisme, Le congrès pour la liberté de la culture à Paris : 1950-1975*, Paris, Fayard, 1995.

Pierre Grémion, « Le Congrès pour la liberté de la culture, Origine, contraintes, orientations », in Saki Dockrill, Robert Frank, Georges-Henri Soutou et Antonio Varsori (dir.), *L'Europe de l'Est et de l'Ouest dans la Guerre froide, 1948-1953*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, collection Mondes contemporains, 2002, p. 249-256.

Anna Maria Jackowska, « 1945-1947 : La Pologne vue de France », *Histoire & Liberté*, n° 57, juin 2015, p. 105-111

Laurent Jalabert, *Le Grand débat : les universitaires historiens et géographes et les pays communistes de 1945 à 1991*, Toulouse, GRHI, mars 2001 (ouvrage issu d'une thèse de doctorat soutenue en 1997 à l'Université Toulouse le Mirail).

François Joyaux, *La nouvelle question d'Extrême-Orient, tome 1 : L'ère de la guerre froide, 1945-1959*, Paris, Payot, 1985.

Wilfred L. Kohl, *French Nuclear Diplomacy*, Princeton, Princeton University Press, 2015 (1<sup>e</sup> éd. 1972).

Francis Ford Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, collection « Champs essais », 2009 [1<sup>e</sup> éd. en américain 1992].

Pieter Lagrou, « La Résistance et les conceptions de l'Europe, 1945-1965. Anciens résistants et victimes de la persécution face à la Guerre froide, au problème allemand et à l'intégration européenne », *CHTP-BEG*, n° 2, 1997, p. 155-197, p. 170, [En ligne], URL : [http://www.cegesoma.be/docs/media/chtb\\_beg/chtb\\_02/chtb2\\_006\\_Lagrou.pdf](http://www.cegesoma.be/docs/media/chtb_beg/chtb_02/chtb2_006_Lagrou.pdf), consulté le 25/10/2015.

Maurice Merleau-Ponty, *Humanisme et terreur*, Paris, Gallimard, 1947.

Robert Mencherini, *Guerre froide, grèves rouges : Parti communiste, stalinisme et luttes sociales en France, Les grèves « insurrectionnelles » de 1947-1948*, Paris, Syllepse, 1998.

Jules Monnerot, *Sociologie du communisme, Échec d'une tentative religieuse au XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1949.

Nicolas Texier, « "L'ennemi intérieur" : l'armée et le Parti communiste français de la Libération aux débuts de la guerre froide », *Revue historique des armées* [En ligne], 269 | 2012, mis en ligne le 20/11/2012, URL : <http://rha.revues.org/7576>, consulté le 16/09/2015.

Florin Turcanu, « Un moment roumain à Paris – 1949 », in Mihail Neamtu et al. (ed.), *Memory, Humanity, and Meaning: Essays in honor of Andrei Plesu's Sixtieth Anniversary*, Bucharest, Zeta Books, 2009.

Georges Vidal, *La Grande illusion ? Le Parti communiste français et la Défense nationale à l'époque du Front populaire*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006 (ouvrage issu de la thèse de doctorat d'histoire de l'auteur).

Annette Wiewiorka, « L'affaire Kravtchenko de Nina Berberova », *L'Histoire*, n° 351, mars 2010.

## 8 HISTOIRE DES GUERRES D'INDOCHINE-VIETNAM ET D'ALGERIE

---

### 8.1 INDOCHINE, ALGERIE ET VIETNAM

Laurent Beccaria, « Soldats perdus des guerres orphelines », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 22, avril-juin 1989, p.103-110.

Hélène Erlingsen, *Soldats perdus, De l'Indochine à l'Algérie, dans la tourmente des guerres coloniales*, Paris, Editions Bayard, 2007.

Benjamin Stora, *Imaginaires de guerre, Algérie – Viêt-nam, en France et aux États-Unis*, Paris, La Découverte, 1997.

### 8.2 GUERRES D'INDOCHINE

#### 8.2.1 Guerres d'Indochine et du Vietnam

Bernard Fall, *Guerres d'Indochine, France 1946-54, Amérique 1957-...*, Paris, Editions J'ai Lu, collection L'aventure aujourd'hui, 1970 (1<sup>e</sup> éd. en angl. 1961, sous le titre *Street Without Joy*).

Gilles Fériet, *Les trois guerres d'Indochine*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993.

Philippe Franchini, *Les Guerres d'Indochine, tome 1, De la conquête française à 1949 & tome 2, De 1949 à la chute de Saïgon*, Paris, Tallandier, coll. Texto, 2011 (1<sup>e</sup> éd. Pygmalion, 1988).

Laurent Cesari, *L'Indochine en guerres, 1945-1993*, Paris, Belin, coll. Belin Sup Histoire, 1995.

Hugues Tertrais, *Atlas des guerres d'Indochine, 1940-1990, De l'Indochine française à l'ouverture internationale*, Paris, Autrement / Mémorial de Caen / ministère de la Défense, 2004.

#### 8.2.2 « Guerre d'Indochine »

##### 8.2.2.1 Histoire générale de la guerre

Ivan Cadeau, *La guerre d'Indochine, De l'Indochine française aux adieux à Saïgon 1940-1956*, Paris, Tallandier, 2015.

Jacques Dalloz, *La Guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, Seuil, collection Points Histoire, 1987.

Jean-Luc Einaudi, *Vietnam ! La Guerre d'Indochine 1945-1954*, Paris, Le Cherche-Midi, 2001.

Georges Fleury, *La guerre en Indochine*, Paris, Editions Perrin, collection Tempus, 2003.

Yves Gras, *Histoire de la guerre d'Indochine*, Paris, Plon, 1979.

Claude Hesse d'Alzon, « Le conflit indochinois – 1945-1954 », in André Martel (dir.), *Histoire militaire de la France, 4. De 1940 à nos jours*, Paris, PUF, 1994, p. 289-320.

Mark Atwood Lawrence and Fredrik Logevall (eds), *The First Vietnam War: Colonial Conflict and Cold War Crisis*, Cambridge, Harvard University Press, 2007.

Fredrik Logevall, *Embers of War: The Fall of an Empire and the Making of America's Vietnam*, New York, Random House, 2012.

Paul Mus, *Viêt-Nam, Sociologie d'une guerre*, Paris, Editions du Seuil, 1952.

Alain Ruscio, *1945-1954, La Guerre française d'Indochine*, Bruxelles, Editions complexe, coll. « La mémoire du siècle », 1992.

#### **8.2.2.2 L'armée française dans la « Guerre d'Indochine »**

Michel Bodin, « Les troupes africaines en Indochine », *Indochine, Revue historique des armées*, 1989/4, n° 177, p. 17-26.

Michel Bodin, *La France et ses soldats, Indochine, 1945-1954*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 1996.

Michel Bodin, *Soldats d'Indochine, 1945-1954*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 1997.

Michel Bodin, *Les Africains dans la guerre d'Indochine*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 2000.

Cyril Bondroit, *3e BCCP Indochine, 1948-1950*, Paris, Bondroit et Hexagone publications, 1998.

Paul Bonnacarrère, *Par le sang versé, La Légion Etrangère en Indochine*, Paris, Librairie Arthème Fayard, collection Marabout université, 1968.

Pierre Carles, *Des millions de soldats inconnus, la vie de tous les jours dans les Armées de la IVème République*, Paris-Limoges, Charles-Lavauzelle, 1982.

Pierre Dufour, *La légion en Indochine, 1945-1955*, Panazol, Lavauzelle, 2001.

Georges Fleury, *Nous, les combattants d'Indochine (1940-1955)*, Paris, François Bourin éditeur, 2011.

Marc Lemaire, *Le service de santé militaire dans la guerre d'Indochine*, Paris, 1997 (ouvrage issu de la thèse de doctorat de l'auteur).

Jean-Marc Le Page, (préface de Maurice Vaisse), *Les services secrets en Indochine*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2012.

Mireille Nicoud, *L'emploi de la Légion étrangère en Indochine (1945-1955)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Jean-Charles Jauffret, Université Montpellier III, 1997.

Maurice Vaïsse (dir.), *L'Armée française dans la guerre d'Indochine (1946-1954) : adaptation ou inadaptation*, actes du colloque des 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1998 organisé par le Centre d'histoire de la Défense et l'Union nationale de l'arme blindée cavalerie chars, Centre d'études d'histoire de la Défense (CEHD), Bruxelles, Editions Complexe, 2000.

Marie-Catherine Villatoux, « Conception et organisation de la guerre psychologique française en Indochine (1945-1955) », *Enjeux Atlantiques*, n° 16, décembre 1998, pp. 55-62.

### **8.2.2.3 Le Vietnam et les Vietnamiens dans la guerre**

Bernard Fall, *Le Vietminh. La République démocratique du Viet-Nam, 1945-1960*, Paris, Armand Colin, 1961 (1<sup>e</sup> éd. en angl. 1954, sous le titre *The Viet-Minh Regime*).

Bernard Fall, *Les deux Viet-Nam*, Paris, Payot, 1967 (1<sup>e</sup> éd. en angl. sous le titre, *Two Viet-Nams*).

Pierre Labrousse, *La méthode Vietminh, Indochine 1945-1954*, Panazol, Charles-Lavauzelle, 1996.

Nguyen Van Phaï, « Le recrutement de l'armée vietnamienne (1949-1954) », in *Recrutement, Mentalité, Société*, Actes du colloque de Montpellier, CHEMDN, coll. Etudes militaires, 1974.

Nguyen Van Phaï, « Aux origines de l'armée vietnamienne, 1949-1954 », *Les cahiers de Montpellier, Histoire et Défense*, n° 8, 1983.

### **8.2.2.4 Militants anti-guerre d'Indochine et « ralliés »**

Adila Bennedjaï-Zou et Joseph Confavreux, *Passés à l'ennemi, Des rangs de l'armée française aux maquis Viêt-Minh, 1945-1954*, Paris, Tallandier, 2014.

Claude Collin (dir.), préface d'Alain Ruscio, *De la Résistance à la guerre d'Indochine*, Paris, Les Indes savantes, 2011.

Nelcya Delanoe, *Poussières d'empire*, Paris, PUF, 2002.

Jacques Doyon, *Les soldats blancs d'Hô Chi Minh*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1973.

Sabine Rousseau, *La colombe et le napalm, Des chrétiens contre les guerres d'Indochine et du Vietnam, 1945-1975*, Paris, CNRS éditions, 2002.

Alain Ruscio, *La CGT et la guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, Institut CGT d'Histoire sociale, 1984.

Alain Ruscio, *Les communistes français et la guerre d'Indochine, 1944-1954*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1985 (ouvrage issu de la thèse de doctorat de l'auteur).

Alain Ruscio (dir.), *L'affaire Henri Martin et la lutte contre la guerre d'Indochine*, Paris, Le temps des cerises, 2005 ;

Abdallah Saaf, *Histoire d'Anh Ma*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Pierre Sergent, *Un étrange Monsieur Frey*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1982.

Heinz Schütte, « Les Doktors germaniques dans le Viet Minh », *Aséanie*, 15, 2005, p. 61-85.

Isabelle Sommier (avec Jean Brugié), *Officier et communiste dans les guerres coloniales*, Paris, Flammarion, 2005.

#### **8.2.2.5 La bataille de la RC4**

Cyril Bondroit, Jacques Laurent et Georges Longeret, *Les Combats de la RC 4, Face au Vietminh et à la Chine*, Paris, IndoEditions, 2004.

Pierre-Henry Quandieu, médecin-chef des services hors classe (E.R.) et maître de recherches au Service de santé des armées, *Les médecins des bataillons de la RC4, Mémoire*, chez l'auteur, 2001, AD du Rhône, 31 J 227.

#### **8.2.2.6 La bataille de Diên Biên Phu**

Pierre Accoce, *Médecins à Diên Biên Phu*, Paris, Presses de la Cité, 1992.

Roger Bruge, *Les hommes de Diên Biên Phu*, Paris, Editions Perrin, coll. « Tempus », 2004.

Ivan Cadeau, *Diên Biên Phu, 13 mars - 7 mai 1954*, Paris, Tallandier, coll. « Texto », 2016 (1<sup>e</sup> éd. 2013).

Eric Deroo et Pierre Vallaud, *Diên Biên Phu, 13 mars-7 mai 1954*, Paris, Editions Tallandier, 2003.

Bernard Fall, *Diên Biên Phu, Un coin d'enfer*, Paris, Robert Laffont, 1968 (1<sup>e</sup> éd. en angl. 1966 sous le titre, *Hell in a very small place : the siege of Diên Biên Phu*).

Pierre Journoud, « Diên Biên Phu : naissance et destin d'un mythe héroïque », in Claude d'Abzac-Epezy et Jean Martinant de Préneuf (dir.), *Héros militaire, culture et société (XIXe-XXe siècles)*, Villeneuve d'Ascq, IRHIS, coll. Histoire et littérature de l'Europe du Nord-Ouest, 2012 [En ligne], mis en ligne le 1<sup>er</sup> juin 2012, URL : <http://hleno.revues.org/251>, consulté le 10/11/2014.

Henri Le Mire, *Épervier, le 8<sup>e</sup> Choc à Diên Biên Phu*, Paris, Albin Michel, 1988.

Pierre Rocolle, *Pourquoi Diên Biên Phu ?*, Paris, Flammarion, 1968.

Alain Ruscio, *Diên Biên Phu, la fin d'une illusion*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Eric Warnant (capitaine), « Les indigènes de la Nam Youn, de la ratière aux "rats" », in Antoine Champeaux (dir.), *Les maquis de l'histoire, Guerre révolutionnaire, guerres irrégulières, Mélanges offerts au lieutenant-colonel Michel David*, s.l., Lavauzelle, 2010, p. 186-187.

#### **8.2.2.7 Origines et fin de la « Guerre d'Indochine »**

Ivan Cadeau, « 1954-1956, le départ du corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient », *Revue historique des armées*, 258, 2010, [En ligne], URL : <http://rha.revues.org/6925>, consulté le 30 septembre 2016.

David J. Marr, *Vietnam, 1945. The Quest for Power*, Berkeley, University of California Press, 1995.

Martin Shipway, *The Road to War, France and Vietnam, 1944-1947*, Oxford, Berghen Books, 1996.

Stein Tønnesson, *1946 : le déclenchement de la « Guerre d'Indochine », Les vèpres tonkinoises du 19 décembre*, Paris, L'Harmattan, 1987.

Stein Tønnesson, « La "Guerre d'Indochine" a-t-elle été un enfant de la guerre froide », Exposé à la mairie de Montreuil, 8 juin 2004, [En ligne], URL : <http://www.clioste.com/documents/2004/04%20lec%20guerre%20froide.pdf>, consulté le 28/02/2011.

### 8.3 GUERRE D'INDEPENDANCE ALGERIENNE

#### 8.3.1 Histoire de la guerre

Raphaëlle Branche, « La dernière génération du feu ? Jalons pour une étude des anciens combattants français de la guerre d'Algérie », *Histoire@Politique*, 2007/3, n° 3, [En ligne], URL : [www.histoire-politique.fr/index.php?numero=03&rub=dossier&item=27](http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=03&rub=dossier&item=27), consulté le 22/03/2014.

André-Paul Comor, « La Légion étrangère dans la guerre d'Algérie, 1954-1962 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2010/1, n° 237, p. 81-93.

Michel Déon, *L'armée d'Algérie et la pacification*, Paris, Plon, 1959.

Guy Dugas (dir.), *Par la plume ou le fusil, Les intellectuels-soldats dans la guerre d'Algérie*, Pézenas, Editions Domens, 2004.

Brigitte Gaïti, « Les incertitudes des origines. Mai 58 et la Ve République », *Politix*, vol. 12, n° 47, 3<sup>e</sup> trimestre 1999, p. 27-62.

Mohammed Harbi, « La guerre d'Algérie a commencé à Sétif », *Le Monde diplomatique*, mai 2005.

Claire Mauss-Copeaux, *Appelés en Algérie, La parole confisquée*, Paris, Hachette Littératures, 1998.

Annie Rey-Goldzeiguer, *Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945, De Mers-el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, Paris, La Découverte, 2002.

Fabien Sacriste, « Jean Servier et l'opération Pilote (1957-58), une tentative d'application politique d'un savoir ethnographique », *Cahier d'Histoire Immédiate*, n° 34, 2008, p. 267-284.

Fabien Sacriste, *Germaine Tillion, Jacques Berque, Jean Servier et Pierre Bourdieu, Des ethnologues dans la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, L'Harmattan, 2011.

William Sportisse (entretiens avec Pierre-Jean Le Foll-Luciani), *Le Camp des oliviers, Parcours d'un communiste algérien*, Rennes, PUR, 2012.

Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Flammarion, 2005.

Sylvie Thénault, *Algérie : des « événements » à la guerre. Idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Le Cavalier bleu, coll. « Idées reçues », 2012.

Michel Winock, *La République se meurt, 1956-1958*, Paris, Le Seuil, 1978.

### **8.3.2 Action psychologique**

Frédéric Guelton, « The French Army “Centre for training and preparation in counterterrorism warfare” (CIPCG) at Arzew », *Journal of Strategic Studies*, 25/2, 2002, p. 35-53.

Denis Leroux, « Promouvoir une armée révolutionnaire pendant la guerre d'Algérie. Le Centre d'instruction pacification et contre-guérilla d'Arzew (1957-1959) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2013/4, n° 120, p. 101-112.

Denis Leroux, « De la tasse de thé au haut-parleur : les officiers itinérants du service d'action psychologique en Algérie (1956-1960) », article communiqué par l'auteur.

Eric Ouellet et Pierre Pahlavi, « Guerre irrégulière et analyse institutionnelle : le cas de la guerre révolutionnaire de l'armée française en Algérie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 235, n° 3, 2009, p. 131-144

Marie-Catherine Villatoux, « Traitement psychologique, endoctrinement, contre-endoctrinement en guerre d'Algérie : le cas des camps de détention », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2002/4, n° 208, p. 45-54.

Alexander Zervoudakis, « A case of Successful Pacification: The 584th Bataillon du Train at Bordj de l'Agha (1956-1957) », in Martin S. Alexander and J. F. V. Kleiger (eds), *France and the Algerian War 1954-62: Strategy, Operations and Diplomacy*, London, Frank Cass, 2002, p. 54-64.

### **8.3.3 Organisation de l'armée secrète (OAS)**

Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2011 (1<sup>e</sup> éd. 2005).

Arnaud Déroutède, *OAS, Etude d'une organisation clandestine*, Hélette, Editions Jean Curutchet, 1997.

Anne-Marie Duranton-Crabol, *Le temps de l'OAS*, Paris, Editions Complexe, coll. « Questions au XXe siècle », 1999.

Anne-Marie Duranton-Crabol, *L'OAS, La peur et la violence*, Waterloo, André Versaille, 2012.

Georges Fleury, *Histoire de l'OAS*, Paris, Editions Grasset & Fasquelle, 2002.

Rémi Kauffer, *OAS, Histoire d'une guerre franco-française*, Paris, Seuil, 2002.

Alain Ruscio, *Nostalgie, L'interminable histoire de l'OAS*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2015.

Clément Steuer (préface de Jean de Quissac), *Susini et l'OAS*, Paris, Editions L'Harmattan, collection Histoires et mémoires méditerranéennes, 2004.

## 8.4 « GUERRE DU VIETNAM »

Marcel Benichou, « Les forces armées de la République du Viet-Nam en 1973 », *Les cahiers de Montpellier, Histoire et Défense*, n° 8, 1983.

Elise Beretz, *Ombre et mémoire de la guerre du Vietnam dans les élections présidentielles américaines depuis 1992*, Paris, L'Harmattan, 2006

Bernard Fall, *Viet-Nam : dernières réflexions sur une guerre*, Paris, Robert Laffont, 1968 (1<sup>e</sup> éd. en angl. sous le titre, *Last reflections on a war*).

Christopher Goscha, « “Sorry about that”... Bernard Fall, the Vietnam War and the Impact of a French Intellectual in the U.S. », in Maurice Vaïsse et Christopher Goscha (dir.), *L'Europe et la guerre du Vietnam*, Bruxelles, Bruylant, 2003, p. 363-382.

William L. Hosch (ed.), *The Korean War and the Vietnam War: People, Politics, and Power*, New-York, Britannica Educational Publishing, 2010.

Pierre Journoud, « Diplomatie informelle et réseaux transnationaux. Une contribution française à la fin de la guerre du Vietnam. », *Relations internationales*, 2/2009 (n° 138), p. 93-109.

Kendrick Oliver, *The My Lai Massacre in American History and Memory*, Manchester, Manchester University Press, 2006.

## 9 HISTOIRE DE LA CAPTIVITE DE GUERRE, DE L'INTERNEMENT ET DE LA DEPORTATION

---

### 9.1 OUVRAGES GÉNÉRAUX

Stephanie Carvin, *Prisoners of America's Wars: From the Early Republic to Guantanamo*, New York, Columbia University Press, 2010.

Sylvie Caucanas, Rémy Cazals et Pascal Payen (dir.), *Les Prisonniers de guerre dans l'histoire, Contacts entre peuples et cultures*, Toulouse, Editions Privat, coll. « Regards sur l'histoire », 2003.

François Cochet, *Soldats sans armes, La captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles/paris, Bruyant/LGDJ, 1998.

R. C. Doyle, *The Enemy in Our Hands: America's Treatments of Enemy Prisoners of War from the Revolution to the War on Terror*, Lexington, University Press of Kentucky, 2010.

Pierre Ducrey, *Le traitement des prisonniers de guerre dans la Grèce antique des origines à la conquête romaine*, Paris, Editions de Boccard, 1999.

Evelyne Gayme, *Les prisonniers de guerre français, Enjeux militaires et stratégiques (1914-1918 et 1940-1945)*, Paris, Economica, 2010.

Nathalie Genet-Rouffiac, *Des prisonniers de guerre aux personnes capturées*, Actes de la journée d'études organisée par l'Etat-major des armées et le Service historique de la Défense en mai 2007, Paris, SHD, 2010.

Jean-Marie d'Hoop (dir.), *Guerres mondiales et conflits contemporains*, « La Captivité », n° 147, juillet 1987.

Joël Kotek et Pierre Rigoulot, *Le siècle des camps : emprisonnement, détention, extermination, cent ans de mal absolu*, Paris, Jean-Claude Lattès, 2000.

Rüdiger Overmans (dir.), *In Der Hand des Feindes. Kriegsgefangenschaft von der Antike bis zum Zweiten Weltkrieg*, Köln, Böhlau Verlag, 1999.

Anne-Marie Pathé et Fabien Théofilakis (dir.), *La captivité de guerre au XXe siècle, Des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin / ministère de la Défense, coll. « Recherches », 2012.

H.P. Riconda, *Prisoners of War in American Conflicts*, Lanham, Scarecrow Press, 2003.

Sybille Scheipers (ed.), *Prisoners in War*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

P.J. Springer, *America's Captives. Treatment of POWs from the Revolutionary War to the War on Terror*, Lawrence, University Press of Kansas, 2010.

J.F Vance (ed.), *Encyclopedia of Prisoners of War and Internment*, Santa Barbara, ABC-Clio, 2000.

## 9.2 PREMIERE GUERRE MONDIALE

Odon Abbal, *Soldats oubliés, Les prisonniers de guerre Français*, Esparon, Etudes & Communication, 2001.

Annette Becker, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre*, Paris, Noësis, 1998.

Jean-Claude Farcy, *Les camps de concentration français de la Première Guerre mondiale (1914-1920)*, Paris, Anthropos, 1995.

Evelyne Gayme, « L'image du prisonnier de guerre français, 1911-1946 », *Historiens et géographes*, n° 399, juillet-août 2007, p. 195-202.

Evelyne Gayme, « L'image des prisonniers de guerre de la Grande Guerre en France », [En ligne], mis en ligne le 13 novembre 2014, URL : <http://centenaire.org/fr/espace-scientifique/societe/limage-des-prisonniers-de-guerre-de-la-grande-guerre-en-france#3>, consulté le 14/07/2015.

Heather Jones, *Violence against Prisoners of War in the First World War. Britain, France and Germany, 1914-1920*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

Frédéric Médard, *Les prisonniers en 1914-1918, Acteurs méconnus de la Grande Guerre*, Paris, Editions SOTECA, 2010.

Giovanna Procacci, *Soldati e prigionieri italiani nella Grande Guerra*, Rome, Riuniti, 1993.

Alon Rachamimov, *The POWs and the Great War: Captivity on the Eastern Front*, Oxford & New York, Berg, 2002.

Matthew Stibbe, *British Civilian Internees in Germany: the Ruhleben Camp, 1914-1918*, Manchester, Manchester University Press, 2008.

### 9.3 DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

Fernand Braudel, « La captivité devant l'histoire », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 25, janvier 1957, p. 3-5.

Tal Bruttman, Laurent Joly et Annette Wiewiorka (dir.), *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, *Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS éditions, 2009.

Jean-Claude Catherine (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre, Histoire, art et mémoire, 1939-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

François Cochet, *Les exclus de la victoire, Histoire des prisonniers de guerre, déportés et STO (1945-1985)*, SPM, 1992.

Gavan Daws, *Prisoners of the Japanese: POWs of World War II in the Pacific*, New York, William Morrow, 1994.

Yves Durand, *La captivité : histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, s.l., Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, 1980.

Yves Durand, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflags et les Kommandos, 1939-1945*, Paris, Hachette, 1987.

Kent Fedorowich, « Propaganda and Political Warfare: The Foreign Office, Italian POWs and the Free Italy Movement, 1940-1943 », in Bob Moore and Kent Fedorowich (eds), *Prisoners of War and their Captors in World War II*, Oxford, Berg, 1996, p. 119-147.

Armelle Mabon, *Prisonniers de guerre « indigènes », Visages oubliés de la France occupée*, Paris, Editions La découverte, Hors collection Sciences humaines, 2010.

Bob Moore and Fedorowich Kent (eds), *Prisoners of War and their Captors in World War II*, Oxford, Berg, 1996.

Bob Moore and Barbara Hatley-Broad (eds), *Prisoners of War, Prisoners of Peace. Captivity, Homecoming and Memory in World War II*, Oxford and New York, Berg, 2005.

Laurent Quinton (préface de Michèle Touret), *Digérer la défaite, Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale (1940-1953)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2014.

Raffael Scheck, *French Colonial Soldiers in German Captivity during World War II*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

Fabien Théofilakis, *Les prisonniers de guerre allemands, France, 1944-1949*, Paris, Fayard, 2014.

Felicia Yap, "Prisoners of War and Civilian Internees of the Japanese in British Asia: The Similarities and Contrasts of Experience", *Journal of Contemporary History*, 47, 2, April 2012, p. 317-346.

#### **9.4 L'EXPERIENCE ET LE SYSTEME CONCENTRATIONNAIRES**

Olivier Le Cour Grandmaison, « Sur L'Univers concentrationnaire : remarques sur "tout est possible" », *Lignes*, 2/2000, n° 2, p. 26-46.

*Lignes*, « David Rousset », 2000/2 (n° 2), p. 71-81.

Mickael Pollak, *L'Expérience concentrationnaire, Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 2000.

Thomas Wieder, *La commission internationale contre le régime concentrationnaire, 1949-1959 : des rescapés des camps nazis combattent les camps de concentration*, Mémoire de maîtrise, Université Paris I, 2011.

#### **9.5 GOULAG**

Nanci Adler, *The Gulag Survivor, Beyond the Soviet System*, New Brunswick, Transaction Publishers, 2004.

Anne Applebaum, *Goulag, Une histoire*, Paris, Gallimard, collection Folio histoire, 2008 (1<sup>e</sup> éd. en anglais 2003).

Alain Blum, Marta Craveri et Valérie Nivelon (dir.), *Déportés en URSS, Récits d'Européens au Goulag*, Paris, Editions Autrement, 2012.

Anne-Marie Pailhès (dir.), *Mémoires du Goulag, Déportés politiques européens en URSS*, Paris, Le Manuscrit, 2004.

Pierre Rigoulot, *Des Français au goulag, 1917-1984*, Paris, Fayard, 1984.

Leona Toker, *Return from the Archipelago: Narratives of Gulag Survivors*, Bloomington, Indiana University Press, 2000.

## 9.6 « GUERRE D'INDOCHINE »

Robert Bonnafous, « Deux camps de prisonniers dans le Thanh Hoa (Indochine 1954) », *Les cahiers de Montpellier, Histoire et Défense*, n° 3, 1981, p. 5-38.

Robert Bonnafous, *Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps Viêt Minh, 1945-1954*, Thèse d'Université, Université Montpellier III, mai 1985 (rééd. coll. « La Jonque », déc. 1991 ; Editions des Ecrivains, 2000).

Robert Bonnafous, « La problématique du prisonnier de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps du Viet Minh », in André Martel (dir.), *Forces armées et société*, CHMEDN, coll. « Etudes militaires », 1985, p. 329-344.

Robert Bonnafous, « Les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps Viet-Minh, 1945-1954 », *L'Epaulette, Revue trimestrielle d'informations*, 1<sup>er</sup> trimestre 1986, n° 82, p. 9-12.

Robert Bonnafous, « Prisonniers des camps Viet Minh », in Jacques Valette et al., Colloque sur le 40<sup>e</sup> anniversaire du 19 décembre 1946 en Indochine, Paris, Hôtel des Invalides, 19 décembre 1986 ; compte-rendu in *La Voix du Combattant*, « Indochine », n° 1522, février 1987.

Robert Bonnafous, « Les prisonniers du corps expéditionnaire français dans les camps viêt-minh (1945-1954) », *Guerres mondiales et conflits contemporains, Revue d'histoire*, « La captivité (1914-1945) », 37<sup>e</sup> année, n° 147, juillet 1987, p. 81-104.

Pierre Brocheux, « Les prisonniers français du Viet Minh : rééducation improvisée ou "crime contre l'humanité" programmé ? », contribution présentée au 3<sup>e</sup> congrès du Réseau Asie-IMASIE, Paris, 26-28 septembre 2007, [En ligne], URL : <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article10539>, consulté le 2/10/2016.

Raphaëlle Branche et Julien Mary, « Des prisonniers négligés ? Regards croisés sur les prisonniers français de la RDV et du FLN », *Monde(s), Histoire, Espaces, Relations*, à paraître en novembre 2017.

Kathryn Edwards, « Les prisonniers du Viêt-minh », in Christophe Bertrand, Caroline Herbelin et Jean-François Klein (dir.), *Indochine, Des territoires et des hommes, 1856-1956*, catalogue de l'exposition éponyme présentée au musée de l'Armée du 16 octobre 2013 au 26 janvier 2014, Paris, Gallimard / Musée de l'Armée, 2013, p. 300.

Hugo Génin, *Mémoire de captivité des soldats français de Diên Biên Phu. Entretiens et récits anthropologiques*, thèse de doctorat en anthropologie sous la direction de Jean Lorant, Université de Nice-Sophia Antipolis, 2007.

Anne Logeay, « Pour les prisonniers le calvaire continue », *Historia*, Dossier Diên Biên Phu, n° 689, 01/05/2004, [En ligne], URL : <http://www.historia.fr/content/recherche/article?id=5423>, consulté le 26/10/2010.

J. Marblé, « Prisonniers du Viet-Minh », *Médecine et armées*, 1991, t. 19, 5, p. 279-281.

Julien Mary, « Prisonniers du Vietminh : fabrique d'un regard historico-traumatique et sanctuarisation d'une mémoire oubliée », in Marie-France Badie, Michèle-Caroline Heck et Philippe Monbrun (dir.), *La Fabrique du regard*, Paris, Michel Houdiard, 2010, p. 294-304.

Julien Mary, « Prisonniers du traumatisme ? Expériences et mises en mémoire de la captivité de guerre des officiers français en Indochine », communication au colloque « *Les traumatismes de l'empire : expressions, effets et usages des violences (post-)coloniales* », 6-7 décembre 2012, Maison des sciences de l'homme de Montpellier.

Julien Mary, « Les prisonniers français au Vietnam (1945-1954) », *Les Chemins de la mémoire*, n° 243, avril-mai 2014, p. 4-5.

Julien Mary, « Les anciens prisonniers français de la « guerre d'Indochine » et leurs relations avec le Vietnam : mémoire partagée ou ultime réparation de l'entre-soi ? », communication au colloque franco-vietnamien « *La France, l'Europe et le Vietnam depuis 1954* », organisé par l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, l'Université nationale de Hanoi, en collaboration avec le CHAC-IRICE, le ministère des Affaires étrangères, l'IRSEM, le Musée de l'Armée, l'INA, l'AUF et l'EPHE, 16-18 janvier 2014, Musée de l'Armée – Centre des Archives diplomatiques – Université Paris I.

Julien Mary, « De l'expert au survivant : strates et fonctions du témoignage dans les luttes des anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine pour une reconnaissance plurielle (1950-2014) », in Charles Heimberg, Frédéric Rousseau et Yannis Thanassekos, *Témoins et témoignages, Figures et objets dans l'histoire du XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, coll. « Chemins de la Mémoire », 2016, p. 151-166.

Julien Mary, « Les combattants-prisonniers français de la Guerre d'Indochine : les difficiles chemins de la reconnaissance », in Olha Ostriitchouk, *Mémoires de conflits, mémoires en conflits, Affrontements identitaires, tensions politiques et luttes symboliques autour du passé*, Bruxelles, Bern, Berlin, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, Peter Lang, coll. « Géopolitique et résolution des conflits / Geopolitics and Conflict Resolution », 2016.

Henri Ortholan, *Prisonniers du Viêt-minh, De Diên Biên Phu au camp-tribunal de Cho Chu*, Dinan, Le Pays de Dinan, 2013.

Nicolas Séradin, « Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine dans l'espace public : de l'affaire Boudarel à la reconnaissance mémorielle », *Modern & Contemporary France*, 19 : 1, février 2011, p. 17-36.

Nicolas Séradin, « Indochine : du soldat-héros au soldat humanisé », *Civils et militaires : pouvoir dire, En revenir ?, Inflexions*, n° 23, La documentation française, 2013, p. 187-199.

Nicolas Séradin, *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine face à leur passé : stratégies mémorielles et écriture de l'histoire*, thèse pour le doctorat d'histoire, sous la direction de Luc Capdevila, Université de Rennes 2, 2015.

Marc Terracol, *Les soldats de l'Union Française prisonniers dans les camps du Viet Minh : les conditions de détention, la tentative de rééducation politique et ses*

*conséquences*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jacques Cantier, Toulouse II Le Mirail, juin 2005.

## 9.7 GUERRE D'INDEPENDANCE ALGERIENNE

Marc Bernardot, « Le garde et l'interné : essentialisation des catégories et subversion des clivages dans les centres d'internement français de la guerre d'Algérie (1959-1962) », *Travailler*, 2006/2 n° 16, p. 81-96.

Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Gallimard, 2001.

Raphaëlle Branche, *Prisonniers du FLN*, Paris, Editions Payot & Rivages, 2014.

Nathalie Funès, *Le camp de Lodi, Algérie, 1954-1962*, Paris, Stock, 2012.

Fabien Sacriste, *Les camps de regroupement, Une histoire de l'État colonial et de la société rurale pendant la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962)*, thèse sous la direction de Guy Pervillé et Jacques Cantier, soutenue à l'Université de Toulouse Jean Jaurès le 14 novembre 2014.

Fabien Sacriste, « Déplacer, discipliner, guider la population rurale ? Les "regroupements", une politique de peuplement pendant la guerre d'indépendance algérienne », in Fabien Desage, Christelle Morel Journel et Valérie Sala Pala (dir.), *Le peuplement comme politiques*, Rennes, PUR, 2014, p. 87-104.

Fabien Sacriste, « La "Méthode Mao" contre les "Mille villages" ? Réflexion sur l'historiographie des camps de regroupement », in Aïssa Kadri, Moula Bouaziz et Tramor Quemeneur (dir.), *La guerre d'Algérie revisitée, Nouvelle générations, nouveaux regards*, Paris, Karthala, Collection « Hommes et sociétés », 2015.

Fabien Sacriste, « Surveiller et moderniser. Les camps de regroupement de la guerre d'indépendance algérienne (1954-62) », *Métropolitiques*, revue en ligne, février 2012, [En ligne], URL : [www.metropolitiques.eu/Surveiller-et-moderniser-Les-camps.html](http://www.metropolitiques.eu/Surveiller-et-moderniser-Les-camps.html), consulté le 15/08/2016.

Sylvie Thénault, « Assignation à résidence et justice en Algérie 1954-1962 », *Le Genre humain*, n°32, « Juger en Algérie (1944-1962) », été-automne 1997, p.105-115.

Sylvie Thénault, « D'Indochine en Algérie : la rééducation des prisonniers dans les camps de détention », in Charles-Robert Ageron (en l'honneur de), *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*, actes du colloque en l'honneur de Charles-Robert Ageron, Paris, Sorbonne, novembre 2000, Paris, Société française d'histoire d'Outre-Mer, 2000.

Sylvie Thénault, *Une drôle de justice, Les Magistrats dans la Guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, coll. L'espace de l'Histoire, 2001.

Sylvie Thénault, « Interner en République : le cas de la France en guerre d'Algérie », *Amnis* [En ligne], 3 | 2003, mis en ligne le 01 septembre 2003, URL : <http://amnis.revues.org/513>

Sylvie Thénault, « Personnel et internés dans les camps français de la guerre d'Algérie. Entre stéréotypes coloniaux et combat pour l'indépendance », *Politix*, vol. 69, n° 1, 2005, p. 63-81.

## 9.8 « GUERRE DU VIETNAM »

Michael J. Allen, *Until the Last Man Comes Home: POWs, MIAs, and the Unending Vietnam War*, The University of North Carolina Press, 2009.

Danielle Fernandez, « L'opinion publique américaine et la question des Missing in Action », in Jean-Michel Lacroix et Jean Cazemajou, *La guerre du Vietnam et l'opinion publique américaine*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1991, p. 133-139.

Pierre Journoud, « Les prisonniers de guerre américains et la paix », communication au colloque « Captivité de guerre au XXe siècle. Des archives, des histoires, des mémoires », Paris, Ecole Militaire, 17-18 novembre 2011, non publié.

Susan Katz Keating, *Prisoners of hope: Exploiting the POW/MIA Myth in America*, New-York, Random House, 1994.

## 9.9 AUTRES TEMPORALITES

Patrick Le Carvèse, « Les prisonniers français en Grande-Bretagne de 1803 à 1814. Étude statistique à partir des archives centrales de la Marine », *Napoleonica. La Revue*, 2/2010, n° 8, p. 3-29.

Denis Peschanski, *Les camps français d'internement (1938-1946)*, Thèse de doctorat d'État en Histoire sous la direction d'Antoine Prost, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2000, 3 vol., 948 p., [En ligne], URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00362523/document>, consulté le 21/07/2015.

Sylvie Thénault, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Paris, Odile Jacob, 2012.

## 10 DROIT ET ACTION EN JUSTICE

---

### 10.1 ACTION HUMANITAIRE ET DROIT DES CONFLITS ARMES

Yves Beigbeder, *Judging War Crimes And Torture: French Justice and International Criminal Tribunals and Commissions (1940-2005)*, Leiden, Martinus Nijhoff Publishers, 2006.

Karim Benyekhlef, avec la collaboration d'Antonia Pereira De Sousa, Mathieu Amouroux et Karim Seffar, *Une possible histoire de la norme, Les normativités émergentes de la mondialisation*, Montréal, Editions Thémis, 2008.

Jean-François Berger, *L'action du Comité international de la Croix Rouge en Indochine, 1946-1954*, Montreux, éditons Corbaz, 1982.

Geoffrey Best, *Humanity in Warfare, The Modern History of the International Law of Armed Conflicts*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1980.

Emmanuel Decaux, « A report of the role of the French Judges in the Enforcement of International Human Rights », in Benedetto Conforti and Francesco Francioni (ed.), *Enforcing International Human Rights in Domestic Courts*, The Hague / Boston / London, Martinus Nijhoff Publishers, 1997, p. 111-134.

*Matériaux pour l'histoire de notre temps*, « Les humanitaires européens au XXe siècle, Entre urgence et diplomatie », n° 95, 2009/3.

Yannicke Exrant, *Relations militaires-humanitaires : le cas de la guerre d'Indochine, 1950-1954*, mémoire de Master 1 d'histoire sous la direction d'Antoine Coppolani, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2010.

Henri Meyrowtiz, « Le droit de la guerre dans le conflit vietnamien », *Annuaire français de droit international*, volume 13, 1967.

Catherine Rey-Schyr, *De Yalta à Diên Biên Phu, Histoire du Comité international de la Croix-Rouge, 1945-1956*, Genève, CICR, 2007.

Françoise Perret et François Bugnion, *De Budapest à Saigon, Histoire du Comité international de la Croix-Rouge, 1956-1965*, Genève, CICR, 2010.

### 10.2 CRIME CONTRE L'HUMANITE

Florent Bussy, « Le crime contre l'humanité, une étude critique », *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, 115, 2013, [En ligne], URL : <http://temoigner.revues.org/528>, consulté le 30 septembre 2016.

Caroline Fournet, *Genocide and Crimes Against Humanity: Misconceptions and Confusion in French Law and Practice*, Oxford, Hart Publishing, collection Studies in International and Comparative Criminal Law, 2013.

Yann Jurovics, *Réflexions sur la spécificité du crime contre l'humanité*, Paris, LGDJ, coll. « Bibliothèque de droit international et communautaire », t. 116, 2002.

Pierre Truche (dir.), *Juger les crimes contre l'humanité, 20 ans après le procès Barbie*, Lyon, ENS éditions, 2009.

### **10.3 AFFAIRE BOUDAREL**

Pierre Brocheux, « Le cas Boudarel », *Indochine/Vietnam, Colonisation, guerres et communisme, Les collections de l'Histoire*, n° 23, avril 2004, p. 62-63.

Pierre Brocheux, « La mémoire contre l'histoire : retour sur l'affaire Boudarel (1991-1997) et les anciens combattants du corps expéditionnaire français en Indochine », *Europe solidaire*, [En ligne], mis en ligne en 2011, URL : <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article31001>, consulté le 25/10/2015.

Jean Chesneaux, *L'engagement des intellectuels 1944-2004, Itinéraire d'un historien franc-tireur*, Toulouse, Editions Privat, 2004.

K. Edwards, « Traître au colonialisme ? The Georges Boudarel affair and the memory of the Indochina War », *French Colonial History*, vol. 11, 2010, p. 193-209.

Malika Rebbani, *L'Affaire Boudarel*, mémoire de maîtrise, Université Paris VII Jussieu, 1992.

Nguyên Van Ky, « L'affaire Boudarel : la France et les fantômes des colonies », version vietnamienne, [En ligne], URL : <http://danco.org/inédits/bouda.html>, consulté le 25/02/2016.

## **11 AUTRES OBJETS**

---

### **11.1 LES CHRETIENS FACE AUX CONFLITS DE L'APRES-GUERRE**

Xavier Boniface, « L'aumônerie militaire française en guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2003/1 (no 77), p. 47-57.

Sergiu Grossu, *L'église persécutée, Entre goulag et société opulente*, Paris, L'âge de l'homme, collection Message, 2003.

François Leprieur, *Quand Rome condamne, Dominicains et prêtres-ouvriers*, Paris, Plon/Le Cerf, « Terre humaine », 1989.

Jacques Maître, « Catholicisme d'extrême droite et croisade anti-subversive », *Revue française de sociologie*, 2-2, Guerre-Armée-Société, 1961, p. 106-117.

Sabine Rousseau, *La colombe et le napalm, L'engagement de chrétiens français contre les guerres d'Indochine et du Vietnam (1945-1975)*, Paris, CNRS-éditions, 2002 (ouvrage issu de la thèse de l'auteure).

Charles Suaud et Nathalie Viet-Depaule, *Prêtres et ouvriers, une double fidélité mise à l'épreuve (1944-1969)*, Paris, Karthala, 2004.

Yvon Tranvouez, *Catholiques et communistes, La crise du progressisme chrétien*, Paris, Le Cerf, 2000.

## 11.2 SUR LES DROITES EXTREMES

Joseph Algazy, *La tentation néo-fasciste en France (1944-1965)*, Paris, Editions Fayard, 1984.

Raymond Aron, « La Nouvelle Droite », *L'Express*, 21 juillet 1979.

Jean-Yves Camus, « La contre-culture de l'extrême-droite française », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 175, 2<sup>e</sup> trimestre 1997, p. 24-27.

Jean-Yves Camus, « La nouvelle droite et son rapport avec mai 1968 », 2008, [En ligne], URL : <http://tempspresent.com/2009/08/31/jean-yves-camus-la-nouvelle-droite-francaise-et-son-rapport-avec-mai-68/>, consulté le 22/08/2015.

Gwendal Châton, « L'Histoire au prisme d'une mémoire politique des "droites extrêmes", *Enquête sur L'Histoire et La Nouvelle Revue d'Histoire*, deux revues de Dominique Venner », in Johann Michel (Dir.), *Mémoires et histoires, Des identités personnelles aux politiques de reconnaissance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, [En ligne], URL:[http://www.academia.edu/4769156/Lhistoire\\_au\\_prisme\\_dune\\_m%C3%A9moire\\_politique\\_des\\_droites\\_extr%C3%AAses\\_Enqu%C3%AAtes\\_sur\\_lhistoire\\_et\\_La\\_nouvelle\\_revue\\_dhistoire\\_deux\\_revues\\_de\\_Dominique\\_Venner](http://www.academia.edu/4769156/Lhistoire_au_prisme_dune_m%C3%A9moire_politique_des_droites_extr%C3%AAses_Enqu%C3%AAtes_sur_lhistoire_et_La_nouvelle_revue_dhistoire_deux_revues_de_Dominique_Venner), consulté le 26/08/2015.

Anne Chebel d'Appollonia, *L'Extrême-droite en France, De Maurras à Le Pen*, Bruxelles, Editions Complexe, 1988.

Ghislaine Desbuissons, *La Nouvelle Droite (1968-1984), Contribution à l'étude des idées de droite en France*, thèse de doctorat en science politique de l'Institut d'études politiques de Grenoble, 1984.

Anne-Marie Duranton-Crabol, « Du combat pour l'Algérie française au combat pour la culture européenne, Les origines du Groupement de Recherche et d'Etudes pour la Civilisation Européenne », in Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.), *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Paris, Institut d'histoire du temps présent, cahier n° 10, 1988.

Anne-Marie Duranton-Crabol, *Visages de la Nouvelle Droite, Le GRECE et son histoire*, Paris, Presses de la FNSP, 1988.

Anne-Marie Duranton-Crabol, *L'Europe de l'extrême droite de 1945 à nos jours*, Paris, Editions Complexe, collection Questions au XXe siècle, 1999.

Pierre Milza, *Fascisme français, Passé et présent*, Paris, Editions Flammarion, 1987.

Pierre-André Taguieff, « Nouvelle droite : une doctrine anti-égalitaire », *Après-demain*, n° 253, avril 1983, p. 21-23.

Pierre-André Taguieff, « Bibliographie, Nouvelle droite et extrême droite en France », *Mots*, mars 1986, n° 12, numéro spécial « Droite, nouvelle droite, extrême droite. Discours et idéologie en France et en Italie », p. 204-217.

Pierre-André Taguieff, « Origines et métamorphoses de la nouvelle droite », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°40, octobre-décembre 1993, p. 3-22.

Pierre-André Taguieff, *Sur la Nouvelle Droite, Jalons d'une analyse critique*, Paris, Editions Descartes & Cie, 1994.

### 11.3 A PROPOS DU NEGATIONNISME

Valérie Igounet, *Histoire du négationnisme en France*, Paris, Editions du Seuil, collection XXe siècle, 2000.

Henry Rousso, *Le dossier Lyon III. Le rapport sur le racisme et le négationnisme à l'université Jean-Moulin*, Paris, Editions Fayard, 2004.

Henry Rousso, « Les racines politiques et culturelles du négationnisme en France » (version française de « The Political and Cultural Roots of Negationism in France », in R. Golsan (ed), « Fascism, Nazism : Cultural Legacies of Reaction », *South Central Review*, vol. 23, 1, Spring 2006, p. 67-88.), p. 8, [En ligne], [http://chgs.umn.edu/histories/occasional/Rousso\\_Roots\\_of\\_Negationism\\_in\\_France.pdf](http://chgs.umn.edu/histories/occasional/Rousso_Roots_of_Negationism_in_France.pdf), consulté le 21/08/2015.

### 11.4 HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

Emmanuel Blanchard, *La police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Paris, Nouveau Monde, 2011.

Laurent Dornel, « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale en France pendant la Première Guerre mondiale », *Genèses*, n° 20, septembre 1995, p.48-72.

Richard S., Fogarty, *Race and War in France: Colonial Subjects in the French Army, 1914-1918*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2008.

Martine Gayral-Taminh, « Voyage au bout de la mer : les boat people en France », *Hommes & Migrations*, 2010/3, n° 1285, p. 163-171.

Marie-Odile Geraud, *Regards sur les Hmong de Guyane française : les détours d'une tradition*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Karine Meslin, « Accueil des boat people : une mobilisation politique atypique », *Plein droit*, 2006/3, n° 70, p. 35-39.

Gérard Noiriel, *Le creuset français, histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1998.

Gérard Noiriel, *Etat, nation et immigration*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2005 (1<sup>e</sup> éd. Belin, 2001).

Benjamin Stora, *Les immigrés algériens en France, 1912-1962*, Paris, Hachette Littérature, collection Pluriel, 2009.

Vincent Viet, *La France immigrée, Construction d'une politique (1914-1997)*, Paris, Fayard, 1998.

## 12 OUTILS ET METHODOLOGIE

---

### 12.1 DICTIONNAIRES

Michel Bodin, *Dictionnaire de la guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, Editions Economica, collection Hautes études militaires, 2004.

Jacques Dalloz, *Dictionnaire de la guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, Armand Colin, 2006.

Christopher Goscha, *Historical Dictionary of the Indochina War (1945-1954), An International and Interdisciplinary Approach*, Honolulu/Copenhague, University of Hawaii Press/Nordic Institute of Asian Studies, 2011.

Claude Mesplède (dir.), *Dictionnaire des littératures policières*, Nantes, Joseph K, coll. « Temps noir », 2007.

Michel Mourre, *Le Mourre, Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, 5 vol., Paris, Bordas, 1996 (1<sup>e</sup> éd. 1978).

Alain Ruscio (dir.), *La Guerre « française » d'Indochine (1945-1954), Les sources de la connaissance, Bibliographie, filmographie, documents divers*, Paris, Les Indes Savantes, 2002.

### 12.2 OUVRAGES METHODOLOGIQUES

Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Librairie Armand Colin, 1952 (1<sup>e</sup> éd. 1949), document produit en version numérique par Pierre Palpant, bénévole, dans le cadre de la collection « Les classiques des sciences

sociales », fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi, 2005.

Sophie Moirand, *Les discours de la presse quotidienne, Observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF, 2008.

Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2008.

Paul Veyne, *Comment ont écrit l'histoire, Essai d'épistémologie*, Paris, Seuil, 1971.

### 12.3 BIOGRAPHIES, NECROLOGIES ET ENTRETIENS

Laurent Beccaria, *Hélie de Saint Marc*, Paris, Perrin, 1988.

Gérard Calmettes, *Jules Roy, le barbare de Vézelay*, Saint-Cyr-sur-Loire, Editions Chistian Pirot, 2001.

Maurice Carrez, *Edgar Faure (1908-1988), La robe, la plume et la politique*, Pontarlier, Éd. du Belvédère, 2012.

Bénédicte Chéron, *Pierre Schoendoerffer*, Paris, CNRS Editions, 2012.

Noam Chomsky, *Deux heures de lucidité, Entretiens avec Denis Robert et Weronika Zarachowicz*, Paris, Les Arènes, 2001, p. 31-40.

Émile Copfermann, *David Rousset, Une vie dans le siècle*, Paris, Plon, 1991.

Dorothy Fall, *Bernard Fall : Memories of a Soldier-Scholar*, Washington, Potomac Books, 2006.

Michel Laval, *L'homme sans concessions, Arthur Koestler et son siècle*, Paris, Editions Calmann-Levy, 2005.

Georges Nguyen Cao Duc, « Notre aîné de Chasseloup-Laubat d'antan : Pierre Darcourt », *Goodmorning*, janvier 2008, [En ligne], URL : [http://aejrsite.free.fr/goodmorning/gm81/gm81\\_NotreAinePierreDarcourt.pdf](http://aejrsite.free.fr/goodmorning/gm81/gm81_NotreAinePierreDarcourt.pdf)

Patrick de Pompignan (avec une préface d'Hélie de Saint Marc), *Colonel Romain-Desfossés, Itinéraire d'un rebelle par amour de son pays*, s.l., autoédition, 2014.

Henri Pouillot, « Jean-Luc Einaudi », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 126, 2015, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 03 mars 2017. URL : <http://chrhc.revues.org/4200>

Vincent Quartier, « L'aumônier venu du ciel », *Revue militaire suisse*, 131, 1986, p. 16-26, [En ligne], URL : <http://doi.org/10.5169/seals-344661>, consulté le 26/08/2016.

Thibaut Rouffiac, Premier Secrétaire de la Conférence, « Eloge de Jean-Marc VARAUT, Ma parole est à qui me la demande », discours de la rentrée solennelle de la Conférence du Stage 2007, 30 novembre 2007, [En ligne], URL : [http://laconference.typepad.fr/files/discours\\_thibaut\\_rouffiac\\_vf.pdf](http://laconference.typepad.fr/files/discours_thibaut_rouffiac_vf.pdf), consulté le 26/02/2016.

« Rousset Pierre », [En ligne], URL : <http://www.preavis.org/breche-numerique/auteur33.html> ; <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?auteur2>, consultés le 25/10/2015.

Michael Scammel, *Koestler: The Literary and Political Odyssey of a Twentieth-Century Skeptic*, New-York, Random House, 2009.

Jean Tulard, président de l'Académie, « Nécrologie de Jean-Marc Varaut », Académie des Sciences morales et politiques, lundi 30 mai 2005, [En ligne], URL : [http://www.asmp.fr/fiches\\_academiciens/textacad/varaut/necrologie.pdf](http://www.asmp.fr/fiches_academiciens/textacad/varaut/necrologie.pdf), consulté le 26/02/2016.

## 12.4 NOTES DE LECTURE ET COMPTE-RENDUS

Paul Alerini, « Jérôme Ferrari, Où j'ai laissé mon âme », *Essaim*, 2012/2, n° 29, p.177-181.

Pierre Brocheux, « Compte-rendu de Thévenet (Amédée), *Goulags indochinois. Carnets de guerre et de captivité, 1949-1952*, Paris, France-Empire, 1997 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 85, n° 319, 1998, p. 161-162.

Pierre Brocheux, « A propos des souvenirs de Dang Van Viet, colonel Viet Minh », [En ligne], URL : [etudescoloniales.canalblog.com/archives/2007/02/11/3982995.html](http://etudescoloniales.canalblog.com/archives/2007/02/11/3982995.html), mis en ligne le 11 février 2007, consulté le 12 mai 2014.

Thomas Fontaine et Yannis Thanassekos, « Un livre très attendu : *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, de François Azouvi » et « Interview de François Azouvi autour de son ouvrage *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire* », in Thomas Fontaine, Bertrand Hamelin et Yannis Thanassekos (dossier coord. par), « Des erreurs historiographiques », *En Jeu, Histoire et mémoires vivantes, Revue pluridisciplinaire de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation*, décembre 2013, n° 2, p. 60-63 & p. 64-74.

Jean-Louis Margolin, « Une tragédie ignorée », [En ligne], EspacesTemps.net, Livres, mis en ligne le 12.07.2005, URL : <http://www.espacestemp.net/articles/une-tragedie-ignoree/> Consulté le 29/06/2015 (recension de : colonel (ER) Huynh Ba Xuan, *Oublié 23 ans dans les goulags du Viet-Minh, 1953-1976*, Paris, L'Harmattan, 2004).

Julien Mary, « Compte-rendu, "Les traumatismes de l'empire : expressions, effets et usages des violences (post)coloniales" (MSH de Montpellier – 6-7 décembre 2012) », 2/04/2013, [En ligne], URL : <https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=1&rub=comptes-rendus&item=405>, consulté le 16/08/2013.

## 13 SITOGRAPHIE

---

Carnet de recherche « Mémoires d'Indochine », [En ligne], <https://indomemoires.hypotheses.org/>

« Devenir historien-ne », espace de formation, de réflexions collectives sur les méthodes en histoire, de veille et de partage de références sur l'historiographie, la méthodologie et l'épistémologie de l'histoire, [En ligne], URL : <http://devhist.hypotheses.org/>

Equipe Hubert de Phalèse (littérature & informatique), *Dictionnaire de l'édition*, Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle, URL : <http://www.cavi.univ-paris3.fr/phalese/desslate/dico0885.htm>, consulté le 31/08/2015.

*La guerre d'Indochine 1945-1956, Un outil multidisciplinaire*, Université du Québec à Montréal (UQAM), [En ligne], URL : <http://indochine.uqam.ca/>, consulté le 15/12/2016.

Site Internet de l'ACHAC (Association pour la connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine), <https://www.achac.com/>.

Site Internet du CRID 14-18 (Collectif de recherche international et de débat sur la Guerre de 1914-1918), <http://www.crid1418.org/>.

Site Internet « Europe solidaire sans frontières », <https://www.europe-solidaire.org/>.

United States Department of Agriculture, Agricultural Research Service, *National Nutrient Database for Standard Reference Release 28*, [En ligne], <https://ndb.nal.usda.gov/ndb/>

WayBack Machine, Internet archive, <https://web.archive.org/>



# Table des figures et des illustrations

1. Affiches : R. Danyach, « Il manque l'Indochine à l'Empire. Français, pensez-y ! » (1943) ; « Hier Strasbourg, demain Saïgon. Engagez-vous dans les Forces expéditionnaires Françaises d'Extrême-Orient » (1945)	p. 47
2. Dessin de William Labussière (FFL), incarcéré au cachot de Saïgon à la fin de l'année 1943	p. 53
3. Affiche : Paul Colin, « Dien-Bien-Phu... ils se sont sacrifiés pour la liberté » (vers 1954)	p. 73
4. Raisons avancées par les individus interrogés à l'affaiblissement de leur niveau de vie (1950)	p. 226
5. Dessin de Georges Suaudeau, sergent au 5 <sup>e</sup> BPVN fait prisonnier à Dien Bien Phu	p. 289
6. Schéma explicatif des procédés et attendus du plan d'« éducation politique » de la RDV vis-à-vis de ses prisonniers	p. 313
7. Dessin du capitaine Jacques Vollaïre au camp n° 1 « il faut tuer le "VIEL L'HOMME" (sic) qui est encore en nous [...]. Nous devons devenir des "HOMMES NOUVEAUX" »	p. 336
8. Dessin du capitaine Jacques Vollaïre illustrant sa vie après libération	p. 337
9. Le capitaine Labignette, par Jacques Vollaïre	p. 359
10. Localisation du camp n° 1 à l'automne 1953	p. 375
11. Tableau des disparus et prisonniers à la date du 20 octobre 1954 (depuis 1945) mis en regard avec les libérés entre le 14 juillet 1954 et le 20 octobre 1954 (rapport du médecin-commandant Martin)	p. 393
12. Proportion de morts en captivité selon leur origine (1945-1954)	p. 414
13. Moyenne des taux de mortalité des prisonniers UF (« autochtones » non compris) par origine et grade, 1945-1954	p. 414

14. Courbes d'évolution des prisonniers français, britanniques et états-uniens confrontés à l'endoctrinement communiste en Indochine et en Corée, dressées en 1956 par le capitaine Prestat	p. 560
15. Echantillon de photographies issues des « Rapports médicaux et chirurgicaux sur les prisonniers libérés (1954) »	p. 853
16. Plaquette, devise et logo de l'ANAPI (1989)	p. 1009
17. <i>Vietnam Veterans Memorial</i> , Maya Lin, 1982	p. 1128
18. <i>Honor those who served Memorial</i> , Frederick E. Hart, 1984	p. 1128
19. <i>Vietnam Women's Memorial Project</i> , Glenna Goodacre, 1993	p. 1128
20. Tour lanterne de la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette	p. 1131
21. Entrée du Mémorial des Guerres en Indochine de Fréjus	p. 1134
22. Intérieur du Mémorial des Guerres en Indochine de Fréjus	p. 1134
23. Mur des noms, Mémorial des Guerres en Indochine de Fréjus	p. 1135
24. Plaque de l'ANAPI au Mémorial des Guerres en Indochine de Fréjus	p. 1135
25. Bâtiment de culte et d'accueil, pagode Hong Hien, Fréjus	p. 1136
26. Plaque hommage de l'ANAPI à un compagnon disparu, Tour An Lac de la pagode Hong Hien, Fréjus	p. 1136
27. Mémorial de la Légue, Fréjus	p. 1137
28. Monument à l'Armée noire, Fréjus	p. 1137
29. Mosquée soudanaise, Fréjus	p. 1137
30. Musée des Troupes de Marine, Fréjus	p. 1137
31. Monument « À la mémoire des Corses morts pour la France en Extrême-Orient – Indochine, Chine, Corée », Corte	p. 1146
32. Monument « Aux morts d'Indochine 1939-1956 » de Fréjus	p. 1159

# Abbreviations, acronymes et sigles

ACHAC : Association pour la connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine

ACUF : Association des combattants de l'Union Française

AD : Archives départementales

ADC : Archives diplomatiques de la Courneuve

ADIR : Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance

AEF : Afrique équatoriale française

AEMNAI : Association pour l'érection d'un Mémorial national aux anciens d'Indochine

AEMSI : Association pour l'érection d'un Mémorial aux soldats d'Indochine

AFN : Afrique du Nord

ALAT : Aviation légère de l'armée de terre

AMM : Affaires militaires musulmanes

AN : Assemblée nationale

ANAI : Association nationale des anciens et amis de l'Indochine et du Souvenir indochinois

ANAPI : Association nationale des anciens prisonniers, internés, déportés d'Indochine

ANOM : Archives nationales d'outre-mer

ANR : Agence nationale de la recherche

AOF : Afrique occidentale française

APVN : Armée populaire du Vietnam

ARDHAN : Association pour la recherche de documentation sur l'histoire de l'aéronautique navale

ASAF : Association de soutien à l'armée française

BAP : Base aéroportée

BCCP : Bataillon colonial de commandos parachutistes

BCL : Bataillon de chasseurs laotiens

BDPGI : Bureau des prisonniers de guerre et des internés

BEO : Brigade d'Extrême-Orient

BEP : Bataillon étranger de parachutistes

BGP : Bureau de la guerre psychologique

BP SAS : Bataillon parachutiste *Special Air Service*  
BPC : Bataillon de parachutistes coloniaux  
BPVN : Bataillon de parachutistes vietnamiens  
CAFI : Cité d'accueil des Français d'Indochine  
Cap : Capitaine  
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle  
CBA : Chef de bataillon  
Cdt : Commandant  
CEAA : Centres d'études asiatiques et africaines  
CEAR : Commission d'examen des assignations à résidence  
CEDH : Cour européenne des droits de l'homme  
CEFEO : Corps expéditionnaire français en Extrême-Orient  
CEGS : Centre d'entraînement à la guerre subversive  
CEMJA : Centre d'entraînement des moniteurs de la jeunesse algérienne  
CEPEC : Centre d'études politiques et civiques  
CESAT : Collège d'enseignement supérieur de l'armée de terre  
CESPS : Centre d'études supérieures de psychologie sociale  
CFHM : Commission française d'histoire militaire  
CFLN : Comité français de libération nationale  
Chap. : Chapitre  
CHEAM : Centre des hautes études d'administration musulmane  
CHEAM : Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes  
CHEDN : Collège des hautes études de défense nationale  
CHETOM : Centre d'histoire et d'études des troupes d'outre-mer  
CHMEDN : Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale  
CIC : Commission internationale de contrôle des accords de Genève  
CICR : Comité international de la Croix-Rouge  
CICRC : Commission internationale contre le régime concentrationnaire  
CIED : Centre international d'édition et de documentation  
CIGP : Centre d'instruction de guerre psychologique  
CIHM : Commission internationale d'histoire militaire  
CIAP : Centre d'instruction interarmées de l'arme psychologique  
CIMADE : Comité inter mouvements auprès des évacués  
CIPCG : Centre d'instruction à la pacification et à la contre-guérilla  
CIPES : Centre interprofessionnel de promotion économique et sociale

CIR : Convention des institutions républicaines  
CJP : Centre des jeunes patrons  
CLER : Comité de liaison des étudiants révolutionnaires  
CLI : Corps léger d'intervention  
CLV : Cambodge, Laos, Vietnam  
CMCV (ou CMC) : Commission mixte centrale pour le Vietnam  
CMI : Centre militaires d'internés  
CMIDOM : Centre militaire d'information et de documentation sur l'outre-mer  
CMISOM : Centre militaire d'information et de spécialisation pour l'outre-mer  
CNE : Comité national d'entraide franco-vietnamien, franco-cambodgien, franco-laotien  
CNEAI : Comité national d'entente des anciens d'Indochine  
CNESER : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche  
CNIP : Centre national des indépendants et paysans  
CNPf : Conseil national du patronat français  
CNPg : Comité national des prisonniers de guerre  
Col : Colonel  
COMIGAL : Commissaire général de France en Indochine  
Coord. : Coordonné  
COSOR : Comité des œuvres sociales de la Résistance  
CRF : Croix-Rouge française  
CRFI : Centre du rayonnement français en Indochine  
CRI : Croix-Rouge internationale  
CRID 14-18 : Collectif de recherche international et de débat sur la guerre de 1914-1918  
CRV : Croix-Rouge vietnamienne  
CSNRDIRP : Commission spéciale nationale de réforme des déportés et internés résistants et politiques  
CSP : Comité de salut public  
CTT : Centres de triage et de transit  
DB : Division blindée  
DBLE : Demi-brigade de légion étrangère  
DBP : Diên Biên Phu  
DCA : Défense contre les aéronefs  
DEA : Diplôme d'études approfondies  
DFB : Délégation française à Berlin

DFL : Division française libre  
DGR : Doctrine de la guerre révolutionnaire  
DIC : Division d'infanterie coloniale  
DICEO : Division d'infanterie coloniale pour l'Extrême-Orient  
DMPA : Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives  
*DMPO : Defense Prisoner of War/Missing Personnel Office*  
DOP : Détachement opérationnel de protection  
DP : Division parachutiste  
DPU : Dispositif de protection urbaine  
DSPG : Direction des services des prisonniers de guerre  
EFEO : École française d'Extrême-Orient  
EMA : État-major des armées  
EMCEC : État-major du commandant en chef  
EMIFT : État-major interarmées et forces terrestres  
EMOTCC : État-major opérationnel au Tonkin du général commandant en chef  
EMSI : Équipe médico-sociale itinérante  
EMTM : État-major des troupes au Maroc  
EO : Extrême-Orient  
ER : en retraite  
ERA : Équipe de recherche associée  
ESG : École supérieure de guerre  
ESMIA : École spéciale militaire interarmes  
FAVN : Forces armées du Vietnam  
FEDN : Fondation pour les études de défense nationale  
FEFEO : Forces expéditionnaires françaises pour l'Extrême-Orient  
FEN : Fédération des étudiants nationalistes  
FER : Fédération des étudiants révolutionnaires  
FFI : Forces françaises de l'intérieur  
FFL : Forces françaises libres  
FFVN : Forces françaises du Vietnam du Nord  
FFVS : Forces françaises du Vietnam du Sud  
FGDS : Fédération de la gauche démocrate et socialiste  
FLN : Front de libération nationale  
FN : Front national  
FNACA : Fédération des anciens combattants Algérie-Maroc-Tunisie

FNCPG-CATM : Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

FNDIR : Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance

FNDIRP : Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes

FNPG : Fédération nationale des prisonniers de guerre

FTCV : Forces terrestres du Centre-Vietnam et des plateaux

FTDA : France terre d'asile

FTEO : Forces terrestres en Extrême-Orient

FTNV : Forces terrestres du Nord-Vietnam

FTP(F) : Frans tireurs partisans (français)

FTPC : Forces terrestres des plateaux centre

FTSV : Forces terrestres du Sud-Vietnam

Gal : général

GCMA : Groupement de commandos mixtes aéroportés

Généchef : général en chef

GERI : Groupe d'études et de recherches sur l'Indochine

GNCI-TOE-MME : Groupement national des combattants d'Indochine, Territoires des opérations extérieures et Missions militaires extérieures

GRECE : Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne

HCI : Haut commissariat de France pour l'Indochine

HLL : Hors la loi indigènes

IAO : Institut d'Asie orientale

IDS : Initiative de défense stratégique

IEO : Institut d'études occidentales

IFOP : Institut français d'opinion publique

IGAME : Inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire

IHCC : Institut d'histoire des conflits contemporains

IHEDN : Institut des hautes études de défense nationale

IM : Interné militaire

INA : Institut national de l'audiovisuel

INED : Institut national d'études démographiques

JCR : Jeunesse communiste révolutionnaire

*JORF : Journal officiel de la République française*

*JPAC : Joint POW/MIA Accounting Command*

LDH : Ligue des droits de l'homme

LVF : Légion des volontaires français contre le bolchévisme

MAE : Ministère des Affaires étrangères  
MEP : Missions étrangères de Paris  
MFLCI : Mission française de liaison auprès de la Commission internationale de contrôle  
*MIA : Missing in Action*  
MNA : Mouvement national algérien  
MNP : Mouvement national du progrès  
MNPGD : Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés  
MRPGD : Mouvement de résistance des prisonniers de guerre et déportés  
n.p. : Non paginé  
*Nam Pows : Vietnam Prisoners of War*  
NEL : Nouvelles éditions latines  
*NKVD : Narodniï Komissariat Vnoutrennikh Diel* (Commissariat du peuple aux Affaires intérieures)  
*NLPMF : National League of Families of American Prisoners and Missing in Southeast Asia*  
*NN : Nacht und Nebel* (Nuit et brouillard)  
*NPEA (Napolas) : Nationalpolitischen Erziehungsanstalten* (Établissements éducatifs politiques-nationaux)  
NV : Nord-Vietnam  
OAS : Organisation de l'armée secrète  
OCI : Organisation communiste internationaliste  
OFPRA : Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides  
OI : Officier itinérant d'action psychologique  
*OKW : Oberkommando der Wehrmacht*, (Haut commandement de la Wehrmacht)  
ONAC : Office national des anciens combattants  
ONU : Organisation des nations unies  
OP : Office du prisonnier  
ORA : Organisation de résistance de l'armée  
OS : Ouvrier spécialisé  
*OSS : Office of Strategic Services*  
OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord  
PAM : Pris les armes à la main  
PAM : Programme d'aide militaire états-unien  
PC : Parti communiste  
PCF : Parti communiste français

PCI : Parti communiste indochinois  
PCI : Parti communiste internationaliste  
PCMLF : Parti communiste marxiste-léniniste de France  
PCV : Parti communiste vietnamien  
PFAT : Personnel féminin de l'armée de terre  
PG : prisonnier de guerre  
PGI : Prisonnier de guerre et interné  
PIM : Prisonnier et interné militaire  
PMT : Prisonnier militaire tonkinois  
*POW : Prisoner of War*  
*POW/MIA : Prisoner of War / Missing in Action*  
PQR : Presse quotidienne régionale  
PSA : Parti socialiste autonome  
PS-MRG : Parti socialiste-Mouvement des radicaux de gauche  
PSU : Parti socialiste unifié  
*PTSD : Posttraumatic Stress Disorder*  
PV : procès-verbal  
RACM : Régiment d'artillerie coloniale du Maroc  
RC : Route coloniale  
RCP : Régiment de chasseurs parachutistes  
RDA : République démocratique allemande  
RDV (ou RDVN) : République Démocratique du Vietnam  
Réal. : Réalisateur  
REI : Régiment étranger d'infanterie  
REL : Rassemblement européen pour la liberté  
REP : Régiment étranger de parachutistes  
RF : République française  
RI : Régiment d'infanterie  
RIC : Régiment d'infanterie coloniale  
RM : Rapport sur le moral  
RNPG : Rassemblement national des prisonniers de guerre  
RP : Route provinciale  
RPC : République populaire de Chine  
RPF : Rassemblement du peuple français  
RPIMA : Régiment de parachutistes d'infanterie de marine

RPR : Rassemblement pour la République  
RSA : Régiment de spahis algériens  
RSV : République socialiste du Vietnam  
RTA : Régiment de tirailleurs algériens  
RTM : Régiment de tirailleurs marocains  
RTT : Régiment de tirailleurs tunisiens  
RVN : République du Vietnam  
SAC : Service d'action civique  
SAPIDNFA : Service d'action psychologique et d'information de la Défense nationale et des forces armées  
SAS : Section administrative spécialisée  
SDECE : Service de documentation extérieure et de contre-espionnage  
SDPG : Service diplomatique des prisonniers de guerre  
SEAC : Secrétariat d'État aux Anciens combattants  
SERP : Société d'études et de relations publiques  
SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière  
SGPDN : Secrétariat général permanent de la Défense nationale  
SHAT : Service historique de l'armée de terre  
SHD : Service historique de la Défense  
SIEGFM : Section d'instruction des élèves gradés français-musulmans  
SIRPA : Service d'information et de relations publiques de l'armée  
SPCE : Service de protection du corps expéditionnaire  
SPI : Service presse information en Indochine  
SS : *Waffen Schutzstaffel* (Escadron de protection en armes)  
SSDN-FA : Service de sécurité de la Défense nationale aux forces armées  
STO : Service du travail obligatoire  
SV : Sud-Vietnam  
TOM : Territoire d'outre-mer  
TTA : Texte toutes armes  
UD Ve : Union des démocrates pour la Ve République  
UDAF : Union départementale des associations familiales  
UDC : Union démocratique du centre  
UDF : Union pour la démocratie française  
UDR : Union pour la défense de la République  
UDSR : Union démocratique et socialiste de la Résistance

UF : Union française

UFAC : Union française des anciens combattants

UFAFACVG : Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et victimes de guerre

UJCLM : Union des jeunesses communistes marxistes-léninistes

UJRF : Union de la jeunesse républicaine de France

UMR : Unité mixte de recherche

UNADIF : Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus

UNEF : Union nationale des étudiants de France

UNR : Union pour la nouvelle République

UPC : Union des populations du Cameroun

URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

*USMC : United States Marine Corps*

VERITAS : Comité pour le rétablissement de la vérité historique sur l'Algérie française

Viet-minh : Ligue pour l'indépendance du Vietnam

*VM / Viet-Minh : Việt Nam Độc Lập Đồng Minh Hội (Ligue pour l'indépendance du Vietnam)*

*VNQZD : Việt Nam Quoc Zan Dang (Parti national du Vietnam)*

*ZEK : Zaklioutchonii (Détenus)*

ZOT : Zone opérationnelle du Tonkin



# Index des noms de personnes citées

Les noms des prisonniers de la RDV durant la « Guerre d'Indochine » sont en italique ;  
sauf mention contraire, leurs grades sont ceux en vigueur au moment de leur capture.

## A

---

*Abadie, Jacques (Lieutenant)*, 480, 1180  
Abbal, Odon, 76, 80, 85, 86, 87, 294, 793, 1389  
d'Abzac-Epezy, Claude, 73, 74, 1385  
Accoce, Pierre, 258, 1385  
Achard, Pierre, 30, 1357  
Adler, Nanci, 747, 1391  
Agamben, Giorgio, 82  
Ageron, Charles-Robert, 579, 601, 1394  
Agostini (général), 409, 518, 530, 1284, 1285  
*Aguilar, Jean-Louis (Grade Inconnu)*, 848  
d'Ainval, Christiane, 717  
Alazard (Colonel), 606  
*Albar, Henri (Grade Inconnu)*, 866  
Albert, François, 362  
Aldrich, Robert, 1128, 1129, 1140, 1160, 1363  
Alerini, Paul, 1198, 1402  
Alessandri, Marcel (général), 1163, 1238  
Alexander, Martin S., 697, 1387  
Alexandra, Alain, 89, 90, 91, 102  
Algazy, Joseph, 717, 1398  
*Allaire, Jacques (Lieutenant)*, 199, 208, 749, 929, 1055, 1057, 1058, 1081, 1097, 1185  
Allard, Henry, 796, 1309  
Allard, Jacques (général), 389, 402, 498  
Alleg, Henri, 612, 892, 1312  
Allen, Michael J., 112, 412, 836, 838, 839, 1174, 1375, 1395  
Alleton, Viviane, 932  
Alliot-Marie, Michèle, 1135, 1329  
*Allioux, Henri (capitaine)*, 479, 481  
Alphandéry, Pierre, 242, 1373  
Amouroux, Henri, 818, 819, 824, 1303, 1396  
Anderson, Benedict, 29, 1129, 1158, 1357  
Anderson, Perry, 1220  
André [pseudonyme de Jean Marrane, alias Le Chinh], 368, 369  
*André, Pierre (Médecin-Capitaine)*, 429, 434, 435, 436  
*Andrei, Barthélémy (Grade Inconnu)*, 158, 848, 1381  
Angelelli, Jean-Pierre, 930, 1323  
Anh Ma [pseudonyme de M'hammed Ben Aomar, alias Si Ahmed Marouf], 202, 253, 254, 255, 263, 265,  
368, 923, 943, 1300, 1385  
Annaud, Jean-Jacques, 935, 1348  
*Anouilh, Jean (lieutenant)*, 367, 479, 481, 692  
Antelme, Robert, 172, 1310

Antloöv, Hans, 61, 1376  
Aparicio, Tony, 175, 387, 428, 872, 873, 874, 875, 876, 923, 962, 1303  
Applebaum, Anne, 151, 1391  
Aragon, Louis, 651, 699, 700  
Ardant du Picq, Charles (colonel), 594, 1328  
Arendt, Hannah, 153, 163, 167, 548, 698, 729, 1372, 1380  
D'Argenlieu, Georges Thierry (amiral), 56, 448  
Argoud, Antoine (colonel), 630, 633, 635, 636  
*Armandi, Jean (lieutenant)*, 582, 583, 584, 585, 587, 588, 589, 590, 591, 628, 635, 636, 814, 846, 847, 850, 858, 867, 1097, 1098, 1104, 1306  
*Armstrong, Georges (médecin-capitaine)*, 337, 338, 368, 407, 415, 419, 420, 426, 427, 428, 443, 480, 693, 1182, 1183, 1302  
Arnaud, Jean-Marie (chef de bataillon), 621, 1342  
Aron, Jean-Paul, 232, 1367  
Aron, Raymond, 163, 180, 729, 1380, 1398  
Arreckx, Maurice, 877, 1317  
*Arrighi, Jean (sergent)*, 1115, 1118, 1120, 1121, 1296, 1305  
Arzalier, Jean-Jacques, 388, 389, 404, 405, 420  
*Ascencio, Georges (soldat ou sous-officier)*, 911, 1113, 1222, 1337  
*Astolfi, Michel (grade inconnu)*, 372  
d'Aubert, François, 937  
*Auboin, Robert (lieutenant)*, 581, 588, 589  
Aubry, Vincent, 1370  
Audema (lieutenant), 212  
Audin, Maurice, 187, 612, 1198, 1200  
Audoin-Rouzeau, Stéphane, 10, 331, 1309, 1366, 1367  
*Augustine, Denis (sergent-chef)*, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066, 1067, 1068  
Aurillac, Jean, 54  
Auriol, Vincent, 458, 507, 508  
Aussaresses, Paul (commandant), 545, 673, 934, 1014, 1198, 1200, 1312  
Aussudre (chef de bataillon), 149  
Avelane, Gérard, 162, 692, 693, 694, 702, 1332  
Azéma, Jean-Pierre, 104, 1378  
Azouvi, François, 1161, 1360, 1402

## B

---

*B., Gerhard (légionnaire)*, 908  
Baby, Jean, 160  
*Bacquet, Jacques (sergent)*, 458, 827, 828, 830  
Badinter, Robert, 859  
Badiou, Alain, 1195  
Badré, Jean (abbé), 584  
Bahro, Rudolf, 183  
Bailery, Jack, 838  
Bailly, Jean-Jacques (soldat), 211  
*Bailly, Jean (sergent)*, 287, 425  
Bakhtine, Mikhaïl, 12, 18, 1357  
Balachowsky, Alfred, 176  
Balarello, José, 881  
*Baldacchino (lieutenant)*, 480  
Balibar, Etienne, 932  
Balmand, Pascal, 155, 156, 162, 1380  
Bancel, Nicolas, 186, 937, 1196  
*de Banderier (sergent)*, 827, 828  
*Banlier, Gilbert (capitaine)*, 481  
Bao Dai, 42, 51, 136, 243, 275, 1043  
*Bapst, Hubert (lieutenant)*, 274, 289, 358, 417, 464, 695, 696, 701, 702, 704, 705, 706, 753, 857, 911, 1111, 1112, 1114, 1119, 1335, 1338  
Barada, P. (lieutenant-colonel), 479, 481, 482  
Barasz, Johanna, 104, 1378

*Barbaize (capitaine)*, 479, 481  
 Barbara, 81, 355  
*Barbaud, Robert (sergent)*, 257, 260, 910, 1018, 1085, 1113, 1335  
 Barbie, Klaus, 187, 854, 859, 860, 919, 930, 940, 944, 945, 946, 947, 951, 1320, 1360, 1361, 1397  
 Barbier (capitaine), 499  
 Barbier, Michel, 780  
 Barbusse, Henri, 114  
 Barcellini, Serge, 1129, 1134, 1161, 1177  
 Bardèche, Maurice, 153, 730, 733  
 Bardet, René (capitaine de corvette), 416, 1291  
 Bardot, Brigitte, 81, 355  
*Barjot, Louis (capitaine)*, 299, 498, 582, 1115, 1121, 1239  
*Baron, Roger-Georges (soldat)*, 1180  
 Barra, Robert, 597  
 Barrau, Jacques, 932  
 Barré, Jean-Luc, 69, 71, 1307  
*Barrière, Paul (médecin-capitaine)*, 448, 449, 450, 451, 452, 453  
 Barrois, Claude (docteur), 902, 905, 913, 914, 1365  
 Barton, Paul [pseudonyme de Jiri Veltrusky], 173, 177, 1312  
 Bartosek, Karel, 184, 1380  
 Bartov, Omer, 336, 1378  
 Basch, Victor, 114  
 Bastiani (colonel), 377  
 Bastid, Hélène, 1130  
 Bastide, Henri, 226  
 Bastide, Roger, 28  
*Battle, Pierre (capitaine)*, 369, 498, 581  
*Baudet, Jacques (lieutenant)*, 360, 367, 479, 481  
 Baudoïn, J., 1148  
 Baudrillard, Jean, 748  
*Bauer, Heinrich (sergent infirmier)*, 206, 247, 248, 249, 251, 265, 1181, 1303  
 Bayart, Jean-François, 991, 1357  
*Baylé, Claude (sergent)*, 30, 114, 219, 284, 297, 387, 435, 438, 462, 463, 470, 539, 926, 930, 962, 963, 967, 968, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 985, 990, 991, 998, 1000, 1001, 1011, 1033, 1034, 1180, 1301  
 Béart, Guy, 81  
 de Beaufort (général), 144, 928  
*Beaumont, Louis (grade inconnu, soldat ou sous-officier)*, 872  
 Beaupré, Nicolas, 1367  
*Beaurepaire, Yvon (sergent)*, 214, 1179  
 Beccaria, Laurent, 58, 148, 250, 631, 642, 654, 655, 738, 750, 1017, 1025, 1028, 1058, 1308, 1382, 1401  
*Bechiri, Smain (tirailleur)*, 295  
 Becker, Annette, 10, 1129, 1363, 1366, 1367, 1389  
 Beddie, James Stuart, 178, 1334  
 Beigbeder, Yves, 951, 1396  
 Belmont, Paul (capitaine), 404, 1136  
 Belorgey, Jean-Michel, 780  
 Ben Aomar, M'hammed [alias Si Ahmed Marouf, alias Anh Ma], 202, 254, 368, 923  
 Ben Bella, Ahmed, 558, 576, 1329  
 Ben M'hidi, Larbi, 1198  
*Benentendi, Yves (gendarme)*, 1085, 1182  
 Benichou, Marcel, 794, 796, 797, 1388  
 Bennedjaï-Zou, Adila, 208, 1300, 1384  
 de Benoist, Alain, 717, 718, 723, 725, 728, 735, 1331  
 Benyekhlef, Karim, 951, 1396  
 Berberova, Nina, 160, 161, 1381  
 Bérégovoy, Pierre, 47, 1089  
 Beretz, Elise, 840, 1388  
 Bergé, Jeanne, 367  
 Berger, Jean-François, 270, 1396

*Berger, Wolf (légionnaire)*, 1061  
*Bergerat, Claude (sergent) [alias Claude Goëldhieux ou Claude Dejacques]*, 81, 95, 116, 162, 287, 291, 292, 293, 295, 296, 297, 298, 312, 317, 318, 320, 326, 331, 334, 335, 337, 340, 341, 342, 352, 355, 357, 359, 362, 364, 372, 376, 381, 431, 488, 642, 829, 830, 911, 1085, 1098, 1111, 1182, 1301, 1332  
*Bergot, Erwan (lieutenant)*, 258, 259, 260, 295, 334, 388, 542, 582, 642, 645, 646, 647, 648, 649, 651, 661, 663, 673, 699, 702, 708, 713, 714, 715, 718, 719, 739, 741, 742, 743, 744, 747, 750, 809, 817, 818, 819, 820, 821, 825, 826, 851, 852, 854, 855, 856, 858, 860, 861, 869, 871, 922, 925, 929, 959, 976, 1104, 1302, 1306, 1323, 1324, 1330, 1332  
*Bermoz, Marc (adjudant, pseudonyme Marc Barellon)*, 827, 828, 830, 1085  
 Bernard, Théo, 174, 1329  
 Berque, Jacques, 587, 596, 1386  
*Berthaud, Georges (lieutenant)*, 350  
 Berthier, 104, 124, 126, 132, 133  
 Berthoud (abbé), 1090  
 Bertin (lieutenant-colonel), 135  
 Bertrand (lieutenant-colonel), 399, 400, 401, 501, 531, 532  
 Bertrand (procureur général de Constantine), 615  
 Bertrand, Christophe (lieutenant-colonel), 107, 1127, 1169, 1351, 1392  
 Bertrand, Romain, 8, 15, 21, 39, 41, 46, 186, 329, 330, 936, 937, 1078, 1180, 1196, 1200, 1201, 1202, 1207, 1208, 1222, 1357, 1371  
 Bertschy, Sylvain, 1122  
 Best, Geoffrey, 269, 1396  
 Bettelheim, Bruno, 293, 1357  
*Beucler, Jean-Jacques (lieutenant puis capitaine)*, 30, 34, 54, 97, 98, 101, 147, 158, 171, 183, 187, 190, 198, 257, 261, 289, 290, 292, 297, 320, 323, 331, 343, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 361, 363, 364, 366, 367, 387, 425, 467, 480, 481, 482, 556, 586, 587, 603, 673, 677, 679, 682, 683, 684, 685, 690, 692, 694, 706, 707, 708, 709, 710, 714, 715, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 824, 830, 831, 842, 843, 844, 864, 865, 872, 874, 892, 913, 916, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 928, 929, 931, 932, 933, 934, 935, 942, 943, 944, 947, 954, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 973, 976, 977, 982, 986, 991, 993, 994, 995, 998, 1000, 1004, 1007, 1017, 1018, 1019, 1020, 1025, 1029, 1039, 1045, 1056, 1072, 1085, 1087, 1091, 1096, 1098, 1102, 1127, 1130, 1132, 1134, 1166, 1167, 1170, 1173, 1199, 1215, 1301, 1302, 1303, 1305, 1317, 1324, 1327, 1330, 1347, 1450  
 Beyssade, Pierre, 566, 601, 602, 611, 612, 613, 615, 625, 636, 1312  
 Bezsononov, U., 151, 1311  
 Biaggi, Jean-Baptiste (maître), 949  
 Bialski, Jacques, 888  
*Bianconi, Jean-Pierre (lieutenant)*, 194, 478, 528, 586, 821  
 Bidault, Marie (épouse de Georges Bidault), 516, 517  
*Bigeard, Marcel (lieutenant-colonel)*, 147, 171, 194, 198, 199, 211, 258, 307, 331, 486, 489, 550, 557, 567, 568, 573, 596, 597, 598, 599, 629, 630, 646, 667, 668, 679, 680, 683, 685, 686, 719, 721, 748, 749, 764, 771, 778, 780, 785, 786, 817, 818, 864, 875, 965, 998, 1030, 1035, 1036, 1037, 1038, 1045, 1048, 1049, 1056, 1057, 1063, 1073, 1074, 1077, 1079, 1094, 1095, 1096, 1098, 1103, 1106, 1116, 1124, 1125, 1148, 1198, 1201, 1202, 1207, 1208, 1211, 1291, 1297, 1304, 1305, 1307, 1328  
 Billamboz, Charles, 798, 799  
 Billard, Marguerite, 173  
 Billardon, André, 879  
 Billotte, Pierre, 576  
*de Biré, René (lieutenant)*, 121, 331  
*Bizard, Alain (lieutenant)*, 625  
 Blaizot, Roger (général), 191  
*Blanc (lieutenant)*, 480, 498, 582, 586  
 Blanc, François, 441  
 Blanchard, Anne, 793, 799  
 Blanchard, Emmanuel, 47, 162, 254, 1371, 1380, 1399  
 Blanchard, Françoise, 932  
 Blanchard, Pascal, 166, 184, 186, 937, 1002, 1134, 1159, 1196, 1203, 1220, 1359  
 Blandin, Claire, 155, 159, 160, 161, 1374  
 Bleton, Paul, 645, 647, 1366

Bloch, Marc, 10, 28, 1400  
 Blond, Georges, 245, 246, 1367  
 Blondiaux, Loïc, 1229  
 Blondin, Antoine, 646  
 Blot, Yvan, 966  
 Blum, Alain, 1391  
 Blum, Léon, 180  
 Bodard, Lucien, 147, 320, 343, 349, 351, 361, 364, 467  
 Bodet (lieutenant), 1150  
 Bodin, Michel, 41, 131, 132, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 200, 201, 203, 205, 206, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 235, 236, 239, 241, 242, 243, 244, 246, 247, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 260, 261, 262, 265, 1227, 1231, 1233, 1383, 1400  
 Bohard, Mme, 848  
*Boillot (capitaine)*, 367, 480  
*Boissinot, André (lieutenant)*, 148, 211, 221, 343, 831, 1061, 1062, 1081, 1082, 1083, 1084, 1123, 1124, 1297, 1306  
 de Boisson, Guy, 370  
 Boizeau, Patrice, 942  
 Bollaert, Émile, 56, 191  
 Bolle, Henry, 1042  
 Boltanski, Luc, 1106  
 Bondroit, Claude (caporal-chef), 1182  
 Bondroit, Cyril, 337, 338, 403, 404, 1014, 1080, 1181, 1182, 1183, 1302, 1383, 1385  
*Bondue, Georges (lieutenant)*, 463, 479, 481  
*Bonfils, Jack (lieutenant)*, 245, 250, 265, 346, 347, 463, 481, 482, 714, 715, 824, 830, 833, 841, 844, 845, 846, 847, 848, 850, 851, 852, 857, 858, 863, 866, 867, 869, 877, 878, 879, 887, 894, 956, 1046, 1047, 1048, 1049, 1050, 1052, 1053, 1054, 1059, 1062, 1063, 1064, 1065, 1067, 1068, 1070, 1071, 1072, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1085, 1092, 1093, 1098, 1180, 1181, 1209, 1338  
*Bonfils, Maurice (sergent-chef)*, 425  
 Boniface, Xavier, 584, 1397  
 Bonnafous, Jacqueline, 239, 801, 908  
*Bonnafous, Robert (lieutenant)*, 20, 34, 63, 101, 103, 109, 110, 120, 123, 124, 126, 127, 128, 133, 134, 144, 150, 198, 204, 205, 228, 238, 239, 267, 275, 287, 288, 299, 306, 317, 331, 333, 339, 340, 345, 351, 364, 365, 371, 374, 382, 388, 393, 394, 396, 399, 414, 423, 425, 432, 433, 443, 478, 487, 490, 491, 492, 498, 503, 508, 512, 513, 515, 636, 639, 749, 791, 795, 796, 799, 800, 801, 802, 803, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 824, 825, 826, 827, 828, 844, 845, 846, 847, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 856, 858, 859, 866, 867, 869, 873, 878, 879, 883, 891, 907, 908, 912, 914, 916, 927, 928, 949, 975, 981, 984, 991, 992, 993, 994, 995, 997, 998, 999, 1000, 1001, 1002, 1003, 1038, 1076, 1077, 1109, 1143, 1160, 1171, 1225, 1226, 1239, 1279, 1290, 1296, 1306, 1307, 1332, 1371, 1392  
 Bonnaud, Robert, 932  
 Bonnecarrère, Paul, 250, 251, 1383  
 Bonnemaïson, Antoine, 577, 595, 629, 680, 1342  
 Bonnet, Christian, 757, 937  
*Bonnetête, Jacques* (achève sa carrière comme contrôleur général des armées), 832, 843, 846, 890, 891, 950, 999, 1003, 1116, 1171, 1176, 1178, 1183, 1301, 1306  
*Bonny, Pierre (caporal-chef)*, 443  
 Borchers, Erwin (légionnaire) [alias Chien Sy], 367, 370, 543  
 Bories-Sawala, Helga, 89  
*Borla, Charles (sergent)*, 930, 1036, 1095, 109  
 Bornert, Lucien, 520, 521, 1329  
 Bouaziz, Moula, 580, 1394  
 Bouchareb, Rachid, 1197, 1348  
 Bouchène, Abderrahmane, 254, 255, 262, 264, 544, 546, 550, 1377  
 Boudarel, Georges, 13, 14, 20, 25, 26, 30, 34, 97, 131, 132, 159, 161, 162, 177, 181, 182, 183, 184, 185, 187, 188, 190, 202, 203, 204, 210, 211, 239, 240, 297, 308, 319, 332, 333, 343, 367, 368, 369, 387, 416, 417, 418, 435, 436, 437, 440, 441, 442, 470, 505, 685, 736, 739, 749, 753, 776, 783, 787, 789, 791, 814, 815, 822, 825, 841, 842, 846, 847, 849, 850, 872, 874, 898, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964,

967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986,  
 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 997, 998, 999, 1000, 1001, 1003, 1004, 1007, 1010, 1011,  
 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020, 1022, 1023, 1024, 1025, 1029, 1030, 1031,  
 1034, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1044, 1045, 1058, 1059, 1060, 1069, 1071, 1072, 1081, 1087,  
 1088, 1089, 1093, 1097, 1099, 1101, 1102, 1105, 1109, 1117, 1123, 1148, 1165, 1166, 1167, 1173,  
 1185, 1197, 1200, 1201, 1209, 1221, 1294, 1301, 1309, 1320, 1324, 1325, 1330, 1336, 1351, 1356,  
 1377, 1393, 1397, 1451  
 Bouet, Catherine, 1370  
 Bougeard, Christian, 237, 1379  
*des Bouillons, Michel (lieutenant)*, 99, 100, 480  
 Boukabouya, Rabah [alias Abdallah El-Hadj], 84, 1313  
 Boukharine, Nikolai, 155  
 Boule, Pierre, 445, 1309, 1333  
 Bourbon, Abel (sergent), 1115, 1335  
*de Bourbon-Parme, Michel (lieutenant)*, 192, 1124, 1181, 1297, 1306  
 Bourderon, Roger, 173  
 Bourdet, Claude, 172, 173, 175  
 Bourdieu, Pierre, 5, 11, 12, 13, 21, 31, 76, 324, 325, 326, 327, 587, 596, 1229, 1357, 1386  
 Bourges, Yvon, 771, 774, 783  
 Bourgès-Maunoury, Maurice, 576, 577, 631  
 Bousquet, René, 187, 188, 919, 941, 953  
 Bouveresse, Jacques, 151, 1357  
 Branche, Raphaëlle, 3, 146, 269, 270, 283, 415, 457, 533, 599, 600, 681, 936, 1132, 1188, 1362, 1386, 1392,  
 1394  
*Brancourt (pharmacien-capitaine)*, 192  
*de Braquillanges, Alain (capitaine)*, 156, 157, 158, 353, 370, 474, 475, 480, 491, 493, 498, 555, 558, 559,  
 561, 562, 564, 565, 567, 569, 583, 586, 603, 639, 652, 656, 657, 658, 659, 663, 679, 708, 714, 752,  
 1097, 1181, 1182, 1342  
 Brard, Jean-Pierre, 892, 893, 894  
 Brasillach, Robert, 154, 660, 733  
 Braudel, Fernand, 1390  
 de Brébisson, Michel (colonel), 135, 466, 502  
 Brejnev, Léonid, 734  
 de Bresson, J.-J., 477  
*Brianchon, Jacques (sergent)*, 1085, 1182  
 Brice, Catherine, 1158, 1159  
*Briche, David-Robert (lieutenant)*, 250, 1032, 1033, 1301  
 Brissaud (chef de bataillon), 149  
 Brocard, Jean (contrôleur général des armées), 767, 771, 773, 776, 843, 845, 857, 866, 867, 869, 875, 878,  
 879, 880, 881, 883, 885, 890, 893, 894, 1226, 1291, 1317  
 Brocheux, Pierre, 39, 40, 42, 43, 45, 46, 50, 58, 60, 64, 65, 111, 280, 367, 438, 439, 440, 783, 787, 794, 919,  
 920, 932, 935, 941, 942, 1007, 1080, 1084, 1086, 1087, 1147, 1148, 1219, 1221, 1330, 1375, 1379,  
 1392, 1397, 1402  
 Broizat, Joseph (colonel), 630, 635  
*Bros (lieutenant)*, 756  
 Brouardel, Georges, 391, 515  
 Brown, Bob, 838  
*Bruge, André (commandant)*, 176, 187, 188, 306, 307, 308, 321, 322, 323, 324, 331, 332, 338, 348, 354, 355,  
 362, 417, 478, 480, 490, 498, 565, 575, 582, 584, 586, 587, 592, 593, 594, 595, 596, 603, 607, 608,  
 609, 613, 614, 620, 622, 627, 629, 634, 642, 662, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682,  
 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 695, 708, 709, 719, 723, 739, 740, 741, 742, 747, 752, 758, 761,  
 947, 969, 1011, 1307  
 Bruge, Roger, 68, 258, 404, 717, 1019, 1096, 1097, 1136, 1385  
*Brun, Marc-Roland (capitaine)*, 508, 512  
 Bruneau, Eugène (ingénieur général), 890, 956, 1065, 1066, 1069, 1072, 1110, 1111  
 Bruneteau, Philippe, 153, 1372  
 Buber-Neumann, Margarete, 160, 161, 174, 747, 1310, 1311  
 Bugnion, François, 270, 1396  
 Bui Van Nho, 422  
 Buisson, Patrick, 1191

Bullock, Alan, 169, 731, 1372  
Burchett, Wilfried, 965  
Bush, George W., 1148  
Bussy, Florent, 419, 1396  
Butler, Judith, 17, 22, 27, 1216, 1219, 1357  
Buton, François, 3, 38, 44, 860, 1122, 1361, 1366  
Buttner, François (général), 796, 799

## C

---

Cabal, Christian, 891, 892, 894  
Cabiro, Bernard (lieutenant puis capitaine), 654, 1308  
Cadeau, Yvan, 495, 501, 502, 530, 531, 532, 1184, 1382, 1385  
Caillé, Alain, 22, 1364  
*Caldairou (lieutenant)*, 307, 489, 1036, 1095  
Callies de Salies, Bernard, 795, 1371  
Calmettes, Gérard, 1041, 1401  
Camus, Albert, 163, 179  
Camus, Daniel, 523  
Camus, Jean-Yves, 659, 723, 1398  
Camus, Renaud, 732  
Candé, J.-B., 441  
Cantier, Jacques, 56, 199, 580, 1179, 1380, 1394  
Capa, Robert, 1157  
*Capaletto, Ostende (soldat ou sous-officier)*, 1085  
Capdevila, Luc, 7, 1129, 1179, 1293, 1366, 1393  
*Capitaine, Thomas (adjudant)*, 367, 430, 435, 872, 874, 923, 962, 963, 970, 971, 972, 1301  
*Carbonneau (caporal)*, 449  
Carles, Pierre, 198, 242, 333, 388, 420, 793, 794, 799, 805, 806, 813, 1141, 1143, 1144, 1171, 1362, 1367, 1368, 1383  
*Caron, Louis-Raymond (grade inconnu, soldat ou sous-officier)*, 872  
*Carpentier, Jean (second maître)*, 25, 206, 234, 291, 331, 114, 1115, 1119, 1120, 1123, 1181, 1303, 13337,  
Carpentier, Marcel (général), 450, 451  
Carpentier, Raymond, 617, 618, 1324  
Carrard, H. (colonel), 245  
Carrez, Maurice, 757, 1401  
Carter, Jimmy, 839  
*Cartier-Million, Pierre-Côme (sous-officier)*, 1098, 1111, 1335  
Carvin, S., 1388  
*Casalta, Marc (sous-officier)*, 1085  
Cassou, Jean, 160  
Castex, François, 757  
Castex, Raoul (amiral), 687  
*[de La Croix] de Castries, Christian (général)*, 74, 521, 721, 1058  
Cathala (général), 946  
de Cathelineau, Gérard (capitaine), 637  
Caucanas, Sylvie, 343, 1388  
Caullery, Paul, 1065  
Causse, Jean-Daniel, 68, 915, 1195, 1365  
Catherine, Jean-Claude, 89, 93, 107, 109, 110, 833, 1390  
de Catuelan, Louis, 877  
*Cavillon, Jean (capitaine)*, 521  
Cavillon, Mme (épouse du capitaine Cavillon), 521, 534  
Cayrol, Jean, 172, 173, 1310  
Cazals, Rémy, 343, 1388  
*Cazaux, Paul (capitaine)*, 337, 338, 349, 350, 360, 363, 586, 690, 691, 693, 694, 695, 696, 698, 704, 862, 863, 914, 980, 1015, 1173, 1174, 1182, 1199  
Cazemajou, Jean, 536, 1395  
Cerles, Pierre, 389, 402, 498  
de Certeau, Michel, 27, 1357  
Cesari, Laurent, 64, 67, 71, 1382

Chaban-Delmas, Jacques, 596, 597, 599, 624, 625, 626, 705  
 Chabert, Marius (*capitaine*), 102, 360, 367, 479, 481, 508, 512, 513  
 Chable, Emile (*maréchal des logis*), 257, 258, 1033, 1296, 1301, 1335  
 Chabord, Marie-Thérèse, 1113, 1368  
 Chabrier, Yves (*sergent*), 240, 241, 276, 1115, 1123, 1335  
 Chalamov, Varlam, 154, 184, 747, 1197, 1311  
 Challaye, Félicien, 114  
 Challe, Maurice (*général*), 553, 630, 635, 1342  
 Chambon, A., 503, 1190  
 Chaminadas, Jean (*lieutenant*), 575  
 Champeaux, Antoine, 258, 1385  
 Chancel, Jacques, 751, 752, 754, 773, 774, 775, 783, 785, 1347  
 Chanson, Charles (*général*), 127  
 Chapuis (*brigadier-chef*), 367  
 Chapuis, Dominique, 1196, 1332  
 Charbonneau, René, 796  
 Charbonnier, Bernard (*grade inconnu*), 1296  
 Charle, Christophe, 643, 644, 937, 1357  
 Charton, Pierre (*lieutenant-colonel*), 291, 349, 353, 479, 480, 483, 484, 523, 586, 690, 714, 748, 752, 817, 824, 982, 1058, 1238, 1301, 1302, 1306  
 Charuel, Marc, 919, 923, 924, 925, 929, 931, 932, 937, 942, 944, 945, 1185, 1330  
 Chassin, Lionel-Max (*général*), 546, 568, 681  
 Château-Jobert, Pierre-Yvon (*colonel*), 637  
 Châton, Gwendal, 685, 721, 723, 724, 726, 733, 966, 1398  
 Chaumont, Jean-Michel, 166, 1177, 1365  
 Chauvet (*chef de bataillon*), 468  
 Chauvet, Gabriel (*lieutenant*), 295, 357, 479, 481, 482, 656, 924, 1225, 1238  
 Chebel d'Appollonia, Anne, 659, 1398  
 Chégaray, Jacques, 146, 311, 1323  
 Chelminski, Rudolph, 750  
 Cheminet, Michel (*sergent*), 827, 828, 830  
 Chêneau, Jacques (*médecin-lieutenant*), 132, 209, 210, 211, 1079, 1098, 1100, 1114, 1121, 1122, 1180, 1338  
 Chéron, Bénédicte, 69, 935, 1211, 1313, 1401  
 Chesneaux, Jean, 710, 932, 1377, 1397  
 Chevalier, Jacques, 626  
 Chevalier, Martial (*chef de bataillon*), 598  
 Chevalier, Maurice, 90  
 Chevènement, Jean-Pierre, 668, 785, 1207  
 Chien Sy [pseudonyme d'Erwin Borchers], 367  
 Chillon, Jean, 1057, 1321  
 Chirac, Jacques, 54, 757, 770, 864, 865, 871, 878, 879, 885, 888, 969, 1026, 1050, 1053, 1127, 1134, 1147, 1186, 1187, 1190, 1191, 1202, 1203, 1305, 1314, 1321  
 Chombart de Lauwe, Marie-José, 172  
 Chomsky, Noam, 728, 1330, 1401  
 Ciliga, Anton, 151, 1311  
 Cimino, Michael, 114, 1130, 1175, 1349  
 von Clausewitz, Carl, 594, 623, 1329  
 Claveranne, Jean (*capitaine*), 481  
 Clavier, Albert (*maréchal des logis*), 96, 97, 145, 146, 328, 367, 368, 505, 1300, 1309  
 Clédic, Marcel (*capitaine*), 498, 598, 625, 635, 1183  
 Clemenceau, Georges, 6, 71, 74, 1168, 1296  
 Clément (*sergent*), 367  
 Clerget de Saint Léger (*lieutenant-colonel*), 473  
 Clerget, Charles (*officier ou adjudant*), 924  
 Clervoy, Patrick, 908, 1365  
 Clos, Max, 463, 857  
 Clotteau (*capitaine de corvette*), 474, 510  
 Cluzel, Jean, 877  
 Cochet, François, 89, 108, 214, 246, 252, 254, 388, 395, 438, 495, 533, 835, 909, 1388, 1390  
 Cochet, Jean, 928, 929, 930, 1324, 1330

Cocquery-Vidrovitch, Catherine, 315, 1196, 1371  
 Cogniet (commandant), 549, 625, 640  
 Cogny, René (général), 74, 147, 148, 472, 506, 515, 568, 721, 1041, 1042  
 de Cointet, Edouard (chef de bataillon), 575  
 Coker, George Thomas, 836  
 Colcomb, Bernard (général), 1046  
 Colin, Daniel, 939, 1291  
 Colin, Jean, 877, 1317  
 Colin, Paul, 73, 1155, 1166, 1347  
 Collignon, Jean-Gabriel (capitaine), 588  
 Collin, Claude, 97, 146, 367, 1300, 1309, 1384  
 Collumb (médecin-commandant), 472  
 Colombani, Jean (grade inconnu), 1115, 1335  
*Colona (adjudant)*, 463  
 Colonna, A. F. (capitaine), 137, 468, 1328  
 Comor, André-Paul, 243, 251, 252, 1379, 1386  
 Compagnon, Jean (général), 541, 1346  
 Conan, Eric, 653, 1162, 1378  
 Condominas, Georges, 932  
 Confavreux, Joseph, 208, 252, 254, 367, 543, 1300, 1347, 1384  
 Conquest, Robert, 153, 1380  
 Conrad, Philippe, 727, 732, 733, 1327  
*Contini, Louis (lieutenant)*, 481  
 Convert (colonel), 583  
 Cooper, Frederick, 46, 1371  
 Copfermann, Émile, 179, 1401  
 Coppola, Francis Ford, 1130, 1348  
 Coppelani, Antoine, 274, 1396  
*Cornet, Roger (sergent)*, 113, 827, 828, 829, 830, 844, 850, 899, 910, 911, 1085, 1098, 1110, 1111, 1123  
*Cornuault, Jean (lieutenant)*, 656, 924, 950, 1079, 1125, 1297, 1306  
 Corvisier, André, 792, 1144, 1368  
*Corvisier, Yves (lieutenant)*, 481  
 Costa, Pierre, 757  
 Couillaud, Marie-Antoinette, 511  
 Coullon, Jean-Claude (général), 1046  
 Counord, Suzanne (infirmière CEFEO), 524, 1321  
 de Courrèges (colonel), 1095  
 de Courrèges, Hervé (colonel), 1150, 1369  
 Courriere, Charles, 521, 1323  
 Courrières, Yves, 596  
 de Courson, Tanguy, 92, 93, 94, 100, 1312  
 Courtois, Stéphane, 167, 184, 185, 976, 1148, 1367, 1380  
*Coutant (commandant)*, 480  
 Couve de Murville, Maurice, 504  
 Cozan, Jean-Yves, 880, 1291  
 Craveri, Marta, 1391  
 Crémieux-Brilhac, Jean-Louis, 154, 1312  
 Crépin, Jean (général), 619, 630  
 Creste, Clovis, 231, 237, 238, 445, 446, 619, 1126, 1176, 1344, 1345  
 Creste, Klébert, 231, 237, 238, 1176  
 (Boucher) de Crèvecœur, Jean (commandant puis colonel), 191, 546, 552, 1342  
 Crocq, Louis (docteur), 901, 902, 905, 908, 909, 1313, 1365  
*Crouzet (lieutenant)*, 480, 582  
 Crowe, Mary, 835  
*Crozes, Bernard (grade inconnu, soldat ou sous-officier)*, 208, 1100  
*Cruciani, Michel (soldat)*, 234, 283, 284, 1098, 1104, 1113, 1115, 1296, 1301, 1335  
 Cugnenc, Paul-Henri, 1201  
 Cuillé, Jean-Marie, 1370

## D

---

Dabezies, Pierre, 549, 638  
Dadillon, Victor (commandant), 582, 583, 584, 585, 628  
Daix, Pierre, 174, 175, 1329  
Dalloz, Jacques, 64, 72, 74, 146, 429, 1382, 1400  
Dalmar, Renaud, 919, 943, 1330  
Danblon, Emmanuelle, 1023, 1024  
Dang Van Dien (caporal), 400  
Dang Van Viet (colonel, RDV), 304, 309, 310, 333, 698, 1058, 1059, 1065, 1068, 1076, 1079, 1080, 1081, 1309, 1402  
*Daniel, Claude (lieutenant)*, 369  
Dannaud, Jean-Pierre, 71, 1141, 1347  
Danyach, R., 47, 1159, 1347, 1435  
Daoudal, Yves, 919, 924, 930, 992, 1010, 1330  
*Darcourt, Pierre [pseudonyme de Dominique Pierrini (grade inconnu, puis journaliste)]*, 718, 719, 1123, 1131, 1181, 1184, 1185, 1307, 1401  
Dard, Olivier, 636, 1387  
Daridan, Jean, 389, 402, 498  
Darlan, François (amiral), 50  
Darquier de Pellepoix, Louis, 727, 732, 1323  
Darrieus, Georges (lieutenant), 464, 702  
Daugnac, André, 882  
Daunay, Marcel, 876  
*Dauriac (officier ou adjudant)*, 924  
David, Michel (lieutenant-colonel), 258, 1385  
Daws, Gavan, 835, 1390  
Debras (colonel), 530  
Debré, Jean-Louis, 940, 946, 1291  
Decaux, Emmanuel, 951, 1396  
Declausse, Philippe (alias Claude Rank, de son vrai nom Gaston-Claude Petitjean-Darville), 1051, 1332  
*Decorse (commandant)*, 867  
Decoux, Jean (amiral), 49, 50, 54, 57, 58, 66, 1153, 1154, 1163, 1164, 1169  
Defrasne (colonel), 594, 602, 604, 1344  
Deguil (chef de bataillon puis lieutenant-colonel), 305, 397, 399  
*Dejacques, Claude [pseudonyme de Claude Bergerat, alias Claude Goëldhieux]*, 81, 355, 1332  
*Delacour, Pierre (soldat 2<sup>e</sup> classe)*, 1182  
*Delacourt, Jean (capitaine)*, 1151  
Delanoe, Nelcya, 368, 1300, 1384  
Delarue, Jacques, 639, 1312  
Delarue, Louis (père), 583, 584  
Delaunoy (lieutenant), 619  
Delavaud, Gérard, 1065  
Delbecque, Léon, 624, 625, 626  
*Delbende (lieutenant)*, 480  
Delmas, Irène, 172  
Delmas, Jean (général), 799  
Delmas, Jean-Claude, 758, 1374  
Delmasure, Louis (lieutenant), 146, 147, 1103  
Delpey, Roger, 934, 1332  
Delpon, Norbert (colonel ER), 72, 1156, 1308  
Delteil, Henri (général), 282, 497  
Demariaux, Jean-Claude, 53, 112, 1327  
Demetz, André (général), 669  
*Denelle, Robert (capitaine)*, 479, 481  
Deniau, Jean-Charles, 1200, 1312  
*Deniel, Jean (capitaine)*, 367, 463, 479, 481  
Denis, Sébastien, 758, 1374  
Denord, François, 757, 1373  
Denton, Jeremiah, 836  
*Déo Van Tun (sergent)*, 265, 1338

Déon, Michel, 646, 1386  
*Dequier, Robert (caporal-chef)*, 372, 715, 827, 828, 829, 830, 898, 912, 1085, 1098, 1113, 1115, 1119, 1336  
*Derhé, Paul (gendarme mobile)*, 1180  
 Deroo, Eric, 915, 1385  
 Déroulède, Arnaud, 636, 1387  
 Derrida, Jacques, 1195  
 Desage, Fabien, 580, 1394  
*Desbois, Bertrand (officier, lieutenant ou capitaine)*, 511, 625  
 Desbuissons, Ghislaine, 718, 1398  
 Deschaumes, Guy, 104, 105  
 Desgraupes, Pierre, 584, 1348  
*Desmoulins, Paul (sous-lieutenant)*, 481  
 Deuve, Jean, 796, 1309  
*Devaux, Paul Félix (capitaine)*, 94, 370, 479, 481, 1182  
 Devillers, Philippe, 710, 932, 1375  
 Dewey, John, 180  
 Di Natale, Jacques, 1065  
 Diefenbacher, Michel, 1201  
*Dieffenthaler, Eugène (soldat)*, 266  
 Dien, Raymonde, 316, 367  
 Dillange, M., 378  
 Diner, Dan, 169, 731, 1372  
 Dion, Jack, 1173, 1324  
 Doan Minh Ngoc (colonel), 1051  
 Doan Van Toai, 727, 737, 738, 1311  
 Döblin, Alfred, 650, 699, 700  
*Dobrasz, Jean (sergent)*, 1182  
 Dobry, Michel, 1201  
 Dockrill, Saki, 180, 1381  
*Dodin, Georges (sous-officier)*, 1065  
*Dollet, Jean (brigadier-chef)*, 394, 476, 485, 829, 909, 1111, 1112, 1122, 1218, 1221, 1335, 1340  
 Domenach, Jean-Luc, 932  
 Donnier, 128  
 Doriot, Jacques, 48  
 Dornel, Laurent, 262, 1399  
 Doucet, Guislaine, 882  
 Douglas, Mary, 14, 1358  
 Douzou, Laurent, 104, 237, 1378  
 Doyle, R.C., 1388  
 Doyon, Jacques, 252, 265, 367, 543, 923, 1200, 1384  
 Dranenko, Galyna, 1023  
 Dresch, Jean, 932  
 Dreyfus, Alfred, 152, 643, 1357, 1375  
 Dreyfus, Michel, 185, 193, 1380  
*Droal, Maurice (maréchal des logis)*, 266  
 Dubar, Claude, 1022  
 Dubreuil, Laurent, 29, 1359  
*Dubus, André (maréchal des logis)*, 352, 829, 830, 844, 849, 899, 1062, 1074, 1085, 1086, 1343  
*Ducasse, Louis (chef de bataillon)*, 350, 353, 478, 480, 498, 586, 752  
 Duchassin de Fontbressin, Patrick (maître), 957  
 Duchet, Roger, 966  
 Duclos, Jacques, 671, 721  
 Ducourneau, Paul (colonel), 588, 591  
*Ducret (sergent-chef)*, 372  
 Ducrey, Pierre, 80, 1389  
*Ducrot, Camille (capitaine)*, 481  
 Dufay, François (père des MEP), 547, 548, 1311  
 Duffo, Isabelle, 1370  
 Dufour, Pierre, 1183, 1383  
 Dugas, Guy, 1040, 1041, 1386

Dugnas, Gérard, 404  
Dugnas, Jean, 404, 521  
Duguet, Raymond, 151, 1312  
Duhamel, Eric, 549, 571, 1368  
Duhamel, Jacques, 757  
Dulin, Robert (soldat), 200  
Dumas, Roland, 1055, 1313  
Duménil, Anne, 1367  
*Dumon, Roger (soldat)*, 1296, 1304  
Dumont, Paul, 232, 1367  
Dumont, René, 932  
Dunant, Henri, 269  
Duparc (général), 1046  
*Dupré, Roger (capitaine)*, 582  
*Dupuis, Roger (capitaine)*, 352  
de Durand, Etienne, 569, 570, 1369  
*Durand, Fernand (commandant)*, 479, 481  
Durand, Yves, 89, 92, 94, 95, 96, 97, 99, 101, 102, 103, 104, 105, 109, 110, 347, 775, 833, 1179, 1390  
Duranton-Crabol, Anne-Marie, 549, 574, 681, 715, 717, 725, 744, 966, 1387, 1398  
Duras, Margueritte, 935, 1348  
Durteste, Louis (capitaine de corvette), 797, 1370  
Dussault, Éric, 246, 1378  
Duteil, Yves, 81  
*Dutel, Maurice (lieutenant)*, 582, 590, 591

## E

---

Eck, Jean-François, 223, 1374  
Edwards, Kathryn, 7, 13, 62, 63, 107, 181, 187, 780, 783, 849, 864, 918, 919, 923, 925, 929, 930, 931, 933, 934, 935, 940, 941, 1045, 1049, 1056, 1128, 1131, 1132, 1135, 1138, 1147, 1158, 1160, 1169, 1178, 1188, 1361, 1392, 1397  
Eichmann, Adolf, 26  
Einaudi, Jean-Luc, 122, 141, 142, 143, 144, 145, 933, 1383, 1401  
El-Hadj, Abdallah [pseudonyme de Rabah Boukabouya], 84, 1313  
*Elise (lieutenant)*, 582  
Elkabbach, Jean-Pierre, 925  
Ellul, Jacques, 611, 1358  
*Eloi (caporal)*, 449  
Ely, Paul (général), 144, 305, 389, 406, 408, 409, 427, 442, 471, 473, 475, 477, 478, 481, 482, 499, 502, 521, 523, 534, 546, 578, 586, 709, 721, 742, 1284, 1328  
*Emptoz-Lacoste (lieutenant)*, 575  
Engels, Friedrich, 624  
*Enjalbert, Max (médecin-capitaine)*, 407, 508, 512, 693  
Enriquez, Eugène, 56, 1358  
Épain, Gérard-Gilles, 71, 1375  
Erlingsen, Hélène, 194, 200, 237, 238, 1176, 1382  
Erzbischoff (capitaine), 510  
Escaro, Alain, 794, 1370  
Esclangon-Morin, Valérie, 246, 249, 251, 1368  
Espinasse, Eric, 1370  
*Estime, Jean-Pierre (sergent-major)*, 1180  
Etchegoin, Marie-France, 926, 1330  
Eveno, Patrick, 163, 1374  
Extrant, Yannicke, 274, 275, 510, 1396

## F

---

Falco, Hubert, 1171, 1191, 1192, 1314  
Fall, Bernard, 21, 70, 258, 265, 329, 335, 388, 392, 393, 394, 396, 414, 434, 491, 710, 711, 712, 741, 742, 1382, 1383, 1384, 1385, 1388, 1401  
*Fantinel, Serge (sergent-chef)*, 849, 850  
Farcy, Jean-Claude, 1389

Fassin, Didier, 8, 15, 79, 109, 189, 664, 826, 862, 863, 882, 896, 898, 902, 906, 907, 909, 913, 917, 918, 980, 1117, 1161, 1167, 1180, 1207, 1214, 1365, 1373  
 Fassin, Éric, 1207, 1373  
*Faulques, Roger (lieutenant)*, 654, 655, 656, 686  
 Faure, Edgar, 158, 285, 355, 356, 683, 707, 708, 711, 753, 757, 758, 761, 772, 774, 782, 784, 966, 1301, 1331, 1401  
 Faurisson, Robert, 727, 728, 730, 732, 942, 1330  
 Favier, Jean, 1188  
*Feaugas, Paul (capitaine)*, 98, 350, 479, 481, 482, 582, 584, 585, 586, 589, 596, 625, 705, 715, 986, 1098  
 Fedorowich, Kent, 302, 1390  
 Fenech, Georges, 1201, 1209, 1294  
 Feraru, Marcela, 1123, 1124, 1185, 1348, 1356  
 Ferdonnet, Jean, 96  
 Férier, Gilles, 633, 1382  
 Fernandez, Danielle, 536, 837, 1395  
 Ferrandi, Jean (capitaine), 702, 726, 1307  
 Ferrarese, Estelle, 23, 24, 26  
 Ferrari, Jérôme, 1197, 1198, 1199, 1200, 1209, 1211, 1212, 1291, 1333, 1402  
 de Ferrières, Ghislain, 1065, 1067, 1081  
 Ferry, Jules, 45, 1168  
 Fetjö, François, 163, 1380  
 Figuères, Léo, 129, 208, 271, 272, 276, 309, 316, 368, 369, 445, 458, 459, 1309, 1325  
 Finkielkraut, Alain, 1027, 1360  
 Fiquet, Paul (caporal), 193, 194  
 Fischer, Guillaume, 246, 859, 860  
 Fleury, Béatrice, 1023, 1024, 1025, 1029, 1085, 1089, 1362  
 Fleury, Georges, 71, 647, 717, 744, 1183, 1184, 1383, 1387  
*Florence, Claude (soldat)*, 1065  
 Foccart, Jacques, 673  
 Fogarty, Richard S., 262, 302, 1399  
 Follereau, Raoul, 1094  
 Folliet, Joseph, 618  
 Foll-Luciani, Pierre-Jean, 367, 1386  
 Fontaine, Thomas, 108, 1161, 1361, 1402  
*Fontana (soldat ou sous-officier)*, 978  
 Fontès, Denis (lieutenant-colonel), 592, 596  
 Fontès, Georges, 845, 864, 865, 866, 867, 868, 877, 878, 879, 885, 1127  
 Forcade, Olivier, 549, 571, 1368  
 Forsdick, Charles, 1206  
 Fossey-François, Albert (chef de bataillon), 136, 137, 142, 456, 457, 467, 468, 469, 475, 544, 565, 575, 592, 615, 1328  
 Foucault, Michel, 12, 22, 118, 310, 317, 321, 1219, 1358, 1359  
 Fouques (général), 1046  
 Fourastié, Jean, 222, 1374  
 Fournet, Caroline, 952, 953, 1396  
 Fourniau, Charles, 42, 1375  
 Fournie, Michel, 921  
 Fraisse, Geneviève, 759, 1358  
 Franchini, Philippe, 64, 71, 1382  
 Frank, Robert, 180, 223, 666, 1373, 1380, 1381  
 Fraser, Nancy, 22, 24, 25, 26, 27, 770, 892, 1218, 1364  
 Fraser, Scott C., 323, 1358  
*Fraticelli, Simon (adjudant-chef)*, 145, 207, 230, 235, 236, 1113, 1337  
 Frêche, Georges, 1139, 1201  
 Freedman, Jonathan L., 323, 1358  
 Frémeaux, Jacques, 793  
 Frenay, Henry, 173  
 Freud, Sigmund, 56, 680, 1358  
 Frey, Ernst (légionnaire) [alias Nguyen Dan], 252, 367, 543, 1385  
 Friang, Brigitte, 731, 732, 735

Fukuyama, Francis Ford, 183, 931, 1140, 1381  
Funès, Nathalie, 612, 1394  
Furet, François, 184, 757, 966, 1380

## G

---

Gagnon, Aimé, 1370  
Gainsbourg, Serge, 81, 355  
Gaïti, Brigitte, 622, 626, 1386  
*de Galard, Geneviève (infirmière du CEFEO)*, 520, 721, 783, 814, 1056, 1192, 1301, 1329  
*Gallet, Robert (sergent-chef)*, 285, 286, 290, 291, 906, 1112, 1113, 1115, 1119, 1339  
Gallissot, René, 39, 342, 1371  
*Gallouet (capitaine)*, 480  
Galula, David, 551, 552, 565, 629, 1328  
Gambiez, Fernand (général), 467, 468, 469, 792, 1136, 1368  
Gantheret, G., 219, 220  
Garaudy, Roger, 160  
Garcia, Jean, 894  
Garcia, Patrick, 1134  
Gardes, Jean (colonel), 630, 635, 636, 842  
Garin-Michaud, Gérard, 1047, 1053, 1059, 1065, 1067, 1180, 1185  
Garnier, Francis, 41, 1333  
Garraud, Pierre, 618  
Garwood, Robert, 838, 839, 1327  
*Gaude, R. L. (capitaine)*, 274, 349  
de Gaulle, Charles, 48, 52, 54, 92, 191, 558, 599, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 639, 659, 663, 666, 667, 668, 670, 671, 672, 673, 681, 683, 724, 842, 940, 999, 1042, 1072, 1154, 1176, 1312, 1313, 1326, 1329, 1377, 1379  
de Gaulle, Geneviève, 172  
Gautier, Georges, 54, 1310  
Gayer, Laurent, 38, 1366  
Gayme, Evelyne, 80, 81, 83, 86, 1389  
Gayral-Taminh, Martine, 779, 1399  
Gayssot, Jean-Claude, 724, 941, 1202, 1315  
Genet-Rouffiac, Nathalie, 90, 274, 275, 362, 1389  
*Genève, Félix (soldat ou sous-officier)*, 1124, 1296, 1306  
Génin, Hugo, 7, 1179, 1361, 1392  
Gensburger, Sarah, 7, 11, 1359  
*Gentil, Gilbert (marsouin, sous-officier)*, 296, 376, 1033  
*Geoffrey, Hugo (lieutenant)*, 448, 1346  
Geraud, Marie-Odile, 780, 1399  
*Gerber, René (sergent-infirmier)*, 827  
Germain, Emmanuel, 1150, 1369  
Getti, Jean-Pierre (juge), 849, 851, 950, 954, 991, 993, 994, 995  
Gheorghiu, Virgil, 157, 158, 1333  
(Vo Nguyen) Giap (général), 50, 235, 252, 421, 543, 576, 624, 699, 980, 981, 982, 1035, 1041, 1050, 1055, 1056, 1073, 1079, 1136, 1204, 1309  
Gide, André, 179  
Gignac, Yves, 391, 523, 579, 640, 647, 681, 714, 744, 834, 841, 842, 845, 885, 924, 945, 1042, 1043, 1044, 1045  
Gilles, Claude (père), 781, 1334  
Gillot (général), 143  
Girard, Alain, 224, 225, 226, 227, 230, 1230, 1374  
Girard, André, 91, 92, 1334  
Girardet, Raoul, 197, 228, 540, 542, 546, 551, 568, 569, 570, 572, 573, 574, 575, 634, 635, 641, 681, 792, 1228, 1232, 1368  
Girardi, Antonia (PFAT), 517  
Giraud, Henri (général), 191  
Giraud, Jacques (capitaine), 137, 1328  
Girault, René, 223, 1373  
Girod, Paul, 881

Giscard d'Estaing, Valéry, 190, 670, 771, 864, 867, 945, 1130, 1132, 1134  
 Goasguen (lieutenant-colonel), 472, 1293  
 Godard, Yves (colonel), 626, 630, 635  
 Godement, François, 919, 1330  
*Goëldhieux, Claude [pseudonyme de Claude Bergerat, alias Claude Dejacques]*, 81, 95, 116, 162, 241, 286, 287, 291, 293, 295, 296, 297, 299, 312, 317, 318, 321, 326, 331, 332, 334, 335, 337, 340, 341, 342, 355, 357, 360, 362, 364, 372, 376, 431, 440, 488, 642, 702, 743, 747, 829, 830, 1182, 1301  
 Goffman, Erving, 37, 302, 311, 321, 356, 358, 359, 360, 361, 1358  
 Gomane, Jean-Pierre, 925  
 Gomart, Thomas, 666, 1380  
*Gomez, Augustin (soldat)*, 428, 429, 872, 874  
*Gonzalès, François (sergent)*, 827, 829, 1160  
 Goody, Jack, 16, 1358  
 Gorce, Paul-Marie, 681, 1373  
 de Gorostarzu, Arnaud, 744  
*de Gorostarzu, Bertrand (lieutenant)*, 744  
 Goscha, Christopher E., 60, 61, 710, 1375, 1377, 1388, 1400  
 Götschel, Agnès, 173  
*Gouirriec, Jacques (sous-officier)*, 1033  
 Goussault (colonel), 591  
 Gouze-Réнал, Christine, 885, 886  
 Gracieux, Jean (colonel), 389, 402, 477, 498  
 Gramsci, Antonio, 725  
*Grand d'Esnon, Henri (commandant)*, 157, 561, 562, 567, 629, 669, 1307, 1342  
 Grandon, Jacques, 868, 876  
*Grauwин, Paul-Henri (médecin-commandant)*, 520, 721, 766, 767, 782, 1045, 1097, 1302, 1329  
*Graziani, Jean (lieutenant)*, 295, 498, 568, 625, 641, 656, 1225, 1238  
 Grémion, Pierre, 73, 180, 181, 1156, 1381  
 Grenard, Eugène (soldat), 214, 1179  
*Grille (lieutenant)*, 480  
 Grillet (commandant), 568, 577  
*Grimaldi, Georges (caporal)*, 202, 230, 234, 235, 236, 974, 1010, 1011, 1013, 1098, 1104, 1105, 1115, 1119, 1120, 1123, 1185, 1214, 1336  
*Grisoni, Pierre (sergent-chef)*, 1184  
 Gritz, James Bo, 838  
 Grolier (général), 793  
 Groppo, Bruno, 185, 1380  
 Grossu, Sergiu, 739, 1397  
 Grubb, Evelyn, 835  
*Grué, Bernard (lieutenant)*, 131, 357, 387, 432, 433, 434, 464, 476, 481, 482, 493, 924, 1125, 1297, 1305  
 Guattari, Félix, 932  
 Gueguen, H. (capitaine), 266, 273, 516, 517  
 Guéguen, Haud, 22, 23, 28, 1213, 1218, 1364  
 Gueissaz, Mireille, 1149, 1363  
 Guelton, Frédéric, 572, 1387  
*Guérin, Pierre (grade inconnu, soldat ou sous-officier)*, 872  
 Guêtre, Jean (adjudant-chef), 206, 234, 1181, 1303  
 Guibal, Jean-Claude, 959, 1201, 1293, 1294  
 Guibaud, Eugène (lieutenant-colonel), 276, 499, 1351  
*Guidon (capitaine)*, 581  
 Guillaumat, Pierre, 669  
 Guillaume, Pierre, 1045  
*Guillemot, Henri (capitaine)*, 625, 1152  
 Guillon, Jean-Marie, 237, 238, 1378  
 Guinache, Jean (colonel), 1182, 1356  
*Guisset (sergent)*, 974  
*Gusic, Salih (adjudant-chef)*, 1184  
*Guyomard, Jean (lieutenant)*, 367, 479, 481  
*Guyon (lieutenant)*, 656

## H

H., Madame (mère d'un présumé prisonnier), 525, 526  
Habert, Jacques, 878, 889, 893  
Hadas-Lebel, Raphaël, 929  
Halbwachs, Maurice, 11, 15, 28, 29, 1085  
*Hamadi, Mohamed (soldat)*, 266  
Hamant, Yves, 151, 153, 154, 175, 707  
Hanin, Roger, 885  
Harbi, Mohammed, 192, 1386  
Hartog, François, 1212, 1219, 1358  
Hately-Broad, Barbara, 1390  
Haudricourt, André-G., 932  
*Hazel, Mostapha (soldat)*, 266  
Hecht, Emmanuel, 1197, 1323  
*Heinrich, Yvan (aumônier)*, 278, 434, 584, 850, 894, 1097, 1114, 1335, 1348, 1351  
Helcégé, Bénédicte, 229, 1124, 1180, 1296, 1306  
Helms, Jesse, 839  
*Hélot, Claude (sergent)*, 297, 1020, 1021, 1339  
Hémery, Daniel, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 49, 50, 52, 58, 60, 64, 65, 111, 112, 118, 919, 932, 1330, 1375, 1376  
Hendon, Bill, 839, 1334  
Herbelin, Caroline, 107, 1351, 1392  
Herment, Rémi, 877  
*Herviou, Jean-Claude (sergent-chef)*, 1180  
Hervouet, Yves, 932  
*Héry, Norbert (lieutenant)*, 114, 131, 250, 359, 367, 387, 407, 480, 489, 499, 756, 935, 936, 1014, 1015, 1016, 1020, 1024, 1025, 1037, 1038, 1087, 1302  
Hesse d'Alzon, Claude (colonel), 51, 573, 643, 793, 794, 795, 796, 797, 799, 1143, 1144, 1171, 1371, 1379, 1383  
Higelin, Jacques, 81  
Higgins, Trumbull, 795  
*Hillion, Hubert (soldat de 1<sup>e</sup> classe)*, 1182  
Himmler, Heinrich, 164, 248  
*Hippert (lieutenant)*, 289  
*Hirmann, Ferdinand (adjudant)*, 1123  
*Hirsh (sergent-chef)*, 808  
Hitler, Adolf, 159, 161, 163, 168, 169, 246, 257, 336, 424, 731, 818, 976, 1372, 1378  
Hô Chi Long [pseudonyme de Walter Ullrich], 367  
Hô Chi Minh [alias Nguyen Ai Quoc], 33, 44, 50, 52, 64, 66, 98, 129, 191, 202, 203, 204, 205, 245, 252, 270, 271, 272, 279, 280, 281, 286, 291, 292, 294, 298, 299, 309, 310, 312, 314, 318, 319, 320, 321, 322, 328, 367, 368, 373, 407, 421, 426, 428, 433, 441, 445, 458, 460, 462, 483, 498, 543, 550, 590, 613, 633, 737, 745, 803, 818, 821, 823, 824, 827, 828, 830, 851, 852, 856, 860, 869, 894, 923, 926, 934, 935, 968, 976, 977, 978, 982, 1015, 1033, 1041, 1123, 1147, 1153, 1154, 1160, 1171, 1200, 1236, 1286, 1302, 1304, 1325, 1328, 1348, 1376, 1384  
Hô Chi Tho [pseudonyme de Georges Wächter], 367  
Hoang (colonel, commissaire politique), 342  
Hobsbawm, Eric J., 57, 1358  
Hoche, Christian, 699, 702, 1325, 1332  
Hogard, Jacques (commandant), 568, 577, 639, 640, 1328, 1369  
Holeindre, Roger, 933, 942, 1331  
Hong Phanut, Racchaneekorn, 1370  
Honneth, Axel, 22, 1364  
d'Hoop, Jean-Marie, 76, 1389  
Horne, John, 77, 79, 362  
Hosch, William L., 836, 839, 1388  
Houé, Lucien, 107  
Howes, Craig, 836  
Huard (lieutenant-colonel), 191  
Huard (professeur), 275, 391, 513, 514, 515  
Huchon, Jean-Paul, 887

*Huguier, Françoise (otage civile) [nom de jeune fille : Le Minor]*, 1124, 1296, 1302  
Huguier, Michel, 54, 1379  
Humbert, Agnès, 172, 1310  
Hunt, Richard A., 795  
Huntington, Samuel, 685  
Husson (colonel), 124, 125, 132, 136, 142, 147, 148, 608, 621  
Husson, Roger, 867, 868, 875, 876  
Huu Ngoc, 314, 1309  
*Huynh Ba Xuan (capitaine)*, 265, 1123, 1124, 1179, 1302, 1402  
Huynh Kim Khanh, 44, 49, 1376  
Hy Van Luong, 111, 1376

## I

---

*Iehlé, Guy (médecin-capitaine)*, 407  
Ighilhariz, Louise, 1198  
Igounet, Valérie, 727, 1399  
Ingerflom, Claudio, 185, 1380  
Ingrand, Elizabeth, 173  
Ingrao, Christian, 1367  
*Isay, Jean (sergent)*, 848, 1011, 1338  
Ivanoff, Hubert, 795, 1370

## J

---

Jackowska, Anna Maria, 153, 1381  
Jacquot (colonel), 389, 402, 498  
Jacquot, Pierre-Elie (général), 389, 402, 498  
Jagielski, Jean-François, 1130, 1360  
Jambon, Robert (colonel ER), 1190, 1191  
*Jance, Pierre (sous-officier)*, 1065  
Jaspers, Karl, 180  
*Jaubert, Jacques (lieutenant)*, 198, 199, 208, 228, 256, 260, 426, 715, 717, 1098, 1114, 1119, 1183, 1305, 1338  
Jauffret, Jean-Charles, 243, 579, 793, 1384  
Jean, Jean-Paul, 940, 1360  
*Jeandel, Paul (aumônier)*, 292, 299, 301, 417, 480, 490, 498, 499, 549, 556, 557, 566, 574, 576, 583, 585, 603, 641, 642, 673, 714, 719, 1302, 1303  
Jean-Paul II, 842  
Jeansotte (médecin-général), 143  
*Jeantelot, Charles (lieutenant)*, 189, 218, 221, 246, 253, 260, 261, 271, 387, 498, 572, 581, 708, 715, 749, 750, 850, 859, 875, 914, 928, 938, 942, 943, 947, 950, 955, 956, 957, 958, 981, 986, 987, 1010, 1012, 1024, 1072, 1113, 1125, 1204, 1220, 1296, 1297, 1302, 1306, 1307, 1321, 1335  
Jego, Marcel (aumônier), 1090  
*Jégo, Rémy (lieutenant)*, 100, 360, 366, 367, 479, 481, 511  
Jenkins, Harry, 836  
Jenni, Alexis, 1197, 1198, 1208, 1209, 1210, 1211, 1212, 1323, 1333, 1355  
Jennings, Eric, 7, 54, 55, 57, 58, 1128, 1154, 1174, 1361, 1379  
*Jenoudet, Pierre (lieutenant)*, 1113, 1297, 1305, 1337  
*Jéséquel, Yves (sergent)*, 1182  
Jesse, Eckard, 167, 1372  
Joffre, Joseph (général), 86  
Johnson, Sam, 836  
Joliot-Curie, Frédéric, 160, 180  
Joly, Laurent, 96, 1378, 1390  
Joly, Marie-Hélène, 1149, 1363  
Jones, Heather, 81, 82, 83, 84, 85, 1389  
Jospin, Lionel, 929, 938, 939, 940, 1207, 1325, 1330  
Jouhaud, Edmond (général), 1173  
Jourdain, Francis, 114, 754  
*Journès, Roger (caporal)*, 425

Journoud, Pierre, 28, 68, 73, 74, 121, 199, 214, 219, 258, 259, 265, 331, 346, 388, 389, 391, 396, 404, 420, 439, 441, 443, 536, 710, 835, 836, 837, 916, 1041, 1042, 1050, 1056, 1080, 1081, 1083, 1097, 1135, 1186, 1362, 1377, 1385, 1388, 1395  
Joxe, Louis, 533  
Joyaux, François, 66, 67, 1381  
Jude, Yves (général), 263, 1350  
Judt, Tony, 5, 1358  
Juin, Alphonse (maréchal), 721  
Jung, Carl, 680  
Jurovics, Yann, 951, 1397

## K

---

Kadri, Aïssa, 580, 1394  
Kahn, Jean, 878, 885  
Kahn, Marcel-François, 932  
*Kalousis, Constantin (sergent)*, 1182  
Kant, Emmanuel, 757  
Kantsteiner, Wulf, 1018  
Kapel, Jean, 731  
*Karakache, Georges (sergent)*, 352  
Karmen, Roman, 1196  
Katan, Emmanuel, 165, 169, 171, 1360  
Kato, Sotomatsu (ambassadeur), 50  
Katz Keating, Susan, 838, 839, 1395  
Kauffer, Rémi, 636, 744, 1387  
Kedward, Harry Roderick, 801, 1378  
Keegan, John, 69, 1366  
Keese, Bobby Joe, 838  
*Kemencei, Janos (sergent légionnaire)*, 245, 247, 249, 265, 1124, 1296, 1306  
Kent, Fedorowich, 302, 1390  
*Kermarrec, Guy (lieutenant)*, 1182  
*Keromnès, Jean (second maître)*, 424, 881, 1061, 1114, 1115, 1119, 1181, 1337  
Kert, Christian, 1201  
Khrouchtchev, Nikita, 177, 666, 734  
Kim, N. B. Ninh, 1042  
Klarsfeld, Serge et Beate, 854  
Kleiger, J. F. V., 697, 1387  
Klein, Jean-François, 107, 930, 1351, 1392  
*Klotz, Bernard (pilote de l'aéronavale)*, 1296, 1305  
Klüger, Ruth, 488  
Koestler, Arthur, 155, 156, 157, 158, 159, 163, 164, 178, 179, 185, 190, 209, 729, 1333, 1401, 1402  
Kogon, Eugen, 172, 180, 1311  
Kohl, Wilfried L., 667, 1381  
Koselleck, Reinhart, 14, 18, 38, 75, 1145, 1146, 1147, 1148, 1158, 1159, 1160, 1161, 1358, 1363  
Kotek, Joël, 75, 153, 176, 1389  
Kouchner, Bernard, 1190  
Kraba, Hamou, 367  
Kravtchenko, Victor, 154, 155, 157, 159, 160, 161, 162, 163, 174, 178, 182, 184, 185, 1329  
*Krumenacker, Edmond (capitaine)*, 847  
Kunder, Emil, 173  
Kusternig, Andreas, 105  
Ky Thu (de son vrai nom Nguyen Huu Dong), 97, 98, 240, 305, 307, 314, 320, 324, 332, 343, 345, 358, 359, 363, 364, 370, 421, 422, 424, 437, 445, 464, 484, 642, 919, 970, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 1073, 1096, 1116, 1183, 1309

## L

---

Labelle, Micheline, 15, 1365  
*Labignette, Émilien (capitaine)*, 359, 481, 1435  
de La Boissière, Jean-François, 504  
Laborie, Pierre, 237

de La Bourdonnaye, Yves (capitaine), 686  
*Labrousse, Jean (grade inconnu)*, 848  
 Labrousse, Pierre, 307, 542, 1384  
 Labussière, William, 53, 1435  
 Lacan, Jacques, 212  
 La Chambre, Guy, 389, 406, 475, 496, 518, 519  
 Lacheroy, Charles (colonel), 541, 542, 545, 546, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 560, 567, 568, 569, 571, 572, 575, 576, 577, 578, 581, 582, 587, 593, 595, 596, 599, 604, 606, 626, 627, 629, 634, 635, 636, 657, 662, 669, 673, 681, 686, 842, 1308, 1326, 1328, 1342, 1369  
 Lacoste, Charlotte, 172, 488, 1209, 1362, 1365  
 Lacoste, Robert, 577, 581, 582, 583, 588, 591, 603, 604, 606, 607, 613, 615, 628  
 de Lacoste Lareymondie, Marc, 667, 1331  
 Lacouture, Jean, 718  
 Lacroix, Jean-Michel, 536, 656, 1395  
 (Le Poitevin de) La Croix Vaubois, Mme, 85, 156, 458, 494, 505, 506, 507, 508, 509, 511, 512, 514, 515, 516, 517, 1090  
*(Le Poitevin de) La Croix Vaubois, Yves (Lieutenant)*, 462, 479, 480, 481, 505, 508, 512, 581, 585, 587, 623, 656  
*Lafont (adjudant)*, 367  
 Lagaillarde, Pierre, 630, 647  
 Lagrou, Pieter, 178, 179, 1360, 1381  
*Lainé (lieutenant)*, 478, 586  
*Lair de la Motte, Raoul (caporal)*, 1182  
*Lalande, André (colonel)*, 478, 586  
 Lalfert, Robert, 285, 743, 746, 1303  
 Lalieu, Olivier, 170, 742, 854, 1026, 1109, 1361  
*Lamotte, Charles (caporal-chef)*, 1180  
 Lamouliate, Jean-Marie (capitaine), 635  
 Lang, Jack, 724, 964  
*Langhaller, Martin (sergent légionnaire)*, 286  
 de Langlade, Paul (gouverneur), 191  
*Langlais, Pierre (colonel)*, 258, 721, 852, 855, 1211  
 Langlet, Philippe, 932  
 Laniel, Joseph, 515, 516, 721  
 Lanot, Frank, 1209, 1332  
 Lanusse (colonel), 582  
 Lanzmann, Claude, 854, 1348  
 Laperle, André, 843, 866, 1102  
 Lapeyronnie, M., 581  
 Lapointe, Bobby, 81  
*Laporte, Georges (grade inconnu, il deviendra lieutenant-colonel)*, 830, 1111, 1335  
*Lapp (lieutenant)*, 480  
 Larcher-Goscha, Agathe, 43, 54, 1375  
 Larnage (lieutenant), 517  
 Laroque, Guy, 224, 1374  
 de Larquier, Christian, 122  
 Lartéguy, Jean, 74, 98, 346, 382, 392, 520, 540, 597, 598, 599, 635, 654, 702, 707, 712, 718, 721, 752, 1199, 1210, 1332, 1333, 1370  
*Lassurquere, Arsène (chef d'escadron)*, 481  
*Latanne, Pierre (sous-lieutenant)*, 206, 217, 1180, 1181, 1303  
 [Boyer] de Latour [du Moulin], Pierre (général), 452, 572, 726, 1331  
 de Lattre, Bernard, 70  
 de Lattre de Tassigny, Jean (général), 38, 42, 54, 69, 70, 71, 72, 126, 127, 197, 201, 210, 265, 285, 373, 378, 455, 493, 505, 506, 508, 513, 516, 523, 543, 544, 589, 622, 771, 1097, 1123, 1138, 1141, 1147, 1155, 1168, 1176, 1193, 1236, 1307, 1355  
 Laudенbach, Roland, 540, 646, 744  
 Laudrun, Hervé, 534  
 Laurain, Jean, 844, 845, 866, 875, 878, 888, 889, 890, 891, 892  
 Laurantin, Emmanuel, 919, 1330  
 Laurent, Jacques, 646, 1183, 1385

Laurent, Mathieu, 728, 729, 1373  
 Lavabre, Marie-Claire, 7, 11, 14, 15, 21, 28, 1026, 1085, 1359, 1360  
 Lawrence, Mark Atwood, 63, 1383  
 Lawrence, Thomas Edward, 546  
*Léandry (sergent)*, 367  
*Leblanc, Maurice (adjudant)*, 299  
*Leboeuf, Régis (sergent)*, 1296, 1302  
 Le Bon, Gustave, 548, 550, 594, 680, 723, 1358  
 Le Borgne, Claude, 130, 131, 565, 567, 589, 1196, 1308, 1332, 1333  
 Leboutillier, John, 839  
 Lecaplain, 510, 512  
 Le Carvèse, Patrick, 80, 1395  
 Le Chinh [pseudonyme de Jean Marrane, alias André], 368  
 Leclerc de Hauteclouque, Philippe (général), 51, 56, 66, 191, 193, 199, 448, 522, 710, 766, 1151, 1152, 1153  
 Leclerc, Jacques, 932  
 Leclere (colonel), 266, 305, 389, 402, 498  
 Lecombe, Delphine, 816, 1365  
 Lecou, Robert, 1201  
*Le Cour Grandmaison, Jacques (lieutenant)*, 163, 179, 198, 229, 251, 629, 636, 1124, 1125, 1180, 1296, 1306, 1329, 1391  
*Ledogar, Bernard (soldat)*, 206, 234, 1098, 1181, 1303  
 Ledoux, Sébastien, 108, 165, 742, 758, 811, 860, 944, 1010, 1023, 1024, 1025, 1026, 1361, 1374  
 Le Duc Nhan [pseudonyme de Rudy Schröder], 367, 543  
*Leducq, Roger (officier)*, 1033  
*Lefébure, Guy (lieutenant)*, 353, 480, 673, 706, 714, 752, 767, 768, 844  
*Lefebvre (officier ou adjudant)*, 924  
 Lefebvre, Alain, 728, 735  
 Lefebvre, Paul, 242, 1373  
*Lefevre, Claude (soldat)*, 1061  
 Lefevre, Daniel, 55, 315, 1202, 1206, 1371, 1380  
 Lefèvre, Bernard (docteur), 630, 638, 639  
 Lefranc, Sandrine, 789, 816, 1018, 1030, 1032, 1106, 1109, 1110, 1293, 1365  
*Le Gal (lieutenant)*, 463  
 Le Gallou, Jean-Yves, 966  
 Legeais (général), 766  
 Léger, Baptiste, 1208  
 Léger, Paul-Alain (capitaine), 626  
 Legoubé, Pierre, 1053  
*Legoubé, Raymond (sous-officier)*, 1112, 1113, 1335  
*Legoullon, Georges (soldat)*, 923  
 Legrand, Michel, 81, 1152  
*Legrand, René (lieutenant)*, 575, 1031  
*Legros, Marcel (grade inconnu)*, 848  
*Le Guennec, Joseph (soldat ou sous-officier)*, 293  
*Le Guyader, Marcel (lieutenant)*, 461, 463  
 Le Houx, Alice, 948  
 Le Maner, Yves, 1132, 1363  
 Leimdorfer, François, 12, 30, 1359  
 Lejeune, Dominique, 155, 1374  
 Lejeune, Max, 668  
 Lejeune, Philippe, 827, 1362  
*Lelaise, Guy (caporal)*, 1114, 1115, 1119, 1121, 1335  
*Lemaire, Eugène (sergent)*, 827, 830, 1085  
 Lemaire, Marc, 420, 1383  
 Lemarié, Bernard, 877  
 Lemattre, Bernard (général), 1144  
*Le Merre, Alexandre (lieutenant)*, 217, 221, 261, 480, 498, 1124, 1296, 1297, 1302, 1305  
*Le Minor, Françoise (otage civile) [devenue Françoise Huguier]*, 304, 1124, 1296, 1302  
*Le Minor, Patrick (otage civil)*, 304, 1114, 1118, 1124, 1297, 1302, 1335  
*Lemire (adjudant)*, 367

Le Mire, Henri (colonel), 258, 420, 1385  
 Le Nen, Nicolas, 1150, 1369  
 Lénine, Vladimir Ilitch, 202, 203, 204, 205, 245, 463, 550, 594, 624, 633, 723, 734, 757, 1029, 1304  
 Lenoir, Albert (chef de bataillon), 597, 598, 1328  
 Leonetti, Jean-Antoine, 1201  
 Léotard, François, 929, 1048, 1052, 1135, 1158  
*Lepage, Emile (capitaine)*, 100, 249, 288, 301, 350, 359, 363, 479, 489  
 Le Page, Jean-Marc, 135, 1383  
*Le Page, Marcel (lieutenant-colonel puis colonel)*, 324, 349, 353, 363, 479, 480, 484, 520, 523, 586, 690, 693, 714, 715, 748, 752, 817, 1058, 1238, 1302  
 Le Pen, Jean-Marie, 659, 667, 682, 715, 733, 941, 942, 949, 992, 1398  
*Lepetit (lieutenant)*, 582  
 Leprieur, François, 547, 1397  
 Le Quang Dat (capitaine), 343, 1081, 1083  
*Lequeux, Jean (sergent)*, 219  
 Leroux, Denis, 3, 147, 457, 544, 546, 550, 556, 560, 570, 574, 575, 578, 581, 582, 583, 585, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 595, 596, 604, 622, 623, 625, 627, 628, 629, 630, 640, 659, 697, 705, 709, 1346, 1365, 1387  
 Leroy, Michel, 534, 966  
 Leroy-Beaulieu, Pierre, 534  
 Le Roy Ladurie, Emmanuel, 232, 1367  
*Le Sayec, Joseph (soldat)*, 193, 213, 291, 311, 1100  
 de Lesquen, Henry, 966  
 Le Tac, Joël, 392, 416, 425, 520, 920, 923, 1323  
 Letourneau, Jean, 272, 373, 375, 376, 379, 458, 508, 509, 1327  
 Le Van Dai, 369  
 Lew, Roland, 185, 1380  
 Lewisch, Serge (maître), 954  
 Liauzu, Claude, 164, 932, 1205, 1371  
 Liégeas, René, 122  
 Lifton, Robert J., 293, 1365  
 Lindenberg, Daniel, 163, 166, 1360, 1374  
 Lipper, Elinor, 152, 1311  
 Littel, Jonathan, 1209  
 Loez, André, 60, 550, 1368  
 Logeay, Anne, 916, 1007, 1177, 1178, 1392  
*Logeay, François (grade inconnu)*, 916, 1178  
 Logevall, Fredrik, 63, 434, 1383  
 Lombard, Claudine, 932, 1300, 1333  
*Lomer, Jean (lieutenant)*, 202, 203, 204, 205, 244, 245, 755, 911, 1038, 1039, 1087, 1099, 1101, 1111, 1112, 1113, 1114, 1118, 1119, 1120, 1121, 1123, 1304, 1335, 1337  
 Longeret, Georges, 1183, 1385  
 Longuet, Gérard, 937  
 Lorillot, Henri-Augustin (général), 592, 603, 606  
*Loth, Robert (lieutenant)*, 498, 582, 656  
 Loti, Pierre, 42, 1328  
 Loubet, Mireille, 872  
 Louizos, Raoul, 1061  
*Loup (médecin-lieutenant)*, 1015, 1016  
 Loussouarn, André (général), 265, 1302  
 Lovinescu, Monica, 158  
 Luca, Lionnel, 958, 959, 1201, 1293, 1294, 1318  
*Lucbernet, Jacques (sous-officier)*, 1033  
 Luccerini, Jean-Marie, 1159  
 Lucet, Charles, 410  
*Luciani, Jean (capitaine)*, 367, 1123, 1183, 1185, 1306, 1386  
 Luguern, Joël, 738, 1377  
 Luu Thanh, 421, 984

## M

- Mabire, Jean, 647, 648, 717, 718, 720, 722, 859, 1323  
Mabon, Armelle, 89, 93, 104, 107, 1390  
Maccaud, Jérémy, 1191, 1325  
*Machetti, François (sergent)*, 378, 973, 974, 1010, 1011, 1098  
Macsay (médecin conventionné), 143  
*Madelaine, Jean-Marie (médecin-capitaine)*, 844, 1098, 1339  
Magnillat, Bernard (colonel), 719, 1308  
Magnillat, Marie-José, 719, 1308  
*Mahe, Yves (capitaine)*, 479, 481  
Maigre, José, 796  
Maingreud, Didier, 1063, 1065, 1313, 1348  
Maingreud, Flavien, 1065  
Maincent (capitaine de vaisseau), 516  
Maître, Jacques, 548, 549, 637, 638, 681, 1397  
*Malbeaux, Julien (sergent)*, 1180  
Malochet, Guillaume, 22, 23, 28, 1213, 1218, 1364  
Malraux, André, 112, 113, 114, 179, 731, 1328  
*Manca, Jacques (sergent-infirmier)*, 235, 1338  
Mao, Zedong / Mao Tsé Toung, 154, 307, 316, 550, 554, 556, 565, 576, 580, 590, 594, 624, 633, 639, 640, 674, 676, 737, 739, 750, 757, 878, 934, 1029, 1156, 1311, 1342, 1394  
Maran, René, 114  
Marblé, J. (docteur), 831, 903, 904, 905, 908, 909, 1076, 1393  
Marchandiau, Jean-Noël, 1332  
Marcot, François, 237, 362  
Marcuse, Herbert, 758  
de Margerie, Emmanuel, 410, 534  
Margolin, Jean-Louis, 55, 184, 265, 932, 1379, 1380, 1402  
Margolin, Julius, 152, 174, 1311  
*Mariani, Pierre (lieutenant)*, 257, 272, 517, 714, 830, 833, 844, 846, 847, 849, 850, 858, 866, 869, 877, 878, 879, 881, 882, 884, 885, 886, 894, 920, 924, 956, 1018, 1033, 1072, 1085, 1088, 1302, 1336  
Mariani, Thierry, 959, 1201, 1293  
Marion, Vincent (grade inconnu), 1103, 1104, 1105  
Mariot, Nicolas, 60, 550, 1368  
*Marmont (sergent-chef)*, 192  
Marouf, Si Ahmed [pseudonyme de M'hammed Ben Aomar, alias Anh Ma], 368, 427, 573  
Marr, David G., 43, 55, 58, 1376, 1386  
Marrane, Jean [alias André ou Le Chinh], 368  
Marschik, Axel, 952  
Marseille, Jacques, 45, 55, 1371  
Marshall, George, 216, 223, 224, 314, 315  
Martel, André, 539, 540, 573, 792, 793, 794, 796, 797, 799, 815, 934, 1144, 1368, 1383, 1392  
Martel, Robert, 630, 638  
Martin (médecin-commandant), 287, 288, 289, 393, 394, 396, 397, 398, 399, 419, 429, 430, 436, 441, 442, 443, 472, 810, 812, 813, 842, 853, 856, 857, 859, 860, 861, 883, 1298, 1384  
*Martin (sergent)*, 802, 1337  
Martin, Henri, 129, 316, 367, 458, 598, 830, 1169, 1300  
Martin, Jean-Philippe, 242, 1374  
*Martinais, Alfred (lieutenant)*, 219, 582, 587  
Martinant de Préneuf, Jean, 73, 1385  
Martin-Chauffier, Louis, 172, 173, 175, 176, 1311  
Marx, Karl, 12, 202, 203, 204, 205, 245, 463, 757, 1304  
Mary, Julien, 8, 9, 10, 52, 60, 73, 269, 270, 536, 547, 550, 599, 651, 679, 680, 853, 860, 1052, 1122, 1128, 1131, 1137, 1138, 1146, 1150, 1157, 1159, 1168, 1171, 1195, 1359, 1361, 1363, 1367, 1368, 1392, 1393, 1402  
*Mary, René (maréchal des logis)*, 291, 292, 294, 296, 407, 426, 433, 709, 745, 818, 821, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 848, 851, 852, 856, 858, 860, 867, 869, 1012, 1033, 1039, 1062, 1085, 1098, 1160, 1302, 1303  
Marzano, Michela, 212, 215, 1359  
Maspero, Hélène, 173

*Masseneau, Guy (grade inconnu, soldat ou sous-officier), 345*  
 Masseret, Jean-Pierre, 1054, 1064, 1186  
 Massiah, Gustave, 932  
 Masson, Ph., 442  
 Massu, Jacques (lieutenant-colonel, puis général), 187, 193, 568, 580, 626, 629, 672, 965, 1198  
 Mathieu, Albert, 774  
 Mauger, Pierre, 879, 886, 888, 1291, 1317  
 Mauriac, François, 180, 646, 731  
 Maurin, Jules, 333, 793, 797, 1362  
*Maurry, Lucien (capitaine), 346, 463, 479, 481, 498*  
 Mauss-Copeaux, Claire, 947, 1386  
 Mauvigner, Laurent, 1333  
 May, Anne, 932  
*Mazé, René (grade inconnu, soldat ou sous-officier), 345*  
 Mazeaud, Léon (professeur), 172, 173  
 Mazeaud, Pierre, 1291, 1302  
 McCain, John, 840, 1175  
 McKnight, George, 836  
*de Mecquenem, Roland (commandant), 480, 481*  
 Médard, Frédéric, 1390  
 Médecin, Jacques, 183, 757, 965, 1291  
 Mégret, Bruno, 966  
 Mégret, Maurice, 543, 550, 555, 570, 577, 681, 1369  
 Meillassoux, Claude, 932  
 Mekachera, Hamlaoui, 832, 1083, 1327  
*Mellado, Christophe (soldat), 266*  
 Melucci, Alberto, 762, 1374  
 Ménard, Christian, 1201, 1293  
 Mencherini, Robert, 216, 223, 1381  
 Mendès-France, Pierre, 524, 525, 527, 1321  
 Mendras, Henri, 242, 1374  
*Mengelle, André (sous-lieutenant), 217, 1180*  
 Mercier, André, 156  
 Mercier, André-François (député), 519  
 Mercier, Christian (colonel), 1036  
*Mercier, Raymond (caporal-chef), 1278*  
 Mercier-Bernadet, Fabienne, 192, 1379  
 Méric, André, 279, 776, 879, 880, 882, 885, 887, 888, 889, 890, 891, 893, 894, 914, 938, 1324  
 Merle, Isabelle, 331, 1371  
 Merleau-Ponty, Maurice, 163, 173, 1381  
 Merli, Pierre, 877  
 Merveille (médecin-capitaine), 141  
 Merzeau, Louise, 1002  
 Meslin, Karine, 779, 782, 1045, 1400  
 Mesnard, Philippe, 108, 1362  
*du Mesnil Saint Denis (officier ou adjudant), 924*  
 Mesplède, Claude, 1051, 1400  
*Messenger, Marcel (soldat de 1<sup>e</sup> classe), 1278*  
*Messmer, Pierre, 56, 191, 192, 448, 628, 630, 631, 633, 635, 638, 667, 668, 719, 720, 781, 886, 1186, 1187, 1303, 1306, 1313, 1314, 1317*  
 Meudic, J., 503  
 Meynier, Gilbert, 56, 84, 262, 302, 1377  
 Meyrowitz, Henri, 319, 1368  
 Mezieres, Francis, 1370  
*Michaud, Yves (médecin-lieutenant), 767, 772, 773, 900, 907, 1047, 1053, 1059, 1065, 1067, 1098, 1113, 1179, 1180, 1185, 1339*  
*Michel, Eric (lieutenant), 217*  
 Michel, Henri, 724, 1378  
 Michelet, Edmond, 172, 173, 633  
*Michieletto, Nestor (grade inconnu, soldat ou sous-officier), 872*

Milcent (commandant), 511  
 Millet-Cornetto, Guy, 795, 1371  
*Millien, Robert (sergent-chef)*, 1123  
 Milza, Pierre, 717, 1399  
 Minh Mang, 40  
 Mirmont, Franck, 206, 233, 247, 248, 249, 251, 766, 772, 773, 1181, 1182, 1303  
*Mitjaville, Alexandre (sous-lieutenant jusqu'à colonel)*, 498, 921, 922, 923, 924, 1072  
 Mitterrand, François, 93, 103, 109, 671, 770, 780, 783, 806, 850, 864, 865, 869, 879, 885, 886, 894, 928, 983,  
 1026, 1055, 1056, 1134, 1158, 1159, 1161, 1313, 1314  
*Moebis, Pierre (caporal)*, 392  
 Moinard, Louis, 877  
 Moinet, Bernard (colonel), 778, 841, 843, 857, 934, 1322  
 Moirand, Sophie, 165, 689, 1401  
 Mollet, Guy, 176, 503, 670  
 Mommsen, Hans, 167, 1372  
*Monchotte, Jean-Bernard (adjudant-chef)*, 1183  
*Monjal, Pierre (cannonier)*, 911, 1115, 1119, 1120, 1123  
 Monnerot, Jules, 540, 548, 549, 574, 681, 729, 1342, 1380, 1381  
 Mons, Jean, 516  
*Montaud, Raoul (sergent-major)*, 312, 315, 331, 333, 334, 336, 340, 343, 344, 349, 355, 357, 370, 372, 425,  
 453, 461, 463, 817, 818, 819, 821, 822, 823, 826, 827, 829, 830, 1085, 1098, 1302  
 de Montcalm, Louis-Joseph, 70  
*Monteau, André (sergent)*, 1180  
 Moore, Bob, 302, 1390  
 Moore, Fred, 757  
 Moorhead, Caroline, 269  
 Mora, Sylvestre [pseudonyme de Kazimierz Zamorski], 153, 154, 1312  
 Moran, Doug, 836, 1334  
 Morand, Paul, 646  
 Morcet, André, 933  
 Moreau, Jacques (amiral), 515, 817  
*Moreau, René (administrateur colonial, otage civil)*, 194, 267, 304, 354, 480, 515, 586, 673, 709, 744, 752,  
 817, 818, 821, 826, 1032, 1302  
 Morel Journel, Christelle, 580, 1394  
 Moret, A., 145  
 Morgan, Claude, 160, 174  
 Morice, André, 576  
*Morichère, Pierre (capitaine)*, 102, 360, 480, 489, 583, 714, 1033, 1037  
 Morin, Edgar, 933  
*Morin, Henri (capitaine)*, 479, 480, 481, 582, 585, 587  
 Morlat, Patrice, 111, 112, 1376  
 Mosse, George, 1367  
*Moulard, Georges (sergent)*, 407, 756, 830, 988  
 Moynet, André, 154  
*Muet (sergent)*, 974  
 Mulligan, James, 836  
 Muracciole, Jean-François, 154, 333, 388, 420, 1362, 1379  
 Mus, Paul, 191, 710, 1383

## N

---

Nadeau, Maurice, 932  
 Napoléon III, 40, 1064  
 Narquin, Jean, 534  
 Navarre, Henri (général), 74, 140, 148, 462, 505, 511, 512, 515, 601, 702, 703, 704, 721, 722, 1041, 1042,  
 1307  
*Navarre, René (sergent)*, 844, 845, 846, 848, 849, 851, 857, 904  
 Ngô Đình Diệm, 711, 1370  
 Ngo Van Thieu, 1096, 1309  
 Nguyen Cao Duc, Georges, 718, 1401  
 Nguyen Ai Quoc [alias Hồ Chí Minh], voir Hồ Chí Minh

Nguyen An Ninh, 43  
Nguyen Dan [pseudonyme d'Ernst Frey], 367  
Nguyen, Germaine (sœur), 1063  
Nguyen Haa Dai (colonel), 1051  
N'guyen, Jules, 1164  
Nguyen Phong, 98, 363, 985, 986  
Nguyen Phung (capitaine), 137, 1328  
Nguyen Thai Hoc, 43, 111  
Nguyên Van Ky, 951, 954, 955, 980, 1397  
Nguyen Van Phai, 794, 1370  
Nguyen Van Thieu, 738  
Nicolas (sergent-chef), 238  
Nicolas, Jacques (grade inconnu, il deviendra lieutenant-colonel), 911, 1111, 1338, 1339  
*Nicot, Jean (grade inconnu)*, 850, 867  
Nicoud, Mireille, 243, 1384  
Nikel, Séverine, 919, 943, 1330  
Nimier, Roger, 646  
de Niro, Robert, 115  
Nitz, Kiyoko, 55, 1379  
Nivelon, Valérie, 1391  
Nixon, Richard, 410, 411, 534, 535, 835, 836, 837, 839, 841  
Noiret, Roger (général), 389, 402, 498  
Noiriel, Gérard, 779, 1205, 1400, 1401  
*Noirot (médecin-lieutenant)*, 461, 463  
Nolte, Ernst, 166, 167, 734, 966, 1367  
*Nomura, Jacques (lieutenant)*, 498, 582, 609  
Nordmann, Joe (maître), 179, 1329  
Norlain, Bernard (général), 878  
Norton Cru, Jean, 171, 177, 182, 927, 1362, 1363  
Nougaro, Claude, 81, 355  
Nucci, Christian, 965  
Nyo (général), 194

## O

---

Offenstadt, Nicolas, 1177, 1360  
Oliver, Kendrick, 536, 672, 1388  
*Olivier (lieutenant)*, 1182  
d'Orcival, François, 647, 718  
Ortholan, Henri (colonel), 1184, 1305, 1393  
Ortiz, Joseph, 630  
Orwell, George, 157, 158, 1333  
Ory, Pascal, 152, 153, 687, 742, 1361, 1375  
Osborne, Milton, 112, 1174, 1375  
*Ouadid, Mohamed (sergent)*, 350  
Ouellet, Eric, 552, 571, 572, 1387  
*Oumani, Rabah (soldat algérien de 2<sup>e</sup> classe)*, 263, 266  
Overmans, Rüdiger, 1389  
*Ovide (adjudant)*, 463

## P

---

Paczkowski, Andrzej, 184, 1380  
Pages (capitaine), 233, 480, 1186, 1354  
Pahlavi, Pierre, 552, 571, 572, 1387  
Pailhès, Anne-Marie, 151, 154, 1391  
Paillat, Claude, 162, 475, 491, 493, 558, 645, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 1329  
Panné, Jean-Louis, 184, 1380  
*Papart, Roger (sergent)*, 1182  
Papon, Maurice, 187, 188, 579, 919, 940, 941, 945, 955, 956, 1360  
Party, Marcel (général), 212, 1183, 1307  
Pascali, (docteur), 899

Pasqua, Charles, 965  
 Pasqualini, Jean, 154, 176, 737, 750, 1311  
 Pasquier, Jean-Pierre, 1065  
 Pasquier, Renaud, 29, 1359  
*Passelande, Marcel (soldat ou sous-officier)*, 1085  
 Pathé, Anne-Marie, 77, 78, 79, 81, 296, 362, 388, 389, 391, 396, 1389  
 Paul, Marcel, 173  
 Pauwels, Gustave-Henri (capitaine), 1164, 1310  
 Pauwels, Louis, 735  
 Pavian, Pierre, 285, 743, 746, 1303  
*Pavlas, Hugo (légionnaire)*, 894  
 Pavlov, Ivan, 188, 617  
 Pawin, Rémy, 222, 223, 224, 226, 227, 1229, 1374  
 Paxton, Robert O., 724, 1379  
 Payen, Cyril, 1190  
 Payen, Pascal, 343, 1388  
 Paz, Madeleine, 114  
*de [Seguin] Pazzis, Hubert (lieutenant-colonel)*, 478, 586  
*Pécharde, René (otage civil)*, 755, 756, 1075, 1093  
*Pedot, Jean (grade inconnu)*, 848  
*Pédoussaut, Pierre (médecin-capitaine)*, 407, 428, 481, 901, 1304  
 Pedrazzani, Jean-Michel, 54, 1380  
 Pedrazzini, Jean-Pierre, 521, 1323  
 Pellegrinetti, Jean-Paul, 1146, 1352  
 Pennetier, Claude, 185, 1380  
*Penninck, Paul (adjudant)*, 195, 267, 1122, 1339  
 Perez, Catherine, 922, 1324, 1330  
 Pérez, Jean-Claude (docteur), 630  
 Périès, Gabriel, 550, 551, 554, 568, 662, 1369  
*Périgois, Raoul (adjudant)*, 351  
 Perot, Ross, 835, 836, 838  
*Pérot, Gilbert (médecin-capitaine)*, 368, 428, 773, 850, 867, 878, 894, 900  
 Perramond, Raymond (colonel ER), 1164, 1310  
 Perrault, Gilles, 932  
 Perret, Françoise, 270, 1396  
 Perrier, Guy (commandant), 1079  
 Perrier, Pierre, 424  
 Pervillé, Guy, 580, 1205, 1394  
 Peschanski, Denis, 104, 1378, 1395  
 Pétain, Philippe (maréchal), 54, 58, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 105, 660, 800, 804  
 Peterson, Pete, 1175  
 Petit, Edmond, 1041  
*Petithomme, André (sous-officier)*, 911, 1065, 1067, 1111  
 Petitjean-Darville, Gaston-Claude (alias Philippe Declausse ou Claude Rank), 1051  
 Pétré-Grenouilleau, Olivier, 1205  
*Psychou, René (soldat 2<sup>e</sup> classe)*, 1180  
 Peyraube, Alain, 932  
 Peyroles, Aurore, 650, 699, 700, 701, 703  
 Peyroulou, Jean-Pierre, 254, 255, 1377  
 Pham Thanh Tâm (soldat), 331, 335, 378, 1309  
 Pham Van Dong (général), 1043  
 Pham Van Dong (Premier ministre RDV), 517, 1041  
 Pham Xanh, 1050  
 Phan Boi Chau, 43  
 Phan Chu Trinh, 43  
 Phan Van Giao, 462  
 Piaf, Edith, 90  
*Picard, Pierre (commandant)*, 479, 481, 660, 1369  
 Picasso, Pablo, 180, 370  
 Pietri, Nicole, 792, 1368

*Piganiol (lieutenant)*, 480  
 Pignon, Léon, 122, 123, 451  
 Pinay, Antoine, 373, 376, 379, 458, 507, 508  
 Pineau, Christian, 503  
 Pinsard (colonel), 389, 398, 402, 474, 498, 499, 517  
 Piquemal, Christian (général), 1197, 1332  
 de Pirey, Charles-Henry, 304, 333, 1068, 1079, 1080, 1308, 1309  
 de Pirey, Philippe, 521, 1323  
 Piroth, Charles (lieutenant-colonel), 721  
 Planchais, Jean, 629, 637, 638, 1325  
*Planche, Georges (sergent-chef)*, 755, 1011, 1335  
*Planeille (sergent)*, 802  
*Planet, Jacques (lieutenant)*, 295, 498, 592, 656, 1181, 1182, 1238, 1346  
*Plantevin, Joseph (lieutenant)*, 625  
 Plantier, Maurice, 1132  
*Platteaux, Jean (sergent)*, 212, 241, 1339  
 Pleven, René, 285, 375, 458, 508  
 Pluchon, P., 442  
 Poirier, Raymond, 877, 1317  
 Poivre d'Arvor, Patrick, 960, 961, 973  
 Pol Pot, 781, 782, 933  
 Pollak, Mickael, 17, 990, 1023, 1391  
 Pomian, Krzysztof, 1145, 1364  
 Pompidou, Claude, 534  
 Pompidou, Georges, 757  
 de Pompignan, Patrick, 719, 1401  
 Poncelet, Christian, 878  
 Ponchardier, Pierre (capitaine de corvette), 193, 1152  
 Popper, Karl, 757, 782, 1331  
*Porcu, Louis (caporal-chef)*, 1180  
 Porte, Rémy (lieutenant-colonel), 568, 1369  
 Post, George, 926  
 Postel-Vinay, Anise, 172  
 Potel, Mathieu (capitaine), 1063  
 Poudonson, Roger, 877  
*Pouget, Jean (capitaine)*, 74, 98, 113, 159, 258, 298, 338, 360, 576, 623, 624, 625, 626, 627, 629, 634, 635, 642, 647, 651, 656, 657, 675, 676, 689, 690, 691, 692, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 715, 735, 736, 737, 747, 748, 752, 753, 809, 857, 998, 1000, 1037, 1041, 1097, 1173, 1199, 1305, 1325, 1332  
 Pouillot, Henri, 122, 1401  
 Poujade, René J., 53, 56, 57, 1310, 1344  
 de Pourville, Albert, 42, 1328  
 Pousset, Marie-Hélène, 1065, 1293  
 Poussou, Jean-Pierre, 1177  
 Pradeu, André, 237  
*Pradier (soldat ou sous-officier)*, 924  
 Prasteau, Jean, 490, 695, 696, 702, 703, 704, 705, 706, 1348  
*Pregnon, René (sous-officier)*, 1062  
*Premilieu, Henri (médecin-lieutenant)*, 900  
 Prestat, Maurice (capitaine, puis commandant, jusqu'à général), 137, 156, 157, 277, 545, 559, 560, 561, 562, 563, 565, 567, 568, 569, 577, 578, 584, 593, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 617, 621, 622, 623, 633, 1226, 1288, 1307, 1342, 1436  
 Procacci, Giovanna, 1390  
 Prost, Antoine, 74, 793, 1129, 1364, 1366, 1395  
 Proudhon (chef de bataillon), 619  
 Prouvoyeur, Claude, 878, 889, 891  
 Proveux, Jean, 889, 893  
 Prudhomme, Claude, 40, 1372  
*Prukop, Max Jacques (maréchal des logis)*, 1180  
 Pudal, Bernard, 184, 185, 1148, 1203, 1380

*Pujol, Noël (sous-officier)*, 1085  
de Punkett, Patrice, 728  
*Putzolu, Agostino (sergent-chef)*, 428, 872  
du Puy-Montbrun, Déodat (colonel), 720, 1313

## Q

---

Quandieu, Pierre-Henry, 407, 901, 1340, 1385  
Quartier, Vincent, 549, 1401  
Quemeneur, Tramor, 580, 1394  
Quesnay de Beaurepaire, Alfred, 80, 1312  
Quinton, Laurent, 85, 90, 92, 96, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 833, 1391  
Quisling, Vidkun Abraham Lauritz Jonnsøn, 450  
de Quissac, Jean, 744, 1387

## R

---

Rabineau, André, 877  
Rabinow, Paul, 118, 1359  
Rabut, François, 887  
*Rabut, René (maréchal des logis)*, 407, 827, 828, 829, 830, 844, 849, 850, 867, 878, 879, 887, 894, 911, 924, 1085, 1111  
*Racca, Julien (lieutenant)*, 482  
Rachamimov, Alon, 1390  
Rachmanova, Alia, 157  
Radar, Emmanuelle, 112, 1206, 1376  
*Radice (adjutant)*, 367  
*Radisson, Louis (caporal-infirmier)*, 403, 404, 1182  
*Radou (sergent)*, 367  
Raffray, Mériadec (commandant), 568, 1369  
*Ragouillaux, Robert (caporal-chef)*, 199, 1180  
Ranalletti, Mario, 669, 1369  
Rancière, Jacques, 700, 1030, 1218, 1359  
Ranger, Terence, 57, 1358  
Rannoux, Julie, 1139, 1364  
Ranvoisy, Emmanuel, 1127, 1351  
Raoult, Eric, 880, 888, 894, 937, 1291  
Raoux, François, 941  
Rassinier, Paul, 729, 730, 732, 733, 1331  
Rastier, François, 158, 1362, 1363  
*Raval, François (capitaine)*, 481  
Rayjal (médecin-capitaine), 141  
*Razvan (léionnaire)*, 245, 250  
Reagan, Ronald, 536, 839, 841, 937, 1130  
Rebérioux, Madeleine, 932  
Reboul, J.-J. (capitaine), 290, 294, 375, 380, 381, 462, 509, 510, 512  
Recham, Belkacem, 254, 264, 1369  
Rechtman, Richard, 15, 79, 109, 189, 664, 826, 862, 863, 882, 896, 898, 902, 906, 907, 909, 913, 917, 918, 980, 1117, 1122, 1161, 1167, 1180, 1214, 1365  
Recourse, Bernard, 1370  
Remillier, Jacques, 959  
Rémond, René, 223, 1373  
Rémy (lieutenant-colonel), 140  
*Rémy, Gilbert (grade inconnu, il deviendra colonel)*, 911, 1111  
Renaud (colonel), 793  
Renouvin, Pierre, 66, 793, 1375  
*Requet, Aimé Martial (maréchal des logis)*, 1098, 1115, 1121, 1337  
Requet, Eric, 795, 796, 1370  
Resnais, Alain, 172, 1348  
Rettig, Tobias Frederik, 111, 1376  
Revol (colonel), 377, 468  
*Rey (lieutenant)*, 461, 463

Rey, Roger (aspirant), 122  
 Rey-Goldzeiguer, Annie, 255, 1386  
 Reynaud, Paul, 112  
 Rey-Schyr, Catherine, 270, 1396  
 R.G. (journaliste à *Climats*), 526  
 Ribera (capitaine) [pseudonyme du capitaine Jean Tarrago], 367, 648, 650  
*Richard, Jules (grade inconnu, il deviendra adjudant)*, 848  
*Richard, Pierre (lieutenant)*, 115, 188, 205, 297, 305, 331, 335, 342, 344, 345, 347, 348, 351, 352, 355, 362, 365, 369, 511, 582, 583, 587, 642, 645, 659, 660, 661, 662, 663, 667, 703, 708, 709, 714, 715, 747, 872, 1034, 1090, 1302  
 Richet, Charles (professeur), 173, 855, 901, 1334  
 Richet (médecin-colonel), 141, 142  
 Ricoeur, Paul, 7, 14, 22, 23, 1141, 1359, 1360, 1364  
 Riconda, H.P., 1389  
 Ridel, Charles, 359, 1366  
 Rigaud, Christophe, 1065, 1291  
 Rignac, Paul, 929, 1094, 1205, 1206, 1329  
 Rigoulot, Pierre, 75, 152, 153, 176, 1379, 1389, 1391  
 Rigouste, Mathieu, 564, 575, 614, 636, 637, 672, 673, 675, 682, 685, 686, 687, 688, 1369  
 Rioux, Jean-Pierre, 216, 217, 717, 1027, 1096, 1360, 1398  
 Riquet, Michel (père), 172, 173  
*Risso, Ernest (grade inconnu)*, 850  
 Risterucci, Jean, 527  
 Rivet, Daniel, 74, 1372  
 Robert, Denis, 728, 1401  
 Robert, E., 53  
*Robert, Jean (sergent)*, 954, 960, 961, 973, 974  
 Robic-Diaz, Delphine, 1127, 1351  
 Robin, Marie-Monique, 568, 629, 669, 1369  
 Robin, Régine, 1027, 1360  
 Rocard, Michel, 580, 878, 879, 882, 887, 894, 938, 939  
*Rochart (lieutenant)*, 461, 463  
 Rochet, Waldeck, 671  
 Rochot, Philippe, 1055  
*Rodel, Rolf (sergent légionnaire)*, 247, 251, 265, 816, 1046, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1057, 1064, 1068, 1074, 1075, 1209, 1350, 1351  
*Rogliano, Charles (sergent)*, 218, 1180  
 Roland [pseudonyme], 368, 369  
 Rolland, Romain, 114  
*Rollett, Pierre (capitaine)*, 482  
 Romain-Desfossés, Jacques (colonel), 719, 1401  
 Rombach (lieutenant-colonel), 506  
 Romé (contre-amiral), 796  
*Rondot, Guy (lieutenant)*, 479, 482  
*Rondy, Jean-Louis (médecin-lieutenant)*, 206, 285, 286, 292, 673, 714, 766, 767, 768, 769, 772, 773, 850, 858, 861, 862, 866, 868, 900, 913, 924, 1097, 1182, 1183, 1184, 1302, 1303, 1307  
 Rosenthal, Gérard, 174, 1329  
 Rosenthal, James, 839, 1327  
 Rossi, Jacques, 152, 1311  
 Rotman, Patrick, 1197  
*Rouault, Pierre (médecin-lieutenant)*, 331, 900  
 Roubaud, Louis, 112, 114, 1293, 1328  
 Rouby, Xavier (commissaire-colonel), 878  
 Rouffiac, Thibaut, 945, 1401  
*Rougier, André (lieutenant)*, 1182  
 Roul, Alphonse (abbé), 638  
*Rouquette, René (commandant)*, 479, 481  
 Roure, Rémy, 172, 173  
 Rous, Jean 164

Rousseau, Frédéric, 3, 10, 60, 68, 73, 171, 211, 238, 333, 388, 420, 536, 547, 793, 1041, 1086, 1138, 1149, 1157, 1359, 1362, 1363, 1365, 1366  
Rousseau, Sabine, 548, 1300, 1384  
Rousset, David, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 182, 184, 185, 187, 188, 189, 190, 385, 698, 715, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 738, 749, 819, 820, 822, 871, 927, 1027, 1030, 1311, 1313, 1329, 1330, 1391, 1401  
Rousset, Pierre, 177, 1376, 1377, 1402  
Rouso, Henry, 296, 653, 724, 725, 730, 733, 940, 1162, 1361, 1367, 1378, 1399  
*Rouvière, Paul (médecin-lieutenant)*, 407  
Roux, Claudine, 847, 848  
*Roux, Jean (lieutenant)*, 802, 911, 1062, 1111, 1339  
Roy, Jules (colonel puis écrivain), 146, 232, 311, 640, 1040, 1041, 1042, 1045, 1065, 1074, 1136, 1300, 1308, 1329, 1332, 1333, 1367, 1401  
Royer, Jean, 490, 696, 703, 704, 705, 706, 1348  
Ruby, Marcel, 1114  
*Rudio (adjutant)*, 463  
Ruscio, Alain, 44, 64, 71, 72, 73, 146, 217, 239, 395, 418, 420, 431, 432, 440, 492, 630, 924, 925, 933, 936, 937, 994, 1041, 1051, 1130, 1131, 1134, 1156, 1300, 1328, 1362, 1383, 1384, 1385, 1387, 1400  
Russell, Bertrand, 180, 712

## S

Sabatier, Patrick, 1131, 1325  
Sabattier, Gabriel (général), 1163  
Sacriste, Fabien, 580, 587, 596, 1386, 1394  
*Sadoine, Jacques (sergent)*, 1098, 1122, 1335  
Sailhan, M. (docteur), 902, 1365  
Sainclivier, Jacqueline, 237, 1379  
Sainteny, Jean, 54, 56, 67, 371, 502, 503, 780, 1308, 1380  
de Saint-Exupéry, François, 1181  
Saint-Fuscien, Emmanuel, 8  
*Saint-Georges, André (grade inconnu, soldat ou sous-officier)*, 48, 58, 832, 833, 844, 847, 856, 866, 869, 878, 879, 882, 883, 884, 886, 887, 890, 910, 911, 913, 1077, 1078, 1106, 1107, 1108, 1109, 1110, 1111, 1112, 1113, 1114, 1115, 1116, 1117, 1119, 1121, 1122, 1178, 1324, 1340  
(Denoix) de Saint Marc, Hélie, 70, 148, 198, 229, 243, 248, 249, 250, 251, 575, 631, 62, 634, 654, 655, 719, 749, 1025, 1026, 1027, 1028, 1029, 1030, 1035, 1036, 1037, 1308, 1057, 1059, 1184, 1191, 1209, 1210, 1296, 1303, 1308, 1401  
de Saint-Simon, Louis, 1071, 1084  
Salan, Raoul (général), 123, 130, 131, 273, 282, 389, 391, 395, 402, 448, 459, 465, 466, 467, 496, 497, 498, 499, 514, 517, 559, 578, 580, 583, 591, 593, 595, 619, 620, 625, 626, 627, 629, 630, 635, 637, 640, 647, 673, 702, 719, 726, 803, 1042, 1043, 1308, 1326  
Sala Pala, Valérie, 580, 1394  
Salas, Denis, 940, 1360  
Sanders, Alain, 1045  
*Sanz, Jacques (léionnaire)*, 848, 857  
Sarkozy, Nicolas, 959, 965, 1190, 1191, 1207, 1208, 1323  
Sarraut, Albert, 43  
Sartre, Jean-Paul, 163, 164, 173, 712  
Sauge, Georges, 549, 660, 681, 686, 1331  
Saurel, Philippe, 10, 1139  
Sauvage, Jean-Christophe, 571, 687  
Savage, John, 115  
*Savart, René (sergent)*, 267  
Savelli, André (docteur), 907, 908, 915, 1123  
Sayavong, Tiao (général), 1190  
Scapini, Georges, 90, 94, 101  
Schaut, Philippe (capitaine ER), 1196, 1197, 1332  
Scheck, Raffael, 89, 1391  
Scheipers, Sybille, 78, 1366, 1389  
Schlatter, Joe, 841, 1356  
Schmid, Carlo, 180

Schmidt-Trimborn, Anne-Catherine, 553, 1328  
*Schmitt, Maurice (lieutenant)*, 212, 229, 387, 486, 539, 1030, 1031, 1054, 1055, 1097, 1198, 1304, 1306  
 Schneider (lieutenant-colonel), 140  
 Schneider, Floriane, 7, 1361  
*Schoeff (sergent)*, 974  
*Schoendoerffer, Pierre (caporal-chef)*, 69, 70, 71, 74, 388, 523, 654, 935, 983, 998, 1035, 1046, 1054, 1055, 1057, 1165, 1190, 1211, 1307, 1348, 1401  
 Schreiber, David, 29, 1359  
 Schröder, Rudy (légionnaire) [alias Le Duc Nhan], 367  
*Schuermans, Robert (caporal-chef)*, 1182, 1339  
 Shumaker, Robert, 836  
 Schumann, Maurice, 410  
 Schütte, Heinz, 367, 368, 1385  
 Schwartz, Barry, 1128  
 Schwartz, Laurent, 932  
*Seelig, Helmut (légionnaire)*, 251, 1115, 1117, 1118, 1121, 1336  
 Segrétain, Etienne, 1057, 1058, 1322  
 Segrétain, Pierre (chef de bataillon), 1057  
 Sencébé, Yannick, 242, 1373  
 Sentaurens, Andrée, 152, 1311  
 Séradin, Nicolas, 3, 7, 21, 25, 26, 27, 187, 213, 214, 488, 489, 689, 690, 691, 700, 706, 849, 850, 870, 898, 899, 917, 919, 926, 927, 930, 932, 934, 946, 947, 950, 953, 954, 955, 956, 958, 959, 960, 979, 988, 989, 990, 991, 1002, 1022, 1023, 1071, 1089, 1093, 1106, 1147, 1168, 1179, 1184, 1216, 1293, 1393  
 Sergent, Pierre, 252, 296, 367, 543, 647, 654, 744, 1033, 1039, 1303, 1385  
 Serrou, Robert, 521, 1323  
 Serve, Roger (soldat) [alias Robert Vignon], 367  
 Servier, Jean, 131, 587, 596, 1386  
 de Sesmaisons, François, 1177  
*de Sesmaisons, Yves (lieutenant)*, 148, 151, 185, 186, 209, 246, 256, 284, 286, 291, 387, 511, 529, 571, 802, 810, 814, 829, 830, 832, 847, 849, 850, 852, 857, 878, 889, 890, 894, 900, 912, 924, 945, 946, 947, 949, 950, 952, 954, 989, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1019, 1020, 1021, 1022, 1038, 1081, 1085, 1087, 1088, 1091, 1098, 1099, 1104, 1109, 1110, 1112, 1113, 1114, 1117, 1118, 1119, 1123, 1124, 1125, 1134, 1168, 1177, 1297, 1302, 1303, 1306, 1322, 1336, 1337, 1340  
 Sherman, Daniel, 197, 1129, 1360  
 Shipway, Martin, 55, 56, 1155, 1386  
 Sidos, François, 717  
 Sidos, Jacques, 717  
 Sidos, Pierre, 717  
*Sigonney, Camille*, 368  
 Siguier, Fred, 441  
 dea Silva, Nunes, 932  
*Simon (adjudant-chef)*, 866  
 Simon (lieutenant-colonel), 530  
 Simon, Guy (général), 780, 919, 925, 1045, 1070, 1071, 1073, 1084, 1205, 1329, 1330  
 Simon, Jean-Pierre (capitaine), 1135, 1184, 1329  
 Simon, Yves, 81  
*Simonain (sergent)*, 290, 906  
 Siné [pseudonyme de Maurice Sinet], 964  
 Siri, Florent Emilio, 1197, 1349  
 Sirinelli, Jean-François, 152, 153, 223, 687, 717, 1373, 1375, 1398  
 Sirvent (capitaine), 626  
 de Sivry, Sophie, 1058  
 Smadja, Albert, 612  
 Smith, Bob, 839, 840  
 Smith, Ralph, 55, 1380  
*Sobanski, Wladyslaw (sergent)*, 274, 358, 374, 388, 469, 470, 487, 492, 518, 767, 834, 841, 842, 844, 845, 849, 850, 865, 885, 919, 930, 941, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 970, 974, 991, 992, 998, 1000, 1019, 1036, 1071, 1072, 1073, 1084, 1125, 1173, 1179, 1293, 1297, 1302, 1320, 1330

Soljenitsyne, Alexandre, 151, 153, 154, 184, 644, 699, 700, 706, 731, 746, 747, 748, 749, 750, 1029, 1222, 1312, 1333  
Solonievitch, Ivan, 151, 1311  
Sontag, Raymond James, 178, 1334  
Soriano, Eric, 3, 1122  
Souchon, Jean, 1159  
Soustelle, Jacques, 582, 626, 647, 1313  
Soutou, Georges-Henri, 180, 1381  
Soyer, Jean-Pierre, 734  
Spector, Ronald, 795  
Speicher, Scott, 840  
Sperber, Manes, 179  
Spinoza, Baruch, 31, 215  
Sportisse, William, 367, 1386  
Springer, P.J., 1389  
Staal, Van, 179  
Staline, Joseph, 161, 168, 169, 548, 617, 730, 731, 934, 1156, 1196, 1372  
Starzewski, Stanislas [alias Pierre Zwiermiak], 153  
Stasi, Bernard, 886, 1317  
Steiss, Maurice (capitaine), 541, 1346  
Stemp, Maximilien, 1002, 1176, 1356  
*Stepanovitch (lieutenant)*, 625, 629  
Sternenberg, Frédéric, 1370  
Steuer, Clément, 744, 1387  
Stewart, Elizabeth, 839, 1334  
Stibbe, Matthew, 1390  
*Stien, Louis (lieutenant)*, 80, 249, 310, 326, 327, 348, 360, 366, 387, 425, 427, 428, 437, 438, 441, 464, 467, 480, 498, 499, 581, 586, 587, 692, 702, 705, 706, 708, 914, 982, 985, 988, 989, 1018, 1033, 1037, 1038, 1087, 1101, 1123, 1185, 1226, 1238, 1286, 1302  
*Stihlé, Albert (aumônier)*, 98, 350, 353, 417, 424, 425, 480, 490, 498, 586, 641, 642, 673, 706, 707, 708, 709, 752, 914, 982, 1302  
Stirbois, Marie-France, 877  
Stockdale, James, 835, 836  
Stockdale, Sybil, 835  
Stora, Benjamin, 166, 254, 632, 936, 1148, 1196, 1202, 1359, 1360, 1362, 1382, 1400  
Storz, Ronald, 836  
Strachan, Hew, 78, 1366  
Suaud, Charles, 547, 1398  
*Suaudeau, Georges (sergent)*, 289, 1113, 1337, 1435  
Subrahmanyam, Sanjay, 329, 330, 1372  
Sudreau, Pierre, 1013  
de Sury (colonel), 295, 296, 334, 390, 419, 478, 498, 708  
Susini, Jean-Jacques, 630, 647, 744, 1387  
Suzineau (capitaine), 381, 528  
Szecsko, Tibor, 794

## T

---

Tabouis, Georges (général), 592, 603  
*Tafanelli, Ignace (matelot-mécanicien)*, 1018, 1111, 1115, 1120, 1122, 1123, 1218, 1336  
*Taffet, Giles-Julien (lieutenant)*, 1180  
Taguieff, Pierre-André, 718, 725, 729, 736, 737, 1399  
*Tajan, André-Louis (adjudant)*, 199, 1180  
*Talau, Georges (grade inconnu)*, 848  
Tan Tien Dung (général), 498  
Tanguy, Jean-François, 1026  
Tanner, Nels, 836  
Tarrago, Jean (capitaine) [alias Ribera], 366, 367, 483  
Tauriac, Michel, 523, 775, 1184, 1377  
Taylor, Charles, 22, 1214, 1364  
Tchakhotine, Serge, 548, 594, 680, 712, 1359

*Teisserenc, Jacques (otage civil)*, 195, 267, 283, 291, 294, 304, 421, 818, 819, 821, 824, 826, 911, 1098, 1111, 1114, 1303, 1336  
 Templon, Jean-Yves, 1197  
 Tengour, Ouanassa Siari, 254, 255, 1377  
*Tensorer, André (lieutenant)*, 461, 463, 479, 481  
 Terracol, Marc, 199, 217, 218, 219, 1178, 1179, 1180, 1393  
 Terray, Emmanuel, 932  
 Tertrais, Hugues, 28, 44, 49, 51, 68, 121, 199, 214, 219, 258, 259, 265, 331, 346, 388, 389, 404, 420, 439, 441, 443, 916, 1050, 1080, 1081, 1083, 1097, 1135, 1186, 1362, 1382  
 Texier, Nicolas, 688, 689, 1381  
 Thammakhanti, Kamphan (colonel), 1190, 1340, 1344  
 Thanassekos, Yannis, 9, 52, 60, 108, 547, 651, 1161, 1361, 1367, 1393, 1402  
 Thénault, Sylvie, 5, 14, 15, 44, 65, 111, 121, 128, 176, 254, 329, 572, 600, 601, 602, 603, 604, 607, 609, 611, 612, 613, 614, 615, 618, 619, 620, 621, 1014, 1026, 1196, 1362, 1377, 1387, 1394, 1395  
 Théofilakis, Fabien, 77, 78, 296, 388, 389, 391, 396, 1389, 1391  
*Thévenet, Amédée (sergent)*, 47, 68, 145, 146, 156, 157, 159, 193, 198, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 219, 220, 234, 245, 250, 274, 283, 286, 291, 293, 297, 298, 299, 310, 311, 318, 331, 344, 352, 363, 365, 370, 372, 387, 426, 434, 435, 458, 459, 511, 514, 517, 518, 706, 709, 715, 745, 756, 829, 830, 831, 899, 929, 988, 989, 1012, 1019, 1040, 1062, 1064, 1070, 1072, 1074, 1075, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1090, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1098, 1099, 1100, 1101, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1110, 1111, 1112, 1113, 1115, 1116, 1123, 1124, 1125, 1160, 1179, 1203, 1205, 1206, 1209, 1297, 1303, 1304, 1305, 1307, 1329, 1338, 1339, 1341, 1402, 1452  
 Thiébault, Marcel, 627, 1326  
*Thiesse, Michel (sergent)*, 926  
 Thiêu-Ta, Phan Huyen, 149  
 Thillaud (chef de bataillon), 565, 566  
 Thion, Serge, 727, 728, 732, 1330, 1334  
*Thirion, René (commandant)*, 479, 482  
 Thomas, Eugène, 172  
 Thomas, Jean-François, 68, 1041, 1365  
 Thomas, Pierre-Alban, 122, 144, 919, 1300, 1308, 1330  
*Thomas-Duris (médecin-colonel)*, 360, 479, 481, 1238  
 Thomson, Robert, 46, 1366  
 Thorez, Maurice, 671  
 Thoß, Bruno, 1367  
 Tignères, Serge, 74, 924, 925, 933, 936, 937, 994, 1041, 1130, 1131, 1134, 1156, 1362  
 Tillion, Germaine, 172, 173, 587, 596, 1386  
*Tissier (capitaine)*, 479, 481  
 Tixador, Danièle, 1370  
 Tixier-Vignancour, Jean-Louis, 660, 723, 945  
 Tizani (lieutenant), 473  
*Tkatch, Jean-Claude (grade inconnu, soldat ou sous-officier)*, 345  
 Todorov, Tzvetan, 169, 170, 171, 173, 174, 190, 329, 339, 385, 488, 489, 663, 1360, 1372  
 Toker, Leona, 154, 707, 747, 1106, 1121, 1391  
*Tommasi, Yvan (capitaine)*, 429, 498, 582, 1037  
 Tongas, Gérard, 157, 692, 1308  
 Tønnesson, Stein, 41, 59, 60, 61, 1376, 1386  
 Topalov, Christian, 12, 17, 914, 1359  
 Tort, Michel, 27, 1359  
 Tougeron, Marcel, 1061  
 Tougeron, Marie-Jacqueline, 1061  
 Touret, Michèle, 105, 106, 1391  
 Tournoux, Jean-Raymond, 558, 568, 1329  
 Touvier, Paul, 187, 188, 861, 919, 930, 940, 941, 952, 953, 1007, 1320, 1360  
 Tran Dinh Vy (colonel), 1062  
 Tran Qui Hai (commandant vietnamien en chef du front du Centre Vietnam), 306, 325, 423  
 Tran Thanh, 274  
 Tran To Nga, 1064, 1068, 1071, 1075, 1076, 1077, 1079  
 Tran Van Giau (commandant vietnamien de la zone IX), 266  
 Tran Van Lam, 1043

Tran Van Quang, 1065, 1068, 1069, 1073  
Tranvouez, Yvon, 547, 1398  
Traverso, Enzo, 167, 168, 169, 731, 820, 976, 1017, 1018, 1019, 1027, 1028, 1195, 1219, 1220, 1359, 1360, 1367, 1372  
de Tréglodé, Benoit, 1042  
Trenet, Charles, 90  
Trinquier, Roger (lieutenant-colonel, puis colonel), 544, 581, 626, 630, 635, 647, 686, 712, 719, 720, 974, 1329  
Trioreau, Mme, 1081  
Trouche, Dominique, 1140, 1364  
Troyes, Maurice (chef de bataillon), 621, 1342  
Truche, Pierre, 951, 1397  
Trucy, François, 877  
Tulard, Jean, 945, 1402  
Turcanu, Florin, 158, 1381  
*Turelier, Francis (brigadier-chef)*, 196, 197, 267, 290, 304, 305, 312, 486, 997, 998, 1036, 1095, 1115, 1118, 1121, 1123, 1304, 1336  
de Turenne, Henri, 787, 935, 965, 1348

## U

---

Ullrich, Walter (Légionnaire) [Alias Ho Chi Long], 367

## V

---

Vadot, Odile, 887  
Vaillant-Couturier, Marie-Claude, 172  
Vaïsse, Maurice, 70, 131, 135, 579, 710, 1383, 1384, 1388  
Valentin, François, 378, 505, 506  
Valette, Jacques, 792, 797, 798, 799, 816, 1368, 1392  
Vallaud, Pierre, 915, 1385  
Vallée, Jean, 249  
Vallier (colonel), 144, 389, 402, 498  
des Vallières, Jean, 249  
Valliet, R. (chef de bataillon), 137, 1328  
Valluy, Jean-Etienne (général), 193  
Van Coillie, Dries (père), 156, 157, 158, 159, 162, 547, 1311  
Vanbremeersch (général), 312, 817, 818, 819, 822, 1302  
Vance, J.F., 1389  
Vandenberghe, Roger (adjudant), 135, 199, 1062, 1152  
Vanhecke, Alfred (soldat), 146  
Vanneste, Christian, 959, 966, 1201, 1293  
Vanuxem, Paul (général), 71, 719, 720  
Varaut, Jean-Marc (maître), 929, 936, 940, 941, 945, 949, 955, 995, 1334, 1402  
Varsori, Antonio, 180, 1381  
*de Vaugiraud, François (soldat)*, 911, 1111  
Vauvillier, François, 859  
Védrine, Jean, 93, 103, 104, 106, 107, 108  
Veillon, Dominique, 172  
Veltrusky, Jiri [alias Paul Barton], 173, 1312  
Venner, Dominique, 647, 685, 717, 718, 721, 722, 723, 724, 725, 729, 732, 739, 966, 1331, 1398  
Vercamer, Francis, 1201, 1293  
Vercors, 160  
*Vergier, Ginette (otage civile)*, 1180  
Vergès, Jacques (maître), 946  
Vermeesch, Jeanne, 120, 316  
Vernet (chef de bataillon), 799, 1369  
Verney, Sébastien, 54, 1380  
*Verzat, Claude (lieutenant)*, 371, 1339  
Veyne, Paul, 22, 1401  
Veyrat-Masson, Isabelle, 166, 1002, 1134, 1159, 1203, 1220, 1359  
Vial, Philippe, 549, 571, 1368

Vial, Pierre, 725  
 Vian, Boris, 81, 355  
 Viansson-Ponté, Pierre, 663, 666, 1373  
*Vichard, André (sous-officier)*, 830, 844  
 Vichinsky, Andreï, 164  
 Vidal, Georges, 688, 1381  
*Vidal, Pierre (otage civil)*, 1303  
*Vidal, Robert (sergent)*, 285, 298, 350, 407, 447, 708, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 750, 751, 1303  
*Vidal, Yves (sergent)*, 372, 446, 1010, 1011, 1104, 1115, 1336  
 Vidal-Naquet, Pierre, 146, 579, 580, 597, 600, 602, 730, 932, 1328  
 Viet, Vincent, 262, 1400  
 Viet-Depaule, Nathalie, 547, 1398  
 Vievielle, André (père, MEP), 147  
 Vignon, Robert [pseudonyme du soldat Roger Serve], 367  
*Vignoud, Raymond (lieutenant)*, 1015, 1031  
 Vilagnès, Maurice (soldat), 219  
 Vilbert, Loïc-René, 1146  
 Villatoux, Marie-Catherine, 95, 134, 137, 457, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 549, 552, 555, 556, 559, 563, 565, 568, 575, 577, 578, 579, 580, 581, 588, 592, 593, 594, 595, 596, 600, 602, 605, 611, 612, 616, 617, 621, 626, 636, 637, 640, 656, 662, 675, 757, 981, 1369, 1384, 1387  
 Villatoux, Paul, 95, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 549, 552, 555, 556, 565, 568, 575, 577, 578, 579, 580, 581, 588, 592, 593, 594, 595, 596, 600, 602, 605, 612, 616, 617, 621, 626, 636, 637, 656, 662, 675, 757, 981, 1369  
*Villecroze, Auguste (adjudant chef)*, 288, 299, 377, 703, 704  
*(Ducrest) de Villeneuve, Xavier (lieutenant)*, 369, 461, 463, 464, 465, 466, 467, 514, 702, 745, 1000, 1098  
*(Ducrest) de Villeneuve, Madame*, 982  
 de Villepin, Dominique, 1207  
 de Villepin, Xavier, 877  
 de Villiers, Philippe, 937  
 de Villiers de l'Isle-Adam (colonel), 617, 618, 1324  
*Viltard (lieutenant)*, 498, 581  
*Viltrouve (adjudant)*, 461, 463  
 Viollis, Andrée, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 1328  
 Vital, René, 392, 416, 425, 520, 920, 923, 1323  
 Vitasse, Robert (commandant), 635  
*Vitrant (adjudant)*, 463  
 de Vivie, François-Xavier, 717, 720, 721, 722, 726  
 Vivien, Robert-André, 937, 1291  
 Vo Duc Hanh, 40, 1376  
 Voldman, Danièle, 1129, 1366  
 Volkmann, Hans-Erich, 1367  
*Vollaire, Jacques (capitaine)*, 250, 279, 297, 331, 334, 336, 337, 339, 340, 341, 342, 359, 372, 419, 431, 511, 515, 642, 715, 747, 1113, 1226, 1287, 1303, 1338, 1435  
*Volle, Roland (caporal-chef)*, 1183  
 Vong, A Sang (colonel), 1043

## W

---

Wächter, Georges (Légionnaire) [Alias Ho Chi Tho], 367  
 Wagner-Pacifici, Robin, 1128  
 Wahl, Alfred, 172, 173, 1361  
 Wahnich, Sophie, 849, 1127, 1149, 1363, 1364  
 Walken, Christopher, 115  
 Walter, Jacques, 1023, 1024, 1025, 1029, 1085, 1089, 1362  
 Wargnier, Régis, 935, 1348  
 Warnant, Éric (capitaine), 258, 1385  
*Weber (médecin-capitaine)*, 368, 428, 1293  
 Weiger, Joseph, 719, 720  
*Weinberger, Eric (lieutenant)*, 161, 186, 246, 247, 251, 265, 749, 825, 845, 850, 851, 858, 859, 860, 870, 878, 882, 885, 886, 946, 947, 949, 950, 987, 1006, 1017, 1019, 1020, 1170, 1304, 1351  
 Werth, Nicolas, 184, 1380

Weygand, Maxime (général), 115, 645, 659, 660, 661, 663, 1302  
White, Richard, 354, 1372  
Wiesel, Elie, 731, 747  
Wieviorka, Annette, 8, 26, 107, 108, 160, 918, 1026, 1361, 1363, 1381, 1390  
Wieviorka, Michel, 15, 1365  
Wieviorka, Olivier, 773, 777, 1361  
Winock, Michel, 161, 162, 625, 688, 689, 1387  
Winter, Jay, 74, 793, 1366  
Wolff, Georges-André, 1065  
Wolikow, Serge, 173, 185, 1361, 1380  
Wormser-Migot, Olga, 727, 732  
Wurmser, André, 160

## X

---

X (commandant), 523, 525, 1322

## Y

---

Yap, Felicia, 1391  
*Yassimidès, Pierre (soldat)*, 1180  
Yathay, Pun, 727, 1311  
Yvon, Pierre-Jean, 148, 392, 416, 491, 520, 521, 1308

## Z

---

*Z., Horst (légionnaire)*, 908  
Zamorski, Kazimierz [alias Sylvestre Mora], 153  
Zancarini, Jean-Claude, 22, 1359  
Zarachowicz, Weronika, 728, 1401  
*Zeman, Georges*, 1111  
Zervoudakis, Alexander, 697, 1387  
Zinoman, Peter, 112, 114, 118, 536, 1377  
Zitrone, Léon, 775  
Zwiermiak, Pierre [de son vrai nom Stanislas Starzewski], 153, 154, 1312

# Table des matières

<b>REMERCIEMENTS</b>	3
<b>INTRODUCTION</b>	5
Ce sujet : pourquoi ? comment ? Exercice d'égo-histoire	5
Définition de l'objet : socio-histoire de l'expérience des prisonniers UF de la RDV et de la configuration de leur(s) cause(s) (1945-2016)	11
L'espace de discours des anciens prisonniers UF de la RDV : état des sources	16
Approche méthodologique	22
Identifier les conditions de « reconnaissabilité » des anciens prisonniers de la RDV	22
Une approche sociologique de la mémoire	28
Présentation du plan	32
<b>PREMIERE PARTIE : LES PRISONNIERS UF DE LA RDV : TRAJECTOIRES ET MISE EN SITUATION DES LOCUTEURS</b>	37
<b>1 Aux sus et à l'insu des combattants-prisonniers : les cadres et contextes de l'expérience</b>	37
1.1 A la recherche de l'espace-temps des expériences de la « Guerre d'Indochine » (1940-1946)	39
1.1.1 De l'empire à la nation...	39
1.1.2 La Deuxième Guerre mondiale et l'Indochine nippo-vichyste : une réduction de l'espace des possibles ?	48
1.1.3 Guerre coloniale ou conflit de « Guerre froide » ?	59
1.2 Entre matrices et spécificités : un siècle de captivité	75
1.2.1 Deux préalables empiriques en Europe : les prisonniers de guerre des Première et Seconde Guerre mondiale	77
1.2.1.1 Les prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine » au miroir de ceux de la Première Guerre mondiale	80
1.2.1.2 Les prisonniers UF de la « Guerre d'Indochine » au miroir de ceux de 1940	88
1.2.2 Des expériences vietnamiennes largement inaccessibles aux Européens	110
1.2.2.1 La répression coloniale	110
1.2.2.2 La captivité vietnamienne en mains françaises	121
1.3 « Prodiges et vertus de l'analogie » : entre NN et Zek, la naissance d'un cadre au long cours...	151

1.3.1	L'après-nazisme et le renouveau militant des matrices interprétatives du système « communiste »	152
1.3.1.1	Le goulag inconnu	152
1.3.1.2	Broyer les âmes par « amour abstrait et géométrique » de l'humanité : une vulgarisation romanesque du paradigme antistalinien	155
1.3.1.3	L'affaire Kravtchenko : première irruption du système concentrationnaire « communiste » dans l'espace public	159
1.3.2	La cause des anciens prisonniers de la RDV au miroir de l'antitotalitarisme militant de David Rousset	163
1.3.2.1	De la nécessité d'une analogie entre systèmes concentrationnaires à sa capacité de dépolitisation : à propos des usages politiques de la « répétition »	164
1.3.2.2	Pour une mémoire active de « l'univers concentrationnaire »	169
1.3.3	Les anciens combattants-prisonniers d'Indochine, « soldats perdus » de la guerre des analogies ?	178
1.3.3.1	Communisme = nazisme vs anticommunisme = néocolonialisme : la configuration d'une « guerre froide » durable entre systèmes d'analogie	178
1.3.3.2	Prolepse : l'après-1989, un anticommunisme enfin victorieux... mais encore et toujours défait par la question coloniale	181
1.3.3.3	Le legs sociopolitique de l'antitotalitarisme et du contre-engagement anticommuniste	189
<b>2</b>	<b>Les combattants-prisonniers du CEFEO : pour une approche sociologisée de l'engagement en Indochine</b>	<b>191</b>
2.1	De l'engagement à la captivité	191
2.1.1	L'empreinte de la Deuxième Guerre mondiale	191
2.1.2	Une première approche de la ténacité des prisonniers : les groupes ethnico-militaires, l'âge et la situation familiale des combattants-prisonniers	201
2.2	« Pourquoi venir en Indochine ? » Derrière le discours, un cadre socioéconomique contraignant	208
2.2.1	L'insaisissable question des motivations	208
2.2.2	Tous volontaires ?	215
2.2.3	Classes populaires et « Trente glorieuses » : éléments pour une sociohistoire économique de l'engagement	222
2.3	Fuir le présent et se construire un avenir : un « volontariat de la misère » ?	231
2.3.1	L'Indochine : une stratégie de rupture avec la précarité socioéconomique métropolitaine ?	231
2.3.2	La Légion étrangère, refuge pour « tous les blessés des années trente et quarante » ?	243
2.3.3	Des supplétifs militaires aux supplétifs historiographiques : les combattants coloniaux	253

<b>3</b>	<b>La captivité : une expérience commune hors du commun ?</b>	266
3.1	En dehors du temps et du monde connus	269
3.1.1	Des prisonniers hors du droit international de la guerre ?	269
3.1.2	La finitude de l'expérience : la mort ou la libération	283
3.1.2.1	Enfermés à l'extérieur : quand l'environnement devient prison...	283
3.1.2.2	... et cimetière : des prisonniers inadaptés ?	287
3.1.3	L'infini espace-temps d'une prison sans barbelé	294
3.2	Mettre à profit la masse des prisonniers..., ou comment transformer des « coupables » en « victimes », puis en « combattants de la paix » ?	301
3.2.1	Pourquoi faire des prisonniers... et les libérer ?	303
3.2.2	Derrière le paradoxe d'une captivité émancipatrice, l'appareil disciplinaire d'une institution totale	310
3.2.3	Des prisonniers « convertis » ? A propos de quelques techniques à l'œuvre dans le « panoptique hô-chi-minhien »... et de leurs limites	321
3.3	Par-delà l'entre-soi et l'altérité radicale : les différents visages de l'autre	329
3.3.1	Le contact avec les geôliers et la population : « choc d'incommensurabilité » ou expérience internationale hors-normes ?	329
3.3.2	L'ordre social des captifs : entre recompositions sociopolitiques et stratégies d'adaptation et d'évitement	347
3.3.3	Au-delà du sentiment d'abandon des prisonniers : les disparus, une préoccupation essentielle du commandement	373
3.3.3.1	Des prisonniers abandonnés ? Une vision en trompe-l'œil	373
3.3.3.2	Preuves de vie / preuves de mort : les témoignages comme seule source d'enquête	378

## **DEUXIEME PARTIE : LES CAMPS DE LA RDV : UNE NOUVELLE "EDUCATION CONCENTRATIONNAIRE" ?**

<b>1</b>	<b>« Exterminés », « soupçonnés » et « oubliés » ? Aux sources de la victimalité des prisonniers</b>	385
1.1	Des prisonniers exterminés ?	386
1.1.1	Prisonniers..., déserteurs, morts au combat, rapatriés par voie démocratique et disparus : comment discriminer les absents en 1954-1955 ?	389
1.1.1.1	Des chiffres partiels...	389
1.1.1.2	... et partiels	395
1.1.1.3	Derrière la problématique des disparus..., le problème de l'assimilation des morts au combat aux morts en captivité	401
1.1.2	Réviser pour ne pas nier	408
1.1.3	Pourquoi tant de morts ?	415
1.1.3.1	La « politique de clémence » de la RDV vis-à-vis de ses	

	prisonniers : de la théorie à la pratique	419
	1.1.3.2 Des prisonniers non maltraités... mais « pas traités du tout »	424
	1.1.3.3 Comment expliquer les différences de mortalité entre officiers et sous-officiers & hommes de troupe ?	432
	1.1.3.4 Au final, qui est responsable ?	437
1.2	Des prisonniers soupçonnés ?	444
	1.2.1 Des premiers manifestes aux premières libérations : que comprendre de ce qui se joue dans les camps de prisonniers de la RDV (1945-1952) ?	444
	1.2.1.1 Les manifestes de prisonniers : « vrais » ou « faux » témoignages ?	444
	1.2.1.2 L'affaire Barrière (1950) : une première alerte fondatrice sur la possibilité de « retournement » des prisonniers	448
	1.2.1.3 Débusquer les « éléments réellement indésirables » et désintoxiquer les « malades mentaux et moraux » parmi les libérés : une institutionnalisation du soupçon (1950-1952) ?	452
	1.2.2 Quand la réincorporation exprime des libérés dans la « famille » militaire tient lieu de politique d'accueil des ex-prisonniers (1952-1954)	461
	1.2.2.1 A propos du « sacrifice » du lieutenant de Villeneuve (1952) : les limites de la bienveillance du commandement français envers les libérés	461
	1.2.2.2 Humaniser l'accueil des prisonniers : l'action psychologique Comme mode de « "réintégration progressive" du Prisonnier dans la vie normale » (1953-1954)	467
	1.2.2.3 D'une guerre à l'autre : la grande vague de libérations de l'été 1954, entre « choc psychologique favorable » et déplacement du soupçon	471
	1.2.3 Les limites de la politique d'accueil des prisonniers : la libération comme point d'orgue du traumatisme de la captivité	476
	1.2.3.1 Vers une « chasse aux sorcières » ?	476
	1.2.3.2 Un soupçon auquel s'ajoutent d'insupportables mesures discriminatoires	485
	1.2.3.3 Au-delà de l'indicible : entre survivants contraints au silence et témoins sans auditeurs	487
1.3	Des prisonniers oubliés ?	494
	1.3.1 Au cœur du règlement du conflit et de ses séquelles : la question des disparus (1954-1966)	495
	1.3.2 À l'autre bout du monde... l'action des familles de prisonniers (1950-1954)	505
	1.3.3 Vers une <i>POW/MIA issue</i> à la française (1954-1973) ?	520
<b>2</b>	<b>De l'habilitation des mémoires opérationnelles indochinoises... à la rébellion militaire (1950-1964)</b>	<b>539</b>
2.1	Les camps de la RDV : laboratoires de l'« action psychologique » (1950-1957) ?	541

2.1.1	Les précédents indochinois de l'« action psychologique »	541
2.1.2	Circonscrire le « messianisme marxiste » : l'affirmation d'un bricolage militaro-religieux	546
2.1.3	Modéliser l'expérience subie par les prisonniers UF de la RDV : auto-défense ou contre-attaque ?	556
2.2	La « Guerre d'Algérie » et « l'action psychologique », ou comment qualifier l'expérience des anciens prisonniers UF de la RDV en mémoire opérationnelle (1956-1960)	571
2.2.1	Quand la « Guerre froide » occultait la « Guerre d'indépendance algérienne » : Indochine-Algérie, un seul et même ennemi ?	572
2.2.2	Encadrer les populations civiles-et-militaires : les officiers itinérants d'action psychologique, nouveaux « commissaires politiques » ?	581
2.2.3	Eduquer la « grande famille » et les « amis » : les centres d'instruction à l'arme « psychologique »	592
2.2.4	Peut-on adapter, dans un Etat de droit, le traitement subi par les prisonniers UF de la RDV aux internés algériens ?	599
2.3	L'échec d'une certaine mémoire opérationnelle du « plus jamais ça » (1958-1964)	622
2.3.1	De la politisation...	622
2.3.1.1	La « révolution » de mai 1958 : une revanche des anciens combattants-prisonniers d'Indochine contre la IV <sup>e</sup> République ?	622
2.3.1.2	Sanctionner la politisation militaire..., ou quand le nouveau pouvoir politique prend (enfin) la guerre en main (1958-1960)	627
2.3.2	... à la subversion	631
2.3.2.1	Les traumas des « guerres orphelines » : à propos de quelques explications au « putsch » d'avril 1961	631
2.3.2.2	L'OAS : « ultime avatar » de l'archétype « révolutionnaire » ?	636
2.3.3	1964, dix ans après : la naissance d'une « littérature de guerre d'outre-fiction » au creuset des paradigmes anticommuniste-et-algérien	645
2.3.3.1	<i>2ème classe à Dien Bien Phu</i> : un « roman engagé », entre élargissement du mythe héroïque et apologue anticommuniste	646
2.3.3.2	Analyser et politiser l'expérience acquise, ou comment écrire un <i>Dossier secret sur l'Indochine...</i> avec les officiers révolutionnaires d'Algérie	652
2.3.3.3	Faire connaître pour mieux combattre : du témoignage à la déposition	659
<b>3</b>	<b>De la reconnaissance des savoirs à la reconnaissance des blessures (années 1960-1970)</b>	<b>664</b>
3.1	Quand la captivité en Indochine s'écrit du point de vue des « soldats perdus » d'Algérie : les « grands témoins » de la résilience, entre ordre classique et armes nouvelles	665
3.1.1	Vers une réhabilitation des soldats perdus d'Indochine-Algérie ?	665
3.1.1.1	Le règne de la « République gaullienne » : de l'escamotage	

au retour en grâce des mémoires opérationnelles d'Indochine-Algérie (1958-1968)	666
3.1.1.2 Réhabiliter les savoirs pour sauver le monde : 1968, Mao à la Sorbonne, une subversion du témoignage ?	676
3.1.2 Réhabiliter les acteurs pour recoudre les plaies de l'entre-soi	689
3.1.2.1 De <i>L'enfer du camp 13</i> (1965) au <i>Manifeste du camp n° 1</i> (1969), discipline ou solidarité ?	689
3.1.2.2 De quoi <i>Le Manifeste du camp n° 1</i> est-il le manifeste ?	695
3.1.2.3 Au bilan, qui sont ces hommes qui témoignent dans les années 1960-1970 ?	706
3.2 Face à l'union de la gauche : nouvelle droite & victimisation, vers une nouvelle configuration dans les années 1970 ?	716
3.2.1 L'histoire : un nouveau terrain de mobilisation politique, entre antidémocratie néo-droitière...	716
3.2.2 ... et révisionnisme historique	726
3.2.3 De la conversion (des officiers) à l'extermination (des soldats) : la naissance d'un deuxième âge de la reconnaissance, entre Kolyma et Auschwitz	738
3.3 Les mémoires de la captivité en Indochine au miroir de la trajectoire sociale et des engagements politiques de Jean-Jacques Beucler	751
3.3.1 Un exemple d'éthique pratique de la captivité : Jean-Jacques Beucler, entrepreneur libéral de la « participation »	754
3.3.2 Vers l'âge de la reconnaissance ? Jean-Jacques Beucler, entrepreneur libéral de la « considération »	765
3.3.3 Face aux « <i>boat-people</i> » et à l'Union de la gauche : Jean-Jacques Beucler, entrepreneur libéral de l'anticommunisme et de la réhabilitation coloniale	778

### **TROISIEME PARTIE : DE L'UNION POUR LA RECONNAISSANCE ET LA REDISTRIBUTION AU RECOURS COLLECTIF EN JUSTICE ET A LA PATRIMONIALISATION :**

<b>QUELLES MOBILISATIONS POUR QUELLE JUSTICE ?</b>	791
<b>1 De l'assignation au droit à réparation ...</b>	791
1.1 Le témoin (se) fait historien : la clé de la reconnaissance académique	792
1.1.1 Entre militarisation de l'histoire et historicisation du militaire	792
1.1.2 1985 : de l'avènement du « témoin-et-historien » aux nouvelles possibilités d'une cause commune	806
1.2 Aux sources de l'ANAPI : le droit à réparation	817
1.2.1 Du camp n° 1 aux camps de troupe : l'élargissement de la base sociologique des porteurs de la cause des anciens prisonniers de la RDV	817
1.2.2 Un nouvel espace des possibles vers l'autonomisation de la cause des anciens prisonniers de la RDV ?	832
1.2.3 Au fondement de l'ANAPI : une action pour la reconnaissance	

	-réparation des traumatismes, source d'une sociabilité élargie et d'un renouvellement du discours mémoriel	846
1.3	Un statut de résistant-déporté pour les prisonniers de la RDV ?	863
1.3.1	Un lobbying actif, à l'automne du soviétisme	863
1.3.2	Dans l'arène politique : petite histoire d'une union nationale enfin réalisée, derrière les anciens (prisonniers) d'Indochine	875
2	<b>... au tribunal du devoir de mémoire</b>	896
2.1	Une nouvelle « Ère du traumatisme » ?	896
2.1.1	Pourquoi le traumatisme est-il devenu la clé de voûte de l'ANAPI ? Une explication fonctionnelle à la conjonction de deux espaces de mobilisation	896
2.1.2	Entre libération-standardisation de la parole testimoniale et prêt-à-ne-pas-penser historiographique : éléments pour une histoire sociale et politique de la traumatisation des témoignages d'anciens prisonniers de la RDV	906
2.2	L'« affaire Boudarel » et le groupe social des anciens prisonniers de la RDV	918
2.2.1	Le débat médiatico-politique et ses enjeux	920
2.2.2	Le tournant judiciaire : un procès du collaborationnisme en Indochine ?	940
2.3	Ce que l'« affaire Boudarel » fait à la cause des anciens prisonniers de la RDV	960
2.3.1	Témoigner durant l'« affaire Boudarel » : une lecture politique peu renouvelée	961
2.3.2	Le Vietnam face à l'« affaire Boudarel »	980
2.3.3	L'« affaire Boudarel » : entre disensus sur la reconnaissance des souffrances et nouvelle strate dans l'épuration du précipité mémoriel	989
3	<b>Les anciens prisonniers UF de la RDV à l'heure de la patrimonialisation -réhabilitation</b>	1010
3.1	Les reconfigurations de la cause des anciens combattants-prisonniers d'Indochine dans les années 1990-2000 : entre « devoir de mémoire » et revanche sur l'histoire	1010
3.1.1	Vers l'uniformisation d'un collectif déconflictualisé de témoins -survivants ?	1010
3.1.1.1	Boudarel : un nom qui libère et réhabilite	1010
3.1.1.2	La naissance d'un cadre de reconnaissance sur mesure pour les combattants des « guerres orphelines » du XXe siècle	1017
3.1.1.3	Entre honneur et paternalisme : les « vipères lubriques » face au nouvel ordre « victimaire »	1030
3.1.2	Les anciens prisonniers de la RDV et le Vietnam : entre rapprochement sincère et réhabilitation militaro-coloniale	1040
3.1.2.1	Des <i>post-war warriors</i> ...	1040
3.1.2.2	... aux <i>warriors at peace</i> à la française	1054
3.2	Fédérer et repolitiser le collectif des porteurs de la cause, ou comment mobiliser le « devoir de mémoire » pour réparer le cadre sociopolitique brisé par la guerre	1084
3.2.1	La question des anciens prisonniers de la RDV au travers de l'entreprise	

testimoniale d'Amédée Thévenet, ou quand les anciens prisonniers de la RDV tentent eux-mêmes de recoudre leurs plaies	1084
3.2.2 Donner pour l'avenir une grille de lecture vraie, entre « témoignage thérapeutique » et construction d'un « monument historique »	1106
3.3 De la réification à la patrimonialisation : des « soldats perdus »... et retrouvés ?	1126
3.3.1 Les lieux de mémoire français de l'Indochine : des complexes de reconnaissance et de réhabilitation de l'entre-soi militaro-colonial	1126
3.3.1.1 Etat des lieux : une guerre à la marge des politiques de mémoire	1127
3.3.1.2 Les lieux d'une politique d'auto-commémoration et de réhabilitation : une critique indochinoise du cadre koselleckien	1141
3.3.1.3 Les prisonniers UF d'Indochine au musée : ressorts et enjeux d'une mémoire hypermnésique	1162
3.3.2 Des soldats orphelins... mais pas sans descendance	1176
3.3.2.1 Du descendant à l'historien : à propos des « héritiers » des anciens prisonniers de la RDV	1176
3.3.2.2 Une mémoire en voie de nationalisation ?	1186
3.3.2.3 Le romancier et le politique : les anciens prisonniers de la RDV au miroir de la controverse autour du « fait colonial »	1196
<b>CONCLUSION</b>	1213
Au-delà de la reconstruction identitaire, une approche critique de la quête de « reconnaissance » des anciens prisonniers UF de la RDV	1213
Un observatoire mémoriel et politique du second XXe siècle	1217
<b>ANNEXES</b>	1225
<b>SOURCES</b>	1301
1. Témoignages	1301
2. Sources officielles	1313
3. Presse	1321
4. Autres sources éditées	1327
5. Archives	1334
6. Documents iconographiques et audiovisuels	1347
7. Monuments et musées	1350
8. Sitographie	1353
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	1357
1. Approche théorique	1357

2 Historiographie des faits guerrier, colonial et totalitaire	1366
3 Histoire de France	1373
4 Histoire de l'Indochine et du Vietnam	1375
5 Histoire de l'Algérie à la période coloniale	1377
6 Histoire de la Deuxième Guerre mondiale	1378
7 Histoire de la « Guerre froide » et du communisme	1380
8 Histoire des guerres d'Indochine-Vietnam et d'Algérie	1382
9 Histoire de la captivité de guerre, de l'internement et de la déportation	1388
10 Droit et action en justice	1396
11 Autres objets	1397
12 Outils et méthodologie	1400
13 Sitographie	1403
<b>TABLE DES FIGURES ET DES ILLUSTRATIONS</b>	1405
<b>ABBREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES</b>	1407
<b>INDEX DES NOMS DE PERSONNES CITEES</b>	1417
<b>TABLE DES MATIERES</b>	1453
<b>RESUME</b>	1463



# Résumé

Durant la guerre dite « d'Indochine » (1945-1954), plus de 20 000 combattants français, légionnaires et africains, sont portés « prisonniers et disparus ». Pour la majorité prisonniers de guerre (PG) de la République démocratique du Vietnam (RDV), ils sont soumis à un régime alimentaire et sanitaire qui, s'il est proche de celui des Vietnamiens, fait des ravages dans leurs rangs. Mais le rythme terrible des morts n'est pas le seul choc qui les attend en captivité, où ils se voient imposer une éducation politique visant à leur ouvrir les yeux sur la condition du prolétariat militaire qu'ils forment ainsi que sur celle du peuple vietnamien exploité par le colonialisme français. Désorientés par ces conditions de captivité, les PG voient leurs repères sociaux et moraux singulièrement mis à l'épreuve. Les PG se voient en effet contraints, pour survivre, de « jouer le jeu » de la propagande de leurs geôliers, enfreignant de ce fait leur devoir de soldat. Dans chaque camp, des microsociétés de captifs s'agrègent et se désagrègent, occasionnant entre eux d'importants clivages – encore sensibles aujourd'hui. Tous ensemble, ces éléments contribuent à assoir dès les années 1950 une analyse à charge de la captivité : les PG auraient été « exterminés » par leurs geôliers, fortement « soupçonnés » par leur hiérarchie après leur libération, et immédiatement « oubliés » de leurs compatriotes. Cette triple lecture – ici sensiblement nuancée – forge ainsi, pour les décennies à venir, les conditions de possibilité pour les anciens PG de la RDV de s'ériger en victimes.

Mais l'expérience n'est pas également douloureuse chez tous les PG : au contact des Vietnamiens, ils deviennent également les sujets d'une expérience inter-nationale hors normes ; certains estiment même avoir retiré de cette expérience « une certaine vision enrichissante », à tout le moins font-ils part de leur soif de comprendre l'extraordinaire expérience qu'ils viennent de vivre. Pour les cadres militaires notamment, cette expérience est porteuse d'un premier « devoir de mémoire ». Plus jamais pareille défaite réclament ainsi nombre d'« anciens d'Indochine » basculant dans la « Guerre d'Algérie », modélisant « l'action psychologique » subie en captivité dans la perspective d'une « contre-insurrection » à la française. « Plus jamais ça ! » clament également nombre d'anciens PG, munis de la légitimité d'un anticommunisme empirique, pour condamner en France le mouvement de mai 1968, l'Union de la Gauche, ou les massacres commis au nom du marxisme ailleurs dans le monde. Pour certains, l'expérience de la captivité est même sublimée en une forme d'éthique pratique qui contribuera à conduire certains d'entre eux jusqu'aux plus hautes sphères, d'où ils participeront à initier le combat qui prendra son essor à partir des années 1980 pour la reconnaissance et la réparation des traumatismes subis par les PG de la RDV.

Dans l'air du temps de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les témoins vont en effet mobiliser le traumatisme comme ressource pour la mobilisation initiée au nom de la mémoire de leur expérience. Le témoignage devient alors, tout à la fois, un matériau d'expertise historique avec la thèse de l'ancien PG R. Bonnafous en 1985, d'expertise médicolégale après l'adoption en 1989 du « statut de prisonnier du Viet-Minh », et d'expertise judiciaire lors de l'« affaire Boudarel ». La chute du bloc soviétique, l'affaiblissement du tiers-mondisme et de l'anticolonialisme et l'avènement de « l'ère de la victime », autorisent en effet les anciens PG de la RDV, dont le collectif s'institutionnalise et s'élargit avec la création en 1985 de l'ANAPI, à se reconnaître en tant que victimes et à travailler à être reconnus comme tels. Cette lecture victimaire de la captivité de guerre en Indochine offre au final la clé d'une patrimonialisation relative de leur expérience sur le mode paradigmatique de la mémoire des crimes et génocides nazis... le tout sur fond de réhabilitation de la colonisation française.

# Summary

During the Indochina war (1945-1954), more than 20,000 French combatants, legionnaires and Africans, are listed "prisoners and missing". Prisoners of war (POW) of the Democratic Republic of Vietnam (DRVN) for the majority, they are subjected to a food and health regime that, if it is close to that of the Vietnamese, wreaks havoc in their ranks. But the terrible rhythm of the dead is not the only shock awaiting them in captivity, where they are forced to undergo a political education aimed at opening their eyes to the condition of the military proletariat they form, as well as to that of the Vietnamese people exploited by the French colonialism. Disorientated by these conditions of captivity, the POWs find their social and moral landmarks singularly put to the test. In order to survive, the POWs are forced to "play the game" of their jailers' propaganda, thereby violating their duty as soldiers. In each camp, captive micro-groups aggregate and disintegrate, causing important cleavages, still sensitive today, between them. This triple reading - here considered with nuance - thus forges, for decades to come, the conditions for the possibility of the former POWs of the DRVN becoming victims.

But the experience is not as painful for all the POWs: when they come into contact with the Vietnamese, they also become subjects of an extraordinary international experience; some feel that they have even gained "a certain enriching vision" from this experience, at least they express their wish to understand the extraordinary experience they have just had. For officers in particular, this experience takes the form of a first "duty to remember". Never again such defeats claim many Indochina veterans who fall into the "Algerian War", modeling "psychological action" suffered in captivity with the prospect of a French-style "counter-insurgency". "Never again!", claim many former POWs with the legitimacy of an empirical anti-communism, condemning, in France, the May 1968 movement, the "Union de la Gauche", or the massacres committed in the name of Marxism elsewhere in the world. For some, the experience of captivity is even sublimated into a form of practical ethics that will help to lead some of them to the highest political level, from where they will participate in initiating the fight that will take off from the 1980s onwards for the recognition and repair of the traumatism suffered by the DRVN's POWs.

In the spirit of the late twentieth century, witnesses mobilize trauma as a resource for mobilization initiated in the name of the memory of their experience. The testimony then becomes, at the same time, a material of historical expertise with the thesis of the former POW R. Bonnafous in 1985, of medico-legal expertise after the adoption in 1989 of the "prisoner of Viet Minh" status, and of judicial expertise during the "Boudarel affair". The fall of the Soviet Union, the collapse of the Third World and the anti-colonialism, and the advent of the "era of the victim", indeed, allow the former POWs of the DRVN, whose collective is institutionalised with the creation of the ANAPI in 1985, to recognize themselves as victims and to work to be recognized as such. This victimized reading of the war captivity in Indochina ultimately offers the key to a relative patrimonialization of their experience on the paradigmatic mode of memory of Nazi crimes and genocides... all against a background of the rehabilitation of the French colonization.